DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

39 Elizabeth II

VOLUME XI, 1990

COMPRENANT LA PÉRIODE DU SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE 1990
AU VINGT ET UNIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1990, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE À L'OIPA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui s'est rendue à Singapour pour la onzième assemblée générale de l'OIPA, du 7 au 17 septembre 1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John Harvard (Winnipeg St. James) demande à présenter le projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serments ou déclarations solennelles).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi avec l'appui de mon collègue, le député de Miramichi.

Le but de mon projet de loi se résume en quelques mots. Tous les députés doivent prêter un serment d'allégeance à Sa Majesté. C'est la Constitution qui l'exige. Toutefois, il n'est question ni du Canada ni de la Constitution canadienne dans ce serment. Beaucoup de Canadiens y voient, je crois, une lacune dans la formulation actuelle du serment.

Les Canadiens et les Canadiennes préféreraient que leurs parlementaires prêtent un serment qui soit, disons, plus de notre temps et qui témoigne de la maturité que nous avons acquise en tant que nation. Ce projet de loi permettrait aux députés de prêter un deuxième serment, un serment d'allégeance au Canada et à sa Constitution.

Le Canada souffre toujours d'une crise d'identité, et il incombe aux députés d'exprimer leur foi et leur confiance dans le Canada. Je vous invite tous à approuver l'idée d'un serment d'allégeance au Canada, notre pays, une patrie si chère à nos coeurs.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plus de 200 Canadiens qui s'inquiètent à l'idée que le gouvernement négocie la vente d'une partie de notre industrie laitière.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de proposer notre système en exemple au reste du monde et de protéger à tout prix son intégralité au cours de la présente série de négociations du GATT.

La liste renferme les noms de résidents de Woodstock, Glencoe, Appin, Thorndale, London, Strathroy et Mill Pond Crescent, qui sont fort contrariés par le projet du gouvernement de négocier la vente d'une partie de notre industrie laitière. J'ai la certitude que ces gens reviendront sur la déclaration qui a été faite hier, selon laquelle les agriculteurs canadiens touchent 8,8 milliards de dollars de subventions, alors que le montant accordé à l'industrie laitière est beaucoup moins élevé. En effet, il

ne se chiffre pas à 8,8 milliards de dollars, mais à seulement 266 millions en subventions directes.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des gens de l'Ouest qui habitent notamment Steinbach, au Manitoba, Saskatoon et Rosthern, en Saskatchewan, Carlton, en Saskatchewan également, et d'autres villes de l'Ouest.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de mettre un terme aux vols d'entraînement à basse altitude, qui sont une véritable nuisance pour les autochtones, tant au Labrador que dans d'autres régions du pays. Ils sont heureux qu'on ait décidé de ne pas établir une base d'entraînement et que les autorités militaires aient accepté de ne pas accroître le nombre de vols.

Cependant, ils voudraient qu'on mette un terme à tous les vols et qu'on affecte l'argent ainsi économisé au développement durable des collectivités autochtones.

• (1110)

LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui des pétitions signées par une centaine de mes électeurs qui invitent le gouvernement à adopter une mesure législative tendant à modifier les règlements sur les aliments et drogues.

Les pétitionnaires jugent que cette nouvelle loi s'impose. On forcerait ainsi les fabricants et les restaurateurs à fournir une liste précise des ingrédients et des additifs alimentaires qui entrent dans la composition de leurs aliments préparés et pré-emballés.

Cette loi préviendrait peut-être la mort inutile de gens à la suite d'allergies alimentaires, comme celle de ce jeune garçon de 15 ans, Robyn Allen, qui est mort après avoir consommé un aliment renfermant de l'huile d'arachide. Il était fortement allergique à cette huile.

C'est le cas de bien d'autres Canadiens. Cette pétition est appuyée par un projet de loi d'initiative parlementaire qu'a présenté la députée d'Hamilton-Est en avril.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition qui est une initiative de la Writers' Union of Canada.

Elle porte les signatures de Canadiens d'un océan à l'autre, dont un grand nombre de ma circonscription. Elle se lit ainsi: Attendu que le gouvernement du Canada a jugé bon, sans interruption depuis la Confédération, d'affranchir de toute taxe les revues, les livres et les journaux, et qu'il propose aujourd'hui de les soumettre à la TPS; attendu que la diffusion libre de l'imprimé comme base de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société instruite et productive sera compromise par l'application de la TPS; à ces causes, les sous signés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de réaffirmer les principes historiques sur lesquels se fonde la franchise d'impôt de l'imprimé en la perpétuant dans la loi et les règlements sur la TPS.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle) propose:

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Environnement à révoquer le permis visant le projet Rafferty-Alameda et à utiliser tous les pouvoirs de l'administration fédérale pour empêcher la Saskatchewan de procéder à la réalisation de ce projet tant qu'une commission d'évaluation environnementale indépendante n'en aura pas terminé l'étude.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ouvre aujourd'hui le débat sur cette motion.

Celle-ci porte sur une question très importante qui intéresse la province de la Saskatchewan et qui doit être

résolue. Les Canadiens sauraient alors si le gouvernement fédéral et son nouveau ministre de l'Environnement veulent vraiment contribuer à la protection de l'environnement et si le gouvernement actuel prend vraiment au sérieux la formule d'évaluation environnementale, surtout dans le cas de mégaprojets comme celui que nous débattons ici aujourd'hui.

Je dirai tout d'abord que, en dépit de ce que peuvent prétendre d'autres hommes et femmes politiques, le Nouveau Parti démocratique, tant au fédéral qu'en Saskatchewan, n'est en principe pas opposé à la construction d'un barrage là-bas. Si l'on fait ce qu'il faut et si une étude d'évaluation environnementale indépendante montre que le projet n'aura pas d'effets néfastes durables pour l'environnement, cela voudra dire que le projet est valable des points de vue économique et environnemental. Nous sommes entièrement et de tout coeur en faveur de ce projet. Ce serait une véritable aubaine que de pouvoir offrir aux Canadiens du sud de la Saskatchewan l'accès à un lac et, du coup, à de l'eau potable.

Beaucoup de spécialistes et de profanes nourrissent de sérieux doutes sur l'incidence tant économique qu'écologique de ce projet. Parlons d'abord d'économie. Le gouvernement de la Saskatchewan veut construire deux centrales hydroélectriques alimentées au charbon. On peut acheter de l'électricité à meilleur prix au Manitoba. Deux centrales hydroélectriques alimentées au charbon sont déjà en réserve au Dakota du Nord. L'infrastructure existe. Il en coûterait beaucoup moins cher d'y acheter de l'électricité que de réaliser le projet Rafferty-Alameda, qui n'est pas rentable, selon nous.

Deuxièmement, le gouvernement de la Saskatchewan prétend que ces réservoirs servent à refroidir les centrales à charbon, et qu'il y a suffisamment d'eau dans la rivière Souris pour les remplir. Diverses études ont par contre démontré que si le barrage Rafferty avait été construit en 1912, le réservoir ne se serait pas rempli avant 1948, et que le niveau d'eau du réservoir Rafferty n'atteindrait pas son maximum 97 p. 100 du temps.

En fait, le réservoir ne se remplira peut-être jamais. Il pourrait perdre par évaporation jusqu'à 75 p. 100 de son alimentation naturelle annuelle. Au lieu d'obtenir un lac long de 70 kilomètres, comme le gouvernement de la Saskatchewan le promet, nous pourrions en fait avoir deux marécages poisseux, verts et infestés d'algues, qui ne seront d'aucune utilité comme sites récréatifs, sources d'approvisionnement en eau ou réservoirs d'irrigation.

On se demande vraiment pourquoi le gouvernement de la Saskatchewan insiste pour que ce projet continue. Il prétend avoir fait une étude environnementale. Il en a fait une en effet. Mais cette étude a été critiquée par le ministère fédéral de l'Environnement, par le *Corps of Army Engineers* des États-Unis et par l'Agence américaine de protection de l'environnement. Ce sont trois organismes publics parfaitement légitimes qui ont examiné le projet et qui ne sont pas satisfaits de l'étude de la Saskatchewan. En fait, le *Corps of Army Engineers* a déclaré dans son rapport:

> La crédibilité des résultats quantitatifs des deux études théoriques ci-dessus. . . est gravement limitée par l'absence d'étalonnage et de vérification du modèle, basés sur des données historiques. De plus, les programmes sont extrêmement simplifiés, car l'écoulement normal variable, la température et le pH de l'eau sont considérés comme des constantes, et l'attribution de concentrations d'intrants initiaux et de coefficients de taux de réaction est extrêmement subjective.

Autrement dit, le *Corps of Army Engineers* des États-Unis juge l'étude environnementale de la Saskatchewan extrêmement subjective et extrêmement simplifiée.

Voici ce que des fonctionnaires du ministère fédéral de l'Environnement a déclaré ont propos des études de la Saskatchewan:

> L'évaluation des implications de la participation fédérale à ce projet se heurte à une carence grave d'informations à plusieurs égards. Il existe également des ambiguïtés, des erreurs et des omissions quant à l'information technique et aux prévisions des incidences environnementales.

Ce que nous constatons, c'est que des organisations très respectables estiment que l'étude faite par la Saskatchewan comporte d'énormes lacunes.

Ceux que le projet et son coût de quelque 1,6 milliard de dollars inquiétaient beaucoup ont été consternés lorsque le ministre de l'Environnement de l'époque, M. McMillan, a délivré un permis le 17 juin 1988. Il fallait que le gouvernement délivre un permis, car le projet touchait à des eaux transfrontalières. En effet, la rivière Souris prend sa source en Saskatchewan, passe par les États-Unis et remonte ensuite au Manitoba. De toute évidence, le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer dans ce projet.

• (1120)

Il nous a fallu un certain temps pour convaincre le gouvernement de l'heure, celui d'avant les dernières élections, qu'il avait une certaine responsabilité à assumer. Quoi qu'il en soit, un permis a été délivré le 17 juin 1998. Les circonstances entourant sa délivrance sont certes suspectes. Nous savions à ce moment-là que M. MacMillan accordait le permis à la Saskatchewan à condition que celle-ci accepte l'aménagement du parc national des Prairies. Le gouvernement fédéral voulait ce

parc depuis quelque temps déjà. La Saskatchewan avait atermoyé; alors, en échange du permis, elle a accepté l'aménagement du parc des Prairies.

En outre, beaucoup d'entre nous soupçonnaient quelque chose, car, vers la même époque, la Cour fédérale avait rendu une décision concernant les droits des francophones en Saskatchewan. Rappelez-vous aussi que c'était au moment où il y avait une élection partielle dans la circonscription de Saint-Jean, au Québec.

Nous soupçonnons aussi que la Saskatchewan a promis de se conformer à l'ordre du gouvernement fédéral concernant les droits linguistiques des francophones en échange de ce permis.

Dès le début, on a conclu des ententes politiques sur le dos de l'environnement. Pour ceux qui se préoccupent de l'environnement, c'était inadmissible. C'était inadmissible pour la Fédération canadienne de la faune et pour une organisation appelée SCRAP ou en anglais, Stop Construction of Rafferty-Alameda Project. Cette organisation a déposé une requête en justice et le 10 avril 1989, la Cour fédérale a annulé le permis parce que le ministre ne s'était pas conformé aux lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le gouvernement de la Saskatchewan a fait appel et le 22 juin 1989, le tribunal a maintenu sa décision en disant que ces lignes directrices liaient le ministre et devaient être appliquées au projet de construction du barrage Rafferty-Alameda.

Nous avons déjà deux jugements qui affirment que le gouvernement fédéral a une responsabilité et qu'il ne l'a pas assumée avant de délivrer ce permis.

Il a délivré un second permis le 31 août 1989 après que le ministre a eu ordonné une évaluation environnementale initiale. Le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement fonctionne de la façon suivante: le ministre ordonne d'abord ce qu'on appelle une évaluation environnementale initiale. Cette évaluation ne comprend pas d'audiences publiques. C'est une évaluation sommaire après laquelle un rapport est soumis au ministre, qui décide s'il y a des raisons de tenir une enquête publique complète. Cette fois-là, le ministre a décidé qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes pour tenir une telle enquête et il a donc délivré un second permis.

Une fois de plus, les personnes opposées à ce projet ont intenté des poursuites contre le gouvernement et le tribunal a rendu une décision en décembre de l'an dernier, une décision historique, une décision qui répétait ce qu'avaient dit deux autres tribunaux, à savoir que la responsabilité fédérale exigeait la tenue d'une enquête publique complète.

Ce que disait le tribunal, c'est que le gouvernement avait le choix entre révoquer le permis dans les 30 jours ou procéder à un examen environnemental complet.

Le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada ont alors conclu une entente. Cette entente prévoyait qu'il n'y aurait plus de travaux de construction, à moins que ce soit pour des raisons de sécurité, et qu'on procéderait à une évaluation environnementale. On promettait de nommer une commission d'évaluation et de tenir des audiences publiques. Nous pensions que la question était réglée et, d'une façon générale, les gens étaient satisfaits.

Au début du printemps, ayant entendu des rumeurs selon lesquelles les travaux continuaient sur la partie Rafferty du projet, je me suis rendu sur place et, effectivement, des bulldozers étaient à l'oeuvre. J'ai soulevé le fait à la Chambre et l'ancien ministre de l'Environnement m'a affirmé que le gouvernement fédéral savait que la construction continuait et qu'il allait envoyer des ingénieurs pour savoir de quel genre de travaux il s'agissait. Il devait m'informer du résultat de l'enquête. Il ne l'a jamais fait et la construction s'est apparemment poursuivie jusqu'à ce que la commission elle-même estime que son intégrité et celle de ses travaux étaient tout simplement compromises, de sorte que les Canadiens ont appris la semaine dernière que la commission avait décidé de suspendre définitivement ses auditions. Puis le premier ministre de la Saskatchewan a dénoncé officiellement l'accord; le lendemain, les membres de la commission démissionnaient en bloc et voilà où nous en sommes.

Je soutiens que dans l'état actuel des choses, le gouvernement fédéral ne se conforme pas à l'ordonnance de la Cour fédérale. En décembre de l'année dernière, en effet, la Cour fédérale lui avait ordonné de révoquer le permis à moins qu'une commission d'évaluation environnementale indépendante ne procède à une étude. Cette commission d'évaluation environnementale indépendante figure implicitement dans la décision du tribunal. «Le ministre est légalement tenu d'exiger et de permettre qu'une commission procède à une étude publique de toutes les conséquences environnementales néfastes importantes.»

Le ministre doit faire en sorte que la commission puisse procéder à son enquête dans des conditions favorables. De toute évidence, ces conditions n'existent pas, et si les membres de la commission ont démissionné, c'est qu'ils ne pouvaient tout simplement pas accomplir leur tâche dans les conditions actuelles.

Pour cette raison, nous soutenons que l'ordonnance initiale du tribunal, qui exige que le ministre révoque le permis, est exécutoire. Chaque jour qui passe sans que le ministre révoque ce permis, le gouvernement fédéral et le ministre de l'Environnement passent outre à l'ordonnance d'un tribunal. Voilà qui est tout à fait inacceptable, surtout de la part de notre propre gouvernement fédéral.

Il y a lieu de tirer certaines leçons utiles de cette situation. La plus grande leçon, en premier lieu, c'est qu'on ne doit pas mêler les questions environnementales et la politique, comme le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan tentent de le faire. Tout porte à croire que les deux gouvernements avaient conclu dès le départ une entente. En fait, le premier permis constituait en fait une entente entre la province de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral. Cela semble nous conduire directement chez le premier ministre. C'est le premier ministre de cette province et le premier ministre du Canada qui, au cours de pourparlers amicaux, ont conclu cet accord.

Même depuis l'entrée en fonction du ministre actuel, nous entendons toute sorte de rumeurs et d'insinuations, en provenance surtout de la Saskatchewan, comme quoi le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en étaient venus à une entente. En fait, dans un discours très troublant qu'il a prononcé vendredi dernier, le président de la Saskatchewan Power Corporation, M. George Hill, déclarait:

> En janvier 1990, M. Good, l'un de ces fonctionnaires, m'a prié de ne pas insister pour qu'on fixe à la commission une échéance pour le dépôt de son rapport. Il est indéniable qu'il voulait laisser croire que la commission était indépendante. Mais il m'a affirmé qu'il aurait un droit de regard sur la commission par l'entremise du président, qui serait un membre du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Il faut comprendre que ce bureau, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, n'est pas un organisme indépendant du reste du ministère fédéral de l'Environnement. Le chef de ce bureau relève de M. Good. M. Good avait donc tout ce monde dans ses filets. Il m'a affirmé qu'il avait la haute main et qu'il veillerait à ce que la commission remplisse son mandat de façon expéditive et présente rapidement un rapport puisque, après tout, ce projet avait déjà fait l'objet de deux autres examens.

Autrement dit, le président de la Saskatchewan Power Corporation prétend que le sous-ministre du ministère fédéral de l'Environnement lui a assuré qu'il pouvait contrôler les membres et les travaux de la commission.

C'est une accusation très grave. J'espère bien que le ministre de l'Environnement interviendra au cours de la journée pour nous donner des explications sur les allégations de M. Hill et nous garantir que la commission d'évaluation environnementale est véritablement indépendante et non sous le contrôle de son ministère.

Il faut également se poser de sérieuses questions sur les motifs du gouvernement de la Saskatchewan.

• (1130)

Nous comprenons que ce projet va se trouver principalement dans la circonscription de M. Devine, premier ministre de la Saskatchewan. Naturellement, il y a des avantages locaux qui en découleront dans le secteur du bâtiment et des emplois, en dépit des indications claires selon lesquelles ce projet ne se justifie pas sur le plan économique et qu'il est néfaste pour l'environnement. Nous croyons bien que, peut-être, le seul domaine où il se justifie est sous l'angle politique en ce qui concerne le premier ministre de la Saskatchewan. Il a assurément réussi à rallier les gens de l'endroit, qui voient les avantages économiques à court terme que ce projet présente pour eux. Il a pu mobiliser ces gens et, à mon avis, ces tactiques sont le seul moyen dont dispose le premier ministre Devine pour se faire réélire dans sa circonscription.

Une voix: Il se concilie les sondages, même dans ce cas.

M. de Jong: Il essaye, comme dit mon collègue, de se concilier les sondages. Eh bien, je voudrais avertir le premier ministre de la Saskatchewan que cela ne lui sera d'aucune utilité parce qu'il sera battu dès qu'il aura le courage de déclencher des élections provinciales.

Il utilise 1,6 milliard de dollars des deniers publics de la province de Saskatchewan pour financer un projet très douteux sur le plan économique et environnemental. Les habitants de la Saskatchewan sont accablés de déficits et de dettes énormes à cause de l'actuel gouvernement conservateur à Regina. Celui-ci est tout à fait prêt à augmenter cette dette de 1,6 milliard de dollars seulement pour assurer sa propre réélection, et je dis et je répète que c'est une honte.

Naturellement, le premier ministre ne veut pas d'une enquête publique approfondie; il ne veut pas que le public soit informé. En fait, il y a eu des tentatives dans ce sens, quand les personnes préoccupées par le projet se demandaient si le gouvernement de la Saskatchewan se

conformait vraiment à l'entente conclue avec le gouvernement fédéral en janvier de cette année, et quand elles ont demandé tous les documents disponibles. Le 19 juin dernier, le premier ministre de la Saskatchewan a ordonné que tous les dossiers concernant le barrage Rafferty–Alameda soient scellés parce que, selon lui, c'était dans l'intérêt public. En d'autres termes, il a dit que dévoiler tous les faits relatifs au projet Rafferty–Alameda ne serait pas dans l'intérêt public. Quelle attitude honteuse de la part du premier ministre de la Saskatchewan!

Bref, le ministre de l'Environnement n'a pas de choix. Compte tenu de cette triste et sordide affaire, des manoeuvres politiques du gouvernement fédéral et de la province de Saskatchewan ainsi que des ordonnances claires et explicites de la cour, il ne peut faire qu'une seule chose: révoquer le permis pour qu'on interrompe les travaux et ordonner un examen environnemental indépendant et public. À la lumière de ce rapport, il pourra alors décider si oui ou non les travaux se poursuivront. Mais la première chose qu'il doit faire, c'est révoquer le permis dès maintenant.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais avant toute chose vous féliciter pour vos nouvelles responsabilités.

J'aimerais informer la Chambre que le ministre de l'Environnement ne peut être présent à ce moment–ci. Il comptait fournir la réponse initiale, au nom du gouvernement, comme le veut la tradition, mais il arrivera, je l'espère, plus tard dans la matinée, avant 13 heures.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous parler d'un dossier très complexe et, malheureusement pour certains, très confus, et vous fournir quelques données très importantes sur la constitution de la commission en question et sur son rôle, jusqu'à tout récemment.

Comme le savent bon nombre des députés, le processus dont il est question ici a débuté le 29 janvier, avec la nomination, par le ministre de l'Environnement, des membres de la commission d'étude, et a pris fin le 12 octobre, avec la démission en bloc des membres de cette même commission.

Les membres de la commission avaient, bien entendu, les compétences requises pour remplir le rôle qui leur avait été confié. Il s'agissait du président, Robert Connelly, du BFEEE; de Hugh Mackay, ingénieur–conseil de Winnipeg spécialisé dans la planification des ressources hydrauliques; de Donald Gray, président de la Division de l'hydrologie à l'Université de la Saskatchewan; de Robert Bell, biologiste de la vie aquatique, de La Ronge; et de M. Moodie, professeur de biologie à l'Université de Winnipeg. C'était donc un groupe de personnes distinguées, originaires pour la plupart de l'ouest du pays.

La construction du barrage Rafferty devait être interrompue volontairement par le gouvernement de la Saskatchewan, une fois le barrage jugé sécuritaire, et ne devait reprendre que lorsque le ministre de l'Environnement aurait répondu au rapport de la commission. Même s'il était entendu que le permis de construire délivré en vertu de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eaux internationaux demeurait opérant, la province avait bel et bien accepté que le ministre le modifie au besoin, dans les domaines de compétence fédérale. Sans compter que le gouvernement de la Saskatchewan devait accueillir favorablement les recommandations de la commission sur les questions relevant de sa compétence.

Par mesure de sécurité, pour rendre la structure en contre–bas du barrage Rafferty opérante, on devait installer en aval un mur de protection contre l'érosion et une vanne de régulation des eaux. Pour ce faire, il fallait contenir le ruissellement du printemps au–dessus du barrage Rafferty. La province s'est rendue à la demande du ministre, soit d'accumuler le plus d'eau possible dans les réservoirs en amont du barrage.

Comme c'est la toujours la pratique en pareil cas, c'est le ministre qui a délivré le mandat de la commission d'évaluation environnementale du barrage Rafferty–Alameda. On a demandé à cette commission d'évaluer l'incidence écologique et sociale de ce projet. Ajoutons qu'elle avait également pour mandat de faire des recommandations sur l'exploition du barrage Rafferty–Alameda, notamment en ce qui concerne les modifications qu'il faudrait peut–être apporter à la structure du barrage. La commission devait tenir compte, dans le cadre de ses recommandations, des obligations internationales du Canada, notamment celles qu'il a contractées en vertu des ententes conclues avec les États–Unis à propos de ce projet.

La construction devait cesser une fois prises les dispositions nécessaires pour rendre le barrage Rafferty sécuritaire, et elle ne devait pas reprendre tant que la commission n'aurait pas remis ses recommandations au ministre. Sur la foi du rapport de la commission, le ministre avait modifié les conditions du permis délivré pour ce projet en vertu de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Les éléments du projet énumérés dans le mandat de la commission sont le barrage Rafferty et le réservoir de la rivière Souris, le canal de dérivation Rafferty, les segments de canal situés jusqu'à environ 16 kilomètres en aval du barrage Rafferty; et le barrage et le réservoir Alameda sur le ruisseau Moose Mountain, juste au nord de Oxbow.

Le barrage Alameda serait construit sur le bras principal du ruisseau Moose Mountain, juste à l'est du village d'Alameda. Le barrage et les installations annexes créeraient un réservoir de capacité suffisante pour régulariser le débit du cours d'eau et empêcher les inondations au Canada et aux États-Unis—ce qui constitue évidemment l'un des grands objectifs du projet—et pour améliorer l'approvisionnement en eau, de Oxbow jusqu'à la frontière internationale et, au besoin, permettre la construction de canaux d'irrigation supplémentaires à partir du réservoir et en aval du barrage.

On a également demandé à la commission d'étudier tous les renseignements produits aux termes des lois dites *Saskatchewan Environmental Assessment Act* et *United States National Environmental Policy Act*, ainsi que pour les besoins du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement comme tel.

Aucun délai n'a été fixé pour cet examen, mais il était sous-entendu que des études de cette nature exigent normalement de 12 à 18 mois.

Il serait juste de dire, monsieur le Président, qu'il y a eu des études assez poussées du projet et de ses répercussions avant la formation de la commission. Je mentionne notamment des mémoires sur l'évaluation des répercussions environnementales établis en vertu des lois précitées, *Saskatchewan Environmental Assessment Act* et *United States National Environmental Policy Act*, ainsi qu'une évaluation environnementale initiale préparée conformément aux lignes directrices du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

La première étape des travaux de la commission consistait à élaborer et à présenter son plan d'examen. Ce rapport sur les mécanismes que la commission prévoyait utiliser pour la réalisation de l'étude a été publié le 30 mars 1990. Quelques questions et réponses sur le contenu de l'étude s'y ajoutaient.

Au cours des quelques mois qui ont suivi sa mise sur pied, la commission a également examiné les études disponibles sur le projet, pour s'assurer qu'elle possédait l'information pertinente et vérifier s'il lui fallait de l'information supplémentaire avant de pouvoir procéder aux audiences publiques. La commission, après avoir examiné en détail plus de 25 volumes d'information, a décidé qu'elle avait besoin de plus d'information. Le 25 mai, la commission a donc émis une demande d'information à l'état d'ébauche, et a invité la population à lui faire parvenir par écrit tout commentaire pertinent aux 36 questions posées.

La commission demandait ainsi plus de renseignements sur la quantité et la qualité de l'eau, sur le poisson, sur la flore, sur les ressources pétrolières et sur l'utilisation de la région à des fins récréatives.

• (1140)

Au cours des mois de mars et d'avril de cette année, le secrétariat de la commission a visité deux fois le bassin de la rivière Souris, dans le but de rencontrer les autorités provinciales et municipales, les habitants de la région, les fermiers, les médias et les représentants des groupes environnementaux, afin de leur expliquer le processus qui serait suivi, de répondre aux questions et de prendre connaissance des préoccupations et des suggestions.

Au cours de la semaine du 18 juin, la commission a mené ses audiences dans le bassin de la rivière Souris, et a tenu deux séances publiques à Estevan, en Saskatchewan, et à Souris, au Manitoba, soit dans ma propre circonscription de Brandon—Souris. Au cours de cette tournée, la commission a pu découvrir personnellement le bassin de la Souris au Manitoba, les refuges fauniques du Dakota du Nord et l'un des emplacements choisis pour la réalisation du projet, en Saskatchewan. Ces séances publiques ont permis à la commission d'expliquer aux habitants de la région le type d'étude qu'elle entendait faire et de prendre connaissance de leurs préoccupations.

La commission a reçu 24 mémoires portant sur la demande d'information à l'état d'ébauche. Elle a étudié attentivement chacun de ces mémoires avant d'élaborer le document révisé. La demande d'information définitive comprenait 45 questions exigeant une réponse avant que la commission puisse passer à l'étape des audiences publiques.

Il serait peut-être utile de s'arrêter un moment et de parler plus en détail de la nature de cette demande d'information. Celle-ci porte notamment sur le niveau et la qualité de l'eau, le poisson et la faune. En ce qui concerne le niveau de l'eau, par exemple, la commission a jugé important de comprendre la nature cyclique du niveau d'eau annuel des lacs situés dans la prairie. Cependant, les données présentées dans l'étude d'impact écologique de la *Souris Basin Development Authority*, mieux connue sous l'acronyme SBDA, portaient sur les années 1912 à 1981. Compte tenu du fait que les années 1982 à 1990 ont été très sèches dans la région de l'ouest, où j'habite, et dans le secteur baigné par la rivière Souris, l'inclusion de ces données dans l'analyse équilibrerait le nombre de cycles de sécheresse et de pluviosité. En outre, elles permettraient de faire des prévisions plus justes sur le temps nécessaire pour remplir les réservoirs.

C'est un renseignement essentiel qui aiderait à mieux prévoir les flux dans le bassin en aval dans le Dakota du Nord et au Manitoba.

En ce qui touche la qualité de l'eau, la commission a noté que la validité de l'information tirée des modèles reposait beaucoup sur la façon dont on synthétisera les processus, de même que sur l'existence et l'exactitude des données. Même si les modèles sur la qualité de l'eau que contient l'étude d'impact de la SBDA semblent être à la fine pointe de la technologie, la commission était d'avis qu'elle ne disposait pas de renseignements suffisants pour faire des vérifications et des calculs adéquats.

De ce fait, la commission a demandé un complément d'information sur les projections de qualité de l'eau, en particulier dans le réservoir du barrage Rafferty, et sur les mesures envisagées pour remédier à l'incertitude de ces prévisions dans la partie occidentale du Manitoba.

Dans le domaine des pêches, la commission a noté que les réservoirs auraient probablement des effets tant positifs que négatifs sur l'habitat du poisson dans le Dakota du Nord ainsi qu'au Manitoba et en Saskatchewan. Le maintien des populations de poisson et le succès de certaines des mesures de prévention dépendraient des conditions qui prévaudraient dans le cadre du plan d'exploitation prescrit dans l'accord international ou des conditions à remplir pour satisfaire aux objectifs premiers du projet. La commission s'est par conséquent interrogée, en ce qui concerne les pêches, sur la compatibilité entre les mesures de prévention envisagées dans la partie du bassin située en Saskatchewan, et les mesures qui pourraient être nécessaires dans les parties du bassin situées dans le Dakota du Nord et au Manitoba, d'une part, et le plan d'exploitation et les objectifs premiers du projet, de l'autre.

Dans le domaine de la faune, la commission a noté que le plan de prévention de la SBDA relatif aux oiseaux aquatiques expose les mesures devant être prises pour parer aux pertes anticipées en Saskatchewan à cet égard, mais s'est interrogée sur les mesures prévues pour éviter les pertes nettes de production d'oiseaux aquatiques dans le bassin de la Souris, ainsi que sur les mesures provisoires nationales et internationales envisagées.

La commission a également noté que le remplissage des réservoirs détruirait une végétation importante pour la survie de la faune, notamment du cerf de Virginie. Elle a donc demandé une estimation des effets du projet sur la population régionale de cerfs et un exposé des mesures envisagées pour remplacer le territoire ainsi perdu par la faune.

Ce n'étaient là que quelques exemples des questions détaillées que la commission a examinées, des exemples destinés à montrer à la Chambre à quel point la commission a pris son travail au sérieux.

Il existe également d'importantes questions auxquelles il faudra répondre en détail avant que des décisions soient prises quant aux répercussions environnementales possibles du projet.

Il y a lieu de signaler, en outre, que la commission a reçu de la SBDA une réponse à ces quatre questions le 24 septembre. Ainsi, elle avait atteint la cinquième étape de son processus en sept points et était sur le point de rendre publics certains documents avant de passer à l'audience publique finale.

Il convient de signaler aussi que, pendant que la commission faisait son examen, la Saskatchewan effectuait des travaux accessoires dans le réservoir Rafferty et en aval du barrage Rafferty. Elle a notamment construit un pont-jetée dans le réservoir, elle a continué ses travaux dans le nouveau parc *Dr. Mainprize* et, plus récemment, elle a entrepris des travaux de canalisation en aval du barrage Rafferty.

Après que la commission a eu rédigé la version définitive de la demande de renseignements, qu'elle a présentée le 1er août, elle a organisé une autre visite du secteur Rafferty-Alameda au début de septembre. Elle a visité le barrage Rafferty et les travaux accessoires, de même que l'emplacement proposé du barrage Alameda. La visite a été tellement bien annoncée qu'entre 50 et 100 personnes accompagnaient la commission durant toute la visite, y compris les représentants de la SBDA et leurs experts-conseils. La commission a visité certaines des zones que la SBDA veut mettre en valeur pour atténuer l'impact du projet, notamment des zones de plantation d'arbres qui viendront remplacer l'habitat faunique inondé par le réservoir Rafferty, et des zones aquatiques qui seront aménagées pour créer un habitat pour les poissons dans le réservoir Rafferty.

La commission a également visité l'emplacement proposé du barrage Alameda. La participation d'habitants de la région d'Estevan, dans le bassin de la rivière Souris, et du Manitoba, a été très utile à la commission. Cela lui a permis de mieux comprendre les effets possibles du projet en général, de trouver des façons d'atténuer ces effets et d'entendre les observations, positives ou négatives, de ces gens au sujet du projet.

Pendant cette visite, la commission a constaté que les travaux de canalisation en aval du barrage Rafferty avaient été entrepris.

Même s'il était entendu, lorsque les membres de la commission ont été nommés, que ces travaux ne seraient pas entrepris, la commission a jugé que tous les effets néfastes que le pont-jetée ou le parc pourraient avoir sur l'environnement étaient réversibles ou pouvaient être atténués. Par conséquent, la commission a poursuivi son étude en dépit de ces frustrations. Dans une lettre adressée au ministre, en date du 4 octobre, la commission signale que le fait d'avoir entrepris les travaux de canalisation en aval allait clairement à l'encontre de son mandat, puisqu'elle était chargée d'étudier cet élément du projet.

La commission a reconnu que l'entente ministérielle entre le Canada et la Saskatchewan, qui a été signée en janvier 1990 et qui limitait les travaux de construction liés à ce projet, avait été interprétée différemment par le gouvernement fédéral et par celui de la Saskatchewan. La commission a également reconnu les tentatives du ministre de l'Environnement, Robert de Cotret, en vue d'en arriver à un accord avec la Saskatchewan au sujet de l'entente elle-même. Ce sont justement les interprétations divergentes qui ont empêché le respect du mandat initial et qui ont, du même coup, placé la commission dans une position difficile.

Cependant, il se peut que l'entente soit quelque peu ambiguë en ce qui concerne certains aspects du projet, mais elle précise clairement que, tant que l'étude ne serait pas terminée, on n'entreprendrait aucune des phases de la construction du canal de dérivation ou du barrage Alameda et du réservoir, on ne procéderait pas à l'acquisition de terrains et on interromprait les travaux de construction sur le barrage Rafferty, une fois établi que le travaux effectués jusque-là ne présentaient aucun danger. Cette commission était persuadée qu'une fois qu'on aurait établi que le barrage Rafferty ne présentait aucun danger, tous les travaux pertinents seraient interrompus en attendant que l'étude soit terminée.

Ainsi, la commission a cherché à déterminer la meilleure façon de procéder à son examen et elle a jugé bon de suspendre ses activités jusqu'à ce que la question soit éclaircie, afin d'éviter que le sérieux du processus d'évaluation et d'examen ne soit remis en question.

Après la publication de sa lettre, le 11 octobre, la commission a toutefois été surprise d'apprendre que le premier ministre de la Saskatchewan avait annoncé plus tard la journée même qu'il avait demandé à la SBDA d'entreprendre ou de reprendre les travaux de construction reliés à toutes les phases du projet Rafferty-Alameda.

Le premier ministre Devine a déclaré qu'il avait donné cette directive parce que la commission fédérale d'évaluation environnementale avait annoncé la suspension de ses activités en attendant des précisions sur son mandat. Il est difficile de comprendre que la commission, qui souhaitait qu'on précise son mandat dans le cadre de cette évaluation qui en était aux dernières étapes, ait pu provoquer une réaction pareille.

On ne sera pas surpris d'apprendre que les membres de la commission ont annoncé le lendemain qu'ils avaient à regret remis leur démission au ministre. Ils ont fait remarquer que, même si l'évaluation du projet ne se déroulerait dans des conditions idéales, puisque les travaux de construction étaient déjà bien avancés lorsque la commission a entrepris son étude, ils s'attendaient à pouvoir procéder à un examen approfondi et sérieux des répercussions environnementales possibles et des moyens à prendre pour atténuer ces répercussions, avant que les travaux de construction ne soient terminés.

L'annonce faite par la Saskatchewan a empêché manifestement la commission de réaliser pleinement son mandat.

La commission a déploré de ne pas pouvoir assumer pleinement ses obligations envers les gens de la Saskatchewan, du Manitoba et du Dakota du Nord, mais elle a jugé que, dans les circonstances, elle devait avant tout veiller à la protection de l'environnement et faire en sorte que le sérieux du processus d'évaluation et d'examen ne soit pas compromis. Quand il a accepté la démission des membres de la commission, le ministre a déclaré:

> Lorsque la Saskatchewan annoncé son intention de lancer le projet Alameda, les membres de la commission se sont vus dans l'obligation de démissionner. Depuis le milieu de l'été, je. . .

• (1150)

c'est-à-dire le ministre—

> . . .j'ai rencontré le premier ministre provincial, les membres de la commission, des résidents de la province et divers autres intervenants. J'ai dit que j'avais essayé de trouver une solution raisonnable pouvant satisfaire les intérêts des membres de la commission, des résidents de la Saskatchewan et du Manitoba, tout en respectant les normes de l'environnement et de l'économie. J'ai déclaré qu'il avait été malheureusement impossible de trouver un terrain d'entente. J'ai ajouté que, si la commission avait pu réaliser son mandat, elle

aurait formulé des recommandations précieuses pour l'environnement et pour les résidents de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'État du Dakota du Nord. J'ai dit que cette démission était une perte pour tout le monde.

Toute cette histoire montre, selon moi, que le gouvernement a déployé de grands efforts pour s'assurer qu'une commission réaliserait une évaluation environnementale sérieuse. Mon collègue, le ministre de l'Environnement, a eu de nombreuses discussions avec le gouvernement de la Saskatchewan pour convenir d'une façon pratique de poursuivre cette étude. En dernière analyse, toutefois, ses démarches ont échoué, non pas par manque d'ardeur, mais plutôt parce qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour aborder ce genre de situation. Il est apparu depuis que le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, ce décret pris par un gouvernement antérieur et toujours en vigueur, était déroutant et ambigu. À mon grand regret, nous voyons maintenant l'exemple pratique de son échec. Il serait utile que, plus tard aujourd'hui, d'autres députés parlent des moyens de rectifier la situation, et je suis sûr qu'ils le feront.

La difficulté dans cette affaire tient à une chose ou deux. Elle est difficile parce que les lignes directrices élaborées au début des années 80 ne devaient pas avoir force de loi. Le texte en était donc, parfois, déroutant et ambigu. On leur a donné plus tard force de loi en dépit de leurs déficiences, et c'est le système nous régit en ce moment. La plupart des députés seront d'accord pour dire que les lignes directrices ne se sont pas révélées à la hauteur de ce qu'on en attendait, et c'est pourquoi la Chambre est saisie du projet de loi C-78 qui sera examiné plus en détail demain.

Il est aussi évident que l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan en janvier dernier n'était pas aussi précis que nous l'aurions voulu, d'où les différences d'interprétation.

Quant à l'importance que donnent à l'accord le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan, nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, telles que nous les concevons, au début de l'année, en nommant la commission. Celle-ci s'est réunie et a tenté d'achever ses travaux au cours de l'été. L'étude a pris plus de temps que ne l'auraient souhaité les gens de la région, avec la conséquence que le mécontentement est immense. Je répète que la tâche de la commission était considérable et qu'elle était très avancée. Nous regrettons que ses membres se soient vus forcés de démissionner.

Dans l'intervention que le ministre fera plus tard ce matin, il exposera en détail la réaction du gouvernement à ces démissions. Il a dit à la Chambre hier qu'il s'était engagé au nom du gouvernement du Canada à remplir ses obligations juridiques et qu'il s'occupera de remplacer la commission parce que c'est une de ses obligations.

Je ne peux pas donner d'heure précise, mais je peux assurer à la Chambre que le ministre viendra, dès qu'il le pourra, expliquer plus en détail la réaction du gouvernement à ces démissions.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le secrétaire parlementaire avait à nous dire. Tout d'abord, il semble nous dire qu'il s'intéresse personnellement à cette question, puisque la qualité de l'eau à Souris constitue un aspect secondaire de l'étude et que bien des gens qui s'opposent au projet viennent de Brandon et de Souris.

Je crois aussi comprendre, monsieur le Président, que l'intention avouée du gouvernement de la Saskatchewan d'aller de l'avant avec la partie Alameda du projet pourrait bien être à l'opposé des instructions qu'il a reçues jusqu'ici.

Je crois également comprendre que, dans une lettre en date du 15 août qui a été adressée à M. J.F. Dolecki, du département d'économique de l'Université de Brandon, et qui portait la signature du ministre des Transports, le ministre a déclaré ceci:

Le demandeur, SaskPower, a demandé en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN) l'approbation du projet global, y compris pour ce qui touche la chaussée. La demande suivra la filière normale. Toutefois, par suite de la décision que la Cour fédérale d'appel a rendue le 13 mars 1990 à l'égard du projet de la rivière Oldman, les dispositions du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) vont désormais s'appliquer.

Vu qu'il a été recommandé que ce projet fasse l'objet d'une enquête publique dans le cadre du PEEE, aucune suite ne sera donnée à la demande présentée en vertu de la LPEN avant que la commission d'enquête n'ait rendu sa décision. Il n'est pas question pour le moment d'ordonner l'arrêt des travaux en vertu de la LPEN.

Dans cette lettre, le ministre dit qu'il n'autorisera pas la poursuite des travaux. N'empêche que le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé que les travaux vont se poursuivre. Je voudrais que le gouvernement me dise ce qu'il entend faire dans ce dossier.

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre à la première partie des commentaires du député et dire que, effectivement, je me suis intéressé à ce projet comme de nombreux électeurs de ma circonscription.

Le député a également raison lorsqu'il dit que certains des principaux opposants habitent la circonscription. J'ajouterais cependant, pour l'information de la Chambre, qu'il y a aussi de nombreux partisans du projet dans la circonscription de Brandon—Souris et je suis même sûr que mes électeurs souhaiteraient que je dise au député que la majorité des lettres et des appels que je reçois sont en faveur de ce projet.

Cela ne veut pas dire que les gouvernements prennent leurs décisions en fonction du nombre de lettres qu'ils reçoivent pour ou contre quelque chose, car la responsabilité des gouvernements est de faire preuve de leadership et non de déterminer simplement d'où vient le vent à un moment donné. Néanmoins, je suis sûr que c'est un aspect qui intéresse le député.

La lettre d'un de mes anciens collègues de l'université de Brandon, le professeur Delecky, que le député a citée, a été adressée au ministère des Transports. On y mentionne des informations qui viendraient, et des décisions qui seraient prises, après l'achèvement des travaux de la commission d'évaluation.

Je crois savoir que nous allons procéder à la nomination d'une nouvelle commission, puisque c'est ce que la loi exige. Nous désirons recevoir le fruit des travaux déjà effectués.

Comme je l'ai dit plus tôt, la commission en activité en 1990 est parvenue à la cinquième étape d'un processus qui devait en comporter sept. Elle a fait des quantités de recherches de base. Elle a rencontré le public à différentes occasions, ainsi que les parties intéressées. Il est très important qu'on rende publique en temps opportun l'information qu'elle a réunie dans ses recommandations au ministre de l'Environnement.

Je puis comprendre pourquoi la commission, je le répète, s'est sentie forcée de démissionner au début du mois. Je prévois, monsieur le Président, qu'une commission composée de gens très compétents sera invitée à poursuivre cette tâche avec un mandat approprié. Je m'attends à ce qu'elle puisse utiliser l'information qui a été réunie jusqu'ici et qu'elle passe à l'application du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement comme nous l'avons fait au cours de 1990. Ce processus permettra de fournir de l'information au ministre qui prendra les mesures qui s'imposent.

• (1200)

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de ses observations au sujet de cette situation délicate, et notamment de ses efforts pour expliquer les difficultés qui ont marqué le projet Rafferty-Alameda.

Le secrétaire parlementaire estime-t-il que le gouvernement du Canada a respecté ses obligations et ses engagements à l'égard du processus d'évaluation environnementale?

M. Clark (Brandon—Souris): Je peux sans doute répondre brièvement, monsieur le Président, en disant qu'à mon avis, nous les avons respectés jusqu'ici et que nous continuerons en ce sens. Comme vous pouvez vous en douter, nous traversons actuellement une période très difficile en raison de la démission de la commission, mais nous comptons nous acquitter des obligations qui nous ont été confiées.

Si vous me permettez d'ajouter, car je sais que ceci intéressera le député, que la tâche a été très difficile, entre autres, parce que les lignes directrices, qui ont maintenant force de loi, sont, je l'avoue très franchement, inadéquates et doivent être remplacées. D'où le projet de loi C-78.

J'espère donc, si vous me permettez une observation, monsieur le Président, que le député assistera demain au débat de deuxième lecture et souscrira résolument à ce projet de loi, car nous ne pouvons pas nous contenter des lignes directrices actuelles, puisqu'elles ne répondent pas à la mission qu'on attend d'elles. Cette situation a considérablement aggravé les difficultés du gouvernement fédéral.

Mais je suis convaincu que le projet de loi C-78 contribuera grandement à régler ces questions à l'avenir, contrairement à ce qui s'est fait pour le projet Rafferty-Alameda, où l'on s'est attaqué aux problèmes à mi-chemin du processus.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je me demandais d'abord si le secrétaire parlementaire avait eu l'occasion de s'entretenir avec son collègue, le solliciteur général, sur ce que les Canadiens et les habitants de la Saskatchewan peuvent penser après que trois ordonnances judiciaires ont été pratiquement foulées aux pieds dans un fiasco politique où sont impliqués, je le lui rappelle, George Hill, un ancien président du Parti progressiste-conservateur de cette province qui a beaucoup politisé les activités de la Saskatchewan Power, et le nouveau sénateur Berntson, l'une des huit personnes qui ont été nommées au Sénat. Un ancien ministre du gouvernement de la Saskatchewan a même suggéré qu'on dérive l'eau du bassin de la rivière Saskatchewan ou même de celui du fleuve Churchill dans ce marécage.

Je me demandais si le ministre savait ce que les habitants de la Saskatchewan pouvaient penser de cette histoire et notamment de ses implications politiques et environnementales.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, tout d'abord, le député parle d'un marais et je ne sais pas au juste à quelle région il fait allusion. Je me suis rendu sur place à deux reprises pour rencontrer des fonctionnaires et des représentants des deux parties. J'ai vu beaucoup de terre ferme, mais pas de marais.

M. Funk: C'est ce qu'il va y avoir une fois le barrage terminé.

M. Clark (Brandon—Souris): Je suppose que c'est une question à propos de laquelle les avis sont très partagés et ce doit être le cas, bien sûr, dans la province de la Saskatchewan. Pour ce qui est de la question de savoir si M. Hill a les compétences voulues pour remplir ce rôle, je crois que l'assemblée législative de la Saskatchewan est mieux placée que le gouvernement fédéral pour y répondre.

Le ministre de l'Environnement a sans aucun doute consulté tous ses collègues au sein du Cabinet, comme le veut la règle, et continue de le faire. Le gouvernement fédéral, à mon avis, a fait de sérieux efforts et je voudrais féliciter le ministre de l'Environnement, qui s'est effectivement rendu au barrage, en juillet. Je peux le confirmer puisque j'y étais. Il a rencontré les détracteurs du projet, les représentants du groupe SCRAP à Regina, et s'est rendu sur les lieux de construction. Je crois que tous ceux qui étaient présents ont bien compris les arguments tant des protagonistes que des détracteurs du projet. Je voudrais ajouter que cette visite a été grandement appréciée, car s'il est une chose qui frustre les gens qui vivent dans cette région de la Saskatchewan, c'est de voir qu'un grand nombre de projets de ce genre sont évalués par des personnes qui habitent dans des régions très éloignées. Ils ne prennent pas toujours le temps de visiter les lieux et d'écouter les arguments des deux parties. L'actuel ministre de l'Environnement n'a absolument rien à se reprocher de ce point de vue-là.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir au sujet de cette motion dont nous sommes saisis. Assurément, il s'agit de la remise en question la plus sérieuse à l'égard de l'engagement d'un gouvernement à protéger l'environnement que nous ayons examinée à la Chambre.

Le député qui vient d'intervenir a parlé de l'insuffisance des lignes directrices. Je rappellerais au député d'en face ce que les tribunaux ont dit à propos de l'intervention du gouvernement en ce qui concerne ces lignes directrices. Selon eux, il est très évident que le gouvernement essaye de se soustraire aux responsabilités que lui confèrent ces lignes directrices auxquelles il a donné maintenant beaucoup plus de poids, que ce ne sera le cas avec le projet de loi C-78. Le gouvernement, ont-ils dit, devrait assumer les responsabilités que lui imposent ces lignes directrices, et au lieu de cela, il s'y dérobe.

Il y a bien des choses que nous faisons en gouvernant ou comme hommes et femmes politiques agissant au nom de nos électeurs, et auxquelles on peut remédier si nous nous sommes trompés. Mais voici l'une des choses auxquelles on ne peut pas remédier et dont les conséquences néfastes dureront pendant des générations, longtemps après que nous ne serons plus là pour les voir. C'est pourquoi cela mérite toute l'attention de la Chambre et du gouvernement.

En fait, il se trouve que ce projet a un passé honteux. C'est celui du gouvernement, par l'intermédiaire de trois ministres de l'Environnement consécutifs, qui a essayé de faire tout ce qu'il peut pour veiller à ce que ce projet soit terminé avant qu'on ait effectué une évaluation environnementale.

Il y a une complète complicité, d'après mon interprétation de cette question, pour faire en sorte que les conséquences néfastes de ce projet ne soient ni complètement, ni publiquement examinées ou atténuées grâce à une évaluation environnementale approfondie. En fait, selon toute apparence, il s'agissait d'une conspiration visant à retarder la démarche, à éviter que le gouvernement n'intente les poursuites qu'il aurait pu lancer, à délivrer des permis pour s'assurer que, la construction étant parachevée, les conclusions de la commission chargée d'évaluer l'impact environnemental—songez seulement qu'il n'y a pas eu vraiment d'étude complète environnementale au sens où l'entend la loi—demeurent lettre morte.

Toute cette histoire a débuté en juin 1988 lorsque le gouvernement fédéral a délivré le premier permis avec l'accord de l'honorable Tom McMillan, le ministre de l'Environnement de l'époque. Parfaitement au courant des répercussions environnementales de ce projet, des objections des Canadiens et de l'ordonnance précisant ses responsabilités en tant que gouvernement, celles en particulier du ministre, le gouvernement a délivré malgré tout le permis. Nous ne devons pas perdre de vue cet élément fondamental. Depuis lors, nous avons été témoins de toute une suite de retards et d'imbroglios qui ont presque permis de terminer les travaux, au mépris de deux ordonnances très précises des tribunaux.

Depuis 11 jours déjà, le ministre sait que les travaux se poursuivent alors qu'ils devraient être interrompus. Il n'a rien fait pour les interrompre. Le prédécesseur du ministre savait depuis avril que les travaux se poursuivaient alors qu'ils auraient dû être interrompus, au mépris de l'ordonnance du tribunal et de l'accord. Alors qu'il s'était engagé à ne pas le faire, le gouvernement a continué de verser à la province de la Saskatchewan un million de dollars par mois de deniers publics pour qu'elle puisse poursuivre les travaux.

• (1210)

Nous faisons face à l'heure actuelle à une situation critique, situation que le ministre connaissait en avril dernier et qu'il a laissé s'envenimer. Vendredi dernier, le ministre a reconnu à la Chambre qu'il s'était rendu, en juillet, en Saskatchewan pour y négocier des moyens de contourner l'accord, de contourner le mandat de la commission d'évaluation environnementale, dans un effort pour faire croire que les travaux qui se poursuivaient étaient parfaitement compatibles avec l'accord, alors qu'il connaissait pertinemment les préoccupations de la commission, que ses efforts étaient voués d'avance à l'échec et qu'il s'agissait bel et bien d'une supercherie.

Le secrétaire parlementaire hoche la tête. Permettez-moi de vous citer un extrait de la lettre que la commission d'évaluation environnementale a envoyée au ministre le 4 octobre, pas le 12, mais bien le 4 octobre. «Comme vous le savez, le 2 avril, la commission écrivait à votre prédécesseur pour lui exprimer ses inquiétudes au sujet des travaux de construction qui se poursuivent au barrage Raferty-Alameda. Le 27 avril, la Saskatchewan annonçait son intention d'entreprendre des travaux accessoires au réservoir de la rivière Rafferty et sous le barrage Rafferty.»

Ces travaux ne se sont pas limités aux mesures minimales requises pour garantir la sécurité sur les lieux. Le secrétaire parlementaire le sait, le ministre le sait, et j'ai l'impression que le premier ministre est, lui aussi, au courant.

Pourquoi n'ont-ils rien fait au mois d'avril? Pourquoi n'ont-ils pas utilisé les pouvoirs que leur confère le décret sur les lignes directrices, qui a d'ailleurs été réaffirmé et même renforcé par les décisions qu'ont rendues les tribunaux, au sujet non seulement du projet Rafferty-Alameda, mais aussi de celui de la Oldman.

À plusieurs occasions, ces derniers mois, la commission a exprimé très clairement ses inquiétudes. Le ministre a refusé d'agir. Je ne peux pas croire le ministre quand il prétend aujourd'hui se préoccuper de la question et quand il affirme qu'il prendra des mesures énergiques pour régler le problème. Le temps des mesures énergiques est révolu et la construction du barrage Rafferty s'achève, justement parce qu'aucune mesure n'a été prise depuis le printemps dernier.

Étant donné la position dans laquelle elle se trouve, la commission se doit de conclure que l'accord semble avoir été interprété de façon différente, s'entend l'accord conclu entre la Saskatchewan et Ottawa selon lequel les travaux jugés sécuritaires peuvent se poursuivre et le gouvernement du Canada doit verser à la Saskatchewan un million de dollars par mois pour tout inconvénient que lui causeront les retards. Cela fait maintenant depuis avril que cette situation dure. Cela fait huit mois que les Canadiens versent un million de dollars par mois à la Saskatchewan pour l'empêcher de poursuivre le projet de barrage Rafferty-Alameda alors que le gouvernement fédéral savait fort bien que la province contrevenait aux dispositions de l'entente et il continuait quand même à lui verser cet argent. Je demande donc au gouvernement et au ministre comment le gouvernement peut justifier

ces paiements et permettre en même temps que ce projet se poursuive.

Le ministre a clairement indiqué à la Chambre vendredi que la construction du barrage Alameda ne pouvait pas continuer. Ce qu'il s'est gardé de dire, c'est que les appels d'offres ont été lancés et qu'on a déjà procédé à l'exécution du contrat de construction. Bref, non seulement la construction du barrage Rafferty, qui fait partie de ce projet, est-elle presque achevée sans qu'il y ait une commission en place et sans évaluation environnemenale, mais voilà que le gouvernement de la Saskatchewan s'apprête à commencer incessamment les travaux du barrage Alameda. On peut presque entendre la supplique entre les lignes de la lettre de la commission, qui dit avoir espéré pouvoir au moins terminer son évaluation environnementale de cette partie du projet avant que les travaux ne commencent.

Or, à cause des délais, de l'inaction et, au dire des tribunaux, des tergiversations du gouvernement qui cherche à éviter les responsabilités que lui confère la législation sur l'évaluation environnementale et le décret sur les lignes directrices, voilà maintenant qu'un deuxième projet est en cours. Aucune commission d'évaluation environnementale ne peut maintenant procéder à l'évaluation environnementale d'une partie de ce projet avant le début des travaux.

Que va faire le ministre? Il va prendre des mesures énergiques. Où était-il passé le 4 octobre lorsqu'on aurait dû révoquer immédiatement le permis de construire? Où était-il les 11 et 12 octobre quand le premier ministre de la Saskatchewan déclarait qu'il allait poursuivre les travaux? Comment se fait-il que nous soyons en train de discuter de ce dossier, le 16 octobre, et que rien n'a été encore fait?

Où est le ministre maintenant? Que va-t-il faire? Va-t-il établir une nouvelle commission? Fera-t-il ce qu'on tente de faire depuis avril dernier, moment de la mise sur pied de la commission, soit modifier les attributions de cette commission à tel point qu'elles perdent toute valeur?

Dans une lettre adressée à la commission au printemps, le BFEEE indiquait clairement que celle-ci n'avait pas le droit d'envisager de solutions de rechange. Toute évaluation environnementale part normalement du principe que la commission qui en est chargée a le droit d'examiner quelles sont les autres possibilités et si le projet en question est vraiment le seul moyen, pour le gouvernement ou le promoteur, de parvenir à ses fins.

Le ministre parlait de plantation d'arbres comme mesure d'atténuation des effets néfastes du projet. Il relève de la commission d'évaluation de déterminer quelles sont les mesures d'atténuation appropriées, et non au promoteur de présenter ces mesures et d'attendre de la commission qu'elle les approuve.

Nous avons ici deux ordonnances de la cour qui établissent clairement quelles sont les obligations du gouvernement. On voit bien, par l'attitude du ministre, que ces obligations n'ont pas été respectées. Les déclarations énergiques ne trompent personne à la Chambre, ni dans la population, quand on n'y donne pas suite.

Le secrétaire parlementaire nous a parlé du projet de loi C-78. Le gouvernement, qui travaille à ce projet depuis juin 1988, soit depuis plus de deux ans, a évité de poser les actes qu'il aurait pu et aurait dû poser, et essayé par tous les moyens de faire en sorte que ce projet se poursuive. C'est pourquoi il n'inspire aucune confiance quant au respect du projet de loi C-78, qui a pour objet de garantir que tous les projets mis en branle au pays respectent pleinement l'environnement, c'est-à-dire qu'ils ne créent pas de dommages, et de modifier notre orientation à cet égard, l'environnement devant devenir notre préoccupation première dans la décision d'aller de l'avant ou non avec un projet.

Le projet de loi C-78 n'atténue aucune des inquiétudes de la population et de l'opposition sur la sincérité du gouvernement. En fait, il sanctionne ce genre de situations. Il permet au gouvernement de faire tous les compromis qu'il veut sur les questions d'évaluation environnementale.

Nous avons un décret sur les lignes directrices. Nous avons des décisions de tribunaux qui donnent force et effet à ce décret et qui non seulement permettent, mais obligent le gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger l'environnement. Si nous ne sommes pas prêts à renforcer les lois que nous avons déjà, n'y touchons pas.

Le projet de loi C-78 ne nous fait pas progresser dans des domaines où la compétence de plus d'une province est en jeu. Nous avons besoin d'un gouvernement ayant assez de courage et de confiance pour déclarer: «Nous sommes responsables de l'environnement au Canada et nous nous occuperons honnêtement et équitablement, mais avec fermeté, de tous les problèmes et de tous ceux qui veulent nuire à l'environnement.»

Je conclus en répétant ce que j'ai dit en commençant. Nous faisons parfois des choses de nature temporaire et qui ont des répercussions à court terme sans gravité. Dans le cas présent, les répercussions sont graves. Le gouvernement est mis au défi d'agir immédiatement, de

révoquer le permis, de s'adresser aux tribunaux si les travaux se poursuivent, de faire ce qu'il aurait dû faire il y a des mois et de recourir à tout moyen politique, financier et juridique dont il dispose pour faire cesser les travaux. Si le gouvernement n'agit pas, toute commission d'évaluation environnementale mise sur pied ne sera qu'un simulacre de commission. Elle sera inutile parce que les travaux de construction auront été terminés avant qu'elle puisse présenter son rapport.

• (1220)

Nous n'avons pas encore parlé de l'existence, oui ou non, d'une entente entre le premier ministre de la Saskatchewan et le ministre de l'Environnement. Il n'y a qu'une manière de savoir s'il y a eu une telle entente, et c'est de demander au ministre de déposer tous les documents, lettres, projets d'entente ou autres, pour que la Chambre puisse tirer ses propres conclusions.

Je trouve difficile à croire, comme toute personne raisonnable, que la province de la Saskatchewan s'exposerait de son plein gré à des poursuites judiciaires en passant des contrats ou même en faisant des appels d'offres, si elle n'avait pas la certitude de pouvoir le faire. Seul le ministre de l'Environnement pouvait lui donner le feu vert.

C'est pourquoi le gouvernement doit rendre publique toute information concernant les déclarations du premier ministre de la Saskatchewan et du président de la Saskatchewan Power Corporation au sujet d'une telle entente. C'est le seul moyen pour le public et pour la Chambre de savoir qui dit la vérité dans cette affaire et à qui faire confiance quant au devenir de nos plus précieuses ressources écologiques.

Je somme le ministre et le gouvernement de ne plus tenter de tromper les Canadiens à propos de ses intentions en matière d'environnement. Ce n'est pas avec des menaces qu'on préviendra les dommages qu'entraînera ce projet, lequel devrait être soumis à une étude d'impact approfondie. Il devrait faire l'objet d'un rapport complet. Il est maintenant trop tard dans le cas du barrage Rafferty. Il faut l'admettre. Le mal est fait d'une façon irrémédiable, mais il est encore temps d'arrêter les travaux et de veiller à ce que le projet du barrage Alameda ne suive pas le même chemin tortueux que celui du barrage Rafferty.

Les crédits

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, en tant que député représentant une circonscription du Manitoba, je m'intéresse depuis très longtemps au conflit entourant le projet Rafferty–Alameda. J'ai eu l'occasion de faire une vérification ce matin, et j'ai vu que j'avais soulevé cette question en juin 1988.

Mon intervention découlait de renseignements qui m'avaient été fournis par quelqu'un qui travaillait au bureau du ministre à ce moment-là. Cette personne s'inquiétait du fait que les effets du projet Rafferty–Alameda sur le Manitoba n'étaient pas pris en considération dans les délibérations et les ententes entre le gouvernement de la Saskatchewan et celui du Canada.

La personne dont je parle a fini par démissionner de ses fonctions au bureau du ministre de l'Environnement à cause de cette question. C'est par suite de cette démission qu'on en est venu à croire qu'un accord avait été conclu à ce moment-là entre le gouvernement de la Saskatchewan et celui du Canada, accord selon lequel le premier appuierait le second en ce qui concerne le Parc national des Prairies à condition que ce dernier le laisse faire ce qu'il veut relativement au projet Rafferty–Alameda.

La personne dont je parle est évidemment Elizabeth May, qui a depuis repris son travail de militante dans le domaine de l'environnement et qui vient d'écrire un livre sur le conflit concernant Moresby–Sud et l'île Lyell.

Je mentionne cela pour rappeler au gouvernement et au ministre que ce dernier n'a pas pris la bonne décision en ce qui concerne la situation actuelle au barrage Rafferty–Alameda. Il a déjà tardé à faire ce qu'il doit faire. Nous savons en effet qu'il pourrait annoncer une décision plus tard. Nous ne savons pas ce qu'elle sera. Il a donc tardé à prendre la bonne décision, qui est de révoquer le permis. Si le ministre persiste à ne pas le faire, il sera le troisième titulaire du portefeuille de l'Environnement à perdre sa crédibilité à cause du barrage Rafferty–Alameda.

Tom McMillan, qui avait suscité beaucoup d'espoir à son arrivée au ministère de l'Environnement, a fini par se discréditer à cause de la façon dont il s'est occupé de ce projet. Le ministre suivant a quitté son poste pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'environnement, mais il avait déjà perdu une partie de sa crédibilité parce qu'il

hésitait à prendre la bonne décision au sujet du barrage Rafferty-Alameda.

Nous avons maintenant un troisième ministre de l'Environnement. S'il veut vraiment faire quelque chose pour établir ou consolider sa crédibilité—puisqu'il avait au départ été nommé dans des circonstances assez extraordinaires, par suite de la démission de son prédécesseur et de son adhésion au Bloc québécois—il devrait se montrer très sévère envers le gouvernement de la Saskatchewan. Pour nous, cette sévérité ne peut se manifester que par la révocation du permis. Il ne suffirait pas d'intenter des poursuites contre le gouvernement de la Saskatchewan parce que cela prendrait trop de temps.

Le gouvernement de la Saskatchewan a montré qu'il n'avait aucun respect pour la procédure judiciaire. La question a été devant les tribunaux, mais la réalisation du projet se poursuit. La seule solution possible consiste à révoquer le permis. C'est ce que le ministre doit faire. S'il ne fait pas l'annonce en question aujourd'hui, nous continuerons alors à nous en prendre à lui jusqu'à ce qu'il le fasse. Il s'agit de respecter la loi.

À l'instar de tous les Canadiens, nous avons écouté le premier ministre avec une certaine sympathie les quelques fois où il a daigné se montrer cet été pour nous parler de la situation à Oka. Il nous parlait alors de l'importance de respecter la loi, en fait toutes les lois canadiennes. C'est ce dont il s'agit dans le cas présent. Les tribunaux se sont prononcés, mais de toute évidence, le gouvernement de la Saskatchewan n'a tenu compte ni de leurs décisions ni de l'esprit de l'entente qu'il avait conclue avec le gouvernement fédéral, si on en croit les décisions rendues par les tribunaux.

Si une chose de ce genre se produisait n'importe où ailleurs, si on endommageait ainsi une propriété sans avoir obtenu au préalable l'autorisation voulue, la police serait alors appelée sur les lieux. Dans le cas présent, on modifie et on endommage illégalement notre patrimoine, c'est-à-dire l'environnement et les terrains où se déroulent les travaux de construction du projet Rafferty-Alameda. Si quelqu'un agissait ainsi dans votre cour ou allait dans la cour du député de Brandon—Souris et lui faisait part de son intention de procéder à des travaux d'excavation en sachant pertinemment que c'est contre la loi et une ordonnance du tribunal, que se passerait-il? Cette personne se ferait rappeler à l'ordre et pourrait même finir en prison.

• (1230)

Depuis dix ans environ, on parle beaucoup d'environnement. Certaines interventions viennent de nos vis-à-vis, mais, la plupart du temps, ce sont des groupes écologiques qui interviennent. Selon eux, il faut considérer les activités néfastes ou illégales touchant l'environnement non pas comme des questions qui relèvent du Code civil et qui peuvent être contestées et négociées, comme nous le faisons à l'heure actuelle, mais bien comme des crimes et comme un genre de choses auxquelles on doit mettre un terme. C'est ce qui se passe dans le cas du projet Rafferty-Alameda défendu par le gouvernement de la Saskatchewan.

Quelle confiance pourrait-on avoir dans le gouvernement ou en fait, dans tout le processus d'évaluation environnementale à l'avenir, si le gouvernement de la Saskatchewan peut s'en tirer en déclarant simplement qu'il rejette la décision des tribunaux, qu'il interprète différemment l'entente qu'il a conclue avec le gouvernement fédéral et qu'il va aller de l'avant avec ce projet. Est-il surprenant que les membres de cette commission aient démissionné?

Toute personne ayant tant soit peu de respect d'elle-même ne voudrait être mêlée en rien à ce processus. Lorsqu'ils ont été nommés, les intéressés ont peut-être jugé que les deux ordres de gouvernement voulaient sérieusement procéder à une évaluation complète et utile. Cependant, ils en sont manifestement venus à la conclusion qu'ils ne pourraient procéder à l'évaluation qu'ils avaient à l'esprit au départ et que le gouvernement de la Saskatchewan poursuivait tranquillement la réalisation du projet. Qui voudrait être le dindon de la farce et présenter un rapport définitif sur la réalisation possible d'un projet au moment même où ce projet achève?

Il n'y a que le gouvernement fédéral qui trouve ce scénario acceptable, mais ce n'est pas seulement sa crédibilité qui est en jeu. Je ne m'en ferais pas pour si peu. C'est comme s'en faire pour un rien, parce qu'il ne jouit d'aucune crédibilité. Là n'est pas le problème. Qu'importe que le gouvernement soit crédible ou pas!

Ce qui importe, c'est le fait que, en attisant le cynisme qui consume déjà notre pays, le gouvernement est en train de plonger l'ensemble des Canadiens dans le désespoir, non pas seulement en ce qui a trait aux activités politiques qu'on regarde déjà aux cynisme, mais aussi en ce qui concerne toute la question de l'environnement et

de la primauté du droit. C'est pourtant ce que fait le gouvernement conservateur en donnant d'abord l'impression d'avoir conclu des ententes pour la protection de l'environnement et en passant ensuite outre à ses propres lois pour finir par être reconnu coupable par les tribunaux d'avoir enfreint ces lois. C'est ainsi qu'on se retrouve au point où nous en sommes aujourd'hui. Le ministre savait, semble-t-il, que la commission avait démissionné et que les travaux de construction se poursuivaient, mais ce n'est qu'une fois l'affaire ébruitée qu'il a compris, grâce aux questions qui lui ont été posées à la Chambre des communes, qu'il devait intervenir.

La seule chose à faire, s'il se préoccupe le moindrement de l'intégrité du processus d'évaluation environnementale et s'il entend jouer le rôle qui lui incombe dans le domaine de la protection de l'environnement, par égard pour les gouvernements à venir, c'est révoquer le permis. Voilà ce que nous espérons entendre le ministre annoncer dans le courant de la journée. Peut-être le fera-t-il lorsqu'il prendra la parole au cours du débat sur cette motion du député de Regina—Qu'Appelle.

Je suis très heureux que nous débattions de la question du barrage Rafferty-Alameda aujourd'hui et je remercie le député de Regina—Qu'Appelle de nous en avoir fourni l'occasion. Je me réjouis également d'avoir pu le seconder parce que cela nous permet de consacrer un peu de temps à l'examen de cette question, en particulier, et de celle de l'environnement, en général. Je crois que nous n'accordons pas à cette question l'attention qu'elle mérite, ni au jour le jour, ni de mois en mois. C'est comme si nous étions tous à bord d'un canot de sauvetage, quelque part en mer, monsieur le Président, et que nous passions tout notre temps à discuter pour savoir qui sera le capitaine ou comment seront distribuées les maigres vivres qui nous restent, alors que le canot prend l'eau et que personne ne semble se préoccuper du fait qu'il est en train de couler. Ma foi, le bateau est en train de couler.

Ou, pour utiliser une autre vieille métaphore que j'affectionne tout particulièrement, les canaris sont en train de mourir dans la mine. On se rappellera que les mineurs avaient l'habitude de descendre des canaris avec eux dans la mine, parce que si l'air y devenait irrespirable et que les canaris se mettaient à mourir, ils savaient qu'il était temps de revenir à la surface.

Les crédits

Eh bien, les canaris sont en train de mourir partout. Ils meurent lorsqu'il n'y a plus assez de poisson dans la mer pour assurer un gagne-pain aux pêcheurs et aux pêcheuses. Ils meurent lorsqu'il faut planter à Toronto des arbres de sept ou dix ans au lieu de ceux de trois ans qu'on y plantait habituellement parce que ces derniers meurent victimes de la pollution.

Les canaris sont en train de mourir partout et ce ne sont là que quelques exemples des problèmes qui surviennent. Je pourrais en citer encore et encore. Et pourtant, en ne cessant pas de parler ici, à la Chambre, de choses qui n'ont pas vraiment d'importance comparativement à la protection de l'environnement, en nous préoccupant de questions secondaires plutôt que la question fondamentale de la survie de l'humanité, nous rendons un très mauvais service à la population canadienne. Chacun des cas que nous signalons constitue un problème écologique. C'est à se demander si le monde a la volonté politique d'assurer la survie de notre espèce, de s'assurer un avenir vraiment humain, ou s'il sera assez fou pour ne pas se rendre compte du tort qu'il cause à l'environnement et qu'il se cause à lui-même, et du fait qu'il risque l'autodestruction collective.

À cet égard, chaque Canadien peut accomplir beaucoup en participant, par exemple, à des programmes de recyclage, en achetant des produits écologiques et en faisant toutes sortes de choses qui sont à la mode à l'heure actuelle mais, au bout du compte, cela ne suffira pas si les États et la collectivité internationale n'adoptent pas une politique visant à régler ce problème. Je regrette de devoir le dire, mais ce genre de volonté politique ne me semble pas exister au sein du gouvernement d'en face ni, en fait, de façon assez importante à l'échelle internationale. On parle beaucoup de développement durable, oui. On ne peut plus allumer la télévision ou la radio, ni ouvrir un journal ou une revue sans qu'il y soit question de développement durable.

Nous devrions discuter de ce qu'il faut entendre par développement durable, car cette expression est tellement galvaudée par les agents de relations publiques et quiconque veut être à la fine pointe de l'actualité en matière écologique. Eh bien, si notre environnement est vivable, aux XXI^{e} et XXII^{e} siècles, ce ne sera pas grâce

aux relations publiques. Ce sera grâce à la vraie volonté politique d'agir, aux choix politiques vrais et difficiles que nous devons tous faire, pas seulement les riches, les puissants et ceux qui polluent, mais chacun d'entre nous dont le style de vie comporte des habitudes nuisibles pour l'environnement, c'est-à-dire presque tout le monde.

J'espère que nous nous rappellerons tous de cela lorsque nous discuterons du projet Rafferty-Alameda, des pluies acides, des BPC, de la qualité de l'eau des Grands Lacs ou de toute autre question. Tous ces sujets doivent être étudiés dans le contexte plus large de la survie humaine, dans le contexte plus large de l'intégralité de la création. De plus, tant que nous n'adopterons pas cette façon de penser pour étudier ces questions, notre étude sera faussée.

Le ministre peut marquer un premier pas aujourd'hui, pour ce qui est de créer une volonté politique et de la manifester, en disant au premier ministre Grant Devine de la Saskatchewan que, selon le gouvernement du Canada, il agit illégalement et il recevra le traitement réservé aux hors-la-loi. Le permis sera retiré et, si les travaux se poursuivent quand même, M. Devine devra rendre compte, dans toute l'étendue de la loi, des crimes contre l'environnement qu'il aura commis en poursuivant le projet.

• (1240)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je comprends le sentiment de colère et d'outrage qui vient d'être exprimé, mais je voudrais bien que le député m'explique ce que son parti a déjà fait dans ce domaine. Je lui rappelle certaines dates et certains événements, pour qu'il m'explique comment son parti a réagi.

Par exemple, en février 1986, le premier ministre Grant Devine a annoncé le projet de construction de barrage Rafferty-Alameda, dont la valeur se chiffre à de nombreux millions de dollars. Sauf erreur, c'est un gouvernement NPD qui dirigeait le Manitoba à ce moment. Le député peut-il m'expliquer comment ce gouvernement a réagi?

Il nous parlera peut-être de la réaction qu'a eue le gouvernement néo-démocrate du Manitoba en août 1987 quand, après que la Saskatchewan a eu mis sur pied l'organisme chargé du projet, divers mouvements écologistes lui ont demandé de s'y opposer fermement. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a répondu que ce n'était pas sa responsabilité, mais celle du gouvernement fédéral. Il a laissé les mouvements écologistes porter l'affaire devant les tribunaux, avec le succès que l'on sait.

Une fois de plus, en 1988, lorsque le Manitoba était toujours sous un régime néo-démocrate, si je ne m'abuse, le ministre de l'Environnement de la Saskatchewan a approuvé le projet du barrage Rafferty-Alameda, et le gouvernement néo-démocrate du Manitoba, sachant quel en serait l'impact dans sa province et quelles objections il soulèverait chez les Manitobains, n'en a pas moins opposé une fin de non-recevoir aux mouvements écologiques qui le suppliaient d'intenter des actions en justice pour bloquer le projet.

Je demande au député qui vient de faire une intervention de m'expliquer la conduite passée de ses collègues manitobains sur cette question.

M. Blaikie: Je félicite la députée d'avoir fait ses recherches, ce qui est rare dans le groupe parlementaire libéral, mais je vois que cela arrive de temps à autre.

Il y a deux éléments à signaler. Une partie du problème était alors que le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan tenaient soigneusement le gouvernement du Manitoba à l'écart du processus et dans l'ignorance d'une grande partie de l'information. Il demeure que je n'ai pas le goût d'excuser l'inertie du gouvernement néo-démocrate dans cette affaire. Il est resté trop passif dans diverses questions écologiques, ce qui explique en partie, à mon avis, le sort qu'il a connu en 1988.

Je pourrais passer beaucoup plus de temps que mon collègue à documenter la façon dont le gouvernement provincial du Manitoba à cette époque, n'a pas, à mon avis, fait suffisamment attention, n'avait pas la volonté politique dont je viens juste de parler qui est nécessaire si l'on veut répondre aux difficiles questions touchant l'environnement.

Par exemple, le gouvernement NPD a négligé le cas des contenants récupérables et la disponibilité de tels contenants a diminué. Je vois que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a pris une décision tout autre aujourd'hui, ainsi que le rapporte le *Toronto Star*. Il va faire preuve de sévérité à l'égard de l'industrie des boissons gazeuses pour qu'elle augmente le nombre des contenants récupérables qu'elle met sur le marché. C'est une bonne nouvelle. C'est le genre de choses que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba aurait dû faire et qu'il n'a pas fait. J'étais un de ceux qui ne cessaient de le pousser à le faire. Tous les ministres du Cabinet pourront confirmer ce que je viens de dire.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, avant de poser une question à mon collègue, j'ai une observation à lui faire. En ce qui concerne l'opposition au barrage Rafferty—Alameda, puis-je vous rappeler que c'est mon parti et moi-même qui avons commencé à soulever régulièrement cette affaire à la Chambre, avant même que les libéraux ne commencent à réaliser son existence. Le compte rendu le prouvera si les députés se donnent la peine de vérifier.

Autre différence possible, je dois dire aussi que l'ancien porte-parole libéral en matière d'environnement, M. Caccia, et moi tenions des conférences de presse conjointes avec la Fédération de la faune et d'autres organisations semblables, que nous étions d'accord pour ne pas utiliser cette affaire dans le but d'obtenir des avantages politiques, mais que nous y travaillions ensemble et que nous tenions à collaborer avec tous les conservateurs intéressés. Notre position—et celle du porte-parole libéral de l'époque—était que l'environnement était trop important pour en faire un jeu politique. Malheureusement, le Parti libéral a décidé de ne pas reconduire M. Caccia dans ses fonctions de porte-parole en matière d'environnement et d'exploiter actuellement l'environnement pour obtenir des avantages, comme le prouve le compte rendu.

La question que je désire poser à mon collègue à ce sujet porte sur une déclaration de M. George Hill, qui est encore président de la Saskatchewan Power Corporation, déclaration dont j'ai parlé dans mon discours. M. George Hill a déclaré que M. Good, du ministère de l'Environnement, lui avait garanti qu'il contrôlait complètement la commission d'évaluation environnementale et qu'il pouvait prédire assez exactement comment cette commission fonctionnerait. M. Hill a porté des accusations très graves.

Nous savons que le gouvernement a présenté le projet de loi C-78 concernant le processus d'évaluation environnementale. Évidemment, le projet de loi règle le problème à moitié en un sens, parce que l'évaluation environnementale ne relèvera plus du ministère de l'Environnement, mais sera séparée. M. George Hill a prétendu dans son discours que parce que cette évaluation relève actuellement du ministère de l'Environnement, M. Good, le sous-ministre de l'Environnement, peut contrôler presque complètement le travail de la Section des évaluations environnementales et que même si le projet de loi C-78 détachera cette section du ministère, les défenseurs de l'environnement et nous-mêmes demandons que cette section fasse directement rapport au Parlement plutôt qu'au ministre de l'Environnement, afin que le processus reste légitime, qu'il soit tenu à l'écart de la politique et qu'il relève du Parlement plutôt que du ministre. Mon collègue serait-il d'accord là-dessus?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis d'accord avec cela, dans toute la mesure du possible, il faut essayer d'éviter que l'évaluation environnementale ne soit contrôlée par l'appareil politique, si vous voulez. Ce n'est pas forcément simple, car que signifie politique? Quand nous disons qu'elle ne doit pas être contrôlée par l'appareil politique, nous avons à l'esprit un sens péjoratif, une vision sectaire. Je ne veux pas exclure toute notion de politique au sens où l'on doit prendre en considération les grandes questions politiques reliées à la valeur et à la nature du développement, etc., qui sont des questions politiques au meilleur sens de l'expression, qui doivent être prises en considération une fois que l'on a examiné les aspects physiques et biologiques d'un projet particulier.

Je voudrais répondre aux interpellations de mes collègues—c'est la première fois que l'on m'interpelle, et j'y suis très sensible. On me demandait si j'avais critiqué l'ancien gouvernement NPD. Eh bien, oui, à plusieurs occasions, ici-même. J'ai critiqué non seulement le gouvernement NPD du Manitoba, mais aussi le gouvernement NPD de la Saskatchewan au sujet de l'exploitation de l'uranium. Je sais que cela peut paraître étrange aux libéraux que de se lever pour critiquer un gouvernement du même parti, mais au NPD, nous avons cette liberté d'expression et nous l'utilisons fréquemment pour faire connaître notre position.

• (1250)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour les questions et commentaires est maintenant terminée. L'honorable leader parlementaire de l'opposition a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est coutumier lors de débats de ce genre de permettre à un député de parler quelque 20 minutes et de faire suivre son discours d'une période de questions et de commentaires. L'opposition officielle a tellement d'intérêt dans cette journée d'opposition et dans le sujet qui est devant nous que les députés m'ont demandé de vous proposer, comme c'est maintenant la coutume, que nous partagions la période de 20 minutes en deux périodes de 10 minutes, suivie d'une période de questions et commentaires de cinq minutes. Or, si vous le voulez bien, monsieur le Président, on vous donnera avis que les députés libéraux veulent utiliser la période de 20 minutes en deux temps. De cette façon, vous n'aurez pas de difficulté à présider à nos délibérations. Nous pour-

rions commencer avec le député de Saint-Léonard—Anjou qui, lui, parlera 10 minutes.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la suggestion du leader parlementaire de l'opposition officielle. Est-ce que la Chambre agrée à cette demande?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire de l'environnement?

[*Traduction*]

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que l'opposition officielle procède de cette manière si elle le désire.

Je présume que les députés de notre parti ne procéderont pas ainsi, car, la question étant si complexe et nécessitant une discussion si approfondie, nous désirons conserver notre temps de parole de 20 minutes.

M. de Jong: Monsieur le Président, à propos du même recours au Règlement, nous n'avons aucune objection, mais nous voulons que la présidence nous éclaire sur la période réservée aux questions. Doit-on comprendre qu'on peut poser des questions pendant cinq minutes à chacun des orateurs?

Comme le secrétaire parlementaire l'a mentionné au sujet des discours des ministériels, il est fort probable que la plupart des députés de notre parti prendront également la parole pendant 20 minutes. La question étant complexe, il faut bien l'approfondir et l'expliquer.

Nous croyons également savoir que les libéraux pourraient bloquer le processus. En voulant prendre la parole pendant 10 minutes, ils ne feront que nous servir des platitudes pendant autant de minutes, mais tout cela sera consigné au compte rendu.

Une voix: Dix minutes de frivolités.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre attention, donc! Si je comprends bien, la Chambre souscrit à la demande faite par le leader parlementaire de l'opposition officielle, sauf, bien sûr, les dispositions qui permettent aux porte-parole des autres partis soit d'utiliser leur période de 20 minutes, avec 10 minutes de questions et commentaires, ou de scinder leurs discours eux aussi, en autant qu'ils le disent au début afin de faciliter le travail de la Présidence, et de se prévaloir d'une période de 10 minutes ou de 20 minutes. Alors, on se comprend bien. Là-dessus, je reconnais pour une période de 10 minutes l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je me range à la suggestion de mon leader parlementaire. J'aurais, bien sûr, beaucoup de choses à dire, mais je préfère donner 10 minutes de mon temps à mes collègues qui, dans ce débat, peuvent apporter aussi un aspect régional et démontrer également l'importance du rôle du fédéral dans un dossier comme l'environnement.

Monsieur le Président, notre porte-parole en matière d'environnement, le député de LaSalle-Émard, avait dit justement, lorsque le gouvernement de la Saskatchewan a pris la décision de procéder dans ce dossier au projet Rafferty-Alameda, il avait dit clairement qu'il s'opposait vigoureusement à la décision du gouvernement de la Saskatchewan d'aller de l'avant avec la construction du barrage de la rivière Rafferty, sans tenir les audiences publiques requises sur l'impact environnemental du projet.

Monsieur le Président, on sait qu'on pourrait faire la liste des dates à partir du 13 février 1986, car différentes choses sont arrivées en ce qui a trait à ce projet. Des études ont été faites et, à plusieurs reprises, le permis a été retiré, et redonné avec des promesses. Et on voit encore, monsieur le Président. . . justement cette décision du gouvernement de la Saskatchewan vient en contradiction avec un jugement de la Cour fédérale. Mais aussi, monsieur le Président, c'est une gifle contre les règles fédérales en ce domaine. Et moi j'espère—et ceci, dès que possible car je pense qu'on a déjà quelques jours de retard—le ministre doit donner un exemple clair et précis, qu'il prenne tous les moyens nécessaires pour arrêter ce projet de loi, parce qu'il y a d'autres projets.

Par exemple, je sais que le ministre de l'Environnement, en ce qui concerne le projet de la deuxième phase de la Baie James, a été clair lorsqu'il a dit: Il faut que l'on ait des études environnementales avant de procéder. Donc, si on est catégorique pour le Québec, on doit l'être tout autant pour la Saskatchewan également ou pour l'Ontario, comme pour tout autre programme.

Ce n'est pas un sujet, monsieur le Président, pour lequel on puisse dire: Eh bien écoutez, cela dépend des circonstances, on va le laisser. . .et puis là, il y a d'autres choses et puis finalement, il y a une élection provinciale qui pourrait survenir. Mais avec l'environnement, c'est tellement important car c'est l'avenir de toute l'humanité qui en dépend. Donc, il faut que l'on soit clair et précis et ce n'est pas un sujet au niveau duquel on doive faire des compromis, monsieur le Président.

Si on commence à faire des compromis avec l'environnement, bien sûr qu'on pourrait parler de toutes les politiques des affaires extérieures, de la globalisation de l'économie, mais l'environnement, c'est l'air qu'on respire, c'est l'eau qu'on boit et c'est définitivement le futur de l'humanité qui est en jeu ici. Un gouvernement fédéral, s'il ne peut avoir une autorité claire, nette et précise sur l'environnement, bien, nous autres ici nous perdons tous notre temps. Si chaque province décide, pour des raisons locales, sans tenir compte de l'enjeu national, l'enjeu de l'environnement, bien, je pense que nous ne jouons pas notre rôle et donc, je demande au ministre de l'Environnement de réagir et prendre toutes les mesures qu'il a à sa disposition pour arrêter immédiatement ce projet jusqu'à ce que les études nécessaires soient terminées.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je veux m'assurer que tous ceux qui écoutent comprennent bien pourquoi nous intervenons ici et pourquoi nous nous trouvons dans la situation actuelle. Je voudrais passer en revue ce qui s'est passé depuis le début jusqu'à maintenant. Le 13 février 1986, le premier ministre Grant Devine a annoncé un projet de plusieurs millions de dollars. L'eau du barrage Rafferty doit servir d'agent de refroidissement pour la centrale à charbon de Shand. L'eau du réservoir Alameda sera emmagasinée et libérée périodiquement. En août 1987, la *Souris Basin Development Authority*, instituée par la province, a publié les résultats de son étude d'impact environnemental. Entre temps, la province a créé une commission d'enquête composée de trois membres pour tenir des audiences publiques. En février 1988, le ministre provincial de l'Environnement a approuvé les travaux préliminaires de réalisation du projet de barrage après avoir examiné les recommandations de la commission.

Il y a deux ans, des adversaires du projet se sont adressés aux tribunaux qui ont rejeté le projet et l'ont mis en attente. Les Canadiens se demandent pourquoi la Saskatchewan veut faire réaliser ce projet et pourquoi le ministre donne lentement, sous toutes sortes de prétextes, la chance au projet de continuer. Voilà pourquoi mon collègue de LaSalle—Émard a dit très clairement qu'il fallait arrêter les travaux tout de suite, sinon les autres provinces pourraient se prévaloir de la faiblesse que le gouvernement fédéral manifeste, en l'occurrence, pour agir unilatéralement comme l'a fait la Saskatchewan.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole est presque écoulé. Toutefois, j'aimerais terminer, dans le peu de temps qui me reste, en citant mon collègue, notre porte-parole en matière d'environnement, le député de LaSalle—Émard qui dit que «les montagnes d'études qui ont précédé la mise au monde du Plan vert ne seront bonnes que pour la poubelle si les gouvernements laissent de quelconques promoteurs bafouer ces règles par injonctions. Ce qui est en jeu ici, c'est notre avenir, l'avenir environnemental collectif» a conclu le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil, jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, on a publié aujourd'hui un rapport adressé aux Nations Unies sur une étude du Conseil canadien des Églises concernant la santé mentale et le stress social des demandeurs du statut de réfugié au Canada. Le rapport déclare:

> La manière dont le Canada traite ces très nombreuses personnes est en violation directe du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Si on n'y remédie pas, cela fera partie des plus flagrantes violations des droits de la personne dont s'est rendu coupable le Canada.

Le 28 décembre 1988, dans un hôtel du centre-ville de Toronto, la ministre de l'Immigration a annoncé le plan en vue de l'examen des dossiers des gens dans le système avant que la nouvelle loi n'entre en vigueur le 1er janvier 1989.

À la fin de juillet 1990, plus d'un an et demi après l'annonce d'un programme «pouvant aller jusqu'à deux ans», on avait traité moins de 20 000 dossiers. Parmi ceux-ci, 16 179 personnes ont été acceptées en principe

Article 31 du Règlement

et sont en train de recevoir le statut d'immigrant reçu, et 608 ont été rejetées.

Presque tous les demandeurs sont maintenant au Canada depuis deux ans, un grand nombre depuis quatre ans ou plus, et presque aucun n'est au bout de ses peines.

[*Français*]

Ce système, monsieur le Président, est en train de coûter cher au Québec, puisque la prise en charge financière des réfugiés est assumée par les provinces. C'est un système qui est surtout en train de nous coûter l'intégration à la majorité de la population immigrante du Québec. Le ministre doit agir immédiatement car ces politiques. . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

HOMMAGE À YVON DOLBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de profiter de ces quelques instants qui me sont accordés pour sensibiliser les députés de cette Chambre à la remise du prix d'honneur 1990 de l'Institut canadien des Affaires internationales, section Québec.

Cette année, monsieur le Président, le récipiendaire de cette importante reconnaissance est nul autre que M. Yvon Dolbec, président fondateur de Dolbec Logistique International Inc. M. Dolbec est reconnu pour sa contribution exceptionnelle à l'accroissement du commerce international de tout le Québec, et plus précisément pour son rôle dans le développement du commerce international. Homme chaleureux, dynamique et d'une générosité exemplaire, il est l'image même du professionnel qui met toutes ses compétences au profit de la collectivité.

Je désire donc, monsieur le Président, lui offrir toutes mes félicitations pour ce prix et lui souhaiter encore de nombreuses années dans le monde des affaires internationales.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, aujourd'hui, en cette Journée mondiale de l'alimentation, nous invitons les Canadiens à s'arrêter un instant et à songer à ce que bon nombre d'entre nous tenons pour acquis: notre pain quotidien.

Il ne faut pas oublier que des centaines de milliers de Canadiens, dont la moitié sont des enfants, sont privés tous les jours de nourriture, que les agriculteurs qui produisent nos denrées de base ont de plus en plus de mal à survivre. Des mesures gouvernementales malavisées qui négligent de venir en aide à nos agriculteurs risquent de détruire la sécurité alimentaire de notre pays, et des programmes qui n'assurent pas une alimentation suffisante tous les Canadiens vont nous ruiner dans les années à venir en faisant augmenter les dépenses sociales.

La situation est encore plus grave à l'échelle internationale. Le malaise qu'engendre les images pitoyables d'enfants et d'adultes affamés et émaciés doit nous pousser à agir.

Au Canada, nous devons d'abord veiller à assurer la sécurité des réserves et de la production alimentaires. Le gouvernement doit s'engager à protéger les agriculteurs dans les négociations actuelles du GATT. Chaque Canadien doit bien comprendre les liens qui existent entre la consommation alimentaire et la détérioration de l'environnement, et adopter des habitudes non polluantes.

Enfin, et tout aussi important, le gouvernement et les Canadiens doivent s'efforcer, tant sur le plan des principes que des actes, de garantir à chaque être humain son pain quotidien, à titre de droit fondamental.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le système de traitement de l'arriéré des demandes de réfugiés est tombé en panne.

Même avec plus de fonds et de personnel provenant du système régulier de l'immigration, il est impossible de traiter les 100 000 demandes dans les délais impartis par la ministre. Vingt et un mois plus tard, seulement le quart des demandes ont été traitées. Sur le nombre des réfugiés acceptés, moins de 3 p. 100 parmi ceux qui ont obtenu le statut d'immigrant reçu ont obtenu la permission de faire venir leur conjoint et leurs enfants, ce qui devrait prendre encore deux ans.

Une étude montre que la santé mentale de 58 p. 100 de ces demandeurs se détériore depuis leur arrivée au pays à cause des retards provoqués par notre gouvernement. Ce traitement cruel et inhumain, cette torture qu'on inflige aux réfugiés, est contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qu'a signé le Canada.

La grande majorité des réfugiés qui font partie de cet arriéré sont arrivés au Canada il y a trois ans en provenance de pays bien connus pour le nombre de réfugiés qu'ils produisent, des pays comme le Sri Lanka, l'Iran et le Salvador. Notre gouvernement est coupable de discrimination envers ces gens, quand il force les tout derniers réfugiés en provenance des Caraïbes à passer en tête et à défendre leur cause en premier.

Notre gouvernement devrait avoir honte de prolonger la torture de ces gens qui sont venus au Canada pour échapper au traitement cruel et inhumain qu'ils subissaient dans leur pays.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Récemment, monsieur le Président, le conseil municipal d'Etobicoke et le gouvernement de l'Ontario ont décidé de consentir à Robin Pereira une réduction de taxe pour l'indemniser des ennuis qu'elle éprouve à cause du vacarme en provenance de l'aéroport.

Maintenant qu'une contribuable a réussi à convaincre un palier de gouvernement que le vacarme en provenance de l'aéroport à proximité de chez elle lui cause un préjudice, d'autres vont vraisemblablement réclamer à leur tour et obtenir une indemnité.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement reconnaît que le bruit constitue un préjudice. Depuis des années, les gouvernements provinciaux érigent des palissades autour des localités pour les protéger contre le bruit en provenance des autoroutes. Cependant, les gouvernements ne se laissent pas facilement convaincre d'accorder la même attention au bruit en provenance des aéroports.

Qu'est-ce que cela signifie pour le gouvernement fédéral? Cela signifie que notre gouvernement ne saurait plus affirmer que le vacarme n'est en fait qu'un inconvénient et que la poignée de citoyens qui se plaignent du bruit des avions qui passent au-dessus de leur maison a tendance à exagérer.

Un jour ou l'autre, le gouvernement fédéral devra rendre des comptes. D'autres suivront l'exemple de Robin Pereira, de sorte que tôt ou tard, les gouvernements provinciaux et municipaux exigeront à leur tour une indemnité.

N'est-il pas grand temps d'étudier sérieusement ce problème et de lui accorder l'attention qu'il mérite?

* * *

LA FÊTE DES LUMIÈRES

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, c'est volontiers que je fais savoir à tous les députés que dans le cadre du festival *Diwali*, du 16 au 20 octobre, les Hindous célèbrent la Fête des lumières.

Cette fête revêt une importance considérable pour les Hindous du Canada et du monde entier, au moment où ils célèbrent la victoire de la lumière sur les ténèbres, de l'amour sur la haine.

À l'occasion du festival *Diwali* qui rappelle la victoire de Rama sur le démon Ravana et le retour de la lumière dans le monde, les Hindous du Canada éprouvent un vif sentiment de joie et de renouveau.

Grâce à sa vibrante spiritualité et à sa sagesse traditionnelle, l'hindouisme en général a beaucoup enrichi notre patrimoine. Il en est de même de ce festival en particulier. Des fêtes comme le festival *Diwali* nous aident à mieux comprendre et apprécier les liens qui unissent tous les êtres humains et l'identité de la condition humaine.

En cette occasion, me faisant l'interprète de tous les députés, je crois pouvoir offrir à tous les Hindous du Canada nos meilleurs voeux de joie et de paix. C'est dans cet esprit que tous les Canadiens s'associent à vous aujourd'hui, monsieur le Président.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la décision du gouvernement d'exempter le projet de l'Alcan sur la Kemano de l'obligation de subir une évaluation environnementale est en contradiction flagrante avec l'engagement pris par le premier ministre en 1984.

Selon un biologiste de Pêches et Océans Canada maintenant à la retraite, les employés de ce ministère avaient subi de fortes pressions pour justifier l'entente avec Alcan. Un autre intéressé a déclaré aujourd'hui que les spécialistes de la préservation du poisson étaient contre la proposition gouvernementale. Une récente étude technique faisait état de préoccupations au sujet de l'entente convenue dans le cas de la rivière Nechako, et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique émet maintenant des réserves qui vont dans le même sens.

Le biologiste de Pêches et Océans Canada que je citais il y a un moment affirme:

> Il s'agit là d'un exemple classique d'abandon d'une ressource et d'un mauvais usage des travaux des scientifiques. C'est le moyen classique d'amener des fonctionnaires à essayer de justifier une mauvaise décision.

Le ministre de l'Environnement devrait imposer une évaluation complète de ce projet, et le ministre de la Justice devrait commander une enquête sur les allégations voulant que des fonctionnaires aient été la cible de pressions politiques pour les inciter à justifier la décision du gouvernement de détruire une rivière.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés a comparu devant le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour se plaindre du fait que ses avantages en matière d'assurance-chômage ne sont pas protégés.

Je tiens à faire savoir aux pêcheurs que si le Sénat avait adopté le projet de loi C-21 il y a un an, ils n'auraient pas à s'inquiéter aujourd'hui parce qu'ils toucheraient des prestations d'assurance-chômage après dix semaines de travail, qu'ils habitent ou non une région à chômage élevé. Il faut que cesse le terrorisme politique exercé par les sénateurs libéraux, qui tiennent plus à leurs tactiques mesquines qu'au sort des pêcheurs.

Article 31 du Règlement

J'invite le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés à faire pression à l'autre endroit comme il l'a fait dans le cas du comité permanent, pour faire connaître aux sénateurs les effets dévastateurs qu'ont les petits jeux politiques des sénateurs libéraux sur la vie des pêcheurs ainsi que sur celle des personnes qui attendent un enfant, des personnes âgées et d'autres qui profiteraient de l'adoption du projet de loi C-21.

* * *

• (1410)

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée mondiale de l'alimentation des Nations Unies. Nous considérons, en général, que la faim est un problème qui se pose ailleurs dans le monde. Nous refusons de voir l'existence de ce problème au Canada. Mais nous ferions bien de songer à certains des nôtres qui souffrent constamment de la faim.

Plus de 4 600 personnes dépendent des banques alimentaires pour vivre à Winnipeg. Presque 2 000 d'entre elles sont des enfants. Au Canada, 1,4 million de personnes, dont plus de la moitié sont des enfants, vivent dans des conditions analogues.

Le mardi 2 octobre, le ministre des Finances a déclaré fièrement à la Chambre que le Canada connaissait une croissance économique extrêmement forte depuis sept ans et demi. Comment explique-t-il alors que l'année dernière seulement, le nombre de gens qui dépendent des banques alimentaires pour vivre ait augmenté de 30 p. 100?

Le gouvernement actuel a décidé de décliner toute responsabilité en ce qui concerne la faim et la malnutrition au Canada. Ce gouvernement n'a pas déclaré la guerre à la pauvreté, il a déclaré la guerre aux pauvres.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les céréaliculteurs canadiens sont confrontés à la pire crise de liquidités depuis les années 1930 parce que les prix réels sur les marchés mondiaux n'ont jamais été aussi bas en raison de la subvention de 50 $ la tonne accordée aux agriculteurs américains en vertu du programme de stimulation des exportations aux États-Unis.

Après un an de lutte contre toutes les associations d'agriculteurs du Canada pour éliminer le programme d'avances en liquide sans intérêt, le ministre de l'Agriculture a finalement accepté de reconduire ce programme pour un an. Enfin, il s'est rendu compte que les agriculteurs étaient confrontés à une catastrophe.

En octobre dernier, le Saskatchewan Wheat Pool a demandé au gouvernement un programme d'aide spécial à l'intention des agriculteurs. Il a fallu six mois au gouvernement avant d'approuver ce programme et beaucoup de producteurs ont dû attendre leurs paiements presque onze mois.

Devant la guerre commerciale internationale en cours, les États-Unis ont armé leurs agriculteurs en mettant sur pied des programmes comme les avances en liquide, les paiements d'appoint et le programme de stimulation des exportations. Pendant ce temps, le gouvernement Mulroney désarmait nos agriculteurs. Cela a affaibli notre position dans les négociations du GATT. J'exhorte le gouvernement à ne pas laisser tomber nos agriculteurs et à présenter une loi d'urgence pour rétablir immédiatement les avances en liquide sans intérêt.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, une de mes commettantes, M^me^ Michelle Cloutier de Val Senneville, indignée par le comportement des sénateurs libéraux, leur a écrit le 12 octobre 1990 en ces termes: «En tant que citoyenne canadienne vivant sous un régime démocratique, je vous demande de cesser les enfantillages auxquels vous vous livrez dans le but de retarder les travaux du Sénat. Je vous demande aussi de renoncer au paiement de tout salaire pour la période du temps perdu, chèrement et grassement octroyé à même les impôts de tous les citoyens canadiens. Je vous demande enfin de prouver, hors de tout doute, que les politiques libérales du temps de votre administration ne sont pas celles qui ont conduit à cette pauvre situation économique et sociale, plutôt que d'empêcher le gouvernement actuel de tenter un redressement. Travaillez pour les Canadiens, sénateurs libéraux, ou bien mettez-vous à la retraite, alors les Canadiens travailleront pour vous».

Monsieur le Président, je pense que nous sommes de l'avis de M^me^ Cloutier lorsqu'elle dit que tous les Canadiens se rappelleront le comportement actuel du Parti libéral aux prochaines élections!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai récemment reçu la copie d'une lettre que l'un de mes électeurs, propriétaire d'une petite entreprise de Westfield, au Nouveau-Brunswick, a adressée au sénateur MacEachen.

Mon électeur exhorte le sénateur à appuyer la TPS. Il lui dit:

> Je doute fort que les Canadiens appuient le bouleversement et l'incertitude que le Sénat a causés en empêchant l'adoption du projet de loi sur la TPS. Je doute également que les lobbyistes qui se sont adressés à vous aient réellement donné à un Sénat non élu le mandat de rejeter des mesures législatives qui faisaient partie du programme électoral de l'actuel gouvernement majoritaire élu.

Le temps de l'obstruction est révolu. Le Sénat a créé un climat d'incertitude que les entreprises du Canada trouvent inacceptables. Il est temps que les sénateurs libéraux renoncent à leur politique partisane et laissent agir les représentants dûment élus de la population.

Je me demande si le sénateur MacEachen a mentionné le nom de mon électeur sur le parquet du Sénat.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, les gens de ma circonscription sont dégoûtés, comme l'ensemble de la population canadienne, du spectacle ridicule et outrageant des sénateurs libéraux.

Pendant que des travailleurs et des travailleuses du pays se serrent la ceinture et travaillent fort jour après jour pour gagner leur vie, les sénateurs libéraux jouent du kazoo et tapent sur les bureaux, à raison de 65 000 $ par année.

Pendant que des commerçants et des gens d'affaires travaillent dur pour construire un pays prospère, un pays meilleur, les sénateurs libéraux sonnent les cloches, lisent l'annuaire téléphonique à raison d'une prime quotidienne de 153 $ qu'ils se sont votée majoritairement lorsqu'ils étaient majoritaires.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, s'ils veulent faire des enfantillages, on n'a rien contre, mais qu'ils ne fassent pas payer les travailleurs et les travailleuses honnêtes de ce pays!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le projet Rafferty-Alameda ne représente que la partie émergée de l'iceberg lorsqu'on regarde le gouvernement actuel manquer à ses responsabilités en matière de protection de l'environnement. Ce ne sont pas les lignes directrices qui sont faibles, c'est le gouvernement.

Le ministre des Transports ne tient pas compte de la décision du tribunal au sujet du barrage de la rivière Oldman. Le ministre des Pêches et des Océans ne tient pas compte des préoccupations du public et fait une exception dans le cas de la centrale de Point Aconi et du projet d'expansion de l'Alcan. Le ministre des Finances continue de ne pas tenir compte de l'environnement dans sa réforme fiscale et ses budgets. Enfin, sur la question cruciale de la phase II du projet de la baie James, l'ambiguïté règne toujours.

Les Canadiens veulent des mesures concrètes, pas des relations publiques sous forme de belles brochures.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a eu vingt ans ce matin, le gouvernement fédéral invoquait la Loi sur les mesures de guerre. Je venais d'être élu député et j'étais ici lorsque notre chef, Tommy Douglas, a pris la parole pour condamner cette mesure prise par le Parlement.

Aujourd'hui, vingt ans plus tard, beaucoup de questions demeurent sans réponse.

[*Français*]

Mais nous avons appris deux leçons, monsieur le Président: premièrement, dans une société démocratique, on ne doit jamais utiliser la violence. Et, deuxièmement, le gouvernement a exagéré en imposant la Loi sur les mesures de guerre.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les quinze députés néo-démocrates, y compris Stanley Knowles, se sont joints à leur

chef pour voter contre cette mesure. Nous étions fiers de Tommy Douglas lorsqu'il a dit, et je cite:

> . . .nous ne sommes pas prêts à accepter qu'on utilise la préservation de l'ordre et de la paix comme un écran de fumée pour détruire les libertés et les droits du peuple canadien.

Nous avons fièrement voté contre cette mesure, le 16 octobre 1970.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. À l'heure actuelle, le gouvernement est engagé, dans le cadre du GATT, dans d'intenses négociations sur des questions essentielles pour l'avenir de l'agriculture canadienne et, par conséquent, d'une grande partie de notre économie. Cependant, le ministre du Commerce extérieur a déclaré hier dans cette enceinte ce qui suit:

> Le ministre de l'Agriculture devrait avoir honte de donner tant d'aide financière aux agriculteurs canadiens.

Or, si je ne m'abuse, le ministre de l'Agriculture n'a absolument pas répondu à cette déclaration. Il ne l'a ni rejetée ni contredite. Ainsi, le ministre pourrait-il nous faire part de sa position sur cette déclaration? Comment les agriculteurs canadiens peuvent-ils être persuadés que le gouvernement saura protéger leurs intérêts? N'est-il pas surprenant que le gouvernement décide de renforcer sa position en affirmant qu'il est trop généreux envers les agriculteurs du pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a déjà eu le sens de l'humour, mais ce n'est manifestement plus le cas. Même le *Globe and Mail* a compris que le ministre du Commerce extérieur plaisantait.

Monsieur le Président, pour la gouverne du chef de l'opposition, je voudrais préciser la réaction de certains dirigeants agricoles du pays face à la position fort équilibrée et tout à fait réfléchie que défend le gouvernement fédéral dans le cadre des négociations du GATT portant sur l'agriculture. M. Don Knoerr, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, a déclaré que son organisme souscrivait tout à fait au principal objectif des propositions formulées par le gouvernement canadien. Je pense qu'il s'agit là d'un appui très ferme.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'ai ici un communiqué que viennent de publier les producteurs de lait du Canada qui s'inquiètent de la position que le gouvernement a adoptée au GATT. Voici ce qu'ils ont à dire:

> L'offre du Canada quant à l'accès minimal et à la réduction du soutien offert aux producteurs ne donnera rien aux consommateurs canadiens et pénalisera lourdement les producteurs de lait du Canada.

Voilà ce qu'on lit dans ce communiqué. Je veux que le ministre de l'Agriculture sache que ce n'est pas drôle et qu'il ne devrait pas faire de plaisanteries, même si le ministre du Commerce extérieur, lui, ne se contente pas de faire de l'humour et se met carrément les pieds dans les plats.

• (1420)

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, le gouvernement a proposé de faire passer de 2,5 p. 100 à 5 p. 100 la part du marché réservée aux importations de produits laitiers. Je demande au ministre pourquoi ce gouvernement a offert à nos concurrents de doubler la part de nos marchés offerts à ces concurrents et jusqu'où ira ce gouvernement avec cette politique farfelue et dangereuse.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Je suis un peu surpris de la question de mon honorable collègue. Nous avons rencontré la Fédération des producteurs de lait la semaine dernière, le ministre de l'Agriculture et moi. J'ai rencontré, hier, en présence de notre représentant à Genève le sous-ministre, M. Denis, et d'autres personnes, à Montréal, les représentants de la Fédération des producteurs de lait et de l'Union des producteurs agricoles. Aujourd'hui, ces gens ont émis un communiqué où ils considèrent qu'il y a une évolution positive dans la position déposée par le Canada à Genève.

Je ferai remarquer une chose très importante qu'il ne faut pas oublier, c'est que le *statu quo*—et tout le monde, d'un océan à l'autre au Canada, accepte ce principe—est inacceptable, qu'il fallait déposer une demande au GATT qui soit positive et qui amène le reste du monde à réaliser que la structure canadienne est peut-être la meilleure au monde, mais de cela, il fallait convaincre nos partenaires. Déjà, nos gens, ici, sont tout à fait d'accord sur le fait que le *statu quo* est inacceptable. Comme nous n'allons pas, comme les libéraux, seulement chiâler sur tout ce qui se passe, nous avons déposé une position qui rencontre les objectifs d'une agriculture qui va satisfaire aux objectifs du XXI^{e} siècle.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre est quelques semaines en retard parce que je viens de citer une déclaration faite il y a quelques minutes par John Killoran, président des producteurs de lait canadiens, dans laquelle il a dit, et je cite le texte anglais, parlant d'un volume de 3,5 p. 100:

[*Traduction*]

> Il n'est pas réaliste pour le gouvernement fédéral de penser que l'industrie laitière acceptera une augmentation de l'accès à son marché.

Il dit plus loin que:

> Le troisième aspect de l'offre du Canada est la réduction de 50 p. 100 de l'aide gouvernementale directe aux producteurs laitiers au cours des dix prochaines années. Selon M. Killoran, son organisme n'a jamais approuvé une telle proposition, qui semble injustifiable dans le contexte du GATT.

[*Français*]

Alors, je demande au ministre: Pourquoi le gouvernement persiste-t-il avec sa politique qui a été rejetée par les producteurs de lait canadiens? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a beau dire, le communiqué demeure essentiellement positif. Ainsi, M. Jim Caldwell, de la Canadian Cattlemen's Association, soutient qu'il y a plus dans la vie que des vaches laitières; il y a aussi des vaches de boucherie. Selon lui, si d'autres pays adoptaient la position du Canada, nous aurions une entente satisfaisante.

L'Office canadien de commercialisation du poulet—les poules mouillées d'en face devrait porter attention à ce que je dis—a dit que les éleveurs de volailles et les producteurs d'oeufs trouveraient peu, voire rien, à redire à cela. Qu'ils s'y attendaient. Allons, d'où sortez-vous?

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Hier, le ministre de l'Agriculture prétendait que les producteurs de lait du Canada appuyaient la position du gouvernement conservateur au GATT par laquelle les importations de produits laitiers doubleront et les subventions de lait industriel seront coupées de 50 p. 100. Maintenant, j'aimerais lire une citation de Don Killoran, qui a émis un communiqué de presse il y a environ 20 minutes, le président de la Fédération canadienne des producteurs de lait, et je cite:

> Il n'est pas réaliste pour le gouvernement de s'attendre que l'industrie laitière acceptera une augmentation à l'accès de son marché.

J'aimerais demander au ministre: Pourquoi prétend-il faussement que les producteurs de lait approuvent la politique de son gouvernement? Il sait que ce n'est pas vrai.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il faudrait mentionner, mon collègue devrait le savoir, que depuis deux ou trois ans la position canadienne, contrairement à lorsque son gouvernement était là et qu'il n'a pas daigné pendant 16 ans rencontrer une seule fois les leaders canadiens du secteur agricole, c'est que nous les avons rencontrés, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture en tête chaque fois que cela était nécessaire. Nous avons mis en place des comités pour consulter les gens à travers le Canada. Et encore la semaine dernière, nous avons consulté les producteurs de lait. Nous sommes conscients. Et je vais citer ici le document qui nous a été remis par la Fédération canadienne des producteurs de lait aux négociations du GATT.

Pour l'industrie laitière canadienne, toutefois, le maintien de l'article XI sous sa forme actuelle n'assure plus une protection contre les importations de produits laitiers transformés, protection qui est cruciale pour la préservation du programme canadien de gestion des approvisionnements. Il est donc essentiel pour l'industrie laitière canadienne que le libellé de l'article XI soit amendé dans le sens de la proposition canadienne. C'est cela que nous avons fait, monsieur le Président. C'est parce que nous croyons au succès du système de gestion des approvisionnements.

Des voix: Bravo!

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux dire au ministre et je veux lui rappeler que M. Killoran vient de nous dire il y a 20 minutes, pas un mois, et je cite: «L'offre du Canada concernant le minimum d'accès et la réduction à l'appui aux producteurs ne donnera rien au consommateur canadien et pénalisera sévèrement les producteurs laitiers du Canada.» C'est la citation de M. Killoran, il y a 20 minutes.

Je demande ceci au ministre: Va-t-il finalement se lever debout et protéger les agriculteurs, oui ou non? S'il n'est pas capable, qu'il laisse quelqu'un d'autre le faire!

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne crois pas avoir de leçon à recevoir du député en ce qui concerne se tenir debout pour les agriculteurs canadiens.

Ce que mon collègue et les députés de cette Chambre devraient savoir, c'est qu'il y a déjà un accès minimum au marché canadien qui se situe aux environs de 2,5 ou 2,7 p. 100. Toute la communauté agricole actuellement est d'accord sur le fait qu'on ne peut plus maintenant interdire l'accès complet dans des secteurs, par exemple, comme le beurre, et qu'on doit donner un accès qui représente peut-être de 1 à 1,5 p. 100. La position canadienne est celle de demandeur, monsieur le Président. Ce que nous souhaitons, c'est d'avoir un article XI qui protège vraiment les offices de commercialisation et qui empêche des situations comme celles qui sont arrivées l'an dernier dans le cas du yogourt et de la crème glacée. Ce qu'il nous faut, monsieur le Président, c'est avoir un système de gestion des approvisionnements qui protège vraiment le secteur laitier, et non pas un système qui puisse se détériorer de semaine en semaine. C'est ce que nous avons présenté. C'est une position qui soit vraiment consistante et qui va protéger pour des années et des années à venir, monsieur le Président, les producteurs agricoles canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): C'est au premier ministre que je m'adresse, monsieur le Président. On a fait aux autochtones une foule de promesses, dont un grand nombre pendant la crise d'Oka; mais depuis que les armes ont été déposées, que les barricades sont tombées et que les caméras ont quitté les lieux, le gouvernement est silencieux. Je rappelle au premier ministre qu'il a dit, pendant la crise, qu'il mettrait au point des programmes et des politiques qui garantiront à tous les autochtones du Canada plus de justice et d'équité sociale. Il a également promis d'accélérer le règlement de leurs revendications territoriales, d'améliorer leurs conditions économiques et sociales.

Qu'a-t-il fait au juste pour que les progrès soient plus rapides dans le règlement des revendications territoriales? Qu'a-t-il fait au juste pour améliorer les conditions sociales et économiques de tous les autochtones du pays depuis qu'il a en a fait la promesse?

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis contente que la députée nous rappelle les engagements que nous avons pris envers les autochtones le 25 septembre. Nous nous employons méthodiquement à en réaliser une partie.

• (1430)

Il faut beaucoup de temps pour renverser un état de fait qui dure depuis plus d'un siècle. L'engagement du premier ministre est le plus étendu et le plus profond du genre qu'on ait pris depuis un siècle. Les progrès sont ceux auxquels on peut s'attendre, mais nous nous ferons un plaisir d'en informer la députée au fur et à mesure.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. À l'instar sans aucun doute des peuples autochtones du Canada, je regrette que le premier ministre ne prenne pas la peine de répondre ici de ses propres promesses.

Je dirai donc au premier ministre que les revendications territoriales ont déjà donné lieu à un certain nombre d'études, comme en font foi les rapports Penner, Coolican et LaForme. On a fait rapport ici à la Chambre de nombreuses études sur la situation des autochtones. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis six ans. Il a eu six ans pour mettre un programme en place afin de régler les questions autochtones.

Notamment en ce qui concerne la question des revendications territoriales, j'ai proposé beaucoup de choses, dont la création d'une commission des revendications territoriales des autochtones. Le premier ministre va-t-il examiner cette proposition et envisager d'établir un système qui s'occupe vraiment de régler les revendications territoriales partout au Canada, de créer une commission des revendications territoriales des autochtones?

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'examinerai toutes ces options. En fait, c'est exactement ce que je suis en train de faire. Si la députée était attentive un instant, elle saurait que nous disons depuis le début que nous examinons des moyens coordonnés qui soient de nature à régler ces questions. Lorsque nous aurons trouvé les solutions, nous nous ferons un plaisir d'en informer ici la députée.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je rappelle au gouvernement que beaucoup de personnes ont proposé des solutions, notamment les peuples autochtones du Canada, qui devraient être consultés. Lui et le gouvernement devraient tenir compte des solutions que ces gens ont proposées.

[*Français*]

Monsieur le Président, le 24 septembre, j'ai demandé au premier ministre de tenir une enquête publique sur ce qui s'est passé à Oka et Kanesatake. Il m'a répondu qu'après la crise, et je cite le premier ministre: Le gouvernement se fera un devoir et un plaisir de passer à l'action qu'envisage la chef néo-démocrate.

Monsieur le Président, nous avons besoin d'une enquête publique, nous avons besoin d'action, pas simplement de mots. Nous avons besoin d'une enquête publique d'envergure, comparable à celle du juge Dubin ou à l'enquête Marshall au Nouveau-Brunswick. Est-ce que le premier ministre va la faire maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a une motion pour référer le tout à un comité parlementaire, et ce serait une façon tout à fait exemplaire pour les députés de prendre connaissance du dossier. Dans mon discours du 25 septembre, j'ai mentionné une série d'initiatives que nous allions prendre en faveur des peuples autochtones. La députée mentionne, et je cite:

[*Traduction*]

«Beaucoup de personnes ont proposé des solutions aux problèmes autochtones».

[*Français*]

Les réponses et les solutions que j'ai entendues de l'opposition et d'ailleurs sont quand même assez minces. Ce que nous proposons et ce que nous allons continuer de proposer, ce sont des analyses plus approfondies afin que les solutions soient réelles et durables et portent des bénéfices durables aux peuples autochtones du Canada. Je n'ai jamais suggéré que nous avions les réponses du jour au lendemain. Les questions sont profondes et sérieuses et méritent une analyse sérieuse, et c'est précisément cela que le gouvernement canadien va faire.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur et porte sur les négociations du GATT.

Depuis 1986, sans obtenir quoi que ce soit en retour, le gouvernement a renoncé au régime du double prix du blé, aux remises de taxe sur le carburant agricole et à beaucoup d'autres choses. Hier, il a fait encore d'autres concessions. Tout cela s'est produit—ce qui très important—avant même que les négociations difficiles ne commencent.

Y a-t-il autre chose à laquelle le ministre est prêt à renoncer? Va-t-il sacrifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, hier, j'ai donné le montant de l'aide que le Canada accorde à ses agriculteurs. J'ai dit que c'était un montant énorme. Bien sûr, le chef de l'opposition a oublié de mentionner qu'il s'agit d'une aide énorme, c'est-à-dire de 8,8 milliards de dollars par année.

Si le député veut venir en aide aux agriculteurs du Canada, qu'il s'entretienne avec ses collègues sénateurs du groupe parlementaire libéral et qu'il leur demande d'adopter le projet de loi sur la TPS, qui fera économiser 250 millions de dollars aux agriculteurs. C'est l'estimation la plus précise dont nous disposions.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le ministre devrait cesser de faire des blagues et parler sérieusement.

Lorsqu'on parle de subventions qui faussent les échanges, le Canada n'est pas le pire contrevenant. Hier, au GATT, le gouvernement a proposé une réduction générale de 50 p. 100 dans les subventions internes. Or, le ministre sait bien que cela ne va pas changer le déséquilibre qui existe déjà. Les agriculteurs canadiens méritent certes des règles du jeu équitables.

Le ministre promettra-t-il que les subventions canadiennes ne seront pas réduites tant que d'autres pays n'abaisseront pas les leurs aux niveaux des nôtres?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député témoigne d'une ignorance totale de la façon dont se déroulent les négociations commerciales multilatérales. Le Canada ne mettra cette proposition à exécution que si les autres pays du monde font des offres au moins aussi bonnes. Si les négociations échouent, personne n'acceptera de faire quoi que ce soit pour régler le problème des subventions qui faussent les échanges.

Nous comptons continuer d'appuyer l'agriculture par des mesures qui ne faussent pas les échanges. Nous continuerons d'appuyer très fortement l'agriculture, mais nous nous garderons de nuire à nos intérêts agricoles et à nos céréaliculteurs de l'Ouest, ce dont le député fait entièrement fi dans ses déclarations et qui montre qu'il n'a absolument pas étudié le sujet. Il devrait assister à une séance d'information avant de poser une autre question.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre de l'Agriculture vient de dire qu'en faisant sa déclaration hier, le ministre du Commerce extérieur plaisantait. Je dis qu'il parlait probablement la bouche pleine et que ses collègues pourraient y voir.

Le chiffre que citait le ministre hier incluait le coût des programmes provinciaux. Il tenait compte du coût de la protection à la frontière, de la recherche et du développement réalisés dans l'industrie agro-alimentaire, ainsi que de l'inspection des aliments. Tous des coûts dont bénéficie l'ensemble des Canadiens.

Le ministre considère-t-il que ces dépenses sont une erreur et qu'elles représentent une mauvaise façon de gérer l'argent des contribuables canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout ceci démontre de façon éhontée le manque de sérieux des parlementaires de l'opposition officielle qui s'occupent de l'agriculture, si toutefois il y en a.

Le Canada tente de se débarrasser de l'aide fournie sous forme de subventions à l'exportation, qui ruine, à l'heure actuelle, les agriculteurs canadiens qui exportent. La Commission canadienne du blé, qui avait fixé le prix initial à 135 $ la tonne, je crois, au début de la saison, doit accepter un prix bien inférieur en raison du tort que lui cause la concurrence subventionnée des exportations entre la Communauté européenne et les États-Unis. Voilà maintenant quatre ans que nous essayons de mettre un terme à cette concurrence. Le député d'en face ne s'en rend pas compte.

Nous essayons de faire disparaître les subventions qui faussent le commerce, mais le soutien du revenu et la protection accordés aux agricuteurs ainsi que les divers programmes qui ne nuisent pas au commerce, oui, nous les appuyons et nous continuerons de le faire, mais nous voulons protéger nos agriculteurs contre cette concurrence subventionnée atroce qui les étouffe alors qu'ils réalisent la deuxième récolte en importance de toute leur histoire. Réveillez-vous, bon sang.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il pourrait peut-être consulter le ministre qui vient de parler.

Le ministre sait très bien que la déclaration que le ministre du Commerce extérieur a faite et les chiffres qu'il a donnés hier ont laissé une impression fausse et inexacte en ce qui concerne les sommes d'argent que le gouvernement a dépensées pour aider l'agriculture et les agriculteurs canadiens. Cela rend un mauvais service aux agriculteurs canadiens au moment où commence cette série de négociations du GATT.

• (1440)

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas immédiatement corrigé son collègue hier, ou bien était-il d'accord avec lui?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est largement reconnu dans le monde extérieur—je ne sais pas si le député appartient au monde extérieur ou au monde intérieur—que le ministre de l'Agriculture actuel est le plus coûteux de l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je veux faire comme le ministre des Finances hier.

Pourquoi le député pense-t-il que le président de la Fédération canadienne de l'agriculture—notre plus grand groupement agricole—ait déclaré qu'il appuyait résolument les grandes lignes de l'offre que nous avons faite au GATT? Cela ne lui dit-il pas quelque chose?

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture dont l'*Ottawa Citizen* et le *Calgary Herald* rapportaient les propos suivants qu'il tenait il y a onze mois:

> Notre gouvernement est engagé à appliquer les principes de gestion de l'offre, dont celui de protection des frontières pour les produits.

Devant le GATT, le Canada a proposé hier d'ouvrir les frontières pour les produits laitiers et la volaille. Que s'est-il passé depuis un an? Pourquoi ce revirement de la politique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est bien clair que la position que le gouvernement fédéral a adoptée à l'égard du système de gestion de l'offre au Canada est une position qui non seulement préserve le maintien de ce système au Canada, mais qui en renforce même l'existence. Ce système était menacé depuis qu'un groupe spécial du GATT avait rendu, dans le cas de la crème glacée et du yogourt, une décision qui avait pour effet de saper l'article XI actuel.

Le député d'en face cite les déclarations de la Fédération canadienne des producteurs de lait qui font son affaire. Voici ce que la Fédération déclarait à propos de la position de notre gouvernement aujourd'hui 16 octobre 1990.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il est très important de tirer ce point au clair. Voici ce que la Fédération canadienne des producteurs de lait a déclaré aujourd'hui: «La proposition que le gouvernement fédéral a présentée dans le cadre des négociations commerciales du GATT en matière agricole comporte trois éléments importants pour l'industrie laitière canadienne.»

«Le premier élément vise à clarifier l'article XI du GATT qui permet le maintien de quotas d'importation à l'appui des programmes de gestion de l'offre. Cette clarification est nécessaire pour reconnaître qu'on peut validement appliquer un tel programme aux produits laitiers comme c'est le cas au Canada depuis 20 ans.»

«La Fédération canadienne des producteurs de lait avait soumis il y a plusieurs mois au gouvernement fédéral une proposition détaillée visant à améliorer le libellé actuel de l'article 11 du GATT qui est essentiel pour le maintien et l'évolution de notre industrie. À cet égard, la proposition déposée par le gouvernement fédéral appuie entièrement les recommandations de la Fédération canadienne des producteurs de lait.»

Des voix: Bravo!

Des voix: Lisez le deuxième paragraphe.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je ne sais pas si je devrais reposer ma première question ou non. Nous n'avons pas entendu quelle était la politique du gouvernement.

Hier, M^me^ Carla Hills a demandé aux Européens d'ignorer leurs agriculteurs, car ils ne représentent que 10 p. 100 de la population et ne peuvent pas renverser un gouvernement.

Comme les agriculteurs canadiens représentent moins de 4 p. 100 de notre population et que les Européens ont du mal à faire la distinction entre la position du Canada et celle des États-Unis, nos négociateurs ont-ils accepté cette analyse voulant que les agriculteurs ne comptent plus?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne sais pas si mon collègue a lu ce que M^me^ Carla Hills, qui représente les États-Unis aux négociations commerciales, a à dire au sujet de la position du Canada. Notre position est de toute évidence bien conçue. Elle est équilibrée, réaliste et reflète la réalité de l'agriculture canadienne. Elle mettra de l'ordre sur le marché international, amènera la stabilité et la sécurité et, espérons-le, restaurera la confiance dans l'ensemble du secteur agricole; et c'est ce qui pour nous compte le plus.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture vient de lire le deuxième paragraphe d'un communiqué, dont j'ai déjà cité des extraits, qui a été publié à 14 heures environ par la Fédération canadienne des producteurs de lait.

Pourquoi le ministre s'est-il limité à ce paragraphe, pourquoi n'a-t-il pas lu le suivant qui commence ainsi:

> «Toutefois, l'offre du gouvernement d'un accès minimal de 5 p. 100, en volume, au marché canadien est inacceptable pour la Fédération canadienne des producteurs de lait» affirme M. Killoran.

Pourquoi n'a-t-il pas lu cela, pour que ça figure au hansard?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est parce que j'ai manqué de temps.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture manque de temps lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens.

Déposera-t-il le communiqué entier qui contient tous les points que j'ai soulevés et que j'ai repris du président de la Fédération canadienne des producteurs de lait, lequel déclare que l'offre de 5 p. 100 et l'autre point dont j'ai parlé sont totalement inacceptables. Si le gouvernement se soucie des producteurs de lait, pourquoi n'accepte-t-il par leur position et ne retire-t-il pas le document qu'il a déposé au GATT, hier?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue qu'en octobre 1989, la Fédération canadienne des producteurs de lait à publié un document intitulé: «Principes nécessaires au GATT pour permettre la gestion de l'offre—Article XI» dont le dernier paragraphe, marqué *j*), dit: «En l'absence de tradition d'importation d'un produit, autoriser l'en-

trée d'une quantité de ce produit égale à au moins 1 p. 100 de la production nationale de ce produit, sous réserve que le total cumulatif des importations, en quantité ou en valeur, ne soit pas inférieur à 5 p. 100 de la production nationale de ce produit», fin de citation.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu du fait que la TPS augmentera le prix des maisons et que le ministre des Finances a créé des ravages dans l'industrie avec sa récession fabriquée au Canada et ses taux d'intérêt trop élevés, pourquoi le ministre n'abandonne–t–il pas la TPS au lieu de s'amuser à égorger les consommateurs canadiens et canadiennes?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question de la TPS a déjà été réglée à la Chambre.

La question aujourd'hui est de savoir si les sénateurs qui forment la minorité au Sénat vont tenir en otage le Sénat et le Parlement non seulement en s'opposant au débat sur la TPS, mais en s'opposant à la tenue d'un vote sur la TPS.

La TPS faisait partie de la plate–forme électorale du gouvernement aux dernières élections, et le Parti libéral a perdu ses élections.

Mme Copps: C'est faux.

M. Gauthier: Pas du tout.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): C'est vraiment étrange d'entendre le député d'Ottawa—Vanier prétendre que la TPS ne faisait pas partie de notre plate–forme. Si tel était le cas, pourquoi le deuxième point figurant sur la plate–forme du Parti libéral du Canada était–il de rejeter le projet de taxe sur les produits et services?

J'ai toujours respecté à la Chambre le principe selon lequel si on perd les élections, on n'établit pas le programme législatif du Parlement.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, on n'aurait qu'à consulter les archives de 1988 pour découvrir que le ministre affirmait à l'époque que la réforme du régime fiscal n'aurait aucune incidence sur les recettes de l'État. C'est ce que déclarait le ministre à l'époque, mais ce n'est pas ce qu'il fait aujourd'hui.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État responsable de l'habitation. Le ministre sait–il que pour de nombreux Canadiens la crise du logement est très difficile? Nous avons à l'heure actuelle un nombre record de sans–abri. Bien des gens dormiront dans la rue par temps froid. Bon nombre de refuges pour sans–abri sont déjà bondés.

Qu'envisage de faire le ministre d'État responsable de l'habitation pour aider les sans–abri du Canada? Ou, comme le fait le ministre des Finances face à la récession, se contentera–t–il de dire que les gens doivent d'abord mourir avant d'aller au ciel?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter une précision pour la gouverne du député.

Il ne peut pas affirmer que la TPS ne faisait pas partie de notre plate–forme pour ensuite nous accuser de ne pas respecter l'une de nos promesses électorales.

Je voudrais signaler au député qu'il est évident que l'immobilier connaît une période de fléchissement. Mais si on examine les données pour les quatre dernières années, soit de 1986 à 1989, on s'aperçoit que le nombre de logements mis en chantier par année a varié entre 200 000 et 246 000, ce qui est de beaucoup supérieur au niveau normal viable de mises en chantier, qui est de 175 000 à 185 000.

Ces derniers temps, le marché du condominium dans cette province a pris une ampleur démesurée; il fallait donc s'attendre à ce que l'industrie de l'habitation réagisse. Nous traversons actuellement cette période de rajustement. Étant donné les mesures que nous prenons pour réduire l'inflation et les taux d'intérêt, les marchés de l'habitation devraient se redresser et la situation devrait revenir à ce qu'elle était il y a quelques années.

* * *

PETRO–CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la privatisation.

Le ministre peut–il confirmer que, en vertu de l'article 1602 de l'Accord de libre–échange, la plafond prévu dans le projet de loi C–84 concernant le pourcentage d'actions de Petro–Canada qui peuvent être vendues à des étrangers ne sera jamais réduit? Qu'en vertu de l'Accord, la participation étrangère de 25 p. 100 correspond en fait à un seuil de 25 p. 100, ce qui veut dire que notre industrie énergétique appartiendra irréversiblememt à un plus grand nombre d'étrangers.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, la réponse est non.

Petro-Canada peut être la propriété exclusive des Canadiens si ces derniers en achètent les actions.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il n'est pas question ici de savoir si les Canadiens peuvent ou non en être les propriétaires exclusifs. La question porte sur le plafond prévu dans le projet de loi qui, étant fixé à 25 p. 100 en vertu de l'Accord de libre-échange, constitue un seuil et non pas un plafond. Toutefois, la dernière fois que les conservateurs ont essayé de privatiser Petro-Canada, le ministre a dit le 11 décembre 1979, et je cite:

> . . .seuls des Canadiens remplissant les conditions requises soient autorisés à posséder des actions de Petro-Canada et, je le répète, seuls les Canadiens remplissant les conditions requises puissent acheter des actions ultérieurement sur le marché libre. Je l'ai dit bien souvent, les actions doivent rester entre les mains des Canadiens.

Quand le ministre a-t-il changé d'avis? Quand, à l'instar semble-t-il des autres députés d'en face, est-il devenu un neveu de l'oncle Sam?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je ne sais pas si j'ai bien compris la date, mais je crois qu'il a dit 1979. Si je ne m'abuse—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devra me reprendre si je me trompe—je ne faisais pas partie de ce cabinet-là.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Suite à la lettre que je vous adressais ce matin, j'aimerais connaître vos intentions quant à mes recommandations qui se résument ainsi et qui ont pour objectif de mettre fin à la mascarade au Sénat:

1—la mise en vigueur au plus tôt d'un code d'éthique chez les sénateurs, les obligeant à rendre publiques leurs nominations sur les conseils d'administration des grandes compagnies ou des banques;

2—en vertu des pouvoirs réservés à la Chambre des communes d'affecter les crédits, que le montant de 41 millions de dollars représentant leurs salaires soit réduit à zéro afin que les contribuables cessent de payer de leurs impôts pour toutes leurs bouffonneries;

3—en vertu de l'article 38 de la Constitution canadienne, que vous preniez l'initiative d'une résolution constitutionnelle abolissant complètement le Sénat actuel.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je dirais que ce sont trois bonnes idées.

D'ailleurs, j'ai lu un commentaire de M^me^ Lysiane Gagnon, dans *La Presse* du 11 octobre, qui disait, et je cite:

> Que faire avec le Sénat? J'ai une idée. On manque de garderies. . . Je verrais très bien les sénateurs Hébert et Gigantès dans le rôle de clowns et le sénateur MacEachen dans celui de danseur de claquettes. Ils ont déjà rodé leur numéro et n'auraient besoin que d'un peu de maquillage pour avoir vraiment l'air de sortir du Cirque du Soleil.

Mais la question de base, c'est comment le sénateur MacEachen, qui se disait le défenseur du gagne-petit, au moment critique la semaine dernière, pouvait-il se trouver à Bruxelles, travaillant pour la Banque de Montréal dont les profits en 1988 étaient de 550 millions de dollars?

Des voix: Bravo!

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement que le premier ministre puisse m'indiquer, étant donné qu'il est le chef d'État, ce qu'il a l'intention de faire avec les problèmes que le Sénat cause à l'ensemble de la population canadienne en ce moment et qui pourraient coûter des sommes d'argent très importantes aux contribuables si on ne met pas fin à cette bouffonnerie immédiatement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais tout d'abord réfléchir sur les suggestions intéressantes que vient de nous proposer le député.

Le 9 octobre, on pouvait lire dans *Le Soleil*, et je cite:

> «Les sénateurs libéraux, Jacques Hébert en tête, se sont livrés, jeudi et vendredi derniers, à un vaudeville qui amène les derniers défenseurs de cette institution à souhaiter son abolition pure et simple».

On parlait de *warriors* au Sénat.

M. Saint-Julien: Lasagne!

M. Mulroney: Oui, Lasagne Hébert! Le frère du sénateur Hébert a demandé au sénateur Hébert de cesser ses bouffonneries au Sénat et au nom de tous les parlementaires, je demande au Parti libéral: Essayez donc d'intervenir auprès des sénateurs libéraux afin que cela cesse!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Le 11 octobre, monsieur le Président, le premier ministre de la Saskatchewan a allégué que le 7 décembre dernier, il avait conclu avec le ministre de l'Environnement un accord visant à édulcorer toutes les tentatives d'évaluation environnementale en ce qui concerne le projet Rafferty-Alameda.

• (1500)

J'ai là un avant-projet d'accord qui traite de cette question. Il s'agit en l'occurrence d'un avant-projet d'accord entre le ministre de l'Environnement et la Saskatchewan Water Corporation. Je cite: «Il est expressément entendu que ladite société est dorénavant autorisée à se porter acquéreur de terres et à prendre les mesures nécessaires pour procéder à la construction du barrage Alameda; que la société peut prendre toutes les mesures qu'elle juge à propos. . .

M. le Président: Compte tenu du peu de temps dont nous disposons, je dois presser la députée de poser sa question.

Mme Catterall: Le ministre a-t-il vu cet avant-projet d'accord? L'a-t-il signé? En a-t-il discuté de quelque façon, ou y a-t-il donné de quelque façon son accord?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens simplement à rappeler que c'est de toute cette affaire dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

J'ajouterai que je fais actuellement l'objet d'une ordonnance d'un tribunal m'enjoignant de nommer une commission. J'entends me conformer à cette ordonnance. J'entends assumer l'obligation qui m'est faite de nommer une commission dans les plus brefs délais, afin que celle-ci puisse reprendre les travaux d'évaluation environnementale suspendus la semaine dernière.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Si je soulève la question de privilège, monsieur le Président, c'est parce qu'au cours de la période des questions, le ministre d'État chargé de l'Agriculture a tenu des propos, vraisemblablement par mégarde, qui ont pu faire croire à tort à la Chambre qu'en novembre 1985, la Fédération canadienne des producteurs de lait avait accepté le chiffre de 5 p. 100.

Un représentant de la Fédération vient tout juste de me faire savoir au téléphone que. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre le député. Il ne s'agit pas là d'une question de privilège mais d'une divergence d'opinions.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE LIBRE-ACCÈS AU SÉNAT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir autorisé à invoquer aujourd'hui la question de privilège que je désire soulever en cette Chambre, parce que je considère que mes privilèges et, par la même occasion, ceux des députés de cette Chambre, ont été atteints par certains membres du Sénat hier après-midi.

En effet, monsieur le Président, alors qu'hier après-midi, après la période des questions, je suis allé remettre au sénateur Jacques Hébert un message d'un de mes commettants, en l'occurrence le frère de ce dernier, et conformément à la volonté du frère du sénateur Hébert, à ce moment-là, le sénateur Eymard Corbin, qui accompagnait le sénateur Hébert, a tenté de m'en empêcher en se servant de tactiques d'intimidation à mon endroit et en usant de propos injurieux, et je cite. . .

Des voix: Des *warriors*, des *warriors*!

M. Robitaille: Des *warriors* effectivement.

Et vous me permettrez, monsieur le Président, de citer ses propos. Il m'a dit ceci: «Tu n'as pas d'affaire. . .»

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais il ne s'agit pas d'une question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 81 DU RÈGLEMENT—LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. DeJong: Que la Chambre exhorte le ministre de l'Environnement à révoquer le permis visant le projet Rafferty-Alameda et à utiliser tous les pouvoirs de l'administration fédérale pour empêcher la Saskatchewan de procéder à la réalisation de ce projet tant qu'une commission d'évaluation environnementale indépendante n'en aura pas terminé l'étude.

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, la parole était du côté de l'opposition libérale, qui avait convenu de scinder en deux la période de 20 minutes prévue pour le temps de parole. Il reste donc 10 minutes du côté de l'opposition officielle.

C'est le député de Saint-Léonard—Anjou qui avait la parole. Mais, comme il est absent de la Chambre, automatiquement, son temps de parole ainsi que son temps de questions et commentaires disparaissent. Par conséquent, tel que convenu par la Chambre avant l'ajournement, il y a un deuxième orateur qui, pour 10 minutes, peut prendre la parole du côté de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'attends toujours impatiemment l'occasion de saisir la Chambre de ma question de privilège au sujet du député de Kamloops qui, je le constate, est absent aujourd'hui.

Ayant consulté certains députés de son parti, je crois savoir qu'il devrait vraisemblablement être de retour jeudi soir de cette semaine. La présidence est-elle instruite des allées et venues du député, de façon que nous puissions nous entendre pour aborder à son retour à la Chambre l'aspect que j'ai soulevé vendredi dernier?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La présidence ne sait pas officiellement, au moment où je parle, quand le député de Kamloops sera de retour sur la Colline.

L'honorable députée de Western Arctic a la parole.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur l'environnement en général, et plus particulièrement sur le projet Rafferty-Alameda.

Les crédits

L'une des questions les plus fondamentales qu'on devrait poser au sujet du mystère du barrage Rafferty, comme on l'appelle, est de savoir pourquoi on se presse pour terminer ce projet alors qu'on n'a pas encore décidé s'il devrait être construit.

Être écologique est le mot d'ordre pour tous, que ce soit les entreprises, les consommateurs ou le gouvernement, mais cela ne sauve pas notre planète. La situation dans le cas du barrage Rafferty-Alameda est caractéristique de la plupart des autres problèmes environnementaux actuels, à savoir que personne ne montre la voie. Ottawa et les provinces ne cessent de se disputer pour savoir qui est responsable, sans qu'on sache qui fera preuve d'initiative pour défendre la planète et protéger l'environnement.

Les Canadiens ont fait savoir clairement qu'ils veulent que le gouvernement prenne des mesures pour remédier à nos nombreux problèmes environnementaux. La plupart du tort causé à l'environnement est irréversible et ses effets cumulatifs dégradent celui-ci à une vitesse stupéfiante. Le Canada doit donner l'exemple au monde en pratiquant une politique responsable en matière d'environnement. Cela veut dire définir et mettre en oeuvre un principe strict de développement durable en établissant une collaboration planétaire pour éliminer immédiatemnt les problèmes critiques et pour rendre la population consciente de l'environnement par l'éducation et la participation du public.

Le gouvernement libéral a créé Environnement Canada en 1971. Aujourd'hui, ce ministère à lui seul ne fait pas assez pour s'attaquer aux questions environnementales alarmantes auxquelles le monde est confronté: les grandes famines en Afrique, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, le déversement de pétrole du *Exxon Valdez*, les trous dans la couche d'ozone et le réchauffement planétaire qui pourrait causer des sécheresses et des inondations comme notre pays n'en a jamais vu.

Étant consciente de tout cela, je dois demander ce que fait le gouvernement, où sont les mesures. Le gouvernement doit intégrer les données environnementales dans le processus de prise de décision au palier le plus élevé. L'environnement doit être une priorité pour tous les ministères fédéraux. Cela doit être la pierre angulaire des travaux de tous les ministères.

Monsieur le Président, j'ai proposé, je vous le rappelle, il y a plus d'un an, que nous ayons un commissaire, un vérificateur de l'environnement qui soit indépendant de la Chambre. Ce sont des propositions qui ont été faites par le public, parce que celui-ci estime que l'environnement est une priorité qui ne peut pas être compromise par la politique ou confondue avec elle. L'environnement transcende le sectarisme. On ne peut faire de compromis sur la valeur de l'air et de l'eau sains et sur l'environnement. On ne peut faire des considérations environne-

mentales des questions accessoires ou des problèmes à examiner après coup. Ces considérations doivent être partie intégrante des prises de décisions et de la planification économiques et constituer également un élément nécessaire de tout projet de développement économique.

J'ai tenu notamment à parler de ce dossier important à cause des conséquences de la négligence et de l'absence d'engagement du gouvernement dans le domaine environnemental, et des répercussions que ces manquements peuvent avoir dans ma circonscription de Western Arctic.

• (1510)

Je constate que la question environnementale ne connaît aucune frontière, aucun mur que nous pourrions juger bon d'élever pour circonscrire un problème dans une seule région donnée. Ce n'est pas ainsi que fonctionnent la pollution et l'environnement.

La région du Nord, notamment, fait face à des problèmes écologiques très vastes. Le plus grave porte sur la pollution de l'Arctique par les substances toxiques, la destruction de la couche d'ozone et l'effet de serre. Les pluies acides sont un problème bilatéral qui ne connaît aucune frontière, comme je l'ai déjà indiqué. Elles peuvent, en principe, nuire à tous les secteurs de l'environnement, y compris la vie humaine. Les preuves les plus concluantes à cet effet sont celles qu'on a recueillies sur les systèmes aquatiques. Il est de notoriété publique que les cours d'eau douce commencent à manifester des symptômes de dégradation biologique, même à un degré très moyen d'acidité. De même, l'étude du transport à distance des polluants atmosphériques ne saurait se limiter plus longtemps aux oxydes de soufre et d'azote. La réaction des hydrocarbures avec ces nouveaux gaz dans la basse atmosphère produit de l'ozone dommageable. En outre, des polluants toxiques comme les pesticides, les métaux et les BPC, desséminés par l'épandage aérien à la surface des plans d'eau, sont transportés sur de grandes distances. On comprend généralement les dommages écologiques que causent les pluies acides, mais on en ignore les effets possibles à long terme sur le taux de morbidité et sur la santé des humains.

Les polluants peuvent avoir des effets imprévus sur l'environnement, comme la tendance au réchauffement de la planète qui pourrait entraîner des hausses de température inconnues dans la genèse de la race humaine. L'hiver nucléaire qu'entraînerait une guerre planétaire pourrait signifier la fin de la plupart des formes de vie sur terre. Certains considèrent que ce sont là des opinions radicales, mais ce n'est pas le cas de la communauté scientifique, qui étudie ces phénomènes tous les jours, ou des gens préoccupés au plus haut point par la question environnementale, qui ne devrait souffrir aucun compromis, selon eux.

Mais malgré tous ces problèmes, nous possédons comme jamais auparavant les technologies, les instruments et la connaissance nécessaires pour empêcher notre autodestruction. Nous devons également avoir l'oreille des politiques qui croient vraiment ce qu'ils disent et qui ont fermement l'intention de s'en tenir aux mesures législatives qu'ils élaborent et qu'ils proposent au public et à la Chambre. Qui disent que nous ne faisons pas de compromis sur cette question, que nous ne voulons pas que les journaux rapportent des paroles susceptibles d'indisposer le public.

The Edmonton Journal rapporte les propos suivants du ministre: «Je serre toujours la main aux premiers ministres provinciaux qui viennent me voir. Cela ne signifie pas que j'étais d'accord avec eux sur tout ce qu'ils ont proposé.» Mais le ministre a fait une déclaration qui semble contredire le ton général de ses propos, lorsqu'il a dit expérer que le projet Rafferty–Alameda sera complété. «Je continue d'espérer que ce projet ira de l'avant, mais aux conditions établies par le tribunal.» Cette dernière déclaration a de quoi semer la confusion dans l'esprit des Canadiens.

On peut aussi lire dans le *Globe and Mail*: «La commission a allégué que des travailleurs étaient déjà en train de construire les canaux en aval du barrage, ce qui ne ressemble pas aux travaux nécessaires pour garantir la sécurité prévus dans l'entente, et elle demandait des directives au ministre—le ministre de l'Environnement actuel. Le premier ministre Devine s'est empressé de déclarer que la Saskatchewan poursuivrait les travaux et soutenait que M. de Cotret et lui–même avaient conclu un accord spécial le 5 septembre pour permettre la poursuite des travaux. M. de Cotret nie l'existence d'un tel accord. Pourtant, neuf mois après le dernier ultimatum lancé, encore aucun examen complet n'a été effectué, la Saskatchewan continue les travaux et M. de Cotret menace d'exercer des représailles. Les Canadiens auront–il besoin d'une évaluation du processus politique pour connaître le fin mot de cette trouble affaire?»

La situation suscite beaucoup d'inquiétude. Ce dont le Canada a besoin, c'est d'un gouvernement qui placera la protection de l'environnement au centre de tous ses programmes, qu'il s'agisse de défense, d'affaires extérieures, d'énergie, de pêche ou de forêt. Il nous faut exercer des pressions pour accélérer la mise en oeuvre du protocole sur l'ozone, faire adopter une loi internationale sur la qualité de l'air et des mesures conduisant rapidement à une réduction du niveau de bioxyde de carbone et à la sauvegarde des forêts tropicales humides. Mises

ensemble, ces mesures forment un programme complet et cohérent de protection de l'environnement car elles couvrent la prévention, les sanctions et les solutions, de même que les dimensions nationales et internationales des problèmes. Elles démontrent aussi la méthode dynamique choisie par le Parti libéral pour aborder cette question capitale. Nous nous fondons sur le principe fondamental voulant que la pollution soit le problème de tous. Nous devons tous travailler ensemble pour garantir aux générations futures un environnement sain et sûr.

Quel est au juste le problème? Pourquoi avons-nous une journée de l'opposition sur le projet Rafferty-Alameda puisqu'il existe un texte de loi sur les évaluations environnementales? Pourquoi tenons-nous ce débat? Le gouvernement doit rendre des comptes. Le premier ministre n'a pas réussi à mettre en oeuvre un système strict et viable. Ce système est sérieusement compromis. C'est à cela que se ramène tout le débat.

Les ministres n'ont pas agi en véritables gardiens de l'environnement, mais ont plutôt été dispensateurs d'exceptions. Le projet Rafferty-Alameda est une exception. La baie James est aussi une exception. Aucune évaluation environnementale n'est nécessaire tant que la population n'accule pas les responsables au pied du mur.

Le barrage sur la rivière Oldman est aussi une exception. Aucun plan de protection de l'environnement n'est nécessaire. Il n'est pas nécessaire de tenir compte des plans de protection du lac Barriere. Il est évident que le gouvernement doit changer son attitude face à l'environnement.

Il y a des ministres obsédés par les sondages, mais en dépit des résultats des sondages rendus publics cette semaine, ils ont décidé de ne tenir aucun compte de la volonté de la population qui demande au gouvernement de faire preuve de plus d'intégrité et de respecter la loi qu'il a lui-même fait adopter à la Chambre des communes pour le bien de l'environnement et des Canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous avez maintenant cinq minutes seulement pour les questions et les commentaires.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question est de nature plus générale et s'adresse à la députée de Western Arctic.

Je voudrais la féliciter pour l'excellent discours qu'elle a prononcé sur les questions écologiques. Comme bon nombre d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, je ne doute pas qu'elle se préoccupe vraiment de l'environnement. Nous sommes consternés—c'est le moins qu'on puisse dire—par l'inaction du gouvernement.

J'ai en main un document sur l'environnement intitulé *Le Plan vert*, qui est l'oeuvre d'un comité formé à cette fin. Je sais que la députée a vu ce document qui, à ma connaissance, a été distribué à tous les députés. Je sais aussi que le député de Broadview—Greenwood, qui tient à la protection de l'environnement et a organisé la conférence mondiale sur l'environnement à Toronto à l'été 1989, est en faveur de ce document.

Après son examen de ce document et lors des discussions qu'elle a tenues avec des représentants du gouvernement, a-t-elle eu connaissance de la mise en oeuvre de certaines des propositions qui y sont faites? Le gouvernement les a-t-il toutes rejetées?

Mme Blondin: Monsieur le Président, je voudrais dire pour commencer que ce Plan vert devrait appartenir au public canadien tout entier; ce n'est pas l'apanage d'un seul ministre, car il vise le bien-être de tous les Canadiens.

Cela dit, ce plan est l'oeuvre de l'ex-ministre de l'Environnement, le député de Lac-Saint-Jean. Aucune des recommandations énoncées dans ce plan n'a été mise en oeuvre. Ce plan doit être rendu public. En fait, il fait actuellement l'objet d'un examen public plus approfondi. C'est aussi un plan qui intrigue beaucoup les habitants de ma circonscription et du Nord en général.

La situation est grave dans les Territoires du Nord-Ouest. En effet, nous sommes victimes d'une contamination par des BPC venant de très loin. La contamination de notre chaîne alimentaire ne faisait pas partie du contrat. Par exemple, une étude a montré que le lait maternel d'une mère inuit était contaminé. C'est très grave.

De plus, nous aimerions que l'on réduise à zéro les émissions toxiques des usines de pâte à papier de l'Alberta, qui contaminent les Territoires du Nord-Ouest. Les mesures directes se font donc encore attendre en ce qui touche le Plan vert.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai juste une petite question à poser à mon amie. À quel moment la députée accepterait-elle qu'un barrage soit construit sur une rivière, quel que soit l'endroit, mais particulièrement dans le cas qui nous occupe?

Les crédits

• (1520)

Mme Blondin: Monsieur le Président, la réponse s'impose, c'est au moment où un gouvernement qui s'est engagé à effectuer une évaluation environnementale acceptera de respecter cette loi. C'est seulement à ce moment qu'une décision pourra être prise quant à savoir si un projet peut être réalisé dans les normes environnementales appropriées et en tenant compte de tous les aspects du développement viable.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la Saskatchewan Power Corporation a entrepris à toute vapeur la réalisation du projet de barrage réservoir Rafferty–Alameda. Cette situation est en contradiction avec l'ordonnance de la cour fédérale du 28 décembre 1989.

[*Français*]

Selon les lignes directrices régissant le processus fédéral d'examen des effets environnementaux, cette injonction du 28 décembre 1989 exige une étude environnementale du projet avant que le dernier soit complété. Je désire donc vous énumérer les options étudiées par le gouvernement afin de répondre au défi posé par le gouvernement de la Saskatchewan.

[*Traduction*]

Il peut sembler à première vue que mon recours le plus direct et le plus expéditif, en tant que ministre responsable de l'application de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, est de révoquer tout simplement le permis accordé en vertu de cette loi par mon prédécesseur à la Saskatchewan Power Corporation, pour la construction du projet Rafferty–Alameda.

C'est ce que recommande le député de Regina–Qu'Appelle.

Bien sûr, la loi comporte une disposition, au paragraphe 13(1), qui me permet d'agir ainsi lorsqu'un détenteur de permis a omis de respecter les conditions spécifiées. Les autorités de mon ministère m'ont cependant avisé que la société n'a contrevenu à aucune des 22 conditions au permis de 1989.

De plus, en vertu des règlements d'application de la loi, la société se verrait accorder plusieurs mois pour régler les situations d'infraction, ce qui fait qu'il serait impossible de corriger rapidement les irrégularités notées. Au rythme où vont les choses, le projet serait terminé avant même que j'aie le temps de révoquer ou de suspendre le permis. Autrement dit, cette possibilité n'est pas utile dans les circonstances.

Le gouvernement du Canada a l'intention de procéder de la façon suivante à ce sujet: d'abord, monsieur le Président, une ordonnance de la cour m'oblige à créer une commission, et je respecterai cette ordonnance. Je respecterai l'obligation de désigner une commission le plus tôt possible, afin que reprennent les travaux d'évaluation environnementale interrompus la semaine dernière. En même temps, le gouvernement prendra les mesures nécessaires afin que les travaux du projet Alameda ne puissent se poursuivre tant qu'une évaluation environnementale complète et adéquate n'aura pas été effectuée.

Permettez–moi de rappeler à la Chambre les mesures prises par mon prédécesseur, à la suite de l'ordonnance de la cour fédérale émise à cet égard en décembre 1989. Conformément à la décision de la cour, une commission d'évaluation environnementale a été mise sur pied et chargée de ce projet avant le 30 janvier 1990. Au même moment, une entente était conclue avec la Saskatchewan Power Corporation. Le mandat de la commission d'évaluation et l'entente avec la société provinciale correspondent aux dispositions concernant les travaux de construction du projet.

Les travaux devaient être suspendus jusqu'à ce que la commission ait déposé ses recommandations et que j'aie eu l'occasion de modifier le permis en conséquence. Seuls les travaux liés à la sécurité étaient permis. La clause d'indemnisation témoigne de cet arrangement, puisqu'elle prévoit une aide financière du gouvernement du Canada à la société pour compenser ce que devait lui coûter le retard des travaux. Le gouvernement du Canada a honoré ses engagements à tous les égards, mais pas la Saskatchewan. Par conséquent, comme je l'ai dit à la Chambre vendredi dernier, j'ai donné instruction aux fonctionnaires du ministère de suspendre le versement d'octobre et de geler les paiements prévus pour novembre.

J'ai visité le chantier en juillet. Je peux assurer aux habitants de la région que je comprends bien leurs efforts

tendant à se prémunir contre les inondations et les sécheresses. Les barrages Rafferty et Alameda sont nécessaires au Canada pour irriguer plus de 4 800 hectares de terres agricoles, pour empêcher les inondations et pour alimenter en eau de refroidissement une grande centrale électrique dont la construction sera terminée en 1991.

Pour répartir équitablement les eaux de la Souris entre la Saskatchewan, le Dakota du Nord et le Manitoba, le Canada et les États-Unis ont convenu d'une formule de partage en 1959. Sans ces barrages, la Saskatchewan ne peut profiter que d'environ un tiers de la quantité d'eau à laquelle elle a droit, le reste de sa part s'écoulant vers le Dakota du Nord.

Nous savons également qu'en dépit du fait que le projet Rafferty-Alameda réduira ses approvisionnements en eau, le Dakota du Nord est disposé à financer plus de 40 p. 100 du coût des travaux. Les États-Unis tiennent au barrage parce qu'il protégera plusieurs localités contre de graves inondations.

À mesure que le temps passe, nous sommes de plus en plus nombreux à nous inquiéter de l'état de l'environnement mondial et à commencer à agir. Nous faisons connaître notre point de vue et adhérons à des organismes écologiques. Nous recyclons nos déchets. Nous réfléchissons avant d'acheter ou de jeter des produits nuisibles à l'environnement.

C'est là une tendance à encourager si nous voulons laisser la planète dans un état satisfaisant pour les générations à venir. Cependant, la nécessité de protéger l'environnement ne doit pas mener à l'interdiction de tout aménagement. Voilà pourquoi nous avons besoin de mécanismes efficaces d'évaluation environnementale tant au niveau fédéral qu'à celui des provinces.

La controverse qui entoure le projet Rafferty-Alameda confirme que nous avons besoin de lois environnementales fermes et explicites. Le décret de 1984 sur le processus d'examen des évaluations environnementales, sur lequel s'appuient les fonctionnaires de l'Environnement, ne devait être qu'un guide pour la préparation des évaluations. De ce fait, il renferme certaines dispositions ambiguës et difficiles à appliquer, les moyens d'appui nécessaires—et j'entends par là la documentation, les définitions et les critères—étant encore en préparation dans les ministères et les organismes ainsi qu'au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

De la même façon que le Canada a joué un rôle de chef de file en mettant sur pied un processus fédéral d'évaluation environnementale, gardons ce rôle en montrant au monde que nous sommes sérieux quant à la nécessité de prendre des mesures pour éclaircir ce processus, afin d'assurer un développement vraiment durable dans notre pays.

Une fois que nous aurons adopté la mesure législative sur le processus fédéral d'évaluation environnementale, le projet de loi C-78 qui est actuellement à l'étape de la deuxième lecture, nous aurons enfin réglé cette question chez nous et nous serons mieux placés pour encourager d'autres pays à mettre en place des mécanismes semblables.

Même si les opinions sont très partagés au sujet du projet Rafferty-Alameda, la dernière chose que les gens veulent, qu'ils soient pour ou contre ce projet, c'est voir échouer une entente qui a été négociée aussi difficilement avec autant de soin. L'enjeu est trop important pour qu'on abandonne tout.

Monsieur le Président, la rebuffade de la Saskatchewan porte un dur coup à la collaboration telle que je la conçois et telle que nous la pratiquons. Je suis profondément déçu de la tournure des événements la semaine dernière. Par contre, cela sert aussi à nous rappeler la fragilité et le manque de fiabilité de nos mécanismes actuels d'évaluation environnementale. Dans le cas qui nous occupe, je suis obligé de prendre les mesures nécessaires pour amener la Saskatchewan à respecter l'entente qu'elle a conclue avec nous en janvier 1990.

Contrairement au barrage Rafferty, où les travaux de construction ont débuté en 1987, le barrage Alameda n'en est encore qu'à la phase de planification. J'espère que la Saskatchewan exprimera clairement son intention de ne pas entreprendre de travaux liés à ce barrage. Permettez-moi de répéter que nous n'hésiterons pas à prendre les mesures qui s'imposent et qui sont à notre disposition pour voir à ce qu'on n'aille pas de l'avant avec ce projet tant qu'un examen complet n'aura pas été effectué.

• (1530)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux dire au ministre encore une fois que, lorsque la Chambre attendait des réponses claires et directes, elle n'a eu que des réponses évasives.

Le ministre dit qu'il prendra toutes les mesures qui s'imposent. Quelles mesures prendra-t-il pour arrêter les travaux de construction en cours actuellement qui avancent très rapidement? Il dit qu'il annulera une partie du financement. Cela n'arrêtera pas les travaux. Il a dit qu'il ne retirerait pas le permis. Il a manifestement abandonné ce moyen très efficace.

Je me demande si le ministre aurait l'amabilité de dire à tous les députés des deux côtés, qui s'inquiètent profondément de l'impact de ce projet dans des endroits comme le Manitoba, le Dakota du Nord et d'autres régions de la Saskatchewan et, ce qui est plus important encore, de l'incidence de ce projet sur tout le processus d'évaluation

environnementale, quelles mesures précises il compte prendre pour arrêter les travaux de construction afin que la commission d'examen puisse faire son travail. Comme il le sait, les membres qui formaient la commission au départ ont démissionné en bloc en disant qu'il était inutile de faire un examen pendant que les travaux étaient en cours. Pourquoi nommer une nouvelle commission lorsque les travaux sont en cours? Comment allez-vous arrêter les travaux?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je pense avoir été très franc et très clair sur cette question. Tout d'abord, j'entends respecter l'ordonnance du tribunal émise en décembre 1989. Nous allons nommer une nouvelle commission, car l'ordonnance était très précise à ce sujet. Nous sommes actuellement en pourparlers avec la Saskatchewan pour parvenir à une entente qui mettrait un terme aux travaux. D'autres mesures peuvent être prises. Ce que j'ai expliqué tout à l'heure était très simple.

Il est tout simplement impossible de révoquer le permis pertinent pour la simple et bonne raison que les termes du permis n'ont jamais été violés en quoi que ce soit. C'est plutôt l'entente signée par le gouvernement fédéral et par celui de la Saskatchewan en janvier 1990 qu'on a enfreinte. Or, des recours sont possibles en vertu de ce document et c'est exactement les mesures que je prends à l'heure actuelle.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues du Manitoba, je suis amèrement déçu de l'inertie du ministre.

Il va créer une nouvelle commission. Les membres de la commission précédente ont dû démissionner, car ils étaient incapables de s'acquitter de leurs tâches et de procéder à une véritable évaluation environnementale à cause des actions du gouvernement de la Saskatchewan et de l'inaction du gouvernement fédéral face à ces dernières. Or, voilà maintenant qu'on nous parle d'une nouvelle entente. Le gouvernement pensait avoir conclu un accord avec la Saskatchewan. Cette entente découlait d'une ordonnance du tribunal en vertu de laquelle le permis devait être retiré, à moins que les parties n'acceptent de procéder à l'évaluation environnementale voulue.

Le gouvernement a conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan une entente en vertu de laquelle les travaux de construction devaient être interrompus jusqu'à la présentation du rapport de la commission d'évaluation, et les tribunaux ont émis une ordonnance en ce sens.

Or, la Saskatchewan a fait totalement fi de tout le processus. Il n'y a pas d'autre choix que d'annuler le permis. C'est ce que prévoit l'ordonnance du tribunal. Le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas respecté la condition attachée au maintien du permis, et il faut donc le révoquer. Depuis des jours et des semaines maintenant, le ministre et le gouvernement ne respectent pas l'ordonnance en question. Si j'étais ministre, je m'en inquiéterais vivement.

Mon second point concerne les propos du ministre au sujet du projet de loi C-78. J'ai attiré son attention sur mon discours. J'espère qu'il l'a lu, sinon il devrait se reporter au hansard. Voici donc ce que M. George Hill a déclaré: «Le chef du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales relève de M. Good et ce dernier a fait en sorte qu'on. . .»

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît!

Très brièvement. Plusieurs députés ont demandé à poser des questions ou à faire des commentaires. J'apprécierais que le député de Regina—Qu'Appelle soit très bref, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, permettez-moi seulement de conclure en citant M. George Hill.

En parlant de ses rapports avec M. Good, du ministère de l'Environnement, M. Hill prétend que celui-ci lui a assuré qu'il était maître de la situation et qu'il veillerait à ce que cela—à savoir le processus d'évaluation environnementale—se fasse rapidement et que rapport en soit fait au plus tôt, sous prétexte que ce projet, après tout, a déjà été évalué deux fois. Autrement dit, M. George Hill soutient que M. Good manipule la commission d'évaluation. Dans ce cas, il est certes temps que le projet de loi C-78 du ministre soit modifié de façon que la commission d'évaluation environnementale fasse rapport au Parlement et non au ministère.

Je voudrais savoir ce qu'on pense des deux points que j'ai fait valoir.

M. de Cotret: Monsieur le Président, je tiens à signaler que, lorsqu'on lit attentivement le projet de loi C-78, on constate que, conformément au nouveau processus recommandé, le groupe qui serait chargé de réaliser les

évaluations environnementales ferait directement rapport au ministre et ses relations avec lui seraient beaucoup plus formelles qu'elles le sont à l'heure actuelle.

J'ai dit quelques fois que je recevrais très volontiers toute proposition constructive sur la façon d'améliorer le projet de loi C-78. Il faut que la Chambre adopte le projet de loi C-78. Il faut que ce projet de loi remplace les directives qui n'ont jamais eu force de loi, qui sont très difficiles à interpréter parce que très ambiguës, et qui créent des situations que tous les députés déplorent sans doute. J'invite le député à me faire part de vos observations au sujet du projet de loi C-78 et à adopter celui-ci au plus tôt.

Je crois comprendre que nous allons débattre demain du projet de loi C-78. J'en aurai alors manifestement davantage à dire. Il faut certes que cette loi soit promulguée. C'est déjà un bon projet de loi, qui pourrait être encore amélioré. Il faut que la Chambre en débatte et l'adopte promptement et que le Sénat en débatte, l'adopte et lui accorde la sanction royale au plus tôt.

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est au député de Davenport. Il ne reste qu'une minute.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, compte tenu des contraintes de temps, ma question sera brève.

Le ministre donnera-t-il l'assurance à la Chambre que, à son avis et de l'avis du gouvernement, les lignes directrices découlant du décret de 1984 sont d'application obligatoire? Je parle des lignes directrices invoquées par la Fédération canadienne de la faune lorsqu'il a entamé les poursuites qui ont conduit à l'arrêt de la construction du barrage Rafferty-Alameda. Les lignes directrices sont-elles impératives, selon lui?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je puis certainement assurer à mon collègue que je crois fermement en la valeur d'une injonction, quand injonction il y a. Je n'irais pas recommander à mes collègues ministériels une position qui placerait le gouvernement en situation d'outrage au tribunal. L'injonction est explicite et, comme je m'évertue à le dire depuis une demi-heure, nous obtempérerons. Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet, ni dans mon esprit ni parmi mes collègues.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, permettez-moi une toute petite question. Le ministre répète sans cesse que le gouvernement respectera l'injonction. Ce que nous voulons savoir et que tout le monde veut savoir, c'est ce que le gouvernement a l'intention de faire, étant donné que la Saskatchewan résiste à l'injonction. Il incombe sans aucun doute au gouvernement fédéral non seulement d'obtempérer lui-même à l'injonction, mais aussi de faire en sorte que la Saskatchewan fasse de même. Que va faire le ministre à cette fin?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'ai été très clair. J'ai dit, tout d'abord, que le gouvernement allait obtempérer à l'injonction. J'ai dit que nous allions constituer une nouvelle commission et que j'allais geler les paiements. J'ai également dit que le gouvernement allait prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter l'injonction.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période de questions et commentaires. Reprise du débat. Sur un rappel au Règlement, la députée de Hamilton-Est a la parole.

[*Traduction*]

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le ministre a dit hier à la Chambre qu'il proposerait aujourd'hui des mesures précises pour régler cette question. Or, nous ne voyons qu'un ministre du gouvernement fédéral qui excuse Grant Devine.

• (1540)

Je voudrais que la Chambre consente unanimement à donner l'occasion au ministre du gouvernement fédéral d'expliquer exactement ce qu'il entend faire pour arrêter les travaux de construction.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable députée de Hamilton-Est, mais nous ne sommes plus à la période des questions. Vous engagez un débat, et le temps de parole est écoulé.

Mme Copps: Je demande le consentement unanime de la Chambre, ce qui est tout à fait conforme au Règlement, pour continuer à poser des questions au ministre fédéral de la Couronne au sujet de ce dossier important, parce qu'on ne veut pas qu'il se cache derrière les jupes. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à ce que la période de questions et commentaires soit prolongée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

Des voix: C'est honteux!

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle à la collaboration de tous. Il n'y a pas consentement unanime, et c'est la reprise du débat.

[*Traduction*]

Je donne la parole au député de Winnipeg–Sud–Centre. Le député prendra–t–il dix ou 20 minutes?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Dix minutes, puis mon collègue de Winnipeg–Nord–Centre poursuivra sur la même question.

Permettez–moi de mentionner que je regrette beaucoup que les députés conservateurs à la Chambre ne nous aient pas permis de continuer à interroger le ministre comme il le fallait. La question revêt une importance primordiale pour certaines régions de notre pays, de ma province, le Manitoba, et de la Saskatchewan. Nous avons pris des engagements internationaux avec le Dakota du Nord. La question préoccupe gravement tous les Canadiens en raison de ses incidences sur la crédibilité et la légitimité du rôle que joue tout le gouvernement fédéral. De plus, il s'agit de mettre l'accent sur l'environnement dans les projets d'immobilisations d'envergure.

S'il est impossible de discuter à la Chambre avec le ministre, c'est évidemment parce le ministre n'a aucune réponse. Il promet depuis vendredi que le gouvernement du Canada prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher la construction en Saskatchewan afin qu'un examen environnemental sérieux soit effectué.

Le gouvernement dit maintenant qu'il va établir une nouvelle commission qui entreprendra un nouvel examen, mais il ne fera rien pour contrecarrer l'initiative du gouvernement de Saskatchewan. Tout à fait impunément, avec une arrogance et une indifférence totales, le gouvernement provincial dit qu'il se fiche de ce que fera le gouvernement fédéral, qu'il exercera ses droits d'aller de l'avant. Et le ministre a cédé. Il a reculé.

Le ministre et le gouvernement fédéral ont échoué, ils n'ont pas été capables, dans ce test crucial, de prendre leurs responsabilités, de remplir leurs obligations et d'exercer leurs droits. La question à poser est pourquoi? Pourquoi, dans ce test incontournable, le gouvernement fédéral se dérobe–t–il?

Mme Copps: Il a conclu une entente secrète.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je pense que la réponse est claire. Il y a indéniablement bien des choses de cachées. Derrière l'écran de fumée se cachent beaucoup de choses que le ministre tait.

Voici, par exemple, un texte qui a été déposé sur les pupitres des députés aujourd'hui où il est question d'une entente entre Sa Majesté la reine au Canada et la Saskatchewan Water Corporation. Je cite l'article 3:

> Nonobstant les conditions énoncées au paragraphe 1 de l'entente originale, il est expressément convenu que la société peut se porter acquéreur de terrains et prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la construction du barrage Alameda.

Article 4.

> Nonobstant les conditions (. . .) il est expressément convenu que la société peut prendre toutes les mesures nécessaires à l'achèvement de la construction du barrage Rafferty.

Et ainsi de suite.

Ce que cet accord signifie véritablement, c'est que le ministre et Grant Devine ont conclu un marché le 5 septembre dernier.

Mme Copps: C'est exact.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Ils avaient un accord.

Une voix: Un marché secret.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est un accord qu'il essaie maintenant de cacher. Monsieur le Président, je n'emploie pas ces mots à la légère. Le ministre dissimule un accord secret et privé, conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan, pour entamer la construction du barrage. Le fait qu'il ne soit pas prêt à prendre les mesures qui s'imposent pour arrêter la construction et qu'il ne souhaite pas le faire en est la preuve. Nous avons des présomptions suffisantes pour dire que cet accord a en fait déjà été signé, et nous avons un ministre qui refuse de l'admettre. Ce n'est pas la première fois. Ce n'est pas arrivé par hasard, car nous avons déjà eu exactement le même genre de marché. L'ancien et non regretté ministre de l'Environnement a déjà répondu de la même façon à des questions relatives au barrage Rafferty–Alameda; il a

dit «Il n'y a pas de marché. Il n'y a pas d'accord. Tout a été régulier», alors que M^me^ Elizabeth May, sa propre conseillère en matière d'environnement, démissionnait de son poste pour attirer l'attention sur le fait qu'il y avait effectivement un marché. Le gouvernement fédéral était de connivence avec le premier ministre de la Saskatchewan pour conclure une entente secrète.

Si la foudre ne tombe jamais deux fois à la même place, elle fait une exception pour le gouvernement actuel. Sur un point qui est tellement crucial pour nos électeurs et pour beaucoup d'autres Canadiens qui croient que le gouvernement fédéral doit nettement avoir pour devoir de s'opposer à ces grands projets d'immobilisations, à ces mégaprojets qui dévastent l'environnement, qui ne répondent absolument pas au critère de développement durable, que fait le gouvernement qui constitue le dernier ressort à cet égard quand il est à la hauteur de ses responsabilités? Il est exaspérant et rageant de le voir en train de conclure des ententes secrètes, des accords secrets pour servir des fins politiques.

Nous comprenons les obligations politiques du premier ministre et de ses partisans et de M. Devine. Ce dernier est son petit chien de poche depuis deux ou trois ans: il a approuvé l'accord du lac Meech, la TPS et tout le reste. Mais ce n'est pas une raison pour abdiquer ses responsabilités de façon aussi désinvolte sur ce point très crucial.

Je tiens à dire qu'il y a clairement des mesures que le gouvernement pourrait prendre. La loi lui en donne le pouvoir. Il ne suffit pas de dire: «Adoptons le projet de loi C-78», car d'après ce que je crois comprendre, ce projet de loi légitimera bon nombre des mesures que le ministre prend actuellement pour conclure ce genre d'ententes privées et n'aura pas la même exigence qu'imposent les lignes directrices. Nous avons maintenant au moins une procédure qui est franche et plus publique, au lieu de celle qui permet d'agir dans l'ombre.

Le ministre ne peut pas espérer s'en tirer avec ses tours de passe-passe. Lui et son gouvernement seront démasqués comme traîtres à la cause de la conservation d'un bon environnement. Je tiens à dire, de la part des milliers d'agriculteurs et de villageois de la vallée de la Souris au Manitoba, qui suivent cette question depuis deux ou trois ans et qui se rendent compte qu'ils ont dû faire confiance à ce genre de mécanismes de contrôle mixtes, qu'ils ont, eu affaire à un gouvernement qui les a encore une fois laissés tomber lamentablement.

Je mets au défi mes collègues du Manitoba, notamment mes collègues conservateurs, le député de Brandon-Ouest et les autres, de se lever et de dénoncer ce geste du ministre. Il a eu tout le temps qu'il fallait. Il a pu danser, osciller, vaciller, tergiverser depuis 48 heures, mais c'est fini. Il s'est démasqué, nous savons maintenant que c'est vraiment un charlatan, qu'il n'a aucunement l'intention de mettre un terme au projet.

J'estime que c'est aux députés de faire pression sur le ministre et de le forcer à résister, à se rendre compte qu'il n'est pas ici pour faire l'apologie d'un gouvernement provincial, mais pour défendre les intérêts de tous les Canadiens et en particulier de ceux qui ne peuvent se protéger. Ce n'est pas que l'environnement qui est en cause. Une fois de plus, c'est la crédibilité et la légitimité du processus politique qui est en cause, car la population attend de son gouvernement qu'il la défende et qu'il agisse dans son intérêt. Et que voyons-nous? Un gouvernement qui essaie de se défiler.

Monsieur le Président, je désire céder la parole à mon collègue, le député de Davenport, qui va poursuivre l'attaque. Nous disons simplement que nous ne pouvons pas permettre que cela continue. Nous ne pouvons laisser le ministre se défiler comme il a essayé de le faire aujourd'hui à la Chambre. Il y a des mesures à prendre, nous attendons du gouvernement qu'il les prenne.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'aimerais poser au député de Winnipeg-Sud-Centre une question qui porte sur la situation au Manitoba et sur le refus de l'actuel gouvernement progressiste conservateur du Manitoba de prendre des mesures rigoureuses au sujet du projet Rafferty-Alameda, compte tenu de tout ce qui s'est passé.

• (1550)

Cette province ne semble pas disposée à intenter un procès contre le gouvernement de la Saskatchewan, ni contre le gouvernement fédéral au sujet de la TPS, comme bien d'autres provinces le font.

Au lendemain des élections au Manitoba, nous constatons que le thème qui revenait souvent dans la campagne électorale, il y a quelques semaines, c'est-à-dire qu'un conservateur sera toujours un conservateur, semble se confirmer. Le gouvernement conservateur manitobain est retourné se coucher, maintenant que les élections sont terminées. Le premier ministre Devine peut faire ce qu'il entend avec le projet Rafferty-Alameda.

Le gouvernement fédéral peut, pour sa part, faire ce qu'il veut avec la TPS et le gouvernement manitobain reste les bras croisés, ce que le député de Winnipeg–Sud–Centre estime aussi contestable que moi, j'en suis sûr.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, permettez–moi de répondre brièvement.

Ma femme me rappelle toujours de ne jamais dire: «Je te l'avais bien dit», mais je pense que dans ce cas–ci, le député de Winnipeg Transcona, moi–même et mon collègue de Winnipeg–Nord–Centre, nous pourrions dire: «Nous vous l'avions bien dit».

Nous avons dit très clairement, durant le débat qui a eu lieu pendant les élections au Manitoba, que cette campagne était marquée par des faux semblants. Celui qui était alors le chef du Parti conservateur du Manitoba paradait dans la province en avironnant dans son canot sur un lac vierge. C'est probablement sur la rivière Souris que cette scène a été tournée pour la télévision et le canot a été certainement emprunté.

Je crains bien que la personne qui a prêté ce canot ne le revoie jamais parce que si le chef conservateur essaie de descendre la Souris cette année, son embarcation sera probablement complètement corrodée par les substances polluantes qui y seront déversées.

Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement du Manitoba marche la main dans la main avec le gouvernement d'ici. Il essaie de protéger Grant Devine, mais c'est une cause perdue. Laissez–le tomber. Il ne vaut pas la peine qu'on abdique complètement des responsabilités pour lui.

Quelle que soit son amitié et sa coopération avec les conservateurs du Manitoba et les conservateurs fédéraux, Grant Devine ne mérite pas qu'on agisse comme on le fait aujourd'hui et que le gouvernement fédéral ne remplisse pas ses obligations fondamentales.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'écoute ici les commentaires qui ont été faits sur un sujet qui est considéré, d'où je viens, comme une question où il y a des bons et des méchants.

Je ne peux absolument pas comprendre comment quelqu'un peut en toute bonne conscience prendre la parole pour déclarer qu'il est contraire aux intérêts de quiconque de protéger les eaux de ruissellement et d'empêcher les inondations. Je songe au barrage Boundary comme un exemple qui existe depuis des années sur un affluent de la rivière Souris. Je ne vois pas que ce projet éprouvé ait causé la moindre pollution.

Par conséquent, monsieur le Président, quand on combine tous les avantages que présente ce projet, on a du mal à croire en fait qu'on pourrait vraiment prendre la parole pour parler ici d'une région de notre pays semi–aride, la Saskatchewan, et s'inquiéter du stockage de l'eau. Je m'inquiète comme tout le monde de toutes les déclarations concernant les répercussions sur l'environnement qui ont été faites jusqu'à présent.

Quand on pense à la possibilité qui nous est offerte d'être financés en partie par les États–Unis pour empêcher les inondations, pour stocker l'eau, pour augmenter peut–être les niveaux hydrostatiques pour toutes les exploitations agricoles, comment peut–on s'opposer à ce projet?

Je demande au député qui a fait aujourd'hui cet exposé: ne pense–t–il pas vraiment qu'il y a grand pourcentage de politique dans ce problème dont nous sommes saisis aujourd'hui? S'inquiète–t–on vraiment de savoir si le stockage de l'eau en Saskatchewan, qui manque d'eau depuis un certain nombre d'années, n'est pas en fait la bonne décision à prendre?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous devrions nous attaquer au grand problème que pose la sécheresse dans les provinces des Prairies.

Nous pourrions commencer par nous intéresser nettement davantage au problème de la conservation des sols, problème sur lequel on ferme les yeux pour l'instant. Permettez–moi de rappeler ceci au député. Il fait de la politique dans les Prairies depuis de nombreuses années. Je me rappelle de lui quand il a été question du projet de dérivation Garrison. Je me rappelle d'un séjour à Washington et d'un représentant du Dakota–Nord au Congrès qui utilisait les mêmes termes pour décrire l'objectif du projet de dérivation Garrison, cela ne vise qu'à stocker l'eau, on va pouvoir aménager de nouveaux canaux d'irrigation. Ce projet va nous procurer tous ces avantages.

Mais n'oublions pas une chose: il y a toujours un compromis à faire entre les avantages et les pertes. Nous tentons d'établir au Canada un système ouvert et honnête pour procéder à cette évaluation et tenter de convaincre les gouvernements et le secteur privé de respecter ce processus.

Quand les gouvernements, comme le gouvernement de la Saskatchewan et maintenant le gouvernement fédéral, assistent sans bouger à l'altération de ce processus, c'est tout le principe qui est remis en question. Ce que nous voulons dire, c'est que la question va bien au–delà du projet Rafferty–Alemada. Elle s'attaque au vif du sujet, à savoir si notre pays est prêt à gérer plus attentivement et plus efficacement notre environnement. Pour ce faire, il nous faut établir des moyens appropriés et les

respecter. Nous ne pouvons tolérer que notre pays se soustraye à cette responsabilité fondamentale.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, j'aimerais continuer dans le même ordre d'idées que l'intervenant précédent, mon collègue de Winnipeg–Sud–Centre, qui nous a fait comprendre à quel point il est frustrant d'aborder avec le gouvernement des questions touchant l'environnement.

Comme n'importe quel gouvernement corrompu, il sait quoi répondre, comment publier des livres verts, comment défendre sa position, et comment acheter des entreprises de relations publiques. Mais il ne sait pas comment s'attaquer aux problèmes environnementaux. En mettant les choses au pire, nous avons devant nous l'exemple parfait d'un gouvernement qui se moque de l'environnement.

Je suis certain que mon collègue de Winnipeg est aussi frustré que moi à l'idée d'avoir un ministre qui est disposé à nous parler, mais que lorsque nous demandons l'autorisation de poser quelques questions supplémentaires importantes, son collègue de la Saskatchewan répond: «Plus de questions. Nous ne voulons pas nous lancer dans un débat.» Je crois que la Chambre a non seulement le droit de discuter de cette question, mais également celui d'entendre le point de vue des ministres de la Couronne. Je suis certain que mes collègues sont du même avis.

Il est intéressant non seulement de noter que l'on défend le comportement scandaleux de Grant Devine, mais aussi de voir qui a été nommé au Sénat la dernière fois. Il s'agit du sénateur Eric Berntson. Quelle a été la grande contribution de Eric à la vie politique canadienne?

M. Edwards: Allons. Soyons juste.

M. Walker: Eh bien, s'il fait une deuxième contribution pendant la durée de votre mandat, vous pourrez nous en faire part mais sa première contribution a été de défendre le projet de construction du barrage. Cela montre jusqu'où le gouvernement de la Saskatchewan est disposé à aller pour promouvoir un projet et protéger ses collègues.

Il n'y a pas que cette question qui soit en jeu. En plein milieu du débat sur les événements d'Oka, et il arrive parfois que la Chambre se concentre sur une seule question à la fois, le gouvernement a fait porter tout le poids de son argumentation sur la règle du droit. Or, la règle du droit comporte également une deuxième facette. D'une part, elle doit s'appliquer en toutes circonstances. D'autre part, la règle du droit sert à protéger les citoyens contre le gouvernement et non pas l'inverse.

Or, quels sont les tenants et les aboutissants du dossier à l'étude? Un représentant gouvernemental, un premier ministre d'une province nous déclare: «Peu importe ce que vous me dites, je vais aller de l'avant avec ce projet.» Et on parle de la règle du droit. Mais comment le gouvernement applique-t-il cette règle en l'occurrence? Le gouvernement reste muet sur l'une des plus graves violations jamais perpétrées contre l'environnement, contre les ententes fédérales-provinciales et contre la loi du pays. Le gouvernement ne prend pas position; il se retire dans son coin et laisse faire. C'est à se demander si des élections n'auront pas lieu en Saskatchewan d'ici un an, ou est-ce que je me trompe? Je suis sûr que bon nombre de mes collègues de l'Ouest partagent mon sentiment de frustration dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.

Le seul élément positif pour nous dans cette triste histoire est que la protection de l'environnement dans l'Ouest est finalement devenue une question nationale. Après avoir vu les différents gouvernements conservateurs de l'Ouest éviter cette question, après avoir vu le gouvernement fédéral, depuis 1984, soutenir ces gouvernements conservateurs qui font fi de l'environnement, voilà qu'une région de la grosseur d'un timbre postal devient enfin le symbole national de la façon dont nous traitons l'environnement.

En regardant le déroulement de cette pièce de théâtre, on finit par comprendre pourquoi chaque petit patelin est important. Ce ne sont plus uniquement les grandes villes qui sont en cause. Ce ne sont pas uniquement des grands projets d'Hydro-Québec dont nous entendons parler. Nous entendons parler de ces petits projets qui font la différence dans notre pays. Nous devons nous servir de chacun de ces exemples pour dire aux gens que ce petit patelin est aussi important qu'un grand territoire. Car c'est tout l'environnement qu'il faut protéger, tout le pays qui est en cause dans ce dossier. Le gouvernement oublie que ces petites batailles, ou qui paraissent telles au début, sont importantes. Elles ne devraient pas être des batailles du tout, mais nous montrer la voie à suivre.

Ce sont les habitants de la région concernée qui font les frais de toutes ces querelles à la Chambre. Avec l'appui du gouvernement fédéral, qui n'a pas semblé se préoccuper beaucoup de toute cette question, le gouvernement provincial en cause, faisant fi aussi de l'environnement, a créé de nombreuses attentes dans la population. Ces gouvernements se sont entendus et ont dit à la population d'Estevan et des environs qu'ils profiteraient de la construction du barrage.

Ils n'ont pas parlé de la protection de l'environnement, ni des risques courus, ni des nouvelles règles en vigueur au Canada. Ils n'ont pas abordé le problème de l'environnement comme on le fait ailleurs. Ils ont cru que personne n'y porterait attention. Des emplois étaient en jeu. Des investissements étaient en jeu. Certains font de gros investissements en machinerie, mais le gouvernement se contente de ne révéler qu'un côté de la médaille. Il y a beaucoup d'amertume dans les petites localités du pays quand éclatent des conflits environnementaux comme celui-ci. Il nous incombe de dire les choses comme elles sont, de veiller à ce que personne ne soit blessé, de faire comprendre aux gens que leur environnement est aussi important que celui des autres et que nous devons travailler ensemble.

• (1600)

Peu importe qu'il s'agisse d'une petite localité agricole—et, venant de Sudbury, je sais ce que c'est que de se faire dire des choses comme: «Si vous ne faites pas les choses de telle façon, c'est dommage pour l'environnement, mais vous allez tous perdre vos emplois.»

Nous n'avons pas le droit de remettre en question la carrière des gens, le bien-être de leur famille ou la sécurité de leurs investissements parce qu'ils ont peur de tout perdre si un certain projet n'est pas réalisé. C'est à nous, dans le secteur public, d'établir des normes selon lesquelles l'environnement et les collectivités sont également protégés. Nous ne pouvons pas utiliser la peur. Nous ne pouvons pas nous cacher dans un petit coin du pays en pensant que le projet est si petit que personne ne le saura. Nous avons le devoir, en vertu de la réglementation et des lois fédérales, de nous assurer que toutes les régions du pays sont protégées, à toutes les étapes du processus.

Je conclus en rappelant à la Chambre à quel point cette parodie est grave. Combien de fois avons-nous demandé au gouvernement s'il était bien certain que l'entente avec le gouvernement provincial de Saskatchewan serait respectée, s'il était bien certain que nous pouvions dormir tranquilles et que l'environnement serait protégé dans cette région?

L'un après l'autre, tous les ministres—et Dieu sait que nous avons eu plusieurs ministres de l'Environnement pour tenter d'aider les promoteurs du projet, là-bas—nous ont dit de ne pas nous inquiéter, que nous entretenions toutes sortes de craintes non fondées. Nous découvrons finalement qu'encore une fois, nos craintes n'étaient rien à côté des dommages faits à l'environnement dans le cadre de ce projet.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de ce sujet qui a reçu tant d'attention.

Je représente la circonscription où le barrage Rafferty-Alameda sera construit et j'ai le privilège de la représenter depuis onze ans. Je tiens à rétablir certains faits à l'intention des Canadiens, mais surtout des députés de l'opposition. Malheureusement, je constate qu'ils partent. Je crois que dans toute cette affaire, il faut penser en termes de développement durable pour le Canada et de lignes directrices pour l'avenir.

La région que je représente, celle où sera construit le barrage Rafferty-Alameda, est très sèche. J'ai justement présidé le groupe d'étude sur la sécheresse formé pendant la pire des sécheresses à frapper le Canada, à l'exception peut-être de celle des années 1930. Il existe une zone semi-aride dans l'ouest du Canada, plus particulièrement dans le sud de la Saskatchewan. S'il y a un endroit sur la planète qui a besoin d'eau, c'est bien le sud de la Saskatchewan. Nos recevons environ 12 pouces de pluie par année et environ 5 ou 6 les années de sécheresse.

Les barrages construits en Saskatchewan suscitent toujours d'importants débats. Tout d'abord, lorsque le barrage Gardner a été construit, il y a eu des opposants. Il y a aussi eu un mouvement contre la construction du barrage Diefenbaker. Ces barrages ont pourtant prouvé qu'ils étaient très bénéfiques pour la Saskatchewan—demandez à ceux qui vivent à proximité.

Quant au barrage Rafferty-Alameda, Alvin Hamilton me dit qu'il fait l'objet d'études depuis le début du siècle. Ce barrage a suscité plus que sa part d'études.

Le député de Winnipeg a mentionné une région du Manitoba. Je tiens à faire remarquer que lorsque notre ministre, M. de Cotret, est finalement venu visiter le site—et je le félicite de l'avoir fait—beaucoup de villes et de villages du Manitoba étaient représentés. Il n'y avait pas une municipalité, pas une seule ville et pas un village de la région, en Saskatchewan, qui n'était pas représenté. Des gens de toutes les affiliations politiques appuient la construction du barrage Rafferty-Alameda. L'ancien député provincial néo-démocrate l'appuyait, tout comme

l'ancien député libéral d'Estevan et beaucoup d'autres gens. Quel est donc le problème?

Nous avons besoin de l'eau pour refroidir la centrale de Shand. Nous avons besoin du barrage pour nous protéger contre les inondations, car lorsqu'il y a de fortes pluies, la rivière déborde soudainement pour s'assécher complètement quelque temps plus tard.

On a beaucoup parlé du poisson. Bien sûr, cette question nous préoccupe. Mon exploitation se trouve à six milles du barrage. Il est très rare qu'on ne puisse pas, chaque année, traverser le lit de la rivière à pied sec. Pas un poisson ne peut survivre dans ce cas. Le plus difficile à supporter dans le débat qui se déroule actuellement, tant à la Chambre qu'en comité et dans tout le pays, c'est d'entendre des gens parler d'un sujet et d'une situation qu'ils ne comprennent absolument pas.

Je voudrais mettre en évidence une question, pour la gouverne de tous les Canadiens, de la Chambre des communes et de tous ceux qui contribueront à assurer à notre pays un développement durable. Il ne faut pas essayer de réaliser des gains politiques dans un certain domaine en faisant de grands discours sur des situations auxquelles on ne comprend rien. Cela ne compte tout simplement pas. Seuls les faits comptent vraiment. Si nous voulons jeter les bases d'un développement durable pour l'avenir, établissons des lignes directrices, comme celles qui figurent dans le projet de loi C-78.

Qu'est-il advenu des lignes directrices du processus d'examen des évaluations environnementales? Je voudrais bien établir un point: personne n'a dit que le projet Rafferty-Alameda est préjudiciable à l'environnement. Nous ne parlons ici que de lignes directrices. Les gens de ma région sentent qu'ils ont été trahis. Nous avons l'impression de servir de cobayes pour le reste du pays relativement aux lignes directrices. Revenons sur terre et mettons en application les nouvelles lignes directrices, comme le ministre essaie de le faire. Mettons en place des lignes directrices qui seront avantageuses pour tous les Canadiens et qui ne pénaliseront pas les habitants d'une seule région, soit celle où se trouve le projet Rafferty-Alameda.

Quel est l'historique des lignes directrices visant le PEEE? Je crois comprendre qu'elles ont été rédigées à la hâte à la fin des années Trudeau, dans les deux dernières semaines. Certaines personnes ont admis les avoir rédigées à la hâte pour que le premier ministre de l'époque ait quelque chose à présenter. Ces lignes directrices ont été mal conçues. Elles ne sont pas efficaces. Il faut ajouter à cela aussi le fait que nous avons vieilli de 100 ans dans notre attitude face à la protection de l'environnement. Le projet en question est pris au beau milieu de cette affaire.

Il fut un temps où le gouvernement provincial élaborait les lignes directrices et le gouvernement fédéral les acceptait. Cette époque est peut-être révolue. Nous avons besoin de nouvelles lignes directrices. Ne pénalisons pas le projet Rafferty-Alameda simplement parce que nous avions de mauvaises lignes directrices.

Encore une fois, je veux insister sur le fait que les gens parlent d'un projet dont ils ne savent rien. J'entends les habitants du Manitoba. Les gens de Melita, où il y a eu des inondations, sont venus à Estevan à des réunions pour exprimer leur appui à l'égard de ce projet. Les habitants de Minot, qui ont été victimes d'inondations aussi, sont venus appuyer le projet. Ils disent que le projet n'est pas nuisible à l'environnement et qu'il est bon pour la région. Quel est le problème? Qu'on aille de l'avant avec les travaux.

On pourrait dire que les gens de cette région sont contre les pratiques saines pour l'environnement. Il y a très peu de réunions auxquelles je n'ai pas assisté. Or, les agriculteurs ne cessent de répéter qu'ils sont conscients de l'importance de protéger notre environnement. En fait, ils le sont probablement plus qu'une bonne partie des autres secteurs du pays.

• (1610)

Un agriculteur d'Oxbow a déclaré: «Je savais exactement combien de cerfs il y avait dans la vallée et je sais le nombre de nids d'oiseaux qu'on y retrouve; je les vois.» Je tiens à dire que les répercussions écologiques négatives en question pourront être contrebalancées du fait que d'autres régions entourant le barrage permettront la nidification et le reste. Personne ne prétend le contraire. On en revient donc encore aux lignes directrices pertinentes.

Nos gens sont conscients de l'importance de l'environnement. Ce projet est tout à fait écologique. Je mets au défi le reste du pays de prouver le contraire. Il se pourrait bien qu'il y ait très peu de projets aussi écologiques que le projet Rafferty-Alameda.

Je ne veux pas m'en prendre à qui que ce soit en Ontario, dans l'est du Canada ou ailleurs, mais il se pose au Canada d'importants problèmes écologiques beaucoup plus graves que ceux qui pourraient découler du projet Rafferty-Alameda. C'est là mon opinion et celle de ceux qui ont étudié la question ainsi que des juges qui affirment que ce n'est pas l'aspect environnemental qui est en cause dans ce projet. Il s'agit plutôt des lignes directrices. Penchons-nous sur ces dernières. Réglons la question une bonne fois pour toutes.

Que fait-on de l'exaspération de nos gens? Un de nos vis-à-vis a parlé d'exaspération. On met la patience des gens de l'endroit à rude épreuve. Ils ne savent pas s'ils vont pouvoir profiter en définitive des retombées économiques de ce projet. Ce n'est tout simplement pas juste.

Nous demandons à être traités de façon équitable dans notre région. Nous voulons que le ministre aille de l'avant avec le projet de loi C-78 et qu'il établisse un ensemble de lignes directrices tendant à remplacer les anciennes qui ne donnent absolument pas les résultats escomptés. Ce sera alors un jour nouveau pour le projet Rafferty-Alameda, et on pourra parler à ce moment-là de développement durable au Canada. C'est nécessaire. Personne ne prétendra le contraire. Tout le monde s'entend pour dire que nous avons grand besoin de lignes directrices raisonnables.

Je lance un défi à la Chambre et aux Canadiens. Je voudrais ajouter une dernière chose en terminant. J'ai souligné plus tôt que nous ne devons pas porter de jugement sur un projet dont nous ignorons tout, si nous voulons pouvoir compter sur de bonnes lignes directrices en matière d'environnement. Cela s'applique aux conservateurs, aux libéraux, aux néo-démocrates et à tous les Canadiens. Nous voulons assurer un bel avenir à nos enfants. Nous voulons pouvoir compter à l'avenir sur un développement durable et sur un environnement sain. C'est notre souhait à tous. On ne sait trop comment, mais, dans le cas du projet Rafferty-Alameda, on a laissé croire que nous n'étions pas conscients de la nécessité de protéger notre environnement. Or, il n'en est rien.

Je crois que nous avons servi d'exemple au reste du pays. Permettez-moi de dire, au nom de mes électeurs, que nous avons dû parfois subir des attaques ridicules au sujet de cette question. Je prie tous mes collègues parlementaires de laisser le bon sens l'emporter et de nous permettre de faire ce qu'il faut. Il s'agit d'établir un nouvel ensemble de lignes directrices dans le projet de loi C-78 et d'aller de l'avant pour améliorer le sort, non seulement des gens de Souris, Moose Mountain, et Rafferty dans le sud de la Saskatchewan, une région qui a grand besoin d'eau, mais également celui de tous les Canadiens.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Je comprends la passion que le sujet provoque chez le député. Il m'en a parlé en privé et je sais ce qu'il ressent, mais permettez-moi de revenir sur certaines choses qu'il a dites. En un sens, il renforce la position que nous avons formulée à la Chambre aujourd'hui.

Il dit qu'on ne doit porter de jugement sur ce projet que si on y connaît quelque chose. Nous disons seulement qu'il existe un moyen de faire juger du projet par des personnes qui le feront avec une certaine objectivité. Ses membres ont démissionné parce que le gouvernement de Saskatchewan poursuit la construction avant que l'évaluation ne soit terminée. C'est l'une des raisons que donnent les membres de la commission. Ce n'est pas contre le barrage qu'un grand nombre d'entre nous en ont. Vous avez parlé de situation et de problèmes plus vastes qui existent ailleurs dans l'est et au centre du Canada. Je suis de votre avis. Ce qui est en jeu dans l'affaire Rafferty-Alameda, c'est la façon d'aborder les questions environnementales et le genre de précédents à établir.

À propos de ce que vous dites de la façon de juger des projets, nous disons qu'on ne peut établir un processus pour juger d'un projet et laisser en même temps se réaliser le projet. Votre propre ministre vient de nommer une nouvelle commission ou parle de le faire. Pourquoi? Pour juger du projet. Comment osez-vous donc excuser le gouvernement de la Saskatchewan qui entend poursuivre les travaux de construction alors que le jugement que vous cherchez à obtenir est sur le point d'être rendu? Voilà la question. La question porte sur la façon de procéder et non sur le besoin en eau dans la région. Nous savons tous qu'elle en a besoin. Il ne s'agit pas non plus de se demander si l'environnement vous préoccupe. Nous savons que vous y pensez. La question concerne la démarche politique qui convient.

M. Gustafson: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir posé cette question, car je veux expliquer ce qui s'est vraiment passé.

Tout d'abord, ce projet a fait l'objet de nombreuses études, mais arrêtons-nous à la dernière, celle dont le comité a entrepris l'examen au début de février, je crois. Il a fallu attendre cinq mois avant que les cinq membres du comité arrivent sur place, au coût de 450 $ par jour chacun. À mon avis, pour ce qui est du processus et des

lignes directrices, des délais devraient être fixés, des raisons devraient être fournies, mais il ne faudrait pas se limiter à ordonner la suspension du projet.

Les lignes directrices devraient être clairement établies, et je crois que c'est ce que prévoit le projet de loi C-78. Voilà exactement ce dont je parle.

Vous conviendrez avec moi, monsieur, que nous sommes les représentants de la population et qu'à ce titre, nous devons être les gardiens du trésor qu'elle dépose entre nos mains et nous devons trouver la façon raisonnable d'y parvenir.

Dans ma région, en cinq mois, nous semons, nous surveillons la croissance, nous faisons la récolte et, quand tout va bien, nous vendons la récolte. Il m'est assez difficile d'expliquer aux agriculteurs et aux autres résidents de la Saskatchewan que cinq mois ne suffisent pas à un comité pour se déplacer et aller examiner un projet.

M. Funk: C'est votre comité, Len.

M. Gustafson: C'est extrêmement difficile. L'opposition porte ici des accusations. Libre à elle. Je ne suis pas ici aujourd'hui pour porter des accusations. On en a déjà assez porté. On a fait assez de politique avec cette affaire. Je tiens à vous dire que même les gens qui ont saisi les tribunaux du projet, les partisans de la protection de la nature de la région, appuient le projet et que certains d'entre eux ont quitté leur emploi et ont délaissé la cause de la protection de l'environnement à cause de cette affaire.

Une voix: Pas tous.

M. Gustafson: Pas tous. Je ne dis pas que tous l'ont fait, mais certes ceux de la région en question. C'est ce que je veux faire valoir. C'est bien qu'un comité établi conformément aux directives évalue un processus, mais ne pénalisons pas toute une région parce que quelque politicien minable veut tirer personnellement profit d'un projet.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je m'intéresse à cette affaire parce que mes grands-parents se sont mariés à Melita et, le 4 décembre 1894, sont partis en carriole pour la région de Gainsborough et se sont installés plus tard dans la région d'Oxbow, où vivent aujourd'hui près d'une centaine de leurs descendants, je crois—dont la plupart votent sans doute pour le secrétaire parlementaire, mais dont quelques-uns sont aussi néo-démocrates. Je regrette de devoir dire au député de LaSalle—Émard que, à ma connaissance, il n'y a pas de libéraux dans cette région à l'heure actuelle, mais que cela risque de changer un peu lorsqu'il deviendra chef de son parti.

• (1620)

Le fait est que ces parents, y compris les partisans néo-démocrates, me disent que les agriculteurs et les villageois de la région reconnaissent l'intérêt de cette proposition et que la population régionale est fortement en faveur du projet. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire si ses électeurs et les habitants de la région visée appuient majoritairement le projet?

M. Gustafson: Je voudrais seulement insister sur le fait que le projet bénéficie de l'appui de 95 p. 100 de la population, indépendamment de ses ramifications politiques. J'ai signalé tout à l'heure que l'ancien député provincial du NPD et l'ancien député provincial du Parti libéral voient le projet d'un bon oeil. Je ne connais pas un préfet de canton ni un maire qui n'est pas en faveur de ce projet, abstraction faite des considérations politiques. Ce projet est nécessaire. Il est sans danger pour l'environnement et il fait l'unanimité dans la région où il sera réalisé. Il y a bien quelques voix dissidentes; il y en a toujours, mais elles sont rares, très rares.

Faisons donc ce qui s'impose, je vous en conjure. Passons à l'étape suivante de l'adoption du projet de loi C-78 et dotons-nous de lignes directrices applicables. Je crois comprendre que c'est ce que le ministre a l'intention de faire et je l'en félicite.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, c'est de l'intégrité du processus dont il est question. Si le projet ne présente effectivement aucun danger pour l'environnement, comme le prétend le député, pourquoi le gouvernement n'insiste-t-il pas pour que soit établi un processus dans lequel le reste du pays pourra avoir la même confiance que le député qui vient de prendre la parole?

Il faut se demander si le reste du pays croira en ce qui semble aller de soi pour le député. On pourrait fort bien avoir un processus qui prévoirait que la réalisation du projet doit être suspendue tant que la commission n'aura pas déposé son rapport. Dans pareilles circonstances, le reste du pays serait aussi confiant que le député. Je puis vous assurer dès maintenant, monsieur le Président, que ce n'est pas le cas en ce moment.

M. Gustafson: Le fait que l'opposition et les gens qui ne savent pas de quoi ils parlent transmettent de mauvais renseignements est une des raisons pour lesquelles le pays n'a pas cette confiance.

M. Caccia: Expliquez alors pourquoi la commission a démissionné.

Les crédits

M. Gustafson: Monsieur le Président, permettez que je réponde à la question du député. J'ai siégé au sein d'un comité spécial qui a entendu des témoins à propos du projet de loi C-78, lequel, ainsi qu'il le dit, est un genre de lignes directrices.

Ce que je tiens à dire, c'est simplement qu'il ne faut pas imposer des lignes directrices néfastes, préparées à la hâte par son gouvernement à la fin du dernier régime libéral, et qui n'ont pas donné les résultats escomptés. Soyons honnêtes, le PEEE introduit quelques lignes directrices raisonnables qui se trouvent dans le projet de loi C-78, que le ministre essaie de voir adopter afin de poursuivre le projet.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Le secrétaire parlementaire est-il prêt à dire devant la Chambre s'il appuie entièrement son ministre de l'Environnement?

M. Gustafson: J'ai été très heureux que l'on ait accédé à notre demande et à celle du premier ministre de la Saskatchewan. Peu de temps après sa nomination, le ministre de l'Environnement est venu en Saskatchewan, parce que nous ne cessions de demander que quelqu'un vienne voir ce projet. Le ministre est venu, a observé le projet et a entendu les gens.

Il a fait avancer le projet de loi C-78 qui vise à établir de nouvelles lignes directrices. À mon avis, plus on agit rapidement, mieux c'est. Attaquons-nous à ce projet.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre part au débat d'aujourd'hui.

C'est un débat très important. Il aura été à bien des égards l'un des plus substantiels que beaucoup de nous ayons vus. Les échanges ont certes été vifs et cinglants. Ils ont été acerbes. Le débat a également permis d'exposer de nouveaux points de vue et de nouveaux arguments.

Je tiens également à dire, en répliquant à certaines des choses que les députés ministériels ont dites, que le député de Souris—Moose Mountain qui vient de parler n'est pas ce que je considérerais ou ce que je décrirais comme l'un des truands politiques qui ont trempé dans toute cette affaire.

Je pense qu'il tâche vraiment de représenter ses électeurs d'une façon franche et directe. C'est certainement de cette façon qu'il se comporte avec moi et d'autres de mes collègues. Nous avons déjà discuté de cette question.

Nous divergeons néanmoins complètement d'opinion dans ce cas-ci. Je comprends l'exaspération de ses électeurs. Ils habitent certes une région aride du pays. Cela ne fait aucun doute. Le projet a souvent été remis en question, chose dont on a parlé. Il en est maintenant dans une phase pas mal active depuis quelque temps.

Il n'est pas surprenant de constater que la population locale appuie une initiative qui est censée résoudre des problèmes qui se font sentir depuis longtemps et créer une certaine activité économique à un moment où il y en a bien peu dans notre province. Le reste de l'économie est mort.

Le député devrait se rappeler aussi que même en Saskatchewan, nous avons connu déjà des cas où ce que nous considérions comme des projets solides et mûrement réfléchis n'ont pas donné tout à fait les résultats escomptés une fois réalisés.

Le barrage Diefenbaker, ou le barrage Gardiner sur le lac Diefenbaker, avait été certainement prévu longtemps d'avance et soigneusement planifié. Néanmoins, les avantages que cet ouvrage était censé apporter à l'agriculture sont loin de s'être matérialisés.

De plus, dans ma propre circonscription, nous subissons les effets d'un ouvrage que nous avions l'habitude d'appeler le barrage de Squaw Rapids, le barrage E. B. Campbell, près de Nipawin, dont personne n'avait prévu les très graves effets sur le cours inférieur de la rivière.

Il a vidé le delta du lac Cumberland qui était autrefois l'une des régions les plus riches en sapins et en faune de l'Amérique du Nord. C'est là qu'était situé le premier poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui y prenait autrefois environ 10 000 rats musqués par année. Aujourd'hui, on est chanceux si on en prend 1 000.

Tels sont les effets que la construction des barrages précédents a eus sur la province. Voilà pourquoi nous devons examiner ces projets attentivement. On peut même lire dans des documents officiels que s'il avait été construit en 1912, il ne se serait pas rempli avant 1946 à peu près.

Du point de vue de l'environnement, on peut vraiment se demander si la construction d'un barrage de cette dimension est une bonne décision. Comme mon collègue de Regina—Qu'Appelle l'a mentionné, est-il sage de construire une autre centrale alimentée au charbon au moment où nous sommes censés limiter les émissions de CO_2, alors que nous pouvons nous approvisionner en

électricité à meilleur marché à d'autres sources, le Dakota du Nord et le Manitoba, pas exemple?

On est en droit de se poser des questions. Les retombées locales sont certainement légitimes, mais d'autres considérations le sont aussi. Quand la question a été soumise au tribunal, celui-ci a jugé que certaines questions n'avaient pas été suffisamment étudiées. C'est ce qu'il a dit.

C'est pourquoi nous avons mis en place un processus qui assujettissait la délivrance d'un permis à la tenue d'une évaluation. Puisque la commission a démissionné, tout cela est évident pour nous tous. Je ne pense pas que le député conteste que la situation actuelle est une violation de l'ordonnance du tribunal. Il faut faire quelque chose.

À ce moment-ci, je voudrais commenter brièvement les remarques du ministre, l'un des discours les plus décevants que j'ai jamais entendus. Évidemment, il a essayé de parler de la question. En fin de compte, qu'a-t-il dit? Il a dit en substance que si la chose la plus simple était de retirer le permis, il n'avait pas ce pouvoir car aucune des 22 conditions n'avaient été violée. C'est contraire à tout ce que j'ai vu dans ces 22 conditions. Il dit aussi que la loi prévoit des délais tellement longs que le projet serait terminé avant qu'il puisse agir.

• (1630)

Il dit ensuite qu'il y a une décision du tribunal et qu'il va nommer une nouvelle commission. À un moment, il dit qu'il prendra les mesures nécessaires pour que la construction ne continue pas. Il a dit cela clairement. On lui a posé plusieurs questions, mais lorsqu'on a voulu en savoir davantage, les députés d'en face, dont trois de la Saskatchewan—je pense que c'était le ministre de la Défense nationale qui disait non, plus de questions. Alors, quelles sont les mesures nécessaires? Nous ne savons pas.

Le ministre nous dit qu'il ne va pas arrêter la construction, que ce n'est pas ainsi qu'il peut arrêter le projet, mais que l'on va prendre les mesures nécessaires. Les électeurs du ministre doivent se demander ce qui va arriver maintenant. Le gouvernement a aussi bien réussi que toute opposition s'il s'agissait de mettre le ministre dans une mauvaise situation.

M. Gardiner: Avec des amis comme cela.

M. Funk: Avec des amis comme cela, pas besoin d'ennemis.

Je suppose que ce qui reste en travers de la gorge des gens—et le député le sait, j'imagine—c'est la couleur politique de toute cette affaire.

Le barrage se trouve dans la circonscription du premier ministre de Saskatchewan et, le pauvre, il est en sérieuse difficulté, comme chacun le sait. Le barrage Alameda se trouverait dans la circonscription d'un nouveau sénateur, et toutes ces nominations au Sénat constituent non seulement une tache juridique, mais certainement aussi une tache politique.

On a dit plus tôt à la Chambre que le président de SaskPower Corporation, qui vient également de cette région, et qui est un ancien président du Parti progressiste conservateur de la Saskatchewan, a prononcé une allocution dans laquelle il a déclaré que le haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement lui avait assuré qu'on s'occupait essentiellement de tout ce qui avait trait au processus d'examen environnemental. Je dirais donc au député de Souris—Moose Mountain que la situation ne semble pas très brillante.

Il y a eu, semble-t-il, toute une série d'ententes secrètes. Tout d'abord celle que M^me^ Elizabeth May a démasquée. Nous n'avons jamais réellement vu la teneur de cette entente de janvier 1990. Il y avait aussi l'entente orale du 5 septembre.

Je voudrais lire brièvement un extrait du *Globe and Mail*:

> Le 5 décembre, M. Grant Devine et l'actuel ministre fédéral de l'Environnement, M. Robert de Cotret, se sont rencontrés à Ottawa. Selon M. Devine, les deux s'étaient entendus oralement pour modifier les conditions de l'entente du 26 janvier. Le projet pourrait aller de l'avant et on devait mettre de côté 10 millions de dollars pour atténuer tout effet environnemental négatif qui pourrait en résulter. Le 10 septembre, la Saskatchewan a fait parvenir les conditions de la nouvelle entente à M. de Cotret, par télécopieur, mais il dit n'avoir reçu aucune réponse.

À mon avis, c'est là un point très important, car, par la suite, la commission d'évaluation environnementale a démissionné et a réellement jeté de la lumière sur toute cette situation. Elle a attiré l'attention du public, des médias et de la Chambre.

Ce que nous constatons en fait, c'est que cette entente tient toujours. Il aurait été de loin préférable que le ministre se lève à la Chambre et ait au moins le courage de dire qu'il avait effectivement conclu une entente avec M. Grant Devine pour le sortir d'un guêpier politique et qu'ils allaient continuer de louvoyer jusqu'à ce que le projet soit lancé et que personne ne puisse rien y faire. Au lieu de cela, il s'est levé et a proféré des menaces au sujet de mesures qui étaient appropriées et nécessaires.

Sur ce, monsieur le Président, je voudrais dire que j'ai été très heureux de participer à ce débat. J'espère qu'on fera pour le mieux dans ce dossier.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour les questions et observations est limitée à cinq minutes. Reprise du débat.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est volontiers qu'en cette journée réservée à l'opposition, je participe à mon tour à l'examen de cette motion néo-démocrate qu'a présentée le député de Regina—Qu'Appelle. Celui-ci a pris la parole à maintes reprises à la Chambre aujourd'hui, tant au cours de la période des questions que du débat. Il a parlé d'abondance des conséquences du refus du ministre de l'Environnement d'intervenir dans le dossier du projet Rafferty-Alameda. J'entends en outre examiner certains des commentaires du député de Winnipeg qui s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence.

Jusqu'à maintenant, monsieur le Président, c'est en vain que nous avons tenté d'obtenir que le gouvernement réponde par un simple oui ou non. N'allons pas nous méprendre sur le sens de ce débat. Il s'agit en effet pour nous de décider quel genre de méthode d'évaluation de l'impact environnemental nous voulons pour le Canada. Il s'agit de nous prononcer sur le refus des députés ministériels et des députés de l'opposition de respecter les normes qu'avait établies en 1984 le gouvernement libéral de l'époque; il s'agit en outre de traiter des projets comme celui, notamment, du barrage, dont la Chambre est saisie aujourd'hui du fait qu'ils sont directivement visés par la méthode d'évaluation que nous voulons instaurer au Canada.

J'y reviendrai dans une minute. Il importe de comprendre qu'une invitation à venir prendre le café ne saurait remplacer un véritable examen de l'impact environnemental. Au cours du débat d'aujourd'hui, nous avons entendu parler de certains des accords et de certaines des ententes officieuses que le ministre de l'Environnement a conclus avec le premier ministre de la Saskatchewan à ce sujet et des stratagèmes auxquels ils ont eu recours pour s'assurer de la réalisation de ce projet, quelles que soient les conclusions de la commission.

J'aimerais vous citer des cas pour vous montrer l'état de confusion dont le gouvernement a fait preuve à l'égard de deux projets, et préciser quelle orientation nous devrions adopter en ce qui concerne cette étude écologique. Après tout, comme l'a dit l'un des députés qui m'a précédé, toute société honorable et tout bon niveau de gouvernement devraient être disposés en temps voulu à soumettre leurs projets à une évaluation environnementale indépendante qui respecte un échéancier et des normes appropriées. Nul ne propose que cette démarche s'éternise.

On voudrait un processus plus équitable qui informe et conseille tous les participants, les partisans, les gouvernements locaux, les bandes indiennes, les syndicats et les écologistes, de sorte qu'ils aient tous la possibilité de donner leur avis. Si nous considérons le bilan de ceux qui participent activement au mouvement écologique et au mouvement syndicaliste, lorsqu'ils présentent des mémoire—je dirais même l'industrie—tout le monde se rend compte que rien ne se fait à notre époque à moins qu'une bonne évaluation soit faite.

Je voudrais citer ces deux exemples. Le premier a une petite histoire qui lui est attachée et il souligne la confusion qui règne dans les rangs du gouvernement.

Lors de l'une de mes visites à ma circonscription il y a quelques temps, j'ai pris la parole à une conférence sur la sylviculture et quelqu'un m'a posé une très bonne question. La voici: «M. Gardiner, puisque les lignes directrices du PEEE prévoient que tout projet lancé par le gouvernement fédéral doit être initialement évalué aux termes du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, est-ce que cela a été fait pour les ententes concernant les forêts?» J'ai déjà dit à la Chambre comment, en dépit des engagements précédents pris par le gouvernement de signer ces ententes de reboisement, il ne l'a pas fait. Mais j'ai pensé que c'était une question intéressante. C'est ce qu'on considère en général comme une mesure positive du gouvernement quand on obtient finalement des ententes de reboisement, qu'elles soient conclues dans le cadre du Plan vert ou

d'un autre, on demande si le gouvernement estime qu'elles ont été bien évaluées.

Au Comité des forêts, quand le ministre des Forêts a comparu devant celui-ci, il a dit: «Non, nous n'avons pas fait d'évaluation, monsieur le président.» Alors on a eu un peu le soufle coupé. Voilà que le ministre des Forêts admettait qu'il n'avait même pas suivi les propres lignes directrices du gouvernement. Ensuite, un de ses fonctionnaires est poliment intervenu et a dit: «Eh bien, monsieur le ministre, elles ont fait l'objet d'une évaluation. Les ententes conclues dans le domaine forestier ont fait l'objet d'évaluations préliminaires.» Bien entendu, j'ai profité de l'occasion pour dire: «Eh bien, c'est parfait. Déposons-les.» Nous devrions pouvoir les examiner. Il s'agit là d'une bonne nouvelle. En général, les ententes de reboisement correspondent à de bonnes nouvelles pour l'ensemble du pays.

• (1640)

Il a fallu que le greffier envoie quelques lettres au ministre et qu'on fasse aussi intervenir quelques fonctionnaires pour savoir où étaient ces évaluations préliminaires. Le ministre a affirmé que ces évaluations n'existaient pas mais un de ses fonctionnaires a affirmé qu'elles existent effectivement. Il a fallu attendre un peu, mais nous avons finalement reçu une lettre. C'était une de ces lettres d'excuses où l'on affirmait que, malheureusement, il n'y avait pas eu d'évaluation. Le ministre avait raison, mais pas pour les bons motifs. Cela prouve à quel point la confusion est grande dans les rangs du gouvernement et dans un ministère qui pourrait être le plus important de tous, soit le ministère des Forêts.

J'aimerais maintenant passer à une question qui porte sur une déclaration qui a été faite à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet Alcan Kemano dans le nord la Colombie-Britannique, et sur la décision prise par le gouvernement, vendredi dernier, d'exempter le projet du processus d'évaluation environnementale. C'est tout à fait incroyable!

Le premier ministre, lorsqu'il était chef de l'opposition en 1984, a promis sans équivoque que ce projet serait soumis à une évaluation environnementale, à des audiences publiques, ainsi de suite. Nous avons eu quelques réunions où l'on s'est contenté de nous servir du café et des gâteaux, un point c'est tout. Il y a au moins un biologiste des pêches à la retraite et une autre personne qui avaient à ce moment-là fait part de leur opposition au projet.

Un fonctionnaire à la retraite a prononcé un discours lors d'une réunion à Vanderhoof, dans ma circonscription, le 26 mai. J'aimerais que cela soit consigné au compte rendu parce qu'il s'agit d'une allégation incroyable et sérieuse. J'ai soulevé cette question à la Chambre aujourd'hui et j'ai écrit au ministre de la Justice pour lui demander de faire enquête là-dessus. Il s'agit d'un projet d'envergure qui réduira le débit de la rivière Nechako, l'un des grands affluents du Fraser, puique les eaux que cette rivière y jette représentent parfois 50 p. 100 du débit total du fleuve. Ce projet pourrait avoir de lourdes conséquences sur le Fraser dont le débit pourrait être réduit de 3 pieds à certaines époques de l'année. C'est donc un projet important à propos duquel les agents du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique expriment aujourd'hui certaines inquiétudes, surtout au sujet de l'accord fédéral-provincial de la compagnie Alcan. Naturellement, les autorités régionales nous font part également de leurs réticences.

Je ne sais pas combien d'entre vous avez lu, dans le numéro de l'*Omineca Express/Bugle* du 12 septembre, un article sur une étude technique qui signale toute une série d'autres problèmes découlant directement de cet accord. Malgré cela, le gouvernement s'entête à dire que ce projet n'a pas à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Voilà ce qui enrage les gens qui s'intéressent à ce débat et à cette question. Il suffit d'une feuille de papier, une page de 8 1/2 sur 11, pour dire que le décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ne s'applique pas à la phase finale du projet Kemano. On y mentionne quelques dates et tout ce que vous voulez.

C'est incroyable, parce que les allégations que font maintenant des biologistes des pêches à la retraite me portent à croire que le climat de confusion qui règne aussi au ministère des Forêts, la confusion entourant le projet Rafferty-Alameda, montrent à quel point le gouvernement ne sait plus où donner de la tête dans le domaine des évaluations environnementales. Je vais vous lire cette citation, monsieur le Président, après quoi je conclurai très brièvement. Je vous cite donc un extrait du *Prince George Citizen* du 28 mai:

> C'est un exemple classique de la façon de renoncer à une ressource, de mal employer les services des scientifiques. C'est un exemple classique de fonctionnaires qui font bonne contenance malgré une mauvaise décision. . .
>
> Ce ministère est peut-être mûr pour faire l'objet d'une évaluation sur la façon dont il procède en affaires.

Les commentaires de ce spécialiste des pêches et des océans, qui s'inquiète du déroulement de ce projet, nous donnent amplement de raisons de réclamer une évaluation environnementale complète de ce projet.

En terminant, monsieur le Président, j'ajouterais que je suis heureux d'avoir eu l'occasion de faire ces commentaires sur le processus d'évaluation environnementale. J'attends avec impatience le débat sur le projet de loi C-78 et j'espère que nos vis-à-vis écoutent attentivement, de sorte que nous pourrons établir de bonnes procédures d'évaluation au Canada pour remplacer les mesures ridicules que nous avons à l'heure actuelle.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat.

C'est un débat sérieux, qui dure depuis un certain temps. Il importe de se demander comment nous en sommes venus là.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui en ce qui concerne le projet Rafferty-Alameda est due pour une bonne part au fait qu'on a tenté d'appliquer rétroactivement des directives conçues au départ comme un processus de planification, des directives de surcroît ambiguës et prêtant de toute évidence à interprétation. C'est clairement une situation inacceptable pour toutes les parties concernées. Il ne fait aucun doute, les sondages et les réactions du public l'ont assez montré, que les Canadiens tiennent à la protection de l'environnement. Ils veulent que les lois et les politiques du gouvernement soient claires, cohérentes et prévisibles. Il faut prendre des mesures pour sortir de la confusion dans laquelle nous nous trouvons.

Mes collègues ont déjà souligné avec éloquence dans cette enceinte l'importance de ce projet et se sont prononcés en faveur de la protection de l'environnement. Nous devons prendre des mesures pour sortir de la confusion qui prévaut. Le gouvernement conservateur a déjà pris ces mesures et a même défendu la cause des études d'impact environnemental sur la scène internationale. Il faut tenir compte du contexte dans lequel se déroule toute cette affaire. Le gouvernement en place n'a jamais refusé de discuter des questions écologiques. Il a toujours été à l'avant-garde par l'entremise des ministres de l'Environnement qui se sont succédé.

L'évaluation environnementale est un outil de planification qu'utilise le gouvernement du Canada depuis 1974. On s'en est servi pour prédire les incidences environnementales pouvant découler de propositions sur lesquelles le gouvernement fédéral devait se prononcer. Ce processus a été mis à jour en 1977. L'élément le plus important aux fins de ce débat est peut-être le renforcement de cette pratique, lors de l'approbation par décret du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, en 1984. Je ne m'étendrai pas sur la pertinence du moment choisi.

M. Caccia: Ce fut une bonne initiative libérale.

M. MacDonald (Rosedale): C'était une initiative libérale, en effet, je remercie mon collègue de me le rappeler.

Ces processus n'ont jamais été appliqués correctement parce que les gouvernements libéraux qui se sont succédé n'étaient pas vraiment conscients de l'importance d'une bonne planification environnementale ou même, si je puis me permettre, n'étaient pas vraiment engagés sur ce plan. De toute manière, il n'y avait pas, et mon collègue d'en face l'admettra, de cadre législatif solide pour étayer ces lignes directrices. Jusqu'en 1984, le processus n'a jamais été autre chose qu'une directive du Cabinet, insuffisamment subventionnée par le gouvernement et appliquée inégalement selon les ministères.

Depuis 1984, il a été difficile, même pour un gouvernement comme celui que je défends, voué à la cause environnementale, de mettre intégralement en oeuvre ces lignes directrices conçues à la hâte et souvent ambiguës, qui ne sont peut-être en quelque sorte que le geste de repentir d'un gouvernement sur son lit de mort.

Disons en toute justice que le gouvernement de l'époque a peut-être réellement cru, tout comme ce gouvernement, que les lignes directrices émises par la cour fédérale relativement au projet Rafferty-Alameda, le Processus d'évaluation et d'examen, n'étaient rien de plus qu'une série de grandes lignes devant être interprétées de façon pragmatique et raisonnable. Dans ce contexte, on pouvait tolérer les variantes prévisibles dans leur interprétation.

C'est un peu demander que de croire que le gouvernement de la Saskatchewan aurait entrepris et serait allé aussi loin dans l'exécution de ce projet en sachant qu'il contreviendrait à des lignes directrices clairement établies une fois qu'il en aurait terminé. Cela ne me semble guère probable.

À cause de la nature de ces lignes directrices, on aurait dû s'attendre également à ce qu'elles donnent lieu à différentes interprétations comme cela est arrivé dans le cas du barrage Rafferty. Mais on n'a rien prévu de tel et je voudrais savoir si mes collègues d'en face peuvent me dire le contraire. On n'a pas prévu que ces différences d'interprétation pourraient avoir force de loi. Même avant que ce dossier ne devienne le problème qu'il est aujourd'hui, le gouvernement que je soutiens s'est rendu compte de la nécessité d'asseoir le processus d'évaluation environnementale sur des assises législatives fermes et explicites.

• (1650)

En 1987, c'est-à-dire il y a trois ans, le gouvernement a demandé au ministre de l'Environnement à l'époque de consulter le public sur la nécessité de refondre le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et sur la façon de procéder à cet exercice. Le ministre de l'époque a fait paraître un livre vert devant servir de base à cette consultation. On a tenu pendant six mois, dans les principaux centres du Canada, des audiences publiques qui ont été couronnées par un atelier consultatif national, en mars 1988.

De vastes consultations ont eu lieu avec un large éventail de Canadiens, y compris des gouvernements, des entreprises privées, des autochtones, des groupes de défense de l'environnement, des juristes et des spécialistes des évaluations environnementales. Je crois que ces consultations ont été assez complètes pour garantir des bases législatives précises et solides. Les participants aux consultations ont demandé un processus transparent et administrativement simple ayant de solides bases juridiques, efficace, juste et ouvert. Je pense que tous les députés sont d'accord avec cela.

Le gouvernement a pris les moyens nécessaires pour satisfaire aux besoins du Canada et des Canadiens. Ainsi, l'élément clef de la réforme est le projet de loi sur les évaluations environnementales qui est le premier engagement législatif à prendre les bonnes décisions.

Dans le débat, nous mettons l'accent sur la mesure législative, et je crois savoir que ce débat se poursuivra demain, mais je tiens à ce que les députés sachent que le gouvernement va plus loin que ce projet de loi en s'assurant que sa réforme répond aux besoins des Canadiens aujourd'hui.

Nous ne nous limiterons pas à présenter le projet de loi C-78. Le gouvernement exige déjà que l'environnement entre en ligne de compte dans toutes ses politiques. Je dirais, monsieur le Président, que cela représente une mesure sans précédent. Je ne pourrais jamais exagérer l'importance de l'environnement dans les décisions du gouvernement.

C'est certainement un aspect que mes collègues membres du comité de l'environnement ont bien pesé, sachant que tout gouvernement moderne est hautement responsable de l'environnement. Les politiques du gouvernement sont souvent le facteur déterminant dans le choix des activités de développement économique élaborées et mises en oeuvre partout au Canada. Si les politiques ne sont pas conçues dans le respect de l'environnement, il est beaucoup plus difficile de veiller à ce que les projets qui en résultent comportent un tel respect, même en présence de lois sévères de protection de l'environnement, comme celle dont nous sommes saisis.

Par conséquent, monsieur le Président, toutes les décisions du Cabinet doivent être précédées d'une évaluation des effets environnementaux possibles. Si les députés d'en face souhaitent poser des questions à la fin de mon exposé, je serai heureux d'essayer d'y répondre.

Pour susciter la confiance du public et le persuader que nous veillons constamment à l'environnement, le ministre responsable devra faire un exposé clair des effets environnementaux au moment où il annoncera une initiative quelconque. La question fondamentale—et je tiens à insister sur ce point—, est que nous nous occupons d'un projet après coup, en appliquant un processus qui, dès le départ, présentait des lacunes. À moins de reconnaître ces deux faits, nous ne pourrons pas vraiment nous attaquer au problème.

De plus, pour assurer la cohérence du système et permettre au public d'être au courant des règles appliquées à cet égard, le gouvernement a demandé au ministre de l'Environnement d'établir une série de lignes directrices claires à l'usage de tous les ministères et a chargé le Bureau du Conseil privé de modifier en conséquence les manuels administratifs du Cabinet.

Monsieur le Président, j'ai eu le privilège, il y a longtemps, de faire brièvement partie du Cabinet et de voir les critères qui s'appliquent. Ce n'était pas courant à l'époque, pas plus que cela ne l'a été sous le gouvernement qui a suivi, mais on nous assure que les décisions du Cabinet nécessitent maintenant ce genre d'évaluation environnementale.

Le Comité permanent de l'environnement de la Chambre, que j'ai l'honneur de présider, a la possibilité de pousser plus loin l'examen public. Il peut convoquer n'importe quel ministre pour lui demander d'expliquer les incidences environnementales de tout nouveau programme ou politique. Le gouvernement, j'en suis sûr, encouragera ce genre de responsabilité envers le public.

Nous devons nous rappeler qu'il ne suffit pas d'avoir des lignes directrices. Il ne suffit même pas qu'elles soient claires et que leur contenu soit public.

Il doit y avoir une façon qui permettrait au public d'exiger des comptes des ministres responsables des politiques et des programmes afin qu'il y ait un dialogue permanent. Il n'y a certainement rien de statique dans nos efforts en vue de protéger notre environnement. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire et de choses à apprendre dans ce processus.

Je crois que les mesures prévues dans le projet de loi C-78 et les autres mesures connexes représentent d'importants progrès presque sans précédent au Canada et même à l'étranger. Nous ne cachons pas le fait qui ni le Canada ni aucun autre pays n'a pu mettre au point toutes les techniques qui lui permettraient d'intégrer la protection de l'environnement au développement économique. Nous en sommes encore à nos premiers balbutiements dans ce domaine, mais nous sommes sincèrement déterminés à faire du mieux que nous pouvons et même, dans certains cas, à prendre les devants.

Pour être un chef de file, il faut presque toujours innover et avoir la force et la détermination de le faire. Le deuxième élément important de cette réforme est un programme uniforme et prévisible d'aide financière aux personnes qui participeront aux examens publics exigés aux termes du projet de loi C-78. En fait, cela s'applique aussi à tout examen public qui pourrait être entrepris sous le régime actuel, d'ici à ce que le projet de loi C-78 puisse être mis en application. Cela entrera en vigueur dès que les fonds auront été approuvés par le Conseil du Trésor. Nous avons appris au cours des années que, lorsqu'une aide financière est accordée aux participants à des examens publics, les questions sont mieux débattues, les résultats visés sont atteints et toutes les parties concernées sont beaucoup plus satisfaites.

Il ne s'agit pas simplement de s'assurer que tous les points de vue sont bien représentés dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. Il faut pouvoir obtenir les meilleurs renseignements possibles. On passe souvent à côté de cette question. Les crédits sont généralement attribués en priorité aux localités et particuliers directement touchés par les projets proposés.

Cela permet aux intéressés d'étudier et de comprendre les questions en profondeur et de soumettre ainsi aux commissions d'évaluation des mémoires extrêmement sérieux. On minimise ainsi les querelles inutiles et on encourage et on favorise du même coup un dialogue constructif.

Dans le cas de chaque examen public, on attribuera les crédits pertinents en fonction de critères très stricts et des demandes soumises. Les décisions seront prises par des comités spéciaux établis pour chaque évaluation et composés de personnes éminentes, qui ne seront généralement pas liées au gouvernement, afin de garantir l'indépendance des comités.

Je le répète, c'est pratiquement sans précédent. Si je ne m'abuse, seuls les Pays-Bas ont essayé de suivre cette voie. Nous sommes le seul autre pays qui offre un tel programme de financement aux participants à une évaluation publique de projet. Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que, une fois de plus, nous essayons d'innover dans ce domaine extrêmement important.

J'espère que nous pourrons ainsi tisser des liens entre les décideurs et ceux qui sont touchés par les décisions prises. Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, même si nous savons que le projet de loi C-78 est une mesure législative très rigoureuse et complète en ce qui concerne l'évaluation environnementale, nous n'en restons pas là.

Il y a un instant, le ministre a précisé qu'il accueillerait certes avec plaisir toute amélioration au libellé actuel du projet de loi C-78 que les députés pourront examiner demain.

Les initiatives supplémentaires dont je vous ai fait part cet après-midi montrent clairement aux Canadiens que le gouvernement entend bien s'assurer de prendre irrévocablement toutes ses décisions en fonction de critères judicieux en matière d'environnement. Il veut que les personnes touchées aient vraiment leur mot à dire et qu'on prenne ainsi les meilleures décisions possibles pour elles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est avec stupeur que j'ai écouté le député faire l'éloge d'un gouvernement que, comme je le sais, il appuie. Il doit sûrement le faire avec beaucoup d'inquiétude et de nervosité lorsqu'il s'agit d'une affaire comme celle qui nous occupe ici et dans laquelle le gouvernement a manifestement failli à ses obligations.

J'ai attendu en vain qu'il fasse savoir sa position et la position de son parti, soit le Parti conservateur, sur la motion dont la Chambre est saisie.

J'ai cru que son allocution portait peut-être sur le projet de loi C-78. Je sais que la rumeur veut que le gouvernement tienne un débat là-dessus demain. Que cette rumeur soit ou non fondée, nous ne débattons pas aujourd'hui du projet de loi C-78. Nous discutons d'un projet très précis et, en fait, de la motion très précise que voici:

> Que la Chambre exhorte le ministre de l'Environnement à révoquer le permis visant le projet Rafferty-Alameda et à utiliser tous les pouvoirs de l'administration fédérale pour empêcher la Saskatchewan de procéder à la réalisation de ce projet tant qu'une commission d'évaluation environnementale indépendante n'en aura pas terminé l'étude.

• (1700)

J'aurais cru que le député, qui est après tout membre du Conseil privé et très versé dans ces questions, nous aurait exposé sa position à l'égard d'une telle motion, mais non. Pourrait-il nous dire s'il appuie la motion et sinon, pourquoi?

M. MacDonald (Rosedale): Il est fort regrettable que le député ait été absent et n'ait pu entendre le discours du ministre. Dans ce cas, j'imagine que j'aurais pu prendre le temps de répéter simplement ce que le ministre a dit, lui qui, selon moi, semblait soutenir. . .

M. Milliken: Êtes-vous d'accord avec le ministre?

M. MacDonald (Rosedale): Je suis d'accord avec le ministre, oui. Je voudrais bien que le député de Kingston et les Îles soit aussi d'accord avec lui. Sinon, je voudrais savoir comment il procédera.

Il me semble que nous avons deux responsabilités à l'égard de la situation en Saskatchewan. L'une consiste à faire en sorte que l'évaluation environnementale ordonnée par les tribunaux soit terminée. C'est exactement ce que le ministre de l'Environnement a dit qu'il allait faire.

J'ignore si le député de Kingston et les Îles s'oppose à cela, s'il veut que les tribunaux réexaminent la question ou encore, s'il s'oppose à la commission que le ministre a proposé de nommer à nouveau. S'il n'appuie pas cela, alors peut-être devrait-il réagir et m'expliquer l'autre solution à laquelle il a pensé.

J'ai cru que le ministre avait annoncé très clairement ce qu'il entendait faire. Je pense que le député de Kingston et les Îles devrait expliquer pourquoi il s'oppose au projet, en supposant que la commission d'évaluation environnementale termine ses travaux et lui donne son aval.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il a profité—et c'est son droit—du débat sur la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui pour exprimer son point de vue sur le projet de loi C-78 et sur le processus d'évaluation environnementale en général. Le sujet est important, car l'affaire Rafferty-Alameda fait voir les lacunes du processus actuel. C'est ce processus, ainsi que la motion si habilement formulée par mon collègue, que nous débattons aujourd'hui.

Je voudrais savoir si le député va vivement recommander au ministre de l'Environnement d'exiger de la Saskatchewan qu'elle rembourse la part fédérale des fonds alloués à ce projet, c'est-à-dire l'argent des contribuables, puisque la province l'a, semble-t-il, acceptée dans des circonstances pour le moins douteuses. C'est ma première question.

La seconde a trait à son opinion générale du projet de loi C-78. Les notes d'information sur cette mesure législative nous présentent certaines choses. Ces mesures semblent très intéressantes, mais un examen plus approfondi du projet de loi donne à penser que le gouvernement dit une chose dans les notes d'information et fait le contraire dans la mesure législative. Je voudrais savoir ce qu'il en pense.

M. MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je commencerai par répondre à la question sur les fonds versés à la Saskatchewan. Je crois que, si la députée s'arrête à y penser, le processus actuel est si insensé qu'il serait extrêmement difficile d'établir qui est responsable de quoi, comme en témoigne le fait que le projet ait pu progresser autant qu'il l'a fait avant d'être suspendu en vertu d'une injonction fondée sur des considérations environnementales. Je ne vois vraiment pas en quoi il contribuera à faire en sorte que soient élaborés des projets ne présentant pas de danger pour l'environnement ou à renforcer la confiance de la population.

Je n'ai entendu personne de l'autre côté de la Chambre traiter de la nature même du projet. Je n'ai entendu parler principalement que des diverses décisions qui ont été prises.

Il me semble que ce serait utile—et je sais qu'un ou deux de mes collègues ont essayé—de se placer d'un point de vue objectif. Il est impossible de dire pour le moment si l'affectation de fonds s'est faite de manière responsable ou non. Il faudra attendre que le processus d'examen soit terminé avant de déterminer quelles sont les autres responsabilités fédérales.

La deuxième question sur l'interprétation différente dans la documentation relative au projet de loi C-78 n'est pas étonnante car on en est encore à préciser et définir la mesure législative, comme le ministre l'a dit cet après-midi. J'espère que si le débat se poursuit demain, les

députés qui sont conscients des lacunes du projet de loi et des améliorations à y apporter les feront connaître et en discuteront car il ne faut pas nous retrouver, comme en 1984, avec des lignes directrices vite et mal ébauchées qui nous coûtent cher aujourd'hui. On ne peut pas parler de résultats heureux.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Pour commencer, monsieur le Président, le député doit savoir que les décisions judiciaires, qu'il a examinées aussi attentivement que moi, je le sais, et les lignes directrices actuelles en matière d'environnement, quelles qu'aient été leurs lacunes au début de leur mise en application, sont plus solides que le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

J'ai deux ou trois questions auxquelles j'aimerais que réponde le député qui est aussi le président du Comité permanent de l'environnement. Trouve–t–il acceptable de la part du ministre de dire qu'un projet est nécessaire avant qu'on ait terminé une évaluation environnementale, alors que la question même de la nécessité est la question fondamentale que doit aborder l'évaluation environnementale, tout en tenant compte des solutions de remplacement et de la nécessité du projet?

Deuxièmement, trouve–t–il acceptable que le ministre approuve manifestement des mesures d'atténuation auxquelles on a donné le feu vert, alors que la question des mesures d'atténuation doit faire l'objet d'un examen en bonne et due forme de l'évaluation environnementale, non d'une décision préétablie?

Troisièmement, est–il au courant des exemptions prévues au projet de loi C–78, et les approuve–t–il? Veut–il vraiment soutenir, devant les décisions judiciaires qui renforcent le décret sur les lignes directrices et leur importance, que le projet de loi C–78 constitue une amélioration avec toutes ses exemptions?

M. MacDonald (Rosedale): Je vais tâcher d'être très bref, monsieur le Président. Ma collègue d'en face a posé un certain nombre de questions. Je vais répondre aux deux qui me paraissent les plus importantes. Elle a d'abord dit croire que le projet de loi C–78 constitue une version édulcorée des lignes directrices. Si c'est ce qu'elle croit, ce n'est certes pas la position adoptée par la plupart de ceux qui ont étudié le projet de loi. Elle a peut–être un autre point de vue qui se défend peut–être.

J'ai été très attentif lorsque le projet de loi C–78 a été présenté et j'ai eu l'impression, et je crois que la députée qui a parlé brièvement avant elle a la même interprétation, que le projet de loi C–78 représente un progrès considérable et prévoit le genre d'examens préalables qui empêcheront que la situation dont nous avons été témoins aujourd'hui ne se reproduise.

Cela m'amène à la dernière observation que je veux faire en réponse à la question de la députée. Je trouve très étrange qu'elle mette en doute la nécessité d'un projet que, de toute évidence, les habitants et le gouvernement de la Saskatchewan ont mis de nombreuses années à concevoir, qu'il réponde ou non aux exigences d'une évaluation environnementale. Je suis absolument convaincu que les habitants et le gouvernement de la Saskatchewan pensent que le projet est extrêmement nécessaire. J'espère qu'elle ne parle pas au nom de son parti lorsqu'elle dit qu'il ne l'est pas.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour les questions et observations est terminée. Reprise du débat. Avant de céder la parole au député de LaSalle–Émard, je reconnais d'abord l'honorable député de Davenport, pour 10 minutes.

• (1710)

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, jusqu'à présent, ce débat, à travers les interventions du secrétaire parlementaire ce matin, du ministre et maintenant du député de Rosedale, révèle un cas grave de myopie des conservateurs. Ces trois personnes ont toutes mentionné les lignes directrices qu'elles ont qualifiées de vagues, confuses et ambiguës.

La raison pour laquelle il s'agit d'un cas typique de myopie conservatrice, c'est que les tribunaux ont pu interpréter ces lignes directrices et les rendre obligatoires. Si incertitude ou ambiguïté il y a, c'est chez les conservateurs qu'il faut aller les chercher, puisqu'ils ne semblent pas pouvoir accepter le fait que les tribunaux aient rendu obligatoires ces lignes directrices qu'ils ont dénigrées au cours du débat d'aujourd'hui.

C'est ce genre de manoeuvres politiques qui fait que ce débat est si fascinant d'une certaine façon, mais également très déprimant. Il permet aux ministériels, c'est-à-dire le secrétaire parlementaire, le ministre et le député de Rosedale, de donner l'impression qu'ils sont les victimes d'une sorte d'incertitude créée par des lignes directrices que les tribunaux ont pu interpréter et imposer au gouvernement actuel. Nous avons bien vu qu'à plusieurs occasions, trois ministres ont choisi de les ignorer.

Je mentionnerai le cas classique du printemps dernier où le ministre des Transports a refusé à plusieurs reprises à la Chambre de prendre position au nom de son gouvernement à propos du barrage de la rivière Oldman, en Alberta. Il a allégué des raisons de sécurité, tout comme des raisons de sécurité ont été invoquées dans le cas du barrage Rafferty-Alameda. N'est-ce pas une coïncidence étrange?

N'est-ce pas une coïncidence étrange qu'un gouvernement conservateur à Ottawa hésite à prendre des mesures visant un gouvernement conservateur en Alberta? Est-ce une coïncidence si le gouvernement conservateur d'Ottawa hésite à s'opposer au gouvernement conservateur de la Saskatchewan pour une question relative à l'environnement? N'est-ce pas étrange? Je trouve cela curieux, en tout cas.

Je ne peux m'empêcher de conclure que le gouvernement a manqué de volonté et de muscle au moment critique dans ces deux cas.

Il est intéressant de noter aussi que les ministériels qui ont participé à ce débat n'ont pas parlé de la démission de la commission. C'est ce qui a mis cette question en lumière ces dix derniers jours et qui a incité le député de Saskatoon à présenter l'excellente motion que nous débattons aujourd'hui. La démission de la commission est la clé de la question à l'étude. Il faut en parler parce qu'elle révèle que la commission était profondément insatisfaite du mandat que le gouvernement lui avait donné.

Troisièmement, il est intéressant de remarquer que le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré publiquement la semaine dernière que le ministre de l'Environnement lui avait donné l'autorisation de poursuivre les travaux, ce qui a forcé le ministre de l'Environnement à le contredire. Qui dit la vérité? C'est une question fascinante que j'aimerais vous poser, monsieur le Président.

Quatrièmement, le ministre de l'Environnement a fait une remarque étonnante la semaine dernière quand il a dit, sans qu'on s'y attende, qu'il aimerait laisser les groupes de défense de l'environnement se charger des poursuites en justice. Voilà qu'il se cache derrière des ONG. Monsieur le Président, notre ministre ne réalise pas ce que son rôle doit être. C'est à lui et non aux ONG d'agir.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, d'autres ministres agir de la sorte? Pensez au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, lorsque quelque chose va mal dans son secteur, s'il disait: «Non, je ne vais rien faire. Je vais laisser le conseil de bande du nord de la Colombie-Britannique aller en cour en mon nom.» C'est pas mal inhabituel, pour ne pas dire étrange.

Il y a ensuite, monsieur le Président, cette notion fascinante selon laquelle le projet de loi C-78 serait la panacée à tous nos maux. Le secrétaire parlementaire, qui reste parmi nous, a-t-il lu l'article 6 de ce projet de loi?

Ce projet de loi, comme nous commençons à le découvrir en comité, est bourré d'exceptions et ne parle pas de règlement, alors que le ministre disait il y a quelques heures que nous devrions appuyer son adoption rapide. Comment peut-il dire une chose pareille, alors qu'il est déposé depuis la fin de juin et qu'il est resté sur les tablettes jusqu'à maintenant, en dépit de la promesse du gouvernement d'y travailler tout l'été, du moins avec les parties intéressées ailleurs que sur la colline?

Nous sommes en retard pour ce projet de loi. C'est de la faute des responsables et de personne d'autre. Il semble que les conservateurs aient recours à des tactiques de diversion; ils prétendent que le problème du projet Rafferty-Alameda, c'est que les lignes directrices ne sont pas claires, mais que lorsque le projet de loi sera en place, tout ira bien.

Monsieur le Président, c'est faux et je vais vous dire pourquoi. Elle est fondée sur l'hypothèse voulant que la volonté politique régnera une fois que le projet de loi C-78 aura été adopté. Or, l'action du gouvernement dément cette hypothèse, ce qui m'amène au point suivant, qui porte sur l'usine de Point Aconi, en Nouvelle-Écosse.

Tout d'abord, au printemps, les fonctionnaires fédéraux des pêches qui sont sur place ont exprimé leurs préoccupations au sujet de cette usine. Puis, le ministre de l'Environnement a pris son premier engagement public à Halifax, à la fin de mai dernier, déclarant qu'il prendrait des mesures à cet égard.

Ensuite, la question a été renvoyée au ministre des Pêches et des Océans pour examen public, et le ministre de l'Environnement est revenu sur la déclaration qu'il avait faite à Halifax. Enfin, à l'automne, on a annoncé que l'usine de Point Aconi n'aurait pas d'effet notable sur l'environnement, et l'affaire a été classée.

Monsieur le Président, pendant le temps qu'il me reste, permettez-moi de vous parler de l'aluminerie d'Alcan. Le gouvernement nous a informés que l'expansion du projet d'Alcan ne nécessitait pas d'examen public. C'est le ministre des Pêches et des Océans qui l'a dit, sans donner aucune explication. On nous a seulement dit que les critères étaient respectés.

Or, plus de 10 000 habitants de la région ont menacé d'aller devant les tribunaux pour bloquer ce projet. Comment le gouvernement compte-t-il agir face à cette situation? Comment applique-t-il les concepts qu'il élabore et qu'il présente dans le débat d'aujourd'hui, lorsqu'il fait face à des réalités comme l'aluminerie d'Alcan, l'usine de Point Aconi, le barrage Rafferty-Alameda, celui de la rivière Oldman et, également, le projet de la baie James 2, sur lequel il reste évasif et ambigu? Je voudrais qu'on réponde à ces questions.

• (1720)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, il ne fait guère de doute que les institutions politiques au Canada ont perdu leur crédibilité. Tous les députés en sont un peu responsables, et le gouvernement au pouvoir, en faisant fi complètement des désirs de la population, en perdant le contrôle des affaires de l'État, y a joué un rôle important.

Mais il existe une autre explication à l'état de nos institutions démocratiques, c'est le fait que la population est tellement en avance sur le gouvernement, elle comprend tellement mieux l'évolution du monde, de la société et des problèmes auxquels nous faisons face, que le gouvernement n'a presque plus aucune raison d'être. Le débat d'aujourd'hui, et le fait que le gouvernement est incapable de défendre la nécessité et la validité du processus de protection de l'environnement au pays, nous en donnent un exemple frappant.

Cela ne date pas d'hier. Cela a commencé quand le gouvernement s'est engagé dans des consultations qui ont abouti à la publication, quelques mois plus tard, du Plan vert, consultations qui n'étaient en réalité qu'un simulacre et qui ont été vertement critiquées.

Il y a eu ensuite la décision concernant Point Aconi, où le ministre de l'Environnement s'est fait avoir par le ministre des Pêches. Et enfin, la décision du ministre de l'Environnement qui a refusé de donner suite aux conclusions du Comité de l'environnement de la Chambre, qui réclamait la réduction des émissions de CO2. Nous arrivons ensuite au projet de loi que les députés de l'opposition ont longuement cité aujourd'hui, soit le projet de loi C-78, qui affaiblit grandement les lignes directrices existantes.

Le député d'en face a dit qu'il voulait que l'étude du projet de loi progresse. Ce n'est pas l'opposition qui empêche la discussion du projet de loi. Nous avons eu maintes occasions de tenir des audiences publiques; nous devrions être beaucoup plus avancés que nous le sommes. C'est le programme du gouvernement qui nous empêche de faire des progrès et si les discussions ne sont pas plus avancées aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement n'a pas la volonté politique d'agir et ne comprend pas le désastre écologique vers lequel se dirige le pays.

Et maintenant, monsieur le Président, il y a le projet Rafferty-Alameda. Le gouvernement dit qu'il ne peut annuler le permis. Le ministre affirme qu'il a des opinions juridiques qui soutiennent qu'il ne peut l'annuler. Il arrive à l'occasion, bien que cela soit rare et nous le savons tous, que les opinions juridiques reflètent non pas la loi mais la volonté de la personne qui sollicite l'interprétation.

Et si ce gouvernement est incapable d'obtenir une opinion juridique qui lui dit clairement qu'il ne peut annuler le permis, je présume que c'est parce que cela lui convient et non pas parce que c'est écrit dans la loi.

Les députés d'en face affirment que la construction du barrage est nécessaire. C'est possible. Mais si ce barrage est nécessaire, pourquoi l'évaluation environnementale qui a été effectuée en 1989 affirmait-elle le contraire? Ce n'est pas la construction du barrage lui-même qui est remise en question, mais plutôt l'intégrité du processus, processus qui a été compromis par le gouvernement.

Et il y a une autre intégrité dont on doit tenir compte, et c'est celle du gouvernement à l'égard des petites villes et des petites municipalités d'un bout à l'autre du pays qui ne doivent pas être victimes de l'incompétence d'un gouvernement qui simplement ne comprend pas ce qui se passe quand on place des espoirs et des aspirations immenses dans un projet, puis que ce projet est simplement arrêté à cause de l'incompétence du gouvernement.

Le premier ministre aime bien citer des journalistes. Je voudrais citer l'un des journalistes les plus respectés de notre pays, Dale Eisler du *Leader-Post* de Regina:

> Le gouvernement fédéral s'y est mal pris et a abdiqué depuis le début ses responsabilités en matière d'environnement. Il a fallu l'intervention d'organismes qui s'intéressent à la protection de l'environnement, comme SCRAP et la Fédération canadienne de la faune, pour forcer Ottawa à remplir ses obligations légales.
>
> Pour les conservateurs, on ne pouvait pas laisser échouer le projet (Rafferty).
>
> Aussi, en en forçant la réalisation, Grant Devine ne peut qu'espérer sauver peut-être un peu la face.

Puis il ajoute:

> Il ne peut pas espérer empêcher que le projet Rafferty ne soit le symbole durable de l'incompétence d'Ottawa. . .

C'est effectivement de quoi il s'agit ici, de l'incompétence qui a vraiment causé du tort aux habitants du sud de la Saskatchewan. Il est absurde que les députés d'en face prennent la parole ici pour demander à parler de ce projet. Si celui-ci est en danger, c'est parce que les députés d'en face ont laissé échouer ce processus et ne lui ont pas permis de démontrer qu'effectivement, le projet devait se poursuivre.

Le député d'en face a dit que personne n'a déclaré que le projet Rafferty est peu judicieux. Il ne s'agit pas de cela. C'était peut-être le cas dans les années 1970, mais la question aujourd'hui est de savoir si on en a besoin et s'il n'existe pas un autre moyen. Au cours du débat sur le projet de loi C-78, nous apprendrons sûrement qu'il ne suffit pas de nous pencher sur un projet déjà lancé pour déterminer s'il répond à certains critères, mais qu'il faut aussi nous demander s'il existe une meilleure solution. Une chose est sûre, c'est que le processus d'examen environnemental doit intervenir beaucoup plus tôt dans un projet. Les députés d'en face n'arrivent pas à comprendre cela. C'est là un des grands défauts du projet de loi C-78 et c'est là une des grandes failles de l'attitude du gouvernement face à l'environnement.

Aujourd'hui, nous avons soulevé la question des accords secrets. Je connais le ministre de l'Environnement depuis longtemps. Je l'aime bien et le respecte. Je pense qu'il est un homme de parole. Je crois que toute la lumière doit être faite sur cette histoire. Aujourd'hui, ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, a présenté le texte d'un accord qui serait intervenu lors de la rencontre du 5 septembre. Le ministre n'a pas nié l'existence de cet accord. Je pense qu'il doit le faire. L'article 4 du document prévoit qu'il est expressément convenu que la société peut maintenant faire le nécessaire pour terminer la construction du barrage Rafferty.

L'article 5 énonce que le ministre consent à modifier le mandat de la commission d'évaluation environnementale chargée d'étudier les barrages Rafferty-Alameda afin de donner pleinement effet aux dispositions de cet accord, lequel mandat ne porte que sur l'évaluation du projet après la fin des travaux.

M. Clark (Brandon—Souris): Qui a signé cet accord?

M. Martin: Le député demande qui a signé cet accord. J'espère que cet accord n'existe pas.

M. Clark (Brandon—Souris): L'a-t-on signé?

M. Martin: J'espère que toute cette affaire n'est que du vent. Le fait est toutefois que ce supposé accord confirme très clairement l'objectif essentiel du projet de loi C-78, qui veut qu'on examine un projet après la fin des travaux et qui stipule qu'il suffit d'offrir une compensation financière pour des dommages causés à l'environnement. Aucune somme ne saurait compenser la destruction de l'environnement, comme le prévoit le projet de loi C-78. Nous sommes contre pareille façon de procéder, de ce côté-ci de la Chambre.

Je m'incline devant vous, monsieur le Président.

• (1730)

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et j'espère que vous ne soustrairez pas mon intervention du temps de la Chambre.

Les crédits

Après discussions, les trois partis en sont venus à une entente et vous constaterez, je crois, qu'ils sont d'accord pour prendre les mesures suivantes. Elles concernent la motion n°16. Tout d'abord, le NPD consent à retirer son sous-amendement à la motion, alors que le Parti libéral retire son amendement: le gouvernement retire complètement la motion pour lui substituer la nouvelle motion suivante:

Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres, de navires et d'appareils des Forces armées canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique, et accepte, étant donné le sérieux de la situation, l'engagement du gouvernement de déposer une nouvelle résolution devant la Chambre dans l'éventualité du déclenchement d'hostilités mettant en cause les Forces armées canadiennes dans la région de la péninsule arabique. Et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Je signale que cette motion serait appelée demain si la présente entente tenait encore.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais également prendre la parole sur le rappel au Règlement fait par le secrétaire parlementaire. Je veux confirmer, sur ce point, que nous avons eu en effet une série de discussions afin de trouver le moyen de tenir un débat à la Chambre sur la crise du Golfe, de façon à refléter l'attitude d'engagement montrée par tous les Canadiens.

Nous voulons préciser que la nouvelle résolution présentée par le gouvernement répond à certaines des préoccupations exprimées. Je veux m'assurer en outre que l'on comprenne bien également que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposera aujourd'hui ou demain une plus ample documentation sur cette question très importante. Ces documents doivent faire état des différentes étapes de l'engagement que le gouvernement est disposé à prendre dans le cadre des efforts des Nations Unies, de même qu'au sein du Parlement, ce qui est un grand pas en avant, selon nous. Je veux aussi signaler que ces documents établissent une nouvelle base de discussion, mais n'empêchent aucunement que d'autres amendements y soient apportés, dans le même esprit qui caractérise déjà les mesures qui y sont contenues.

Je recommande à mes collègues d'accepter la proposition du secrétaire parlementaire. Je crois que ce serait l'occasion pour nous d'entreprendre demain un débat sur les différentes orientations à conférer à cette résolution. Ce débat pourrait nous faire progresser et, je l'espère, permettre à la Chambre d'adapter le ton en fonction de l'évolution très rapide des conditions, dans cette région d'importance cruciale.

M. Robinson: Monsieur le Président, je serai bref. Nous avons été consultés aussi à ce sujet et nous acceptons la motion présentée par le secrétaire parlementaire. Je serai heureux de voir la Chambre se pencher de nouveau sur cette importante question demain et de participer au débat.

Je veux simplement reprendre le point soulevé par le député de Winnipeg-Sud-Centre, soit que nous comprenons aussi que cette nouvelle motion pourra être modifiée, comme la précédente.

M. Cooper: Monsieur le Président, oui, je peux confirmer que nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que l'opposition officielle ou le NDP proposent des amendements ou des sous-amendements demain, selon la procédure normale, s'ils le désirent.

Par ailleurs, j'ajouterai que, pour m'assurer qu'elle est recevable, la motion sera réputée avoir été proposée par M. Clark (Yellowhead) et appuyée par M. Andre, qui avaient proposé et appuyé la motion nº 16.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je veux absolument vous faire part de mon étonnement. On nous demande une série de consentements rapides: premièrement, de retirer l'amendement du Nouveau parti démocratique, amendement que j'aurais appuyé; deuxièmement, on nous demande le consentement unanime afin de retirer l'amendement du Parti libéral, de l'opposition officielle, amendement que j'aurais également appuyé; troisièmement, on nous demande de retirer la résolution principale, celle du gouvernement, motion sur laquelle j'étais contre.

On nous fait une demande, comme cela, à la fin d'une journée, gentiment, malgré toutes les consultations assez rapides, au moment où la Chambre me semble assez bizarrement—selon notre habitude, sans faire de commentaires—déserte, sur un sujet aussi important pour lequel des députés comme moi, depuis toujours, ont un intérêt marqué.

J'étais en train de discuter avec un excellent nouveau critique de mon parti de cette question lorsque soudainement, tout s'est précipité et on nous demande des consentements. Je sais qu'on s'échange des regards.

Depuis la semaine dernière, j'assiste à une mystérieuse parade de choses un peu partout. On ne sait pas ce qui se passe exactement, mais on sait qu'il se passe quelque chose. Je suis un vieux parlementaire, donc je suis assez vieux pour savoir que cette motion-là semblait rendre bien des gens malheureux, que le souhait du gouvernement serait d'avoir une motion unanime, que le souhait de l'opposition officielle serait évidemment d'avoir une motion qui soit le plus acceptable au plus grand nombre de députés. Et le souhait des députés du NPD, qui sont tout souriants de voir que c'est un député de l'opposition officielle qui prend la parole pour dire qu'il est surpris. . .

Je voudrais, monsieur le Président, vous dire une chose une fois pour toutes. Personnellement, j'en ai marre! Je ne sais pas si cela va être bien traduit—j'ai confiance—mais j'en ai marre de ces surprises sur des sujets aussi importants! Cela s'adresse autant à des députés de votre majorité qu'à des députés de mon parti ou des autres partis.

Si seulement on nous disait: Nous avons l'intention, demain, de demander le consentement unanime de la Chambre! Le NPD semble peut-être heureux de voir qu'il y a des divisions ici et là. . . il n'y en a pas de division, c'est un sujet trop important sur lequel on ne devrait pas se diviser. Mais qu'on nous donne un avis raisonnable et dise que demain, on a l'intention de présenter une motion. Je suis un homme raisonnable. Je suis un parlementaire raisonnable. Qu'on nous dise: Demain, on aimerait demander le consentement unanime de la Chambre pour retirer la motion du NPD, pour retirer la motion de l'opposition officielle, pour retirer la motion du gouvernement. . .

M. Cooper: Monsieur le Président. . .

M. Prud'homme: Un instant! C'est vous qui avez ouvert le débat. C'est bien regrettable, mais vous savez très bien que c'est discutable. C'est vous qui avez fait la proposition, ce n'est pas moi! Et puis je vais terminer là-dessus.

Donc, je veux que mes propos soient enregistrés pour montrer ma surprise incroyable sur une chose semblable. Cela arrive très rarement, monsieur le Président, mais comme par hasard, cela arrive chaque fois qu'on parle du Moyen-Orient. Alors là, je ne marche pas, parce que je suis quand même—et je veux le dire—raisonnable! Si la motion du gouvernement était mauvaise au début, tant pis! Qu'on nous demande un consentement que nous, demain, vu que c'est très important. . . il y a des caucus—ça va être assez intéressant, les caucus, demain—je serais prêt, comme homme raisonnable—parce que c'est mon estimé collègue de Winnipeg qui est mon critique et je le respecte, parce que c'est un homme intelligent et brillant—je serais prêt à ce qu'il nous l'explique encore plus dans un caucus. Je serais prêt à ce que ce vous nous proposez soit un avis que demain, vous avez l'intention de demander le consentement de la Chambre pour enlever la motion du NPD, la motion libérale, la motion du gouvernement et d'arriver avec une nouvelle motion. Ce sont bien des choses à demander. On va avoir le temps de méditer ce soir. Revenez demain, vous allez voir que je suis très raisonnable. Mais je me sens un peu moins raisonnable à ce moment-ci. Je vais écouter, s'il y a d'autres interventions.

• (1740)

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire fait un recours au Règlement.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, étant donné les échanges que je viens juste d'entendre, je vais retirer ma demande de consentement unanime de la Chambre jusqu'à ce que des discussions aient eu lieu avec des membres de l'opposition officielle.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je viens d'entendre le député affirmer que c'était dû à l'opposition d'un député de l'opposition officielle. Or, il y a d'autres députés. Je remarque qu'il y en a un du Bloc québécois. Personne ne veut les appeler par leur nom, mais cela ne me dérange pas. Le Bloc québécois est représenté ici. Je viens de remarquer que mon collègue du Bloc québécois était debout. Ainsi, je ne suis peut-être pas le seul en cause.

Il ne faudrait pas se lancer dans des attaques trop personnelles sous prétexte qu'il s'agit du Moyen-Orient. J'en ai assez. Cependant, si le député me pousse dans mes derniers retranchements, je peux lui garantir qu'il y a bien des gens qui vont en avoir assez également. Je lui donne cette assurance, car nous devons discuter de cette question calmement. Elle est extrêmement importante et elle touche la paix dans le monde.

Je ne veux pas qu'on en discute à cette heure-ci, car on m'a déjà demandé mon consentement sur une autre question à presque la même heure. J'ai jugé alors que j'aurais dû faire à ce moment-là la même intervention que maintenant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, monsieur le député de Saint-Denis, on ne peut pas poursuivre plus longtemps. Ce n'est pas un débat. J'ai respecté le député de Saint-Denis parce qu'il est le doyen de ce Parlement. Mais il y avait une demande d'un consentement unanime qui semble être refusé. Le secrétaire parlementaire retire sa motion. Donc, on revient à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la période de questions et commentaires.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford, sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, vous pouvez vouloir interrompre le débat, mais je suis déjà à faire un recours au Règlement. C'est très simple: le secrétaire parlementaire est en train de développer une attitude d'essayer d'en passer des «petites vites» vers 18 heures moins le quart, de ces espèces de conspirations du silence. Et nous aussi, comme le député de Saint-Denis, nous sommes un peu écoeurés de voir ces espèces d'ententes de gens qui parlent au nom des autres. Monsieur le Président, on vous donne avis qu'on en a un plein voyage de lui aussi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis bien prêt à entendre d'autres rappels au Règlement, mais j'attire l'attention des députés de ce Parlement qu'on ne discute de rien puisque la motion est retirée et qu'il n'y a pas de consentement unanime. Je veux bien entendre le député de Winnipeg Transcona sur un rappel au Règlement, mais j'espère que ce n'est pas sur le même point.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voulais simplement rappeler qu'à mon avis, la question avait été réglée et que nous devrions retourner à la période réservée aux questions et réponses qui aurait dû normalement suivre le discours du député de LaSalle—Émard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Parfait! Alors, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a la parole.

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je sais que le député qui vient d'intervenir veut être extrêmement précis et je le remercie de son choix de mots. Je voudrais attirer son attention sur un document qu'il a cité et dont on a parlé plus tôt au cours de ce débat en le qualifiant de prétendue entente.

Il m'arrive d'être heureux de ne pas être un avocat, mais je souhaiterais parfois avoir pu étudier le droit. En tant que profane, je suppose que lorsqu'on parle d'une entente, il s'agit vraisemblablement d'un accord conclu entre deux ou plusieurs parties. Je voudrais savoir précisément si ce document, dont le député et, sauf erreur, tous les députés ont parlé, a été signé par une ou plusieurs parties. Cette prétendue entente est-elle un document signé ou n'a-t-elle jamais été signée, car je crois qu'il y a une grande différence entre les deux?

M. Martin: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au secrétaire parlementaire. L'entente que j'ai vue n'était pas signée, mais la question n'est pas là. Il faut surtout s'arrêter au fait que le ministre a eu l'occasion de nier l'existence de cette entente. L'autre point, c'est que l'entente semble vraiment comprendre un aspect archaïque de l'évaluation environnementale qui fait aussi partie du projet de loi C-78. Je voudrais souligner cette coïncidence. Je souhaiterais en fait que cette entente n'en soit pas vraiment une. Je serais heureux d'entendre le ministre nier son existence. De toute façon, elle n'était pas signée.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais que le député de LaSalle—Émard en dise un peu plus du principe archaïque dont il parle, car, ce qui m'intéresse, c'est l'idée qu'un tort environnemental puisse de quelque façon être compensé financièrement.

Il me semble que ce ne soit pas là le signe d'une grande ouverture dans le domaine de l'environnement, mais qu'il s'agit plutôt d'une vieille façon de raisonner, selon laquelle ce genre de dommage se répare avec des dollars. C'est un peu ce que nous faisions il y a 15 ans et ce que nous faisons encore à certains égards, en demandant aux autochtones de laisser tomber leurs revendications territoriales pour de l'argent. Nous ne pouvons laisser tomber

notre revendication d'un environnement sain parce qu'au bout du compte, l'ozone ne s'achète pas, il ne s'en fait plus, comme la terre, je suppose. L'idée même qu'il puisse être question de dollars et de cents montre simplement le retard qu'accuse ce gouvernement dans son cheminement de pensée.

M. Martin: Monsieur le Président, le député abonde très nettement dans le même sens que moi. Dans le cas de Rafferty, le gouvernement fédéral et aussi le gouvernement Devine semblent avoir pour attitude qu'il faut construire le sacré barrage, peu importent les dommages, car on pourra toujours payer. Il est clairement question dans le projet de loi C-78 d'atténuation, de dommages minimaux, de dédommagement. Autrement dit, on confirme dans ce projet de loi que les conséquences pour l'environnement n'ont aucune importance, qu'il est toujours possible de s'en tirer en payant, mais ce n'est absolument pas acceptable dans les années 90, sûrement pas dans un pays aussi sensibilisé à ces questions que le Canada d'aujourd'hui.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis contente de prendre part au débat sur la motion du député de Regina—Qu'Appelle, qui se lit ainsi:

> Que la Chambre exhorte le ministre de l'Environnement à révoquer le permis visant le projet Rafferty-Alameda et à utiliser tous les pouvoirs de l'administration fédérale pour empêcher la Saskatchewan de procéder à la réalisation de ce projet tant qu'une commission d'évaluation environnementale indépendante n'en aura pas terminé l'étude.

L'incident de la semaine dernière, la démission de la commission indignée par la conduite du gouvernement provincial, m'apparaît comme une preuve de plus de la faiblesse du processus d'évaluation environnementale. La motion nous fournit l'occasion d'en signaler les imperfections. Comme plusieurs l'ont mentionné cet après-midi, un projet de loi à l'étude, le C-78, fait reluire l'espoir que les choses vont changer. Toutefois, parce que je voudrai faire le lien tout à l'heure, je crois que le C-78 ne donne lui aussi que de faux espoirs.

Comme je le disais au début, le projet Rafferty-Alameda et la démission de la commission la semaine dernière sont une preuve de plus que le processus laisse à désirer. Ils viennent s'ajouter au cas de Point Aconi, sur la côte de l'Atlantique, où une centrale thermique au charbon sera construite sans évaluation environnementale.

Le projet Hibernia est un autre exemple. Ce projet colossal qui rapportera d'énormes recettes fiscales ne fera pas lui non plus l'objet d'une évaluation environnementale. Dans notre parti, nous sommes très conscients de la provenance des recettes fiscales. Les Canadiens ordinaires assument une beaucoup plus grande partie du fardeau fiscal qu'ils ne le devraient parce que les entreprises ne paient pas leur juste part. Nous voulons préserver l'argent de ces impôts. Les contribuables ont travaillé dur pour gagner cet argent. Celui-ci ne devrait pas servir à financer des projets de développement non durable. Tous les projets que j'ai énumérés cet après-midi, soit les Rafferty-Alameda, Point Aconi et Hibernia, ne satisfont pas au critère de durabilité auquel tout processus d'évaluation environnementale doit satisfaire.

• (1750)

Il n'y a pas que la loi existante censée assurer ce processus qui est insatisfaisante. Le projet de loi C-78 laisse aussi à désirer. Les notes explicatives sont admirablement formulées; le projet de loi va produire des merveilles et nous permettre de donner suite au rapport de la Commission Brundtland en ce qui concerne le développement durable.

Lorsqu'on lit le texte même du projet de loi, on se rend compte que ce n'est pas du tout le cas. Le projet de loi ne fait que favoriser encore davantage le genre d'abus qui ont eu cours dans le passé. Ce n'est tout simplement pas acceptable. Les contribuables canadiens, la population canadienne, qui sont une seule et même entité, en ont tout bonnement assez de tout ce charabia bureaucratique, qui tend à faire accroire qu'on accomplit quelque chose alors qu'on ne fait que permettre encore davantage aux grandes entreprises de mener leurs affaires en toute impunité. C'est inacceptable pour le contribuable ordinaire, qui porte une partie beaucoup trop grande du fardeau fiscal au Canada.

Je tiens à dire aussi quelques mots de la question dont nous sommes saisis, à savoir le projet Rafferty—Alameda. Nous avons une situation où le gouvernement fédéral a versé plus de 8 millions de dollars en indemnisation pour les prétendus inconvénients que présente ce projet. Qu'est-il advenu de cet argent? Que va-t-il advenir de cet argent maintenant que le premier ministre Devine a décidé dans sa sagesse—et j'emploie le mot avec beaucoup de sarcasme, monsieur le Président—de procéder à sa réalisation?

Le gouvernement fédéral a une responsabilité envers les contribuables: il ne doit pas se contenter de percevoir les impôts, mais s'assurer également que cet argent est dépensé à bon escient. Si cet argent a été accepté sur une base supposément frauduleuse, il devrait être rendu et on devrait s'assurer qu'il retourne dans les coffres de l'État. Nous entendons beaucoup de belles paroles de la part des députés d'en face qui disent se préoccuper du déficit. Si le gouvernement se préoccupe tant du déficit, qu'il se fasse rembourser ces 8 millions de dollars. Cela contribuerait dans une certaine mesure à protéger les contribuables canadiens ordinaires contre ce genre d'abus du gouvernement.

Nous avons un processus d'examen des évaluations environnementales qui est plein de trous. Nous avons un régime fiscal qui est conçu contre les familles canadiennes ordinaires, mais ce sont elles qui doivent payer pour ce processus qui est fondamentalement imparfait. Nous pouvons faire mieux. Beaucoup mieux. Je sais que nous, de notre parti, entendons faire mieux lorsque nous formerons le gouvernement la prochaine fois, car le gouvernement est tellement. . .

Mme Langan: Corrompu.

Mme Hunter: Je ne dirai pas le mot que ma collègue a employé. Je suis persuadée qu'il a été signalé dans le hansard, car je sais qu'il est antiparlementaire, mais les idées des ministériels sont fatalement imparfaites. Ils n'ont aucune vision du genre d'orientation que nous devrions suivre en matière d'environnement.

Quand nous parlons du critère de développement durable, cela ne nous est pas inspiré par une théorie fumeuse d'après laquelle l'économie serait en quelque sorte incompatible avec l'environnement. Non, monsieur le Président. Il nous faut intégrer l'environnement et l'économie.

Nous savons que les gens souffrent. Nous savons que les habitants de la Saskatchewan veulent des emplois. Nous le comprenons. Mais ces emplois en Saskatchewan, tout comme ceux de Hibernia, ne peuvent être créés à n'importe quel prix, et surtout pas au détriment de l'environnement. Ce n'est pas seulement notre génération, mais aussi les générations futures qui en paieront le prix.

Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership. C'est ce qui manque, le leadership du gouvernement fédéral en matière d'évaluation environnementale. Nous semblons en avoir peur et craignons de trop bureaucratiser le développement. Telle n'est pas l'intention d'une évaluation environnementale réelle, laquelle vise à montrer que l'environnement et l'économie ne sont pas distincts, mais forment un tout. En tant que contribuables du Canada, nous représentons l'économie. L'environnement, c'est l'endroit où nous vivons et la façon dont nous vivons.

Pour conclure, j'aimerais dire que la motion dont est saisie la Chambre aujourd'hui à propos du projet Rafferty–Alameda n'est qu'un des exemples des lacunes du processus de l'évaluation environnementale. Je sais que dans les jours à venir, nous pourrons débattre davantage du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. J'aimerais avertir la Chambre que nous ne pouvons plus gaspiller de temps ni de ressources. Nous avons le devoir, en tant que politiciens fédéraux, de créer un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement qui intègre l'environnement et l'économie, qui montre aux Canadiens que les projets financés par le gouvernement fédéral grâce à l'argent des contribuables sont durables, tant pour l'économie que pour l'environnement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il est près de 18 heures, mais j'ai une brève observation à faire.

La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a fait une déclaration qui mérite, à mon avis, d'être commentée plus longuement, mais, malheureusement, le temps nous manque. Elle a dit qu'il ne faudrait pas créer des emplois à n'importe quel prix. Je crois que cette affirmation est le point capital du débat sur l'environnement.

On invoque l'argument des emplois, de même que celui de l'eau, pour justifier la poursuite de ce projet. En Colombie-Britannique, on invoque les emplois pour justifier l'exploitation de vieilles forêts et de diverses autres forêts que les environnementalistes cherchent à protéger. En fin de compte, nous devons trouver un autre moyen d'envisager la création d'emplois dans notre pays et, d'ailleurs, dans le reste du monde. Tout ce qui permet de créer des emplois n'est pas forcément bon.

Si vous le permettez, je voudrais revenir à mon autre vocation, l'Église. Je me souviens qu'une des plaintes que les Romains faisaient à saint Paul, c'était qu'il poussait les fabricants d'idoles au chômage. À Rome, la gravure constituait un important secteur de création d'emplois. Or, on disait de saint Paul qu'il faisait perdre leur travail aux graveurs. L'Église chrétienne n'a pas alors plié bagage et n'a pas dit: «Nous ne voulons pas que les graveurs se retrouvent sans travail, alors nous allons simplement cacher la vérité et ne plus continuer.» Au lieu de cela, elle a continué.

C'est la même chose qui se produit dans le cas qui nous occupe. Bon nombre des emplois actuels dans notre société existent parce qu'on adore de faux dieux, qu'il s'agisse du matérialisme, de la croissance économique ou quoi d'autre encore. Or, nous devons mettre la vérité au premier plan et concevoir des emplois en tenant compte de cette vérité, au lieu de laisser les emplois existants dicter ce que nous devons préserver ou détruire.

Mme Hunter: Je pense que la brève intervention de mon collègue de Winnipeg Transcona, cet après-midi, a montré que notre groupe parlementaire était très bien renseigné sur les vraies priorités des années 1990 en ce qui concerne les questions environnementales et économiques.

Il est possible d'intégrer l'environnement et l'économie. Non seulement c'est possible, mais c'est urgent. Notre groupe parlementaire a suffisamment de vision pour faire avancer cette question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Conformément à l'article 30(7)*a*) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Neil Young (Beaches—Woodbine) propose que le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, avant de commenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, je voudrais dire d'emblée que je n'ai pas l'intention de prendre toutes les 20 minutes qui m'ont été allouées pour le débat. Je crois qu'il serait utile que les députés de tous les côtés de la Chambre comprennent une partie de l'histoire de ce projet de loi qui est inscrit à mon nom.

Ce projet de loi a été présenté pour la première fois en 1984 par le député de Lachine à l'époque, M. Rod Baker, qui était aussi secrétaire parlementaire du côté du gouvernement. L'idée de départ de ce projet de loi est venue d'un comité dont on m'avait demandé de faire partie et qui comprenait des députés de tous les côtés de la Chambre. C'était un comité impartial dans le meilleur sens du mot. Des députés de tous les partis avaient fait pression sur lui pour qu'il s'occupe des problèmes que ce projet de loi est censé résoudre.

À en juger par ceux à qui j'ai parlé, ce projet de loi sera adopté et renvoyé au comité, comme il l'a été en 1984 où il a reçu un large appui de la Chambre et aurait été envoyé au comité. Je pense que si l'on travaille un peu sur ce projet de loi—il a quelques défauts, je le reconnais—on peut l'améliorer en comité.

Si le premier projet de loi avait été étudié par le comité et renvoyé à la Chambre, nous envisagerions actuellement l'adoption de celui-ci. Malheureusement, le déclenchement des élections en 1984 en a empêché l'étude et l'adoption.

Voici ce que serait le résultat du projet de loi s'il était adopté. Il donnerait au personnel des députés les mêmes privilèges qu'au personnel des ministres et du chef de l'opposition officielle. Cela signifie que si le député est défait, décède ou quitte ses fonctions d'une façon quelconque, une personne qui aurait travaillé pour lui pendant trois ans bénéficierait d'une priorité pour l'emploi dans la fonction publique du Canada. Voilà l'objectif du projet de loi. Le projet de loi ne donnerait pas aux employés le droit d'entrer dans la fonction publique, mais la possibilité d'y entrer sous réserve de répondre aux normes et critères que la fonction publique exigerait de n'importe quel candidat. C'est tout.

On me dit que le comité des initiatives parlementaires qui a entendu les arguments en faveur de ce projet de loi a accepté à l'unanimité qu'il soit l'objet d'une étude par la Chambre et en a fait, je pense, un article sujet à un vote. Autrement dit, si les députés en décident ainsi, après trois heures de débat, je pense, un vote pourrait avoir lieu

et tous les députés pourraient décider si ce projet de loi d'initiative parlementaire doit être adopté ou renvoyé à un comité. Il me semble que cela indique un soutien de tous les partis pour cette notion de justice.

Un des membres du comité m'a posé deux ou trois questions pour que je lui indique pourquoi je préconisais l'adoption de ce projet de loi et pourquoi, actuellement, le personnel des députés n'a pas les mêmes droits que le personnel des ministres et du chef de l'opposition.

Cela s'explique par le fait que, quand on a apporté les modifications à la loi existante il y a plusieurs années, les députés ne disposaient pas de leur propre personnel. Les députés à cette époque faisaient appel aux services d'une équipe commune d'employés que la Chambre des communes leur fournissait. Les députés n'avaient pas, comme c'est le cas maintenant, leur propre personnel qui leur est assigné par la Chambre des communes, ou encore, ils ont le droit d'embaucher du personnel dans leurs propres bureaux et dans leurs circonscriptions. Cela n'existait pas à l'époque.

Si cela avait existé, nous ne serions pas confrontés, j'en suis sûr, au problème que nous connaissons aujourd'hui. Autrement dit, si on avait alors permis aux députés d'avoir leur propre personnel, cela aurait figuré dans les modifications apportées à la loi à cette époque-là.

J'ai calculé que le nombre de personnes dont nous parlons ici qui pourraient être concernées par ce projet de loi serait aux environs de 35 à 40 une fois tous les quatre ans. D'après les renseignements en ma possession, à chaque élection, il peut y avoir environ 100 nouveaux députés. Autrement dit, il y a peut-être 100 députés qui décident de ne pas chercher à être réélus ou qui peuvent être battus et nous aurons donc une centaine de nouveaux députés après chaque élection.

D'après les renseignements que j'ai reçus d'autres sources, on s'attend à ce que la plupart de ces membres du personnel soient employés par les nouveaux députés, ou ils peuvent décider, pour quelque raison que ce soit, de ne pas rester sur la Colline et de chercher un emploi ailleurs, et d'après l'expérience acquise au cours des années, il y aurait probablement aux environs de 35 à 50 personnes expérimentées sur la Colline qui peuvent ne pas trouver de travail.

Je dis tout cela parce que je pense que nous devons être réalistes quant aux conséquences que ce projet de loi d'initiative parlementaire aurait sur la fonction publique du Canada. En gros, entre 30 et 50 personnes seraient touchées par le projet de loi une fois tous les quatre ans environ, après une élection. Ces personnes ne pourraient pas tout simplement devenir fonctionnaires. Il faudrait qu'elles aient travaillé pendant trois ans pour un député, qu'elles aient acquis les compétences et les exigences requises pour un poste avant d'être embauchées par la fonction publique. Elles pourraient être placées sur une liste de priorité. Toutefois, je crois qu'il serait dans l'intérêt de la fonction publique canadienne d'avoir des employés qui possèdent le genre de compétences que l'on peut acquérir en travaillant pour des députés.

Il ne faudrait pas considérer cela comme un autre privilège. Ce sont des compétences que les gens ont acquises en travaillant pour des députés et qui pourraient être utilisées dans l'intérêt public du Canada.

• (1810)

Par conséquent, comme je l'ai dit au début, je n'ai pas l'intention de parler pendant 20 minutes. Je crois que ce projet de loi bénéficie d'un appui général. Je sais que sa version originale, qui a été rédigée en 1984, contient quelques faiblesses. Je suis disposé à travailler avec le comité pour les corriger. J'espère que nous aurons l'occasion d'entendre le point de vue des syndicats de la fonction publique, de membres du personnel des députés et de toute autre personne désireuse de nous aider dans notre travail.

Je tiens à dire que je suis disposé à comparaître devant le comité pour l'aider à élaborer un projet de loi que je considère apolitique et d'intérêt public, monsieur le Président.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter du projet de loi que propose le député de Beaches—Woodbine.

À l'instar de la plupart des députés, je me sens tiraillé quand vient le temps d'aborder ce projet de loi puisqu'il vise tous les membres de notre personnel, des gens que nous côtoyons tous les jours. Derrière chaque député compétent se cache un personnel extrêmement compétent avec qui il travaille en étroite collaboration.

Ce projet de loi ne touchera pas simplement nos employés, mais aura, à mon avis, d'assez grandes répercussions sur la fonction publique. Je voudrais aujourd'hui parler des préoccupations légitimes des milliers d'employés intelligents et dévoués qui veulent faire carrière dans la fonction publique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais simplement faire remarquer que la position dans laquelle se trouvent les membres de notre personnel est très similaire à la nôtre. Nous savons tous que, surtout de nos jours, la sécurité d'emploi n'existe pas pour nous. Un député siège en moyenne moins de six ans à la Chambre. Certains siègent plus longtemps, et d'autres, beaucoup moins longtemps. Malheureusement, nos employés doivent partager notre insécurité. Ils s'inquiètent, eux aussi, de ce que l'avenir leur réserve.

Par conséquent, le besoin est bien réel et, à bien des points de vue, j'admire le député d'avoir présenté ce projet de loi, parce que tous les députés se préoccupent véritablement du sort réservé aux membres de leur personnel.

Je voudrais tout d'abord résumer brièvement le projet de loi. Le député l'a déjà fait, je crois, mais j'aimerais récapituler pour bien faire ressortir les sujets que nous abordons ici.

Le projet de loi propose que les employés des députés aient le droit d'occuper, sans la tenue d'un concours, des postes au sein de la fonction publique s'ils remplissent une des trois conditions suivantes. Et l'expression sans concours est l'élément déterminant de cette mesure, à mon avis.

D'une part, ces employés pourraient avoir déjà occupé un poste dans la fonction publique avant de travailler pour un député. D'autre part, ils pourraient devenir admissibles à une nomination au sein de la fonction publique pendant qu'ils travaillent encore pour un député et, enfin, et c'est la disposition la plus dangereuse, à mon avis, ils devraient avoir été employés au bureau d'un député pendant une période de trois ans. Par conséquent, ces personnes n'auraient qu'à respecter l'une de ces conditions pour avoir priorité sur les fonctionnaires ordinaires pour l'obtention d'un poste au sein de la fonction publique.

Je crains que ce projet de loi ne crée une sorte de porte arrière, ou mieux, une porte tournante qui permettrait aux membres de notre personnel, après trois ans de service, d'occuper n'importe quel poste à la fonction publique au détriment des fonctionnaires ordinaires qui cherchent légétimement à réaliser leurs aspirations. Ils pourraient le faire sans avoir à participer à un concours. Je conviens que certaines exceptions sont prévues. C'est le cas d'une personne en congé qui aurait, à son retour au travail, la priorité sur le personnel des députés ou quelqu'un qui a été déplacé à cause de cette absence. Sauf ces exceptions mineures, l'employé d'un député qui veut obtenir un poste au sein de la fonction publique aurait la priorité sur tous les autres fonctionnaires.

Il existe des examens pour ces postes. Il faut avoir les qualifications nécessaires. Le député en a parlé et je voudrais expliquer davantage ce qu'il a dit. Il y a toute une différence entre avoir les qualifications de l'emploi et être le plus qualifié pour occuper cet emploi.

Certains diront, j'en suis sûr, que ce projet de loi ne garantit pas que les membres de notre personnel obtiendraient l'emploi, ce qui est justement l'argument que je tiens à expliquer. Ils n'obtiendraient pas l'emploi offert à moins d'avoir les compétences nécessaires. Mais on doit reconnaître qu'ils auraient automatiquement la priorité sur les employés actuels de la fonction publique. Personnellement, je ne crois pas que cela soit équitable et beaucoup de députés seraient sans doute de mon avis.

L'idée de renoncer au principe fondamental du mérite ne me sourit guère. Si nous donnons la priorité au personnel des cabinets des ministres et des députés, nous n'accordons plus les postes disponibles aux meilleurs candidats. Celui qui décroche un poste doit posséder les qualifications nécessaires et répondre à l'une des trois conditions que je viens d'énumérer.

Depuis que je suis député, j'ai rencontré beaucoup d'employés de cabinets. J'ai acquis une grande admiration pour leurs capacités et leur compétence. Je me demande sérieusement si nous devons nous inquiéter de leur bien-être. S'ils sont compétents, ils ne devraient pas avoir de difficultés dans un processus normal de sélection. S'ils sont les meilleurs candidats, ils obtiendront les postes.

Dans la plupart des cas, d'excellents employés travaillent dans nos cabinets. C'est à eux d'en faire la preuve en démontrant qu'ils sont les mieux qualifiés pour occuper les postes disponibles.

Nous avons le programme fonction publique 2000. Par ce programme, la fonction publique veut arriver à un style d'organisation plus efficace et plus efficient. Si nous voulons en faire plus avec moins de ressources, si nous limitons constamment les ressources financières de la fonction publique, si nous demandons plus pour moins d'argent, nous devons en échange céder à certaines demandes des fonctionnaires. Ils n'ont pas l'impression d'avoir notre confiance. Il faut leur démontrer qu'il existe des possibilités d'avancement. Il faut qu'ils sachent que leurs réalisations seront dûment récompensées. Il faut qu'ils sachent que les échelons de leur cheminement de carrière sont accessibles. À mon avis, le projet de loi C-225 nuirait énormément aux progrès qui ont été accomplis jusqu'à maintenant ainsi qu'au programme fonction publique 2000.

• (1820)

Le député a dit qu'il n'était pas inconcevable qu'après des élections, plusieurs centaines d'employés de cabinets de ministres et de députés cherchent un emploi. Dieu sait que nous serions heureux de pouvoir leur promettre qu'ils auront tous un poste, mais il nous faut tenir compte des répercussions que cela aurait sur la carrière des fonctionnaires. Ce sont les fonctionnaires qui ont la priorité dans le processus de sélection. Leur carrière est prioritaire et nous devons faire en sorte qu'elle le reste.

À mesure que nous tentons d'être plus justes, plus équitables, envers notre personnel, nous devenons moins justes et moins équitables envers les employés de la fonction publique. Je doute même que la priorité que nous accorderions alors à notre personnel serait acceptable en vertu de la Charte des droits.

Comme le député le mentionnait, la loi actuelle comporte plusieurs faiblesses. Je maintiens, et je défendrai mon point de vue, que la solution ne se trouve pas dans ce projet de loi. Nous avons sans doute des devoirs envers notre personnel, mais en éliminant la juste concurrence en matière d'emplois, nous ferions un pas en arrière. Nous avons la clef pour ouvrir la grande porte. Servons-nous-en. Nous ne voulons pas que notre personnel ait à passer par la porte d'en arrière.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis un peu abasourdie de voir ce projet de loi venir d'où il vient. Il m'apparaît évident que c'est un projet de loi élitiste qui cherche à assurer des privilèges à ceux qui choisissent de travailler pour des députés. Je suis surprise qu'un tel projet de loi ait été proposé par le Nouveau Parti démocratique.

Le projet de loi propose de modifier l'article 39 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique afin que le personnel des députés puisse avoir la priorité absolue à un poste de la fonction publique, selon les termes de la loi. Si ce n'est pas ce qu'on appelle un traitement élitiste et privilégié, je ne sais pas ce que cela pourrait être.

L'argument voulant que ce privilège soit déjà accordé au personnel des ministres ne justifie pas, à mon avis, que l'on multiplie plusieurs fois le nombre de personnes qui passeraient ainsi avant toute autre personne, même les candidats éminemment qualifiés pour un certain emploi de la fonction publique, sans concours et sans qu'on ait comparé leurs mérites avec ceux d'autres candidats peut-être tout aussi compétents.

Le projet de loi établit en toute simplicité qu'il y a trois façons de se qualifier à ce privilège: premièrement, être fonctionnaire avant d'aller travailler au bureau d'un député; deuxièmement, devenir admissible à une nomination de la fonction publique pendant qu'on travaille au bureau d'un député et troisièmement, être parvenu à supporter le travail et à maintenir sa place dans le bureau d'un député pendant trois ans. J'insiste encore une fois sur le fait qu'ils sont alors admissibles à une nomination à la fonction publique de façon prioritaire, de préférence à toute autre personne et ce, sans concours.

La Commission de la fonction publique, établie depuis 80 ans, a justement pour tâche de s'assurer que la fonction publique ne devient pas le lieu de travail de ceux qui ont des amis haut placés, mais plutôt une source d'emplois qui sert tous les Canadiens de façon impartiale, sans considération des idées politiques et sans que les emplois soient attribués en fonction d'un lien quelconque avec un politique ou de quelque statut privilégié.

Une autre raison m'amène à m'étonner que ce projet de loi ait été présenté par le NPD. Il semble obtenir l'appui de l'ensemble des membres du NPD à la Chambre, et du député qui le présente.

M. Young (Beaches—Woodbine): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'estime que la députée devrait écouter ce que j'ai à dire.

Ce projet de loi est l'oeuvre d'un comité formé de tous les partis et, à l'origine, d'un député libéral auquel j'ai substitué mon mon. Je pense que si la députée veut participer honnêtement à ce débat, elle doit dire la vérité.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'excuser. C'est mon devoir d'être ailleurs, et je ne suis pas ici pour écouter les bons conseils de mon collègue.

Le fait est que le projet de loi figure au nom d'un député du NPD, et c'est de ce point de vue que j'en parlerai.

J'ai été surprise d'entendre le député dire qu'il présentait ce projet de loi sans consultation préalable auprès des syndicats et qu'il espérait les rencontrer par la suite.

Le député et le porte-parole de son parti pour les questions intéressant la fonction publique n'ignorent sûrement pas que les principaux syndicats de la fonction publique ont fermement pris position à cet égard. Ils veulent que la Loi sur l'emploi dans la fonction publique soit modifiée, non pas pour restreindre davantage la concurrence pour les postes, mais pour que ces choses-là soient discutées à la table de négociation.

C'est la position qu'a prise hier matin l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a rendu public son document de discussion. L'institut veut montrer que la Loi sur l'emploi dans la fonction publique est maintenant beaucoup plus restrictive en matière de droits accordés aux employés que toute autre loi, simplement parce qu'elle a trait à des fonctionnaires.

Elle restreint rigoureusement leurs droits de négociation. Ce que les syndicats demandent, maintenant que le processus de négociation dans la fonction publique est bien rodé puisqu'il existe depuis 22 ans, c'est que les questions comme les processus d'embauche, de promotion et de congédiement soient susceptibles d'être discutées à la table de négociation.

En fait, je me demande si les membres de ces syndicats jugeraient souhaitable de négocier ce genre de disposition. De plus, ils souhaitent voir étendre leur droit d'appel et de grief et établir un processus beaucoup plus légitime lorsque des employés ou leur syndicat s'opposent à la façon dont une nomination, une promotion, un renvoi ou une mutation ont été faits.

Le député sait sans doute qu'il existe actuellement un problème sérieux de moral et de stagnation dans la fonction publique, surtout à cause du manque de possibilités d'avancement ou de déplacement. Les effectifs vieillissent et il est de plus en plus difficile pour les fonctionnaires d'accéder à de nouvelles possibilités ou à de nouvelles responsabilités.

De ce fait, la fonction publique est en train de perdre de nombreux employés brillants au profit du secteur privé parce qu'elle ne peut pas leur offrir la possibilité d'assumer de nouvelles responsabilités ou d'acquérir davantage d'expérience.

Il ne me semble pas sage, dans ces conditions, de préparer régulièrement plusieurs centaines de personnes pour les parachuter par-dessus la tête de ces gens qui attendent de nouvelles occasions. Je ne crois pas que le moment soit opportun pour le faire, compte tenu du genre de problèmes qui existent actuellement dans la fonction publique.

Personne d'entre nous ne peut faire abstraction des préoccupations concernant le favoritisme dans la fonction publique. Les récents rapports de fonction publique 2000, que le gouvernement a publiés sans consulter le Parlement, proposent de laisser les nominations et les mutations à la discrétion des gestionnaires et de les soustraire à la procédure d'appel. Ces rapports ont vraiment semé la consternation dans la fonction publique. Beaucoup d'employés craignent de se voir déplacer en fonction de leurs relations avec leur surveillant ou leur gestionnaire plutôt qu'en fonction de leurs compétences et de leurs intérêts professionnels.

• (1830)

Compte tenu du scepticisme qu'a suscité parmi les syndicats de la fonction publique le fait que tous ces changements sont imposés d'en haut sans qu'ils aient participé au processus de recherche des meilleurs moyens de réformer la fonction publique, je crois que nous devrions bien réfléchir avant de prendre des mesures susceptibles de renforcer le scepticisme et le cynisme.

Les cabinets de ministres ont ce privilège aujourd'hui et, dans de récentes révisions des procédures administratives, le Conseil du Trésor a doublé le nombre de personnes venant de ces cabinets qui peuvent être directement nommées dans la fonction publique. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il est avantageux d'aller encore plus loin.

Un processus de réforme de la fonction publique est actuellement en cours. Si le gouvernement souhaite vraiment qu'il réussisse, il se décidera, je l'espère, à y inclure des consultations avec les employés et les syndicats. Une idée comme celle-ci pourrait alors être envisagée, mais la Chambre ne devrait pas en être saisie sans consultation des syndicats et cette idée ne devrait pas être examinée séparément de toutes les autres mesures de réforme.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Matapédia—Matane.

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, après avoir écouté attentivement mes collègues, c'est avec des sentiments assez partagés que j'interviens dans le débat au sujet du projet de loi C-225. Vous savez, monsieur le Président, que ce projet de loi vise à donner à notre personnel une priorité d'accès à la fonction publique. Comme tous les députés, j'ai une grande reconnaissance envers le personnel qui travaille pour moi et mes collègues du Parlement. Se soucier davantage de questions telles la sécurité d'emploi et les possibilités d'avancement de notre personnel est tout à fait justifié, et il le mérite. Ce sont des collaborateurs fidèles qui connaissent bien les activités du Parlement et qui sont familiers avec les activités des divers ministères et les rouages du gouvernement.

Très souvent, ils n'hésitent pas à consacrer beaucoup de temps et d'énergie pour répondre à nos attentes. Pour la plupart, ils n'ont pas d'horaire fixe, ils sont disponibles à toute heure du jour, souvent tôt le matin, tard le soir, et même les fins de semaine. Rares sont ceux, monsieur le Président, qui possèdent des collaborateurs aussi dévoués.

Je n'exagère pas en disant qu'il nous serait impossible de remplir toute nos tâches sans leur précieuse collaboration. Ils nous fournissent l'aide, les renseignements et les services professionnels qui nous sont nécessaires pour accomplir ce travail exigeant qu'est celui de parlemenaire et de politicien. Sans eux, monsieur le Président, il faut le dire, nous serions bien souvent mal pris.

Chacun de nous sait que notre personnel est aussi loyal et dévoué que nous le sommes lorsqu'il s'agit de servir notre pays.

Le projet de loi C-225, dont il s'agit aujourd'hui, vise à proposer une modification à l'actuelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* en accordant à tous les employés d'un député une priorité pour obtenir un poste sans concours à la fonction publique, à la condition, comme on l'a dit, qu'ils aient été auparavant à l'emploi de la fonction publique ou qu'ils soient devenus admissibles à une nomination à la fonction publique ou encore qu'ils aient été employés pendant au moins trois ans dans un bureau de député.

Monsieur le Président, au cours des cinq dernières années, afin de rationaliser les dépenses du gouvernement, il y a eu environ 1 000 mises en disponibilité au sein de la fonction publique. La politique de réaménagement des effectifs du gouvernement a été en mesure de replacer une bonne partie des effectifs identifiés excédentaires grâce surtout à la collaboration des syndicats et aux efforts de la fonction publique pour minimiser l'impact de ces coupures.

Le mérite a toujours été la pierre angulaire de toutes les nominations à la fonction publique. Au cours des années, cependant, le principe du mérite a évolué afin de tenir compte d'autres critères tels que l'efficience, l'efficacité, l'égalité d'accès, l'équité et la sensibilisation à la société canadienne.

Monsieur le Président, je crois qu'il est essentiel de maintenir une fonction publique qui doit être non seulement neutre mais qui doit être également perçue par la majorité des Canadiens et des Canadiennes ainsi que par l'ensemble des fonctionnaires comme étant politiquement neutre, à l'écart de pressions politiques et partisanes. Depuis près d'un siècle, nous avons été en mesure de préserver, je crois, cette neutralité de la fonction publique et nous devons nous assurer qu'elle soit maintenue.

Une fonction publique neutre, à mon avis, doit être à l'abri de toute intervention politique. Les politicologues, notamment Kenneth Kernaghan, ont tracé les grandes lignes du modèle classique d'une fonction publique impartiale et neutre. Dans ce schéma, ce politicologue nous donnait le modèle théorique suivant: premièrement, le politique, personne qui fait de la politique, et la politique, qui est la manière d'exercer, doivent être séparés de l'administration. Il revient aux politiciens et à leur entourage de prendre des décisions de nature politique et aux fonctionnaires de les mettre en oeuvre.

Deuxièmement, la nomination et la promotion des fonctionnaires doivent s'effectuer sur la base du mérite et non sur celle de l'affiliation ou de la contribution à un parti politique.

Troisièmement, les membres de l'administration publique doivent s'abstenir de toutes activités politiques partisanes.

Quatrièmement, les membres de l'administration publique ne doivent pas exposer publiquement leur opinion personnelle au sujet de politiques gouvernementales ou de l'administration.

Cinquièmement, les membres de l'administration publique doivent prodiguer aux hommes politiques des conseils objectifs de façon privée et confidentielle.

Sixièmement, les membres de l'administration publique doivent exécuter loyalement les décisions politiques en respectant la philosophie et le programme du parti politique au pouvoir sans égard à leurs opinions personnelles.

Les limites pratiques de ce modèle théorique de l'administration publique ont déjà été dénoncées et il semble certain que la réalité des fonctions publiques fédérales et provinciales est loin de correspondre à cet idéal. Les propositions peuvent donc être formulées de façon à correspondre à la réalité contemporaine, j'en conviens. Cependant, dans sa version d'origine ou dans celle reformulée, les grandes lignes de ce modèle sont toujours présentes. À ce moment-ci, trois questions se posent: quelles seraient les conséquences de l'adoption du projet de loi C-225 sur ces principes que je viens de mentionner? Quelles seraient les conséquences sur la perception qu'ont les Canadiens et les Canadiennes de la fonction publique? Et finalement, quel serait l'impact sur le moral et les possibilités d'avancement des employés de la fonction publique actuelle?

En guise de conclusion, monsieur le Président, je veux, cependant, que l'on s'assure que la neutralité et l'impartialité de la fonction publique transcende toute décision que nous allons prendre. Il en va du maintien d'une fonction publique hautement compétente au Canada et qui fait, à bien des égards, l'envie de plusieurs pays.

Monsieur le Président, dans le cadre de fonction publique 2000 et de l'examen de la gestion du personnel entrepris par la fonction publique, je propose de considérer la modification visée par ce projet de loi selon son propre mérite. La loi régissant la gestion des fonctionnaires fédéraux est très importante et englobe des principes fondamentaux qu'il ne faudrait pas négliger.

• (1840)

Cela dit, monsieur le Président, je crois fermement que l'employé d'un député qui a servi fidèlement et qui a travaillé loyalement pendant au moins trois ans a droit qu'on lui accorde une certaine protection. Ce serait là, à mon avis, un pas dans la bonne direction. J'admets toutefois qu'il reste des questions à examiner et sur lesquelles il faudra réfléchir.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, tous les députés ici comprennent aisément le but de ce projet de loi et pourraient l'appuyer. Car, selon la note explicative contenue dans le projet, le but est le suivant: «d'assurer que les employés des députés, y compris ceux du Président de la Chambre des communes, soient traités équitablement lorsqu'ils perdent leur emploi..»

Le projet de loi vise à atteindre son but en donnant aux employés des députés le droit d'être nommés en priorité à tout poste de la fonction publique pour lequel ils sont jugés qualifiés.

Monsieur le Président, je trouve assez étonnant que ce soit le Nouveau parti démocratique qui présente un tel projet de loi. Car on se rappellera tous, et c'est assez récent, que le NPD s'oppose farouchement à ce que les députés soient traités différemment de tous les autres ou de n'importe quel autre citoyen. Alors, pourquoi préconisent-ils maintenant que nos collaborateurs, eux, soient des privilégiés. Je trouve la chose tout à fait contradictoire, monsieur le Président.

Si on connaît un peu le marché du travail, en 1990, on ne peut s'attendre nulle part à une sécurité d'emploi à toute épreuve. Pourtant, tout Canadien ayant le moindre esprit de justice accepte d'emblée que le personnel des députés ne doit pas travailler dans des conditions n'offrant que peu ou pas de chances d'avancement. Mieux que n'importe qui, monsieur le Président, nous, les députés de cette Chambre, connaissons la situation de notre personnel. Nous la vivons avec eux tous les jours. Nous sommes les premiers à voir la longueur de leur journée, puisqu'elle correspond à la nôtre, le stress qu'ils endurent, en même temps que nous évidemment, et la suite interminable de problèmes, de questions et de sujets dont ils doivent traiter et être au courant.

Plus qu'aucun autre, nous connaissons la parfaite imprévisibilité de leur travail, d'un jour à l'autre. Et pourtant, ce personnel vaque à toutes ses responsabilités avec un dévouement et une loyauté qui sont tout à fait remarquables. En fait, leur apport aux députés et à la Chambre est méconnu du public et ne suscite pas la reconnaissance méritée.

Étant donné l'importance de leur contribution au pays, ces gens devraient pouvoir aspirer à d'autres emplois, autant que d'autres Canadiens, une fois qu'ils ont accompli leur tâche. Cela me semble tout à fait normal et juste.

Cela signifie-t-il pour autant que ce projet de loi doive être approuvé tel quel? À mon avis, je vous avoue que, du moins, le projet de loi C-225 suscite plusieurs questions sérieuses. La première question que je me suis posée est celle-ci: Est-ce que la situation de notre personnel est telle qu'elle rend nécessaire une législation de ce genre? En second lieu, même si c'était le cas, le présent projet de

loi représente-t-il vraiment la solution, ou s'agit-il d'une solution acceptable? Tous mes collègues à la Chambre se rendent sans doute compte du caractère extraordinaire de la présente disposition législative. Elle prévoit ceci: Quel que soit le mérite, la compétence, l'expérience d'autres personnes, incluant les fonctionnaires, en égard à l'accomplissement des fonctions d'un poste donné, dès qu'il est établi qu'un employé d'un député possède les qualités minimales du poste en cause, alors cette personne, et je cite le projet de loi, «[. . .] a le droit [. . .]d'être nommé(e) sans concours au poste en priorité absolu, sous réserve seulement du droit prioritaire d'un fonctionnaire en congé d'être nommé à ce poste en vertu de l'article 30 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Je reviendrai tantôt à cet aspect du projet de loi, c'est-à-dire à son contenu. La question à laquelle il convient d'abord de répondre est celle-ci: Est-ce que la situation économique du personnel des députés, lorsqu'il quitte son emploi, justifie l'adoption de mesures extraordinaires? La note explicative du projet de loi que nous propose le député de Beaches—Woodbine ne révèle pas qu'une étude quelconque ait été faite de la situation de nos employés, situation dont la gravité justifierait la mesure spéciale ici préconisée.

Or, il semble qu'il est de notre devoir envers tous les Canadiens et envers les électeurs de ma propre circonscription de mentionner que ce projet de loi agirait d'une façon préférentielle et nous serions par la suite accusés de ranger nos propres intérêts ou ceux de nos employés avant ceux du pays.

Ma seconde préoccupation est celle-ci: Même si les faits entourant la situation actuelle de notre personnel se révélaient graves, la solution du projet de loi C-225 est-elle pour autant appropriée?

Il convient ici de rappeler les deux grands buts recherchés par notre Parlement le siècle dernier lorsqu'il adopta la loi qui précéda la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, c'est-à-dire la Loi sur le Service civil, enlevant ainsi le pouvoir de nommer les fonctionnaires aux ministres pour le confier à une commission parlementaire indépendante, la Commission du Service civil.

Son premier but avait été de faire en sorte que l'accès à la fonction publique comme les promotions soient faites selon le seul mérite des candidats et pour aucune autre considération. Son second but était d'opérer une séparation claire et nette entre le pouvoir exécutif et le Service civil d'un côté, et le pouvoir législatif de l'autre. D'ailleurs, cette séparation des pouvoirs s'est avérée heureuse; elle est devenue aujourd'hui un des avantages de notre mode de gouvernement. Selon ce principe, le rôle de la fonction publique est de conseiller le gouvernement et d'en exécuter les décisions d'une façon loyale, impartiale et neutre.

Je craindrais donc que le projet de loi dont nous sommes saisis devienne aux yeux des Canadiens une mesure dont le principal effet est de contourner les deux grands principes, celui du mérite et celui de la neutralité et de l'impartialité.

Sommes-nous en mesure de prétendre qu'il n'existe aucun autre moyen que celui-ci d'améliorer la situation de carrière de nos employés?

Le projet de loi C-225 donnerait lieu à de sérieux problèmes d'ordre pratique également.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, sauf le cas du fonctionnaire en congé, ce projet de loi donnerait à nos employés la plus forte priorité de nomination à la fonction publique. Cela seul risquerait de créer de sérieuses difficultés, et pour le gouvernement, et pour la fonction publique lorsqu'ils tentent de régler les problèmes dus à la réduction des effectifs.

J'ouvre ici une parenthèse pour vous souligner que les articles 4.(1)*a*) et *b*) dans ce projet n'exigent aucune période minimum d'emploi auprès d'un député pour pouvoir jouir de la priorité de nomination.

Il va sans dire qu'en vertu de ce projet, la Commission de la fonction publique aurait à évaluer tous les employés de députés qui auraient fait une demande d'emploi, avant même de considérer le cas des fonctionnaires touchés par la réduction des effectifs ou mis en disponibilité. Ainsi, l'effort mis par le gouvernement, le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique à mettre en oeuvre sa politique sur le réaménagement des effectifs serait beaucoup moins efficace qu'il ne l'est selon le régime actuel.

Je termine en vous disant que mon propos ici est de souligner certaines questions sérieuses par rapport à ce projet de loi. Ce sont des questions de principe, monsieur le Président. Leur importance est, à mon avis, d'un ordre de grandeur tel, que dans l'intérêt du public, du Parlement et de la fonction publique, on doit en rechercher la réponse avant qu'une législation de cette envergure ne puisse être mise de l'avant.

• (1850)

[*Traduction*]

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis très heureux d'ajouter quelques mots au sujet du projet de loi C-225, mais je voudrais, auparavant, profiter de l'occasion pour vous féliciter pour votre nomination à ce nouveau poste et pour la très grande compétence dont vous faites preuve depuis que vous assumez vos nouvelles fonctions.

La question dont nous sommes saisis cet après-midi, le projet de loi C-225, n'a rien de nouveau pour la plupart des députés. Dans un sens très large, ce projet de loi reflète la nécessité pour tout bon employeur de se préoccuper du sort de ses employés. En tant qu'employeurs, et chaque député en est un, nous employons des gens fort compétents. Ce n'est peut-être pas là une chose qui préoccupe les députés de l'opposition, mais en tant que ministériel, j'hésite souvent à me vanter de la qualité de mes collaborateurs. On risque toujours de trouver un ministre qui les juge tellement bons qu'il veut les recruter pour son propre cabinet.

Cela étant dit, je pense pouvoir compter sur des gens extrêmement compétents. Ils sont très motivés et font souvent plus que ce qu'on attend normalement d'un employé. Ils travaillent de longues heures, souvent dans des conditions difficiles, et sont soumis à d'énormes pressions. Je suppose que plusieurs députés, sinon tous, pourraient dire la même chose des membres de leur personnel. La plupart de nos employés pourraient faire le bonheur de n'importe quel employeur. Cependant, comme le député de Beaches—Woodbine l'a signalé, leur emploi dépend de la réélection de leur employeur et il est donc souvent fort précaire. Étant donné que la plupart des députés s'inquiètent de leur personnel, on a discuté à de nombreuses reprises de cette question dans cette enceinte.

Je pense qu'un projet de loi a déjà été présenté en 1984 et, depuis, les députés en ont souvent discuté, que ce soit de façon formelle ou informelle, des deux côtés de la Chambre. Comme le député de Beaches—Woodbine le disait, la question échappe au sectarisme politique et pour une bonne raison. Le projet de loi traite d'un sujet qui intéresse tous les députés, puisqu'il vise à accorder une certaine sécurité d'emploi à des membres du personnel, sachant le climat d'incertitude dans lequel évoluent ces personnes très compétentes. Toutefois, ce projet de loi m'inquiète du fait que, pour accorder une sécurité d'emploi aux membres du personnel de nos cabinets, nous pourrions empiéter sur les droits et sur l'emploi d'autres personnes.

Le projet de loi C-225 vise à modifier l'actuelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique, en vertu de laquelle sont engagés la majorité des fonctionnaires fédéraux au Canada. La Loi sur l'emploi dans la fonction publique a été adoptée en 1967 et compte parmi les mesures législatives qui ont été conçues pour servir de cadre à la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique du Canada. Cette loi, dont la longue histoire remonte aux débuts du siècle, est profondément enracinée dans les belles traditions de la fonction publique britannique, depuis longtemps vouée à la neutralité politique.

La première loi qui régissait les nominations à la fonction publique, ou au service civil comme on l'appelait, est née à cause d'inquiétudes concernant la compétence des fonctionnaires et l'étendue du favoritisme dans les nominations. Les lois qui ont suivi témoignent toutes de la volonté du Parlement de garder la fonction publique politiquement neutre.

L'une des principales parties de la loi en vigueur concerne la Commission de la fonction publique, un organisme qui fait rapport au Parlement et qui est chargé de toutes les nominations dans la fonction publique. Il veille à ce qu'il soit nommé des personnes compétentes.

La façon normale d'entrer dans la fonction publique, c'est par concours, et le choix de la personne ou des personnes à nommer doit se faire selon le mérite. Je ne puis comprendre que quelqu'un de raisonnable puisse contester le principe de l'embauche selon le mérite. Quand nous voulons employer quelqu'un, nous voulons le meilleur et nous allons embaucher, selon le mérite, le meilleur candidat que nous pourrons trouver. La fonction publique devrait agir exactement de la même façon.

Cela dit, cependant, il existe un certain nombre d'exceptions autorisées au principe du mérite qui sont déjà prévues dans la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. La législature de l'époque a sans doute estimé que permettre des exceptions au principe du mérite irait, dans certains cas, dans les meilleurs intérêts de la fonction publique et, en fait, du Canada en général. Un exemple d'exemption ou d'exception au principe du mérite est ce que l'on appelle la préférence aux anciens combattants.

Le paragraphe 16(4) de la loi autorise la Commission de la fonction publique, dans certains cas, à limiter la sélection aux pensionnés de guerre, aux anciens combattants ou à leurs veuves. Il y a évidemment là des considérations humanitaires et des réserves quant à la nature de l'emploi.

Dans le cas des concours ouverts, c'est-à-dire ouverts au grand public, la loi autorise la Commission à donner la préférence aux citoyens canadiens. Je pense que c'est une exception avec laquelle la plupart des Canadiens seraient d'accord. Une autre exception raisonnable au principe du mérite est contenue dans l'article 30 de la loi. Cet article prévoit qu'un fonctionnaire qui revient de congé et dont le poste a été occupé pendant son absence peut être nommé en priorité sur toute autre personne à un poste pour lequel il est qualifié. C'est une autre exception que je considère comme facile à défendre et qu'admettent en tout cas la plupart des employeurs raisonnables.

Je tiens à souligner que j'appuie sans réserve le principe du mérite dans l'embauche et que je n'appuie pas les exemptions, mais pour mener mon argument à sa conclusion logique, je mentionne les exceptions permises à ce principe.

Un autre exemple de dérogation au principe du mérite se trouve à l'article 29 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Cet article prévoit l'étude du cas de personnes qui ont cessé d'être employées en raison d'une mise en disponibilité faute de travail ou par suite de la suppression d'une fonction pour laquelle elles étaient qualifiées. Cette disposition s'est révélée très utile, ces dernières années, pendant la réduction des effectifs de la fonction publique. Elle a servi de fondement à une entente avec les syndicats de la fonction publique en vue d'établir une politique visant à régler les situations d'adaptation de la main-d'oeuvre. Cette politique fait maintenant partie intégrante de nos conventions collectives.

La dernière exception qui figure dans la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et qui n'exige pas qu'on nomme les personnes les mieux qualifiées à des postes dans la fonction publique se trouve à l'article 39. C'est l'article dont on propose la modification dans le projet de loi C-225. Cette modification de la loi prévoit qu'on accorde aux employés de tous les députés les mêmes privilèges concernant les bénéficiaires d'une priorité légale qui sont actuellement conférés au personnel de ministres. Cette priorité donne droit à la personne, pendant une période d'un an à partir du jour où son emploi se termine, le droit d'être nommée sans concours à un poste dans la fonction publique pour lequel la Commission de la fonction publique estime qu'elle est qualifiée.

Comme je l'ai indiqué précédemment, l'histoire de la neutralité est longue et complexe et devrait être une grande préoccupation pour le Parlement. La question de la neutralité politique et de l'apparence de neutralité politique concerne particulièrement les ministres, et ils doivent être sûrs que les conseils qu'ils recoivent ne sont pas motivés par des considérations d'ordre partisan ou autre. Ils doivent également être sûrs que dans l'exercice de leur fonctions, les fonctionnaires agissent sans motivation politique.

Il est aussi extrêmement important que le public n'ait pas l'impression que les alliances politiques ont une influence sur les nominations. Le public s'attend à ce que les nominations dans la fonction publique soient faites uniquement selon la capacité du candidat de faire le travail. Tout indice portant à penser que les activités politiques d'une personne ont eu une incidence sur des nominations fera diminuer la confiance des Canadiens dans la fonction publique.

Tout bon gouvernement respecte le concept de l'intérêt public. Pour bien servir l'ensemble des Canadiens, le gouvernement doit avoir des employés impartiaux capable de donner des conseils objectifs. Il ne doit pas craindre que les conseils donnés par un fonctionnaire soient fondés sur ses convictions politiques ou risquent de mettre le gouvernement dans l'embarras.

Outre les points que j'ai déjà soulevés, le projet de loi C-225 nuirait aux fonctionnaires qui ont été mis en disponibilité ou qui ont été inscrits sur une liste de priorité pour obtenir un nouveau poste. Cette mesure législative réduirait aussi les chances des fonctionnaires qui veulent se porter candidats à un certain poste pour faire avancer leur carrière, parce que ce poste serait encore plus susceptible d'être offert à une personne figurant sur cette liste de priorité allongée. À mon avis, cela ne serait pas très bon pour le moral. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député de Red Deer. . .

[*Traduction*]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 octobre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, les progrès des sciences et de la technologie profitent à tous les Canadiens. Le niveau de vie s'améliore, les industries deviennent plus concurrentielles, l'agriculture devient plus efficace et de nouvelles possibilités de carrière s'offrent à nos jeunes.

La Semaine nationale des sciences et de la technologie se déroule actuellement. Les institutions d'enseignement, les laboratoires et les musées font des journées «portes ouvertes» dans le but de stimuler notre curiosité et d'accroître notre connaissance des nombreuses réalisations canadiennes en sciences et technologie dont nous pouvons être fiers.

Le 20 octobre, le département de chimie de l'université de l'Alberta ouvre ses portes au public, et tout le monde est invité à en visiter les installations.

L'avenir est prometteur pour le pays et pour nos jeunes. Ainsi, nous leur donnons la chance d'explorer, d'approfondir et de bâtir l'avenir, sur la voie que nous offrent la science et la technologie.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, hier et avant-hier, le ministre du Commerce extérieur a dit à la Chambre que le ministre de l'Agriculture devrait avoir honte de la subvention de 8,8 milliards de dollars qui est versée aux agriculteurs canadiens. Ce montant de 8,8 milliards est faux. Il est trop élevé d'environ 40 p. 100.

Par exemple, selon des documents déposés à Genève le 1er octobre, les producteurs laitiers canadiens ont reçu 2,2 milliards de dollars sous forme de subventions alors qu'en réalité, ils n'ont touché que 261 millions de dollars en espèces, et encore il ne s'agit que des producteurs de lait industriel.

Le montant de 2,2 milliards de dollars est une donnée fabriquée de toutes pièces. En effet, elle représente pour une bonne part la différence entre ce que touchent les agriculteurs américains et ce que touchent les agriculteurs canadiens, différence que l'on considère comme une subvention. Dans toute cette fumisterie, on oublie que les intrants agricoles sont beaucoup plus élevés au Canada qu'aux États-Unis.

Je demande au ministre du Commerce extérieur qu'il cesse de jouer avec les chiffres. Qu'il soit honnête avec les agriculteurs canadiens. Qu'il les appuie ou qu'il démissionne.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, les fabricants d'automobiles viennent d'annoncer qu'ils offriront un rabais équivalent à la différence entre la TPS de 7 p. 100 et l'ancienne taxe sur les biens manufacturiers de 13,5 p. 100.

C'est un geste qui, à première vue, peut sembler très généreux. Mais cette publicité est mensongère.

Il ne s'agit en fait que des fameux rabais de fin d'année.

Ce qui est plus néfaste, c'est que la réduction promise ne couvre pas la moyenne de 800 $ par véhicule que les consommateurs sont supposés escompter avec la TPS.

Aussi, ce rabais soi-disant «TPS» est en fonction du prix suggéré par le manufacturier. Ce prix est souvent inconnu, falsifié ou gonflé.

J'exige donc que le ministre des Consommateurs fasse une enquête sur cette publicité mensongère. De plus, j'exige que les fabricants d'automobiles se présentent devant le Comité de la consommation et corporations et administration gouvernementale de la Chambre des communes pour expliquer pourquoi ils ne devraient pas être condamnés pour avoir diffusé de la publicité frauduleuse.

Article 31 du Règlement

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la poussée inflationniste que nous connaissons depuis quatre ans déjà a nécessité une politique monétaire ferme et sévère avec des taux d'intérêts très élevés.

S'il est vrai qu'il a été nécessaire de combattre l'inflation depuis quatre ans, il faut reconnaître, toutefois, que le ralentissement économique auquel nous sommes confrontés aujourd'hui coûte très cher aux citoyens de l'Estrie, de ma région en particulier, de la circonscription de Richmond—Wolfe, de même qu'à tout l'État fédéral.

Selon les statistiques de Consommation et Corporations Canada, le nombre de faillites a augmenté sensiblement dans ma région, le district Saint-François.

Par exemple, au niveau des affaires, plus de 35,6 p. 100 et au niveau des individus et consommateurs, plus de 14 p. 100.

Je suis d'avis et je souhaite qu'une baisse planifiée des taux d'intérêt puisse se produire bientôt. Et ceci aurait, bien sûr, des profits immédiats. En effet, cet allégement des taux d'intérêt permettrait de redémarrer le développement de nos entreprises qui sont présentement en train de stagner. Ceci donnerait donc l'occasion de consolider des entreprises existantes. Je pense à Bombardier, à Valcourt, Camoplast et Fibres Donnite, à Richmond ainsi que Shermag, à Disraeli.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉCOMPENSES POUR LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, on a statué, dans le jugement rendu dans l'affaire «Personne», il y a 61 ans, que les femmes étaient des personnes.

En rendant sa décision, le comité judiciaire du Conseil privé a décrété que l'expression *personne* de l'article 24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique devait être interprété pour inclure également les femmes.

Même si l'article 24 porte surtout sur la constitution du Sénat, la décision du Conseil privé a eu des répercussions bien au-delà de cette Chambre.

Cette décision a été une étape importante dans la lutte que les femmes ont menée au Canada pour obtenir leurs droits fondamentaux.

Depuis cette époque, on a réalisé beaucoup de choses au nom des droits de la femme. Ces réalisations sont largement attribuables au travail essentiel de certaines Canadiennes.

Hier, le gouverneur général a remis des récompenses à des femmes qui ont lutté pour améliorer la qualité de la vie des femmes au Canada. Ces femmes méritent notre reconnaissance, notre admiration et nos remerciements pour leurs efforts.

* * *

LE SÉNAT

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'ai été choqué de lire, dans un article du *Maclean's* du 15 octobre dernier, cette déclaration au sujet de M. Michael Forrestall, qui venait d'être nommé sénateur: «En plus d'un traitement de sénateur de 62 000 $ et d'avantages se chiffrant à environ 30 000 $»—ce qui est faux—«le nouveau sénateur touche une pension de député de 45 000 $»—faux—«et un traitement de 65 000 $ comme président du Tribunal d'appel des anciens combattants»—faux.

J'ai peine à croire que *Maclean's* fasse preuve de si peu de rigueur. Pourquoi le magazine n'a-t-il pas vérifié ces renseignements? Pourquoi tant vouloir ternir la réputation du sénateur Forrestall et du Parlement?

Voici la vérité: Un ancien député ne peut pas toucher un sou de sa pension tant qu'il occupe un poste au Sénat. Deuxièmement, dès sa nomination au Sénat, le sénateur Forrestall a démissionné de son poste au sein du Tribunal d'appel des anciens combattants.

Honte à *Maclean's*. Où sont les excuses? La publication d'une lettre du sénateur Forrestall ne suffit pas.

* * *

LE SÉNAT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les Canadiens sont de plus en plus horrifiés par la transformation que la démocratie canadienne semble subir.

• (1410)

Dans ce nouveau régime, on dirait que le gouvernement et ses membres élus ont un moins grand rôle à jouer dans l'élaboration de la politique gouvernementale et dans la prise des décisions relatives aux dépenses publiques.

Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau régime? Premièrement, l'opposition oublie qu'elle a perdu les dernières élections. Ensuite, au Sénat, nous avons une minorité libérale qui veut établir arbitrairement le programme législatif, qui veut décider quels projets de loi seront adoptés. Pourquoi pas! Après tout, elle n'a de comptes à rendre à personne.

Enfin, hier, nous avons entendu le chef de l'opposition, qui n'a même pas été élu à la Chambre des communes, donner des directives sur la procédure relative aux votes à l'autre endroit.

Les Canadiens en ont assez de ce nouveau régime fondé sur le sectarisme et l'opportunisme politiques. Le temps est venu de donner de nouveau au Canada un gouvernement responsable.

Les élections donnent au gouvernement élu le droit de gouverner. Elles ne donnent pas à un groupe de personnes non élues le droit d'établir leur propre programme politique et législatif. Le temps est venu de passer à l'action. Les Canadiens le méritent.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, des centaines de milliers d'étudiants canadiens—et j'en vois un certain nombre, ici même, à la tribune—célèbrent aujourd'hui la Journée nationale des étudiants. Pour beaucoup d'entre eux, cette occasion n'est pas particulièrement joyeuse.

On sait que 30 p. 100 des étudiants quittent l'école secondaire au Canada avant d'avoir reçu leur diplôme. Dans les collectivités autochtones, ce pourcentage est beaucoup plus élevé, atteignant 90 p. 100 à certains endroits. L'insuffisance du financement de l'éducation postsecondaire a provoqué une véritable crise dans de nombreux établissements.

Ainsi, en moins de dix ans, les paiements de transfert aux provinces au titre de l'éducation auront baissé de 10 millions de dollars. Les installations et le matériel se détériorent rapidement. Les fonds affectés aux sciences et à la technologie diminuent, tout comme les fonds réservés à la recherche et au développement.

En même temps, les frais de scolarité montent en flèche. On est même allé jusqu'à imposer des frais d'administration de 3 p. 100 aux pauvres qui ont besoin d'argent pour faire leurs études.

Article 31 du Règlement

La Fédération canadienne des étudiants a publié aujourd'hui un rapport décrivant une stratégie de changement. Ce rapport expose les principaux problèmes: manque d'imagination, manque de planification, absence de stratégie et absence d'objectifs clairs. On retrouve ces mêmes problèmes dans les programmes économiques, sociaux et environnementaux du gouvernement. Ce sont les mêmes problèmes.

[*Français*]

L'éducation représente un investissement dans l'avenir de notre pays. Où est le leadership politique que devrait démontrer ce gouvernement?

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, dans toute l'histoire du Canada, jamais le Sénat, dont les membres sont nommés, n'a transgressé la tradition en rejetant des projets de loi d'une importance cruciale pour l'avenir de notre économie. Ce qu'il fait a de quoi scandaliser tous ceux qui croient à la démocratie et au gouvernement représentatif.

Depuis 1984, le gouvernement cherche à réduire le déficit et à améliorer les perspectives économiques du Canada tant chez nous qu'à l'étranger. En 1988, il a réaffirmé cet engagement.

Nos efforts ne sont pas aussi fructueux qu'ils devraient l'être parce que le Sénat, dominé par les libéraux, gêne le travail de la Chambre en refusant d'adopter des projets que celle-ci lui renvoie.

Ces sénateurs libéraux nommés par Trudeau et qui n'ont de comptes à rendre à personne semblent craindre d'adopter ces mesures législatives parce qu'ils savent qu'elles auront des effets bénéfiques, ce qui nuira aux libéraux aux prochaines élections.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES COOPÉRATIVES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est la Semaine des coopératives au Canada, et nous en profitons pour souligner les réalisations de ce secteur économique démocratique qui appartient intégralement à des intérêts canadiens.

L'historique des coopératives montre que, lorsqu'ils unissent leurs efforts, les Canadiens arrivent à réaliser tous leurs objectifs. Pour quelles raisons alors le gouvernement n'apporte-t-il pas aux coopératives un appui aussi important que celui dont profite la grande entreprise?

Au lieu d'appuyer davantage les coopératives d'habitation, le gouvernement refuse de respecter l'engagement qu'il a pris d'aider à la construction de 5 000 logements par année. Il risque ainsi de compromettre tout le système des logements coopératifs en créant des ghettos pour gens à faible revenu.

Au lieu de profiter des talents et des compétences des gens chez nous en soutenant les coopératives de travailleurs, le gouvernement distribue des milliards de dollars à de grandes sociétés étrangères.

Loin d'être équitable envers les coopératives, le gouvernement se propose de les traiter de façon discriminatoire en adoptant une loi sur la TPS qui nuira énormément à leur compétitivité.

Nos gouvernements doivent avoir la volonté politique de soutenir activement le secteur coopératif plutôt que de défendre les intérêts des riches et des puissants.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, depuis trois semaines, nous assistons à un cirque incroyable au Sénat de la part des sénateurs libéraux, et avec la bénédiction de Jean Chrétien. Les coûts supplémentaires occasionnés par les stupidités des sénateurs libéraux coûtent déjà des millions de dollars aux contribuables canadiens, et ce avec la bénédiction du sénateur MacEachen. MacEachen, Chrétien et Trudeau ont pratiquement laissé ce pays en faillite en 1980-1982. N'étant pas encore satisfaits, ils veulent maintenant achever leur travail ignoble afin de foutre ce pays-là en faillite.

Monsieur le Président, assez, c'est assez! La population en a assez de se faire niaiser par vous autres. Je demande au gouvernement et au premier ministre de prendre les grands moyens afin de faire respecter la démocratie, afin de faire cesser ce gaspillage, et afin de faire cesser les stupidités éhontées des sénateurs libéraux.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, Amnistie internationale célèbre cette semaine sa 29e année de lutte pour la défense des droits des prisonniers politiques, sous le signe de la Semaine des prisonniers d'opinion.

Même si des organismes comme Amnistie internationale jouent un rôle de premier plan dans la reconnaissance des valeurs qui visent à promouvoir les droits de la personne dans le monde entier, il incombe à notre gouvernement et aux autres de s'inscrire en faux contre les pays qui violent ouvertement et systématiquement les droits fondamentaux de leurs citoyens. Nous devons être les gardiens de nos frères et soeurs.

La lutte contre les violations des droits de la personne est menée par de nombreux individus courageux qui viennent de partout dans le monde et qui risquent quotidiennement leur vie. Nous devrions être fiers de recevoir aujourd'hui la visite d'une de ces personnalités de marque. Mme Nineth de Garcia, qui préside le groupe de soutien mutuel, un organisme non gouvernemental du Guatemala, rencontrera les représentants de tous les partis plus tard aujourd'hui.

Mme de Garcia a formé ce groupe après la disparition de son mari, pour revendiquer les droits de la personne au Guatemala et pour aider les familles qui sont à la recherche de parents disparus. Comme bien d'autres Guatémaltèques, Mme de Garcia demande au gouvernement canadien d'établir une corrélation entre l'aide bilatérale et la mise en valeur des droits de la personne dans son pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Lundi, le ministre a déclaré ceci: «Il ne suffira pas de faire une évaluation environnementale une fois que le projet Rafferty-Alameda sera terminé. Les travaux doivent arrêter.»

Mardi, il a changé son fusil d'épaule et dit qu'il était dans l'impossibilité d'agir.

Monsieur le Président, le ministre avait raison lundi et tort mardi. Il dit qu'il ne peut rien faire parce que la Saskatchewan n'a pas enfreint l'entente initiale. Si le fait de ne pas respecter le mandat de la commission ne constitue pas une infraction à l'entente initiale, alors cette entente n'était qu'un coup monté. Il n'y a qu'une solution possible. Le ministre obtiendra-t-il une injonction pour faire cesser les travaux de construction du barrage Rafferty jusqu'à ce que tous les doutes sur les possibilités d'intervention du gouvernement aient été dissipés?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répéterai aujourd'hui ce

que j'ai déjà répété lundi et mardi. Je suis tenu, en vertu d'une ordonnance du tribunal, de constituer une commission. J'entends me conformer à cette ordonnance. Je vais charger, dès que possible, une nouvelle commission de reprendre l'évaluation environnementale qui a été suspendue la semaine dernière.

J'ai signalé lundi et mardi que le gouvernement allait prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le projet Alameda d'aller de l'avant, tant qu'une évaluation environnementale complète n'aura pas été effectuée conformément à ce que prévoit l'ordonnance.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, comme il est évident que, pour le ministre, les étapes à franchir sont de voir le projet terminé, peut-être qu'un autre ministre répondra. Je m'adresse au ministre des Transports.

Le permis dont parle le ministre est accordé aux termes de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, mais aucun n'a été émis aux termes de la Loi sur la protection des eaux navigables, ce qu'exigent les lignes directrices fédérales.

Le ministre de l'Environnement refuse d'agir, il se dérobe à ses responsabilités. Le ministre des Transports obtiendra-t-il une injonction pour faire cesser la construction d'ici à ce qu'il émette le permis exigé? De plus, promet-il aujourd'hui à la Chambre de ne pas émettre ce permis avant que la commission n'ait terminé son évaluation environnementale?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, plusieurs options sont envisagées avec le plus grand soin. Je vais en énumérer quelques-unes.

Il y a la possibilité, dont parle mon collègue, d'un recours en justice pour obtenir une injonction. Il y a la possibilité d'agir aux termes de lois existantes comme la Loi sur les pêcheries. Il y a aussi la possibilité de s'entendre pour faire arrêter les travaux. Ce sont trois options que nous étudions très activement en ce moment.

• (1420)

Mon collègue dira sûrement comme moi que notre but à la Chambre est nous assurer que le projet sera évalué en profondeur du point de vue environnemental avant que les travaux ne commencent, et que si des mesures d'atténuation sont nécessaires, elles seront clairement précisées afin que nous puissions apporter une solution juste et équitable aux préoccupations que de nombreux citoyens ont exprimées. C'est exactement ce que nous faisons en ce moment.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce que le gouvernement appelle de l'«atténuation», c'est une compensation financière après coup, et ce n'est pas satisfaisant.

[*Français*]

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'unité nationale, c'est le partage des valeurs en commun. Nous croyons à la protection de l'environnement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement fait volte-face. Le ministre des Transports refuse de faire quelque chose. On parle d'un accord entre conservateurs. Le ministre n'a pas su régler le problème de Point Aconi. Il n'a pas su régler le problème de l'Alcan. Il n'a pas su régler le problème de la pollution au CO_2. Il a échoué avec le projet de loi C-78. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Martin (LaSalle—Émard): Vous devez reconnaître, monsieur le Président, que je m'améliore.

M. le Président: Tout le monde n'est pas de cet avis.

M. Martin: Monsieur le Président, ma question au vice-premier ministre est la suivante: Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien, alors qu'on est en train de détruire la réputation du Canada dans le domaine de la protection de l'environnement? Va-t-il demander au ministre de se décider à faire quelque chose?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, mon collègue saura que le Canada a l'une des meilleures réputations au monde dans le domaine de la protection de l'environnement.

Nous avons présenté le projet de loi C-78. C'est l'un des projets de loi les plus avant-gardistes au monde, un projet de loi que même les Hollandais ont qualifié publiquement de modèle pour les pays industrialisés. Nous avons fait quelque chose pour réduire les précipitations acides. Nous avons été le premier gouvernement à conclure un accord là-dessus avec les États-Unis. Nous mettons enfin au point le Plan vert, qui constituera un modèle pour la plupart des pays qui cherchent à nous imiter sur la question de la protection de l'environnement.

Le député devrait se réjouir de tout cela, au lieu de dire que nous ne faisons pas ce que nous devrions faire en tant que pays.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question au ministre de l'Environnement porte sur le projet Rafferty–Alameda. C'est l'épreuve décisive.

J'ai en main un projet d'accord entre le ministre de l'Environnement et la Saskatchewan Water Corporation qui dit que le ministre accepte que l'on termine le barrage Rafferty et que l'on commence la construction du barrage Alameda.

Est–ce là l'entente scellée d'une poignée de mains avec Grant Devine, le 5 septembre, au cabinet du ministre? Est–ce l'accord qui lui a été envoyé par télécopieur le 10 septembre? Est–ce l'accord qui fait fi de l'environnement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la réponse est non.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le *Star–Phoenix* de Saskatoon cite George Hill, président de la *Souris Basin Development Authority* et ancien président du Parti conservateur en Saskatchewan, qui aurait dit:

> Je suis prêt à faire une déclaration sous serment, je suis prêt à venir en cour et à jurer sur autant de bibles qu'on voudra, que c'est l'accord que M. de Cotret et le premier ministre (de la Saskatchewan) ont scellé d'une poignée de mains.

Ma question est celle–ci: qui dit la vérité? Qui est prêt à déposer les documents prouvant qu'il dit la vérité?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai du mal à croire que M. Hill ait dit cela, car il ne participait pas aux discussions que j'ai eues. Il n'était pas présent.

Nous avons parlé d'un certain nombre de choses. . .

M. Boudria: Les conservateurs ne cesseront jamais de me surprendre.

M. Nunziata: Robert, vous l'avez perdue, vous l'avez perdue!

Une voix: On se penserait au Sénat.

M. Crawford: Vous allez souhaiter d'y être.

M. le Président: Je rappelle aux députés que si nous perdons du temps à attendre le calme, ce n'est pas un temps que l'on rattrape.

M. de Cotret: Je peux dire aux députés que je me suis rendu en Saskatchewan le 25 juillet pour rencontrer des personnes ayant investi dans le projet, le promoteur du projet, des particuliers et le gouvernement. Nous avons des réunions et des conversations depuis cette date.

Il n'y a eu aucun accord secret. Nous avons simplement cherché à parvenir à une entente. Les conversations se sont poursuivies jusqu'à ce que la commission démissionne. Voilà la vérité, monsieur le Président. Nous avons eu des conversations à de nombreuses occasions, soit directement soit par téléphone. Malheureusement, la commission a démissionné. Nous prenons les mesures nécessaires pour respecter l'ordonnance de la cour et faire en sorte que l'évaluation environnementale se déroule convenablement.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et a trait au barrage Rafferty–Alameda. Il s'agit d'un test pour le ministre. Voici venu pour lui le moment de montrer aux Canadiens qu'il se soucie vraiment de l'environnement, car nous avons ici affaire à une situation où une commission d'évaluation environnementale a démissionné après avoir adressé au ministre une lettre datée du 4 octobre dont je citerai un bref passage. À propos de l'entente intervenue entre le Canada et la Saskatchewan, la commission écrivait:

> L'entente est peut–être quelque peu ambiguë en ce qui concerne certains aspects du projet, mais elle précise clairement qu'on n'entreprendra aucune des phases de la construction du canal de dérivation ou du barrage et du réservoir Alameda (. . .) et que la construction du barrage Rafferty. . .

. . . ne se poursuivra qu'après qu'on aura établi que les travaux ne présentent aucun danger et que la commission aura terminé son évaluation environnementale. Comment le ministre de l'Environnement peut–il venir dire à la Chambre qu'il nommera une autre commission? Qui va–t–il trouver pour siéger à cette commission, alors que la première n'a clairement pas pu accomplir sa tâche dans le cadre des lignes directrices mêmes de son Cabinet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons trois documents qui sont très importants à cet égard. Nous avons une décision judiciaire qui est de loin le document le plus important; nous avons une entente conclue en janvier dernier entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan; et nous avons un permis qui a été accordé en 1989 au promoteur du projet. J'entends bien respecter la lettre de chacun de ces documents.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Environnement. Ce dernier ne peut pas dire comment il trouvera des gens pour siéger à cette commission d'évaluation environnementale, la dernière ayant dû démissionner parce que les conditions qu'elle avait fixées n'étaient pas respectées.

Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions difficiles au sujet de l'environnement, nous savons de quel côté se range le gouvernement. Tout d'abord, dans le cas de Point Aconi, il a défendu, non pas la population du Canada, mais le sénateur Buchanan. Le gouvernement a dû choisir entre un examen environnemental convenable du projet Hibernia. . .

M. le Président: Je demanderais au chef du Nouveau Parti démocratique de bien vouloir poser sa question.

Mme McLaughlin: Le gouvernement a dû également choisir entre Alcan et la population de. . .

M. le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme McLaughlin: La question que je pose au ministre de l'Environnement est celle-ci: dans chaque cas, le ministre a pris parti pour les grandes entreprises qui sont ses amies. En ce qui a trait à l'environnement du Canada, de quel côté se range le gouvernement, est-il pour la population ou pour les grandes entreprises?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux vous donner une réponse très claire. Le gouvernement prend parti pour l'environnement, pour le développement durable, et il se conforme aux propositions énoncées dans le rapport de la commission Bruntland. Quant à la question qui nous occupe dans l'immédiat, le gouvernement a déclaré très clairement qu'il prendra les mesures voulues pour s'assurer que le projet Alameda ne sera pas mis à exécution tant qu'on n'aura pas terminé un processus d'examen environnemental complet et convenable. Et c'est exactement ce que nous allons faire.

• (1430)

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tout le monde au pays considère l'environnement comme une priorité absolue. Que fait le nouveau ministre de l'Environnement? Il multiplie les exemptions dans le domaine des études écologiques. Ma question au ministre est celle-ci: S'il n'est pas capable de répondre aux attentes du public, est-il prêt au moins à se retirer et à laisser sa place?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que le gouvernement actuel est en train de faire, c'est d'avancer l'agenda environnemental du Canada le plus rapidement possible, un agenda qui va faire l'envie du monde industriel. Et je peux assurer que tous en cette Chambre vont être très fiers de voir exactement où se situe le Canada dans les comparaisons internationales au cours des prochaines années.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai des questions à poser au ministre de l'Environnement au sujet de sa déclaration d'aujourd'hui.

Il a dit qu'il ne croyait pas possible d'effectuer l'examen environnemental pendant les travaux de construction du barrage Alameda. Le gouvernement de la Saskatchewan a déclaré, hier soir, qu'il avait l'intention de commencer ces travaux dans un jour ou deux.

Sachant cela, le ministre demandera-t-il aux tribunaux de rendre une injonction pour s'assurer qu'il n'y aura pas de travaux de construction à cet endroit tant que l'examen environnemental ne sera pas terminé? S'engage-t-il à faire cela dès aujourd'hui pour arrêter les travaux de construction?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai dit que nous examinions trois options qui visent toutes le même but.

La première serait une injonction et nous l'étudions très attentivement. Elle serait fondée sur l'entente et non sur le permis. La deuxième est une mesure prévue par la Loi sur les pêches. J'effectue actuellement des consultations à ce sujet. La dernière serait un arrangement à l'amiable où l'on s'engage à ne pas commencer les travaux.

J'ai dit à la Chambre hier et je l'ai répété deux fois aujourd'hui: nous n'accepterons pas que les travaux débutent tant qu'un examen environnemental complet et adéquat n'aura pas été réalisé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'espère que le ministre comprend bien qu'il n'a pas le temps d'hésiter, étant donné que la construction commencera dans les prochaines 24 heures ou à peu près.

Pour en revenir à la question de l'accord, quelqu'un ne dit pas la vérité. Le gouvernement de la Saskatchewan et ses fonctionnaires prétendent qu'il n'y a pas eu d'accord. Le gouvernement du Canada, par la bouche du ministre, dit qu'il y en a eu un.

Comme les Canadiens doivent connaître la vérité à propos de cette question essentielle, le ministre va-t-il déposer l'ensemble des notes, procès-verbaux, documents et correspondance relatifs à ses rencontres avec le premier ministre Devine et le gouvernement de la Saskatchewan?

Plus important, va-t-il demander au Comité de l'environnement d'inviter le premier ministre Devine à comparaître devant lui pour que nous puissions entendre ses allégations contre le gouvernement et découvrir le fin fond de cette histoire.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, un accord a été conclu le 26 janvier 1990. C'est un accord officiel, signé par la Saskatchewan Water Corporation et par le ministre de l'Environnement d'alors. C'est un accord. Je déposerai cet accord. C'est un document public et c'est cet accord que nous respectons.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Hier soir, sur les ondes d'un réseau national de télévision, la ministre n'a fait preuve d'aucune compassion envers les réfugiés qui font partie de l'arriéré et qui sont séparés de leurs enfants et de leur conjoint depuis trois ou quatre ans. La ministre prétend toujours que son exécrable système de traitement de l'arriéré des demandes de réfugiés fonctionne bien.

Acceptera-t-elle de réviser sa position et d'approuver rapidement les demandes de ces réfugiés qui sont séparés de leurs enfants et de leur conjoint?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais fournir quelques précisions au député.

Premièrement, il laisse entendre qu'un autre système de traitement pourrait être plus rapide. Je lui ferai remarquer que, la dernière fois que nous avons procédé à un examen administratif, il nous a fallu deux ans pour traiter 26 000 dossiers. Ce système n'était pas plus rapide que celui que nous utilisons à l'heure actuelle.

Le système que j'ai mis en place fonctionne bien. Les demandes seront traitées dans un délai raisonnable et il est très important d'appliquer les mêmes règles à tous les immigrants arrivant au pays.

Une voix: C'est vrai.

Mme McDougall: C'est le système que nous avons mis sur pied et que nous continuerons à appliquer.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, il y a environ deux ans, la ministre annonçait ces programmes qui devaient durer, justement, seulement deux ans et régler les 85 000 dossiers de réfugiés. Il y en a eu environ 20 000 de réglés, et de ces 20 000 608 seulement ont été rejetés. De quoi la ministre a-t-elle peur? Pourquoi n'admet-elle pas que ses politiques sont injustes et inhumaines et empêchent de réunifier les familles de réfugiés qui attendent depuis quatre ou cinq ans?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je rejette catégoriquement les hypothèses du député. Premièrement, les gens viennent au Canada parce qu'il fait bon vivre chez nous. D'après ce que je vois, cette terrible crise des droits de la personne à laquelle le député fait allusion n'empêche pas les immigrants de frapper à notre porte.

Deuxièmement, on pourrait accélérer considérablement le processus si les avocats ne reportaient pas jusqu'à 17 fois les audiences pour une seule cause.

Des voix: Bravo!

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse.

Dans leur rapport aux Nations Unies, la ministre le sait, les Églises accusent le Canada de soumettre à la torture les demandeurs de statut de réfugié qui font partie de l'arriéré, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés au Canada avant 1989. Dans leur rapport, les Églises révèlent que la santé mentale de 58 p. 100 d'entre eux est compromise à cause des années de retard que le gouvernement actuel met à examiner leur demande. Après avoir souffert dans le pays qu'ils ont dû fuir, ces gens-là continuent de souffrir aux mains du gouvernement actuel qui les empêche de trouver un emploi, qui suscite chez eux

une anxiété profonde quant à leur avenir, et les prive du droit d'être réuni avec les membres de leur famille.

La ministre pourrait-elle me dire quelles mesures elle prend à l'heure actuelle pour faire cesser cette torture?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Sans accepter pour autant aucun des termes que le député a utilisés, monsieur le Président, je dirai que nous avons pris des mesures propres, à mon avis, à accélérer les choses. Ces mesures, nous les avons prises ces derniers mois. Nous sommes parvenus à examiner 50 p. 100 des demandes et les choses vont plus rondement. Nous tenons, nous aussi, à ce que ces gens-là puissent envisager l'avenir avec confiance.

Par ailleurs, je signale qu'au Canada, les gens sont autorisés à travailler dès qu'ils ont franchi l'étape de la première audition. Dans de nombreux pays, ceux qui demandent le statut de réfugié ne peuvent pas occuper un emploi, ne peuvent jamais faire venir leurs familles ni obtenir le statut de citoyen. À mon avis, mieux vaudrait que le député concentre toute son attention sur les véritables problèmes.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Depuis 21 mois que la ministre nous promet d'accélérer les choses, monsieur le Président, elle n'y est pas encore parvenue. Qui plus est, elle a retiré un si grand nombre de fonctionnaires qui s'occupaient naguère d'immigration que les Canadiens ont beaucoup de mal à obtenir que ceux qui restent s'occupent de leurs demandes de parrainage.

Dans le but de faire cesser la torture et de débloquer les demandes d'immigration, la ministre pourrait-elle déclarer une amnistie générale en accordant à tous le statut d'immigrant reçu?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je m'étonne vraiment que ce député que je tiens en haute estime, qui s'occupe des réfugiés et qui se fait vraiment bien du souci à leur sujet, pousse l'hystérie jusqu'à parler de torture. Cela ne lui ressemble pas, d'autant plus que c'est indigne de la Chambre et des gens. . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Par ailleurs, monsieur le Président, je tiens à lui signaler que le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a examiné nos méthodes et en a discuté avec M. Gordon Fairweather, responsable de l'examen des demandes de statut de réfugié, car notre méthode passe pour exemplaire et pourrait servir de modèle à bien des égards au reste du monde. Autant dire que nous procédons d'une façon juste et humaine.

L'ÉNERGIE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'augmentation du prix de l'essence et du mazout de chauffage pose de sérieux problèmes à des millions de foyers et d'entreprises canadiens. Le gouvernement conservateur a annulé plus d'une douzaine de programmes que le Canada avait mis sur pied pour favoriser la conservation de l'énergie. Les Canadiens en voient maintenant le résultat.

Le ministre compte-t-il remettre en place les programmes annulés, comme par exemple celui des stimulants pour encourager la conversion au gaz naturel? Le gouvernement rétablira-t-il les programmes du Conseil national de recherches par exemple, qui visent à favoriser la mise au point de sources d'énergie destinées à remplacer les combustibles fossiles?

• (1440)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la réponse à la première question est non. En ce qui concerne la deuxième, la réponse figurera dans le Plan vert.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ce matin, j'ai assisté à la conférence de presse du ministre, au cours de laquelle il a approuvé une nouvelle augmentation de 10c. le litre du prix de l'essence, compte tenu des prix mondiaux actuels. Je crois que les Canadiens lui seront reconnaissants de son approbation.

J'aimerais lui poser la question suivante: de combien est-il disposé à laisser augmenter le prix du fuel domestique pour tenir compte des prix mondiaux?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la rencontre fédérale-provinciale a été très fructueuse. Nous avons examiné les divers aspects de la question.

On m'a demandé si l'augmentation du prix du pétrole brut décrétée avant l'invasion du Koweït, le 2 août, par Saddam Hussein, avait été prise en considération dans le système de tarification canadien. J'ai répondu que non en précisant qu'il existe une méthode de calcul utilisée, selon laquelle chaque hausse de un dollar dans le prix du WTI entraînait une augmentation de 0,7 cents le litre.

Ce que je trouve le plus étonnant dans tout cela, c'est que le député a fait partie d'un gouvernement qui voulait que le prix du pétrole soit fixé à 116,63 $ le baril. Il voulait que le prix de référence de Montréal soit établi à 78,73 $. Autrement dit, il voulait que les Canadiens paient 78,73 $ le baril de pétrole, plus une taxe de 40 $, ce qui est

nettement supérieur au prix du brut en vigueur aujourd'hui. Mais que veut au juste le député, monsieur le Président?

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Le gouvernement a le devoir de faire en sorte que les Canadiens ne soient pas escroqués par des prix trop élevés imposés par les sociétés qui se servent de la crise du golfe Persique pour augmenter leurs bénéfices.

Est-il disposé, ainsi que le ministre de l'Énergie, à demander immédiatement aux sociétés pétrolières de fournir au gouvernement un rapport détaillé pour justifier les augmentations du prix de l'essence qui se sont produites d'un bout à l'autre du Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà déclaré à la Chambre le 27 septembre, je m'attends à ce que les sociétés pétrolières fassent preuve de bon sens.

Nous avons examiné aujourd'hui les divers mécanismes de fixation des prix avec les ministres de l'Énergie. Le député a remarqué sans doute que l'augmentation du prix de l'essence à la pompe est à peu près la moitié de celle du prix du pétrole brut.

Également, il devra noter qu'il y a certaines provinces qui, par l'intermédiaire des commissions des entreprises de service public qu'elles ont établies, étudient une méthode de surveillance de la fixation des prix au palier provincial.

Le troisième point que je voudrais signaler au député est le suivant: nous surveillons l'établissement des prix par l'intermédiaire de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier. S'il y a des preuves d'exploitation, je prendrais, de concert avec mon collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, les mesures qui s'imposent aux termes de la loi.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Consommateurs et des Sociétés.

[*Français*]

L'Association des consommateurs du Canada exige une enquête de l'industrie pétrolière concernant la hausse inacceptable des prix. Est-ce que le ministre est prêt aujourd'hui à déclencher cette enquête qui est cruciale pour les consommateurs canadiens?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de l'Énergie, a répondu très clairement à cette question. Je pense que mon collègue. . .

Des voix: Non, non!

M. Blais: Monsieur le Président, si on peut me laisser l'opportunité de répondre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Mon collègue sait que nous avons un Bureau de la concurrence qui a la possibilité de vérifier ce qui se passe dans le secteur pétrolier. Le directeur m'a avisé et il suit de très près. . . Je pense que ce matin, il a assisté à la rencontre fédérale-provinciale pour voir ce qui se passe dans le secteur pétrolier.

Nous sommes inquiets et je suis inquiet, comme n'importe qui, de voir le prix de l'essence augmenter. Au nom des consommateurs. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Monsieur le Président, je suis inquiet, comme n'importe qui, de constater l'augmentation du prix de l'essence, comme tous les consommateurs canadiens. Cependant, il faut encore voir quelles sont les raisons et quels sont les moyens à notre disposition pour intervenir.

Et je crois que c'est ce que nous avons fait; le directeur du Bureau de la concurrence effectue son travail et mon collègue, le ministre de l'Énergie, fait le sien. Nous allons suivre de très près ce qui va se passer au cours des prochaines semaines. Je crois qu'avec les provinces, nous avons la responsabilité de suivre l'évolution du prix de l'essence au Canada, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, nous célébrons la Journée nationale des étudiants et j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor au nom des étudiants canadiens. Beaucoup d'étudiants se sont lourdement endettés en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants, pour beaucoup plus que 15 000 $ dans certains cas; à cause de ce fardeau financier, beaucoup d'étudiants n'ont pu rembourser leurs dettes. Le gouvernement a imposé

une surcharge de 3 p. 100 sur les prêts afin d'inciter les emprunteurs à respecter leurs obligations.

Des voix: Quelle honte!

M. McCurdy: Voici ma question au ministre: peut-il expliquer comment cette surcharge va encourager les étudiants à rembourser leurs prêts?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, l'avenir du pays repose sur les étudiants.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: C'est justement pourquoi le premier ministre donne tant de priorité à l'éducation.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: Monsieur le Président, nous sommes fiers de ce que nous avons accompli jusqu'ici.

Une voix: Oui, monsieur.

M. Weiner: Depuis 1984-1985, nous avons doublé le budget du Programme canadien de prêts aux étudiants, lequel est passé d'environ 200 millions à plus de 400 millions. Malheureusement, la dette, le nombre de défaillants a plus que triplé au cours de la même période. Il fallait donc analyser la situation pour trouver des moyens de payer une partie des coûts administratifs de cet endettement. Les modestes frais administratifs remboursés quand l'étudiant a terminé ses études et travaille régulièrement ne semblaient pas être un obstacle insurmontable si on considère que l'éducation est une responsabilité que se partagent les deux paliers de gouvernement, les parents et les étudiants eux-mêmes.

• (1450)

M. le Président: Le député de Windsor—Sainte-Claire.

M. McCurdy: Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis convaincu qu'en posant sa question supplémentaire, le député de Windsor—Sainte-Claire se dissociera clairement de la scène dont nous venons d'être témoins.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, aucun député à la Chambre ne peut sérieusement s'imaginer que j'aie pu, d'une manière ou d'une autre, être responsable de. . .

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les producteurs de lait du Québec et du Canada sont inquiets. Est-ce que l'offre canadienne qui a été déposée au GATT est prête à les rassurer?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, effectivement, la position que le Canada a déposée lundi au GATT. . . J'ai rencontré personnellement les dirigeants agricoles québécois au cours de la journée de lundi et j'ai constaté dans les journaux, ce matin, que la plupart des organismes agricoles québécois, tout comme les organisations agricoles canadiennes, se sont déclarés favorables à la position canadienne au GATT. Nous sommes conscients que cette position en est une qui est balancée, équilibrée, qui représente les intérêts de tous les agriculteurs canadiens. Je suis d'autant plus fier que le Canada pourra compter sur l'appui de l'ensemble des agriculteurs canadiens pour défendre leurs intérêts à Genève.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je me suis dégagé de toute responsabilité dans ce qui s'est passé à la tribune. J'attends qu'un député d'en face se dégage de toute responsabilité face au comportement des ministériels.

M. le Président: Je prie le député de poser sa question.

M. Shields: Nous ne vous croyons pas, Howard.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député aiderait la présidence en posant sa question.

M. McCurdy: Monsieur le Président, la Fédération canadienne des étudiants a protesté contre les frais supplémentaires de 3 p. 100. Le propre comité consultatif du gouvernement sur l'aide financière aux étudiants a aussi désapprouvé ces frais.

Voici ma question: le ministre éliminera-t-il ces frais idiots et prendra-t-il plutôt des mesures constructives pour diminuer le fardeau financier des étudiants?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, ces jeunes ne représentent pas les jeunes, brillants et énergiques, que je rencontre habituellement au Canada.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils paieront le déficit!

M. Weiner: Que le député sache que le programme fait en ce moment l'objet d'un examen interne et d'un examen externe devant permettre de l'améliorer pour répondre plus efficacement aux besoins financiers pressants de certains étudiants.

Le gouvernement n'a pas à avoir honte de sa contribution à l'enseignement postsecondaire. En 1984-1985, nous avons accordé 4,2 milliards de dollars et, en 1989-1990, 5,7 milliards. Je le répète, le budget du programme a été augmenté. Nous avons établi 15 réseaux de centres d'excellence regroupant 30 universités. Nous avons fait passer les budgets des organismes subventionnaires de 500 millions de dollars en 1984-1985 à 800 millions en 1989-1990.

Une voix: C'est un discours.

M. Weiner: Nous attachons beaucoup de valeur à l'éducation. Nous sommes fiers de notre contribution. Nous continuerons de déployer tous les efforts possibles pour faire du Canada la société la plus compétitive du monde.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, au moment où nous célébrons la confirmation par les tribunaux de l'émancipation de la femme, nous assistons, impuissants, à une forte recrudescence du taux de meurtres de femmes.

Ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Quel programme la ministre entend-elle mettre en oeuvre pour venir en aide aux femmes qui vivent dans la terreur? Que prévoit-elle faire pour mettre fin à cette recrudescence?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question, qui m'a été posée il y a peu de temps par un de ses collègues.

Le gouvernement a mis en oeuvre un programme de lutte contre la violence familiale, lequel est appliqué conjointement par plusieurs ministères, dont Santé et Bien-être social et le solliciteur général. Je suis heureuse toutefois de vous indiquer ce que le ministère de la Justice a prévu dans ce dossier.

Nous avons, en premier lieu, amorcé, en 1983, une réforme des dispostions du Code criminel régissant la violence sexuelle. Nous faisons à l'heure actuelle un suivi de ces modifications.

En outre, nous étudions des mesures s'appliquant d'une façon plus particulière aux formes violentes de la pornographie. Nous subventionnons ce genre de projet, de même que des annonces télévisées, pour informer le public en général des dispositions actuelles sur les agressions sexuelles; nous finançons aussi une évaluation des programmes destinés aux hommes qui battent leur conjoint.

Nous avons par ailleurs créé un comité ministériel chargé de l'élaboration de programmes destinés aux femmes, portant notamment sur la violence contre les femmes. Nous avons participé, au sein du comité interministériel, à la conception d'une politique sur la violence familiale.

Enfin, en ce qui concerne l'administration de la justice, nous avons fourni notre appui à la tenue de conférences et de colloques visant à sensibiliser les membres de la profession juridique aux questions d'égalité des sexes, notamment en ce qui a trait à la violence contre les femmes.

Une voix: Discours.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): À titre de membre de la profession, la députée connaît sans doute les programmes parrainés par le Centre canadien de la magistrature visant à informer les avocats sur les questions liées à la violence contre les femmes.

Mme Clancy: Monsieur le Président, c'est bien beau tout cela, la recherche, l'évaluation et l'élaboration. Mais, il y a deux semaines, une jeune fille de 16 ans a été assassinée tout près des immeubles du Parlement. C'est une guerre et ce sont des femmes qui en sont victimes.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. À Montréal, récemment, dans une période de dix jours seulement, sept femmes ont été tuées par leur mari. En tant que femme et en tant que personne responsable de la mise en application de la loi au niveau national, qu'est-ce que la ministre de la

Justice entend faire pour venir en aide aux femmes victimes de violence?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous avons un programme très grand et très élaboré pour traiter des questions auxquelles la députée s'est référée. Ce n'est pas une question simple, c'est une question très complexe. Mais les attitudes des gens, pas seulement les attitudes des hommes mais aussi les attitudes des femmes, sont très importantes. C'est la base des changements qui sont nécessaires dans cette société et nous avons initié les programmes qui touchent les attitudes, à la base des problèmes. Comme je l'ai dit, nous avons un programme très complexe et, à mon avis, très efficace pour traiter de ces questions.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La pénurie actuelle d'infirmières a forcé de nombreuses maisons de repos à faire appel à des entreprises de services médicaux pour combler leurs besoins en services infirmiers et de soutien. Par conséquent, la plupart des frais de main-d'oeuvre de ces établissements seront assujettis à la TPS de 7 p. 100. Les maisons de repos n'auront pas d'autre choix que de répercuter ces frais supplémentaires sur leurs patients.

Maintenant que le Conseil canadien de développement social et d'autres organismes s'intéressant à notre politique sociale nationale ont condamné la politique que pratique actuellement le gouvernement en ce qui concerne le financement de l'assurance-maladie, le ministre pourrait-il me dire si son gouvernement continuera de permettre que la TPS ampute le chèque de pension des malades chroniques?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est tout un effort d'imagination que la députée a déployé pour réussir à faire le lien entre les diverses allégations qu'elle a portées.

Elle sait fort bien que le projet de loi bloqué actuellement au Sénat permettrait d'envoyer des chèques de remise de la TPS à des millions de Canadiens à faible revenu. Si ses collègues qui dressent des obstacles à l'adoption de cette mesure au Sénat cessaient leurs tactiques, les familles canadiennes qui gagnent moins de 30 000 $ par année pourraient profiter de cette mesure.

Nous avons besoin de la collaboration de l'autre endroit pour remettre ces chèques entre les mains des Canadiens concernés.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je souhaite attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune des lauréates du Prix de l'affaire «Personne» cette année: M^mes^ Geraldine Bailey, Jean Scott, Helen Hnatyshyn, Thérèse Dallaire-Laplante, Irene Grant et Délie Gallien-Chiasson.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je souhaite également attirer l'attention sur la présence à la tribune de M. Richard Thornburgh, procureur général des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je crois qu'il est de mon devoir d'apporter certaines précisions pour la gouverne de la Chambre et de l'un de nos députés.

Il se peut que dans mes remarques, j'aie dit espérer que le député concerné, en posant sa question supplémentaire, ne manquerait pas de préciser qu'il se dissociait de ce qui s'était passé ici. J'ai peut-être laissé entendre quelque chose que je n'aurais pas dû. Je veux que le député sache que je ne voulais laisser planer aucune supposition, et j'espère qu'il acceptera mes excuses.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, pendant la période des questions, lorsque le député de Windsor—Sainte-Claire a déclaré se dissocier de la manifestation qui a eu lieu aujourd'hui, je lui ai malheureusement dit: «Je ne vous crois pas, Howard». Je tiens à lui présenter mes excuses les plus sincères.

Une voix: Nous ne vous croyons pas.

M. Shields: Je me rends compte que ma remarque était tout à fait antiparlementaire.

Je tiens également à présenter mes excuses à tous mes amis à la Chambre et à mes collègues. Je retire cette remarque. Mais je ne peux l'effacer du compte rendu. Je

le déplore et je tiens à présenter mes regrets les plus sincères.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je soulève une question de privilège. Le député d'Essex—Windsor et, évidemment, tous les membres de notre caucus se sont sentis attaqués aujourd'hui par les ministériels, qui ont tenté d'insinuer que nous avions quelque chose à voir avec les manifestations dans la tribune. En tant que chef de parti, je tiens à dire que nous. . .

M. Siddon: Cela ne peut pas être fortuit.

Mme McLaughlin: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien me dit maintenant que ça ne peut pas être fortuit. Je tiens à dire au ministre et à tous les députés d'en face que je me dissocie de cet incident, monsieur le Président, mais je ne devrais pas avoir à le faire puisque, en tant que députés, nous n'approuvons nullement ce genre de manifestation. Nous n'avons jamais été favorables à ce genre de chose et nous ne devrions pas avoir à nous en dissocier publiquement. Il devrait aller de soi que les députés n'apprécient pas que les occupants de la tribune adoptent ce type de comportement.

Monsieur le Président, j'apprécie vos commentaires et ceux de celui qui a retiré ses paroles, mais je demande au vice-premier ministre, qui a quitté la Chambre, ou à quelqu'un pouvant parler en son nom, de rétracter les remarques faites par tous les députés d'en face.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, notre rôle, en tant que hauts fonctionnaires de la Chambre des communes et en tant que whips, consiste en partie à voir au maintien du décorum dans cette enceinte.

J'essaie depuis la semaine dernière de traiter à la Chambre des déclarations faites par le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique au sujet des ministériels. Ces déclarations sont fausses, tout le monde le sait, et personne n'a présenté d'excuses à leur égard. Je n'ai pas encore eu l'occasion de soulever la question de privilège à ce sujet. Voilà partiellement, monsieur le Président, l'origine du problème qui prévaut à la Chambre. Cela a commencé le 11 octobre, sur une question très importante. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député parle peut-être d'une question litigieuse qu'il a soulevée au moyen d'une question de privilège. Cette question sera bien sûr prise en considération dès que le député de Kamloops sera de retour.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Lesdites cartes qui ont été lancées à la Chambre portent toutes le nom de l'individu qui a bien voulu y inscrire son nom. Peut-être que le gouvernement voudrait prendre le temps de répondre à chacune de ces cartes-là, et dire à ces gens-là que ce n'est pas une façon de communiquer avec les Canadiens.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends qu'il puisse être facile pour des députés de dire certaines choses sans les prendre eux-mêmes trop au sérieux. Ces choses peuvent néanmoins avoir pour effet de nous éloigner des pratiques de la Chambre.

Mon ami, le député de York-Sud—Weston, a dit, en réponse aux excuses que vient de faire mon collègue d'Athabasca, qu'il n'y croyait pas. Il se peut que les excuses aient été faites du bout des lèvres, c'est bien possible.

Monsieur le Président, je suis à la Chambre depuis 16 ans. . .

Une voix: Dix-huit ans.

M. Clark (Yellowhead): Dix-huit ans. J'ai beaucoup voyagé! Je sais, monsieur le Président, que lorsque les normes de la Chambre se dégradent, elles le font progressivement. Personne ne le souhaite, mais elles ne se dégradent pas moins.

Je crois que le député de York-Sud—Weston est un parlementaire sérieux qui tient à ce que les normes de la Chambre soient respectées. Je voudrais lui demander par conséquent, de collègue à collègue, de retirer ce qu'il vient de dire.

• (1510)

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que je souscris pleinement aux normes dont vient de parler l'honorable député.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais parler de la question de privilège posée par la députée du Yukon.

Je n'ai rien entendu jusqu'ici de la part des députés ministériels qui indique leur sentiment au sujet du fait que beaucoup de députés, pas seulement un ou deux, y compris des membres du Cabinet, ont empêché le député

de Windsor—Sainte-Claire de parler lorsqu'il a tenté de poser une question supplémentaire.

À mon avis, monsieur le Président, cela revenait à attribuer des intentions au député de Windsor—Sainte-Claire. Je crois que c'est une question que vous devriez examiner, en passant en revue les bandes et le texte du hansard, pour voir si on a porté atteinte aux privilèges du député.

Deuxièmement, au moment où mon chef a pris la parole, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit: «Cela ne peut pas être fortuit» en parlant de la manifestation et de son prétendu rapport avec notre groupe parlementaire.

Monsieur le Président, je vous demande de revoir les «bleus» et, si vous constatez que ces mots y figurent effectivement, de prendre les mesures nécessaires pour amener le ministre à les retirer.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, premièrement, je veux vous remercier de vos explications concernant une remarque que vous avez faite et qui aurait pu être mal interprétée. Je vous remercie beaucoup, monsieur.

Je veux aussi remercier le député d'Athabasca d'avoir présenté des excuses relativement à une remarque à laquelle je n'avais pas attaché beaucoup d'importance.

Je ne croyais pas que la vaste majorité des députés à la Chambre auraient pu penser sérieusement que j'avais quelque chose à voir avec ce qui s'est passé à la tribune. C'était un incident malheureux, nous en convenons tous.

Je dois dire ceci. Les gens qui regardent les débats de la Chambre à la télévision ne se souviendront pas du mauvais comportement de ces étudiants. Ils se souviendront cependant du mauvais comportement des députés d'en face.

Nous avons beaucoup de difficulté à garder la confiance et le respect des Canadiens. Il ne fait pas de doute que le genre de chahut dont nous avons été témoins de la part des ministériels et qui n'a pas sa place à la Chambre des communes contribue à ternir davantage notre image. J'espère que je ne verrai plus jamais cela.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, au sujet de la question de privilège qui a été soulevée, la seule chose que nous devons déterminer, c'est si la Chambre est prête à commettre l'erreur de présumer, sans avoir de preuve, qu'un député est impliqué dans un incident ou une manifestation qui pourrait avoir lieu ici, qu'il s'agisse d'un député indépendant, d'un néo-démocrate, d'un libéral ou d'un conservateur.

C'est la seule chose que nous devons déterminer. La Chambre présume-t-elle automatiquement qu'un député est impliqué dans une manifestation à la tribune? C'est un comportement que nous rejetons tous.

Je crois, monsieur le Président, que les remarques que vous avez faites ont bien servi la Chambre. La plupart des choses qui ont été dites par la suite ressemblaient plutôt à un débat teinté d'esprit de parti. Nous devrions arrêter avant de tout gâcher.

M. le Président: Pour commencer, je tiens à remercier le député de ses observations. Je veux remercier aussi de leur appui les autres députés, de part et d'autre de la Chambre.

Je vais examiner attentivement ce qui s'est dit. S'il y a lieu de revenir sur la question et de faire rapport à la Chambre, je le ferai.

Il est clair pour nous tous, c'est-à-dire non seulement les députés, mais aussi les auditeurs qui suivent nos délibérations, que nous devons le plus possible faire régner à la Chambre la dignité et la civilité, sans oublier cependant que notre assemblée n'est pas ici en réunion mondaine mais pour tenir des débats vigoureux.

Je crois traduire fidèlement l'attitude générale de tous les députés.

Passons aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CINQUANTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante et unième rapport du Comité de sélection.

Affaires courantes

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, aux termes de l'article 109 du Règlement, le quatrième rapport du Comité permanent de l'environnement, intitulé *Pas de temps à perdre: il faut trouver une solution au réchauffement de la planète.*

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport dans les 150 jours.

Monsieur le Président, je me permets d'ajouter, pour ceux qui ont suivi les travaux du comité, que celui-ci a tenu des réunions pendant plus d'un an, entendu une soixantaine de témoins et reçu plus de 200 mémoires.

Nous déposons un rapport provisoire dès maintenant, avant notre rapport complet et définitif, en raison d'une importante conférence, la deuxième conférence mondiale sur le climat de la planète, qui aura lieu à la fin du mois et au début de novembre. Notre gouvernement sera appelé à y jouer un rôle clé.

Les questions à étudier sont si urgentes qu'il n'y a vraiment pas de temps à perdre, comme le dit le titre du rapport. Nous osons espérer que les 17 recommandations formulées par ce comité formé de représentants de tous les partis seront étudiées sérieusement et qu'on y donnera suite afin que notre pays joue un rôle de premier plan au cours de cette conférence.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LA REPRÉSENTATION NUMÉRIQUE DE LA DATE ET DE L'HEURE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ross Stevenson (Durham) demande à présenter le projet de loi C-338, Loi établissant une norme nationale pour la représentation numérique de la date et de l'heure.

—La représentation numérique des dates peut vraiment prêter à confusion, car il est souvent difficile de distinguer, parmi tous les chiffres, ceux qui désignent le jour et ceux qui représentent le mois. À compter de l'an 2000, on pourrait très bien avoir une date exprimée ainsi: 02/03/04 et ne pas savoir au juste de quel jour, de quel mois ou de quelle année il s'agit.

Les organismes internationaux de normalisation exhortent les autorités à adopter une méthode universelle tout à fait claire de représentation de la date et de l'heure. On s'est entendu sur des normes et, d'après les recommandations qui ont été faites, l'ordre serait l'année, le mois et le jour. Il n'existe pour l'instant aucune législation fédérale précise à ce sujet ni aucun organisme ayant compétence en la matière. C'est pourquoi j'estime que ce projet de loi aiderait largement à dissiper la confusion actuelle.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

LE MOYEN-ORIENT

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, dans le cadre des affaires courantes, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion. Je propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, un comité de députés se rende au Moyen-Orient pour consulter les membres des Forces canadiennes, pour observer tous les aspects de leurs opérations et pour en faire rapport à la Chambre dès que possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de présenter sa motion?

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir d'intervenir pour présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition qui a été certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Cette pétition vient de 63 de mes électeurs qui habitent la région de Port Blandford et une autre région distincte de ma circonscription: Perry's Cove, Salmon Cove, Carbonear et Harbour Grace.

Les pétitionnaires s'inquiètent vivement du fait qu'ils doivent maintenant travailler 14 semaines au lieu de 10 semaines pour avoir droit à l'assurance-chômage à Terre-Neuve durant toute l'année. Ils font remarquer que le taux de chômage à Terre-Neuve est le plus élevé au Canada et je pense que tous les députés dans cette enceinte le savent fort bien. Ainsi, les pétitionnaires—et je suis très heureux de constater que la ministre responsable est présente parmi nous aujourd'hui—exhortent avec véhémence le Parlement à adopter sans tarder la norme variable d'admissibilité, pour avoir droit à des

prestations d'assurance-chômage après dix semaines de travail au lieu de 14.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre de nouvelles pétitions qui viennent s'ajouter aux précédentes dans lesquelles des citoyens s'opposaient à l'imposition, par le gouvernement conservateur, d'une TPS de 7 p. 100 sur les livres, les journaux et les revues. Taxer ainsi l'imprimé, c'est taxer la lecture, ce qu'aucun gouvernement fédéral n'a fait de toute l'histoire de la Confédération.

Au nom des pétitionnaires, je remercie l'autre Chambre de ne pas sanctionner la loi sur la TPS.

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, trois pétitions signées par des citoyens qui se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief.

Les pétitionnaires, convaincus que cette honorable assemblée saura y porter remède, prient humblement le Parlement d'obtenir du gouvernement qu'il offre en exemple notre système de commercialisation au reste du monde et que, à tout prix, il le protège dans son intégralité aux négociations du GATT en cours.

Ces producteurs laitiers et ces aviculteurs viennent de collectivités ontariennes comme Kerwood, Watford, Alvinston, Pretolia, Croton, Forest, Camlachie, Strathroy, Inwood, Cambridge, et Woodstock. Ils sont représentatifs de l'Ontario.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des membres de l'industrie avicole canadienne venant surtout de l'Ontario.

Ces personnes demandent au Parlement de rejeter toute proposition supposant la clarification d'un produit soumis à la gestion de l'offre, toute extension des dispositions minimales d'importation et tout élargissement de l'accès au marché canadien dans le cas des produits avicoles, comme en discute actuellement le gouvernement dans le cadre des négociations du GATT.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de donner suite à leur pétition.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, six pétitions signées par des habitants de ma circonscription qui s'opposent à la TPS et qui appuient les mesures prises par le Sénat.

LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends également la parole en vertu de l'article 36 du Règlement.

À titre de député de Brant au Parlement, je suis tenu de présenter cette pétition, mais je dois avouer que je suis en désaccord avec les pétitionnaires sur son contenu.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter une mesure législative qui protégera efficacement la vie de l'enfant à naître. Ces personnes, qui s'opposent à l'avortement, viennent de Brantford, de Paris et d'autres villes de ma circonscription.

Je répète que je ne souscris pas au contenu de cette pétition que je dois néanmoins présenter.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre une pétition signée par un grand nombre de Canadiens qui sont révoltés par la dernière razzia fiscale du gouvernement, c'est-à-dire l'imposition d'une taxe sur les livres.

Ces pétitionnaires soutiennent que la libre dissémination de la chose écrite est l'une des pierres angulaires de la démocratie. En cette ère de l'alphabétisation, le projet de loi sur la TPS semble aller à contre-courant.

Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de bien vouloir écouter la voix de la raison et de retirer le projet de loi sur la TPS.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui, au nom d'électeurs du sud de l'Ontario, une pétition qui fait valoir l'importance des journaux, des livres et des périodiques dans une démocratie digne où l'on sait lire et écrire.

Ils prient instamment le gouvernement de ne pas assujettir ces publications à la TPS.

Affaires courantes

[*Français*]

LE RÉGIME DE RETRAITE DU CANADIEN NATIONAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition, signée par des centaines de retraités, recueillie par l'Association des retraités du Canadien National, le *CN Pensioners Association*. Ils disent, monsieur le Président, qu'un sous-comité parlementaire comprenant tous les partis a été formé par ordonnance le 17 avril 1985 pour étudier les aspects du régime de retraite du Canadien National.

Donc, monsieur le Président, ils demandent au Parlement de présenter un projet de loi ordonnant à la compagnie de chemins de fer Canadien National de se conformer immédiatement à toutes les recommandations de ce comité sur les pensions.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à déposer. Les pétitionnaires signalent que le service voyageurs qu'assure VIA Rail au Canada depuis plus de 100 ans est indispensable pour nombre de Canadiens et qu'il est insensé de réduire son financement, comme le gouvernement conservateur l'a fait.

Les pétitionnaires font observer que le service voyageurs national risque d'en souffrir gravement. Ils prient donc le Parlement de préserver le réseau VIA actuel, de moderniser l'équipement de VIA et de lui garantir le soutien nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat qui est d'offrir un service voyageurs.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter l'une des centaines de pétitions que j'ai reçues d'électeurs de la ville de Vancouver, de même que de la municipalité de Burnaby au sujet de la taxe sur les produits et services que propose le ministre des Finances.

Les pétitionnaires font remarquer que c'est une taxe injuste et régressive parce qu'elle ne tient aucun compte de la capacité de payer des contribuables. Ils signalent que le gouvernement voudrait désormais imposer les publications, les coupes de cheveux, les couches pour bébés, les cercueils et les combustibles de maison.

Ils prient le gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal fédéral de façon à prévoir un véritable impôt minimum pour les particuliers et les sociétés riches et un système vraiment progressiste, au lieu de cette taxe sur les produits et services destructrice et régressive.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition signée par de nombreux habitants de la région de Toronto, en Ontario.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de contester l'application de la taxe sur les produits et services aux livres, journaux, revues et périodiques.

Ce qui m'étonne, si je puis dire, c'est qu'aucun député torontois d'en face ne présente des pétitions semblables. On ne peut que supposer que leurs électeurs sont tellement renversés de constater que leurs députés appuient cette taxe qu'ils s'adressent à nous pour déposer leurs pétitions à la Chambre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition signée par plusieurs Canadiens. Elle porte sur la taxation des livres, des magazines et des journaux décidée par le gouvernement, une décision qui équivaut à taxer l'instruction.

C'est pourtant la clef de voûte de la démocratie, de la culture et de l'enseignement, une chose qui nous donne une population plus instruite. C'est une erreur, selon ces pétitionnaires, de taxer les livres, les magazines et les journaux des Canadiens.

• (1530)

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de présenter une pétition concernant la TPS sur les livres, les revues ainsi que sur les magazines et les journaux. Je trouve cela abominable que le gouvernement n'encourage pas l'éducation, la littérature, les bibliothèques, la lecture, les langues du patrimoine, les deux langues officielles et n'encourage pas les gens à apprendre davantage en coupant, effectivement, de 7 p. 100 le budget disponible du public, en imposant cette taxe appelée TPS.

Monsieur le Président, cette pétition est signée par plusieurs Canadiens.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement, signée par les habitants autochtones de ma circonscription de Cochrane—Supérieur, plus précisément de Moose Factory, Long Lake et Geraldton, en Ontario.

Au nom de ces 200 autochtones, je demande au gouvernement fédéral de traiter justement les autochtones du Canada qui luttent pour que le problème de leurs revendications territoriales et de leurs droits soit justement résolu. L'inaction de la part des autorités fédérales ne fera qu'envenimer les relations raciales au Canada et provoquera des actes racistes dangereux et ignorants.

LES DÉCHETS DANGEREUX

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): J'ai une deuxième pétition, monsieur le Président, signée par quelque 450 habitants de Hornepayne, qui demandent au gouvernement fédéral de cesser de prévoir des emplacements de déchets dangereux dans la municipalité de Hornepayne.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un grand nombre de citoyens canadiens qui protestent contre le projet du gouvernement d'imposer la taxe sur les produits et services sur les magazines, livres et journaux, ce qui, d'après eux, entravera la diffusion de tout ce qui est imprimé, pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société instruite et productive.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exempter les livres, les journaux et les magazines de ladite taxe sur les produits et services, et de rejeter la taxe.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition conforme à l'article 36. Elle porte sur la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires, qui sont tous Canadiens, demandent au Parlement de rejeter cette taxe sur les livres, les périodiques et les journaux parce que c'est une taxe sur le savoir. Ils prient humblement le Parlement de faire droit à leur demande.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je présente l'une des pétitions les plus longues jamais présentée à la Chambre à cause du grand nombre de signatures qu'elle contient.

Il y a environ 16 000 noms sur cette pétition et ils représentent chacune des sept circonscriptions fédérales de Terre-Neuve et du Labrador. Cinq d'entre elles sont représentées par des députés de ce côté-ci de la Chambre et deux par les députés de St. John's-Ouest et de St. John's-Est.

Je remercie le secrétaire-trésorier de l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis d'avoir coordonné cette pétition. Elle porte sur un sujet qui concerne des dizaines de milliers de Terre-Neuviens, d'où l'intérêt qu'elle a suscité.

Elle porte sur la question des normes variables d'admissibilité et dit que le gouvernement doit présenter une résolution à ce sujet afin de ramener ces normes à 10 semaines. La pétition dit aussi que la nouvelle norme de 14 semaines est entrée en vigueur en même temps que les réductions substantielles des quotas de poisson qui ont réduit la quantité de travail disponible pour beaucoup de pêcheurs et d'employés des usines de poisson.

La pétition parle éloquemment au nom des 16 000 personnes qui l'ont signée et des milliers d'autres que je représente. C'est avec beaucoup de plaisir que je l'appuie et j'espère que le gouvernement jugera bon de lui donner suite rapidement.

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui à la Chambre. La première est signée par des habitants du sud-ouest de la Colombie-Britannique, notamment de la région de Maple Ridge et de Mission.

Ils demandent au gouvernement de se dépêcher de signer l'entente sur l'exploitation forestière, de sorte que nous puissions promouvoir des méthodes d'exploitation plus efficaces et moins dévastatrices, augmenter les dépenses consacrées au reboisement et instaurer une véritable gestion à rendement soutenu pour nos forêts.

L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): La deuxième pétition, monsieur le Président, vient des mêmes merveilleuses localités de la Colombie-Britannique et a trait à la déréglementation de l'industrie des transports aériens. Elle est particulièrement pertinente, et pas seulement pour le sud-ouest de la province, car les Lignes aériennes Canadien International ont récemment annoncé qu'elles allaient réduire leurs services à destination du nord de la province. Je les mets au défi

de réduire leurs services vers Prince George. Ces électeurs et pétitionnaires s'inquiètent de la déréglementation dans le secteur des transports aériens.

LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole conformément à l'article 36 du Règlement et de présenter une pétition signée par 2 650 habitants, surtout de Calgary, mais également d'autres parties de l'Alberta et du reste du Canada.

Leur pétition porte sur la prévention et la sanction d'actes de cruauté excessive envers les animaux. Elle dit ceci:

> À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de reconnaître que la société abhorre les actes de cruauté et de violence envers les animaux. Ils lui demandent de modifier les articles 401 et 402 du Code criminel pour que ces actes deviennent des infractions mixtes relevant de la compétence absolue de la cour provinciale, permettant ainsi au ministère public de procéder par voie de mise en accusation et de faire passer la peine prévue pour ces infractions à quatre années d'incarcération au maximum.

Monsieur le Président, ces personnes s'adressent à la Chambre du fond de leur coeur, et j'espère que nous les avons entendues.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions. La première concerne la taxe sur les produits et services et émane de plusieurs habitants du nord de ma circonscription, notamment des localités de Viscount, de Young et de Watrous.

Les pétitionnaires se déclarent victimes de la taxe sur les produits et services. Selon eux, le gouvernement n'a pas remédié au système d'imposition injuste actuellement en place, qui permet aux particuliers et aux sociétés riches de payer peu ou pas de taxe fédérale tout en obligeant les contribuables à revenu faible et moyen à supporter plus que leur part de la charge fiscale nationale.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à cette taxe et de veiller à ce que, si cela se produit, quand il y aura un large consensus du public en faveur d'une taxe de vente pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, cette réforme ne soit pas une occasion pour le gouvernement d'imposer un arnaque fiscal de grande envergure.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): J'ai aussi une pétition, monsieur le Président, qui émane de plusieurs agriculteurs de la Saskatchewan. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement de l'avenir de la Commission canadienne du blé.

Ils sont contrariés que le gouvernement ait choisi de retirer l'avoine du contrôle de celle-ci et ils demandent au gouvernement de remettre l'avoine sous le contrôle de la commission et de donner à l'avoine et à l'orge la protection dont bénéficie actuellement le blé, à savoir que ni l'un ni l'autre de ces produits ne pourront être retirés du contrôle de la commission à moins que le Parlement n'en ait décidé ainsi.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement afin de présenter des pétitions de citoyens de ma circonscription.

Les pétitionnaires signalent que, pour la première fois depuis la Confédération, le gouvernement du Canada propose de taxer les imprimés, tout en affirmant que la libre dissémination des imprimés est la pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société lettrée et productive.

Ils demandent au Parlement de réaffirmer les principes historiques de l'exemption fiscale des imprimés.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): La lutte se poursuit, monsieur le Président. J'ai eu le plaisir de présenter des pétititions contre la taxe sur les produits et services signées par des gens de toutes les régions du Canada et de ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Aujourd'hui, je prends la parole au nom de citoyens de Kapuskasing pour implorer le gouvernement d'admettre son erreur, comme le demandent les pétitionnaires, de rejeter la taxe sur les produits et services et d'en imposer une autre qui soit plus équitable envers tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas ce que le gouvernement fait des avis de motions portant production de documents, mais il ne s'en occupe qu'une fois par semaine. Il reçoit beaucoup de demandes pour que ces avis de motion figurent au *Feuilleton*, où elles apparaissent alors.

• (1540)

J'en ai deux et elles sont très simples. Les documents demandés devraient pouvoir être obtenus sans difficulté. Ils doivent être déjà préparés et déposés. Or, je viens de demander qu'on me fournisse ces documents et je ne sais pas pourquoi on tarde à le faire.

Le secrétaire parlementaire qui, je le sais, veut collaborer avec la Chambre, ne pourrait-il pas se montrer plus ouvert et dire tout simplement: «Oui, nous serions d'accord pour le faire» et déposer le document? Nous pourrions adopter la motion, même s'il promettait de le faire dans deux semaines. Or, on doit toujours attendre.

Cette façon de procéder laisse à désirer. Ce n'est certes pas ainsi qu'on voulait que les choses se passent. L'intention, c'était que l'on donne suite à ces genres de motions promptement. Le secrétaire parlementaire ne connaît peut-être pas le sens de ce mot, mais il veut dire «rapidement».

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi les motions du député sont restées sans réponse. La seule hypothèse que je puisse émettre, c'est que chacune de ses demandes est examinée attentivement. Nous effectuons beaucoup de recherches, car nous voulons être sûrs que les réponses qu'on lui donne sont les plus complètes et détaillées.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une motion portant production de documents, la motion P-29 qui demande humblement au gouvernement «de déposer sur cette table, en Chambre, copie de toutes les lettres échangées entre Son Excellence et Sa Majesté la Reine concernant l'application de l'article 26 de la Loi constitutionnelle».

Monsieur le Président, cette question n'est pas tellement compliquée. S'il n'y en a pas, ils n'ont qu'à dire qu'il n'y en a pas de correspondance! Mais s'il y en a, pour l'amour du bon Dieu, donnez-nous la parce qu'il y a une crise qui se passe ici dans le pays. Le Sénat est en crise actuellement. On pourrait peut-être savoir ce qui se passe avec le gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 septembre, de la motion de M. Clark (Yellowhead):

> Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique; et
>
> Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci soit réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

ainsi que de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):

> Que la motion soit modifiée de façon à ce qu'on lise ceci après les mots «Forces canadiennes»:
>
> pour appliquer ces résolutions des Nations Unies;
>
> Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion pour qu'il remplisse sa fonction légitime de consultation et de débat sur le rôle que le Canada doit jouer dans le règlement de la crise actuelle; et
>
> Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci soit réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

et du sous-amendement de M^me^ McLaughlin:

> Que la motion soit modifiée par l'ajout, immédiatement après les mots «résolutions des Nations Unies», de ce qui suit:

«et qu'en outre, le Canada cherche à obtenir du Conseil de sécurité l'assurance que les pays ne mèneront pas d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir à la demande des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité».

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je me réjouis de ne pas avoir eu à attendre davantage pour participer à ce débat sur cette très importante question.

Depuis le début du mois d'août, dans ma circonscription de Dartmouth, les gens parlent surtout d'une chose, bien qu'ils abordent parfois des questions comme l'odieuse TPS que le gouvernement veut imposer, ses programmes sociaux rétrogrades et ses mesures qui nuisent à l'économie.

Je représente une circonscription assez spéciale. En effet, elle s'étend jusqu'aux rives du port de Halifax. Ma circonscription, qui comprend la ville de Dartmouth, est empreinte de traditions militaires très fortes. Son panorama comprend le bassin Bedford où les convois alliés avaient l'habitude de s'assembler avant d'entreprendre la traversée pour aller défendre nos libertés menacées lors de la Seconde Guerre mondiale.

Tout comme ils avaient naguère l'habitude de s'assembler dans le port pour souhaiter bon voyage à leurs hommes, les habitants de ma circonscription de Dartmouth ont maintenant l'habitude d'agir de même pour souhaiter bon voyage à leurs hommes et à leurs femmes qui ont choisi de consacrer leur vie au service du Canada dans le cadre de nos forces armées.

C'est volontiers que je participe aujourd'hui à ce débat, car que je sache, pas une seule circonscription du Canada a été plus touchée que celle de Dartmouth par la décision du gouvernement de dépêcher au Moyen-Orient les NCSM *Athabasca*, *Terra Nova* et *Protecteur*.

Il y a environ 924 hommes et femmes à bord de ces trois navires. Ma collègue de Halifax ne sera peut-être pas d'accord avec ma répartition, mais au moins 50 p. 100 et peut-être même 60 p. 100 de ces 924 militaires habitent la circonscription de Dartmouth. La plupart des autres vivent dans la circonscription de Halifax.

Je tiens à dire en premier lieu que j'appuie en principe la décision du gouvernement canadien de condamner l'invasion du Koweït par l'Irak et de se joindre ensuite aux Nations Unies et à plusieurs pays du monde pour dire: «On ne peut tolérer ce genre d'activités sans réagir. Le Canada participera au blocus naval de l'Irak.» J'appuie cette décision.

C'est dans la plus pure tradition des Forces armées canadiennes que d'aller protéger la souveraineté des États et les libertés de leurs habitants quand on fait appel à elles. Mais il y a un problème. C'est quand le gouvernement a pris cette décision sans précédent, à cause des événements extraordinaires qui secouaient le Moyen-Orient.

Quand l'Irak a décidé d'envahir l'État souverain du Koweït, le gouvernement a oublié un détail fondamental, soit qu'il devait rappeler le Parlement afin que les députés canadiens, la population canadienne et les membres des Forces armées canadiennes et leurs familles puissent être informés des motifs de sa décision. Mais ce n'est pas ce que le gouvernement a fait, en cet été où il sortait rarement de sa cachette, et où le premier ministre en particulier ne tenait pas à se montrer car il était vertement critiqué pour sa politique économique, sa démarche constitutionnelle et il avait perdu la confiance des électeurs. Alors même qu'il prenait cette décision sans précédent, celle d'envoyer notre marine canadienne à ce qui allait probablement devenir le théâtre des hostilités, il n'a pas agi comme son devoir lui dictait de le faire, soit de rappeler immédiatement le Parlement pour obtenir un consensus national, de façon que nos militaires canadiens sachent, avant de quitter le pays, que toute la population les appuyait.

Ce n'est pas une mince erreur. J'en ai discuté avec de nombreux habitants de ma circonscription qui ont toute leur vie servi notre pays dans les Forces armées canadiennes, et ces gens m'ont dit qu'ils étaient fiers de pouvoir contribuer à cette cause. Ils étaient fiers, même s'ils ne possédaient pas l'équipement dont devraient être munis les militaires les mieux formés du monde entier. Ils étaient fiers de faire leur part tout en étant amèrement déçus de voir que le premier ministre et le gouvernement du Canada ont opté pour un expédient politique plutôt que de faire la chose parlementaire et morale à faire, à savoir convoquer le Parlement. Le débat que nous tenons aujourd'hui, à la mi-octobre, aurait dû avoir lieu au début d'août, mais le gouvernement en a décidé autrement. C'était l'été du mécontentement national, l'été où le gouvernement s'est caché.

Notre parti a prié le gouvernement de convoquer le Parlement sur-le-champ. Nous ne nous sommes pas manifestés dans l'espoir de faire des gains mesquins sur le plan politique. Nous comprenions la gravité et la complexité des événements du Moyen-Orient. Nous comprenions les implications d'une telle action pour les pays épris de liberté s'ils refusaient de réagir. Mais nous avions compris également que nous ne vivions ni en dictature, ni

en régime unipartite, ni sous la férule d'un président nommé à vie, que nous vivions en démocratie parlementaire qui prévoit que les questions de ce genre doivent être débattues dans cette enceinte.

Monsieur le Président, j'ai commencé par parler de ma circonscription et je vais la décrire maintenant un peu plus en détail. Nous avons, chez nous, une forte tradition navale. Nous avons une base militaire de soutien aérien, la base des Forces armées Shearwater. Cette base était mieux connue pendant la Seconde Guerre mondiale, j'imagine, comme base de l'ARC Dartmouth. Actuellement, les effectifs de Shearwater comprennent environ 1 000 militaires et de 600 à 800 employés civils. Le Marine canadienne y emploie des milliers de personnes. Beaucoup d'entre elles vivent dans ma circonscription, comme je l'ai mentionné tout à l'heure.

Nous avons tenté de déterminer combien d'habitants de Dartmouth et de la région, en considérant seulement le côté de Dartmouth de la zone portuaire, travaillent pour l'armée canadienne. Nous avons évalué ce nombre à environ 16 000. Il y a 16 000 habitants de ma circonscription qui sont au service des Forces armées canadiennes et qui les servent fièrement. Il n'est donc pas étonnant que, le 22 août, la conseillère municipale de Dartmouth Gloria McCluskey ait ressenti le besoin de manifester l'appui de la région aux familles des militaires, aux hommes, aux femmes et aux enfants qu'ils laissaient derrière. Elle a organisé sur les quais de Dartmouth, dans un délai très court, une manifestation consistant à attacher des rubans symboliques, gages de reconnaissance envers ces gens qui comptent tellement pour la collectivité et pour Dartmouth, ces hommes et ces femmes des Forces armées canadiennes et leurs familles. Ces rubans visaient à leur montrer que nous étions avec eux, en cette période incertaine, et que nous voulions leur témoigner notre solidarité au cours des semaines et des mois à venir. On voyait littéralement des milliers de rubans jaunes qui flottaient des deux côtés du port de Halifax.

• (1550)

Mes fonctions m'ont amené à participer à un grand nombre de manifestations sociales, qui étaient parfois très agréables, parfois moins, parfois tragiques, mais jusqu'à maintenant, je n'ai jamais été aussi touché ou aussi ému que je l'ai été par la vue de ces rubans. Beaucoup de conjoints et d'enfants versaient des larmes d'inquiétude et tous, hommes et femmes, me posaient la même question. Je rappelle que ce n'était pas une situation propice au sectarisme, c'était une journée de soutien communautaire.

Ils me demandaient pourquoi ils ne pouvaient compter que sur la chaîne américaine de nouvelles CNN pour savoir ce qui se passait dans le golfe Persique, alors que leur propre mari, fils ou fille y étaient envoyés en service commandé. Ils voulaient savoir ce qui pouvait bien amener le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et l'ensemble du gouvernement fédéral à imposer le bâillon sur cette question. Pourquoi faut-il regarder le bulletin de nouvelles du soir pour savoir ce que Margaret Thatcher, premier ministre de Grande-Bretagne, a déclaré à la Chambre des communes de son pays? Pourquoi faut-il s'en remettre aux médias étrangers pour savoir ce que peuvent bien faire nos troupes dans le Golfe et ce qui les y attend?

Jusqu'à ce que se tienne le débat actuel, le gouvernement a infligé un traitement inacceptable à ces hommes et femmes et à leurs familles. C'est une tragédie nationale. C'est révoltant.

Avant le 22 août, je n'avais jamais assisté à une scène aussi touchante. Deux ou trois jours plus tard, le 24 août, les navires ont quitté le port de Halifax. J'ai lu de nombreux ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale, sur le rôle de Halifax dans ce conflit et sur le départ du bassin de Bedford des convois militaires dont certains ne devaient plus revenir. J'ai ressenti la même chose l'autre jour lorsque ces trois navires, l'*Athabaskan*, le *Terra Nova* et le *Protecteur*, ont quitté le port.

Ma collègue de Halifax y était. Elle peut en témoigner. C'était un après-midi incroyable. Les trois navires ont salué la foule en passant devant l'estrade d'observation où nous étions. Ils étaient des dizaines de milliers venus de Halifax-Dartmouth et d'ailleurs, certains avaient voyagé une centaine de milles, pour dire à ces hommes et à ces femmes: «Bon voyage. Faites bonne route. Nous sommes avec vous. Nous nous inquiétons tout comme vous. Que Dieu soit avec vous et revenez-nous très bientôt.» C'est pour ça que nous étions là.

Il y a un député d'en face qui devrait faire inscrire son nom sur la liste s'il veut intervenir dans ce débat.

Savez-vous quel problème est survenu ce jour-là? Le premier ministre avait une chance de se racheter. Il n'a pas jugé bon de rappeler le Parlement parce qu'il a eu peur de se faire attaquer pour ses politiques et ses bourdes du printemps et de l'été derniers. Il n'a même pas daigné se montrer à Halifax pour saluer, en tant que premier ministre du pays, ces 924 hommes et femmes qui,

sur son ordre, partaient pour une région où la guerre pouvait éclater à tout moment.

Une voix: Quelle honte!

M. MacDonald (Dartmouth): Savez-vous ce qu'il a fait? Il a pris une décision, ce qui en dit long sur le premier ministre. Il a décidé qu'il était plus important pour lui de rencontrer son groupe parlementaire du Québec que d'aller saluer ces hommes et ces femmes qui serviraient à bord de ces navires et des hélicoptères *Sea King*.

Mme Clancy: Bon nombre d'entre eux viennent du Québec.

M. MacDonald (Dartmouth): Exact, bon nombre d'entre eux sont du Québec. Il a pris la décision plus importante d'aller essayer de refaire l'unité de son groupe parlementaire québécois en proie à nombreuses dissensions. Il a agi davantage en chef du Parti progressiste conservateur qu'en premier ministre du Canada. C'est une insulte aux hommes et aux femmes qui font partie des Forces armées canadiennes et que mon collègue de Halifax et moi représentons. Cela, ils ne lui pardonneront jamais.

Les ordres ont été donnés. Qu'a fait le premier ministre? Vous vous demandez pourquoi les gens sont cyniques. En dépit des comités de rédaction des journaux, des Canadiens d'un océan à l'autre et des parlementaires qui insistaient pour qu'il convoque le Parlement, il a attendu. Il a attendu à la dernière heure, geste vraiment courageux. Il a attendu jusqu'à dix jours avant la date de reprise des travaux du Parlement pour obtenir un décret du gouverneur général en conseil et faire savoir que les troupes seraient placées en état d'alerte dans une zone de conflit potentiel. C'est dans ce contexte que se situe la motion que nous étudions aujourd'hui.

Mes collègues et moi, du Parti libéral, appuyons les Forces armées canadiennes. À maintes reprises, nous avons abordé la question à la Chambre. Les journaux d'aujourd'hui en parlent encore. À une époque où l'armée canadienne se fait dire d'étirer ses ressources au maximum en raison de la crise sans précédent dans le golfe Persique, nous lisons dans les journaux que l'un des navires dépêchés dans le Golfe est parti équipé d'un canon que l'on est allé chercher dans un musée de Halifax.

Ces navires ont dû subir en 10 ou 12 jours un programme de remise en état et ont reçu l'armement destiné aux frégates en construction à Saint-John. Cela était nécessaire parce que le gouvernement aime parler, surtout au moment des élections, de son engagement envers les Forces armées canadiennes. Mais nous savons ce qui arrive à ces engagements peu après les élections. Lorsqu'il s'agit des Forces armées canadiennes, c'est comme s'ils étaient écrits à l'encre indélibile. Les conservateurs ont annulé la troisième phase du programme de remplacement des frégates. Ils ont fermé des bases militaires partout au Canada.

Aujourd'hui même, au moment où ces trois navires et les CF-18 sont au Moyen-Orient, les journaux rapportent que le ministre de la Défense nationale aurait dit aux militaires de se préparer à d'importantes compressions budgétaires. Si le budget de la Défense subit de nouvelles compressions, il faudra rationner le carburant de nos navires pour les ramener du golfe Persique. Ce que je dis là est vrai.

Les députés de ce côté-ci appuient les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes qui font de leur mieux avec du matériel désuet, sous la menace de nouvelles compressions budgétaires et devant l'inconcevable indifférence du premier ministre. Les hommes et les femmes des Forces canadiennes font encore de leur mieux avec les ressources que nous leur donnons.

À Halifax et Dartmouth, nous avons vu environ 2 000 personnes faire un travail absolument incroyable dans les chantiers navals. Ils ont modernisé ces trois bâtiments en dix jours. Ils ont abattu une besogne extraordinaire dans des délais extrêmement courts. C'est à ces travailleurs que le gouvernement a refusé, en 1988, la parité salariale avec leurs collègues de la côte ouest. Il semblerait que le gouvernement tienne à continuer de moduler la rémunération d'après les régions au lieu de tenir compte uniquement du travail accompli.

Au cours du débat sur cette motion, le premier ministre a félicité les travailleurs des chantiers de Halifax et Dartmouth. J'espère simplement que sa reconnaissance se traduira par une convention équitable, car celle-ci doit être renégociée sous peu. Dans cette convention, il faudrait éliminer une fois pour toutes les tarifs régionaux et une discrimination répugnante en matière salariale.

Pour la deuxième fois, j'ai demandé le consentement unanime afin de présenter une motion. Celle-ci prévoyait l'établissement d'un comité formé de représentants de tous les partis, comité qui devrait se rendre au Moyen-Orient non dans six semaines mais immédiatement. Le gouvernement a envoyé plus de 1 000 personnes dans cette région. Selon nous, les députés de ce côté-ci et moi, il serait normal qu'un comité de la Chambre soit envoyé là-bas pour voir nos gens à l'oeuvre, pour voir comment le matériel fonctionne et qu'il revienne présenter des recommandations le plus tôt possible.

Deux fois, j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre, deux fois il m'a été refusé. Je préviens la Chambre que je reviendrai à la charge pendant les affaires courantes tant que les gens d'en face ne comprendront pas. Nous exigeons des comptes. Nous voulons des rapports. Nous voulons appuyer les gens que le gouvernement a envoyés dans le golfe Persique. Un jour, il faudra peut-être recourir à la force.

En guise de conclusion, la motion dont nous sommes saisis, et je ne parle ni de l'amendement ni du sous-amendement, est un texte que tous voudront appuyer, du moins je l'espère. Mais la motion pose un problème.

• (1600)

Le problème qui se pose relativement à cette motion, c'est que, encore une fois, le gouvernement essaie de se servir de cette question pour faire de la politicaillerie. Je ne comprends pas pourquoi il agit toujours ainsi. Il aurait pu facilement consulter les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique et présenter une motion que tous les partis auraient pu appuyer.

C'est une question d'intérêt national. Ce n'est pas une question à caractère sectaire dont les députés d'en face peuvent se servir pour faire de la politicaillerie. Après cet été de malaise pendant lequel il s'est caché dans le bois, le gouvernement est revenu pour présenter une motion, sachant fort bien que certains députés auraient de la difficulté à l'appuyer parce que cela voudrait dire non seulement que nous appuyons les hommes et les femmes membres des Forces armées canadiennes, mais aussi que nous appuyons le fait que le gouvernement a censuré l'opinion publique et le débat parlementaire sur de questions aussi sérieuses que celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

En terminant, j'espère que les députés, le leader parlementaire et le whip du parti ministériel continueront d'écouter ce que nous avons à proposer, car nous essayons très fort de trouver une solution de façon que, lorsque ces résolutions seront mises aux voix, les membres des Forces armées canadiennes soient convaincus hors de tout doute que les députés appuient les gestes qu'ils posent au nom du gouvernement et de tous les Canadiens, et que la motion présentée ne permette pas aux ministériels de tirer parti d'une situation très triste.

J'espère que, lorsque la motion sera mise aux voix, les députés d'en face seront plus calmes et moins imbus d'esprit de parti afin que les membres des Forces armées canadiennes sachent qu'ils jouissent de l'appui des parlementaires.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je n'ai pas vraiment de questions à poser au député de Dartmouth, mais je voudrais présenter quelques observations.

Dimanche dernier, je me suis entretenu pendant plusieurs minutes avec M^me^ Janet van Nostrand, dont le fils est à bord de l'*Athabaskan*. Le jeune lieutenant John van Nostrand est dans les Forces canadiennes depuis près de cinq ans. Il a 29 ans et est diplômé en génie de l'Université de Toronto. Janet et son mari, le Dr Peter van Nostrand, ont parlé à John le matin du dimanche 30 septembre. Il leur a dit que le moral était haut et que tout allait bien à bord de l'*Athabaskan*. Il a insisté là-dessus.

Je voudrais simplement dire au député que je me sens un peu embarrassé de voir à quel point il cherche à politiser la situation.

Des voix: Oh, oh!

M. Attewell: Je me demandais ceci: si ces braves hommes et femmes qui servent là-bas et qui sont naturellement nerveux et se demandent ce que l'avenir leur réserve dans la situation tellement explosive qui règne dans la région, si ces hommes et femmes pouvaient écouter le discours du député, qu'est-ce qu'il adviendrait de leur moral et de leur fierté? Je ne suis pas très satisfait de ce que j'ai entendu. Je pense que nos jeunes, là-bas, préféreraient nous voir penser à des choses qui peuvent renforcer leur confiance, préféreraient nous voir prier pour

leur retour et pas se lancer dans des discours politiques sur leur situation.

Oui, la situation est très grave dans cette région. Nous ne savons pas ce qui peut se produire d'une heure à l'autre. J'aimerais mieux, par conséquent, que nous nous concentrions sur notre foi, nos espoirs et nos prières pour ces jeunes hommes et femmes. Nous sommes tous tellement fiers d'eux. Je suis particulièrement fier de John van Nostrand, dont la famille vit dans le village de Vandorf, où j'habite moi-même, depuis cinq générations.

Je voudrais terminer sur cette note de fierté dans nos jeunes hommes et femmes. Mettons donc de côté cette politique partisane.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue. Je crois qu'il s'inquiète sincèrement du sort des membres des Forces canadiennes et je tiens à lui dire qu'à mon avis, tous les députés partagent ce sentiment.

Cependant, monsieur le Président, je n'accepte pas qu'on nous dise de ne pas parler des erreurs commises par le gouvernement dans toute cette affaire. Je trouve quelque peu difficile à avaler que le député nous demande d'oublier les événements survenus au cours de l'été.

Personne dans cette enceinte ne se préoccupe plus que moi du sort des membres des Forces canadiennes, et je reconnais que mon collègue est peut-être celui qui s'en inquiète le plus après moi. Pour ma part, je ne suis pas prêt d'oublier ce que le premier ministre et le gouvernement ont fait ni la gifle qu'ils ont donnée aux membres des Forces canadiennes présents sur place, en nous empêchant de nous acquitter de notre tâche.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, étant donné que mon observation s'adresse au député, je lui parlerai dans sa langue.

Je le remercie pour le remarquable exposé qu'il vient de faire. Il juge peut-être qu'il est nouveau parmi nous, mais il a déjà démontré une compréhension extraordinaire—et je ne voudrais pas être pompeux—d'une question extrêmement importante. Il sait que la journée d'aujourd'hui est vraiment très spéciale pour moi. Je pense très sérieusement ce que je dis et je tiens à remercier mon collègue de si bien comprendre ce que nous nous apprêtons tous à faire.

Ce n'est pas un secret. Il sait pertinemment que je ne souscris pas à la motion du gouvernement. C'est un fait bien connu, et je le préciserai dans mon discours, si j'ai la chance de le prononcer. Je m'oppose à l'envoi de soldats, mais c'est une autre question. Au moins, son discours m'a montré qu'il comprenait.

Je voudrais lui poser une question sur sa motion. Il sait que je suis très inquiet et mes collègues le savent aussi. Du moins, s'ils ne le savaient pas déjà, ils le savent depuis ce matin.Lorsqu'il parle de la création d'un comité spécial, je suis d'accord là-dessus. Pourrait-il nous préciser ce qu'il entend, lorsqu'il demande que le comité se rende au Moyen-Orient pour consulter les membres des Forces canadiennes et le reste?

Lorsqu'il parle du Moyen-Orient, veut-il dire simplement l'endroit où se trouvent les Canadiens ou croit-il plutôt que, pour mieux comprendre toute la situation, le temps est venu pour les députés non pas de se rendre sur les lieux où les Canadiens pourraient être attaqués sous peu, mais plutôt d'aller dans la région, afin de mieux saisir ce que j'essaie de faire comprendre à la Chambre depuis mon arrivée dans cette enceinte, surtout depuis 1970, en toute déférence pour tous mes collègues. Mon collègue qui a fait ce discours pourrait-il m'aider à m'y retrouver?

M. MacDonald (Dartmouth): Avec plaisir, monsieur le Président. C'est la deuxième fois que je présente cette motion. Il est extrêmement important, en ce moment où se prépare peut-être un affrontement majeur au Moyen-Orient, que les parlementaires puissent observer la situation directement et qu'ils reviennent ensuite en débattre mieux et plus en profondeur, sans se fier uniquement à ce qu'en rapporte le réseau CNN le soir.

Je dis à mes collègues qu'il faudra peut-être envoyer des dizaines de milliers d'hommes et de femmes de nos forces armées combattre dans une guerre qui pourrait éclater si les efforts diplomatiques échouent. Je trouve important que les députés ne négligent aucun effort pour se mettre directement au fait des événements politiques au Moyen-Orient. Ceux qui suivent les événements savent qu'il ne s'agit pas seulement d'un conflit entre deux États. Le problème très fluide entre plusieurs États évolue d'heure en heure et de jour en jour.

Mon principal souci est que nous allions nous rendre compte sur place des conditions où se trouvent les hommes et les femmes de nos forces armées, pour ne pas avoir à nous fier aux comptes rendus de troisième main qu'on nous donne à la Chambre sur la résistance de nos navires et de nos hélicoptères *Sea King*, mais que nous

examinions aussi la situation politique plus vaste qui se développe afin que, le ciel nous en préserve, dans toute décision que nous aurions à prendre dans le cas d'une escalade du conflit, nous sachions quel rôle faire jouer aux Forces armées canadiennes après avoir nous-mêmes pris connaissance, dans toute leur complexité, des différents aspects de l'affrontement politique et militaire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive aux observations du député. Je le félicite d'avoir parlé avec éloquence et assurément de s'être inquété du sort des membres des Forces canadiennes, dont un bon nombre viennent de sa circonscription ainsi que de celle du député de Halifax qui a pris la parole plus tôt au cours du débat. Je m'associe également aux observations du député de Saint-Denis, qui a souligné l'importance d'examiner la question dans une perpective plus vaste, c'est-à-dire en tenant compte aussi de la tragédie continuelle que vivent les Palestiniens dans cette région.

• (1610)

Je veux simplement poser une question très directe au député de Dartmouth concernant la motion du gouvernement, dont la Chambre est actuellement saisie, ainsi que l'amendement proposé par son collègue et le sous-amendement que nous avons proposé. Si cet amendement et ce sous-amendement sont rejetés, votera-t-il vraiment contre la motion du gouvernement?

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et de sa question. Si le député écoutait, ce dont je suis certain—même s'il était occupé à signer des lettres—il aurait entendu que j'ai recommandé avec insistance à la fin de mes observations que nous ne tenions pas de vote à la Chambre sur cette question précise. J'ai dit que je souhaitais que nous gardions notre sang-froid pour en arriver à un consensus et formuler une proposition qui appuierait fondamentalement nos forces armées.

Le député veut savoir si je blâme le gouvernement de ne pas avoir convoqué le Parlement plus tôt? La réponse est oui. Le député veut savoir si j'appuie l'amendement proposé par le Parti libéral? Oui, je l'appuie. J'espère que, d'ici à ce que nous en arrivions à la proposition principale, le gouvernement aura eu le temps de constater l'erreur qu'il a commise en lui donnant un ton factice, partisan et politique, et que nous aboutirons à une proposition que tous les députés de la Chambre pourront appuyer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. Reprise du débat. L'honorable ministre des Relations extérieures.

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur la crise du golfe Persique et aborder peut-être un point de vue un peu différent en ce sens que, avec mes préoccupations de ministre des Relations extérieures, je suis justement très préoccupée du sort des populations affectées à cause de cette crise-là. Alors, j'aimerais un peu aborder ce côté de la question.

Monsieur le Président, l'agression brutale du gouvernement irakien a eu des répercussions sur le plan humain dont on ne peut même pas mesurer l'ampleur actuellement. Saddam Hussein a chassé des milliers de personnes de leurs foyers et, à cause de lui, des centaines de milliers de travailleurs ont perdu leur emploi. Ils se sont retrouvés sans nourriture, sans abri et sans argent. Il les a obligés à demander l'aide de la communauté internationale pour retourner dans leur pays d'origine.

Conséquence encore bien plus grave, son invasion du Koweït pourrait se traduire par une plus grande pauvreté et par l'anéantissement des espoirs de bon nombre des peuples et des pays les plus pauvres du monde. Et, en tant que membre de la Communauté mondiale, le Canada a le devoir d'aider ceux qui ont le plus grand besoin d'aide.

Monsieur le Président, je suis fière que le Canada ait été parmi les premiers et les plus généreux, avec notre don, au mois d'août, de 2,5 millions de dollars destinés à répondre à ce moment-là aux besoins des premières vagues de personnes déplacées qui ont traversé la frontière pour se rendre d'Irak en Jordanie. Je suis fière aussi de ce que des organisations canadiennes non gouvernementales aient fourni leur appui depuis le début aux opérations d'aide et de transport aérien. Ces personnes dévouées assurent la présence du Canada au coeur même des situations les plus désespérées.

Je suis également fière que, lorsque les conditions dans les camps d'évacuation se sont détériorées, au point où elles étaient proches du chaos et où les équipes de secours arrivaient difficilement à faire face aux plus gros afflux de réfugiés, que le Canada soit intervenu auprès

des Nations Unies pour demander qu'on nomme un représentant spécial chargé de surveiller les opérations de secours.

Le secrétaire général Perez de Cuellar a alors nommé le prince Saddrudin Agha Khan. Les dernières nouvelles indiquent que la situation s'est nettement améliorée dans les camps et que les opérations de transport aérien ont commencé à se dérouler de façon bien plus ordonnée.

En fait, dès le début d'octobre, plus de 300 000 personnes avaient été rapatriées grâce aux efforts coordonnés de l'ONU et aux interventions bilatérales du Pakistan, de l'Égypte et d'autres.

Mais, monsieur le Président, il reste encore des milliers de travailleurs étrangers en Irak et au Koweït et, bien sûr, la situation demeure explosive. De nouvelles vagues de réfugiés fuyant l'Irak et le Koweït continuent à se presser aux frontières.

Le Canada est prêt à poursuivre son aide. Le 14 septembre, le premier ministre a annoncé l'affectation d'un montant supplémentaire de 75 millions de dollars d'aide humanitaire et économique aux personnes directement touchées par la crise. Cette somme servira en partie à noliser des avions canadiens qui ramèneront les personnes déplacées dans leurs pays d'origine, comme le Bangladesh, les Philippines, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Inde et la République arabe d'Égypte.

En fait, le 28 septembre, le Canada a fait diligence pour mettre rapidement 4 millions de dollars supplémentaires à la disposition de l'Organisation internationale pour les migrations pour fins d'évacuation aérienne. Cette somme s'ajoutait au million de dollars déjà versé à cette organisation au début de la crise. Les dirigeants de l'OIM ont signé un contrat, à ce moment-là, avec un transporteur aérien canadien pour effectuer le pont aérien.

Maintenant, une autre partie des 75 millions servira à répondre aux besoins de base des personnes déplacées dans les camps d'évacuation, soit pour de l'eau, de la nourriture, des abris, des soins médicaux. Et une autre partie, enfin, sera utilisée pour aider ces personnes à se réinstaller dans leur pays d'origine.

Dans les pays les moins à même de faire face au gros afflux de rapatriés, il faudra accorder une aide pour construire de nouveaux logements, appuyer des programmes d'éducation et réintégrer les rapatriés au marché du travail.

Je peux vous assurer que le sort des personnes déplacées constitue notre préoccupation la plus pressante. Mes représentants mènent actuellement des discussions avec les missions canadiennes dans la région et dans les pays touchés par la crise, avec les organisations internationales sur place et les gouvernements des pays en cause, pour mettre la dernière main au programme d'aide du Canada à ces personnes.

Les organismes de secours internationaux et les organisations non gouvernementales joueront également un rôle essentiel pour canaliser notre aide.

[*Traduction*]

Le Canada offrira en outre une aide financière aux pays les plus gravement touchés par le contrecoup de la crise et des sanctions, notamment la Jordanie, l'Égypte et la Turquie.

En Jordanie, on prévoit une baisse de 30 p. 100 du PNB à cause du déficit commercial, de la majoration du prix du pétrole et de la perte des revenus des Jordaniens qui travaillaient autrefois en Irak et au Koweït.

L'Égypte et la Turquie aussi subiront de lourdes pertes, surtout que la capacité de leur économie de récupérer de chocs extérieurs pareils est limitée. J'ai demandé à mes représentants de me présenter une analyse détaillée des meilleurs moyens à prendre pour répondre aux besoins de ces pays et de leurs habitants. Nous sommes en pourparlers avec d'autres donateurs éventuels et avec les pays touchés.

Nous ferons en sorte que l'aide canadienne supplémentaire serve à soulager les personnes éprouvées, à amortir le choc économique et à contribuer au soutien du processus de développement.

À l'échelle de la planète, l'interdépendance des pays s'accroît sans cesse. Tant et si bien que des pays éloignés du centre de la crise du Golfe en ressentiront aussi les effets.

Un certain nombre de pays d'Europe de l'Est ont amorcé une réforme politique et économique radicale, mais encore fragile. Leur capacité d'opérer les rajustements nécessaires pour instaurer une économie de marché est entravée par la majoration du prix du pétrole. De plus, le fait qu'ils doivent dorénavant payer en monnaie forte n'arrange rien.

Les pays en développement seront aussi touchés. Je tiens donc compte des conséquences à long terme de la crise du Golfe dans notre programme global d'aide. L'avenir de bon nombre de pays en développement ne s'annonce pas rose, mais il faudra voir quels seront les prix du pétrole à long terme.

• (1620)

Pays développés et pays en développement se ressentent des prix élevés, mais les pays en développement sont plus durement touchés, surtout quand ils ont des revenus peu élevés.

Outre qu'ils doivent faire face à la majoration du prix du pétrole qu'ils importent, certains pays en développement auront peut-être de la difficulté à exporter leurs produits si l'augmentation du prix du pétrole, de l'inflation et des taux d'intérêt limite la croissance mondiale.

Les pays en développement sont bien moins aptes que les pays développés à s'adapter à de pareils changements dans l'économie mondiale. Beaucoup d'entre eux risquent d'avoir du mal à payer leurs importations tout en continuant de subventionner d'importants programmes nationaux.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'ampleur du problème et la réponse de la communauté internationale donatrice figuraient au centre des discussions des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale auxquelles j'ai assisté.

Il est essentiel que nous procédions à une analyse conjointe de l'ampleur des répercussions sur les pays en développement et que nous asssurions une coordination multilatérale si nous voulons utiliser au mieux les minces ressources financières disponibles.

Un processus de coordination a été mis en place.

Le groupe de coordination financière de la crise du Golfe s'est déjà réuni deux fois et le Canada a été un participant actif.

Il ne fait aucun doute que les pressions économiques croissantes dues à la crise empêcheront de nombreux pays en développement de faire face à la charge de leur dette.

Le Canada demande depuis longtemps que l'on prenne de nouvelles mesures en vue de répondre aux problèmes permanents que connaissent les pays en développement en ce qui concerne leur dette.

La crise du Golfe n'est qu'une raison de plus pour parfaire encore la stratégie relative à la dette. Lors de la réunion des ministres des Finances des pays du Commonwealth à Trinidad et Tobago en septembre dernier, on a convenu qu'il faudrait prendre des mesures pour améliorer les «termes de Toronto» qui servent à rééchelonner la dette officielle du Club de Paris.

J'ai bon espoir que ce sont les premiers pas vers un consensus international plus vaste qui s'avère nécessaire si l'on veut aider davantage les pays en développement qui sont en difficulté à rééchelonner leur dette officielle au Club de Paris.

Monsieur le Président, je dirai, pour terminer, que les conséquences des actions de Saddam Hussein ne se limiteront pas au Moyen-Orient. Tous les pays du monde les ressentiront.

Le maintien de la paix et la résistance aux agressions sont aussi les fondements de l'avenir des pays en développement. En tant que citoyen du monde, le Canada n'oubliera pas les besoins des peuples et des pays les plus pauvres.

Monsieur le Président, je pense que nous sommes tous conscients de l'ampleur des conséquences de cette crise dans le golfe Persique, et je crois que comme Canadiens nous devons tous essayer de faire nos efforts en tenant compte de ses répercussions néfastes sur les populations affectées et en nous assurant que ces gens-là recevront une aide de la communauté internationale et du Canada de façon à pouvoir espérer une vie meilleure dans les temps les plus courts.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le premier ministre nous a déjà dit ici que le gouvernement canadien allait consacrer jusqu'à 75 millions de dollars à l'aide aux régions en difficulté et aux réfugiés notamment, et la ministre des Relations extérieures nous dit aujourd'hui comment sera dépensée une partie de ces 75 millions de dollars.

Je me demande si la ministre, qui représente ici aujourd'hui son gouvernement, pourrait nous dire ce que fait celui-ci pour aider les agriculteurs canadiens qui ont perdu des contrats avec les Irakiens. Le premier ministre a déjà laissé entendre ici que son gouvernement envisageait à cet égard de verser une compensation aux agriculteurs canadiens, et je me demande si la ministre pourrait nous dire comment s'articulera au juste cette compensation et à combien elle s'élèvera.

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue pose une question très pertinente dans ce sens que, bien sûr, en tant que membre de la communauté internationale, nous avons endossé, nous avons même participé très activement à la composition des résolutions qui ont été définies par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Et bien sûr, ce sont des décisions qui étaient nécessaires en fonction d'essayer de resserrer l'étau auprès de Saddam Hussein, de façon à ce que la communauté internationale, par cette pression-là, puisse peut-être espérer, je dis bien, espérer, que l'Irak puisse se retirer du Koweït. Cela amène des obligations de la part du gouvernement canadien, et je pense que, dans ce sens-là,

le premier ministre a fait une annonce pour s'assurer que les Canadiens et le gouvernement participeraient à cet effort international pour aider les communautés affectées à pouvoir quand même essayer de survivre dans ces difficultés extrêmes.

Maintenant, quant aux répercussions sur la situation domestique, je pense que quand même ce gouvernement-ci a démontré, au cours des années depuis que nous sommes au pouvoir, son engagement de procéder à appuyer les agriculteurs de l'Ouest canadien. Nous l'avons démontré maintes fois durant notre mandat, et encore plus dernièrement, particulièrement en fonction d'appuyer les agriculteurs dans leur recherche de moyens de survivance adaptés aux besoins de leur milieu. Je pense que mon honorable collègue ne met absolument pas en doute ce qu'on a fait comme gouvernement.

Maintenant, quant à une mesure spéciale actuellement, je pense que le ministre de l'Agriculture et d'autres ministres se penchent plus particulièrement sur, peut-être, la pertinence de voir si actuellement il y aurait d'autres mesures qui devraient être prises. Malheureusement, je ne suis pas à même de donner d'information sur ce point-là. Je pense que le point principal que je voudrais signaler aujourd'hui, c'est l'importance dans le débat actuel de s'attaquer aux problèmes des gens qui ont été affectés par la crise, et c'est dans ce sens-là que j'ai voulu faire mon intervention aujourd'hui, pour démontrer que les Canadiens, et je suis convaincue que tous les députés de cette Chambre et la population canadienne seront d'accord sur l'aide que nous fournirons aux populations affectées.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est d'abord au député de Burnaby—Kingsway, puis à la députée de Northumberland.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la ministre vient de dire que le gouvernement veut aider les gens qui sont déjà affectés par la crise dans la région. La ministre sait fort bien que parmi ces groupes qui sont affectés, on trouve les Palestiniens qui habitent les territoires occupés du *West bank* et de Gaza. La ministre sait, par exemple, que les Palestiniens qui ont travaillé au Koweït ont envoyé beaucoup d'argent pour justement appuyer leurs familles dans les territoires occupés. Maintenant, ces fonds ont tari et c'est une situation très grave pour les Palestiniens qui habitent ces territoires occupés. Ces Palestiniens sont déjà victimes, comme la ministre le sait bien, de déportations illégales, de punitions collectives, de *settlements*. Maintenant, ils ont aussi le problème très grave d'un manque d'appui financier, des fonds qui étaient envoyés par leurs familles au Koweït. La ministre a parlé de l'importance d'aider les gens, par exemple ceux de la Jordanie, de la Turquie. Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour aider les Palestiniens dans les territoires occupés, qui sont vraiment victimisés aussi maintenant?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue l'a mentionné, bien sûr, nous reconnaissons les besoins immenses de la communauté directement affectée par la crise d'Irak. Bien sûr, nous sommes peut-être d'une façon plus directe, immédiatement après l'invasion, préoccupés par le sort des gens qui étaient déplacés surtout vers les pays de ce qu'on a appelé la ligne de front, et par les conséquences très graves pour les gens personnellement mais également pour les gouvernements qui devaient assumer ce flot de personnes qui n'étaient pas là auparavant.

Ce qui veut dire qu'on doit quand même comprendre que, bien sûr, nous sommes en train de discuter actuellement, que nous avons répondu d'une façon très immédiate à certains besoins identifiés immédiatement et demandés surtout par des organismes internationaux comme, entre autres, l'Office d'immigration international et d'autres organismes internationaux. Alors, actuellement, comme je l'ai expliqué dans mon allocution, nous sommes avec la communauté internationale, par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et également par l'OCDE, avec tous les pays donateurs, à identifier les champs d'intervention et à nous assurer que les besoins des populations seront bien pris en conséquence et que nous pourrons assumer une aide suffisante pour aider ces populations-là.

• (1630)

Mon honorable collègue va sûrement être conscient également du fait que l'ACDI principalement a des programmes d'aide aux populations de la Palestine et que nous allons sûrement revoir éventuellement, dans le cadre des discussions, si des fonds supplémentaires doivent être injectés afin de compenser. Actuellement, je pense qu'aucune décision n'a été prise, mais je retiens sa remarque. Je suis consciente des problèmes également que cause aux Palestiniens le fait du manque à gagner, ni plus ni moins, qui venait des travailleurs qui étaient au Koweït. J'en prends bonne note.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le député a signalé que beaucoup de pays à l'extérieur du Moyen-Orient sont très gravement touchés par la crise qui secoue cette région, des pays de l'Europe de l'Est notamment, ainsi que de nombreux pays du tiers monde qui se trouvent très loin du Moyen-Orient.

Ces pays qui sont situés très loin du Moyen-Orient avaient déjà commencé à éprouver des difficultés parce que notre gouvernement avait réduit par deux fois les crédits destinés à l'Aide publique au développement. Dans le tiers monde, le fossé s'élargit de plus en plus entre les riches et les pauvres et la situation est déjà tellement critique que nous risquerions, en continuant dans cette voie, de provoquer une dépression à l'échelle internationale, sans parler d'une récession ici même, au Canada.

La crise du pétrole vient aggraver une situation déjà difficile et présage un avenir très sombre pour de nombreux pays. La ministre a mentionné qu'elle prévoit apporter des rajustements pour les pays qui sont gravement touchés par la crise du pétrole.

Je demande à la ministre de nous assurer d'abord et avant tout que l'Aide publique au développement ne sera pas détournée vers l'Europe de l'Est. En outre, et compte tenu des difficultés extrêmes que la crise du pétrole provoque dans tellement de pays du tiers monde, le Cabinet va-t-il reconsidérer ses réductions de l'Aide publique au développement et envisager non seulement des rajustements, mais un accroissement de l'Aide publique au développement à l'égard des pays les plus touchés par la crise?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je sais l'intérêt que ma collègue porte au développement et à plusieurs occasions—on n'a peut-être pas eu l'occasion de se rencontrer—mais je sais l'intérêt marqué qu'elle porte aux programmes d'aide.

Je voudrais dire tout d'abord que ce gouvernement-ci, et elle le sait car c'est le genre de réponse que je lui ai donnée très souvent, est très engagé à aider les pays du Tiers monde. Je pense qu'on l'a démontré par différentes actions et, bien sûr, le montant d'aide est très important. Je pense qu'il y a d'autres facteurs aussi importants qui démontrent notre engagement envers les pays du Tiers monde.

Je peux peut-être me permettre de lui rappeler, entre autres, que nous avons été le premier pays à effacer la dette des pays du Tiers monde de l'Afrique sub-saharienne, soit les pays du Commonwealth et les pays de la francophonie; nous avons également été un des premiers pays à transformer nos prêts en dons. Alors, je pense que cela démontre clairement, en plus des budgets d'aide, notre engagement à aider les pays du Tiers monde. Elle mentionnait, tout à l'heure, le fonds d'aide de façon à ce qu'il ne soit pas dirigé vers l'Europe de l'Est et cela, je pense que c'est un engagement que nous avons pris, soit que les budgets d'aide de l'ACDI tels quels ne sont pas utilisés pour les pays de l'Europe de l'Est, ce sont de nouveaux budgets et les budgets d'aide actuels desservent les pays admissibles, tel qu'elle en connaît la liste.

En ce qui regarde la situation actuelle, bien sûr, nous sommes conscients des difficultés immenses causées par la crise, en plus des difficultés qu'ont déjà ces pays-là. Je pense que dans notre façon de travailler avec les pays du Tiers monde, soit par les nombreuses tribunes multilatérales, par notre participation à différents comités internationaux ou également dans nos discussions bilatérales, nous cherchons toujours à définir les meilleurs moyens de maximiser notre aide en fonction de répondre aux situations bien précises et difficiles que vivent les pays du Tiers monde.

Alors, c'est ce que nous sommes en train de faire actuellement; nous sommes déjà conscients de certaines des difficultés accrues de certains pays et je peux assurer ma collègue que nous nous engageons personnellement à essayer de soulager autant que nous le pouvons par nos moyens les difficultés créées en plus par cette crise-là.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, la ministre sait très bien, et elle l'a dit, que nous donnons de l'aide à la Jordanie, etc., mais surtout à la Turquie.

L'honorable ministre voudrait-elle nous dire si le très honorable premier ministre ou le ministre des Affaires extérieures ou d'autres ministres rappellent à la Turquie, qui reçoit maintenant de l'aide à cause de cette crise, qu'elle n'a jamais obéi aux Nations Unies qui lui demandent de se retirer de Chypre?

Il y a une multiplicité de résolutions des Nations Unies qui n'ont jamais été reçues par le gouvernement de Chypre et voilà qu'aujourd'hui on donne de l'aide à ce pays-là à cause de l'invasion d'un autre à la suite de grandes résolutions des Nations Unies. C'est un sujet très important au Canada, et je vous assure qu'il y a des centaines de milliers de personnes qui vont écouter votre réponse attentivement.

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que l'on vit actuellement une période de crise. Je pense que tous les Canadiens et tous les députés de cette Chambre, je crois et j'espère, ont dû être heureux de voir leur gouvernement répondre avec autant d'empressement pour essayer de soulager les populations affectées par cette crise. Je pense que nous avons comme pays une réputation de gens généreux. Nous l'avons démontré dans d'autres crises très importantes et je pense entre

autres à la situation de la famine en Éthiopie, et en général la population canadienne a toujours appuyé les actions de son gouvernement. Je comprends les préoccupations de mon collègue en fonction d'autres conflits, mais, actuellement, nous devions nous engager envers une situation qui était celle que nous vivons actuellement où des pays ont dû faire face d'une façon urgente à une situation nouvelle où nous nous sommes engagés comme gouvernement à venir en aide à des pays d'une façon humanitaire. Je pense que quand on parle d'aide, on recherche toujours comme objectif d'aider entre autres les populations les plus démunies, les plus affectées, et je pense que c'est là l'idée fondamentale derrière notre politique d'aider les populations qui ont à souffrir d'une situation à laquelle, malheureusement, ils n'ont pas demandé d'être affectés, si je peux dire.

Je pense que mon honorable collègue comprend.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Victoria a la parole.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat. C'est la première occasion que j'ai de le faire en ma nouvelle qualité de porte-parole du parti en matière de défense, de désarmement et de limitation des armements, et je suis impatient de me prévaloir de ce rôle pour proposer un certain nombre de politiques importantes pour notre pays. Nous en sommes à un moment intéressant de l'histoire pour nous occuper de ces questions.

En entreprenant ma tâche dans ce rôle, je tiens à rendre particulièrement hommage à mon collègue qui m'a précédé, le député de Brant, qui a exercé ce rôle pendant un certain nombre d'années avec beaucoup de distinction. Il y en a d'autres qui l'avaient précédé dans ce rôle, pourrais-je ajouter, et j'aurai l'occasion de parler d'un moins un d'entre eux dans une minute ou deux.

L'époque que nous vivons maintenant me paraît importante pour le Canada, car elle lui offre l'occasion de définir très clairement un nouveau rôle à jouer sur la scène internationale et, partant, un nouveau rôle pour lui-même dans le cadre de ses politiques de défense, de désarmement et de limitation des armements.

Je voudrais seulement aborder brièvement, au début du débat, deux ou trois points particuliers. Nous avons maintenant l'occasion, pour la première fois depuis la fin de la guerre, de toucher un véritable dividende de la paix à la suite du changement de la situation en Europe de l'Est. Nous avons l'occasion d'établir un nouveau rôle pour les services armés. Nous avons l'occasion d'exercer un leadership innovateur dans l'Arctique et dans le Pacifique, dans le cadre des politiques de limitation des armements.

Nous avons l'occasion de faire preuve d'initiative pour mettre fin à l'entente collective qui nous a servis en Europe, chez nous et ailleurs, durant tant d'années, l'OTAN, et pour faire naître une nouvelle organisation de sécurité collective en Europe dirigée avant tout par les Européens. Le Canada et les États-Unis n'ont plus besoin de maintenir des troupes en Europe. Nous n'avons plus besoin de l'OTAN. Le Canada doit avoir pour objectif de faire disparaître l'OTAN, et si l'OTAN ne se dissout pas, le Canada devrait s'en retirer aussitôt que possible.

Nous aurons, dans les semaines à venir, l'occasion de discuter d'un nouvel arrangement pour la surveillance du continent et de la fin de l'accord du NORAD qui vient à échéance en mars de l'an prochain.

La crise irakienne a clairement été provoquée, en dernière analyse, par une violation du droit international de la part de l'Irak. Notre parti se joint aux autres partis à la Chambre des communes pour condamner l'invasion irakiennne du 2 août, l'occupation permanente du Koweït par l'Irak et la prise d'otages par le gouvernement irakien. Tous ces actes sont des violations du droit international et des obligations en vertu de la charte de l'ONU et, comme les Nations Unies et la communauté internationale, nous condamnons cette violation du droit international par l'Irak.

• (1640)

Nous appuyons la demande des Nations Unies pour le retrait du Koweït et la libération des otages. Nous appuyons les sanctions imposées par l'ONU et le boycott de l'Irak. Nous appuyons également l'action militaire autorisée par l'ONU pour faire appliquer les sanctions.

En ce qui concerne le rôle du Canada, nous disons que si le Parlement avait été en session lorsque la crise s'est déclarée, nous aurions préconisé un rôle différent de celui qui a été adopté par le gouvernement. Nous aurions dit que le Canada, en tant que membre du Conseil de sécurité, ne devrait pas participer militairement au blocus, mais devrait au contraire se réserver la possibilité d'aider au maintien de la paix lorsque la crise sera terminée.

Toutefois, notre contingent est maintenant là-bas et le retirer du golfe Persique serait envoyer un signal encourageant à l'Irak et à Saddam Hussein. Nous préconisons donc seulement un changement de position, à savoir un retrait vers le golfe d'Oman, afin de nous réserver pour un rôle de maintien de la paix à la fin de la crise.

Je dirais également que, comme tous les Canadiens et tous les députés, nous avons la plus grande confiance dans les hommes et les femmes du contingent canadien dans le golfe Persique.

J'ajouterais que nous n'avons pas la même confiance dans l'équipement qui leur a été fourni par les gouvernement libéraux et conservateurs qui se sont succédés. Sur ce chapitre, permettez-moi de dire que j'ai eu une occasion d'effectuer un peu de recherche et d'examiner quelques-unes des déclarations que notre parti a faites par le passé.

Monsieur le Président, lorsqu'on remonte dans le temps, même aussi loin que le congrès de fondation de notre parti, en 1961, il est intéressant de constater que ce parti a constamment exhorté les gouvernements qui se sont succédé à réorganiser les forces militaires canadiennes, au lieu de continuer d'envoyer en Europe un contingent qui est d'une sorte de mini-armée américaine et de gaspiller une somme exorbitante, au cours des 30 ou 40 dernièrs années, pour tenter de jouer ce rôle. Nous devrions plutôt nous préparer à remplir précisément le genre de mission qu'on nous demande de remplir ou qu'on nous demanderait éventuellement de remplir au Moyen-Orient, c'est-à-dire de maintenir la paix dans les zones de conflit dans le monde, sous l'égide des Nations Unies.

Revenons à un petit ouvrage rédigé par un ancien porte-parole de la défense, qui était mon père, et qui représentait la circonscription de Toronto au Parlement. J'ai remarqué, en effectuant cette recherche, qu'il avait été membre du Comité de la défense du Parlement pendant un certain nombre d'années. Dans cet ouvrage qu'il a écrit en 1965, il s'est inspiré de la résolution adoptée par le congrès de fondation du parti et a exposé les politiques qui, si nous les avions suivies pendant les 30 dernières années, nous auraient permis non seulement de faire économiser des millions de dollars aux contribuables canadiens, mais également de nous doter du matériel nécessaire pour jouer réellement un rôle de maintien de la paix dans le monde.

Lorsque nous examinons le rôle que le Canada joue actuellement au Moyen-Orient, nous nous rendons compte que nous devrions modifier ce rôle et que le Canada devrait ramener ses forces dans le golfe d'Oman. Nous devrions également nous préparer pour le point culminant de la crise, qui surviendra manifestement au cours des prochaines semaines. L'armée américaine et celles de l'Égypte et de l'Arabie saoudite accumulent suffisamment d'effectifs de sorte que, elles, du moins, ont la capacité de lancer une importante attaque militaire contre l'Irak et ses forces au Koweït. Tous les analystes pensent que pareille attaque serait extrêmement meurtrière et entraînerait de graves conséquences politiques à longue échéance. Selon certaines estimations, 30 000 à 40 000 soldats américains seraient tués. Par ailleurs, des milliers de soldats seraient tués en Irak. Les pertes en vies humaines d'une attaque militaire contre Saddam Hussein et les forces irakiennes seraient énormes.

En outre, le coût sous la forme de l'instabilité à long terme au Moyen-Orient serait incalculable. Déjà, au cours des deux derniers mois, c'est-à-dire depuis le début de la crise, l'opinion publique s'est ralliée remarquablement. Presque toute la communauté internationale a appuyé les mesures qui ont été prises jusqu'ici. Elle l'a fait sous l'égide des Nations Unies et du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agit d'un exploit dont le monde rêve depuis 1945, année de la fondation des Nations Unies.

Toute mesure militaire offensive prise en dehors du cadre des Nations Unies anéantira le travail accompli au cours des deux mois et demi passés. En outre, elle détruira l'alliance très chancelante mais importante concrétisée dans cette entreprise entre le monde arabe, ou tout du moins la majorité du monde arabe, et le reste de la communauté internationale.

Le prix, sur le plan de la stabilité au sein du monde arabe, serait énorme si les États-Unis lançaient unilatéralement une action militaire offensive contre Saddam.

Il est difficile pour l'instant de comprendre exactement les intentions des États-Unis. Le général Michael Dugan, chef d'état-major de l'air aux États-Unis, disait que les États-Unis avaient clairement l'intention de lancer une attaque dans la région du golfe Persique et contre l'Irak.

D'autres estiment qu'il s'agit simplement d'un bluff visant à persuader Saddam Hussein de se retirer du Koweït sous peine de confronter la puissance militaire américaine qui s'installe en Arabie saoudite.

Aux États-Unis, certains prétendent publiquement que l'objectif visé ne devrait pas être celui fixé par les résolutions des Nations Unies, soit le retrait de l'Irak du Koweït et la mise en liberté des otages et leur retour, mais plutôt le renversement de Saddam Hussein, si mérité qu'il puisse paraître, compte tenu de ses antécédents.

Si la communauté internationale acceptait cet objectif supplémentaire, les conséquences en seraient importantes. Le bluff lui-même comporte peut-être de plus grands dangers parce qu'il peut pousser l'Irak à attaquer le premier ses voisins du Moyen-Orient, la Jordanie, Israël ou d'autres.

Dans les prochains jours et les prochaines semaines, le Canada doit suivre deux objectifs essentiels qui découlent du fait que nous sommes membres du Conseil de sécurité des Nations Unies. Notre premier objectif devrait être de nous assurer qu'à partir de demain, toute action entreprise au Moyen-Orient le sera sous les auspices des Nations Unies.

L'article 41 de la Charte des Nations Unies prévoit l'établissement d'un comité d'état-major. Ce comité a été prévu quand la Charte a été adoptée pour donner aux Nations Unies la possibilité de superviser directement une force internationale de maintien de la paix. En voici le texte. Il s'agit du paragraphe 47.1:

> 1. Il est établi un comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaire au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel.
>
> 2. Le comité d'état-major se compose des chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants. Il convie tout membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche.
>
> 3. Le comité d'état-major est responsable, sous l'autorité du Conseil de sécurité, de la direction stratégique de toutes forces armées mises à la disposition du Conseil. Les questions relatives au commandement de ces forces seront réglées ultérieurement.
>
> 4. Des sous-comités régionaux du comité d'état-major peuvent être établis par lui avec l'autorisation du Conseil de sécurité et après consultation des organismes régionaux appropriés.

• (1650)

Le temps est venu de mettre ce comité sur pied. Au Conseil de sécurité, le Canada pourrait prendre l'initative de lancer cette idée et de la promouvoir autant que possible. Il semble que les États-Unis n'accepteront pas, mais nous ne devons pas renoncer dès le début. La communauté internationale doit faire le maximum pour que cette crise serve à renforcer les Nations Unies et à leur donner l'occasion d'agir.

L'utilité pratique du comité est que toute action militaire dont la nécessité s'impose au Moyen-Orient pourra être entreprise avec l'appui sans réserve du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Toute action entreprise sans cet appui aura sur le monde des conséquences presque aussi catastrophiques que celles de la Seconde Guerre mondiale. Voilà le premier objectif que le Canada doit poursuivre au cours des prochains jours et des prochaines semaines.

Le deuxième objectif doit être de limiter et de délimiter clairement le rôle militaire du Canada dans cette crise. Cette limite doit être clairement tracée par le gouvernement et par le Parlement. Le rôle du Canada est de travailler seulement dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les troupes canadiennes ne feront rien qui ne sera pas d'abord autorisé par une résolution de l'ONU. C'est justement ce que le Canada a fait jusqu'ici. Si j'ai bien compris ce que le ministre de la Défense nationale a dit à la Chambre l'autre jour, les ordres que suit le contingent canadien sont conformes à ce principe.

Ce dont la population canadienne a besoin, en fait, ce dont le monde a besoin comme initiative du Canada, c'est l'assurance du gouvernement que cela continuera d'être sa politique et que les Forces canadiennes dans le golfe Persique et la péninsule arabe ne participeront pas à des manoeuvres américaines non autorisées par une résolution de l'ONU.

Disons clairement aux Américains que c'est notre position et que, s'ils lancent une offensive militaire contre l'Irak sans l'approbation de l'ONU, ils perdront l'appui du Canada dans cette région. C'est un principe important que nous devons maintenir.

Permettez-moi de citer des témoignages à l'appui de notre position. M. Mehran Nakhjavani est un économiste et un expert-conseil dont le bureau est situé à Ottawa. Il a travaillé pour *The Economist* et il enseigne à l'Université McGill. Vu les nombreux articles qu'il a écrits, y compris celui du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, j'ai l'impression que M. Nakhjavani ne se fait pas d'illusions et qu'il est d'avis que les sanctions ne donneront pas de résultats positifs. J'espère qu'il se trompe.

Au nom de notre parti, je tiens à dire qu'il faut laisser aux sanctions le temps de porter fruit avant de penser sérieusement à faire intervenir les forces armées. M. Nakhjavani semble convaincu que l'Irak ne se laissera pas influencer par les sanctions. Si je comprends bien sa position, dans certaines circonstances, il serait en faveur d'une offensive militaire contre l'Irak. Il nous explique le

plus clairement du monde sa position qui est la suivante: même si les États-Unis mènent une offensive, le Canada doit absolument éviter de s'en mêler. Permettez-moi de vous citer les derniers paragraphes d'un article qu'il a publié dans le numéro du 27 septembre 1990 du *Globe and Mail*:

> Le danger, si une guerre est déclenchée, c'est que les Forces armées canadiennes seront considérées comme étant impliquées dans une action offensive contre l'Irak, et l'on ne jugera pas le Canada comme un membre responsable de la communauté internationale. Notre pays a toujours défendu la politique des Nations Unies et ne doit pas ternir son image en participant à une guerre planifiée et dirigée par les généraux du Pentagone ou de Damas.
>
> Ce qui ne veut pas dire que l'heure est à la conciliation. Il y a effectivement un principe fondamental en jeu, soit le droit des petites nations de vivre sans crainte d'être envahies par leurs voisins puissants et avides.
>
> L'article 42 de la Charte des Nations Unies a été rédigé justement pour le jour où les Nations Unies prendront la place qui leur revient et pourront, malgré la rivalité qui règne entre les superpuissances, assumer leurs responsabilités.
>
> La voix du Canada devrait être la voix de la raison parmi tous ces pays belligérants: laissons les Nations Unies diriger les opérations militaires. Plaçons nos troupes, et les troupes multinationales qui se trouvent dans le golfe Persique, sous le commandement des Nations Unies.

Nous pouvons, même aujourd'hui, tirer des leçons des événements qui se produisent au Moyen-Orient et dans le golfe Persique. La première, c'est qu'il faut mettre un terme à la vente pernicieuse d'armes partout dans le monde. Nos troupes et les troupes de la communauté internationale pourraient être attaquées par des missiles *Exocet* construits en France. Elles affrontent des avions mis au point et construits en Union soviétique, achetés par l'Irak grâce au crédit britannique, allemand et américian. Je ne sais pas s'il y a des pièces canadiennes dans ces armes, mais cela ne me surprendrait pas étant donné la façon dont notre industrie est intégrée à l'industrie de guerre dans le monde entier.

Nos troupes et celles des autres pays pourraient être attaquées par des armes que nous avons vendues à l'Irak qui a maintenant la cinquième plus forte armée du monde. Cette situation, à quelques détails près, pourrait se reproduire quel que soit l'endroit où on nous demande de servir de gardiens de la paix.

Le monde est devenu fou depuis quarante ans en vendant des armes au tiers monde, en fabriquant des armes et en créant un culte des armes dans nos propres sociétés et nos propres économies. La leçon que nous devons tirer de ceci, c'est que le monde doit renoncer à ce culte et à vendre des armes pour gagner de l'argent. Nous devons le faire au Canada, dans le monde occidental, en Union soviétique—qui commence maintenant, manifestement, à comprendre combien il en coûte sur le plan économique et social de vouloir jouer le rôle de superpuissance. Nous devons profiter de cette leçon et en particulier, nous pouvons maintenant nous en rendre compte de façon frappante avec la crise de l'Irak. Nous avons créé nous-mêmes la crise à laquelle nous sommes confrontés.

Nous devons également comprendre et reconnaître, quand nous replacons cette crise dans un contexte global, qu'il y a d'autres questions critiques auxquelles nous devons faire face, comme notre dépendance par rapport au pétrole et aux combustible fossiles. Nous devons reconnaître que le problème posé par les vies qui sont menacées dans cette crise n'est rien par rapport à la crise que nous imposons à des enfants et à des adultes du tiers monde qui sont les victimes de la pauvreté, causée en partie par la dépendance et le cancer que constitue la course à l'armement militaire.

Nous devons apprendre de cette situation comment les décisions du monde doivent être prises le plus efficacement, comment utiliser les Nations Unies, comment nous en remettre aux régions pour qu'elles résolvent leurs propres problèmes, comment faire participer les deux côtés du rideau de fer maintenant démantelé au règlement des questions de conflit international. Enfin, nous devons voir dans cette crise une occasion pour le Canada de jouer un nouveau rôle, et non un rôle où l'on dise, comme le gouvernement l'a dit à George Bush: «Oui, nous sommes prêts» chaque fois qu'il le demande, mais un rôle où le Canada peut être la voix de la raison, ou le défenseur des principes, où il peut utiliser son pouvoir considérable dans le monde pour renforcer les Nations Unies et donner à nos enfants et à nos petits-enfants la possibilité de vivre en paix dans l'avenir.

• (1700)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je constate que suite à l'exposé de l'orateur précédent, nul député n'a voulu poser de question ou formuler de commentaire. C'est volontiers que je prends la parole. Je dirai tout d'abord que c'est un honneur pour moi de pouvoir participer au débat sur cette motion. Sauf erreur, il s'agit d'une motion qui jouit de l'appui général des députés et des Canadiens,

d'autant plus qu'elle échappe par ailleurs aux considérations partisanes.

Il est indubitable que dans le concert des nations, le Canada a raison d'intervenir pour résister à cette agression non provoquée, pour s'assurer que l'agresseur ne tire aucun profit de sa violence et pour redonner espoir aux victimes de cette agression.

Le 2 août, comme chacun sait, quelques heures avant l'aube, le gouvernement de l'Irak, sans avoir subi aucune provocation et sans se soucier des normes civilisées de conduite internationale, a dépêché en masse ses troupes pour envahier le Koweït. Profitant d'une supériorité écrasante, les forces irakiennes, fortes de 150 000 hommes, 1 200 chars et quelque 1 000 véhicules blindés, se sont rapidement emparées de Koweït City et ont occupé le siège du gouvernement.

Six jours plus tard, l'Irak, qui avait tout d'abord invoqué comme prétexte à son invasion qu'il aidait des révolutionnaires à s'échapper du Koweït pour fuir des dirigeants réactionnaires, changeait de ton pour déclarer qu'il s'agissait d'une fusion totale et éternelle de l'Irak et du Koweït, expression utilisée par Bagdad pour décrire sa tentative mal déguisée d'annexion du Koweït.

La rapidité et la brutalité de cette invasion et le complet mépris de la part de l'agresseur pour les normes de conduite internationale sont au coeur même du débat d'aujourd'hui; il s'agit en effet de savoir comment le Canada, à l'instar de ses alliés au sein de la communauté internationale, peut le mieux bloquer toute nouvelle agression de la part de l'Irak et obliger Saddam Hussein à se retirer du Koweït.

Monsieur le Président, point n'est besoin que je vous rappelle, ainsi qu'à la Chambre, que nos forces armées servent depuis des années à favoriser notre politique étrangère et notre politique de défense, surtout pour faire appliquer les mesures que prennent les Nations Unies afin de régler pacifiquement les conflits et confirmer l'inviolabilité des États actuels et de leurs frontières. En effet, la participation du Canada aux opérations sous l'égide des Nations Unies dans cette région remonte à 1949.

C'est pour défendre ces objectifs de longue date que nos navires et nos avions ont été envoyés dans la région du golfe Persique.

La géographie du Canada ne devrait pas, et ne peut pas, nous isoler des événements qui se déroulent sur la scène internationale, même dans un pays très éloigné comme le Koweït dans le golfe Persique, que très peu de Canadiens ont visité ou connaissent. Ce que nous savons, c'est que le Canada, en tant que pays commercial, sera durement touché par les répercussions économiques qu'entraînera la violation flagrante, par l'Irak, du droit international et par l'impact qu'une telle violation aura sur nos partenaires commerciaux. Nous subissons déjà certaines de ces répercussions.

Il est un facteur qui est encore plus important que le commerce et les répercussions économiques. Le Canada est un pays humain et compatissant, un pays qui joue un rôle actif au sein de la communauté des nations. Il s'agit d'une première dans l'histoire de notre pays et je crois que tous les députés de cette Chambre peuvent en être fiers. En tant que Canadiens, nous devons nous rendre à l'évidence que nos forces armées seront peut-être appelées, dans les années 90, à participer à des opérations visant à assurer la paix et la sécurité dans le monde. Beaucoup a été dit et écrit au sujet de ce que l'on appelle le dividende de la paix. Maintenant que la guerre froide est terminée et que les superpuissances commencent à travailler en harmonie, certaines personnes croient qu'il est temps de réduire le dispositif militaire canadien.

M. Brewin: D'accord.

Mme Collins: Je ne suis pas d'accord.

Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que ce serait une erreur. Le véritable dividende de la paix, c'est que nous pouvons maintenant mieux nous sensibiliser à un monde plus vaste où nous vivons, sans que les relations Est-Ouest soient notre grand sujet d'inquiétude comme elles l'ont été pendant quelques décennies.

Notre réaction témoignera de la maturité de notre société et de notre volonté de promouvoir activement les principes susceptibles de conduire à l'instauration du genre de communauté mondiale que nous voulons pour nous-mêmes et pour les prochaines générations. C'est une responsabilité qui correspond à nos aspirations et à notre vision du monde. Le défi à relever, c'est de retirer ce dividende et d'arriver à faire régner sur toute la planète des relations internationales stables et pacifiques.

Je suis réconfortée de voir que la communauté internationale partage ces aspirations.

Cette communauté, représentée par les Nations Unies, a condamné sans équivoque l'invasion du Koweït par l'Irak. Elle a refusé de reconnaître l'annexion du

Koweït par l'Irak et prend les mesures nécessaires pour faire respecter les sanctions économiques contre l'agresseur. Jusqu'à maintenant, plus de 25 pays ont envoyé des militaires dans la région dans le cadre d'une action multinationale destinée à dissuader toute nouvelle agression et à persuader l'Irak de renoncer à ses gains illicites.

Nous voyons vraiment ce que signifie sécurité collective. En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations unies, le Canada doit faire sa part.

Je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est un juste retour des choses, à la fois triste et poétique, d'une certaine façon, qu'un tyran des temps modernes, Saddam Hussein, ait sans le vouloir suscité une reprise sans précédent au sein de l'ONU.

Le préambule de la charte de l'ONU parle de la détermination à sauver les générations à venir de l'oppression de la guerre et à entretenir la foi dans les droits fondamentaux de la personne, dans la dignité et la valeur de l'être humain, dans l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les nations, petites et grandes.

Ce préambule établit ensuite qu'en vue d'unir nos forces, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de garantir que les armes ne seront pas utilisées, sauf dans l'intérêt commun, nous avons résolu d'associer nos efforts pour la réalisation de ces objectifs.

Je suis sûr que les mesures prises récemment par le Conseil de sécurité et par les États membres de l'ONU viennent concrétiser le rôle auquel ses créateurs destinaient l'organisation, ayant à l'esprit la dure expérience de deux guerres mondiales.

Le Canada était au nombre de ses créateurs. Par conséquent, il est tout à fait justifié que les forces que nous avons affectées à l'ONU aient pris une part aussi active en réponse à cette agression éhontée. Les pays de la communauté internationale ont enterré leurs désaccords, passés et présents, pour exprimer ensemble leur refus de sanctionner le geste de l'Irak et s'entendre pour mettre en oeuvre les résolutions les plus fermes que le Conseil de sécurité de l'ONU ait émises depuis la guerre de Corée.

Je rappelle à la Chambre que, avec une unanimité sans précédent, le Conseil de sécurité a pris les mesures suivantes: il a condamné l'invasion du Koweït par l'Irak, a réclamé de Bagdad qu'il retire ses forces de ce pays, a imposé un embargo commercial sur l'Irak et a rendu pratiquement impossible l'acheminement du pétrole irakien aux acheteurs étrangers. Il a refusé de reconnaître l'intégration du Koweït à l'Irak. Il a déploré le traitement réservé par l'Irak aux ressortissants étrangers et réclamé leur libération immédiate. Il a autorisé l'usage de la force dans l'application de l'embargo économique, et a permis l'importation d'aliments en Irak pour des raisons d'aide humanitaire seulement.

• (1710)

Mais comme avec les autres tyrans avant lui, il est peu probable que des résolutions non étayées par une action concertée de la part de la communauté internationale réussissent à dissuader Saddam Hussein et, en collaboration avec les pays de mêmes opinions que le nôtre, nous devons démontrer, par une action concrète, que les agresseurs ne profiteront pas de leur mépris odieux pour les conventions internationales qui régissent le comportement des nations civilisées.

Une nouvelle chance s'offre au monde d'établir, pour les prochaines générations, un système international de protection contre le fléau des agressions et de respect de la règle du droit, un système qui permette de décréter que dorénavant, la communauté internationale ne tolérera que le règlement pacifique des différends.

Pour atteindre ce but, nous devons parfois être prêts à prendre des mesures concrètes pour étayer nos nobles paroles. Nos gestes doivent témoigner de la force de nos convictions car nous ne réussirons pas, autrement, à dissuader les tyrans du monde.

C'est dans cet esprit que les fondateurs des Nations Unies ont arrêté certaines dispositions prévoyant des mesures exécutoires en vertu du chapitre VII de la charte de cet organisme. L'article 42 de cette charte, qu'on a souvent cité à la Chambre, stipule que:

> Si le Conseil de sécurité trouve insuffisantes ou inadéquates les mesures prévues à l'article 41, il peut décréter notamment l'envoi de forces aériennes, navales ou terrestres au besoin pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. De telles mesures peuvent inclure le déploiement de troupes, un blocus et d'autres opérations aériennes, navales ou terrestres par les pays membres des Nations Unies.

Elles ont été conçues pour contrer les menaces contre la paix ou les actes d'agression quand tous les autres moyens ont échoué. C'est précisément ce que le Conseil de sécurité a fait le 6 août dernier.

Le gouvernement a considéré que l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 660, qui condamne l'invasion du Koweït par l'Irak, et de la résolution 661, autorisant l'imposition de sanctions économiques, justifiait l'envoi de contingents canadiens pour participer aux efforts multinationaux déployés dans le golfe Persique.

Quelques heures seulement après le départ de nos navires, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 665, par laquelle il demandait aux États s'étant engagés à dépêcher des forces navales dans la région de prendre les mesures nécessaires pour veiller à l'imposition stricte de l'embargo. Ce processus a été renforcé par l'adoption de

la résolution 670, aux termes de laquelle le Conseil de sécurité décrétait l'embargo aérien contre l'Irak.

Si nous n'acceptions pas de faire notre part en appuyant de telles mesures, nous ne respecterions pas nos obligations à titre de membre fondateur des Nations Unies. Je rappelle à la Chambre qu'il y a maintenant 25 pays membres de l'ONU, au moins, qui ont envoyé des troupes, dont neuf pays arabes. Pouvions-nous vraiment faire moins?

Pouvons-nous nous abstenir de participer à des opérations multinationales qui ont déjà reçu l'appui de pays du tiers monde dont l'économie est mise à rude épreuve? Le Canada peut-il se soustraire à ses responsabilités quand le Bangladesh ne le fait pas?

Je suis d'avis que le Canada doit participer à l'établissement des règles fondamentales du nouvel ordre international. Ce nouvel ordre, fondé sur la paix, ne pourra exister que dans la mesure où il recevra l'appui de tous les pays civilisés comme le Canada.

Mes collègues en conviendront sûrement, seule une cause aussi fondamentale que celle-là justifie l'envoi de membres dévoués de nos forces armées.

Près de 950 officiers et militaires canadiens, dont 29 femmes affectées au HMCS *Protecteur*, servent à l'heure actuelle à bord de nos navires dans le cadre de l'opération *Friction*. De plus, 550 militaires, dont 40 femmes, sont affectés aux opérations des CF-18. Ces hommes et ces femmes sont la preuve vivante que notre pays est déterminé à défendre la cause de la paix et à répliquer, s'il le faut, à l'agression.

Bien entendu, nous espérons de tout coeur que la guerre n'éclatera pas, que les sanctions économiques appuyées par les forces militaires multinationales seront assez efficaces pour éviter toute nouvelle agression et amener l'Irak à se plier aux voeux des Nations Unies.

Si la sagesse ne prévaut pas, monsieur le Président, la Chambre peut avoir l'assurance que les hommes et les femmes de nos forces armées jouiront de la protection que la technologie et leur propre professionnalisme peuvent leur procurer. Ils seront à la hauteur de toutes les tâches qui leur seront confiées, et ils ont la conscience en paix, sachant que leur cause est juste et noble, puisqu'il s'agit de faire règner une paix durable et d'éliminer la violence dans les relations entre nations.

Par conséquent, monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que j'appuie la motion à l'étude et invite mes collègues des deux côtés de la Chambre à faire de même.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. Je donnerai la parole au député de Victoria, à celui de Saint-Denis et ensuite au représentant de Bonavista—Trinity—Conception.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de poser une question à la ministre associée de la Défense nationale. En un sens, il me tarde de travailler avec elle pendant quelque temps. J'espère bien lui compliquer la vie du point de vue politique, mais cela n'a absolument rien de personnel. Si le passé est garant de l'avenir, je suis sûr que, sur le plan personnel, nous pouvons collaborer très bien.

J'ai deux questions. Tout d'abord, la ministre peut-elle prendre envers la Chambre un engagement clair et non équivoque et garantir que les troupes canadiennes ne participeront à aucune initiative militaire dans la péninsule arabique ou dans les environs qui ne soit pas autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies?

Ma deuxième question porte sur ses observations au sujet des dividendes de la paix. Sauf erreur, elle a dit qu'il ne fallait compter sur aucun. Cela me laisse songeur, car le *Globe and Mail* disait ce matin que le ministre de la Défense nationale avait prévenu l'industrie de la défense que les contraintes financières entraîneraient de nouvelles compressions d'effectifs dans les Forces canadiennes.

Le mois dernier, comme on sait, 1 400 personnes ont été retranchées des forces présentes en Europe et, selon les sources du *Globe and Mail*, il y aura de nouvelles réductions de 5 000 à 15 000 personnes, réductions qui se feront pour une bonne part en Europe.

À ce propos, la ministre ne convient-elle pas qu'il est temps que le ministère de la Défense nationale et le gouvernement trouvent des idées vraiment neuves dans ce domaine?

Nous sommes allés à Washington avec le comité du SCRS. D'après ce que nous avons entendu là-bas, la CIA semble trouver beaucoup plus d'idées neuves que le ministère de la Défense nationale, lorsqu'il s'agit des dividendes réels de la paix.

Nous n'avons plus besoin de troupes en Europe et le gouvernement devrait commencer à préparer ouvertement le retrait de toutes nos troupes de ce continent, où elles ne jouent aucun rôle militaire. Elle n'ont plus

aucune signification sur le plan politique non plus, maintenant que la CSCE prend davantage d'ampleur, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a expliqué dans son excellent discours.

Nous pouvons passer aux réserves. Nous pouvons donner un nouveau rôle à notre marine, parce que nous n'aurons plus à nous occuper des grands couloirs de circulation maritime. Cela est révolu. Nous avons l'occasion de toucher les dividendes de la paix.

La ministre peut-elle me dire que son ministère cherche quelques idées neuves pour que les Canadiens retirent de vrais avantages de la paix dans les douze prochains mois ou dans les deux ans qui viennent?

Mme Collins: Monsieur le Président, je crois que c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser au député à la Chambre, en sa qualité de critique et de représentant d'une circonscription de ma propre province. La ville de Victoria joue un rôle très important pour notre Marine. C'est une ville que je visite souvent. Je l'aime beaucoup et la trouve merveilleuse.

Pour répondre à la première question du député, je dirai que le mandat de nos forces dans le golfe Persique consiste, comme il le sait sûrement, à dissuader l'agression et à faire respecter les sanctions économiques conformément aux résolutions des Nations Unies. C'est bien là leur rôle. Nous espérons bien qu'il se limitera à cela. Je ne pense pas pouvoir prédire l'avenir.

• (1720)

Dans son discours sur la motion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a précisé tout à l'heure les mesures qu'il prendrait si les circonstances évoluaient au point de nécessiter un rôle plus offensif. Nous espérons très fort que cela n'arrivera pas et que les sanctions économiques alliées aux efforts diplomatiques suffiront pour dénouer la crise sans effusion de sang. Comme mon collègue, j'entends diverses opinions sur la probabilité de cette éventualité, mais nous devons évidemment faire tous les efforts possibles pour éviter l'autre éventualité qui, pour moi, est vraiment horrible à envisager parce qu'elle ferait beaucoup de morts et compromettrait tout l'avenir de cette partie du monde.

Pour revenir à la question de l'avenir de notre ministère, je suis certaine que mon collègue sait que nous traversons une période difficile. Il y a plusieurs aspects à considérer. L'un de ces aspects, comme je l'ai dit plus tôt, c'est que la guerre froide est terminée. C'est une très bonne nouvelle. Nous croyons que la stabilité qui existe aujourd'hui en Europe est attribuable au rôle que l'OTAN a joué. En fait, l'OTAN a été capable d'empêcher les agressions pendant les années où le climat était beaucoup plus instable qu'actuellement.

Les Canadiens ont joué un rôle au sein de cette force unie. Nous n'avons pas joué un grand rôle, mais c'était quand même un rôle important, compte tenu de la taille de nos forces armées. Nous avons toujours dit que nous appuierions nos collègues. D'ailleurs, une résolution conjointe a été préparée dans le cadre des entretiens sur le retrait des forces conventionnelles en Europe, et on espère qu'elle sera approuvée aux réunions de la CSCE en novembre. Nous pourrions alors voir comment nous pourrions réduire notre participation. J'espère que la résolution sera approuvée et que nous serons en mesure d'avoir une réduction considérable de nos effectifs en Europe.

En tant que gouvernement et en tant que pays, nous sommes aux prises avec une situation financière difficile. Notre ministère a dû faire sa part pour aider le gouvernement dans ses efforts en vue de régler le problème du déficit. Nous n'avons pas subi des réductions absolues dans certains cas; dans d'autres cas, toutefois, nous avons eu moins que ce qui avait été prévu sur le plan de la croissance des dépenses au titre de la défense au cours des deux dernières années.

Comme le ministre l'a dit dans son discours hier, nos plans sont fondés actuellement sur une croissance de 5 p. 100, ce qui ne représente pas une croissance réelle puisque cela correspond au taux d'inflation. Nous devons donc faire preuve d'une plus grande créativité, et c'est pourquoi nous procédons actuellement à un examen de nos missions, de nos effectifs et de nos opérations au quartier général.

Chose certaine, nous reconnaissons que, dans le domaine de l'équipement, les Forces canadiennes, qui ont souffert de la non-utilisation de fonds pendant bien longtemps, ont un certain retard à rattraper et doivent pouvoir compter sur du meilleur matériel. Nous cherchons donc des moyens d'économiser davantage sur le plan de l'infrastructure ou du personnel, pour remédier à la situation en question.

Comme le député le sait pertinemment, nous cherchons des moyens d'utiliser plus efficacement nos réserves et notre milice, et nous appliquons le concept de la force totale. J'ai annoncé, encore la semaine dernière, la mise en oeuvre d'un nouveau programme d'avantages pour nos réservistes, afin que les forces de réserve se comparent davantage aux forces régulières. De plus en plus de nos réservistes sont appelés pour le service actif et sont en mesure d'assumer certains types de rôles. J'ai la plus grande confiance en cela; je pense qu'il s'agit là

d'une voie extrêmement importante dans laquelle nous devons nous lancer.

Il va également falloir procéder mieux et de façon plus efficace. Nous savons tous qu'en période de vaches grasses, les gens ont peut-être tendance à se montrer plus prodigues, mais ce n'est pas le cas maintenant. Ainsi, les études en question sont en cours et je compte sur l'appui et l'aide de mes collègues, qui, je le sais, siègent au comité permanent pertinent, pour nous faire part de leurs suggestions et recommandations. Je suis persuadé qu'elles seront très utiles et qu'elles nous aideront à relever les énormes défis qui s'offrent à nous.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Il n'y a rien qui me ferait plus plaisir que d'interroger le ministre, mais je suis déjà intervenu cet après-midi et je voudrais être courtois envers l'un de mes collègues, le député de Bonavista—Trinity—Conception à qui vous avez donné la parole, monsieur le Président, après moi. Ainsi, c'est à regret que je ne poserai pas toutes mes questions, mais je vous ferai part de mes observations dans le cadre d'un discours. Je le déplore, mais je veux être courtois envers mon collègue.

[*Français*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Saint-Denis. Je voudrais poser deux questions au ministre, et également faire un bref commentaire.

[*Traduction*]

Si je peux me permettre de faire un commentaire, je voudrais, en tant que porte-parole adjoint pour la défense, en tant que Terre-Neuvien et en tant que Canadien, remercier la ministre pour l'appui qu'elle et ses collègues apportent aux Forces canadiennes et au Canada tout entier.

J'ai remarqué qu'elle a insisté beaucoup, dans son exposé, sur les résolutions prises par les Nations Unies et sur la façon dont nous y avons donné suite. J'ai trouvé son exposé fort instructif. Je suis sûr que le public aussi l'a trouvé instructif et très utile pour mieux comprendre cette situation fort complexe.

J'ai deux questions assez directes à poser à la ministre. Je ne crois vraiment pas qu'elles soient difficiles. Je tiens à dire que j'appuyais les mesures que le Canada a prises, mais il y a un point sur lequel je me suis senti obligé de faire un commentaire. Je vais poser ma question à la ministre, dans l'espoir qu'elle puisse éclairer ma lanterne.

J'étais donc en faveur de la décision, tout comme la ministre. Je suis certain que d'autres ministres et bien des députés l'étaient aussi, mais je n'irais pas jusqu'à dire qu'ils le sont tous. Je crois qu'il vaut mieux que la Chambre des communes du Parlement du Canada délibère sur la question avant que l'engagement ne soit pris d'envoyer un seul soldat ou un seul canon dans le cadre d'une telle mission.

Nous l'avons fait lors de la Première et de la Seconde Guerres mondiales. Nous l'avons fait aussi lors de la guerre de Corée. Je n'ai peut-être pas assez l'esprit de parti, mais je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'une question de sectarisme politique. L'idée n'est pas de rendre la monnaie de sa pièce au gouvernement ou de se faire du capital politique.

Je crois, monsieur le Président, que lorsqu'un pays envoie des troupes dans une zone où la guerre risque d'éclater, il doit s'attendre à ce que le sang soit versé et à ce qu'il y ait des morts, tout en espérant bien que cela n'arrivera pas, comme l'a dit la ministre. Loin de moi l'idée d'effrayer la population, mais je crois que les 58 p. 100 de Canadiens qui appuient cette décision gouvernementale auraient tous préféré qu'elle fasse l'objet d'une discussion approfondie à la Chambre des communes. Les points qui sont soulevés aujourd'hui leur auraient paru évidents avant même que la décision ne soit prise. Toutefois, il est maintenant trop tard pour cela.

La ministre pourrait-elle nous dire brièvement ce qui a justifié cette décision? Sur quoi reposait-elle? Était-ce une question de temps? Y avait-il une autre raison? Cela intéressait peut-être la population de le savoir.

En Grande-Bretagne, le gouvernement a consulté l'opposition. Même George Bush, qui n'a pas l'obligation constitutionnelle de le faire, a consulté les parlementaires de l'opposition.

La ministre pourrait-elle aussi nous dire rapidement si elle a une idée du temps que cela va durer? Qu'en pense-t-elle et qu'en pensent ses collègues?

Mme Collins: Monsieur le Président, je commence par signaler que le député de la circonscription montréalaise de Saint-Denis est toujours aimable. Il a mon estime.

À mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, dont je connais les remarquables états de service militaire, je réponds oui, les points de vue différaient sur le meilleur moment de tenir un débat.

Monsieur le Président, nous avions tout le temps de débattre la question à la rentrée parlementaire, car les navires n'étaient pas encore opérationnels à ce moment-là à cause de la durée du trajet. C'est en réalité la première motion que nous avons proposée. Le débat a eu lieu dès les premiers jours.

Le député sait probablement qu'aucune loi n'exige que nous présentions une motion. La Loi sur la défense nationale exige qu'un décret soit déposé dans les dix jours. Cela a été fait de différentes façons.

Je me souviens avoir lu les délibérations du temps de la crise de Suez. Le gouvernement libéral de l'époque a fait valoir que c'était à lui de prendre les décisions dans les circonstances. Ensuite, il faut évidemment donner l'occasion de débattre de la question. En dernière analyse, la décision revient à l'exécutif.

Je voudrais connaître la réponse à la deuxième question sur le temps que les forces resteront là-bas. En ce moment, personne, je crois, ne le sait. On espère qu'elles rentreront le plus vite possible. Si, pour garantir un règlement pacifique du conflit, il faut travailler là-bas plus longtemps à faire respecter les sanctions afin d'amener l'Irak à se retirer du Koweït, nous sommes prêts à y rester le temps qu'il faudra, aux côtés des pays animés des mêmes intentions. Nous suivons la situation de jour en jour.

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et commentaires est expirée. Permet-on à l'unanimité au député de Markham—Whitchurch—Stouffville de poser une brève question ou de faire un bref commentaire?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est non. Désolé. Le débat se poursuit.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis certain que le député qui voulait poser une question pourra le faire à la fin de mes observations. Il sait que je suis bref et que je vais droit au but.

Il me fait plaisir de prendre part au débat sur cette motion présentée par le député de Yellowhead et appuyée par le leader du gouvernement à la Chambre.

Comme l'a déclaré la ministre associée de la Défense nationale, cette motion reçoit l'appui général des Canadiens et de la Chambre. Je me permets de corriger cette affirmation. D'après moi, cette motion aurait pu recevoir un appui unanime si le gouvernement ne s'était pas empêtré dans le processus et s'il avait cherché à présenter une proposition au nom de tous les partis. Cette motion comporte d'excellents éléments, des éléments que notre parti et moi-même, personnellement, n'hésitons pas à appuyer. Voyons cette motion de plus près.

Elle est d'abord formulée comme suit:

> Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït. . .

Personne n'y trouverait à redire. Je crois que tous les Canadiens donneraient totalement leur appui.

La motion se poursuit de la façon suivante:

> . . .et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août. . .

Notre parti est entièrement d'accord. Mais la ministre associée ne tient même pas à entendre les députés de ce côté-ci. C'est une attitude typique du gouvernement. Ils refusent de négocier avec nous. Ils ne veulent pas essayer de présenter une proposition au nom de tous les partis. Ils déposent deux cents, puis ils s'en vont.

La motion se termine ainsi:

> . . .et à l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique; et

Notre parti appuie aussi l'effort militaire multinational. Mais dans quelles conditions? Sous les auspices d'une des superpuissances et de quelques petits pays qui ne recevraient pas le soutien des Nations Unies? Nous ne pouvons pas appuyer cela. Je dis bien d'une des superpuissance ou d'une autre de quelques pays. Si cet effort militaire multinational était placé sous l'égide des Nations Unies, nous pourrions appuyer pleinement cette motion.

Le porte-parole de notre parti a discuté avec le secrétaire d'État. Je ne puis parler au nom du NPD, mais j'espère que les mêmes discussions se déroulent là aussi. Le NPD a un excellent amendement.

Notre porte-parole a proposé un excellent amendement qui assurerait que nous participerons à l'avenir à un effort militaire international pourvu qu'il soit placé sous le commandement de l'ONU. Notre pays acquerrait alors de la crédibilité. Si nous adoptions une telle résolution entérinée par tous les partis, imaginez à quel point cela remonterait le moral de nos militaires qui sont là-bas et qui y risquent leur vie à l'heure actuelle. Imaginez quel appui cela donnerait à l'ambassadeur Yves Fortier qui parle au nom de notre pays. Je le félicite d'ailleurs de si bien représenter notre pays.

Je me trouvais aux Nations Unies au début de l'année. J'ai demandé si les Nations Unies prêtaient attention aux résolutions ou aux motions qui sont adoptées ici à la Chambre des communes. On m'a répondu que oui, s'il s'agissait de motions ou de résolutions entérinées par tous les partis. Elles en tiennent compte.

Nous en avons eu l'exemple à la Chambre juste après la crise de la Place Tian'anmen. Nous avons négocié entre les trois partis une résolution qui a obtenu l'appui unanime et dont le monde a tenu compte.

Je tiens à dire au gouvernement qu'on ne joue pas à la roulette russe avec la vie des Canadiens qui servent dans l'armée canadienne.

Les militaires canadiens veulent savoir sous quel commandement ils serviront à l'avenir si le conflit s'aggravait. Le gouvernement nous répond que les militaires canadiens sont sous commandement canadien. Tout le monde sait sûrement qu'il doit y avoir un commandement de coordination autorisé par les Nations Unies. Nous donnerions alors notre entier appui.

Si la crise du golfe Persique peut se régler sans qu'il y ait une guerre, si les Nations Unies et tous les pays participants qui appuient les résolutions de l'ONU peuvent forcer Saddam Hussein à se retirer du Koweït et à restaurer un gouvernement légitime au Koweït, en adoptant des sanctions plutôt qu'en faisant la guerre, ce serait la plus belle de toutes les victoires, une victoire pour cette grande institution que sont les Nations Unies, une victoire pour tous les pays qui appuient les principes des Nations Unies, mais surtout une victoire pour le peuple du Koweït.

J'espère que ce gouvernement aura tiré quelques leçons de la crise internationale du golfe Persique, ainsi que de la crise nationale d'Oka que nous avons vécue cet été. Leçon numéro un, rappeler le Parlement. Face à une crise mondiale de cette ampleur et au fait que nos forces armées vont être appelées à y prendre part, il me semble, pour l'amour du ciel, que rappeler le Parlement, s'il ne siège pas, est la première chose à faire.

Leçon numéro deux, le gouvernement doit se confier à tous les partis. Il doit se confier au Comité permanent des affaires étrangères et au Comité permanent de la défense nationale. Il doit se confier aux Canadiens. Le gouvernement ne l'a pas fait. Si par contre, il l'avait fait et était parvenu à une résolution représentant tous les partis, le gouvernment aurait alors fait belle figure, le Canada aurait joué le beau rôle sur la scène internationale et, une fois de plus, notre pays aurait montré qu'il est le chef de file pour ce qui est du maintien de la paix.

Il y a à peine plus d'une semaine, nous avons inauguré la statue de Lester B. Pearson, ancien premier ministre. Les membres des trois partis étaient venus applaudir cette cérémonie. Nous pouvons aller plus loin encore que ne l'aurait imaginé Lester B. Pearson et, au lieu de nous contenter de maintenir la paix, nous pourrions peut-être aller plus loin et ramener la paix. Ce n'est pas ce qu'ont dit le premier ministre ou le secrétaire d'État. Quelles négociations se déroulent aux Nations Unies, dans les coulisses, pour montrer que le Canada veut continuer à jouer son rôle qui est de maintenir la paix, mais qu'il peut jouer un rôle de médiateur pour ramener la paix parce qu'il est respecté par toutes les parties impliquées dans un conflit.

En tant qu'ancien éducateur, je voudrais orienter ce débat dans une direction différente. Nous nous souvenons tous des veillées aux chandelles qui se sont déroulées, il y a quelques semaines, dans le monde pour célébrer le Sommet mondial de l'enfance, les 29 et 30 septembre. Ces veillées visaient à nous rappeler à tous que 20 000 à 40 000 enfants meurent chaque jour de malnutrition ou de maladies causées par la malnutrition, que cette malnutrition résulte des politiques malavisées des gouvernements locaux, des difficultés économiques imposées par les intérêts internationaux ou simplement des guerres, celles qui durent depuis si longtemps qu'on ne se rappelle plus quand elles ont débuté, et celles qui viennent de commencer et qui laissent derrière elles tant de destructions et de dévastations qu'il est difficile pour

nous, Occidentaux, de les imaginer et encore moins de les comprendre, tant elles sont épouvantables.

Combien d'enfants souffrent par suite de l'invasion du Koweït par l'Irak et des embargos qui l'ont suivie? Combien d'autres souffriront si on décide que répondre à l'agression par une autre agression est la seule solution à la crise du Golfe?

Je pose cette question non pas parce que je ne suis pas d'accord avec l'action des Nations Unies ou des pays qui se sont joints jusqu'à maintenant à la manifestation pacifique contre l'Irak, mais pour faire réfléchir ceux d'entre nous qui sont en position de prendre les décisions qui détermineront le sort de milliers d'enfants, en Irak et dans les pays voisins.

• (1740)

C'est pour cette raison qu'il est primordial de prendre d'autres décisions tout aussi importantes, de tenir des consultations et des débats étendus et efficaces pour trouver des solutions de rechange, pour discuter de diverses stratégies et, le plus important, pour comprendre parfaitement les objectifs et les conséquences de nos actions, par exemple, l'envoi de chasseurs offensifs au beau milieu du conflit. Le gouvernement ne peut pas procéder ainsi unilatéralement. De telles mesures devraient être prises par toute la nation, car chacun de nous a quelque chose à perdre directement si nos fils, nos filles, nos pères, nos mères ou nos compatriotes partent pour une zone où le risque de guerre est grand ou, indirectement, si nous devenons partie aux conséquences destructrices et dévastatrices d'une guerre.

Je l'admets, le premier ministre a promis de dégager des fonds pour alléger certaines des souffrances subies par les personnes déplacées en Irak et par les pays voisins touchés par la crise, mais qu'en est-il des agriculteurs canadiens? Quel dédommagement la ministre leur a-t-elle offert? J'ai posé cette question à la ministre des Relations extérieures après son discours. Elle a dit que le gouvernement n'avait pas de réponse à cela.

Le premier ministre a-t-il consulté les agriculteurs au sujet de l'étendue du préjudice qu'ils subissent ou qu'ils s'attendent de subir, étant donné que nous sommes toujours dans une impasse? Non, il ne l'a pas fait, mais cela ne devrait étonner personne.

Il est devenu bien évident que, ces dernières années, notre très honorable premier ministre ne croit pas à une consultation des Canadiens, que ce soit sur les questions nationales ou internationales. Je ne sais pas au juste qui il consulte pour régler ces questions. Quoi qu'il en soit, depuis l'invasion du Panama par les États-Unis, on peut présumer que l'opinion du président des États-Unis l'emporte sur celle de tout Canadien. En fait, en cas de crise internationale, il est préférable d'écouter le président Bush, puisque notre premier ministre se contente de régurgiter ce que dit le président.

Si le premier ministre avait écouté les Canadiens, il aurait entendu la colère de la grande majorité d'entre eux lorsqu'ils ont appris qu'il appouvait l'invasion du Panama. Il aurait entendu qu'ils réclamaient la convocation du Parlement pour discuter de notre rôle dans le Golfe. Il aurait entendu partout les gens insister pour que, si nous participons aux opérations dans le Golfe, ce soit seulement sous les auspices des Nations Unies.

Il est insultant pour les hommes et les femmes qui sont actuellement dans le Golfe, et pour leurs familles, que le Parlement n'ait pas été rappelé. C'est contraire à nos habitudes historiques, mais c'est aussi une compromission de notre intégrité et de notre identité. C'est reconnaître que nous ne pouvons pas agir en toute indépendance dans le contexte international, alors que le très honorable Lester B. Pearson en avait établi le précédent, un précédent qui est devenu une tradition du Canada, pays qui est devenu un leader des institutions où la diplomatie et les activités de maintien de la paix sont cruciales.

Notre parti a toujours considéré que l'action collective par l'intermédiaire des Nations Unies était l'objectif premier de notre politique étrangère. Aujourd'hui, l'ONU est la forme la plus crédible de délibération puis de coopération qui puisse conduire à la paix et à la sécurité internationales.

Nous avons aussi considéré la consultation du public comme un élément essentiel de la politique du gouvernement, en particulier quand il s'agissait du déploiement des forces canadiennes comme dans le cas de la crise de Corée en 1950. On a alors donné au Parlement toute la possibilité de discuter des options militaires canadiennes et d'approuver le recours aux forces canadiennes pour appuyer les résolutions de l'ONU.

Je voudrais souligner que, lorsque je parle de consulter le public, je pense à des consultations avant ou au moment d'agir, et pas après coup, comme cela a été le cas en maintes occasions, notamment quand le Canada s'est joint à l'OEA, ou même pour notre participation à l'accord commercial américano-mexicain. Le ministre du Commerce extérieur a pris la décision de siéger à la table des négociations avec les États-Unis et le Mexique. Maintenant il vient au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour dire: «Demandons aux Canadiens ce qu'ils en pensent.» Le gouvernement a déjà pris la décision de participer à un accord trilatéral. Maintenant, il fait mine d'écouter les Canadiens, après coup.

En conséquence, par extension, la politique des libéraux est, et a toujours été, en accord avec les opinions des organismes tels que l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Les préoccupations que nous exprimons ici aujourd'hui rejoignent celles qu'a émises le président de l'association au début de la crise du Golfe. Geoffrey Grenville-Wood s'est dit inquiet de l'absence de débat public sur le rôle que joue le Canada dans cette crise. Il s'est dit inquiet des mesures adoptées récemment par le gouvernement du Canada, puisqu'elles semblent s'éloigner du principe traditionnel et généralement reconnu qui sert de base à la politique étrangère canadienne, soit de ne pas s'écarter des lignes directrices des Nations Unies.

M. Grenville-Wood a également fait plusieurs recommandations et j'aimerais en partager les grandes lignes avec vous. D'abord, les Forces canadiennes—c'est-à-dire les navires et les CF-18—devraient être placées sous le commandement exclusif des Nations Unies, et le Canada doit respecter cet engagement.

Deuxièmement, le Canada devrait appuyer toute résolution qui propose le déploiement, aux frontières de l'Irak et de l'Arabie saoudite, et de l'Irak et du Koweït, d'observateurs militaires des Nations Unies qui seraient chargés d'observer la situation et de signaler toute violation des frontières en question.

Troisièmement, conformément aux conventions des Nations Unies, le Canada devrait jouer un rôle de chef de file et prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que la nourriture et les médicaments parviennent aux personnes qui en ont le plus besoin, surtout les enfants—ces mêmes enfants pour lesquels nous avons organisé une veillée aux chandelles.

Quatrièmement, le Canada devrait faire tout en son pouvoir pour régler le problème que pose l'arrivée de réfugiés du Koweït, et accepter, au besoin, en vertu de dispositions spéciales, ceux qui présentent une demande d'immigration au Canada.

Il est des situations où des particuliers, des leaders qui agissent au nom de leur pays, devraient avoir le courage de prendre position, comme l'a dit le ministre associé de la Défense nationale, et comme l'a dit le premier ministre ici à la Chambre, le 24 septembre, lorsqu'il a déclaré qu'il avait fallu réagir rapidement à la situation.

Toutefois, on peut, soit prononcer de beaux discours, soit prendre position et soutenir avec fierté ses opinions. Malheureusement, notre premier ministre s'est arrangé, encore une fois, pour que le Canada soit à la remorque des États-Unis dans ce dossier.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les commentaires de mon collègue, et je serais peut-être d'accord avec lui sur certains points. Il a certes droit à son opinion quand il prétend qu'on aurait dû convoquer le Parlement. Avant 1984, j'ai siégé pendant neuf ans de ce côté-là de la Chambre, et j'en ai encore le frisson. Pendant quelques années au cours de cette même période, mon collègue a siégé de ce côté-ci, sur les banquettes ministérielles.

Je ne me souviens pas d'un seul jour où le Parlement a été convoqué pour débattre de la politique étrangère pendant ces neuf années, sauf une fois, et je crois que mon collègue de Saint-Denis sera d'accord avec moi à ce sujet. L'honorable Don Jamieson. . .

M. Prud'homme: Je pourrais peut-être être d'accord avec vous une fois.

M. Friesen: Fort bien. L'honorable Don Jamieson, une personnalité distinguée de Terre-Neuve et un très honorable député et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait consacré deux ou trois jours de débat à la politique étrangère au cours d'une même session, si je ne m'abuse. Nous avons eu un bon débat. Il l'avait mis à l'ordre du jour sous les pressions de l'opposition.

Pendant ces années, nous avons assisté à l'invasion de l'Éthiopie. Nous avons vu le Canada participer pleinement, de concert avec les États de première ligne, à la recherche d'une solution au problème de la Namibie. Nous avons connu le conflit argentino-britannique. Le Canada a également fait partie des forces de maintien de la paix envoyées en observateurs au Viêt-nam. Tout cela, que je me souvienne, sans débat au Parlement à moins que ce ne soit dans le cadre d'une journée de l'opposition.

Le gouvernement du Canada, à l'époque, avait choisi de ne jamais, et j'insiste, *jamais*, faire de déclarations ministérielles à la Chambre sur la politique extérieure. Ce gouvernement a pris beaucoup de décisions concernant la politique extérieure, il a peut-être prononcé des discours à l'extérieur de la Chambre, il a pris la parole aux Nations Unies, mais pas à la Chambre des communes.

Depuis 1984, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait ses déclarations sur la politique étrangère à la Chambre avant de les faire à l'extérieur de la Chambre.

• (1750)

Les partis d'opposition ont été avisés de ces débats et de ces déclarations, et ont donc pu répliquer. Des déclarations sur la politique du gouvernement ont été faites à maintes reprises à la Chambre.

En fait, le contraste est frappant entre la pratique qui a cours depuis 1984 et celle d'avant, où il n'y avait presque jamais de débats à la Chambre sur les affaires étrangères. Depuis 1984, les occasions ont été nombreuses à ce chapitre. Qu'est-il arrivé au député qui vient de parler si passionnément et qui, du temps où son parti était au pouvoir, n'avait pas l'occasion de participer à des débats comme celui-ci? Il n'exigeait pas alors la tenue de débats parlementaires sur ces questions. Il soutient maintenant qu'il aurait fallu rappeler le Parlement pour cet important débat.

M. Flis: Monsieur le Président, il est clair qu'après neuf ans dans l'opposition et maintenant pas mal d'années sur l'arrière-ban, les capacités intellectuelles du député se détériorent.

Il ne se souvient pas de ce qui s'est passé. Je ne peux rien dire de ce qui s'est passé sous Don Jamieson, mais je peux parler de la période 1980-1984, car j'étais à la Chambre. J'ai aussi siégé un an ou 9 mois, avant cela, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir sous la direction de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'ai appris pendant ces neuf mois que ce gouvernement-là ne savait même pas compter, puisqu'il a été défait à la Chambre. Je peux dire que de 1980 à 1984—période où j'ai parcouru le monde avec des délégations de l'OTAN et d'autres choses—le Canada jouissait du plus grand respect, en raison de la position très claire du premier ministre, Pierre Elliott Trudeau. Nous étions respectés.

Les parlementaires étrangers nous disaient des choses comme: «Vous avez de la chance d'avoir un chef aussi clairvoyant.» Voilà ce que nous avons perdu. Le Canada a perdu une identité que le monde entier respectait. Qu'avons-nous maintenant? «Oui, monsieur le président, jusqu'où?» Voilà ce que nous avons.

Tout cela dans les deux dernières années que je viens de passer ici, je me demande bien où nous en serons dans deux autres années. Je souhaiterais des élections demain. Laissons les Canadiens s'exprimer. Laissons-les évaluer leur politique étrangère et combien elle s'est détériorée. Si le gouvernement vendait le Canada, nous en tirerions peut-être quelque chose, mais il ne le vend pas, il le donne. Il donne tout pour rien.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je veux poser une question au député, et je veux lier cette question aux remarques faites par le député de Dartmouth.

On semble vouloir sans cesse remettre en question les décisions du gouvernement concernant la mobilisation de nos forces, leur déploiement et ainsi de suite. J'ai parlé de ma conversation avec Janet van Rostrand au sujet de son fils John, qui est lieutenant sur l'*Athabaska*. Il est actuellement à 200 milles seulement du Koweït.

Je n'ai pas trouvé que Janet nourrissait un sentiment d'amertume envers le gouvernement, qu'elle était frustrée qu'il n'y ait pas eu de débat national. Pas du tout. Elle était simplement fière de John. Elle est allée dans une autre pièce chercher des coupures de journaux et de revues dans lesquelles il était question de l'*Athabaska*. Elle n'a exprimé aucune frustration à cet égard.

Je suis certain que les hommes et les femmes qui s'enrôlent dans l'armée souhaitent ne jamais aller à la guerre ou ne jamais faire partie d'une mission de paix comportant des risques, mais, en même temps, quand ils signent leur engagement, ils savent parfaitement bien que cela peut se produire.

Je considère la question d'un point de vue qui diffère de celui de nos collègues. Le député essaie-t-il de nous dire qu'il a reçu des milliers de lettres qui critiquaient la façon d'agir du gouvernement dans cette affaire? À mon avis, nous devrions donner une saveur moins politique à cette affaire. Si nous avions eu un débat à ce moment-là, c'est-à-dire vers la fin d'août, de quoi auriez-vous pu discuter alors, d'un point de vue politique? Du fait que les navires n'étaient pas prêts ou qu'ils ne pourraient se rendre dans le Golfe? Ce problème est réglé. Nos soldats sont dans le Golfe et, comme l'a dit le lieutenant John, ils se comportent très bien. Avez-vous préparé votre raz-de-marée de réponses et nous induisez-vous en erreur...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Parkdale—High Park a la parole.

M. Flis: Monsieur le Président, le député de Markham—Whitchurch—Stouffville ferait mieux de cesser de donner des noms fictifs à sa femme et d'écouter tout ce qu'elle lui dit. S'il s'était promené, ne serait-ce qu'une heure ou deux, dans la principale rue de sa circonscription, comme je l'ai fait dans Parkdale—High Park, dans les rues Bloor et Roncesvalles, que vous connaissez très bien, monsieur le Président, des Canadiens lui auraient exprimé leur dégoût...

Une voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Markham—Whitchurch—Stouffville invoque le Règlement.

M. Attewell: Je proteste vivement. Il ne s'agit pas de ma femme, mais bien de Janet van Nostrand, de son mari Peter. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Parkdale—High Park.

M. Flis: Monsieur le Président, je ne voulais blesser personne. Si mes paroles ont pu vexer quelqu'un, je les retire, monsieur le Président.

Mais il reste que le gouvernement n'a pas de politique extérieure bien établie. Le gouvernement n'a pas de mécanisme qui lui permettrait de consulter les Canadiens, par l'entremise des comités permanents. Pourquoi avons-nous des comités permanents? Pour que vos électeurs, ou leurs représentants, puissent exprimer leur point de vue aux comités permanents et à la Chambre. Nous voudrions les entendre plus souvent.

Je regrette, mais, au cours de l'été, nous ne les avons pas entendus souvent. Tout ce que nous avons entendu. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burnaby-Kingsway pour une question ou un commentaire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je voulais simplement signaler que lorsque le fils de Janet van Nostrand, le lieutenant John, a été envoyé au Moyen-Orient, il croyait, à l'instar des 950 autres soldats, qu'on les envoyait dans le Golfe d'Oman, car le commodore Ken Summers, qui était le porte-parole de la marine à ce moment-là, avait précisé que c'était là leur destination—ce qui était tout à fait hors de la portée des missiles irakiens. Selon moi, ce doit être très clair et c'est pourquoi on aurait dû convoquer le Parlement.

Je voudrais simplement poser au député qui vient d'intervenir une question très directe au sujet de la position de l'opposition officielle face à la motion du gouvernement. Si l'amendement et le sous-amendement qui ont été proposés par les partis d'opposition sont rejetés, et je suis heureux que le député y souscrive, l'opposition officielle a-t-elle l'intention de s'opposer à la motion du gouvernement?

M. Flis: Monsieur le Président, dans mon discours, j'ai précisé à la Chambre les parties de la motion que nous pouvions appuyer et celles auxquelles nous ne pouvions souscrire. J'ai également signalé que notre critique négociait avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et j'espère que le NPD fera de même pour que nous puissions en arriver à une motion que les trois partis pourront appuyer.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 59, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions du paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 17 h 59.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA 23e RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la 23e Réunion annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TPS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir ce matin de présenter une pétition, signée de quelque 30 Canadiens qui s'opposent fortement à l'imposition de cette nouvelle taxe sur les biens et sur les services que le gouvernement conservateur propose pour le 1er janvier 1991. Ces Canadiens disent que le gouvernement conservateur a infligé au contribuable quelque 31 augmentations d'impôt depuis qu'ils ont pris le pouvoir en 1984, que l'imposition de cette taxe sera injuste, cachée et régressive, qu'elle ajoutera à l'inflation et qu'elle causera des problèmes très difficiles pour les Canadiens. Or, ces gens s'opposent vivement à cette nouvelle taxe qui constitue, d'après eux, un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et des Canadiennes, qui les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse d'inflation, des taux d'intérêt et un taux de chômage élevés.

À ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et services.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai l'honneur de présenter une pétition, signée par un bon nombre de Canadiens, la plupart vivant dans la communauté de Sarsfield, dans Glengarry—Prescott—Russell, un très beau village où j'ai d'ailleurs le privilège d'y demeurer moi-même.

Alors, les résidants de Sarsfield dans Glengarry—Prescott—Russell protestent vivement contre l'imposition de la TPS du gouvernement conservateur et demandent humblement au Parlement de rejeter cette nouvelle taxe injuste sur les produits et services.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, présenter à la Chambre des communes et au Parlement une pétition signée par un nombre important de Canadiens qui s'opposent à la TPS.

Ils exhortent le gouvernement à revenir à la raison sans plus tarder et à reconnaître que près de 90 p. 100 des Canadiens du nord, du sud, de l'est et de l'ouest du pays, jeunes et vieux, sont contre ce genre de taxe.

Ils prient humblement le Parlement d'écouter ces voix qui se font entendre d'un bout à l'autre du Canada.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter une pétition au nom de mes électeurs de la région de Dover, essentiellement Elliston, de même que de Catalina, Port Union, Little Catalina, Melrose et la région de Bonavista.

Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup du fait que le taux de chômage à Terre-Neuve est le plus élevé au pays. Ils sont découragés de devoir désormais travailler 14 semaines pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage pendant toute l'année, au lieu de 10 semaines comme c'était le cas depuis 14 ou 15 ans.

Compte tenu de tous les autres facteurs comme le faible taux de succès dans le secteur des pêches à Terre-Neuve cette année, la menace de la taxe sur les produits et services qui plane et d'autres difficultés économiques, les pétitionnaires sont très inquiets.

Ils prient humblement le Parlement d'adopter immédiatement la norme variable d'admissibilité afin qu'ils puissent avoir droit aux prestations d'assurance-chômage après 10 semaines de travail.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qu'ont signée des centaines de résidents de ma circonscription.

Les signataires disent que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances constitue une forme injuste de fiscalité parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables.

Ils notent que le gouvernement ne s'est pas encore attaqué au régime fiscal injuste qui impose un fardeau disproportionné aux contribuables à faibles et moyens revenus.

Ils demandent donc au Parlement de rejeter la taxe proposée et d'entreprendre une réforme du régime fiscal qui comprenne un impôt minimum efficace pour les riches et les sociétés. Ils veulent être certains que lorsqu'un vaste consensus se sera fait au sujet d'une forme de taxe de vente pouvant remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement n'en profitera pour accroître démesurément ses recettes.

Enfin, les signataires exhortent le gouvernement à retirer son projet de taxe régressive à la consommation, qui impose aux Canadiens ordinaires une trop grande part du fardeau fiscal, et à entreprendre plutôt une réforme efficace du régime fiscal.

• (1110)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter aujourd'hui de la part de citoyens canadiens.

La première dénonce la TPS et elle est signée par des habitants de localités comme Lynn Lake, Leaf Rapids et The Pas, au Manitoba, dans ma circonscription. Ils craignent particulièrement les effets de la TPS sur le coût de l'éducation et des leçons de patinage artistique, par exemple. Ils prient le Parlement du Canada de rejeter la TPS et invitent le gouvernement à faire en sorte que la TPS ne soit jamais mise en oeuvre.

En outre, dans une autre pétition, des habitants des localités de Snow Lake, Thompson, Matheson Island et Easterville demandent eux aussi au gouvernement de ne pas appliquer la TPS. Ils estiment que cette taxe est dégressive, qu'elle fera du tort aux gens. C'est une taxe à la consommation qui ne constitue pas une vraie réforme fiscale. À leur avis, elle ne semble pas servir les intérêts bien compris des Canadiens.

Plus de 395 personnes d'autres régions et localités comme Corner Brook, Pasadena, Gallants, Gillams, Meadows, Cox's Cove, Benoit's Cove et Red Bay ont elles aussi signé des pétitions contre la TPS, qu'ils considèrent comme une ponction fiscale sans précédent. Cette taxe alourdira leur charge fiscale, attisera l'inflation, poussera à la hausse les taux d'intérêt et aggravera le chômage.

À propos de la TPS aussi, il y a 538 autres pétitionnaires de Corner Brook, St. John's, Deer Lake, Benoit's Cove, Halifax et Summerside qui rejettent la taxe sur les biens et services. Ils estiment qu'elle occasionnera des difficultés injustes aux Canadiens à revenus faibles ou moyens. À leur avis, le prélèvement de cette taxe sera un lourd fardeau pour la petite entreprise. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les biens et services.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition qui intéressera spécialement le député de Peace River. S'il était à la Chambre, le député de Peace River serait curieux de me voir présenter une autre pétition sur les avantages fiscaux consentis dans le Nord. La pétition, qui rejoint les préoccupations de gens habitant ailleurs au Canada, en particulier dans le nord de l'Alberta, est signée par des résidants de ma circonscription, qui n'acceptent pas le rapport du groupe de travail sur les régions septentrionales et isolées.

Selon les pétitionnaires, le rapport, rendu public le 27 octobre l'an dernier, ne traite pas des répercussions véritables qu'entraîne le coût de la vie élevé dans toutes les régions du nord du Canada. Ils demandent donc au Parlement de rejeter ses recommandations et d'élaborer un programme d'avantages fiscaux juste et équitable qui tienne compte des besoins financiers des habitants des régions septentrionales et isolées.

Je suis certain que les députés des trois partis à la Chambre seraient ravis de présenter des pétitions au nom des Canadiens qui résident dans le Nord.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition signée par de nombreux citoyens de la très célèbre circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Je note qu'une partie des pétitionnaires sont de Saint-Albert, dont la fromagerie est très réputée.

Ces personnes, comme des milliers sinon des millions d'autres Canadiens, sont contre la taxe sur les produits et services. Cela me renverse que, après toutes les pétitions que les députés de l'opposition ont présentées à la Chambre, le gouvernement n'ait pas encore retiré la taxe.

Quoi qu'il en soit, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services qu'ils qualifient d'injuste et de régressive.

La pétition même rappelle que le Parti libéral du Canada s'oppose fortement, au nom de tous les Canadiens, à cette mesure d'extorsion fiscale sans précédent contre tous les contribuables du pays et non pas seulement ceux de Saint-Albert dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Brian L. Gardiner (Prince-Georges—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des habitants d'un certain nombre de localités de la belle province de l'Ontario qui s'inquiètent de la décision du gouvernement de mettre en oeuvre une taxe sur les produits et services.

Ils exhortent le Parlement à modifier le régime fiscal actuel, afin de faire payer un véritable impôt minimum aux particuliers et aux sociétés nantis et de réduire ainsi le fardeau fiscal du Canadien moyen.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens inquiets.

Les producteurs laitiers et les aviculteurs du Canada craignent que les systèmes de commercialisation soient menacés à la suite de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et de la série actuelle de négociations du GATT.

Ces systèmes de commercialisation ont donné d'excellents résultats dans le passé au Canada et les pétitionnaires exhortent le gouvernement à les protéger dans le cadre des négociations du GATT qui se tiennent actuellement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par de nombreux habitants de Malpèque. Ces pétitionnaires s'opposent à la décision des Postes canadiennes de cesser la distribution rurale du courrier le samedi. Ils disent qu'étant donné le caractère rural de l'Île-du-Prince-Édouard, ses habitants ne devraient pas être privés de services postaux adéquats. Nous exhortons donc le Parlement à renverser la décision, afin que la vie rurale dans l'Île-du-Prince-Édouard puisse s'épanouir au lieu de disparaître graduellement à cause de mesures comme l'annulation de la distribution rurale du courrier le samedi.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition de plus contre la taxe sur les produits et services.

J'ai dit hier que je présente des pétitions signées par des gens de toutes les régions du Canada. Celle-ci est signée par des gens de Sackville, de Fredericton et d'ailleurs au Nouveau-Brunswick, ainsi que de divers endroits en Ontario et en Alberta.

Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de reconnaître que la TPS portera atteinte à la libre circulation de la chose imprimée, qui constitue l'une des pierres angulaires de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société productive qui sait lire et écrire. Ils demandent au Parlement de professer les principes que sous-tend l'exonération des publications, c'est-à-dire de ne prévoir à leur égard aucune taxe dans le projet de loi sur la TPS et dans les règlements connexes.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un grand nombre de pétitions que Dignité rurale du Canada a fait circuler à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les pétitionnaires estiment que le mandat de la Société canadienne des postes est d'améliorer la distribution du courrier dans les régions rurales du Canada, notamment de l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné que cette société a réalisé 149 millions de dollars de profits, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement qu'elle rétablisse le service de distribution du courrier six jours par semaine dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je vous ai donné avis de mon intention de soulever ici la question de privilège.

Comme vous le savez, monsieur le Président, un député ou une députée soulèvent en général la question de privilège lorsqu'on les a empêchés d'assumer les fonctions pour lesquelles ils ont été élus.

On porte aussi atteinte aux privilèges des députés lorsqu'on profère des menaces à leur endroit ou qu'on tente de les acheter pour qu'ils votent ou agissent de telle ou telle manière.

On peut lire ceci au commentaire nº 67 de la cinquième édition de Beauchesne:

> On convient généralement que toute menace faite à un député dans le dessein d'influencer son vote ou son comportement, en sa qualité de député, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Je tiens à signaler ce qui s'est produit ce matin, monsieur le Président, et à vous demander si l'on a porté atteinte aux privilèges de la Chambre d'une manière ou de l'autre.

Était prévue ce matin une réunion du Comité permanent des transports à laquelle les membres ont été convoqués il y a sept jours. Avis a été envoyé à 16 heures, le 11 octobre 1990, au sujet de la réunion nº 66 devant porter sur la question nº 50. À cette réunion qui a eu lieu ce matin, il n'y avait pas un seul député ministériel. La réunion avait été convoquée conformément au paragraphe 106(3) du Règlement. L'avis est formulé comme ceci:

> Étude d'une demande faite conformément au paragraphe 106(3) du Règlement d'examiner la vente de terrains à la Commission du havre de Hamilton, et reprise de l'étude d'une demande faite conformément au paragraphe 106(3) d'examiner la vente, par la Société des chemins de fer nationaux, de CN Route Canada à Transport Route Canada Inc. et de plusieurs autres sociétés incorporées comprises dans la vente ou fusionnées par suite de cette vente.

Tel est l'avis qu'a fait circuler le greffier du comité.

• (1120)

Le comité de direction du Comité des transports, sous la présidence du député d'Annapolis Valley—Hants et en présence des représentants du gouvernement et de ceux de l'opposition, avait convenu qu'une séance aurait lieu ce jeudi.

Depuis, le président du comité, le député d'Annapolis Valley—Hants, a remis sa démission à la fois comme président et comme membre du comité. C'est un élément important, mais pas primordial dans cette affaire.

Je vous le demande, comment les autres membres et moi pouvons-nous remplir nos tâches au comité si le comité ne peut se réunir? Comment pouvons-nous représenter les intérêts de nos électeurs et des autres Canadiens à propos de questions concernant notamment CN Route et la Commission du havre de Hamilton et le reste? L'application du paragraphe 106(2) du Règlement a-t-elle été contrecarrée par l'action des députés ministériels?

Vous avez constamment soutenu, Votre Honneur, que vous n'avez aucun pouvoir en ce qui concerne le fonctionnement interne des comités. Je soutiens cependant que les événements de ce matin n'ont rien à voir avec la décision du comité ni avec les travaux du comité ni avec le respect des règles au comité. Le comité n'a jamais eu l'occasion de prendre une décision, ni de poursuivre ses travaux, ni de mettre en application quelque règle de fonctionnement que ce soit.

C'est l'action de députés individuels, résultant peut-être d'une décision collective des ministériels au sein du comité ou peut-être d'une décision de leur whip, mais c'est leur décision de boycotter le comité qui porte atteinte à ma capacité et à celle des autres de fonctionner comme membres de ce comité. Je le répète, je ne demande pas à la présidence d'examiner les actions d'un comité; je lui demande de réfléchir sur les actions d'individus à l'extérieur d'une séance d'un comité.

Je ne peux pas imputer de motifs à ces députés et je m'en abstiendrai, mais j'ai appris qu'on a peut-être agi ainsi afin de m'inciter à approuver le quarante-neuvième rapport du comité de sélection. On m'a dit que puisque je

suis le whip en chef du groupe parlementaire du Nouveau Parti démocratique et que je suis chargé, à ce titre, de diriger notre participation aux comités, je pourrais avoir une certaine influence sur l'adoption ou non du quarante-neuvième rapport.

Je ne veux pas dire qu'on boycotte le Comité des transports afin de me forcer à approuver de rapport; mais si c'était effectivement le cas, je me demande seulement si cela ne constituerait pas une atteinte à mes privilèges.

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner la question et de nous faire bénéficier de votre réflexion.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, moi aussi je désire soulever la même question de privilège car, comme porte-parole du Parti libéral et du groupe parlementaire libéral pour les transports et comme auteur de la motion proposant, conformément au paragraphe 106(3), que le Comité des transports se réunisse—ce qu'il doit faire dans les 10 jours pour examiner cette question du havre de Hamilton—j'estime bien honnêtement que mes droits d'accomplir mes devoirs au nom du contribuable canadien ont été violés ce matin, du fait que les ministériels conservateurs ne se soient pas présentés.

Nous savons tous qu'il faut huit membres pour atteindre le quorum. Nous savons également que, lorsque les ministériels conservateurs sont délibérément absents, en bloc, cette situation paralyse pour ainsi dire les travaux de ce comité. Par conséquent, si elle demeurait incontestée, elle créerait un précédent qui, à mon avis, ne serait pas très utile pour la Chambre.

Quelle que soit la question à l'étude à ce Comité des transports, c'est-à-dire le havre de Hamilton, CN Route ou l'élection du nouveau président, les partis politiques peuvent diverger d'opinion au sujet des conclusions de ce comité. Les positions adoptées par ses membres, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, peuvent être débattues et nous pouvons régler les affaires du pays. C'est la tâche qui nous est confiée.

Alors, il est très exaspérant, c'est le moins qu'on puisse dire, que, malgré toutes nos bonnes intentions et le fait que nous ayons demandé la tenue de cette réunion conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre, non seulement nous ne puissions pas présenter nos points de vue, mais qu'il n'y ait aucune réunion.

Bien souvent, on entend dire que c'est lorsqu'ils siègent aux comités permanents que les simples députés du Parlement ont la meilleure occasion de faire valoir leur point de vue. Nous disons à nos électeurs et aux personnes qui visitent la Chambre que, dans l'ensemble, le meilleur travail qu'accomplit chaque député du Parlement ne se fait pas forcément au cours des 45 minutes télédiffusées quotidiennement et appelées «Période de questions», mais plutôt dans les coulisses, aux comités permanents, où nous examinons en détail les projets de loi déposés à la Chambre.

Monsieur le Président, je prétends que lorsque les comités permanents s'arrêtent, lorsqu'ils ne peuvent plus fonctionner et faire leur travail, c'est non seulement gênant pour la question à l'étude, mais c'est aussi une atteinte aux privilèges des députés, car c'est probablement aux comités qu'ils apportent leur contribution la plus importante.

Je sais que la députée de Hamilton-Est et d'autres veulent prendre la parole. Je demande donc au nom de mes collègues que vous les entendiez. En mon nom et au nom de notre groupe parlementaire, je vous demande, monsieur le Président, de considérer sérieusement cette question de privilège qui porte atteinte aux droits de tous les députés. Si elle était jugée irrecevable, cette décision constituerait un dangereux précédent qui risquerait de paralyser non seulement le Comité des transports, qui doit étudier un bon nombre de dossiers intéressants, mais aussi tous les autres comités.

J'espère que vous étudierez cette question et que vous nous donnerez une réponse rapide, nous disant que faire.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est. Succintement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Très brièvement, monsieur le Président. En déterminant si la question de privilège est fondée à première vue—ce que vous trouverez sans doute, monsieur le Président—vous devriez tenir compte du fait que le conseil municipal de Hamilton a déjà demandé à tous les députés fédéraux de la ville d'intervenir.

Je sais que le député de Hamilton-Ouest était à Hamilton, hier soir, qu'il était sûr que cette affaire serait traitée conformément au Règlement, comme nous étions en droit d'attendre qu'elle le soit, et qu'il a donné au conseil municipal l'assurance qu'il en serait ainsi.

Quand un député prend un tel engagement envers un conseil municipal qui a adopté une résolution unanime réclamant le renvoi d'un certain président, si la rencontre

est annulée parce que les autres députés ne s'y présentent pas, il me paraît évident que cela porte atteinte à la capacité de ce député de faire son travail.

Je sais, par exemple, que d'après le titre d'un article du *Spectator* de Hamilton, M. Scott aurait déclaré qu'il ne s'intéressait pas à la Commission du havre de Hamilton. On s'est certainement demandé au conseil municipal si les députés de tous les côtés de la Chambre assumaient leurs responsabilités et faisaient honneur à la confiance du public dans cette affaire.

Ce n'est certainement pas le cas. Il y en a qui ne veulent pas faire leur travail. De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons le faire. Le député de Hamilton-Ouest et le porte-parole libéral en matière de transports ont été empêchés d'exercer ce droit aujourd'hui, quand les conservateurs ont décidé de ne pas participer aux délibérations et par conséquent de bâillonner le Comité des transports qui s'occupe de ce dossier, parce que le ministre des Transports ne veut pas le faire. Voilà pourquoi la question de privilège me paraît reposer sur des présomptions suffisantes.

Si vous en jugez ainsi, monsieur, nous serons prêts à proposer la motion appropriée.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je crois que nous aurons tous désormais compris, comme je l'ai compris il y a déjà quelque temps, que nous avons affaire à une plainte, et non à une question de privilège, c'est du moins mon avis.

Mme Copps: Vous cherchez à nous bâillonner.

M. Hawkes: Les députés d'en face, les trois orateurs, ont abordé la question de la présence aux réunions. Au début du mois de septembre 1990, les comités avaient tenu 1 143 réunions au cours de la présente session.

Mme Copps: On nous paie pour faire quoi au juste?

M. Hawkes: S'ils veulent parler de la présence des députés à ces réunions, monsieur le Président, nous nous ferons un plaisir de leur fournir des données sur le nombre de séances auxquelles aucun représentant du Parti libéral ou du NPD ne s'est présenté. Si ces réunions ont quand même eu lieu, c'est grâce à la présence des députés ministériels.

Comme les députés de l'opposition ont soulevé la question d'une réunion qui a eu lieu ce matin, je rappellerais également aux députés, monsieur le Président, que, selon la procédure normalement respectée à la Chambre, on consulte les partis avant d'établir un calendrier. Nos vis-à-vis ont préféré procéder sans consultation.

Mme Copps: C'est faux. Ils ne peuvent pas procéder en l'absence des députés de l'opposition.

Une voix: Vous mentez.

M. Hawkes: Nos députés. . .

M. le Président: On ne semble pas s'entendre sur ce qui se dit, mais je ne crois pas qu'il faille aller jusqu'à nous accuser de mentir. Le député de Calgary-Ouest.

M. Hawkes: Monsieur le Président, ils ont eu recours au Règlement pour convoquer une réunion.

Malheureusement, à l'heure pour cette réunion, mes collègues avaient prévu un emploi différent de leur temps. Nous avions le choix, nous aurions pu envoyer des remplaçants à la réunion, mais nous avons jugé que la question était trop importante pour ne pas y faire assister au moins un nombre raisonnable de nos membres réguliers.

Mais ce qui est plus important, c'est qu'ils voudraient vous faire croire que leur question de privilège est fondée, que leurs privilèges ont été enfreints parce qu'ils sont bloqués. Selon le Règlement, la liste des députés devant faire partie des comités permanents doit être soumise à la Chambre une fois par année, dans les dix jours de séances qui suivent l'ouverture de la session d'une législature. Donc le comité de sélection n'est chargé, entre autres, que de dresser la liste des députés et de déterminer la taille des comités.

• (1130)

Or la liste a été dressée et le rapport a été présenté à la Chambre. Les whips d'en face ont désigné les députés qui feraient partie du comité et tout a été fait selon les règles. Puis, tout à coup, l'opposition a empêché ces comités, dont la composition avait été communiquée à la Chambre par le comité de sélection, de s'acquitter de leur tâche.

Si l'opposition a des plaintes à formuler au sujet de la façon dont fonctionnent les comités, les seuls qui pourraient soulever à bon droit une question de privilège sont les députés qui sont disposés à approuver le rapport du comité de sélection. Ce sont les députés qui rejettent le rapport qui, en fait, empêchent les comités de siéger et de remplir leur rôle de façon efficace. Ce sont les députés qui soulèvent une question de privilège à la Chambre qui possèdent, en fait, la solution au problème. Ils peuvent proposer à n'importe quel moment que le rapport soit adopté. La Chambre, elle, peut ensuite en discuter et tenir un vote. Ils ne veulent pas affronter la Chambre à

propos du rapport d'un comité de sélection. C'est leur choix. Le gouvernement a décidé, à ce stade-ci, de ne pas laisser le rapport sur le Bureau.

Habituellement, lorsqu'il y a des problèmes, les whips ou les leaders à la Chambre se rencontrent pour en discuter. À 17 heures, lundi passé, le leader à la Chambre du Parti libéral est venu discuter de cette affaire avec moi. Nous avons parlé longuement, mais sans trouver de solution, ce qui n'a rien d'étonnant: les discussions ne mènent pas toutes à des solutions, mais elles font partie du processus visant à régler les problèmes.

Je suis d'accord avec mes collègues qui disent que nous avons des problèmes, pas seulement dans le domaine des transports mais à plusieurs autres comités. C'est pourquoi, dans sa sagesse, la Chambre exige que le Comité de sélection présente un rapport dans les dix jours ouvrables du début de la session d'automne. Voilà pourquoi le comité a présenté son rapport. En ce qui concerne la composition de la Chambre, le rapport du comité ne crée aucun problème. Il suffit de l'accepter, la Chambre fonctionne normalement. Tous les whips peuvent désigner de nouveaux membres. Il reconnaît l'existence des députés indépendants à la Chambre, proportionnellement au nombre total de députés. C'est un bon rapport.

Si vous vouliez discuter de motivation, comme certains semblent le faire, monsieur le Président, je pense que ceux qui ne donnent pas leur consentement unanime pour l'adoption du rapport sont justement ceux qui veulent que les comités fassent fausse route. S'il y a quelqu'un à blâmer, ce ne sont pas les ministériels, mais plutôt les députés de l'opposition qui n'endossent pas le rapport du comité.

M. le Président: J'en ai assez entendu.

Le député de Thunder Bay—Atikokan a soulevé la question de privilège. Son collègue de York-Ouest a exprimé son point de vue et d'autres députés aimeraient peut-être participer au débat. La députée de Hamilton-Est a pris la parole et je vois le député de Hamilton-Ouest qui veut peut-être dire son mot. Je suis saisi d'une question de procédure.

J'ai écouté attentivement les observations du député de Calgary-Ouest et je vais étudier la question. En attendant, je suggère—et c'est bien tout ce que je peux faire—que les députés poursuivent leurs discussions. Pour une raison ou pour une autre, le député se plaint que le comité ne siège pas, donc qu'il ne fonctionne pas.

Je doute que ce soit une question de privilège. Toutefois, comme le comité est paralysé, je suis disposé à examiner la situation et à présenter un rapport à la Chambre dans les plus brefs délais. En attendant, la question pourrait peut-être être réglée si les discussions se poursuivaient. Je remercie tous les députés de leurs interventions.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

J'apprécie l'intérêt manifesté par le Président. Je comprends que ce dernier veuille passer aux travaux de la Chambre, mais je dois maintenant demander, étant donné tous les arguments qui lui ont été présentés jusqu'à présent, qu'il comprenne aussi bien les faits de cette affaire et qu'il ne se laisse pas embrouiller par les questions soulevées en face par le député de l'autre parti.

M. le Président: Le problème pour moi, c'est que j'ai compris ce dont il s'agit.

J'estime que je n'ai pas besoin d'entendre d'autres interventions parce que, entre autres, nous risquons de nous éloigner de plus en plus des faits de base.

Je vois ce dont il s'agit et je comprends parfaitement l'argument du député de Thunder Bay—Atikokan, qui, je pourrais le rappeler aux députés, l'a exprimé d'une manière très concise et soignée.

Je propose au député de Hamilton-Ouest que, s'il y a d'autres plaintes ou d'autres arguments qui doivent être exprimés, ils pourraient peut-être l'être ailleurs. À mon avis, on a assez discuté de la question. Assurément, j'ai entendu suffisamment de points de vue pour pouvoir prendre une décision que je communiquerai à la Chambre. Je sais que les députés voudront en tenir compte.

M. Keyes: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Pour autant que je sache—vous me reprendrez naturellement, si je me trompe—si on m'empêche à la Chambre de remplir mon devoir à l'égard de mes électeurs, que ce soit ici ou à un comité permanent, je peux prendre la parole et faire remarquer à la présidence que ces privilèges ont été violés.

M. le Président: Le député a sans aucun doute été retenu par des affaires importantes. La question dont parle le député est précisément celle sur laquelle je dois me prononcer.

Elle a été présentée à la présidence dans cette question de privilège, et c'est exactement la question sur laquelle je me prononcerai.

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ DE JUGER PROMPTEMENT DES QUESTIONS DE PRIVILÈGE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, au même moment où on traite des questions de privilège, j'aimerais vous rappeler qu'il y a deux questions de privilège que nous avons soulevées, qui sont très essentielles et très urgentes, particulièrement sur le droit du député de Laurier—Sainte-Marie de siéger en cette Chambre. Monsieur le Président, attendre des semaines et des semaines quand il y a un point d'interrogation majeur dans l'esprit de certains membres du public suite à la question de privilège, je pense que c'est manquer un peu à l'obligation qu'on a tous de s'assurer que les députés de cette Chambre ont un droit plein et entier de siéger ici, ce dont nous sommes convaincus! Mais nous espérons que très bientôt vous allez dissiper ce nuage de doute qu'on a voulu mettre sur la tête du député de Laurier—Sainte-Marie.

De plus, je sais qu'au moment où on se parle, les travaux de planification du projet Hibernia sont en cours. Au même moment où on a soulevé une question de privilège importante, au même moment où la législation n'est pas encore devenue loi, des sommes d'argent considérables sont investies dans ce projet-là, encore une fois, sans avoir la réponse à notre question de privilège.

Par conséquent, monsieur le Président, je vous soumets humblement que ces deux questions sont urgentes et pressantes et vont au coeur même de la nécessité de soulever ces questions de privilège, et tout retard en cette matière est un «embarrassement» pour la plupart d'entre nous.

M. le Président: Je comprends bien le point de l'honorable député de Shefford. Pour maintenant, ma réponse est: Bientôt.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'accepte votre remontrance, tout comme d'ailleurs votre décision selon laquelle toute discussion ultérieure de la question de privilège qu'a soulevée le député de Thunder Bay—Atikokan devrait cesser, par crainte qu'elle ne nous entraîne dans d'autres affaires.

Le fait est que cette question de privilège et d'autres soulevées récemment ne sauraient être dissociées de ce que je considère comme étant l'état général de la Chambre, état que je prierais Votre Honneur d'examiner de près. J'ignore quand tout cela a débuté. Pointer du doigt serait facile, mais la réalité, c'est que nous laissons de plus en plus une certaine forme d'anarchie s'installer.

• (1140)

Comme disait Yeats: «La marée de l'anarchie déferle partout où l'innocence est submergée.»

Monsieur le Président, c'est à vous, tout particulièrement, qu'il incombe de protéger la Chambre des communes afin d'éviter que le pays ne sombre dans l'anarchie. Je vous exhorte vivement à examiner de près cette question et toutes les autres, et à exercer le pouvoir que tous les Canadiens et tous les députés, dans leur for intérieur, vous demandent d'assumer afin de rétablir une certaine dignité et un certain ordre à la Chambre. Si vous en étiez incapable, je craindrais le pire pour l'ensemble de nos institutions politiques.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me demande si, suivant en cela le conseil de notre distingué collègue, nous ne pourrions pas simplement nous tirer de ce guêpier en ce qui concerne le rôle des comités en acceptant à l'unanimité le rapport du comité de sélection visant à établir le comité permanent.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Par égard pour les longues années d'expérience du député de Winnipeg Transcona à la Chambre, j'accepte de l'entendre au moins pendant encore une minute.

Je signale que l'un des moyens dont nous disposons de maintenir l'ordre est de nous conformer aux règlements. Nous dérapons quelque peu. Je suis sûr que ce n'est pas prémédité.

Le député de Winnipeg Transcona a la parole.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le fait que le député ministériel ait profité du message bien intentionné que j'adressais à la Présidence et à tous les députés pour proposer une stratégie inspirée par des considérations sectaires illustre justement la manoeuvre que je venais de dénoncer implicitement.

M. Hawkes: Quelle manoeuvre? Expliquez-vous!

M. le Président: Dans ces conditions, je crois sage que nous passions à autre chose.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russsell): Monsieur le Président, ce que je vais dire n'est lié que très indirectement à ce qui vient d'être dit. C'est un

recours au Règlement, et non une question de privilège, et j'espère que vous en tiendrez compte.

Le paragraphe 106(3) du Règlement de la Chambre des communes précise:

> Dans les dix jours de séance qui suivent la réception, par le greffier d'un comité permanent, d'une demande signée par quatre membres dudit comité, le président dudit comité convoque une réunion.

Ce que je veux faire valoir, c'est que si le gouvernement néglige délibérément de désigner des députés à ces postes, il se trouve à provoquer une dérogation au Règlement. Ce qui est prévu dans un tel cas dans le Règlement ne peut être exécuté, étant donné que le gouvernement n'a pas vu à ce que le quorum fixé soit respecté. Je ne crois pas que d'autres députés aient soulevé cet aspect de la question. J'invite le Président à. . .

M. le Président: Je puis assurer au député que ce point a déjà été soulevé. Je comprends tout à fait la situation. Je vous prie de vous reporter à l'intervention du député de Thunder Bay—Atikokan, qui a présenté notamment ces éléments. Je l'ai d'ailleurs félicité pour l'extrême concision de son intervention.

C'est pourquoi je crois que nous devrions passer à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 octobre, de la motion de M. Clark (Yellowhead):

> Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique; et que, sur adoption de la présente motion, celle-ci soit réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

ainsi que de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):

> Que la motion soit modifiée de façon à ce qu'on lise ceci après les mots «Forces canadiennes»:
>
> pour appliquer ces résolutions des Nations Unies;
>
> Que la Chambre condamne le gouvernement pour ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion pour qu'il remplisse sa fonction légitime de consultation et de débat sur le rôle que le Canada doit jouer dans le règlement de la crise actuelle; et
>
> Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci soit réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

et du sous-amendement de M^me^ McLaughlin:

> Que la motion soit modifiée par l'ajout, immédiatement après le mot «résolutions», de ce qui suit:
>
> «et qu'en outre, le Canada cherche à obtenir du Conseil de sécurité l'assurance que les pays ne mèneront pas d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir à la demande des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux préciser au départ, en tant que porte-parole associé de la défense nationale et en tant que Terre-Neuvien et Canadien, ayant quelque expérience du genre d'événements qui ont entraîné la crise du Golfe, que c'est avec grand plaisir que je prends la parole sur cette occasion unique dans l'histoire des Forces canadiennes et même, dans l'histoire politique du Canada.

J'ai l'intention, au cours des 20 prochaines minutes, de faire un survol de certains points du sujet à l'étude pour mieux en expliquer les tenants et les aboutissants. Je tiens à faire la part des fausses questions ou des rumeurs qui entourent cette crise. Je veux en examiner les aspects humains parce qu'on ne saurait déshumaniser cette crise quoi que l'on fasse. Ce sont ces aspects qui touchent particulièrement la plupart des députés.

J'aperçois le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui partagera très certainement les vues que j'entends exposer ce matin, et il voudra sans doute les expliquer davantage.

Ensuite, après ce tour d'horizon des questions particulières, je voudrais aborder cette crise dans une perspective plus générale qui nous permettrait peut-être de voir comment nous devons pratiquer une politique de la défense au Canada à l'avenir. Les deux partis politiques ont observé une ligne de conduite assez semblable dans le domaine de la défense depuis la Seconde Guerre mondiale et peut-être pourrons-nous profiter de l'examen de

cette crise pour nous pencher sur l'évolution de l'ordre mondial et nous en inspirer pour planifer notre défense, à la fois sur le plan politique et budgétaire, dans une optique différente.

Je tiens également à prévenir la Chambre, au départ, que ce que je dirai pourrait peut-être semer l'alarme ou la confusion et je m'en excuse à l'avance. Ce n'est certes pas là mon intention. Bien que je siège de ce côté-ci de la Chambre, je ne veux pas faire de sectarisme politique ce matin, même si cela m'est déjà arrivé. Je demande donc à mes collègues de l'autre côté de la Chambre d'en tenir compte.

À vue de nez, je dirais que maintenant, à l'heure où je vous parle, ou mieux, à neuf heures hier soir, nous comptions 1 488 hommes et femmes des Forces armées canadiennes au Moyen-Orient. Ces militaires sont déployés à bord de trois navires, les NCSM *Athabaskan*, *Terra Nova* et *Protecteur*. Soit dit en passant, je suis heureux de dire que ces trois navires ont été placés sous mon commandement à un certain moment pendant ma carrière.

Une partie de l'escadron de chasseurs CF-18, le 409e essentiellement, est maintenant basée au Qatar, au Moyen-Orient. Ces troupes sont, à ma connaissance, accompagnées d'éléments du 421e escadron, de membres de l'escadron d'entretien aérien, de l'escadron numéro un d'entretien aérien et peut-être aussi d'éléments de l'autre escadron basé en Allemagne, le 439e.

Pourquoi sommes-nous passés à l'action? Il importe de bien comprendre pourquoi nous sommes allés dans le Golfe. Toutes sortes d'allégations ont été faites sur notre participation à ces opérations. Je voudrais aborder cette question avec clarté et objectivité et le mieux que je puisse faire—j'ai couché ces idées sur papier hier soir—, c'est dire qu'à mon avis, nous avons envoyé des troupes non pas avec des intentions belliqueuses, mais pour assumer les responsabilités que nous partageons avec d'autres nations, à savoir protéger le monde d'un très grand danger.

J'estime qu'on ne peut rester silencieux face à ce genre d'agression, parce que la paix, c'est bien plus que l'absence de guerre. La communauté internationale, dont nous faisons partie, se doit de préserver la paix.

Je me réjouis, en tant que Canadien et ancien membre des Forces canadiennes, de voir que le Canada a décidé de respecter cette obligation au nom de la population canadienne. Nous avons respecté notre engagement, et de brillante façon, comme vous le verrez.

En effet, c'est mon opinion et je manquerais d'honnêteté envers moi-même et envers mes collègues de ce côté-ci si je ne disais pas qu'un débat à la Chambre des communes aurait permis de mieux informer les Canadiens et de mieux leur faire comprendre pourquoi nous avons envoyé des navires, leurs équipages et une force de soutien dans le Golfe.

Je peux comprendre la volonté du gouvernement d'aller de l'avant sans délai. En fait, hier soir, la ministre associée de la Défense a déclaré, de bonne foi, je crois, qu'il n'y avait pas, à son avis, assez de temps pour tenir un débat au Parlement. De toute manière, selon les règles de notre système parlementaire, le débat exigé par la Loi sur la défense nationale aurait eu lieu une fois les navires arrivés dans la zone de conflit ou la zone à défendre ou encore, si vous voulez, monsieur le Président, la zone des opérations. J'en conviens, mais je crains que si ce débat et le vote avaient pu avoir lieu avant que les navires arrivent dans cette zone, nous nous serions couverts de ridicule devant la communauté internationale si, ce qui est très peu probable, nous avions voté pour le rappel des navires au Canada.

• (1150)

Je n'accepte pas aveuglément tous les arguments de la ministre même si je sais sur quoi ils reposent. Je reviendrai brièvement à cet aspect plus tard, monsieur le Président.

Comment avons-nous procédé? Je pense que nous avions plusieurs raisons d'agir, mais je crois qu'il est intéressant de s'arrêter à la démarche suivie. Je suis député, j'ai porté l'uniforme, j'ai commandé un destroyer, j'ai pris la parole devant des groupes de citoyens et je dois dire franchement que j'ai été gêné par le mal fait aux Forces armées canadiennes et par la confusion qui règne au sujet de l'état du matériel et de l'état des troupes. Je ne crois pas que cette confusion ait été intentionnelle. Nous sommes peut-être arrivés à la mauvaise conclusion en raison de prémisses fausses dès le départ. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que rien n'est plus loin de la vérité.

Je ne parle pas seulement de nos hommes et femmes en uniforme, officiers, sous-officiers et soldats, mais aussi des employés civils souvent méconnus du ministère de la Défense nationale. Ces gens ne portent pas l'uniforme, mais, lorsque les circonstances le dictent, ils sont, à leur façon, tout aussi dévoués que ceux qui se trouvent en première ligne, comme nos 1 488 hommes et femmes. Il ne faut pas non plus oublier les familles qui, elles aussi,

font les mêmes genres de sacrifices, quoique à un moment différent.

Je voudrais également rappeler—même si les députés de Dartmouth et de Halifax l'ont déjà fait, car je ne pense pas qu'il soit excessif que chaque député le fasse à son tour—ce que nous avons vu à Halifax et que nous n'avions pas vu depuis longtemps. Nous avons vu le chantier naval CSM se transformer en véritable ruche: des hommes, des femmes, des surveillants et des équipes de gestion qui, de concert avec le personnel des trois compagnies maritimes, ont réussi, en deux semaines et demie, à faire un travail gigantesque. Tout le monde a participé, équipes de réparation de navires, d'entretien, de modernisation, d'armement pour l'installation des armes défensives.

Dans le cas de l'*Athabaskan*, le chantier naval a totalisé 4 000 heures de travail en une semaine. Les gens ont travaillé 16 à 20 heures par jour, ne dormant que quatre heures par nuit. Sur une période d'une semaine, et parfois plus longtemps, un tel labeur impose une dépense d'énergie inimaginable que seuls une grande compétence et un dévouement sans borne permettent de faire.

Je ne veux pas faire d'estimations à la légère, mais simplement donner un ordre de grandeur basé quand même sur une certaine expérience. Bien que je puisse me tromper peut-être de 50 p. 100, je dirais que l'installation du nouvel armement défensif qui permet à nos navires et à nos hommes et femmes d'être en bien meilleure position aujourd'hui, pendant qu'il défendent notre pays, a dû coûter au total 15 millions de dollars, en chiffres ronds, et a duré moins de trois semaines. À mon avis, si nous avions voulu faire le même travail par les voies normales, avec appel d'offres et respect de toutes les procédures établies, il nous aurait probablement fallu vingt fois plus de temps et dix fois plus d'argent.

Je pense que cela illustre ce que nous pouvons faire lorsque nous nous attelons sérieusement à la tâche. Je ne crois pas avoir à aller plus loin. Je dirai simplement que chacun des députés qui a pris la parole à la Chambre a, d'une façon ou d'une autre, rendu hommage à ce genre de dévouement, un dévouement dont tous les Canadiens—pas seulement les habitants de Halifax, les hommes et les femmes en uniforme et les civils de la Défense nationale, mais tous les hommes et toutes les femmes du Canada—peuvent être très fiers de ce qui s'est fait.

Comme chacun le sait, monsieur le Président, nous avons, un peu plus tard, dépêché sur les lieux une escadrille de CF-18. L'objet de cette initiative n'est pas pour moi aussi clair que celui de l'envoi des navires.

Je ne veux cependant pas mêler les cartes en donnant mon opinion sur la question. Je dirai simplement qu'on a décidé d'envoyer des avions. Je suis certain qu'ils ont comme principale mission de défendre nos navires.

Je suis prêt à accepter le fait qu'on peut faire appel à ces avions pour défendre nos navires, même si, au départ, je ne comprenais pas vraiment pourquoi nous devions envoyer des avions. Ce n'est pas aussi facile de déplacer des avions et du personnel de piste au Moyen-Orient une fois qu'ils sont rendus là-bas que de déplacer des navires. On ne peut pas les faire entrer et sortir aussi facilement.

Il y a un autre point que je voudrais aborder. Sur le plan de la taille de nos forces armées, nous venons au 50e rang sur environ 200 pays dans le monde. Nous sommes donc dans le premier quart. Au sein de l'OTAN, nous venons au sixième ou au septième rang, selon la façon dont la taille des forces est calculée. Monsieur le Président, je peux vous assurer que nous ne venons pas au 50e rang sur le plan du talent, du leadership et du dévouement de nos hommes et de nos femmes.

J'oserais même dire—et les exercices de l'OTAN effectués au cours des 20 à 25 dernières années l'ont prouvé—que les hommes et les femmes qui sont sur nos navires et dans nos avions ou qui font partie du personnel de piste, des équipes d'entretien, des forces de soutien et des troupes de terre déployées pour s'occuper des systèmes de défense anti-missiles, sont aussi bien entraînés que n'importe quelles autres forces armées dans le monde. Je dirais même qu'ils sont parmi les meilleurs, sinon les meilleurs.

Je suis convaincu que les Canadiens qui sont là-bas veulent y être et sont fiers d'y être. Même si ce n'est pas agréable pour ces gens de penser qu'ils pourraient être loin de leurs familles pour Noël, c'est nécessaire. Nous ne savons pas combien de temps cela va durer. Si cela devait arriver, je sais qu'ils le feront en sachant que c'est pour leur pays et que c'est pour cette raison qu'ils se sont

joints aux forces armées. Ils ont accepté d'appuyer leur pays.

Il a été beaucoup question des navires, de leur âge et ainsi de suite. Ils ne sont pas tout neufs, effectivement. J'aurais une comparaison sérieuse à faire. J'ai à la maison un fusil *Lee Enfield*, fabriqué pendant la Première Guerre mondiale. Son tir est aussi précis aujourd'hui que le jour même de la fabrication. L'âge n'est pas toujours un facteur déterminant. Nos bateaux sont vieux, cela ne fait aucun doute, et leur équipement aussi.

Je sais pour sûr que 12 destroyers américains qui se trouvent au Moyen-Orient en ce moment sont plus vieux que l'*Athabasca*. Il y a aussi au Moyen-Orient des bateaux qui sont sans doute mieux équipés pour se protéger d'une attaque par un missile ou supermissile que les Irakiens n'ont pas.

Il importe à mon avis que tous les députés et tous les Canadiens prennent conscience d'une chose: étant donné la modernisation qu'ils ont subie et les systèmes défensifs installés expressément pour contrer les menaces irakiennes, comme les missiles *Exocet*, les avions *Mirage*, les armes chimiques et d'autres armes que les Irakiens utiliseront probablement contre nous, j'oserais dire que nos bateaux sont probablement mieux préparés pour ce genre d'affrontement que d'autres navires conçus en fonction de menaces plus générales.

À chacun de tirer ses conclusions. Je soutiens mordicus que le Canada a équipé ses navires au mieux dans les circonstances. Je sais que le commodore Summers a été très heureux de la tenue de combat qui lui a été donnée. On peut prétendre que c'est un équipement de dernier recours, mais il a été efficace lorsqu'on en a eu besoin. Je songe au conflit des Falklands. Des navires ont été coulés, mais cet équipement a été excellent.

L'autre point qu'on a déjà signalé concernant la guerre des Falklands, c'est qu'on n'avait pas la détection lointaine de 200, 300 ou 400 kilomètres pour la défense aérienne dont bénéficient nos navires dans le cas présent. Ce fut l'une des grandes faiblesses dans la guerre des Falkland.

Nos navires ont l'avantage de l'appui réciproque, et ils ont la protection que leur donnent nos avions.

Je vois que je vais manquer de temps, mais je voudrais mentionner encore une chose ou deux. Je ne nommerai pas tous les nombreux endroits d'où viennent les militaires. Comme je suis des Maritimes, je signale que je suis particulièrement fier de la contribution de cette région.

De la seule province de Terre-Neuve, 142 militaires font partie de cette force. Ils représentent 9,5 p. 100 des effectifs alors que Terre-Neuve n'a que 2 p. 100 de la population nationale. Le nombre de militaires des Maritimes est de 621 sur des effectifs globaux de 1 488. Ils constituent 41 p. 100 des hommes et des femmes qui ont été envoyés tandis que la population des Maritimes n'équivaut qu'à 9 p. 100 de la population nationale.

• (1200)

Si mes chiffres sont exacts, 41 militaires sont de ma circonscription, Bonavista—Trinity—Conception. J'en nommerai trois dont on a parlé dans les journaux. Ils ont l'appui total de leurs parents et grand-parents. Ils croient en l'utilité de leur mission. Ces cas personnels ont quelque chose de réconfortant.

Je veux parler de Clifford Miller. Il vient de Georges Brook. Il est le fils de M. et de M^me^ Stanley Miller. Georges Brook est situé tout près de Clarenville. M. et M^me^ Miller appuient leur fils. Ils sont très fiers de lui. Ils font d'ailleurs remarquer qu'il a fait des démarches pour être sûr de faire partie de la mission.

Il y a aussi le jeune William Cumby, mécanicien de marine. Il est le fils de Ches et de Viola Cumby de Harbour Grace. Son grand-père, Chesley père, était aussi dans la marine pendant la Seconde Guerre mondiale. Son grand-père et sa grand-mère sont de tout coeur avec lui et estiment qu'il rend service au pays. Je ne crois pas exagérer en disant que dans les deux cas, on est fier des hommes et des femmes partis en mission.

Il vous intéressera peut-être de savoir, monsieur le Président, que l'aumônier protestant du *NCSM Protecteur*, qui voyage cependant à bord des autres navires, est le capitaine Baxter Park de la Baie des Îles, qui se trouve, je crois, dans la circonscription du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Monsieur le Président, je crois que vous raccourcissez mon temps de parole et je tiens vraiment à mentionner, dans une perspective plus globale, certaines des choses qui me tiennent à coeur. Si nous considérons cette affaire comme un signe du déclin de la guerre froide, qui n'appartient pas encore au passé, nous relevons ici un point fondamental dans le cheminement et dans l'évolution de l'ordre mondial. Je n'aurais jamais cru possible que 30 pays soutiennent aussi solidairement, sans exercer de

droit de veto, le Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est un événement formidable.

Nous devrions en tirer une leçon, car après la Seconde Guerre mondiale, les analystes ont pris bien soin d'évaluer nos forces armées en fonction du seul critère de la défense pour déterminer dans quelle mesure nos engagements correspondaient à nos capacités. D'ailleurs, le dernier Livre blanc a paru sous le titre «Défis et engagements». Monsieur le Président, peut-être qu'une meilleure évaluation ferait ressortir dans quelle mesure la qualité, l'importance et l'utilité de nos forces armées correspondent à une vision plus réaliste d'éventuelles menaces.

En conséquence, je profite des trois ou quatre minutes qui me restent pour vous faire part de certaines préoccupations dont nous devrons tenir compte dans la planification de notre budget de la défense.

Notre monde n'est plus bipolaire comme avant. Je ne veux pas dire que les affrontements est-ouest sont disparus, mais plutôt qu'il existe un bloc communiste impénétrable. Nous ne sommes plus en présence de deux puissances qui sont toujours en désaccord pour une question de principe. Avant, nous avions l'habitude de craindre un éventuel conflit d'envergure en Europe de l'Est. Maintenant, le champ de bataille se limite vraiment à un seul pays. Le front de l'Est n'est donc plus ce qu'il était.

À l'heure actuelle, nous sommes confrontés à de nouvelles menaces: la prolifération des missiles et l'utilisation des armes de haute technologie au Moyen-Orient et en Asie, comme nous le voyons aujourd'hui. Nous assistons à la guerre que se livrent les trafiquants de drogue pour le marché américain, puis nous faisons face au spectre sans fin du terrorisme international presque régulièrement.

En plus de ces changements, nous sommes conscients du fait que les puissances militaires n'ont plus la même influence que dans le passé. Au lieu de cela, la puissance des divers pays dépend d'une interaction de plus en plus complexe entre les facteurs économiques et militaires, comme on peut le constater dans le cas du pétrole, et tous ces facteurs sont influencés par la fragilité des régimes politiques intérieurs modernes. Il y a également les démocraties en développement en Europe de l'Est. En fait, au lieu de n'avoir qu'une seule puissance nucléaire en Union soviétique, nous pourrions bien nous retrouver avec 15 puissances indépendantes, ce qui, en toute franchise, m'effraie énormément du point de vue du contrôle des armements.

Il y a trois nouvelles données clés dont nous devrions nous inquiéter. Je vais vous les préciser très brièvement. Il y a tout d'abord les menaces internationales dont je viens de parler. Il y a ensuite les efforts déployés pour trouver une nouvelle façon d'élaborer une stratégie qui tiendrait compte des facteurs économiques ainsi que militaires et politiques. Troisièmement, nous sommes préoccupés par certaines des choses qui se passent aux Nations Unies. Depuis peu, une nouvelle collaboration est peut-être possible entre les divers pays, du fait que la guerre froide ne divise plus les pays en deux camps. Je crois que c'est là un signe avant-coureur du nouvel ordre international et de l'établissement possible d'une force de paix internationale dans l'avenir. Il ne s'agira peut-être pas d'être les gardiens de la paix, comme on l'a précisé hier, mais bien d'être les artisans de la paix.

En conclusion, étant donné que nous devons adopter une vision plus large du monde d'aujourd'hui et tirer les leçons qui s'imposent des erreurs du passé, il faut alors se pencher sur cet événement important et en tenir compte dans la planification de notre défense.

Par exemple, quels sont nos objectifs? Il s'agit, en l'occurrence, de contribuer à la paix mondiale, de forcer l'Irak à se retirer du Koweït et de faire en sorte qu'il lui soit difficile d'y revenir. Les engagements qui en découlent sont donc laissés à notre imagination. Quels sont nos buts? Quels sont nos atouts? À quel point sommes-nous disposés à défendre ou à préserver la paix et comment entendons-nous nous y prendre?

En ce qui a trait à la motion, je suis d'accord pour que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak. C'est un événement sans précédent. Il va à l'encontre de l'ordre mondial. Je peux comprendre que nous souhaitions le retrait des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement du gouvernement légitime du Koweït. Il est normal que nous voulions appuyer sans équivoque les gestes que posent nos forces armées, les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les mesures que prennent les pays qui jouent un rôle actif depuis le 2 août. Il est aussi normal que nous souscrivions enfin à l'envoi de troupes.

Par contre, je serais très inquiet si nous donnions carte blanche au gouvernement pour l'avenir. Dans ce genre de situation, une escalade soudaine est toujours possible, et je suis persuadé que cela préoccupe tous les députés. J'espère sincèrement que, avant de nous lancer dans ce

genre d'entreprise, nous tiendrons un débat exhaustif, ouvert et franc sur l'avenir de nos forces armées au Moyen-Orient.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je prierais la Chambre de bien vouloir m'accorder quelques minutes. J'aurais un commentaire à faire au sujet de l'intervention du député.

Comme le député de Bonavista—Trinity—Conception le sait, je l'admire au plus haut point d'avoir servi sa patrie comme il l'a fait en tant que militaire et d'avoir fait bénéficier la Chambre de sa vaste expérience dans les débats sur la défense du Canada.

J'évite généralement—mes collègues députés me connaissent—de faire une déclaration publique quand je quitte un ministère, pour que mon successeur puisse prendre la relève en toute liberté et qu'il ne se sente pas lié par ce que j'ai pu faire.

Je tiens à profiter de l'occasion que me fournit aujourd'hui le député pour apporter quelques précisions en réponse à ses commentaires. Soit dit en passant, je souscris entièrement à ce que le député a dit au sujet de la valeur des hommes et des femmes membres des Forces armées canadiennes et du formidable dévouement de leur famille. Ayant moi-même parlé à des militaires qui servent souvent dans des conditions extrêmement difficiles, je sais combien leur famille est mise à dure épreuve. Je suis parfaitement conscient des sacrifices énormes que comporte la décision de servir son pays.

Je crois que tous les députés ne demandent pas mieux que d'accorder tout leur appui aux membres des Forces canadiennes et à leurs familles et de se faire l'écho de l'opinion exprimée par le député quand il a mentionné la contribution exceptionnelle du personnel civil du ministère de la Défense nationale.

Mon collègue saura que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne croyons pas, comme lui, qu'on aurait dû rappeler le Parlement plus tôt pour débattre de cette question. Il conviendra, je crois, que les dispositions de la Loi sur la défense nationale ont été entièrement respectées et que le gouvernement s'est efforcé dès le départ de veiller à ce que les Canadiens et le Parlement soient bien informés des raisons de la présence de troupes canadiennes au Moyen-Orient et des opérations qu'elles doivent y mener. Le député a conclu ses observations en insistant pour que le Parlement continue d'être informé. Je suis persuadé que c'est exactement ce que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures essaieront de faire.

Je tiens à dire que je souscris entièrement à la vaste majorité de ses observations et à le féliciter d'avoir présenté des observations aussi utiles et constructives.

• (1210)

Au moment même où des membres des Forces armées canadiennes, qui témoignent tous les jours de leur patriotisme et de leur amour pour leur patrie, sont appelés à faire des sacrifices spéciaux et à mettre littéralement leur vie en danger pour défendre la liberté et condamner l'agression, il nous incombe à tous ici, à la Chambre des communes, de faire abstraction de l'esprit partisan qui s'exprime normalement ici et de faire savoir à ces membres des forces armées qu'ils ont tout notre appui. Nous devons leur faire savoir en outre que les principes de liberté, les principes de droit international, les principes qui justifient de résister à l'agression sont encore respectés à la Chambre des communes et tiennent à coeur aux Canadiens d'un océan à l'autre.

Je tiens à féliciter le député de nous avoir aidé à bien le comprendre.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de ses observations. Je me rends compte que nous ne sommes pas du même avis à cet égard.

Sans tenir compte du libellé actuel des motions, comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons une motion du gouvernement ainsi qu'un amendement de notre parti et un sous-amendement du NPD; j'espère que nous pourrons élaborer une résolution commune, car il est vraiment important pour nos hommes et nos femmes qui servent là-bas leur pays que nous en arrivions à un accord unanime de tous les partis à la Chambre. Quelle que soit la tournure des événements, ce qu'ils font devrait vraiment avoir l'appui entier de la Chambre. Comme l'un des 295 députés, je ferais presque n'importe quoi pour pouvoir encourager cela et pour en arriver au compromis nécessaire pour avoir une résolution entérinée par tous les partis, de sorte que les hommes et les femmes qui servent là-bas puissent savoir qu'ils le font

avec notre entier appui, sans désaccord partisan ni quoi que ce soit du genre.

Sur un autre point, puisque le ministre a effectivement parlé de l'aspect humain, cela m'ennuie de voir des gens tenter de tirer des conclusions de certains faits qui, pris globalement, ne reflètent pas vraiment toute la situation qu'on voulait décrire, peut-être avec les meilleures intentions du monde si je puis ajouter cette précision. Je veux parler de deux ou trois articles qui ont paru dans les médias et peut-être pour une bonne raison. Je trouve cependant important de dire qu'après avoir parlé avec les familles et avec des gens qui sont au courant de ce qui se passe là-bas, j'ai l'impression que le moral est bon, même si l'on éprouve bien sûr des inquiétudes.

Je voudrais lire trois paragraphes du matelot-chef J. B. Eldershaw, du HMCS *Athabaskan*, en réponse à un article qui disait que les hommes et les femmes embarqués s'inquiètent et s'ennuient, et n'apprécient pas les patrouilles en raison du temps qu'il y passent, etc. À titre de préambule, je dirais, en tant que marin, que lorsque les marins ne se plaignent pas, il faut faire attention, car ils se plaignent tout le temps. Dieu soit loué, ils en ont le droit et dans la mesure où quelqu'un les écoute, ils sont relativement heureux. Ce sont les trois derniers paragraphes, et ils sont relativement courts:

> Je veux qu'il soit bien clair que notre moral est très élevé. En fait, je ne l'ai jamais vu à ce niveau en quatre ans de service à bord de l'*Athabaskan*.
>
> L'attente et l'oisiveté sont toujours dures à supporter et elles nous laissent beaucoup de temps pour penser à des raisons de se plaindre. L'expression selon laquelle un marin n'est pas heureux s'il ne se plaint pas n'a pas été créée sans raison.
>
> Il y a toujours une minorité qui se plaint de tout. Une minorité insatiable et probablement responsable de l'article en question. Ces personnes ont enfin réalisé que ce n'était pas le moment. Ces personnes ont enfin réalisé que nous n'avions pas un emploi où l'on fait du 9 à 5, et que ce n'était pas l'intention. Je n'ai pas une haute opinion de ce genre de personnes et tout ce que je peux leur dire, c'est: «Si vous ne pouvez pas le supporter, démissionnez de la marine. Vous n'avez pas été conscrits, vous vous êtes engagés volontairement.»

Je suis très touché qu'un membre relativement junior de cette armée ait pris sur lui de s'inquiéter de ces observations et d'y répondre d'une façon directe, honnête et candide.

Je pense que cela rassurera les parents, les familles et les amis qui, après tout, ressentent la même inquiétude et la même anxiété que ceux qui sont sur place.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai dû attendre longemps mon tour, mais en tant qu'ancien porte-parole officiel de mon parti en matière d'affaires extérieures qui a travaillé à cette question depuis le début, je suis très heureux de pouvoir enfin parler à la Chambre des communes de la situation dans le Golfe et de la réaction du Canada à cette situation.

J'ai eu de nombreuses occasions, au cours de l'été, après l'invasion du Koweït, de demander le rappel du Parlement et de dénoncer le gouvernement qui jouait avec les exigences de la Loi de la défense nationale pour éviter de rappeler le Parlement avant la date prévue du 24 septembre.

Permettez-moi tout d'abord de dire que j'ai écouté avec plaisir le député de Bonavista—Trinity—Conception. Je sais qu'il a fait une belle carrière dans la marine.

Quant à moi, j'ai été élevé dans une maison où on nous encourageait à avoir beaucoup de respect pour le service le plus ancien de Sa Majesté. Mon père a servi dans le *Fleet Air Arm* durant la Seconde Guerre mondiale. Je viens d'une famille qui a une tradition militaire, si vous voulez. Mon grand-père était dans le *First Canadian Mounted Rifles* durant la Première Guerre mondiale et j'ai servi moi-même dans les *Queen's Own Cameron Highlanders* du Canada à Winnipeg, dont les conditions étaient beaucoup moins exigeantes. Je suis donc généralement d'accord avec ce que le député et un ancien ministre de la Défense ont dit au sujet des hommes et des femmes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes.

J'étais convaincu, et mon père et mon grand-père l'étaient certainement aussi, que je défendais un mode de vie dans lequel les gens avaient la liberté, surtout au Parlement, de critiquer et d'analyser les actes de leur gouvernement, y compris ses décisions dans le domaine de la défense ou de la politique extérieure. C'est pourquoi j'entends dire aujourd'hui au gouvernement ce que je désapprouve dans sa façon d'agir dans cette affaire.

Personne ne doute que l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak soient radicalement inacceptables. L'unanimité de l'opinion mondiale à cet égard est très remarquable. Je voudrais parler de la valeur de l'unanimité et de la nécessité de juger toute action en fonction de sa contribution à cette unanimité.

J'aimerais tout d'abord revenir à la semaine qui a suivi l'invasion du Koweït, semaine au cours de laquelle je me trouvais à Ottawa, afin de reconstituer les événements et de montrer comment notre critique du gouvernement a évolué. J'aimerais dire au départ qu'à mon avis, le gouvernement ne s'inquiétait pas, comme il aurait pu le faire auparavant, de ce qui se passait en Irak. Ce gouvernement et beaucoup d'autres gouvernements occidentaux ont contribué de nombreuses façons au conflit, tant par leur silence inacceptable face aux actes répréhensibles de l'Irak qui gazait ses propres citoyens, la population kurde notamment, que par l'aide qu'ils apportaient à l'Irak en matière d'armements au cours de sa guerre contre l'Iran. Nous avons également donné en général l'impression à l'Irak, comme malheureusement nous le faisons dans le cas de nombreux autres pays, que nous ne nous inquiétions pas véritablement de ce qu'il faisait, dans la mesure où nous pouvions maintenir des bonnes relations commerciales avec lui.

C'est dans cet esprit que le Nouveau Parti démocratique a demandé au gouvernement du Canada d'imposer des sanctions contre l'Irak, avant même qu'il ne le fasse. Le gouvernement canadien a pris un peu de retard sur d'autres pays lorsqu'il a imposé des sanctions contre l'Irak. Il ne s'agissait pas d'un long retard, mais il reste que le gouvernement canadien n'a pas réagi tout de suite. Nous avons eu l'occasion de demander au ministre d'imposer de telles sanctions dans la matinée et ce n'est que plus tard dans la journée qu'il a réagi et qu'il a en fait imposé ces sanctions.

• (1220)

J'ai eu l'occasion, au début de cette semaine-là, de rencontrer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Sans entrer dans les détails de notre entretien, je n'ai pas eu l'impression à ce moment-là que le Canada allait envoyer des navires dans le Golfe avant la fin de la semaine. Ce que je voulais en fait au cours de cette rencontre, c'était fixer les conditions d'une approche bipartite, tripartite ou collective du problème.

Cela a été impossible, en ce sens que l'annonce de la participation militaire du Canada a été faite après une rencontre entre M. Clark et les ministres des affaires étrangères de l'OTAN en Europe, et non pas après une réunion qu'il avait eue avec les parlementaires canadiens au sujet de la position que le Canada devrait adopter.

Je voulais simplement situer cette annonce dans ce contexte. J'ai pensé qu'il était déplorable, d'un point de vue tactique, que l'annonce du Canada au sujet de l'envoi de navires ait été faite avant que la population canadienne ne connaisse l'issue du sommet arabe qui avait lieu à ce moment-là. À mon avis, si le gouvernement avait voulu ne pas trop faire croire qu'il répondait simplement à une demande des États-Unis, même s'il avait dû attendre une journée de plus, il aurait pu dire qu'il prenait des mesures analogues à celles d'autres pays arabes. Cette impatience a contribué, à mon avis, à donner plus de crédibilité à Saddam Hussein qui voulait faire croire—je ne pense pas qu'il y soit parvenu—qu'il s'agissait d'un genre de complot de l'Occident contre le monde arabe, ce qui, à mon sens, n'est pas vrai.

Il faut juger toutes les décisions qui ont été prises en se demandant si elles ont contribué à ces fausses impressions. En se montrant impatient, le gouvernement a alimenté cette perception et, en ce sens, il mérite d'être critiqué.

J'estime en outre que la décision d'envoyer des navires, qui a été prise après une réunion de l'OTAN, a également renforcé le sentiment que le monde industrialisé de l'Occident n'était pas tant préoccupé par une attaque que par le souci de protéger son mode de vie, qui est tributaire de la consommation de pétrole. Là encore, cette attitude dit tout sur ce qui se passe en Irak et au Koweït, mais a néanmoins renforcé une perception qu'il aurait mieux valu essayer d'atténuer. Cette perception n'était pas complètement fausse, mais elle n'avait pas besoin d'être renforcée.

Le gouvernement a fait preuve de ce que nous avons toujours considéré comme un manque de patience. Il n'a pas laissé aux Nations Unies le temps d'organiser le genre de force multinationale qu'elles auraient pu mettre sur pied sous leur commandement. Je dis «auraient pu», parce que peut-être n'aurait-ce pas été possible.

Nous blâmons le gouvernement d'avoir agi trop vite. Le Canada aurait pu jouer un rôle historique spécial à l'ONU en contribuant à organiser une force des Nations Unies. D'ailleurs, nous n'avions pas besoin d'être sur place dès le lendemain de la rencontre entre le premier ministre et le président. Si le but était d'empêcher l'invasion de l'Arabie saoudite, les forces américaines accom-

plissaient déjà cette mission et elles n'avaient pas besoin des navires canadiens pour dissuader l'Irak.

Si le but était d'imposer les sanctions de l'ONU, celle-ci n'avait pas encore donné l'ordre de recourir à un minimum de force à cette fin quand le Canada a annoncé qu'il envoyait des navires. En fait, le Canada s'est évité des critiques parce que l'ONU a finalement approuvé le recours à la force pour imposer les sanctions. Mais cette résolution n'avait pas été adoptée quand on a donné l'ordre d'appareiller.

Compte tenu de ces observations, nous pensons que le gouvernement aurait pu collaborer plus étroitement avec les Nations Unies pour mettre sur pied un contingent armé après l'invasion du Koweït par l'Irak.

Je voudrais faire quelques observations sur le contexte plus global dans lequel s'inscrit l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes et sur certaines choses qui ont été dites au sujet de l'Occident, ou plus précisément des Américains, ou de l'hypocrisie dont ils font preuve à propos de la situation au Koweït. Vous verrez que j'appuie certaines de ces observations et que j'en rejette d'autres.

Premièrement, il est regrettable que le président Bush ait parfois déclaré, et je l'ai moi-même entendu, que tous les pays qui profitent de la libre circulation du pétrole devraient partager le fardeau qu'assument les États-Unis dans le Golfe.

Il faut nous décider une fois pour toutes, et le président aussi. Je l'ai entendu dire hier soir, aux actualités, que ce n'est pas le pétrole, mais bien une attaque non déguisée, qui est à l'origine de cette crise.

Je pense aussi qu'il devrait s'agir de l'attaque non déguisée contre le Koweït et que le pétrole ne devrait pas entrer en jeu. En faisant ce genre de déclarations, le président Bush s'attire les critiques non seulement d'observateurs non américains, mais également de citoyens américains. Ces gens s'inquiètent, parce qu'ils croient que l'administration n'est pas vraiment préoccupée par le bien-être et la souveraineté du Koweït, mais cherche plutôt à protéger le mode de vie des Américains, mode de vie qui, comme le nôtre, dépend énormément de la consommation de carburant fossile, une ressource limitée.

De nos jours, nous consommons beaucoup plus que notre part de cette ressource, surtout quand on pense qu'il s'agit d'une ressource limitée. Quand je dis nous, je veux parler de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de tous ceux qui se préoccupent de l'approvisionnement pétrolier. Nous avons besoin d'être rappelés à l'ordre. Il me semble que, si on oublie un instant la personnalité et les ambitions de Saddam Hussein, il va falloir se rendre à l'évidence tôt ou tard que nous ne pourrons continuer de consommer une ressource limitée, dans ce cas-ci le pétrole, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Il faut éviter d'engager le combat ou de faire quoi que ce soit qui puisse être préjudiciable à la planète pour préserver notre mode de vie aussi longtemps que possible sans se soucier le moins du monde de l'avenir.

Cette sauvegarde de notre mode de vie soulève beaucoup de scepticisme au sujet des événements qui se déroulent dans le Golfe. Les gens savent que la communauté internationale ne s'est pas mobilisée pour éviter que le Timor oriental ne soit envahi et annexé par l'Indonésie. Les gens en sont conscients. Ils savent aussi que rares sont les cas qui ont suscité pareille indignation.

Certaines analogies plausibles et d'autres qui le sont moins ont été établies. L'analogie avec le Timor oriental et l'Indonésie est plus plausible que celle qui a été établie entre l'Irak et le Koweït. Bien des autres cas recensés sont plus compliqués parce que les pays qui ont été envahis ou annexés de quelque façon par un autre pays entretenaient, à juste titre ou non, des rapports plutôt hostiles avec l'agresseur.

Mais la situation était bien différente dans le cas de l'Irak et du Koweït, par rapport à celle de l'Indonésie et du Timor oriental, bien que cette dernière n'ait pas suscité d'indignation comparable. Les gens ont raison de faire remarquer l'indignation que soulève à l'échelle internationale l'invasion du Koweït. Mais cela n'enlève rien à son importance. La réaction devrait être la même chaque fois que ce genre de chose se produit.

• (1230)

Ceux parmi vous qui signalent cette inconséquence et cette hypocrisie ne prétendent pas que cette indignation est injustifiée. Tout ce qu'on dit, c'est qu'il faudrait se montrer indigné chaque fois qu'une situation de ce genre se produit. La communauté internationale devrait se mobiliser comme elle l'a fait ces derniers mois chaque

fois qu'un petit pays est traité de la sorte par un pays plus grand, ou par un pays voisin, quelle que soit la taille de ce pays.

Nous espérons, comme c'était prévu à l'origine, que tel sera le rôle des Nations Unies. Les relations internationales en cette période de l'après-guerre froide sont à un stade critique. Allons-nous finalement réaliser le rêve qu'avaient initialement les gens qui ont créé les Nations Unies et rendre cette organisation responsable de la paix dans le monde et des mesures qu'il faudra peut-être prendre dans le Golfe? Ou bien, passerons-nous d'une situation où nous avions deux policiers à l'échelle planétaire qui se partageaient le gâteau, à une autre où nous n'en avons plus qu'un, à savoir, les États-Unis d'Amérique?

Dans le cas présent, les États-Unis ont réussi à collaborer avec l'ONU et à faire approuver par celle-ci un grand nombre des leurs interventions. Dans cette mesure, ceux d'entre nous qui appuyons l'ONU approuvons les décisions prises par cette organisation. Il incombe à nous tous, je pense, de nous demander pour chaque décision prise par le gouvernement canadien, le gouvernement américain ou n'importe quel autre gouvernement, si cette décision contribue positivement ou négativement, d'une part, à préserver l'unanimité dans la condamnation de l'invasion par Saddam Hussein, et d'autre part, à renforcer les Nations Unies.

C'est à cause de cela que, à notre avis, le gouvernement canadien ne doit prendre d'autres mesures dans le Golfe que dans le contexte d'une résolution de l'ONU. Si on devait en arriver à une confrontation militaire à laquelle participerait le Canada sans la sanction des Nations Unies, sans que, dans un sens, un contexte entièrement nouveau ne soit établi pour cet engagement militaire, nous participerions en tant que pays à une manoeuvre qui compromettrait sérieusement les possibilités pour l'ONU de remplir finalement son rôle et n'établirait pas celle-ci comme le premier défenseur de la paix dans le monde dans cette période postérieure à la guerre froide, mais plutôt les États-Unis.

C'est cela qui nous préoccupe. Nous espérons que le gouvernement étudiera l'amendement. Nous espérons aussi que de cette manière, la Chambre pourrait manifester son accord sur une décision. Le gouvernement, à mon avis, ne l'a pas fait aussi bien qu'il l'aurait pu. Nous aurions pu trouver un terrain d'entente. Le Parlement aurait pu intervenir. Le gouvernement a choisi de ne rien faire, ce qui est fort regrettable, car je me souviens du fait que l'ancien ministre de la Défense nationale, qui est ici aujourd'hui, s'était bel et bien présenté au Parlement lors de l'envoi de forces de maintien de la paix pendant le conflit Iran-Irak. Il s'était empressé de faire une déclaration à la Chambre et de donner aux députés l'occasion de répliquer.

M. Beatty: Votre parti estimait que je lui faisais perdre son temps.

M. Blaikie: Non, je ne crois pas que ce soit le cas. Nous ne pensions pas que vous nous faisiez perdre du temps. En fait, chaque fois que les ministres choisissaient de faire une déclaration à la Chambre, nous avons toujours dit que telle était la pratique qu'il fallait suivre.

C'est cette même pratique que nous aurions pu suivre dans ce cas-ci si l'on avait convoqué le Parlement. Au contraire, le gouvernement a choisi de n'en rien faire, sans doute pour des motifs politiques, pour ne pas avoir à faire face à des questions sur la crise d'Oka, notamment. Il a donc à mon avis perdu l'occasion de faire l'unité à la Chambre sur cette question. Au contraire, il semble que la Chambre soit divisée.

Je pense que nos troupes dans le Golfe et les Canadiens en général devraient considérer tout cela non pas comme un manque de fermeté en ce qui touche Saddam Hussein et la situation qu'il a engendrée dans le Golfe, mais plutôt comme une autre entorse au Règlement, aux pratiques habituellement suivies en pareilles situations. Ce n'est pas un manque d'appui aux Forces armées canadiennes. Ce n'est pas un manque de fermeté dans la condamnation de Saddam Hussein et de ce qu'il a fait au Koweït. Ce n'est pas un manque d'appui aux Nations Unies. C'est tout le contraire. Par cette motion, nous affirmons que le Canada fera tout ce qu'il peut pour que les Nations Unies deviennent le principal instrument dans le règlement de telles crises à l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Pour les questions ou les commentaires, le député de Sault Ste. Marie.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je félicite mon collègue qui, comme à l'accoutumée, comprend très bien ce sujet très complexe. J'ajouterai qu'il a présenté ce sujet sous un éclairage nouveau et a donné une nouvelle dimension à ce débat que je suis depuis le début.

J'imagine que certaines de ses affirmations, notamment lorsqu'il remet en doute les raisons de certaines actions, ne plaisent pas à tout le monde. Il est parfois même embarrassant d'entendre certaines déclarations et de l'entendre parler d'hypocrisie. Mais je crois que la plupart d'entre nous savons qu'il a raison.

Ce qui m'inquiète, ce sont les aspects négatifs de la question dont on parle très peu à la Chambre. Je suis convaincu que la plupart des Canadiens ne soupçonnent même pas l'existence de ces aspects négatifs. Je me rends compte, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une question de pure forme, mais j'aimerais que mon collègue nous dise pourquoi ces aspects ne sont pas abordés plus souvent à la Chambre.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je crois que ce que dit le député de Sault Ste. Marie est vrai, quoique je pense qu'en réalité, pas mal de Canadiens sont conscients du côté obscur de la politique extérieure, si vous voulez. Je parle du fait que les décisions sont toujours prises pour diverses raisons, mais que seulement certaines d'entre elles sont présentées dans les communiqués de presse officiels.

Bien des gens qui ont déjà fait partie des Forces armées canadiennes savent probablement cela mieux que quiconque. L'histoire officielle est toujours un peu différente de la réalité. Malheureusement, nous, les politiques, savons que cela vaut aussi dans notre cas.

Le côté obscur, bien sûr, c'est le fait que l'Occident a contribué à créer la situation qui le rend si vulnérable aux problèmes d'approvisionnement en pétrole en décidant d'intervenir dans les affaires mondiales. Il est malheureux que ce soit un Saddam Hussein qui nous ait amenés à prendre conscience de notre dépendance. Il aurait été grandement préférable que nous l'ayons compris de nous-mêmes et que nous ayons fait quelque chose pour la surmonter. Nous avons plutôt attendu que des gens comme Saddam Hussein interviennent et nous confrontent à cette réalité. C'est triste à dire, mais la faute revient en partie aux Américains, aux Britanniques et aux autres pays européens qui sont intervenus sur la question. Quiconque aurait voulu faire valoir de façon démocratique, il y a des années, qu'il fallait assurer autrement l'approvisionnement mondial en pétrole, n'aurait eu aucune chance de survivre politiquement. Les seuls qui peuvent survivre politiquement sont les régimes qui protègent les intérêts des multinationales ou ceux qui font usage de violence et qui ne sont donc pas, en raison de leur propre attitude répréhensible, impressionnés par les mauvaises actions des autres.

• (1240)

Il y a bien sûr un autre aspect obscur dans tout ceci, à savoir le fait d'aider ces peuples à constituer leur armement, puis de s'offusquer parce qu'ils ne font pas ce qu'on leur demande. Cela me rappelle l'invasion de Panama par les États-Unis, qui devaient absolument déloger du pouvoir ce méchant garnement de Noriega, après avoir passé des années à l'utiliser et à lui fournir armes et financement. Tout d'un coup, il a refusé de faire ce qu'on lui demandait et s'est donc transformé en diable.

La situation en Irak a certains points communs avec la manière dont nous, les Occidentaux, avons opéré dans d'autres régions du monde, sans comprendre comment les événements étaient perçus par les habitants de la région.

Pour ma part, je suis loin de me croire capable de voir cette crise dans l'optique arabe, mais je ne dirais certes pas non plus que tout ce que nous avons fait dans cette contrée depuis des années était bien et tout ce qu'ont fait les autres était mal. Ce serait donner dans le chauvinisme belliqueux, en quelque sorte, une politique que le NPD, et c'est tout à son honneur, n'a jamais pratiquée même si cela lui a souvent nui. Je crois que c'est l'un des rôles importants que nous avons joué sur la scène politique canadienne au fil des années, en étant la voix prophétique qui signale non seulement ce que les autres font de mal, mais également ce que nous faisons de mal nous aussi.

C'est parfois une chose que les gens n'aiment pas se faire dire. Ils nous accusent alors de manquer de loyauté ou de patriotisme. En dernier ressort, pourtant, je crois que ce sont les gens qui ne craignent pas de dire la vérité sur leur pays, leur propre civilisation et sur la conduite de leurs propres amis qui rendent les plus grands services politiques.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est là un débat très important, auquel la Chambre a déjà consacré beaucoup de temps. En effet, de ce côté-ci, particulièrement parmi les députés du Parti libéral et aussi parmi nos collègues du NPD, nous savons à quel point il est délicat de manifester notre appui à un effort international sans perdre de vue notre objectif de maintien de la paix dans le monde.

Comme les grandes questions se posent souvent par petites tranches, il est parfois difficile de savoir exactement où on en est, où il faut s'arrêter et jusqu'où peut

aller notre appui au gouvernement et à nos alliés partout dans le monde.

Lorsque le gouvernement a commencé à prendre des mesures, il a choisi de ne pas rappeler le Parlement, préférant agir unilatéralement. Il a choisi de ne pas consulter la Chambre et ses comités et de ne pas tenir un débat complet sur toute l'affaire. Lorsque beaucoup d'entre eux sont envoyés outre-mer à bord de navires et d'avions pour soutenir un effort international, les Canadiens ont le droit de recevoir des explications complètes et de voir la question pleinement débattue. Tous les conflits internationaux présentent plus d'une perspective, et celui-ci ne diffère pas des autres à cet égard.

La décision initiale de ne pas rappeler le Parlement nous place dans une situation embarrassante. Les Canadiens essaient de comprendre pourquoi le gouvernement a agi arbitrairement, pourquoi il n'a pas invité d'autres Canadiens à exprimer leur opinion. Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement a disposé de deux ou trois mois avant que la situation n'en arrive au point où elle en est. Aujourd'hui, nous sommes peut-être à la veille d'une guerre, la situation est très grave. Or, nous aurions pu nous y préparer depuis plusieurs mois déjà.

Lorsque le député de Winnipeg-Sud-Centre a vu la motion, il a proposé, au nom de notre parti, l'amendement suivant:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion pour qu'il remplisse sa fonction légitime de consultation et de débat sur le rôle que le Canada doit jouer dans le règlement de la crise actuelle;

et que la motion soit renvoyée au Comité des affaires étrangères.

Si nous avions adopté cette stratégie, le gouvernement aurait alors réalisé un consensus au lieu de se trouver maintenant face à une Chambre divisée.

Comme le député de Winnipeg Transcona, qui m'a précédé, l'a dit, il est très important pour les Canadiens de savoir que lorsque le gouvernement engage le Canada dans un conflit international, il le fait avec l'appui de la Chambre. Il est malheureux de constater que, compte tenu du libellé de la motion initiale, le gouvernement n'arrivera pas à réaliser un consensus à la Chambre parce qu'il a préféré ne pas prendre les mesures élémentaires qui s'imposaient.

Ensuite, la motion propose que nous travaillions plus directement sous la bannière des Nations Unies.

C'est un point très important au sujet duquel il y a beaucoup de dissensions au sein de la communauté internationale. Je crois que nous devrions examiner cette question très directement.

La question, c'est que les États-Unis se sont donné le rôle de chef de file dans cette opération, au nom des alliés. C'est la même chose qui s'est passée lors de la guerre de Corée. Ils ont pu se servir du drapeau des Nations Unies pour lancer une opération essentiellement américaine. Les gens pensent que cela ressemble beaucoup à d'autres activités internationales, en ce sens que les Nations Unies ne font que donner leur bénédiction aux Américains. Le Canada a toujours voulu que les Nations Unies deviennent plus fortes. Les Nations Unies de 1990 sont différentes des Nations Unies du début des années 1950, à l'époque où les Américains se sont servis de cette organisation pour aller se battre en Corée.

Je crois que nous devrions faire tout ce que nous pouvons, par l'intermédiaire de notre ambassadeur aux Nations Unies, pour continuer d'agir de façon multilatérale dans tous les secteurs, qu'il soit question d'accords commerciaux, d'organisations humanitaires ou d'organisations militaires. Notre avenir réside dans une utilisation non pas absolue mais bien très modérée du pouvoir militaire. Cela ne peut se faire que si nous avons des organismes internationaux qui sont forts. Nous risquons, particulièrement en ce moment crucial, de laisser les circonstances prendre le dessus sur notre position, à moins que nous affirmions clairement que nous continuerons de participer seulement par l'intermédiaire des Nations Unies. Cela ne diminue en rien l'excellent travail que font nos militaires au nom de la Chambre des communes, du Parlement et de tous les Canadiens.

Je me joins à mes collègues qui ont pris la parole avant moi pour remercier ces militaires de s'être préparés si rapidement, d'avoir trouvé les ressources nécessaires dans une organisation où les ressources sont insuffisantes et d'être allés appuyer les Nations Unies. Nous leur souhaitons simplement à tous une bonne santé. Nous espérons qu'un conflit pourra être évité et qu'ils pourront revenir au Canada indemnes, lorsque cette épineuse affaire sera réglée.

Dans le contexte actuel, alors que nous cherchons à soutenir les membres de nos forces armées qui se trouvent sur place, nous devons également nous assurer que l'appui apporté aux Nations Unies n'est absolument pas remis en question. Nous sommes à un point tournant dans l'évolution de la scène politique mondiale. D'autres

députés en ont parlé plus tôt au cours du débat. Par le passé, nous étions aux prises avec une terrible confrontation sur le front européen, entre les pays satellites de l'Union soviétique et l'OTAN. Nous espérons tous dans cette enceinte que le conflit en question est maintenant chose du passé.

Maintenant que le conflit ne se déroule plus sur le front européen, où la situation était délicate, mais sur le front le plus volatile de tous, le Moyen-Orient, on s'aperçoit que les deux anciens ennemis joignent leurs forces pour la première fois, afin d'attaquer publiquement, et je ne veux pas dire militairement, l'Irak. En si peu de temps, on a conclu une nouvelle alliance. On ne peut qu'espérer que cette alliance ne servira pas seulement à des fins militaires mais qu'elle se répercutera également sur le plan humanitaire pour promouvoir la lutte contre la faim, l'aide extérieure, le respect des droits de la personne et les efforts dans d'autres domaines où une collaboration plus étroite s'impose.

À l'heure actuelle, les gens sont tellement heureux de cette nouvelle alliance sur la scène internationale qu'ils sont disposés à mettre de côté certaines questions fondamentales. Ils ont la motivation de collaborer dans leur propre intérêt. Il est tout à fait dans l'intérêt de l'Union soviétique d'avoir un front stable dans cette région du monde et, à l'instar des pays occidentaux, de pouvoir compter sur un approvisionnement stable en pétrole qui vient de cette région. Cependant, même si nous avons ceci en commun, cela ne doit pas passer avant la nécessité de raffermir les Nations Unies.

De ce côté-ci de la Chambre, nous présentons des pétitions au gouvernement, nous lui adressons des lettres et nous intervenons aux comités pour lui rappeler l'importance de ne pas laisser cette organisation se faire dominer par les intérêts américains ou soviétiques, car nous devons toujours agir dans l'intérêt des Nations Unies.

Les Nations Unies sont loin d'être une organisation parfaite. Comme on l'a déjà signalé, elles ferment les yeux sur de nombreux conflits régionaux très importants. Qu'il s'agisse du Timor oriental ou d'autres parties du Moyen-Orient, les Nations Unies ne parlent pas d'une seule voix. Néanmoins, tout fonctionne comme si cette nouvelle alliance lui conférait une crédibilité jusqu'ici insoupçonnée, et nous voulons que cela continue. Les intérêts changent et si vous laissez un parti, en particulier le parti des Américains, prendre un ascendant sans poser la moindre question, vous êtes sûr que des difficultés se préparent en bout de ligne. Par exemple, pour le gouvernement américain, la situation interne change actuellement. La popularité du président, comme le signalait *The New York Times* la semaine dernière, était en chute libre, en partie à cause de la récession, ce qui est une excellente nouvelle pour notre gouvernement, mais aussi parce que la population est incertaine du dénouement de la crise dans le Golfe.

• (1250)

Dans un reportage télévisé, il y a environ deux jours, le président s'adressait à des étudiants universitaires qui criaient ne pas vouloir la guerre en échange de pétrole. Si ce mouvement commence à changer, qu'arrive-t-il au président américain? Sera-t-il plus empressé de trouver une résolution à la crise? Resserrera-t-il sa politique étrangère? Décidera-t-il que la lutte ne vaut pas le principe à défendre ou que le principe ne vaut pas la lutte, de sorte qu'il laissera tomber?

Pour toutes ces raisons, à mesure que la scène politique change aux États-Unis, les intérêts américains changent. On ne peut régler notre conduite sur ces intérêts, mais plutôt accepter d'être dirigés par un organisme international qui se situe au-dessus de tout cela. Il faut continuellement rappeler au gouvernement que la raison pour laquelle nous devions être là consistait à appuyer les Nations Unies, pas les États-Unis, même si ce pays est notre allié le plus vieux et le plus cher, et que nous sommes prêts à tout faire pour protéger ses intérêts. Or, nous voulons le faire en passant par les Nations Unies.

Les Américains se préparent aux élections du Congrès et leur fronts de combat serviront également à la lutte politique. On ne peut pas laisser les intérêts changeants d'un Congrès qui vivra des élections au début de novembre influer sur sa façon d'aborder le problème du Moyen-Orient. Encore une fois, le meilleur moyen de fixer les différents fronts politiques, c'est de passer par les Nations Unies et par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Ce que nous demandons, de ce côté-ci de la Chambre, c'est que le gouvernement ne s'emballe pas. Dans sa motion initiale, le gouvernement demandait qu'on lui donne carte blanche. Il voulait dire que le Canada devait accorder son appui, mais seulement dans certaines conditions. Comme les conditions changent, nous voulons que le gouvernement revienne discuter régulièrement de cette affaire avec nous. Je crois que notre position est juste et raisonnable et qu'elle est susceptible d'obtenir la faveur de la plupart des Canadiens. Je suis persuadé que les Canadiens qui sont prêts à se battre pour nous dans le Golfe seraient impatients de voir la Chambre des communes et les comités discuter des étapes à venir.

Par suite des inquiétudes exprimées à la Chambre et en dehors de celle-ci, nous croyons que le gouvernement devrait modifier sa position et la coucher sur papier, nous

informer de toutes les options possibles et venir en discuter avec nous avant de prendre quelque décision que ce soit. Le gouvernement risque de s'emballer, comme on dit. En nous demandant de lui accorder carte blanche, il souhaite que nous fassions simplement confiance à son jugement avant même d'avoir pu prendre connaissance des problèmes. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne voulons absolument pas faire cela. Il importe en outre de placer toute cette affaire dans le contexte des Nations Unies elles-mêmes.

Bernard Wood, de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, a écrit un excellent article à ce sujet. Il y fait valoir que la principale préoccupation que suscite le rôle prédominant des États-Unis dans le Golfe est liée au problème fondamental que soulèvent la nature même des buts visés et des moyens utilisés dans toute cette opération et la question de savoir qui va en décider. Encore une fois, il importe de signaler qu'il n'existe pas de réponse simple. Nous sommes hors des sentiers battus lorsque nous tentons de coordonner une riposte efficace et légitime à une attaque menée par la communauté internationale tout entière. Il fait observer que nous ne sommes pas si démunis, qu'il existe une procédure aux Nations Unies. Il y a donc la crise internationale, et ce n'est que dans les confins des instituts de recherche prévisionnelle politique qu'on l'a vue venir. Les événements se sont précipités, et le seul organisme qui a de l'expérience dans le domaine des crises internationales est l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi je joins ma voix à celle des gens qui soutiennent qu'en renforcant les Nations Unies, on devrait être en mesure d'établir une tradition de coopération.

Il y a un autre point digne de mention, selon moi. C'est que, lorsque nous étions en conflit avec les Soviétiques, et tous les pays occidentaux l'étaient d'une façon ou d'une autre, nous avions une cause, une idéologie à défendre. Nous savions qu'ils étaient communistes et que nous étions contre les communistes. Conservateurs, libéraux ou socialistes avaient alors ce point en commun. Nous avons donc lutté contre le communisme. Mais, lorsque l'idéologie à combattre s'effondre, comme cela se produit actuellement, que les pays d'Europe concluent de nouvelles alliances, que le tiers monde adopte une attitude différente, que l'objet des débats en Amérique du Nord change, on ne peut plus s'accrocher aux vieux clichés. Quand les «méchants communistes» deviennent nos amis, que faut-il voir dans un champ de bataille où s'affrontent communistes et Américains? Il faut se demander à quoi rime le monde.

Il y a une bataille de relations publiques. Il est très intéressant de regarder les leaders nationaux exposer, chacun dans leur langue, leur position sur la chaîne américaine CNN, que syntonisent les hôtels partout en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, comme en Amérique du Nord. On peut voir le président de l'Irak présenter son point de vue, le roi de Jordanie expliquer ce qu'il faudrait faire selon lui, et les dirigeants du Congrès américain mettre chacun leur mot. Il y a donc un conflit de relations publiques. Comme les Américains sont habiles à ce jeu, ils ont l'initiative, à bien des égards.

À défaut d'idéologie ou d'étude approfondie de la situation, nous nous laissons prendre aux beaux discours, surtout au Canada où l'effet d'entraînement est tellement fort et où nous nous disons que nos grands amis doivent savoir quelle est la direction à prendre. Mais ceux que lie une étroite amitié doivent travailler en étroite collaboration et ils ont parfois besoin à cette fin d'un organisme qui serve de lieu d'arbitrage et de discussions un peu plus souples et détendues.

Je reconnais, comme d'autres députés, que la situation ne s'améliore pas et que tout ce que nous dirons ce soir pourrait être dépassé par les événements de demain, que nous pourrions être plongés dans une crise du jour au lendemain, qui sait. Espérons que non, mais nous ne le savons vraiment pas. À mesure que l'alliance, par l'entremise des Nations Unies, met ses forces en place, les navires ravitailleurs rejoignent les troupes transportées par avion, les dépôts de carburant sont organisés, et tous attendent dans le désert l'étape suivante. Il faut s'arrêter à penser à ceux qui attendent des jours et des jours.

Les jours passent, les élections américaines ont lieu, Noël approche, quand tout à coup on se demande combien de temps on restera sur les lieux, si ce sera pendant des mois ou pendant quelques heures, ou si on bat en retraite. Qui prendra la décision? Qui va décider que cela a assez duré? Quand saurons-nous vraiment que les réserves de grain sont épuisées en Irak? Quand saurons-nous que la volonté du chef de l'Irak est brisée et comment la brisera-t-on? Qui prendra la responsabilité?

Je termine en disant que ce sont des questions ardues. Certaines sont d'ordre moral, d'autres d'ordre militaire, mais elles ne doivent pas dépendre uniquement de nos plus grands amis. Elles devraient être réglées par les Nations Unies. Comme notre gouvernement participe, il devrait faire régulièrement rapport à la Chambre des communes. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burnaby—Kingsway invoque le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je regrette beaucoup d'interrompre mon collègue. Je sais qu'il en est à sa conclusion. Mais je pense que la Chambre consentirait à siéger pendant l'heure du déjeuner—il est presque 13 heures maintenant—afin que d'autres députés puissent largement participer à ce débat fort important.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

M. Boudria: Monsieur le président, notre côté est pour le consentement unanime. Je veux juste ajouter un élément: si la Chambre y consent, entendons-nous pour ne pas vérifier s'il y a quorum ou présenter d'autres motions dilatoires au cours de cette période entre 13 et 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): En est-il ainsi convenu?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Le député peut poursuivre. Il lui reste une minute.

M. Walker: Merci beaucoup, monsieur le Président. J'accepte cette interruption. Cela nous donne la possibilité, de notre côté, de poursuivre ce débat très, très important.

• (1300)

En guise de conclusion, M. Paul Kennedy, l'un des auteurs les plus célèbres en matière de politique internationale, observe que l'histoire des affaires internationales des cinq derniers siècles est surtout marquée par la guerre ou, tout du moins, par la préparation à la guerre. Dans le contexte historique, nous nous trouvons en période de préparation à la guerre.

Je demande instamment au gouvernement de ne pas oublier ses obligations envers la Chambre des communes et de nous faire régulièrement rapport de l'état de la question. Je demande instamment au gouvernement du Canada de ne pas oublier son engagement envers les Nations Unies.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon honorable collègue de nous avoir fait un exposé aussi savant et d'avoir examiné certains aspects du problème auquel nous sommes confrontés selon des paramètres différents de ceux que nous avons entendus jusqu'ici à la Chambre. Je suis très heureux de pouvoir en témoigner. Son expérience lui a sans doute permis de voir sous un angle différent le plan d'opération auquel nous participons.

Je voudrais lui poser une question, en faisant d'abord une observation pour ensuite lui demander son avis sur un aspect particulier. Il a parlé abondamment du rôle que les Nations Unies ont joué dans cette crise, et s'il existe une telle chose qu'une opération modèle aux Nations Unies, elle a été suivie par l'une des superpuissances, celle qui est de notre côté en l'occurrence. Je pense, monsieur le Président, que nous sommes ici en présence d'une telle opération modèle.

L'ordre des événements, sauf erreur, a suivi une progression modèle. Nous avons eu des résolutions qui reconnaissaient qu'il y avait bien eu aggression, et l'accord s'est fait rapidement sur ce point. Nous avons été invités à respecter certaines mesures, à prendre des sanctions non militaires, puis nous sommes passés à une mesure plus énergique, plus offensive, appelée blocus. Ce n'est que si ces mesures ne donnent pas de résultats que nous songeons à intervenir militairement.

Je le répète, jamais mesures n'ont été respectées plus fidèlement, et j'observe la situation depuis un certain temps. L'objectif consiste, bien sûr, comme je l'ai dit il y a environ une heure dans mon intervention, à faire sortir les Irakiens du Koweït et à les empêcher d'y revenir.

Je soutiens que nous observons une opération quelque peu différente de tout ce que nous avons déjà vu à cause de la guerre froide et parce que Saddam Hussein a procédé de façon plutôt habile. Je ne crois pas qu'il ait pensé que l'accord se ferait assez rapidement sur les résolutions adoptées aux Nations Unies—près de 30 pays participent à cette opération de maintien de la paix. Je crois que nous assistons peut-être à l'apparition d'un nouvel ordre mondial.

En effet, je pense l'avoir dit, nous en sommes peut-être à la croisée des chemins dans une évolution vers un ordre mondial international. En dépit de son caractère improvisé, impromptu et un peu anarchique, cette opération pourrait marquer la naissance d'une force de police mondiale, d'un ordre mondial. Elle n'est peut-être pas bien organisée, commandée et contrôlée, mais placée sous l'égide des Nations Unies et dotée d'une bonne

structure de commandement et de contrôle; j'approuve que nous marchions dans cette voie.

J'aimerais que le député fasse bénéficier la Chambre de son expérience et nous dise s'il voit cela comme quelque chose qui peut arriver d'une manière plus ordonnée et plus régulière à l'avenir.

M. Walker: Monsieur le Président, cela nous amène à penser que personne d'entre nous ne sait trop pour l'instant ce qui se passera dans le monde. Nous assistons à la fin d'un conflit entre les grandes puissances que sont l'Union soviétique et les États-Unis. On retire les armées conventionnelles des fronts européens. On a tenu de longues discussions et conclu de nouvelles ententes au sujet de l'arsenal nucléaire. Il se produit un revirement réel entre ces deux puissances.

Pour ma part, je suis très optimiste. Je souhaite aux dirigeants soviétiques toute la bonne volonté du monde pour surmonter les difficultés qu'ils éprouvent dans leur économie et dans tous les secteurs d'action politique où ils ont tellement de retard sur les autres pays. Ils ont actuellement besoin de l'appui massif du reste du monde.

Au moment où nous réglerons cette question—peut-être est-ce un aspect que quelques-uns des universitaires pourront nous aider à comprendre—et ce conflit, nous constaterons que les conflits régionaux peuvent entraîner des hostilités aussi graves que celles que nous n'associions autrefois qu'aux grandes puissances.

L'Irak a non seulement une armée imposante et bien entraînée qui vient de survivre à une lutte de sept ans contre l'Iran, mais aussi des armes chimiques et, peut-être, des missiles de longue portée. Nous ne pensons pas qu'il ait un arsenal nucléaire, du moins, nous l'espérons. La puissance de cette force a changé radicalement par rapport à celle que nous aurions pu voir dans les années 50 et 60.

Au moment où nous réglons un important conflit dans une partie du monde, nous assistons à un autre au Moyen-Orient. Au Moyen-Orient, il n'y a pas que le conflit entre l'Irak et le Koweït, mais également avec d'autres voisins. Bien sûr, c'est pour cette raison qu'on a proposé un plan de paix et un comité du Moyen-Orient. À mon avis, tous les députés de la Chambre devraient appuyer cette proposition.

À mon sens, le fait que ces 30 pays oeuvrent ensemble et que chaque mesure qu'ils ont prise a été appliquée très soigneusement et de façon très planifiée témoigne de la volonté de leurs dirigeants d'assurer le succès de cette entreprise.

À terme, il faudra prendre des décisions cruciales. Comment décidons-nous que le blocus est efficace? Qui prendra cette décision? Si on détermine que le blocus n'a pas fonctionné, qui prendra alors la décision suivante? Et une fois cette décision prise, qui la mettra en oeuvre?

Ce sont des points très importants à considérer. Je crois que le député a raison de me demander de réfléchir à ces questions.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je serai bref. J'ai écouté attentivement la déclaration du député. Ayant déjà travaillé avec lui au Comité permanent des droits de la personne et au sous-comité des droits de la personne à l'étranger, je sais qu'il a beaucoup réfléchi à cette question.

Le député pourrait-il cependant clarifier sa position sur la résolution à l'étude? La Chambre a été saisie d'une résolution et il y a aussi un amendement et un sous-amendement. A-t-il l'intention d'appuyer cette résolution, si l'amendement n'est pas adopté?

M. Walker: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. J'ai apprécié, moi aussi, l'esprit d'équipe dans lequel nous avons travaillé à bien des questions au Comité des droits de la personne.

Ce débat est l'un des plus importants débats actuels, non seulement parce que nous étudions des questions qui touchent au conflit entre l'Irak, le Koweït et les Nations Unies, mais aussi parce que nous discutons de questions très fondamentales concernant les Nations Unies.

Quand j'écoutais ces questions, je me disais que nous ne parlons pas seulement de la situation actuelle au Moyen-Orient, mais aussi de ce que nous ferons quand ce conflit sera terminé. Par exemple, si le blocus réussit et si la souveraineté du Koweït est rétablie, allons-nous laisser le Koweït à la merci de l'Irak, comme un champ de bataille où il peut revenir à sa guise? Allons-nous continuer de tolérer que son régime soit l'un des plus antidémocratiques de la région? Ou au contraire, allons-nous faire preuve d'initiative et nous demander: maintenant

que l'ONU participe aux préparatifs de guerre, qu'allons-nous faire après la guerre? Que ferons-nous si le conflit se règle pacifiquement? Et que ferons-nous s'il ne se règle pas pacifiquement?

Je le répète, l'ONU joue un rôle important parce qu'au moment où nous nous préparons à régler un conflit, nous devons être prêts à voir plus loin. Cette résolution n'est que le début du débat. Je suis curieux de voir quelle contribution le gouvernement y apportera et comment il recevra les amendements proposés par notre parti. Bien sûr, son propre parti a proposé un amendement intéressant. Le tout représente une façon très intéressante d'aborder ce problème. Il montre qu'il y a un consensus.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je pense que c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre—et je suis ici depuis près de 20 ans—pour un seul député en face de moi. Je suppose que, comme c'est l'heure du lunch. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Il y a eu entente pour que des députés aillent manger. J'espère que le député ne désire pas attirer l'attention là-dessus.

D'autres députés sont dans le hall ou nous regardent à la télévision. Ce n'est pas parce que c'est l'heure du lunch qu'ils ne sont pas ici. Le député est ici depuis longtemps et il sait qu'il ne doit pas faire allusion à la présence ou à l'absence de quelqu'un.

• (1310)

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je comprends, ce n'était pas une critique, c'était plutôt une remarque humoristique. Je retire ce que j'ai dit. Je sais que la qualité de l'auditoire est absolument superbe.

Rétrospectivement, la question dont on parle n'existe que depuis deux mois environ. On peut dire qu'il était presque inévitable qu'une confrontation militaire majeure se produise au Proche-Orient à un moment donné—l'été passé, à l'automne ou cet hiver—vu les graves problèmes en suspens dans cette partie du monde.

Ce que nous voyons en Irak avec Saddam Hussein n'est pas la seule question. Il y a au moins une autre question qui attend une solution depuis fort longtemps.

Le 2 août, le monde était surpris, révolté et attristé de la capture militaire, par une action directe, de l'État indépendant du Koweït. Tous ceux qui croient aux institutions démocratiques et à l'évolution pacifique des sociétés et les appuient, et c'est certainement le cas de la Chambre, ont immédiatement condamné cette invasion militaire.

Cependant, je ne peux m'empêcher de mentionner l'aspect ironique de ce qui se passe au Proche-Orient et dans le Golfe. Pensez aux sept ou huit longues années de guerre entre l'Irak et son voisin, l'Iran. Pendant toutes ces années, et des années avant cela, pratiquement tous les membres permanents du Conseil de sécurité ont cherché à vendre des armes aux belligérants, l'Iran, mais surtout l'Irak. Aujourd'hui, nous récoltons la tempête causée par la tragique erreur de jugement des industries d'armements aussi bien que de la collectivité internationale.

Il ne s'agit pas que d'une vague ironie du sort que tout à coup les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et l'Union soviétique, pour ne mentionner que quelques pays, se tordent les mains de désespoir et se demandent ce qui est arrivé au Moyen-Orient, alors que pendant tant d'années, ces pays ont vendu à l'Irak des armes et un matériel de guerre hautement perfectionné. Ils ont édifié la force militaire de Saddam Hussein au point qu'il est devenu une menace, non seulement dans le Golfe, mais dans tout le Moyen-Orient. C'est absolument inadmissible.

Nous nous trouvons aussi dans une situation où, tout à coup, nous avons découvert que le Conseil de sécurité devrait intervenir directement parce qu'un État a été envahi militairement par un autre. Je suis d'accord avec cette action et ces résolutions. Mais j'aimerais savoir pourquoi, même à ce jour, le Canada et les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et d'autres pays ne sont pas allés au secours des Palestiniens.

Après tout, l'ONU a adopté la résolution 242 qui demandait à l'État d'Israël en tant que force militaire d'occupation de se retirer de la Cisjordanie. Au moment de la victoire militaire en 1967, à la fin de la guerre, même avec la résolution de l'ONU, pas un seul canon, pas un seul char ni un seul avion des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne ou du Canada—je n'ai pas entendu

de parlementaires ministériels à cette époque-là prendre la parole pour demander une résolution du Conseil de sécurité afin d'envoyer une force de police internationale en Cisjordanie pour s'assurer que la paix est maintenue et que la souveraineté des Palestiniens est rétablie. Il y a une grande ironie du sort également dans ce manque d'initiative de la part des puissances occidentales et du Conseil de sécurité. S'il y a crise, monsieur le Président, serait-ce que les États du Golfe regorgent de pétrole alors que la Cisjordanie en est absolument dépourvue, tout comme d'ailleurs l'État d'Israël. C'est à se le demander.

Bien que des militaires se soient emparés et occupent par la force l'État du Koweït et qu'ils se livrent chaque jour au pillage et au viol, je trouve cocasse que nous nous précipitions—certains voudraient même que nous utilisions directement la force militaire—pour redonner son statut d'émirat à ce pays qui n'a cure de la démocratie, qui n'a pas l'intention de se transformer en démocratie, et qui refuse toujours depuis des années de consacrer une partie appréciable des profits considérables qu'il tire du pétrole pour venir en aide aux pays arabes les plus pauvres du Moyen-Orient. On peut en dire autant de l'Arabie Saoudite.

Pourtant, au cours du conflit opposant l'Irak à l'Iran, l'Arabie Saoudite et le Koweït ont attisé la discorde, dans l'espoir que ces deux pays se démoliraient, perdraient leur rang de puissance majeure, et cesseraient de constituer une menace pour leurs richissimes champs pétrolifères du Golfe. C'est vraiment une autre ironie du sort que j'ai beaucoup de mal à comprendre.

Nonobstant l'amertume de ces considérations, nous devons les examiner avec toute l'honnêteté dont nous sommes capables. Je suis convaincu, tout comme la majorité des députés, sinon tous, que le Conseil de sécurité a pris tout d'abord les mesures qui s'imposaient. Il a tenté par des moyens pacifiques, en adoptant une série de résolutions, d'imposer notamment un blocus, un embargo, des sanctions économiques, et il a à juste titre accordé aux forces multinationales présentes à l'heure actuelle en Arabie Saoudite et dans les États du Golfe le droit de recourir à une force minimale pour assurer le respect de ses résolutions. C'est bien ainsi. C'est bien l'approche pacifique à laquelle il devait avoir recours pour convaincre Saddam Hussein et ses forces irakiennes de se retirer du Koweït.

Mais ce qui est en jeu, c'est bien plus que contraindre simplement Saddam Hussein de cesser son occupation. Ce qui est en jeu, selon moi, c'est véritablement l'aptitude des Nations Unies à assurer dorénavant le maintien de la paix, à moins que nous soyons prêts à accorder à ces sanctions le temps voulu pour qu'elles fassent leur oeuvre. Cela signifie, je le sais, un lourd fardeau pour les militaires qui souffrent actuellement de la chaleur et qui, au cours de l'hiver qui vient, connaîtront le froid intense du désert, l'inconfort, sans compter les dépenses.

Si nous voulions couper au plus court, cependant, si nous décidions, ou si plutôt les États-Unis décidaient—et c'est là l'une des difficultés que présente le commandement actuel—s'ils décidaient, pour des raisons politiques, qu'ils ne pouvaient plus attendre, s'ils devaient faire l'objet de trop de pressions chez eux avec les élections qui approchent, avec la hausse du prix du pétrole et du gaz, ainsi qu'avec les tracasseries que les États-Unis semblent éprouver lorsqu'ils participent à une guerre larvée, ils provoqueraient de l'opposition et la division du pays. Comme nous avons pu le constater au cours des années de la guerre du Vietnam, les États-Unis peuvent être la proie de tiraillements internes et de perturbations sociales.

Ainsi, les États-Unis peuvent être conduits à couper au plus court et à envahir le Koweït avant que les sanctions, l'embargo et le blocus aient eu le temps d'agir. Le temps est le facteur déterminant, en l'occurrence, car il en faudra beaucoup. Personne n'a jamais prétendu qu'un blocus pouvait donner des résultats en quelques semaines, voire en quelques mois. Il faudra peut-être attendre des années avant de mâter Saddam Hussein sans intervention militaire. Il sera toujours extrêmement populaire, car les habitants d'un pays qui a décidé de s'en prendre au monde entier sont habituellement prêts à endurer un long siège.

Une des pires choses que nous pourrions faire serait de nous lancer à l'attaque et de bombarder Bagdad, par exemple. On ne défait pas l'ennemi en bombardant les villes. Ce n'est pas ce qui est arrivé au cours de la Seconde Guerre mondiale, je vous l'assure. Nous avons bombardé Berlin, Francfort et Stuttgart nuit après nuit, pratiquement année après année au cours des trois dernières années de la guerre. Les Allemands étaient déterminés non seulement à continuer la guerre, mais aussi à produire des armements pour le faire. Leur patriotisme et leur détermination étaient encore plus forts à la fin de la guerre. On peut dire la même chose des Vietnamiens: plus les Américains bombardaient le Nord, plus les Vietnamiens du Nord étaient résolus à continuer à faire la guerre.

• (1320)

J'espère que les États-Unis ne croient pas qu'une attaque surprise suffira à faire capituler les Irakiens. L'histoire nous enseigne plutôt le contraire. Nous n'avons pas affaire aux Panaméens ni aux Grenadins. Je suppose que, si vous aimez le combat, c'est le genre de guerre qu'il vous faut: vous attaquez le matin et vous rentrez à la maison le soir. J'exagère peut-être un peu, mais c'est plus ou moins ce qui s'est produit au cours de ces deux attaques militaires menées par les Américains.

Laissons aux sanctions le temps d'agir et de provoquer une guerre des nerfs, dont le coût est très élevé, je parle ici du coût financier que devront absorber les États-Unis. Je crois d'ailleurs que les alliés des États-Unis devraient être disposés à assumer une bien plus grande part des coûts, étant donné que les sanctions et l'embargo pourraient durer plus longtemps que prévu. C'est très important.

Si nous décidons trop précipitamment que nous ne pouvons plus maîtriser la situation sans déclencher une guerre et si nous attaquons, nous ferons échouer les mesures des Nations Unies et la politique du Conseil de sécurité. Nous dirons au monde entier que le processus de paix, les accords de maintien de la paix et les pressions exercées par le Conseil du sécurité, par l'entremise des Nations Unies, ne donnent pas de résultats et qu'il faut par conséquent revenir à la diplomatie de la canonnière, avec des CF-18 ou des frégates. Voilà ce qu'on risque. Nous devons clairement laisser entendre à tous les agresseurs potentiels que les pays pacifiques, ceux qui croient en la primauté du droit et à l'évolution pacifique des choses, sont prêts à payer le prix de ce long blocus.

Nous savons que le président Bush, des États-Unis, subit d'énormes pressions pour mener une offensive militaire et régler d'un coup toute la situation. D'après mes renseignements, il a dû affronter, il n'y a pas tellement longtemps, des spécialistes militaires, au Pentagone, qui lui ont affirmé, en réponse à une question qu'il leur avait posée, que, à leur avis, une opération militaire directe coûterait aux États-Unis au moins 20 000 vies, 20 000 militaires, et peut-être jusqu'à 35 000. Quand on pense que les Américains ont perdu au Viêt-nam, dans cette horrible guerre, environ 54 000 militaires, si je ne m'abuse, les États-Unis pourraient perdre entre 20 000 et 35 000 jeunes pilotes, soldats et marins d'ici quelques semaines.

Il ne faut pas nous leurrer, les avions sont importants, ils peuvent causer énormément de dommages. La marine est là pour maintenir le blocus mais lorsqu'on se prépare à faire la guerre, monsieur le Président, c'est avec un élément surtout qu'on la fait, c'est-à-dire une force terrestre. Il faut s'emparer du territoire et le garder. Voilà en quoi consiste la guerre. Rien n'a changé et ce, depuis des centaines d'années. Il faut mettre sur le terrain des fantassins, des chars d'assaut, des transporteurs de troupes blindés et d'artillerie et il faut les déployer. Ceux qui ont eu l'occasion de se rendre dans cette région du globe, j'y étais il y a quelques années, connaissent le terrain sur lequel doivent se battre les soldats. Il représente pour eux un véritable défi, surtout s'ils ne connaissent pas ce genre de guerre terrestre et la topographie de la région, que ce soit la chaleur de l'été ou le froid de l'hiver.

Eu égard à ces statistiques peu encourageantes, la question qu'il convient ensuite de poser est la suivante: «Et les victimes parmi les civils?» On a dénombré 250 000 victimes en quelques jours. Il n'est pas question ici de Grenade ou de Panama. Il est question ici d'une guerre généralisée. À mon avis, le gouvernement a agi trop vite en envoyant deux frégates, un navire de ravitaillement et maintenant 18 CF-18 au Moyen-Orient, avant qu'un commandement des Nations Unies ne soit mis en place.

C'est ce que nous voudrions, c'est ce que nous espérons, et c'est pourquoi nous allons rejeter la motion principale. Nous ne voulons pas que les forces canadiennes participent à des opérations militaires, à moins que ce ne soit sous l'égide des Nations Unies, comme cela devrait être le cas.

Aucun pays, aucun problème politique propre à un pays ou aucune pression politique ne devrait dicter les décisions importantes qui sont ou seront prises dans le Golfe. C'est pourquoi j'ai dit il y a un instant que j'espérais que nous allions attendre.

Le blocus est en place et Saddam Hussein sait maintenant qu'il ne peut rien faire, qu'il ne peut plus avancer. Il commence à sentir les effets du blocus. Ce matin, nous apprenions par la radio qu'hier, à Bagdad, le gouvernement a appelé non seulement les civils, mais aussi les militaires à participer aux travaux des champs.

Saddam Hussein aurait demandé à son peuple d'essayer de se débrouiller avec moins pendant la période des sanctions prises contre leur pays. Le peuple irakien com-

mence à en sentir les répercussions, mais pas encore toutes. Il faudra des semaines et des mois, mais nous commençons à voir la fin de la crise se dessiner.

Même si Saddam Hussein est un fanatique et si toute la population l'appuie ou craint de s'opposer à lui, il ne faut pas sous-estimer la nature humaine. Si la situation interne de l'Irak devient telle que les sacrifices sont plus grands que tous les avantages possibles du patriotisme, des problèmes internes surgiront que Saddam Hussein ne pourra contourner.

J'exhorte le gouvernement du Canada à se faire pressant auprès du Conseil de sécurité, de Washington et des capitales européennes, surtout Londres, pour convaincre l'Union soviétique, d'abord et avant tout, de la nécessité de mettre en place un commandement des Nations Unies, pour que la force internationale en soit une dans le plein sens du mot. Ainsi, lorsqu'il faudra décider quelles mesures prendre, les décisions seront celles de l'ONU. Je pense que cela est très important.

Il y a un autre aspect qu'il ne faudrait pas, à mon avis, négliger complètement. Je sais que depuis Neville Chamberlain et sa politique d'apaisement, les partisans de la manière forte, et ils ne sont pas les seuls, répètent à qui mieux mieux: «Si seulement Neville Chamberlain avait remis Hitler à sa place dans les années 30.» Or, même avant Chamberlain, sous le gouvernement de Stanley Baldwin, lorsque les Allemands ont repris le Rhénanie et, avec l'*Anschluss*, ont déferlé plus tard sur l'Autriche, pour ensuite envahir la Tchécoslovaquie et finalement la Pologne, on aurait pu éviter une deuxième guerre mondiale. Mais cela fait partie des aléas de l'histoire.

Selon une école de pensée, Neville Chamberlain comprenait bien mieux Hitler que Churchill, il savait qu'absolument rien ne pourrait l'arrêter et il a donc cherché à gagner du temps en désespoir de cause.

Nous pourrions bien être dans la même situation aujourd'hui, qui sait. Au moins pour l'instant, il vaudrait peut-être la peine, non pas d'engager une démarche politique ou diplomatique d'envergure, mais de rechercher quelque compromis raisonnable.

Je parle de cette possibilité à la fin de mes remarques pour la raison suivante. Faisons rapidement le point sur la situation. L'Irak a déjà eu accès au Golfe jadis et le Koweït faisait alors partie de ce pays. L'Irak est un grand producteur de pétrole qui devrait avoir un port sur le Golfe, une ouverture maritime qu'il a perdue en perdant le Koweït en 1923.

Voici où je veux en venir. Si pour Sadam Hussein, c'est l'obtention de ce port ou la guerre, je laisse alors aux politicologues, aux chefs d'État et aux autorités militaires le soin d'en tirer une conclusion en envisageant la possibilité d'un compromis, car ils ne doivent pas oublier que 35 000 jeunes Américains, hommes et femmes, pourraient perdre la vie en l'espace de quelques hours, ou certainement de quelques semaines, sans compter quelque 250 000 civils au bas mot.

• (1330)

Monsieur le Président, je ne me prononcerai pas en faveur de la motion. Il faut espérer que les Nations Unies établiront un commandement qui sera entièrement composé d'une force de maintien de la paix, et qu'on réussira à maintenir des sanctions suffisamment longtemps pour éviter une guerre qui est peut-être imminente.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos de mon collègue. Je respecte et j'apprécie ses observations, mais je m'inquiète quand j'entends parler de bombarder les aéroports et un quart de million de civils. On n'échappe pas à la pensée même de la guerre, actuellement; d'une certaine façon, elle fait partie intégrante du monde où nous vivons, et je pense que tous ceux qui ont un rôle à jouer dans cette affaire en sont conscients.

J'aimerais surtout présenter à la Chambre mes travaux sur l'incidence de l'embargo imposé au pays.

Disons d'abord qu'il y a un mois, je crois, Saddam Hussein déclarait que les petits Irakiens mouraient à cause du manque d'aliments, de lait et de médicaments. L'embargo ne durait alors que depuis cinq semaines, et ses accusations semblaient extrêmement douteuses. Selons les rapports des services secrets et des diplomates de la région, il y avait bien des files d'attente aux portes des boulangeries et des préparatifs en vue du rationnement, mais aucun produit de base n'était disparu des tablettes.

Plus précisément, et je réponds ainsi au député, la question primordiale est de savoir quand exactement les pressions économiques commenceront à faire mal et si vraiment elles forceront Saddam à se retirer du Koweït, lorsque les exigences des Nations Unies s'intensifieront

et que le conflit du Golfe deviendra plus spectaculaire à ses yeux.

Je pense que nous savons tous que l'Irak exploite principalement un seul produit d'exportation, et qu'il gagne toutes ses devises étrangères en vendant son pétrole à l'étranger. Il importe par ailleurs les trois quarts de sa nourriture et une grande partie des produits manufacturés qu'il consomme. Les sanctions économiques risquent de le toucher durement, mais après combien de temps? Dans quelle mesure peut-il se débrouiller seul? Je pense qu'il vaut la peine de s'y attarder un peu.

Comme les économistes, les chercheurs émettent diverses hypothèses et tiennent compte de divers facteurs, mais ils en arrivent à des estimations différentes quant à la durée des approvisionnements en vivres. La plupart d'entre eux estiment qu'aucun Irakien ne souffrira de malnutrition, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de famine, avant au moins une année.

Il existe certains facteurs dont il faut parler. D'abord, l'Irak a eu cette année une récolte de blé record et est, de façon générale, suffisamment ravitaillée en fruits et légumes et en aliments de base pour garder sa population en santé pendant une année.

Il y a donc une faille dans l'embargo décrété par le Conseil de sécurité. On a parlé aussi des aspects humanitaires de la question, lesquels, à ma connaissance, font toujours l'objet de discussions. Ce qui est humanitaire pour les uns ne l'est peut-être pas pour les autres. Je n'en parlerai donc pas et passerai à un autre sujet.

L'économie de l'Irak n'est, sans doute, qu'à moitié développée et il est probable qu'elle pourra continuer à se débrouiller dans des domaines autres que les vivres pendant près de neuf mois, selon l'analyse la plus répandue. Le besoin de vêtements importés et d'appareils électroménagers n'est pas pressant pour le moment. À mesure qu'on manquera de pièces de rechange, l'approvisionnement en eau et en énergie commencera à diminuer. En cas de panne de génératrice, des problèmes surgiront avec l'eau et l'électricité s'il n'y a pas de pièce de rechange.

L'économie irakienne laisse une certaine latitude au gouvernement, mais pas beaucoup. Il n'y a pas un problème d'hommes. Un des principaux atouts de Hussein est certes son armée d'un million d'hommes, qui n'est pas près de disparaître dans un proche avenir. En outre, du point de vue militaire, l'Irak a accumulé des montagnes d'armements classiques et de pièces de rechange et continue d'assembler des armements plus sophistiqués. Je songe ici aux missiles et aux armes chimiques qui sont une menace redoutable. Je prie le ciel pour qu'ils n'envisagent même pas de les utiliser. Les réserves de pièces et de munitions sont raisonnablement abondantes, mais si les hostilités sont déclenchées, elles seront utilisées à un rythme incroyable.

La question clé, du moins selon l'analyse, est de savoir combien de temps vont durer les réserves irakiennes de devises. Selon les estimations les plus élevées, Saddam Hussein aurait de 10 à 12 milliards de dollars. L'an dernier, le pays a consacré 17 milliards aux importations. Cette année, le pays devra acheter ce qu'il peut, mais il lui en coûtera de plus en plus cher pour contourner l'embargo, et l'argent finira par s'épuiser.

D'une façon ou d'une autre, les calculs qui ont été faits sur l'application des sanctions semblent donner des délais du même ordre, soit entre six mois et un an. Si la coalition internationale tient pendant tout ce temps, et, au bout de dix semaines, tout semble indiquer que c'est le cas, Saddam Hussein devrait finir par avoir des ennuis considérables.

La grande question est de savoir s'il se retirera du Koweït ou s'il déclenchera une attaque féroce. Sa crédibilité est en cause. S'il est acculé au pied du mur, va-t-il céder ou au contraire utiliser tous ses moyens? C'est une bonne question. Que l'embargo donne des résultats ou non, qu'il permette d'éviter la guerre ou non, il est à espérer que, pendant les six ou douze prochains mois, nous chercherons sans relâche, aux Nations Unies et ailleurs, une issue pacifique à la situation inextricable dans laquelle le monde est plongé.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je remercie mon collègue et ami des renseignements et des commentaires on ne peut plus pertinents qu'il nous a livrés.

Je ne puis qu'ajouter, et il abondera dans le même sens, qu'il est difficile de prévoir ce que fera un fou. Je ne veux pas dire que, cliniquement, Saddam Hussein soit un cas pathologique, mais s'il est acculé au pied du mur, il est difficile de savoir jusqu'où le mènera son fanatisme, combien de personnes il entraînera avec lui dans sa perte et quelles mesures extrêmes il risque de prendre. Il est vrai qu'il possède des armes chimiques. Il a peut-être des gaz neurotoxiques. Apparemment, ses missiles ne sont pas d'une très grande précision et ils le seront encore moins si on en augmente la portée. Par exemple, il pourrait lancer un missile Scud-B vers Israël et rater la cible à moins de 100 kilomètres.

Il pourrait y avoir des pertes de vie, ce qui serait tragique, bien entendu. Je le répète, nous n'avons aucune garantie, maintenant qu'il a toutes ces armes et occupe le Koweït, maintenant qu'il a les choses bien en main, même si la situation économique est pénible. Impossible de prévoir ce qu'il va faire. Tant que nous serons là, que le blocus sera maintenu, tant que les Nations Unies pourront compter sur des forces militaires de la plus grande efficacité, tant que Saddam Hussein sera dans l'impasse, qu'il ne pourra entrevoir d'autre solution que de se replier, c'est tout ce que nous pouvons espérer.

Il est à souhaiter, comme le député l'a dit, que, les sanctions économiques commençant à faire effet, il reviendra à une position plus sensée et tentera de négocier un compromis ou plutôt non, une issue quelconque pour sortir de cette impasse.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, nous avons vu, au cours de l'histoire, toutes sortes de dictatures et toutes sortes de tentatives en vue de les renverser.

On a créé la Société des Nations pour essayer de régler les problèmes entre les deux guerres mondiales. Cette organisation n'a pas eu de succès parce que les nations les plus puissantes ne l'ont pas appuyée. Quelles ont été les conséquences? La Deuxième guerre mondiale, six années de guerre horrible.

• (1340)

Cela fait ressortir un autre point au sujet de Saddam Hussein et de l'Irak. Saddam Hussein a envahi le Koweït le 2 août. Il s'agit probablement du geste d'agression le plus grave que nous ayons vu en 15 ans. Allons-nous réagir ou laisser faire?

Le député de Brant a parlé de ce qui aurait pu arriver en Europe si les autres pays s'étaient opposés à Hitler lorsqu'il a envahi la Tchécoslovaquie et d'autres pays. Quel aurait été le résultat? Je crois que nous savons tous que les pays libres de l'Ouest n'étaient pas prêts à une grande guerre parce qu'ils n'avaient pas le matériel nécessaire. Lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté, la Grande-Bretagne s'est presque effondrée. Elle avait très peu d'armes, et le Canada a été le premier pays à envoyer un important contingent pour aider.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y aura encore d'autres Saddam Hussein dans l'histoire. Les choses n'en resteront pas là. Selon un vieil adage, les gens qui croient qu'il est inutile de maintenir des forces militaires efficaces et solides dans le monde libre sont simplement des rêveurs. Nous devons être prêts à défendre la liberté n'importe quand. En aucune façon, ces forces armées ne doivent servir à des fins dictatoriales dans un pays libre et démocratique. Par exemple, les Forces canadiennes ont contribué au maintien de la paix entre l'Iran et l'Irak. On nous a déjà bien informé de la situation là-bas. Nous avons été les gardiens de la paix en Corée et dans certaines parties de l'Afrique. Les Canadiens sont des spécialistes en la matière.

Dans le golfe Persique, Saddam Hussein se présente avec une armée puissante, une aviation assez forte et des armes chimiques comme on n'en a plus utilisées dans les guerres d'importance depuis la Première Guerre mondiale. Toutes ces ignominies semblent désormais permises. Il n'est pas seulement dictateur, mais pire. Nous sommes témoins d'une soif de dictature éhontée, d'un nationalisme outré et d'une cupidité de la part du dirigeant irakien. Et la cupidité, c'est ce qui motive un dictateur.

Le 2 août, lorsque Saddam Hussein a attaqué l'émirat du Koweït, cet empire du pétrole, le monde s'est trouvé face à un dilemme. Une question nous est spontanément venue à l'esprit. Nous nous sommes demandés si nous ne devrions pas sérieusement penser à accélérer la vitesse avec laquelle les Nations Unies doivent réagir dans de telles circonstances. Le Canada a toujours assumé son rôle de gardien de la paix sous la direction des Nations Unies; il a toujours collaboré avec d'autres pays pour préserver la paix et pour protéger les frontières internationales en cas d'agression, mais il a toujours agi sous la bannière des Nations Unies.

Dans ce cas, le Canada peut appuyer les résolutions déjà adoptées par les Nations Unies, mais nous voulons que cela devienne une force des Nations Unies. Il est très important d'en faire la politique nationale du Canada, maintenant et dans les années à venir. Lorsque d'autres bouleversements se produiront, certains pays pourront déclarer la guerre et élever des barricades. C'est bien, mais qu'ils le fassent de leur propre chef.

Chaque fois que nous faisons cela sur la scène internationale, dans le monde d'aujourd'hui, nous n'agissons pas dans le cadre d'une opération des Nations Unies. Nous affaiblissons cette organisation lorsque nous nous en prenons ainsi à d'autres pays sans avoir reçu le mandat voulu des Nations Unies. Dans certains cas, il faut agir rapidement. Je pense que les nations du monde qui ont

signé la charte des Nations Unies, lors de sa fondation, doivent se pencher sur la capacité des Nations Unies de réagir rapidement en cas de crise. Dans le monde d'aujourd'hui, où la technologie évolue tellement vite et où les communications se font si rapidement, certains événements peuvent se produire du jour au lendemain et il faudra avoir les institutions politiques et diplomatiques voulues pour faire face à la situation.

Il faudra ensuite s'assurer que plus jamais dans notre histoire, un premier ministre ne pourra envoyer des troupes et des navires dans une zone pratiquement en guerre, sans que les opérations en question ne soient dirigées par les Nations Unies, même si les troupes en question sont sous commandement canadien. Nous comprenons cela. Nos troupes font partie d'une force multinationale et les opérations militaires ne sont pas menées sous les auspices des Nations Unies; c'est là une décision que le gouvernement canadien a pris de lui-même.

Le premier ministre a refusé de convoquer le Parlement. C'est là une attitude dictatoriale qu'on ne peut accepter dans un pays libre comme le Canada. Il a refusé, et le Parlement a repris ses travaux à la date prévue au départ. Or, durant l'été, il y a eu la crise irakienne le 2 août et la crise d'Oka, au Québec. Ce sont là des questions graves, mais on n'a pas rappelé le Parlement. C'est tout à fait impardonnable. À l'avenir, aucune mesure ne devrait être appuyée dans cette enceinte à moins que le premier ministre et le gouvernement ne s'engagent formellement à convoquer le Parlement avant de prendre des décisions de ce genre.

On ne condamnera jamais assez l'utilisation d'armes chimiques par l'Irak. C'est pourquoi il est nécessaire de déployer les efforts diplomatiques voulus dans les années à venir, afin de faire disparaître les armes chimiques et de s'assurer que les gens ordinaires du monde entier ne seront plus victimes de dictateurs.

On peut très bien affirmer, et nous devons tous le faire, que la négociation, et non la confrontation armée, doit être la seule façon de résoudre une crise dans le monde. Cependant, nous sommes conscients du fait que vient un temps où il n'est plus possible de négocier avec un dictateur et le monde doit alors unir ses efforts. Or, le meilleur moyen ne consiste-t-il pas à agir sous les auspices des Nations Unies?

Aujourd'hui, la guerre froide est calmée, et la Russie comme les États-Unis réprouvent la conduite de l'Irak. La guerre froide ne divise plus le monde. La bonne entente est en train de s'installer. Saddam Hussein pourrait bien provoquer l'avènement d'un monde nouveau. Ses agissements dans le golfe Persique ont attiré l'attention du monde entier. Oui, un nouvel ordre doit être instauré. Les relations entre l'Est et l'Ouest doivent continuer d'évoluer de manière pacifique et productive. Nous devons offrir notre aide aux pays qui en ont besoin pour s'adapter à leur liberté nouvelle. Par ailleurs, ni les Nations Unies ni aucun des pays dotés d'une conscience ne peuvent laisser un dictateur comme celui qui sévit en Irak aujourd'hui, envahir des pays plus petits, car où cela nous mènera-t-il? Nous l'avons vu déjà.

• (1350)

Nous sommes membre du Conseil de sécurité des Nations Unies. S'il y a un moment où le Canada a un rôle de premier plan à jouer dans les affaires internationales, c'est maintenant, pour négocier l'unité au Conseil de sécurité sur la décision ferme d'envoyer une force de l'ONU dans le golfe Persique. Le Canada s'est acquis au fil des années la réputation d'un bon négociateur dans les affaires internationales. Le défi est là, il faut le relever.

La guerre de Corée a éclaté en juin 1950, et peut-être serait-il utile de faire un peu d'histoire. Après la Seconde Guerre mondiale, la Corée a été enlevée au Japon car sa position géographique a toujours posé un problème en ce sens que le pays dont elle subissait la domination, que ce soit la Chine ou le Japon, était en mesure d'attaquer l'autre. La Corée a donc été soustraite à l'un et à l'autre, la moitié sud, au-dessous du 38^{e} parallèle, tombant sous la tutelle ou la protection des États-Unis et la partie nord, au-dessus du 38^{e} parallèle, étant prise en charge par la Russie.

Quand l'ONU y a envoyé une commission pour promouvoir des élections libres, l'accès à la partie au nord du 38^{e} parallèle lui a été refusé, mais des élections ont eu lieu en Corée du Sud. En 1949, les États-Unis et l'URSS se sont retirés de la Corée du Nord et de la Corée du Sud en même temps. En juin 1950, la Corée du Sud a attaqué la Corée du Nord, et l'ONU est intervenue quelques jours après pour prendre la direction de cette force. Il faut dire qu'à l'époque, la Chine n'était pas représentée au Conseil de sécurité des Nations Unies et que l'Union soviétique restait à l'écart pour protester contre l'exclu-

sion de la Chine. Ce fut donc en l'absence des représentants de ces deux pays qu'il a été décidé précipitamment d'envoyer une force expéditionnaire des Nations Unies en Corée du Sud.

Je tenais à rappeler ce fait parce qu'il me semble pertinent dans la conjoncture présente. M. Desmond Crowley, l'auteur de *The Background to Current Affairs*, publié en 1963, disait ceci à propos des forces des Nations Unies en Corée:

> La décision de Truman fut donc sanctionnée, et la contre-offensive fut créditée aux Nations Unies en dépit du fait qu'elle avait été menée principalement par les États-Unis, avec l'appui de petits contingents du Commonwealth, de la Turquie et de quelques autres pays.

Voilà qui, surtout de la part d'un historien, est très insultant pour le Canada qui, compte tenu de sa population à l'époque, avait envoyé, toutes proportions gardées, plus de soldats en Corée que tout autre pays, y compris les États-Unis. Il ne faudrait pas oublier cela. Il est facile de l'oublier à force de faire primer le nombre brut de soldats sur l'effort réel, qui est fonction des ressources et de la population du pays. Le Canada n'a rien à envier à personne sur ce chapitre.

Dans l'espoir de faire de l'Irak le pays le plus puissant de la région du golfe Persique, Saddam Hussein a transformé en cette dernière décennie son armée nationale en une machine militaire la plus puissante de la région, a mené une longue guerre coûteuse contre l'Iran et a utilisé des armes chimiques interdites contre son propre peuple.

Cela explique qu'il soit aujourd'hui au Koweït. Ce n'est pas du tout une question de principe. Cet homme doit être pris à partie et jugé conformément au droit international. Il a fini par soulever l'indignation du monde entier, le 2 août dernier, en attaquant et en envahissant le minuscule émirat pétrolier de Koweït. Personne ne l'a appuyé.

Le 6 août, les États-Unis avaient conclu un accord avec l'Arabie saoudite pour le déploiement de troupes américaines en territoire saoudien. Cela s'est avéré relativement facile, car les pays du golfe Persique craignaient à très juste titre que l'Irak ne s'arrête pas là.

Toujours le 6 août, le premier ministre du Canada, convoqué à Washington par le président George Bush, accordait son appui à l'établissement d'un blocus naval qui appliquerait les sanctions économiques et commerciales imposées à l'Irak, même si l'ONU n'avait pas appuyé une telle mesure.

C'est là que nous avons trahi les Nations Unies. Le premier ministre aurait dû entreprendre des pressions diplomatiques auprès des Nations Unies pour qu'elles souscrivent en bloc à un tel déploiement de force.

Conformément au droit international, l'établissement d'un blocus naval constitue évidemment une mesure de guerre. Le 10 août, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN convenaient que chacun des pays membres de cette organisation réagirait individuellement à la demande américaine voulant qu'ils apportent leur contribution militaire dans le Golfe.

Plus tard ce jour-là, le premier ministre annonce le déploiement de deux destroyers et d'un navire de ravitaillement, ainsi que de plus de 900 militaires. À ce moment-là, il dit clairement que ce déploiement est une réponse directe à la demande d'aide formulée par les États-Unis afin de décourager l'agression irakienne, et non une participation à tout effort de mise en oeuvre de sanctions de la part des Nations Unies.

Le 25 août, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait une résolution autorisant le recours à des forces militaires minimes par des États à titre individuel afin d'assurer la mise en oeuvre des sanctions.

Le 10 septembre, les États-Unis demandent à nouveau aux membres de l'OTAN d'envoyer des forces militaires supplémentaires dans le Golfe. Le 14 septembre, le premier ministre du Canada annonce que les navires dans la Méditerranée seront en service actif à partir du 15 septembre. Évidemment, il leur a fallu un jour pour traverser le canal de Suez.

Il a également annoncé de nouveaux déploiements, dont celui d'une escadrille de chasseurs CF-18 et de 450 militaires pour les soutenir, de 500 militaires chargés de l'appui au sol des navires de guerre et de plusieurs avions de transport pour amener les troupes et évacuer les réfugiés.

Enfin, le 15 septembre, le gouvernement du Canada adopte un décret plaçant en service actif les trois navires de guerre et tous les autres éléments militaires canadiens qui opéreront dans le Golfe. Ce faisant, le gouvernement a évité avec succès de rappeler le Parlement avant la date prévue.

C'est justement la raison pour laquelle je prétends que le premier ministre du Canada a fait preuve d'une attitude dictatoriale. La participation d'un pays à ce qui pourrait devenir un conflit armé n'est pas quelque chose qui devait se faire derrière le dos des citoyens canadiens, et

surtout pas derrière le dos des Canadiens qui siègent au Parlement.

Le Parlement de la Grande-Bretagne, mère de la démocratie, a été rappelé.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est expiré. Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, à titre de député, je suis d'avis que nous avons une responsabilité particulière, celle de contribuer à protéger l'importance de notre cité parlementaire. Son relief et son siège sont non seulement un symbole important aux yeux des Canadiens mais ils symbolisent également le Canada à travers le monde.

[*Traduction*]

La ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral se sont entendus pour limiter la hauteur des édifices au cours des 20 dernières années. Toutes les capitales importantes en font autant.

La construction d'édifices de plus en plus hauts au centre de la capitale ferait du tort aux édifices du Parlement qui sont un important symbole national.

[*Français*]

Il est vivement souhaité que la ville d'Ottawa prendra, lorsqu'elle révisera son plan officiel, les mesures nécessaires pour protéger l'importance de ces édifices et celle d'autres symboles nationaux aux yeux des générations présentes et futures.

* * *

[*Traduction*]

DOMINION TEXTILE INC.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, hier, la Dominion Textile a annoncé qu'elle fermait son usine de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et qu'elle déménageait ses activités à Magog, au Québec.

Article 31 du Règlement

Cette fermeture coûtera 330 emplois à la ville en plus des 70 qui sont allés cet automne à sa société aux États-Unis. Cela représente environ un tiers des emplois de l'industrie textile de la Nouvelle-Écosse.

Les textiles sont le plus gros employeur de Yarmouth depuis plus d'un siècle. Ils ont survécu à la Grande Dépression, mais ils ne survivront pas à la politique monétaire et commerciale du gouvernement.

Dans la lettre qu'ils m'ont envoyée hier, les dirigeants de la Dominion Textile citaient leur communiqué de presse qui disait ceci:

> La position concurrentielle des deux usines de Magog et de Yarmouth est handicapée par leur faible production. La décision inévitable de rationaliser la production des deux usines a favorisé Magog parce que cette usine exige beaucoup moins d'investissements pour répondre aux besoins du marchés de nos produits industriels.

Je prie le gouvernement de créer immédiatement une commission pour vérifier pourquoi le coût des investissements est beaucoup moins élevé au Québec que dans les provinces de l'Atlantique. Cette enquête pourrait peut-être être confiée à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

M. le Président: Le temps de la députée est expiré.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, cette semaine se déroule la Semaine nationale des sciences et de la technologie du 12 au 21 octobre.

En tout, plus de 600 activités, allant de l'espace sidéral à l'océan, se déroulent dans diverses communautés à travers tout le Canada. Entre autres, j'aimerais souligner en cette Chambre le Centre aérospatial amateur de Rosemère, au Québec, où les enfants vivront l'«aventure spatiale» tout en faisant l'apprentissage des sciences et du génie.

À l'occasion de cette semaine, monsieur le Président, le gouvernement organisera des cérémonies de signature officielle, des annonces concernant le dernier versement des contributions faites aux réseaux de centres d'excellence. On remettra également des certificats dans le cadre du programme de Bourses Canada pour 1990-1991.

Participons tous avec enthousiasme à cette semaine, car le développement de la science et de la technologie, c'est notre avenir à tous.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DES COOPÉRATIONS

M. George S. Rideout (Moncton): Comme tout le monde le sait, monsieur le Président, c'est la Semaine des coopératives. Quelle meilleure occasion pour le gouvernement de corriger en cette semaine spéciale un grave tort causé au mouvement coopératif.

La TPS donne en effet aux coopératives un désavantage marqué par rapport à leurs concurrents. Toutes les contributions à l'avoir des coopératives seront taxées. Il n'en est rien pour leurs concurrents.

Les services fournis par les coopératives-mères aux coopératives locales seront taxés, ce qui n'est pas le cas pour les autres commerces similaires au détail. Pour vous donner un exemple, la société Co-Op Atlantic estime que les effets de la TPS entraîneront pour elle un déficit concurrentiel de 1,3 million de dollars par année. Ces règles du jeu inéquitables auront des répercussions astronomiques pour les coopératives. C'est injuste.

La meilleure solution consisterait pour le gouvernement à retirer son projet de taxe sur les produits et services. Ou il devrait tout au moins supprimer les effets négatifs de la TPS pour les coopératives. En cette Semaine nationale des coopératives, les milliers de personnes qui travaillent pour les coopératives canadiennes ou qui en dépendent attendent la réponse du gouvernement.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, ces dernières semaines, je me suis fait le porte-parole d'un bon nombre d'habitants de Brandon—Souris pour exprimer au Parlement mes préoccupations au sujet de la vente répandue de publications pornographiques dans lesquelles l'exploitation sadique de femmes et d'enfants est monnaie courante.

Je voudrais donc vous faire part d'un récent jugement en Ontario dans lequel le juge Hugh Locke de la cour de district a condamné à une peine sans précédent de six mois d'incarcération et à une amende de 25 000 $ une personne que le *Globe and Mail* de Toronto a décrit comme un «vendeur de pornographie». Selon l'édition du *Globe and Mail* du 21 août 1990, les publications en question contenaient des «insultes raciales et encourageaient des pervers à avoir des relations sexuelles avec des enfants et à commettre des actes d'inceste, de viol et de violence».

À une époque où bien des gens soutiennent que le pouvoir judiciaire est souvent trop indulgent, beaucoup de mes électeurs applaudiront avec enthousiasme la sentence prononcée par le juge Locke.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, un autre Canadien, Richard Taylor, a obtenu le prix Nobel de physique. Nous devrions en être fiers, mais comment empêcher que cette fierté ne soit tempérée par le regret et l'humilation de voir qu'il a obtenu ce prix en travaillant aux États-Unis. Pourquoi? Parce que la maigreur de l'aide que l'on accorde à la science empêche que des gens comme lui travaillent ici.

Alors que le gouvernement conservateur continue à nous sortir ses platitudes sur la recherche et le développement, il ne fait pas grand-chose. La science de ce pays en souffre et des milliers de travailleurs canadiens également parce que les emplois industriels, qui ne peuvent être sauvés que par la haute technologie, s'envolent définitivement pour le Mexique et les États-Unis.

Le prix de M. Taylor, aussi mérité et prestigieux qu'il soit, ne fait que nous rappeler une fois de plus ce que disait un des titres du *Ottawa Citizen* de ce matin: «Nous sommes en retard et nous ne cessons de perdre du terrain dans le domaine des sciences et de la technologie—mais personne ne semble s'en soucier.»

Canada, bonne Semaine nationale des sciences et de la technologie.

* * *

LA JOURNÉE DE LA PERSONNE

M. Ken Hughes (MacLeod): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage aujourd'hui à toutes les femmes de l'Alberta, et tout particulièrement à deux d'entre elles qui habitaient des localités situées dans ma circonscription de MacLeod.

Nous célébrons aujourd'hui le 61e anniversaire de la décision du Conseil privé qui reconnaissait les femmes comme des «personnes» aux yeux de la loi, sous le nom de l'affaire «Personne».

En 1917, Louise McKinney, qui habitait Claresholm, devenait la première députée à siéger dans une assemblée législative du Commonwealth.

Par ailleurs, Henrietta Edwards, qui résidait à Fort Macleod, devait jouer un rôle déterminant dans l'établissement de l'Ordre des infirmières de Victoria.

De concert avec trois autres Albertaines, ces dirigeantes devaient consacrer le droit des femmes à siéger au Sénat du Canada.

La première représentante de l'Alberta à siéger à l'autre endroit fut le sénateur Martha Bielish, qui a pris récemment sa retraite, qu'un gouvernement progressiste conservateur tout à fait dans le vent avait nommée en 1979.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Paghtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, la nécessité de former des médecins de la collectivité autochtone a entraîné l'établissement en 1979 d'un programme spécial d'études prémédicales à l'Université du Manitoba.

Jusqu'à ce qu'il dénonce cette entente le 31 mars dernier, le gouvernement fédéral avait assumé 60 p. 100 des frais de ce programme. Depuis cette date, il n'a rien versé du tout, contrairement à l'assurance que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social a donnée le 9 août dernier aux responsables de ce programme.

Or, le gouvernement du Manitoba vient de faire savoir auxdits responsables qu'il n'avait pas l'intention de renouveler le contrat au–delà de la présente année universitaire, et qu'ils devraient par conséquent cesser de recruter de nouveaux étudiants. C'est infiniment dommage, car le taux de réussite de ce programme était élevé. Ce qui est troublant, c'est que d'autres écoles médicales s'efforcent présentement d'instaurer des programmes analogues.

Pour cette raison, j'exhorte fortement le gouvernement à agir dès maintenant, à tenir sa promesse, à renoncer à sa décision de mettre fin à ce programme, et à reconduire au contraire à long terme cet accord fédéral–provincial dans l'intérêt non seulement des autochones, mais de tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans la presse d'aujourd'hui, on apprend que les sénateurs libéraux ont perdu hier une première manche dans leur lutte contre la TPS lorsque le tribunal a rejeté leur

requête visant à faire désavouer le dernier sénateur du Nouvau–Brunswick nommé par le premier ministre, Brian Mulroney.

Selon le juge Nicholson McRae de la Cour de l'Ontario, la Constitution donnait au premier ministre le pouvoir de désigner plus de sénateurs du Nouveau–Brunswick que cette province compte de députés à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, les sénateurs libéraux et le Parti libéral du Canada devraient avoir l'honnêteté de dire aujourd'hui au peuple canadien qui va payer les frais de la Cour de l'Ontario. Les Canadiennes et les Canadiens, monsieur le Président?

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ce mois marque le sixième anniversaire de la tragique catastrophe aérienne qui s'est produite dans la localité de Fort Franklin, dans la circonscription de Western Arctic, et qui a causé la mort de sept personnes. Mes électeurs ont organisé une fête du souvenir le 9 octobre.

• (1410)

À la fin du mois également, le gouvernement fédéral cessera de fournir des services de météorologie et de communications aux transports aériens passant par Fort Franklin. Depuis six ans, les habitants de cette localité ont supplié trois ministres des Transports, notamment le vice–premier ministre, d'améliorer la sécurité des transports aériens. Que fait le gouvernement? Il supprime carrément ce service.

Dans de nombreuses localités éloignées de ma circonscription, les transporteurs aériens ont annulé des vols, notamment des vols d'urgence et d'évacuation médicale à cause des conditions dangereuses résultant de l'insuffisance des rapports radio, météorologique et de condition des pistes fournis par Transports Canada.

Je n'exagère pas. La vie des gens est en danger. L'étude de l'accident fatal de 1984 effectuée par le Bureau canadien de la sécurité aérienne a déterminé que cette catastrophe aérienne était évitable, s'il y avait eu un bulletin météorologique et des services de communications adéquats.

Le ministre acceptera–t–il mon invitation du 1er octobre. . .

M. le Président: Je regrette d'annoncer que le temps de parole de la députée est terminé.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ÉNERGIE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a appris hier que le prix du pétrole augmenterait de 10c. le litre. Il fut précisé également, lors de cette conférence, que les provinces Maritimes et le Québec ne jouissaient pas de garanties d'approvisionnement en pétrole.

Cependant, avec l'Accord Canada—Terre-Neuve, les Maritimes auront des garanties d'approvisionnement en vertu d'Hibernia, et seul le Québec n'aura aucune garantie d'approvisionnement en matière de pétrole.

Je comprends que le Canada anglais refuse de reconnaître la société distincte, mais je réalise que le Canada anglais réserve toujours un sort distinct au Québec.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Il y a des francophones hors Québec aussi!

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, l'arrogance réformiste est la pire de toutes les arrogances.

Hier, nous avons entendu le chef non élu du Parti libéral donner ordre aux libéraux non élus du Sénat non élu de ne pas se plier à la volonté du gouvernement légitimement élu.

Dans le groupe de sénateurs libéraux non élus, monsieur le Président, on distingue à peine un sénateur élu. Ce sénateur réformiste obéit lui aussi à son chef non élu, Preston Manning. Ce sénateur réformiste reçoit quatre pensions du gouvernement, son salaire de sénateur et 153 $ par jour pour se présenter au travail.

Ce sénateur réformiste n'a pas coupé son salaire de 15 p. 100, comme M. Manning le lui a demandé. Non, il accepte tout cet argent et donne 10 p. 100 de son salaire aux oeuvres de charité, ce qui lui évite de payer l'impôt au gouvernement du Canada.

J'appelle cela un charlatan réformiste. La pire arrogance est l'arrogance réformiste. Les sénateurs élus ont prouvé qu'ils sont les plus arrogants de tous les sénateurs.

LE CANADIEN NATIONAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, on se rappellera que, au cours de la campagne électorale de 1988, j'ai diffusé un document interne du CN qui devait être confidentiel et dans lequel le CN prévoyait le licenciement de 17 000 de ses employés. Pas plus tard que la semaine dernière, le CN annonçait la mise en disponibilité de 1 500 travailleurs. Cet avis faisait suite à de nombreux avis similaires, et le CN est bien en train de mettre à exécution le plan que j'ai malheureusement eu l'occasion de dévoiler en 1988.

Je crois que nous devons reconnaître que la politique du gouvernement est la cause première de ces mises à pied. Le gouvernement appuie la déréglementation du transport, ce qui correspond au libre-échange dans le domaine du transport. Il met, à tort, l'accent sur le camionnage, l'utilisation des autoroutes et la consommation accrue de carburants fossiles. Au lieu de mettre sur pied une structure, un régime fiscal et d'autres programmes qui favoriseraient le transport ferroviaire, le mode de transport des marchandises et des voyageurs le plus écologique, il fait tout le contraire et prétend quand même être le grand champion de l'environnement.

* * *

LA JOURNÉE DE LA PERSONNE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée de la personne, et évoquons le souvenir des femmes courageuses à qui l'on doit le triomphe de notre cause.

Il y a soixante-neuf ans, Agnes MacPhail devenait la première femme à siéger au Parlement canadien. Huit ans plus tard, le 18 octobre 1929, les femmes étaient enfin légalement reconnues comme des personnes.

Même la Société canadienne des postes a reconnu la contribution de Agnes MacPhail, puisqu'elle a émis récemment un timbre en son honneur.

Malheureusement, en cette Journée de la personne, force est de constater que le gouvernement ne reconnaît pas la pleine égalité des femmes puisqu'il a décrété des compressions dans les programmes destinés aux femmes et déposé un projet de loi sur l'avortement qui constitue une atteinte à la personne et brime la liberté de choix acquise il y a 61 ans.

Je demande au gouvernement, en cette Journée de la personne, de s'engager à faire en sorte que l'égalité des femmes devienne réalité dans notre pays.

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Langley-Sud): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste, en Colombie-Britannique, assure vouloir présenter des candidats aux prochaines élections provinciales. Le chef du Parti réformiste du Canada prétend qu'il n'a pas le droit de le faire. Le chef du Parti réformiste en Colombie-Britannique se demande pourquoi un homme qui habite de l'autre côté des montagnes, en Alberta, viendrait dire aux gens de la Colombie-Britannique comment ils doivent faire les choses?

D'ailleurs, de quel droit l'exécutif d'un parti ou 500 délégués à un congrès diraient-ils aux gens de la Colombie-Britannique ce qu'ils peuvent faire?

Il existe une solution à cette question. Les intéressés n'ont qu'à tenir un référendum parmi les membres de leur parti. Après tout, n'est-ce pas la solution qu'ils préconisent pour tous les Canadiens? Ce qui vaut pour les Canadiens en général devrait valoir également pour ce parti, non? Cette solution pose un problème. Elle pourrait faire perdre à Preston Manning son emprise de fer sur le parti ou elle pourrait forcer le parti à pratiquer ce qu'il prêche, un exercice qu'il trouverait passablement pénible.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, dans un discours qu'il prononçait à Ottawa, le ministre est finalement venu très près d'utiliser le mot fatidique commençant par la lettre R. Il a parlé de «la possibilité d'un deuxième trimestre de croissance négative», ce que tout le monde appelle une récession.

Il y a tout juste quelques minutes, la Banque du Canada a annoncé qu'elle relevait son taux d'escompte. Aujourd'hui, témoignant devant un comité, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré qu'il—et cela veut dire le gouvernement—maintenait sa politique de taux d'intérêt, mais il n'a pas reconnu que cette politique provoquait des fermetures d'usines et des pertes d'emplois.

Pourquoi le ministre des Finances n'admet-il pas que sa politique est la cause de la récession que nous traversons actuellement, la première récession d'origine canadienne? Pourquoi ne veut-il pas admettre, comme tout le monde, que nous sommes en pleine récession et qu'il lui faut renoncer à sa politique avant qu'elle nuise davantage aux travailleurs canadiens et à nos collectivités?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens prendraient le chef de l'opposition plus au sérieux s'il reconnaissait qu'en bloquant des projets de loi financiers très importants, le Sénat nuit au pays.

M. Milliken: C'est faux!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que c'est faux. Il devrait prendre connaissance des déclarations du Conseil économique et d'autres organismes qui soutiennent que si nous ne parvenons pas à réduire notre déficit. . . Pour être plus précis, qui soutiennent qu'il nous faut réduire notre déficit pour pouvoir abaisser les taux d'intérêt.

Le député souhaite des taux d'intérêt plus bas. Pourquoi lui et les autres députés de son groupe parlementaire, notamment le député de LaSalle—Émard, disent-ils aux sénateurs de continuer leur travail, de bloquer les projets de loi financiers et de ne pas permettre l'adoption de ces projets de loi qui contribueraient à réduire le déficit? Ce sont exactement les projets de loi qu'il faut mettre en oeuvre, comme le disaient la semaine dernière les organismes du milieu économique, pour que le gouvernement réussisse à réduire son déficit, ce qui enlèverait des pressions sur les taux d'intérêt. Si le chef de l'opposition était honnête avec lui-même, il admettrait que j'ai raison.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances tente désespérément, mais sans succès, de blâmer tout le monde sauf lui-même et son gouvernement pour le fouillis dans lequel nous nous trouvons.

Dans son discours d'hier, il a essayé de blâmer la crise du golfe Persique et même les travailleurs canadiens qui sont les victimes de ses politiques pour le fouillis économique actuel.

Le ministre devrait savoir que des mois avant la crise du Golfe qui a éclaté en août, soit en janvier, nous avons commencé à perdre des emplois dans le secteur manufacturier. D'après Statistique Canada, nous en avons perdu 160 000 depuis le début de l'année. Ainsi, au lieu de chercher des coupables ailleurs, le ministre devrait commencer par se regarder dans le miroir et reconnaître ses torts. Il devrait avoir honte.

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne blâme personne. Je cherche des solutions. L'une des solutions qui nous aideraient à réduire le déficit et les taux d'intérêt, selon une foule d'organismes, consiste à demander au chef de l'opposition et à Jean Chrétien, son patron, de téléphoner à Allan MacEachen, parce qu'il est clair que celui-ci ne le fera pas.

M. Milliken: Foutaise.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Foutaise, dit le député.

Ce que je comprends, c'est que le chef de l'opposition à l'autre endroit dit qu'il va faire comme il l'entend, sans se soucier de ce que disent les députés de LaSalle—Émard, d'Ottawa—Vanier et de York—Weston.

Monsieur le Président, je cherche des solutions. On pouvait notamment adopter ce projet de loi, sinon il va être bien plus difficile d'abaisser les taux d'intérêt.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en rejetant le blâme sur le ministre et sur son gouvernement pour notre situation économique précaire, le Conseil économique du Canada n'a pas mis le Sénat en cause. Sur la question de la première récession «made in Canada», c'est-à-dire causée par les politiques de ce gouvernement, le Conference Board du Canada n'a pas blâmé le Sénat lui non plus. La société de preneurs fermes Scotia-MacLeod ne blâmait pas le Sénat lorsqu'elle a déclaré: «Si nous poursuivons comme maintenant, avec les taux d'intérêt élevés et la montée du dollar, le Canada perdra beaucoup d'extrants dans les secteurs à forte concentration de main-d'oeuvre, au profit de pays comme le Mexique ou même les États-Unis.»

[*Français*]

Je demande donc au ministre pourquoi il n'est pas prêt à admettre que c'est lui et son gouvernement qui ont créé notre gâchis économique actuel et à admettre que c'est lui et son gouvernement qui en sont les responsables?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai expliqué clairement à plusieurs reprises ce qui a entraîné la situation actuelle, avec ses taux d'intérêt élevés.

La raison précise, c'est que nous avons constaté, durant les années 1988 et 1989, que nous étions rendus à la limite de notre capacité de production, à la suite de la très forte croissance que nous avons connue au pays. C'est ce qui a créé les pressions inflationnistes. Nous aurions pu ne rien faire face à ces pressions, comme c'était le cas dans les années 1970 et 1980. Mais nous avons choisi d'agir, parce que nous savions qu'en ne tenant pas compte de ces problèmes, nous aurions des problèmes beaucoup plus graves six mois, voire un an ou deux plus tard.

Nous avons donc réagi à ces problèmes. Nous avons appliqué une politique de taux d'intérêt plus élevés, précisément pour combattre ces pressions inflationnistes. Nous commençons à maîtriser ces pressions inflationnistes et, à mesure que nous y arriverons, nous pourrons baisser de nouveau les taux d'intérêt, réduction qui s'ajouterait aux 150 points de base que nous avons réussi à retrancher depuis trois mois.

C'est la politique que nous avons suivie et elle a l'approbation du Conseil économique et des autres autorités du monde des affaires. Ceux-ci aimeraient que l'on prenne d'autres mesures pour diminuer le déficit, afin de soulager les pressions sur les taux d'intérêt. Comme je l'ai dit et répété, les membres de l'opposition n'ont jamais fourni un appui qui permette. . .

Une voix: C'est absurde.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il dit que c'est absurde. Nous n'avons jamais eu le moindre appui pour nous aider à réduire le déficit et à réagir aux problèmes causés par la politique des taux d'intérêt élevés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et porte sur le projet Rafferty-Alameda.

Selon la seule entente que le ministre a admis avoir conclue avec le premier ministre Devine, la Saskatchewan ne devait pas construire le barrage Alameda sur nos terrains. Vendredi, le ministre a dit à la Chambre, et je cite: «Le gouvernement de la Saskatchewan ne peut pas donner suite au projet Alameda parce qu'il ne possède pas les terrains.» En réalité, les négociations en vue de faire l'acquisition de ces terrains ont été entreprises et étaient encore en cours à 19 heures hier soir.

Pourquoi le ministre a-t-il dit à la Chambre que la Saskatchewan n'avait même pas encore commencé les expropriations?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais répéter quelque chose que j'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre.

Je dois, en vertu d'une ordonnance de la cour, nommer une commission d'examen. Je vais me conformer à cette ordonnance et nommer le plus tôt possible une commission qui reprendra le travail d'évaluation environnementale interrompu la semaine dernière.

J'ai dit aussi que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour voir à ce qu'on n'aille pas de l'avant avec le projet Alameda avant qu'une évaluation environnementale complète soit terminée.

Je tiens à signaler à la Chambre cet après-midi que j'ai dit à mes fonctionnaires de demander une injonction pour qu'on arrête les travaux de construction et les activités d'expropriation liés au projet Rafferty-Alameda.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en réponse aux questions qui lui ont été posées hier, le ministre n'a parlé d'une évaluation environnementale complète qu'à l'égard du barrage Alameda, qui ne représente qu'une partie du projet Rafferty-Alameda.

Le prédécesseur du ministre savait en avril, par la commission d'évaluation du projet, que les travaux de construction se poursuivaient. Les membres de la commission lui avaient alors dit qu'on leur avait affirmé, au moment de leur nomination, que cela ne se produirait pas. Le ministre actuel était là en juillet et savait que les travaux se poursuivaient.

Pourquoi le ministre s'est-il limité hier à parler du barrage Alameda. Croit-il que le barrage Rafferty est un cas désespéré? A-t-il renoncé à l'idée des canaux? Nous dira-t-il en particulier ce qu'il compte faire au sujet de l'ensemble du projet et des travaux de construction?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que ma réponse à la première question était parfaitement claire.

Je vais la reprendre. Je donne instruction aux fonctionnaires de chercher à obtenir une injonction interdisant la poursuite des travaux de construction et l'acquisition de terrains liés au projet Rafferty-Alameda.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le projet Rafferty-Alameda suscite une grande confusion. Le ministre dit aujourd'hui qu'il essaie d'obtenir une injonction.

Je voudrais qu'il nous renseigne parce que nous avons entendu plusieurs versions de l'affaire. Le premier ministre Devine dit qu'une entente a été conclue. J'espère que l'actuel ministre de l'Environnement n'est pas du genre à conclure des marchés en secret.

Je voudrais donc lui demander ce qui suit: pour quels motifs l'injonction est-elle demandée? A-t-il conclu un marché avec le premier ministre Devine? Quels sont les motifs de l'injonction?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai clairement dit hier que nous examinions différentes options en vue de régler cette affaire.

Nous avons envisagé d'aller devant les tribunaux pour obtenir des éclaircissements au sujet d'une injonction. Nous avons envisagé d'invoquer certaines dispositions de la Loi sur les pêches. Nous avons envisagé une entente qui, malheureusement, ne semble pas possible pour le moment, en vue d'arrêter les travaux de construction du projet Rafferty-Alameda.

Ce que j'ai dit aujourd'hui, c'est qu'à la suite de ces discussions, nous avons choisi de nous adresser aux tribunaux pour essayer d'obtenir une injonction ordonnant l'arrêt des travaux de construction.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre, monsieur le Président.

Le ministre sait depuis quelque temps déjà que les barrages Rafferty-Alameda posent de nombreux problèmes. J'ai en main une lettre du ministre des Transports attestant qu'aucun permis n'a été délivré aux termes de la Loi sur la protection des eaux navigables.

C'est dire que, en août, l'approbation n'avait pas été reçue. À cette époque, le ministre des Transports a dit: «Comme une étude publique par une commission a été recommandée dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale, il ne sera pas donné suite à la demande présentée aux termes de la Loi sur la protection des eaux navigables tant que la commission n'aura pas rendu sa décision.»

Il n'y a plus de commission. La décision n'a pas été rendue. Le ministre de l'Environnement savait dès le mois d'août que les approbations voulues n'avaient pas été accordées. Pourquoi ne pas avoir agi tout de suite?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai rencontré divers groupes intéressés à ce propos.

J'ai rencontré les gouvernements, les promoteurs du projet, ceux qui s'y opposent, et nous avons tout passé en revue à la fin de juillet et au début d'août.

Nous sommes en présence de quatre documents: un permis, une ordonnance des tribunaux, un accord et le mandat de la commission.

Je puis dire à la députée que les conditions du permis ont été respectées. Jusqu'à vendredi dernier, les conditions de l'ordonnance ont été respectées aussi et nous allons exercer des recours, aux termes de l'accord, à propos de ce qui s'est dit et fait depuis cinq jours.

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

[*Français*]

Hier, le ministre de l'Environnement du Québec affirmait que l'absence d'audiences publiques sur le barrage Rafferty–Alameda pouvait constituer un précédent dangereux. Il exhortait le gouvernement fédéral à faire preuve de fermeté. Aujourd'hui, même message, dans le rapport *Greenprint for Canada*. Le gouvernement est accusé de négligence dangereuse dans le domaine de l'environnement. Ma question pour le ministre est la suivante: Que va–t–il répondre au ministre du Québec et à tous ceux qui lui disent que l'environnement passe avant tout?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ma réponse est très simple. Il va y avoir des audiences publiques tel que prévu pour le projet Rafferty–Alameda et il va y avoir des audiences publiques tel que prévu dans les autres dossiers dont on va devoir traiter au cours des mois et des années à venir. C'est clair! C'est exactement ce que j'ai dit en réponse à la première question qui m'a été posée aujourd'hui.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Là n'est pas la question, monsieur le Président. Le ministre de l'Environnement du Québec a déclaré, et je cite «. . .que l'historique du gouvernement fédéral en ce qui concerne Rafferty–Alameda crée un dangereux précédent qui menace les audiences publiques sur le projet de la Baie James.» Voici donc ma question: Le ministre a–t–il l'intention, en ce qui concerne la Baie James, d'obliger la tenue complète d'études d'impact environnemental en ce qui concerne non seulement les barrages, mais aussi les infrastructures?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai eu deux conversations avec mon homologue du Québec au cours des derniers jours, au fait au cours de cette semaine. On est en train de finaliser la composition d'une commission pour revoir les impacts sur l'environnement du projet de la Baie James. On discute de façon très détaillée les ordres de renvoi qui vont inclure les infrastructures autant que le projet lui–même. Alors, il va y avoir des audiences publiques là comme il y en a ailleurs. Et puis, c'est un processus qui a été discuté maintenant depuis plusieurs mois entre les deux paliers de gouvernement. Et c'est sur quoi je me suis entendu avec M. Paradis cette semaine.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce n'est pas une question de discussion. Mais est–ce qu'il va y avoir des audiences publiques avant que ne soient amorcés les travaux? Il faut que le ministre arrête de patiner. Ce qui est en jeu ici, monsieur le Président, ce n'est pas seulement Rafferty, ce n'est pas seulement la Baie James, c'est toute l'intégrité du projet de loi C–78.

Le ministre québécois de l'Environnement a déjà démontré énormément de colonne vertébrale. La question est celle–ci: Est–ce que le ministre fédéral a l'intention de démontrer la même chose? Va–t–il changer le projet de loi C–78 pour garantir des études obligatoires avant que les travaux quels qu'ils soient ne soient amorcés?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quand on parle d'audiences publiques pour la Baie James, la réponse est évidemment oui. Quand on parle de législation, quand on parle de réglementation, j'aimerais que mon honorable collègue de LaSalle–Émard facilite la discussion du projet de loi C–78 pour qu'on puisse finalement arriver en comité et avoir une discussion fondamentale. C'est entendu que l'on veut des revues, des audiences publiques sur les projets avant qu'ils ne commencent. Alors, j'aimerais avoir la collaboration de mon collègue pour que le projet de loi C–78 se rende en comité.

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement. Comme il le sait, le projet Rafferty–Alameda est régi en partie par une entente internationale et, dans le cadre de cette entente, les Américains ont accepté d'assumer une partie des coûts de ces barrages.

Le ministre a-t-il demandé aux Américains de cesser leurs paiements, étant donné qu'il est incapable de faire interrompre les travaux?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en réponse à une question qui m'a été posée plus tôt, j'ai précisé que j'avais demandé à mes fonctionnaires d'obtenir une injonction pour empêcher la poursuite des travaux de construction et l'acquisition de terrains relativement au projet Rafferty-Alameda.

Je pense que c'est là une déclaration tout à fait directe et précise. Nous ne sommes manifestement pas en mesure pour le moment de faire davantage. Nous avons chargé une commission de se pencher sur toutes les répercussions environnementales et nous empêchons les travaux de construction et l'acquisition de terrains de se poursuivre.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, depuis une semaine, nous voyons le ministre chercher de façon maladroite à bloquer ce projet. Comme toute réponse, il nous fait part de cette faible injonction. Nous lui donnons un autre choix: l'application des dispositions de l'entente internationale qui a été conclue relativement à ce projet. Manifestement, il ignore tout de cette entente.

Je répète qu'il peut demander aux Américains de cesser leurs paiements. Dans le cadre de la même entente, nous avons accepté de présenter des rapports périodiques sur la qualité de l'eau. Comment le ministre peut-il garantir la qualité de l'eau, lorsqu'il ne peut même pas compter sur un processus d'évaluation environnementale?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai pris aujourd'hui des engagements très clairs dans cette enceinte. Je me suis engagé à procéder à une évaluation complète et à chercher à obtenir une injonction pour empêcher jusqu'à nouvel ordre toute acquisition de terrains ou la poursuite des travaux de construction relativement au projet Rafferty-Alameda.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a tourné en dérision le processus d'évaluation environnementale. Qu'on pense au projet Rafferty-Alameda ou à celui de la baie James et maintenant à celui de l'Alcan. En Colombie-Britannique, il a tout bonnement décidé de ne pas assujettir le projet de l'Alcan à une évaluation. Pourtant, en 1984, quand il était chef de l'opposition et qu'il courait après les votes, le premier ministre avait promis une évaluation complète.

Le ministre de l'Environnement va-t-il matérialiser la promesse du premier ministre et ordonner une évaluation environnementale exhaustive à l'égard de ce projet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je trouve bizarre que le député pose une question sur le projet Kemano. Une commission indépendante, réunissant dix très distingués Canadiens dirigés par le président de la UBC, a soumis le projet à une évaluation exhaustive, pendant que se tenaient des consultations publiques de Pêches et Océans Canada. La commission a recommandé une longue liste de mesures qui ont été incorporées dans l'accord qu'ont signé le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et la société. Il serait difficile de trouver à redire à l'efficacité et à l'objectivité de ce processus.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, trois ou quatre biologistes de Pêches et Océans Canada s'inscrivent maintenant en faux contre la position du ministre. Ils soutiennent que le gouvernement a exercé des pressions sur les scientifiques pour qu'il corroborent la décision du gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est toute une accusation.

M. le Président: Le député avait une question à poser, je crois.

M. Gardiner: Ce sont des biologistes du ministère qui portent une telle accusation.

Le ministre de l'Environnement vérifiera-t-il immédiatement le bien-fondé des allégations de représentants de Pêches et Océans Canada, qui prétendent que le gouvernement conservateur a complètement saboté le processus d'évaluation environnementale? Pourquoi n'obtenez-vous pas une injonction concernant ce projet-là?

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne puis qu'inviter mon collègue à me faire parvenir toute preuve qu'il peut avoir de pressions politiques dans le processus d'évaluation environnementale.

Je vous assure, monsieur le Président, qu'autant que je sache, de telles pressions n'ont jamais été exercées sur ce processus.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la réponse du ministre des Finances qui parlait de l'importance de la TPS pour réduire le déficit fédéral. Je veux poser la question au ministre des Finances, à savoir si, aujourd'hui, il est prêt à admettre que véritablement la TPS va être une vache à lait pour le gouvernement et c'est pour cela qu'il veut la faire passer?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, grâce à la TPS, notre pays pourra mieux défier la concurrence. Sur le chapitre de l'économie, nous serons plus en mesure de créer des emplois, ce qui produira des recettes. Nous pourrons donc nous attaquer plus efficacement au déficit.

Toutefois, l'argument important de la réponse que j'ai donnée à son collège tout à l'heure, c'est qu'il n'y a pas que la TPS qui soit retenue à la Chambre. Il y a la réforme de l'assurance-chômage, l'impôt sur les grandes sociétés, le projet de loi C-69 sur la compression des dépenses publiques, toutes des mesures qui visent à réduire le déficit.

Je dis à mon collègue qu'il améliorerait sa crédibilité s'il téléphonait à ces gens du Sénat et leur disait: «Écoutez, nous, du Parti libéral, nous nous inquiétons du déficit parce que si nous arrivons à mieux le contrôler, nous aurons des taux d'intérêt plus bas, et nous voulons contrôler les taux d'intérêt.»

Je comprends, à voir comment mon collègue du Parti libéral hoche la tête, qu'il est d'accord avec cette méthode. Je l'invite à se lever, à aller parler avec M. MacEachen pour qu'il fasse preuve de leadership à l'autre endroit et qu'il fasse avancer cette mesure législative, afin que nous puissions réduire le déficit et abaisser les taux d'intérêt.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, si le ministre des Finances continue ainsi, le ciel est loin de lui être assuré.

S'il s'intéresse à ce qui se passe et à ce qu'on dit au téléphone, il voudra peut-être parler au premier ministre, quand celui-ci sera de retour, pour savoir ce que les gens du Nouveau-Brunswick avaient à lui dire aujourd'hui à une tribune téléphonique.

Des voix: Bravo!

M. Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré aujourd'hui qu'il maintenait sa politique monétaire, et les taux d'intérêt ont monté aujourd'hui, quoique de très peu. Le ministre des Finances a-t-il approuvé la hausse des taux d'intérêt à sa réunion d'aujourd'hui avec le gouverneur de la Banque du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est une question plutôt idiote. Le député sait que je ne peux dévoiler le sujet de mon entretien avec le gouverneur de la Banque du Canada. Il comprend que ces réunions sont confidentielles.

Il ne faut pas oublier que la valeur du dollar canadien a accusé une baisse sensible au cours des trois ou quatre derniers jours, et une réaction automatique et normale du marché a été la majoration des taux d'intérêt. C'est ce qui s'est passé dans l'offre de bons du Trésor aujourd'hui.

Mon ami se préoccupe de la politique économique, de la direction économique du pays. S'il est sincère, où est la politique de remplacement? Quelles sont les meilleures solutions à ces problèmes économiques? Nous les réglons en gouvernement responsable. Je n'entends jamais les partis de l'opposition parler d'autres solutions ni de la façon dont ils procéderaient. Si vous n'avez pas de réponse, tenez-vous loin du jeu car n'y avez pas de place.

Des voix: Bravo!

LE SECTEUR MANUFACTURIER

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Hier, les ouvriers de la Dominion Textile ont rejoint les très nombreux travailleurs canadiens que la politique du ministre des Finances et de son gouvernement sont en train de saigner à blanc.

Le ministre se rend–il compte que le chômage a augmenté de 17,65 p. 100 dans le secteur manufacturier au cours des neuf premiers mois de cette année? Est–il disposé à dire à tous ces travailleurs en chômage qu'ils doivent mourir pour aller au ciel?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cela ne me réjouit pas de voir des gens perdre leur emploi. Je ne suis pas content que l'usine de la Dominion Textile ferme ses portes à Yarmouth. Mais il faut comprendre que si cette usine ferme ses portes, c'est parce qu'elle est plus que centenaire et qu'elle doit déménager dans des installations plus modernes. C'est malheureusement là une conséquence économique du virage technologique qui se manifeste un peu partout. Mais cela ne nous réjouit nullement.

Lorsque ma collègue parle de se qui s'est produit au cours des derniers mois, elle oublie de signaler que nous avons créé 1 600 000 emplois au cours des six dernières années et cela, grâce à la politique que notre gouvernement a adoptée. Mais, comme je l'ai dit maintes fois, la création de ces emplois a tellement taxé les possibilités de notre pays qu'il en est résulté une hausse des taux d'intérêt. Mais ce sera temporaire et nous reviendrons un jour à une croissance non inflationniste qui nous permette de créer de bons emplois durables.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre suppléant de l'Industrie. Étant donné qu'il y a un accroissement de 44 p. 100 du taux de chômage dans l'industrie manufacturière depuis le début de l'année, j'aimerais lui demander pourquoi son ministère, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie n'a aucun programme en place pour donner de l'aide aux ouvriers qui se trouvent actuellement «tués» par les politiques économiques de ce gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a effectivement examiné de très près la situation et nous savons qu'un processus de rationnalisation est en cours dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne. Ce que nous aimerions demander à la députée à notre tour, c'est de presser ses collègues de l'autre endroit d'adopter le projet de loi C–21, de sorte que nous disposions de plus d'argent pour former les travailleurs en chômage et partant, les aider à revenir sur le marché du travail.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, la litanie continue. Aujourd'hui, c'est Yarmouth, en Nouvelle–Écosse, qui a perdu 300 emplois dans l'industrie textile. Dans le sud–ouest de l'Ontario, des usines ferment tous les jours. Le gouvernement fait délibérément disparaître des dizaines de milliers d'emplois dans le secteur des transports au Canada avec ses politiques comme l'Accord de libre–échange, la hausse des taux d'intérêt et de notre dollar, la récession et bientôt, la TPS.

Le ministre des Transports dit que ni lui ni son gouvernement ne sont là pour créer des emplois, mais pour créer des occasions. Mais où? Aux États–Unis et au Mexique?

La question que je pose au vice–premier ministre est la suivante: Quand le gouvernement cessera–t–il de créer de la souffrance au Canada et mettra–t–il fin à cette hémorragie économique qui fait un tort si cruel à tant de Canadiens?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le député connaît très bien la situation dans l'industrie de l'automobile et il omet de vous dire que, bien qu'il y ait eu des fermetures d'usines à cause de la rationalisation, Ford Canada, par exemple, construit une usine de moulage d'aluminium de 64 millions de dollars à Windsor.

Chrysler dépense 250 millions pour moderniser son usine de mini–fourgonnettes, NKK–Dofasco investit 250 millions dans une nouvelle usine de galvanisation, à Windsor. Je peux continuer. Joh Rubber a ouvert récemment une nouvelle usine à Leamington.

Monsieur le Président, ils ne veulent parler que des fermetures et non des ouvertures.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, pour la première fois, le ministre a parlé de la probabilité d'une récession dans notre pays. Or, aujourd'hui, la Banque du Canada a augmenté son taux d'escompte au lieu de continuer de le réduire. Pourquoi le ministre est-il disposé à permettre à la Banque du Canada de nous donner cette dernière garantie qu'il y aura effectivement une récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis le dépôt de mon budget de février dernier, je parle d'une faiblesse éventuelle de l'économie. J'ignore d'où sort mon collègue. Il parle aujourd'hui des taux d'intérêt. Le taux d'escompte a augmenté de sept centièmes aujourd'hui, mais a baissé de 150 centièmes depuis la fin de mai dernier.

Je rappelle également à mon collègue que cela coïncide avec une baisse de plus de un cent de la valeur du dollar canadien et qu'il est naturel de voir sur le marché un certain mouvement à la hausse des taux d'intérêt lorsque nous assistons à une baisse considérable de la monnaie canadienne.

Comme je l'ai répété à plusieurs occasions, à mesure que les pressions inflationnistes diminueront, l'économie ralentira davantage et nous pourrons encore réduire les taux d'intérêt.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis plusieurs mois, l'exploration minière au Québec est en péril, surtout en Abitibi-Témiscamingue. Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui s'il va trouver de nouvelles méthodes pour leur venir en aide, et venir en aide surtout au secteur minier du Québec et du Canada?

[*Traduction*]

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme mon collègue d'Abitibi le sait, la conférence des ministres des mines qui a été tenue en août portait sur l'exploration minière au Canada.

• (1450)

Cette année, des travaux d'exploration d'une valeur de 750 à 850 millions de dollars sont en cours au Canada.

Dans certaines régions du pays, l'exploration est moindre par rapport aux années précédentes. Notre ministère continuera de collaborer avec l'industrie pour trouver des solutions à cela.

Je devrais dire, monsieur le Président, que des programmes d'encouragement de l'exploration minière ne suffisent pas, en raison des prix des métaux. De nos jours, le marché boursier et les obligations d'épargne du Canada sont des secteurs, semble-t-il, dans lesquels on cherche à investir.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la Justice, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je lui demanderais quelle est la politique constitutionnelle de son gouvernement dans l'axe Québec-Canada, étant donné qu'en juin dernier, le premier ministre assurait la population que jamais en matière constitutionnelle le gouvernement ne poserait d'action unilatérale. Quelques jours plus tard, le premier ministre du Québec disait qu'en matière constitutionnelle, jamais, il n'y aurait plus de négociations multilatérales, et, finalement, au mois d'août le premier ministre rejetait aussi toute action bilatérale. Et dans la pratique des choses, on s'aperçoit que l'axe Québec-Canada est au beau fixe, que tous les ponts ont été coupés. Ma question qui s'adresse au vice-premier ministre est la suivante: Est-ce que la politique constitutionnelle de son gouvernement est le *statu quo* ou, encore mieux, est-ce que le premier ministre est prêt à reconnaître de plus en plus la souveraineté du Québec *de facto*?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, des rencontres fédérales-provinciales se poursuivent régulièrement dans divers secteurs, qu'il s'agisse de celui de l'agriculture ou de l'énergie, et c'est au gouvernement du Québec de décider s'il veut y participer.

En ce qui concerne le secteur agricole, de telles discussions se poursuivent. Le ministre de l'Agriculture du

Québec a participé à la dernière rencontre des ministres de deux paliers de gouvernement qui a eu lieu à Moncton.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Quant aux propositions futures du gouvernement en matière constitutionnelle, je demanderais au premier ministre, étant donné que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a décidé de mettre un peu ses tripes sur la table cette semaine et de faire part de ses états d'âme en disant qu'il suggérait un genre de propos et confidences au Canada anglais, que le ministre des Relations fédérales-provinciales dit qu'il ne se passera rien, que c'est *business as usual*, que le premier ministre a promis un coup de barre constitutionnel, ma question au vice-premier ministre est la suivante: Est-ce que c'est un coup de barre constitutionnel ou un coup de force qui nous permettrait de concocter avec Jean Chrétien un Rapport Charest II?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vise-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux informer mon collègue qu'il s'agit d'un point que nous examinons de près et qui sera une initiative constitutionnelle d'unité nationale que le gouvernement fédéral définira au moment voulu.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture). Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé que le prix de l'essence au Canada pourrait monter d'un autre 10c. par litre. Est-ce que le ministre va initier la formation immédiate d'un groupe de travail qui sera chargé d'examiner en détail que les consommateurs canadiens ne soient pas étranglés par des prix trop élevés?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si mon collègue a pris connaissance de ce qui s'est passé hier et de ce que mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a mentionné, il a réuni les ministres des provinces et il est très clair. . . Si mon collègue veut se donner la peine de m'écouter, il est très clair que. . .

M. Young (Acadie—Bathurst): On t'écoute tous avec beaucoup d'attention.

M. Blais: Je m'excuse.

Des voix: Oh! Oh!

Des voix: Vas-y!

M. Blais: Monsieur le Président, mon collègue a rencontré les ministres des provinces, il s'est expliqué avec eux. Chacun connaît les responsabilités de chacun. Les provinces ont le pouvoir d'intervenir. Ce qui revient au fédéral, c'est de suivre la situation de près et de s'assurer qu'il n'y ait pas de pénurie au Canada et que les consommateurs canadiens puissent avoir du pétrole au moment où ils en ont besoin.

Deuxièmement, il me revient de m'assurer qu'il n'y a pas de collusion entre les parties impliquées pour faire en sorte que le prix subisse des montées excessives et qu'il ne soit pas conforme au libre marché. C'est ce que nous suivons, monsieur le Président. Comme ministre des Consommateurs et des Sociétés, j'ai aussi à suivre cela et je ne suis pas très heureux de voir ces prix-là qui sont élevés. Mais je tiens compte de la situation. Le ministre a réuni ses homologues et nous allons continuer de suivre la situation de très près.

[*Traduction*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré également qu'on examinait la possibilité d'imposer un plan de rationnement de l'essence. L'Association des consommateurs du Canada y voit une manoeuvre de diversion et estime que nous observons là en réalité un exemple classique d'exploitation du consommateur. Les Canadiens veulent être protégés maintenant. Ils ne veulent pas qu'on vienne leur dire dans deux ans qu'ils ont été exploités à la pompe. Que va faire le ministre pour empêcher que le consommmateur se fasse exploiter aujourd'hui?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu étonné d'entendre cela. Quand on a des raisons de croire que la loi a été violée, on doit s'adresser au Bureau de la concurrence et en informer le directeur. Je suis un peu étonné de l'attitude du député. Si nous avions opté pour la position adoptée par son parti il y a quelques années lorsqu'il était au pouvoir, le prix du pétrole aurait grimpé à plus de 100 $ le baril au Canada. Le député devrait avoir honte de la politique que suivait son parti à cette époque-là.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question concerne l'environnement. Lors de la Conférence sur l'atmosphère en évolution, à Toronto il y a deux ans, 300 scientifiques réclamaient une réduction de 20 p. 100 des émissions de dioxyde de carbone d'ici l'année 2005.

Hier, le Comité de l'environnement recommandait la même chose. La deuxième conférence mondiale sur le climat doit se tenir à Genève dans quelques semaines, mais selon le ministre lui-même, le gouvernement n'a pas de position sur les réductions des émissions de CO2, pas d'objectifs, pas de calendrier et pas de pourcentages.

Le ministre pourrait-il annoncer aux Canadiens et aux nations participant à la conférence de Genève ce qu'est la position du gouvernement en matière de réduction de la pollution par le dioxyde de carbone?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le rapport du Comité de l'environnement a été déposé hier, après la période des questions. J'en ai reçu copie. Je peux vous dire que je l'étudie attentivement, tout comme mon collègue, le ministre de l'Énergie. Notre position est celle que nous maintenons depuis Bergen. Nous allons étudier le rapport et nous espérons avoir quelques idées, nous espérons qu'on y suggérera des solutions.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le public voudrait bien connaître la position du gouvernement du Canada et avoir la certitude qu'il ne se contente pas de faire de beaux discours, mais qu'il agit également.

Vu que trois gouvernements, dont ceux de deux pays industrialisés, l'Allemagne et le Danemark, ont déjà annoncé qu'ils s'engageaient à réduire la pollution par le CO_2 de 20 p. 100 d'ici l'an 2005, le gouvernement du Canada annoncera-t-il qu'il leur emboîte le pas?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons déjà fait cette promesse devant des auditoires internationaux. Le gouvernement ne prend pas à la légère les émissions de CO_2. Cependant, avant de prendre des engagements qui pourraient se révéler n'être que des voeux pieux, nous voulons faire savoir avec précision aux Canadiens ce qu'en seront les conséquences.

L'ÉNERGIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. On mentionne depuis quelque temps la possibilité de rationner l'essence. Il est toutefois plus probable qu'on établira un programme volontaire, mais important, d'économie d'énergie. Ardents défenseurs de l'environnement, les députés néo-démocrates appuient ce genre de mesures et encouragent toutes les initiatives prises en ce sens.

Je voudrais cependant demander au vice-premier ministre si le gouvernement entend invoquer l'article 904 de l'Accord de libre-échange pour appliquer aux exportations de pétrole et de gaz canadiens vers les États-Unis une réduction proportionnelle à la baisse que connaîtra la consommation de ces produits énergétiques au Canada, grâce à ces mesures d'économie d'énergie volontaires?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est une question assez intéressante de la part d'un député de l'Ouest canadien qui devrait appuyer l'industrie énergétique et les mesures qu'elle prend.

Tout le monde sait que le NPD lutte depuis longtemps contre le libre-échange. Mais il a perdu la bataille. Voici ce que nous allons faire: nous allons surveiller la situation et collaborer avec nos homologues provinciaux afin de maintenir la stabilité de l'approvisionnement en énergie au Canada. C'est l'engagement qu'ont pris le ministre et ses homologues provinciaux.

• (1500)

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement sait ce qu'il fait.

Si nous ne réduisons pas le pourcentage de la production canadienne exportée aux États-Unis proportionnellement à la baisse de notre consommation, les dispositions de l'Accord de libre-échange feront en sorte que les États-Unis pourront compter à l'avenir sur un plus grand approvisionnement en ressources énergétiques que nous.

Le gouvernement a-t-il vraiment l'intention de réduire la consommation canadienne de pétrole et de gaz canadiens sans rien changer au volume de pétrole et de gaz canadiens que peuvent consommer les Américains?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la réponse est non.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aujourd'hui étant jeudi, je demanderais au leader parlementaire du gouvernement de nous dire quel sera le menu législatif au cours de la semaine prochaine et de la semaine suivante aussi, si c'est possible.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous allons poursuivre le débat sur la motion concernant l'invasion du Koweït par l'Irak.

Vendredi, nous allons passer, je l'espère, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches, et compléter l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales.

Avec un peu de chance et si nous avons la collaboration de tous, nous allons même examiner le projet de loi C-73, Loi portant sur la dissolution de sociétés d'État.

Lundi, j'ai l'intention de demander que l'on poursuive la deuxième lecture du projet de loi C-78, qui porte sur le processus d'évaluation environnementale.

Mardi, j'espère être en mesure d'annoncer tout changement au programme. Après quoi nous mettrons en délibération le projet de loi C-84 qui porte sur Petro-Canada.

M. le Président: Il y a plusieurs députés qui souhaitent invoquer le Règlement. Bien entendu, je m'en occuperai le cas échéant. Mais je suis saisi d'une question de privilège qui doit passer en priorité.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉSORDRE À LA TRIBUNE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège, car j'ai la ferme conviction que des députés du Nouveau Parti démocratique ont participé à un incident qui dénote leur mépris envers vous et envers la Chambre.

Dans mon argumentation, je porterai une accusation sérieuse contre un député et, comme l'exige le Règlement de la Chambre des communes, je proposerai une motion à l'appui de cette accusation. Je rappelle aux députés la procédure à suivre après mes accusations.

D'abord, monsieur le Président, vous devez établir si l'affaire justifie son renvoi à un comité de la Chambre, lequel décidera si l'accusation est fondée. Monsieur le Président, les députés devraient savoir que vous ne décidez pas s'il y a eu outrage, mais plutôt si c'est possible qu'il y ait eu outrage. Si vous décidez que la preuve est suffisante, vous déclarez que la question de privilège est bel et bien fondée.

Ensuite, la Chambre se prononcera en votant sur la motion dont je l'aurai saisie. Si ma motion est adoptée, l'affaire est renvoyée au comité approprié qui reçoit les témoignages et décide s'il y a eu outrage et quelle mesure devrait être prise par la Chambre.

Monsieur le Président, je vais porter mon accusation. Je vous demanderai de décider si ma question de privilège est fondée et de proposer ma motion à la Chambre.

Voici mon accusation: hier, le député de Windsor—Sainte-Claire savait d'avance que des étudiants allaient manifester à la Chambre. Je l'accuse également de n'avoir rien fait pour empêcher cette manifestation et de s'être prêté à cet outrage au Parlement.

Voici ma preuve: hier, avant la période des questions, le sergent d'armes de la Chambre a dit au whip du gouvernement qu'il s'attendait à une manifestation. Je suppose que les whips des autres partis en avaient aussi été avisés. Alors, pourquoi le Nouveau Parti démocratique n'a-t-il pas essayé de dissuader les manifestants?

Deuxièmement, M. Mark Molgat, vice-président aux Affaires extérieures de la Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa, un des manifestants qui ont été expulsés de la Chambre hier, a dit devant témoins que le député de Windsor—Sainte-Claire savait qu'une manifestation aurait lieu.

À mon avis, cela prouve que le député savait qu'il y aurait une manifestation. Parce qu'il n'a rien fait pour dissuader les manifestants, il les a encouragés. C'est un outrage à la Chambre.

Troisièmement, plusieurs des laissez-passer qu'ont utilisés les étudiants pour pénétrer à la tribune portaient la signature du député de Windsor—Sainte-Claire.

Hier, à l'issue de la période des questions, deux députés néo-démocrates qui se tenaient à l'extérieur de la Chambre des communes et qui riaient encore de cette manifestation, ont remarqué, sans savoir que l'un de nos employés pouvait les entendre, que la Fédération canadienne des étudiants avait demandé au NPD de soulever cette question à la Chambre. À mon avis, cela confirme à première vue la participation du NPD à cette honteuse manifestation.

Mon dernier élément de preuve est une affiche qui avait été accrochée à l'Université d'Ottawa pendant plusieurs jours avant la manifestation. L'affiche se lisait comme suit:

Le 17 octobre

1. Pétition au local de la FEUO concernant la taxe de 3 p. 100 sur les prêts.

C'est le sigle de la Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa.

2. La critique du NPD doit poser des questions sur la taxe de 3 p. 100. Départ du local de la FEUO à 14 h 15 pour assister à la période des questions.

Je signale qu'au bas de cette affiche que je dépose sur la table figure en gros caractère le mot «Révolution».

Selon moi, la preuve est plus que suffisante pour vous convaincre de statuer qu'il existe bel et bien à première vue un abus de privilège, monsieur le Président, de sorte que vous devriez demander à la Chambre de se prononcer sur la motion que voici:

Que toute l'affaire de la manifestation des étudiants qui s'étaient rassemblés à la tribune du public pour la période des questions le mercredi 17 octobre 1990 et la preuve à première vue que le député de Windsor—Sainte-Claire avait été prévenu à l'avance de cette manifestation soient renvoyées au comité permanent des privilèges et des élections.

En terminant, monsieur le Président, je vous invite à vous reporter à la page 14280 du hansard d'hier, où le chef du Nouveau Parti démocratique déclare ce qui suit:

. . .mais je ne devrais pas avoir à le faire puisque, en tant que députés, nous n'approuvons nullement ce genre de manifestation. Nous n'avons jamais été favorables à ce genre de chose et nous ne devrions pas avoir à nous en dissocier publiquement. Il devrait aller de soi que les députés n'apprécient pas que les occupants de la tribune adoptent ce type de comportement.

Je suis d'accord avec la députée. Il est tout à fait regrettable que les députés de son parti n'aient pas obtempéré à son exhortation.

À mon avis, monsieur le Président, la preuve dont vous êtes saisi aujourd'hui est par trop accablante pour que vous puissiez croire que la manifestation d'hier et la participation du député de Windsor—Sainte-Claire n'étaient qu'une pure coïncidence. Monsieur le Président, nous sommes bel et bien en présence d'un cas flagrant d'outrage à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'aurais pensé que les événements qui se sont produits ici hier, à la tribune et de l'autre côté de l'allée avaient suffisamment causé de gêne à la Chambre, sans qu'on ait à entendre ce que je viens d'entendre.

À mon avis, personne à la Chambre n'accuserait Howard McCurdy d'avoir fait preuve d'un esprit partisan mesquin et outré. . .

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: . . .et de s'être conduit d'une manière incompatible avec les obligations des députés de représenter de façon appropriée la Chambre par leurs actes et leur conduite.

• (1510)

Je voudrais dire que le ridicule de cette accusation sera démontré au moins en partie par mon statut particulier. Toute personne qui me regarde sait que, si j'ai un peu de bon sens, on ne s'attend pas à ce que j'adopte les normes qui sont observées par le reste des députés, mais mes observateurs feront mieux de se montrer supérieurs.

J'ai essayé de faire attention à ce qu'on a dit. Tout d'abord, d'après le député, le sergent d'armes a informé le leader du gouvernement à la Chambre qu'il allait y avoir une manifestation hier. Je suis au courant d'un seul fait. Notre leader à la Chambre n'en a pas été informé, ni aucun autre membre de notre groupe parlementaire. Aucun député, moi y compris, n'était au courant. On avait annoncé à l'Université d'Ottawa, paraît-il, que j'allais poser hier une question concernant les étudiants.

Il se trouve que je ne suis arrivé hier à Ottawa qu'à 10 h 30. À ce stade, personne dans notre groupe parlementaire n'a proposé qu'une question soit posée à propos des étudiants et aucune telle question n'a donc été approuvée. Ce n'est environ qu'à 12 h 45 qu'on a soulevé le sujet d'une question à poser à propos des étudiants. Ce serait donc bien après, j'imagine, que les avis ont été affichés à l'Université d'Ottawa.

Il est vrai que, quand j'étais auparavant critique des sujets intéressant les jeunes et l'enseignement postsecondaire, les étudiants pouvaient compter sur moi pour poser des questions à des moments opportuns. C'était assurément le cas le Jour national des étudiants. Si le groupe parlementaire a accepté que je pose une question, c'était

précisément à cause de ce fait et non pas parce que j'avais délibérément demandé à la poser à l'avance.

Je crois comprendre effectivement qu'on avait laissé entendre aux étudiants qu'Howard McCurdy, sur lequel on pouvait compter pour poser une question, s'exécuterait en leur nom et qu'ils pouvaient diffuser cette question sur les ondes complètement à son insu. Je veux qu'on sache que je n'étais pas au courant.

Certaines rumeurs ont circulé autour de cette enceinte. À propos de ces accusations, il ne faudrait pas oublier, compte tenu de ce que j'ai dit à propos du sergent d'armes qui aurait ou qui n'aurait pas informé les différents groupes parlementaires de cette manifestation, que c'est seulement de ce côté-là de la Chambre qu'on était fin prêt à sauter sur l'occasion pour m'accuser d'y avoir participé, alors que je ne savais même pas ce qui se passait. Il ne fait pas de doute que je suis au banc des accusés. Monsieur le Président, c'est l'exemple parfait de culpabilité par association. Si on doit trouver des gens coupables par association ou par ouï-dire, alors n'oublions pas que le sergent d'armes, ce que le député a admis évidemment, savait qu'il y aurait une manifestation et ne nous en a pas informés.

Il paraîtrait que beaucoup de gens dans cette enceinte le savaient, à part les étudiants et les ministériels. La rumeur court que le bureau du greffier était au courant également. Une autre rumeur veut que le bureau de la présidence en avait été informé. Toujours selon la rumeur, les seuls qui l'ignoraient étaient Howard McCurdy et le groupe parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

Des voix: Et le Bloc québécois.

[*Français*]

M. McCurdy: Le Bloc québécois ne le savait pas non plus.

[*Traduction*]

Le député prétend que plusieurs personnes parmi les gens qui ont participé à la manifestation avaient des laissez-passer. J'ignore si quelqu'un avait un laissez-passer parmi les gens qui ont participé à cette manifestation. Je vous dirai bien franchement que j'ai donné des laissez-passer à des étudiants qui m'en ont fait la demande, comme à mon habitude. Après tout, un grand nombre d'entre eux étaient ici pour assister à la conférence de presse de la FCE. Je devais y assister, mais je ne l'ai pas fait. Mais parce qu'ils ont confiance en moi à cause de l'intérêt que je leur porte, j'imagine, ils sont venus me voir à mon bureau pour me demander des laissez-passer.

Monsieur le Président, c'est une accusation outrageante, qui ne fait pas honneur au député, de laisser sérieusement entendre que j'ai participé à la manifestation parce que certaines personnes avaient en leur possession un laissez-passer signé de ma main.

Sans compter que nous savons que les étudiants avaient une affiche qui disait qu'ils allaient protester contre la taxe de 3 p. 100. Dieu du Ciel, si les députés étaient tenus responsables de ce que leurs électeurs écrivent sur des affiches, nous serions tous condamnés pour outrage au Parlement. C'est absolument odieux de faire ce genre d'extrapolation.

Je n'ai pas d'excuses à présenter et je suis prêt à me défendre quand on voudra contre toute accusation d'outrage au Parlement et à prouver que le député coupable d'une telle chose est celui qui a porté des accusations méprisables. . .

M. le Président: Le député d'Ottawa-Vanier a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais, très brièvement, participer au débat parce que je suppose que la plupart des étudiants qui sont venus hier sont mes électeurs. En effet, l'Université d'Ottawa se trouve dans ma circonscription. Je voudrais donc faire les observations suivantes.

On peut en effet se demander si tous les faits sont connus de la Chambre. Quant à savoir s'il y a des présomptions suffisantes, c'est à vous d'en juger, monsieur le Président. Si la motion est mise aux voix, nous déciderons selon vos directives. Je crois toutefois que nous avons affaire ici à un grave différend quand aux faits. Le député de Peace River a porté une accusation sérieuse qu'on ne peut passer sous silence. Nous attendrons donc votre jugement, monsieur le Président.

Je voulais seulement dire à la Chambre que j'ai ici une lettre de Jane Arnold, présidente de la Fédération canadienne des étudiants. Je ne la lirai pas toute, mais seulement un paragraphe qui est pertinent au débat: «À titre de présidente de la Fédération canadienne des étudiants, je ne puis ni appuyer ni condamner les actions qui se sont déroulées à la Chambre des communes l'après-midi du mercredi 17 octobre 1990. Je tiens à informer les députés

que la fédération n'a joué aucun rôle dans cette affaire.» Cette lettre est datée du 18 octobre.

Qu'il suffise de dire que certains d'entre nous ont été fort embarrassés par la manifestation d'hier. Je comprends que les étudiants soient mécontents et je sais aussi par expérience, car je traite avec eux depuis toujours, que les choses peuvent parfois échapper à tout contrôle. J'estime que l'affaire est sérieuse, qu'elle doit être étudiée par la Chambre, mais je vous laisse le soin d'en décider, monsieur le Président.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux intervenir brièvement dans le débat sur la grave accusation qui a été portée.

En tant que whip du Nouveau Parti démocratique, j'ai deux choses à dire. D'abord, on n'a pas communiqué avec moi en ma qualité de whip. Je précise également que ni le sergent d'armes, ni le greffier, ni le bureau du Président, ni un député, ni un employé de la Chambre n'a informé à l'avance le whip adjoint de mon parti ou le leader parlementaire adjoint, en sa qualité de leader parlementaire intérimaire, de ce qui allait se passer à la tribune derrière vous, monsieur le Président.

Nous n'avons reçu aucun avis officiel.

• (1520)

Il importe que je fasse la distinction entre l'avis officiel et l'avis officieux dans les renseignements qui nous sont parvenus. Après des discussions avec mes collègues et le personnel du groupe parlementaire de mon parti, je veux aussi déclarer que nous ne savions pas qu'il y aurait une manifestation à la Chambre, que nous ne l'avons pas su à l'avance, que nous n'avons pas participé à une conspiration concernant cette manifestation et que nous n'avons pas contribué à l'organiser.

Nous jugeons inadmissible qu'il y ait des manifestations à la tribune. Je crois que tous les députés se souviennent qu'il y a eu des manifestations à toutes les tribunes de la Chambre, tant la tribune du public que celle du NPD, du Parti libéral ou du gouvernement. Dans chaque cas, du moins pour ce qui est des deux tribunes latérales, il a fallu que des députés fournissent les autorisations nécessaires et les laissez-passer aux personnes présentes.

En tant que députés, nous avons le devoir de permettre à nos électeurs, aux citoyens canadiens et aux visiteurs étrangers d'avoir accès à la Chambre des communes. Il arrive souvent que des files d'attente se forment à la porte de la tribune de l'opposition, tellement la demande est élevée. Mais nous ne demandons évidemment pas aux gens de signer une formule les engageant à se comporter en bons enfants. Cela n'est pas de notre ressort. Le simple fait de les prévenir à cet égard pourrait les amener à s'interroger sur notre rôle ici.

Je veux maintenant confirmer les déclarations de mon collègue, au sujet de ce qui s'est passé à la période des questions. Il a absolument raison de dire que nous n'avons pas parlé des étudiants lors de notre rencontre matinale, que nous tenons chaque jour et où nous prenons réception des préavis de déclarations et de questions. La possibilité d'une question sur les étudiants n'a pas été abordée. Ce n'est que plus tard dans la journée, comme l'a précisé le député, que la question nous a été présentée directement et que nous avons décidé d'inscrire le député intéressé sur la liste. En fait, je me souviens très bien qu'il était 13 h 35 ou 13 h 40 lorsqu'on a découvert que notre liste, ce document que nous vous remettons pour indiquer qui prendra la parole, n'avait pas été modifiée pour tenir compte de cette décision et que le nom du député qui a pris la parole pour répondre à l'accusation du gouvernement ne figurait même pas sur la liste.

Monsieur le Président, même si la décision vous revient, je crois qu'il n'y a pas présomptions suffisantes dans le cas qui nous occupe et qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer cette affaire au comité pour examen ultérieur.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, depuis de nombreuses années que j'ai le privilège de siéger ici, à chaque année, on a eu la journée des étudiants, de la fédération canadienne. À chaque année, les députés des différents groupes parlementaires ont été avisés d'une visite. On nous a demandé à chaque année de poser des questions parce qu'ils voulaient attirer l'attention du gouvernement sur leurs demandes, et la question du député qu'on veut accuser aujourd'hui était fort à propos.

À chaque année, monsieur le Président, depuis que je suis là en tout cas, on a vu à peu près le même scénario se

produire. Et le débat que le secrétaire parlementaire nous demande d'engager aujourd'hui est digne des meilleurs débats de la politique étudiante.

Monsieur le Président, j'ose espérer que vous ne vous abaisserez pas à prendre une décision importante sur un débat aussi futile et aussi enfantin. S'il fallait qu'à chaque fois qu'il y a des prises de carnaval, qu'à chaque fois qu'il y a des intronisations d'étudiants, à chaque fois qu'il y a une manifestation étudiante, cette Chambre s'arrête pendant des heures pour essayer de condamner tel ou tel député, il faudrait à ce moment-là déposer une motion, et je serais prêt à la proposer, le nouveau zoo que vous nous proposez. Moi, je suis prêt à déposer une motion contre tous les complices des sénateurs qui ont fait bien pire que tous les étudiants réunis.

Monsieur le Président, je ne voudrais jamais blâmer un étudiant. L'exemple vient de l'autre côté. Monsieur le Président, aucune sonnette, aucune clochette, aucun «criard» de bicyclette, pas de kazoo. Je félicite les étudiants, ils étaient beaucoup plus calmes que leurs aînés, qui ont l'air, eux, de vrais «sacrés» fous!

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Très brièvement, monsieur le Président, je trouve qu'on fait beaucoup de bruit pour du macaroni. Nous sommes censés être à la Chambre pour discuter d'une situation qui pourrait nous conduire à une troisième guerre mondiale et, au lieu de cela, nous perdons notre temps à parler de macaroni. Poursuivons sans tarder les travaux de la Chambre.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je veux simplement donner des précisions au sujet de quelque chose qui s'est passé hier. J'ai participé à toutes les réunions tenues hier pour la préparation des questions devant être posées à la période des questions. Je peux affirmer qu'aucune des questions proposées ne portait sur les frais de scolarité. Ce n'est que beaucoup plus tard, vers midi, qu'on a parlé de poser une question à l'occasion de la Journée nationale des étudiants. Pour ce qui est d'un lien possible entre une demande de la Fédération canadienne des étudiants pour que la question soit soulevée et la manifestation, nous ne sommes certainement pas au courant.

Pour reprendre un ou deux points mentionnés par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, je ne crois pas que nous puissions nous fier entièrement à ce qu'une personne a pu dire au sujet de la façon dont cette manifestation a été organisée. J'ai été témoin d'autres manifestations ici. Nous avons entendu toutes sortes d'insinuations au sujet de qui avait des laissez-passer et quel député avait fourni des laissez-passer aux manifestants. Je n'ai cependant jamais entendu dire que, parce qu'un manifestant était muni d'un laissez-passer signé par un certain député, ce député était impliqué dans la manifestation.

Je me demande pourquoi le Nouveau Parti démocratique n'a pas été avisé par ce nombre assez important de personnes qui se doutaient qu'une manifestation aurait lieu. Aucun député du Nouveau Parti démocratique n'a été avisé, ni moi, ni le whip, ni le whip adjoint. Il convient, à mon avis, de se demander pourquoi.

Dans ce contexte, je demande que nous n'oubliions pas la réaction qu'ont eue les ministériels, hier, lorsque cela s'est produit. Il n'y a pas seulement le député d'Athabasca qui a fait une remarque désobligeante au sujet du député de Windsor—Sainte-Claire, remarque qu'il a d'ailleurs eu la décence de retirer. On a entendu des remarques venant des banquettes ministérielles et de toutes les autres banquettes du côté du gouvernement.

Rien de cela ne figure dans le hansard, et c'est peut-être mieux ainsi. Je crois que nous savons tous le genre de remarques qui ont été faites hier. Elles sont venues très vite, dès que la manifestation a commencé. Je crois que nous devrions examiner cela de plus près, monsieur le Président. Je demande que nous examinions, et je sais que vous le ferez, pourquoi le Nouveau Parti démocratique n'a pas été avisé. J'espère que nous entendrons d'autres députés du parti ministériel se rétracter, comme le chef de mon parti l'a demandé hier. C'est tout ce que j'ai à dire sur la question, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, non pas parce que je suis un ancien président des étudiants de l'Université d'Ottawa où j'ai eu l'honneur d'être membre du conseil de l'exécutif pendant cinq années, ce qui, semble-t-il, était un record à l'époque, cinq ans. Je veux même faire une admission que personne ne connaît, c'est que je me souviens avoir été celui qui, du haut de la tribune, étudiant, avait lancé sur le plancher de la Chambre une *Avro Arrow*. Personne ne l'avait jamais su. Je m'en confesse aujourd'hui.

Des voix: Ah! Ah!

M. Prud'homme: Cela avait gracieusement descendu dans la Chambre se déposer aux pieds de M. Hees, le regretté M. Hees, regretté de la Chambre, je veux dire.

Je suis pris dans ces sentiments–là. J'ai été un étudiant très vigoureux. J'ai fini par être expulsé de l'Université. Mais je voudrais vous dire, monsieur le Président, que. . .

• (1530)

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député.

[*Traduction*]

Peut–être faudrait–il une motion tout de suite.

M. Prud'homme: Vous serez peut–être surpris, mais il est possible que nous en soyons heureux.

En fait, vous avez rendu très heureux certains de mes collègues. Puisque d'autres messieurs parlent de rumeurs, je dois dire que j'en ai entendu une à midi, selon laquelle ma vie changera d'ici 18 heures. Je suis le seul à l'avoir entendue, mais, comme chacun le sait, une rumeur est une rumeur. Je suis encore ici.

Je ne voudrais cependant pas que cela soit pris à la légère. Au fil des ans, mon respect pour l'institution parlementaire ne cesse de grandir.

Je ne voudrais pas qu'on prenne cela pour un incident sans importance. C'est sérieux. Aujourd'hui, il s'agit d'une feuille de papier, demain, ce sera peut–être autre chose.

Je me demande si Votre Honneur ne voudrait pas, dans un bon esprit, rappeler aux députés le sérieux d'un tel événement, leur rappeler qu'il ne faut jamais encourager d'une façon quelconque des agissements semblables. Je vous assure que je ne peux pas l'admettre.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je sais que je ne soignerai pas ma popularité en disant que je ne suis pas du tout content de deux événements qui se sont produits dans l'autre chambre. Je l'ai dit et je le répète publiquement. Je ne lis pas une pétition ou autre chose de ce genre. Mais je ne pourrai jamais approuver deux des événements qui se sont produits au Sénat.

Le Président doit nous rappeler ce que la Chambre représente. Comme vous avez la possibilité de parler à tout le pays, Votre Honneur, il est peut–être temps que vous nous rappeliez ce que la Chambre représente. Si vous ne jugiez qu'il y a des présomptions suffisantes, je respecterai alors votre décision, mais je préférerais prendre quelques minutes pour vous entendre nous rappeler tout le respect que nous devons à cette institution.

[*Français*]

. . .et puis, dans un bon esprit, oublier un peu ce que les étudiants ont pu faire hier.

[*Traduction*]

En ce qui me concerne, le député devrait, au lieu de se vanter de ce qui s'est passé hier, consulter sa propre conscience. S'il estime qu'il n'est pas du tout responsable, très bien, sa conscience lui permettra d'avoir une bonne nuit de sommeil. S'il croit avoir donné des encouragements, peut–être par inadvertance, il devrait prendre les mesures nécessaires.

Pour ma part, je ne crois pas que ce soit une si grande affaire. Votre Honneur devrait nous rappeler tout le sérieux de ce qui s'est produit hier, parce que je ne peux pas le tolérer.

De là à dire qu'il faut renvoyer cette affaire au comité compétent. . . Je crois que Votre Honneur voudra peut–être y songer et décidera alors de ne pas le faire. Je ne voudrais cependant pas que l'affaire soit classée sans que vous nous rappeliez combien ce qui est arrivé hier est sérieux.

Peut–être faudrait–il renforcer la sécurité sur la Colline. Nous avons une excellente personne pour s'en occuper, qui y veillera sûrement.

Nous le savons parfois quand quelque chose va se produire. Nous vivons dans des temps modernes. Certains pensent que c'est là la meilleure façon de faire passer leur message. Mais ce n'est certainement pas notre façon de le faire.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le député qui a pris la parole n'est pas un simple député, même si nous sommes tous égaux à la Chambre. Ce député est secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Cet élément doit peser dans la balance lorsqu'il s'agit d'évaluer la gravité de l'accusation et la responsabilité que le gouvernement doit assumer à ce sujet.

Une très grave accusation a été lancée contre un député de l'opposition. Les accusations sont fondées sur le ouï–dire, sur la rumeur, sur des affiches. Avant de porter des accusations à la Chambre, le secrétaire parlementaire n'a pas fait les vérifications qui s'imposaient pour s'assurer de leur bien–fondé.

Je me suis renseigné auprès du sergent d'armes. Celui–ci me dit que notre parti n'a pas été prévenu qu'il y aurait une manifestation. Qui plus est, le sergent d'armes a dit à notre whip que le gouvernement ne lui avait pas demandé si oui ou non nous avions été informés. Il n'y a donc

pas eu de vérification avant que cette grave accusation ne soit faite à la Chambre.

Le secrétaire parlementaire a donc porté une grave accusation, je le répète. Il a commis une très grave erreur, comme l'a dit le député de Winnipeg Transcona. J'attends du député une rétractation en règle ou bien il devra démissionner, s'il constate que ces accusations sont erronées, parce qu'il n'a pas vérifié les faits avant de prendre la parole à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Monsieur le Président, il a lancé une très grave accusation contre un autre député, et il doit maintenant en subir les conséquences.

Cherchant des preuves pour démentir des accusations qui n'étaient fondées que sur le ouï-dire, j'ai demandé au bureau du whip de faire des vérifications. Hier, comme toujours, nous avons remis à la Presse canadienne et à Radio-Canada la liste des questions que nous entendions poser à la Chambre. Comme tous les députés qui siègent depuis un certain temps le savent, c'est là une délicate attention des partis pour les médias.

Je puis vous dire, monsieur le Président, que sur la liste remise à ces deux importants services d'information ne figure aucune question du député de Windsor—Sainte-Claire, ce qui infirme toutes les affirmations du député.

Nous n'avons aucun contrôle sur les affiches, sur ce que des gens peuvent dire dans le hall, mais nous connaissons les questions que nous entendons poser à la Chambre.

Nous avons pris la parole et défendu notre attitude. Je dirais que le gouvernement a choisi aujourd'hui des moyens méprisables en accusant un député sans vérifier les faits au préalable. Il n'a pas fait son boulot et il devra maintenant le payer cher.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, à l'instar de tous mes collègues, je mesure la grande importance du sujet dont la Chambre est saisie. Comme eux, je devine la frustration et les vifs sentiments qu'éprouve la population à l'égard de certaines questions. Par contre, aucun d'entre nous ne croit que ces sentiments doivent être exprimés ou communiqués en lançant des objets à la Chambre. Il se peut qu'il n'y ait rien de mal à cela une journée, mais le geste peut avoir des conséquences très lourdes une autre journée. Personne d'entre nous ne souscrit donc à ce genre d'activité.

J'ai suivi à la télévision l'affaire présentée par le secrétaire parlementaire au leader de la Chambre. J'ai écouté les faits tels que les a exposés le secrétaire parlementaire pour justifier sa cause. Personnellement, à titre de député, je dois admettre que je n'ai pas entendu les faits. J'ai entendu une très bonne cause circonstanciée, si c'était là le but de l'exposé.

Un député impartial pourrait difficilement se prononcer. Si le but était d'établir ou de présumer une culpabilité, ou encore d'établir le bien-fondé d'arguments, l'exposé circonstanciel du député viendrait appuyer sa théorie. Je soutiens toutefois que nous n'avons pas entendu les faits.

Je sais qu'à la Chambre, on demande souvent aux députés de se prononcer. C'est d'ailleurs primordial et essentiel pour assurer la bonne marche de cette institution, que l'on accepte la parole d'un député. Quand on nous demande de le faire, cela soulève parfois un tollé à la Chambre, mais nous devons acquiescer. Quand on pose une question directement à un député, ce dernier répond directement, à moins qu'il existe des faits indiscutables, et je ne parle pas d'une affaire circonstancielle, ni d'un ensemble de faits possibles—donc, si aucun fait indiscutable n'est établi, le principe veut que nous prenions la parole du député. À mon avis, monsieur le Président, si nous dérogeons à ce principe, nous finirons par avoir de grandes difficultés ici.

Je me permets en outre de vous suggérer, monsieur le Président, parce que vous devez rendre une décision, qu'en l'absence de faits indiscutables justifiant la tenue d'un vote à la Chambre sur la question, si l'on peut prévoir le résultat de ce vote, il y aurait présomption de culpabilité, quel que soit le résultat obtenu. Je suis d'avis que le Parlement serait mieux servi, de même que notre emploi du temps, si nous revenions le plus vite possible à l'affaire dont nous sommes saisis.

• (1540)

M. le Président: J'hésite à laisser se prolonger le débat. Cette affaire est sérieuse, mais je dois être saisi d'une autre, très grave, que la Chambre sera appelée à débattre aujourd'hui.

Je vais entendre le député de Windsor—Sainte-Claire. Après, ses collègues jugeront s'ils ont ou non d'autres

observations à faire. Le député de Windsor—Sainte-Claire a la parole.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je n'ai qu'un fait à signaler et une remarque à formuler.

Jamais de ma vie je ne me suis trouvé dans une situation pareille. Nous avons ici un exemple parfait du mal qu'il y a à répandre des rumeurs, à accuser les gens de collaboration, à inventer des faits et à les exagérer à ce point. Il faut voir avec quelle subtilité des personnes par ailleurs rationnelles et sensibles se laissent aller à traiter ces faits qui n'en sont pas comme s'ils étaient exacts. C'est pour une bonne part ce qui s'est produit ici.

Je voulais faire cette observation parce qu'on aurait pu penser que la Fédération canadienne des étudiants était mêlée à cette manifestation. J'ai appelé la fédération ce matin pour savoir si elle était même au courant de la manifestation et autant que je puisse en juger, personne au siège de la fédération, ni les dirigeants ni les employés à plein temps, n'en savait quoi que ce soit.

Nous avons cherché par tous les moyens de savoir qui était responsable, mais nos recherches n'ont vraiment rien donné. Je veux seulement préciser que, autant que nous puissions en juger, la Fédération canadienne des étudiants n'a rien eu à voir dans cette affaire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je tiens à dire que nous commettons tous des erreurs dans cette enceinte. En l'occurrence, c'est ce qu'a fait le député de Peace River. Selon moi, tout ce qui s'est produit depuis qu'il a porté l'accusation en question montre clairement qu'il a commis une erreur.

Ni lui ni le député de Windsor—Sainte-Claire ni la Chambre ne devraient avoir à subir cela plus longtemps. Il faut que le député de Peace River accepte de retirer son accusation à la lumière des faits qui ont été présentés et du démenti opposé par le député de Windsor—Sainte-Claire.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir pu assister à tout le débat à cause d'un autre rendez-vous important, mais je tiens à dire que je déplore qu'on ait laissé entendre durant le débat que le député de Peace River a certains préjugés ou qu'il est quelque peu inéquitable.

Nous pouvons tous constater, surtout depuis quelques mois, le mépris que les Canadiens ont en général pour les politiciens. Une bonne partie de ce mépris découle de ce qui se produit dans cette enceinte. Je suppose que ce qui est le plus dur à accepter dans l'incident d'hier, c'est que le comportement inacceptable en question a été considéré, par ces étudiants du moins, comme une expression légitime d'un désaccord politique. Cela montre que les intéressés avaient un tel mépris pour notre institution qu'ils trouvaient tout à fait normal de se comporter de la sorte.

Je voudrais maintenant revenir sur l'information présentée aujourd'hui par le député de Peace River, selon laquelle on a affiché pendant assez longtemps l'intention du critique néo-démocrate de soulever la question. L'autre preuve circonstancielle. . .

Une voix: Oui. Non vérifiée.

M. Andre: Une minute—Oui; on peut supposer que les intéressés se sont à tout le moins servis de leur connaissance intime des projets du Nouveau Parti démocratique, ainsi que des bureaux en question. . .

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . .pour planifier leur geste. Ces étudiants savaient à l'avance que le critique néo-démocrate allait soulever la question et ils ont pu obtenir les laissez-passer voulus. Tout ce que je dis, c'est qu'ils se sont servis de leur connaissance des intentions du NPD et de leurs laissez-passer pour organiser cette manifestation. Monsieur le Président, je ne peux voir comment on pourrait nier cela.

Certains députés ont prétendu qu'on avait terni leur réputation en dévoilant les faits en question à la Chambre. Si c'est ce qui les inquiète, s'ils veulent qu'on rétablisse leur réputation en examinant la question au comité, je serais certes disposé à donner mon accord à une motion en ce sens. Cependant, dans les circonstances, je demande à nos vis-à-vis, qui sont impartiaux, de tenir compte des faits qui étaient en la possession du député de Peace River et de ce qui s'est passé hier. Je les invite, au lieu de sortir de leurs gonds, à examiner froidement la situation et à comprendre que le député de Peace River n'a fait rien de plus que de soulever de façon tout à fait

légitime cette question dans l'espoir que nous puissions tous nous entendre pour que des événements de ce genre ne se reproduisent plus jamais; et nous pouvons tenter ensemble de rétablir la réputation. . .

M. le Président: Le moment est venu de clore le débat. J'ai écouté très attentivement toutes les interventions. Je vais étudier la question soigneusement et rendre compte de ma décision à la Chambre dès que possible.

J'ai trouvé rassurants les propos des députés qui ont parlé du respect qui est dû à la Chambre, tant par ses membres que par les autres. À vrai dire, de tels commentaires sont toujours salutaires. Le député de Saint-Denis a bien choisi le moment d'inviter la présidence à faire des commentaires sur la question, et je ne manquerai pas d'y réfléchir.

Je vais devoir bien réfléchir. Pour l'instant, je me contenterai de signaler à la Chambre, sans préjudice de la décision que je rendrai plus tard, l'extrême prudence dont il nous faut ou nous faudrait faire preuve dans nos propos, parce qu'ils risquent de prêter à interprétation. Je vais en tenir compte et j'espère pouvoir éclairer les députés.

Je ne vois pas l'utilité de poursuivre le débat. Il vaut peut-être mieux prendre le temps de méditer sur ce qui s'est dit à la Chambre, et plus particulièrement sur les remarques fort judicieuses de plusieurs de vos collègues.

M. Angus: Monsieur le Président, je veux seulement faire valoir très brièvement un point. J'ai écouté attentivement ce que vous avez dit et je vous supplie, monsieur le Président, de mettre cette question en tête de liste de vos priorités, car il est absolument injuste que mon collègue ait à supporter cette accusation tant que vous et, bien sûr, tout le groupe parlementaire, n'aurez pas été saisis de cette affaire.

M. le Président: Je comprends l'inquiétude du député de Thunder Bay—Atikokan et je garantis à la Chambre que je ne ferai pas traîner les choses.

Si d'autres députés veulent soulever des questions, je les entendrai bien évidemment. Mais il vient un moment où les arguments et les instances en cette matière doivent prendre fin, et je crois que ce moment est arrivé. Le député de Calgary-Ouest peut soulever un autre point.

Privilège

M. Hawkes: Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai invoqué le Règlement et vous m'avez fait savoir alors que vous alliez vous enquérir auprès du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique du moment où il reviendrait à la Chambre. Je me suis plaint d'accusations que le leader parlementaire du NPD a portées contre mes collègues et moi. Cela fait maintenant une semaine que ces accusations pèsent sur moi et personne ne s'est encore excusé, je n'ai pas encore pu éclaircir cette affaire ni pu obtenir qu'on m'éclaire là-dessus. Je me demande, monsieur le Président, si vous avez une idée du moment où le leader reviendra, car je dois pouvoir organiser mon horaire. Je voudrais bien m'absenter demain. J'ai des projets pour demain. S'il revient demain, ma question peut-elle être reportée à lundi? Est-ce acceptable pour la présidence?

• (1550)

M. le Président: Au sujet de la question de privilège. . .

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Puis-je m'occuper de cette question pour commencer? Le député de Calgary-Ouest a soulevé une question sous forme de question de privilège; il a fait certaines instances dans le cadre desquelles il a certes exposé sa plainte, au moins dans ses grandes lignes. À ce moment-là, le député dont il se plaint, le député de Kamloops, n'était pas présent à la Chambre. Je crois savoir qu'il ne rentrera pas avant la fin de la semaine. Il n'est pas encore ici. Le débat de la question de privilège a été ajourné en vertu du principe d'équité que nous tâchons de respecter et selon lequel on ne doit pas en discuter davantage en l'absence du député. La question de privilège est bien préservée, et je puis assurer au député de Calgary-Ouest que dès cela pourra s'arranger, nous poursuivrons le débat.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Il vient un moment où la présidence doit vraiment demander aux députés de coopérer. Nous pouvons passer la journée à entendre des rappels au Règlement à moins que quelqu'un ne finisse par dire que ça suffit. Je vois d'autres députés qui veulent intervenir.

La Chambre est saisie d'un très important débat. Beaucoup de députés ont fait savoir qu'ils aimeraient passer au débat.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je ne cherche pas à causer des ennuis à la présidence. Si j'ai bien compris, je peux m'absenter demain même si ce député est de retour. On discutera de la question lundi.

M. le Président: Je tiens à en assurer le député de Caalgary–Ouest, autant je n'étais pas disposé à procéder trop longtemps en l'absence du député de Kamloops, autant je ne procéderai pas en l'absence du député de Calgary–Ouest. Je suis persuadé que le génie de notre assemblée pourra trouver un moment opportun pour nous permettre de poursuivre la discussion.

Je donne la parole au député de Burnaby—Kingsway.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je serai bref. Vous savez que je cherchais à obtenir la parole avant l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre au sujet de la question sur laquelle vous avez dit que vous vous réserviez de prendre une décision.

Je voudrais soulever brièvement deux points importants. Tout d'abord, j'attire votre attention, monsieur le Président, sur une question qui n'a pas été soulevée au cours du débat. C'est–à–dire que, hier, il est très évident qu'on a refusé. . .

M. le Président: Je demanderais aux députés d'appuyer la présidence. J'ai entendu le débat et je connais à fond les questions en litige. Je comprends exactement ce que je dois étudier et j'examinerai très attentivement les propos qui ont été tenus aujourd'hui. Il se peut fort bien que j'étudierai également ceux d'hier si c'est ce que désire le député.

M. Robinson: J'invoque le Règlement au sujet d'une autre question.

M. le Président: Je suis disposé à entendre un rappel au Règlement au sujet d'une question tout à fait différente. À moins que la Chambre refuse son appui à la présidence, le débat est terminé.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'invoque très brièvement le Règlement au sujet d'une question qui est sans rapport avec les discussions antérieures.

Au cours du débat tenu à la Chambre aujourd'hui, le ministre de l'Environnement a demandé qu'on lui fournisse le nom de personnes qui ont fait des accusations de camouflage et d'autres accusations de ce genre au sujet du processus d'examen environnemental.

Je voudrais que vous sachiez, monsieur le Président, que, avant–hier, j'ai donné à la ministre de la Justice le nom de deux personnes qui avaient fait ces accusations et j'ai appris le nom de deux autres personnes dont j'aviserai la ministre de la Justice.

M. le Président: Je sais gré au député de son intervention. Il savait des choses que j'ignorais lorsqu'il a formulé son préambule, et je lui sais gré de ce rappel au Règlement. Je suis certain qu'il sera utile à tous.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉSORDRE À LA TRIBUNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'entends me conformer à votre directive et ne pas revenir à la substance du rappel au Règlement qui a été soulevé plus tôt.

Je voulais cependant soulever une question de procédure. Étant donné la gravité de l'accusation qui a été portée et des conséquences qui en découlent, tant pour le député qui l'a portée que pour celui contre qui elle a été portée, je demanderais sérieusement à Votre Honneur de reconsidérer sa décision de réserver cette question et de rendre son jugement aussitôt que possible.

M. le Président: Le député, qui a beaucoup d'années d'expérience à cet endroit, sait très bien que nous sommes tous portés à insister. J'ai dit que je réservais mon jugement. Je pense que la présidence aurait tort de se prononcer hâtivement sur une question de cette importance. Je promets au député et à tous les députés du Nouveau Parti démocratique, et surtout à celui qui est concerné, que je ne retarderai pas indûment mon jugement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'appeler l'ordre du jour, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: la députée de Malpèque: l'environnement; le député de Burnaby—Kingsway: la discrimination sexuelle; le député de Thunder Bay—Nipigon: Route Canada.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) (p. 14287); et de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre) (p. 14287); et du sous-amendement de M^me^ McLaughlin (p. 14287)

Le président suppléant (M. Paproski): Au moment où le débat s'est terminé, il restait 10 minutes pour les questions et observations du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

Pour des questions et observations, le député de Bonavista—Trinity—Conception.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai une question très brève à poser à mon collègue.

J'ai été heureux d'écouter son discours et je suis certainement d'accord avec tout ce qu'il a dit, notamment à propos de la nécessité de consultation.

Le député disait essentiellement qu'il faut une masse critique lorsque l'on déploie des forces armées. Il y a un dispositif minimum pour chaque pays et pour le monde libre. Il est très difficile de définir ce qu'est le monde libre aujourd'hui, mais il est très important de se rendre compte qu'il y a une masse critique qu'il faut garder si l'on veut contribuer à maintenir l'ordre du monde.

Ces forces déployées dans le Golfe sont en première ligne. Qu'avez-vous en réserve une fois qu'elles sont déployées? Combien vous en reste-t-il en réserve? Quelle genre de milice avez-vous? Combien de pièces de rechange avez-vous? C'est un facteur important lorsque l'on veut savoir quand l'embargo fera effet sur Hussein.

Compte tenu des circonstances critiques actuelles, je ne veux pas en faire toute une question politique, mais j'ai remarqué, tout comme mon collègue, que le jour précis où nous débattions de ce sujet à la Chambre des communes, une allocution prononcée par le ministre de la Défense nationale mardi dernier, à un séminaire du réseau des associations de défense, a alimenté des conjectures selon lesquelles les Forces canadiennes allaient être considérablement réduites. Je ne sais pas d'où viennent les chiffres, mais l'article faisait état d'une réduction des effectifs militaires de l'ordre de 5 000 à 15 000.

J'aimerais que le député dise comment ce genre de commentaires et de spéculations va nous aider à soutenir notre position au Moyen-Orient, maintenant et à l'avenir.

• (1600)

M. Hopkins: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui est cruciale.

Je mentionnais dans mon discours que nous sommes en ce moment dans une situation où nous pouvons faire de l'excellent travail dans le golfe Persique et également sur le plan diplomatique. J'ai fait remarquer aussi que l'origine de la Seconde Guerre mondiale était le fait qu'aucune nation, pas même la Grande-Bretagne, n'était prête à défendre le monde libre. Ce fut l'effondrement au début de la guerre et l'on sait ce que l'Angleterre a connu en 1940. Ce n'est qu'un exemple.

Le gouvernement a répété, au cours des années, que nous devions avoir une armée forte dotée de l'équipement nécessaire. Voilà six ans que le gouvernement ne fait pas grand-chose, et on parle maintenant d'une réduction des forces armées.

Le Canada n'avait pas les forces armées nécessaires pour faire ce que l'on attendait de lui, comme le disait le gouvernement, mais on s'attend à ce qu'il maintienne la paix dans diverses parties du monde et aide l'ONU lorsqu'il s'agit de faire respecter des frontières, au besoin par une intervention armée sous les auspices de l'ONU. Pourquoi envisageons-nous une réduction de nos forces armées puisque nous n'avons pas suffisamment de personnel pour faire toutes les tâches qui nous attendent dans le monde et au pays?

Cet été, l'armée a été un meilleur agent diplomatique à Oka que n'aurait pu l'espérer le gouvernement ou l'un de ses représentants. Je dis que lorsqu'on parle de forces armées, on ne parle pas toujours de fusils, de chars ou de navires. On parle aussi d'efforts diplomatiques et les Forces canadiennes ont des professionnels dans ce domaine. On parle d'efforts militaires, lorsqu'il s'agit de libérer un pays étranger envahi par un dictateur; là aussi il y a des spécialistes. Ils agissent également en fins politiques.

En ancien amiral à la retraite qu'il est, peut-être le député ne prise-t-il guère que je le dise, mais ce sont de fins politiques. C'est la raison pour laquelle il est député aujourd'hui. Ce sont de fins politiques, car ils savent collaborer avec d'autres citoyens du monde.

Monsieur le Président, ne croyez-vous pas qu'à l'heure actuelle, les militaires qui patrouillent les hauteurs du Golan doivent parfois faire preuve d'un peu de jugeote politique pour survivre? Chaque fois qu'ils participent à une mission de maintien de la paix dans le monde, ils doivent être parfaitement conscients des réalités politiques de leur situation. Ils doivent être de suffisamment bons diplomates pour parler avec les gens et effectuer des rapprochements et ils doivent être suffisamment bons militaires pour tenir leur bout et assurer, en faisant leur devoir, le règne de la justice internationale et le respect des frontières.

Voilà qui, je l'espère, répond à la question du député. J'ignore pourquoi le gouvernement n'a pas assumé ses engagements depuis qu'il a accédé au pouvoir, mais il parle maintenant de réduire davantage les effectifs, tout juste après s'être plaint de ce que le Canada ne dispose déjà pas suffisamment de troupes pour accomplir sa tâche.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai prisé certains commentaires de mon collègue, notamment celui où il disait que l'on ne devait pas tolérer que des gens comme Saddam Hussein portent atteinte aux droits de la personne et qu'on devait en fait les obliger à respecter les lois internationales. Je souhaiterais simplement qu'il m'explique très brièvement quelle est, selon lui, la position du gouvernement quant à la possibilité d'intégration de nos forces armées et celles d'autres pays à un commandement des Nations Unies. Ensuite, il a bel et bien mentionné que le premier ministre n'avait pas convoqué la Chambre avant de prendre cette décision. Il a parlé de la crise d'Oka, de la crise du Golfe, mais n'est-ce pas là l'approche que le premier ministre adopte dans tout ce qu'il entreprend? Les choses doivent se faire comme il l'entend, ou bien c'est la clôture ou quelque autre mesure visant à empêcher les Canadiens d'en discuter.

Enfin, il a parlé de la nécessité d'instaurer un nouvel ordre de paix et de collaboration entre les peuples.

J'ignore s'il dispose de suffisamment de temps pour répondre à ces trois questions concernant nos forces armées sous le commandement des Nations Unies, le refus du gouvernement de consulter la Chambre et la nécessité d'instaurer un nouvel ordre. S'il en avait le temps, je lui saurais gré de ses commentaires.

M. Hopkins: Je suis reconnaissant au député de sa question. Tout d'abord, le premier ministre souffre d'un problème d'attitude. Bien qu'il soit à la tête d'un pays démocratique, il a eu tort de ne pas convoquer le Parlement pour discuter de la décision de son gouvernement de dépêcher nos forces armées à l'étranger.

Comme je l'ai dit à la fin de mon exposé, jamais plus un gouvernement ne devrait envoyer des militaires canadiens servir dans une région où la guerre risque d'éclater sans convoquer au préalable le Parlement. Alors même que le Canada demeure un pays démocratique, le premier ministre se comporte comme un dictateur. Il en fait toujours à sa tête.

À mon avis, dans le conflit d'Oka, l'armée a accompli la meilleure tâche possible. J'entretenais d'excellents rapports avec certains militaires qui, après qu'ils eurent appris qu'ils devraient intervenir, m'ont dit: «Quelle que soit l'issue, nous serons blâmés.» Un soir, j'ai vu à la télévision un jeune militaire la figure ensanglantée. Il avait reçu un coup de poing sur le nez. Jamais il n'a riposté: il est resté là.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion de parler des mesures prises par le Canada en réponse aux événements qui se sont produits dans le golfe Persique, cet été.

La résolution du gouvernement qui est en train d'être débattue débute assez bien. Elle dit que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et exige le retrait complet des forces irakiennes. Elle proclame:

> [. . .]ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août.

Jusqu'ici, tout va bien. Mais, malheureusement, la résolution du gouvernement proclame aussi son appui:

> [. . .]à l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique. . .

Même si le gouvernement a d'abord parlé des Nations Unies, il néglige de mentionner que les Nations Unies ne se sont pas prononcées en faveur d'une intervention militaire, et que cette intervention n'est ni dirigée par les Nations Unies, ni menée sous son égide.

Je souscris, de concert avec le Nouveau Parti démocratique, à la première partie de la résolution qui condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et j'appuie les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous allons probablement appuyer toute autre décision que prendra le Conseil de sécurité à cet égard.

Toutefois, nous refusons d'entériner la décision des États-Unis et d'autres pays de procéder à une intervention militaire de grande envergure dans la région de la péninsule arabique. Ces pays auraient dû attendre que les Nations Unies s'acquittent de leur mandat et assument leur rôle de chef de file auprès des autres pays.

Par conséquent, j'appuie, de concert avec les membres de mon parti, l'amendement proposé par les libéraux, soit qu'on retranche les mots «prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique», et qu'on les remplace par «rendre effectives ces résolutions des Nations Unies et que cette Chambre blâme le gouvernement pour ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion afin de s'acquitter de son devoir légitime de consultation et de débat quant au rôle que le Canada devrait jouer dans la résolution de la présente crise». Nous appuyons cet amendement.

Je n'ai pas l'intention de discuter de ce point en particulier aujourd'hui, vu qu'il a été pleinement débattu jusqu'ici.

Mais je veux insister sur le sous-amendement proposé par la députée du Yukon, le chef du NPD, visant à ajouter les mots suivants:

> «et qu'en outre, le Canada cherche à obtenir du Conseil de sécurité l'assurance que les pays ne mèneront pas d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir à la demande des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité.»

Il y a des dispositions dans les articles 42 et 43 de la charte des Nations Unies qui concernent ce genre de situation. Elles ont été très peu utilisées pendant une grande partie de l'histoire de cette organisation pour des raisons, ayant trait à la guerre froide, qui ont fait l'objet de fréquents commentaires.

• (1610)

Je pense que c'est le moment d'utiliser ces articles. À mon avis, les Nations Unies sont le seul instrument créé par les pays du monde qui nous permette de choisir une voie menant à la paix à ce stade, pas une paix instantanée, mais de nous orienter vers la paix et d'éviter la guerre.

Nous nous trouvons peut-être à un moment décisif. Il ne s'agit pas d'un petit incident. Il en entraîne beaucoup d'autres derrière lui, à côté de lui et peut-être à sa suite. Nous allons peut-être faire un choix crucial—pas seulement pour le Canada mais pour certains pays du monde—soit d'avoir d'autres générations de guerre, et peut-être la dernière guerre désastreuse que nous avons tous appris à redouter, soit d'établir la paix lentement, avec difficulté, avec des déceptions, mais néanmoins en nous rapprochant de plus en plus d'elle par des accords successifs.

Ce que je crains, c'est que les conflits entre certains peuples de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud, comme nous les appelons malgré parfois la réalité géographique, ne reprennent de plus belle.

Il y a 1 000 ans, un conflit a éclaté entre l'Europe et l'Islam. Il s'est étendu jusqu'à la péninsule arabique, au nord de l'Afrique, et même au sud-ouest et au sud-est de l'Europe. L'expansion européenne s'est poursuivie pendant cinq siècles. Des territoires dans les autres continents ont été conquis, la population de nombreuses régions de l'hémisphère occidental a été massacrée, des peuples entiers, surtout des non-européens, ont été réduits à l'esclavage, leurs ressources ont été pillées comme s'ils n'avaient aucun droit de propriété sur ces richesses.

Ces peuples, qui forment aujourd'hui la majorité du monde, n'ont pas oublié ces événements. J'estime que les Nations Unies sont les seules au monde à pouvoir nous aider à trouver le chemin de la paix. Aucun autre organisme externe ne peut le faire. Nous formons les Nations Unies, mais nous devons tous travailler ensemble.

Nous ne pouvons plus faire marche arrière, nous devons désormais épauler les Nations Unies si nous voulons éviter une série de guerres, pas seulement une guerre près du Koweït et de l'Irak, mais aussi les répercussions possibles comme celles qui sont survenues en 1914 quand un assassinat commis dans une région d'Europe considérée comme insignifiante a propulsé l'Europe et d'autres régions du monde dans une guerre qui allait durer quatre ans.

Il se peut que cette crise provoque de grandes guerres non seulement au Moyen-Orient, mais dans d'autres régions de l'Afrique, de l'Asie ainsi qu'en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Je le répète, je suis d'accord avec ceux qui affirment que l'Irak joue ici, selon les normes contemporaines, le rôle de l'agresseur, un agresseur militarisé. L'Irak a eu tort d'agir comme il l'a fait. Nous devons condamner ses agissements et nous y opposer selon les meilleurs moyens à notre disposition.

Comme le disait Jésus: «Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre.» Ce n'est pas la première offensive militaire à être lancée ces dernières années. Ce n'est même pas la première offensive militaire menée en 1990. Mais c'est la première fois que le Conseil de sécurité des Nations Unies réagit, ou la première fois qu'il peut arriver à une décision unanime, sans

qu'aucun des cinq membres permanents n'y oppose son veto.

J'invite les députés à la modération quand ils parlent de faire la guerre à l'Irak, de déposer Saddam. Quand on le traite de fou, on ne le considère pas comme un être humain et on peut alors être tenté de ne pas le traiter comme un être humain. Ce n'est pas, à mon avis, l'attitude à adopter. Cela ne règlerait rien.

On nous a dit qu'il avait fallu agir rapidement pour protéger l'Arabie Saoudite. Mais, d'après ce que j'ai entendu, on ne nous a donné aucune preuve du danger qui menaçait l'Arabie Saoudite. Les États-Unis auraient reçu de leurs satellites des renseignements comme quoi des chars d'assaut irakiens s'amassent à la frontière de l'Arabie Saoudite.

Mais les renseignements que fournissent les États-Unis n'ont pas toujours été exacts. Il y a eu l'incident odieux du golfe du Tonkin qui a été organisé pour justifier l'escalade de la guerre au Vietnam. Peut-être était-ce une erreur, peut-être n'a-t-il pas été délibérément planifié, mais cet incident n'aurait jamais dû servir de prétexte pour élargir cette horrible guerre.

L'invasion du Koweït découle en partie d'un conflit vieux de 60 ans créé par les manigances de la Grande-Bretagne dans sa zone d'influence du Moyen-Orient après la Première Guerre mondiale. À ma connaissance, il n'y a pas de différend de ce genre entre l'Irak et l'Arabie Saoudite. Il n'existe aucun conflit portant sur des champs de pétrole communs. Le différend entre l'Irak et le Koweït est en partie un héritage du colonialisme de la Première Guerre mondiale, lorsque la Grande-Bretagne et la France, à titre de vainqueurs, se sont partagé l'ancien empire ottoman, transformant certains territoires en colonies et plaçant d'autres sous leur tutelle, comme États semi-indépendants.

C'est dans cette région, où la Grande-Bretagne et la France ont été actifs depuis, quoique moins qu'auparavant, que les Nations Unies ont décidé de créer l'État d'Israël, suscitant malheureusement un conflit entre les Israéliens et ceux qui vivaient là auparavant.

Cet autre conflit était dû au fait que, pour gagner des alliés, la Grande-Bretagne avait promis le même territoire, à la fois aux Palestiniens qui y avaient toujours vécu et aux Juifs qui rêvaient d'y revenir.

Lorsque les Nations Unies ont tenté de stabiliser la situation en adoptant la résolution 242 demandant à Israël de se retirer des territoires qu'il avait occupés par la guerre plus tard, les Israéliens ont dédaigné la résolution, les États-Unis en ont fait abstraction et le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour la faire respecter. Il y a quelque temps, le Conseil de sécurité a adopté la même attitude, ne faisant rien pour arrêter ni même pour condamner l'invasion de Panama par les États-Unis, agression caractérisée qui a fait 3 000 morts, surtout dans la population civile. En d'autres termes, monsieur le Président, nous sommes en présence d'une double échelle de valeurs et nous ne devrions pas aller en guerre dans de semblables circonstances.

Il importe en outre de noter que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité étaient parmi ceux qui armaient l'Irak depuis dix ans. Pourquoi? Apparemment, ils voulaient que Saddam attaque l'Iran, ce que Saddam a fait. Maintenant, Saddam a fait la paix avec l'Iran et a attaqué le Koweït, mais sa conduite d'agresseur a reçu pendant des années la bénédiction des Américains, des Britanniques et des Français. Cependant, voilà que soudain, la bénédiction s'est implicitement transformée en malédiction.

Monsieur le Président, comme alliés des États-Unis et de la Grande-Bretagne au sein de l'OTAN, nous ne sommes pas sans reproches. En fait, c'est l'OTAN que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a citée comme autorité puisqu'il a déclaré qu'il envoyait des bateaux au Moyen-Orient après avoir consulté les dirigeants de l'OTAN à Bruxelles. D'après la charte de l'OTAN, le Moyen-Orient est à l'extérieur de la région dont l'organisme doit s'occuper. C'est à des centaines, voire des milliers de milles, de cette zone. L'OTAN n'avait pas à autoriser ou à encourager le Canada à envoyer des navires dans le golfe d'Oman. Ce n'est pas du ressort de l'OTAN, mais je comprends bien que les généraux de l'organisme, qui n'ont plus à pointer leurs armes vers l'Union soviétique, veuillent les utiliser ailleurs, par exemple pour protéger les approvisionnements des États-Unis en pétrole.

Les approvisionnements pétroliers des États-Unis sont un très grave problème pour le Moyen-Orient depuis des décennies. Ce facteur a joué dans le renversement de l'ancien premier ministre d'Iran. Voici un passage d'un document de la Bibliothèque du Parlement, daté du 19 septembre, au sujet de l'histoire de cette région.! Il est question notamment des désaccords sur le prix du pétrole:

> . . .la société britannique Anglo-Iranian Oil Company était encore en place et les redevances qu'elle versait à l'Iran étaient inférieures aux impôts qu'elle devait payer au gouvernement britannique. Beaucoup d'Iraniens s'indignaient de plus en plus de cette situation, y voyant une forme d'exploitation éhontée. . .

L'auteur ajoute plus loin :

> Le mouvement en faveur de la nationalisation de la production pétrolière en Iran prenait de l'ampleur depuis la fin de la guerre. Muhammad Mossadegh fut le membre du Majlis qui se rallia à la cause nationaliste, et le shah se sentit obligé d'appuyer la nationalisation de l'industrie pétrolière par l'assemblée législative, après le fait, et de nommer Mossadegh comme premier ministre.

• (1620)

Les États-Unis entrent alors en scène.

> Le shah voyait sa position s'effriter de plus en plus, d'où conspiration avec l'administration Eisenhower pour évincer Mossadegh. L'opération Ajax a commencé en août 1953, Mossadegh a été destitué, le shah a repris le contrôle et un certain nombre d'autres nationalistes ont été jugés et exécutés.

C'est ce que les États-Unis étaient prêts à faire, en recourant à une agression, pour pouvoir acheter du pétrole à bas prix. Ainsi, je dirai que les États-Unis et certains autres pays n'arrivent pas dans ce conflit les mains propres.

Il y a beaucoup d'antipathie dans le monde arabe, du moins c'est ce qu'on lit. Je n'ai pas encore eu l'occasion de me rendre là-bas. Il y a beaucoup d'antipathie envers les Occidentaux, y compris ceux qui gouvernent les États-Unis d'Amérique. Nous pourrions nous retrouver en conflit avec d'autres pays que l'Irak. Nous savons qu'il y a certains autres pays là-bas qui ne sont pas de notre côté ou qui ne sont pas entièrement de notre côté. La position de l'Iran et de la Jordanie est incertaine de notre point de vue, c'est-à-dire du point de vue militaire. Le danger, c'est que la guerre déclenchée par certaines manoeuvres des puissances de l'OTAN, et de quelques autres alliés dont l'Égypte, dans le golfe Persique risque d'être impossible à gagner. Je cite ici un extrait d'un autre article que j'ai trouvé par hasard dans le *Financial Post* du mardi 16 octobre. C'est un article de John Shiry, et je cite:

> La politique des États-Unis et des pays occidentaux à l'égard du Moyen-Orient est sens dessus dessous. Jusqu'à maintenant, les meilleurs amis de l'Ouest ont été des monarques qui contrôlent presque tout le pétrole, et Israël. L'histoire et les statistiques démographiques sont de l'autre côté.

Il signale ensuite, dans un autre passage que je cite:

> La région connaît des problèmes de pauvreté, d'analphabétisme, de santé publique, de croissance démographique, d'approvisionnement en eau, de développement et de production alimentaire.
>
> À l'heure actuelle, environ 200 millions d'Arabes habitent une région qui s'étend de l'Algérie à l'Iran. Si les taux actuels de croissance se maintiennent, cette population doublera en moins de 25 ans, pour atteindre 500 millions d'ici l'an 2025.

Ce qu'il dit, c'est que le pétrole tend à être dans les pays peu peuplés, alors que les pays très peuplés sont relativement pauvres, et ce qu'il décrit dans cet article, c'est la pauvreté des grandes populations. Il poursuit en disant ceci:

> La plupart de ces gens vivent dans des pays qui ne sont pas riches et, en général, les grandes familles sont très importantes dans leur culture. Les économies de la plupart de ces pays sont trop faibles pour donner aux populations existantes des emplois, des soins de santé, de l'instruction et des logements. Un des principaux problèmes, c'est que la majeure partie de la richesse pétrolière de cette région se trouve dans les pays peu peuplés.

Ce que les pays membres de l'OTAN feraient bien de ne pas oublier, c'est ce qu'il signale dans le dernier paragraphe de l'article, à savoir que :

> Dans l'esprit de bien des dirigeants et des habitants de la région,. . .

C'est-à-dire l'Arabie.

> . . .tout ce qui intéresse l'Occident, c'est du pétrole à bon marché et la sécurité d'Israël. Tel n'est pas le cas, mais on comprend facilement qu'ils en aient l'impression.

C'est une mise en garde. Saddam Hussein n'est pas seul à voir en nous l'ennemi; des millions et des millions de gens pensent comme lui. Il faut se rendre compte que l'ère de la diplomatie appuyée par la force armée est révolue. Les puissances de l'OTAN sont mieux de se rendre compte qu'elles ne règneront pas sur le monde cinq autres siècles. Nous avons vendu des armes. Il y a des Canadiens qui ont fait fortune dans la vente d'armes à d'anciennes colonies. D'autres se sont enrichis à prêter de l'argent aux pays acheteurs et à toucher les intérêts sur leur dette, quitte à renverser le gouvernement en cas de non-paiement.

Ces pays possèdent des armes classiques de toutes sortes. On a entendu dire bien des choses au sujet de l'arsenal de Saddam Hussein. Or, il s'est procuré presque toutes ses armes dans nos pays, quand il ne les a pas fabriquées avec du matériel acheté chez nous, comme c'est le cas des armes chimiques et peut-être aussi celui des armes nucléaires. Nous ne devrions pas nous étonner de voir Hussein utiliser les armes que nous lui avons livrées et le faire de la façon dont nous les avons nous-mêmes utilisées depuis une centaine d'années. Et cela vaut aussi pour les armes nucléaires.

Comment alors éviter une guerre mondiale sans recourir à la conciliation? La solution: la sécurité collective. L'ancien secrétaire d'État américain Cyrus Vance fut l'un des premiers à préconiser cette approche. Il disait:

> Il est une vérité primordiale en cette ère nucléairé: aucun pays ne saurait assurer seul sa protection. [...]Les États-Unis, comme l'Union soviétique, peuvent être la cible d'une attaque nucléaire. [...]Pour garantir notre sécurité, nous devons être réalistes et nous allier à d'autres pays pour garantir notre sécurité collective. Qui dit sécurité à l'âge du nucléaire dit sécurité collective.

Reste à trouver comment mettre en pratique ce principe de la sécurité collective que prônait l'ancien secrétaire d'État des États-Unis. Le principe est le suivant: si votre adversaire vous craint, vous n'êtes pas en sécurité et vice versa, tant qu'il existe des armes nucléaires. C'est ainsi que nous devons collaborer, afin de vivre en paix et de léguer à nos enfants ou à nos petits-enfants un monde dans lequel il fera bon vivre.

Les Nations Unies nous offrent des moyens de base pour réaliser cet objectif. En effet, l'Assemblée générale des Nations Unies regroupe pour la première fois dans l'histoire du monde pratiquement tous les pays, notamment les pays arabes. Le Conseil de sécurité a le pouvoir d'agir. Il faut également compter sur la Cour internationale de justice, même si les États-Unis refusent de se plier à ses décisions. Depuis près de 40 ans, les Nations Unies assurent le maintien de la paix.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole achève. Je voudrais simplement ajouter deux autres choses. Nous devons décider d'avoir recours aux méthodes les moins violentes possibles pour mettre un terme à la violence internationale. Nous pouvons notamment avoir recours à des sanctions, à des négociations permanentes, à une conférence sur la paix au Moyen-Orient réunissant Israël et l'OLP, et nous devons mettre un terme au trafic d'armes, à la vente d'armes.

Enfin, il s'agit de cesser de dépendre du pétrole. Nous en sommes capables, et ce sera utile à tous, notamment nous-mêmes, si nous y parvenons.

Ce sont-là des moyens de résoudre la crise sans avoir recours à la politique d'apaisement ou à la guerre mondiale. C'est dans cette voie que nous devons aller, afin de rétablir la paix au Moyen-Orient.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai trouvé les observations de mon collègue de Trinity—Spadina, surtout les dernières, extrêmement intéressantes, à la lumière d'un article paru en octobre et que je viens de lire. Dans ce dernier, M^me^ Christine M. Helms fait, à l'instar de mon collègue, l'historique du conflit actuel dans le golfe Persique. Elle précise que les germes de discorde entre l'Irak et les États-Unis ont été semés il y a au moins cinq ans, lorsque les autorités américaines sont devenues de plus en plus inquiètes du potentiel militaire de l'Irak, et surtout de l'acquisition par ce pays de techniques de pointe. Elle parle également, comme le député de Trinity—Spadina l'a fait en partie, de sécurité collective. Il vaut la peine, je crois, de citer les passages suivant de son article:

> Les belles paroles sont des platitudes et la moralité est une chose intangible. Au bout du compte, les plus grands perdants dans cette région sont les gens ordinaires, ceux pour qui les banales difficultés de la vie quotidienne continueront de se multiplier. On sait notamment que la population de cette région doublera au cours des vingt prochaines années et cela, malgré la diminution des ressources, surtout de l'eau.
>
> Mais on peut dénouer une crise pour en tirer quelque chose de positif. Si les dirigeants arabes peuvent mieux cerner les causes des difficultés économiques et du mécontentement social qui prévalent dans cette contrée, et si le monde occidental apprend à mieux connaître les racines profondes de ce conflit et s'il participe à l'établissement d'une solution sage et efficace, il n'est pas dit que quelque chose de bon ne sortira pas de toute cette histoire.

• (1630)

Étant donné ce qu'il a dit à propos de notre sécurité commune et des mesures prises en ce sens, le député croit-il que les ingrédients nécessaires à cette sécurité existent actuellement? Est-il possible que ce conflit total aboutisse à quelque chose de positif?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois que c'est possible. Je ne l'affirme pas, et je ne veux pas faire de prédiction.

Nous sommes en train de faire ce choix actuellement avec des gens d'autres pays. Nous pouvons revenir à l'ancienne mentalité des deux guerres mondiales, qui consiste à tirer nos munitions, ou nous pouvons surseoir, attendre et user de pressions diplomatiques et économiques, ou encore offrir, non seulement à la population irakienne qui n'est pas, et de loin, la plus riche du monde, mais à d'autres populations de cette région, une aide non miliaire au lieu d'envoyer d'autres canons à nos troupes ou aux gens de cette région. Les enfants, les femmes et les hommes de cette contrée ont besoin d'argent pour vivre. Je crois que si nous prenons l'initiative en ce sens, nous pourrons faire beaucoup mieux que ce que nous avons réussi à faire jusqu'ici au Moyen-Orient.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon voisin pour son excellent discours.

D'abord, je dirai que je crois que le Canada a beaucoup perdu en décidant de suivre les États-Unis dans le golfe Persique. Depuis la Guerre de Corée, nous avons toujours cru que le rôle fondamental de notre pays dans le monde en était un de gardien de la paix. En décidant de jouer un rôle militaire actif dans le golfe Persique, nous avons gravement porté atteinte à notre crédibilité en tant que pays apte à participer à des opérations de maintien de la paix comme celles de Chypre et même du Moyen-Orient.

Poussé par un genre de patriotisme naïf, il est très facile de dire aux États-Unis «nous sommes prêts, partons» comme les conservateurs avaient l'habitude de dire aux Britanniques. Je pense que c'est dangereux, pas tant parce que cette fois-ci nous risquons d'être mêlés à la bataille, si elle survient, mais parce que le nombre de pays pacifistes qui préconisent le règlement des problèmes par des opérations de maintien de la paix est réduit si nous renonçons au rôle que nous nous étions donné dans le passé.

J'espère fortement, monsieur le Président, que beaucoup de Canadiens repenseront à la décision de prendre part à une opération militaire dans le golfe Persique. J'espère que nous arriverons à la conclusion que le Canada est le gardien de la paix dans le monde et que cela signifie que nous ne devons pas nous impliquer dans un tel conflit qui risque fort de dégénérer en véritable guerre.

Mon collègue est-il d'accord avec un tel point de vue?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Trinity—Spadina a environ deux minutes pour répondre.

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie mon voisin de siège de sa question. J'espère qu'il ne croira pas que je suis un ingrat si je ne me montre pas tout à fait d'accord avec lui. Nous devrons peut-être régler cette affaire hors de ces lieux.

Je ne crois pas que nous ayons perdu notre statut et notre prestige aux yeux du monde, en tant que spécialistes du maintien de la paix. Je crois que nous n'aurions pas dû envoyer ces navires. Ils sont partis, maintenant; c'est fait. Ce fut une erreur, mais je ne crois pas que le monde refusera de nous pardonner une erreur relativement mineure et, jusqu'à maintenant, sans conséquence.

J'ai dit que nous n'avions pas à nous comporter en purs, comme l'homme qui fut invité par Jésus à lancer la première pierre. Nous savons qu'il ne s'en est pas trouvé un pour la lancer. Nous n'avons pas à agir en pharisiens. Nous pouvons reconnaître notre erreur et nous retirer. Je crois que nos réalisations au fil des années parlent d'elles-mêmes.

Je suis particulièrement fier de ce que j'ai vu au Nicaragua, en février, au moment des élections qu'il y a eues là-bas. J'ai pu voir le travail fait par les Nations Unies en vue d'assurer pour la première fois, comme dans la plupart de ces pays, une transition pacifique d'une dictature militaire à un gouvernement civil dirigé par un nouveau parti. C'est ce que les Nations Unies ont fait pour le Nicaragua, et les Nicaraguayens des deux camps leur en sont reconnaissants. Le Canada ayant participé à cette entreprise, nous avons toujours bonne presse, mais il ne faudrait pas nuire davantage à notre réputation.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat. La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je veux qu'il soit très clair que je souscris pleinement à la partie de la motion du gouvernement où celui-ci condamne l'invasion du Koweït par l'Irak.

On doit s'opposer à toute action militaire unilatérale qui ne sert que l'agresseur, l'Irak dans le cas présent. Mais il faut aussi être conséquent et appliquer ce principe à d'autres situations. Ainsi, si l'invasion du Koweït par l'Irak est répréhensible, celle de la Grenade par les États-Unis et celle de l'Afghanistan par l'Union soviétique l'étaient aussi. De même, il aurait fallu condamner les Américains pour l'aide financière accordée aux contras dans la lutte contre les sandinistes et pour le blocus économique qu'ils ont décrété unilatéralement contre le très petit pays qu'est le Nicaragua, aux prises avec d'énormes difficultés.

Toutes ces actions sont répréhensibles. Ce sont des actions militaires unilatérales faites par une plus grande puissance contre un petit pays, entreprises dans les seuls intérêts de l'agresseur. Donc, monsieur le Président, s'il est juste de condamner l'Irak pour avoir envahi le Koweït, je dois dire que les États-Unis et l'Union soviétique ne sont pas à l'abri de toute critique, car ils se sont livrés à des invasions semblables dans le passé.

• (1640)

Il est à espérer que cet incident au Moyen-Orient incitera les grandes puissances que sont, entre autres, les

États-Unis et l'Union soviétique—et d'autres pays puissants à adopter une autre attitude. Il ne faudrait jamais utiliser unilatéralement la force contre un autre État pour servir les intérêts de son pays.

Bien que j'appuie sans réserve la condamnation de l'Irak dans cette affaire, je m'inquiète depuis le début de la décision canadienne d'envoyer trois navires dans le Golfe à la demande des États-Unis et non des Nations Unies. La décision d'envoyer trois navires sur-le-champ, quelle que soit la gravité de l'attaque lancée contre le Koweït, a été prise à la demande des Américains. Je trouve cela profondément inquiétant, troublant.

Je me suis aussi inquiété pendant de nombreuses semaines—le fait a été signalé par bien des députés de ce côté-ci de la Chambre—du fait que le gouvernement ait décidé de dépêcher ces navires dans une région où la guerre pouvait très bien éclater, sans que le Parlement soit immédiatement convoqué. Je répète que le gouvernement ne devrait plus jamais poser un tel geste à l'avenir. D'après moi, dès qu'il est question d'envoyer nos militaires quelque part dans le monde, la décision doit être prise de concert avec le Parlement. Il a peut-être réussi à nous convaincre, en août, qu'il avait le droit d'agir ainsi, mais il aurait fallu l'approbation du Parlement et le gouvernement n'aurait pas dû agir seul. Ce faisant, il avait tort.

Le gouvernement du Canada a eu tort d'envoyer ces trois navires à la seule demande des États-Unis, d'abord et avant tout parce qu'il minait la crédibilité du pays en tant que gardien de la paix. Le Canada est reconnu depuis longtemps comme un des pays au monde qui joue le mieux son rôle de gardien de la paix. Nous avons participé à presque toutes les missions de paix. Notre ancien premier ministre Lester B. Pearson a reçu le prix Nobel pour avoir mis sur pied les forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix. Quand nous réagissons à une situation comme celle-ci sans l'intermédiaire des Nations Unies, nous minons notre crédibilité.

Après ces ratés, les événements se sont mieux déroulés que je ne l'avais pensé au début, car le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est empressé d'adopter une proposition autorisant l'imposition de sanctions économiques contre l'Irak. Il a aussi autorisé le recours à des forces militaires pour mettre en application ces sanctions économiques.

Les Nations Unies franchissaient alors un grand pas. C'était en effet la première fois qu'elles pouvaient appliquer l'article VII de la Charte des Nations Unies pour faire respecter une décision du Conseil de sécurité. Dans la situation en cause, je crois que 150 pays appuient la proposition adoptée le 24 septembre par les Nations Unies. Vingt-cinq pays ont des forces militaires dans la région du golfe.

C'est bien, mais de très graves questions sont toujours sans réponse. L'une tient évidemment au fait que, pendant que les forces opèrent sous le mandat des résolutions des Nations Unies, il n'est pas très clair qui en détient le commandement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Charte des Nations Unies prévoit la formation d'un comité militaire du Conseil de sécurité qui doit surveiller l'utilisation de troupes aux termes de l'article VII de la Charte, mais on ne le fait pas dans ce cas-ci. Les États-Unis sont réticents à placer leurs forces sous cette autorité.

Dans la situation actuelle, la ligne de commandement n'est pas bien définie. Nous savons que les États-Unis dirigent tout, ce que je trouve inacceptable. Bien qu'il n'y ait pas pour le moment d'autre action militaire entre les forces multilatérales postées dans le golfe et en Arabie Saoudite, et les forces irakiennes au Koweït, il est toujours possible que cette énorme accumulation de forces déclenche les hostilités. J'étais présent l'autre jour quand le comité permanent a entendu des témoignages sur les affaire étrangères et la défense nationale. Des témoins ont affirmé que la guerre était inévitable. Cela m'a paru une analyse très déprimante de la situation et j'espère que cette prédiction ne se réalisera pas, mais de nombreux experts sont d'avis que tôt ou tard la situation aboutira à un conflit ouvert.

Les troupes qui sont déployées dans la région du Golfe peuvent servir quatre objectifs. Le premier, qui est acceptable et légitime, consiste évidemment à appliquer les sanctions imposées à l'Irak avec l'approbation des Nations Unies. D'aucuns parlent toutefois d'utiliser ces troupes pour protéger l'Arabie saoudite contre une attaque éventuelle des forces irakiennes.

On pourrait aussi légitimer une telle utilisation des troupes, car cela reviendrait à protéger un pays souverain contre une invasion étrangère. Ce serait légitime à court terme, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies, mais si l'ONU est conséquente avec

elle-même, je suis persuadé qu'elle souscrirait à la protection d'un État souverain contre toute invasion.

Je ne crois pas que cela risque d'arriver pour le moment, car je doute que les forces irakiennes puissent écraser les forces multinationales qui sont déployées en Arabie saoudite et dans la région environnante, surtout les très puissantes forces américaines appuyées par celles d'autres pays. Donc, ces deux options pourraient être acceptables sous les auspices des Nations Unies, à savoir l'application des sanctions et la protection de l'Arabie saoudite contre toute attaque.

Toutefois, deux autres options, qui sont débattues dans les conseils et par les gouvernements du monde entier, présentent davantage de risques. La troisième option veut que les forces multinationales prennent l'offensive et chassent les forces irakiennes du Koweit. Je répète que ce serait là une manoeuvre très dangereuse à ce moment-ci. Si une telle option devait être choisie, il faudrait qu'elle le soit non pas seulement par l'une ou l'autre des parties intéressées, mais bien par les Nations Unies et uniquement lorsqu'on aura peut-être épuisé beaucoup d'autres solutions possibles.

La quatrième option, qui est présentement à l'étude, veut qu'on utilise les forces non seulement pour chasser les Irakiens du Koweit, mais aussi pour destituer Saddam Hussein et renverser son gouvernement afin de l'empêcher de récidiver. Encore là, monsieur le Président, l'option est très dangereuse.

Sur les quatre options qui s'offrent à la force multinationale au Moyen-Orient, il est évident, à mon avis, que la première est tout à fait acceptable et que la deuxième l'est également, mais il faut examiner la troisième et la quatrième avec de sérieuses réserves et ne pas les envisager pour le moment.

Comme l'ont dit beaucoup d'autres députés, il faut tout tenter pour régler cette situation de façon pacifique. La motion à l'étude prévoit également le retrait immédiat et inconditionnel des forces irakiennes du Koweït. Eh bien, j'estime que nous devons tenter d'atteindre cet objectif par des mesures négociées et des sanctions.

J'ai remarqué aujourd'hui que le gouvernement irakien a offert de vendre son pétrole 21 $ le baril, soit environ la moitié du prix mondial, dans un effort pour se gagner des alliés. J'espère qu'aucun pays ne se détournera du droit chemin pour accepter cette offre.

• (1650)

Si mes renseignements sont exacts, 85 p. 100 des recettes de l'Irak proviennent de la vente de pétrole. C'est en refusant d'en acheter que nous allons faire plier ce pays et lui faire entendre la voix de la raison. Lorsque je dis «lui faire entendre la voix de la raison», je veux dire plutôt la voix du bon sens. Si on tente de justifier ce que l'Irak fait aujourd'hui et a fait ces dernières semaines contre le Koweït, un jour, une plus grande puissance utilisera peut-être ce prétexte contre l'Irak lui-même. On ne peut pas recourir à une action militaire de ce genre simplement lorsque cela nous plaît et espérer que les gens ou que les pays oublieront. C'est pour cette raison que j'ai dit que certains font preuve d'hypocrisie. Les États-Unis appuient actuellement la prise de mesures multilatérales sous l'égide des Nations Unies, mais, dans le passé, ils ont pris des mesures unilatérales pour servir leurs propres intérêts. Cela est tout aussi inacceptable.

Malheureusement, les Nations Unies ne possèdent pas à l'heure actuelle la capacité de riposter, en recourant à des forces de maintien de la paix, à une attaque comme celle que l'Irak a lancée contre le Koweït. Il y a plusieurs années, l'ONU avait demandé à plusieurs pays du monde de désigner des forces de réserves pour les Nations Unies, de sorte qu'en cas d'incident comme celui-ci, cette force soit déjà entraînée et en place afin de pouvoir réagir immédiatement à la situation.

Notre pays, aussi bien sous le gouvernement libéral que sous le gouvernement conservateur, a fait savoir qu'il aurait des forces en attente et a toujours été disposé à réagir ainsi. Il n'y a pas eu suffisamment de pays pour le faire. Par conséquent, quand de pareilles invasions se produisent, cela amène des pays comme les États-Unis à intervenir unilatéralement à la demande de l'Arabie Saoudite pour protéger ce pays. Ce n'est cependant pas la façon la plus souhaitable de procéder si nous voulons éviter que des pays interviennent unilatéralement au lieu d'assurer la sécurité commune par l'intermédiaire des Nations Unies.

Il y a beaucoup d'autres situations que les Nations Unies ont été capables de résoudre ces dernières années. Par exemple, la situation en Afghanistan. Cela a beaucoup à voir avec la nouvelle attitude de l'Union soviétique. Nous devons en accorder le mérite au secrétaire général Gorbatchev de l'Union soviétique, et je profite

de l'occasion pour le féliciter d'avoir obtenu le Prix Nobel de la paix. La coopération entre l'Union soviétique et les États-Unis a fait souffler un air nouveau aux Nations Unies. Il faut espérer que ces deux pays seront disposés à agir par l'intermédiaire de cet organisme international au lieu de le faire unilatéralement de leur propre chef ou même ensemble en tant que superpuissances.

Une fois que cette crise aura été surmontée, nous devrons profiter de cette expérience pour renforcer réellement la capacité des forces de maintien de la paix de l'ONU, de sorte que les Nations Unies soient en mesure de réagir à ces situations rapidement et efficacement, sans que ces pays ne soient tentés d'agir unilatéralement.

J'ai examiné tous les plans qu'on a proposés pour ramener la paix dans cette région. Celui que le président Mitterand de France a proposé me semble probablement le meilleur. Le président Mitterand a en effet proposé, en échange du retrait inconditionnel du Koweït par l'Irak et de la libération des otages, de tenir une conférence internationale de la paix chargée d'examiner tous les conflits et tous les problèmes du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Qu'on le veuille ou non, cette question est liée à ce conflit; elle n'y paraît peut-être pas liée à premier abord, mais elle l'est dans l'esprit des pays du Moyen-Orient. Si nous voulons vraiment instaurer la paix dans la région, nous devons discuter de la question palestinienne et du droit des Palestiniens d'avoir un État bien à eux. Comme on l'a déjà dit à la Chambre à plusieurs reprises, le Canada appuie depuis longtemps les résolutions des Nations Unies qui visent à protéger les frontières établies au moment de la création de l'État d'Israël, mais qui prévoient aussi la création d'un État palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Monsieur le Président, la paix ne règnera pas dans cette région tant que cela ne sera pas fait.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps est presque écoulé. En conclusion, je veux simplement dire que nous ne pouvons pas accepter des mesures militaires unilatérales. La meilleure solution, ce sont les mesures communes prises par l'intermédiaire des Nations Unies. J'espère que tous les députés de la Chambre seront capables de s'entendre sur une résolution par suite de cet incident. Je crois comprendre qu'on est en train de rédiger une telle résolution, une résolution dans laquelle ces principes seront très clairement énoncés.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que nous ne passions aux questions et observations, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre veut invoquer le Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis, et vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour que la motion suivante soit adoptée:

—Que relativement aux délibérations sur la motion numéro 16 des Affaires émanant du gouvernement concernant l'invasion du Koweït par l'Irak;

Le débat sur cette motion et sur tout amendement et sous-amendement constitue le seul ordre émanant du gouvernement à l'Ordre du jour aujourd'hui, suivant l'adoption de cette motion; Que ledit débat se poursuive après l'étude des affaires émanant des députés et les délibérations sur la motion d'ajournement, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de député pour prendre la parole, ou, au plus tard, jusqu'à une heure, alors que ladite motion et tout amendement et sous-amendement seront réputés avoir été mis aux voix et les votes par appel nominal, réputés avoir été demandés et différés jusqu'à dix-huit heures le mardi 23 octobre 1990, après quoi le Président ajournera la Chambre jusqu'au vendredi le 19 octobre 1990; et Que, suivant l'adoption de cette motion et jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne aujourd'hui, aucune motion dilatoire ne soit présentée et aucune absence de quorum ne soit signalée.

M. Dingwall: Oui, monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les représentants des partis, et notre parti consent à ce que la motion lue par le secrétaire parlementaire soit adoptée.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Nous aussi, monsieur le Président; il y a eu des discussions et nous sommes d'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela me pose un petit problème. Je ne pense pas que nous puissions tenir le débat d'ajournement de 18 heures à 18 h 30. Je crois que vous devrez supprimer cette partie de la motion, si cela convient à la Chambre. Le député de Burnaby—Kingsway souhaite invoquer le Règlement.

M. Robinson: Sauf erreur, le débat d'ajournement a normalement lieu à la suite du prolongement des travaux, mais les partis se sont entendus pour décider, du consentement unanime, de procéder au débat d'ajournement comme prévu à 18 heures et de reprendre ensuite le débat. Si je ne m'abuse, on peut s'entendre pour procéder ainsi du consentement unanime.

M. Cooper: Monsieur le Président, je peux vous assurer qu'on s'est bien entendu là-dessus. L'accord portait bien sur la motion qui a été lue.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que nous pouvons faire ce qui nous plaît du consentement unanime, mais je voulais simplement signaler à la Chambre que, lorsque le débat est prolongé, nous laissons normalement tomber le débat d'ajournement. Nous étudions les mesures d'initiatives parlementaire, mais nous ne procédons pas au débat d'ajournement. La présidence est à votre service.

M. Dingwall: Par esprit de collaboration envers les députés siégeant à l'extrême gauche de la Chambre, nous avons jugé bon de donner suite à leur requête et le secrétaire parlementaire, le député de Burnaby et moi-même nous sommes entendus pour étudier les mesures d'initiative parlementaire et pour procéder au débat d'ajournement avant de reprendre le débat important sur la motion concernant l'Irak dont nous sommes maintenant saisis. Sauf erreur, c'est l'accord qui a été conclu par les trois partis politiques.

M. Robinson: Monsieur le Président, mon collègue siégeant à l'extrême droite de la Chambre a tout à fait raison; c'est l'entente qui a été conclue.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis heureux que vous vous soyez décidé. Merci beaucoup. Les députés ont entendu la motion. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LES SPORTS

LE MÉCANISME INDÉPENDANT D'EXAMEN ET D'ARBITRAGE

M. John Brewin (Victoria) propose:

— Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage des conflits entre les athlètes et les organisations sportives, assorti du pouvoir de faire enquête et d'imposer les mesures jugées à propos.

Monsieur le Président, le 25 août 1978, deux membres de l'équipe canadienne de natation, qui participaient aux championnats du monde de Berlin, ont décidé de sortir pour aller dîner tranquillement. Pour célébrer la très bonne saison qu'ils avaient connue, ils ont pris chacun une bière et ils sont rentrés cinq minutes après le couvre-feu. Pour cette raison, ils ont été renvoyés chez eux sans explication et ils ont perdu leur place dans l'équipe et la carrière qu'ils s'étaient faite.

Le sport au Canada est plein d'histoires de ce genre. Autrefois, il suffisait de s'inscrire pour participer à une rencontre, mais depuis la guerre, c'est une autre histoire.

Au Canada et dans le monde, les sports sont devenus professionnels. La participation aux jeux olympiques, aux jeux du Commonwealth et aux jeux panaméricains est devenue une affaire de professionnels. Cette évolution dans le domaine des arts et de la culture n'est pas une mauvaise chose en soi parce qu'en raison des ressources que nous avons accumulées et des types d'économie que nous avons, nous avons pu employer beaucoup de gens dans la poursuite de l'excellence. C'est le cas dans les arts et aussi dans les sports.

Nous avons fourni des occasions aux Canadiens de tous les âges. Vous-même, monsieur le Président, vous seriez peut-être admissible même maintenant à entrer dans l'équipe de jeu de boule qui participera aux jeux du Commonwealth, à Victoria, en 1994.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Je vais en parler à la société qui organise les jeux du Commonwealth à Victoria, monsieur le Président. Je suis sûr que votre demande sera bien reçue. Il reste que si vous faisiez une telle demande, vous seriez assujetti, tout d'abord, à l'autorité d'un organisme qui déciderait des éléments de l'équipe. Une fois désigné membre de l'équipe, vous seriez assujetti à ses règles. Ces règles prévoient le pouvoir discrétionnaire absolu de décider si vous faites de la compétition ou non.

Comme nous le savons tous, l'aide financière consentie aux athlètes est fixée maintenant selon un mécanisme bureaucratique très complexe, non seulement dans le domaine de la sélection et de l'admissibilité, mais aussi dans celui des conditions de travail. Les jeunes athlètes, et ils sont plus jeunes que vous et moi, monsieur le Président, ces athlètes d'élite toujours en compétition, vivent dans un monde complètement dominé par les bureaucraties qui les régissent. La plupart des gens qui travaillent dans ces bureaucraties le font en ayant la conviction que le sport joue un rôle très important dans notre société. Mais souvent, ils le font aussi sans formation approfondie en matière de relations de travail et sans que les pouvoirs qu'ils exercent sur les jeunes gens et sur les athlètes et les entraîneurs qui travaillent pour eux ne soient limités.

De toute évidence, l'affaire Ben Johnson est l'un des exemples les plus spectaculaires de ces dernières années. Lorsqu'on s'y attarde un peu plus, on voit certains des problèmes que cette motion entend régler.

Ben Johnson a clairement enfreint les règles qu'il devait respecter. La peine qui lui a été imposée n'était pas une peine correspondant à l'infraction qu'il avait commise, c'est-à-dire pour avoir été déclaré coupable pour la première fois d'utiliser des substances interdites; le gouvernement, et par l'entremise du gouvernement, les organisations sportives, prétendaient l'écarter de la compétition à vie. Et pourtant, le fait est qu'à l'époque, une première infraction n'était passible que d'une suspension de deux ans. Et ce n'est que maintenant, deux années plus tard, que justice a été rendue à Ben Johnson à cet égard.

Monsieur le Président, cette motion dont la Chambre est saisie demande au gouvernement

> . . .d'envisager l'opportunité d'établir un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage des conflits entre les athlètes et les organisations sportives, assorti du pouvoir de faire enquête et d'imposer les mesures correctives jugées à propos.

Cette motion, que j'ai inscrite au *Feuilleton* en avril 1989, a été inspirée par un livre intitulé *Athletes' Rights in Canada*, écrit par Bruce Kidd et Mary Eberts; ce livre analyse en détail la situation des athlètes et entraîneurs des organisations sportives du Canada. Il est un peu ironique que, peu après le dépôt de cette motion, l'enquête de la commission Dubin ait commencé ses délibérations pour des raisons totalement différentes.

J'ai eu l'occasion de m'adresser à la commission Dubin et j'ai apprécié le fait que le juge ait mentionné mon intervention. J'ai apprécié encore plus sa recommandation et conclusion, car M. le juge Dubin concluait à la page 625 de son rapport:

> Comme je l'ai déjà mentionné précédemment, il faut respecter les droits de l'athlète. Il existe, manifestement, un certain nombre de sujets sur lesquels les athlètes et les organismes directeurs de sport sont susceptibles d'être en désaccord, non seulement en ce qui concerne les infractions aux règlements antidopage et l'admissibilité aux compétitions, mais également pour tout ce qui a trait au large éventail des règles régissant la conduite des athlètes amateurs. À l'heure actuelle, il n'y a pas de mécanisme uniforme permettant de régler ces différends.

M. le juge Dubin, ce qu'il était à l'époque, recommandait à la Recommandation 38:

> QUE tous les organismes nationaux directeurs de sport établissent, dans le cadre de leur propre règlement, un processus de règlement qui assure aux athlètes une audition impartiale de leurs griefs auprès des organismes eux-mêmes, y compris un mécanisme d'arbitrage par une partie indépendante acceptable aux parties.

J'invite le gouvernement, et je prie la Chambre d'inviter le gouvernement, à accepter cette recommandation de M. Dubin. Elle est très importante pour rendre justice aux millliers d'athlètes et d'entraîneurs qui participent à des épreuves ou travaillent dans le système.

Le modèle que l'on propose est celui qui existe dans les relations de travail. Comme Bruce Kidd l'a souligné à plusieurs reprises, notamment devant la commission d'enquête Dubin, les rapports qu'ont les athlètes et les entraîneurs avec les organisations sportives ressemblent, en réalité, à ceux qui existent entre employé et employeur. Sauf que les seules règles qui existent sont imposées par les organisations sportives, souvent sous forme de contrats que doivent signer les athlètes et les entraîneurs. Souvent même, les athlètes et les entraîneurs qui signent ces contrats n'ont aucun pouvoir de négociation. Soit qu'ils signent, soit qu'ils ne participent pas.

Le modèle des relations de travail prévoit un processus de conciliation ainsi que l'arbitrage. Les tribunaux accordent relativement peu d'importance à ces choses-là. Mais dans le secteur des relations de travail, on comprend que, dans la plupart des différends, les relations ont été rompues et qu'il faut, par conséquent, s'efforcer véritablement de négocier pour résoudre le différend. Mais pour ce faire, il faut un organisme indépendant pouvant rendre une décision exécutoire pour l'organisation sportive, de sorte que si des sanctions disciplinaires sont prises contre quelqu'un, sans raison valable, ou si la durée de ces sanctions semble injuste, ou si un athlète n'est pas sélectionné pour une équipe, contrairement aux règles de base devant être appliquées de façon juste et équitable, ou s'il est expulsé de l'équipe, ou si l'on juge, de façon injuste ou incorrecte, qu'il n'a pas droit aux subventions, contrairement aux règles, alors l'athlète ou l'entraîneur concerné aura un recours juridique et pourra s'adresser à un organisme indépendant.

• (1710)

Certains soutiendront que cela risque de compliquer la situation, de faire intervenir des avocats et je ne sais qui. Mais ce n'est pas comme cela que les choses se déroulent dans le monde des relations ouvrières et on a pu le constater. Il y a des centaines de milliers de griefs qui sont

présentés par les travailleurs. Presque tous sont réglés promptement. Souvent, le représentant de l'employeur se rend à peine compte qu'une erreur a été commise. Mais néanmoins, l'employé s'est senti lésé et a déposé un grief.

Dans ce cas-ci, l'existence même du régime encouragera les autorités du monde sportif à se montrer justes envers les athlètes et les entraîneurs visés.

Nous pouvons facilement entrevoir un régime qui permettra de trouver une solution rapide et immédiate aux problèmes, sans aller jusqu'à téléphoner à des juges au beau milieu de la journée.

Nous pouvons avoir des régimes qui permettront de prendre une décision provisoire, de procéder ensuite à un examen plus appronfondi des circonstances et enfin, si possible, de remédier à la situation.

Il serait bon, dans le cadre de ce régime, que le gouvernement, par l'entremise de Sports Canada, informe les organisations sportives et les intéressés des droits des athlètes et des entraîneurs.

J'espère que le gouvernement n'étouffera pas le projet de loi, que de milliers de Canadiens jugent important. Il n'engage d'aucune façon le gouvernement, mais lui demande tout simplement de considérer cette proposition. Le Sous-comité sur la condition physique et le sport amateur examine actuellement le projet de loi et compte soumettre des recommandations au gouvernement. Nous déciderons ensuite, de concert avec la Chambre, s'il y a lieu ou non d'entreprendre une enquête indépendante. En fait, nous demandons tout simplement à la Chambre d'approuver les recommandations de la Commission Dubin, et de juger cette proposition utile et valable.

Son utilité a déjà été démontrée au comité par le cas de Andrezej Kulesza, l'entraîneur des haltérophiles qui s'est dit lésé par les conclusions du rapport de l'enquête Dubin. Il a peut-être tort ou raison, mais lorsqu'il a comparu devant le comité, il se sentait profondément lésé et estimait avoir été traité injustement. Notre comité a demandé à l'unanimité au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, à titre peut-être de première cause-type d'accepter la façon de procéder de Dubin dans son affaire, qui visait à établir son droit de faire appel devant un arbitre indépendant. Par conséquent, nous avons déjà une affaire précise et en cours, et si la Chambre pouvait adopter la motion que j'ai présentée, cela permettrait de résoudre la question d'une manière juste et équitable.

Le rapport Dubin contient de nombreuses déclarations éloquentes à propos du rôle du sport dans notre société. Je voudrais renvoyer la Chambre à la page 561 de ce rapport. Au commencement du chapitre «L'éthique et la moralité dans le sport», le commissaire Dubin déclare ce qui suit:

> Nous considérons le sport comme un moyen de former le caractère et d'enseigner les vertus de dévouement, de persévérance, d'endurance et d'autodiscipline. Le sport nous aide à tirer des leçons autant de la défaite que de la victoire, et les sports d'équipe développent l'esprit de collaboration et le sens de l'interdépendance. Nous voyons le sport comme un moyen de transmettre certaines valeurs morales et sociales et, grâce à l'effet produit sur le plan individuel, de créer une société saine, intégrée.

Monsieur le Président, un des droits fondamentaux de notre société accordés aux employés dans tous les aspects de notre vie nationale est le droit d'association, le droit d'être protégés par une convention collective. Ce droit n'est pas accordé aux athlètes.

La Chambre a une obligation, à mon avis, comme le gouvernement a l'obligation de veiller à ce que l'un des éléments les plus fondamentaux de la justice en milieu de travail, en l'occurrence le domaine du sport, soit donné à nos jeunes Canadiens. C'est le droit d'avoir leurs plaintes examinées équitablement et impartialement.

Je demande à la Chambre d'adopter à l'unanimité la motion dont elle est saisie.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, vous avez déjà amplement démontré que vous étiez bien plus en forme que moi.

Je suis heureux, monsieur le Président, de pouvoir participer au débat sur la motion de mon collègue de Victoria. Ce député joue un rôle actif au sein du sous-comité parlementaire, et ses vues revêtent beaucoup d'intérêt et beaucoup d'importance aux yeux du gouvernement.

[*Français*]

Comme le savent les députés, monsieur le Président, le gouvernement du Canada a été heureux de recevoir le Rapport de la Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique, connu désormais sous le nom du Rapport Dubin que le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur a déposé sur le Bureau de la Chambre le 27 juin.

Si je peux me permettre, monsieur le Président, j'aimerais fournir à mes collègues députés quelques renseignements généraux concernant ce rapport, parce que je les considère extrêmement appropriés au contexte de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Le rapport a constitué le point culminant d'un processus que le gouvernement fédéral a amorcé il y a un peu plus de deux ans, après que des athlètes canadiens ont obtenu des résultats de contrôle antidopage positifs aux Jeux olympiques d'été à Séoul en Corée.

La portée de l'enquête était très étendue. Des audiences publiques ont eu lieu de janvier à octobre 1989, alors que 119 personnes sont venues témoigner que 295 pièces ont été produites et que 26 communications écrites ont été soumises. À la fin, le rapport de M. le juge Dubin renfermait 70 recommandations, dont bon nombre étaient adressées au gouvernement fédéral ainsi qu'à d'autres intervenants faisant partie du système sportif canadien, les organismes nationaux de sport, le Conseil canadien de la médecine sportive, l'Association olympique canadienne, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Le 9 août de cette année, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur a fait une série d'annonces hâtives qui portaient sur environ 26 des 70 recommandations. Plus précisément, les annonces étaient axées sur la situation des personnes citées dans le rapport: athlètes, entraîneurs et autre personnel de soutien, ainsi que sur un projet de cadre concernant les futures sanctions liées au dopage. En même temps, le ministre a indiqué son intention de tenter de répondre au reste des recommandations figurant dans le rapport, d'ici à la fin de l'année.

[*Traduction*]

Il a été clairement question d'un mécanisme d'arbitrage dans le rapport Dubin. D'ailleurs, monsieur le Président, ce rapport renferme pas moins de 10 recommandations qui font état de la nécessité d'améliorer la procédure d'appel, d'arbitrage et d'enquête en matière de dopage. Comme on l'a déjà signalé, ces recommandations s'adressent aux nombreuses autorités qui réglementent les sports à l'heure actuelle. À la recommendation 11(a) notamment, on propose d'étendre le rôle du Conseil de médecine sportive du Canada pour en faire un organisme central indépendant, chargé du contrôle antidopage auprès des athlètes canadiens et de la coordination des activités antidopage au Canada. On lui confierait notamment d'autres responsabilités en le chargeant de faire enquête et de faire rapport à Sport Canada sur les infractions aux règlements anti-dopage.

• (1720)

Les recommandations 37 et 38 demandent aux fédérations sportives nationales de mettre au point leur propre mécanisme de réglementation qui permette de faire enquête et de rendre des décisions sur la conduite des instructeurs, mécanisme qui comporterait une procédure d'audition des griefs avec arbitrage indépendant pour assurer aux athlètes une audience juste de la part de la fédération.

L'une des principales recommandations à l'intention du gouvernement fédéral sur ce plan a été la recommandation 42 qui demande à Sport Canada de prévoir un droit d'appel auprès d'un arbitre indépendant au lieu du ministre, comme c'est le cas actuellement, pour que ceux qui ont contrevenu à la politique antidopage de Sport Canada ou qui ont commis d'autres infractions puissent se faire entendre.

La commission Dubin a critiqué la portée des procédures actuelles parce que, dans l'ensemble, les moyens dont disposent les responsables des sports pour enquêter sur les allégations, les soupçons ou les éléments de preuve concernant l'utilisation de substances interdites sont limités ou contradictoires.

Les procédures d'appel, d'arbitrage et d'enquête sont limités. En ce moment, on ne s'occupe que du comportement des athlètes. Les infractions que sont susceptibles de commettre le personnel de soutien et les autres travailleurs du milieu sportif, surtout les entraîneurs, ne sont pas définies et ne peuvent donc pas faire l'objet d'enquêtes et de sanctions.

Il n'existe actuellement aucune méthode uniforme et objective d'audition des athlètes et des autres personnes accusées dans des cas de dopage ou d'autres cas liés aux sports. La plupart du temps, les mécanismes d'arbitrage actuels, pour peu qu'ils existent, ne sont que des audiences «internes» par les organismes nationaux directeurs de sports.

[*Français*]

Alors que les recommandations de la Commission d'enquête Dubin portent sur les appels, l'arbitrage et les enquêtes traitent essentiellement des infractions liées au dopage; la section du rapport consacrée aux «droits des athlètes» fait bel et bien mention d'une préoccupation concernant les différends se rattachant au sport en général. Au-delà des infractions liées au dopage, la vaste gamme de règles qui régissent la conduite des athlètes amateurs n'est pas actuellement assujettie à un mécanisme uniforme de règlement des conflits.

Monsieur le Président, comme je l'ai démontré, la nécessité d'adopter une nouvelle façon d'aborder l'arbitrage dans le sport est clairement énoncée dans le Rapport Dubin. Il est certain que l'esprit de la motion dont

nous sommes saisis aujourd'hui est conforme aux principes transpirant des recommandations du rapport et à la reconnaissance générale que des améliorations s'imposent dans bon nombre de domaines de notre système sportif.

Mais, comme je l'ai souligné, monsieur le Président, ce système comporte de nombreux intervenants qui ont tous un rôle à jouer dans la concrétisation de ces améliorations et dont la non-participation au processus minimiserait les chances de susciter un changement significatif. Conscient de ce fait, le ministre d'État respecte l'engagement qu'il a pris en août de mener des consultations sur une vaste échelle.

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada doit en même temps s'assurer qu'en examinant les options, il retient celles qui sont conformes aux dispositions complexes de la Charte, des lois protégeant les droits de la personne et du droit administratif. On admet généralement que les opinions exprimées par les milieux sportifs doivent être nuancées en fonction des avis donnés au moment opportun par les spécialistes du droit. La communauté sportive en est consciente et je suis convaincu que les députés seront rassurés qu'il en soit ainsi.

En terminant, je félicite le député qui a présenté la motion et a donné à la Chambre l'occasion de l'examiner. Il ne fait aucun doute qu'elle tombe à point.

Cependant, je suis convaincu que le fair-play reconnu du député et l'intérêt croissant pour la mise en place d'un système de sport unique au Canada auront convaincu le député qu'il serait irresponsable de présumer du résultat du processus de consultation amorcé par le ministre d'État. Les idées émises au cours du débat d'aujourd'hui s'ajouteront aux opinions exprimées dans le cadre de ce processus de consultation qui touche un large éventail de sujets dont la procédure d'arbitrage n'est pas un des moindres.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur la motion déposée par mon collègue de Victoria. Je tiens à le féliciter d'avoir présenté cette motion, parce que je crois que c'est une question très importante pour le sport amateur au Canada. Elle mérite que le gouvernement y porte attention.

Cette motion demande au gouvernement d'envisager l'opportunité d'établir un mécanisme indépendant d'examen des conflits entre les athlètes et les organisations sportives, assorti du pouvoir de faire enquête et d'imposer les correctifs jugés à propos.

Afin que les conflits soient réglés de manière équitable au sein du réseau canadien du sport amateur, nos athlètes ont besoin de mécanismes qui leur conféreront des droits comparables à ceux dont jouissent l'ensemble des Canadiens.

L'idée d'un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage à l'usage des athlètes est certes intéressante de nos jours, compte tenu des résultats et des recommandations de la Commission d'enquête sur l'usage de drogues et d'autres pratiques bannies pour améliorer la performance athlétique, qui a été menée par le juge en chef Charles Dubin.

Cependant, il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter de l'innocence ou de la culpabilité d'athlètes particuliers, ni du rapport Dubin en soi. Nous parlons des droits des athlètes. Ils ont besoin de certains droits déterminés qui leur donneraient la possibilité, par exemple, de contester, par l'intermédiaire d'un juge indépendant, les suspensions ou autres sanctions disciplinaires qui leur ont été imposées par les organisations sportives. Ils auraient ainsi accès à une instance d'appel indépendante et pourraient également défendre leur droit à la sélection par l'équipe nationale.

Dans son rapport, le juge en chef Dubin a prêté une grande attention aux droits des athlètes. Pour lui, les droits d'un athlète doivent être respectés. Il a indiqué dans son rapport:

> Il est évident que les athlètes peuvent se trouver en situation de conflit avec leurs fédérations sur plusieurs points, non seulement dans les cas de dopage et d'admissibilité aux compétitions, mais aussi aux termes d'un vaste éventail de règles qui régissent la conduite des athlètes amateurs. Actuellement, il n'y a aucune uniformité dans les méthodes employées pour régler ces différends.

Pour faire face à ce problème, le juge en chef Dubin a proposé, dans la recommandation nº 38 de son rapport:

> Que toutes les fédérations sportives nationales établissent, suivant leurs propres règles, un processus de règlement des griefs assurant aux athlètes la tenue d'une audience impartiale devant la fédération en cause et comprenant un mécanisme d'arbitrage par un arbitre indépendant jugé acceptable par les deux parties.

Dans cette recommandation, on peut voir l'importance qu'accorde le juge Dubin aux droits des athlètes au sein de l'organisation des sports amateurs du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, notre société accorde une importance considérable, et avec raison, aux droits individuels. Il est donc logique que des droits semblables s'étendent aux athlètes, et que le sport amateur dispose d'un mécanisme offrant aux athlètes des moyens d'obtenir protection et réparation.

En ce qui concerne les organismes de réglementation du sport, monsieur le Président, je pense qu'ils s'estiment obligés de veiller à ce que les athlètes, et les entraîneurs, puissent recourir à une procédure d'appel conforme à la justice naturelle, à un mécanisme satisfaisant. Cela n'est que juste, puisque les intérêts et le bien-être de l'athlète et de l'entraîneur doivent être le premier but des organisations sportives.

[*Traduction*]

Évidemment, les droits des athlètes peuvent prendre plusieurs formes. Il faudra examiner plusieurs propositions avant d'en arriver à la bonne formule. L'une de ces propositions porte sur l'établissement d'une déclaration des droits des athlètes. Cette proposition jouit d'un certain appui au sein des organismes de sport amateur et mérite d'être étudiée plus avant.

Comme je l'ai dit, le juge en chef Dubin a dit qu'il était en faveur d'un mécanisme indépendant d'examen de griefs et d'arbitrage pour les athlètes. Je pense qu'on pourrait prendre exemple sur ce que font les organismes des secteurs public et privé.

Quel que soit le système qui sera conçu, il devra d'abord faire l'objet de discussions entre les athlètes, les entraîneurs, les fédérations sportives provinciales et nationales ainsi que les gouvernements provinciaux et fédéral. J'inclus les gouvernements parce que j'estime qu'ils ont un rôle à jouer dans l'élaboration d'un tel système.

J'estime que, compte tenu des droits de l'athlète, il serait utile que les gouvernements participent aux discussions sur la mise au point d'un mécanisme acceptable. Une formule consultative s'impose, selon moi, pour l'examen des structures qui existent déjà ailleurs avant d'opter pour un modèle en particulier. Avec l'aide des gouvernements, la question des mesures d'application des droits de l'athlète pourrait aussi être réglée.

• (1730)

L'élaboration d'un mécanisme acceptable fera fond, dans une grande mesure, sur le travail des athlètes, des entraîneurs et des organismes sportifs en vue de trouver ce qui répond le mieux aux besoins de l'athlète. Le travail devra évidemment s'effectuer dans un grand esprit de collaboration, si l'on veut faire en sorte que le mécanisme fonctionne et prouver aux athlètes que leurs droits sont bel et bien protégés.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'usage de drogues illégales destinées à améliorer la performance a eu de sérieuses répercussions sur nos athlètes et sur le sport amateur au Canada. Il ne faut pas entraver les efforts déployés pour supprimer l'usage de ces drogues. La disparition de cette menace pour la santé de l'athlète et pour le monde du sport amateur en général est un objectif fondamental pour tous ceux qui se soucient du sport amateur.

[*Traduction*]

Il est cependant essentiel qu'il existe des mécanismes offrant aux athlètes amateurs des moyens de se défendre. Les athlètes devraient avoir des recours et pouvoir faire appel à l'arbitrage. Peu importe le sujet du litige, que ce soit la drogue ou la composition d'une équipe, il reste que l'athlète mérite que ses droits soient définis et protégés.

Il ne fait aucun doute qu'en l'absence d'un tel système, les athlètes sont privés de l'aide dont ils ont besoin pour donner le meilleur d'eux-mêmes dans leur discipline. Si aucun système de protection des droits de l'athlète n'est mis au point, les athlètes canadiens et tout le secteur du sport amateur en souffriront.

Dans son rapport *Vers l'an 2000: donner au Canada une infrastructure sportive*, qu'il a présenté en août 1988, le groupe de travail recommandait au gouvernement de:

> S'assurer que les mesures et les décisions concernant les athlètes (sélection, discipline, mise sur fiches, négociation de contrats, mesures anti-dopage, etc.) sont prises conformément aux normes établies de la procédure équitable et aux principes de la justice naturelle.

Je crois que cette recommandation est tout à fait appropriée. J'espère que le gouvernement prendra des mesures et aidera à élaborer une telle infrastructure pour le sport amateur.

Réagissant au rapport du juge en chef Dubin, le 9 août dernier, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur a dit:

> L'élaboration d'un mécanisme indépendant approprié se fera à l'automne.

Si cette déclaration se rapportait aux athlètes précisément nommés dans le rapport du juge en chef Dubin, il serait logique qu'un processus d'appel uniforme s'applique à tous les athlètes. Il se peut que le ministre offre d'aider à l'élaboration d'un processus d'appel indépendant pour tout le secteur du sport amateur dans un proche avenir.

Certains organismes sportifs pancanadiens recourent à une forme de processus et de procédure de grief dont disposent les athlètes et les entraîneurs. Il serait néanmoins souhaitable qu'il y ait un mécanisme uniforme dans tout le secteur du sport amateur.

Le 4 octobre 1990, le sous-comité de la condition physique et du sport amateur a adopté à l'unanimité une motion visant à demander au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur de permettre à l'un des entraîneurs cités dans le rapport Dubbin d'en appeler des mesures que le juge Dubbin recommande de prendre contre lui. La motion en question prévoyait:

> Que le sous-comité demande au ministre chargé de la Condition physique et du Sport amateur de charger un arbitre indépendant de régler le cas de M. Kulesza, si celui-ci le demande.

J'espère qu'en adoptant cette motion, nous avons persuadé le ministre de la nécessité d'établir, dans le milieu du sport amateur, un système uniforme qui aide les athlètes et les entraîneurs à résoudre les problèmes qui les opposent à leurs organisations sportives respectives. Le gouvernement fédéral devrait maintenant contribuer à mettre sur pied un tel système.

Bref, monsieur le Président, je crois que les athlètes et les entraîneurs amateurs devraient pouvoir compter sur un système uniforme et indépendant d'arbitrage pour régler les différends qui les opposent à leurs organisations sportives respectives. Je demande au gouvernement de leur accorder toute l'assistance nécessaire à cette fin. En aidant à créer de tels mécanismes, le gouvernement ferait quelque chose de constructif et contribuerait à faire régner la justice et l'équité dans le monde du sport amateur au Canada.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, merci de me permettre d'intervenir dans cet important débat sur la motion du député de Victoria.

De ce côté-ci de la Chambre, nous connaissons bien l'intérêt du député pour le sport amateur, et nous lui sommes reconnaissants du travail qu'il a accompli au sous-comité parlementaire de la condition physique et du sport amateur.

Le député prie le gouvernement d'envisager l'opportunité d'établir un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage des conflits entre les athlètes et les organisations sportives, assorti du pouvoir de faire enquête et d'imposer les mesures correctives jugées à propos.

Avant de traiter directement de la motion, je crois utile de mettre les députés au fait de la situation en ce qui concerne l'arbitrage et les appels dans le domaine du sport international.

Il y a essentiellement deux sortes de mécanismes pour l'examen des conflits relatifs aux actions des organisations sportives internationales.

Il y a tout d'abord un processus d'arbitrage et d'appel au sein des fédérations sportives internationales pour régler les conflits entre les fédérations nationales membres ou entre une fédération nationale membre et un organisme international.

Par exemple, une fédération nationale pourrait contester la cession des droits à un championnat international par une fédération internationale. Dans ce cas, la fédération nationale pourrait demander que le différend soit soumis au processus d'arbitrage établi conformément aux règles de la fédération internationale.

À part les conflits survenant entre des fédérations nationales, des fédérations internationales insistent, dans leurs règlements, pour que chaque fédération nationale mette sur pied un mécanisme d'arbitrage pour résoudre les conflits entre elles et les athlètes.

Un conflit opposant un athète et une fédération internationale peut être soumis à la commission d'arbitrage de cette dernière. Il y a habituellement des restrictions quant à ce qui peut être porté devant la commission d'arbitrage d'une fédération internationale.

En général, les fédérations internationales sont en mesure de s'occuper des problèmes de dopage et d'admissibilité, pour lesquels elles invoquent automatiquement des pénalités si la culpabilité est établie.

Il faut signaler que les fédérations internationales n'ont pas toutes des règles claires en matière d'arbitrage, même si c'est de plus en plus le cas. Par exemple, la Fédération internationale d'athlétisme amateur possède une commission d'arbitrage dotée de règlements complets.

Le deuxième type de mécanisme de règlement des différents dans le domaine international est le Tribunal d'arbitrage des sports du Comité olympique international. Ce mécanisme peut théoriquement connaître d'une grande variété de différends concernant partiquement

toute organisation ou particulier qui a un grief à formuler en matière de sport.

En réalité, cependant, le nombre de cas soumis à ce tribunal est très faible et s'élève probablement à moins de 30 depuis qu'il a été créé en 1984. Cela est surtout dû au fait que ce tribunal exige généralement que les autres voies de recours aient été épuisées avant qu'on le saisisse, ce qui fait de lui, en un sens, une cour d'ultime appel indépendante.

On peut s'attendre à ce que ce tribunal soit utilisé plus fréquemment dans les sports internationaux au cours des années à venir, à mesure que les athlètes et les organisations sportives se familiariseront avec les possibilité d'appel et les mécanismes de règlement des différends qui ont été créés et qu'ils adopteront généralement une attitude plus procédurière en raison, entre autres, de la commercialisation de plus en plus grande du sport amateur.

En somme, monsieur le Président, on peut conclure que beaucoup de fédérations internationales ont des mécanismes de règlement des différends. Ces mécanismes destinés à entendre des appels portant sur des décisions concernant l'application des règlements sont très bien établis sous forme de jurys d'appel en place dans presque tous les événements sportifs depuis des années. D'autres griefs étrangers à la compétition, c'est-à-dire des questions qui n'ont rien à voir avec la tenue ou le résultat des compétitions, sont réglés grâce aux mécanismes dont se sont dotées la plupart des fédérations internationales.

Comme le savent les députés, la question du processus d'arbitrage pour le sport a été clairement abordée dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'utilisation de drogues et les pratiques interdites visant à accroître les performances des athlètes, connu sous le nom de rapport Dubin. Ce rapport fait 10 recommandations sur la nécessité d'améliorer les procédures d'appel, d'arbitrage et d'enquête concernant le dopage dans les sports.

Bien que les recommandations du rapport Dubin en matière d'appel, d'arbitrage et d'enquête traitent surtout des infractions relatives au dopage, la partie du rapport traitant des droits des athlètes se préoccupe des litiges reliés aux sports en général et établit clairement la nécessité d'une nouvelle approche concernant l'arbitrage dans les sports.

• (1740)

Ce qui m'amène à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'esprit de la motion est certes compatible avec les principes énoncés dans les recommandations du rapport Dubin et avec la reconnaissance générale que des améliorations s'imposent dans beaucoup de secteurs de notre système sportif.

Mais, comme l'a dit le ministre d'État à la Jeunesse et ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur dans sa déclaration du 9 août, il y a plusieurs intervenants dans le système sportif qui ont tous un rôle à jouer pour apporter des améliorations et sans la participation desquels il y aura très peu de possibilités de véritable changement.

Comme le ministre l'a dit à ce moment-là, le gouvernement passe l'automne à effectuer de vastes consultations sur le rapport Dubin. Et je peux vous dire, monsieur le Président, que la question du mécanisme d'appel, d'arbitrage et d'enquête représente une partie importante des consultations.

Le ministre a récemment distribué un document de travail sur les questions liées au dopage, dont un chapitre entier porte sur le sujet. Il servira de fondement au dialogue avec les organisations sportives nationales et d'autres parties intéressées. Le ministre prévoit répondre avant la fin de l'année.

Entre-temps, il serait peut-être malencontreux d'appuyer la motion du député, et peut-être, de devancer ce processus de consultation.

Pour terminer, monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir présenté cette question et de donner à la Chambre la possibilité d'en débattre. Le débat d'aujourd'hui permet de contribuer de façon importante aux nombreux points de vue actuellement exprimés dans le processus de consultation.

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Je vous remercie, monsieur le Président, de m'autoriser à parler de la motion présentée par mon collègue.

On trouve la notion de justice et de garanties légales pour les athlètes dans cette motion qui prévoit l'établissement d'un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage, assorti du pouvoir de faire enquête et d'imposer les mesures correctives jugées à propos. C'est certainement une notion que le gouvernement appuie et encourage dans ses consultations avec des organisations sportives nationales et d'autres organismes.

Les députés peuvent se rendre compte, j'en suis sûr, qu'il faut étudier sérieusement bon nombre de questions spécifiques si l'on veut parvenir à un consensus sur la forme que prendra à l'avenir tout système englobant des procédures d'appel, d'arbitrage et d'enquête.

La question fondamentale est la portée et le mandat d'un tel système. À cet égard, je remarque que la motion du député porte sur des conflits entre athlètes et organisations sportives. Il ne fait aucun doute que le premier groupe qui nous vient à l'esprit dans ces conflits sont les athlètes, mais ce n'est pas le seul.

Les entraîneurs, par exemple, participent étroitement aux activités quotidiennes liées aux sports. Nous avons amplement de preuves que les droits et les responsabilités des entraîneurs risquent de susciter de réels conflits.

Il suffit de se rappeler le cas de M. Daniel Saint-Hilaire, un entraîneur en athlétisme qui s'était plaint du processus de sélection de l'équipe nationale aux Jeux du Commonwealth de 1990, à Auckland. Cette affaire controversée et qui a fait les manchettes a montré l'importance de régler les conflits au sujet des droits des entraîneurs.

Les responsabilités des entraîneurs ont également été l'objet de témoignages controversés qui ont fait la une des journaux pendant l'enquête de la commission Dubin. M. le juge Dubin a conclu qu'il fallait que les organismes nationaux directeurs de sports établissent des mécanismes dans ce domaine. En bref, je pense que l'on peut légitimement proposer que l'on élargisse les catégories de personnes qui seraient visées par le processus d'arbitrage proposé par la motion d'aujourd'hui.

En dehors de la question de la définition des différends soumis à tout nouveau processus d'arbitrage, il faut envisager soigneusement la nature des plaintes recevables. Le libellé non restrictif de la motion suppose un processus de règlement de n'importe quel différend, ce qui semble coïncider avec le mécanisme proposé par le juge Dubin, là où il mentionne le large éventail des règles régissant la conduite des athlètes amateurs.

Il faudrait étudier soigneusement la question de savoir si, en fin de compte, on veut mettre sur pied un processus d'arbitrage de très grande portée. Naturellement, la portée doit être définie avant que l'on puisse prendre, en connaissance de cause, des décisions sur la viabilité du processus du point de vue des ressources opérationnelles, financières et humaines. Une fois la portée définie, la deuxième chose à déterminer est qui assumera la responsabilité du fonctionnement du processus.

La motion du député de Victoria présume de beaucoup de choses à cet égard. Elle dit que le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage ayant pouvoir de faire enquête. Que dire des responsabilités des autres parties du système sportif? Que dire des recommandations du rapport Dubin qui, tout en faisant remarquer la nécessité de modifier la procédure d'appel au niveau fédéral en ce qui concerne les sanctions financières en raison de dopage, visent également les organismes directeurs de sport.

À mon avis, il est juste de dire que la chance d'établir un processus d'arbitrage efficace dépendra du degré de «possession», pour reprendre l'expression employée dans le document de travail du ministre, que les associations sportives nationales acceptent dans la réglementation de leurs domaines de compétence respectifs. Par exemple, la motion d'aujourd'hui demande un processus «indépendant», mais indépendant par rapport à quoi et à qui?

À ce stade, nous avons besoin, je pense, d'étudier davantage ce principe, non pas pour remettre en question le besoin de justice absolue et d'une procédure légale, mais plutôt sous l'angle de la structure et de l'organisation.

Encore une fois, le document de travail du ministre pose la question en peu de mots: dans quelles circonstances le pourvoyeur de l'arbitrage d'appel et du service d'enquête devrait être des associations sportives nationales individuelles, un organisme central ou des efforts coordonnés? En ce qui concerne les infractions de dopage elles-mêmes, le rapport Dubin semble envisager l'enquête au moins comme une entreprise de coopération nécessitant la participation à la fois d'un organisme central indépendant élargi et de l'association sportive nationale concernée.

Précédemment, j'ai fait brièvement allusion aux procédures d'appel pour les sanctions en matière de financement fédéral imposées aux athlètes coupables de dopage. Manifestement, c'est un élément du système actuel qui relève de la compétence du gouvernement et qu'on demande à celui-ci d'assumer dans le contexte de la recommandation 42 du rapport Dubin. La recommandation en

question prévoit le droit d'en appeler à un arbitre indépendant plutôt qu'au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur pour ce qui est de l'obtention de crédits fédéraux directs.

• (1750)

Comme dans le cas de l'examen des procédures en vigueur à l'heure actuelle au sein d'organisations sportives nationales, ou du Conseil canadien de médecine sportive, il y a bien des questions à régler au sujet de l'arbitrage en cas de sanctions imposées par le gouvernement fédéral. Il s'agit notamment d'établir les parties pouvant imposer des sanctions; le nombre et les compétences des arbitres ainsi que la procédure de nomination des arbitres, leur rôle et leurs pouvoirs. Il faut également déterminer si l'arbitre peut citer à comparaître les parties et s'il est dans l'intérêt public que les délibérations se déroulent à huis clos ou soient publiques, et le reste.

Manifestement, ce sont des questions complexes que le gouvernement doit examiner très attentivement dans le cadre de l'élaboration de toute nouvelle procédure d'arbitrage des sanctions imposées par le gouvernement fédéral.

Cependant, ce n'est qu'un seul aspect d'un régime d'arbitrage plus large et il serait prématuré et, en fait, irréfléchi de la part du gouvernement de donner suite unilatéralement à cette motion, comme s'il était la seule autorité en la matière. Ce n'est absolument pas le cas.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Victoria souhaite invoquer le Règlement.

M. Brewin: Les trois ministériels qui sont intervenus jusqu'à maintenant ont tous déclaré qu'on ne devait pas étudier cette motion, car elle était prématurée. Pourtant, tous trois ont affirmé que le gouvernement se penchait actuellement sur la question même visée par cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous nous lançons en l'occurrence dans un débat. La parole est au député de Lévis.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 10 avril 1989, le député de Victoria déposait une motion à la Chambre, et je vais en faire la lecture:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage des conflits entre les athlètes et les organisations sportives, assorti du pouvoir de faire enquête et d'imposer les ressources correctives jugées à propos.

Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur la motion du député de Victoria. Lorsque le député indique dans sa motion que le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un mécanisme indépendant d'examen et d'arbitrage des conflits entre les athlètes et les organisations sportives, assorti du pouvoir de faire enquête et d'imposer les ressources correctives jugées à propos, j'imagine qu'il doit avoir à l'esprit la situation actuelle qui existe en matière d'appel, d'arbitrage et d'enquêtes dans le domaine du sport au pays.

C'est pourquoi, monsieur le Président, avant de poursuivre sur l'à-propos de la motion du député de Victoria, j'aimerais saisir mes collègues députés de la situation en ce qui regarde les recours en appel, à l'arbitrage et aux mesures d'enquête afin qu'ils puissent se faire une meilleure idée de la question.

C'est en effet ce que je me propose de vous exposer, monsieur le Président, au cours des minutes qui me sont allouées.

Tout d'abord, nous remarquons que dans la motion qui est à l'étude, aucune mention n'est faite des procédures d'appel, ce qui, à mon avis, devrait figurer au même titre que des procédures d'arbitrage et d'un pouvoir d'enquête.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de vous décrire le contexte dans lequel s'inscrivent les procédures actuelles d'appel et d'arbitrage relatives aux infractions de dopage. En termes simples, le système comprend trois grandes composantes.

Tout d'abord, nous retrouvons le Conseil canadien de la médecine sportive. Cet organisme étudie les protestations qui lui sont faites, soit au cours du prélèvement des échantillons, au moment de l'ouverture de l'échantillon B et suivant un résultat positif de l'échantillon B.

Si l'athlète accusé d'une infraction aux règlements antidopage le lui demande après l'analyse positive de l'échantillon B, le Conseil a toute autorité pour amorcer un processus d'arbitrage.

Vous aurez compris, bien sûr, monsieur le Président, que les allusions à l'échantillon B supposent qu'il y a déjà eu prélèvement d'un premier échantillon A—appelons-le A—le deuxième, en l'occurrence l'échantillon B, venant confirmer ou infirmer le premier.

Ensuite, figurent les organismes nationaux de sport dont chacun entend les appels en s'inspirant des règles et des procédures internes établies.

Enfin, il y a le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), qui entend les appels liés au rétablissement de l'admissibilité au financement du gouvernement.

Et si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais revenir au Conseil canadien de la médecine sportive. Cet organisme, de concert avec Sport Canada, a publié, en juillet de cette année, un document sur les méthodes de fonctionnement normalisées relatives au

contrôle antidopage. À la section sur les procédures d'appel, on dresse une série de mesures à prendre.

On expose en détail les procédures en ce qui touche une réclamation à la suite de l'obtention d'un résultat positif, les mesures à prendre relativement à une procédure d'appel et d'arbitrage, qui couvrent notamment la tenue des rencontres avec l'arbitre, ainsi que les dispositions en ce qui a trait à la communication entre l'arbitre et les parties et celles concernant l'audience. C'est donc dire que les parties impliquées dans l'élaboration de ces méthodes devront les réviser à la lumière des recommandations du juge Dubin.

J'aimerais m'attarder maintenant sur la situation qui existe au sein des organismes nationaux de sport que j'ai mentionnés précédemment.

À l'heure actuelle, monsieur le Président, la plupart des organismes de sport nationaux et provinciaux au Canada ont déjà des procédures quelconques pour résoudre les litiges, lesquelles permettent aux athlètes et au public en général de contester les décisions des organismes en cause.

De façon générale, le caractère d'indépendance qu'offre à l'organisme ces procédures d'arbitrage peut susciter la critique, puisque celles-ci ont été établies par l'organisme même dont la décision est contestée. Cependant, monsieur le Président, ces procédures, à vrai dire, sont considérées généralement comme suffisamment objectives et équitables.

Les difficultés quant à l'impartialité surgissent lorsqu'une contestation présentée par un athlète ou quelqu'un d'autre est dirigée précisément au même organisme qui a statué sur la décision originale. Il faut dire que la plupart des organismes nationaux et provinciaux reconnaissent cette situation et il arrive qu'ils soumettent la question en litige à un autre groupe de personnes au sein même de l'organisme de sport.

Par ailleurs, les organismes plus ouverts à la question fondamentale, et c'est probablement une minorité à ce moment-ci, soumettent le litige à un groupe dont les personnes sont choisies, en tout ou en partie, par les parties en litige, comme c'est la situation en ce qui regarde l'arbitrage.

Pour aller plus à fond dans mon analyse, monsieur le Président, je voudrais aborder maintenant les différents genres de procédures de grief, d'appel et d'arbitrage que l'on retrouve dans le système sportif canadien à l'heure actuelle.

Parmi ces procédures, on compte notamment les jurys d'appel qui sont chargés de réexaminer les décisions des officiels et d'autres personnes concernant la conduite d'une compétition. Il y a aussi des procédures d'arbitrage et d'appel qui permettent aux intéressés de contester les décisions d'un organisme de sport, par exemple à l'égard de l'admissibilité d'un athlète à la compétition lorsque celui-ci fait l'objet d'allégations selon lesquelles il aurait contrevenu aux règles de l'amateurisme qui existent dans le sport en cause.

Il existe aussi des procédures d'appel. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de vous interrompre.

[*Traduction*]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le 7 juin dernier, pendant la période des questions, j'ai demandé au ministre de l'Énergie ce qu'il entendait faire pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Je lui ai plus précisément demandé s'il partageait l'avis de son collègue, le ministre de l'Environnement, qui s'était engagé à stabiliser les émissions de dioxyde de carbone à leur niveau actuel d'ici l'an 2000.

Le ministre de l'Énergie a esquivé ma question en parlant des consultations menées en vue de l'élaboration du Plan vert. Dans ma question supplémentaire, j'ai de nouveau demandé au ministre s'il approuvait le projet du ministre de l'Environnement et s'il avait, lui aussi, un plan pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Le ministre a encore une fois esquivé ma question.

N'ayant pu obtenir de réponse satisfaisante, je pose de nouveau la question ce soir en espérant que le ministre ou le secrétaire parlementaire puisse me fournir des réponses claires.

Il s'agit d'une question très importante, puisque nous savons tous que les gaz à effet de serre contribuent au réchauffement graduel de la planète. Les Canadiens veulent savoir, et ont le droit de savoir, quelle est la politique du gouvernement à ce sujet.

Le Comité de l'environnement, formé de représentants de tous les partis, a diffusé hier un rapport provisoire sur le réchauffement de la planète. J'aimerais vous citer un paragraphe tiré de ce rapport:

> Étant donné que les émissions de gaz carbonique (CO_2) d'origine anthrophique contribuent le plus [au réchauffement global] et que ces émissions découlent avant tout de la consommation humaine d'énergie, [. . .]la politique énergétique canadienne doit avoir comme objectif immédiat d'économiser l'énergie et d'en tirer un meilleur parti.

Cet objectif est certes conforme au rapport de la Commission Brundtland, paru en 1987, où l'on recommandait que les stratégies énergétiques soient axées vers le développement durable.

Quand l'actuel ministre de l'Environnement a souscrit à l'engagement qu'avait pris son prédécesseur, soit de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone au niveau actuel d'ici l'an 2000, il m'apparaissait tout à fait logique de demander au ministre de l'Énergie s'il appuyait cette initiative. Après tout, il reviendrait au ministre de l'Énergie de trouver des moyens de réduire la consommation d'énergie et d'en faire un usage plus efficace.

Je lui ai donc posé la question le 7 juin, et il ne m'a pas répondu. J'ai également posé la question au premier ministre suppléant le 25 mai. Le gouvernement a confirmé l'engagement pris par le ministre de l'environnement, mais n'a pas voulu dire quelle était la position du ministre de l'Énergie à ce sujet.

Récemment, certains aspects du nouveau plan de rendement et de conservation énergétiques ont été dévoilés. Ce plan vise à remplacer toutes les compressions qui ont été décrétées depuis 1984 dans les programmes de conservation et de mise en valeur de sources d'énergie de remplacement.

Le Canada a joué un rôle de chef de file dans le domaine de la recherche énergétique, surtout en ce qui concerne la conservation et les énergies de remplacement—jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

En 1983, le gouvernement qui était au pouvoir à l'époque avait consacré presque 500 millions de dollars à la recherche. Ce montant, sous le présent gouvernement, est tombé à 40 millions de dollars environ. . .

M. Crawford: C'est honteux.

Mme Callbeck: . . .ce qui correspond à une réduction de 90 p. 100 des fonds consacrés à la recherche dans le domaine des sources d'énergie de remplacement et de la conservation. Le gouvernement a également fermé 12 bureaux régionaux, dont un situé dans ma province, à Charlottetown. De plus, le gouvernement a considérablement réduit sa contribution au programme de mise en valeur de sources d'énergie de remplacement, dont il partageait le coût avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

On fondait donc beaucoup d'espoirs sur le plan qui a été dévoilé récemment. Mais dès que son contenu a été rendu public, on s'est rendu compte que les émissions de dioxyde de carbone allaient en fait augmenter, et non pas diminuer, mais bien augmenter entre 8 et 17 p. 100 d'ici l'an 2000. Nous sommes bien loin de l'engagement pris par le ministre de l'Environnement, qui avait promis de stabiliser les émissions de CO_2 d'ici l'an 2000.

La question qui se pose est: qui parle au nom du gouvernement? Est-ce le ministre de l'Environnement, qui dit une chose, ou le ministre de l'Énergie, qui en dit une autre dans son nouveau plan d'action? Je voudrais également que le ministre de l'Énergie nous explique ce qu'il voulait dire quand il a déclaré au mois d'août que le Canada devrait donner l'exemple en réduisant les émissions de CO_2.

Le nouveau plan qu'a rendu public le ministre est loin de l'engagement pris par le ministre de l'Environnement. Il va moins loin que les recommandations du comité de l'environnement et encore moins loin que les engagements de pays comme la République fédérale d'Allemagne, le Danemark et la Nouvelle-Zélande.

Qu'est-ce que le ministre veut dire quand il affirme qu'il faut donner l'exemple, mais dresse un plan qui n'atteint pas cet objectif? Pourquoi ces ministres ne peuvent-ils s'entendre sur les orientations du gouvernement? Le public canadien. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole de la députée est écoulé.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir, aujourd'hui, traiter des préoccupations de la députée de Malpèque.

Le gouvernement convient que le réchauffement de la planète est une question importante car il est à l'origine d'une production excessive de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada a joint ses efforts à d'autres pays,

le 16 mai à Bergen, pour se doter d'une stratégie nationale et fixer les objectifs et les calendriers de travail nécessaires pour limiter, stabiliser ou réduire le plus possible les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre.

Le Canada s'est rallié à la majorité des pays membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en proposant, comme première étape, de stabiliser ces émissions aux niveaux actuels, au plus tard en l'an 2000.

Il va de soi que tous les ministres souscrivent aux engagements que le gouvernement a pris devant cette tribune internationale. Sans vouloir sous-estimer l'importance des objectifs sur lesquels il serait possible de s'entendre à l'échelle internationale, la question la plus pertinente n'en demeure pas moins les mesures que nous acceptons de prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement comprend l'importance de ce problème et il dispose d'un mécanisme pour le combattre. Au cours du printemps et de l'été, il a tenu des consultations avec les intéressés dans toutes les régions du Canada pour obtenir leur avis sur cette question et sur d'autres questions écologiques. Il met la dernière main au Plan vert qui sera rendu public à la fin de l'année. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses collaborateurs ont travaillé très étroitement avec le ministre de l'Environnement à la mise au point du plan. Celui-ci dresse la liste d'un certain nombre de mesures importantes à prendre pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Il fait mention notamment de l'amélioration du rendement énergétique et de la mise au point de sources d'énergies de remplacement.

Il s'agira de mesures concrètes que le gouvernement fédéral prendra en ce qui concerne le réchauffement de la planète et les émissions de dioxyde de carbone. Mais le gouvernement n'est qu'un intervenant parmi plusieurs autres. Le Canada devra déployer un effort à l'échelle nationale pour pouvoir atteindre des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions. Nos collègues provinciaux ont également compétence sur plusieurs domaines touchant à l'énergie et leur contribution sera essentielle à la réalisation de ces objectifs. Les municipalités ont également un rôle important à jouer sur ce chapitre et nous comptons également sur la participation intégrale de l'industrie. Les dernières mesures, qui ne sont pas les moindres, seront celles que tous les Canadiens peuvent prendre pour lutter contre le phénomène du réchauffement de la planète.

Monsieur le Président, ce fut un honneur pour moi de pouvoir entretenir la Chambre de cette question.

• (1810)

LA DISCRIMINATION SEXUELLE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, mon intervention fait suite à la question que j'ai posée le 8 mars 1990 à la ministre de la Justice.

Je lui avais alors demandé quand le gouvernement conservateur allait enfin tenir la promesse qu'il avait faite plus de quatre ans auparavant et prendre les mesures nécessaires pour faire de l'orientation sexuelle un motif de discrimination illicite dans tous les secteurs de la responsabilité du gouvernement fédéral.

Le gouvernement s'y était engagé. Cette promesse avait été faite à tous les Canadiens et non pas uniquement aux lesbiennes, aux gais et aux bisexuels. Je rappelle qu'au Canada, beaucoup de personnes sont victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle.

La Commission canadienne des droits de la personne a même déclaré dans son rapport annuel, paru tôt le printemps dernier, que l'indifférence du gouvernement face à ce problème avait contribué à l'augmentation de l'homophobie et de la marginalisation au sein de notre société. La Commission ajoutait que tout nouveau délai dans l'adoption des modifications proposées à la Loi canadienne sur les droits de la personne mettrait sérieusement en doute le respect des principes des droits de la personne par le gouvernement fédéral.

Lors d'audiences du Comité permanent des droits de la personne et des handicapés, plus tard au printemps, la ministre de la Justice avait déclaré qu'elle présenterait des modifications à la Loi sur les droits de la personne cet automne, soit quatre ans et demi après que la promesse eut été faite.

De même, le gouvernement avait promis il y a quelque temps— au temps de l'ancien ministre de la Justice, le député de St. John's-Ouest, maintenant ministre du Commerce extérieur—de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y intégrer la notion d'adaptation raisonnable, qui a été qualifiée par la coalition des associations provinciales de personnes handicapées comme l'enjeu le plus important et le plus pressant peut-être pour les handicapés en matière de droits de la personne. Cet élément doit faire partie de cet ensemble de modifications apportées à la Loi sur les droits de la personne.

L'automne est arrivé, et le gouvernement semble de nouveau craindre d'aller de l'avant sur une question de justice et d'égalité fondamentales.

Il ne s'agit pas d'un simple changement de mots dans la loi. Nous parlons de vies humaines. Nous parlons de la volonté de traiter les gens avec dignité et respect, et en

toute justice. Nous parlons de la réalité que vivent trop de lesbiennes et d'homosexuels, au pays, qui sont victimes de violence, de raclées systématiques, et qui ont peur de déclarer à la police les abus dont ils sont l'objet parce que s'ils le faisaient, la chose se saurait, et ils pourraient perdre leur emploi.

Ils risquent d'être rejetés par leurs amis et leur famille. Ce n'est qu'en apportant des améliorations efficaces aux droits de la personne que les gens cesseront d'avoir peur de perdre leur emploi.

Par ailleurs, nous savons que les Forces armées canadiennes continuent d'exercer de la discrimination envers des hommes et des femmes qualifiés et même exceptionnels, des militaires qui ont la particularité d'être homosexuels. Ces politiques cruelles et inhumaines ont été la source de difficultés et de souffrances non négligeables pour un bien trop grand nombre de membres des Forces canadiennes. Certains ont vu leur vie brisée lorsqu'ils ont été libérés contre leur gré. D'autres restent dans les forces armées, mais vivent dans la crainte que cet aspect essentiel de leur vie soit dévoilé d'une façon ou d'une autre et que leur carrière soit détruite après de nombreuses années de service.

Heureusement, ces politiques des forces armées sont contestées devant les tribunaux. L'ancienne sous-lieutenant Michelle Douglas, une militaire remarquable que son commandant a décrite comme l'un des meilleurs officiers qu'il ait jamais connus, a eu le courage de contester la politique des forces armées devant les tribunaux. Derek Dwyer, un autre jeune officier, a fait de même.

Ils ne devraient pas être obligés d'avoir recours aux tribunaux. La justice exige certainement que le gouvernement abandonne cette politique discriminatoire.

Dans une recommandation unanime, le comité spécial du Parlement sur le SIDA a prié instamment le gouvernement de tenir la promesse de modifier la Loi sur les droits de la personne pour empêcher la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, et d'en faire une priorité.

Le comité a signalé que, si la Loi sur les droits de la personne n'est pas modifiée à cet égard, cela nuira à l'efficacité des stratégies visant à combattre cette terrible épidémie.

Enfin, monsieur le Président, je veux parler brièvement de la question soulevée plus tôt cette semaine par le président du comité permanent de la condition des personnes handicapées, le député d'Oxford. Il a dit que le gouvernement et certains députés conservateurs d'arrière-ban ont peur de modifier la Loi sur les droits de la personne parce qu'ils ne veulent pas lancer le débat sur la question de l'orientation sexuelle. Ils sont prêts à s'occuper des personnes handicapées, mais ne sont pas prêts à assurer justice et égalité aux hommes et femmes homosexuels du Canada.

Nous ne parlons pas d'étrangers; nous parlons de nos frères, de nos soeurs, de nos fils, de nos filles, de nos collègues de travail, de nos voisins. Pour l'amour de Dieu, monsieur le Président, j'implore les députés de la Chambre et le gouvernement, par l'intermédiaire des ministériels qui sont ici aujourd'hui, de tenir la promesse qui a été faite en réponse à une recommandation unanime d'un comité tripartite, et d'assurer justice et égalité, en vertu de la Charte des droits, à tous les Canadiens. Il est grand temps que nous passions à l'action.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, le député de Burnaby—Kingsway demande quand la Loi canadienne sur les droits de la personne sera modifiée de façon à tenir compte de l'engagement qu'a pris le gouvernement d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Comme l'a fait observer le député, le gouvernement a donné suite au rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité en promettant, dans «*Cap sur l'égalité*», de «prendre toutes les mesures nécessaires pour que, dans tous les domaines relevant du gouvernement fédéral, l'orientation sexuelle constitue un motif de distinction illicite».

Le député fait remarquer le temps qui s'est écoulé depuis le dépôt du rapport.

[*Français*]

Je voudrais expliquer que le gouvernement a entrepris une révision en profondeur de la Loi. L'orientation sexuelle est une des nombreuses questions importantes qui sont actuellement à l'étude. Les autres comprennent, par exemple, la question de savoir si la législation relative aux droits de la personne devrait avoir primauté sur les autres lois fédérales. Nous examinons aussi la possibilité d'introduire dans la loi le concept d'accommodation raisonnable, celle d'abolir la retraite obligatoire. La façon dont le gouvernement tranchera ces questions aura, bien sûr, un impact significatif sur la vie de plusieurs Canadiens et Canadiennes et, de façon plus générale, sur toute notre société.

[*Traduction*]

Chacun des groupes qui participent au processus a ses propres sujets de préoccupation, dont certains seront difficiles à concilier. Le gouvernement s'efforce néanmoins de faire progresser le dossier rondement. La révision de la loi se poursuit.

Les autorités compétentes du ministère s'appliquent à mettre au point des propositions qui sauront régler les points qui restent et répondre aux attentes exprimées jusqu'ici, tout en respectant les engagements pris par le gouvernement.

En terminant, je crois qu'il est important de souligner le fait que, comme le gouvernement l'avait prédit dans «*Cap sur l'égalité*», les tribunaux ont statué jusqu'ici que l'orientation sexuelle bénéficie de la protection qu'offre l'article 15 de la Charte. Bien que la Charte ne s'applique pas au secteur privé, ces décisions judiciaires offrent une protection adéquate contre les mesures législatives qui seraient discriminatoires.

ROUTE CANADA

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 18 juin, j'ai posé au ministre des Transports une question qui faisait suite à celle que j'avais posée quelques jours auparavant, lorsqu'il m'avait conseillé de voir le registraire au sujet de la vente de Route Canada à Transport Route Canada Inc. Après avoir vu le registraire de la faillite, j'ai dit:

> Ayant passé au moins trois heures avec le registraire, je suis encore plus convaincu que les employés de CN Route n'ont eu aucune chance. Leur sort a été scellé le jour même où la vente a été conclue.

Le ministre a répondu que la société accusait des pertes de 40 à 50 millions de dollars par année. Le CN avait une décision à prendre: fermer la société et renvoyer tous les employés, ou la vendre comme entreprise florissante aux frères Fingold.

• (1820)

Je reviens à la charge aujourd'hui, parce que cette partie de la réponse sur la vente d'une entreprise «florissante» est inacceptable. De notre côté de la Chambre, nous voulons obtenir un examen complet de cette transaction, la vente par le CN de son entreprise CN Route Canada au groupe d'investisseurs de Toronto, les frères Fingold et à une autre personne de Toronto du nom de Manfred Ruhland.

Le débat à savoir si l'entreprise était prospère n'est pas terminé. Je préviens ceux d'en face que nous ne lâcherons pas avant d'avoir obtenu satisfaction et compensation pour les 1 900 travailleurs qui sont touchés par cette terrible transaction entre le CN et ces investisseurs de Toronto.

Par suite de cette réunion et du suivi que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons assuré, nous avons essayé de faire adopter par le Comité permanent des transports une résolution et une motion prévoyant que tous les députés revoient en détail l'offre d'achat et le contrat de vente et toutes les modalités de cette transaction. Notre seule et unique préoccupation était de protéger les droits des 1 900 anciens employés des Chemins de fer nationaux et de CN Transport. Ceux-ci sont passés à la nouvelle société sans que leurs droits ne soient protégés dans le transfert.

Permettez-moi d'informer tous les Canadiens à l'écoute des derniers événements. Ce matin, jeudi, 18 octobre, était prévue une réunion du Comité permanent des transports en vue d'élire un nouveau président pour remplacer celui qui a démissionné au cours de la dernière semaine. L'autre question à l'ordre du jour de cette réunion du comité permanent consistait en la reprise de l'étude d'une demande, comme je le proposais dans ma motion. J'ai présenté celle-ci conformément à l'article 106 du Règlement, de sorte que soit examinés la vente, par les Chemins de fer nationaux, de CN Route Canada à Transport Route Canada et le cas de plusieurs autres sociétés incorporées qui ont été vendues en même temps ou qui ont été fusionnées par suite de cette vente.

Il est arrivé ce matin, à 9 h 30, quelque chose que je n'avais encore jamais vu à une réunion de comité. Les membres conservateurs du comité ne se sont pas présentés à la réunion. En fait, comme il n'y avait pas quorum à cause de leur absence, les questions à l'ordre du jour, dont celle que je viens de vous mentionner, n'ont pas pu être discutées ni réglées et cela, aux dépens des employés déjà pénalisés par la vente de ces entreprises. C'était là une autre façon d'amener le gouvernement à faire quelque chose dans l'intérêt de ces travailleurs, comme le veut la loi. Ils sont moralement tenus de s'occuper de ces employés du CN.

Permettez-moi de rappeler qu'en 1986, la société CN Route a vendu son secteur du camionnage à une société appelée Transport Route Canada Inc. Trois personnes en faisaient l'acquisition au prix de 29 millions de dollars.

Grâce à nos recherches, nous avons appris de façon certaine que les 36 installations au Canada avaient été évaluées à environ 80 millions de dollars et que le matériel roulant qu'ils avaient inclus dans l'opération présentait une valeur totalisant environ 23 millions de dollars. Ce montant total de 103 millions de dollars représentait la valeur de la société; le secteur du transport du CN, d'une valeur de 103 millions de dollars, a été cédé à un prix de 29 millions de dollars.

Ces investisseurs ont exploité la société pendant 20 mois avant de déclarer faillite et, à ce moment, le montant dû aux créanciers chirographaires s'élevait à 65 millions de dollars. Or, si nos calculs sont exacts, cela représente 80 millions de dollars plus 23 millions de dollars, moins 29 millions de dollars, ce qui signifie que 139 millions de dollars se sont évaporés en 20 mois—soit près de sept millions de dollars par mois—et, de ce côté-ci de la Chambre, nous voudrions savoir où cet argent est passé, pour que nous puissions en faire bénéficier les employés directement touchés.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, ma première réponse à mon collègue d'en face se rapporte à la réunion du comité du transport. Je devine que toute la question concerne le rapport du whip qui fournit la nouvelle liste des membres du comité, et les trois partis n'arrivent pas à se mettre d'accord là-dessus. Tant qu'ils n'y arriveront pas, la situation sera très compliquée, étant donné que les présidents ont démissionné.

Quant à l'affaire de CN Route, je suis heureux de pouvoir présenter des faits qui pourront aider un peu mon collègue. Je lui rappelle d'abord que l'ensemble des dispositions sur la transition a été négocié avec leurs représentants syndicaux.

Les employés touchés par le programme de rationalisation de la société ont reçu des prestations de cessation d'emploi qui représentent trois ou quatre fois les montants auxquels ils ont droit en vertu du Code du travail et de leur propre convention collective.

CN Route coûtait aux contribuables, ses électeurs aussi bien que les miens, de 30 à 40 millions de dollars par année. Le CN avait deux solutions—il n'aurait sûrement pas dû avoir à continuer à faire vivre l'entreprise au crochet des contribuables à raison de 30 à 40 millions de dollars par année à perpétuité. Il avait le choix de la vendre comme une entreprise en exploitation ou simplement de la fermer définitivement.

Le fait est que la grande majorité des employés s'en sont trouvés beaucoup mieux avec deux autres années d'emploi que ce n'aurait été le cas si CN Route avait fermé ses portes.

Notre gouvernement a respecté ses responsabilités dans cette affaire, comme il l'aurait fait pour n'importe quelle autre faillite dans le secteur privé.

Mon ami d'en face sait que si le NPD avait quelque chose à y voir, tout serait subventionné pour toujours comme si l'argent poussait dans les arbres, mais ceux d'entre nous qui avons les deux pieds sur terre savons que cela ne peut continuer.

Travail Canada a effectué une vérification des feuilles de paie pour déterminer les salaires et avantages sociaux auxquels les employés avaient droit en vertu du Code canadien du travail. Le ministère du Travail a ensuite pris des mesures qui ont permis de payer aux employés peu après la fermeture de Route Canada le salaire compensatoire de congé payé au niveau précisé dans le Code du travail, et le salaire qui leur était dû.

Le ministère a également informé la société de l'indemnité de cessation d'emploi et de l'indemnité de préavis qu'elle devait à ses employés, et lorsque Route Canada a été déclarée en faillite, il a adressé cette information au syndic de faillite.

Le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, est intervenu à l'été de 1988 pour mettre à jour ses cotisations au régime de retraite, et, le 16 septembre 1988, a mis fin au régime de retraite de Route Canada pour protéger les droits des employés.

Au moment de la faillite, Route Canada devait environ 600 000 $ en cotisations au régime de retraite pour lesquelles elle n'avait pas encore été facturée. À la suite des mesures prises par le BSIF et par l'administrateur du régime de retraite, la Crown Life, le principal créancier garanti de Route Canada, la Banque Royale, a accepté de payer la note. L'interruption des cotisations n'a eu aucune incidence sur le paiement des prestations aux retraités.

Les employés ont réclamé des comités d'adaptation de la main-d'oeuvre établis et financés par Emploi et Immigration.

Transports Canada a aidé les camionneurs indépendants travaillant sous contrat pour Route Canada à se recaser auprès d'autres sociétés. Il a également facilité la création de sociétés inter-villes par les propriétaires-exploitants qui voulaient lancer un tel service.

Les pouvoirs du surintendant des faillites, en vertu de la Loi sur la faillite, ont commencé à s'appliquer une fois que Route Canada a été déclarée en faillite. Le surintendant des faillites a immédiatement demandé à la GRC de procéder à une enquête, en raison des allégations entourant cette faillite.

Cette enquête se poursuit et je pense qu'il ne serait pas correct que je fasse d'autres observations là-dessus.

Le président suppléant (M. Paproski): En vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion d'ajournement est retirée d'office.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) (p. 13232), ainsi que de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)(p. 13240) et du sous-amendement de M^me^ McLaughlin (p 13244).

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Tout d'abord, je voudrais dire que je n'appuie pas la motion à l'étude, sauf pour ce qui est de la condamnation de l'invasion du Koweït par l'Irak. En tant que simple député représentant mes électeurs, je n'ai pas besoin d'être stimulé par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït. Cela me paraît évident, comme à tous les députés. On ne saurait tolérer l'agression où que ce soit et par qui que ce soit.

• (1830)

Comme beaucoup de députés l'ont déjà dit au cours de ce débat, nous avons une mémoire très sélective et nous appliquons très sélectivement les grands principes que nous invoquons contre l'Irak. Cela ne doit aucunement être interprété, directement ou indirectement, comme une approbation des initiatives de l'Irak et de son chef.

Il y a deux questions en cause. La première, ce sont les mesures que le gouvernement a prises, lorsque la crise s'est déclenchée au Moyen-Orient, sans consulter la Chambre, ni les citoyens du Canada par l'entremise de leurs représentants aux Communes, et sans même donner au Parlement une indication qu'il avait le droit de participer à des actes qui pouvaient précipiter le monde dans un conflit qui n'a pas son pareil depuis 50 ans.

J'ai vu des députés de la Chambre parler avec conviction, presque avec rage, de cette motion. Pourquoi? Parce que nous faisons penser aux pensionnaires d'une maison close qui discutent de l'efficacité de la chasteté et de la continence, voire de la prévention, mais bien après coup.

Le gouvernement n'avait aucune légitimité en décidant de déployer ses forces armées sans convoquer immédiatement le Parlement pour discuter de ses intentions.

Je souligne qu'il ne s'agit pas de l'application de la lettre de la loi, mais plutôt de l'esprit de la loi et de l'impression qu'ont les Canadiens et le reste du monde que le gouvernement n'a pas consulté le Parlement et les Canadiens avant de prendre un engagement irrévocable. Nous semblons ne pas nous rendre compte que nous nous engageons dans un débat purement théorique pour déterminer s'il était bien ou mal de participer à ces opérations en premier lieu. Un seul député, celui de Trinity—Spadina, a laissé entendre que nous devrions peut-être songer à retirer nos forces du Moyen-Orient.

J'étais en Europe lorsque la crise s'est déclenchée. Je dois vous avouer que je prévoyais être rappelé à la Chambre pour débattre une question extrêmement urgente. J'étais à ce moment-là un invité des Communes de l'un des principaux pays d'Europe. Tous les députés qui étaient partis en vacances ont été rappelés pour débattre les mesures que ce pays devait prendre face à la crise. Tous les Parlements d'Europe ont fait de même. Les députés ont été rappelés parce que, à leur avis, une décision motivée par les intérêts américains dans la région allait plonger toute l'Europe et peut-être le monde entier dans une situation grave. Ils tenaient au préalable à réfléchir à la situation, à examiner leurs propres intérêts et à étudier aussi les intérêts mondiaux avant de s'engager ou de refuser de le faire. Ils voulaient aussi se prononcer sur les ressources qu'ils pouvaient mobiliser si

les réalités diplomatiques, politiques, économiques et religieuses devaient changer non seulement dans cette région du globe, mais aussi dans le reste du monde industrialisé et en développement.

Nous n'avons pas eu l'occasion de faire la même chose ici et le gouvernement devrait rougir de honte parce qu'il n'a pas consulté les Canadiens avant de s'engager, parce qu'il a mis les partis d'opposition dans l'obligation de proposer des amendements, de soutenir que des consultations plus poussées auraient été de mise ou que la motion aurait pu donner une orientation différente à notre pays.

Permettez-moi de vous faire part brièvement des préoccupations des parlementaires européens, car j'ai suivi une partie de ce débat à titre d'observateur très attentif, croyant que j'allais être rappelé à Ottawa.

Ces parlementaires craignaient que, si les États européens et autres restaient en dehors de ce qui se passait au Moyen-Orient, les approvisionnements pétroliers nécessaires au maintien de la puissance économique de l'Europe et d'autres régions ne soient plus aussi sûrs et que les prix n'augmentent au-delà de toute mesure. Préoccupation triviale peut-être. Deuxièmement, ils redoutaient vivement que les tensions entre Israël et les pays arabes ne s'aggravent. Troisièmement, ils craignaient les conséquenecs de la non-participation de l'Europe à toute entente sur la répartition des ressources. Que se passerait-il s'ils décidaient d'être de la partie? Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé depuis deux mois. Tous les prix ont augmenté. Notre ministre de l'Énergie nous a garanti, sans chercher à se justifier, que nous pouvions nous attendre à une autre augmentation de 10c. du prix de l'essence à la pompe. Ce qui se passe, c'est qu'on assiste à une redistribution de l'économie dans le monde entier.

On s'inquiétait de la montée du nationalisme arabe, et nous pouvons constater qu'il est bien là. Il est évident partout, malgré l'alliance que les Américains semblent avoir réussi à bâtir. Il est maintenant évident qu'on va assister à un accroissement des tensions est-ouest. Ce n'est plus une hypothèse également que les tensions entre le monde arabe et Israël vont s'accroître; les faits sont là.

Avons-nous considéré les facteurs en question avant de décider d'envoyer nos militaires dans la région? Avons-nous envisagé les répercussions sur notre économie au cas où les approvisionnements en pétrole seraient administrés soit par les Arabes de la région soit par les multinationales américaines? Avons-nous songé au fait que, dans les deux cas peut-être, nos intérêts ne seraient pas bien servis?

Il suffit de se pencher sur les initiatives du gouvernement en matière de politique énergétique et sur les propos de notre ministre de l'Énergie au sujet d'une ressource extrêmement importante pour nos industries. Il parle déjà de rationner l'essence et le pétrole.

Je ne peux croire que nous vivons encore dans une véritable démocratie. Tout ce qu'il fait, c'est augmenter déjà le prix à la pompe et aux raffineries. Cela serait déjà bien assez répréhensible si le gouvernement n'était pas devenu en plus tout à fait insensible à l'évolution de sa politique étrangère.

Cette décision de la part du gouvernement va à l'encontre de la procédure normale. Elle reflète, comme je le disais il y a un instant, une politique incompatible à la fois avec la consultation opportune du Parlement et avec la politique étrangère et de défense.

Le gouvernement s'est déjà senti obligé de rappeler immédiatement le Parlement. Nous l'avons vu, comme l'ont rappelé certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, il y a à peine cinq ans, lorsqu'une crise nationale a éclaté parce que 174 Sikhs avaient débarqué sur les rives de la Nouvelle-Écosse. Ce serait ridicule si ce n'était pas si tragique.

Or le gouvernement a commencé à nous rappeler, et continuera de le faire—et j'espère le signaler aux députés—que les causes de la situation actuelle avec l'Irak résident dans le passé. Nous ne pouvons pas changer ce qui est fait, mais, comme mes collègues le diraient sûrement, nous pouvons bien sûr au moins influencer la conduite que nous observerons par la suite.

Le gouvernement demande le soutien unanime et complet du public canadien pour déployer nos forces dans une région où elles sont maintenant sur un pied de guerre.

• (1840)

Les cyniques diront que la guerre éclatera dans quelques semaines. Les plus optimistes parlent de limiter et de contrôler le niveau des hostilités. Nous mettons nos jeunes hommes et nos jeunes femmes en danger dans une

région où nos intérêts ne sont pas encore définis, qu'ils soient moraux, politiques ou économiques.

Le gouvernement ne veut pas nous dire pourquoi nos forces sont postées dans une zone du golfe Persique qui sera une zone de guerre si la guerre éclate. Il ne veut pas dire qui commandera les forces canadiennes si la guerre éclate, les Américains, les Nations Unies ou des Canadiens.

Il ne veut pas parler de ce que les Forces canadiennes sont censées faire si la guerre devient une réalité. La vérité, c'est que nous participons à un blocus qui vise à forcer l'Irak à se retirer du Koweït ou à faire la guerre aux États-Unis. On nous demande d'appuyer aveuglément les actions du gouvernement canadien à cet égard.

Les experts ont déclaré, il y a trois semaines, que cette concentration de forces américaines coûte au gouvernement américain plus d'un milliard de dollars par semaine. Ces soldats n'ont certainement pas été postés là parce qu'ils avaient demandé un congé.

La principale raison pour laquelle la situation au Moyen-Orient est devenue ce qu'elle est, on la trouve probablement en analysant les intérêts des États-Unis en tenant compte de leur situation économique, du déclin de leur influence politique dans le monde et de la naissance de l'Europe de 1992. L'Europe sera peut-être beaucoup moins soumise à l'influenece américaine dans le monde et dans cette région en particulier.

Si la grande question est la redistribution du pouvoir économique et les conséquences sur les industries du monde industrialisé de la politique du Moyen-Orient, pourquoi ne nous a-t-on pas donné la possibilité d'examiner ces intérêts? Je vois que mes collègues du NPD seraient probablement d'accord.

Cela n'a rien à voir avec l'isolationisme, ni avec le fait qu'on épouse une politique de gauche ou de droite. Si, en tant que pays, nous avons appuyé par le passé la démocratisation des sociétés partout dans le monde et nous avons toléré une présence militaire uniquement pour maintenir la paix, pourquoi dérogerions-nous maintenant à ces deux principes très valables alors que nous en avons le plus besoin?

Je ne suis pas naïf et je n'oublie pas non plus les conflits qui existent partout dans le monde. Il y a des secteurs qui, malheureusement, sont plongés dans des conflits militaires, où nous n'intervenons pas. Il y a d'autres secteurs où nos alliés participent au conflit et où nous ne jouons aucun rôle. Il y en a d'autres où nos amis et nos alliés sont impliqués dans le genre de situation qu'on pourrrait au mieux qualifier de compromettantes parce qu'elles violent certains principes, et où nous ne le sommes pas.

Il semblerait que, quand l'aigle américain éternue, nous nous précipitons avec nos mouchoirs. Qu'avons-nous vu au cours de ce débat? Nous avons non seulement essayé, au moins du côté du gouvernement, d'obtenir par réaction un soutien unanime, une justification de l'initiative ou de l'absence d'initiative de la part du gouvernement, mais nous voyons apparaître très lentement et insidieusement dans le débat l'argument selon lequel nous pourrions vraiment influencer l'issue en parlant maintenant d'une résolution possible appelée enchaînement.

Pour ceux qui comprennent de plus en plus le sens à donner au mot «enchaînement» en politique internationale, j'ai vu des députés des deux partis affirmer que la paix au Moyen-Orient est liée au règlement de la question palestinienne.

Puisque j'ai déjà souscrit au principe de la paix internationale, au principe de la démilitarisation internationale, au principe de l'harmonisation des relations entre peuples, je ne saurais m'abstenir de parler du règlement du problème palestinien dans un débat.

Je ne suis pas ici pour parler de cette question en particulier. On m'a demandé—et j'aurais aimé qu'on me le demande il y a deux mois—de débattre la question de savoir s'il faut appuyer les initiatives d'un président légitime, même si on le déteste—et je le déteste profondément—même si on désapprouve le régime gouvernemental en place—et je suis tout à fait contre ce régime—de débattre l'action par un dirigeant arabe contre un autre.

Pour ceux qui ont du mal à comprendre, monsieur le Président, Saddam Hussein n'a pas envahi le Koweït parce qu'il voulait résoudre la question palestinienne au Moyen-Orient. Absolument pas. Comme l'ont fait remarquer le député de Burnaby—Kingsway et celui de Trinity—Spadina, nous devons enchaîner les deux pour trouver une solution et je crois que cela nous amène à

éluder la question à laquelle nous devrions tous répondre, à savoir: quel rôle le Canada doit-il remplir dans cette région? Que faisons-nous là pour commencer?

Deuxièmement, ceux qui s'intéressent vraiment à la question et soutiennent que celle-ci devrait s'étendre au problème israélo-arabe, je leur dit d'accord. L'intention est bonne. Dans tous les autres cas, nous avons demandé que les parties au conflit, les parties dont les positions sont opposées, aient l'occasion de trouver ensemble une solution au problème. Autrement dit, elles devraient participer à des négociations bilatérales. Je ne sais pas si la Chambre a déjà proposé qu'on impose une solution à quelqu'un.

L'organisation militaire massive mise sur pied laisse entendre que, en raison de notre participation, nous arrivons maintenant au point où, oui, nous aurions tout à fait raison d'imposer une solution. Nous allons donc démocratiser tout le monde arabe. Nous allons répandre dans la région nos valeurs religieuses et culturelles, les nouvelles valeurs du monde industriel.

Je ne sais pas si nous sommes tous nés d'hier ou si nous rêvons toujours en couleur, mais il y a des gens qui ne croient pas dans les principes démocratiques que nous respectons, et n'estiment pas que notre culture et notre économie industrialisée sont le but suprême de leurs aspirations personnelles.

Puisque nous commençons à comprendre qu'Israël représente le monde occidental à cause de sa présence et de ses valeurs, pourquoi ne pas permettre à Israël de négocier lui-même ses ententes avec la Palestine et les Palestiniens?

Si, dans le cadre de ces négociations, il est proposé qu'une conférence internationale ait lieu, alors je crois que la plupart des députés à la Chambre appuieraient la tenue d'une conférence internationale, mais contrairement au député de Burnaby—Kingsway, pas d'une conférence dont le programme aurait déjà été établi, ou dont les résultats seraient connus d'avance. Je crois que la Chambre pourrait même appuyer la tenue d'une conférence internationale si les deux parties à la table des négociations en faisaient la demande.

Si la communauté internationale est prête à prendre des risques, elle promettrait de respecter toutes les décisions prises par les deux parties et par les participants à cette conférence.

Aucun des orateurs qui ont participé au débat aujourd'hui n'a fait ce genre de promesses, pas plus, malheureusement, que le gouvernement.

Monsieur le Président, au sujet de la motion, tout ce que je peux dire, c'est que j'appuierai l'amendement de mon parti, parce qu'il me donne au moins l'occasion de réaffirmer les principes pour lesquels nous siégeons à l'ONU et participons à ses activités, mais il m'est impossible d'appuyer les motions du gouvernement, étant donné que ce que je recherche avant tout, c'est la paix.

• (1850)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le député d'Eglinton—Lawrence qui, comme d'habitude, nous a donné un exposé approfondi démontrant sa grande connaissance du sujet. J'appuie sans hésitation la position de mon collègue.

Compte tenu de la question au centre du débat, je veux demander à mon collègue s'il est possible d'avoir une idée de la durée de cette confrontation au Moyen-Orient. Combien de temps devrons-nous punir les Canadiens en raison de cette crise du Moyen-Orient à laquelle nous sommes constamment confrontés? Ce que je veux dire ici, c'est que ce conflit, même s'il a lieu à l'autre bout du monde, a des répercussions directes sur le Canada et sur ma région.

Jusqu'à maintenant, l'Irak était un bon client du Canada, achetant des céréales dont de l'avoine et de l'orge. En raison de l'embargo, nous ne pouvons plus expédier ces produits en Irak. Ce conflit crée certaines inquiétudes le long de la Voie maritime du Saint-Laurent parce que depuis deux ans, on nous dit que les expéditions de céréales se font par les ports de la côte ouest parce que la plupart de nos clients sont des pays du bassin du Pacifique.

Le jour où l'embargo a été imposé aux produits et aux services vendus à l'Irak, des navires chargés de céréales s'apprêtaient à partir pour ce pays. Où sont ces navires? Ils ne sont pas dans le port de Thunder Bay qui est le port de chargement traditionnel des produits à destination de l'Iran et de l'Irak. Ils ne sont pas dans les ports de Montréal et de Baie-Comeau où le grain est chargé sur d'immenses cargos, mais ces céréales et les navires les transportant sont bloqués dans le port de Vancouver. Chargés de céréales destinées à l'Iran et à l'Irak, ces navires passent par le canal de Panama. Nous avons

appris que toutes les céréales destinées à nos marchés traditionnels étaient acheminées par la Voie maritime du Saint-Laurent et non par les ports de la côte ouest. Ma question est donc: combien de temps, d'après le député, durera cet embargo sur les produits alimentaires et est-il en faveur de cet embargo?

M. Volpe: Je remercie le député de Thunder Bay—Nipigon de sa question. Il a soulevé une question dont ont parlé nombre de nos collègues et que j'ai mentionnée dans ma présentation. C'est la question des intérêts canadiens. Ceux-ci sont doubles. Il s'agit d'abord des principes qui devraient être appliqués généralement et indépendamment des frontières et des intérêts individuels, et ensuite des intérêts bassement pécuniaires. Prenons les seconds.

Jusqu'à récemment, comme la plupart des Canadiens, je ne savais rien de l'importance du commerce de produits agricoles que pratique le Canada avec l'Irak. Il semble que l'Irak soit l'un de nos plus gros importateurs de céréales. Il compte parmi nos plus gros clients. En fait, j'ai entendu un député dire qu'il était notre plus gros acheteur de produits agricoles. Si tel est le cas, et je tiens compte du fait que le député voulait renforcer son idée quand il a dit que l'Irak était notre plus gros client, l'embargo a des effets sur nos exportations agricoles, de même que sur les transports. Il aura aussi des effets sur les gens qui ont besoin de ce commerce pour vivre.

Monsieur le Président, je ne dis pas qu'on devrait modeler nos principes en fonction des avantages pécuniaires conférés à une région du pays ou à l'ensemble des Canadiens. Quant à la deuxième question, soit celle du principe que nous avons déjà mis de côté en nous engageant dans cette crise, je ne pense pas qu'on puisse donner une réponse satisfaisante au député sur la date où prendra fin l'embargo. On espère qu'il y aura très bientôt un règlement pacifique pour que nous puissions rappeler nos jeunes gens au pays ou les envoyer dans d'autres missions sous les auspices d'organismes internationaux qui prennent des décisions avant qu'une superpuissance ne leur en impose une.

En second lieu, on espère un règlement pacifique afin qu'on puisse normaliser nos relations avec ce pays et les autres, de manière que nos économies reviennent à la situation d'il y a quelques mois, que la production et le commerce reprennent et que les prix de l'énergie se stabilisent.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Je donne la parole au député de Moose Jaw—Lake Centre.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat.

J'aimerais commencer par énoncer clairement que, de concert avec d'autres députés, je condamne l'Irak pour son invasion du Koweït. En fait, non seulement l'Irak, mais son président également devraient être condamnés pour bien d'autres gestes posés depuis quelques années. Saddam Hussein ne devrait pas diriger ce pays; il devrait être mis au cachot.

Je veux rendre hommage aux militaires qui sont actuellement en service dans cette région du monde, au personnel des ambassades qui vivent des moments très dificiles ainsi qu'aux citoyens canadiens qui se trouvent dans cette région. Je pense, bien sûr, à tous ces gens et à leurs familles qui sont restées au Canada et qui s'inquiètent beaucoup de leur bien-être. Je pense à une personne en particulier, Paul Francoeur, de Moose Jaw, militaire affecté au Moyen-Orient. Je veux lui transmettre tous mes voeux, à lui et à sa famille; mes pensées les accompagnent.

Je voudrais aborder ce débat d'une façon un peu différente de celle de certains autres députés. Je m'attacherai principalement à deux questions précises: le rôle et l'objet de l'Organisation des Nations Unies, et la démocratie dans notre pays.

Essentiellement, l'ONU a pour mission d'apporter la paix et l'harmonie dans le monde. Depuis que l'organisation a été mise sur pied à la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle a subi bien des revers et a dû défendre sa place. Je crois que les résolutions qu'elle a adoptées et les gestes qu'elle a posés récemment ont obtenu l'appui le plus fort de toute son histoire.

L'une des raisons de cet appui a été la volte-face des Américains. De nos jours, les États-Unis font l'éloge de l'ONU.

Ce ne fut pas toujours le cas. Il n'y a pas si longtemps, les États-Unis insistaient pour que l'ONU quitte New York. Les États-Unis doivent encore 750 millions de dollars à l'ONU et devraient peut-être songer à payer leur contribution.

Je pense que ce n'est pas tant l'ONU qui intéresse les États-Unis que l'assurance d'un approvisionnement continu en pétrole. Je me préoccupe également des intentions militaires de l'organisation dans cette région du globe. Chose certaine, si l'Irak contrôle le Koweït, il contrôlera une grande partie de la production pétrolière mondiale, et les conséquences pourraient être considérables pour les États-Unis.

• (1900)

Si les Américains ont décidé d'agir comme il l'ont fait, c'est certainement en partie pour consolider leurs assises militaires dans la région. Je suis très heureux que les États-Unis aient condamné l'Irak, mais je m'interroge sur leurs motivations.

Si les Nations Unies ont une telle importance aujourd'hui, pourquoi les États-Unis n'appuient-ils pas la résolution 242 qui demande à Israël de se retirer des territoires qui sont occupés depuis 1967? Chose curieuse, maintenant que les États-Unis affirment leur présence dans cette région, ils trouvent de nouvelles raisons de critiquer Israël. C'est évidemment qu'ils courtisent les pays arabes.

Le président Bush a dit que nous ne saurions tolérer une dictature à la tête d'un pays, un dictateur qui impose sa volonté à la population de tout son territoire. Pourtant, les États-Unis ont fermé les yeux sur la situation panaméenne par le passé. Panama a eu un dictateur pendant des années, et un dictateur qui se livrait au trafic de la drogue. Il y avait même des tractations entre le général Noriega et la CIA. Il a fallu que les plans du général ne cadrent plus avec ceux des États-Unis pour que ceux-ci envahissent Panama.

Cela correspond bien à l'attitude que les Américains ont adoptée à l'égard de la Grenade et des attaques contre la Libye. Pourquoi les Américains n'ont-ils pas condamné le dictateur Hussein lorsqu'il a envahi l'Iran en 1980? Il n'y a eu aucune réaction lorsque l'Irak a utilisé ses armes chimiques contre les Kurdes en 1988, en faisant périr 4 000 dans d'atroces souffrances. Et beaucoup d'autres personnes ont souffert et des milliers de personnes souffriront le reste de leur vie des blessures qui leur ont été infligées. On ne condamne pas non plus l'occupation du Liban par la Syrie et par Israël. Et que dire de l'occupation du Timor oriental par l'Indonésie?

Je suis très heureux que les États-Unis aient adopté une attitude plus positive à l'égard des Nations Unies et qu'ils aient condamné l'Irak. Mais ils ont agi de la sorte avec des intentions bien douteuses. En fait, les États-Unis ont annoncé qu'ils envoyaient des troupes dans cette région bien avant l'adoption de la résolution 665 de l'ONU, et ils ont agi sans consultations. C'est uniquement lorsque la politique des Nations Unies a concordé avec la leur que les États-Unis ont commencé à chanter les louanges de l'organisation internationale.

Et le gouvernement du Canada, dans tout cela? Il a soutenu la position des États-Unis bien avant d'appuyer la résolution des Nations Unies. Selon moi, l'attitude adoptée par le premier ministre a terni la réputation de notre pays.

Pourquoi le premier ministre, pourquoi le Canada ont-ils agi comme ils l'ont fait, compte tenu de ce que je viens de dire au sujet des États-Unis? Cette décision semble avoir été prise sur l'impulsion du moment. Le 3 août, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il n'envisageait aucune intervention militaire au Moyen-Orient. Le 6 août, le premier ministre a rencontré le président Bush. Le 10 août, après une réunion de l'OTAN, le premier ministre a annoncé que le Canada enverrait deux destroyers et un navire de ravitaillement au Moyen-Orient. C'était une volte-face très rapide. En fait, l'annonce du Canada a eu lieu deux semaines avant que les Nations Unies n'adoptent la résolution 665. Bien sûr, cette résolution est celle qui autorisait les pays membres des Nations Unies à prendre les mesures nécessaires contre la navigation maritime pour assurer l'application rigoureuse des sanctions prises par les Nations Unies.

Monsieur le Président, j'estime que les mesures prises par le gouvernement ont nui à la réputation du Canada dans le monde. Elles ont nui à notre réputation de pays toujours disposé à participer aux missions de maintien de la paix. C'est la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, sauf erreur, que nous envoyons des navires canadiens battant pavillon canadien dans une zone de guerre éventuelle. À mon avis, le premier ministre aurait certes dû rappeler immédiatement le Parlement avant de prendre ces mesures. Il ne l'a pas fait. En fait, le Parlement n'a pas été rappelé avant la date prévue du 24 septembre. C'est à ce moment-là que ce débat a commencé, monsieur le Président.

C'est injustifiable. Le gouvernement considérait cette action comme importante, mais quand on l'examine à la lumière de ses autres actions, on se pose des questions sur son respect pour la démocratie. En août 1987, quand 174 réfugiés ont débarqué sur la côte de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement a considéré ce débarquement comme une situation d'urgence et il a immédiatement rappelé le Parlement pour siéger. Et pourtant, quand le premier ministre a annoncé que pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, nous allions envoyer des navires de guerre canadiens dans une zone de guerre

potentielle sous un drapeau canadien, il n'a pas jugé bon d'en faire autant.

Pourtant, d'autres gouvernements ont rappelé leurs parlements. La Grande-Bretagne, par exemple. Que le gouvernement n'en ait pas fait autant montre son manque de respect pour la démocratie.

Il faut tenir compte de ce que les Canadians d'un bout à l'autre du pays pensent des parlementaires. Nos concitoyens se posent des questions à notre sujet et sur nos agissements, surtout au sujet des sénateurs qui s'amusent à taper sur leurs bureaux et à jouer du mirliton.

Les Canadiens ont perdu leurs illusions au sujet de cette institution du Parlement parce que le gouvernement a constamment recours à la clôture et à l'attribution de temps à la moindre occasion. Nous avons une motion aux termes de laquelle le gouvernement veut diminuer le nombre de membres des comités parce qu'il a l'impression que les comités de la Chambre ne sont pas toujours d'accord avec lui. C'est manquer de respect pour le droit d'un député de faire son devoir, monsieur le Président. Ce n'est qu'un exemple de plus du fait que le gouvernement ne respecte pas nos institutions démocratiques et incite les Canadiens à ressentir de moins en moins d'estime pour les députés.

Monsieur le Président, que faire dans une telle situation? Nous devons faire en sorte que le rôle des Nations Unies soit prioritaire dans le monde. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Canada doit jouer un rôle de chef de file pour voir d'abord à ce que les Nations Unies assument le commandement des opérations militaires au Moyen-Orient. De plus, nous devrions déclarer que nos navires n'iront pas plus loin que le golfe d'Oman, ce qui avait été prévu au départ, et qu'ils ne feront qu'aider à faire respecter les sanctions contre l'Irak décrétées dans la résolution 665. Rien de plus, monsieur le Président.

Par ailleurs, le Canada devrait porter plus d'attention au problème des réfugiés. Des milliers de réfugiés de nombreuses nations ont fui le Koweït et cette région du monde. Comme c'est souvent le cas avec les réfugiés, ils deviennent presque invisibles. On a tendance à les oublier. On en parle un peu dans les médias, puis on les oublie. Même si le gouvernement a engagé des fonds, initiative fort louable, il devrait faire davantage. Le Canada devrait s'engager à consacrer plus d'attention et d'énergie au problème des réfugiés.

• (1910)

En conclusion, je veux simplement dire que je suis très déçu des mesures que le gouvernement a prises. Cela a terni l'image des Nations Unies, ainsi que l'image que les Canadiens ont du Parlement. Cela a aussi été une manifestation de mépris pour la démocratie dans notre pays.

Je termine donc en disant que je vais certainement appuyer l'amendement de mon parti et m'opposer à la résolution du gouvernement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Je serai bref, monsieur le Président.

Je tiens à féliciter le député pour son excellente allocution. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de lui demander, à lui qui est connu non seulement en Saskatchewan mais dans tout le Canada pour être un ardent défenseur des agriculteurs, de nous exposer plus en détail les répercussions que cette grave crise risque d'avoir, plus particulièrement pour les céréaliculteurs.

Quelles conséquences cela aura-t-il pour les agriculteurs de l'Ouest? Je sais que les Canadiens sont impatients d'entendre les observations et les conseils du député à l'égard de cette importante question.

M. Laporte: Monsieur le Président, une infrastructure est vraiment menacée aujourd'hui au Canada. Elle s'affaiblit déjà depuis un certain nombre d'années, mais voici qu'elle commence tout bonnement à s'écrouler.

Elle est en train de s'écrouler à cause notamment des lézardes de l'assise économique, qu'il s'agisse de la pêche en Nouvelle-Écosse, de la culture des pommes dans la vallée d'Annapolis ou de la céréaliculture dans l'ouest du Canada. Le gouvernement actuel n'a absolument pas su, ces dernières années, régler les problèmes du secteur agricole. Certes, il a promis dès son entrée en fonctions de mettre sur pied un programme agricole et il l'a fait en 1985.

Dans le cadre de ce programme, l'Irak était notre quatrième plus grand acheteur de céréales. C'est certes un client important. La perte de ce client s'ajoute tout simplement aux problèmes qui existent déjà. La vente des céréales pose un problème au Canada. Cela s'explique notamment du fait que les Américains, avec leur programme de mise en valeur des exportations, se trouvent à empiéter sur notre territoire traditionnel et certes sur

nos marchés soviétique et africain. Nous avons déjà du mal à conclure des ventes sur ces marchés et voici que nous perdons le marché irakien. C'est catastrophique. Voilà pourquoi nous avons encore littéralement des milliers de boisseaux dans nos champs.

Il importe que le gouvernement prévoie dans son programme agricole une compensation pour la perte de ces ventes. Ce n'est pas la faute des agriculteurs de l'Ouest si l'Irak a envahi le Koweït. Ce n'est pas la faute des agriculteurs si le gouvernement n'use pas de représailles à l'endroit des États-Unis pour avoir envahi nos marchés traditionnels. Ce n'est pas la faute des agriculteurs et ceux-ci ne devraient pas en pâtir.

Le gouvernement doit se décider à prendre des mesures pour corriger la situation et aider les agriculteurs. Ce faisant, il viendra en aide à toutes les régions rurales du Canada.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi d'intervenir brièvement au sujet de cette motion concernant la crise au Moyen-Orient.

Elle vient à point nommé, comme nous approchons du 11 novembre et du jour du Souvenir. Une grande majorité de mes électeurs m'ont dit soutenir les actions prises par notre gouvernement de concert avec les Nations Unies. J'ai rencontré de nombreuses personnes venant en particulier d'Europe de l'Est. Elles m'ont précisé très clairement que, comme on le sait tous, dans les années 30, on aurait pu à quatre ou cinq reprises arrêter Hitler. À l'époque, les autres pays étaient confrontés à un choix. Ils auraient peut-être pu l'arrêter. Ils n'ont pas eu le courage ou la force d'âme de l'arrêter à quatre ou cinq reprises où ils auraient pu le faire. C'est ainsi que nous avons eu droit à une guerre mondiale au cours de laquelle 40 millions de personnes, au minimum, ont perdu la vie. On ignore au juste combien de dizaines de millions de gens ont été blessés ou sont restés marqués physiquement ou mentalement.

Toute l'infrastructure de l'Europe, qu'il s'agisse des routes, des immeubles ou des écoles, a été détruite et ce n'est que depuis peu que l'Europe de l'Ouest commence à s'en remettre et à être à nouveau florissante. Plus de 40 000 Canadiens ont perdu la vie. Cela a eu des répercussions sur les familles et les arbres généalogiques. Je sais que toute ma famille en Grande-Bretagne a totalement disparu. Le dernier Thacker de notre famille en Grande-Bretagne a perdu la vie en Sicile. Cela a beaucoup marqué tout le monde. Vous n'oubliez pas ces choses-là.

Il est ironique de constater que, au moment même où l'Europe de l'Est décidait d'adopter une attitude beaucoup plus conciliante, où les Nations Unies devenaient plus importantes, où le traité du GATT prenait davantage de portée, où les droits de la personne étaient davantage respectés et où nous nous dirigions, semble-t-il, vers un nouvel ordre mondial marqué par la paix et par un bien meilleur esprit de collaboration entre les nations, nous devions faire face à Saddam Hussein. En tant qu'être humain, il ressemble à Hitler qui, lorsqu'il s'emparait d'un pays, se fichait éperdument des droits de la personne et des sentiments des gens. Saddam Hussein a tout simplement envahi le Koweït et tout le monde s'entend pour dire qu'il a agi ainsi de façon tout à fait illégale.

En définitive, notre génération fait face au même choix que nos ancêtres il y a deux générations de cela. Nous pouvons soit l'arrêter maintenant ou l'apaiser ou finir par croire que cela ne nous regarde pas.

Or, les pays membres des Nations Unies ont décidé d'un commun accord qu'il fallait intervenir et ils ont établi ainsi un excellent précédent. J'espère que nous continuerons d'agir collectivement et de donner au Conseil de sécurité l'appui dont il a besoin. C'est là notre espoir. Nous n'avons pas d'autres modèles. Nous devons nous en remettre aux Nations Unies. C'est un modèle remarquable et tous les articles pertinents de la charte sont là pour être respectés. Nous devons être prêts à agir d'un commun accord, et je pense que nous le ferons. Le fait est que nous n'avons tout simplement pas le choix.

En effet, nous ne pouvons nous permettre une guerre conventionnelle et encore moins une guerre nucléaire.

Je suis fier, à l'instar de la grande majorité de mes électeurs, j'en suis persuadé, que le Canada fasse sa part. Nous devons remercier notre marine et les marins à bord des navires en question, ainsi que nos pilotes de chasse et le personnel au sol. Nous pensons à eux et ils ont tout notre appui. Nous nous inquiétons d'eux et nous voulons qu'ils reviennent sans avoir été la cible de coups et surtout sans blessés ni morts. Ils ont tout notre soutien.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je voudrais faire une brève observation, monsieur le Président. J'ai le droit de participer au débat ce soir, je le peux et je le ferai.

Je veux que mes collègues comprennent que je n'ai pas la moindre intention de défendre les actions de Saddam Hussein. J'entends mon collègue qui reprend la comparaison célèbre faite par le président des États-Unis, M. Bush, entre Saddam Hussein et Hitler. Je ne sais pas pourquoi.

Le député pourrait-il m'expliquer quand le monde occidental s'est tout à coup aperçu que Saddam Hussein, qui pendant huit ans s'était fait une réputation à cause de ses méthodes et, dois-je ajouter, de ses armes, ressemblait à Hitler? Est-ce nouveau, récent ou bien avant, quand il faisait contre l'Iran ce que nous étions incapables de faire?

M. Thacker: Monsieur le Président, mon collège d'en face et ami de longue date soulève assurément un bon point: quand les pays prennent-ils des mesures? Les dirigeants et les dictateurs du monde entier tirent leur épingle du jeu en commettant toutes sortes d'atrocités dans leur pays et le monde reste impassible. Saddam Hussein est responsable de toutes sortes de crimes. Il a enlevé la vie à ses propres gens par asphyxie ou autrement. Notre monde se divise en États indépendants et nous acceptons le principe des États indépendants. Les États exercent, à l'intérieur de leurs frontières, toutes sortes de droits, droits de la personne ou autres, qui leur permettent de commettre des actes que nous réprouvons, mais nous ne faisons rien contre eux. Or, quand Saddam Hussein a envahi le Koweït, tous les esprits se sont arrêtés pour dire que cet homme était fou. Cet homme est sans limites. Il n'admet aucune des limites ordinaires que les dirigeants de presque tous les autres pays du monde commencent à accepter et à respecter. Par conséquent, cet homme constituait dès lors une menace.

• (1920)

J'ai entendu les hypothèses formulées au sujet du rôle du pétrole et le reste. Il ne fait aucun doute que le pétrole est un facteur important, car, sans pétrole, on fait pitié. C'est vrai ici, mais plus encore aux États-Unis et ailleurs. Je ne conteste pas un instant son opinion quand il dit que nous avions pour seul motif notre intérêt pour le pétrole.

Je crois cependant que notre action a été motivée par des raisons plus pressantes, qui dépassent le simple désir de garantir notre approvisionnement en pétrole. Tant d'autres pays, y compris des pays arabes, se sont entendus pour dire qu'il fallait l'empêcher d'aller plus loin. Mon ami aurait peut-être préféré que nous intervenions dix ans plus tôt; libre à lui de le penser. Il a peut-être raison. Aujourd'hui, la solidarité manifestée à l'échelle internationale devrait suffire, à elle seule, à arrêter Saddam Hussein. Il serait à espérer que cela servira en outre de leçon aux autres dictateurs qui envisagent d'agir sans aucun égard pour les autres pays.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat. Je tiens à dire, d'entrée de jeu, que j'appuie sans réserve la partie de la motion qui se lit comme suit:

> Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak. . .

Je ne peux cependant pas en appuyer la fin, quand on parle de:

> . . .prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique. . .

Laissez-moi vous exposer mes raisons, monsieur le Président. Je commencerai par poser deux questions. D'abord, le Canada est-il disposé à prêter son appui à des opérations militaires contre l'Irak qui ne seraient pas menées sous la direction des Nations Unies? Ensuite, le Canada est-il disposé à prêter son appui à des opérations militaires contre l'Irak sans avoir préalablement saisi le Parlement de la question et consulté l'opposition? Telle qu'elle est rédigée actuellement, la fin de la motion présentée par le gouvernement risque de donner carte blanche à ce dernier. C'est pourquoi je m'oppose à cette motion.

Permettez-moi d'évoquer un homme qui fut notre premier ministre, en l'occurrence le très honorable Pierre Elliott Trudeau, et qui faisait beaucoup confiance à la diplomatie pour régler des conflits internationaux. Les choses ont changé en 1984, lorsque l'équipe conservatrice de Brian Mulroney est arrivée au pouvoir. La politique canadienne s'est alors transformée de façon à ne plus reposer que sur «des relations exceptionnelles avec les États-Unis» pour employer les termes de M. Mulroney.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député emploie l'expression «premier ministre» pour désigner le très honorable Brian Mulroney. Si vous parlez de lui en sa qualité de premier ministre, c'est l'expression qu'il convient d'employer.

M. Pagtakhan: Merci de me le rappeler, monsieur le Président.

Cette attitude servile du Canada envers la politique étrangère de George Bush a été évidente un grand nombre de fois où l'intérêt des États-Unis était en jeu. Cette servilité s'est manifestée quand les États-Unis ont envahi Panama contre Noriega, et une autre fois quand le président Bush a fait intervenir l'armée dans le golfe Persique. Elle était présente quand le Canada a fait connaître sa réaction plus de deux semaines avant que les Nations Unies n'approuvent le recours à la force militaire pour assurer le respect des sanctions. Bien que M. Mulroney

ait prétendu qu'il s'agissait d'un effort multinational, c'était clairement au début une intervention américaine.

N'oublions pas que la résolution que les Nations Unies ont adoptée sanctionnait l'utilisation de la force militaire pour soutenir l'embargo économique contre l'Irak. Il n'a pas été accordé de mandat pour envahir le pays. Il n'a pas été accordé de mandat pour envahir ce pays.

Je ne mets pas en doute l'affirmation suivante que le premier ministre a faite à la Chambre le 24 septembre:

> Les sacrifices que nous avons consentis pour défendre la liberté et nous opposer à l'agression constituent des chapitres de notre histoire qui nous font honneur.

Je conteste toutefois l'engagement initial du Canada dans ce conflit que le gouvernement a sanctionné en l'absence d'une direction bien définie par les Nations Unies et sans débat aux Communes. Je ne fais pas assez confiance au gouvernement pour lui donner carte blanche.

J'appuierai la résolution du gouvernement si celui-ci nous donne certaines assurances au sujet du déploiement des forces armées à l'avenir et au sujet de la participation du Canada, si la guerre éclatait dans le Golfe; de façon très précise, si le gouvernement s'engage à ne pas changer la position canadienne sans consulter le Parlement ou l'opposition et deuxièmement, si le Canada ne participe pas à une offensive militaire non sanctionnée par les Nations Unies sans l'approbation du Parlement.

Je tiens à préciser que c'est notre parti, pas le gouvernement et surtout pas le Nouveau Parti démocratique, qui a pris l'initiative d'obtenir une entente entre tous les partis à l'égard de cette résolution.

Je précise que l'approche qu'a prise le gouvernement, dans sa politique étrangère, au cours des six dernières années, fait taire la voix décidée du Canada ou l'oblige à applaudir aux initiatives américaines, sans consultation du Parlement ou presque.

C'est pourquoi je demande: où donc était le premier ministre au cours de la crise? À Washington. Qui a avisé le premier ministre à ce moment-là? Le président Bush. Que faisaient les pays membres des Nations Unies lorsque le premier ministre était à Washington? Ils rappelaient leur Parlement pour débattre la crise avec leurs citoyens. L'avons-nous fait au Canada? Malheureusement, non, monsieur le Président.

Envoyer des troupes dans le Golfe est un signe de crise nationale et envoyer des troupes dans une zone de guerre éventuelle n'est pas une décision que le premier ministre devrait prendre personnellement. Il faudrait soumettre la question au Parlement pour que tous les députés puissent la débattre. Le débat est essentiel dans une démocratie, sinon celle-ci s'effrite et meurt.

Je demande maintenant si le gouvernement est prêt à s'engager à ne plus déployer de troupes ou à ne plus recourir à la force sans un mandat exprès de notre Parlement et sans les instructions des Nations Unies.

Quelles initiatives le gouvernement prend-il, de concert avec les Nations Unies, pour trouver une solution pacifique à cette crise?

En terminant, je voudrais dire que les Canadiens sont encouragés par le rôle que les Nations Unies ont joué dans cette crise et nous devons saisir cette occasion pour confirmer la suprématie de cette grande institution, et non pas celle des États-Unis. Que cet objectif guide désormais la politique étrangère du Canada.

Le Canada doit continuer de rechercher la paix, tout comme il doit continuer d'abhorrer la guerre. Le Canada est-il prêt à appuyer une action militaire contre l'Irak, sans l'approbation des Nations Unies et sans une consultation et un débat exhaustifs au Parlement? Le Canada doit insister pour n'agir militairement que sous l'égide des Nations Unies, et se laisser guider par la sagesse de la Chambre. Je souscris donc à l'amendement proposé par mon parti.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Burnaby—Kingsway pour des questions ou des observations.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Je sais que le député de Bonavista—Trinity—Conception consulte le député avant de répondre à cette question, mais le député du Manitoba a ses propres opinions et j'espère qu'il donnera sa propre réponse.

• (1930)

Le député sait qu'il y a des discussions ou des négociations en cours à la Chambre sur une autre motion. Le Nouveau Parti démocratique a proposé un sous-amendement que le député a dit appuyer, je crois. Son parti a aussi proposé un amendement. Évidemment, ces amendements viseraient à garantir que toute action entreprise dans le Golfe le soit sous les auspices des Nations

Unies. Au cas où ces amendements seraient rejetés, le député a-t-il l'intention de voter pour ou contre la motion du gouvernement?

Ou bien, monsieur le Président, va-t-il dire que le gouvernement s'efforce de conclure un accord, qu'il travaille très fort et qu'il espère faire adopter une résolution acceptable à tous les partis? Sera-t-il direct et franc? Dira-t-il à la Chambre s'il appuie la résolution ou non?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, j'ai toujours été direct à la Chambre et je remercie le député de le reconnaître.

Le député insinue que je consultais mon collègue. Bien sûr que j'aimerais le consulter, mais je ne l'ai pas fait dans ce cas-ci.

Pour répondre à la question, le député n'a pas bien écouté ce que j'ai dit. J'ai dit qu'à moins que nous puissions obtenir du gouvernement l'assurance que le Canada n'agira que sous les auspices des Nations Unies et que son action sera ensuite débattue à la Chambre, nous ne pourrons pas appuyer sa motion. Le député verra au moment du vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Les observations sont maintenant terminées. Le débat reprend. Le député de Davenport a la parole.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, on a proposé il y a deux jours à la Chambre, comme en fait foi le hansard à la page 14250, une autre résolution comportant trois principes. Le premier, c'est que le Canada est contre tout genre d'invasion. Deuxièmement, le Canada appuie les résolutions que les Nations Unies ont adoptées depuis l'invasion du Koweït et, troisièmement, il y aura un débat au Parlement dans l'éventualité du déclenchement d'hostilités mettant en cause les Forces armées canadiennes.

Cette résolution me semble très louable. Elle est remplie de sagesse. Elle résulte de négociations que mon parti a entreprises avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et renferme tous les éléments susceptibles, à mon avis, de susciter un vote unanime de la part de notre législature, ce qui est extrêmement important si nous voulons qu'elle ait le moindre retentissement chez nous et à l'étranger.

Nous nous opposons à toute forme d'invasion. Nous avons été témoins, ces dernières années, de ce qui est arrivé en Afghanistan. Vous, monsieur le Président, et beaucoup d'entre nous présents ici ce soir nous rappelons le vif sentiment d'indignation que cette invasion a provoqué dans l'opinion publique mondiale.

Nous nous rappelons également, bien que cela remonte à un peu plus loin, l'invasion du Tibet qui n'a malheureusement pas suscité beaucoup d'indignation dans le monde. Non seulement ça, monsieur le Président, mais elle n'a même pas provoqué de mouvements de troupes de la part d'aucune des superpuissances pour défendre, protéger et restaurer l'intégrité du Tibet. Je soupçonne que cela est attribuable au fait que le Tibet ne possède aucun puits de pétrole. Comparer la réaction de la communauté internationale à l'invasion du Tibet et sa réaction à celle du Koweït enseigne une leçon très salutaire et intéressante.

Le déclenchement d'une guerre au Moyen-Orient aurait d'horribles conséquences tant en pertes de vies humaines qu'en dévastation de l'environnement. Le débat que nous tenons ici ce soir ne se prête pas à ce genre d'examen. Je veux simplement rappeler très brièvement cet aspect qui a de quoi horrifier n'importe quel habitant de la planète qui réfléchit.

Ce qui me dérange profondément, c'est qu'en cas de conflit dans cette partie du monde, la chaîne de commandement n'est pas bien établie. Nous ne savons pas qui commandera nos troupes et nos navires si la situation se détériore. C'est pour cela que je juge souhaitable de trouver un moyen, mardi lorsque nous voterons, d'adopter l'autre solution proposée il y a deux jours. Cette motion précise clairement un principe important, à savoir que nos troupes sont là à la demande des Nations Unies et opéreront sous l'autorité de la communauté mondiale représentée par le Conseil de sécurité.

Nous approuvons entièrement les résolutions des Nations Unies. Nous sommes tout à fait d'accord avec le *modus operandi* de l'organisme. Nous pensons qu'il existe une famille de nations de ce monde, un monde civilisé, foncièrement éclairé, qui estime que nulle ambition ou nul différend territorial, même le plus légitime, ne saurait être résolu par la violence ou l'invasion. C'est la leçon de l'histoire qui est graduellement, lentement et péniblement assimilée. Pour la première fois peut-être, le monde s'est rangé derrière ce point de vue important.

Même si nous comprenons fort bien l'importance de la présence de troupes au Proche-Orient, nous savons que leur déploiement visait avant tout à gagner du temps. Nous savons que la solution ne peut être que politique si l'on veut qu'elle soit durable. Cette logique a été exprimée de façon très claire, monsieur le Président, et je suis sûr que vous vous souviendrez qu'à la rencontre de M. Bush et de M. Gorbatchev il y a quelques semaines, tout semblait indiquer la recherche d'une solution politique. Les moyens à utiliser étaient probablement différents. La façon dont Washington voit les choses est tout à coup bien différente, et celle de Moscou aussi. Je suis convaincu, aujourd'hui dans cette Chambre, monsieur le Président, et je suis sûr que vous l'êtes aussi, que dans les deux capitales, on souhaite arriver à une solution politique. La même chose peut se dire de notre Parlement. Nous voulons parvenir à une solution politique qui nous unirait au lieu de nous diviser, au moment où nous voterons sur cette motion mardi prochain.

C'est pour cette raison que je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat, de réaffirmer la confiance que mes collègues et moi-même ont dans le rôle final des Nations Unies et de rappeler que c'était sous la direction d'un homme qui allait devenir premier ministre du Canada, soit M. Pearson, que le Canada est devenu un instigateur actif de missions de maintien de la paix dans de nombreuses régions du monde, missions qui étaient plus ou moins notoires. Je suis heureux de constater que l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures continue d'assumer cette responsabilité «pearsonienne» envers le monde, qui se traduit par le maintien de la paix. En suivant cette voie, le gouvernement gagnera l'appui entier des Canadiens, car chacun d'eux a, du fond du coeur, cette confiance, cette conviction extraordinaire que c'est seulement par l'entremise des Nations Unies que les différends et les conflits mondiaux peuvent se régler et les dangers potentiels se dissiper.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Tout d'abord, monsieur le Président, je dirai que notre collègue le député de Davenport a fourni une excellente analyse de la situation et du rôle que joue le Canada en tant qu'agent de maintien de la paix.

Ce n'est pas sans raison que les gens se sont inquiétés en suivant à la radio et à la télévision les événements survenus ces derniers mois depuis que l'Irak a envahi le Koweït. Comme nous l'espérions, les Nations Unies ont réagi rapidement. Les États-Unis sont intervenus sur-le-champ et le Canada, contrairement à son habitude de suivre la bannière des Nations Unies, a décidé d'envoyer des militaires et du matériel au Moyen-Orient. J'imagine sans mal que le Canadien moyen a du mal à comprendre la situation complexe qui existe au Moyen-Orient depuis 1948, voire même depuis des centaines d'années. C'est vraisemblablement qu'elle comporte d'innombrables aspects. N'allons pas oublier qu'à toutes fins pratiques, le Moyen-Orient passe à nos yeux pour le berceau de la civilisation. Pourtant, la situation s'est dégradée avec les années, à tel point qu'on a du mal maintenant à distinguer la réalité de la fiction et à déterminer qui dit la vérité. Dieu sait si nous en avons entendu des vertes et des pas mûres au sujet du Moyen-Orient.

• (1940)

J'imagine que bien des gens se sont fait une idée au sujet de ce conflit sans connaître tous les faits, ce que je puis admettre. Les députés, nos concitoyens et bien des gens de par le monde n'ont peut-être tout simplement pas le temps ou le goût d'analyser les raisons pour lesquelles ce genre de conflit existe au Moyen-Orient. Un énorme ressentiment s'est accumulé avec les années, et c'est compréhensible. J'aimerais signaler un seul paragraphe qui, selon moi, résume bien la situation.

Les masses arabes trouvent intolérable le rôle que les États-Unis jouent présentement dans la région du Golfe et l'apport financier que fournissent certains États arabes, car ils estiment que tout cela vise à protéger des gouvernements féodaux et anti-démocratiques. Elles sont portées à demander avec un sentiment de frustration et de colère combien de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et de routes cet argent aurait pu construire dans les pays arabes les plus démunis? Combien d'exploitations agricoles et d'usines auraient pu être implantées à l'intention des Arabes qui ont faim?

Pourquoi cette énorme quantité d'argent arabe devrait-elle être détournée pour perpétuer des gouvernements injustes et désuets? C'est la colère et la frustration qui engendrent les Saddam Hussein et les Ayatollah Khomeini du Moyen-Orient.

Monsieur le Président, il ne faut pas être génial pour comprendre que ces dernières années au Moyen-Orient, les pays arabes ont constamment été frustrés, en particulier par les États-Unis, dans les tentatives qu'ils ont faites pour trouver une solution dans cette région, en particulier pour les Palestiniens qui ont été chassés de chez eux.

Les grandes puissances ont-elles fait le moindre effort depuis 40 ans pour reconnaître que des gens qui habitaient cette région depuis des milliers d'années ont été littéralement expulsés? Aujourd'hui, beaucoup de gens et de pays ont le toupet de traiter les Palestiniens de terroristes, alors qu'ils sont chez eux. Quand va-t-on faire connaître la vérité que les Palestiniens sont les victimes, et quelle autre patrie, celle de mon père qui est le Liban. Il est Sémite.

Où étaient les États-Unis, où étaient les grandes puissances de ce monde, quand on a sacrifié le Liban? On a sacrifié ce pays pour en faire un champ de bataille entre les Syriens et les Israéliens et n'importe qui d'autre qui faisait le trafic d'armes.

De combien d'hypocrisie va-t-on faire preuve et combien de mensonges vont-ils nous raconter avant que la vérité ne soit connue? Ce sera alors trop tard.

Combien de Palestiniens sont morts? Combien ont vécu dans le désert? Combien de Libanais? Il ne se passe pas une semaine sans que des gens d'origine libanaise m'écrivent ou me téléphonent, pour essayer de faire venir une soeur, une belle-soeur, un frère ou un oncle. Cela a été frustrant pour tous ceux qui comprennent qu'il y a eu une injustice.

Nous voyons que les États-Unis envoient des quantités incroyables d'armes et d'hommes—pour protéger quoi, monsieur le Président? Dieu sait que j'ai souvent dit que le problème des Libanais aurait été résolu s'ils avaient du pétrole dans leur sous-sol. Mais, non, ils sont là pour protéger des droits acquis. Les pertes de vies humaines ne les ont jamais préoccupés. Nous avions toujours tendance, sous l'ancien premier ministre de ce pays, à suivre la ligne de conduite préconisée par les Nations Unies dans les conflits mondiaux. Nous nous étions fait une réputation. Comme voyageurs, nous étions même considérés avec respect et estime dans les diverses régions du monde. On avait confiance en nous. Mais je crains que cette confiance ne s'effrite à cause de décisions de ce genre.

Comme je l'ai dit au début, si seulement on avait tenté, par le passé, de régler les problèmes du Liban, qui saigne depuis 15 ans. Pendant combien de temps encore doit-il saigner? Et ceux qui parlent au nom des Libanais qui souffrent—ils ont pris d'assaut la ville où habite mon père. Les Israéliens l'occupent.

Et les Palestiniens, ces victimes? Ils jettent des pierres et on leur tire des balles d'armes à feu. Et malgré cela, on les qualifie de terroristes. Quand la vérité finira-t-elle par sortir? Suis-je un anti-sioniste parce que je veux que les Libanais vivent en paix et que les Palestiniens aient une parcelle de terre qui leur appartienne?

Tout cela me fait penser à un ancien journaliste, James M. Mynafee, qui est maintenant décédé. Monsieur le Président, son nom vous dit peut-être quelque chose. Il a rédigé un ouvrage dont le titre m'a toujours plu. Il a demandé à l'époque quel rôle le Canada était appelé à jouer. Le Canada était-il un artisan de la paix ou un gargoussier? À la fin du Moyen-Âge, on appelait gargoussier celui qui apportait de la poudre à ceux qui utilisaient un nouveau genre d'arme. Là est la question. Nous voulons être des artisans de la paix, pas des gargoussiers. Il y a déjà suffisamment de marchands d'armes.

Il serait ridicule de croire que nous pourrions trouver une solution globale au problème, mais nous pourrions faire un premier pas en mettant en pratique les résolutions des Nations Unies que nous avons approuvées. Mais les superpuissances n'ont nullement tenté de trouver une patrie à tous ces Palestiniens qui ont été chassés de leur pays.

Les États arabes se sentent frustrés. Remarquez qu'un bon nombre d'États arabes se servent des Palestiniens comme de pions politiques. Comprenez-moi bien, je ne suis pas ici, à la Chambre des communes, pour me faire des ennemis.

Mais où donc étaient les Saoudiens quand les Palestiniens avaient vraiment besoin d'aide? Où était le Koweit? L'État du Koweit est une pure fabrication, un pays doté du système le moins démocratique du monde, où une poignée d'individus possèdent des centaines de milliards de dollars. L'Américain type doit sûrement se rendre compte qu'il y a quelque chose qui cloche quand quelques familles possèdent des centaines de milliards de dollars, placés dans les bons du Trésor des États-Unis ou déposés dans des banques américaines et suisses.

Encore combien de temps laissera-t-on ce sentiment de frustration ronger le Moyen-Orient? Attendra-t-on jusqu'à l'ouverture des hostilités qui pourraient avoir de terribles conséquences? Si nous arrivons à trouver une solution pacifique à ce conflit, comprendrons-nous enfin qu'il est temps de trouver une solution afin que les troupes étrangères se retirent du Liban et qu'on puisse trouver un coin de pays pour les Palestiniens, un coin où ils pourront établir leur patrie, droit que leur confère la

Charte des Nations Unies? Mais encore aujourd'hui, certaines universités et écoles dans les territoires occupés sont fermées depuis deux ans.

• (1950)

Une telle mesure va à l'encontre de tous les principes humanitaires que nous avons toujours défendus. Pourtant, on laisse cette situation perdurer. On espère que nous allons rentrer dans le rang immédiatement parce que les Américains veulent protéger leurs approvisionnements pétroliers.

Je répète de nouveau ma question: Où étaient-ils quand le Liban a été envahi? Où étaient-ils quand les Palestiniens ne demandaient qu'un bout de territoire qu'ils puissent considérer comme leur foyer national?

En conclusion, je rappelle que ceux qui croient à une solution juste au Moyen-Orient et au traitement humanitaire de la population, que c'est seulement aux Nations Unies que des résolutions exécutoires à cet effet peuvent être adoptées. Ce sont les Canadiens qui peuvent le mieux intervenir auprès du gouvernement pour lui rappeler qu'on a laissé la guerre civile se poursuivre pendant 15 ans au Liban.

Cela fait depuis 1948 que les Palestiniens n'ont pas de chez-soi. Je demande instamment aux Canadiens de poser une question tout simple au gouvernement, au ministre des Affaires extérieures: Ne pouvons-nous pas nous servir de notre siège au Conseil de sécurité pour leur rappeler que le temps est venu de respecter ces résolutions? C'est tout ce que nous voulons.

Il serait superflu de dire que nous tenons à ce que le gouvernement maintienne la tradition que nous avons toujours observée et le respect que nous nous sommes mérité au fil des ans. Nous voulons être les gardiens de la paix et non pas des garçons de courses. Que cela soit bien entendu. Cette situation est tellement frustrante qu'aux yeux des Canadiens, nous semblons peut-être dénués de tout pouvoir, mais nous ne le sommes pas.

Nos organismes religieux écrivent à notre premier ministre et au ministre des Affaires extérieures. Si ces derniers savaient que des centaines de milliers de Canadiens sont au courant de la situation, nous verrions alors un peu plus d'action de leur part.

Je suis très heureux d'avoir participé à ce débat. C'est difficile de garder son sang-froid après des années de tragédies dont a été victime un peuple qui ne le mérite pas. Quand on étudie l'histoire, on s'étonne de voir qu'il y avait si peu de discrimination quand la civilisation arabe dominait cette partie du monde. Cela semble le comble de l'ironie que les Arabes en soient victimes aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, mon très estimé collègue se demande comment parvenir à rester calme.

Je réponds à cela: pourquoi rester calme quand on voit tellement d'hypocrisie en Amérique du Nord, surtout à Washington et, j'ose le dire, à Ottawa, monsieur le Président? Comment pouvons-nous rester calmes quand ces jeunes gens que je vois ici pourraient être les prochains à partir si les choses se passent comme je le crains, même si je voudrais que mes craintes ne se réalisent jamais? Comment pouvons-nous rester calmes? Pourquoi devrions-nous rester calmes?

Je voudrais dire à mon collègue que lorsque vous parlez du Moyen-Orient, monsieur le Président, puisque vous avez déjà parlé du Moyen-Orient, il faudrait m'expliquer quelque chose à cet égard, pour m'aider dans mon introduction—peut-être plus tard. Je pourrais renoncer, parce qu'à chaque fois que l'on parle du Moyen-Orient, que ce soit au sein du Parti libéral du Canada, à la Chambre des communes du Canada ou dans tout parti politique, tout le monde est pris de vertiges. Monsieur le Président, vous pouvez parler de n'importe quoi, mais surtout pas du Moyen-Orient.

Mon collègue m'a donné son interprétation de la nervosité qui prévaut quand on commence à parler du Moyen-Orient. C'est un député qui a déjà siégé à l'Assemblée nationale du Québec. Il n'a pas été défait, il ne s'est simplement pas présenté en 1976. Il a réintégré le Parti libéral du Canada, mon parti, en 1984, à une époque très difficile, alors que les sondages nous plaçaient très bas dans l'estime de la population. Il a démissionné de ses fonctions à Québec et s'est fait élire au gouvernement fédéral. Il ne devrait pas s'excuser d'être un passionné.

Il pourrait peut-être m'aider. J'aimerais qu'il m'explique pourquoi tant de gens sont nerveux dans les cercles politiques, surtout lorsqu'on cherche une solution et que l'on veut assurer la justice pour tous, en toute honnêteté. Quand je dis tous, je parle bien de toutes les parties. Pourrait-il m'éclairer, s'il vous plaît?

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, mon collègue me fait honneur parce que je sais très bien et beaucoup de gens savent que le député de Saint-Denis a une grande expérience des choses internationales, surtout du Moyen-Orient. C'est plutôt moi qui devrais lui demander des conseils là-dessus. Tout à l'heure, j'attends avec hâte son discours et je sais qu'il sera

extrêmement intéressant. Je voudrais dire à mon collègue. . .

M. Prud'homme: On peut être enragé.

M. Assad: C'est vrai. Il a raison d'être enragé. Mais le député a soulevé quelque chose d'intéressant. Pourquoi y a-t-il une nervosité parmi des députés de cette Chambre? Ils n'osent pas parler du Moyen-Orient, n'osent pas rien dire en public. Mais il me semble que si on a l'honneur d'être élu pour siéger à la Chambre, on devrait se sentir à l'aise pour dire ce qu'on veut si on le croit profondément. Parce que si on ne parle pas, on ne nous respectera pas. Vous comprenez cela, monsieur le Président, si vous ne dites pas ce que vous croyez, on ne vous respecte pas. Et je suis d'accord sur cela. La nervosité de parler du Moyen-Orient, c'est parce qu'ils ont peur d'avoir des réactions. Quand on veut parler de la souffrance des Palestiniens, ils ont peur d'être accusés d'être antisémites. Mon père était sémite. Pourquoi est-ce que j'aurais peur de parler quand j'ai vu son pays se faire ravager? C'est ici qu'on devrait parler. Tous ceux qui sont dans cette Chambre devraient dire en leur conscience ce qu'ils en pensent parce que s'ils ne peuvent pas le dire ici, ils ne méritent pas d'être ici.

Je dirais à mon collègue que lorsqu'on est debout ici, on a le droit et l'obligation morale de dire vraiment ce qu'on en pense et de défendre ceux qui ne sont pas capables de se défendre. Si c'est cela qui cause leur nervosité parce qu'ils ont peur d'être accusés d'une chose ou d'une autre, ils sont mieux de retourner chez eux et de laisser ceux qui ont le courage de dire ce qu'ils en pensent, le faire.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat qui est tenu non seulement dans cette auguste Chambre, mais aussi dans toute la communauté internationale.

C'est un débat qui a fait rage et qui se poursuit. J'estime que la plupart des Canadiens, à mon humble avis, sont en faveur des mesures prises par la communauté internationale pour faire face à l'agression pure et simple de l'Irak de Saddam Hussein contre le Koweït.

Je dis cela parce que je crois que la plupart des gens partagent le point de vue des Nations Unies, qui ont réussi à mobiliser non seulement deux ou trois pays importants ou les deux superpuissances, mais une ribambelle de fiers pays souverains qui ont répondu à l'appel. Ils ont demandé à leurs hommes et à leurs femmes de défendre la grande cause de la démocratie, qui est définie différemment par chaque peuple.

• (2000)

J'estime aussi que, dans un certain sens, nombre de Canadiens appuient, de façon générale, les mesures prises par le président Bush. Il n'arrive pas souvent qu'une foule de Canadiens et de parlementaires, et j'en suis, fassent des efforts particuliers pour rendre hommage au rôle de chef de file que jouent les États-Unis. D'habitude, ils font l'objet de critiques. Pour une raison ou pour une autre, ils sont souvent critiqués. Peut-être est-ce parce qu'ils sont les plus forts, les plus riches, les plus influents. Ils sont souvent pris pour des boucs émissaires tant par le Canada que d'autres pays.

Je ne prétends pas être un spécialiste des questions militaires ou du Moyen-Orient parce que l'un des mots les plus utilisés pour décrire la situation au Moyen-Orient est le mot complexe. Ce mot est sur toutes les lèvres. Le député qui vient de parler avec éloquence, compassion et émotion a utilisé ce mot et je ne voudrais donc pas prétendre être un spécialiste de cette partie du monde ou des questions militaires. J'entends mes électeurs, d'autres Canadiens et des étrangers se demander où les choses en seraient aujourd'hui si nous—par nous, je veux dire la communauté internationale—n'avions pas réagi. Si personne n'avait arrêté Saddam Hussein, serait-il tranquille aujourd'hui après avoir peut-être envahi aussi l'Arabie saoudite?

Est-ce que cela aurait eu un effet déstabilisateur plus grand qu'une résolution internationale ayant d'énormes répercussions positives ou que la vitesse à laquelle se déroule la révolution économique et politique en Union soviétique et la vitesse à laquelle surviennent les changements en Europe de l'Est?

Si la communauté internationale n'était pas intervenue, nous ne savons pas où en seraient les choses aujourd'hui. Certaines personnes imaginent probablement

les scénarios les plus noirs. En général, je crois que les parlementaires ainsi que les Canadiens approuvent les mesures prises par la communauté internationale.

Lorsque nous parlons de la rapidité des changements en Europe de l'Est ou en Union soviétique, nous devons aussi penser au nombre incroyable de changements survenus au Moyen-Orient.

Qui aurait pensé il y a plusieurs mois qu'un pays arabe inviterait publiquement les États-Unis d'Amérique à envoyer des troupes sur son sol? Qui aurait pensé que l'Arabie saoudite accepterait sur son territoire 100 000, 150 000 ou 200 000 soldats pour défendre sa souveraineté et, mieux encore, pour la défendre contre un autre pays arabe? Qui aurait pu prévoir cela en mai ou en juin? Qui auraient pensé que les Syriens pourraient se battre aux côtés des Américains? Il y a quelques années seulement, les États-Unis et d'autres pays montraient la Syrie du doigt comme l'un des coupables de la déstabilisation internationale et du terrorisme. Qui aurait pu penser que l'Égypte participerait elle aussi et qu'elle donnerait le feu vert aux Américains?

On parle beaucoup des changements qui s'opèrent en Europe de l'Est et en Union soviétique, mais il faut admettre que le Moyen-Orient subit aussi des mutations profondes. Les changements se succèdent. De nouvelles amitiés se nouent et d'autres se brisent. Les alliés se regroupent et les alliances se défont aussi. C'est pourquoi je me félicite de cette unité qui se dessine entre les Arabes d'une part et les Américains et la communauté internationale d'autre part. Mais le Canada et les États-Unis feraient bien de ne pas négliger les alliances qu'ils ont dans cette région et qui ont résisté à l'épreuve du temps.

L'exemple tout trouvé est Israël. Ce pays n'est pas parfait, pas plus que le Canada, les États-Unis et n'importe quel autre pays. Le député qui m'a précédé a parlé de vérité. Il a parlé de tromperie, de mensonges. Qui sait où est la vérité?

Il y a une chose que je sais: je ne crois pas que nous devions tomber dans le piège que M. Hussein a voulu tendre à la communauté internationale en laissant entendre que les méchants Israéliens étaient à l'origine des initiatives des États-Unis, qu'ils pilotaient même les avions américains. Il ne faut pas tomber dans le piège d'un leader si déterminé à reprendre la place qu'il occupait auparavant dans les communautés arabes et qu'il a perdue parce que rien n'unit davantage les pays arabes que le mot «Israël».

Il ne faut pas non plus oublier que nous avons forgé avec ce pays une alliance que nous respectons depuis longtemps. Il ne faut pas oublier non plus, quand mon collègue parle de libertés et de démocratie, que c'est la seule démocratie qui existe dans cette région du monde, la seule démocratie où les élus ont une tribune, comme la nôtre, où ils peuvent débattre des grandes questions d'actualité et où ils peuvent voter.

Je ne considère pas cette agression nécessairement comme une agression du peuple irakien. Je considère cette agression comme le fait d'un seul individu qui pense en récolter beaucoup de gloire pour lui-même, et il existe probablement beaucoup d'agitation clandestine contre Hussein dans son propre pays.

Combien de temps a-t-il fallu à l'Union soviétique pour changer? Et combien de dirigeants les Soviétiques ont dû endurer avant de pouvoir jouir d'un peu de cette démocratie dont nous jouissons tous les jours et que nous tenons pour acquise? Il fallu attendre la venue de Gorbatchev qui a redonné un certain pouvoir au peuple, et maintenant cette nouvelle démocratie est source de problèmes pour lui, mais des problèmes bien moins graves que ceux que connaissent les régimes totalitaires.

C'est également la situation au Moyen-Orient, celle des régimes militaires et des dictatures, et lorsque je vois de nouvelles alliances se former, je dis que les choses changent, mais je prétends également qu'il faut bien prendre garde de ne pas rompre les anciennes alliances. Israël a été un allié et un ami, et il faut qu'il continue de l'être.

Bien sûr, le problème des Palestiniens devrait être la première préoccupation de la communauté internationale. Tout le monde comprend que c'est urgent pour ces gens d'avoir un pays à eux. Cependant, ce serait trop simple de jeter le blâme sur un côté seulement, sans regarder les réalités de l'autre côté. En regardant les camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, nous devrions nous rappeler que ces même camps existaient lorsque c'était la Jordanie qui gouvernait. Lorsque la Cisjordanie était gouvernée par la Jordanie, il y avait des camps de réfugiés palestiniens. Lorsque la Jordanie gouvernait cette partie du pays qui est maintenant occupée, il

n'y avait pas d'université. Il y en a maintenant six. Il n'y avait pas les possibilités d'emploi qu'il y a maintenant.

Lorsque nous parlons de la vérité et des forces historiques, nous parlons de manipulation. Il convient aussi de signaler que la question des Palestiniens joue un rôle important dans le programme politique de certains leaders arabes et palestiniens. Malheureusement, ce sont les jeunes, les vieux et les Palestiniens sans foyer qui sont les grands perdants. Il ne faut pas jeter le blâme sur un côté sans tenir compte des réalités de l'histoire et des circonstances actuelles. Même s'il y a des changements, nous ne devrions pas oublier les alliances qui ont résisté au passage du temps et à tous les défis.

• (2010)

Pour ce qui est de la participation du Canada, je veux d'abord féliciter les hommes et les femmes qui sont actuellement dans le Golfe. Ils sont là au nom du Canada et font symboliquement partie d'une force internationale. Je les salue ce soir parce qu'ils le méritent, parce qu'on ne peut mieux servir son pays qu'en faisant partie de ses forces armées et qu'en étant parmi ceux qui le défendent.

Comme tous les députés au Parlement, je représente aussi des gens qui sont dans les forces armées. Dans la circonscription fédérale de York-Ouest que je représente, il y a 83 de ces Canadiens. Quand on consulte la liste, les noms en disent long sur la grandeur de ce pays qui est le Canada. Qu'il s'appellent Staliano, Ross, Salaw, Rosenberger, Samute ou Sigh, ce sont tous des Canadiens. Quelle que soit leur culture, ils font tous partie des Forces canadiennes, ils viennent de la circonscription de York-Ouest et se trouvent aujourd'hui au Moyen-Orient.

Il faut signaler deux choses au sujet du processus qu'a utilisé le premier ministre pour envoyer les forces armées au Moyen-Orient et dans le Golfe. La première, c'est le malaise qu'a soulevé le départ sans le drapeau des Nations Unies ni l'assentiment de cet organisme. Malgré leur sentiment face à ce que tentait de faire M. Hussein, bien des Canadiens ont été gênés, car ils n'aimaient pas l'idée de perdre leur indépendance sur la scène internationale ni celle de se plier aux volontés du président des États-Unis, lorsque ce dernier a invité notre premier ministre à traverser la frontière.

D'après moi, ce malaise découlait du fait qu'on sentait un manque de patience et de robustesse dans l'effort qui devait mener à l'accomplissement d'une mission, dès que celle-ci aurait été approuvée et qu'elle aurait reçu le feu vert pour aller de l'avant sous les auspices des Nations Unies, contrairement à ce qui se passait dans le cas des anciens premiers ministres libéraux quand on faisait appel à eux.

La deuxième chose, c'est que le pays et le Parlement ont été gardés dans l'ignorance totale, comme l'ont dit bon nombre des députés qui m'ont précédé. Regardons ce qu'a fait le président des États-Unis. Il s'est entretenu avec les leaders du Congrès, il s'est adressé à tous les Américains sur les chaînes de télévision nationales, il a tenu des séances d'information quotidiennes pour les médias. Il a même parlé aux journalistes tout en faisant sa partie de golf. Je le mentionne, bien que je n'aime pas particulièrement ce genre de comportement cousu de fil blanc.

Qu'a fait notre premier ministre pendant ce temps? A-t-il discuté avec les partis d'opposition? A-t-il consulté les leaders de l'opposition? A-t-il pris contact avec Radio-Canada et CTV pour essayer de parler à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays? A-t-il tenu des séances d'information quotidiennes pour les médias, pour qu'au moins, nous soyons au courant des événements?

Je sais qu'il a assisté à un barbecue à Washington. Je sais qu'il a regagné sa résidence et a tout gardé secret. Il a convoqué le ministre de la Défense nationale et a vu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais il a laissé les Canadiens dans l'obscurité, se demandant où était le Parlement qui doit en principe s'occuper des grands débats nationaux.

Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas été rappelé? Aucun débat, aucune discussion, aucune tentative d'en arriver à une résolution exprimant l'opinion politique de la Chambre des communes, aucune intervention sur la scène internationale. Le premier ministre a plutôt essayé de diviser pour régner. Il y a plusieurs années, le premier ministre a qualifié de crise nationale l'arrivée de 174 personnes, un beau jour d'été, sur la côte est. Je dis bien 174 personnes. Nous accueillons 200 000 personnes chaque année, dont 100 000 réfugiés de la mer vietnamiens dans la seule année 1980, et voici que, tout à coup, l'arrivée de 174 personnes déclenchait une crise. Pourquoi avait-il convoqué le Parlement d'urgence sous le faux prétexte d'une crise? Peut-on imaginer une manipulation plus méprisable et plus sournoise? Je n'aurais jamais cru voir cela. Comme le premier ministre perdait

du terrain dans les sondages, il a essayé de remonter la pente aux dépens des prétendus réfugiés. Encore aujourd'hui, les sondages montrent qu'il ne bénéficie pas de la faveur populaire. Il a créé une fausse crise il y a quelques années et voici qu'il n'a pas su réagir à une véritable crise cet été, comme il aurait dû le faire.

Puis, le premier ministre a dû stopper les navires au large des côtes de la Sicile parce qu'ils allaient arriver trop tôt dans le Golfe et que cela aurait exigé le rappel anticipé du Parlement. Quelle honte de devoir arrêter nos navires dans leur course parce que le premier ministre n'avait pas eu le courage d'affronter le Parlement!

Je termine ici, monsieur le Président, puisque vous me signalez à juste titre que le temps mis à ma disposition est expiré. Le premier ministre et son gouvernement ont à répondre de beaucoup de choses. Le premier ministre est chanceux que la collectivité internationale ait réagi, mais il aurait dû suivre l'exemple de nombreux autres chefs d'État, tels ceux de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, et avoir le courage de consulter ses administrés sur cette question en ayant confiance que les Canadiens l'appuient d'un seul et même coeur. Il ne l'a pas fait, mais nous sommes fiers aujourd'hui en dépit du premier ministre et de son gouvernement.

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si la Chambre consentirait unanimement à laisser partir les pages immédiatement. Je ne crois pas que nous ayons vraiment besoin d'eux. Cela leur ferait du bien de rentrer chez eux. Ils ont des examens à préparer pour demain. Il n'y aurait pas d'inconvénient, je crois, à les laisser tous rentrer chez eux.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Les pages peuvent partir.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question très directe à poser au député qui vient de parler, c'est-à-dire au président du groupe parlementaire libéral. Il a été question tout à l'heure de la possibilité de présenter une autre motion.

Un député libéral d'une des circonscriptions de la région de Toronto s'est montré disposé à appuyer le fond de la motion que le gouvernement allait présenter. Le député qui vient de parler pourrait-il nous dire ce que sera sa position au moment du vote sur la résolution telle qu'elle figure au *Feuilleton*? Votera-t-il pour ou contre la motion si les amendements ne sont pas adoptés?

M. Marchi: Monsieur le Président, pour paraphraser un autre Canadien célèbre, vous verrez bien. Je pense que mon collègue devrait se montrer patient. Je crois que, dans la plus pure tradition de la Chambre, nous, du Parti libéral, n'avons pas à nous excuser de faire tout en notre pouvoir pour faire en sorte que le Parlement parle d'une seule voix.

Étant donné que le premier ministre a été incapable de nous saisir d'une motion en ce sens et qu'il n'a pas rappelé le Parlement, on a pu sentir que les Canadiens souhaitaient que quelqu'un prenne l'initiative. On a donc discuté avec les divers partis représentés dans cette enceinte de la possibilité de présenter au nom des Canadiens une motion qui représente bien la grandeur de notre pays, ses ambitions et ses aspirations. Nous poursuivrons les entretiens en question.

• (2020)

Nous n'avons pas de leçons à recevoir du Nouveau Parti démocratique qui n'est pas vraiment digne de foi lorsqu'il s'agit de questions de défense et de l'OTAN. Rappelez-vous que les anciens dirigeants néo-démocrates parlaient du retrait du Canada de l'OTAN. C'était lorsque le NPD était impopulaire. Vous rappelez-vous de cette époque?

Tout à coup, durant une brève période, en 1987, Ed Broadbent est arrivé premier dans les sondages. On a demandé au NPD de préciser sa politique au sujet de l'OTAN. Les néo-démocrates étaient alors très populaires. M. Broadbent a répondu qu'ils pourraient ne pas envisager de se retirer de l'OTAN au cours de la première année de leur mandat. Je sais parfaitement où veut en venir au juste mon collègue. Avant d'essayer de parler au Parti libéral, il devrait se rendre compte que ni lui ni son parti ne détiennent le monopole de la vertu, notamment lorsqu'il s'agit de questions de défense.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député d'Eglinton—Lawrence qui souhaite poser une autre question, puis le député de Saint-Denis pourra en adresser une autre lui aussi. Si le temps le permet, je donnerai la parole au député.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref.

Étant donné que mon collègue de York-Ouest a présenté de façon si succincte la position du Parti libéral sur une situation hypothétique et qu'il a dit connaître

parfaitement la position que le NPD adopterait face à un amendement possible, je me demande s'il pourrait nous préciser ce que le NPD fera, à son avis, si son amendement est rejeté. Que feront les néo-démocrates si on ne soumet pas à la Chambre l'amendement au sujet duquel ils ont négocié et qui était censé remplacer les autres amendements en question? En outre, quelle sera la position du NPD face à la motion principale et à celle du Parti libéral?

M. Marchi: Monsieur le Président, mon collègue d'Eglinton—Lawrence pose une question très intéressante. Indirectement, il répond peut-être à la question du député de Burnaby. Je me dois d'être honnête avec mon collègue d'Eglinton—Lawrence. Je ne sais pas d'un jour à l'autre ce que le parti néo-démocrate fera ou quelle sera sa position. Vous vous rappellerez que lorsque le leader à la Chambre, jeudi soir, a fait son discours inaugural au Sénat, il a parlé de tyrannie.

Le lendemain, vendredi, pendant la période des questions, le leader à la Chambre laissait entendre que le Sénat ne fonctionne pas et qu'il devrait être aboli. Il faut choisir. Voilà les incohérences que l'on trouve dans les nombreuses déclarations et les nombreuses politiques du Nouveau Parti démocratique.

Mon collègue d'Eglinton-Lawrence va maintenant avoir l'occasion de voir ce que fera le parti néo-démocrate en Ontario. J'ai remarqué les observations du député d'Eglinton—Lawrence lors d'entrevues sur les événements. Il a fort justement rappelé la longue litanie de promesses et d'engagements du Nouveau Parti démocratique. La question à 64 000 $ est de savoir s'ils vont les tenir et à quel prix. Je me dois d'être honnête. Le NPD n'arrête pas de me troubler. Je ne sais pas où il en sera lundi, car nous ne sommes que jeudi.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation sur ce qu'a dit mon collègue de Toronto. Je suis sûr que c'est une observation secondaire vu l'importance des faits. Je sais que certains aimeraient que nous disions ce qu'il a dit, par inadvertance, j'en suis persuadé. J'ai consulté mon collègue, l'amiral de la flotte libérale de Terre-Neuve. Tout d'abord, je ne savais pas que c'était un débat sur Israël, car si j'avais su, j'aurais adapté mon discours, mais c'est trop tard. Deuxièmement, il qualifie l'État d'Israël d'allié et d'ami.

Il faut corriger cela. C'est important de corriger cela, car le terme d'allié sous-entend beaucoup plus de choses que celui d'ami. Israël est un ami du Canada, mais nous ne sommes pas alliés. Je me devais de corriger, mais les implications militaires d'une soudaine alliance entre le Canada et cette nation amie que l'on appelle Israël seraient immenses. Je suis sûr qu'il ne veut pas entraîner la jeunesse canadienne dans les problèmes du Moyen-Orient.

M. Marchi: Monsieur le Président, d'autres orateurs qui m'ont précédé ont parlé de façon éloquente des Palestiniens et de la question palestinienne.

On a beaucoup parlé du Moyen-Orient. Je me demande comment le député, qui est un internationaliste réputé, a pu parler du Moyen-Orient en s'intéressant uniquement aux Palestiniens, sans parler de l'État d'Israël; c'est un débat qui ne lèvera jamais.

J'ai également signalé, dans ce contexte de la communauté internationale, que la Syrie se trouvait maintenant notre alliée, et que l'Égypte s'était elle aussi faite notre alliée dans la crise du Golfe. Je n'ai pas à m'excuser de ce que j'ai dit. Je considère Israël comme un pays ami et un allié. Je le répète aux fins du compte rendu.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Je serai très bref, monsieur le Président.

Je veux poser une question à mon collègue de York-Ouest à la suite de sa réponse à la question du député du NPD. Je croyais que lorsque nous avions des négociations à l'extérieur de la Chambre, ces négociations se faisaient sous le sceau de la confidentialité et qu'un certain degré de privilège y était attaché, sinon le processus ne servait à rien.

J'aimerais que mon collègue de York-Ouest dise ce qu'il en pense.

M. Marchi: Monsieur le Président, encore une fois, nous constatons que, bien qu'il ait été élu en 1988, mon collègue de Thunder Bay est un observateur rusé des rouages de la Chambre et du Parlement.

À mon avis, le mécontentement que l'on ressent au sujet de ce problème a quelque chose à voir avec la réalité que nous observons. Le Nouveau Parti démocratique essaie de montrer un certain visage à la population canadienne. Or, nous lui connaissons un visage très différent et j'estime que, dans ce débat, nous devrions tenter de trouver une solution qui permettra de répondre à toutes les aspirations possibles.

J'ai entendu des orateurs précédents parler des raisons éventuelles pour lesquelles les problèmes au Moyen-Orient existent depuis si longtemps. Ce que mon collè-

gue de Thunder Bay, qui est également un bon ami, veut également laisser entendre, à mon avis, c'est que nous pensons qu'un problème comme celui du Moyen-Orient pourra se régler. Pourtant, nous ne pouvons pas régler des différends avec une motion qui permettrait de transmettre un message au pays et au reste du monde. Ensuite, nous n'avons pas réellement le droit de parler de problèmes internationaux très compliqués auxquels il faudrait trouver des solutions alors que, en fait, nous ne pouvons pas faire l'unanimité sur une seule motion.

Nous, du Parti libéral et du groupe parlementaire libéral, continuerons d'essayer, car nous estimons que c'est une entreprise honorable.

Le président suppléant (M. Paproski): J'autorise une question supplémentaire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je serai bref. Je veux seulement clarifier un point pour le député.

Je ne m'attendais certainement pas à ce que le groupe parlementaire libéral fasse l'unité sur cette question et en parle d'une seule voix. Nous savons qu'il y avait du sang sur les murs de la salle de caucus quand cette question a été soulevée.

Je ne posais pas ma question dans le contexte des accords conclus secrètement dans les coulisses, que les Ontariens ont rejetés en élisant un gouvernement néo-démocrate. Je ne la posais pas dans ce contexte, mais dans un contexte très ouvert. Si le député ne veut pas répondre à la question, les gens qui regardent le débat peuvent certainement tirer leurs propres conclusions.

Le député dit: «Contentez-vous de nous regarder.» Les Canadiens se rappellent la dernière fois qu'un chef libéral a dit cela. Je pose ma question encore une fois au député pour lui donner une occasion de tenir compte du fait que les Canadiens recherchent la transparence. Le Parti libéral et le député appuient-ils la motion du gouvernement? Les amendements devraient-ils être acceptés, oui ou non?

M. Marchi: Monsieur le Président, l'ancien premier ministre auquel le député a fait allusion passera à l'histoire comme l'un des plus grands premiers ministres qui ont gouverné le Canada. Je ne le dis pas à la légère, parce que beaucoup d'hommes exceptionnels sont venus avant lui et il y en aura certainement beaucoup d'autres après.

Quand au commentaire qui faisait allusion à une autre époque, il a été très apprécié par le public, lui aussi.

• (2030)

Puisque vous faites allusion à lui, sachez que non seulement, cet ancien premier ministre jouit du respect des gens à l'esprit libéral, mais si vous parlez aux Canadiens moyens, qu'ils désapprouvent les politiques libérales ou non, ils éprouvent un certain respect pour cet homme qui ne cherchait pas, comme le régime actuel, à se faire aimer par tout le monde, y compris le parti du député, mais qui y parvenait mieux que lui. Comme je l'ai dit, nous continuerons à rechercher l'unité et à parler d'une seule voix, avec l'aide d'un grand orateur.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, en 1964, très heureux, déterminé, j'ai pris une grande décision. Je la voulais, je la désirais: celle de faire de la politique fédérale, en essayant de devenir député fédéral. Je faisais de la politique depuis toujours. Je devais être candidat du Parti libéral du Québec en 1960, j'ai dû céder mon siège à l'honorable René Lévesque, avec mon consentement. J'avais cette passion de la politique et la passion de mon pays. La passion de mon pays, ça s'appelle le Canada. Et je le dis en français: La passion de mon pays, le Canada. Mais j'en avais une égale, et c'était mon extraordinaire désir de croire qu'un député fédéral, oui, doit avoir des préoccupations provinciales, doit avoir des préoccupations pour sa famille, pour les gens âgés, pour les plus démunis, pour les infirmes, pour les gens sans défense. Il doit comprendre qu'au Canada on est différent. Je vous regarde, je vous aime bien, je vous estime, monsieur le Président. Vous êtes d'une grande culture qui n'est pas la mienne. Donc, j'ai essayé de comprendre les relations interparlementaires, interprovinciales.

Mais la deuxième grande raison qui m'a amené en politique fédérale, c'était ma grande préoccupation de la politique internationale. Je l'avais manifestée à l'Université d'Ottawa en organisant moi-même une démonstration contre les politiques racistes du gouverneur Faubus de l'Arkansas. Je n'ai pas de notes, ce n'est pas dans mes notes. Nous l'avions brûlé en effigie à l'Université d'Ottawa. Ce qui avait valu des centaines, des milliers de protestations et de félicitations de partout aux États-Unis. Pourquoi? Parce qu'il y avait eu un journaliste qui me connaissait, qui couvrait pour la presse internationale. Beaucoup de problèmes avec les autorités de l'Université d'Ottawa qui était à ce moment dirigée par les Pères Oblats parce qu'il ne fallait pas attirer l'attention! Il fallait toujours être dans le module.

[*Traduction*]

Vous ne deviez pas oser. . .

[*Français*]

Moi, j'ai toujours aimé. . .

[*Traduction*]

J'ai toujours aimé oser être différent en matière de politique internationale. Je sais que beaucoup de mes collègues semblent être bienveillants à mon égard et j'en suis fort heureux. Notre jeune collègue, député du Nouveau Parti démocratique, pour lequel j'ai une grande estime en raison de son intelligence, de son énergie et de son courage, a essayé de nous diviser. Il sait que je ne suis pas pour ce genre de politique. C'est le seul point sur lequel lui et moi nous ne nous entendons pas—essayer de dire qu'il y a eu désaccord au caucus hier matin. Il n'y a pas eu de désaccord. S'il y en avait eu, j'aurais été le seul coupable.

[*Français*]

Mais je pense qu'hier, si cela a été si fort. . . Je vais être plus calme ce soir, publiquement.

Je vais vous raconter, sans le dire, ce qui s'est passé dans le caucus, parce que, hier, ce que j'ai passé, c'est un peu la motivation de toute ma vie. Mon pays, le Canada—il paraît que ce n'est pas populaire de dire cela au Québec de ce temps-là—eh bien, je vais le dire «mon pays, le Canada» et ma grande préoccupation des problèmes internationaux.

Même quand on est mal compris, même quand on est bousculé, même quand on fait l'objet de chantage, il faut avoir le courage de défendre ses opinions dans le respect des autres, dans le respect de ces collègues qui ne partagent pas vos opinions.

J'ai regardé le débat, ce soir. On a parlé de tout sauf du débat. Il y a une motion; ce n'est pas compliqué. Pour ceux qui vont nous écouter, il y a une motion du gouvernement qui a été amendée par mon parti—j'ai bien dit, n'est-ce pas, mon parti—le Parti libéral du Canada, et qui a été sous-amendée par le Nouveau Parti démocratique.

Eh bien, je l'ai lue, je la lis et je souscris à l'amendement qui a été présenté par le NPD. Cela me paraît évident. Je vous dirai pourquoi. Évidemment que membre de ce parti, je n'ai pas eu beaucoup l'occasion d'être en désaccord, mais ça viendra! Mais je souscris à l'amendement qui a été présenté par notre compétent nouveau critique aux affaires étrangères, brillant, intelligent, toujours nerveux, par contre, quand on parle du Moyen-Orient, comme tout le monde, comme moi, comme les autres. Mais il est brillant et intelligent, et il a le coeur à la bonne place. J'espère le convaincre totalement sur le sujet du Moyen-Orient.

Alors, je vais voter pour cela. Mais je ne peux pas voter pour la résolution du gouvernement. D'ailleurs, mes collègues. . . Du moins, celle qui est là et puis celle à venir, je n'en ai pas entendu parler puisque c'est un jeu de coulisse qui se déroule, qu'on ne voit pas trop. Quelques-uns sont consultés, d'autres ne le sont pas. Imaginez! Je vous le dis là, ceux qui m'écoutent, parce que j'ai bien l'intention de demander à mes amis de me critiquer—je les ai avertis—car pour moi, c'est un débat fatigant. Je vais essayer, donc, d'être très calme comme j'aime l'être dans ces grandes occasions.

Ce qui me chagrine, et c'est pour cela que je vais défendre l'amendement du Parti libéral du Canada, c'est normal, c'est un blâme au gouvernement de ne pas nous avoir rappelés. Mais c'est bien évident, monsieur le Président!

En 1986, on a rappelé le Parlement pour une «bébelle» en comparaison avec ce qui pourrait arriver au Moyen-Orient—cela s'appelait le *Parole Board*. En 1987, le ministre Benoît Bouchard a dit: «Le Parlement est rappelé. . .

[*Traduction*]

. . .pour traiter d'une question d'une grande importance nationale.

[*Français*]

Cela, c'étaient quelques pauvres Tamils, des réfugiés en Nouvelle-Écosse. Excitation nationale, racisme canadien! Des gens qui trouvaient cela épouvantable, parce que ces réfugiés n'avaient peut-être pas la couleur de peau de mon ami de Toronto ni la mienne. . . On me dit souvent que s'il s'était agi de Polonais, s'ils avaient peut-être été Allemands, s'il s'était agi de gens comme cela, il n'y aurait pas eu ce tumulte au Canada. Mais excitation de ce gouvernement et on rappelle le Parlement du Canada. J'ai trouvé cela absolument abominable!

Une crise mondiale va éclater. Le gouvernement ne rappelle pas le Parlement. C'est cela l'amendement libéral, n'est-ce pas? On ne rappelle pas le Parlement, ce n'est pas grave! Ce n'est pas grave; on va envoyer de jeunes Canadiens—trois bateaux d'abord, trois bateaux que mon éminent collègue, l'amiral Fred Mifflin a commandés—on commence par trois navires. Grande contribution canadienne à l'appel des guerriers Bush et Thatcher! Nous faisons notre effort militaire.

• (2040)

Mais ce n'est pas assez, parce que, trois bateaux, il faudrait bien quelque chose pour les défendre. Alors, on lui envoie 18 CF pour protéger nos bateaux. Suivez-moi bien. . . J'espère, sinon, ceux qui m'écoutent, suivez-moi bien. Il fallait bien envoyer quelques centaines de gens pour s'occuper de ces avions. Et il n'y a pas de guerre encore, il n'y a pas de conflit. Quand j'étais jeune, je vous ai dit que je me suis occupé de Faubus. En 1957, j'ai organisé le Comité national de bienvenue, c'est moi qui fus le coordonnateur des étudiants pour recevoir les Hongrois au Canada, qui sont partis, qui se sont rendus jusqu'à Vancouver. Il y avait une réception dans chaque ville. Plus tard, en 1968, je suis député, je me suis occupé, je suis allé voir sur place, en Tchécoslovaquie. J'ai défendu et protégé les déserteurs de l'armée américaine. Il y a un livre américain qui a été écrit et, à ma surprise, on

vient de me le montrer, ça a été écrit en 1970, et ça s'intitule *The New Exile*.

[*Traduction*]

J'aimerais que vous le lisiez, juste deux ou trois pages, qui expliquent que je l'ai fait parce les autres ne le pouvaient pas, qui expliquent que l'homme dont vous faites mention, l'un de mes anciens chefs, Pierre Elliott Trudeau, ne pouvait le faire. C'est de mon plein gré que j'ai été utilisé, parce que le groupe parlementaire était divisé. Il me semble que nous sommes toujours divisés à propos des questions importantes. C'est bien. Cela est signe de vitalité. Je fais peut-être un discours de rentrée. Mais je veux faire preuve de logique. C'est la raison pour laquelle j'essaie d'énumérer, de ne pas être pompeux. J'espère que ceux qui me connaissent savent que je m'en fiche pas mal. Mais je veux montrer que j'ai toujours été décidé à oser et à faire preuve de logique.

Lorsque nous sommes arrivés au Moyen-Orient, j'avais été nommé délégué aux Nations Unies par Pierre Elliott Trudeau, au moment où en 1974 M. Arafat a dit «Veuillez m'écouter. Ne vous détournez pas de moi.» Au lieu de l'écouter, le monde occidental l'a boycotté. Je suis le seul qui ait pris la parole. Le très honorable John Diefenbaker m'a désapprouvé mais M. Trudeau ne m'a pas rappelé des Nations Unies.

Mais je l'ai payé très cher, mon cher ami. Cela ne fait rien; nous aurions dû écouter en 1974 celui qui suppliait qu'on ne les laisse pas tomber. Rappelez-vous ce qui s'est passé, entre autres, au Liban en 1976. C'est ce refus d'être là au bon moment au lieu d'attendre d'être contaminés puis de trouver une solution.

Naturellement, cette invasion du Koweït par Saddam Hussein est inadmissible. Je le connais, je l'ai rencontré. J'ai pris la parole au Parlement du Koweït. C'était avant que l'émir ne dissolve le Parlement parce qu'il ne lui plaisait pas trop. Il allait trop vite peut-être. Naturellement, je condamne cette mesure. Mais revenons à la source. Les jeunes d'aujourd'hui voudraient bénéficier des dividendes de la paix. Avons-nous oublié qui lui a donné le meilleur armement et des armes. . .

[*Français*]

Est-ce que l'on sait. . . moi, je sais que les Québécois le savent, notre armée est loin d'avoir. . . c'est une armée compétente, l'Armée canadienne, mais elle est loin d'avoir toutes ces armes aussi sophistiquées que les grandes et les moyennes puissances se battaient pour vendre ou à l'Iran ou à l'Iraq pendant huit ans, à Israël, à la Syrie. . . Je les nomme tous parce que pour moi, ce sont tous des pays. Et aujourd'hui, on semble choqué, on semble insulté, on semble surpris de découvrir soudainement que Saddam Hussein est un grand militaire. C'est incroyable la force militaire de Saddam Hussein. Mais pour l'amour du saint ciel, qui l'a armé jusqu'aux dents? C'est nous! Aucune réflexion là-dessus.

On doit donc se poser une question. Je vous disais que, fier Canadien français sans traduction—je vous dis toujours que cela ne se traduit pas.

[*Traduction*]

Je suis Canadien français. Il n'y a pas de traduction pour cela.

[*Français*]

Mais préoccupé par les affaires internationales, je me suis dit: Quel rôle le Canada peut-il jouer dans une crise semblable? Et c'est là, chers collègues, que je suis déçu de ce gouvernement qui n'a pas su profiter de l'extraordinaire réputation du Canada dans le monde entier, qui n'a pas su que ce que les Canadiens veulent. . .

[*Traduction*]

Ce que les Canadiens veulent, ce n'est pas dire oui, M^me^ Thatcher, oui, M. Mitterand, oui, M. Bush. Cela doit être ce genre de pays où on a les Marchi, les Comuzzi, les Volpe, les Prud'homme et les Paproski. C'est le genre de pays qui pourrait être si merveilleux. Aussi quel genre de rôle international ce pays peut-il jouer? Quel rôle peut-il jouer aux Nations Unies? Avez-vous constaté de la nervosité dans le Cabinet?

Andreotti est mon maître à penser en politique internationale. Il m'écrit, le croiriez-vous? Demandez à M. Bevilacqua. Il me lisait ses lettres parce qu'elles sont en italien et qu'il écrit très petit. Mais il est mon maître à penser en politique internationale. Il travaille d'arrache-pied, Mitterand aussi.

Je voudrais demander une permission. Tant que je ne suis pas trop agressif, je suis certain de l'obtenir. Mes collègues pourraient-ils me dire si, en tant que Canadiens, nous sommes satisfaits que le Canada ait dépêché là-bas trois navires et 18 avions? Les Canadiens n'auraient-ils pas préféré autre chose, bien qu'un sondage Gallup ait révélé hier soir que 58 p. 100 des participants étaient d'accord avec l'initiative du gouvernement. Il n'y a pas de quoi s'énerver. Ces 58 p. 100 ne signifient pas pour autant que nous ne pouvons pas nous prononcer contre la motion. Demain, les résultats pourraient baisser à 38 p. 100, voire peut-être à 12 p. 100 si la guerre éclatait et si de jeunes Canadiens, qui auraient pu autrement participer à une action diplomatique, perdaient la vie. Je vous dirai pourquoi. Le Canada est l'un des seuls pays à avoir déjà expédié des militaires dans cette région.

La ministre associée de la Défense nationale, cette aimable femme, qui m'a reproché de ne plus savoir parler, a dit qu'elle se réjouissait hier soir pour ces 900 et ces 500, mais je me réjouis à mon tour de ce que mon collègue de Toronto m'écoute très attentivement, même s'il s'imagine que je suis sur le point d'exploser. Je vais l'étonner.

Des centaines de jeunes Canadiens patrouillent les hauteurs du Golan. Nous n'en parlons jamais, pas plus que de la centaine de jeunes garçons et de jeunes filles qui font notre réputation en maintenant la paix à Chypre.

Mes chers collègues, je pourrais parler ainsi pendant des heures. Je m'étais préparé en conséquence. Savez-vous seulement combien de résolutions les Nations unies ont adoptées invitant la Turquie à se retirer de Chypre dont ils occupent 40 p. 100 du territoire depuis 1974? En avez-vous déjà parlé? En avez-vous déja entendu parler? Vous n'en avez pas entendu parler. La raison, comme disait l'autre, c'est qu'il n'y a pas là-bas de gisements de pétrole. Deux cent milles réfugiés. . .

[*Français*]

200 000 réfugiés sur une population de 600 000 et on ne fait rien, on ne dit rien. On a des jeunes Canadiens sur la frontière entre l'Iran et l'Iraq. On a des jeunes Canadiens au Sinaï. Quel rôle, demain, pensez-vous, mes chers collègues, va pouvoir jouer le Canada? C'est évident qu'on a eu le boycott économique. Nous y participons. C'est une décision des Nations Unies. J'y souscris. Nous y souscrivons. Cet aspect militaire, est-ce que c'est la vocation du Canada? Je dis non. Combien de pays, actuellement, font partie de ce grand effort militaire, ont aussi cette réputation de troupe des Nations Unies? Peu. Étudie, regardez! Mais, soudainement, arrive une crise. Chaque résolution, et je suis très heureux qu'il y ait une nouvelle vie soudaine aux Nations Unies, méprisées par les États-Unis, méprisées, ils leur doivent encore au-delà de 500 millions de dollars. Les Nations Unies risquent de fermer leurs portes. Mais là, soudainement, il y a un monde, parce que l'Union soviétique s'écroule, ce n'est plus une puissance militaire dangereuse, donc, maintenant, allons-y! Tant mieux! Mais il n'y a pas seulement les résolutions d'une partie des Nations Unies qu'il faudra respecter, mais toutes les résolutions des Nations Unies. Celles de Chypre. Allez demander. . .

• (2050)

[*Traduction*]

Allez demander à vos amis d'ascendance grecque et chypriote qui sont environ 200 000 à Toronto si Marcel Prud'homme a tort d'insister sur l'importance de faire respecter la résolution des Nations Unies concernant Chypre. Allez le leur demander à Toronto et à Montréal. Je connais la réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a épuisé son temps de parole. Il ne pourrait poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Prud'homme: Une minute seulement.

Des voix: D'accord.

M. Prud'homme: Je remercie la Chambre de sa générosité. Je n'en abuserai pas.

Le Conseil de sécurité a adopté des centaines de résolutions concernant le Moyen-Orient. Les États-Unis ont eu recours à leur droit de veto à 20 reprises. Je pourrais poursuivre ainsi sans trêve ni répit, mais comme la Chambre a fait preuve de générosité à mon endroit, je n'en abuserai pas.

Ce soir, j'aurais pu adopter une attitude négative. Cependant, certains de mes collègues le savent, il y a en moi quelque chose qui m'arrête et qui m'incite, au paroxysme de la colère, à faire preuve de modération, et à chercher plutôt à convaincre les gens que le Canada, ce pays magnifique où il fait si bon vivre, a un rôle très important à jouer dans le monde. Je n'accepte pas de me mettre à genoux, car je viens de. . .

[*Français*]

. . .la province de Québec et que je suis Canadien français. Je ne me mettrai jamais à genoux devant le reste du Canada pour défendre les opinions que j'ai parce que pour moi, cela ne fait que partie de ce que c'est que le Canada.

Alors, j'aurais pu vous parler de ce journal. . .

[*Traduction*]

Le *Suburban*, de Montréal. Je serai donc positif, et je ne ferai qu'attirer l'attention. Si les gens veulent savoir ce qu'on écrit à mon sujet, tous les Québécois, les Canadiens–français connaissent ce journal. Le *Suburban*, l'édition du mercredi 17 octobre, en page A5. On me dit que c'est une bonne façon d'attirer l'attention des gens. Je vous en prie, lisez–le. Le *Suburban*, une feuille de choux de l'ouest de l'île de Montréal.

[*Français*]

Mais comme Gorbatchev l'a déjà dit, ici, au Parlement: Pendant que les chiens aboient, la caravane passe. Alors, je vais donc me refuser à faire des commentaires. Mais tout ce que je vous demande, chers collègues, et s'il y en avait plus, je vois que les affaires internationales, cela épuise les gens, et avant de vous épuiser et d'abuser, je peux vous assurer que je regrette que ce gouvernement n'ait pas jugé à propos de rappeler le Parlement en séance immédiate d'urgence. Et c'est cela la résolution du parti libéral, de l'opposition, de blâmer ce gouvernement de ne pas nous avoir rappelés. Je vais voter pour. De ne pas nous envelopper sous le drapeau des Nations Unies. . . Pas des États–Unis. Je n'ai rien moi, je suis un pro–américain. Je n'aime pas leur politique extérieure au Moyen–Orient. C'est tout. Je suis très civilisé. Je trouve que c'est un extraordinaire grand voisin, mais je ne veux pas recevoir d'ordres des États–Unis. Si c'est une mission des Nations Unies, nous assumerons nos responsabilités.

Je sais, et je termine, qu'il se prépare, monsieur le Président, une espèce de résolution, un fourre–tout, comme on dit en français, pour essayer que tous les députés puissent voter, pour calmer tous les esprits.

Parce que je dois conclure en vous disant qu'il y a des esprits qui sont très nerveux depuis une semaine. Parce qu'on ne veut pas parler des vrais sujets du Moyen–Orient. On ne veut pas remonter à la source. Mon collègue de Gatineau—La Lièvre l'a fait tellement brillamment. Il faut remonter à la source du grand problème.

Mais, en conclusion, souvenez–vous donc que le 29 novembre 1947, mon pays. . .

[*Traduction*]

. . .votre pays, mon collègue, a voté, le 29 novembre 1947, aux Nations Unies en faveur de la création de deux États sur le territoire palestinien. La motion a été adoptée par un vote de 13–10. Je pense connaître assez bien les faits.

N'avons–nous pas mené à bien ce projet–là aussi? Ne craignez pas ceux qui parlent d'enchaînement. J'ai entendu des collègues dire: «Évitons tout enchaînement», comme s'il n'en existait pas déjà. C'est ce que nous devons avoir en premier. Bon. Réglons d'abord cette question.

Mais il faut également être prêt, et l'annoncer d'avance. Que tous les pays du monde sachent, dès que la crise Irak–Koweit sera réglée, qu'il y aura toujours autant d'ardeur et de passion au sein de la communauté internationale.

Mais nous devons tout d'abord régler la crise du Moyen–Orient, car alors Marcel Prud'homme sera le plus heureux des hommes. Il sera toujours aussi dévoué à son pays et aussi, espérons–le, aux affaires internationales. Mais ne me demandez pas d'être quelqu'un d'autre dans mon pays. Je serai toujours fidèle à moi–même. J'ai autant de fierté que n'importe qui d'autre.

Je m'intéresse beaucoup aux affaires extérieures et le gouvernement sera surpris de m'entendre le critiquer aussi vigoureusement. Je crois que le gouvernement m'a laissé tombé, quand je dis moi, j'entends bien sûr le Canada, dans toute cette histoire, parce qu'il n'a pas profité de l'occasion pour voir ce que nous pourrions tous ensemble, les Marchi, les Comuzzi, les Mifflin, les Robinson, les Prud'homme, et tous les autres, les Paproski aussi, ce que nous pourrions accomplir, pour voir si nous pourrions faire quelque chose de différent, pour voir si le Canada ne pourrait pas jouer un rôle différent auprès des Nations Unies et dans cette crise.

Je voterai donc en faveur de la motion parce que je suis une personne responsable. Je voterai en faveur de l'amendement. Et je voterai contre la motion du gouvernement, parce que je m'y oppose.

On me dit qu'une surprise nous attend. Eh bien, je suis décidé à voter pour, pour et contre, et à attendre la surprise, mais j'espère qu'on me mettra dans le secret. Je suis le plus ancien député ici et je sens qu'on mijote quelque chose, mais tout m'échappe. Mais vous savez, je vis pratiquement dans ces bâtiments et il est très difficile de me cacher quelque chose, car je tiens à voir quel sorte de pays nous voulons bâtir et quel genre de rôle nous pouvons jouer à l'échelle internationale.

M. le Président: Avez–vous des questions ou des observations? Je céderai d'abord la parole au député de Burnaby—Kingsway, ensuite au député de Gatineau—La Lièvre, et enfin au député de Eglinton—Lawrence.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter l'honorable député pour son excellent discours et encore plus pour son courage sur cette question. Je sais fort bien qu'il y a payé un prix extraodinaire au sein de son parti pour le courage qu'il a démontré depuis le début sur cette question si importante, sur cette question de justice pour les Palestiniens. Je sais qu'il a payé un prix, et qu'il continue à payer un prix extraordinaire au sein de son parti, et, encore une fois, je le félicite pour son courage et le fait qu'il a toujours dit ce qu'il pense sur cette question de justice pour les Palestiniens. Même, monsieur le Président, quand on l'a attaqué d'une façon dégueulasse, comme l'a fait le journal *The Suburban* récemment.

• (2100)

[*Traduction*]

J'ai deux questions très simples à poser au député. La première porte sur la position adoptée par le Parti libéral à ce sujet. Je sais que le député ne parle pas nécessairement au nom du parti sur cette question, mais il pourrait peut-être expliquer à la Chambre la position du Parti libéral—un parti dont j'ai été membre pendant des années—sur la question de la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, conférence qui réunirait toutes les parties visées, ainsi que des représentants des Palestiniens, et qui, du fait qu'elle porterait sur la question de l'autodétermination, pourrait aboutir à la création d'un État palestinien indépendant aux côtés d'un État israélien sûr de lui.

Deuxièmement, ma question porte sur la motion dont certains députés ont discuté à la Chambre et dont a parlé le député de York-Ouest, à savoir la motion que le gouvernement a tenté de présenter à la Chambre il y quelques jours et contre laquelle le député de Saint-Denis s'est objecté, à juste titre, car il n'en avait pas reçu préavis. Que pense-t-il de la teneur de cette motion? Est-il en faveur, comme son collègue de Davenport et d'autres l'ont indiqué, ou est-il contre?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je comprends la question et je vous en parle comme je l'ai toujours fait privément avec vous que je considère comme un jeune ami. Je vous trouve brillant, articulé, dévoué et sincère. Mais je vous prie de ne pas vous servir de cette question importante pour tenter de démontrer qu'elle prête à controverse au sein du Parti libéral, et j'espère que ce n'est pas ce que vous tentez de faire. Les opinions sont très arrêtées sur cette question au sein du Parti libéral, mais je la trouve si importante que je ne tiens pas à montrer qu'elle prête à controverse.

Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'on a parlé de conférences internationales il y a dix, cinq, six ou trois ans, et que cela était inacceptable. J'en suis content. Je ne veux m'attribuer le mérite pour rien d'autre à la Chambre. Je n'ai pas encore siégé dans ce parti, mais je crois qu'on se dirige dans cette voie. J'ai donc peu de raisons de me réjouir.

Oui, je crois que cela doit être accepté. J'espère qu'il y aura un débat et que je pourrai vous lancer le livre alors. Donnez-moi deux heures et je partirai. Je suis même prêt à quitter la Chambre d'ici deux heures sur cette question. Je suis sérieux, sérieux sur toute la ligne. J'ai mis trop de coeur, trop d'énergies et trop d'efforts à défendre cette position car je suis convaincu que l'intérêt de l'humanité entière nous commande de traiter de la question du Moyen-Orient globalement.

Deuxièmement, je tiens à vous faire connaître ma position. Je ne crois que le rôle du Canada consiste à envoyer des troupes. Je vais voir ce qu'on en dira lundi. On en sait peut-être plus que moi à propos de cette résolution. Je n'ai pas été consulté. Ce que je dois défendre, c'est ce que je lis et j'apprends qu'il y aura vote sur cette résolution. Si c'est le cas, je dis oui à votre amendement et au nôtre, et non à la motion du gouvernement. Si d'autres veulent voter différemment, nous verrons ce qu'ils auront à proposer, mais je serais surpris qu'ils obtiennent mon appui.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le député de Saint-Denis, c'est vrai, a toujours démontré un grand courage; il a toujours exprimé ses paroles et il a toujours été consistant. Il n'a jamais changé d'histoire en cours de route. Il a payé cher, cela est vrai aussi, pour les convictions qu'il avait, mais il n'avait pas peur.

Comme il l'a dit—et j'arrive à ma question—comment fait-il. . .? Il a toujours été reconnu, et il me le dit souvent: Je suis un Canadien français et j'en suis fier. Et cela, le bon Dieu le sait, on le lui reconnaît. De plus, il a toujours protesté contre le fait que les Nations Unies et les grandes puissances n'ont jamais aidé l'île de Chypre contre les Turcs qui ont violé l'île.

Parce qu'il était pro-Canadien français, fier d'être Canadien français, a-t-on dit de lui qu'il était anti-Anglais? Jamais! Je n'ai jamais entendu cela.

Est-ce qu'ils l'ont déjà traité comme étant un anti-Turcs? Jamais! Mais comment se fait-il que lorsqu'il défend les Palestiniens ou les intérêts de ceux qui souffrent dans le Moyen-Orient, il devient anti-sionistes. Est-ce que l'honorable député pourrait m'expliquer cela? Comment cela se fait-il? Vous êtes classé dans le *Suburban*, mais je n'ai jamais vu un journal de Toronto te classer comme étant anti-Anglais?

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Je resterai très décontracté.

[*Français*]

Canadien français, parce que pour moi, c'est naturel. Tout être humain appartient à une partie de terre.

[*Traduction*]

Je passe à l'anglais. Oui, je suis Canadien français et j'espère que c'est pour la vie. Vous comprenez cela, mais vous devez vous sentir chez-vous. Je n'ai jamais connu personne depuis que je fais partie de ce pays... Dans mon pays, on ne me reconnaît pas. Je ne suis pas égal, donc...

[*Français*]

Oui, je suis Canadien français, mais je suis Québécois, c'est évident. Moi, je n'ai pas de problème. Je sais que demain, il y en a qui vont dire: Il a défendu le Canada. Ce n'est pas vrai! J'ai dit que je ne me mettrai jamais à genoux devant les autres pour être moi-même, parce que j'ai ma fierté. Mais je reconnais à mon ami Comuzzi, sa fierté, comme à mon ami Mifflin, la sienne.

Le deuxième? Mon Dieu, c'est tellement provocant que je vais laisser passer.

[*Traduction*]

Pour respecter l'esprit qui a caractérisé la soirée, je ne répondrai pas à la deuxième. Je regrette, je ne répondrai pas. Mais je ferai une autre déclaration à l'intention du *Suburban*, cette feuille de chou—je ne sais même pas de mots grossiers en anglais et ne souhaitez pas que j'utilise ceux que je connais en français. Donc, je ne répondrai pas et je ne crains pas de le dire, je l'ai toujours dit, vérifiez au hansard, l'anti-sémitisme est un cancer. Comprenez-vous ce que cela veut dire?

[*Français*]

C'est un cancer—et je vais le dire en français—l'antisémitisme est un cancer qui vous dévore de l'intérieur.

[*Traduction*]

Combien de fois devrai-je le répéter? Je n'ai jamais reçu un seul article flatteur du Congrès juif du Canada ou des sionistes du Canada et pourtant, Marcel Prud'home, Canadien français montréalais, le répète sans cesse depuis 25 ans, il n'y a rien de pire que l'anti-sémitisme parce que cela vous dévore de l'intérieur. Dès que vous laissez votre coeur, votre passion, votre esprit devenir anti-sémite, vous avez ouvert la porte au racisme contre les noirs, à la discrimination contre les catholiques et contre tout ce que vous n'aimez pas. Donc, comment pourrais-je me sentir encore en si bonne santé? Mais je comprends ce qui anime les gens qu'ils veulent défendre. C'est leur problème. S'ils pouvaient comprendre que les plus grands amis d'Israël ne sont pas nécessairement ses amis aveugles parce que ces amis-là pourraient ne pas aider l'État d'Israël à survivre.

Les gens comme moi, et je parle sérieusement, peuvent faire beaucoup plus en disant aux autres «Hé, attention, ce pays a le droit d'exister. Le Canada a voté en faveur. Ce pays a le droit d'exister, mais comme tout autre pays, mais l'autre a le droit d'exister.» Je sais que c'est un débat sans fin. Si vous voulez en savoir plus, je termine sur une citation. Pourquoi ne liriez-vous pas un livre fantastique? Parlementaires, ici présents, j'enverrai à chacun de vous un exemplaire gratuit de ce livre. Je paierai. Il est intitulé *They Dare to Speak Out* et a été écrit par un parlementaire américain. Ce livre explique quels sont les enjeux.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je désire faire des commentaires à la suite du discours de mon collègue que je respecte. J'avais pensé initialement à la question posée par mon collègue de Burnaby—Kingsway qui m'a rappelé une citation de La Fontaine, un poète français de la Renaissance:

> Tout flatteur rit aux dépens de celui qui l'écoute.

Moi, j'ai été très fier du fait que mon collègue de Saint-Denis n'ait pas écouté.

• (2110)

Mais la chose que je voudrais souligner dans ce débat, ce soir, c'est que mon collègue de Saint-Denis a touché deux thèmes qui, malheureusement, sont souvent touchés dans nos débats. L'un, monsieur le Président, c'est la passion pour ce pays, une passion que tous les députés doivent respecter parce que quand on parle, quand on présente des discours, quand on présente des questions, on parle toujours du bien du Canada, pas des autres pays.

La langue française, monsieur le Président, nous présente des avantages quand on parle, quand on veut exprimer sa passion. Je note, et c'est la deuxième fois que j'écoute mon ami parler en ces termes, il dit: Je suis Canadien, mais Canadien français. La langue anglaise ne nous permet pas de montrer la même définition. Et c'est une faute de la structure de la langue. Mais en français, on peut dire toujours Canadien d'abord. Le deuxième mot, c'est comme un adjectif qui décrit mais qui ne rend pas une qualité qui exclut les autres. Et dans sa passion, monsieur le Président, mon collègue a touché le deuxième thème, le thème qui nous dit que dans cette Chambre, vu le système parlementaire fabriqué par les Canadiens, nous pouvons toujours présenter des discours sur la différence, parce que la différence est toujours tolérée par tous les députés. On peut exprimer un point de vue complètement différent des autres. Pas d'exagération, avec votre permission, monsieur le Président! Il y a bien des points de vue qu'on peut respecter sans devoir toujours convaincre les autres. Mais pour les présenter, j'accepte sa position, et je suis très heureux qu'il ait donné une réponse bien précise à celle de mon collègue de Burnaby—Kingsway, la position qu'il prend sur la motion qu'on discute ce soir. C'est une position positive pour celle du Parti libéral.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas s'il s'agit d'une question, mais le député peut y répondre.

M. Prud'homme: Je répondrai à la deuxième partie.

[*Note de l'éditeur: Le député a parlé en italien.*]

[*Français*]

C'est pour moi, latin, certainement une des langues que j'ai le plus de plaisir à écouter parce que je la comprends. Mais je voudrais simplement vous répondre sur la première et non la deuxième. Ne faites pas d'erreur. Quand je dis Canadien français, pour nous, c'est inséparable. Ce n'est pas Canadien et. . . c'est Canadien français. C'est inséparable. C'est inséparable dans notre fierté. Et si les gens ne l'acceptent pas, j'ai peur qu'il y en ait beaucoup qui laisseront tomber une des deux parties pour ne choisir que l'autre. Moi, je préfère encore, ce n'est pas pour plaire à mes collègues, je préfère vous dire ce que j'ai dit parce que j'y crois. Ce n'est pas pour plaire à mes collègues. Je le dis par conviction, pas pour être agréable.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ayant écouté l'intervention du député de Saint-Denis, je voudrais souligner l'éloquence et la passion qu'il a manifestées.

M. Prud'homme: J'espère que vous n'êtes pas là pour intervenir pour le cas où j'irais trop loin.

M. Milliken: Le député dit qu'il espère que je ne suis pas là pour intervenir. Bien sûr que non.

M. Prud'homme: Pour le cas où j'irais trop loin, s'entend.

M. Milliken: Dans un cas comme dans l'autre, qu'il aille trop loin ou pas assez.

J'étais ici, et j'ai eu l'occasion de prendre part au débat. J'ai décidé de le faire après avoir entendu une si éloquente prestation.

Comme j'observe les travaux de la Chambre depuis fort longtemps, je n'ai pu m'empêcher, en écoutant parler le député avec autant de passion, de penser aux jours où, lorsque j'étais étudiant dans les années 1960, je venais prendre place à la tribune. Le député siégeait alors à la Chambre.

Il est député depuis cette époque. Il y a donc plus de 25 ans qu'il siège à la Chambre. C'est tout à son honneur. Pendant toutes ces années de loyaux états de service, il n'a jamais ménagé ses efforts pour améliorer le sort de centaines de Canadiens en sa qualité de député de Saint-Denis.

[*Français*]

Je suis particulièrement heureux de lui transmettre mes félicitations, parce qu'en général, son discours était très passionnant et passionné, très bon. Comme il le dit, il faut avoir la passion quand on a la conviction. C'est très bien.

[*Traduction*]

Bien sûr, j'ai aussi écouté avec un certain amusement les questions posées par le député de Burnaby—Kingsway. Je dois dire que je suis d'accord avec le député de Saint-Denis, qui l'a décrit comme étant *érudit* et *brillant*. Je suis désolé qu'il ait décidé de tenter de semer la discorde entre les membres du Parti libéral.

Il secoue la tête pour dire que ce n'est pas le cas. Les mots parlent d'eux-mêmes, et je suis désolé qu'il ait tenté de jouer au plus malin ce soir. Je m'attendais à mieux de sa part. J'aurais pensé que quelqu'un d'aussi éloquent et d'aussi capable que lui aurait été plus heureux au sein du Parti libéral que du Nouveau Parti démocratique.

Nous démontrons une grande tolérance face à des points de vue divergents. L'une des forces du Parti libéral—je le remarque depuis longtemps—est justement son esprit d'ouverture et sa capacité d'accepter dans ses rangs des gens adoptant une grande variété d'opinions et de points de vue. Le député de Burnaby—Kingsway, plutôt que de tâcher d'accepter ce fait, essaie d'insinuer que si ce parti peut réunir autant de points de vue, c'est qu'il est temps d'en déloger certains membres.

Je trouve que ce n'est pas digne du député. Je pense qu'à l'avenir, il devrait tâcher de réprimer son goût de la pagaille, et s'en tenir à des questions justes visant à obtenir des renseignements utiles, plutôt que de faire de tels efforts pour mettre les gens mal à l'aise face à leur opinion.

Les membres de notre parti sont sans aucun doute encouragés par l'exemple de tous les chefs distingués qui se sont succédé à sa tête, et du fait que la direction s'en tient généralement à ses convictions.

Le Parti libéral est en fait le parti des droits de la personne. Il croit en la valeur de l'individu, et accepte les différences d'opinion. Je demande au député de Burnaby—Kingsway de ne pas oublier cela lorsqu'il pose ses questions malicieuses.

Je voulais parler ce soir de quelque chose de très grave, parce que je crois que la situation dans laquelle nous nous trouvons relativement à l'étude de cette motion découle des longues vacances parlementaires que le gouvernement a imposées à la Chambre et, en fait, à tout le pays.

Je crois qu'il est juste de dire que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays étaient consternés lorsque cette crise a éclaté au Moyen-Orient. Vous vous souviendrez certainement qu'il y avait même une autre crise à Oka lorsque le gouvernement a refusé de rappeler le Parlement pour étudier ces questions, malgré les demandes répétées du chef de l'opposition et du député d'Ottawa—Vanier, leader parlementaire de ce parti.

Le gouvernement ne voulait pas rappeler le Parlement, mais il a dû le faire le 24 septembre, puisque c'était prévu. Pour montrer qu'il était vraiment sérieux, il a présenté cette motion dès la première journée. Elle a été débattue pendant une journée, et le gouvernement s'est dit surpris qu'elle ne soit pas adoptée immédiatement.

Il semble qu'une journée devait suffire pour discuter de cette importante question. Alors, le gouvernement a mis la motion en délibération pendant une autre journée et, à la fin de la journée, il a dit: «Combien de temps voulez-vous? Pourquoi est-ce si long?» Ils ont donné un avis de clôture. En réalité, ils ne s'y sont jamais opposés, mais ils ont déclaré que nous allions y recourir, si nous n'obtenions pas une entente quelconque. Maintenant, nous devons siéger tard pour discuter de cette question et nous avons collaboré. Nous avons accepté de siéger tard pour que les députés qui le désirent puissent prendre la parole sur cette question. Je regrette que le gouvernement accorde à cette question si peu d'importance qu'à peine quatre jours de débat, répartis sur des semaines, auront suffi aux députés pour exprimer les opinions de leurs électeurs sur cette question de première importance.

• (2120)

Je me rappelle qu'en 1956, le gouvernement était confronté à une crise au canal de Suez. Le Parlement avait été convoqué sur-le-champ pour en discuter. Il y avait eu une session spéciale, avec un discours du Trône et tout le reste. Le Parlement a tenu une session extraordinaire pour permettre aux députés d'être présents et de discuter de ce que le gouvernement faisait dans une situation de crise mondiale.

Nous avons eu à faire face à une situation tout aussi grave pour la paix mondiale cet été. Le gouvernement n'a rien fait. Il s'est tourné les pouces et n'a pas agi. Il a dit qu'il enverrait des troupes outre-mer, qu'il prendrait ses propres décisions et n'avait pas à rappeler le Parlement. Il a jugé qu'il n'avait pas besoin d'en discuter avec les représentants de la population, ni d'en parler au chef de l'opposition, ni à personne d'autre. Il a décidé qu'il suffisait de parler au président des États-Unis, comme mon ami de Thunder Bay—Nipigon l'a dit.

Alors, on peut parler au président des États-Unis et s'il dit qu'il faut envoyer des troupes, on les envoie. Voilà une approche déplorable de la diplomatie et un affront pour les Canadiens. Le gouvernement n'a manifesté que du mépris pour le Parlement et a insulté les représentants de la population.

Le gouvernement fait preuve encore et encore de mépris à l'endroit du Parlement. Comme j'ai beaucoup de respect pour la présente assemblée et que je vois dans la Chambre des communes l'endroit où les affaires doivent être discutées et réglées, je n'en reviens pas du mépris dans lequel la tient le gouvernement depuis les deux années que je siège ici. Je sais que le député de Saint-Denis, avec ses 26 années d'expérience, pourrait nous en dire beaucoup plus long sur l'arrogance du gouvernement. Je pourrais citer quelques exemples de la façon cavalière avec laquelle le gouvernement traite la

Chambre des communes. Il n'a pas seulement omis de rappeler le Parlement cet été. Il a eu constamment recours à la clôture au cours de la présente législature, soit plus souvent qu'au cours de toutes les autres législatures de l'histoire du Canada réunies. C'est vous dire à quel point il l'a utilisée. Il a eu recours à l'attribution du temps encore et encore. Le leader parlementaire du gouvernement a dit ici l'autre jour que dans ses six années de pouvoir, le gouvernement conservateur y a eu recours aussi souvent que le gouvernement libéral qui l'a précédé. Il n'y a pas de quoi se vanter. Quand on additionne toutes les fois que la clôture a été utilisée, c'est beaucoup plus impressionnant et déprimant. C'est le signe d'un profond mépris pour le Parlement.

Les longs ajournements sont fréquents. On serait porté à penser que si le gouvernement utilise la clôture, c'est parce qu'il est débordé de travail. Mais ce n'est pas le cas. Il utilise constamment la clôture puis il dit qu'il est temps de rentrer tôt chez nous et de jouir d'un long congé. Et il ne faut pas revenir trop tôt! Il demande de longues périodes de congé. Nous sommes partis au début de juin et nous sommes revenus à la fin de septembre. L'an dernier, nous avons eu droit à quelques semaines supplémentaires en janvier. L'année précédente, nous avons eu une longue interruption. Le gouvernement ne nous a pas rappelés avant le 3 avril 1989, je crois, après avoir tenu une session de deux semaines en décembre. Pendant toute la session de décembre 1988, il a utilisé la clôture à toutes les étapes pour faire adopter son projet de loi en deux semaines.

Le gouvernement fait systématiquement preuve de mépris et d'irrespect envers le Parlement, car il ne souhaite jamais rencontrer l'opposition et traiter avec nous dans cette Chambre. Pourquoi? Par peur. Les membres du gouvernement se dérobent devant l'opposition. Ils ont peur d'entendre la voix des citoyens. La série de politiques impopulaires que le gouvernement poursuit, que nous soyons là ou non, en est la preuve. Il dit qu'il lui importe peu que vous vouliez modifier ce projet de loi, qu'il lui importe peu que vous aimiez ses politiques. Il va les adopter de toute façon. Taisez-vous. Si vous ne vous taisez pas, nous vous ferons taire par la force de la clôture. Si cela ne suffit pas, nous vous donnerons de longues vacances, si bien que vous ne pourrez plus prendre la parole au Parlement. C'est ce qui se passe ici et ce qui se passait dans le cas qui nous occupe. Le gouvernement a décidé d'envoyer des troupes à l'étranger. Il y a eu un retard de deux semaines pendant qu'on équipait les navires. Le Parlement aurait facilement pu être rappelé au cours de ces deux semaines et aurait pu discuter de cette motion ou d'une autre motion de ce genre. Au lieu de cela, le gouvernement a dit qu'il n'avait pas besoin de discuter de la question avec le Parlement, qu'il attendrait simplement au 24 septembre, à la rentrée.

Ce n'était qu'une autre action parmi toutes les actions méprisantes du gouvernement envers le Parlement, un mépris engendré par un manque de respect pour la Chambre, mais également par la crainte de ne pas pouvoir contrôler la Chambre, de ne pas pouvoir contrôler les paroles de l'opposition, de voir ses méfaits exposés par l'opposition à la Chambre.

Je ne veux pas dire, nécessairement, de mauvaises choses, mais les aspects insatisfaisants de ses politiques sont révélés et mis en lumière à la Chambre. C'est à cela que sert notre institution, à mettre en lumière les lacunes de la performance du gouvernement afin qu'il puisse y remédier, mais cela déplaît au gouvernement qu'on les révèle. Je ne sais pas pourquoi. Il devrait se dire désolé d'avoir fait une erreur et s'engager à y remédier rapidement. Mais on n'entend jamais cela, monsieur le Président.

Qui a jamais entendu ici, à la période des questions, un ministre se lever et dire: «Le député a raison. Il y a un problème. Il va falloir faire quelque chose à ce propos, et je verrai à ce qu'on y remédie», et faire rapport de la situation au député le lendemain. Ça ne se produit pas. Le gouvernement n'admet jamais que quelque chose ne va pas. Quand un ministre ne veut pas répondre à la question, il dit toujours que la situation était bien pire sous le gouvernement libéral précédent et qu'elle est bien meilleure aujourd'hui. Quelle absurdité! Quel Canadien vivant de nos jours pense que c'était pire du temps du gouvernement libéral précédent, en dehors des membres du Cabinet qui siègent en face. Pratiquement un Canadien sur deux à qui l'on parle déclare que nous n'avons jamais, au grand jamais, eu un aussi mauvais gouvernement que celui-ci.

Ce n'est pas étonnant qu'il ait peur d'affronter les représentants du peuple au Parlement, qu'il ait envoyé des troupes à l'étranger et quand il y a eu un tollé général, il a dit qu'il n'allait pas rappeler le Parlement, que la dernière chose dont il avait besoin c'était de donner un endroit à ces personnes pour qu'elles expriment leur mécontentement.

Eh bien, nous ne nous y opposons pas tant que ces troupes sont sous l'égide des Nations Unies, nous l'appuyons, et nous l'avons dit depuis le début. Et nous l'avons dit parce que cet effort de la part des Nations Unies représente, comme l'a déclaré mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, la première fois que la communauté internationale a agi de concert pour remédier à une crise mondiale. Des représentants des pays du tiers monde, des puissances moyennes et des grandes puissances participent à cette opération des Nations Unies, qu'appuient d'ailleurs toutes les grandes puissances. Jamais, dans toute l'histoire des Nations Unies, une initiative de ce genre n'a reçu tant d'appui. Je crois que le Canada, ardent défenseur des Nations Unies et de sa mission, a raison de s'en réjouir et devrait également se réjouir de sa participation à cette opération.

Mais on aurait sûrement dû nous consulter à ce sujet. Cela n'aurait été que juste et raisonnable. Les gens qui ont élu des représentants à la Chambre auraient dû être consultés, auraient dû avoir l'occasion d'exprimer leur point de vue et de débattre la question avant qu'une décision ne soit prise. Voilà ce à quoi je m'oppose, au fait que nous n'ayons pas été consultés.

Nous croyons également que l'amendement proposé à la résolution essaie de confirmer, en termes plus vigoureux, le rôle important des Nations Unies dans cette crise, et le fait que les Forces canadiennes, à notre avis, devraient être placées sous l'égide des Nations Unies. Nous continuons d'appuyer la résolution que le gouvernement a tenté de déposer à la Chambre le 16 octobre. Et nous aurions préféré être saisis de cette résolution maintenant, parce que nous croyons qu'elle reflète plus fidèlement l'intention de la résolution et des deux amendements dont nous sommes saisis. Nous continuons d'appuyer cette motion. Et si elle était mise aux voix, nous l'appuierions.

Je sais que le député de Burnaby—Kingsway va nous dire que son parti l'appuie également. Du moins, je crois qu'il l'appuie. C'était le cas l'autre jour, mais les choses peuvent changer. Quelqu'un a dit tout à l'heure que la politique du Nouveau Parti démocratique changeait tous les jours. Par exemple, le député de Kamloops est intervenu plus tôt aujourd'hui pour parler du Sénat. Les volte-face du NPD à propos du Sénat ne se comptent plus, et je me demande si le député de Burnaby—Kingsway pourrait nous dire quelle est maintenant la position de son parti sur cette question. Il doit être encore plus désorienté que le député de Kamloops. Je me rappelle lui avoir posé une question l'été dernier à propos de leurs vues sur le Sénat. Il m'a donné une réponse différente de ce qu'il avait dit la semaine précédente. Puis il m'a dit que c'était une réinterprétation d'une résolution adoptée à un congrès qu'ils avaient eu quelques semaines auparavant. C'était différent de la position du congrès précédent parce qu'ils ne voulaient plus l'abolir. Ils sont en train de déterminer une nouvelle politique, que je pensais qu'il avait annoncée la veille à propos du Sénat, mais apparemment ce n'était pas le cas. C'était quelque chose d'autre.

• (2130)

Vraiment la confusion et le chaos qui règnent dans ce parti et ses programmes sont quelquefois un peu déconcertants. Je souhaiterais que le député de Kamloops soit là parce que je serais enchanté de connaître son avis sur les motions en question. Je crois qu'il était en faveur de celle qui devait être présentée mardi. Je pense qu'il en connaissait le libellé, mais je ne voudrais pas lui faire dire des choses qu'il n'a pas dites.

Je serais très heureux de voir le député de Burnaby–Kingsway appuyer les résolutions auxquelles nous donnons notre appui. Nous sommes très heureux de pouvoir appuyer son amendement. Je pense que c'est un amendement raisonnable et sensé. Je suis sûr qu'il est favorable à l'amendement plein de bon sens que nous avons proposé de notre côté, et je m'attends à ce qu'il vote en faveur de cet amendement, le moment venu.

M. Prud'homme: Comment?

M. Milliken: Je ne connais pas son intention au sujet de la motion principale. Je présume que le député vote. . .

M. Robinson: Vous-même, comment votez-vous?

M. Milliken: Cela dit, j'estime que le député pourrait attendre jusqu'à la fin pour poser sa question. Je sais qu'il en aura à poser.

En terminant, monsieur le Président, car je comprends, à votre attitude, que je suis sur le point d'épuiser mon temps de parole, je tiens à faire savoir à la Chambre tout le plaisir que j'ai eu à participer au débat de ce soir, à prendre la parole à la suite du député de Saint-Denis qui a si bien parlé et des autres députés qui l'ont précédé, plus particulièrement le député d'Eglinton—Lawrence, le député de Thunder Bay—Nipigon, qui ont prononcé d'excellents discours, sans oublier évidemment le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui a lui-même ouvert le débat.

À mon avis, monsieur le Président, tous les députés ministériels ont exprimé clairement quelle était la position du gouvernement à cet égard, l'horreur que nous éprouvons devant le mépris dont il ne cesse de faire preuve envers le Parlement, le désir que nous avons de faire avancer les choses et de permettre à la Chambre de mettre cette motion aux voix, et d'aboutir enfin à ce que les voeux des Canadiens puissent s'exprimer à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Le député de Burnaby—Kingsway.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je sais que le député qui vient de parler de la clarté de la position du Parti libéral voudra démontrer cette position claire en répondant à la question que je vais lui poser au sujet des intentions de son parti, et plus précisément au sujet de ses propres intentions au moment du vote sur cette importante question.

Nous avons entendu le député de Saint-Denis. Il a été très clair. Il a l'intention d'appuyer le sous-amendement. Il a l'intention d'appuyer l'amendement et il votera contre la motion principale si cet amendement et ce sous-amendement sont rejetés.

Nous n'avons pas encore entendu la position du distingué député de Kingston et les Îles sur la question. Il nous a dit qu'il appuyait une motion dont la Chambre n'a même pas encore été saisie, mais il ne nous a toujours pas dit s'il appuyait la motion du gouvernement qui, elle, est à l'étude. Maintenant, je sais que ses collègues ont fait des prouesses pour éviter la question, à une noble exception près, monsieur le Président, mais je veux donner au député de Kingston et les Îles. . .

Le président suppléant (M. Paproski): S'il vous plaît. Nous sommes très près de la fin. Pourriez-vous en venir à la question?

M. Robinson: Monsieur le Président, je sais que le député de Kingston et les Îles est plutôt déconcerté ces jours-ci par le fait qu'au coeur de sa circonscription fédérale, il y a un néo-démocrate, élu par la population du comté provincial de Kingston. Je sais que cela le déconcerte.

Je sais qu'il est aussi étonné que moi par les actes de ses collègues libéraux au Sénat. Mais je voudrais lui poser une question très simple: appuiera-t-il la motion du gouvernement qui est au *Feuilleton* et sur laquelle un vote se tiendra à 18 heures mardi prochain, ou refusera-t-il de parler à la population du Canada et à ses électeurs? Il ne s'est peut-être pas encore fait une idée à ce sujet, ce qui est tout à fait possible. Va-t-il voter pour ou contre la motion du gouvernement?

M. Milliken: Monsieur le Président, il est encore en train de tenter de semer le trouble, comme il l'a fait toute la soirée, mais je me ferai un plaisir de répondre à sa question.

Tout d'abord, je dois dire que comme je prévois l'adoption de l'amendement que nous avons proposé, sa question est entièrement hypothétique. Je suis sûr que les députés d'en face verront toute la sagesse de notre amendement et l'incongruité de leur façon de voir, et qu'ils voteront en faveur de l'amendement. Je m'attends à ce qu'il soit adopté.

Je peux, sans l'ombre d'un doute, sans qu'il soit possible d'en douter, dire au député que je voterai en faveur de la résolution amendée. Ainsi, les choses devraient être claires comme de l'eau de roche dans son esprit. J'espère qu'il comprend cela.

Je m'attends à ce que le sous-amendement soit adopté, que l'amendement lui-même soit alors adopté et que nous votions alors pour la motion amendée, qui sera enfin adoptée. J'espère que maintenant, tout est clair pour le député.

Il a posé une question hypothétique. Il demande comment nous voterons, comment je voterai sur la motion principale si le sous-amendement et l'amendement sont défaits. Je peux lui dire que je crois bien que je voterai contre la motion principale. Mais il pourrait se passer des choses d'ici mardi 18 heures qui m'amèneraient à changer d'idée. Si des faits nouveaux surviennent, il se pourrait que mardi soir, je vote en faveur de la motion.

J'invite le député à être ici mardi prochain à 18 heures et à regarder. Il me verra voter. Si Dieu le veut, je serai ici et j'ai l'intention de voter comme j'ai dit, à moins, bien sûr, qu'il y ait des changements.

Cela étant dit, je sais que le député de Burnaby—Kingsway prévoit une incursion dans Kingston et les Îles en fin de semaine. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis heureux de l'inviter dans ma circonscription. J'espère qu'il se comportera comme il se doit et qu'il dira tout ce qu'il faut à mes électeurs quand il visitera la merveilleuse circonscription de Kingston et les Îles.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme aucun député ne veut prendre la parole pour poursuivre le débat, conformément à l'ordre adopté par la Chambre aujourd'hui, le sous-amendement de M^me^ McLaughlin, l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) et la motion principale sont réputés avoir été mis aux voix, les votes inscrits sont réputés avoir été demandés et reportés à 18 heures le mardi 23 octobre 1990.

Comme il est 21 h 38, aux termes de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à demain 10 heures, conformément aux dispositions du paragraphe 24(1).

(La séance est levée à 21 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 octobre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENCE À LA CHAMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai passé ces derniers jours à travailler dans ma circonscription. On a attiré mon attention sur le fait que, chaque jour, pendant mon absence, le whip du gouvernement a signalé mon absence à la Chambre des communes. Il sait pourtant, comme nous tous, que cela ne se fait pas ici. Je remarque que la présidence a toujours laissé faire le whip au lieu de le rappeler à l'ordre.

Je crois comprendre qu'il ne sera pas question aujourd'hui des allégations que le député a faites à mon égard. Je tiens à dire que j'ai hâte à lundi. Nous assisterons probablement à un règlement de compte à la manière albertaine. Par contre, je tiens à dire que je n'ai pas l'intention de céder aux pressions que le gouvernement ou le député de Calgary–Ouest pourraient exercer en faveur d'une justice spéciale pour les députés ou d'un système de deux poids deux mesures. Je n'ai nullement l'intention d'appuyer une telle chose, peu importe les pressions exercées sur mes collègues néo–démocrates ou moi–même.

Je crois comprendre que nous n'aborderons pas aujourd'hui la question qui a été soulevée en mon absence. Je dis tout simplement, monsieur le Président, que je crois comprendre que nous n'aborderons pas aujourd'hui la question qui a été soulevée tous les jours en mon absence, mais je tiens à préciser que j'ai très hâte à lundi, car je pourrai alors révéler, probablement de concert avec mes collègues, tout ce que cache cette initiative gouvernementale visant à créer un système de deux poids deux mesures et à accorder des privilèges spéciaux aux députés.

M. le Président: Je tiens à assurer au député de Kamloops que j'ai bien précisé que nous n'aborderions pas la question de privilège qui a été soulevée il y a quelques jours.

Il est vrai qu'on a signalé l'absence du député à la Chambre. Le député voudra bien comprendre que la présidence insiste pour qu'une question de privilège ne soit pas plus amplement débattue lorsqu'un député est retenu ailleurs pour affaires, et je sais que le député n'ignore pas que j'ai bien précisé qu'il ne convenait pas de poursuivre cette discussion en son absence.

Le Règlement interdit effectivement de signaler l'absence de députés à la Chambre. Il a parfois fallu le faire pour les apparences et dans l'intérêt des délibérations.

Comme je l'ai fait savoir hier au député de Calgary–Ouest, je prévois que nous allons poursuivre le débat sur cette question de privilège à la première occasion et, si cela convient aux députés et à la Chambre, je suis évidemment disposé à entendre cette affaire lundi prochain.

Le député de Kamloops ainsi que le député de Calgary–Ouest voudront bien faire savoir à mon bureau si cela leur convient.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 12 octobre, de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C–74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour discuter de ce projet de loi ce matin. Je suis sincère quand je dis que je tiens vraiment à parler de ce projet de loi, parce qu'il concerne la plupart de mes électeurs, bon nombre de Terre-neuviens et tous les Canadiens qui sont associés au secteur des pêches.

Je voudrais d'abord décrire brièvement le contexte dans lequel s'inscrit le projet de loi C-74. Puis je donnerai des détails pratiques sur la mesure législative même, avant de formuler quelques observations sur le libellé en tenant compte du fait qu'il s'agit de la deuxième lecture et que le projet doit être renvoyé à un comité. Si des audiences sont prévues à l'étape de l'étude en comité, j'espère bien que le comité tiendra compte de mes remarques.

Dès le départ, je précise que ce projet de loi vise essentiellement à augmenter les sanctions imposées dans les cas d'incursion dans l'habitat du poisson, ou en fait à les rendre plus rigoureuses, à infliger des amendes plus sévères et à imposer des peines d'emprisonnement plus longues lorsqu'on enfreint la Loi sur les pêches.

Cette loi existe depuis longtemps. Adoptée par le Parlement en 1868, elle confère au gouvernement le pouvoir juridique de préserver et de protéger l'habitat du poisson, où le poisson vit, nage, croît, se reproduit et est pêché, ainsi que de contrôler et de gérer les pêches au Canada.

Pour suivre l'évolution des conditions, la loi a été modifiée plus de 40 fois au cours des 122 dernières années.

• (1010)

Les députés sont tous conscients des changements énormes qui sont survenus dans le secteur des pêches au cours des dix dernières années. J'ai l'impression que l'évolution est constante, mais les changements sont plus marqués depuis le début des années 80, depuis le rapport Kirby qui a été suivi du rapport Harris, du rapport Haché, puis des programmes d'adaptation. Après une étude, le Sénat a produit deux rapports. Les bouleversements ont été considérables dans les programmes des pêches, dans le système de permis et dans les règlements. Cette mesure n'est qu'une nouvelle tentative pour améliorer les choses. Sa valeur et son effet seront le sujet de mon exposé.

Comme je le disais plus tôt, les changements proposés conforment l'échelle des amendes et des peines contre les infractions dans le domaine des pêches à celle que prévoient d'autres lois. Il est question ici de la Loi sur les pêches. Il y a aussi la Loi sur la protection des pêches côtières, qui vise essentiellement les pêcheurs étrangers, et la Loi sur la protection de l'environnement. Ces lois prévoient des amendes et des sanctions qui ne correspondent pas à celles de la Loi sur les pêches, qui viserait les pêches intérieures.

L'un des objets du projet de loi est d'appliquer aux pêches intérieures, en matière d'environnement, des dispositions équivalentes à celles de la Loi sur la protection des pêches côtières qui concerne les étrangers. Je reviendrai plus longuement sur le sujet tout à l'heure.

La mesure n'est pas une panacée, mais elle apportera une partie de solution. Il est urgent de protéger l'ensemble du secteur des pêches contre la surexploitation, surtout quand elle est illégale, qui menace le gagne-pain de collectivités entières et dont les exemples se sont malheureusement multipliés au cours des trois ou quatre dernières années.

Fait tout aussi important, les personnes qui endommagent l'habitat du poisson s'exposeront à des peines beaucoup plus sévères en vertu de la mesure législative proposée. L'exploitation forestière, le traitement des pâtes et du papier, la décharge de déchets industriels qui s'infiltrent dans l'habitat du poisson et la construction de ponts et d'autres ouvrages en milieu rural sont au nombre des activités préjudiciables à l'habitat du poisson.

De plus, le projet de loi répond à des inquiétudes justifiées au sujet de la fiabilité des données qu'on peut obtenir en vertu de la loi en vigueur, étant donné que l'information est difficile à obtenir et à vérifier.

Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute que la disponibilité des données scientifiques est l'une des difficultés que faisait ressortir le rapport Harris. C'est une difficulté qui dont témoigne d'ailleurs l'écart entre les projections optimistes de 400 000 tonnes faites dans le rapport Kirby et les prises totales de 90 000 à 100 000 tonnes qui sont autorisées actuellement, ce qui correspond essentiellement au quart de ce qui était prévu il y a moins d'une dizaine d'années. Je n'ai pas l'intention de blâmer les scientifiques. L'ichtyologie, comme la météorologie, est une science exacte. Elle se fonde sur des quantités énormes de données, mais nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour les recueillir, tant sur le plan des effectifs que sur celui des moyens de collecte

et des dossiers. Le projet de loi touche à l'aspect collecte des données, et j'espère qu'il favorisera une plus grande équité et une plus grande prévisibilité pour tous les intéressés.

J'ai cru comprendre que les amendements tiennent compte des préoccupations et des commentaires exprimées de vive voix et par écrit par les pêcheurs et par les associations dont ils font partie. J'avoue avoir certaines réserves sur ce point. Je viens de parler avec des pêcheurs de ma circonscription il y a à peine 25 minutes, et pas un d'entre eux n'était très au courant du projet de loi C-74.

Je suis certain que la Commission des pêches de l'Atlantique et d'autres organismes ont été informés de ce qui se passait mais, pour moi, information et consultation ne sont pas synonymes. Informer quelqu'un, c'est le mettre au courant de ce qui se passe. Le consulter, c'est lui dire ce qui est proposé et lui demander son avis.

Je regrette de le dire une fois de plus, je ne crois pas qu'on ait tenu compte des connaissances considérables des pêcheurs—qui sont après tous les meilleurs experts, en ce sens qu'ils sont les plus concernés et les plus touchés par ce problème—du moins pas autant que je serais porté à le croire en lisant la propagande du gouvernement. D'un autre côté, cependant, je dirais que ceux à qui j'ai parlé croient que des amendes plus sévères s'imposent pour ceux qui enfreignent délibérément la loi, ce qui inquiète énormément les gens qui se préoccupent de la conservation des stocks de poissons.

Cette année, j'ai certainement participé à cinq conférences avec un grand nombre de pêcheurs. Ils savent que le temps presse et en tant que représentant d'une circonscription qui est probablement la plus grande circonscription de pêcheurs de Canada, la 295, je pense qu'ils se disent qu'il est temps de faire le nécessaire pour conserver les stocks afin que le total des prises permises augmente et que les stocks de poisson se reconstituent graduellement. Voilà le contexte, monsieur le Président. Je ne vous donnerai pas tous les détails, mais je vais vous donner quelques exemples de ce qui est proposé.

À l'heure actuelle, les infractions ordinaires en matière de pêche sont possibles d'une amende maximale de 5 000 $ ou d'un emprisonnement maximal de 12 mois sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Avec ce projet de loi, l'amende maximale montera à 100 000 $ sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire à 500 000 $ par mise en accusation. Les tribunaux pourront également imposer un emprisonnement maximal d'un an sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, et de deux ans par mise en accusation. Nous constatons que les amendes et les peines d'emprisonnement ont fait un bond vertigineux.

En cas d'entrave à un agent des pêches dans l'exercice de ses fonctions, on impose actuellement une amende de 100 $ ou un emprisonnement de six mois. Cette amende passera à 100 000 $ sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et, encore une fois, à 500 000 $ par mise en accusation. Il y a ici un point intéressant, c'est-à-dire l'altération de l'habitat du poisson, dont j'ai parlé dans mes observations préliminaires. Dans ce cas, l'amende actuelle, qui est de 5 000 $, passera à 300 000 $ sur déclaration de culpabilité par voie sommaire et pourrait aller jusqu'à un million de dollars par mise en accusation. Un million de dollars semble un montant extrêmement élevé, mais lorsqu'on tient compte des enjeux, soit la fin des moyens de subsistance et le malheur pour des localités entières, alors, à mon avis, ce n'est pas si déraisonnable. J'aborderai ces points dans quelques instants.

Monsieur le Président, j'ai mentionné les rapports Haché et Harris. Dans le rapport Haché, qui a été publié il y a environ quatre ou cinq mois, on faisait remarquer que, selon l'industrie, l'amende maximale de 5 000 $ qui est imposée en cas de pêche illégale de poisson de fond est considérée comme faisant partie des frais généraux nécessaires d'une entreprise. Autrement dit, on obtient une amende, on la paie, puis on continue de pêcher illégalement. À mon humble avis, cela n'est pas correct, et j'estime avoir l'appui de la plupart des pêcheurs, qui regarderont les débats télévisés et qui liront l'exposé que je présente actuellement.

On faisait également remarquer dans le rapport qu'on pourrait rendre l'application du règlement plus efficace et moins coûteuse si on s'attachait surtout aux conséquences de la violation de ce règlement. Une analyse statistique effectuée par le ministère des Pêches et des Océans a révélé que les amendes effectivement imposées représentent en moyenne 5 p. 100 de l'amende maximale. Ainsi, bien que l'amende maximale s'élève à 5 000 $, les amendes se chiffraient souvent en moyenne à 250 $.

On faisait également observer dans le rapport Haché que la tentation de faire une fausse déclaration sur les zones de pêche et les espèces capturées était grande. Je ne suis pas directement au courant, il faudrait que je prenne le rapport en considération.

Les participants de l'industrie n'ont cessé de répéter au groupe de travail que selon eux, les données étaient imparfaites et, dans le cas des données sur les prises commerciales, la précision des renseignements reçus par le ministère des Pêches et des Océans était jugée douteuse, en raison des nombreuses fausses déclarations et des grandes difficultés pour faire respecter la loi. Les recom-

mandations faites visaient essentiellement à modifier les règlements des pêches de façon à régler ces problèmes, et c'est en fait ce qui se produit actuellement.

Monsieur le Président, le rapport Haché fait essentiellement mention des régions du golfe et de Fundy, si je comprends bien. Je connais beaucoup plus le rapport Harris qui soulignait que les prises, les prises accessoires, les taux de rejet faisaient l'objet de fausses déclarations, sans compter d'autres inexactitudes importantes à propos des données sur les prises commerciales. M. Harris soulignait en outre qu'une meilleure qualité des données utilisées dans l'évaluation était un aspect essentiel de la stratégie de gestion.

M. Harris faisait deux recommandations qui se rapportent directement à ce projet de loi. La première dit que le gouvernement du Canada devrait inciter les autorités compétentes à considérer les violations des règlements des pêches, visant à favoriser la conservation, comme des infractions graves et à s'assurer que les peines prévues sont suffisamment sévères pour que les contrevenants n'aient pas intérêt à violer ces règlements. La deuxième dit que le ministère devrait élargir sa collecte de données pour améliorer la connaissance des efforts et des facteurs influant sur les données de la pêche côtière et des prises débarquées.

• (1020)

Je vais brosser pour la Chambre un tableau sommaire des infractions à la Loi sur les pêches. L'année 1988 est la dernière pour laquelle nous disposons de statistiques complètes. Le nombre total des condamnations pour infractions au Canada s'élevait à 3 325, ce qui représentait une hausse de 28 p. 100 par rapport aux années précédentes. Les amendes totalisaient 810 242 $, soit une hausse de 91 p. 100 pendant cette période.

Dans la région de l'Atlantique, dont je me préoccupe tout particulièrement, le nombre des condamnations s'élevait à 1 366, et les amendes totalisaient 489 759 $, soit une moyenne de 358 $ par infraction, contre la moyenne nationale de 250 $ que j'ai déjà mentionnée.

Je signale que dans la région du Pacifique, le nombre des condamnations s'élevait à 1 959, le total des amendes se chiffrait à 320 483 $, soit une amende moyenne de 266 $, tandis que l'amende pour la pêche sportive s'établissait à 90 $. Le nombre des condamnations relatives à l'habitat s'élevait à 11, et l'amende se chiffrait en moyenne à 3 135 $. Voilà qui établit le contexte en termes de faits et de chiffres.

Je note encore une fois que nous en sommes à la deuxième lecture. Le projet de loi m'inspire un certain nombre de réserves. Tout d'abord, la zone actuelle de surveillance et l'accroissement de la zone de surveillance sont toutes deux centrées sur le secteur de la pêche côtière.

J'ai examiné hier soir le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et j'ai constaté que l'on a attribué 57,5 millions de dollars pour l'activité de surveillance pour cinq ans, comme l'a fait remarquer le député de Saint-Jean-Est lorsqu'il est intervenu il y a quelque temps dans le débat du projet de loi. Je m'en réjouis certes beaucoup, car j'ai déploré à maintes reprises à la Chambre le manque de surveillance. Je m'en réjouis, mais j'éprouve encore certaines inquiétudes pour des raisons que j'exposerai dans quelques instants.

Le ministère a nolisé un navire de haute mer à Terre-Neuve et cinq de navigation côtière, de sorte que les activités se concentreront encore une fois sur le secteur côtier. Je ne serais pas parfaitement honnête si je ne disais pas que je suis au courant du programme des observateurs de la pêche hauturière qui compense, dans une certaine mesure, notre manque de navires de patrouille. Ce n'est pas tout ou rien, mais à mon avis, nous devrions essayer d'avoir un meilleur équilibre entre la surveillance de la pêche hauturière et celle de la pêche côtière.

Le deuxième point, c'est que même si les pêcheurs et le secteur en général appuient une loi plus stricte, je constate que dans ma circonscription du moins et dans des régions dont j'ai parlé, les associations de pêcheurs n'ont pas été consultées sur le texte final du projet de loi. J'espère qu'à l'étape de l'étude en comité, les associations et les syndicats de pêcheurs pourront être entendus, afin que l'on puisse profiter de leur expérience et de leur savoir, et que l'on puisse renforcer le règlement d'une façon encore plus juste.

Même si des sanctions plus sévères sont nécessaires, on peut se demander si le projet de loi permettra d'atteindre l'objectif proposé qui est la préservation des stocks et même, dans notre cas, la croissance de ces stocks.

Ma troisième réserve, c'est que je pense que le gouvernement n'a pas de stratégie pour appréhender les contrevenants étrangers, et en particulier les pêcheurs américains qui viennent du côté canadien du Banc de Georges.

Je me rappelle très bien du 11 décembre de l'an dernier—je ne veux pas revenir sur cet incident—mais je suis sûr que les députés se souviennent, comme toutes les personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche et de la réglementation, du triste incident du chalutier américain *The Concordia*, qui pêchait illégalement le pétoncle et avait été pris en chasse par le NCSM *Saguenay*. Soudain, le *Concordia* a fait demi-tour et a éperonné le *Saguenay*. Ce n'est pas ainsi que les choses sont censées être. C'est le navire de guerre qui est censé éperonner le bateau de pêche, pas l'inverse.

Nous devons donc envisager la situation des bateaux de pêche étrangers. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, pour un rappel au Règlement.

* * *

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, veillez m'excuser d'interrompre le député, mais il y a eu des discussions entre les partis et il y a consentement unanime pour que je présente la motion suivante:

Que l'ordre nº 16 du gouvernement et tous les amendements s'y rattachant soient retirés et que l'ordre du 18 octobre 1990 suivant le vote différé porte sur le projet de motion suivant proposé par M. Clark et appuyé par M. Andre:

Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres, de navires et d'appareils des Forces armées canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique, et accepte, étant donné le sérieux de la situation, l'engagement du gouvernement de déposer une nouvelle résolution devant la Chambre dans l'éventualité du déclenchement d'hostilités mettant en cause les Forces armées canadiennes dans la région de la péninsule arabique.

Sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu le libellé de la motion.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous agréons cette motion.

M. Angus: Monsieur le Président, oui, nous aussi nous agréons cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée et ainsi ordonnée.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Initiatives ministérielles

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Mifflin: Monsieur le Président, que pourrais-je bien faire pour battre ça?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a peut-être des questions à poser ou des observations à formuler.

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à ajouter. D'abord, je tiens à dire que, en deux ans de carrière politique, je n'ai jamais passé un vendredi aussi agréable.

M. Manley: C'est le premier.

M. Mifflin: Non, pas le premier, John. Je suis venu à l'occasion.

J'aimerais maintenant revenir à la question qui me préoccupe. Quand le leader à la Chambre m'a interrompu, je parlais d'un dossier que je connais bien—de l'emboutissage de navires en mer dans l'exercice de leurs fonctions.

Blague à part, monsieur le Président, si vous envisagez d'utiliser des navires de guerre pour prendre en chasse des chalutiers, préparez-vous en conséquence. Les navires doivent être bien équipés et être munis d'un bon système de communication. Je ne cherche pas à blâmer qui que ce soit dans cette affaire. Si c'était à refaire, nous procéderions peut-être différemment. J'ai déjà vécu moi-même ce genre de situation.

Je crois que toute la question de la surpêche et de la pêche autorisée pratiquée par les navires étrangers—et je voudrais en parler pendant une minute—chaque fois que nous parlons de la surpêche et de la pêche pratiquée par les navires étrangers à l'intérieur de la limite de 200 milles, les députés d'en face—et je comprends pourquoi—disent: «C'est vous, les libéraux, qui avez autorisé les navires étrangers à pêcher dans cette zone. C'est vous qui leur avez donné les permis.» Je ne le nie pas. Je n'étais pas ici à l'époque, mais vous avez raison. Votre remarque est juste. Lorsque les navires étrangers ont été autorisés à pêcher dans cette zone, le total des prises admissibles était d'environ 400 000 tonnes. Au-

jourd'hui, il n'est plus que du quart. Logiquement, je ne pense pas que nous devrions continuer à autoriser le même niveau de pêche pratiquée par les pays étrangers à l'intérieur de notre limite de 200 milles pendant que les Canadiens ne peuvent pratiquer la pêche sur leur propre territoire.

Nous sommes le seul pays au monde qui donnons accès aux autres nations à notre principale ressource et qui regardons les étrangers pêcher notre poisson. Tout ce que je réclame, c'est une réduction proportionnelle au total des prises admissibles, un parallélisme entre tout cela. Cela ne me semble pas exagéré.

Ce que je veux dire, c'est que lorsqu'on parle d'appliquer des règlements aux activités de nos propres pêcheurs dans nos eaux intérieures et d'imposer des amendes allant jusqu'à 100 000 dollars, il faut examiner l'ensemble de la situation.

Il y a un autre aspect du projet de loi qui m'inquiète. Les dispositions relatives aux registres et documents comptables que doivent fournir les pêcheurs sont extrêmement sévères. Je laisse le soin aux députés raisonnables d'en juger. À l'article 61, que j'ai examiné hier soir, on dit que les pêcheurs et les acheteurs sont tenus de fournir des renseignements sur le nombre, la taille, le poids, le sexe, l'espèce, la forme du produit ou toute autre caractéristique des prises. Monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer un pêcheur en ciré et trois ou quatre membres d'équipage, sur un bateau non ponté, quand la mer est déchaînée, en train d'examiner les 30 000 livres de poisson qu'ils ont pêché, ce qui est tout à fait légitime et possible, 30 000 livres de poisson, sans compter de 8 000 à 10 000 morues, et qui vont devoir déterminer le sexe, la taille, la couleur, la description, et tout le reste. Monsieur le Président, je crois que ces dispositions sont trop sévères. Je le crois vraiment.

Me signalez-vous, monsieur le Président, que mon temps est écoulé?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a encore 30 secondes.

M. Mifflin: Merci, monsieur le Président. Avant de terminer, j'ajouterai aussi que je n'aimerais pas qu'un pêcheur se voie imposer l'amende maximale sous prétexte qu'il n'a pas étiqueté le saumon ou qu'il l'a mal étiqueté. Nous devons nous assurer que ces agents des pêches bien intentionnés font quand même preuve de jugement. Comment la loi pourrait-elle les encourager à faire preuve de jugement? À mon avis, c'est un aspect que le comité devra examiner.

• (1030)

Puisque nous procédons à un examen global des pêches, nous devrions nous arrêter au problème de la surveillance au Canada. Nous disposons de 23 avions pour surveiller 60 000 milles de littoral. Si les Japonais utilisent 250 avions pour surveiller 228 milles de littoral, les Hollandais en utilisent 17 pour surveiller 5 000 milles de littoral. Cela signifie en fin de compte qu'avec à peu près le même nombre d'avions, les Hollandais surveillent 5 000 milles de littoral, alors que nous devons en surveiller 60 000 milles; par ailleurs, si mes calculs sont exacts, les Japonais utilisent dix fois plus d'avions que nous pour surveiller un littoral équivalent à moins de 1 p. 100 du nôtre.

C'est dire que nous devrons intensifier la surveillance. J'ose espérer que nous examinerons cet aspect à l'étape de l'étude en comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député de Bonavista—Trinity—Conception sur ce projet de loi que nous avons débattu il y deux semaines.

J'ai deux brèves questions pour lui parce nous voulons que les discours soient un peu plus courts que les siens l'ont été dernièrement à la Chambre.

La première est la suivante: soutiendrait-il la recommandation de notre parti qui nous permettrait de nous déplacer un peu lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité? Peut-être aurions-nous seulement quelques courts déplacements à faire sur les deux principaux littoraux du pays pour avoir la chance d'entendre les préoccupations des gens à propos de cette mesure. Le député a effectivement parlé dans son discours des préoccupations de certaines personnes de l'endroit parce qu'ils n'avaient pas pu prendre connaissance de beaucoup de détails sur ce projet de loi.

Ma deuxième question concerne certaines préoccupations émises à la Chambre au cours des derniers jours concernant l'approche du gouvernement en matière d'évaluation environnementale. Quatre biologistes du ministère des Pêches et des Océans ont exprimé des inquiétudes sur ce plan, certains alléguant qu'il y aurait camouflage des procédures d'évaluation environnementale en ce qui concerne le ministère des Pêches et des Océans. J'apprécierais également les commentaires du député à ce sujet.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je dois dire que je suis intervenu à la Chambre hier sur un autre sujet: la crise du Golfe persique. J'ai siégé toute la journée à la Chambre jusqu'à 22 heures comme vous, monsieur le Président. Je me souviens très bien qu'un des députés du parti du député qui vient de parler est intervenu pour poser des questions directes auxquelles j'ai répondu avec candeur. Ce n'est que tard dans la soirée que je me suis aperçu que ces questions était piégées.

Il y a trois ans, j'aurais donné une réponse directe aux questions du député qui me semblent être assez claires. Quand j'entends des questions directes de la part du NPD, je ne suis plus sûr si je dois donner des réponses aussi directes.

Sérieusement, j'ai dit dans mon allocution que c'était des préoccupations et des réserves que j'entretenais. Je sais qu'elles sont partagées par bien d'autres membres de la communauté des pêches, par les gens de ma circonscription, par les associations de pêcheurs et par le Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et des travailleurs assimilés. En fait, j'ai parlé au vice-président du syndicat hier soir et de nouveau ce matin. Généralement, il pense que ce n'est pas une mauvaise idée. Il regrette de pas avoir été consulté autant qu'il l'aurait souhaité. Je crois que c'est à l'étape du comité qu'on aurait une chance d'effectuer des consultations.

Quant à savoir si le comité devrait se déplacer, je n'en suis pas le président, et c'est une chose que le comité doit décider lui-même, à mon avis.

Pour ce qui est du deuxième point, je ne vais pas le commenter parce qu'il comporte des aspects qui m'obligeraient à prendre plus de temps que prévu et je pourrais encourir votre colère. Au lieu de vous indisposer, monsieur le Président, je vais remettre à plus tard la discussion de ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Nous passons au débat.

M. Dingwall: Monsieur le Président, avant que le député termine son exposé, je me demande s'il pourrait parler brièvement de certaines sanctions prévues dans le projet de loi C-74.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a la parole pour participer au débat. Comme vous avez déjà parlé, je lui permets de faire quelques commentaires, mais vous n'aurez plus la parole. Donc, il est aussi bien de poser ses questions tout de suite.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole une deuxième fois, mais puisque vous avez été assez aimable pour me permettre de poser une question à mon collègue, je saisis l'occasion.

J'aimerais savoir si le député croit, comme moi, qu'il faut procéder à des consultations sur la mise en oeuvre du projet de loi. Pense-t-il que le comité devrait entendre des témoignages des associations de pêcheurs des deux côtes, surtout de l'Atlantique, notamment de l'Union des pêcheurs des Maritimes, afin de calmer leurs craintes et de leur faire comprendre que le projet de loi ne vise pas à instaurer une discrimination contre les pêcheurs côtiers? Je pense qu'il faut que le comité entende ces gens pour bien saisi leur perception de la situation et prendre des mesures correctives si nécessaires. Je me demande si le député est d'accord avec moi.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je vous remercie de votre indulgence. Le député a soulevé une question fort importante, à laquelle j'ai fait allusion dans mon introduction.

J'ai des réserves à faire quant au projet de loi dans son libellé actuel, même s'il vise un but louable. J'ai bien peur en effet que les pêcheurs côtiers ne souffrent indûment puisqu'ils seront les premiers touchés par les nouvelles dispositions. Je ne dis pas que les pêcheurs côtiers enfreignent davantage la loi que les pêcheurs hauturiers. Tout ce je dis, c'est que la plupart des pêcheurs côtiers, ceux qui pêchent très près de la côte en particulier, sont surveillés de plus près par les agents des pêches, qui les voient quand ils reviennent au quai. Les agents des pêches peuvent plus facilement les contrôler quand ils remontent leurs cages. Ce sont de petits entrepreneurs indépendants. Ils ne travaillent pas pour de grandes sociétés. Alors qu'auparavant, les amendes étaient inférieures à 5 000 $ et s'établissaient à 300 $ en moyenne, elles s'élèveront soudainement à 10 000 $ ou 20 000 $, soit bien en deçà des limites. Pareilles amendes pourraient ruiner très rapidement les petits entrepreneurs.

Le syndicat des pêcheurs, avec lequel je communique fréquemment, dispose d'un conseil des pêches côtières. En guise de réponse à la question du député, je propose que le conseil et les associations de pêcheurs communiquent leurs points de vue au comité lorsque celui-ci étudiera le projet de loi pour qu'on puisse l'améliorer avant la troisième lecture, de façon à ne pas pénaliser injustement les pêcheurs côtiers.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à voter?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI SUR L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'examen, interrompu le vendredi 12 octobre, de la motion de M. Weiner: Que le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de commencer le débat en troisième lecture du projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales.

Depuis le début des temps, la langue d'un peuple a toujours été son héritage culturel le plus manifeste. Dans ce pays regroupant de nombreux groupes culturels, cet héritage est aussi riche que diversifié.

• (1040)

Les ressources linguistiques du Canada font indéniablement partie de notre identité nationale. Elles sont la voix et l'expression de notre caractère multiculturel. Dans notre monde moderne, elles constituent une ressource vitale et indispensable pour l'avenir.

La décision de créer l'institut est le résultat de consultations soignées, auprès de Canadiens de toutes les régions du pays. C'est grâce à l'appui et à la participation active des habitants de tout le pays que nous en sommes arrivés à cette étape de l'établissement de l'institut.

Je suis fière que le gouvernement ait pris l'initiative de répondre directement et aussi concrètement à la volonté d'obtenir un moyen efficace de soutenir l'apprentissage des langues patrimoniales au Canada.

Les consultations qui ont mené à la conception de l'institut se sont avérées une source inestimable d'information et d'inspiration. Ces discussions ont également révélé que beaucoup de communautés linguistiques sont encore isolées les unes des autres et que les normes d'enseignement varient beaucoup d'une communauté à l'autre. Il est ressorti clairement de ces discussions que les structures et les méthodes actuelles ne sont tout simplement pas adéquates et que, si nous voulons faire une utilisation plus efficace des langues patrimoniales, nous devons combler ces lacunes fondamentales.

Les experts des organisations qui travaillent dans le domaine et les fonctionnaires du gouvernement ont conclu que la seule façon d'améliorer la situation était de trouver des moyens plus novateurs de lier nos communautés. Nous devons capitaliser sur ce qui fonctionne bien et remplacer ce qui ne fonctionne pas par de nouvelles idées et de nouvelles méthodes qui peuvent être appliquées dans tout le pays.

Les communautés linguistiques du Canada veulent une ressource nationale fondée sur la collaboration et le partenariat. Elles veulent une institution qui comprendrait le fonctionnement de ces écoles de langue, qui saurait à quel point il est important pour les étudiants, qu'il s'agisse de Canadiens d'origine éthiopienne ou ukrainienne, d'avoir des manuels scolaires modernes qui favorisent l'apprentissage.

Cette nouvelle vision est l'essence même du projet de loi C-37. Ce n'est pas une vision sublime, une vision de tours d'ivoire où des intellectuels hautains méditent en termes abstraits sur l'état des langues. Notre vision est très différente de cela.

Je sais que beaucoup des Canadiens qui donnent bénévolement de leur temps pour leurs langues patrimoniales le font de la façon la plus naturelle et la plus modeste qui soit. Les enseignants qui donnent des cours semaine après semaine dans nos communautés obtiennent des résultats remarquables. Ces bénévoles rendent ainsi un très grand service à notre pays en faisant acquérir à nos jeunes des compétences linguistiques qui renforcent leur identité culturelle et qui les aideront plus tard à saisir des occasions sur les marchés mondiaux.

En constituant cet institut, il ne faut pas oublier que les Canadiens demandent, qu'ils exigent que toutes les initiatives de l'État témoignent d'une grande responsabilité financière. Nous avons tenu compte de ce point de vue dans la conception de l'Institut canadien des langues patrimoniales. Plus précisément, nous sommes conscients que ceux qui oeuvrent dans le domaine des langues patrimoniales ne souhaitent pas que le gouvernement gaspille des ressources rares en dotant l'institut d'un

personnel trop nombreux ou en bâtissant un grand immeuble coûteux pour l'abriter.

Le mandat de l'institut et de ceux qui oeuvrent dans ce domaine des langues patrimoniales est de soutenir et de renforcer les langues patrimoniales du Canada. Concrètement, il incombera à l'organisme de produire du matériel pédagogique adapté au Canada et de le diffuser dans de nombreux groupes linguistiques. L'institut sera aussi un carrefour, en quelque sorte, qui permettra de donner à tous un accès égal aux ressources pédagogiques, afin que règne une plus grande uniformité, et de relever les normes.

L'institut sera situé à Edmonton, ce qui n'est certainement pas pour vous déplaire, monsieur le Président. Dès le départ, nous nous sommes engagés à créer un institut qui ne soit pas cloisonné, un organisme où tous les groupes et associations linguistiques, quels qu'ils soient, se sentiront chez eux.

Les résultats des recherches et le matériel pédagogique de qualité ne peuvent être efficaces que si les enseignants qui s'en servent sont eux-même efficaces. C'est pourquoi l'institut fera sa part pour tâcher de relever la qualité de l'enseignement des langues patrimoniales en mettant au point des méthodes et des cours de formation plus efficaces.

Quant au soutien financier, l'institut recevra 6,5 millions en cinq ans. En outre, comme l'institut sera considéré comme un organisme de charité, il lui sera plus facile de trouver du financement dans le secteur privé et dans les collectivités. Il pourra également recevoir de l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Une partie du soutien financier du gouvernement fédéral ira à un fonds de bourses. Ainsi, nous ferons de l'institut un témoignage permanent de la promesse d'enrichissement des ressources linguistiques du Canada.

Les portes de l'institut seront toujours ouvertes à tous ceux qui souhaitent appuyer ses efforts. J'aime à penser qu'au-dessus de chacune de ces portes, on trouvera le nom d'une des communautés linguistiques du Canada sinon en fait, du moins dans l'esprit des gens qui travailleront là. Comme les employés de l'institut iront dans les collectivités, ils diffuseront leurs idées et encourageront le travail en commun.

En conclusion, je voudrais remercier tous ceux qui, par leurs efforts, ont permis que le projet de loi C-37 atteigne l'étape de la troisième lecture, de même que tous les témoins qui se sont présentés devant le comité législatif et, bien sûr, les députés membres du comité, qui ont travaillé ensemble pour renforcer et améliorer les dispositions du projet de loi. Je sais qu'ils se rendent compte comme moi de toute l'importance de cet institut et de ce qu'il peut réaliser.

J'ai récemment eu l'occasion de m'entretenir avec l'un des dirigeants de la formation en langues patrimoniales. Pendant notre conversation, il a qualifié l'institut de «joyau de la Couronne». Nous espérons qu'il sera opérationnel très bientôt. C'est un grand défi pour un établissement de ce genre de constituer le gardien des langues patrimoniales de notre pays, non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir.

Grâce à l'appui et au talent des Canadiens, nous partageons la même large vision. L'institut atteindra ses objectifs et deviendra une source d'espoir et un symbole d'accomplissement pour tous.

J'exhorte tous les députés à adopter rapidement ce projet de loi en troisième lecture, afin que l'institut puisse ouvrir ses portes le plus tôt possible.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, la création d'un Institut canadien des langues patrimoniales est, en soi, un pas dans la bonne direction. Les groupes culturels et les personnes impliquées dans l'enseignement des langues considèrent qu'il est important d'avoir un centre où, entre autres, seront ramassés, catalogués, et surtout distribués, des documents pertinents à l'enseignement, et ce partout au pays.

Il est essentiel d'éviter par contre la duplication de travail, et il faudra être vigilant afin que l'Institut soit à l'écoute des gens du milieu et demeure à jour dans la collecte des données et de matériel pédagogique déjà en place.

Si l'Institut veut effectivement remplir son mandat, il se doit d'être en liens constants avec tous les groupes, d'où qu'ils soient, afin d'établir les relations de coopération et de confiance.

Monsieur le Président, la mandat de l'Institut est grand, d'autant plus qu'il se veut un institut sans mur, desservant tout le Canada. Sur ce point, j'ai des interrogations.

• (1050)

Comment, avec un budget initialement prévu pour répondre aux besoins de l'Ouest canadien, selon les rapports des professeurs Kreisel et Batts, le présent gouvernement compte-t-il pouvoir répondre aux attentes de tout un pays? Il ne faudrait surtout pas qu'une fois l'Institut en place, il ne puisse bien faire le travail prévu faute de fonds. Aucune région du Canada ne doit être pénalisée parce que le gouvernement conservateur a

décidé que c'est d'Edmonton seulement que seront dirigées les recherches.

Monsieur le Président, selon les témoignages, autant des auteurs de rapports que des groupes consultés, l'institut dont nous parlons aujourd'hui se devait d'être un des deux nouveaux instituts canadiens complémentaires à celui déjà en place à Toronto. En fait, il était à l'époque prévu qu'un institut aurait son siège social à Edmonton afin de répondre plus spécifiquement aux besoins de l'Ouest, c'est-à-dire le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique et qu'un autre serait mis sur pied au Québec afin d'être à l'écoute des attentes de l'Est.

Ces deux entités devaient surtout orienter leur travail vers la recherche appliquée et le développement d'outils pédagogiques, complétant ainsi le travail de l'Institut de Toronto. Les trois instituts devaient être complémentaires et travailler de concert afin d'éviter une perte de temps et une duplication de travail.

Étant situés en trois points stratégiques, ces trois instituts auraient pu répondre à des besoins spécifiques régionaux, les langues patrimoniales n'étant pas nécessairement les mêmes à Halifax et à Vancouver et, du même coup, développer des techniques différentes d'enseignement à l'égard de clientèles très distinctes.

D'après le projet de loi C-37, il n'y aura qu'un seul siège social à Edmonton devant être à l'écoute de toutes les provinces. Un institut, sans mur, ayant le budget prévu pour desservir quatre provinces mais devant maintenant répondre au Canada tout entier. Il sera intéressant de voir comment il pourra réaliser ce tour de force.

[*Traduction*]

Le Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté devra surveiller avec vigilance la mise sur pied de l'institut afin d'assurer que toutes les régions du Canada soient représentées au conseil d'administration. Ce sera crucial dans l'orientation de l'institut, d'où la nécessité d'y nommer des représentants des divers groupes, des divers milieux de travail et des diverses régions du pays.

Pour servir la population, l'institut doit être représentatif. Il ne serait pas logique qu'un organisme censé répondre aux besoins de la population ne soit pas responsable envers la communauté à qui il doit servir de centre de ressources.

Parce que la mission de l'institut est vaste, il pourrait facilement se transformer en organisme élitiste capable seulement de produire des rapports. Il faut éviter cela. L'institut ne doit jamais s'isoler de la base, de ceux qui ont travaillé sur le terrain pendant des années à établir une documentation, de ceux qui connaissent les problèmes et les ont éprouvés, de ceux qui ont besoin d'appui. C'est la raison d'être de l'institut.

Là aussi, je doute sérieusement des intentions du gouvernement. N'oublions pas que c'est lui qui a dépensé 14 millions pour enseigner à l'élite des affaires les diverses langues des pays du Pacifique. Quelles sont ses priorités? Il adore parler d'intervention réduite de l'État et de compressions budgétaires. Malheureusement pour les jeunes, il n'y pense que lorsque les femmes, les jeunes et les autochtones sont en cause.

Il délie les cordons de la bourse quand il s'agit de ses amis du monde des affaires. Je trouve cela inadmissible.

[*Français*]

Si, comme le répète si souvent le ministre d'État, la coupure de 4,1 millions de dollars ne représente qu'un montant minime d'environ 30 $ par étudiant, si ce montant semble si minime pour le gouvernement conservateur, pourquoi alors y a-t-il déjà des écoles en voie de fermeture par manque de cette subvention? Est-ce ainsi que ce gouvernement nous démontre qu'il est à l'écoute des besoins? Et si c'est le cas, comment garantir que l'Institut fera mieux que le gouvernement? Comment assurer que tous les groupes pourront bénéficier des ressources de l'Institut et non seulement certains groupes qui, soit seront situés dans les grands centres, soit auront accès à une certaine technologie? L'Institut ne peut se permettre de faire de la discrimination contre un groupe quelle qu'en soit l'importance et où qu'il soit situé. Le défi sera grand, mais il faudrait que l'Institut le relève.

Le Canada traverse encore une période de crise et de tension. Il serait important dans les mois et les années qui viennent de tisser la toile de fond du multiculturalisme canadien. Il faudrait que toute personne, quelle que soit son origine, sache qu'elle fait partie du Canada. Il faudrait pouvoir être canadien ou canadienne sans avoir à renier son héritage culturel. Voilà un très grand défi à

relever. Et l'Institut canadien des langues patrimoniales est un de ces outils proposés.

Monsieur le Président, si les intentions du ministre d'État sont louables, on peut mettre en doute celles du gouvernement conservateur qui, avant même la mise sur pied du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, a coupé des fonds à ce futur ministère. Comment prendre au sérieux un gouvernement qui dit vouloir promouvoir l'harmonie et qui enlève à ceux-là mêmes qui ont besoin de subventions, afin de développer leur héritage culturel, les fonds requis pour survivre? Comment croire qu'il sera possible à un institut prévu pour l'Ouest canadien, mais devant desservir tout le Canada, de satisfaire aux besoins immédiats et réels des écoles d'enseignement de langues patrimoniales, et ce, avec un budget d'à peine plus de 1,2 million de dollars par année?

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous comprenons que des compressions budgétaires sont nécessaires, mais faut-il les appliquer à un ministère qui n'est pas encore une réalité, un ministère qui a pour mandat de favoriser des relations harmonieuses entre les différents peuples du Canada? Au cours de cet été marqué par un malaise social, le plus troublant a notamment été une recrudescence de l'intolérance à l'égard de diverses collectivités de notre magnifique pays. Tout ce que le gouvernement a trouvé à opposer à cela, c'est son silence.

Le premier ministre et son Cabinet ont refusé de rappeler le Parlement pour qu'il débatte de diverses questions, alors même que le Canada semblait balayé par un vent de ressentiment. Une très grande partie de cette haine est dirigée contre le gouvernement. Malheureusement, une partie du mécontentement a eu pour cibles divers groupes minoritaires. Au lieu de proposer des moyens concrets de favoriser des relations raciales harmonieuses dans tout le Canada, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux à faire que de réduire le financement des écoles de langues patrimoniales, qui contribuent à préserver et à promouvoir l'harmonie et la compréhension entre les divers groupes culturels.

Faute d'un financement fédéral suffisant, des écoles de langues patrimoniales de la Colombie-Britannique vont devoir fermer leurs portes, comme d'autres l'ont fait avant elles. C'est justement à cause des écoles de langues patrimoniales que le gouvernement essaie de mettre sur pied l'Institut des langues patrimoniales. Il semble illogique de créer un institut qui soit un centre de ressources pour des écoles que le gouvernement oblige à fermer leurs portes. C'est pourquoi je doute sérieusement que le gouvernement tienne vraiment, dans ce cas comme dans d'autres, à favoriser l'harmonie raciale et culturelle au Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, le 27 octobre prochain, il y aura une manifestation sur la Colline du Parlement des enfants, des professeurs, des parents et des administrateurs d'écoles d'enseignement de langues patrimoniales de la région d'Ottawa. À cette occasion, seront présentés des cartables de chaque école contenant des lettres manuscrites et des dessins d'enfants contestant les coupures de fonds aux écoles. Nous espérons pouvoir, avant et après l'événement, déposer régulièrement des pétitions à la Chambre afin de faire pression sur le gouvernement.

• (1100)

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe aux déclarations des députés, en conformité avec l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, on m'a signalé que des libéraux et des conservateurs du Manitoba rapportaient incorrectement ou même déformaient les observations que j'ai prononcées à la Chambre le 16 octobre dernier.

Malheureusement, mon insatisfaction envers certains aspects de la politique environnementale de l'ancien gouvernement NPD, que j'appuie toujours, m'avait amené à faire injustement des généralisations sur sa façon d'agir dans l'affaire Rafferty-Alameda.

J'ai pris le temps d'examiner le dossier et je constate que le gouvernement NPD a exprimé des préoccupations tout à fait justifiées à un moment opportun. La preuve en est que cette affaire n'est pas devenue le problème qu'elle est aujourd'hui avant juin 1988, soit deux mois après que le NPD eut quitté le pouvoir.

Par conséquent, tout ce que j'ai pu laisser entendre ou dire au sujet de la réaction du gouvernement NPD à l'accord conclu entre MM. McMillan et Devine est totalement déplacé et malhonnête. En fait, si Gary Filmon veut me citer, qu'il consulte la page 14231 du hansard du 16 octobre, où je parle du refus de son gouvernement conservateur de prendre des mesures rigoureuses, comp-

Article 31 du Règlement

te tenu de tout ce qui s'était passé depuis son arrivée au pouvoir.

De plus, j'ai eu l'occasion, depuis 1988, de travailler sur le projet Rafferty et sur diverses questions environnementales avec M. Gary Doer, et c'est précisément en raison du nouvel engagement plus sérieux qu'il a pris à l'égard de ces questions qu'il a si bien réussi au cours des dernières élections.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, nous célébrons du 12 au 21 octobre, notre première semaine des sciences et de la technologie.

Les avantages qu'offrent les sciences et la technolgie sont considérables. Aussi, devons-nous prendre conscience du rôle qu'elles assument dans notre vie et notre économie nationale afin d'instaurer une culture scientifique au Canada.

Nous pourrons alors y recourir pour améliorer notre niveau de vie, accroître la «compétitivité» de nos industries et créer des possibilités de carrière attrayantes. De même, pourrons-nous affronter et vaincre de multiples obstacles qui menacent notre environnement.

Monsieur le Président, faisons en sorte de collaborer à cette semaine des sciences et de la technologie afin de susciter l'intérêt de tous à l'égard du rôle primordial des sciences dans notre société et faire en sorte que le Canada puisse mieux soutenir la concurrence, à l'échelle internationale, en tant que chef de file.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, de l'aveu même du gouvernement, 1 500 pêcheurs et travailleurs d'usine seront sans revenu cet hiver, et le gouvernement a l'air de s'en foutre. La pêche ayant connu une année catastrophique, les pêcheurs et les travailleurs d'usine du Labrador, dont beaucoup d'autochtones, ne sont même pas arrivés à accumuler dix semaines d'emploi assurable, encore moins les 14 qu'il faut maintenant pour être admissible à l'assurance-chômage.

Les pêcheurs du Labrador se retrouvent une fois de plus dans une situation d'urgence, et le gouvernement fédéral ne lève même pas le petit doigt pour les aider. Il faut qu'un programme d'aide financière soit mis en oeuvre ce mois-ci, sinon il sera trop tard. Même le Comité d'aide à l'adaptation industrielle, qui relève du ministre, a fait état de la gravité de la situation et recommandé un programme d'urgence.

Cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-21 parce que, même s'il était adopté, des centaines de travailleurs du Labrador ne seraient pas admissibles à des prestations d'assurance-chômage. Les gens du Labrador sont des Canadiens et des Canadiennes à part entière. Ils ont droit à une aide gouvernementale.

Je mets la ministre de l'Emploi et de l'Immigration en demeure d'annoncer sans délai un programme d'urgence pour le Labrador.

* * *

LA JOURNÉE DE LA PERSONNE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, hier, on célébrait la journée de la personne et je pense que c'est une bonne occasion de mentionner une contribution récente à l'égalité des femmes.

Le solliciteur général du Canada a annoncé la fermeture de la prison pour femmes à sécurité maximale de Kingston. À la place, le gouvernement va construire cinq installations régionales pour les femmes condamnées au niveau fédéral, dont un pavillon de rétablissement pour les détenues autochtones. Cette décision résulte d'une recommandation d'un groupe de travail qui a étudié la situation des femmes détenues dans le système fédéral.

Je voudrais en profiter pour féliciter tous ceux qui, au gouvernement et à l'extérieur, ont travaillé à préparer cette initiative très progressive qui aidera à améliorer la qualité de vie des femmes incarcérées.

Il y a des années qu'Agnes MacPhail, la première femme députée, a lancé la lutte pour faire fermer cette prison. Le gouvernement a enfin décidé de faire le pas qui garantira un meilleur avenir aux femmes et à la société dans son ensemble.

* * *

LA THALIDOMIDE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a encore une fois déçu les handicapés.

Il a en effet repoussé au début de la semaine une requête de la part de l'Association des victimes de la thalidomide du Canada qui cherche à faire approuver un programme d'indemnisation d'environ 48,9 millions de dollars étalé sur 30 ans pour les victimes de la thalidomide.

Le Canada est le seul pays qui n'ait ni reconnu sa responsabilité envers les victimes ni réglé ses obligations légales envers elles. Les Canadiens se rappelleront que non seulement leur gouvernement n'a pas empêché la vente de la thalidomide, mais a négligé de la retirer du marché assez rapidement après que ses effets nuisibles eurent déjà été scientifiquement vérifiés.

Les victimes doivent vivre avec leurs difformités physiques et leurs handicaps, mais leurs familles ne seront pas toujours là pour leur assurer leur soutien. Le programme de 48,9 millions de dollars assurerait le logement actuel et à long terme pour permettre l'intégration des victimes à la société, mais le ministre s'y oppose fermement et inflexiblement alors que la compassion et la justice exigent qu'on fasse quelque chose.

Pourtant, son collègue tout près de lui, le ministre de l'Énergie, a réussi à arracher un maigre 602 millions de dollars en subventions et en paiements pour les pauvres sociétés pétrolières rien que pour l'année dernière. On se demande où résident les priorités du ministre.

* * *

LE RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL DES IRLANDAIS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, tout le monde prétend avoir un peu de sang irlandais dans les veines, et les Néo-Brunswickois ne font pas exception à la règle.

L'an prochain, notre province accueillera le rassemblement international des Irlandais en Amérique du Nord. Des gens d'origine irlandaise de toutes les parties du monde viendront nous rendre visite.

C'est là une autre occasion exceptionnelle, tant pour le Nouveau-Brunswick que pour le reste du Canada, de montrer que notre pays sait accueillir toutes les cultures, toutes les races et tous les peuples.

Qu'on imagine seulement l'interaction et les échanges humains qui auront lieu lorsque la province officiellement bilingue du Canada, le Nouveau-Brunswick, accueillera les enfants adoptifs préférés du monde entier, les Irlandais. «It will be like a morn in spring», comme disent ces gens-là.

Article 31 du Règlement

J'invite à l'avance tous les députés de la Chambre à se rendre au Nouveau-Brunswick entre le 19 juillet et le 3 août 1991. Vous y partagerez l'humour irlandais et y verrez l'art irlandais à son meilleur, vous y chanterez les plus belles chansons irlandaises, tout cela dans un cadre d'hospitalité canadienne sans égal.

Tout juste cette semaine, monsieur le Président, nous avons reçu la visite anticipée d'un Irlandais de Baie-Comeau. Déjà, les yeux irlandais sourient et les coeurs irlandais sont joyeux.

Venez vous joindre à nous l'été prochain!

* * *

LE SÉNAT

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, beaucoup de mes électeurs m'ont demandé: «Que font les sénateurs? Ont-ils le droit d'agir ainsi?»

Je n'ai trouvé aucun auteur qui appuie l'action des sénateurs libéraux. Dans *The Modern Senate of Canada 1925-1963* de F. A. Kunz, que j'ai consulté à la Bibliothèque du Parlement, on lit ceci à la page 339:

> Même si ces arguments et ces contre-arguments concernant les pouvoirs financiers du Sénat sont théoriquement intéressants, de nos jours, ils ne sont guère plus que des exemples de spéculations pédantes, et discuter du droit que le Sénat pourrait avoir de s'opposer au programme financier du gouvernement, c'est vraiment présenter une image très déformée de sa fonction dans l'État moderne. Au contraire, l'action du Sénat a toujours témoigné d'une compréhension profonde de la signification et des conséquences du gouvernement responsable et il s'estime lié par la proposition selon laquelle il ne devrait pas modifier indûment ce qu'on est convenu d'appeler l'équilibre des voies et moyens [. . .]

On peut aussi citer Hopkins qui dit dans un article du *Canadian Tax Journal* intitulé «Financial Legislation in the Senate»:

> [. . .] qu'il serait inadmissible que le Sénat modifie le programme financier soumis par le gouvernement dans ses propositions budgétaires [. . .]

Pour avoir une opinion plus récente, j'ai consulté hier soir le principal fiscaliste-conseil du Canada, le professeur Vern Krishna, auteur du manuel de droit fiscal intitulé *The Fundamentals of Canadian Income Tax*. M. Krishna, qui enseigne à l'Université d'Ottawa, dit ceci: «Le précédent remonte à 1215 [. . .]»

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, le fait que les enfants apprennent à lire et aient des livres à leur disposition permet d'aplanir les différences entre eux et de les rendre égaux.

Article 31 du Règlement

Aucune autre aptitude que la capacité de lecture ne peut ouvrir ainsi le monde de la connaissance, dissiper l'ignorance et alléger les difficultés de l'homme grâce à la formation d'un esprit éclairé.

En raison de ce rapport direct et positif entre les capacités de lecture et d'écriture et le bien-être des enfants, ne semble-t-il pas frivole de s'alarmer publiquement du bien-être des enfants, ainsi que l'a fait récemment le premier ministre, tout en s'efforçant d'imposer une taxe sur les livres d'enfants, ce qui rendra l'apprentissage de la lecture chez les enfants pauvres encore plus improbable?

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, l'industrie forestière du Canada est en crise. Des milliers de personnes perdent leur emploi, des usines ferment, et pourtant ce gouvernement ne fait rien pour tenter d'aider l'industrie forestière.

• (1110)

Le ministre des Forêts a déclaré il y a quelque temps que des accords forestiers seraient signés avant la saison de plantation. De quelle saison de plantation s'agit-il? En quelle année ces accords seront-ils conclus? Par ailleurs, le fait que ce gouvernement et celui de la Colombie-Britannique aient sacrifié l'industrie forestière en signant l'accord sur les droits de douane du bois tendre de construction a permis au gouvernement américain de donner des ordres directement à nos gouvernements à propos de la façon dont nous menons notre politique forestière.

Ce gouvernement devrait diffuser les 64 directives émises par Washington pour que nous prenions pleinement conscience de la domination du gouvernement américain sur notre politique forestière.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, le programme d'amélioration de l'autofinancement permettra aux agriculteurs, au cours de l'année récolte 1990-1991, d'obtenir des avances en espèces sans intérêt jusqu'à concurrence de 50 000 $ garanties par les grains qu'ils n'ont pas encore livrés.

Je tiens à remercier le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (Céréales) pour l'empressement qu'ils ont mis à venir en aide aux agriculteurs aux prises avec un sérieux problème de liquidités résultant de leur incapacité d'écouler leur récolte de cette année sur le marché. Le programme d'amélioration de l'autofinancement permettra aux agriculteurs de toucher un paiement immédiat sur les céréales qu'ils ont produites mais qu'ils n'ont pas encore vendues.

Ce programme constitue pour le gouvernement un moyen temporaire de venir en aide aux agriculteurs en attendant de pouvoir mettre en place à leur intention un nouveau système de protection constitué de deux programmes à long terme, soit le régime d'assurance revenu brut et le compte de stabilisation du revenu net, programmes qui devraient leur être dorénavant d'une grande utilité.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, les producteurs de lait du Canada ont fait savoir au gouvernement à maintes reprises qu'ils s'inquiétaient vivement de l'avenir de la gestion de l'offre au Canada.

Compte tenu des déclarations récentes du gouvernement concernant la position qu'il a adoptée dans le cadre des négociations du GATT à l'égard de la gestion de l'offre, nos producteurs de lait ont d'excellentes raisons de craindre que le gouvernement ne cède à des pressions externes et ne retire son appui.

Si le gouvernement souhaite sincèrement lutter pour maintenir la gestion de l'offre, pourrait-il nous dire une fois pour toutes qu'il n'a pas l'intention d'abandonner la partie aux négociations du GATT?

C'est vraiment dommage que les producteurs de lait du Canada soient obligés d'acheter de la publicité à la télévision pour rappeler au gouvernement ce que celui-ci devrait savoir, c'est-à-dire que chaque fois qu'une exploitation laitière disparaît, une partie du Canada disparaît également.

Le gouvernement pourrait être à juste raison accusé de supercherie et de mauvaise foi s'il trahissait nos producteurs de lait pendant les négociations du GATT. J'exhorte vivement le gouvernement à appuyer sans broncher la gestion de l'offre lorsqu'il subira des attaques de toutes parts à Genève.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'aimerais souligner le retour à la raison des sénateurs libéraux, qui ont finalement accepté de faire ce pour quoi ils sont payés, c'est-à-dire travailler. Le spectacle dégradant qu'ils ont donné depuis un mois a sérieusement contribué à remettre en question le bien-fondé de l'image de sagesse qu'on attribuait au Sénat et a miné la réputation d'intégrité intellectuelle et d'équilibre émotif de la plupart des sénateurs libéraux.

Il semble même qu'un jeûne prolongé ait eu des conséquences plus graves qu'on ne le croyait pour certains et attaqué de façon irrémédiable leur faculté de jugement. Heureusement, monsieur le Président, le bon sens a prévalu, et la majorité libéral a réussi à faire triompher la démocratie. Le dicton *vox populi vox dei* existe toujours. Les libéraux n'ont pas le droit de supposer que le peuple se soit trompé quand il a voté à deux reprises pour le parti conservateur.

Quand leur guru Trudeau leur a dit que tous n'étaient pas prêts pour la démocratie, il aurait dû leur dire qu'il s'adressait à eux.

Le peuple canadien ne veut plus être l'otage des mauvais perdants. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le temps de parole de la députée est expiré.

* * *

VARITY CORPORATION

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre une série d'événements très fâcheux qui sont arrivés aux travailleurs de Varity Corporation.

Comme la Chambre s'en souvient sans doute, cette société doit son existence à un gouvernement libéral qui l'a renflouée en 1981 en lui accordant un prêt de 200 millions de dollars, ce qui correspond à un demi-milliard de nos dollars actuels. Eh bien, monsieur le Président, devinez ce qui arrive? Cette société Varity déménage aux États-Unis et emmène avec elle un demi-milliard de l'argent des contribuables.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, ce que font le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et le gouvernement conservateur d'Ottawa? Absolument rien. Oui, l'entente contient des avantages et des prestations de fin d'emploi pour un montant de 12 millions de dollars ainsi qu'un engagement à conserver 1 200 emplois de fabrication et de traitement en Ontario.

Mais, vraiment, est-ce que quelqu'un croit ici que Varity respectera cet engagement davantage que celui qu'elle a pris en 1986 quand son emprunt de 200 millions de dollars a été annulé par l'actuel gouvernement conservateur?

Article 31 du Règlement

Je m'attendais à ce que le gouvernement conservateur laisse tomber les travailleurs. Mais je n'avais jamais pensé que si peu de temps après avoir été élus, Bob Rae et son parti s'entendraient avec les conservateurs pour refuser de défendre les travailleurs ontariens.

Bob Rae, si vous nous écoutez, les travailleurs veulent des emplois, pas des prestations de fin d'emploi. Ils veulent des emplois, pas des promesses.

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LE SÉNAT

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je suis content de voir que les sénateurs libéraux ont décidé de mettre fin à leurs enfantillages et de se concentrer sur la tâche qui leur incombe, soit d'examiner objectivement et avec pondération les projets de loi adoptés par les représentants élus de la Chambre des communes.

Je sais que je parle pour tous les Canadiens qui ont observé ce spectacle répugnant au cours des deux dernières semaines quand j'exprime l'espoir de ne plus jamais avoir l'occasion d'assister à de pareils événements.

Bien qu'on soit parvenu à établir un calendrier en vue de l'adoption des projets de loi sur l'assurance-chômage et sur le projet Hibernia et d'autres mesures législatives importantes que le Sénat bloquait jusqu'à maintenant, aucun accord n'a encore été conclu en ce qui a trait au vote sur la TPS. Nous avons besoin de la TPS. La position qu'adoptent les sénateurs libéraux n'est pas productive. Ils devraient mettre de côté leur étroite partialité politique et songer au bien-être de notre pays.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a vingt ans aujourd'hui, la Chambre des communes adoptait la Loi sur les mesures de guerre.

Je tiens à faire remarquer à la Chambre qu'il y avait 16 néo-démocrates qui étaient tellement convaincus que le gouvernement faisait erreur qu'ils ont voté contre la loi parce qu'elle portait atteinte aux libertés civiles de ce pays.

Je n'ai pas le temps, monsieur le Président, de lire le nom de toutes les personnes qui ont voté contre la loi, mais parmi elles figuraient les regrettés Andrew Brewin, David Lewis et Tommy Douglas. Stanley Knowles, qui est

maintenant un membre honoraire de la Chambre, et bien sûr Ed Broadbent, l'ancien chef du parti, se sont également prononcés contre cette mesure.

Pour terminer, il importe de souligner que certaines de ces personnes ont eu le courage de leurs opinions, qu'elles ont prouvé que faire preuve d'initiative, c'est parfois aller à contre-courant, en faisant ce qu'il convient de faire et pas nécessairement ce qui est bien vu. Je voulais, ce matin, rendre hommage à certaines de ces personnes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre, en l'absence du ministre des Finances. Hier, ce dernier a dit à la Chambre que le gouvernement avait maintenu les taux d'intérêt élevés pour lutter contre l'inflation. Or, d'après le ministère des Finances, la TPS entraînera une hausse de l'inflation de plus de 20 p. 100 par rapport au niveau actuel.

Je demande donc au vice-premier ministre: pourquoi le gouvernement poursuit-il des objectifs contradictoires? Pourquoi adopte-t-il des politiques contradictoires, l'une ayant pour but de maintenir le loyer de l'argent élevé pour lutter contre l'inflation et l'autre, d'imposer aux Canadiens une TPS qui, de l'aveu du ministre, alimentera considérablement l'inflation?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le député a l'esprit facétieux ce matin en présentant ces données.

Le ministre des Finances et son ministère ont dit très clairement, dès le début, que la TPS entraînerait une hausse non répétitive de 1,25 p. 100 de l'inflation. Nous l'avons dit dès le début. Ce n'est pas nouveau ni troublant. Le chef de l'opposition ne nous apprend rien. Nous l'avons toujours dit et nul doute que la Banque du Canada en tiendra compte dans l'établissement des taux d'intérêt d'une semaine à l'autre.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre d'État admet que le gouvernement poursuit une politique contradictoire, voulant combattre l'inflation, mais désirant en même temps imposer la TPS aux Canadiens, ce qui hausserait l'inflation de 1,25 p. 100 l'année de son entrée en vigueur. Ce taux d'augmentation est supérieur de plus de 20 p. 100 au taux courant.

Je demande au ministre s'il prendra des mesures pour interdire au gouverneur de la Banque du Canada de hausser davantage les taux d'intérêt pour contrer l'inflation provoquée par la TPS?

[*Français*]

En d'autres mots, monsieur le Président, le ministre peut-il nous assurer que le gouverneur de la Banque du Canada ne va pas répondre à l'inflation, provoquée par sa TPS, en augmentant encore plus les taux d'intérêt?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, la Banque du Canada suit une politique visant à contrer l'influence de l'inflation sur l'économie. Il est très important de maîtriser les pressions inflationnistes.

• (1120)

Par exemple, en juillet et août, l'augmentation moyenne des salaires au pays était de 6,1 p. 100. Cela entraîne évidemment des pressions inflationnistes. Le taux d'inflation a été gardé à un niveau assez constant, à 4,2 p. 100, ainsi qu'on l'a annoncé ce matin. Nous sommes encouragés par ces résultats, mais les pressions inflationnistes exercées sur l'économie sont encore trop fortes.

La Banque du Canada et le ministre des Finances, contrairement à l'opposition, ne réagissent pas à la conjoncture de façon irréfléchie. La politique établie vise à contrer l'influence de l'inflation sur l'économie et à faire en sorte que les taux d'intérêt baissent et restent bas, qu'ils ne fassent pas comme au temps où les libéraux étaient au pouvoir. L'inflation était alors de 13 p. 100 et les taux d'intérêt oscillaient entre 20 et 25 p. 100. Nous ne permettrons pas qu'une telle situation s'instaure de nouveau au pays.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lorsque les Canadiens examinent la politique économique du gouvernement, ils comprennent qu'une bande de zozos nous fait face à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement fait preuve de perversité dans sa politique économique. À une époque où les chiffres démontrent que nos exportations sont en déclin, le gouvernement a conclu une entente permettant à Varity Corporation de fermer l'usine Kelsey à Windsor, entraînant la perte de 500 emplois dans un secteur exportateur.

Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas insisté pour sauver l'usine Kelsey? Pourquoi le vice–premier ministre n'a–t–il pas insisté pour que l'usine Kelsey poursuive ses activités et pour sauver ces 500 emplois? Le ministre veut–il faire comprendre à ces travailleurs qu'ils doivent faire ce sacrifice pour gagner leur ciel?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le député sait certainement qu'en ce moment, l'industrie automobile, partout dans le monde et non pas seulement en Ontario, connaît une période intense de restructuration.

Ce qu'il faut savoir au sujet de la fermeture de l'usine Kelsey–Hayes, c'est que l'on a au moins offert aux travailleurs des conditions plus avantageuses que ce qu'ils auraient pu obtenir dans d'autres circonstances.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, les conservateurs d'Ottawa et les néo–démocrates de Toronto viennent de se donner la main pour organiser la plus grande escroquerie de l'histoire du pays aux dépens des travailleurs et des contribuables canadiens.

L'accord conclu avec Varity permettra le licenciement immédiat de 500 travailleurs et ne constitue rien de plus qu'un sursis de deux ans pour les 1 200 emplois qui sont censés être garantis dans le cadre de l'entente.

Ma question s'adresse au vice–premier ministre. Pourquoi le premier ministre Bob et son ami Brian ont–ils cédé?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, j'ai pensé un instant qu'il s'agissait du «Bob and Bob Show» mais il n'y a pas de doute que la nouvelle entente avec Variety assure une plus grande certitude à toutes les parties en cause.

Ce n'est pas notre gouvernement qui a prêté à Massey Ferguson une partie des 200 millions de dollars. Revenons un peu en arrière. C'était en 1981. Le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors, notre actuel chef de l'opposition, avait dit que les garanties de 200 millions de dollars «permettront de trouver dans le secteur privé une solution aux problèmes de Massey Ferguson». En réalité, ces garanties n'ont servi qu'à reporter les problèmes de Massey Ferguson.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, le ministre parle des dollars dépensés en 1981 pour obtenir la garantie que les emplois resteraient au Canada. Je peux vous affirmer que si le Parti libéral avait été au pouvoir, nous ne leur aurions jamais permis de fermer boutique et de s'en aller, comme les conservateurs. . .

Des voix: Vas–y fort, Sheila!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Bravo!

Mme Copps: En dollars de 1990, les travailleurs n'ont obtenu que des miettes tandis que les contribuables ontariens ont versé à cette société plus d'un demi–milliard de dollars, 592 millions, pour être exact.

Je voudrais demander au ministre des Finances s'il a l'intention d'intervenir immédiatement pour obtenir le remboursement de ce demi–milliard qui va nous coûter 1 500 emplois au Canada d'ici à ce que le prochain gouvernement libéral vienne mettre de l'ordre dans ce gâchis.

Une voix: Peterson avait presque signé le même accord.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de juger cet accord en fonction des circonstances. Nous pensons qu'il est meilleur que l'entente initiale. Il bénéficie de l'appui du gouvernement de l'Ontario et des Travailleurs canadiens de l'automobile car il garantit 1 200 emplois.

Il n'y a pas si longtemps, des députés de l'autre côté posaient des questions sur le sort des 4 500 travailleurs de l'usine de moissonneuses–batteuses de Brantford. Dans le cadre de cet accord, ces 4 500 travailleurs ont au moins de meilleures conditions de mise à pied, alors qu'ils n'avaient rien du tout auparavant.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au gouvernement actuel qui veut maintenant se montrer dur, qui se dit maintenant «prêt à prendre des décisions difficiles au sujet de l'économie», pour reprendre les paroles prononcées par le premier ministre hier. Ce n'est pas la première fois que le premier ministre joue les durs à la Chambre des communes. Cette semaine, les symptômes de la récession se sont multipliés, et nous avons vu aujourd'hui que le taux d'inflation est resté inchangé au Canada.

Le gouvernement va–t–il commencer à prendre des décisions difficiles et admettre qu'il a eu tort? Va–t–il admettre que nous sommes en récession? Va–t–il admettre que les taux d'intérêt nuisent à notre économie?

Va-t-il admettre que la valeur du dollar canadien doit baisser pour que. . .

M. le Président: Le député a fini de poser sa question.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je crois que si nous n'avions pas la politique que nous avons aujourd'hui, le taux d'inflation serait sans doute beaucoup plus élevé au Canada. C'est l'avis de tous les économistes. Cela ne fait aucun doute.

Le député a multiplié les «va-t-il admettre»: le gouvernement va-t-il admettre que nous sommes en récession? C'est Statistique Canada qui nous le dira. Les données seront publiées d'ici quelques semaines, et c'est à ce moment-là qu'on pourra juger de la situation. Il y a manifestement un ralentissement économique, et ce n'est pas réjouissant de voir les gens souffrir à cause de cette récession ou de ce ralentissement économique. Cela n'a vraiment rien de réjouissant. Cependant, nous ne pouvons pas non plus résoudre au moyen de simples expédients les problèmes graves que nous connaissons. Nous avons une politique dans ce pays. . .

M. Barrett: Que vous avez créée.

M. McDermid: Le député dit «que nous avons créée»; il a raison. Nous avons créé 1 600 000 nouveaux emplois au cours des six dernières années. Notre pays a connu une croissance économique sans précédent au cours de cette même période. Le bilan de notre gouvernement sur le plan économique est excellent et j'en suis très fier.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas s'attribuer le mérite lorsque l'économie va bien et s'en laver les mains lorsqu'elle périclite. Il devrait se résoudre à admettre qu'il a fait fausse route, qu'il a plongé notre économie dans une récession et que, d'un bout à l'autre de notre pays, il y a des milliers et des milliers de gens qui en souffrent.

Le gouvernement est-il disposé à admettre ses erreurs et à modifier ses politiques pour venir en aide aux Canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Non, nous n'avons pas fait d'erreur dans le choix de notre politique économique, même s'il est vrai que certains connaissent des difficultés. Lors de son budget, en février dernier, le ministre des Finances a annoncé un ralentissement de l'économie et un légère hausse du chômage. Le gouvernement a donc prévu cette évolution et l'a dit dans le budget du ministre des Finances. Il n'y a aucune surprise. La politique du gouvernement est axée sur le long terme. Elle vise à abaisser pour de bon les taux d'intérêt et à contenir l'inflation pour que notre économie connaisse une croissance équilibrée. Voilà ce qu'il s'agit de faire.

• (1130)

Le ciel nous vienne en aide si jamais les néo-démocrates prennent le pouvoir. Ils se contenteraient de multiplier les expédients. S'ils étaient au pouvoir, l'inflation serait complètement débridée à l'heure qu'il est.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le gouvernement doit sûrement être prêt à admettre que la conjoncture économique actuelle est différente de ce qu'elle était quand le gouvernement a conçu son projet de TPS. Il doit être prêt à l'admettre.

Le gouvernement est-il inébranlable dans sa position sur la TPS? Est-il inébranlable dans son refus d'écouter le secteur des petites entreprises, les syndicats et presque tout le reste de la population sauf lui-même, qui croient que le moment est venu de se demander s'il est sage d'imposer la TPS dans les nouvelles conditions économiques où nous nous trouvons? Va-t-il au moins reconsidérer sa position?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, la réponse, cette fois aussi, est non.

Permettez-moi de dire au député que les consultations concernant la taxe sur les produits et services ont été très étendues partout dans le pays. Elles durent depuis des années.

Je signale qu'un rapport du Comité sénatorial des banques et du commerce, où siègent le sénateur Buckwold, le sénateur Kirby et le sénateur MacEachen, a recommandé qu'aussitôt que possible, le gouvernement propose dans une mesure législative une taxe de vente multi-stades pour remplacer le régime actuel de taxe de vente qui n'est pas efficace.

C'est la recommandation qu'ont faite ceux qui s'opposent aujourd'hui à la taxe de vente multi-stades. Je ne

comprends pas pourquoi ces sénateurs sont contre ce qu'ils ont recommandé il y a à peine deux ans.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre voudrait nous faire croire qu'il fait tout pour que le projet Rafferty-Alameda soit soumis à une évaluation environnementale exhaustive avant d'être réalisé.

Si le ministre parlait sérieusement, comment se fait-il qu'il n'est pas allé devant les tribunaux hier pour obtenir une injonction? Pourquoi n'y est-il pas allé aujourd'hui? L'injonction qu'il veut obtenir porte-t-elle sur tous les travaux de construction touchant Rafferty et Alameda, sur l'acquisition des terrains, sur tous les contrats et sur toutes les opérations? Ou cherche-t-il encore à gagner du temps pour permettre à Grant Devine de parachever la construction du barrage?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement hier que j'avais donné instruction aux fonctionnaires du ministère de chercher à obtenir une injonction interdisant la poursuite des travaux de construction et l'acquisition des terrains dans le cadre du projet Rafferty-Alameda. C'est ce qui s'est fait. Les fonctionnaires sont en train d'exécuter les instructions que j'ai annoncées hier à la Chambre.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, à chaque heure qui passe, des dommages irrémédiables sont causés sur le site du barrage. Il y avait des arpenteurs sur le chantier du barrage Alameda hier et aujourd'hui encore. Le ministre n'a pas bougé jusqu'à ce que les frères Tetzlaff, qui s'opposent à l'expropriation de leur ferme, l'aient avisé qu'ils retournaient devant les tribunaux.

Pourquoi le ministre n'est-il pas allé devant les tribunaux hier pour demander une injonction interlocutoire? Prévoit-il le faire aujourd'hui ou préfère-t-il laisser la construction se poursuivre 24 heures sur 24 durant toute la fin de semaine? Quand obtiendra-t-il une injonction?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous ne restons pas à rien faire. J'ai exposé les mesures que nous entendions prendre.

Ce qui importe, c'est de faire respecter le processus établi par les tribunaux et par la Chambre des communes. Nous voulons une évaluation environnementale exhaustive du projet et nous l'aurons. L'acquisition de terrains et les travaux de construction seront interdits en vertu d'une injonction tant que l'évaluation n'aura pas été faite.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Non content de publier dans les journaux une réclame qui a offensé la Chambre, puis de diffuser à la radio des réclames qui ont choqué le Conseil des normes de la publicité de la Fondation canadienne de la publicité voici que le gouvernement se met à diffuser à la télévision une série d'annonces publicitaires frauduleuses pour essayer de convaincre les Canadiens que la TPS et l'inflation causée par le gouvernement leur seront salutaires.

Au nom de tous les contribuables canadiens, je voudrais demander ceci au vice-premier ministre: Va-t-il reconnaître que cette réclame vise non pas à informer les gens, mais bien à rétablir la crédibilité du ministre des Finances?

Des voix: Bravo!

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, encore une fois, les critiques de mon collègue d'en face ne sont absolument pas fondées.

Les réclames n'ont pas le but qu'il leur prête. Elles visent à attirer l'attention des Canadiens sur une initiative politique très importante pour notre pays, et plus particulièrement pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le député ne s'en rend pas compte, mais il a raison. Cette réclame ne vise pas à rétablir la crédibilité du ministre, puisque celle-ci ne peut plus être rétablie.

[*Français*]

Je veux demander ceci au vice-premier ministre, en face: Va-t-il admettre, une fois pour toutes, que les annonces publicitaires n'ont rien à voir avec le fait d'informer la population canadienne, mais qu'elles ont pour but de tenter de redorer la crédibilité du gouvernement conservateur?

Et compte tenu de ces faits, va-t-il demander au Parti conservateur de rembourser les contribuables canadiens pour la publicité trompeuse?

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, la Loi constituant le ministère ne régit pas les réclames que pourrait faire paraître le gouvernement.

Ces réclames visent à informer les Canadiens, de sorte qu'ils puissent mieux comprendre une initiative politique très importante que les députés de l'opposition ont complètement déformée.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

La Loi sur la défense nationale exige expressément du gouvernement du Québec qu'il envoie un rapport au secrétaire d'État du Canada sur les circonstances qui ont entouré la demande d'intervention des Forces canadiennes cet été, à Oka et à Châteauguay.

Deux mois et demi se sont écoulés depuis la demande d'intervention des troupes. Le rapport a-t-il été reçu? Sinon, pourquoi? Le gouvernement insistera-t-il pour obtenir ce rapport? Enfin, le gouvernement prendra-t-il des mesures pour que ce rapport soit rendu public?

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer le député que nous n'avons pas encore reçu ce rapport.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, on n'a pas répondu aux trois autres questions qui étaient contenues dans ma question.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale.

Cet été, nous avons vu pour la première fois depuis 20 ans, depuis le recours à la Loi sur les mesures de guerre, les Forces canadiennes utilisées contre des Canadiens. C'est un grave incident dans notre histoire. Ces événements, notamment l'incident des jets de pierres sur le convoi de Mohawks au pont Mercier, le rôle de l'armée, le respect des droits civils, soulèvent de nombreuses questions.

La ministre pourrait-elle s'engager auprès de la Chambre à mettre sur pied une grande enquête publique fédérale sur les événements de cet été?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord contester la description des événements de cet été qu'a donnée mon collègue. Les membres de nos Forces armées étaient là à la demande du Québec, pour apporter aide et assistance aux autorités civiles, mission qu'ils ont admirablement remplie.

Comme mon collègue le sait, une motion sur ce sujet a été présentée à la Chambre. Une fois la motion adoptée, elle sera renvoyée à un comité permanent qui aura le pouvoir de considérer toutes les questions relatives à la situation de cet été.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, mais peut-être que le vice-premier ministre pourrait y répondre.

Hier, une coalition québécoise d'éditeurs, libraires, auteurs et imprimeurs ont lancé une offensive contre la TPS sur les livres. Ils ont déclaré que taxer des livres, c'est l'imposition de l'ignorance. Alors, je demande au ministre pourquoi il veut nuire à l'éducation.

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, nous ne nuisons pas à l'éducation. Comme la députée le sait, les bibliothèques, les écoles et les universités ne paieront pas de taxe sur les livres qu'elles achèteront. Je dirais que de nombreux groupes souhaiteraient être exemptés de la TPS. Ils ont tous leurs raisons, mais plus on a d'exemptions et plus on réduit la base d'imposition, plus on doit avoir un taux élevé.

• (1140)

Une des raisons pour lesquelles on applique la taxe sur les produits et services à une large section de l'économie, c'est pour la rendre plus juste, maintenir le taux assez bas et laisser le consommateur établir ses priorités. C'est de

cela qu'il s'agit, d'une taxe plus juste que la taxe de vente à la fabrication.

La députée ne sait peut-être pas que la taxe de vente à la fabrication s'applique actuellement aux publications, mais elle est cachée. Les gens ne savent pas qu'ils la payent.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Le livre est un outil de défense de notre langue et de notre identité. Ma question s'adresse encore au même ministre. Pourquoi ce gouvernement veut-il détruire l'identité culturelle canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, non, nous ne voulons pas détruire l'identité culturelle canadienne, au contraire. En fait, le ministre des Communications, qui est responsable de la culture, a fait récemment d'importantes déclarations appuyant les entreprises culturelles du pays.

Monsieur le Président, la députée a tort de faire une déclaration de ce genre.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. En 1984, le premier ministre a promis des emplois, des emplois et encore des emplois. Depuis, nous avons eu des mises en disponibilité, des mises en disponibilité et encore des mises en disponibilité.

Les fermetures d'usines et les compressions d'effectifs sont monnaie courante dans l'est de l'Ontario. Dans ma propre circonscription, plus de 1 600 emplois ont disparu dans la ville de Renfrew. C'est un coup accablant pour une ville de 8 500 habitants. Lorsque des usines ferment, c'est la collectivité entière qui en souffre.

Quand ce gouvernement va-t-il lancer un programme économique pour l'est de l'Ontario afin de donner quelque espoir aux entreprises ainsi qu'à ces employés qui ont du mal à subvenir aux besoins de leur famille? Pitié!

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, personne n'aime être témoin de la fermeture d'une usine ou de la mise en disponibilité de qui que ce soit. Comme nous l'avons déjà dit, une restructuration importante de pratiquement tous les secteurs industriels se produit dans le pays.

En ce qui concerne la circonscription de mon collègue, les commissaires industriels de sa région tentent en fait de susciter la création de nouvelles entreprises. Ils ne se plaignent pas de ce qui se passe. Ils adoptent une attitude positive et cherchent de nouveaux débouchés.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, c'est la première question que je pose à la Chambre à ce sujet parce que je travaille avec l'industrie dans ma circonscription. Je travaille avec des localités et je ne permettrai pas que le ministre donne une autre impression à la Chambre.

La taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre, les taux d'intérêt élevés et la valeur artificiellement élevée du dollar canadien ont eu un effet absolument destructeur sur l'industrie forestière de l'Ontario. Des centaines d'emplois ont disparu dans l'est de la province. Des propriétaires de scierie, des entrepreneurs en exploitation forestière et des travailleurs ont perdu leur gagne-pain.

Quand le gouvernement sera-t-il sérieux, quand négociera-t-il la suppression de la taxe à l'exportation, quand réduira-t-il les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien et quand signera-t-il une entente dans le domaine forestier pour faire renaître les entreprises et les emplois? Pensez aux gens qui souffrent à cause des politiques de ce gouvernement.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se préoccupe évidemment au sujet du mémorandum d'entente dont parle le député et de ses effets sur l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Des consultations approfondies se poursuivent entre les parties, les provinces concernées et l'industrie forestière pour qu'elles en arrivent à une conclusion satisfaisante. C'est une question très compliquée et très délicate, mais les députés peuvent être assurés que le gouvernement s'en occupe.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale. En avril 1989, Michelle Douglas, un jeune officier de talent qui s'était classée première de sa promotion de 1985, a été renvoyée des forces armées après une enquête dégradante de l'Unité des enquêtes spéciales, uniquement parce qu'elle se trouvait être lesbienne.

Étant donné que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a récemment dénoncé cette politique des forces armées en la jugeant anticonstitutionnelle, et étant donné que la Commission Marin a insisté dans son rapport pour qu'on mette fin aux chasses aux sorcières de l'UES contre les lesbiennes et les gais dans les forces armées, je voudrais que la ministre nous dise quand le gouvernement actuel va enfin changer cette politique inhumaine, comme le Comité sur les droits à l'égalité dont elle faisait partie l'a recommandé à l'unanimité il y a cinq ans.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je connais bien l'intérêt que le député voue sans relâche à cette question.

Il doit savoir qu'à la suite du rapport Marin, nous avons effectivement reconnu que l'homosexualité ne constitue pas en soi un motif de révision des attestations de sécurité.

Quant aux questions plus générales, cependant, elles sont encore à l'étude tant à notre ministère qu'au ministère de la Justice dans le cadre de notre révision globale de la Loi sur la Commission canadienne des droits de la personne, et je suis persuadée que les décisions qui en découleront seront annoncées d'ici quelques mois.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la ministre sait qu'il existe un problème très grave et immédiat dans ce domaine, à savoir que les contrats des membres des forces armées dont la carrière est actuellement dans les limbes et qui sont touchés par cette politique des forces armées doivent être renouvelés dans les mois à venir.

Je voudrais que la ministre nous donne l'assurance qu'aucun membre des forces armées dont le contrat doit être renouvelé et dont la carrière est actuellement dans les limbes à cause du retard du ministère à assurer l'égalité pour tous les membres des forces armées, ne verra son contrat non renouvelé et sa vie bouleversée et détruite, comme cela est déjà arrivé à beaucoup d'autres qui ont été victimes par cette politique.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais que le député a attiré mon attention sur cette question ces derniers jours. J'ai demandé à mes collaborateurs de l'examiner très attentivement et je fournirai certainement une réponse à mon honorable collègue aussitôt que possible.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, et elle concerne le dépôt du *Plan vert*. Compte tenu de l'importance que le gouvernement accorde à la protection de l'environnement, est-ce que le ministre peut dire en cette Chambre s'il entend rencontrer l'échéancier qu'il s'était fixé pour le dépôt du *Plan vert*?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux vous dire que, suite à des consultations avec quelque 10 000 à 11 000 Canadiens au cours des mois d'avril, mai et juin derniers, les travaux se sont poursuivis tout au cours de l'été. Le *Plan vert* a été discuté à maintes et maintes reprises par le Comité de l'environnement, et je peux assurer mon honorable collègue qu'à ce jour on s'en tient toujours à l'échéancier qui avait été prévu à ce moment-là, soit un dépôt vers la fin du mois de novembre, début du mois de décembre.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les soins de santé sont en crise dans les communautés autochtones. En effet, le nombre de décès néonatals y est plus élevé que dans la plupart des pays du tiers monde, en grande partie à cause du manque de professionnels de la santé ayant reçu une bonne formation et venant des localités autochtones mêmes.

Comment le ministre peut-il justifier que son gouvernement ait cessé de financer le Programme spécial de propédeutique médicale offert à l'Université du Manitoba, un programme qui a été établi en 1979 pour répondre à la nécessité de former des médecins autochtones, alors que le nombre de bébés qui continuent de mourir dans les réserves indiennes atteint des proportions alarmantes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon collègue a soulevé une question très préoccupante non seulement pour le gouvernement, mais également pour tous les députés de la Chambre. Il existe certainement des inégalités entre les enfants autochtones et les autres enfants du Canada en matière de santé. Nous sommes déterminés à nous attaquer à ce problème.

Comme le député le sait, le gouvernement fédéral a injecté des fonds pour tenter d'aider des autochtones à obtenir une formation dans les professions médicales.

C'est toutefois aux provinces qu'il incombe d'assurer les services de formation et d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral a tenté de les aider en ce sens, mais il reste que les provinces doivent assumer cette responsabilité au premier chef.

Nous examinerons tous les facteurs qui influent sur la santé des enfants autochtones. Il n'est pas acceptable, à mon avis, que le taux de mortalité chez les enfants autochtones et dans la population autochtone en général soit plus élevé que dans le reste de la société canadienne. Nous sommes déterminés à nous attaquer à ce problème et à faire tout ce qui est en notre pouvoir dans les sphères de compétence fédérale.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, les déclarations que le ministre a faites aujourd'hui à la Chambre des communes correspondent à ce que disait le ministre de la Santé, le 9 août dernier, dans une lettre qu'il envoyait aux partisans de ce programme. Le ministre affirmait: «Je vous assure que nous faisons l'impossible, avec la collaboration du gouvernement provincial du Manitoba, pour veiller à ce que le programme spécial de propédeutique médicale se poursuive.» Cela remonte au mois d'août dernier. Nous sommes maintenant déjà en octobre.

Par conséquent, je voudrais poser au ministre la question suivante: Peut–il promettre aujourd'hui à la Chambre qu'il rétablira le financement de ce programme afin que les enfants nés sur les réserves indiennes aient de bonnes chances de survivre?

• (1150)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Le député me demande d'assumer, au nom du gouvernement fédéral, des responsabilités qui, sur le plan constitutionnel, relèvent des gouvernements provinciaux.

Je comprends et partage les inquiétudes qu'il a exprimées. Bien qu'il soit important de veiller à ce que tous les partenaires mettent tout en oeuvre, dans leur sphère de compétences, pour protéger la santé des autochtones canadiens, le gouvernement fédéral fera, lui, tout ce qui lui est possible de faire dans la sienne. D'ailleurs, le fait que le gouvernement fédéral ait accordé de l'aide dans ce domaine le prouve bien.

Comme le sait le député, l'éducation relève essentiellement des gouvernements provinciaux. Le député et le chef de l'opposition devraient pourtant le savoir. Au lieu de faire preuve de sectarisme, comme le chef de l'opposition, au sujet d'une question aussi importante, il faudrait que le député et le chef de l'opposition, de concert avec le gouvernement, mettent tout en oeuvre pour veiller à ce que tous les niveaux de gouvernement fassent l'impossible, chacun dans leur sphère de compétences, pour promouvoir la santé de tous les Canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, le ministre aime nous dire qu'il connaît les faits. Il me rappelle le ministre de la vérité que George Orwell craignait de voir arriver au pouvoir dans son roman *1984*.

Parmi les milliers de personnes victimes des mesures prises par le gouvernement qui causent une récession, il y a 300 travailleurs de Purolator Products qui sont licenciés et dont les emplois sont transférés aux États–Unis.

Une société de boîtiers d'acier qui était, aux dires du journal *The Financial Post*, parmi les cent sociétés qui offraient les meilleures conditions de travail, projette de licencier 72 travailleurs d'ici janvier.

Le ministre des Transports dit qu'il n'est pas chargé de sauver des emplois, mais de créer des possibilités.

Je demande au vice–premier ministre quelles possibilités s'offrent à ces Canadiens qui ont perdu leur emploi?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, comme le sait la députée, Purolator, qui fabrique en fait des filtres à air ou à mazout, est une société à technologie rudimentaire et il est très difficile de s'adonner à ce genre d'activités dans un secteur à prix de revient élevé comme Mississauga. Purolator le reconnaît et a décidé de grouper toutes ses activités ailleurs. Nous n'en sommes pas satisfaits mais c'est ce qui va se produire.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, le ministre espère peut–être que les travailleurs licenciés suivront leur emploi aux États–Unis. Variety a payé 52 millions de dollars pour échapper aux mesures du gouvernement qui engendrent une récession.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice–premier ministre. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a–t–elle été chargée de rédiger le projet de loi sur l'assurance–chômage, dont le Sénat est saisi actuellement, pour protéger les caisses de l'État des licenciements massifs que provoque le gouvernement?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je répondrai manifestement à cette question par la négative. Nous essayons avec ce projet de loi de dire que, quand ces choses se produisent, comme c'est le cas de Purolator à Mississauga, nous avons l'argent pour recycler les gens pour qu'ils trouvent des emplois faisant appel à une plus haute technologie. Faisons adopter ce projet de loi par le Sénat et mettons-nous au travail.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Environnement que je m'adresse. Il y a quelques minutes, le premier ministre de la Saskatchewan a annoncé qu'il entendait poursuivre le gouvernement fédéral et le ministre de l'Environnement devant les tribunaux à propos du projet Rafferty-Alameda. Tout en lui posant une question, j'aimerais faire au ministre de l'Environnement une suggestion.

Afin d'éviter les délais qu'entraînerait une telle poursuite, poursuite dont il a dit qu'elle était à peu près inévitable, pourrait-il envisager de présenter à la Chambre immédiatement ou au cours des prochains jours un projet de loi qui interdirait la poursuite des travaux de construction de ce barrage jusqu'à ce qu'une enquête écologique complète ait été effectuée? Autrement dit, pourquoi la Chambre des communes n'agirait-elle pas, au lieu de s'en remettre aux tribunaux de notre pays?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai dit hier et je répète aujourd'hui que le gouvernement prenait deux initiatives. Tout d'abord, je suis sur le point de nommer une nouvelle commission et de la charger de procéder à une étude écologique complète. Même s'il est tard, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas nommer une commission qui se mettrait à la tâche dans les plus brefs délais et qui procéderait à l'étude de l'impact environnemental que nous souhaitons.

Ensuite, nous nous adressons aux tribunaux pour obtenir une injonction afin de bloquer toute acquisition de terrain ou tous travaux de construction se rapportant au projet. Pour cette raison, je ne pense pas que l'on puisse dire que le gouvernement se dérobe de quelque façon à ses obligations.

Bien au contraire: nous les assumons pleinement et nous sommes déterminés à faire effectuer une étude écologique complète.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): J'ai très bien compris les propos du ministre, monsieur le Président, mais tout en lui posant ma question, je lui ai fait une suggestion.

Au lieu de s'adresser aux tribunaux et de s'en remettre à eux, ce qui ne ferait que retarder les choses, le ministre pourrait-il envisager de présenter à la Chambre dès lundi de la semaine prochaine un projet de loi qui interdirait au gouvernement de la Saskatchewan de poursuivre les travaux de construction, de sorte que ce soit nous, au Parlement, qui prenions la décision? Ainsi, il serait illégal pour lui de poursuivre la construction de ce barrage tant que nous n'aurions pas obtenu une étude écologique complète. Si je formule cette suggestion dans le cadre de la période de questions, c'est afin que le gouvernement puisse agir sur le champ.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa suggestion.

Je tiens tout simplement à redire au député et à tous nos collègues à la Chambre que j'ai consacré les trois derniers jours à examiner toutes les options.

À mon avis, une injonction serait le moyen le plus efficace de s'assurer qu'il y aura bel et bien une étude écologique complète. C'est la voie que j'ai choisie pour le moment.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre sait que les jeunes comptent pour 19 p. 100 de la population active au Canada, mais qu'ils représentent 38 p. 100 des 175 000 personnes qui ont été mises à pied au Canada au cours des six derniers mois.

Bien que le taux de chômage à l'échelle nationale soit de 8,2 p. 100, il atteint 13,6 p. 100 chez les jeunes. J'aimerais poser la question suivante au vice-premier ministre: compte tenu des pertes énormes d'emplois et de la hausse démesurée de mises à pied enregistrée chez les jeunes au Canada, le gouvernement compte-t-il

adopter des mesures précises pour s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes et au désespoir qui l'accompagne?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire au député que lorsque son gouvernement était au pouvoir, le taux de chômage chez les jeunes était supérieur à 20 p. 100. C'était en 1981–1982.

En ce qui concerne les mesures prises pour venir en aide aux jeunes, je tiens à lui rappeler que nous avons mis sur pied, récemment, un programme destiné à encourager les jeunes à terminer au moins leurs études secondaires.

Le député sait que les jeunes ont deux fois plus de chances de trouver un emploi s'ils terminent le cycle secondaire. C'est pourquoi le gouvernement compte, au cours des trois prochaines années, consacrer plus de 300 millions de dollars à un programme qui vise à encourager les jeunes à terminer leurs études en vue d'obtenir un meilleur emploi.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre tente de comparer la récession du début des années 80, qui s'est fait sentir à l'échelle internationale, à celle que traverse actuellement le Canada et dont notre pays est l'auteur. Inutile de dire que les jeunes n'accepteront pas cet argument.

Depuis 1984, le gouvernement a réduit de 35 p. 100 le budget consacré à la formation. Il tente maintenant de trouver de nouveaux fonds en allant puiser l'argent dans la poche des chômeurs par l'entremise du projet de loi C–21. Je tiens à lui poser encore une fois la question suivante: quelles mesures le gouvernement du Canada compte-t-il prendre pour aider les milliers de jeunes qui cherchent désespérément un emploi, qui veulent travailler, qui veulent toucher un chèque, mais qui n'ont reçu aucun signe d'encouragement de ce gouvernement? Quelles mesures précises le gouvernement compte-t-il adopter?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre le député parler ainsi, surtout au sujet du projet de loi C–21.

Un des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes aujourd'hui, c'est qu'ils n'ont pas d'expérience professionnelle. Si vos collègues au Sénat nous permettaient d'adopter le projet de loi C–21, nous pourrions dès maintenant investir plus de 100 millions de dollars dans des programmes de formation pour les jeunes. C'est vous qui êtes responsables de la situation, pas nous.

* * *

LES SOCIÉTÉS COMMANDITAIRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les Canadiens en ont appris une bien bonne la semaine dernière quand ils ont vu que Postes Canada avait conclu un accord avec McDonald. Ils savent maintenant qu'il suffit d'offrir des «ogo-pogo burgers» ou des «sasquatch burgers» pour être parrainés discrètement par le gouvernement du Canada.

• (1200)

Le vice-premier ministre peut-il nous dire où nous allons? La société Wendy's parrainera-t-elle les activités de Santé et Bien-être social et Burger King, celles des Anciens combattants? Est-ce Ronald McDonald qui dirige le pays? Où le gouvernement nous mène-t-il avec ses politiques?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais savoir pourquoi le député s'oppose au fait que des sociétés commanditent des programmes pour les jeunes, les sports et d'autres éléments de la société.

Qu'est-ce qui ne va pas chez le parti socialiste?

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C–339, la Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

—Monsieur le Président, ce projet de loi, s'il était adopté, garantirait effectivement à chaque Canadien, où qu'il soit le jour des élections au niveau fédéral, de voter ce jour-là dans la mesure où il serait habilité à le faire dans des circonstances normales ou dans les conditions qui existeraient.

Il était regrettable qu'au cours des dernières élections, beaucoup de gens qui auraient pu voter, mais qui étaient à l'extérieur du pays, qui n'ont pas été dénombrés ou qui, pour diverses raisons, n'ont pas eu la permission de voter, n'aient pu le faire. La démocratie est si précieuse que quiconque veut participer au scrutin devrait pouvoir le faire. Ce projet de loi empêcherait ce genre de chose de se produire. Il garantirait cette possibilité à tous les Canadiens.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demanderais l'indulgence de la Chambre de revenir à la rubrique *Dépôt de documents*. C'est mon intention de déposer des décrets en conseil.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Danis: Je remercie mes collègues de leur amabilité.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATIONS

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Il me fait grand plaisir de déposer en cette Chambre, dans les deux langues officielles, les décrets annonçant les nominations faites récemment par le gouvernement, en accord avec l'article 110(1) du Règlement.

Ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux Comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DES LOCAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud) demande à présenter le projet de loi C-340, Loi sur la qualité de l'air des locaux.

—Monsieur le Président, étant donné que les Canadiens en général passent plus de 80 p. 100 de leur temps à l'intérieur, ce projet de loi qui serait connu sous le nom de Loi sur la qualité de l'air des locaux, habiliterait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à établir un centre national de recherches qui pourrait effectuer des recherches et des études sur tous les aspects de la contamination de l'air intérieur. Il mettrait au point des méthodes et des technologies pour détecter, rectifier ou prévenir la contamination de l'air à l'intérieur. Ce projet de loi permettrait également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de formuler des plans détaillés et des modèles pour réduire et prévenir la contamination de l'air à l'intérieur. Cette mesure encouragerait la sensibilisation du public aux risques de contamination de l'air intérieur et permettrait au ministre de mettre au point et de diffuser des documents d'information sur ce sujet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA SOCIÉTÉ VARITY

LA FERMETURE DE L'USINE DE WINDSOR

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais obtenir le consentement unanime des députés pour présenter à la Chambre une motion se rapportant à des événements très importants survenus ces derniers jours dans la région de Windsor.

Il s'agit de l'affaire de l'usine Varity et de nos Dupont-Dupond nationaux, Bob Rae et Bob White, qui se sont entendus avec Brian Mulroney pour jeter l'argent des Canadiens par les fenêtres. Ils rendent la dépression très difficile à traverser pour les Canadiens.

Cette motion porterait sur les investissements faits par les Canadiens dans l'usine Varity à Windsor et sur sa fermeture qui représente un gaspillage de deniers publics.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la teneur de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par 210 personnes. Ce sont des habitants de Bonavista Bay, Charleston, Musgrave Town, Cannings Cove, Bloomfield, Bunions Cove, Georges Brook, Clarenville Cove et des

environs. J'ai parlé à la plupart d'entre eux; je reconnais leurs noms.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que le taux de chômage à Terre-Neuve soit le plus élevé au Canada. Ils demandent de ramener de 14 à 10 semaines la période ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage. À cette fin, il faudrait introduire une norme variable d'admissibilité comme cela se fait chaque année à la Chambre depuis 1976.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'introduire immédiatement une norme variable d'admissibilité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je présente un certain nombre de pétitions provenant de plusieurs provinces, dont le Manitoba.

Les pétitionnaires condamnent la taxe sur les produits et services, et déplorent tout particulièrement le fait qu'elle s'applique aux livres, revues et journaux. Ils croient, comme moi et d'autres députés, que la lecture et tout ce qui s'y associe constituent la pierre angulaire d'une société démocratique comme la nôtre. Lorsque les citoyens sont mieux éduqués, c'est l'ensemble du pays qui en profite. Les pétitionnaires voient aussi la lecture comme étant une pierre angulaire de notre développement économique et social.

Par conséquent, ils demandent au gouvernement de renoncer à sa taxe, surtout pour les livres.

[*Français*]

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES PATRIMONIALES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe est jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Plusieurs Canadiens exigent du Parlement que la préservation et le rehaussement des langues patrimoniales est une partie intégrale de la politique du gouvernement et que des milliers d'étudiants et de professeurs dans les écoles de langues patrimoniales dépendent de l'appui du gouvernement afin de survivre. Ils demandent que le Parlement maintienne les programmes qui assureront la qualité d'enseignement des langues patrimoniales au Canada afin de préserver et de promouvoir l'héritage multiculturel.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je profite du moment pour présenter une autre pétition. Celle-ci provient de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, dont le siège est dans ma circonscription. Elle compte plus de 200 signatures.

Ces personnes s'opposent avec véhémence à l'imposition de la TPS et demandent au Parlement de réclamer du gouvernement qu'il retire cette taxe injuste entre toutes.

[*Français*]

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant 473 signatures. Les signataires demandent que les programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés devraient s'adresser à toutes les personnes victimes de licenciement permanent, sans tenir compte du nombre d'employés dans l'entreprise, ni tenir compte de la région où l'entreprise se trouve, et ce afin d'enlever la discrimination du fait qu'il faut avoir plus de 100 employés pour être admissible à ce programme.

• (1210)

[*Traduction*]

L'ANALPHABÉTISME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de la Colombie-Britannique qui rappellent que 25 p. 100 de la population adulte au Canada est illettrée, et que cette proportion atteint plus de 40 p. 100 dans certaines régions.

Les pétitionnaires disent aussi qu'il est de plus en plus important de savoir lire et écrire en milieu de travail et que l'analphabétisme coûte 10 milliards de dollars par année à la société canadienne. Ils demandent au Parlement d'entreprendre une grande campagne nationale contre l'analphabétisme et de créer un mécanisme communautaire pour la prestation de programmes d'alphabétisation préventifs et correctifs, qui répondraient aux besoins des personnes et des groupes touchés.

LES DROITS DE LA FEMME

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des citoyens de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter et de mettre systématiquement en vigueur des mesures législatives garantissant aux femmes canadiennes un salaire égal pour un travail d'égale valeur et des chances égales d'emploi.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre une pétition signée par des résidents de ma circonscription qui, j'en suis sûre, sont très tristes aujourd'hui. En effet, ils demandent dans leur pétition un régime fiscal plus équitable pour les familles canadiennes et une augmentation des prestations versées dans le cadre des allocations familiales et du crédit d'impôt remboursable pour enfants.

Par suite de la décision prise au Sénat hier soir, grâce à la collusion des libéraux et des conservateurs, les signataires de la pétition craignent fort que leurs voeux ne se réalisent pas.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par des habitants de Glengarry, dans la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Il s'agit surtout d'habitants de la ville d'Alexandria, que nous appelons affectueusement Alexandria la grande.

Les gens d'Alexandria la grande sont contre la TPS, la taxe des pleurs et des souffrances, et ils demandent au gouvernement d'abandonner immédiatement son projet de TPS qui fera grimper le taux d'inflation et qui nous plongera plus profondément dans la récession.

LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter aujourd'hui, au nom d'habitants de Scarborough, de Brampton et d'Etobicoke, une pétition concernant la protection des personnes souffrant d'allergies graves.

Cette pétition a été portée à mon attention à cause du décès prématuré de Robyn Allen de Scarborough, et elle est appuyée par l'Association de l'information sur les allergies.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de modifier le Règlement sur les aliments et drogues afin d'obliger les fabricants à donner une liste des ingrédients et des additifs qui entrent dans la composition des aliments préemballés. Ils veulent aussi que les restaurateurs et les détaillants en alimentation donnent une liste des ingrédients qui entrent dans la composition des aliments préparés.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de présenter une pétition signée par de nombreux électeurs de la célèbre circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, qui sont si brillamment représentés à la Chambre par un député de mon parti.

Ces pétitionnaires seraient renversés d'apprendre que le gouvernement s'entête à faire adopter la taxe sur les produits et services même si des millions de Canadiens ont signé des pétitions dénonçant cette taxe. À tous ces Canadiens se joignent maintenant ces pétitionnaires de Saint-Isidore, Apple Hill et Maxville, localités de Glengarry—Prescott—Russell. Je me fais un plaisir de présenter cette pétition en leur nom.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom d'un certain nombre de mes électeurs de Kamloops. Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement s'apprête à taxer les imprimés pour la première fois de notre histoire. Ils demandent donc au gouvernement de renoncer à tout impôt direct sur la littérature, notamment sur les livres d'histoires pour enfants.

J'ai une autre pétition à présenter sur un autre sujet au nom d'un grand nombre de personnes de Chase, Pritchard, Monte Creek, Westwold, Dallas, Valleyview, Barnhart Vale et Rose Hill.

Tous ces pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services et soutiennent qu'elle fera augmenter le coût de la vie, attisant ainsi l'inflation, ce qui aura comme conséquence probable un relèvement des taux d'intérêt et l'aggravation des difficultés économiques. Selon eux, le gouvernement devrait assujettir les sociétés rentables à un impôt minimum.

Ils demandent au gouvernement de renoncer à la taxe sur les produits et services et de lui substituer un régime fiscal équitable.

LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter, au nom de 30 de mes électeurs de Stormont-Dundas, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions de la Chambre. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'invoquer la clause de dérogation de la Constitution canadienne, afin que le Parlement puisse adopter une mesure législative tendant

à protéger toute vie humaine, y compris celle de l'enfant à naître.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): J'ai ici une autre pétition, monsieur le Président, signée par des résidents du Grand Toronto, qui demandent au gouvernement de ne pas adopter la TPS, notamment les dispositions qui s'appliquent à la chose imprimée.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Weiner: Que le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, comme je le disais avant la période des questions orales, le 27 octobre prochain, il y aura une manifestation, sur la Colline, des enfants, des professeurs, des parents et des administrateurs d'écoles d'enseignement de langues patrimoniales de la région d'Ottawa.

À cette occasion, seront présentés des cartables de chaque école contenant des lettres manuscrites et des dessins d'enfants contestant les coupures de fonds aux écoles.

Monsieur le Président, nous espérons pouvoir, avant et après l'événement, déposer régulièrement des pétitions à la Chambre afin de faire pression sur le gouvernement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je ne voudrais pas que cet institut ne soit qu'une façade pour le gouvernement qui n'a rien fait dans le domaine de l'enseignement des langues patrimoniales. Je m'interroge donc vraiment sur l'efficacité d'une telle mesure et je me demande ce qu'elle apportera concrètement.

Je me pose aussi des questions au sujet du financement des programmes d'enseignement des langues autochtones, étant donné que le gouvernement a mis un terme au financement de divers journaux et de diverses publications autochtones. Je crains que la politique du gouvernement ne réponde pas aux besoins linguistiques de la population autochtone du Canada.

J'espère que tous les députés de la Chambre appuient le projet de loi d'initiative parlementaire de ma collègue de Western Arctic, qui demande que l'on crée un institut des langues autochtones.

[*Français*]

Monsieur le Président, en terminant, l'éducation de qualité est et demeurera la clé de l'avenir. Il faut que l'institut soit au service des gens qui font la promotion de leur héritage culturel et qui se dévouent pour partager leurs connaissances avec leurs pairs. Nous, du Parti libéral, appuyons la création de cet institut, mais surveillerons de près afin d'assurer qu'aucune région ne soit négligée.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole en cette étape de la troisième lecture du projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales.

Chaque année, nous accueillons au Canada des milliers d'immigrants de pays les plus divers. Certes, s'ils ne parlent pas déjà l'anglais ou le français à leur arrivée, il est essentiel de leur offrir des cours de langue au plus tôt afin qu'ils puissent s'intégrer rapidement à la société canadienne.

• (1220)

Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux accordent des ressources suffisantes pour la prestation de cours d'anglais ou de français comme langue seconde, de sorte que les enfants apprennent plus vite et que les écoles ne soient pas surchargées. À Vancouver, d'où je viens, cela pose un sérieux problème à l'heure actuelle.

Des adultes de tout âge, soit des femmes aussi bien que des hommes qui ont souvent besoin d'apprendre l'anglais ou le français pour obtenir un emploi, doivent maîtriser la langue pour devenir des Canadiens. Les personnes âgées

qui viennent au Canada pour y rester ont aussi besoin d'apprendre les langues officielles de notre pays. Je crois que c'est la première priorité linguistique de notre Canada multiculturel.

Avant de parler de ce projet de loi, je dois dire que je regrette beaucoup que le gouvernement fédéral n'assume pas l'une de ses responsabilités en ne finançant pas de façon satisfaisante les cours de français ou d'anglais pour adultes ou pour enfants.

La possibilité d'entretenir et d'apprendre une langue patrimoniale constitue aussi un élément très important de la politique multiculturelle canadienne. Le gouvernement lui-même a réitéré cet objectif.

La langue est un reflet de la culture et les jeunes doivent avoir l'occasion de parler la langue de leurs parents et de leurs grands-parents pour apprécier leur patrimoine et développer leur identité tout en devenant Canadiens. C'est une richesse pour nous tous que des citoyens canadiens maîtrisent une langue seconde ou même une troisième langue. Nous pouvons être très fiers du caractère cosmopolite et international de la mosaïque et de nos collectivités canadiennes.

Dans ma circonscription, Vancouver-Est, je vais souvent dans les écoles de langues patrimoniales où les enfants vont le samedi matin apprendre la langue de leurs parents et de leurs grand-parents. En même temps, évidemment, ils acquièrent la culture de leurs parents et en enrichissent leur connaissance.

Je tiens à rendre hommage aux personnes dévouées qui enseignent dans ces écoles et dans tous celles de langues patrimoniales du pays. Elles ne peuvent compter que sur de rares ressources et ne sont souvent pas payées très cher.

Je suis sûre que d'autres députés ont eu les mêmes expériences, mais je sais aussi que des enfants dans ma circonscription n'ont pas appris la langue de leurs parents ou de leurs grand-parents. À l'âge de l'adolescence, il se pose très souvent de graves problèmes de communication qui dressent des barrières entre les générations et mènent même à l'éclatement des familles.

Les cours de langues patrimoniales, qui ne coûtent pas grand-chose, inculquent des valeurs à notre société aussi bien qu'aux individus. Nous sommes donc en faveur de l'idée d'un institut des langues patrimoniales. Nous favorisons encore plus les subventions gouvernementales. Ce sont de bien petites subventions qui ont été accordées par le passé par rapport à chacune des classes des écoles de langues patrimoniales.

Nous sommes désolés que, dans son dernier budget, le gouvernement ait retranché 4,1 millions des fonds alloués aux classes de langues patrimoniales. Ces compressions, en plus d'être contraires à la politique qu'il a énoncée, ont obligé de nombreuses écoles à fermer. C'est un sujet de vive inquiétude pour les groupes ethnoculturels de tout le pays.

Le projet de loi C-37, qui en est à la dernière étape aujourd'hui, prévoit la création de l'Institut canadien des langues patrimoniales, dont le siège sera à Edmonton. C'est en effet bien triste, et même un peu ironique, que le gouvernement, après avoir retranché l'année dernière 4,1 millions du financement des classes de langues patrimoniales, décide de leur redonner des miettes, 1,2 million, une fraction du budget des années antérieures et sur une période de cinq ans, ne l'oublions pas, pour financer la recherche et soutenir les classes mêmes que son financement insuffisant fait disparaître des collectivités.

Nous ne sommes pas opposés à l'idée d'un institut des langues patrimoniales, mais nous mettons en doute les priorités du gouvernement et les motifs politiques d'un tel projet. On dirait bien que le gouvernement pose un geste symbolique pour sauver la face après avoir réduit le budget alloué au programme éminemment prioritaire touchant les catégories de personnes à qui l'on doit les langues patrimoniales et pour qui un institut sera créé.

Quelle est la mission de l'institut? Qu'est-ce qui préoccupait la plupart des témoins qui ont comparu devant le comité législatif? Permettez-moi de vous en toucher un mot.

L'institut a pour mission, comme il est mentionné dans le projet de loi, de servir de centre de ressources chargé de recueillir et de diffuser des informations sur les langues patrimoniales et de centre de recherches chargé de mener des études sur tout ce qui concerne les langues patrimoniales, ainsi que d'établir des normes d'enseignement de ces langues. D'après la plupart des témoins que nous avons entendus et des gens avec qui nous avons parlé d'un bout à l'autre du pays, l'idée de fournir de tels services est valable dans la mesure où il y a une clientèle à servir. L'institut servirait en outre de centre de relations publiques pour la promotion des langues patrimoniales et pour la liaison avec les gouvernements et divers organismes.

L'institut recevrait 6,5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Par la suite, il faudrait qu'il s'autofinance, je suppose. Cette question doit certainement préoccuper les membres du conseil d'administration de l'institut, qui aura son siège social à Edmonton. Nous n'y voyons pas d'objection, mais je pense qu'il faut signaler que selon le professeur Kreisel, l'éminent chercheur qui a consulté divers groupements et présenté des propositions au gouvernement, l'une des raisons qui militent en faveur du choix d'Edmonton et de l'ouest du Canada est le fait que les langues patrimoniales des Canadiens de l'Ouest pourraient ainsi avoir la priorité. Ce serait le cas en particulier des langues des immigrants des pays asiatiques qui sont très différentes de celles des groupes européens arrivés plus tôt au Canada.

Nous convenons qu'un tel centre de ressources serait précieux, pourvu que nous puissions maintenir les services essentiels aux collectivités. Je voudrais aussi mentionner un certain nombre de préoccupations qui ont été portées à l'attention du comité, par écrit ou dans les conversations que nous avons eues avec un certain nombre de témoins qui avaient une expérience directe des classes de langues patrimoniales. Je voudrais mentionner encore une fois que nous avons débattu cette question en profondeur avec un certain nombre d'orateurs très éloquents, à la dernière étape du processus d'amendement.

Je tiens à souligner que les organisations autochtones ont vigoureusement insisté pour que les langues des peuples fondateurs, les nations autochtones du Canada, soient exclues de ce projet de loi. Elles ont besoin de notre appui pour établir un institut distinct des langues autochtones. Cette question a été débattue au comité. Nous avons été heureux de constater que toute mention des langues autochtones en rapport avec cet institut a été supprimée. Cependant, l'amendement que nous avions proposé avec insistance à la demande des organisations autochtones et qui visait à exclure explicitement les langues autochtones n'a pas été ajouté.

Un certain nombre de discours très éloquents ont été prononcés sur la question de la nécessité de reconnaître les langues autochtones en préservant et en enseignant ces langues très importantes qui sont exclusives au Canada et à l'Amérique du Nord.

Il y a un autre sujet d'inquiétude important et permanent: les coupes dans les subventions destinées aux classes de langues patrimoniales.

• (1230)

Ces coupes inquiétaient tous les témoins qui ont comparu devant le comité et beaucoup d'autres que les ministériels ont refusé d'entendre. Je pense qu'ils craignaient d'être constamment soumis aux critiques des divers groupements du Canada.

En fait, la Heritage Language Association de la Colombie-Britannique a refusé d'appuyer l'Institut des langues patrimoniales tant que le financement de ces classes ne sera pas rétabli. D'autres témoins ont appuyé le projet de loi C-37, mais ont réclamé avec beaucoup d'insistance que le financement de ces classes soit rétabli en priorité.

Comme je l'ai déjà dit, même si son budget total de 1990 n'a été amputé que de 5 p. 100, le Secrétariat d'État a éliminé la subvention annuelle de 4,1 millions de dollars destinée aux classes de langues patrimoniales du Canada. Je tiens à répéter ce que j'ai dit à maintes reprises—et d'autres députés l'ont déclaré également à la Chambre—cela signifie qu'on supprime totalement les fonds destinés aux 1 500 écoles et aux 129 000 écoliers qui apprennent 60 langues différentes. Résultat: beaucoup d'écoles ont dû fermer leurs portes, et d'autres ont été contraintes d'augmenter leurs frais de scolarité, de sorte que les enfants venant de familles à faible revenu ne peuvent plus les fréquenter.

Lorsque j'ai mentionné quelques-uns des groupes d'immigrants arrivés récemment au Canada, je songeais à ceux de l'Asie et du Moyen-Orient, bien que, dans ma localité, il n'y ait pas autant de groupes qui viennent de cette région. Ce sont des groupes pour lesquels on n'a pas prévu de cours de langue patrimoniale et de programmes d'études connexes. Or, il faudrait accorder la priorité au dégagement de fonds spéciaux pour établir des cours destinés à ces groupes linguistiques fraîchement débarqués au Canada.

Des dirigeants de groupes ethnoculturels et d'associations de langues patrimoniales, de même que des étudiants et des parents représentant différents groupes linguistiques de toutes les régions du Canada, ont exercé de fortes pressions pour qu'on rétablisse les subventions. Je fais remarquer qu'un rassemblement aura lieu dans tout le Canada le samedi 27 octobre, y compris sur la colline du Parlement, pour exprimer encore une fois les vives préoccupations que suscite toujours ce problème, qui ne disparaîtra pas de lui-même.

Le gouvernement doit se rendre compte que les groupes ne vont pas oublier le problème, mais qu'ils vont continuer d'insister, comme nous le faisons, pour que le gouvernement fédéral se charge de financer les cours de

langues patrimoniales. Il est tout à fait ridicule que nous puissions envisager d'injecter des millions de dollars dans un institut, alors que les cours mêmes que doit offrir cet institut sont réellement minés à cause de cette suppression de fonds.

Nous sommes très préoccupés par le fait que les priorités du gouvernement soient si mal placées. Bien sûr, le ministre a invoqué que les cours de langues devraient relever des provinces. Nous espérons que les gouvernements provinciaux apporteront leur contribution, mais il ne faut pas oublier que c'est le gouvernement fédéral qui se charge de l'immigration et du multiculturalisme. Ces deux secteurs appartiennent directement à la compétence fédérale.

Des témoins nous ont également dit qu'il n'y a tout simplement pas de subvention provinciale, et qu'il n'y en aura jamais, dans de nombreuses régions. Je suis sûre que tel est le cas de la région de l'Atlantique. En Colombie-Britannique, des écoles ont fermé, car la subvention provinciale est insuffisante. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral puisse simplement se débarrasser de la question et penser qu'il peut en être quitte.

Il y a à mon avis une autre source d'inquiétude: alors que 6,5 millions de dollars sur cinq ans semblent représenter beaucoup d'argent, en fait, monsieur le Président, lorsqu'on ventile cette somme par année et que l'on sait qu'elle sera épuisée au bout de cinq ans, il s'agit d'une somme tout à fait insuffisante. Un des points qui nous préoccupe et qui préoccupe les témoins, c'est que cela ne permet pas véritablement la décentralisation des services de l'institut qui ne pourra pas servir d'autres régions. Je sais que les habitants de la province du Québec, par exemple, s'en inquiéteront, ainsi que les habitants d'autres régions. A l'origine, cet institut devait se concentrer sur les besoins de l'Ouest, comme je l'ai dit plus haut, mais avec le temps et la préparation de ce projet de loi, l'institut, aux yeux du ministre, doit maintenant servir l'ensemble du Canada. Je ne crois pas que cela soit possible.

M. Kreisel, un des chercheurs chargés de l'étude de faisabilité, a dit très clairement en comité que cet institut devrait être ouvert. Nous n'avons pas besoin de beaucoup d'établissements d'enseignement centralisés et bureaucratiques. Nous avons besoin des ressources qui nous permettront d'aider les gens dans leurs collectivités et de disposer de cet argent, etc., pour être le plus près possible des enseignants et étudiants de ces collectivités.

Ainsi, cet institut devrait être très pratique et travailler très étroitement avec les gens sur le terrain et nous demandons instamment que cela soit l'un des points essentiels de l'institut.

J'aimerais faire mention d'une autre question soulevée à plusieurs reprises. C'est une question très légitime, car le gouvernement a, d'un côté, retiré tout le financement fédéral des organismes locaux d'enseignement des langues patrimoniales et, de l'autre, décidé d'investir 65 millions de dollars dans une formation d'un genre élitiste pour les gens d'affaires, dans le cadre de Projet 2000, relevant du ministre du Commerce international. Le gouvernement a décidé de dépenser ainsi 65 millions de dollars alors qu'il supprimait des subventions de 4,1 millions aux cours de langues où les enfants peuvent apprendre ces langues en grandissant et finir par les parler couramment, surtout les langues des pays riverains du Pacifique.

Nous croyons très fermement qu'il est très important d'apprendre les langues des pays riverains du Pacifique, et surtout celles qui vont être utiles au commerce. Mais ne nous faisons pas d'illusions, l'expérience de l'enseignement du français comme langue seconde nous a appris qu'il est préférable de commencer à apprendre à un âge tendre.

D'un point de vue administratif, il est très raisonnable d'inclure les besoins de formation pour les langues qui seront nécessaires pour le commerce avec les pays riverains du Pacifique dans le mandat de l'institut dont il est question dans le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui. Pourquoi n'aurait-il pas pour mission de se spécialiser dans les langues qui sont nécessaires pour le commerce et d'élaborer le genre de programme d'études et de matériel didactique nécessaires pour établir des cours pratiques pour les gens d'affaires et autres? Nous ne voyons pas la priorité qui pourrait exister pour cette approche élitiste qui fait investir 65 millions de dollars dans la formation de gens d'affaires tandis qu'on supprime les subventions pour les cours pour enfants et qu'on ne fait pas entrer ces cours dans le mandat de cet institut car ils vont certainement avoir besoin du genre de ressources que cet institut est censé offrir.

Je voudrais faire remarquer une dernière chose qui faisait partie de ce que nous trouvions à redire à tout le processus de l'étude du projet de loi C-37 au comité législatif. Il me paraît important de ne pas oublier qu'une fois encore, les députés de l'opposition ont travaillé très fort pour tâcher d'apporter des amendements susceptibles d'améliorer le projet de loi. Le gouvernement, comme il l'a toujours fait aux autres comités auxquels j'ai participé dans le domaine multiculturel, a refusé tout amendement.

En particulier, nous espérions qu'il accepterait des amendements qui auraient donné à l'institut le droit de financer des cours de langue patrimoniale. C'était une dernière tentative désespérée, puisque le gouvernement se retirait de tout autre financement direct. Certains des témoins que nous avons interrogés proposaient en parti-

culier d'utiliser ce moyen pour les nouvelles langues, qui ne sont pas bien établies.

Nous estimions également qu'il aurait fallu un amendement pour faciliter l'enseignement des langues, ce qui serait bénéfique pour le commerce extérieur et les relations internationales du Canada, et l'argent nécessaire aurait pu être intégré.

J'aimerais ajouter également que les députés conservateurs membres du comité ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour limiter l'apport du public, et ils refusaient, en particulier, d'entendre des témoins des régions. C'est seulement après que les membres de l'opposition aient menacé de boycotter le comité qu'ils sont revenus sur leur décision. Il est vraiment regrettable de voir ce genre de chose.

• (1240)

Voici un extrait d'une lettre que j'ai reçue de l'Association des langues patrimoniales de Colombie-Britannique. Elle répète beaucoup des objections que nous avons entendues des témoins: «La dure réalité pour ceux qui apprennent des langues patrimoniales en Colombie-Britannique, c'est que la fermeture des écoles où l'on enseigne ces langues est inévitable.» Nous avons l'hypocrisie d'éliminer l'appui de la base, tout en érigeant ce qui sera probablement un mausolée.

Nous ne voterons pas contre ce projet de loi, parce que notre politique est favorable à un institut des langues patrimoniales. Toutefois, nous demandons une nouvelle fois au gouvernement de restaurer, en priorité, le financement des cours de langue patrimoniale dans les collectivités.

Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très simple. Je voudrais demander à la députée si le Nouveau Parti démocratique est pour ou contre ce projet de loi? Je n'ai rien compris à ce qu'elle a dit.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué dans mes remarques et dans des discours précédents que nous avons faits à la Chambre, nous appuierons ce projet de loi à contre-coeur. Nous sommes en faveur du principe d'un institut mais en espérant que le gouvernement va rétablir le financement des classes de langues patrimoniales.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette Loi constituant un institut des langues patrimoniales.

[*Français*]

Je pars de la prémisse de base suivante: l'apprentissage des langues, que ce soit l'anglais, le français ou les autres langues du Canada, même les autres langues de cette planète, ne peut que permettre à l'être humain de s'épanouir. Je crois fermement qu'on ne doit pas négliger les langues. On ne doit aucunement les négliger.

[*Traduction*]

Nous nous rendons tous compte que l'anglais, à juste titre, a reçu beaucoup d'attention et que cela doit continuer ainsi et nous reconnaissons également que l'importance et la portée de la langue française ont augmenté et que celle-ci a eu davantage de possiblités de se développer comme il se doit.

Nous devons aussi admettre et reconnaître, je pense, que nous n'avons pas donné aux langues autochtones et patrimoniales un traitement approprié. Nous ne nous sommes pas montrés à la hauteur.

Pourquoi les langues sont-elles si importantes pour les gens et en fait pour le Canada? Plutôt que d'essayer de vous en donner les raisons moi-même, je voudrais citer des témoignages rendus à des comités de la Chambre. Le premier est d'Eli Taylor, un ancien de la réserve de Sioux Valley au Manitoba, qui a fait les remarques suivantes:

> Notre langue autochtone exprime un système de valeurs sur la manière dont nous devrions vivre et établir des rapports les uns envers les autres. Elle donne un nom aux relations entre parents, aux rôles et aux responsabilités entre les membres d'une famille et aux liens avec le clan plus large. Il n'y a pas de mots anglais correspondants pour décrire ces relations parce que votre vie sociale et familiale diffère de la nôtre. Si vous détruisez notre langue, non seulement vous brisez ces relations, mais vous détruisez aussi d'autres aspects de notre mode de vie et de notre culture en tant qu'Indiens, en particulier ceux qui décrivent les rapports de l'homme avec la nature, avec le Grand Esprit et avec l'ordre des choses. Sans notre langue, nous cesserions d'exister en tant que peuple distinct.

En ce qui concerne les langues patrimoniales, je voudrais citer un passage du témoignage fait par M^me^ Sarah Del Rosario, qui est professeur de langues patrimoniales du Conseil uni des associations philippines au Canada qui représente le Conseil ethnoculturel du Canada. Elle a fait la déclaration suivante:

> Ces langues sont le symbole du respect fondamental des collectivités canadiennes d'origine autre que française et anglaise... Elles sont primordiales pour les cultures, leur préservation et le développement des collectivités ethnoculturelles minoritaires.
>
> Elles constituent un aspect majeur du multiculturalisme canadien tel que le vivent les familles citadines partout au Canada. Elles favorisent l'adoption d'attitudes positives envers la politique nationale des langues officielles. Elles encouragent chez les jeunes l'apprentissage d'une troisième langue, souvent la langue officielle. Elles permettent au Canada d'améliorer sa position concurrentielle sur les marchés internationaux au fur et à mesure que les citoyens canadiens acquièrent une maîtrise complète et enthousiaste des langues, des cultures et des traditions des pays étrangers.

Mais revenons-en à l'institut. Pourquoi établissons-nous cet institut? Pourquoi croyons-nous que c'est une bonne l'idée? J'ai tenté d'expliquer que la préservation et l'apprentissage des langues patrimoniales étaient importants sous plusieurs angles: l'angle de la culture d'abord, car à mesure que le monde évolue, nous reconnaissons que les hommes ont besoin d'apprendre à vivre les uns avec les autres, quel que soit notamment le contexte linguistique ou religieux. Cette nécessité s'avère d'une importance primordiale pour chacun d'entre nous, que nous soyons Canadiens ou citoyens d'autres pays.

Nous reconnaissons également sous l'angle social que les gens qui possèdent d'autres langues perçoivent les problèmes différemment de nous, et ils peuvent même parfois adopter une approche à leur égard qui soit supérieure à la nôtre. Si nous parvenions à protéger leur langue et à en favoriser l'apprentissage, cela ne pourra que nous enrichir.

Nous savons par ailleurs que sous l'angle économique, on pourrait retirer d'énormes avantages en préservant les langues et en favorisant leur apprentissage. Ainsi, voyons un peu dans quelles langues les Canadiens s'expriment—je ne saurais manifestement les examiner toutes—ainsi que les relations commerciales que nous entretenons avec quelques-uns de leurs pays d'origine.

Tout d'abord, plus de 300 000 Canadiens déclarent que leur langue maternelle est le chinois. D'après les chiffres les plus récents, le Canada enregistre pour plus de 8,9 milliards de dollars d'échanges commerciaux avec Hong Kong, la République populaire de Chine et Formose. Par ailleurs, plus de 125 000 Canadiens déclarent que leur langue maternelle est le hollandais, et nous faisons à peu près pour 2,2 milliards de dollars d'échanges commerciaux avec la Hollande. Plus de 85 000 Canadiens déclarent que leur langue maternelle est l'espagnol, et si nous faisons le compte de nos échanges commerciaux avec l'Espagne, le Mexique, l'Argentine, le Pérou et le Venezuela, nous arrivons à près de 4 milliards de dollars. Plus de 20 000 Canadiens déclarent que le coréen est leur langue maternelle, et si nous examinons le chiffre de nos échanges commerciaux avec la Corée du Nord et la Corée du Sud, nous atteignons près de 3,5 milliards de dollars. Plus de 160 000 Canadiens déclarent que le portugais est leur langue maternelle; si nous examinons nos échanges commerciaux avec le Portugal et le Brésil, nous trouvons près de 2 milliards de dollars. Nos échanges commerciaux avec le Japon atteignent près de 19 milliards de dollars, et sur la foi de mes chiffres, près de 20 000 Canadiens déclarent que leur langue maternelle est le japonais.

Près de 500 000 Canadiens déclarent que leur langue maternelle est l'allemand; or, nos échanges commerciaux avec l'Allemagne de l'Ouest atteignent en tout 5,6 milliards de dollars. Si nous ajoutons à cela nos échanges commerciaux avec l'Autriche et l'Allemagne de l'Est, nous atteignons plus de 6 milliards de dollars. Nos échanges commerciaux avec l'URSS atteignent à peu près 1,3 milliard de dollars; si nous faisons le compte de tous les Canadiens qui déclarent parler l'ukrénien, le russe, l'estonien, le letton ou quelque autre langue de ce pays, nous arrivons à un chiffre très impressionnant. Près d'un million de Canadiens déclarent que leur langue maternelle est l'italien. Avec l'Italie, notre chiffre d'affaires atteint presque 3 milliards de dollars.

Outre les avantages culturels et sociaux, j'ai démontré, avec exemples à l'appui, que la préservation et l'apprentissage de ces langues présentent des avantages économiques très importants. À mon avis, nous serions vraiment mal avisés de vouloir enseigner ces langues à des gens qui les parlent déjà, alors que nous savons pertinemment que nous en aurons besoin pour commercer sur les marchés mondiaux, vu que les distances qui séparent les marchés s'amenuisent sans cesse.

[*Français*]

Maintenant, j'aimerais parler de quelques problèmes très sérieux qui se trouvent dans ce projet de loi. Tout d'abord, les gens qui sont impliqués, qui sont touchés de près, ne pardonneront jamais au gouvernement d'avoir coupé au-delà de 4 millions de dollars pour les cours qui s'enseignaient dans les langues ancestrales. Ils ont été profondément blessés.

L'autre question qui se pose est la suivante: Est-ce un geste symbolique, ou a-t-on un engagement profond? Est-ce qu'il y aura un montant suffisant pour que ces gens puissent s'assurer que le mandat de l'institut soit réalisé? Est-ce que le bureau de direction aura, lorsqu'il aura à représenter entre 50 et 60 membres, un nombre représentatif de gens qui s'intéressent aux langues ancestrales?

• (1250)

Est-ce que cet institut comprendra qu'il faut travailler avec un nombre de communautés urbaines, rurales, les universités, les gens qui enseignent ces cours, les familles, les jeunes, les moins jeunes? Est-ce qu'il comprend qu'il y a un nombre de groupes qui doivent être rassemblés afin qu'on puisse puiser dans leur expertise, afin qu'on puisse vraiment profiter de ce qu'ils connaissent. Cela ne doit pas devenir un institut élitiste, qui ne répond qu'à un groupe.

Il faudrait aussi évaluer, aussi fréquemment que possible, de façon juste, équitable, la performance de l'institut. On veut s'assurer que cet institut puisse accomplir les buts qu'ils se sont fixés. Je ne vois aucun mécanisme qui le permet.

[*Traduction*]

De plus, des explications très plausibles doivent être fournies aux Canadiens en ce qui concerne ce projet de loi. Par exemple, les anglophones se demandent, à juste titre, ce que cette mesure va permettre d'accomplir.

Est-ce la voie que nous devrions suivre? Nous devons leur fournir une explication en raison de ce qui se passe. Une telle explication s'impose lorsqu'on jette un coup d'oeil, par exemple, à l'édition du 7 octobre 1990 du *Free Press*, où on y lit, en manchette, les propos suivants du député de Winnipeg-Sud: «La politique multiculturelle est une source de division, de dire M. Dobbie.» L'article dit que cette politique équivaut à un gaspillage de fonds. Lorsqu'un député de la majorité passe un commentaire de ce genre, cele ne peut que susciter de la confusion, de la frustration et de la colère.

Quelle était la réponse qui paraissait en gros titre dans le même journal, le 11 octobre: «Les dirigeants ethniques agacés par les observations anti-multiculturelles»? Les commentaires de ce genre ne sont que pure inconscience et laissent entendre que le gouvernement ne peut être pris au sérieux. Ils donnent à penser à de nombreux Canadiens que ce projet de loi n'est qu'une façade symbolique, que les choses sont peut-être en train de changer. Le gouvernement se doit de nous donner des explications. Nous devons nous assurer de sa sincérité.

[*Français*]

Et je ne voudrais pas oublier non plus les gens de langue française. Mon ancien ami, M. Forest, qui est décédé il y a déjà quelques mois, m'avait téléphoné à ce sujet. Il voulait bien que cet institut soit établi, mais il voulait s'assurer aussi que l'établissement de l'institut n'enlèverait rien à la langue française. Donc, pour les francophones du Canada, il faudrait leur donner des assurances, il faudrait leur dire que l'établissement d'un tel institut ne va qu'enrichir ce qui se fait déjà pour leur langue et leur culture. Sans leur donner de telles explications, il risque d'y avoir des sentiments très négatifs.

[*Traduction*]

Les autochtones, eux, ont dit ne pas vouloir être inclus dans ce projet de loi. Si nous voulons leur démontrer notre appui, nous devons souscrire au projet de loi d'initiative parlementaire qu'a proposé la députée de Western Arctic, et qui recommande la création d'un institut parallèle pour les langues autochtones.

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, avec ces quelques commentaires, je veux indiquer que je suis prêt à appuyer, comme le font mes collègues, ce projet de loi avec les réserves que je viens de mentionner. Dans l'ensemble, je crois que c'est une initiative qui est très importante. D'un autre côté, il y a certaines précautions à prendre, et j'espère que le gouvernement aura, une fois, écouté.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Je m'excuse, monsieur le Président. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, ou du moins les députés libéraux, ont convenu de partager le temps qui nous est accordé en deux périodes de dix minutes, suivies de la période régulière de questions et de commentaires qui est d'une durée de cinq minutes. Nous procéderons ainsi parce qu'un grand nombre de députés veulent avoir l'occasion de traiter de ce projet de loi et que nous voulons voir adopter cette mesure législative le plus rapidement possible.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je crois que mon vénérable leader parlementaire vient d'apporter ces précisions afin que vous n'ayez pas à écouter une autre de mes tirades pendant plus longtemps que le temps qui m'est accordé. Je plaisante bien sûr, il veut avant tout que les travaux de la Chambre avancent rondement. Mais je le remercie quand même d'une pareille introduction.

Par le passé, quand nous avons étudié ce projet de loi, nous en avons fait ressortir les lacunes. Ma collègue du NPD, qui excelle normalement dans l'analyse détaillée de toutes les failles de ce projet de loi, et de tout autre d'ailleurs, a bien décrit les inconvénients de cette mesure législative.

Je me trouve dans une position quelque peu désavantageuse, puisque je dois prendre la parole après l'intervention de l'un de mes érudits collègues de mon propre groupe parlementaire qui connaît très bien ce domaine. Il nous a exposé de très bonnes raisons pour lesquelles nous devons appuyer l'Institut des langues patrimoniales et les langues patrimoniales en général.

Il y a cependant un aspect de la question qui m'ennuie, en tant que député. Au cours des délibérations du comité et du débat de deuxième lecture de ce projet de loi, les initiatives du gouvernement et les interventions à la Chambre nous ont permis de brosser un tableau de ce grand pays diversifié qu'est le Canada. Je dis «grand» au sens qualitatif plutôt que géographique, parce que notre pays a accueilli un grand nombre de représentants des divers peuples du monde entier.

Mon collègue de Winnipeg a mentionné les principaux groupes linguistiques. Il a parlé, pour la gouverne de la

Chambre, des Canadiens qui affirment travailler dans une langue maternelle autre que l'anglais ou le français.

Cela ne veut pas dire que ces gens se considèrent comme des Chinois, des Coréens, des Italiens, des Portugais ou des Espagnols. Ils se considèrent comme des Canadiens dont la langue maternelle, leur langue de travail, est l'une de celles que le député a énumérées.

J'attire l'attention de tous les députés sur les statistiques présentées pour examen par mon collègue. Lorsque nous parlons de gens qui se définissent comme des personnes vivant dans une langue autre que celles qui sont officielles au pays, nous parlons de plus de trois millions de Canadiens—je rappelle aux députés que les chiffres présentés n'étaient que des échantillons.

Cela nous ramène à ce que je disais il y a un moment, qu'un pays capable de compter parmi ses citoyens des gens qui vivent dans une langue autre que les langues officielles ne devrait pas avoir un gouvernement qui a démontré, par les lois qu'il présente, son esprit de clocher et son étroitesse d'esprit à l'égard des relations entre citoyens et des moyens qui sont offerts à la population pour qu'elle puisse établir des liens solides avec d'autres régions du monde.

Mon collègue de Winnipeg a révélé à ceux d'entre nous qui l'ignoraient que nous faisons des échanges commerciaux de l'ordre de dizaines de milliards de dollars avec les pays étrangers, grâce aux contacts établis par ces gens dont la langue usuelle est autre que le français ou l'anglais.

Parmi ces personnes, on ne compte pas les gens comme moi, que Statistique Canada ne placerait pas dans la catégorie de ceux qui vivent dans une langue autre que l'anglais ou le français, même s'ils viennent d'un groupe linguistique ou racial minoritaire.

Si nous faisons nôtres certaines des déclarations du gouvernement sur ce point, nous devrions examiner cette réalité dans le contexte d'une initiative gouvernementale plus large.

Le secrétaire parlementaire à la citoyenneté et au multiculturalisme était très fier de signaler que c'est là une autre étape dans l'établissement des grands principes multiculturels qui devraient gouverner ce pays. Nous avons eu l'occasion de critiquer l'équité en matière d'emploi, qui découle de ces initiatives. Nous avons pu également critiquer et analyser l'incidence des réductions apportées aux programmes sur les langues patrimoniales.

• (1300)

Je sais que les députés, qui ont déjà pris conscience de la valeur intrinsèque de la langue d'usage, seront impressionnés par les résultats d'une analyse de l'incidence qu'aurait le retrait des fonds destinés à la perpétuation et à l'épanouissement des groupes linguistiques sur la politique, les engagements en vue de l'épanouissement du pays et les lignes directrices du gouvernement. Alors qu'il retire ces fonds, le gouvernement établit une fondation investie d'un mandat en neuf points, qui doit donner des résultats utiles.

Nous sommes peut-être en train de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Je vais me montrer bon prince parce je me suis aperçu aux comités parlementaires et au comité permanent, ainsi qu'à l'étape de la deuxième lecture, de l'existence d'une solution à laquelle personne n'a encore songé. Je parle de l'établissement de l'infrastructure d'une véritable politique multiculturelle susceptible de pénétrer tous les ministères gouvernementaux au Canada.

Nous avons déjà obtenu une ministre d'État au Multiculturalisme et de la Citoyenneté avec son secrétaire parlementaire et nous sommes bien fiers maintenant qu'un ministère distinct du Multiculturalisme soit établi. Ce ministère devrait normalement fleurir, se développer et prendre de l'expansion pour refléter un jour la réalité et la diversité démographiques particulières du Canada.

De même, la secretaire parlementaire nous a rappelé que nous avions maintenant cette fondation qu'est l'Institut canadien des langues patrimoniales. Le Comité législatif de la Fondation canadienne des relations raciales présentera son rapport la semaine prochaine. Nous disposons donc d'au moins trois des pilliers nécessaires à l'infrastructure dont je parlais. La secrétaire parlementaire et son ministre ont parlé de la possibilité d'un pendant ou d'une fondation parallèle pour les programmes d'enseignement des langues autochtones. Cela nous fera donc quatre pilliers sur lesquels on pourra développer ou identifier un société beaucoup plus diversifiée au Canada.

Puisque nous parlons de toutes ces initiatives, pourquoi alors commencer à réduire des fonds absolument

essentiels au maintien des programmes linguistiques qui seront fort utiles aux adolescents et aux adolescentes, car ils leur permettront d'étudier une langue et de se familiariser avec l'évolution, la culture, la philosophie de la vie, l'histoire et les traditions culturelles de leurs parents et de connaître leur vie familiale pour mieux découvrir avec fierté qui ils sont eux-mêmes avant ou pendant leur intégration au grand courant de la vie canadienne?

Pourquoi retirer des fonds qui permettraient au Canada de former de nouveaux Canadiens déterminés, sûrs d'eux et confiants, qui ont une juste notion d'eux-mêmes et qui se considèrent partie intégrante de toute la mosaïque canadienne?

Je ne sais trop si les députés se rendent compte, monsieur le Président, que l'on ne peut pas, d'une part, encourager un tel projet et, d'autre part, éliminer les moyens permettant de le réaliser.

Si je pouvais consacrer plus de temps à expliquer l'importance de l'apprentissage des langues, je me demande si le ministre, qui parle déjà couramment deux langues, reconnaîtrait l'importance d'en parler couramment plus de deux. Lorsque j'ai dit que, en quelque sorte, nous nous replions sur nous-même, j'aurais dû donner au ministre l'exemple de la plupart des autres pays du monde qui, tenant compte de la mondialisation de la société, encouragent l'ensemble de leurs citoyens à apprendre non pas seulement une deuxième langue, mais une troisième et une quatrième.

En dépit d'une économie qui s'internationalise, nous enlevons quatre millions de dollars à un programme qui devrait constituer une partie intégrante de notre projet de société. D'un côté, nous soustrayons quatre millions de dollars à un programme susceptible d'avoir des avantages sociaux et économiques et, de l'autre, comme je l'ai déclaré plus tôt, nous en accordons 602 millions à de pauvres pétrolières multinationales pour mener des activités de prospection dans l'Ouest.

Je crois que la plupart des Canadiens, comme les députés de ce côté-ci, constatent l'incongruité de la situation et voudraient que l'on y remédie, même s'ils admettent la valeur de la création d'une telle fondation.

J'espère que tous les députés seront à même de comprendre que le projet de loi constitue un timide premier pas dans une direction que nous aimerions voir prendre à ce ministère qui s'illustre davantage par ses discours creux que par ses réalisations concrètes.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le dépôt de ce projet de loi par le ministre m'a beaucoup encouragé pour diverses raisons, la principale étant que je suis unilingue, mais j'espère devenir bilingue un jour tout en craignant de ne jamais pouvoir y parvenir.

Une voix: Il y a toujours de l'espoir.

M. Fisher: Il y a toujours de l'espoir, c'est vrai. J'envie les deux personnes qui viennent de parler, sachant que l'une d'elles maîtrise plus que deux langues. Le fait est que j'ai trouvé très rassurants les propos tenus par le ministre lors de sa présentation initiale du projet de loi, en ce qui touche notamment le caractère multiculturel du Canada ainsi que la création du ministère du Multiculturalisme.

Le problème, c'est que, dans les faits, les déclarations du gouvernement ces dernières années et depuis que je suis à la Chambre se sont révélées n'être que de fausses promesses. Le problème, c'est que toutes les belles paroles du gouvernement n'aboutiront jamais, les espoirs qu'ils suscitent ne se réaliseront jamais.

J'ai reçu, de mes électeurs de la ville de Saskatoon où j'habite, mais aussi de tous les coins du pays, plus de lettres portant sur la question de l'Institut canadien des langues patrimoniales que sur tout autre sujet, à l'exception de la TPS. Je suppose que ça ne sert à rien pour le moment de discuter de la TPS. Je voudrais signaler à l'attention de la Chambre et de la présidence certaines des observations faites par des personnes qui se préoccupent du sort de cet institut.

Ils s'inquiètent surtout du fait qu'il semble y avoir eu un compromis. Ils ont peut-être tort, mais il reste qu'il y a sûrement eu une concession, en ce sens qu'on a enlevé des fonds à un organisme qui a été décrit comme un des meilleurs établissements d'enseignement de la Saskatchewan, qui existe depuis plus de 20 ans. Le gouvernement lui enlève des fonds qu'il versera au nouvel institut, lequel sera financé pour cinq ans. On ignore ce qui se produira par la suite.

Le problème, c'est que ces éléments ne s'excluent pas nécessairement. Il est vrai que, comme néo-démocrates, nous appuyons la création de l'institut, et il n'est pas moins que vrai que nous dénonçons avec la dernière énergie les compressions opérées dans le financement consenti pour les langues patrimoniales. Les gens qui travaillent sur le terrain expriment cette même opposition bien mieux que je ne saurais le faire. J'ai sous les yeux une lettre du président la Saskatchewan Organization for Heritage Languages, M. Shakeel Akhtar. En voici un extrait:

> Je vous écris pour vous faire part de la colère et de la déception que nous inspire le dernier budget fédéral, qui élimine toute forme de financement pour les écoles qui donnent un complément de formation en enseignant les langues patrimoniales au Canada.
>
> En Saskatchewan, les langues patrimoniales sont enseignées essentiellement en dehors du réseau scolaire. Nous comptons énormément sur la bonne volonté et la détermination d'enseignants bénévoles qui appartiennent à divers groupes ethnoculturels.

• (1310)

Ces groupes forment la mosaïque culturelle de notre ville, de notre province.

Voici maintenant une lettre d'un chaud partisan du multiculturalisme et de l'immigration. Il s'agit de M. Mike Kindrachuck, président du Saskatoon Multicultural Council. Il écrit ceci:

> Au nom des 12 000 membres du Saskatoon Multicultural Council et de notre école multiculturelle, je dois vous informer que nous avons été étonnés et scandalisés de votre décision d'éliminer toute forme de contribution aux frais de fonctionnement des écoles qui dispensent un complément de formation en enseignant les langues patrimoniales.
>
> Des décisions aussi radicales que celles-là ne doivent pas se prendre sans des consultations suffisantes. . .

Voilà justement un aspect crucial, les consultations. C'est un point sur lequel on est revenu sans cesse dans la correspondance que j'ai reçue.

Un autre fait important a été souligné. Il n'est pas certain que le financement du ministère ait été réduit. J'ai vu des chiffres qui indiquaient que le ministère avait bénéficié d'une augmentation de 15 p. 100 mais, selon d'autres sources, il semble qu'il aurait subi une réduction de 5 p. 100. Je ne suis pas en mesure pour le moment de déterminer lequel parmi ces renseignements est exact. Linda Florey signale dans une lettre:

> On nous a informé que le budget total du Secrétariat d'État avait été réduit de 5 p. 100 seulement. Avec ce budget, le ministre a supprimé totalement le financement pour les écoles de langues patrimoniales.

Qu'il y ait eu une réduction de 5 p. 100 ou de 15 p. 100, il n'en reste pas moins que les fonds versés au titre de l'enseignement des langues patrimoniales au Canada ont été coupés de 100 p. 100.

J'ai une autre lettre qui vient de M. Thomas Heine de la communauté allemande de Saskatoon. Il dit ceci:

> J'étais très déçu et consterné d'apprendre que vous aviez décidé de supprimer totalement le financement pour toutes les écoles de langues patrimoniales au Canada.

Au sujet de la communauté allemande, il dit ceci:

> Nous remarquons aussi que vous avez l'intention de créer un institut centralisé des langues patrimoniales, qui coûtera 6,7 millions de dollars. Quel serait le but d'un tel institut? Nous remarquons que très peu de groupes linguistiques patrimoniaux sont en faveur de ce genre d'institut. Nous préférons enseigner les langues au lieu de seulement les étudier.

Je crois que c'est là un point très important dans toute cette discussion. Il ajoute:

> Des programmes d'études ont déjà été établis grâce aux efforts déployés par les diverses écoles de langues au Canada. Dans le cas des écoles d'allemand, les diplômes décernés aux étudiants qui terminent avec succès des programmes d'études déjà établis peuvent être reconnus à l'échelle internationale.

J'ai discuté personnellement avec M. Heine et il m'a dit que l'Institut Goethe, une autorité en ce qui concerne la langue allemande, accepte les programmes offerts à cette école de Saskatoon. Ces réductions sont très difficiles à accepter pour ces gens, et pour d'autres aussi.

J'ai aussi une lettre de M. Charles Pei, du *Edmonton Center of Chinese Heritage and Second Language Studies*.

Il dit:

> Je venais juste de rentrer de la conférence du printemps des professeurs de langue patrimoniale de la Saskatchewan, tenue en mars à Saskatoon. Je n'a pas été surpris par l'émotion qu'ont manifestée tous les participants au sujet de la suppression soudaine des subventions fédérales à nos écoles de langues patrimoniales.
>
> Peut-être ne connaissez-vous pas le travail de ces écoles. Ce sont les parents qui s'en occupent après les heures normales. Elles constituent vraiment la base communautaire de notre multiculturalisme canadien. C'est justement cela qui blesse tant ces gens. Ils ont exprimé leur frustration de la façon la plus simple et la plus sincère qu'un citoyen puisse adopter. Ils étaient furieux.

Monsieur le Président, la communauté juive de Saskatoon m'a également écrit à ce sujet. Les dirigeants de l'école hindoue de la ville m'ont aussi écrit pour me dire qu'ils étaient extrêmement inquiets des coupures. J'ai reçu une lettre du Centre communautaire juif de Saskatoon et une autre, particulièrement poignante, de l'Association cambodgienne. Je vais d'ailleurs vous en citer un passage:

> Nous avons créé l'école de khmer à l'automne 1989 parce que nous étions conscients de l'importance de conserver cette langue et de la transmettre à nos enfants. Aujourd'hui, après un an seulement de fonctionnement, l'école va peut-être devoir fermer ses portes par suite des coupes du financement offert par le Secrétariat d'État. Il est impossible de faire payer les étudiants car eux-mêmes et leurs parents. . .

. . . sont très pauvres. Leurs moyens financiers sont très limités.

M. Rozdilsky m'a également écrit, au nom du Comité canado-ukrainien, pour exprimer sa préoccupation devant les coupes.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'empêcher la création de l'institut à Edmonton. Il faut créer cet institut et lui donner le personnel et les moyens nécessaires d'enseignement et de recherche, mais il faut aussi rétablir le financement de la formation en langues patrimoniales.

Les langues patrimoniales, comme l'ont signalé de nombreux autres orateurs, sont déterminantes pour l'avenir de notre pays. Si nous sommes capables de communiquer dans les langues d'autres pays pour suivre la tendance de la nouvelle conjoncture commerciale qui se dessine dans le monde, nous devons préserver ce potentiel chez nous. Quand on voit les sommes considérables que nous avons consenties aux pétrolières, le peu d'argent investi dans la formation linguistique donnera des résultats combien de fois plus grands.

Je veux rappeler aux députés qu'il y aura des manifestations de protestation d'un bout à l'autre du pays. Il y en aura une ici, sur la colline du Parlement, le 27 octobre. Aux gens de Saskatoon, j'annonce qu'il y en aura une aussi le 27 octobre, à l'angle de la 3e avenue et de la 22e rue.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur ce projet de loi. En effet, cela me donne l'occasion de parler d'un aspect de notre identité nationale qui revêt un caractère fort important pour moi. Il me tient peut-être plus à coeur du fait que je suis fille d'immigrant.

Il n'y a pas à dire, nous sommes chanceux. Nous avons de tout temps eu la sagesse de demander aux gens qui viennent s'établir ici d'apporter dans leurs bagages la langue et la culture de leur pays d'origine, question d'enrichir la culture canadienne et de contribuer à sa diversité et à sa vitalité. Nous avons donc choisi de promouvoir l'enseignement des langues patrimoniales et la transmission des us et coutumes et du respect des caractéristiques culturelles des pays d'où sont venus beaucoup de nos immigrants.

Ainsi, bien des groupes culturels ont pu perpétuer, de génération en génération, leur attachement à leurs origines, au berceau de leur lignée, faisant de leur racines un élément vital et précieux de leur identité comme Canadiens et de celle de chacun d'entre nous.

• (1320)

Je ne saurais vous dire l'émotion qui m'a envahie lorsque le groupe de députés de la région d'Ottawa-Carleton dont je faisais partie a rencontré des représentants des 70 écoles de langue patrimoniale établies dans la seule région de la capitale nationale, et seulement de ce côté-ci de la rivière à part cela. J'ai été touchée de voir à quel point ils avaient conscience de l'importance de ces écoles, non seulement pour eux et pour leurs enfants, mais pour l'ensemble de la société canadienne. Ils m'ont dit combien important il était pour eux que leurs enfants connaissent leur culture d'origine pour pouvoir partager leur bagage culturel avec leurs compagnons d'école et de jeux où qu'ils soient et que la vie des enfants des deux peuples fondateurs du Canada se trouve enrichie au contact d'enfants d'immigrants qui n'ont pas rompu avec leur patrimoine.

Il me semble aussi que le Canada a un rôle essentiel à jouer au plan international et cela, sur bien des fronts, dont celui de l'environnement qui est certes à mes yeux le plus important. Je crois fermement que nous avons un rôle de premier plan à jouer dans la mise au point de techniques et dans l'information de l'opinion mondiale, de sorte que tous les pays travaillent ensemble à empêcher la destruction de notre planète et à préserver la vie sur la Terre de façon plus équitable que par le passé. Quelle ressource plus précieuse pourrions-nous souhai-

ter avoir pour jouer ce rôle que les liens familiaux, culturels et linguistinques qu'entretiennent près du tiers des Canadiens avec des citoyens de littéralement tous les coins du monde?

Les députés de la région d'Ottawa–Carleton nous ont dit à quel point il importe que les écoles n'assimilent pas, mais intègrent à la société canadienne tous les immigrants, et plus particulièrement les femmes qui entrent moins que les hommes sur le marché du travail et qui ont par conséquent plus de mal à apprendre la langue. Leur meilleur moyen de s'intégrer à la société canadienne est souvent l'école, où ils rencontrent d'autres familles et apprennent l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada que sont l'anglais et le français, et qui leur permet de s'adapter plus vite qu'autrement par l'entremise de leurs enfants.

Telle est, d'après moi, toute l'importance que revêtent pour notre société les langues patrimoniales et non un institut. Un institut ne vaudra que s'il appuie le mouvement populaire que forment au Canada 150 000 enfants et plusieurs milliers de professeurs et de parents qui participent au programme. Si l'institut peut fournir des ressources et contribuer à la création et à la préservation des écoles de langues patrimoniales dans tout le pays, je lui souhaite la meilleure des chances. Mais il est condamné à l'échec si la base populaire même pour laquelle il existe est contrariée par un gouvernement qui sabre dans le financement des langues patrimoniales.

Je voudrais traiter d'une autre question que je considère d'importance capitale, le refus du gouvernement de reconnaître que les langues autochtones ne font pas partie, je répète, ne font pas partie de l'ensemble des langues patrimoniales, qu'elles appartiennent aux cultures fondatrices. En les faisant relever ainsi de l'institut, il aggrave tragiquement le manque de considération pour la culture et les peuples autochtones dans la société canadienne. Nous venons de traverser un long et dur été, et je trouve que c'est honteux qu'on adopte aujourd'hui le projet de loi sans l'amendement qui aurait distingué les langues autochtones des langues patrimoniales. Il faut se rappeler que c'est ici le berceau des langues autochtones, le lieu où elles se parlent, et que leur survivance dans le monde dépendra des efforts que nous ferons pour les soutenir.

Nous ferions l'impossible pour préserver la moindre petite plante ou le moindre petit insecte qui n'existerait nulle part ailleurs qu'au Canada. Et pourtant nous négligeons épouvantablement de protéger une culture vivante qui s'épanouit et survit par ses langues.

Nous manquons à nos engagements non seulement envers les peuples autochtones, mais aussi envers la société canadienne et la culture de l'humanité en ne préservant pas les langues auochtones comme nous devrions le faire.

J'espère que l'institut aura du succès, mais j'espère aussi qu'il ne connaîtra pas le même sort que l'arbre planté en milieu urbain qui manque d'espace pour étendre ses racines. J'espère que nous allons cesser de tuer les racines qui justifient l'existence de cet institut dans la société canadienne. Sinon, nous n'aurons plus qu'un corps sans âme qui ne servira plus aucune fin utile, qu'un symbole à montrer aux visiteurs de l'étranger.

Je termine en disant que les écoles de la région prennent la question au sérieux. Elles veulent convaincre le gouvernement de rétablir le financement qu'il a réduit cette année. Elles organisent un rassemblement le 27 octobre sur la colline du Parlement. J'invite tous les députés à encourager leurs écoles de langues patrimoniales en participant de corps ou d'esprit à la manifestation.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui à la Chambre pour appuyer le projet de loi C–37, visant à constituer l'Institut canadien des langues patrimoniales.

La création de cet institut constitue une mesure importante en vue de faire du Canada un pays vraiment multiculturel. Au cours de l'année actuelle, quelque 175 000 immigrants seront devenus des résidents permanents au Canada. Ils seront venus de tous les coins du globe, apportant avec eux toute la richesse et la couleur de leurs patrimoines respectifs, faisant du Canada un endroit meilleur et plus passionnant où vivre.

Ils forment des communautés à l'intérieur desquelles ils pratiquent leur propre religion, célèbrent leurs propres festivals, perpétuent leur propre cuisine et parlent leur propre langue. Certains d'entre eux ouvrent des boutiques, des restaurants ou autres types d'entreprises, donnant aux Canadiens un aperçu de leur patrie d'origine et l'occasion de commencer à comprendre ce qui autrement leur serait demeuré étranger.

Cependant, pratiquer une religion, vivre dans un quartier ethnique ou même se marier au sein d'un groupe

ethnique ne suffisent pas nécessairement à garder intacte la culture d'un groupe minoritaire. La langue constitue l'élément le plus important d'une culture et le moyen le plus efficace de la préserver.

[*Français*]

Monsieur le Président, toutes les études ont démontré que si un groupe ethnique ne conserve pas sa langue, son intégration devient rapidement et inévitablement l'assimilation. Nous sommes un pays qui tire fierté de son multiculturalisme et de sa tolérance raciale et religieuse. Or, la tolérance ne suffit pas. Nous devons jouer un rôle actif dans l'établissement de moyens grâce auxquels nos minorités ethniques peuvent conserver leur langue ou leur patrimoine. C'est le rôle que serait appelé à jouer l'Institut canadien: proposer des langues ancestrales.

Il y a toutefois certaines questions sur lesquelles nous devons nous pencher. Cet institut répondra-t-il aux besoins réels et tangibles de nos collectivités ethniques?

[*Traduction*]

L'institut aurait pour mission de promouvoir l'apprentissage des langues patrimoniales, d'informer le public sur les ressources existantes dans le domaine de ces langues, d'élaborer des programmes visant à améliorer la qualité de l'apprentissage de ces langues, d'aider à la production et à la diffusion de documents destinés à l'étude de ces langues, d'aider à l'établissement de normes d'apprentissage, d'effectuer des recherches sur tout ce qui concerne ces langues, d'établir des relations fonctionnelles avec les maisons d'enseignement pour servir sa mission, et d'encourager la consultation sur les questions relatives aux langues patrimoniales.

• (1330)

De toute évidence, la recherche, la consultation et l'établissement de relations fonctionnelles constituent des aspects très importants d'un institut de ce genre, mais qui en bénéficiera en fin de compte?

En effet, on craint que l'institut ne perde de vue sa responsabilité envers les vraies minorités ethniques et ne se concentre trop sur ses échanges avec le milieu universitaire. Il est possible que, à défaut d'un examen rigoureux de ses activités, l'institut n'en vienne à accorder une aide non pas aux étudiants en langues patrimoniales, mais bien aux universitaires qui se spécialisent dans les langues.

Il y a un danger que l'institut ne fasse la promotion de programmes et ne diffuse des renseignements que nos communautés ethniques ne verront jamais. À mon avis, le gouvernement doit s'attendre à garder un oeil vigilant sur l'institut lorsqu'il sera créé, pour veiller à ce que son mandat vise effectivement à assurer la survie et, espérons-le, la valorisation de nos collectivités ethniques.

Le deuxième problème auquel nous devons répondre est l'absence de cours adéquats d'anglais ou de français pour les néo-Canadiens. Nous avons réellement besoin de cours de langue patrimoniale et, comme je l'ai dit, la préservation des cultures ethniques grâce à la langue ne peut que contribuer à enrichir le Canada et ses habitants. Toutefois, il est essentiel que les néo-Canadiens comprennent au moins une de nos deux langues officielles et qu'ils puissent l'utiliser de façon productive.

Il est impérieux que ceux qui obtiennent la citoyenneté canadienne et qui ne viennent pas d'un pays où le français ou l'anglais est répandu puissent avoir les moyens de bien s'adapter aux réalités de leur nouveau pays. Étant donné les propositions contenues dans le projet de loi C-37, il conviendrait que le gouvernement prenne des mesures pour qu'une bonne formation en français ou en anglais soit offerte aux minorités ethniques, tout en s'efforçant d'assurer la survie des langues patrimoniales.

La préservation des langues autochtones constitue une autre préoccupation suscitée par la création de l'Institut canadien des langues patrimoniales. Lorsque le projet de loi C-37 a été étudié en comité, on a supprimé du texte original, à la demande de l'Assemblée des premières nations, un article dans lequel on englobait toutes les langues autochtones dans les langues patrimoniales. Comme les dirigeants autochtones l'ont souligné, les langues autochtones sont manifestement les langues fondatrices de notre pays et non des langues patrimoniales.

Les langues patrimoniales sont celles qu'on peut retrouver dans les pays d'origine des gens qui sont venus ici, ce qui n'est pas le cas des langues autochtones. Quand une langue autochtone disparaît au Canada, elle disparaît pour toujours. Pour éviter qu'elles disparaissent à l'avenir, le gouvernement devrait établir une fondation ou un institut semblable à l'Institut des langues patrimoniales afin de conserver les langues autochtones et d'en encourager l'usage.

Ma collègue, la députée de Western Arctic, a rédigé un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-269, qui propose cela. Comme dans le cas de l'enseignement de l'anglais et du français, langues secondes, aux néo-Canadiens, le gouvernement devrait examiner le

projet de loi C-269 très attentivement s'il veut être pris au sérieux sur l'ensemble de la question linguistique.

Pour terminer, je répète que j'appuie le projet de loi C-37: le Canada a sérieusement besoin d'un institut comme celui qu'il propose. Chaque année, notre pays attire plus d'immigrants des pays dont la langue et la culture diffèrent radicalement de la nôtre. Le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour aider les Canadiens à préserver leur patrimoine culturel et linguistique.

Nous sommes tous très fiers d'être citoyens de notre grand pays et nous désirons tous être un élément productif de la société et contribuer à faire du Canada un meilleur endroit pour tout le monde. Les nombreuses coutumes, religions et langues qui sont venues au Canada méritent également notre appui parce que dans notre diversité, nous pouvons trouver la force de relever de nouveaux défis dans un pays qui nous offre tant de libertés et d'occasions.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. Débat. Le député de Scarborough—Rouge River.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette importante mesure législative relative aux langues patrimoniales. Je voudrais d'abord faire quelques observations générales.

Je vois cette mesure législative, comme tout le monde j'espère, comme un mécanisme, un moyen, pour consolider notre enseignement des langues patrimoniales.

Le profil d'utilisation des langues patrimoniales—et j'utilise le terme en général, en excluant l'anglais, le français et les langues autochtones, dont je parlerai plus tard—est habituellement un profil urbain, bien que ce ne soit pas exclusivement le cas. Je suis sûr que l'on peut trouver des utilisateurs de langues patrimoniales à Moose Jaw en Saskatchewan, en Beauce au Québec et à Pictou en Nouvelle-Écosse. Mais en tant que Canadiens, nous avons certainement le devoir de protéger cet acquis de grande valeur pour le pays. Je suis persuadé, sous réserve des observations que je ferai dans un moment, que les investissements que nous ferons dans ce domaine rapporteront beaucoup.

Dans ma circonscription de Scarborough—Rouge River, une enquête rapide a révélé qu'on parlait environ 20 langues, en dehors de l'anglais et du français. J'ai entendu la plupart d'entre elles. Cela ne comprend pas le jamaïquain que certains considèrent comme un langue. Je ne dis pas cela de façon pérojative.

Rien que dans l'exécutif du parti, dans ma circonscription, on parle six langues autres que l'anglais. Cela témoigne, à tout le moins dans la région d'où je viens, de l'existence d'un réservoir, d'une banque d'aptitudes linguistiques qui peut servir notre pays, non seulement à l'intérieur de nos frontières, mais aussi dans le monde entier. Je suis convaincu que nous nous en servirons.

La langue est peut-être aussi le principal véhicule de la culture, élément jugé très important au Canada. La langue en est un élément essentiel et, dans la mesure où nous souhaitons favoriser encore davantage les nombreuses cultures que nous trouvons au Canada, cultures dans toutes leurs manifestations, nous avons l'obligation de nous assurer que la langue, cet élément essentiel, est soutenue.

Il s'agit d'un léger avertissement, car je ne crois pas qu'il faille confondre langues patrimoniales avec deux autres éléments. Très brièvement, en prenant ma circonscription comme point de référence, je veux parler de deux responsabilités à assumer qui dépassent le cadre des langues patrimoniales, mais qui n'y sont pas étrangères.

La première responsabilité est celle de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les adultes. Les enjeux sont énormes dans beaucoup de nos centres urbains. Le financement semble insuffisant. Les néo-Canadiens sont très nombreux. Ils ont absolument besoin de cours de langue. Je prends l'anglais comme exemple de langue seconde, car c'est ce qui, dans ma circonscription, semble être la première langue dominante, mais le français comme langue seconde est tout aussi valable dans la province de Québec, ainsi que dans d'autres régions du Canada où c'est la principale langue parlée.

La deuxième responsabilité est celle de l'intégration des néo-Canadiens dont la première langue n'est principalement ni l'anglais ni le français. Je pense surtout aux immigrantes. Ces personnes ont besoin d'avoir accès à une formation anglaise et française pour qu'elles puissent bénéficier des nombreuses possibilités que notre pays leur offre ainsi qu'à nous tous.

• (1340)

Je dois donc constater un petit problème que nous expérimentons ici dans la définition des langues patrimoniales. De nombreux autres orateurs, notamment le député de Stormont—Dundas qui m'a précédé, en ont parlé et il s'agit de l'inclusion des langues autochtones.

Je demande pour le principe combien de consultations ont réellement eu lieu avant que l'on propose ce projet de loi pour donner à nos autochtones l'assurance que leurs langues recevraient l'attention à laquelle elles ont droit et dont elles ont grand besoin pour pouvoir survivre. Cela pourrait être considéré comme une insulte si les autochtones n'ont peut-être pas été consultés autant qu'ils l'auraient désiré. Une chose est certaine, je ne voudrais pas que notre succès dans la poursuite des objectifs du projet de loi en question nous empêche en aucune façon d'entreprendre d'autres initiatives qui doivent exister pour favoriser la vigueur et l'enseignement des langues autochtones.

Je vois un autre défi, découlant de la structure du projet de loi, que nous devons relever, du moins je le pense; il s'agit du nombre des langues patrimoniales, il y en a plus de 25 ou 30, soit un très grand nombre. C'est un défi lancé, je pense, aux administrateurs de cet institut de langues patrimoniales, de faire en sorte que toutes ces langues soient traitées équitablement, en respectant une juste proportion et en ayant une sensibilité politique à l'égard de leur présence à toutes.

Nous ne voulons pas construire ici une tour de Babel au premier conseil d'administration. Je constate qu'il n'y a que 21 administrateurs. Il y a bien plus de 21 langues patrimoniales. Je n'envie pas ceux qui doivent décider quelles langues seront représentées à ce premier conseil d'administration. Cependant, le défi subsiste.

En dernier lieu, j'espère seulement que le gouvernement n'a pas l'intention de paralyser cet institut en lésinant sur son financement. En tant que projet, sur papier, l'institut a belle allure, mais je constate qu'il disposera la première année de 800 000 $ pour constituer le capital d'une caisse de dotation et de 500 000 $ supplémentaires pour effectuer sa mission. Comme les 21 administrateurs devront un jour se réunir à Edmonton—je me suis renseigné sur ce qu'il en coûte pour se rendre dans cette ville d'un peu partout au Canada—j'ai bien peur qu'ils ne dépensent la moitié des crédits dont ils disposent pour la première année la première fois que le conseil se réunira.

Le projet de loi ne prévoit pas d'autres ressources où l'institut pourrait s'alimenter pour réaliser tout ses beaux et bons projets. Je tiens à mettre en garde le gouvernement. J'ai l'impression que l'institut ne disposera pas de tous les crédits dont il aurait besoin et que nous risquons d'entendre bien des doléances à ce sujet au cours des prochains mois. Je ne voudrais pas me montrer trop cynique. J'ose espérer que le gouvernement se rend compte que, sans les moyens financiers voulus, l'institut ne saurait accomplir sa mission. Dans les conditions actuelles, j'ai bien peur que la partie soit perdue d'avance.

Cela dit, je me réjouis de faire savoir que je me range du côté de ceux qui appuient cet important projet de loi.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est on ne peut plus volontiers que je prends la parole pour aborder la question des langues patrimoniales.

Auparavant, cependant, je tiens à rendre hommage au ministre d'État chargé du Multiculturalisme et à le remercier de cette excellente et merveilleuse initiative. Dans une large mesure, son projet de loi aborde de front la question des langues patrimoniales en établissant bel et bien un organisme chargé de recueillir et de diffuser des renseignements sur les langues patrimoniales. Je ne puis résister à la tentation de rapporter ce que m'a dit l'autre jour Shaun Murray, l'un de mes collègues. Il m'a dit que si un jour il devenait premier ministre, il accorderait à tous les Canadiens une exonération fiscale une fois dans leur vie afin de leur permettre de se rendre dans un pays du tiers monde, de façon que de retour au Canada, ils puissent constater qu'ils sont gâtés, et qu'ils ont bien de la chance de vivre dans une société comme la leur. Ils comprendraient alors leur bonne fortune de vivre dans un pays aussi généreux que le Canada. Je suis extrêmement fier de ma citoyenneté canadienne. Je n'y renoncerais pour rien au monde.

S'il est un domaine qui m'inquiète beaucoup, à l'instar d'un grand nombre de Canadiens, c'est celui de la citoyenneté. Nous devons faire en sorte que les citoyens de toutes conditions sociales, quels que soient leurs antécédents, leur pays d'origine, leur couleur et leur nationalité, aient l'occasion de démontrer leur sens civique. Nous devons aussi leur fournir les outils nécessaires pour les aider à devenir de bons citoyens canadiens.

En ce qui concerne les langues patrimoniales, il est essentiel de permettre aux gens de faire l'apprentissage de la langue de leur pays. Il est important aussi pour tous les nouveaux arrivés au Canada, moi y compris, de parler la langue de leur pays adoptif, que ce soit l'anglais, le français ou les deux. Malheureusement, cette occasion, dans l'état actuel des choses, n'est pas offerte à tous les Canadiens, et surtout aux immigrants nouvellement admis qui arrivent de tous les coins du monde, que ce soit de l'Europe de l'Est, de l'Europe de l'Ouest, de pays du tiers

monde, ou de pays où l'on parle des langues autres que le français et l'anglais.

Par français et anglais, il faut entendre langue seconde. Le Canada vit actuellement une situation assez exceptionnelle. Les conseils scolaires ont du mal à trouver des professeurs, des ressources et des fonds pour offrir des cours d'anglais ou de français langue seconde, qui sont actuellement très demandés. Ils n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour s'attaquer à ce problème.

Le secrétaire d'État a négligé de saisir l'occasion qui s'offrait à lui, occasion qui lui aurait permis de jouer un rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation. La promotion de l'anglais comme langue seconde cadre avec l'objectif que vise le ministre de la Citoyenneté et du Multiculturalisme, soit de bâtir un Canada plus fort, ou de contribuer à bâtir un Canada plus fort. Un problème se pose toutefois.

Nous avons mené une enquête dans toutes les régions du pays. Nous avons appelé toutes les grandes commissions scolaires de tous les grands centres urbains du Canada. Tous les conseils scolaires que nous avons contactés nous ont confirmé qu'ils avaient de longues listes d'attente sur lesquelles figuraient des centaines et des centaines de gens, provenant de diverses régions du monde, qui veulent s'inscrire à un programme pour apprendre le français ou l'anglais. Comme ces gens ne peuvent participer à ces programmes, bon nombre d'entre eux se retrouvent en chômage, et certains même sur l'assistance sociale, faute de parler la langue qui les aiderait à s'intégrer à notre société. Le problème est de taille.

Mardi prochain, nous rencontrerons les représentants de conseils scolaires de diverses régions du pays. Ces représentants demanderont au gouvernement fédéral de prendre les devants et d'aider les provinces à s'attaquer de front à ce problème qu'il faut régler rapidement.

Nous, les députés de l'opposition, appuyons ce projet de loi parce que nous considérons qu'il s'agit d'une bonne mesure législative. Il concorde très bien avec l'objectif que nous visons. Nous sommes par contre très déçus des réductions de 4 millions de dollars du budget des écoles de langues patrimoniales, ce qui pourrait leur faire très mal.

Dans la région d'Ottawa—Carleton, il y a environ 70 écoles de langues patrimoniales. Ces écoles, qui reçoivent environ 10 000 dollars chacune, risquent de perdre 40 p. 100 de leur financement, à cause de ces restrictions. Pour ces écoles, sans but lucratif, 4 000 dollars représentent une somme considérable. Nous sommes donc très déçus de ces réductions.

• (1350)

De 150 000 à 170 000 écoliers canadiens suivent des cours aux écoles de langues patrimoniales, qu'environ 6 000 enseignants dispensent. C'est donc dire qu'un très grand nombre de personnes profitent de ce programme.

Je suis persuadé que le ministre doit être fier de l'initiative qu'il a prise et je voudrais l'en remercier.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'entendre mes collègues d'Ottawa-Centre et d'Ottawa-Ouest se prononcer sur la question parce que tous les trois, ainsi que d'autres députés, nous avons participé à une réunion où étaient représentées les différentes écoles de langues patrimoniales de la région d'Ottawa-Carleton.

Ces gens nous ont rencontrés et ils parlaient d'une même voix. Ils ne comprenaient pas pourquoi leurs écoles se voyaient couper les fonds. Ils n'avaient aucune idée des problèmes que représentait la levée des fonds nécessaires pour maintenir leurs programmes.

Beaucoup des cours, la majorité, en fait, sont donnés le samedi grâce à l'immense travail de bénévoles de chaque communauté culturelle. Avec les nombreuses compressions budgétaires imposées en juin dernier, monsieur le Président, les écoles de langues patrimoniales, comme beaucoup d'autres organismes à but non lucratif du Canada, ont dû lancer des campagnes de levées de fonds, ce qui diminue beaucoup l'argent disponible.

Les écoles de langues sont extrêmement importantes pour les communautés culturelles du Canada. Avant de poser ma question, je tiens à souligner que ces groupes sont touchés sous trois aspects. Cela diminue la capacité des minorités ethniques de se percevoir comme un élément actif de la mosaïque canadienne en empêchant la pleine participation des individus en tant que membres d'un groupe ethnique. L'enseignement des langues patrimoniales donne au Canada un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux. Cette formation linguistique aide à comprendre l'importance du maintien de sa culture, et la compréhension du fait français au Canada serait favorisée parallèlement à la compréhension de la culture des groupes d'immigrants.

Voici ma question au député d'Ottawa-Centre: cette réunion a eu lieu il y a quelques mois et, si je me souviens bien, il y avait 16 organismes présents. J'ai été en commu-

nication avec quelques organismes de ma municipalité et de ma circonscription, Nepean, et j'aimerais savoir si le député a, de son côté, eu des contacts avec les promoteurs des langues patrimoniales de sa circonscription. Si oui, j'aimerais savoir comment ils font face à la situation et s'ils estiment que leurs problèmes ont été réglés.

M. Harb: Monsieur le Président, je vois qu'il sera bientôt 14 heures et je veux m'assurer de parler, dans une minute et demie tout au plus, des préoccupations de mon collègue.

Oui, nous avons travaillé de concert avec les organismes de la région. Ma collègue d'Ottawa-Ouest, à l'instar de ceux d'Ottawa-Sud, de Nepean, d'Ottawa—Carleton et d'Ottawa—Vanier, a communiqué avec les commissions scolaires et avec les écoles de langues patrimoniales, et a pu constater que c'est une grande préoccupation.

J'espère que le ministre du Multiculturalisme en prendra note en consultant le hansard et qu'il se rendra compte de l'excellente occasion qui se présente au gouvernement d'annoncer une bonne nouvelle et de rétablir la subvention de 4,1 milions de dollars qu'il avait supprimée, de manière que ces écoles puissent continuer d'offrir leurs services aux enfants de la région de la capitale nationale et du reste du pays.

Je remercie encore la députée de son excellente question.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est presque 14 heures, la Chambre entreprend maintenant l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton*.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) propose: Que le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (usage loyal), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse d'entamer le débat sur cette initiative parlementaire que j'ai moi-même présentée, le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur. Je veux remercier ceux qui y ont collaboré, en particulier M. Pierre-Yves Boucher, directeur exécutif et conseiller légal de l'Association canadienne des bibliothèques des collèges et des universités, et M^me^ Lorraine Flaherty, de l'Association canadienne de syndics des écoles.

Je veux également exprimer ma gratitude au personnel de la Bibliothèque du Parlement, M^mes^ Monique Hébert et Diane MacMurray, pour les conseils et l'aide inestimables qu'elle m'ont apportés dans la rédaction de ce projet de loi.

Jusqu'à maintenant, le projet reçoit l'appui de L'Association canadienne des bibliothèques des collèges et des universités, de l'Association canadienne de syndics des écoles, de l'Association for Media Literacy, de l'Association canadienne des éditeurs de musique, de la CREPUQ, qui représente les bibliothèques universitaires du Québec, d'un bon nombre de députés, de nombreux conseils scolaires et de bibliothèques et de diverses entreprises du secteur privé, qui voient dans ce projet de loi une solution raisonnable aux problèmes créés par la loi en vigueur.

Je tiens à préciser que plusieurs de ces problèmes existaient déjà avant que le gouvernement entreprenne de modifier la loi. Cependant, l'attitude de plus en plus militante des auteurs et l'attention dont cet enjeu a fait l'objet ont mené au constat, surtout dans les domaines de l'éducation et des bibliothèques, que la façon dont on utilise les ouvrages d'auteurs dans notre société est souvent illégale.

Les enseignants de tout le Canada sont très conscients de la situation et des risques qu'ils courent. Dans ma région, le Grand Toronto, un enseignant de Scarborough

a dû débourser une somme de 2 000 $ dans le cadre d'un règlement hors cour, après qu'un employé de la Société Radio–Canada eut intenté des poursuites contre lui parce qu'il avait utilisé en classe un enregistrement de matériel télévisé.

On m'a également rapporté que récemment, une école d'Etobicoke s'est vu saisir une collection d'enregistrements et a dû payer une amende considérable.

Les commissions scolaires et les bibliothèques ont étudié la question et ont émis des lignes directrices à l'intention de leur personnel. Certains conseils scolaires ont même retiré le bouton d'enregistrement de leurs magnétoscopes. Cela revient à dire que la loi impose des limites aux enseignants qui doivent se montrer très prudents en n'utilisant que les manuels et les documents que leur conseil scolaire a achetés. Ils sont passibles de poursuites autrement, comme ce fut le cas des deux professeurs dont j'ai parlé.

C'est devenu pratiquement impossible d'enseigner de nos jours. Ces limites rendent les cours très ennuyeux et inappropriés. On demande aux enseignants actuellement de faire le lien entre les principes qu'ils inculquent en classe et l'information à laquelle leurs étudiants sont exposées dans la vie de tous les jours.

Or, voilà maintenant que la législation que la Chambre a adoptée à la première étape de la révision des droits d'auteurs est venu modifier la loi en donnant aux créateurs le contrôle non équivoque de toutes leurs oeuvres, ce qui leur garantit une indemnisation. J'estime que c'était une mesure importante et très nécessaire qui a aidé les créateurs en protégeant leur propriété, surtout dans certains domaines nouveaux comme l'informatique, la programmation et la musique.

Les éducateurs, les libraires et d'autres, je dirais même la grande majorité des Canadiens, reconnaissent les droits des créateurs. D'ailleurs, ils sont de solides alliés des créateurs canadiens. Je n'en ai pas rencontré un seul qui refuse de leur accorder des indemnités pour ces droits ou qui leur refuse le droit de vivre de leur travail, voire d'avoir la mainmise sur la présentation publique de leurs oeuvres. De nombreux éducateurs sont également des créateurs eux–mêmes. Mais cette législation souffre d'un grave déséquilibre et comporte de sérieux problèmes d'accès auxquels le projet de loi à l'étude aujourd'hui tente de remédier.

Le ministre des Communications et ses prédécesseurs ont promis d'accorder certaines exemptions au corps enseignant et aux bibliothèques, et des consultations ont eu lieu avec certains représentants des groupes concernés. On a élaboré un certain nombre d'exemptions à partir de la législation.

• (1400)

Ces exemptions ne sont pas prévues dans mon projet de loi, car nous supposons que le ministre présentera une mesure législative à cet égard au moment opportun, même si on nous dit depuis déjà plusieurs années que cela est sur le point de se faire. Voici quelques exemples des exemptions proposées. D'abord, il sera permis de copier à la main une oeuvre. Actuellement, c'est illégal, en principe, de copier un poème au tableau. Les exemptions du ministre permettront aussi aux enseignants et aux étudiants de copier des oeuvres protégées par le droit d'auteur dans des questions et des réponses d'examen. Cela se fait évidemment beaucoup à l'heure actuelle. Les exemptions permettront aussi de se servir d'une émission de radio ou de télévision aux fins d'enseignement ou de recherche. Elles permettront aux enseignants et aux étudiants de jouer des oeuvres aux fins d'enseignement ou de recherche.

Je suis certaine que nous avons presque tous joué dans une pièce lorsque nous étions à l'école. Saviez–vous que c'était illégal?

Les exemptions du ministre permettront aussi qu'on fasse jouer un enregistrement sonore dans une classe et qu'on enregistre des émissions d'information ou d'affaires publiques.

Je crois que ces exemptions sont essentielles, car ce sont toutes des choses qui se font actuellement dans les classes partout au Canada.

Le projet de loi à l'étude concerne toutes les oeuvres qui ne font pas partie du répertoire d'une société de gestion, d'une société ou d'une association autorisée par la loi à octroyer des licences pour l'utilisation de ces oeuvres. Il porte sur tout ce qu'une société de gestion ne peut pas faire.

Soixante–dix–huit pour cent des oeuvres utilisées au Canada ne sont pas de source canadienne. Beaucoup des documents audio–visuels et imprimés accessibles ne sont pas contrôlés par des sociétés de gestion et ne le seront probablement jamais.

Par exemple, beaucoup de professionnels, comme les avocats, ne voient pas d'objection à ce que les gens copient leur travail. Nous qui sommes en politique, nous hésitons rarement à laisser les gens copier nos lettres et les distribuer. Nous ne nous joindrons donc certainement pas à des sociétés de gestion collective. La notion d'usage loyal s'appliquerait dans toutes ces situations ainsi que pour les oeuvres étrangères dont le marché ne semble pas assez important ou dont l'auteur ne tient pas à obtenir rémunération. Dans le cas contraire, le créateur peut se joindre à une société de gestion collective.

Le projet de loi à l'étude précisera les règles du jeu pour les enseignants, les libraires et d'autres usagers dont nous-mêmes, les entreprises et tous ceux qui, dans notre société, utilisent les oeuvres créées par d'autres.

Les oeuvres seront disponibles par l'entremise d'une société de gestion collective qui pourra accorder des permis aux usagers institutionnels et autoriser une utilisation équitable et loyale, ou bien elles seront soumises aux dispositions du projet de loi sur l'usage loyal.

Ces dispositions sortent tout droit des lois américaines. Essentiellement, elles autorisent la reproduction et l'utilisation des oeuvres, pourvu qu'aucun avantage lucratif personnel n'en soit tiré et qu'elles servent aux fins suivantes: enseignement, compte rendu, travaux législatifs, procédures judiciaires, recherches, critique ainsi que commentaire ou résumé destinés aux journaux.

Le projet de loi permet également de bâtir une défense fondée sur la notion d'usage loyal en cas de poursuite pour violation des droits d'auteur et il exige que le matériel de diffusion qui est reproduit soit détruit dans les 120 jours suivant la date où la copie a été faite.

Comme on l'a déjà dit, 78 p. 100 des oeuvres utilisées au Canada ne sont pas canadiennes. La majeure partie vient des États-Unis. Si le projet de loi entre en vigueur, les mêmes règles que celles des États-Unis s'appliqueront ici à la plupart des oeuvres, à moins que les créateurs n'aient établi une société de gestion collective ou qu'ils ne se soient joints à une telle société ou à un organisme enregistré au Canada qui peut donner des autorisations et qu'ils n'aient offert leurs oeuvres à des conditions qui sont connues.

Étant donné que des enseignants canadiens ont obtenu la permission d'utiliser des oeuvres américaines simplement en écrivant aux réseaux ou aux maisons d'édition américains, il semblerait bien raisonnable qu'ils puissent obtenir le même genre de permission conformément aux dispositions d'usage loyal.

Ce projet de loi sera très utile pour le monde de l'enseignement et pour les bibliothèques, car il clarifiera la question. Il est très important aussi que les ministères provinciaux négocient des accords avec les sociétés de gestion collective qui ont été établies et ce, le plus tôt possible, pour que les enseignants et les bibliothécaires puissent faire un usage loyal des oeuvres figurant dans les listes de ces sociétés. Cela permettra aux créateurs qui souhaitent obtenir une rémunération pour leur travail de la recevoir, et aux gens d'utiliser ces oeuvres.

Le ministre des Communications devrait également présenter les exemptions acceptées par les comités consultatifs sur les usages éducatifs et en bibliothèque. Ce sont d'importants éléments de l'ensemble.

Le projet de loi aidera beaucoup les particuliers, les gouvernements et les sociétés privées qui doivent communiquer. En vertu de la loi actuelle, l'utilisation d'une oeuvre quelconque sans permission, sauf en cas d'usage loyal, enfreint le droit d'auteur sauf à des fins personnelles d'étude, de recherche, de critique, de compte rendu ou de rédaction de résumés destinés aux journaux. Les tribunaux ont donné une interprétation très étroite à ces dispositions, limitant l'utilisation à des fins strictement individuelles. On ne peut donc pas faire de copies multiples d'une oeuvre pour l'étudier en classe, pour la partager avec d'autres, pour la présenter en public, etc.

Au Parlement, nous violons constamment le droit d'auteur. Ceux d'entre nous qui citent à la Chambre des extraits de journaux font une présentation publique d'une oeuvre et enfreignent donc la loi. Ceux qui insèrent des articles de presse dans leurs envois collectifs sans obtenir une permission au préalable violent également la loi. Bien sûr, *Quorum* est une publication qui est techniquement illégale, comme tous les autres services de coupures de presse qui n'ont pas obtenu de permission. Le simple fait de photocopier, pour diffusion, une page du hansard, même quand il s'agit de notre propre discours, est illégal.

Certains d'entre vous n'ont jamais songé à ce problème parce qu'il serait inconcevable de demander une permission et tout à fait invraisemblable que quelqu'un y trouve à redire. Pourtant, le *Toronto Star* refuse systématiquement aux politiciens la permission de se servir de ses photos ou de ses articles. J'ai eu ce problème l'année dernière. Je ne pouvais pas me servir d'une photo me représentant avec ma fille et la famille Yamagami de ma circonscription, qui a un enfant handicapé et que j'ai eu l'occasion d'aider dans une affaire d'immigration. Le *Toronto Star* est propriétaire de cette photo.

Bien sûr, ce fait peut se reproduire, mais ils seraient inscrits à une association dont nous connaîtrions au moins les règles. Pour ce qui est des journaux qui s'en soucient moins, le *Citizen* d'Ottawa par exemple, ou dont les règles autorisent les députés à utiliser leurs articles, nous saurions à quoi nous en tenir et nous pourrions utiliser leurs articles, de sorte que tout serait clair.

Quand on tient une assemblée publique ou quand on montre publiquement une illustration, un diagramme ou quelque travail réalisé par quelqu'un d'autre, on peut enfreindre la loi si l'on n'a pas obtenu l'autorisation préalable de l'auteur. Conformément au projet de loi que je présente, si le travail n'appartient pas à une association, dont on peut s'informer des règles, la notion d'une

utilisation juste s'appliquera, à moins de vouloir le faire à des fins commerciales. Dans ce dernier cas, il faudrait obtenir un droit de reproduction.

Comme je l'ai mentionné, les enseignants se trouvent évidemment dans une situation particulièrement difficile. Les copies multiples à distribuer en classe sont actuellement illégales, à moins qu'il existe une entente avec une association. Cependant, peu de provinces ont de telles ententes. Le Québec est la seule province où le recours à des associations est assez avancé pour que les commissions scolaires puissent conclure une entente avec une association. Les autres provinces en sont encore aux négociations. Il y est donc très difficile d'obtenir une autorisation.

J'ai travaillé à un projet pour un cours avec d'autres enseignants, et nous avons essayé de savoir si nous pouvions obtenir une telle autorisation. Notre projet portait sur l'étude d'oeuvres policières. Nous voulions utiliser notamment une séquence du programme *Night Heat*. Nous avons donc cherché à obtenir la permission de l'enregistrer pour notre cours.

J'ai vérifié auprès de huit personnes qui m'ont dit: «Allez-y, cela ne nous dérange pas.» J'ai répliqué: «Je voulais le faire en respectant la loi, et notre conseil scolaire nous dit que nous devons obtenir un droit de reproduction.» Cela vaut pour toute la province de l'Ontario. Nous travaillons sur cette émission. Il me faut l'obtenir légalement.» Je me suis donc adressée aux vice-présidents de CTV et à plein de monde jusqu'à ce que je trouve enfin la société qui représente les médecins et les juristes de tout le Canada qui possèdent les droits pour *Night Heat*, et j'ai pu lui écrire pour l'informer de la date à laquelle j'enregistrerais l'émission et de la date à laquelle je détruirais cet enregistrement, et autres choses du genre, et elle m'a donné son accord sans exiger de dédommagement. Le jour prévu pour l'enregistrement, l'émission a été supprimée pour faire place à une partie de hockey. Après tous ces efforts, je n'ai pas pu l'enregistrer.

• (1410)

Notre projet de loi va préciser clairement ce qui constitue un usage équitable pour la gouverne des enseignants et des autres intéressés, et faciliter les choses pour tout le monde en stipulant les conditions voulues, soit que l'enregistrement ne serve nullement à des fins commerciales et qu'il soit détruit au bout de 120 jours.

Les universités éprouvent beaucoup de problèmes similaires. Pour contourner la loi, les étudiants doivent faire la queue à la photocopie et à la bibliothèque. Je connais un certain nombre d'étudiants de troisième cycle. Ils me disent que lorsque le professeur signale qu'un article est à la bibliothèque, il leur faut le photocopier eux-mêmes. Ils y consacrent jusqu'à 20 $ par semaine. Et il y a foule à la photocopie. Ils ne peuvent emprunter l'article du périodique que pendant 20 minutes; ils font donc la queue pour photocopier l'article en question. C'est totalement contre-productif.

Les bibliothécaires paient habituellement 8 000 $ et parfois même 25 000 $ pour les obtenir. Il s'agit de revues destinées aux spécialistes. Les auteurs des articles sont rarement bien payés. C'est un honneur que d'avoir un article dans ces magazines qui, en fait, doivent être utilisés. En raison des problèmes de la loi sur le droit d'auteur, les bibliothécaires des universités pensent ne pas pouvoir le faire. Si le périodique est enregistré auprès de la société de gestion des droits d'auteurs et est assujetti aux conditions d'usage, tout est clair. Si non, il s'agira d'usage loyal.

Les entreprises ont également le même problème. Il suffit de penser à la Banque Royale qui publie des bulletins et ne craint pas qu'ils soient copiés et diffusés. C'est un grand honneur pour elle que ses documents soient diffusés et respectés. Il s'agit d'un autre exemple d'un organisme qui ne s'en inquiète pas. Il y a beaucoup d'autres exemples.

En quoi ce projet de loi favorise-t-il les créateurs? Il continue à leur accorder des droits clairs et sans équivoque à l'égard de leurs oeuvres, sous réserve seulement des exemptions prévues par le ministre. Il encourage fortement les créateurs à se regrouper dans des sociétés de gestion des droits d'auteurs s'ils veulent recevoir des redevances pour ces usages non commerciaux autorisés en vertu des dispositions sur l'usage loyal. Cela consolidera les sociétés de gestion des droits d'auteurs et les rendra plus viables.

En conclusion, je pense que ce projet de loi permet de régler la question de la loi sur le droit d'auteur au Canada de façon raisonnable et équilibrée. Je suis fort heureuse de constater l'appui de la Chambre qui renvoie pour examen ce projet de loi au Comité des communications.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député de Saint-Boniface, puis au député de

Bourassa, au député de Prince George—Bulkley Valley et enfin au député de Lethbridge, dans cet ordre.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet de ce projet de loi. Je tiens à féliciter ma collègue pour le travail qu'elle a fait.

Elle a également rendu un autre précieux service en tâchant de remédier à une lacune qui cause beaucoup de colère, d'exaspération et d'angoisse chez un certain nombre de gens, et notamment chez les éducateurs de tous les niveaux et d'autres également.

Certains se rappelleront que je suis intervenu cette semaine à la Chambre des communes pour faire une déclaration à l'occasion de la Journée nationale des étudiants et de la publication du rapport de la Fédération canadienne des étudiants décrivant une stratégie de changement. Dans ma déclaration, je dénonçais chez le gouvernement un manque d'imagination et de planification, une absence de stratégie et d'objectifs clairs. Il est dans un complet désarroi en matière d'éducation. Je crois que les observations que l'on a faites aujourd'hui corroborent ma déclaration.

Je tiens à dire que ce n'est pas uniquement en matière d'éducation qu'il est dans le désarroi et la confusion. Il est évident que c'est également le cas dans le secteur du développement économique. Le ministre des Finances refuse d'admettre qu'il y a une récession au Canada. Certains parlent même d'une dépression. Comme plusieurs députés l'ont mentionné aujourd'hui, le taux de chômage chez les jeunes monte en flèche. Si je me souviens bien, il s'élève à plus de 13 p. 100. Nous savons également que le nombre de faillites au pays augmente de façon incontrôlable. Encore une fois, c'est le désarroi total; le gouvernement n'a tout simplement aucun programme, aucune stratégie, aucun sens d'initiative.

Je pourrais faire valoir les mêmes problèmes dans le secteur du développement social. On se rappellera que le gouvernement a voulu désindexer les pensions, mais il a finalement décidé de les récupérer. C'est là un bon exemple d'un gouvernement sans programme et sans prévoyance. Qu'on pense également au projet de loi sur l'assurance-chômage. Là encore, nous allons tenter de former des gens en faisant écoper les chômeurs.

Prenons maintenant le secteur culturel. Nous avons parlé aujourd'hui de l'établissement de l'Institut des langues patrimoniales et durant la discussion, nous avons reconnu, comme bien des gens, que les langues autochtones disparaissaient. La majorité d'entre elles ne survivront pas à moins que nous n'intervenions. Le gouvernement a été incapable de dire sans équivoque si les langues autochtones relèveraient ou non de cet institut.

Nous avons parlé aussi de l'importance de conserver les langues patrimoniales pour des raisons économiques, sociales et culturelles. C'est un bon exemple de confusion. Certains ne comprennent pas que certains groupes ne sont pas considérés comme ils devraient l'être et que leurs langues et leurs cultures ne sont pas facilement acceptées. Ils se sentent marginalisés comme s'ils ne contribuaient pas pleinement au mode de vie canadien.

Je crois que le gouvernement ne comprend pas que l'éducation est la pierre angulaire des politiques de développement économique, social et culturel et que pour être compétitifs, nous devons avoir des citoyens bien éduqués afin d'être en tête et non en arrière du reste du monde, ce qui suppose que nous devons nous donner un plan d'action détaillé en matière d'éducation.

Certains d'entre vous se rappelleront que j'ai mentionné le niveau insuffisant des subventions aux universités et aux collèges.

[*Français*]

J'ai parlé souvent des transferts de fonds qui ont été coupés. Si on regarde la période de 1986 jusqu'à 1995, dans les prévisions du gouvernement, on y trouve qu'il y aura 10 milliards de dollars de moins transférés aux provinces. Par exemple, dans le domaine de la formation et du recyclage, c'est la même chose, il y a moins d'argent aujourd'hui, même si on nous a promis qu'on allait améliorer ces programmes. Si on regarde l'aide aux étudiants, on voit qu'il n'y a eu aucun changement depuis 1984 et que les étudiants sont dans des situations terribles. Leurs dettes augmentent de façon alarmante, et les frais de scolarité de même, et on n'a pas encore parlé du taux administratif de 3 p. 100.

L'analphabétisme: Il y a de 5 à 7 millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont besoin d'aide, et qu'est-ce qu'on y trouve? Un investissement de 4,50 $ par élève par année. Dans le domaine de la recherche et du développement, c'est de même, on avait promis de doubler les investissements. On était à 1,40 en 1984, et nous nous trouvons maintenant à moins de cela.

Mme Gibeau: Monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Bourassa fait-elle un recours au Règlement?

Mme Gibeau: Je trouve le discours de mon collègue très intéressant, sauf que je ne vois pas du tout que cela a à voir avec le débat actuel sur le bill dont on est en train de parler.

M. Charest: Monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Sherbrooke a la parole.

M. Charest: Monsieur le Président, je prends la parole sur le même recours au Règlement. En réaction au

commentaire que vient de faire ma collègue, députée de Bourassa, sur la question de la pertinence, j'aimerais porter à votre attention le fait que non seulement la pertinence semble faire défaut quant au sujet mis de l'avant par notre collègue député sur un sujet très important, mais en plus, monsieur le Président, si vous me permettez, je termine immédiatement, sur les faits. Pour vous donner un exemple de la pertinence, les dépenses dans le domaine de l'enseignement postsecondaire au Canada ont augmenté à un rythme moyen de 5,1 p. 100 par année sous notre gouvernement, c'est plus élevé que l'inflation, et le taux de croissance. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Revenons au débat. Je suis sûr que le député va parler du sujet.

M. Duhamel: Mais ça a un rapport avec le sujet et je regrette que mes collègues ne l'aient pas vu. Je pensais que c'était clair. J'ai dit que le gouvernement était totalement dans le désarroi et la confusion. Il y a de graves lacunes dans le domaine des initiatives, car le gouvernement n'en prend pas. C'est cela le point.

Si l'on regarde ce projet de loi C-316 sur le droit d'auteur, on se rend compte que l'auteur a voulu combler une autre lacune. J'en ai mentionné plein et je peux recommencer si mes collègues ne sont pas persuadés que ça a un rapport avec le sujet. Je m'insurge contre les observations qui ont été faites. Si les députés avaient écouté plus attentivement, ils auraient vu le rapport avec le sujet.

Nous savons que le projet de loi C-316 a un certain nombre de défauts. Il essaie de combler une lacune, une énorme lacune de notre système. Nous convenons que celui qui crée quelque chose doit en tirer profit, mais nous sommes également d'avis que le professeur doit pouvoir enseigner. D'autres ont des besoins légitimes et valables et ce projet de loi contribuerait à les satisfaire.

Je me demande, en regardant ce projet de loi, si le but de l'usage, la nature et la valeur de l'oeuvre sont suffisamment bien définis. Je pense qu'il faudrait être plus précis. Ce n'est pas suffisamment précis pour l'instant.

Il faudrait peut-être regarder aussi ce que l'on entend par enseignement. Qu'est-ce qu'un enseignant? S'agit-il des enseignants des établissements publics ou s'agit-il également de ceux des établissements privés, qui peuvent enseigner, disons, à un groupe de langue patrimoniale sans avoir les titres qui sont normalement exigés dans une province? Cela se produit parfois. C'est une autre question que nous devrions, je pense, étudier, mais peut-être l'a-t-elle déjà été. Je suis prêt à écouter ce que ma collègue a à dire.

• (1420)

Je voudrais faire remarquer que ma collègue de Mount Royal a proposé une solution quand le projet de loi C-60 a été étudié et il est regrettable qu'elle n'ait pas été retenue à l'époque parce que je me demande si nous discuterions de ce projet de loi aujourd'hui.

Comme je l'ai signalé initialement, je suis consterné, comme plusieurs autres députés, par le chaos que fait régner le gouvernement dans le domaine de l'enseignement et je parlais de l'ensemble de ce secteur. C'est un bon exemple. Je m'inquiète également des retards apportés à supprimer l'échappatoire en question.

[*Français*]

Mais je vous assure que nous sommes prêts à appuyer ce projet de loi, et j'aimerais bien qu'on puisse aller de l'avant maintenant.

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, il me fait bien plaisir de pouvoir répondre à mon collègue de Saint-Boniface.

La législation canadienne actuelle sur le droit d'auteur, se compose d'une loi rédigée en 1921 et proclamée en 1924, sujette à des interprétations judiciaires. Jusqu'à tout récemment, cette loi n'avait jamais subi de révision importante. Alors, quand on parle de confusion, de manque de vision, de délais et de retards, je suis totalement d'accord avec mon cher collègue puisque c'était à ce moment-là le Parti libéral qui était très conséquent avec lui-même, qui manquait effectivement de vision, qui était en retard, qui faisait subir des délais et qui créait de la confusion. Il a été très conséquent pendant tout son mandat, ce gouvernement libéral!

Pendant toutes ces années de gouvernement libéral, nous avons assisté à l'apparition presque de la radio, de la télévision, des photocopieuses, des magnétophones, des magnétoscopes, des ordinateurs, des satellites et de divers dispositifs de mémorisation et de récupération de l'information. Ces diverses technologies ont largement contribué à l'exploitation des oeuvres protégées par le droit d'auteur.

Ces progrès technologiques ont, d'une part, grandement encouragé la création d'oeuvres, protégées par le droit d'auteur. Non seulement ils ont aidé à leur production, mais ils ont également donné naissance à de nouvelles méthodes d'exploitation de ces oeuvres et, par voie de conséquence, à de nouveaux débouchés, augmentant ain-

si les possibilités de rémunération pécuniaire provenant de cette exploitation.

D'autre part, ces nouvelles technologies ont permis de faire de très nombreux usages des oeuvres protégées sans avoir obtenu l'autorisation du titulaire du droit d'auteur. Par exemple, l'utilisation d'un magnétoscope dans nos maisons permet de reproduire facilement une émission de télévision, et il est presque impossible aux titulaires du droit d'auteur de contrôler l'utilisation de cette émission. En conséquence, les nouvelles technologies ont créé une multitude de problèmes juridiques, dont certains nécessitent une solution législative. C'est pourquoi la Loi sur le droit d'auteur de 1924 a été partiellement modifiée en 1988 par le projet de loi C-60, ainsi que par la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

En 1988, neuf modifications précises ont été apportées à la Loi sur le droit d'auteur. Elles portaient à un million de dollars au lieu de 200 $ seulement le maximum des amendes pour infractions criminelles; elles accordaient une protection explicite aux programmes d'ordinateur et renforçaient les droits moraux de façon à protéger la réputation des créateurs des oeuvres; elles créaient un droit de présentation publique d'oeuvres artistiques; elles clarifiaient le lien entre le droit d'auteur et le dessin industriel; elles accordaient une protection aux oeuvres chorégraphiques avec ou sans sujet; enfin, elles abolissaient l'obligation d'obtenir une licence pour la production d'enregistrements sonores et permettaient l'application de droits négociés sur le marché.

En outre, le projet de loi C-60 encourageait la formation de sociétés de gestion collective ou d'associations de titulaires de droits d'auteur et prévoyait une réglementation à leur égard. Ces sociétés, fondées sur un concept qui fonctionne bien depuis plus de 50 ans dans l'industrie de la musique, pourront maintenant se regrouper dans tous les secteurs du droit d'auteur et négocier l'octroi de licences avec les utilisateurs d'oeuvres protégées par le droit d'auteur. Elles donneront aux utilisateurs, contre le paiement de droits raisonnables, un accès rapide et facile aux oeuvres protégées par le droit d'auteur. Si la société de gestion collective et l'utilisateur ne peuvent s'entendre sur des droits équitables, l'une ou l'autre des parties peut demander à la Commission du droit d'auteur de fixer ces droits. Les modifications de la Loi sur le droit d'auteur ont également élargi le champ de compétence de la Commission du droit d'auteur.

Les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur par la Loi sur la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange exigent que les câblodistributeurs dédommagent les titulaires de droits d'auteur pour la retransmission de signaux éloignés canadiens et américains, de radio et de télévision.

Les modifications que je viens de mentionner constituent le commencement du processus d'une réforme législative vieille de 66 ans. Le gouvernement s'est fermement engagé à poursuivre la révision du droit d'auteur et à régler quelques-unes des modifications les plus urgentes. Ces modifications ont été accueillies favorablement et même applaudies par les créateurs et par les utilisateurs.

Cependant, le processus de réforme se poursuit, et entraîne de nouvelles questions qui, avec le temps, deviennent de plus en plus pertinentes et plus importantes et en même temps, nécessairement, exigent une attention immédiate. Il s'agit parfois de questions de fond ou encore de questions administratives et techniques.

Certaines des modifications sont nécessaires pour satisfaire aux exigences internationales en ce qui concerne le droit d'auteur ou pour mettre le Canada sur le même pied que ses principaux partenaires commerciaux. D'autres modifications visent à moderniser la Loi sur le droit d'auteur. Par exemple, on trouve dans l'ancienne loi des termes comme «organe» de reproduction mécanique et «rouleau perforé». Le projet de loi C-316 de ma collègue de Don Valley-Nord, que nous avons aujourd'hui sous les yeux, est un exemple de question relative au droit d'auteur.

Je partage les préoccupations de ma collègue de Don Valley-Nord et apprécie les efforts qu'elle déploie afin de trouver une solutin au problème délicat de l'utilisation d'oeuvres protégées par le droit d'auteur par les établissements d'enseignement.

Le projet de loi C-316 propose une façon de traiter les exceptions dans l'application de la Loi sur le droit d'auteur, notamment lorsque la permission du titulaire du droit d'auteur et le paiement de ces droits ne sont plus nécessaires parce qu'une utilisation est jugée équitable conformément aux critères fixés par la Loi.

Dans l'ensemble, le projet de loi C-316 vise à donner accès à divers utilisateurs aux oeuvres protégées par le droit d'auteur lorsque cet accès ne leur est pas possible en vertu d'une licence générale, c'est-à-dire lorsque cette licence donnant accès à un vaste répertoire d'oeuvres protégées par le droit d'auteur est impossible à obtenir. Pour cette raison, le projet de loi encourage la constitution de sociétés de gestion collective et incite les auteurs à y adhérer. Toutefois, un certain nombre de problèmes se rattachant au projet de loi ainsi que des facteurs externes exigent que nous procédions à une analyse et à un examen plus complets du projet de loi avant de porter un jugement à son égard.

Tel qu'il est actuellement, le projet de loi C-316 prévoit des exceptions pour certains utilisateurs, notamment pour les enseignants et les chercheurs. Il propose un

changement radical par rapport au concept d'utilisation équitable contenu dans l'actuelle Loi sur le droit d'auteur. Il le fait tant dans la forme que dans le fond. En outre, à certains égards, il déborde les discussions qui se poursuivent depuis quelques années entre les créateurs et les utilisateurs, notamment les bibliothécaires et les enseignants, et n'est peut-être pas le reflet de ces discussions, lesquelles font partie intégrante du processus de révision et doivent être prises en considération dans toute modification de la Loi sur le droit d'auteur.

La révision du droit d'auteur a toujours été une question complexe et sujette à controverse, notamment en raison de l'équilibre que la Loi sur le droit d'auteur doit établir entre les créateurs et les utilisateurs d'oeuvres protégées par le droit d'auteur. De telles exceptions sont particulièrement délicates parce qu'elles peuvent gravement perturber cet équilibre si elles vont trop loin ou pas assez. L'une des meilleures façons de tenir compte du caractère délicat des modifications est de veiller à ce que les créateurs et les utilisateurs participent au processus d'élaboration de la politique. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement a fait.

En 1987 et en 1988, deux comités législatifs ont été constitués par le ministère des communications pour discuter des exceptions à inclure dans la Loi sur le droit d'auteur. L'un deux se penchait sur les exceptions concernant les bibliothèques, tandis que l'autre étudiait les exceptions liées à l'enseignement. Lorsque les deux comités ont commencé leurs activités, créateurs et utilisateurs siégeaient à la même table et avaient des positions entièrement opposées. Les utilisateurs désiraient des exceptions très larges afin d'avoir accès gratuitement aux oeuvres nécessaires à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'aux clients des bibliothèques. Il va de soi que les créateurs s'opposaient à des exceptions aussi larges parce qu'elles leur paraissaient rogner les droits dont ils jouissaient jusqu'alors. Après de longs débats, parfois très animés, les parties ont, je crois, trouvé un certain terrain d'entente.

• (1430)

Il a été convenu à l'intérieur de ces comités consultatifs que des exemptions particulières pour les bibiothèques et les écoles, plutôt qu'un élargissement du principe du traitement équitable, seraient incluses dans la loi. Ainsi, les écoles et les bibliothèques ne seraient plus confrontées au problème complexe de déterminer si une activité serait considérée par un tribunal comme accordant un traitement équitable.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois interrompre la députée parce que son temps de parole est écoulé. Le député de Prince George—Bulkley Valley.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-316, qui a été présenté par la députée de Don Valley-Nord, et de vous communiquer aussi à ce sujet le point de vue du député de Okanagan—Shuswap, qui ne pouvait se joindre à nous aujourd'hui. Comme vous le savez, monsieur le Président, il avait des affaires à régler dans sa circonscription.

Nous avons bien sûr des préoccupations et des observations à formuler au sujet de ce projet de loi. J'ai trouvé très intéressants les commentaires formulés plus tôt par l'orateur au sujet du monde moderne dans lequel nous vivons, des techniques nouvelles et perfectionnées qui obligent les organismes de réglementation du gouvernement à se familiariser avec la technologie et les lois qui portent sur de nombreuses questions très importantes—l'usage des magnétoscopes. Je connais des électeurs qui ont enregistré plusieurs de vos décisions mémorables, monsieur le président. C'est une question qui doit être prise en considération dans le projet de loi sur le droit d'auteur.

L'utilisation d'appareils que nous tenons pour acquis—comme les photocopieuses ou les télécopieurs—, en principe, nous fait poser des gestes illégaux dans nos bureaux. De nombreuses personnes, bien entendu, ne connaissent pas ces machines.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi C-316 s'attaque à des questions très importantes, comme les droits des créateurs par opposition à ceux des auteurs et autres, et les droits des utilisateurs. Il importe de trouver le juste milieu entre ces droits, dans l'intérêt public.

Pour l'instant, nous nous opposons à ce projet de loi dans sa version actuelle, et je vais résumer rapidement notre position en trois points pour proposer ensuite certaines recommandations à titre informatif.

Ce projet de loi n'atteint pas le but poursuivi parce qu'il ne définit pas clairement certains termes. Or, la clarté en matière d'intention et d'objectifs est fort importante en l'occurrence. Car il ne faut pas oublier, cela va de soi, que tous les projets de loi gouvernementaux sont importants.

En outre, nous trouvons que la meilleure façon de régler le problème auquel se heurtent les éducateurs serait de prévoir un article de loi régissant l'utilisation spontanée des documents dans le cadre d'ententes négociées, ententes qui leur permettraient de se servir des

articles de journaux et de magazines contre un juste dédommagement, une mesure que mon parti s'est engagé à promouvoir depuis un certain temps déjà.

Le troisième point est une question de temps. Revoir complètement la législation sur les droits d'auteurs est un exercice difficile certes, qui exige la rédaction de mesures complexes et détaillées, mais le gouvernement actuel a rendu cet exercice encore plus pénible pour tous les intéressés en ne procédant pas en temps opportun à la deuxième étape du processus.

Le ministre s'était engagé lui-même à nous présenter la deuxième étape en deux temps en 1989. En mai 1988, son prédécesseur nous avait promis de présenter cette deuxième étape en moins de deux mois. Cela fait maintenant cinq ans que le comité, avec l'accord unanime de tous les partis, a demandé à la Chambre de procéder à une révision complète des lois touchant aux droits d'auteur. La législation sur les droits d'auteur n'est certes pas la seule qui nécessite probablement une certaine révision.

Le ministre aime certes détenir ce portefeuille, mais il ne doit pas oublier que ses fonctions lui confèrent certaines responsabilités. La refonte intégrale et complète des droits d'auteurs en fait partie. Nous savons combien de temps il a fallu attendre la politique du ministre sur les musées. Cela nous donne une idée de la suite. Je crois que la personne qui s'occupe du calendrier du ministre devrait essayer d'y inscrire la mesure législative sur le droit d'auteur un lundi pour qu'elle puisse recevoir quelque attention.

Notre position est la suivante: Puisque le projet de loi porte sur un sujet très important, il doit faire l'objet d'un débat plus approfondi. Les questions qui y sont abordées sont importantes et elles méritent certainement un examen plus poussé, particulièrement parce que nous voulons que le gouvernement procède à la réforme complète du droit d'auteur qui a été recommandée par le présent Parlement et par bien d'autres avant lui. Nous appuyons sans réserve l'idée de soumettre le projet de loi à un comité législatif si cela peut hâter une réforme complète du droit d'auteur au Canada. Espérons que c'est vers cela que nous tendons.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos du projet de loi C-316, un projet de loi d'initiative parlementaire. J'en profite pour souligner l'importance que revêt la période réservée aux initiatives parlementaires pour les députés qui peuvent ainsi, souvent après de longues et laborieuses heures de travail, porter une question à l'attention de tout le Parlement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, pendant toutes vos années à la Chambre et depuis le peu de temps que je suis député, une chose pareille ne s'était jamais vue. Les projets de loi d'initiative parlementaire étaient étouffés par centaines. À la fin de la période qui leur est réservée, ils étaient simplement rejetés. Dès notre arrivée au pouvoir en 1984, nous avons fait des pressions et modifié le Règlement. Il en est résulté, comme vous le savez, monsieur le Président, qu'un certain nombre de projets de loi d'initiative parlementaire doivent maintenant être mis aux voix.

Ce projet de loi n'a pas été mis sur la liste de ceux qui seront mis aux voix, mais en raison du travail réellement excellent de la députée de Don Valley-Nord, nous en sommes arrivés à un consensus à la Chambre sur le fait que cette question est tellement importante qu'elle devrait être renvoyée au comité permanent, pour étude.

Je veux féliciter la députée de Don Valley-Nord, parce que je sais qu'il peut être très frustrant de siéger au Parlement, surtout si l'on est simple député sur les banquettes ministérielles. Nous accomplissons tellement de travail au caucus et dans les comités sans que jamais ce travail soit connu du public. Les députés d'opposition, et c'était la même chose pour nous quand nous formions l'opposition, peuvent prendre la parole, adopter des positions et les faire connaître énergiquement au public. Les ministériels doivent pour leur part le faire sagement, dans les coulisses, au sein des comités. C'est toujours frustrant pour les députés d'arrière-ban du parti ministériel, et je suis certain que la députée de Don Valley-Nord est fière avec raison du travail qu'elle a fait relativement à ce projet de loi.

Beaucoup de gens appuient sans réserve cette mesure législative, qui reflète un point de vue très répandu dans notre société. Elle vaut certainement la peine qu'on en fasse une étude détaillée. Comme l'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, il faut atteindre un certain équilibre entre les intérêts des créateurs et ceux des personnes qui veulent utiliser les oeuvres, spécialement à des fins éducatives. Il ne fait pas de doute qu'aucun d'entre nous ne recommanderait que nous prenions des aliments chez un agriculteur ou une voiture dans une usine de fabrication de voitures sans verser une compensation adéquate. C'est la même chose pour les créateurs d'oeuvres, particulièrement les créateurs de logiciels et d'autres moyens d'enseignement très utiles.

Le comité permanent pourra faire un examen plus détaillé de ce projet de loi et entendre des témoins. Pour nous, en tant que législateurs, c'est l'occasion de réfléchir davantage à cette question. Par conséquent, monsieur le Président, au nom du gouvernement, j'ai le plaisir de demander le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir proposer la motion suivante.

Je propose:

Que le projet de loi C-316 soit retiré et que son objet soit renvoyé au Comité permanent des communications et de la culture.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord, qu'il en soit ainsi ordonné. Par conséquent, l'objet du projet de loi est renvoyé au Comité permanent des communications et de la culture.

(L'ordre est annulé, et le projet de loi est retiré.)

Le président suppléant (M. Paproski): Vais-je déclarer qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 13 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 39.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 octobre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LA CONSTITUTION

MOTION VISANT À MODIFIER LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est) propose:

Que, considérant que la *Loi constitutionnelle de 1867* dispose en son article 17 qu'il y aura, pour le Canada, un Parlement composé de la Reine, d'une Chambre haute, appelée le Sénat, et de la Chambre des communes;

Qu'il est opportun que les électeurs du Canada soient plus directement engagés dans l'élaboration des lois;

Que l'initiative populaire et le référendum constituent un mécanisme approprié pour décider de questions d'intérêt national;

Que le Parlement du Canada devrait être tenu d'édicter les mesures nécessaires pour donner suite aux décisions prises par les électeurs du Canada sur les questions qui leur auraient été soumises par référendum;

La Chambre des communes a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1990

1. La *Loi constitutionnelle de 1867* est modifiée par insertion, après l'article 19, de ce qui suit:

«20.(1) Un référendum peut être mis en train relativement à toute question rentrant dans les catégories de sujets énumérés à l'article 91 soit par proclamation du gouvernement du Canada, soit par une pétition d'au moins 10 p. 100 des électeurs du Canada adressée à la Chambre des communes.

(2) Une décision prise par les électeurs du Canada dans un référendum tenu conformément au présent article lie le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada, qui y donnent suite dans un délai raisonnable, dans les limites de leurs pouvoirs et attributions.

(3) Le gouvernement du Canada met en oeuvre dans un délai raisonnable toute loi adoptée par le Parlement du Canada en conformité avec le paragraphe (2).

(4) Il n'est pas tenu de référendum sur une question déjà posée en substance dans un référendum tenu au cours des quatre années précédentes.

(5) Avant la fin de la première législature suivant l'entrée en vigueur du présent article, le Parlement du Canada édicte une mesure conforme à cet article prévoyant une procédure raisonnable pour la bonne administration des référendums visés au présent article.»

2. Titre de la présente modification: *Loi constitutionnelle de 1990 (référendum)*.

—Monsieur le Président, je voudrais premièrement remercier l'honorable député de Saint-Denis d'avoir si gracieusement appuyé ma motion, même s'il la trouve controversée. Peut-être qu'il ne sera pas d'accord avec tout le contenu de la motion, mais j'apprécie beaucoup le fait qu'il l'ait appuyée.

[*Traduction*]

La motion dont j'ai saisi la Chambre invite les députés à examiner des modifications à apporter à la Constitution pour établir un processus référendaire. Ce processus créerait une démocratie directe. Nous avons aujourd'hui au Canada un régime parlementaire qui a besoin d'une réforme. Pour que cette réforme s'accomplisse, il y faut une volonté manifeste de la part de tous les chefs et de tous les députés à la Chambre.

Je ne suis cependant pas convaincu que ce leadership ou cette volonté existe. Le leadership, c'est le courage; c'est la capacité de prendre des risques et c'est la confiance.

Voyons par exemple le référendum du 20 mai 1980 au Québec. Je crois que M. Lévesque a fait preuve de courage, qu'il a pris un risque, qu'il a laissé la population décider et qu'il en a respecté la volonté. De même, le leadership a besoin du soutien de la population pour bien fonctionner. Cela veut dire que l'électorat ne doit pas

abdiquer sa responsabilité, chercher des solutions à court terme, ou attendre des messies.
• (1310)

Comme on l'a vu avec la bataille autour de la TPS ou avec le débat sur l'accord du lac Meech, je crois que les Canadiens avaient une vision, ont accepté leur responsabilité, mais n'avaient aucun moyen réel de l'exprimer. L'un des problèmes tient à notre processus électoral.

Nous avons un système qui met nos dirigeants dans une position quasi dictatoriale durant cinq ans. Pendant ce temps, un tort énorme, irréparable, peut être causé au pays. Pensons par exemple au budget de dépenses déficitaire et incontrôlé et, pour l'Ouest, à la Politique énergétique nationale. Aussi est-il essentiel de tenir de temps à autre, entre les élections, des référendums sur des questions importantes. Le processus référendaire que je propose pourrait être déclenché par le gouvernement, par le Parlement ou par le peuple. Ma motion d'aujourd'hui suggère les critères qui en permettraient le déclenchement.

Je ne prétends pas que la tenue de référendums soit la seule réforme nécessaire pour rendre notre pays plus démocratique. Dans un Parlement qui se conforme à des traditions du XVIII[e] siècle comme le secret du caucus, les règlements bizarres de la Chambre et le port du fouet par certains hommes, la contribution des députés est insuffisante et les idées intelligentes et logiques déraillent.

À ce sujet, je voudrais citer un extrait de la page 1 du rapport McGrath de 1985. Le voici:

> «Étant nouvelle à la Chambre, je ne connais pas les rouages de cette institution aussi bien que certains de mes collègues. Je suis tout étonnée de voir que les députés aient si peu d'influence sur les mesures législatives, les politiques ou la réglementation. Il me semble que la plupart du temps, on nous annonce 48 heures à l'avance ce qu'un ministre va présenter, et on n'a aucun moyen de se procurer, d'étudier ou de modifier le document. Mais les députés se doivent d'aller dans leur circonscription expliquer et défendre les décisions du gouvernement. Parfois, c'est extrêmement difficile!

C'était l'opinion de Barbara Sparrow, députée de Calgary-Sud à l'époque.

Je me demande comment elle peut défendre la TPS aujourd'hui. Ce phénomène est dû au fait que les projets de loi sont rédigés par les ministères concernés qui les soumettent au Cabinet, lequel les étudie confidentiellement. Pour cette raison, les députés ne peuvent pas voir un projet de loi ou un budget avant sa première lecture à la Chambre. À ce moment-là, les amendements importants sont déclarés irrecevables parce que contraires au principe du projet de loi. Le résultat, c'est que la plupart des amendements sont de pure forme.

Il convient également de faire remarquer que la plupart des projets de loi adoptés par la Chambre sont des mesures habilitantes qui autorisent le ministère à prendre des milliers de règlements. Ils sont devenus un deuxième niveau de droit qui n'a pas été débattu par les députés dûment élus de la Chambre.

Lorsque je siégeais au comité qui examine ces règlements, nous avons constaté que certains règlements existent depuis 10 ans et qu'aucune mesure habilitante n'autorise leur application, mais le ministère a tout de même refusé de les retirer. Nous avons non seulement des projets de loi qui n'ont pas été proposés par des députés mais par des fonctionnaires de différents ministères, mais également des budgets qui ne sont pas formulés par des députés du parti au pouvoir.

Je voudrais citer le très honorable premier ministre, dans le livre qu'il a sorti pendant qu'il aspirait à la direction du parti et qui s'intitule: *Telle est ma position*. Cet extrait se trouve aux pages 73 et 74. Le premier ministre a déclaré:

> Dans une époque où les gouvernements se doivent d'être de plus en plus ouverts et responsables, l'élaboration du budget est entourée de secret, voire même occultée. À un moment où presque toutes les autres décisions en matière de politique sont soumises, à l'intérieur du gouvernement et du Parlement, à un système détaillé de vérification et de dosage, le budget demeure la prérogative exclusive d'une poignée de hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du Conseil privé.

Le premier ministre poursuit:

> Mais le processus budgétaire actuel contribue de lui-même à la prise de mauvaises décisions et, de ce fait, entraîne une mauvaise administration. Il est évident qu'il est grand temps de débattre sérieusement de la façon d'assouplir le processus d'élaboration du budget. Cela profitera à tous les Canadiens.

Je crois fermement qu'on a dévié des intentions honorables du premier ministre qui ont donné lieu au rapport McGrath de juin 1985. Pourquoi? Simplement parce que nous vivons dans un régime parlementaire du XVIII[e] siècle qui a besoin d'être réformé. Ce régime comprend non seulement la Chambre des communes, mais également notre Sénat. Je rappelle aux députés de la Chambre qu'il faut que les régions fassent connaître leur opinion au Parlement au sujet d'un Sénat trois «E», mais aucune de ces réformes, si elles étaient faites séparément, ne permettrait de régler totalement notre dilemme. Cela me ramène donc à mon argument en faveur d'un processus référendaire.

Avons-nous besoin de ce processus au Canada? Je pose la question et j'y réponds par l'affirmative, car il n'existe actuellement aucun mécanisme référendaire pour sonder la population sur des questions très impor-

tantes, comme les modifications à la Constitution fédérale et à l'impôt.

Je voudrais simplement mentionner quelques exemples récents où des sondages n'ont pas été réalisés: le libre-échange et la taxe sur les produits et services. Ceux qui sont contre diront que nous avons déjà un gouvernement démocratiquement élu au Canada et que, par conséquent, des consultations ont lieu chaque fois qu'il y a des élections fédérales.

Récemment, le premier ministre, parlant de la taxe sur les produits et services, disait: «Si les gens n'aiment pas ce que nous faisons, ils peuvent toujours nous retirer notre mandat aux prochaines élections fédérales.»

Je voudrais rappeler au premier ministre et à tous ceux qui s'opposent aux référendums que lors des dernières élections, le sujet principal n'était rien d'autre que le libre-échange. Il n'y a pas eu de débat sur les modifications à la Constitution ou à la taxation, comme la taxe sur les produits et services.

Une voix: Ridicule.

M. Kindy: Un député dit que c'est ridicule. Je suis allé de porte en porte et j'ai défendu le libre-échange, oui je l'ai défendu parce que j'y crois. Mais il n'y a jamais eu la moindre question au sujet de la taxe sur les produits et services. On m'a demandé si, avec l'accord, nos programmes sociaux seraient protégés. Je devais répondre oui, que notre gouvernement est honnête et qu'il va maintenir nos programmes sociaux. Puis nous avons eu la modification à la Loi sur l'assurance-chômage. J'en ai vraiment honte.

Les dernières élections n'ont porté que sur une seule question. C'était le libre-échange et rien d'autre.

Une voix: Exactement.

M. Kindy: Et quels ont été les résultats démocratiques de ces élections? Le Parti conservateur, qui a livré une dure campagne pour l'Accord de libre-échange, a obtenu 43 p. 100 des voix. Ceux qui étaient opposés à l'Accord de libre-échange ont obtenu environ 52 p. 100.

Par conséquent, on pourrait dire que les opposants à l'Accord de libre-échange l'ont emporté et qu'il n'aurait pas dû être mis en pratique, mais en raison de la façon dont notre système électoral fonctionne, le Parti conservateur a obtenu une majorité des sièges à la Chambre des communes, alors qu'il n'avait que 43 p. 100 du vote populaire.

• (1320)

Posons-nous la question, est-ce que les conservateurs ont reçu du peuple un mandat pour mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange? La réponse serait oui si on se fie à notre Loi électorale du Canada. Si on croit aux sondages, la réponse serait non. Mais parce que le Parti conservateur a élu le plus grand nombre de députés, il a pu adopter l'Accord de libre-échange. Par conséquent, je dirais que notre système électoral est imparfait.

Nous avons besoin au Canada de mécanismes de «freins et de contrepoids» que peut fournir la consultation directe de la population, soit le référendum.

Je voudrais dire aux députés que, si on demandait aux Canadiens aujourd'hui s'ils sont en faveur de la taxe sur les produits et services, la réponse serait un non catégorique.

Alors, de quel mandat dispose le gouvernement élu par seulement par 43 p. 100 des Canadiens et qui a fondé sa campagne électorale sur le libre-échange et non sur la taxe sur les produits et services? Et maintenant il essaye d'imposer cette taxe. Comme je l'ai dit précédemment, il n'a aucun mandat.

Pourquoi certains députés s'opposent-ils à un référendum, à la consultation du public? Ils répondraient que cette consultation revient cher, que les gens ne sont pas bien informés, qu'ils ne sont pas assez compétents pour prendre des décisions intelligentes et que la question serait de nature à semer la dissension. À mon avis, tous ces arguments ne visent qu'à la justification et ne reflètent pas la vraie question, la consultation du peuple.

Je crois personnellement à l'intelligence de celui-ci. Il n'est intéressé que par une seule chose, le bien du pays. Les hommes politiques sont différents, ils ont toutes sortes d'intérêts.

Pour n'en citer que quelques exemples, je lirai un passage d'un livre intitulé *The Referendum* de John St. Loe Strachey. À la page 53, il écrit:

> Un journaliste d'un hebdomadaire britannique a déclaré que, si des référendums avaient lieu en Amérique. . .
>
> «Les assemblées législatives pourraient subir des pressions énormes et pourraient être cajolées, mais les citoyens sont trop nombreux pour se sentir menacés ou se laisser berner.»

C'est donc dire que l'argument selon lequel les gens ne devraient pas être consultés ne tient pas. Par le passé, des démocraties comme la Suisse et les États-Unis ont tenu des référendums. D'ailleurs, aux États-Unis, les États ou

l'administration fédérale ne peuvent apporter aucune modification constitutionnelle sans avoir préalablement consulté la population. La même chose s'applique en Suisse, où la population est régulièrement consultée et les résultats des référendums lient tous les niveaux de gouvernement.

En Suisse, comme au Canada, les citoyens parlent plusieurs langues et chaque communauté a sa propre culture, et les référendums ont contribué à l'unité du pays. Je voudrais souligner le fait que la Suisse est un pays uni dont les habitants parlent quatre langues. Par conséquent, l'argument selon lequel nous ne pourrions tenir de référendums à cause des deux langues officielles du Canada et de son caractère multiculturel n'est pas valide non plus.

En terminant, j'ajouterais que, pour faire du Canada un pays où il fait bon vivre, il faudrait établir un processus par lequel les citoyens, le Parlement, l'exécutif de la Couronne pourraient mettre en train des référendums qui lieraient le gouvernement du Canada.

J'espère que, à la fin du débat, mais avant la fin de la séance, les députés feront confiance à la population canadienne et accepteront que cette motion soit mise aux voix.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat.

La motion propose de modifier la Constitution de façon à y prévoir la tenue de référendums sur toute question relevant de la compétence du Parlement fédéral. Une fois l'issue du référendum connue, le gouvernement du Canada serait tenu de prendre les mesures nécessaires pour donner suite à la décision rendue. J'ai plusieurs réserves à formuler à cet égard et au sujet du concept référendaire en général.

D'abord, je m'oppose à cette motion parce qu'elle donne à penser qu'il y a quelque chose de foncièrement mauvais dans notre régime gouvernemental, que notre système parlementaire ne fonctionne pas, et que la Chambre ne reflète pas les espoirs et les aspirations des Canadiens. J'ai toujours rejeté les arguments de ce genre.

Comme le savent très bien les députés, il y a eu, au début des années soixante-dix, un premier ministre qui a dit que l'actuel régime ne convenait pas aux besoins du Canada. Toute une série de changements ont ensuite été proposés à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

J'ai laissé sous-entendre à ce moment-là—et je tiens à faire la même observation aujourd'hui—qu'il revient aux personnes qui trouvent quelque chose à redire au sujet de notre régime parlementaire à en faire la preuve. C'est à elles de nous dire où se situe le problème et de nous proposer une meilleure solution.

Le député qui m'a précédé a parlé des régimes en place aux États-Unis et en Suisse. J'ai déjà entendu ces arguments. On cite l'exemple des régimes européens et de l'expérience américaine. Je leur pose toujours la même question: Qu'est ce qui vous fait croire que les gouvernements en Italie, en France, en Suisse ou aux États-Unis sont si parfaits et que c'est notre régime à nous qui doit subir des changements radicaux?

Je soutiens que la Chambre des communes a effectivement commis des erreurs, mais depuis près de 125 ans qu'elle existe, elle a obtenu des résultats qui se comparent favorablement avec ceux de n'importe quel autre gouvernement démocratique, voire de n'importe quel gouvernement du monde quant à cela. À mon avis, ce sont eux qui devraient avoir l'obligation de faire la preuve que notre régime parlementaire est un échec.

Je m'oppose par ailleurs à cette motion en raison de ce qu'elle dit du rôle du Parlement. Le député vient de dire: «C'est de l'Accord de libre-échange que tout le monde vient de parler.» Je ne vais pas chercher à comprendre la stratégie du Parti libéral.

Je l'ai déclaré à maintes reprises au cours de la campagne électorale: «Je suis prêt à aborder toutes les questions. J'accepte de dire quelle est ma position à leur égard.» Si le Parti libéral a déclaré qu'il ne tenait à parler que de libre-échange, c'est lui qui a pris cette décision et il devra en supporter les conséquences pendant les deux ou trois prochaines années. À mon avis, les députés ont encore davantage l'obligation de dire quelle est leur position sur certaines questions très controversées.

Au cours de la campagne électorale de 1984, la question de l'avortement n'était pas primordiale, mais à l'instar d'autres députés, j'estime que tous les députés et tous ceux qui souhaitent le devenir doivent faire connaître ouvertement leur position sur le problème moral le plus complexe du XX^{e} siècle.

Quand il s'agit d'un problème comme celui-là, je ne pense pas devoir changer d'attitude en fonction de l'opinion publique. Bien des gens m'ont dit en effet: «Sans

doute avez-vous procédé à des sondages dans votre circonscription. Sans doute avez-vous pris connaissance des résultats du sondage Gallup. La majorité des Canadiens ne sont pas d'accord avec vous là-dessus.» Je n'accepte pas de jouer ce jeu. À mon avis, les députés ne devraient pas avoir à se dire: «J'ai certains principes mais si je constate qu'ils sont désuets, je suis certes disposé à les changer.»

Je trouve que le régime de la libre entreprise est un excellent régime. Des députés me disent: «Bonté divine, la province que vous représentez a opté pour le socialisme. Peut-être devriez-vous vous faire socialiste.» Je leur réponds ceci: «Le temps seul dira si j'ai tort ou raison, mais j'ai foi dans le régime de la libre entreprise et j'ai le devoir de faire connaître ma position à mes électeurs de façon qu'ils puissent décider en conséquence.» Une fois que mes électeurs dûment informés ont décidé, j'ai le devoir d'agir.

Quant aux changements apportés à la fiscalité, je dirai que le député qui a présenté cette motion faisait partie du gouvernement. Tout comme moi et tous ceux qui s'intéressent à la réforme fiscale, il savait que le Parti progressiste conservateur avait préconisé au cours des élections de 1988 une réforme complète de la fiscalité. Cela faisait partie de son programme électoral. Nous avons tous posé des questions à ce sujet et je n'ai jamais hésité à décrire quel était le programme du parti conservateur à ce sujet, programme que nous avons mis en application. À ceux qui me disent: «Vous savez, la TPS n'est pas populaire», je réponds, «Écoutez, je vais vous dire pourquoi je suis en faveur de cette mesure. C'est parce que la taxe sur les ventes des fabricants est une mauvaise taxe. Je suis contre une taxe qui encourage la création d'emplois à Rochester et à Chicago, mais non pas au Canada. C'est pour cela que nous devons la changer.» Si nous partons du principe que la TVF n'est pas une bonne taxe, nous devons conclure forcément qu'elle n'est pas populaire. Je suis d'accord avec ceux qui pensent ainsi. Je n'aime pas les taxes. Je ne suis pas particulièrement de bonne humeur le jour où je dois payer mes impôts fonciers. Le fait de payer des taxes m'irrite mais c'est une réalité de la vie.

• (1330)

J'ai entendu un annonceur à la radio demander aux gens comment ils imaginaient le paradis. En ce qui me concerne, le paradis ressemble assez au Canada, mises à part les taxes forcément. Il n'y aura pas de taxe au paradis. Mais elles font partie de la vie ici bas au Canada.

Le gouvernement n'a pas été élu que pour prendre des décisions populaires. Il a été aussi élu pour prendre des décisions difficiles. Rappelez-vous 1984, monsieur le Président, l'année de l'élection du gouvernement actuel. Le jour suivant, les journaux disaient: «Les conservateurs de Mulroney ont surtout et avant tout pour mission de prendre des décisions difficiles.» Nous avons pu voir où nous menaient les décisions faciles. Nous avons vu, sous le gouvernement précédent, qu'elles menaient inévitablement à la faillite. Les décisions qu'il a prises étaient faciles. Or, notre tâche est de prendre des décisions difficiles. Je dis aux députés que nous avons le devoir de nous montrer réceptifs, nous devons nous informer de ce que nos électeurs souhaitent et nous devons être honnêtes. Mais au bout du compte, comme le disait Edmund Burke, nous devons faire preuve de jugement dans l'exécution de la politique de l'État. C'est ce que le gouvernement fait depuis six ans. J'ai été très fier de faire partie de ce gouvernement et de ce grand régime parlementaire.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion proposée par l'honorable député de Calgary-Nord-Est.

[*Traduction*]

Je comprends bien les propos du député concernant l'opportunité de tenir des référendums. Je dois dire toutefois que cette formule est étrangère à notre régime de gouvernement parlementaire. C'est pourquoi je n'appuierai pas la motion, même si je suis bien disposé à l'égard de la proposition du député.

Il importe que nous nous rendions compte à la Chambre que si le député a présenté une motion pareille, c'est à cause de la conduite déshonorante du gouvernement conservateur.

À mon point de vue, nous débattons ce genre de motion parce que le niveau d'incompétence du gouvernement est tel que la population doit chercher le salut à l'extérieur de la Chambre. Elle connaît l'insensibilité du gouvernement d'en face, qui ne craint pas de faire fi des souhaits de la population. Il est prêt à écraser l'opposition pour parvenir à ses fins. Les Canadiens en ont assez de ce genre de traitement. Ils veulent en finir avec ce gouvernement. Ils veulent avoir leur mot à dire au moyen de référendums.

C'est ce qui a amené le député de Calgary-Nord-Est à proposer cette motion. Il a compris ce qui se passait. Il reconnaît ainsi tout ce que ce terrible gouvernement fait subir au pays. Il a abandonné le navire conservateur avant que sa propre carrière soit ruinée. Nombre de députés conservateurs vont d'ailleurs voir leur carrière brisée aux prochaines élections.

Que dit le député de Calgary-Nord-Est dans cette motion? Il dit que les Canadiens ont le droit d'exprimer directement leur point de vue sur des questions-clés que le gouvernement propose et auxquelles il estime que ceux-ci s'opposent. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Les Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services, aux compressions de l'assurance-chômage, aux réductions de VIA Rail, à la vente de sociétés d'État, aux compressions budgétaires, à la disposition de récupération qu'a proposée le gouvernement. Le gouvernement a présenté toute une série de mauvaises mesures législatives.

Le député de Niagara Falls clame à qui veut l'entendre qu'il a parlé de la taxe sur les produits et services dans tous les discours qu'il a prononcés pendant la campagne électorale. A-t-il aussi parlé des compromis à VIA Rail? Non. A-t-il parlé des compressions au régime d'assurance-chômage? Non. Le ministre du Commerce extérieur avait même déclaré que ce régime ne subirait aucun changement. En gros, ces changements ont été présentés quelques mois seulement après les élections.

Le gouvernement a réussi à induire les Canadiens en erreur. Il les a convaincus de voter pour lui en dépit de tout un ensemble de projets de réformes gardés secrets, mais que nous avons découverts et dénoncés, en faisant vouloir que le gouvernement s'apprêtait à mettre en oeuvre des projets dont il niait l'existence. Nous avons posé des questions, nous avons obtenu des réponses, mais après les élections, ces réponses ont été changées.

Les Canadiens ont été trompés en 1988. Ils demandent maintenant des référendums sur les différentes questions que le gouvernement a soumises à la Chambre parce qu'ils ne savaient pas, au moment des élections, qu'elles surgiraient.

En d'autres mots, les référendums pourraient servir de palliatif. Ils signifient que les gens sont très en colère. Les Canadiens sont tellement irrités de ne pas avoir pu choisir leurs représentants en fonction des faits réels qu'ils demandent maintenant de se prononcer par référendum sur le programme du gouvernement. Nous devrions avoir la possibilité d'examiner les projets de loi et de décider si c'est, à notre avis, un projet de loi que nous voulons vraiment au Canada. Il y a trop de projets de loi du gouvernement dont les Canadiens ont trop entendu parler et qu'ils ne veulent pas voir adopter.

Je suis un fervent défenseur de cette institution et de notre système parlementaire. Je suis convaincu que, comme l'a dit le député de Niagara Falls, la Chambre a généralement bien représenté les désirs du peuple canadien au fil des années. D'une façon générale, au fil des ans, la Chambre a toujours bien servi la population canadienne, et la méthode de prise de décision que nous appliquons, selon laquelle le gouvernement propose et la Chambre dispose, a bien fonctionné dans l'ensemble.

Des problèmes peuvent surgir toutefois. Je ne dis pas que le système est parfait, et je serais le dernier à défendre une telle position, mais pour reprendre une vieille citation qu'on attribue, je crois, à Winston Churchill, la démocratie n'est peut-être pas la meilleure forme de gouvernement, c'est peut-être même la pire, mais il n'en demeure pas moins qu'elle est encore meilleure que les autres.

En disant cela, je garde à l'esprit le mode de fonctionnement de la Chambre, que nous pouvons certainement améliorer. Nous pouvons rendre la Chambre plus représentative, de diverses façons, et nous cherchons tous des moyens de le faire. Mais je ne crois pas qu'un référendum soit un moyen approprié d'y parvenir.

Cela étant dit, je crois qu'au cours des années, les décisions de la Chambre ont généralement été un reflet fidèle de la volonté de la population du Canada. Pourtant, j'affirme que maintenant, ce n'est plus le cas. Je le dis parce que ce gouvernement a fait trop de choses qu'il n'avait pas promises et qui allaient même complètement à l'encontre de ses promesses et de ses intentions originales.

Franchement, c'est une vraie honte, monsieur le Président, et je suis désolé si je donne l'impression d'adopter une attitude sectaire sur cette question, car je peux comprendre la frustration du député de Calgary-Nord-Est. Après tout, il a été expulsé du groupe parlementaire

conservateur en raison de son opposition à une taxe qu'il croyait foncièrement injuste.

Mais il n'y avait pas que la taxe. Il s'est opposé à plusieurs autres politiques qui lui semblaient fondamentalement mauvaises. Elles étaient mauvaises en grande partie parce qu'elles étaient contraires aux promesses faites durant la campagne. Qui plus est, elles étaient mauvaises pour le Canada. Il y a une éternité que nous le répétons. Comment nos efforts sont-ils récompensés? Par la clôture. Chaque fois, le gouvernement dit, au bout d'une journée ou deux de débat: «Nous en avons assez entendu. Nous allons imposer la clôture à l'opposition. Nous ne voulons plus entendre expliquer pourquoi vous vous opposez à ce mauvais projet que nous proposons. C'est notre politique, et nous allons l'appliquer. Peu importe ce que les Canadiens ou l'opposition peuvent en penser. Tout ce que nous voulons, c'est que ce projet soit adopté. Nous allons voir quelles seront nos chances en 1992 ou 1993.»

Voilà la nouvelle attitude du gouvernement canadien. Cela ne favorise guère les délibérations de la Chambre. De façon générale, les débats étaient un peu plus longs par le passé. On avait davantage l'occasion de donner son point de vue avant que le gouvernement ne prenne ses décisions. Ce gouvernement-ci a décidé de couper court aux débats à presque toutes les occasions et de faire le moins de cas possible du Parlement. Pour moi, il a tort.

Le député d'Abitibi laisse entendre que je me trompe peut-être. S'il veut dire que le gouvernement, par sa façon de faire, appuie le Parlement, nos institutions démocratiques, les droits des députés de participer aux débats, je lui conseille d'examiner les faits. Je pourrais lui donner une liste, que je n'ai pas en ce moment, des cas où le gouvernement a eu recours à la clôture ou à l'attribution de temps. Au cours de cette législature-ci, je pourrais lui donner les dates où le Parlement n'a pas siégé alors que, d'après le Règlement, il aurait fort bien pu le faire. Je puis dire au député que le gouvernement est directement responsable de toutes ces motions de clôture ou d'attribution de temps et de toutes ces journées perdues parce que le Parlement ne siégeait pas.

• (1340)

J'ai déjà abordé la question à la Chambre. Le député peut se reporter à mes discours antérieurs où il trouvera ces chiffres. Je l'invite à le faire.

Si le député de Calgary-Nord-Est dit sérieusement que son passage de ce côté-ci de la Chambre et son appui aux référendums en général sont attribuables au fait que le gouvernement a perdu la confiance des Canadiens—ce qui d'ailleurs est vrai, à mon avis—, je lui proposerai, comme solution au problème, d'encourager ses collègues de l'autre côté à suivre son exemple. Nous serions très heureux d'avoir l'appui d'un plus grand nombre de députés disposés à voter contre le gouvernement. Qu'ils se joignent au Parti libéral ou qu'ils siègent comme indépendants de ce côté de la Chambre, tant qu'ils sont disposés à voter contre le gouvernement, je serais ravis de les accueillir. Voilà ce que je réponds au député de Niagara Falls.

Nous avons en fait besoin d'une opposition plus forte pour défaire le gouvernement. Nous pourrions alors avoir des élections et voir s'il a encore la confiance des gens, parce c'est là la voie normale. Si le premier ministre veut bien en prendre la décision, il peut toujours dissoudre la Chambre et tenir des élections. Les membres du Parti libéral sont prêts à n'importe quel moment non pas pour un référendum, mais pour des élections générales. Nous serions certes très heureux que le premier ministre juge bon de dissoudre le Parlement et de déclencher tout de suite des élections. Peut-être le député de Niagara Falls pourrait-il aller l'exhorter à le faire pour que nous puissions découvrir si la population canadienne appuie les politiques qui, d'après le député, bénéficient d'un si vaste soutien et sont tellement populaires dans tout le Canada.

Revenant d'un week-end dans la circonscription de Kingston et les Îles, je peux lui affirmer que le gouvernement y est notoirement impopulaire. Les citoyens de ma circonscription ne peuvent pas appuyer les politiques du gouvernement et s'ils devaient se prononcer dans le cadre d'un référendum ou d'élections générales, ils ne les appuieraient sûrement pas.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est expiré. Je remercie la Chambre de son indulgence.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux remercier le député de Calgary-Nord-Est de présenter aujourd'hui cette motion visant un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'engagement direct de la population dans le processus démocratique et sur les référendums. Comme on l'a déjà mentionné, les référendums d'initiative populaire sont vraiment différents et ne sont pas prévus dans le système canadien. Je

rappelle également à la Chambre qu'il est grand temps que le gouvernement du Canada rende davantage de comptes à la population.

Contrairement au député conservateur, je soutiens que cette institution a des lacunes—en fait que tout le Parlement n'est pas efficace—parce qu'elle ne répond pas aux besoins de la population canadienne. Voilà pourquoi notre parti a formé un groupe d'étude qui parcourra tout le pays pour recueillir les idées des Canadiens sur la manière de réformer le Parlement afin qu'il soit plus responsable envers la population.

Par exemple, un gouvernement majoritaire dans ce pays ne semble pas faire l'affaire. Il n'arrive pas à satisfaire les voeux de la population. À quoi rimeraient dans deux ans l'enjeu d'élections qui se tiendraient aujourd'hui? De la fiction peut-être? Notre système de gouvernement responsable est excellent, en théorie, mais responsable envers qui, dans la pratique? Est-ce suffisant de tenir des élections tous les quatre ou cinq ans? D'après moi, non. De nos jours, un gouvernement qui est responsable ne l'est pas uniquement envers la population du pays, il l'est aussi envers les représentants du parti ministériel qui est majoritaire à la Chambre des communes, et cela ne suffit pas.

La motion que propose aujourd'hui le député de Calgary a rapport aux référendums. Je me demande s'il ne va pas trop loin lorsqu'il préconise qu'il y ait aussi bien des référendums tenus à la demande des citoyens et dont les résultats devraient être exécutoires pour le gouvernement, que des référendums dont l'initiative serait celle du gouvernement lui-même. Je crois que nous devrions examiner très attentivement cette proposition. Il faudrait en peser les avantages et les inconvénients avant de l'appliquer dans le cadre de la réforme de notre régime parlementaire. Cette idée serait peut-être beaucoup plus populaire dans l'ouest que dans l'est du Canada.

Les porte-parole libéral et conservateur étaient tous deux des Ontariens. Dans toute l'histoire du Canada depuis la Confédération, les gouvernements provinciaux ont tenu quelque 42 référendums. Trente et un ont été tenus dans les quatre provinces de l'Ouest, trois en Ontario, deux au Québec et six dans la région de l'Atlantique. On a donc eu beaucoup plus souvent recours à cette formule dans l'ouest du pays, par suite peut-être de la désaffection ou des doléances que nourrissent beaucoup de Canadiens de l'Ouest à l'égard des gouvernement et Parlement fédéraux.

Au plan national, on a eu recours deux fois seulement à un référendum: en 1898, au sujet de la prohibition des boissons alcoolisées, et en 1942, lors de la conscription.

J'estime que l'histoire récente nous fournit de nombreuses raisons de remettre en question l'efficacité de notre régime parlementaire. Par exemple, la plupart des Canadiens s'opposent vigoureusement à la taxe sur les produits et services mais se sentent tout à fait impuissants contre elle parce que le gouvernement prétend qu'il a le mandat d'appliquer cette taxe et qu'il l'appliquera envers et contre tous, quelles que soient les conséquences.

Il y a eu le processus du lac Meech. J'étais fortement en faveur de la substance de l'accord que les députés connaissent, mais le processus de négociation—qui n'est pas entièrement le fait du gouvernement, qui en a hérité à bien des égards du gouvernement libéral précédent—est trop secret. Il est restreint à une petite poignée de personnes. Il doit être plus ouvert.

Notre système parlementaire comprend aussi le Sénat qui n'est pas démocratiquement élu, où le premier ministre peut nommer huit membres en surnombre en invoquant une disposition constitutionnelle archaïque—l'article 36 de la Constitution—ce qui est loin d'être démocratique.

Par contre, la majorité au Sénat, ou une minorité dans le cas présent, peut déjouer les voeux de la Chambre élue. Dans un cas comme dans l'autre, c'est inacceptable. Il s'est présenté cet été une situation où des troupes canadiennes ont été envoyées dans le golfe Persique, dans une zone où la guerre est possible, sans que le Parlement soit rappelé. Le golfe Persique, la TPS, le processus de négociation de l'Accord du lac Meech et le Sénat sont des exemples de plus qui montrent que des réformes s'imposent pour rendre le Parlement plus sensible aux voeux de la population canadienne.

Il faut se demander si une deuxième Chambre est nécessaire ou non. Avons-nous besoin d'un Sénat élu? Quel doit être son pouvoir? Faudrait-il, par exemple, que les élections aient lieu à date fixe de façon que le gouvernement ne puisse manipuler l'ordre des travaux à ses fins ni perdre de vue les intérêts de la nation dans son ensemble? Avons-nous besoin d'envisager une représentation proportionnelle, pour que différents points de vue

puissent être régulièrement présentés au centre de ce pays, c'est-à-dire au Parlement du Canada?

Peut-être que nous avons un pays trop diversifié pour qu'un gouvernement majoritaire fonctionne. Un gouvernement majoritaire ne fait peut-être que répondre aux grands centres de population et oublie peut-être les régions moins peuplées.

Devrions-nous jeter un coup d'oeil à nos votes de confiance à la Chambre? Devrions-nous donner aux députés plus de liberté, indépendamment de leur parti, pour qu'ils puissent voter de la façon qui leur plaît?

Cette motion concerne la démocratie directe. C'est la démocratie directe contre la démocratie représentative. Devrions-nous avoir le pouvoir de rappeler notre représentant élu lorsqu'il n'écoute pas les désirs ses électeurs? Devrions-nous donner à la population de ce pays la possibilité de demander des référendums qui lieraient le gouvernement du Canada et le Parlement? Le gouvernement du Canada lui-même devrait-il avoir le droit d'organiser des référendums?

Un gouvernement libéral antérieur a répondu plusieurs fois à la première partie de la question. Je me souviens qu'en 1975 ou 1976, il avait proposé que le gouvernement ait le pouvoir d'organiser un référendum sur la Constitution. Je me souviens que, en 1980, à propos de la loi sur le rapatriement de la Constitution, M. Trudeau avait proposé que le gouvernement du Canada ait le pouvoir de procéder à un référendum sur les modifications à la Constitution. Je me souviens que la Commission Pepin-Robarts, à peu près à la même période, dans les années 1970, proposait une procédure de référendum. La question a donc déjà été envisagée très sérieusement.

Mais l'autre partie de cette résolution proposée par mon collègue de Calgary-Nord-Est est nouvelle et différente; il s'agit de savoir si la population canadienne a le droit de demander un référendum. Ce qu'il dit, c'est que lorsque 10 p. 100 des électeurs signent une pétition, ils devraient avoir ce droit.

Je n'ai pas étudié cette question très sérieusement, mais c'est très différent de ce que nous connaissons aujourd'hui. Mais je tiens également à inviter la Chambre à méditer un exemple, car il y a toujours le risque d'aller trop loin.

Je veux parler de l'exemple de l'État de Californie. Cet État compte environ 13,5 millions d'électeurs. Or, il suffit que 3 p. 100 de l'électorat le demandent pour faire tenir un référendum dont le résultat est irrévocable. Il suffit de 372 000 personnes. C'est beaucoup trop peu. Cela permet aux groupes d'intérêts de manipuler le système. Si nous voulons examiner sérieusement la proposition, il faudra nous assurer de ne pas aller aussi loin dans cette voie. En Californie, par exemple, des élections auront lieu le 6 novembre prochain. Le bulletin de vote comportera 20 questions référendaires correspondant à 20 initiatives différentes. La brochure explicative du bulletin de vote compte 144 pages. On évalue à environ 200 millions de dollars le coût de la campagne entourant ces référendums en Californie.

• (1350)

C'est là un exemple d'une institution devenue délirante; on est allé trop loin dans la voie de référendums mis en branle par les électeurs. On a constaté que les référendums sont maintenant devenus une industrie artisanale en Californie. Ils sont entre les mains d'un petit groupe de personnes qui représentent des intérêts particuliers.

Nous devons nous prémunir contre cela dans notre pays, et nous devrions en fait examiner très sérieusement ce genre de proposition. Nous devons nous demander également si les référendums unissent ou divisent les gens.

Un référendum peut entraîner la division. C'est un aspect qu'il nous faut envisager très sérieusement. Il peut semer la discorde; ça peut être, comme c'est le cas en Californie, un processus détourné par des groupes d'intérêts.

En 1984, par exemple, il y a eu en Californie un référendum à propos des loteries d'État, et la campagne référendaire a coûté 2,6 millions de dollars dont 2,2 millions ont été payés par un fabricant de billets de loterie. Voilà qui montre, monsieur le Président, que ces référendums peuvent devenir captifs de groupes d'intérêts. Ils peuvent être détournés par des intérêts particuliers. En Californie, il en coûte apparemment jusqu'à 2 $ le nom maintenant quand on fait campagne pour réunir des signatures sur une pétition en vue de faire tenir un référendum. Je vais conclure sur cette mise en garde.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je me reporte à un article du *Globe and Mail* du 15 octobre qui traite d'une loi californienne sur les référendums qu'on a expliquée lors d'un congrès du Crédit social en Colombie-Britannique. On a prévenu que des référendums ne peuvent pas être utilisés par des gens ordinaires, mais peuvent l'être par des groupes d'intérêt spéciaux ou de grandes entreprises, pour promouvoir leurs objectifs. Si nous optons pour ce processus, j'estime que nous devons prendre bien soin de ne pas aller aussi loin que l'a fait la Californie.

Par ailleurs, nous devrions examiner sérieusement cette idée. Mon collègue de Calgary dit que nous ne devrions pas aller aussi loin que l'a fait la Californie. Effectivement, dans notre pays, il faut 10 p. 100 des électeurs pour lancer un référendum, contrairement à 3 ou 4 p. 100 en Californie. Qu'on examine au moins la possibilité de tenir des référendums sur les questions constitutionnelles. Qu'on débatte la question; qu'on offre à la popula-

tion la possibilité d'avoir voix au chapitre et d'exprimer ses désirs.

Je crois que nous devrions renvoyer la question à un comité permanent, tenir peut-être quelques audiences à cet égard et permettre à la population de participer avant que nous ne prenions une décision rapide pour ou contre cette option.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat entourant la motion mise de l'avant par le député de Calgary-Nord-Est.

Ce dernier demande à la Chambre de se prononcer sur une modification constitutionnelle qu'il intitule *Loi constitutionnelle de 1990 (référendum)*. En vertu de cette modification, un référendum pourrait être tenu relativement à toute question rentrant dans les catégories de sujets énumérés à l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Un tel référendum pourrait être initié, soit par proclamation du gouvernement du Canada, soit par une pétition d'au moins 10 p. 100 des électeurs du Canada.

L'objectif poursuivi par la motion est intéressant. En effet, bien que le Canada soit l'un des pays les plus libres et démocratiques de la planète, il est important de toujours chercher à renforcer la participation populaire dans les affaires de l'État. C'est l'essence même de notre tradition démocratique qui fait d'ailleurs l'envie de plusieurs autres pays.

D'autre part, s'il est un constat qui s'est dégagé du récent débat constitutionnel entourant l'Accord du lac Meech, c'est sans doute celui qui a trait à l'implication directe que la population canadienne veut avoir dans les questions importantes de notre pays.

J'aimerais toutefois que nous étudiions plus attentivement la proposition faite par le député.

D'abord, est-ce le seul moyen de permettre la participation à la population canadienne aux affaires de l'État? Non. Le référendum ne constitue certes pas le seul moyen que nous puissions envisager pour atteindre les objectifs poursuivis. En effet, on pourrait penser à quelques autres comme, par exemple, la tenue d'audiences publiques au cours desquelles la population est invitée à venir se prononcer sur la question débattue.

Monsieur le Président, cette forme de consultation populaire permet d'entendre les principaux points de vue et peut être très facilement mise sur pied.

Depuis le début de la Confédération, cette forme de consultation populaire a été utilisée presque essentiellement au niveau provincial. On pense tout de suite aux deux référendums tenus à Terre-Neuve, en juin et juillet 1948, qui ont permis à la population terre-neuvienne de décider de l'entrée de cette province dans la Confédération canadienne. On se souvient également de celui de mai 1980, tenu au Québec sur l'avenir de la province au sein de la Constitution canadienne.

Il y a également eu d'autres expériences au niveau provincial et ce, surtout dans les provinces de l'Ouest. Il est intéressant de noter que la grande majorité de ces consultations portaient sur la prohibition des alcools.

Par ailleurs, au niveau national, et c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, le Canada n'a eu recours à cette forme de consultation qu'à deux reprises depuis sa création, c'est-à-dire en 1898 au sujet de la prohibition et en 1942 au sujet de la conscription.

Monsieur le Président je ne veux pas m'attarder sur les débats qui ont eu lieu à ce sujet au Québec et dans les autres provinces. Qu'il suffise de rappeler que le jour du plébiscite, le 27 avril 1942, les Canadiens français du pays votèrent dans une proportion de 80 p. 100 contre la demande du gouvernement alors que les Canadiens anglais se prononcèrent en bloc en sa faveur.

Cet épisode, on le sait, a mis à jour une profonde division entre Canadiens français et Canadiens anglais sur cette question. Il ne s'agit pas, monsieur le Président, de rejeter en soi la possibilité de tenir des référendums au niveau national. Il s'agit plutôt de souligner que cette procédure de consultation populaire, bien qu'intéressante dans les objectifs qu'elle poursuit, comporte des risques dont celui, comme l'expérience le démontre, de polariser les opinions et de diviser la population. C'est, en effet, une façon de procéder qui force les décisions sans toujours permettre d'approfondir les questions ni favoriser la consultation. Elle semble favoriser la confrontation plutôt que la conciliation, diviser les électeurs en «pour» ou «contre» et, en ce sens, ne pas laisser de place au compromis.

C'est pourquoi il me semble difficile d'appuyer la résolution de ce député sur-le-champ. Je crois plutôt que cette question, aux nombreuses ramifications et aux conséquences importantes, se doit d'être étudiée beaucoup plus attentivement. Il ne serait pas sage d'aller de l'avant avec une si importante question sans avoir pu en analyser tous les aspects, toutes les conséquences et en déterminer les modalités, ce que le député propose de faire après plutôt qu'avant l'adoption de la modification.

Monsieur le Président, si nous décidions que le référendum constitue la meilleure façon d'impliquer la population, il faudrait se demander, par exemple, quelles sont

les questions qui pourraient faire l'objet d'un référendum, qui peut initier une telle procédure, quelles devraient être les règles régissant ce processus, quels sont les meilleurs moyens d'assurer que la population soit convenablement informée des enjeux réels sur lesquels elle est appelée à voter. . .

M. Kindy: Arrête donc de parler!

M. Saint-Julien: Le député de Calgary-Nord-Est me dit d'arrêter de parler, mais il n'y a pas un député de l'Ouest qui va dire à un Québécois de cette Chambre d'arrêter de parler parce que c'est mon privilège, monsieur le Président!

Je poursuis donc. Je regarde le député de Calgary-Nord-Est qui me dit de la fermer, mais on se souvient qu'il s'est présenté deux fois au Québec et il n'a jamais gagné. Il s'est présenté dans l'Ouest où il a gagné, mais il a toujours perdu au Québec. Il ne nous empêchera pas de parler dans cette Chambre!

Il faudrait de plus se demander quels sont les meilleurs moyens d'assurer que la population soit convenablement informée des enjeux réels sur lesquels elle est appelée à voter, s'il faut une majorité dans chacune des régions du Canada ainsi qu'une majorité nationale et encore bien d'autres questions que vous pouvez aussi bien imaginer que moi.

Monsieur le Président, d'autre part, il m'apparaît essentiel de resituer cette question dans le contexte plus large et plus global de processus de modification constitutionnelle. Le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, a déclaré le 23 juin dernier et réitéré de nouveau le 25 août à Gaspé, je le cite: «Avant d'entamer une nouvelle réforme de la Constitution, nous devons définir un nouveau processus de modification constitutionnelle». Ce nouveau processus devra être tel que les Canadiens le souhaitent, plus ouvert, plus transparent et plus large.

Le premier ministre a également indiqué que nous devions toujours trouver de meilleurs moyens de modifier la Constitution, des moyens qui concilient la nécessité de faire participer la population et d'agir de façon démocratique avec les contraintes juridiques présentes dans la Constitution.

Je conclus donc, monsieur le Président, en disant que je suis en faveur de trouver des moyens qui permettront une plus grande implication des citoyens à nos travaux. Mais voter en faveur de la motion présentée aujourd'hui serait procéder à la pièce, sans avoir analysé tous les aspects de la question et sans avoir consulté la population.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE RENÉ HIGHWAY

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, au nom des Manitobains, des autochtones canadiens et des amateurs d'art du Canada, je voudrais souligner le décès de l'un des jeunes talents artistiques de valeur du Canada. Je désire rendre hommage à René Highway qui est décédé jeudi dernier d'une méningite à l'âge de 36 ans.

De cet artiste né au nord du Manitoba, nous nous rappellerons l'imagination et l'innovation qu'il a apportées à ses chorégraphies et à ses danses et nous nous souviendrons aussi de lui comme d'un talentueux acteur de cinéma et de télévision.

Avec son frère aîné Tomson, René Highway a exploré le choc des cultures blanches et autochtones dans le théâtre et la danse. Son oeuvre célèbre la fierté que lui inspire son patrimoine et son peuple.

À sa famille du Manitoba, j'offre mes plus sincères condoléances. Le Canada a perdu une jeune et vibrante inspiration.

Les dons offerts à la mémoire de René Highway seront acceptés avec reconnaissance par le Native Earth Performing Arts Inc., situé au sous-sol du 37, avenue Spadina à Toronto, en Ontario.

J'espère que les députés se joindront à moi pour pleurer la grave perte que viennent de subir sa collectivité et notre pays.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, le 15 octobre, nous avons fait connaître à Genève notre position de négociation en tant que membre du GATT.

Le Canada demande une réduction des subventions qui faussent les échanges, un meilleur accès aux marchés

Article 31 du Règlement

internationaux et une clarification de l'article XI du GATT, qui autorise l'imposition de quotas d'importation pour soutenir nos secteurs de gestion des approvisionnements, comme l'industrie laitière.

Également, lundi dernier, l'association de producteurs connue sous le nom de Fédération canadienne des producteurs de lait a lancé une campagne publicitaire pour mieux faire connaître aux consommateurs les travaux du GATT. Malheureusement, sa publicité télévisée a aussi eu pour effet de faire craindre aux producteurs que le gouvernement ait changé sa position à propos de la gestion de l'offre.

J'affirme qu'il n'en est rien. Dans son bulletin publié à Toronto le lundi 15 octobre 1990, M. Peter Oosterhoof, vice-président de la Fédération canadienne des producteurs de lait et vice-président de la Commission ontarienne de commercialisation du lait, a fait la déclaration suivante:

> Cette campagne a pour objectif de faire mieux comprendre aux Canadiens les défis que doit relever l'industrie laitière canadienne, et d'obtenir l'appui actif du public pour les positions prises dans les négociations commerciales internationales par la Fédération canadienne des producteurs de lait et par le gouvernement canadien.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le Bureau de la politique de concurrence a annoncé vendredi dernier qu'il allait demander au Tribunal de la concurrence de faire enquête sur l'acquisition, par Southam Incorporated, de journaux en Colombie-Britannique.

Cette décision confirme la nécessité de tenir des audiences devant le Comité permanent de la culture et des communications sur la concentration de la propriété dans les médias. En effet, les Canadiens jugent indispensable d'avoir une presse libre et responsable.

Cette question inquiète les Canadiens, car ils craignent que la presse ne leur fournisse plus l'éventail complet des divers points de vue, qui s'impose pour formuler des jugements éclairés. C'est pourquoi nous ne pouvons plus rester passifs devant la concentration de la propriété des journaux. La concentration de la propriété dans les médias, c'est plus qu'une simple fusion ou acquisition ou qu'un simple fait.

Les nouvelles et les informations, éléments indispensables à toute prise de décision, sont en train d'être regroupées, homogénéisées, expurgées. Ce ne sont plus toutes les informations qui conviennent d'être publiées que nous lirons dans les journaux, mais plutôt toutes les informations qu'on nous servira.

L'ÉCONOMIE

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au nom des habitants de la Nouvelle-Écosse, je voudrais vous exprimer ma profonde déception devant la politique économique qu'adopte le gouvernement du Canada.

Sa politique des taux d'intérêt élevés fait mal aux consommateurs de toutes les régions du pays, mais surtout aux personnes oeuvrant dans l'industrie extractive.

De plus, les taux d'intérêt élevés nuisent énormément à toutes les petites entreprises du pays. Ce sont pourtant ces entreprises qui créent les milliers de nouveaux emplois dont a si désespérément besoin le pays. Toutefois, à cause des taux d'intérêt élevés, les mesures prises par le gouvernement d'en face ne pourront que contribuer à la fermeture de petites entreprises au pays.

Sa politique visant à maintenir la valeur élevée du dollar canadien n'avantage en rien nos associations de fabricants canadiens. Elle aura plutôt comme conséquence de faire perdre leur emploi à des milliers de travailleurs canadiens.

Finalement, il y a la TPS. Pourquoi le gouvernement canadien instaure-t-il une taxe sur les produits et services pendant que le pays se trouve au beau milieu de la toute première récession authentiquement canadienne? Pourquoi le gouvernement tient-il tant à imposer une taxe sur les produits et services quand il sait que cette taxe fera grimper le taux d'inflation et disparaître des emplois? Autrement dit, la TPS sera catastrophique pour l'économie canadienne.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le gouvernement ne doit avoir de cesse qu'il n'ait fait disparaître l'analphabétisme au Canada.

En effet, l'analphabétisme se solde notamment par des chances de succès perdues, une efficacité réduite, et un sentiment d'aliénation et de dégoût de soi. Que dis-je, les Canadiens dans leur ensemble souffrent de ce que certains de leurs concitoyens sont dans l'incapacité de participer pleinement à la vie de la société et de contribuer pleinement à la productivité.

De nos jours, on reconnaît de plus en plus que ce sont les ressources humaines de notre pays qui sont sa plus grande richesse. À l'avenir, en effet, la croissance économique de notre pays dépendra de l'ingénuité, des connaissances, des talents et de l'ambition collective des Canadiens.

Le gouvernement doit continuer de s'attaquer aux problèmes qui entravent l'avancement des citoyens, y compris l'analphabétisme. L'incurie en ce domaine entraînerait des conséquences incalculables pour les individus et la société.

J'exhorte vivement le gouvernement à poursuivre sa lutte contre l'analphabétisme. Nous ne devrions avoir de cesse que tous les Canadiens sachent au moins lire et compter. Pour l'amour des Canadiens et du Canada, nous ne saurions nous satisfaire de moins.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PME

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en cette Semaine de la PME 1990, des milliers d'entrepreneurs auront la chance d'échanger et de discuter de questions d'affaires sous le thème «Qualité et productivité: une combinaison gagnante».

Les entrepreneurs d'aujourd'hui doivent faire face à la concurrence mondiale et à des consommateurs de plus en plus exigeants. Les entreprises canadiennes doivent, non seulement égaler les prix et les services de leurs concurrents à l'échelle locale ou régionale, mais se battre pour être concurrentielles à l'échelle mondiale. Cela signifie: offrir les produits et services que leurs clients veulent avoir et sur lesquels ils peuvent compter.

Comme les grandes entreprises, les PME doivent concevoir et mettre en oeuvre des stratégies précises en matière de qualité et de productivité.

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a prouvé son soutien dans ce sens aux entreprises en créant un prix distinct pour souligner la qualité dans le cadre du Programme des Prix Canada pour l'excellence en affaires.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, l'une des mesures législatives les plus dommageables qui soient, le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, sera adoptée ce soir parce que les sénateurs libéraux ont capitulé.

Voici ce que le sénateur Hébert a déclaré au mois de mai:

> . . .non seulement nous devons résister jusqu'à ce que le gouvernement accepte de négocier loyalement avec le Sénat pour en arriver à un compromis honorable, mais si nous ne le faisions pas, nous trahirions les millions de Canadiens qui nous ont appuyés jusqu'à ce jour, nous trahirions les plus vulnérables d'entre eux, les plus pauvres et les plus démunis: les chômeurs de ce pays.

Article 31 du Règlement

Les libéraux ont trahi ces Canadiens. L'adoption de cette mesure signifie aussi l'adoption des mesures de récupération des allocations familiales et des prestations de la sécurité de la vieillesse.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit comprendre que le projet de loi C-21 aura des conséquences terribles pour les Canadiens au moment où nous entrons dans une récession. À cause des nouvelles exigences concernant la norme variable d'admissibilité, il sera encore plus difficile pour les travailleurs déplacés d'obtenir des prestations de chômage même s'ils versent des primes plus élevées depuis le premier janvier.

Si les conservateurs sont déterminés coûte que coûte à faire proclamer cette mesure, je leur demande alors de faire preuve de compassion. Qu'ils retardent la mise en oeuvre de cette nouvelle norme variable d'admissibilité plus exigeante et qu'ils conservent l'ancienne. Le Sénat libéral a trahi les travailleurs et la ministre demeure maintenant notre dernier espoir. Je fais appel à ses sentiments en lui demandant de réexaminer cette disposition et d'aider les chômeurs canadiens.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, du 21 au 27 octobre, c'est la Semaine de la petite entreprise au Canada.

La Semaine de la petite entreprise vise à reconnaître l'importante contribution des petites entreprises dans l'économie canadienne et à offrir une tribune permettant l'échange d'information entre petites et moyennes entreprises, partout au pays.

Près des trois quarts des emplois qui ont été créés au pays au cours des dernières années l'ont été au sein de petites entreprises. Elles sont à l'origine du quart des bénéfices et des salaires des entreprises comptant moins de 50 employés. Tout le monde sait que les petites entreprises sont le moteur de notre économie.

Le gouvernement reconnaît l'importance de maintenir un monde des affaires solide à travers le pays. La création de l'APECA et du BDO ont entraîné des activités économiques et une prospérité sans précédent, pour les régions éloignées.

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, les producteurs laitiers de l'Île-du-Prince-Édouard s'inquiètent profondément de l'avenir de leurs entreprises ainsi que de la sécurité de leurs familles et de leurs localités. En offrant au GATT de réduire de moitié l'aide consentie aux producteurs laitiers au titre du soutien des

Article 31 du Règlement

prix et d'ouvrir le marché canadien dans une proportion de 5 p. 100, le gouvernement actuel fait une grave erreur.

Les producteurs laitiers du Canada n'ont jamais donné leur accord à la proposition d'accorder un accès en volume égal à 5 p. 100 aux Américains. Ils étaient prêts à offrir un accès en valeur équivalant à 5 p. 100, mais pas plus de 3 p. 100 en volume. Qu'on ne s'y trompe pas. Ce gouvernement va à l'encontre de l'avis des producteurs laitiers du Canada.

L'Accord de libre-échange et l'échec du gouvernement aux négociations du GATT montrent que celui-ci ne protège pas les intérêts des producteurs laitiers ni le système de gestion de l'offre.

Je demande au ministre du Commerce extérieur de porter une plus grande attention aux négociations du GATT qui concernent l'agriculture et de se préoccuper davantage des producteurs laitiers et des régions rurales du pays.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, aujourd'hui est la première journée de la semaine annuelle des petites entreprises. Mon collègue, le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme, a annoncé le thème de cette année qui est «Qualité et productivité: En tête de la concurrence».

Nous le savons tous, les petites entreprises sont aujourd'hui confrontées à de nombreux changements dans les méthodes commerciales, les techniques de commercialisation et les demandes des consommateurs. C'est le rythme accéléré de ces changements qui nous a amenés à mettre la qualité et la productivité à l'avant-plan.

Comme le ministre l'a souvent souligné, pour être compétitives, les entreprises canadiennes doivent faire plus que se contenter d'offrir des prix, des services et des modèles identiques à ceux de leur compétiteurs à l'échelle locale et régionale. Ils doivent faire face à la concurrence internationale, ce qui veut dire qu'ils doivent fournir des produits et des services que leurs clients veulent et sur lesquels ils peuvent compter.

Dans son discours, le ministre expose l'idée maîtresse de la semaine des petites entreprises de cette année. Avec l'appui du gouvernement fédéral, nous pouvons avoir la certitude que les dirigeants de petites entreprises canadiennes relèveront les nouveaux défis du marché mondial en mutation constante.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration bloque l'application des programmes de réadaptation des travailleurs et des normes variables d'admissibilité dans l'espoir que les victimes feront retomber l'odieux de la situation sur l'opposition au Sénat.

Depuis juillet, son ministère refuse de débloquer des ressources pour les personnes qui ont droit au recyclage en vertu de l'article 26. Les fonctionnaires disent que la demande augmente et que les fonds manquent parce que le Sénat n'adopte pas le projet de loi C-21. Rien de moins vrai.

Au même moment, la ministre a pu doubler les crédits affectés aux programmes permettant d'offrir un emploi à temps partiel aux personnes menacées de mise à pied. Ce type d'emploi masque le taux réel de chômage. Les indicateurs économiques nous révèlent qu'environ 140 000 emplois à temps plein ont disparu dans le seul secteur de la fabrication au cours de cette année.

La ministre peut agir sur les deux fronts dès aujourd'hui. Elle peut s'engager à débloquer, dès que le Sénat aura adopté le projet de loi C-21, des crédits pour les personnes à qui on refuse le recyclage depuis juillet. Elle peut aussi appliquer rétroactivement les normes variables d'admissibilité pour ceux qui ont été durement frappés dans les régions à chômage élevé.

Il est temps que la ministre joigne le geste à la parole.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ce gouvernement peut-il exploiter un chemin de fer moderne? Une fois de plus, tout semble indiquer que non.

VIA Rail vient de sortir son splendide matériel roulant tout neuf, doté des plus modernes accessoires et aménagements: tout ce que vous puissiez imaginer, même le chauffage électrique et non à la vapeur. La seule chose qui ait été oubliée, c'est l'installation d'un réservoir pour les excréments humains.

Les trains tout neufs de VIA Rail continuent de déverser des excréments humains le long des voies, pour le grand malheur des gens qui y travaillent.

Nous avons demandé avec insistance à ce gouvernement et aux libéraux avant lui de donner à VIA Rail les ressources nécessaires pour avoir un équipement réellement moderne pour la prochaine décennie et au-delà, mais ils ont fait la sourde oreille.

Pourtant, cela n'est peut-être pas si surpenant. De la part d'un gouvernement qui a laissé tomber les trains de voyageurs, c'est parfaitement logique.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, alors qu'on se retrouve à près de deux mois de l'entrée en vigueur de la TPS, le milieu des affaires et les Canadiens ne savent toujours pas à quoi s'en tenir, quant à la taxe sur les produits et services.

Le Sénat libéral et Jean Chrétien continuent de prendre le gouvernement en otage et bafouer la démocratie avec comme conséquence de créer un climat d'instabilité chez nos gens d'affaires et la population en général. Entre autres, 7 millions de Canadiens attendent de savoir s'ils recevront leurs chèques avant Noël pour compenser certains effets de la TPS, représentant ainsi quelque 600 millions de dollars, dont malheureusement on ne sait toujours pas s'ils pourront être versés à temps pour Noël.

Monsieur le Président, devant tant d'abus de pouvoir, souhaitons à tout le moins que les gens de Beauséjour saisissent le mauvais séjour que leur réserve Jean Chrétien, s'il les représente ici à Ottawa.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cet automne, malgré l'économie en récession, malgré les milliers de travailleurs qui perdent leur emploi par suite des fermetures d'usines quasi hebdomadaires, malgré le fait que des milliers de Canadiens souffrent de la politique de taux d'intérêt élevés et de hausse du dollar, le premier ministre a dit qu'il ne convoquerait pas une conférence des premiers ministres sur l'économie.

Je voudrais demander ceci au vice-premier ministre: le gouvernement ne montrera-t-il pas du leadership à cet égard, pour une fois? Va-t-il immédiatement annoncer une conférence des premiers ministres sur l'économie ou bien n'est-il pas disposé à le faire parce qu'il craint de faire face à la réalité de sa propre incurie économique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en ce moment, le premier ministre se trouve dans l'ouest du Canada pour parler aux gens de notre politique et des questions qui se posent et pour défendre les réalisations du gouvernement. Il n'agit sûrement pas en personne qui a peur de faire face à des problèmes très difficiles.

Comme le député le sait, si l'Accord du lac Meech avait été adopté, un processus permanent aurait été mis en place en ce qui concerne ces conférences. Malheureusement, avec l'échec de l'accord, il n'a pas été possible de mettre en oeuvre ces dispositions.

Je peux cependant dire à mon honorable ami que des consultations complètes ont actuellement lieu sous les auspices du ministre des Finances. Il doit tenir des réunions avec les ministres des Finances des provinces, puis s'entretiendra avec les ministres du Travail et d'autres importants représentants de l'économie canadienne, dans le cadre du processus d'établissement du budget. Il serait certes prématuré en ce moment particulier de convoquer une conférence, compte tenu du processus qui est déjà en marche.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au moment où notre pays a besoin d'un leader, le vice-premier ministre confirme que, une fois encore, le premier ministre se soustrait à ses responsabilités.

[*Français*]

Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait très bien que ce genre de conférences avait lieu très souvent dans le passé, et que ce n'est pas seulement à cause de l'Accord du lac Meech que l'on aura le droit de convoquer de telles conférences. Alors, je demande encore une fois au vice-premier ministre pourquoi, en cette période de récession, le gouvernement n'est-il pas prêt à convoquer une conférence immédiate des premiers ministres provinciaux et du premier ministre du Canada sur l'économie? On a grandement besoin d'une telle conférence.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il n'est sans doute pas faux de dire

qu'on ne nous a pas proposé grand-chose de très constructif comme solution aux graves problèmes soulevés par les premiers ministres des provinces. Si le ministre des Finances a entamé des consultations, c'est notamment pour discuter de questions économiques et voir s'il y avait des propositions intéressantes. Jusqu'à maintenant, elles se résument à peu de chose.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les fermetures d'usine privent de leur emploi des milliers de travailleurs spécialisés, comme je l'ai dit. Il y a par exemple les 500 travailleurs de Kelsey, à Windsor, qui est partie à une transaction aux termes de laquelle Varity Corporation versera 15 millions de dollars au gouvernement.

Je le demande au vice-premier ministre, le gouvernement utilisera-t-il cet argent pour créer un nouveau fonds de développement économique afin d'aider le secteur privé à remplacer les emplois que les fermetures d'usines font disparaître dans des villes comme Windsor et tant d'autres localités partout au Canada? Est-il disposé à prendre au moins cette modeste première mesure pour commencer à réparer le tort qu'il fait subir quotidiennement à l'économie, aux travailleurs et aux familles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le leader de l'opposition pourrait pousser à la roue en amenant le Sénat à adopter le train de mesures financières du gouvernement. Cela lui ferait beaucoup de bien, ainsi qu'à son parti et à notre pays.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député était à la Chambre lorsque le ministre d'État à l'Industrie, aux Sciences et à la Technologie a énuméré les investissements et les nouvelles initiatives qui créeront de l'emploi à Windsor et dans les environs. . . Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, et le député en est conscient, car il a connu des expériences semblables, s'étant occupé de rajustements et de restructuration dans le secteur de la fabrication. Ces rajustements et cette restructuration se font en ce moment, mais ils s'accompagnent d'investissements massifs de Ford, de General Motors et d'autres fabricants d'automobiles qui amélioreront leurs moyens de production de manière à pouvoir livrer concurrence dans les années 90 et au début du XXI[e] siècle.

* * *

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le premier ministre suppléant nous dit que les premiers ministres n'ont en rien contribué au débat sur l'économie du Canada, étant donné que le taux de chômage continue de grimper, que les faillites ne cessent de s'accroître, est-ce que le ministre des Finances est toujours d'accord, est-ce qu'il appuie toujours la politique du gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow, qui insiste, qui continue d'imposer des taux d'intérêt trop élevés aux Canadiens. Est-ce qu'il est toujours d'accord avec une politique qui nous amène dans une récession?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète à l'intention de mon ami les raisons qui justifient la politique soutenue de taux d'intérêt élevés.

Nous avons traversé une période où la croissance de l'économie a été plus rapide que sa capacité à absorber cette croissance. Il en est résulté les pressions inflationnistes des années 1987, 1988 et 1989, dont il subsiste encore aujourd'hui certains éléments. Les coût unitaires de main-d'oeuvre augmentent à un rythme de plus de 6,5 p. 100. Le taux équivalent se situe à 5 p. 100 aux États-Unis et à près de 4 p. 100 ailleurs dans d'autres pays comme le Japon et l'Allemagne. Il est crucial de maîtriser ces tensions inflationnistes. Nous nous y employons.

L'indice des prix à la consommation s'est établi à des niveaux raisonnables ces derniers mois. Nous nous inquiétons des fluctuations qu'il pourrait subir au cours des prochains mois à cause des pressions que la crise dans le golfe exercera sur les cours pétroliers, mais nous espérons que les taux d'intérêt vont continuer de baisser comme nous l'avons vu cet été. Tout dépendra, toutefois, des difficultés concernant le prix du pétrole.

C'est la direction que nous suivons, et nous sommes convaincus que les politiques que nous appliquons donnent de bons résultats.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre du Revenu, car celui-ci a décrété que les Canadiens devront payer la TPS à compter du 1er janvier, que la loi ait été adoptée ou non.

Si les Canadiens se rendent compte qu'ils ne sont pas tenus de payer cette taxe parce que le Parlement n'aura pas encore adopté la loi à cet égard, le ministre imagine-t-il le chaos et la confusion qui s'installeront lorsque des consommateurs très mécontents viendront pour acheter des produits ou des services? Le ministre va-t-il aller de l'avant avec cela, sachant que le vérificateur général ne croit pas pouvoir mettre efficacement en oeuvre cette taxe?

M. Beatty: Vous devriez demander cela à Allan MacEachen.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si le député se renseignait, il saurait que ce que j'ai dit spontanément à quelque 12 ou 15 journalistes, vendredi dernier, était conforme à ce que le ministre des Finances et moi-même, entre autres, avons toujours dit, et que le titre de l'article de l'un des 12 ou 15 journalistes en question a été cité hors contexte car, à la phrase suivante, comme on peut le lire dans la transcription de la rencontre, un journaliste a demandé si la taxe entrerait en vigueur même si le projet de loi n'était pas adopté. Ce à quoi j'ai répondu: «Non, non. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit espérer qu'il sera adopté au plus tôt.»

Cela étant dit, monsieur le Président, le député devrait savoir que le monde des affaires a fait savoir, par la bouche du président ou du directeur général de la Chambre de commerce du Canada ou d'autres, que tous les jours que le Sénat retarde l'adoption de ce projet de loi s'installe une incertitude qui coûte cher au monde des affaires. J'ose croire que le député aura le courage de parler ici à ses collègues libéraux et de s'assurer que le projet de loi sera adopté.

Des voix: Bravo!

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser au ministre du Revenu national, car nous avons parlé ce matin au journaliste du quotidien qui a rédigé et expliqué cet article. En fait, l'entrevue a eu lieu directement entre lui et le ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Je voudrais donc poser la question suivante au ministre: Dit-il que ses propos, qui ont été cités à profusion dans le *Financial Post* et qui ont été enregistrés par le journaliste en question, ont été falsifiés? Nie-t-il ce qui a été rapporté dans le *Financial Post*?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pensais avoir expliqué très clairement, il y a quelques instants, ce qui s'est passé parce que la déclaration a été citée hors contexte.

S'il prend connaissance de la transcription de l'entrevue, le député saura que nous discutions du moment, en novembre, où ce projet de loi serait adopté ou non au Sénat. Nous parlions du 1er, du 9 et du 15 novembre. J'ai alors fait une déclaration au sujet du moment, en novembre, où le projet de loi sera adopté. J'ai simplement dit: «La TPS entrera en vigueur le 1er janvier 1991, peu importe le moment où le projet de loi sera adopté au Sénat», c'est-à-dire en novembre. Plus tard, on m'a demandé—et je répète ce que je viens de dire au député—si je voulais dire que la TPS entrerait en vigueur même si le projet de loi n'était pas adopté. Et j'ai répondu: «Non, non. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit espérer qu'il sera adopté au plus tôt.» Et cela est conforme à ce que j'ai toujours dit.

Le problème dans toute cette affaire, c'est que, comme le Sénat tarde à adopter le projet de loi, les commerçants et les entreprises ne savent plus à quoi s'en tenir et se demandent ce qui se passe. Or, nous sommes certains qu'il sera adopté au Sénat et qu'il deviendra loi. Les commerçants et les entreprises devraient donc se préparer d'avance, dans leur propre intérêt.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, franchement, le ministre louvoie et tergiverse pour essayer d'éviter. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait-il énoncer son préambule et poser sa question.

M. Langdon: Je tiens à dire au ministre qu'il est temps qu'il dise clairement à la Chambre ce qu'il a déclaré vendredi. Est-il prêt à dire clairement aux Canadiens que

c'est le Parlement qui fait encore les lois du Canada et non le percepteur d'impôt en chef?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, on m'a souvent reproché d'esquiver les questions, mais le député semble se lancer tantôt d'un côté et tantôt de l'autre sans savoir où il va.

J'ai déjà répondu deux fois à sa question. S'il veut dire que c'est la Chambre des communes qui établit les programmes, qui adopte les lois et qui détermine les politiques du Canada, il a absolument raison. C'est pourquoi les sénateurs devraient respecter les traditions du Parlement et adopter le programme législatif comme ils doivent le faire et comme leur demandent les commerçants et les entreprises.

[*Français*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce n'est pas possible pour un ministre d'éviter une réponse directe à une question aussi importante que celle que nous avons ici.

Je dois demander à ce ministre: Est-ce qu'il est prêt à nous dire que ce n'est pas lui qui doit décider de cette taxe? C'est le Parlement du Canada, le Parlement tout entier: la Chambre des communes ainsi que le Sénat.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ma réponse est la même en français.

• (1430)

[*Traduction*]

Le député patine sur une glace mince, pour employer son vocabulaire. J'ai répondu très clairement à la question et mes commentaires de vendredi étaient conséquents avec ce que j'ai toujours dit.

Puisque le député s'intéresse tant à cette question, j'espère qu'il sera d'accord avec ce que le président de la Chambre de commerce du Canada a dit. M. Jack St. Clair a dit ceci: «Nous croyons que la TPS doit entrer en vigueur maintenant qu'elle a été adoptée par la Chambre des communes, parce que les commerçants et les entreprises ne peuvent pas attendre. Si elle était retardée ou annulée, nous perdrions de l'argent.»

Nous demandons aux commerçants et aux entreprises de se préparer dès maintenant parce que nous croyons que la TPS sera en place le 1er janvier. Plus tôt ils se prépareront et s'inscriront, plus tôt ils pourront profiter des avantages qui découlent d'une inscription anticipée.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La politique financière et monétaire de ce gouvernement et du ministre des Finances est en train de tuer la petite entreprise. Des taux d'intérêt élevés, un dollar trop cher et une TPS trop compliquée incitent les gros investisseurs d'Allemagne et du Japon à retirer leur argent et à le rapatrier.

À quel moment le ministre des Finances commencera-t-il à écouter la petite entreprise, se rendra-t-il compte qu'elle ne peut pas fonctionner dans ce climat économique et retirera-t-il la TPS?

M. Andre: Outrage à la Chambre des communes.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député nous dit qu'il veut du leadership. Je l'invite à regarder dans son propre parti.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Jean Chrétien disait, en janvier 1980: «Je ne pense pas que cette taxe devrait être mise en pratique». Le 5 mars 1990, il disait: «Il serait irresponsable de la part des libéraux de promettre de supprimer la TPS, que propose Ottawa, sans offrir autre chose pour la remplacer.» Le 27 septembre: «Je veux la mort de cette taxe.»

La fin de semaine dernière: «Nous annulerons toutes les taxes. Il y aura peut-être une TPS. Je ne sais pas le résultat.» Je vais vous donner quelques exemples. Il disait que les services ne devraient pas être taxés, puis il ajoutait: «Je suis déjà en train de constituer un comité pour envisager d'autres solutions. Nous ne faisons que commencer.»

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il me semble que le 23 juin, il disait: «Nous avons du travail à faire.» Il a donc attendu quatre mois avant de former un comité pour envisager ce que les autres solutions pourraient être. Il pense à faire bloquer la TPS par les sénateurs libéraux de l'autre endroit. Mais où sont ses autres solutions? «Nous avons du travail à faire. Je pense constituer un comité de notre parti pour commencer à envisager d'autres solutions.»

Monsieur le Président, les Canadiens veulent un leadership. Ce n'est pas du leadership.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Il fait encore une fois un amalgame de coupures de presse et de citations. Il sait que notre chef a déclaré catégoriquement que cette taxe sera annulée lorsqu'il deviendra premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mills: Le ministre des Finances ne veut pas répondre à la question. Il esquive la question. Il l'élude. Voyons comment il va répondre à une question toute simple.

La Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui pourrait venir en aide aux petites entreprises canadiennes, a besoin d'une réforme. C'est une mesure que tout le monde à la Chambre s'accorde à trouver bonne. Quand va-t-il faire quelque chose d'aussi simple que tâcher de réformer cette loi qui peut venir en aide à ce secteur vital de notre économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que Jean Chrétien a été absolument catégorique. C'est le terme qu'il a employé, catégorique. Il a dit: «La TPS sera sur la table. Il y aura peut-être une TPS, je ne connais pas le résultat.» Est-ce cela être très catégorique, monsieur le Président? Ou est-ce le même genre de cynisme politique libéral qui leur faisait dire en 1974: «Nous n'aurons pas de contrôle des prix et des salaires.» Et qu'avions-nous en 1975? Le contrôle des prix et des salaires.

Puis, en janvier 1980, ils disaient: «Nous ne laisserons pas imposer une taxe de 18c. le gallon.» Et qu'avions-nous quelques mois plus tard? Une hausse du prix de l'essence de 50, 60, 70c. le gallon. Monsieur le Président, c'est là le genre de cynisme. . .

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 20 septembre, j'ai écrit au premier ministre pour demander la tenue d'une enquête approfondie sur tout ce qui s'est passé à Kanesatake, ainsi que sur les événements connexes de Kahnawake. Le 16 octobre, le premier ministre a dit à la Chambre, et je cite: «Il y a une motion pour renvoyer le tout à un comité parlementaire.»

Le gouvernement fédéral se contente-t-il de ne rien faire ou bien le vice-premier ministre va-t-il s'engager aujourd'hui, au nom du gouvernement, à tenir une enquête fédérale approfondie sur les événements tragiques de cet été?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout comme l'indique ma collègue, la Chambre a été saisie d'une motion que le gouvernement souhaitait mettre aux voix, contrairement à l'opposition. Elle aurait permis de renvoyer toute cette affaire à un comité de la Chambre.

Ma collègue sait bien, comme tous les autres députés, que depuis la réforme du système des comités instaurée par notre gouvernement, les comités sont les maîtres de leur destinée au sein de la Chambre des communes. Ils peuvent décider à n'importe quel moment d'un mandat qui, à leur avis, servirait les intérêts des Canadiens.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, la réponse du ministre est totalement inacceptable. C'est de la lâcheté, elle ne vise pas. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis sûr que la députée ne souhaite pas utiliser ce genre de langage. Voudrait-elle poser sa question?

M. Clark (Yellowhead): Rétractez-vous.

Mme Blondin: Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au vice-premier ministre: Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre qu'une enquête parlementaire est en fait justifiée, qu'elle aura lieu et qu'il cessera de tourner autour du pot?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr, compte tenu de la réaction de ma collègue, que la question mérite une réponse pour l'instant; je me propose d'attendre la fin de la période des questions afin d'examiner ce qui a été dit.

Je peux dire à ma collègue qu'elle sait, comme tous les députés, que tous les comités permanents de la Chambre des communes ont le pouvoir d'entreprendre des travaux qu'ils estiment importants pour les Canadiens.

Je peux informer ma collègue que si elle souhaite mettre cette motion aux voix aujourd'hui, je suis sûr que les leaders à la Chambre pourraient s'entendre pour que la Chambre soit saisie de la motion qui a été présentée et que le gouvernement souhaitait mettre aux voix, contrai-

rement aux partis de l'opposition. Ces derniers aimeraient peut-être reconsidérer leur opinion maintenant.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. À 14 h 15 cet après-midi, le gouvernement fédéral ne s'était toujours pas adressé aux tribunaux pour obtenir une injonction concernant le barrage Rafferty-Alameda et l'arrêt des travaux en cours. Le vice-premier ministre sait sûrement que le gouvernement de la Saskatchewan a ordonné à ses entrepreneurs de poursuivre ces travaux jour et nuit. Jusqu'à maintenant, ceux-ci n'ont pas encore entrepris en amont les travaux de canalisation du bassin Souris et ils n'ont pas non plus entrepris l'aménagement du réservoir du bassin Souris, qui causerait le plus de tort à l'habitat faunique. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu quatre jours pour solliciter une injonction? Quand entend-il soumettre aux tribunaux les documents pertinents afin d'obtenir une injonction, et demandera-t-il aux tribunaux de statuer séance tenante?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Le ministre de l'Environnement étant actuellement à Washington pour y rencontrer M. Reilly et d'autres fonctionnaires américains à la suite de la bonne nouvelle de l'adoption des amendements concernant la loi américaine sur la pureté de l'air, monsieur le Président, je me réjouis de faire savoir à la Chambre que des avocats du gouvernement du Canada sont en Saskatchewan afin de présenter à la Cour du banc de la Reine de cette province les documents nécessaires pour obtenir l'injonction pertinente, ainsi que nous l'avions annoncé la semaine dernière.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je suis consterné du temps que le gouvernement a mis à agir. Le 2 mai de cette année, j'ai signalé au ministre de l'Environnement de l'époque que les travaux se poursuivaient. À ce moment-là, certains membres de la Commission menaçaient de démissionner. En fait, ce jour-là, le ministre m'avait répondu: «Nous sommes en train de vérifier quelles sont ces activités. Si nous découvrons qu'elles ne sont pas justifiées pour des raisons de sécurité ou autrement, nous prendrons la décision qui s'impose.» Le ministre pourrait-il me dire pourquoi il a fallu au gouvernement presque six mois pour conclure que le gouvernement de la Saskatchewan avait enfreint l'accord, et pourquoi n'a-t-il pas cherché beaucoup plus tôt à empêcher ce dernier de poursuivre les travaux?

• (1440)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Tous les jours de la semaine dernière, monsieur le Président, les députés des partis d'opposition n'ont cessé de presser le gouvernement de s'adresser aux tribunaux pour obtenir une injonction visant à faire cesser les travaux en Saskatchewan. Comme nous avons annoncé la semaine dernière que nous allions le faire, les partis d'opposition ont immédiatement décidé qu'ils voulaient autre chose. Quand j'ai annoncé aujourd'hui à la Chambre des communes que les avocats du gouvernement s'adressaient cet après-midi aux tribunaux, ils ont bien pris garde de ne pas m'assurer de leur appui. Ils préfèrent m'interroger sur le passé et faire fi de la demande pressante qu'ils m'adressaient la semaine dernière.

En réalité, monsieur le Président, nous nous adressons cet après-midi aux tribunaux. Nous agissons exactement ainsi qu'ils le souhaitaient la semaine dernière; dans ces conditions, j'estime que, contrairement à leur habitude, ils devraient prendre la parole pour nous faire savoir qu'ils nous appuient.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le ministre dira-t-il à la Chambre et aux Canadiens comment est financé le groupe d'intervention qui se trouve dans le golfe Persique? Ce financement est-il prélevé sur le budget courant de fonctionnement et d'entretien ou sur un fonds spécial?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le sait le député, le gouvernement ou n'importe quel autre gouvernement n'aurait pas pu prévoir la crise du golfe Persique.

Le député demande si le financement provient du budget de fonctionnement et d'entretien ou d'un fonds

spécial. Je peux l'informer qu'on fournit les ressources nécessaires à l'entretien des hommes et des femmes dans le golfe Persique afin de remplir l'engagement pris par le gouvernement du Canada de décourager l'agression et d'appliquer les sanctions de l'ONU. Ces ressources seront fournies pendant toute la durée de la crise, mais actuellement, elles proviennent du budget global du ministère de la Défense nationale.

Je peux informer le député que nous discutons actuellement avec des collègues des conséquences de la crise du golfe Persique sur nos ressources. Encore une fois, je voudrais assurer au député et à ses collègues que les ressources nécessaires sont en place actuellement pour permettre aux hommes et femmes qui servent le Canada de le faire d'une manière qui rende le risque acceptable.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, si je pose cette question, c'est parce que je crains que cela n'ait un effet nuisible sur l'opération, ce qui m'inquiète beaucoup.

J'ai reçu plusieurs appels en fin de semaine. D'après ce que je crois comprendre, certains contrats militaires ont été annulés en raison d'un manque de fonds. Par conséquent, l'entretien des armes utilisées par les troupes déployées dans le golfe Persique risque d'être compromis. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le groupe d'intervention canadien déployé dans le golfe obtiendra de façon constante le meilleur soutien possible?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aimerais revenir à la première partie de la question du député, si vous me le permettez, parce qu'elle est importante.

Un dénommé Gerry Lanigan a fait à la presse des déclarations qui sont tout à fait fausses. Le député n'est pas obligé de se fier à ma parole. Mais il peut croire la parole du président de la compagnie pour laquelle travaille M. Lanigan. Celui-ci s'est excusé pour les propos tenus par M. Lanigan, et les a dénoncés.

Je tiens à dire au député que nous fournissons aux militaires les ressources nécessaires. Nous essayons de faire tout en notre pouvoir pour convaincre les Canadiens que les hommes et les femmes qui représentent les intérêts du Canada sont munis de tout l'équipement dont ils ont besoin, quel que soit son coût.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous avons appris que la force multinationale déployée dans la région du golfe Persique compte environ 27 navires et sous-marins pouvant lancer de 375 à 500 missiles nucléaires. Étant donné les risques élevés d'affrontements et les tensions énormes dans le golfe, le secrétaire d'État prendra-t-il des mesures, par l'entremise des Nations Unies, afin que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Union soviétique retirent immédiatement toutes les armes nucléaires se trouvant dans cette région?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme il le fait toujours, le député a bien pesé ses mots. Il a dit: «pouvant lancer des missiles». Il a ensuite tiré la conclusion logique et donné à entendre que ces navires avaient l'intention de lancer des missiles. Il sait pourtant que ce n'est pas le cas.

Il sait aussi que le gouvernement du Canada, à l'instar des divers gouvernements qui se sont unis pour offrir, sous le commandement de l'ONU, une remarquable démonstration d'opposition à l'offensive qu'a menée l'Irak contre le Koweït, a, comme politique, d'agir dans la mesure du possible sous les auspices des Nations Unies.

Il doit savoir que des discussions se poursuivent dans le but d'élargir si possible le mandat des Nations Unies. Il doit savoir également que le Canada et tous les autres pays concernés espèrent que ce conflit se réglera sans qu'on ait recours à la force et que les troupes irakiennes, qui n'avaient aucune raison d'envahir leur pays voisin, se retireront du Koweït. Nous pourrons ensuite discuter de la très grave question des armes nucléaires, chimiques et biologiques qui se trouvent dans cette région, c'est-à-dire trouver un moyen de contrôler et d'éliminer progressivement les stocks d'armes de l'Irak et d'autres pays.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le secrétaire d'État connaît l'incroyable puissance destructrice des armes nucléaires.

Dans les circonstances, pourrait-il demander à nos alliés dans le golfe de s'engager publiquement à ne pas utiliser d'armes nucléaires dans ce conflit et de retirer

toutes les armes qui se trouvent actuellement dans cette région? Ne pourrait-il pas le leur demander?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député suit ces dossiers depuis déjà quelque temps et il est l'un des députés qui étudient attentivement les procédures des Nations Unies.

Il sait que les participants aux discussions tenues jusqu'à maintenant au Conseil de sécurité en sont venus à un consensus extraordinaire et qu'ils poursuivent toujours leurs discussions afin de déterminer si ce consensus pourrait être élargi. S'il y réfléchit bien, il verra que toute demande, qu'elle provienne du Canada ou d'un autre pays, pour ce genre de mesure unilatérale concernant les armes nucléaires ou certaines armes nucléaires, irait tout simplement à l'encontre du but recherché.

* * *

VARITY CORPORATION

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Il n'ignore pas que l'Ontario a utilisé jusqu'au dernier sou des 9,4 millions de dollars reçus de la Varity Corporation au profit des travailleurs touchés par les fermetures de ses usines en Ontario. Le gouvernement fédéral s'est contenté, de toute évidence, d'encaisser sa part de 25 millions de dollars pour la déposer dans le fonds d'administration générale.

Pourquoi ne se montre-t-il pas aussi sensible au sort des travailleurs touchés que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, en leur consacrant sa part de cet argent?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je dois d'abord rétablir les faits pour la gouverne de mon collègue. Nous n'avons pas récupéré 25 millions, mais bien 15,6 millions de dollars.

Deuxièmement, mon collègue sait fort bien que l'entente que nous avons conclue avec le gouvernement de l'Ontario et les Travailleurs unis de l'automobile à propos de la Varity Corporation était une entente de portée générale comportant quatre ou cinq éléments différents auxquels le gouvernement de l'Ontario a souscrit.

Les 15 millions de dollars en question, comme c'est le cas pour tout l'argent qu'administre le gouvernement fédéral, seront utilisés dans l'intérêt du pays. Je ne garantis pas qu'il servira à une seule fin ou qu'il sera affecté spécialement à un programme en particulier.

Je répète que cette entente est une bonne affaire. Nous croyons que les solutions de la Varity Corporation favorisent les travailleurs, le pays et la province de l'Ontario. Je crois que c'est tout ce que le monde souhaitait, et c'est ce que nous avons réussi à obtenir.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le ministre a parfaitement raison. La part du gouvernement fédéral est de 15 millions sur 25 millions de dollars.

Le gouvernement a bien besoin actuellement de démontrer qu'il s'intéresse au sort des travailleurs. Je repose ma question: pourquoi ne fait-il pas preuve d'autant de coeur que le nouveau gouvernement néo-démocrate de l'Ontario en affectant, à des fins spéciales, ces fonds découlant des mesures que la Varity a prises et qui touchent les travailleurs. Ce sont eux qui devraient en profiter et non pas ses amis des milieux d'affaires.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Ontario a décidé d'utiliser l'argent comme il l'entendait.

Le gouvernement du Canada pourrait prendre une décision différente. Cela ne signifie pas pour autant, comme le laisse entendre mon collègue, qu'il n'en fera pas profiter les travailleurs concernés. Le gouvernement peut prendre des moyens différents pour remettre cet argent aux travailleurs et aux compagnies concernés. Le député s'en prend à mes amis des millieux d'affaires. Nous sommes contents quand ces compagnies peuvent créer des emplois. Cela fait un bout de temps que mon collègue critique cette notion. Je crois que la décision du gouvernement de l'Ontario est très bonne. Et que nous ferons très bien nous aussi d'utiliser cet argent de la façon que nous croyons la plus utile pour les Canadiens.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a sept millions de Canadiens qui doivent recevoir un chèque avant l'entrée en vigueur de la TPS. Ces chèques devaient leur parvenir au mois de décembre, avant Noël. Compte tenu du fait que les sénateurs libéraux et Jean Chrétien continuent de faire de l'obstruction afin de retarder l'entrée en vigueur de la TPS, est-ce que le ministre va pouvoir tout de même adresser ces chèques

aux Canadiens, ou plutôt, est-ce que ceux-ci devront être sous embargo tant que la TPS n'aura pas été votée au Sénat?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très inquiet au sujet des chèques de crédit pour la TPS. Après la sanction royale, il doit y avoir une période de deux ou trois semaines avant de pouvoir expédier les chèques aux personnes à faible revenu pour qu'elles puissent recevoir le chèque avant Noël. Le Sénat doit donc adopter le projet de loi au plus vite.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis plusieurs mois, les dirigeants du CN et de VIA de Montréal travaillent ensemble pour abolir le réseau ferroviaire et le transport des passagers dans les circonscriptions d'Abitibi, Roberval et Témiscamingue. Est-ce que le ministre va s'abaisser à accepter les recommandations de ces dirigeants du CN et de VIA de Montréal, qui n'ont aucune considération pour les régions éloignées?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon prédécesseur a annoncé qu'une étude spéciale aurait lieu pour examiner les options coûts-bénéfices du transport pour les communautés vraiment isolées. J'attends les résultats de cette étude.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ MANITOULIN AIR SERVICE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Manitoulin Air Service a annoncé qu'elle mettrait fin à sa liaison régulière entre Elliott Lake, l'île Manitoulin et l'aéroport international Pearson, à Toronto, à compter du 1er novembre, parce que le gouvernement impose de nouveaux frais d'atterrissage qui s'élèveront 56 000 $ par année.

Pourquoi le gouvernement détruit-il ce service aérien vital entre le nord de l'Ontario et l'aéroport international de Toronto?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député doit se rendre compte qu'en raison de la déréglementation, il y a eu ces cinq dernières années une augmentation d'environ 20 p. 100 du nombre de liaisons aériennes et du nombre de vols.

Comme nous voulons exploiter nos installations le plus efficacement possible, nous avons opté pour le recouvrement d'une partie des coûts. Les frais dont vous parlez ont été imposés dans le cadre du programme de recouvrement des coûts. La même situation prévaut dans tout le Canada.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'un bon service aérien est vital pour la survie et la croissance économique du nord de l'Ontario. À Elliot Lake, nous avons déjà perdu 2 400 emplois rattachés aux mines d'uranium cette année. Nous voulons diversifier notre économie.

J'aimerais que le ministre dise si, compte tenu des besoins du nord de l'Ontario, il éliminera ces nouveaux frais d'atterrissage et maintiendra le service aérien vital offert par Manitoulin Air Service?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, la population de l'Ontario et du Québec tient à ses services. Je peux dire au député que les services en Ontario et au Québec ont connu une croissance de 16 p. 100 en 1988. Le nombre hebdomadaire de vols d'avions autres qu'à réaction a augmenté de 24 p. 100.

En vertu du principe de recouvrement des coûts, les usagers des services paient pour l'exploitation la plus efficace possible du système. C'est exactement ce que nous faisons.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et traite de la privatisation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson.

Compte tenu de l'échec flagrant de la politique de ce gouvernement en matière de déréglementation et de privatisation, pourquoi le ministre entreprend-il de privatiser les deux aérogares du plus gros aéroport au pays après avoir reçu seulement trois soumissions qui ne faisaient même pas suite à un appel d'offres, plutôt que de recourir à un processus de consultation en règle qui permettrait vraiment de déterminer si la privatisation des aérogares était à l'avantage tant des voyageurs que des contribuables canadiens?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon ami sait sûrement, et je suis sûr qu'il n'a pas voulu induire la Chambre ou la population en erreur, que nous sommes en voie de privatiser, ou de

louer à long terme à l'entreprise privée, les services non aériens offerts à l'aéroport Pearson.

Mon cher ami peut penser que c'est le devoir du gouvernement de décider s'il devrait y avoir quatre ou cinq services de restauration à l'aéroport, mais nous croyons que l'entreprise privée peut le faire mieux que nous.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Lorsqu'il a annoncé cette décision la semaine dernière, le ministre a déclaré, quand on lui a demandé si les entreprises privées préserveraient les emplois existants: «Je ne suis pas ici pour sauver des emplois.»

Je demande au ministre, qui s'agite et qui crie, comment il peut se permettre de faire une déclaration aussi irresponsable, lorsque 14 000 emplois dépendent de ces aérogares et que des milliers de Canadiens viennent de perdre leur emploi dans le seul secteur du transport aérien.

Le ministre garantira–t–il ces emplois au lieu de se perdre en vaines paroles, car on avait dit la même chose aux employés d'Air Canada: «Ne vous tracassez pas; soyez heureux!» Il y a actuellement 3 000 de ces personnes qui ne sont pas très heureuses.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon ami ne m'a pas cité correctement. Je vais compléter la citation. J'ai dit: «Je ne suis pas ici pour sauver des emplois. Je suis ici pour favoriser l'émergence de possibilités.» C'est ce que j'ai dit.

Vous auriez dû être là, comme le porte–parole du NPD. Vous n'aviez qu'à y être. Le porte–parole du NPD y était. Pourquoi n'étiez–vous pas là?

Maintenant, monsieur le Président, parlons des emplois à l'aéroport Pearson. Pourquoi le député ne m'a–t–il pas demandé les chiffres exacts? Transports Canada compte 450 employés à l'aéroport Pearson, 450; de ceux–ci, 275 relèveront toujours de Transports Canada. Le député voulait donc parler de 175 emplois.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier mimistre. Le premier ministre avait promis à la population de la Colombie–Britannique qu'il y aurait une enquête publique complète sur le projet Kemano d'Alcan.

Or, le 12 octobre, le Cabinet a adopté un décret exemptant ce projet d'audiences publiques et d'une étude d'impact sur l'environnement. Pourquoi?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député ne l'ignore pas, il y a eu des audiences publiques qui ont été tenues par un groupe indépendant formé d'experts réputés, comme le président de l'Université de la Colombie–Britannique, M. Strangway, un éminent scientifique.

Ce groupe a tenu des audiences publiques. Il a accumulé quelque 22 volumes de témoignages scientifiques et est venu à la conclusion qu'il suffirait de quelques mesures d'atténuation pour assurer la conservation et la protection des pêches au saumon quinnot de la rivière. Il a conclu, et c'est aussi la conclusion du gouvernement, monsieur le Président, que cette étude équivalait au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice–premier ministre.

Les trois principaux scientifiques fédéraux qui ont examiné ce projet ont déclaré publiquement que le gouvernement était intervenu pour influencer la décision prise relativement au projet Kemano d'Alcan. Quatre ministres des pêches qui se sont succédé, James McGrath, monsieur le Président, Roméo LeBlanc et Pierre de Bané, avaient promis que ce projet serait soumis à une enquête publique et à une évaluation environnementale complète.

Pourquoi n'a–t–on pas procédé ainsi pour ce projet, qui aura pour effet d'abaisser de trois pieds le niveau de l'eau du fleuve Fraser?

• (1500)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): D'abord, si ma mémoire est bonne, que le député me corrige si j'ai tort, il a appuyé l'entente conclue il y a trois ans environ.

Quant à la question qu'il soulève, je tiens à dire, monsieur le Président, que, d'après nos renseignements, les allégations de tentative faite pour étouffer une affaire ne sont pas fondées. Si le député a des preuves ou si quelqu'un en a, qu'ils les présentent à la Chambre afin que nous puissions les étudier comme il se doit. Je trouve toutefois étrange, monsieur le Président, qu'un groupe d'étude comme celui–là, dirigé par un si distingué citoyen de la Colombie–Britannique que le président de l'Uni-

versité de la Colombie-Britannique, soit accusé d'essayer d'étouffer un scandale.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

RENVOI D'UNE QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vu la réponse que le vice-premier ministre m'a donnée à propos de l'enquête fédérale sur les événements à Oka, je demande le consentement unanime concernant une motion. Appuyée par le député de Broadview—Greenwood, je propose:

> Que la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été 1990 soit renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cette proposition faisait évidemment partie de la motion originale sur laquelle nous n'avons pas pu voter quand nous en avons discuté. J'aurais aimé que la députée m'en parle avant de proposer sa motion. Comme je l'ai dit, le gouvernement, dans la motion qu'il a présentée, se montrait prêt à renvoyer le sujet au comité. Mais comme le leader parlementaire de la députée me le dit souvent: pas de surprises, je n'aime pas les surprises.

Pour montrer que je réagis plus vite aux imprévus que le leader de l'opposition, nous donnons notre consentement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Simple clarification, monsieur le Président. Le leader du gouvernement dit que la motion originale renfermait cette disposition. Si ma mémoire est bonne, il proposait le renvoi de la question au Comité de la justice et non au Comité des affaires autochtones. Je me trompe peut-être, mais il me semble qu'il parlait du Comité de la justice. Voudrait-il préciser?

M. Andre: Vous avez raison, c'est bien cela. Mais comme mon collègue de la Défense nationale l'a fait remarquer aujourd'hui, les comités de la Chambre sont parfaitement libres de choisir les sujets d'étude, depuis la réforme apportée par notre gouvernement. Nous ne voyons donc aucun inconvénient à autoriser ce qui pouvait se faire de toute façon.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre est-il en train de déclarer que, contrairement à la politique des conservateurs au Comité des transports, il laissera vraiment ses membres du Comité des affaires autochtones participer à une réunion du comité, afin qu'ils puissent demander que cette question en particulier soit étudiée?

M. Andre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Encore une fois, le Nouveau Parti démocratique essaie de prêter de mauvaises intentions aux députés de ce côté-ci de la Chambre, et je m'y oppose.

M. le Président: La motion dont la Chambre est saisie porte que toute la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été dernier soit renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones. La Chambre semble consentir.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition si-

gnée par 95 de mes électeurs, qui viennent de Elliston, Duntara, Bonavista, Spillars Cove, Catalina, Little Catalina, Melrose et de la région de Port Union.

Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup du fort taux de chômage à Terre-Neuve, qui est le plus élevé au pays, et du fait qu'il faut actuellement accumuler 14 semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-chômage. Ils sont mécontents et voudraient que l'entrée en vigueur des normes variables d'admissibilité ramène cette période à dix semaines, comme cela se produit chaque année depuis 1976.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de mettre en vigueur les normes variables d'admissibilité dans les plus brefs délais, soit dès maintenant.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur et le devoir de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de Clearwater, de Logan Lake et de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui ne s'expliquent pas que le gouvernement songe à imposer une taxe spéciale sur les imprimés dans le cadre de son projet de taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font observer que la chose imprimée est une pierre angulaire de toute société démocratique et que nous serions le seul pays au monde à la taxer. Ils ne veulent pas en entendre parler.

Par ailleurs, monsieur le Président, des électeurs de Kamloops disent s'opposer à la taxe sur les produits et services et, après avoir énuméré une foule de raisons à l'appui de leur position, ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision et d'amorcer une véritable réforme fiscale qui soit équitable.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): J'ai l'honneur de présenter quatre pétitions signées par de très nombreux électeurs de la magnifique circonscription de Vancouver-Est.

Les pétitionnaires persistent à contester la taxe sur les produits et services. Ils rejettent l'actuelle proposition du gouvernement. Ils veulent que le régime fiscal soit réformé de façon à prévoir un véritable impôt minimal pour les particuliers et les sociétés riches.

Ils tiennent à s'assurer que lorsqu'il y aura dans la population un large consensus au sujet d'une réforme de la taxe de vente, le gouvernement n'en profitera pas pour effectuer une ponction fiscale massive. Ils veulent que le gouvernement abandonne ce projet de faire peser le fardeau fiscal sur les Canadiens ordinaires en imposant une taxe à la consommation régressive, et qu'il entreprenne une véritable réforme fiscale.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un devoir de présenter, au nom d'électeurs de Saskatoon—Humboldt et des environs, deux pétitions dans lesquelles ils contestent catégoriquement la taxe sur les produits et services et demandent au gouvernement d'abandonner ce projet.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'honneur de prendre ici la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom de mes électeurs, qui demandent que le gouvernement retire cet ignoble projet de loi sur la TPS et oublie cette taxe.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais porter à votre attention deux séries de pétitions. Cette pétition, qui vous est adressée par l'entremise de la Chambre, signale que le gouvernement du Canada a imposé des frais qui vont restreindre les services d'entretien ménager pour les anciens combattants et accroître sensiblement le coût des soins de longue durée.

Ces anciens combattants rappellent qu'ils ont déjà servi leur pays et estiment qu'ils ne devraient pas se voir imposer ces mesures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les anciens combattants de services adéquats et aggravent leurs ennuis financiers.

• (1510)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): L'autre série de pétitions porte sur l'application de la TPS aux livres. Nous avons reçu des centaines de pétitions qui nous signalent que les livres échappaient à la taxe dans notre pays et que, pour la première fois, le gouvernement va assujettir les revues, les livres et les journaux à la TPS. Cette taxe est abominable. Elle frappe l'imprimé qui est le fondement de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société instruite et productive.

À la veille du Jour de l'alphabétisation, que nous célébrerons la semaine prochaine, je prie le gouvernement de revenir sur sa décision de taxer la lecture, le moyen de comprendre intellectuellement la société dans laquelle nous vivons.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RETRAIT DE L'ORDRE Nº 16 DU GOUVERNEMENT ET DE TOUS LES AMENDEMENTS S'Y RATTACHANT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, durant tout l'été, on a voulu réunir le Parlement pour discuter d'une question importante: la crise du Golfe. Le lundi 24 septembre, l'honorable secrétaire d'État a déposé une motion, nous l'avons lue. Le 27 septembre, il y a eu un amendement par mes honorables collègues de l'opposition officielle, il y a eu un sous-amendement par le Nouveau parti démocratique. Le lundi 16 octobre, à 17 h 30, le secrétaire parlementaire du ministre leader du gouvernement a demandé le consentement de la Chambre, disant: «Je l'ai, je demande que l'on retire le sous-amendement du NPD, l'amendement de l'opposition officielle et la résolution. Indépendamment de l'absence du ministre, je suggère, de consentement, que l'on présente une nouvelle motion.» Et tout va bien. Je vous fais part du détail. C'est inscrit, pour être très précis, à la page 14251. J'ai refusé mon consentement. Le mercredi 17, le débat a commencé, de bonne foi, sur la résolution de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, suivi de l'amendement de l'opposition officielle, suivi du sous-amendement du Nouveau parti démocratique. Jeudi, le débat s'est continué de bonne foi.

Je vous dis que j'avais deux discours de préparés. Je remercie mes collègues qui m'ont appelé pour me féliciter de l'approche que j'avais prise en défendant mon rôle de Canadien français, et je l'ai dit en français. Et au Québec, je n'ai pas eu de réactions négatives. Et j'ai parlé des choses mondiales. C'est le discours que je voulais présenter au lieu de l'autre que je devais présenter, qui est écrit. Il est ici. C'est celui-là qui aurait fait mal. Un consentement unanime de la Chambre a été donné: que ce soir, à une heure ou avant, lorsque tout le monde aura parlé, la motion sera mise aux voix, elle sera acceptée et

le vote aura lieu mardi, demain à 18 heures, sur le sous-amendement, l'amendement et la résolution. D'ailleurs le ministre de la Jeunesse, le 9 octobre, avait déjà donné avis que si le débat ne se terminait pas,—et c'est son droit—qu'il avait l'intention, éventuellement... Il ne l'a pas fait. Mais c'est dans tout le travail que j'ai fait pendant toute la fin de semaine. Il est inscrit.

Voilà que le débat se termine, de bonne foi, jeudi soir. J'ai quitté à 4 h 30, le matin du vendredi. Les gardes vous attesteront que j'ai revu tout le débat. Ils ne savent pas si j'ai revu le débat, mais ils attesteront que j'ai quitté mon bureau passé 4 heures. J'étais satisfait, qu'enfin, tout le monde ait pu s'exprimer librement sur une bonne résolution.

Et voilà que vendredi le 19, rapidement... Vous savez, monsieur le Président, j'ai appris une chose de l'honorable Claude Ryan, c'est de dire la vérité sans détours. Je peux me tromper, mais la vérité sans détours, c'est cela. Tranquillement, entre 10 heures et 10 h 30, au moment où les principaux intéressés qui pouvaient dire non n'étaient pas là, on représente la même motion. Et on dit: «Indépendamment de ce qui est arrivé hier soir, je demande le consentement unanime pour que le sous-amendement du NPD soit retiré, l'amendement de l'opposition officielle et la résolution du gouvernement; et que mardi soir qui s'en vient, ce n'est pas sur ce que vous venez de discuter que le vote aura lieu, c'est sur cette nouvelle résolution, qui n'a pas été discutée».

J'invite mes collègues à lire un excellent article de Andrew Cohen, dans le *Financial Post* du 24 septembre, que je cite:

[*Traduction*]

«Est-ce que le rôle de combattant est ce qui convient le mieux au Canada, dans le Golfe?»

[*Français*]

C'était de cela dont je voulais discuter. Mais non! Et voilà que soudainement, on nous arrive avec une nouvelle surprise sur un sujet aussi important.

[*Traduction*]

J'estime, monsieur le Président, que cela porte atteinte au régime parlementaire. J'irais même jusqu'à dire que cela se fait avec le consentement de la Chambre.

Je regrette que le ministre chargé de la Chambre ne soit pas ici. Le 24 mai, au cours du débat sur l'avortement, la députée de New Westminster—Burnaby a essayé de nous tromper en proposant le retrait du débat sur l'avortement. Mon bon et estimé ami, mon bon et honnête collègue, M. Plourde, a été pris de court. Le gouverne-

ment a presque perdu le débat sur l'avortement à cause de ce genre de supercherie.

Qu'est-il arrivé le 25 mai? Je voudrais que mon collègue lise une bonne fois pour toutes, comme je l'ai fait, la sortie du ministre d'État et leader parlementaire du gouvernement lorsqu'il a fustigé les néo-démocrates pour ce qu'ils avaient essayé de faire la veille au soir. On ne peut donc pas gagner sur les deux tableaux.

Voulez-vous que je vous cite le passage en question? Je vais le faire, monsieur le Président. J'ai été très bref. J'ai travaillé nuit et jour depuis jeudi soir, car je crois qu'on a fait insulte à notre intelligence et que ce n'est pas comme cela que nous devrions mener nos affaires. Nous avons besoin de l'accord de nos estimés collègues. Mais nous ne pourrons pas bien mener les affaires du Parlement si nous ne savons pas faire preuve de franchise et d'honnêteté.

Vous me faites regretter d'avoir décidé, le 10 février 1984, de présenter ma candidature au poste de député, pour la plus grande joie de ma vie, car je respecte chaque jour davantage la présente institution. Nous ne voulons pas imiter ce qui se passe au Sénat. Je sais que des sénateurs, des amis et des collègues à moi, ne seront pas d'accord. Je ne veux pas me mettre tout le monde à dos aujourd'hui, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut mener les affaires de la Chambre.

Cela réjouit beaucoup mon jeune ami, le leader adjoint, car il a obtenu ce qu'il voulait pendant que quelqu'un s'en lavait les mains vendredi et que quelqu'un d'autre était absent. Les intéressés n'étaient pas là. Mardi soir, il a adopté la motion que je désapprouve.

Je sais que d'aucuns diront que les libéraux ne s'entendent pas dans ce débat. J'attends ceux qui voudraient provoquer les libéraux parce que cela ne rehausserait pas le débat ni le respect que nous devrions avoir pour la Chambre. Combien de fois devrai-je répéter, le respect pour la Chambre, le respect pour le régime parlementaire et le respect pour notre pays?

[*Français*]

Oui, pour notre pays le Canada, comme je l'ai dit jeudi soir. J'ai dit que j'étais fier d'être Canadien français et d'être ici pour deux grandes raisons, ce que nous sommes. Je vous répète, monsieur le Président, que je n'ai pas reçu d'insultes au cours de la fin de semaine; je n'ai reçu que des appels téléphoniques de gens qui m'ont dit: «C'était un débat très intéressant.»

[*Traduction*]

Le débat était fort intéressant et m'a permis de présenter mon argument. Je pourrais continuer, monsieur le Président, mais je m'arrête. Je m'en remets à vous, monsieur le Président. Je sais que nous pouvons tout faire par consentement unanime, mais c'est abuser du processus parlementaire que d'agir ainsi.

• (1520)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je tenais à discuter de cette question moi aussi, parce que je partage la profonde inquiétude que vient d'exprimer très éloquemment le député de Saint-Denis. Je crois qu'il importe ici de bien établir les faits.

Le mardi 16 octobre, le secrétaire parlementaire et leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'une contre-proposition devait être faite à la motion dont était alors saisie la Chambre concernant la crise dans le Golfe. À ce moment-là, le député de Winnipeg-Sud-Centre, au nom de l'opposition officielle, de moi-même et du Nouveau Parti démocratique, acceptait de bonne foi la nouvelle motion. L'entente se fondait sur un élément très important.

Comme je l'ai déclaré à la Chambre et comme le rapporte le hansard à la page 14250:

> Je veux simplement reprendre le point soulevé par le député de Winnipeg-Sud-Centre, soit que nous comprenons aussi que cette nouvelle motion pourra être modifiée, comme la précédente.

C'est sur la base de cette entente, et uniquement de cette entente, que nous avons accepté, le mardi 16 octobre, qu'une contre-proposition soit faite.

Or, la contre-proposition n'a pas été présentée, sans qu'on nous explique pourquoi. Le débat s'est poursuivi jeudi jusqu'aux environs de 22 heures. Nous avons étudié la motion originale ainsi que l'amendement de l'opposition officielle et le sous-amendement du Nouveau Parti démocratique. Voilà sur quoi était axé le débat, auquel j'ai assisté de la première minute à la dernière.

C'est également ce qui a servi de fondement à la décision d'autoriser le report du vote à mardi, 18 heures. Ce n'était manifestement pas la motion et ses amendement et sous-amendement qu'on reportait. En quittant

la Chambre, jeudi soir, tous les députés croyaient la question réglée et s'attendaient à ce qu'il y ait un vote, ou plutôt trois votes, à 18 heures mardi.

Vendredi matin, vers 10 h 20, nous assistons à un revirement de situation. Sauf le respect de mon collègue, le député de Saint-Denis, il est essentiel d'établir très clairement les circonstances qui entourent ce revirement de situation.

Ce n'est pas le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement, mais bien un leader parlementaire suppléant de l'opposition officielle hors d'haleine, à savoir le député de Kingston et les Îles, qui a contacté mon collègue le député de Thunder Bay—Atikokan et whip du Nouveau Parti démocratique. Il a insisté pour que la Chambre accepte de retirer rapidement la motion originale dont elle était saisie, conformément à l'entente conclue précédemment. Mon collègue le whip, qui n'avait pas pris part aux discussions qui avaient conduit à l'entente, a donc présumé en toute bonne foi que l'occasion se présenterait de mettre l'amendement aux voix. Sur la foi de quoi, il donna son accord, comme le fit le whip du Parti libéral. Voilà les circonstances qui ont présidé à la contre-proposition dont le député de Saint-Denis a parlé.

Quand j'ai appris ce qui s'était passé, c'est-à-dire bien après que la décision eut été prise, j'ai immédiatement communiqué avec le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement et avec mon collègue et ami, le député de Kingston et les Îles, pour leur signaler que l'entente conclue précédemment prévoyait que nous aurions l'occasion de nous prononcer sur le sous-amendement dont nous avions saisi la Chambre.

Il m'a assuré que c'était bien ce qu'il avait compris.

M. Milliken: C'est inexact. J'ai dit que ne savais pas.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député de Kingston et les Îles a dit—et si je rapporte incorrectement ses propos, il peut certes intervenir de sa place pour corriger—mais lors de ma conversation avec lui, monsieur le Président, j'ai cru comprendre qu'il ignorait qu'on avait effectivement convenu de mettre le sous-amendement aux voix en vertu d'une proposition globale antérieure. Je pense que cela résume bien ce qu'a dit le député.

J'ai par la suite discuté à nouveau de la question avec le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Il s'est dit effectivement disposé à laisser mettre le sous-amendement aux voix à la Chambre. J'espère certainement, monsieur le Président, et je suppose que le député de Saint-Denis est du même avis, que l'opposition officielle acceptera elle aussi ce qui était en fait l'entente initiale.

Je voulais faire remarquer une dernière chose, monsieur le Président. J'ai consulté au début de la journée la greffière adjointe qui m'a été d'un grand secours; elle m'a dit que la Chambre était évidemment maîtresse de ses délibérations, et que si la Chambre voulait procéder par consentement unanime, elle pouvait le faire. Je tiens à signaler le grave danger que présente cette approche lorsque la Chambre a convenu de reporter un vote suivant un débat sur un sujet pour ensuite changer, par consentement unanime ou autrement, la nature de ce vote après la fin du débat; c'est très dangereux. Encore une fois, bien que cela puisse être acceptable sur le plan de la procédure, j'espère certainement que cela ne se répétera pas sans cesse à la Chambre.

M. le Président: Le député de Saint-Denis, un des plus anciens députés de la Chambre, a pris la parole sur une question qui est appuyée par le député de Burnaby—Kingsway et qui est vraiment très sérieuse. Je pense qu'elle est sérieuse parce qu'il y a eu un débat sur une motion, le vote a été différé et les députés s'attendaient à voter sur la motion dont on a parlé. Pour des raisons sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre, la motion a été modifiée par consentement unanime. Cela signifie que les députés voteront sur une motion différente de celle dont on a parlé. Je regrette beaucoup cette situation.

Le député de Saint-Denis a déclaré qu'un abus par consentement unanime reste néanmoins un abus. Nous sommes à une période où le pays surveille notre institution très étroitement. Une bonne partie de ce que le pays voit ne lui plaît pas. Nous allons tous devoir faire un effort beaucoup plus grand pour donner un exemple beaucoup plus conforme aux grandes traditions de cet endroit, plus conforme à son histoire et plus conforme à la place que nous voudrions que cette institution occupe dans le coeur et l'esprit des Canadiens.

Le député de Burnaby—Kingsway faisait remarquer tout à fait justement que cette Chambre peut faire ce qu'elle veut par consentement unanime. La raison pour laquelle il en est ainsi c'est que, en fin de compte, c'est

l'endroit où la population canadienne nous a envoyés pour faire ce que nous jugeons être dans le meilleur intérêt de la nation. Si la Chambre est d'accord et s'il y a consentement unanime, quelles que soient les autres règles ou les autres traditions, nous pouvons y passer outre et faire ce que la Chambre désire.

Il y a peut-être eu, et il pourrait y avoir, de bonnes raisons pour certains de penser qu'il était dans l'intérêt national de modifier la motion. Je ne voudrais pas m'aventurer dans cette partie du débat. Ce que je voudrais dire aux députés, c'est que, à mon avis, ce qui s'est produit n'est pas correct et constitue un abus. Je ne suis pas en mesure de le modifier, mais je considère cela comme une question très sérieuse. Je voudrais que les députés sachent, et je voudrais que le public sache, qu'il y a eu consentement unanime et que cette décision nous lie tous. J'espère que nous n'aurons pas avant très, très longtemps, une situation qui force des députés comme le député de Saint-Denis, le député de Burnaby—Kingsway ou d'autres, à prendre la parole pour se plaindre d'une situation qui, bien que correcte sur le plan de la procédure, n'aurait pas dû, à mon avis, se produire.

• (1530)

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je m'excuse. Vous vous êtes levé et je voulais simplement faire un commentaire sur ce que vous venez de dire et sur ce que mes collègues ont dit.

C'est que vendredi, malheureusement, j'étais en cette Chambre aussi. J'ai été appelé pour un appel téléphonique et j'ai dû sortir quelques minutes. Mais je vous avoue qu'on nous avait indiqué que ce même vote devait être pris mardi sur l'amendement, sur le sous-amendement et sur la motion principale. Je comprends, monsieur le Président, que la Chambre en ait décidé et je comprends également les propos que vous avez employés. Je trouve qu'il est inapproprié pour cette Chambre de procéder de cette façon-là et je souhaiterais que l'on puisse reconsidérer.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai d'autres rappels au Règlement. J'en suis conscient et je les traiterai du mieux que je le peux. Par égards pour le député de Calgary-Ouest et, peut-être, un autre député, j'estime que nous devrions continuer. Le député de Calgary-Ouest, sur une question de privilège qui ne date pas d'aujourd'hui.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE LEADER À LA CHAMBRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, le rappel au Règlement dont on vient de terminer l'étude m'intéresse dans une certaine mesure, parce qu'on l'a examiné avant la question de privilège, ce qui indique que vous y attribuez personnellement de l'importance. Vos dernières observations se rapportent en réalité au travail des leaders parlementaires vendredi dernier et à celui des fonctionnaires de la Chambre chargés de certaines responsabilités, ce qui constitue, du moins en partie, un élément essentiel de la question de privilège dont je voudrais traiter.

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, de vos bons offices pour nous avoir réunis, le député de Kamloops et moi-même, pendant près d'une heure et demie, tout juste avant le début de la période de questions.

Cette rencontre n'a permis d'aboutir à aucune conclusion, sauf celle que nous pourrions partager avec la Chambre: que tous les députés sachent que nous nous sommes réunis sous vos auspices, monsieur le Président, afin de tenter de trouver une solution aux vives tensions qui existent entre nous.

Comme nous sommes tous deux fonctionnaires de la Chambre et membres du Bureau de régie interne, moi en tant que whip en chef du gouvernement et lui à titre de leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, il n'est pas dans l'intérêt de notre institution que des tensions de ce genre subsistent. Cela ne facilite pas l'exercice de nos fonctions au sein du Bureau de régie interne, qui consistent à régir les budgets, les installations de la Chambre et ainsi de suite. En outre, il n'est pas dans notre intérêt d'entretenir ce genre de tensions entre nous alors qu'il faut organiser les travaux de la Chambre, ce qui fait partie de notre vie quotidienne.

Je voudrais signaler que, à condition qu'on protège mon droit de continuer de soulever cette question de privilège, je serais disposé à poursuivre avec le député de Kamloops, sous vos auspices, une série de discussions pour déterminer si nous pourrions régler la plupart, sinon la totalité, des questions en litige, dans l'intérêt de la gestion de cette importante institution démocratique qu'est la Chambre. Durant ces discussions, il devra être

entendu que nous cesserons tous les deux de parler à la presse jusqu'à ce que nous admettions notre échec ou que nous réussissions à trouver une solution au problème pour ensuite en informer la Chambre et les Canadiens.

Ce serait une sorte de condition préalable. J'ai essayé d'être patient pendant presque 10 jours pour ces questions que je considère comme très importantes. Je n'ai pas toujours réussi. J'ai aussi parlé à des gens de la presse. Quand je lirai leurs reportages, je regretterai peut-être ce que j'ai dit dans le feu de la colère et sous l'impulsion du moment.

J'étais furieux le 11 octobre parce que je croyais que nous avions conclu une entente ferme sur une question très importante.

La Loi sur le Parlement du Canada est la loi qui nous distingue légalement du reste de la société. C'est une mesure législative qui parle seulement du Parlement du Canada et des parlementaires qui servent au Sénat ou à la Chambre des communes.

Nous sommes inévitablement et inéluctablement parties à un conflit d'intérêts du commencement à la fin de nos travaux. Ceux d'entre nous qui ont la responsabilité de siéger à un comité au nom des autres députés sentent la pression peut-être plus que les autres.

En fin de compte, nous devons voter dans une atmosphère marquée par ce conflit parce que la loi elle-même détermine de quelle façon nous devons être gouvernés. La loi elle-même parle des compensations financières que nous recevons, des ressources que nous utilisons et de toutes ces questions.

Je pensais que nous nous étions entendus ensemble pour travailler sur cette question qui exige un lent processus. Parfois, quand les gouvernements sont censés être responsables d'une chose, ils peuvent la faire plus rapidement. Lorsque nous essayons d'en arriver à un consensus avec 295 députés à la Chambre des communes, et en fin de compte avec le Sénat, sur une question aussi essentiel pour notre existence que l'est cette loi pour la réputation de notre institution, nous devons faire très attention aux commentaires que nous faisons.

Ces commentaires sont considérés comme faux par bon nombre des députés des deux côtés de la Chambre et jettent le discrédit sur des personnes et, en fin de compte, sur cette institution. Dans ce contexte, ils sont très graves.

Si le retard à aborder la discussion sur cette question de privilège peut être avantageux pour tous les députés en apportant une solution satisfaisante à ces questions au nom du peuple canadien dans cette institution démocratique, je suis disposé à faire preuve de patience à condition que la lutte ne se poursuive pas à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, et que l'on en discute jusqu'à ce que l'on ait convenu que l'on ne s'entend pas ou jusqu'à ce que l'on ait trouvé un terrain d'entente.

J'aimerais qu'on me réponde. Monsieur le Président, si vous êtes disposé à autoriser une réponse et que l'on préfère aller de l'avant avec la discussion, je suis prêt à le faire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je ne sais pas à quoi faisait allusion le député de Calgary-Ouest dans plusieurs des points qu'il a soulevés, mais je tiens à dire que, en ce qui concerne l'idée de procéder à un examen de la Loi sur le Parlement du Canada en vue de régler certaines des préoccupations formulées par les députés et par d'autres personnes, nous avons dit, dès le début, que nous étions disposés à collaborer avec les autres, dans la mesure du possible, et à travailler en équipe en vue de régler cette question.

Nous avons toujours l'intention de le faire, et rien ne nous fera changer d'idée, espérons-le. J'ai discuté de cette question au cours de la dernière heure avec notre représentant au sein du Comité. Il a manifesté le désir de continuer de collaborer avec les autres en vue de régler une question qui, manifestement, préoccupe les députés. Nous espérons trouver une solution que nous jugerons tous satisfaisante. Nous espérons parvenir à un consensus. Voilà notre objectif.

Je voulais commencer par dire cela. Par ailleurs, ces jours derniers, le député de Calgary-Ouest a fait plusieurs allégations, et a prétendu que mon attitude avait porté atteinte à ses privilèges de député. Il m'a accusé publiquement à la Chambre et au comité.

• (1540)

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais répondre à certaines des observations qui ont été formulées.

Après avoir entendu ce qu'avait à dire le député, le whip du gouvernement, pendant près d'une demi-heure à la Chambre, je crois que j'ai le droit de répondre pendant quelques minutes au moins aux allégations qu'il a formulées. Je résumerai brièvement les arguments du député, et je tenterai de répondre à chacun d'eux rapidement.

Si le député de Calgary–Ouest ou quelque autre député souhaite exprimer d'autres doléances ou porter d'autres accusations, je leur répondrai plus tard, mais j'espère que le jour viendra où l'occupant des premières banquettes ministérielles renoncera à ce procédé et, conformément à ses voeux, fera en sorte que les députés rétablissent entre eux le climat de civilité qui existait naguère à la Chambre et s'acquittent de la tâche que les Canadiens leur ont confiée.

Le député de Calgary–Ouest a formulé l'allégation suivante: Il a dit que j'avais porté atteinte aux privilèges des autres députés lorsque j'ai blâmé le comité qui a étudié le projet de loi C–79, tendant à modifier la Loi sur le Parlement du Canada, avant même que celui–ci ne l'ait déposé à la Chambre.

Il a également déclaré que j'avais tenu des propos mensongers à propos de ce projet de loi. Il m'a notamment reproché d'avoir déclaré à tort que le gouvernement avait utilisé sa majorité au comité pour rejeter les amendements que l'opposition avait proposés à l'article 52.8 du projet de loi C–79. Monsieur le Président, on en est venu à qualifier cet article d'avertissement. Il précise: «Il est interdit de demander la délivrance d'un acte de procédure légal, de procéder à sa délivrance ou d'y donner suite, à moins que l'auteur de la demande n'ait requis ou obtenu du bureau un avis portant sur l'utilisation en cause.»

Le whip du gouvernement a déclaré en outre que j'avais porté atteinte à ses privilèges ou que j'avais témoigné du mépris. . .

M. le Président: Sauf erreur, le député de Calgary–Ouest souhaite apporter une rectification. Je lui accorde un temps très bref pour s'expliquer.

M. Hawkes: Si la Chambre souhaite procéder immédiatement à l'examen de mes motifs, monsieur le Président, qu'elle sache bien que c'est à moi qu'il incombe en premier lieu de les énoncer.

Si j'ai interrompu le député quand je l'ai fait, c'était pour signaler à la Chambre que j'ai fait partie de maints comités législatifs qui ont étudié les uns après les autres les articles de projets de loi. Or, le texte que le député a fait consigner ne constitue en fait qu'une partie de l'article en question. Ainsi, le texte qu'il a lu représente l'article tel qu'il figurait dans le quatrième rapport du comité que tous les députés ont adopté à l'unanimité, y compris le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre. Cependant, lorsque le projet de loi C–79 nous est revenu du Cabinet, il comportait une définition qui restreignait en quelque sorte la portée de l'expression «acte de procédure pénale» à une série de démarches devant le tribunal sans aucun rapport avec l'enquête, mais simplement aux éléments de preuve devant être fournis au tribunal. Ces étapes sont là afin de nous protéger tous contre les perquisitions et les abus d'autorité de la police.

Si le député tient à faire consigner maintenant une partie seulement de l'article en question, j'estime que, pour éviter toute malentendu, mieux vaudrait faire consigner tout l'article, y compris cette partie qui restreint le sens de l'expression «acte de procédure pénale» aux six étapes devant le tribunal. Son collègue l'ancien critique de son partie en matière de justice qui se trouve derrière lui sait qu'elles sont considérées dans notre type de société comme autant de moyens essentiels de protéger les particuliers.

Le député n'aidera en rien la Chambre à trancher cette question s'il se contente de fournir des renseignements incomplets, source vraisemblable de la difficulté. Si vous l'autorisez à s'engager dans cette voie, monsieur le Président, vous devez insister pour qu'il fournisse des renseignements complets.

M. le Président: Je peux peut–être aider les deux députés qui semblent vouloir éclairer la présidence. Au terme de la discussion qui a eu lieu aujourd'hui dans mes appartements, le député de Calgary–Ouest a laissé entendre que ces divergences d'opinion pourraient faire l'objet d'autres discussions.

Le député de Calgary–Ouest a tenté de signaler que, s'il en avait l'occasion, il formulerait peut–être différemment certaines déclarations qu'il a faites.

En réponse à quoi, le député de Kamloops tient, je crois, à préciser à ses collègues et à la Chambre qu'il n'est pas d'accord avec certaines choses qui ont été dites. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aborder ici les articles du projet de loi.

Si cela pouvait éclaircir la situation, le député de Kamloops pourrait, s'il est d'accord avec les précisions que le député de Calgary–Ouest vient de fournir à la Chambre, accepter ces renseignements et les considérer comme des éléments de fait. Naturellement, je vais permettre au député de Kamloops de poursuivre son intervention, du moins encore pour quelques minutes. J'espère qu'il sera bref et qu'il acceptera, pour ma gouverne, la suggestion faite par le député de Calgary–Ouest.

Je tiens à préciser que j'ai, en effet, assisté ce matin à une réunion à laquelle participaient les deux députés, que cette réunion a été assez longue et qu'elle a été convoquée à la demande de l'un des députés. Si je peux

être utile, je serais tout disposé à continuer à assister à la suite de cette réunion dans le but de résoudre avec civilité ces difficultés, comme l'ont dit le député de Kamloops et d'autres députés.

J'entendrai le député de Kamloops pendant quelques minutes pour pouvoir me faire une idée de la tournure que prennent les choses. Je reviendrai au député de Calgary-Ouest. Si on ne peut pas s'entendre pour poursuivre les discussions, une prorogation pourrait être utile. Le député de Calagary-Ouest dispose de tous ses droits dans le cadre de sa question de privilège.

M. Riis: Monsieur le Président, je trouve votre intervention appropriée. J'ai lu le rapport du comité ainsi que le projet de loi proposé, et j'accepte en partie, mais en partie seulement, ce que le député de Calgary-Ouest a indiqué. Manifestement, il y a des points évidents de désaccord ou qui demandent à être clarifiés. Je ne pense pas que ce soit l'endroit approprié pour discuter des nuances du projet de loi C-79. Un comité a été créé expressément dans ce but et a effectué jusqu'à présent une énorme quantité de travail. J'espère que ce comité poursuivra ses travaux dans le même esprit.

Considérant certaines des allégations que mon collègue a faites à mon égard, je me sens obligé de répondre au nom de mes électeurs. J'ai l'intention de le faire avec brièveté et concision. Je renoncerai simplement à poursuivre les commentaires sur le paragraphe 52-8.

M. Hawkes: Je m'excuse de cette interruption. Le député pourrait-il dire d'où il tient ces allégations? Celles qu'il a mentionnées jusqu'à présent figurent dans ma question de privilège, que je n'ai pas encore présentée. Je ne sais pas au juste où ces allégations ont été faites. Il se pourrait que je les aie faites à la radio ou ailleurs. Je lui saurais gré d'avoir la courtoisie de me dire où j'ai fait ces allégations pour que je puisse en vérifier la teneur.

M. le Président: Le député de Kamloops aiderait la présidence et la Chambre s'il résumait ce qui, à son avis, constitue l'essentiel des allégations et s'il exprimait ce que je pense il va dire, c'est-à-dire qu'il n'est pas d'accord avec le député de Calgary-Ouest à cet égard.

Cela nous paraît à tous très clair. Je vais certainement lui permettre de le faire inscrire au procès-verbal. Si d'autres discussions s'imposent pour essayer de régler ce point avec prudence, je ne sais pas s'il faut entrer dans le détail à ce moment-ci. Je donne la parole au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, j'aimerais aider mon collègue. Le 12 octobre, il a parlé pendant près d'un quart d'heure au sujet des diverses allégations; c'est à partir de cette source dans le hansard que je vais faire la plupart de mes observations. Pour ce qui est de ses déclarations, je ne sais pas s'il en a fait d'autres publiquement ou non.

Je vais simplement dire qu'au cours de ces délibérations, le whip a laissé entendre que j'avais empiété sur ses privilèges ou que j'avais fait outrage à la Chambre lorsque j'ai dit que «le gouvernement insistait sur cet article en réponse aux pressions de son groupe parlementaire du Québec». De même, il s'élève contre la déclaration que la presse m'attribue, selon laquelle la majorité des politiciens faisant l'objet des enquêtes qui ont entraîné la présentation du projet de loi C-79 venaient de la province de Québec.

Le député de Calgary-Ouest allègue également que je ne cesse de nuire aux travaux du Bureau de régie interne en parlant publiquement de questions dont il débat. Au départ, j'aimerais dire que le comité chargé d'étudier le projet de loi C-79 s'est réuni et a rendu sa décision publiquement. Le comité n'a pas encore fait rapport à la Chambre. Le fait que mon collègue dise que je devrais m'abstenir de faire des commentaires sur les délibérations du comité tant que rien n'est publié et tant que le projet de loi ne fait pas l'objet d'un rapport à la Chambre dénote ce qui, à mon avis, est un manque de respect à l'égard des commentaires publics faits à propos de ces importantes questions d'intérêt public.

• (1550)

Il allègue que j'ai tort de dire que le gouvernement est majoritaire au sein du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada. L'article du *Kamloops Daily News* notait que «les conservateurs ont, avec le Bloc québécois, voté pour que les députés soient au-dessus de la loi». C'est essentiellement ce que je disais. M. Fife, dans le *Ottawa Sun*, dit: «Riis a accusé hier les conservateurs de profiter de leur majorité au sein d'un comité des Communes.»

On a allégué que mon collègue, le député de Calgary-Ouest, avait déclaré ce qui suit à la Chambre le vendredi 12 octobre. Je cite la page 14106 du hansard:

> Il affirme des choses qui ne sont tout simplement pas vraies.

> Dans l'article [. . .]publié hier, on affirme que le gouvernement a la majorité au comité, ce qui n'est pas du tout le cas. [. . .]Eh bien, au sein du comité, les adversaires du gouvernement détiennent quatre voix et les partisans du gouvernement, trois.

Il reste qu'au moment de sa formation, le comité comptait huit membres, cinq représentant le gouvernement, deux l'opposition officielle et un le Nouveau Parti démocratique. Puisque l'un des membres du comité a quitté les banquettes ministérielles pour siéger comme indépendant, la liste des membres montre donc qu'il y a maintenant quatre membres du comité qui appartiennent au groupe parlementaire conservateur. Quatre sur huit n'est peut-être pas une majorité pour le whip, mais ce n'est certes pas une minorité. À mon avis, le gouvernement contrôle encore cinq sièges au comité car le député indépendant n'en fait partie que tant que le whip du gouvernement n'en décide pas autrement. Après tout, il est bien connu que ce sont les whips qui ont le pouvoir d'envoyer les formules et de remplacer tout membre d'un comité législatif ou spécial.

J'irais même jusqu'à dire que le Président peut confirmer que le whip du gouvernement pouvait remplacer le député qui siégeait à ce comité d'un simple trait de crayon. Mais ce n'était pas nécessaire parce que le député dont il est question appuyait les ministériels, ce qui donnait incontestablement au gouvernement une majorité réelle au sein du comité.

On peut également démolir tout aussi facilement l'autre argument du whip du gouvernement. Il affirme que j'ai fait un procès d'intentions au gouvernement en déclarant qu'il a insisté pour conserver sa version du projet de loi C-79 en raison des pressions de son groupe parlementaire québécois. Je vous cite sa déclaration exacte telle qu'elle est parue à la page 14107 du hansard du 12 octobre:

> [. . .] le député fait des insinuations au sujet de membres du comité qui ont voté [. . .]
>
> C'est ignoble de la part du député de Kamloops de faire le procès d'intentions de membres du comité, de fonctionnaires de la Chambre.

Monsieur le Président, on a rapporté les propos suivants dans le *Ottawa Citizen* du 11 octobre 1990: «Le whip du NPD a accusé le premier ministre Brian Mulroney d'avoir insisté, plus tôt cette année, sur l'application de l'article qui exige que la GRC vérifie ses faits avant de procéder à des enquêtes sur la colline du Parlement, dans l'espoir de conserver intact son groupe parlementaire du Québec.»

Les faits sont les suivants: on entendait dire, au début de l'année, que les pressions en faveur de ce projet de loi venaient du groupe parlementaire québécois du Parti conservateur. J'ai en main une série de coupures de presse, dont je ferai parvenir des copies à mes collègues si cela les intéresse, qui font largement état de l'intérêt spécial que le groupe parlementaire du Québec portait à cette mesure.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais quelques éclaircissements. Le député soulève-t-il la question de privilège ou est-il en train de répondre à certaines allégations faites par un député d'en face? Je ne le suis pas très bien.

Je croyais que le député allait soulever la question de privilège. Je n'ai pas entendu ses raisons, mais ce que j'entends maintenant, c'est une réfutation. J'ignore au juste quelle procédure on suit maintenant. Mais compte tenu des commentaires que le député a faits jusqu'ici, son intervention est peut-être tout à fait réglementaire. Cependant, je n'arrive pas à m'y retrouver. Est-ce une question de privilège à rebours? De quoi s'agit-il au juste?

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest aura la parole dans un moment.

Le député de Calgary-Ouest a en effet présenté une proposition. Le député de Kamloops semble vouloir répondre point par point à plusieurs déclarations que, selon lui, le député de Calgary-Ouest aurait faites. Je comprends la situation, mais le problème, que signalait d'ailleurs le député de Cap-Breton—Richmond-Est, c'est que le député de Calgary-Ouest n'a toujours pas terminé son intervention. La question de privilège dont la Chambre est saisie est celle qui a été soulevée par le député de Calgary-Ouest. Le député de Kamloops n'a pas soulevé de question de privilège en réplique, mais il peut faire valoir ses arguments et préoccupations comme il le fait actuellement.

Je ne veux pas interrompre le député de Kamloops s'il y a espoir que la discussion se poursuive entre les deux députés, mais je crains que plus nous poursuivrons ainsi, moins il y aura de chances que les deux députés parviennent à régler leurs désaccords—du moins certains d'entre eux—et à nous faire savoir dignement qu'il n'a pas été possible de régler les autres. Je crois que cette possibilité ira en diminuant si nous poursuivons trop longuement ce débat, dans l'état actuel des choses.

Je me demande si le député de Kamloops ne pourrait pas maintenant, pour bien rester dans l'esprit du Règlement, préciser à la Chambre s'il pourra reporter cette affaire pour que l'on poursuive le débat entamé ce matin,

et si oui, dans quelles conditions. Je remercie le député de Cap-Breton—Richmond-Est d'avoir pris la parole sur ce point. La situation m'inquiétait depuis quelques minutes.

M. Riis: Monsieur le Président, je voulais dire que mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, a soulevé un point intéressant. Je commençais à me demander si je devais invoquer la question de privilège pour des attaques personnelles du whip du gouvernement dont j'ai été l'objet le 12 octobre, c'est-à-dire une question de privilège à rebours. Je ne veux pas poursuivre dans cette voie.

Je voulais seulement répliquer à quelques-unes des accusations très personnelles à mon endroit de la part du gouvernement, du whip plus précisément, le député de Calgary-Ouest.

Nous en avons discuté, à deux occasions. Le député ne semble pas avoir fini de s'en prendre à moi. Nous sommes au point où nous pouvons continuer d'entendre ces accusations pour que je puisse y répondre globalement et non partiellement, ce que j'essayais de faire, ou les mettre de côté. Je voudrais cependant pouvoir y répliquer à un moment donné.

L'autre question concernant le projet de loi C-79 est relativement simple. Je pense que tous les partis ont déclaré vouloir s'attaquer au problème et le résoudre le plus rapidement possible. J'estime pour ma part que ces accusations ne visent pas le NPD ni l'opposition. Ce sont des attaques personnelles à mon endroit provenant d'un député des banquettes ministérielles.

Je voudrais avoir l'occasion de répliquer à ce que je considère comme un autre comportement révoltant. Si le député persiste à se comporter ainsi, qu'il le fasse. Si, par contre, il veut mettre cette question de côté pour qu'on puisse discuter de certains aspects du projet de loi C-79, soit, je suis prêt à le faire. Je voudrais néanmoins avoir l'occasion de répliquer à ces accusations du député, que ce soit maintenant, plus tard dans la journée ou à un autre moment.

M. Hawkes: Monsieur le Président, ce que je cherche en posant ma question de privilège, c'est obtenir le renvoi de la question au Comité des privilèges et des élections. Je crois en effet que les attaques des députés contre les membres du comité, y compris moi-même, ainsi que les attaques du député de Kamloops contre les députés conservateurs et les membres du Cabinet en général sont d'une nature telle qu'elles dépassent les limites de la critique raisonnable. Ces attaques sont évidemment fausses, mais elles portent préjudice à la réputation de députés et à la réputation de la Chambre elle-même.

Je peux vous donner l'assurance, monsieur le Président, que les députés de ce côté-ci donneraient unanimement leur consentement à une telle motion de renvoi qui, s'il le souhaite, pourrait comprendre une deuxième partie sur la conduite prétendument scandaleuse du whip en chef du gouvernement, c'est-à-dire moi-même, en rapport avec les attaques personnelles contre le député.

Je suis bien prêt à faire examiner par un comité de mes pairs tous mes propos, un par un, dans le contexte d'une situation globale, afin qu'il détermine si ces propos sont justifiés ou non. Je suppose que les téléspectateurs auraient de la difficulté à suivre mes allégations sans que je cite des pages et des passages précis du hansard.

• (1600)

La question de privilège que je pose est, je crois, assez bien documentée. Je pourrais vous transmettre les pages exactes et les documents sur lesquels je m'appuie. Compte tenu de l'importance de l'affaire et de ses répercussions sur la réputation de cette institution, je ne crois pas qu'on puisse se permettre une négligence quelconque en matière de recherche ou en matière de demi-vérités.

J'avoue que je deviens nerveux quand j'entends de tels propos. Je voudrais donc retirer ma proposition de consentement unanime. Peut-être pourrions-nous, dans la prochaine demi-heure, convenir d'une motion de renvoi au comité, de concert avec les indépendants et la direction du Parti libéral. Peut-être pourrions-nous nous entendre sur une motion permettant de renvoyer toute cette affaire au comité. Je crois que les députés de mon côté de la Chambre seraient disposés à appuyer une telle initiative, même si j'ai renoncé à étaler toute l'affaire au grand jour dans le hansard.

Privilège

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je ne voudrais pas présumer de votre décision ou de celle de la Chambre sur le renvoi de certaines questions au comité pour plus ample discussion.

Je vous ferai cependant remarquer qu'il serait tout à fait injuste qu'il y ait renvoi avant que mon leader à la Chambre, le député de Kamloops, n'ait pu se défendre à la Chambre. En outre, il devrait avoir autant de temps pour se défendre que le whip du gouvernement en a eu pour l'attaquer.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest a fait une sorte de proposition qui se résume à ceci: que nous suspendions ce débat, sans porter préjudice aux droits de qui que ce soit, et que les députés viennent à mon bureau pour poursuivre la discussion.

Il ne m'appartient pas de dicter leur conduite aux députés, mais cela pourrait être utile. Après ces entretiens, le député de Calgary-Ouest et celui de Kamloops pourraient de nouveau saisir la Chambre de la question s'ils ne peuvent arriver à une solution.

Il faut distinguer deux questions. L'une est celle du projet de loi C-79 et des travaux du comité. L'autre est une plainte de nature générale formulée par le député de Calgary-Ouest. Celui-ci signale qu'il y a des endroits et des moments, dans le travail de la Chambre, où les députés doivent bien se surveiller parce qu'ils ont pu recueillir des renseignements venant de sources confidentielles ou quasi confidentielles.

Il ne me semble pas particulièrement utile de débattre le projet de loi C-79 cet après-midi à moins que ce ne soit en passant, pour étayer la question de privilège ou la contester. Mais l'affaire revêt une grande importance pour la Chambre, pour les deux députés en cause et probablement pour d'autres députés également. Deux solutions s'offrent à nous.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je préférerais poursuivre, mais je donnerai la parole au député ensuite.

Il y a maintenant trois solutions possibles. L'une est de poursuivre le débat sur la question de privilège. Pour cela, je devrais redonner la parole au député de Calgary-Ouest. L'autre est de retenir la proposition qui a été faite, soit de suspendre ce débat, sans préjudice pour les droits de quiconque, afin de chercher calmement une solution. La troisième est que la Chambre consente à renvoyer toute la question à un comité, où les deux députés pourront en débattre devant un comité de leurs pairs, si je puis dire.

Voilà où nous en sommes. Je suis disposé à favoriser de mon mieux la recherche d'une solution.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la proposition ou l'offre du député de Calgary-Ouest est raisonnable. De même, les observations que le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre a faites au sujet du contenu du projet de loi C-79, et je crois qu'il était sincère, aussi bien que les observations qu'on a fait siennes, selon lui, sont sérieuses et méritent qu'on en discute à un moment donné pour pouvoir en juger.

Or, peut-être le Président aidera-t-il à régler cette affaire en décidant que des discussions pourront se poursuivre lorsqu'il aura été établi clairement, pour le député de Calgary-Ouest et pour le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, que tous les droits sont maintenus, de sorte que s'ils choisissent une autre façon de procéder après ces discussions, ils y seront autorisés.

Il semble, monsieur le Président, qu'il serait dans l'intérêt non seulement des députés, mais aussi de cette institution, qui a tant d'importance pour nous tous, que nous procédions avec prudence et de façon réfléchie et que nous discutions ici de cette affaire d'une manière qui satisfasse tous les intéressés, de telle sorte que leurs droits dans cette institution ne soient aucunement lésés.

Vous avez proposé, monsieur le Président, de discuter de cette affaire à votre bureau et, à titre de leader suppléant à la Chambre, je pense que ce serait peut-être la meilleure façon de procéder pour l'instant.

Je ne veux pas faire toute une affaire avec les opinions qui ont été exprimées par le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre ou par le député de Calgary-Ouest.

M. Murphy: Je serai bref, monsieur le Président, mais je veux exprimer quelques idées sur la proposition que le député de Calgary-Ouest a faite et que vous avez reprise comme l'une des possibilités. Cette solution est que la question ne soit pas tranchée par vous maintenant pour

être ensuite renvoyée à un comité, mais qu'elle soit renvoyée à un comité directement.

Avant que quelqu'un opte pour cette solution, il faut réfléchir à ce qui est en cause. Des accusations ont été à demi portées par le whip en chef du gouvernement depuis le 12 octobre, plusieurs fois à la Chambre mais aussi devant le comité. Elles ont été faites en l'absence du député de Kamloops, leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

Le problème, c'est que les conservateurs ont la majorité au comité où nous voulons renvoyer la question. Ils y sont nommés par le whip. C'est aussi ce whip qui est chargé à bien des égards de nommer des remplaçants. La composition permanente du comité est sa responsabilité.

C'est aussi ce whip qui a le dernier mot en ce qui concerne les autres privilèges dont peuvent bénéficier les conservateurs membres de ce comité, qu'il s'agisse de voyages à l'étranger ou d'autres fonctions. Sans vouloir mettre en doute les motifs du whip en chef du gouvernement, je dis que ce comité ne pourrait jamais être perçu comme un jury impartial capable d'écouter les deux parties, pas plus qu'il ne serait perçu par le public ni par personne d'autre comme un organisme capable de juger de manière juste et impartiale des faits, des motifs et des activités des deux députés.

Je ne crois pas que ce soit une option qu'un député puisse retenir. Je crois que les deux députés pourraient régler une partie de leurs différends à l'extérieur de la Chambre, et que c'est la voie à suivre.

Nous avons tous tiré une leçon de ce qui s'est passé à cet égard depuis le 12 octobre. Je crois que c'est une importante leçon, car le comité spécial sur la Loi sur le Parlement du Canada avait justement pour but de s'assurer que les députés ne sont pas accusés en public sans qu'ils aient la chance de se défendre ni que l'on comprenne ce que prévoient les règles et le Règlement de la Chambre des communes.

• (1610)

Il est intéressant de constater que la Chambre semble s'être encore laissée aller à faire cela à cause de la procédure et du fait que le député de Kamloops était occupé ailleurs. Du 12 octobre jusqu'à jeudi dernier, le whip en chef du gouvernement n'a pas cessé de porter des accusations à la Chambre et au comité, finissant toujours par dire: «Mais je ne vais pas soulever ici ces questions. Je vais attendre pour le faire que le député soit de retour.»

Toutefois, le mal est fait. On a porté des accusations, sinon ouvertement, du moins à mots couverts. On a porté atteinte à la réputation du député de Kamloops. Celui-ci n'a jamais eu l'occasion de se défendre à la Chambre ni au comité. Voilà ce qui nous pose un problème. Et on ne le résoudra pas en proposant de faire maintenant la paix ni en demandant au député de Kamloops de se tenir tranquille et de ne pas raconter cette affaire à la presse, mais de la régler en dehors de la Chambre ou dans le bureau du Président ou autour d'un verre. Des accusations ont été portées.

C'est comme accuser un député d'avoir mal géré son budget. C'est comme l'accuser d'avoir embauché des parents ou des amis de sa famille pour des travaux qui n'auraient pas dû être accomplis. Une fois que l'accusation est portée, le tort est déjà fait.

Si le whip en chef du gouvernement songeait à ce qu'il a dit à la Chambre et au comité au sujet du député de Kamloops, il reconnaîtrait qu'il s'est laissé aller à faire exactement ce que le comité a justement été chargé de veiller à empêcher.

Je veux bien que les deux députés règlent cela tranquillement entre eux, mais je crois en même temps que nous devrions tous tirer une leçon de cette affaire, à savoir que si nous portons ici des accusations contre l'un de nos collègues, nous devrions au moins lui donner la chance de se défendre.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, nous avançons peut-être. J'admets d'emblée qu'une fois l'accusation portée, le mal est fait. Quarante-cinq minutes après la réunion du comité, le 10 octobre, on a commencé à porter des accusations sur ma conduite et sur celle de mes collègues, et le mal était fait. Elles ont été imprimées le 11 octobre.

Privilège

À la Chambre, le 11 octobre, pendant la période réservée aux déclarations de députés, des accusations ont été portées et le mal a été fait. Ces accusations étaient fausses. À mon avis, on savait qu'elles étaient fausses, mais des discours frivoles ont été tenus par des personnes qui croyaient pouvoir pérorer à la Chambre. . .

Des voix: À l'ordre.

M. le Président: Puis-je intervenir? Nous pourrons peut-être trouver une solution à ce problème, mais je vous exhorte à ne pas porter d'autres accusations, du moins pendant que nous discutons d'un moyen pour régler le problème. Le député de Calgary-Ouest.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il nous serait peut-être utile que vous preniez la parole pour dire que vous m'avez demandé de reporter la question, car vu que je considérais cette demande comme un ordre, j'ai demandé un report pendant les dix derniers jours. En fait, je pense que je soulevais la question de privilège lorsque vous avez pris la parole. Le compte rendu indiquera que le Président de la Chambre m'a demandé de reporter la question jusqu'au retour du député de Kamloops et a demandé également d'être avisé du moment où le député de Kamloops pourrait être présent à la Chambre. Le compte rendu montrera que j'ai pris la parole tous les jours pour demander si nous avions des nouvelles. J'ai admis avoir entendu dans un corridor un membre du personnel dire que ce serait probablement tard jeudi soir, mais j'ai essayé de consigner cela au compte rendu pour pouvoir me préparer et prévoir être présent à la Chambre. C'est ce qui s'est passé.

Je tiens à assurer à la Chambre que si ce point est renvoyé à un comité, je n'aurai rien à voir avec le choix de ses membres. Croire que je serais mêlé à un conflit d'intérêts de ce genre, que j'aurais quelque chose à voir avec le choix des membres du jury, si vous voulez, chargé de se prononcer sur l'issue d'un procès auquel je serais mêlé, c'est vraiment vous fournir, monsieur le Président, la preuve concrète que ces allégations qu'on a mises en circulation nuisent à ma capacité d'exercer mes fonctions pour le bien de la Chambre.

On a lancé sur le parquet de la Chambre—et on l'avait fait plus tôt dans un contexte différent—l'allégation voulant qu'en ma qualité de whip en chef du gouvernement, j'aurais substitué quelqu'un au comité parlementaire spécial, une chose que je n'ai pas voulu faire, car le gouvernement n'a jamais eu l'intention de dominer le comité. Nous avons toujours voulu tâcher d'établir un consensus complet sur tout ce que nous faisons depuis des mois.

On a allégué qu'en ma qualité de whip en chef du gouvernement—et le contexte dans lequel on l'a fait menace essentiellement le député indépendant—je n'hésiterais pas à remplacer les membres du comité qui s'égarent et ne votent pas comme je voudrais qu'ils le fassent. Or la réalité est tout autre. En ma qualité de whip, j'avais la possibilité de m'assurer que le gouvernement domine le comité, mais je ne m'en suis pas prévalu.

Il s'agit d'un comité qui a convenu de fonctionner sans obéir à aucun esprit de parti. Quand on quitte une séance de comité non partisan et que quelqu'un ruine une partie de ce consensus lors d'une conférence de presse 45 minutes plus tard, on a des problèmes.

M. le Président: Le député répète sans cesse cela même qui a causé beaucoup d'anxiété ici.

Le député est intervenu pour dire qu'on ne devrait pas l'accuser d'avoir attaqué un comité. Ce n'est pas vraiment la question dont je suis saisi présentement.

Je pourrais dire, pour que les députés comprennent bien, qu'en matière de privilège, après un débat sur la question, il appartient au Président de se prononcer, non pas sur la question de fond, mais seulement sur la question de savoir si la question de privilège paraît fondée à première vue. Puis, si le Président décide que la question repose sur des présomptions suffisantes, elle est renvoyée à la Chambre où elle peut être débattue pendant longtemps. La Chambre finit par décider si la question est renvoyée en comité. Lorsqu'elle parvient au comité—et ce que la Chambre alors dit, c'est qu'à son avis, il y a suffisamment de raisons pour la renvoyer à un comité—l'ensemble de la question est entendu par les membres du comité qui prennent la décision finale. C'est là que la décision finale est prise.

Si je décide que la question repose sur des présomptions suffisantes et si la Chambre décide de la renvoyer à un comité—et la composition de ces comités est souvent disproportionnée étant donné que la majorité des membres provient du gouvernement, ce qui est tout naturel—il faut espérer qu'indépendamment du fait que la majorité des membres du comité soient en faveur du gouvernement ou non, ils savent qu'ils sont jugés par leurs pairs et se comportent en conséquence. C'est ce que l'on espère.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis persuadé que pour quelqu'un qui nous regarde ou nous écoute, notre performance doit confirmer tous les soupçons qu'il pouvait avoir au sujet de cet endroit. Voici des heures que nous discutons, aux frais du contribuable,

et je ne pense pas que nous ayons fait le moindre progrès. Mais essayons de résoudre l'affaire.

Tout d'abord, je dirais qu'il n'y a pas de doute qu'en ce qui concerne cette mesure législative, le projet de loi C-79 visant à modifier la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai entendu à maintes et maintes reprises que nous voulons tous que cette loi soit modifiée, alors essayons de nous y attaquer. Je m'engage, au nom de mes collègues, à y collaborer activement. Donc, allons-y. L'opposition officielle et les députés de la majorité sont certainement du même avis, alors procédons aussi rapidement que possible. C'est une tâche difficile, mais qui est déjà en route si mes renseignements sont bons.

L'autre question est celle des accusations personnelles. Je n'ai jamais mentionné mon collègue de Calgary-Ouest, en fait je ne connaissais même pas le nom de sa circonscription, je n'aurais donc pas pu la mentionner avec précision. Je m'inquiétais de ce que les conservateurs semblaient faire au comité. Ce que les conservateurs ont dit au comité appartient au domaine public. Ce n'était pas apolitique ni exempt de sectarisme. La grande majorité des membres sont conservateurs et il y a quelques libéraux et quelques néo-démocrates.

M. Hawkes: Ce n'est pas vrai.

M. Riis: En d'autres termes, monsieur le Président, les partis ne sont pas également représentés. Le plus grand groupe est celui des membres du parti conservateur. C'est donc pour ça, je présume, que les conservateurs semblaient agir ainsi parce que les deux ou trois partis d'opposition travaillaient de concert.

• (1620)

Mais oublions cela, monsieur le Président. Il me semble que c'est aussi une question que nous pouvons résoudre.

L'autre question est celle des attaques personnelles; tout ce que j'ai dit, c'est que je voulais avoir la possibilité de répondre à ce que je considérais être des attaques personnelles contre mon intégrité en tant que député et en tant que membre du comité, et même en tant qu'individu.

Si mon collègue, monsieur le Président, désire rétracter ses allégations, nous allons laisser tomber cette question et nous attaquer au projet de loi C-79. S'il ne veut pas se rétracter au sujet des attaques personnelles, alors je ne vois pas d'autre moyen. S'il doit proférer ses accusations, j'y répondrai et alors il vous appartiendra de décider s'il y a une présomption suffisante de violation des privilèges. Si vous êtes de cet avis, il y aura un vote; si vous n'êtes pas de cet avis, alors l'affaire est classée.

J'en appelle à mon collègue. Que peuvent penser les gens qui nous regardent? Pour les gens qui sont pris entre le feux croisé des attaques et des contre-attaques, la Chambre des communes est-elle devenue une foire d'empoigne? Je supplie mon collègue de retirer ses accusations pour nous permettre d'effectuer le travail pour lequel nous avons été élus députés.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je cherche les accusations que le député a portées le 11 octobre et je voudrais d'abord lui demander de les retirer. Puis-je les lire, monsieur le Président, pour que tous les Canadiens puissent les comprendre?

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Je les entendrai si nécessaire.

Les deux députés pourraient évidemment déclarer que s'ils ont porté des accusations injustes qui ont fait du tort à l'autre, ils désirent les retirer et essayer de travailler ensemble comme ils doivent le faire, étant donné leurs fonctions dans certains comités et dans le comité de régie interne en particulier: cela réglerait la question. Ce ne serait pas si difficile, mais ce n'est pas à moi de décider.

Ce serait un bon moyen d'éviter que cet endroit ne soit continuellement déchiré par le feux croisé des accusations, des contre-accusations, des déclarations et des insinuations. Ce serait peut-être la solution la plus raisonnable, mais c'est aux députés et à leurs collègues qu'il incombe de décider.

Entre temps, je constate que, pour le moment, la suggestion du député de Calgary-Ouest n'est pas acceptée, pour une raison quelconque. Je me demande si, pour discuter s'il y a moyen de l'accepter, il faut simplement remettre cette question à plus tard, sous toutes réserves des droits en cause, et laisser aux deux députés la possibilité de se réunir encore une fois dans le bureau de la présidence ou ailleurs pour trouver une solution honorable à ce problème.

C'est la question à laquelle je veux qu'on réponde et si cela n'est pas possible, alors les deux députés devront, je pense, le reconnaître. Nous reviendrons alors à la question de privilège et nous devrons probablement entendre un long débat pour déterminer qui a dit quoi à propos de qui, mais c'est ce qui se produit dans les questions de privilège. Finalement je devrai décider si la question de privilège paraît fondée à première vue. Dans l'affirmative, je soumettrai la question à la Chambre comme je l'ai

dit. Si celle-ci est d'accord, on renvoie la question au comité. La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Dans l'esprit de vos propositions, je voudrais répondre à ce qui était, à mon avis, une offre de la part de mon collègue, le whip du gouvernement et le député de Calgary-Ouest. Il a parlé d'une déclaration que j'ai faite à la Chambre et de certains commentaires contenus dans cette déclaration. Il a proposé que si j'acceptais de retirer ces commentaires, il retirerait alors les allégations qu'il a faites contre moi personnellement.

Je voudrais lire ceci, monsieur le Président, puis je voudrais faire une remarque. J'estime que cela vaut la peine qu'on le répète.

> Monsieur le Président, ce matin les Canadiens se sont réveillés pour apprendre la nouvelle que les conservateurs veulent être au-dessus de la loi. Hier. . .

Une voix: Non.

Une voix: Vous jetez de l'huile sur le feu.

M. Riis: J'arrive à une résolution, monsieur le Président.

> Hier, les conservateurs ont fait usage de leur majorité à un comité législatif pour imposer des changements à la loi qui régit les députés et les sénateurs. Ils veulent être avertis de toute enquête criminelle de leurs affaires parlementaires dont ils font l'objet par la GRC.
>
> Autrement dit, les conservateurs créent un système judiciaire à deux volets—un pour les députés conservateurs et un autre pour les Canadiens ordinaires.
>
> Au début de l'année, la ministre de la Justice a déclaré que les Canadiens ne pouvaient être assujetis qu'à une seule loi. Elle a dit à la Chambre: «Nous ne pouvons pas faire de distinction quand nous voulons appliquer la loi et nous ne pouvons pas choisir quelle loi nous voulons respecter.» Quelques semaines plus tard, ses collègues cherchent des lois spéciales pour les députés conservateurs.
>
> Il semble qu'il y ait. . .

Eh bien, cela continue interminablement.

Si cela doit faciliter le règlement de cette question, je retire ces commentaires.

M. Hawkes: Je suis disposé à retirer tout ce qu'il veut pour que nous puissions passer à l'allégation suivante, car il y a des allégations qui ont été faites à l'extérieur de la Chambre et qui correspondent à des accusations, ce qui est encore plus grave. Je pensais que, en retardant la discussion, nous pourrions arriver à régler la question.

Je suis disposé à retirer certaines des déclarations que j'ai faites. D'accord? Je retire l'allégation voulant que les conservateurs veulent être avertis de toute enquête criminelle de leurs affaires parlementaires dont ils sont l'objet par la GRC. Je suis convaincu que nous n'avons jamais voulu cela. L'accusation portée en ce sens est très grave.

M. le président: Je voudrais demander au député de Calgary-Ouest de reprendre sa place.

Maintenant, les deux députés ont fait savoir que s'ils arrivent à s'entendre sur les déclarations qu'ils souhaitent retirer, ils sont disposés à en discuter point par point. Le député de Kamloops vient de dire à propos d'une question grave: «Je retire ces propos.»

Il me semble que, en faisant preuve d'un peu de bon sens, nous pourrions suspendre la discussion sur cette question dans le but de permettre aux deux députés de s'entendre sur les autres rétractations qu'ils pourraient faire, car les deux doivent travailler ensemble au sein des comités, et surtout au sein du bureau, dans l'intérêt de la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, je m'en remets à vous. J'ai entendu clairement mon collègue, le whip du gouvernement, déclarer que j'ai dit que s'il retirait ses allégations contre moi, je serais disposé à aller de l'avant et à discuter de nos préoccupations, très nombreuses, au sujet du projet de loi C-79.

Il a ensuite pris la parole pour dire qu'il y penserait si je retirais les paroles que j'avais dites à la Chambre le 11 octobre. En entendant cette offre, je me suis levé de bonne foi et, par souci du bon fonctionnement de notre institution, j'ai retiré mes paroles. Mon collègue pourrait maintenant s'exécuter à son tour et retirer ses allégations. S'il le fait, la question sera réglée et nous pourrons étudier le projet de loi. Monsieur le Président, je viens de retirer mes paroles du 11 octobre pour régler la question. Je demande à mon collègue d'avoir un comportement honorable et d'agir de même.

M. Hawkes: Monsieur le Président, si le député parle des allégations que j'ai faites à la Chambre, je les retire. Est-ce réglé? Lors de la conférence de presse tenue à 18 h 45 le 10 octobre, et dont on a lu les comptes rendus le 11, de graves allégations ont été faites à mon sujet, au sujet de membres du comité et de députés conservateurs. Elles ont suscité des commentaires des éditorialistes et

des journalistes qui risquent de faire une très mauvaise réputation à la Chambre.

J'ajouterai une remarque sur le point qui m'ennuie le plus: l'histoire des forces policières. . .

M. le Président: Le député continue d'apporter des arguments pour étayer sa position plutôt que de tenter de régler le différend en gentleman en laissant pour le moment le débat jusqu'à ce qu'il puisse y avoir entente sur les points réglés et sur ceux qui restent en suspens. Les arguments du député sont peut-être très sensés, mais nous ne pouvons pas passer les allégations point par point pour en discuter à la Chambre.

La meilleure chose à faire, c'est que les deux députés se rencontrent et essaient de trouver un compromis. Peut-être pourraient-ils produire une déclaration protégeant au moins leur position respective, sans blesser de tiers. Je ne doute pas qu'ils peuvent y parvenir. Je ne pense pas que nous pourrons trouver une solution en discutant de la situation à la Chambre. Les députés ont fait preuve d'une patience extraordinaire depuis quelques minutes et la présidence aussi, je crois.

• (1630)

Je propose aux députés d'accepter d'arrêter ici le débat, de se rencontrer et de voir s'ils peuvent arriver à s'entendre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'accepte votre suggestion. J'espère seulement qu'entre temps, nous ne nous adresserons pas aux journalistes.

M. Riis: Monsieur le Président, je crois avoir été très clair. J'ai retiré les commentaires que j'avais faits à la Chambre et qui, d'une certaine manière, résument la situation.

Si le député n'est pas prêt à retirer ses allégations à mon endroit et à arrêter ses attaques personnelles, qu'il m'attaque maintenant et ici.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest répond en disant qu'il retire tout ce qu'il a dit à la Chambre, tout comme l'a fait le député de Kamloops. C'est un certain progrès. Je suggère que nous laissions les deux députés régler cette affaire. Leurs collègues peuvent poursuivre la discussion s'ils le veulent, tous droits étant réservés.

Si les deux députés sont d'accord, je crois que ce serait la solution appropriée.

M. Riis: Je suis d'accord, je pense que vous avez raison. Pourvu que l'on se comprenne: je crois que vous avez dit, monsieur le Président, que s'il est nécessaire de revenir à cette question sur des allégations ultérieures, les députés pourront le faire.

M. le Président: C'est exact. Je vois que le député de Calgary-Ouest est d'accord.

Premièrement, je remercie tous les députés qui étaient ici au cours de la dernière heure, et qui ont fait preuve de beaucoup de patience pendant cette discussion. Contrairement à notre réputation, nous avons mené une discussion très civilisée sur une question vraiment très délicate.

En tant que Président, je vous félicite pour votre respect du décorum, cet après-midi. Je veux par ailleurs remercier les deux députés. J'espère que cette affaire pourra se régler.

Je veux remercier le député de Calgary-Ouest, le député de Kamloops, ainsi que le député de Cap-Breton—Richmond-Est, dont la contribution nous a été utile. Je précise en outre que le député de Cap-Breton—Richmond-Est n'est pas partie au litige.

L'affaire est réglée, pour l'instant.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai deux courts rappels au Règlement à formuler.

D'abord, je sais que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement est ici. Au cours de la période des questions, il a laissé entendre que j'appuyais ou que j'endossais l'accord de 1987 conclu avec l'Alcan, et ce n'est pas le cas. Il a ainsi sous-entendu que je pouvais en quelque sorte être très heureux que le parachèvement du projet de l'Alcan ait été exempté du décret de 1984 sur les lignes directrices.

Je sais que le secrétaire parlementaire est ici, j'ai eu l'occasion de lui parler. Je suis sûr qu'il aimerait pouvoir corriger ses propos pour le compte rendu.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, vous vous rap-

pellerez sans doute que sur ce point, j'ai précisé aujourd'hui pendant la période des questions que je croyais savoir que le député s'était affiché comme un partisan de cet accord.

Je lui demande de me corriger si j'ai tort. C'est fait, monsieur le Président, je me rétracte.

LE PROJET DE LOI C-78

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, mon deuxième rappel au Règlement concerne le projet de loi C-78.

Certains d'entre vous s'en souviendront, le 27 juin, page 13173 du hansard, le ministre d'État à la Jeunesse et ministre d'État à la Condition physique et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes a proposé une motion datée du 26 juin portant sur le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, et l'ajournement de la Chambre jusqu'au 24 septembre 1990 ainsi que diverses dispositions.

Le whip de notre parti, le député de Thunder Bay—Atikokan, est alors intervenu:

> Le ministre pourrait-il nous assurer que le comité ne se réunira ni en juillet ni en août et qu'il ne tiendra qu'une courte séance en septembre pour arrêter le programme de ses travaux? On veut établir ce comité maintenant pour faire savoir aux gens qu'il peut recevoir les mémoires et qu'il sera aussi en quête d'informations.
>
> Deuxièmement, le ministre peut-il nous assurer que les lignes directrices du Cabinet concernant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ne seront pas modifiées tant que le ministre de l'Environnement n'aura pas rencontré le comité?

Ce qu'a confirmé par la suite le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

Le point que je veux soulever, c'est qu'au dernier jour avant l'ajournement d'été, un comité spécial a été créé. Pour la première fois depuis l'établissement de la Chambre, un projet de loi n'ayant pas franchi l'étape de la deuxième lecture était renvoyé à un comité spécial pour nous permettre, c'est ainsi que je l'ai compris, à l'instar d'autres députés, de récrire ce projet de loi sur l'environnement, qui revêt une très grande importance pour les Canadiens, aujourdhui comme demain.

Nous venons tout juste de commencer les audiences. Nous n'avons encore entendu que le BFEEE, que M. Robinson. Nous sommes sur le point d'entendre des témoins venant de toutes les régions du pays, afin de récrire le projet de loi C-78, comme nous croyions devoir faire. Pendant trois mois, le comité n'a fait que recevoir du courrier. Il n'a pas entendu de témoins. Il n'avait pas de président. M. Stevenson n'a été nommé que tout récemment à ce poste.

Je pense que les députés doivent entendre la version du gouvernement sur ce rappel au Règlement. Ils doivent savoir comment il est possible d'établir un processus d'étude en comité spécial et, dès que le processus est amorcé, qu'il soit supprimé, pour que l'on achève la deuxième lecture du projet de loi C-78 qui sera renvoyé à un comité législatif où seulement des modifications mineures pourront être apportées. Les amendements sérieux sur lesquels portaient les travaux du comité ne pourront être apportés au projet de loi une fois qu'il sera étudié par un comité législatif.

M. le Président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Révérence parler, monsieur le Président, on voulait que la teneur de ce projet de loi très important soit examinée pendant que la Chambre faisait relâche à l'été, et c'est ce qu'on a fait.

Cette façon de procéder n'a rien d'exceptionnel. On a déjà fait de même naguère. Aucune raison au monde n'empêche le comité de faire son travail. Aucune raison au monde n'empêche d'apporter des amendements au projet de loi C-78 à l'étape du comité. Cela se fait tout le temps. C'est pour cela que nous suivons cette démarche. Je ne comprends pas pourquoi le député s'en formalise. On souhaitait que le principe du projet de loi C-78 soit débattu et mis aux voix le plus tôt possible. On enverra cette mesure au comité qui pourra ensuite proposer les amendements qu'il juge à propos. Cela fait partie du programme législatif.

Se rendre à la demande du député équivaudrait à demander au gouvernement de retirer cette mesure et de présenter autre chose plus tard, à une date quelconque l'an prochain, et je ne crois pas qu'il soit prudent de notre part d'attendre.

M. le Président: J'ai entendu les raisons invoquées par le député de Skeena, mais le leader du gouvernement à la Chambre m'a convaincu que ce n'est pas la première fois que nous procédons ainsi. Le gouvernement a le droit d'établir l'ordre des travaux de la Chambre. Si cette question est source de préoccupations pour le député de Skeena et ses collègues, je les prie instamment d'en discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre.

Je crois que d'après ce que nous a indiqué le leader du gouvernement, un petit peu d'imagination suffirait pour permettre la participation de ce comité à l'étude du projet de loi en question.

* * *

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CANADA

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-84

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, puisque nous sommes en train de liquider des rappels au Règlement, je voudrais faire une nouvelle tentative, d'autant plus que c'est vous qui occupez le fauteuil.

Je signale qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des paragraphes 78(1) ou 78(2), sur l'attribution de temps pour l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada.

En vertu du paragraphe 78(3), je donne avis de mon intention de proposer à la prochaine séance de la Chambre l'attribution d'un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour en disposer.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET KEMANO

M. le Président: Le député de Skeena a demandé à soulever la question de privilège et j'ai jugé sa requête recevable. Le député serait-il disposé à repousser à un moment plus favorable l'étude de la question?

M. Jim Fulton (Skeena): Aucune objection, monsieur le Président.

M. le Président: C'est ce qui conviendrait le mieux. Je remercie le député.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'invoque

le Règlement, monsieur le Président. Je présume que la question de privilège met en cause un député de ce côté-ci de la Chambre. L'honorable représentant aurait-il l'obligeance de faire connaître à cette personne l'objet de la question de privilège pour que nous puissions nous préparer?

M. le Président: Le leader à la Chambre a fait une proposition qui a beaucoup de bon sens, d'autant plus que la Chambre sait maintenant que le député de Skeena souhaite soulever la question de privilège.

M. Fulton: Je n'ai pas d'inconvénient, monsieur le Président, à présenter un résumé très succinct de la question de privilège. Elle porte sur le décret du 12 octobre portant exemption du projet Kemano. Comme le leader du gouvernement le sait sans doute, le premier ministre et quatre ministres des Pêches ont publiquement proclamé leur appui à une enquête publique complète sur ce projet, avant qu'il ne soit approuvé.

• (1640)

Le second point porte sur l'entente conclue le 27 juin. Ce qui se passe en réalité, c'est que le décret du 12 octobre exemptant le projet hydro-électrique d'Alcan des dispositions du décret sur les lignes directrices du Cabinet de 1984 annule l'entente conclue le 27 juin. En vertu de cette entente, le décret de 1984 devait être respecté en tout point jusqu'à l'adoption du projet de loi C-78.

La question de privilège a donc deux volets. Le premier concerne l'approbation par le gouvernement d'une évaluation environnementale publique d'un très grand projet. Le second est qu'une entente a été conclue à la Chambre, prévoyant qu'il n'y aurait aucun changement du décret spécial de 1984 jusqu'à ce que le projet de loi dont la Chambre est saisie soit adopté et mis en vigueur.

M. le Président: Je remercie le député de Skeena d'avoir été aussi bref. J'espère que ses explications aideront le leader parlementaire du gouvernement.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Sudbury—les droits de enfant; et le député de Broadview—Greenwood—la taxe sur les produits et services.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 juin, de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C–78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

M. Jean–Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C–78 dont la Chambre est saisie aujourd'hui qui est une pierre angulaire de l'engagement de notre gouvernement à savoir, d'intégrer les principes du développement durable à toutes les décisions du gouvernement fédéral.

Cette loi, monsieur le Président, exigera que le processus d'évaluation environnementale soit appliqué dès le début de la planification afin que les décisions soient prises en pleine connaissance des conséquences environnementales qu'elles pourraient entraîner.

Le projet de loi C–78 découle de l'engagement du gouvernement de rendre le processus plus efficace, plus juste et plus transparent. Il reflète les nombreuses recommandations faites par les experts en la matière et par le public en général pendant deux ans de consultations approfondies.

Monsieur le Président, cette loi placera le Canada au premier rang des pays qui cherchent à protéger et à préserver l'environnement. De fait, monsieur le Président, le gouvernement néerlandais, reconnu comme chef de file dans le domaine de l'évaluation environnementale, a récemment écrit pour féliciter le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales pour sa proposition de réforme indiquant que, selon eux, nous les avons surpassés dans ce domaine. Voilà une bonne nouvelle, monsieur le Président.

De plus, la Loi assurera que les autorités fédérales aient des comptes à rendre en ce qui concerne l'environnement et accroîtra également la participation du public dans toutes les étapes du processus d'évaluation. Ce faisant, monsieur le Président, nous ne perdrons pas de vue notre responsabilité d'administrer le processus de façon efficace. Nous accorderons à l'évaluation de l'impact sur l'environnement de chaque projet toute l'attention qu'elle mérite, ni plus, ni moins.

Mais, monsieur le Président, ce projet de loi ne s'arrête pas à exiger l'évaluation des impacts éventuels des projets. Le projet de loi C–78 exige aussi que des mesures destinées à protéger l'environnement soient effectivement mises en place et maintenues. Ce projet de loi prévoit des programmes de suivi aussi bien que des programmes de contrôle. Que la loi impose une façon de faire qui nous amènera à poser des gestes respectueux de l'environnement est très bien. Mais nous nous devons aussi, ainsi qu'à nos électeurs et à nos enfants, de faire en sorte que les mesures auxquelles nous donnons force de loi soient rigoureusement appliquées et soient rigoureusement éprouvées. En outre, il serait très important de surveiller l'évolution des projets, à la fois pour juger de l'efficacité du processus d'évaluation environnementale et comme base d'évaluation d'autres projets semblables à l'avenir.

Pour relever les défis que présente cette réforme, monsieur le Président, une nouvelle agence sera créée, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Elle sera totalement indépendante des autres structures gouvernementales. Cette nouvelle agence sera placée sous la direction du ministre de l'Environnement, qu'elle conseillera. Elle aura également comme tâche d'administrer le nouveau processus d'évaluation et la mise en oeuvre de celui–ci dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Monsieur le Président, pour concentrer nos ressources sur les projets nécessitant la plus grande attention, trois approches de l'évaluation seront établies: les études obligatoires, les évaluations par catégorie ainsi que les listes des exclusions. La première, c'est–à–dire les études obligatoires, concerne tous les projets susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur l'environnement, et je pense ici aux grands projets hydro–électriques ou industriels. Ce genre de projet fera l'objet des évaluations environnementales initiales les plus intensives.

Dans une étude obligatoire, l'autorité fédérale responsable examinera intensivement et intégralement les effets environnementaux d'un projet proposé. Le rapport qui en émanera sera soumis au public aussi bien qu'au ministre de l'Environnement. Et alors, le ministre décidera s'il faut soumettre le projet à la médiation ou former une commission d'examen. La proposition pourrait également être retournée à l'autorité responsable qui prendrait une décision finale mais uniquement si le ministre de l'Environnement est d'avis, en se basant sur la participation du public, qu'il n'est pas nécessaire d'examiner la proposition davantage.

La deuxième approche, monsieur le Président, concerne les nombreux projets routiniers qui sont semblables à

d'autres évalués précédemment, comme le dragage ou l'entretien des routes, pour n'en donner que quelques exemples.

Je pense que ce serait du gaspillage que de consacrer nos ressources très limitées à refaire l'examen complet des impacts possibles de tels projets. Lorsque les impacts environnementaux de ce genre de projet et les mesures d'atténuation appropriées sont bien connus, l'évaluation sera faite par catégorie. Alors la nouvelle loi permettra pour ces cas qu'une évaluation-type soit déclarée modèle par le ministre de l'Environnement. Les évaluations de projets particuliers seront alors basées sur une évaluation-type, tout en tenant compte des circonstances locales ainsi que des impacts cumulatifs.

Monsieur le Président, la nouvelle Agence canadienne d'évaluation environnementale déterminera quels rapports d'évaluation peuvent servir à l'évaluation par catégorie.

La troisième approche de l'évaluation est celle des exclusions. Celles-ci sont prévues pour les projets pour lesquels il a été démontré qu'ils ne posent aucun danger pour l'environnement. Alors il n'est donc pas nécessaire de les évaluer, et l'autorité responsable sera en mesure de prendre une décision rapide concernant la réalisation de tels projets.

Conformément à l'esprit de l'ensemble de cette réforme, le public, une fois de plus, sera consulté à propos des projets qui figureront sur la liste des exclusions. Alors ce n'est pas le ministre lui seul qui va prendre cette décision. Le public va être consulté sur cette liste des exclusions, ce qui démontre bien la transparence et l'ouverture et l'élargissement du projet de loi C-78. Il y aura bien sûr des propositions qui ne seront pas inscrites ni sur la liste des exclusions ni sur celle des études obligatoires. Ces propositions subiront un examen préalable afin de déterminer les effets environnementaux éventuels et de décider s'il faut prévoir des mesures d'atténuation ou procéder à une évaluation plus approfondie.

• (1650)

Permettez-moi, monsieur le Président, de traiter avec un peu plus de précision du processus proposé dans ce projet de loi.

Le présent gouvernement reconnaît qu'il faut équilibrer les besoins de la société actuelle avec ceux des générations futures. C'est la seule façon pour le Canada de s'engager fermement sur la voie du développement durable. C'est là un défi de taille. Le projet de loi C-78, cependant, aidera les ministères et les organismes gouvernementaux à être plus attentifs aux questions écologiques et à leurs responsabilités face à l'environnement.

Le projet de loi exige que toute autorité fédérale, qu'il s'agisse d'un ministre, d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental, effectue une évaluation environnementale de tous les projets pour lesquels elle détient le pouvoir de décision. En même temps, les autorités fédérales doivent faire en sorte que le processus soit ouvert et accessible au public. Elles doivent également prendre en considération les commentaires du public dans le processus décisionnel. On ne fait pas que consulter, on doit tenir compte des commentaires du public. Voilà un élément important du projet de loi actuel.

Un autre principe de ce processus d'auto-évaluation est tout aussi important: les autorités fédérales doivent déterminer le plus tôt possible lors de sa planification les effets environnementaux éventuels de chaque projet et les moyens de les atténuer. Ainsi, dans le processus décisionnel fédéral on accordera aux questions environnementales la même importance que celle déjà accordée aux questions économiques ainsi qu'aux questions sociales.

Maintenant, on ne passe plus l'environnement en dernier, on le passe au même niveau que l'importance que nous accordons aux questions économiques et aux questions sociales. Et de nombreux facteurs interviendront quand il s'agira de déterminer si un projet est acceptable ou non sur le plan environnemental.

Nous envisagerons les modifications que les projets apporteraient à l'environnement, y compris les impacts de toute modification de l'environnement sur les conditions sanitaires, les conditions sociales ou les conditions économiques.

Nous envisagerons également, monsieur le Président, les effets cumulatifs éventuels qui pourraient résulter de la réalisation d'un projet ajouté à d'autres, actuels ou soit à venir.

Et, finalement, nous envisagerons les mesures d'atténuation nécessaires pour éliminer ou contrôler les impacts environnementaux des projets.

En ce qui a trait aux projets de grande envergure, nous considérerons la raison d'être du projet, les divers moyens de le réaliser, la nécessité d'établir des programmes de suivi et la durabilité des ressources renouvelables qui pourraient être affectées par le projet.

Et nous tiendrons compte des commentaires et des préoccupations du public.

Ce projet de loi, monsieur le Président, offre deux genres d'examen public pour les projets susceptibles de constituer une menace sérieuse pour l'environnement et qui soulèvent de graves préoccupations dans le public. Il s'agit de la médiation et de l'examen par une commission.

On aura recours à la médiation lorsque les intéressés ou ceux qui sont affectés par le projet s'entendent pour essayer de déterminer et d'atténuer les effets environnementaux du projet. En raison de son efficacité, on donnera la préférence à la médiation plutôt qu'aux examens publics.

Mais, évidemment, monsieur le Président, il y a des cas où la médiation ne conviendra pas. Alors ils continueront à être soumis à un examen complet par une commission. Et si une tentative de médiation échoue, le ministre de l'Environnement pourra encore établir une commission d'examen.

Monsieur le Président, tous les rapports d'évaluation des grands projets devront proposer un programme de suivi qui sera tenu à la disposition du public. Alors, on ne cache rien, c'est à la disposition du public. Nous pourrons ainsi vérifier l'exactitude des prévisions de l'évaluation environnementale; nous pourrons également évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des répercussions d'un projet sur l'environnement.

Ce qui me plaît surtout dans cette réforme, monsieur le Président, ce sont les occasions accrues que le public aura de participer. Le public fait partie intégrante du processus, et le projet de loi devient transparent, devient accessible au public, et cela évite que l'on dise des choses un jour et qu'un peu plus tard il s'avère que ce n'est pas le cas. Alors, le processus de suivi, ouvert au public, voilà une bonne garantie de l'efficacité du projet de loi C–78.

Monsieur le Président, nous avons l'intention de faire également la lumière sur toutes les démarches entreprises et de solliciter la pleine participation du public à tous les stades du processus d'évaluation environnementale. Pas seulement au début, pas seulement dans le milieu du processus, pas seulement à la fin, mais durant tout le processus d'évaluation environnementale. Nous désirons surtout faire en sorte que les préoccupations du public soient prises en considération comme partie intégrante du processus d'examen.

Monsieur le Président, il y aura consultation publique à toutes les étapes et dans tous les cas. Le public sera tenu au courant et nous solliciterons ses commentaires. Dans ce but, des registres publics seront établis. Ils serviront de sources d'information concernant tous les projets. Et le public y aura accès, et le public sera au courant de tous les projets.

Le but ultime et louable de ce projet de loi, monsieur le Président, est de mieux protéger l'Environnement en attribuant au ministre de l'Environnement une plus grande part de responsabilité en ce qui a trait au processus et en facilitant la participation du public à toutes les étapes du processus, tout en maintenant le principe de l'auto–évaluation et en tenant les différents ministères fédéraux et organismes gouvernementaux responsables des conséquences environnementales des décisions qu'ils prendront au sujet des projets.

En tenant compte de tous ces éléments, la réforme proposée, monsieur le Président, mérite notre appui. Le nouveau processus d'évaluation environnementale proposé ici est juste et efficace, et surtout il tient compte de la réalité environnementale canadienne des années 2000.

De plus, monsieur le Président, le processus sera équilibré. Chaque projet recevra exactement l'attention qu'il mérite, en qualité comme en quantité.

Finalement, monsieur le Président, et je conclurai là–dessus, le processus nous servira de tremplin pour passer d'une approche de questions environnementales très coûteuse et inefficace, selon laquelle on réagit et on répare, à une approche beaucoup plus rentable de prévention et de prévision.

Monsieur le Président, le temps est venu qu'on cesse de prendre de grandes décisions de développement de projets et qu'on ne tienne plus compte des impacts sur notre écologie et sur notre environnement. Il est fini, monsieur le Président, le temps où on réagit et on répare les dégâts qu'on n'a pas su prévoir par le passé. Aujourd'hui, on étudie le projet de loi C–78, qui nous permettra d'intégrer dès le départ, dans la planification des grands projets, une préoccupation environnementale et de faire en sorte que l'on ne soit pas pris dans 15 ou 20 ans à réparer ce qu'on aura détruit par manque de planification ou par manque de jugement.

Alors, monsieur le Président, je demande donc à tous les députés de cette Chambre d'appuyer la deuxième lecture du projet de loi C–78 parce que c'est un projet de loi efficace, un projet de loi ouvert, un projet de loi qui inclut un processus transparent, qui donne la possibilité au public de s'intégrer, de participer de façon active à tout ce processus–là et, monsieur le Président, je pense que tous les députés de cette Chambre seront très heureux de ce projet de loi qui est une initiative du gouvernement et seront très heureux de l'appuyer avec beaucoup d'emballement parce que je sais que tous les députés de cette Chambre ont une préoccupation environnementale très présente et qu'ils sont désireux que dès maintenant, avec un excellent projet de loi comme le projet de loi C–78, l'on puisse protéger notre environnement, protéger nos ressources en fonction des générations futures, en fonction de l'avenir de nos enfants.

Alors, j'invite une fois de plus, monsieur le Président, tous les députés de cette Chambre, dans un geste environnemental et écologique, d'appuyer sans réserve le projet de loi C–78.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je veux féliciter le vice–président du comité spécial sur le projet de loi C–78. Je sais qu'il s'intéresse vivement aux travaux concernant les textes législatifs sur les évaluations environnementales au Canada.

Je me demande si le député ne pourrait pas me dire si j'ai raison de croire que le 27 juin, quand nous avons formé le comité spécial—qui a fait office de boîte postale pendant les trois mois suivants—, le gouvernement avait l'intention, en voulant donner suite aux recommandations McGrath sur la réforme parlementaire, de confier au comité spécial le mandat de reformuler le projet de loi en profondeur, y compris les principes dont il s'inspirait.

Nous avons discuté de cette question en comité, ainsi que des témoins qui seraient appelés. Nous avions l'intention de procéder à une refonte totale du projet de loi car, comme le député le sait, le BFEEE avait communiqué avec nous. Le bureau nous a signalé que plus de cent lois du Parlement allaient éventuellement faire partie de la loi. Il est évident qu'elles doivent en faire partie. La liste ne comprend pas les projets à exempter, qui devraient pourtant y être. Les règlements d'application ne figurent pas sur la liste, mais ils devraient pourtant y être. Les projets à inclure obligatoirement ne sont pas énumérés sur la liste, mais ils devraient pourtant y être. Même le financement des intervenants n'est pas mentionné.

J'apprécierais que le député explique à la Chambre comment, à son avis, le comité spécial devait procéder avant que ne soit renvoyé à un comité législatif un projet de loi que les environnementalistes sérieux de ce pays décrivent comme un gruyère où il y a plus de trous que de fromage. Je suis certain que le député sait que nous voulons une bonne mesure législative que les générations à venir examineront en se disant que les hommes et les femmes qui siégeaient au Parlement à l'époque savaient ce qu'ils faisaient, qu'ils connaissaient les projets à évaluer et qu'ils étaient au courant de la façon de procéder.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Skeena pour sa question. Quant à son désir ou son intention de vouloir apporter des modifications, des amendements ou ce genre de choses, je pense que le député comprendra que cela s'inscrit tout simplement dans le cadre du processus législatif, c'est-à-dire que nous allons adopter le projet de loi en deuxième lecture, et par la suite, lors des travaux du Comité législatif, le député aura le loisir de proposer les modifications et les amendements qu'il croit justes et pertinents.

Dans l'autre partie de sa question, le député compare le projet de loi à du fromage suisse. Remarquez bien, monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure dans mon exposé, le gouvernement néerlandais, qui est reconnu comme un chef de file dans le domaine de l'évaluation environnementale, a récemment fait parvenir une lettre au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales en disant, au sujet de la proposition de réforme C-78, après l'analyse qu'ils en ont faite, que, selon eux, nous les avons surpassés dans ce domaine. Donc, peut-être mangeons-nous un meilleur fromage suisse que les Néerlandais.

La perfection n'est pas de ce monde mais, par contre, les Néerlandais sont des gens qui sont quand même reconnus comme étant des spécialistes dans le domaine de l'évaluation environnementale. Ce sont eux autres qui nous envoient une lettre et qui nous disent: Vous avez un bon projet de loi; vous nous dépassez; vous devenez des leaders sur le plan international dans le domaine de l'évaluation environnementale.

Alors je pense que le projet de loi n'est pas si pire que cela. Par contre, c'est évident que c'est le droit de l'honorable député d'y voir des défauts. Il n'y a rien de parfait. Par contre, je pense que l'honorable député pourra utiliser toutes ces idées, ces suggestions, ces modifications ou ces projets d'amendement lors des travaux du comité après l'adoption en deuxième lecture.

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de Terrebonne pour l'excellent discours qu'il vient de livrer sur un projet de loi excessivement important au Canada. Le député a démontré ses préoccupations environnementales et, s'il y a des gens, monsieur le Président, qui ont des préoccupations environnementales, ce sont bien les gens de l'Abitibi—Témiscamingue.

Monsieur le Président, j'ignore si vous le savez, mais lorsqu'on habite en Abitibi—Témiscamingue, on est le fruit d'un développement industriel anarchique depuis 50 ans. C'est ce qui fait que notre environnement est dégradé à un point tel que des projets de loi comme celui-là deviennent excessivement importants. On peut facilement imaginer que si un tel processus avait été mis en place il y a 50 ans, on ne se retrouverait pas avec les problèmes environnementaux que nous connaissons actuellement. C'est une preuve de leadership que notre gouvernement a pris en matière environnementale et qui continue le leadership que nous avons pris depuis 1984. S'il y a un gouvernement qui a pris le virage environnemental au pays, c'est bien le gouvernement progressiste conservateur, avec les lois que nous avons passées depuis 1984.

Alors, monsieur le Président, la question que je veux poser à mon collègue de Terrebonne est, étant donné qu'il s'agit là d'une réforme importante d'un projet de loi qui va avoir des répercussions importantes sur l'environnement, en quoi ce projet de loi est-il si important et si différent des directives qui étaient en place et qui dataient de 1984? Quelle est la différence entre les deux, pour démontrer jusqu'à quel point ce projet de loi va beaucoup plus loin?

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je remercie le député de Témiscamingue pour son excellente question. Effectivement, le député de Témiscamingue, dans sa circonscription, et je suis au courant, vit des problèmes d'environnement, a vécu des problèmes d'environnement dus à un développement qui n'a pas été planifié en fonction des préoccupations environnementales. C'est le cas d'ailleurs, et je le dis en passant, monsieur le Président, sans aucune partisanerie, dans la circonscription de Saint-Maurice, avec la rivière Saint-Maurice, que la *Consolidated Bathurst*, dont M. Chrétien siégeait sur le conseil d'administration, a polluée. Et justement, c'est à cause du manque de préoccupation dans le passé que nous avons des problèmes aujourd'hui.

Le député m'a posé la question suivante, à savoir: Qu'est-ce qui fait que le projet de loi C-78 est si important par rapport à ce qui existait auparavant? Ce qui existait auparavant, et tout le monde le sait, c'étaient des lignes directrices suite à un décret qui avait été adopté en 1984 dans le temps du gouvernement libéral. Le projet de loi C-78 représente une amélioration, monsieur le Président, très importante par rapport à ce décret. Des progrès ont été accomplis dans de nombreux et très importants domaines.

En premier lieu, le projet de loi est rédigé dans la manière d'un texte de loi, en fonction de son interprétation en tant que tel par les tribunaux. Sa vulnérabilité, monsieur le Président, face à ceux-ci et les incertitudes sur le plan juridique en seront donc réduites.

Monsieur le Président, un des éléments importants du projet de loi, c'est que si vous regardiez la question de la nécessité d'un examen public, dans le passé, la décision était prise par le ministre responsable des décisions concernant le projet, alors que le projet de loi actuel va remettre le pouvoir de décisions au ministre de l'Environnement. Le ministre de l'Environnement va devenir un peu comme le loup dans la bergerie maintenant.

En ce qui trait à l'ancien décret qui avait trait à l'assujettissement des organismes de réglementation et des sociétés d'État, pour donner un autre exemple, le décret était tout à fait incertain, et c'était selon leur bon vouloir. Cela veut dire qu'ils pouvaient procéder à des évaluations environnementales, mais selon leur bon vouloir. Maintenant, dans le projet de loi C-78, c'est prescrit par des règlements précis, monsieur le Président.

De plus, au niveau des examens publics par le passé, vous aviez tout simplement, par le décret, des commissions d'étude. Tandis que maintenant vous avez de la médiation comme solution de rechange à la commission d'étude, ce qui est encore une fois, monsieur le Président, une amélioration. Ensuite, vous avez l'accessibilité du public à toutes les étapes du processus.

• (1710)

Donc, on parle d'un projet de loi et d'un processus qui ont de la transparence, où le public peut avoir accès et il devient de plus en plus difficile de tenter, pour quelque intérêt que ce soit, de cacher quoi que ce soit à qui que ce soit. En plus de cela, monsieur le Président, on va soutenir financièrement les organismes quivont vouloir participer au processus d'évaluation. On parle donc d'ouverture, d'implication du public dans le procesus environnemental et cela me paraît être un des élémentles plus intéressants du projet de loi C-78.

Je pourrais continuer longtemps, monsieur le Président, et vous nommer 15, 20, 30 points sur lesquels le projet de loi améliore les lignes directrices de l'ancien décret, mais je vous vois me faire signe et je sais que vous voulez donner l'occasion à tout le monde de poser des questions, alors je vais terminer.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Skeena invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne pense pas que mon collègue aimerait que le procès-verbal mentionne que le projet de loi C-78 renferme une disposition de financement pour une partie intervenante, comme il vient de le dire. Aucun article de ce projet de loi ne prévoit un tel financement.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Terrebonne, sur un recours au Règlement.

M. Robitaille: Monsieur le Président, je ne dis pas que dans le projet de loi il y ait quelque indication que ce soit que nous allons le financer, mais par contre, le gouvernement a clairement indiqué son intention de supporter financièrement les groupes environnementaux et les intervenants publics qui désireraient participer au processus d'évaluation environnementale.

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période des questions et observations. Reprise du débat. L'honorable député d'Eglinton—Lawrence a la parole.

[*Traduction*]

M. Joseph Volpe (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, le débat, les questions et les réponses m'intriguent. Mon collègue, le député de Terrebonne, a certainement brossé un tableau qui impressionnerait la plupart des gens qui s'intéressent à l'environnement, et même sans doute nous tous.

En lisant un article de la Presse canadienne daté du 19 octobre, j'ai noté que la coalition des 28 groupes d'environnementalistes voulaient juger ce dont parlait justement mon collègue et dire ce qu'ils en pensaient. Ce groupe a donné une mauvaise note au gouvernement à ce sujet.

Une voix: Non, c'est une bonne note.

M. Volpe: C'est une note qui signifie que le processus requis dans le cadre de projets relevant de la compétence fédérale ne répond même pas aux exigences minimales.

[*Français*]

La presse canadienne–française décrit ce projet de loi, à et je cite leur avis: «Cette loi part d'une bonne intention, mais manque de dents».

[*Traduction*]

Monsieur le Président, on commence à se poser des questions lorsqu'on lit ce genre de rapports présentés par des environnementalistes qui se demandent si le projet de loi aura de l'effet et s'il attaque ce qu'il est censé attaquer. Le député de Terrebonne a parlé en détail de l'intérêt du public et de l'importance de l'opinion publique. Je ne veux pas faire preuve de cynisme au cours d'un débat qui devrait intéresser tous les Canadiens, mais franchement, nous avons vu le gouvernement faire peu de cas de l'opinion publique. Nous avons vu la façon dont il agit à propos de la TPS et de toutes sortes d'autres choses. Nous avons vu, par exemple, le gouvernement clore des débats au gré de ses caprices.

Monsieur le Président, il est très difficile pour nous, de ce côté de la Chambre, de comprendre et d'apprécier l'enthousiasme que manifeste le député de Terrebonne pour le processus d'enquête publique que le projet de loi C–78 va instaurer. Mais, de crainte d'être trop critique, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que ce projet de loi devrait avoir comme objectif principal, en fait comme raison d'être, de promouvoir le développement durable et il devrait le faire d'une façon particulière, indiquée par le titre du projet de loi qui se lit: «Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale».

Lorsque je regarde cette mesure législative, tout en gardant à l'esprit ces considérations mineures, je me demande si nous ne manquons pas une occasion. Et les occasions que nous manquons avec cette mesure législative sont précisément celles qui ont été mentionnées par la coalition des environnementalistes.

[*Français*]

C'est une loi sans dents.

[*Traduction*]

C'est effectivement une mesure législative sans mordant.

Le gouvernement nous demande très fréquemment de lui proposer d'autres solutions, de lui faire des suggestions positives, de ne pas faire preuve de négativisme systématique à l'égard des mesures législatives proposées. Bref, les députés de notre groupe parlementaire, ont déjà introduit dans ce débat un élément de critique positive; ils ont fait remarquer que la coalition environnementale avait noté qu'il y avait très, très peu de mécanismes d'application efficaces susceptibles d'encourager les divers ministères à faire leur propre évaluation environnementale.

Nous avons vu lors d'une question, ainsi que dans d'autres débats, que c'est un élément essentiel de la mesure législative. Si nous voulons que la loi ait un peu de mordant, il doit exister un tel mécanisme d'application. Il faut que la loi fonctionne pour qu'on puisse l'apprécier et il faut que ces éléments soient en place si l'on veut que le public ait confiance.

Je sais que mon collègue de Témiscamingue a parlé de l'anarchie qui existe dans le développement industriel que l'on trouve dans le secteur du Québec d'où il vient et il a dit que les 100 dernières années ne se seraient pas passées ainsi si nous avions eu cette mesure législative.

Peut–être, je ne sais pas s'il y infuse son propre optimisme, mais une chose est certaine, c'est qu'il est impossible de revenir en arrière. L'idéal serait de mettre en place quelque chose qui garantisse qu'il soit absolument impossible d'échapper à une évaluation fédérale. Parce que s'il était originaire de sa propre circonscription, une circonscription qui dépend énormément du genre d'industrie qui dégrade l'environnement, comme il l'admet lui–même, s'il pouvait voir que la mise en place de mécanismes efficaces pour assurer un développement durable est la solution qui s'impose, il aurait sûrement encouragé son propre groupe parlementaire à l'accepter.

Il se souviendra que depuis 1984, les tribunaux ont jugé que chaque fois que des questions se posaient concernant

l'environnement, les ministres et les agents du gouvernement étaient tenus—remarquez bien le mot tenus, parce qu'il suggère que les titulaires de ces postes n'ont pas beaucoup de pouvoirs d'appréciation, qu'ils sont obligés, qu'ils ont le devoir—de faire effectuer une évaluation environnementale de tout projet qui relève de leur compétence. Cette loi prévoit la possibilité des pouvoirs d'appréciation.

Au lieu de dire qu'ils doivent agir d'une certaine façon, nous disons, et c'est dommage, qu'ils peuvent agir et nous enveloppons ce mot dans une formule qui donne l'impression que le ministre a maintenant plus de pouvoir. Mais ce pouvoir semble toujours être un pouvoir d'appréciation et nous nous retrouvons encore une fois avec la force du ministre lui-même, avec la volonté politique du gouvernement du moment et avec l'acceptation ou la non-acceptation de la participation du public dans le mécanisme qui semble être mis en place.

Les lignes directrices de l'évaluation environnementale sont beaucoup trop vagues et laissent beaucoup trop de latitude au ministre de l'Environnement et aux autres ministres qui ont en fin de compte la responsabilité de prendre les décisions finales sur les questions environnementales qui concernent leurs ministères.

J'ai remarqué qu'au cours de la période des questions et observations du dernier débat, le député de Skeena avait laissé entendre que le comité de l'environnement avait des propositions de fond à faire sur la façon de récrire le projet de loi. Je dis bien de récrire le projet de loi, non d'y apporter des modifications mineures mais bien de transformer complètement la présentation de ce projet de loi. Les comités ne font de telles suggestions que s'ils voient d'immenses lacunes dans un projet de loi, que ce soit parce qu'ils remettent en question l'orientation même du projet de loi ou la capacité du ministre de livrer la marchandise.

Je sais que mes collègues voudront traiter de projets particuliers, comme l'a fait mon collègue de Témiscamingue et comme d'autres l'ont fait par le passé, et comme ce fut le cas à la Chambre la semaine dernière, dans le cas du projet du barrage Rafferty, mais ce projet de loi ne précise aucunement quels projets ou types de projet, par exemple quelles lois, quels règlements ou quelles autorités fédérales y seront assujettis. En fait, le Cabinet apportera certaines précisions à cet égard par voie de décret après l'adoption du projet de loi. Il n'est pas question de faire ces précisions avant l'adoption du projet de loi. Nous aurions à traiter, comme l'a déjà mentionné un député, je crois, une centaine et même davantage de lois fédérales pouvant être visées par le projet de loi C-78. Nous ne traiterons qu'environ huit d'entre elles. Mais c'est quelque chose d'important.

• (1720)

C'est une petite étape, mais c'est important parce que nous travaillons dans un état d'esprit qui nous mènera finalement à accepter des responsabilités en matière de développement durable. Nous assumons enfin des responsabilités face à la dégradation de l'environnement, et nous prendrons des dispositions à cet égard.

Si l'on entend des critiques de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, ce n'est pas que nous soyons négatifs, mais plutôt que nous voulons prendre une mesure raisonnable et l'améliorer. Que pouvons-nous faire pour la rendre meilleure? Entre autres, nous aimerions nous assurer que l'on y précise les ministères qui seront appelés à participer.

Par exemple, le ministre et les ministériels ont signalé que nous ne pouvions pas appliquer nos principes à tous les cas. Ils ne s'appliquent pas notamment à la Société pour l'expansion des exportations ou à l'ACDI, pour lesquelles nous aurions pourtant certaines obligations, étant donné l'importance que nous accordons à l'environnement au Canada. Par ailleurs, l'environnement est un enjeu planétaire, et nous devons faire en sorte que les principes que nous suivons ici soient également suivis par nos partenaires, que ce soit dans le cadre d'échanges commerciaux ou des activités de l'ACDI.

Voici quelques chiffres: pour 1990-1991, le budget projeté de la SEE est de 399 millions de dollars, et celui de l'ACDI, de 2,1 milliards. Les deux seront soustraits à l'application du projet de loi parce que nous attendons—je paraphrase puisque je ne dois pas citer—que la communauté internationale s'entende sur ce qui est acceptable et sur ce qui ne l'est pas.

Si nous jugeons que le principe est bon, nous devons certainement pouvoir aller de l'avant seuls. Nous n'avons pas besoin d'attendre la communauté internationale. Il existe sûrement des moyens que nous, les Canadiens,

pouvons prendre pour agir sur notre environnement. Pas besoin de chercher bien loin. Nous pouvons nous adresser au comité. Je parle du Comité de l'environnement parce qu'il a produit un excellent rapport provisoire dont le gouvernement, je crois, n'a pas tenu compte—pour rester poli.

Parmi les lacunes, je souligne au premier chef les dispositions d'exécution. Le projet de loi ne contient rien sur les divers domaines de compétence des gouvernements, par exemple lorsque les provinces adoptent leurs propres mécanismes d'examen.

Je crois que tous les députés connaissent très bien le dossier du barrage Rafferty–Alameda et qu'il serait superflu d'en rappeler les faits saillants. Mais cet exemple, monsieur le Président, nous donne une idée des problèmes qu'il faut régler. Si nous ne pouvons pas régler ces problèmes au moyen du projet de loi à l'étude en ce moment, si nous ne pouvons pas, à l'examen en comité, proposer des amendements qui donnent plus de force au projet de loi, quand pourrons–nous le faire?

Le comité n'a présenté son rapport provisoire que le 11 octobre, il n'y a donc pas très longtemps. Ce comité était composé de députés des deux côtés de la Chambre. En le lisant, on est très étonné qu'il ait pu être produit par un comité composé en majorité de ministériels.

Les trois dernières recommandations, figurant à la page 17, portent sur le concept de l'observation et de la mise en vigueur. Elles éliminent la principale composante du pouvoir du ministre et introduisent des éléments obligatoires.

Par exemple, la recommandation 15 propose que le ministre de l'Environnement ait la responsabilité et les pouvoirs d'élaborer des politiques, des programmes et des règlements qui couvrent tout l'éventail des activités fédérales, comme le fait le ministre des Finances en ce qui a trait aux questions économiques et financières.

Dans une autre recommandation, le comité demande la création d'un service de vérification environnementale chargé de s'assurer que tous les ministères et organismes fédéraux ont mis en oeuvre des systèmes d'évaluation environnementale et d'en contrôler l'efficacité. Le comité aborde ensuite la question des objectifs relatifs aux gaz à effet de serre, comme partie de ce que le Canada doit faire pour s'occuper des questions environnementales.

Enfin, le comité dit, dans sa 17e recommandation, que tous les ministères et organismes fédéraux devraient présenter des rapports concernant les effets directs et indirects de leurs opérations sur le réchauffement de la planète et se fixer des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je mentionne ces trois recommandations particulières parce que je voudrais signaler une question précise que le gouvernement aurait dû aborder dans son projet de loi, ce qu'il n'a pas fait du tout. On a l'impression que le gouvernement a établi son projet de loi hors contexte et se fait rappeler à l'ordre par ses propres comités.

La toute première chose qui manque dans ce projet de loi, c'est une définition du développement durable. On nous affirme pourtant que cette mesure législative a justement pour but de jeter les bases d'un développement durable au Canada. Deuxièmement, on y voit clairement le manque d'orientation. Le but étant absent, cela n'est pas pour surprendre. Cependant, le comité reconnaît, au nom du gouvernement, que le Canada a d'énormes obligations à assumer.

Le comité cite le rapport 1990 du *World Resources Institute* qui classe le Canada cinquième sur le plan des émissions de polluants atmosphériques par habitant, en dépit du fait que nous n'ayons que 0,5 p. 100 de la population du globe. Les seuls qui se placent avant nous à cet égard sont des pays en développement de la région productrice de pétrole.

Lorsque le propre comité du gouvernement dit qu'il faut s'attaquer à ces problèmes, c'est une obligation qu'il établit. Le projet de loi se limite à faire allusion à un sens d'obligation que le gouvernement rapporte à lui–même. Voici un comité parlementaire qui dit: «Regardez où nous en sommes. Nous avons produit un document qui devrait servir de base pour discuter de ce que nous devrions faire.» Et que faisons–nous? Nous passons à la deuxième lecture.

Comme le député de Skeena l'a dit tout à l'heure à propos de la question de privilège, tout le processus législatif semble conçu pour éviter que ne soient retenus des amendements très constructifs ou que les projets ne soient reformulés avant l'approbation de leur principe et avant qu'on ne passe à l'étape du comité législatif où, le processus étant ce qu'il est, il y a fort peu d'amendements qui peuvent être adoptés sans que le principe des projets soit modifié.

Les Canadiens et les parlementaires reconnaissent, j'y ai fait allusion, que des gens contreviennent aux lois sur

l'environnement. Le même rapport parle du déboisement et de ce que les Canadiens peuvent faire pour régénérer nos forêts, indispensables à la qualité de l'air, à la qualité de la vie.

La recommandation nº 7 invite le gouvernement à «établir une politique et des programmes propres à encourager les entreprises canadiennes à commercialiser et à exporter des techniques et du matériel susceptibles de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier à l'intention des pays en développement. . .» Nous aurions pu tout aussi bien parler de l'importation de cette technologie: si nous ne l'avons pas, pourquoi ne pas l'importer?

Une autre question a été soulevée l'année dernière seulement. Il s'agissait du transport d'huiles usées pour raffinage ou incinération. Le projet a été mis en veilleuse à cause de conflits entre divers pouvoirs publics. Ce n'est pas l'application de la réglementation qui est en cause. Le gouvernement fédéral ne semble pas avoir la volonté politique nécessaire pour coordonner les activités des administrations provinciales et municipales afin que la technologie soit utilisée.

Quant à la mise en place de techniques capables de régler un des problèmes, nous les avons déjà dans notre province. Nous pouvons traiter plus de 325 millions de litres d'huile usagée provenant des automobiles ou d'autres moyens de transport. Cette huile usagée n'a pas obligatoirement besoin d'être raffinée de nouveau, même si la technique existe. Dans la seule province de l'Ontario, cette technique permettrait de ne traiter qu'une centaine de millions de litres.

• (1730)

Ce qui laisse environ 225 millions de litres qui servent à diverses fins. On s'en servait sur les chemins de campagne, mais il existe un moyen de réduire les émissions de CO_2 et d'hydrocarbures pratiquement à zéro. Par contre, nous n'avons aucun moyen de faire comprendre cela à un ministre. Un autre mandat que le comité voudrait voir le gouvernement assumer consiste, bien sûr, à économiser l'énergie en réduisant la quantité de produits énergétiques que nous consommons, à tout le moins en utilisant ces produits plus efficacement.

La technologie existe. Si le Canada ne dispose pas de toutes les techniques, il peut se les procurer ailleurs. D'autres pays sont prêts à nous les fournir, et nous devrions nous entendre pour les obtenir.

Je sais qu'il me reste peu de temps, monsieur le Président, mais je tiens à faire valoir un dernier argument. Nous n'avons pas assez d'argent pour faire en sorte qu'un programme environnemental approprié soit mis en place.

Le budget des quatre dernières années du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales prévoyait à peu près 44 millions de dollars pour cette année. Selon le ministre, nous pourrions atteindre 100 millions de dollars. Monsieur le Président, nous devons arrêter de tergiverser. Nous devons cesser de faire de la politique et adopter des mesures législatives qui donneront du mordant à nos principes.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du député d'Eglinton—Lawrence. Il est certain qu'un projet de loi ne comblera jamais toutes les attentes, on le sait, et c'est difficile de combler à 100 p. 100 toutes les attentes que l'on peut avoir d'un projet de loi. Le député a bien énuméré, sans doute, et c'est son privilège de le faire, toutes les directives, tous les amendements qu'il aimerait voir s'insérer dans ce projet de loi, et c'est de bonne guerre. Il y aura un comité législatif qui se penchera sûrement sur des amendements que le gouvernement considérera. Ma question au député d'Eglinton—Lawrence est la suivante: Ne reconnaît-il quand même pas que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction, que c'est quelque chose d'éminemment important pour un pays de se doter d'un tel processus d'évaluation environnementale? En ce sens-là, j'aimerais lui rappeler qu'un de ses collègues, en conférence de presse, le député de Davenport a dit que, et je le cite:

[*Traduction*]

«Je pense que c'est un grand pas dans la bonne direction.»

[*Français*]

Alors ma question est toute simple, monsieur le Président. Ce que j'aimerais demander à mon collègue c'est si, en dépit de tous les amendements qu'il aimerait apporter à ce projet de loi-là, que l'on sache, nous ici à la Chambre des communes, si aujourd'hui il est en faveur ou contre ce projet de loi?

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue de

Témiscamingue parce que je sais qu'il n'y a aucun... je ne connais pas le terme français...

[*Traduction*]

Il n'y a pas de malice dans sa question. Puisqu'il demande si nous agissons dans le bon sens, il est important de se rappeler ce que disent des études indépendantes, par exemple celle où l'économiste Carl Sonan d'Informetrica disait en août dernier qu'un effort, même modeste, du Canada seulement contre le réchauffement de la planète coûterait 37 milliards sur dix ans. Je vais donner ces chiffres, monsieur le Président, pour que mon collègue comprenne le contexte dans lequel nous critiquons le projet de loi. Il y a aussi un montant de 33 milliards pour d'autres travaux de dépollution. Ces travaux ne seront pas nécessaires si nous mettons en place des mécanismes qui éviteront les dommages à l'environnement et sa détérioration.

Cela fait, grosso modo, 70 milliards sur dix ans. Le plan quinquennal décrit à l'origine dans le Plan vert devait nous coûter environ 5 milliards. C'est un milliard par année au lieu de sept, mais depuis, le montant a été considérablement réduit. Les fonds seront récupérés d'ailleurs. Où les réductions seront faites, je n'en sais rien. Selon les informations que nous avons—j'essaie de trouver la citation exacte—depuis qu'il a été proposé, il y a quelques mois, le projet de loi a été fortement révisé, à cause de l'intervention de certains ministres de poids au Cabinet. Ces ministres ont peut-être voulu attirer l'attention...

M. Lewis: Ils ont tous du poids.

M. Volpe: Le député d'Etobicoke-Centre figure parmi ceux-là, et un autre d'Alberta, à cause de sa taille.

Statistique Canada propose—et ce n'est qu'une suggestion, voyez vous-même les données; c'est à mon collègue que je m'adresse quand je vous dis cela, monsieur le Président—que nous trouvions le moyen statistique de mettre en opposition l'indice actuel de la richesse, à savoir le PIB, et la déperdition des ressources. J'achève, monsieur le Président. D'après les données estimatives, les ressources consommées entre 1984 et 1986, c'est-à-dire en deux ans seulement, correspondent à une part du PNB qui se situe entre 1,4 et 4 pour 100. Si l'on convertit ces pourcentages en dollars, on parle de 6,9 à 17,9 milliards de dollars.

Ces chiffres sont importants parce qu'ils sont le reflet de ce que les Canadiens consomment. Prenons l'exemple des polluants toxiques, dans le domaine de l'environnement. Ces polluants font grimper les coûts des soins de santé et, par conséquent, le PIB sur ce chapitre comme sur celui du nettoyage de désastres écologiques. Quand on songe à toutes les dépenses nécessaires qui ne sont pas engagées à cause de compressions budgétaires et à l'opportunité de mettre en place un mécanisme de contrôle et d'exécution, force est de reconnaître, le député de Témiscamingue en conviendra, que si cette mesure marque un pas dans la bonne direction, c'est un bien petit pas.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le député, et je voudrais seulement faire valoir un ou deux points et poser une question.

D'abord, en ce qui concerne la deuxième lecture et comme le député n'était pas présent au comité, je crois, je tiens à l'informer que le critique officiel de son parti a convenu que le projet de loi reviendra à la Chambre pour y être lu pour la deuxième fois. En fait, il a dit souhaiter qu'il soit promptement adopté en deuxième lecture afin qu'il soit renvoyé au plus tôt au comité législatif et que des témoins puissent être entendus, etc.

Le député pourrait-il nous dire, au nom de son parti, combien d'argent, à son avis, devrait être consacré au Plan vert, et si son parti préconise que cet argent soit recueilli au moyen d'une taxe à l'environnement, ou estime-t-il que les fonds devraient venir de quelque autre ministère et, si oui, duquel?

M. Volpe: Monsieur le Président, je me réjouis que le secrétaire parlementaire ait écouté attentivement ce que j'ai dit. Je crois lui avoir fourni au moins sept exemples de sommes qui pourraient être dépensées à cette fin. Ce sont des données indépendantes. Ce ne sont pas mes statistiques à moi ni celles de mon groupe parlementaire. Je les lui ai citées pour lui donner une idée des sommes que des membres indépendants de la collectivité qui s'intéressent à l'environnement, qui sont des spécialistes de l'environnement, recommandent au Parlement canadien de dépenser.

C'est délibérément que je l'ai fait parce que j'ai pris à coeur la proposition du député de Terrebonne, à savoir qu'on se soucie vraiment de tâter l'opinion publique et d'obtenir la participation de la population à toutes les étapes, de sorte que le Canada ne soit pas seulement écologiquement juste, écologiquement sûr, mais qu'il soit un phare, une véritable source d'inspiration pour tous les pays qui veulent adopter une loi visant à réparer les dommages déjà causés à l'environnement.

En ce qui concerne les fonds à accorder à une telle entreprise, j'aurais aimé que le député me dise ce que le ministre des Finances de son propre gouvernement a lui-même recommandé au Cabinet lorsque les fonds prévus sont passés de cinq milliards de dollars sur cinq ans à la somme déconcertante qui est maintenant prévue.

• (1740)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Terrebonne a 45 secondes.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je serai très bref.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon honorable collègue. Il a fait allusion, et vous me corrigerez si je me trompe, à l'efficacité du projet de loi en ce qui a trait aux projets où le Canada, par l'entremise de l'ACDI, amène de l'aide aux pays étrangers. J'aimerais demander tout simplement au député sur quoi il se base pour dire que le projet de loi C-78, le projet de loi actuel, n'a pas de mesure législative prévue à cet effet? Si vous regardez l'article 44 du projet de loi, vous constaterez qu'il y a quand même des dispositions, en tout cas il m'apparaît qu'il y a des dispositions qui sont prises à cet effet-là. Alors j'aimerais savoir sur quoi le député se fonde pour dire que les projets financés par l'ACDI à l'extérieur du pays ne sont pas soumis à l'évaluation environnementale?

[*Traduction*]

M. Volpe: Certainement, je vais être très bref. On se fonde sur ce que renferme la loi, sur ce qui, selon le ministre, est l'intention de la loi et sur ses explications à propos de ce qui est applicable et de ce qui ne l'est pas. Examinez donc les déclarations du ministre et la documentation destinée à la presse.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aujourd'hui à cet important débat.

Les objectifs présentés dans le projet de loi C-78 sont très importants pour tous les Canadiens. J'aimerais m'attarder aujourd'hui sur un segment particulièrement important de la population du Canada, soit les autochtones du Canada et la façon dont le projet de loi répond à leurs besoins et intérêts particuliers.

De temps à autre, le gouvernement fédéral, celui-ci comme les précédents, a été critiqué pour ne pas avoir reconnu, comme il le fallait, les besoins, les droits et les intérêts des premières nations du Canada. Ces critiques ont été justifiées dans une large mesure et j'ai le grand plaisir de pouvoir faire part aujourd'hui à la Chambre des progrès remarquables réalisés à cet égard grâce au projet de loi C-78 .

Tout d'abord, je veux faire remarquer à la Chambre la portée fondamentale du processus mis en oeuvre par le projet de loi C-78. Chaque fois qu'on procède à une évaluation environnementale conformément à ce projet de loi, on étudie les conséquences de tout changement non seulement sur l'environnement biologique et physique, c'est-à-dire l'eau, l'air, le sol et la faune, mais également sur la santé et les conditions socio-économiques des Canadiens. Ainsi, il faut étudier à fond, au besoin, les conséquences sur les autochtones de toute initiative de développement pour laquelle le gouvernement fédéral a un pouvoir décisionnel.

C'est une disposition particulièrement valable car les autochtones du Canada sont grandement tributaires de nos ressources naturelles. Il est triste de remarquer à quel point ces ressources se sont déjà amenuisées et détériorées et, partant, à quel point le mode de vie des premières nations du Canada a changé, dans certains cas, radicalement et dans d'autres, de façon tragique.

Or, nous sommes déterminés à renverser la vapeur et nous avons inséré dans ce projet de loi un certain nombre de dispositions précises en ce sens. Je me propose de préciser et d'expliquer aux députés les dispositions principales du projet de loi où l'on se reporte aux intérêts des autochtones, à commencer par la définition de «territoire domanial».

Le projet de loi vise tous les projets réalisés sur le territoire domanial, et cette définition englobe expressément les réserves et autres terres mises de côté à l'usage des bandes en vertu de la Loi sur les Indiens. Cela signifie que tous les projets réalisés dans des réserves sont assujettis au projet de loi. Dans la mesure où le ministre des

Affaires indiennes a un pouvoir décisionnel sur ces projets, il doit s'assurer du respect du projet de loi. Cependant, comme le régime décisionnel qui porte sur les terres indiennes est quelque peu complexe, on a inséré dans le projet de loi des dispositions particulières pour faciliter les choses.

Tout d'abord, il importe de remarquer que le projet de loi vise les autorités fédérales de diverses façons. Il s'agit d'organismes décisionnels établis sous le régime d'une loi fédérale et qui sont assujettis aux dispositions du projet de loi C-78. Afin de respecter l'autonomie et le caractère distinctif des conseils de bande établis en vertu de la Loi sur les Indiens, on les a explicitement exclus de la définition de l'expression «autorité fédérale».

Les gouvernements autonomes des premières nations seront reconnus aux fins de ce projet de loi comme des administrations distinctes disposant du même genre d'ententes de coopération entre les gouvernements que les autres administrations. Par exemple, on a prévu l'établissement de commissions d'examen mixtes publiques avec des organismes créés dans le cadre des ententes sur les revendications foncières et de la loi sur l'autonomie.

Il devrait être clairement compris que cela constitue un progrès important en ce qui concerne la réorganisation des rapports entre le gouvernement et les premières nations. J'ai dit il y a quelques instants qu'il était complexe de prendre des décisions dans les réserves et qu'il fallait prendre des mesures spéciales pour tenir compte de ce facteur tout en préservant les principes importants de ce projet de loi. Bien que les réserves soient considérées comme des terres fédérales aux fins de ce projet de loi, les conseils de bande disposent d'une considérable autonomie pour prendre des décisions. Vu que le gouvernement fédéral ne veut pas s'ingérer dans cette autonomie, il doit faire en sorte que les décisions prises dans les réserves concernant des projets le soient en pleine connaissance des conséquences environnementales. Plus les conseils de bande pourront faire dans ce domaine, mieux cela vaudra.

Pour permettre au gouvernement fédéral de remplir ses obligations aux termes du projet de loi proposé concernant les projets sur des réserves indiennes, il est prévu que ce projet de loi contiendra des dispositions visant à établir un régime de réglementation spéciale s'appliquant aux projets dans des réserves. Cela reflétera le mélange de gouvernement fédéral et de décisions locales prises dans les réserves et placera la responsabilité là où elle doit être. Cela signifie que le gouvernement fédéral sera chargé de faire respecter les principes de ce projet de loi quand il prendra des décisions pour des projets ou y participera explicitement.

Je tiens à faire savoir que relativement à ce règlement spécial ainsi qu'à d'autres mentionnés au cours du présent débat, le gouvernement ne s'attend pas à ce que l'opposition lui fasse confiance aveuglément. Il s'est fermement engagé à respecter certains principes dans l'élaboration desdits règlements. Il a énoncé ces principes publiquement et il sera prêt à rendre des comptes publiquement et ouvertement de l'efficacité des règlements qui en découleront.

Quiconque se donne la peine d'aller au-delà des apparences constate rapidement que le fromage suisse dont certains députés de l'opposition ont utilisé l'image dans leurs envolées oratoires est en fait très ferme au point de s'apparenter à notre bon cheddar canadien. Mais pour être plus précis, en ce qui concerne le règlement applicable aux projets envisagés dans les réserves indiennes, je tiens, pour la gouverne des députés, à énoncer les principes que le gouvernement entend appliquer à la rédaction de ce règlement.

En premier lieu, tous les projets susceptibles d'être réalisés sur des terres appartenant aux autochtones seront assujettis à une évaluation environnementale.

Également, un règlement sera élaboré, devant permettre l'évaluation de projets où les premières nations sont les premiers décideurs.

Ensuite, le règlement respectera le principe de la délégation de pouvoir aux premières nations, de sorte que l'imputabilité en vertu de ce règlement correspondra à celle décrite dans le document en question.

D'autre part, ce règlement sera élaboré dans le cadre de consultations avec les premières nations et respectera la politique d'équité.

Qui plus est, le règlement sera rédigé de façon à éviter de placer les premières nations dans une position désavantageuse. Finalement, le règlement s'efforcera de réduire les risques de chevauchement avec la démarche d'autres niveaux de pouvoir.

L'une des parties les plus importantes de cette liste est la disposition prévoyant la consultation directe des autochtones dans l'élaboration de ce règlement spécial. C'est le seul moyen d'en arriver à un résultat pratique et efficace auquel toutes les parties puissent adhérer.

En outre, cela nous permettra de reconnaître les différences qui existent d'une région du Canada à l'autre dans la façon dont les autochtones considèrent l'environnement et prennent leurs décisions.

Le gouvernement a déjà entrepris des entretiens préliminaires à ce sujet avec des représentants des premières nations qui ont exprimé leur satisfaction devant notre engagement manifeste à participer à des consultations réelles. En fait, ces discussions préliminaires ont permis, entre autres résultats, de mettre au point un programme de formation en matière d'évaluation environnementale à l'intention des premières nations, afin de leur donner les connaissances techniques de base dont elles auraient besoin pour mettre en oeuvre les procédures qu'elles finiront par adopter.

J'aimerais continuer de décrire aux députés les dispositions du projet de loi qui visent à répondre aux exigences particulières des autochtones. J'ai parlé plus tôt des examens conjoints qui peuvent être entrepris avec des organismes autochtones. Ces examens sont décrits au paragraphe 37(1) du projet de loi et sont assujettis aux conditions énoncées à l'article 38.

Ces conditions visent à faire en sorte que les normes de base requises pour satisfaire aux exigences du gouvernement fédéral soient réunies. Ces normes sont les mêmes que celles qui s'appliquent à tous les examens conjoints, qu'ils soient entrepris avec une province, un autre pays, un autre organisme fédéral ou un organisme autochtone, comme je l'ai déjà mentionné.

• (1750)

Donc, le ministre n'établira une commission chargée d'entreprendre un examen conjoint que si les conditions suivantes sont réunies: il peut nommer le président ou le coprésident et ou ou plusieurs membres de la commission, ou approuver leur nomination; il peut fixer ou approuver le mandat de la commission; le public aura la possibilité de participer à l'examen; dès l'achèvement de l'examen, la commission lui présentera un rapport; le rapport sera publié.

Ces conditions sont très importantes. Elles visent à sauvegarder les principes clés du processus fédéral, mais permettent suffisamment de souplesse, de façon à ne pas gêner inutilement le processus lorsqu'une telle intervention ne peut se justifier. Dans la plupart des cas, la participation du gouvernement fédéral à l'examen sera fonction de l'importance de sa participation au processus décisionnel. Mais, monsieur le Président, les conditions que je viens de décrire existeront pour protéger l'appareil fédéral.

Un autre genre d'interaction entre diverses sphères de compétences peut se produire lorsqu'un organisme régi par une loi fédérale a le mandat de tenir des examens publics et d'analyser les répercussions environnementales des projets envisagés. Mentionnons par exemple l'Office national de l'énergie. Les organismes qui ont été constitués dernièrement dans le cadre d'ententes en matière de revendications territoriales ont ce pouvoir. Les organismes qui réunissent certaines conditions peuvent entreprendre des examens publics en vertu de la méthode décrite dans le projet de loi C–78. Il s'agit d'une innovation pratique qui permettra d'éviter le double emploi et la confusion inutiles qui existent en matière de réglementation sans sacrifier pour autant les valeurs environnementales.

Les conditions préalables à ces substitutions ne se limitent pas uniquement aux trois dernières conditions que j'ai décrites au sujet des examens conjoints; l'organisme d'examen concerné doit également tenir compte, dans son évaluation, de la très vaste gamme de considérations dont fait état l'article 11 du projet de loi C–78. Cet article assurera l'uniformité et le maintien de normes élevées dans les évaluations fédérales.

Les autochtones sont concernés par ces substitutions, en ce sens qu'elles ne peuvent avoir lieu qu'avec un organisme dûment établi en vertu d'une entente sur des revendications territoriales globales. Les processus d'évaluation environnementale arrêtés dans le cadre de ces ententes ont été suivis rigoureusement et intégralement jusqu'ici. Tout porte à croire que de telles substitutions donneront lieu à de bonnes décisions environnementales.

L'un des aspects les plus intrigants, voire peut–être les plus importants et les plus significatifs du projet de loi C–78, concerne les modalités suivies pour établir le lien entre les dispositions sur les effets hors frontières et les intérêts des Indiens. Ces dispositions n'interviennent que lorsqu'en vertu de l'article 5, il n'y a aucune décision fédérale explicite à prendre pour faire intervenir les dispositions normales en matière d'évaluation environnementale du projet de loi C–78. En vertu des dispositions sur les effets hors frontières, le ministre de l'Environnement peut demander la tenue d'un examen public et ordonner l'arrêt des projets susceptibles d'avoir de graves effets hors frontières tant qu'il n'a pas la certitude que ces effets sont acceptables.

Le mot hors frontières n'est peut–être pas bien choisi pour désigner les intérêts fonciers des Indiens, mais le mécanisme qui s'applique aux problèmes transfrontaliers interprovinciaux ou internationaux vaut aussi dans leur

cas. Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de se mêler de ces questions si les autres instances parviennent à s'entendre. Cela garantira sans doute que celles-ci feront des compromis, ce qui est la meilleure solution, à condition que l'environnement ne soit pas mis en danger.

Quatre types de terres autochtones sont touchées par cette disposition. Ce sont: les terres des réserves, les terres touchées par les revendications territoriales globales, les terres réservées conformément aux dispositions sur l'autonomie gouvernementale et les terres sur lesquelles les Indiens ont des droits. Ces catégories sont fort simples, à l'exception de la quatrième, c'est-à-dire celles sur lesquelles les Indiens ont des droits. Cela constitue un abandon très net de la vision traditionnelle, et fort critiquée, qu'a le gouvernement des intérêts indiens.

Le gouvernement a fait preuve d'audace en déterminant, du point de vue juridique, les quatre catégories de terres auxquelles cela s'appliquera. D'abord, les terres faisant partie d'une revendication globale que le gouvernement du Canada a accepté de négocier dans le cadre de sa politique de revendications territoriales globales; en deuxième lieu, les terres visées par une revendication particulière ou un droit issu d'un traité; ensuite, les terres comprises dans une revendication territoriale globale; enfin, les terres réservées aux fins des dispositions sur l'autonomie gouvernementale des Indiens.

Indiscutablement, les autochtones, tout en appuyant ces mesures, voudront qu'on reconnaisse de façon explicite leur droit à l'utilisation des terres dans certaines circonstances. Je suis convaincu que le gouvernement poursuivra ses discussions et ses analyses dans ce sens au cours des prochains mois.

Comme vous pouvez le voir, le rapport entre le projet de loi à l'étude et les intérêt des autochtones revêt de multiples aspects et, pour la première fois, il est abordé de front. Nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine, mais nous sommes sur la bonne voie et sommes sûrs que cette voie nous mènera vers une destination mutuellement acceptable.

Je voudrais terminer en examinant en détail un domaine très novateur et très important, celui des évaluations transfrontalières, que j'ai effleuré en parlant des intérêts des premières nations. Je crois que les députés devraient être au courant des dispositions détaillées du projet de loi C-78 à cet égard.

En prévoyant l'évaluation des effets transfrontaliers, le projet de loi nous permet de franchir un pas de géant dans le domaine de l'évaluation environnementale. Le décret actuel sur les lignes directrices ne dit rien des effets environnementaux négatifs qui traversent les frontières provinciales et internationales, causant des dommages dans des régions non soumises à la réglementation de la région où se trouve la source de la pollution.

Ce silence du décret a provoqué de la confusion et, par conséquent, de l'inaction. Le projet de loi C-78 met un terme à la confusion, à l'incertitude et à l'inaction en exposant clairement les mesures à prendre face à des effets sérieux venant d'ailleurs, que ce soit d'une autre province, d'un autre pays, ou, dans le cas d'une terre indienne, venant simplement d'une terre voisine appartenant à la Couronne ou à des intérêts privés.

Dans tous les cas, avant d'entreprendre une évaluation de tels effets, le gouvernement fédéral donnera avis de son intention d'établir une commission d'évaluation à toutes les parties intéressées, pour qu'elles puissent participer au processus.

Lorsque des effets négatifs sérieux résultant de projets canadiens menaceront d'autres pays, le ministre de l'Environnement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures établiront conjointement une commission chargée de l'évaluation. Dans la plupart des cas, cette commission travaillera de concert avec le pays étranger touché et avec toute province également atteinte.

Fidèle à la promesse faite aux provinces au cours des consultations sur ce projet, le gouvernement fédéral n'exercera pas son pouvoir d'établir une commission pour évaluer les effets environnementaux graves qu'un projet peut avoir hors frontières s'il s'entend avec les gouvernements des provinces en cause sur d'autres modalités d'évaluation.

Il est très probable que, dans la plupart des cas, les autorités fédérales et les provinces pourront s'entendre sur d'autres méthodes d'évaluation des effets sur l'environnement en dehors de la province grâce aux accords administratifs prévus à l'alinéa 54(1)*d*) du projet de loi. De toute façon, la commission mise sur pied en pareille circonstance sera probablement établie conjointement avec la ou les provinces concernées.

Dans les cas où aucun accord ne sera possible, ce qui sera peu fréquent, il faut l'espérer, le ministre de l'Environnement pourra interrompre la réalisation d'un projet jusqu'à ce qu'il ait acquis la conviction que les effets environnementaux graves seront atténués.

L'article 47 du projet prévoit deux arrêtés qui peuvent être appliqués par voie d'injonction. Le premier est pris lorsqu'une commission d'évaluation est établie et interdit tout ce qui peut concourir à la mise en oeuvre du projet jusqu'à ce que la commission ait terminé son évaluation et que le ministre soit convaincu que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux graves hors frontières ou que ces effets peuvent être atténués ou encore qu'ils sont justifiables dans les circonstances.

Le deuxième type d'arrêté est pris après la présentation du rapport de la commission, lorsque ce rapport révèle que le projet aura des effets environnementaux graves hors frontières. Ce décret empêchera la réalisation de travaux sur le projet jusqu'à ce que le ministre soit convaincu que les répercussions environnementales frontalières seront atténuées.

Ce gouvernement reconnaît que les Canadiens accordent une valeur extrême à la qualité de leur environnement. Le gouvernement a fait preuve de leadership en adoptant la Loi sur la protection de l'environnement, en 1988.

Le projet de loi C-78 constitue une autre preuve que le gouvernement s'est engagé à se démarquer de la pratique démodée consistant à «réagir pour guérir» pour «prévoir et prévenir». En s'assurant que, dès l'étape de la planification des projets, les facteurs environnementaux sont pris en considération, nous augmenterons la probabilité d'avoir des projets qui respectent les mesures législatives sur la protection de l'environnement comme la LCPE.

En contrepartie, nous n'aurons pas simplement à assumer le coût et le fardeau de l'application des lois sur la protection de l'environnement. Au contraire, nous bénéficierons d'un environnement plus sain pour chacun de nous, pour nos enfants et pour nos petits-enfants.

• (1800)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos du député très intéressants.

Il semble être l'expert désigné du côté ministériel sur l'impact que le projet de loi C-78, s'il devient loi, aura sur les premières nations.

Je ne partage cependant pas l'avis du député, car au comité, nous avons entendu le témoignage de M. Ray Robinson qui dirige actuellement le BFEEE, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Il a confirmé au comité récemment que le projet de loi C-78, tel qu'il est rédigé, ne va pas aussi loin que le décret de 1984 sur les lignes directrices.

Le député, qui est de la Saskatchewan, doit savoir quelles sont les conséquences catastrophiques de l'interprétation que le gouvernement donne aux lignes directrices qu'il a adoptées en 1984, dans le cas du barrage Rafferty-Alameda et aussi dans celui du barrage Oldman en Alberta, des travaux d'achèvement du projet Kemano d'Alcan en Colombie-Britannique et du projet de centrale thermique au charbon de Point Aconi en Nouvelle-Écosse.

Je n'invoquerai pas d'autres experts contre l'affirmation du député selon laquelle le projet de loi C-78 va plus loin que le décret pris par le Cabinet en 1984 sur les lignes directrices, car la personne la plus compétente à donner cette opinion l'a déjà fait. Le député a de toute évidence bien préparé son document sur la question des premières nations. Il a énuméré les terres de réserves, les terres visées dans les accords de revendications territoriales, les terres touchées par l'autonomie gouvernementale des autochtones et les terres sur lesquelles les premières nations ont des droits.

Il a ajouté que les terres que le gouvernement du Canada inclut dans la négociation d'une revendication globale pourront faire l'objet d'une évaluation environnementale une fois que le projet de loi C-78 sera devenu loi. Cela m'intéresse du point de vue juridique—après avoir étudié le projet de loi—et il m'intéresse aussi de savoir d'où le député tient cette information, parce j'aimerais qu'il me dise, au nom du gouvernement, ce qui déclenchera une évaluation environnementale dans le cas des 19 revendications globales qu'on a accepté de négocier en Colombie-Britannique, des huit qui sont à l'étude au ministère de la Justice et des trois à venir, sans parler des 582 revendications particulières dans le reste du Canada.

Puisque le député semble être un expert en la matière, qu'est-ce qui déclenchera une évaluation environnemen-

tale dans ces terres qui font l'objet de revendications globales et particulières?

M. Schneider: Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député d'en face, qui a une vaste expérience de la Chambre des communes, reconnaît en moi un spécialiste de la question dont je viens de vous entretenir assez longuement.

Je voudrais que le député sache que je ne suis pas le seul. Étant donné l'intérêt que les ministériels ont porté à l'élaboration du projet de loi C-78, c'est un grand nombre de spécialistes de la question que le député a devant lui.

Je le remercie donc non seulement du compliment, mais aussi de m'avoir fourni l'occasion de préciser qu'il y a un grand nombre de spécialistes, un grand nombre de gens qui ont mis tout leur coeur à élaborer ce projet de loi.

J'ose espérer que tous les députés envisageront ce projet de loi du point de vue de ce qu'il peut apporter aux autochtones du Canada et qu'ils ne se lanceront pas dans de longs débats, ce qui ne ferait que nous donner la chance d'énumérer tous les avantages que le projet de loi présente, tant pour les autochtones que pour l'environnement.

Le député a fait allusion à une situation catastrophique en Saskatchewan. Je voudrais répliquer brièvement. Malgré mes espoirs, je croyais peu probable que la période des questions et observations suivant mon discours passe sans qu'il ne soit question de ce qui se passe dans cette province.

Je conviens avec lui que la situation est désastreuse, mais je vois néanmoins les choses d'un oeil différent. J'espérais que ce cas particulier, qui n'a rien à voir avec les terres revendiquées par les autochtones, pourrait être examiné à un moment plus opportun.

Vu que le député l'a mentionné et qu'il semble tenir à l'examiner aujourd'hui, je me ferai un plaisir de vous faire part de mon opinion sur ce qui constitue à mon sens une situation catastrophique en Saskatchewan.

Il parlait bien sûr du barage Rafferty-Alameda.

M. Fulton: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. J'ai parlé du projet Rafferty-Alameda, mais seulement dans le préambule de ma question. Je ne sais pas si le député a rédigé lui-même l'allocution qu'il vient de prononcer ou si quelqu'un d'autre l'a fait, mais il a laissé entendre que lorsque ce projet de loi sera adopté et promulgué, les terres qui ont fait l'objet de négociations globales avec le gouvernement fédéral seront soumises à un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Le député pourrait-il être un peu plus précis et renvoyer la Chambre et les membres des premières nations qui sont à l'écoute à l'article du projet de loi auquel il fait allusion?

M. Schneider: Monsieur le Président, vous croyez probablement comme moi que cela ne justifiait pas plus un rappel au Règlement que ce qui s'est passé à l'autre endroit n'en constituerait un au sein de notre assemblée d'élus.

Je voulais en venir au volet de la question auquel le député a fait allusion. J'allais faire abstraction de toute observation sarcastique quant à savoir si, en fait, j'ai rédigé moi-même mon allocution. Certes, j'ose croire que le député m'accordera le bénéfice du doute et que, si j'ai pris la parole à ce sujet, c'est que je m'intéresse au moins à la question.

Ensuite, j'ai probablement puisé dans des rapports d'études pour mettre au point mes observations. Je suis encore. . .

M. Fulton: Monsieur le Président, je n'ai dit ce que j'ai dit que parce que le député a lu son allocution d'un bout à l'autre. Ce n'est pas habituellement ce qu'on fait lorsqu'on a rédigé soi-même son allocution.

M. Schneider: Monsieur le Président, malgré l'avantage physique évident que le député a sur moi, étant plus grand d'un pied et plus lourd d'une centaine de livres, je ne tiendrai absolument aucun compte de son insinuation voulant que je ne sache pas de quoi je parle, ce qui me paraît être essentiellement l'objet de son intervention.

Je me permettrai également de me poser des questions sur l'intelligence qui sous-tend la question.

Dans le préambule de sa question, monsieur le Président, le député a parlé d'une situation catastrophique, et je voudrais m'y attarder un instant avant de passer au reste de sa dissertation, comme je pense en avoir parfaitement le droit.

Le député qui voudrait critiquer ce projet comprendrait et apprécierait mieux la situation catastrophique s'il

passait quelque temps en Saskatchewan et tâchait de comprendre un peu les conditions naturelles qui ont fait dire à Dame Nature: «Laissons les troupeaux de bisons errer sur la prairie que je leur ai fournie.» Par contre, l'agriculteur qui cherche à gagner sa vie par le travail de la terre aura besoin de plus qu'un peu d'initiative pour tirer quelque chose de la région semi-aride du Canada que nous connaissons sous le nom de Prairies.

Monsieur le Président, si je puis continuer à parler de la situation catastrophique, si vous voulez bien me laisser le temps de conclure, je dirai qu'il s'agit d'une situation rendue telle par l'intervention de gens qui ont des programmes, et selon ma perspective, des programmes politiques qui n'ont absolument rien à voir avec la protection de l'environnement.

Nous entendons dire des choses aussi absolument ridicules que la construction d'un réservoir pourrait nuire à certaines prairies. Eh bien, il est évident qu'on ne peut pas inonder un bout de territoire sans nuire à des prairies, qu'une partie de ces prairies sont des pâturages sauvages naturels qui se trouvent appartenir au gouvernement fédéral, ce qui, d'après les tribunaux, exige que le gouvernement fédéral se plie nécessairement à une étude d'impact environnemental. Or, pour quoi faire? Pour quelle raison, à part retarder le projet et embarrasser les gouvernements qui sont associés à la réalisation du projet?

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que toute la catastrophe relative au projet Rafferty-Alameda est causée par les politiciens et non par la validité du projet lui-même, ni le fait que cette eau sera bénéfique à la région semi-aride des Prairies appelée la Saskatchewan, ni le fait que ce projet permettra probablement d'irriguer ainsi que de lutter contre les crues en aval, motif économique très valable, dans la région des États-Unis où les gens ont convenu de verser des millions de dollars pour ce projet; aucun de ces facteurs n'est relié à la catastrophe. Ce sont les politiciens qui ont décidé d'engager une controverse parce que le gouvernement fédéral a décidé qu'il y aurait peut-être une façon un peu plus pratique de poursuivre un tel projet. Je dis donc, non, monsieur le Président. Ce projet n'avait rien de catastrophique en lui-même, mais ce sont les politiciens avec leur programme caché et leur désir d'embarrasser certains gouvernements qui ont provoqué cette catastrophe.

• (1810)

M. Brian Gardiner (Prince George—Bulkey Valley): Monsieur le Président, je voudrais revenir à l'une des questions que le député de Skeena a posées au sujet de certains articles du projet de loi C-78 dont nous discutons. J'estime très important que nous étudiions ces articles, notamment ceux qui traitent des premières nations et des autochtones du Canada.

Je ne me rappelle pas que le député qui vient de prendre la parole ait répondu à cette question très importante du député de Skeena. Nous avons entendu beaucoup de propos pour faire passer le temps, je présume, mais je n'ai entendu aucune réponse à cette question.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur un projet de loi très important, le C-78, qui vise à établir un processus fédéral d'évaluation environnementale. Il est évident aujourd'hui, comme il l'a été dans les jours précédents, qu'on a discuté considérablement des lacunes de ce projet de loi et du fait qu'il ne donne pas lieu au genre de règles et de règlements régissant l'évaluation environnementale que la plupart des Canadiens attendent, j'en suis sûr, du gouvernment, étant donné les belles paroles du premier ministre et d'autres personnes au sujet de leur prétendu Plan vert.

En fait, une des observations qu'on a faites l'autre jour lors d'une conférence de presse où un groupe d'écologistes en particulier a accordé une mauvaise note au gouvernement en matière d'environnement, c'est que, en réalité, le projet de loi C-78 va donner force de loi à des lignes directrices établies par les tribunaux mais que le gouvernement a refusé de respecter.

Je suppose que la situation qui existe au sujet du projet Rafferty-Alameda, et maintenant du projet Kemano d'Alcan, montre réellement tout ce qui reste à faire au sujet de cette mesure législative pour qu'elle ait un peu de mordant, pour que les compagnies de bonne foi sachent ce que sont les règles, de même que les ministères du gouvernement.

Je voudrais faire une ou deux observations sur le projet de loi et ensuite parler d'un ou deux exemples particuliers qui, je pense, montrent bien la confusion du gouvernement en ce qui concerne les procédures actuelles d'évaluation, et ce que nous pourrions avoir du fait de cette mesure législative.

En vertu du projet de loi C–78, les décisions du Cabinet sont exemptées. Le gouvernement a promis que tous les documents soumis au Cabinet auraient une évaluation environnementale, mais que seuls les résumés de cette évaluation seront rendus publics. Nous devrons donc faire confiance au Cabinet. Or, nous savons que nous devrons pour cela faire preuve d'une confiance quasiment illimitée.

La mesure législative est discrétionnaire, c'est–à–dire que c'est un pas en arrière par rapport aux lignes directrices actuelles qui, selon la décision de la Cour fédérale à propos du projet Rafferty–Alameda, lient le gouvernement. Le député de Skeena a mentionné le témoignage du président actuel du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, un employé du gouvernement, qui disait que le projet de loi C–78 représente un pas en arrière par rapport aux directives actuelles imposées par décret.

Un autre point important, à mon avis, c'est que certaines parties du projet de loi devront faire l'objet de règlements qui n'ont toujours pas été rédigés, et on ne sait même pas clairement quelles mesures législatives seront visées par cette loi et quels types de projets pourraient être exclus. Un exemple parfait de cela nous est donné par les questions posées par le député de Skeena au sujet de l'application de cette mesure législative aux revendications qui ont été acceptées par le gouvernement du Canada, en vertu du processus des revendications globales que connaissent la plupart des députés de cette Chambre. Le député de Skeena a demandé au député de la majorité, en supposant que ces revendications et ces terres soient visées par la présente mesure législative, qui lancerait l'examen de l'évaluation environnementale. Il est certain que ce n'est pas clair dans la mesure. On n'y fait même pas allusion du tout.

Je pense que nous avons un exemple parfait de cela en Colombie–Britannique, où le projet Alcan aura un effet considérable sur la région Carrier Sikanni, pour laquelle une revendication globale a été acceptée par le gouvernement du Canada. Cela signifie–t–il que déjà le gouvernement passe outre à l'intention de sa propre loi?

Il est évident que ce projet de loi devra être considérablement modifié avant de pouvoir faire le travail que nous en attendons.

Deux exemples montrent clairement que le gouvernement n'a pas réussi à réagir réellement à la situation et à agir comme un gouvernement responsable en ce qui concerne les évaluations environnementales. Le premier vaut la peine d'être répété. J'en ai parlé l'autre jour à la Chambre, mais c'est une question importante qui montre exactement à quoi nous pouvons nous attendre.

Il concerne le Comité des forêts. Quand le ministre des Forêts a comparu devant ce comité, j'ai eu l'occasion de lui poser une question dont je ne soupçonnais pas tout l'intérêt. Comme le gouvernement du Canada est tenu d'évaluer les répercussions environnementales de ses propres programmes, selon les lignes directrices, je lui ai posé la question suivante: «Puisque les ententes de développement forestier sont un élément important des lois et des programmes environnementaux et forestiers du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, avez–vous fait faire une évaluation préparatoire de ces ententes que vous pourriez fournir au comité pour qu'il puisse l'examiner?» J'essayais ainsi d'obtenir la confirmation que ces ententes étaient bonnes pour le Canada.

Le ministre a répondu qu'aucune évaluation n'avait été faite. Cette première réponse était scandaleuse, mais ses fonctionnaires l'ont corrigé en le tirant par la manche et ils lui ont dit qu'il y en avait eu. «Tant mieux», ai–je répondu, «je voudrais les voir. Pourriez–vous les montrer au comité pour qu'il voie comment le gouvernement applique le processus actuel d'évaluation et d'examen en matière d'environnement?»

Le greffier du comité a dû écrire plusieurs fois pour demander ces évaluations. Quelques mois plus tard, le gouvernement, après avoir vérifié dans tous ses classeurs, s'est rendu compte qu'il n'y avait jamais eu d'évaluation initiale, même s'ils avaient prétendu le contraire. Le ministre avait raison pour les mauvaises raisons. Cet exemple montre bien que depuis qu'il est arrivé au pouvoir, en 1984, le gouvernement n'a pas réussi à suivre ses propres lignes directrices, un décret émanant du Cabinet.

Que ferait–il si ces lignes directrices s'appliquaient aux trafiquants de drogues? Le Cabinet contournerait–il la loi comme il l'a fait pour les évaluations environnementales? Je pense que non et j'espère que non. En tout cas, cet exemple montre l'importance que revêtent le débat sur l'environnement et la question de l'évaluation environnementale.

Nous avons besoin d'en connaître les étapes et les balises, de façon à pouvoir suivre le progrès des différents projets, qu'ils soient dus à l'initiative du gouvernement fédéral, du gouvernement fédéral et des provinces, ou qu'il s'agisse de projets conçus notamment par des entre-

prises particulières ou des gouvernements locaux. Voilà qui démontre son échec à cet égard.

L'autre aspect que je désire soulever, monsieur le Président, est celui que le député de Skeena a porté la semaine dernière à l'attention de la Chambre. Il s'agit évidemment de la décision du gouvernement d'exonérer le projet que l'Alcan envisage pour la Colombie-Britannique du processus fédéral d'évaluation environnementale. Le sujet ne manque pas d'intérêt. Comme il existe certains documents, vous pourrez constater en l'occurrence les tentatives de dérobades du gouvernement.

Comme en fait foi le hansard du 30 mai 1990 à la page 12047, j'ai demandé au ministre des Forêts qui s'était levé pour répondre si le gouvernement entendait procéder à l'examen complet des projets de l'Alcan, ainsi que le premier ministre l'avait promis au cours de la campagne électorale de 1984. Le ministre—j'ignore s'il faut lui en tenir rigueur, mais il n'est pas là aujourd'hui pas plus qu'il n'était à son ministère—m'a alors répondu ce qui suit:

> Une évaluation des impacts a évidemment été effectuée au moment où la nouvelle entente a été conclue.

• (1820)

Or, nous avons appris que vendredi il y a deux semaines, le gouvernement avait décidé d'exempter ce projet du processus fédéral d'évaluation environnementale. Que faut-il en déduire? Une évaluation a-t-elle eu lieu ou non? Le gouvernement craindrait-il trop de poursuivre son évaluation environnementale parce qu'il sait que les résultats risquent en grande partie d'être portés à la connaissance des Canadiens? Les témoins devraient témoigner sous serment, de sorte que toutes les parties intéressées auraient l'occasion d'étudier ce projet.

Aujourd'hui, relativement à des propos tenus à la Chambre des communes le 27 juin, et comme suite à une question de privilège dont le député a saisi la présidence à l'issue de la période des questions, la présidence devrait communiquer à la Chambre ses conclusions relativement à la question de privilège du député de Skeena. Je vous recommande de lire le passage, à la page 13173 du hansard, où l'on demande au gouvernement s'il a l'intention de modifier ou de réviser les lignes directrices concernant le processus d'évaluation environnementale pendant que le projet de loi C-78 est à l'étude.

Je sais que le président de la Chambre nous fera rapport à ce sujet. Si ce n'est pas le jargon technique utilisé dans l'accord conclu à la Chambre qui est remis en question, c'est certainement l'esprit de l'entente que n'a pas respecté le gouvernement en exemptant le projet Alcan de l'accord conclu à la Chambre le 27 juin dernier. J'ai hâte d'attendre cette décision des plus importantes. En fait, la décision prise par le ministre des Pêches vendredi, il y a deux semaines, constitue peut-être un outrage au Parlement. D'ailleurs, en promettant de ne rien faire pendant le débat sur le projet de loi C-78, c'est peut-être du mépris qu'on a témoigné envers l'accord conclu à la Chambre.

Pourquoi ce projet est-il si important? Il ne date pourtant pas d'hier. Pour ceux qui ne se trouvaient pas dans le nord de la Colombie-Britannique au cours de la campagne électorale fédérale de 1984, lorsque cette question a été soulevée, je dirai que je ne me rappelle pas avoir rencontré, pendant la campagne électorale, le ministre provincial de l'Environnement, qui critique aujourd'hui les fonctionnaires fédéraux à ce sujet. À cette époque, une décision cruciale a été prise. Le Nouveau Parti démocratique a été le seul parti à exiger une évaluation environnementale complète et le financement des intervenants.

Mais il y a eu la victoire des conservateurs en 1984, avec la bénédiction à l'époque du Parti libéral, qui n'appuyait pas le financement des intervenants. Sa position a peut-être changé depuis, c'est à espérer. On est revenu au débat sur le genre de conséquences qu'aura ce projet sur la rivière Nechako, qui se jette dans le Fraser.

Permettez-moi de vous citer un extrait du numéro du 4 juin 1990 d'une publication intitulée *British Columbia Report*. Probablement peu de députés néo-démocrates sont abonnés à cette revue, qui n'est probablement pas affiliée au groupe de recherche du NPD. À lui seul, le titre vous donne une idée du ton de l'article. «Gigantesque fief privé d'Alcan—On nous vole notre rivière, accusent des habitants amers». On dit dans l'article:

> Le débit à Prince George baissera encore et ne s'établira plus qu'à 50 p. 100 du niveau enregistré avant 1950.

Tout cela survient après l'accord que le gouvernement a signé il y a quelques années. Aujourd'hui, on décide d'exempter tout ce gigantesque projet du processus d'examen et d'évaluation environnementale. L'article

blâme fortement l'attitude du gouvernement envers ce projet et la population de la Colombie-Britannique.

J'espère que le premier ministre profitera de son séjour en Colombie-Britannique aujourd'hui ou demain pour annoncer qu'il ne tolérera pas de tels agissements de la part du ministre des Pêches et des Océans et du ministre de l'Environnement. Je cite un extrait de l'éditorial paru le 20 octobre dans *The Vancouver Sun*. On se demande si la province de Colombie-Britannique devrait demander au gouvernement fédéral d'effectuer un examen complet en matière d'environnement:

> Si, comme le prétend le gouvernement fédéral, les études effectuées ont calmé toutes les inquiétudes en matière d'environnement, alors Ottawa et la société en question n'ont rien à craindre de la divulgation complète qui est nécessaire pour convaincre le public que ce projet ne présente aucun risque sérieux.

C'est une déclaration importante parce que cela ne s'applique pas seulement au projet Alcan, mais à n'importe quel autre projet. Les sociétés qui manifestent un sens civique veilleront à ce que leur projets soient soumis au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement pour que nous sachions que le projet final sera amélioré ou équitable, qu'il traitera la région de façon appropriée, ou que si ce n'est pas un bon projet, qu'il sera rejeté.

À mon avis, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada ne savent pas au juste dans quelle galère ils se sont embarqués. Le ministre provincial de l'Environnement s'est engagé maintenant, à propos d'une proposition dans le centre de la Colombie-Britannique prévoyant la possibilité de construire une nouvelle usine de pâte à papier dans la région de Vanderhoof, à ce que, si ce projet est approuvé, il y ait en fait un processus provincial mixte d'examen des grands projets et un processus fédéral mixte d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Je crois que le gouvernement devrait nous donner l'engagement que, si le projet doit aller de l'avant puisque le ministre de l'Environnement, en Colombie-Britannique, a déjà dit que l'usine de pâte à papier devant être construite dans cette province fera l'objet d'une évaluation fédérale-provinciale, il prendra part à l'examen, que nous ne nous retrouverons pas avec une autre exemption parce que cette usine sera construite aux abords de la rivière Nechako et que, espérons-le, les habitants de la région auront l'occasion de poser des questions sérieuses au sujet de l'impact du projet sur la Nechako et le Fraser.

Il est important que le gouvernement de la Colombie-Britannique participe aussi au processus. En ce qui concerne l'entente fédérale-provinciale concernant le projet de la société Alcan, lequel a été exempté du processus fédéral d'évaluation environnementale, d'après les renseignements fournis jusqu'ici, il semblerait que 40 p. 100 des stocks de poisson dans la Nechako qui servent à la pêche sportive seront détruits par le projet. Ce sont les contribuables qui devront payer la note pour reconstituer les stocks. On peut s'attendre à avoir de plus en plus de renseignements là-dessus, et pas seulement de trois ou quatre scientifiques qui formulent leurs craintes à ce sujet.

Il est évident que nous devons resserrer et renforcer les lois. Nous devons, en nous fondant sur les lignes directrices qui existent, resserrer tout le processus. Nous aurons ainsi une loi sur l'environnement et un gouvernement plus efficaces. Les sociétés seront conscientes des lignes directrices, et nous pourrons ainsi prévoir des moyens d'action et des mesures législatives dans le Plan vert que le gouvernement doit déposer à l'automne. Il est temps que le gouvernement donne suite aux engagements énoncés dans le Plan vert.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je me demande si vous avez jamais eu l'occasion d'emprunter la promenade de l'Aviation. L'ayant sans doute fait, vous connaissez la beauté de cette région d'Ottawa.

Si vous êtes allé dans ce coin, vous avez dû prendre le chemin de Montréal et avez vu les bureaux de l'organisme fédéral chargé du logement. En effet, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a pignon sur rue dans ce cadre enchanteur, qui a tout du parc, avec sa faune, son ravin, tout ça au beau milieu d'une ville.

Ce site a été acquis par la SCHL en 1950 aux fins de la construction d'un immeuble pour abriter le siège social de la société et des bureaux du gouvernement. Après avoir utilisé toute la place dont ils avaient besoin, la société et le gouvernement avaient alors l'intention, et ils l'ont toujours, de se défaire des terres en surplus, de les subdiviser et de voir à ce qu'elles servent à la construction de logements abordables. Nul doute, monsieur le Président, que vous savez comme moi, voire comme tous les députés, que le besoin de logements abordables se fait cruellement sentir.

• (1830)

Après avoir utilisé toute la place dont elle avait besoin, la SCHL a donc décidé de consacrer le reste au logement.

M. Fulton: Monsieur le Président, la Chambre étudie en ce moment un projet de loi très important, le projet de

loi C-78. La règle de la pertinence nous laisse bien sûr beaucoup de latitude, mais je ne suis pas certain que le député respecte cette règle puisqu'il est question du projet de loi sur le processus fédéral d'évaluation environnementale.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je fais confiance à l'honorable ministre d'État (Habitation) pour qu'il aborde le thème du projet de loi.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, je suis très heureux de constater que le député de Skeena m'écoute si attentivement. Je sais qu'il n'ignore pas que tout projet de construction d'un ensemble résidentiel nécessite une évaluation environnementale. Je sais qu'il le sait et je ne peux pas croire un seul instant qu'un homme comme le député, si soucieux de l'environnement et des évaluations environnementales et qui fait montre d'un tel intérêt pour le projet de loi à l'étude, ignore que tout ce dont je parle se rattache à l'environnement et aux évaluations environnementales.

Lorsque la SCHL ou n'importe quel propriétaire de terrains veut construire une maison ou des logements, l'un des grands facteurs dont il faut tenir compte, ce sont les conséquences du projet sur l'environnement, surtout si les terrains appartiennent au gouvernement fédéral ou si celui-ci entend contribuer de quelque façon que ce soit à la mise en valeur des terrains ou à la construction des logements. Il est évident que le député reconnaîtra que le projet de loi sur les évaluations environnementales en ce moment à l'étude s'applique aux situations dont je parle. Je suis étonné que l'on en doute même un seul instant.

Après 1950, la SCHL a mis en valeur la partie des terrains dont elle avait besoin le long de la promenade de l'Aviation. La SCHL s'occupe maintenant de mettre le reste des terrains en valeur pour la construction de logements dont le besoin est criant. Évidemment, ce projet aura des répercussions sur l'environnement et nous devons nous occuper de le protéger. C'est exactement ce que la SCHL a tenté de faire au sujet des terrains de la promenade de l'Aviation.

Ces terrains ne concernent pas uniquement la SCHL et le gouvernement fédéral. Il y a d'autres organismes gouvernementaux intéressés par ce dossier, notamment la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la ville d'Ottawa, la ville de Gloucester et la Commission de la Capitale nationale. Donc, de nombreux organismes gouvernementaux doivent décider ce qui peut être fait avec les terrains, s'ils peuvent servir à la construction de logements et si, oui ou non, il faut faire des évaluations environnementales et de quel genre.

Comme tout bon organisme fédéral, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a procédé effectivement à une évaluation environnementale. Pour ce faire, elle a demandé à des experts-conseils d'évaluer le terrain et d'établir un plan de lotissement provisoire qui devrait être approuvé conjointement par les villes d'Ottawa et de Gloucester, parce que le terrain chevauche ces deux municipalités, par la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton puisqu'il est situé dans cette région évidemment, et par la Commission de la Capitale nationale parce qu'il se trouve également dans les limites de la région de la capitale nationale.

C'est dire que beaucoup d'organismes participeront à l'évaluation environnementale de ce terrain s'il est utilisé pour la construction de logements.

La SCHL a retenu les services de Winters and Associates pour en faire l'évaluation environnementale et pour établir jusqu'à quel point la terre et le milieu écologique peuvent soutenir un projet de développement résidentiel.

Il est très intéressant de constater maintenant que les habitants du voisinage et divers organismes écologiques suivent la situation de près pour s'assurer que cette évaluation environnementale est bel et bien effectuée et qu'elle respecte tous les règlements et tous les critères présentement en vigueur.

D'ailleurs, l'Ottawa Field Naturalists Club est l'un des organismes qui surveillent la situation de très près. À titre de membre du Field Naturalists Club du Grand Toronto, je comprends fort bien que cet organisme soit aussi vigilant. Au demeurant, il m'a fait part de ses préoccupations quant aux qualités uniques de ce terrain

car il se demande ce qu'il arrivera si on le transforme en projet domiciliaire.

Je crois que ces préoccupations rejoignent celles des Canadiens partout au Canada qui s'inquiètent des répercussions écologiques des projets domiciliaires et autres du gouvernement fédéral, de ses sociétés d'État et du secteur privé.

Je crois qu'il est particulièrement important que chacun de nous pense à l'environnement quand il se trouve dans une telle situation. Heureusement, dans le cas de ce terrain en particulier, la SCHL a reçu un rapport de Winters and Associates, la société chargée de l'évaluation, dont les experts estiment que le terrain de la SCHL ne présentent aucune particularité inhabituelle ou importante sur le plan de l'environnement. Il n'était donc pas nécessaire de prendre de mesures spéciales durant la construction.

C'est l'opinion émise par des évaluateurs professionnels, et le grand public peut l'accepter ou non, ainsi que les organismes de protection de l'environnement tels que le Ottawa-Carleton Field Naturalists Club. Cette évaluation et la démarche qui a été suivie respectaient les lignes directrices en vigueur et les règlements actuels en matière d'évaluation environnementale, au palier fédéral du moins.

Nous savons, bien sûr, à la suite d'au moins deux décisions rendues par la cour et de préoccupations exprimées par toutes les parties à la Chambre, ainsi que par les Canadiens de tout le pays, que les règlements en vigueur n'inspirent pas la confiance que les Canadiens devraient avoir dans le processus d'évaluation environnementale couramment utilisé pour le gouvernement fédéral et ses divers organismes. Un sondage que j'ai effectué récemment auprès de mes propres électeurs corrobore ces faits, d'après moi. J'ai posé à mes électeurs diverses questions ayant trait à l'environnement. Je leur ai posé une série de questions, huit plus précisément, avec pour consigne de me dire s'ils étaient très préoccupés, préoccupés ou nullement préoccupés par ces huit aspects de l'environnement. Je n'ai pas été vraiment surpris des résultats, qui m'ont révélé qu'au moins 55 p. 100 de mes électeurs étaient très préoccupés par chacun de ces aspects.

• (1840)

Ces résultats nous montrent bien, à chacun d'entre nous, l'importance que nos électeurs accordent de nos jours à l'état de l'environnement, leurs préoccupations face à cette question et leur sentiment que nous devons, en leur nom, voir à la protection de l'environnement, et à la dépollution là où cela s'impose.

Compte tenu de ces préoccupations et du fait que le gouvernement fédéral a de nombreux projets et entreprises qui ont une incidence sur l'environnement, qu'il s'agisse de la viabilisation de lotissements pour l'habitation ou d'autres projets entrepris pour le bien public, mais sans négliger pour autant les préoccupations que nous avons tous pour l'environnement, compte tenu de tout cela, dis-je, il me paraît important d'évaluer le projet dont nous sommes saisis et de ne pas oublier les progrès accomplis ces dernières années en matière d'évaluation environnementale des projets de cette nature, grâce non seulement au gouvernement actuel, mais aussi à ceux qui l'ont précédé.

Vous savez comme moi, monsieur le Président, que le premier dispositif d'évaluation environnementale a été mis en place par le gouvernement du Canada en 1974. Il a été modernisé en 1977. Le processus qui existe maintenant remonte à 1984. C'est celui qui était prévu par les lignes directrices sur le processus d'examen des évaluations environnementales qui ont été mises en vigueur par décret, comme vous vous le rappelez, monsieur le Président. Lorsque la SCHL ou une autre société d'État fédérale ou encore un ministère fédéral se lance dans une grande entreprise, ils doivent actuellement se conformer à ces lignes directrices publiées en 1984.

Nous avons constaté que ces lignes directrices n'avaient pas le mordant que nous voulons et que les Canadiens demandent en 1990. Voilà pourquoi le gouvernement a proposé le projet de loi C-78 sur l'évaluation environnementale maintenant à l'étude.

Il est très important de faire ressortir les différences entre les anciennes lignes directrices et le projet actuel pour montrer quelles modifications ont été apportées, comment et à quel point le processus est renforcé par le projet de loi dont la Chambre est saisie à l'étape de la deuxième lecture.

Première différence avec le processus de 1984, ce dernier était simplement un ensemble de lignes directrices mises en vigueur par décret. Nous sommes maintenant saisis d'un vrai projet de loi, d'une mesure législative qui a beaucoup plus de mordant et qui sera plus durable qu'un simple décret, comme mesure législative. Vous le savez, monsieur le Président, un décret peut être révoqué en moins de deux. Cependant, nous avons ici une loi qui ne peut subir aucune modification, de quelque sorte que ce soit, sans le consentement du Parlement.

En vertu du règlement établi en 1984 et qui s'applique encore aujourd'hui, les décisions relatives aux évaluations environnementales relèvent strictement du ministre dont le ministère ou l'organisme entreprend un projet ou une activité.

Le projet de loi à l'étude changerait cette situation en donnant le dernier mot non au ministre en cause, mais au ministre de l'Environnement. On éliminera ainsi les conflits d'intérêt possibles qui pouvaient exister lorsque c'était le ministre responsable du projet qui décidait de l'évaluation environnementale à faire ou à ne pas faire. La question relèvera maintenant d'un membre complètement différent du Cabinet, dont la seule responsabilité est de protéger l'environnement. C'est là un changement énorme qui fait assumer à un seul ministre la responsabilité entière et exclusive du processus d'évaluation environnementale.

Le ministre qui s'intéresse à un projet ou à une politique n'est plus le seul à prendre des décisions. Je ne peux plus prendre moi-même de décisions à ce sujet. Ainsi, si je souhaite aménager une parcelle de terrain, j'aurais beau penser que c'est une bonne idée d'y faire construire des logements à prix abordable et que cela profiterait à beaucoup de Canadiens, je ne pourrais pas prendre une décision tout seul. Le projet de loi m'enlève ce pouvoir, transférant la responsabilité de l'aspect environnemental au ministre de l'Environnement. C'est là un grand progrès par rapport à la situation actuelle.

De plus, les règles et les lignes directrices établies en 1984 n'étaient sûrement pas claires et leur application était facultative. Par contre, les dispositions du projet de loi à l'étude sont parfaitement explicites, parfaitement claires et pas du tout facultatives.

Je crois, en outre, qu'il importe de se rappeler que, à l'heure actuelle, il n'existe aucun système ni aucune méthode pour évaluer de façon continue les aspects environnementaux de tous ces engagements du gouvernement, qu'il soit question d'un ensemble résidentiel ou d'autres travaux. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui, espérons-le, sera adopté grâce à la participation et à la collaboration de tous les députés de la Chambre, quelle que soit leur allégeance, nous dotera d'un processus d'évaluation continue et nous permettra d'obtenir les rapports en conséquence.

Conformément aux règles, aux règlements et aux lignes directrices qui nous sont présentés, il n'y a aucune exigence formelle relativement aux évaluations environnementales. Par contre, dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, il y aura une liste de projets qui exigeront une évaluation.

Comme vous pouvez le constater, et je n'ai abordé que très peu des changements importants qui se produiront par suite de l'adoption de ce projet de loi, nous réaliserons des modifications capitales, nous apporterons une amélioration énorme. Le projet de loi consolidera vraiment le processus, de sorte que vous et moi et tous les Canadiens auront confiance que le gouvernement du Canada tiendra compte de l'environnement lorsqu'il entreprendra ses très nombreux projets pour le grand bien des Canadiens, qu'il s'agisse d'un ensemble résidentiel ou d'autres travaux.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le député ministériel vient de montrer ce qui ne va pas dans la position du gouvernement sur cette question, dans la façon dont le gouvernement comprend son propre projet de loi et dans ce qu'il tente de perpétrer.

• (1850)

Le ministre dit que le décret des lignes directrices est d'application facultative, non obligatoire. Il n'a dû lire aucune des trois décisions des tribunaux de la dernière année concernant le barrage de la rivière Oldman ou le barrage Rafferty—Alameda, car autrement, il saurait que les tribunaux le déclarent clairement non facultatif. Il ne confère pas de pouvoir discrétionnaire. Il crée une obligation.

Nous le comparons au projet de loi qui laisse au Cabinet toute discrétion de faire effectuer une évaluation environnementale ou non. Il donne au Cabinet le pouvoir d'exclure de toute évaluation environnementale d'importantes catégories de projets. Les groupes environnementaux qui ont dit que les décisions judiciaires protègent mieux l'environnement en rendant nécessaire l'évaluation publique ont parfaitement raison.

Je voudrais passer à un problème plus précis qui touche directement le portefeuille du ministre; je voudrais savoir comment il va interpréter le mandat de son ministère en ce qui concerne l'environnement et le développement durable.

Certains de mes collègues ont fait remarquer que le projet de loi ne parle pas de développement durable, et il est très clair, d'après les propos du ministre, que lui et probablement le reste de ses collègues ne comprennent même pas le principe général du développement durable, ou n'ont même pas encore commencé à y réfléchir. Si le ministre y avait réfléchi, il ne se contenterait certainement pas d'une évaluation préparée par un consultant qui conclurait simplement que le territoire ne comporte aucun élément environnemental délicat.

Il poserait des questions importantes; par exemple, combien de logements va-t-on construire? Combien d'énergie le projet va-t-il consommer? Combien d'eau va-t-il polluer? Comment pouvons-nous nous assurer que le développement sur tel site prend en considération tous les principes du développement durable, en maintenant au minimum l'utilisation des ressources, la production de déchets et la pollution de l'eau? Alors seulement pourrait-il dire, en qualité de ministre responsable du logement, que son ministère prend vraiment en considération les principes de développement durable dans tous ses programmes.

Nous en avons eu un très bon exemple avec les Plaines Lebreton, un site pour lequel le gouvernement fédéral élabore des plans sans tenir absolument aucun compte des principes de développement durable dont je viens de parler.

Le ministre peut-il me dire s'il est disposé à s'informer un peu plus, de sorte que lorsqu'il sera responsable du développement de zones urbaines, comme il l'est dans la plupart des cas, il veillera à ce que les projets d'urbanisation que finance son ministère maintiennent effectivement au minimum leur impact sur l'environnement et sur l'utilisation des ressources?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis très heureux de la question de la députée et de ses observations.

Je pourrais dire que mes propres observations touchaient le fait que les règles et lignes directrices de 1984, qui avaient été mises en place par l'ancien gouvernement du parti auquel elle appartient, étaient prévues pour être volontaires. Naturellement, il y a eu des décisions des tribunaux depuis ce temps-là qui ont modifié l'interprétation de ces lignes directrices, mais l'ancien gouvernement libéral qui les a mises en place en 1984 n'avait certainement jamais eu l'intention de les rendre obligatoires.

Notre gouvernement, par contre, présente une mesure législative qui changera tout ça une fois pour toutes et qui le dit clairement. Nous n'aurons plus à nous en remettre aux tribunaux pour savoir si quelque chose est fermement en place.

La députée a parlé également de la question du développement durable. Bien qu'elle ait mentionné deux aspects particuliers du développement durable, elle a négligé de parler du troisième qui est très important également, que l'agence fédérale de l'habitation et moi-même prenons très au sérieux, que nous appliquons dans tous les cas et que nous continuerons à appliquer à l'avenir.

Le premier, naturellement, est la question de l'environnement physique qui est là et que nous devons prendre en considération. On prend également en considération la construction elle-même des logements et le facteur économique. Troisièmement, ce qu'il ne faut pas négliger dans le développement durable, c'est le facteur social et les conséquences pour tout le tissu social de la nation.

Un des aspects importants de cela est la question des ghettos et l'importance de s'assurer que nous avons des communautés mixtes, de façon à ne pas créer de problèmes sociaux en construisant des logements.

Le développement durable, c'est plus que l'économie et l'environnement. C'est aussi les aspects sociaux et la

qualité de la vie. C'est tout cela que le gouvernement du Canada, l'organisme fédéral chargé du logement, la SCHL, et moi personnellement, prenons en considération. J'espère que la députée aura l'occasion de lire certains des discours que j'ai faits par le passé sur la question du développement durable. Je sais qu'elle les trouvera très intéressants.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, si vous me permettez de paraphraser les paroles du ministre, il s'est dit préoccupé du fait que les lignes directrices de 1984 du Cabinet n'étaient pas claires, mais il estime que le règlement d'application du projet de loi C-78 dissipera cette difficulté.

Je suis certain que le député est au courant des problèmes qui entourent le projet Rafferty-Alameda et du conflit qui oppose actuellement le gouvernement et les provinces au sujet du barrage de la rivière Oldman et de l'achèvement du projet Kemano de l'Alcan en Colombie-Britannique, projet qui a été exempté, par décret, des lignes directrices actuelles.

Le député a déclaré estimer qu'un des problèmes que posent les lignes directrices de 1984, c'est qu'elles ne sont pas claires. Il a également laissé entendre qu'il devrait y avoir une liste explicite de projets soumis à une évaluation environnementale obligatoire. Le député ne convient-il pas que ces trois projets, le Rafferty-Alameda, le barrage de la rivière Oldman et l'achèvement de Kemano sont précisément le genre de projets qui devraient être soumis à une évaluation environnementale exhaustive et publique?

M. Redway: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question et de ses observations au sujet de ce projet de loi. Elles indiquent qu'il partage mon impatience et celle du gouvernement pour que ce projet de loi soit adopté aussitôt que possible.

Les anciennes lignes directrices de 1984 étaient pleines de défauts et de problèmes. Elles n'étaient certes pas claires et étaient simplement facultatives, rien de plus. Or, ce projet de loi changera manifestement tout cela, et pour le mieux.

Je sais que le député est d'accord et qu'il veut exhorter ses collègues à l'adopter très rapidement. Il lui reste environ une minute ce soir. Je propose que nous adoptions à l'unanimité et tout de suite ce projet de loi en deuxième lecture.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le 2 octobre 1990, j'ai posé une question au premier ministre au sujet de l'imposition de la TPS sur les vêtements et les bottes d'enfants, ainsi que sur le chauffage qui permet à ceux-ci de traverser l'hiver. J'ai été très peu satisfaite de la réponse qui m'a été donnée.

Le 30 septembre 1990, notre premier ministre s'adressait aux Nations Unies, avec quelque 70 chefs d'État, à propos de la pauvreté des enfants dans le monde.

• (1900)

Je suis très heureuse de voir le premier ministre jouer un rôle de premier plan à l'extérieur de notre pays en ce qui concerne les enfants. Je crois qu'il est extrêmement important que nous pensions à nos enfants qui sont notre avenir. J'aimerais mieux le voir jouer un rôle de premier plan au Canada à cet égard.

Lorsque nous parlons de nos enfants et de la TPS, il faut comprendre que cette taxe imposera pour la première fois une taxe fédérale de vente sur les vêtements d'enfants. Quiconque a élevé une famille, a eu des enfants dans ce pays, sait combien il est difficile d'habiller adéquatement un enfant pour l'hiver. On ne peut pas dire «Ça pourra aller». Nous savons qu'ils grandissent très vite. En hiver, ils ont besoin d'un costume de neige, de bottes, de mitaines, de gants, de chapeaux. Les enfants, par définition, grandissent et leurs vêtements deviennent vite trop petits. Ils perdent leurs gants et leurs chapeaux et leurs parents doivent aller leur en acheter d'autres. Tout cela va être taxé maintenant.

Nous savons aussi qu'un tiers de tous les enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Vous me direz, monsieur le Président: «Nous avons ce crédit d'impôt, ce merveilleux crédit d'impôt.» Laissez-moi vous dire que cela n'aidera pas ces gens quand il vont devoir subir les conséquences néfastes de cette taxe sur leurs moyens d'existence. Cela aidera peut-être certaines des personnes les plus pauvres. Celles-ci ont déjà une vie très difficile. Elle va l'être encore plus.

Maintenant parlons des gens à revenu moyen qui ont des enfants. Nous allons faire de la discrimination à leur égard parce que, encore une fois, ils vont devoir payer cet argent supplémentaire parce qu'ils ont des enfants. Nous devrions les aider, et non pas les handicaper.

Nous parlons de chauffer nos maisons. Nous savons combien sont dures, vastes et froides un grand nombre des régions de notre pays. Je ne sais pas, monsieur le Président, si vous avez déjà eu froid en hiver, mais ce n'est pas drôle, surtout quand on est enfant. Comment le gouvernement peut-il imposer une taxe sur le mazout domestique pour chauffer nos maisons, nécessaire à ces familles qui ont des enfants, aux familles pauvres et aux familles à revenu moyen. Au Canada, le fuel domestique est aussi important que la nourriture pour survivre. Et pourtant le gouvernement insiste pour nous imposer cette taxe.

À cause de la crise dans le golfe Persique, l'inflation va grimper, et les frais de chauffage feront de même. Et la taxe viendra s'ajouter à tout cela.

J'aurais voulu que le gouvernement comprenne à quel point la vie est dure pour les familles, autant pour les familles ordinaires que pour les familles pauvres. Le gouvernement pourrait-il reconsidérer l'application de cette taxe à certains de ces produits? C'est injuste de dire aux générations futures: «Nous vous donnons aujourd'hui une poignée de dollars pour vous aider.» Cette taxe est extrêmement régressive. Elle l'est, en raison des dimensions de notre pays.

Les parents d'un enfant qui vit dans le Grand nord de notre pays devront payer bien davantage ce vêtement, car aux frais de fabrication—à propos, les vêtements ne sont pas assujettis à la taxe sur les ventes des fabricants à l'heure actuelle, bien qu'ils soient peut-être assujettis à quelques petites taxes ici et là—s'ajoutera le coût d'expédition du vêtement à l'endroit où habitent l'enfant et sa famille. Plus ils habitent loin, plus les frais seront élevés. Dans ces conditions, vu l'augmentation des frais de transport par suite de la hausse du prix du pétrole, le vêtement de neige, la tuque et les moufles coûteront encore davantage. Plus la famille habitera loin des grands centres, plus elle va écoper.

Voilà ce que nous entendons lorsque nous disons que la taxe sur les produits et services est régressive. Le gouvernement va rendre encore plus difficile la vie de ces gens qui vivent dans des régions éloignées des grands centres, ces mêmes régions où les nuits et les hivers sont interminables et qui ne sauraient se passer ni de chauffage ni d'éclairage. L'électricité est essentielle si ces enfants veulent s'instruire, aller à l'école, car sans lumière on ne peut pas lire.

• (1905)

Ce qui m'amène à un autre sujet qui concerne la TPS, qui va s'appliquer aux livres. On va donc encore imposer les moyens de s'instruire. Comment espérons-nous que la prochaine génération pourra s'instruire et soutenir la concurrence mondiale? On l'a dit, et ce gouvernement l'a dit aussi, la formation et le recyclage sont la solution. Or, le gouvernement n'hésite pas à frapper d'une taxe ces mêmes livres qui serviront à la formation et au recyclage.

Il est absolument incroyable que ce gouvernement persiste à vouloir imposer cette taxe quand les entreprises ferment leurs portes, les travailleurs perdent leur emploi et les coûts de l'énergie montent en flèche.

J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision, à attendre un peu. Qu'il attende au moins jusqu'à ce que la récession s'atténue et que l'économie puisse mieux résister aux durs effets de la TPS.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée de Sudbury prie le gouvernement de laisser tomber la TPS. Maintenant, la députée ne nous dit pas que son chef qui, ces derniers temps, a été obligé de se prononcer puisque maintenant il est candidat à une élection au Nouveau-Brunswick, a dit que, lui, il ne sait pas quelle sorte de taxe cela pourrait être, mais qu'il ne met pas de côté le fait qu'il pourrait garder la TPS telle qu'elle est parce qu'il se rend bien compte que la seule possibilité de rendre plus équitable le système fiscal canadien, c'est par la taxe sur les produits et services.

Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée que la situation des enfants pauvres au Canada est dramatique. Cela fait longtemps qu'on le dit. C'est absolument incroyable. Il faut savoir que l'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit, et évidemment, nous devons faire quelque chose. Ce qu'on doit faire comme gouvernement responsable, c'est de récupérer de l'argent des impôts et des taxes pour le redistribuer aux Canadiens et aux Canadiennes qui en ont le plus besoin.

La députée oublie de mentionner qu'on est arrivé au pouvoir en 1984 avec une dette épouvantable, qui prend des proportions gigantesques. Tout le monde est d'accord avec cela, il faut absolument payer la dette fédérale, il faut payer le déficit. Imaginez-vous, monsieur le Président, l'argent que l'on dépense juste à payer les intérêts

des intérêts sur notre dette. S'il fallait que l'on ait seulement que 50 p. 100 de cela pour le redistribuer aux enfants pauvres, je pense qu'il y en aurait moins, qu'il n'y en aurait presque plus.

Alors il faut s'attaquer à la racine du problème. À mon avis, si l'on continue, cela sera encore beaucoup plus grave, puisque l'on ne pourra pas redistribuer de l'argent.

Dans la question que la députée a posée au premier ministre le 2 octobre, elle parlait évidemment du fameux Sommet mondial sur le droit des enfants. Je pense que pour la première fois dans le monde entier, aux Nations Unies, il y a eu un sommet sur les enfants, et la déclaration mondiale a été faite pour la survie, la protection et le développement de l'enfance, avec un plan d'action qui correspond à cela. Et on s'engage à mettre en place le Programme d'action nationale d'aide à l'enfance. Je pense, monsieur le Président, qu'il y en a encore énormément de pas à faire. C'est de loin un des dossiers qui me préoccupe le plus. Il n'y a pas seulement les enfants maltraités, il y a toute cette question néfaste d'abus sexuels faits aux enfants. Bref, pour la première fois, il va y avoir un bureau national qui va voir à coordoner tous les ministères fédéraux qui s'occupent de l'enfance et je pense que c'est de bon augure. On a besoin de l'aide de tous les partis à la Chambre des communes pour trouver des moyens à long terme. Monsieur le Président, en terminant, je crois que la députée sera d'accord que le meilleur moyen d'y parvenir c'est d'avoir de l'argent, des impôts et des taxes pour le redistribuer aux enfants pauvres au Canada.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je propose une motion d'ajournement, n'hésitez pas à me corriger si je m'égare.

• (1910)

Je veux vous parler ce soir d'une question que j'ai posée au ministre des Finances le vendredi 28 septembre. Je lui demandé pourquoi il continuait à dire que le monde des affaires, au pays, était en faveur de la taxe sur les produits et services quand, en réalité, plus de 90 p. 100 des entreprises du pays s'opposent à la TPS. Je me demandais en quelque sorte pourquoi il persistait dans cette affirmation puisque c'était faux.

La seconde partie de ma question visait à savoir pourquoi, compte tenu de la conjoncture, il allait de l'avant avec la taxe sur les produits et services, alors que certains secteurs de l'économie comme la construction, la vente au détail et le tourisme seraient les plus durement touchés.

Évidemment, dans sa seconde réponse, le ministre des Finances a parlé d'une certaine personne qu'il avait reçue à son bureau. Il n'a pas répondu du tout à ma question.

Je pose cette question au ministre des Finances parce que j'entends dire jour après jour, et non seulement par les électeurs de ma circonscription—je veux dire les petites entreprises, les bouchers, les boulangers, les quelque 300 restaurateurs de Broadview—Greenwood, les petites et moyennes entreprises manufacturières—qu'en ce moment, compte tenu de notre situation économique, nous n'avons pas besoin d'une nouvelle taxe.

Même le plus ardent défenseur des grandes entreprises, le Conseil canadien des chefs d'entreprises, groupe qui représente les 150 plus grandes entreprises du Canada, a déclaré, dans les premières pages de son mémoire présenté par M. D'Aquino au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que comparativement aux autres pays du monde, nous imposons déjà un lourd fardeau fiscal à nos citoyens.

En 1987, près de 40 p. 100 de toutes les recettes fiscales générées au Canada provenaient des particuliers. C'était le plus haut pourcentage de tous les grands pays industrialisés, des pays du Groupe des sept.

Nous avons un système aujourd'hui au Canada. Le ministre des Finances ne comprend vraiment rien à tout ce problème fiscal. La TPS est devenu un véritable paratonnerre, mais le vrai problème, c'est que la loi et le règlement fondamentaux de l'impôt sur le revenu constituent un document de près de 15 000 pages de règles, de règlements, d'exceptions et d'exceptions aux exceptions. La plupart des juristes et comptables fiscaux honnêtes qui représentent les entreprises vont reconnaître que c'est devenu d'une complexité effarante.

Ils ne comprennent plus rien à cette loi de l'impôt. Or, au beau milieu d'une récession, non seulement le ministre des Finances ne tient pas compte du fait que la loi fondamentale de l'impôt sur le revenu laisse à désirer, mais il impose en outre une TPS, une taxe sur les produits et services, qui comporte aussi toutes sortes de règles, de règlements et d'exceptions. C'est à en perdre la tête tellement c'est compliqué.

Il m'a répondu—et je l'en remercie—que les commerçants et les entreprises n'appréciaient pas certains éléments de la TPS. Cela ne diminue en rien l'importance

que représente pour eux et pour l'économie du Canada la mise en place de cette mesure qui est considérée dans le monde entier comme l'une des meilleures choses que nous puissions faire pour améliorer la compétitivité de notre économie.

J'écoute. C'est une chose que le ministre des Finances ne semble pas vraiment prêt à faire, alors que c'est censé être le premier devoir des députés. Nous sommes les agents de nos électeurs ici. Nous sommes censés les écouter.

Pensez-vous que je parlerais de ce sujet si mes électeurs ne m'avaient pas confié un message? Pour être en mesure de soutenir la concurrence à l'échelle internationale, il faut savoir traiter les gens de façon équitable. Voilà le secret.

• (1915)

Comment peut-on motiver les gens? Comment peut-on changer l'attitude des travailleurs et des dirigeants si on a l'impression que le système est foncièrement injuste?

Monsieur le Président, la première phase de la réforme fiscale du gouvernement ne s'est pas produite. La deuxième phase, soit la TPS, est injuste, et cette iniquité nuit à la productivité, la productivité sur laquelle compte le ministre pour notre pays.

Le ministre n'arrête de dire qu'il n'y a pas d'autres solutions. M. Brooks, lui, en a proposé une. Vous savez que j'ai travaillé de façon ardue avec beaucoup de personnes dans toutes les régions du pays pour mettre au point un système de taxe unique. Ce système est plus simple, juste, efficace et réalisable, et procurera au gouvernement des recettes aussi importantes que la TPS.

L'Université de Toronto a, quant à elle, proposé une solution qui vise à remplacer la taxe sur les produits et services. Par conséquent, monsieur le Président, je demande, par votre entremise, au ministre des Finances de cesser de répéter la même chose lorsqu'il répond aux questions à la Chambre, de nous dire la marche à suivre qu'il compte adopter, et d'essayer de répondre directement aux questions qu'on lui soumet.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis un peu déçu d'entendre mon collègue de l'autre côté de la Chambre parler de la TPS et dire que les gens de sa circonscription ne la comprennent pas, ne l'acceptent pas. Je pense, monsieur le Président, que la responsabilité première d'un député, c'est justement d'expliquer à sa population les mesures législatives adoptées par cette Chambre des communes. Et si les commettants de mon collègue ne comprennent pas la TPS, son devoir, au lieu de la critiquer, c'est justement de leur expliquer. Et, monsieur le Président, pour répondre à l'argumentation de mon collègue au niveau des entreprises canadiennes, Steve Snyder, vice-président de l'Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers déclarait ce qui suit, et je cite:

> L'industrie canadienne des gros appareils ménagers est d'avis que la TPS constitue une mesure valable pour accroître l'équité du régime de la taxe de vente.

Stephen Baker, président du Comité des relations intergouvernmentales pour l'Association canadienne de cadeaux et d'accessoires de table, déclarait, et je cite:

> Notre Association appuie la TPS car elle estime que, durant les années 1990 et le début du siècle prochain, la TPS aura pour effet d'alléger le fardeau fiscal du secteur de la fabrication, et de le répartir plus équitablement entre tous les secteurs de l'économie canadienne.

Jim Wright, vice-président de l'Association des manufacturiers canadiens disait, et je cite:

> L'AMC propose une réforme de la taxe de vente depuis plus de 35 ans, et elle est bien contente qu'on ait enfin donné suite à sa proposition.

Laurent Thibault, président de la même association disait, et je cite:

> Comme vous pourrez le constater, d'après les commentaires reçus, la majorité de nos membres appuient la taxe sur les produits et services.

Jordan Sullivan, président de la compagnie Strong Equipment Corp. disait, et je cite:

> L'industrie appuie la TPS [. . .]

Charles England, contrôleur au sein de la compagnie Ingersoll-Rand Canada Inc. disait, et je cite:

> La nouvelle taxe permettra de résoudre ce problème, puisqu'il ne sera plus nécessaire de déterminer si un produit est taxable, et que la perception de la taxe de vente sera simplifiée.

Frederick Telmer, président de Stelco Inc. déclarait, et je cite:

> La nouvelle taxe sur les produits et services, qui permettra de taxer les biens de consommation plutôt que le revenu, représente une mesure utile.

Bill Lutton, président directeur général de WCI Industries Ltd. disait, et je cite:

> WCI Canada appuie la taxe sur les produits et services parce qu'elle estime que cette nouvelle taxe constitue une mesure positive en vue d'accroître l'équité et la transparence du régime de la taxe de vente.

Au Nouveau-Brunswick, Marvin Corscadden, gestionnaire de la Maritime Beverages Ltd. déclarait, et je cite:

> La TPS semble présenter plus d'avantages que nous ne l'avions cru à prime abord.

L'aciérie IPSCO Inc. disait, et je cite:

> L'abolition de la taxe de vente fédérale permettra d'accroître la compétitivité de bon nombre de clients d'IPSCO et, par ricochet, leur capacité de vendre des produits.

L'Association canadienne de la construction déclarait, et je cite:

> En vertu de la TPS, les prix baisseront dans le secteur de la construction non résidentielle.

Monsieur le Président, je pourrais continuer comme cela, et vous me permettrez de remettre à mon collègue une liste des gens au Canada et des industries au Canada qui justement supportent et comprennent la TPS.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 19 h 21.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Français*]

M. le Président: Avant d'aborder les travaux de la journée, j'aimerais revenir à certains propos que j'ai tenus, hier, après que le député de Saint-Denis, appuyé par le député de Burnaby—Kingsway, eut fait un rappel au Règlement.

Je tiens à dire à la Chambre que mes propos ne visaient aucunement à critiquer la Chambre ou ses leaders parlementaires. J'admets également que, peu importe les vues que j'ai exprimées à ce moment-là, je suis peut-être allé trop loin. La règle reste la même: la Chambre peut faire ce qu'elle veut moyennant le consentement unanime. Si mes propos ont inquiété outre mesure l'un des leaders parlementaires, je m'en excuse. Ce n'était pas mon intention.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions signées par des électeurs qui demandent au Parlement de rejeter le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les pétitionnaires habitent dans les villes de Manitouwadge et de Cochrane, qui se trouvent toutes deux dans ma circonscription de Cochrane—Supérieur.

Au nom des 278 pétitionnaires qui touchent cette indemnisation fiscale, je tiens à souligner une fois de plus l'importance que revêt cette déduction pour les collectivités du Nord. Le gouvernement, qui étudie actuellement le rapport, doit absolument rejeter la recommandation formulée dans celui-ci.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, le plaisir et, en fait, le devoir de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée des habitants de plusieurs localités situées dans ma circonscription de Prince George, en Colombie-Britannique, notamment Vanderhoof, McBride, Burns Lake, Willow River, Cluculz Lake et Penny. Tous ces pétitionnaires veulent exprimer leur inquiétude devant la politique fiscale préconisée par le gouvernement et surtout manifester leur opposition à la taxe sur les produits et services.

Ils espèrent que le Parlement, y compris les sénateurs libéraux, feront l'impossible pour rejeter ce projet de taxe.

LES QUAIS ET LES PORTS

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de ma circonscription qui s'inquiètent de l'état des quais et des ports à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je vous lis la pétition: Attendu que le gouvernement du Canada a l'obligation de veiller au bon entretien des quais et des ports; Attendu qu'un grand nombre de quais à l'Île-du-Prince-Édouard sont dans un état déplorable et dangereux et ont grandement besoin d'être réparés; Attendu que la pêche est la plus importante industrie à l'Île-du-Prince-Édouard; Les pétitionnaires demandent au gouvernement de procéder aux travaux d'entretien et de réparation nécessaires et de veiller, à l'avenir, à la sécurité de la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de déposer une pétition qui a été certifiée conforme par le greffier des pétitions quant à sa forme et à son contenu.

Elle est signée par plusieurs habitants de l'Ontario, notamment de Toronto, de Burlington, de Simcoe, d'Hamilton, de Brantford, de Scotland, de Waterford et de Cayuga.

Tous les pétitionnaires, monsieur le Président, sont opposés à la taxe sur les produits et services. Ils font remarquer que le gouvernement essaye maintenant d'imposer la lecture, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et le combustible de chauffage des maisons ainsi que, peut-être, selon ce qu'en décidera le premier minis-

tre, les livres. Ils demandent au Parlement de rejeter la proposition actuelle de taxe sur les produits et services. Ils veulent qu'on réforme le régime fiscal pour qu'une taxe minimale effective soit imposée aux particuliers et aux sociétés riches.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, pour vous soumettre la pétition que j'ai là et qui provient d'un certain nombre de Canadiens qui éprouvent une violente colère au sujet de la taxe sur les produits et services et qui l'expriment dans cette pétition à laquelle ils ont apposé leur signature.

À en juger par le texte de cette pétition, ils trouvent intolérable que le gouvernement entende appliquer sa TPS notamment aux coupes de cheveux, aux repas-minute, aux leçons de piano, et même aux emprunts que les consommateurs doivent contracter pour payer leurs impôts. Mais ils sont également fâchés de ce qu'hier soir le premier ministre a fait savoir qu'il pourrait bien «cuisiner» la taxe, ce qu'ils n'ont pas eu la chance d'inclure dans leur pétition.

Par conséquent, je soumets cette pétition en anticipation de bien d'autres à venir, à cause de ce projet de «cuisiner» la taxe que le premier ministre a mentionné hier soir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur à mon tour de vous présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de ma circonscription de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui expriment leur inquiétude de ce que le gouvernement, du moins semble-t-il jusqu'à hier soir, songeait à taxer les imprimés.

Cela comprendrait évidemment les livres d'histoire que les parents lisent dans la soirée à leurs enfants pour leur faciliter l'apprentissage de la lecture. Le gouvernement se proposait de taxer ces livres, mais nous avons entendu dire que le premier ministre pourrait bien changer d'avis à ce sujet, ce que nous espérons vivement. Evidemment, les signataires prient le Parlement d'abolir complètement cette taxe. Voilà pour ce qui est des imprimés, monsieur le Président. Maintenant, j'ai là une pétition sur un autre sujet.

• (1110)

Monsieur le Président, un autre groupe de pétitionnaires de l'Ouest dresse une liste complète de leurs doléances et des raisons qui les opposent à la décision du, gouvernement de donner suite à cette taxe impopulaire sur les produits et les services.

Ils demandent au gouvernement de songer que 85 p. 100 des Canadiens sont contre cette taxe inflationniste, susceptible de provoquer une nouvelle flambée des taux d'intérêt, et ils le prient de faire marche arrière en retirant une mesure fiscale aussi punitive et aussi cruelle à l'égard des Canadiens.

* * *

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

RAPPPORT DE LA TRENTE-SIXIÈME CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH, À HARARE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je demande à la Chambre la permission de revenir à la présentation des rapports des délégations interparlementaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime pour revenir à la rubrique *Présentation de rapports de délégations interparlementaires*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Érié a la parole.

[*Traduction*]

M. Fretz: Monsieur le Président, en conformité avec le paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui a participé à la trente-sixième Conférence parlementaire du Commonwealth, à Harare, du 14 au 22 septembre 1990.

J'ajouterai que la délégation canadienne a été bien représentée pendant les sessions plénières et aux délibérations du comité de cette conférence qui s'est penché sur des questions importantes, notamment sur la situation en Afrique du Sud.

Je tiens à dire aux députés de tous les partis à la Chambre que nous pouvons être fiers des députés qui ont participé à ces débats.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous revenons donc à la rubrique *Pétitions*. L'honorable députée de Scarborough-Centre a la parole.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires viennent de Scarborough, Peterborough, Toronto et Lakefield.

Je dépose cette pétition qui porte sur l'indication du contenu alimentaire des aliments préemballés. C'est une question très importante, à laquelle je m'identifie particulièrement depuis la mort prématurée de Robyn Allen, qui avait 15 ans, et celle d'autres jeunes qui ont perdu la vie par suite d'une grave réaction allergique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Règlement sur les aliments et drogues, afin que les fabricants soient tenus d'énumérer précisément les ingrédients et les additifs qui entrent dans la composition des aliments préemballés.

Ces pétitionnaires demandent par ailleurs que les restaurateurs et les détaillants en alimentation soient tenus de fournir, à la demande du client, la liste de tous les ingrédients et additifs utilisés dans la préparation des aliments.

LE PHARE DE GANNET ROCK

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition provenant des habitants de l'île de Grand-Manan. Ces pétitionnaires pressent le Parlement de maintenir en poste le personnel du phare de Gannet Rock.

Je voudrais prendre quelques minutes pour expliquer cette pétition, qui revêt une grande importance pour les habitants de l'île Grand-Manan. Le phare de Gannet Rock, dans la baie de Fundy, est situé près d'une voie très achalandée qu'empruntent notamment des pétroliers en route vers les plus grosses raffineries de pétrole de l'est du Canada.

Le phare fonctionne depuis le début du XIX^{e} siècle, et nous ne voulons pas qu'il soit amputé de son personnel. Nous ne voulons pas d'un phare automatisé. Nous estimons qu'il est important que les insulaires continuent d'avoir le service que leur offre maintenant le phare. En d'autres termes, un phare tenu par des hommes afin de préserver l'environnement de ce coin de pays. Il importe que le phare soit maintenu dans son état actuel.

Les habitants de l'île ont signé cette pétition et je la présente en leur nom.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-84 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose:

Que, relativement au projet de loi C-84 Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette étape, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Monsieur le Président, je prends quelques minutes pour expliquer brièvement ma motion.

Je crois qu'il est juste de dire que nous proposons l'attribution. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le débat, mais ma jeune expérience comme vice-président adjoint ne me permet pas d'apprendre tout d'un coup. Je dois évidemment lire la motion dont la Chambre est saisie.

[*Traduction*]

La parole est au ministre d'État chargé de la privatisation.

M. McDermid: Monsieur le Président, je trouve que vous vous acquittez très bien de vos fonctions. Vous n'avez pas à vous excuser.

Je reprends, monsieur le Président. Nous avons proposé l'attribution de temps parce que notre système veut que les leaders parlementaires se réunissent pour discuter des sujets que veut étudier le gouvernement et de la manière de procéder. S'il leur est impossible de s'entendre sur la période de temps à consacrer à un débat sur un projet de loi, le gouvernement a quelques options. L'une d'elle, bien sûr, est de laisser le débat se poursuivre, comme certains diraient, *ad nauseam*. Une autre option est l'attribution de temps où le gouvernement fixe un nombre limite d'heures ou de jours pour tenir le débat. Une troisième option, la clôture, est celle dont nous entendons toujours parler. Le gouvernement annonce qu'il mettra fin au débat. Ce jour-là, le débat se poursuit à la Chambre jusqu'à l'heure du matin, puis le vote a lieu.

Les Communes britanniques ont une formule que je trouve assez intéressante: tous les projets de loi font l'objet d'une certaine forme d'attribution de temps, si je peux m'exprimer ainsi. En effet, les représentants des partis se réunissent et prennent des décisions: tel projet de loi est très important, nous en débattrons pendant 20 heures, tel autre l'est beaucoup moins, nous lui accorderons une heure, et ainsi de suite. De cette façon, l'ordre du jour est beaucoup mieux contrôlé que chez nous. C'est une formule que j'exhorte le gouvernement et les partis d'opposition à discuter, parce que je crois qu'elle est pleine de bon sens.

Lorsque je rentre dans ma circonscription pendant les week-ends, les gens me disent qu'ils comprennent mal que le gouvernement ne puisse pas faire adopter ses mesures législatives alors qu'il a la majorité à la Chambre.

Des voix: Selon les mathématiques modernes, 43 p. 100 ne constituent pas une majorité. Vous êtes maintenant à 15 p. 100.

M. McDermid: Le NPD a un gouvernement majoritaire en Ontario, après avoir obtenu 37 p. 100 des suffrages exprimés. Les néo-démocrates disent qu'ils ont la majorité, le premier ministre l'a lui-même dit. Par conséquent, tout ce que nous entendons du NPD ces jours-ci n'est que sottises.

• (1120)

Comme je le disais lorsque j'ai été interrompu si grossièrement par le leader parlementaire du NPD—il a tendance à faire ce genre de choses ces derniers temps, parce qu'il est assez dépité—, nous avons un calendrier législatif que nous voulons appliquer en permettant suffisamment de débat à la Chambre et en renvoyant les projets de loi aux comités pour examen article par article. C'est ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui.

Je voudrais que le public qui nous regarde comprenne clairement que nous aurons quatre jours complets de débat en deuxième lecture sur le projet de loi concernant Petro-Canada. Le projet de loi ira ensuite au comité législatif qui convoquera des témoins, examinera la mesure article par article et présentera ses recommandations à la Chambre à l'étape du rapport. Nous tiendrons ensuite un débat de troisième lecture.

L'opposition ne sera pas de cet avis, c'est certain, mais nous estimons que la Chambre des communes aura tout le temps de tenir un débat raisonnable au cours duquel chaque parti d'opposition pourra faire état de sa position. Les partis ont des préoccupations, et c'est normal. Ils ont amplement le temps de les exposer au cours des délibérations. Il y a eu déjà deux jours de débat, et il y aura encore aujourd'hui et demain.

Je vais mettre un terme à mes observations pour céder la parole aux nombreux députés qui veulent prendre part au débat sur le projet de loi et sur la privatisation de Petro-Canada. Je tiens tout de même à dire un mot de l'émission de Peter Gzowski diffusée à la radio de CBC ce matin. Les auditeurs ont eu droit à un débat regroupant trois représentants des différents partis: Marc Lalonde, ancien ministre qui a détenu de nombreux portefeuilles dans le gouvernement libéral, Rosemary Brown, du Nouveau Parti démocratique, membre éminent du parti et ancienne députée et ministre en Colombie-Britannique, et enfin Dalton Camp.

Tous trois ont parlé de Petro-Canada et le débat a été plutôt intéressant. Rosemary Brown a demandé à Marc Lalonde: «Puisque vous étiez là lorsque Petro-Canada a vu le jour, une des raisons d'être de la société d'État était-elle de contrôler le prix du pétrole et du gaz et le prix de l'essence à la pompe?» Marc Lalonde a répondu qu'il n'en était rien, qu'on n'avait jamais envisagé de confier ce rôle ou cette responsabilité à la société. Évidemment, il exprimait l'opinion du gouvernement à l'époque de la création de la société.

Autre fait intéressant, Marc Lalonde a ajouté que la privatisation de Petro-Canada ne lui posait aucune difficulté. Selon lui, cette société n'a plus de rôle particulier à jouer pour protéger l'intérêt public, et d'autres entités, par exemple l'Agence de surveillance du secteur pétrolier et l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, peuvent servir de témoins dans ce secteur d'activité. Il n'a donc pas d'objection à la privatisation de la société.

Je tenais à remercier publiquement M. Lalonde de l'appui qu'il a donné à cette initiative ce matin. Depuis qu'il a réintégré le sectuer privé, il a appris à voir les choses sous un jour très différent. Je tiens à le remercier publiquement.

En guise de conclusion, je répéterai simplement que nous avons dû, faute de pouvoir nous entendre avec les partis d'opposition, recourir à l'attribution de temps pour réserver les journées d'aujourd'hui et de demain au débat afin de faire avancer l'étude du projet sur Petro-Canada. Nous pourrons nous prononcer demain, et le projet sera renvoyé à un comité législatif.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis fier de participer à ce débat sur la motion d'attribution de temps proposée par le ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires), mais c'est tout. Je crois que j'ai prononcé ce discours plusieurs fois pendant ce Parlement et je regrette qu'il soit nécessaire que je le fasse encore une fois. L'honorable ministre a proposé une motion pour limiter le débat sur ce projet de loi à deux journées seulement, aujourd'hui et demain. Il s'agit de la troisième et de la quatrième journée de débat sur ce projet de loi, et cela ne suffit pas. L'honorable ministre le reconnaît bien, le sait bien, et je crois que le gouvernement a adopté des règlements, des attitudes dictatoriales dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Je n'abandonnerai pas ce thème, car je crois que le moment est venu de dénoncer à nouveau l'attitude irritante du gouvernement à l'égard du Parlement et du débat parlementaire.

Le ministre déclare qu'une entente n'était pas possible, comme si ce genre de débat exigeait une entente. Quand l'opposition est contre un projet de loi, il va de soi qu'une période raisonnable doit être prévue pour en discuter. Or, que s'est-il passé dans le cas de ce projet de loi? Jusqu'à maintenant, nous avons eu droit à deux jours de débat. Quatre heures et dix minutes, voilà tout le temps dont la Chambre a disposé pour débattre de ce projet de loi. Maintenant, le gouvernement déclare qu'il est temps de clore la discussion.

Quatre de nos députés ont pris la parole, c'est-à-dire que quatre des quelque 80 députés du groupe parlementaire libéral ont eu l'occasion de participer jusqu'à maintenant au débat sur le projet de loi. Pourtant, le gouvernement considère qu'il est temps de mettre un terme au débat.

Je dois protester de toutes mes forces contre cette façon de procéder. Je crois que le gouvernement a tort de toujours recourir à cette règle. Le ministre d'État chargé de la Privatisation propose de suivre l'exemple du gouvernement britannique. Nous ne sommes pas en Grande-Bretagne ici. La Chambre possède des traditions qui diffèrent de celles de la Chambre britannique. Nous avons l'habitude d'exercer notre droit à la liberté de parole et de tenir des débats libres dans cette Chambre. Dès qu'il en a l'occasion, le gouvernement en profite—je pourrais utiliser d'autres termes—pour limiter la durée des débats.

Je voudrais passer en revue les clôtures et les attributions de temps que nous avons dû subir au Parlement à cause de ce gouvernement draconien et indifférent. C'est vraiment une disgrâce. La clôture a été appliquée, en vertu de l'article 57 du Règlement, 13 fois dans ce Parlement jusqu'à maintenant. Quant à l'attribution de temps, on y a recouru six fois, plus une septième aujourd'hui. Il faut se rappeler que l'attribution de temps permet souvent de franchir d'un coup deux étapes de l'étude d'un projet de loi, soit l'étape du rapport et celle de la troisième lecture. En fait, c'est exactement ce qui s'est produit dans ces cas. Je ne compte pas chaque recours en double. Je compte une attribution de temps chaque fois, ce qui donne six fois.

Revenons-en à la liste. J'invite les députés à écouter la liste des projets de loi auxquels on a appliqué la clôture: le projet de loi sur l'Accord de libre-échange pour lequel on a usé de la clôture chaque fois que cela a été possible au cours de la première session de la présente législature et pour lequel on a aussi proposé une motion visant à suspendre le Règlement; le projet de loi C-21, la Loi sur l'assurance-chômage, tant au débat de deuxième lecture, à l'étape du rapport, au débat de troisième lecture qu'au débat sur les amendements proposés par le Sénat; le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, à l'étape de la deuxième lecture; la Loi sur la protection des obtentions végétales, à l'étape de la deuxième lecture; la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, à l'étape de la deuxième lecture; le projet de loi C-28, ajoutant des dispositions de récupération à la Loi de l'impôt sur le revenu, pour lequel on a usé de la clôture à l'étape de la deuxième lecture et de l'attribution de temps aux étapes de la troisième lecture et du rapport; le projet de loi C-49, la Loi sur la reprise des services gouvernementaux, à l'étape de la deuxième lecture; le projet de loi visant à établir la taxe sur les produits et services, pour lequel on a eu recours à la clôture à l'étape de la deuxième lecture et à l'attribution de temps aux étapes du rapport et de la troisième lecture; la Loi sur l'assurance-récolte, à l'étape de la troisième lecture; la Loi portant pouvoir d'emprunt, pour laquelle on a usé de

l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture; la Loi sur la compression des dépenses publiques, pour laquelle on a eu recours à l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture; et la Loi sur le projet Hibernia, pour laquelle on a eu recours à l'attribution de temps tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture.

Voilà toute la litanie des positions dictatoriales que le gouvernement a prises ici à l'égard de projets de loi gouvernementaux. Dans tous les cas, le débat a été bref. Ce n'est pas comme si nous avions passé une semaine sur l'un ou l'autre de ces projets de loi avant d'imposer l'attribution de temps à leur égard. Dans tous les cas, le débat a duré moins de cinq jours de séance. Depuis novembre 1988, aucune mesure législative gouvernementale n'a donné lieu ici à un débat le moindrement long.

Le ministre d'État et le leader parlementaire du gouvernement ont protesté, le 11 octobre, lorsque le gouvernement a perdu son premier avis sur ce projet de loi. Rappelez-vous, monsieur le Président, que le gouvernement a donné un avis d'attribution de temps le premier jour où le projet de loi a été débattu. Imaginez!

• (1130)

Dès le premier jour, il a annoncé qu'il proposerait l'attribution de temps le jour suivant. Ce n'est que parce que le ministre d'État à la Privatisation n'a pas su lire son avis correctement que nous avons eu la chance que le Président déclare cet avis irrecevable, mais la motion nous revient aujourd'hui.

Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre a pris la parole. Il a cité des chiffres. Il a dit que dans les quatre années de 1980 à 1984, l'attribution de temps conformément à l'article 78 du Règlement dont il est question aujourd'hui avait été appliquée 29 fois. Il a prétendu que dans les six années suivantes, jusqu'à aujourd'hui, elle avait été appliquée 27 fois. Cette fois-ci doit être la vingt-huitième.

En ne parlant que de l'article 78 du Règlement, il essayait de montrer que le gouvernement avait fait preuve de retenue parce que, en six ans, il y avait recouru autant de fois que le gouvernement précédent en quatre ans. Il a oublié de parler du nombre de fois où a été appliquée la clôture, l'article 57 du Règlement. Comme je l'ai dit, la clôture a été imposée 13 fois au cours de la présente législature, et je ne sais combien de fois au cours de la législature précédente. Je n'étais pas encore ici à cette époque et je ne suis pas allé vérifier tous les documents.

Les chiffres que le leader du gouvernement a cités sont trompeurs. Je prétends qu'ils visaient à tromper le public sur les motifs pour lesquels le gouvernement a recouru si souvent à la clôture, et je prétends aussi que, dans l'ensemble, le gouvernement a imposé la clôture et abusé du Règlement pour faire adopter ses mesures législatives sans débat ou presque.

Je voudrais revenir à l'exemple que j'ai cité à la Chambre, il y a un an, le 26 octobre 1989. J'avais signalé à ce propos ce qu'avait fait le gouvernement précédent.

Comme le leader parlementaire du gouvernement l'a mentionné, la clôture a déjà été imposée 29 fois en quatre ans, notamment en 1983 à l'égard du projet de loi C-155, Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest.

Ce projet de loi a été débattu longuement à la Chambre. Permettez-moi, monsieur le Président, de citer encore quelques statistiques pour montrer toute la latitude accordée par des gouvernements antérieurs et qui nous est refusée aujourd'hui.

Durant l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-155, 97 députés ont pu faire valoir leur point de vue. Imaginez un peu, monsieur le Président, 97 députés. Nous sommes encore loin du compte, et je serais étonné qu'on dépasse la dizaine dans le présent cas. Je ne connais pas le nombre exact, mais, jusqu'ici, nous n'avons entendu que quatre de mon parti et un peu moins de néo-démocrates, deux je crois.

Toujours est-il que le projet de loi C-155 a été renvoyé à un comité après un débat exhaustif en deuxième lecture: neuf jours et 97 orateurs. Le comité a tenu des audiences durant trois mois et entendu plus de 200 témoignages, après quoi le projet de loi est passé à l'étape du rapport. Savez-vous combien de temps cette étape a duré, monsieur le Président? Trois jours au plus. Je suis prêt à parier qu'il n'en a pas fallu plus de deux, mais je donnerai le bénéfice du doute au gouvernement. Voilà qu'après avoir consacré quinze jours à l'étude du projet de loi à l'étape du rapport, le gouvernement décide d'imposer l'attribution de temps, limitant à deux jours la durée du débat en troisième lecture. Cette mesure a été jugée draconnienne.

Les députés qui siègent maintenant sur les bancs ministériels se sont énergiquement opposés à l'utilisation de l'attribution de temps pour ce projet de loi. Et voici maintenant que le ministre prétend d'un ton suave que nous devrions accepter cette motion parce qu'il serait juste et raisonnable, dans les circonstances, de limiter la durée du débat, étant donné que nous n'avons pas pu nous entendre sur une attribution de temps pour ce projet de loi. Quatre jours, ce n'est pas assez pour débattre un projet de loi qui est si catégoriquement rejeté par le public.

Si ce projet de loi avait été présenté à un autre moment où la TPS n'aurait pas accaparé les manchettes, il aurait été carrément condamné par la presse et il aurait soulevé un tollé général. Le gouvernement cherche à étouffer les critiques et à éviter les protestations du public en nous faisant adopter ce projet de loi à toute vitesse au moyen de l'attribution de temps et je m'y oppose de toutes mes forces.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est sans enthousiasme que je participe au débat. Encore une fois, nous devons dire que c'est un jour très triste pour la démocratie à la Chambre des communes. C'est un jour très sombre pour la démocratie parlementaire, car nous voyons les conservateurs recourir encore une fois au procédé autoritaire de la clôture pour baîllonner la Chambre des communes, pour mettre fin prématurément au débat, pour mettre un terme à l'étude d'une mesure gouvernementale.

Je tiens dès le début à bien faire comprendre aux gens qui suivent le débat d'aujourd'hui à la télévision que le gouvernement actuel a recouru à la clôture et à l'attribution de temps sous une forme ou une autre plus souvent qu'on ne l'a fait dans l'histoire canadienne depuis un bon bout de temps. Je vous ferai d'abord remarquer, monsieur le Président, que depuis que la clôture a été introduite pour la première fois en 1913, elle n'avait été utilisée que 19 fois jusqu'en 1984.

Puis, bien sûr, les choses ont commencé à changer en 1984. La clôture, qui est bien sûr une motion visant à mettre fin à tout débat sur une mesure par un vote obligatoire à une heure du matin, les conservateurs l'ont utilisée 15 fois et ont menacé de l'utiliser dix autres fois depuis 1984. L'attribution de temps permet au gouvernement de fixer une limite d'aussi peu que deux jours de discussion sur n'importe quelle mesure, et elle a été utilisée 27 fois au cours des six années de gouvernement conservateur.

Cela révèle que le gouvernement actuel n'aime pas la démocratie. Il trouve le Parlement du Canada bien gênant et les comités parlementaires bien embêtants. D'une étape à l'autre et à maintes et maintes reprises, il a fait fi du Règlement et imposé cette mesure très draconienne, antidémocratique et antiparlementaire appelée attribution de temps ou clôture.

Je tiens dès le départ à contester l'affirmation du ministre selon qui on ne pouvait en arriver à une entente. Nous avions, bien au contraire, fait une offre très claire. Lorsqu'on s'est adressé au Nouveau Parti démocratique, alors que nous n'avions eu qu'un seul intervenant sur le projet de loi visant à démanteler Petro–Canada, on nous a demandé si nous serions prêts à conclure un accord. Nous avons répondu: «Nous hésitons à accepter quoi que ce soit qui accélérerait la destruction de notre société pétrolière nationale mais, à cette étape du débat et pour faciliter le renvoi en comité où nous pourrons faire venir des témoins qui démontreront les conséquences de cette mesure pour notre sécurité énergétique future, nous aimerions au moins avoir quatre heures et demie de débat à la Chambre des communes.»

Demander quatre heures et demie de débat sur quelque chose qui va démanteler une entreprise qui vaut des millions de dollars et qui touche tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent, me paraît loin d'être irréaliste. Le gouvernement a dit: «Non, nous ne pouvons pas écouter l'opposition sur cette question pendant quatre heures et demie, nous allons donc demander une attribution de temps.»

Tout cela au moment où nous sommes au milieu d'une crise énergétique, et que les prix des produits pétroliers ne cessent d'augmenter. Pourtant, les Canadiens ont une carte dans leur portefeuille, leur sac à main ou leur poche revolver, et cette carte c'est Petro–Canada, car ils savent que c'est leur société pétrolière. Ce n'est pas Mobil Oil, ce n'est pas un membre de la famille Exxon, ce n'est pas une société multinationale basée aux États–Unis. C'est une société pétrolière strictement canadienne, Petro–Canada. Maintenant, le gouvernement veut dire: «Nous allons ramasser toutes les cartes de crédit et en un sens les déchirer au nom des Canadiens, car nous voulons remettre le tout à des intérêts privés.»

Monsieur le Président, savez–vous combien de pays producteurs de pétrole n'ont que des intérêts privés dans leur secteur pétrolier? Il y a les États–Unis, bien sûr, mais ils possèdent pratiquement toutes les multinationales. Ensuite il y a Margaret Thatcher qui a vendu la société nationale, conformément à son idéologie de l'économie de marché. C'est le seul pays, à l'exception des États–Unis. Tous les autres ont leur propre société pétrolière.

Les conservateurs disent maintenant: «Il reste un dernier vestige de canadianisme dans notre pays, et nous allons le démanteler et le détruire.» Ils ne veulent pas autoriser un débat sur cette question cruciale, ce que nous estimons absolument inacceptable.

Monsieur le Président, à une période où notre pays est en crise à cause des prix des produits du pétrole qui augmentent à la pompe, portant préjudice à tous les Canadiens, entraînant une hausse du coût des produits qu'achètent les Canadiens de toutes les régions du pays et qui acculent les entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs à la faillite, qui est derrière toutes ces sottises? Qui est le grand responsable? Je tiens à dire que ce n'est pas le député de Calgary, qui est le leader du gouvernement à la Chambre. J'affirme que c'est le premier ministre du Canada, car non seulement il souhaite détruire et démanteler Petro-Canada, mais il est également en voie de détruire le Parlement du Canada, ce que nous estimons inacceptable.

• (1140)

Je pose donc quelques questions: Est-il possible que le premier ministre ait ordonné au leader du gouvernement à la Chambre de faire tout ce qu'il peut pour détruire le Parlement?

Une voix: En faisant adopter le projet de loi à toute vapeur.

M. Riis: Qui entre tous les jours à la Chambre pour contester le Président, pour contester des décisions que la Chambre a prises? Qui fait constamment de fausses allégations contre les députés de la Chambre et dénigre les fonctionnaires du Bureau, de même que, à l'occasion, le Président au fauteuil? C'est le député qui est le représentant du gouvernement à la Chambre.

Je soutiens, monsieur le Président, que ces gestes du leader du gouvernement à la Chambre donnent une mauvaise réputation à cette enceinte. Les Canadiens en ont assez du genre de cirque auquel ils voient se livrer de temps en temps les ministériels lorsque, entre autres, ils remettent en question l'autorité de la présidence.

Qui est-ce, monsieur le Président, qui à l'occasion a menacé le Président? Je me souviens quand le leader du gouvernement à la Chambre a pris le fauteuil d'assaut. Il s'est tenu devant vous, monsieur le Président, il a fait jouer ses muscles et il vous a montré le poing parce qu'il n'aimait pas une de vos décisions. C'est la première fois que nous étions témoins d'une telle conduite honteuse à la Chambre des communes. Qui l'a vraiment fait, monsieur le Président?

Une voix: Harvie?

M. Riis: Qui continue de se conduire ainsi? Est-ce vraiment le leader du gouvernement à la Chambre ou est-ce le premier ministre qui manoeuvre ce pantin à la Chambre des communes depuis son bureau à l'édifice Langevin?

Il se passe quelque chose d'extrêmement inquiétant à la Chambre.

Une voix: C'est vrai.

M. Riis: Alors que nous supposons que c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui de temps en temps conteste les décisions du Président, qui critique les bons offices du Président et de ses conseillers, est-ce bien lui qui le fait vraiment?

Une voix: Non.

M. Riis: Ou est-ce plutôt la voix discrète du premier ministre qui se fait entendre de son bureau à l'édifice Langevin?

Assurément, monsieur le Président, comme mon collègue, le ministre des Sciences là-bas qui hoche la tête, prétend-il que le premier ministre n'approuve pas cette attitude méprisable?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je regrette d'interrompre le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, mais je pense qu'il risque de glisser sur une pente délicate. Je l'invite donc à faire preuve de beaucoup de prudence et à s'en tenir vraiment à l'objet de la motion.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'essaye de faire, en expliquant aux Canadiens ce qui se passe. Mais cette motion n'est qu'une parmi une série où le gouvernement—et pour être plus exact, le premier ministre—essaye de diriger le gouvernement du Canada non pas par l'intermédiaire de la Chambre des communes, mais par l'intermédiaire de l'édifice Langevin, du bureau du premier ministre et utilise ce pantin à la Chambre des communes, appelé le leader du gouvernement à la Chambre, pour exécuter ses manoeuvres malhonnêtes. Nous disons simplement que nous avons percé à jour ce complot et que nous n'avons pas l'intention de rester les bras croisés et de nous laisser museler sans pouvoir dire la vérité aux Canadiens sur cette question.

Une voix: Ils sont muselés. On leur a dit de se taire.

M. Riis: Monsieur le Président, peu importe ce que nous pensons du fait que le gouvernement invoque régulièrement la clôture et limite la durée des discussions des projets de loi, tout en essayant de nous donner l'impression que cette façon de procéder s'inspire de pratiques utilisées par le Parlement du Royaume-Uni, je tiens à dire qu'il n'y a rien de plus faux. Il n'existe aucun lien entre les méthodes utilisées par les deux parlements pour procéder à l'examen des projets de loi.

Mais je sais que le premier ministre tient à procéder de cette façon pour faire respecter son programme législatif à la Chambre des communes, avec le moins d'intervention possible de la part du public, car une fois que le peuple canadien comprend ce que signifie le projet de loi, il s'y oppose. En effet, 85 p. 100 des Canadiens s'opposent à la loi sur la TPS.

Comme vient de le dire le député de l'opposition officielle, si le public n'était pas obnubilé par la question de la TPS, les Canadiens se rendraient compte du fait que le gouvernement du Canada et le premier ministre tentent de démanteler Petro-Canada, de détruire une société pétrolière qui appartient aux Canadiens, en vue de la céder aux intérêts américains, et ils s'y opposeraient.

Je tiens à dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous sommes contre l'utilisation de tactiques procédurales à la Chambre qui visent à limiter le débat. Nous sommes contre le fait que le gouvernement tente de démanteler une autre structure de la société canadienne. Nous n'accepterons jamais que la démocratie parlementaire, notre régime parlementaire, soit soumis à une dictature totalitaire de ce genre.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je n'ai pas souvent le privilège de participer à un débat, et je n'avais pas l'intention de prendre part à celui-ci. C'est en écoutant mon collègue du Nouveau Parti démocratique que je me suis décidé à intervenir, mais très brièvement.

L'attribution de temps suscite depuis longtemps la controverse à la Chambre. Il en est ainsi, je crois, parce que l'opposition a toujours maintenu que l'attribution de temps était inappropriée, que nous ne devrions pas l'imposer, que c'est un comportement honteux de la part du gouvernement, que nous n'avons pas le droit de procéder ainsi, que nous ne devrions pas le faire, et ainsi de suite.

En réalité, l'attribution de temps et la clôture font toutes deux partie du Règlement de la Chambre des communes. Pourquoi? Parce que la tradition respectée à la Chambre depuis bien longtemps, depuis bien plus longtemps que je ne siège ici, est très claire: il doit parfois exister des dispositions qui permettent au gouvernement de faire adopter ses mesures législatives.

Ces dispositions ont été adoptées parce qu'on se demandait toujours si le gouvernement allait pouvoir respecter son programme législatif. Le citoyen ordinaire le comprend. Il reconnaît qu'un gouvernement, qui détient la majorité à la Chambre, a obtenu cette majorité dans un but bien précis, qui est de pouvoir respecter son programme législatif.

Pourquoi nous sommes-nous lancés dans un débat sur l'attribution de temps ce matin? Est-ce que la population canadienne est furieuse? Non, je ne le crois pas. Est-ce que l'opposition et le gouvernement ont pu s'entendre sur la façon dont ce projet de loi devrait franchir toutes les étapes à la Chambre des communes, l'étape de la deuxième lecture, l'étude en comité, l'étape du rapport et la troisième lecture? Non, ce serait plutôt le contraire.

Ce que l'opposition oublie de mentionner dans ses discours, c'est que le gouvernement propose régulièrement des projets de loi. Chacune de ces mesures législatives est conçue et proposée de façon à être adoptée dans un certain délai, établi en fonction du calendrier des séances de la Chambre.

Nous avons pu ainsi, au cours des sessions précédentes, négocier avec les autres partis un calendrier convenant à tous. Le but était bien sûr de pouvoir débattre plus longtemps les projets de loi controversés. Il y avait évidemment un compromis: débattre plus rapidement les projets de loi moins controversés.

Nous sommes exactement dans la même situation aujourd'hui. Je vous rappelle, monsieur le Président, que le programme législatif du gouvernement est passablement chargé au cours de cette session d'automne. Nous avons présenté ce programme, sinon à tous les autres députés, du moins aux autres partis à la Chambre.

Nous avons offert de négocier l'étude de toutes ces mesures pour voir si nous ne trouverions pas un terrain d'entente sur la procédure à suivre pour chacune en particulier. Il va sans dire que certaines prêtent plus à controverse que d'autres. Par conséquent, nous proposons de négocier l'étude des projets de loi que les trois partis accepteraient d'examiner plus rapidement que les autres, et de consacrer le temps que nous aurons ainsi épargné au débat des mesures plus compliquées et plus controversées.

Or, nous ne sommes toujours pas parvenus à nous entendre. D'ailleurs, nous avons l'impression que chaque projet de loi, si controversé et si important soit-il aux yeux des députés, continuera d'être débattu sans qu'aucun accord quelconque ne soit intervenu préalablement. C'est un problème sérieux que nous devons examiner. À mon avis, nous avons d'autant plus de raisons de le faire que les Canadiens ont de plus en plus l'impression que cette institution est en train de s'effondrer. Les gens perdent confiance en nous.

• (1150)

Pourquoi pensent-ils ainsi? Pour un certain nombre de raisons, notamment à cause de la conduite des membres de l'autre endroit. On estime que la direction du Parti libéral à la Chambre a fait plus pour discréditer le Sénat et les Communes que toute autre raison qui puisse exister à l'heure actuelle. Il y a de quoi crier au scandale.

Nous nous heurtons également à un autre problème: chaque fois que nous devons présenter la motion d'attribution du temps ou invoquer la clôture, nous entendons parler de dictature comme l'a fait tout à l'heure le leader du NPD à la Chambre. Son expression favorite est de dire que le gouvernement prend le Parlement à la gorge. Cette expression laisse entrevoir qu'il se passe quelque chose d'illégal, d'immoral et de mal. En réalité, l'invocation de ces mesures est tout à fait légitime et prévue dans les règlements qui régissent nos délibérations. Comment peut-on dire alors que l'on prend le Parlement à la gorge? Ne serait-ce pas une mesure dictatoriale? Or, ce n'est pas le cas.

On laisse les Canadiens avec l'impression que cette institution est en perpétuel état de conflit alors que nous savons fort bien que ce n'est pas le cas. Il nous arrive régulièrement de nous entendre, de prendre des mesures sur consentement unanime, de nous accommoder de désaccords mineurs, et de poursuivre l'étude d'un projet de loi en acceptant des amendements mineurs pour en faciliter l'adoption. C'est une attitude normale et acceptable dans cette enceinte comme il est normal et acceptable également d'avoir recours à l'attribution de temps quand les négociations sont rompues à la Chambre.

La population canadienne doit comprendre que ce genre de comportement, ce genre de propos, n'est pas conforme à la réalité à la Chambre. La réalité, c'est que nous pouvons et devrions être en mesure d'agir en adultes, quels que soient les projets de loi dont nous sommes saisi. Les Canadiens doivent comprendre que la Chambre n'est pas une sorte de salon où nous causons entre nous de choses et d'autres. C'est une salle séparée en deux par une allée centrale, où se tiennent d'âpres débats. Nous essayons de présenter le pour et le contre de chaque projet de loi. C'est ainsi que fonctionne la Chambre.

Ce qui ne veut pas dire que c'est une guerre à tout finir. Ce n'est que la forme que prennent nos travaux. Nous participons à des débats énergiques pour résoudre des difficultés. C'est le pourquoi du Règlement. C'est pourquoi le Règlement prévoit ce genre de situation.

Monsieur le Président, je vois que vous me signalez que mon de temps de parole achève. Je voudrais dire toutefois que le leader parlementaire du NPD s'en est pris très durement à quelques reprises au leader parlementaire du gouvernement. D'abord, il aurait intérêt à se reporter au compte rendu. Ce n'est pas le leader du gouvernement qui a bousculé la présidence dans un débat tenu il y a longtemps. Tel n'est pas le cas. Le leader du gouvernement a un travail à faire, tout comme le leader du NPD et celui du Parti libéral. Il doit prendre les moyens nécessaires pour faire adopter les projets de loi du gouvernement. Au besoin, il doit proposer l'attribution de temps ou la clôture.

Je pense que la population canadienne doit se rendre compte qu'on ne le fait qu'en dernier recours, lorsque...

M. Riis: Monsieur le Président, je regrette beaucoup d'interrompre le député, mais je voudrais faire une petite mise au point. Je veux qu'il soit clair que le leader parlementaire du NPD ne fait rien à la Chambre sans l'approbation de son chef. Le leader du gouvernement à la Chambre doit sûrement aussi avoir l'approbation de son chef pour ce qu'il fait à la Chambre.

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'à titre de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, j'appuie ce dernier, à l'instar de mes collègues. Nous l'appuyons parce que nous faisons confiance à son mode de gestion des travaux et à ses méthodes pour faire progresser de façon soutenue un programme législatif qui reflète les préoccupations et les objectifs du gouvernement.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur la motion du ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires visant à l'attribution de temps et à l'imposition de la clôture sur le projet de loi autorisant la privatisation de Petro-Canada.

Le gouvernement parle d'attribution de temps. Nous, dans l'opposition, appelons cela clôture. C'est un bien vilain mot. C'est historiquement un terme méprisable qui signifie que beaucoup des députés qui voudraient exprimer leur vue sur un projet de loi n'en auront pas la possibilité à l'étape à laquelle s'applique l'attribution de temps. Ces députés défendent des intérêts locaux et régionaux. Ils ont tous leur point de vue sur la mesure législative et ils devraient avoir le droit de participer aux débats sur tous les projets de loi au nom de leurs électeurs.

La clôture et l'attribution de temps leur retirent ce droit, ces mesures abrègent le débat qui est essentiel dans l'examen d'un projet de loi. Le clôture et l'attribution de temps sont des instruments radicaux et les Canadiens ont droit à des explications de la part du gouvernement lorsqu'il y recourt. Ils devraient demander ces explications, ce que je fais en leur nom. Je veux savoir pourquoi le gouvernement invoque l'attribution de temps ou clôture à ce moment-ci.

Il n'a pas donné de motifs. Il juge que la procédure parlementaire est trop lourde pour lui. Pourquoi veut-il exclure des députés du débat sur ce projet de loi que nous estimons très important? Quels sont ses motifs? Pourquoi une telle hâte?

Je suis curieux parce que la semaine dernière, tout de suite après les trois premiers discours, le ministre chargé de la Privatisation a proposé une motion d'attribution de temps. Pourquoi cette hâte? Après cet affront de la semaine dernière, le gouvernement récidive cette semaine sans avoir donné d'explications. Le gouvernement soutient qu'il est impossible de parvenir à une entente, mais ce que nous avons vu à la Chambre la semaine dernière démontre qu'il n'a pas essayé très fort.

M. McDermid: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre mon ami le porte-parole en matière de privatisation, mais j'aimerais qu'il soit précis dans ses observations. J'ai déposé une motion qui constituait un avis, monsieur le Président.

M. Milliken: Ce n'est pas un recours au Règlement.

M. McDermid: Je fais actuellement un rappel au Règlement; vous ne pouvez pas en faire un en même temps. Monsieur le Président, j'ai déposé une motion avisant que je comptais procéder à l'attribution de temps. En fait, je ne l'ai pas fait. Je voudrais que le député soit juste, quand il fait de tels commentaires.

M. Lee: Monsieur le Président, je comprends ce que veut dire le ministre, mais le fait est qu'on avait alors tenté de présenter un avis en ce sens, le même avis qui a été présenté hier. Je suis sûr que la population canadienne peut comprendre la distinction qu'il y a entre un avis de motion et la motion elle-même. Je pense tout de même que cette situation constitue un autre exemple de la tyrannie exercée par la majorité. Nous savons tous que c'est le cas, c'est une tyrannie réglementée. Nous donnons à la majorité, au Parlement, le droit de proposer un programme et de le suivre, mais nous ne lui donnons pas le droit d'écraser la réaction d'une saine opposition, et nous formons une saine opposition.

• (1200)

Ce qui se passe en ce Parlement, comme on le constate de plus en plus, c'est que le gouvernement exerce sa tyrannie de telle manière qu'il ne nous laisse qu'un recours pouvant faire contrepoids, le Sénat. Le gouvernement n'est pas content; il n'aime pas que le Sénat vienne équilibrer la balance. Mais c'est bien ce que fait le Sénat, étant chargé d'exprimer les décisions du gouvernement d'une façon plus pondérée.

Quelqu'un a laissé entendre tantôt que le leader parlementaire du gouvernement était l'homme de paille du premier ministre, qui avait établi son propre programme et que la motion d'attribution de temps dont nous sommes saisis faisait partie de ce programme. Je vois cela d'une autre façon. Je crois que cette fois, l'attribution de temps ne fait pas du tout partie du programme. Je crois d'ailleurs que le gouvernement n'a pas de programme.

Le ministre d'État à la Privatisation est simplement allé rencontrer le Cabinet pour demander à ses collègues: «Pensez-vous qu'on pourrait poursuivre avec le projet de loi sur Petro-Canada?» Ce à quoi les autres ministres ont répondu: «Nous n'avons rien d'autre. John, occupez-vous en et faites-le adopter, parce que nous n'avons rien d'autre à présenter.» Si le gouvernement avait d'autres projets en plan, où sont-ils? Qu'en est-il du projet de loi sur la radiodiffusion, de ceux sur les paiements de transfert aux provinces et sur les conflits d'intérêt pour les députés, où en est la mesure législative

proposée sur les sables bitumineux du projet OSLO, celle sur les casiers judiciaires et enfin, celle sur les évaluations environnementales? Où en sont ces projets de loi? Quelle est l'urgence qui nous pousse à traiter du projet de loi sur Petro-Canada?

Je crois que le ministre a carte blanche, parce que le gouvernement n'a rien d'autre au programme. Le gouvernement veut laisser les choses en veilleuse, actuellement. Mais le projet de loi reviendra, monsieur le Président, il reviendra. Le gouvernement veut laisser les choses en veilleuse et empêcher les députés de faire connaître leur position au Parlement et à leurs électeurs. Je m'y objecte fortement, de même que mes électeurs et l'ensemble de l'opposition.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais consacrer quelques instants aux raisons pour lesquelles le gouvernement croit nécessaire de recourir à l'attribution de temps pour accélérer l'étude de projets de loi très importants.

Je voudrais répondre à mon honorable ami qui soutient que la Chambre n'est saisie d'aucun autre projet de loi et que c'est pour cela que nous imposons l'attribution de temps. Il me semble que si le gouvernement n'avait pas d'autres mesures législatives à proposer à la Chambre, il ne recourrait pas à l'attribution de temps qui ne fait que raccourcir le temps de débat, comme mon honorable ami l'admettra. Or nous essayons, au contraire, d'accélérer le programme de la Chambre pour pouvoir entreprendre l'examen d'autres mesures législatives.

Une voix: C'est honteux!

M. Shields: Quelqu'un dit que c'est honteux. Nous entendons toutes sortes d'accusations contre notre gouvernement parce qu'il se sert des règles de la Chambre pour raccourcir le débat et permettre aux députés de voter sur les projets de loi à l'étude.

Monsieur le Président, voici quelques faits que mon honorable ami ne connaît peut-être pas. Entre 1980 et 1984, le gouvernement d'alors a invoqué l'attribution de temps 25 fois. De 1984 à 1988, nous ne nous en sommes servis que 20 fois. Dans le cas des motions de clôture, deux ont été présentées entre 1980 et 1984 et deux autres entre 1984 et 1988. J'admets qu'en 1988, le recours à l'attribution de temps a été plus fréquent, mais c'était en réaction directe aux tactiques de l'opposition qui essayait de nous forcer à invoquer la clôture. L'opposition ne se contente plus du débat légitime et du vote négatif à la Chambre pour contester les projets de loi du gouvernement. Elle cherche à forcer le gouvernement à recourir à la clôture à toutes les occasions, pour pouvoir montrer qu'elle agit fermement ou qu'elle expose bien son point de vue.

Le débat sur le libre-échange illustre très bien ce que je viens de dire. Ce débat a eu lieu à la Chambre puis au Sénat à peu de temps des élections. Le gouvernement avait tenu des élections sur la question du libre-échange et avait alors obtenu l'aval des Canadiens, qui nous élus justement pour mettre en oeuvre le programme que nous avions exposé pendant la campagne électorale. L'opposition a ensuite contraint le gouvernement, après la formation du nouveau gouvernement en 1988, à appliquer la clôture trois fois dans le cas du libre-échange. Cela en dit long à tous les députés à la Chambre et à toute la population du Canada sur les objectifs de l'opposition et sur sa façon de procéder. L'opposition cherche simplement à créer des ennuis.

J'appuie cette mesure législative pour différentes raisons. Quand le gouvernement a discuté de la création de Petro-Canada, je me rappelle que mes collègues du NPD ont pris la parole. Le porte-parole d'alors avait demandé pourquoi on voulait constituer la société pétrolière Petro-Canada. Le gouvernement n'avait qu'à nationaliser une des grosses sociétés, comme Imperial Oil. On sait maintenant d'où venaient ces commentaires. L'opposition voulait nationaliser toutes les pétrolières d'un océan à l'autre. J'entends ma collègue de Halifax dire que le gouvernement devrait nationaliser ces grandes pétrolières. Croit-elle vraiment que ce soit la politique du Parti libéral?

Examinons le cas de Petro-Canada et ses difficultés actuelles. D'abord, cette société n'a découvert aucune ressource, mais le gouvernement a fait un bon inventaire des ressources qui existent dans les Territoires du Nord-Ouest, telles les terres canadiennes et ainsi de suite. Petro-Canada doit accroître ses capitaux, ce que le gouvernement peut faire de deux façons. La première est de permettre aux Canadiens d'investir normalement, en souscrivant directement des actions de la société, et la deuxième consiste à puiser dans les fonds des contribuables pour financer davantage Petro-Canada.

Petro-Canada prendra éventuellement de l'arrière par rapport à ses concurrents de l'industrie pétrolière. Tout le monde le pense. Il est temps que le gouvernement canadien cesse de jouer les pompistes. Sa mission est tout autre. Elle est de créer un climat favorable afin que les Canadiens et d'autres personnes puissent investir au Canada. Le gouvernement voit une occasion dans ce projet de loi qu'il s'attend à voir bloqué uniquement pour des raisons politiques, pour établir l'atmosphère d'insécurité que l'opposition répand chez les Canadiens.

Les Canadiens ont ici l'occasion d'acquérir des parts dans une grande société pétrolière canadienne. La loi limitera les parts de propriété dans la société, qui ne tombera pas sous contrôle étranger. Le gouvernement a d'autres moyens qu'il préfère de régir l'industrie pétrolière au Canada. Les débats ne seront que d'interminables répétitions. L'opposition n'a qu'un but, bloquer cette mesure capitale. Nous le savons; ceux d'en face le savent. Mes amis là-bas savent exactement où ils veulent en venir. Ils veulent forcer le gouvernement à imposer la clôture ou l'attribution de temps. Ils ne font rien d'autre depuis le début de la législature en 1988.

• (1210)

La société Petro-Canada a été créée en 1970 par le gouvernement libéral, qui nous a dit à l'époque que la société nationale des pétroles était nécessaire pour accomplir un certain nombre d'objectifs. Je suis convaincu que les objectifs fixés au moment de la création de Petro-Canada ne sont plus nécessaires. Nous pouvons en assurer la réalisation. La surveillance peut être exercée par les organismes qui ont été établis depuis, et nous comprenons mieux aujourd'hui l'industrie pétrolière.

Il ne me reste que le temps de répéter que l'attribution de temps a été appliquée 25 fois entre 1980 et 1984. Elle a été appliquée 20 fois entre 1984 et 1988. Chacun des gouvernements au pouvoir au cours de ces périodes a recouru à la clôture deux fois.

La fréquence a augmenté depuis les élections de 1988 parce que l'opposition, tant libérale que néo-démocrate, a annoncé sa ferme intention d'obliger chaque fois le gouvernement à imposer la clôture ou l'attribution de temps, pour avoir l'air d'employer la même tactique que les libéraux au Sénat. Ce sera en pure perte, parce que ici, contrairement au Sénat, nous sommes régis par des règles.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre parle de procédure et de Règlement. Je crois juste de dire que tant la procédure que le Règlement que le gouvernement veut imposer non seulement à la Chambre mais au peuple canadien tiennent de la corruption.

C'est aussi irresponsable de la part du gouvernement de recourir à l'attribution de temps dans cette affaire que de l'avoir fait pour la plupart des questions fondamentales qui se sont présentées au Canada. J'estime qu'il nous offre un spectacle lamentable d'arrogance, d'irrévérence et de mépris à l'égard non seulement des traditions mais des droits de la population.

Le gouvernement a vraiment du culot d'accuser le Sénat d'être antidémocratique alors qu'il passe tous les jours outre à la volonté de la Chambre. À la vérité, le Sénat a des allures de caniche à côté des stratagèmes de bull-terrier que le gouvernement affiche ici tous les jours.

J'estime que le gouvernement et le peuple canadien, monsieur et madame Tout-le-monde, doivent comprendre que le gouvernement abuse du pouvoir de la majorité, abuse du pouvoir du Parlement et abuse du pouvoir du gouvernement. Partant, il fait du tort au peuple canadien. Le Règlement est fait pour être respecté. Il faut l'appliquer avec justice et non en abuser.

Le gouvernement a essentiellement abusé du Règlement et de la procédure parlementaire pour imposer un programme sur la base duquel il dit avoir été élu, alors que les Canadiens ne savaient absolument rien, en 1988, de la privatisation de Petro-Canada et de la TPS. Et voici que le gouvernement a le culot de prétendre que les Canadiens l'appuient entièrement et qu'ils souhaitent voir adopter son programme législatif. Vous savez que cela n'est que pure foutaise.

Le gouvernement fait vraiment preuve d'hypocrisie lorsqu'il se vante d'encourager les pays d'Europe de l'Est et même l'Union soviétique à ouvrir leurs frontières et à se démocratiser. Comment peut-il se poser en exemple pour les pays d'Europe de l'Est et l'Union soviétique alors qu'il a eu recours à la clôture 15 fois au cours de la présente session?

Ce n'est pas démocratique. C'est dictatorial. Nous devrions peut-être tirer leçon de l'expérience des Européens de l'Est qui commencent à comprendre ce que c'est que la démocratie et à la revendiquer, comme en Union soviétique. Le gouvernement actuel n'a absolument aucune idée de ce que c'est que la démocratie.

Le député d'Athabasca a parlé un peu d'histoire, mais je tiens également à profiter de l'occasion pour parler du projet de loi, car on nous bâillonne. Je vais donc utiliser le reste de mon temps de parole pour parler non seulement de clôture mais aussi de ce que Petro-Canada représente pour notre pays, et de ce que le projet de loi va faire.

Tout d'abord, monsieur le Président, le gouvernement voudrait nous faire croire que le projet de loi va lui permettre de réduire son déficit et, grâce à la vente d'actions de Petro-Canada, lui donner le moyen ou l'occasion de mobiliser des capitaux et de faire les autres choses qu'il entend faire. Croyez-le ou non, vendre Petro-Canada ne contribuerait pas à réduire le déficit du gouvernement. Les Canadiens possèdent déjà Petro-Canada, et la société d'État figure déjà dans les livres du gouvernement fédéral comme un élément d'actif d'environ 4,3 milliards de dollars. Les Canadiens ne vendront pas 15 p. 100 de Petro-Canada. Nous allons tout simplement en faire cadeau. Si nous vendons un bien, nous devrions recevoir quelque chose en retour. Comment les Canadiens vont-ils recevoir un paiement en retour ou le moindre sou pour Petro-Canada? Nous allons en donner 15 p. 100. La société va garder toutes les recettes. Rien de cet argent ne reviendra aux Canadiens.

Examinons cette hypothèse. On veut mettre en vente 15 p. 100 de Petro-Canada grâce à une émission d'actions de 645 millions de dollars; si toutes les actions sont vendues, Petro-Canada touchera 645 millions. Les Canadiens conserveront, selon le projet de loi, 85 p. 100 de la société.

Et c'est là qu'intervient le travail de comptabilité créative. Les Canadiens possèdent actuellement 100 p. 100 de Petro-Canada qui est évaluée à 4,3 milliards de dollars. Si le gouvernement commence la privatisation et vend 15 p. 100 de la société d'État, les Canadiens posséderont 85 p. 100 de la compagnie, pour une valeur de 4,3 milliards. Dites-moi comment 85 p. 100 d'une société peuvent valoir 4,3 milliards lorsque 100 p. 100 de la même société valent 4,3 milliards avant l'offre de vente des actions. Le gouvernement ne peut permettre que la perte de 15 p. 100 des actions figure dans sa comptabilité, car cela créerait une perte qui augmenterait le déficit. Pour éviter cela, le gouvernement va surévaluer artificiellement la valeur de Petro-Canada pour camoufler le fait que les conservateurs distribuent 645 millions d'argent des contribuables.

Le ministre d'État chargé de la Privatisation a dit aux Canadiens: «La société et les contribuables profiteront de la situation, car celle-ci pourra ainsi obtenir de nouveaux fonds des investisseurs au lieu de dépendre des contribuables.» Eh bien, monsieur le Président. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois rappeler la pertinence du débat. Le débat porte sur l'attribution de temps et non pas sur le fond du projet de loi. Donc, j'apprécierais que le député fasse porter son discours sur la pertinence du débat.

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour défendre le droit du député de London-Est à débattre de cette motion et à parler du projet de loi.

La motion vise à imposer une attribution de temps à propos de ce projet de loi. La pratique à la Chambre, depuis que je suis ici et des années avant cela, veut que, lors d'une motion d'attribution de temps, on considère les mérites du projet de loi comme faisant partie du sujet de la motion. Il est certain que si le projet de loi est mauvais, la limite de temps que l'on impose est une question très grave. Je prétends avec respect et déférence qu'en fait, il est normal qu'à propos d'une motion d'attribution de temps. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre message a été transmis, monsieur le député. Je donne la parole au député de London-Est.

[*Traduction*]

M. Fontana: Monsieur le Président, vous avez vu la lumière. Le député d'Athabasca a parlé de l'histoire au Canada, donc je vous remercie d'accepter cela.

Comme je le disais, lorsque ce gouvernement et d'autres partisans de la privatisation parlent de la nécessité pour les sociétés d'État de lever des fonds au moyen d'une offre d'actions, ils oublient délibérément de vous dire, vous la population canadienne, que la privatisation donne des milliards de recettes fiscales à une compagnie qui ne travaille plus dans le meilleur intérêt des contribuables.

Je suis sûr que vous avez remarqué la nouvelle phrase de la publicité de Petro-Canada. Je suis fier de mentionner qu'elle dit: «Au service des gens d'ici». En fait c'est exactement ce que Petro-Canada doit être. C'est une société d'État au service des Canadiens. Une fois qu'elle sera privatisée, quel sera son slogan, dans un an par exemple, au service des actionnaires, car en fait elle n'appartiendra plus aux Canadiens. Comme le dit le gouvernement, ce n'est que 15 p. 100. Mais au fur et à mesure que le pourcentage privatisé augmente, l'intérêt des actionnaires deviendra prépondérant au sein de la

société, et non l'intérêt des Canadiens qui, actuellement, sont tous actionnaires. Chaque homme, chaque femme et chaque enfant de ce pays possèdent actuellement une partie de Petro–Canada, société qu'ils ont achetée et dans laquelle ils ont investi.

• (1220)

Petro–Canada a été créée il y a 17 ans dans le cadre d'une politique destinée à répondre aux incertitudes dans le secteur pétrolier à la suite de la crise pétrolière dans le Moyen–Orient. L'embargo sur les expéditions de pétrole des pays arabes a soudain rendu la sécurité des approvisionnements une question cruciale dans la politique des gouvernements. Le contrôle de l'approvisionnement énergétique national dans un monde instable était le motif sous–jacent.

L'autosuffisance dans le domaine de la production pétrolière et gazière est devenue une priorité politique immédiate du gouvernement canadien qui a mis l'accent sur la recherche et le développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers. Quand la société d'État a été créée au milieu des années 1970, Ottawa avait aussi l'intention de se donner une fenêtre sur l'industrie.

Ces politiques sont plus importantes maintenant que jamais, étant donné les événements du golfe Persique et la hausse du prix de l'essence à la pompe. Petro–Canada n'a pas été créée parce que le gouvernement canadien voulait devenir entrepreneur. Le gouvernement voulait plutôt protéger les intérêts nationaux au moyen d'une société d'État. La protection de ces intérêts nationaux, l'assurance d'un approvisionnement énergétique garanti, l'exploration et la mise en valeur des réserves de pétrole et de gaz des régions éloignées et l'ouverture d'une fenêtre sur l'industrie ont encore une place parmi les priorités canadiennes.

Le gouvernement a décidé de modifier le mandat de Petro–Canada. C'était une société de mise en valeur des régions éloignées destinée à assurer l'autosuffisance énergétique du Canada, et il lui a demandé de devenir une société comme les autres, de développer ses activités d'aval et d'avoir des stations–service comme les autres. Maintenant que c'est fait, il propose son démantèlement.

Étant donné que le parti au pouvoir et le gouvernement n'ont pas de politique énergétique pour le Canada, pourquoi ne s'en donnent–ils pas d'abord une pour voir comment Petro–Canada pourrait être l'instrument national qui assurera aux Canadiens la sécurité d'approvisionnement, leur donnera une fenêtre sur l'industrie pétrolière et leur permettra de protéger les intérêts du Canada, comme le prévoyait le mandat initial. Ce n'est pas le temps de se débarrasser de Petro–Canada et des sociétés d'État.

Le gouvernement doit écouter le public et conserver le trésor national qu'est Petro–Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant d'accorder la parole au prochain orateur, je pense qu'il est toujours bon de rappeler que, bien qu'il y ait une certaine latitude, comme l'a rappelé l'honorable député de Kingston et les Îles, le débat doit porter sur la pertinence, et la motion dont la Chambre est présentement saisie porte sur l'attribution de temps sur le projet de loi C–84. Alors j'invite tous les députés de quelque parti qu'ils soient à tenter de rester très près de ce sujet bien qu'une certaine latitude, encore une fois, soit permise.

L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais me faire un immense plaisir de suivre vos lignes directrices. J'écoutais le député de l'opposition officielle qui disait qu'à ce jour il y a eu deux jours de débat sur le projet de loi et qu'il y aura deux autres journées, que cela se terminera par la motion que l'on veut discuter aujourd'hui.

Monsieur le Président, je dois vous souligner que j'ai fait une recherche. Quand on parle de Petro–Canada et de sa privatisation, on parle donc de la raison pour laquelle cela a été créé, quand cela a été créé et comment cela s'est fait. Monsieur le Président, vous allez être heureux d'apprendre que le projet de loi établissant Petro–Canada, qui date de mars 1975, a pris, en deuxième lecture, quatre jours du temps de la Chambre. Le gouvernement libéral du temps a pris quatre jours du temps de la Chambre en deuxième lecture pour adopter la loi qui a fait Petro–Canada. On prend quatre jours, monsieur le Président, dans cette Chambre pour défaire ce qu'ils ont fait, et eux crient au martyr. Alors, vous voyez, monsieur le Président, que c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Cela s'applique très souvent et, malheureusement, ils n'aiment peut–être pas la réalité de ce Parlement.

Monsieur le Président, vous allez me permettre, pour le bénéfice des électeurs de la circonscription de Trois-Rivières, ceux de l'Abitibi, de Matapédia. . .

Une voix: Des Laurentides.

M. Vincent: . . .d'expliquer un peu, monsieur le Président, comment fonctionne cet endroit-ci. Tout le monde regarde la Chambre et s'imagine toujours qu'on est en débat et qu'on discute de projets de loi.

Un projet de loi, monsieur le Président, arrive ici en première lecture; il est déposé et imprimé. Aucun député de cette Chambre ne parle à cette étape. On en arrive à la deuxième lecture, monsieur le Président, et là. . .

Prenons par exemple l'opposition; ils sont environ 120. Si je suis le raisonnement des députés de l'opposition, 120 députés auraient chacun, en deuxième lecture, le droit de prendre la parole pendant 30 minutes sur ce projet de loi. Ce qui veut dire, monsieur le Président, que si les 120 députés de l'opposition sont présents et discutent, lors de la deuxième lecture d'un projet de loi, cela prendrait 60 heures.

Une voix: Ils sont souvent absents.

M. Vincent: On sait qu'on discute sur les projets de loi en moyenne environ quatre heures par jour, parce qu'il y a la période des questions et autres choses. Ce qui veut dire, monsieur le Président, pour fins d'explication, quatre heures par jour, cinq jours par semaine, donc 20 heures.

Pour adopter un projet de loi en deuxième lecture sans que le parti au pouvoir n'en parle une seule fois mais que tous les députés de l'opposition puissent en parler, cela prendrait trois semaines du temps de cette Chambre—et on n'en est qu'à la deuxième lecture, monsieur le Président. Ensuite, le projet de loi est soumis à un comité formé des députés des trois partis. Là, ils peuvent débattre du projet de loi aussi longtemps qu'ils le désirent, entendre les témoins qu'ils veulent et faire un rapport. Le rapport revient ensuite à la Chambre où tous les députés de l'opposition peuvent encore en discuter, ce qui représente le même calcul, donc encore trois semaines. Il est toujours question d'un seul projet de loi, monsieur le Président.

On en vient à la troisième lecture. Encore une fois, les 120 députés, à 30 minutes chacun, donc 60 heures, pourraient encore pendant trois semaines—seulement les députés de l'opposition—parler du sujet du projet de loi. Cela signifie, monsieur le Président, indépendamment du temps passé en comité, que cela pourrait prendre neuf semaines du temps de cette Chambre sans qu'aucun député du parti au pouvoir n'ait pris la parole, si je suivais le raisonnement des députés de l'opposition, pour qu'un projet de loi puisse sortir d'ici. Mais, ce n'est pas tout, monsieur le Président! L'opposition, qui en aurait discuté pendant neuf semaines pourrait encore en traiter au Sénat en première, deuxième et troisième lectures.

Donc, si je suis le cheminement de pensée de l'opposition, monsieur le Président, on adopterait, dans ce Parlement-ci, environ deux lois par année. On ne peut pas gouverner un pays avec deux lois par année, alors que le parti au pouvoir a un mandat, dûment donné par la population, d'adopter des lois et de gouverner. Et, si la population canadienne n'est pas heureuse de la façon dont on a adopté les lois pendant quatre ans, ils ont l'opportunité, après quatre ans, de dire: Allez-vous en chez vous!

Je me souviens que de 1984 à 1988, l'opposition disait à peu près à tous les jours: «Des élections! On veut des élections tout de suite!» Quand des élections ont été convoquées en 1988, ils étaient moins heureux car le 21 novembre, ils avaient encore perdu. La population avait jugé que ce gouvernement-ci avait bien administré. Ce gouvernement-ci, en ayant bien administré, monsieur le Président, a déposé, de 1984 à 1988, 20 motions attribuant une période de temps et deux motions de clôture; ceci, en quatre ans. Alors, vous comprendrez, monsieur le Président, qu'on n'a pas abusé de ce qui est par ailleurs permis dans notre système.

Les libéraux, monsieur le Président, de 1980 à 1984, ont déposé 25 motions attribuant une période de temps et deux motions de clôture. Encore une fois, ce qui nous est reproché aujourd'hui a été fait, en majorité et en nombre de temps supérieur durant la période où le gouvernement libéral était au pouvoir.

M. Saint-Julien: En 1975.

M. Milliken: Ce n'est pas vrai!

M. Vincent: J'aimerais souligner à mon ami, l'honorable député de Kingston et les Îles, comme je le lui soulignais tout à l'heure, qu'il ne semble pas avoir compris, monsieur le Président.

En 1975, le projet de loi qui a établi Petro-Canada en deuxième lecture a pris quatre jours du temps de cette Chambre.

M. Saint-Julien: Quatre jours!

M. Milliken: Oh, non! Ce n'est pas vrai!

• (1230)

M. Vincent: Monsieur le Président, je mets au défi le député de l'opposition de vérifier comme il faut. En deuxième lecture, le projet de loi qui a établi Petro-Canada a pris quatre jours de cette Chambre. Il aurait avantage à aller vérifier, à revenir et à s'excuser d'avoir dit que cela n'était pas vrai alors que c'est vrai.

On va prendre cette fois-ci quatre jours pour faire la même chose: redonner aux contribuables canadiens l'entreprise privée à laquelle ils ont droit.

M. Milliken: Deux journées seulement, le 10 et le 11 octobre!

M. Vincent: Monsieur le Président, je veux expliquer à mon collègue qu'il y a déjà eu deux journées, et il y a deux jours, cela fait quatre jours; deux plus deux, cela fait quatre. Je sais bien que mon collègue est avocat, je suis avocat, mais on sait compter jusqu'à quatre, les avocats. Monsieur le Président, je m'aperçois qu'il y en a qui ont de la misère à se rendre là. Deux plus deux, cela fait quatre.

Alors, monsieur le Président, vous voyez comment ce gouvernement-ci fonctionnerait si on suivait l'optique de l'opposition. Il y aurait deux lois adoptées par année. Encore une fois, je le précise, parce que ces règles de procédure sont complexes pour la population: sans que les députés au pouvoir n'aient parlé, on prendrait trois semaines pour un seul projet de loi, pour une deuxième lecture. On ne peut pas penser à gérer un pays, à administrer un pays de cette façon. De plus, je suggérerais à mon collègue libéral de parler à ses collègues de l'autre endroit, ce qu'on appelle le Sénat, pour qu'eux aussi soient respectueux envers la démocratie, parce qu'on nous accuse de ne pas l'être. Il serait peut-être important que le Sénat libéral soit respectueux envers la démocratie et respecte. . . quand on dit le mot «démocratie», cela signifie vote, cela signifie élections, et que l'on respecte, à l'autre endroit, le fait que le gouvernement conservateur a été dûment élu, et qu'il a donc à juste titre le devoir d'adopter des lois et de gouverner ce pays. Monsieur le Président, la TPS était, lors de la campagne électorale, en page 2 du programme libéral, et ils ont le culot, aujourd'hui, de venir nous dire qu'on n'en a pas parlé. Le libre-échange, ce sont eux qui ont fait la bataille du libre-échange et qui ont axé la campagne là-dessus.

Depuis 1984 qu'on parle que l'on va privatiser Petro-Canada. Ce n'est pas une nouveauté. On dirait qu'ils tombent du ciel, ce matin. Tous les députés conservateurs en parlaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et tous les députés conservateurs, depuis 1984, parlent de la privatisation de Petro-Canada. Ce n'est pas un secret. C'était écrit partout. Et on me dit aujourd'hui que l'on vient d'apprendre cela. Voyons donc!

Monsieur le Président, je m'aperçois que vous me signalez, malheureusement, que mon temps de parole est déjà écoulé. En terminant, je veux encore une fois rappeler à mes collègues de l'opposition qu'en 1975, en deuxième lecture, pour la création de Petro-Canada qui était Petrofina et «petro tout ce que vous voudrez». . . d'ailleurs on n'a jamais su le prix et de combien les amis libéraux se sont enrichis avec ce dossier-là. . . Ils ont, en deuxième lecture, débattu pendant quatre jours de ce projet de loi, monsieur le Président. Alors, je pense que cette motion de clôture est plus que bien placée, et j'encourage tous les députés de cette Chambre à la voter au plus vite.

[*Traduction*]

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je prends encore une fois la parole au sujet de l'attribution de temps. À mon avis, l'histoire nous prouvera que cette Chambre démocratique est la plus antidémocratique du pays. L'attribution de temps nous empêche de tenir le vrai débat. À mon avis, il importe peu aux Canadiens qu'il y ait eu deux ou 24 motions de clôture; c'est la clôture ou l'attribution de temps qui nous empêche de tenir le vrai débat sur la privatisation de Petro-Canada.

Mon leader parlementaire me dit que cette législature-ci a adopté plus de projets de loi que toute autre dans l'histoire du Canada et que nous n'entravons aucunement les travaux par notre opposition au gouvernement. Nous ne faisons de l'obstruction que lorsque c'est approprié, et c'est le cas lorsqu'une question de libre-échange, de TPS ou de privatisation de Petro-Canada est soumise à la Chambre et au pays. Le débat actuel nous empêche de pénétrer au coeur du débat réel. Monsieur le Président, je sais que je risque de ne pas tenir compte de votre réprimande d'il y a une dizaine de minutes, mais je vous demande de m'accorder la même latitude que vous avez accordée à mon collègue de London et à mon collègue d'Athabasca, qui siège en face, car ce sera peut-être, voire certainement, la seule occasion que j'aurai de parler de la vraie question très importante, et non pas de l'attribution de temps et de la clôture, ce à quoi les Canadiens ne s'intéressent pas. Ce qui les intéressent, c'est Petro-Canada. Or, qu'adviendra-t-il de cette société? Et comme la plupart des coupures de presse le disent, la vente de Petro-Canada est une mauvaise décision prise au mauvais moment, pour la mauvaise raison et à un mauvais prix. Sauf erreur, M. Mel Hurtig, qui est désormais reconnu comme un grand Canadien, a déclaré: «Le gouvernement vendrait n'importe quoi à n'importe qui.»

Eh bien, je pense qu'il est un grand Canadien.

Le président de PetroCan a dit, en mai 1990 que, si ce n'était pas le bon moment, la vente ne se ferait pas. Tout le monde conviendra, je pense, que c'est le mauvais moment, et le président a dit que, si ce n'était pas le bon moment, cela ne se ferait pas.

PetroCan a été créé sur l'ordre du Nouveau Parti démocratique. Nous avons encouragé les libéraux à l'établir. Cette société a été créée parce qu'une crise existait au Moyen-Orient, et nous voici encore dans la même situation. Le moment ne pourrait être plus mal choisi pour privatiser le pays, alors que cette privatisation est inutile.

Il est difficile d'obtenir un appui de notre pays. J'ai parlé à mes électeurs de Sault-Sainte-Marie et ils disent qu'ils ne trouvent rien à redire à la vente de cette société. Mais ils ne comprennent pas. Ils prétendent que PetroCan n'est plus à leur service et qu'elle fonctionne comme n'importe quelle autre société pétrolière. C'est très regrettable parce qu'elle avait, et aurait encore, la possibilité d'être un chef de file dans son secteur. Étant donné le fait que les Canadiens ont investi 10 milliards de dollars dans PetroCan, les gens me demandent où sont leurs dividendes, quand ils vont récupérer leur argent et si on va leur revendre cette société, alors qu'ils l'ont déjà achetée.

Si on avait laissé PetroCan servir le public, les gens s'insurgeraient maintenant contre la privatisation de cette société. Si elle avait été un chef de file pour les questions relatives à l'environnement, et il y a un problème dans ma localité à propos du pétrole de rebut. Les gens m'ont appelé pour me demander ce qu'ils devaient faire de leur pétrole de rebut. Je pense que les gens sont obligés de le jeter dans les bois. Ne serait-ce pas une bonne idée si PetroCan proposait d'accepter leur pétrole de rebut parce qu'elle est une société canadienne, un chef de file dans ce domaine et qu'elle est au service des Canadiens?

Et les villes frontières? C'est un fait bien connu maintenant que dans ma localité comme probablement dans 75 autres, les Canadiens vont faire le plein aux États-Unis. Si Petro-Canada existait vraiment à des fins d'utilité publique, elle nous aiderait en période de pénurie. Elle nous dirait: «Canadiens, nous voulons travailler pour vous. Nous voulons diminuer le prix de l'essence pour vous aider.» Cela serait utile à la population. Vous dites que cela vous est impossible? Pourtant, l'an dernier, Petro-Canada a enregistré un profit et, si les renseignements que j'ai obtenus cette semaine sont exacts, les grandes pétrolières américaines ont chacune enregistré des profits de 90 millions de dollars. À elles seules, les trois plus grandes pétrolières ont enregistré des profits de l'ordre de 90 millions de dollars. Je suis persuadé que l'industrie canadienne connaît autant de succès. Donc, je le répète, le moment est mal choisi, le prix est incorrect et la décision est boiteuse.

Il y a une usine qui fabrique des tubes sans soudure dans ma localité. C'est de la technologie de pointe. Sa construction a coûté des centaines de millions de dollars, et le gouvernement l'a subventionnée. C'était magnifique. Petro-Canada doit acheter à Algoma 50 p. 100 de sa production. Mais elle semble aujourd'hui hésiter. Le président de Petro-Canada m'affirme qu'elle tiendra parole. La société Algoma Steel me dit la même chose. Mais je me pose une question: À l'avenir, Petro-Canada sera-t-elle obligée d'acheter des tubes sans soudure fabriqués au Canada? C'est peu probable, monsieur le Président. Ce serait préférable, mais quand des étrangers posséderont 25 p. 100 des actions, et que de riches Canadiens contrôleront probablement le reste, la société agira-t-elle dans l'intérêt de la population ou dans l'intérêt des actionnaires? Fort probablement dans l'intérêt des actionnaires.

• (1240)

Je n'oublierai jamais le flambeau olympique et la fierté que nous avons ressentie aux Jeux olympiques de Calgary. L'enthousiasme avait gagné tout le monde. Je crois que le gouvernement est en train d'éteindre le flambeau. En fait, il éteint tout ce qui est de nature canadienne, comme il détruit le Canada avec le libre-échange. Il fait la même chose avec Petro-Canada. Il va vendre Air Canada, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt. Il est prêt à vendre n'importe quoi, à n'importe qui, il suffit d'en faire la demande. Il est prêt à tout sacrifier, mettons, sur l'autel de la rentabilité. C'est très regrettable.

Petro-Canada est connue de par le monde. Le drapeau canadien flotte fièrement dans tous les pays du tiers monde. La société est toujours bien accueillie parce que nos principes sont différents de ceux des Américains. Nous sommes traités avec respect. Le drapeau canadien continuera-t-il de flotter avec la même fierté nationale et la société restera-t-elle exclusivement canadienne? J'en doute.

C'est avec grand plaisir que je vous cite les propos de M. Cyril Symes, député de Sault-Sainte-Marie et porte-parole néo-démocrate pour les questions relatives à l'énergie, il y a trois ou quatre mandats de cela. Ces propos figurent à la page 7454 du hansard du 10 juillet 1975. Je tiens à ce que ce passage soit consigné dans le compte rendu, dans l'intérêt des habitants de Sault-Sainte-Marie et aussi de M. Symes. Vous verrez que les choses n'ont pas tellement changé en 15 ans.

> Les trois éléments de la politique nationale de l'énergie, que nous n'avons pas encore à cause des politiques erronées des gouvernements libéraux et conservateurs précédents, doivent assurer un approvisionnement suffisant et sûr et des prix raisonnables, et permettre aux Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement, d'obtenir directement leur part des richesses tirées de nos ressources. Le gouvernement actuel a échoué lamentablement et n'a pas su instaurer ces principes fondamentaux d'une politique énergétique nationale.

J'ai presque terminé mon discours, monsieur le Président. Je vous sais gré de m'avoir donné un peu plus de temps, car c'est cette question-là qui est importante, pas les limites de temps ou encore la clôture qui sont appliquées au débat. Le gouvernement nous oblige à débattre cette question soit directement, soit indirectement, mais toutes ces disputes entourant les records que le gouvernement a établis ou non pour ce qui est des attributions de temps ou du nombre de clôtures qu'il a imposées n'ont aucune importance aux yeux du public canadien.

Nous demandons que l'on passe outre à la clôture et que l'on consacre autant de temps que possible à ce débat, car à mon avis, tous les députés du Nouveau Parti démocratique souhaiteraient avoir l'occasion de se prononcer contre la privatisation de Petro-Canada.

M. Gerve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir faire part à la Chambre de certaines de mes vues sur la vente et la privatisation de Petro-Canada.

Je voudrais auparavant rapporter quelques commentaires de M. Marc Lalonde lors d'une interview qu'il a accordée à Rosemary Brown:

> Petro-Canada n'était-elle pas supposée nous protéger, nous les consommateurs, contre les caprices du marché, contre le genre de comportement incohérent et désordonné qui le caractérise actuellement?

Voici la réponse de M. Lalonde:

> Non. Cela n'a jamais été le but de Petro-Canada.

Ensuite, Peter Gzowski lui a posé la question suivante:

> Par conséquent, la privatisation de Petro-Canada n'a rien à voir avec l'évolution que suivent les cours pétroliers actuellement?

M. Lalonde a répondu «Absolument pas». Et ensuite, il a déclaré ce qui suit:

> . . .Si le gouvernement du Canada peut nous obtenir, à nous contribuables, un bon prix en privatisant Petro-Canada et s'il peut faire en sorte que cette société demeure propriété canadienne, je ne vois pas pourquoi il serait essentiel, dans l'intérêt du pays, qu'elle demeure pour toujours une société d'État.

Voilà des réponses et des déclarations publiques intéressantes sur la vente et la privatisation de Petro-Canada. Ce sont les propos d'un ancien ministre de l'Énergie qui a siégé à la Chambre pendant de nombreuses années. Il vaut la peine, je crois, de les consigner au compte rendu.

Je voudrais parler un peu de ce que je pense de la politique énergétique du Canada. Les objecifs de cette politique demeurent largement ce qu'ils étaient en 1984: promouvoir l'exploitation et l'utilisation efficaces des ressources énergétiques du Canada, assurer la sécurité de nos approvisionnements et accroître la souplesse, la diversité et la capacité concurrentielle de notre secteur énergétique. On a atteint la plupart de ces objectifs en mettant en place le cadre politique approprié.

La déréglementation du marché de l'énergie a libéré l'industrie et les consommateurs canadiens, en leur permettant de mieux défendre leurs intérêts, et a éliminé les contraintes artificielles qui entravaient auparavant le commerce. L'instauration d'un régime plus stable a donné aux investisseurs la confiance dont ils avaient besoin pour prendre les décisions concernant la mise en valeur de nouveaux gisements. Le régime non discriminatoire et non interventionniste de gestion des terres que nous avons mis en place en coopération avec les provinces côtières a permis l'instauration des conditions nécessaires pour amener les entreprises à tirer parti des possibilités de développement économique dans les zones marginales. Un régime fiscal basé sur les profits et des stimulants bien ciblés ont amené l'accroissement des investissements dans le secteur pétrolier et gazier canadien.

Ces orientations générales ont été assorties de programmes adaptés à chaque question particulière. C'est en faisant de l'industrie pétrolière canadienne un secteur d'investissement attrayant que l'on peut le mieux inciter les Canadiens à en devenir propriétaires. C'est ce que nous voulions faire et c'est ce que nous avons fait.

Bien sûr, Investissement Canada continue d'examiner les projets d'acquisitions de sociétés pétrolières et gazières au Canada et refuse toujours l'acquisition par des étrangers d'entreprises canadiennes saines. Ces dernières années, le pourcentage de participation canadienne et de contrôle dans le secteur a diminué en raison de la vente d'entreprises en difficultés financières et de programmes de rationalisation. Au cours de 1989, la canadianisation du secteur a progressé et au fur et à mesure de l'amélioration des perspectives économiques de l'industrie pendant la prochaine décennie, les possibilités de participation demeureront bonnes pour les Canadiens.

La sécurité de l'approvisionnement en énergie signifie que les Canadiens peuvent être assurés de disposer de ressources énergétiques à des prix fixés par le jeu de la concurrence sans crainte de pénurie subite. Le gouvernement a adopté une politique énergétique axée sur le marché, croyant qu'une ressource intérieure souple, dynamique et diversifiée offre la meilleure garantie de sécurité énergétique à long terme, pour les Canadiens.

En prévision des éventuelles interruptions de courte durée dans l'approvisionnement en pétrole, le gouvernement a opté pour la collaboration avec les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie. Le Canada participe à un plan d'urgence de partage du pétrole qui serait appliqué en cas d'insuffisance marquée des réserves. Le maintien de Petro–Canada comme organisme public n'améliore en rien la stablité des prix du pétrole et ne permet pas non plus de hausser la quantité de pétrole disponible pour les consommateurs canadiens.

Le gouvernement dispose aujourd'hui de sources d'information assez importantes sur les opérations de l'industrie et les possibilités qui lui sont offertes. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier recueille et publie, semestriellement et annuellement, des renseignements précieux sur l'état financier de l'industrie du pétrole et du gaz, ainsi que sur les tendances qui se dessinent en matière de propriété et de contrôle. L'Office national de l'énergie et le ministère sont probablement très au fait des progrès de l'industrie et peuvent offrir leurs conseils en tenant compte des découvertes récentes en géologie et en technologie, ainsi que des conditions du marché. La fenêtre ouverte sur l'industrie que constituait Petro–Canada n'est plus un élément critique de son mandat.

Plusieurs des initiatives en matière d'énergie que Petro–Canada était autrefois chargé de mettre en application peuvent maintenant être réalisées sans l'intervention d'une société d'État. Dans ces conditions, il est clair qu'il n'est pas nécessaire que Petro–Canada continue d'être une société d'État.

• (1250)

En plus des nombreuses raisons financières et autres qu'a invoquées le ministre chargé de la Privatisation pour la vente de Petro–Canada, le gouvernement estime que la privatisation de cette société l'aiderait à atteindre ses objectifs en matière d'énergie. La privatisation supprimerait certaines contraintes financières dont Petro–Canada doit tenir compte dans ses activités d'exploitation gazières et pétrolières et accroîtrait la sécurité énergétique du pays en augmentant la vigueur de l'industrie pétrolière et gazière canadienne. Une fois privatisée, la société pourra aussi réagir librement, avec une efficacité accrue, aux conditions de l'offre et de la demande, tant sur le marché intérieur que sur la scène internationale.

J'ajoute, en conclusion, que certains députés d'en face croient que Petro–Canada devrait servir d'instrument pour maintenir les prix de l'essence à un bas niveau. À ces députés, je réplique que Petro–Canada n'a jamais eu à jouer ce rôle et ne l'a jamais fait.

De plus, si elle le faisait, cela nuirait à sa viabilité et acculerait les petits détaillants indépendants à la faillite, car ils n'ont pas les moyens de résister à de longues périodes de faibles revenus ou de pertes. Il en résulterait non seulement une baisse de la concurrence dans le raffinage et la vente d'essence, mais encore une hausse des prix à la consommation et une réduction de la rentabilité de l'industrie.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis heureuse, en un sens, de participer à ce débat sur l'attribution de temps, mais en fait, je déplore qu'une motion comme celle–là nous soit encore une fois imposée.

Le député d'Athabasca a parsemé de chiffres son intervention d'aujourd'hui. Je me dois de les contester. Depuis 1989 et le discours du Trône qui a ouvert la session en cours, le gouvernement a imposé la clôture 13 fois. Il est à souhaiter que cette treizième fois portera singulièrement malchance au gouvernement, mais trêve de superstitions.

La clôture a été utilisée deux fois au cours de la première législature de ce gouvernement, entre 1984 et 1988. Quant aux gouvernements précédents, celui de M. Trudeau l'a utilisée deux fois entre 1980 et 1984. Qui veillera sur les droits des Canadiens si le gouvernement ne tolère pas les débats?

Dans l'histoire parlementaire, la clôture avait pour seul rôle d'empêcher une opposition par trop récalcitrante de s'opposer à la volonté d'un gouvernement dûment élu. Mais lorsque la motion de clôture suit immédiatement la présentation d'un projet de loi, on ne peut pas dire que l'esprit de cette disposition est respecté. Comment prétendre que l'opposition, qu'il s'agisse de l'opposition officielle ou du Nouveau Parti démocratique, est indisciplinée et fait abusivement obstruction aux mesures gouvernementales lorsqu'elle a à peine le temps de parler de questions d'une importance cruciale pour notre pays? Cette législature n'a pas encore deux ans, et la clôture a déjà été imposée 13 fois.

Mon collègue de Kingston et les Îles a signalé ces faits à la Chambre et le député de Scarborough—Rouge River en a fait autant. L'opposition a l'obligation de veiller à ce que les projets présentés par le gouvernement soient débattus à fond, pour que les Canadiens sachent quelle

est la politique du gouvernement, quelles seront pour eux les répercussions des projets de loi, pour qu'il sachent aussi quelles conséquences une personne raisonnable—il en reste peut-être quelques-unes de l'autre côté de la Chambre—peut attendre de la politique du gouvernement.

Dans ce cas-ci, on recourt à l'attribution de temps pour faire adopter un projet de loi qui fera disparaître une pétrolière appartenant aux Canadiens.

Je me rends compte qu'il existe des différences fondamentales entre la philosophie du parti au pouvoir et celle de mon parti. Et l'une de ces différences de base porte sur la création et l'existence de Petro-Canada.

En 1973 et en 1975, au moment de la création de Petro-Canada, le gouvernement avait diverses raisons pour établir une société pétrolière nationale. Or ces raisons sont tout aussi bonnes aujourd'hui. Chacun des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre sait—comme beaucoup de nos collègues d'en face, j'en suis sûre, notamment ceux qui représentent l'est du Canada, car il en reste encore quelques uns—chaque député, dis-je, sait pourquoi Petro-Canada a été créée.

Le député d'Érié, qui s'est adressé à la Chambre avant moi, a dit que Petro-Canada n'a pas été créée pour abaisser les prix de l'essence. Et c'est le député d'Athabasca, je crois, qui a dit que la société n'a pas été créée afin de pomper de l'essence pour les Canadiens. Ce sont là des réactions qui dénotent une certaine étroitesse d'esprit. Le Canada avait fondé une société pétrolière nationale pour que les Canadiens aient leur mot à dire sur la politique énergétique du pays, dans le présent comme à l'avenir.

Si le fait de pomper de l'essence en fait partie, je ne vois pas de mal à cela. Si la société doit servir dans la lutte contre la hausse des prix du pétrole, par suite du conflit dans le golfe Persique ou d'autres problèmes qui se présentent de temps en temps et qui continueront à se présenter, compte tenu de l'instabilité de la situation politique au Moyen-Orient, je n'y vois pas du tout d'inconvénient. Petro-Canada existe justement pour cela. Elle a pour but d'appliquer la politique énergétique nationale au profit de tous les Canadiens. Elle est là pour réaliser la volonté de la population canadienne en matière de politique énergétique.

Je crains que ce soit l'une des raisons pour lesquelles nous sommes saisis aujourd'hui d'une motion d'attribution de temps. Il ne s'agit ni d'un organisme ni d'une société dont l'orientation cadre avec la politique énergétique américaine. Malheureusement, ce n'est pas non plus une société qui correspond au nouveau style de politique énergétique mis de l'avant par le gouvernement qui, encore un fois, est disposé à offrir aux Américains tout ce qu'ils veulent et à faire en sorte que les Américains ne manquent de rien. Les Canadiens de l'Est, surtout ceux de l'Atlantique, c'est-à-dire les habitants de la Nouvelle-Écosse et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard qui font partie de la circonscription que je représente, subissent les inconvénients de la flambée des prix du pétrole dans le monde et de la politique d'achat de pétrole de sources étrangères.

Le gouvernement a imposé la clôture 13 fois et appliqué l'attribution de temps six fois. Il a donc contraint la Chambre au silence 19 fois en tout. Comme si cela ne suffisait pas.

La ministre reste là à sourire. Le ministre et ses collègues souriront moins lorsque les Canadiens saisiront l'occasion de leur faire savoir ce qu'ils pensent des moyens qu'ils prennent pour couper court aux débats, lorsqu'ils décideront d'exprimer au gouvernement comment ils voient la démocratie et la destruction de leurs institutions.

On a dit que le gouvernement était en train de démolir systématiquement l'infrastructure du Canada. Tous les ministériels participent au massacre, mais les Canadiens et les députés de ce côté-ci de la Chambre ne resteront pas là à ne rien faire. Nous allons réagir. Ce sont des mesures draconiennes, et il n'y a qu'un mot pour les décrire: c'est «honteux».

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les programmes économiques du gouvernement saccagent les centres de ressources. De Valemount à Canso, en passant par Atikokan, ces collectivités souffrent.

Des milliers d'emplois dans les secteurs des forêts et des pêches disparaissent. Le gouvernement laisse épuiser et anéantir nos stocks. Le ministre des Finances demande ce qu'il peut faire. Le gouvernement a abdiqué son pouvoir de décider de la politique forestière quand il a donné son accord au droit à l'exportation du bois d'oeuvre résineux. À cause de ce droit, nos exportations de bois d'oeuvre résineux ont baissé. Le gouvernement américain a même émis 64 directives au gouvernement canadien pour nous dire comment gérer notre politique forestière.

Le gouvernement du Canada devrait invoquer l'article 9 de l'accord et donner immédiatement avis de la suppression de ce droit. Ce serait un moyen de protéger les emplois canadiens dans le secteur forestier. Il est temps que le ministre des Finances prenne conscience de l'effet qu'ont ses politiques dans la vie réelle des Canadiens.

* * *

LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, il semble que le gouvernement va rater l'échéance du 1er janvier 1991 pour la publication de règlements régissant les nouveaux avertissements figurant sur les paquets de cigarettes.

On sait maintenant que l'usage du tabac crée une accoutumance. C'est une grande cause d'accidents cardio-vasculaires et d'une maladie pulmonaire mortelle, qui nuit aussi aux non-fumeurs. Le nouveau règlement exigerait que les avertissements figurant sur les paquets de cigarettes soient explicites, que les ingrédients toxiques qui entrent dans la composition des cigarettes soient précisés en toutes lettres et que des feuillets de renseignements sur les dangers du tabagisme soient insérés dans les paquets de cigarettes.

La cigarette sera la première cause de décès des adolescents d'aujourd'hui. Des milliers de Canadiens fument leur première cigarette à l'adolescence.

Par conséquent, j'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à s'en mêler et à pousser le char de la bureaucratie dans l'intérêt de tous les Canadiens. Une bonne cause différée est une bonne cause perdue.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les petites entreprises de ma circonscription sont outrées de la dernière initiative de Postes Canada pour accroître sa rentabilité.

En effet, Postes Canada a lancé une campagne agressive pour accroître sa part du marché de la distribution de dépliants pour le compte de grandes entreprises nationales, une tâche qui est actuellement accomplie par un certain nombre de petites entreprises indépendantes.

Les représentants des ventes foncent sur le marché et nuisent systématiquement aux petites entreprises en offrant dans bon nombre de leurs contrats des prix presque deux fois inférieurs à ceux du soumissionnaire placé second du secteur privé. Postes Canada accule le secteur privé à la ruine avec ces politiques de prix déloyales.

Comme c'est la Semaine de la petite entreprise au Canada, je prie instamment le ministre responsable de Postes Canada d'examiner immédiatement cette politique pour s'assurer que cette société d'État n'améliore pas sa situation financière aux dépens des petites entreprises.

* * *

[*Français*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est un joueur important aidant les petites entreprises à se procurer du financement. La Banque fédérale de développement demeure un des véhicules les plus importants du gouvernement aux fins de financement d'entreprise.

Depuis sa fondation, en 1944, la BFD a accordé des prêts d'une valeur de 12 milliards de dollars à plus de 160 000 petites et moyennes entreprises. Quelque 90 000 clients ont profité de ces services en 1990.

Cette même année, la BFD a fortement appuyé les PME canadiennes par l'octroi de 5 602 prêts et cautionnements totalisant 963,9 millions de dollars.

Il importe de souligner que les activités de prêts de la Banque ont augmenté dans les régions économiquement faibles.

Ce véhicule gouvernemental apporte donc un appui apprécié par les entrepreneurs canadiens et d'autant plus qu'il encourage fortement l'entrepreneurship féminin.

* * *

[*Traduction*]

L'EUROPE DE L'EST

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, il y a 34 ans aujourd'hui, les défenseurs hongrois de la liberté allumaient la flamme de la liberté dans leur pays. Pendant quelques jours glorieux, la Hongrie s'est affranchie du joug de l'oppression et la démocratie est apparue. Toutefois, l'idéalisme du peuple a été rapidement écrasé par la puissance de l'armée soviétique et s'est soldé par la perte de nombreuses vies humaines.

Le sang de ces patriotes n'a toutefois pas été versé en vain, car, comme nous le savons, le peuple hongrois et l'ensemble de l'Europe de l'Est en sont venus à se rendre compte de ce que l'Ouest sait depuis longtemps: le communisme ne marche pas.

Espérons que l'esprit des défenseurs hongrois de la liberté, qui a plus récemment animé le coeur des étudiants de la place Tiananmen, continue à éclairer le chemin de la liberté dans le monde entier.

* * *

LE DÉCÈS DE GORDON WRIGHT

M. Scott Thorkelson (Edmonton–Strathcona): Monsieur le Président, je souhaite aujourd'hui rendre hommage à feu Gordon Wright, ancien député de l'Assemblée législative de la circonscription d'Edmonton–Strathcona en Alberta.

Les habitants d'Edmonton sont profondément attristés par son décès.

C'était un homme sincère, noble et aux principes élevés qui s'intéressait à la condition humaine. M. Wright défendait les Canadiens ordinaires, ainsi que les moins privilégiés.

J'ai travaillé avec lui à de nombreux cas et c'était un homme bienveillant qui ne ménageait pas ses efforts pour régler un problème.

Au nom de mes collègues du groupe parlementaire de l'Alberta, je transmets à sa famille toutes nos condoléances.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a approuvé récemment une motion blâmant le ministre du Commerce extérieur d'avoir dit que le vice–premier ministre devrait avoir honte d'avoir fourni un soutien de 8,8 milliards de dollars aux agriculteurs canadiens.

Les agriculteurs canadiens sont outrés par les propos du ministre du Commerce parce que ce n'est tout simplement pas vrai. Il parle de programmes de soutien financier que le gouvernement a offerts en 1987 et en 1988 mais dont la plupart ont maintenant été supprimés.

En fait, les largesses des programmes de soutien direct du revenu agricole s'élèveront à moins de 2 milliards de dollars cette année. Cela montre à quel point le ministre du Commerce tente d'induire les Canadiens en erreur.

Comment les agriculteurs canadiens peuvent–ils avoir confiance que le ministre du Commerce protégera leurs intérêts aux négociations du GATT alors qu'il fait preuve d'une ignorance aussi affligeante des documents qu'il a lui–même déposés à la Chambre? Il est temps que le vice–premier ministre ou quelqu'un d'intègre au gouvernement rétablisse la vérité quant au montant distribué par les programmes canadiens de soutien du revenu agricole, car nous n'avons pas entendu la vérité de la part du ministre du Commerce international.

* * *

LE MULTICULTURALISME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, le racisme doit être combattu sous toutes les formes qu'il prend au Canada.

Nous prions le conseil d'administration, nommé par les libéraux, du Centre des congrès d'Ottawa de reconsidérer sa décision et d'annuler la conférence, prévue pour le 5 novembre, de M. David Irving, un homme qui doute de l'existence de l'holocauste. La forme de racisme qu'il incarne ne doit pas être importée au Canada.

L'ancien gouverneur général M^me^ Jeanne Sauvé, a exprimé une pensée coloniale dépassée qui suppose la supériorité de notre patrimoine anglo–français quand elle a déclaré récemment: «Si le flot croissant des immigrants de toutes races ne s'assimile pas à la culture française ou anglaise, le Canada deviendra multiracial et la base française et anglaise de notre pays deviendra impossible à distinguer.»

Le Canada est déjà un riche mélange de races qui doivent être sur un pied d'égalité. La députée de Winnipeg–Sud a déclaré récemment que le multiculturalisme favorisait le racisme et divisait la société canadienne en soulignant les différences entre les cultures.

Article 31 du Règlement

C'est le contraire qui est vrai. Le multiculturalisme respecte la diversité, protège l'égalité des droits et augmente la fierté d'être Canadiens. Il doit être le but des citoyens canadiens dans les années 1990.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur s'est résolument mis au travail, et cela dès 1984, dans les coupures des dépenses de l'État fédéral. Par exemple: l'appareil gouvernemental a été soulagé de 57 000 fonctionnaires, ce qui équivalait alors à la Fonction publique de 1973–1974; les dépenses de fonctionnement se sont accrues moins rapidement que le taux d'inflation.

J'encourage donc mon gouvernement à poursuivre cette discipline sévère. Mes concitoyens de Richmond—Wolfe d'ailleurs croient que d'autres coupures peuvent encore être faites, plus précisément dans les ministères à Ottawa.

Aussi, verrais–je bien, monsieur le Président, que chaque ministre mandate une société d'experts privés, par exemple, qui pourrait étudier l'organisation et le fonctionnement de son ministère, redéfinir les tâches, évaluer les salaires, amoindrir les frais de fonctionnement et de déplacement.

Je crois, monsieur le Président, qu'il y a là encore suffisamment de gras pour couper plus encore et verser ainsi les économies dans le déficit et la dette nationale.

* * *

LA VIOLENCE CONJUGALE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, au Québec seulement, 300 000 femmes sont victimes de violence conjugale verbale, sexuelle ou physique. En 1989, 9 376 cas de violence conjugale ont été rapportés à la police, une augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1988. Ce chiffre ne tient pas compte des milliers de femmes qui n'ont jamais porté plainte suite aux attaques de leur conjoint; 97 p. 100 de ces femmes violentées ont été agressées physiquement, soit à coups de pied ou à coups de poing, mordues ou blessées à l'aide d'une arme à feu.

Monsieur le Président, pour les professionnels de la santé, les cas de violence conjugale sont particulièrement difficiles à dépister. C'est pourquoi je tiens à souligner le travail de M^me^ Michelle Doyon et de son équipe, le Regroupement des CLSC du Montréal métropolitain, pour la création d'un Guide de dépistage de la violence conjugale.

Monsieur le Président, j'espère que cette initiative sera reconnue comme un pas important vers la fin de la victimisation des femmes par la violence.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

TRANSPORTS CANADA

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, M^me^ Sandy Peterson a été acceptée à un cours de formation de huit mois à Cornwall, en Ontario, à compter de février 1989, pour apprendre comment conseiller les pilotes sur les conditions atmosphériques. Elle a quitté son emploi à Fort Érié, a vendu sa maison et s'est réinstallée.

Le 25 octobre, deux jours seulement avant d'obtenir son diplôme, les responsables du ministre lui ont dit que, médicalement, elle n'était pas apte à faire le travail.

Sandy Pederson avait dit dans sa première demande de 1988 qu'elle était épileptique. Un an plus tard, son rapport médical du 1^er^ août 1989 disait qu'elle était en bonne santé et que son épilepsie était maîtrisée. Le ministère, par une note de service en date du 1^er^ septembre de la même année, l'a nommée à l'aéroport de Sudbury. Pourtant, le 25 octobre, le ministère, qui avait connaissance de sa situation de plus de deux ans, a décidé qu'elle n'était pas apte à occuper cet emploi. Il me semble que le ministère a commis une erreur.

Je demande au ministre des Transports de rouvrir personnellement le dossier de Sandy Peterson et de la rétablir dans ses fonctions ou de l'indemniser pour les deux ans qu'elle a perdus à cause de son ministère.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, hier a été une journée mémorable pour le Canada et les citoyens de notre pays. La Chambre des représentants et le Sénat américains se sont entendus pour mettre de l'avant des mesures qui réduiront de façon substantielle les émissions causant les pluies acides aux États–Unis. Ces dernières mesures, combinées à celles prises par notre gouvernement depuis 1985, protégeront l'environnement canadien de dommages que causent les pluies acides.

Monsieur le Président, est–il besoin de rappeler le rôle vital joué par le premier ministre canadien dans l'aboutissement de ce dossier. Sa persévérance et sa ténacité des six dernières années portent fruit. Nous nous devons également de souligner la détermination du président Bush à ce sujet.

Cette importante loi, qui devrait être entérinée officiellement d'ici la fin de la semaine par le Congrès américain, devrait permettre très bientôt la signature d'un accord bilatéral, qui assurera l'élimination, une fois pour toutes, de ce fléau que sont les pluies acides.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a refusé de s'engager à jouer un rôle de tête auprès des alliés du Canada pour les convaincre de ne jamais utiliser d'armes nucléaires dans l'éventualité d'un conflit militaire dans le golfe Persique. Des milliers de Canadiens et de Canadiennes s'inquiètent de la possibilité d'une guerre au Proche-Orient qui pourrait entraîner des pertes de vies énormes.

[*Traduction*]

Vu la situation explosive et dangereuse dans le golfe Persique où, selon les estimations de l'Alliance canadienne pour la paix, il y a 21 navires porteurs de 368 ogives nucléaires, il est impératif que toutes les forces qui se trouvent dans la région soient immédiatement placées sous le commandement des Nations Unies. Le mandat de paix des Nations Unies aiderait certainement à empêcher une guerre nucléaire ou chimique. Le Canada doit montrer la voie et demander à tous les pays présents dans le Golfe de s'engager à ne pas utiliser d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, dimanche dernier a apporté la bonne nouvelle à la fois pour le Canada et pour l'environnement, selon laquelle le Congrès et le Sénat des États-Unis avaient atteint un consensus sur les dispositions concernant les pluies acides contenues dans la nouvelle loi américaine dite *Clean Air Act*.

Les mesures contenues dans la loi diminueraient les émissions américaines annuelles d'anhydride sulfureux de 10 millions de tonnes, soit près de 50 p. 100, d'ici l'année 2001, et réduiraient les émissions d'oxydes d'azote, qui sont le second principal facteur responsable des pluies acides, de 2,5 à 4 millions de tonnes d'ici la même date.

Le président George Bush a promis de ratifier le projet de loi après sa rapide adoption prévue cette semaine par les deux Chambres, le Congrès et le Sénat américains.

Pour quelqu'un qui a lutté âprement pendant plus de dix ans sur la question des pluies acides, les nouvelles de dimanche dernier ont représenté la réalisation d'un rêve et la justification du temps et de l'énergie que j'y avais consacrés.

Monsieur le Président, je sais aussi que vous êtes allé à Washington il y a quelques années pour commencer à exercer des pressions sur le gouvernement américain.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, c'est la Semaine de la petite entreprise au Canada.

[*Français*]

Il convient tout à fait de prendre un peu de temps, chaque année, pour souligner les réalisations des petites et moyennes entreprises. Celles-ci constituent le moteur de notre économie nationale. C'est d'ailleurs évident quand on songe que plus de 98 p. 100 des 900 000 entreprises au Canada appartiennent à ces deux catégories.

La petite entreprise, qui embauche plus de 40 p. 100 de la population active au pays, contribue de façon importante au bien-être de notre nation. Il ne fait aucun doute qu'elle sera appelée à jouer un rôle de premier plan à l'aube du XXI^{e} siècle.

[*Traduction*]

Étant donné que l'économie canadienne est en récession, le gouvernement fédéral doit faire baisser le dollar et revoir sa politique des taux d'intérêt élevés qui a causé du tort aux entreprises canadiennes.

Pour conclure, je voudrais rendre hommage à l'esprit d'entreprise des petites sociétés de ma circonscription de Restigouche—Chaleur ainsi qu'à toutes celles du Canada. Les petites entreprises sont le moteur de l'économie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier soir, le ministre a été la dernière personne au Canada à accepter d'employer le mot «récession».

Maintenant que le ministre a admis que nous sommes entrés dans une récession, est-il disposé à dire aux Canadiens pendant combien de temps durera la récession, et commencera-t-il aussi à réduire les taux d'intérêt, à assouplir les mesures qui maintiennent le dollar à un niveau élevé, lesquelles, aux yeux des experts, sont à l'origine de cette récession, et à déposer un nouveau programme économique pour en réduire la durée afin de ne pas trop prolonger l'agonie causée par ce gouvernement et par les lignes de conduite qu'il préconise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi pendant un instant de rappeler ce qu'ont dit les autres observateurs de la situation économique. Hier, la Banque Royale a dit que cette récession allait être modérée. Elle s'est inspirée de facteurs qui ont été relevés dans d'autres pays pour formuler ce jugement.

Le député sait très bien que nous sommes conscients du ralentissement que connaît l'économie. Nous avons pris des mesures il y a trois ou quatre mois pour commencer à réduire les taux d'intérêt. Je crois que cela témoigne de la détermination du gouvernement.

Avant de me rasseoir, je tiens à dire qu'il est rare que les observations ridicules que formulent les péquenots d'en face soient sensées, pertinentes ou exactes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Le ministre des Finances se trompe encore une fois, et ce qu'il vient de dire est tout à fait ridicule.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le Conference Board a fait savoir que les programmes du ministre étaient à l'origine de la première récession proprement canadienne. Hier, à Vancouver, même le premier ministre a reconnu qu'il éprouvait de vives appréhensions au sujet de certains aspects de la taxe sur les produits et services, mais dans son entêtement et sa roublardise, il a affirmé qu'il n'y changerait rien tant que la TPS n'aurait pas été adoptée, même si, de l'avis des spécialistes, cette taxe va encore aggraver la récession actuelle.

Pourquoi le ministre des Finances tient tant à la TPS, alors que le premier ministre lui-même a déclaré qu'elle comportait de graves lacunes et que les spécialistes ont fait savoir qu'elle aggraverait la récession? Pourquoi ne renonce-t-il pas à la TPS, quitte à tout recommencer à zéro, avant que cette taxe n'aggrave encore davantage la récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais signaler à mon honorable collègue que selon un journal d'aujourd'hui, la récession ne serait pas la faute d'Ottawa.

> «Il est très difficile de la définir. . .

—la récession—

> . . . comme l'apanage du Canada [. . .]Elle est commune à toute l'Amérique du Nord.

C'est M. Ed Newfeld de la Banque Royale du Canada qui a écrit cela.

Lorsque les États-Unis connaissent un ralentissement, le Canada le connaît aussi. Or, aux États-Unis, il y a actuellement un ralentissement important de l'économie.

Mon honorable collègue aura beau citer le Conference Board, d'autres pensent tout différemment. Nous devons reconnaître ce que je répète à la Chambre et ailleurs depuis neuf mois, à savoir que l'année allait être très difficile pour l'économie étant donné que nous venons de terminer une année de transition, passant d'une période où nous avons subi des pressions inflationnistes extrêmes, à une autre où nous avons jugulé l'inflation, à une autre encore où nous pouvons espérer nous tirer de la situation actuelle.

• (1420)

Mon honorable collègue voudrait que nous abandonnions la TPS. S'il se donnait simplement la peine d'écouter les propos de certains de ceux qu'il persiste à citer, y compris le Conference Board of Canada, il verrait qu'ils appuient la taxe sur les biens et services parce qu'ils savent qu'elle améliorera la situation économique et viendra en aide à notre secteur de la fabrication. Elle devrait en effet favoriser un accroissement de 4 p. 100 des nouveaux investissements dans l'équipement des usines et les nouvelles techniques. Elle devrait aider les économiquement faibles car grâce au crédit, les Canadiens dont le revenu est inférieur à 30 000 $ paieront moins d'impôt.

Compte tenu de tous ces avantages, pourquoi devrions-nous nous engager dans la voie que, dans un excès de cynisme, le chef de l'opposition nous montre en espérant marquer des points?

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre est tellement sûr d'avoir le bon droit de son côté qu'il ne veut pas démordre de son point de vue, ce qui n'aidera en rien les Canadiens qui sont chaque jour victimes de ses mesures.

Il prétend s'inquiéter de la situation des Canadiens à faible revenu et pourtant, aujourd'hui, la Banque Toronto-Dominion affirme, dans un rapport:

> Les pressions inflationnistes qu'exerce la TPS seront beaucoup plus marquées au début de l'année 1991, quand la taxe sera prélevée sur presque tous les produits et les services vendus au détail.

On peut lire plus loin:

> La banque prévoit une autre période de fléchissement de l'économie pendant le premier trimestre de 1991, au moment où toutes les répercussions de l'application de la TPS se feront sentir.

[*Français*]

Alors je demande au ministre des Finances pourquoi insiste-t-il à imposer sa TPS quand les experts disent que la TPS présente des problèmes sérieux, et un de ces experts est le premier ministre lui-même qui admet que sa TPS présente des problèmes sérieux et que les experts, comme la banque Toronto-Dominion, déclarent que les politiques du ministre nous ont plongés dans cette récession actuelle?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous entendons tous les lamentations continuelles du chef de l'opposition et d'autres députés au sujet de la taxe sur les produits et services et nous avons eu droit, hier soir, aux récriminations de Jean Chrétien, qui critiquait notre premier ministre en disant: «Il faut toujours exaucer ses moindres voeux, sinon, c'est la porte.»

Mais, alors que propose M. Chrétien? Premièrement, il nous dit: «Il serait irresponsable de supprimer la taxe sans avoir une autre solution.» Et ensuite il déclare: «Je veux tuer cette taxe.» Et puis il nuance le tout: «Nous l'examinerons; mais je vais créer un comité chargé d'étudier d'autres options.» M. Chrétien propose: «Ceci ou rien d'autre, ou peut-être encore. . .»

Nous obtiendrons peut-être quelques réponses de M. Chrétien, mais nous ne découvrirons jamais ce qu'il entend faire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la promesse du premier ministre de modifier la TPS, même avant son adoption par le Parlement.

Avant de faire accepter de force la TPS par les Canadiens, pourquoi le ministre refuse-t-il d'admettre que cette taxe est fondamentalement mauvaise et qu'elle frappe injustement les choses autres que les livres, comme les journaux, les services funéraires, le chauffage domestique, les vêtements d'enfants et les logements?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la Parti libéral du Canada savait très bien, lorsqu'il a appuyé l'idée d'une taxe de vente à assiette large aux séances des comités de la Chambre et du Sénat, que cette taxe s'appliquerait à tous ces produits.

Pourquoi le Parti libéral a-t-il appuyé cette formule et change-t-il maintenant d'idée? La seule raison qu'on puisse donner relève du plus pur cynisme, comme l'a dit d'ailleurs Donato dans une bande dessinée du *Sun* d'aujourd'hui: «Bien sûr Allan, dit Jean Chrétien, qu'il faut tuer la TPS. Mais prenons garde de ne pas l'enterrer trop profondément car nous aurons besoin de cet argent neuf si nous gagnons les prochaines élections. . .»

Voilà ce qui explique la volte-face du Parti libéral. Les libéraux n'ont pas de solution de rechange parce qu'ils n'en veulent pas.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le premier ministre semble prêt à modifier la taxe, mais pas le ministre des Finances. On peut donc se demander si c'est le gouvernement qui nous propose cette taxe ou seulement le ministre.

Le premier ministre a enfin admis hier ce que les Canadiens savent depuis le début, que la TPS doit être modifiée parce qu'elle est imparfaite. Comble de la stupidité, le gouvernement semble maintenant disposé à essayer de corriger les imperfections de la taxe une fois qu'elle sera en vigueur. Ce sera la première fois qu'on se dit prêt à modifier une taxe avant même de l'avoir adoptée.

Pourquoi le ministre ne fait-il pas le seul geste sensé, c'est-à-dire renoncer à la TPS et présenter des mesures pour relancer l'économie du pays, qui vient d'entrer en récession à cause des politiques qu'il a présentées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que nous n'avons changé aucun élément de la TPS. Or, le député faisait partie du comité qui a produit un rapport l'an dernier. Après l'avoir lu très attentivement, nous avons donné suite à certaines de ses recommandations et apporté des changements à la TPS, changements que nous avons rendus publics à la Chambre le 19 décembre 1989.

Le député estime que nous devrions renoncer à la TPS. S'il a présenté une solution de rechange, des améliorations, nous l'avons écouté. Nous avons même apporté certaines améliorations, qui ont fait l'objet d'un vote à la Chambre. Le projet de loi a été adopté et envoyé à l'autre endroit, où son adoption se fait toujours attendre.

Il doit être adopté pour le bien de l'économie.

M. Fontana: Il sera nuisible à l'économie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de London-Est dit qu'il nuira à l'économie. S'il nous avait dit de quelle façon, d'après lui, il nuira à l'économie, je l'aurais sans doute écouté. Mais il brillait par son absence il y a quelques mois.

Nous avons dit, monsieur le Président, que la taxe donnerait un coup de main au secteur manufacturier. Elle sera favorable au secteur manufacturier, aux exportateurs, aux producteurs qui doivent soutenir la concurrence étrangère. Elle améliorera la santé de l'économie.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, hier soir, le ministre des Finances a fini par rassembler tout son courage pour prononcer le mot récession.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Il a ensuite ajouté sur un ton suffisant, et voici ses propos tirés de la transcription des délibérations du comité:

> . . .il est non seulement naturel, mais nécessaire de parvenir à une certaine stabilisation. . .

Le ministre pourrait-il dire aux familles canadiennes d'un bout à l'autre du pays comment il peut être naturel et nécessaire de perdre 80 000 emplois l'an prochain, comme le prévoit la Banque Royale? Est-ce logique de nous précipiter dans une récession?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, que le député fasse un telle déclaration, fort bien, mais qu'il tienne compte des 1 600 000 emplois qui ont été créés depuis 1984.

Je lui demande également de nous dire ce qui serait arrivé si nous avions laissé l'inflation s'emballer comme cela se produit actuellement au Royaume-Uni. Les taux d'intérêt auraient été beaucoup plus élevés alors, et nos difficultés économiques beaucoup plus graves.

Je tenais à lui rappeler que je ne trouve rien de réjouissant à voir des gens perdre leur emploi. Je l'ai dit hier soir, mais mon collègue se garde de le rappeler. Je souhaiterais une économie florissante, mais une économie ne peut pas fleurir tout le temps. C'est pour cela que j'ai dit que le ralentissement de l'économie était naturel comme le ralentissement d'un marathonien qui ne peut pas toujours courir comme s'il voulait franchir le mille en quatre minutes.

• (1430)

Nous devons ralentir pour rétablir la cadence, reprendre notre souffle et voir comment nous pourrions amorcer un rythme de croissance plus rapide plus tard. Voilà l'essentiel de ce que j'ai dit hier soir et que j'ai déclaré en maintes occasions, à savoir que ce ralentissement fait partie de l'évolution naturelle d'une économie.

Le secret, c'est de s'assurer que ce ralentissement. . .

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce serait bien la première fois que je verrais un marathonien faire demi-tour pour se mettre à courir en sens contraire.

Le ministre ne s'aperçoit-il pas que sa récession signifie que les Canadiens de tout le pays risquent de perdre leur ferme, leur entreprise, leur emploi ou leur espoir? Le ministre ne prendra-t-il pas des mesures pour contrer cette récession? N'annulera-t-il pas cette loi punitive sur la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est exactement la même question qui m'a déjà été posée deux fois aujourd'hui, à la Chambre, par les libéraux.

Je suggère au député de toujours rédiger trois ou quatre questions à la fois, afin d'assurer une plus grande variété.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous continuons d'espérer que le ministre nous écoutera, qu'il changera d'idée et qu'il aidera le pays à amorcer une reprise.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre des Finances a reconnu hier soir que nous sommes maintenant en récession au Canada. Qu'est-ce qu'il va faire pour contrer cette récession?

[*Traduction*]

S'il n'est pas prêt à prendre des mesures pour contrer la récession, est-il au moins prêt à faire ce qui s'impose, soit à se lever et à remettre sa démission en tant que ministre des Finances du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse à cette question est non, je ne le ferai pas.

Le député omet de préciser qu'au cours des six années de gouvernement progressiste conservateur, le taux de croissance a été extrêmement avantageux. Nous avons créé 1,6 million d'emplois. Le Canada se place deuxième sur le plan de la croissance économique, parmi les grands pays industrialisés, juste derrière le Japon.

Le député s'en tient à une très brève période, négligeant ainsi de parler de la conjoncture que nous avons créée en six ans. Nous vivons actuellement une période très difficile, je ne l'ai jamais caché. Je l'avais prévu dans le budget que j'ai présenté en février de cette année. Je n'ai aucun plaisir à voir se réaliser ces prédictions, mais je crois qu'il importe pour moi, en tant que ministre des Finances, d'être direct et franc avec les Canadiens, et de leur dire. . .

M. Tobin: Mais vous ne l'avez pas été au cours de la dernière campagne électorale. Vous avez, vous aussi, induit les Canadiens en erreur.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, les propos commencent à être échangés un peu trop directement.

Le député pourrait peut-être se lever et poser une question; j'aimerais bien y répondre.

Le point important ici, c'est que nous avons été francs. Nous avons dit aux Canadiens ce que nous pensions de l'avenir de notre économie. La position que nous défendons actuellement, c'est que nous traversons maintenant une période difficile, mais qu'au printemps de l'année prochaine, nous devrions revenir à un taux de croissance plus normal de l'ordre de 3 ou 3,5 p. 100.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, pour la première fois, le premier ministre a admis qu'il n'aimait pas la TPS sur les livres, la Bible, le Coran et autre matériel d'apprentissage, qu'il songeait à la revoir après le début de son application. Il a accepté que la TPS est cousue d'erreurs. Est-ce que le gouvernement est prêt à enlever la TPS sur les livres et autre matériel d'apprentissage? Est-ce qu'il est d'accord avec son premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit, c'est que le gouvernement surveillera les répercussions de l'entrée en vigueur de la taxe. Cela permettra de déterminer si des changements s'imposent. C'est la même chose avec toute modification apportée au régime fiscal. Lorsque nous modifions ce régime, nous surveillons les effets des changements pour savoir quels contribuables sont touchés. Il en ira de même avec la taxe sur les produits et services.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La Fédération des étudiants de l'Ontario vient de terminer une étude démontrant qu'un étudiant devra payer entre 340 $ et 725 $ de plus par année pour les livres, les ouvrages de référence, le transport, l'électricité, le logement et la nourriture achetée dans les cafétérias.

Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire pour aider les étudiants, qui comptent parmi les plus démunis des Canadiens, et amoindrir les effets de cette augmentation de leurs frais?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces étudiants vivent plutôt bien. Ils paieront 725 $ de plus. Sept pour cent de 10 000 $, c'est 725 $. En ce moment, les Canadiens paient en moyenne 690 $ en taxe de vente. C'est dire que leurs chiffres démontrent que ces étudiants disposent de 20 000 $ par année. Je ne connais pas beaucoup d'étudiants qui disposent de 20 000 $ par année.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ces derniers jours, un certain nombre d'otages britanniques, américains, français et russes ont été relâchés en Irak. De leur propre aveu, les responsables canadiens n'ont pas été en mesure d'obtenir la libération des Canadiens qui se trouvent encore en Irak, y compris nos diplomates au Koweït et nos ressortissants souffrant de diverses maladies.

Je voudrais demander au ministre s'il envisage des mesures particulières pour obtenir la libération des otages canadiens, comme, par exemple, d'envoyer à Bagdad un émissaire spécial ou un comité spécial du Parlement pour essayer de faire relâcher nos citoyens, dont beaucoup se trouvent dans des conditions très difficiles.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député se souviendra que le Canada a été le premier pays à obtenir la libération d'un grand nombre de personnes en Irak et au Koweït en affrétant un avion.

Nous avons réussi à organiser le départ non seulement de nos propres ressortissants, mais aussi de citoyens d'autres pays. Nous avons déclenché un mouvement qui a suffisamment inquiété les autorités irakiennes pour qu'elles décident plus tard de ne plus autoriser de tels départs.

Je suis tout à fait disposé à examiner sérieusement toute proposition que le député ou d'autres députés auraient à formuler quant aux moyens à prendre pour aider davantage de Canadiens retenus contre leur gré en Irak ou au Koweït à rentrer chez eux. Bien entendu, il faudrait que ces propositions soient compatibles avec la position très ferme que le Canada et d'autres pays ont adoptée, à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale.

Il semblerait que le gouvernement prépare le remplacement, qui doit se faire immédiatement ou sous peu, de nos effectifs qui se trouvent dans la région du Golfe.

Le gouvernement peut-il confirmer ces informations? Comme il a été entendu que le Parlement serait consulté avant que les décisions sur notre présence dans le Golfe ne soient définitives, le ministre peut-il nous donner les assurances voulues?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les dirigeants militaires ont envisagé plusieurs possibilités pour le remplacement des équipages ou des navires.

Nous avions espéré que le député comprenne que cela ne modifie en rien l'engagement du Canada à soutenir les sanctions appliquées par les Nations Unies et à prévenir toute nouvelle agression. Maintenant qu'il a soulevé la question, je me dois d'y répondre à cause des préoccupations qu'elle a pu faire naître chez les proches de nos hommes et de nos femmes qui se trouvent là-bas.

Je puis informer le député que le gouvernement assurera la relève des équipages sur les trois vaisseaux que nous avons envoyés dans la région du Golfe. Nous ne pouvons pas remplacer le *Protecteur*, le député le sait, et il sait aussi que *l'Athabaskan*, bâtiment de la classe DDH, devra être modernisé dans le cadre du programme Trump ou que nous devrons le remplacer par le *Huron*. Il ne serait pas rentable d'équiper un navire pour ensuite le dépouiller et d'en équiper un autre pour en retirer l'équipement encore une fois.

• (1440)

Le *Terra Nova* est un vieux bâtiment, et il restera en service dans le Golfe. Nous croyons que la solution la plus économique est de relever les équipages. Aux proches de ces hommes et de ces femmes, je dois dire que le séjour du personnel des Forces canadiennes ne sera pas inutilement prolongé. On peut s'attendre, bien que les périodes puissent varier, que les équipages rentreront au bout de cinq à sept mois.

* * *

L'ÉNERGIE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Énergie a trait aux prix de l'essence.

En février 1990, le pétrole se vendait 25,97 $ le baril, ici au Canada, et l'essence, 53,8c. le litre.

En juin 1990, le baril de pétrole coûtait 18,85 $, soit 7 $ de moins, et l'essence est montée à 57,8c.

En octobre, le prix d'un baril de pétrole a atteint environ 40 $US, un peu plus qu'une semaine auparavant, et celui de l'essence s'est élevé à 63c. le litre. Aujourd'hui, le prix d'un baril de pétrole est tombé à 28 $, mais celui de l'essence reste figé à 63c. le litre.

Le ministre, qui a été titulaire de la Santé, peut-il nous expliquer pourquoi les pétrolières s'empressent d'agir comme si elles avaient pris de *l'Ex-Lax* quand vient le temps de majorer les prix, mais se retiennent comme si elles avaient pris du *Kaopectate* quand le prix doit baisser? Pouvez-vous nous le dire, monsieur le ministre?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, tout ancien ministre de la Santé que je sois, je n'ai jamais eu à régler ce genre de situation et je n'ai personnellement jamais eu ce genre de problème.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Je tiens cependant à lui dire que les prix énergétiques nous inquiètent. Avec le ministre des Consommateurs et des Sociétés, nous suivons de près le coût de l'énergie pour les consommateurs.

J'ai aussi trouvé assez intéressantes les questions qu'on m'a posées la semaine dernière sur le prix de l'énergie. J'ai parlé d'une formule mathématique, qui s'applique aux hausses et aux baisses: pour un dollar de majoration dans le prix d'un baril de pétrole, dont le prix de référence tourne autour de 20 $, l'essence monte de plus ou moins 0,7c. le litre, mais il faut aussi inclure les taxes.

À la réunion que nous aurons demain avec des représentants de l'industrie et des groupes de consommateurs, nous discuterons de ces différentes questions. Le député ne doit pas oublier que nous nous alignons sur le cours mondial du pétrole, tant pour le Canada que, évidemment, pour nos importations. Nous resterons vigilants.

Il ne faut pas oublier non plus que nous avons, tant pour le pétrole qui entre dans le système que pour celui qui en sort, un système de comptabilité bien différent de celui des États-Unis où le temps de réaction est beaucoup plus court.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, la réponse n'est guère satisfaisante.

Des voix: Oh, oh!

M. Barrett: Prétendez-vous que le gouvernement aurait besoin d'une purgation?

Je voudrais que le ministre me dise comment il peut avoir demain un entretien amical avec des représentants de l'industrie pétrolière, alors qu'il s'apprête à vendre Petro-Canada? S'il le contrôle des prix lui tenait vraiment à coeur, il se servirait de Petro-Canada à cette fin. Pourquoi le gouvernement ne se sert-il pas de cet outil qu'il a pour avoir à l'oeil les prix de l'essence au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'a manifestement pas aimé la réponse que je lui ai donnée, mais j'ose espérer que le diagnostic vaut toujours. Je rappellerai au député que c'était M. Lalonde qui était ministre de l'Énergie au moment de la création de Petro-Canada en 1972-1974. M. Lalonde a répondu aujourd'hui à la question suivante: «Le rôle de Petro-Canada n'était-il pas de mettre les consommateurs à l'abri des caprices du marché?»

Voici ce qu'il a dit aujourd'hui dans le cadre de l'émission de Peter Gzowski: «Non, cette société n'a jamais eu un tel rôle. Elle devait, premièrement, permettre au gouvernement de voir ce qui se passait dans l'industrie, de lui servir de vitrine dans ce secteur, si vous voulez. Deuxièmement, elle garantissait une forte participation canadienne dans l'industrie. Toutefois, Petro-Canada n'a jamais été une garantie d'approvisionnement en pétrole à meilleur marché.»

* * *

LE NUNAVUT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, comme le premier ministre est absent, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

Celui-ci n'ignore pas que les Inuit du centre et de l'est de l'Arctique veulent depuis longtemps se créer, à même les Territoires du Nord-Ouest, une patrie bien à eux qui s'appellerait le Nunavut. L'administration des Territoires du Nord-Ouest et les négociateurs inuit ont convenu récemment d'une date d'échéance pour la création du Nunavut.

Quelles mesures le gouvernement fédéral prend-il pour appuyer, tant politiquement que financièrement, la création du Nunavut?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Nous sommes effectivement très heureux que l'administration des Territoires du Nord-Ouest ait convenu de céder un tel territoire.

Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en fait, va s'entretenir et collaborer avec les représentants de l'administration et des groupes autochtones de la région afin d'en arriver à une entente sur les mesures à prendre pour que la création de ce territoire ne tarde pas.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le 25 septembre dernier, dans le cadre de son programme concernant les autochtones, le premier ministre a déclaré ceci à la Chambre: «Et l'objectif ultime est d'étendre la capacité des autochtones d'assumer leur autonomie dans le cadre de la Constitution canadienne.»

Comme la création du Nunavut va permettre aux Inuit d'atteindre cet objectif, la ministre souscrira-t-elle à la proposition du leader du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest visant à engager les sommes nécessaires à la création de ce territoire et à s'assurer que la partie occidentale de ce territoire ne pâtira pas de cette division?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, les dispositions financières aussi bien qu'administratives sont à l'ordre du jour des prochaines rencontres et elles seront examinées de très près.

M. le Président: Le député de LaSalle—Émard.

Une voix: Votre père est à l'écoute.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, quoi que vous fassiez, ne me rappelez pas à l'ordre aujourd'hui.

M. le Président: Quoi que vous fassiez, ne m'y obligez pas.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre désire imposer des exigences très sévères à l'égard du projet de la baie James. Pourtant, il n'a pas appliqué les mêmes critères à l'égard du projet de Point Aconi en Nouvelle-Écosse, ou du projet Alcan en Colombie-Britannique. Ces projets ont été exemptés parce que, selon le ministre des Pêches et des Océans, il n'y aura pas de dommage environnemental.

Ma question est la suivante: Est-ce que les données scientifiques sur lesquelles le ministre des Pêches s'est basé, des données scientifiques tout à fait inacceptables, des opinions scientifiques tout à fait inacceptables, démontrent les mêmes critères que le ministre de l'Environnement a l'intention de mettre en application à l'avenir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le député se réfère au projet de Point Aconi, il voudra savoir qu'on a initié l'évaluation de ce projet-là. Nous avons considéré chacune des questions que le public de toute la région de la Nouvelle-Écosse a soulevées à l'égard du projet de Point Aconi. Et, de l'avis des scientifiques, toutes les questions qui étaient soulevées pouvaient être résolues avec des actions qui ont été prises et qui ont été demandées par la compagnie en question. Or, les critères ayant été rencontrés, il n'y avait pas besoin à ce moment-là de demander un *public panel* sur une question à laquelle les scientifiques nous avaient avisé, à l'époque, que l'on pouvait répondre adéquatement?

• (1450)

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le problème que pose la protection de l'environnement est celui du ministre de l'Environnement qui ne veut pas défendre la position de son gouvernement.

Voilà des mois que ce gouvernement défend la cause du projet Rafferty-Alameda. Un fonctionnaire fédéral a déclaré hier que l'environnement subirait un tort irréparrable si le projet Rafferty-Alameda était réalisé. Le fait est que ce gouvernement cause un tort irréparrable à l'environnement.

Étant donné que des scientifiques ont d'excellentes raisons de s'élever contre les évaluations qui ont été réalisées dans le cas de Point Aconi et de la société Alcan, le ministre commandera-t-il un examen complet de ces projets maintenant ou faudra-t-il, encore une fois, que les Canadiens et les députés de ce côté-ci de la Chambre poussent le gouvernement et le ministre à faire leur travail?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit maintes fois. Le gouvernement observe les lignes directrices du PEEE exactement comme l'a prescrit l'ancien gouvernement qui les a établies.

Mais il importe ici de souligner que nous avons présenté un projet de loi sur l'évaluation environnementale qui va plus loin que les lignes directrices du PEEE, pour faire le travail comme nous croyons qu'il devrait être fait.

J'invite l'opposition à appuyer fortement le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, en réponse hier soir à un étudiant qui protestait contre l'application de la TPS aux livres, le premier ministre a déclaré: «J'espère qu'une fois que nous l'aurons fait adopter et fait mettre en application, nous pourrons réexaminer le code fiscal de façon à pouvoir régler avec satisfaction la question très délicate et très raisonnable que vous soulevez.»

Voici ma question au ministre des Finances: Que diable le premier ministre veut-il dire? Veut-il dire que le gouvernement a eu tort d'appliquer la taxe aux livres pour commencer? Veut-il dire qu'il va la supprimer l'an prochain? Veut-il dire qu'il va la supprimer maintenant? Pourquoi ne la supprime-t-il pas maintenant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je crois avoir répondu à cette question, monsieur le Président. Lors de réponses que j'ai déjà faites aujourd'hui à la Chambre, j'ai dit que pour n'importe quelle mesure fiscale, et d'autant plus pour une mesure d'une telle ampleur, nous en réexaminons toujours l'application. Nous en réexaminons toujours les répercussions pour différentes catégories de contribuables. Nous sommes tout à fait disposés à le faire dans ce cas, comme le premier ministre l'a dit hier.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le ministre des Finances a découvert hier soir le mot commençant par «r», «récession». Le premier ministre a découvert a son tour un autre mot commençant par «r», «revirement» de l'affirmation selon laquelle la TPS était sans incidence sur les recettes.

Le gouvernement ne découvrira-t-il pas bientôt d'autres mots commençant par «r» comme «repentir», «répondre» à la population et «renoncer» à la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pour répliquer aux mots du député commençant par «r», je voudrais lui parler d'un autre mot commençant par «r», c'est-à-dire des «recettes» sur lesquelles la taxe n'aura aucune incidence.

Que veut-on dire exactement par cette expression? Dans le cadre de la réforme fiscale, nous avons dit que nous n'irions pas chercher de recettes additionnelles sous couvert d'une réforme fiscale. Nous encaisserions des recettes équivalentes à celles auxquelles nous renoncerions. Nous remplacerions une taxe existante par une nouvelle sans chercher à toucher de recettes additionnelles.

En ce qui a trait à l'impact de la TPS sur l'économie et sur la politique fiscale, cette taxe contribuera réellement à produire des recettes additionnelles par rapport à ce qui arriverait si nous n'avions pas cette taxe.

Pour commencer, elle constituera un stimulant important pour de nouveaux investissements qui créeront des emplois et de nouvelles recettes. Elle permettra en outre de réduire sensiblement l'évitement fiscal, ce qui fera entrer dans les coffres de l'État environ 2 milliards de dollars de plus par année. Encore une fois, si nous n'avions pas introduit la TPS, le déficit aurait augmenté pour cette raison de 2 milliards de dollars.

Voilà deux façons bien nettes dont la TPS contribuera à réduire le déficit.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous devions signer cet été une entente avec le gouvernement du Québec afin de régulariser et confirmer les pleins pouvoirs du Québec en matière d'immigration. Vous comprendrez que la sélection des immigrants et l'intégration de ceux-ci aux niveaux culturel, linguistique et économique sont extrêmement importants pour le Québec.

Madame la ministre, pourquoi y a-t-il des retards à signer cette entente? Qu'est-ce qui ne va pas?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est évidemment regrettable que nous ne puissions passer des ententes constitutionnelles, tel que l'avait envisagé l'Accord du lac Meech. Néanmoins, nos deux gouvernements ont toujours l'intention de donner suite à l'accord Cullen-Couture actuel qui a été signé en 1976 au moyen d'une mise à jour de l'accord.

Cependant, ne me demandez pas, aujourd'hui, d'affirmer à quelle date les discussions intergouvernementales seront conclues. Je peux toutefois assurer l'honorable député que nous demeurons fermement résolus à conclure une entente.

* * *

L'AGENCE SPATIALE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au mnistre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. En février dernier avait lieu à Saint-Hubert une conférence de presse annonçant l'échéancier des étapes de la construction de l'Agence spatiale. On annonçait justement que le 15 avril on nommerait les architectes et les ingénieurs. On disait

aussi qu'un rapport préliminaire aurait lieu le 30 septembre cette année. Comme le constatent actuellement les gens de la rive sud et du Grand Montréal métropolitain, rien n'a été fait. Qu'est-ce qui arrive avec cela, monsieur le Président?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pense que le député de Longueuil doit savoir, puisqu'il a siégé de ce côté-ci de la Chambre, que le dossier de l'Agence spatiale est un dossier complexe et qu'il s'inscrit dans le plan global du développement spatial au Canada.

Cependant, l'Agence spatiale elle-même a procédé à un certain nombre d'opérations, entre autres, le transfert d'un certain nombre de personnes à Saint-Hubert et à Montréal. Je devrais être en mesure, dans les semaines qui viennent, d'annoncer non seulement la finalisation de l'Agence mais l'ensemble du programme spatial, et non seulement à Saint-Hubert et Montréal, mais je pense que l'ensemble du pays sera pleinement satisfait avec l'annonce que je ferai dans les semaines qui viennent.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Cette année, pour la première fois en 14 ans, le gouvernement a refusé d'adopter la norme variable d'admissibilité, dans le projet de loi sur l'assurance-chômage. Devant le spectre d'une récession, le gouvernement a fait de milliers de Canadiens des régions à chômage élevé les otages de l'adoption du projet de loi qui, malheureusement, a été adopté hier soir au Sénat.

Une voix: Oh, oh!

Une voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, maintenant que les applaudissements sont terminés, le gouvernement pourra peut-être nous dire pourquoi il a annoncé aujourd'hui qu'il faudra quatre semaines de plus pour mettre ce projet de loi en oeuvre, quatre autres semaines pour étudier les demandes d'assurance-chômage, si bien que l'adoption de ce projet de loi aura pour conséquence nette d'empêcher des milliers de Canadiens des régions à chômage élevé de toucher quelque revenu que ce soit pour Noël.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il faudrait, à mon avis, que le député sache trois ou quatre choses. Tout d'abord, au moins une partie du retard dans le versement des prestations aux pêcheurs est due à un compromis entre le Sénat et la Chambre élue, car nous voulions nous montrer raisonnables. Si nous avions accepté l'amendement du Sénat, il aurait fallu attendre encore plus longtemps.

Ensuite, je voudrais souligner que c'est la Chambre des communes qui a adopté ce projet de loi. C'est la politique de cette Chambre élue et il est grand temps qu'elle soit appliquée. Troisièmement, permettez-moi de vous dire que lorsque le gouvernement libéral a modifié la loi, le projet de loi C-69 a reçu la sanction royale le 20 décembre 1975 et est entré en vigueur le 4 juillet 1976, soit six mois et 14 jours plus tard.

• (1500)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, il est clair que la ministre a donné, par inadvertance, des renseignements complètement faux aux Canadiens. Elle a dû le faire par inadvertance étant donné qu'un projet de loi prévoyant une norme variable d'admissibilité a été présenté devant la Chambre le 19 décembre et, à nouveau, en juin, et qu'en ces deux occasions, son parti, et non le Parti libéral du Canada, a rejeté la norme variable d'admissibilité.

Monsieur le Président, ma question est fort simple. Depuis 14 ans, son ministère applique la règle de 10 semaines; il n'y a rien de nouveau. Pourquoi les gens doivent-ils attendre huit semaines avant d'être admissibles à l'assurance-chômage? Pourquoi refusons-nous aux milliers des plus pauvres des familles pauvres du Canada de fêter Noël?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si mon collègue s'inquiétait autant des chômeurs, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas incité ses collègues sénateurs à adopter ce projet de loi il y a des mois de cela.

Les changements apportés aux prestations des pêcheurs indépendants prennent effet le 4 novembre. Les changements apportés aux conditions et aux durées d'admissibilité prennent effet le 18 novembre. Nous sommes prêts à agir le plus rapidement possible en ce qui concerne l'expédition des chèques et le traitement des demandes. Mais mon collègue sait aussi bien que moi que dans notre système légal, nos mains sont liées et nous ne pouvons pas appliquer la loi tant qu'elle n'est pas adoptée, ce qu'elle aurait dû être il y a près d'un an.

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Il me fait plaisir de porter à l'attention de la Chambre la présence à la tribune. . .

[*Traduction*]

. . .le membre le plus ancien du Conseil privé de Sa Majesté, l'honorable Paul Martin senior.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RETRAIT DE L'ORDONNANCE Nº 16 DU GOUVERNEMENT ET DE TOUS LES AMENDEMENTS PERTINENTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des discussions qui ont eu lieu à la Chambre hier et vendredi de la semaine dernière à propos de la motion du gouvernement sur laquelle nous devons voter cet après-midi. Au cours du remplacement de la première version de la motion, vendredi dernier, par la motion actuellement soumise à la Chambre, en raison d'une irrégularité de procédure, l'amendement et le sous-amendement n'ont malheureusement pas été soumis à la Chambre.

Comme je l'ai dit hier, j'ai parlé de cette question avec des représentants du gouvernement et de l'opposition officielle.

[*Français*]

J'ai également parlé avec le député de Shefford.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'espère que l'on pourra s'entendre pour permettre la mise aux voix, sans débat, ce soir à 18 heures, de l'amendement que l'on voulait proposer à la version originale de la motion du gouvernement. Cet amendement se lirait ainsi:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion afin de s'acquitter de son devoir légitime de consultation et de débat quant au rôle que le Canada devrait jouer dans la résolution de la présente crise;
>
> Que le Canada cherche à obtenir du Conseil de sécurité l'assurance que les pays ne mèneront pas d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir à la demande des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité; et enfin
>
> Que la Chambre accepte l'engagement du gouvernement de présenter une autre résolution à la Chambre au cas où se déclencheraient des hostilités auxquelles participeraient les Forces canadiennes dans la péninsule arabe ou les environs.

Cette motion, comme celle qui la précédait, serait également renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Les conséquences de l'autorisation d'un vote seraient très simples. Elle nous permettrait de voter sur le sous-amendement que nous avions proposé à l'origine à la Chambre et pour lequel nous avions demandé un vote avant la décision prise par consentement unanime de la Chambre, vendredi dernier.

J'espère qu'on pourra s'entendre pour permettre un vote sur le sous-amendement. Je crois qu'il y a eu une réunion des leaders à la Chambre cet après-midi. S'il n'est pas possible de parvenir à un accord sur ce point, je pense que les leaders à la Chambre en discuteront et que cette discussion pourrait se poursuivre ici. J'espère que nous pourrons nous mettre d'accord pour que la Chambre puisse voter sur le sous-amendement qui a été présenté à la Chambre à l'origine et qui, en fait, était le sujet principal pendant tout le débat sur cette importante question.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler de la question qui a été soulevée par le député de Burnaby—Kingsway au sujet de la demande de consentement unanime sur cette très importante question.

Ce n'est pas le travail habituel de la Chambre. Nous parlons d'une chose qui est une question de vie ou de mort, de guerre ou de paix. Ce n'est pas souvent que nous sommes appelés à faire ce genre de choix. Nous avons eu, à la Chambre, un débat très sérieux.

Pour exprimer clairement la volonté des Canadiens au sujet de l'invasion du Koweït par les forces irakiennes, notre groupe parlementaire et notre parti tiennent absolument à ce que nous déclarions que nous approuvons la riposte internationale qui a été organisée et que nous collaborerons à la recherche d'une solution. Beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre ont dit que nous étions prêts à agir ainsi.

Nous n'étions pas satisfaits de la résolution initiale du gouvernement, en ce sens qu'elle constituait un chèque en blanc ou qu'elle donnait implicitement au gouvernement le mandat d'agir à sa guise à l'avenir. Nous en avons parlé avec des députés d'en face, avec le secrétaire d'État et avec d'autres. Ils se sont empressés de nous donner par écrit l'assurance qu'ils chercheraient à obtenir une résolution et un mandat des Nations Unies et surtout qu'ils consulteraient le Parlement en toutes circonstances. Cette assurance a été incorporée à l'amendement.

J'ai siégé des deux côtés de la Chambre et j'ai participé à des centaines de débats. Mon expérience me permet de dire que cette résolution est le fruit d'un dialogue qui s'est déroulé à la Chambre et d'un commun désir de résoudre nos différends et de trouver un terrain d'entente. Notre côté accepte les amendements et les modifications proposés par le gouvernement et il est prêt à passer au vote.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je pense que j'ai dit clairement hier ce que je pensais sur cette question. Plus nous approchons de la fin de ce qui n'est pas un débat puisque, pour moi, le débat est terminé,—le débat s'est terminé jeudi soir—il y a des choses absolument invraisemblables qui se produisent dans cette Chambre. Je voulais réserver et je réserverai mes commentaires demain sur la déclaration faite par M. le Président ce matin. De deux choses l'une: ou je ne comprends absolument rien, ou bien je comprends trop. Je voudrais y réfléchir jusqu'à demain. Je n'ai pas exactement la teneur du débat de ce matin où M. le Président a fait des commentaires sur sa décision d'hier. Je suis un défenseur des décisions de M. le Président. Monsieur le Président de la Chambre des communes n'a pas à nous dire s'il a dépassé sa pensée ou non. Il a rendu une décision hier. Je veux examiner de très près ce qu'il a dit ce matin pour revenir, si je le juge à propos, demain.

Mais ce que je ne comprends pas, et j'espère que mes collègues vont comprendre, ce n'est pas une division entre les partis. Je vois déjà mon jeune collègue, que je dis toujours mon estimé collègue du Nouveau Parti démocratique dire: Encore une division chez les libéraux.

• (1510)

Ce n'est pas une question de division, c'est une question de savoir ce qui se passe. Je n'ai jamais vu un débat devenir si compliqué. Mais qu'est-ce qui se passe exactement? On a tous une opinion là-dessus, toutes et tous une opinion là-dessus. Je ne comprends pas. Je refuse de faire un débat sur une question aussi importante, avec des négociations qui se font, partiellement en public, partiellement en privé, partiellement entre l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et quelques députés. Ce n'est pas la manière de conduire nos affaires sur une question aussi importante. Je ne dirai rien de plus. Je ne dirai ni oui ni non. L'honorable député a dit qu'il pourrait y avoir des consultations cet après-midi. Alors, je vais être raisonnable. Continuez vos consultations, et moi je vais rester assis, collé ici, jusqu'à ce que le vote se prenne à six heures. Je vais rester ici tout l'après-midi. Je vais voir ce qui va se passer.

Continuez vos négociations, mais ne demandez pas de consentement unanime à ce moment-ci sur quelque chose que vous pourriez peut-être cet après-midi décider de faire, qui n'est pas encore trop certain. Moi, ce que je sais, monsieur le Président, c'est qu'il y a un vote à six heures sur une résolution. Je regrette le consentement unanime de vendredi dernier. Nous voterons en conséquence. Maintenant, continuez à travailler. Faites ce qui vous plaît. Je vais rester ici, et je vais surveiller ce travail, partiellement public, partiellement privé. Et nous allons voir, une fois pour toutes, si nous sommes capables de conduire nos affaires ici dans cette Chambre, face à la population canadienne, parce que je pense qu'ils vont vouloir bientôt savoir ce qui s'est vraiment passé dans ce débat-là. Je vous remercie.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Je voudrais juste ajouter quelques mots parce que je pense que la proposition de notre collègue du Nouveau Parti démocratique n'est pas raisonnable, étant donné les circonstances où le député de Winnipeg tout à l'heure faisait preuve d'une grande magnanimité en prétendant que cela avait été fait dans la plus grande collaboration. Monsieur le Président, vous savez comme moi que cela a été fait dans la plus grande cachette. Moi aussi, comme le député de Saint-Denis, je me pose la question: Qui a intérêt à faire une espèce de conspiration du silence, conspiration de dernière minute entre une couple de députés, avec le ministre? Qu'est-ce qui se passe dans cette Chambre? Comment cela se fait-il que le public canadien, comment cela se fait-il que les députés ne peuvent pas savoir quelle est la *gimmick*?

M. le Président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le débat porte maintenant sur un autre sujet. Peut-être que l'honorable député aura une autre occasion de soulever le grief.

[*Traduction*]

Je suis obligé de demander à la Chambre s'il y a consentement unanime pour la présentation de la motion du député de Burnaby—Kingsway.

Y a-t-il consentement unanime?

Pour la troisième fois, y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas consentement unanime. Nous passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid (p. 14555).

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat sur la motion d'attribution de temps. L'honorable député de Laurentides a la parole.

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter publiquement de votre récente nomination à la haute position de vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre des communes.

Monsieur le Président, le projet de loi qui a établi Petro-Canada en 1975 a pris quatre jours à être adopté en deuxième lecture, et cela sous le régime libéral.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je suis très heureux de parler en faveur de cette mesure visant à autoriser la vente d'actions de Petro-Canada au grand public. J'aimerais expliquer comment la transaction proposée s'inscrit dans le programme de privatisation que le gouvernement a mis sur pied en 1984.

Depuis six ans, le gouvernement suit une politique économique en vertu de laquelle il intervient moins souvent dans le secteur privé et fait un usage plus rationnel des ressources du contribuable. La privatisation est point central de cette politique.

À l'heure actuelle, le gouvernement est propriétaire de 53 sociétés d'État et de 113 de leurs succursales. Il détient aussi des actions dans plusieurs autres sociétés. Depuis quelque temps, il a réussi à privatiser 13 sociétés et propriétés d'État ainsi que cinq sociétés en propriété collective. Entre autres, je pense à Canadair, fabricant d'avions, Téléglobe Canada, notre société de télécommunications universelles et, bien entendu, Air Canada, la principale ligne aérienne canadienne qui a été achetée par plus de 100 000 actionnaires à l'occasion de deux offres de vente publiques.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi qui a établi Petro-Canada en 1975 a pris quatre jours pour être adopté et ce, sous le régime libéral.

[*Traduction*]

Le succès que remporte le programme de privatisation au Canada est surtout attribuable au fait qu'il satisfait aux exigences démographiques, économiques, politiques et historiques tout à fait particulières à notre pays.

Pensez à la disparité entre la géographie de notre pays et sa population. Le Canada est le plus vaste pays de l'hémisphère occidental. Il couvre une superficie totale de près de 3,8 millions de milles carrés, comparativement à 3,6 millions pour les États-Unis. Par ailleurs, le Canada n'a que 26 millions d'habitants, ce qui ne représente qu'un dixième de la population des États-Unis.

M. Volpe: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Un instant, s'il vous plaît. L'honorable député d'Eglinton—Lawrence invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, vous avez dit tantôt que vous accorderiez une certaine latitude aux participants à ce débat sur l'attribution de temps, étant donné les principes que nous pourrions aborder en parlant de la motion.

Vous avez précisé, je crois, à ceux d'entre nous qui étaient présents à la Chambre à ce moment-là, que vous étiez prêt à faire preuve de tolérance dans le cadre du débat sur l'attribution de temps. Je me demande si vous ne jugerez pas bon de rappeler au député, à ce stade-ci, que son éloquent discours conviendra mieux au débat sur le projet de loi C-84 qu'au présent débat sur l'attribution de temps, quand certains députés désirent. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécie la remarque du député d'Eglinton—Lawrence qui semble avoir bien écouté les débats de ce matin. Ceci étant dit, j'ai fait preuve ce matin d'une certaine tolérance envers les députés des deux côtés de la Chambre. J'invite le député de Laurentides à poursuivre son discours mais, en autant que faire se peut, de vraiment traiter de l'attribution de temps, bien qu'une certaine tolérance soit admise sur le fond du débat.

M. Vien: Monsieur le Président, pour ce qui est de l'attribution de temps, je crois qu'en 1975, les libéraux, qui avaient pris quatre jours, n'avaient pas abusé du temps alloué.

[*Traduction*]

Cette disparité entre la géographie et de notre pays et sa population nous a encouragés à compter sur l'intervention de l'État pour fournir des services nationaux essentiels, comme le transport ferroviaire et le transport aérien. Certains clients de ces services se demandent si le changement de propriétaires n'entraînera pas une réduction du service ou des mesures de sécurité ou ne fera pas augmenter les prix. Par conséquent, en élaborant ses projets de privatisation, le gouvernement a accordé une attention toute particulière aux préoccupations des clients. Là où le besoin s'en faisait sentir, il a adopté des règlements visant à maintenir les normes de santé et de sécurité.

• (1520)

Il y a un autre facteur qui explique le programme de privatisation du Canada, c'est le rôle que jouent les investisseurs étrangers dans notre économie. Le développement économique du Canada a donné naissance à une base industrielle dominée par des succursales. La plupart des industries manufacturières et pétrochimiques du Canada sont encore dominées par des succursales de sociétés qui n'ont pas leur siège social au Canada.

Par conséquent, les Canadiens se sont réjouis des avantages financiers qu'ils tiraient des investissements étrangers, mais se sont toujours méfiés des conséquences que pourrait avoir l'influence de ces étrangers sur notre économie. Voila pourquoi, dans le cadre de son programme de privatisation, le gouvernement examine chacune des prises de contrôle par des étrangers afin de déterminer s'il y a lieu d'appliquer des restrictions aux non-résidents.

Toutes ces mesures exceptionnellement. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député de Laurentides. Je trouve son exposé fort intéressant mais, encore une fois, la pertinence du débat nous invite à répondre à cette question: Pourquoi ce Parlement devrait-il limiter le débat sur le projet de loi C-84? Tout en étant très tolérant, j'ai de la difficulté à accepter plus longtemps que le député ne traite pas spécifiquement de cette question. J'apprécierais sa collaboration.

M. Vien: Monsieur le Président, en 1975, comme je le disais précédemment, les libéraux du temps, lesquels forment la présente opposition, n'ont certainement pas abusé du temps alloué pour le débat quand Petro-Canada a été établie.

[*Traduction*]

Toutes ces circonstances typiquement canadiennes que j'ai mentionnées précédemment—une petite population et un grand territoire, la prédominance des succursales, notre Constitution avec sa division complexe des pouvoirs entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral et la nature de nos marchés financiers internes—tout cela a dû être pris en considération quand le gouvernement a entrepris pour la première fois de posséder des entreprises commerciales. On en tient compte au moment où nous y renonçons.

Le ministre nous a assuré que le programme de privatisation du gouvernement est fondé sur des principes pragmatiques, sur le bon sens, et qu'on étudie chaque cas l'un après l'autre. On prend le temps d'examiner très attentivement la situation particulière de chaque société afin de déterminer le meilleur moment pour vendre.

Comme le ministre l'a dit précédemment, une société d'État n'est plus nécessaire pour réaliser le principal objectif d'intérêt public dans le secteur énergétique—établir les conditions dans lesquelles on peut exploiter nos réserves d'énergie.

Pour que Petro-Canada participe de façon dynamique à l'exploitation de nos réserves de pétrole et de gaz, il faut qu'elle ait accès à une nouvelle source fiable de capitaux.

Encore une fois, nous avons le choix, à la Chambre, de trouver cet argent en taxant les Canadiens ou en empruntant encore plus d'argent, ou en invitant ces derniers à investir directement dans cette société et prendre part au défi qui est lancé pour l'avenir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais sa période de temps est maintenant écoulée. Je dois reconnaître un nouvel orateur. L'honorable député d'Etobicoke–Nord a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, après avoir écouté sa brève intervention, je trouve étonnant que le député soit manifestement en faveur de l'attribution de temps. À l'entendre, on aurait cru le contraire. Il a défendu un argument très intéressant, à savoir les raisons pour lesquelles Petro–Canada devrait effectivement rester une société d'État.

Bien sûr, les raisons pour lesquelles Petro–Canada est une société d'État et les motifs pour lesquels je m'oppose à toute attribution de temps trouvent leur source dans l'économie canadienne. Le rôle joué par Petro–Canada au cours de la dernière décennie a constitué un aspect important de la politique du gouvernement et a permis à ce dernier d'intervenir, au nom du peuple canadien, et à s'assurer dans l'industrie énergétique une présence qu'autrement, il n'aurait pas. Autrement, l'industrie se retrouverait entre les mains de sociétés étrangères.

Au Canada, nous avons vu, au fil des ans, à quel point les sociétés d'État influent sur notre développement économique. Nous avons assisté à la fusion de sociétés privées et publiques, fusion qui s'est déroulée d'une façon typiquement canadienne et qui a engendré des retombées très intéressantes pour le Canada. C'est pour cette raison que j'interviens, quoique brièvement compte tenu du temps alloué, pour m'opposer à cette motion d'attribution de temps.

La privatisation de Petro–Canada est un sujet beaucoup trop important pour qu'on limite le débat à quelques heures seulement, comme le souhaite le gouvernement. Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens ont profité du régime d'économie mixte que nous connaissons depuis la Confédération. Il est inutile, aujourd'hui, de tourner le dos à ces profits. Diverses industries en ont profité, notamment l'industrie pétrolière.

Le député qui est intervenu avant moi a expliqué les raisons qui sous–tendent la création de Petro–Canada. Le Canada a un vaste territoire, une population peu nombreuse et des ressources naturelles énormes. Le seul élement exclusivement canadien qui existe dans notre économie et qui permette d'assurer une présence canadienne dans l'industrie pétrolière est, bien sûr, le gouvernement national. Ce dernier a créé, il y a plus de 15 ans, une société nationale des pétroles, et si nous jetons un coup d'oeil aux résultats obtenus au cours de cette période, nous constaterons qu'il s'agissait là d'une sage décision.

Le prix mondial du pétrole n'est pas fixé par le marché libre, comme le savent les députés. L'OPEP exerce un quasi–monopole sur l'établissement des prix. Par conséquent, l'argument voulant que Petro–Canada n'a plus de rôle à jouer parce que ce sont les forces du marché qui dictent le cours mondial du pétrole est faux.

Petro–Canada permet au Canada d'avoir son mot à dire dans l'établissement du prix international du pétrole compte tenu de la position dominante de l'OPEP. Partie intégrante du secteur pétrolier, Petro–Canada permet à notre pays de surveiller ses intérêts, ce qu'il ne pourrait tout simplement pas faire si le secteur était entièrement entre les mains d'entreprises étrangères, voire même d'investisseurs privés canadiens.

Notre pays a notamment éprouvé des difficultés du fait de l'incapacité du marché à prévoir le caractère des approvisionnements à long terme. Encore une fois, grâce à la présence de Petro–Canada au sein du marché pétrolier international, les Canadiens ont pu surmonter les difficultés consécutives à l'incertitude entourant les approvisionnements.

• (1530)

Quel était le mandat de Petro–Canada? Petro–Canada devait contribuer à assurer les approvisionnements énergétiques des Canadiens, à aider le gouvernement à formuler et à mettre en application une politique énergétique nationale, et à accroître la présence de notre pays dans le secteur pétrolier. Or, il est indubitable que Petro–Canada a participé très activement à la recherche de nouveaux gisements dans les terres lointaines, à l'acquisition de réserves pétrolières en provenance de l'étranger, en plus de servir de médiateur dans les échanges entre États.

Aujourd'hui, à mon avis, le Canada a encore plus besoin que jamais d'une société d'État, compte tenu des aléas du marché pétrolier international et de la mise en application de l'Accord de libre–échange Canada–États–Unis.

Monsieur le Président, je comprends que j'ai épuisé mon temps de parole. Je tiens à vous signaler encore une fois que les députés de ce côté–ci de la Chambre vont se prononcer encore une fois contre l'attribution de temps en ce qui concerne cette importante question.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 15 h 31, les deux heures prévues pour l'étude de la motion présentée aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement sont écoulées.

Par conséquent, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude de la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 306)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Joncas
Kempling
Larrivée
Littlechild
Andre
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Jacques
Johnson
Jourdenais
Landry
Lewis
Lopez
MacDonald (Rosedale)
Malone
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
niboia)
Winegard
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Ricard
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—113

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bélair
Black
Boudria
Butland
Callbeck
Crawford
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fulton
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Heap
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
Lee
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Prud'homme
Rocheleau
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—77
Angus
Assad
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Brewin
Caccia
Clancy
de Jong
Dionne
Ferguson
Foster
Funk
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Jordan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
MacWilliam
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nystrom
Parent
Phinney
Riis
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Volpe
Wappel
Wood

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

Avant de passer aux Affaires courantes, j'ai deux communications à transmettre à la Chambre.

• (1600)

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer que le Sénat agrée les amendements apportés par la Chambre des communes à ses amendements 4*c*) et *d*) et 8 au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'Emploi et de l'Immigration; et que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements 2*a*), *b*) et *c*), 3*a*) et *b*), 5*a*), 6, 7 et 9 auxquels les Communes n'ont pas acquiescé.

* * *

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

le 23 octobre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley M. McLaughlin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 23 octobre 1990, à 17 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du gouverneur général,
Judith A. LaRocque

* * *

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, de l'amendement de M. Lee (p. 14001) ainsi que du sous-amendement de M. Harvey (Edmonton-Est) (p. 14010).

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, c'est très volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi visant à autoriser le gouvernement du Canada à vendre aux Canadiens des actions de Petro-Canada.

Dans à peu près tous les pays du monde, depuis la Chine jusqu'à la France, depuis la Hongrie jusqu'à Israël et la Grande-Bretagne, les gouvernements se lancent de plus en plus dans d'importantes campagnes de privatisation. Au Canada, des gouvernements provinciaux comme ceux du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et la Saskatchewan ont déjà vendu des sociétés d'État au secteur privé, à des citoyens ordinaires.

Les gens se demandent souvent pourquoi privatiser. Les raisons diffèrent d'un pays à l'autre et d'une province à l'autre, mais au Canada, la volonté de privatisation du gouvernement fédéral prend sa source dans la tradition selon laquelle dans notre pays, le secteur privé et le secteur public co-existent avec bonheur. L'un et l'autre ont leur place et l'affaire est de réaliser un juste équilibre entre les deux.

À des époques antérieures de notre histoire, on a estimé qu'il valait mieux pour le Canada que le gouvernement intervienne à tous les niveaux. À l'heure actuelle, au contraire, on estime à juste titre que le secteur privé est mieux armé pour favoriser la croissance et le renouveau économiques de notre pays.

Dans les premières années de notre histoire, l'État a joué un rôle important, voire déterminant, au moment où il fallait doter le Canada des grands canaux qui ont ouvert notre pays au commerce, favoriser le transport transcontinental, construire le réseau du CN et même créer notre réseau national de radiodiffusion. Nos programmes nationaux d'assurance soins médicaux et de soutien du revenu résultent également de l'intérêt du gouvernement pour le bien commun et de son intervention.

Aujourd'hui, l'infrastructure sociale et économique du Canada atteint sa maturité et, contrairement à ce qui s'est fait jusque dans les années 1980, il faut rendre au secteur public certaines entreprises nationalisées et diminuer la croissance du gouvernement, sinon nous nous exposons à deux graves problèmes. Les déficits accumulés par le gouvernement pour accroître ses interventions continueront d'augmenter en flèche et le secteur privé, moteur de la croissance économique, sera pénalisé par une concurrence inutile et injuste du secteur public.

Le gouvernement peut-il et doit-il tout faire? La réponse est évidemment non, ce qui nous ramène aux principes qui sous-tendent le programme de privatisations.

Le gouvernement fédéral s'est lancé dans un programme de privatisations pour certaines raisons: La première est le changement du contexte économique qui avait à l'origine justifié la création de nombreuses sociétés d'État. Deuxièmement, bien des éléments de preuve démontrent que beaucoup de sociétés d'État ne servent pas leurs clients aussi efficacement que les entreprises privées. La privatisation, en assujettissant ces sociétés d'État aux lois du marché, permettra sans l'ombre d'un doute d'améliorer leur efficacité. La troisième raison se rapporte aux deniers publics. La gestion et le soutien financiers de certaines sociétés d'État peuvent nécessiter énormément de ressources gouvernementales.

Les organismes publics fonctionnent grâce à l'argent des contribuables. Sachant qu'une société d'État administre des deniers publics, la direction aura souvent tendance à réagir lentement et parfois à contre-coeur lorsqu'il lui faut prendre des décisions comportant des risques. Il y a également un aspect d'équité. Petro-Canada et d'autres entreprises sont en concurrence directe avec le secteur privé. Le programme de privatisations du gouvernement du Canada repose sur des objectifs précis établissant la légitimité des organismes publics tout en encourageant le dynamisme du secteur privé. Les gouvernements devraient-ils tout faire? La réponse a encore été un non retentissant. Les Canadiens se sont rendu compte que l'intervention des gouvernements de tout acabit dans les différentes facettes de l'activité humaine au Canada leur coûtait énormément cher.

Notre gouvernement fait confiance à l'individu. Il croit au secteur privé. Il croit que la richesse est le fruit de l'esprit d'entreprise et de la concurrence. Il estime nécessaire de multiplier les possiblités pour les petits entrepreneurs, les ouvriers, les femmes, les handicapés, les sociétés, bref pour tout le monde. C'est pour cela que nous voyons actuellement tant de pays opter pour la privatisation, indépendamment des principes politiques qu'ils préconisent, car la privatisation est fondée sur les résultats et sur les besoins véritables d'une nation.

Parce que notre population était éparse dans un pays très vaste, le secteur privé ne pouvait pas, à une certaine époque, nous permettre d'atteindre un objectif important de politique générale. L'intervention de l'État était un moyen d'accélérer ou de favoriser la croissance de notre jeune nation. De nombreuses sociétés d'État ont mérité la loyauté de nos concitoyens parce qu'elles ont fait oeuvre de pionnières dans l'exploitation de nos ressources et dans les secteurs de la fabrication et des transports.

Quelque chose s'est produit au cours des années 1960 lorsque tout d'un coup, la norme acceptée pour la politique mixte au Canada, ce mélange créatif d'initiative publique et d'entreprise privée, a été mal dosée. Tout semblait passer par l'intervention gouvernementale au Canada. On s'est mis à croire, du jour au lendemain, que le gouvernement pourrait et devrait tout faire. Les gouvernements se sont mis en quête de besoins à combler, de maux à soulager, d'injustices à réparer.

Le gouvernement a fini pas se prendre pour une grande entreprise; en fait, il est vraiment devenu trop gros. Comme on a perdu de vue la raison d'être des sociétés d'État sur le plan commercial, nombre d'entre elles ont commencé à fonctionner comme des ministères, poursuivant une foule d'objectifs publics tout en abandonnant la plupart des aspects commerciaux de leur mandat, c'est-à-dire les aspects liés aux produits, au service à la clientèle, au profit et au rendement des investissements.

Voici ce qu'a dit le vérificateur général en 1982: «La difficulté quant à la réalisation de l'obligation de rendre compte est, en elle-même, immense [. . .]L'ensemble de ces sociétés, toutefois, exige des contribuables un investissement qui souvent constitue un placement à perte.»

Les raisons pour lesquelles j'appuie ce projet de loi sont fort simples et claires. Il n'est pas nécessaire que Petro-Canada appartienne au Trésor public pour pouvoir atteindre les objectifs de l'État.

• (1610)

La société a besoin de capital pour exploiter les réserves gazières et pétrolières du pays. Le meilleur moyen de recueillir des fonds n'est pas de lever des impôts ou d'augmenter le déficit, mais de faire participer le public.

Quant au rôle de Petro-Canada, lorsque cette société a été créée dans les années 1970, les gouvernements précédents nous ont dit qu'il nous fallait une société d'État dans le secteur pétrolier pour atteindre trois objectifs fondamentaux pour le bien-être des Canadiens.

D'abord et avant tout, la société devait tenter d'augmenter les approvisionnements pétroliers du Canada en faisant de l'exploration gazière et pétrolière, notamment dans les régions pionnières.

Ensuite, elle devait aider le gouvernement à élaborer une politique énergétique nationale en surveillant l'industrie.

Enfin, elle devait être l'agent du gouvernement dans les négociations internationales.

Dans les années 1990, c'est clair qu'il n'est plus nécessaire pour le gouvernement de posséder Petro-Canada pour atteindre de tels objectifs. Le Canada a une connaissance beaucoup plus nette de l'étendue des réserves de ses régions pionnières et des possibilités d'exploitation de ces réserves.

De plus, nous possédons les organismes et les outils nécessaires. Nous avons évidemment l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada et l'Office national de l'énergie. Nous avons donc des organismes publics qui peuvent assumer le mandat de Petro-Canada.

Bref, les raisons qui justifiaient l'étatisation de Petro-Canada ne sont plus valables. Nous laisserons aux historiens le soin de déterminer si elles l'ont déjà été.

Aujourd'hui, la politique canadienne en matière d'énergie doit tenir compte du fait que l'économie canadienne est fonction du marché mondial. Les efforts des gouvernements antérieurs en vue de nous isoler de cette réalité n'ont tout simplement pas marché. Aujourd'hui, nous reconnaissons que le marché de l'énergie doit pouvoir s'adapter aux fluctuations de l'offre et de la demande.

Cette façon de faire est bonne pour les Canadiens parce qu'elle permet tant l'expansion de notre secteur de ressources que l'établissement de prix concurrentiels pour les consommateurs. Lorsque le gouvernement est intervenu, c'était pour faciliter la réalisation de grands projets énergétiques, dont les coûts et les risques étaient tellement grands qu'ils décourageaient les investisseurs privés.

Petro-Canada a un rôle à jouer dans l'exploitation des réserves énergétiques du Canada, non pas en servant à établir la politique gouvernementale, mais en tant que société active et concurrentielle du secteur privé. Comme l'a déclaré publiquement le président-directeur général de Petro-Canada, à moins d'obtenir des fonds additionnels pour consolider son capital, la société ne sera pas en mesure d'exploiter les réserves énergétiques du pays sans augmenter son passif à un niveau dangereux.

Parlons un peu de Petro-Canada. D'après le rapport annuel que la société a publié en 1989, celle-ci a des réserves prouvées de 3,3 billions de pieds cubes de gaz naturel et de 527,3 millions de barils de pétrole. Sur les réserves prouvées du Canada, Petro-Canada détient 4,3 p. 100 du gaz naturel et 6,7 p.100 du pétrole. Elle estime pouvoir consacrer environ 2,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années à la prospection et au développement des ressources. Il faut de l'argent pour se lancer dans ces travaux.

Sans de nouveaux capitaux, Petro-Canada ne pourra pas contribuer à un important développement de la prospection au Canada comme nous pensons qu'elle doit le faire et souhaitons qu'elle le fasse.

Il serait sans doute possible de fermer les yeux dans l'espoir que le problème se règle tout seul. Petro-Canada aurait alors le choix entre risquer sa stabilité financière, vendre des actifs et modifier le profil de l'entreprise ou bien sacrifier une partie de cet important programme de prospection et de développement dont nous souhaitons tous la réalisation.

Deuxièmement, le gouvernement pourrait trouver l'argent pour garantir l'avenir financier de Petro-Canada. Cela nous laisserait le choix entre alourdir le déficit ou dégager des fonds en augmentant les impôts ou en réduisant certains programmes.

Troisièmement, nous pouvons inviter les Canadiens à participer directement au capital de la société en mettant des actions en vente, comme le propose le projet de loi à l'étude. De cette façon, le gouvernement donne aux Canadiens, à titre individuel, l'occasion de prendre une participation directe dans cette grande pétrolière canadienne et de s'associer à son avenir.

Fait encore plus important, Petro-Canada disposera d'une nouvelle source de capitaux à laquelle elle ne peut avoir accès tant qu'elle gardera son statut de société appartenant intégralement à l'État.

La situation financière actuelle de Petro-Canada met en évidence le fait qu'elle a besoin de plus de fonds et d'un capital social plus important. Ses résultats de 1989 reflètent les efforts particuliers déployés pour accroître son rendement, afin qu'elle puisse profiter des occasions qui s'offrent à l'industrie canadienne du pétrole et du gaz.

Parlant des résultats du premier semestre de 1990, le président du conseil d'administration de Petro-Canada a dit que la société doit redoubler d'efforts pour en arriver à un rendement encore supérieur. Ce sont là d'importantes déclarations de gens qui dirigent la société d'État dans sa situation actuelle.

Comme l'a dit le ministre responsable de la privatisation, tant la société que les contribuables auraient intérêt à ce qu'elle puisse obtenir du capital-actions directement des investisseurs plutôt que d'avoir à compter exclusivement sur les contribuables canadiens, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. Par conséquent, si les Canadiens examinent les possibilités qui s'offrent, ils conviendront sûrement que la privatisation constitue le choix le plus intelligent.

Petro-Canada fonctionne dans un secteur concurrentiel et dynamique. Afin de maintenir sa compétitivité, elle doit avoir accès à une source sûre de capital social. Elle ne peut plus s'attendre à ce que son capital continue à être prélevé dans le portefeuille du contribuable, qui ne veut plus payer plus d'impôts. La privatisation donnera à Petro-Canada une autre source de capitaux.

Elle contribuera à renforcer la société en lui donnant accès aux fonds dont elle a besoin pour maintenir et étendre ses opérations. Elle lui assurera la flexibilité financière dont jouissent actuellement les entreprises concurrentes et lui permettra de trouver de nouveaux capitaux sans puiser dans les poches des contribuables.

Il faudra payer le prix, si l'on décide que Petro-Canada doit rester une société d'État, et Petro-Canada sera peut-être la première à en souffrir. Le Canadien ordinaire risque lui aussi d'en subir les conséquences si les taxes augmentent, si la dette s'accroît et si les services publics diminuent. À mon avis, pareille décision serait mauvaise tant pour Petro-Canada que pour les Canadiens.

Voilà donc certaines des raisons pour lesquelles j'appuie cette importante mesure législative. Si elle restait une société d'État, Petro-Canada y perdrait sur le plan de la compétitivité. Elle serait moins apte à faire de la prospection et à mettre en service le gaz et le pétrole nécessaires pour subvenir aux besoins nationaux.

L'idée de créer Petro-Canada servait peut-être une idéologie, mais la décision de la privatiser est certainement une affaire de bon sens, aux yeux non seulement des Canadiens, mais du monde entier. Comme on le faisait observer dans *The Economist*:«Au moins trente-cinq pays ont opté pour la privatisation. Ce n'est pas une question d'idéologie, mais de bon sens.»

Partout dans le monde, un grand nombre de gouvernements—qu'ils soient libéraux, conservateurs ou socialistes—ont décidé de privatiser leurs sociétés d'État. Dans le numéro de janvier 1986 de *The Economist* on peut lire:

> Herbert Morrison, le père de la nationalisation, pensait que le secteur public se dépenserait pour l'intérêt public et que la concurrence n'était bonne qu'à gaspiller des ressources. Les consommateurs du monde entier savent qu'il s'est trompé. Lorsqu'elle favorise la concurrence et, du coup, le principe du risque récompensé, la privatisation séduit en stimulant l'appétit fondamental pour l'avantage personnel. Elle devient alors populaire, à juste titre, et doit forcément être couronnée de succès.

Je suis heureux d'avoir pu prendre la parole à l'appui de ce projet de loi. Je suis heureux et fier que notre gouvernement cède cette grande société canadienne à des Canadiens qui sauront faire en sorte qu'elle procure de plus grands avantages encore à tous les Canadiens dans cet important secteur de l'économie.

• (1620)

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Le député d'Edmonton-Est.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais creuser un peu plus l'idée de sens commun que le député a fait valoir, du moins à la fin de son exposé.

J'ai noté que, selon lui, il faut privatiser Petro-Canada pour lui permettre de se procurer de nouveaux capitaux et de ne plus compter sur les deniers publics. Il a dit aussi, en substance, qu'il n'était plus acceptable d'attendre que les nouveaux capitaux viennent des contribuables.

Autant que nous puissions en juger à consulter les astres, les boules de cristal, les entrailles de hiboux ou autres signes du genre—le gouvernement n'étant pas très expansif là-dessus—il semble que, au début du moins, c'est 15 p. 100 des actions de Petro-Canada qui seront vendues.

À propos, ce que rapportera cette émission d'actions pourrait être réinvesti dans la société. C'est de là que viendront les nouveaux capitaux, et selon diverses estimations, la valeur se situera entre 500 millions et 700 millions de dollars. Cet argent proviendra de la vente d'actions, lesquelles appartiennent en ce moment aux contribuables, et les 500 ou 700 millions qu'on en récoltera seront réinvestis dans la société.

Je demande au député, comme première question, comment il peut dire que ce n'est pas compter sur les contribuables? Comment peut-on voir là une situation où il est inacceptable de déclarer que les nouveaux capitaux propres viendront des poches des contribuables quand on sait que c'est précisément de là qu'ils viennent?

Plus encore, dans l'hypothèse où l'on aura puisé dans les poches des contribuables l'argent nécessaire pour cette première émission de 15 p. 100 des actions, je cite les observations que faisait à la Chambre le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires et qui sont rapportées à la page 13995 du hansard du 10 octobre:

L'offre initiale publique créera un vaste marché pour les actions de la société. Le produit net de la future vente d'actions du gouvernement sera alors versé au Trésor.

Si nous prenons le reste des actions détenues par les contribuables pour les vendre et pour verser l'argent au Trésor, qu'arrive-t-il de cette énorme réserve de capitaux propres que pourrait, disons-nous, exploiter Petro-Canada? Si l'on ne retire pas au moins 3,5 milliards de dollars des marchés de capitaux avant de verser l'argent au Trésor, on s'engage alors à perpétrer une mainmise mémorable sur ces fonds.

Dans l'hypothèse où l'on récupère tout le montant, à supposer que l'on ait inondé le marché des capitaux pour une émission de 4 à 5 milliards de dollars d'actions de Petro-Canada, le député peut-il nous dire d'où pourront logiquement provenir les autres capitaux nécessaires à cette société?

M. James: Monsieur le Président, comme le signale le député, les revenus générés par l'émission du Trésor vont aller directement à la société Petro-Canada de sorte qu'elle puisse s'en servir pour investir.

Il n'a pas dit que les revenus tirés des émissions secondaires iraient au Trésor, ce qui fera que le gouvernement aura certes moins besoin d'emprunter à l'avenir. En outre, je crois que l'on va faire appel en cours de route aux investissements du secteur privé. On va évidemment récolter des fonds grâce à la vente des actions.

Je ne sais pas ce que le député voudrait tirer d'autre de cela. L'important, c'est de prévoir des capitaux propres, en dehors des secteurs que l'on a mentionnés où il faudrait investir directement l'argent des contribuables. La société a besoin de liquidités. Il lui faut des capitaux propres. Il lui faut de l'argent pour faire de la prospection. On l'a déjà dit. On a parlé de milliards de dollars. Et on les aura grâce à la privatisation prévue. Le député le sait et les Canadiens le savent. Les Canadiens se réjouissent à l'idée de pouvoir investir dans cette société.

Ce qui importe pour toutes les autres sociétés qui existent au Canada, c'est qu'une société pétrolière et gazière incorporée va désormais se présenter sur le marché en tant qu'entreprise privée et non en tant qu'entreprise subventionnée au besoin par le gouvernement fédéral.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui, mais non parce que j'appuie la privatisation de Petro-Canada. Au contraire, je m'y oppose catégoriquement et je voterai contre à toutes les étapes. Je suis heureux de prendre part au débat parce qu'il est temps que les Canadiens et, plus important, le gouvernement d'en face se donnent la peine d'examiner le rôle que les sociétés d'État jouent dans notre pays en matière d'action gouvernementale, et aussi de comprendre les véritables valeurs des besoins collectifs de notre pays.

Juste au moment où le risque d'exploitation des consommateurs canadiens de pétrole et de gaz naturel par des sociétés pétrolières appartenant à des intérêts étrangers et contrôlées par eux est à son plus haut depuis plus d'une décennie, le gouvernement d'en face décide de privatiser notre société pétrolière nationale. Si jamais il a été opportun pour le gouvernement d'intervenir dans le secteur pétrolier, c'est bien maintenant, et c'est par le truchement de la société d'État que nous possédons déjà qu'il peut le mieux le faire.

On a souvent étiqueté à tort les néo-démocrates comme le parti qui voulait tout posséder, mais c'est loin de la vérité. En fait, comme l'ont démontré nos gouvernements provinciaux qui ont exercé le pouvoir avec beaucoup de succès, les néo-démocrates croient fermement en une économie mixte dirigée par le secteur privé, le secteur coopératif et le secteur public travaillant en collaboration.

Le Nouveau Parti démocratique a été créé sur des fondations établies par la Fédération du commonwealth coopératif, le Parti CCF en Saskatchewan. En 1944, le CCF, sous la direction de Tommy Douglas, son chef à l'époque et un grand Canadien, a formé le gouvernement et a bien sûr rempli tout le Canada d'inquiétude quant à ce qu'il pourrait faire. Ces inquiétudes se sont révélées vaines.

Tommy Douglas a toujours été un homme en avance sur son époque. Lorsque le CCF a formé le gouvernement en 1944, il a clairement exposé ses projets, et je cite un extrait de ses mémoires:

Lorsque nous parlions d'un commonwealth coopératif, nous avions à l'esprit une économie mixte alliant propriété publique, propriété coopérative et propriété privée. À notre avis, les industries qui étaient indispensables à la vie de la collectivité et qui étaient de nature monopolistique devaient appartenir au public.

Les conservateurs ont dit que Tommy brimait des libertés lorsqu'il a créé une société d'État en Saskatchewan, mais il a rétorqué que la seule liberté qu'il brimait était celle d'exploiter autrui. Depuis lors, la Saskatchewan a géré des compagnies de téléphone et d'électricité rentables, a étendu les services de transport à toute la province et y a réduit les impôts grâce aux recettes provenant des ressources naturelles.

Le chef actuel du Nouveau Parti démocratique de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, raconte une bonne histoire au sujet de Tommy. Roy Romanow et Tommy Douglas s'entretenaient ensemble un soir où ils survolaient la Saskatchewan à bord d'un avion. Roy a demandé à Tommy: «Quelle est votre plus grande réalisation?» Il pensait que Tommy Douglas lui répondrait: «L'assurance-hospitalisation.» Mais, au lieu de cela, Tommy a regardé par le hublot les Prairies qui s'étendaient sous le ciel du soir et lui a répondu: «Regardez en bas, Roy. Voyez-vous ces lumières dans chacune des régions rurales de la Saskatchewan? C'est là, à mon avis, la plus grande réalisation que j'ai apportée à la Saskatchewan», l'électricité dans les régions rurales, la Saskatchewan Power Corporation oeuvrant dans la province, une société d'État au service de la population canadienne.

Une grande partie du débat d'aujourd'hui porte sur l'importance du secteur public, et notamment, sur l'importance de l'entreprise publique dans le secteur de l'énergie. Dans ce débat, on devrait surtout s'interroger sur les intérêts à long terme des Canadiens et non sur les intérêts à court terme, semble-t-il, des ministériels.

L'activité du secteur public est une fonction de gestion du gouvernement. Celui-ci utilise les moyens à sa disposition pour atteindre des objectifs positifs et nécessaires. Lorsqu'un gouvernement détermine que quelque chose est dans l'intérêt du pays, il doit agir pour s'assurer qu'on veille à cet intérêt.

Pendant des années, on a créé des entreprises publiques en tenant compte de cela. Le Canada n'a jamais été idéologiquement en faveur de l'étatisation. Les sociétés d'État ont été créées une par une pour répondre à de véritables besoins nationaux lorsque l'on pensait que le secteur privé ne pourrait ou ne voudrait pas faire le travail. Dans la plupart des cas, ces sociétés d'État ont bien servi les Canadiens. Mais ce gouvernement voudrait nous faire croire que les sociétés d'État sont des monstres ignobles, cornus qui détruisent notre économie et augmentent la dette nationale. En réalité, les sociétés d'État représentent souvent une source de revenu ou un objectif de portée nationale que leur disparition nous ferait perdre.

• (1630)

Ce gouvernement ne croit pas que les gouvernements devraient être dans les affaires; il pense que le milieu des affaires peut mieux gérer l'économie que le gouvernement. Mais quels exemples donne-t-il pour justifier de telles déclarations? Étant donné que les sociétés d'État reflètent la capacité de gérer du gouvernement, leur échec est imputable à une incompétence du gouvernement en la matière, tout comme une entreprise échoue à cause d'une mauvaise gestion.

Le secteur des sociétés d'État comporte de nombreux bons exemples et Petro-Canada en est un. En fait, si un gouvernement pense pouvoir réussir comme entreprise privée, pourquoi alors, avec la gestion et l'orientation qui conviennent, ne peut-il pas réussir comme société d'État? Certainement, les Canadiens en tirent plus d'avantages si l'entreprise qui réussit est une société d'État plutôt qu'une société privée.

Le succès du secteur privé est le revers de la médaille. Pourquoi le mythe de l'excellence du secteur privé existe-t-il? Chaque année, des centaines d'entreprises font faillite au Canada et aux États-Unis. Si Petro-Canada, qui devrait être exploitée dans l'intérêt des Canadiens, est privatisée, rien ne garantit qu'elle ne finira pas comme CN Route, la société Campeau, Dun and Bradstreet ou Peter Pocklington.

J'ai sous la main le numéro de mai 1990 du magazine *Report on Business*, publié par le *Financial Post*. Il y est question de plusieurs entreprises servant le secteur privé et les intérêts publics canadiens. Voici ce qu'on y lit au sujet de la société Campeau: «En août 1987, les actions avaient atteint le prix record de 30,38 $ à la Bourse de Toronto. En septembre 1989, elles ne valaient plus que 13,50 $ et en mars 1990, moins de 2 $.» Les investisseurs ont perdu des millions dans ce merveilleux exemple du libre jeu des forces du marché.

Dans la même section *Report on Business* du *Globe and Mail*, il y a un article sur Dunn and Bradstreet qui a perdu la confiance que le public lui témoignait depuis 150 ans à cause des tactiques malhonnêtes et honteuses de ses courtiers qui ont fraudé leurs clients de plusieurs milliers de dollars parce qu'ils étaient motivés par la direction et par les commissions. Les forces du marché gagnent encore une fois et le public perd.

Nous connaissons le cas de CN Route, une société que les conservateurs ont privatisée et vendue à un homme à qui on avait refusé de donner une carte de crédit et dont les 1 900 employés ont perdu leur emploi dans une faillite qui s'est produite 20 mois seulement après la privatisation.

Malcolm Brickland, le grand constructeur d'automobiles de l'Atlantique, a escroqué des sommes énormes aux contribuables. En Saskatchewan, les contribuables ont donné de l'argent à Peter Pocklington pour construire une usine de conditionnement du bacon dans ma ville natale de North Battleford. L'Alberta a saisi ses biens et les contribuables de l'Alberta possèdent maintenant la société que les contribuables de la Saskatchewan ont payée. Voilà le beau secteur privé à l'oeuvre.

Que dire du récent exemple d'Alberta Telephone et d'Air Canada dont les privatisations ont coûté des investissements et des emplois? Selon un autre mythe qui a cours chez les partisans de la privatisation, la participation du public est plus grande lorsque les actions sont mises en vente que lorsqu'elles sont toutes détenues par l'État. À part le fait que par leur nature même, les sociétés d'État appartiennent à tout le monde et supposent un capital qui appartient en grande partie au public, leur plus grande qualité est qu'elles ont des comptes à rendre aux gouvernements et par conséquent aux contribuables.

Le gouvernement de Howard Pawley, au Manitoba, l'a certainement appris à ses dépens quand les taux d'assurance-automobile ont dépassé le montant que les consommateurs étaient prêts à payer. Je voudrais bien voir une société d'assurance-automobile privée qui rendrait des comptes à ses actionnaires et à ses clients.

Une société d'État est la seule façon de rendre réellement démocratique le partage des actions entre un grand nombre de personnes. Si les Canadiens veulent, par l'intermédiaire de leur gouvernement, influencer le secteur énergétique et contrôler, par conséquent, ses effets sur l'environnement, nous devons conserver Petro-Canada.

Conserver Petro-Canada, c'est aussi renouveler son mandat en matière d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz ainsi que d'autres sources d'énergie qui mettront fin un jour à la dépendance de notre pays et du monde à l'égard des combustibles fossiles. On oublie l'intérêt national au nom du tout-puissant marché dont le gouvernement fait l'apologie, alors que les agriculteurs et la petite entreprise tirent la langue. Celle que l'on appelle la classe moyenne doit payer toujours davantage.

La privatisation fait partie intégrante de la philosophie du marché lancée par l'Accord de libre-échange et la taxe sur les produits et services. Monsieur le Président, si vous pensez que ce marché mythique contribuera à la stabilisation et à l'expansion de notre économie, alors vous devez croire que les sociétés d'État ne doivent pas intervenir sur le marché. Qu'importe alors que nous perdions la Potash Corporation of Saskatchewan et Air Canada? Qu'importe que l'on fasse des plans pour se débarrasser de Petro-Canada, de Sask Energy, de la Société canadienne des Postes et même de Radio-Canada?

Mais il y a plus que ça, bien sûr. Le Canada et les provinces ont toujours utilisé les sociétés d'État à des fins diverses, mais nous ne pouvons pas laisser notre aversion pour l'actuel premier ministre ou même pour le premier ministre de Saskatchewan ou tout autre politicien conservateur, et nos frustrations face à leurs gestes, nous convaincre que la privatisation est la clé de l'amélioration de l'économie. En fait, la privatisation ne fait que restreindre notre aptitude à contrôler et à gérer notre économie dans notre propre intérêt.

Les néo-démocrates aiment l'entreprise publique parce que c'est, entre autres choses, un véhicule de décentralisation de l'esprit d'entreprise et des décisions d'investissement. Elle décentralise le pouvoir économique et agit comme un tampon face à la concentration de la propriété et du contrôle dans l'entreprise privée.

Il y a un rôle pour les sociétés publiques au Canada, dans les provinces et même au niveau municipal.

En fait, l'entreprise publique a eu un rôle historique vital et couronné de succès. Nous avons au Canada certaines des meilleures compagnies au monde de distribution d'électricité, les meilleures sociétés de téléphone, les meilleurs réseaux de radiodiffusion, les sociétés d'assurance automobile les plus efficaces, une excellente société aérienne qui a montré la voie en matière de normes d'hygiène et de sécurité, et une agence de commercialisation des grains qui a libéré les agriculteurs de la spéculation du marché et leur a permis de tenir leur bout pendant des périodes difficiles.

Monsieur le Président, vous ne voyez peut-être pas la Commission canadienne du blé comme une société d'État, comme une entreprise publique, pourtant c'en est une. La Commission canadienne du blé appartient à nous tous et elle agit pour notre bien en vendant notre blé sur le marché international. Elle a eu un succès considérable et il faut continuer à l'appuyer pour qu'elle continue d'exister. La Commission canadienne du blé est en danger. Les États-Unis veulent sa disparition. Ses administrateurs viennent d'être remplacés et l'actuel gouverne-

ment qui croit à la privatisation de tout, examine l'avenir de la Commission canadienne du blé.

Si des Canadiens vous posent des questions au sujet de l'avenir de la Commission, prenez un moment pour leur expliquer ce qui est arrivé au marché de l'avoine depuis un an, quand le gouvernement a décidé que le Commission du blé ne serait plus responsable de l'avoine. Les prix ont fléchi et le marché s'est effondré. C'est donc dire que la Commission du blé a une influence considérable sur les prix que les producteurs de céréales vont obtenir à l'avenir.

On a créé des sociétés d'État pour faire ce que les sociétés privées ne pouvaient pas ou ne voulaient pas faire. La Saskatchewan a créé une société d'État quand les sociétés internationales de potasse ont fait des profits énormes et refusé de partager les richesses naturelles provinciales avec la population de la Saskatchewan.

L'Hydro-Ontario, une des plus grosses sociétés d'État dans le monde, a été mise sur pied pour protéger les consommateurs d'électricité de l'Ontario. Elle est devenue experte dans la construction de gros barrages et de ligne de transmission d'électricité.

Petro-Canada a vu le jour quand les réserves énergétiques mondiales ont diminué dangereusement. Les Canadiens voulaient avoir leur mot à dire. Aujourd'hui, les ressources mondiales sont à nouveau compromises. Les combustibles fossiles présentent un défi aux spécialistes de l'environnement et ils menacent l'avenir du monde. Le Canada s'apprête à abandonner son rôle public dans ce secteur et dans l'industrie. Ce n'est pas nécessaire que le gouvernement soit propriétaire d'une station-service à tous les coins de rue, mais nous avons beoin d'une présence dans l'industrie énergétique. C'est justement pour cette raison que nous devons garder Petro-Canada comme société d'État. Elle peut être bien administrée et fonctionner sans grever le budget fédéral ni acculer les contribuables à la faillite.

• (1640)

Quand les gouvernements parlent de privatisation, les expressions qu'ils utilisent sont de nature à créer des problèmes. En fait, le mot «privatisation» laisse entendre qu'on fait disparaître l'influence et le contrôle publics et que l'entreprise en cause passe au secteur privé. C'est bien ce que le gouvernement souhaiterait, mais il nous dit que privatisation est synonyme de participation publique et que, à cause des actionnaires, le public participera plus directement à la direction d'une entreprise privatisée. Théoriquement, vous possédez les actions et vous influencez la société. En réalité, vous possédez les actions et vous avez moins de contrôle sur la société.

Une société d'État est exploitée dans l'intérêt de sa clientèle, nationale ou provinciale. Une société privée est exploitée pour satisfaire ses propres intérêts et ceux de ses actionnaires immédiats. Ceux-ci sont presque toujours les personnes les plus riches de notre société. Les quelques actions détenues ici et là dans le système par des Canadiens ordinaires ne veulent virtuellement rien dire et ne rapportent pratiquement rien. Quand on vend une société d'État rentable, on renonce à une entreprise axée sur la communauté qui relie tous les contribuables.

On suppose que les sociétés d'État coûtent de l'argent aux contribuables et qu'on doit les vendre pour diminuer la dette. Prenons des exemples, et la Saskatchewan en regorge. J'ai tendance à considérer ce jeu de privatisation comme un exercice, comme une partie de Monopoly, la grande illustration du travail des capitaux privés. Le jeu de Monopoly a pour objet d'établir une base d'où les recettes proviennent et grossissent. Personne n'a jamais gagné une partie de Monopoly en vendant ses avoirs. Quand on annonce qu'on vend ses propriétés et ses hôtels, les autres joueurs savent que c'est fini pour vous. C'est ce qui s'est passé en Saskatchewan. On a vendu ce qui produisait des recettes et on a gardé ce qui coûtait de l'argent. La Saskatchewan, en vendant ses sociétés d'État, vendait ce qu'il y a de plus cher sur le tableau du Monopoly. Elle a vendu ses avoirs et a laissé les autres gagner la partie.

Il ne faut pas laisser le gouvernement fédéral commettre les mêmes erreurs. En même temps que la Saskatchewan liquide son actif, le déficit provincial continue d'augmenter. La province a maintenant une dette de 4 milliards de dollars après avoir privatisé Sask Oil, the Potash Corporation, the Prince Albert Pulp Company, Sask Minerals et une partie de Sask Tel, pour ne donner que quelques exemples. On menace de privatiser Sask Energy et le programme d'assurance publié du gouvernement de la Saskatchewan. On liquide la province mais sans payer les dettes.

La privatisation n'est évidemment pas la solution, tout comme les sociétés d'État ne sont pas la source du problème. Le gouvernement doit être prêt à admettre qu'il a commis une erreur en ce qui concerne Petro-Canada et plusieurs autres sociétés d'État. Petro-Canada, Air Canada et la Société canadienne des postes devraient toutes être des sociétés d'intérêt public qui ont un rôle social, politique et économique à jouer, rôle qui est actuellement négligé et que l'entreprise privée n'assumera pas.

Petro-Canada, tout comme Air Canada, la Société canadienne des postes et d'autres entreprises, doit être ouverte, responsable et sensible aux besoins des autres. Elle doit rendre compte de ses décisions, tout comme n'importe quel gouvernement. Une société d'État constitue, pour le contribuable, une façon d'assurer son avenir. Cet avenir pourrait être un emploi, un revenu, une qualité de vie ou un environnement sûr.

Petro-Canada a un rôle important à jouer dans l'avenir de ce pays. Nous ne pouvons nous permettre d'abandonner cet investissement dans le simple but de satisfaire les rêves idéologiques des conservateurs et des grosses sociétés.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail et ministre d'État (Transport)): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de The Battlefords—Meadow Lake qui critiquait fortement l'entreprise privée et le rôle qu'elle joue sur le marché.

J'aimerais lui lire un extrait de la revue *Economist* qui dit:

> M. John Moore, ministre du Trésor. . .

du Royaume-Uni.

> . . .responsable de la privatisation, soutient que l'expérience aura sûrement prouvé aux consommateurs que l'État est tout aussi porté à abuser d'une situation de monopole que le propriétaire privé.

L'article se poursuit:

> Il devrait le savoir, car son ministère a presque machinalement forcé les services de gaz, d'électricité et d'eau à imposer aux consommateurs des prix plus élevés que ne le jugeait nécessaire et justifié le président de l'industrie.»

Vous voyez, ce n'était pas de la faute de l'entreprise privée. Les exemples montrent que l'État abuse tout autant des consommateurs. Alors, ne soyons pas trop durs envers l'entreprise privée. Les faits sont là. On n'a qu'à regarder ce qui se passe au Canada.

Je voudrais donc demander au député s'il sait qui a fait la déclaration suivante: «Dans certains secteurs, dans certaines circonstances, la prise de contrôle par le gouvernement est tout à fait justifiée, mais dans d'autres secteurs de l'économie, l'étatisation irait certainement à l'encontre du but recherché, ce ne serait qu'un énorme investissement de deniers publics qui ne rapporterait que très peu. Si nous voulons, dans notre démocratie, que les travailleurs et la population en général participent davantage à la vie de l'entreprise et de l'économie, alors il ne faut pas croire que faire du gouvernement un actionnaire unique est la solution au problème.» Je ne pense pas que le député sache qui a fait cette déclaration.

Je me ferai un plaisir de le lui apprendre. Il s'agit de M. Bob Rae, premier ministre de l'Ontario.

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie le député. Je ne connais pas la réponse à sa question. Mais pendant que j'écoutais les propos qu'il citait, je me suis dit que tout bon néo-démocrate aurait pu faire une telle affirmation. Je suis donc content d'entendre le député d'en face dire que c'est au nouveau premier ministre de l'Ontario que nous devons ce sage commentaire.

Je voudrais citer également les propos d'une autre personne, monsieur le Président. Il s'agit de notes que j'ai tirées de l'ouvrage de 1987 de Walter Stewart sur les sociétés d'État. Il prétend que le pire, pour une société d'État, est, premièrement, de se faire financer par les contribuables sans avoir à rendre de comptes au Parlement. Deuxièmement, c'est de ne pas avoir de responsabilité sociale ou politique. Et troisièmement, c'est d'être une entité dont le coeur et la tête ne sont pas au diapason.

M. Stewart parlait des sociétés d'État en général, mais ce qu'il disait peut s'appliquer également au type de politique qu'un gouvernement acquis au secteur privé pourrait pratiquer dans la gestion d'un bureau de poste, d'une compagnie aérienne ou, dans le cas qui nous intéresse, d'une compagnie productrice d'énergie.

Petro-Canada, Air Canada, la Société canadienne des postes sont les sociétés qui servent les intérêts des Canadiens et qui doivent rendre compte de leurs activités. Elles doivent le faire en tout temps et c'est seulement par l'entremise du Parlement qu'elles sont comptables au peuple canadien.

Une compagnie privée qui exploite Petro-Canada peut faire toutes les erreurs possibles et imaginables sans que les Canadiens puissent intervenir pour la ramener à l'ordre, mais le gouvernement qui administre ce secteur grâce à cette société d'État doit rendre compte de son administration tous les deux, trois ou quatre ans, voire, que Dieu nous en préserve, tous les cinq ans aux élections générales qui sont l'occasion pour les Canadiens de soupeser les capacités de gestionnaire de ce gouvernement qui est à leur service. Je crois que l'obligation de rendre des comptes répond à la question du député.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi qui permettra au gouvernement de vendre des actions de Petro-Canada au public.

Je tiens à assurer aux députés et aux Canadiens qu'il n'est pas nécessaire que Petro-Canada appartienne au Trésor public pour que nous puissions établir des objectifs gouvernementaux. Tout au contraire, la privatisation de Petro-Canada l'aidera directement et indirectement à atteindre plusieurs objectifs en matière de politique énergétique.

Depuis sa création en 1974, Petro-Canada a subi plusieurs métamorphoses. Très modeste à l'origine, elle est devenue la plus grande entreprise pétrolière canadienne, solidement établie dans tous les segments de l'industrie, qu'il s'agisse d'exploration, d'extraction, de raffinage, de commercialisation ou de distribution. Si la société est ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit largement à la politique du gouvernement et partiellement aux possibilités du marché.

• (1650)

Au début, le rôle de Petro-Canada était défini par le gouvernement du jour, la société étant au service de la politique du gouvernement. Elle devait remplir certaines fonctions considérées comme souhaitables pour des motifs énergétiques. Pour exercer ces fonctions, elle a été investie des pouvoirs nécessaires et a reçu des fonds du Trésor public.

Un an après l'arrivée au pouvoir du Parti progressiste conservateur, au début de 1985, Petro-Canada a été investie d'un mandat commercial. Depuis, le gouvernement n'a jamais joué de rôle direct dans le fonctionnement quotidien de la société et Petro-Canada a organisé ses activités commerciales de manière à accroître le rendement des investissements de ses actionnaires.

Dans une large mesure, les structures actuelles et la situation financière de Petro-Canada découlent de son mandat initial et de son modèle de développement. L'avenir de Petro-Canada dépend en grande partie de sa capacité de se procurer les capitaux dont elle aura besoin pour sa croissance et pour s'affirmer davantage comme l'actrice importante et dynamique de l'industrie pétrolière canadienne qu'elle est devenue.

Je pense qu'il serait utile, mais pas très édifiant, de voir comment le rôle de Petro-Canada a évolué avec le temps. La société a été créée par les libéraux en 1975 en réaction au contexte énergétique et économique de l'époque. Le mandat de Petro-Canada devait être, à l'origine, de s'efforcer d'accroître les sources d'approvisionnement en pétrole dont disposait le Canada par la prospection de nouveux gisements conventionnels de pétrole et de gaz et par la stimulation de la mise en valeur des sables bitumineux et des réserves de pétrole lourd; d'affirmer le rôle du Canada dans le secteur en en faisant un propriétaire et un exploitant majeur, par des opérations conjointes avec d'autres acteurs du domaine; de servir d'intermédiaire du gouvernement dans les transactions entre États; et d'être l'oeil du gouvernement sur l'industrie afin d'aider à évaluer les réserves nationales et de tenir le gouvernement informé sur tout ce qui concerne le secteur.

Entre 1975 et 1984, Petro-Canada a connu une expansion rapide, tant dans ses activités en amont qu'en aval. Petro-Canada a pu entrer dans les activités en aval en achetant Pacific Petroleums. Cette acquisition constituait une maigre contrepartie des investissements à haut risques et à long terme que Petro-Canada avait faits à la demande du gouvernement. L'implantation de la société dans les domaines du raffinage et de la mise en marché a permis de générer une entrée de fonds régulière pouvant servir au financement de projets à plus long terme.

Les mesures prises au cours de cette période ont établi Petro-Canada comme un producteur important, occupant une part non négligeable du marché dans tout le Canada, mais à quel coût! Petro-Canada a acquis Pacific Petroleums aux prix d'un milliard et demi, en 1978 et 1979; la société a acheté Petrofina Canada Inc. et BP Refining and Marketing Limited, pour environ deux milliards, entre 1981 et 1983. À la fin de 1984, le gouvernement fédéral avait investi 4,3 milliards dans Petro-Canada, pour en faire un élément majeur de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Ces 4,3 milliards sont allés grossir la dette nationale. Avec l'intérêt, je suis sûr que cela nous a coûté beaucoup plus que six milliards. Et certains députés d'en face voudraient qu'on laisse cette dette prendre encore de l'ampleur.

À la fin des années 1970, Petro-Canada a également négocié, à titre de représentante de l'État, son premier et unique marché important pour l'achat de pétrole d'un autre pays. Une entente a été conclue avec Pemex, la

pétrolière nationale du Mexique, afin qu'elle fournisse jusqu'à 100 000 barils de pétrole brut par jour à Petro-Canada.

Cette entente a causé des problèmes. C'est une façon de dire que ce fut un désastre. Comme cette quantité dépassait largement la demande canadienne de pétrole brut de cette qualité, on a finalement modifié l'entente pour réduire le volume d'achat de Petro-Canada. Nous avons laissé le contrat venir à expiration sans le renouveler, ce qui est une autre façon de dire que nous avons manoeuvré pour nous en sortir. Il est finalement devenu évident au cours de cette période que plusieurs des objectifs premiers de la politique gouvernementale qui avaient entraîné la création de Petro-Canada n'étaient plus aussi importants qu'on l'avait d'abord cru, on mettait même en doute leur bien-fondé.

À l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, en 1984, on a assisté à des changements importants sur les marchés internationaux de l'énergie. Les prix plus élevés au cours des années 1970 et au début des années 1980 avaient modifié en profondeur le marché mondial du pétrole. Les mesures d'économie et de remplacement du pétrole avaient fortement réduit la demande et beaucoup de nouvelles sources pétrolifères, non liées à l'OPEP, commençaient d'être exploitées. Au Canada, le gouvernement a également adopté une politique énergétique davantage axée sur le marché, une politique basée sur la conviction que les forces qui s'exercent dans un marché concurrentiel peuvent avoir des effets positifs sur les prix, l'investissement, le commerce et la croissance. Ces nouvelles conditions, dont on ne peut que se féliciter, imposaient de donner un rôle différent à Petro-Canada.

Le gouvernement était en même temps convaincu de la nécessité d'une approche différente dans le secteur de l'énergie. Il était clair qu'en matière de développement des approvisionnements énergétiques, l'intérêt public n'imposait pas à l'État de posséder sa propre société pétrolière. Beaucoup de travaux de prospection de Petro-Canada dans les régions domaniales, qui étaient financés en grande partie par des subventions fédérales directes, n'ont pas abouti à une exploitation commerciale. Le gouvernement pouvait mieux assurer l'expansion de l'approvisionnement et de la participation des investisseurs canadiens à l'industrie en établissant un climat d'investissement stable et favorable. Il était également clair que le rôle de Petro-Canada comme intermédiaire entre l'État et le reste de l'industrie n'était pas utile puisque le gouvernement pouvait tirer d'autres sources les renseignements dont il avait besoin pour élaborer sa politique énergétique. D'une façon générale, il était devenu évident que l'intervention directe de l'État dans le marché pétrolier intérieur était souvent improductive et extrêmement coûteuse pour les contribuables.

En conséquence, le gouvernement a décidé au début de 1985 de donner à Petro-Canada un mandat commercial, imposant à la société de fonctionner sur une base concurrentielle en appliquant les bonnes pratiques de l'industrie. Elle devait organiser ses opérations et ses investissements de façon à augmenter l'avoir de ses actionnaires et ses propres revenus. Petro-Canada l'a fait dans une indépendance presque complète du gouvernement, dont le rôle se limitait à lui donner des lignes directrices formulées en termes très généraux, dans le cadre de l'examen annuel par le Cabinet du plan d'affaires et du budget d'immobilisations de la société. Bref, Petro-Canada a été assujettie à la plupart des règles imposées aux entreprises privées fonctionnant dans un environnement commercial, sauf qu'elle n'avait pas à faire face au marché pour obtenir son capital social.

Les députés n'auront sans doute pas de difficulté à admettre que Petro-Canada demeure la plus grande société pétrolière canadienne. Depuis que notre gouvernement a assumé ses fonctions, il a veillé, à titre d'actionnaire, à ce que la société joue un rôle fort et positif dans le secteur, investissant dans les projets commercialement exploitables et stimulant les activités ayant de vastes retombées économiques dans tout le pays.

Depuis qu'elle fonctionne dans le cadre de son nouveau mandat, Petro-Canada a continué à investir activement dans le secteur pétrolier et gazier. Elle a participé à la découverte du champ de pétrole extracôtier de Terra Nova, elle a racheté les éléments d'actif de raffinage, de mise en marché et de distribution de Gulf, elle a annoncé des projets de diversification de son activité dans tous les secteurs d'aval de la chaîne de traitement des hydrocarbures. Elle a continué, avec ses partenaires, à négocier les conditions d'exploitation commerciale des mégaprojets dans lesquels elle a des intérêts.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député. Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Domm (Peterborough) propose: Que le projet de loi C-210, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la Cour suprême (*habeas corpus*), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, nous sommes nombreux à la Chambre des communes à avoir eu la chance, pendant de nombreuses années, de faire des propositions en vue de modifier notre Loi sur l'extradition. Des groupes d'intérêt ont soutenu ces efforts—en en mentionnant un, je risquerais d'oublier les autres—qui sont venus à la Chambre des communes remettre plus de 105 000 lettres au ministre de la Justice de l'époque, l'honorable Doug Lewis.

Il y a également eu des pétitions signées par 97 000 personnes en tout demandant la simplification de notre processus d'extradition, pétitions qui ont été présentées à la Chambre par 47 députés des quatre coins du Canada.

Je vais profiter des 20 minutes qui me sont accordées pour faire l'historique du problème, expliquer comment je voudrais que la situation évolue et décrire ce que réclament du gouvernement tant l'ensemble des Canadiens que les Américains dont les gouverneurs de différents États, j'y reviendrai brièvement, se sont faits les porte-parole.

C'est pour moi un honneur, comme simple député, de présenter l'un des projets d'initiative parlementaire les plus populaires sur lesquels il m'ait été donné de travailler.

Que les choses soient bien nettes. Notre gouvernement permet à des gens qui ont fui un autre pays d'échapper à la justice de cet autre pays, d'échapper à la peine capitale dans cet autre pays. Nous avons des exemples des deux cas, Charles Ng et Joseph Kindler, qui ont fui les États-Unis pour trouver refuge au Canada afin d'échapper, à nos frais, à la justice américaine.

Nous consacrons non seulement jusqu'à 70 000 $ par année pour les isoler des autres détenus qui pourraient attenter à leur vie, mais nous payons tous les frais entraînés par les poursuites visant à les renvoyer aux États-Unis. Nous payons aussi leurs frais en tant que détenus comme suspects dans certains cas ou de condamnés à mort dans d'autres, nous réglons tout ce qu'il en coûte pour les défendre conformément à notre charte des droits en leur permettant de chercher refuge au Canada contre des poursuites aux États-Unis.

Réfléchissez bien à cela, puis songez un instant au cas de Charles Ng. Je sais que cela répugne à beaucoup de monde, mais il le faut.

En 1984-1985, Charles Ng est présumé avoir kidnappé et assassiné 11 personnes en Californie. En juin 1985, il fuit au Canada par le poste-frontière de Windsor, en Ontario, et se rend jusqu'à Calgary. Le 6 juillet 1985, Ng tente de dévaliser un magasin de la Baie d'Hudson du centre-ville de Calgary et, dans la tentative, tire un gardien de sécurité dans une main et est arrêté par la police. En décembre de la même année, il est reconnu coupable de tentative de vol à main armée, d'assaut grave et d'usage illégal d'une arme à feu. Il est condamné à quatre ans et demi de détention au pénitencier de Prince-Albert, en Saskatchewan.

En février 1987, les autorités américaines demandent que Charles Ng soit extradé dans l'État de la Californie pour y répondre de 25 chefs d'accusation. Suivent plus de 18 mois de querelles juridiques.

En octobre et novembre 1988, le procès d'extradition a lieu à Edmonton, en Alberta, et M^me^ le juge Marguerite Trussler, de la Cour du banc de la reine de l'Alberta, juge qu'il existe suffisamment de preuves pour justifier l'extradition de Ng à l'égard de 19 des 25 chefs d'accusation portés contre lui en Californie, dont 12 accusations de meurtre.

Comme si ce n'était pas suffisant, le 3 février 1989, un jugement est rendu sur le renvoi du bref d'*habeas corpus* par le juge Paul Chrumka, de la Cour du banc de la reine de l'Alberta. Chrumka maintient le jugement de Trussler voulant qu'il y ait amplement de preuves pour extrader Ng. Celui-ci en appelle de ce jugement, à nos frais, à la Cour d'appel de l'Alberta. Le 2 mai 1989, les trois juges de la Cour d'appel de l'Alberta confirment aussi l'ordre d'extradition. L'avocat de Ng, maître Donald MacLeod, a 60 jours pour déposer une motion demandant à la Cour suprême du Canada d'entendre l'affaire. La motion est déposée à la Cour suprême en juin 1989. Le 31 août 1989, la Cour suprême décide de ne pas entendre l'appel de Ng.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Burnaby—Kingsway a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'hésite à interrompre mon collègue du Peterborough, mais j'ai une objection très sérieuse à formuler sur la façon dont le député parle à la Chambre d'une affaire qui est toujours devant les tribunaux. Le député sait que, le 8 juin dernier, la ministre de la Justice a soumis la question de l'extradition de Charles Ng directement à la Cour suprême du Canada. Que je sache, la Cour suprême ne s'est pas encore prononcée sur cette affaire.

Une tradition de longue date à la Chambre interdit de discuter d'une cause comme celle-ci dont la Cour suprême du Canada est saisie.

Je sais que la Loi sur l'extradition préoccupe le député, comme nous tous, mais je demande à la présidence de mettre le député en garde contre les allusions à une cause en cours d'instance.

Le président suppléant (M. Nicholson): Le député de Peterborough voudrait répondre au rappel au Règlement.

M. Domm: Je m'attends, monsieur le Président, à ce que le député qui a invoqué le Règlement m'interrompe tout au long de mon discours. Je sais qu'il y a un conflit entre lui et moi parce que j'ai tenté de faire adopter cette mesure rapidement. Je sais que, contrairement aux libéraux et aux conservateurs, il refusera que cette mesure législative soit renvoyée pour étude au comité.

Voilà le contexte de l'objection du député qui a appuyé les quatre recommandations que tous les partis ont présentées à l'unanimité, dont l'une visait à supprimer le recours à la Cour suprême. Je ne voudrais pas que le temps que je prends en ce moment pour répondre au rappel au Règlement soit pris sur le temps qui m'est alloué pour parler du projet de loi. Si le député désire poser des questions, je veux bien y répondre tant et aussi longtemps que la Chambre voudra discuter de ce sujet. Je ne laisserai pas un homme qui est ouvertement contre l'idée d'écourter les procédures d'extradition aux États-Unis de personnes reconnues coupables. . .

Le président suppléant (M. Nicholson): Sur le même rappel au Règlement, le député de Burnaby—Kingsway.

M. Robinson: Monsieur le Président, je veux être très clair. Ce rappel au Règlement ne doit en aucune façon empiéter sur le temps de parole du député de Peterborough. J'accepte volontiers que le député prenne le temps qu'il lui faut pour discuter de ce rappel au Règlement. Comprenons-nous bien, je suis complètement d'accord avec le député.

À cet égard, je cite le commentaire 335 de *Beauchesne* qui établit ce qui suit:

> On attend des députés qu'ils évitent d'évoquer des questions en instance devant les tribunaux ou les cours dites «d'archives». Cette convention a pour but de protéger à la fois les parties aux affaires en instance d'introduction ou de jugement et toutes les personnes qui risquent d'être touchées par la conlusion d'une action en justice. Il s'agit là d'une contrainte à laquelle la Chambre s'assujettit elle-même dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

Enfin, monsieur le Président, je fais remarquer qu'il est particulièrement important que cette convention s'applique dans le cas de causes criminelles. Comme le rappelle le commentaire 336:

> 1) La convention en question a été appliquée *ne varietur* aux affaires pendantes devant les tribunaux répressifs.

Monsieur le Président, il est très important que la Chambre reconnaisse qu'il faut appliquer et observer cette convention. Bien sûr, je répète que je ne veux pas écourter le temps normalement attribué au député pour débattre de la question et non de cette objection en particulier.

Le président suppléant (M. Nicholson): Sur le même rappel au Règlement, je donne la parole au député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Monsieur le Président, je sais que le député de Burnaby—Kingsway a fait ce rappel au Règlement avec les meilleures intentions du monde. D'un point de vue strictement théorique, il a tout à fait raison. Je suis d'accord avec lui, mais je crois qu'une mise en garde s'impose cependant sur un point.

J'ai entendu le député de Peterborough et, selon moi, il s'est contenté d'exposer les faits qui sont du domaine public. Il n'a aucunement discuté du bien-fondé de la cause, puisqu'il s'agit d'une affaire criminelle. Il a simplement énuméré les événements publics entourant cette affaire.

• (1710)

Je crois qu'il s'agit tout au plus d'une infraction technique au Règlement. Par conséquent, je proposerais que nous laissions le député terminer son exposé.

S'il y dérogeait pour examiner le fond de l'affaire, il serait parfaitement justifié, j'en conviens, d'invoquer le Règlement. Reste que, tant qu'il se borne à énumérer les événements publics connexes, le député ne viole pas l'esprit du Règlement. J'espère donc pouvoir l'écouter jusqu'au bout.

M. Riis: Monsieur le Président, j'hésite à soulever ce point, mais nous savons tous que le Président est le serviteur de la Chambre et qu'il doit toujours être en mesure de donner une opinion juste et impartiale.

Cela porte à se demander si le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice devrait occuper le fauteuil quand nous débattons de questions de cette nature. Je ne voudrais vraiment pas couper les cheveux en quatre, mais je sais qu'on peut procéder autrement. Je tiens néanmoins à souligner que je vois un problème, un problème d'image en tout cas, dans le fait que le secrétaire parlementaire dirige le débat sur une question aussi importante que celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Nicholson): J'ai entendu le député. J'aurais espéré que ma position de secrétaire parlementaire donne un plus grand poids à une décision particulière à ce sujet.

J'ai entendu ce qu'a dit le député et, pour prendre les points les uns après les autres, cette intervention, ce rappel au Règlement, ne sera pas décomptée du temps attribué au député.

Je pense que le député de Burnaby—Kingsway a fort bien exposé les règles qui nous gouvernent, mais je dois admettre également, comme le député de Kingston et les Îles, que ce que j'ai entendu jusqu'à présent était une récitation de faits publics relatifs à ce cas particulier. En même temps, j'avertis le député que la convention dont il parle dans son rappel au Règlement est une contrainte volontaire pour les députés et j'espère qu'il s'en souviendra dans les observations qui lui restent à faire.

Le député de Peterborough.

M. Domm: Monsieur le Président, je ne prendrai pas plus de temps pour ce rappel au Règlement et je vais en revenir au contenu de mes remarques, c'est-à-dire continuer à lire le casier judiciaire de Charles Ng.

L'avocat de Ng, M. Donald MacLeod, avait 60 jours pour déposer une motion demandant à la Cour suprême du Canada d'entendre son cas. La motion a été déposée à la Cour suprême en 1989. Le 31 août 1989, la Cour suprême décidait qu'elle n'entendrait pas l'appel de Ng. Le ministre de la Justice, maintenant ministre des Transports, a signé un mandat d'extradition le 26 octobre 1989, sans demander l'assurance que la peine de mort ne serait pas imposée. L'avocat de Ng a indiqué qu'il interjetterait appel de la décision du ministre devant la Cour fédérale du Canada, division de première instance, et M. Mac Leod a dit également que le plus tôt que la Cour fédérale pourrait entendre son appel était juin 1990, qu'il faudrait deux semaines pour entendre tous les témoins et qu'une décision ne serait probablement pas rendue avant l'automne 1990.

Le 8 juin 1990, la ministre de la Justice annonçait qu'elle renvoyait le cas de Ng directement à la Cour suprême pour décision. Une copie de la demande est jointe à mes notes pour impression dans le hansard. Le 1er octobre 1990, l'affaire n'avait toujours pas été inscrite à la Cour suprême pour que l'on puisse fixer une date pour les audiences.

Ce que je voudrais faire, c'est vous lire l'une de mes principales inquiétudes au sujet de cette question de l'extradition des condamnés ou des présumés condamnés. Je cite le *Ottawa Citizen* du 13 juin 1990:

> Charles Ng, qui est recherché pour de nombreux meurtres en Californie et qui se bat pour ne pas être extradé, doit terminer cette semaine une peine de prison de quatre ans et demi au Canada.
>
> Cependant, son avocat déclarait mardi que Ng est sûr de rester derrière les barreaux—en dépit de l'expiration formelle de sa peine—pendant que la Cour suprême du Canada étudie son cas.

Je vais maintenant passer à une autre situation pour faire comprendre qu'il est urgent de nous débarrasser du système que nous avons au Canada, un système judiciaire à deux voies pour les gens qui fuient la justice de leur propre pays. Ils peuvent venir au Canada et bénéficier de plus de recours au sein du système judiciaire canadien qu'un citoyen canadien ne pourrait en obtenir en pareille situation.

Je me permets de vous rappeler que nous avons maintenant sept recours pour les gens dont j'ai parlé, et d'autres; d'abord l'audience en matière d'extradition; deuxièmement, obtenir un bref d'*habeas corpus*; troisièmement, interjeter appel devant la cour d'appel provinciale compétente; et quatrièmement, interjeter appel devant la Cour suprême. Si le ministre de la Justice décide de signer la demande d'extradition, ils peuvent en appeler de la décision du ministre devant la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada. Ensuite, sixième recours, ils peuvent ensuite interjeter appel devant la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada. Et il leur est enfin possible d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada. Personne à la Chambre des communes ne peut me citer l'exemple d'un citoyen canadien qui pourrait bénéficier aujourd'hui au Canada de sept recours judiciaires pour échapper à la justice aux États-Unis.

Je vais vous rappeler ce que certains ministres de la justice ont dit à ce sujet. Voici ce que l'honorable Doug Lewis disait à Washington le 24 janvier 1990:

> Il incombe à tous les pays de faire en sorte que les présumés criminels d'un pays ne considèrent pas d'autres pays comme des refuges. Nous devons donc nous efforcer de faire en sorte que nos ententes d'extradition répondent bien aux besoins actuels. Il semble maintenant qu'un processus à deux voies se dessine ou a été effectivement établi au Canada. La première voie consiste dans les audiences judiciaires visant à déterminer si l'extradition peut être accordée pour le crime dont le fugitif est accusé, et dans les appels subséquents. La deuxième comporte un contrôle judiciaire de la décision du ministre de la Justice par la Cour fédérale du Canada, assorti de la possibilité d'un appel à la Cour d'appel fédérale et finalement à la Cour suprême du Canada.

Sans citer davantage le discours qu'il a fait à Washington à une conférence de la Society for the Reform of Criminal Law, on sait que le ministre et ses prédécesseurs, et aussi la ministre actuelle, conviennent tous que nos lois sur l'extradition doivent être modifiées.

Plus précisément, je voudrais parler un instant d'un autre genre de personne qui arrive au Canada afin de fuir la justice américaine. Il s'agit du cas de Joseph Kindler, condamné à mort aux États-Unis.

Permettez-moi de décrire à nouveau ce cas. Après s'être échappé des États-Unis, ce condamné à mort se trouve depuis six années au moins dans notre pays et relève de notre système judiciaire. Grâce à la signature du ministre, son appel va être entendu par la Cour suprême du Canada.

Mon projet de loi vise tout simplement à accélérer la procédure judiciaire visant ces suspects ou ces condamnés. Il leur permet les choses suivantes: tout d'abord, ils peuvent avoir une audience en matière d'extradition et une autre en matière d'*habeas corpus.* Puis, s'ils souhaitent en appeler du jugement d'*habeas corpus*, ils ont le droit d'aller directement à la Cour d'appel fédérale où leur cause est entendue non pas par un juge provincial, mais par trois juges fédéraux. Il s'agit de l'appel d'un ordre d'extradition dans la mesure où le ministre signe et approuve d'abord la demande. En d'autres termes, il signe l'ordre d'extradition.

• (1720)

Ils passent alors directement de l'audience en matière d'*habeas corpus* à la Cour d'appel fédérale qui se compose de trois juges. S'ils perdent leur cause devant la Cour fédérale d'appel, ils ont le droit, en vertu de mon projet de loi, de demander l'autorisation de faire appel devant la Cour suprême du Canada. Tel est l'objet de mon projet de loi qui, très simplement, leur donne ces cinq étapes et n'en élimine que deux. Il élimine l'étape de la cour d'appel provinciale pour les amener directement aux cours fédérales. Il élimine la première voie et permet d'aller directement de la Cour d'appel fédérale à la Cour suprême du Canada.

C'est un projet de loi très indulgent que j'aimerais bien voir adopter. Mais ce que j'aimerais voir se réaliser n'est pas toujours possible dans un gouvernement, car nous avons une charte des droits qui garantit une audience en vertu de l'*habeas corpus*. Je ne veux pas supprimer cette disposition, car j'irais à l'encontre de la charte.

Cependant, rien ne dit qu'on ne peut pas envisager cela, car l'article 1 de la charte prévoit qu'on peut supprimer une garantie de ce genre à condition qu'on la remplace par une meilleure disposition. À mon avis, ce projet de loi prévoit une disposition qui est meilleure. Celle-ci autorise la personne arrêtée à se rendre directement devant une cour d'appel fédérale composée de trois juges après l'audience d'*habeas corpus*, si elle le désire. Elle peut également en appeler devant la Cour suprême du Canada.

Avec le genre de cas dont nous devons tenir compte et avec l'appui que nous avons, en tant que députés, pour étudier un projet de loi qui accélérerait ce processus, qu'on pense au bon côté de la chose et aux victimes des États-Unis qui tentent d'amener devant les tribunaux américains des fugitifs comme ceux que j'ai mentionnés.

Je vous lis un extrait du *Toronto Star* du 18 mai.

> . . .les familles d'au moins 12 hommes, femmes et enfants américains assassinés—des victimes de tortures qui ont été battues, violées, tuées et dont les corps ont plus tard été incinérés ou enterrés. Des enquêteurs ont retrouvé des os et des parties des corps dans une ferme isolée du comté de Calaveros, à l'extérieur de San Francisco. Les corps d'autres victimes n'ont jamais été retrouvés.
>
> Pas de funérailles, pas d'adieux spirituels pour leurs familles, le dernier lieu de repos de leurs proches étant inconnu.
>
> Essayant en vain de retenir ses larmes. . .

. . .un parent d'une des 12 victimes qui a visité Ottawa en mai 1989. . .

> . . .a dit à quel point sa famille avait souffert de ne pas pouvoir donner une sépulture convenable à son fils.
>
> Brenda, sa fille de 20 ans, Lonnie, son petit-fils d'un an et Lonnie Bond, son gendre, étaient également parmi les victimes assassinées. Il existe même un film qui montre sa fille, menottes aux poignets et enchaînée, suppliant pour qu'on lui rende son bébé. Le corps de l'enfant n'a jamais été retrouvé et O'Connor a encore une lueur d'espoir qu'il est toujours en vie, quelque part.

Le déni de justice est une analyse très injuste à faire dans cette affaire, mais il est réel. Les témoins de ces meurtres présumés ne peuvent pas être entendus pendant que nous détenons ces gens dans nos prisons en attendant leur extradition.

J'espère que la Chambre jugera bon de renvoyer ce projet de loi au comité pour lui apporter rapidement des amendements techniques ou tout autre amendement permis dans notre système d'initiatives parlementaires, et qu'il reviendra le plus tôt possible à la Chambre des communes pour l'étape du rapport et le vote en troisième lecture.

Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des inquiétudes des Canadiens à ce sujet.

Pour terminer, je pense que les gouverneurs de la Californie et de l'Ohio ont dit des choses très valables en essayant de trouver une solution à ce problème.

Une partie de leurs commentaires portait sur le déni de justice. Voici un extrait d'une lettre du bureau du gouverneur de l'Ohio datée du 5 mai 1989:

> Comme vous le savez, Charles Ng est recherché par la Californie sous dix-neuf chefs d'accusation au criminel, notamment des cambriolages, des enlèvements et douze meurtres. Sa cause en extradition est actuellement dans le système judiciaire canadien au niveau provincial.
>
> J'appuie sans réserve l'extradition de Charles Ng en Californie où il fera l'objet de poursuites pour les actes de violence dont il est accusé [. . .]M. Ng devrait être extradé en Californie non seulement pour y subir son procès, mais pour que les familles des victimes puissent enfin savoir ce qui est arrivé à leurs proches.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires du député de Peterborough sur le projet de loi C-210.

Je suis d'accord avec lui, il faut modifier la loi, car il y a déjà trop longtemps que nous attendons des changements aux procédures d'extradition.

Il a fait allusion à quelques cas. Plus que toute autre, l'affaire Ng illustre parfaitement la situation actuelle, mais nous avons eu beaucoup de cas qui prouvent que les procédures d'extraditon au Canada sont vraiment dépassées et doivent être changées.

Cela ne veut pas dire que, dans les causes ordinaires, les cas d'extradition sont vite réglés. Il s'agit parfois d'affaires banales, mais dans les cas de meurtre ou d'acte criminel, la personne que le gouvernement veut extrader va certainement interjeter appel, ce qui peut prendre beaucoup de temps.

Comme le député de Peterborough l'a rappelé, le 24 janvier dernier, le ministre de la Justice a dit que cette loi lui causait du souçi et qu'il avait l'intention de l'examiner au cours des mois suivants. C'était en janvier, nous sommes en octobre et le gouvernement n'a encore rien fait. Ce n'est pas bien. Comme le gouvernement semble être paralysé, j'aimerais qu'un comité législatif examine de près le projet de loi de mon collègue.

Mon parti veut qu'un comité législatif soit saisi de cette mesure. Nous ne prétendons pas qu'elle est parfaite, qu'elle répond à tous les besoins ou qu'elle nous satisfait complètement, mais c'est la seule qui nous permette d'en discuter et de proposer des dispositions législatives plus modernes afin de régler cette question qui devient de plus en plus importante.

Au nom de mon parti, je recommande que la question soit renvoyée à un comité législatif.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur la très importante question de la Loi sur l'extradition au Canada.

Je veux seulement reprendre le point qu'a fait valoir le dernier intervenant, soit le député de Cape Breton—The Sydneys, sur ce qui pose réellement un problème ici. Le vrai problème, monsieur le Président, c'est certes que le député conservateur de Peterborough en veut à son propre gouvernement et notamment à la ministre de la Justice.

• (1730)

Il s'agit de la ministre de la Justice qui a promis, il y a de cela des mois, qu'elle ferait effectivement quelque chose sur la question de l'extradition. Lorsqu'elle a comparu devant le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, on lui a demandé quelles modifications pourraient être apportées à la Loi sur l'extradition. En fait, monsieur le Président, ce ne sont pas que les députés d'un seul parti qui l'ont interrogée là-dessus, mais les députés des trois partis représentés au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

La ministre de la Justice s'est dite préoccupée par cette question et a déclaré qu'elle l'examinerait. Nous sommes à la fin d'octobre, monsieur le Président, et rien n'a été fait.

Si le gouvernement conservateur veut sincèrement modifier la Loi sur l'extradition, pourquoi ne présente-t-il pas un projet de loi? Pourquoi le député de Peterborough ne convainc-t-il pas la ministre de la Justice d'agir à ce sujet? Pourquoi présente-t-il maintenant un projet de loi qui a été rédigé il y a longtemps et qui ne tient pas compte des recommandations du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général sur cette question cruciale de l'extradition?

Mon collègue de Cap-Breton-The Sydneys demande que nous renvoyions le projet de loi au comité où nous pourrons l'étudier.

Le problème, c'est que nous l'avons fait. C'est exactement ce que nous avons fait. Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a bien étudié toute la question de l'extraditon. Nous avons entendu énormément de témoignages de personnes qui ont soigneusement examiné la question. Nous avons pris connaissance des notes d'information préparées par la Bibliothèque du Parlement sur l'extradition. Au terme de ce long processus et après mûre réflexion—le député de Peterborough doit s'en rappeler, pour avoir lui-même pris part aux audiences—le Comité permament de la Justice et du Solliciteur général a présenté un rapport unanime à la Chambre.

Pourquoi la ministre de la Justice ne tient-elle pas compte des changements que le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a recommandés à l'unanimité? Le député de Peterborough vient de faire part à la Chambre de préoccupations dans ce domaine, et le député de Cap-Breton—The Sydneys dit qu'il faut étudier la question plus à fond. Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président.

Le député de Peterborough, le porte-parole libéral pour la justice et un représentant de mon parti se sont penchés sur la question. Le moment est venu de passer aux actes. Les Canadiens ne veulent plus entendre parler d'études, ni de réunions de comités. Ils veulent de l'action.

Voilà ce qui nous préoccupe, mon collègue et moi. Le député de Peterborough risque fort de retarder la réalisation de changements qui se font attendre dans cet important domaine.

Je crois que les Albertains, comme les autres Canadiens, veulent voir le gouvernement bouger. Or, le député de Peterborough lui fournit un alibi pour temporiser encore. Là n'est peut-être pas son intention, mais le fait demeure néanmoins. Maintenant, au lieu d'être forcé de bouger enfin et de donner suite aux recommandations du comité permanent, la ministre de la Justice pourra dire: «Je ne peux rien faire tant que les travaux de ce nouveau comité ne seront pas terminés.» Le député de Peterborough veut que nous y passions plus de temps.»

Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez. . .

M. Domm: Monsieur le Président, étant donné l'intérêt tout particulier que je porte au sujet, j'ai écouté très attentivement ce que le député libéral a dit, et je sais ce qu'il a dit. Je n'ai jamais demandé d'autre étude, et le député libéral non plus.

Nous avons demandé. . .

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Domm: Laissez-moi terminer. Vous avez l'habitude d'interrompre les gens.

M. Robinson: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Domm: Oui, c'en est un.

Il nous a accusés, le député libéral et moi, de demander une étude. Le député libéral demande que le projet de loi soit renvoyé ce soir au comité législatif pour qu'on puisse le ramener à la Chambre avec les modifications de détail qu'il pourrait exiger. Je n'ai pas demandé d'étude, et le député libéral non plus. Le seul député qui demande une étude est celui du NPD qui refuse de l'approuver aujourd'hui, de le renvoyer au comité législatif et de voter à ce sujet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Peterborough a émis une opinion qui est matière à débat et je redonne la parole au député de Burnaby—Kingsway.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poursuivre ce que je disais avant d'être interrompu si effrontément, et j'espère que mon temps de parole ne sera pas raccourci à cause de cela, tout comme on l'a promis au député de Peterborough.

Le Parlement a étudié cette question. Un rapport faisant l'unanimité a été déposé. Or, ce député propose à la population du Canada que nous examinions une question dont on a déjà fait l'étude. C'est exactement ce que cela signifie lorsqu'un projet de loi est renvoyé à un comité. Il y aura d'autres audiences, d'autres témoins et d'autres rapports. Cela n'est pas acceptable aux yeux de la population.

M. Domm: Monsieur le Président, le député conteste manifestement la procédure applicable aux projets de loi d'initiative parlementaire. Après le vote de deuxième lecture, il faut renvoyer le projet de loi à un comité législatif, non pas pour étude, mais pour amendement. Cela s'applique à tous les projets de loi, qu'ils soient d'initiative gouvernementale ou parlementaire.

Le député fait de l'obstruction contre un projet de loi d'initiative parlementaire et dit que c'est le gouvernement qui devrait le déposer. Or, il est lui-même un simple député qui est l'auteur de projets de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député de Peterborough, mais c'est encore une fois matière à opinion. Je crois qu'on doit revenir au débat principal. Je donne à nouveau la parole au député de Burnaby—Kingsway.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, je comprends que le député soit peut-être un peu nerveux. Il réalise qu'en proposant cette stratégie, il ne tient pas compte de la volonté du peuple qui veut que nous légiférions. Les gens veulent que le gouvernement intervienne.

J'aimerais lancer un défi au député de Peterborough. Son groupe parlementaire se réunit les mercredis matins, si je ne m'abuse. Le député pourrait-il y soulever cette question et demander à sa collègue, la ministre de la Justice, de présenter un projet de loi d'initiative ministérielle à la Chambre? Si ce projet de loi reflète les recommandations du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, je promets, au nom de mes collègues, qu'il recevra immédiatement l'attention du Parlement.

En réalité, le député de Peterborough propose un autre retard. Il sait que les lacunes et les faiblesses compréhensibles des dispositions actuelles du Code criminel ont provoqué beaucoup de colère et d'indignation au Canada.

Je ne pense pas que les gens de Peterborough, de Calgary, de Red Deer ou les autres Canadiens seraient très heureux que le gouvernement du Canada ne tienne pas compte des recommandations d'un comité parlementaire qui lui a fait rapport sur ce projet de loi après l'avoir étudié. C'est exactement ce qu'il fait.

Où est la ministre de la Justice? Pourquoi n'a-t-elle pas déclaré à la Chambre que oui, elle a lu les recommandations du troisième rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général? Je comprends les inquiétudes de tous les Canadiens à propos du processus d'extradition et nous avons un projet de loi qui n'est pas présenté par le gouvernement conservateur. Il ne prend pas les devants. Je comprends la frustration du député de Peterborough face aux réactions de sa propre ministre. Cela doit être terriblement frustrant, car il ne peut pas faire bouger son propre gouvernement. Il cherche maintenant désespérément à trouver un moyen détourné de convaincre son propre gouvernement. Les Canadiens méritent mieux que cela et le gouvernement doit faire preuve de leadership au sujet de cette importante question. Les Canadiens ne veulent pas davantage d'audien-

ces de comité à propos d'un processus qui a déjà été étudié et réétudié.

• (1740)

Monsieur le Président, vous me demandez de conclure et je vais conclure en disant que c'est maintenant qu'il faut résoudre cette question très importante et que le gouvernement doit agir.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je serai très bref. Je voudrais faire remarquer à nous tous ici et aux Canadiens que nous voyons le Nouveau Parti démocratique faire de l'obstruction.

Le critique pour la justice, le député de Burnaby—Kingsway, parle des projets de loi présentés à la Chambre. Il sait très bien que l'attribution de temps pour les projets de loi est limitée parce que nous voyons sans cesse tous les projets de loi d'initiative gouvernementale dont la Chambre est saisie être bloqués par les députés de l'opposition.

M. Robinson: Monsieur le Président, je me réserve le droit de répondre.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléante de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1750)

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable suppléante de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, l'honorable suppléante de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

> Projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe—Chapitre nº 39.
>
> Projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration—Chapitre nº 40

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Domm: Que le projet de loi C-210, Loi modifiant le Code Criminel et la Loi sur la Cour suprême (*habeas corpus*), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

[*Traduction*]

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais dire très clairement, et c'est le député. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Burnaby—Kingsway sur un recours au Règlement.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, je crois que j'avais la parole pour un recours au Règlement quand le Gentilhomme huissier de la Verge noire a frappé à la porte.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette mais la fin de votre discours mettait un terme à la période de temps qui vous était allouée. C'est arrivé comme cela et votre temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

Le député d'Athabasca avait la parole. La parole est au député de Burnaby—Kingsway.

M. Robinson: J'avais la parole pour un rappel au Règlement quand on a frappé à la porte. Je commençais à peine le rappel au Règlement quand nous avons été interrompus par le représentant de Sa Majesté.

Très brièvement, parce que je sais que le député d'Athabasca veut parler de cette importante question, ce dernier a suggéré qu'on faisait d'une certaine manière de l'obstruction à la Chambre. Je voudrais seulement attirer l'attention. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. C'est plutôt matière d'opinion. Je donne de nouveau la parole à l'honorable député d'Athabasca.

[*Traduction*]

M. Shields: Monsieur le Président, le député de Burnaby—Kingsway a dit lors de son intervention que les députés—et il insiste là-dessus dans ses propos—qui soumettent des projets de loi d'initiative parlementaire, et ils sont nombreux à la Chambre, n'ont pas besoin de le faire parce que même s'il y a accord général de la Chambre—et ils suivent la même procédure qui s'applique à n'importe quel autre projet de loi déposé par le gouvernement à la Chambre—, ces projets de loi sont tout à fait inutiles parce qu'ils n'aboutiront à rien ou empêcheront le gouvernement d'aller de l'avant avec ses travaux.

Je tiens à féliciter le député de Peterborough qui a bien fait son travail, qui a travaillé de façon ardue avec les légistes de la Chambre, et qui a mis au point un projet de loi très raisonnable qui devrait être renvoyé immédiatement au comité avant de revenir à la Chambre pour la troisième lecture.

Je propose, et l'on terminera avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, que tous les députés cessent de débattre ce projet de loi pour qu'il puisse être renvoyé, avec le consentement unanime de la Chambre, à un comité.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, au cours des soixante secondes, ou environ, que le député d'Athabasca m'a laissées, je veux souligner que je suis d'accord avec certaines mesures proposées par le comité de tous les partis où siégeait le député de Peterborough. Je pense que tous les députés sont d'accord, mais je tiens à dire qu'à mon avis, le député de Peterborough a tort d'intervenir comme il le fait, plutôt qu'en portant les pressions sur le gouvernement. Ces dernières années, depuis quatre ou cinq ans, pour être plus précis, une tendance faisant peser des menaces sur les droits de la personne a commencé à se dessiner.

Lorsque vous compromettez les droits d'une personne, il y a de fortes chances que vous compromettiez ceux d'une autre personne. La première personne qui déclenche la réaction le mérite peut-être, mais vous risquez de blesser quelqu'un d'autre que vous ne voudriez pas blesser. Et lorsqu'un précédent est établi, il revient constamment vous hanter. C'est pourquoi je. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée à l'examen des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorités au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre passe à l'étude de la motion nº 16 de M. Clark (Yellowhead).

Que cette Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Iraq et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces iraqiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres, de navires et d'appareils des Forces armées canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique, et accepte, étant donné le sérieux de la situation, l'engagement du gouvernement de déposer une nouvelle résolution devant la Chambre dans l'éventualité du déclenchement d'hostilités mettant en cause les Forces armées canadiennes dans la région de la péninsule arabique; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoit été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h, conformément aux ordres adoptés le jeudi 18 octobre et le vendredi 19 octobre 1990, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion concernant l'invasion du Koweït par l'Irak, Affaires émanant du gouvernement nº 16.

Convoquez les députés.

• (1825)

La motion de M. Clark (Yellowhead), mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.

(Vote Nº 307)

POUR

Députés

Anderson
Arseneault
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bélair
Berger
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Browes
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Couture
Crosby (Halifax–Ouest)
Darling
Della Noce
Dingwall
Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferguson
Finestone
Fontana
Fretz
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor–Ouest)
Grey (Beaver River)
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hopkins
Horning
Jacques
Johnson
Jordan
Kaplan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
MacLellan
Manley
Marleau
Martin (Lincoln)
Mazankowski
Andre
Atkinson
Beatty
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blondin
Boudria
Brightwell
Caccia
Callbeck
Catterall
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Comuzzi
Côté
Crawford
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Ferland
Fontaine
Foster
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Greene
Guilbault
Harb
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horner
Hughes
James
Joncas
Jourdenais
Karygiannis
Keyes
Landry
Larrivée
Lee
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacLaren
Malone
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mayer
McCreath
McDermid
McGuire
Mifflin
Mills
Moore
Nunziata
O'Kurley
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Porter
Redway
Roy–Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Speller
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Van de Walle
Vézina
Vincent
Walker
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke–Centre)
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—170
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Milliken
Monteith
Nicholson
Oberle
Ouellet
Parent
Phinney
Plourde
Pronovost
Ricard
Saint–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tétreault
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Venne
Vien
Volpe
Wappel
Wilbee
Winegard
Worthy

CONTRE

Députés

Angus
Benjamin
Blackburn (Brant)
de Jong
Fulton
Gardiner
Heap
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacWilliam
Mitchell
Riis
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—33
Assad
Black
Brewin
Fisher
Funk
Harvey (Edmonton–Est)
Hunter
Kindy
Lapierre
Leblanc (Longueuil)
McCurdy
Prud'homme
Robinson
Rodriguez
Stupich
Whittaker

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 28, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 octobre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA BASE MILITAIRE DE LONGUE-POINTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, il y a eu une manifestation pacifique afin de sensibiliser la population, et surtout le gouvernement fédéral, contre la fermeture de la base militaire de Longue-Pointe. Cette manifestation devant la base même vient de se terminer, monsieur le Président.

Le ministre de la Défense nationale, il y a quelques semaines, avait dit qu'il étudiait encore cette possibilité. Ce n'est pas le temps d'étudier, monsieur le Président, c'est le temps d'agir et de dire non à la fermeture de cette base militaire qui mettra en jeu plus de 1 000 emplois dans l'est de Montréal et plus de 2 millions en effets économiques dans la région. L'est de Montréal, comme vous le savez bien, est une région où cela va déjà mal et cette fermeture lui portera un coup néfaste.

Donc, je demande au gouvernement et au ministre de la Défense nationale de dire immédiatement aux employés et à la population de l'est de Montréal qu'il n'y aura pas de fermeture et de le mettre par écrit. De cette façon, les commerçants, les résidants de l'est de Montréal et les employés touchés pourront regarder l'avenir avec espoir.

* * *

HOMMAGE À LA SÉNATRICE THÉRÈSE LAVOIE-ROUX

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, aujourd'hui, l'École de service social de l'Université de Montréal soulignera la contribution exceptionnelle de la sénatrice, M^me^ Thérèse Lavoie-Roux, lors de sa carrière publique en lui décernant cet après-midi un doctorat *honoris causa*.

M^me^ Lavoie-Roux a été, au cours de sa carrière, commissaire puis présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, députée du comté de l'Acadie, ministre de la Santé et des Services sociaux et, dernièrement, elle a été nommée sénatrice.

M^me^ Lavoie-Roux a été la première femme à occuper le poste de ministre de la Santé et des Services sociaux au Québec. Monsieur le Président, trop peu de femmes acceptent le défi de la vie publique. Il est donc très important de souligner la contribution de M^me^ Lavoie-Roux et l'exemple qu'elle offre à toutes les femmes tentées par la vie publique.

Monsieur le Président, j'offre donc à M^me^ Lavoie-Roux mes sincères félicitations pour le doctorat qui lui est décerné aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le ministre des Forêts déclare maintenant qu'il n'a que 100 millions de dollars à consacrer à une nouvelle entente sur les forêts avec la Colombie-Britannique, mais l'industrie forestière demande une entente prévoyant l'engagement de 350 millions de dollars par le gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, en nous demandant d'acheter de l'essence de Petro-Canada et des timbres sur les forêts, les scouts font plus pour la plantation d'arbres au Canada que le gouvernement fédéral; j'enverrai encore des timbres au ministre.

Le gouvernement fédéral et les créditistes de Victoria n'ont pas réussi à signer une entente en dépit de leurs promesses répétées.

Une saine gestion de l'industrie forestière est vitale pour l'économie du Canada et la protection de l'environnement, mais les créditistes et les conservateurs négligent complètement la santé de nos forêts. Ils devraient s'y mettre et signer une nouvelle entente sur les forêts.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, il est vrai qu'en tant que société d'État, Postes Canada est, pour l'essentiel, indépendante du Parlement. Je voudrais, toutefois, au nom d'une foule de mes électeurs de la circonscription de Brandon—Souris, exhorter la société à consulter la population, selon les termes utilisés dans un éditorial récent du journal *Deloraine Times & Star*.

La plupart des Canadiens se réjouissent certes de ce que Postes Canada n'ait plus besoin d'une subvention annuelle de 300 ou 400 millions de dollars pour ses activités, mais nombre d'habitants des régions rurales sont mécontents et furieux de la tendance adoptée depuis peu par la société d'État, qui consiste à réduire et les heures de service et le nombre d'employés sans consulter ni le maître de poste local ni les autorités municipales et rurales.

Si les dirigeants de Postes Canada estiment avoir de bonnes raisons pour les changements d'orientation qu'ils annoncent, ils devraient convaincre la population du bien-fondé de leurs propositions. En agissant comme elle le fait à l'heure actuelle, c'est-à-dire en ne consultant pas les dirigeants locaux, Postes Canada ne fait que prêter le flanc à de virulentes critiques de la part de nombreux journaux ruraux, comme c'est le cas maintenant.

* * *

LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée des Nations Unies, et c'est le 45e anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler, l'organisation a connu d'énormes succès et, bien sûr, de profondes déceptions. Elle a notamment mis en oeuvre avec succès des programmes de santé et d'aide aux réfugiés et a favorisé le développement de régions défavorisées. L'ONU a combattu l'apartheid et le colonialisme, a dénoncé les abus faits aux droits de la personne et a établi un programme de lutte contre les terribles problèmes qui se posent pour l'environnement de la planète. La fin de la guerre froide permet maintenant d'espérer que l'objectif fondamental de l'ONU se réalisera, l'application d'un régime de droit international.

Pour la Journée des Nations Unies, nous unissons nos voix à celle du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, qui a déclaré: «Nous devons continuer de tirer notre inspiration des idéaux fièrement exprimés dans notre charte. Les idées qu'elle contient ne sont pas que le produit intellectuel de quelques visionnaires. Elles vivent dans le coeur des hommes et des femmes du monde.»

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, en cette Semaine de la petite entreprise, j'aimerais souligner qu'au cours des 10 dernières années, les PME ont fait naître des idées emballantes et une foule de produits et de services innovateurs, créant ainsi des milliers d'emplois et jouant un grand rôle dans le succès économique de l'ensemble du Canada.

Plus de Canadiens que jamais se sont aperçus que la carrière d'entrepreneur pouvait être trépidante, profitable et offrir de formidables récompenses sur le plan personnel et financier.

La Loi sur les prêts aux petites entreprises est une initiative du gouvernement fédéral qui vise à aider les petites entreprises commerciales, nouvelles ou en activité, à obtenir auprès des banques à charte et d'autres organismes prêteurs désignés des prêts à moyen terme qui leur permettront de financer certaines améliorations qu'elles souhaitent apporter à leurs immobilisations.

En vertu de cette loi, le gouvernement s'engage à rembourser à 85 p. 100 le prêteur approuvé, dans l'éventualité de défaut de paiement de l'emprunteur. La garantie s'applique aux prêts allant jusqu'à 100 000 $ pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1989. Plus de 17 726 prêts ont été accordés, totalisant la somme de 682 millions de dollars.

* * *

LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA FRANCOPHONIE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre des Communications a mis sur pied récemment un Comité consultatif sur la francophonie.

Sans vouloir déprécier la compétence des 15 membres de ce nouveau comité, je ne puis comprendre pourquoi il a jugé qu'un seul francophone hors Québec répondait à ses critères de sélection et qu'aucun membre des minorités ethniques ne se qualifiait pour faire partie de cette équipe de conseillers.

N'est-ce pas là un affront aux francophones hors Québec et aux nouveaux Canadiens tels les Haïtiens, les Vietnamiens, les Libanais, les Africains et j'en passe, qui apportent une contribution substantielle à la culture

française? Comment peut-on ignorer pareille richesse et ne pas tirer profit du pluralisme qui est devenu un des éléments fort importants du tissu social canadien, particulièrement dans la province de Québec?

J'espère donc que le ministre corrigera sans tarder cet impair afin que son Comité reflète davantage le Canada d'aujourd'hui et donne au monde une image adéquate de ce que nous sommes. On attend incessamment une réponse de ce que ce gouvernement pense.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise 1990, je voudrais rendre hommage aux petites entreprises du Canada, particulièrement celles de la circonscription de Delta, en Colombie-Britannique, que je représente.

Le secteur de la petite entreprise a créé des milliers d'emplois et a apporté une importante contribution à l'économie canadienne. Les petites et moyennes entreprises sont à l'origine de toutes sortes de produits et de services inédits.

On trouve, dans la circonscription de Delta, de nombreux exemples de produits et de technologies nouvelles. Horizon Fibreglass a créé une verrière qui permet de transporter en toute sécurité les semis servant au reboisement. MST Products Ltd. fabrique des guidons de bicyclette aérodynamiques spécialement conçus pour la course. Sentinel Vision Inc. a mis au point une technologie originale permettant d'inspecter les soudures des boîtes de conserve et des canettes de boisson de façon à rationaliser le processus d'assurance de la qualité.

• (1410)

Grâce à la Banque fédérale de développement, à l'initiative de diversification de l'économie de l'Ouest et à d'autres projets, le gouvernement fédéral s'est efforcé de promouvoir un climat économique qui favorise l'expansion de la petite entreprise.

Certains entrepreneurs canadiens ont été les architectes de leur propre succès en tirant parti des possibilités qui s'offraient à eux. La Semaine de la petite entreprise 1990 nous permet de célébrer l'esprit d'entreprise et le dynamisme, moteur du succès de la petite entreprise au Canada.

Article 31 du Règlement

LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée des Nations Unies et le début de la Semaine du désarmement.

Vu la guerre qui menace d'éclater dans le golfe Persique, il s'impose que les Nations Unies puissent compter sur le soutien nécessaire pour résoudre cet horrible conflit.

C'est pourquoi nous devons faire en sorte que les Nations Unies soient l'organisme central chargé de coordonner toute action militaire ou politique. Autrement, le monde va laisser passer la chance de consolider un nouveau mode d'action pour la résolution de conflits et le maintien de la paix à l'échelle internationale.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons rejeter la théorie selon laquelle la force prime le droit et souscrire au principe de la primauté du droit dans les rapports entre nations. Ainsi, non seulement le conflit actuel pourrait-il être résolu pacifiquement, mais un important précédent sera créé, qui pourrait empêcher de nouveaux conflits d'éclater et faciliter la résolution de conflits dans l'avenir.

Que ce terrible incident soit l'occasion pour nous d'améliorer et de renforcer les Nations Unies.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, comme député anglophone du sud de l'Ontario, je voudrais exprimer mes félicitations au premier ministre de la province de Québec, l'honorable Robert Bourassa.

Vendredi dernier, M. Bourassa a rejeté catégoriquement l'indépendance du Québec. Il a dit que les Québécois ne veulent pas de passeport québécois, et ne voudraient pas perdre leur citoyenneté. Ils ne voudraient pas perdre le Canada. Surtout, M. Bourassa a déclaré avec une force inaccoutumée qu'il ne fera pas aucun compromis avec la stabilité économique du Québec.

Personnellement, monsieur le Président, je crois que nous avons besoin de M. Bourassa dans ce grand débat pour le Canada, et, comme Canadien, je dis: Bravo, monsieur le premier ministre!

* * *

[*Traduction*]

LE SRI LANKA

M. Jim Karygiannis (Scarborough-Agincourt): Monsieur le Président, le gouvernement du Sri Lanka procède

Article 31 du Règlement

actuellement au génocide de sa minorité tamoule. La circonscription que je représente compte beaucoup de résidants d'origine tamoule. Bon nombre d'entre eux, dont le président de l'association nationale des Tamouls du Canada, m'ont demandé de porter ce problème à l'attention du Parlement canadien.

Ici, nous connaissons les problèmes que peuvent soulever les minorités qui s'expriment, mais nous savons aussi que la solution ne consiste pas à les exterminer.

Quand le secrétaire d'État chargé des Affaires extérieures prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour faire pression auprès du gouvernement du Sri Lanka, un pays membre du Commonwealth britannique et des Nations Unies, pour qu'il mette un terme à ces atrocités?

Étant donné l'oppression cruelle et la mort qu'affrontent les Tamouls du Sri Lanka, je demande aussi à la Chambre de faire en sorte que le Canada soit un refuge pour ceux qui sont menacés par le régime brutal du gouvernement sri lankais.

* * *

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le temps est à nouveau venu de remettre le prix de la société parasite de la semaine.

Sont en nomination cette semaine BP Canada, qui a réalisé en 1989 6,2 millions de dollars de profits libres d'impôt, La Confédération, Compagnie d'assurance-vie, dont les profits libres d'impôt ont été de 103 millions de dollars en 1989, et la dernière entreprise, mais non la moindre, Domtar, qui a réalisé en 1989 18 millions de dollars de profits libres d'impôt.

Et la gagnante est. . . L'enveloppe, s'il vous plaît.

La gagnante est la société Domtar. Cette entreprise et les deux autres sociétés en nomination ont été des membres éminents du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national présidé par M. Tom d'Aquino, mais nous estimons que Domtar mérite une attention spéciale, car non seulement a-t-elle réalisé 18 millions de dollars de profits, mais elle a reçu 21 millions de dollars de crédits d'impôt du gouvernement fédéral. Avec un sens des affaires pareil, Domtar mérite la cote B.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, au moment où des milliers de travailleurs de la région de l'Atlantique perdent leur emploi, il est inconcevable que le gouvernement, par le projet de loi C-21, inflige encore plus de souffrances aux Canadiens qui se débattent contre le loyer élevé de l'argent, le projet de taxe sur les produits et services et une récession authentiquement canadienne.

Le gouvernement dépasse la mesure en supprimant sa contribution financière à la caisse de l'assurance-chômage tout en gardant le contrôle sur l'affectation des sommes perçues des travailleurs et des employeurs.

Dans son arrogance, le gouvernement recueillera l'argent, en fera ce que bon lui semble et accablera encore plus les régions comme celle de l'Atlantique dont l'économie provinciale est déjà fragile.

Avec l'adoption du projet de loi C-21, si le taux de chômage reste stable, les chômeurs de l'Île-du-Prince-Édouard n'auront droit qu'à 35 semaines de prestations au lieu des 42 que prévoyait l'ancien régime.

Ils devront en outre avoir travaillé deux semaines de plus pour avoir droit à des prestations moindres. Cela veut dire que les gens de l'Île devront travailler pendant neuf semaines de plus.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, le projet de loi C-21 a finalement été adopté après un long séjour dans l'autre Chambre. Je veux exprimer la satisfaction de notre gouvernement vis-à-vis cette adoption parce que nous sommes maintenant en mesure de mieux aider les travailleurs canadiens à acquérir des compétences et envisager leur avenir.

Plusieurs modifications vont aider les travailleurs à s'adapter avec succès aux conditions changeantes du marché du travail. Les modifications rendent également le régime conforme à la Charte canadienne des droits et libertés.

Monsieur le Président, ces modifications s'inscrivent dans la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre du gouvernement et renforce la capacité du régime d'assurance-chômage à se pencher, de façon plus efficace, sur les travailleurs ayant besoin d'aide et de formation professionnelle.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les propres chiffres du gouvernement révèlent aujourd'hui que le nombre des faillites a augmenté de 37 p. 100. Malgré cela, le ministre a le culot de distribuer 40 000 vidéos pour essayer de faire croire aux Canadiens qu'ils comptent parmi «les peuples les plus heureux de la terre».

Pourquoi le ministre des Finances croit-il que les milliers de Canadiens qui font faillite, perdent leur emploi, leur entreprise ou leur exploitation agricole comptent parmi les gens les plus heureux de la terre? Pourquoi ne cesse-t-il pas cette campagne de fausse propagande et ne présente-t-il pas de nouvelles mesures capables de redresser notre économie au lieu de la laisser péricliter?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète que les Canadiens constituent l'un des peuples les plus favorisés dans le monde aujourd'hui.

Notre économie traverse une période difficile, cela ne fait aucun doute. J'en parle depuis maintenant quelques mois. Je n'en suis pas heureux, mais quand on réfléchit, monsieur le Président, aux avantages que nous possédons dans notre pays, aux défis que nous avons à relever par rapport aux graves difficultés et perturbations avec lesquelles d'autres pays du monde sont aux prises, on ne peut que conclure que nous sommes effectivement très heureux.

Comme peuple très favorisé, il est très important que nous fassions les choses qui s'imposent, que nous suivions les saines politiques économiques que nous avons adoptées pour remettre notre économie dans la bonne voie, de sorte que nous puissions continuer à faire davantage pour aider les habitants des autres pays.

Entre temps, nous avons un programme tout tracé et nous n'en démordrons pas, car nous croyons que c'est la bonne chose à faire pour remettre notre économie dans la bonne voie.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, que faudra-t-il pour que le ministre reconnaisse et admette le tort que fait sa politique à nos agriculteurs, nos entrepreneurs et nos travailleurs? Faudra-t-il qu'ils commencent à lui envoyer des cassettes vidéo les montrant en train de perdre leur exploitation agricole, leur entreprise, leur maison et leur travail. S'ils faisaient cela, ces films vidéo serait classés «R» pour récession, car ils montreraient l'horreur de la politique du gouvernement.

Quand le ministre arrêtera-t-il d'essayer de défendre, comme il le fait maintenant, la politique qui nous a mis dans ce pétrin et commencera-t-il à faire quelque chose de constructif?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de vidéo. Ce vidéo est conçu pour répondre aux questions que les gens nous posent. Quelque 350 000 personnes ont appelé notre ligne de renseignements. Ils veulent qu'on les informe sur la TPS. Ils veulent savoir où elle s'insère dans notre plan économique. Ils veulent savoir ce que nous faisons pour limiter les dépenses du gouvernement. Ils veulent avoir une image précise de la situation financière du gouvernement fédéral, et c'est exactement le but de ce film vidéo.

Je dirais également à mon collègue qu'il a un point de vue à court terme. Je ne nie pas que ce point de vue montre que notre économie traverse une période difficile. S'il regardait les cinq ou six dernières années où le gouvernement a appliqué la même politique, il verrait qu'elle s'est traduite par une croissance record, une croissance qui ne vient qu'après celle du Japon parmi les principaux pays industrialisés, et une croissance qui a entraîné la création de plus de 1,5 million d'emplois.

• (1420)

C'est la combinaison de politiques suivie par le gouvernement qui a fait que nous avons eu une excellente économie au cours des six dernières années. Nous devons traverser la période actuelle. Si nous pouvons la traverser, si nous pouvons abaisser le taux d'inflation et si nous pouvons limiter les pressions inflationnistes, alors nous aurons la base d'une croissance forte, mais non inflationniste, à l'avenir.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens sont en train de perdre leurs fermes, leurs commerces et leurs emplois à cause des

politiques de ce ministre. Et pendant ce temps, le ministre des Finances gaspille les fonds publics avec un vidéo qui ne tient pas compte du gâchis économique provoqué par ses politiques.

Alors, je demande encore une fois au ministre des Finances: Quand va-t-il retirer ce vidéo et nous proposer une politique qui va nous sortir de cette récession qui frappe tous les Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne retirerai pas le vidéo parce qu'il répond aux questions et aux inquiétudes de beaucoup de Canadiens. J'en enverrai une copie au député cet après-midi, s'il le désire. J'en enverrai une aussi à ma collègue, le chef du Nouveau Parti démocratique. Il importe que tous les députés soient informés.

Le vidéo s'intitule: «Où va l'argent de vos impôts et de vos taxes?» C'est une question que beaucoup de Canadiens se posent. Ils ont subi les augmentations de taxes et d'impôts dont mon collègue a parlé plusieurs fois. Il importe de savoir comment cet argent est dépensé, de connaître l'effet de la dette dont nous avons hérité en 1984 sur les dépenses du gouvernement et d'être au courant de l'influence exercée sur cette dette par l'intérêt composé qui, à propos, représente 80 p. 100 de l'augmentation de la dette depuis 1984.

Le chef de l'opposition devrait comprendre que c'est le gouvernement dont il a fait partie qui a préparé le terrain pour les taux d'intérêt élevés que nous connaissons en ce moment.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 25 septembre, le premier ministre a dit qu'il s'engageait à accélérer le processus de règlement des revendications territoriales particulières. Or, les autochtones des provinces de l'Atlantique ne sont pas encore convaincus de cet engagement.

Les chefs des Maritimes se rencontrent cette semaine à Moncton. Parmi eux se trouve le chef de la bande de Woodstock, dont la revendication particulière a été déclarée valable par le gouvernement il y a six ans, mais dont le règlement n'a pas progressé jusqu'ici.

Comment le ministre compte-t-il accélérer le processus de règlement des revendications particulières dans la région de l'Atlantique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément à l'engagement du premier ministre, nous avons tenu des réunions avec divers groupes, comme celle d'hier à Vancouver, à laquelle a participé le premier ministre, en vue d'accélérer le règlement des problèmes posés par les traités ainsi que des revendications globales. Cette rencontre très fructueuse a eu lieu avec les chefs de tous les groupes autochtones de la Colombie-Britannique.

Il y a deux semaines, à Ottawa, des chefs de l'Atlantique ont assisté à l'élaboration d'un processus visant à améliorer le règlement des revendications particulières. Le gouvernement prendra certainement une initiative importante à cet égard, espérons-le, avant la fin de l'année.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Plus de 500 revendications particulières ne sont toujours pas réglées au Canada. Au Nouveau-Brunswick seulement, plus de 68 revendications sont en suspens. Il y a un an et demi, le gouvernement a rejeté une proposition de financement pour les revendications territoriales de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick et n'a pas répondu à une nouvelle demande de financement présentée il y a un an.

Est-ce cela que le premier ministre entend par système accéléré, quand on ne peut pas fournir de réponse à une demande sérieuse et quand un député conservateur refuse de rencontrer le chef de cette réserve?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'inciterais la députée à avoir autant confiance dans notre capacité de régler ces questions que les chefs autochtones du Canada. Ces derniers participent à des rencontres importantes et m'ont promis d'ici 30 jours un rapport sur le processus approprié qui permettra de régler rapidement certaines revendications particulières.

J'ai moi-même rencontré le chef de la bande de Woodstock afin de poursuivre le processus que le gouvernement libéral n'a pas pu terminer au cours des nombreuses années où ce parti, dont elle est membre, était au pouvoir.

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur le nombre record de faillites qui ont été enregistrées.

En 1982, année où le nombre de faillites était encore pire, le ministre, qui siégeait alors dans l'opposition, a déclaré: «Le gouvernement doit se rendre à l'évidence que ce sont les citoyens ordinaires qui sont les victimes.» Il a ajouté: «Nous devons venir en aide aux citoyens canadiens qui perdent leurs emplois et leurs commerces.»

Le ministre a-t-il l'intention de joindre le geste aux paroles bienveillantes qu'il a prononcées à l'époque, et de prendre des mesures pour pallier cette hausse record de 37 p. 100 enregistrée dans le nombre de faillites au Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que ce sont des citoyens ordinaires qui perdent ces entreprises. Je sais que les employés qui travaillent pour ces entreprises perdent leur emploi. Cette situation ne m'enchante guère.

En ce qui concerne les années 1981-1982, je tiens à dire au député que, en termes de pourcentage, le nombre de faillites est environ deux fois moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était à ce moment-là.

Par ailleurs, si nous voulons être en mesure de traverser cette période et d'éviter les taux d'intérêt excessivement élevés de 22 et de 25 p. 100 que nous avons connus en 1981-1982, il importe que nous combattions les pressions inflationnistes. C'est pourquoi nous suivons la ligne de conduite que nous avons adoptée. Nous avons fait quelques progrès. Nous sommes en train de maîtriser ces pressions inflationnistes, ce qui devrait contribuer à réduire dans une certaine mesure les taux d'intérêt.

Si nous laissons évoluer les choses, comme on l'avait fait en 1981-1982, le député sait que nous allons finir par nous retrouver dans la situation même que nous tentons d'éviter. Monsieur le Président, nous sommes déterminés à empêcher qu'une telle chose se produise.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il est très évident que le ministre n'a plus l'attitude bienveillante dont il avait fait preuve en 1982. Paul Cazabon est un agriculteur de St. Joachim dans ma circonscription qui a perdu son exploitation agricole de 740 acres à cause des taux d'intérêt élevés sur son matériel agricole, ses terres et ses prêts d'exploitation. C'est ce que signifient ces statistiques de faillites, des rêves brisés pour des gens vivant d'un bout à l'autre de notre pays.

Je voudrais demander directement au premier ministre de notre pays ce que ce dernier doit dire à Paul Cazabon et à sa famille?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous compatissons beaucoup avec M. Paul Cazabon pour la période difficile qu'il traverse, mais si nous n'appliquons pas les mesures que nous avons adoptées, il y aura beaucoup d'autres Paul Cazabon qui pâtiront du même genre de taux d'intérêt que nous avons connu en 1981-1982. Assurément, mon collègue doit reconnaître que c'est une chose à éviter, que nous devons éviter. Et c'est pourquoi nous nous sommes orientés dans la voie que nous suivons maintenant.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, nous enregistrons des progrès. Si nous continuons ainsi, il y aura beaucoup moins de victimes comme Paul Cazabon. Ces difficultés sont extrêmement pénibles pour lui. Je le comprends, mais nous voulons empêcher que cela ne se reproduise à l'avenir. La meilleure chose à faire pour y parvenir est de maîtriser ces problèmes, comme nous semblons le faire.

• (1430)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): C'est incroyable, le ministre dit qu'il ne peut rien faire pour empêcher le nombre de faillites d'augmenter de 7 000 cette année. Pourquoi le ministre et le premier ministre ne nous donnent-ils pas des réponses plus encourageantes? Au lieu d'aider Paul Cazabon, le ministre dépense encore 300 000 $ pour une vidéocassette.

Je demande au ministre. . .

[*Français*]

Comment le ministre peut-il expliquer un tel gaspillage d'argent quand autant de Canadiens et Canadiennes ont fait faillite cette année?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, monsieur le Président, je ne me réjouis pas de ce qui arrive à M. Paul Cazabon, mais je sais que, dans la province d'Ontario, il y a beaucoup moins de tels cas qu'en 1986. Cette année-là,

71 agriculteurs ontariens ont fait faillite, comparativement à seulement 12 en 1989 et à 19 cette année.

Nous faisons tout notre possible en offrant des fonds additionnels aux agriculteurs sous forme de prêts sans intérêt. Nous défendons notre cause au GATT et, en tant que pays, nous cherchons une solution au problème international. La taxe sur les produits et services va permettre à la collectivité agricole canadienne d'épargner 250 millions de dollars. C'est un appui considérable aux agriculteurs; il va aider d'autres personnes comme Paul Cazabon à éviter la faillite.

Voilà l'engagement que le gouvernememt a pris afin de trouver une solution aux problèmes de la communauté agricole.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Énergie que je m'adresse. Le ministre vient tout juste de s'entretenir avec les représentants des sociétés pétrolières et des associations de consommateurs de notre pays. Compte tenu du prix toujours élevé de l'essence et du vif désir des sociétés pétrolières de le hausser encore davantage avec la bénédiction du ministre et ainsi d'accroître encore leurs énormes profits, le ministre a-t-il exprimé aux sociétés pétrolières sa détermination de voir immédiatement le prix de l'essence réduit à un niveau qui soit plus compatible avec celui du marché mondial?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai effectivement eu un entretien avec les représentants des sociétés pétrolières et des associations de consommateurs. Je répète au député ce qu'on a signalé à maintes reprises, soit que le système de comptabilité de notre pays pour ce qui est du prix de détail de l'essence prévoit un décalage de 60 à 90 jours. J'ai également dit aux sociétés pétrolières que je m'attendais à ce qu'elles ne profitent pas de la situation. Nous en avons discuté également avec les associations de consommateurs.

En fait, j'estime que le député devrait, lorsqu'il envisage la courbe des bénéfices que les sociétés pétrolières ont enregistrés dans leurs ventes au détail, considérer la situation depuis plus d'un trimestre, et non pas uniquement la situation actuelle. Les chiffres sont par exemple différents en amont, selon le prix que lesdites sociétés ont dû payer pour le brut avant le raffinage.

[*Français*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a assuré cette Chambre, avec son collègue le ministre des Consommateurs et des Sociétés, qu'il surveillait de près le coût de l'énergie. Le ministre est conscient du fait que son ministère a déjà reçu plusieurs plaintes venant de consommateurs canadiens. J'aimerais demander au ministre s'il y a évidence d'escroquerie. Dans l'affirmative, peut-il informer cette Chambre des faits entourant cette question?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, c'est la responsabilité du Bureau de la concurrence d'étudier chaque cas qui est porté à son attention. Autant il le surveille de lui-même, qu'il reçoit les mentions qui sont faites, comme celles que mon honorable collègue vient de faire. C'est d'ailleurs une responsabilité collective de tous les députés de cette Chambre, s'ils ont la moindre impression, s'ils ont des faits qui peuvent amener à penser que des choses ne sont pas correctes, ne sont pas conformes à la Loi sur la concurrence, c'est d'aller trouver le directeur du Bureau de la concurrence, de lui donner ces faits-là de façon à ne pas laisser percevoir dans l'esprit du public qu'il puisse y avoir des malversations. Si vous avez des faits, c'est à vous de vous rendre rencontrer le directeur du Bureau de la concurrence, de lui donner les faits et il fera enquête comme il doit le faire. C'est sa responsabilité. Je peux vous assurer qu'il va le faire, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est au ministre chargé des personnes âgées que je m'adresse. Le ministre est sûrement au courant du grand nombre de Canadiens âgés qui se situent, de par leur revenu, au seuil de la pauvreté; en fait, près de 40 p. 100 des gens âgés qui vivent seuls ont un revenu inférieur au

seuil de la pauvreté. Comment le ministre peut-il justifier la décision du gouvernement d'imposer la TPS sur de simples produits pharmaceutiques comme les pansements adhésifs, voire même les comprimés d'aspirine que les gens âgés sont nombreux à consommer pour éviter les crises cardiaques?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, dans ma tête, lorsque l'on parle de justice sociale, l'on parle d'aider les personnes qui ont vraiment besoin d'aide, et c'est ce que notre gouvernement fait en mettant en place la TPS. Nous avons prévu de pouvoir partager cette activité fiscale, et les personnes âgées sont protégées à l'intérieur de ce mécanisme.

Nous travaillons, au nom de ce gouvernement, pour la population qui en a besoin dont les personnes âgées, et c'est ce à quoi je travaille comme ministre responsable de leurs droits et aussi de leurs responsabilités.

[*Traduction*]

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Nous savons tous que consulter un médecin coûte très cher au régime d'assurance-maladie. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, s'il faut en croire les renseignements obtenus du bureau de la TPS, les gens âgés ne seront pas tenus de payer la taxe sur une canne ou des barres de sécurité s'ils effectuent leur achat munis d'une ordonnance, alors qu'ils seront tenus de la payer s'ils n'ont pas d'ordonnance?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, il faut rappeler que les biens essentiels ne seront pas taxés, que le pouvoir d'achat sera le même et qu'il sera même accru pour les personnes âgées. Nous respectons leurs besoins, nous les écoutons, et c'est ce à quoi nous travaillons.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, hier, à Vancouver, le premier ministre, au nom de son gouvernement, s'est engagé à régler les revendications territoriales des autochtones et à donner la priorité aux questions autochtones.

Le 10 novembre, les Innus du Labrador entreprendront une marche sur Ottawa pour faire avancer le dossier de leurs revendications territoriales et pour protester contre la décision du Canada de tripler le nombre des vols militaires à basse altitude au-dessus de leurs territoires ancestraux.

Le premier ministre pourrait-il me dire si son gouvernement accepte de prendre, envers les Innus du Labrador, le même engagement qu'il a pris envers les autochtones de la Colombie-Britannique, à savoir, régler rapidement et équitablement leurs revendications territoriales et écouter loyalement leurs objections contre les vols d'essai militaires à basse altitude?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député rapporte des déclarations et des chiffres qui ne sont pas exacts, et il le sait fort bien.

Ce qu'il sait parfaitement, monsieur le Président, c'est que l'OTAN a décidé de ne pas donner suite à l'établissement de son centre tactique de chasseurs d'appui. Il le sait. Et les Innus le savent également. Nous comprenons comme lui que certaines revendications se chevauchent. Mon collègue s'occupe de celles qui ont déjà été déposées par le groupe CAM et l'Association des Inuit du Labrador.

Si les Innus du Labrador se servaient de l'argent que le gouvernement du Canada a débloqué pour faire des recherches et bien asseoir les revendications avant de les présenter au gouvernement du Canada, je suis sûr que celui-ci les examinerait et prendrait des mesures en conséquence.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Les Lubicons du nord-ouest de l'Alberta attendent depuis plus de 50 ans le règlement de leur fort légitime revendication territoriale. Ils n'ont eu droit jusqu'à maintenant qu'à de la négligence, voire à une offre déraisonnable à prendre ou à laisser.

Quand le gouvernement donnera-t-il suite aux propos que le premier ministre a tenus en Colombie-Britannique hier, en négociant de bonne foi avec les Lubicons? Dans ces négociations, le gouvernement utilisera-t-il, comme base de discussion, l'avant-projet d'entente déposé le 1er juin par les Lubicons?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement s'est engagé à régler les dossiers de revendications territoriales globales et particulières. Nous avons bien sûr engagé des négociations sérieuses dans le cas des revendications des Lubicons, qui se sont poursuivies jusqu'en juin où elles ont été suspendues. Je rappelle au député qu'un comité des Nations Unies, qui a fait enquête sur une plainte des Lubicons, a déclaré que le gouvernement fédéral avait adopté la démarche appropriée pour négocier et régler cette revendication. Enfin, je voudrais souligner que les demandes

des Lubicons sont, de très loin, supérieures à celles des ententes conclues avec la plupart des autres nations autochtones du Canada.

* * *

• (1440)

LA PETITE ENTREPRISE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des petites entreprises. Hier, une étude rendue publique par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante nous apprenait que les petites entreprises situées le long de nos frontières étaient pénalisées par notre régime fiscal. La TPS fait peser une menace supplémentaire sur leur situation. Qu'est-ce que le ministre responsable des petites entreprises a à dire au sujet des dizaines de milliers de petites entreprises victimes de la politique fiscale du gouvernement?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je rappelle à toutes les collectivités situées le long de la frontière que le projet de TPS du gouvernement fédéral prévoit un système de remboursement de la taxe de vente applicable à tout ce que les visiteurs des États-Unis et des autres pays achèteront et rapporteront chez eux. Ils auront droit au remboursement de la totalité de la taxe et il leur sera très facile de demander ce remboursement dans les boutiques hors-taxe. C'est le meilleur système possible pour nos détaillants.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le ministre ait bien compris ma question. Un vêtement d'enfant reste un vêtement d'enfant, que ce soit à Buffalo, Toronto, Vancouver ou Montréal. Il n'y a qu'une chose qui varie: le prix. Comment le ministre entend-il convaincre les consommateurs de continuer d'acheter au Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je le félicite d'avoir été nommé critique des questions concernant les petites entreprises et l'entrepreneuriat. Je me réjouis de constater qu'il s'efforce de faire preuve d'originalité, surtout sur cette importante question. Ce qui se passera avec la TPS, c'est que la taxe sur les ventes des manufacturiers sera abolie après 65 ans d'existence. La TPS réduira les frais de toutes les entreprises canadiennes et, en plus, les touristes étrangers auront droit à des remboursements.

Par ailleurs, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré hier qu'elle estimait que le fardeau fiscal imposé par les municipalités et par les gouvernements provinciaux et fédéral était trop lourd au Canada. Elle juge que le rôle des municipalités à cet égard est encore plus grand que celui du gouvernement fédéral. Nous croyons qu'en travaillant de concert avec les collectivités frontalières, comme nous l'avons fait grâce à notre groupe d'étude sur leur situation, nous pourrons trouver des moyens de mieux vendre nos produits, de mieux les positionner sur les marchés et d'aider les petites entreprises du Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, il y a plus d'un an, le gouvernement proclamait résolument son intention d'éliminer l'arriéré des revendications du statut de réfugié, grâce au nouveau mécanisme mis en place. Au lieu de cela, ce mécanisme s'est révélé un monstre qui torture les demandeurs de statut et leur famille, avec de longs délais. Il consommera par ailleurs des centaines de millions de dollars venant des contribuables et donnera probablement naissance à son propre arriéré.

Je demande au premier ministre ce qu'il a l'intention de faire au sujet de ce qu'on appelle, à juste titre d'ailleurs, le programme gobe-sous de la ministre de l'Immigration?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous avons mis en place un mécanisme qui nous permet justement de rattraper cet arrérage. Comme l'a si bien dit il y a quelques jours notre ministre responsable de l'Immigration, les échéanciers sont respectés. Nous avons une approche qui est humaine. Nous étudions les cas, cas par cas, et nous avons bien l'intention de continuer de travailler avec autant de perfection, en respectant les personnes qui ont besoin de notre aide.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, les faits et les chiffres prouvent que la ministre a tort; ils donnent tort à la ministre de l'Immigration. Sur le plan humain, ce gouvernement s'est fourvoyé. Nous parlons de gens qui aspirent à une vie meilleure, pour eux et pour leur famille. Je demande de nouveau au premier ministre: comment fera-t-il pour amener la ministre de l'Immigration à mettre un frein à ses politiques déshumanisantes et à simplifier les critères de sélection, afin d'éliminer l'arriéré?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, mon collègue d'en face devrait lire ce qui se raconte dans les journaux de temps à autre. Le président, M. Gordon Fairweather, à l'occasion d'une participation au comité parlementaire, a lui-même signifié la qualité du système que nous avons mis en place comme gouvernement canadien, le donnant en modèle

comme exemple à être repris au niveau international. Nous respectons, nous avons une approche qui est humaine, et nous continuerons de le traiter de la même façon.

* * *

L'AGENCE SPATIALE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Hier, le ministre a déclaré qu'il allait annoncer bientôt le nom des architectes pour l'Agence spatiale et un plan d'ensemble gouvernemental pour le programme spatial. Il a également ajouté que ce plan allait satisfaire tout le pays.

Est-ce que le ministre peut nous garantir que ce nouveau plan ne met pas en danger la politique du gouvernement fédéral et la vocation du Québec dans le domaine aérospatial? Ne met-il pas aussi en danger le plan de développement original que d'autres ministres avaient annoncé avant lui?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis convaincu que mon collègue de Longueuil sait très bien que le plan que nous allons annoncer dans le domaine spatial, que nous allons annoncer pour l'Agence spatiale à Saint-Hubert mais couvrant l'ensemble du pays, sera un excellent plan comme tous ceux que l'on a dévoilés dans ce domaine jusqu'à maintenant.

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je ne suis pas totalement satisfait de la réponse que j'ai obtenue et je suis surpris. J'ai l'impression, monsieur le Président, que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie est suffisamment complexé comme Québécois pour ne pas reconnaître la capacité de nos experts. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais venez-en à la question, s'il vous plaît.

M. Leblanc (Longueuil): Ma question. . . C'est qu'il n'a pas confiance aux professionnels du Québec. Il est en train de choisir. . . Est-ce que le ministre va choisir une firme compétente du Québec à qui octroyer le contrat de l'Agence spatiale?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, évidemment mon collègue n'est pas satisfait de ma réponse parce que ce n'est pas celle-là qu'il voulait mais je vais continuer à lui donner les réponses qu'il pense sont les bonnes.

Je pense, monsieur le Président, concernant la firme de spécialistes et d'ingénieurs, que mon collègue a réalisé, dans le cas du contrat Hibernia qu'il y avait des firmes au Québec qui étaient compétentes puisqu'elles ont obtenu le contrat de la base de structure pour le projet à Terre-Neuve.

Par ailleurs, l'Agence spatiale, étant une agence canadienne, et je le rappelle à mon collègue, l'ensemble des firmes du Canada ont été appelées à appliquer. Je suis convaincu—autrement mon collègue n'aurait pas, à mon avis, l'honnêteté qu'il prétend sûrement avoir—et je pense que mon collègue sera d'accord que le gouvenement choisisse la firme qui sera, à la grandeur du pays, considérée comme étant celle qui va le mieux satisfaire aux exigences, selon les règles.

Encore une fois, monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue accepte le principe que l'on ne donne pas un contrat à une firme sous prétexte qu'elle est du Québec. On la donnera à des firmes du Québec sous prétexte qu'elles sont compétentes, monsieur le Président.

* * *

LES FORÊTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier est terminée depuis avril dernier. Et immédiatement, en collaboration avec le ministre de Forêts Canada, vous avez préparé et déposé une offre au gouvernement du Québec le 24 août dernier. Ma question est la suivante: Comment se fait-il que les producteurs forestiers du Québec sont laissés actuellement pour compte par leur ministre, Albert Côté, du Québec, alors qu'ils auraient tant besoin de ces montants d'argent par les temps qui courent? Les travailleurs forestiers du Québec sont tannés d'attendre. Monsieur le ministre, allez-vous agir, car nous savons que vous, au Québec, vous êtes prêt?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est une excellente question de la part de mon collègue. Effectivement, monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Forêts a fait parvenir, le 24 août dernier, une proposition de négociation au gouvernement du Québec sur une entente forestière. La réponse qui nous est

parvenue récemment du gouvernement du Québec était que le gouvernement du Québec va déterminer sa position en fonction de ses priorités.

Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement du Canada espère mettre en oeuvre les ententes concernant particulièrement le secteur forestier, en tenant compte des situations qui prévalent dans ce secteur. Et, dépendant de la rapidité avec laquelle notre gouvernement recevra la réponse, peut-être serons-nous obligés de considérer d'autres options que l'entente à l'intérieur de laquelle nous voulons agir.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le ministre n'ignore pas que la Saskatchewan continue les travaux sur le projet Rafferty-Alameda sans attendre la fin de l'évaluation environnementale. Cette évaluation n'est pas terminée en Alberta non plus, où se poursuit la construction du barrage sur la rivière Oldman, ni en Colombie-Britannique, où la réalisation du projet Kemano II d'Alcan, qui comprend des barrages et des dérivations, va de l'avant comme si de rien n'était.

Comment les Canadiens pourraient-ils croire que les barrages et les dérivations de la baie James II, au Québec, feront l'objet d'une évaluation environnementale sérieuse alors qu'il n'y en a eu aucune sur les projets de l'Ouest et que l'Office national de l'énergie a déjà autorisé l'exportation aux États-Unis de la production des installations hydro-électriques de la baie James II?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à la question.

Dans chaque cas, nous voulons suivre une démarche qui permette de répondre aux préoccupations des Canadiens au sujet de l'environnement. La démarche n'est pas la même dans toutes les circonstances.

Je dirai simplement au député que la meilleure façon, pour lui et son parti, de faciliter le processus, est d'appuyer énergiquement le projet de loi C-78 dont la Chambre est saisie.

M. Jim Fulton (Skeena): Question supplémentaire, monsieur le Président. La Table ronde nationale dont le ministre et son collègue des Finances sont membres a déjà manifesté son mépris pour le projet de loi C-78 et le processus d'évaluation environnementale. J'espère que le ministre ne nous invite pas à adopter le projet tel quel, car c'est une véritable passoire.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que l'enquête publique approfondie et l'évaluation environnementale dont, apparemment, la baie James II fera l'objet, seront faites également sur le projet Kemano II d'Alcan et que ces évaluations seront terminées et rendues publiques avant que la construction ne se poursuive, même si cela entraîne des retards, des modifications ou l'annulation d'une partie ou de l'ensemble des travaux pour des raisons d'ordre environnemental?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je puis garantir au député que le gouvernement veillera à ce que tous ces projets fassent l'objet d'une évaluation environnementale sérieuse, de manière à répondre aux préoccupations des Canadiens au sujet de l'environnement.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 13 juin dernier, il a affirmé à la Chambre que le ministre du Commerce extérieur informerait les Américains de l'intention de ce gouvernement de renégocier le protocole d'entente sur le bois de sciage dans le but d'éliminer la surtaxe de 15 p. 100. Le 11 octobre dernier, le ministre du Commerce extérieur a rencontré son homologue américain. Le secrétaire d'État peut-il confirmer à cette Chambre, aux producteurs et aux travailleurs de l'industrie du bois de sciage au Canada s'il a honoré l'engagement qu'il a pris en juin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je puis vous confirmer que nous avons honoré les engagements que nous avons donnés ici à la Chambre. C'est un dossier difficile et c'est bien connu par le député et par la Chambre. Nous allons continuer de chercher les moyens pour réaliser les objectifs des producteurs canadiens.

[*Traduction*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, depuis deux ans, l'industrie et moi-même écoutons la même chanson.

Entre-temps, une autre scierie a fait faillite la semaine dernière. Une autre encore a fermé ses portes avant d'en arriver là. Sept scieries ont fermé, privant de leur emploi 2 000 travailleurs. Es-ce que le ministre pourrait transmettre à son collègue des Finances le message selon

lequel la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement est en train de détruire l'industrie?

Le gouvernement va-t-il finalement prendre la part de l'industrie et informer les Américains de son intention de mettre un terme au protocole d'entente?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je félicite le député de vouloir attribuer d'une façon aussi large la responsabilité de la situation difficile que doit affronter cette industrie particulière. Il m'a posé une question précise, à laquelle j'ai déjà répondu.

Je lui ai dit que nous travaillons avec les autorités américaines en gardant bien sûr le contact avec l'industrie canadienne. Nous sommes également en contact avec les provinces touchées qui, comme le député le sait, s'occupent de très près de ce dossier. Nous n'avons pas réalisé les progrès que nous espérions faire, mais nous continuons à chercher des moyens de sauvegarder les intérêts canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Environnement.

Nous avons reçu un choc la semaine dernière quand nous avons appris qu'un barrage près d'Elk Lake, dans le nord de l'Ontario, s'est rompu et a déversé ce qu'un article de journal estime à 10 000 charges de camion de résidus miniers contenant du cyanure, de l'arsenic, du plomb et du mercure dans la rivière Montréal. C'est un désastre pour le nord de l'Ontario.

Qu'est ce que le ministre compte faire à ce sujet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce déversement nous cause une vive inquiétude. Des entretiens avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario et les comptes rendus des journaux nous ont appris que les dommages sont considérables.

Nous avons offert notre assistance, mais le député doit comprendre que cette affaire est du ressort du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral ne pourra évidemment intervenir que si le gouvernement provincial déclare qu'il y a désastre.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, un grand nombre de citoyens des collectivités le long de cette rivière ont été prévenus de ne pas boire l'eau. Il me semble que le ministère a la responsabilité de prendre des mesures ou qu'il partage la responsabilité.

Je pose ma question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a dans le nord de l'Ontario littéralement des milliers de vieilles mines désaffectées comme celle qui est en cause.

Le ministre surveille-t-il ces mines pour que pareille catastrophe ne se reproduise pas? Sinon, promet-il à la Chambre d'organiser cette surveillance?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Aux termes de la loi sur les mines, cette surveillance relève du gouvernement provincial. J'ai aussi le plaisir de signaler que notre collègue, mon secrétaire parlementaire, a téléphoné au gouvernement de l'Ontario pour lui demander de surveiller les travaux. Je lui suis reconnaissant des démarches qu'il a faites.

J'espère que le gouvernement néo-démocrate de la province, après les propos qu'il a tenus par le passé sur l'environnement, se mettra à l'oeuvre et s'acquittera de ses responsabilités.

* * *

LE LOGEMENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation.

Neuf p. 100 des logements qui forment les coopératives d'habitation subventionnées par le gouvernement fédéral sont occupés pas des Canadiens à revenu élevé, soit des personnes touchant plus de 50 000 $ par année.

On abuse ainsi d'un programme destiné aux Canadiens à faible revenu et à revenu moyen, en empêchant effectivement les sans-abri et beaucoup de Canadiens dans le besoin d'avoir accès à des logements à prix abordable.

Le ministre va-t-il envisager d'établir comme politique qu'on encourage les Canadiens à revenu élevé à se loger ailleurs que dans ces coopératives d'habitation ou sinon, qu'on leur demande de payer les loyers du marché?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, c'est là une question que posent beaucoup de Canadiens. Étant donné que beaucoup de Canadiens à faible revenu attendent d'avoir accès à des logements subventionnés, que les fonds réservés au logement sont maigres et que les Canadiens ne veulent naturellement pas payer plus d'impôt, est-il juste que des

Canadiens à revenu élevé occupent des logements subventionnés?

Toute la question de l'habitation subventionnée est axée sur le principe du regroupement de locataires à faible revenu et à revenu moyen dans toutes les coopératives d'habitation. Depuis 1985, le gouvernement a comme politique de concentrer essentiellement les maigres crédits de l'habitation sur le logement des Canadiens à faible revenu qui sont dans le besoin.

Je vais présenter des recommandations au Cabinet avant la fin de l'année, et nous allons effectivement nous occuper de cette question.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'APECA.

Voici ce que le ministre m'a dit plus tôt dans le courant de l'année au sujet de la société Technitread Ltd. à Glace Bay: «Les détracteurs de M. Dicenzo disent effectivement qu'il y était pour quelque chose dans la faillite de l'entreprise, mais qu'il en a assumé la responsabilité. Si l'on me prouve de façon concluante qu'une erreur a été commise, j'en accepterai l'entière responsabilité.» Monsieur le Président, j'ai ici une note de service adressée à l'ancien ministre responsable de l'APECA, l'honorable sénateur Lowell Murray, et une autre, adressée à son successeur, qui établissent clairement le lien entre l'entreprise de Glace Bay appartenant à M. Dicenzo et celle de Brantford qui a fait faillite. Je dirais même que les circonstances entourant la faillite sont sans équivoque, et le ministre était forcément au courant puisqu'il a approuvé et signé la note de service.

• (1500)

Maintenant qu'il a été établi clairement que le gouvernement a fait cadeau à un homme d'affaires véreux d'un million de dollars provenant du trésor public, le ministre acceptera-t-il la responsabilité de cette bévue et fera-t-il ce qu'on est en droit d'attendre, dans une démocratie parlementaire, de tout ministre qui a le sens des responsabilités, c'est-à-dire démissionner? Est-il prêt à le faire?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je me disais que ce dernier exposé aurait bien mieux passé à la télévision s'il avait été animé par le député de Nickel Belt. En tout cas, on y aurait gagné en précision.

J'ai promis de faire enquête sur les allégations formulées et je l'ai fait. Aucune subvention fédérale n'a été versée depuis que le député a attiré mon attention sur cette question lors d'une réunion de comité.

Je tiens à rappeler à mon collègue d'en face qu'une enquête est en cours concernant cette affaire, que les sommes versées ne sont pas aussi grosses que certains le prétendent et qu'il existe des mécanismes pour en recouvrer une partie. Il serait sage d'attendre la fin de l'enquête; il verra alors si la situation est bel et bien telle qu'il la décrite.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Ce n'est pas l'enquête de la GRC qui m'intéresse, mais la responsabilité du ministre. Cette question a été portée à l'attention du député de Churchill longtemps avant qu'il n'en saisisse le comité. On a néanmoins octroyé un million de dollars. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: S'il n'y voit pas d'inconvénient, le député pourrait revenir à la charge un autre jour.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Marion Reid, lieutenant-gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET KEMANO

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le 22 octobre dernier, je vous ai soumis par écrit une longue question de privilège dont je voudrais résumer ici l'essentiel.

J'estime qu'une série d'événements qui se sont terminés le 12 octobre dernier m'empêchent de représenter mes électeurs, notamment en portant atteinte à ma liberté d'expression.

Si les députés veulent bien se reporter au hansard du 27 juin, à la page 13173, ils constateront qu'on avait convenu de n'apporter aucune modification au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, établi en 1984, avant l'entrée en vigueur du projet de loi

C–78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation.

Le 12 octobre 1990, le Cabinet a enfreint cet accord en exemptant le projet Kemano II de l'Alcan de l'évaluation environnementale.

Cela porte atteinte à ma liberté d'expression car, pendant plusieurs années, j'ai donné à mes électeurs des renseignements fondés sur deux choses: premièrement, l'accord conclu à la Chambre le 27 juin 1990 et, deuxièmement, les déclarations publiques du premier ministre et des ministres des Pêches McGrath, Fraser, DeBané et LeBlanc, qui ont tous appuyé publiquement un processus complet d'évaluation et d'examen en matière d'environnement pour le projet Kemano II, soit l'achèvement des travaux entrepris.

Cette exemption accordée le 12 octobre va à l'encontre de la décision de la Cour fédérale en ce qui concerne le barrage Rafferty–Alameda. Elle enfreint également le jugement unanime de la Cour d'appel fédérale touchant le barrage sur la rivière Oldman en Alberta. Trois éminents scientifiques fédéraux ont même révélé publiquement que des instances politiques étaient intervenues pour qu'on passe outre aux préoccupations environnementales.

Il s'agit du projet dont les responsables ont été enjoints par la Cour suprême durant les années 1980 de laisser couler assez d'eau pour permettre aux poissons de frayer.

En ne respectant pas l'accord du 27 juin, on enfreint, à mon avis, la liberté d'expression des députés, particulièrement les porte–parole de l'opposition en matière d'environnement, et on les empêche d'accomplir leurs fonctions.

En revenant sur leurs promesses, les quatre ministres des Pêches concernés et l'actuel premier ministre portent atteinte à notre liberté d'expression.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si l'on se reporte à ce que dit essentiellement le député, il est difficile d'établir un lien entre la liberté de parole et une décision que le gouvernement est en droit de prendre quand il le veut.

Il déclare qu'une entente aurait été violée. Or, si l'on se donne la peine de considérer les faits, on se rappelle que l'entente en question visait simplement à discuter de tout changement qu'il serait proposé d'apporter au décret relatif aux lignes directrices du PEEE avec le comité spécial chargé d'étudier le projet de loi C–78. Selon cette entente, si ce décret devait être modifié, il serait alors renvoyé au comité.

Dans l'affaire en question, le décret relatif aux lignes directrices sur le projet Kemano est un décret distinct, selon l'article 6 de la loi sur l'environnement, et non une modification à apporter au décret relatif aux lignes directrices du PEEE.

Si l'on se donne la peine de faire le tour de la question, on se rendra compte que ce sont là les faits. Je soutiens, monsieur le Président, que les privilèges du député n'ont aucunement été violés.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: L'affaire dont le député de Skeena a saisi la Chambre est expliquée en détail dans une lettre qu'il m'a fait parvenir et dont je lui suis reconnaissant.

J'ai écouté très attentivement le député de Skeena, en plus de lire minutieusement sa lettre et les documents pertinents. J'ai prêté une oreille attentive aux propos du ministre des Pêches.

Quoi qu'on puisse dire des événements que le député de Skeena a exposés à la Chambre et de la réplique du ministre des Pêches, rien, en général ou en particulier, ne me permet de conclure qu'il y a eu atteinte aux privilèges du député de Skeena, ce qui aurait pu lui nuire dans l'accomplissement de ses fonctions au Parlement.

Je dois donc déclarer qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

[*Français*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT–DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le 28 septembre 1990, le député de Shefford a soulevé la question de privilège relativement à une déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui annonçait le lancement des travaux de mise en valeur du gisement Hibernia, ainsi qu'au communiqué de presse relatif à cette déclaration et à certains reportages relatifs à cette annonce. Le député a comparé cette situation à celle de la question de privilège relative

à la publicité entourant la taxe sur les produits et services qui a donné lieu à ma décision du 10 octobre 1989.

J'aimerais d'abord profiter de l'occasion pour remercier tous les députés qui ont fait des interventions: le député de Shefford, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, le député de Kamloops et le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

[*Traduction*]

Dans son intervention, le député de Shefford a décrit succinctement la situation qui existait l'année dernière dans le cas de la campagne de publicité relative à la taxe sur les produits et services et il a résumé exactement la décision rendue par la présidence sur cette très grave question. Il a ensuite assimilé la situation de 1989 à la déclaration faite le 14 septembre par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à la façon dont elle a été rapportée par certains médias.

• (1510)

Je tiens à remercier le député d'avoir fourni à la présidence le texte de la déclaration du ministre, que j'ai lu avec beaucoup de soin.

Le député a signalé que selon certains reportages télévisés, les travaux relatifs au projet commenceraient immédiatement. Il a aussi affirmé que le premier ministre de Terre-Neuve avait dit que le projet de loi C-44, le projet de loi sur le gisement Hibernia, avait déjà été adopté. Dans son argumentation, le député a soutenu principalement que le communiqué de presse et la façon dont il a été rapporté avaient donné au public l'impression que le gouvernement considère le Parlement comme un «*rubber stamp*». Le Parlement aurait été outrepassé et ignoré et cela constituerait une insulte à tous les parlementaires.

[*Français*]

Comme dans le cas de la publicité concernant la TPS, la Présidence doit considérer deux questions. En premier lieu, y a-t-il eu violation de privilège en ce sens que le communiqué et certains reportages auraient nui aux travaux de la Chambre? Deuxièmement, cette affaire constitue-t-elle un outrage au Parlement du fait qu'on donnerait l'impression que la Chambre n'est là que pour entériner le projet d'exploitation du gisement Hibernia et n'a aucun rôle à jouer au chapitre de l'autorisation finale du projet? Je prie les députés de se reporter à ma longue décision du 10 octobre 1989 concernant la publicité relative à la TPS, ainsi qu'à la décision rendue le 18 décembre 1989 sur une question connexe.

Bien qu'il puisse y avoir une ressemblance superficielle entre les deux affaires, il s'agit au fond de deux situations fort différentes.

[*Traduction*]

Pour la présidence, après avoir lu le communiqué de presse relatif à la mise en valeur du gisement Hibernia et certains des reportages des médias, ainsi que le témoignage du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devant le Comité législatif saisi du projet de loi C-44 et devant le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, il est on ne peut plus clair qu'il n'y a pas eu, de la part de qui que ce soit, de tentative d'induire la Chambre en erreur ou de laisser entendre que l'adoption du projet de loi C-44 était un fait accompli. Essentiellement, le communiqué de presse relatif à la déclaration du ministre portait que le gouvernement du Canada et les autres parties en cause dans ce projet avaient réglé toutes les questions demeurées en suspens au cours des négociations et qu'on avait mis la dernière main à des ententes liant toutes les parties. Ces ententes, selon le communiqué—et je cite—«seront mises en dépôt fiduciaire où elles seront conservées par un tiers jusqu'à ce qu'elles puissent être signées officiellement après l'adoption du projet de loi C-44, la Loi sur Hibernia, par le Parlement cet automne».

[*Français*]

Cette déclaration ne laisse nullement l'impression que le Parlement n'a pas été saisi d'une mesure législative. Il n'y a pas d'ambiguïté dans la mention du rôle du Parlement, et même les reportages signalaient que le marché ne serait clos que si le Parlement adoptait la loi habilitante.

[*Traduction*]

Il y a un aspect de cette affaire que les médias et le grand public peuvent trouver déroutant, et c'est le fait que les travaux de mise en oeuvre du projet débutent avant la sanction du projet de loi C-44. Ainsi que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte l'ont tous deux signalé, le Parlement avait déjà approuvé le financement de mise en route du projet par le Fonds de développement extracôtier Canada—Terre-Neuve. Ce fait a également été signalé dans la déclaration du ministre. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a aussi fait remarquer, fort justement, que si le projet de loi C-44 n'était pas adopté, le projet Hibernia disparaîtrait lorsqu'il ne disposerait plus de financement provisoire.

[*Français*]

Il appartient à tous les paliers de gouvernement, aux parlementaires et aux médias d'expliquer aux Canadiens, avec autant de soin et aussi complètement que possible, les questions complexes comme le financement du projet d'exploitation du gisement Hibernia. À mon avis, le communiqué de presse du ministre était prudent, tant sur le plan du ton que du contenu, et faisait preuve de respect pour la Chambre des communes. Par conséquent, je dois décider que la question de privilège n'est pas fondée à première vue.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉPÔT DES RÈGLEMENTS RÉTABLISSANT LES PRESTATIONS AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SE LIVRANT À LA PÊCHE

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'ai l'honneur de déposer dans cette Chambre, dans les deux langues officielles, les règlements qui rétablissent les prestations aux pêcheurs autonomes et en particulier la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines régissant l'accès des pêcheurs autonomes à l'assurance-chômge.

Ce dépôt de document est conforme à l'article 32(2) du Règlement de cette Chambre et de l'article 130(3) de la Loi sur l'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

DÉCRET DE NOMINATION

DÉPÔT DU DÉCRET

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un décret annonçant une nomination faite par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, le décret est réputé avoir été renvoyé au comité permanent approprié.

Pétitions

LE LIBAN

L'ASSASSINAT DE DANY CHAMOUN

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour faire adopter la motion suivante, appuyée par le député de Fundy—Royal:

> Qu'en cette période de tristesse que vit le Liban à l'occasion du décès du chef politique Dany Chamoun, la Chambre transmette ses sincères condoléances au peuple libanais et réitère son appui à la cause de la souveraineté, de l'indépendance et de la paix au Liban.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu les termes de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter aujourd'hui une pétition. Les pétitionnaires sont de Scarborough, Thornhill, Mississauga, Oakville, Toronto et Etobicoke. Ils se préoccupent de l'étiquetage des aliments emballés.

À la suite du décès tragique au Canada de jeunes gens qui ont souffert de très graves réactions allergiques, les pétitionnaires demandent instamment au Parlement d'adopter une mesure législative visant à modifier la réglementation sur les aliments et drogues afin d'obliger les fabricants à donner la liste des ingrédients et des additifs entrant dans la composition des aliments préemballés, au lieu de la classification générale prévue actuellement.

Les pétitionnaires demandent également aux restaurateurs et aux détaillants en alimentation de fournir aux clients une liste de tous les ingrédients et additifs entrant dans la composition de leurs plats préparés, servis dans les restaurants et vendus chez les détaillants en alimentation.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, la pétition que je vais présenter a été jugée correcte quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition a été signée par environ 5 360 personnes des villes de Cambridge, Kitchener-Waterloo, Hamilton et la région environnante.

Pétitions

Les signatures ont été recueillies à la suite d'une épidémie de vols dans les dépanneurs. C'est un groupe de citoyens qui a coordonné cette entreprise. Les pétitionnaires demandent une révision de la législation canadienne pour remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi remise à jour sur les jeunes délinquants dont l'âge maximum serait abaissé à 13 ans.

• (1520)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de diverses localités de l'Ontario qui s'opposent à la décision du gouvernement d'imposer une taxe spéciale sur les publications. Les pétitionnaires soulignent que le Canada sera alors pratiquement le seul pays au monde à imposer une taxe sur les publications, les journaux, les revues, les livres et ainsi de suite. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision.

Ensuite, monsieur le Président, j'ai en fait un grand nombre de pétitions portant sur un autre sujet et venant d'habitants de Kamloops, de Logan Lake, de Clearwater, de Birch Island et de Red Lake, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires sont tous préoccupés par la décision du gouvernement de ne pas renoncer à la taxe sur les produits et services, ce qui va à l'encontre des intérêts de l'économie canadienne. Ils soulignent que cette taxe sera inflationniste et, par conséquent, qu'elle entraînera des taux d'intérêt plus élevés, ce qui abaissera le revenu disponible et aggravera la récession. Ils demandent donc au gouvernement de renoncer à sa taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'ai encore une fois le plaisir, monsieur le Président, de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une autre pétition qui s'oppose à cette ignoble taxe, la taxe sur les produits et services.

Les noms de ces personnes de diverses régions de l'Ontario s'ajoutent à ceux des Canadiens que j'ai déjà présentés à la Chambre et qui demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de convaincre le gouvernement de retirer cette proposition qui accroîtra le fardeau fiscal des Canadiens ordinaires au moyen d'une taxe à la consommation régressive, au lieu de réformer réellement le régime fiscal.

L'INDUSTRIE DE LA CÂBLODIFFUSION

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition recueillie au cours de la fin de semaine de la fête du Travail dans ma circonscription. Elle porte sur l'industrie de la câblodiffusion au Canada.

Les pétitionnaires disent que les câblodistributeurs ont réalisé en moyenne des bénéfices de 32 p. 100 sur leurs immobilisations en 1988, soit plus que le double des compagnies de téléphone réglementées, et que leurs tarifs ont augmenté de 6 p. 100 par année entre 1984 et 1988. Ils demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 et de réglementer le taux de rendement de l'industrie de la câblodiffusion.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions signées par des citoyens de toutes les régions du Canada qui s'opposent, et cela n'est pas surprenant, à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires soutiennent que cette taxe est injuste et régressive, et que le gouvernement compte maintenant taxer les livres de lecture, les coupes de cheveux, les couches et le mazout de chauffage. Ils espèrent que la réforme fiscale envisagée par le gouvernement sera juste et qu'elle assujettira les sociétés et les riches à un impôt minimum. Les pétitionnaires tiennent à ce que l'imposition éventuelle d'une taxe de vente comme celle proposée par le gouvernement fasse l'objet d'un vaste consensus, et qu'elle soit structurée de façon à ne pas se transformer en une énorme ponction fiscale.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, moi aussi j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition au nom de plusieurs habitants de la Colombie-Britannique qui souhaitent que le gouvernement fédéral révoque la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font remarquer que le premier ministre et le gouvernement ont complètement perdu leur mandat, compte tenu des 15 p. 100 de popularité dont ils jouissent d'après les sondages. Rien ne justifie la mise en oeuvre d'une taxe aussi impopulaire et aussi régressive.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Fundy—Royal à propos d'un bref rappel au Règlement.

* * *

LE LIBAN

L'ASSASSINAT DE DANY CHAMOUN

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour parler brièvement de la motion présentée par mon collègue d'Ottawa-Centre et que la Chambre a adoptée à l'unanimité. Je veux souligner que j'ai appuyé cette motion, car je pense qu'il importe que nous incitions toutes les parties dans le drame du Liban à s'attaquer à la cause fondamentale de leur martyre.

Malheureusement, la mort de M. Chamoun nous rappelle encore une fois que la violence au Moyen-Orient va se poursuivre à moins que le principal problème ne soit réglé de façon juste et acceptable. Nous en avons tous la responsabilité.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est le même rappel au Règlement dont mon collègue vient de parler. Je voudrais simplement m'associer ainsi que mon groupe parlementaire à la motion proposée par le député d'Ottawa-Centre. Naturellement, elle est dans notre intérêt à tous et nous espérons, et nos prières quotidiennes vont dans ce sens, que la souveraineté, l'indépendance et la paix deviendront bientôt une réalité au Liban.

Je voudrais simplement dire, au nom de mon groupe parlementaire, que nous nous associons aux commentaires précédents.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire au nom de ce caucus que nous sommes très fiers de notre député d'Ottawa-Centre et que cette initiative qu'il a prise, aujourd'hui, a évidemment obtenu le consentement unanime. On prenait donc pour acquis qu'il n'y aurait pas de débat. Mais s'il doit y avoir un débat, nous aussi, nous sommes solidaires de cette proposition, et en fait, l'unanimité de la Chambre a été demandée et reçue. Donc, la question est close.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, on a demandé et obtenu le consentement unanime. Le député a appuyé la motion et j'ai pensé que je lui donnerais la possibilité de dire quelques mots.

Je pense que cela clôt la question. Nous allons passer aux questions inscrites au *Feuilleton*.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, on a, nous aussi, donné notre consentement unanime pour éviter qu'il y ait un débat parce qu'on s'associe à toutes les vertus de cette motion, notamment au niveau de la souveraineté du Liban et au niveau de la recherche de la paix. Notre sympathie va aux familles qui sont affectées. Mais il est évident que l'ensemble des députés de cette Chambre, incluant l'ensemble des députés du Bloc québécois, ont souscrit, aujourd'hui, à cette motion fort louable.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 22 octobre, de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est qu'ayant eu la chance avec d'autres de faire partie du comité qui a procédé à l'étude préalable de ce projet de loi, je souhaite maintenant l'examiner à l'étape de la deuxième lecture.

Ayant présidé les délibérations de l'ancien comité des pêches, des forêts et de l'environnement, je dois dire que la loi actuelle constitue vraisemblablement un bon début et qu'il vaudrait mieux la renforcer que l'affaiblir. Or, je trouve que ce projet de loi manque de vigueur. Je tiens simplement à expliquer les raisons pour lesquelles j'estime que la loi actuelle est suffisamment vigoureuse. Les ministères et les autorités responsables ne savent peut-être pas qu'il existe déjà des lignes directrices à respecter.

Dans ma propre circonscription, j'ai fait toute une expérience qui a débuté à l'été de 1988 avec, je vous le donne en mille, une subvention de l'APECA. Nul n'irait s'imaginer que l'octroi d'une telle subvention pourrait revêtir tant d'importance pour les résidents d'une localité et créer un tel remous. Il s'agissait en fait d'une subvention de l'APECA pour une usine de ma circonscription de South West Nova qui broie le roc pour en faire du gravier. Cette usine rejette des tas de déchets et cause beaucoup de pollution, notamment avec son broyeur et autres machines. La subvention était considérable. Nous n'obtenons pas fréquemment des subventions de cet ordre de grandeur. Il s'agissait d'une subvention de l'APECA de plus de 800 000 $.

• (1530)

À l'époque, j'ai fait savoir que l'APECA devrait faire procéder à une étude d'impact écologique avant de remettre cette subvention à l'usine en question, compte tenu des appréhensions des citoyens, qu'ils n'avaient pas eu l'occasion d'exprimer.

Chose étonnante, la subvention fut annoncée en septembre. Le ministère de l'Environnement a procédé à un examen au nom de l'APECA, comme il le signale dans une lettre datée de novembre de cette année-là, une fois que la subvention eut été accordée, mais avant que l'argent n'ait été remis. À mon avis, le ministère de l'Environnement n'aurait pas dû rater l'occasion de tenir une audience, ne serait-ce que pour permettre aux gens d'exprimer leurs craintes avant de remettre l'argent pour un projet auquel ils s'opposaient.

Une chose étrange s'est produite après mon court entretien avec des représentants du ministère de l'Environnement et de l'APECA: le 22 mai 1990, une liste d'exclusions a été présentée en vertu de la loi actuelle. On a procédé à une évaluation et à un examen en matière d'environnement, et l'APECA a présenté une liste d'exclusions pour toute subvention future. C'est au ministère de l'Environnement qu'elle a présenté sa liste d'exclusions.

C'est exactement ce qui cloche dans ce projet de loi. Le ministre de l'Environnement, ou la nouvelle agence, n'a pas le pouvoir de rejeter carrément un projet et de laisser le gouverneur en conseil et le Cabinet prendre une décision qui irait alors à l'encontre de l'examen préalable prévu dans cette mesure. Par conséquent, nous devrions nous en tenir à ce que le Cabinet pense d'un projet donné pour en autoriser le financement.

Voilà ce qui cloche, à mon avis. Rien ne permet, dans ce projet de loi, de ramener le gouvernement à l'ordre lorsqu'il contrevient à sa propre législation.

Je rappelle que la définition du projet de loi est fort louable. Qu'il en est de même du préambule. On peut résumer l'article 4 en trois points: premièrement, permettre aux autorités responsables de décider de tout projet susceptible d'avoir des effets environnementaux; deuxièmement, inciter ces autorités à favoriser la santé de l'économie et la salubrité de l'environnement et, troisièmement, empêcher les éventuels effets environnementaux hors frontières graves.

Nous avons tous pris connaissance à la Chambre de ce qui s'est passé dans le cas du barrage Rafferty-Alameda et des inepties qu'a révélées la procédure judiciaire lorsque le tribunal a déclaré qu'une étude aurait dû être effectuée avant que le gouvernement fédéral participe à ce projet, délivre les permis ou débloque des fonds.

À l'heure actuelle, nous avons un gouvernement qui a peur de retirer la licence accordée à l'égard de ce projet parce qu'il manque de courage, d'une part, et qu'il n'a pas respecté le processus normal, d'autre part. Peut-être y a-t-il eu un contrat et peut-être y a-t-il eu un processus d'examen, mais, de toute évidence, quelque chose n'a pas tourné rond, à en juger par les remous provoqués ces deux dernières semaines et par le refus du gouvernement de la Saskatchewan de se plier aux demandes du ministre fédéral de l'Environnement.

Jamais je n'insisterai assez sur le fait que ce projet de loi ne permet pas à l'organisme de rejeter carrément un projet. Il exige seulement que le projet soit soumis à l'organisme après que le gestionnaire du projet, c'est-à-dire l'autorité responsable, et le ministère qui veut financer ce projet, ont effectué la sélection. C'est ce que je comprends. L'Agence peut décider de donner suite aux recommandations, et dans ce cas aucune autre évaluation n'est nécessaire. Par contre, si elle découvre certains problèmes, elle peut exiger une médiation ou un examen par une commission. Toutefois, au stade de l'examen préalable, le projet ne peut être rejeté de façon définitive. Il doit faire l'objet d'une médiation ou d'un examen par une commission.

Le but du projet de loi est donc de trouver une solution négociée aux problèmes environnementaux. Je ne crois toutefois pas que la population canadienne tienne à négocier des solutions si les projets subventionnés par le gouvernement fédéral comportent des risques écologiques.

Je félicite le gouvernement d'avoir inséré un article nous permettant de discuter de nos préoccupations avec les provinces en ce qui a trait aux questions de compétence et d'entreprendre des projets ou des études avec nos voisins américains sur les questions d'intérêt commun. Tout cela, à condition, bien sûr, que ces gens acceptent de participer au processus fédéral. Le projet de loi sera de nouveau examiné, mais il comporte tellement de failles que nous aurions dû, je crois, procéder à une étude préalable à l'étape de la deuxième lecture.

Parmi les défauts du projet de loi, mentionnons le fait de pouvoir dresser une liste des projets pour lesquels une étude environnementale est obligatoire, l'exclusion de certains projets pour lesquels une évaluation n'est pas nécessaire et les critères permettant de déterminer, aux termes des règlements, les projets à exclure. Je voudrais maintenant parler de l'article 5 du projet de loi, qui énumère les différents projets qui sont visés. L'article 5 du projet de loi comprend quatre alinéas où sont énoncés les genres de projets qui devraient faire l'objet d'une évaluation: tout projet dont une autorité fédérale est le promoteur; tout projet financé en tout ou en partie par une autorité fédérale, sauf si le projet n'était pas spécifié nommément au moment du versement de l'aide financière et que l'autorité fédérale n'aurait aucun pouvoir en regard du projet une fois qu'il aurait été spécifié; tout projet nécessitant la cession par vente ou cession à bail d'un territoire domanial par l'autorité fédérale, sauf si le projet n'était pas spécifié au moment de la cession; tout projet pour lequel une autorité fédérale délivre un permis ou une licence, donne toute autorisation ou prend toute mesure en vue de permettre la mise en oeuvre. Telles sont les conditions qui exigeraient la tenue d'une évaluation environnementale. C'est ce qui ressort de l'article 55 du projet de loi, où sont énoncés les règlements que peut prendre le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet, qui dispose de grands pouvoirs discrétionnaires. Voici trois genres de règlements que le gouverneur en conseil peut prendre.

Aux termes de l'alinéa *b*), il peut, par règlement, établir la liste des projets ou catégories de projets susceptibles, selon lui, d'entraîner des effets environnementaux négligeables et pour lesquels l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

Qu'entend-on par négligeable? Pour un habitant du centre-ville de Toronto, un projet de un million de dollars est peut-être négligeable, mais pour qui habite la circonscription de South West Nova, cela toucherait 120 familles. C'est peut-être négligeable pour quelqu'un d'Ottawa, mais non pour les habitants des régions rurales du pays. Aucun effet n'est négligeable s'il dévalue leur foyer, s'il détruit leur environnement et s'il les ruine. C'est ce qu'a fait cette subvention de l'APECA.

En vertu des règles actuelles, ils ont pu établir une liste d'exclusion prenant effet le 22 mai 1990. Je suis sûre que personne à l'APECA n'a jamais pensé que leurs projets devraient faire l'objet d'un examen préalable. Je me souviens cependant, comme je siégeais au comité au moment où ce règlement a été adopté, ou avant son adoption, que tout projet gouvernemental devait être examiné afin de déterminer s'il aurait des effets sur l'environnement. Le cas échéant, il fallait en déterminer l'incidence sur l'allocation des sommes disponibles.

• (1540)

Le mot «négligeable» à l'article 55 peut donc être interprété de bien des façons. Une subvention de un million de dollars peut être négligeable à Edmonton, mais non dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Si vous en parlez aujourd'hui aux gens de Lockeport, vous saurez qu'un million peut aller loin, quand il s'agit de les aider à atteindre une certaine stabilité avec leur gagne-pain ancestral.

L'alinéa *d*) traite de l'établissement d'une liste des projets ou catégories de projets—pour lesquels l'autorité responsable, souvenez-vous qu'on parle du gouverneur en conseil, et non de l'Agence—, détermine qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Si on laissait à la nouvelle agence le soin de prendre ces décisions, on pourrait penser que l'on en confie la tâche à un organisme essentiellement environnemental, plutôt qu'à un regroupement des autorités responsables des différents ministères, conformément à la loi. Cet alinéa confère donc cette autorité au gouverneur en conseil plutôt qu'à la nouvelle agence. Selon l'alinéa *d*), le gouverneur

en conseil—et nous n'avons qu'un seul ministre de Nouvelle-Écosse, souvenez-vous de cela, monsieur le Président—peut, par règlement, établir la liste des projets ou catégories de projets à l'égard desquels l'exercice par une autorité responsable de ses attributions ne constitue selon lui qu'une intervention marginale, au point qu'une évaluation environnementale ne devrait pas être nécessaire.

Je me demande ce que ferait le gouvernement avec le projet Point Aconi, dans lequel la responsabilité fédérale sur la question de l'environnement est assumée par le seul ministère des Pêches. Je me demande ce qu'il ferait dans le cas, par exemple, du projet d'énergie marémotrice, qui est en cours en Nouvelle-Écosse et qui tue les poissons par milliers. On avait déjà prévenu le gouvernement que ce projet détruirait le poisson. Il provoque aussi un phénomène d'érosion. Le gouvernement va établir un sanctuaire de canards, maintenant qu'il ne reste plus un seul poisson dans la rivière. Mais il ne serait peut-être pas nécessaire de procéder à un examen, l'intervention de l'autorité responsable pouvant être considérée comme marginale, en ce sens que le gouvernement considere que tout est permis en ce qui concerne le poisson.

Voyez ce qui se passe sur la côte ouest. Nous en avons eu une idée la semaine dernière. Songeons aussi à Point Aconi. Les pêches ne devaient pas être compromises, paraît-il, et on voit bien que la consigne au gouvernement est de ne pas s'inquiéter de l'opinion des gens ordinaires tant qu'une mesure ne porte pas atteinte à de puissants intérêts. En effet, si les grandes compagnies ne se plaignent pas, peu lui importe ce qu'en pensent les petites gens. Nous en avons l'exemple dans l'Accord de libre-échange et de toute la publicité dont il fait l'objet, même si des petites localités sont en train de disparaître à cause de cet accord.

Pour la gouverne de mes électeurs et de nos concitoyens ailleurs au Canada, je vais parler encore des autorités responsables et de l'organisation prévue pour les projets. L'autorité responsable, à savoir le ministre, le sous-ministre ou quelqu'un d'autre, car les projets ne se rendent pas tous jusqu'au ministre, fait une évaluation préalable du projet, le renvoie à l'agence qui met sur pied ensuite un groupe de médiation ou d'étude si elle le juge nécessaire. Elle autorise ce projet si elle ne trouve rien à redire, à condition d'en donner publiquement préavis, et cela signifie faire paraître un avis dans *La Gazette du Canada*. Les Canadiens ordinaires ne lisent pas *La Gazette du Canada* pour prendre connaissance des projets du gouvernement, et à moins que quelqu'un n'intervienne pour en parler ou pour attirer l'attention des gens, nous ne saurons rien de ce projet parce que c'est l'APECA qui en est saisie et que rien ne l'oblige à révéler qui elle finance et quel est le montant de ce financement. C'est généralement après coup, une fois l'annonce faite, que vous entendez parler des préoccupations des gens.

Le ministre des Finances est probablement satisfait de ce projet de loi parce qu'il lui donne plus de pouvoirs pour empêcher la tenue d'évaluations environnementales coûteuses. J'en ai vu de ces évaluations, en particulier une qui a été faite ces dernières années. Un groupe extrêmement compétent s'en était occupé et avait présenté un rapport positif. Pourtant, nous n'aurons plus jamais de ce genre d'évaluations et le gouvernement n'appliquerait de toute façon pas les recommandations parce qu'il a son propre programme.

Tant qu'on ne donne pas à l'organisme le pouvoir de rejeter complètement un projet, que le gouverneur en conseil défende ce projet devant les Canadiens, pour qu'eux-mêmes se prononcent sur la décision du gouverneur en conseil donnant tort ou raison à l'organisme. J'aurais donné mon accord au projet de loi s'il avait contenu de telles dispositions.

Cependant, si on restreint l'objet du projet de loi au point de lui enlever toute fermeté, je ne vois pas pourquoi nous l'adopterions, alors que nous avons déjà une réglementation qui impose à tous les organismes fédéraux de procéder à une évaluation des effets environnementaux de tout projet avant de l'entreprendre. Si le projet de loi n'est pas suffisamment ferme, je crois que le statu quo est préférable. Nous savons ce que les tribunaux ont décidé à ce sujet: il faut procéder à une évaluation.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de la députée sur cet important projet de loi. Je suis encouragée de voir qu'elle aussi s'oppose à l'adoption de cette mesure, dans sa forme actuelle.

Les lacunes du projet de loi C-78 sont évidentes pour quiconque en a parcouru texte, en dépit des grandes déclarations faites au moment de sa présentation et de l'espoir suscité parmi les Canadiens, qui croyaient que, finalement, le gouvernement établissait un processus sérieux d'évaluation environnementale permettant de faire face aux défis des années 1990 et du XXI^{e} siècle.

On voit des défauts évidents dans tout le processus de conception des évaluations environnementales. Le processus doit efficacement guider, encourager et, au besoin, imposer la responsabilité en matière d'environnement à toutes les étapes de la conception, de la planification et de l'approbation des projets pouvant avoir des effets sur l'environnement.

La députée parlait à titre de représentante du Canada atlantique. Elle a mentionné le projet de Point Aconi, dans lequel il est évident qu'on n'a pas tenu compte des résultats de l'évaluation environnementale. Il y a un autre grand projet dans le Canada atlantique, celui d'Hibernia, qui va recevoir d'importants fonds payés par les contribuables. Dans ce cas non plus, nous n'avons pas la

preuve qu'il n'y aura pas d'effets négatifs sur l'environnement.

J'aimerais donc que la députée nous parle en particulier d'Hibernia, qui va engloutir des millions et des milliards de dollars de l'argent des contribuables. Or nous savons qui paie la majorité des impôts dans notre pays, ce sont les Canadiens ordinaires bien plus que les grandes sociétés. Je voudrais donc avoir les commentaires de la députée au sujet de ces deux projets, Hibernia et Point Aconi.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. À propos d'Hibernia, je lui dirai ceci. Sur la côte est, nous n'avons pas droit à beaucoup de grands projets, mais Hibernia en est un. L'exploitation des ressources pétrolières et gazières est sans doute un secteur d'avenir dans notre région, à la différence de ce qui se passe dans l'industrie des pêches, étant donné l'attitude du gouvernement à l'égard des pêches.

Il faut admettre qu'on a agi avec efficacité pour protéger l'environnement du Banc Georges. Lorsqu'il a été question d'installer une plate-forme de forage dans le secteur du Banc Georges, les gens s'y sont opposés. Les pêcheurs s'y sont opposés, et les citoyens de la partie sud, que je représente, se sont si bien débrouillés qu'il n'y a eu aucune plate-forme de forage dans la zone du Banc Georges.

• (1550)

Des études ont été consacrées à Hibernia. Le champ Hibernia est situé plus loin de chez moi que l'île de Sable ou le Banc Georges.

S'il y a des gens, à Terre-Neuve, qui sont satisfaits du processus qui a été suivi dans le cas d'Hibernia et si le gouvernement est satisfait lui aussi, alors je ne peux pas dire—et, bien franchement, je n'ai pas vu beaucoup d'opposition sur la côte est—je ne peux pas dire qu'ils ont tenu compte des conséquences économiques du développement d'Hibernia.

J'obtiendrais peut-être un autre son de cloche des gens qui réalisent le projet, mais je sais aussi qu'à l'époque où le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'occupait de prospection pétrolière et gazière sur la côte est, des études avaient été menées sur la question de savoir ce qu'il faudrait faire et qui devrait payer la note en cas de pénurie d'eau. Je sais qu'une étude très approfondie a été exécutée. Je sais que tous les segments du secteur industriel de la côte est y ont participé en ce qui concerne Hibernia.

Je reconnais que les gouvernements fédéral et provincial n'informent pas suffisamment la population de ce qui va arriver au juste et ne lui disent pas si l'on a décidé d'aller de l'avant avec le projet après en avoir bien évalué les conséquences. Si je dis cela, c'est que les gens pensent aux emplois. C'est la préoccupation de l'heure. Les méthodes d'évaluation, les garanties et les filets de sécurité n'étaient pas prévus auparavant.

On a prévu des amendes et des sanctions pour les sociétés pétrolières qui causeraient quelque dommage que ce soit à l'environnement. Après cinq ou six ans, on pourra peut-être évaluer les torts causés par un tel projet.

Je sais certes que les Canadiens ne sont jamais autant informés qu'ils devraient l'être avant le coup. Je me demande s'il ne faudrait pas faire quelque chose à cet égard. Je me réjouis de ce que cette loi prévoit un suivi pour tout ce qui a été évalué et tout ce que le médiateur et la commission d'évaluation auront signalé. Mais les gens doivent savoir qu'il existe un programme de suivi et quels sont leurs droits à cet égard.

Ce projet de loi prévoit aussi un fonds pour les gens qui voudront intenter des poursuites. Nous ne savons pas combien d'argent il contiendra, ni s'il permettra seulement une injonction ou tout le processus jusqu'à la Cour suprême. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il reste beaucoup à faire pour que les gens soient informés et puissent évaluer les conséquences d'une décision du Cabinet, d'une décision des gouvernements fédéral ou provincial en ce qui concerne l'environnement.

Dans ma province, il existe une directive qu'on ne respecte peut-être pas, mais qui permet aux gens de savoir ce qui se passe à tout moment et où ils peuvent aller pour intervenir, comme cela se fait à l'heure actuelle pour l'exploitation de la péninsule Digby.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis sûr que la députée a étudié le projet de loi attentivement. Je m'explique donc mal qu'elle puisse conclure qu'il s'agit, comme elle dit, d'une mesure législative qui manque de mordant. D'autant que les représentants du gouvernement hollandais, qui est connu mondialement comme un chef de file dans le domaine de la protection de l'environnement, ont fait savoir à M. Robinson, le responsable du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE), dans une lettre en date du 3 août:

> Projet de loi C-78. Le nom n'est guère emballant, mais c'est le contenu qui compte. Nous, le département d'EIE entier, tenons à vous féliciter, vous et le BFEEE, d'avoir franchi cette étape déterminante.

Ils poursuivent:

> Ces nouveaux éléments permettront au Canada de rejoindre le peloton de tête en matière de réglementation de l'EIE et d'être une source d'inspiration.

Le compliment est très flatteur, surtout venant d'un gouvernement que nous admirons beaucoup, du moins ceux d'entre nous qui représentons le gouvernement. Sauf le respect de la députée, il me semble que le point de vue exprimé par une personne comme le directeur du département d'EIE en Hollande est très respectable. Je ne comprends pas qu'une telle divergence de vues puisse exister.

Mme Campbell (South West Nova): La Hollande, monsieur le Président, est un bien petit pays. Si son gouvernement accorde une grande valeur à cette mesure législative, il peut toujours l'adopter. Cependant, cette mesure est moins rigoureuse que les lignes directrices, dont l'observation obligeait à faire quelque chose.

Dans ce cas, l'autorité responsable s'occupera de la sélection. Le processus sera confié à un organisme, qui décidera de la ligne de conduite à adopter. D'après moi, si l'on ne donne pas à cet organisme le pouvoir d'accepter ou de rejeter un projet, il se retrouvera dans l'impossibilité d'agir.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à poursuivre le même ordre d'idées car nous avons eu l'occasion de constater l'attitude du gouvernement chaque fois qu'il s'est agi d'établir des normes nationales. C'est une question qu'il cherche à éviter. Rappelons-nous le projet de loi C-29, maintenant la Loi sur le ministère des Forêts, qui donne une définition du développement durable.

Voilà la norme nationale. Le projet de loi C-29 est apparemment la norme nationale dans le domaine des forêts, celle que le gouvernement a établie. Pourtant, à maintes reprises, nous avons constaté que cette norme disparaissait s'il existait une norme provinciale plus permissive.

Si nous n'avons pas le pouvoir nécessaire pour déclarer que cette mesure législative domine, ne craignez-vous pas que nous nous retrouvions avec 10, 11 ou 12 normes différentes dans ce pays?

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Nous aurons très certainement 12 normes différentes. Le plus grave, dans cette mesure législative, c'est que, si un gouvernement au pouvoir décidait de ne plus attacher d'importance à l'eau, il y a des chances que nous détruisions les ressources en eau.

La mesure laisse le gouverneur en conseil contrôler le processus. Dans un pays aussi grand et aussi bien pourvu en richesses naturelles que le nôtre, il faudrait avoir assez de courage, d'audace et de leadership pour renforcer notre processus d'évaluation environnemental afin de donner au ministre ou à cette nouvelle agence pleins pouvoirs de juger des répercussions d'un projet sur l'environnement, et il faudrait que le gouvernement ait ensuite le courage de faire savoir à la population qu'il se dresse contre un projet.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis bien prêt à poursuivre le débat. Mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard qui représente la circonscription d'Egmont est cependant prêt à prendre la parole.

Je n'invoque le Règlement que pour demander au ministre des Finances d'avoir l'obligeance de rester jusqu'à la fin de la séance, pour entendre mon discours directement. Il pourrait ensuite poser des questions et nous aurions alors un bon débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un recours au Règlement.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat du projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Le projet de loi était censé avoir pour objet d'instituer une loi d'application obligatoire pour veiller à ce qu'on effectue des évaluations environnementales concernant certains projets relevant de la compétence fédérale. Elle était destinée à remplacer la politique fédérale connue sous l'appellation de Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, qui est en vigueur depuis juin 1984. En vertu du décret sur les lignes directrices, les évaluations environnementales étaient facultatives.

• (1600)

Tous les grands projets dont la définition les assujettit aux dispositions du projet de loi devront subir une évaluation environnementale obligatoire. De ligne de conduite recommandée d'après les lignes directrices, le processus d'évaluation deviendrait obligatoire et prévu par la loi.

Cependant, dans une décision rendue le 13 mars 1990 par la Cour d'appel fédérale, la question de savoir si le décret sur les lignes directrices était ou non d'application obligatoire ou facultative est devenue sujette à interprétation. La cour a statué en substance qu'un ministre fédéral était tenu de respecter le Décret sur les lignes directrices et que celui-ci visait en fait à lier le ministre dans l'exercice de ses fonctions. Cela signifie en fait que le ministre est lié par le processus, mais pas par son résultat.

Ce jugement et un jugement antérieur rendu par la Cour fédérale le 24 janvier 1990—dans une cause enga-

geant la Fédération canadienne de la faune et le ministre fédéral de l'Environnement, et concernant le projet de construction du barrage Rafferty-Alameda, en Saskatchewan—sont des jugements qui font jurisprudence et qui ont grandement influé sur la décision du gouvernement fédéral de présenter ce projet de loi.

Beaucoup d'observateurs soutiennent que ces deux jugements de la Cour fédérale ont conféré au décret sur les lignes directrices une nouvelle force qui s'appuie sur une solide jurisprudence. C'est avec ce nouveau contexte que nous devons soupeser et comparer les dispositions du projet de loi C-78.

Ce projet de loi s'est fait longuement attendre. On avait promis une mesure législative aux Canadiens il y a plus de six ans. On leur avait promis un projet de loi qui concrétiserait les objectifs et les idéaux souvent exprimés par le gouvernement, qui assurerait à la population que notre gouvernement se préoccupe réellement de l'environnement. Ces gens pensaient qu'ils obtenaient une mesure législative ayant de la substance et de la rigueur.

Les Canadiens, qui se préoccupent avec raison de l'état de notre environnement, du genre de monde que nous allons léguer à nos enfants, ces gens qui ont écouté maintes et maintes fois le gouvernement se vanter que le Canada était un leader mondial en matière de protection de l'environnement, ces gens sont très déçus aujourd'hui. On a anéanti leurs plus grands espoirs. Ce projet de loi a à la fois déçu et mis en colère tous les groupes écologistes du pays, y compris les experts en droit de l'environnement.

Qu'est-il arrivé? Quelle erreur a-t-on commise pour provoquer un tel barrage de critiques, une condamnation aussi massive de la part de particuliers et de groupements qui ont une telle compétence dans les questions environnementales?

Les défauts apparaissent dès le début. Ils commencent dans le préambule. Un public soucieux de l'environnement exige que le développement durable soit l'un de nos principaux buts. Le gouvernement prétend régulièrement qu'il poursuit ce but. Pourtant les mots «développement durable» n'apparaissent pas. Le texte y fait souvent allusion, mais il semble être un autre exemple d'aversion pour les termes précis.

Le ministre des Finances n'a-t-il pas refusé pendant des semaines d'utiliser l'abominable mot qui commence par «r» en dépit du fait que tout le monde au Canada savait que nous étions en récession. Tout le monde, y compris le ministre des Finances, discutait des politiques qui ont causé cette récession. Tout le monde, y compris le ministre des Finances, parlait des catastrophes économiques qui commençaient à se produire à cause de la récession, mais le ministre refusait quand même d'admettre que nous étions en récession. Il vient enfin de se rendre à la réalité. Il a enfin utilisé le terme qui était familier au pays. Il a enfin admis que le Canada était en récession et il a même ajouté que c'était bon pour notre pays.

Le ministre des Finances parle maintenant de développement durable, mais il refuse d'utiliser ces mots. Pourquoi éprouve-t-il une telle aversion pour la précision, pour les définitions? Le rapport Brundtland définit le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Est-ce la définition que le ministre utilise ou en a-t-il une autre? Si le but ultime de cette mesure législative est de favoriser le développement durable, il me semble que nous aurions dû au moins établir en quoi consiste exactement le développement durable. Des énoncés comme «en veillant à ce que les activités de développement économique soient compatibles avec la grande valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement» et «permettre aux autorités responsables de décider de tout projet susceptible d'avoir des effets environnementaux» sont si vagues et si sujets à interprétation qu'ils n'ont pratiquement aucun sens.

En plus d'un manque de clarté quant à l'objet du projet de loi, certains termes posent d'autres problèmes, comme par exemple la définition restrictive du terme «environnement», surtout lorsque l'on s'attarde sur la définition de «effets environnementaux.»

On pourrait également citer dans cette catégorie l'expression «autorité fédérale». Pourquoi les commissaires des Territoires et le Conseil des bandes indiennes ne sont-ils pas inclus?

Les conditions fixées par l'article 5 en ce qui concerne l'examen d'un projet sont encore plus faibles et de portée plus limitée que le Décret actuel sur les lignes directrices. Les quatre nouvelles conditions dans ce projet de loi seraient: premièrement, le gouvernement fédéral doit être le promoteur ou l'auteur d'un projet; deuxièmement, le gouvernement fédéral doit participer au financement du projet; troisièmement, le projet doit être situé sur un territoire domanial ou toucher un territoire domanial; quatrièmement, le gouvernement fédéral doit donner son approbation, sous forme de licence ou de permis, etc.

Le Décret actuel sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dit ceci et je cite:

> Les présentes lignes directrices s'appliquent aux propositions pouvant avoir des répercussions environnementales sur une question de compétence fédérale.

Il est clair que les conditions de ce projet de loi sont plus faibles que celles de l'ancienne loi. Je n'ai pas le temps de faire une analyse détaillée de chaque article du projet de loi, mais je pense avoir dit ce que j'avais à dire. Le projet de loi C-78 ne satisfait pas aux exigences législatives qui visent à protéger notre environnement. Cette question intéresse et préoccupe tellement l'opinion publique qu'une étude d'impact écologique doit être une initiative prioritaire pour ce gouvernement-ci ou un autre.

Compte tenu de l'importance et de l'urgence de cette législation, nous ne pouvons nous contenter d'un projet de loi aussi imprécis et impuissant. Puisque les règlements indispensables pour mettre en oeuvre le projet de loi n'ont pas encore été élaborés, nous se savons pas vraiment quelle sera la portée de cette mesure.

Quand le Cabinet dispose de pouvoirs discrétionnaires si vastes qu'il lui suffit de dire «faites-nous confiance», on ne saurait parler d'un projet de loi légitime. Les groupes écologiques et les particuliers intéressés seront obligés de faire tellement de bruit à chaque occasion que le gouvernement ne pourra faire autrement que d'agir.

Les pouvoirs discrétionnaires que confère le projet de loi sont beaucoup trop vastes. Il est vrai que le libellé de l'ancien décret relatif aux lignes directrices a été renforcé dans de nombreux cas. Toutefois, nous retrouvons des expressions comme, et je cite, «en tant que besoin» et «de l'avis de l'autorité responsable». Les pouvoirs discrétionnaires du genre de ceux que l'on confère à un cabinet ne sont pas acceptables dans un domaine jugé aussi important par tous les Canadiens.

Il ne faut pas s'étonner de la vive opposition que suscite ce projet de loi. Il a été unanimement rejeté par des groupes très influents. Par exemple, la Saskatchewan Action Foundation for the Environment soutient que le projet de loi a tendance à affaiblir les lois canadiennes actuellement visées par le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, qui a été appliqué au projet Rafferty-Alameda et à d'autres cas. La fondation ajoute qu'il suffit de comparer le projet de loi aux documents d'information publiés par le gouvernement fédéral pour se rendre compte que le gouvernement dit une chose et en fait une autre.

Les représentants de la Manitoba Environmentalists Inc. disent que le projet de loi a besoin d'être sérieusement révisé. Selon eux, «le projet de loi présente tant de lacunes qu'il a besoin pratiquement d'être reformulé. Son objet est de faire de l'évaluation en matière d'environnement une chose du passé», ce qui n'est pas une très bonne recommandation.

Une conférence d'experts qui a eu lieu à Ottawa au début d'octobre a sévèrement critiqué ce projet de loi. Elizabeth Swanson de l'Alberta Environmental Law Center a déclaré: «Ce projet de loi détruira tous les progrès réalisés dans les récentes décisions judiciaires.»

En plus de tout cela, mardi de cette semaine, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, un groupe établi par le gouvernement en mars 1989, a publié les conseils qu'elle a donnés au premier ministre sur la manière de renforcer le nouveau plan de réforme de l'évaluation environnementale.

Ce plan de réforme qui est le point essentiel du rapport de ce groupe, met l'accent sur la participation du public dans toutes les phases du processus d'évaluation. Il faut que le public fasse confiance au processus et surtout, le gouvernement doit lui rendre compte de toute l'opération d'évaluation environnementale. Ce projet de loi ne répond pas aux attentes des Canadiens, ni à celles de son propre comité sur l'environnement et l'économie. Il présente des lacunes si graves qu'il devrait être retiré et reformulé, ou le gouvernement doit être prêt à accepter les amendements importants du comité. Le bilan du gouvernement jusqu'ici en ce qui concerne l'adoption des amendements de l'opposition ne me laisse pas espérer grand chose de ce côté-là.

• (1610)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a fait allusion à la nécessité de définir le développement durable à la lumière des considérations du rapport Brundtland.

Peut-être pourrait-il se reporter au deuxième paragraphe du préambule où il est précisé:

> que l'évaluation environnementale constitue un outil efficace pour la prise en compte des facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision, de façon que la satisfaction des besoins actuels ne compromette pas celle des besoins des générations futures;

Le député ne reconnaît-il pas dans la dernière partie de cette phrase bel et bien la définition de développement durable au sens où l'entend le rapport Brundtland?

M. McGuire: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question.

Si la définition de développement durable est si importante et représente un aspect majeur du projet de loi, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire figurer cette définition dans le projet de loi proprement dit?

De quoi le gouvernement a-t-il peur? Pourquoi craint-il d'être lié par une interprétation rigoureuse de cette définition qui figurerait au projet de loi, de telle sorte que tous les Canadiens puissent savoir exactement ce que le gouvernement entend lorsqu'il parle de développement durable. Pourquoi ne fait-il pas figurer maintenant cette définition dans le projet de loi?

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos que le député a tenus au sujet du projet de loi C-78. J'ai été réconfortée lorsqu'il a soulevé toute la question des définitions et insisté sur leur importance dans le cadre de ce débat. Nous parlons de développement durable, une expression que nous devons nous appliquer à bien définir.

Nous devons aussi donner un sens plus large au mot environnement. Nous devons adopter une dénition large englobant, en plus de l'environnement biophysique, le milieu social, économique et culturel. Le sens de l'expression «répercussions sur l'environnement» doit aussi être élargi. Cette expression doit inclure les effets à long terme, les effets cumulatifs, les effets synergiques et les dommages et intérêts.

Je cite un document de M. Robert Gibson, du département des études sur l'environnement et les ressources de l'Université de Waterloo. Je recommande ce document au gouvernement. Il est intitulé «*The Basic Requirements for Environmental Assessment Processes*». J'étais déjà opposée au projet de loi C-78 avant de lire ce document, mais sa lecture a apporté de l'eau à mon moulin parce que toutes les failles de ce projet de loi y sont bien mises en lumière.

Ces failles lui enlèvent toute valeur. Je suis d'accord avec le député qui disait qu'il faudrait le retirer et le récrire complètement avant de nous le soumettre à nouveau. Dans son langage coloré, mon collègue de Skeena a très bien illustré le problème du projet de loi en évoquant l'image d'un fromage suisse. Les lacunes sont si nombreuses que le projet de loi devrait être retiré du *Feuilleton*. Sinon, je recommande aux députés, comme celui qui a pris la parole avant moi, de voter contre.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux revenir à l'argument du secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

Il a dit que le projet de loi tenait compte du développement durable. Encore une fois, le gouvernement n'a pas compris que nous, de l'opposition, connaissons maintenant ses tactiques. Un projet de loi a un préambule qui le décrit et il a un corps. Ce n'est qu'en reprenant les mots du préambule dans le corps du projet de loi qu'on peut leur donner de la substance.

Je veux à nouveau demander l'avis de député sur la question des normes nationales. Je pense qu'en ne parlant de développement durable que dans le préambule, le projet de loi n'est pas assez fort pour permettre la mise en oeuvre de normes d'un océan à l'autre. N'êtes-vous pas prêt à admettre qu'encore une fois, cette situation risque d'affaiblir les normes nationales dans ce domaine très important?

M. McGuire: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour cette dernière clarification. Les Canadiens cherchent tous une définition claire du terme développement durable et de ce que comporte réellement une évaluation environnementale.

On a déjà mis sur pied un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dernièrement, à propos du projet de lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Deux anciens ministres, qui ne sont plus avec nous aujourd'hui, sont à l'origine de cette idée qui a fait du chemin depuis lors. L'ancien ministre de l'Environnement aurait donné son aval à ce projet sans évaluation environnementale préalable. Ce ministre fédéral de l'Environnement ne craignait pas de lancer un vaste projet de très grande importance dans l'Est du Canada sans en évaluer l'incidence écologique parce que seuls les objectifs politiques l'intéressaient.

Quoi qu'il en soit, la raison a prévalu et on a effectué une évaluation et un examen en matière d'environnement dont on a fait rapport. Mais nous sommes toujours Gros-Jean comme devant après cette évaluation. Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ne savent toujours pas à quoi s'en tenir sur ce projet, et les Canadiens veulent savoir maintenant quand un projet est écologiquement réalisable et quand il ne l'est pas.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Le député de The Battlefords—Meadow Lake a la parole pour le débat.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui saisis du projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

C'est avec un certain regret que je participe à ce débat en deuxième lecture. J'ai l'impression que la hâte avec laquelle le gouvernement veut faire progresser ce projet de loi est un peu inhabituelle. Cette hâte ne peut absolument pas être justifiée, compte tenu des arguments qui ont été présentés par le gouvernement il y a quelque temps.

Ce que vise ce projet de loi doit être établi aussi précisément que possible. Nous devons être sûrs d'avoir la meilleure loi possible parce que les règles qui seront établies par cette loi seront probablement en vigueur pour bien des années à venir. Notre environnement est peut-être la préoccupation la plus importante pour ce gouvernement, et pour tous ceux qui suivront.

En tant que père de deux jeunes enfants qui hériteront du monde que nous leur laisserons, je suis convaincu que les travaux que nous accomplissons actuellement à la Chambre en vue de protéger l'environnement sont très importants pour leur avenir.

Le gouvernement doit faire figurer l'environnement au nombre de ses priorités, en toute sincérité. Il lui faut pour ce faire prendre des mesures, et non se contenter de belles paroles. Ces mesures doivent être établies au moyen d'un projet de loi solide et sincère, qui résistera au passage du temps. Il faut du temps pour faire de ce projet de loi ce que nous voulons en faire. Il faut du temps pour mettre au point une loi efficace et bien adaptée. Permettez-nous de prendre le temps, de prendre le temps d'être sûrs que nous faisons bien les choses.

La situation me rappelle une phrase qu'on m'a dite quand j'étais jeune. Une personne que j'admirais beaucoup m'a dit un jour: «Si tu n'as pas le temps de bien faire quelque chose la première fois, quand trouveras-tu le temps de la refaire?» Autrement dit, nous ne pouvons pas nous permettre de faire des erreurs en ce moment critique.

D'après ce que je peux voir, le gouvernement accélère les choses dans le traitement de ce projet de loi, dans l'espoir qu'il soit adopté rapidement et qu'on passe à autre chose, mais il devrait en réalité faire l'objet du même examen minutieux que mérite n'importe quel autre projet de loi adopté à la Chambre. Dans les questions environnementales, monsieur le Président, je ne pense pas que nous aurons une deuxième chance.

• (1620)

Il est évident que le processus en vigueur ne fonctionne pas. Les lignes directrices en vigueur ne fonctionnent pas, comme en témoigne le projet Rafferty-Alameda dans ma province. Cette affaire n'est qu'un autre exemple du fait que le processus actuel ne fonctionne pas. Un éditorial paru le 22 octobre dernier dans le *Winnipeg Free Press* blâme d'ailleurs les gouvernements fédéral et provincial pour ces problèmes. Il blâme la loi et le processus élaborés par les gouvernements. D'après le *Winnipeg Free Press*, les deux paliers de gouvernement ne se soucient ni de l'environnement ni de la loi. Selon le *Winnipeg Free Press*, et je cite:

> La vue de bouteurs déplaçant de la terre près d'Estevan au mépris d'une loi fédérale est alarmante. Tout comme les prétentions d'un porte-parole du gouvernement de la Saskatchewan qui estime que l'organisme provincial chargé du projet avait tout à fait le droit de poursuivre ses travaux parce que le processus d'évaluation environnementale était mal appliqué et ne valait strictement rien.

C'est ce qu'on lisait dans le *Winnipeg Free Press* avant-hier.

Ces prétentions appellent une réplique et des audiences publiques. Une commission d'évaluation étudie ce projet depuis huit mois. Elle soutient maintenant qu'il lui faut plus de temps. Je ne suis pas bien placé pour dire si elle a vraiment besoin de plus de temps, mais il n'empêche qu'elle est sur place, qu'elle sait ce qu'elle fait. Le gouvernement fédéral devrait donc veiller à ce que le processus d'évaluation soit appliqué intégralement, comme il se doit.

L'éditorial du *Winnipeg Free Press* conclut en ces termes:

> Il faudra peut-être beaucoup de temps avant que nous puissions voir clair dans les enjeux du projet Rafferty-Alameda. Les dinosaures ont fait un tel gâchis.

Les dinosaures, ce sont les responsables du processus d'évaluation environnementale aux niveaux fédéral et provincial.

Or, c'est justement de ce processus qu'il est question dans le projet de loi C-78, et le processus est crucial dans ce projet.

Le gouvernement a chargé un comité de faire une étude préalable du projet de loi C-78. Ce comité devait l'examiner, essayer de voir ce qui se passe dans l'industrie, dans le pays, et d'améliorer le projet le plus possible avant que celui-ci ne soit mis à l'étude à la Chambre. Nous voici à l'étape de la deuxième lecture, monsieur le Président, et ce comité n'a pas encore entendu un seul témoin.

Le comité a tenu des séances, choisi ses membres, élu un président, embauché un commis, un préposé à la recherche et un juriste. Il a établi un programme d'audiences, trouvé des témoins et communiqué avec eux pour préciser la date de leur comparution.

Mais il se trouve écarté du débat, maintenant que la Chambre elle-même a entamé l'étude à l'étape de la deuxième lecture. C'est l'une des raisons qui me font regretter de devoir prendre part maintenant à ce débat avant que nous n'ayons entendu les témoignages des experts, des personnes et des groupes intéressés. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement se dépêche de faire adopter ce projet de loi, parce qu'il y a à peine quelques mois, il jugeait ce comité d'étude préalable important, tout comme l'opposition et les Canadiens eux-mêmes. Pourquoi a-t-il perdu son importance tout à coup?

Nous en sommes maintenant à la deuxième lecture du projet de loi C-78 et le gouvernement semble vouloir le faire adopter le plus rapidement possible, sans qu'il soit renvoyé au comité d'étude préalable. Vu sa tendance à imposer la clôture, je ne serais pas étonné qu'il ait bientôt recours à cette stratégie pour nous faire avaler le projet de loi C-78.

La Chambre des communes et le Canada veulent que ce projet de loi soit le plus parfait possible. Il n'y a aucune raison de précipiter les choses. Il convient, au contraire, d'entendre tous les mémoires et tous les témoignages devant être présentés au comité d'étude préalable.

Étant donné que le gouvernement a établi un processus qui permettrait une étude appropriée de la question, nous devrions nous y conformer au lieu d'essayer de le contourner. Nous devons bien faire les choses car, je le répète, nous n'aurons pas le temps d'y revenir.

Durant la période des questions aujourd'hui, mon collègue de Skeena, le porte-parole du NPD en matière d'environnement, a soulevé la question auprès du ministre de l'Environnement. Il a fait observer que, sur la foi des personnalités de haut rang qui ont participé à un forum écologique mardi, le nouveau processus d'évaluation environnementale que le gouvernement qualifie de «meilleur au monde» devait être modifié.

Le premier ministre a constitué la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie il y a un peu plus d'un an. Elle réunit, outre les ministres de l'Environnement et des Finances, des chefs d'entreprise et des écologistes. Mardi, la Table ronde a recommandé que les réformes environnementales proposées en juin par le gouvernement soient resserrées, qu'un contrôleur de la conformité aux normes gouvernementales soit nommé et que les documents du Cabinet relatifs aux conséquences écologiques des décisions gouvernementales soient mis à la disposition du public.

Le président de la Table ronde, M. David Johnston, qui est le recteur de l'Université McGill, à Montréal, a signalé que ces changements s'imposaient parce que les ministères fédéraux feront à la fois les présentations au Cabinet et les évaluations environnementales. À son avis, il faut que le public puisse avoir confiance dans le processus.

C'est, de toute évidence, le genre de choses que nous devrons examiner en comité avant d'entreprendre le débat en deuxième lecture du projet de loi à la Chambre.

L'idée est de faire en sorte que le débat porte sur le meilleur projet de loi possible. Il faut donc faire un travail préalable.

La Table ronde nationale a recommandé la nomination d'un contrôleur de la conformité aux normes gouvernementales, comme vous l'aurez remarqué, monsieur le Président. Je sais que vous êtes bien renseigné. Vous n'ignorez pas que le Nouveau Parti démocratique, dans le document que son groupe d'étude sur l'environnement a publié plus tôt cette année, réclame aussi la nomination d'un vérificateur indépendant.

Il vaut la peine de signaler qu'il était question d'un vérificateur indépendant dans la version originale du projet de loi C-78. Pour une raison ou pour une autre, il n'en est plus question dans la version finale dont nous sommes saisis. Je me demande pourquoi il faudrait en discuter au comité de pré-étude.

Les défauts du projet de loi sont nombreux, et je veux en énumérer quelques-uns dans le temps qui me reste.

Le projet de loi est en réalité moins efficace que les lignes directrices PEEE qui sont actuellement en vigueur. Il annule les progrès accomplis grâce aux jugements comme la décision Muldoon concernant le barrage Rafferty-Alameda. Cela m'inquiète personnellement. Parce que l'application des dispositions est laissée à la discrétion du ministre de l'Environnement, il sera difficile pour les tribunaux d'ordonner qu'elles soient observées.

Les décisions du Cabinet et les programmes gouvernementaux en général échappent à la loi. Le soutien financier des intervenants a été promis, mais il n'est pas prévu dans la mesure et pourrait donc facilement être retiré. Si le financement est offert, on n'en précise en tout cas pas l'étendue.

Les sociétés d'État, l'ACDI et la Société pour l'expansion des exportations sont exemptées. Le projet de loi ne répond pas à ces questions fondamentales: quels projets feront l'objet d'un examen, lesquels seront exemptés et quelles règles s'appliqueront? Les réponses se trouveront dans les règlements, qui peuvent être facilement modifiés par le Cabinet.

Ce sont toutes des questions importantes à prendre en considération avant de traiter effectivement du projet de loi à la Chambre. Nous savons tous à quel point le public exige que l'environnement reçoive l'attention qu'il mérite. Ces exigences ne découlent pas de craintes personnelles. Ceux qui font la collecte de boîtes de conserve, de verre et de journaux ne craignent pas pour eux-mêmes. Ils le font parce qu'ils se préoccupent et s'inquiètent de la terre, de nos enfants qui en hériteront quand nous ne serons plus là pour nous excuser parce que le processus d'évaluation environnementale ne fonctionne pas. C'est pourquoi nous avons prévu ces garanties dans une loi qui nous permettra de nous juger plus tard. C'est pourquoi le projet de loi est essentiel et déterminant pour le travail que nous faisons aujourd'hui.

• (1630)

Je termine là-dessus et, ce faisant, je voudrais proposer un amendement à la motion dont la Chambre est saisie. Je voudrais proposer cet amendement, dont voici une version écrite, monsieur le Président. Avec l'appui de la députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe, je propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Que la Chambre refuse de lire le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, pour la deuxième fois, parce que ce projet de loi ne comporte pas de dispositions applicables à tous les projets ou à toutes les entreprises tombant sous la compétence du gouvernement fédéral et parce qu'il ne prévoit pas le financement de la participation d'intervenants.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en considération l'amendement proposé par le député. En attendant, nous allons poursuivre le débat. Nous en sommes aux questions et commentaires. L'honorable député de LaSalle—Émard a la parole.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, les observations du député m'ont grandement intéressé. Il est certain que nous partageons le même point de vue concernant le processus d'évaluation environnementale et que nous le voyons dans la même perspective.

Le député a parlé de son amendement à la toute fin de ses observations. Peut-il préciser le but de cet amendement?

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie le député de LaSalle—Émard. Essentiellement, l'amendement traite de choses qui ne font pas partie de la mesure législative mais qui devraient y figurer.

La très importante question, comme je l'ai déjà dit dans mes observations, c'est principalement qu'il y a un certain nombre de choses qui ne figurent pas dans la mesure législative, alors que nous pensions que le comité de pré-étude les y aurait mises avant qu'on nous la présente à la Chambre pour le débat de deuxième lecture, de sorte que tous les députés puissent parler de la meilleure mesure législative possible. Il n'y a pas de doute dans mon esprit que, tant que nous en resterons au processus actuel, un processus qui nous amène à considérer une mesure législative contenant de nombreux défauts, nous ne pourrons pas nous attaquer correctement aux questions qui nous concernent tous.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député parle constamment de ce qu'il appelle un comité de pré-étude qui aurait dû se réunir avant que le projet de loi ne soit présenté à la Chambre en deuxième lecture. S'il vérifiait ce qui s'est passé, il constaterait que le comité spécial auquel il fait allusion, je pense, a été constitué à la fin de juin dernier, lorsque le projet de loi était à la Chambre en deuxième lecture. Le projet de loi est venu en deuxième lecture à la Chambre vers la fin de juin et nous ne faisons qu'en continuer l'étude.

J'espère également que le député comprend que les nombreux témoins qu'il voudrait interroger témoigneront, comme c'est toujours le cas, devant le comité législatif, après l'adoption en deuxième lecture. C'est ainsi que l'on procède pour tous les projets de loi qui sont soumis à la Chambre et il n'y a pas de raisons de penser qu'il en sera autrement dans ce cas particulier.

Je me demande, lorsque le député parle d'un rapport de la Table ronde dans une récente lettre au premier ministre, s'il parle de la même Table ronde qui a écrit le 15 octobre 1990:

> Monsieur le Premier ministre, La Table ronde nationale félicite votre gouvernement de la mesure visant à réformer l'évaluation environnementale qui a été déposée à la Chambre des communes en juin de cette année et est heureuse des améliorations proposées au processus fédéral d'évaluation.

Est-ce le même rapport, de la même Table ronde, monsieur le Président?

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir posé sa question.

Je pense que le gouvernement essaie de se moquer de nous avec ce comité d'étude préliminaire.

M. Fulton: Bravo!

M. Taylor: C'était évidemment un comité très important lorsqu'il a été constitué en juin. Je ne conteste pas du tout la chronologie dont a parlé le ministre.

M. Fulton: Le premier de l'histoire du Parlement.

M. Taylor: Mon collègue de Skeena m'apprend que c'est le premier comité d'étude préliminaire que l'on ait créé dans l'histoire du Parlement; les députés d'en face y avaient donc évidemment réfléchi sérieusement et lui avaient accordé une certaine importance. Nous espérons qu'ils ne l'ont pas créé en juin uniquement pour bien paraître aux yeux du public. Ils ne semblent pas y accorder maintenant la même importance.

Mais si je dis qu'on se moque de nous, monsieur le Président, c'est que même si le comité d'étude préliminaire a été constitué en juin, son président n'a pas été choisi et nommé avant le 24 septembre, à la rentrée parlementaire après les vacances d'été.

M. Fulton: C'est honteux. C'est de la frime.

Mme Hunter: C'est de la frime.

M. Taylor: Oui, de la frime, monsieur le Président.

Par ailleurs, le comité d'étude préliminaire pouvait examiner tous les aspects du projet de loi et soumettre au gouvernement des arguments pour le modifier avant qu'on ne le présente en deuxième lecture. Il aurait pu le récrire complètement en vertu de son mandat.

Le comité législatif n'aura d'autre mandat que de le modifier article par article. Il serait en fait impossible de récrire le projet de loi dans le cadre de la structure actuelle des comités à la Chambre, et c'est tout ce qui nous reste maintenant si nous ne pouvons pas continuer à travailler en comité d'étude préliminaire pour ensuite ramener le projet de loi à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture.

J'espère que le gouvernement ne tente pas maintenant de faire durer le débat un certain temps pour ensuite imposer la clôture au débat sous prétexte qu'il aurait duré suffisamment longtemps à son avis. Nous n'avons évidemment pas discuté assez longtemps de la teneur du projet de loi, et il nous faut trouver le moyen de récrire ce projet de loi imparfait et inadéquat qui porte sur l'avenir de notre pays et de notre planète.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de ses excellentes observations au sujet du projet de loi C-78. Il a bien raison de dire que le gouvernement ne fait cela que pour la frime.

Permettez-moi de paraphraser la déposition de l'un des rares témoins qui ont comparu devant le comité spécial. Il s'agit de M. Ray Robinson, dirigeant actuel du BFEEE, qui a souligné que le Décret sur les lignes directrices de 1984 a une grande plus portée que la version actuelle du projet de loi C-78.

Comment un parlement peut-il songer à adopter un projet de loi dont la portée est plus faible que le décret actuel? Les ministériels nous débitent donc beaucoup de balivernes.

En outre, nous n'avons pas encore entendu le ministre de l'Environnement, qui proclame dans tout le pays que cette mesure législative est importante. Eh bien, où est le ministre? Il n'a toujours jamais comparu devant le Comité permanent de l'environnement ou devant le comité spécial chargé d'étudier le projet de loi C-78.

Nous sommes le premier comité spécial de ce Parlement qui ait eu à rédiger à nouveau un projet de loi conformément aux recommandations de la commission McGrath de la réforme parlementaire. C'est un projet de loi qui aura de vastes répercussions sur la plupart des Canadiens. On aurait dû autoriser le comité à l'étudier au préalable et à le rédiger à nouveau, pour que la Chambre

le revoie avant d'en terminer la deuxième lecture. En fait, un projet de loi dont tous les principes seraient modifiés conformément au processus démocratique pourrait être renvoyé devant la Chambre, ce qui faciliterait le travail du comité législatif, qui n'aurait qu'à y apporter les derniers amendements.

Je voudrais revenir au député qui a prononcé un si bon discours sur ce sujet et lui demander si les ministériels ne sont pas en train d'en mettre plein la vue. Ne parcourront-ils pas le pays en disant qu'ils ont mis sur pied un comité spécial qui a siégé de juin à octobre, en omettant de dire qu'il a eu un président pendant seulement deux jours, qu'il n'a pas eu de greffier avant la fin de septembre, qu'il n'a entendu aucun témoin avant octobre et qu'il n'a jamais rencontré le ministre? N'est-il pas d'accord là-dessus?

• (1640)

Le député pourrait-il parler de cette comédie? Et maintenant, le gouvernement a apparemment l'intention d'imposer la clôture et il ne prévoit aucun orateur. Il prétend que ce projet de loi est le plus important de ceux dont la Chambre est saisie et il ne prévoit aucun orateur. C'est étrange. Le député pourrait-il nous donner son opinion à ce sujet?

M. Taylor: Monsieur le Président, je sais que je n'ai pas beaucoup de temps pour répondre à l'importante question posée par le député de Skeena, mais vu que j'ai participé aux audiences préliminaires du comité chargé d'étudier le projet de loi C-78, je peux vous dire que nous avons essayé d'obtenir le témoignage du ministre de l'Environnement. Il devait comparaître devant le comité la semaine dernière. J'ignore s'il a toujours l'intention de le faire.

Si le gouvernement ne fait pas grand cas du travail du comité chargé d'examiner le projet de loi C-78, je ne vois pas pourquoi le ministre se déplacerait pour aller témoigner devant lui. À mon avis, cela montre que le gouvernement n'attache pas autant d'importance qu'au début à l'examen préliminaire du projet de loi C-78, et que ce projet de loi n'est en fait qu'un paravent. Nous devrions le renvoyer au comité et ne le soumettre à la deuxième lecture que lorsque le comité nous en proposera un différent.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai examiné la motion présentée par la député de The Battlefords—Meadow Lake et je la juge recevable.

Reprenons le débat. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter, un peu tardivement, de la façon dont vous assurez la présidence. Je sais que vous le faites depuis plusieurs jours, mais c'est la première fois que je peux vous souhaiter de connaître le succès dans ce poste.

Je voudrais parler de cette mesure législative fort importante pour tous les Canadiens, notamment ceux de l'Ouest, étant donné que tant de grands projets doivent être administrés correctement de peur qu'ils n'aient des effets négatifs sur l'environnement. Je sais que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement qui vient, comme moi, de l'Ouest, est également d'avis que tout doit être fait pour garantir la protection de l'environnement.

J'ai été étonné aujourd'hui lorsque des questions ont été posées à deux ministres, le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à propos de deux questions environnementales importantes, l'une concernant la pollution de la rivière Montréal et l'autre, le problème plus générique relatif aux anciennes mines situées sur le Bouclier canadien, des Maritimes jusqu'à la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Étant donné que les exploitants de toutes ces mines de la première génération évacuent leurs déchets miniers et utilisent beaucoup de produits chimiques qui sont, comme nous le savons maintenant, très néfastes pour l'environnement, ma question est très directe. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire?

Les réponses oiseuses—et j'emploie ces mots en toute connaissance de cause—m'ont rappelé que même s'il prétend s'inquiéter des effets environnementaux, le gouvernement n'a rien appris. En fait, l'environnement ne fait pas partie intégrante de ses préoccupations quotidiennes.

Cela m'a fait réfléchir sur la difficulté qu'éprouve ce gouvernement à s'occuper des questions environnementales. Je dirais, monsieur le Président, que le gouvernement ne saisit pas à quel point les règles du jeu ont changé de façon fondamentale et il ne se rend pas compte que les Canadiens se trouvent pris dans un triangle qu'ils ne comprennent pas vraiment. Ils sont coincés dans un triangle entre le gouvernement fédéral d'un côté, qui

propose parfois de grands projets comme le projet Hibernia. Dans d'autres circonstances, il est censé être le protecteur de l'environnement, comme dans le cas du barrage de Rafferty–Alameda, et parfois même, il joue le rôle de simple spectateur comme cela s'est passé dans le nord du Manitoba.

Puis, d'un autre côté, il y a les provinces qui proposent de nombreux grands projets dans notre pays. Certains estiment que la valeur totale des projets à l'étude dans chacune des provinces se situe aux alentours de 14 milliards de dollars. Manifestement, des sommes énormes sont en jeu.

Le troisième côté est constitué par quelque chose que nous n'avions jamais eu là auparavant, les tribunaux. Nous avons dû constamment nous adresser à eux. Le gouvernement fédéral poursuit en justice le gouvernement provincial; les écologistes poursuivent le gouvernement fédéral; les écologistes et les particuliers poursuivent les gouvernements provinciaux et les sociétés privées pour protéger leurs intérêts, les écologistes poursuivent les sociétés privées. À cause de ce litige et de cette absence de législation, nous n'avons pris aucune décision, nous n'avons pas du tout l'impression de protéger l'environnement, aussi les Canadiens se demandent ce qui se passe, quelles sont les intentions des hommes politiques et ce que nous voulons faire exactement à propos de l'environnement.

La réponse du gouvernement, après des années de débat sur une idée qui a été concrétisée dans bien d'autres pays pour une variété de raisons, est d'établir un processus d'évaluation en matière d'environnement. C'est–à–dire d'élaborer, hors du contexte politique, une façon de tenir compte de l'environnement, de le protéger afin de rassurer les Canadiens et de les persuader que la protection de l'environnement est l'affaire de gens impartiaux, dénués d'esprit de parti, à l'écart des batailles qui se livrent sur le parquet de la Chambre des communes, mais qui ont plutôt à coeur un processus mûrement réfléchi.

Malheureusement, ce processus est terni par les faiblesses du projet de loi dont nous sommes saisis. Le gouvernement devrait prendre en considération les critiques formulées par l'opposition et bien réfléchir avant de nous imposer un processus si mal conçu à tous les points de vue qu'il ne nous aidera pas à régler les problèmes qui ont été soulevés.

Nous avons parlé à la Chambre, peut–être un peu trop même, de certains projets en cours dans nos provinces, mais si nous examinons quelques–uns des projets en marche dans l'Ouest, comme le projet du barrage de la rivière Oldman, le projet Rafferty–Alameda, les projets dans le nord du Manitoba, auxquels je faisais allusion un peu plus tôt, la protection de l'eau, la gestion du lac Shoal, à Winnipeg, tous ces projets ont fait l'objet de litiges ou de conflits énormes.

Ce qu'il y a de regrettable dans ce processus, ce n'est pas seulement de voir que nous faisons les manchettes, si vous voulez, des journaux ou les grands titres au téléjournal, mais aussi le fait que le climat d'incertitude nuit à de nombreux intérêts locaux qui ne comprennent pas vraiment les intentions des politiques. Je sais, par exemple, que les ministres de l'Ouest canadien, qui représentent des agriculteurs, sont très préoccupés par toute cette question. Les agriculteurs souffrent de la sécheresse. Ils ont besoin d'eau, mais en même temps, nous n'avons pas à payer le prix des dommages écologiques qu'il faudrait causer pour leur apporter de l'eau.

Nous sommes aux prises, ici, avec un conflit qui remet en question notre système économique et social et notre échelle des valeurs. Rien ne sert d'imposer des règlements et des lois. Il faut faire en sorte de convaincre la population que le système mis en oeuvre va effectivement protéger ses intérêts et que, même s'il est apolitique, s'il fonctionne indépendamment du gouvernement et s'il donne lieu à la création d'un organisme situé à Ottawa, on sera sensible aux intérêts de ces collectivités locales, qu'il s'agisse d'une bande indienne, d'une petite collectivité agricole ou d'un coin du pays encore plus reculé qui, à première vue, peut même ne pas être perçu comme une collectivité, de façon que les intéressés comprennent que la loi vise tout autant à les protéger qu'à protéger l'environnement et s'efforcent d'en arriver à un consensus.

C'est pourquoi il est si important, par exemple, que nous déclarions publiquement et prévoyions explicitement dans la loi que les personnes qui vont intervenir ont l'appui du gouvernement fédéral. Le coût d'une intervention pour la population d'une petite ville est extrêmement élevé, en particulier lorsque vous n'avez pas l'expertise voulue en la matière et que vous devez recourir aux services coûteux de gens d'expérience, du genre de ceux qui comparaissent devant ces commissions et d'autres organismes semi–autonomes. Si vous ne disposez pas

de ces ressources, comment pouvez-vous participer? Si vous ne pouvez participer, vous risquez d'être pénalisé. Si vous l'êtes, vous en voudrez au gouvernement fédéral.

Au lieu de gagner la confiance de la population, cette loi risque d'avoir exactement l'effet contraire. Elle va créer un climat de méfiance et donner à la population le sentiment d'être de toute façon de plus en plus à la merci des caprices du gouvernement fédéral.

Pourquoi n'avons-nous pas un gouvernement fédéral fort capable d'assumer ses responsabilités à cet égard? La raison pour laquelle nous avons abouti à ce projet de loi constitue à certains égards l'un des aspects curieux de ce qu'il advient de ce débat depuis trois ou quatre ans. Si faible qu'il soit, ce projet de loi représente au moins quelque chose à débattre. Nous sommes sûrs que le ministre comparaîtra devant les différents comités pour préciser en détail son orientation. Le gouvernement fédéral ayant refusé d'intervenir, nous en sommes maintenant au point où ce sont les tribunaux qui doivent faire preuve d'initiative à l'égard de certains projets de l'ouest du Canada.

• (1650)

Si nous sommes contraints de nous en remettre au gouvernement fédéral, c'est que nous avons compris que les gouvernements provinciaux veulent entreprendre les projets les plus considérables, au Canada surtout dans le secteur hydroélectrique. Pour cette raison, ils ont tout intérêt à mettre ces projets en production le plus rapidement et le plus économiquement possible. Ils ne se soucient guère de protéger l'environnement.

L'une des observations les plus intéressantes est celle que le député de Winnipeg Transcona a formulée—certains députés s'en souviennent vraisemblablement—dans le cadre de ce débat. Il a déclaré qu'il regrettait amèrement que le Nouveau parti démocratique au pouvoir au Manitoba au milieu des années 80 n'ait pas su voir le dommage que le barrage Rafferty-Alameda allait causer.

Qu'importe le parti au pouvoir, les dangers sont là. Tout parti oeuvrant au niveau fédéral, quelles que soient ses prétentions à la célébrité, a une aile provinciale qui ne semble guère comprendre l'importance de l'environnement. Il importe que le député comprenne que ses frères sur la scène provinciale sont tout aussi susceptibles de commettre les mêmes erreurs que les frères de ses adversaires. Je suis persuadé qu'il surveillera de près le gouvernement provincial de l'Ontario pour éviter qu'il ne commette des erreurs semblables. Ainsi, il verra à ce qu'il s'occupe dans les plus brefs délais des difficultés qu'éprouve la région de la rivière Montréal.

Les gouvernements provinciaux adoptent à l'égard de l'environnement une attitude pour le moins passive. Ils n'ont pas manqué de se réunir pour discuter du processus d'évaluation environnementale, car ils savent qu'ils misent gros.

Par exemple, le jeudi 19 avril, les représentants de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse se sont réunis à Vancouver pour mettre au point une stratégie à l'égard de cette loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale et décider des mesures qu'ils pourraient prendre pour empêcher le gouvernement fédéral de se doter de pouvoirs accrus en ce domaine. Avant les élections, ils ont demandé au Manitoba de préparer un protocole devant permettre aux provinces de s'opposer à l'intervention du gouvernement fédéral. Ils tenaient à s'assurer autant que possible que la compétence provinciale en ce domaine serait maintenue et que la loi comporterait certaines dispositions prévoyant des examens conjoints dans le cadre d'une formule à laquelle ils pourraient participer et qu'ils pourraient établir.

Ce à quoi songent les provinces et ce à quoi nous devons prendre garde au moment de traiter avec elles—avec un peu de chance, elles comparaîtront devant la Chambre des communes—c'est la possibilité qu'elles invoquent une clause de droits acquis à l'égard des projets en cours ou ayant déjà fait l'objet d'un examen par une entité provinciale. En d'autres termes, il est possible que, dès le départ, les gouvernements provinciaux ne reconnaissent pas l'autorité fédérale. Nous devons faire en sorte que les pouvoirs mis en place au niveau fédéral soient suffisamment explicites pour permettre l'établissement de règles environnementales pouvant résister aux pressions des provinces.

Si ce processus avait été en place en 1984 ou en 1986, lorsque l'actuel gouvernement a commencé à en discuter, le projet Rafferty-Alameda aurait-il vu le jour? À mon avis, oui, parce que les modalités d'application prévues sont trop souples. Si je suis de cet avis, c'est qu'en fin de compte, le ministre a toujours la possibilité d'intervenir à la dernière minute pour adopter ou rejeter les recommandations de l'organisme. On ne peut pas parler ici d'un rapport sans lien de dépendance, au sens où l'organisme n'a ni l'autonomie ni le pouvoir voulu pour empêcher la réalisation d'un projet. Les mots «évaluation environnementale» ne veulent donc pas dire grand-chose.

La dimension internationale est une autre question à examiner en rapport avec ce projet de loi. Rien ne semble être prévu dans le projet de loi à cet égard. Le Canada dépense des milliards de dollars par année à l'étranger, par exemple, en Afrique, en Asie et dans les pays de la ceinture du Pacifique. Par l'intermédiaire de l'ACDI et d'autres organismes de développement, comme la société Petro-Canada pour l'assistance internationale qui relève elle-même des Affaires extérieures, notre pays est enga-

gé dans un certain nombre de projets qui ne sont assujettis à aucun critère d'évaluation environnementale.

Le projet de loi permet aux sociétés d'État d'établir leurs propres critères et permet aussi au gouvernement canadien, dans le cas de projets en mer, de négocier ou d'ignorer complètement les lignes directrices qu'il fait, lui-même, respecter au pays. Notre parti voit là un très gros défaut dans le processus envisagé.

La société Probase International, un organisme de recherche de Toronto qui s'intéresse aux problèmes internationaux, a récemment abordé cette question. Elle a, par exemple, étudié le projet des Trois Gorges, en Chine, le plus important projet de barrage hydro-électrique de l'histoire de l'humanité. Le Canada a joué un rôle positif dans ce projet, par l'entremise soit de sociétés d'ingénierie, soit de l'ACDI, en finançant les travaux de génie civil.

Essentiellement, les promoteurs du projet ont fortement recommandé la mise en oeuvre de celui-ci. La société Probase International l'a étudié avec un groupe de spécialistes internationaux impartiaux. Ils ont analysé le projet et pour chacune des recommandations, dans chacun des chapitres, ils ont signalé toute une série de problèmes que n'avaient pas remarqués les promoteurs originaux.

Cela revient à dire que les gouvernements ne peuvent être à la fois les promoteurs, cherchant activement à promouvoir la réalisation d'un projet particulier, et dire: «Nous évaluerons nous-mêmes nos travaux.» Il faut choisir. Il faut, pour le bien de la population canadienne, créer un processus plus indépendant.

Le gouvernement ne réussit pas, avec ce projet de loi tout au moins, à protéger les Canadiens contre les ambitions des gouvernements provinciaux et fédéraux.

Par exemple, à l'article 22, l'autorité responsable a l'énorme pouvoir de ne pas tenir compte des dispositions relatives à l'évaluation environnementale prévues dans la loi ou d'y mettre fin. Le ministre, à qui revient l'ultime décision dans ce projet de loi, se voit confier des pouvoirs similaires à l'article 23. Aux termes des alinéas 34*a*) et 34*b*), l'autorité responsable peut, à elle seule, décider si un projet sera mis en oeuvre ou rejeté. Comme vous le voyez, ce projet de loi n'est, en fait, qu'un tigre de papier édenté.

Nous ne pouvons pas continuer de polluer l'environnement au même rythme que par le passé. La création d'emplois, dont ont grand besoin les petites localités surtout, ne peut être la seule priorité. Nous devons mettre en équilibre les réalités économiques et la survie de l'homme et de la planète.

Pour nos collègues d'en face, le terme développement durable signifie qu'ils peuvent pousser l'exploitation industrielle à son extrême limite. On constate déjà l'échec de l'institut à Winnipeg. On attend toujours qu'il commence ses activités, qu'il soit opérationnel et apporte une contribution valable non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour toute la communauté internationale.

Ce projet de loi comporte une foule d'autres lacunes. Je suis très déçu de la façon de procéder du gouvernement dans la présentation de ce projet de loi. Le gouvernement a eu l'occasion, au cours de l'été, de rechercher l'appui d'un ensemble de Canadiens bien intentionnés et intéressés, qui auraient pu lui offrir leur temps et leurs idées et l'inciter à renforcer le projet de loi.

Il existe dans toutes les collectivités et tous les groupes d'âge une volonté de protéger l'environnement. C'est l'une des dernières chances que nous avons, en tant que politiques, de montrer notre engagement envers la défense de la survie de la planète. Nous avons laissé tomber les gens de tellement de manières et si nous le faisons encore une fois, ce sera la marque la plus infamante jamais attribuée au Parlement.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai suivi ce débat avec grand intérêt. Il est devenu évident que le projet de loi C-78 comporte de graves lacunes.

Pour commencer, je voudrais dire au député qui vient de parler que j'ai trouvé intéressantes nombre de ses observations. Je voudrais qu'il me dise ce qu'il pense de ce projet de loi si on l'applique à une situation très particulière. Dans ma circonscription, qui a pour limite le fleuve Fraser, le CN a exproprié le bord de l'eau pour y aménager une gare de triage intermodale.

• (1700)

Ce sera même la plus grande gare de triage du Canada. Elle est aménagée au beau milieu du dernier marais d'eau douce en aval du Fraser. Il n'y a pas eu d'évaluation environnementale. Cette gare mettra des espèces fauniques en danger. Elle mettra en danger la qualité de l'eau du Fraser, ainsi que la ressource précieuse qu'est le

poisson. Pourtant, aucune évaluation environnementale n'a été faite.

Le CN, on le sait, est un instrument entre les mains du gouvernement. Il fait partie de la machine gouvernementale. Or, il n'a pas tenu compte de l'environnement. Comme il est assuré de l'impunité, d'autres promoteurs commencent à dire: «Nous voulons construire des immeubles dans ce marais. Si le gouvernement peut s'en sortir sans évaluation environnementale, pourquoi pas nous?»

Je voudrais que le député nous dise quels changements il faudrait apporter au projet de loi pour que, une fois que la loi sera en vigueur, cela ne se produise pas, pour que le ministre responsable du CN, qui serait dans une situation de conflit d'intérêts, ne puisse intervenir et déterminer à quel moment sera tenue une évaluation environnementale, qu'il ne puisse empêcher la tenue de pareille évaluation ni passer outre à une évaluation.

Quels changements, d'après lui, faudrait-il apporter au projet de loi C-78 pour qu'on puisse dire, par exemple, à la population de ma circonscription: «Nous allons adopter un projet de loi sur l'environnement afin de protéger l'environnement de Surrey, du grand coude du Fraser en particulier?»

M. Walker: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois qu'il a mis le doigt sur une faiblesse majeure de cette loi: pour une raison quelconque, les sociétés d'État telles que le CN ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes conditions. C'est un facteur à négocier entre la société et la nouvelle agence. Il est curieux de constater que, à certains points de vue, nous avons plus d'emprise sur les sociétés privées que sur les sociétés d'État. C'est peut-être pourquoi le gouvernement tente, avec ses manières pour le moins bizarres, de privatiser ses sociétés.

La raison première de cette modification à la loi est de soumettre les sociétés d'État aux mêmes règles que les sociétés privées. Il n'y a aucune raison de les exempter. Sur ce plan, elles ne sont pas différentes des autres.

Deuxièmement, je crois que le fait de laisser au ministre la discrétion finale en la matière—il s'imagine peut-être qu'il a atteint le bout de l'arc-en-ciel et que cela lui confère une position intéressante au Cabinet. Le gouvernement nous soumet donc à des contraintes politiques, monsieur le Président, qui varient selon le moment. Il faudrait par conséquent nous assurer que, si ce projet de loi est rejeté pour une raison quelconque, s'il n'aboutit pas au Cabinet, pour débat ou politicaillerie, qu'il aboutisse au moins quelque part.

Je crois que le comité de la Chambre des communes devrait surtout se demander ce qu'on peut faire en cas de désaccord entre un ministre et l'agence? Monsieur le Président, on ne peut pas se contenter de présenter l'affaire au Cabinet et lui demander de trancher. Il faut qu'une procédure plus indépendante soit établie.

Troisièmement, nous représentons tous des régions, mon point de vue est donc un peu celui d'un intéressé. Je me demande quels avantages il y a à établir d'avance que cette agence aura son siège dans la région de la capitale nationale. Monsieur le Président, plus on est près de la nature, plus on est près des problèmes de la population et plus on s'intègre à la collectivité locale, plus on comprend ce qui lui tient à coeur.

L'un des problèmes qu'il a fallu surmonter dans l'entreprise de rapprocher le gouvernement central des gens, c'est que chaque fois qu'on parle d'Ottawa, qu'on établit les services à Ottawa, les gens perdent progressivement tout contact avec les régions. Un projet qui ne toucherait qu'un tout petit point d'une région éloignée n'aurait pas autant de problèmes, si les organismes compétents étaient un peu plus près.

On n'a qu'à penser par exemple à ce qui se serait passé si un organisme de ce genre avait été basé près d'Estevan, combien le projet de barrages Rafferty-Alameda aurait connu un sort différent.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, il s'agit là d'un commentaire repris du député de Surrey. Il a dit quelque chose d'intéressant au sujet du fleuve Fraser. Je me soucie beaucoup de ce fleuve même si j'habite plus en amont que le député, mais comme il l'a dit—il doit être plombier—tout descend vers la mer.

M. Karpoff: Nous recevons beaucoup de vos eaux d'égout.

M. Worthy: Elles vont plus loin que Surrey et, bien sûr, cela inquiète vraiment les habitants du cours inférieur du fleuve.

M. Karpoff: Foutaise. Tout à fait faux.

M. Worthy: Ses affirmations sur l'habitat le long du Fraser doivent être corrigées. Sur le cours inférieur du Fraser, dans la région de Delta, grâce au programme de gestion de l'estuaire du Fraser, que le député connaît bien, j'en suis sûr, on a évalué tous les habitats fauniques et toutes les zones industrialisées. Les responsables de ce

programme veillent à ne jamais tolérer de perte nette de l'habitat sauvage.

Je suis convaincu que le député ne voudrait pas que les Canadiens aient l'impression que la population des rives du fleuve Fraser permettrait des projets de mise en valeur compromettant l'habitat sauvage. En fait, l'habitat de la faune, dont la sauvagine et les poissons, s'étend chaque année, il ne rétrécit pas.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je suis convaincu que le député ne veut pas donner l'impression qu'il n'y a aucune détérioration de l'habitat. Avez-vous visité Surrey? Avez-vous vu les terrains du centre intermodal? Êtes-vous allé voir de vos propres yeux ce qui a été fait sur les rives éloignées?

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un discours.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Est-ce que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre aimerait réagir aux propos de l'honorable député de Cariboo—Chilcotin?

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

C'est un point intéressant. Peut-être l'acrimonie qui s'est manifestée pendant quelques minutes montre-t-elle à quel point les gens se préoccupent de l'environnement. Le député, qui est tellement inquiet, ferait n'importe quoi, j'en suis sûr, pour encourager le ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, à examiner cette question en détail. Je suis convaincu que le député serait ravi de constater que tout le monde au Canada apprécie la transparence de ce processus et, compte tenu du fait que le député de la région ne semble pas comprendre ce fait, ils pourraient peut-être se mettre à trois pour en faire profiter l'environnement d'une manière plus complète.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais juste faire un petit commentaire. Le processus d'évaluation environnementale lié au projet Wooding and Farrell d'exploitation du chrome à Port Hardy ne prévoyait aucun financement des intervenants. Ceux qui ont essayé d'analyser le projet ne disposaient absolument pas de fonds. Ils n'avaient la possibilité d'engager personne. Ils travaillaient tous à temps plein. Ils n'avaient d'argent pour rien payer, ni téléphone, ni télécopieur, ni rien d'autre. Le député ne conviendrait-il pas que ce genre de handicap constitue une lacune énorme et que le défaut de financer les intervenants en est un aussi?

D'autre part, le gouvernement était disposé, dans le cadre de la diversification de l'Ouest, à offrir 10 millions de dollars à Wooding. B.C. Hydro était également disposée à verser des millions de dollars et un soutien énorme d'un côté, mais rien du tout, de l'autre côté, pour les citoyens qui doivent accepter tous les inconvénients en fin de compte. C'est une lacune majeure, une injustice à laquelle le projet de loi à l'étude n'apporte aucun remède.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole pour un très bref moment.

M. Walker: Je n'en ai que pour dix secondes, monsieur le Président. Leur stratégie est incompréhensible et le fait qu'ils ne financent pas les intervenants est parfaitement déraisonnable.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux que nous débattions le projet de loi C-78. Enfin, voilà un petit signe qui montre que le gouvernement commence à s'intéresser à la prise des décisions en matière environnementale. Il est grand temps que nous légiférions dans ce domaine et j'espère que ce projet, si imparfait soit-il, déclenchera des échanges qui feront aboutir cet effort législatif.

Pour l'instant, les évaluations environnementales sont régies par le Décret sur les lignes directrices du processus d'examen des évaluations environnementales. Le projet de loi C-78 donne suite à une promesse que les conservateurs ont faite aux élections de 1984. Cette promesse, il a été bien commode de l'oublier, mais ils y donnent enfin suite à cause de la pression de l'opinion et des décisions des tribunaux.

• (1710)

Le projet comporte des éléments intéressants, mais il y en a bien d'autres qui laissent beaucoup à désirer, et je voudrais m'y attarder aujourd'hui.

Je me félicite des dispositions sur la médiation, sur l'aide financière aux participants et sur le suivi qui doit venir après l'évaluation environnementale.

Pourtant, monsieur le Président, plusieurs aspects du projet m'inquiètent. Par exemple, le gouvernement s'est refusé à employer l'expression «développement durable»

dans le texte. Que faut-il en déduire? Le gouvernement appuie-t-il ce principe?

Je m'inquiète aussi du contrôle que le Cabinet se réserve sur des éléments clés du processus d'examen. Et pourquoi le gouvernement ne précise-t-il pas les pouvoirs de réglementation qui accompagneront la loi? Comment ces pouvoirs seront-ils répartis? Qui est responsable de quoi, dans le processus d'évaluation? Quels sont les projets qui seront soumis à l'évaluation? Ces questions, parmi d'autres, portent sur l'essence du projet. Ce sont elles qui permettent de juger du sérieux avec lequel le gouvernement envisage l'évaluation environnementale.

La médiation est une innovation encourageante dans le processus d'évaluation. Lorsque des parties adverses peuvent avoir des rencontres dans un cadre moins propice aux affrontements et prendre des décisions rapidement et efficacement, tous y gagnent.

Lorsqu'un projet est modeste ou que les conséquences pour l'environnement sont avant tout locales, comme dans le cas d'un site d'enfouissement municipal, il faut un moyen de régler les différends rapidement et sans trop de frais. Dans ces cas, la médiation est peut-être le mécanisme idéal.

Les lignes directrices régissant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ne font actuellement aucune distinction entre les grands projets coûteux et les petits projets locaux.

Le projet de loi C-78 propose un mécanisme visant à combler cette lacune, que nous devrons examiner de plus près pour en évaluer l'efficacité.

J'ai toutefois d'importantes questions concernant les critères qui permettront au ministre de déterminer quelles personnes ou quels groupes participeront au processus de médiation. Comment les intervenants seront-ils choisis? Qui déterminera les candidats rejetés et quel processus d'appel prévoit-on?

Nous devons également nous assurer que le ministre donnera à la médiation une bonne chance de réussir. Le sous-alinéa 25*a*)(i) laisse supposer que le ministre décidera à l'avance si la médiation produira ou non des résultats satisfaisants.

En ce qui concerne l'aide financière offerte aux participants, beaucoup estiment qu'il s'agit là d'une amélioration substantielle au processus d'examen environnemental. Je suis d'accord. Le projet de loi C-78 prévoit des fonds pour chaque examen, même si le niveau de financement peut varier. Il est à espérer que, grâce à cette mesure et au processus de médiation, on tiendra dûment compte des préoccupations légitimes en matière d'environnement. Le projet de loi C-78 laisse toutefois beaucoup à désirer à cet égard. Nous ne savons pas encore combien d'argent sera affecté au programme d'aide financière, car les détails n'ont pas encore été soumis au Conseil du Trésor.

Il manquait un programme de suivi au processus actuel d'examen environnemental et je suis heureux de voir qu'on a remédié à cette lacune. En vertu de l'article 34 du projet de loi C-78, le ministre ou l'autorité responsable, après avoir étudié le rapport, décidera si le projet sera exécuté ou non. Dans l'affirmative, l'autorité responsable devra élaborer et mettre en oeuvre un programme de suivi visant à assurer la mise en application des décisions relatives au projet et porter ce programme à la connaissance du public.

Toutefois, je ne comprends pas que la décision définitive et le programme de suivi relèvent uniquement de l'autorité responsable et non du ministre de l'Environnement ou, encore mieux, d'un organisme sans lien de dépendance.

Dans ce projet de loi, qui prétend reconnaître que l'autorité fédérale à l'égard de l'évaluation environnementale passe par le ministre de l'Environnement, il est étrange de constater, d'abord, que ce ministre n'a pas à insister pour obtenir un examen complet par une commission et, ensuite, que les pouvoirs relatifs à la décision définitive, à la mise en oeuvre et à l'application des recommandations découlant de l'examen semblent échapper également au contrôle du ministre de l'Environnement.

Selon le PEEE, chaque ministre observe son propre calendrier, même quand celui-ci ne tient pas compte des besoins environnementaux du Canada. Je ne vois pas le changement qu'apporte le projet de loi C-78 sur ce point.

Nous connaissons tous les problèmes qu'entraîne le processus actuel, qui accorde à chaque ministre le pouvoir de prendre des décisions concernant les évaluations environnementales. Le projet de loi C-78 devait apparemment corriger ces problèmes.

Par exemple, le ministre fédéral des Pêches est chargé du processus d'évaluation environnementale lorsqu'un projet risque d'avoir des répercussions sur l'eau et sur la

vie du poisson. Ce ministère a récemment décidé que le projet de décharge à Ashfield, dans le comté de Inverness, situé dans la circonscription que je représente, devait faire l'objet d'un examen environnemental complet par une commission. Le ministère a mis plus d'un an à prendre une décision, laissant les partisans et les détracteurs du projet ainsi que les habitants du comté de Inverness tout entier dans l'incertitude durant tout ce temps-là.

Les gens d'Antigonish, qui cherchent à leur tour une nouvelle décharge municipale où enfouir des déchets solides, subiront vraisemblablement le même sort. Beaucoup de gens sont inquiets dans la région que je représente.

Le projet de loi est censé faire disparaître ce genre de difficultés en raison des pouvoirs qu'il confère au ministre de l'Environnement. Or, il ne l'habilite qu'en apparence à ordonner un examen, alors que le ministre responsable du projet est investi du pouvoir de décider si un examen exhaustif s'impose, qu'il a dernier mot et qu'il supervise le programme de suivi. La participation du ministre de l'Environnement aux étapes finales du processus ne semble pas prescrite explicitement.

Cela me fait douter du pouvoir réel que le ministre de l'Environnement pourra exercer. Ces trois dernières étapes jouent un rôle capital pour garantir la validité d'un examen. Cet aspect du projet de loi laisse gravement à désirer. D'après le témoignage de M. Raymond Robinson, le président exécutif du BFEEE, qui a comparu devant le comité chargé de l'étude préliminaire du projet de loi C-78 le 4 octobre dernier, laisser au ministre responsable du projet le soin de décider de l'ampleur que doit avoir une évaluation, c'est enfermer le loup dans la bergerie.

Je souhaite vivement que cet aspect du projet de loi soit examiné et corrigé à l'étape de l'examen en comité.

Je me pose en outre beaucoup de questions sur les principes qui sous-tendent le projet de loi et sur l'efficacité que celui-ci aura.

Le gouvernement dit souscrire au principe du développement durable, mais ces deux mots ne figurent nulle part dans le projet de loi C-78. Le gouvernement explique cette omission en disant que le développement durable est une idée extrêmement difficile à définir.

Comment peut-il appuyer un principe qu'il reconnaît ne pas pouvoir définir dans sa mesure législative? L'excuse est facile.

Il est possible de définir le développement durable. La Commission Brundtland l'a fait. Bien que la définition que le rapport Brundtland donne du développement durable soit citée directement dans le préambule du projet de loi C-78, le gouvernement a refusé de franchir le pas qui suivait logiquement, d'employer ces deux mots importants. C'est la preuve que son engagement envers le principe du développement durable n'est pas très solide.

Il préfère tendre à réaliser un juste équilibre entre la croissance de l'économie et l'environnement, et veiller à ce qu'ils soient compatibles.

Le gouvernement semble voir l'économie et l'environnement comme fondamentalement opposés. C'est une fausse dichotomie. Le développement durable est un principe selon lequel l'intérêt de l'économie et celui de l'environnement découlent l'un de l'autre et sont avantageux l'un pour l'autre, c'est-à-dire que l'environnement et l'économie doivent être interdépendants, et qu'ils ne s'opposent pas foncièrement.

Il faut créer de nouveaux modèles de croissance puisque les anciens ne donnent pas de résultats. Tant que la mesure à l'étude continuera de véhiculer l'idée archaïque voulant que l'environnement et l'économie soient des forces qui s'opposent de manière irréconciliable, nous ne ferons aucun progrès réel dans le développement durable.

• (1720)

Les règlements dont il est question à l'article 55 du projet de loi C-78 constituent le coeur et le point fondamental de ce projet de loi. C'est d'eux dont vont dépendre au bout du compte la portée et l'efficacité de ce projet de loi. Malheureusement, ces règlements n'ont pas encore été mis au point ou du moins, n'ont pas encore été publiés. J'ai donc de sérieuses réserves au sujet d'un projet de loi qui est présenté sans que nous sachions comment s'articuleront les règlements clés en régissant la mise en vigueur.

Au nombre des règlements mentionnés dans le projet de loi C-78 figurent diverses listes dont dépendra l'application même du projet de loi. Il y a une liste de projets ou catégories de projets susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants et pour lesquels une étude environnementale est obligatoire. Ceux-là font automatiquement l'objet d'une évaluation.

Il y a aussi une liste d'exclusions visant les projets ou catégories de projets qui seront automatiquement exemptés d'une évaluation.

Comme l'a dit tout à l'heure un de mes collègues, ces dispositions sont tellement vagues qu'elles peuvent s'appliquer à n'importe quoi. Qu'en est-il du projet Point Aconi, au Cap-Breton? Dans quelle catégorie entre-t-il? Le ministre fédéral des Pêches vient de décider qu'il ne sera pas soumis à l'examen de la commission. Ce projet ferait-il partie de la liste des projets ou catégories de projets devant obligatoirement faire l'objet d'un examen par la commission?

Le gouverneur en conseil va décider lui-même de la teneur de ces deux listes. Il n'en a pas encore informé le Parlement ni la population. Je le répète, comment pouvons-nous bien juger de ce projet de loi sans savoir ce que contiendront ces listes?

En outre, ces règlements peuvent être modifiés sans consultation de la Chambre. C'est une autre faiblesse de ce projet de loi.

On nous a dit que le gouvernement prévoyait fournir au comité législatif une liste qui constituerait le projet de réglementation. Ce n'est pas suffisant. Il s'agit d'un élément de la mesure législative qui détermine de quelle façon elle fonctionnera et nous devrions avoir une idée maintenant de la façon dont la réglementation s'appliquera.

Pourquoi le gouvernement ne nous a-t-il pas fourni ces listes maintenant, pendant le débat public et parlementaire de deuxième lecture? Le fait que le gouvernement n'ait pas pu nous les fournir à temps pour ce débat n'augure pas bien pour l'avenir. Il semble y avoir un lobbying intense et, au Cabinet, les divers ministères se battraient, paraît-il, pour défendre leurs intérêts particuliers.

Bien qu'il ne fasse pas partie de la réglementation, l'alinéa 5*b*) contient une échappatoire béante qui pourrait permettre à certains projets d'échapper à l'examen environnemental. On dit qu'en vertu du projet de loi C-78, tous les projets où il y a une participation fédérale seront l'objet d'un examen environnemental. Pourtant, l'alinéa 5*b*) exclut les allégements fiscaux accordés à certains projets des raisons de renvoyer ces projets à un examen environnemental. Un gouvernement peut donc choisir de fournir des allégements fiscaux à un projet plutôt que de mettre sur pied un programme de subventions financières, de façon à éviter un examen environnemental de ce projet particulier. Cette disposition constitue un défaut important du projet de loi et, s'il est adopté en deuxième lecture, elle devra être substantiellement amendée.

L'absence de réglementation précise et la latitude complète dont dispose le gouverneur en conseil à cet égard soulèvent une autre inquiétude au sujet du projet de loi C-78. Dans ce projet de loi, les rapports d'examen préalable, de médiation ou de la commission d'examen sont simplement consultatifs. Le projet de loi C-78 donne au ministre responsable, et apparemment pas au ministre de l'Environnement, le pouvoir d'accepter ou de rejeter les recommandations de ces rapports.

Une fois de plus, je citerais M. Robinson du BFEEE: «Il n'y a certainement aucune raison d'avoir un processus d'évaluation assez détaillé si nous ne sommes pas prêts à considérer les décisions qui en découlent.»

Je trouve cela plutôt troublant, si l'on considère les réalisations du gouvernement actuel en matière d'environnement.

M. Kaplan: C'est honteux.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): C'est certainement honteux.

M. Marchi: Honteux, jusqu'à quel point?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): C'est innommable.

Prétendre que le gouvernement recevra ces rapports sur l'environnement et procédera à des modifications à la lumière de l'opinion publique est pour le moins douteux. Il est évident, au vu de l'attitude du gouvernement à propos du débat sur la TPS, que les récriminations du public ne signifient pas grand-chose pour le gouvernement entre les campagnes électorales.

Aujourd'hui, j'ai essayé de vous exposer certaines de mes inquiétudes à propos du projet de loi C-78. Plus j'écoute ce débat, plus je me rends compte que le gouvernement devrait retourner à ses cartons avant de nous présenter cette mesure pour que nous l'adoptions. Il devrait nous présenter une réglementation beaucoup plus précise, qui accompagnerait ce projet de loi, et repenser de nombreux aspects fondamentaux de cette mesure. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas une mesure législative et que le *statu quo* soit acceptable. Dans ce domaine, il y a longtemps que l'on aurait dû légiférer et il faut le faire le plus vite possible.

Le gouvernement a enfin présenté quelque chose, même si ce n'est pas satisfaisant, et j'espère que cette discussion lancera un processus qui conduira à donner au Canada les moyens de revoir tous les projets, petits ou grands, quant à leur influence sur l'environnement, d'une façon efficace qui permette de prendre en considération toutes les conséquences environnementales d'un projet.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, la question que j'adresse à l'orateur précédent vise le processus d'examen en matière d'environnement et la capacité d'évaluer les répercussions sociales. Je fais de nouveau mention de la proposition de P.J. Wooding relative au chrome à Port Hardy, en Colombie-Britannique, à propos de laquelle le gouvernement n'a

pas tenu compte des répercussions sur les collectivités autochtones de la région.

Le fait de ne pas se préoccuper des répercussions sociales fort importantes en Colombie-Britannique pourrait provoquer quelques réactions très graves de la part de ces collectivités. Il a encore été question de bloquer des routes, de s'élever contre le gouvernement qui, dans son processus d'examen en matière d'environnement, a omis de tenir compte des répercussions sociales sur les collectivités autochtones précisément.

Mon collègue pourrait-il appuyer la proposition présentée par le Nouveau Parti démocratique de renvoyer ce projet de loi à un comité d'étude? Étant donné certaines questions, comme le refus de prendre en considération les inquiétudes de la bande Nimpkish, de la bande indienne Quatsino à propos des répercussions sociales dans leur région particulière, mon collègue pourrait-il appuyer le renvoi de cette loi particulière à un comité d'étude?

Il y a certainement eu un précédent au cours du mandat de ce gouvernement. Je me souviens de l'époque où le Président actuel de la Chambre était ministre des Pêches. Au milieu d'un débat à la deuxième lecture, il a jugé qu'il serait fort utile de renvoyer une modification à la Loi sur les pêches à un comité d'étude. Après l'étude de ce comité, le projet de loi a passé toutes les étapes du processus législatif.

Appuierait-il cette proposition, et son parti serait-il prêt à appuyer l'amendement que nous présentons à la Chambre?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je m'excuse de ne pas connaître les détails du projet dont il parle, en Colombie-Britannique.

La question qu'il soulève au sujet des aspects sociaux des problèmes environnementaux, surtout sur les réserves autochtones, est excellente et souligne une autre difficulté de ce projet de loi.

Il parle d'un aspect du processus d'examen environnemental et d'un élément des répercussions environnementales des grands projets, à savoir leur effet sur la société et la culture, et en particulier sur la culture et le mode de vie de nos autochtones que nous ne pouvons pas nous permettre de négliger, surtout après ce qui s'est passé cet été et quand on pense aux craintes des Cris du Québec, par exemple, au sujet du projet hydroélectrique de la baie James.

Les problèmes du projet de loi C-78 et les inquiétudes qu'inspire l'absence de la réglementation précise qui devrait l'accompagner me portent à croire que les préoccupations du député et celles de son parti et sa suggestion de renvoyer ce projet de loi à un comité d'étude sont valables et que nous devrions peut-être les étudier sérieusement.

• (1730)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député. Dans cette chambre où la contradiction est trop souvent la règle, il nous a donné un exposé bien équilibré. Il est donc d'autant plus important de comprendre ses critiques très profondes à l'égard du projet de loi, étant donné qu'il a vraiment essayé d'en parler aussi objectivement que possible.

L'un des éléments indispensables à la crédibilité de ce projet de loi et de tout projet de loi est que le gouvernement doit avoir la volonté nationale requise pour appliquer intégralement une politique vraiment révolutionnaire de sensibilisation à l'environnement.

Pourrait-il nous dire si, à son avis, le gouvernement a cette volonté nationale?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question. Je tiens d'ailleurs à remercier le député de l'avoir posée.

Évidemment, les députés de ce côté-ci de la Chambre tentent, depuis les dernières élections, de déterminer si le gouvernement possède la volonté d'agir. Nous avons constaté qu'il a beaucoup de volonté, mais nous ne savons pas ce qu'il veut en fait.

Le gouvernement a démontré qu'il est capable de passer outre aux objections des Canadiens lorsqu'il veut faire avancer sa réforme fiscale et sa politique économique, mais quand il s'agit de questions environnementales, il ne fait que traîner de la patte. D'abord, le plan vert qu'il nous a soumis ne soulève que des questions et ne propose aucune mesure concrète. Le projet de loi C-78, quant à lui, comporte de nombreuses lacunes.

En fait, ce sont les mesures concrètes, les engagements que prendra le gouvernement qui nous permettront de déterminer s'il a la volonté d'agir ou non. Jusqu'à maintenant, nous avons eu droit à de belles paroles, à de discours polis qui nous donnent à penser que le gouvernement prend le dossier environnemental très au sé-

rieux. Toutefois, ces paroles n'ont été suivies d'aucune mesure concrète. En fait, ce projet de loi constitue la première épreuve décisive à laquelle sera soumise la volonté du gouvernement. Et je dois dire, en toute justice, que le projet de loi est loin d'être parfait. . .

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, le député a négligé de dire que ce projet de loi sera entériné par le public. J'aimerais lui signaler que le gouvernement estime que le public doit participer au processus si l'on veut trouver un juste équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Ce projet de loi contribuera à sensibiliser le public aux questions environnementales et à encourager sa participation aux évaluations puisqu'il sera avisé très tôt des projets qui seront entrepris. Par exemple, les promoteurs devront informer le public de leur intention d'entreprendre de grands projets au moyen d'annonces publicitaires et d'autres méthodes, dès le début du processus d'évalution. Le public sera invité à faire connaître ses vues sur la question.

Un registre public sera ensuite établi pour chacun des projets afin de permettre à la population d'avoir accès aux renseignements concernant le projet.

Viennent ensuite les audiences publiques. Les commissions chargées d'évaluer les projets d'envergure devront tenir des audiences publiques pour permettre à la population d'exposer ses vues et de formuler des recommandations.

L'autorité responsable devra tenir compte des vues exprimées par le public avant de rendre une décision sur un projet ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Enfin, monsieur le Président, je tiens à signaler que les rapports et les suivis devront être rendus publics. Le rapport que la commission d'évaluation ou le médiateur soumettra au ministre devra être publié, tout comme la réponse du gouvernement. Je tiens à dire au député qu'un rapport annuel sera déposé. Le ministre sera tenu de soumettre au Parlement un rapport annuel sur la mise en oeuvre du processus. Il y a ensuite les règlements, y compris ceux qui visent l'établissement des listes d'études environnementales obligatoires et des listes d'exclusions, dont une version préliminaire sera publiée aux fins de consultation publique.

Monsieur le Président, je tiens aussi à parler de la question du financement. Les parties qui participent à une commission d'évaluation ou à une médiation pourront obtenir une aide financière. Je me demande si le député est conscient de cela.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, à notre époque, c'est le moindre qu'on puisse attendre d'un processus convenable d'examen environnemental. Nous espérons bénéficier de tous les points que le député a mentionnés. Quant au financement, nous devons attendre de voir combien d'argent le gouvernement voudra s'engager à affecter. Il n'y a aucun moyen de savoir si le gouvernement parle sérieusement lorsqu'il dit que les groupes touchés par des projets pourront faire valoir leur point de vue et obtenir une aide financière en ce sens, car nous ne disposons pas de ces renseignements.

La longue liste des possibilités de participation publique que le député a dressée est en fait ce à quoi les Canadiens seraient en droit de s'attendre, de nos jours, d'un processus d'examen environnemental. Mais j'estime que le gouvernement pourrait faire davantage.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre à nouveau la parole pour poursuivre le débat sur le projet de loi C-78. Je voudrais d'abord faire suite aux observations de mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, qui a parlé du trop vif empressement du gouvernement.

Étant donné la création d'un comité d'étude préalable, le fait que nous débattions maintenant le projet de loi en deuxième lecture constitue une véritable traîtrise. Les Canadiens qui regardent ce débat et se demandent ce qui se passe devraient savoir que le gouvernement tente de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur.

Je sais que les Canadiens sont impatients de voir adopter une vraie mesure législative sur un processus d'évaluation environnementale et doivent être curieux de savoir pourquoi nous nous y opposons. Or, nous devons avoir le meilleur projet de loi possible. Les Canadiens sont impatients, ils veulent un vrai processus d'évaluation environnementale, mais ce projet de loi C-78 n'atteint pas cet objectif.

J'ai examiné le projet de loi à fond, en tant que porte-parole suppléante de mon parti pour l'environnement. Ce que j'y vois, c'est réellement de la frime. D'après les notes explicatives, il s'agirait exactement de la mesure que souhaitaient les Canadiens, et elle s'inscrirait dans le cadre du plan global du gouvernement visant à accorder une véritable priorité à l'environnement, ce dont il faut le féliciter.

Le projet de loi a été présenté le 18 juin 1990 dans le but de répondre à une insatisfaction de longue date à l'égard de l'évaluation environnementale au niveau fédéral. Mais il était aussi le fruit d'un long conflit interne au sein du gouvernement entre ceux qui préconisent une évaluation environnementale plus efficace et leurs ad-

versaires, qui craignent de voir diminuer leurs intérêts et leur pouvoir discrétionnaire.

Nous assistons donc au conflit classique entre ceux qui veulent renforcer la loi et les promoteurs de projets qui leur disent maintenant: «Écoutez, vous allez nous nuire économiquement si vous rendez plus difficile pour nous de réaliser nos projets.» C'est ce que nous faisons en l'occurrence. Voilà pourquoi nous discutons du projet de loi, au lieu de parler d'une étude préliminaire bénéficiant de toutes les ressources du gouvernement.

Voilà pourquoi le gouvernement essaie maintenant de faire adopter le projet de loi, puisqu'il s'est rangé du côté des promoteurs. Il a décidé de donner la priorité à l'économie. Il pense encore que l'économie et l'environnement sont aux antipodes l'une de l'autre. Il ne comprend pas encore que pour que nous puissions progresser sur les plans économique et environnemental, ces termes, environnement et économie, doivent être intégrés. Le projet de loi C-78 comporte tellement de lacunes. Le gouvernement veut le faire adopter dans l'intention butée de faire progresser l'économie.

Comme mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake l'a fait remarquer, nous devons cesser de penser à court terme en matière environnementale. Nous devons cesser de penser à court terme en matière économique. Nous devons penser à long terme. Il n'en va pas uniquement de la génération actuelle. Il n'en va pas uniquement de ces projets dont les médias parlent depuis quelques semaines. Il en va de l'économie et de l'avenir de notre monde. Étant la mère d'adolescents, j'espère pouvoir rendre notre pays et notre monde plus écologiques pour mes enfants. C'est l'une des raisons qui m'ont amenée au Parlement. J'estimais que je pouvais avoir une influence. En m'opposant à ce projet de loi, c'est ce que je fais déjà.

• (1740)

Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons critiqué sévèrement le projet de loi C-78. C'est l'une de nos tâches en tant que parti d'opposition de nous opposer à ce que nous considérons comme un projet de loi imparfait. C'est aussi l'une de nos responsabilités d'offrir des solutions de rechange. On passe trop souvent sous silence dans les médias le fait que nous aussi, nous avons des idées. Le sondage Gallup d'aujourd'hui mentionnait que, si on déclenchait aujourd'hui des élections, le NDP aurait peut-être la responsabilité de former le gouvernement. Nous y sommes préparés. Nous avons les idées et la volonté d'agir. Nous n'avons plus besoin que de l'appui des Canadiens pour mettre ces idées en application.

Je ne veux plus m'attarder à critiquer le projet de loi C-78, et il y a amplement matière à critique, mais plutôt proposer certains principes en vue de trouver des solutions de rechange. C'est la façon constructive d'agir quand on est un parti d'opposition. Nous avons des idées.

Je lis un exposé de Robert B. Gibson qui est le chef du département des études sur l'environnement et les ressources de l'université de Waterloo. Il nous met au défi, en tant que législateurs, de considérer l'évaluation environnementale sous un jour entièrement nouveau. Je voudrais en lire un extrait pour mémoire parce que ces idées sont dignes de notre attention. Dans son paragraphe d'introduction, il déclare:

> Un sort a dû être jeté aux législateurs en matière d'environnement—ces derniers sont maintenant confrontés à un monde. . .

Nous l'avons essayé, nous avons essayé la réglementation et d'autres méthodes.

> . . . où les inquiétudes au sujet de l'environnement sont plus vives et plus répandues qu'elles ne l'étaient il y a deux décennies, où la méfiance du public est plus grande et les critiques plus convaincus que jamais qu'il faut changer de façon fondamentale la manière dont on traite l'environnement.

Nous devons changer notre façon de penser. Nous devons arrêter de croire que l'environnement est isolé de l'économie. Là aussi, l'environnement et l'économie sont liés. Si nous détériorons l'environnement, nous portons atteinte à l'économie. C'est la raison pour laquelle ce projet de loi présente tant de lacunes. Les législateurs et les critiques ont relevé toutes sortes de lacunes dans les lois au fil des ans. On a déjà cité certaines de ces lacunes à la Chambre.

La législation environnementale comporte sa propre histoire. J'ai dit, tout à l'heure, qu'on avait envisagé cette législation dans une perspective réglementaire. Or, on s'est rendu compte que cette perspective était trop étroite. Pour plus de clarté, disons que dans cette perspective, on traite de chaque polluant et des activités à l'origine de la pollution dans un cadre réglementaire. Mais cela n'a pas suffi.

On a donc légiféré pour combler les lacunes de cette perspective réglementaire. Au début, les critères en matière d'évaluation environnementale étaient généralement un tout petit peu plus rigoureux parce qu'ils exigeaient que des efforts un peu plus vastes soient déployés pour cerner et évaluer les effets écologiques possibles d'un projet et pour proposer des mesures en conséquence. Mais cela n'a pas suffi non plus. Les considérations écologiques restaient accessoires au sein de l'appareil

public et privé. Les critères en matière d'évaluation n'influaient aucunement sur les prises de décision importantes sur le plan écologique dans de vastes domaines d'activité.

Voilà ce qu'il en est de l'ancienne législation qui est, à vrai dire, supérieure à ce projet de loi C–78. Voilà où nous en sommes maintenant.

Dans l'intervalle, les défis écologiques se sont multipliés. Le rapport de la Commission Brundtland a fait état de menaces planétaires qui exigent que nous sortions des sentiers battus. Il s'agit du rapport d'une commission mondiale sur l'environnement et le développement qui était présidée par l'ancienne première ministre, M^me^ Gro Harlem Brundtland. Vu dans une perspective planétaire, l'environnement ne peut plus soutenir nos besoins et nos pratiques actuelles, et c'est ce défi que doivent relever toutes les nations du monde. Sans ménagement, disons, pour reprendre les propos de Bob Gibson, que nous sommes en train de tuer la planète. C'est sur ce plan que nous devons passer des considérations à court terme à une perspective à long terme.

Non seulement les Canadiens, mais des citoyens en colère partout dans le monde constatent que les législateurs semblent incapables de s'en rendre compte. On ne parle pas des mesures à prendre entre deux élections. Il faut prévoir en fonction du siècle prochain. Je crois que ceux qui ont des enfants et qui ont le devoir de leur léguer un monde meilleur doivent comprendre que cet état d'esprit est maintenant dépassé. Qu'il faut penser maintenant à long terme.

Le fait que, par le passé, les gouvernements et les entreprises n'aient en général pas tenu compte dans leurs décisions des facteurs biophysiques et socio–économiques au même titre que des facteurs financiers et techniques compte parmi les principales causes du problème. Nous parlons du principe de durabilité, de sa prise en considération dans les décisions des entreprises et des gouvernements. C'est plus facile à dire qu'à faire. Je n'ai aucune honte à l'admettre. Les législateurs trouveront là un défi de taille.

Je pense que dès que nous aurons défini les grands principes, nous pourrons nous mettre à la tâche. Reconnaissons le mérite de la Chambre. Il y a ici, des deux côtés, des gens intelligents. Je sais qu'à l'extérieur de la Chambre, certains seront étonnés d'une telle affirmation puisque l'atmosphère qui règne là–bas donne l'impression que nous sommes tous nuls. Je crois qu'une telle atmosphère nuit énormément au travail de la plupart d'entre nous qui nous efforçons d'apporter une contribution. Le projet de loi C–78, qui n'est que supercherie de la part du gouvernement, entretient ce genre d'atmosphère.

Dans le domaine des évaluations environnementales, nous devons respecter le principe du développement durable. Nous savons qu'il y a des difficultés. Nous savons qu'il y a des défis. Nous ne pouvons pas les ignorer. L'enjeu est trop important.

Il n'existe pas d'option viable. Il n'y en a aucune. Il est très déprimant d'envisager les scénarios possibles en cas d'échec. Si nous continuons comme nous sommes partis, sans changer certaines habitudes, nous savons ce qui nous attend. Nous savons que nous aurons de graves problèmes environnementaux, non pas seulement au Canada, mais sur toute la planète.

En tant que pays industrialisé et riche, le Canada a le devoir de prendre les devants et d'adopter la loi qui s'impose. Nous pourrions servir de modèle à la communauté internationale, mais si ce projet de loi plein de failles est adopté, nous manquons une belle occasion. Il est truffé de failles. En tant que pays industrialisé, nous avons les moyens, les établissements de formation, et les possiblités économiques nécessaires pour nous acquitter de cette responsabilité, contrairement à tant d'autres pays.

Nous savons que la pauvreté est l'un des principaux facteurs de la dégradation de l'environnement. Il existe de la pauvreté au Canada, beaucoup trop à mon avis, mais comparativement au Brésil, à l'Indonésie, au Salvador ou à l'Afrique, aux prises avec le problème de la désertification, nous sommes dans une situation fort enviable car nous avons beaucoup plus d'options que les habitants de ces pays.

Nous avons évidemment des responsabilités envers les Canadiens. C'est envers eux tout d'abord que nous sommes responsables à titre de législateurs de la Chambre des communes, mais nous devons cesser de nous limiter à nos seules frontières. Nous devons penser en fonction de notre environnement planétaire. Je crois que le court terme et la notion de l'immédiat sont le grand défaut de ce genre de projet de loi. L'évaluation environnementale doit donc commencer longtemps avant que le projet ou l'entreprise soit même proposé. Il est indispensable que nous changions notre façon de voir les choses.

• (1750)

Je veux présenter brièvement un exemple pour illustrer mon propos. Prenons la difficulté posée par un écart anticipé entre la demande d'électricité et l'énergie disponible. La différence est immense selon que le problème est traité comme une insuffisance énergétique, qui exige une augmentation de la capacité, ou comme une demande trop forte, qui amène un train de mesures de conservation et d'amélioration de l'efficacité.

C'est ainsi qu'il nous faut penser. Il faut cesser de nous laisser séduire par le phénomène de la croissance. La croissance, oui, mais à quel prix? C'est le genre de critique formulée par notre parti à l'endroit de certaines des initiatives qui ont été mises de l'avant ces dernières semaines. Je parle particulièrement d'Hibernia, qui crée des emplois dont, bien sûr, Terre-Neuve a bien besoin. Terre-Neuve a longtemps été une partie sous-développée du pays et les Terre-Neuviens en ont souffert. Les membres de notre parti reconnaissent que des projets tels qu'Hibernia ne peuvent être réalisés et que les emplois correspondants ne peuvent être créés à n'importe quel prix.

C'est pour cela que nous parlons du test de durabilité. Nous devons pouvoir penser non seulement à la croissance, mais aussi à la question de savoir si la croissance est vraiment le meilleur choix.

Je tiens à déclarer nettement que je ne suis pas contre les emplois. Je viens aussi d'une île qui a souffert du chômage. Je suis donc très sensible aux répercussions que le chômage peut avoir sur une collectivité, aux problèmes sociaux qu'il engendre, aux émotions qu'il inspire aux gens et à ses effets dégradants sur les familles. Je suis bien consciente de tout cela, mais le défi pour nous, en légiférant au sujet de l'environnement, est de fusionner nos préoccupations socio-économiques et environnementales.

Nous pouvons le faire, monsieur le Président, car une réflexion intelligente à long terme et de bonnes lois sur l'évaluation environnementale peuvent créer des emplois. Les emplois ne seront pas du même ordre, mais nous parlons d'un rajustement des valeurs.

Pourquoi l'employé d'une usine de recyclage ne serait-il pas payé selon l'échelle syndicale des salaires? Pourquoi pas? Si nos valeurs comprennent la protection de l'environnement et l'appui de nos collectivités, pourquoi alors cette personne ne serait-elle pas rémunérée selon l'échelle syndicale? Pourquoi ne gagnerait-elle pas 18 $ l'heure, assez pour faire vivre sa famille?

Voilà pourquoi je parle de coordonner les mesures sur l'environnement. Il faut fusionner les considérations socio-économiques et environnementales. Cela exige de redéfinir l'environnement en termes plus larges. Il faut nous occuper de l'environnement économique et culturel aussi bien que de l'environnement biophysique.

Une loi existante sur l'évaluation environnementale comprend déjà cette définition. C'est celle de l'Ontario. Je ne dis pas qu'elle est parfaite mais sa définition élargie comprend le milieu socio-économique.

La loi sur la protection de l'environnement qui est proposée ou modifiée aujourd'hui doit prévoir des critères provisoires. Nous savons que ce projet de loi que nous présentons à la Chambre ne constitue qu'une étape. Nous sommes d'aucuns à être assez humbles pour savoir que nous ne savons pas tout. Comme le projet de loi est nécessairement insuffisant, il faut prévoir des critères provisoires.

Il faut ainsi voir à préserver et à rehausser le bien-être actuel et futur de tous les Canadiens et reconnaître que le bien-être des Canadiens passe par celui de la biosphère et de toute l'humanité. Je veux en venir ici à notre responsabilité planétaire. En tant que riche pays industrialisé, le Canada à une responsabilité à assumer. Il faut aussi exiger que tout projet de développement présente de nets avantages biophysiques et socio-économiques et taxe très peu les ressources du pays et la qualité de l'environnement.

Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il me reste seulement une minute. Je vais essayer de résumer, monsieur le Président. Il est à espérer que va s'opérer le changement d'attitudes nécessaire pour que l'économie et l'environnement puissent aller de pair.

Je tiens aussi à répéter que le Canada est parfaitement placé pour faire avancer les choses à cet égard au plan international, qu'il dispose pour ce faire des moyens et de la réputation qu'il faut et que j'ai exagérés dans mon analyse. Il faut en user à bon escient. Il faut adopter une bonne loi sur la protection de l'environnement. Il nous faut reconnaître qu'il s'agit d'une mesure provisoire et offrir au monde un modèle qui prouve que nous sommes sérieux lorsqu'il s'agit d'évaluation environnementale.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, les députés ont des comptes à rendre à plusieurs publics. Or, le public restreint de la colline éclipse parfois le public plus nombreux et plus important que forme l'ensemble des Canadiens. Il y a aussi, dans le cas qui nous occupe, les écologistes, qui ont exprimé certaines inquiétudes et qui influent de façons diverses sur l'opinion publique. La députée et moi avons assisté récemment à une réunion où était représenté le mouvement écologique. J'aimerais qu'elle nous fasse part de ses commentaires sur la réaction des écologistes au projet de loi.

Mme Hunter: Oui, monsieur le Président, je serais trop heureuse de vous faire part de l'évaluation que font les écologistes de cette question.

J'ai eu le plaisir de dîner avec certains membres du groupe qui a examiné ce projet de loi. Ils n'en sont pas très heureux. En fait, ce sont eux qui nous pressent de le bloquer. Il est si imparfait qu'ils veulent qu'on le rejette. Ils se rendent compte que le gouvernement tente de le faire adopter à la hâte pour atteindre son objectif à court terme. Comme d'habitude, c'est de la frime.

Les écologistes canadiens, qui sont compétents et raisonnables, savent très bien ce que le gouvernement a en tête. Alors, je pense que la meilleure chose qu'il a à faire, c'est de retirer ce projet de loi et de le remanier considérablement.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. En matière environnementale, les gens se préoccupent habituellement de l'air qu'ils respirent, de la terre sur laquelle ils vivent, de l'eau qu'ils boivent et de ce genre de choses. Elle parle de tout un tas d'autres choses puisqu'elle se demande, par exemple, si nous devrions envisager le fait que des employés syndiqués gagnent 18 $ de l'heure. Elle parle ensuite de la loi de l'Ontario sur l'évaluation environnementale et prétend que c'est un bon exemple à suivre. Je sais bien que cette loi a été présentée par un gouvernement conservateur, il y a de nombreuses années, et que pendant cinq ans, les libéraux ont essayé de l'utiliser, sans succès, et que c'est maintenant au tour des néo-démocrates.

Je voudrais demander à la députée si elle peut nous citer une audience, une audience couronnée de succès, ou une décision prise en vertu de la loi sur l'évaluation environnementale en Ontario, si elle pense qu'elle est aussi bonne? Je peux lui garantir qu'il n'y en a aucune, mais elle voudra peut-être me donner son opinion là-dessus.

Mme Hunter: Monsieur le Président, oui, je serais heureuse de faire un commentaire. Cette question me permet de souligner une autre faiblesse de ce projet de loi, le fait qu'il faut une réglementation pour le rendre applicable. C'est de ça que nous parlons, l'applicabilité.

Oui, nous pouvons câliner, supplier et suggérer, mais ce qu'il nous faut vraiment, ce sont des lois et des lois applicables. Il faut que les gens sachent que ces lois seront appliquées et que ceux qui dégraderont notre environnement devront payer l'amende ou aller en prison.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme je termine ce soir ma deuxième semaine comme nouveau membre de l'équipe de la Présidence, je tiens à remercier plusieurs d'entre vous qui m'ont exprimé leurs meilleurs voeux et m'ont offert leur collaboration. J'essaierai d'être à la hauteur des attentes que vous m'avez formulées.

[*Traduction*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT D'UN RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau un rapport spécial présenté au Parlement par le Commissaire aux langues officielles, conformément à l'article 67 de la Loi sur les langues officielles.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en conformité avec le paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel au Parlement concernant le Plan d'immigration pour 1991–1995.

LE PLAN D'IMMIGRATION POUR 1991–1995

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer le Rapport annuel au Parlement, dans lequel le gouvernement expose un plan d'immigration pour 1991–1995.

J'aimerais souligner que c'est la première fois qu'un gouvernement adopte un plan quinquennal. Jusqu'ici, le plan d'immigration ne portait que sur une année. La planification sur cinq ans n'est qu'une des mesures novatrices que nous avons adoptées pour garantir que l'immigration continuera de jouer un rôle important dans nos politiques économique et sociale.

[*Français*]

En planifiant sur cinq ans, nous donnons à nos nombreux partenaires dans le domaine de l'immigration suffisamment de temps pour concevoir leurs propres plans d'intégration des personnes qui veulent venir au Canada.

Si je tiens à souligner l'importance d'une planification et d'une bonne gestion du processus d'immigration, c'est que bien des gens ne voient dans le plan d'immigration qu'une façon de jongler avec des chiffres.

Or, monsieur le Président, derrière ces chiffres, il y a des êtres humains bien réels, des personnes avec leurs espoirs et leurs rêves, des personnes qui ont choisi de faire du Canada leur nouvelle patrie.

[*Traduction*]

En tant que gouvernement, nous devons veiller à ce que les politiques et programmes voulus soient en place pour que les nouveaux arrivants puissent s'intégrer rapidement et sans heurt à la société canadienne.

J'ai le plaisir de présenter dans mon rapport une nouvelle stratégie fédérale d'intégration favorisant une meilleure collaboration avec les provinces, les organismes d'aide aux immigrants et le secteur privé, ainsi que de nouveaux programmes et un financement accru des cours de langue offerts aux nouveaux arrivants.

La majeure partie de cette stratégie a été élaborée à la suite du vaste processus de consultation national mené l'an dernier et auquel ont participé le plus large éventail jamais vu d'organismes et de particuliers représentant divers milieux et divers points de vue sur l'immigration.

Au Canada, il existe différentes vues sur le nombre d'immigrants que nous devrions admettre, le genre d'immigration que nous devrions favoriser et les services que nous devrions offrir. Or, il va sans dire que notre capacité d'accueil et nos ressources sont limitées.

Le gouvernement doit faire des choix difficiles qui sont nécessaires pour établir un équilibre entre les vues, les intérêts et les motifs de tous les Canadiens tout en tenant compte des restrictions budgétaires et autres.

Pour que nos choix soient profitables au Canada, nous avons examiné pendant près de deux ans les différentes options possibles à la lumière de nos besoins, de nos obligations devant la communauté internationale, de nos valeurs et de nos obligations morales ainsi que de notre capacité d'accueil des immigrants.

Je crois, monsieur le Président, que nous avons fait des choix judicieux. Nous proposons une augmentation modérée du nombre total d'immigrants au cours des cinq prochaines années. De 200 000 immigrants en 1990, ce nombre passera à 220 000 en 1991 pour atteindre un maximum de 250 000 en 1992 et les années subséquentes.

[*Français*]

Cette augmentation modérée nous permettra de rétablir un équilibre entre les trois composantes du mouvement d'immigration, soit la catégorie de la famille, les réfugiés et les immigrants indépendants. À cette fin, nous avons dû réexaminer la nature de la catégorie de la famille et de redéfinir «la famille» en utilisant le critère relatif aux liens réels de dépendance.

Sur le plan pratique, cela signifie que les Canadiens seront autorisés a parrainer leurs conjoints et leur fiancé(e)s, tous les enfants à leur charge, quel que soit leur âge ou leur état matrimonial, tous leurs parents, quel que soit leur âge ou la période pendant laquelle le répondant a résidé au Canada, et tous leurs enfants adoptés, quel que soit leur âge, qui sont légitimement à la charge de leurs parents.

• (1110)

Pour permettre l'application de ces nouvelles dispositions, nous avons dû exclure les adultes ainsi que les enfants qui ne sont pas à la charge du répondant. Toutefois, il se peut quand même que ces personnes réunissent les conditions voulues pour être admises au Canada à titre de parents aidés.

[*Traduction*]

Nous mettrons également fin en 1990 au programme en faveur des retraités, étant donné que la plupart de ceux qui sont nés au Canada et souhaitent y revenir à leur retraite pourront le faire en vertu des règles s'appliquant à d'autres catégories.

Nous avons également choisi de poursuivre l'enviable tradition d'humanisme du Canada en accueillant un grand nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement ou parrainés par des organismes du secteur privé, en plus des personnes dont la demande sera acceptée au Canada même.

Enfin, nous apporterons un certain nombre de modifications à la catégorie des immigrants indépendants, afin que les travailleurs qualifiés soient choisis en fonction des besoins et des objectifs économiques nationaux et provinciaux.

Les choix auxquels le gouvernement est confronté sont difficiles, mais, au fond, pas plus difficiles que ceux que doivent faire les personnes qui viennent s'établir au Canada pour refaire leur vie. Les Canadiens doivent s'efforcer de comprendre les responsabilités et les chances que comporte l'immigration pour chacun d'entre nous. Les Canadiens doivent offrir un accueil cordial à ces gens qui ont choisi le Canada comme nouvelle patrie.

En déposant ce rapport, je vois autour de moi de nombreuses personnes qui, soit directement, soit par l'entremise d'un membre de leur famille, connaissent la réalité de l'immigration. C'est cette réalité qui a orienté nos choix. C'est grâce à une compréhension approfondie des personnes concernées que nous pourrons prendre les décisions qui s'imposent au cours de la réalisation de ce plan.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier la ministre de nous avoir donné l'occasion à l'avance de pouvoir analyser le document qu'elle vient de déposer, son plan quinquennal.

Monsieur le Président, la ministre a fait un bel effort, compte tenu qu'elle devait convaincre ses collègues du Cabinet et du caucus conservateur qui lui ont si souvent recommandé de geler l'entrée des immigrants dans notre pays.

Il faut féliciter la ministre qui se dirige lentement dans le niveau d'immigration vers le 1 p. 100 que nous, comme libéraux, avons déjà demandé depuis plusieurs années.

Mais, monsieur le Président, on ne peut même pas se fier aux chiffres qui sont énoncés dans ce beau plan quinquennal, car les projections de la ministre, à ce jour,

ne se sont jamais concrétisées. Les niveaux annoncés en 1990 sont complètement défoncés, non pas seulement en termes de chiffres, mais aussi en termes des différentes classes.

En 1988, la même ministre nous a présenté un autre beau plan qui, disait-elle, allait régler la montagne de cas de réfugiés qui traînent encore aujourd'hui. Hors, deux ans plus tard, pas plus de 20 p. 100 des cas sont réglés, et aujourd'hui nous passons à un autre plan, non pas biennal mais bien quinquennal.

Tous ces plans ne font finalement que démontrer que l'immigration au Canada est complètement hors de contrôle, monsieur le Président. Ce qu'il faut, c'est revenir aux principes. Le temps où l'immigration n'était qu'une victime de la conjoncture économique changeante est maintenant révolu. Aujourd'hui, les esprits progressifs voient plutôt l'immigration comme un moteur important de notre économie.

Dans un pays où la densité de population est si basse, l'immigration—si elle est traitée avec intelligence, compassion et adéquate de planification—représente un efficace levier de développement de nos ressources tant économiques qu'humaines.

La réalité, c'est que nous n'avons pas trop d'immigrants au Canada, nous en avons trop peu, monsieur le Président.

Le piège, c'est d'analyser ce dossier en fonction essentiellement de critères économiques et d'oublier de prendre aussi en considération la réalité sociologique et démographique qui nous attend au cours des prochaines décennies.

Les faits sont clairs, faciles à comprendre et les projections statistiques sont impressionnantes. Fondamentalement, la population canadienne vieillit et ne se reproduit pas suffisamment pour assurer son remplacement. Depuis 15 ans déjà, le taux de natalité est au-dessous du niveau de remplacement de la population actuelle.

Au rythme où vont les choses, la population va augmenter pendant quelques années encore pour atteindre un maximum de 28 millions de Canadiens et Canadiennes d'ici 25 ans, et ensuite diminuer jusqu'à 15 millions 25 ans plus tard.

Monsieur le Président, il faut, de toute évidence, prévoir dès maintenant les conséquences de cette courbe démographique car, si jamais la population canadienne baissait à ce niveau, notre pays devrait faire face à de terribles conséquences socio-économiques. Qu'on pense seulement à l'impact des éléments suivants: réduction dramatique de notre force ouvrière productive et baisse de revenu de taxes qui en découle face aux besoins exigeants générés par une population sans cesse vieillissante. Pour survivre et prospérer, nous devons compenser pour la dénatalité et conserver un niveau de population active essentiel au maintien de notre niveau d'activités économiques.

[*Traduction*]

Nous devons nous décider sans tarder: voulons-nous que le Canada devienne l'un des pays importants du monde, au cours des cinquante prochaines années, ou sommes-nous satisfaits de la situation présente, qui nous reléguera, à la longue, au statut d'élément marginal de l'univers?

Aujourd'hui, tout le monde parle de notre déficit financier. Nous n'avons pas qu'un déficit sur le plan financier, nous en avons un autre aussi important—sinon plus—, un déficit humain, qui s'accroît et qui devient plus menaçant chaque jour.

Dans le document déposé aujourd'hui, la ministre accorde beaucoup d'importance à sa stratégie d'intégration fédérale, aux valeurs des Canadiens et à la fierté nationale, mais ce ne sont que des voeux pieux et des bonnes intentions.

La ministre a omis de présenter un plan d'action détaillé, des objectifs précis et enfin, détail important, un budget.

[*Français*]

Dans son document, la ministre fait grand cas de sa stratégie fédérale d'intégration, où elle parle de valeurs canadiennes et de fierté nationale.

Mais, monsieur le Président, ce ne sont là que des voeux pieux car il n'y a pas de plan d'action, pas d'objectif déterminé, et surtout pas de budget.

Pendant ce temps, monsieur le Président, l'Association canadienne des conseillers scolaires nous apprend qu'il y aurait de 125 000 à 150 000 enfants immigrants qui ne reçoivent aucune éducation en français ou en anglais à cause du manque de ressources. Les autorités scolaires n'ont tout simplement pas les outils nécessaires pour faire face à cet afflux soudain.

Monsieur le Président, dans ce document on ne trouve pas un mot non plus sur un plan de sensibilisation de la population canadienne aux changements sociaux reliés à l'immigration. En effet, il devient de plus en plus urgent de mettre sur pied une stratégie d'information et d'éducation du public canadien face à ce phénomène encore inconnu—donc encore menaçant—de l'immigration.

Les statistiques démontrent qu'environ un canadien sur trois est peu enthousiaste, pour ne pas dire réticent, à accueillir des immigrants au Canada.

Information et éducation sont les meilleures polices d'assurance que nous pouvons nous donner contre le racisme sous toutes ses formes. Voilà un des drames de ce plan quinquennal.

[*Traduction*]

Il y a tout juste un an, dans un grand élan de compassion, nous avons élargi notre définition de la famille, aux fins de l'immigration. La ministre avait alors dévoilé un plan de réunification des familles comprenant tous les enfants n'ayant jamais été mariés.

• (1120)

Aujourd'hui, de nouveau, elle ferme radicalement la porte aux familles. C'est là un autre aspect tragique du plan quinquennal de la ministre: il diminue les possibilités pour les familles.

[*Français*]

Aujourd'hui, monsieur le Président, en conclusion, la ministre, avec son plan et ses gros chiffres, va faire rêver beaucoup de gens ici et à travers le monde. Mais nous savons très bien, monsieur le Président, que la ministre n'arrive jamais à appliquer ses plans. C'est pourquoi nous l'exhortons à regarder plus loin que ses propres beaux discours et, pour une fois, s'assurer qu'elle donne à son ministère les moyens d'exécuter le mandat du plan quinquennal.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je félicite la ministre pour le travail accompli sur plusieurs facettes de son rapport. J'approuve notamment la présentation d'un plan quinquennal, qui était bien nécessaire, non seulement pour les immigrants éventuels, mais aussi pour le personnel du service d'immigration et pour les citoyens canadiens qui s'apprêtent à recevoir ces immigrants.

Je la félicite également pour avoir fixé un objectif de 250 000 immigrants par année. Cet objectif a l'appui du public, surtout du Conseil ethnoculturel du Canada, mais également de bien d'autres groupes.

J'ai encore des félicitations à lui faire sur sa décision ayant trait au financement de l'enseignement des langues, mais j'y reviendrai plus tard.

Il y a cependant des choses que je ne peux pas approuver. Par exemple, je ne suis pas d'accord lorsqu'elle dit qu'elle a maintenu les proportions en ce qui a trait à la réunification des familles, aux immigrants indépendants et aux réfugiés. En fait, ces dernières années, son gouvernement n'a pas favorisé l'immigration de personnes de la catégorie de la famille autant qu'il le faisait auparavant, que le souhaitaient la plupart des intéressés. En outre, rien n'indique que cette forme d'immigration augmentera dans la même proportion que l'immigration totale.

Au contraire, selon une fuite rendue publique par le *Toronto Star* le mois dernier, les bureaux d'immigration à l'étranger vont, semble-t-il, ralentir le traitement des dossiers de certains immigrants de la catégorie familiale, en les reléguant à la fin de la liste. Il faut maintenant compter deux ans, dans bien des postes d'immigration, pour faire venir au Canada un immigrant de cette catégorie. Dans le nouveau plan, on émet quelques souhaits, mais on ne propose rien de concret pour accélérer le processus.

Aucun effort n'est fait non plus pour accroître le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement, qui sont fort nombreux et ont désespérément besoin d'un pays d'accueil. De plus, en violation d'un accord écrit avec des groupes de parrainage du secteur privé, la restriction frappant le programme de prêts depuis six mois a gravement nui à l'entrée de réfugiés parrainés par le secteur privé. Il n'est pas garanti que ce programme sera rétabli même si le Parlement a accordé, il y a quelques mois, une somme généreuse à cette fin.

La ministre ne tient pas compte non plus du fait que le secrétariat aux Affaires extérieures a annoncé au début de juillet qu'il réduirait l'effectif des agents des visas tant à l'étranger qu'au pays. En d'autres termes, l'expansion promise par la ministre ne pourra pas être absorbée par le personnel visé. Qui plus est, en donnant suite à son projet de restructuration et de réduction de son effectif, le secrétariat aux Affaires extérieures pourrait nuire davantage à la réalisation du plan de la ministre.

D'autre part, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada n'a pas annoncé d'augmentation de son effectif ni des fonds requis pour le traitement du surcroît de travail imposé par la ministre. Nous savons par expérience, à Toronto notamment, que les files d'attente commencent très tôt le matin et se prolongent jusqu'à la fin de la journée. Nous savons qu'à l'heure actuelle, le personnel ne suffit pas à la tâche.

La bonne nouvelle, c'est que la ministre va consacrer 200 millions de dollars à l'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde aux adultes pendant les quatre ans à venir. C'est ce que nous ont appris ses collaborateurs hier soir.

La mauvaise nouvelle, c'est que le gouvernement n'est pas disposé à aider les écoles à enseigner l'anglais et le français comme langue seconde aux enfants, et le programme de cours de langue pour les immigrants appliqué l'an dernier a été supprimé, bien entendu. En Ontario seulement, il y a des dizaines de milliers d'écoliers qui n'ont pas droit à des cours de langue seconde, ce qui retardera beaucoup leurs études et celles de leurs compagnons.

Je signale enfin que, dans le programme annoncé à l'instant, on donne une priorité relative encore plus grande aux immigrants indépendants. Cela présente deux inconvénients. J'en ai déjà mentionné un: ce sont l'immigration des membres de la famille et celle des réfugiés parrainés par le gouvernement qui en souffriront. Dans ce dernier cas, on en reste à 13 000, niveau qui n'a pas bougé depuis plusieurs années et qui restera bloqué encore cinq ans, d'après ce que dit la ministre. Il faut aussi se demander pourquoi le gouvernement va chercher des immigrants indépendants. Quels sont ses motifs?

Certains ont dit, notamment des députés d'en face, que le gouvernement devait trouver des travailleurs compétents qui coûtent le moins cher possible. En d'autres termes, des pays pauvres forment quelques travailleurs compétents, quelques personnes très instruites, et nous allons les leur faucher. Nos gouvernements, à tous les niveaux, devraient plutôt débourser l'argent nécessaire à la formation des Canadiens, aussi bien des Canadiens de souche que des autres. Il serait insensé de compter sur l'étranger, comme nous l'avons fait pendant des générations, pour nous fournir des travailleurs spécialisés et une main-d'oeuvre qui a reçu une longue formation.

Pour commencer, s'ils viennent au Canada, ils peuvent très bien ne pas s'y arrêter et repartir plutôt pour les États-Unis. Cela se fait. Autre inconvénient, nous nuisons aux programmes de formation destinés aux Canadiens et enlevons des débouchés à nos jeunes qui peuvent se perfectionner et acquérir les compétences dont notre pays a besoin.

Je déplore que la ministre, pourtant responsable aussi des programmes de formation, veuille miner ses programmes en insistant sur l'immigration indépendante.

Dans l'ensemble, malgré quelques détails qui semblent bien pensés, l'orientation principale du programme ne correspond toujours pas à ce que les Canadiens réclament, ni à ce dont ils ont besoin.

M. le Président: Le député de Shefford invoque le Règlement.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, étant donné que cette question va au coeur même de la dualité linguistique de ce pays et que le ministre fait une annonce majeure aujourd'hui, j'aimerais avoir l'occasion de m'adresser à cette Chambre et de réagir succinctement en quelques minutes aux propos de la ministre, étant donné que ses propos ont un effet important sur l'équilibre linguistique et démographique du Québec. En fait, monsieur le Président, la survie du Québec français peut être menacée par ses niveaux d'immigration si l'immigration n'est pas contrôlée en vertu des dispositions dont on espérait. . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais, si j'ai bien compris, il demande à la présidence s'il ne devrait pas bénéficier des mêmes privilèges que les deux partis d'opposition officiels pour répondre au ministre. À partir de là, le député pourrait vouloir dire ce qu'il aurait dit s'il avait été en train de répondre au ministre.

Je comprends son point de vue, mais, comme il le sait, le Règlement me crée des difficultés à cet égard. Je voudrais donc lui demander de limiter la portée de ses propos. J'entendrai ensuite d'autres députés.

[*Français*]

M. Lapierre: Je vous remercie, monsieur le Président. Sans entrer dans la substance du débat, au niveau du Règlement, je crois que nous représentons une faction importante de cette Chambre. Nous avons un point de vue à communiquer à cette Chambre. Je pense que, en réaction au discours de la ministre sur des sujets qui nous intéressent particulièrement, au nom de la démocratie, et surtout au nom de la liberté d'expression en cette Chambre, je crois qu'il serait approprié que l'on puisse faire nos remarques à l'occasion d'un discours aussi majeur que celui que la ministre vient de faire et qui a une incidence si grande sur les électeurs qu'on a le privilège de représenter.

Monsieur le Président, je ne demande pas de faveur spéciale. Je demande que l'on ait l'opportunité, à l'occasion, de pouvoir réagir à des annonces importantes du gouvernement et je suis certain que le gouvernement n'a pas d'objection à ce que l'on puisse discuter de leurs

discours qu'ils viennent faire justement devant cette Chambre pour aviser en primeur les parlementaires.

• (1130)

Par conséquent, si le but des déclarations ministérielles est de donner un préavis aux parlementaires, par respect pour la Chambre et pour ce que cette institution représente, je suis d'avis, monsieur le Président, que le gouvernement et les membres des autres partis de cette Chambre voudraient entendre les points de vue des différents groupes qui siègent à l'intérieur de cette Chambre. Il en va de l'essence même de cette institution et de la démocratie, et surtout, de l'essence même de l'intérêt du débat.

Je suis convaincu, par exemple dans le cas de l'immigration, que la perspective québécoise intéresse énormément mon collègue d'Ottawa—Vanier, intéresse énormément le ministre des Affaires extérieures, lequel est très passionné par les questions québécoises. Donc, j'aimerais pouvoir y faire bénéficier mon point de vue.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis très passionné par les questions et les intérêts de la province de Québec et aussi par les questions démocratiques. La démocratie consiste en un respect pour les règlements et les règlements de la Chambre sont clairs, monsieur le Président.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, puisque le député de Shefford a mentionné mon nom, je me sens obligé de me lever. Tout d'abord, j'aimerais lui rappeler que le Règlement est assez clair sur les déclarations de ministres, à savoir, qui et comment on répond à ces déclarations.

Je suis totalement d'accord, monsieur le Président, avec le commentaire voulant que cette déclaration du ministre ce matin soit une déclaration importante et que les partis en opposition au gouvernement doivent avoir droit de réplique—j'ai bien dit «les partis en opposition au gouvernement» doivent avoir droit de réplique. Le Règlement est assez clair là-dessus. Je vais le rappeler pour la gouverne des députés; il s'agit de l'article 33(1) qui se lit comme suit:

> 33. (1) À l'appel des déclarations de ministres prévues à l'article 30(3) du Règlement, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition. . .

Je souligne ici les mots «parti de l'opposition»

> . . .peut ensuite faire de brefs commentaires sur l'exposé. L'Orateur limite la durée de ces interventions comme il le juge bon.

Or, le ministre a parlé pendant sept minutes et je pense que les partis d'opposition, en tout cas l'opposition officielle ainsi que le tiers parti, soit le Nouveau Parti démocratique, ont respecté la période prévue.

Monsieur le Président, ce que le député de Shefford veut faire ce matin, c'est débattre de la question. Il a le droit de faire cela. Le débat est entamé par la déclaration du ministre et il se poursuivra, j'imagine, à la période des questions, probablement lors des commentaires, aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement. Toute la question du débat parlementaire lui donnera l'occasion de commenter la décision. Je le connais suffisamment pour savoir qu'il le fera certainement, sans hésitation.

Il a utilisé les mots: «Nous sommes une faction importante de cette Chambre». Il n'a pas dit «nous sommes un parti politique de cette Chambre»; il a dit «nous sommes une faction importante». Ce sont les mots qu'il a utilisés. Monsieur le Président, le Règlement ne prévoit pas que les factions de la Chambre aient droit de réplique aux déclarations ministérielles. Le Règlement est clair, il faut être reconnu comme un parti. Si la Chambre le désire, je pourrais l'entretenir pendant plusieurs minutes, peut-être même plusieurs heures, lire tous les précédents à partir de 1963 alors que le Règlement a été changé, et peut-être aller même jusqu'à lire la Loi du Parlement qui détermine qu'est-ce qu'un chef de parti et quelles sont les définitions utilisées pour reconnaître ces personnes.

Monsieur le Président, le point que le député de Shefford fait, c'est que, lui, en tant que député indépendant de cette Chambre—et c'est son statut officiel—voudrait avoir droit de parole en réplique au ministre. Je regrette, mais la situation aujourd'hui, tel que le prévoit le Règlement, ne lui permet pas de faire cela, monsieur le Président. Je suis d'accord avec lui que la question est fort importante. Nous sommes tout aussi préoccupés—et je le suis personnellement—autant que n'importe qui en cette Chambre sur la question de la dualité linguistique. Je pense que là-dessus, monsieur le Président, je n'ai de leçon à recevoir de personne là-dessus. Par contre, je fais partie de ceux qui veulent que cette Chambre fonctionne avec une certaine—comment dirais-je—sérénité, quand on respecte le Règlement tel qu'il est rédigé.

Si le Règlement est mal écrit, je pense qu'il peut être modifié, avec la majorité de la Chambre à l'appui. Mais, dans le moment, le Règlement est spécifique, stipule de façon tout à fait limpide et claire que seuls les partis de l'opposition ont un droit de réplique. Que je sache, le groupe qu'il représente, ou l'individu de Shefford qui a parlé, n'est pas constitué en parti dans cette Chambre, ni reconnu comme parti. Monsieur le Président, si c'est le

débat que l'on doit entamer aujourd'hui, à savoir qu'est-ce qu'un parti en cette Chambre, je suis prêt à l'entamer ici aujourd'hui. Et je voudrais garder mon droit de parole sur cette question de fond, à savoir quelle est la définition d'un parti politique, et comment fait-on pour reconnaître, soit dans la Loi électorale du Canada ou dans le Règlement de la Chambre, ce qu'est un parti politique.

Et tant que le député de Shefford maintiendra qu'il n'est pas un parti politique, monsieur le Président, je regrette de lui dire que nous ne pouvons pas aujourd'hui faire en sorte d'accommoder sa requête, de lui donner le droit de parole, et que nous refuserons tout consentement unanime à le faire, non pas parce que l'on s'oppose à ce qu'il va dire, ou à son droit de parole, non. Le droit de parole ici est sacré, mais il y a des règlements qu'il faut suivre. À cette procédure que l'on appelle les *Affaires courantes* de la Chambre, nous sommes dans une situation actuellement où nous regardons les travaux de la Chambre. La ministre a fait une déclaration qu'elle avait le droit de faire. Nous y avons répondu. Quant aux députés indépendants, et en cela je m'appuie sur les décisions antérieures de la Présidence, qu'il s'agisse de M. Macnaughton, de M. Lamoureux ou de M. Jerome, ils ont toujours soutenu, monsieur le Président, que les députés indépendants n'ont pas le droit de réplique aux déclarations ministérielles.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que nous apprécions le fait que le ministre ait fait aujourd'hui, à la Chambre, une déclaration sur les grands changements apportés à la politique de l'immigration, ce qui bien sûr donne aux partis d'opposition reconnus la possibilité de répondre.

Je partage la préoccupation du député de Shefford, qui voudrait lui aussi avoir cette possibilité. Je sais qu'à titre de représentant de l'ouest du Canada, où ces modifications auront d'importantes répercussions sur nos collectivités, j'aurais moi aussi voulu avoir cette possibilité, si j'avais été à sa place. Cependant, le Règlement l'interdit. Je me rends compte aussi que d'autres députés, siégeant comme indépendants, voudraient sûrement exposer leur point de vue sur les importants changements annoncés.

Comme le député d'Ottawa—Vanier l'a signalé, le paragraphe 33(1) établit clairement ce qu'il nous est possible de faire dans le cadre du Règlement. La seule possibilité pour mon honorable collègue est de demander le consentement unanime, comme on le fait assez couramment à la Chambre, pour passer outre à certaines règles.

À mon avis, c'est la seule façon de procéder. Monsieur le Président, vous êtes lié par le Règlement, comme nous tous. Le consentement unanime est le seul moyen auquel le député de Shefford et d'autres peuvent recourir pour avoir la possibilité de répondre au ministre.

M. le Président: Je ne vois personne d'autre demander la parole. Si d'autres députés souhaitent donner leur point de vue, je suis bien sûr disposé à les entendre. Je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire d'en entendre davantage sur ce point.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, si cela pouvait vous aider dans cette affaire, j'ai des précédents de 1963, 1966 et 1979. Je peux les résumer brièvement si vous le désirez.

Sinon, je suis prêt à admettre les arguments avancés par mon collègue d'Ottawa—Vanier et le député de Kamloops, qui, je crois, sont corrects et correspondent à ces précédents.

M. le Président: Je remercie le député de Kingston et les Îles, mais je connais très bien ces précédents.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'hésite à intervenir, parce que nous ne voulons pas donner l'impression que nous empêchons de quelque façon l'opposition de participer au débat sur une question importante.

Moi aussi, j'ai étudié attentivement les précédents qui, je crois, établissent clairement que, même si un groupe ne représente pas un parti reconnu à la Chambre aux termes de la Loi sur le Parlement qui régit nos travaux, par le passé, le Président a maintes fois autorisé des députés dans cette situation à intervenir et à formuler des observations.

Je crois que cela pouvait être le cas aujourd'hui, sauf qu'il y a une distinction. Comme le mentionnait le député d'Ottawa—Vanier, nous avons affaire à un groupe qui n'est pas enregistré comme parti à des fins électorales. Cet aspect revêt une grande importance quant au traitement qu'il peut recevoir à la Chambre. Cela pose un problème très grave. Les précédents établis jusqu'à maintenant par les présidents établissaient clairement que les indépendants n'avaient pas le privilège de pouvoir répondre aux déclarations ministérielles parce qu'ils ne représentaient pas de parti. Même si un groupe se considère maintenant comme un parti, ce groupe n'est pas enregistré comme tel à la Chambre et n'est pas conforme à la Loi électorale du Canada.

Affaires courantes

• (1140)

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je suis très content que mes collègues aient maintenant établi un certain nombre de critères qu'ils aimeraient voir appliquer à la reconnaissance d'un parti.

Monsieur le Président, nous aimerions aussi bénéficier de votre grand savoir pour nous indiquer si effectivement la Loi électorale du Canada a préséance sur les précédents de cette Chambre et si la Loi électorale ou la Loi sur les partis politiques donnent une reconnaissance *de facto* à l'intérieur de cette institution.

Monsieur le Président, si la technicalité est à l'effet que l'on doit s'enregistrer auprès du Directeur général des élections—cette référence a été faite par le député d'Ottawa—Vanier et par le secrétaire parlementaire—je vous en prie, j'aimerais avoir cette clarification. Je me suis permis de lire les commentaires de certains de nos collègues dans le magazine *Hill Time*s, et ce n'est pas parce que je veux leur faire de publicité, mais il est évident que certains de nos collègues actuellement accordent beaucoup d'importance à la notion d'enregistrement auprès du Directeur général des élections.

Monsieur le président, je vous le demande, parce qu'à chaque occasion, cela revient. Nous vous avons fait parvenir une déclaration conjointe et solidaire de formation d'un groupe politique en cette Chambre. Nous pensons que cette Chambre est maître de sa propre destinée et de ses propres règlements. Je ne pensais pas, monsieur le président, que la Loi électorale et l'enregistrement auprès du Directeur général des élections n'avaient d'incidence sur la reconnaissance des groupes parlementaires auprès de cette Chambre où la Loi de l'impôt sur le revenu.

Monsieur le président, je sais que vous êtes un éminent avocat et je compterais d'ailleurs sur vous, je voudrais même pratiquement le faire comme une question de privilège parce qu'à chaque fois, on remet en question cette question d'enregistrement. J'aimerais avoir la valeur légale de la question de l'enregistrement sur notre statut ici dans cette Chambre. J'aimerais que vous statuiez une fois pour tout. Cela éclairerait aussi le député d'Ottawa—Vanier et les autres qui y font référence régulièrement.

Monsieur le Président, je demanderais donc le consentement unanime pour faire bénéficier la Chambre de mes quelques remarques que j'avais à faire sur la question de l'immigration, étant donné que je ne crois pas que l'on règle la question des statuts des partis mais je vous soulève la question avec un gros point d'interrogation et j'apprécierais votre grand savoir.

M. le Président: Je remercie l'honorable député de Shefford pour son intervention, et les autres députés. . .

[*Traduction*]

. . .le député d'Ottawa—Vanier, le député de Kingston et les Îles, le député de Kamloops, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire parlementaire.

[*Français*]

C'est très intéressant, parce que l'honorable député de Shefford désire une interprétation de la présidence concernant certaines lois du Canada. Une interprétation des lois serait peut-être très intéressante. J'ai une certaine tentation, mais malheureusement pour l'honorable député de Shefford, ce n'est pas le rôle de la Présidence de faire une interprétation des statuts du Canada. Par conséquent, je dois rejeter la demande de l'honorable député de Shefford. J'ai pris un moment de la journée pour un sujet, comme je l'ai dit, qui est très intéressant mais qui est interdit pour la Présidence.

[*Traduction*]

Je rappelle au député ce que dit l'article 33 du Règlement. Il est très clair.

[*Français*]

> 33. (1) À l'appel des déclarations de ministres prévues à l'article 30(3) du Règlement, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition peut ensuite faire de brefs commentaires sur l'exposé. L'Orateur limite la durée de ces interventions comme il le juge bon.

[*Traduction*]

Nous sommes liés par ce que prescrit le Règlement, comme des députés l'ont dit. C'est le député de Kamloops, je crois, qui a dit que le Président avait les mains liées. C'est exact, et sans le consentement ou une modification au Règlement, je ne peux pas permettre au député de Shefford de répondre à la déclaration.

Je répète à l'intention des députés, et du public, ce qu'on a mentionné au cours du débat. Cela ne veut pas dire que le député de Shefford ou d'autres députés qui ne font pas partie en ce moment de partis reconnus n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Cette interprétation ne serait pas juste.

Tous les députés ont le droit, à la période quotidienne de déclarations des députés, de faire des interventions de 60 secondes. Ils ont en outre le droit de poser des questions orales. Après qu'ils ont posé une question, le Règlement leur donne l'occasion de revenir à la charge. Ils peuvent demander à intervenir lors du débat sur la motion d'ajournement, et quand vient leur tour, ils peuvent faire un discours de sept minutes auquel le gouvernement a trois minutes pour répondre. Il y a donc d'autres occasions, et il y en a que je n'exclus pas. Il y a d'autres moyens de soulever ces questions.

Malheureusement pour le député de Shefford, je suis lié par le Règlement. Je vois le député faire signe qu'il comprend. La voie à suivre est celle d'entretiens avec ses collègues, et je me conformerai, évidemment, à toute modification qui pourrait survenir.

On me fait penser que le député de Shefford a adressé une requête à la Chambre. Lui permet-on à l'unanimité de répondre à la déclaration?

Une voix: Non.

M. le Président: Je dois informer le député que le consentement unanime est refusé.

* * *

LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a 20 ans, dans un remarquable geste de prévoyance et de bonne volonté, la Chambre approuvait unanimement le projet de loi portant création du Centre de recherches pour le développement international. Dans les deux décennies qui se sont écoulées depuis, la communauté internationale a louangé le CRDI pour son aide innovatrice et efficace aux communautés scientifiques des pays en développement.

Le Conseil des gouverneurs du centre, qui se compose d'éminents scientifiques et d'experts du développement de 11 pays, se réunit cette semaine à Ottawa pour tenir l'une de ses réunions ordinaires. Ces hommes et ces femmes ont toute les raisons d'être fiers des réalisations du centre. C'est une fierté que nous partageons tous.

[*Français*]

La loi donne pour mandat au CRDI d'appuyer la recherche liée au développement. Depuis sa création, le Centre a choisi d'exercer ce mandat en encourageant et en finançant la recherche scientifique, entreprise et menée par des scientifiques des pays en développement. De cette façon, la recherche est adaptée aux besoins et la compétence, ainsi que l'expérience des scientifiques locaux s'en trouvent améliorées et valorisées. La recherche, financée par le Centre, a permis d'accroître les approvisionnements en aliments et en eau, d'améliorer les services d'éducation et de santé, de fournir des données plus fiables aux responsables des décisions et de faciliter l'accès à l'information.

[*Traduction*]

Le centre a été reconnu comme une réussite par les comités de la Chambre, par le vérificateur général du Canada lui-même et par de nombreux spécialistes étrangers. Ses bases de données sur le développement, qui sont considérées comme parmi les plus complètes et les plus utiles au monde, comprennent par exemple tous les documents originaux de la Commission Brundtland.

• (1150)

Les réalisations du CRDI, monsieur le Président, rejaillissent sur le Canada. Au conseil et au personnel de cette organisation internationale unique, je transmets, au nom de tous les députés, j'en suis sûr, mes remerciements et mes meilleurs voeux de succès pour cette troisième décennie.

Des voix: Bravo!

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je joins aujourd'hui ma voix à celle du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour féliciter le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour 20 années d'excellent travail dans le domaine du développement.

Je trouve bien dommage que les Canadiens soient si peu au courant des réalisations du Centre de recherches pour le développement international, alors que, dans les régions les plus éloignées du tiers monde, on parle du travail accompli par le CRDI.

Il y a 15 ou 20 ans, les Canadiens et les habitants des autres pays industrialisés se préoccupaient de la famine et du problème de la faim en Inde. Peu de Canadiens cependant savent le rôle important que le Centre de recherches pour le développement international a joué

pour prévenir la famine en Inde, malgré les terribles sécheresses qui ont sévi là-bas. Cela a été rendu possible par les imposantes recherches que le CRDI a faites dans le domaine de l'agriculture, qui est son principal centre d'intérêt.

Parallèlement à ses activités touchant la sécurité agricole à l'échelle mondiale, le CRDI fait beaucoup dans le domaine de la santé, de la nutrition et des sciences sociales. Il a grandement contribué à remédier à la pauvreté au niveau local dans les pays du tiers monde. La semaine prochaine, il tiendra dans ses locaux une petite exposition technologique pour que la population puisse voir certaines des technologies qui sont aujourd'hui utilisées dans le tiers monde grâce à ses efforts, notamment des pompes d'entretien facile pour alimenter les collectivités en eau potable et un outil aussi simple qu'une décortiqueuse, qui fait économiser plusieurs heures de travail par jour dans la préparation des aliments.

Nous recevons en outre aujourd'hui dans notre pays le Dr Mahbub ul Haq, qui a collaboré à l'élaboration d'un rapport sur le développement dans le monde dans le cadre du Programme de développement des Nations Unies. Il dit dans son rapport que ce qui importe, ce n'est pas tant le fait que tout le monde gagne 20 000 dollars américains par année, mais la façon dont les richesses sont partagées dans le monde et que si nous appuyons les pays qui s'intéressent à une distribution équitable de la richesse et si nous employons les ressources que des organisations comme le Centre de recherches pour le développement international mettent à notre disposition, nous pouvons faire beaucoup pour améliorer le niveau de vie des habitants de la planète.

Je me joins donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour rendre hommage au Centre de recherches pour le développement international pour ses réalisations. J'espère que les Canadiens, grâce à la foire technologique du CRDI et à la collaboration du centre avec d'autres organismes canadiens, comme les organisations non gouvernementales de nos universités, se rendront mieux compte de son énorme contribution à un développement international efficace et que d'autres organismes canadiens seront encouragés à suivre son exemple.

Des voix: Bravo!

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique appuie l'aide au développement international et reconnaît que le Centre de recherches pour le développement international est l'outil qu'il faut au Canada pour fournir au monde en développement l'aide humanitaire que nous souhaitons lui apporter.

À l'occasion du 20e anniversaire du Centre de recherches pour le développement international, nous désirons féliciter le conseil d'administration et le personnel du CRDI pour la qualité de leur travail. Nous félicitons également l'ancien premier ministre, M. Lester Pearson, et le Parlement de l'époque, de la clairvoyance dont ils ont fait preuve en créant ce centre.

Il faut également féliciter le CRDI du succès qu'il a eu en respectant les principes de développement arrêtés il y a 20 ans, au moment de sa création. Ces principes étaient l'assistance aux populations les plus pauvres et surtout une assistance aux pays en développement qui les aide à trouver des solutions à long terme à leurs graves problèmes de développement.

La pratique du CRDI est d'aider à la recherche au niveau local et en particulier de soutenir les jeunes scientifiques qui promettent, une façon logique et raisonnable de répondre aux besoins des pays du tiers monde qui essaient d'échapper au cycle de la pauvreté. On se demande toujours si l'aide va aux personnes qui en ont vraiment besoin. Le CRDI semble avoir réussi.

Les néo-démocrates demandent au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'augmenter le financement du CRDI pour qu'il atteigne 5 p. 100 de l'objectif de l'aide publique au développement, comme cela avait été fixé au départ, et d'augmenter rapidement le financement de l'APD jusqu'à l'objectif des Nations Unies de 0,7 p. 100 du PNB. Le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI et le CRDI pourraient, pensons-nous, accroître la valeur de l'aide publique au développement du Canada en partageant plus étroitement leur expérience et leur expertise communes.

J'espère que le Centre de recherches pour le développement international profitera de son 20e anniversaire pour analyser ses activités et aider tous les Canadiens à comprendre la valeur extraordinaire de l'aide publique au développement.

En terminant, je voudrais féliciter M. Ivan Head, le président du CRDI, de sa nomination à l'Ordre du Canada, hier soir. Cet honneur témoigne du bon travail effectué par M. Head, par le conseil d'administration et par le personnel du CRDI.

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DIXIÈME RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

L'hon. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le dixième rapport des Activités de la Section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Monsieur le Président, ce rapport résume la réunion de la Région Amérique, qui se tenait du 16 au 19 août dernier, à Portland, dans l'État du Maine, sous la présidence de M. John Martin qui est l'Orateur de la Chambre des représentants.

Je voudrais souligner, monsieur le Président, que les sept secteurs de la Région Amérique, incluant la Louisiane, étaient représentés. Les travaux ont donc été très intéressants, et je suggère à tous mes collègues de prendre connaissance du rapport que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-63

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales, avec des amendements. Cette mesure revêt un caractère particulièrement opportun aujourd'hui, étant donné la déclaration de la ministre de l'Immigration.

Monsieur le Président, je voudrais dire simplement à quel point j'ai apprécié que le député de South Shore, M. Peter McCreath, préside les trois dernières séances du comité et réussisse à obtenir l'entière coopération de tous les membres du comité. Je l'en félicite et je le remercie d'avoir fait approuver le projet de loi.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

LES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-89, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1200)

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi sur les banques (prorogation de délais).

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA ET LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John Manley (Ottawa-Sud) demande à présenter le projet de loi C-341, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique).

—Monsieur le Président, ce projet de loi, visant à modifier la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi électorale du Canada, a pour objet de reconnaître l'importance que joue l'appartenance politique dans l'élection des députés à la Chambre. Lorsqu'il se produit un changement d'appartenance politique au cours d'une législature, le projet de loi aurait pour effet de faire déclarer vacant le siège du député et de faire tenir une élection partielle dans un délai de 90 jours après le changement d'appartenance politique.

Je crois que cela permettrait aux électeurs de se prononcer directement sur la décision de leur député de changer d'appartenance politique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

[*Français*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir aujourd'hui de déposer au moins une demi-douzaine de pétitions de Canadiens et Canadiennes qui s'opposent fortement à l'imposition d'une taxe sur les livres.

[*Traduction*]

Ces gens prétendent que le Canada, par tradition, ne taxe pas les magazines, les livres et les journaux, que la diffusion de publications est la pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et qu'une société instruite et productive souffrira de l'application de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de réaffirmer dans la loi et les règlements sur la TPS les principes historiques voulant que les publications ne soient pas taxées.

[*Français*]

En terminant, monsieur le Président, je voulais dire que les éditeurs du Québec ont un sigle très important, une annonce qui me frappe et qui se lit comme suit: «Taxer les livres, c'est imposer l'ignorance.»

[*Traduction*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions approuvées quant à leur forme par le greffier des pétitions.

J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par près de 3 000 habitants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario à propos de la taxe sur les produits et services.

En une seule phrase, la pétition indique que la taxe serait inflationniste et régressive. Elle diminuerait le niveau de vie des Canadiens en général. Complètement en accord avec le fond de cette pétition, j'ai l'honneur de la présenter.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, la deuxième pétition est présentée au nom de près de 132 habitants d'Edmonton, de Toronto, de London et d'Oakville à propos de l'incarcération à Taiwan de M. Yi-Shih Leo, citoyen canadien. Ils demandent, entre autres choses, que le gouvernement du Canada fasse tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir sa libération le plus tôt possible.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au sujet de la taxe sur les produits et services.

Cette pétition fait partie des 17 000 signatures qui ont été recueillies par M. Idris O'Neil, de St. Catharines, en Ontario, et qui ont déjà été présentées à la Chambre.

J'ai été frappé par les termes utilisés dans cette pétition. Ce sont: «le droit de vos pétitionnaires», c'est-à-dire les signataires, «de vous présenter ainsi un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède».

C'est une des séries de pétitions que de nombreux députés ont présentées à la Chambre des communes. Or, il semble que le seul remède que le gouvernement nous apportera, c'est la certitude que nos malheurs vont continuer. Il n'écoute tout simplement pas la population du Canada, qui lui répète depuis des mois qu'elle ne veut pas de cette taxe.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions signées par plusieurs électeurs de Massey, de Little Current et de Sheguiandah, dans l'île Manitoulin, et de Thessalon, en Ontario.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de conserver le soutien et les services qu'il accorde aux anciens combattants. Ils font remarquer que les anciens combattants du Canada ont déjà fait une grande contribution à notre pays, en temps de guerre comme en temps de paix. Ils demandent au gouvernement de ne pas priver ces derniers des services et de l'aide si nécessaires en cette période de crise.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai trois autres pétitions signés par plusieurs centaines d'électeurs d'Espanola, de Makaroff et de Wawa. J'ai également des pétitions d'habitants de Kagawong, de Gore Bay et de Meldrum Bay dans l'île Manitoulin. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à la taxe sur les produits et services.

Cela devra être fait au Sénat parce que le projet de loi a été adopté à la Chambre. Les pétitionnaires font remarquer combien cette taxe est injuste à l'égard des familles à faible revenu et des personnes qui veulent lire. Par exemple, la femme du premier ministre a parlé hier de l'importance de la lecture. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan.

Avec les milliers de boisseaux encore dans les champs et le gouvernement actuel qui n'arrive pas à expédier notre grain vers les marchés mondiaux, et avec les faillites qui guettent des milliers d'entre eux, les agriculteurs s'inquiètent de l'avenir de la régulation de l'offre au Canada.

Les pétitionnaires sont préoccupés par la décision du gouvernement de démanteler la Commission canadienne du blé. Ils exhortent le gouvernement à remettre l'avoine sous la responsabilité de la Commission canadienne du blé, de façon que l'avoine et l'orge bénéficient de la même protection que le blé. Seul le Parlement peut effectuer ce changement de nature à assurer aux agriculteurs de la Saskatchewan et de l'ensemble du pays la protection dont ils ont besoin.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, tant qu'il restera le moindre espoir, je vais continuer à me lever pour présenter des pétitions contre la taxe sur les produits et services.

Aujourd'hui, je voudrais présenter des pétitions au nom d'habitants de Kamloops, Port Hope, Oshawa, de même que Toronto, désireux d'exprimer leur oppositon à la taxe sur les produits et services. Ces pétitionnaires trouvent cette taxe fondamentalement néfaste et énumèrent, à l'appui, une longue liste de raisons, toutes plus exactes et précises les unes que les autres. Cette mesure arrive bien mal à propos, avec la récession qui est là. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de renoncer à ses efforts pour faire adopter cette taxe.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des habitants de toutes les régions du Canada qui s'opposent à la décision du gouvernement d'appliquer une taxe sur les livres et les documents. Les pétitionnaires n'arrivent pas à comprendre comment le gouvernement peut croire qu'il veille aux intérêts des enfants et du pays en taxant les livres de contes.

Ils demandent par conséquent au gouvernement de songer à ne pas prélever de taxe sur les livres.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1210)

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS FÉDÉRAL D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 octobre, de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Taylor, p. 14644.

Le président suppléant (M. Paproski): Je désire informer la Chambre que, étant donné les déclarations de ministres, les initiatives ministérielles seront prolongées de 31 minutes. Le député de Gander—Grand Falls.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la Chambre est saisie aujourd'hui d'un projet de loi portant sur l'environnement. C'est une initiative admirable. Il fait certainement bon de lire ce que le gouvernement du Canada veut faire avec ce nouveau projet de loi sur l'environnement.

Dans le préambule du projet de loi, on peut lire:

> . . .le gouvernement fédéral veut réaliser un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement,

Aujourd'hui, dans les *Statuts du Canada*, on a la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Loi sur la protection de l'environnement, et plus précisément de nos terres, et une loi visant la protection de nos eaux, soit la Loi sur les pêcheries. On pourrait croire, de prime abord, que nous n'avons pas besoin d'autres lois dans ce domaine.

Monsieur le Président, si vous analysez les lois actuellement en vigueur au Canada, vous verrez que, si le gouvernement du Canada accomplissait son travail, aucun autre projet de loi sur la protection de l'environnement n'aurait à être présenté au Parlement, adopté par le Sénat et sanctionné. Mais en réalité, la protection de l'environnement nous pose aujourd'hui plus de problèmes que jamais auparavant, et les raisons en sont fort simples.

En examinant la Loi sur la protection de l'environnement qui devait protéger notre environnement et empêcher les biphényles polychlorés, communément appelés BPC, et d'autres substances de polluer notre environnement, on serait porté à dire: «Quelle mesure merveilleuse! Elle nous permettra de protéger notre environnement, de protéger nos forêts, nos arbres, nos sentiers, tout ce que la nature nous offre de beau dans notre pays.»

Mais, monsieur le président, que suggère cette année le ministère de l'Environnement aux centrales électriques ou à ceux qui désirent construire une ligne de transmission ou la garder bien dégagée, ou encore construire une route ou un droit de passage? Il leur dit, pourquoi ne pas utiliser un produit chimique appelé 2,4–D? Ce produit aura pour effet d'éliminer les arbres, les plantes, les fleurs et tout ce qui se trouve le long de cette ligne. De plus, il ne coûte pas cher. Un produit chimique toxique est donc répandu dans l'environnement canadien, d'un bout à l'autre du Canada, pour détruire toute végétation. Vous pouvez utiliser tout ce que vous voulez le long de cette ligne de transmission ou de cette route pour éliminer les plantes, les arbres, tout ce qui peut constituer une entrave au projet.

Voici le gouvernement du Canada, qui dispose d'une loi intitulée la Loi sur la protection de l'environnement, qui dit à tous ceux qui veulent bien l'entendre, oui, nous approuvons l'usage du produit chimique 2,4–D pour éliminer tout ce qui se trouve sur le chemin de la ligne de transmission, de la route, du droit de passage et ce, d'un bout à l'autre du Canada. Savez–vous combien de Canadiens vont, chaque année, cueillir des baies le long de cette route ou de cette ligne? Se demandent–ils pourquoi les framboises ou les fraises poussent si bien à ces endroits, ou pourquoi on trouve tant de bleuets près d'une ligne de transmission, ne sachant pas que deux mois ou un jour plus tôt, on a répandu un produit chimique qui tue toute forme de végétation à cet endroit?

Les règlements provinciaux exigent que des panneaux avertisseurs soient installés à ces endroits. Mais combien de panneaux peut–on installer? Les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement acceptent que des produits chimiques soient répandus dans notre milieu, produits qui sont emportés par la pluie et les cours d'eau dans toutes les régions du Canada. On pourrait dire que la situation n'est pas si grave, que ces produits ne sont répandus que près des lignes et des routes. Mais qu'en est–il des régions sauvages et des forêts?

Nous avons une Loi sur la protection de l'environnement qui autorise l'utilisation du produit 2,4–D dans n'importe quelle région du Canada, un produit qui tue les arbres et qui est toujours utilisé aujourd'hui.

La Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique est censée protéger nos forêts. Or, le ministère de l'Environnement, tout comme d'ailleurs le ministère de l'Agriculture, recommande aux fabricants de papier journal de pulvériser un autre produit toxique au–dessus des forêts de l'ouest du Canada pour éliminer les coléoptères, et au–dessus de celles de l'est et du centre pour éliminer la tordeuse de bourgeons d'épinette, les arpenteuses de la pruche et les pucerons lanigères du sapin. Le gouvernement du Canada les autorise à faire cela. Il leur fournit même toute une liste de produits chimiques qu'Environnement Canada a approuvés pour éliminer tel ou tel insecte.

L'été dernier, les provinces, à tour de rôle, ont acheté du fénitrothion et du matacil, deux des produits chimiques les plus toxiques jamais inventés par l'homme, mis à part le DDT utilisé dans les années 1950, et elles en ont pulvérisé sur d'énormes étendues de forêt.

Si d'aventure il nous arrive de quitter les lignes de transmission électrique ou les routes arrosées à l'aide de l'agent défoliant 2,4–D pour pénétrer en forêt, nous constatons sur tous les arbres la présence de gouttelettes d'huile renfermant l'insecticide organique fénitrothion qui sert à éliminer des insectes comme les coléoptères, les pucerons lanigères du sapin, les arpenteuses de la pruche et la tordeuse de bougeons de l'épinette.

• (1220)

Le ministère de l'Environnement a reçu du Conseil national de recherches un rapport sur l'utilisation du fénitrothion; or, ce rapport révèle que ce produit chimique utilisé au Canada sous les auspices du ministère fédéral de l'Environnement a tué non seulement les insectes de la forêt dont on souhaitait se débarrasser, mais éliminé également les abeilles, les insectes inoffensifs, voire même les oiseaux, les prédateurs même des insectes dont on voulait se débarrasser.

Si vous éliminez les oiseaux qui normalement se nourrissent des insectes dont vous voulez vous débarrasser, vous devrez l'année suivante recommencer à vaporiser, n'est-ce pas? La raison, c'est que les oiseaux naissent moins nombreux. Le ministère fédéral de l'Environnement défend le fénitrothion en déclarant qu'il n'élimine pas vraiment les oiseaux. Par la suite, les oiseaux ne sont jamais plus les mêmes. Certains d'entre eux, voyez-vous, ne naissent qu'avec une seule aile.

Parce que le ministère fédéral de l'Environnement l'autorise, à l'heure actuelle, certaines provinces canadiennes sont prises dans le cercle sans fin de l'utilisation de produits chimiques pour tenter vainement de tuer un insecte, mais ce faisant, elles tuent tout le reste.

Les trois produits chimiques dont j'ai parlé, le fénitrothion, le matacil et le 2,4-D, que nous utilisons pour tuer les herbes et les arbres dans nos droits de passage, sont relativement bon marché. Une autre substance, le bacille theringensus, est également approuvée par le ministère de l'Environnement à des fins d'épandage. L'appellation abrégée de ce bacille est le BT. Il a été inventé par un scientifique réputé de la région du Québec du Service canadien des forêts, du nom de Schmirnoff. On s'en sert aujourd'hui dans de nombreux pays qui veulent une substance capable de tuer les insectes sans tuer leurs prédateurs naturels.

Monsieur le Président, je vous dis que lorsqu'on creuse vraiment ce sujet, on découvre des produits fort intéressants qu'on a utilisés pour tenter de débarrasser nos régions sauvages de ces parasites. À preuve, on a même inventé, dans une université de l'est du Canada, un substance spéciale qui affecte vraiment le cycle normal de reprodution de ces insectes particuliers. En quelques mots, ce produit dégageait un parfum semblable à l'odeur de la tordeuse femelle, en l'occurrence, et qui attirait les mâles qui cherchaient alors à se reproduire à la mauvaise époque de l'année. Ce produit n'a pas fonctionné, et l'on avait dépensé beaucoup d'argent pour le mettre au point. On pourrait toujours ajouter que beaucoup de tordeuses en ont éprouvé une frustration mortelle.

On a tenté beaucoup de choses jusqu'au jour où le Service canadien des forêts a proposé ce fameux bacille theringensus. Ce produit comporte un inconvénient, il coûte cher. Il n'est pas bon marché comme les expédients que sont les produits chimiques.

Ainsi, nous avons la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui a pour but de protéger les terres alors qu'on vaporise, d'un bout à l'autre du Canada, un produit chimique appelé 2,4-D pour détruire la végétation. Nous avons la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique pour nous protéger des polluants atmosphériques. Pourtant, nous approuvons le fénitrothion et le matacil qui sont des produits chimiques toxiques répandus sur les forêts de tout le Canada. Il ne reste pas beaucoup d'endroits, n'est-ce pas? Voilà pour les forêts. Un produit chimique est répandu par voie aérienne d'un bout du pays à l'autre. On utilise aussi des produits chimiques pour tuer les arbres le long des autoroutes, des chemins et des lignes de transport d'énergie électrique.

Puis, nous avons la loi sur la lutte contre la pollution de l'eau qui est la Loi sur les pêches. Gardons à l'esprit le préambule de la mesure législative à l'étude aujourd'hui:

> . . .la prévention de la dégradation de l'environnement tout en veillant à ce que les activités de développement économique soient compatibles avec la grande valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement.

Nous savons tous dans quel état déplorable sont les étendues d'eau canadiennes. On peut invoquer certaines dispositions de la Loi sur les pêcheries lorsqu'une usine de pâte et de papier déverse des produits dans un cours d'eau. Vous pouvez empêcher le déversement de ce produit dans l'eau parce que la loi interdit de perturber l'habitat du poisson. Les ressources halieutiques sont un motif de protection de l'environnement.

Au gouvernement fédéral, le ministère des Affaires extérieures a pris en charge la gestion de cet aspect environnemental de notre développement. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il y a plus de navires étrangers qui ont le droit de piller nos ressources halieutiques dans notre zone de 200 milles qu'il n'y a de Canadiens autorisés à pêcher dans ces eaux. Je répète, monsieur le Président. Dans la zone de l'est du Canada qui s'étend entre le douzième mille nautique et le deux centième à partir de la côte—ce qui représente 230 ou 240 milles terrestres—, on trouve plus d'énormes navires-usines étrangers de 500 pieds de long, on trouve plus de bateaux étrangers que de navires canadiens.

Cette année, le nombre de permis accordés à des pêcheurs canadiens a diminué en raison de la fermeture d'usines de transformation en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Aujourd'hui, on accorde plus de permis à des étrangers qu'aux Canadiens pour la pêche hauturière. Jusqu'à maintenant, cette année, 82 permis ont été accordés à des chalutiers-usines venant principalement de Cuba, d'Union soviétique et d'un autre pays qui s'appelait République démocratique allemande ou Allemagne de l'Est. Certains de ces permis n'ont jamais été délivrés.

Ces navires sont maintenant au nombre de 14. Il y a 14 navires soviétiques à 50 milles environ au nord-nord-est de l'île Fogo à Terre-Neuve. Il y a deux navires japonais à 100 milles environ à l'est de la côte du Labrador. Ils pêchent avec de gigantesques filets dérivants qui, comme je l'ai dit plus tôt monsieur le Président, ratissent le fond de l'océan sur des rouleaux, capturent et tuent tout ce qui se trouve dans leurs mailles. Les poissons ne peuvent frayer à cause de ces gigantesques filets ultramodernes, qu'on dirait sortir tout droit de *La guerre des étoiles*, qui détruisent tout sur leur passage au fond de l'océan. Tout cela parce que le véritable gestionnaire des pêches est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

• (1230)

Le dossier du gouvernement n'est guère reluisant sur le principe de ce projet de loi, sur le plan de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la loi sur la lutte contre la pollution des eaux, à savoir la Loi sur les pêches. Tout ça aurait pourtant pu être évité. Le gouvernement est sans conteste à blâmer pour la destruction de quelques-unes des principales ressources de notre pays.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je veux juste poser une petite question à mon ami George. En ce qui a trait au projet de loi C-78, je me demande simplement si oui ou non, il serait d'accord pour dire que le projet de loi, tel que rédigé, est inadéquat, et qu'il devrait réellement s'appliquer à la politique ministérelle—que les lois, et il y en a plus de 100, comme la Loi sur les pêches, devraient être incluses dans le projet de loi, ainsi que les règlements que le gouvernement veut présenter comme une sorte de cheval de Troie. Le gouvernement aime agir ainsi et dire que tout ce qui n'est pas dans le projet de loi peut être proclamé par décret.

Le député n'est-il pas d'accord pour dire que cette sorte de disposition n'est pas valable dans ce genre de projet de loi? Les Canadiens devraient savoir ce que signifie réellement ce projet de loi. Il y manque des règlements et des lois, la politique du gouvernement n'y est pas mentionnée. Il y a aussi d'autres petites choses qui me tracassent, comme le fait que le ministre n'a même jamais pris la peine de nous parler de ce projet de loi, dont la Chambre est pourtant saisie depuis quatre mois. Le député pourrait peut-être traiter de ces questions qui ont été écartées du projet de loi, et nous dire pourquoi le ministre ne vient pas à la Chambre, alors que nous disposons toujours de périodes de 20 minutes pendant lesquelles il pourrait, en fait, répondre à nos questions. Nous sommes en droit de nous demander pourquoi il n'est pas ici.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député n'aurait pas dû attirer l'attention de la Chambre sur cela. Le ministre suit peut-être le débat à la télévision, comme ce peut ne pas être le cas, mais de toute façon, je ne crois pas que l'on doive le mentionner à la Chambre.

M. Baker: Monsieur le Président, il doit suivre les débats à la télévision et même prendre des notes pour rectifier quelques affirmations.

Peu importe le contenu du projet de loi, le gouvernement ne donne pas suite à ses intentions déclarées. Des décisions judiciaires ont accéléré la présentation de ce projet de loi.

Si je comprends bien, les tribunaux ont essayé de faire assumer au gouvernement fédéral des responsabilités dont il ne voulait pas. Le projet de loi pourrait s'interpréter comme un moyen, pour les autorités fédérales, d'éviter de prendre des décisions définitives qui, selon les tribunaux, leur reviennent.

C'est sans doute pourquoi le gouvernement du Canada ne présente pas vraiment ce projet comme la réponse à nos problèmes d'environnement. Il dira peut-être que c'est le cas, mais sans insister, car nous avons trop de gens au Canada en ce moment qui tiennent, comme le dit le préambule, à ce que les activités soient «compatibles avec la grande valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement».

Les Canadiens tiennent effectivement à la qualité de leur environnement. Ils se servent de leur environnement et veulent qu'il soit propre. Il est devenu dégoûtant. Ils veulent profiter des cours d'eau, aller dans les forêts, mais c'est partout le gâchis. Ils ne veulent pas de pluies chargées de produits chimiques qui leur tombent sur la tête en ce moment. On est pris de colère et de dégoût quand on apprend—si seulement certains pouvaient connaître la vérité—que les gouttelettes sur les arbres de la forêt où on s'est promené sont de l'huile contenant un produit chimique mortel pour les organismes vivants. On ne soupçonnait pas non plus que rien ne poussait sur les bords des routes parce qu'un produit chimique y a été vaporisé.

Quelle est la solution? Il y en a une. Cela s'appelle la main-d'oeuvre. Il y a un moyen de dégager les arbres pour qu'ils ne nuisent pas à une ligne de transmission. Chargez quelqu'un de les couper. Il y a une solution. N'exécutez pas ces programmes de vaporisation massive dans nos forêts. Je sais que beaucoup de gens ne pensent pas comme moi, mais je suis convaincu que la solution est de ramener le prédateur naturel au niveau où il était. Autrement dit, laisser les populations d'oiseaux revenir aux niveaux où elles étaient. Il y a un danger, car il y aurait une surabondance d'oiseaux si on établissait des réserves d'oiseaux partout. Je me souviens d'une époque où le puceron lanigère du sapin causait des ravages. Le gouvernement a décidé d'introduire le prédateur: la

musaraigne. C'est un tout petit animal à longue queue. La musaraigne ressemble à la souris mécanique qui se vend dans les magasins. Le gouvernement a donc introduit la musaraigne.

Je me souviens de l'annonce qu'il a faite à ce sujet un jour à l'assemblée législative. Le premier ministre de la province a déclaré: «Nous nous sommes débarrassés du puceron lanigère du sapin. Les musaraignes l'ont exterminé. Le problème maintenant, c'est qu'il y a trop de musaraignes.» Il a ajouté que le prédateur de la musaraigne était le serpent, mais que si le gouvernement en introduisait, il ne serait jamais réélu. C'est un problème. Les boisés comme les réserves d'oiseaux d'Europe de l'Est sont une solution partielle au problème de vaporisation de produits chimiques dans l'environnement.

Le président suppléant (M. Paproski): Dommage que le temps alloué au député soit écoulé, car c'était là un très beau discours.

La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Pour la suite du débat. . . Ce devrait être un député libéral, mais j'accorderai la parole à un néo-démocrate, si le député le préfère.

Le député de Skeena a la parole. Il sera le dernier à bénéficier de 20 minutes en vertu de l'article 74 du Règlement.

Le député d'Ottawa—Vanier demande la parole.

M. Gauthier: Sans vouloir vous contredire, Monsieur le Président, je ne veux pas prendre la parole immédiatement après mon collègue de Gander—Twillingate. Je ne saurais rivaliser d'éloquence avec lui et je n'ai pas ses connaissances, mais j'espérais néanmoins pouvoir commencer mon discours avant la fin de la période de huit heures qui doit se terminer vers 13 heures, à ce qu'on me dit. Si nous pouvions nous entendre sur ce point.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de 20 minutes, puis dix minutes seront réservées aux questions et aux commentaires. Comme il restait 48 minutes de débat au moment où le député de Gander—Grand Falls a commencé son discours, il ne reste pas beaucoup de temps. Faites vous-même le calcul. Si vous participez au débat, la présidence vous accordera évidemment les 20 minutes prévues. Vous pourriez aussi demander le consentement unanime de la Chambre. Je voulais seulement attirer l'attention du député d'Ottawa—Vanier sur ces faits.

Le député de Skeena a la parole pour le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me réjouis de disposer d'un peu plus de latitude pour parler du projet de loi C-78 et j'en remercie mon collègue.

Beaucoup de Canadiens veulent savoir en quoi consiste le projet de loi C-78 et ce n'est que grâce à des débats comme celui-ci qu'ils pourront le faire. Il semble que le gouvernement n'a pas l'intention non plus d'y faire participer le ministre puisque, comme vient de le signaler la présidence, la présente intervention sera la dernière à être suivie d'une période de questions de dix minutes. Le gouvernement n'a donc pas saisi l'occasion de faire intervenir le ministre. Au cours de la dernière journée complète de débat, le gouvernement n'a présenté aucun intervenant. Je suppose qu'il ne veut pas vraiment que son programme soit connu dans tout le pays.

• (1240)

Le comité spécial, qui a été établi le 27 juin, mais qui n'a eu un président que le 24 septembre, a tenu une série d'audiences et a entendu quelques témoins. Nous avons entendu le chef du Bureau fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, M. Robinson, et des représentants du ministère de la Justice. Cela mis à part, nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de faire ce que nous étions chargés de faire, soit mener une étude préliminaire. En outre, je croyais que, en tant que comité spécial, nous aurions l'occasion de re-rédiger le projet de loi C-78 en tenant compte des principales préoccupations exprimées par les gouvernements des dix provinces et des deux territoires, et des groupes publics, qui souhaitent que l'évaluation environnementale fasse l'objet d'une loi sérieuse, sévère et applicable.

Le programme gouvernemental ne semble pas prévoir que le comité spécial fera son travail. Le gouvernement veut clore maintenant le débat de deuxième lecture et

renvoyer de force ce projet de loi à un comité législatif qui ne pourra y apporter que des amendements et des mises au point mineurs. De concert avec ceux de mon parti, j'ai certes l'intention de faire tout mon possible pour garder le ministre dans l'eau chaude et voir à ce que l'on apporte les changements fondamentaux qu'exige cette mesure législative. Plus d'une centaine de lois du Parlement, dont la Loi sur les pêches, la Loi sur les chemins de fer, les lois sur les sociétés d'État et d'autres auraient dû en faire partie, mais n'ont pas été incluses.

D'après les témoignages présentés au comité spécial, le ministère de la Justice et le BFEEE achèveraient de dresser la liste de toutes les lois qui ont une incidence sur l'environnement, comme la Loi sur la protection des eaux navigables et d'autres, dans le but de les inclure dans la mesure législative. Cette tâche est presque finie et devrait être menée à terme.

La mesure législatives devrait comporter beaucoup moins de phrases ambiguës. Les articles qui sont tellement vagues sur les pouvoirs des décrets devraient donc être précisés de manière à établir clairement les règlements visés, pour que le public, les sociétés, l'industrie et les gouvernements provinciaux, municipaux, territoriaux et fédéral sachent exactement comment la loi s'applique, comment les sanctions seront déclenchées et ainsi de suite. C'est ce qui manque à l'heure actuelle.

La politique n'est pas incluse. Il est clair qu'elle devrait l'être. Comme je l'ai noté dans les recommandations ministérielles jointes aux documents du BFEEE, qui, pour une raison étrange, portaient la mention «secret», ces documents expliquent peut-être le manque de politique. De nombreuses provinces ont eu des rencontres en privé et certaines notes de service ont été divulguées clandestinement, ce qui nous a permis d'apprendre que bien des provinces voulaient s'assurer qu'il serait impossible à l'avenir d'avoir des litiges comme celui dont nous avons été témoins dans le cas du projet Rafferty-Alameda, comme celui du barrage sur la rivière Oldman actuellement en cours ou encore comme celui du projet Kemano 2 de l'Alcan.

Je cite un extrait de la page 22 de ce prétendu document secret du BFEEE, qui compte 40 pages:

> 93. Avantages/Inconvénients. Le principal avantage du projet de loi, c'est qu'il représente un engagement à long terme du gouvernement en faveur d'une planification environnementale bien pensée et transparente, tout en obligeant tous les ministères à mettre le processus en oeuvre, éliminant ainsi les principaux motifs de critique. Il ferait en sorte que le gouvernement s'efforce de prévenir des dégâts environnementaux causés par ses propres activités ou celles qu'il dirige. Certains estiment que cet «avantage» est en fait un inconvénient, en ce sens qu'il risque de limiter le pouvoir discrétionnaire des ministères. Le fait de confier au ministre et, dans le cas des projets du ministère de l'Environnement, à un organisme rendant compte au ministre, le pouvoir de décider du niveau et de la forme d'une évaluation, accroîtra la crédibilité du processus.

Nous en arrivons à la partie importante:

> Il est également évident que le public verrait d'un oeil favorable la possibilité de recourir aux tribunaux si la loi n'est pas appliquée. Contrairement au décret actuel, cependant, le projet de loi imposerait en effet des limites précises à l'intervention des tribunaux. Les évaluations des énoncés de politique ne seraient pas vulnérables à cette intervention.

C'est là la dix-huitième ébauche du document—il a fallu que les fonctionnaires du ministère de la Justice et du BFEEE qui rédigent ce document, ainsi que ceux du Bureau du Conseil privé et du Cabinet, se renvoient la balle à 18 reprises. Il semble que, chaque fois que ce document est revenu au Cabinet, celui-ci ait demandé d'autres restrictions au projet de loi et d'autres échappatoires.

Nous en sommes maintenant au point où le ministre pourra exercer son pouvoir discrétionnaire pour écarter du processus, d'une façon ou d'une autre, presque tous les projets imaginables, c'est-à-dire qu'aucun projet connu ne sera assujetti avec une certitude absolue à une évaluation obligatoire.

La première page de la *Gazette* nous en donne un bon exemple, avec des titres comme «Le projet de la baie James pourrait débuter sans audiences, M^me^ Bacon semble être gagnante dans la lutte pour entreprendre les travaux au plus tôt». On ajoute que le complexe de la baie James II, appelé la Grande-Baleine, et de NBR, constituent ensemble le plus vaste projet industriel de toute l'histoire de l'Amérique du Nord.

Même si les tribunaux ont statué que le Décret de 1984 sur les lignes directrices du Cabinet est obligatoire, et que la proposition visant le projet de la baie James II a une incidence sur une foule d'autorités fédérales, nous n'avons pas encore entendu le gouvernement déclarer formellement que les audiences publiques doivent avoir lieu et que ce processus doit être terminé avant qu'on n'entreprenne ce projet, qu'on ne construise des routes et des aéroports, qu'on n'abatte des forêts entières, qu'on n'élève les barrages et ainsi de suite.

Nous avons certainement tiré une leçon de la dégradation de l'environnement et de la perte de crédibilité que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont subie à cause de l'affaire Rafferty-Alameda. On ne s'entend pas sur ce que c'est que les travaux de sécurité, les ouvrages de sécurité et les travaux d'achèvement. Et maintenant, le premier ministre de la Saskatchewan et le ministre de l'Environnement se renvoient la balle.

En tout cas, la commission d'évaluation environnementale a démissionné. Les tribunaux ont dit qu'il fallait effectuer une évaluation environnementale, mais les deux paliers de gouvernement laissent les travaux continuer, en contravention de l'ordonnance du tribunal et en violation de la loi. La situation est exactement la même dans le cas du barrage de la rivière Oldman, en Alberta.

Comme bien des députés le savent, en mars 1990, la Cour d'appel fédérale a infirmé le jugement du juge Jerome. Elle a annulé le permis de construction et ordonné au gouvernement fédéral d'effectuer une évaluation environnementale du projet. Pourtant, les travaux se poursuivent. Le gouvernement fédéral n'a pas encore nommé de commission d'évaluation environnementale même si la Cour d'appel fédérale le lui a ordonné en mars.

Le ministre fédéral de l'Environnement a demandé au ministère fédéral de la Justice s'il pouvait nommer une telle commission alors que le jugement est en instance d'appel. Comme nous le savons maintenant, la Cour suprême du Canada en est saisie et rien n'empêche le ministre de faire ce que le tribunal lui a ordonné. Et pourtant, il ne le fait pas.

Deux des projets les plus controversés se poursuivent actuellement. Dans le cas du projet Rafferty–Alameda, la commission a démissionné et le gouvernement n'en a pas nommé d'autre pour qu'elle puisse effectuer ses travaux avant que le barrage soit terminé. En ce qui concerne la Oldman, les vannes sont maintenant fermées et le réservoir a commencé à se remplir. L'un des plus hauts tribunaux du Canada, la Cour d'appel fédérale, a ordonné la tenue d'une évaluation environnementale, mais le ministre n'a rien fait pour se conformer à la loi. Que voulez-vous que le public pense?

M. Benjamin: Il se rend coupable d'outrage au tribunal.

M. Fulton: Bien sûr qu'il se rend coupable d'outrage au tribunal. Et peut-être également d'outrage au Parlement. Cela ne semble pas avoir d'importance quand il s'agit du Décret de 1984 sur les lignes directrices du Cabinet, même si l'application en a été jugée obligatoire. J'ai toutes sortes de notes de service émanant de services ministériels à l'adresse de différents organismes, faisant remarquer que l'application en est obligatoire et non plus facultative. Le gouvernement sait qu'elle est obligatoire, mais il ne respecte pas le mandat que les tribunaux lui ont imposé.

Quelle figure le gouvernement fait-il avec le projet de loi C-78? Répond-il aux exigences les plus élémentaires? Même si l'on s'en tient aux exigences que la Cour fédérale et la Cour fédérale d'appel lui ont imposées au sujet du décret de 1984 sur les lignes directrices, la réponse est non, il échoue sur toute la ligne. Quelqu'un se préoccupant sérieusement de l'environnement et de développement durable pourrait aussi contester le projet de loi.

• (1250)

Pour revenir aux observations faites par le député de Gander—Grand Falls qui est intervenu tout à l'heure, beaucoup de députés à la Chambre et beaucoup de Canadiens ont cru durant des années que la dilution était la solution à la pollution. Il suffit de larguer la saloperie dans une rivière ou un lac. Quatre-vingts p. 100 des déchets toxiques ou dangereux produits quotidiennement au Canada sont encore éliminés illégalement ou incorrectement.

Et où pensez-vous que va tout cela? Dans les égouts pluviaux. Dans les champs des agriculteurs. Nous savons que dans certains cas, cela aboutit dans les réservoirs d'essence des automobilistes, de sorte qu'en circulant dans la ville, ils déversent des BPC dans les rues; les fabricants de produits chimiques n'ont pas à payer pour les éliminer correctement.

Notre pays et le monde entier ont désespérément besoin d'une loi sérieuse en matière d'évaluation environnementale qui puisse évaluer les projets existants.

Quarante p. 100 de la pollution marine actuelle au Canada provient des usines de pâte à papier. Ce gouvernement nous promet depuis des années de nouveaux règlements et directives sur les usines de pâte à papier; depuis 1984 pratiquement. «Oh, nous allons nettoyer tout cela. Nous allons faire quelque chose. Nous allons vous le proposer. Nous éliminerons les dioxines et les furanes. Nous allons éliminer aussi tous les autres éléments nocifs», mais absolument rien n'est fait, monsieur le Président, et le public enrage de jour en jour.

Ce projet de loi que je viens de décrire est plein d'échappatoires. Chacune des 18 fois où il a été présenté au Cabinet, les membres du Cabinet ont dit qu'il était trop strict. Qu'arriverait-il si l'on voulait installer une

usine nucléaire dans ma circonscription? Qu'arriverait-il si je voulais construire un barrage? Qu'arriverait-il si je voulais exclure mes amis d'Alcan par un décret du Cabinet? Il suffirait que le siège social de Montréal prenne le téléphone:«Allo, Brian. Écoute, j'ai besoin d'un décret pour exempter mon projet d'un milliard de dollars.»

Une voix: Adjugé.

M. Fulton: Qu'obtiennent-ils? Le 12 octobre, Brian se rend au Cabinet: «Exemptez ce projet.» Il s'agit du projet visant à abaisser de trois pieds le niveau du fleuve Fraser.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député veut parler du très honorable premier ministre, j'aimerais qu'il dise le très honorable premier ministre, au lieu d'utiliser son prénom.

M. Fulton: C'est précisément de lui dont je veux parler, monsieur le Président. Vous avez tout à fait raison. C'est ce que je voulais dire, et j'allais justement le dire.

Mais ce projet va abaisser de trois pieds le niveau du fleuve Fraser à Hell's Gate. Ne pensez-vous pas qu'un tel projet, ou qu'un projet abaissant le niveau de la rivière Nechako à seulement 12 p. 100 de son débit initial, devrait faire l'objet d'une évaluation?

Le gouvernement savait très bien que ce ne serait pas populaire que d'abattre 3 500 bisons dans le plus grand de nos parcs nationaux, le parc de Wood Buffalo. Le gouvernement sait depuis 60 ans que ce troupeau est atteint de brucellose et de tuberculose. Mais tout d'un coup: «Ah oui, on devrait constituer une commission pour étudier ça.»

Et que dire du projet d'un milliard de dollars qui abaissera de trois pieds le niveau du Fraser? Ce projet aura pour effet direct d'augmenter le niveau de pollution du Fraser, parce que si vous avez moins d'eau et que les villes, les papeteries et tous ceux qui vivent le long du fleuve continuent d'y déverser les mêmes quantités de polluant, vous savez très bien ce qui va se passer. C'est la même chose que verser une once d'eau dans deux onces de scotch ou deux onces d'eau dans deux onces de scotch, n'est-ce pas? C'est exactement le cas de ce projet.

J'estime que c'est un outrage à la population du Canada que d'adopter un décret qui exempte ce projet. Le premier ministre a dit qu'il y aurait une enquête publique et une évaluation environnementale. Mais que vaut sa parole? Rien du tout. Quatre ministres des Pêches de suite—James McGrath, une grande enquête publique et une évaluation environnementale de Kemano II. L'ancien ministre des Pêches, l'actuel Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne veux pas que le député mette en question la présidence. Ce qu'il disait au sujet de la quantité de scotch par rapport à la quantité d'eau ne s'applique pas car, de toute façon, vous avez la même quantité d'alcool dans le sang, que vous ajoutiez une ou deux onces d'eau. Ça ne fait pas de différence. Néanmoins, je ne pense pas que le député devrait mettre en question la présidence.

M. Fulton: Vous avez tout à fait raison, monsieur le Président. Mais quatre ministres des pêches de suite ont déclaré que Kemano II devrait faire l'objet d'une grande enquête publique et d'une évaluation environnementale: James McGrath; l'actuel Président; Roméo LeBlanc et Pierre de Bané. L'actuel ministre des Pêches, lui, demande une exemption du projet par décret.

Maintenant, songeons à ce que le gouvernement du Québec pense aujourd'hui à propos des lignes directrices données par le Cabinet en 1984.

Le projet Rafferty-Oldman se poursuit, en dépit d'une décision de la Cour fédérale, en dépit de la démission de la commisison du PEEE, en dépit de l'opposition des gens d'un bout à l'autre du pays. On l'a dispensé d'une évaluation environnementale pour des raisons politiques. Qu'est-il arrivé au barrage de la rivière Oldman en Alberta? En dépit d'une décision ayant force exécutoire, une décision unanime de la Cour fédérale d'appel, on continue la construction de ce projet. On l'a dispensé pour des raisons politiques de ce qui est exigé et considéré comme obligatoire par le ministère de la Justice. Le projet Kemano en Colombie-Britannique, exempté par décret, n'a jamais été mis à exécution.

Maintenant, qui pourrait à la Chambre proposer que Hydro-Québec et le gouvernement du Québec veuillent même envisager une enquête publique approfondie et une évaluation environnementale du plus grand projet industriel de l'histoire de l'Amérique du Nord? Ils feront la même chose. Qui essaye-t-on de tromper? Ils commenceront à construire des routes et des aéroports. Ils commenceront à déboiser, mais les Canadiens ne vont pas le supporter beaucoup plus longtemps.

Je prédis que ce genre d'outrage à la loi, aux tribunaux et au Parlement et de mépris de l'opinion publique conduira au genre de réaction qui nécessitera la même sorte de violation grave des droits civils à laquelle nous avons assisté à Oka cet été.

Et ces dispositions aux apparences trompeuses, pourquoi le projet de loi n'est-il pas rédigé de manière à être à l'épreuve des litiges? Pourquoi ces dispositions sont-elles faites à l'épreuve des litiges? Le public peut au moins une fois de temps en temps s'adresser aux tribunaux aux termes du décret, sans obtenir apparemment d'ordonnances ayant force exécutoire, mais au moins, il peut

donner son avis sur ce qui se passe. Ce projet de loi est blindé, ce qui le rend pratiquement imperméable aux droits des Canadiens d'engager des poursuites devant les tribunaux appropriés des régions concernées pour obtenir réparation.

Pourquoi y a-t-il tant de décrets? Pourquoi les règlements ne sont-ils pas énumérés? Que cache le gouvernement? Quel est le programme secret? Pourquoi les lois adoptées par le Parlement sont-elles exclues? Le ministre lui-même, le 18 juin, a publié sa propagande qui annonçait que les lois comme la Loi sur les pêcheries pourraient être incluses un jour. Manifestement, tout cela devrait être inclus maintenant.

Les autres graves sujets d'inquiétude qu'ont les Canadiens concernent le fait que pendant longtemps, il y avait un adage dans notre pays selon lequel chacun pouvait réaliser son propre projet. Vous pourrez aller de l'avant avec Point Aconi, puisque ce projet ne rejettera dans l'atmosphère que 1,5 million de tonnes de bioxyde de carbone chaque année et que ses émissions d'oxyde de soufre et d'oxyde nitreux seront presque négligeables et n'enfreindront pas les ententes signées à Ottawa.

Le projet de Point Aconi va de l'avant. Que dire des trois centrales thermiques que l'on projette d'installer dans le sud de l'Alberta? Que penser aussi du projet Shand en Saskatchewan et de tous les autres projets du genre? Le public continue de se demander à partir de quel moment les dommages causés à l'environnement par des projets que l'on dit inoffensifs pour protéger les intérêts de ceux. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps est écoulé. Nous aurions tous bien aimé l'entendre jusqu'à la fin.

Nous devons passer aux questions et commentaires. La parole est au député de Surrey Nord.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les propos de l'orateur précédent m'ont fasciné, en particulier lorsqu'il a parlé de Kemano et de quelques-uns des autres projets ayant apparemment obtenu le feu vert.

J'aimerais qu'il nous donne quelques précisions et qu'il nous dise ce qu'il adviendra, à son avis, du dernier marais d'eau douce de la partie inférieure de l'estuaire du Fraser, qui est situé à Surrey et que l'on appelle le Big Bend, si le niveau du fleuve Fraser baisse de trois pieds? Il ne restera ni estuaire ni marais, mais seulement une bande de terre surélevée et sèche que les promoteurs s'arracheront pour la mettre en valeur. J'aimerais connaître l'opinion du député là-dessus.

M. Fulton: Monsieur le Président, je sais gré au député de son excellente et pertinente question, car j'estime que ce sont les projets comme ceux de Kemano II et du grand coude du Fraser qui, précisément, devraient faire l'objet d'une évaluation écologique obligatoire.

• (1300)

Parce que les projets considérables comme celui de l'Alcan ne sont pas assujettis à des audiences publiques, les résidents de Surrey, de New Westminster, de Vancouver, de Hope et de Williams Lake à Prince George et jusque dans ma circonscription ignorent quelles seront les conséquences de la forte baisse de niveau du cours du Fraser.

Les producteurs de foin qui avaient l'habitude de puiser de l'eau pour irriguer leurs champs ne pourront plus le faire. Les dirigeants de nouvelles usines qui voudraient puiser de l'eau ou déverser dans le cours d'eau certains produits ne le pourront plus.

Le grand coude, ce marais qui fait partie de l'estuaire du Fraser, revêt énormément d'importance pour toutes les espèces anadromes qui descendent le fleuve; qu'il s'agisse du saumon sockeye, chinook, ou des autres espèces qui utilisent l'estuaire du Fraser, ils ont besoin de ces marais.

Aucune évaluation préalable de l'impact environnemental n'a été faite. Il n'y a pas eu non plus d'audiences publiques en ce qui concerne les répercussions sur le grand coude. Il n'y en a pas eu non plus pour ce qui est de l'impact global sur l'estuaire du Fraser. Nous sommes en présence d'une énorme tentative de camouflage.

Le gouvernement refuse aux citoyens bien informés et bien intentionnés de la Colombie-Britannique de formuler des opinions sur le fleuve le plus considérable et le plus important de la Colombie-Britannique, ainsi que sur l'impact que des projets comme le Kemano II risquent d'avoir sur leur localité, leur environnement, le secteur de la pêche, les pêches et les innombrables populations de héron bleu qui ont élu domicile dans le marais du grand coude.

D'autres populations d'oiseaux ont choisi cette région pour y faire leurs nids. Cette région sert aussi de zone de frai; c'est donc dire que toutes ces activités importantes sont menacées par le processus que préconise le gouvernement.

Je tiens à signaler que les Canadiens désirent avant tout un bon projet de loi sur l'évaluation environnementale. Nous connaissons les défauts du Décret sur les lignes directrices que le Cabinet a adopté en 1984, mais comment pouvons-nous approuver en deuxième lecture une mesure législative qui, aux dires de Ray Robinson, actuellement chef du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, ne va pas aussi loin et est moins sévère que le Décret sur les lignes directrices?

Qu'est-ce qu'on nous cache. . .

Une voix: C'est un pas en arrière.

M. Fulton: C'est un pas en arrière. C'est ce que toutes les grandes organisations écologiques du pays ont déclaré au Parlement. C'est un pas en arrière.

Pourquoi accepterions-nous de faire un pas en arrière quand nous voyons tout ce qui doit être évalué? Certains projets en cours doivent être évalués. Ils sont pourtant exclus du processus.

La liste d'étude environnementale obligatoire n'est pas incluse. Les centrales nucléaires seront-elles évaluées? Les sites d'évacuation des résidus nucléaires ou les grands barrages hydro-électriques le seront-ils? On nous demande d'acheter chat en poche.

Après l'échec du lac Meech, les parlementaires ne peuvent plus accepter ce genre de décisions prises en catimini. Qui dressera la liste des évaluations obligatoires? Les ministères se sont déjà penchés sur cette question, les provinces aussi. Il y a d'importants groupes de pression, à Ottawa qui veulent être inscrits sur la liste d'exclusion. J'en ai déjà fait mention.

Monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer le nombre d'appels téléphoniques que les responsables de ce processus recevront de la part de gens voulant figurer sur la liste d'exclusion? Des gens de différents secteurs, pétrolier, hydro-électrique, nucléaire; ils voudront tous être inscrits sur la liste d'exclusion.

Un projet de loi de ce genre doit être clair et précis. Le public doit savoir s'il y aura une évaluation, que ce soit sur le grand coude du Fraser ou qu'il s'agisse de projets d'envergure comme Kemano II, la Baie James, le barrage Rafferty-Alameda ou sur la rivière Oldman, ou encore si elle portera sur les effets de la brucellose chez les bisons ou sur des questions qui intéressent le Grand Nord, ou sur le dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ces évaluations peuvent paraître secondaires au gouvernement, ou très importantes dans le contexte planétaire, mais nous devons savoir comment elles sont déclenchées.

En quoi consiste la première étape? Qui sont les autorités fédérales? Quels sont les projets qui doivent faire l'objet d'une étude obligatoire? Quels sont ceux qui seront exclus? Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé tant de brèches dans le projet de loi, accordant tous les pouvoirs au ministre à certains moments, et au Cabinet à d'autres? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tout simplement créé une commission d'évaluation environnementale entièrement indépendante qui se chargerait de prendre les décisions nécessaires?

La commission pourrait s'inspirer de la loi. Elle se chargerait de trancher, et l'industrie et le public pourraient en appeler de la décision auprès du ministre. Ils auraient l'occasion de porter en appel toute décision touchant les projets qui seraient tenus de faire l'objet d'une évaluation, et ceux qui en seraient exclus. Bon nombre de ces erreurs écologiques risquent de créer des situations dangereuses dans les localités. J'ai discuté, avec mes collègues de Kootenay, de la construction de projets importants comme les grandes usines de pâte à papier. Ces projets divisent les localités, et c'est le processus qui en est en grande partie responsable, parce que les gens connaissent les règlements. Voilà ce qu'il y a de répréhensible dans ce projet de loi.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député s'est donné beaucoup de mal pour expliquer ce qu'il considère comme les lacunes du projet de loi. Il a beaucoup parlé du rôle du gouvernement fédéral, qui a changé depuis 1984. Je pense que s'il était honnête envers la Chambre, il conviendrait que ce projet de loi constitue une nette amériolation par rapport aux lignes directrices de 1984.

Ce que je voudrais savoir, c'est si le député est en mesure de nous dire ce que son parti estime être le rôle des provinces en matière de protection de l'environnement, en partant du principe qu'il y a une responsabilité commune, ce qu'il reconnaît. Je pense que ce serait très utile s'il pouvait expliquer aux provinces, quelles qu'elles soient, qu'il s'agisse de l'Ontario ou d'une autre, le rôle qu'elles devraient jouer d'après lui, si rôle il y a.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Skeena dispose de deux minutes.

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie mon ami de sa question, bien que je ne sois pas sûr de ce qu'il veut dire exactement. J'aimerais bien entendre le député s'exprimer plus en détail sur ce qu'il considère comme un projet de loi idéal ou, du moins, meilleur.

Laissez-moi répondre à sa question. C'est une question importante, qui n'est pas traitée aussi directement qu'elle le devrait dans ce projet de loi, selon moi.

Les provinces et les territoires ont un champ de compétence très bien défini en vertu de la Constitution, mais les Canadiens, comme le député le sait en sa qualité de secrétaire parlementaire, et comme les sondages d'opinion l'ont bien montré depuis une demi-douzaine d'années, s'en remettent de plus en plus au gouvernement fédéral, notamment pour maintenir la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans des projets importants, comptant sur lui pour intervenir et pour protéger l'environnement, en leur nom à tous.

Nous savons cependant que le Parlement a adopté depuis 1867 plus de 100 lois qui sont clairement de compétence fédérale. Quelles que soient ces compétences fédérales, le projet de loi devrait établir sans l'ombre d'un doute que le gouvernement a un rôle à jouer dans l'évaluation des questions environnementales.

M. Clark (Brandon—Souris): Qu'en est-il du rôle des provinces?

M. Fulton: Le projet de loi prévoit nettement un rôle pour les provinces en ce qui a trait aux évaluations conjointes, mais ce rôle n'est pas assez bien défini. Les provinces, comme le député le sait pour avoir assisté aux réunions tenues plus tôt cette année, ont tenté de reprendre l'entière responsabilité de bien des aspects de l'environnement qui ne sont pas de compétence conjointe, c'est-à-dire qui ne sont pas de nature interprovinciale ou internationale pouvant donner lieu à des comités d'examen mixtes, mais je pense que la question de déterminer quelles sont les compétences fédérales. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

J'aimerais faire savoir aux députés que j'applique l'article 74 du Règlement. Nous nous sommes attaqués à l'ordre du jour à 12 h 11. Nous avons eu 48 minutes de débat, qui a pris fin à 12 h 59. Nous poursuivions avec des discours de 10 minutes sans période de questions et d'observations. Le députés d'Ottawa—Vanier a la parole pour 10 minutes. S'il désire obtenir plus de temps lorsque cette période tirera à sa fin, je me ferai un plaisir de demander le consentement unanime de la Chambre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'espérais que le député de Skeena cesserait de parler à 12 h 48 pour que je puisse profiter des 20 minutes qui me sont allouées, mais il ne l'a pas fait, et je vais donc prendre mes dix minutes à compter de maintenant.

Le projet de loi C-78 est une mesure qui aurait pu jouer un rôle déterminant dans l'effort important que nous faisons pour protéger l'environnement. Le principe à la base de cette mesure est bon. Il a pour but de nous assurer qu'on évalue l'impact environnemental potentiel des projets afin de réduire les effets nuisibles de ces projets ou de les éliminer. À notre avis, certaines parties du projet de loi sont louables, notamment certains énoncés qui figurent dans le préambule. Malheureusement, ce projet de loi comporte des lacunes si graves que ceux d'entre nous qui siégons de ce côté-ci ne peuvent faire autrement que de le considérer, et considérer cet effort, qu'avec beaucoup de déception.

• (1310)

Le projet de loi C-78 est censé créer une législation exécutoire qui nous assure que des évaluations environnementales convenables seront effectuées pour les projets relevant de la compétence du gouvernement fédéral. Ce projet de loi est criblé d'échappatoires, au point de ne comporter aucune garantie que les projets de compétence fédérale subiront ce genre d'évaluations.

Une coalition nationale de 28 groupes environnementaux a pratiquement condamné le projet de loi au début de l'automne à la clôture d'une réunion qui a eu lieu à Hull, au Québec, en disant qu'il devait être réécrit complètement. Nous sommes d'accord. Le *Winnipeg Free Press* a rapporté, le 2 octobre, que ces groupes critiquaient le projet de loi parce qu'il donne au gouvernement fédéral toute latitude pour décider si un processus d'évaluation environnementale doit être mis sur pied ou non. C'est que le projet de loi permet tant d'exceptions que l'on en vient à se demander s'il s'appliquera à quelque chose.

Dans le communiqué émis à l'issue de la réunion de Hull sur les questions d'environnement, l'avocat Brian Pannell, représentant du Manitoba, a déclaré que si le projet de loi C-78 était adopté dans sa forme actuelle, le Canada serait ramené à l'époque la plus sombre du droit de l'environnement.

Un retour en arrière sur les questions de protection de l'environnement est la dernière chose que les Canadiens veulent, c'est la dernière chose dont nous ayons besoin à une époque où nous pouvons tous constater de nos propres yeux les dommages déjà causés à l'environnement.

[*Français*]

Ma circonscription d'Ottawa—Vanier, monsieur le Président, a dans ses limites deux rivières, soit la rivière Rideau qui traverse toute la circonscription et la rivière des Outaouais qui longe la bordure nord de la circonscription.

Monsieur le Président, on est témoin régulièrement des conséquences sérieuses et parfois désastreuses du déversement, dans ces deux rivières, de toutes sortes de produits, parfois extrêmement toxiques, et des dommages que cause à l'environnement cette pratique. Quand les plages de ces rivières sont fermées très tôt à l'été à cause des taux élevés de coliformes, de bactéries polluantes, de produits chimiques, on est en droit de se poser la question à savoir, si tous les gouvernements, à tous les niveaux, qu'il s'agisse des paliers municipal, régional, provincial et fédéral, font quelque chose, monsieur le Président, pour corriger ces pratiques que nous condamnons tous, à savoir le déversement de matières toxiques dans nos rivières.

Monsieur le Président, il y a quelques années ici, à Ottawa, je posais une question en cette Chambre, à savoir pourquoi le gouvernement fédéral permettait à des ministères, dont Travaux publics entre autres, de donner des contrats de peinture ou de nettoyage à des compagnies alors que ces mêmes compagnies déversaient les produits usés dans notre rivière des Outaouais ou dans la rivière Rideau. On m'avait répondu, monsieur le Président, que c'était une question de juridiction provinciale. C'est là que se situe le problème! On ne se parle pas entre les niveaux; on a de la difficulté à se comprendre.

[*Traduction*]

Je le répète, il y a quelques années, le niveau de pollution dans les rivières Outaouais et Rideau était inquiétant, mais les choses n'ont pas beaucoup changé. Il faut encore fermer des plages à cause de la pollution. On déverse encore des produits chimiques, des métaux lourds et d'autres polluants dans ces rivières. Il est temps que le gouvernement fédéral prenne les choses au sérieux.

Certains produits déversés dans les rivières sont des produits chimiques très toxiques comme les BPC, ou biphényles polychlorés, qui, comme vous savez, monsieur le Président, sont cancérigènes. Quelles dispositions du projet de loi C-78 permettront des évaluations environnementales des pratiques actuelles des ministères, agences et employés du gouvernement fédéral ainsi que des sociétés d'État? Je n'en ai trouvé aucune. J'aurais espéré que le gouvernement se penche sérieusement sur cet aspect.

Je suis d'accord avec l'ancien ministre de l'Environnement, M. Tom McMillan, qui déclarait ici à Ottawa, le 9 juin 1987, qu'à moins que nous ne prenions mieux soin de nos cours d'eau et que nous changions nos attitudes et nos pratiques, ce ne sont pas de belles rivières que nous léguerons à la prochaine génération, mais des égouts à ciel ouvert.

Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que l'Outaouais, comme tous les autres cours d'eau du Canada, d'ailleurs, doit être nettoyé et protégé contre la pollution.

Chaque région, chaque collectivité du Canada a ses propres préoccupations environnementales. Nous devrions donc étudier de près ce projet de loi et tout ce qu'il y manque.

Je voudrais mentionner brièvement quelques-unes des lacunes les plus sérieuses du projet de loi.

[*Français*]

Premièrement, on ne voit jamais dans le projet de loi l'expression importante «développement durable».

[*Traduction*]

À la place de cette expression, nous avons, dans le préambule, quelques vagues déclarations, dont une dit qu'il faut veiller, et je cite:

> . . . à ce que les activités de développement économique soient compatibles avec la grande valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement.

Si le gouvernement croit vraiment au principe du développement durable, comme il le soutient, pourquoi ne pas mentionner cette expression dans le préambule? Il suffirait qu'elle y figure. Si le gouvernement veut vraiment montrer que l'environnement compte parmi ses préoccupations prioritaires et qu'il veut s'en occuper de concert avec les différents secteurs économiques et tous les Canadiens, pourquoi ne pas parler ouvertement du développement durable et de ce qu'il implique dans le préambule? Pourquoi ne pas établir tout à fait clairement son intention?

Par ailleurs, l'alinéa 4*a*) du projet de loi devrait être renforcé, à mon avis. Je ne crois pas qu'il suffise que les autorités fassent preuve d'un «jugement éclairé»—pour reprendre l'expression du projet de loi—quant aux effets environnementaux des projets. Il nous faudrait quelque chose de plus fort et aussi de plus utile, qui permette un examen minutieux et complet.

Comme je l'ai dit, l'une de mes principales réserves au sujet du projet de loi concerne l'absence de garanties et l'abondance des dispositions d'exclusion. Depuis quelques mois, deux jugements de la Cour fédérale concernant le projet de la rivière Oldman en Alberta et les barrages Rafferty-Alameda en Saskatchewan demandent à Ottawa de rendre obligatoires les lignes directrices concernant l'actuel Processus d'examen des évaluations environnementales ou PEEE, dont l'application demeure facultative jusqu'à présent. Avec toutes les exclusions

qu'il prévoit, le projet de loi C–78 aurait pour effet d'infirmer ces deux jugements, qui étaient encourageants et permettaient d'espérer une meilleure protection de l'environnement, en rendant obligatoire l'évaluation environnementale de tous les projets relevant de la compétence fédérale.

L'alinéa 6(1)*a*) du projet de loi C–78 stipule qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour les projets:

> qui sont visés, selon l'autorité responsable, dans les listes d'exclusion;

Cela confère des pouvoirs additionnels au ministre et donne à son opinion plus de poids qu'aux dispositions de la loi.

Les articles 21 et 24 énoncent les pouvoirs d'appréciation des autorités responsables et des ministres. Ceux–ci comprennent le pouvoir de mettre fin à une évaluation. Nous trouvons cela inacceptable.

Nous constatons, en lisant l'article 34, que c'est l'autorité responsable du projet, le ministre par exemple, qui donne suite au rapport d'évaluation et qui décide d'autoriser le projet ou d'y mettre fin. Ce pouvoir laisse le ministre à la merci des pressions exercées par les partisans d'un projet, quels que soient les coûts et les conséquences pour l'environnement.

De toute évidence, un projet de loi qui confère de tels pouvoirs discrétionnaires et qui permet de nombreuses exclusions n'est guère efficace. Et c'est précisément ce qui nous manque depuis des années, une loi puissante qui fasse bouger les choses. Or, les conservateurs avaient promis en 1984 une loi «musclée». Ils ont peut–être oublié leur promesse de s'occuper sérieusement de cette question.

Monsieur le Président, comme nous l'avons mentionné, ce projet de loi ne vaut rien; c'est un gros zéro.

• (1320)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C–78 concernant la mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Il s'agit de formuler une loi dont les dispositions seront d'application obligatoire pour s'assurer que certains projets de ressort fédéral feront l'objet d'une évaluation environnementale. La mesure à l'étude remplacerait la politique fédérale sur l'examen et les évaluations en matière environnementale mise en vigueur par un décret qui s'applique depuis juin 1984.

Les Canadiens veulent avoir l'assurance que l'environnement sera protégé. Ils réclament un processus mieux pensé et plus souple. Le projet est pour nous l'occasion d'examiner la question et d'accomplir des progrès dont nous avons grand besoin.

Malheureusement, le projet dont nous sommes saisis est si faible que le public est porté à être sceptique et à s'interroger sur les motifs des législateurs et sur le sérieux du gouvernement.

Le projet de loi susciterait un confiance bien plus grande si on trouvait le moyen d'insérer la notion de développement durable dans l'énoncé de son objet et le préambule. Ce serait une grande amélioration que de se reporter ainsi à la notion d'équilibre entre l'économie et l'environnement. Le détail a son importance, car le grand objectif du projet doit être de favoriser le développement durable.

On a dit que les années 1980 resteraient dans l'histoire comme la décennie où la terre a fait entendre ses protestations. On ne peut guère trouver un journal où il n'est pas question de problèmes d'environnement: pluies acides, smog, eau polluée, plages fermées, réchauffement de la planète. L'humanité réévalue sérieusement aujourd'hui son rapport avec la nature. Nous avons pris conscience que, dans notre enthousiasme pour le développement économique, nous avons négligé un élément crucial qui permet à notre économie de nous soutenir: l'environnement. Nous avons vécu à même le capital dont nous avons hérité et non des intérêts sur ce capital, et cela doit cesser.

La plupart des gens veulent faire ce qu'il faut en matière environnementale. Nous sommes encore nombreux à ne pas saisir comment nous pouvons faire ni ce que nous pouvons faire pour établir un rapport avec l'environnement. Nous hésitons à nous qualifier nous–mêmes d'environnementalistes, mais nous ne voulons pas passer pour des insensibles. Ce que nous savons tous, c'est que le problème est urgent et qu'il faut changer maintenant. Et nous changeons. Plus nous prenons conscience des problèmes environnementaux, plus nous brûlons du désir de sauver la Terre, notre mère. Avec la peur et la sensibilisation viennent l'inspiration et le dévouement. Je voudrais vous mettre tous au défi de faire de 1991 l'année du virage environnemental.

Au nombre des préoccupations planétaires des Canadiens figurent les BPC, qu'un de mes collègues a mentionnés plus tôt et qui sont composés de dioxines et de furanes, deux produits parmi les plus toxiques connus. Il y a plusieurs années, le gouvernement fédéral a entrepris de supprimer les BPC, mais le problème, c'est qu'une fois créées, ces substances ne disparaissent pas. Il n'y a pas moyen de les détruire. Il faut donc les stocker, du moins jusqu'à ce que l'on trouve un moyen sûr de les détruire. Mais le gouvernement fédéral devrait être encouragé à financer la recherche de techniques sûres de destruction et, en attendant, il faudrait établir des normes nationales de transport et de confinement des BPC.

Qu'est-ce que le réchauffement de la planète? Il résulterait de la fonte massive des glaciers, qui fait monter le niveau des océans et partant, les fait s'étendre. Cela aurait pour conséquence catastrophique d'inonder les côtes et les îles.

Nous, Canadiens, sommes les plus grands consommateurs et gaspilleurs d'eau au monde. Nos réserves d'eau propre utilisable sont limitées. Nous devons apprendre à les utiliser judicieusement. Notre vie et notre survie en dépendent.

La diminution de l'ozone, cette forme d'oxygène qui est en suspension au-dessus de la surface terrestre. La couche d'ozone, d'environ 15 à 35 kilomètres d'épaisseur, nous protège contre les rayons nuisibles du soleil. Elle se détériore.

Nous utilisons à l'excès des produits chimiques, des pesticides et des herbicides toxiques, qui pénètrent le sol, s'infiltrent dans nos réserves d'eau et, quand nous les ingérons, s'accumulent dans notre tissu adipeux.

La nature et les espèces menacées de disparition, nous les tuons à un rythme accéléré. La perte et la destruction de l'habitat, la surutilisation et le braconnage, ainsi que la contamination toxique, comment traitons-nous la nature et les espèces en voie de disparition?

Qu'en est-il de l'infrastructure qui se détériore, des pluies acides et de nos forêts, nos forêts qui se dénudent à un rythme alarmant? Nous dépendons de nos forêts parce que l'oxygène qui s'en dégage nettoie l'air que nous respirons. C'est également un facteur qui contribue au réchauffement de la planète.

Je me permets encore plus de précision pour aborder des problèmes qui nous touchent de plus près en matière d'environnement et je parle de la rivière Rideau. Deux rivières traversent la région de la capitale nationale: la rivière Rideau et celle des Outaouais. Il y a trop longtemps que nous nous contentons de déplorer la dégradation de l'environnement sans rien faire parce que beaucoup d'entre nous sont dépassés par l'étendue du problème. Je voudrais donc me concentrer sur la crise écologique à laquelle nous devons faire face.

Prenons le cas particulier de la rivière Rideau. Tout le monde la connaît et sait qu'il faut en préserver la beauté et la vitalité. Nous ne savons peut-être pas tout ce qui arrive à la rivière, ni si quelqu'un s'en occupe, mais il reste que cette voie navigable historique a pris une grande valeur récréative. La rivière Rideau peut vous mener de la rivière des Outaouais au fleuve Saint-Laurent. Elle n'est pas bien grosse, mais elle est néanmoins importante du point de vue écologique et, par notre faute, elle est aujourd'hui menacée.

Fort heureusement, on a commencé à lui porter plus d'attention. J'aimerais mentionner quatre secteurs qui suscitent un intérêt particulier. Le programme des plages rurales de la Rideau Valley Conservation Authority. Ce programme vise à recenser les principales sources de pollution rurale affectant la rivière Rideau et ses plages. C'est très très important.

Le même organisme mène également une étude visant à protéger l'équilibre écologique des lacs de la rivière Rideau. Des représentants de la Conservation Authority parlent aux propriétaires de chalets, et des mesures sont prises. Cet organisme relève du gouvernement provincial et des autorités régionales. Voilà deux programmes en cours.

Il y a aussi le programme de gestion du canal Rideau. Il s'agit cette fois d'un programme fédéral, administré par le Service canadien des parcs d'Environnement Canada, qui a pour objet la gestion, l'utilisation et l'aménagement futurs du canal. Le Service canadien des parcs a l'habitude de donner l'occasion au public de participer aux travaux de planification.

La Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton poursuit en outre son programme de prélèvement et d'analyse d'échantillons d'eau provenant de la rivière Rideau.

Les Amis de la rivière Rideau. Parce que des gens qui habitent le long de la rivière, ou qui y ont un chalet, veulent protéger la rivière contre la pollution, ils ont formé une association coordonnatrice sans but lucratif appelée communément les Amis de la rivière Rideau.

Pourquoi mentionner cette initiative en particulier? Parce que le gouvernement, s'il est vraiment inquiet au sujet de l'environnement et de l'état actuel des choses, doit intervenir plus qu'il ne le fait actuellement. Le gouvernement fédéral fait moins que tous les autres organismes pour aider à protéger certaines parties de notre environnement. C'est pourquoi j'ai donné cet exemple en particulier.

Le projet de loi C-78 exclut, par exemple, les exemptions d'impôt dans le cas de projets particuliers, sous prétexte de les soumettre à une évaluation environnementale. Quelle perte de temps, d'énergie et d'argent! Si le gouvernement en abuse, cette exclusion pourrait devenir une échappatoire béante. Au lieu d'imaginer des programmes de subventions, Ottawa pourrait offrir des stimulants fiscaux, des réductions ou reports d'impôts ou des plans de remise de droits, qui seraient aussi attrayants et dissuaderaient une entreprise ou un consortium de se dérober à l'évaluation environnementale. Pourquoi se prêter à cette évaluation si on peut l'éviter? C'est particulièrement important dans les projets qui concernent l'énergie, les mines ou les ressources.

Le gouvernement devrait récompenser les entreprises soucieuses de l'environnement par des moyens positifs. Il devrait par exemple chercher à savoir si les entreprises se conforment aux règlements pertinents ou font davantage, si elles se sont imposé un code de déontologie environnementale et si elles s'emploient davantage à empêcher la pollution qu'à réparer les dégâts.

Il devrait faire un relevé des petites entreprises qui sont respectueuses de l'environnement, les mettre en valeur, les proposer comme modèles à la collectivité, publier leurs noms dans une publication, pour que ceux que cela intéresse sachent quelles entreprises et quels produits respectent l'environnement.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps, monsieur le Président. Merci de m'avoir permis de parler de ce projet de loi capital.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a épuisé son temps de parole. Comme il est 13 h 31, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 31.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CENTRE DES DROITS DE LA PERSONNE CHARLES GOLDLUST

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le dimanche 28 octobre 1990 aura lieu l'inauguration officielle du Centre des droits de la personne Charles Goldlust au siège national de B'Nai Brith du Canada, à Downsview.

Charles Goldlust, qui est décédé en 1985, a été interné, enfant, dans les camps de la mort de l'Allemagne, mais il a survécu par miracle. Il a beaucoup participé à tous les aspects de la vie des juifs au Canada.

Le Centre des droits de la personne Charles Goldlust abrite l'Institut des affaires internationales et la Ligue des droits de la personne. La ligue est l'un des défenseurs les plus respectés des droits de la personne au Canada et elle a pour mandat de combattre l'antisémitisme, le fanatisme, la haine, le racisme et toutes les autres violations des droits de la personne.

Le souvenir de Charles Goldlust et du bien qu'il a fait continuera d'éclairer le chemin qui mène à l'amour fraternel, à l'harmonie et à la tolérance pour toute l'humanité.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, la Commission américaine du commerce extérieur a jugé hier que les importations de porc canadien frais, réfrigéré et surgelé, qui comptent pour seulement 3 p. 100 du marché américain, menaçaient le secteur américain de l'élevage du porc.

Cette nouvelle décision vient après un renvoi antérieur prononcé par un groupe spécial constitué en vertu de l'Accord canado-américain de libre-échange qui avait contesté la décision antérieure de la commission.

Il est devenu clair pour les agriculteurs canadiens que le gouvernement actuel n'a pas réussi à atteindre aucun des objectifs qu'il s'était fixés avec le libre-échange. Les Américains ont en fait passé outre à la décision du groupe spécial.

Article 31 du Règlement

Le secrétaire américain à l'Agriculture a déclaré très clairement pendant les négociations sur le libre-échange que la législation américaine sur les recours commerciaux était intacte et qu'elle prévaudrait en cas de conflit.

J'invite le gouvernement à admettre que l'objectif que le premier ministre énonçait à l'appui de la cause du libre-échange, comme en fait foi le hansard du 16 mars 1987 à la page 4146: «Il consiste à aider les agriculteurs canadiens en accroissant la prévisibilité et la sécurité de l'accès aux marchés d'exportations agricoles» est en fait devenu une autre promesse rompue.

Le gouvernement a promis aux agriculteurs canadiens que l'Accord de libre-échange leur offrirait un accès garanti, non le harcèlement garanti qu'ils ont obtenu.

* * *

LE BANQUET 1990 DE REMISE DES PRIX AUX ENTRAÎNEURS

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, de remarquables Canadiens ont été honorés hier soir lors du banquet 1990 de remise des prix aux entraîneurs. Dans son allocution, le doyen des entraîneurs, M. Jack Donoghue, a déclaré que la jeunesse canadienne représentait notre meilleure ressource naturelle et que nous avons besoin de grands entraîneurs pour assurer son bon développement.

Je demande à la Chambre de se joindre au ministre de la Condition physique et du Sport amateur pour féliciter les lauréats de ces prix, dont notamment quatre Albertains: M. Michael Jiranek, de Bashaw, lauréat du prix Longine-Wittnauer; MM. Deryk Snelling et Peter Connellan, de l'Université de Calgary, lauréats des prix 3M; M. Paul Hortie, d'Edmonton, qui malheureusement est décédé avant de pouvoir recevoir son prix. Toutefois, M^me^ Sylvia Hortie l'a accepté pour sa contribution exceptionnelle à l'entraînement de la boxe.

Nous remercions également TSN pour les bourses importantes qu'elle accorde. Grâce à ces entraîneurs, monsieur le Président, le Canada continuera avec fierté de se classer parmi les meilleurs du monde.

* * *

[*Français*]

SOCODEVI

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire connaître une institution de coopération internationale de ma circonscription, qui a pour nom SOCODEVI.

SOCODEVI est formée d'un regroupement de 12 importantes institutions coopératives québécoises qui désirent promouvoir l'utilisation de cette formule comme outil de développement dans les pays du Tiers monde.

C'est pour cette raison que SOCODEVI intervient auprès de partenaires coopératifs ou pré-coopératifs de pays en voie de développement, en leur apportant un appui technique et financier qui vise à les soutenir dans leurs efforts de prise en charge et à favoriser le développement d'organisations viables dans une approche de partenariat et d'intercoopération.

Mentionnons que les institutions membres de SOCODEVI touchent des domaines aussi variés que le secteur financier, agro-alimentaire, forestier, habitation et tourisme social.

J'espère, monsieur le Président, que SOCODEVI sera un modèle pour d'autres institutions et que leur travail continuera à apporter le magnifique résultat qu'ils ont obtenu jusqu'à maintenant.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, à la suite de l'échec du lac Meech, ce gouvernement conservateur a échoué le premier véritable test des négociations bilatérales avec le Québec, en ce qui concerne le dossier de l'immigration.

Imminente en juin, aux dires mêmes des deux premiers ministres, une entente administrative sur l'immigration, qui était en discussion pour plus de trois ans, est retombée dans les limbes.

Tout le normatif a été réglé, et presque tout le financement aussi. Même une séance de signatures a été convoquée par le gouvernement fédéral, et ensuite mystérieusement annulée il y a quelques mois.

Face à cette nouvelle impasse, monsieur le Président, j'exige aujourd'hui que le gouvernement fédéral trouve le courage et l'honnêteté pour signer cette entente et continuer de donner au Québec les moyens d'assumer ses responsabilités légitimes, et non contestées, dans le domaine de l'immigration.

* * *

[*Traduction*]

LE LIBAN

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le 13 octobre 1990, l'armée syrienne, appuyée par des militants de gauche libanais pro-syriens, a lancé une attaque aérienne et terrestre contre une enclave chrétienne de Beyrouth-Est, sous prétexte de mettre un terme à l'opposition du général Michel Aoun et à l'accord conclu. Après que les soldats qui défendaient le palais

présidentiel ont eu rendu leurs armes aux envahisseurs, ces derniers les ont abattus comme des bêtes et ont mutilé leurs corps. Puis, l'armée syrienne a commencé à massacrer les personnes se trouvant dans le voisinage.

[*Français*]

Monsieur le Président, à plusieurs occasions, j'ai dénoncé en cette Chambre les armées de l'extérieur, les armées étrangères en sol libanais, le Liban qui a été un signataire aux Nations Unies en 1945. Nous avons, par tous les moyens, demandé à la communauté internationale d'obliger les deux armées étrangères de quitter le terrain du Liban.

Je vous demande, monsieur le Président, quelles mesures faut-il prendre pour convaincre tous nos concitoyens de faire des pressions sur le gouvernement canadien pour qu'il agisse auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies pour mettre fin à ce massacre d'un peuple qui en est la victime.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la Semaine de la petite entreprise de 1990 nous offre à tous l'occasion de prendre conscience de l'importance des petites entreprises pour l'économie de nos localités et celle du Canada.

Les politiques du gouvernement sont conçues pour stimuler l'esprit d'entreprise, mais nous devons faire davantage pour permettre aux entreprises canadiennes de soutenir efficacement, sur le sol canadien, la concurrence des sociétés étrangères, qui peuvent désormais accéder facilement au marché canadien, et leur permettre également de faire face à la concurrence sur le marché international.

En s'assurant que nos jeunes possèdent la formation et les compétences voulues pour satisfaire à la demande de main-d'oeuvre qualifiée, nous contribuerons grandement à répondre aux besoins du secteur manufacturier. Une main-d'oeuvre jeune, compétente et novatrice nous permettra de mettre davantage l'accent sur la productivité, qui est indispensable à la fois pour l'accroissement des exportations et pour l'amélioration de l'offre au sein de l'économie canadienne.

Article 31 du Règlement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le récent film *Sexe, Mensonges et Vidéo* a de toute évidence beaucoup plu au ministre des Finances, puisqu'il a maintenant produit et dirigé sa propre version.

Trois cents mille dollars de l'argent du contribuable ont été utilisés pour financer ce film vidéo de propagande. Nous allons devoir attendre la classification «R», mais nous pouvons prévoir avec certitude qu'il y aura des mensonges. Le vidéo du ministre dira que la TPS est une taxe visible, mais ce n'est pas vrai. Il dira que la TPS ne produit pas de revenu supplémentaire, mais ce n'est pas vrai. Il dira qu'elle ne s'applique pas à l'alimentation, alors qu'elle s'y applique en partie. La production vidéo du ministre dira qu'elle profitera à tous les Canadiens, mais ce n'est pas vrai. Elle dira que la TPS aidera la petite entreprise; c'est faux. Le vidéo dira que le TPS réduira notre dette, mais ce n'est pas vrai.

La version du ministre des Finances de *Sexe, Mensonges et Vidéo* n'aura pas un grand succès. Mais le ministre pourra peut-être présenter cette caricature de la réalité pour le prix du vidéo domestique le plus drôle d'Amérique.

* * *

LA LOI SUR L'EXTRADITION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, des dizaines de milliers de Canadiens ont demandé des modifications à la Loi sur l'extradition. Franchement, je suis gêné de voir que nous avons une procédure aussi longue, qui permet à des fugitifs étrangers de demeurer sous la garde des Canadiens, aux frais de ceux-ci, au lieu d'être déférés devant la justice de leur propre pays.

Le député de Peterborough présentait à la Chambre, mardi, un projet de loi qui raccourcirait d'environ un an et demi les procédures d'extradition. L'opposition officielle et le gouvernement se sont entendus pour accélérer l'adoption du projet de loi et le renvoyer au comité.

Avec l'accord de tous les partis, nous aurions pu voter sur ce projet de loi, mais pour des raisons strictement politiques, les néo-démocrates ont refusé de donner leur accord et ont donc retardé le vote. Nous avions les moyens d'améliorer la Loi sur l'extradition, mais le parti néo-démocrate a retardé ces améliorations. Ces améliorations sont réclamées par le public canadien et nous les adopterons en dépit du NPD.

Article 31 du Règlement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Étant donné que les sénateurs libéraux se sont entendus avec les sénateurs conservateurs pour adopter la TPS, monsieur le Président, revoyons les faits.

Les libéraux sont-ils vraiment opposés à la TPS?

Des voix: Non!

M. Rodriguez: Les sénateurs libéraux hypocrites ont-ils ruiné le projet de loi sur la TPS à l'étape de la première lecture lorsqu'ils avaient la majorité?

Des voix: Non!

M. Rodriguez: Les sénateurs libéraux hypocrites ont-ils ruiné le projet de loi sur la TPS à l'étape de la deuxième lecture alors qu'ils avaient la majorité?

Des voix: Non!

M. Rodriguez: Les sénateurs libéraux hypocrites ont-ils utilisé leur majorité en avril dernier pour rejeter la TPS?

Des voix: Non!

• (1410)

M. Rodriguez: Les sénateurs libéraux ont-ils utilisé leur majorité pour rejeter le projet de loi en mai dernier?

Des voix: Non!

M. Rodriguez: Ont-ils utilisé leur majorité au Sénat pour le rejeter en juin dernier?

Des voix: Non!

M. Rodriguez: La chose est indubitable. Les libéraux ont perdu leur cause pour ce qui est de la TPS puisque Allan MacEachen et Jean Chrétien ont été les premiers à élaborer cette taxe au début des années 80.

Des voix: C'est une honte!

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, pour être plus sérieux, au lancement de la Semaine de la PME, 12 jeunes gens d'affaires de partout au pays ont reçu le Prix de la BFD pour les jeunes entrepreneurs. La Semaine de la PME est une manifestation annuelle qui vise à souligner l'apport des PME à l'économie.

Le thème de cette année est: «Qualité et productivité: une combinaison gagnante». C'est donc sous ce thème que se déroule cette semaine des centaines d'activités à l'échelle du pays, qui permettront aux entrepreneurs d'échanger de l'information. Les lauréats représentent chaque province et ont tous 29 ans ou moins. Ils ont été choisis pour leur réussite en affaires et leur esprit innovateur. Le gagnant au Québec est David Lauzon, 26 ans. Il possède et exploite une usine de fabrication de parquets de bois, à Papineauville, et son entreprise fournit de l'emploi à 30 personnes.

Également en Beauce, chez moi, monsieur le Président, l'esprit d'entrepreneurship chez nos jeunes est très développé. Le gouvernement fédéral est fier de cette réalité et tient à applaudir tous les jeunes entrepreneurs de ce pays.

* * *

[*Traduction*]

LE LIBAN

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Hier, monsieur le Président, j'ai été témoin d'un événement on ne peut plus troublant.

Des membres de la collectivité libanaise sont allés manifester en face de l'ambassade du Liban ici même à Ottawa. Or, ce qui avait débuté comme une marche pacifique s'est transformée en une manifestation très violente. Par bonheur, je suis parvenu à apaiser les esprits en engageant le dialogue.

Sans pourtant vouloir blâmer qui que ce soit, je tiens à insister sur le fait que la violence ne saurait rien régler ni au Canada ni ailleurs. Le respect des droits de la personne ne peut être que l'aboutissement de négociations pacifiques et d'ententes à l'amiable.

Nous osons espérer que c'est dans un climat de non-violence que le Liban pourra retrouver sa souveraineté, son autonomie et la paix.

* * *

M. ED SHURTLEFF

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à rendre hommage à un inventeur, en l'occurence M. Ed Shurtleff de St. George au Nouveau-Brunswick.

Prenant conscience, il y a une dizaine d'années, du gaspillage d'argent et de ressources que représentait la mise au rebut de l'huile souillée, il a mis au point un raffineur qui, compte tenu des préoccupations écologiques, allait inévitablement devenir, il en était convaincu, une machine rentable.

Quatre ans plus tard, il produisait le premier modèle de ce qui allait devenir le raffineur SX302. L'appareil en question est maintenant à la disposition des municipalités, des entreprises de camionnage et des sociétés spécialisées dans la collecte et l'élimination de l'huile usagée.

Le Canada et le monde entier ont besoin de davantage d'inventeurs comme M. Shurtleff. C'est en réduisant et éventuellement en éliminant le gaspillage que nous parviendrons à offrir aux générations futures un environnement où elles pourront vivre et s'épanouir.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion aujourd'hui pour rendre hommage à la contribution que la petite entreprise a faite à l'économie du Canada.

Je voudrais rendre hommage à l'esprit et à la détermination des entrepreneurs canadiens qui essayent de faire marcher leur entreprise pendant cette crise économique.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, 90 p. 100 des entreprises sont petites et sont par conséquent la plus grande source de nouveaux emplois dans ma province. La nature rurale de cette province a pour conséquence que les petites entreprises jouent un rôle vital dans la structure économique et sociale de l'île.

Étant donné le nombre record de faillites de particuliers et d'entreprises dans notre pays, soit un pourcentage navrant de 37 p. 100, le secteur des petites entreprises mérite de retenir l'attention du gouvernement.

Il mérite d'être favorisé et aidé par des mesures et des programme gouvernementaux d'encouragement, et non pas à être constamment découragé par des mesures régressives comme les taux d'intérêt élevés qui produisent un dollar cher et, naturellement, la taxe sur les produits et services.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, un mémoire interne du gouvernement du 10 novembre 1989, émanant de Dieter Gruenwoldt et adressé à Bob Taylor, donnait à la Chambre un aperçu de ce qui s'était passé à propos du projet de loi sur le PEEE. En voici un extrait:

Article 31 du Règlement

La récente décision de la Cour fédérale d'avril 1989 sur le projet Rafferty-Alameda concernant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, le PEEE, a voulu que le décret sur les lignes directrices du PEEE de 1984 soit une loi d'application générale. L'application du PEEE n'est plus facultative, elle est maintenant obligatoire. . .

Nous avons vu dans l'affaire du projet Rafferty-Alameda que le gouvernement n'avait pas fait son travail. Il est maintenant coupable d'outrage aux tribunaux et à la loi du Canada.

Dans l'affaire du barrage de la rivière Oldman, le gouvernement n'a pas respecté la décision unanime de la Cour d'appel fédérale et est maintenant coupable d'outrage à la décision de la cour.

Pour le projet Kemano II de Colombie-Britannique, le gouvernement a donné à Alcan un décret spécial l'exemptant des dispositions obligatoires de la loi du Canada.

Nous avons entendu dire hier soir que le gouvernement du Québec prévoit commencer le projet baie James II sans procéder aux obligatoires. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui rendre hommage aux employés dévoués des pénitenciers, soit les employés du Service correctionnel.

Ces personnes sont chargées de la garde et la surveillance des contrevenants qui, dans bien des cas, sont considérés comme les citoyens les plus endurcis et les plus dangereux du Canada.

Il est évident qu'il est difficile et périlleux de travailler dans un tel milieu. Il est difficile pour les employés du Service correctionnel du Canada de tenir le coup jusqu'à l'âge normal de la retraite. Il fraudrait prévoir un régime de pré-retraite et un programme de recyclage pour ces employés. Il est indispensable que de tels programmes soient mis sur pied.

Les employés du Service correctionnel du Canada se chargent d'assurer la protection des citoyens canadiens. J'espère que les députés accepteront de donner suite à la demande de ces employés afin de reconnaître la contribution vitale qu'ils apportent à la société.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Aujourd'hui, vers la fin de la matinée, la Presse canadienne signalait que le secrétaire d'État a déclaré au comité parlementaire que le Canada était prêt à recourir à la force pour obliger l'Irak à se retirer du Koweït, et ce sans l'approbation des Nations Unies.

Pourquoi le gouvernement envisage-t-il d'utiliser ainsi la force contre l'Irak sans qu'aucune résolution en ce sens n'ait été adoptée par les Nations Unies? Cela n'est-il pas contraire à la tradition canadienne et à l'esprit de la résolution adoptée par la Chambre des communes et aux lettres que le secrétaire d'État a envoyées aux critiques des affaires extérieures des deux partis de l'opposition?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition et son parti rendraient un grand service à la Chambre, et en fait à toute la population du Canada je pense, si, au lieu de se fier aux résumés que fait la presse des audiences d'un comité, ils consultaient les membres de leur propre groupe parlementaire qui assistaient à cette séance du comité.

J'ai affirmé que le Canada devait se fixer des objectifs principaux, et je dois dire que mon argument a été généralement bien accueilli par les députés de tous les partis qui prenaient part, ce matin, à cette séance conjointe des comités de la défense nationale et des affaires extérieures, séance qui s'est avérée très utile, s'est déroulée dans le calme et n'était pas teintée de sectarisme. L'un de nos objectifs principaux est de faire accepter les résolutions des Nations Unies et de forcer l'Irak à se retirer du Koweït. Un autre est d'utiliser les Nations Unies et d'agir sous ses auspices. Nous espérons pouvoir atteindre ces deux objectifs.

Nous voulons qu'aucun doute ne persiste dans l'esprit de Saddam Hussein au sujet de la détermination du Canada à appuyer les résolutions adoptées par les Nations Unies. Nous savons que Saddam Hussein ne comprend que le langage de la force. Or, il y a eu une démonstration de notre force jusque là inégalée. Nous ne voulons lui donner aucune raison de croire que cette force s'affaiblira soudain.

Du moins, c'est ce que le Canada entend faire. En témoignant notre appui aux résolutions du Conseil de sécurité, nous voulons montrer à Saddam Hussein qu'il ne lui reste qu'une seule solution: se retirer du Koweït. C'est notre meilleure chance d'assurer la paix. C'est la politique du Canada.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, s'il doit y avoir un recours à la force, comme l'a dit le ministre ce matin devant le comité, je voudrais qu'il nous dise qui va prendre la décision. Est-ce que ce sera les Nations Unies, les États-Unis ou le Canada? Les Canadiens ont le droit de le savoir aujourd'hui même.

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on a déjà répondu à cette question, ou à une question fort semblable, à la séance du comité permanent ce matin. Je suis désolé que le chef de l'opposition n'ait pu consulter ses collègues qui ont participé d'une façon active, constructive et non partisane aux délibérations du comité ce matin.

J'ai écrit à mes collègues de la Chambre, les députés de Winnipeg et de Burnaby, pour leur dire qu'advenant tout changement touchant les décisions du gouvernement, nous consulterions le Parlement et, si cela s'avérait impossible, nous l'aviserions de toute décision.

J'ai dit clairement à la séance du comité ce matin que les décisions sur tout changement de politique qu'envisagera le Canada seront naturellement prises par le Cabinet. Il n'est pas toujours possible d'attendre. Les événements ne nous permettent pas toujours de consulter le Parlement avant de prendre une décision dans des situations qui peuvent se détériorer très rapidement, selon le député de Terre-Neuve qui est aussi porte-parole de son parti pour la Défense. Le porte-parole de son parti pour la Défense comprend cela; que le chef de l'opposition s'entretienne avec lui là-dessus.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'assure au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que j'ai bien consulté mon collègue, le porte-parole de l'opposition officielle pour les Affaires extérieures comme il le dira lui-même quand il aura la parole, lorsque j'aurai terminé de poser mes questions.

[*Français*]

Alors, je veux demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: Peut-il, aujourd'hui, assurer tous les Canadiens qu'aucune décision impliquant une utilisation offensive de nos forces contre l'Irak ne sera prise sans consultations et débats dans cette Chambre et sans une résolution des Nations Unies?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, je suis heureux que la question soit posée car elle sera plus claire après les questions posées par le député de Winnipeg, parce que la position du Parti libéral n'est pas claire, d'après les questions du chef de l'opposition.

Toutefois, je dois souligner au député—et je crois que c'est quelque chose dont il est au courant—qu'il y a une possibilité, au sein du Conseil de sécurité, de l'exercice, par un des membres permanents du Conseil de sécurité, d'un veto. Il est possible qu'un veto puisse rendre impossible l'utilisation des auspices des Nations Unies. C'est pour cette raison que nous sommes en train, que nous avons négocié depuis le commencement avec prudence et avec diligence un moyen par lequel il serait plus possible pour le Canada d'arranger un système qui puisse utiliser les auspices des Nations Unies.

J'espère que le chef de l'opposition n'est pas dans une position, aujourd'hui, de dire que la parole du Canada, l'engagement du Canada d'être contre l'invasion du Koweït par l'Irak, c'est quelque chose que nous sommes prêts à mettre de côté si la Chine, par exemple, exerce un veto au Conseil de sécurité. Ce serait irresponsable et ce n'est pas notre position.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux poser au secrétaire d'État une question concernant les otages, car il sait que cela préoccupe beaucoup les Canadiens.

Nous savons que deux secrétaires d'État américains, MM. Cheney et Baker, ont déclaré que l'on avait demandé au Canada d'envoyer une délégation de haut niveau en Irak pour tenter d'obtenir la libération des otages. Un porte-parole du ministère, Richard Boucher, a déclaré que le président Bush et le premier ministre Mulroney avaient effectivement parlé d'une telle délégation hier.

Monsieur le Président, je voudrais que le ministre nous dise ce qui se passe. D'une part, le premier ministre et le secrétaire d'État nient ces renseignements, d'autre part, les Américains affirment que des discussions sont en cours.

A-t-on, oui ou non, communiqué avec le Canada à ce sujet? Y a-t-il eu, oui ou non, des discussions avec les Américains au sujet de l'envoi d'une délégation? Et, ce qui est peut-être plus important, ferons-nous quelque chose de plus que de laisser nos représentants officiels à Bagdad établir les contacts? Prendrons-nous des mesures spéciales pour tenter d'obtenir la libération des otages canadiens actuellement détenus en Irak?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'avais cru que le député poserait des questions allant dans le même sens que celles du chef de son parti, mais je peux comprendre qu'il y ait renoncé.

Il est question de deux choses. Premièrement, de rumeurs émanant des États-Unis et selon lesquelles le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne et moi aurions été invités par Saddam Hussein à visiter Badgad. C'est faux. Je n'ai pas été invité et je n'attends pas d'invitation de Badgad.

Il y a ensuite les conversations entre le président et le premier ministre. Le député sait sans aucun doute que récemment, l'ancien premier ministre du Royaume-Uni, M. Heath, s'est rendu à Bagdad et que, par ailleurs, il y a eu des discussions sur le sort des citoyens français en Irak.

Le premier ministre et le président ont eu l'autre jour une conversation qui a surtout porté sur les pluies acides. Il ne serait que naturel qu'ils aient aussi parlé de ces développements concernant la France et le Royaume-Uni.

Quant à savoir ce que le Canada peut faire, le député a posé une question très utile l'autre jour. Je lui avais alors donné une réponse que j'ai reprise devant le comité aujourd'hui et qui, je crois, du moins je l'espère, est utile. J'ai invité toutes les personnes ayant des suggestions sérieuses et conformes aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, que le Canada appuie, à présenter pour aider certains des Canadiens encore en Irak ou au Koweït à rentrer au pays, à m'en faire part pour que je puisse les étudier attentivement.

Par ailleurs, les députés voudront probablement savoir qu'aujourd'hui, environ 97 p. 100 des Canadiens qui étaient en Irak ou au Koweït au moment de l'invasion sont déjà rentrés dans leur foyer. Parmi ceux qui restent là-bas, certains veulent rester et d'autres sont retenus contre leur volonté. Nous voulons que ceux-ci rentrent au pays.

Si le député a des suggestions pratiques qui respectent l'esprit des résolutions du conseil de sécurité, il peut avoir l'assurance que je les étudierai.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je crois qu'il serait très utile que le secrétaire d'État nous renseigne un peu plus sur les discussions qui ont eu lieu entre le président des États-Unis et le premier ministre à propos de la situation en Irak, surtout s'ils ont parlé, comme le prétend le chef de l'opposition, de l'utilisation possible de la force contre ce pays.

Y a-t-il eu des consultations? Y a-t-il eu des discussions pour déterminer comment et quand une telle mesure pourrait être prise?

Je vais donc alors revenir à la question des otages et demander précisément au secrétaire d'État s'il s'engagerait à envoyer un émissaire spécial en Irak, un Canadien réputé qui pourrait peut-être faire ce genre de représentation, ou envoyer un groupe de parlementaires indépendants du gouvernement, mais aptes à défendre les intérêts de tous les Canadiens en tâchant d'assurer la sécurité de ces 59 Canadiens qui sont toujours dans ces pays déchirés par la guerre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais confirmer que le député partage mes vues, c'est-à-dire que toute action de notre part doit cadrer avec l'appui que nous donnons aux résolutions du Conseil de sécurité. Le député est-il d'accord avec moi?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Hum.

M. Clark (Yellowhead): C'est oui, et que nous ne devrions pas prendre de mesures qui pourraient laisser croire à Saddam Hussein que la volonté du Canada faiblit. Est-il d'accord avec cela?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Hum.

M. Clark (Yellowhead): Le député est donc d'accord.

Voilà les conditions que j'ai exposées dans ma réponse tout à l'heure, et si le député ou d'autres députés ont des propositions qui nous permettront d'accomplir ces objectifs tout en respectant ces conditions, je suis prêt à les examiner sérieusement. Le député et moi avons eu l'occasion, au comité ce matin, de discuter des meilleurs moyens que mes collègues et moi pourrions prendre pour continuer d'informer le Parlement sur l'évolution de la situation dans le golfe Persique.

On m'a posé une question sur un aspect particulier de l'entretien qui a eu lieu entre le premier ministre et le président. J'ai répondu à cette question. J'entends répondre aussi directement aux autres questions qui me seront posées. Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui au comité permanent, et je crois que tous les députés seront d'accord avec moi, s'il était préférable de discuter de certaines questions sous le sceau de la confidentialité, je demande alors qu'on le fasse si c'est possible. Mais je tiens à continuer de bien informer la Chambre.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à la Chambre la déclaration qu'a faite ce matin au comité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il a dit qu'il approuvait l'usage de la force, avec ou sans l'accord du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette déclaration donne, selon moi, monsieur le Président, le feu vert aux États-Unis et à d'autres pays qui voudraient prendre des mesures sans l'approbation du Conseil de sécurité. Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada a consacré ses efforts à éviter qu'une telle situation se produise.

Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures daignera-t-il expliquer à la Chambre comment il s'y prendra pour réparer les graves dommages que cette déclaration a causés à la crédibilité du Canada en tant que membre du Conseil de sécurité?

• (1430)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, un échange comme celui-ci entraînera inévitablement des dommages à ma crédibilité ou à celle du député. Nous verrons qui s'en sortira vainqueur.

Comme il a assisté à tout le débat, le député sait que j'ai répété à maintes reprises que le Canada a une très forte préférence pour le travail accompli en collaboration avec les Nations Unies, et que tous nos efforts ont porté en ce sens. Nous avons ainsi remporté un succès notable.

Je crois que la volonté des États-Unis de soutenir les Nations Unies dans la mesure où ils le font est due, entre autres, aux incitations constantes, efficaces et persuasives du Canada en ce sens. Nous préférons de beaucoup qu'il en soit ainsi. Mais le député connaît le fonctionnement de l'ONU. Il sait que les membres permanents peuvent y exercer leur veto. Cela s'est produit plusieurs fois par le passé, ce qui a empêché cette institution de s'engager directement dans des conflits.

Le député sait également, s'il a suivi les récentes discussions sur les événements qui se sont déroulés à Jérusalem—et je suis sûr qu'il l'a fait—qu'il est possible d'imposer une série de conditions aux résolutions prises par le Conseil de sécurité. Ces conditions peuvent briser le consensus ou diminuer l'efficacité des résolutions.

Je le répète, nous préférons de loin que le Canada, et même le monde, agisse au sein des Nations Unies. Mais nous voulons que notre position soit claire pour Saddam Hussein. Nous avons approuvé les sanctions. Nous voulons que Saddam Hussein se retire du Koweït. Nous préférons qu'il le fasse à la suite des pressions des Nations Unies, si c'est possible. Si cela s'avère impossible, le Canada devra de toute évidence tenir sa promesse envers l'ONU.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ce n'est pas seulement Saddam Hussein qui écoute, il y a aussi ceux qui, aux États-Unis, sont sur le point de prendre une décision très critique qui mettra en danger non seulement la vie d'Américains et d'Irakiens, mais aussi la vie de Canadiens, comme l'a laissé entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans ses déclarations devant le comité.

Monsieur le Président, il est absolument capital que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dise très clairement aux États-Unis que ni les partis représentés à la Chambre ni le gouvernement du Canada n'accepteront une intervention militaire américaine qui n'aurait pas l'approbation des Nations Unies.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'appuiera-t-il pas les Nations Unies, en sus des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons constamment appuyé les Nations Unies et, en fait, nous avons réussi à amener les États-Unis à appuyer les Nations Unies à un degré sans précédent dans l'histoire récente.

Peut-être pourrais-je mieux répondre au député en lui posant moi-même une question. Est-ce que le Nouveau Parti démocratique nous conseille, si un membre permanent du Conseil de sécurité oppose son veto à une initiative des Nations Unies, de renoncer tout simplement à nos résolutions et de laisser Saddam Hussein rester au Koweït? Est-ce là la position du NPD?

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le NPD est d'avis qu'à moins que tous les efforts n'échouent, les Nations Unies devraient bénéficier de l'appui entier et sans réserves du gouvernement, du Parlement et du pays. Voilà ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit faire.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Dernière question supplémentaire, monsieur le Président. Quelles sont les intentions du gouvernement au sujet des Forces canadiennes? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait ce matin une déclaration générale, se disant favorable au recours à la force, avec ou sans l'aval du Conseil de sécurité.

Les Forces canadiennes doivent-elles prendre part à ce type d'intervention? Quelle est la position du gouvernement? S'engage-t-il à consulter la Chambre avant toute escalade de la participation canadienne à une intervention militaire dans le Golfe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les Canadiens qui voudraient savoir ce qui s'est passé au comité feraient bien de lire le compte rendu des délibérations au lieu de se fier aux questions du député ou à des reportages incomplets des journalistes.

Le député demande des engagements. J'ai pris des engagements dans une lettre remise à son collègue de Burnaby et au député de Winnipeg. Cet engagement est clair et il a été spécialement communiqué à l'opposition. Le gouvernement l'a pris parce qu'il tient à informer la Chambre le mieux possible.

Nous appuyons les Nations Unies sans réserve aucune. Nous souhaitons que cette organisation puisse faire son travail et que notre intervention se place sous ses auspices. Cependant, il est vrai que certains pays ont un droit

de veto. Il n'y aurait pas eu d'intervention des Nations Unies en Corée si la Chine n'avait pas été absente. La question que j'ai posée au député n'était pas un simple artifice. Je lui ai demandé: si un pays exerce son droit de veto aux Nations Unies et qu'une expédition des Nations Unies devient impossible, le député voudrait-il que le Canada laisse Saddam Hussein tranquille? Ce n'est pas ce que nous voulons.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il ressort du rapport qu'elle a déposé aujourd'hui que le nombre d'immigrants de la catégorie de la famille va atteindre le sommet de 100 000 en 1992, pour ensuite retomber à 85 000 en 1995.

Pourquoi la ministre ne suit-elle pas la politique qu'elle a elle-même annoncée il y a juste un an, pour accroître l'immigration de la catégorie de la famille? Qu'a-t-elle contre la réunification des familles?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, chose certaine, comme le député peut le constater en consultant le tableau, le gouvernement n'est pas du tout contre la réunification des familles. Les chiffres après 1992 se maintiennent à un niveau beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui.

Le député, comme d'autres à la Chambre, s'est prononcé par le passé en faveur d'un équilibre entre l'immigration de personnes pour des raisons humanitaires, de personnes indépendantes et de membres d'une famille, de telle sorte que la définition de la famille, qui comprend les membres de la famille immédiate et les personnes à charge, je crois, reçoive l'approbation des députés et celle des Canadiens, d'autant plus que le nombre de membres de la famille va continuer d'augmenter.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, il fut un temps où la proportion d'immigrants de la catégorie de la famille était de 50 p. 100. Elle n'est plus que de 30 p. 100. Voilà la différence dans sa politique.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans sa Stratégie fédérale d'intégration pour les immigrants, annoncée aujourd'hui, la ministre n'a rien annoncé pour venir en aide aux écoles prises avec les enfants d'immigrants. Pourquoi la ministre refuse-t-elle de soulager le fardeau des écoles qui ne peuvent pas donner une éducation adéquate aux enfants d'immigrants? Pourquoi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Premièrement, monsieur le Président, il est clair que, dans l'année 1984, il n'y avait pas d'indépendants, pas du tout, il y avait la famille, oui. Mais le député et son parti sont contre les indépendants. C'était la réalité cette année-là. Mais, pour nous, c'est la première fois qu'il y a un système d'intégration qui soit intégré dans un plan quinquennal, pour l'avenir. Nous augmentons les fonds pour l'intégration et pour les cours de langues, de 200 millions de dollars, et ce pour les adultes, bien sûr, et pour les petits enfants. Nous avons la capacité maintenant d'enseigner les langues à 43 p. 100 des immigrants, au lieu de 28 p. 100. Mais il est clair qu'il y a aussi une responsabilité juridique pour les provinces dans les salles de classes pour les enfants.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les nombreuses faillites personnelles et d'entreprises continuent de faire la preuve que les poliiques monétaires du gouvenement sont en train de, non seulement forcer le Canada dans une récession, mais aussi il commence à être clair qu'à travers le pays, s'il y a une récession, c'est le Québec, de toutes les provinces, qui est le plus durement touché. Je veux demander au ministre des Finances: Est-ce qu'il a l'intention maintenant de prendre les mesures qui lui sont possibles afin d'assurer que le gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow, diminue les taux d'intérêt trop élevés au pays.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de souscrire à la prémisse de la question du député. Ce qui est fondamental, comme je l'ai dit maintes fois, c'est que nous suivons de près la situation économique et les pressions inflationnistes. Nous avons déjà fait savoir très clairement que nous étions sensibles à la chute de 1,5 point de pourcentage que les taux d'intérêt ont accusée au cours de l'été. Je crois que mon collègue a une bonne idée de ce qu'est la politique du gouvernement fédéral.

• (1440)

Il importe que nous suivions de près ce qui va se passer au cours des prochains mois. Si la tendance qui s'est manifestée cet été se maintient, les taux d'intérêt s'en ressentiront certainement.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): J'ai une question supplémentaire à poser. Les taux d'intérêt sont stables aujourd'hui, mais la récession s'installe à toute vitesse. La TPS est en partie responsable de cela.

Monsieur le Président, le ministre des Finances a-t-il l'intention de souscrire aux observations improvisées que le premier ministre a faites sur la côte ouest au sujet de l'exemption des livres et du matériel éducatif de la TPS ou se rend-il compte que peu importe les inepties et le rapiéçage auxquels on aura recours, la TPS ne sera pas plus acceptable pour les Canadiens? Va-t-il permettre au premier ministre de laisser entendre qu'on pourra modifier peut-être la TPS une fois qu'elle sera en vigueur? Va-t-il répondre au voeu des Canadiens en abandonnant ce projet de TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de jouer à des jeux. Les Canadiens comprennent très bien le jeu auquel joue le Parti libéral du Canada. Ils ont entendu le chef des libéraux dire, d'un côté, qu'ils vont anéantir cette taxe et de l'autre, qu'ils vont constituer une commission; d'un côté, qu'ils vont réexaminer cette affaire une fois qu'ils seront élus et de l'autre, qu'ils vont anéantir cette taxe. Les gens comprennent très bien les jeux auxquels jouent les libéraux fédéraux. Le Parti libéral du Canada joue à un jeu très cynique et partial.

D'un côté, les libéraux préconisent qu'on aille de l'avant avec les éléments de réforme fiscale, comme l'ont dit en 1987 les sénateurs MacEachen, Buckwold et Kirby et de l'autre, ils veulent laisser croire aux Canadiens qu'ils sont contre cette taxe. Ils veulent leur donner l'impression qu'ils contestent la taxe sur les produits et services, car ils savent bien au fond que c'est une taxe importante. Les libéraux sont en train de jouer à un jeu très cynique et partial et les Canadiens ne sont manifestement pas dupes.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Encore une fois, le ministre et ses lutins friands de taxes agissent sans aucune mesure. Non seulement ont-ils décidé d'imposer les imprimés et de léser l'industrie canadienne de l'édition, voilà maintenant qu'ils veulent imposer les livres importés et les maisons d'édition de revues, en obligeant celles-ci à percevoir la TPS auprès de leurs clients canadiens, sous peine de voir leurs expéditions retenues à la frontière.

Le ministre a-t-il tenu compte de l'impact qu'il y aurait sur le monde de l'édition au Canada, si les autres pays décidaient de répliquer à cette mainmise universelle sur les taxes? Le ministre expliquera-t-il comment cette extension de la TPS n'agira pas pour les Canadiens comme un obstacle à l'accès à la culture? Enfin, reviendra-t-il sur ses mesures punitives pour retirer cette taxation régressive sur tous les livres, les publications et l'imprimé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à la dernière question lundi et mardi derniers, mais le député comprend probablement très clairement la position que nous avons adoptée à l'égard des maisons qui publient des revues qui feront concurrence aux publications canadiennes. Nous voulons donner à ces dernières une position qui ne les désavantage pas par rapport aux publications qui arrivent d'ailleurs et qui leur font concurrence.

Si le député pense que nous ne devrions pas donner une chance égale aux éditeurs canadiens, j'aimerais qu'il me le dise.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre; c'est au sujet de la tricherie qui fait mal. Les orchestres canadiens qui jouent dans les bars et les salles devront faire payer la TPS aux propriétaires de ces endroits. Dans l'état actuel des choses, les orchestres américains qui jouent dans ces endroits n'auront pas à le faire. Il en résulte que la TPS incitera les exploitants de bars et de salles à embaucher des orchestres américains.

Le ministre ne reconnaît-il pas que sa TPS dupera les orchestres canadiens et leur fera mal?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'y a pas de tel ministre.

* * *

LES AÎNÉS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre. Au cours de son récent voyage à Vancouver, le premier ministre a tenu les propos suivants à propos des aînés canadiens:

Ils devraient être au lit à 71 ans, en train de boire leur lait et de grignoter des biscuits!

Comment le premier ministre peut-il tenir des propos aussi insultants pour les aînés canadiens, et aussi éloignés de la réalité?

Des voix: Bravo!

Une voix: Non, il parlait des sénateurs libéraux.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la déclaration à laquelle on fait allusion. Il me semble qu'une telle déclaration serait très, très appropriée et applicable au sénateur Hébert si l'on pense à ses comportements des dernières journées.

Des voix: Oh, oh!

Mme Vézina: Je continuerai en vous disant que comme gouvernement, nous apportons une priorité aux personnes âgées. Nous avons des programmes qui confirment que les personnes âgées sont des éléments actifs et dynamiques dans la société canadienne et que nous continuerons de défendre nos programmes d'affirmation des aînés et je suis très bien supportée par le Cabinet et le gouvernement dans ces mesures.

[*Traduction*]

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, la critique contre des personnes âgées reste de la critique.

Ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au vice-premier ministre. À en juger d'après les propos du premier ministre, les Canadiens doivent-ils conclure que des aînés comme l'ancien gouverneur général Roland Michener, l'auteur W.O. Mitchell et le rabbin Gunter Plaut, un défenseur des droits de la personne, qui sont tous âgés de plus de 71 ans, devraient cesser toute activité et aller se coucher?

Le gouvernement ne sait-il pas que les aînés du Canada continuent de faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Vous voyez, monsieur le Président, les comportements du sénateur Hébert soulèvent les passions! Je suis convaincue que des comportements comme ceux que nous avons vus la semaine dernière à la télévision sont une insulte pour les personnes âgées qui sont des citoyens à part entière, qui sont des personnes responsables et qui veulent aussi partager les responsabilités canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture.

Le ministre devrait savoir que, tandis que les négociateurs américains au GATT pressent le Canada de renoncer au régime de gestion de l'offre, les politiciens de Washington ont fait adopter par les deux chambres du Congrès un projet de loi qui établira leur propre régime de gestion de l'offre dans le secteur laitier.

Le ministre a-t-il informé les Américains que leur position à l'égard de la gestion de l'offre est totalement hypocrite? Leur a-t-il demandé, étant donné cette récente initiative, s'ils souscriront maintenant à notre position au GATT?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, la position du Canada est bien documentée et bien réfléchie. C'est une position équilibrée et réaliste. Nous ne recevons pas d'instructions des États-Unis d'Amérique.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, qui semble demeurer étonnamment silencieux, alors que les éditorialistes de tout le pays attaquent le régime de gestion de l'offre en se fondant sur des renseignements erronés—puis-je ajouter—que son ministère a diffusés il y a quelques semaines au sujet des subventions accordées aux producteurs laitiers.

Le ministre prendra-t-il la parole à la Chambre aujourd'hui pour dire la vérité aux consommateurs canadiens: que le montant réel des subventions accordées aux producteurs laitiers ne représente que le dixième des 2,2 milliards de dollars qu'il prétend leur accorder, et que la seule raison pour laquelle nous payons le lait plus cher au Canada, c'est que les Américains accordent des subventions de plusieurs milliards de dollars à leurs producteurs laitiers?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il ne faut pas juger la position du gouvernement canadien sur les apparences.

Si le député n'est pas favorable à la position du Canada qui appuie pleinement et renforce le régime de gestion de l'offre dans notre pays, il est à peu près le seul Canadien associé à l'agriculture qui ne partage pas ce point de vue.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Quand l'honorable député de Lac-Saint-Jean était ministre de l'Environnement, notre parti l'a appuyé dans sa demande pour qu'une étude d'impact sur l'environnement soit faite avant qu'on ne procède au projet de la baie James.

Aujourd'hui, on apprend que le gouvernement du Québec va commencer la construction des infrastructures de ce projet sans qu'il y ait de séances publiques. Ma question est donc celle-ci: le gouvernement appuiera-t-il le ministre québécois de l'Environnement dans sa lutte pour des séances publiques et va-t-il appuyer l'ancien ministre de l'Environnement sur le même sujet?

• (1450)

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue que j'ai discuté déjà ce matin avec mon homologue québécois, M. Paradis, à ce sujet-là et j'aimerais aussi lui dire que les faits qu'il vient de citer en cette Chambre sont quelque peu erronés.

La décision du Cabinet du Québec hier n'était pas pour permettre au projet d'aller de l'avant; c'était une décision qui demandait à Hydro-Québec de remettre les quelque 400 études qui avait été faites sur l'environnement, au ministère de l'Environnement qui pourrait les revoir. Et le gouvernement du Québec m'a assuré ce matin qu'il n'y aurait aucun permis de construction d'émis avant que cette étude ne soit complétée. Encore une fois, on s'est entendu, comme on l'a fait à plusieurs reprises, à savoir qu'il y aurait une étude environnementale appropriée de faite avant que la construction ne commence.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la phase II du projet de la baie James est le projet industriel le plus vaste jamais conçu en Amérique du Nord. Le ministre de l'Environnement sait bien que l'évaluation environnementale par le gouvernement du Canada des projets relevant de la compétence fédérale est obligatoire, ce qui signifie que la construction sans l'évaluation est illégale.

Le ministre peut-il assurer la Chambre qu'aucune construction d'infrastructure ou de n'importe quelle partie annexe des diversions ou des barrages ne sera autorisée par le gouvernement fédéral, tant que le processus d'évaluation environnementale et les audiences ne seront pas terminés et n'auront pas fait l'objet d'un rapport devant le Parlement et les Canadiens?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais répéter en anglais ce que je viens de dire en français.

Aucun permis de construction permettant la poursuite de ce projet n'a été délivré. Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont convenu de s'assurer que le processus d'évaluation environnementale pertinent sera terminé avant que ne commence la construction. Telle est la situation dans ce dossier.

* * *

[*Français*]

LA BASE MILITAIRE DE LONGUE-POINTE

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Hier, je rencontrais les centaines d'employés de la base militaire de Longue-Pointe qui manifestaient contre la fermeture éventuelle de la base, suite aux recommandations du rapport *The Productivity Group*.

Monsieur le Président, cette fermeture sera un désastre économique pour la région de Montréal, la base militaire étant la plus grande industrie dans l'est de Montréal avec ses 1 500 employés et ses milliers d'emplois indirects qu'elle génère grâce aux contrats qu'elle octroie aux entreprises de Montréal.

Monsieur le Président, est-ce que le ministre peut nous garantir et nous confirmer par écrit que la base militaire de Longue-Pointe ne fermera pas?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme j'en ai informé ma collègue plus tôt, une étude préliminaire des dépôts dans l'ensemble du Canada a été faite. Je ne peux pas lui donner l'assurance qu'elle demande en raison des restrictions budgétaires, de la nécessité de l'efficacité opérationnelle et des changements de la situation géopolitique dans le monde. Je ne peux pas garantir de bases, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Ce que je peux dire à ma collègue, c'est que toute mesure prise nécessiterait une étude supplémentaire. Je peux assurer ma collègue qu'aucune étude qui permette de donner ces renseignements n'a été entreprise et que pour l'instant, il n'est pas prévu de fermer Longue-Pointe.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec révélait récemment que le gouvernement fédéral avait réduit de 17 p. 100 le financement des programmes de francisation destinés aux immigrants arrivant au Québec et que, d'autre part, le niveau d'immigration avait augmenté de 12 p. 100.

Je rappelle également que l'entente Couture-Cullen devait être renouvelée afin de l'actualiser. Cette nouvelle entente devait essentiellement, selon les termes de la ministre, «confirmer l'exclusivité de la sélection québécoise sur les immigrants dépendants et assurer au Québec la maîtrise d'oeuvre de l'intégration des immigrants sur les plans linguistique, culturel et économique».

Ma question, monsieur le Président, est celle-ci: Est-ce que le plan que la ministre a annoncé ce matin respecte le cadre proposé par le projet de cette nouvelle entente?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai répondu la semaine dernière au sujet de l'entente sur l'immigration entre le Canada et le Québec.

Mais aujourd'hui, nous avons annoncé que nous augmenterons les fonds pour les cours de langue et pour l'orientation dans tout le pays, et le Québec ne fait pas exception. Il y a de l'argent pour les cours de langue en français, au Québec, comme le nombre d'immigrants au Québec augmente.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais que la ministre nous précise pourquoi l'entente n'est toujours pas signée, pourquoi agit-elle unilatéralement et précisément, quelle somme d'argent injectera-t-elle afin qu'effectivement, les programmes de francisation puissent être accessibles aux immigrants, aux immigrantes au Québec?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai répondu à ces questions la semaine dernière et aussi ce matin. Si le député voudrait bien lire le plan que j'ai déposé sur le Bureau ce matin, il pourrait peut-être comprendre la situation concernant les cours de langue pour le Québec.

Je demeure très sensible à la situation au Québec et à la sensibilité du Québec concernant la proportion des immigrants qui viennent au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

En mai dernier, l'ancien président du Conseil du Trésor a rencontré des délégués du Service correctionnel du Canada à Kingston, en Ontario. Il a alors déclaré qu'il réglerait le cas des dispositions concernant la retraite anticipée et le recyclage des employés du Service correctionnel indépendamment du projet de loi de réforme de la fonction publique si ce projet de loi n'était pas déposé au début de l'automne 1990.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il prendra pour faciliter la retraite anticipée et le recyclage des employés des établissements du Service correctionnel?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. L'un des plus importants défis que je dois relever dans mes nouvelles fonctions est évidemment la réforme des pensions de la fonction publique. Le gouvernement est bien au fait de l'importance que les employés du Service correctionnel et leurs représentants attachent à cette question. J'espère être en mesure d'effectuer rapidement cette réforme et je suis sûr que le projet de loi tiendra compte des personnes dont il parle.

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Ce matin, le commissaire aux langues officielles a déposé un rapport spécial condamnant le gouvernement pour n'avoir pas adopté la réglementation nécessaire pour faire appliquer la Loi sur les langues officielles, adoptée par le Parlement en 1988, avec l'appui de tous les partis politiques. Deux ans et demi se sont écoulés, le bilinguisme fait l'objet d'attaques incessantes et cette loi n'est pas mise en pratique.

Je voudrais que le gouvernement nous dise pourquoi n'a-t-il toujours pas déposé cette réglementation? S'il croit réellement aux principes du bilinguisme et à cette loi, pourquoi ne fait-il pas preuve d'un peu de leadership et ne met-il pas cette loi en application dès que possible?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais confirmer la volonté du gouvernement de publier cette réglementation dès que possible.

Je peux dire au député, en toute franchise, que la loi rend le président du Conseil du Trésor particulièrement responsable dans ce domaine et je prends cette responsabilité très au sérieux. Je ne voudrais pas présenter une réglementation très détaillée sans l'avoir lue moi-même et sans avoir consulté la Fédération des francophones hors Québec et Alliance Québec. C'est ce que je fais et j'ai également parlé au commissaire. Je connais son point de vue à cet égard et je le respecte.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ce sont des histoires. Voilà deux ans et demi que le projet de loi a été adopté et il y a déjà eu des consultations il y a plus d'un an.

[*Français*]

Monsieur le Président, lors du débat concernant le projet de loi C-72, le premier ministre a dit que ce projet de loi était tellement important, que le Parlement devait siéger jour et nuit afin de le faire adopter.

Est-ce que nous avons ici un autre exemple des politiques rhétoriques du premier ministre? Si la loi était alors si importante, est-elle présentement moins importante? Pourquoi le premier ministre ne met-il pas le Cabinet en session jour et nuit pour assurer l'adoption des règlements et la mise en oeuvre de cette loi? Pourquoi?

Travaux de la Chambre

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je rappellerais que le Commissaire aux langues officielles a fait des nuances extrêmement importantes que mon honorable ami tente d'oublier. Il a expliqué qu'il y avait, bien sûr, des choses à bonifier, mais la loi existe, elle impose déjà des services et il y a déjà 1 600 points de service au Canada qui existent. En plus, dans l'administration publique, nous avons, au cours des derniers mois, mis en place 40 protocoles d'entente avec les ministères, précisant justement leurs responsabilités en matière de langues.

Je reconnais que nous devons procéder avec ces règlements et je m'emploie à le faire rapidement, mais je veux le faire d'une façon qui aidera, justement, le Canada à assumer toutes ses responsabilités en matière de langues officielles.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lors d'une réponse que j'ai donnée plus tôt en ce qui concerne la situation en Corée, j'ai par inadvertance mentionné la Chine alors que je voulais dire l'Union Soviétique. Je voudrais remercier plusieurs de mes collègues qui ont attiré mon attention sur cette erreur.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux simplement demander au leader à la Chambre, comme tous les jeudis, de bien vouloir informer la Chambre de l'ordre du jour prévu pour demain, vendredi et pour lundi et mardi de la semaine prochaine.

M. Nunziata: Soyez gentil, Harvie.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député de York Sud—Weston est mal placé pour me parler de gentillesse, lui, un membre de «la meute». De toute façon, je suis toujours gentil.

Monsieur le Président, cet après-midi, nous poursuivrons et terminerons, je l'espère, l'étude du projet de loi C-78 portant sur le processus d'évaluation environnementale. Demain, je compte si possible terminer l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-73 sur la dissolution des sociétés d'État, du projet de loi C-81 relatif à la Convention de l'ONU sur les contrats, qui est d'ordre purement technique et ne prête à aucune controverse, et du projet de loi C-82 visant à légaliser la pratique actuelle qui consiste à imposer des droits et frais dans les ports du Québec.

Lundi, nous consacrerons une dernière journée à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-84 concernant Petro-Canada. Quant à mardi et aux jours suivants, je m'entretiendrai comme d'habitude avec les leaders des partis d'opposition en Chambre pour voir ce qu'il convient de faire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je sais gré au député de ce renseignement très utile. J'aimerais demander à mon honorable collègue le leader du gouvernement à la Chambre s'il sait quand le gouvernement a l'intention d'appeler le projet de loi C-46. En effet, je lui rappelle que dans son dernier discours du Trône, le gouvernement déclarait: «Vous serez invités à légiférer sur de nouvelles normes applicables aux parlementaires en matière de conflits d'intérêts.» Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quand il entend nous fournir l'occasion d'examiner cette question?

M. Andre: Lors des réunions du mardi des leaders des différents partis à la Chambre, le leader du Nouveau Parti démocratique le sait, nous nous sommes donné bien du mal pour tenter de nous entendre sur la façon d'aborder le programme législatif du gouvernement.

Si le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre se déclare maintenant désireux d'établir un programme, de façon que nous puissions préparer l'examen des différentes mesures sans crainte de retard ou de perturbation, je lui dirai que je me réjouis d'aborder ces discussions et que j'ai hâte à notre prochaine rencontre.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Les intéressés devraient poursuivre des discussions de ce genre à l'extérieur de la salle.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif, ainsi que sur l'amendement de M. Taylor, (p. 14644.)

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me présenter devant la Chambre pour prendre la parole à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-78, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le présent gouvernement est d'avis, monsieur le Président, que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est un pas en avant de première importance dans la campagne que mène notre nation pour préserver notre environnement et le mettre en valeur. Ce projet de loi C-78 est au coeur de l'objectif d'ensemble du «plan vert» du gouvernement: faire du Canada, d'ici l'an 2000, le pays industrialisé qui aura le meilleur rapport avec l'environnement.

De fait, une autorité non moindre que le gouvernement néerlandais, leader mondial dans le domaine de l'évaluation environnementale, a écrit au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales pour dire que notre nouvelle loi établira le Canada en tête de ce domaine et inspirera les Pays-Bas dans l'élaboration de leur propre réforme.

Cet objectif sera atteint tout en assurant que la loi soit claire, efficace, efficiente et prévisible—des objectifs qui ne sont pas atteints dans le cadre du règlement actuel, défini par les tribunaux, qui n'a jamais été pensé autrement que comme une directive flexible.

Compte tenu de l'importance immense de cette loi, monsieur le Président, je désire exposer brièvement les quatre principes clés utilisés par le gouvernement dans la conception de la loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

[*Traduction*]

Tout d'abord, le gouvernement tenait à élaborer un processus d'évaluation environnementale qui soit clair, homogène et prévisible. Les participants ou les intéressés à cette démarche ne devaient être la proie d'aucune incertitude.

Ensuite, nous voulions une démarche qui fût efficace et équitable. Chaque projet devait faire l'objet d'une évaluation d'une durée raisonnable.

Ensuite, le gouvernement tenait à élaborer un projet de loi qui lui permette d'anticiper et de prévoir les difficultés, au lieu de devoir constamment emprunter la voie moins efficace et plus dispendieuse des correctifs.

Enfin, nous tenions à ce que la loi fournisse aux Canadiens la possibilité de jouer un rôle dans le processus décisionnel.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est une excellente loi qui remplit ces quatre critères. Elle est l'aboutissement de deux années de consultations intenses avec tous les milieux de notre société, y compris les gouvernements, le secteur privé, les autochtones, les groupes de défense de l'environnement et d'autres groupes d'intérêts spéciaux, les hommes de loi et les professionnels de l'évaluation environnementale.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale renferme à peu près toutes les recommandations formulées à l'occasion de ces consultations. La loi aura notamment pour avantage de faire cesser l'incertitude et la confusion résultant des décisions récentes que les tribunaux ont rendues à cet égard en s'appuyant sur les directives contenues dans le décret du conseil de 1984.

L'agence canadienne d'évaluation aura dorénavant la possibilité d'interpréter la loi, contribuant ainsi à une plus grande efficacité de la démarche.

Bien que les lignes directrices du décret en vigueur se soient révélées un efficace instrument de planification environnementale, l'expérience des six dernières années a fait ressortir un certain nombre de difficultés. Ainsi, la démarche actuelle ne permet pas d'attribuer le temps et les ressources en fonction des risques écologiques. De plus, à cause de la façon dont le processus actuel est structuré, on assiste dans de nombreux cas à une répétition des évaluations effectuées entre divers organismes fédéraux et diverses instances.

Monsieur le Président, nous croyons avoir réalisé, dans le projet de loi C-78, d'importants progrès qui contribueront à corriger la plupart des lacunes décelées dans l'ancien processus. Par exemple, les ressources consacrées aux évaluations environnementales serviront avant tout à évaluer les projets en fonction du degré de danger qu'ils présentent pour l'environnement. Les projets susceptibles de nuire beaucoup à l'environnement feront immédiatement l'objet d'une étude obligatoire. Les projets identiques à ceux qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation seront considérés comme faisant partie de la même catégorie de projets et évalués en conséquence. Les projets qui auront des effets environnementaux négligeables seront inscrits sur une liste d'exclusion et exemptés de toute évaluation. En outre, monsieur le Président, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale instaurera un régime de médiation qui permettra d'accroître l'efficacité de l'examen public des grands projets. La médiation sera retenue lorsque toutes les parties intéressées seront disposées à travailler ensemble et à s'entendre sur les effets environnementaux éventuels que pourrait avoir un projet, et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour les atténuer.

• (1510)

Prendront part à la médiation les représentants de tous les groupes directement touchés par le projet ou qui y ont un intérêt direct. Ainsi, les Canadiens directement touchés par un projet seront en mesure de communiquer entre eux, avec les promoteurs du projet et avec les autorités fédérales responsables.

Pour réduire au minimum le double emploi au chapitre des évaluations, des commissions conjointes d'examen seront établies dans les cas où une autre partie ou instance sera également chargée d'évaluer un projet. Par autre partie, il faut entendre un gouvernement provincial, le gouvernement d'un État étranger, un organisme constitué aux termes d'un accord sur des revendications territoriales, une autorité fédérale.

La nouvelle loi autorise également qu'un examen soit entrepris par un organisme de remplacement, comme par exemple l'Office national de l'énergie.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler aux députés que le gouvernement compte également instituer un procesus d'examen environnemental parallèle pour toutes les initiatives qui doivent être soumises à l'examen du cabinet, qu'il s'agisse de lignes de conduite, de programmes, de projets d'envergure ou de nouvelles mesures législatives. Le gouvernement fédéral a l'intention de soumettre tous les projets à une évaluation environnementale, laquelle qui contribuera à sauvegarder l'efficacité et la confidentialité du Cabinet, mais qui permettra aussi de soumettre toutes les décisions rendues à un examen public.

[*Français*]

L'annonce de toute initiative du Cabinet sera accompagnée d'un énoncé des répercussions environnementales possibles. Les Canadiens seront alors invités à examiner minutieusement ces énoncés publics et les ministres pourront être appelés à comparaître devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement pour discuter des répercussions environnementales de leurs initiatives en matière de politiques, de programmes, de projets ou de lois.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant poursuivre en soulignant certaines améliorations apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui la rendront beaucoup plus «effective» que le décret présentement en vigueur.

Tout d'abord, monsieur le Président, le projet de loi proposé garantira que les évaluations environnementales soient complétées avant que la réalisation du projet soit entreprise. Cela, monsieur le Président, garantira effectivement que les problèmes environnementaux soient déterminés et que des mesures d'atténuation soient mises en place avant la construction des projets. Ainsi, nous serons en mesure de maintenir à la fois une économie robuste et un environnement sain. Et, ce qui nous est tout aussi important, monsieur le Président, nous échapperons au processus actuel, défini par les tribunaux, qui, dans tant de circonstances, s'avère inefficace sur le plan administratif comme sur le plan environnemental.

Deuxièmement, monsieur le Président, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale va conférer au ministre de l'Environnement des pouvoirs accrus et un contrôle plus sévère sur le processus d'évaluation. Seul le ministre de l'Environnement—et non l'autorité responsable d'un projet—aura le pouvoir de décider de la nécessité d'un examen par une commission ou une médiation.

La loi donnera également au ministre de l'Environnement le pouvoir d'établir des commissions d'examen public pour évaluer les projets qui pourraient avoir des effets environnementaux transfrontières graves sur des territoires fédéraux, provinciaux, autochtones ou étrangers.

À titre d'exemple, une proposition de projet dans une province, qui entraînerait vraisemblablement des effets environnementaux dans une autre province ou sur des territoires fédéraux ou autochtones, ou encore à l'extérieur du pays, appartiendrait à cette catégorie.

Troisièmement, afin d'assurer un processus d'évaluation environnementale effectif, le présent gouvernement s'engagera à fournir d'importantes nouvelles ressources en vue de la mise en oeuvre intégrale du processus dans l'ensemble du gouvernement. L'ajout de ces nouvelles ressources ira jusqu'à tripler le niveau actuel des ressources allouées aux évaluations environnementales.

Quatrièmement, afin de permettre au processus de fonctionner effectivement, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale établira une nouvelle agence canadienne d'évaluation qui sera complètement indépendante de tous les ministères, y compris d'Environnement Canada. Cette agence aura pour mandat d'évaluer la mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale dans l'ensemble du gouvernement et de rendre des comptes à ce sujet. Et le ministre présentera annuellement à la Chambre un rapport dont le public pourra faire la critique.

Cinquièmement, la nouvelle loi exigera l'organisation de programmes de suivi afin d'assurer que le nouveau processus d'évaluation soit effectif. La loi garantira que la préparation des plans de suivi et de surveillance fasse partie de l'évaluation environnementale des grands projets.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette mais le temps de parole du ministre est expiré. Y a-t-il consentement unanime pour lui permettre de continuer?

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, à titre d'information, le ministre n'a-t-il pas usé ses 40 minutes dans la première moitié du débat?

Le président suppléant (M. Paproski): Non.

Mme Campbell (South West Nova): Je voudrais savoir pourquoi il nous insulte avec un discours de 10 minutes et demande le consentement unanime.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles peut peut-être l'expliquer à la députée.

M. Milliken: Monsieur le Président, on a appris que le ministre ne pouvait pas être parmi nous ce matin pour prononcer le discours de 20 minutes auquel il avait légitimement droit.

Mme Campbell (South West Nova): Quarante minutes.

M. Milliken: Non, ce matin il aurait disposé de 20 minutes selon la coutume, avec 10 minutes pour les questions et les commentaires.

Le temps de parole est expiré, et nous en sommes maintenant à la tranche de 10 minutes. Nous avons reconnu que le ministre ne pouvait pas être présent. Il y a eu des discussions entre les partis. Nous serions heureux de lui accorder dix minutes de plus pour lui permettre de prononcer un discours de 20 minutes sans questions et commentaires.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'interviens à propos du même point. Nous en sommes certainement satisfaits ici. Nous comprenons les difficultés que le ministre a eues pour arriver ici de bonne heure. Nous sommes assurément disposés à le laisser avoir 20 minutes, mais comme d'autres députés, nous espérons vraiment qu'il y a consentement unanime pour autoriser une période de questions et de réponse de 10 minutes, ce que, j'en suis sûr, le ministre demandera.

Le président suppléant (M. Paproski): J'autoriserai la prolongation, mais pas la période de questions et de commentaires.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

M. Riis: Monsieur le Président, tout ce que le ministre demande, c'est que nous revenions à notre ancienne façon de procéder. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour que le ministre puisse prendre vingt minutes, et même un peu plus s'il le désire, pour terminer son discours qui soit suivi de la période régulière de questions et d'observations.

Je demande le consentement unanime pour permettre au ministre d'agir ainsi.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Fontaine: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. Le débat se poursuit.

M. Fulton: J'invoque le Règlement. Vous pourriez peut-être, monsieur le Président, reposer la question, puisque c'est un député ministériel qui s'oppose à ce que son ministre ne prenne la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Fontaine: J'ai dit «non», monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Okanagan—Shuswap a la parole.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en préparant mon allocution aujourd'hui, la tentation était forte de piger quelques éléments ici et là dans cette mesure pour lancer une volée de critiques contre ce ministre et contre ce gouvernement.

Le gouvernement prête si facilement le flanc à la critique à cause de la «duplicité» qui caractérise ce projet de loi. En regardant la définition de ce terme, je constate qu'il signifie caractère de ce qui est double, attitude d'une personne qui feint, apparence de ce qui n'est pas.

Loin de moi l'idée d'accuser le ministre lui-même ou le gouvernement de duplicité. Mais aux yeux des Canadiens, cette mesure est certes de la duplicité.

Au lieu de me lancer dans une tirade sur l'inquiétude que suscite ce projet de loi, je préfère en souligner certains détails pour montrer précisément sur quel plan il déçoit. Depuis l'époque où Tom MacMillan était ministre de l'Environnement, et il y a quelque temps déjà, ce gouvernement nous promet une législation environnementale forte et un processus d'examen solide qui serait entériné dans la loi. Mais au lieu de cela, nous avons un projet de loi faible et vide. Il comporte plus de trous qu'un gruyère comme l'a dit mon collègue. Il est en fait plus faible que les lignes directrices actuelles qui encadrent le travail du ministre. C'est un pas en arrière en ce qui concerne le processus d'évaluation environnementale, et non pas un pas en avant.

• (1520)

Il semble que le gouvernement a l'intention de forcer l'adoption de ce projet de loi avant que les règlements qui en découleront ne soient arrêtés. On doit se demander, et je crois que la raison saute aux yeux, pourquoi le gouvernement veut que ce projet de loi soit en place avant de prendre des décisions importantes en regard des dispositions spécifiques de cette mesure. Il préfère laisser cela vague. Il tente de s'esquiver, de ne pas présenter de mesure ferme en ce qui concerne le processus d'évaluation environnementale.

Par exemple, les décisions du Cabinet ne sont pas touchées par cette loi. Ce qui veut dire, par exemple, que si le Cabinet décidait de sabrer le transport public, cette décision serait exemptée.

Les députés de la Colombie-Britannique connaissent très bien les effets d'un contrôle trop grand sur ce genre de questions délicates. Par exemple, il y a un certain temps, au moment de la création de la réserve de terres agricoles de la Colombie-Britannique. On a mis sur pied un organisme composé de 80 professionnels appelé Secrétariat du Comité environnemental de l'utilisation des terres et chargé d'étudier ce genre de décision. Cependant, le gouvernement créditiste de l'époque a décidé de supprimer cet organisme pour donner au Cabinet le dernier mot sur le maintien de terres dans la réserve de terres agricoles.

Nous avons vu quels étaient les effets de la politicaillerie sur ces questions délicates. Les députés de la Colombie-Britannique savent sûrement qu'il est dange-

reux de laisser le Cabinet s'ingérer dans ce processus de décision.

En exemptant les décisions du Cabinet des dispositions de cette loi, on ouvre la porte à l'ingérence politique, ce qui est fort dangereux et risqué.

Le projet de loi laisse des questions importantes sans réponse, des questions comme: quels projets seront couverts ou exemptés? Quelle loi sera touchée? Comment seront touchées les sociétés d'État? L'aide et le développement à l'étranger seront-ils convenablement évalués?

Ces questions devront être visées par des règlements. Les règlements, qui donnent du pouvoir à la loi, restent à être élaborés.

Une voix: C'est comme acheter chat en poche.

M. MacWilliam: Aux termes de ce projet de loi, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales relèvera du ministre de l'Environnement. Cela est un contrôle politique direct. Cet organisme responsable de l'application de la loi devrait être indépendant et n'être comptable qu'au Parlement.

Un certain nombre de rapports, y compris celui des néo-démocrates sur l'environnement, *Vers un avenir durable*, et divers groupes environnementaux ont réclamé la création d'un poste de vérificateur des questions environnementales qui examinerait en toute indépendance ces activités du gouvernement. C'est ce que prévoyait le projet au départ, mais cette disposition a été éliminée. On l'a d'abord diluée pour ensuite l'éliminer tout à fait.

Il est clair que cette mesure a été considérablement édulcorée. Il ne s'agit plus, pour reprendre les termes du gouvernement, que d'un processus consultatif.

Je voudrais revenir un peu en arrière. Six provinces ont obtenu gain de cause auprès du gouvernement fédéral, à qui elles ont demandé de vider de toute substance une mesure législative qui aurait pu avoir du mordant. Mais elle a été édulcorée au point de devenir presque tout à fait inutile. Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec, ainsi que l'ancien gouvernement de l'Ontario, se sont mobilisés pour exercer des pressions et concevoir une stratégie afin d'édulcorer le processus d'évaluation environnementale.

Je voudrais donner lecture d'une information diffusée en mai 1990 par le *Winnipeg Free Press*. On y dit que les provinces de l'Ouest exigent d'Ottawa une reformulation des lignes directrices sur les évaluations environnementales de manière que la réalisation des grands projets ne puisse être interrompue à cause d'études ordonnées par les tribunaux. Le journal ajoute que le premier ministre Gary Filmon a qualifié de cauchemar pour les promoteurs les décisions récentes de la Cour fédérale du Canada. Dommage. Si, à la fin du processus d'évaluation environnementale, on conclut qu'un projet va à l'encontre des lignes directrices sur le développement durable et va contre le simple bon sens, pour quiconque se soucie de protéger l'environnement, alors tant pis pour les provinces. Il nous faudrait une loi énergique permettant aux autorités fédérales d'exercer un contrôle sur les initiatives qui risquent de nuire à l'environnement, comme il y en a eu par le passé et comme il y en a toujours.

Comme je l'ai dit, dans de nombreux cas, les travaux de construction sont actuellement en cours ou sur le point de commencer. Ces projets pourraient bien échapper aux dispositions concernant l'évaluation environnementale. Prenons le cas des barrages Rafferty-Alameda dont nous avons déjà beaucoup parlé. Prenons le cas du projet de la rivière Oldman, qui est le plus important dans l'histoire du continent nord-américain. Le projet de la baie James. Ils pourraient tous échapper aux dispositions législatives que nous examinons aujourd'hui.

En Colombie-Britannique, comme l'ont fait remarquer les députés de la province à maintes et maintes reprises, le projet Kemano d'Alcan doit détourner 88 p. 100 du débit de la rivière Nechako qui alimente le Fraser. Si ce projet est réalisé sans évaluation environnementale, ce serait honteux pour la Chambre et pour notre sens de l'intégrité de l'environnement.

Le détournement de ces eaux réduira le débit de la Nechako à 12 p. 100 de ce qu'il est aujourd'hui, ce qui abaissera le niveau du Fraser de plus de trois pieds à Hell's Gate, en Colombie-Britannique. Les incidences environnementales pourraient être désastreuses.

Je sais que mon temps de parole est limité. J'ai beaucoup d'autres observations à présenter, mais, pour récapituler, je dirai que le projet de loi C-78 dont la Chambre est saisie n'est pas un pas en avant, non, il représente un important recul. C'est une mesure trompeuse qui ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs environnementaux que les Canadiens veulent poursuivre.

Les Canadiens veulent une loi fédérale ferme, un gouvernement qui croit vraiment à l'intégrité de l'environnement et au développement durable. Le projet de loi à l'étude ne nous rapprocherait pas de ces objectifs. Bien au contraire, il nous en éloignerait en affaiblissant les mesures qui s'appliquent actuellement. En présentant ce projet de loi, le gouvernement n'a pas bien servi les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de The Battlefords—Meadow Lake—l'agriculture; la députée de Vancouver-Est—les droits de la personne; et le député de Cap-Breton Highlands—Canso—les pêches.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens cet après-midi sur le projet de loi C-78, la nouvelle loi sur l'évaluation environnementale que propose le gouvernement.

Je le dis tout de suite, je ne suis pas experte en matière d'environnement, mais la mesure proposée me cause de vives inquiétudes. J'ai ici les déclarations de personnes compétentes que le projet de loi inquiète aussi.

J'en cite quelques-unes: «La mesure la plus récente du gouvernement de M. Mulroney sur l'environnement est défectueuse à la base. Le Canada reviendra à l'époque des ténèbres en matière d'environnement si le projet de loi C-78 est adopté dans sa forme actuelle. Ce projet de loi vise à remplacer les dispositions fédérales en vigueur sur l'évaluation environnementale. Ces dispositions exigent en ce moment des études d'impact dans les cas où des projets pourraient vraisemblablement causer du tort à l'environnement. Les écologistes affirment que le projet de loi laisse au gouvernement le soin de faire effectuer ou non des études d'impact environnemental.» M. Rod MacDonald, de la Saskatchewan Action Foundation for the Environment, aurait fait le commentaire suivant au sujet du projet de loi: «Il ne répond pas du tout aux besoins en matière d'évaluation environnementale.»

• (1530)

Le groupe «Évaluation environnementale» du Réseau canadien de l'environnement s'est réuni à Hull, les 28, 29 et 30 septembre derniers avec, pour seul point à l'ordre du jour, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les 35 délégués venus de partout au pays se sont entendus pour dire que le projet de loi C-78 est rétrograde, quoi qu'en dise le ministre de l'Environnement.

Aujourd'hui, au terme du débat en deuxième lecture sur le projet de loi, nous serons appelés à approuver ou à rejeter en principe le principe du projet de loi. Si ce dernier avait pour but principal, comme on le prétend, de soumettre à une évaluation environnementale efficace tous les projets fédéraux réalisés au Canada, tous les projets réalisés à l'extérieur du pays dont le gouvernement fédéral ou un organisme ayant des liens avec celui-ci contribue financièrement ou autrement à la mise en oeuvre, et les projets touchant un territoire qui empiète sur le territoire domanial, je ne dis pas. Je crois cependant que ce projet de loi cache un principe plus important, à savoir que le gouvernement se réserve le droit exclusif de décider si une évaluation environnementale s'impose. Cela m'inquiète beaucoup parce que ce serait un retour en arrière par rapport à ce qui se fait actuellement avec le BFEEE.

Il y a certains passages en particulier qui me tracassent, à commencer par le préambule, parce qu'il n'y est pas fait mention du développement durable. Pas même un mot à l'appui de ce principe! Au lieu de cela, on parle de veiller à ce que les activités de développement économique soient compatibles avec la grande valeur que les Canadiens accordent à l'environnement.

Les Canadiens ne sont pas tous pareils; certains travaillent pour l'environnement d'une certaine façon et d'autres le font différemment. Ce que nous essayons tous de dire c'est que, quels que soient les projets canadiens auxquels nous oeuvrons, ces projets doivent favoriser le développement durable. Le défaut grave de ce projet de loi, c'est qu'il ne mentionne pas dans son préambule l'importance du développement durable.

Pour y remédier, nous pourrions proposer un amendement parmi tous ceux qui pourraient améliorer cette mesure législative. Or, je dois répéter que je me préoccupe surtout du principe qui semble à la base de ce projet de loi, quelle que soit la manière dont nous l'amendons, et qui attribue la décision de procéder ou non à une évaluation entièrement à un ministre, même pas à un ministre de l'Environnement.

Cette mesure législative a pour objectif de garantir que les répercussions environnementales des projets seront étudiées soigneusement. Il faudrait insister davantage sur cette garantie plutôt que de se borner à déclarer que les

projets seront étudiés soigneusement. Il faudrait déclarer que les projets seront examinés entièrement et minutieusement, compte tenu du développement durable.

L'article 6 du projet de loi s'énonce comme suit:

a) qui sont visés, selon l'autorité responsable, dans les listes d'exclusion;

Même si cela semble direct, cela pourrait conduire à une décision incorrecte d'un ministre du gouvernement. Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est l'opinion d'un ministre qui est absolue, non pas la loi; là réside toute l'inquiétude que me cause particulièrement le projet de loi dans son ensemble.

Au paragraphe 11(3), nous disons que la portée de l'examen environnemental par une commission sera établie par l'autorité responsable, le ministre responsable du projet. On pourrait renforcer considérablement cette disposition en confiant cette responsabilité au ministre de l'Environnement. Un certain nombre de ministres se trouvent à décider si un projet sera ou non soumis à une commission et comment au juste cette commission d'évaluation environnementale va cerner ses pouvoirs. Je crois qu'il faut modifier la portée du projet de loi de façon à prévoir l'évaluation environnementale obligatoire des projets.

L'article 34 laisse clairement entendre que si un ministre compétent peut justifier l'opportunité d'un projet, la réalisation de celui-ci ira de l'avant, aussi néfaste soit ce projet. Le pouvoir discrétionnaire que ce projet de loi confère à l'autorité compétente constitue une importante lacune qui pourrait nuire à d'autres aspects du projet de loi. En général, il permet beaucoup trop aux groupes de pression industriels et d'affaires d'influencer l'autorité compétente en faveur d'une décision qui serait carrément contraire aux objectifs canadiens de protection de l'environnement.

Dans les observations qu'il a présentées tout à l'heure, le ministre de l'Environnement a déclaré que la nouvelle loi, le projet de loi C-78, a notamment pour objet d'assurer des résultats clairs, logiques et prévisibles. Je dirais que nous obtiendrons exactement le contraire en adoptant ce projet de loi, c'est-à-dire un processus d'évaluation totalement imprévisible, illogique et tributaire du ministre responsable d'un projet.

À bien des égards, ce projet de loi est à notre image; il a l'air de rien, mais c'est un loup déguisé en brebis. Si les projets sont effectivement soumis à la commission d'évaluation, le processus me convient sous bien des rapports. Cependant, même après avoir terminé ses délibérations sur un projet, cette commission n'a aucun pouvoir judiciaire ou quasi judiciaire. Elle doit se contenter de faire des recommandations. Je n'ai pas de difficulté à accepter cela, mais je m'inquiète de l'énorme pouvoir d'appréciation que notre processus d'examen public laisse au ministre.

Si un projet est soumis à un processus d'examen par une commission, l'une des choses qui m'inquiètent, c'est que les projets réalisés ou financés complètement ou en partie à l'étranger par le gouvernement canadien peuvent être exemptés de l'évaluation environnementale, selon ce projet de loi. Au Canada, je crois que nous devrions considérer tous les aspects de l'environnement en ayant à l'esprit la photographie de la Terre prise par la NASA, il y a quelques années. Si vous vous rappelez cette photo, monsieur le Président, vous voyez que l'environnement ne connaît aucune frontière politique.

Ce qui se passe dans les autres pays du monde nous influence tous. Les dommages causés à l'environnement des pays du tiers monde peuvent se répercuter sur notre environnement, ici, au Canada. Nous devons absolument appliquer les mêmes normes à l'étranger qu'au Canada, tout comme nous ne pouvons pas imposer à l'étranger des évaluations que nous ne faisons pas au Canada. Le Canada doit prendre l'initiative et donner l'exemple. Le processus d'évaluation environnementale est aussi important pour nos projets à l'étranger que pour nos projets au Canada.

Il importe que le public participe à toutes les évaluations environnementales que nous effectuons et, dans nos règlements, nous devons prévoir la participation du public aux évaluations environnementales que nous pourrons effectuer à l'étranger.

Comme je l'ai dit, je crains fort que des règlements spéciaux ne soient établis pour les projets internationaux financés complètement ou en partie par le gouvernement canadien et que nous permettions que l'environnement du tiers monde continue de se dégrader, ce qui fait du tort aux populations de ces pays ainsi qu'à celle de notre pays. Nous devons nous préoccuper beaucoup de cette question.

• (1540)

La pauvreté est considérée comme une des principales causes de la dégradation de l'environnement. Nous devons nous attaquer à la dégradation de l'environnement mondial à partir de la base, en commençant par les individus et les situations dans lesquelles ils se trouvent. Nous devons utiliser les technologies compatibles avec l'environnement pour donner aux gens du tiers monde la chance de vivre une vie meilleure tout en préservant l'environnement, non seulement pour eux, mais pour nous aussi.

Les gens du tiers monde qui ont besoin de nos projets et qui en bénéficient veulent pouvoir donner leur avis sur ces projets. Je pense que nous avons la responsabilité de les aider à participer au processus de prise de décision.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Je donne la parole au député d'Ottawa-Sud, puis à celui de Wetaskiwin. Ce sera ensuite le tour du député de Surrey-Nord, puis celui du député de Winnipeg-Nord.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Wetaskiwin d'avoir réorganisé le temps de parole pour que je puisse commencer maintenant.

À mon avis, nous étudions aujourd'hui un projet de loi très important, non seulement en raison de sa teneur et du fait qu'il consacre légalement les lignes directrices fédérales applicables aux évaluations environnementales, mais également parce qu'il doit représenter les valeurs que le Parlement du Canada place dans l'environnement.

En tant que société, nous avons certainement saisi très rapidement l'importance de préserver l'environnement, pour que non seulement nous, mais également les générations à venir, puissions en profiter.

Ce que ce projet de loi doit viser et qu'il ne parvient peut-être pas à faire, c'est d'assurer que les normes que nous souhaitons tous voir appliquer à la préservation et à la protection de l'environnement soient établies de façon équitable, claire, efficace et significative.

Nous savons que ce projet de loi constitue un progrès par rapport aux lignes directrices antérieures. On pourrait s'attendre à ce qu'en consacrant légalement ces lignes directrices, en en faisant la loi du Canada, on ferait un pas en avant et l'on pourrait dire: «Enfin, le Canada a fait un progrès. Il a établi à l'égard de la protection de l'environnement une loi qui servira de modèle à tous les pays du monde.» Mais je crains que le gouvernement n'ait échoué dans le projet de loi qu'il a présenté.

Je voudrais attirer votre attention sur le préambule où l'on dit que l'objet de la mesure législative est de «réaliser un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement». Cela, monsieur le Président, indique une faille fondamentale dans la logique qui est à la base de cette mesure.

Voir l'environnement, sa conservation et sa protection, comme quelque chose qui prolonge le développement économique ou qui s'y oppose est la mauvaise attitude. En fait, le développement économique de l'avenir dépend de la protection immédiate de l'environnement. Ce n'est pas un choix. Notre bien-être économique futur ne sera pas amélioré par la détérioration de notre environnement. Notre bien-être économique futur dépend de ce que nous ferons immédiatement pour conserver et protéger le milieu qui nous entoure. Ce sera tout aussi crucial demain que ce l'est aujourd'hui et que ce l'était il y a des années, alors que nous n'en savions rien.

Ce que nous avons ici semble être, au premier abord, une structure d'évaluation environnementale qui englobe beaucoup de choses, car les projets environnementaux sujets à évaluation, tels qu'ils sont définis à l'article 5 du projet de loi, sont très vastes et comprennent pratiquement tout ce qui relève de la compétence fédérale. Mais la première chose que je remarque, c'est que l'on se demande si l'intention de l'article 5 n'était pas d'empêcher le gouvernement fédéral d'intervenir lorsque, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement du Canada, il devrait intervenir dans des projets qui ont une portée soit interprovinciale soit même provinciale seulement. Notre patrimoine. . .

[*Français*]

Le patrimoine des Canadiens est trop important pour être laissé seulement aux provinces.

[*Traduction*]

Si en vertu des dispositions concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement de la Loi constitutionnelle du Canada, nous avons le pouvoir, comme l'a affirmé la Cour suprême, d'imposer, par exemple, un contrôle obligatoire des prix et des salaires pour empêcher l'inflation, alors le gouvernement fédéral a sûrement le pouvoir, en

vertu de ces dispositions, d'intervenir dans des projets qui risquent d'être dangereux pour l'environnement. Pourtant, je ne vois pas dans l'article 5 le moindre désir de la part du gouvernement fédéral de reconnaître qu'il a cette compétence.

Nous en arrivons ensuite au processus lui-même, au pouvoir des ministres d'exclure certains projets de l'évaluation et de l'examen environnemental. L'alinéa 6(1)*a*) se lit ainsi:

> (les projets) qui sont visés, selon l'autorité responsable, dans les listes d'exclusion;

Un projet sur la liste d'exclusion ne serait pas visé par les évaluations environnementales.

L'autorité responsable est définie de façon très générale et peut être, dans le cas d'un ministère, le membre du Conseil privé qui préside le ministère. Autrement dit, un ministre, n'importe quel ministre, peut décider qu'un projet est sur la liste d'exclusion et empêcher une évaluation environnementale. Il me semble que, au moins, seul le ministre de l'Environnement devrait avoir ce pouvoir.

Celui-ci devrait avoir la responsabilité d'en rendre compte à la Chambre des communes, pour le bien de notre environnement en général. Le ministre des Travaux publics ne devrait pas être capable, en vertu de l'article 6, de décider qu'un projet n'a pas à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Seul le ministre de l'Environnement devrait pouvoir le faire dans la mesure où un ministre peut le faire. Si un ministre peut le faire et si c'est le ministre de l'Environnement, sa décision devrait faire l'objet d'un contrôle; il devrait y avoir appel. Les Canadiens devraient pouvoir amener le ministre de l'Environnement devant les tribunaux et dire: «Vous ne devriez pas exempter ce projet. Les répercussions sur notre environnement sont trop graves.» D'après ce que je peux voir, cette disposition ne figure tout simplement pas dans ce projet de loi.

Ce qui me frappe donc, c'est que, même si ce projet de loi est présenté avec les meilleures intentions et même s'il tombe au bon moment, il constitue à bien des égards une réponse inadéquate aux nombreux événements qui se produisent au Canada, comme la situation de Rafferty-Alameda et le barrage d'Oldman, où nous voyons d'abord les tribunaux ordonner que les lignes directrices soient respectées, puis le gouvernement fédéral qui s'est vu obliger de les faire respecter. Le moment est venu d'avoir une loi claire sur ce qui, à notre avis, devrait servir de norme en matière de protection de l'environnement, non seulement au Canada, mais aussi dans le monde entier.

Avant de terminer, monsieur le Président, je voudrais remercier Tom Yurkiw, l'étudiant qui travaille pour moi dans le cadre du programme d'alternance et qui a travaillé si fort à la préparation de ces notes.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis fort heureux de participer au débat sur la deuxième lecture du projet de loi C-78 sur l'évaluation environnementale canadienne.

Comme les discours à l'étape de la deuxième lecture sont limités et que je suis de descendance aborigène, j'aimerais faire porter mes remarques sur les aspects du projets de loi qui touchent les autochtones du Canada de très près. Je m'empresse toutefois d'ajouter que tous les gens de ma circonscription s'intéressent énormément à l'environnement.

• (1550)

Les députés de l'opposition se sont empressés de dire que le projet de loi C-78 n'est qu'un processus de planification et de consensus fondé sur le principe de l'auto-évaluation. Apparemment, ils préféreraient que toute évaluation environnementale débouche sur un décret exécutoire d'une autorité toute-puissante qui s'assurerait que les meilleurs intérêts de l'environnement ne sont pas victimes des vices inhérents au développement. Je trouve que c'est naïf et dangereux, sans compter que c'est contraire aux principes du développement durable.

Déjà, longtemps avant que les Européens débarquent sur le continent, les collectivités autochtones se gouvernaient elles-mêmes et subvenaient à leurs besoins. Les premières nations vivaient dans l'harmonie avec la nature, le sol, leurs ancêtres, leurs enfants et leurs petits-enfants. Les sociétés autochtones ne faisaient rien qui aurait pu épuiser les ressources naturelles et nuire à l'environnement dont dépendraient les générations futures. En fait, les hommes politiques, les intellectuels et les soi-disant environnementalistes qui vantent les mérites du développement durable, mais qui ne sont même pas capables de dire exactement ce que cela veut dire en termes pratiques, seraient bien avisés de s'inspirer des leçons et de la façon de vivre de nombreuses générations d'autochtones en Amérique du Nord. Aujourd'hui comme hier, ils font la part des choses entre le développement et la conservation.

Si je devais écouter les députés de l'opposition, je serais forcé de conclure que les sociétés autochtones n'auraient pu suivre une politique de développement durable sans un robuste processus central de prise de décision. Mais rien ne pourrait être plus loin de la vérité. La durabilité de la société autochtone a toujours été fondée solidement sur l'émergence d'un consensus, sur un fort sentiment d'identification à la communauté, sur un profond respect pour l'expérience des anciens et sur la responsabilité individuelle pour ce qui est des décisions et des actes, bref, les principes mêmes que je retrouve à la base de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale proposée.

L'auto-évaluation et la responsabilité implicites dans ce principe trouvent un écho enthousiaste chez les autochtones et leurs idées de développement durable. Dans le processus d'évaluation en matière d'environnement, je crois, la méthode de l'auto-évaluation sera toujours bien plus efficace qu'une fondée sur un contrôle central. En rendant chaque ministère et ministre du gouvernement responsables du processus d'évaluation en matière d'environnement, on pourra réaliser de vrais progrès pour changer les attitudes des gens au sujet de l'environnement et pour attirer l'attention des décideurs sur l'objectif du développement durable, des progrès qui ne pourraient jamais être réalisés dans un système centralisé.

Par exemple, aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, les décideurs devront s'adresser directement au public concerné, apprendre à connaître les besoins et les inquiétudes de celui-ci en matière d'environnement et être publiquement responsables des conséquences de leurs décisions dans ce domaine. Ils ne pourront pas s'abriter derrière un pouvoir central sur l'environnement.

Les planificateurs dans tout le gouvernement devront apprendre à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques, bref, à aller au-delà des platitudes et apprendre en quoi consiste vraiment le développement durable.

Tous les ministères et les organismes gouvernementaux devront se sensibiliser aux questions environnementales et savoir comment les régler. Ils ne pourront en confier la responsabilité à un petit groupe de fonctionnaires. À la longue, chaque ministre devra s'improviser ministre de l'Environnement.

Un processus d'évaluation environnementale qui confie à des commissions d'examen ou aux ministres de l'Environnement tout le pouvoir et la responsabilité de protéger l'environnement ne nous permettra pas de favoriser le développement durable. Cela risque plutôt de nous mener dans la voie opposée. Si l'on veut favoriser le développement durable, on doit se doter d'un processus qui confie la responsabilité en matière d'évaluation et de protection environnementales aux premiers intéressés, c'est-à-dire les décideurs du gouvernement qui sont appelés tous les jours à prendre des décisions sur des projets. C'est exactement ce que fait le projet de loi C-78.

Il y a, bien sûr, plusieurs autres aspects du projet de loi C-78 qui intéressent au plus haut point les autochtones. Bien que ce projet de loi ne vise pas à définir les droits des autochtones, droits qu'il ne conviendrait pas de définir dans une loi sur l'environnement, le projet de loi, en fait, crée un nouveau partenariat dans le domaine environnemental entre le gouvernement fédéral et les premières nations du Canada.

Les dispositions du projet de loi qui portent sur les examens conjoints en sont un exemple. Aux fins de l'évaluation environnementale, le projet de loi considère les organismes constitués aux termes d'accords sur des revendications territoriales et les administrations autochtones autonomes comme des instances au même titre que les gouvernements des provinces et des États étrangers. À cet égard, les premières nations pourront entreprendre, en collaboration avec le gouvernement, une évaluation des effets environnementaux de tout projet qui porte atteinte, conjointement ou séparément, à leurs intérêts.

De même, les dispositions du projet de loi C-78 permettent d'adapter le processus d'évaluation environnementale aux projets mis en oeuvre dans les réserves indiennes grâce à l'adoption de règlements spéciaux. Ces règlements seront établis en collaboration avec les premières nations. Ils reconnaîtront les responsabilités des peuples autochtones en matière de prises de décisions concernant les projets mis en oeuvre dans leurs réserves. Ils reconnaîtront aussi l'efficacité et la portée globale des processus d'évaluation environnementale que bon nombre des premières nations et des collectivités autochtones ont déjà établis et mis en oeuvre pour contrer les effets de ces projets.

Le projet de loi C-78 renferme aussi de nouvelles et importantes dispositions relatives aux programmes de surveillance et de suivi auxquels seront assujettis tous les projets d'envergure. Pour tout autochtone, il est fondamental d'être attentif à ce que nous dit la nature, si nous voulons que notre monde soit sain et durable. Pendant trop longtemps, cependant, la société moderne nord-américaine a été sourde aux signaux donnés par l'environnement. Elle a fait fi de ces avertissements pour ne pas avoir à reconnaître ses torts. Essentiellement, la société moderne a perdu le contact avec l'environnement, dont son existence et, de fait, sa survie dépendent. J'ai moi-même été témoin de cela au cours de ma propre vie.

Le projet de loi C–78 contribuera largement à faire en sorte que nous soyons dorénavant attentifs à l'environnement et aux signaux qu'il nous envoie. Les programmes de surveillance nous permettront d'évaluer l'exactitude de nos prédictions en matière d'impact environnemental et de juger de l'efficacité des mesures mises en oeuvre pour atténuer cet impact. De cette façon, nous apprendrons rapidement de nos succès et de nos erreurs, de sorte que nous serons en mesure d'améliorer et de mettre à jour le processus d'évaluation environnementale à mesure que nous en ferons l'expérimentation.

Les dispositions les plus surprenantes et les plus novatrices de ce projet de loi, en ce qui concerne les intérêts autochtones, sont sans doute celles traitant des effets hors frontières. Ces dispositions permettront au gouvernement fédéral de protéger beaucoup plus promptement et efficacement les terres que réclament les autochtones au cours des différentes négociations relatives au règlement des revendications foncières et à l'autonomie gouvernementale.

Par exemple, une fois que les participants aux négociations sur des revendications territoriales ou sur l'autodétermination des autochtones auront conclu une entente délimitant les terres sur lesquelles les Indiens ont des droits, le ministre de l'Environnement a le pouvoir de créer une commission d'enquête publique chargée d'évaluer tous les projets susceptibles de nuire gravement à l'environnement de ce territoire, que ces projets soit aménagés sur ces terres ou à l'intérieur. De plus, le ministre peut, par arrêté, et même par injonction, interdire la mise en oeuvre d'un projet jusqu'à ce que le ministre et les autochtones soient convaincus que les effets environnementaux graves peuvent être atténués. S'ils n'en sont pas persuadés, le projet pourra être suspendu indéfiniment ou du moins jusqu'à ce que les autochtones prennent contrôle du territoire, grâce au règlement de leurs revendications territoriales ou aux termes d'un accord sur leur autodétermination.

Le projet de loi C–78 fait progresser le processus d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral. C'est un énorme pas dans la bonne direction, puisque cela prouve que le gouvernement est bien disposé à se faire enseigner par les premières nations du Canada les principes du développement durable et à travailler de concert avec elles pour protéger leur patrimoine environnemental commun.

À titre d'autochtone et de membre du gouvernement, et étant donné l'importance que ma circonscription de Wetaskiwin attache à l'environnement, j'appuie fortement le projet de loi C–78 parce qu'il s'agit d'un processus de planification efficace, solidement fondé sur le principe de l'autodétermination et favorisant le consensus.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, nous avons l'occasion aujourd'hui de réaliser le grand rêve canadien en adoptant un projet de loi d'évaluation environnementale, de façon à assurer aux Canadiens, aussi bien ceux des générations actuelles que des générations futures, une vie saine et une excellente qualité de vie.

Au cours du présent débat, nous réfléchissons aux notions de développement économique et de conservation environnementale, deux notions que nous assimilons au développement durable.

À l'heure actuelle, il existe des lois et des règlements qui protègent l'environnement contre la pollution de l'air, de la terre et de l'eau, pollution qui met en péril la vie des plantes, des animaux et des hommes.

Quelles seront par exemple les conséquences des changements climatiques sur la santé de l'homme? Nous pouvons nous attendre par exemple à ce que le réchauffement de la planète cause le décès d'un nombre accru de personnes âgées, de personnes atteintes d'affections chroniques, de personnes handicapées, voire même d'enfants en bas âge. Nous pouvons nous attendre à une multiplication des affections mortelles et débilitantes, celles notamment qui atteignent les poumons, comme l'asthme, la bronchite chronique, l'emphysème et la bronchiectasie. Les malades atteints de ces affections chroniques éprouvent beaucoup de difficulté à respirer.

• (1600)

Les changements climatiques résultent non seulement de la chaleur elle–même, mais de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Par suite de cet appauvrissement, nous pouvons nous attendre à une augmentation de l'incidence des cancers de la peau parmi les populations blanches du globe, une augmentation de l'incidence des cataractes, la réduction des moyens de défense du corps humain, de sorte que les gens seront atteints d'affections non seulement plus nombreuses, mais également plus graves.

Les changements climatiques suscitent par ailleurs des problèmes pour ce qui est de l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'agriculture en général. Ces risques demandent absolument des palliatifs, et l'un des moyens à mettre en oeuvre est de doter le Canada d'un

processus d'évaluation de l'impact écologique ayant force exécutoire. Ainsi, les gouvernements, les citoyens, les hommes d'affaires, autrement dit la population toute entière a ainsi l'occasion de s'associer pour relever ce défi.

La préoccupation croissante pour ce qui est de la qualité de la vie, autrement dit la santé et les conditions de vie, est manifeste au Canada et à l'étranger. Ainsi, 88 p. 100 des Canadiens croient que la pollution nuit à la santé des gens. Quarante-neuf p. 100 d'entre eux croient que cette pollution les a déjà touchés personnellement. Soixante-treize p. 100 d'entre eux croient que la pollution est une cause majeure du cancer et 81 p. 100 que la pollution menace la survie même de l'humanité.

En effet, nous, les Canadiens, nous préoccupons à juste titre de notre environnement. C'est devenu pour nous un point de convergence pour prendre des mesures visant à le protéger en faisant du recyclage ou en payant davantage pour les produits, et pour adopter des lois qui assureront que l'environnement pourra servir à nos besoins aujourd'hui comme à ceux de nos enfants demain.

Nous comprenons maintenant quelles sont nos attentes raisonnables à l'égard de l'environnement et nous comprenons encore davantage la profondeur de notre engagement envers les générations à venir.

Voyons quelles sont certaines des exigences fondamentales concernant le processus d'évaluation environnementale. M. Robert Gibson, du département des études sur l'environnement et les ressources de l'Université de Waterloo, a publié en septembre dernier un excellent document qui pourrait nous servir de cadre utile pour évaluer le projet de loi C-78 dont nous sommes saisis.

Les inquiétudes les plus importantes que m'inspire le projet de loi touchent deux questions fondamentales: quelles exigences en matière d'évaluation environnementale devrions-nous nous attendre qu'on respecte? Et deuxièmement, comment nous assurer que l'on répondra à ces attentes? Deux attentes sont évidentes aujourd'hui. Il faudrait prendre complètement en considération les facteurs environnementaux, et les décisions publiques et privées devraient tenir compte des responsabilités cumulatives et globales. Il ne suffit plus de tenir soigneusement compte uniquement des problèmes immédiats et locaux.

La deuxième attente concerne les décisions résultant de cet examen qui devraient contribuer de façon positive et significative à réaliser un développement durable. Il faut reconnaître qu'il n'existe aucune définition précise du terme, mais le concept est suffisamment clair, à savoir que notre utilisation des ressources aux fins du développement économique d'aujourd'hui doit faire en sorte que nous dispositions de réserves continues de ces ressources autant pour aujourd'hui que pour demain. Le critère de durabilité du développement doit englober l'environnement non seulement biophysique, mais aussi social, économique et culturel. Le critère de durabilité comporte les valeurs inhérentes d'équité, d'acceptabilité et de durabilité qui en font un critère fondamental.

Le processus d'évaluation environnementale doit donc respecter trois principes fondamentaux: il doit être efficace, il doit être pratique et il doit être valable.

Le second exige que le processus et ses exigences soient compréhensibles et facilement réalisables.

Le troisième principe, la valeur, exige que toutes les parties soient traitées avec équité.

Quant à l'efficacité, cela veut dire que nous devrions pouvoir encourager, guider et, au besoin, forcer à faire les choses qui s'imposent.

Le projet de loi C-78 résiste-t-il à l'examen rigoureux de ces exigences et de ces principes élémentaires qui sous-tendent un processus d'évaluation environnementale? Monsieur le Président, voyons ce qu'en dit M. Brian Pannell de l'étude *Manitoba Environmentalist Inc.*: «Le Canada retournera à l'âge de pierre de la législation environnementale si le gouvernement adopte le projet de loi C-78 dans sa version actuelle».

En tant que Manitobain, je suis tout à fait d'accord avec cette dure condamnation que M. Pannell fait de cette mesure. Pour quelle raison le suis-je?

Le but de ce projet de loi est de créer une législation exécutoire qui nous garantisse que des évaluations environnementales sont effectuées pour certains projets relevant du gouvernement fédéral. Le but est excellent, mais cette mesure comporte des failles évidentes.

Accordez-moi quelques minutes pour examiner de plus près certaines dipositions et signaler certains amendements essentiels qu'il faudrait étudier. J'estime, monsieur le Président, que l'alinéa 4*b*) devrait être modifié pour faire du développement durable l'un des objets de ce projet de loi, «pour lier les autorités responsables à la notion de développement durable».

Le but de cette mesure devrait se lire ainsi à l'alinéa 4*a*): «de faire en sorte que les projets fassent l'objet d'une évaluation et d'un examen en règle afin de s'assurer qu'ils favorisent le développement durable tel que défini au paragraphe 2(1)».

Et on ajouterait dans le préambule que nous croyons à la notion de développement durable.

En conclusion, je voudrais dire que le développement durable est une notion qui exige fermeté et détermination car elle implique la réorientation de nos stratégies économiques actuelles de même que la volonté d'effectuer des paiements de transfert entre les localités, les provinces et les pays.

Cette notion nous oblige à bien regarder la situation en face, à savoir que cette terre a besoin des hommes pour survivre, mais que les hommes ont besoin de son système de soutien de la vie pour survivre eux aussi.

Je ne peux pas souscrire au projet de loi C–78 dans sa version actuelle.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, il arrive très rarement dans l'histoire de notre pays que la population appuie ou rejette unanimement une idée donnée.

Nous vivons à l'heure actuelle un de ces moments–là, car tous s'opposent à la TPS. Nous sommes aussi dans la situation où la population estime de plus en plus qu'il faut abolir le Sénat non élu parce que les conservateurs l'ont peuplé de leurs créatures et que les libéraux ont trahi la population en ne profitant pas de leur chance de couler la TPS.

Nous assistons également à l'émergence d'un consensus au sujet de l'élaboration d'un processus d'évaluation environnementale qui soit rigoureux et protège vraiment l'environnement. De plus en plus de Canadiens ne tolèrent pas ce genre de projet de loi inepte. Ils estiment que le processus d'évaluation environnementale doit respecter au moins ces six principes. Ils pourraient en exiger d'autres.

• (1610)

D'abord, le processus d'évaluation environnementale doit être non discrétionnaire. Le Cabinet ne devrait pas avoir le pouvoir de décider si une évaluation sera faite ou non. Le processus doit être obligatoire, tel est le premier principe.

Ensuite, il doit être indépendant et à l'abri de toute ingérence politique du gouvernement. Les Canadiens n'accepteront rien de moins.

En troisième lieu, il doit être ouvert au public et transparent, de manière que tous sachent qu'une évaluation complète et appropriée est faite.

En quatrième lieu, ils veulent qu'une équipe d'experts compétents se charge d'examiner en profondeur toutes les facettes du projet, non seulement les aspects périphériques, mais aussi les effets à court et à long terme. Certains de ces effets sont assez éloignés dans le temps. Des exemples ont été donnés, et je parlerai plus tard des effets du projet Kemano II, qui est à des centaines de milles dans une circonscription comme la mienne, Surrey–Nord.

Cinquièmement, ils veulent que la commission dispose de recherches indépendantes pour qu'elle n'ait pas à s'en remettre à ce que l'Alcan ou d'autres entreprises lui disent, pas plus qu'un ministre ou son cabinet.

Sixièmement, ils veulent qu'il y ait une participation réelle des intervenants en leur donnant les fonds, les ressources et le temps pour qu'ils puissent se préparer convenablement à témoigner devant la commission.

Hier, j'ai parlé ici du Big Bend de Surrey qui est l'un des derniers marécages en eau douce de la partie inférieure de l'estuaire du Fraser. En ce moment, ce marécage est sérieusement menacé parce qu'il n'existe pas de processus d'examen environnemental. Le CN, un agent du gouvernement, a exproprié tous les terrains adjacents au marécage pour la création d'un centre intermodal. Le CN s'est installé. Ni la municipalité, ni la population locale, personne n'a eu voix au chapitre.

Et en amont, le projet Kemano II est sur le point de démarrer et a été exempté de toute évaluation environnementale par le gouvernement. Le niveau du Fraser sera abaissé de trois pieds. Quels seront les effets sur le marécage Big Bend de Surrey? Il y a toute une faune marine dans ce marécage. Il sert d'habitat au poisson. S'il disparaissait, ce pourrait être, en fait, ce serait très grave pour le frai du saumon. Il y a des castors dans ce marécage. Si vous abaissez le niveau du fleuve de trois pieds, quels seront les effets sur les castors? Il y a des grands hérons. Personne n'a fait d'évaluation environnementale. Un promoteur est entré en scène, il a dit: «Je peux remplir tout ce marécage, remblayer le site et le préparer pour créer un parc industriel.»

Il faut qu'il y ait une évaluation environnementale obligatoire. Je peux vous assurer, monsieur le Président que les habitants de Surrey et de ma circonscription ne toléreront pas ce projet de loi. Ils n'accepteront pas que chaque étape puisse faire l'objet d'exceptions. Ils veulent un projet de loi d'application obligatoire, transparent et permettant à la population de participer à l'évaluation pour protéger l'environnement.

Le gouvernement laisse énormément de pouvoirs discrétionnaires aux ministres. L'évaluation environnementale des projets gouvernementaux n'est même pas obligatoire. Le gouvernement est exempté du processus. Le rapport du NPD vers un avenir durable prévoit la nomination d'un vérificateur écologiste qui pourrait faire un examen indépendant des actions et des politiques du gouvernement. C'est cela qu'il nous faut.

Lorsque la commission des terres a été mise sur pied, en Colombie-Britannique, sous le premier ministre qui est maintenant député d'Esquimalt, elle devait être indépendante, sans lien de dépendance avec le gouvernement, et était habilitée à agir dans l'intérêt de la communauté. Tout le monde sait ce que le gouvernement social-créditiste a fait. Nous savons également qu'en Colombie-Britannique, les partis social-créditiste et conservateur, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Nous sommes ici en présence d'une autre situation où les gens sont déterminés à ne pas mettre sur pied un organisme indépendant en vue de protéger l'environnement et les intérêts de la population canadienne.

En conclusion, je me demande pourquoi le gouvernement a ainsi soudainement modifié le processus. Il avait été entendu qu'il reverrait ce projet de loi avant de le représenter à la Chambre. Il voulait agir ainsi afin que les changements importants souhaités par toutes les parties puissent être apportés avant que le projet soit présenté de nouveau. Il a décidé de passer outre à cette étape. Les gens veulent une loi efficace en matière d'environnement; ils ne veulent pas qu'elle soit proclamée avec tant de précipitation qu'elle en devienne inefficace.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir été présent à la Chambre pour entendre le discours de ce député, visiblement désireux d'alléger le blâme qui pourrait être attribué à tous les méchants destructeurs de l'environnement, surtout au sein des autres partis.

Cela me rappelle une anecdote. C'est dommage qu'il ne semble pas vouloir rester pour l'entendre. Il y a environ 20 ans, j'étais président du Conseil de l'environnement du Manitoba. L'enjeu à l'époque était un grand projet hydro-électrique, mis en branle par le gouvernement néo-démocrate de M. Schreyer.

Un certain M. Green, qui était ministre des Ressources naturelles, nous rencontrait régulièrement, frappait sur la table, enlevait ses souliers pour les lancer aux participants, criait, gueulait et trépignait, et nous disait que l'avenir du Manitoba n'allait pas être entravé par une bande d'écolos qui s'interposaient dans la réalisation de cet important projet.

J'ai été presque trois ans président de ce conseil avant d'être élu à l'Assemblée législative du Manitoba. Je peux probablement affirmer que l'une des raisons qui m'ont fait élire, c'est que j'ai tenu tête au gouvernement néo-démocrate, pour tenter de l'empêcher d'inonder quelque chose comme 300 000 ou 400 000 acres dans le nord du Manitoba en détruisant les voies navigables, de déplacer des milliers d'autochtones et ce, sans reconnaître jusqu'à ce jour qu'un quelconque dédommagement devrait être versé.

Je me souviens de M. Green. C'est aujourd'hui un grand héros, un modèle parmi les représentants néo-démocrates de l'époque. C'est lui qui a dit que jamais de la vie il ne tolérerait les évaluations environnementales.

Si je rappelle ces faits à mes collègues de gauche, c'est simplement pour montrer qu'il est temps que le pharisaïsme fasse place à la conscience. Il faut prendre conscience que toute la population, toutes les parties en cause sont coupables. Personne ne peut se laver les mains de ses lourdes responsabilités dans les décisions erronées qui ont été prises autrefois.

Hélas, 20 ans ont passé, et nous faisons toujours les mêmes erreurs. Nous n'avons vraiment pas beaucoup progressé en 20 ans. Nous n'avons pas encore appris à prendre nos responsabilités en matière d'environnement. Au fond, il y a encore des réticences, nous ne sommes pas encore prêts à comprendre à quel point il est crucial que notre attitude évolue. Cela se comprend. Monsieur le Président, vous êtes bien placé pour comprendre, puisque vous venez de l'Alberta. Nous tous qui sommes de l'Ouest savons bien que, dans ces provinces, les grands travaux d'équipement ont été le nerf de l'économie. Les aménagements hydro-électriques, les usines de pâtes et papiers, l'exploitation des ressources naturelles, tout cela était souhaitable à l'époque de la colonisation de l'Ouest, et non pas condamnable. Ce que nous avons appris avec le temps, c'est que même les bonnes choses peuvent avoir des conséquences absolument déplorables.

• (1620)

Je tiens à souligner que, jusqu'à maintenant, mes collègues ont dénoncé brillamment les failles de ce projet. Cette mesure ne donnera jamais rien de bon. Les évaluations environnementales ne donneront jamais rien tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen de concilier le développement et une protection responsable de l'environnement.

Je ne crois pas que quiconque puisse se réjouir de voir le gouvernement fédéral jouer à l'agent de police pour surveiller l'activité des gouvernements provinciaux. À long terme, cela peut mener à toutes sortes de conflits. Cependant, il y a un moyen d'en arriver à des accommodements raisonnables, et c'est d'adopter de bonnes lois au niveau fédéral. Cela ne s'est pas produit. Dans le cas du projet de loi à l'étude, les échappatoires et les dispositions permettant l'exercice de pouvoirs discrétionnaires ne disent pas clairement aux gouvernements provinciaux qu'au niveau fédéral, nous ne tolérerons plus les abus et la dégradation de l'environnement. Ces dispositions permettent dans tous les cas de trouver des moyens de contourner ou de court-circuiter le système.

J'espère que nous aurons un jour un gouvernement qui saura négocier un nouvel arrangement permettant de partager la responsabilité de ces projets entre les autorités fédérales et provinciales. Nous devrions mettre notre imagination à contribution pour trouver un moyen de partager la responsabilité des évaluations environnementales.

Cela serait particulièrement important dans le cas de l'eau douce. C'est un grand mythe de dire que le Canada est l'un des pays les plus riches en eau douce. Ce n'est pas vrai. Bien sûr, nous avons d'énormes quantités d'eau, mais une grande partie est inaccessible et là où nous nous en servons, nous commençons à épuiser les réserves.

Nous en avons été témoins la semaine dernière à la Chambre lorsque nous avons discuté des barrages Rafferty-Alameda. Le problème est qu'une grande partie de la région nommée Palliser Triangle dans l'ouest du Canada souffre de sécheresse. Comme je suis né en Saskatchewan et que j'y connais beaucoup de gens, je peux très bien comprendre l'argument selon lequel cette région ne pourrait pas supporter beaucoup d'autres sécheresses du genre que nous avons eu ces dernières années.

M. Devine avait une solution magique à offrir: construisons un barrage et tout ira pour le mieux. Mais ce n'est pas la bonne façon d'aborder le problème. Je sais que le Sénat n'est pas en odeur de sainteté de ce temps-ci auprès des députés ministériels, mais j'invoquerai quand même, à l'appui de ma thèse, l'étude sur la conservation de l'eau dans les Prairies, que le sénateur Herb Sparrow, de la Saskatchewan, a réalisée il y a quelques années pour le Sénat. D'après cette étude, nul besoin d'un beau gros mégaprojet pour régler le problème d'irrigation. Il suffirait de petites mesures visant à favoriser la conservation des sols et à faire s'élever le niveau d'eau dans les Prairies. Cela aurait dû faire l'objet d'une initiative fédérale-provinciale.

Mais la volonté politique n'y était pas. Au lieu de cela, on se retrouve en situation de conflit. Les autorités fédérales et provinciales se querellent. Nous nous querellons à la Chambre. On exige que le gouvernement fédéral intervienne et arrête la réalisation du projet.

J'ai été montré du doigt et je n'ai pas d'excuses, car c'est allé trop loin. Toutefois, cela fait deux, trois, cinq, voire dix ans que nous aurions dû entreprendre ce que Amery Lovins appelait du développement de projet à petit feu. Nous aurions dû réaliser des petits projets d'irrigation, aménager des réservoirs, trouver des moyens de contrôler la salinité du sol et prévoir un train de mesures. Mais cela aurait exigé des fonds, de l'énergie et de la planification conjointe. Ces projets n'auraient pas provoqué d'affrontement légaliste.

À mon avis, il faudrait vraiment ne recourir à l'évaluation environnementale qu'en désespoir de cause, lorsque la sottise risque de l'emporter. Nous nous épargnerions bien des soucis en adoptant un programme proactif qui ne favoriserait plus les gros projets d'immobilisations. Peut-être est-il temps de mettre un terme à l'ère du mégaprojet. Il existe des moyens moins préjudiciables à l'environnement qui permettraient néanmoins de conserver l'eau, de développer les ressources et de créer la richesse, car l'un ne saurait se faire au détriment de l'autre.

Nous discutons du projet de loi C-78 pris isolément. Tant que nous ne le considérerons pas dans le contexte plus grand de la protection de l'environnement et d'autres domaines ou, plus important encore, d'une volonté des chefs de gouvernement aux deux niveaux, aux trois niveaux en réalité, de s'unir pour entreprendre conjointement une sorte de développement et une planification en vue de régler les problèmes environnementaux, nous resterons confrontés à ce compartimentage du pays, avec d'un côté un droit provincial et de l'autre un droit fédéral, et, quand ces droits s'opposeront, à une lutte que nous porterons devant les tribunaux. Il est temps que nous nous rendions compte qu'en matière de pollution de l'eau et de l'air, il n'y a pas de frontières provinciales ni fédérales. Cette question relève de toutes les compétences.

À Winnipeg, d'où je viens, il y a justement un cas où j'essaie de faire valoir la formation d'un groupe de travail faisant appel à trois ordres de gouvernement pour étudier la dégradation de la qualité de l'eau des trois rivières qui traversent la ville. Je crois que c'est là un moyen d'étudier le problème qui est plus constructif que de se retrouver devant les tribunaux.

Ce projet de loi est important—et je présente ici ce que nous devrions dire à l'avenir—parce que si nous ne possédons pas les outils qu'il nous faut au fédéral, le message ne passera pas. Il faut que nous puissions distinguer le moment où l'irraisonnable a pris le dessus—en décidant de résoudre le problème simplement en élaborant un projet très coûteux qui entraîne toutes sortes de répercussions imprévues—si nous pouvons dire que nous avons le droit de procéder à une évaluation, nous commencerons alors à susciter un bon comportement et de bons principes ailleurs au Canada.

Nous devons avoir ce comportement et ces principes tout autant que les autres. Je regrette en un sens que la mesure législative ne traduise pas cette réalité, parce qu'alors ce serait le meilleur moyen pour le gouvernement fédéral de dire qu'il change ses règlements. Tant qu'il y aura des échappatoires, des dispositions vagues et des moyens de s'y soustraire, les gens continueront à se moquer en disant que le gouvernement ne prend pas ses responsabilités environnementales vraiment au sérieux.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, mais comme la mesure concerne l'environnement, je sens le besoin de parler de questions très précises, comme le caractère obligatoire de la loi et le pouvoir du gouvernement fédéral de la faire respecter.

J'ai interrogé le ministre de l'Environnement, il y a quelques mois, sur une question qui intéresse les Canadiens, soit celle de l'infrastructure, du déversement d'eaux non traitées dans les rivières, les océans, les lacs, et du contrôle de ces déversements. Le ministre a répondu que ce domaine relevait de la compétence des gouvernements provinciaux et ne regardait pas le gouvernement fédéral.

Compte tenu de ce projet de loi, le ministre ou le gouvernement vont-ils maintenir cette position ou la modifier de quelque façon? Vont-ils veiller plus activement à faire respecter la loi?

Un autre exemple où le développement durable prend une importance capitale, c'est le fait que le déversement de déchets non traités dans les océans aura un impact terrible sur les pêches et sur la qualité de vie de ceux qui en dépendent.

Par ailleurs, les groupes qui s'opposent au projet de loi doutent que le gouvernement fédéral puisse tenir compte de leurs préoccupations. Par exemple, si le gouvernement établit une sorte d'organisme consultatif ou de processus de consultation publique, le jugement de ce conseil ou groupe d'étude serait-il irrévocable?

• (1630)

En somme, monsieur le Président, je crois que c'est heureux que le gouvernement commence à s'occuper de l'environnement. Il est cependant extrêmement important d'envisager tous les aspects du projet de loi avant de passer à l'étape suivante.

Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement aille trouver à nouveau les divers groupes qu'il a consultés, les partis de l'opposition et le public en général, pour savoir quels sont les sujets d'inquiétude et pour essayer d'y remédier.

À l'instar de mes collègues qui ont pris la parole un peu plus tôt, j'estime que l'affaire de la Saskatchewan est en général très alarmante, trois compétences différentes se disputant au sujet d'une très importante question environnementale.

Le temps est venu pour les différents ordres de gouvernement, je crois, de s'entendre pour vraiment définir un peu plus clairement la compétence. Il me semble que tous les ordres de gouvernement devraient s'associer lorsqu'il est question d'environnement. Il est extrêmement important qu'ils s'entendent sur une chose, à savoir la mise en oeuvre—Qui va surveiller la mise en oeuvre et qui va en faire les frais? Comment vont s'articuler les divers rapports entre les deux ordres de gouvernement?

Un autre élément important est le niveau municipal car, qu'on le veuille ou non, les administrations municipales ne font pas partie intégrante de ce qui se passe ici. On les a laissées de côté dans une grande mesure.

J'ajouterai que certaines municipalités canadiennes contribuent, qu'elles le veuillent ou non, à la pollution et à la dégradation de notre environnement. Si nous ne sollicitons pas la participation de ce troisième secteur ou de ce troisième ordre de gouvernement, nous allons nous trouver en assez mauvaise posture lorsque surviendront les principaux produits, qu'il s'agisse d'initiatives fédérales, provinciales ou, justement, municipales.

Monsieur le Président, il est temps que le ministre prenne une bonne respiration, revienne un peu en arrière et s'efforce de tenir compte de cet objectif, à savoir la collaboration de tous les intéressés à la protection de l'environnement. Qu'il s'assure que tout le monde emboîte le pas, car si un autre ordre de gouvernement n'approuve pas ce que fait le gouvernement fédéral, ce projet de loi est voué à l'échec.

Je sais que la protection de l'environnement tient à coeur au ministre. Je sais qu'il s'y intéresse vraiment et je crois qu'il est opportun qu'il entame ce processus de consultation et qu'il rassemble ces différents associés.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, en abordant le projet de loi C–78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, je voudrais dire tout de suite qu'à notre avis, ce n'est pas un bon projet de loi.

Il est présenté bien en retard. Nous l'attendons depuis longtemps. Il est plein de chaînons manquants et le processus qui a conduit à sa présentation a été court–circuité.

Il risque de susciter des conflits à cause de tout ce qui n'y figure pas et je vais y revenir dans un instant. Ce projet de loi n'est pas une recette pour la gestion des ressources ou des conflits, ni une recette pour la résolution des conflits, mais plutôt, un projet de loi qui crée les conflits du fait de l'indécision qui en découle et de tout ce qui n'y figure pas. Il sert à gérer et non à résoudre les conflits.

Qu'est–ce qui ne va pas à propos du projet de loi C–78? Tout d'abord, il sera moins efficace que les lignes directrices actuellement en place. Il annulera les progrès réalisés par les arrêts des tribunaux, comme le jugement Muldoon à propos du barrage Raffery–Alameda. Dans ce projet de loi, les mesures sont laissées à la discrétion du ministre de l'Environnement, ce qui rend difficile aux tribunaux d'en ordonner le respect. Les décisions du Cabinet et la politique du gouvernement, en général, seront exemptées de la loi, et bien qu'un financement pour permettre aux tiers de se joindre aux procès à titre d'intervenants ait été promis, la loi n'en fait pas état, si bien qu'il pourrait être facilement retiré.

En outre, l'importance du financement n'est pas claire. Les sociétés d'État, l'ACDI et la Société pour l'expansion des exportations sont exemptées. Ce projet de loi n'apporte pas de réponse à des questions fondamentales comme celles relatives aux projets qui seront examinés, ceux qui seront exemptés, les règles qui seront appliquées. Tout cela figurera dans les règlements que le Cabinet peut facilement modifier, à la discrétion du ministre et du Cabinet.

En ce qui concerne le processus, le projet de loi a été présenté et a passé l'étape de la première lecture le 18 juin 1990. Il a été ensuite été renvoyé à un comité spécial chargé de l'étude préliminaire. Ce comité a été dissous avant même d'entamer les travaux. Le projet de loi nous est maintenant présenté pour la deuxième lecture.

Cette courte liste d'insuffisances et de chaînons manquants suffit pour vous amener à penser que le résultat final est ce dont a accouché le proverbial comité. Sauf qu'il n'a pas été créé par un comité, mais à l'intérieur du Cabinet, avec un comité d'étude préliminaire qui n'a jamais eu la chance de vraiment étudier adéquatement la question dont il était saisi.

Je voudrais placer l'étude du projet de loi dans le contexte d'un conflit en matière de ressources qui s'est déroulé et se déroule encore dans ma propre circonscription. Le projet de modernisation et d'expansion de l'usine de pâte à papier Celgar de Castlegar, en Colombie–Britannique, a été initialement dévoilé à la fin de 1989. La Celgar Pulp Company propose d'agrandir son usine de pâte kraft blanchie sur la rive du fleuve Columbia à Castlegar. La société exploite une entreprise conjointe entre la CITIC Inc. et la Power Consolidated Pulp Inc. de la République populaire de Chine.

La Celgar a déposé un rapport d'évaluation de l'impact sur l'environnement, comme prospectus, auprès d'un comité directeur de grand projet en décembre 1989. Ce n'est qu'à la fin de juin dernier, six mois plus tard, que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont enfin réussi à mettre en place un processus conjoint d'examen de l'évaluation de l'impact.

Entretemps, les passions se sont naturellement élevées, comme cela arrive dans n'importe quelle localité et spécialement dans une localité comme la mienne qui compte beaucoup d'activistes luttant en faveur ou contre ce genre de développement, et l'absence d'un processus d'examen qui aurait été ou aurait pu être facilement mis en place entre les deux paliers de gouvernement—et

personne ne prétend que c'est chose facile à faire—a provoqué une escalade du conflit.

C'est ce que je veux dire quand je parle de l'absence dans le projet de loi d'un aperçu bien clair d'un processus à suivre. C'est la solution parfaite pour que continue le genre de confrontation et d'escalade des conflits locaux, et si notre objectif, en tant que politiciens, est de créer des conflits plutôt que de les résoudre, alors nous ne pouvons rien faire de mieux que d'adopter les recommandations et les solutions très vagues qui figurent dans ce projet de loi.

Au début de l'été, j'ai fait un envoi collectif, comme nous le faisons tous, et j'ai fait état de ma position au sujet de cette proposition telle qu'elle s'applique à ma circonscription, et en particulier à la modernisation et à l'expansion de l'usine de Celgar Pulp. Selon moi, c'est une bonne proposition qui, en fait, contribuera à l'assainissement de l'environnement et je l'ai dit clairement. Mais il a été très difficile de faire parler la raison et de canaliser l'énergie des gens, pour bâtir des collectivités stables et permanentes où il y aurait une croissance économique raisonnée et durable ainsi qu'une plus grande harmonie entre les habitants et leur milieu, alors que personne ne connaît les règles qui s'appliquent.

Je voudrais vous lire la courte déclaration que je faisais dans mon envoi collectif:

> Sur le plan local, alors que nous avons maintenant un calendrier et un programme pour étudier la proposition de Celgar Pulp de construire une nouvelle usine plus moderne et plus propre à Castlegar, la question demeure: Était-il nécessaire que cela prenne aussi longtemps?
>
> Il me semble que ce n'était pas trop demander, comme je l'ai fait après ma première réunion avec les responsables de Celgar à Vancouver en janvier dernier, que les ministres fédéral et provincial et leurs fonctionnaires s'accordent le plus tôt possible pour mettre sur pied un mécanisme mixte d'examen qui pourrait étudier ouvertement et rapidement une demande qui attend depuis si longtemps.
>
> Il était clair depuis des mois que la loi et les tribunaux exigeraient un processus d'examen mixte ou parallèle et que retarder le commencement des travaux ne pouvait que nuire aux perspectives de développement qui attendent depuis quelque 20 ans.
>
> N'importe quel développement est coûteux, mais dans le cas présent, il me semble que l'absence de développement serait plus coûteuse encore pour le milieu physique et le milieu humain.
>
> Espérons qu'en dépit du retard et de l'incertitude, nous avons encore un choix à faire.

• (1640)

Ce que je demande au ministre et au gouvernement, c'est d'examiner ce projet de loi une deuxième fois et, pendant que le Parlement en a encore la possibilité, d'en rédiger un qui sera efficace, qui établira un processus acceptable pour l'industrie, les syndicats, les écologistes et pour nous tous qui avons à coeur un développement sain. En connaissant les règles de base, nous pourrons prendre des décisions en matière d'investissement.

L'industrie ne sera certes pas particulièrement enchantée par un nouvel ensemble de règlements, mais c'est mieux que de ne pas savoir en quoi ils consisteront. Qu'on nous donne à tous la possibilité d'adopter dans nos régions des projets qui seront raisonnables, jucidieux et acceptables pour nous et nos enfants.

Un des autres problèmes qui se posent, c'est l'absence de dispositions claires sur le financement des intervenants. Je voudrais à ce sujet vous lire un très court extrait d'un document qu'on vient de faire circuler dans bon nombre des publications de ma région et qui traite du processus actuel à Castlegar et dans les environs:

> La façon d'aborder les audiences suscite un mécontentent encore plus grand. Castlegar peut faire comparaître devant la commission une foule de témoins experts, tous rémunérés avec les recettes provenant des forêts publiques. Pourtant, le public n'a pas obtenu de fonds pour engager des experts-conseils; les seuls experts témoignant en faveur du public seront les rares qui ont été disposés à comparaître moyennant remboursement de leurs frais et de faibles honoraires recueillis auprès des habitants de la localité. Les avocats savent très bien qu'on peut habituellement trouver un «expert» pour corroborer à peu près n'importe quel aspect d'une question, car on peut toujours s'arranger pour faire coïncider les faits avec son point de vue et ses motifs personnels. Or, c'est uniquement en entendant un nombre élevé et équilibré d'experts défendant les divers aspects des questions en litige qu'on peut établir des faits vraiment irréfutables.

Monsieur le Président, il est important de financer entièrement les intervenants. Nous devons prendre des décisions rapidement et il faut que tous considèrent que le processus est équitable si nous voulons gérer les conflits au lieu d'en créer.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de parler brièvement aujourd'hui du projet de loi C-78, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le moment serait peut-être bien choisi pour expliquer brièvement le processus d'évaluation environnementale à ceux qui n'ont pas suivi ce débat. Le processus que nous étudions actuellement est destiné à remplacer l'ancien

processus que nous avions adopté, le processus d'examen et d'évaluation environnementale ou PEEE.

Les évaluations environnementales visent à déterminer si un projet ou une activité fera du tort à la santé des humains, des poissons et de la faune et à leurs habitats et si oui, comment ses effets néfastes peuvent être atténués. Si les dommages causés à l'environnement ne peuvent être atténués, l'examen devrait entraîner un arrêt du projet ou de l'activité en cause.

Voyons ce que nous offre cette réforme, le projet de loi C-78. Il prévoit que toutes les décisions du Cabinet doivent être examinées pour qu'on en évalue les conséquences environnementales, bien que les résultats de ces examens ne doivent pas nécessairement être rendus publics. Il prévoit 100 millions de dollars de plus afin d'engager du personnel additionnel pour gérer le processus ainsi que le financement des intervenants pour permettre au public de participer à ce processus.

Ce qui cloche dans le projet de loi C-78, c'est qu'il sera moins efficace que les lignes directrices actuelles du PEEE. Il annulera le processus ordonné par les décisions des tribunaux, comme le jugement Muldoon concernant le barrage Rafferty—Alameda.

Les mesures prévues dans ce projet de loi étant assujetties au pouvoir d'appréciation du ministre de l'Environnement, les tribunaux pourront difficilement lui ordonner de s'y conformer.

La loi ne s'appliquera pas aux décisions du Cabinet et aux politiques du gouvernement en général. Bien que le gouvernement puisse, comme je l'ai dit, promettre d'accorder une aide financière aux intervenants, il pourrait facilement décider de ne pas la verser, étant donné que celle-ci ne figure pas dans le projet de loi. Par ailleurs, le niveau des crédits n'est pas encore précisé.

Des sociétés d'État comme l'ACDI et la Société pour l'expansion des exportations ne sont pas assujetties à cette nouvelle loi. Qui plus est, le projet de loi ne répond pas à certaines questions fondamentales, comme par exemple quels projets seront visés ou ne le seront pas, quelle règle s'appliquera. Ces réponses figureront apparemment dans un règlement que, comme chacun sait, le Cabinet pourra changer à sa guise.

Le processus dont il est question en l'occurrence est celui que le projet de loi a établi à l'étape de la première lecture le 18 juin 1990, et il a été par la suite déféré à un comité spécial chargé d'une étude préalable. Malheureusement, ledit comité a été dissous avant même qu'il ait pu se mettre à l'oeuvre, de sorte que le débat se poursuit toujours.

Il y a lieu de rappeler qu'en juin dernier, le *Citizen* d'Ottawa rapportait au sujet de l'évaluation environnementale que les conservateurs insistaient pour que nous leur fassions confiance, car, disaient-ils, ils s'étaient mis au vert. Certains de ces commentaires me semblent pertinents lorsque nous considérons exactement l'orientation de ce projet de loi et ce qui est en jeu. J'aimerais rapporter en partie cet éditorial que le *Citizen* d'Ottawa a publié le 19 juin 1990. Il fait état des lacunes du système, et remarque que le gouvernement a peut-être les meilleures intentions du monde, mais qu'il n'arrive à convaincre personne, étant donné que les résultats desdites évaluations ne seront pas communiqués à la population. Puis l'éditorial poursuit:

> La première partie de la stratégie communiquée lundi comporte des lacunes encore plus graves. Le projet de loi promis est censé mettre en oeuvre un processus d'examen environnemental des projets financés par le gouvernement avant même que les tracteurs n'arrivent. Il doit accorder aux commissions le pouvoir de solliciter des dépositions et d'interroger des témoins. Il doit fournir une aide financière aux défenseurs de l'écologie.
>
> Mais la nouvelle loi elle-même est creuse. Quels types de projets feront l'objet d'un examen? Quelles autres lois fédérales vont déclencher automatiquement une évaluation environnementale? Quel règlement s'appliquera aux projets?

L'article s'interroge ensuite au sujet du règlement. Il précise:

> Selon le gouvernement, tout règlement est facteur de souplesse. Exactement. Les Canadiens ont constaté dans quel sens penchent les conservateurs lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement. Le gouvernement actuel n'a certes pas mérité notre confiance.

La confiance en question est celle que les Canadiens recherchent dans leurs gouvernements. Les Canadiens en ont plein le dos des gouvernements libéraux et conservateurs partout au Canada qui leur font des promesses sans la moindre intention de les tenir. Dans ce cas-ci, il s'agit de promesses qu'on entend toujours pendant les campagnes électorales, mais qui n'ont aucune substance.

Nous avons, pour une fois, la chance de respecter certaines de ces promesses, de prouver que nous nous préoccupons vraiment de l'environnement et de ce qui se passe actuellement.

Il y a une quinzaine de jours, quand la Chambre a été saisie, au cours des initiatives parlementaires, de la motion du député d'Okanagan—Shuswap, il a été intéressant d'entendre les députés parler du financement de divers programmes de gestion des déchets et proposer que le gouvernement fédéral joigne le geste à la parole et participe au financement de certains de ces projets. Au cours de son intervention, le député libéral a parlé d'infrastructure municipale, passant tout à fait à côté de la question dont traitait la motion qu'étudiait la Chambre, motion selon laquelle c'est notre environnement qui importe, pas les chemins, pas les trottoirs, mais la structure qui nous permet de lutter contre la pollution atmosphérique et de protéger nos ressources en eau et nos systèmes de distribution de l'eau pour les garder propres et sanitaires. Il ne faut pas rater si belle occasion. Demain, il sera trop tard.

• (1650)

Fait intéressant à noter, dans un communiqué qu'elle diffusait récemment, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie conseillait au premier ministre de renforcer sa réforme des évaluations environnementales en permettant une analyse plus approfondie de l'évaluation des mesures de son gouvernement:

Dans ce communiqué, on lit ceci:

> M. Johnston a dit: «Pour que l'évaluation environnementale des mesures gouvernementales soit efficace, il faut que la population ait confiance dans le processus. . .»

Il ajoutait qu'il fallait aussi: «garantir que ces évaluations respectent les normes générales appropriées, étant donné surtout que les ministères qui proposeront certaines mesures procéderont eux-mêmes à l'évaluation.» Plus loin, on dit:

> Étant donné que l'évaluation des mesures gouvernementales, du point de vue du développement durable, est une toute nouvelle méthode qui n'a pas encore fait ses preuves, le gouvernement devrait, au bout de cinq ans, procéder à une évaluation complète du processus, en consultant les gens. Ensuite, on pourrait songer à insérer l'évaluation des mesures gouvernementales dans la législation portant sur le processus d'examen des évaluations environnementales.

C'est un début. J'espère que nous ne faisons pas là un pas en arrière, puisqu'il est temps de faire regagner à tous les Canadiens la confiance qu'ils ont perdue dans les gouvernements, dans leur gouvernement fédéral, en leur proposant quelque chose de positif.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement est rejeté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les trois partis sur cette question, et on s'est mis d'accord pour reporter le vote en deuxième lecture à mardi.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

En conséquence, le vote est reporté à 15 heures, le mardi 30 octobre 1990.

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE SAUMON ET LE HARENG DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait contester la décision défavorable rendue par le GATT au sujet du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, la question n'est pas nouvelle, mais la résolution qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 4 avril 1989 ne l'est pas non plus. Néanmoins, le problème existe toujours et a, en fait, empiré depuis que cette résolution a été inscrite au *Feuilleton*.

Avant 1989, il existait un système de réglementation sur la côte du Pacifique selon lequel les saumons rouges et roses, les principales espèces de saumon, et les harengs étaient débarqués et transformés au Canada avant d'être exportés. Il y avait des raisons pour cela.

Du point de vue des employés de l'industrie de transformation, cela fournissait des emplois en Colombie-Britannique, au Canada, alors que si ces poissons n'étaient pas débarqués au Canada, mais allaient directement aux États-Unis, la transformation de notre poisson procurait alors des emplois à un autre pays.

Il y en avait une autre qui, à long terme, est encore plus importante, à savoir que cela nous donnait l'occasion de gérer cette ressource. Nous ne pouvons pas vraiment administrer cette ressource sans savoir combien de poissons sont pris et quand ils le sont, sans pouvoir les compter et sans savoir combien de saumons remontent la rivière à tel ou tel temps.

Je me souviens du jour où l'ancien ministre des Pêches m'avait crié de l'autre côté de la Chambre qu'il y avait 2 400 différentes montaisons de saumon. Il ne s'agit donc pas d'administrer une seule espèce ou une seule montaison, mais bien d'essayer d'administrer 2 400 familles différentes dans une période de temps donnée. Pour ce faire, nous augmentons le potentiel de cette ressource au maximum en laissant les poissons sortir de la province avant qu'ils soient pris, avant qu'ils soient comptés, avant que nous sachions ce qui se passe et avant que nous déterminions à quelles espèces ils appartiennent. Nous perdions l'occasion de bien administer cette ressource, donc nous avions de bonnes raisons d'avoir des règlements sur les prises.

Les Américains ont soulevé des objections et soumis le litige au GATT qui, au départ, leur a donné raison. Aurait-il maintenu cette position? Nous l'ignorons, parce que le gouvernement canadien, par négligence ou de propos délibéré, n'a pas interjeté appel. Le Canada pouvait se pourvoir en appel, mais il a décidé de ne pas le faire, préférant se plier à la décision du GATT.

Nous avions une deuxième chance. L'industrie de la transformation, tous ceux qui y travaillent, l'industrie de la pêche, les pêcheurs eux-mêmes, leurs associations, les travailleurs des usines, les pêcheurs non syndiqués, tous demandaient au gouvernement de tenter cette chance. Tous lui demandaient d'en appeler de la décision du GATT ou bien, s'il ne le faisait pas, d'accepter plutôt les sanctions.

À ce moment là, la pénalité annuelle s'élevait à 5 millions de dollars. Mais il est question ici d'une industrie de la côte ouest de la Colombie-Britannique dont le chiffre d'affaires dépasse un milliard de dollars. Les personnes travaillant dans ce secteur ont donc cherché par tous les moyens, et avec raison, à nous encourager à accepter la pénalité imposée afin de sauvegarder l'industrie, de garder les emplois au Canada, de conserver le droit d'exploiter cette ressource et de la gérer adéquatement. Toutefois, nous n'avons pas su profiter de l'occasion qui se présentait à nous.

Je présume—et je ne suis pas le seul à partager cette idée, mais je suis d'accord avec la conclusion tirée—que nous avons raté cette occasion parce que le gouvernement voulait nous montrer à quel point l'Accord de libre-échange était avantageux pour le Canada. Il savait qu'il aurait l'occasion de saisir le groupe spécial de la question. C'est effectivement ce qui s'est produit, puisque, en vertu de l'Accord de libre-échange, les Américains ont encore une fois dénoncé les mesures que nous avons prises avant même que nous ayons eu le temps de les modifier. Nous avons apporté aux règlements des modifications que les Américains n'ont pas appréciées. Ils ont encore une fois exigé que la question soit soumise à l'arbitrage et un groupe spécial a été constitué.

Le groupe spécial a déclaré, dans un premier temps, que le fait d'exiger le débarquement de la totalité des saumons et des harengs pêchés constituait une pratique commerciale restrictive. Il a rendu cette décision et déclaré que si 18 p. 100 seulement des prises étaient débarquées, ce pourcentage ne serait peut-être pas considéré comme étant restrictif et pourrait être jugé acceptable. Il n'a pas dit qu'il le serait.

D'aucuns soutiennent que le groupe spécial a fixé la quantité de prises débarquées à 18 p. 100. Ce n'est pas le cas, monsieur le Président. Le groupe spécial a dit et je cite: «Si vous proposez que la quantité de prises débarquées soit de 18 p. 100, il est possible que nous acceptions votre proposition.» Nous ne l'avons pas fait. Cette fois, nous en avons appelé. Nous aurions pu en appeler devant le GATT, vraisemblablement avec succès, mais nous ne l'avons pas fait. Nous en avons appelé de la décision devant l'instance créée par l'Accord de libre-échange et, bien sûr, nous avons perdu. Non seulement avons-nous perdu cet appel, mais nous avons également perdu les avantages que nous aurions pu retirer de la négociation de la première décision du groupe d'arbitrage en vertu de l'Accord de libre-échange parce que la deuxième fois que nous nous sommes adressés à ce groupe d'arbitrage, nous avons été déboutés. Le groupe a déclaré que 20 p. 100 de ces espèces de saumon, 20 p. 100 du volume de ces deux espèces, et 20 p. 100 du hareng pouvaient partir sans avoir été déchargés en Colombie-Britannique. Quatre-vingts pour cent devait être déchargé ici puis expédié à l'extérieur de la province sans aucun traitement. Il n'est pas du tout pratique d'expédier à l'extérieur de la province après un traitement, mais cela se fait dans une certaine mesure. Le groupe d'arbitrage du libre-échange a déclaré que ce serait 20 p. 100 la première année puis que ce pourcentage atteindrait 25 p. 100 en quatre ans.

Le négociateur commercial américain a clairement fait savoir que les États-Unis voulaient un accès à toutes les ressources. Le pourcentage de 25 p. 100 est une mesure

provisoire. À long terme, les Américains ne se contenteront pas de 25 p. 100. Ils ont l'intention de nous laisser nous en tirer avec 20, 21, 22 et 23 p. 100, jusqu'à 25 p. 100, sachant qu'à ce moment, à moins qu'il y ait eu un changement de gouvernement, le Canada sera si prisonnier du libre-échange qu'il n'y aura plus moyen de s'en sortir et que nous devrons accepter tout ce que les Américains voudront nous imposer, ce que le gouvernement actuel est très enclin à faire.

Je vois mon vis-à-vis qui parle de son fauteuil. J'espère qu'il se lèvera pour me convaincre et pour convaincre l'industrie de la transformation du poisson de la Colombie-Britannique que nous avons tort de dire que cette situation va conduire à l'exportation de poisson non traité. Je pense que le député qui attire mon attention sait que la Colombie-Britannique a la réputation de vendre un poisson de qualité depuis des décennies. Notre saumon sockeye, notamment, a une réputation internationale. Il se vend très cher sur les marchés internationaux parce que c'est un produit de qualité. Il y a des raisons à cela. Les règlements sont très stricts. Ces règlements ne restent pas lettre morte, ils sont appliqués et respectés. L'industrie en est bien consciente. Il coûte plus cher de produire suivant les normes de qualité canadiennes, personne ne le conteste. C'est pourquoi le marché est disposé à payer plus cher les produits canadiens.

Si nos usines de transformation du poisson n'ont pas accès au produit à un prix abordable, elles ne pourront pas maintenir leur production à un niveau qui leur permette financièrement de maintenir la qualité du produit. L'argument est que si vous nous coupez l'herbe sous le pied et que vous nous refusez l'accès au poisson, nous devrons assouplir nos normes de qualité pour les ramener au niveau des normes américaines.

Il s'agit encore de l'idée de l'adoption des mêmes règles du jeu pour tous, que contenait l'Accord de libre-échange. Au lieu d'inciter les Américains à relever leurs normes en matière de programmes sociaux, notre gouvernement ramène les nôtres au niveau des leurs. En ce qui concerne la transformation du poisson, au lieu de maintenir nos normes de qualité élevées et, partant, notre réputation internationale, nous sommes prêts à sacrifier la qualité pour concurrencer les Américains sur leur propre terrain.

Je mets les députés d'en face au défi d'essayer de me convaincre, ainsi que le conseil des pêches, les syndicats du secteur des pêches, les pêcheurs indépendants et les travailleurs des usines de transformation de la Colombie-Britannique, qu'ils ont raison et que nous avons tort. Ils auront fort à faire pour y parvenir, j'espère qu'ils réussiront, mais je doute qu'ils y parviennent. Ils ne réussiront pas. Seul le temps le dira. En fait, on a déjà des indices.

On m'a demandé si je croyais au GATT. J'ai dit que le GATT avait pris une décision qui nous était défavorable. Nous avons pu en appeler de cette décision, c'était prévu. C'est ce gouvernement conservateur en face qui nous a sacrifiés en n'invoquant pas ce droit d'appel parce qu'il refusait d'emprunter cette voie. Le gouvernement n'éprouvait aucune confiance à l'égard du GATT.

Deuxièmement, nous avions toujours la possibilité de payer l'amende si le GATT avait rendu une décision qui nous était défavorable. Il nous en aurait coûté 5 millions de dollars pour protéger une industrie d'un milliard et cette possibilité existait dans les règlements du GATT. Je crois au GATT. C'est ce gouvernement en face qui n'a pas la confiance que le reste d'entre nous éprouvons pour cette institution de ce côté-ci de la Chambre. La possibilité était là. Nous l'avons laissée passer parce que ce gouvernement préférait la solution du libre-échange et il nous a sacrifiés.

Le Canada n'a pas fait appel, il n'y a pas eu de sanction et la décision prise en vertu de l'Accord de libre-échange nous a défavorisés. Sauf erreur, nous avons perdu tous nos recours devant le groupe spécial du libre-échange. La prermière cause que nous avons perdue devant le groupe spécial du libre-échange a été l'affaire des pêches de la côte ouest. Que je sache, nous n'avons gagné aucune cause devant ce tribunal. Le député fait non de la tête.

Le Conseil des pêches de la Colombie-Britannique (Fisheries Council of British Columbia) s'intéresse au problème de la qualité du poisson, comme je l'ai signalé tantôt. Dans un rapport qu'il a publié, M. Mike Hunter, qui fait partie de ce conseil, a déclaré que notre système d'inspections a été conçu à une époque où nous avions des règlements protectionnistes, et il parle, en l'occurrence, des règlements régissant les débarquements de poisson. Nous n'avons tout simplement pas les moyens de laisser le gouvernement nous dicter quelles doivent être les normes en matière de qualité.

L'ancien ministre des Pêches et des Océans, l'ancienne ministre du Commerce extérieur, et le ministre actuel du Commerce extérieur ont tous rassuré les travailleurs de la côte ouest en leur disant qu'ils ne perdraient pas leur emploi. Le ministre des Pêches et des Océans a déclaré textuellement qu'on ne permettrait pas que des emplois qui ont toujours existé soient menacés par ces initiatives. Ils font des belles promesses, prennent un ton rassurant, mais ils laissent ensuite tout tomber.

Encore une fois, le Conseil canadien des pêches a précisé que l'avenir à long terme de l'industrie de transformation de Colombie-Britannique est maintenant menacé. Considérant que l'achat du produit représente entre 60 et 70 p. 100 du coût de transformation du poisson, il reste aux usines très peu de marge de manoeuvre pour la réduction des coûts. La seule façon serait de réduire le coût de la main-d'oeuvre. Il est impossible d'y

parvenir par le recours à une meilleure technologie, parce que le gouvernement y a vu constamment. C'est une industrie très moderne, si on la compare à celle d'autres pays. L'industrie a déjà tout tenté sur ce point.

Il y a eu une grève l'année dernière, un arrêt de travail, appelez cela comme vous voudrez, disons un conflit entre la direction et les travailleurs, parce que l'industrie voulait la peau des travailleurs pour tenter de réduire ses coûts. On voulait convaincre les travailleurs d'accepter des normes inférieures et de moins bonnes conditions de travail afin d'obtenir un accord qui aurait amélioré la compétitivité, pour éviter que les États-Unis n'envahissent l'industrie de la transformation. Nous avons perdu.

Il n'y a aucun doute que l'exportation directe de poisson non transformé entraîne des pertes d'emploi. Le ministre actuel du Commerce extérieur l'a admis. Bien que cet aveu ne concerne pas la côte ouest, il l'a effectivement admis en ce qui concerne la côte est. Il a dit précisément: «Je crois que l'année dernière, la quantité a été de 80 millions de livres.» Il parlait des exportations aux États-Unis de poisson de la côte est non transformé. Il a ajouté: «Si ce poisson avait été vendu en Nouvelle-Écosse, cela aurait été d'une grande aide pour les travailleurs des usines de transformation du poisson de la province.»

Selon le député ministériel de South Shore, la Nouvelle-Écosse perd 1 000 emplois chaque année, parce que la province a autorisé l'exportation de poisson non transformé. Évidemment, l'industrie de la pêche de la côte ouest a également tenté d'en arriver là.

Lorsque l'approvisionnement est mis en danger, les emplois sont menacés. Je l'ai démontré, et le Conseil des pêches aussi. Le Comité consultatif du Pacifique a déclaré, dans le document intitulé *Vision 2000*, que l'incidence de l'abolition des restrictions sur les exportations de saumon et de hareng est encore incertaine, qu'elle pourrait entraîner une hausse importante de l'exportation aux États-Unis de poisson non transformé, l'industrie canadienne de transformation perdant ainsi des emplois.

Aussi importantes que puissent être les pertes d'emplois, je m'inquiète surtout de la diminution de notre capacité de bien gérer cette ressource. Les Canadiens ont payé le prix pour protéger cette ressource, l'administrer et la conserver. Nous avons payé depuis que nous avons commencé à l'exploiter. Depuis un siècle, nous payons pour la gestion de cette ressource.

Laisser les Américains y puiser directement est certes un grand avantage pour l'industrie de la transformation du poisson des États-Unis. Nous avons payé, nous avons géré et, à l'occasion, nous nous sommes passés de poisson pour cela. Nous avons engagé des gens pour travailler dans cette industrie et engagé des gens pour la surveiller. Nous l'avons fait à grands frais pour les Canadiens et maintenant, par suite de l'inaction du gouvernement devant la menace du GATT et des mesures qu'il a prises dans le cadre de l'Accord de libre-échange, voilà que nous disons aux Américains qu'après en avoir pris soin pendant des décennies, nous sommes disposés à abandonner la partie et à les laisser prendre possession de cette ressource, parce que nous voulons être de bons voisins. Quand arrêterons-nous de céder devant les Américains? Quand allons-nous cesser de donner? Quand commencerons-nous à exiger d'avoir accès à notre propre poisson?

M. Milliken: Lorsque nous aurons un nouveau gouvernement libéral.

M. Stupich: Oui, lorsque nous aurons un nouveau gouvernement. Si les néo-démocrates forment ce nouveau gouvernement, ils commenceront certainement à s'occuper des intérêts canadiens et à faire face au GATT.

Des voix: Bravo!

• (1710)

Nous devons protéger cette ressource. Nous ne l'avons pas créée, mais nous avons bel et bien essayé de la maintenir. Elle est très importante pour la Colombie-Britannique et pour le Canada. Comme je l'ai dit, il s'agit d'une industrie d'un milliard de dollars. Nous ne pouvons pas renoncer au droit, à l'occasion et à la responsabilité d'en prendre soin. En la cédant aux Américains, en les laissant s'en occuper, en les laissant la surexploiter sans aucune forme de gestion, nous abandonnerions cette industrie et détruirions la ressource elle-même.

Monsieur le Président, vous avez beaucoup entendu parler à la Chambre de ce qui est arrivé aux stocks de poisson de la côte est, c'est-à-dire à la morue du Nord. C'est une catastrophe d'origine humaine due à la négligence, pas à une action délibérée, non, simplement à la négligence.

Sur la côte du Pacifique, nous sommes peut-être en train de glisser sur la même pente, en laissant les Américains exploiter cette ressource sans accepter la responsabilité de la gérer et d'en prendre soin.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la motion à l'étude porte sur les pêches de saumon et de hareng en Colombie-Britannique. Tous les députés savent à quel point l'exploitation de ces espèces peut être importante pour les citoyens de la Colombie-Britannique et du Canada tout entier. Chose certaine, le gouvernement en est conscient.

Cette motion ne fera malheureusement rien pour améliorer le bien-être économique des habitants de la Colombie-Britannique. L'adopter, ce serait au contraire leur rendre un bien mauvais service. C'est pourquoi le gouvernement ne peut l'accepter et c'est pourquoi la Chambre devrait la rejeter.

La motion invite le gouvernement à contester la décision rendue par le GATT au sujet du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique. Nous tenons là un exemple classique de l'attitude rétrograde qui caractérise l'opposition aux politiques du gouvernement actuel.

Contester la décision du GATT, ce serait tenter de revenir en arrière. Cela équivaudrait à dire aux Canadiens que nous pouvons continuer de nous abriter tranquillement derrière le protectionnisme des anciennes politiques. Ce serait demander aussi aux Canadiens de renoncer aux avantages que leur a procurés un régime ouvert d'échanges multilatéraux, les inviter à se couper des progrès accomplis dans le reste du monde.

Le gouvernement ne peut demander pareil sacrifice aux Canadiens. Nous ne commettrons pas l'erreur de nous replier sur nous-mêmes, de nous réfugier dans le passé, du point de vue de la compétitivité, comme le député et le NPD le souhaiteraient. Nous resterons résolument tournés vers l'extérieur et vers l'avenir afin de saisir toutes les occasions d'améliorer notre bien-être économique. Si le Canada n'arrivait pas à profiter des nouveaux débouchés qui s'ouvrent dans l'économie mondiale, il serait voué à devenir un pays de second rang. Ce n'est pas la voie que le gouvernement a choisie.

La réalité des années 1990, c'est que nous devons bâtir des industries vigoureuses et concurrentielles, capables de prospérer au Canada et à l'étranger. Les industries du saumon et du hareng, en Colombie-Britannique, jouissent d'une renommée mondiale qu'elles doivent à l'excellence de leurs produits. L'industrie a profité d'un accès aux marchés étrangers, mais elle doit être prête à faire face à la concurrence internationale si elle veut continuer de prospérer. La motion à l'étude aujourd'hui vise à isoler l'industrie canadienne du reste de l'économie internationale. Au bout du compte, cela aurait pour effet de diminuer notre capacité de faire face à la concurrence.

Monsieur le Président, le gouvernement a réagi à la décision du GATT sur le saumon et le hareng. L'objectif que nous avons toujours eu dans ce dossier a été de préserver l'intégrité de nos systèmes de conservation et de gestion des pêches. Nous avons cherché à améliorer ces ressources naturelles dans l'intérêt des Canadiens, maintenant et pour l'avenir. C'est pourquoi, lorsque nous avons aboli les articles du règlement que le GATT avait déclarés douteux dans sa décision, nous avons exigé en avril 1989 le débarquement du saumon de toutes les espèces.

Comme le Canada et les États-Unis ne pouvaient toujours pas en arriver à une entente conforme à l'Accord de libre-échange au sujet des exigences concernant le débarquement, les deux pays ont décidé, au milieu de 1989, de soumettre la question, qui porte toujours sur la nature exacte de nos obligations vis-à-vis du GATT, à un groupe binational chargé de la résoudre, comme le prévoit l'Accord de libre-échange.

Comme les députés le savent, ce groupe a conclu que notre proposition d'exiger que 100 p. 100 du saumon et du hareng du Pacifique pris dans nos eaux soient débarqués au Canada n'était pas conforme à l'Accord de libre-échange qui englobe les règles du GATT. Toutefois, le groupe disait que si le Canada exemptait 10 à 20 p. 100 des prises des diverses espèces, cela rendrait la mesure conforme à l'Accord de libre-échange tout en répondant aux besoins de gestion et de conservation du Canada.

Dans son examen des questions, le comité a été très sensible aux besoins du Canada en ce qui a trait à la conservation et à la gestion de la ressource.

En réponse à cette décision du comité, nous avons convenu avec les États-Unis que toutes les prises seraient soumises à un contrôle de conservation et de gestion. L'entente conclue avec les États-Unis prévoit donc que le Canada a le droit d'exiger que toutes les prises de saumon et de hareng soient livrées à un poste de débarquement enregistré, situé en mer ou sur la terre ferme. Dans ce contexte, jusqu'à 20 p. 100 des prises admissibles ont été offerts à l'exportation par mer en 1990. De 1991 à 1993, jusqu'à 25 p. 100 des prises seront accessibles à des postes de débarquement en mer, seulement après vérification des renseignements de conservation et de gestion. L'entente sera réexaminée la quatrième année avec l'aide de conseillers techniques et industriels et à la lumière de l'expérience et de la situation à ce moment-là.

L'entente comporte aussi des dispositions concernant le hareng rogué. Le Canada continue d'avoir droit de regard sur toutes les exportations de hareng rogué, mais le hareng sera exporté aux États-Unis s'il est traité comme le hareng est traité au Canada ou s'il est entendu qu'il sera bel et bien consommé aux États-Unis. Cela va contribuer à ce que les Canadiens continuent de bénéficier de l'avantage qu'ils ont grâce au savoir-faire qu'ils ont acquis dans l'extraction des oeufs de hareng.

Il faut noter que, aux termes de l'accord sur le hareng rogué et le saumon pêchés dans les eaux canadiennes du Pacifique et exportés directement des zones de pêche aux États-Unis, les conditions suivantes, notamment, doivent être observées: i) seuls les bateaux-annexes canadiens qui détiennent un permis et sont équipés comme postes de débarquement en mer sont autorisés à transporter le hareng rogué et le saumon directement des zones de pêche jusqu'aux États-Unis.

ii) Un bateau-annexe n'est reconnu comme poste de débarquement en mer que s'il maintient à bord les installations nécessaires pour que les inspecteurs du ministère des Pêches et des Océans puissent surveiller le compte, le tri et la pesée et pour que l'échantillonnage biologique puisse être effectué à bord. Tout le poisson chargé à bord du poste d'achat doit pouvoir être soumis à ces examens.

iii) Un nombre suffisant d'inspecteurs canadiens doivent être à bord de chaque poste d'achat tout le temps que ce poste est en activité.

Par cet accord, le gouvernement maintient une gestion efficace des ressources et un système de conservation du saumon et du hareng du Pacifique. Les mêmes normes élevées d'inspection et d'échantillonnage sont utilisées aux postes côtiers et extracôtiers. Les députés noteront que nos gestionnaires des pêches sont pleinement satisfaits de la qualité de l'information sur la conservation et la gestion. En outre, au lieu de l'exportation massive de poisson canadien non transformé que certains avaient prédite—les plaintes n'en finissaient pas à la Chambre—, moins de 1 p. 100 des prises sont exportées aux États-Unis par les postes de débarquement en mer.

Je répète à l'intention de mes amis d'en face: au lieu de l'exportation massive de poisson canadien non transformé que certains avaient prédite, moins de 1 p. 100 des prises sont exportées aux États-Unis par les postes de débarquement en mer.

Le processus d'examen par un groupe d'étude prévu dans l'Accord de libre-échange, qui n'avait pas un caractère obligatoire, a permis aux deux parties de juger de la façon dont les principes des constatations pouvaient être respectés, tout en permettant une application pratique capable de répondre aux préoccupations légitimes de chacune des parties. Le Canada et les États-Unis ont pu ainsi s'entendre sur un règlement de ce différend bilatéral.

Certains des critiques canadiens de la question de la pêche au saumon et au hareng ont parfois l'air de dire qu'ils ne peuvent tout simplement pas supporter quelque libéralisation que ce soit des échanges et ne veulent aucun accord commercial avec quelque pays que ce soit. Mais nous ne pouvons pas simplement faire l'autruche et souhaiter voir disparaître les défis. Le gouvernement a élaboré un règlement de ce différend qui continuera de profiter à l'économie canadienne. Tous ceux qui s'intéressent à ce secteur de la pêche doivent être prêts à aiguiser leurs crayons, à effectuer les mêmes rajustements que font nos concurrents sur la scène mondiale. Sinon, ils ne pourront pas soutenir la concurrence dans ce secteur. Le gouvernement est confiant que le secteur de la pêche au saumon et au hareng de la Colombie-Britannique pourra relever ce défi.

• (1720)

La motion à l'étude est un vote de défiance dans la capacité des pêcheurs canadiens de soutenir la concurrence. C'est pour cette raison qu'elle est foncièrement imparfaite et que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent pas l'appuyer.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue du NPD d'avoir présenté cette motion et d'avoir soulevé à nouveau à la Chambre cette question. Elle constitue en réalité, comme il l'a souligné dans son intervention, non seulement une question commerciale mais une question de conservation des ressources touchant la capacité du Canada de contrôler l'une de ses ressources les plus vitales, le poisson, que ce soit sur la côte du Pacifique ou sur celle de l'Atlantique.

J'ai écouté avec intérêt mon collègue du NPD expliquer sa motion et j'ai écouté avec intérêt également les observations émanant d'en face. Il est très intéressant d'entendre le gouvernement s'engager dans cette forme d'auto-justification après coup.

Comme on l'a déjà souligné, la décision du GATT concernant le homard et le hareng de la côte ouest résultait d'une plainte des États-Unis dans le cadre du processus du GATT, et en réponse à cette décision initia-

le du GATT, le Canada a institué des exigences de débarquement. Le gouvernement actuel a institué des exigences de débarquement afin de respecter la décision du GATT et maintient encore une certaine conservation pour ses stocks de poisson.

Ce n'était cependant pas suffisant pour les États-Unis; ils ont donc saisi à nouveau de la question la Commission mixte du commerce canado-américain dont nous connaissons bien sûr tous la décision. Le Canada a principalement été forcé d'abandonner ses exigences de débarquement pour accorder aux États-Unis pratiquement libre accès à notre saumon et à notre hareng de la côte ouest sans avoir à les débarquer dans les ports canadiens. L'exigence de 20 p. 100, bien que ce ne soit pas 100 p. 100, représente certainement une portion importante de notre production de poisson.

Les députés ministériels, après avoir perdu ce conflit avec les États-Unis, cherchent maintenant à justifier cette décision après coup et font valoir comme arguments qu'ils sont vraiment fiers de notre industrie de la pêche et de notre capacité de soutenir la concurrence sur la côte ouest. Nous observons en réalité une mauvaise volonté à accepter ce qui s'est passé. Ils ont perdu devant ce groupe spécial d'arbritrage.

Cette année, les rôles sont renversés. Il s'agissait cette fois-ci du homard de l'Atlantique. Les États-Unis ont modifié la loi Magnuson qui réglemente la taille des homards que les pêcheurs américains ont le droit de pêcher de façon à augmenter la taille minimum des homards de l'Atlantique qui peuvent être importés aux États-Unis et à empêcher, de ce fait, l'exportation des homards canadiens dont la taille est inférieure à ce minimum.

Bien que le ministre du Commerce extérieur et le premier ministre aient protesté vigoureusement ici à la Chambre des communes, en disant que cette mesure était une atteinte à la liberté du commerce et non une mesure de conservation comme le prétendait l'industrie de la pêche américaine, les gouvernements ont formé un groupe spécial, comme le prévoit l'Accord de libre-échange. Comme ce groupe comptait trois représentants des États-Unis et deux du Canada, sa décision a évidemment favorisé les Américains, même si nous soutenions que les restrictions prévues dans la version initiale du projet de loi n'étaient pas conformes aux dispositions du GATT. Nous avons soumis la question à un mécanisme de l'Accord de libre-échange où nous étions moins nombreux que les Américains et nous avons perdu notre cause.

Qu'a fait le Canada après cela? Au lieu d'admettre que nous avions été coincés encore une fois et qu'il n'avait pas réussi encore une fois à défendre l'industrie de la pêche de l'Atlantique et du Pacifique, le gouvernement a essayé de masquer sa défaite. Il a essayé de minimiser le fait qu'en réalité, il avait capitulé encore une fois et qu'il avait laissé, dans ce cas-ci, les avocats américains prétendre qu'ils protégeaient leur ressource et que leurs règles n'étaient pas des restrictions contraires à la liberté du commerce. Sur la côte ouest, ils étaient prêts à conclure, au contraire, que nos exigences en matière de débarquements constituaient une restriction à la liberté du commerce alors que nous les avions établies pour des raisons de conservation.

Ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. Ce gouvernement ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Soit que nous décidions de conserver nos ressources, de protéger notre industrie de la pêche, soit que nous ne le fassions pas. Nous ne pouvons pas laisser les législateurs américains nous intimider sous prétexte que nous avons signé l'Accord de libre-échange, nous ne pouvons pas les laisser invoquer tour à tour la conservation ou les restrictions commerciales comme cela leur convient. Nous devons commencer à défendre notre industrie de la pêche que ce gouvernement refuse régulièrement de défendre, que ce soit en invoquant l'Accord de libre-échange ou les décisions du GATT, comme l'a mentionné mon collègue.

Il s'agit à mon avis d'une motion admirablement raisonnable qui arrive à un moment opportun, étant donné que les négociations Uruguay tirent à leur fin.

Au cours de ce débat sur les systèmes commerciaux du monde—étant donné que nous parlons du système commercial mondial—, nous n'avons pas mis en évidence ce qui, à mon sens, deviendra une préoccupation grandissante du commerce international: le conflit entre le libre-échange et la protection de l'environnement, entre le libre-échange et la gestion des ressources non renouvelables, comme notre poisson. C'est un domaine où les règles et le code international d'éthique sont encore très vagues.

Si la façon dont ce gouvernement s'est récemment comporté est une indication de ce qui nous attend, nous sommes alors prêts à simplement laisser la force prépondérante de notre voisin du sud décider dans quels cas il défendra ses mesures de conservation des ressources, et dans quels cas, il nous dira simplement, «Non, vous ne pouvez pas défendre les vôtres. Cela va à l'encontre du libre-échange et nous vous empêcherons de les défendre.»

La réaction initiale du gouvernement face à ces deux différends n'est pas une très bonne indication de la façon dont le gouvernement va défendre nos intérêts en matière de conservation des ressources, l'une des questions essentielles de l'avenir en matière de protection de l'environnement.

La motion qui nous est présentée aujourd'hui est une façon de le rappeler au gouvernement, surtout dans le cas présent où nous débattons du projet de loi C-78 qui nous est présenté cette semaine. Il s'agit de la loi sur l'évaluation environnementale que le gouvernement tient absolument à adopter et qui comporte beaucoup de trous béants, notamment en ce qui concerne les compétences internationales. Cela nous donne l'occasion de rappeler au gouvernement qu'une question très importante en matière de commerce et d'environnement n'est pas abordée.

J'aimerais remercier à nouveau mon collègue d'avoir présenté cette motion si raisonnable.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui la motion suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait contester la décision défavorable rendue par le GATT au sujet du saumon et du hareng de la Colombie-Britanique.

Je tiens à dire tout d'abord que cette motion est encore moins justifiée et moins appropriée aujourd'hui qu'elle ne l'était le 4 avril 1989 lorsqu'elle a été déposée. Voilà plus d'un an et demi de cela.

Le gouvernement a déjà pris des mesures pour résoudre notre différend avec les États-Unis au sujet du saumon et du hareng, et l'accord conclu protège parfaitement nos intérêts en matière de conservation et de gestion de ces deux espèces.

Il est possible que le député n'ait pas pu voir la récente émission de Radio-Canada sur l'énorme remontée de saumon qui s'est produite en Colombie-Britannique récemment. Il a fallu embaucher des travailleurs supplémentaires. Comme le faisait remarquer le député d'Athabasca, moins de 1 p. 100 de ce saumon a été exporté aux États-Unis pour y être transformé.

• (1730)

Je voudrais rappeler les origines du différend avec le gouvernement américain au sujet du saumon et du hareng. Cette question découle d'une pétition déposée auprès du représentant commercial des États-Unis, en avril 1986, par les usines de transformation des États-Unis. Elles se plaignaient que les usines canadiennes achetaient des quantités importantes de saumon et de hareng bruts de l'Alaska, alors que les usines américaines n'avaient pas accès au poisson pris dans les eaux canadiennes au large de la côte ouest.

Il est absolument essentiel de se souvenir de cela pendant toute la discussion de cette question, à savoir que les Canadiens étaient libres d'acheter du poisson américain brut alors que les Américains, en vertu de la vieille réglementation qui a par la suite été jugée inacceptable par le GATT, ne pouvaient pas acheter au Canada du saumon et du hareng bruts pris au large de la côte du Pacifique.

Par le passé, la Colombie-Britannique importait de l'Alaska jusqu'à 15 p. 100 de son saumon et 8 p. 100 de son hareng.

De toute façon, les États-Unis ont porté cette plainte contre nos interdictions d'exportation de saumon et de hareng bruts du Pacifique devant le tribunal du GATT. En novembre 1987, un groupe d'examen a présenté son rapport qui disait que notre réglementation était incompatible avec nos obligations en vertu du GATT. D'autres membres du GATT appuyaient les conclusions du groupe et non les arguments présentés par le Canada pour défendre notre réglementation. Devant cette réalité, le Canada a accepté l'adoption du rapport du groupe d'étude par le GATT en mars 1988.

C'est la seule décision du GATT contre les pratiques canadiennes en matière de produits de la pêche. Dans la déclaration qu'elle a faite à la Chambre le 21 mars 1988, M^me^ Pat Carney, à titre de ministre du Commerce extérieur, a annoncé que le Canada avait l'intention d'abolir les restrictions relatives aux exportations qui n'étaient pas conformes au GATT et d'appliquer de nouveaux règlements aux termes desquels le saumon et le hareng pêchés au large des côtes du Pacifique devraient être débarqués.

M^me^ Carney expliquait que le *statu quo* n'était pas une option valable, puisqu'il exposerait les travailleurs canadiens à la menace de représailles de la part des États-Unis, ce qu'il ne faut jamais prendre à la légère.

Dans le cadre de ce débat, il serait utile de se demander ce que «contester» une décision du GATT pourrait entraîner comme conséquences. Il serait bon, à cette fin, de réfléchir à la nature de l'Accord général sur les tarifs et le commerce, à sa signification et au rôle qu'y joue le Canada.

Le GATT a été conçu en 1948. Il s'agit du seul accord multilatéral qui pose les règles conventionnelles qui régissent le commerce international. Plus de 85 p. 100 du commerce international est régi par le GATT. Il est aussi le principal organisme international qui négocie l'élimination des barrières commerciales et d'autres mesures qui faussent le jeu de la concurrence et qui rédige des règlements régissant le commerce international.

Le GATT est à la fois un ensemble de règles et une tribune où les pays peuvent discuter et régler leurs problèmes commerciaux et négocier d'importants débouchés dans le monde entier.

Le décuplement du volume des échanges internationaux depuis 40 ans témoigne du succès du GATT dans ce double rôle. Cet organisme compte aujourd'hui 99 membres et il y en aura bientôt un centième. Le GATT est la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada, qui était au nombre des 23 membres fondateurs. Notre adhésion au GATT a bien servi les intérêts des Canadiens au fil des ans, car le bien-être économique du Canada dépend du commerce international. Nous sommes une nation commerçante. Les échanges comptent pour environ 30 p. 100 du PNB et près de trois millions de Canadiens tirent leur principale source de revenu du commerce. En outre, les exportations rapportent environ 5 000 $ par an pour chaque homme, femme et enfant au Canada.

Cette motion laisse supposer que chaque fois que le GATT juge que nos lignes de conduite ne respectent pas l'accord général, le Canada doit tout simplement faire fi de la décision, ou comme le laisse mystérieusement supposer la motion, de la contester. Mais contre quoi protesterions-nous? Le GATT? Le GATT est non seulement un accord international, mais une tribune composée de nos plus importants partenaires commerciaux. La motion dit en fait que chaque fois que les mesures adoptées par le Canada ne respectent pas l'accord du GATT, nous devrions unilatéralement décider de prendre des mesures de représailles contre nos partenaires commerciaux.

Le problème avec tout cela, c'est que bien que le Canada soit un important exportateur de certains produits à l'échelle mondiale, nous restons, dans l'ensemble, une nation économique et commerçante de taille moyenne. Nous devons donc inévitablement compter sur des règles commerciales internationales fortes et prévisibles pour maintenair nos ventes à l'exportation. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis s'inspire du GATT. Un GATT puissant constitue pour nous la meilleure façon de protéger nos échanges et les emplois dans le domaine commercial. Nous ne pouvons nous attendre à ce que les règles du GATT contribuent à favoriser la croissance économique canadienne si nous ne sommes pas disposés à respecter ces mêmes règles.

Aucun pays ne peut s'attendre à remporter chaque contestation dont font l'objet ses pratiques en vertu du GATT, et le Canada ne fait pas exception à la règle. Le nombre de différends soumis au GATT a tendance à augmenter et cela ne devrait étonner personne. Des règles nouvelles et parfois complexes sont mises en oeuvre dans divers pays du globe, règles dont les effets restrictifs sont remis en question aux termes du GATT et qui font donc l'objet d'une contestation. Dans d'autres cas, les lignes de conduite anciennes ou traditionnelles, comme l'ancienne interdiction imposée par le Canada à l'égard de l'exportation du saumon et du hareng non transformé du Pacifique, sont contestées. Le mécanisme de règlement des différends du GATT a rendu des décisions à la fois favorables et défavorables au Canada. Nous ne pouvons pas faire les difficiles comme bon nous semble.

Essentiellement, le GATT a pour objet de fournir un environnement commercial international sûr et prévisible qui donne aux organismes industriels et commerciaux—publics et privés— la confiance nécessaire pour investir, créer des emplois et faire du commerce. Le GATT nous a été très utile et continuera à l'être. On a prouvé, d'autre part, que le recours des gouvernements au protectionnisme réduisait la confiance dans les affaires, faisait monter les prix, ralentissait les investissements et compromettait les perspectives générales de croissance et de développement économiques.

Ne pas tenir compte des décisions du GATT mettrait en danger les emplois des Canadiens, car cela exposerait le commerce canadien aux mesures de rétorsion de nos partenaires commerciaux. Si nous ne tenons pas compte des règles, nous créons une situation où les autres peuvent faire de même. Un climat commercial moins discipliné compromettrait les progrès que nous avons réalisés depuis 1948 grâce au GATT.

J'ai dit que cette motion est encore moins opportune aujourd'hui qu'elle ne l'était quand elle a été rédigée il y a plus d'un an et demi. Nous avons déjà répondu au rapport du groupe spécial du GATT d'une manière qui respecte le système de cette organisation, mais aussi qui fait en sorte que la conservation et la gestion de nos stocks précieux de saumon et de hareng soient bien préservées. Cela impliquait la mise en oeuvre d'une obligation de débarquement qui a été renvoyée à un groupe spécial dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

On a procédé à des adaptations. Cette année, il y a eu une augmentation nette du nombre de travailleurs employés dans les pêcheries du Pacifique. C'est une très bonne chose. Les gens se rendent très bien compte que ce que propose l'opposition n'est pas réalisable et n'a aucun sens.

Je voudrais conclure mes remarques en déclarant que cette motion est inopportune et ne devrait pas être adoptée à la Chambre des communes.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion, cet après-midi, de participer au débat sur la motion dont la Chambre est saisie, motion qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait contester la décision défavorable rendue par le GATT au sujet du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique.

• (1740)

Monsieur le Président, je voudrais contester la motion dont nous sommes saisis. . .

M. Whittaker: Appuyez-nous pour une fois. Appuyez l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique.

M. Belsher: Mais j'appuie justement l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique. Je suis tout à fait convaincu que les mesures que nous prenons contribuent davantage à protéger la pêche et sont moins risquées que les conseils de nos vis-à-vis qui veulent contester la décision rendue par le GATT.

Même si la décision qu'a rendue le GATT au sujet du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique nous est défavorable, les faits prouvent que notre gouvernement est parvenu à régler ce problème de façon satisfaisante.

Comme l'a mentionné l'orateur précédent, il y a un an, cette motion aurait été très pertinente, puisqu'aucune solution satisfaisante n'avait été formulée à la suite de la décision du GATT, mais, aujourd'hui, une décision a été rendue et les rumeurs qui courent de temps à autre au sujet de la disparition de cette industrie ne sont tout simplement pas fondées, monsieur le Président.

Très souvent, les députés d'en face nous promettent un avenir des plus sombres, et ils se trompent à tout coup, monsieur le Président. Il n'y a pas de quoi être fiers à la Chambre quand les députés d'en face cherchent à effrayer la population et à lui faire croire que tout ce qui est noir n'est pas noir, tout ce qui est blanc n'est pas blanc, des choses comme cela.

Les députés reconnaissent l'importance que revêt la pêche pour l'économie canadienne. La vente au détail du saumon et du hareng rogué de la Colombie-Britannique rapporte près d'un milliard de dollars par an. Plus de 4 400 navires pratiquant la pêche au saumon et 1 500 navires pratiquant la pêche au hareng, comprenant 15 000 pêcheurs, se partagent ces pêches le long du littoral de 6 000 milles de la Colombie-Britannique. En moyenne, 80 000 tonnes de saumon et 30 000 tonnes de hareng plein sont débarquées chaque année. Le secteur de la transformation emploie environ 6 000 personnes. Quelque 200 navires sont enregistrés comme navires-usines à l'heure actuelle.

Dans ses démarches pour résoudre le différend dont les États-Unis ont saisi le GATT, différend auquel la présente motion fait allusion, le gouvernement s'est toujours efforcé de maintenir le système de conservation et de gestion de ces ressources naturelles vitales. Ce système permettrait de maintenir et d'améliorer les avantages économiques dont bénéficient les localités situées le long du littoral de la Colombie-Britannique.

Quand les États-Unis se sont opposés au critère que nous avons arrêté concernant tous les débarquements de saumon et de hareng, on s'est entendu pour soumettre cette question à un groupe spécial établi en vertu de l'Accord de libre-échange pour trouver une solution satisfaisante à ce différend.

La décision du groupe spécial a confirmé le droit du Canada de vérifier les rapports sur les prises et de prélever des échantillons biologiques pour assurer la conservation et la gestion de la pêche au saumon et au hareng plein. Mais le groupe spécial était d'avis qu'un pourcentage de cette ressource pouvait être exporté directement des fonds de pêche sans menacer l'intégrité du plan des gestions des pêches. Sur la base de cette décision, nous avons donc conclu une entente avec les États-Unis le 22 février de cette année.

Le député d'en face y a fait allusion et c'était 20 p. 100 pour la première année avec accroissement de 1 p. 100 chaque année jusqu'à concurrence de 25 p. 100, si j'ai bonne mémoire.

M. Stupich: Ensuite, vous décidez ce qui va se produire de toute façon.

M. Belsher: Le député d'en face veut mettre la charrue avant les boeufs. Je pense qu'il faut considérer la question telle qu'elle est présentée.

Cette entente permettait que certains pourcentages des prises totales permises de saumon et de hareng de la Colombie-Britannique soient achetés par des Américains pour des exportations directes en mer dans chacune des trois zones d'exportation de la province, le sud, le centre et le nord.

Pour appliquer cette entente négociée, le ministère des Pêches et Océans a créé un groupe de gestion des exportations. Ce groupe vérifie les déclarations de prises et prélève des échantillons biologiques pour assurer la conservation et la gestion de la ressource.

Au moment où est intervenue l'entente avec les Américains, l'opposition a soutenu que toute entente serait l'arrêt de mort de cette importante industrie pour le Canada. La motion dont nous sommes saisis reflète tout à fait cette approche pessimiste et ce manque de confiance dans la capacité des pêches de la Colombie-Britannique de soutenir la concurrence. Les statistiques pour cette année prouvent toutefois le contraire.

Pendant la saison de pêche au hareng de 1990, 987,6 tonnes de hareng plein non transformé ont été transportées par terre aux États-Unis. Aucun permis de transbordement n'a été délivré. De l'ensemble des prises transportées aux États-Unis, 606,7 tonnes ont été transformées aux États-Unis et le reste a été renvoyé au Canada pour y être transformé. Mentionnons à des fins de comparaison qu'au total, 1 500 tonnes de hareng plein non transformé ont été importées des États-Unis par le Canada.

Au cours de la saison de pêche au saumon de 1990, qui se poursuit toujours, 22 demandes de permis d'exportation en mer ont été présentées. Onze permis ont été émis et quatre navires sont maintenant engagés dans des activités d'exportation directe aux États-Unis. Jusqu'à maintenant, 497 tonnes de saumon ont ainsi été exportées directement aux États-Unis par voie maritime, venant toutes de la zone d'exportation sud. Les exportations de saumon aux États-Unis par voie de terre se chiffraient environ à 2 800 tonnes, à la mi-septembre.

Par contre, au cours de la même période, environ 6 000 tonnes de saumon des États-Unis ont été importées d'Alaska à destination de Prince Rupert, et 900 tonnes ont été acheminées dans le secteur dit Lower Mainland, depuis la région du détroit de Puget. Le Canada exporte au moins deux fois plus de produits aux États-Unis qu'il n'en importe.

Si l'on parle de ces exportations de poisson aux États-Unis, je crois qu'il est important que les députés n'oublient pas que le programme d'échantillonnage biologique et de vérification des prises aux points de débarquement, administré par Pêches et Océans, a été étendu aux exportations faites directement à partir des navires. Cette mesure garantit des méthodes efficaces de conservation et de gestion du saumon et du hareng. Par ailleurs, des systèmes de communication et d'information de gestion ont été élaborés pour permettre de contrôler les exportations près des niveaux limites et pour fournir des renseignements à jour aux fins d'exécution de la loi. L'expérience acquise cette année sera inestimable pour la planification de la prochaine saison de pêche au hareng et des prochaines saisons de pêche au saumon.

Nous parlons du GATT et il y va d'une décision du GATT. Nous avons perdu la bataille, pour ce qui est de la plainte que les Américains ont présentée au GATT contre nous; nous avons donc fait appel au mécanisme de règlement des différends prévu dans notre Accord de libre-échange. D'après cette décision, il est légal et logique pour le Canada de s'attendre à compter et à débarquer sur ses côtes la plupart des prises. Il s'agit d'un processus continu et c'est là où nous en sommes.

Notre gouvernement a travaillé fort pour trouver à ce différend avec les États-Unis une solution qui soit dans l'intérêt de tous les Canadiens, particulièrement des gens de la Colombie-Britannique qui dépendent des pêches. Ce que je viens de dire montre que les pêches vont bien et qu'il n'y a aucune raison de croire que les habitants de la Colombie-Britannique seront bientôt privés de cette ressource.

Or, il s'agit d'une ressource renouvelable qui doit être gérée de façon judicieuse. Avec la collaboration de tous les intéressés, nous pouvons préserver les pêcheries pour les années à venir.

Cette année, la remonte du Fraser et de la rivière Adams a été l'une des plus importantes depuis 50 ans. C'était vraiment beau à voir. Nous nous attendons à ce que ces cycles continuent parce que la nature, dans sa sagesse, prévoit que les poissons se dirigeront vers la mer pour s'y développer, puis retourneront frayer là où ils sont nés pour renouveler le cycle avant de mourir à leur tour.

• (1750)

Je peux déclarer aujourd'hui que je suis entièrement satisfait de la façon dont nous avons réussi à obtenir du GATT une décision acceptable et que les pêcheries resteront une ressource dont nous pourrons jouir.

Je sais que la circonscription du député d'en face est beaucoup plus proche des pêcheries que la mienne, qui se trouve dans la vallée de la rivière Fraser. Il y a quand même beaucoup de poissons qui remontent la rivière Fraser près de chez nous pour se rendre jusqu'à la frayère pour concevoir d'autres poissons qui descendront ensuite jusqu'à la mer, où les pêcheurs de sa circonscription pourront les prendre.

L'ajournement

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler de la motion que propose le député.

On estime à près de 1 milliard de dollars la valeur annuelle globale des pêches de hareng rogué et de saumon de Colombie-Britannique. Plus de 4 400 bateaux de pêche du saumon, 1 500 bateaux de pêche du hareng et 15 000 personnes pêchent le long des 6 000 milles de côtes de la Colombie-Britannique. En moyenne, 80 000 tonnes de saumon et 30 000 tonnes de hareng rogué sont débarquées chaque année. Le secteur de la transformation emploie quelque 6 000 personnes. Environ 200 bateaux détiennent actuellement des permis de transporteur.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que, suivant la décision du GATT, avant que la commission canado-américaine ne rende sa décison sur le hareng et le saumon, toutes les prises de ces espèces devaient être débarquées au Canada. L'échantillonnage biologique, la vérification des prises, la surveillance et l'application des règles ont été organisées en fonction de la gestion des pêches dans des conditions où de tout le poisson était débarqué au Canada.

La commission canado-américaine sur l'exportation directe de saumon et de hareng a autorisé l'exportation d'au plus 20 p. 100 des prises disponibles en 1990, et 25 p. 100 dans les années 1991 à 1994. La flotte de transport peut réunir jusqu'à 150 bateaux qui pourraient en théorie répondre aux critères pour les permis d'exportation directe. L'application des dispositions relatives à l'exportation directe de hareng et de saumon a ajouté de nouveaux éléments au régime de gestion de ces pêches et il a rendu nécessaire la mise en oeuvre d'un régime de gestion et de conservation plus complexe.

Le nouveau Programme de gestion des exportations était destiné à répondre aux besoins suivants: administration des demandes de permis d'exportation; inspection des navires pour vérifier la conformité aux conditions d'attribution des permis; délivrance de permis «d'exportation en mer» ou «y»; communication du volume de prises de saumon et d'oeufs de hareng autorisé dans chaque zone d'exportation; planification globale et exécution des activités touchant l'échantillonnage des prises destinées à l'exportation, la vérification des prises, la surveillance des exportations, la liaison avec l'industrie et les mesures d'application; planification de l'échantillonnage des exportations, surveillance assidue en pleine saison et présentation de comptes rendus sur les statistiques relatives aux prises et sur le volume des exportations, compte tenu des plafonds autorisés; intégration avec les programmes d'échantillonnage et de vérification des prises à terre.

Le poste de gestionnaire des exportations a été créé à Pêches et Océans Canada, et le titulaire du poste a été chargé de la planification globale et de l'exécution de l'échantillonnage des prises destinées à l'exportation. . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le 11 octobre, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture. Je lui ai demandé s'il allait rétablir les paiements anticipés sans intérêt. C'était la quatrième fois cette semaine-là que je réclamais à la Chambre le rétablissement de ces paiements.

J'ai été encouragé d'entendre le ministre dire qu'il étudiait la question en priorité. Et j'ai été encore plus encouragé, deux jours plus tard, lorsqu'il a annoncé le rétablissement de cet important programme. Toutefois, le ministre n'a pas fait son annonce à la Chambre, mais lors d'une réunion d'écrivains, un samedi matin, à Saskatoon.

Plutôt que de fournir au Parlement le renseignement que je lui avais demandé seulement deux jours auparavant, il a préféré faire son annonce en dehors de la Chambre et laisser les parlementaires comme moi affronter les médias et leurs électeurs sans bénéficier de l'information qu'il avait rendue publique ce matin-là.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez que, l'an dernier, mes collègues néo-démocrates et moi avions vigoureusement contesté la loi gouvernementale qui visait à supprimer les paiements anticipés sans intérêt. Nous avions soutenu que ce programme s'avérait parfois très nécessaire et, cette année, le gouvernement a été forcé de reconnaître que nous avions raison.

Toutefois, l'erreur du gouvernement dans cette affaire n'a pas été correctement rattrapée. L'annonce du ministre mentionne le rétablissement, pour cette année seulement, du programme de paiements anticipés sans intérêt. Si les conditions qui ont régné cette année dans les Prairies se répètent l'année prochaine ou l'année suivante, nous devrons nous battre encore, année après année, pour obtenir le programme de paiements anticipés sans intérêt qui répond aux besoins du secteur agricole depuis les années 1950.

Il faudrait immédiatement abroger la loi de l'année dernière et rétablir ce programme de façon permanente. Cette semaine, j'ai rencontré un certain nombre d'agents responsables des silos à céréales, de directeurs de banque, de directeurs de caisse de crédit, et d'agriculteurs. J'ai constaté que la question la plus ligitieuse qui demeure cette année, c'est que le programme prévoit l'émission de chèques conjointement à l'agriculteur et à l'institution financière. Je voudrais que le gouvernement songe à remettre le chèque de paiement anticipé à l'agriculteur et qu'il lui laisse le soin de décider quelles factures payer et à quel moment le faire. Les grandes banques et le gouvernement oeuvrent trop étroitement lorsqu'il s'agit d'accorder ces fonds.

Notre secteur agricole est trop important pour être soumis aux caprices des politiciens. Il faut stabiliser le financement du secteur agricole. Aussi lontemps que les prix demeurent faibles et que les taux d'intérêt et les prix du carburant peuvent augmenter impunément, les producteurs de denrées alimentaires doivent bénéficier d'une certaine protection, d'une certaine sécurité.

Je demande au ministre de l'Agriculture d'admettre que, même si le programme de paiements anticipés sans intérêt n'est qu'un programme peu important dans tout le régime, il est suffisamment important pour devenir un élément permanent de notre mécanisme de soutien du revenu. Je demande donc qu'il rétablisse ce programme de façon permanente.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme on l'a indiqué, le 13 octobre, le ministre de l'Agriculture a annoncé des mesures qui aideront les agriculteurs aux prises avec des problèmes de liquidités. Les producteurs ont présentement accès à des avances en espèces sans frais d'intérêt pour les céréales récoltées, mais non vendues.

Les producteurs peuvent recevoir jusqu'à 50 000 $ en avances sans frais d'intérêt dans le cadre de ce programme d'un an. Je veux que tout le monde comprenne bien qu'il s'agit d'un programme d'un an. Cette mesure fait suite à la recommandation formulée par un groupe de travail du secteur chargé de faire un suivi du programme d'avances en espèces sans frais d'intérêt et de recommander les améliorations à y apporter. Ce programme sera administré en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Toutes les récoltes couvertes par ces deux programmes sont admissibles au programme d'avances en espèces sans frais d'intérêt.

• (1800)

Il est prévu que ce programme représentera environ 95 millions de dollars en frais d'intérêt que les producteurs n'auront pas à sortir de leurs poches en 1990. Il s'agit en fait d'une mesure à court terme qui répond à un problème immédiat, mais nous savons que 95 millions, c'est beaucoup d'argent, particulièrement dans l'état actuel de la situation, car nous manquons de fonds.

Ce programme n'est pas une solution aux problèmes financiers à long terme. C'est pour cette raison qu'il est limité à un an, parce que tout le monde à la Chambre sait, du moins ceux qui connaissent un peu l'agriculture, que nous travaillons sur un programme à plus long terme de protection du revenu que nous avons commencé à étudier il y a plus d'un an, en comité. Ce comité est formé de producteurs et de représentants d'organismes de tout le pays et il doit proposer un programme à long terme qui empêchera que les producteurs aient besoin d'avances en espèces sans frais d'intérêt, comme celles que nous fournissons maintenant. Le gouvernement répond donc aux besoins de l'heure.

Nous espérons que certains de ces programmes pourront être en place pour la campagne agricole 1991–1992. Si les gouvernements provinciaux y souscrivent, ces programmes de protection du revenu pourraient aider les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux dès l'an prochain, ce qui leur donnerait la stabilité nécessaire pour mieux planifier leur avenir financier.

Il y a deux programmes sur lesquels nous travaillons, le compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le régime d'assurance du revenu brut (RARB). Le CSRN permettra aux producteurs de mettre de l'argent de côté, les bonnes années, dans un compte en fiducie individuel dans lequel ils pourront puiser lorsque les revenus d'une année ne seront pas suffisants.

Le RARB conjuge la protection du rendement et le soutien des prix. Ces deux programmes cherchent à assurer aux producteurs le maximum d'avantages possibles. Au cours des dernières années, nous avons vu les besoins et nous avons continué à défendre nos producteurs. Je ne veux pas que cela passe inaperçu. Le Programme spécial canadien pour les grains, le Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse et, ce printemps, un nouveau programme de 450 millions de dollars pour les producteurs canadiens de céréales, sont autant d'exemples de l'aide qu'apporte le gouvernement actuel

aux producteurs. Le 13 octobre, nous avons encore amélioré cette aide.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, j'ai demandé il y a quelques mois au ministre de continuer à financer le Programme de contestation judiciaire. Depuis, j'ai le plaisir de dire que ce programme a été reconduit pour cinq ans, bien qu'on ait demandé une prolongation de dix ans.

Le programme de contestation judiciaire fournit un soutien financier et juridique permettant d'intenter des actions en justice pour faire entendre des causes types et établir des précédents pour la protection des droits garantis par la Charte des droits et des libertés. Il s'agit d'un programme essentiel destiné à aider les membres des groupes défavorisés, dont les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés, à obtenir une plus grande mesure d'égalité.

Plusieurs causes portant sur les droits à l'égalité pour les femmes ont établi des précédents importants et d'autres sont en instance. Il était essentiel d'étendre le programme de financement étant donné qu'il y a eu peu de causes en matière de discrimination contre les minorités visibles.

Des obstacles à l'égalité continuent d'exister et la discrimination raciale demeure un problème très grave et fort regrettable dans notre pays. Beaucoup de personnes de couleur, y compris des immigrants récents, ainsi que des gens installés ici depuis plusieurs générations, ne pensent pas être acceptés comme des citoyens égaux dans la société canadienne. Au cours de l'année écoulée, l'intolérance raciale et les incidents racistes se sont multipliés de manière spectaculaire. Les résultats des sondages de février indiquaient que 54 p. 100 des Canadiens pensaient que l'intolérance raciale augmentait.

Selon une étude faite par B'nai Brith, les cas de harcèlement ont augmenté spectaculairement de 88 p. 100. Les médias ont également souvent fait état de discrimination raciale. Les Noirs et d'autres minorités visibles continuent à être victimes de discrimination et de violence dans les écoles et les universités. Beaucoup d'entre eux qui demandaient un emploi étaient mal reçus et humiliés et peu obtenaient de l'avancement.

Le pourcentage des autochtones détenus dans les prisons est largement supérieur à leur pourcentage de la population totale. Les Noirs se plaignaient d'être des cibles faciles pour les balles des policiers. Des insignes et des affichettes racistes circulaient librement. Les tombes des juifs étaient profanées.

Dans un colloque sur les droits des enfants, M. John Turvey, un travailleur social de ma circonscription, a déclaré que 70 p. 100 des enfants de la rue de l'est de Vancouver étaient autochtones alors que les autochtones ne comptent que pour 5 p. 100 de la population. Notre culture est raciste.

Le gouvernement fédéral ne peut pas plaider l'innocence en matière de discrimination raciale. Il tarde depuis dix ans à s'excuser d'avoir imposé aux Chinois la taxe de capitation et la Loi de l'immigration chinoise qui les excluait, et à réparer les torts qu'il a ainsi causés.

M. Idris Ben–Tahir et M^me^ Mary Pitawanakuat ont été victimes de harcèlement dans la fonction publique. Le temps que le gouvernement a mis pour autoriser les Sikhs à porter des turbans dans la GRC a exacerbé un racisme déclaré. Le gouvernement a refusé de révoquer la décision du CRTC qui a refusé la seule station de radio pour Noirs au Canada, en dépit de ses obligations aux termes de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

• (1805)

La passivité du Québec comme du gouvernement fédéral qui n'ont rien fait pour empêcher le racisme évident et y remédier pendant l'impasse d'Oka est une honte nationale. Des images d'autochtones brûlant en effigie, le Ku Klux Klan, les slogans racistes et le lancement de pierres restent profondément marqués dans nos esprits. La promesse du premier ministre de procéder à une enquête a été oubliée.

La discrimination institutionnelle continue dans la fonction publique où seulement 2,9 p. 100 des employés fédéraux appartiennent à des minorités visibles, par rapport à 6,3 p. 100 dans la main d'oeuvre générale, et cela, en dépit d'un engagement à respecter l'équité en matière d'emploi. Récemment, le secrétaire d'État a refusé le financement promis pour une conférence du Réseau national d'équité en matière d'emploi, créant ainsi de terribles problèmes aux participants qui représentaient des groupes cibles.

Je demande au gouvernement de faire un effort concerté pour supprimer le racisme et la discrimination en renforçant et en appliquant l'équité en matière d'emploi et la Loi sur le multiculturalisme canadien, en augmentant le financement pour que la Commission des droits de la personne puisse faire son travail et en augmentant au lieu de les supprimer les subventions aux groupes de revendication qui travaillent pour faire régner l'égalité. Le Canada est un pays multi–racial et multiculturel où tous les citoyens doivent être égaux dans la réalité et pas seulement en théorie.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, l'accord de financement convenu entre le Secrétariat d'État et le Conseil canadien de développement social aux fins de l'administration du Programme de contestation judiciaire arrive à échéance le 31 mars de cette année.

Ce programme sert à financer la préparation et la défense des causes types portant sur les droits à l'égalité et les droits linguistiques protégés par la Constitution canadienne. Les causes financées grâce à ce programme portent sur des questions comme la discrimination fondée sur des incapacités mentales ou physiques, la retraite obligatoire, la droit à l'égalité pour les peuples autochtones, la discrimination fondée sur la situation de famille et la citoyenneté ainsi que le droit à l'égalité pour les handicapés. Créé en 1985, le programme a un budget annuel de quelque 11,5 millions de dollars.

Malgré la situation financière difficile, le gouvernement a accepté de renouveler le programme parce qu'il est conscient des besoins des minorités et des personnes défavorisées, et aussi de l'importance que revêt pour ces groupes le Programme de constestation judiciaire.

Le ministre a annoncé le 10 mai 1990 que la durée du Programme serait prolongée de cinq ans, et que ce dernier disposerait d'un budget de 13,75 millions de dollars pour cette période. Toutefois, le programme sera maintenant administré par le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa. Une entente a été signée avec le centre le 22 juillet. Le Conseil canadien du développement social a jugé qu'il n'était plus en mesure d'administrer le programme, et qu'un autre organisme devrait en assumer la responsabilité.

Monsieur le Président, je tiens à dire aux députés que le gouvernement appuie d'emblée le Programme de constestation judiciaire et les objectifs qu'il s'efforce d'atteindre.

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur un point que j'ai soulevé le 12 décembre, l'an passé, au sujet de la fermeture de l'usine de transformation du poisson à Canso. Permettez-moi de récapituler les événements survenus depuis que j'ai posé ma question le 12 décembre.

Le 11 décembre, la société Produits de la mer National ltée a fermé son usine à Canso, jettant 750 personnes sur le pavé et fermant la seule industrie de la ville. Cette décision a marqué le début d'une lutte de la part des gens de Canso, lutte dramatique qui a fait de Canso un symbole national.

Au nom des gens de Canso, j'ai mené la lutte ici à la Chambre des communes, revenant sans cesse à la charge et suivant de très près la tournure des événements après avoir posé ma question le 12 décembre.

Plus tard, au cours de la semaine du 12 décembre, la présidence m'a accordé le privilège de proposer un débat d'urgence. C'est ainsi que, le 18 décembre, la Chambre a débattu la crise des pêches de l'Atlantique et porté l'affaire à l'attention de tous les Canadiens. La ville de Canso était devenue un symbole. Les gens de Canso n'ont pas appris la nouvelle de la fermeture de leur usine sans rouspéter. Ils ont organisé des manifestations. Les travailleurs des chalutiers sont venus à Ottawa dans l'espoir de convaincre le gouvernement de revenir sur sa décision. Le conseil municipal de Canso s'est aussi rendu à Ottawa. Lorsque le gouvernement provincial leur a fait en février dernier une proposition tout à fait inacceptable, les gens l'ont refusée et ont continué de lutter.

• (1810)

Au cours de l'été, à la suite de négociations prolongées, les gouvernements provincial et fédéral, par l'entremise du ministre des Pêches, ont conclu une entente avec le nouveau consortium Seafreez Foods Ltd., entente qui a redonné vie à la ville de Canso. Suite à cette entente, 500 des 750 employés de l'usine de Canso pourront reprendre le travail. Grâce à une entente complexe avec des exploitants étrangers, les travailleurs de chalutiers de Canso ont repris le travail.

Aujourd'hui, 12 personnes travaillent à l'usine de Canso. Elle a un nouvel administrateur et quatre chalutiers sont prêts à reprendre la mer. On est en train de remplacer la chambre frigorifique de l'usine qui devrait fonctionner à plein rendement à la mi-novembre. Ce revirement de situation est dû à la détermination et à la ténacité des habitants de la petite localité de Canso ainsi qu'à leur volonté de ne pas accepter passivement la fermeture de leur usine. Leur détermination à conserver leur emploi et à démontrer aux gouvernements fédéral et provincial qu'ils voulaient continuer à travailler caractérise cette localité depuis des siècles. Les gens de Canso sont résolus à assurer le succès de cette entente, à

maintenir leur longue association avec la mer et à assurer la survie de leur ville.

L'entente conclue au cours de l'été est le fruit d'un effort d'imagination. Elle constitue un engagement majeur de la part des gouvernements fédéral et provincial ainsi que des sociétés en cause. Je tiens à féliciter le ministre fédéral des Pêches et des Océans qui a favorisé la conclusion de cette entente. J'ajouterais que je m'attends à ce que le gouvernement respecte l'engagement qu'il a pris envers les habitants de Canso, lui qui a promis que cet accord garantira un avenir stable à leur localité. Ils n'en attendent pas moins.

Je tiens à signaler que la crise dans l'industrie de la pêche au Canada atlantique est loin d'être réglée. Les habitants de nombreuses localités de pêche au Canada atlantique s'inquiètent et souffrent de la baisse du stock de poissons et de la mauvaise gestion de l'industrie de la pêche ces dernières années. La crise n'est pas à la veille de se résoudre, et il nous faudra négocier un nouvel accord pour permettre à des localités comme Canso de se développer et de prospérer.

Prenons l'exemple de l'une de ces localités, la ville de Lockeport. Malheureusement, Lockeport, qui s'est retrouvée dans une situation similaire à celle de Canso, n'a pu en venir à une entente satisfaisant aux exigences du gouvernement provincial qui lui aurait permis de rouvrir son usine de transformation du poisson. Lockeport est l'une des nombreuses localités que nous devons continuer à aider. Nous devrons poursuivre nos efforts pour veiller à la survie de son industrie.

En tant que critique de mon parti en matière de pêches, je ferai l'impossible pour veiller à ce que la politique des pêches garantisse la survie de ces localités, peu importe où elles sont situées, et la stabilité de la pêche à l'avenir.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est déterminé à aider la collectivité de Canso après la fermeture de son usine de poisson, par suite de la réduction des stocks d'importants poissons de fond de l'Atlantique.

En mai, le gouvernement a annoncé le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique qui offrira une aide de 584 millions de dollars à l'industrie de la pêche.

• (1815)

Ces fonds permettront de mettre en oeuvre une stratégie à long terme et de financer des mesures d'adaptation à court terme. Ils comprennent en effet 130 millions de dollars pour aider les travailleurs mis à pied en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve par suite de la baisse des prises de morue, 28 millions de dollars pour accroître la surveillance, 150 millions pour reconstituer les stocks, 130 millions pour assurer l'adaptation aux réalités actuelles et 146 millions pour favoriser la diversification économique, tant dans l'industrie de la pêche qu'ailleurs.

Ces initiatives spéciales s'ajoutent aux programmes fédéraux courants destinés à contribuer à l'adaptation de la main-d'oeuvre, ainsi qu'à attirer des entreprises et à favoriser la création de nouveaux genres d'emplois dans le Canada atlantique.

L'usine de transformation de Produits de la mer National ltée a dû fermer ses portes à cause de la réduction des quotas de morue du Nord. Canso a donc droit à une aide dans le cadre des mesures d'adaptation à court terme. Des 130 millions affectés à ce programme, on estime que Canso aurait besoin de 26,7 millions. Ces fonds seront disponibles sur une période de quatre ans pour des mesures d'adaptation comme les programmes de formation et les initiatives de développement communautaire.

Le programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique prévoit 146 millions de dollars pour la diversification à l'intérieur même de l'industrie de la pêche et pour faciliter la recherche d'autres emplois dans les régions touchées par la réduction des contingents et l'épuisement des stocks. Canso a droit à des fonds pour ce genre d'initiative aussi.

En plus de tout cela, le gouvernement du Canada a annoncé, le 10 août 1990, qu'il appuyait la proposition Seafreez dont le député a parlé. Cette initiative préservera 500 emplois à l'usine de Canso. Il est très encourageant d'apprendre que l'exploitation va reprendre. En tout cas, d'après ce que disait le député, il semble que, d'ici à la mi-novembre, l'activité aura repris et qu'un certain nombre de personnes seront de retour au travail. Il est rassurant de voir que l'usine servira de nouveau.

Selon nous, ces initiatives garantiront l'avenir de Canso et permettront à sa population de continuer à travail-

ler dans le secteur de la pêche, comme c'est la coutume depuis 400 ans.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 17.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 octobre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 septembre, de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, si le projet de loi à l'étude n'avait été qu'une mesure isolée, destinée à dissoudre ou à céder la Corporation Place du Havre, le Société de construction des musées du Canada, l'Office canadien des provendes, la Société canadienne des brevets et d'exploitation, la Harbourfront Corporation et les Associés Mingan Limitée, cette mesure nous aurait déjà inquiétés par son ampleur.

Cependant, le projet de loi fait partie d'une tendance, d'un schéma de comportement. En examinant ce que les conservateurs ont fait sur le plan de la privatisation—mot qui n'est d'ailleurs qu'un euphémisme employé dans le sens de démantèlement du Canada—et sur le plan des intérêts que le public canadien possède dans un certain nombre d'entreprises remarquables, on se rend compte que le gouvernement a déjà un tableau de chasse très bien garni.

Je voudrais rappeler par exemple la vente des actions d'Air Canada, la vente de CN Hotels, celle de la filiale du CN nommée CN Route et celle de Canadair. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a également réussi à vendre les Arsenaux canadiens Limitée et de Havilland. La Commission d'énergie du Nord canadien n'a pas été épargnée, pas plus que la Société des transports du Nord. Il y a eu ensuite Northwestel Inc., Pêcheries Canada Inc. et, en 1987, Téléglobe Canada, entreprise de la plus haute importance qui a rapporté quelque 500 millions de dollars. Ce fut ensuite le tour des Télécommunications Terra Nova de figurer sur la liste des sociétés vendues en tout ou en partie.

La liste se poursuit avec CN-CP puis la Corporation de développement du Canada, qui constitue ce que j'appellerai le joyau de la Couronne des années 1960 et 1970, période pendant laquelle nous avons essayé, avec beaucoup de succès d'ailleurs, d'assurer une part de propriété publique canadienne dans des industries clés. Il faut aussi ajouter à cela la Fisheries Products International, la Nanisivik Mines et la Varity Corporation.

Le gouvernement ne s'arrête d'ailleurs pas là car il envisage d'ajouter d'autres sociétés à la liste. Tout cela projette l'image d'un gouvernement du Canada qui, sous la conduite des conservateurs, cherche par tous les moyens à démanteler le secteur public canadien.

• (1010)

Lorsque nous mettons des actifs en vente, nous ne savons pas toujours si les nouveaux propriétaires seront des Canadiens ou des étrangers. Il y a évidemment risque d'accroissement de la propriété étrangère au Canada.

Cette tendance est profondément troublante, mais nous ne pouvons reprocher aux conservateurs de faire preuve d'incohérence à cet égard. On peut même dire que le Parti progressiste conservateur a été d'une cohérence exemplaire. Il a promis de privatiser le Canada, et il le fait très efficacement. Il cède les intérêts publics au secteur privé, parfois même au secteur privé étranger.

C'est un fait qui est très inquiétant, personne ne peut le nier. Ajoutez à cela que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été dissoute en 1985 et qu'on ne cesse d'affaiblir systématiquement la Société Radio-Canada. Nous sommes à la veille de vendre Petro-Canada, et, à cause de la clôture, nous serons nombreux à ne pas pouvoir participer au débat.

Je vous rappellerai, madame la Présidente, que, lorsque Petro-Canada a vu le jour, dans les années 1970, la clôture a été imposée au bout de 15 jours de débat, comme l'a signalé à juste titre le député de Kingston et les Îles. Ce gouvernement-ci a imposé la clôture au bout de seulement deux jours, si bien que la moitié des membres de la Chambre ne pourront pas prendre la parole.

Nous sommes à la veille de vendre Petro-Canada, ce qui est une initiative regrettable pour un certain nombre de raisons qu'il serait si long d'expliquer que j'y passerais tout le temps qui m'est alloué. Madame la Présidente, le régime d'assurance-chômage est lui aussi privatisé par le projet de loi C-21, puisque les pouvoirs publics ne participeront plus à son financement. Air Canada a été partiellement privatisée.

À ce rythme-là, madame la Présidente, on peut se demander si le jour ne viendra pas où le gouvernement tentera de privatiser les services du Parlement, de trouver un bon commanditaire américain, quelque chose comme Coca-Cola, Kodak ou bien, comme le dit le député, McDonald ou Kentucky Fried Chicken. Pourquoi pas? Ce serait une privatisation très rentable. Il y aurait moyen de faire beaucoup d'argent. Pourquoi ne pas laisser cet investissement public passer entre les mains du secteur privé, de quelques-uns de ces grands entrepreneurs qui savent réaliser des bénéfices?

Pourquoi le ministre chargé de la Privatisation ne propose-t-il pas à la Chambre de privatiser le régime de la sécurité de la vieillesse? Cela se ferait très bien. Pourquoi pas? C'est une façon parfaitement normale de faire du fric.

La privatisation est déjà entamée dans les aéroports de Toronto, je crois. La question est intéressante. Il s'agit là d'un investissement phénoménal qui est fait au nom du public et qui peut actuellement devenir rentable—une entreprise privée gérée par le secteur public peut rapporter des profits—au même titre que si l'entreprise était gérée par le secteur privé. Rien n'empêche la population canadienne de récolter les avantages d'une saine gestion et de conserver ses droits de propriété.

Aucun texte d'économie n'a démenti jusqu'à maintenant, madame la Présidente, que les Canadiens pouvaient exploiter une entreprise et en rester propriétaires plutôt que d'en faire une espèce de commerce et de laisser le dernier venu sur le marché faire de l'argent à leurs dépens.

Cette dernière solution serait conforme aux principes des conservateurs. À cet égard, nous pouvons au moins dire qu'ils sont logiques. Pourquoi ne pas privatiser la Banque du Canada? L'exemple est tout tracé. Il ne serait pas étonnant d'entendre une proposition en ce sens. Si cela pouvait être rentable, le gouvernement n'hésiterait pas à proposer la privatisation de la colline du Parlement. Il privatiserait également l'armée, mais il y parviendrait difficilement, car aucun gouvernement n'a réussi cela dans le monde moderne.

Il faut considérer le projet de loi C-73 dans un ensemble. Il ne s'agit pas d'une initiative isolée. Cette mesure législative n'est pas née par hasard d'une réunion du Cabinet où le ministre aurait voulu laisser sa marque dans l'histoire en faisant adopter une loi et prouvé qu'il était un homme d'action. Non, elle est en tous points conforme aux principes des conservateurs qui veulent démanteler toute propriété publique au Canada. Aux prochaines élections, nous ferons évidemment en sorte que les électeurs ne l'oublient pas.

Passons à la mesure même, madame la Présidente, car le temps presse, et voyons ce que le ministre promet, ce que contient le projet de loi et ce que la Commission royale Crombie recommande.

Dans le discours qu'il a fait à la Chambre, le ministre a assuré à la nation que la société Harbourfront de Toronto serait dissoute—comme il en a l'intention—et je cite un extrait de la page 13555 du hansard:

> . . .après règlement avec le gouvernement de l'Ontario, la ville de Toronto et d'autres parties.

Il a ajouté:

> Le produit de la vente des éléments d'actif servirait à [. . .]assurer l'aménagement des parcs et de l'infrastructure. . .

Mais d'abord

> [. . .] à créer une entité indépendante et contrôlée localement. . .

Écoutez bien ceci:

> . . . ayant la capacité de continuer l'excellente programmation culturelle qui existe sur les lieux.

Quelles belles paroles! Voici les trois engagements qu'a pris le ministre au point nº 5 de sa présentation. Je vous mets au défi, madame la Présidente, de les retrouver dans le projet de loi. Vous ne les trouverez pas, car l'article 40 du projet de loi ne dit rien d'autre que le ministre des Travaux publics est autorisé à procéder à la dissolution de la société Harbourfront. Point à la ligne. L'engagement des progressistes conservateurs concernant Harbourfront s'arrête là.

Le ministre a parlé à la Chambre d'un engagement qu'on ne retrouve pas plus en substance que les pouvoirs juridiques nécessaires à son accomplissement. C'est très inquiétant. Le projet de loi ne prévoit aucune garantie, aucune condition.

Nous savons que la valeur comptable de Harbourfront est actuellement de 31 millions de dollars.

M. Mills: Une aubaine.

M. Caccia: Cette société, qui devait être la propriété du public, des Canadiens, va être donnée Dieu sait comment, à Dieu sait qui et pour Dieu sait quelle raison. Sûrement pour enrichir quelqu'un. Nous savons au moins cela parce que c'est ce que les tories comprennent.

Maintenant que nous savons ce que le ministre a promis, ce qu'il y a dans la projet de loi. . .

M. Bosley: Ne nous parlez pas des baux.

M. Caccia: Madame la Présidente, je suppose que le député de Don Valley-Ouest trouve mon intervention un peu trop latine et fantasque à son goût et qu'il n'aime pas ce qu'il entend ici. Il vient de Toronto et il s'inquiète peut-être aussi un peu de l'avenir de la zone riveraine, car je sais qu'il se préoccupe beaucoup, en tant que député, du bien-être de la population. Si j'étais à sa place—et je ne sais pas ce qui se passe au sein du caucus conservateur—je ferais des pieds et des mains pour que ce projet de loi soit rejeté. Ne feriez-vous pas la même chose, madame la Présidente? On veut détruire le secteur riverain de la ville.

On parle ici de l'accès au lac, soit de l'un des plus grands atouts environnementaux de la ville de Toronto. On essaie depuis 1972 d'aménager une aire publique ouverte, qui se trouve malheureusement en partie encombrée. Néanmoins, il est encore possible de voir le lac et d'y avoir accès. Voici tout à coup qu'on parle de vendre la zone riveraine, de la laisser aller, de renoncer à tout jamais à l'accès au lac.

• (1020)

Cela m'amène à parler de l'excellent rapport intitulé *The Water Shed* sur le bassin hydrographique, que l'ancien député de Rosedale et ministre éminent avait présenté lorsqu'il était ici, à Ottawa. Il est probablement parti parce qu'il était complètement désabusé. À la page 129 de ce rapport, à la rubrique: «L'avenir de la zone riveraine», voici ce que la Commission royale d'enquête sur l'avenir du secteur riverain de Toronto écrit: «Les terrains, propriétés et autres intérêts actuellement gérés par la Société du havre de Toronto et ceux qui appartiennent encore à Travaux publics Canada devraient être détenus et gérés provisoirement par Travaux publics Canada jusqu'à ce que des accords satisfaisants avec la ville soient mis en oeuvre.» Cela ne figure pas dans le projet de loi C-73, madame la Présidente, et l'opposition est fort en droit de demander pourquoi il en est ainsi.

En faisant des recommandations au sujet de l'avenir de la zone riveraine de Toronto, le même auteur, M. Crombie, écrivait dans un autre rapport intitulé *Parks, Pleasures and Public Amenities*, volume 4, page 68: «Nous recommandons tout d'abord qu'on ne vende plus de terrains appartenant actuellement à l'État.» Que pensez-vous de ça?

Que penser de la coordination, de l'intégration, de la synchronisation entre le gouvernement actuel et sa propre commission royale d'enquête? Quelqu'un des banquettes ministérielles voudra peut-être intervenir pour nous donner une réponse, une justification ou une explication quelconque.

À quoi bon, pour la Commission royale d'enquête sur l'avenir de la zone riveraine de Toronto, produire cette documentation remarquable, ce travail extraordinaire et faire des recommandations, si tout cela doit être suivi d'un petit projet de loi ridicule, le C-73, qui ne tient aucun compte du travail accompli pour protéger l'une des zones riveraines les plus importantes au Canada? C'est absurde, c'est insensé.

Le temps ne me permet pas d'analyser ce qu'on se propose de faire à Vancouver. Il se prépare là aussi un autre beau coup du secteur privé. Je vais m'en tenir à ma ville.

Il est bien clair que le projet de loi C-73 traduit fidèlement l'idéologie conservatrice. Il s'agit d'utiliser ce qui est public et ce qui appartient à l'État pour promouvoir les intérêts des grandes entreprises et des puissants intérêts dans la société. Non seulement ça, on offre cette bonne occasion aux intérêts privés de la société en utilisant des investissements initialement faits grâce aux fonds publics. On demande tout d'abord au secteur public

de courir le risque, d'investir, et quand on en arrive au seuil où l'investissement promet d'être rentable ou devient une bonne occasion pour le secteur privé, on invite le secteur public à céder la place au secteur privé qui l'exploitera dorénavant. C'est mal, madame la Présidente, c'est idéologiquement mal, et nous le déplorons. Ce n'est pas une bonne politique gouvernementale. Nous n'acceptons pas que les investissements faits par les Canadiens. . .

Mme Campbell: Personne n'a 250 millions de dollars.

M. Caccia: La ministre de la Justice a quelque chose à dire, et je serai très heureux d'écouter son intervention au complet plus tard au cours du débat. J'ai beaucoup de respect pour elle et je serai heureux d'entendre ce qu'elle a à dire au sujet de la propriété publique et de la propriété privée.

Tout ce que je peux dire au ministre, c'est que cela nous paraît honteux. Il est honteux de voir ce que propose ce projet de loi et de voir aussi ce qui s'est passé au cours des cinq ou six dernières années sous le régime conservateur. Les conservateurs ont fait peu de cas de l'intérêt du public et du Canada dans plusieurs secteurs. Ils ont également refusé au public l'occasion de participer au capital des sociétés qui pourraient lui être profitables.

Je sais, madame la Présidente, que j'ai écoulé mon temps de parole et je vous remercie de votre patience.

Nulle part les conservateurs se trouveront de précédent ou de preuve pour pouvoir dire que l'entreprise publique, qui appartient à l'État, ne peut pas être rentable. Nous sommes témoins ici d'une déformation de l'intérêt public. Il n'est pas bon de vendre des entreprises de l'État au secteur privé, lorsque ces entreprises sont là pour protéger le public et aussi pour réaliser des bénéfices pour le compte du public qui les mérite.

Par conséquent, pour ces raisons, et je suis heureux que des députés de notre côté prennent la parole aujourd'hui, nous ne pouvons que blâmer fortement le gouvernement et garantir qu'aux prochaines élections, cela sera l'un des points les plus importants qui seront soulevés à Toronto.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, j'aimerais répondre à mon collègue de l'opposition qui accuse notre gouvernement conservateur de démantèlement et de destruction des corportions publiques qu'effectivement, ce que nous sommes en train de démanteler c'est cette espèce d'empire et de philosophie libérale qui a conduit à l'étouffement de l'entreprise privée. Je suis un peu étonnée, d'ailleurs, de voir l'appui de certains de ses collègues qui ont fait de superbes belles réussites dans le secteur privé et qui ont certainement contribué. . . je m'adresse à vous, mon cher collègue, qui avez contribué à l'économie de ce beau pays. Je crois que le reproche que l'on peut faire aux libéraux, c'est d'avoir gardé une mentalité qui était extrêmement louable dans un contexte d'après-guerre où il était nécessaire de se serrer les coudes et de faire en sorte que le gouvernement assume des responsabilités beaucoup plus vastes. Il serait peut-être temps que les libéraux reconnaissent que la mentalité a beaucoup évolué, qu'il n'est plus nécessaire que le gouvernement s'immisce dans les responsabilités et décide d'assumer toutes les responsabilités et de vouloir gérer tous les secteurs de l'activité sociale et économique.

Je pense que cette politique de centralisation des libéraux a fait en sorte d'étouffer. L'on sait que, quand on centralise, on nivelle. Cela a pu être utile à un certain moment, sauf qu'à un moment donné, il est surtout nécessaire de reconnaître des différences individuelles et de faire en sorte de permettre à l'initiative individuelle de s'exprimer. Nulle part ailleurs mieux que dans les entreprises commerciales est-ce que cette individualité et cette initiative peuvent s'affirmer. Depuis la privatisation, et je pense à Montréal, à mon secteur de Montréal-Nord, entre autres, la privatisation de certains des grands empires conçus sous l'idéologie libérale a fait en sorte d'amener et de créer beaucoup plus d'emplois et de faire grimper la part des marchés de nos entreprises commerciales, je pense à Canadair, à Téléglobe et à Air Canada. La privatisation a fait en sorte de remettre en ordre et de moderniser les opérations et de rationaliser toutes les ressources. On sait que la centralisation amène nécessairement une bureaucratisation, et, madame la Présidente, c'est ce que je voulais souligner.

M. Caccia: Madame la Présidente, je comprends bien l'inquiétude de la députée et la nécessité de sa part de défendre le projet de loi. C'est le devoir de la députée du gouvernement d'accuser le Parti libéral, le gouvernement libéral, mais je dois lui dire que c'est le gouvernement libéral de l'époque qui a acheté la Corporation du havre de Toronto, qui a acheté la Place du havre Canada à Vancouver, et nous avons fait cela dans l'intérêt public. Évidemment, il y a une divergence entre elle et nous sur le rôle du gouvernement quand il s'agit de la protection de l'intérêt public.

• (1030)

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, la défense de l'entreprise publique que vient de faire le député de Davenport était particulièrement agréable à entendre de ce côté de la Chambre, car nous devons parfois faire des pressions considérables pour que l'autre côté fasse quelque chose dans le domai-

ne de l'entreprise publique, par exemple pour une société d'État comme Petro-Canada.

Le député de Davenport a déclaré qu'il était particulièrement mécontent qu'on lui ait refusé le droit de parler sur le projet de loi concernant la privatisation de Petro-Canada du fait de la motion de clôture imposée par le gouvernement. Naturellement, nous sommes nous aussi assez mécontents de la clôture au sujet de ce très important projet de loi visant à privatiser notre société pétrolière nationale.

On peut lire dans les journaux d'aujourd'hui que les bénéfices de Petro-Canada, pour les neuf mois se terminant le 30 septembre, sont passés de 1 million de dollars l'année dernière à 80 millions. Le ministre de la Privatisation et des affaires réglementaires, lorsqu'il a présenté le projet de loi sur Petro-Canada, plus tôt cette année, indiquait que la société ne faisait pas de bénéfices et que c'était un bon moment pour la privatiser.

Aujourd'hui, avec l'augmentation du prix du pétrole et le fait que Petro-Canada soit encore plus pressée que les autres sociétés d'augmenter les prix de l'essence, ce qui a fait passer ses bénéfices à 80 millions, cette année, je demande au député de Davenport s'il pourrait nous dire pourquoi il n'appuie pas le gouvernement dans ses efforts de privatisation? Pourquoi veut-il conserver Petro-Canada comme société d'État?

M. Caccia: Madame la Présidente, la raison pour laquelle je veux maintenir Petro-Canada telle qu'elle est serait longue à expliquer. Mais en bref, pour répondre à la question du député de The Battlefords—Meadow Lake, c'est parce que Petro-Canada a un avenir incroyable devant elle et un rôle à jouer au nom du public canadien dans les décennies prochaines, en raison des questions environnementales telles que le réchauffement global qui commence à se manifester et parce que nous devons trouver des façons de réduire notre dépendance à l'égard des carburants fossiles, et par conséquent créer ou développer de nouvelles sources d'énergie.

Je suis persuadé que le député est au courant de toutes ces choses. Je ne sais pas s'il veut des renseignements ou s'il veut simplement me donner la possibilité de parler un peu plus de Petro-Canada.

Quoi qu'il en soit, la dernière chose que nous devrions faire, c'est la vendre. Au contraire, nous devrions renforcer et élargir son mandat. Je vois que le député d'Edmonton, qui a fait d'excellents discours sur ce sujet à de nombreuses occasions, est ici. Nous sommes pas mal du même avis là-dessus.

Je voudrais aussi rappeler au député de The Battlefords—Meadow Lake que c'est un gouvernement libéral qui a acheté Harbourfront ou qui, du moins, s'est engagé à l'acheter en 1972, car il s'était rendu compte à cette époque qu'il fallait faire quelque chose pour que le public ait une fenêtre, pour reprendre cette expression, un accès au lac. C'est cela qui rend cette mesure particulièrement détestable.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le député du discours qu'il vient de prononcer ici au sujet du projet de loi C-73. Comme vous le savez, le député de Davenport est un vétéran parmi nous. Il est à la Chambre depuis de nombreuses années et lui et le député de Broadview—Greenwood sont ici aujourd'hui pour la même raison que moi. Nous sommes tous députés de la région de Toronto. Nous n'avons pas souvent l'occasion de parler d'une question qui touchera directement les 2,5 millions de personnes qui habitent le grand Toronto.

Nous sommes bouleversés du fait que le gouvernement songe à l'heure actuelle à privatiser Harbourfront. Il me semble qu'il ignore totalement la situation à Harbourfront et le pire, c'est que c'est un député conservateur de la région de Toronto, le député de Brampton, qui a présenté ce projet de loi.

Le député de Davenport peut-il dire à la Chambre ce qui s'est produit sur le bord du lac ces dernières années, parce qu'on y a autorisé des travaux d'expansion sans que le gouvernement ait suffisamment de mainmise sur la situation? Il sait, comme tous les députés de Toronto, que le secteur privé a détruit le quartier du port, dans une certaine mesure, à cause de l'expansion libre qui y a eu lieu.

Le député peut sans doute expliquer à la Chambre, pour le bénéfice de ceux qui ne viennent pas de la région de Toronto, ce que le secteur privé a fait à ce quartier et s'il estime qu'il existe des possibilités de sauver sa beauté pour les générations futures de Torontois.

M. Bosley: Quelle hypocrisie!

M. Caccia: Il est évident qu'on a commis de graves erreurs le long du port. Cela ne fait aucun doute. On n'aurait pas dû porter ce dernier coup.

En posant sa question, le député de York-Sud—Weston y a répondu lui-même, et de façon très éloquente. La moindre des choses à faire maintenant, c'est le maintien de ce qui appartient encore au public, c'est-à-dire à l'État. C'est à cette aliénation de la propriété publique que nous nous opposons, étant donné ce qui s'est passé récemment.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais seulement aux commentaires. Mais puisque le temps est expiré, je ferai seulement quelques remarques.

Madame la Présidente, j'ai écouté les commentaires du député de York-Sud—Weston qui n'était certainement pas là quand on a demandé à certains d'entre nous qui étaient membres du conseil municipal de la communauté urbaine de Toronto de faire partie du comité de planification de Harbourfront, il y a 15, 16 ou 18 ans. Nous avons supplié le gouvernement de l'époque—et le député qui vient de parler était ministre dans ce gouvernement—de transférer la propriété au conseil municipal. Ce gouvernement, dirigé par des députés qui viennent de parler et qui étaient alors ministres, a refusé catégoriquement de prendre une position qui l'aurait amené à promettre ou à permettre aux habitants du grand Toronto de posséder et de gérer eux-mêmes le parc Harbourfront. Plusieurs années plus tard, un homme très sage. . .

M. Nunziata: Ce n'est pas ce que dit le projet de loi.

M. Mills: Il dit non à la propriété publique.

M. Bosley: La vérité choque, on dirait.

Plusieurs années plus tard, donc, David Crombie, qui est l'un des hommes politiques municipaux les plus habiles que le Canada ait connus, a recommandé, si vous lisez le document au complet, que soit négocié le transfert de Harbourfront Corporation à un organisme local pour qu'elle soit contrôlée et gérée localement, et c'est précisément. . .

M. Caccia: C'est absurde!

M. Nunziata: Le vote!

M. Bosley: Oui, c'est ce que dit le document. C'est exactement ce qu'il dit. Il dit que le société Harbourfront devrait être sous contrôle local.

Mais, selon le projet de loi, il faut, auparavant, donner au ministre des Travaux publics le pouvoir de prendre les mesures législatives nécessaires pour autoriser un tel changement.

Il n'y a rien dans ce projet de loi qui autorise le transfert des propriétés de la Harbourfront Corporation à des entreprises privées. Les députés de l'opposition qui soutiennent le contraire induisent la Chambre en erreur. Lisez le projet de loi. C'est très simple. Il permet au ministre de procéder à la dissolution de la société. C'est tout ce qu'il lui permet de faire. Si vous voulez que la société Harbourfront soit administrée par des autorités locales, ce projet de loi constitue la condition *sine qua non* qui autorise le ministre à le faire. Les libéraux de l'autre côté, avec leurs sous-entendus, dénaturent les faits comme cela a été le cas en 1972, lorsqu'ils ont d'abord affirmé que les habitants de Toronto seraient autorisés à administrer cette propriété avant d'ériger toutes sortes d'obstacles pour les en empêcher. Les députés de l'opposition tentent tout simplement d'empêcher les Torontois de diriger la société Harbourfront comme ils auraient dû pouvoir le faire depuis le début.

• (1040)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, puis-je poser une question ou participer au débat? Est-ce une période de questions?

Mme le vice-président: Nous avions repris le débat, le député de Don Valley-Ouest n'a parlé que quelques minutes, mais il s'agissait de débat. Nous en sommes maintenant à une période de questions ou de commentaires. . .

M. Mills: D'accord, mais s'agit-il d'une période de questions?

Mme le vice-président: J'essaye seulement de répondre à votre question, si je peux.

M. Mills: D'accord, je poserai une question.

Mme le vice-président: Nous en sommes à une période de questions et de commentaires.

M. Mills: Tout d'abord, madame la Présidente, je voudrais dire par votre intermédiaire au député de Don Valley-Ouest que j'ai peut-être mal compris, mais, d'après lui, ce projet de loi indique-t-il catégoriquement qu'il ne s'agit que de transférer le contrôle de Harbour-

front Corporation du gouvernement du Canada aux gouvernements locaux, provincial ou municipaux?

Voici comment j'interprète le projet de loi: Harbourfront a actuellement, dans une économie en crise, une valeur comptable d'environ 31 millions de dollars et cette société est fondamentalemnt offerte à quiconque se présentera pour l'acheter, qu'il s'agisse d'un promoteur ou d'une autre personne.

Je me sentirais plus rassuré si vous proposiez de la transformer seulement en une autre sorte d'entreprise d'intérêt public où l'objectif en ce qui concerne les services est complètement différent que dans le cas d'une entreprise du secteur privé.

Pourriez-vous éclaircir ce point pour moi parce que j'ai l'impression que, d'après vous, elle ne va pas être privatisée, mais seulement devenir une entreprise d'intérêt public sous une autre forme.

M. Bosley: Madame la Présidente, permettez-moi de reprendre les choses au début pour la gouverne du député. C'est remarquable d'entendre aujourd'hui les libéraux réclamer que la société Harbourfront Corporation demeure entre les mains du secteur public, eux qui voulaient que cette propriété soit exploitée par le secteur privé à des fins lucratives.

M. Mills: Conjointement.

M. Bosley: C'était la seule façon pour le public d'avoir accès à une partie de ce domaine. Ce n'était pas la position adoptée. . .

M. Mills: Une entreprise conjointe. Quelle est la vérité?

M. Bosley: Ce n'était pas la position adoptée par les conseils municipaux de. . .

M. Nunziata: Soyez plus précis.

M. Bosley: Le coup classique, madame la Présidente. Il est devenu impossible de faire taire les membres du Rat Pack.

On propose, dans ce projet de loi, d'accorder au ministre l'autorité nécessaire pour procéder à la dissolution de la société Harbourfront Corporation. On ne précise pas qui prendra possession de la société, qui la gérera et qui en contrôlera les biens. On y dit plutôt que le ministre sera autorisé à prendre les mesures qui s'imposent quand il aura conclu les négociations qu'il mène actuellement, comme le sait le député, avec la province de l'Ontario et la municipalité pour tenter de résoudre l'impasse actuelle à propos de la gestion des affaires de la société Harbourfront Corporation.

Peu importe à quoi aboutiront ces négociations, mais il faut espérer que l'Ontario et la ville obtiendront une plus grande part du domaine public que les parcs qu'on leur avait promis à l'origine, ces petits parcs accessibles au public prévus dans le plan de la société Harbourfront. Il est à espérer que, grâce à ces négociations, la population aura plus facilement accès à ce territoire.

Cependant, pour créer l'entité que recommande M. Crosbie pour la gestion de la propriété, il faudra modifier la loi et dissoudre légalement la société Harbourfront Corporation afin de pouvoir transférer le tout à la nouvelle direction. Je ne sais pas plus que le député quelle sera la recommandation qui ressortira des négociations en cours. Le député sait, toutefois. . .

M. Mills: Le secteur privé va mettre la main dessus.

M. Bosley: Non, le député suppose que la propriété sera transmise à une société privée. . .

M. Mills: Vous présumez différemment.

M. Bosley: Je n'ai jamais fait pareille affirmation. J'ai simplement dit qu'il devait y avoir des négociations. À l'instar du député, je sais très bien que, pour que le gouvernement fédéral puisse respecter ses engagements au terme des négociations, il faudra d'autres changements législatifs visant à accorder aux pouvoirs locaux un plus grand contrôle. C'est l'objectif ultime que certains d'entre nous défendent depuis 15 ans.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, nous comprenons le parti pris de ce député. Sa famille est dans le commerce immobilier. Loin de moi cependant l'idée d'insinuer qu'elle pourrait profiter de quelque façon de la vente des actifs de la société Harbourfront. Son opinion reflète le point de vue particulier du secteur privé, qui veut avoir les mains libres pour pouvoir s'enrichir à même la vente et l'alinéation de biens appartenant à la population canadienne.

Si le député a lu le projet de loi, il est au courant de la portée du paragraphe 40(2). Au cas où il ne l'aurait pas lu, je vais le lire pour l'inscrire au compte rendu:

> Le ministre peut prendre toute mesure utile en vue de la liquidation de la société.

Autrement dit, si le projet de loi est adopté, sans avoir à revenir demander l'autorisation au Parlement, le ministre des Travaux publics peut vendre tous les actifs du havre de Toronto au secteur privé.

Nous affirmons que ce n'est pas bien de lui laisser cette initiative de ce côté de la Chambre. Si le gouvernement national ne veut plus intervenir dans ce dossier, fort bien, mais à condition que ce projet de loi le dise clairement, et, soit dit en passant, le député ne trouverait-il pas plus acceptable, pour ses électeurs et pour les Torontois, d'inclure une disposition stipulant que les éléments d'actif de la société doivent être vendus, soit à la ville de Toronto, soit à la municipalité du Grand Toronto, soit à la province de l'Ontario? Au moins les Torontois auraient ainsi l'assurance que le public a un peu voix au chapitre sur l'aménagement du secteur riverain.

Le député de Toronto n'ignore pas que le gâchis que Huang Danczkay a fait du secteur portuaire est un affront pour sa ville. La même chose arriverait si l'on remettait le havre de Toronto entre les mains du secteur privé. Le secteur privé ne fait des affaires ni pour créer des espaces verts, ni pour aménager des parcs ni pour faire du port une jolie place, mais bien pour réaliser de gros bénéfices.

Le député souhaite-t-il que les promoteurs privés, et surtout le secteur de l'immobilier, fassent des bénéfices faramineux aux dépens du public en détruisant la façade portuaire et Harbourfont à Toronto?

M. Bosley: Madame la Présidente, il n'y a pas mentalité plus révisionniste que celle d'un libéral. M. Huang Danczkay a obtenu le site pour construire les immeubles à appartements les plus moches qui aient jamais été construits dans le temps à cause des règlements que le cabinet libéral avait imposés à la Harbourfront Corporation à l'époque. Le Cabinet avait mis alors la ville de Toronto en demeure d'approuver ce projet immobilier si elle voulait avoir accès au parc pour en faire profiter le public. Telles étaient les règles que le Cabinet libéral d'alors avait imposées à la Harbourfront Corporation et auxquelles nombre d'entre nous s'étaient opposés.

Le député a choisi de mêler le nom de ma famille à tout cela. C'est vrai que ma famille est présente dans le secteur immobilier. Elle a également fourni les administrateurs qui ont siégé le plus longtemps à la Commission portuaire de Toronto. Mon grand-père a même été le président qui s'est maintenu en poste le plus longtemps. Je suis en mesure de dire au député que jamais, au cours de nos années de service, n'avons-nous demandé d'être rémunérés pour nos efforts et que pendant 14 ans, nous avons refusé d'être mêlés à ce qui se passait parce que nous attachons trop de prix au secteur riverain. C'est une des raisons pour lesquelles je suis entré en politique municipale, c'est-à-dire essayer d'empêcher les libéraux de faire ce qu'ils faisaient au havre de ma ville.

Que le député laisse entendre maintenant que la destruction de la propriété de la société Harbourfront a été causée par tout sauf par les règles imposées par les libéraux, cela dépasse les bornes. Ce qu'il fallait alors et ce qu'il nous faut toujours, c'est le plus de contrôle local par un organisme local, quelle que soit la façon dont les parties intéressées auront choisi de négocier le produit final qui sortira de ces négociations. Je ne sais pas si ce sera une nouvelle société d'État provinciale ou locale. Je ne sais pas ce que ce sera. Elle prendra la forme que leur donneront les partenaires, qui sont tous des gouvernements. C'est le but que vise le projet de loi.

Je suppose que je ne devrais pas m'étonner de ce que les libéraux, qui sont à l'origine de ce gâchis, nient leur héritage et affirment que c'est une tentative de céder le tout aux promoteurs privés, alors qu'on sait que c'est leur oeuvre. C'est incroyable.

• (1050)

Mme le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Nunziata: Madame la Présidente, c'est là un débat très important au sujet de l'avenir de ce secteur riverain. Nous nous adressons à un député chevronné du Parti conservateur. Je demande le consentement unanime de la Chambre, afin que d'autres députés puissent interroger leur collègue de Toronto.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion du député. Je pense que le député de Don Valley-Ouest devrait aussi être consulté.

S'il y a consentement unanime, je suis prête à accéder à cette demande. Y a-t-il consentement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Je suis désolée, il n'y a pas consentement.

M. Nunziata: Je voudrais que le compte rendu indique que c'est le député lui-même. . .

Des voix: Oh, Oh!

Mme le vice-président: Je ne voudrais pas que le député de York-Sud—Weston en impute la faute au député de Don Valley-Ouest, parce que ce n'est pas lui qui a refusé son consentement. Je pense qu'il importe de le préciser.

M. Nunziata: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Lorsque vous avez demandé s'il y avait consentement unanime, j'ai distinctement vu le député de Don Valley-Ouest secouer la tête pour dire non. Vous pouvez avoir vu quelqu'un d'autre refuser du côté des conservateurs.

Mme le vice-président: J'ai non seulement vu d'autres députés, mais j'ai entendu un non, et même plusieurs, et automatiquement, si j'entends un non. . . il n'y a pas consentement unanime.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, d'entrée de jeu, je précise que je ne m'oppose pas aux privatisations lorsque certaines conditions sont réunies. Je ne m'oppose pas à l'idée de vérifier si certaines sociétés d'État servent encore l'intérêt public. Si, tout à coup, le secteur privé veut prendre la place de certaines sociétés d'État parce qu'il sera plus efficace, je n'ai aucune objection.

Madame la Présidente, je ne suis pas de ceux qui veulent abandonner Harbourdront. Je crois qu'Harbourfront est un genre de Mecque du multiculturalisme. Bien sûr, il y a certaines lacunes, mais je pense que c'est l'un des meilleurs lieux de rencontre de toute l'Amérique du Nord.

J'estime que beaucoup des projets conjoints du gouvernement du Canada et du secteur privé ont donné d'excellents résultats—je pense notamment ici à Queen's Quay, le premier immeuble construit en collaboration avec Olympia et York. Je pense aussi qu'en 1981-1982, une période difficile, nous avons pu ajouter des parcs de stationnement. Il y a un magnifique marché d'antiquités et, en hiver, une belle patinoire, qui sont autant d'atouts.

En fait, je crois que même si le dossier des appartements de Harbourfront soulève de sérieuses questions, je n'en pense pas moins que M. Huang Danczkay, qui les a construits en un temps record en dépit de tous les problèmes, a probablement fait du bon travail. En fait, à partir de rien, les nombreux entrepreneurs en construction et promoteurs immobiliers qui ont construit Harbourfront en collaboration avec le gouvernement du Canada ont réussi à en faire l'un des meilleurs endroits pour la tenue d'événements culturels et récréatifs au Canada. Les hommes et les femmes, libéraux, conservateurs, néo-démocrates—tout le monde—qui ont travaillé pendant de nombreuses années ont fait de Harbourfront un endroit magnifique.

Harbourfront évolue très bien, mais devant le projet de loi à l'étude, je ne marche plus. Madame la Présidente, il ne faut pas oublier que le gouvernement du Canada a injecté là-bas quelque 250 millions de dollars—l'argent des contribuables—et que c'est pour cette raison que l'endroit est si magnifique.

Et puis voilà soudain, au moment ou Harbourfront marche à merveille, on essaie de convaincre les gens qu'il ne faut pas poursuivre l'aménagement de ce secteur. Nous sommes parfois portés à penser que la seule forme d'aménagement qui convienne à l'homme est la préservation des espaces verts. Pourtant, il peut aussi y avoir des aménagements qui permettent une certaine densité d'utilisation tout en demeurant agréables pour les gens. J'en ai la conviction.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce gouvernement prend un joyau comme celui-là, Harbourfront, lui attribue une valeur comptable de 31 millions de dollars et le met en vente. J'essaie vraiment de comprendre le point de vue du député de Don Valley-Ouest, quoique j'accepte difficilement qu'il me considère comme un député de la «meute», car ce n'est pas mon style habituel. Cela dit, je n'ai rien contre la façon de faire de mes collègues, car il y a place pour bien des styles.

Toutefois, c'est de la folie furieuse que d'attribuer une valeur comptable de 31 millions de dollars à des biens publics qui en valent probablement 300 millions. Si vous disiez expressément que ces biens seront cédés au secteur public, à la municipalité ou à la province par exemple, ce serait une autre paire de manches. Je suis favorable à la centralisation, pour ma part. J'estime que le gouvernement national doit avoir son mot à dire. Il n'y a pas que les gens de Toronto qui soient en cause. Il faut aussi tenir compte du tourisme, des gens qui viennent visiter notre ville.

La transaction de Harbourfront m'inquiète profondément. Les promoteurs qui ont bâti Harbourfront—je ne veux rien leur enlever de leur talent—sont des gens exceptionnels pour avoir pu réaliser pareil projet. C'est à peu près le même groupe qui, pour l'essentiel, est responsable de la troisième aérogare, en est propriétaire et l'exploite. Lorsque je parle de propriété, je sais bien que, en toute rigueur, il faudrait plutôt parler de «bail». Il s'agit d'un bail de 40 ans avec option de 20 ans sur un aéroport qui, par son importance, vient au troisième rang en Amérique du Nord.

Article 31 du Règlement

Ce qui m'inquiète, c'est que ce projet de loi est semé d'embûches. Madame la Présidente, c'est un ramassis de musées, de constructions, de corporations, qui contient même la Loi sur les brevets. Le projet de loi comprend également des terrains portuaires en Colombie-Britannique. Je trouve vraiment décourageant le fait que la ministre de la Justice puisse appuyer une telle mesure.

L'aéroport international Pearson a réalisé des bénéfices avant amortissement de 70 millions de dollars l'année dernière. Beaucoup de gens disent qu'il est mal administré. En d'autres termes, le secteur privé pourrait faire une meilleur travail et augmenter la valeur de l'aéroport. Je le concède volontiers, madame la Présidente.

Sur dix ans, cela représente des bénéfices d'un milliard de dollars dont le gouvernement du Canada s'est traditionnellement servi pour entretenir les pistes et les voies de circulation tant à Pearson que dans les petits aéroports du pays. Cependant, que fait le gouvernement du Canada maintenant?

Il a donné au secteur privé l'aérogare nº 3 qui n'est vraiment rien d'autre qu'une source de bénéfices. Bien sûr, l'aérogare rapportera un certain montant tous les ans, aux termes du bail. Le problème, c'est que je n'arrive pas à obtenir une copie de ce bail de la ministre de la Justice. Personne ne l'a vu, ce qui illustre l'un des problèmes que nous cause le gouvernement actuel.

Si ce bail représente une si bonne affaire pour les contribuables, pourquoi ne pas le rendre public? Pourquoi ne pas montrer qu'il s'agit vraiment d'une bonne affaire? Si ce marché est avantageux pour les Canadiens, je n'y verrais aucun inconvénient. J'accepterai la privatisation. Des experts qui participaient au projet de l'aéroport m'ont dit qu'il s'agit essentiellement d'une opération privée et que le gouvernement n'a pas de contrôle sur la façon dont le public est servi. L'intérêt public n'est donc assuré d'aucune manière.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les terrains portuaires de Toronto me préoccupent. Si nous les laissons complètement aux mains du secteur privé, sans contrôle gouvernemental, si nous cédons nos aéroports nationaux, comme le ministre des Transports l'a mentionné l'autre jour, nous ne devons pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'installations qu'ont peut choisir d'utiliser ou non. Les gens sont obligés de s'en servir. Je ne m'opposerai pas à la privatisation d'une installation à usage facultatif si le secteur privé peut mieux l'administrer, mais ce n'est pas le cas. Le public doit l'utiliser. Cela représente 50 p. 100 du pays.

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il pourra poursuivre tout à l'heure.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

HOMMAGE AU DOCTEUR JULES BRODEUR

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, je veux rendre aujourd'hui hommage à un grand citoyen de Montréal-Nord, le Dr Jules Brodeur, qui s'est vu, en septembre, décerner le Prix de la Recherche en santé et en sécurité du travail, par l'Institut du même nom, et qui a été choisi, cette semaine, personnalité par le journal *La Presse* de Montréal.

Fondateur du Département de médecine du travail et d'hygiène du milieu, de l'Université de Montréal, le Dr Brodeur est professeur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Le Dr Jules Brodeur poursuit la tradition de la grande médecine de Montréal et s'inscrit dans la lignée des grands chercheurs et grands médecins de la recherche tels les Hans Selye, Jacques Genest, Paul David. Félicitations au Dr Brodeur.

* * *

[*Traduction*]

LES LANGUES PATRIMONIALES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, au printemps dernier, le gouvernement fédéral décidait de réduire son financement des programmes sur les langues patrimoniales. On constate aujourd'hui le tort considérable que cette décision a causé à de nombreuses écoles de langues patrimoniales partout au Canada. Tout enfant inscrit à un tel programme subit maintenant les conséquences de cette réduction.

La création d'un institut des langues patrimoniales à coups de millions de dollars ne compensera nullement le retrait de ces fonds indispensables aux écoles. Les écoles de langues patrmoniales de l'est de l'Ontario organisent un rassemblement impartial sur la colline du Parlement à midi demain. Une manifestation semblable aura lieu en même temps à Saskatoon.

Partout au Canada, les écoles de langues patrimoniales arrivent à peine à survivre pour donner des cours et enseigner leurs langues et leurs cultures à tous les Canadiens. Les programmes de langues patrimoniales représentent un investissement pour l'avenir de tous les Canadiens.

Tous les députés qui siègent au Parlement sont invités à manifester leur appui aux langues patrimoniales en participant au rassemblement qui aura lieu sur la colline demain, à midi.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, au moment où nous assistons à la version 1990 de la Semaine de la petite entreprise, les entrepreneurs canadiens doivent faire face à une série de défis complexes qui exigent que tous ceux qui s'intéressent au secteur de la petite entreprise mettent en commun leur expertise, leur expérience et leur prévoyance pour comprendre ce qui nous attend dans les années à venir.

En effet, madame la Présidente, la mondialisation des marchés, la concurrence mondiale et des consommateurs de plus en plus exigeants font en sorte d'accentuer les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

C'est pourquoi, dès 1984, notre gouvernement avait adopté le programme de renouveau économique qui a réalisé des progrès énormes sur le plan de la création de nouveaux débouchés d'emploi grâce à la réforme fiscale, à la déréglementation et à la suppression de barrières commerciales. Pour le gouvernement, le défi des prochaines années sera constitué de renouveau. Quant aux entreprises, elles devront s'adapter pour saisir les nombreuses occasions qui se présentent à elles.

* * *

[*Traduction*]

DAVID IRVING

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, M. David Irving donne des conférences dans tout le Canada et notamment à Ottawa, le mois prochain, au Centre des congrès.

M. David Irving a témoigné, pour le compte d'Ernst Zundel, que l'Allemagne nazie n'avait pas eu comme politique officielle d'exterminer les Juifs et qu'il doutait que six millions de Juifs aient été systématiquement supprimés.

En niant ainsi que l'holocauste a eu lieu, il offense tous les Juifs et quiconque appuie les droits fondamentaux de la personne. Il risque aussi de susciter un sentiment d'hostilité envers certains Canadiens. Par conséquent, je doute tout spécialement qu'il convienne que M. Irving se serve d'une tribune située dans un immeuble qui appartient au gouvernement et qui est entretenu grâce à l'argent des contribuables.

Je ne sais pas si M. Irving est raciste, mais il n'est certes pas un historien, à mon avis. Il ne mérite pas notre attention, mais bien notre condamnation.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, la Semaine de la petite entreprise se veut l'occasion de reconnaître et d'encourager l'esprit d'entreprise de milliers de Canadiens qui exploitent une petite entreprise dans notre pays. Le thème retenu cette année: «Qualité et Productivité: une combinaison gagnante», est on ne peut plus pertinent.

Les petites entreprises sont la pierre angulaire de l'économie canadienne. Elles sont une source d'idées novatrices et de richesse nouvelles et, ces dernières années, la source des trois quarts des emplois créés au Canada.

Pour souligner la Semaine de la petite entreprise, des expositions commerciales, des foires, des séances d'information, des conférences et des cérémonies de remise de récompenses ont été organisées dans toutes les régions du Canada.

J'assisterai d'ailleurs à une cérémonie de ce genre dans ma circonscription le 27 octobre. À cette occasion, la Chambre de commerce décernera le prix de l'homme d'affaires de l'année dans St-Albert. Je suis fier de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui font tant pour la prospérité du pays avec leur petite entreprise.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, maintenant que la semaine qui lui est consacrée est finie, la petite entreteprise retombe dans l'obscurité. La conjugaison des taux d'intérêt élevés, du libre-échange et de la TPS accule de plus en plus d'entrepreneurs à la faillite.

Article 31 du Règlement

Devant le nombre croissant d'entreprises placées sous administration judiciaire ou forcées de déposer leur bilan, il faut se demander où nous trouverons l'esprit d'entreprise dont parle le gouvernement.

Le trouverons-nous dans les petites entreprises d'une personne ou deux dont les exploitants ne veulent plus rester en affaires pour devenir les percepteurs non rémunérés de la TPS du gouvernement fédéral?

Les trouverons-nous dans les fabricants de meubles qui sont fauchés?

Les trouverons-nous chez les détaillants établis le long de la frontière avec les États-Unis qui ferment boutique parce qu'ils ne peuvent plus faire concurrence aux Américains?

Les trouverons-nous dans le secteur du tourisme d'accueil qui croule déjà sous les lourds impôts de ce gouvernement vorace?

J'ai bien peur que le seul esprit que nous trouvions que soit celui des petites entreprises passées de vie à trépas par la faute des politiques du gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, les cultivateurs de pommes de terre au Nouveau-Brunswick sont sous la menace d'une catastrophe. De fortes pluies récentes et le temps humide de cet automne ont mis cette industrie de 70 millions de dollars en péril. Pendant que sur des milliers d'acres, les pommes de terre pourrissent dans le sol, un quart de la récolte est déjà perdu.

L'Agence de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick estime que 20 p. 100 des personnes de ma circonscription qui travaillent dans cette industrie ne pourront pas réchapper de ce grave coup économique. Pour l'instant, nous ne savons pas quelle sera la perte totale, mais nous savons avec certitude que les difficultés s'annoncent. Nous demanderons alors que les deux paliers de gouvernement s'efforcent conjointement de nous aider.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, à la suite d'un accord conclu entre la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral, la province a récemment annoncé qu'elle fournirait des terres, sans frais pour le gouvernement fédéral, pour six bandes indiennes de l'Ontario qui réclament le statut de réserve depuis 1985.

C'est une bonne nouvelle pour les six bandes en question, car elles ont des conditions qui ressemblent pas mal à celles que l'on trouve dans des pays du tiers monde. Il n'y a pas d'eau courante, pas de plomberie intérieure, pas d'école dans certains cas, pas d'électricité, pas de téléphone, et le logement est très inférieur aux normes.

La seule chose qui empêche ces collectivités d'améliorer leurs conditions de vie, c'est l'approbation finale du Cabinet fédéral. L'approbation de l'accord par le Cabinet garantira l'apport de fonds nécessaire pour donner aux résidents de Kee-way-win, Wawakapewin, Saugeen, New Slate Falls, McDowell Lake et Aroland l'infrastructure dont ils ont si désespérément besoin.

Madame la Présidente, je demande au ministre des Affaires indiennes de déployer tous les efforts possibles pour obtenir du Cabinet l'approbation nécessaire avant la fin de l'année. Le gouvernement doit respecter les engagements qu'il a pris le 25 septembre s'il veut faire preuve d'un peu de bonne foi.

* * *

LE PROJET DE LOI C-43

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, la ministre de la Justice ne cesse de répéter que le gouvernement fédéral devait légiférer sur l'avortement pour «combler le vide» et éviter que les provinces n'adoptent leurs propres lois en la matière.

Eh bien, 17 constitutionnalistes sur 18 ne sont pas d'accord là-dessus, de même que le Nouveau Parti démocratique et le majorité des témoins qui ont comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-43. Maintenant, les tribunaux de la Nouvelle-Écosse lui donnent tort, eux aussi.

Ils ont statué qu'une province ne peut pas adopter de lois dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence pour compenser l'absence d'une loi fédérale. Ce n'est pas étonnant.

Je prie le Sénat d'être moins obtus que la ministre de la Justice, d'écouter les experts et les tribunaux, de faire preuve de bon sens et de rejeter ce mauvais projet de loi.

Au cas où ce projet de loi serait adopté par le Sénat, je demande aussi à la ministre de la Justice de se rendre compte de la réalité et de ne pas promulguer ce projet de loi.

En dépit de ce projet de loi, l'inaccessibilité de plus en plus grande des services est catastrophique. En tenant mordicus à des conclusions fausses, face à l'écrasante...

Mme le vice-président: Le temps de la députée est écoulé.

* * *

L'IMMIGRATION

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je tiens à appuyer le plan quinquennal exhaustif annoncé hier dans le cadre de la politique canadienne d'immigration.

Étant donné que, dans bien des pays du monde, des millions de personnes souffrent de la pauvreté et n'ont pas de logement, notre intention d'augmenter légèrement nos niveaux annuels d'immigration de 50 000, soit une hausse de 20 p. 100 sur cinq ans, sera certes généreusement accueillie et appuyée par tous les Canadiens.

Bien que le Canada soit reconnu pour être un pays humanitaire, il y existe également une réalité démographique à laquelle répond l'immigration, c'est-à-dire le maintien des niveaux démographiques, ce qui est indispensable à la viabilité de notre économie. Certains experts estiment que, seulement pour maintenir notre niveau de population, nous devrions accueillir chaque année un taux d'immigrants représentant 1 p. 100 de notre population.

Or, même avec les augmentations prévues, le nouveau plan quinquennal ne répond pas à cet objectif minimal. L'immigration fait partie du défi que représente l'engagement du gouvernement envers le multiculturalisme. Ensemble, ces qualités contribuent à enrichir le Canada à bien des égards.

* * *

• (1110)

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, nous voici à la veille de la deuxième conférence mondiale sur le climat à Genève et le Canada n'a aucune position sur la réduction de la pollution par le dioxyde de carbone; d'autres pays en ont une, mais pas le Canada.

Pourquoi le ministre de l'Environnement est-il si hésitant? Craint-il de donner l'exemple? Le Cabinet est-il indécis parce qu'il est divisé? Qui est-ce qui mène? Est-ce le ministre de l'Énergie, pour qui les sociétés pétrolières sont des philanthropes qui agissent dans l'intérêt public? Tandis qu'il traînasse, d'autres pays adoptent des positions fermes pour réduire la pollution par le CO_2.

Article 31 du Règlement

Nous ne donnons pas l'exemple à la communauté internationale. Nos positions en matière de politique internationale, qu'il s'agisse de la crise irakiennne ou de la pollution par le CO_2, ne sont plus arrêtées à Ottawa. Hélas! madame la Présidente, le gouvernement conservateur attend que la Maison Blanche lui dise quoi faire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, de plus en plus de Canadiens se réjouissent de l'adoption tant attendue du projet de loi C-21 qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage.

Ces modifications essentielles font que le programme va aider davantage les travailleurs canadiens à faire face aux changements.

Madame la Présidente, les Canadiens se rendent compte que le pays a besoin d'une main-d'oeuvre bien formée et qu'ils doivent voir la formation professionnelle du travailleur sous un nouvel angle. Le travailleur canadien mérite que la nation fasse un effort spécial pour le former afin qu'il soit en mesure de relever le défi que pose le progrès structurel et technologique.

Aux termes du projet de loi C-21, le gouvernement s'est engagé à allouer 800 millions de dollars de plus à la formation, ce qui constitue un autre pas dans la bonne direction. Tous les Canadiens sont conscients des efforts que nous faisons pour former la main-d'oeuvre et ils savent que nous voulons les aider à trouver et à conserver des emplois.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, vous vous rappelez sans doute de l'annonce que le premier ministre a faite il y a quelque temps au sujet de l'octroi d'une subvention de 85 millions de dollars à la création d'un centre pour le développement durable à Winnipeg.

L'initiative était prometteuse: le pays où la consommation d'énergie par habitant est la plus élevée allait enfin faire quelque chose pour montrer sa bonne volonté. Le ballon allait cependant se dégonfler en cours de route. Le financement du centre n'a finalement été que de cinq millions de dollars et, comme me le faisait remarquer un électeur dans une lettre, le projet initial est devenu plus symbolique qu'autre chose, tout comme les préoccupations environnementales, qui ont vite pris l'allure de voeux pieux. Pour ajouter l'insulte à l'injure, le gouvernement a annoncé la construction d'une salle d'opéra à

Toronto, au coût de 88 millions de dollars. On se demande après cela où sont les priorités du gouvernement.

En guise de conclusion, permettez-moi de vous citer un passage de la lettre que m'a adressée cet électeur: «Si on est capable de trouver de l'argent pour une salle de spectacles, on est sûrement capable d'en trouver aussi pour un centre voué à la recherche de solutions à quelques-uns des problèmes environnementaux mondiaux.»

* * *

LES PÉNITENCIERS

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, je suis heureux d'apprendre que le pénitencier pour femmes situé à Kingston fermera bientôt ses portes. Je tiens à féliciter le solliciteur général pour les efforts qu'il a déployés dans ce dossier et je tiens à l'en remercier au nom des femmes incarcérées et de leurs familles.

Nous sommes tous conscients de la douleur que cette séparation cause à ces femmes et à leurs familles.

La construction de cinq nouvelles prisons fédérales pour femmes dans diverses régions du Canada constitue un geste humanitaire qui se fait attendre depuis longtemps. Cette nouvelle arrive peut-être trop tard pour certaines, qui ont jugé que le suicide était leur unique porte de sortie, mais elle constitue une lueur d'espoir pour d'autres. J'espère que le ministre tiendra compte de la situation géographique de la Saskatchewan lorsqu'il décidera de l'emplacement des prisons; cette province est située au coeur des Prairies.

La construction de ces installations, l'entretien qu'elles nécessiteront et les emplois qu'elles procureront auront pour effet de donner du tonus à l'économie. De plus, le fait que les prisons seront situées à une proximité raisonnable des familles des prisonnières revêt une importance capitale pour les habitants de ma province d'origine.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, les Canadiens d'origine italienne, chinoise et ukrainienne n'en peuvent plus d'attendre que le premier ministre leur présente des excuses pour les injustices commises envers d'innocentes victimes, au début du siècle. C'est important pour notre histoire.

Depuis 1983, nous implorons le gouvernement de reconnaître que la taxe de capitation injuste imposée aux immigrants chinois et la loi interdisant aux Chinois d'immigrer au Canada étaient des mesures législatives délibérées et racistes qui ont séparé des familles pendant plusieurs générations.

Les Canadiens ukrainiens ont été injustement internés, au cours de la Première Guerre mondiale, dans 26 camps de concentration dispersés un peu partout au Canada, ce que bien peu de Canadiens savent.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des centaines d'Italo-Canadiens ont été qualifés de sujets d'un pays ennemi, séparés de leur famille et emprisonnés. Des Canadiens d'origine allemande ont été victimes d'injustices similaires.

De nos jours, ces injustices ne seraient pas tolérées aux termes de notre Charte des droits. Elles nous rappellent des épisodes honteux de notre histoire. Je demande donc au premier ministre de reconnaître, au nom de tous les Canadiens, chacune de ces injustices commises envers certains de nos concitoyens canadiens.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, j'aimerais souligner l'importance de l'apport économique de la petite et moyenne entreprises dans la circonscription de Drummond dont le leadership et le sens de l'entrepreneurship sont propres aux gens de chez nous.

Pierre angulaire de l'économie canadienne, les petites entreprises font naître de nouvelles idées et sont une nouvelle source de richesse. En outre, elles ont créé près des trois quarts des emplois au cours des dernières années.

Grâce au Programme de renouveau économique adopté par le gouvernement conservateur en 1984, des progrès énormes ont été réalisés sur le plan de la création de nouveaux débouchés d'emploi grâce à la réforme fiscale, à la déréglementation et à la suppression de barrières commerciales.

Madame la Présidente, les entrepreneurs canadiens devront saisir toutes les occasions qui s'offriront à eux afin de devenir encore plus concurrentiels, innovateurs et créateurs afin de relever les défis des années 1990.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresse mes questions au premier ministre.

Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Canada était prêt à prendre part à une opération militaire offensive contre l'Irak avant même qu'une résolution des Nations Unies n'approuve une telle opération. Aujourd'hui, nous apprenons que les États-Unis envoient un nouveau contingent de 100 000 militaires dans le golfe Persique.

Je demande au premier ministre si nous sommes devant une action concertée, si le Canada s'est associé à un plan coordonné par les États-Unis pour exacerber les tensions dans le Golfe et si le gouvernement ira de l'avant sans d'abord consulter la Chambre des communes et obtenir son approbation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, le Canada s'est associé à un groupe de nations ayant un objectif commun, à savoir faire respecter la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Avec raison, nous nous sommes intégrés à ce groupe dès le début et nous proposons de continuer d'en faire partie.

Nous voulons faire respecter une série de résolutions, adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, dont le Canada fait partie.

Je suis très étonné que le chef de l'opposition, dont le parti a appuyé l'orientation générale du gouvernement, la mette aujourd'hui en question.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, l'attitude que nous avons défendue et qui est énoncée dans la résolution de la Chambre est à l'appui des résolutions des Nations Unies condamnant l'agression de l'Irak et recommandant l'usage de sanctions pour contrer cette agression.

Depuis des semaines maintenant, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures disent aux Canadiens que ces sanctions sont un moyen efficace de contrer l'agression de l'Irak contre le Koweït, et que nous devons laisser ces sanctions faire leur effet avec le temps. Hier, à la Chambre, l'intervention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a certainement créé l'impression que le Canada trouvait les sanctions inefficaces et qu'il avait décidé qu'elles ne suffisaient pas.

Pourquoi le gouvernement semble-t-il avoir conclu que ces sanctions n'avaient pas l'effet voulu? Sur quoi se fonde cette conclusion? Les autres pays qui ont collaboré avec l'ONU dans l'adoption des résolutions créant ce système de sanctions, qui visaient à dissuader et à contrer l'agression irakienne, en sont-ils aussi venus à cette conclusion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, évidemment, tout le monde à la Chambre sait que la question du chef de l'opposition est une distortion de ce qu'a dit hier le secrétaire d'État, des déclarations que fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis deux mois au nom du gouvernement.

Le fait est que le secrétaire d'État n'a jamais dit que les sanctions ne fonctionnaient pas, et qu'il n'a pas cherché hier à signaler aux députés les difficultés inhérentes à la tâche de faire appliquer les résolutions de l'ONU.

• (1120)

Il faut savoir que le 15 octobre, il y a environ deux semaines, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a écrit au porte-parole en matière d'affaires extérieures de l'opposition officielle pour lui dire: «Parallèlement, j'ai aussi clairement fait savoir que si le président Hussein ne se retirait pas du Koweït, compte tenu du consensus international sans précédent et sous la pression des sanctions, il devrait comprendre que le monde est prêt à prendre des mesures supplémentaires, y compris une intervention militaire. Le Canada est prêt à envisager, avec ses collègues du Conseil de sécurité, ce que seraient les étapes ultérieures.»

Le secrétaire d'État avait clairement établi les faits il y a deux semaines et je ne vois pas pourquoi le chef de l'opposition laisse entendre que des éléments nouveaux ont été exprimés hier, puisque la politique du gouvernement est claire depuis le début.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a cité une déclaration du secrétaire d'État disant que le Canada serait prêt à envisager d'autres mesures de concert avec ses collègues du Conseil de sécurité. Cela signifie donc que ces mesures ne pourraient être prises que dans le cadre des Nations Unies.

Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit clairement que le Canada était prêt à prendre des mesures offensives contre l'Irak, même si aucune décision en ce sens n'était prise préalablement par l'ONU.

[*Français*]

Madame la Présidente, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré hier, dans cette Chambre, qu'il est possible que le gouvernement décide d'utiliser nos troupes militaires dans une opération offensive contre l'Irak, sans l'accord des Nations Unies. C'est bien clair et c'est justement le contraire que le premier ministre a dit, citant le secrétaire d'État dans sa lettre il y a quelques semaines.

Alors je demande au premier ministre: Peut-il assurer les Canadiens, aujourd'hui, que s'il prend la décision d'impliquer nos militaires canadiens dans une offensive contre l'Irak, sans l'approbation des Nations Unies, il ne prendra pas cette décision sans d'abord consulter et recevoir l'approbation de cette Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, au-delà du commentaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je viens tout justement de citer, en anglais, il y a 15 jours, il a également avisé l'opposition de la façon suivante: «Il va de soi qu'en temps de crise, la situation peut évoluer très rapidement et exiger une réaction immédiate. J'ai déclaré à la Chambre, le 24 septembre dernier, vous vous en souviendrez, que s'il y avait modification de la conjoncture dans le Golfe, le gouvernement s'adresserait au Parlement.» En outre, le secrétaire d'État a dit par écrit, il y a deux semaines, alors que le chef de l'opposition prétend être surpris par des déclarations, et vous me permettrez, madame la Présidente, de citer textuellement sa déclaration: «Mais en même temps, j'ai donné à entendre très clairement que si Saddam Hussein ne cède pas devant le consensus international sans précédent que l'on constate actuellement et devant la pression des sanctions prises contre lui, il devra s'exposer à la détermination de la communauté mondiale d'user à son endroit d'autres mesures, y compris dans le domaine militaire. Le Canada est disposé avec les autres pays membres du Conseil de sécurité à examiner quelles pourraient être ces mesures.»

Ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit hier était parfaitement conséquent avec ses déclarations antérieures.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai aussi une question à poser au premier ministre.

Ce matin, j'ai eu un entretien téléphonique avec M^me^ Joyce Scobery, dont le mari est maintenant détenu en Irak, et avec M. Shiraz Rustom, dont les vieux parents sont actuellement retenus contre leur gré dans ce pays. Ils ont parlé au nom de tous les Canadiens qui ont de la famille, des proches, des parents en Irak ou au Koweït et je voudrais dire au premier ministre qu'ils ne comprennent pas pourquoi son gouvernement n'est pas prêt à prendre les mesures qui s'imposent pour faire libérer ces gens-là. La stratégie actuelle ne fonctionne pas.

Ma question au premier ministre est ceci: compte tenu de la requête de ces familles et de l'échec de la stratégie visant la libération des captifs, le premier ministre consentira-t-il à dépêcher un envoyé spécial, un groupe de parlementaires pour négocier avec les Irakiens la libération des Canadiens dont la vie est maintenant en danger?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, de tous les Canadiens qui étaient au Koweït le 2 août, il n'en reste plus que 3 p. 100.

Mon collègue dit qu'il s'est entretenu ce matin avec des Canadiens. Il a conclu en disant que ces personnes parlaient au nom de tous les Canadiens détenus en Irak.

Hier soir, au bulletin de nouvelles du réseau anglais de Radio-Canada, le *National*, des Canadiens vivant à Bagdad ont été interviewés. Ils ont dit qu'il serait inapproprié et inacceptable pour le Canada de prendre des mesures qui auraient pour effet de porter atteinte à la solidarité des alliés. . .

M. Arseneault: L'un d'eux a été censuré, Brian.

M. Mulroney: L'un d'eux a été censuré quand il a essayé de laisser entendre qu'il serait inacceptable de porter atteinte à la solidarité des alliés en vue de faire pression sur Saddam Hussein.

Mes collègues voudront peut-être se reporter à la transcription du bulletin de nouvelles d'hier à la télévision, mais il reste que les Canadiens interrogés ont parlé en des termes fort différents de ce que prétend le député.

Ce que nous sommes prêts à faire est, bien sûr, ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à plusieurs reprises, à savoir que nous allons examiner toutes les options qui puissent être utiles aux Canadiens retenus en Irak, et nous allons chercher à le faire d'une manière qui ne diminuera pas l'efficacité du front commun des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a élaboré et approuvé à l'unanimité une résolution fort simple par laquelle il somme un dictateur et un agresseur de retirer ses troupes d'un pays innocent.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je voudrais poser une question supplémentaire, d'abord pour demander au premier ministre de confirmer que le gouvernement irakien n'a même pas encore accepté les lettres de créance de notre ambassadeur en Irak. Ses possibilités d'engager des négociations directes sont donc limitées.

Le premier ministre pourrait-il également confirmer ce que le secrétaire d'État a déclaré à la Chambre hier, à savoir que lui, le premier ministre, a discuté avec le président Bush de la question des otages en Irak au cours d'une conversation téléphonique, il y a deux ou trois jours? Il saute aux yeux que les démarches faites par les émissaires des autres pays ont porté fruit. On continue toujours de se demander pourquoi le Canada ne les imite pas.

En fait, je voudrais poser la question suivante: est-ce parce que le président Bush le lui a demandé que le gouvernement ne prend pas de mesures spéciales pour faire sortir les Canadiens de l'Irak et du Koweït?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, même mon collègue anti-américain de gauche, qui représente Winnipeg, sait que cette idée est complètement fausse. Il le sait fort bien. Je ne m'abaisserai même pas à répondre à cette partie de la question qui est vraiment une idée fallacieuse et inacceptable de la part d'un parlementaire distingué. Je sais qu'après réflexion, le député voudra sans doute la retirer.

Pour ce qui est de l'efficacité des démarches de l'ambassadeur du Canada dont les lettres de créance inquiètent le député, il en a été question également à la télévision hier soir. Notre ambassadeur a déclaré qu'il accomplissait du bon travail, qu'il était le représentant attitré du gouvernement du Canada dans la question des otages. J'en ai conclu qu'il pensait se tirer fort bien d'affaire et que d'autres interventions ne lui seraient d'aucun secours.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 25 août, les Nations Unies ont adopté une résolution appuyant un blocus économique contre l'Irak. Le gouvernement canadien a envoyé des soldats et des navires dans le golfe Persique pour soutenir ce blocus.

Mercredi soir, nous avons appris par les médias que le blocus produisait les résultats escomptés. Jeudi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a décidé d'exercer des pressions en tenant des propos incendiaires et a laissé entendre que le Canada pourrait mener des opérations militaires sans l'autorisation des Nations Unies ni du Parlement. La question que se posent les Canadiens, et que je pose au premier ministre, est la suivante: Le gouvernement canadien a-t-il pour politique de prendre des mesures offensives unilatérales en collaboration avec les États-Unis, sans l'approbation du Conseil de sécurité des Nations Unies?

• (1130)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a discuté de la question dans un contexte donné, et l'un des facteurs dont il faut tenir compte est la possibilité d'un veto de la part d'autres membres du Conseil de sécurité.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, appuyé par les employés de son ministère au Canada et dans le monde entier, s'efforce de trouver une solution pacifique à ce très grave problème. Il n'a jamais cherché à exercer des pressions, comme le prétend mon honorable collègue. Il a simplement répété ce qu'il avait dit au porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les affaires extérieures il y a deux semaines, à savoir que les agressions de ce genre avaient de très graves conséquences et que le Canada, comme nos alliés qui appuient les Nations Unies, devait être prêt à envisager celles-ci.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au premier ministre. Le ministre des Affaires extérieures a déclaré devant le comité que le Canada aurait recours à la force contre l'Irak, que le Conseil de sécurité soit d'accord ou non. Je repose donc ma question: Le gouvernement canadien a-t-il pour politique de prendre des mesures offensives unilatérales en collaboration avec les États-Unis, sans l'approbation du Conseil de sécurité et sans l'approbation du Parlement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, dans le document communiqué à la formation politique de mon honorable amie le 15 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mentionné très clairement que la Chambre des communes serait évidemment consultée au préalable. Aucune équivoque possible!

En ce qui a trait à la déclaration d'hier, qu'il faut replacer dans son contexte, elle cadre parfaitement avec la ligne de conduite que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncée. Le Canada cherche à faire respecter, de concert avec les autres pays représentés au Conseil de sécurité et avec les 150 pays membres des Nations Unies qui ont souscrit à la position du conseil, la résolution du Conseil de sécurité sommant Saddam Hussein de retirer ses forces du Koweït, innocente victime d'une agression. Nous espérons que la résolution du Conseil de sécurité sera parfaitement appliquée.

Nous contribuons actuellement à un effort collectif pour presser Saddam Hussein de se retirer du Koweït et notre position est ferme.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le ministre responsable des Affaires extérieures a déclaré hier à la Chambre qu'il n'attendrait pas forcément l'approbation du Parlement pour déclarer la guerre. Il a bel et bien dit à propos de la consultation du Parlement—la citation se trouve à la page 14692 du hansard—, qu'il n'était pas toujours possible d'attendre.

Il y a un autre sujet de préoccupation grave: les otages en Irak.

[*Français*]

Les déclarations inflammatoires du ministre des Affaires extérieures hier pourraient avoir des conséquences très graves pour la sécurité des Canadiens et Canadiennes gardés en otage en Irak. Les autres pays ont fait preuve de beaucoup de prudence et de discrétion. Ce n'est pas le cas du ministre canadien qui semble avoir complètement oublié que la sécurité des otages est précaire. Ma question au premier ministre est la suivante: Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour garantir la sécurité des otages canadiens en Irak?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, les commentaires du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans ce domaine ont été amplement expliqués, non seulement dans une communication entre lui et la formation politique de l'honorable chef des néo-démocrates le 15 octobre dernier, mais encore en comité hier et à la période des questions orales hier après-midi. Il n'y a aucune contradiction—je dis bien aucune—entre la position que défend le Canada depuis le début dans cette situation et la prise de position du secrétaire d'État hier. De tous les Canadiens qui se trouvaient au Koweït le 2 août, il n'en reste maintenant plus que 2 p. 100. Ceci veut donc dire que le Canada a quand même été très efficace en y faisant sortir les ressortissants canadiens qui s'y trouvaient, n'est-ce pas?

En ce qui concerne les autres. . . Hier soir, à la télévision anglaise de Radio-Canada, on voyait des Canadiens et des Canadiennes, dont une infirmière de la Nouvelle-Écosse et un autre citoyen canadien, qui semblaient être en train de nous passer le message que la politique du gouvernement canadien était appropriée et qu'ils trouveraient inacceptable la présence d'un représentant spécial canadien à Bagdad pour supplier le président de l'Irak de libérer, en quelque sorte, des ressortissants canadiens.

Pour ce qui est de la discrétion et de la prudence, je pense que le Canada, la politique canadienne a été non seulement prudente mais efficace depuis le début de cette crise. Nous allons maintenir cette même fermeté, cette même vigueur, et ce faisant, nous allons demander la collaboration de la députée et de sa formation politique.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les frais chargés par son ministère aux parents d'immigrants pour un visa sont actuellement de 250 $. La ministre a dit hier qu'une partie des coûts de son plan quinquennal proviendra du recouvrement des frais et services de l'immigration. Étant donné que c'est la classe de la famille qui est la plus pénalisée dans son plan, la ministre pourrait-elle assurer aux parents d'immigrants qu'ils ne subiront aucune augmentation pour les coûts des visas?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est important pour le gouvernement et pour le pays de défrayer les coûts de l'immigration avec de nouveaux frais, et il n'y a pas de garantie dans aucune catégorie. Mais, à notre avis, il est très important que les personnes qui viennent au Canada aient les services, et pour les services, il faut que l'on paie.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, la ministre vient d'affirmer que seulement les riches pourront entrer au Canada.

[*Traduction*]

Hier, la ministre annonçait son intention d'aligner le processus d'immigration sur les taux prévus. Est-elle en train d'établir, pour la première fois au Canada, un système de contingentement en matière d'immigration?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je n'ai rien à redire sur les mesures de planification que nous prenons pour respecter les taux que nous avons fixés pour les cinq prochaines années. Le député peut dire ce qu'il voudra mais, les gens venant de partout dans le monde peuvent immigrer au Canada en utilisant différentes catégories. Pour offrir aux nouveaux arrivants les services que nous jugeons appropriés, nous avons l'intention de faire en sorte que le système soit géré en tenant compte des taux établis.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. En février dernier, j'ai demandé au ministre de nous expliquer quelle serait l'incidence de la TPS sur les autochtones qui ne sont pas visés par la Loi sur les Indiens, c'est-à-dire essentiellement ceux qui vivent en dehors des réserves.

J'ai écrit au ministre des Finances, le 22 août, mais je n'ai reçu aucune réponse. Je demande donc aujourd'hui au ministre, madame la Présidente, comment son ministère va appliquer la TPS aux autochtones qui vivent en dehors des réserves ou dans des collectivités composées à la fois d'Indiens de plein droit et d'Indiens non inscrits. Comment peut-il mettre en oeuvre un système fiscal discriminatoire qui s'applique à certains et pas à d'autres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je comprends que la députée s'intéresse à cette question. Je suis en consultation permanente, soit directement soit par l'intermédiaire de mes collaborateurs, avec les membres des collectivités autochtones. Ce n'est que lorsque ces discussions auront abouti à une résolution que je pourrai faire une annonce.

• (1140)

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je pose ma question supplémentaire au même ministre.

Je viens d'assister avec ma collègue de Western Arctic à une réunion de tous les chefs de l'Atlantique. L'une des résolutions qui ont été adoptées concernait la taxe sur les produits et services. Les chefs ont déclaré à l'unanimité que la taxe lésait directement les droits des premières nations reconnus par traité.

Le ministre convient-il que le projet de taxe enfreint les droits des autochtones et déroge au devoir qu'a le gouvernement fédéral de protéger ces droits? Comment le ministre peut-il appliquer une taxe qui transgresse directement l'immunité fiscale des autochtones?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je n'accepte pas les affirmations du député au sujet de la taxe sur les produits et services. Je répète ce que j'ai dit à sa collègue, que le gouvernement poursuit ses entretiens avec les collectivités autochtones et cherche les moyens de répondre à leurs objectifs et à leurs préoccupations. Quand la question sera résolue, je l'annoncerai.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement.

Hier, le Banc de la reine de Saskatchewan a pris une décision très décevante au sujet du projet Rafferty-Alameda. Il y a maintenant trois semaines que la commission a démissionné, et le tribunal vient de refuser un injonction provisoire et de retarder sa décision une autre semaine.

Le gouvernement a constamment fait des maladresses dans cette affaire et il a permis à la province de Saskatchewan de défier les ordonnances des tribunaux et de passer outre au permis fédéral.

Pourquoi le gouvernement ne met-il pas fin à cette farce et n'utilise-t-il pas les pouvoirs qu'il a en vertu de l'article 13.1 de la Loi sur l'environnement pour suspendre le permis?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, permettez-moi de répondre au nom du ministre, qui est aujourd'hui dans l'ouest du Canada, à une réunion avec les ministres de l'Ouest.

Je voudrais d'abord rafraîchir la mémoire de mon collègue et lui dire qu'il y avait un accord, conclu en janvier, prévoyant que les travaux sur le barrage continueraient pendant qu'une commission étudierait la question et examinerait les mesures à prendre pour rendre cette structure conforme aux normes de sécurité, puisque les travaux avaient déjà commencé.

En septembre, la Saskatchewan a tenté de modifier l'accord pour permettre d'achever le barrage pendant que la commission poursuivait ses travaux. Naturellement, le ministre ne pouvait accepter cela. Par conséquent, il a suspendu les paiements fédéraux à l'égard du projet et soumis la question à un tribunal. Mon collègue vient d'indiquer ce que ce tribunal avait décidé. Il y a un délai d'une semaine, mais une injonction du tribunal est certainement réclamée par le gouvernement fédéral.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement ne peut pas se camoufler derrière un accord signé en janvier que le premier ministre Grant Devine a déclaré nul et non avenu. J'étais au tribunal à Saskatoon hier, et les avocats du gouvernement fédéral

ont admis que le ministre avait conclu un accord avec le premier ministre de la Saskatchewan le 5 septembre. C'est après que le ministre a eu déclaré à la Chambre le 12 octobre et m'a eu dit personnellement qu'il n'avait pas conclu d'accord de ce genre. Il est certain que la décision du juge est fondée sur un accord, autrement il n'aurait pas eu d'autre possibilité que d'autoriser l'injonction.

Ma question s'adresse donc au premier ministre: Y a-t-il un accord, écrit ou verbal, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Saskatchewan qui remplace l'accord de janvier?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, il n'y a pas eu d'accord le 5 septembre. L'accord ou l'entente en vertu duquel le ministre agit, et sur la foi duquel il s'est adressé aux tribunaux, date de janvier. Il n'y a aucun accord qui pourrait donner au minstre ou au gouvernement de la Saskatchewan des arguments différents de ceux qui ont été acceptés en janvier.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle concerne les questions reliées à l'immigration au Québec, qui sont régies depuis 1978 par l'entente Couture-Cullen.

Comme le Québec a soumis, il y a quelque temps, une proposition de règlement pour adapter cette entente de 1978 aux réalités des années 1990, est-ce que la ministre peut nous dire si une entente est imminente avec le Québec afin qu'il puisse mettre en oeuvre ses politiques et programmes d'immigration et d'intégration qui correspondront au caractère distinct du Québec?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans cette Chambre hier et également mardi, il est regrettable qu'il ne soit pas possible de passer des ententes constitutionnelles comme c'était envisagé dans l'Accord du lac Meech. Le gouvernement examine toujours la situation, mais il y a également de nouveaux facteurs, même plusieurs facteurs, dont il nous faut tenir compte, comme le premier ministre le mentionnait hier.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Hier, en comité, le sous-ministre de l'Emploi nous a appris que la récession d'origine canadienne dans laquelle nous nous trouvons fera augmenter d'un milliard de dollars supplémentaires, d'ici la fin de 1992, le déficit prévu dans le compte d'assurance-chômage. Ce montant s'ajoute aux 3 milliards de dollars qui avaient été prévus en avril dernier.

Étant donné que le gouvernement s'est retiré du programme d'assurance-chômage avec l'adoption du projet de loi C-21, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre comment il entend combler ce déficit supplémentaire causé par sa politique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, si mon collègue revoit le projet de loi C-21, il constatera qu'on y prévoit un taux de cotisations à l'assurance-chômage pendant une période de trois ans. C'est ce sur quoi notre planification est fondée et, s'il y a un déficit, le gouvernement le compensera.

C'est ce sur quoi nous avons proposé les différents éléments du projet de loi C-21.

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle sait que les prestations aux pêcheurs autonomes étaient financés des fonds généraux du gouvernement, avant le projet de loi C-21. En cette période de crise dans la pêche atlantique, peut-elle assurer cette Chambre que les pêcheurs ne seront pas abandonnés? Est-elle prête à s'engager aujourd'hui à l'effet que les pêcheurs n'auront pas à payer pour la récession créée par les politiques de son gouvernement, par des coupures dans leurs prestations?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, permettez-moi de dire que nous n'avons jamais abandonné les pêcheurs indépendants de la région de l'Atlantique.

De toute évidence, nous examinerons les mesures d'urgence qui s'imposent, comme nous l'avons fait par le passé. Bien sûr, comme le député le sait, le règlement de

pêche n'est aucunement touché par le projet de loi C-21. Le ministre des Pêches et moi-même travaillons très étroitement pour trouver les mesures qui s'imposent dans l'Atlantique.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre du Commerce extérieur et du ministre des Pêches et des Océans.

L'an dernier, le premier ministre m'a promis et a promis à la Chambre qu'il discuterait avec le président Bush la question des restrictions proposées par les États-Unis concernant la taille du homard. Ensuite, le groupe spécial du libre-échange a déclaré que les États-Unis pouvaient imposer ce genre de restrictions, c'est-à-dire réglementer la taille des homards importés aux États-Unis.

Et maintenant, le ministre du Commerce extérieur nous dit que des représentants américains et canadiens du secteur s'entendent pour réclamer une autre restriction. C'est le point de vue de l'industrie. Il est contraire aux intérêts des pêcheurs de homard.

Le premier ministre demandera-t-il au ministre du Commerce extérieur de rejeter cette proposition, cette entente, que son propre ministre des Pêches considère comme une atteinte à la liberté du commerce des produits de la pêche? Le lui demandera-t-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, la position du gouvernement est très claire. Elle consiste à défendre le mieux possible les intérêts des pêcheurs de homard. C'est ce que le ministre du Commerce extérieur fait avec une grande vigueur depuis son entrée en fonction.

Ma collègue soulève des questions précises à ce sujet. Je les porterai à l'attention du ministre du Commerce extérieur et il lui fera rapport aussitôt que possible.

• (1150)

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je remercie le ministre des Finances de nous avoir si bien informés en répondant qu'il en parlera avec le ministre du Commerce extérieur. Si cela vaut autant que pour d'autres questions soulevées à la Chambre qui lui ont été signalées mais sans résultat, je suppose qu'il devrait lui en parler immédiatement.

Ma question pour le premier ministre a trait à la lucrative pêche au homard dans la baie de Fundy qui débute en novembre. Les pêcheurs ne savent pas très bien quelle taille de homard ils peuvent pêcher, quel genre de cage ils peuvent utiliser. Je ne parle pas des restrictions américaines sur les importations, mais de la prise de homards au Canada dans le but de les vendre au Canada et à d'autres pays à part les États-Unis, ce que nous faisons très bien.

Le gouvernement rejettera-t-il sans délai la proposition dont le ministre du Commerce extérieur est saisi et que ce dernier soumettra peut-être plus tard à Carla Hills, mais après le début de la pêche au homard?

Les pêcheurs de homard ont besoin de savoir, sans subir ce climat d'incertitude que le gouvernement a créé quand son propre ministre des Pêches a dit que ce serait imposer à nos pêcheurs une restriction commerciale qui n'est pas nécessaire.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, mon honorable collègue parle d'une proposition dont serait saisi le ministre du Commerce extérieur.

J'ai toutes les notes d'information du ministre. Il n'existe pas de proposition du genre. Il y en a peut-être une comme toujours aux États-Unis pour chercher à obtenir un avantage pour les pêcheurs américains. Nous n'étudions officiellement aucune proposition du genre, et si jamais on nous en soumet une, le ministre du Commerce extérieur et celui des Pêches feront ce qu'ils ont toujours fait, à savoir mettre toute leur énergie à protéger les intérêts de nos pêcheurs dans les meilleurs intérêts du Canada.

* * *

JOHNSON MATTHEY

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Lundi de cette semaine, Johnson-Matthey, société britannique sous le contrôle de la South African Anglo-American Corporation, a annoncé que dans le cadre d'une restructuration entrant en vigueur le 31 décembre, elle allait déménager son usine de conception et de fabrication de matériels électroniques de pointe de Trail, en Colombie-Britannique, à Spokane, dans l'État de Washington aux États-Unis, entraînant ainsi la perte de quelque 95 emplois canadiens hautement spécialisés—

des emplois de l'ère spatiale— au sein d'une petite localité de Colombie-Britannique.

Cette fermeture d'usine et cette perte d'emplois se produisent moins de deux ans après janvier 1989, date à laquelle le ministre de l'époque et Investissement Canada ont approuvé la vente de cette ancienne division Cominco à Johnson-Matthey, tout en assurant à tout le monde que Johnson-Matthey avait signé un bail de 125 ans et n'avait pas l'intention de déplacer l'usine.

Quelles mesures a-t-il prises pour s'assurer que Johnson-Matthey respecte les engagements qu'elle a vraisemblablement pris auprès d'Investissement Canada et de son gouvernement il y a 22 mois à peine? Quels étaient en fait ces engagements et que fait-il pour conserver ces emplois de pointe au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je tiens à dire tout d'abord que nous sommes bien entendu toujours sensibles à une localité comme Trail qui va perdre près de 90 emplois de pointe. Mon collègue a raison. Mais il sait très bien que le problème qui se pose, c'est la baisse de la demande du genre de production qui se fait à Trail, notamment pour l'industrie militaire.

C'est pour cette raison que la société a décidé de rationaliser ses opérations. Évidemment, si un engagement a été pris. . .

Des voix: Quelle honte!

Mme Campbell (South West Nova): Donnez une définition de la rationalisation au Canada.

M. Bouchard (Roberval): Je pense, madame la Présidente, que ceci n'intéresse pas les députés, contrairement aux employés de Trail. Absolument.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Si le ministère de l'Industrie a conclu des ententes avec cette société, les fonctionnaires vérifieront tout ce qui a été signé. Encore une fois, si les engagements pris n'ont pas été respectés, le ministère prendra les mêmes mesures qu'il a prises dans le cas d'une autre société, la société Varity, à propos desquelles vous avez été complètement d'accord. En d'autres termes, nous avons conclu une affaire et nous essaierons d'obtenir le même genre d'engagement.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, à ce propos, j'ai prévenu le cabinet du ministre de ma question hier et j'espérais qu'il se serait renseigné entretemps pour pouvoir me dire si des engagements avaient effectivement été pris.

Il y aussi la question des quelque trois millions de dollars versés au fonds canado-américain de recherche et de développement de cette entreprise ces dernières années. Même si le gouvernement n'a obtenu aucune garantie de la part de Johnson-Matthey en échange de l'approbation d'Investissement Canada ou du montant versé à son fonds de R-D, le ministre reconnaît-il au moins que le gouvernement a une obligation morale envers ces 95 Canadiens qui sont sur le point de perdre leur emploi au profit des Américains et compte-t-il venir en aide aux collectivités de Trail et de Warfield afin de les aider à trouver de nouveaux débouchés pour pallier la fermeture de Johnson-Matthey?

Accepte-t-il cette responsabilité? Est-il déjà intervenu? Compte-t-il le faire? Comment et quand?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je voudrais d'abord faire une petite rectification. Une partie des installations de production seront déménagées à Victoria, en Colombie-Britannique.

Une voix: Minime.

M. Bouchard (Roberval): Minime effectivement, mais c'est quand même mieux que rien.

Deuxièmement, je tiens à rappeler encore une fois qu'il y a bien des possibilités d'obtenir de l'aide, en particulier auprès de ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous sommes toujours ouverts.

Mme McDougall: C'est exact.

M. Bouchard (Roberval): Chaque jour, nous avons différents pourparlers avec ces travailleurs ainsi qu'avec les entreprises. Normalement, nous trouvons la solution.

Mon collègue indique qu'il m'a donné avis de la question hier; c'est parce que je suis sérieux que je ne voulais pas donner une réponse qui ne veut rien dire aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

Le Dr Nguyen Dan Que, dont les deux frères qui habitent Montréal se trouvent aujourd'hui à la tribune. . .

Des voix: Règlement!

M. Kilgour: . . .est un médecin dont l'Organisation mondiale de la santé a financé les travaux. Il est incarcéré au Vietnam depuis maintenant dix ans.

Je me demande si, au nom de son collègue, la ministre accepterait de nous dire ce que le gouvernement a fait ou fait présentement pour tenter d'obtenir la libération de ce médecin distingué.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, c'est volontiers qu'au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures je réponds aujourd'hui à cette question.

Au Vietnam, le député le sait, la situation pour ce qui est du respect des droits de la personne s'est améliorée ces dernières années, plus de 5 000 prisonniers politiques ayant bénéficié en 1988 d'une amnistie générale, ce qui n'empêche pas le gouvernement du Canada de poursuivre ses efforts.

Le député sait que notre ambassadeur au Vietnam, qui réside à Bangkok, aborde des questions précises et exprime les appréhensions de notre pays au sujet du respect des droits de la personne chaque fois qu'il se rend à Hanoï, c'est-à-dire deux ou trois fois par an.

C'est en septembre dernier que notre représentant s'est rendu pour la dernière fois à Hanoï et qu'il a porté à l'attention des autorités le cas de nombreux détenus, y compris celui du Dr Que.

Comme d'habitude, les autorités vietnamiennes ont répondu que toutes les questions relatives aux droits de la personne constituent des affaires internes. La prochaine fois, l'ambassadeur a bien l'intention d'interroger les autorités vietnamiennes au sujet du docteur Que afin notamment d'obtenir des renseignements au sujet de son état de santé.

M. Gray (Windsor-Ouest): Règlement!

Des voix: Règlement!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je crois savoir que le député et des représentants de la communauté vietnamienne au Canada doivent rencontrer cet après-midi des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et qu'ils leur feront sûrement des recommandations constructives, et qu'il pourront en outre obtenir des renseignements complets sur la situation.

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Au tribunal hier, les avocats du ministère de la Justice ont confirmé que le ministre de l'Environnement et le premier ministre provincial Grant Devine «s'étaient engagés à conclure une entente» à propos du projet Rafferty-Alameda.

Maintenant, le ministre suppléant de l'Environnement dément ce que les avocats ont dit hier au tribunal. Je demande au premier ministre s'il y a une entente, officielle ou non, et dans l'affirmative, en quoi elle consiste.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, je ne peux que répéter ce que le ministre a dit à plusieurs reprises à la Chambre en réponse à cette question. On n'a conclu aucune entente en septembre qui modifierait de quelque façon le protocole d'entente qui avait été établi en janvier.

Le gouvernement de la Saskatchewan a demandé qu'on retarde le procès de deux semaines pour préparer sa défense. Un délai d'une semaine a été accordé.

Ma collègue conviendra, je le sais, que nous devrions permettre au tribunal de prendre une décisison à laquelle le ministre se conformera.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, depuis plus de deux semaines maintenant, le premier ministre de la Saskatchewan affirme qu'il y avait une entente de principe. Le ministre de l'Environnement vient de le démentir mais l'avocat représentant notre ministère de la Justice et le ministre de l'Environnement a dit au tribunal qu'il y avait un accord.

Les Canadiens et le Parlement ont droit à des réponses à cette question. Le premier ministre va-t-il éclaircir la question maintenant et déposer tous les documents et tous les rapports, quels qu'ils soient, concernant des entretiens entre le premier ministre de la Saskatchewan et le ministre de l'Environnement, ou leurs représentants, pour que les Canadiens puissent connaître la vérité?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, avec tout le respect que je vous dois, je ne pense pas que le juge, comme la députée l'a prétendu, ait déclaré hier qu'il y avait ou non un accord. Il a simplement autorisé une suspension d'instance d'une semaine. Le ministre de l'Environnement, qui devait rencontrer le premier ministre Devine et d'autres personnes le 5 septembre, serait manifestement le mieux placé pour le savoir. Il a répondu à deux questions posées auparavant à

la Chambre, et à l'extérieur, qu'il n'y avait pas d'entente. Il a bel et bien signalé ce que la province de la Saskatchewan s'efforçait d'obtenir, à savoir que la construction du barrage se poursuive pendant que le conseil poursuit ses travaux. Mais cela a été refusé.

* * *

• (1200)

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Demain, cela fera un an qu'il a reçu le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Rien n'a été fait au cours de cette période.

Plusieurs localités ont perdu l'indemnisation fiscale à laquelle elles avaient droit, laquelle a été progressivement éliminée en trois ans. Le 1er janvier 1991, des milliers de localités perdront leur indemnisation. Quand le ministre compte-t-il instaurer un régime fiscal juste pour tous les habitants du Nord? Quand s'engagera-t-il à assurer à ces personnes qu'elles bénéficient d'un traitement équitable en vertu du régime fiscal?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, il est injuste de dire que rien n'a été fait. Nous avons longuement consulté les intéressés au sujet des recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail Brunelle. Nous avons tenu compte de leurs vues et nous sommes en train de préparer notre réponse. J'espère que je serai en mesure de vous communiquer une décision très bientôt.

* * *

[*Français*]

LES VICTIMES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. À Montréal l'an dernier, au mois de décembre, une tuerie au cours de laquelle 14 étudiantes ont perdu la vie a bouleversé le pays tout entier. L'Association canadienne des professeurs d'universités a soumis deux propositions au gouvernement afin d'établir des bourses à la mémoire de ces victimes. En réponse à la demande de cette association, le ministre des Sciences a dit, et je le cite: «Je peux vous assurer de mon appui et de ma collaboration afin de trouver des fonds pour mettre en place vos propositions».

Madame la Présidente, cette lettre date du mois de mai et rien n'a été fait jusqu'à maintenant. Alors, je demande au ministre: Quand va-t-il établir ces bourses à la mémoire de ces 14 étudiantes?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, comme le sait le député, nous continuons de collaborer avec les divers organismes qui ont soumis des propositions très originales et intéressantes au sujet des bourses octroyées aux femmes qui font des études d'ingénieur à l'École Polytechnique et dans d'autres universités canadiennes. J'ai rencontré, en compagnie du ministre des Sciences, des représentants de l'Association canadienne des professeurs d'université pour discuter des propositions qu'ils ont soumises. Nous avons également entrepris des discussions avec le CNR en vue d'élaborer une proposition qui sera acceptable concernant l'octroi de bourses. J'espère que nous serons en mesure de vous annoncer quelque chose très bientôt.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ORGANISATION DE RÉFÉRENDUMS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Conformément à l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition que le greffier a jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Les signataires de ma circonscription de Sarnia—Lambton et des régions avoisinantes demandent au Parlement du Canada d'organiser des référendums sur les grandes questions nationales, car ils sont d'avis qu'ils ont le droit de participer aux prises de décisions et de se prononcer sur les sujets de grande importance.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai une pétition à présenter à la Chambre, en conformité avec l'article 36 du Règlement. Cette pétition est signée par un bon nombre d'électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. La plupart d'entre eux demeurent dans le belle ville de Hawkesbury, dans ma région. Je crois d'ailleurs vous avoir déjà parlé de la ville de Hawkesbury, madame la Présidente.

Enfin, ces gens sont mécontents, et avec raison, de la TPS que veut imposer le gouvernement conservateur d'en face et j'appuie en totalité les électeurs de Hawkesbury qui sont contre la TPS.

[*Traduction*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, pour faire suite à la question que j'ai posée aujourd'hui au cours de la période des questions, je présente une pétition signée par des citoyens du nord du Canada au sujet de la nécessité d'accorder des dégrèvements fiscaux en compensation du coût élevé de la vie des travailleurs dans les régions dites nordiques ou isolées.

Comme le rapport déposé il y a un an par le groupe de travail sur les avantages fiscaux pour les régions nordiques et isolées ne traite pas de ces questions, vos pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les recommandations du rapport et de mettre au point un programme équitable d'avantages fiscaux qui tienne compte des besoins financiers des gens qui habitent les régions nordiques et isolées.

La pétition porte environ 600 signatures, surtout de citoyens de The Pas, au Manitoba, et d'autres collectivités comme Wanless, Snow Lake, et Thompson et Sherridon ainsi que de Swan River et de Birch River, dans la circonscription de Dauphin—Swan River.

Comme d'autres collègues, madame la Présidente, vous savez que des citoyens de régions nordiques de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario ont signé des pétitions comme celle-ci pour demander au gouvernement d'agir sans plus tarder.

LE PHARE DE GANNET ROCK

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de l'île du Grand-Manan qui contestent la décision de ne plus affecter de personnel au phare de Gannet Rock, qui existe depuis 1831.

Ce n'est qu'une des nombreuses pétitions que j'ai présentées à ce sujet. Je suis très heureux de présenter celle-ci au nom des habitants du Grand-Manan. La pétition est dûment signée et enregistrée.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition à présenter à la Chambre. Les pétitionnaires s'opposent à la TPS sur les livres et les journaux.

[*Traduction*]

Prélever la TPS sur les livres, les revues et les journaux, c'est imposer une taxe à l'éducation et à la lecture.

[*Français*]

Les pétitionnaires vous prient de rejeter cette taxe sur les livres et les journaux.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, j'ai le très grand honneur de présenter cette pétition, non seulement à cause du sujet qu'elle aborde, mais surtout à cause des gens qui l'ont signée.

La pétition traite, bien sûr, de la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada, et en particulier au premier ministre, qui est actuellement présent à la Chambre, de retirer ce projet de taxe régressive. Ils s'inquiètent des répercussions néfastes qu'aura la TPS sur leur mode de vie.

J'ai l'honneur de présenter cette pétition parce qu'elle est signée par des habitants de plusieurs localités, comme Dunrobin, Woodlawn, Kanata, Embrun, où est née la mère du député de Glengarry—Prescott—Russell, et d'un grand nombre d'habitants de la localité de Sarsfield, dans. . .

Mme le vice-président: Nous ne sommes pas ici pour un cours d'histoire, même si cela est très intéressant.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je ne porterai pas atteinte aux droits des députés en déclarant que la pétition est signée par des gens de la région de Kingston, Nouvelle-Écosse. Je ne dirai pas cela.

J'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui une pétition signée par des Canadiens qui soulignent que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances constitue une forme injuste de taxation parce qu'elle ne tient aucun compte des moyens financiers des contribuables.

Ils ajoutent dans leur long texte que le gouvernement essaie maintenant de taxer la lecture, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et les combustibles servant à chauffer les maisons.

Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal pour que les riches et les entreprises paient un impôt minimum.

Affaires courantes

• (1210)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, j'ai une pétition à déposer au nom d'un grand nombre de Canadiens à qui déplaît la façon dont le gouvernement tente d'imposer les imprimés et les services.

Il est à espérer que le premier ministre répondra aux prières de nos enfants et des étudiants et qu'il adoptera une mesure législative ne taxant pas les avantages fondamentaux dont ils jouissent pendant qu'ils sont aux études.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de m'opposer à la TPS au nom de citoyens canadiens.

Je prends la parole au nom d'Ontariens de la région de Barrie et de Mississauga pour demander au gouvernement de réviser son projet actuel en vue d'imposer une taxe plus juste que la TPS.

Les pétionnaires demandent au Sénat de ne pas adopter le projet de loi à la hâte, de repenser l'orientation du régime fiscal, mais d'abandonner le projet de taxe sur les produits et services.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de présenter deux pétitions.

Ces deux pétitions se rapportent au désappointement qu'ont ressenti les autochtones du Canada face au traitement que leur réserve le gouvernement fédéral. Les pétitionnaires des régions de la rivière Seine et des rapides Manitou demandent au gouvernement de prendre des mesures pour régler les revendications territoriales et reconnaître les droits de leur population. Il est à espérer que les autorités fédérales n'hésiteront pas à agir pour éviter d'envenimer les relations raciales au Canada et de continuer à susciter des actes racistes dangereux et bêtes.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de nombreux Canadiens, qui demandent d'exempter la chose imprimée de la taxe pour qu'elle continue d'être une fourniture détaxée. Cette exemption de la TPS bénéficierait à tous les Canadiens qui vont à l'école.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom d'un certain nombre de Canadiens qui sont contre la TPS. Ils s'opposent, entre autres, à l'imposition de cette taxe sur les livres, les journaux et tous genres de matériel d'apprentissage. Ils demandent humblement au Parlement de retirer le projet de loi.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire se rappelle sans doute que je lui ai demandé, en privé, il y a environ une semaine, pourquoi on n'avait pas encore répondu à une question marquée d'un astérisque qui figure au *Feuilleton* en mon nom depuis au moins six mois.

Il peut peut-être nous donner la réponse maintenant, ou il pourra s'informer et rendre compte à ce sujet le plus tôt possible.

M. Cooper: Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour signaler qu'on a répondu à 245 ou 85,1 p. 100 des 288 questions prioritaires qui ont été posées.

On a aussi répondu à 86 des 100 questions ordinaires. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour donner satisfaction aux députés et leur obtenir les réponses le plus rapidement possible.

Le député parle de la question 295. J'ai reçu une réponse que je ne trouvais pas satisfaisante. Parce que nous veillons à ne donner au député que la meilleure information, j'ai demandé qu'on révise la réponse, que je lui communiquerai le plus tôt possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C–73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme le vice–président: Le député parlait depuis sept minutes quand j'ai dû l'interrompre. Il lui reste donc amplement de temps.

M. Mills: Madame la Présidente, la question est cruciale pour nous tous qui représentons des circonscriptions torontoises. Je suis content que le député de Davenport ait ouvert le débat aujourd'hui. Je sais que d'autres députés de Toronto vont intervenir dans le débat. Je voudrais seulement résumer quelques idées.

Comme je le disais avant la période des questions, il y a des cas où la privatisation est une bonne chose et donne de bons résultats. Je ne critiquais aucunement les entreprises conjointes qui ont construit Harbourfront. Je suis même fier de Harbourfront. Je répète que ce projet est le point de réunion de multiples cultures. Il y a toujours place pour l'amélioration quand on construit un projet aussi vaste à partir de rien. Il n'y avait que des bâtiments et de l'espace qui ne servaient à personne depuis une dizaine ou une quinzaine d'années. C'est devenu un endroit dont des centaines et des milliers de personnes profitent chaque semaine.

Le député de Don Valley–Ouest a dit plus tôt, aujourd'hui, que la Société Harbourfront pourrait finir par être la propriété de la municipalité de Toronto ou du gouvernement de l'Ontario. Je tiens à bien préciser que je n'aurais absolument aucune objection à cela, mais le projet de loi ne prévoit rien de tel. Il est aussi fort probable que le havre devienne la propriété de quiconque, dans le secteur privé, voudra débourser la somme fixée par le Cabinet.

Je le répète, les contribuables canadiens ont consacré quelque 250 millions de dollars sur nombre d'années pour que soit aménagé ce palais que constitue Harbourfront. Ce n'est pas vraiment un palais, mais c'est un endroit dont je suis tellement fier, en tant que député de Toronto, que je ne voudrais pas qu'il tombe aux mains de quelqu'un qui n'aurait pas les mêmes préoccupations publiques que moi. A–t–on jamais vu, ailleurs au Canada ou en Amérique du Nord, une entreprise privée aménager un parc public doté d'installations culturelles et récréatives semblables? Je ne le crois pas.

Il y a autre chose qui me chicote au sujet de ce projet de loi. C'est l'article 42. Voici ce qu'on y lit:

> Les dettes et autres obligations de la Société sont réputées être celles de Sa Majesté du chef du Canada.

Je sais que la société accuse un passif éventuel, compte tenu des permissions qui ont été données aux promoteurs d'aller de l'avant et de construire encore d'autre ouvrages. Je crois que la ville a eu raison de stopper la réalisation de ces projets. Le havre accuse un passif éventuel. Supposons que l'on vende la Société à un promoteur contre 31 millions de dollars. Ciel, si le passif éventuel, qui est la responsabilité de la Couronne, était de 30 millions de dollars, on pourrait pratiquement céder cette société pour une bouchée de pain!

Je crois qu'il est absolument scandaleux qu'on évalue cette société à 31 millions de dollars. Si le gouvernement est tellement convaincu que c'est une bonne chose pour les Canadiens, si c'est dans l'intérêt public, qu'on mette alors tous les livres, tous les dossiers, toutes les ententes et tous les liens sur table. Qu'on en fasse une analyse complète.

Je l'ai déjà dit, madame la Présidente, si le secteur privé peut accomplir le travail nécessaire pour le service public, qu'il le fasse. J'appuie l'esprit d'entreprise, j'appuie le secteur privé. Il incombe parfois aux gouvernements de s'assurer qu'ils sont dans une position de contrôle pour faire en sorte que l'intérêt public, que l'objectif de la politique gouvernementale soit bien servi. Tout comme beaucoup d'autres députés à la Chambre des communes, j'ai vu à maintes et maintes reprises le gouvernement actuel brader purement et simplement la propriété publique. Il lui arrive de vendre une entreprise qui va mal, et il a parfaitement raison de vendre s'il peut trouver un acheteur capable de reprendre l'entreprise et d'obtenir de meilleurs résultats, mais il vend même des entreprises qui vont bien.

M. Nunziata: Laquelle, par exemple?

M. Mills: Je vais vous donner un exemple très précis. Je l'ai déjà évoqué. Je suis absolument convaincu qu'il n'est pas bon de privatiser l'aéroport international Pearson. Non seulement cela, le nombre de personnes qui s'intéressent à l'affaire en fait presque un monopole. Nous ne pouvons pas faire cela avec un service public que les gens n'ont pas le choix d'utiliser ou non. Nous en avons besoin. Je m'inquiète de l'impact que cela aura sur les touristes arrivant dans notre pays.

• (1220)

J'ai déjà dit que les bénéfices de l'exploitation des aérogares I et II, qui, dit-on, ne sont pas utilisés à bon escient, se sont élevés à plus de 70 millions de dollars l'année dernière. Cumulés sur les dix prochaines années, cela représente un milliard de dollars qui entraient auparavant dans les coffres de l'État. On pourrait acheter deux aérogares III pour un milliard de dollars et nous, les contribuables, le gouvernement du Canada, en serions propriétaires.

Que va-t-il se passer lorsque, tout d'un coup, certains des petits aéroports de ce pays auront besoin de nouveaux services, de nouvelles pistes d'atterissage par exemple? Nous ne pourrons pas exiger quoi que ce soit, car l'objectif public est totalement différent de l'objectif privé. Dans le secteur privé, c'est un droit et une responsabilité absolus que de s'assurer que les actionnaires sont bien servis. Par contre, dans le domaine public, c'est la population du Canada qu'il faut servir.

Il nous appartient à tous, ici, qui sommes responsables, de décider de la meilleure façon de gérer financièrement les aéroports, depuis le coût des hamburgers jusqu'au repas au restaurant, au service de location de voiture, aux tarifs pour les autobus, aux hôtels, etc. . . Si c'est le secteur privé qui contrôle tout cela, qui déterminera ce qui est le mieux pour le public?

Ce qui m'inquiète au sujet de la vente de la Harbourfront Corporation, ce n'est pas la situation des entreprises mixtes ou les nombreux et excellents projets qui ont été réalisés à cet endroit. C'est que certaines de ces entreprises mixtes commencent actuellement à gagner de l'argent et, par conséquent, elles pourraient rembourser le contribuable de ses investissements; alors pourquoi les brader?

Si la province et la ville de Toronto refusaient d'en prendre possession et si la corporation devait aboutir entre les mains d'un entrepreneur privé, il n'est pas impossible qu'un même entrepreneur de ce pays contrôle notre plus grand aéroport international, Pearson, ainsi que notre Harbourfront Corporation. Vous ne pouvez pas envisager sérieusement de laisser cela se produire dans une ville comme celle-là.

Si le secteur privé est convaincu qu'il peut gérer mieux que l'entreprise publique les aérogares 1, 2 et 3, donnons-leur un contrat de gestion lucratif, mais pas tous les avoirs. Chaque année, nous pourrions évaluer leur gestion. Nous pourrions avoir des encouragements financiers et des bonus mais nous n'avons pas besoin de donner tout ce que nous possédons dans Harbourfront. Nous n'avons pas besoin de tout donner au secteur privé pour qu'il puisse avoir ses caisses enregistreuses privées.

Le gouvernement dit tout le temps: «Où allons-nous trouver l'argent pour construire l'aérogare 3?» Si l'entreprise privée peut trouver 450 millions en provenance de différents fonds de pension, payer un intérêt convenable et ensuite faire de l'argent, le gouvernement le peut aussi.

Il ne faut pas comparer ça au Dome Stadium ou à la Canadian National Exhibition à Toronto, où l'utilisation des installations est facultative. Nous devons utiliser nos aéroports. Nous devons utiliser Harbourfront et jamais, d'aucune façon, nous n'appuierons un gouvernement qui donne des choses comme celles-là.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, j'aimerais exprimer ma gratitude et mes sincères remerciements à mon collègue qui a analysé pour moi et pour les habitants de ma circonscription et de Toronto les intentions du gouvernement. Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement a tout vendu, une chose après l'autre. Et maintenant, il veut tout donner.

Mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, a parlé de l'aéroport. Je veux lui poser une question. Peut-il me dire, ainsi qu'aux autres députés de la Chambre, ce qu'il en pense et ce que, d'après lui, ce gouvernement cherche à faire? Quelle est d'après lui, la prochaine chose que veut vendre le gouvernement? Peut-il nous dire ce que ce gouvernement a l'intention de faire à propos de l'aéroport international de Toronto? Le gouvernement n'a certes pas l'intention de le dire.

M. Mills: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Je ne pourrais pas vraiment conjecturer sur ce que le gouvernement tentera de privatiser ensuite.

Je vois le ministre d'État chargé de l'Habitation de l'autre côté, et je sais à quel point son engagement envers la création de logements abordables est sincère. Je ne serais pas étonné si le gouvernement le laissait essayer d'obtenir un règlement de zonage sur le parterre de la colline du Parlement et tenter de privatiser la colline. Qu'on songe à quelques-uns des trésors dont le gouvernement voudrait se débarrasser.

Je voudrais répondre sérieusement à mon collègue. La question centrale dans la vie publique, de nos jours, la question sur laquelle nous tous, à la Chambre, allons faire campagne aux prochaines élections, car il n'y en aura qu'une seule, étant donné qu'on nous déteste tous et qu'on se méfie de nous tous à la Chambre, c'est la question de confiance. Les actions gouvernementales qui permettent d'accroître la confiance seront récompensées en conséquence et celles qui réduisent la confiance vont réellement être punies.

Dans certains cas, la privatisation peut être une bonne chose. Mais je suis d'avis que, lorsque nous parlons d'un aéroport, d'une institution nationale ou d'une zone riveraine, nous devrions examiner à fond tous les registres et les dossiers, l'investissement qui a été effectué, le passif éventuel, tout le processus. Le gouvernement est si obsédé par le désir d'accroître la productivité et de créer des richesses dans notre pays qu'il doit vendre des éléments d'actif que des gens ont fait fructifier au cours des années pour rendre un grand hommage à notre pays. Si c'est le seul élément de créativité que le gouvernement doit vendre, alors, qu'on puisse au moins s'assurer de bien servir le contribuable.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, j'ai été stupéfaite d'apprendre, ce matin, que ce projet de loi privatisera non seulement les installations de Toronto dont il vient d'être question mais aussi la Corporation Place du Havre Canada, à Vancouver. Je doute énormément que les gens de Vancouver connaissent les intentions du gouvernement à ce sujet.

Vous vous rappellerez probablement, madame la Présidente, que la Corporation Place du Havre Canada est le symbole du Canada sur l'océan Pacifique. C'est l'endroit que nous voyons maintenant dans toutes les brochures sur l'ouest du Canada, et surtout Vancouver et la Colombie-Britannique, avec les grandes voiles. C'est l'endroit ou débarquent les visiteurs qui arrivent par bateau sur la côte ouest du Canada et c'est un symbole du Canada pour les gens de la côte ouest. C'est l'endroit où les navires de croisière arrivent; c'est l'endroit où nous fêtons les événements nationaux, comme la Fête du Canada, où les groupes représentant toutes les communautés ethnoculturelles organisent toutes sortes d'activités et où nous venons célébrer le Canada. Il est absolument essentiel, à mon avis, que nous ayons ce genre de symboles, surtout dans nos régions éloignées et en Colombie-Britannique en particulier. Dieu sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne parle jamais du Canada et du gouvernement fédéral, sauf pour le critiquer, et qu'il n'hésite pas à s'attribuer le mérite de toute initiative prise par d'autres paliers de gouvernement. Nous devons absolument reconsidérer cette décision.

• (1230)

La privatisation et la déréglementation qui affaiblissent les sociétés d'État de toutes sortes nous ont déjà fait assez de tort. Nous nous sommes toujours opposés, évidemment, au bradage d'Air Canada et nous refusons maintenant celui de Petro-Canada.

Je digresse un instant pour rappeler aux députés et en particulier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que la question de Petro-Canada a contribué à la chute de son gouvernement en 1979.

Je sais que je fais une déclaration et que je ne pose pas de question. Est-ce permis, madame la Présidente?

Mme le vice-président: Non. Nous sommes à la période des questions et des observations.

Mme Mitchell: Je termine donc ma déclaration. Je veux dire que la Corporation Place du Havre Canada qui est, comme je l'ai dit, le symbole du Canada sur la côte du Pacifique, doit être conservée comme symbole du Canada et par conséquent, comme installation appartenant au gouvernement canadien. Cela s'impose encore plus quand on pense aux autres terrains de l'Expo qui ont été bradés par le gouvernement provincial et aux milliards de dollars qui ont été perdus parce que les prix de vente étaient trop faibles et parce que le gouvernement voulait vendre une partie des terrains qui avaient déjà appartenu au gouvernement fédéral.

Je suis absolument convaincue que nous devons voter contre ce projet de loi.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, hier on pouvait lire dans un éditorial du *Toronto Star*: «Dennis Mills n'est pas un député ordinaire.» Le député de Broadview—Greenwood vient de prouver à nouveau qu'il n'est pas un député ordinaire.

Mme le vice-président: Je suis certaine que le député, après plus de six ans passés à la Chambre des communes sait que, quand il parle de n'importe lequel de ses collègues à la Chambre, il devrait indiquer le nom de sa circonscription. Après six ans et demi, je pense que le député le sait. Je saurais gré au député de respecter quelquefois le Règlement.

M. Nunziata: Je pense que vous avez fait ce commentaire en plaisantant, madame la Présidente, mais vous devriez savoir, étant donné votre immense expérience, que, quand on cite un document, on peut le faire textuellement. Je citais l'éditorial du *Toronto Star*.

Mme le vice-président: Je suis certaine que le député de Broadview—Greenwood voudrait poser une question, mais pour répondre au député, non, même lorsqu'on cite un document, il est antiréglementaire ici d'appeler un député par son nom.

M. Nunziata: Le *Toronto Star* disait que le député de Broadview—Greenwood n'est pas un député ordinaire. Il ne l'est pas, madame la Présidente, à cause de l'enthousiasme et de l'engagement dont il fait preuve pour des questions qui concernent les Canadiens ordinaires. Nous voici un vendredi après-midi en train de discuter d'une question qui peut intéresser généralement parlant les Canadiens d'une côte à l'autre, mais il est d'une extrême importance pour les habitants de l'agglomération torontoise, des centaines de milliers de personnes qui visitent Harbourfront pendant l'été, presque journellement.

Le député de Broadview—Greenwood devrait être félicité du dévouement qu'il manifeste pour la préservation de certaines choses merveilleuses autour de la façade portuaire. Il a demandé, et c'était une question oratoire, où l'on voyait le secteur privé créer des parcs publics. C'est une question extrêmement importante.

Ce projet de loi autorise la vente à des sociétés privées de terres publiques situées en bordure du lac à Toronto. Le député croit-il, comme le gouvernement semble le croire, que le secteur privé, c'est-à-dire les promoteurs immobiliers du Grand Toronto, va acheter ces terrains, qui appartiennent aux Canadiens, pour en faire un parc public, ou s'il croit plutôt, comme nous de ce côté-ci de la Chambre, que le secteur privé veut acheter ces terrains, non pas pour créer des places et des parcs publics, mais bien pour construire des appartements de luxe en copropriété à l'intention de riches acheteurs de l'agglomération torontoise?

M. Mills: Madame la Présidente, pourquoi l'entreprise privée prendrait-elle possession de la Société du havre de Toronto dans son état actuel, si elle n'y voit aucune possibilité de profits?

Le fait est que les entreprises intéressées vont essayer de trouver une façon d'en tirer davantage de revenus. Il n'y a là rien de répréhensible en soi, sauf que, pendant des années, nous l'avons fait comme partenaires. Pourquoi ne pourrait-il pas continuer à en être ainsi et pourquoi ces biens ne pourraient-ils pas demeurer la propriété de la population canadienne?

Je ferai un dernier commentaire, madame la Présidente, à l'intention de mon collègue de York-Sud—Weston. Les installations de la Société Harbourfront ne profitent pas seulement à la population de Toronto. Elles sont un attrait pour tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, qui viennent visiter Toronto, la ville la plus multiculturelle au monde. Pour ces touristes. . .

M. Boudria: D'Hawkesbury.

M. Mills: . . .qui viennent de partout, c'est une mecque multiculturelle et touristique. Il est très rare que des gens viennent ici sans visiter les installations de l'Harbourfront. Pour nous, s'en départir. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. La période des questions et commentaires est terminée. Reprise du débat.

M. John Nunziata (York Sud-Weston): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir dire ce que je pense du terrible projet de loi C-73. Cependant, avant d'entreprendre l'examen de certains de ses aspects, je souhaite féliciter encore une fois mon collègue le député de Broadview—Greenwood de l'excellent discours qu'il a prononcé cet après-midi, et le remercier de l'intérêt constant qu'il porte à la qualité de la vie des habitants de l'agglomération torontoise.

Madame la Présidente, nous voilà réunis à Ottawa, ce vendredi après-midi, en train de discuter d'un projet de loi qui aura des conséquences directes et néfastes sur les habitants de maintes localités, et je trouve intolérable la stratégie que le gouvernement du Canada a adoptée relativement à ce projet de loi.

Le gouvernement, vous le savez, madame la Présidente, a présenté ce projet de loi le 31 mai de cette année, projet de loi qui n'a fait l'objet d'aucun débat à l'étape de la première lecture. Il l'a présenté de nouveau à l'étape de la deuxième lecture le vendredi 28 septembre, un autre vendredi. Encore une fois, le gouvernement s'efforce par la ruse de faire adopter un projet de loi qu'il sait tout à fait impopulaire. Nous voilà encore une fois, un autre vendredi après-midi, en train d'examiner ce projet de loi.

Sachez, madame la Présidente, que si certains députés manquent de vigilance, les députés libéraux en général et ceux de l'agglomération torontoise en particulier n'en manquent pas. Parce que nous savons que le projet de loi C-73 aura des conséquences néfastes, nous sommes déterminés à nous y opposer de toutes nos forces aussi bien à la Chambre qu'au comité, pour défendre la Harbourfront Corporation et faire en sorte que les avoirs de cette société d'État, au lieu d'être vendus au secteur privé,

[*Français*]

Monsieur le Président, comme je viens de le mentionner, je vois que ce projet de loi est imparfait de plusieurs perspectives. Tout d'abord, il y a une nouvelle définition qui, je crois, nous causera de grands ennuis. La question principale que nous devons nous poser est la suivante: Est-ce qu'il y aura toujours un rôle important pour le niveau fédéral dans le domaine des communications?

Je crois aussi que la régionalisation, bien qu'elle puisse apporter certains fruits, peut aussi en enlever. J'ai vraiment peur que le pays soit divisé en cinq parties et qu'on ne puisse pas se parler suffisamment fréquemment, qu'il y ait de grandes différences qui causent des ennuis énormes au pays.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, je suis évidemment, comme francophone de naissance, Franco-canadien, vraiment mal pris dans le sens que si le gouvernement fédéral ne peut pas avoir une institution qui permette aux anglophones et aux francophones de travailler ensemble dans un climat harmonieux dans lequel ils puissent contribuer les uns avec les autres dans un milieu favorable qui puisse créer de nouvelle idées et aller de l'avant davantage, quel niveau de gouvernement pourra le faire et comment les francophones hors Québec seront-ils traités si on va de l'avant avec ce projet de loi?

• (1720)

[*Traduction*]

Je vois que je n'ai plus beaucoup de temps à ma disposition; je terminerai donc en faisant un dernier commentaire.

Certains pourraient prétendre, et je ne le dis pas méchamment, que ce projet de loi est conforme à la politique des conservateurs, c'est-à-dire au démantèlement de ce que nous avons toujours appelé le Canada. Nous avons assisté au démantèlement de Via Rail et d'Air Canada, à la vente de Petro-Canada. Et voilà que maintenant les gens se demandent si cette mesure législative ne nous mènera pas à la privatisation, si les conservateurs ne sont pas encore en train de façonner l'avenir du Canada comme ils l'envisagent. J'espère que non.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens pour signaler que j'appuie les amendements proposés.

L'expression «programmation principalement canadienne» devrait nous remplir de fierté. Dans ma vie d'antan, ma vie normale, nous en avions tous une avant d'être élus à la Chambre. . .

M. Boudria: Peut-être sommes-nous réincarnés.

Mme Clancy: Non, nous sommes toujours les mêmes.

J'ai touché à plusieurs métiers, mais j'ai aussi été comédienne, j'ai surtout joué au théâtre, mais j'ai également travaillé à la télévision et à la radio, mais pas à plein temps toutefois. Ce n'était qu'un loisir, mais cela m'a donné l'occasion de rencontrer et de connaître, parmi les gens de théâtre, les diffuseurs, les écrivains, les réalisateurs et les metteurs en scène du pays, de grands esprits créateurs.

Pendant quatre ans, j'ai également animé des émissions politiques à Radio-Canada. Cela m'a également permis de rencontrer une multitude de gens associés aux émissions d'affaires publiques, toujours à Radio-Canada.

Il s'est produit, ces 20 dernières années, une véritable révolution, en particulier dans le domaine des arts créatifs au Canada. Les jeunes qui veulent écrire, jouer, produire et diriger n'ont plus besoin de s'exiler aux États-Unis, non seulement pour réussir, mais pour vivre.

Ils découvrent que, grâce aux règles relatives au contenu canadien, ils peuvent demeurer ici. En fait, il y a même des gens assez téméraires en Nouvelle-Écosse pour établir leurs propres studios de télévision, concevoir des programmes de télévision et des annonces publicitaires, tourner des films, etc. Imaginez ce que c'est que d'avoir un talent créateur et de pouvoir le faire fructifier tout en restant en Nouvelle-Écosse. Cette nouvelle option tient du miracle pour ces personnes en mal de créer.

J'ai parlé plus tôt de la question de la compétence fédérale et de ce qu'elle signifie pour l'unité nationale. Je pense que les mots «principalement canadienne» font référence à la connaissance de soi et à la fierté canadiennes. Je suis sûre que chaque député présent à la Chambre a déjà, à un moment ou à un autre, écouté ces merveilleuses émissions radiophoniques diffusées sur le réseau d'État et qui relatent les bouffonneries qui se déroulent dans cette enceinte.

Je suis prête à parier que même lorsque les flèches vous sont dirigées, monsieur le Président, vous préférez entendre des blagues au sujet des politiciens canadiens plutôt qu'à propos de George Bush. Vous préférez entendre une satire de la vie politique canadienne, plutôt que britannique ou américaine. Ces émissions sont faites pour des Canadiens.

Plus important encore, elles sont le fondement de notre identité canadienne et servent de point de référence à nos enfants, afin que leurs décisions et leurs choix de vie ne soient pas tous essentiellement influencés par une culture étrangère.

Aux tous débuts de la télévision d'État, je me rappelle encore—je ne vais pas vous resservir l'histoire de Winnipeg encore une fois parce ce que je risque de me faire chahuter par mes propres collègues—les émissions pour enfants. Je me souviens d'une émission appelée *Uncle*

Chichimus, qui mettait en scène des marionnettes, tout comme celle qui est venue longtemps plus tard—

M. Harvard: *Howdy-doody*.

Mme Clancy: *Howdy-doody* en effet, bien que nous l'ayons empruntée directement aux Américains.

Je me rappelle *Chez Hélène* qui, pour de nombreux enfants canadiens anglophones, a été la première émission où ils ont appris des mots français simples. Ils ont appris à compter en français. Ils ont appris le fait qu'il y avait deux langues dans notre pays, et c'était une ouverture formidable, un pont sensationnel qui reliait ce que mon collègue de Saint-Boniface a appelé nos deux solitudes.

Je veux parler très brièvement de l'amendement de mon collègue de Port Moody—Coquitlam et dire que notre parti l'appuie également, mais nous rappellerons à la Chambre que, s'il est important d'avoir des émissions canadiennes surtout aux heures de grande écoute, il importe de le faire toute la journée parce que les enfants ne regardent pas la télévision qu'aux heures de grande écoute et qu'il en est de même pour les femmes qui restent à la maison et pour les personnes âgées.

Il est absolument essentiel que la majorité de ces émissions continuent à compter sur l'expérience et la créativité canadiennes. Les gaspiller serait vraiment un scandale et un très mauvais emploi des ressources dont nous disposons au Canada.

Je voudrais dire que nous savons tous, comme l'a dit l'ACTRA, que le Canada est un pays culturellement occupé. C'est quelque chose que nous voyons changer depuis 20 ans. Nous voyons un changement se produire, comme je l'ai déjà dit, dans l'attitude des Canadiens à l'égard de leurs propres émissions.

Je me rappelle très bien il y a 30 ans, si on annonçait quelque chose, c'était censé être une production de la Société Radio-Canada—car nous n'avions pas en Nouvelle-Écosse la télédistribution comme maintenant. C'était la Société Radio-Canada ou rien, comme l'a dit mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Comuzzi: Et CTV.

Mme Clancy: Non, nous n'avons pas eu CTV avant le milieu des années 1960. Je remercie mon collègue de Thunder Bay.

Nous ne regardions pas ces émissions parce que nous avions été conditionnés à croire que si c'était canadien, c'était de qualité inférieure. Eh bien, je crois que maintenant, les Canadiens ont été reconditionnés. Je ne dis pas que tout ce qui est produit dans notre pays est bon, loin de là. Mais qu'on nous laisse la possibilité d'être bons, médiocres ou passables. Nous devons laisser les talents canadiens, l'esprit créatif canadien façonner cette institution, façonner les émissions que nous et nos enfants regarderons à la télévision.

Je crois, et je suis certaine que la plupart des députés partagent cet avis, que cela contribuerait à améliorer la situation. Il serait certes difficile de faire pire.

Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de l'amendement qui porte sur l'Office national du film, trésor inestimable de notre pays. Il a été question plus tôt—la députée de Mount Royal a parlé du Studio D et de certains des films qu'il a réalisés. Un de ces films, *Black Mother, Black Daughter*, décrit en termes très éloquents la situation des femmes noires dans ma localité de Halifax-Dartmouth, où vit 95 p. 100 de la population noire du Canada. C'est le même studio qui a réalisé le film *Not a Love Story*, un film mondialement reconnu comme un instrument majeur dans la lutte contre la pornographie et contre les stéréotypes de femmes.

Il y a aussi le merveilleux film intitulé *Speaking our Peace*, où les femmes canadiennes ont uni leurs efforts à ceux des femmes soviétiques en vue de promouvoir la paix. Enfin, il convient aussi de mentionner le film tout aussi magnifique intitulé *If You Love this Planet*, qui dénonce la prolifération nucléaire.

Si l'Office national du film n'est pas inclus dans le projet de loi, je ne sais pas dans quelle voie nous nous orientons, et je ne sais pas non plus ce que réserve le destin à la culture de notre pays. Il est évident que si l'Office national du film n'est pas inclus dans ce projet de loi, s'il est exclu de tout projet visant à favoriser notre enrichissement culturel, à planifier notre avenir culturel, nous allons démolir la culture dans ce pays.

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de céder la parole à l'orateur suivant, le député de Calgary-Ouest, whip du gouvernement, souhaite invoquer le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'aimerais, avec le consentement unanime de la Chambre, revenir à la question de la présentation de rapports de comités. Je crois qu'un tel consentement existe.

Le président suppléant (M. Paproski): La chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Accepté, et il en est ainsi ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

CINQUANTE-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-deuxième rapport du Comité de sélection, conformément au paragraphe 113(1) du Règlement. Ce rapport, qui a trait aux membres d'un comité législatif, est réputé adopté dès sa présentation.

[*Note de l'éditeur : Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

CINQUANTE-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'ai aussi l'honneur de présenter le cinquante-troisième rapport du Comité de sélection, lequel a trait aux membres du Comité spécial des transports. Si la Chambre y consent, je propose, appuyé par le député de Glengarry—Prescott—Russell, que le cinquante-troisième rapport du Comité de sélection soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication,

dont le comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 8 et 10 de Mme Finestone (p. 14956) et de la motion no 9 de M. Waddell (p. 14956).

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le groupe de motions à l'étude comprend la motion no 7 que je résume en une seule phrase. Aux termes de l'amendement, les ressources utilisées pour la programmation doivent être principalement canadiennes, et la programmation des diffuseurs doit aussi être principalement canadienne.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que non seulement nous voulons que les producteurs, les directeurs, les écrivains, les comédiens soient tous canadiens, mais nous voulons voir également, en fin de compte, une émission canadienne à nos écrans. Autrement dit, nous voulons voir le Canada à la télévision. Nous voulons vivre nos joies, voir nos merveilles, connaître notre bonheur et vivre nos controverses, nos conflits, nos peines et nos chagrins. Nous voulons voir le coeur et l'âme du Canada sur nos écrans de télévision. C'est essentiellement ce que nous propose ce projet d'amendement.

C'est merveilleux de pouvoir penser, sur le plan de l'emploi et de la créativité, que des Canadiens oeuvrent dans cette industrie, et qu'ils visent le marché canadien, et pas uniquement le marché international, mais il faut avoir le sentiment que le produit final est bel et bien canadien et qu'il reflète, et notre culture et notre pays.

C'est pour cette raison que j'espérais voir notamment le nom de l'Office national du film figurer dans le projet de loi C-40 parce que cet organisme est un trésor, comme l'a rappelé mon collègue de Halifax. L'ONF est l'une des grandes institutions canadiennes qui s'est développée au fil des ans et sa production, ses oeuvres, devraient passer sur nos écrans de télévision, non pas seulement à Radio-Canada, mais également aux réseaux CTV et Global, à toutes les stations indépendantes. C'est la voie que nous devons emprunter. On devrait offrir cette possibilité à l'Office national du film. Le projet de loi C-40 ne fait rien en ce sens.

On dit souvent que nous passons beaucoup de temps à écouter la radio et à regarder la télévison au Canada et que c'est très mauvais. On a assuré, et quelqu'un l'a peut-être déjà rappelé avant moi, que la télévision était le principal loisir des Canadiens. Je ne sais pas si c'est une bonne chose, mais c'est vrai. Je peux aussi vous dire que nous passons en moyenne plus de 24 heures par semaine devant la télévision. Je ne crois pas qu'il y ait là de quoi être fier. Les Canadiens tireraient avantage de loisirs plus variés. Passer tant de temps devant le petit écran, c'est beaucoup trop.

Les enfants canadiens regardent la télévision près de 1 000 heures et ils passent 800 heures à l'école. Ce n'est pas très bon. Ils passent beaucoup trop de temps devant la télévision. Cela dit, s'il y a de quoi s'inquiéter de ce que les Canadiens regardent trop la télévision, on pourrait tout de même espérer que les émissions qu'ils regardent soient en majorité canadiennes. Ce n'est pas le cas.

Il a déjà été dit et redit souvent que sur le plan culturel, le Canada—pour reprendre une image de l'ACTRA—est un pays occupé. C'est tellement vrai. Si des visiteurs d'une autre planète débarquaient au pays, je suis sûr qu'ils seraient choqués d'apprendre que 71 p. 100 de toutes les émissions diffusées à l'intention des Canadiens à la télévision de langue anglaise sont d'origine américaine. Je suis passablement sûr que si nos visiteurs d'une autre planète apprenaient cela, ils se demanderaient si les gens sont devenus fous, dans un si beau pays. Nous permettons pourtant que ce genre de chose se produise chez nous.

Que penseraient nos visiteurs d'une autre planète si nous leur disions que 97 p. 100 des films portés à l'écran dans les cinémas canadiens sont étrangers, la plupart d'entre eux américains? Ils se demanderaient probablement: «Ont-ils perdu la tête ou sont-ils complètement dingues?» C'est pourtant un fait. Qu'en serait-il si nous leur disions que 75 p. 100 de notre marché du livre et 71 p. 100 de notre marché du périodique sont composés de produits étrangers, essentiellement américains? Qu'en diraient-ils? Ils nous demanderaient : «Êtes-vous devenus fous?» C'est ça qu'ils demanderaient.

En outre, que répondraient-ils si on leur disait que 85 p. 100 des disques et des cassettes produits et vendus au Canada sont en fait des copies d'enregistrements faits à l'étranger? Si on disait des choses pareilles à nos visiteurs d'une autre planète, ils n'en reviendraient sûrement pas, au point de nous demander si nous sommes devenus fous.

C'est là un aspect lamentable du Canada. Il est absolument insensé de permettre ce genre de dumping d'émissions américaines au Canada. C'est mauvais pour notre pays.

Si on considère le tout dans un contexte plus global, on s'aperçoit que ce n'est guère surprenant. Il semble que nous soyons masochistes. Ainsi, notre gouvernement a vendu récemment Air Canada, le transporteur aérien national. Il a vendu cette société sans le moindre remords. Maintenant, il veut vendre partiellement la société Petro-Canada. S'il n'en tenait qu'à lui, il vendrait le tout demain matin. Cette seule fenêtre que nous avons sur l'industrie pétrolière, cet outil unique servant à l'élaboration de politiques d'intérêt public, le gouvernement conservateur se dit prêt à s'en débarrasser, peut-être pas tout d'un coup, mais d'une façon inéluctable. Il y a beaucoup plus encore, parce que tout cela est interdépendant. Nous avons un gouvernement qui a décidé de partager nos ressources énergétiques avec les Américains. Nous ne nous limiterons pas, à cet égard, à appliquer de bonnes pratiques commerciales, nous irons au-delà. Même si nous souffrons nous-mêmes d'une pénurie, nous partagerons notre énergie, notre gaz naturel et notre pétrole avec les Américains. Le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Il a pratiquement démantelé l'Office national de l'énergie, il l'a éviscéré, lui a enlevé tout pouvoir en disant: «Pour approuver des exportations de gaz naturel, il n'est pas du tout nécessaire d'établir qu'elles présenteront des avantages nets pour le Canada.»

• (1740)

Mais revenons au projet de loi à l'étude. Il me semble que cette mesure ne sert pas le système de radiodiffusion, elle ne favorise pas la production et ne permettra sûrement pas d'accroître le contenu canadien des émissions présentées à la télévision. Je croyais ces amendements très acceptables.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, avant de rappeler certains faits concernant cette série d'amendements, je voudrais faire une observation. Le député de Winnipeg St. James parlait de martiens, ce qui ne m'étonne pas. Cela me rappelle la dernière fois que nous avons entendu une histoire de martiens à la radio canadienne—je crois que cela se passait en 1938. La Commission canadienne de radiodiffusion a jugé que ces histoires, qui étaient en fait des annonces publicitaires politiques faites par MM. Aberhart et Manning, étaient déplacées. Malgré leur teneur d'un goût douteux, il est heureux que la même chose ne puisse se repéter aujourd'hui à cause de notre interprétation beaucoup plus généreuse de la liberté d'expression.

Les amendements à l'étude ont été l'objet d'un débat animé durant l'étude du présent projet de loi et de son prédécesseur, le C-136. Cela remplace un renvoi qui paraît dans l'actuelle Loi sur la radiodiffusion et qui dit que la programmation offerte par le système canadien de

radiodiffusion doit être de qualité supérieure et être réalisée grâce à des ressources créatrices et autres à prédominance canadienne. En d'autres termes, pour respecter la lettre de la loi en ce moment, un radiodiffuseur doit compter parmi ses employés un nombre prédominant de Canadiens et dépenser de l'argent canadien.

Dans le projet de loi C-136, cette disposition était remplacée par le libellé suivant: «[. . .] tous les éléments du système doivent contribuer, de la manière qui convient, à la création et la présentation d'une programmation canadienne et faire appel au maximum. . . aux ressources—créatrices et autres, [. . .]» Le recours à des ressources canadiennes était donc précisément lié à la production d'émissions canadiennes. Le terme «prédominant» a été remplacé par celui de «maximum», afin d'établir clairement que la simple prédominance ne suffirait pas lorsque le radiodiffuseur pourrait faire davantage.

Par l'expression «de la manière qui convient», on reconnaissait l'apparition de nouveaux services comme TV5, qui ont eu comme raison d'être la présentation d'une grande quantité d'émissions non canadiennes destinées à des auditoires particuliers. Une disposition générale prévoyant que tous les titulaires de licences présentent des émissions surtout canadiennes aurait pour effet de supprimer ces services du système canadien de radiodiffusion.

«Même ce libellé plus rigoureux a été amélioré pendant l'étude en comité du projet de loi C-136, lorsqu'on a remplacé le paragraphe en question par le libellé actuellement à l'étude. Les dispositions modifiées sont celles-ci: «Toutes les entreprises de radiodiffusion sont tenues de faire appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources—créatrices et autres—canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation à moins qu'une telle pratique ne s'avère difficilement réalisable en raison de la nature du service—notamment, son contenu ou format spécialisé ou l'utilisation qui y est faite de langues autres que le français ou l'anglais—qu'elles fournissent, auquel cas elles devront faire appel aux ressources en question dans toute la mesure du possible.»

Le libellé actuellement inséré dans le projet de loi est identique à celui que la Chambre a adopté le 28 septembre 1988. Dans ces circonstances, il est difficile de comprendre pourquoi on souhaiterait revenir à une disposition qui n'oblige pas les radiodiffuseurs à présenter autant d'émissions canadiennes que possible.

Quant à l'idée d'ajouter une exigence spéciale pour assurer l'application de cette norme à la présentation de la programmation aux heures d'écoute maximum, le paragraphe tel que présentement libellé encourage déjà une telle application. Le CRTC existe pour établir des règles et préciser les exigences relatives au contenu canadien aux heures d'écoute maximum. En toute déférence, monsieur le Président, cela me paraît être la bonne façon de faire.

La loi établit la norme générale, et l'organisme de réglementation ajoute un degré accru de précision en tenant compte des façons changeantes qu'a l'industrie de voir les choses et ainsi de suite.

Qui peut se permettre de dire que les heures d'écoute maximum, étant donné les changements sociologiques qui pourraient se produire pendant les années d'application de la mesure à l'étude, pourraient changer comme elles l'ont fait effectivement de mon vivant? Je rappelle que les heures d'écoute maximum de la radio étaient celles du soir lorsque les gens se réunissaient autour de l'appareil de radio installé dans la maison familiale. Je m'en rappelle bien, et je crois que même ma collègue de Mount Royal pourrait s'en rappeler si elle remontait assez loin en arrière.

Les obligations que cette mesure impose sont déjà beaucoup plus rigoureuses que celles qu'elle remplace. À mon avis, l'article dont nous débattons aura les conséquences qu'il doit avoir, et aucun autre amendement n'est nécessaire.

En ce qui concerne l'amendement relatif à l'Office national du film, rien dans la loi actuelle ou dans ce projet de loi n'empêche l'Office national du film de trouver des possibilités de diffusion de sa production. En fait, beaucoup de productions de l'ONF convenant à la radioduffision ont été acceptées par des radiodiffuseurs.

Actuellement, les documentaires et les films de fiction de l'ONF sont souvent transmis à la télévision. En outre, l'Office a coproduit des films de fiction à l'heure de grande écoute avec la Société Radio-Canada et d'autres radiodiffuseurs.

Il importe toutefois de noter que l'ONF n'a pas de mandat de radiodiffusion et n'est pas tenu de présenter des points de vue équilibrés dans ses productions. En fait, la plupart des productions de l'ONF sont à thèse. C'est la nature des documentaires.

Même si on peut ainsi réaliser des films provocants et stimulants qui gagnent souvent des prix, on ne peut pas toujours les radiodiffuser. En fait, les radiodiffuseurs ont tous de la difficulté à trouver dans les productions de

l'ONF des programmes qui consacrent un temps égal à des points de vue opposés.

Ce sont les radiodiffuseurs qui ont des licences pour prendre des décisions en matière de programmation. On affaiblirait gravement leur sens des responsabilités en autorisant des organisations qui n'ont pas de licence, si valables soient-elles, à se servir du réseau de radiodiffusion qui a un mandat législatif à remplir pour diffuser leurs oeuvres.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais bien appuyer les motions nos 8 et 9 dans ce projet de loi, surtout parce que, comme député venant du Québec, je trouve extrêmement important d'avoir un contenu canadien dans la programmation de Radio-Canada. Mais j'aimerais bien aller un peu plus loin que cela, monsieur le Président. Je trouve qu'il est essentiel, si on parle du fait que l'on devrait avoir un contenu canadien dans notre programmation, d'encadrer cette programmation de façon à avoir une préférence pour un service de réseau d'information en français, mais un service de réseau d'information continue, ce qu'on appelle, en anglais, *All News Network* ou *All News Programming*. Cela n'existe pas encore en français. Et mes collègues qui parlent français sont surtout, j'en suis sûr, au courant du fait qu'en anglais on a ce genre de programmation, mais en français on n'a rien. Et, quand on parle du Québec, comme société distincte, le Québec est distinct pourquoi? Il est distinct parce qu'on y parle français, parce qu'on y a une culture française, parce qu'on y a même une loi qui est différente, une loi qui est basée sur le Code civil. C'est la raison pour laquelle, quand on parle de contenu, nous avons besoin d'encadrer ce contenu dans un réseau d'information continue en français.

Je vois ici à la Chambre quelques-uns des mes amis qui sont également d'anciens journalistes des médias électroniques, et ils savent très bien que le public en général est extrêmement intéressé par les nouvelles. C'est pour cette raison que le réseau d'information continue, que la programmation d'information continue est si populaire chez les anglophones. Le réseau *News World*, notamment, est extrêmement populaire, mais au Québec on n'a pas un tel service. Donc ce genre de service est extrêmement important.

Mais je vais vous donner d'autres raisons pour lesquelles je trouve que ce contenu est important dans un encadrement d'un réseau d'information continue en français. Étant donné que le gouvernement, présentement, est en train d'adopter une loi ou de nous imposer une loi relative à la taxe sur les produits et services, mieux connue sous le nom de TPS, la lecture des livres va diminuer, c'est entendu, et même certaines gens ont dit que les ventes de livres vont baisser de 25 p. 100. Cela veut donc dire que s'il y a un taux d'analphabétisation au Canada qui varie entre 25 et 28 p. 100, davantage de gens, de plus en plus, vont recevoir des informations des services de nouvelles, à la radio, mais surtout à la télévision.

• (1750)

Donc, quand on parle ici, avec les motions no 8 et no 9, d'ajouter un contenu canadien, je suis tout à fait d'accord avec cela, mais je voudrais bien l'encadrer par un réseau d'information continue en français pour répondre aux besoins des Québécois et de tous les Canadiens de langue française qui veulent savoir ce qui se passe dans le monde, au Canada, en français. C'est extrêmement important.

Encore là, monsieur le Président, je peux vous dire qu'autant je suis en faveur d'un contenu canadien encadré dans un réseau d'information continue en français, j'ai une certaine réserve à l'effet que cette information peut être biaisée, cette information peut en être une qui ne soit pas objective. Pourquoi? Parce que le service de Radio-Canada peut être obligé d'agir selon un critère que je trouve inquiétant, et il s'agit du critère que l'on retrouve dans la loi au sujet de l'unité nationale.

Je suis en faveur de l'unité nationale et je crois que mes collègues le sont également. On est tous en faveur de l'unité nationale. Les députés ici à Ottawa sont tous en faveur. Comme ancien journaliste, j'ai personnellement travaillé à Radio-Canada, vous le savez, à Québec, pendant trois ans, en français et j'ai travaillé en anglais à CFCF, comme mon collègue le sait, j'ai travaillé à *The Gazette* comme chroniqueur et finalement, j'ai travaillé à la radio à Montréal, à CKVL. Mais mettre dans un projet de loi un article qui expliquerait le mandat d'un réseau comme Radio-Canada, pour promouvoir l'unité canadienne, cela me donne des frissons. Pas parce que je suis contre l'unité canadienne, loin de là! C'est parce que je suis journaliste et je pense que je comprends ce que les gens, mes amis, mes collègues libéraux veulent faire. Ils veulent avoir la réalisation de ce rêve d'un Canada complètement d'accord de l'Est à l'Ouest. Mais cela n'arrivera jamais! Il y aura toujours des tensions dynamiques entre l'Ouest et l'Est; entre les anglophones et les francophones. C'est normal, ça. Ça s'appelle le Canada, c'est normal. C'est un peu comme les partis politiques qui se fragmentent un peu. Cela reflète pas mal la fragmentation de notre société: l'Ouest, l'Est, les francophones, les anglophones.

Ce n'est pas une chose négative en soi, je pense même que c'est positif. C'est pour cette raison que je trouve que le contenu canadien, c'est très bon, je suis d'accord avec cela, c'est important, mais j'ai des réserves sur la question de la promotion de l'unité canadienne. Comme journaliste, je trouve que l'importance ou l'objectif principal de la diffusion de l'information, c'est de présenter de l'information honnête, claire, précise et vite!

Je pense qu'en acceptant ces critères, on est en train de valoriser notre service de Radio–Canada mais en même temps, on est en train de faire confiance à nos journalistes et de faire confiance à notre monde pour décider du pour et du contre.

Je vais terminer en disant qu'il y a un écrivain qui s'appelle John Milton, l'auteur du fameux livre qui s'appelle *Areopagitica*. Dans *Areopagitica*, M. Milton a dit: «Laissez la vérité et les mensonges se confronter dans un débat libre et on verra quel côté va gagner». Et c'est cela, la mission de Radio–Canada et c'est la raison pour laquelle je crois être en en faveur des motions 8 et 9, parce qu'on a besoin davantage de contenu canadien, d'un contenu qui ne soit pas biaisé.

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je tiens à dire d'entrée de jeu que je suis très heureux de participer à ce débat orchestré par la députée de Mount Royal et par son parti. Des commentaires extrêmement pertinents ont été formulés.

En cette fin de séance, je dois dire que je ne suis plus très sûr qu'il y a un gouvernement en face. Depuis quelque temps, peu importe le sujet du débat auquel je participe à la Chambre, je découvre que le gouvernement est en train de saper les fondements mêmes de notre pays.

Hier, j'ai pris la parole au sujet des institutions financières et des changements que le gouvernement propose en ce qui les concerne. C'est terrible ce qu'il est en train de faire! Peu importe le sujet dont nous parlions, les députés d'en face ne comprennent tout simplement pas le Canada—tout au moins le Canada que notre parti a essayé de construire, un pays dont nous puissions être fiers. La clé de voûte de ce pays, c'est Radio–Canada et la promotion du contenu canadien.

En tant qu'auditeur de Radio–Canada, qui l'écoute et qui l'apprécie beaucoup, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement cherche à faire quelque chose qui sape son mandat. Radio–Canada a un objectif national. C'est pour ça qu'elle a été créée. Voilà plus de 50 ans qu'elle existe et c'est une société qui, comme toute autre société, a eu ses hauts et ses bas. Mais elle ne s'est jamais écartée de l'engagement de ses employés d'essayer de faire tout leur possible pour donner aux Canadiens le même message d'un bout à l'autre du pays.

Ceux d'entre nous qui ont voyagé dans ce pays et ont eu la chance de vivre dans d'autres régions comprennent la cohésion que nous apporte Radio–Canada. Je peux vous dire qu'avant de devenir député, j'ai participé à une émission de Radio–Canada, une émission de radio dont l'animateur était Jack Farr, une émission très divertissante. J'ai toujours été stupéfait par tous les gens qui écoutaient cette émission, aux quatre coins du pays. Quel que soit le sujet, ils appréciaient l'émission. Cela m'a donné l'impression que ce pays était beaucoup plus que quelques dollars ou quelques cents. C'était un pays avec un objectif, un objectif dont les gens étaient heureux.

Je ne fais que commencer à montrer que cette mesure législative. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura huit minutes lorsque le débat reprendra demain.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SERMENT D'ALLÉGEANCE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le mercredi 3 octobre 1990, le député de Parkdale—High Park a soulevé la question de privilège relativement à la signification du serment d'allégeance prêté par tous les députés dûment élus et aux obligations qui s'y rattachent.

La présidence s'était engagée à examiner cette affaire avec attention et à faire rapport à la Chambre. Je suis maintenant prêt à me prononcer. La décision que je vais rendre touche non seulement la question de privilège soulevée par le député de Parkdale—High Park mais aussi d'autres questions importantes soulevées par d'autres députés au cours de la discussion qui a suivi.

Permettez-moi de dire en guise d'introduction qu'en tant que Président de la Chambre je suis conscient de l'importance de cette affaire, non seulement pour les députés, mais aussi pour les électeurs partout au pays. Les événements des derniers mois ont une fois de plus attiré particulièrement l'attention du public canadien sur les membres de cette Chambre et sur le rôle qu'ils jouent au Parlement. Nombre d'électeurs ont communiqué avec leur député pour exprimer leur point de vue, et quoique leurs opinions puissent différer, voire même différer radicalement, la passion avec laquelle ils y sont attachés est frappante. En fait, c'est précisément parce qu'ils tiennent si passionnément à leur opinion que les vraies questions peuvent être parfois embrouillées. La présidence espère clarifier la situation aujourd'hui, pour les députés et—ce qui est peut-être tout aussi important—pour le public qui nous observe.

[*Français*]

La Présidence examinera d'abord le point précis qui est en cause, soit la validité du serment d'allégeance prêté par le député de Laurier—Sainte-Marie.

Ainsi que les députés le savent, l'article 128 de la Loi constitutionnelle de 1867 exige que les députés prêtent serment d'allégeance à Sa Majesté la Reine ou fassent la déclaration solennelle qui peut tenir lieu de serment sans quoi il ne leur est pas permis de siéger ou de voter à la Chambre des communes. La formulation de ce serment remonte à 1867 et elle s'inspire du serment alors en usage au Parlement britannique. Voici la formule du serment:

[*Traduction*]

> Je. . .
>
> Le nom suit.
>
> . . .jure que je serai fidèle et porterai une sincère allégeance à Sa Majesté la reine Elisabeth II.

Je fais remarquer que le serment se limite à ces quelques mots.

Donc, la prestation du serment est une obligation constitutionnelle et seuls les députés qui l'ont prêté et souscrit sont autorisés à occuper leur siège à la Chambre des communes.

Ainsi que Beauchesne le signalait dans la quatrième édition de son *Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes du Canada*, au commentaire 16(1):

> Ce n'est pas le serment qui fait d'une personne un membre du Parlement. Il faut que cette personne soit député d'abord, pour qu'elle soit assermentée. . . Le serment a pour objet de permettre à un député d'occuper son siège à la Chambre.

[*Français*]

Le 27 août 1990, le député de Laurier—Sainte-Marie, dûment élu le 13 août par les électeurs de sa circonscription, a fait la déclaration solennelle prévue et il a signé le Rôle d'allégeance. Comme tous les autres députés, il devenait de ce fait habilité à occuper son siège à la Chambre, et, le 24 septembre 1990, quand la Chambre a repris ses séances, le député a été présenté et a pris possession de son siège.

La controverse qui nous occupe découle d'événements survenus le 23 septembre 1990. Le 23 septembre, le député de Laurier—Sainte-Marie a fait, hors de cette Chambre, une déclaration où il exprimait sa loyauté envers le peuple du Québec. Ainsi que le député de Shefford l'a souligné, cette déclaration ressemble fortement à un des deux serments prêtés par les députés de l'Assemblée nationale du Québec. Le député de Shefford ne voit là aucune contradiction. Il soutient que: «. . .l'un n'empêche pas l'autre».

• (1110)

Mais ce point de vue n'est pas partagé par tous. D'autres prétendent—et ces prétentions ont été alimentées par les reportages et les commentaires des médias—que les événements du 23 septembre soulèvent un doute quant à la légitimité du serment prêté le 27 août.

[*Traduction*]

Votre Président n'est pas autorisé à porter un jugement sur les circonstances dans lesquelles, ou la sincérité avec laquelle, un député dûment élu prête le serment d'allégeance. L'importance que revêt ce serment pour chaque député est affaire de conscience et il doit en être ainsi.

Le député de Laurier—Sainte-Marie a dit très clairement à la Chambre qu'il n'avait nullement répudié le serment d'allégeance prêté le 27 août. Il a dit:

[*Français*]

Je ne me suis jamais moqué du Parlement canadien ni de la reine. J'ai prêté serment d'allégeance dans le plus grand respect de cette institution démocratique qu'est le Parlement canadien.

[*Traduction*]

Quelle que soit la façon dont les médias ont interprété la situation, quelle que soit la perception, juste ou erronée, qu'on puisse avoir des événements du 23 septembre, il reste qu'il y a un principe fondamental et une convention de longue date de la Chambre qui veulent qu'on accepte la parole d'un député. La présidence doit donc conclure qu'il n'y a pas eu violation de privilège ayant les caractères d'un outrage.

[*Français*]

Cela dit, il importe de considérer cette situation en son entier. Le député de Laurier—Sainte-Marie a été clair au sujet de sa position et de celle de ses collègues:

C'est dans le plus grand respect des institutions parlementaires canadiennes que nous siégeons ici, tout en précisant que nous faisons une déclaration solennelle au peuple québécois précisant nos intentions, à savoir que la souveraineté du Québec arrive au plus tôt que possible.

[*Traduction*]

Ainsi que le député de Cap-Breton—Richmond-Est l'a dit fort éloquemment, on ne doit dans aucune mesure permettre que le fait que le point de vue d'un député soit combattu vigoureusement par d'autres députés diminue le droit de ce député de présenter son point de vue.

L'histoire du régime parlementaire au Canada et en Grande-Bretagne révèle bien des précédents pour ce qui concerne la présence à la Chambre de députés dûment élus dont l'objectif ultime est en désaccord avec le statu quo constitutionnel—voire hostile à celui-ci.

Seule la Chambre peut examiner la conduite de ses membres et elle seule peut prendre des mesures, si elle décide que des mesures s'imposent. Si la Chambre décidait qu'un député a commis quelque outrage, c'est à elle qu'il appartiendrait alors de prendre les dispositions voulues.

La présidence voudrait remercier tous les députés qui ont participé à la discussion de ces importantes questions. La liberté de tous les membres de cette Chambre de représenter leurs électeurs et de s'acquitter de leurs fonctions constitue un droit précieux. La présidence espère que la mise en discussion de ces questions aura aidé à clarifier la situation de sorte que les travaux de cette Chambre puissent se poursuivre conformément aux meilleures traditions de cet endroit.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 36 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et d'autres lois connexes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de nombreux habitants d'Ottawa et de Nepean qui s'opposent à la taxe sur les biens et services. Ils condamnent surtout l'application de cette taxe aux livres et à l'imprimé.

Ces pétitionnaires font remarquer que les livres sont détaxés au Canada depuis le début de la Confédération. Je crois qu'effectivement pratiquement tous les autres pays civilisés du monde n'imposent pas de taxe sur les livres, mais maintenant ce gouvernement conservateur va imposer la taxe sur les biens et services aux livres et à l'imprimé.

Comme des millions d'autres Canadiens, ces pétitionnaires sont contre cette mesure fiscale. Ils prient instamment le Parlement du Canada de la rejeter.

L'ENVIRONNEMENT

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter des pétitions provenant d'un bon nombre de mes électeurs qui pressent le gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris en octobre 1988, quand il a mis de côté des fonds pour amorcer le nettoyage de sites contaminés de la région du lac Ontario.

Le pire de ces sites est bien sûr la rivière Don, qui traverse ma circonscription. Nous espérons que le gouvernement respectera son engagement et commencera ce nettoyage.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter des pétitions provenant de centaines de Canadiens de Halifax-Dartmouth, de Winnipeg, de Fredericton, du Nouveau-Brunswick et d'Ottawa, qui se disent consternés par l'application de la TPS aux livres et aux magazines.

Ils exhortent le Parlement de réaffirmer la pérennité du principe voulant que l'imprimé ne soit pas taxé en exemptant les livres de la TPS.

Ils ajoutent que c'est une erreur flagrante que de taxer des livres comme la Bible et le Coran.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous parlions tout à l'heure du fait que la Bible et le Coran seront assujettis à cette taxe si néfaste et mal conçue, la TPS, qui, comme vous le savez, est tellement régressive. Cette taxe nuira aux Canadiens dans tout le pays et ils n'en veulent donc pas.

J'ai des centaines et des centaines de pétitions venant de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, et j'en passe. Les signataires ne veulent pas d'une taxe sur les livres.

Comme mon collègue l'a dit si bien, «ni sur la Bible, ni sur le Coran, ni sur rien d'autre, que ce soit une oeuvre littéraire ou religieuse, une revue, un livre ou un journal.» Débarrassons-nous de la TPS.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions qui sont signées par plusieurs centaines de personnes.

Elles viennent d'un certain nombre de localités de la région d'Algoma—Manitoulin, dont Tehkummah, McKerrow et Espanola, et visent à demander au gouvernement de retirer la taxe sur les produits et services.

Elles concernent davantage ce qui se passe au Sénat à l'heure actuelle, car le projet de loi a déjà été adopté ici, mais mes électeurs et d'autres personnes contestent vivement ce projet de loi. Ils veulent qu'il soit retiré et que la taxe ne soit pas imposée. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que, selon les sondages dont les résultats ont été publiés ce matin, 75 p. 100 des Canadiens ne veulent pas de cette taxe.

• (1120)

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter aujourd'hui trois pétitions dont l'objet consiste à demander au gouvernement du Canada de ne pas appliquer la taxe sur les produits et services aux livres et aux publications. Les pétitionnaires viennent de la région de l'Atlantique, entre autres de Halifax, de Dartmouth et de Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et certains sont de Toronto.

Monsieur le Président, nous exhortons à nouveau le gouvernement du Canada à abandonner son projet et à ne pas appliquer la TPS aux livres et aux publications.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer à la Chambre aujourd'hui une pétition, qui est conforme à l'article 36 du Règlement, à l'effet que d'imposer une taxe sur les livres, les journaux et les hebdos est une taxe absolument régressive. Les pétitionnaires, qui sont plusieurs douzaines ici, soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue une pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre éducation. Ils allèguent qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par une telle disposition qui voudrait imposer une taxe sur les livres.

Les soussignés demandent humblement au Parlement, monsieur le Président, de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée et de prévoir la détaxe dans la loi de la TPS proposée pour le 1er janvier 1991 afin que ce gouvernement ne soit pas, dans l'histoire, reconnu comme celui qui a taxé les livres, la lecture et les connaissances.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, conformément à l'article 36, je présente ces pétitions au nom de Canadiens de l'Ouest. Compte tenu du taux élevé d'analphabétisme, des efforts qu'on déploie et des ressources qu'on consacre pour remédier au problème, ces gens trouvent inconcevable que le gouvernement songe à ajouter une taxe sur les livres, surtout dans la région septentrionale que je représente, où la lecture représente un des passe-temps favoris des Canadiens. Les pétitionnaires ne toléreront sûrement pas une telle taxe.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par des gens d'un peu partout en Ontario. Elle a trait à l'application de la taxe sur les produits et services aux livres et aux imprimés. Les pétitionnaires prient le gouvernement de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée en maintenant le taux nul de taxe à son égard dans la loi et les règlements sur la TPS.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition à la Chambre. Elle est signée par des habitants de St. John's, Mount Pearl, Manuels, Topsail, Portugal Cove et même de Paradise. Tous ces gens sont scandalisés. Ils m'ont chargé de présenter une pétition à la Chambre sachant que, jamais depuis la Confédération, le gouvernement du Canada n'a fait ce que le gouvernement conservateur s'apprête à faire. Ils parlent bien sûr de la Confédération de 1867, même si l'on sait que la vraie confédération a eu lieu en 1949, quand deux États se sont associés.

Les pétitionnaires soutiennent que, durant toutes ces années, on n'a jamais taxé la Sainte Bible, ni le savoir. Comme s'il ne lui suffisait pas de nous acculer à la ruine, ce gouvernement cherche à faire de nous des impies et des illettrés par-dessus le marché.

Je suis tout à fait de leur avis. Je demande donc au gouvernement de reconnaître ses torts et de ne taxer ni la Bible ni les livres. Un peu de courage, messieurs!

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions aujourd'hui. Tout d'abord, j'ai ici une pétition signée par 553 résidents d'Edmonton et des environs. Tous ces pétitionnaires, comme des dizaines de milliers avant eux, sont unanimes pour demander au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et d'amener le gouvernement à abandonner son projet qui fera glisser le fardeau fiscal sur les épaules des Canadiens ordinaires au moyen d'une taxe régressive à la consommation au lieu d'opérer une véritable réforme fiscale.

* * *

LA CÂBLODISTRIBUTION

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Tandis que j'ai la parole, je voudrais présenter également au nom d'un certain nombre de Canadiens une pétition qui a quelque chose à voir avec une mesure dont nous allons discuter aujourd'hui à la Chambre. Les signataires font remarquer que les compagnies de câble ont réalisé des bénéfices de 32 p. 100 en moyenne sur les immobilisations en 1988, soit plus du double des bénéfices des compagnies de téléphone réglementées. Ils font remarquer également que les prix d'abonnement au câble ont augmenté de 6 p. 100 par année entre 1984 et 1988, et de 29 p. 100 sur une période de 18 mois en 1988-1989 au moment où les tarifs du téléphone baissaient réellement.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 pour imposer au secteur de la câblodistribution une réglementation sur le taux de rendement.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable à la précédente. Les tarifs du téléphone sont réglementés, ceux du câble ne le sont pas. Le Nouveau Parti démocratique et des milliers de pétitionnaires se demandent pourquoi. Nous recevons des pétitions de tout le Canada et ces pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter le projet de loi C-284, mon projet de loi d'initiative parlementaire sur la réglementation des tarifs du câble, et de réglementer le taux de rentabilité de l'industrie de la câblodistribution de façon à ce que les tarifs du câble soient réglementés comme ceux du téléphone.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par un grand nombre de Canadiens qui disent que les tarifs du câble ont augmenté de 6 p. 100 par année entre 1984 et 1988 et de 29 p. 100 au cours d'une période de 18 mois, en 1988 et 1989, alors que ceux du téléphone ont diminué pendant la même période. Ces pétitionnaires se joignent aux autres pour demander au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 et de réglementer le taux de rentabilité de l'industrie de la câblodistribution.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai également une pétition certifiée en vertu de l'article 36 du Règlement comme étant correcte quant à la forme et au contenu. Les pétitionnaires, de l'ensemble du Canada, s'inquiètent de voir que la câblodistribution soit le seul monopole au Canada dont les bénéfices ne soient pas réglementés. Ils font remarquer que les sociétés de câblodistribution ont fait, en 1988, une moyenne de 32 p. 100 de bénéfices par rapport à leurs immobilisations, plus de deux fois le bénéfice des sociétés de téléphone qui elles sont réglementées et, si je puis l'ajouter, près de trois fois le bénéfice que les sociétés de distribution de gaz naturel ont le droit de faire en Ontario.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284, au nom de mon collègue, et d'appliquer à la câblodistribution une limite au rendement de ses investissements. Je pense que les abonnés méritent d'être traités avec justice.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je prends également la parole en vertu de l'article 36 du Règlement. C'est avec beaucoup de plaisir que je présente cette pétition signée par de nombreux Canadiens qui ont vu les frais d'abonnement au câble augmenter sans contrôle apparent ces dernières années. Ce que demandent les pétitionnaires c'est de payer un juste prix. Ils demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 et d'appliquer à l'industrie de la câblodistribution une limite quant au rendement de ses investissements.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions. La première, conforme à l'article 36 du Règlement, comme les autres, demande au Parlement de réglementer l'industrie de la câblodistribution, de la même façon que l'industrie du téléphone. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 inscrit au nom du député de Port Moody—Coquitlam, et d'imposer aux câblodistributeurs des règlements relatifs au taux de rentabilité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): La deuxième pétition, monsieur le Président, s'ajoute aux autres que j'ai déjà présentées et qui comportent des milliers de noms de gens qui sont contre la taxe sur les produits et services.

Ces pétitionnaires, comme des milliers d'autres, comme les millions de Canadiens qui, selon le dernier sondage Gallup représentent 76 p. 100 de la population, indiquent qu'ils sont contre cette taxe particulière sur les produits et services. Ils demandent au Parlement de bloquer ce projet et au gouvernement d'au moins en reporter la mise en oeuvre jusqu'à ce qu'il puisse garantir aux contribuables canadiens qu'ils ne feront pas les frais d'une autre escroquerie fiscale.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter des pétitions émanant d'habitants du Nouveau-Brunswick et de tout le Canada qui sont fermement opposés à la TPS et plus particulièrement à la taxe sur tous les écrits, et c'est donc avec plaisir que je présente cette pétition.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais présenter plusieurs pétitions au nom de Manitobains qui s'inquiètent vivement de l'application de la TPS aux livres, aux revues et aux journaux.

• (1130)

Les pétitionnaires font remarquer que cela ne s'est jamais produit auparavant dans l'histoire du Canada. Ils voudraient aussi que les parlementaires comprennent que la libre diffusion de tout ce qui est imprimé est un élément essentiel de la démocratie, de notre culture et du système scolaire, et que l'application de la TPS compromettrait la productivité.

Ils demandent humblement à nous tous ici à la Chambre des communes de réaffirmer ce principe historique qui est concrétisé par la non-imposition de tout ce qui est imprimé en le détaxant dans le projet de loi et les règlements sur la TPS.

Initiatives ministérielles

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 31 octobre, du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 8 et 10 de Mme Finestone (p. 14956) et de la motion no 9 de M. Waddell (p. 14956).

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter la députée de Mount Royal pour l'excellent travail qu'elle accomplit depuis un an en vue de faire adopter ce projet de loi par la Chambre.

Cette mesure législative a été mise à rude épreuve, par l'opposition surtout, puisque nous avons discuté des nombreux aspects du projet de loi qui nous préoccupent. La plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre ont foi en un gouvernement national fort, et nous sommes d'avis que la Loi sur la radiodiffusion a toujours permis de promouvoir l'unité nationale, par exemple. Elle a contribué à galvaniser le pays. Or le gouvernement essaie maintenant de supprimer les mots «unité nationale» de la Loi.

De façon plus précise, je désire aujourd'hui, monsieur le Président, parler de trois motions distinctes. Ma collègue a déposé une motion visant à inclure dans le projet de loi le passage suivant:

> «sont tenues d'offrir une programmation principalement canadienne en faisant appel de manière prédominante aux ressources-créatrices».

La motion du député de Port Moody-Coquitlam se lit ainsi:

> «et la présentation de leur programmation, et notamment, à la télévision, aux heures de grande écoute de 19 h à 23 h, à».

Enfin, la motion no 10 se lit comme suit:

> «(vi) dans la mesure du possible, offrir au public l'occasion de regarder les productions de l'Office national du film du Canada, producteur et distributeur public autonome de films du Canada;».

Monsieur le Président, il faut comprendre que dans ma circonscription de Broadview—Greenwood, cette industrie donne du travail à près de 2 700 personnes. Ma circonscription est celle de *Degrassi Junior High* et de *Night Heat*. C'est celle où John Candy et Mike Ontkean ont fait leurs débuts.

À propos de Mike Ontkean justement, je me rappelle que dans notre jeunesse, nous jouions au hockey à St. Mike et nous nous retrouvions tous dans le vestiaire après la partie à discuter de nos rêves et de nos ambitions d'avenir. Mike Ontkean était parmi nous. Ce devait être au début des années 60. La plupart d'entre nous rêvions de jouer au hockey dans la LNH. Très peu voulaient aller au collège. Mike Ontkean, lui, s'asseyait dans un coin du vestiaire et disait qu'il voulait être une vedette de cinéma. Nous nous moquions de lui et le taquinions. Le fait est qu'à cette époque, l'idée même de vouloir devenir une vedette de cinéma au Canada n'était pas prise très au sérieux.

Je pense d'ailleurs que notre problème réside en partie dans notre complexe d'infériorité à cet égard. Très peu de gens croient pouvoir devenir des artistes capables de se faire connaître à l'étranger.

Je crains que le projet de loi C-40 ne fasse rien pour corriger la situation. Le Canada compte aujourd'hui des artistes comme Kim Mitchell, Blue Rodeo et bien d'autres, qui se sont illustrés sur la scène internationale, mais il a fallu au départ qu'ils soient stimulés dans leur propre pays pour avoir la confiance en soi et l'élan nécessaires.

Cependant, si on va dans les studios de Cinevision, on constate que les professionnels qui s'occupent de production et d'autres aspects de la réalisation des films sont à 90 p. 100 étrangers. Ils viennent en fait de tous les pays du monde.

Le projet de loi à l'étude ne fera rien pour promouvoir ou encourager le talent canadien, qui existe pourtant et peut rivaliser avec les plus grands talents qu'on trouve ailleurs. Nous avons un complexe d'infériorité au Canada et le projet de loi C-40, cet instrument de la politique de la radiodiffusion, ne fera vraiment rien pour l'atténuer.

Je voudrais également aborder la question de l'Office national du film, qui réalise quelques-unes des meilleures productions de toute l'Amérique du Nord. Pourtant, que faisons-nous de cet Office? Il est logé dans un entrepôt à près d'un mille d'ici et est entouré de mystère. Très peu de gens se rendent compte de son existence. Même l'éclairage de l'immeuble où il se trouve est atroce. Il n'existe aucun plan de mise en marché susceptible d'assurer la diffusion du magnifique travail de nos grands cinéastes. Nous donnons à ces derniers l'impression, lorsqu'ils demandent une subvention à un organisme comme l'Office national du film ou Téléfilm, qu'ils agissent comme des mendiants et non comme des artistes de calibre international.

Le projet de loi C-40 devrait jouer un rôle extrêmement important. Il devrait assurer que les talents culturels que nous avons au Canada puissent se développer au maximum. Cela ne se produira que si nous encourageons ces talents et leur donnons l'appui nécessaire. Nous devons nous réveiller et nous rendre compte que nous avons une industrie du divertissement de classe internationale qui pourrait vendre sa production partout dans le monde.

Il faudrait que nous puissions encourager tout jeune de 15 ans qui se regarde dans un miroir en se disant: «Je serai un jour un grand acteur de cinéma», croire que son rêve peut se réaliser s'il travaille et persiste dans ses efforts et si nous lui donnons tout l'encouragement nécessaire. C'est seulement lorsque cette attitude se manifestera dans tous les secteurs et surtout dans la Loi sur la radiodiffusion que nous pourrons exploiter à fond les ressources culturelles que nous possédons dans notre pays.

J'exhorte le député d'Edmonton-Sud-Ouest à réfléchir et à collaborer avec notre collègue pour faire de cette mesure législative une Loi sur la radiodiffusion dont nous puissions tous être fiers.

• (1140)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale à la Chambre que les résultats du vote sur la motion nº 8 s'appliqueront également à la motion nº 10, et que la motion nº 9 sera mise aux voix séparément.

Le vote porte sur la motion nº 8 inscrite au nom de la députée de Mount Royal. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion no 9 inscrite au nom du député de Port Moody—Coquitlam. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 2, en ajoutant à la suite de la ligne 5, page 3, ce qui suit:

«(3) Pour l'application de la présente loi, un ensemble de locaux d'habitation groupés en complexe détenu sous le régime de la copropriété est réputé constituer une seule résidence permanente, aux conditions que le Conseil juge indiquées.»

—Monsieur le Président, l'amendement que je propose est exactement le même que celui que j'ai proposé à un projet de loi semblable, même identique, qui portait alors le numéro C-136.

Cet amendement s'impose parce que l'alinéa 2(1)*a*) qui traite de la façon dont le projet de loi pourrait être interprété dans l'avenir inquiète un grand nombre de propriétaires de logements en copropriété.

C'est M. Ernie Loder qui le premier m'a saisi de la question au nom du comité des communications télévisées de l'association de copropriétaires n° 16 de York, communément appelé Massey Square dans ma circonscription. Il avait aussi fait des démarches auprès d'autres députés. Je veux tout de suite remercier le secrétaire parlementaire du ministre des Communications qui a pris le temps, beaucoup de temps en réalité, de parler avec M. Loder et moi des préoccupations des copropriétaires.

Ces derniers craignent d'être traités différemment des propriétaires qui peuvent installer une antenne parabolique ou autre sur le toit de leur maison. Les propriétaires en copropriété qui font exactement la même chose et relient l'antenne à tous les logements d'un complexe pourraient être traités différemment par la loi et être considérés à un moment donné comme distributeur commercial. Ils pensent que c'est de la discrimination.

Le ministre, comme son prédécesseur l'avait fait, a écrit une lettre à un certain nombre de personnes qui lui avaient fait part de ces inquiétudes. Il serait utile de citer la lettre même car elle n'explique pas seulement le problème mais aussi l'attitude du gouvernement devant ce problème, mais elle ne parle pas de la décision que le CRTC pourrait prendre un jour sur les instances pressantes des câblodistributeurs. Je donne lecture des parties pertinentes de la lettre que le ministre a envoyée à des personnes de ma circonscription. Cette lettre dit:

Tout d'abord, vous devez savoir que, actuellement, les immeubles en copropriété qui disposent d'une antenne ordinaire ou d'une antenne parabolique sur le toît et qui distribuent le signal reçu dans tout l'immeuble, sont considérés, par la Loi de 1968 sur la radiodiffusion, comme des «entreprises de réception de radiodiffusion». Ces sytèmes d'antennes collectives, comme on les appelle, sont par conséquent sujets à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et également sujets à une licence. Toutefois, la politique du gouvernement et du CRTC est d'exempter les antennes collectives de la nécessité de posséder une licence, à condition qu'elles répondent à certaines conditions.

Ces conditions sont conformes aux objectifs de la politique canadienne concernant la radiodiffusion. Premièrement, il est entendu qu'elles sont faites pour fournir aux utilisateurs une gamme de services de radio et de télévision canadiens ainsi que de services étrangers disponibles.

Deuxièmement, vu la responsabilité du CRTC en matière de réglementation et de supervision de la radiodiffusion dans son ensemble, les conditions d'exemption sont conçues pour garantir l'existence d'un état de concurrence honnête entre les câblodistributeurs et les opérateurs d'antennes collectives, et que les abonnés respectifs sont traités équitablement.

Des modifications récentes à ces conditions d'exemption indiquent clairement que les propriétaires de logements en copropriété ont plusieurs options en ce qui concerne l'obtention de services de télévision. Ils peuvent avoir leur propre antenne collective; ils peuvent s'adresser à un opérateur extérieur qui exploiterait un système pour eux à un tarif négocié; ou ils peuvent choisir de s'abonner à un service local de câblodistribution. S'ils choisissent l'option d'une antenne collective, ils n'ont pas besoin de licence à condition qu'ils respectent les conditions de l'exemption.

Il n'y a rien dans la nouvelle loi sur la radiodiffusion qui modifie cette situation. J'insiste sur le fait que le projet de loi ne contient aucune disposition qui pourrait forcer les immeubles en copropriété à cesser d'exploiter leurs antennes paraboliques et à s'adresser à des câblodistributeurs et il n'y a rien non plus qui pourrait conduire le CRTC à rendre plus strictes ses exemptions en matière d'antennes collectives.

Bien au contraire, en reconnaissant les antennes collectives comme des systèmes de distribution, la nouvelle loi rend ces systèmes légitimes et reconnaît qu'ils font partie du système de radiodiffusion dans son ensemble. De plus, le projet de loi accroîtrait la capacité du CRTC d'utiliser son pouvoir d'exemption.

En conséquence, en vertu de la mesure législative proposée, les immeubles en copropriété, qui sont actuellement exemptés d'une licence, continueront à être exemptés selon toute vraisemblance. Enfin, on a dit que le projet de loi traitait les immeubles en copropriété et les immeubles à appartements de façon différente des maisons unifamiliales. C'est également inexact. Si un groupe de propriétaires décide d'utiliser une antenne ou une antenne parabolique pour desservir, par exemple, toutes les maisons d'une rue, ce système serait sujet à la même réglementation du CRTC que les systèmes équivalents des copropriétés. Par contre, les propriétaires de logements en copropriété, tout comme les propriétaires de maisons individuelles, dans la mesure où les règles et les conditions de la copropriété le permettent, citons le cas des maisons en rangée par exemple, peuvent installer une antenne classique ou parabolique pour leur usage personnel, dans les limites de leur propriété, sans être soumis à la réglementation. Je répète que le projet de loi s'applique équitablement à tous les Canadiens.

Il semblerait qu'en raison des exemptions actuelles, de nombreux opérateurs d'antennes collectives pensent qu'ils ne sont pas visés par la loi en vigueur. Par conséquent, ils craignent qu'une nouvelle mesure législative ne change leur statut actuel et ils ont mentionné ce fait aux propriétaires de logements en copropriété.

Comme je l'ai dit, leur inquiétude est tout simplement sans fondement. Le gouvernement est d'avis que, en vertu de la nouvelle loi, les propriétaires de logements en copropriété continueront à avoir le droit de choisir entre les différents services disponibles conformément aux dispositions des lois et des règlements adoptés par le gouvernement. Veuillez agréer. . . Marcel Masse

La lettre est signée par le ministre des Communications, l'honorable Marcel Masse.

Il y a d'autres réserves dans cette lettre qui rendent les propriétaires de logements en copropriété très nerveux.

• (1150)

Comme nous l'avons entendu dire plus tôt, quand des pétitions présentées à la Chambre sont venues appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, les câblodistributeurs sont très puissants.

S'ils pouvaient éventuellement trouver un argument pour démontrer que les copropriétaires exploitent un système qui est injuste envers eux ou les unités coopératives d'habitation, je suis certain qu'ils gagneraient la sympathie du CRTC. Voilà ce qui préoccupe les copropriétaires et les syndicats coopératifs d'habitation.

Il y a deux ans, lorsque la Chambre a été saisie de cet amendement au même projet de loi présenté sous un autre titre, les députés se sont unis pour le rejeter. J'espère que, depuis ce temps, ils ont eu l'occasion de réfléchir au problème et qu'ils appuieront l'amendement.

Si la Chambre adoptait cet amendement elle reconnaîtrait tout simplement que les copropriétaires ne diffèrent en rien de ceux qui choisissent de vivre dans des habitations unifamiliales. Ils ne sont pas différents. Ce ne sont pas des entreprises commerciales, monsieur le Président, au sens où on l'entend dans l'industrie de la câblodistribution.

Ce sont des propriétaires d'habitation qui paient des impôts fonciers, à la différence de ceux qui habitent des logements. Il faut les considérer comme des propriétaires et le gouvernement devrait les traiter équitablement.

Une question a été soulevée en comité. On a demandé quel traitement serait réservé à Conrad Black, par exemple s'il possédait une résidence de 100 pièces, sur laquelle il y aurait une antenne parabolique envoyant un signal dans chacune de ces pièces? On a répondu qu'il serait traité comme un propriétaire de résidence unifamiliale. Cependant, si nous faisions passer un câble jusqu'à un garage utilisé par quelqu'un d'autre, on considérerait alors la résidence comme une entreprise commerciale. Je crois qu'il n'y a pas de façon plus bête et illogique de répondre aux préoccupations de ces gens.

Je demande simplement que la Chambre examine attentivement cette question.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Beaches—Woodbine, d'avoir saisi la Chambre d'une question qui doit être prise très au sérieux.

Les gens se plaignent souvent de l'ambiguïté des projets de loi. Je suis portée à leur donner raison, car l'intention du législateur n'est pas limpide.

Le projet de loi à l'étude est un exemple typique. Le manque de clarté et de prévoyance du ministre et du gouvernement laisse planer des doutes sur la place des copropriétés. En fait, il en est de même des immeubles d'habitation qui ne sont pas visés, pour ceux que cela intéresse, dans la mesure où ils se conforment aux règlements du CRTC qui s'appliquent aux câblodistributeurs.

Monsieur le Président, si vous habitez actuellement dans un immeuble d'habitation vous devriez pouvoir capter, comme tout autre particulier qui vit dans sa propre maison, tous les postes auxquels on peut avoir accès légalement par l'intermédiaire d'un câblodistributeur.

Il est intéressant de noter qu'il y a un certain nombre d'immeubles où cela n'est pas possible dans ma propre ville. Je prierais les locataires de ces immeubles d'écrire au CRTC, de téléphoner à ses représentants régionaux et de communiquer avec le câblodistributeur de leur région s'ils doivent payer pour ce service ou s'ils captent HBO et ESPN par exemple. Les propriétaires qui imposent des frais supplémentaires sont des hors-la-loi, sans compter qu'ils manquent de sens civique. En fait, ils se trouvent à prendre de l'argent qui est destiné au système canadien de radiodiffusion et au développement des talents et des compétences dont mon collègue de Toronto parlait tout à l'heure.

Cet amendement me plaît parce qu'il tient compte des copropriétés. Après tout, les copropriétés ne sont rien d'autre que des maisons privées bâties les unes par-dessus les autres ou regroupées. Ce sont néanmoins des maisons privées.

Si je me souviens bien, l'ancienne ministre des Communications avait écrit une lettre pour répondre à un certain nombre de groupes qui avaient comparu devant nous. Le représentant de l'un de ces groupes, M. Loader, était venu nous parler de l'exemption des copropriétés. La ministre avait finalement dû clarifier le fait que le projet de loi C-136 ne précisait pas le statut réglementaire des systèmes de télévision à antenne collective. On aurait cru que le ministre actuel en aurait tiré une leçon. J'ose espérer que le secrétaire parlementaire, qui comprend très bien la question et qui s'est montré extrêmement coopératif, reconnaîtra à quel point est valable l'amendement proposé par mon collègue, le député de Beaches—Woodbine.

À propos du projet de loi C-136, la ministre de l'époque s'était penchée sur une question qu'avait soulevée peu de temps auparavant des personnes habitant des immeubles à appartements et des copropriétés, qui captent les signaux de radiodiffusion au moyen d'antennes paraboliques. Soit dit en passant, les antennes paraboliques qu'utilisent les immeubles à appartements relèvent du même principe qu'un système d'antenne réceptrice commune. La ministre avait déclaré qu'on s'inquiétait de ce que le projet de loi sur la radiodiffusion n'impose en quelque sorte des règlements restrictifs ou ne restreigne le choix d'émissions possibles, et que les copropriétés qui disposaient d'une antenne de toit ou d'une antenne parabolique et qui distribuaient les signaux reçus dans tout l'immeuble étaient alors visées par la Loi sur la radiodiffusion en tant qu'entreprises de réception de radiodiffusion.

C'est-à-dire qu'elles s'occupent seulement de quincaillerie. La ministre disait, en outre, qu'elles étaient assujetties aux règlements du CRTC et qu'elles s'exposaient à des amendes si elles ne s'y conformaient pas; que, toutefois, le CRTC avait décidé d'exempter ces systèmes de l'obligation de détenir un permis pourvu qu'ils satisfassent à certains critères, telle l'obligation de diffuser des signaux canadiens locaux; que rien dans le projet de loi C-136—ni dans l'actuel projet de loi C-40—n'y changeait quoi que ce soit; qu'aucune disposition ne poussait le CRTC à restreindre ces critères d'exemption et que, au contraire, le projet de loi élargissait la capacité du conseil d'user de son pouvoir d'exemption. Elle ajoutait que les copropriétés—comme les immeubles à appartements, je suppose, puisque la ministre l'avait déjà interprété de cette façon—qui étaient déjà exemptés devaient s'attendre à le demeurer; que les exemptions déjà accordées avaient apparemment porté des copropriétaires à croire qu'ils n'étaient pas visés par la loi existante, leur faisant craindre, par conséquent, que le projet de loi C-136—et la même chose vaut pour le projet de loi C-40—ne modifie leur situation, alors que, répétait-elle, ce n'était absolument pas le cas.

Je dirai pour le bénéfice des juristes, qui ne sont pas nécessairement au courant de tous les projets de loi, et des gens qui se plaisent à lire les projets de loi et à bien comprendre la volonté du gouvernement que nous pouvons appuyer en toute tranquillité cet amendement, comme le comprendra, je l'espère, le gouvernement.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mes collègues d'en face au sujet de l'amendement proposé par le député de Beaches—Woodbine, qui s'est intéressé de très près à cette question. Il est bien venu à mon bureau en compagnie de M. Loader, et nous avons eu une discussion approfondie sur le sujet.

J'ai essayé de faire comprendre à cette personne que le but visé était de réduire au maximum la réglementation et de prévoir le plus possible d'exemptions à condition que les intéressés acceptent de respecter les règles de base du système, c'est-à-dire garantir l'accès aux services canadiens notamment et ne pas aller à l'encontre des objectifs du système en donnant aux propriétaires de condominiums l'accès à des signaux auxquels les autres Canadiens n'ont pas droit.

Par cette motion, on tente de faire inscrire dans une loi une question qui est fondamentalement d'ordre réglementaire. Le projet de loi C-40 ne modifie en rien la situation pour ce qui est des systèmes de télévision par satellite avec une antenne collective, ou STAC, qu'exploitent de nombreuses sociétés de condominiums. Aux termes de ce projet de loi, comme à ceux de la Loi sur la radiodiffusion en vigueur, les STAC, comme on les appelle, sont assujettis à la procédure de délivrance des licences et à la réglementation. Cependant, en vertu des dispositions actuelles, le CRTC a choisi d'exempter ces systèmes de la procédure d'obtention d'une licence à certaines conditions. Rien dans le projet de loi C-40 ne modifierait cette pratique. Au contraire, le projet de loi est ainsi libellé qu'il incite le conseil à exempter ces services de l'obtention d'une licence toutes les fois qu'il le juge approprié.

• (1200)

Dans chaque cas, la loi actuelle et le projet de loi C-40 garantissent que le CRTC soit en mesure de réglementer ces systèmes et exigent, quelles que soient les circonstances, que les Canadiens abonnés à ces systèmes aient droit aux services de programmation canadiens. C'est la raison première de la réglementation de tous les systèmes de télédistribution. Tout se résume à assurer l'accès à la programmation canadienne. À notre point de vue, la loi devrait s'appliquer également à tous les systèmes qui desservent plus d'un foyer, et les condominiums ne devraient pas être exemptés.

Les STAC peuvent ne desservir qu'un très petit nombre d'abonnés ou en desservir un très grand nombre, comme un câblodistributeur qui dessert 1 500 foyers ou plus. Plus encore, ils peuvent être exploités non seulement par des complexes d'habitation en copropriété, mais aussi des immeubles de rapport, des hôtels, voire des petites localités rurales.

Il incombe aux autorités de réglementation d'interpréter la loi et de prendre les règlements appropriés pour tenir compte des circonstances particulières des nombreux et différents types de services de télédistribution, que ce soient des coopératives sans but lucratif ou des entreprises à vocation commerciale.

Jusqu'à maintenant, le CRTC a dû rectifier son tir pour satisfaire à ces conditions particulières. Il n'y a pas de raison qu'il ne continue pas à le faire. Ce projet de loi l'incite à continuer.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragrphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Nous passons au groupement suivant; les motions nos 12, 13, 14, 15 et 42 sont regroupées aux fins du débat, mais seront mises aux voix séparément.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 5, ce qui suit:

«m) la Société devrait offrir un service d'information continue assujetti aux lois et règlements applicables que le gouverneur en conseil juge nécessaires;»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 5, ce qui suit:

«m) la Société devrait offrir un service du Nord assujetti aux lois et règlements que le gouverneur en conseil juge nécessaires;»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 5, ce qui suit:

«m) la Société devrait offrir un service international assujetti aux lois et règlements applicables que le gouverneur en conseil juge nécessaires;»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 25, page 5, ce qui suit:

«(i) contribuer à l'essor de l'unité nationale et être l'expression permanente de l'identité canadienne,»

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications) propose:

Motion nº 42

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 46,

a) en retranchant les lignes 3 à 6, page 31, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) La Société fournit, dans le cadre des licences qui lui sont attribuées par le Conseil et sous réserve des règlements de celui-ci, un service international, et ce conformément aux instructions que le gouverneur en conseil peut donner.

(3) La Société peut, dans le même cadre et sous la même réserve, agir comme mandataire de Sa»;

b) en retranchant les lignes 10 et 11, page 31, et en les remplaçant par ce qui suit:

«dre d'effectuer.»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous traitons dans ce débat d'un intéressant groupe de sujets. Nous examinons les définitions de ces canaux dans le cadre de ce projet de loi et en tenant compte des questions suivantes: qu'est-ce qu'un système canadien de radiodiffusion et que devrait englober le service public que constitue la Société Radio-Canada?

Ce qui me frappe, monsieur le Président, c'est que chacun des services dont nous allons parler ce matin et débattre avec le gouvernement montrera pourquoi le gouvernement a manqué de vision dans la présentation de ce projet de loi. J'estime que chacun de ces services est essentiel pour l'unité canadienne, pour notre identité au sein du pays et pour notre connaissance de nous-mêmes, par l'intermédiaire des moyens plus formalistes de présentation sur l'écran de télévision.

Cet ensemble d'amendements vise à assurer la présence constante du service parlementaire, de Radio-Canada International, du service d'information continue en anglais et en français et d'un service du Nord. Tous ces services sont importants pour notre vaste pays et contribuent à unir les Canadiens d'une région à l'autre. Or, j'estime que cette thèse n'est pas compatible avec les recommandations unanimes formulées dans le rapport du Comité permanent des communications et de la culture.

Je trouve cela plutôt ironique étant donné les titres de nombreux quotidiens ce matin. Le *Citizen* d'Ottawa dit:

> Le premier ministre doit dévoiler des initiatives d'unité. Un comité consultera les Canadiens sur leur avenir.

Quel meilleur mécanisme que le canal parlementaire! Il dit toute la vérité et met parfois les gens très en colère. Parfois, il les fait rire et, à d'autres occasions, il présente un cirque, car les gens ne regardent que les affrontements de 45 minutes qui constituent certes une période de questions, mais pas de réponses. C'est ce que voient les téléspectateurs.

Au canal parlementaire, nous voulons que les gens sachent ce que les Canadiens font d'un océan à l'autre, ce qu'ils pensent dans les régions. Quel meilleur véhicule avons-nous que le canal parlementaire que nous pouvons utiliser après les heures de séance de la Chambre?

Nous allons prendre une semaine de congé pour terminer nos travaux en retard dans nos circonscriptions et dans nos bureaux. Pourquoi n'utiliserions-nous pas ce temps d'une façon productive dans l'intérêt des Canadiens et avec les conseils de la présidence? Pourquoi voulons-nous privatiser le canal parlementaire ou l'associer au secteur privé?

Il exprime une forme de démocratie sur laquelle le monde a les yeux fixés. C'est l'un des nombreux aspects de la démocratie susceptibles d'intéresser les nouvelles nations qui viennent visiter la Chambre des communes. Notre président a demandé à l'un de nos greffiers au Bureau d'écrire sur la démocratie. Il a accueilli les délégations de la Russie, de l'Allemagne de l'Est, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Pologne qui sont venues ici pour étudier le fonctionnement de notre démocratie. Ne serait-ce pas une bonne idée de le leur montrer sur l'écran?

Puisque nous aurons un comité constitutionnel qui parcourra le pays pour s'attaquer à la crise constitutionnelle, nous devrions peut-être permettre au pays de suivre ses travaux. Voyons ce que ce comité constitutionnel de consultation populaire dira aux Canadiens. Peut-être que l'unité du Canada que nous cherchons à réaliser par ce projet de loi se manifestera, en ce moment où elle suscite beaucoup d'inquiétudes.

En ce qui concerne les autres canaux qui sont tout aussi importants, j'ai ici un amendement qui porte sur les services de nouvelles anglais et français. Les services de nouvelles de Radio-Canada sont absolument extraordinaires. On a abandonné la pénible méthode qui consistait à faire entendre la voix du député pendant sept secondes, après quoi la voix du journaliste se substitue à la sienne pour résumer ce qu'il était en train de dire. C'est dorénavant la voix du député qu'on entend jusqu'à la fin.

Notre chaîne des débats parlementaires se révèle un instrument très utile. De même saviez-vous, monsieur le Président, que le service d'information continue All News du réseau anglais de Radio-Canada est capté par satellite par la société C-SPAN qui le distribue aux 55 millions d'abonnés des câblodistributeurs américains. Elle transmet aussi souvent nos débats parlementaires.

L'État de New York a même lancé un projet d'émissions parlementaires dans 18 000 écoles et universités; il utilise les émissions du réseau anglais pour les études sociales et celles du réseau français pour l'étude des langues. L'État de New York surveille de près cette expérience et envisage la possibilité d'ouvrir l'accès de ce réseau aux autres États.

• (1210)

Les Américains vont nous regarder. Nous sommes si occupés à regarder tout ce qui est américain, notamment les longs métrages et les nouvelles, que nous en oublions de faire quelque chose pour nous-mêmes. Notre perspective est vraiment très restreinte quand vient le temps d'utiliser cet instrument si vital, si nerveux, si délicat et si important comme moyen de communication avec les citoyens, cet appareil de télévision tout à fait indifférent qui soudain s'anime dès l'instant où l'on appuie sur le bouton. Il peut servir à promouvoir le genre de choses que nous souhaitons.

Qu'il s'agisse du service d'information continu *All News* ou du service du Nord—certains de mes collègues, je le sais, vont vous en parler sérieusement—en effet je me suis rendue à Icaluit avec mon collègue le député de Winnipeg. Celui-ci entend vous communiquer certains renseignements très importants que nous avons recueillis concernant les réseaux des secteurs privé et public. En effet, les populations Inuit du Groenland, de la Russie et de l'Alaska communiquaient par l'entremise de ce réseau que le gouvernement a maintenant éliminé. Je vais lui laisser le soin de vous en parler.

Quant au service de Radio-Canada International—je conserverai une gratitude éternelle à mon collègue le député de Saint-Maurice qui a obtenu l'oreille du ministre, vraisemblablement parce qu'il prenait place naguère sur les banquettes ministérielles—c'est le moyen par lequel les Canadiens qui vivent et travaillent à l'étranger restent en contact avec le Canada. C'est par l'entremise du service de Radio-Canada International que de nombreux pays et de nombreux peuples acquièrent une vision de notre merveilleux pays et prennent connaissance du point de vue d'une moyenne puissance à l'égard des événements.

Ce sont là des institutions importantes qui devraient figurer dans le projet de loi et qui, financées de façon permanente, devraient être intégrées dans le réseau de la Société Radio-Canada.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai un problème et la présidence pourrait peut-être m'aider à le régler.

C'est au sujet de l'un des amendements, plus précisément la motion nº 14 proposée par Mme Finestone. En anglais, il est proposé de modifier l'article, en ajoutant:

> «(m) the Corporation should provide an all-news service in English and French subject to such applicable statues and regulations as the Governor in Council may deem necessary;».

[*Français*]

La version française se lit comme suit:

> «*m*) la Société devrait offrir un service d'information continue assujetti aux lois et règlements applicables que le gouverneur en conseil juge nécessaires;»

Je regrette, je ne parle pas très bien le français, mais je ne vois pas ici les mots: «. . .un service d'information [. . .en anglais et français. . .]». Nous avons maintenant un service en anglais, mais pas un service en français.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député de nous avoir signalé la chose. Nous étudierons la question et nous y reviendrons plus tard pour rendre une décision ou proposer une traduction juridique.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, pour faire suite à l'intervention de l'orateur précédent concernant cette publication-là, effectivement, par exemple, on ne souligne pas dans la version française. Moi, personnellement en tout cas, j'avais lu les amendements seulement en français parce que c'est ma langue maternelle, et on ne parlait pas d'un réseau français. On ne précisait pas qu'on voulait ajouter, comme le suggérait la députée de Mount Royal, et avec raison, un réseau français continuel en information. La version française ne donnait pas le même texte du tout si on les compare. C'est très préjudiciable, parce que cela nous a empêchés de. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous examinerons le projet de loi pour ensuite vérifier la traduction juridique de la motion en question, c'est-à-dire la motion nº 14.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour avoir attiré notre attention sur ce problème.

[*Français*]

Mais je voulais assurer le député qui vient de prendre la parole qu'il ne fallait pas attendre une traduction pour s'assurer qu'il y a du contenu dans la Loi sur la radiodiffusion, pour qu'il puisse intervenir.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Moi aussi, j'ai toujours vérifié le français. Et on s'aperçoit aujourd'hui que le français ne dit pas la même chose que l'anglais. Je suis vraiment déçu. Il va falloir faire quelque chose pour cela, parce que nous, du Québec, préférons l'avoir dans notre langue maternelle et nous demandons que cette motion soit corrigée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous vérifierons chacune des phrases et la traduction juridique. Ensuite, nous vérifierons toute la motion et la transcription.

Le député de Port Moody—Coquitlam invoque le Règlement.

M. Waddell: Non, monsieur le Président, mais comme j'ai un discours de dix minutes à prononcer, j'allais simplement vous proposer de le faire immédiatement pendant que vous examinez plus à fond la question.

Le président suppléant (M. Paproski): D'après mes renseignements, si vous examinez le projet de loi et la signification de la motion, il semble que la traduction ne pose aucun problème. Vous comparez, ligne pour ligne, la version anglaise à la version française. Mais si vous incorporez la motion au projet de loi et lisez le tout, vous verrez que la traduction ne pose aucun problème. Mais nous allons vérifier et nous ferons rapport à la Chambre. Je suis content que les députés nous aient signalé la situation.

Le député de Richelieu veut-il faire un autre rappel au Règlement? Dans l'affirmative, pourrait-il tout d'abord se rasseoir afin que je puisse lui accorder la parole? Veuillez vous rasseoir, s'il vous plaît.

Est-ce que le député invoque le Règlement? Oui, alors je lui donne la parole.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'ai l'impression, monsieur le Président, que vous disposez facilement de l'intervention que nous avons faite. C'est très grave, parce que je me demande comment on pourrait, en tout cas, reporter cette motion nº 14 à plus tard pour qu'on puisse intervenir, maintenant que l'on connaît le contenu et l'intention de la députée.

Nous approuvons, et moi j'approuve entièrement l'amendement qu'elle voulait apporter sauf que lorsque je l'ai lu en français, on dit simplement—et écoutez bien ceci: «. . .un service d'information continue assujetti. . .». Donc, je croyais qu'on faisait référence au réseau anglais actuel. Tandis que dans la version anglaise, on parle de «. . .*service in English and French*. . .», donc on veut ajouter un réseau. C'est très différent comme débat de ce qui va se faire.

Les députés du Québec, autant ceux du Parti progressiste-conservateur que ceux du Bloc québécois ou du Parti libéral auraient aimé intervenir dans ce débat-là et appuyer, bien sûr, cet amendement afin de forcer le gouvernement en vue de faire en sorte d'arriver à deux réseaux, français et anglais, au niveau des nouvelles. Cet amendement ne le précisait pas, si bien qu'on se retrouve aujourd'hui, par surprise, si on a lu seulement les amendements, car on ne peut lire tous les projets de loi tous les jours. Mais si on a lu seulement l'amendement, il nous est difficile de pouvoir intervenir rapidement puisque le débat va finir à 13 heures sur ce bloc d'amendements.

Je vous demanderais, monsieur le Président, de penser à une solution qui pourrait nous permettre de débattre un peu plus longuement à un autre moment de cette motion-là.

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, cet amendement n'émane pas du gouvernement. Toutefois, dans le cadre du rappel au Règlement je crois que l'objection formulée est fondée, qu'elle est recevable. La version française n'a pas le même sens que la version anglaise, loin de là, et je vous encourage, monsieur le Président, ainsi que vos adjoints compétents, à régler le problème rapidement pour que la Présidence puisse, au cours du débat, trancher la question pour qu'on puisse prendre les mesures correctives nécessaires afin que les versions anglaise et française de l'amendement aient toutes deux le même sens. Il s'agit là d'un principe fondamental auquel souscrit la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exactement ce que nous envisageons de faire. Je tiens à remercier le secrétaire parlementaire, le député de Richelieu, le député de Port Moody—Coquitlam et la députée de Mount Royal d'avoir porté cette question à l'attention du Président. Je sais que la traduction juridique des versions anglaise et française risque toujours d'être quelque peu différente, mais le résultat est le même. Nous y jetterons au moins un coup d'oeil et ferons part de notre décision au député.

• (1220)

Y a-t-il un autre député qui souhaite intervenir dans le debat—un rappel au Règlement?

Mme Finestone: . . .au Président ou au Bureau des éclaircissements. Puisque c'est moi qui ai proposé cet amendement, je peux vous dire que l'objet de la motion numéro 14 (m) est parfaitement clair, et porte sur le fait que le service d'information continue doit être offert dans les deux langues et assujetti aux lois applicables. Si vous cherchez à obtenir des précisons ou des garanties, je tiens à vous dire que c'était bien là mon intention.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a une explication à cela. Je donne donc maintenant la parole au député de Port Moody—Coquitlam.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais juste préciser que ce qui s'est produit en fait, c'est que la députée de Mount Royal, qui est aussi la porte-parole libérale, a présenté un certain nombre d'amendements, en l'occurrence les nºs 12, 13, 14 et 15.

Essentiellement, ces amendements englobent une série de points que j'ai essayé de regrouper en un seul amendement, l'amendement nº 11, qui a été déclaré irrecevable parce que les autres amendements faisaient état des mêmes points. En gros, mon amendement portait sur les quatre points en question, c'est-à-dire que la société, en l'occurrence Radio-Canada, devait offrir des services comme un réseau parlementaire—cela fait l'objet de l'un des amendements proposés ici—, un réseau radiophonique international, soit Radio-Canada International, un service du Nord et un réseau d'information continue en français et en anglais.

Permettez-moi d'aborder en premier lieu la question du service d'information continue. Le problème est que ce service existe déjà en anglais. Je crois d'ailleurs que sa cote d'écoute est très bonne. En fait, un journaliste du *Toronto Star* m'a confié qu'il ne savait pas comment on avait pu se passer de ce réseau toujours à la fine pointe de l'information.

Par exemple, lorsque la crise a éclaté à Oka cet été, les téléspectateurs de langue anglaise ont eu droit à d'excellents reportages sur le réseau *Newsworld*, tandis que les résidents du Québec ont dû se contenter des bulletins de nouvelles de fin de soirée. Voilà un cas où l'existence d'un service d'information continue en français aurait pu être utile.

Évidemment le marché est petit. Nous croyons qu'il n'en est pas moins important et qu'il est du devoir du gouvernement et de la société d'État. . .

[*Français*]

. . .nous devons aussi avoir un réseau pour les nouvelles en français. Et le NPD est en faveur d'un tel réseau.

[*Traduction*]

Je voudrais parler en général de la Société Radio-Canada, et c'est très important parce que nous allons entendre cet après-midi le premier ministre parler de la Constitution et essayer de réunifier le pays.

Il devrait songer à certaines des choses qu'il a faites pour diviser le pays. Entre autres, il a porté un coup très dur à Radio-Canada qui est un autre instrument d'unité nationale.

Nous avons réduit le service ferroviaire dans notre pays. Nous privatisons Petro-Canada. Nous supprimons plusieurs symboles et plusieurs instruments d'unité nationale. L'un des grands symboles de l'unité nationale est la Société Radio-Canada.

J'ai écouté de nombreux députés libéraux et je comprends qu'ils parlent de la disposition concernant l'unité nationale. On a fait beaucoup de discours creux. J'ai tenu autant de propos verbeux que n'importe qui d'autre. Mais je pense que nous devrions passer aux faits concrets. Les députés d'en face disent qu'ils sont d'accord sur ce point.

Et ces faits, les voici: j'ai examiné les dépenses de la Société Radio-Canada. C'est ce qui importe vraiment. À quoi bon donner à cette société un large mandat si on ne lui donne pas les ressources nécessaires.

[*Français*]

Je vois le député de Richelieu ici. J'ai dit que nous sommes en faveur d'un réseau de nouvelles en français et aussi en anglais.

[*Traduction*]

Je dis aussi que si on donne un mandat à CBC et à Radio-Canada, il faut leur donner de l'argent pour le remplir.

J'ai effectué mes calculs en dollars de 1988.

Voici 1984-1985, le budget d'exploitation de CBC s'élevait à 943,3 millions de dollars et les recettes tirées de sources commerciales, à 265 millions de dollars, dont 20,3 p. 100 constituent les recettes à venir.

Considérons 1985-1986, ce budget atteignait 879 millions de dollars, en 1986-1987, 849 millions de dollars—il s'agit du budget d'exploitation—en 1987-1988, 828 millions, en 1988-1989, 814 millions, en 1989-1990, 812 millions.

Le gouvernement Mulroney réduit les crédits accordés à la Société Radio-Canada. Considérez les recettes tirées de sources commerciales: 265 millions de dollars, en 1984-1985; 268 millions de dollars en 1985-1986; 287 millions de dollars en 1986-1987; 338 millions de dollars en 1987-1988; 363 millions de dollars en 1988-1989; 374 millions de dollars en 1989-1990.

Ce pourcentage de 20 p. 100 des recettes tirées de sources commerciales par rapport aux recettes totales est passé à 22, 23, 26, 28. 28,8 p. 100. Autrement dit, la Société Radio-Canada devient de plus en plus commerciale: cette société reçoit moins d'argent du gouvernement et plus d'argent de sources commerciales.

Parallèlement, le réseau devient de plus en plus comme une chaîne régulière. Les Canadiens auront un jour 40 choix et Radio-Canada ne sera pas différent des autres. Les Canadiens verront seulement un petit logo identifiant Radio-Canada. Prenez note de mes paroles, monsieur le Président.

Radio-Canada deviendra comme n'importe quelle autre chaîne américaine ou chaîne privée canadienne. Le gouvernement se prépare à privatiser la SRC et nous en perdrons un gros morceau.

Une voix: Ils avaient dit la même chose de Petro-Canada.

M. Waddell: Je sais qu'ils ont ri et ont dit la même chose de Petro-Canadda et ils se préparent à la privatiser.

Ils sont en train de transformer Radio-Canada en chaîne commerciale. On demande à la SRC de fonctionner de plus en plus comme une chaîne privée.

J'ai posé une question en ce sens à la SRC au moment de la demande du renouvellement de son permis, au vice-président de la société et au comité permanent en mai. Le vice-président, Michael McEwen, a répondu ceci à ma question: «Vous avez raison. Notre marge de manoeuvre se rétrécit et chaque année nous devons nous demander comment réussir».

Cette année, 1989-1990, le réseau radiophonique a perdu 1 p. 100 en compressions réelles. Ce réseau a réussi à poursuivre ses activités un an de plus. Comme le disait le président, M. Veilleux: «Si cela continue, il faudra se résoudre à des sacrifices.» Puis, monsieur le Président, il faut parler des décisions à prendre. «Changez-vous la nature de tous vos services? Perdez-vous quelques services? Amputez-vous des services pour ne pas tout perdre? Ce sont les questions auxquelles il faudra répondre si nous continuons dans la même voie.»

Le ministre des Communications est venu déclarer devant le comité: «Peut-être renoncerons-nous à tous les revenus de publicité.» Les personnes présentes ont pâli: 330 millions de dollars si nous nous débarrassons de la SRC. Le ministre ne sait pas ce qu'il fait. Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait en ce qui a trait à la Société Radio-Canada.

Un jour, il réclame plus de revenus publicitaires et le lendemain, il laisse tomber. Il n'y a aucune logique dans sa façon de gérer la société. Il n'est pas constant. Je crois qu'il est temps que le ministre des Communications se voie confier un autre portefeuille. La situation est très grave.

On voit maintenant plus de reprises à Radio-Canada et plus d'émissions américaines. L'objectif d'un contenu à 95 p. 100 canadien a été abandonné et les opérations sont davantage centralisées à Toronto.

Le secrétaire parlementaire peut bien prendre la parole pour commenter le budget de la société. Le budget des immobilisations est passé de 93 millions à 113 millions de dollars, mais les achats se font essentiellement à Toronto; c'est comme si on avait doté Toronto d'un projet de commercialisation ou de développement immobilier.

La Société Radio-Canada est de plus en plus torontoise, en raison de sa concentration dans cette ville. Les autres régions subissent des compressions. Cela aussi réduit la capacité de la société d'atteindre son objectif d'unité nationale. Ce n'est pas nécessaire de faire de beaux discours pour nous en convaincre; il suffit de présenter les faits tels quels.

J'ai fait état des réductions des opérations, et je défie le secrétaire parlementaire de contester ces chiffres. On peut voir que la société est axée davantage sur des considérations commerciales. Les revenus de publicité en sont accrus. Ils sont passés de 20 à 28 p. 100. Je mets le secrétaire parlementaire au défi de réfuter cela.

Troisièmement, monsieur le Président, il est visible qu'on a dépouillé les régions pour donner au centre.

• (1230)

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-40, Loi sur la radiodiffusion.

Plus de 98 p. 100 des Canadiens vivant dans le Nord captent le Service du Nord de Radio-Canada, qui dessert une population répartie sur plus de quatre millions de kilomètres carrés, composant le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le nord du Québec. La population du Nord, qui compte environ 100 000 habitants, se compose d'Inuit, d'Indiens, de Dénés, et de Métis et des groupes non autochtones. Les services sont offerts en sept langues différentes, dont l'inuktitut, le dogrib, le chippewyan, l'esclave, le whichen, le cri et le nuvialiktun.

Par ailleurs, le Service du Nord de Radio-Canada assure également la production d'enregistrements de chanteurs et musiciens autochtones. Au printemps de 1989, 42 enregistrements avaient été produits. Ce service offre une chance à ceux qui ont des talents de les faire valoir. On attache beaucoup d'importance au Service du Nord de Radio-Canada dont on exploite, à mon avis, toutes les possibilités pour le mieux-être des gens et comme moyen d'expression du canadianisme en général.

Les communications et les transports sont les deux services les plus importants pour les habitants du Nord. Ces derniers dépendent de la radio pour obtenir des informations qui sont essentielles à leur sécurité et, souvent, à leur survie. Sur terre, dans leurs camps, sur les sentiers de piégeage ou sur une route éloignée, ils ont toujours leur appareil radio avec eux parce qu'ils ont

besoin d'informations sur la météo, l'épaisseur de la glace, la force des courants des rivières, l'état des routes et la température. Les communications dans le Nord ne sont pas un luxe. Elles sont un service essentiel à la survie de la population.

Au cours des prochaines années, les Canadiens seront témoins des nombreux changements qui seront apportées à l'une de nos plus grandes institutions nationales, la Société Radio-Canada. Depuis 1984, le gouvernement n'a pas cessé de réduire le financement de cette société, et dans le dernier budget fédéral, Michael Wilson a encore annoncé une compression supplémentaire de 140 millions de dollars étalée sur les cinq prochaines années.

Le président suppléant (M. Paproski): Je rappelle à la députée qu'il s'agit du ministre des Finances. Je demande à la députée de ne désigner personne par son nom.

Mme Blondin: Je voudrais seulement rappeler que les gens du Nord accordent beaucoup d'importance à l'élément sécurité des communications. Il existait, naguère, une émission météorologique à Radio-Canada. Une subvention de 400 000 $ avait été prévue pour cette émission. On l'a supprimée. L'industrie aérienne de la région de Western Arctic que j'habite a fort mal accueilli cette décision parce que la majorité de mes électeurs dépendent de l'avion pour voyager. Les autobus, les trains ou les autoroutes sont des luxes qu'ils n'ont pas. Les seules routes de ma région sont des routes d'hiver utilisables uniquement au cours de cette saison.

Les communications sont d'une importance capitale en matière de sécurité. J'ajouterai que les communications sont le grand problème du service de l'aéroport de Fort Franklin actuellement, un problème qui a pris de l'ampleur ces derniers temps. Un avion s'est écrasé avec sept personnes à son bord dans cette localité en 1984. C'est Radio-Canada qui a diffusé la tragique nouvelle en rappelant aux habitants du Nord que cet accident aurait pu être évité si Fort Franklin avait eu un bon service de météorologie et de communications. On aurait pu éviter ce malheureux accident. Le Bureau canadien de la sécurité aérienne a rapporté que cet accident ne se serait pas produit si on avait eu un bon service de météorologie et de communications.

Le ministre d'État a déclaré, hier, à la Chambre que selon ses informations, Fort Franklin n'avait pas besoin d'un service de communications et de météorologie, et on a donc annulé le contrat pour la prestation de ce service hier. Pour économiser 35 000 $, ce gouvernement n'hésite pas à mettre en danger la vie des habitants du Nord qui dépendent complètement de l'avion pour voyager. On ne peut séparer les voyages par avion des services de communications. Nous avions besoin de ce service, nous avions besoin de ce 400 000 $. Nous avions besoin de l'argent. . .

M. Edwards: Avec tout le respect que je dois à la députée que je connais et que j'admire, j'aimerais qu'elle nous explique l'objet de ces amendements.

Une voix: Oh, oh!

M. Edwards: Elle traite d'une question très importante, soit la circulation aérienne et la sécurité dans le Nord. Je ne vois pas encore ce que ses propos ont à voir avec les amendements.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr qu'elle finira pas établir un lien. La députée de Western Arctic a la parole.

Mme Blondin: Monsieur le Président, les renseignements météorologiques diffusés par la chaîne spécialisée de Radio-Canada revêt une grande importance pour nous. Dans le Sud, ce réseau cherche peut-être à divertir ou à instruire les téléspectateurs mais, dans le Nord, ses services sont essentiels.

Mme Finestone: C'est exact.

Mme Blondin: Il explique comment survivre en cas de guerre.

Mme Finestone: C'est la pure vérité.

Mme Blondin: C'est sûrement quelque chose que le député d'en face peut comprendre, s'il veut bien écouter ce que j'ai à dire ou ce que les gens que je représente ont à dire.

Par exemple, Lois Hill, pilote et gestionnaire de la base de Norman Wells, explique:

> Le fonctionnement de votre entreprise dépend dans une grande mesure des bulletins météorologiques locaux. Bon nombre de nos vols nolisés ont pour destination la région de Fort Franklin. La grande étendue d'eau et de glace qui forme le Grand lac de l'Ours crée des anomalies météorologiques qu'il est difficile de prévoir.

Ed Phillips, d'Air Sahtu à Fort Franklin mentionne l'ironie que renferme la lettre du ministre des Transports. Je sais que les domaines des transports aériens et des communications sont inextricablement enchevêtrés et qu'il est impossible de les distinguer vraiment. Les gens ont été furieux lorsque le financement de 400 000 $ du service météorologique offert par Radio-Canada n'a pas été renouvelé. J'ai une liste de noms de pilotes d'avion et d'hélicoptère qui sont indignés par cette décision. Ce qui est le plus curieux, c'est que cette lettre est arrivée le 9 octobre 1990. Il poursuit:

C'est l'anniversaire du tragique écrasement du Twin Otter qui a fait sept morts. Nous joignons à cette lettre des copies de certains passages du rapport et des recommandations du Bureau canadien de la sécurité aérienne concernant cet accident. Dans mon esprit, il n'y a absolument aucun doute que l'accident aurait pu être évité si nous avions eu un bon service de rapports et de communications météorologiques.

Monsieur le Président, je fais appel à vous. . .

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que dit la députée. Elle a certes présenté des arguments valides. Le service météorologique peut en effet être offert sous contrat par Radio-Canada, mais c'est une question qui relève du domaine des transports et qui n'a rien à voir avec l'objet du projet de loi à l'étude.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Western Arctic peut poursuivre.

Mme Blondin: Monsieur le Président, je voudrais vous dire ainsi qu'à tous les députés que Radio-Canada assure aux habitants du Nord un service qui ne ressemble à aucun autre qu'elle offre dans le Sud. Elle assure la communication d'informations essentielles pour la survie de ces gens. Si cette voie de communication est rompue, ce sont des vies qui sont en jeu. Voilà exactement ce que je veux dire.

Je suis certaine qu'aucun gouvernement ne mettrait délibérément en danger les vies de Canadiens de n'importe quelle autre région, mais je ne comprends pas pourquoi on ne prévoit pas d'autres fonds pour un service tenu pour essentiel partout ailleurs. Pourquoi annuler celui-ci?

Les personnes de ma circonscription et moi aimerions que le gouvernement dise qu'il veut sincèrement fournir dans le Nord non seulement des services de communications mais tous les autres genres de services. Nous n'avons pas eu de télévision pendant des années. Nous avions la radio de Radio-Canada. Le cordon ombilical du Nord est Radio-Canada. Le réseau a relayé les messages jusqu'aux sentiers de piégeage à des personnes unilingues, parce que c'est le genre de service qu'il donne.

Toutefois, le service le plus important qu'il transmettait à ce groupe était les informations météorologiques. Il n'y a pas de routes. C'est donc extrêmement important pour ces personnes, monsieur le Président. Elles veulent que le gouvernment renouvelle son engagement ferme de donner à cette région des services de communications et autres. Nous sommes essentiellement coupés du réseau de transmission. Que nous soyons semblables ne fait pas de nous des égaux. Il faut parfois des mesures extraordinaires pour réaliser l'égalité, et il faut le reconnaître.

• (1240)

Nous pourrions avoir des communications modèles dans le Nord. Nous avons formé beaucoup de gens qui ont quitté le Nord et sont devenues des reporters remarquables à l'échelle nationale. C'est une merveilleuse région où acquérir une formation. Elle possède la diversité culturelle. Le défi d'un système multilingue a définitivement été une excellente école de formation pour les journalistes qui sont venus dans le Nord.

La question des communications, des transports et de la survie n'est pas insignifiante. Elle est extrêmement sérieuse. Elle est la cause de l'inquiétude des pilotes d'hélicoptère et d'avion qui ont communiqué avec mon bureau. J'insiste sur le fait que nous ne sous-estimons pas l'engagement ni les efforts de Radio-Canada au cours des années. Nous l'apprécions à sa juste valeur. Mais nous en apprécions aussi les aspects qui concernent directement la vie et le bien-être de ces personnes.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Saint-Maurice, je voudrais revenir à la motion n° 14. Les diablotins devaient être à l'oeuvre hier. C'est probablement ce qui s'est passé, car c'était l'halloween. Il faudrait donc insérer. . .

[*Français*]

«La Société devrait offrir [. . .en français et en anglais. . .].

[*Traduction*]

Je suis persuadé que cela résoudra le problème.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, cette motion nº 14, présentée par ma collègue de Mount Royal fait beaucoup de vagues aujourd'hui. Cependant, je voudrais peut-être justement m'exprimer précisément là-dessus. C'est que ma collègue de Mount Royal, qui a travaillé très fort dans la préparation de ce Comité législatif sur le projet C-40 doit cependant tenir compte d'une réalité bien concrète. C'est que CBC n'a pas eu besoin d'une loi pour créer *CBC News World*. Radio-Canada n'a pas eu besoin d'une loi pour le faire. Et je dois vous dire que de ce côté-ci de la Chambre nous sommes également, monsieur le Président, favorables à ce que Radio-Canada puisse créer un service de nouvelles en français 24 heures par jour. Non seulement nous sommes favorables, mais nous avons manifesté notre déception quand le CRTC a rejeté la première demande de Radio-Canada en ce sens. Toutefois, ce que nous savons actuellement, c'est que la Société Radio-Canada est en train de préparer une nouvelle demande qui, j'en suis certain, pourra rencontrer les critères objectifs du CRTC afin que la partie francophone du Canada puisse avoir droit au même service que les anglophones actuellement.

Il a été très difficile d'accepter pour les francophones de ce pays, monsieur le Président, lors de l'Accord du lac Meech ou encore de la crise amérindienne à Oka, de devoir compter sur un service en anglais, celui de *CBC News World*, alors que nous n'avions pas, nous les francophones, la même équivalence en français. Dans cette optique, je souhaite ardemment que la Société Radio-Canada prochainement puisse présenter son projet devant le CRTC.

En réalité, monsieur le Président, les motions de l'opposition qui sont actuellement à l'étude visent à enchâsser dans la Loi l'obligation formelle pour la Société Radio-Canada de continuer à fournir quatre de ces services qu'elle offre à l'heure actuelle, notamment Radio Canada International, le service du Nord dont faisait référence ma collègue de Western Arctic, la chaîne des *Débats parlementaires*, le service *All News* ainsi qu'un service qui n'existe pas encore, soit cette fameuse chaîne en français. Ou encore peut-être un service bilingue, pourquoi pas?

À l'heure actuelle, monsieur le Président, aucun de ces services n'est prévu par le mandat que la Loi confère à la Société Radio-Canada. Bien qu'il existe bel et bien dans la loi actuelle une disposition qui prescrit à Radio-Canada d'offrir un service international en qualité de mandataire de Sa Majesté, Radio Canada International, est offert sous le régime de cette disposition bien précise, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil. Pourquoi ne convient-il pas d'enchâsser tous ces services, et d'autres encore, monsieur le Président, dans le mandat de la Société Radio-Canada? Bien sûr, nous reconnaissons tous ici de ce côté-ci de la Chambre que ce sont là des services de première qualité et de première valeur, et nous aimerions qu'ils soient maintenus. De toute évidence, nous le souhaiterions, à moins de circonstances tout à fait imprévues qui obligeraient la Société Radio-Canada à modifier éventuellement ses priorités.

Quelles pourraient donc être ces fameuses circonstances? Pour en donner un exemple évident, mentionnons la proposition qui a été étudiée par cette Chambre au cours des derniers mois et selon laquelle un consortium comprenant des entreprises de câblodistribution pourraient fournir le service de diffusion des débats parlementaires. Doit-on empêcher la Chambre d'approuver cette idée susceptible de permettre à Radio-Canada de réaliser des économies, ce qui est incontestablement de nature à assurer un emploi judicieux des ressources parce que la Société est mandatée par la loi d'offrir la chaîne des débats parlementaires.

[*Traduction*]

Qu'en est-il du service des nouvelles? La Société Radio-Canada l'a lancé en supposant qu'il serait absolument autosuffisant et lui a délivré un permis en se fondant là-dessus. Elle ne désirait manifestement pas qu'un tel service siphonne les ressources du service de base. Les acquisitions du gouvernement dans cette nouvelle entreprise étaient de même fondées sur l'engagement de Radio-Canada que les émissions de nouvelles ne siphonneraient pas les ressources du service de base qui, comme nous le savons tous, sont déjà utilisées au maximum. Devrions-nous prévoir une disposition dans le projet de loi qui autorise exactement cela?

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le cas du service de Radio Canada International, il s'agit d'un service tout à fait différent du service du Nord, du service français de nouvelles 24 heures et de *CBC Newsworld* et également du service parlementaire. Quelle est la différence, monsieur le Président? C'est bien simple, c'est que tous ces services s'adressent d'abord et avant tout aux Canadiens que nous sommes, alors que le service de Radio Canada International est destiné presque exclusivement aux Canadiens qui sont à l'étranger et à l'auditoire international. Je vais vous donner un exemple.

Dans les pays de l'Est, monsieur le Président, la cote d'écoute de Radio Canada International est chiffrée à plusieurs millions d'auditeurs, notamment en Union soviétique, dans les pays baltiques, et également en Tchécoslovaquie. En fin de compte, monsieur le Président, les Canadiens seraient peut-être surpris d'apprendre que Radio Canada International a plus d'auditeurs à son antenne que CBC et Radio-Canada au Canada même. C'est là l'essence même du service de Radio Canada International qui a été apprécié et continue de l'être.

Lors de l'un de mes récents voyages à Cuba, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer des citoyens cubains ordinaires qui me disaient que leur seule source d'informations en espagnol, la véritable information en espagnol leur est fournie par Radio Canada International et par la Voix de l'Amérique.

Donc, je pense que ce service international doit être maintenu et le fait, comme j'en ai fait la proposition lors des audiences du Comité législatif sur le projet de loi C-40, de l'inclure de façon officielle dans un projet de loi, dans une loi, c'est pour faire en sorte qu'aucun gouvernement, ni celui-ci, ni un autre dans le futur ne puisse l'abolir par un arrêté en conseil mais soit obligé de venir devant le Parlement pour discuter d'une telle question, comme il s'agit d'un service que tous les pays du monde, sauf quelques exceptions, monsieur le Président, offrent actuellement en terme d'auditoire international.

Et à ce chapitre, je pense qu'il faut faire la grande différence entre Radio Canada International et les autres services. Je voudrais cependant répéter une chose qui me tient à coeur afin que ce soit bien clair. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous voulons—et je pense que c'est unanime—que le service français du *All News Channel* puisse être créé très prochainement, avec l'approbation du CRTC. Mais, et je vais terminer là-dessus, monsieur le Président, il n'a pas été nécessaire d'avoir une loi pour permettre à Radio-Canada de créer *CBC Newsworld* et je ne pense pas qu'on ait besoin d'une loi pour créer le même service en français.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ayez l'obligeance de me le dire lorsqu'il me restera deux minutes, de sorte que je puisse céder la parole à ma collègue, la députée de Halifax.

Je tiens à faire remarquer une chose avant de présenter mes observations au sujet de ce chapelet de motions: un député conservateur de l'arrière-ban s'est enfin fait entendre!

Avec le projet de loi C-40, nous sommes maintenant saisis de l'un des projets de loi les plus importants que le Parlement ait eu à examiner au cours de la présente session. Je commençais à me demander où étaient passés les conservateurs. Ont-ils disparu? Ont-ils tout bonnement quitté la planète? Devons-nous en déduire que les conservateurs ne s'intéressent pas à ce projet de loi? Devons-nous croire qu'ils se moquent de l'unité nationale et de retirer à la Société Radio-Canada son mandat de promotion de l'unité nationale? Devons-nous en conclure qu'ils n'ont rien contre le morcellement du CRTC? Devons-nous croire que les conservateurs, en général, et les députés de l'arrière-ban, en particulier, se moquent de ce que l'on scinde en deux le conseil d'administration de la Société Radio-Canada? Le rôle de ces députés de l'arrière-ban a-t-il été réduit à celui de simples laquais du premier ministre, au point qu'ils ne peuvent même pas se tenir sur leurs deux jambes et donner leur point de vue sur le projet de loi?

• (1250)

Des voix: Parlez du projet de loi.

M. Harvard: Monsieur le Président, dites-lui donc de ne pas exagérer. Cela m'inquiète vraiment beaucoup que ces gens ne participent pas au débat, parce que je sais qu'ils ne sont pas tous enchantés par ce projet de loi. Cela se voit que le secrétaire parlementaire n'est pas bien dans sa peau de ce temps-ci. Il broie du noir parce qu'il sait pertinemment que le gouvernement veut faire adopter de force ce projet de loi pourri, qui a donné une indigestion politique aiguë à certains ministériels.

Je tiens à souligner ce fait parce qu'il est très pertinent, à mon avis. Je veux que les Canadiens sachent que ces députés assistent au débat sans dire un mot. Pourtant, dans leurs bureaux, ils ne se privent pas de se plaindre et de maugréer, je vous l'assure.

Pour ce qui est de ce groupe de motions en particulier, il faut se préoccuper de ce qu'il adviendra de certains services de Radio-Canada, comme le service du Nord, la chaîne parlementaire, le service international et la chaîne d'information continue, qui ne sont pas reconnus dans le projet de loi C-40. Pourtant, ces services sont absolument indispensables, pas seulement pour la SRC, mais aussi pour assurer l'unité nationale.

On s'est déjà porté à la défense de la chaîne d'information continue de Radio-Canada. Elle offre un excellent service, et j'espère qu'elle prendra de l'expansion. Un aspect de la question m'inquiète. Si ces services ne sont pas visés par ce qu'on pourrait appeler une protection légale dans le projet de loi et étant donné que le gouvernement n'a aucune confiance dans le secteur public, les services publics ou les régies publiques, constaterons-nous un jour—et j'avoue qu'il s'agit là d'une hyperbole—que ces services formidables sont disparus ou n'ont plus aucune valeur?

Mon collègue de Port Moody—Coquitlam a mentionné à quel point le gouvernement avait minimisé l'importance de la Société Radio-Canada. C'est absolument vrai. Il est indispensable que ces services soient assurés et qu'ils soient protégés légalement parce qu'ils doivent être financés, et plus qu'ils ne le sont actuellement. Tous les Canadiens qui appuient la Société Radio-Canada—et c'est le cas de la plupart des Canadiens—respireraient mieux si le projet de loi C-40 comportaient des dispositions sur ces services importants.

Monsieur le Président, je voudrais donner le temps qu'il me reste à ma collègue. . .

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Veuillez commencer. C'est la Toussaint. Un peu de calme à la Chambre, s'il vous plaît.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue de Winnipeg St. James de me donner l'occasion de faire quelques observations sur ces amendements.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a 23 ans aujourd'hui que l'honorable Judy LaMarsh a amorcé le débat sur le projet de loi concernant la radiodiffusion.

[*Traduction*]

En d'autres termes, il y a 23 ans aujourd'hui, l'honorable Judy LaMarsh présentait à la Chambre le premier projet de loi sur la radiodiffusion. Le temps est maintenant venu de renouveler la loi, de faire progresser le projet de loi et de bien le faire cette fois-ci.

Nous avons un certain nombre de préoccupations à propos de ce groupe de motions d'amendement. Mon amie et collègue de Western Arctic a parlé avec beaucoup d'éloquence de la question du service du Nord. En parlant de ces amendements hier, et comme nous le ferons encore plus tard je l'espère, nous évoquons sans cesse la question de l'unité nationale et l'influence qu'exerce Radio-Canada à cet égard.

Depuis que je suis devenue députée à la Chambre, j'ai eu la chance de pouvoir me rendre dans le Nord. Sans le rôle unificateur que joue Radio-Canada, sans ses moyens de diffusion dans le nord du Canada, savez-vous quel y serait le facteur d'unification? Ce serait le fait que la plupart des foyers dans le Nord ont accès par le câble aux stations de télévision de Detroit. Aussi près de Windsor que soit la ville de Detroit, elle ne peut pas tout à fait accomplir le même travail. Nous n'avons pas besoin que la télévision américaine soit le seul lien, au sens radio et télévision du terme, avec les habitants du Nord du Canada.

J'ai parlé un peu plus tôt de la nécessité d'inclure Radio Canada International. Comme je l'ai dit, lorsque je poursuivais mes études de 3e cycle au Royaume-Uni, moi et mes camarades canadiens nous nous levions à 3 heures du matin pour écouter les finales de la Coupe Stanley. Nous nous levions à des heures impossibles pour écouter *As It Happens*, ainsi que diverses autres émissions d'affaires publiques de Radio-Canada International, parce que c'était notre seul lien avec la mère patrie.

Surtout, et c'est très important pour les Canadiens qui vivent à l'étranger, l'autre service important que Radio-Canada International fournit aux Canadiens c'est de donner une image de notre pays à la communauté internationale. Lorsque Radio-Canada International diffuse des émissions d'affaires publiques de première qualité tels que *Sunday Morning*, ou *As It Happens* et divers autres émissions, je pense par exemple à *Ideas* qui est souvent reprise par RCI, cela donne de nous une image dont, je présume, la plupart des Canadiens sont fiers.

Ne pas le mentionner dans le projet de loi, négliger cette institution, qui est si importante pour le prestige canadien, c'est à mon avis un oubli impardonnable.

Je voudrais conclure en parlant un peu du service parlementaire. Pour nous, c'est un service qui a évidemment beaucoup d'importance. C'est un lien pour chacun d'entre nous entre cette Chambre et nos électeurs, ainsi que tous les Canadiens. Si, en ne mentionnant pas le service parlementaire, l'idée était de commencer la privatisation des retransmissions de la Chambre des communes alors, c'est une décision vraiment inquiétante et de mauvais augure.

Les Canadiens regardent ce canal. Parfois nous le regrettons, parfois nous nous en réjouissons, mais nous savons tous que beaucoup de nos électeurs regardent le réseau parlementaire pour se tenir au courant de ce qui se passe dans nos débats et pour être aussi bien informés que possible des travaux du Parlement. Je suis sûre que les électeurs de la plupart de mes collègues de la Chambre leur rappellent à l'occasion des déclarations ou des commentaires qu'ils ont faits ici et qui ne sont pas passés inaperçus.

La seule façon d'éviter toute possibilité de conflits d'intérêts ou autres est de maintenir ce service au sein de la Société Radio-Canada qui restera une société d'État. C'est la seule façon d'éviter une diminution de la qualité de la couverture des travaux parlementaires et les abus de toutes sortes qui pourraient découler de la privatisation.

L'autre point dont je voulais parler est la question des services de nouvelles.

Le service des nouvelles dans les deux langues est essentiel parce qu'il fournit aux Canadiens une information approfondie. Il ne se contente pas de clips de 30 ou de 7 secondes. Il couvre les événements en profondeur et il permet de se faire une idée de ce qui se cache derrière les manchettes. Ce service devrait être offert dans les deux langues. Les Canadiens devraient avoir le droit de regarder les nouvelles dans les deux langues.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ANTISÉMITISME

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, les Canadiens condamnent encore une autre attaque raciste contre des juifs au Canada.

Vendredi soir dernier, après le début du sabbat, un groupe d'adolescents a attaqué sept juifs hassidiques, tous des hommes, à Outremont. Ils portaient leurs costumes traditionnels, de longs manteaux et des chapeaux bordés de fourrure. Ils étaient simplement des juifs qui pratiquaient leur religion dans un secteur où habitent 2 500 juifs orthodoxes. Les juifs hassidiques sont reconnus pour leur mode de vie non violent. Les adolescents, des garçons et des filles de la rive sud, ont donné des coups de poing et des coups de pied aux hommes, ont brisé leurs lunettes et se sont emparés de leur shtreimel, leur chapeau traditionnel. Les agresseurs n'auraient pas exigé ou pris de l'argent de leurs victimes.

Si l'on considère que le Ku Klux Klan a récemment mis sur pied une section dans ce secteur, on ne peut qu'être d'accord avec le professeur Julien Bauer, de l'Université du Québec à Montréal, qui a dit: «Ce n'est pas une coïncidence. C'est du pur racisme.»

Cette menace plane sur tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENTREPRENEURSHIP

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion dernièrement d'aller visiter une entreprise manufacturière de ma circonscription qui fabrique de l'ameublement de bureau. Il s'agit de Meubles et Fonctions D.L. Inc.

Cette entreprise, fondée en 1977 par deux jeunes de 20 ans, compte actuellement une cinquantaine d'employés fabriquant et installant leur produit à travers le Canada, et ce pour une production journalière d'environ une centaine de bureaux. De plus, ils ont mis au point une ligne de bureau ergonomique, c'est-à-dire des postes de travail complètement ajustables en fonction des besoins de l'utilisateur, qui correspond exactement aux besoins futurs de la bureautique.

Monsieur le Président, je considère que des jeunes tels M. Michel Lapointe, président, et M. Yvon Denis, vice-président, qui ont maintenant respectivement 33 et 34 ans, sont un actif important pour un pays et méritent tout notre appui à la poursuite du développement de leur entreprise.

* * *

[*Traduction*]

LES PROVINCES ATLANTIQUES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le rapport que M. Charles MacMillan a récemment présenté au Conseil des Premiers ministres des Maritimes et qui prône l'unité économique entre les provinces maritimes tombe au bon moment.

Avec la suppression des barrières commerciales dans le monde entier, il est temps que les provinces maritimes fassent de même. Les échanges commerciaux entre les provinces sont actuellement découragés par des règlements touchant l'agriculture, le transport, la sécurité, les soumissions, la taxe de vente, etc.

Si le Canada atlantique a l'intention d'être un partenaire égal au Canada, il doit d'abord supprimer les barrières commerciales et maximiser les chances économiques dont il dispose. J'encourage le Conseil des Premiers ministres des Maritimes à favoriser ces plans et je m'efforcerai moi-même d'atteindre cet objectif.

* * *

LE SUICIDE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Du 28 au 31 octobre, l'Association canadienne pour la prévention du suicide tenait une conférence à Vancouver. J'y assistais à titre de membre du conseil, mais aussi à titre personnel, parce ce que j'ai moi-même deux frères qui se sont suicidés.

Deuxième cause de décès chez les jeunes au Canada, juste derrière les accidents, le suicide est un grave problème de santé. Le taux de suicide est toujours plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Ce phénomène, coûteux pour la société, n'est pas prêt de disparaître puisqu'il semble susciter très peu d'intérêt.

Comme l'indiquait le thème de la conférence, il faut lever le voile du silence.

Sept années de travail acharné ont permis la publication du rapport d'un groupe de travail national intitulé «Le suicide au Canada». Nous ignorons cependant toujours combien de ses recommandations seront mises en oeuvre. Il est connu que pour chaque personne qui réussit à se suicider, il y a de nombreuses autres tentatives. C'est dire le nombre de personnes qui vivent dans le désespoir et qui ont atteint un niveau de souffrance psychologique insoutenable. Les recommandations du rapport doivent être mises en oeuvre, parce que le suicide nous prive de nos meilleures ressources, en l'occurrence les gens.

[*Français*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ORIENTATION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Le thème de la Semaine canadienne de l'orientation cette année: «Jusqu'au bout—diplôme en main pour demain» revêt aujourd'hui une importance particulière pour les élèves du niveau secondaire.

Le taux d'abandon scolaire a en effet pris des proportions considérables. Un étudiant sur trois au niveau secondaire abandonne ses études avant d'avoir obtenu son diplôme.

Les emplois des années 1990 exigent une formation intensive et d'ici l'an 2000, plus des deux tiers des emplois créés nécessiteront au moins 12 années de scolarité post-secondaire, sans compter la formation professionnelle.

J'invite tous les jeunes Canadiens, et ceux de ma circonscription en particulier, à profiter de cette Semaine canadienne de l'orientation, du 28 octobre au 3 novembre, à participer aux nombreuses activités qui sont organisées par les écoles et les organismes communautaires de concert avec les centres d'emploi du Canada afin de se familiariser avec les nombreuses options qui s'offrent à eux et de prendre les mesures nécessaires pour choisir une carrière stimulante et appropriée à leurs aspirations personnelles.

* * *

[*Traduction*]

LA BFC CHATHAM

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, les habitants du Nouveau-Brunswick, et surtout de la Miramichi, en ont assez des enfantillages du ministre des Pêches au sujet du champ de tir destiné à l'école de défense aérienne à basse altitude à Chatham.

Le ministre, qui a une responsabilité politique à l'égard du Nouveau-Brunswick et qui doit faire de son mieux pour défendre les intérêts de cette province, essaie maintenant de torpiller un projet que la population de Chatham et du Nouveau-Bruswick juge vital. Ce projet est également vital pour le système de défense aérienne à basse altitude.

Article 31 du Règlement

En agissant comme il le fait, le ministre met en péril les emplois d'au moins 1 000 personnes de la Miramichi, et il risque de nous faire perdre des recettes de 20 millions de dollars par an.

Il est temps que le premier ministre explique sans détours à son ministre les responsabilités qu'il a vis-à-vis des habitants du Nouveau-Brunswick. Il est temps que le premier ministre qui en 1984 a proclamé Chatham sa ville natale, fasse savoir à ce délinquant qui agit en dilettante quelles sont ses fonctions, ou sommes-nous encore une fois simplement victimes de leur duplicité?

* * *

[*Français*]

L'ANTISÉMITISME

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, comme il a été dit antérieurement à la Chambre, vendredi dernier, à la veille du sabbat, neuf juifs hassidiques ont été attaqués près de leurs demeures à Outremont. Leurs agresseurs, paraît-il, font partie d'une bande de jeunes gens de l'extérieur de l'île de Montréal.

Monsieur le Président, il importe peu que cette attaque ou toute autre agression semblable, préméditée ou spontanée, soit dirigée contre des membres de la communauté juive orthodoxe ou tout autre groupe de notre société. Tant les résidants d'Outremont que les membres de cette Chambre déplorent et condamnent sans réserve de tels actes de même que ceux qui les commettent. Nous demandons donc aux autorités responsables d'appliquer pleinement la loi.

Monsieur le Président, la diversité culturelle des gens d'Outremont est source d'enrichissement pour tous les citoyens canadiens. Par ailleurs, le respect mutuel dans lequel nous vivons est trop important pour être pris pour acquis et demande notre attention immédiate.

[*Traduction*]

J'exhorte tous les membres de notre société à poursuivre leurs efforts en vue de mieux se comprendre les uns les autres et à beaucoup mieux apprécier les valeurs et les principes de la dignité humaine que nous avons en partage.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Après avoir connu la pingrerie pendant plusieurs années successives, les centaines de Canadiens qui s'occupent de la production, de la manutention et du transport des céréales sont entrés un peu hâtivement dans la période des fêtes. L'ennui, c'est qu'ils ignorent qui a bien pu décidé si tôt de jouer les pères Noël.

Article 31 du Règlement

La Commission canadienne du blé a-t-elle vendu pour un milliard de dollars de céréales? Serait-ce l'Union soviétique, le Brésil ou les deux qui achètent nos céréales?

À dire le vrai, monsieur le Président, qu'importe celui qui joue ce rôle. L'important, c'est que les agriculteurs des Prairies, les manutentionnaires de céréales de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, les cheminots qui transportent le grain des élévateurs des Prairies jusqu'à Thunder Bay, les débardeurs tout le long du réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent, vont recevoir un cadeau de Noël anticipé. C'est le cas aussi des propriétaires d'élévateurs, des sociétés ferroviaires, des armateurs, ainsi que des municipalités, des gouvernements fédéral et provinciaux, et de tous les travailleurs canadiens qui ont repris le travail.

Que le Canada tout entier sache que le père Noël existe. Monsieur le Président, je soupçonne que le père Noël en l'occurrence, c'est la Commission canadienne du blé, cette institution canadienne que nous tenons en haute estime, qui a accompli en notre nom de l'excellente besogne. Je tiens à la remercier, au nom de tous les Canadiens qui bénéficient de ses largesses.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, le nombre de Canadiens qui vivent le long de la frontière canado-américaine et qui font régulièrement leurs emplettes aux États-Unis augmente à un rythme alarmant.

Selon une étude récente, au cours des trois dernières années, cette tendance aurait fait perdre entre 300 et 600 millions de dollars par an à l'économie ontarienne. La TPS comportera de nombreuses répercussions néfastes; elle contribuera notamment à creuser encore davantage l'écart entre le prix de détail exigé au Canada et celui demandé aux États-Unis.

• (1410)

En se contentant de dire que les détaillants canadiens doivent devenir plus compétitifs, le gouvernement ne tient pas compte des nombreux avantages dont jouissent les détaillants américains par rapport à leurs homologues canadiens. La différence de 4 à 5 p. 100 dans les taux d'intérêt et les conséquences de l'imminente TPS ne feront qu'encourager les détaillants américains à attirer la clientèle canadienne. Avec la baisse prévue du chiffre d'affaires normalement enregistré dans le temps des fêtes et l'application de la TPS de 7 p. 100 à partir du 1er janvier, de nombreux petits détaillants canadiens devront fermer. . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps accordé au député est écoulé.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À LOUIS-FRANÇOIS GAGNON

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, Louis-François Gagnon est un jeune homme de Mont-Laurier qui, à coup d'efforts et de volonté remarquables, est en train de se faire une place de choix sur la scène mondiale du ski alpin.

Les villes et les régions qui ont un athlète d'élite avec un tel talent sont très rares au Canada. Mont-Laurier et toute sa région a cette chance. Par un travail constant et soutenu, Louis-François Gagnon constitue, non seulement un modèle à imiter pour notre jeunesse actuelle, mais un ambassadeur de grande classe en terme de représentation internationale.

Conscient de la nécessité d'un support financier, des citoyens de la région ont entrepris la réalisation d'un fonds spécifique destiné à recueillir les sommes d'argent nécessaires afin de faciliter l'entraînement de cet athlète exceptionnel, et je les félicite.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, hier après-midi le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre pour dire aux Canadiens moyens que «alors, que je travaillais sur la rue Bay, j'ai subi une réduction de salaire.»

Le fait est que le ministre des Finances était le vice-président exécutif de Dominion Securities quand il a subi une réduction de traitement alors qu'il gagnait environ 100 000 $ par an, il y a presque 20 ans. Aujourd'hui, cela équivaudrait environ à 240 000 $.

L'histoire mélodramatique du ministre des Finances selon laquelle il a dû renoncer à une partie de ses rêves de champagne et de caviar lorsqu'il était un gros bonnet de la rue Bay ne peut pas être comparée au sort des travailleurs et à la misère de 5 milliers de Canadiens qui comptent tous les mois sur les banques d'alimentation pour manger ou qui n'ont pas les moyens de s'offrir un logement convenable.

Le ministre des Finances a fait preuve d'une indifférence navrante et odieuse et a clairement montré à tous les Canadiens combien lui-même et le gouvernement Mulroney sont déphasés. Le ministre des Finances devrait faire amende honorable à la Chambre et présenter ses excuses aux Canadiens qui perdent leur emploi, leur entreprise, leur exploitation agricole. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LE FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, aujourd'hui se termine à Rouyn-Noranda la neuvième édition du Festival du Cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. Pour une neuvième année consécutive, ce festival a connu une réussite exceptionnelle. Plus de 90 films en provenance de 24 pays, voilà le menu de cette neuvième édition.

Permettez-moi, monsieur le Président, de féliciter M. Jacques Matte et toute son équipe ainsi que toute l'armée de bénévoles qui ont contribué, encore une fois, à faire de cet événement un franc succès.

Merci aux gens de l'industrie cinématographique venus de partout à travers le monde. Merci aux médias, merci aux commanditaires, dont Téléfilm Canada et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Surtout, merci aux milliers de cinéphiles qui, par leur assiduité, contribuent à l'immense succès de ce Festival du Cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, les États-Unis assument à compter d'aujourd'hui la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans le cadre de la rotation mensuelle à ce poste.

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent du fait que les États-Unis endossent ces fonctions à un moment aussi critique de la crise du Golfe. L'opération Bouclier du désert, menée par les États-Unis et réalisée hors du cadre des Nations Unies et du Conseil de sécurité, soulève des interrogations au sujet de la volonté de ce pays d'accorder la priorité aux interventions de l'ONU à cet égard.

La semaine dernière, nous avons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures admettre publiquement que le Canada irait en guerre sans l'accord de l'ONU si cela s'avérait nécessaire, ce qui contredit entièrement ses déclarations précédentes selon lesquelles la politique canadienne devait découler des résolutions du Conseil de sécurité.

Je fais appel aux États-Unis, maintenant qu'ils sont à la présidence du Conseil de sécurité, pour qu'ils profitent de leur position au conseil et favorisent la formation d'un commandement de l'ONU affecté dans le Golfe.

Je prie également le gouvernement du Canada de faire usage de ses propres voies diplomatiques et des initiatives de l'ONU, plutôt que de faire des menaces de guerre, pour trouver de nouveaux moyens d'assurer la solution pacifique de la crise du Golfe et la libération des otages canadiens en Irak.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai ici une lettre adressée au président des États-Unis, George Bush, Bureau ovale, Maison-Blanche, Washington, D.C., É.-U.

Monsieur le Président,

Je crois savoir qu'un projet de loi attend votre signature sur votre bureau.

Ce projet de loi inclut l'amendement Mack interdisant aux filiales canadiennes d'entreprises américaines de commercer avec Cuba.

Monsieur le Président, vous n'administrez plus la CIA et ses opérations secrètes au Canada et en Amérique latine. Je vous rappelle que le gouvernement du Canada est, pour ainsi dire, le seul de vos copains qui soit prêt à se conformer à vos ordres de marche dans les bons comme dans les mauvais jours.

Monsieur le Président, en dépit de votre fidèle serviteur Brian Martin Joseph Mulroney de Baie-Comeau, je peux vous assurer que 26 millions de Canadiens n'apprécient pas du tout que vous vouliez décider avec qui le Canada peut commercer et j'ajouterai que vous n'avez pas le droit, Monsieur le Président, de mettre le nez dans notre liste de clients.

Au nom de mes frères et soeurs du Canada, je vous exhorte à respecter la souveraineté et le régime démocratique du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma défiance affichée, John Rodriguez

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE BURIN—SAINT-GEORGES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les Comptes publics 1989-1990 font état des dépenses des députés et il est facile d'identifier celui d'entre eux qui a dépensé le plus en frais de voyage. La moyenne de ces frais de voyage est de 35 000 $ pour un simple député.

J'ai constaté que les frais de voyage de l'ex-député conservateur Joe Price, de la circonscription fédérale de Burin—Saint-Georges de Terre-Neuve, se sont élevés en moyenne de 32 000 $ à 42 000 $ par an, de 1984 à 1988, alors que ceux de son successeur, le député libéral de Burin—Saint-Georges de Terre-Neuve ont atteint, en 12 mois, la somme de 118 865 $ prise dans les fonds publics.

Du jamais vu pour un simple député à Ottawa et j'ose espérer, monsieur le Président, qu'il a bien préparé ses comptes de dépenses dans son bureau et non pas dans sa salle de jeux ou dans son bar!

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ORIENTATION

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, cette semaine, mes collègues et moi avons pris la parole pour marquer la Semaine canadienne de l'orientation, qui est une occasion de féliciter nos collectivités et d'inciter les jeunes à terminer leurs études.

Partout au Canada, les enseignants, les parents, les gouvernements et les entreprises encouragent les jeunes à poursuivre leurs études en vue d'une carrière au lieu de décrocher.

L'école secondaire Cobalt-Haileybury, qui se trouve dans ma circonscription, a son lot de décrocheurs, mais des douzaines d'entre eux prennent conscience de leur potentiel et reviennent à l'école pour faire leur 12^{e} année et apprendre un métier. Ils vont à l'école deux jours par semaine et travaillent comme apprentis les trois autres jours pour des entreprises locales. Il faut de la formation de nos jours, et, quelle que soit la conjoncture, le financement est un problème majeur. Cet important programme est financé jusqu'en 1992 dans le cadre du programme national d'aide à l'innovation, qui fait partie de la planification de l'emploi du gouvernement et qui incarne véritablement, à mon sens, l'esprit du Canada et de la Semaine de l'orientation.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances aura remarqué aujourd'hui que le ralentissement provoqué de l'économie ou la récession technique, pour reprendre sa description de la conjoncture actuelle, vient de coûter leur gagne-pain à un millier d'autres Canadiens, qui seront mis à pied par Sears Canada. Cela s'ajoute aux 2 900 emplois perdus à Air Canada, aux 900 de Worldways, aux 1 500 du CN, aux plus de 700 de MIL Shipbuilding, aux 650 de Harding Carpets, etc.

Les Canadiens ne peuvent se contenter des histoires que le ministre raconte sur Bay Street, disant que les temps sont durs. Que propose-t-il aux Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause de la récession qu'il a provoquée? Que va faire le gouvernement?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le gouvernement non seulement élimine la taxe sur les ventes des fabricants, ce qui aura évidemment pour effet de rendre tout notre secteur de la fabrication plus concurrentiel. . .

Une voix: Exactement. L'opposition dit le contraire, mais les fabricants sont d'accord.

M. Hockin: Le député a parlé de Sears Canada et de Harding Carpets. Sears Canada n'a l'intention de fermer aucun de ses magasins, contrairement aux rumeurs répandues par les médias. En fait, la compagnie propose une retraite anticipée à un certain nombre d'employés, mais elle ne prévoit pas de mises à pied.

Quant à Harding Carpets, c'est avec plaisir que je signale au député que les négociations se poursuivent avec la banque, et les perspectives semblent aujourd'hui plus prometteuses qu'hier.

• (1420)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ce qui perturbe les Canadiens, c'est que le premier ministre a admis que cette récession était planifiée. Nous savons que l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré qu'il ne s'agissait pas seulement d'une baisse cyclique. Or, ce matin, après avoir rencontré le ministre des Finances, le Groupe de réforme des politiques sociales l'a accusé de ne pas vouloir s'engager à aider les gens les plus éprouvés par la récession.

[*Français*]

Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Peut-on savoir quelles mesures le ministre a l'intention de prendre face aux tragédies personnelles que vivent présentement les Canadiens et aux ravages économiques qui sont le résultat de ses propres politiques? Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'hésite à le dire, mais le porte-parole en second de l'opposition en matière de finances a déformé les propos du premier ministre et il le sait très bien. En ce qui concerne l'essentiel de sa question, les groupes que j'ai rencontrés ce matin m'ont dit qu'ils voulaient voir une augmentation substantielle des fonds actuellement affectés aux programmes d'aide aux plus démunis.

Je leur ai expliqué qu'il y avait, d'une part, les organismes qui favorisent une amélioration des programmes de protection du revenu et, d'autre part, les gens qui, après avoir étudié la question du déficit et de son financement, soutiennent que nous devons poursuivre nos efforts de réduction du déficit.

Je voudrais bien pouvoir améliorer les programmes de protection du revenu pour offrir toute l'aide demandée aux gens qui ont perdu leur emploi. Or, nous ne pouvons le faire tout en respectant notre engagement à réduire le déficit et, partant, les taux d'intérêt, ce qui nous permettrait d'améliorer notre rendement économique et de faire bénéficier les Canadiens de toutes les régions d'une économie plus saine.

C'est là le problème. Notre gouvernement doit maintenir un certain équilibre et c'est ce que nous nous efforçons de faire en collaboration avec des organismes comme les groupes de réforme de la politique sociale que j'ai consultés ce matin.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de savoir qui déforme quoi. C'est la population du Canada qui demande au ministre des Finances de rendre compte de sa politique et d'expliquer comment il va nous sortir du pétrin où il nous a mis.

Le ministre se plaît à citer l'Association des manufacturiers canadiens. Il doit savoir que l'association a publié un indice qui montre que la compétitivité du Canada par rapport aux autres pays du Groupe des 7 a énormément diminué depuis 1984. Quelle est sa politique pour nous rendre plus compétitifs par rapport à ces pays? Que va-t-il faire au sujet de l'écart de productivité qui se creuse de plus en plus? Que va-t-il faire contre la perte d'emplois permanents qui résulte de sa politique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rendrai compte de la politique dont je suis chargé au sein du gouvernement n'importe quand, n'importe où au Canada. Je l'ai fait et je continuerai de le faire.

Le député parle d'un indice de productivité en particulier. Ce n'est pas le seul. Le Forum économique mondial qui mesure la compétititivé de centaines de pays a classé notre pays onzième, je crois, en 1983 ou 1984. Le classement le plus récent qu'il nous a donné est, je crois, le cinquième rang. Selon les mesures les plus larges de la compétitivité, plus larges que celles de l'Association des manufacturiers, notre position concurrentielle s'est améliorée au cours de cette période.

Le député parle d'améliorer la productivité. C'est l'essence même de la politique qu'applique le gouvernement: la déréglementation des secteurs de l'énergie, des transports et des services financiers, la privatisation, la réforme tant de l'impôt sur le revenu que de la taxe de vente. Le député sait que l'un des principaux objectifs de la TPS est d'améliorer la productivité de nos secteurs de la fabrication et des ressources pour qu'ils puissent mieux soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Il doit dire les choses comme elles sont.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ce matin, le ministre s'est entretenu de son prochain budget avec le groupe sur la réforme de la politique sociale.

Lise Corbeil Vincent, de l'Organisation nationale anti-pauvreté, a expliqué au ministre, et je cite: «Les pauvres seront les plus durement touchés par la récession, le chômage croissant et l'inflation.» Ils n'auront d'autre choix que de compter sur les divers programmes qui constituent le filet de la sécurité sociale du Canada. Le

ministre s'engagera-t-il ici aujourd'hui à cesser de s'acharner contre les programmes sociaux fédéraux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, personne ne s'acharne contre les programmes sociaux fédéraux.

Le député devrait se souvenir de ce que nous avons clairement déclaré lors de la présentation des derniers budgets, à savoir que nous ne réduisons les dépenses que pour éviter le plus possible de nuire aux programmes qui composent le filet de la sécurité sociale. Les dépenses fédérales vont augmenter cette année de 3,2 milliards de dollars. Trois milliards de ces 3,2 milliards de dollars iront en pensions de sécurité de la vieillesse, prestations d'assurance-chômage, pensions et allocations aux anciens combattants, paiements de péréquation aux provinces à faible revenu, prestations de l'assistance sociale que nous fournissons à part égale avec les gouvernements des provinces à faible revenu, versements aux autochtones aux titres des soins médicaux, de l'éducation et du logement. Cela prouve que nous n'avons modifié aucun de ces programmes. Nous sommes absolument résolus à ne pas les modifier et l'on a tort de prétendre le contraire.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les Canadiens n'ont que faire des 25 p. 100 de solution du ministre.

J'ai une question supplémentaire. Le groupe sur la réforme de la politique sociale a également fait remarquer à juste titre, et je cite: «Le gouvernement fédéral a réduit ses dépenses dans le secteur social de milliards de dollars et a recueilli encore plus de milliards en impôts sur le revenu grâce à la désindexation partielle du régime fiscal et des principaux programmes sociaux.» Quand le ministre réprimera-t-il son envie d'aider ses amis de Bay Street et quand se décidera-t-il à venir en aide aux centaines de milliers de Canadiens qu'il a jetés sur le pavé à cause de ses programmes économiques mal structurés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, le député déforme les faits dans le préambule de sa question. S'il examine les politiques que le gouvernement a suivies, il s'apercevra, par exemple, que le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente, l'importante augmentation du crédit d'impôt pour enfants et la réforme de l'impôt sur le revenu sont des mesures qui ont été conçues pour que les gens qui se situent dans les tranches d'imposition des revenus plus élevés assument une plus grande part du fardeau fiscal, une part nettement plus considérable que ce n'était le cas lorsque nous avons formé le gouvernement.

Cela traduit clairement notre engagement à l'égard des programmes qui forment le filet de la sécurité sociale ainsi qu'une volonté de rendre ces programmes efficaces. Ces politiques n'ont pas eu pour effet d'aider les gens dans les tranches d'imposition des revenus plus élevés, comme les députés du Parti libéral qui se sont continuellement opposés au remboursement des prestations de sécurité de la vieillesse lorsque le revenu dépasse 50 000 $. C'est un exemple de la façon dont nous établissons nos objectifs. . .

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Quand nous aborderons tout à l'heure la question de l'unité nationale, j'espère que nous pourrons aussi parler de l'oreille que le gouvernement prête aux Canadiens. Je tiens à signaler au vice-premier ministre que, pour les pêcheurs, les agriculteurs et les travailleurs qui perdent leur gagne-pain par centaine chaque mois, le sujet brûlant est de savoir comment ils vont faire pour joindre les deux bouts, pour continuer d'élever leur famille, pour rester en affaires et pour payer leurs factures.

Après tant d'années, le gouvernement comprend enfin qu'il est important d'écouter ce que les Canadiens ont à dire. Les chômeurs canadiens—ils sont un million—ne peuvent pas attendre. Alors, qu'est-ce que le vice-premier ministre dirait d'écouter dès maintenant les Canadiens et de retirer le projet de TPS, d'écouter les Canadiens et de réduire les taux d'intérêt, d'écouter les Canadiens et de tenir compte de ce qu'ils disent au sujet de la stratégie économique du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, personne dans les rangs ministériels ne se réjouit de savoir qu'il y a actuellement près d'un million de chômeurs au Canada. Je peux vous dire que nous sommes tous heureux, par contre, de constater que plus de 1,5 million de personnes qui étaient en chômage il y a six mois ont maintenant du travail. Cela vous donne une idée du genre de programme économique que nous suivons.

• (1430)

Le chef du Nouveau Parti démocratique prétend que nous ne devrions pas mettre à exécution notre projet de TPS parce que les gagne-petit vont en souffrir. Elle dénature l'esprit de la politique gouvernementale, car le crédit pour TPS qui sera payé par chèque quatre fois par année à compter de décembre, avant même l'entrée en vigueur de la TPS, annulera l'effet de la réforme de la taxe de vente pour les ménages dont le revenu est inférieur à 30 000 $, de sorte qu'ils seront alors plus riches qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Mme Audrey Mclaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le vice-premier ministre.

Non seulement les politiques économiques du gouvernement ont échoué, mais elles ont lessivé les Canadiens. Si le gouvernement avait écouté les Canadiens, nous ne serions pas dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

[*Français*]

La meilleure chose que le gouvernement pourrait faire aujourd'hui pour rapprocher les Canadiens, les Canadiennes, pour les unir dans la fierté et dans l'espoir, serait d'écouter les familles qui souffrent, qui subissent le fardeau de trop de taxes. Ma question s'adresse donc au vice-premier ministre.

Va-t-il enfin écouter, et retirer la TPS? Va-t-il enfin écouter, et proposer un impôt minimum sur les sociétés rentables qui maintenant ne paient aucun impôt?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée prétend que nos politiques ont échoué. Comment se fait-il, dans ce cas, que notre taux de croissance économique n'a été dépassé que par celui du Japon de 1984 à la fin de 1989? Comment se fait-il que nous occupons le premier rang parmi les pays industrialisés pour la création d'emplois? Les politiques de notre gouvernement fonctionnent bien, au contraire.

Le chef du NPD prétend que nous devrions jeter la TPS aux orties. Elle s'inquiète pour l'économie. Si nous écoutons ce que les experts qui comprennent le régime fiscal du Canada ont dit en 1940, 1956, 1963, 1966, 1976 et 1983, ils n'ont cessé de nous recommander de supprimer la taxe de vente fédérale actuelle et de lui substituer un nouveau type de taxe à la consommation, si nous voulions que notre économie soit plus saine.

Si la députée veut bien remonter un peu en arrière, qu'elle me laisse demander aux députés libéraux ce que Jean Chrétien dit maintenant, ou plutôt ce qu'il disait la semaine dernière. . .

M. le Président: La députée du Yukon.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Je le répète, il sera aujourd'hui question à la Chambre de l'unité canadienne et d'écouter les Canadiens. Il y a trois jours, lorsque je me trouvais à Terre-Neuve, j'ai discuté avec les travailleurs de Grand Bank qui veulent qu'on les écoute eux aussi. Le mode de vie de ces gens et de milliers d'autres comme eux a été bouleversé parce que le gouvernement actuel a eu pour politique économique de confier les pêches aux entreprises et de ne pas travailler dans l'intérêt des Canadiens.

Il se déroule ici à Ottawa au moment où je vous parle une conférence sur le développement durable dans les pêches et je voudrais que le ministre des Pêches et des Océans nous dise pourquoi il a refusé d'inviter un seul des syndicats représentant les pêcheurs et les travailleurs d'usine; pourquoi il ne veut pas entendre ces experts; pourquoi il ne veut pas entendre les gens qui connaissent le secteur parce qu'ils y travaillent tous les jours?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si la députée ne cherche qu'à donner l'impression que ce ministre des Pêches n'est pas à l'écoute des pêcheurs de la région de l'Atlantique, elle se trompe.

Je suis constamment en contact avec les pêcheurs, avec les syndicats de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard tout comme de ceux de la côte ouest.

La députée joue pour la galerie à la Chambre et veut prétendre que le ralentissement économique dans les pêches de l'Atlantique s'explique par une mauvaise gestion de l'économie.

Je voudrais simplement lui rappeler que nous n'avons jamais réduit les quotas des pêcheurs côtiers qu'elle a rencontrés. Nous avons réduit les quotas des grandes entreprises, mais jamais ceux des pêcheurs côtiers. Comment peut-elle venir faire des observations aussi absurdes à la Chambre?

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, la compagnie MIL annonçait la mise à pied de 700 employés à Tracy, Québec, dont 400 sont prévues pour décembre de cette année, donnant plus de 12 000 mises à pied annoncées pour la région de Montréal depuis un an. En même temps, le gouvernement a fait des coupures significatives à l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, quand le gouvernement prendra-t-il au sérieux la situation du chômage au Québec et changera-t-il ses politiques désastreuses? Quand aurons-nous une politique d'expansion économique plutôt qu'une politique de récession?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait demander au gouvernement du Québec pourquoi il a harmonisé sa taxe de vente avec la taxe sur les produits et services: Parce que les habitants de la province du Québec en retireront des avantages économiques très importants.

Je veux demander au député que s'il s'inquiète de la croissance économique, il devrait aller maintenant au Sénat pour demander au sénateur Gigantès pourquoi il lit son livre. Il a passé plus de six heures à simplement lire son livre pour qu'il soit inscrit au procès-verbal du Sénat: Pour quelle raison?

La seule raison à laquelle je puisse penser, c'est qu'il lit son livre en anglais au microphone du Sénat pour en obtenir une traduction gratuite.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, rien de cela n'aide les milliers de gens qui perdent leur emploi. Rien de cela n'aide qui que ce soit.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Allmand: Monsieur le Président, il y a eu hier 700 mises à pied à MIL à Sorel, et 12 000 mises à pied cette année dans la région de Montréal: Via Rail, Domtar, Vickers, Simpson, General Electric, Gillette, Marconi, Weston Foods, Goodyear, Pascal, Valmet, Dominion, Clairol, Miracle Mart.

Quand donc le ministre va-t-il arrêter ces foutaises et commencer à faire quelque chose pour aider les gens de ce pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire c'est que le sénateur Gigantès ne fait rien pour aider les chômeurs de notre pays.

Il a mentionné des sociétés à Sorel: Vickers, Gillette et Marconi. Toutes ces sociétés tireraient profit de la taxe sur les produits et services.

Étant donné qu'elles sont en concurrence avec les sociétés d'importation. Elles en tireront profit, car ce sont des sociétés d'exportation et tous les économistes de notre pays s'entendent pour dire que ce genre de société tire profit de la TPS.

Permettez-moi de vous poser cette question, monsieur le Président: Qu'est-ce que cela signifie? La fin de semaine dernière, un Jean Chrétien fort a déclaré: «Je supprimerai la TPS au lendemain de mon élection.»

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais par la suite, lorsqu'on lui a demandé où il trouverait les 20 milliards de dollars et ce qu'il ferait pour remplacer la TPS, qu'a-t-il dit? «Je n'ai jamais dit que j'annulerai la TPS le premier jour de mon mandat.»

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Le vérificateur général a déclaré cette semaine que le surintendant des institutions financières doit posséder un meilleur système d'alerte rapide pour donner l'alarme lorsque les institutions financières sont en difficulté.

Quelles mesures précises le ministre prendra-t-il pour améliorer ce système d'alerte? Admettra-t-il que son gouvernement a nui aux efforts du surintendant en tardant aussi longtemps à présenter un projet de loi moderne sur les institutions financières?

• (1440)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, à mon avis, la députée tire beaucoup de conclusions du rapport du vérificateur général.

J'estime que le surintendant des institutions financières dirige très bien sa boîte. Nous avons modernisé l'outillage et conféré un pouvoir supplémentaire au surintendant, qui a participé activement à cette réforme.

À mon avis, la députée devrait prendre connaissance des réalisations qui ont été accomplies depuis la visite que le vérificateur général a rendue à cette institution. Le surintendant me fait régulièrement rapport et prend des mesures très précises pour continuer de dominer la situation, ce qu'il fait très bien.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je ne crois pas que je tire des conclusions. Les plaintes sont là pour qui veut les lire.

De même, le vérificateur général souligne, à la page 646 de son rapport, que les problèmes éprouvés par le surintendant sont attribuables en partie à la lenteur du gouvernement à moderniser la loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

Le ministre va-t-il nier que l'inertie du gouvernement a compromis l'efficacité du Bureau du surintendant? Va-t-il aussi dire à la Chambre ce qu'il compte faire au sujet des recommandations du vérificateur général auxquelles il n'est pas donné suite dans le projet de loi C-83?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Il ne fait pas de doute, monsieur le Président, que le Bureau du surintendant des institutions financières gère un service très important pour nos institutions financières.

Nous l'avons d'ailleurs consulté quotidiennement au sujet de la réforme et il a été du plus grand secours. Nous avons effectué des changements importants. Le Bureau a tous les moyens voulus, puisqu'il récupère son financement auprès des institutions financières elles-mêmes. Nous n'avons en aucune façon chercher à lui nuire. Au contraire, nous sommes prêts à collaborer avec lui pour faire en sorte que ce pays soit doté du meilleur système de surveillance possible.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ou plutôt à son substitut que je m'adresse.

Aujourd'hui, le Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'outillage agricole du Canada poursuit le gouvernement devant les tribunaux afin de l'obliger à faire respecter les dispositions du contrat qu'il a signé avec la société Boeing et qui devaient garantir que la société de Havilland du Canada conserverait la fabrication des avions, la recherche et le développement, ainsi que les emplois.

Le ministre pourrait-il tout simplement me dire pourquoi des travailleurs canadiens sont ainsi contraints de poursuivre leur propre gouvernement devant les tribunaux pour s'assurer que leurs emplois ne seront pas menacés lorsque deux gouvernements étrangers se porteront acquéreurs de la société de Havilland?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la Chambre sait, tout comme je l'espère le député, que c'est la société Boeing, l'une des meilleures du monde pour ce qui est de la commercialisation, qui s'était portée acquéreur de cette entreprise. Depuis lors, le carnet de commandes de la société de Havilland n'a cessé de s'alourdir.

Cependant, la société Boeing, compte tenu du marché qu'elle recherche, s'est mise à la recherche d'acheteurs éventuels dans l'espoir de vendre. Elle songe à se défaire de la société de Havilland alors que celle-ci se trouve dans une posture bien meilleure qu'au moment où elle s'en était portée acquéreur. Quand l'offre d'achat lui parviendra, Investissement Canada ne manquera pas bien sûr de l'examiner pour voir si le Canada en retirera un avantage net.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): De toute évidence, monsieur le Président, le substitut du ministre est d'accord avec le ministre qui, lorsqu'il a rencontré les représentants du syndicat, aurait déclaré que la société Boeing pouvait bien faire de l'usine ce qu'elle voulait puisqu'elle en était propriétaire.

Le ministre estime-t-il que son rôle consistait à céder à vil prix la société de Havilland, à la société Boeing, à lui faire cadeau de plus de 200 millions de dollars de deniers publics quitte ensuite à ce que le gouvernement se croise les bras alors que les Canadiens perdent leur emploi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, si le député estime que créer plus de 1 500 emplois depuis trois ans à la société de Havilland... c'est se croiser les bras, j'ignore ce dont il parle.

Le député sait pertinemment—lorsqu'il a posé sa question, j'ai cru entendre le substitut du syndicat—sait que les tribunaux sont saisis de cette affaire. Il sait également que sa question reposait sur trois hypothèses. La vente n'a même pas encore eu lieu, et les tribunaux sont saisis de cette affaire.

* * *

[*Français*]

LES SYSTÈMES D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le rapport du vérificateur général a été très clair et explicite au sujet de l'utilisation des ordinateurs, principalement au chapitre du danger de vol et de dommages des données qui sont gardées en mémoire et qui sont vitales, tellement vitales pour le fonctionnement des services gouvernementaux. Est-ce

que le ministre peut nous dire pourquoi, après cinq ans d'avertissements, cet état de choses existe encore?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que le ministère des Approvisionnements et Services vérifie régulièrement la sécurité des ordinateurs. Je tiens aussi à lui dire que seules les données de nature peu délicate sont conservées dans ces ordinateurs, les données plus délicates étant stockées dans nos propres ordinateurs et non pas dans ceux d'organismes extérieurs.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, après avoir lu le rapport du vérificateur général, je ne peux pas croire la réponse du ministre à ce sujet. C'est très clair, il y a eu négligence. À quel moment allez-vous corriger cette négligence afin de garder la confidentialité des informations qui s'y trouvent et qui impliquent des milliers de Canadiens? Est-ce que le rapport du vérificateur général est complètement faux?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, tous les renseignements hautement confidentiels sont stockés dans les ordinateurs du gouvernement. Les données de nature peu délicate sont stockées dans les ordinateurs d'organismes extérieurs, ordinateurs dont la sécurité est vérifiée régulièrement, comme cela se fait depuis cinq ans.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, mais puisqu'il n'est pas ici, je l'adresserai au ministre en second des Finances.

Si les Canadiens qui habitent les localités situées le long de la frontière vont faire leurs emplettes aux États-Unis, c'est pour une question de coût. La TPS aggravera le problème puisque la taxe de 13,5 p. 100 sur les produits manufacturés sera supprimée et remplacée par une taxe de 7 p. 100, ce qui revient à accorder un avantage fiscal de 6,5 p. 100 aux personnes qui vont magasiner de l'autre côté de la frontière.

Le ministre se rend-il compte des pertes que cela fera subir aux commerçants canadiens? Le ministre va-t-il sauver les centaines de commerces implantés dans les localités situées le long de la frontière en supprimant la TPS?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il existe toujours des problèmes de ce genre dans un pays comme le Canada, qui partage une si longue frontière avec les États-Unis.

La TPS améliorera la situation des commerçants canadiens et leur permettra de faire concurrence aux commerçants américains. Il admet lui-même que la taxe les rendra plus compétitifs face aux Américains.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, le ministre en second devrait savoir que 2 milliards de dollars. . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: Nous devrions, je pense, nous adresser à nos collègues convenablement et poliment. Je sais que le député sera d'accord avec moi sur ce point.

M. Pickard: Monsieur le Président, je suis désolé. Je suivais l'exemple du ministre des Finances à l'égard de notre critique.

M. le Président: Le député peut peut-être donner l'exemple à tout le monde.

M. Pickard: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que 2 milliards de dollars de chiffre d'affaires vont quitter le Canada au profit des États-Unis. Dans le comté de Windsor et d'Essex, c'est 1,5 million de dollars qui sont investis par semaine dans les commerces américains. Il ne s'agit pas d'une petite fuite, mais d'un raz de marée et d'une perte financière énorme pour les commerçants à la frontière. Maintenant que le ministre est au courant de ces répercussions et qu'il sait que la TPS va ruiner les villes frontières, renoncera-t-il à cette taxe?

• (1450)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les propos du député ne riment à rien. S'il s'était vraiment renseigné, il saurait que les taux seront réduit de 13,5 à 7 p. 100 sur les produits manufacturés canadiens. Il devrait savoir que cela va faire baisser leur prix pour le consommateur. Cette économie va être transmise à celui-ci.

Il sait aussi que l'adoption de la TPS va créer 9 milliards de dollars de nouvelles acitivités économiques et rendre les entrepreneurs et les fabricants canadiens plus concurrentiels. Il sait aussi qu'il y a beaucoup d'autres raisons qui expliquent que les produits sont moins chers

actuellement aux États-Unis, c'est à cause, entre autres, du coût élevé de notre dollar. Grâce aux mesures fiscales et monétaires du gouvernement, nous allons voir la valeur du dollar baisser lentement lorsque les taux d'intérêt vont diminuer, ce qui est prévu pour l'année prochaine, et la TPS elle-même rendra les Canadiens plus concurrentiels afin de nous permettre. . .

Des voix: Règlement

* * *

LES AÉROPORTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Tout récemment, Transports Canada annonçait son intention d'augmenter les droits d'atterrissage aux aéroports canadiens selon un barème normalisé. Cette mesure s'inscrirait dans le cadre des programmes de recouvrement des coûts devant entrer en vigueur le 1er avril 1991.

Les augmentations prévues vont nuire énormément aux petits aéroports du Canada et surtout aux aéroports du Canada atlantique où le transport aérien est devenu le principal moyen de transport.

Prenons l'exemple d'un jet British Aerospace 146. Les droits d'atterrissage s'élèveront à 319,20 $ si l'avion se pose à Halifax, comparativement à seulement 98,70 $ à Vancouver et 100 $ à Toronto.

Je voudrais donc poser au ministre la question suivante. Étant donné que les lignes aériennes régionales du Canada atlantique estiment que le prix des billets d'avion augmentera jusqu'à 50 p. 100, à cause du prélèvement de ces droits et de la hausse du prix du carburant, le ministre acceptera-t-il de réexaminer la situation et de retarder la mise en oeuvre des nouveaux programmes de recouvrement des coûts, du moins jusqu'à ce que la commission royale d'enquête sur le transport des passagers ait terminé ses travaux?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Comme il l'a mentionné, nous sommes en consultation avec des représentants du transport maritime et du transport aérien. À l'origine, les intéressés avaient jusqu'au 1er novembre pour me faire parvenir leur réponse. La semaine dernière, j'ai annoncé que ce délai était prolongé jusqu'au 1er février 1991. Soyez assurés que je tiendrai compte du point de vue du secteur de l'aviation.

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le monstre politique connu sous le nom de Rafferty-Alameda a déjà terni pour toujours la réputation de deux ministres de l'Environnement et il est en train de compromettre délibérément celle d'un troisième ministre.

La ministre de la Justice aurait-elle l'obligeance de nous expliquer pourquoi le gouvernement fédéral a demandé et obtenu aujourd'hui de différer sa demande d'injonction pour faire cesser la construction de ce projet alors que selon les preuves qu'il a fournies lui-même il y a une semaine aujourd'hui, les travaux effectués toute la semaine jusqu'à aujourd'hui causeront des dommages irréparables à l'environnement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, d'après ce qu'on m'a dit, nous avons demandé de remettre à une date ultérieure la demande d'injonction parce que notre conseiller juridique avait reçu, la veille de l'audition, un volume énorme de documentation de la province de la Saskatchewan que nous devons étudier avant de présenter notre cause au tribunal.

M. Jim Fulton (Skeena): Surprise, surprise, monsieur le Président! Pendant qu'un petit groupe de promoteurs répandent leurs saletés sous la forme de déclarations assermentées et d'allégations, la construction de ce barrage se poursuit et pourrait même se terminer avant que le tribunal n'ordonne, pour la troisième fois, l'arrêt des travaux. La ministre s'imagine-t-elle que les Canadiens ne croiront pas que ces tractations en catimini sentent fort mauvais, politiquement parlant? Ne pense-t-elle pas qu'il est fort probable que la phase II de la Baie James se poursuivra sans aucune évaluation environnementale préalable, ce qui signifie que son gouvernement fait passer les mégaprojets avant la protection de l'environnement? Appelons un chat, un chat.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mis à part l'aspect évidemment insultant de sa question, le député trouve peut-être bien de faire des déclarations publiques sans se référer aux faits ou sans prendre connaissance des documents importants. Je doute que les juristes appelés à défendre des causes devant les tribunaux approuveraient cette attitude, et aucun avocat représentant le gouvernement n'agirait ainsi.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales.

Après un printemps très difficile, les agriculteurs des Prairies ont fait cette année des récoltes exceptionnelles, mais ils s'inquiètent maintenant beaucoup du niveau des ventes. Des renseignements contradictoires nous parviennent. Un jour, on apprend que la commission vend les céréales, le lendemain on entend qu'elle ne vend pas. Les agriculteurs s'inquiètent avec raison et ils nous posent des questions.

J'aimerais que le ministre nous dise ce qui en est des ventes de céréales. Que font le ministre et ses fonctionnaires? Réussirez-vous à vendre les récoltes des agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député parle des inquiétudes des agriculteurs. Il me faut lui dire que la Commission canadienne du blé vend régulièrement à 60 pays et fait un excellent travail, ce qui permet de croire que les mouvements de céréales seront assez importants jusqu'au début de l'année prochaine.

Le député doit savoir que la commission s'est prévalue de toutes ses options de transport et que les installations d'expédition des Grands Lacs seront utilisées à capacité jusqu'à la fin de la saison maritime. Elle a demandé aux chemins de fer de mettre à sa disposition tout leur matériel roulant jusqu'au mois de février. Compte tenu de cette situation et du programme d'avances en espèces, il semble qu'il y aura de forts mouvements de céréales jusqu'aux premiers mois de l'année prochaine ce qui permet de croire que nous exporterons plus que l'an dernier.

* * *

LES ITALO-CANADIENS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au secrétaire d'État.

Le 23 mai, j'ai demandé au premier ministre ce que son gouvernement prévoyait faire en ce qui a trait à la demande de compensation du Congrès national des Italo-Canadiens. Le premier ministre a répondu que «le gouvernement fédéral avait été saisi de la question et que nous comptions en débattre rapidement et efficacement.»

Le secrétaire d'État peut-il nous dire si le gouvernement est maintenant en mesure de respecter son engagement? Si oui, le ministre aurait-il l'obligeance, comme il l'a fait dans le cas des compensations offertes aux Canadiens d'origine japonaise, de faire part au Parlement des mesures qu'il entend prendre?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le gouvernement a écouté très attentivement le Congrès des Italo-Canadiens et est en train d'examiner les propositions qu'il lui a présentées. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

[*Français*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Cette fin de semaine, à Toronto, le premier ministre va s'adresser au Congrès des Italo-Canadiens. Je voudrais lui demander, étant donné que cet événement a engendré des espoirs tout à fait légitimes au sein de la communauté, et également que le Bureau du premier ministre a tenu à ne rien divulguer de son discours, pourquoi est-ce que le gouvernement a traité cette question très délicate comme un secret d'État au lieu de discuter ouvertement de ces projets avec les Canadiens et avec cette Chambre pour en venir à une résolution acceptable pour toutes les parties concernées et pour notre pays?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, dans les deux langues officielles, la réponse est la même. Nous avons entendu les représentations des communautés qui sont affectées et nous avons examiné leurs propositions. Comme je l'ai dit en anglais, au moment propice, nous allons donner plus de détails.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail et ministre d'État Transport.

Lundi prochain, se prendra un vote en Chambre concernant la non-utilisation de scabs lors de conflits dans les sociétés de la Couronne. Il va de soi qu'après la deuxième lecture, nous serions bien sûr d'accord pour amender, pour faire en sorte que soient également interdits les scabs contre tous travailleurs du gouvernement fédéral ou ceux régis par une charte fédédrale.

À partir de cela, à la suite des déclarations des députés de Laval-Est, de Sherbrooke, d'Abitibi et de Jonquière

en faveur de ce projet de loi, est-ce que le ministre est d'accord, lui aussi, pour dire qu'il serait d'accord avec un tel projet et qu'il inciterait ses collègues à voter en faveur lundi?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la réponse est non.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Cette fin de semaine, à Genève, les ministres du commerce de 29 pays, dont le Canada, se réuniront pour essayer de dénouer l'impasse causée au GATT par la question des subventions à l'agriculture.

Compte tenu de l'embarras dans lequel se trouve notre ministre du Commerce extérieur en raison de l'aide consacrée aux agriculteurs par le gouvernement et du refus du ministre de l'Agriculture de défendre le niveau réel de soutien accordé à ce secteur, le ministre peut-il garantir que le ministre du Commerce ne cédera pas et ne réduira pas davantage le soutien offert aux agriculteurs canadiens, allongeant ainsi la liste des concessions du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme la Chambre l'a constaté, le Canada a déjà présenté à Genève une proposition largement appuyée sur les questions agricoles et qui, si elle était adoptée, serait des plus favorables à l'agriculture de notre pays.

Le député devrait plutôt essayer de faire pression—et Dieu sait qu'il ne peut en exercer beaucoup—sur la CEE, qui fait obstacle au processus de réforme des règles applicables au commerce international des produits agricoles. Pourquoi ne pose-t-il pas une question au. . .

M. le Président: Une seule très courte question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, la nouvelle loi sur l'assurance-chômage conçue par ce gouvernement arrive non seulement au mauvais moment étant donné la récession, mais sa mise en application constitue un vrai cauchemar, dans certains cas.

Puisque le gouvernement a commencé à percevoir des cotisations plus élevées depuis le 1er janvier 1990, et compte tenu de l'insuffisance des services de garderie abordables pour les familles canadiennes, particulièrement en ces temps difficiles, la ministre donnera-t-elle aux familles canadiennes ce qu'elles ont déjà payé depuis janvier 1990, en lui offrant les prestations parentales rétroactivement à cette date?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Titus Allooloo, ministre de la Culture, des Communications et des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je veux également signaler aux députés la présence à la tribune de Mme France Bucar, présidente du Parlement de la République de Slovénie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je sais par ailleurs que les députés apprécieraient que je signale la présence à la tribune d'un très distingué parlementaire et ami de longue date de nous tous, l'honorable George Hees.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa—Vanier. Je préviens mon ami que c'est un dur exemple à suivre.

M. Gauthier: J'en suis conscient, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est la coutume le jeudi de demander au gouvernement quels sont les projets de législation que le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre dans les prochains jours. Alors, est-ce possible de savoir ce qui va se passer ici demain, lundi et mardi prochains?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le leader parlementaire sait que nous avons l'intention de faire de la journée de demain un jour consacré à l'opposition, et nous attendons sa motion avec

intérêt. Je devrais donc lui demander ce qui se passera demain.

Lundi, nous procéderons à la deuxième lecture du projet de loi C-81 traitant de la Convention des Nations Unies sur les contrats ainsi qu'à la deuxième lecture du projet de loi C-82 ayant trait à la nomination de gardiens de port dans la province de Québec. Nous espérons pouvoir également poursuivre la deuxième lecture du projet de loi C-73 sur la dissolution des sociétés d'État. Mardi, nous poursuivrons les travaux qui n'auraient pas été complétés lundi et nous terminerons, du moins nous l'espérons, la deuxième lecture du projet de loi C-83, Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt. Enfin, mercredi, nous pourrons aborder la deuxième lecture du projet de loi C-85 relatif aux aéroports, mais ce n'est encore qu'une probabilité.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, c'est au sujet des travaux de la Chambre pour les prochains jours.

Il y a quelques semaines, le gouvernement a présenté le projet de loi C-86 qui permettrait à un plus grand nombre de familles canadiennes de recevoir d'avance leur crédit d'impôt pour enfants. Le ministère des Finances avait alors exprimé l'espoir que le projet de loi puisse être adopté assez tôt pour que les chèques soient émis en novembre.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous dire s'il prévoit inscrire le projet de loi C-86 à l'ordre du jour avant l'ajournement du 9 novembre ou avant Noël pour que ces familles puissent recevoir leur chèque avant Noël?

M. Andre: Monsieur le Président, je suis enchanté d'apprendre que le député s'intéresse à ce projet de loi. Je serais très heureux de discuter avec lui et avec ses collègues du Parti libéral des modalités d'adoption de cette mesure aux trois étapes.

Comme le député le sait, ce côté-ci de la Chambre est toujours disposé à débattre le plus rapidement possible tous les projets de loi inscrits au *Feuilleton*.

Monsieur le Président, j'ai l'intention de proposer cet après-midi une motion inscrite à mon nom, qui traite d'une initiative concernant l'avenir de la Confédération. Le premier ministre lancera le débat.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CONFÉDÉRATION

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que la Chambre invite le gouvernement à présenter un projet portant sur l'avenir de la Confédération.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prends la parole afin d'informer la Chambre, et les Canadiens, de la création d'un Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. Avec la permission de la Chambre, je serai heureux, à la fin de mon allocution, de déposer le mandat du Groupe de consultation et le nom de ses membres.

Il s'agira d'un organisme indépendant, composé d'éminents Canadiens qui ouvriront un dialogue avec les gens de tout le pays et contribueront à susciter un nouveau consensus sur le Canada et son avenir collectif. La situation est urgente, et, tous les députés de tous les partis l'admettent, le problème est sérieux.

Le Canada risque de se morceler le long des lignes de faille linguistiques et régionales qui le sillonnent profondément depuis le début de son histoire. La principale fissure, celle qui longe la rivière des Outaouais, est apparue en l'espace de 25 ans, il y a deux siècles, avec la chute de la Nouvelle-France et l'arrivée de vagues de loyalistes dans le Haut-Canada.

• (1510)

Elle a toujours été, depuis, la plus active et la plus dangereuse—qu'on pense aux paroles de Lord Durham qui parlait des «deux nations qui se font la guerre à l'intérieur d'un même État». Pensons encore aux remous provoqués par la pendaison de Louis Riel et aux émeutes liés à la conscription, à la crise d'octobre 70, à l'élection d'un gouvernement séparatiste en 1976, au référendum de 1980, au rapatriement de la Constitution en 1982 et à l'échec de l'Accord du lac Meech.

Et il y a toujours eu aussi, au fil des décennies, de l'activité le long d'autres lignes de faille, notamment entre le Centre du pays et l'Est et l'Ouest, résultant de la politique nationale, de la propriété des terres et des ressources naturelles, du Programme énergétique national et des injustices constantes qui ont été faites aux peuples autochtones du Canada.

[*Français*]

Il y a eu cet été de nouvelles secousses provenant d'Oka et des contreforts des Rocheuses. Avec le temps, toutes ces secousses ont ébranlé les assises de la Confédération. Et il reste peu de temps avant que la prochaine se fasse éventuellement sentir, avec le dépôt, probablement le printemps prochain, du rapport de la Commission parlementaire québécoise élargie que présideront Michel Bélanger et Jean Campeau. Entre-temps, il s'est produit un effritement quand même assez considérable du consensus sur le genre de pays qu'est le Canada—sur ce que nous devrions tous pouvoir attendre de notre pays et ce que nous devrions tous être prêts à faire pour lui.

Les attitudes influent sur les décisions et les décisions entraînent fatalement des conséquences. Le rapatriement de la Constitution en 1982, sans l'accord du Québec, a eu de profondes conséquences sur l'attachement des Québécois au Canada. Et le naufrage de l'Accord du lac Meech, qui avait été conclu pourtant grâce à l'appui unanime de tous les gouvernements au Canada, l'a affaibli encore davantage.

[*Traduction*]

Le fait que nous ne soyons pas parvenus, au bout de quatre conférences des premiers ministres sur la Constitution, à régler la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones a suscité un profond mécontentement, comme nous avons pu le constater partout au pays cet été.

Les politiques économiques qui, pendant des décennies, ont favorisé le centre du pays aux dépens de l'Ouest, ont eu de sérieuses incidences sur l'attitude des gens de cette région envers leurs institutions nationales.

Et nos concitoyens de l'Atlantique ont trop souvent eu le sentiment que leurs intérêts n'avaient pas la même priorité que ceux des autres régions, et fréquemment, ils avaient raison.

Le chamaillage politique souvent inutile qui est devenu courant à la Chambre des communes et le triste spectacle que les sénateurs ont offert le mois dernier devant tous les Canadiens ont de graves répercussions sur la crédibilité de tout le processus politique et de tous ceux qui y participent.

La politique économique des gouvernements qui, au cours des dernières décennies, ont donné aux Canadiens beaucoup plus que ce qu'ils payaient en impôt, a aujourd'hui de coûteuses conséquences. Il va falloir maintenant payer la facture: l'énorme dette nationale, la dépendance envers les emprunts à l'étranger, les hausses d'impôts et les coupures dans les services gouvernementaux, à un moment où le pays a du mal à payer les intérêts composés sur l'importante dette publique. Au moment où le gouvernement fédéral a le plus besoin de sa force économique, Ottawa doit s'évertuer à remettre de l'ordre dans la situation financière du pays.

Peu importe le gouvernement en place, cette obligation serait toujours là. Plus important encore, et c'est là qu'intervient la dimension politique, cette situation financière empêche le gouvernement fédéral d'utiliser les leviers économiques susceptibles de renforcer la fédération, de réduire les écarts ou d'apaiser les craintes légitimes des particuliers, des collectivités ou des régions.

Le défi qui se pose à tous les Canadiens et Canadiennes est simple: avoir la clarté d'esprit nécessaire pour apprendre ces importantes leçons et la sagesse de ne pas refaire les mêmes erreurs.

[*Français*]

Il est temps que nous fassions tous un examen profond de conscience. L'avenir du Canada dépend de la réponse que nous donnerons à quelques questions quand même bien simples, mais extrêmement importantes: Voulons-nous tous continuer de vivre ensemble? Quel genre de pays voulons-nous? Les Canadiens ont-ils encore des valeurs, des espoirs, des aspirations et des intérêts communs? Est-il possible pour le Québec, quand même seule province francophone de façon majoritaire du pays, d'obtenir à l'intérieur de notre fédération la sécurité culturelle et le respect de son identité?

[*Traduction*]

Le sentiment d'aliénation que ressentent les provinces de l'Ouest pourrait-il être dissipé grâce à des changements d'attitudes fondamentaux ailleurs au pays? Dans un pays où tous les citoyens sont égaux, comment est-il possible de répondre aux besoins des régions les moins peuplées, et à ceux des minorités linguistiques et des peuples autochtones?

Le partage actuel des pouvoirs entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et local convient-il encore aujourd'hui même si bon nombre de ces pouvoirs sont restés inchangés pendant 125 ans tandis que se

succédaient les révolutions dans notre pays et dans le monde? Beaucoup de pouvoirs qui avaient été confiés à l'un ou l'autre niveau de gouvernement sont restés inchangés.

Quelles réformes devrions-nous apporter pour améliorer le fonctionnement de nos institutions parlementaires, y compris le Sénat, et faire en sorte qu'elles réflètent mieux les intérêts de tous les Canadiens, qu'ils vivent en ville ou en campagne dans l'Ouest, dans l'Est ou dans le Nord du pays?

Dans un pays comme le nôtre, qui s'enorgueillit de ses réalisations dans le domaine des droits de la personne, les législatures devraient-elles avoir le pouvoir d'outrepasser la Charte au mépris des droits fondamentaux des Canadiens? Notre multiculturalisme, dont nous sommes si fiers, a-t-il trop axé notre attention sur nos différences, au point de nuire à l'émergence d'une identité canadienne commune?

Les peuples autochtones du Canada peuvent-ils à la fois préserver leur héritage culturel et s'intégrer pleinement dans la vie contemporaine, avec tout ce que cela comporte de possibilités mais aussi de responsabilités?

[*Français*]

Comment expliquer que dans un pays comme le Canada, qui tire quand même plus de 30 p. 100 de ses revenus du commerce international,—un des pourcentages les plus élevés au monde à cet égard—tant d'industries fassent si peu d'efforts pour accroître leur productivité et devenir ainsi plus concurrentielles?

Comment se fait-il que les barrières commerciales entre les provinces du Canada soient demeurées en place génération après génération, alors que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a été conclu en 27 mois?

Ce sont là, je pense, des questions cruciales qui ont un impact sur la vie et les perspectives d'avenir de tous les Canadiens et Canadiennes. Nous devons y répondre franchement et honnêtement, si nous voulons créer dans ce pays un consensus fondé sur une communauté d'objectifs et d'intérêts. Je suis personnellement convaincu que c'est tout à fait possible.

Il est bon, en pareilles circonstances, d'essayer de situer nos problèmes dans une perspective historique. Même si la situation actuelle est très inquiétante pour notre pays, nous avons déjà, dans le passé, traversé quand même des circonstances très difficiles. L'Acte constitutionnel de 1791 a été à l'origine d'une longue période d'agitation politique qui a été marquée par les rébellions de 1837. Et l'union forcée du Haut-Canada et du Bas-Canada en 1840 a provoqué un conflit et même la mise à feu des édifices du Parlement en 1849.

• (1520)

[*Traduction*]

Avant d'être adopté, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a fait l'objet d'un débat passionné qui a duré dix ans. La Confédération elle-même fut en même temps un acte de séparation—du Haut et du Bas-Canada—et un acte d'unification. Et le régime de gouvernement alors adopté, le fédéralisme, constituait lui-même un partage de souveraineté.

Nous oublions souvent qu'au sein du premier Parlement, en 1867, siégaient 18 députés séparatistes, tous de la Nouvelle-Écosse. Vingt ans plus tard, selon Laurier, «la province du Manitoba [était] en pleine révolte [et] la province de Nouvelle-Écosse [réclamait] sa séparation d'avec la Confédération. De l'est à l'ouest et du nord au sud, le sentiment dominant en est un d'inquiétude et d'agitation, de mécontentement et d'irritation.»

Trois ans plus tard, en 1890, il y a exactement un siècle, Laurier a lancé cet avertissement: «Nous sommes à un moment de l'histoire de ce jeune pays où il paraît menacé d'éclater prématurément.»

L'affaiblissement des liens impériaux avec la Grande-Bretagne au début du siècle, la participation de militaires canadiens à deux guerres mondiales et à la guerre de Corée, le débat sur le drapeau en 1965, le référendum québécois en 1980 et le rapatriement de la Constitution en 1982 sans l'accord du Québec ont tous provoqué de profondes divisions et de vifs débats à l'intérieur du pays.

Mais rien n'a autant divisé ce pays et soulevé de débats aussi passionnés que les efforts entrepris pour concevoir une formule authentiquement canadienne de modification de la Constitution. Le problème a surgi pour la première fois en 1926, à la suite du rapport Balfour sur les relations entre les dominions britanniques, la Couronne et le Royaume-Uni. Mais l'obligation d'obtenir le consentement unanime d'Ottawa et des dix gouvernements provinciaux a fait échouer une série de tentatives de rapatriement de notre Constitution et elle est demeurée une loi du Parlement britannique qui ne pouvait être modifiée qu'au Royaume-Uni.

C'est de cette façon que des modifications importantes ont été apportées à la Constitution canadienne, y compris le transfert au gouvernement fédéral, en 1940, de la compétence en matière d'assurance-chômage.

[*Français*]

Mais en 1981, à la suite du référendum de l'année précédente, fut prise la très grave décision de rapatrier notre Constitution sans consentement unanime, plus précisément sans l'accord du Québec.

Un élément important de la victoire du camp fédéraliste au Québec fut l'engagement pris par le premier ministre fédéral de l'époque de renouveler le fédéralisme—qu'un «non» n'était pas un vote en faveur du *statu quo*.

Peu de gens, s'il en est, qui se sont battus pour le Canada dans ce référendum difficile d'il y a 10 ans, auraient pensé que cette réforme finirait par se faire en sollicitant l'appui de toutes les provinces du Canada, sauf le Québec.

Peut-être les choses auraient-elles tourné autrement si le gouvernement fédéral d'alors avait attendu que les leaders du camp fédéraliste du «non», dirigé par M. Claude Ryan, remportent possiblement l'élection provinciale suivante, parce que l'argument c'était toujours qu'on ne pouvait jamais s'entendre avec un gouvernement séparatiste au Québec. Mais il y avait une élection qui s'en venait dans quelques mois, et l'argument était: Pourquoi ne pas attendre le résultat pour voir ce que M. Claude Ryan, chef du Parti libéral, pouvait réussir?

Mais le gouvernement du Canada a décidé de ne pas attendre et de procéder sans l'assentiment de l'Assemblée nationale. Et ainsi, le Parti québécois, une formation politique démocratique, mais quand même vouée à la division du Canada, s'est fait réélire avec 49 p. 100 du vote populaire. Il y a presque 10 ans de cela.

De toute évidence, monsieur le Président, il faut bien le dire, les problèmes du Canada dans ces domaines de notre vie nationale n'ont pas commencé l'été dernier. Par la suite, l'occasion de négocier avec un premier ministre québécois fédéraliste, M. Bourassa, ne s'est présentée de nouveau qu'avec son élection en 1985, et avec la Conférence d'Edmonton en 1986, quand les 10 premiers ministres provinciaux se sont entendus pour réintégrer le Québec dans la famille canadienne. Le résultat de leurs efforts fut l'Accord du lac Meech—un ensemble raisonnable, mais quand même modeste, de cinq modifications constitutionnelles.

Sa non-ratification, en juin, par deux législatures provinciales, après des ententes unanimes en 1987, a clos un chapitre de la démarche constante des Canadiens pour améliorer leur Constitution. Mais cet échec n'avait pas pour effet quand même de signifier la fin du Canada. Il signifait en réalité que notre vie nationale entrait dans une nouvelle période plus difficile et même plus périlleuse.

[*Traduction*]

Mais danger et occasion sont souvent les deux côtés de la même médaille. Le danger auquel nous faisons face nous fournit l'occasion de repenser notre système et de tracer un nouvel avenir pour le pays.

La première chose à faire est de prendre conscience de la valeur de ce que nous avons réalisé en tant que pays. Pour diverses raisons, dont le fait que nous nous sommes unis—et le sommes demeurés—de plein gré, et non pas dans l'agitation d'une guerre, et le fait que nous coexistons, en Amérique du Nord, avec la nation la plus puissante du monde, nous avons tendance, au Canada, à sous-estimer nos propres réalisations.

Quand nous pensons à notre avenir, nous aurions intérêt, comme disait le poète écossais Robbie Burns, à nous percevoir comme les autres nous perçoivent. Nous devons prendre conscience des avantages extraordinaires que notre statut de citoyens de ce pays nous confère à tous, peu importe nos origines, la langue que nous parlons ou la région où nous vivons. Le Canada n'est pas parfait, mais c'est l'un des pays les plus beaux de la planète.

Nous devons nous rappeler que, pendant un siècle où le nationalisme et le racisme poussés à l'extrême ont entraîné la mort de 100 millions de gens et occasionné d'innombrables souffrances à l'humanité, nous avons bâti une des sociétés les plus cosmopolites du monde. L'une des plus admirées aussi.

Nous devons nous rappeler que notre système juridique, qui garantit l'égalité de chaque citoyen devant la loi, est respecté et admiré partout dans le monde. Nous devons convenir qu'avec une population de seulement 26 millions d'habitants c'est-à-dire la 31e ou la 32e du monde, nous avons surmonté de formidables obstacles climatiques et géographiques pour bâtir un pays qui se classe au huitième rang des grandes économies du monde. Pendant que de nombreux pays font des pieds et des mains seulement pour nourrir leurs populations, nous continuons de jouir, malgré nos problèmes, d'un large éventail de services sociaux et d'un des meilleurs niveaux de vie au monde.

• (1530)

Conscients des dommages importants que l'industrialisation a fait subir à notre environnement naturel, nous sommes en train d'adopter une nouvelle éthique du développement viable. L'eau que nous buvons et l'air que nous respirons sont plus purs, et notre niveau de santé et notre qualité de vie meilleurs que ce que peuvent espérer la plupart des habitants de la planète.

Et nous devons mesurer l'importance du fait que le Canada, qui avait tant de difficulté à se faire reconnaître comme moyenne puissance dans les années d'après-guerre, jouit maintenant d'une grande influence et d'un

grand respect partout dans le monde, et qu'il est plus en mesure que jamais de promouvoir et de protéger les intérêts de tous ses citoyens, francophones et anglophones.

[*Français*]

Le Canada est le seul pays qui soit membre à la fois du Groupe des sept principaux pays industrialisés, du Commonwealth et un des pays fondateurs du Sommet de la francophonie. Il est aussi présentement membre du Conseil de sécurité des Nations Unies.

[*Traduction*]

Son appartenance au Groupe des Sept confère au Canada un rôle au sein des tribunes où sont débattues les grandes questions politiques et économiques mondiales.

Partout dans le monde, des millions de personnes font littéralement la queue pour émigrer au Canada, parce que, génération après génération, les Canadiens ont bâti dans leur pays une société tolérante, démocratique et pacifique, et aussi très prospère. Voilà ce que nous avons maintenant, et ce que nous risquons de perdre.

Je sais que beaucoup de Canadiens s'inquiètent de l'état de l'économie. Mais je sais aussi qu'unité nationale et prospérité économique vont de pair. Toute incertitude au sujet de l'avenir du Canada aurait pour effet de décourager l'investissement et rendrait nos problèmes économiques encore plus difficiles à régler. Nous devons recréer un consensus sur le Canada que nous voulons pour le XXI^{e} siècle.

Je suis donc heureux d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement lance une initiative majeure distinée à susciter parmi la population un dialogue sur l'avenir de la Confédération.

La direction de cette initiative sera confiée à M. Keith Spicer, qui aujourd'hui a démissionné de son poste de président du CRTC le temps qu'il faudra pour s'acquitter de cette importante nouvelle affectation. Tous les députés, j'en suis sûr, lui souhaitent un franc succès.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il sera appuyé dans sa tâche par un comité consultatif composé de: Richard Cashin, président du Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et travailleurs assimilés; Carol Corcoran, membre du cabinet d'avocats Heather, Sadler et Jenkins, et administratrice suppléante de la Bande indienne de Fort Nelson et ancien chef de la Bande; Fil Fraser, commissaire en chef de la Alberta Human Rights Foundation; Thomas Kierans, président de l'Institut C.D. Howe:

[*Français*]

Robert Normand, ancien sous-ministre des Finances du gouvernement du Québec, président et éditeur du journal *Le Soleil*;

[*Traduction*]

Helena Zukowski, scénariste et auteur,

[*Français*]

Thérèse Paquet-Sévigny, sous-secrétaire général aux Nations Unies; Roger Tassé, ancien sous-ministre de la Justice et vice-président exécutif de Bell Canada;

[*Traduction*]

Susan Van de Velde, fermière et activiste communautaire; Elsie Wayne, maire de Saint John; Jack Webster, radiodiffuseur, journaliste et auteur.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Si un député des Communes, quel que soit son parti, comparaît devant la commission et arrive à mettre son grain de sel, je voudrais le savoir.

Il s'agit sans conteste d'un groupe remarquable d'éminents Canadiens de toutes les régions du pays. Ils s'attaqueront à la tâche résolument et sauront la mener à bien. Les meilleurs voeux des députés les accompagnent.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Le Québec, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick ont déjà établi des commissions pour discuter de leur propre avenir, et certaines autres provinces projettent d'en faire autant. Notre initiative viendra compléter ces démarches, et non leur faire concurrence; mais le gouvernement du Canada représente tous les Canadiens et le Groupe de consultation cherchera à dégager un consensus national.

Il ne s'agira pas d'une commission royale comme les autres. L'idée est de permettre aux Canadiens, non seulement de s'exprimer devant les membres d'une commission publique, mais aussi de discuter entre eux de l'avenir de leur pays.

Les consensus, ce sont les citoyens qui les créent; nous avons tous appris qu'ils ne peuvent pas être imposés par les gouvernements. Il s'agit d'une initiative destinée aux citoyens, et qui doit venir des citoyens eux-mêmes. Nous voulons amener les Canadiens à discuter entre eux des valeurs et des intérêts fondamentaux de leur pays.

[*Traduction*]

Il y a un lien entre l'unité du Canada et sa prospérité économique dans un monde extrêmement concurrentiel; le Groupe de consultation invitera les Canadiens à en discuter aussi. Il les invitera aussi à discuter de l'état des relations entre le Québec et le reste du Canada et à s'interroger sur le genre d'arrangements qui sont devenus nécessaires dans le Canada d'aujourd'hui pour que soient respectés les besoins des deux majorités et minorités linguistiques. Les Canadiens seront invités à réévaluer l'impact du régionalisme et du multiculturalisme sur l'unité nationale et le développement économique du pays.

Le Groupe de consultation facilitera les contacts entre citoyens autochtones et non autochtones afin de voir comment répondre aux aspirations des premiers habitants du pays à l'intérieur des paramètres de la Constitution.

Les Canadiens seront invités à déterminer quels sont, dans une société moderne, les domaines où l'intervention des gouvernements est souhaitable et ceux où il vaut mieux laisser l'initiative aux gens eux-mêmes. Les Canadiens seront aussi appelés à discuter des questions qui sous-tendent toute cette problématique: comment faire en sorte que nos institutions nationales conçues au XIX^{e} siècle, notamment le Parlement, conviennent encore au XXI^{e} siècle et s'il y a lieu de modifier le partage actuel des responsabilités entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et local et, dans l'affirmative, quand et comment?

Nous espérons que cet exercice favorisera les rapprochements entre les Canadiens et nous aidera à dégager un consensus sur ce que nous pouvons attendre de notre pays, et sur ce que nous lui devons.

Ce ne sera pas un de ces processus formalistes faits sur mesure pour des consultants chèrement payés et des groupes d'intérêts dotés de moyens de pression intensifs. La consultation se fera sans formalités et sera aisément accessible au plus grand nombre de Canadiens possible, quelle que soit leur situation sociale. Chaque Canadienne et Canadien qui le voudra aura la chance de se faire entendre.

[*Français*]

Le Groupe de consultation ira à la rencontre des citoyens, au lieu d'attendre que les citoyens viennent à lui. Il se rendra dans toutes les provinces du pays et dans les Territoires. Il va réunir des groupes de citoyens et les fera discuter entre eux, afin que chacun comprenne mieux les préoccupations, les espoirs et les priorités des autres.

Il va convoquer aussi des assemblées régionales, tiendra des débats publics et invitera les Canadiens à lui faire connaître leurs vues par écrit. Et il se servira des techniques modernes de communication pour rapprocher les gens, pour écouter les gens, comme le faisait autrefois, par exemple, le chemin de fer. Mais, avec les moyens de communication extraordinaires dont dispose le Canada aujourd'hui, on peut écouter et impliquer presque tous les citoyens dans ce grand débat national, et c'est cela que le gouvernement, et je pense le Parlement, cherchent à faire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: M. Spicer présentera au gouvernement, au plus tard le 30 juin prochain, les conclusions initiales du rapport du Groupe de consultation.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne va pas contrôler le Groupe de consultation ni lui dicter ses conclusions. Mais j'ai l'intention d'exprimer mes propres opinions de temps à autre, et je sais que d'autres chefs de parti et même les députés voudront en faire autant, soit devant la commission, soit ailleurs.

Je suis en faveur d'un Canada fort et uni, juste, tolérant et libre. Je suis en faveur d'un Canada où le Québec puisse occuper entièrement sa place de partenaire à part entière, estimé et respecté, place que le Québec confirmera éventuellement un jour par son adhésion aux instruments constitutionnels du Canada, de façon que tous les Québécois puissent se sentir, pleinement et sans retour, engagés envers le Canada.

Des voix: Bravo!

• (1540)

M. Mulroney: Je suis en faveur d'un Canada suffisamment flexible pour se réorganiser de façon à s'adapter aux réalités courantes et dont les institutions nationales, y compris les deux assemblées du Parlement, mais particulièrement le Sénat, puissent être réformées de manière à servir plus équitablement et plus efficacement les intérêts de tous les Canadiens.

Je suis en faveur d'un Canada qui s'exprime d'une seule voix à l'étranger, qui protége sa souveraineté et sa sécurité et qui joue un rôle constructif dans le monde. Je suis en faveur d'un Canada financièrement sain et économiquement compétitif, qui se développe sans nuire à l'environnement.

Je suis en faveur d'un Canada généreux et compatissant, un pays qui donne à tous ses citoyens la possibilité de s'épanouir et de prospérer et qui accorde aux plus démunis l'aide dont ils ont besoin pour qu'ils puissent vivre et vieillir avec dignité. Je suis en faveur d'un nou-

veau pacte pour les premiers habitants du pays, un pacte qui pourra enfin transformer les promesses en réalité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je suis en faveur d'une nouvelle approche de l'éducation qui respecte les droits traditionnels tout en établissant des normes qui assureront à nos enfants un niveau d'instruction qui n'aura rien à envier à celui d'autres pays qui, eux, continuent d'avancer rapidement.

[*Français*]

Je suis en faveur d'un Canada doté d'une Constitution moderne reflétant ses qualités et ses valeurs fondamentales, et ayant l'appui de tous ses citoyens. Ce sont les Canadiens eux-mêmes, le ciment et l'acier de notre édifice national, qui peuvent le garder uni.

Nous traversons, monsieur le Président, une époque de changements aussi heureux qu'extraordinaires, d'ailleurs, dans l'histoire du monde. En Europe de l'Est, les gens se libèrent du fardeau de l'idéologie pour embrasser les libertés et les responsabilités de la démocratie et du libre marché. En Europe de l'Ouest, la tendance à l'intégration politique et économique est en train de s'accélérer.

En 1992, 340 millions d'Européens achèveront de se réorganiser en un marché unique. En 1994, les Européens projettent d'établir une seule et même banque centrale pour toute l'Europe. Ils veulent se doter également d'une monnaie commune d'ici 1999.

Mais, monsieur le Président, au Canada, nous avons un marché commun depuis 1867; nous avons une monnaie commune depuis 1870 et nous avons une banque centrale depuis 1934. Nous avons déjà beaucoup de ce que les Européens essaient présentement de réaliser.

En Europe, on s'en va sûrement vers une intégration politique et économique qui s'éloigne de plus en plus du concept de la souveraineté individuelle des États. En effet, le Président de la Communauté européenne, M. Jacques Delors, a prédit que: «Quatre-vingt p. 100 de toute la législation économique et sociale finira par émaner de Bruxelles et non plus de capitales nationales comme Paris, Londres ou Rome».

L'orientation que prend l'Europe ne pourrait être plus claire. En abandonnant, de façon volontaire, une partie de leur souveraineté dans de nombreux domaines vitaux, les gouvernements européens renversent une tendance vieille de plusieurs siècles.

Ils effectuent ces réformes historiques parce qu'ils y croient. Pourquoi le président de la République française, François Mitterrand, qui est quand même un des grands architectes et le moteur de toute l'action que l'on voit en Europe, pourquoi fait-il cela? Parce qu'il croit que dans le monde concurrentiel qui se dessine, une plus grande unité et une intégration plus serrée contribueront à élever le niveau de vie de leurs citoyens et leur ouvrir de meilleures possibilités de progrès économiques et de justice sociale.

[*Traduction*]

Les États-Unis, dont l'économie est la plus puissante du monde, sont constitués en fédération. Et le plus riche marché du monde, la Communauté européenne, s'est lancée avec détermination dans la trajectoire de l'intégration économique et politique.

Il ne semble pas y avoir d'utilité évidente pour les Canadiens, qui jouissent déjà des avantages du fédéralisme, de tourner le dos à un régime au moment précis où il est devenu très attrayant pour un nombre croissant de pays. Helmut Kohl, Margaret Thatcher, François Mitterrand et les autres dirigeants de 340 millions d'Européens et d'autres pays qui veulent se joindre à eux s'orientent de plus en plus vers une économie intégrée et vers l'équivalent d'une fédération politique. Nous avons déjà cette base. Nous demande-t-on d'éliminer cela et de le remplacer par une autre formule non définie encore? Je réponds que nous avons déjà quelque chose de solide. Bâtissons là-dessus. Apportons des améliorations pour le plus grand bien des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le régime gouvernemental du Canada a été profitable à toutes les provinces et à tous les Canadiens. Mais notre régime est loin d'être parfait, on a réclamé des réformes pour faire en sorte qu'il devienne plus représentatif et que son administration puisse réagir plus efficacement aux besoins et aux circonstances. Des appels à l'aide nous parviennent de l'Est et de l'Ouest. De l'Ontario aussi, du Nord et d'autres régions.

Le Canada a entendu les Québécois exprimer soit leur espoir, soit leur désespoir. Ce sont là des cris authentiques, et il faut s'attaquer aux problèmes qu'ils soulèvent. Il est temps d'y apporter des réformes, aussi profondes et marquantes qu'elles doivent être.

Mais bâtir un nouveau et meilleur Canada ne veut pas dire demander à nos concitoyens de renoncer aux acquis de tout un siècle, de nager à contre-courant de l'histoire et de mettre leurs espoirs dans un avenir incertain et restreint. Je crois que nous pouvons rebâtir l'un des pays les plus beaux de la terre, qui assure les avantages de la citoyenneté aux francophones et aux anglophones, aux nouveaux venus et aux Canadiens de souche. Voilà ce que

la Confédération promettait. Nous pouvons maintenant tenir cette promesse pour le bien de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En tant que premier ministre, je suis voué corps et âme à l'unité du Canada. En tant que Canadien, je crois sincèrement à la valeur intrinsèque et au potentiel extraordinaire de ce pays.

Les initiatives que nous avons prises au lac Meech, et qui n'ont pas été faciles. . .

[*Français*]

J'ai entendu certains de mes adversaires politiques rigoler chez les libéraux lorsqu'on a parlé d'unité canadienne. Mais tous les députés de cette Chambre ont posé des gestes en faveur, et la députée de Hamilton–Est était une des dirigeantes qui a eu le courage de se lever et d'appuyer un projet, sans perfection bien sûr, mais qui cherchait l'unité de nos peuples, l'unité de notre Canada. On a raté notre coup avec l'Accord du lac Meech, mais ça ne veut pas dire qu'on a raté l'avenir du pays. Et je pense que, avec le degré de collaboration qui existe en cette Chambre, et avec le dévouement et l'attachement profond de tous les Canadiens et Canadiennes aux valeurs fondamentales, que l'on peut recréer l'âme de cette grande nation et rebâtir le Canada qu'on espère pour tous pour demain.

[*Traduction*]

Je crois à l'authenticité du partenariat entre Macdonald et Cartier, entre Canadiens anglais et Canadiens français. J'estime que le respect de ce partenariat et des langues anglaise et française, qui sont devenues les langues officielles de notre pays, constitue une dimension indispensable de notre souveraineté politique et culturelle.

• (1550)

La langue et la culture françaises—et je le dis en anglais pour m'assurer que ce soit clairement compris—ont tout autant enrichi l'identité de ce pays que la langue et la culture anglaises. Tous les députés devraient appuyer ce principe fondamental.

Monsieur le Président, ainsi, je mets ma confiance dans la faculté d'adaptation, le bon sens et l'optimisme des Canadiens et des Canadiennes. Ce sont là les qualités qui marqueront le débat à venir et rendront possibles la souplesse et la conciliation.

L'unité canadienne est une question de volonté: le Canada vit dans le coeur et dans l'esprit des Canadiens. Il survivra seulement si les Canadiens le veulent bien. Je sens une volonté d'unité à la grandeur du pays même en période de difficulté, et je suis certain que nous trouverons un moyen de la concrétiser.

Je crois, monsieur le Président, que s'il faut des changements majeurs pour prévenir l'éclatement de ce pays, les Canadiens sont prêts à les apporter. Je crois que s'il faut entreprendre une nouvelle démarche pour obtenir ces changements, les Canadiens sont prêts à le faire. Avec l'initiative que le gouvernement annonce aujourd'hui, je fais part de notre ferme volonté d'écouter les Canadiens et de travailler avec eux à bâtir le Canada du XXI^{e} siècle.

Les blessures que nous ont laissées nos désaccords passés sont profondes, mais si nous travaillons ensemble, nous pouvons les guérir. Le fossé créé par nos désaccords actuels est profond lui aussi, mais si nous travaillons ensemble, nous pouvons le combler. Et les épreuves qui nous attendent sur la scène mondiale seront énormes, mais si nous travaillons ensemble, nous pourrons en venir à bout. Nos parents et nos grands–parents ont su faire face et trouver des solutions aux grands problèmes de leur temps, et ils nous ont légué un des plus merveilleux pays du monde.

[*Français*]

Le Canada qui sortira de l'actuel processus de changement et de renouveau sera très différent de celui dont nous avons hérité.

M. Lapierre: C'est trop tard!

M. Mulroney: L'honorable député de Shefford dit que c'est trop tard. Mais non. Je lui dis tout simplement ceci: Si nous travaillons ensemble, nous pourrons transmettre à nos enfants un pays extraordinaire et viable, qu'ils seront fiers d'appeler leur patrie, le Canada.

Des voix: Bravo, bravo!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Monsieur le Président j'en appelle donc aux députés des deux côtés de la Chambre et à tous les Canadiens de St. John's à Trois–Rivières, et d'Orillia à Victoria. Le temps est venu de payer notre dette envers ce pays qui nous a tant donné, sans aucun effort de notre part, sinon celui de naître ici ou d'avoir le bon sens de venir s'y installer. Il est temps de faire honneur aux rêves

des fondateurs de ce pays et au courage des hommes et des femmes qui ont bâti ce pays.

Monsieur le Président, ce que je demande est bien simple. Unissons nos efforts, anglophones et francophones, Canadiens et Canadiennes d'adoption et de souche, afin de donner à nos enfants un Canada uni, où régneront pour toujours la justice et la liberté.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je dépose dans les deux langues officielles le mandat du Groupe de consultation et la liste de ses membres.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en cet automne de notre déplaisir, ce n'est pas seulement l'avenir constitutionnel de notre pays qui est remis en cause. C'est l'avenir du pays lui-même. Les politiques du premier ministre et du gouvernement conservateurs ont ébranlé les fondements de notre pays. Elles ont remis en question la capacité du Canada de relever les importants défis qui s'annoncent.

[*Français*]

C'est donc dire que toutes les régions du Canada nous lancent un message clair: Elles sont insatisfaites. Bon nombre de Canadiens et Canadiennes remettent en cause, non seulement les politiques gouvernementales, mais aussi les institutions politiques mêmes.

[*Traduction*]

Nos institutions politiques inspirent une profonde méfiance à beaucoup de Canadiens. Cela dépasse largement la question du partage des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement. Les citoyens ont de moins en moins l'impression que ces institutions peuvent s'adapter aux changements historiques qui transforment le Canada et le monde entier.

À un moment où un mouvement d'unification se manifeste dans le monde, le Canada risque de plus en plus de se disloquer. Il fut un temps où les Canadiens avaient le sentiment de partager les mêmes objectifs, de participer à une entreprise commune. Ces convictions communes nous ont aidé à bâtir un pays qui a été un chef de file dans le monde, tant sur le plan économique que sur le plan politique.

Nous devons nous rappeler comment nous avons bâti ce pays malgré un climat impitoyable et en dépit de très forts courants nord-sud. Le temps est venu de réfléchir à notre passé et de voir où nous allons.

[*Français*]

Ce qui caractérise notre société depuis ses débuts, c'est la coexistence, unique en son genre, de deux groupes linguistiques. L'association des Canadiens de langue anglaise et de langue française est l'une des assises de l'évolution de notre pays. Cette association nous a conduits à trouver des solutions spécifiquement canadiennes à nos problèmes, à nous doter d'institutions bien à nous, à poursuivre l'édification du pays selon notre génie propre.

[*Traduction*]

Sur ces fondements, notamment ceux de nos peuples autochtones, nous avons bâti une société multiculturelle et pluraliste. Des quatre coins du monde sont venus chez nous des gens, comme mes propres parents, pour construire une société meilleure, un pays plus beau et donner à leurs enfants une vie plus épanouissante. Tous les Canadiens attachent une grande importance à la tolérance, au compromis entre des opinions et des croyances diverses. Ces principes ont été consacrés par notre Charte des droits et libertés. Les Canadiens ont toujours respecté la diversité, y voyant un atout, une force, une richesse.

Ce que les Canadiens ont tâché de faire, me semble-t-il, c'est de tendre vers un idéal tout en admettant qu'ils ne l'atteindraient peut-être jamais. Nous n'avons jamais jugé du degré de réussite de l'expérience canadienne en nous demandant si les objectifs avaient été atteints. Jusque tout récemment, nos progrès, comme nation, ont fait l'envie du reste du monde à bien des égards. Nous avons persévéré et atteint de nouveaux sommets. Nous avons bâti un pays fort et prospère.

• (1600)

Voyez notre infrastructure sociale. C'est un régime auquel tous les Canadiens doivent avoir accès, même s'il est pris à partie et, à mon avis, ébranlé par les coups de boutoir du gouvernement conservateur. C'est un régime qui fait l'envie de millions d'Américains. Notre train de mesures sociales a été l'aboutissement d'une approche dont les libéraux se sont faits les défenseurs au fil des ans. C'est un régime qui est fondé sur la prospérité et la générosité du Canada.

[*Français*]

Le Québec, monsieur le Président, a aussi fait, depuis la Confédération et surtout depuis les années 1960, des progrès remarquables dans tous les domaines. Que ce soit sur le plan économique ou culturel, les réalisations du Québec dans les 30 dernières années sont remarquables. Qu'on pense seulement aux artistes de cette province, à l'essor économique qu'elle a pris grâce à ses propres

gens ou aux réussites de ses universitaires. Le Québec a changé, et pour le mieux.

Je vous rappelle, à ce propos, que c'est dans le cadre canadien que le Québec a évolué. Est-il logique, monsieur le Président, pour les Québécois de renier tout à coup ce pays parce que le premier ministre du Canada actuel a échoué dans son projet de réforme constitutionnelle?

[*Traduction*]

Notre pays est vaste et multiple. Il est normal que, de temps à autre, des Canadiens remettent en question les valeurs qui nous unissent. C'est pourquoi, tout au long de notre histoire, ce fut le devoir des premiers ministres de nous rappeler nos valeurs communes, de nous guider, de nous motiver pour que nous travaillions tous ensemble.

Il n'y a rien à redire à l'attitude des Canadiens et à leurs valeurs. Ce qui nous a manqué, c'est le bon type de leadership national pour l'époque que nous vivons, un type de leadership fondé sur la recherche de consensus. Hélas, il est arrivé trop souvent que le premier ministre ne sache pas comprendre nos valeurs nationales communes, les faire connaître, les utiliser pour bâtir notre pays. Le résultat? Les divisions et la confusion qui règnent dans toutes les régions de notre pays.

Le premier ministre n'a pas rempli son devoir, qui consiste à montrer la voie à notre pays en s'appuyant sur des consensus. Lorsque le Comité Charest, qui représentait tous les partis, a cherché à trouver une solution pour sortir de l'impasse constitutionnelle du printemps dernier, le premier ministre a hésité puis a simplement écarté ses conclusions d'un revers de main. Il n'avait pourtant pas d'autre solution reflétant les préoccupations des Canadiens. Le premier ministre ne s'intéressait pas à ce que les Canadiens pensaient. Il a joué aux dés l'avenir du Canada et s'en est même vanté. Il a choisi la voie des ententes secrètes, la stratégie du bord de l'abîme, mais, à aucun moment, n'a montré du leadership.

Bref, monsieur le Président, le premier ministre n'a pas su s'imposer comme chef à un moment où, plus que jamais, le pays en avait un besoin désespéré. Nous avons tous payé le prix de son échec ces trois derniers mois. Lui et son gouvernement sont en train de démanteler les institutions qui font du Canada l'une des plus grandes nations de la terre.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Nos programmes de protection sociale, notre système national de transport, nos valeurs communes de compassion, de partage, de tolérance et d'égalité de chances, tout cela est en train de s'effondrer sous l'influence du gouvernement.

Quelle tragique différence avec les grands premiers ministres du passé! Ils avaient tous compris que le Canada représente bien plus que la somme de ses parties, bien plus qu'une communauté des communautés. Le Canada a toujours eu besoin d'un gouvernement national fort pour faire face aux grands défis de l'heure et pour oeuvrer dans l'intérêt de toutes les régions du pays. Un gouvernement national fort est essentiel aujourd'hui pour affronter les problèmes que nous avons en tant que nation.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le premier ministre a admis aujourd'hui que son approche passée de la réforme constitutionnelle était viciée à la base. En présentant cette motion, il a finalement reconnu qu'on ne peut fonder l'avenir d'un pays sur un coup de dés.

Le Parti libéral du Canada est encouragé de voir que le gouvernement s'engage à écouter les Canadiens pour une fois. Cependant, la commission qui parcourra le pays pour recueillir leur point de vue sur l'état de la nation devra faire plus qu'un simple exercice de relations publiques. Les Canadiens qui comparaîtront devant elle devront avoir la possibilité d'exprimer librement et complètement leurs opinions. Nous ne voulons plus qu'on fasse une distinction entre initiés et non-initiés. Lorsque l'avenir de la nation est en jeu, le point de vue de chaque Canadien compte. Chacun doit avoir le droit de se faire entendre et chacun, cette fois-ci, doit être considéré comme un initié.

Une vraie réforme constitutionnelle ne peut découler d'une réunion tenue à huis clos entre quelques participants choisis. Pour réussir, la réforme doit s'appuyer sur les valeurs communes à tous les Canadiens.

La proposition du gouvernement ou, du moins, ce que nous en savons jusqu'ici suscite déjà certaines préoccupations. Nous craignons tout d'abord que la commission ne se limite à entendre des groupes bien organisés représentant des intérêts particuliers ou certaines élites pour qui toutes les portes sont ouvertes. Qui parlera au nom de ceux qui n'ont pas de voix collective? Qui exprimera l'opinion des parents seuls, des pauvres, des malades, des travailleurs dont l'emploi a été transféré aux États-Unis ou au Mexique et des Canadiens des régions isolées du pays?

Les libéraux tiennent également à ce que la commission puisse, après avoir écouté les Canadiens, présenter un rapport définitif complet au Parlement. Elle doit avoir le temps de tenir des délibérations approfondies et de

préparer son rapport, qui doit refléter l'opinion de tous les Canadiens qui comparaîtront devant la commission.

Cela ne doit pas être simplement une occasion pour certains de se défouler pendant que le premier ministre règle la question en catimini encore une fois. Un dialogue sérieux s'impose si nous voulons nous libérer du malaise dont souffre le pays, que le gouvernement a été incapable de contenir et auquel il a même contribué.

La Constitution est à la fois une déclaration politique et un document juridique. C'est plus qu'un bout de papier. Elle incarne et reflète les valeurs que partagent les Canadiens. Elle énonce la structure juridique de notre société et, contrairement aux conventions collectives et aux accords commerciaux qui sont temporaires et faciles à modifier, il est difficile d'y apporter des changements, et c'est très bien ainsi.

[*Français*]

Monsieur le Président, lorsqu'on touche aux valeurs fondamentales, aux institutions politiques, aux équilibres les plus délicats de la société, il faut être réfléchi et prudent. On ne fait pas des changements uniquement pour aujourd'hui, on les fait pour longtemps. Mieux vaut la rédiger correctement avant de l'adopter, et pas après. S'il y a des erreurs dans le texte à l'état d'ébauche, il serait irresponsable de ne pas les corriger avant de lui donner force de loi.

[*Traduction*]

Les Canadiens ne se satisferont pas d'une tournée constitutionnelle. Ils veulent se faire entendre, même après que la commission aura terminé son travail. Ils en ont assez des réunions et des accords secrets, des efforts de manipulation et d'intimidation. Ils veulent que le premier ministre les écoute. Ils veulent une réforme qui veut dire quelque chose.

• (1610)

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, cette fois, la population canadienne est appelée à jouer un rôle actif et constructif.

[*Traduction*]

Cette fois–ci, les gouvernements devront tenir compte, dans leurs décisions, des préoccupations de tous les Canadiens, des autochtones, des femmes, des gens de toutes les origines et de toutes les régions.

Nous ne devons jamais oublier que la réforme constitutionnelle vise d'abord et avant tout à préserver notre pays et à améliorer ainsi le bien–être de tous les Canadiens. Elle doit confirmer les valeurs que partagent tous les Canadiens où qu'ils vivent dans notre grand pays. Elle doit nous aider à assurer la justice sociale, qui est au coeur de l'identité canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, que la solidité de nos principes en tant que libéraux et en tant que Canadiens ne fasse aucun doute. Nous sommes résolument Canadiens et nous allons promouvoir partout au pays l'idée du Canada!

Mais, monsieur le Président, le Canada n'est rien de statique. Cela, le Parti libéral du Canada l'a compris depuis longtemps, quoi qu'en disent nos adversaires. Le Parti libéral du Canada n'a jamais été le parti du *statu quo* et ne le sera jamais!

Monsieur le Président, nos institutions doivent changer, nos institutions doivent s'adapter, nos institutions doivent s'améliorer.

[*Traduction*]

Comme le dit le chef du Parti libéral, M. Jean Chrétien, les solutions qu'il nous faut doivent respecter au moins trois principes fondamentaux.

D'abord, elles doivent être compatibles avec la nature même du Canada dont la raison d'être est le partage, la diversité et le respect des droits individuels.

Ensuite, elles doivent mener à une réforme de nos institutions politiques, dont le Sénat, de sorte que soient défendus les intérêts particuliers des quatre grandes régions de notre pays, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest.

Enfin, elles doivent favoriser le renouveau et la modernisation de notre économie de façon à établir une politique économique qui nous permette d'être concurrentiels dans le monde de demain.

Bref, et en conclusion, le processus annoncé aujourd'hui par le premier ministre est plein de possibilités comme de dangers. Le processus constitutionnel du printemps dernier a finalement échoué parce que les Canadiens n'y étaient que de simples observateurs plutôt que de véritables participants. On peut certes déduire des événements du printemps que les constitutions ne se font pas à huis clos au Canada.

La consultation représente davantage que le droit d'être entendu avant ou après coup. Elle doit être le droit des Canadiens d'examiner et de modifier les propositions constitutionnelles précises que peut présenter le gouvernement.

Une véritable consultation, une vraie participation populaire doit être fondée sur la notion que les propositions constitutionnelles des gouvernements ne sont pas inscrites dans la pierre. Elles peuvent être modifiées par suite des consultations populaires.

Nous nous réjouissons certes de l'annonce qu'a faite aujourd'hui le premier ministre. Nous voyons dans le processus annoncé une excellente occasion de tenir un débat public, une excellente occasion de promouvoir la compréhension et l'entente au Canada. Nous y voyons aussi un danger. Ce processus n'est et ne peut être qu'une première étape. Il devra être suivi d'un processus constitutionnel ouvert et, une fois que de nouvelles propositions constitutionnelles précises auront été formulées par le gouvernement fédéral, celui-ci devra consulter à nouveau les Canadiens. Il ne sera pas acceptable qu'il leur dise qu'ils auront eu la chance de se faire entendre à l'hiver et au printemps de 1990 et qu'il va recommencer à débattre à huis clos.

Monsieur le Président, le despotisme a assez duré.

Des voix: Parfaitement.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il n'est plus acceptable au Canada que 11 hommes se réunissent en secret une fois que la tribune populaire annoncée par le premier ministre aura présenté son rapport.

Un véritable consensus national ne se fera que dans le coeur, l'esprit et l'âme des Canadiens. Reconnaissons en cet automne de mécontentement qu'on ne peut pas se permettre d'échouer encore une fois.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds aujourd'hui à la déclaration du premier ministre. Enfin, une initiative est prise pour engager le dialogue au Canada.

[*Français*]

Permettez-moi de dire d'abord que je soutiens toutes les initiatives qui ont rapport à l'avenir du Canada. Le dialogue doit commencer. Avec le lac Meech, les Canadiens et les Canadiennes ont vécu les expériences les plus traumatisantes jamais vues dans l'histoire récente du pays.

[*Traduction*]

Le premier ministre a parlé aujourd'hui d'ouvrir le processus constitutionnel et il a laissé entendre qu'il était prêt à modifier l'ancien système où les décisions se prenaient dans le secret.

[*Français*]

J'accueille favorablement des déclarations mais, encore une fois, j'ai bien peur que la rhétorique du premier ministre peut-être ne va pas refléter ses actions. Le premier ministre a eu quatre mois pour décider de la composition de la Commission. Il a eu quatre mois pour consulter divers groupes. Le premier ministre a eu quatre mois pour permettre à ces groupes d'élire et de nommer des représentants qui auraient pu faire partie de cette commission.

[*Traduction*]

L'occasion s'est présentée, monsieur le Président. Si je puis faire allusion à la commission même, je crois que le premier ministre a bien choisi les représentants. Je n'ai rien contre les personnes mêmes qui ont été nommées, mais le premier minstre avait l'occasion de renouveler le système en profondeur, de le rendre plus transparent.

Voici quelques exemples, monsieur le Président. Une commission comme celle-ci devrait sans contredit être au-dessus des considérations de parti. Je ne dis pas que le choix des commissaires était nécessairement entaché de sectarisme. Le processus aurait été changé, toutefois, si le premier ministre nous avait consultés—il ne m'a pas consultée, en tout cas, en ma qualité de chef du Nouveau Parti démocratique—sur le genre de commission, sur le mandat que notre parti aurait préféré. Cette façon de faire aurait révolutionné le vieux style de politique.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le premier ministre aurait pu chambarder le vieux système de façon significative s'il avait demandé à des groupes d'intérêts divers de notre société, aux gens d'affaires, aux travailleurs et aux au-

tochtones d'élire ou de soumettre les noms de personnes pour les représenter.

Je regrette que personne, encore une fois, ne représente le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui équivalent au tiers du territoire du Canada. Je crois que le point de vue particulier du Nord devrait être représenté au sein de cette commission sur la Constitution.

[*Français*]

Monsieur le Président, bien avant de devenir chef de mon parti, je parlais déjà de la nécessité d'ouvrir le processus de prise de décisions dans le domaine constitutionnel. En tant que résidante du Nord, j'étais constamment frustrée par les gouvernements qui refusent de consulter, par les gouvernements qui agissent comme si nous n'existions pas, les gens du Nord.

[*Traduction*]

Il est donc regrettable, monsieur le Président, que personne du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest ne fasse partie de cette commission. Je demande au premier ministre de songer à y inclure quelqu'un du Nord. La définition de la Constitution doit indéniablement devenir un processus global. Une constitution ne doit pas satisfaire seulement aux exigences juridiques mais aussi aux exigences de ceux pour qui et avec qui elle est faite.

• (1620)

En juin dernier, j'ai émis à la Chambre l'idée d'une assemblée constituante sur la Constitution.

[*Français*]

Je faisais remarquer que le Canada avait besoin d'un renouveau comme celui-là. Les autochtones, les femmes, les syndicats, le monde des affaires, les Églises, les intellectuels ont besoin d'avoir leur mot à dire quand on parle de créer une Constitution.

[*Traduction*]

Je suis heureuse, car au moins c'est un début au sujet de cette idée que j'ai présentée le printemps dernier. L'unité du Canada ce n'est pas simplement une constitution. Je désire rappeler aux Canadiens que c'est le premier ministre qui a nommé huit sénateurs pour faire adopter la TPS et qui nous dit maintenant qu'il veut des changements dans cette institution, tout comme le Nouveau Parti démocratique. C'est pour cela que nous avons mis sur pied un comité du parti sur la réforme des institutions parlementaires.

[*Français*]

Mais aussi, monsieur le Président, nous avons ici un premier ministre qui ignore complètement l'opinion de la grande majorité des gens et qui refuse de retirer la TPS. Nous avons ici un premier ministre qui n'a pas une bonne réputation quand il s'agit d'écouter et de consulter.

[*Traduction*]

J'espère que ce sera un changement, mais je répète que l'unité du pays ne résulte pas seulement de la constitution. Lorsque les gens de l'extérieur regardent notre pays, ils le jugent souvent selon trois critères: la langue et la riche culture du Québec; les peuples autochtones, les Premières Nations de notre pays; et le Nord et ses territoires.

C'est exactement sur ces trois points que nous n'avons pas réussi à nous entendre. C'est donc le défi qui se posera à ce comité et à tous les Canadiens. Il ne suffit pas de créer un comité de personnes éminentes—qui j'en suis sûre travailleront très fort et feront un bon travail—non, il ne suffit pas d'avoir un comité qui parlera aux Canadiens. Si nous voulons vraiment travailler à l'unité canadienne, nous devons continuer à trouver des moyens de faire dialoguer les Canadiens entre eux.

L'un des problèmes fondamentaux que nous avons au Canada c'est que dans un pays aussi diversifié, en raison des distances entre les collectivités, les gens de Terre-Neuve ne connaissent pas ceux des Territoires du Nord-Ouest, les habitants de Colombie-Britannique ne connaissent pas ceux du Québec, etc. Nous devons donc trouver des moyens pour susciter une unité. Il y a différentes façons. L'une serait d'améliorer les communications.

Il est ironique de constater qu'au moment où le premier ministre nous déclare, ici même, qu'il veut travailler à forger l'unité du Canada—et je le crois—au même moment, nous discutons d'un projet de loi sur les communications qui dit que Radio-Canada n'aura plus pour mandat de promouvoir l'unité nationale. Soyons logique, monsieur le Président.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Si le premier ministre était sérieux quand il a parlé de convertir son gouvernement et d'en faire un gouvernement ouvert et honnête, il devrait créer un comité parlementaire sur la Constitution et le document préparé par cette commission devrait être envoyé pour étude à ce comité.

[*Traduction*]

Au printemps, j'avais proposé la création d'un comité permanent sur la Constitution. De toute évidence ç'aurait été un moyen de continuer le dialogue qui avait commencé lors du rapatriement de la Constitution. On ne m'a pas écouté. On ne m'a pas écouté lorsque je l'ai mentionné de nouveau au gouvernement ce printemps. Une fois de plus, j'invite le premier ministre et son gouvernement à envisager la création d'un comité permanent sur la Constitution de sorte que les députés puissent poursuivre le travail sur la Constitution de notre pays.

Comme je le disais, il ne suffit pas qu'un groupe de Canadiens se promène dans le pays, il faut trouver des moyens de rapprocher les gens. J'ai parlé des réductions de budget à Radio-Canada. J'aurais pu mentionner également la réduction des services de VIA Rail, un service qui pourtant maintenait l'unité de notre pays de l'Est à l'Ouest.

Le gouvernement a également réduit les programmes d'échange entre les étudiants des écoles secondaires. C'étaient partout de bons programmes. Nous devrions mettre sur pied des initiatives destinées aux jeunes, pour qu'ils puissent se rencontrer et dialoguer, au lieu de réduire ce genre d'échanges.

C'est également un gouvernement qui a réduit les budgets de communication des autochtones et des groupes de femmes. Le gouvernement doit être logique avec lui-même. Si le gouvernement tient vraiment a promouvoir l'unité canadienne, oui, c'est la Constitution qui est l'important, mais il est tout aussi important de veiller à ce que les groupes puissent communiquer l'un avec l'autre et que nous en arrivions à nous connaître l'un l'autre.

Il y a d'autres problèmes qui créent la désunion aujourd'hui au Canada, et notamment la situation économique de notre pays. L'accord de libre-échange avec les États-Unis et le projet d'accord de libre-échange avec le Mexique ont déjà entraîné la perte de 165 000 emplois au Canada. Nous entendons parler chaque jour de nouvelles séries de mises à pied qui se font par centaines, et parfois par milliers.

Le premier ministre a dit que le Canada est un pays riche. Je suis d'accord. En tant que pays riche, nous devons baisser la tête de honte et le gouvernement actuel doit baisser la tête de honte quand un enfant sur six au Canada vit encore dans la pauvreté, quand des localités rurales sur les côtes ouest et est, et dans le centre du pays, sont ruinées par les politiques économiques du gouvernement actuel.

Nous savons que la petite entreprise est un des plus grands créateurs d'emplois au Canada. Or, la petite entreprise elle-même est ruinée par les politiques économiques du gouvernement actuel. Ce n'est pas l'action d'un gouvernement voué à l'unité nationale. Nous devons redresser le déséquilibre de notre système économique.

Je le dis au premier ministre, le mécontentement régional au Canada, l'inégalité entre les riches et les pauvres ne proviennent pas simplement de la structure constitutionnelle. C'est le produit de politiques économiques et sociales. Pendant le débat sur l'accord commercial, nous, de notre parti, avons manifesté très clairement notre préoccupation à l'égard de nos ressources naturelles, tant renouvelables que non renouvelables.

Nous nous préoccupions beaucoup de la protection des programmes sociaux. Qu'est-il arrivé? L'assurance-chômage a été privatisée. Les stocks de poisson ont été dévastés. L'examen environnemental est devenu une coquille vide et non un véritable examen. Comme les autres orateurs l'ont dit, ce qu'il faut pour unir notre pays, ce sont des valeurs communes, des responsabilités partagées et un gouvernement qui défendra l'intérêt et le bien public et qui écoutera tous les Canadiens et non seulement les sociétés.

Comment pouvons-nous avoir la justice et l'unité au Canada quand les femmes sont encore moins bien payées que les hommes, qu'il n'y a pas suffisamment de garderies pour nos enfants et que les besoins essentiels de bien des enfants en matière de logement et d'alimentation ne sont même pas satisfaits? Comment pouvons-nous promouvoir l'unité canadienne quand le nombre de chômeurs augmente chaque jour, quand on vend de plus en plus notre patrimoine canadien à des intérêts étrangers et que notre souveraineté est compromise par un autre pays?

Le gouvernement n'a pas de politique de plein emploi. À chaque budget, il prédit le taux de chômage pour l'année, mais il le sous-estime toujours, évidemment.

• (1630)

Si les Canadiens et leurs intérêts lui tenaient à coeur, il se donnerait une politique de plein emploi. Il ferait passer l'environnement avant le lucre. Il défendrait l'intérêt public. Il ne vendrait pas Petro-Canada. Il n'essaierait pas de la revendre aux Canadiens et en partie à des intérêts étrangers. Il dirait que les ressources appartien-

nent aux Canadiens et qu'elles seront exploitées conformément à leurs intérêts.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, ce sont des mesures prises par un gouvernement qui se soucie des Canadiens, qui se soucie de l'unité. La commission qui a été créée est une bonne mesure qui permet d'instaurer ce genre de dialogue, mais qui ne peut pas en avoir l'exclusivité.

Je tiens de nouveau à dire que j'aimerais voir le gouvernement prendre des mesures concrètes en plus du dialogue, et écouter les Canadiens afin de permettre à ces derniers de se parler entre eux, d'un bout à l'autre du pays, d'apprendre à se connaître, en français, en anglais, dans les langues autochtones, dans toutes les langues que les gens préfèrent parler.

J'aimerais dire aussi que le Canada d'aujourd'hui est toujours un pays très riche et prospère et que nous sommes riches non seulement en ressources, mais aussi en idées. Nous sommes riches en ce qui concerne la diversité des cultures. Nous sommes encore plus riches du fait que le Québec fasse partie du Canada. Nous sommes riches en raison du Nord, des premières nations de ce pays, du nombre de gens qui ont choisi de s'établir au Canada.

Oui, nous avons un déficit financier, mais ce déficit serait encore plus grave si nous ne nous efforcions pas tous de préserver ce pays pour le transmettre à nos enfants. Il faut leur dire que le pire déficit, c'est la personne qui est sans-abri, celle qui n'a pas assez à manger, le jeune qui n'a aucun espoir de trouver un emploi dans l'avenir.

Pour nous rapprocher, nous devons bien sûr concevoir une constitution qui assure l'équité et la justice d'un bout à l'autre du pays, l'équité entre les races, entre les langues, entre les provinces et les territoires, entre les hommes et les femmes, et je suis convaincue que nous pouvons le faire. Car les Canadiens ne manquent certainement pas de caractère ni de volonté. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Les habitants du Yukon ont beaucoup à apprendre de ceux du Québec, et vice-versa. Et cela est vrai pour l'ensemble du pays.

[*Français*]

Avec toutes ces failles et ces injustices, notre pays est malgré tout un magnifique accomplissement: une rencontre des diverses cultures, de divers gens séparés par de grandes distances, de personnes et de communautés unis pour l'atteinte d'un même objectif.

[*Traduction*]

Nous attendrons de connaître le mandat de ce comité et le premier ministre veillera, je l'espère, à ce que nous ayons un comité permanent sur la Constitution, à ce que nous élargissions la démarche et à ce que nous puissions en tant que parlementaires participer de façon continue à la discussion des travaux de ce comité. Je demanderais au premier ministre qu'il nous garantisse que ce comité fasse rapport de ses travaux d'une manière publique et ouverte non seulement à lui, mais à tous les parlementaires et à tous les Canadiens.

Il y a bien des problèmes à résoudre. Il y a une chose sur laquelle, j'en suis sûr, tous les partis seront d'accord, à savoir que nous ne devons pas perdre ce que nos prédécesseurs ont construit, et nous ne devons pas sacrifier ce qui a été confié à certains d'entre nous.

Je souhaite bonne chance à la commission. Nous du Nouveau Parti démocratique, participerons de toutes les manières possibles d'un bout à l'autre du pays. Je crois que nous pouvons créer un pays plus humanitaire et plus compatissant et j'exhorte le premier ministre à ouvrir le dialogue non seulement sur les questions constitutionnelles, mais aussi sur les questions économiques, sociales et environnementales qui intéressent tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Prince-Albert—Churchill River, l'environnement; la députée d'Hamilton-Est, l'environnement; le député de Chambly, l'environnement.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, justement, je suis très heureux de pouvoir faire des commentaires suite au discours du chef du Nouveau parti démocratique et surtout, je veux dire que contrairement à elle, je ne pense pas que ce comité puisse accomplir de grandes choses. Je pense surtout que ce comité est plutôt un aveu d'impuissance de la part du gouvernement.

Si on regarde cela, c'est un peu comme si le gouvernement laissait tomber sa responsabilité et son leadership et les confiait à un comité de tricoteuses, monsieur le Président, lequel comité de tricoteuses va tout simplement organiser des assemblées de cuisine!

Est-ce que l'avenir du Canada, monsieur le Président, doit être remis entre les mains de gens non élus? Cela me surprend que le premier ministre n'ait pas demandé aux sénateurs de se rendre responsables de ce comité. C'est aussi démocratique ce qu'il vient d'annoncer que le comité qu'il annonce!

Monsieur le Président, je pense que le discours qu'on a entendu des différents chefs de parti est exactement le discours qu'ils auraient prononcé en 1980. Malheureusement, c'est 10 ans trop tard! C'est 10 ans trop tard pour commencer à vouloir entendre et répondre à la question *«What does Quebec want?»*. C'est encore pire cette fois-ci, monsieur le Président, on a enterré définitivement le *Quebec Round*; on a décidé que les demandes légitimes du Québec, qui sont un prérequis, devaient maintenant être perdues dans l'ensemble des demandes canadiennes.

Au fond, l'échec de la réconciliation nationale du premier ministre est maintenant transformé en une espèce de petit comité qui, à mon point de vue, monsieur le Président, va permettre aux Québécois de voir le mur d'incompréhension totale qui existe à leur endroit.

Monsieur le Président, j'ai bien l'impression effectivement, que si toutes ces audiences sont télévisées, elles vont être les meilleures alliées de la souveraineté du Québec. Je suis convaincu qu'au cours des prochains mois, les Québécois vont pouvoir regarder sur leur téléviseur, soir après soir, l'intolérance, l'incompréhension, le refus de notre différence.

C'est ce qui est malheureux.

Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est très sensible aux questions québécoises et qui prendra la parole plus tard, doit réaliser que c'est exactement la mauvaise nature qui va être démontrée devant ce comité. Dans ce sens-là, on ne peut que se réjouir du fait que le gouvernement fédéral n'a pas plus d'imagination que cela.

Mais ce que je veux dire au premier ministre et à la Chambre, monsieur le Président, c'est que cette tentative de diversion ne nous impressionne pas du tout, que la réalité, ce n'est pas du *nation building* qu'il veut faire avec ce comité-là, il prépare plutôt une opération médiatique pour son congrès de fin de semaine. On est tous très conscients que c'est une initiative improvisée pour essayer de faire taire le Parti progressiste-conservateur du Québec et leur donner un petit os pour s'amuser toute la fin de semaine!

Monsieur le Président, je pense que cette Chambre est très déçue du manque d'initiative du gouvernement. Par contre, je peux lui dire que pour nous, de voir ce comité qui permettra peut-être au Canada anglais de faire un examen de conscience, c'est une bonne nouvelle. Mais on vous dit: Il est trop tard. Prenez le temps, dans ce comité, d'examiner comme il faut comment vous allez négocier avec un Québec souverain.

Si ce comité-là veut vraiment remplir sa mission et être près des préoccupations des gens, préparez-vous au choix que les Québécois vont faire, indépendamment des résultats de votre comité.

Donc, monsieur le Président, je voulais faire ce commentaire suite aux commentaires du chef du NPD et je vous remercie de l'occasion que vous m'avez accordée.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Premièrement, monsieur le Président, je n'ai pas fait le discours de 1980. Je pense qu'il est très important de penser à l'avenir.

• (1640)

Ni moi ni mon parti sommes séparatistes. Nous allons travailler pour l'avenir de notre pays, ensemble, avec tous les Canadiens, pour avoir un pays uni, qui reflète les divers groupes culturels de notre pays. Et je suis fière de mon parti ayant depuis 25 ans appuyé la société distincte du Québec. Nous allons continuer à appuyer la société distincte du Québec, ainsi que les droits des autochtones, des femmes, des autres provinces et des Territoires, pour qu'ils aient une place au Canada.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je dois constater que, en cette Chambre, les propos du premier ministre, à un moment très important de l'histoire de notre pays, sont accueillis avec une note positive, à la fois par l'oppposition officielle et également par le chef du Nouveau parti démocratique. Je regrette infiniment que la seule voix discordante de cet effort d'unité canadienne, de cet effort qui se fait, par certains un peu en retard, mais qui se fait quand même de la part du premier ministre à ce moment-ci, que la seule note discordante vienne d'un député qui recherche ce qu'il appelle la souveraineté du Québec. Moi, je crois qu'il est encore possible d'affirmer que le Canada, que le régime fédéral canadien est la meilleure garantie de survivance pour les francophones qui vivent dans la province de Québec, et que la structure fédérale est encore la meilleure structure de gouvernement pour les aspirations légitimes des Québécois et des Québécoises.

S'il y a, ici en ce moment au Parlement canadien, des députés qui ont perdu confiance dans le Canada, je trouve cela regrettable. Je trouve qu'ils ne rendent pas un service à la population du Québec, aux Québécois et aux Québécoises en faisant valoir ici une note défaitiste et une note de pessimisme à l'endroit des institutions canadiennes qui ont magnifiquement protégé la survivance de la langue française et de la culture française au cours des années.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Je peux reconnaître que le geste du premier ministre à ce moment-ci est de s'en remettre à des citoyens pour assumer une partie de ses responsabilités. J'espère que le premier ministre, à la suite de ce travail fait par d'éminents Canadiens, pourra d'une façon plus éclairée suggérer à la population canadienne et aux différents premiers ministres des provinces des solutions dans l'intérêt de notre pays. Mais je salue le geste qui a été posé aujourd'hui. Je connais depuis très longtemps M. Keith Spicer que j'estime, et je pense qu'il peut faire un travail exceptionnel comme président de cette commission. Je lui souhaite bonne chance. Au nom du Parti libéral du Canada, je félicite ceux et celles qui ont accepté de servir avec M. Spicer sur cette commission, et je pense que le travail qu'ils feront ne sera pas la solution finale des problèmes canadiens mais qu'il servira certainement de véhicule pour permettre au plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes de s'exprimer dans un intérêt d'unité, ce que je pense être essentiel pour les Québécois et les Québécoises qui, j'en suis sûr, sont très nombreux à ne pas avoir perdu confiance dans l'unité canadienne.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir réaffirmer que mon parti et moi sommes totalement déterminés à faire notre possible pour laisser à nos enfants le pays dont nous avons hérité.

Cela ne veut pas dire le même pays dans la même situation. Cela signifie plutôt que nous pouvons découvrir de nouvelles façons d'établir des liens entre nous et que nous pouvons trouver des moyens probablement meilleurs de nous connaître et de nous respecter.

Je suis fière de participer à cette démarche. La façon de procéder du premier ministre n'est probablement pas celle que j'aurais choisie et, comme je l'ai mentionné dans mon discours, il en existe sûrement d'autres. Nous avons entamé le dialogue. Il importe maintenant que tous les parlementaires de bonne volonté, qui veulent travailler pour ce pays, appuient la cause.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer à ce débat. Permettez-moi de dire, au nom de mes collègues du gouvernement, à quel point je suis heureux de l'appui que les chefs des autres partis à la Chambre ont accordé à cette initiative.

Comme nous le savons tous—personne ne le sait mieux que nous, qui sommes en politique—, nous traversons une période de cynisme. Certains ont exprimé des doutes sur la façon dont cette commission procédera, dont cette tribune influera sur le débat. À mon avis, il faudrait la juger sur son oeuvre.

Elle a été établie par le gouvernement en raison de certains profonds changements dans l'attitude des Canadiens envers le Canada. Elle est fondée sur notre détermination de faire tout ce qui est en notre pouvoir, en cette période critique, pour nous assurer non seulement que des Canadiens participent, car c'est simplement une question de processus, mais néanmoins une question importante, mais également que, à partir de ce stade-ci, que je considère comme un véritable point tournant dans l'histoire de notre pays, nous pouvons tous profiter des conseils les meilleurs et les plus éclairés de personnes de toutes les régions, dont nous ne devrions jamais sous-estimer les préoccupations au sujet de leur pays.

Lorsque je retourne dans ma circonscription ou que je m'adresse à des Canadiens d'un peu partout, je suis toujours encouragé de voir à quel point des hommes et des femmes qui ont d'autres préoccupations pensent à leur pays, y attachent de l'importance, ont des rêves et des aspirations quant à son avenir.

On a demandé si ce processus serait public. Il sera très public, très ouvert. C'est son objet. Le premier ministre avait parfaitement raison lorsqu'il a dit que notre but, ici, était de mettre en place un processus. Je crois que c'est la première fois qu'un pays met en place un processus de ce genre, qui encouragera les Canadiens de toutes les régions à dialoguer et à travailler ensemble en vue de façonner l'avenir de notre pays.

Je crois qu'il convient de dire que lorsque nous traversons des moments difficiles, et nous sommes manifestement confrontés à de sérieux problèmes dans ce pays, la chose la plus facile à faire, c'est de se laisser aller à la nostalgie ou de renoncer tout simplement. On peut aussi, comme solution de facilité, attaquer d'autres Canadiens. Je me souviens des paroles qu'a prononcées un ancien chef distingué de mon parti, ancien chef de l'opposition, l'honorable Robert Stanfield, qui a dit un beau jour qu'il est très facile, au Canada, d'unir une majorité de Canadiens contre une minorité. C'est évidemment très facile. Toutefois, cela n'a jamais été très profitable. Certains Canadiens sont peut-être tentés par cette solution. Mais c'est une tentation à laquelle la grande majorité des députés, et sans aucun doute la grande majorité des

Canadiens qui habitent dans mon coin, dans l'Ouest du Canada ne voudront pas succomber.

Je tiens à féliciter le premier ministre, non seulement pour sa décision, mais aussi pour avoir eu le courage, en cette période de crise, d'essayer d'envisager de nouvelles solutions, de reconnaître que nous avons tous des défauts, et que nous ne réussirons à bâtir quelque chose de constructif dans notre pays extraordinaire que si nous sommes disposés à admettre l'existence de ces défauts, et à trouver de nouveaux moyens de définir, ensemble, ce pays qui est le nôtre.

De concert avec d'autres députés. . .

[*Français*]

je dois ajouter quelque chose, parce que le député de Shefford, mon ami de Shefford, a utilisé le mot «intolérance». Il a été le seul à utiliser le mot «intolérance» ici, pendant le débat en Chambre. Il pense qu'avec les audiences publiques, il y aura des indications d'intolérance à travers le Canada. J'en doute. Je crois que nous avons. . . Enfin, on verra!

Mais je crois qu'il y aura, pendant ce processus, ici, une indication non pas d'intolérance, ni de haine, mais en fait une approche beaucoup plus positive envers le Canada par les citoyens, par les Québécois, par les Albertains. Il n'est pas d'accord pour le moment, mais j'ai l'intention d'attendre le processus et de donner au processus la plus grande possibilité d'indiquer les vraies pensées des Canadiens.

• (1650)

Je suis convaincu que les vraies attitudes des Canadiens, à travers le Canada, sont pour un pays empreint de tolérance, non pas un manque de tolérance, mais un pays marqué par la tolérance.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, en compagnie d'un certain nombre de députés, j'ai célébré l'autre soir le dix-huitième anniversaire de mon élection à la Chambre des communes, et on se demandait si c'était vraiment un honneur. Je dois avouer que, depuis que je siège ici, et même avant, à l'époque où j'ai eu l'honneur de m'occuper des affaires publiques, je ne crois pas que nous ayons traversé une période où l'avenir de notre pays nous semblait aussi incertain qu'aujourd'hui, où notre pays avait d'aussi grands défis à relever.

Au fil des ans, j'ai eu le privilège de participer aux grands débats nationaux qui ont façonné notre pays. J'ai eu le priviège, comme d'autres députés qui siégeaient à la Chambre à l'époque, comme certains qui y siègent encore et comme le premier ministre, de participer directement et personnellement au débat référendaire du Québec.

J'ai eu l'occasion, même si cela n'a pas toujours été facile, de défendre la politique d'unité nationale, la Loi sur les langues officielles et d'autres mesures un peu partout au pays. J'ai toujours rempli mon devoir avec fierté.

De nos jours, je crois que l'attitude des Canadiens envers leur pays s'est profondément transformée. Permettez-moi de vous parler de mon coin de pays. Dans ma région, le processus du lac Meech ne faisait pas l'unanimité, en fait, bien des gens s'y opposaient.

Mais en fin de compte, je crois qu'ils ne s'opposaient pas à l'idée d'une société distincte. Il y aura toujours, bien sûr, des gens dans l'ouest du Canada qui s'inquiéteront à ce sujet, qui tenteront d'exploiter la situation. Mais, en fin de compte, ce n'était pas leur principale source d'inquiétude. Ils se préoccupaient davantage du processus lui-même. Les gens avaient vraiment l'impression d'être exclus du processus qui était en vigueur depuis des années; ils avaient le sentiment que quelque chose clochait dans les relations fédérales-provinciales.

Les habitants de ma région ont véritablement l'impression qu'il y a un malaise au sein de nos institutions parlementaires, plus à l'autre endroit que dans notre chambre, mais, il faut le dire, aux deux endroits; ils estiment que ces institutions ne répondent plus aux véritables besoins d'un pays dont les habitants sont désormais plus instruits, plus sophistiqués, plus en mesure de prendre des décisions relativement à l'avenir de leur pays.

L'échec du lac Meech a clairement fait ressortir, du moins dans l'ouest du Canada, le mécontentent profond que ressent la population envers le mode de fonctionnement du pays, pas envers le Canada, mais envers la façon dont notre pays fonctionne. Ceux d'entre nous qui ont le privilège de connaître ce coin du pays savent que l'échec du lac Meech y a suscité une profonde déception et laissé le sentiment que le Canada avait en quelque sorte tourné le dos au Québec.

À mon avis, l'une des plus importantes questions qui a été soulevée au lendemain de l'échec du lac Meech a été posée non pas par un député de cette Chambre, mais bien par le premier ministre du Québec lui-même. Celui-ci a en effet mentionné—à l'Assemblée nationale du Qué-

bec, je crois—que si le Canada s'était longtemps demandé ce que le Québec voulait, c'était maintenant le Québec qui se posait la même question à propos du Canada.

C'est effectivement une bonne question, tant pour la circonscription de Yellowhead, en Alberta, que pour le Québec, Toronto, le Nord, Halifax et l'ensemble du pays, parce que le temps est venu d'y répondre.

Qu'est-ce que nous voulons au juste pour ce pays? Nous connaissons notre histoire. Comme l'a souligné aujourd'hui à la Chambre le premier ministre avec beaucoup d'éloquence, notre histoire a effectivement été marquée par des différences, des désaccords et, très souvent, des dangers.

Nous le savons, et nous savons aussi qu'il en est résulté une société assez exceptionnelle, une société qui, comme à peu près aucune autre au monde, se caractérise par sa diversité et sa capacité de réunir une variété de cultures et de traditions en un seul pays. Comment cela se vérifie-t-il dans le contexte actuel? Je pense que ces questions n'ont pas à être examinées dans une optique constitutionnelle, puisqu'elles visent d'abord à nous définir en tant que nation. Évidemment, il est important que les parlementaires s'arrêtent à ces questions, comme nous le faisons tous, mais il importe également que le peuple canadien, puisqu'il s'agit de son pays, ait aussi la possibilité de se faire entendre dans le cadre d'un processus formel et structuré. Il ne s'agit pas simplement de se promener d'un bout à l'autre du Canada.

Le premier ministre a été très clair: il ne s'agit pas d'une commission royale d'enquête comme les autres. Habituellement, les commissions royales d'enquête entendent des associations et d'autres groupes et présentent leurs constatations au gouvernement. Dans le cas présent il s'agit de faciliter le dialogue entre les citoyens canadiens; de mettre en présence des Canadiens qui ne s'étaient jamais rencontrés, des gens de cultures différentes et des gens ayant des perceptions différentes du Canada. Il ne s'agit pas de célébrer ou d'accentuer nos différences, mais de trouver les moyens nous permettant tous ensemble, misant sur la remarquable diversité du pays, de définir le genre de nation que nous voulons avoir en l'an 2000. Nous devrions définir le genre de nation que nous voulons pour relever les nouveaux défis extraordinaires que le monde pose à toutes les sociétés civilisées.

De mon point de vue de ministre des Affaire extérieures du Canada, je sais que c'est important pour nous et nous ne devons jamais l'oublier. C'est aussi d'une importance capitale pour d'autres peuples de la terre.

Le premier ministre a évoqué le grand poète irlandais Robbie Burns. . .

Une voix: Avec un accent écossais.

M. Clark (Yellowhead): Eh bien, je croyais pouvoir m'en tirer avec une pointe d'humour, mais je constate que j'ai autant de chance à la Chambre qu'au Cabinet.

Monsieur le Président, il est incontestable que d'autres pays du monde sont très encouragés de voir que le Canada a si bien réussi à harmoniser ses différences. D'ailleurs, il va de soi que nous pourrons, dans le monde de demain, mettre encore beaucoup plus à contribution qu'aujourd'hui notre aptitude très remarquable à concilier nos différences si nous continuons, comme nous en sommes capables, de donner l'exemple pratique dont je parle, et l'exemple moral auquel d'autres font plus volontiers allusion à la Chambre. Cet esprit d'initiative ne vaut pas uniquement pour les questions constitutionnelles qui se discutent dans un cadre officiel. Il consiste à encourager les Canadiens à s'interroger sur l'idée qu'ils se font de leur pays et sur le genre d'institutions les plus susceptibles, selon eux, de refléter et de traduire le pays auquel ils aspirent.

Le temps des discussions constitutionnelles viendra. Viendra aussi le temps des juristes. Mais c'est maintenant aux Canadiens ordinaires, qui pensent à l'avenir de leur pays, de réfléchir à ce que devrait être ce pays et de tâcher de trouver des moyens de nous rassembler. Nous sommes aujourd'hui devant le même défi qu'ont toujours posé les relations entre Canadiens d'expression française et anglaise au cours de notre histoire. Ce défi a toujours été difficile à relever et il n'en va pas autrement aujourd'hui. C'est un grand défi.

Ce débat a pris des proportions plus vastes aujourd'hui. Car il ne porte plus simplement sur le rôle des Canadiens d'origine française ou anglaise, mais également sur le rôle des Canadiens d'autres origines. De plus en plus, du moins en ce qui concerne le coin de pays d'où je viens, on se demande comment les différentes régions peuvent trouver leur reflet, leur avenir et leur sens de l'appartenance au sein de leur patrie, le Canada.

Une question paradoxale pour certains et fort préoccupante pour d'autres sont les mesures que le gouvernement actuel a prises pour faire avancer le programme de l'ouest du Canada en se débarrassant du Programme

énergétique national, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et d'autres institutions qui ont été une source d'antagonisme envers le centre du Canada dans l'ouest du pays. Or, même si tous ces programmes sont maintenant choses du passé, cette région éprouve toujours, indiscutablement, un sentiment d'aliénation. Il est indéniable que l'ouest du Canada continue de penser que ses objectifs ne se reflètent pas autant qu'il le faudrait à l'échelle nationale. Le défi que nous devons donc relever dépasse la question des changements politiques particuliers. Il consiste à examiner nos institutions pour voir comment elles nous servent et comment nous pourrions les modifier le cas échéant.

Il serait présomptueux de notre part de prétendre que nous sommes les seuls à. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais je dois interrompre le député. Il disposera la prochaine fois des six minutes qu'il lui reste en plus des dix minutes prévues pour les questions et observations la prochaine fois que nous débattrons de ce sujet.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Manley (Ottawa–Sud) propose: Que le projet de loi C–273, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Monsieur le Président, en présentant ce projet de loi qui, on le sait, a été lu pour la première fois le 7 novembre 1989, j'ai cru bon de revenir sur les événements tragiques qui sont survenus peu de temps après, à l'École polytechnique de Montréal où, le 6 décembre, un individu du nom de Marc Lépine a fait irruption dans l'édifice armé d'un fusil de chasse semi–automatique. Avant de s'enlever la vie, Lépine a tué 14 femmes et blessé 13 autres personnes.

Ce projet de loi n'a pas trait directement à Marc Lépine, mais vise plutôt la question du contrôle des armes à feu. Ayant été présenté ici, il repose sur le principe que le contrôle des armes à feu est non seulement dans l'intérêt des Canadiens, mais encore qu'il peut prévenir jusqu'à un certain point des événements comme ceux de l'École polytechnique.

Je sais que ce genre de loi peut porter à controverse. Il attire certainement l'attention, comme je peux en témoigner, de tous ceux au Canada qui pensent que l'accès aux armes à feu devrait plutôt être libéralisé. Avec tout le respect que je leur dois, je m'oppose totalement à leur point de vue, et je crois que les légers changements que je propose dans ce projet de loi au système de délivrance d'autorisations d'acquisition d'arme à feu sont très sensés, et qu'ils constitueraient une amélioration tant du projet de loi que de la législation canadienne à cet égard. Je crois que ce projet de loi améliore de plusieurs façons le projet de loi C–80 présenté par le gouvernement.

Juste pour vous donner une idée, monsieur le Président, de la perspective dans laquelle je vois la réalité, je rappellerai certains des événements qui portent à réfléchir sur la question.

L'année dernière, au cours de la première semaine de chasse dans le comté de Grey–Bruce, huit chasseurs ont été inculpés relativement à des actes criminels impliquant des armes à feu.

Au Manitoba, en août 1989, la police de Winnipeg a mené une opération d'infiltration étalée sur trois mois. Au cours de cette opération, des agents en civil ont pu acheter des fusils par l'intermédiaire de 12 employés d'armurerie, même s'ils n'avaient pas les autorisations requises. En tout, ces agents se sont procuré 12 fusils, dont deux fusils de chasse et diverses carabines de calibre 22, chez une douzaine de détaillants.

Le chef de la police de Winnipeg, M. Wayne King, rapporte que 96 autorisations ont été volées en 1988.

À St. Catharines, en Ontario, un garçon de 14 ans a plaidé coupable à des accusations d'homicide involontaire après avoir abattu son ami avec le pistolet qu'il avait pris dans l'étui à fusils de son père. Avant de porter le coup mortel le jeune avait erré dans le voisinage en tirant au hasard, manquant de peu une mère et sa fille, qui étaient assises dans leur salon. Il a été dit en cour qu'il avait tiré sur le garçon une fois dans la poitrine et une fois derrière la tête, tandis que ce dernier gisait au sol. «Il avait pris quelques bières et il faisait le fou, alors j'ai tiré dessus», aurait dit le jeune accusé. Et l'énumération pourrait se poursuivre.

Au Canada, des recherches publiées dans la *Revue canadienne de criminologie* révèlent que les vols à main armée et les homicides par balle ont remarquablement diminué depuis l'application du contrôle des armes à feu, en 1978. De plus, selon ces recherches, rien ne vient appuyer l'hypothèse selon laquelle les restrictions à la vente d'armes à feu entraîneraient une augmentation des homicides et des agressions avec d'autres sortes d'armes comme des couteaux. Des recherches réalisées principalement aux États–Unis corroborent ces conclusions, il s'agit des études de Franklin Zimring et Gordon Hawkins, les auteurs de l'ouvrage *Citizen's Guide to Gun Control*. Voici ce qu'ils ont constaté aux États–Unis. À

Détroit qui a été témoin d'une accumulation très marquée du nombre des armes à feu, le nombre des permis en 1968 était dix fois supérieur à ce qu'il avait été en 1965. Au cours de la même période, il s'est commis deux fois plus de vols à main armée que de vols ordinaires.

Lorsqu'ils ont établi des comparaisons entre les régions, ils ont constaté que le nombre des meurtres et les tentatives de meurtres à l'aide d'armes à feu était proportionnel au nombre de permis délivrés. Plus les gens possèdent d'armes à feu, et plus ils commettent de crimes. La même remarque vaut pour les villes comme Houston, Saint-Louis, Atlanta, Los Angeles, San Francisco, Pittsburgh, Boston et New York.

Ils se sont également demandés, advenant que les armes à feu soient rares et que les assassins en puissance soient obligés d'utiliser une autre arme, si les morts seraient aussi nombreuses. En fait, ils ont constaté que non. Ils ont découvert qu'une blessure par balle risquait cinq fois plus d'entraîner la mort qu'une blessure à l'arme blanche. Les armes à feu portent plus loin, sont plus difficiles à parer, et nécessitent moins de force physique et psychologique que les autres armes.

Cela vaut également pour l'Australie, comme en font foi les données qu'a recueillies le Bureau de renseignements et de recherches criminelles de la Nouvelle-Galles du Sud.

L'Angleterre, il va sans dire, fournit l'exemple d'un pays où les gens ont bien du mal à se procurer une arme à feu, à telle enseigne que même les constables du Royaume-Uni ne portent pas d'armes à feu dans l'exercice de leurs fonctions ordinaires; en effet, les chiffres démontrent que ce genre de contrôle réduit considérablement le nombre des crimes.

Tout cela dans le contexte de ce qu'on peut soi-même constater en lisant les journaux. J'ai découpé quelques nouvelles depuis que ce projet de loi a été lu pour la première fois. «Une femme blessée à la main par une balle lors d'une chasse au chevreuil». «Une balle perdue atteint une voiture». Capture de chasseurs sans permis leurrés par un chevreuil factice». «Chasseur tué à Dunedin». «Amende imposée à un chasseur responsable d'une mort à Walkerton». «Un chasseur de Cambridge, en Ontario, offre une récompense à quiconque identifiera ceux qui, au moyen d'un fusil, ont tué deux de ses chevaux».

Et ainsi de suite: «Le maire et la police de Vancouver blâment les armes à feu». «Des garçonnets armés d'une arme de poing tentent de dévaliser un magasin». «À la suite d'une fusillade, un aide-serveur appréhende un suspect». . . ici même à Ottawa. «Accusation portée contre un homme impliqué dans une fusillade à York-Nord». «Fusil dérobé lors d'un vol avec effraction dans le canton de Huron». «Chasseur de Richmond Hill atteint d'une balle». «Fusil déchargé accidentellement à l'occasion d'un vol dans une station d'essence de Scarborough». «À Chatham, en Ontario, un jeune homme de 19 ans commet un vol à main armée dans un magasin moins de trois semaines après avoir été placé en liberté surveillée». J'en ai d'autres, et encore d'autres, monsieur le Président. Il s'agit de méfaits commis au Canada au moyen d'armes à feu.

Ce que je voudrais vous signaler, monsieur le Président, ce sont les simples éléments que j'ai insérés dans le projet de loi C-273. Je ne prétends pas un seul instant qu'ils représentent tout ce qu'il y a lieu de faire pour modifier les dispositions relatives au contrôle des armes à feu au Canada. Le projet de loi C-80 qu'a présenté le gouvernement comporte maints éléments qui sont excellents. À d'autres égards, cependant, je ne pense pas qu'il aille assez loin. Nous ne sommes pas en train d'examiner le projet de loi C-80. Cependant, les changemens que je propose dans le cadre du projet de loi C-273, en ce qui concerne l'autorisation d'acquisition d'arme à feu constitue une amélioration par rapport à la formule actuelle.

Tout d'abord, je propose que l'âge minimal pour la délivrance d'autorisation de l'acquisition d'arme à feu devrait être porté à 18 ans, l'âge de la majorité au Canada.

Savez-vous ce qui s'est produit à Ottawa, monsieur le Président? La police de la ville a dû informer une mère de famille que son fils de 16 ans avait à son insu demandé une autorisation d'acquisition d'arme à feu. Par gentillesse, la police lui a fait savoir que son propre fils avait demandé une telle autorisation. La police n'était pas tenue de le faire. En vertu des lois actuelles, un jeune de 16 ans peut, sans que ses parents le sachent ou y consentent, obtenir, contre paiement d'un droit de 10 $, une autorisation d'acquisition d'une arme à feu lui permettant d'aller au magasin Canadian Tire le plus proche ou chez un autre armurier pour se procurer une arme à feu. C'est de cette façon que Marc Lépine avait procédé sauf que lui, au moins, avait plus de 18 ans.

• (1710)

Deuxièmement, je propose que toute personne qui demande une autorisation d'acquisition d'arme à feu soit tenue, en sus de toutes les autres exigences de la loi, de

prouver à la police qu'elle dispose d'un endroit sûr pour y entreposer l'arme. Le problème, c'est qu'un nombre considérable d'infractions sont commises au Canada à l'aide d'une arme à feu volée. Je suis conscient des problèmes que peut susciter la mise en vigueur de ma proposition, mais je demande quand même que le gouvernement adopte un règlement définissant les mesures minimales à prendre pour entreposer à domicile une arme à feu à l'égard de laquelle une autorisation a été délivrée. Une arme ainsi détenue doit être en sécurité, elle doit être enfermée à clé et les détenteurs devraient en fournir la preuve.

Si une personne déclare le vol d'une arme à feu à son domicile principal, j'estime qu'elle devrait au minimum montrer des preuves d'effraction sur un dispositif d'entreposage. Je crois que cette proposition atténuerait également l'inquiétude que suscite la possibilité que des enfants aient accès à des armes appartenant à leurs parents. On saurait au moins que les parents étaient tenus de prouver qu'ils disposaient d'un endroit sûr pour y garder leurs armes.

Je propose ensuite que, dans ce projet de loi, les frais de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu augmentent pour passer de 10 à 100 $. Le montant est discutable, bien sûr. Dans le projet de loi C–80, le gouvernement proposait 50 $. Je devine que le montant de 10 $ est tellement dérisoire qu'il ne génère même pas suffisamment de recettes pour faire fonctionner le système des autorisations d'acquisition d'armes à feu. Si un tel système doit exister au Canada, les gens qui veulent des armes à feu devraient en assumer les coûts. Je propose donc de fixer ces frais à 100 $. Le gouvernement suggère 50 $, mais une augmentation me paraît clairement justifiée.

Enfin, je propose que l'autorisation d'acquisition d'armes à feu décrive l'arme à feu visée par la demande et ne soit valide que pour l'arme en question. C'est important car, à l'heure actuelle, l'autorisation qu'obtient un particulier lui permet d'acquérir autant d'armes à feu qu'il le désire. Par conséquent, lorsque les policiers sont appelés à se rendre à une certaine adresse, à cause d'une querelle de ménage, ils peuvent vérifier sur leurs ordinateurs si une autorisation d'acquisition d'armes à feu a été délivrée à une personne résidant à cette adresse. Or, ils ne savent pas, quand ils arrivent, s'il y a une seule arme à feu à cet endroit ou tout un arsenal. Dans notre société, on exige que tout le monde ait un permis d'immatriculation pour chaque véhicule automobile qu'il possède. Je ne comprends donc pas pourquoi la loi n'exige pas une autorisation par arme à feu qu'une personne possède.

J'ai pris la peine de vérifier la réaction des services de police partout au Canada aux dispositions de ce projet de loi. D'une façon générale, je me suis rendu compte qu'ils appuyaient avec enthousiasme les dispositions du projet de loi C–273. Je n'ai pas l'intention de lire tout le courrier que j'ai reçu, car j'en ai reçu de partout au Canada. En voici quelques exemples:

[*Français*]

Par exemple, de Mascouche, Lachenaie, Mascouche (Québec), William D. Patterson: «Nous désirons, par la présente, vous faire part de notre appui aux réformes proposées dans le projet de loi C–273 et vous souhaitons bonne chance dans vos démarches.

[*Traduction*]

De même, D.J. Crowell, chef de police à Kentville, en Nouvelle–Écosse, écrit qu'il appuie totalement les changements proposés dans le projet de loi C–273. David J. Sherwood, chef de police à Saint John, au Nouveau–Brunswick, écrit, pour sa part, qu'étant donné le lien important qui existe entre les armes à feu et la criminalité au Canada, il donne sans hésiter son appui aux changements proposés dans le projet de loi C–273.

[*Français*]

Ville de Québec, Service de police, Normand Bergeron: «Nous appuyons entièrement le projet de loi C–273 qui porte sur les armes à feu.

Christian Harvey, ville de Chicoutimi (Québec): «Il me fait plaisir de vous assurer de mon support aux réformes proposées. . .»

[*Traduction*]

Il y a des lettres de Trois–Rivières, de Leamington, Barrie et Bradford en Ontario et de New Westminster et Victoria en Colombie–Britannique. Beaucoup d'autres sont en faveur de ces réformes.

Quand on songe que l'utilisation criminelle d'armes à feu augmente à un rythme alarmant au Canada, on pense aux nombreuses pertes de vie inutiles. Ces réformes plutôt modestes à mon avis doivent être apportées dans notre société.

Je voudrais réfuter rapidement l'argument que ne manqueront pas de formuler ceux qui s'opposent à un contrôle plus sévère des armes à feu, soit que les criminels se passent de permis d'acquisition. Les gens prétendent que ceux qui veulent commettre un crime ne vont

pas demander de certificat pour acheter une arme. Je crois que le cas de Marc Lépine prouve le contraire.

Cette façon de voir les choses nie la réalité que fait nettement ressortir la recherche en criminalité. La majorité des homicides au Canada surviennent entre amis ou dans les ménages. Les chiffres du Centre canadien de la statistique juridique montrent que l'arme utilisée le plus souvent pour tuer les femmes et les enfants au foyer est un fusil, habituellement acheté pour la chasse.

L'idée est simple. Le contrôle des armes à feu est efficace. Le cadre juridique qui existe en ce moment au Canada pose des problèmes. Des modifications s'imposent, ce dont le gouvernement fait état dans le projet de loi C-80. Certaines des mesures que je propose sont semblables, d'autres différentes. En dernière analyse, ces modifications ont du bon sens.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens brièvement, en ma qualité de critique en matière de justice du Nouveau Parti démocratique, sur ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je voudrais parler en général du contrôle des armes à feu, puis commenter chacune des dispositions que le député d'Ottawa-Sud propose dans son projet de loi.

Je veux citer ici un article de Peter O'Neill, du bureau d'Ottawa du *Vancouver Sun*, qui a paru récemment dans le *Victoria Times Columnist*. Voici: «Le projet de loi fédéral sur le contrôle des armes à feu est voué à l'échec. Le projet de loi controversé du gouvernement fédéral sur le contrôle des armes à feu risque de s'éteindre avec l'actuelle session parlementaire, a dit lundi la ministre de la Justice, M^me^ Kim Campbell. Celle-ci a déclaré qu'elle allait consulter ses collègues conservateurs la semaine prochaine pour décider s'il est encore temps de tenir des audiences publiques en vue de faire adopter le projet de loi aux Communes.» Cela fait presque un an déjà que 14 femmes ont été abattues à l'École polytechnique de Montréal par un Marc Lépine devenu fou. Cet événement avait poussé un grand nombre de Canadiens à exiger qu'on réexamine le contrôle des armes à feu et le gouvernement avait promis de le faire.

• (1720)

Je tiens seulement à dire que le gouvernement a beaucoup manqué de courage dans cette affaire. Il a fait preuve de lâcheté sur toute la ligne, si je puis dire, monsieur le Président, car non seulement il n'a pas su faire adopter un projet de loi, mais il n'a su contenter aucun des deux partis, ni les partisans ni les adversaires du contrôle des armes à feu.

Je crois qu'il y a moyen d'établir un meilleur contrôle des armes à feu qui empêche les fous, les criminels et les personnes qui sont momentanément prises d'un accès de passion d'acquérir des armes à feu et qui fasse que la situation canadienne demeure différente de la situation aux États-Unis, où il y a près de 45 millions d'armes à feu, tout en préservant le mode de vie traditionnel des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et autres habitants du Nord.

Je tiens à dire quelques mots au sujet de ces préoccupations. Je me permets de répéter que la ministre de la Justice manque de courage en ne réglant pas la question du contrôle des armes à feu. Je l'avise ici que, le jour anniversaire de la tuerie de Montréal, je vais lui poser une question sur ce qu'il est advenu de son projet de loi et sur ce qu'elle a fait.

Je tiens à dire ceci au député d'Ottawa-Sud. Il n'y a pas longtemps que je suis critique en matière juridique mais, en même temps que j'ai examiné ce projet de loi sur le contrôle des armes à feu, j'ai rendu visite à la GRC et j'y ai vu toutes sortes d'armes à feu. Je suis allé dans le champ de tir et j'ai essayé un UZI, et j'ai examiné tous les pistolets qui avaient été saisis et tout le reste. J'ai étudié attentivement la loi et j'ai tâché d'en comprendre tous les aspects techniques. Votre projet de loi pose certains problèmes. Je vais les passer brièvement en revue.

Le premier tient au fait qu'il faut maintenant avoir un certificat d'acquisition d'armes à feu pour acheter un revolver, à moins que le revolver ne fasse l'objet d'un droit acquis antérieur à l'entrée de la loi en vigueur à la fin des années 70. Vous haussez l'âge minimum à 18 ans. Il y a un problème. Quelle sera la réaction dans les régions rurales du Canada? Je le dis au député, et j'espère qu'il écoute. J'ai constaté, comme vous avez dû le faire vous-même, qu'il existe une différence entre les gens qui habitent dans Ottawa-Sud, ou au centre de Vancouver, de Toronto ou de Montréal, et ceux qui habitent à la campagne. Prenons le cas de mon collègue ici à côté qui a, disons, un fils de 16 ans qui veut l'accompagner à la chasse. Il faut penser à cet égard que cela va constituer une interdiction insupportable pour les jeunes de la campagne qui sont aussi mûrs et responsables que des gens de 18 ans. Je voudrais examiner très attentivement cette disposition.

Un deuxième élément de votre projet de loi qui me plaît beaucoup tient au fait que le requérant doit pouvoir établir qu'il est en mesure de ranger l'arme à feu de façon sécuritaire. Je pense que n'importe quelle personne raisonnable, c'est-à-dire celles à qui nous tâchons de délivrer ces certificats d'acquisition d'armes à feu, pourrait le faire. C'est un bon élément du projet de loi. Le gouvernement devrait le retenir, et je vais l'examiner attentive-

ment lorsque nous discuterons du projet de loi du gouvernement, le C-80, si nous parvenons un jour à en discuter.

Troisièmement, il suggère de porter de 10 $ à 100 $ les frais à payer pour obtenir un de ces certificats. Le projet de loi du gouvernement propose de les porter à 50 $. Il faut examiner quel est l'objet de cette disposition. S'agit-il vraiment de générer des recettes? Je pense que l'autorisation d'acquisition d'arme à feu et les droits à payer pour l'obtenir visent à s'assurer que des gens responsables peuvent en obtenir, et par conséquent avoir des armes à feu, et non pas des gens émotivement perturbés, temporairement fous, qui ont de mauvais antécédents ou un passé criminel.

Il vaudrait mieux, à mon avis, ne pas embrouiller les choses en imposant des droits trop élevés. Par exemple, mon ami ici me dit qu'il a deux fusils: l'un pour la chasse à l'orignal et l'autre pour la chasse à la perdrix. S'il amenait son fils à la chasse, il aurait besoin d'une autorisation d'acquisition d'arme à feu qui s'élèverait à 400 $. Cela pourrait être trop cher, si bien que je lance un appel.

Je lance un appel, à ceux qui sont contre le contrôle des armes à feu et qui inondent le bureau du vice-premier ministre de lettres demandant d'arrêter ce projet de loi, le projet de loi C-80, le projet de loi du gouvernement. Ils ne veulent pas de contrôle des armes à feu. Je demande à ces gens de bien vouloir accepter ce que, à mon avis, recherchent la majorité des Canadiens, soit un contrôle des armes à feu, un contrôle qui soit strict.

Je lance un appel à ceux qui sont pour le contrôle des armes à feu, comme le député qui vient juste de parler, tout en défendant leur position avec force—et je suis d'accord avec eux—soyons réalistes. Concevons un système qui reconnaisse les différences entre les milieux urbain et rural. Soyons suffisamment souples pour répondre aux besoins des chasseurs, des trappeurs, des collectionneurs, etc., de façon à pouvoir leur faire accepter le contrôle des armes à feu. Ce serait vraiment génial.

Si la ministre de la Justice et le gouvernement écoutaient, ils conserveraient ce qu'il y a de mieux dans ce projet de loi d'initiative parlementaire, ce qu'il y a de mieux dans certains des projets de loi présentés l'autre jour. Ils présenteraient leur projet de loi rapidement. Ils tiendraient des audiences tout de suite afin d'entendre les groupes pour et contre, car c'est vraiment important. Ces groupes donneraient autant de points de vue que possible, ce qui permettrait de concevoir une loi vraiment réalisable sur le contrôle des armes à feu pour notre pays, car je pense que c'est ce que le député d'Ottawa-Sud souhaite et c'est ce que le Nouveau Parti démocratique souhaite également.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, ce soir, et de répondre au député d'Ottawa-Sud en ce qui concerne son projet de loi, le C-273.

Il faut effectivement se demander en quoi consiste le contrôle efficace des armes à feu. Il n'y a pas un seul député de cette Chambre, qu'il soit néo-démocrate, libéral ou de mon propre parti, qui ne reconnaisse pas la nécessité de prévoir un contrôle efficace des armes à feu. Nous ne le contestons pas.

Dans une société libre, il faut évidemment tenir compte d'un autre aspect de la question, à savoir où doit s'arrêter cette liberté. Voulons-nous un système comme celui des États-Unis d'Amérique, où, sauf erreur, on peut posséder à peu près n'importe quelle sorte d'arme à feu sans pratiquement aucune restriction? Mais si on jette un coup d'oeil sur les statistiques américaines, à mon avis, la plupart d'entre nous conviendront que ce système est probablement trop libre, que la société a effectivement un prix à payer pour autoriser des gens à posséder aussi librement des armes qu'aux États-Unis.

Je ne crois pas que nous désirions un seul instant suivre cet exemple, monsieur le Président, car le système qui est en vigueur au sud de notre frontière est réduit à son plus petit commun dénominateur. Il est trop laxiste.

Si l'on examine notre loi sur le contrôle des armes à feu, on constate qu'elle est très efficace. Elle a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. Elle a permis au Canadien respectueux de la loi de posséder et d'utiliser des armes à des fins récréatives et à des fins qui sont considérées comme normales dans des circonscriptions comme la mienne, une circonscription rurale.

Dans ma circonscription, par exemple, rares sont les ménages qui ne possèdent pas d'armes à feu. Les problèmes que causent les armes à feu sont pour ainsi dire inexistants, bien qu'il y en ait à l'occasion.

Il faut alors se demander: Comment éviter ces problèmes? Quel genre de restrictions devons-nous imposer au Canadien moyen? Quelle sorte de société devons-nous créer pour atténuer ou supprimer ces problèmes?

Si l'on examine la loi actuelle, monsieur le Président, on constate qu'elle est très efficace. Jetons un coup d'oeil sur ses dispositions.

Elle prévoit un certificat d'acquisition d'armes à feu, qui assure le filtrage des nouveaux propriétaires d'armes. Elle garantit également un nouveau filtrage tous les cinq ans pour ceux qui achètent régulièrement des armes. Qu'est-ce que cela veut dire? Certaines garanties sont incorporées au système de telle sorte que n'importe qui ne puisse pas entrer dans un magasin pour acheter une arme à feu. Je suis le premier à admettre que le processus

de sélection pourrait être amélioré et il le sera par le projet de loi C-80.

• (1730)

La loi interdit l'accès aux armes à feu aux personnes âgées de moins de 16 ans, sauf dans le cas où l'enfant est sous la surveillance d'un adulte ou dans les rares cas où l'arme à feu est un élément nécessaire de la chasse ou du piégeage dont vit cette famille. Nous avons donc des limites et un système dans notre pays qui est probablement l'un des meilleurs du monde occidental.

Les armes à feu qui risquent davantage d'être utilisées à des fins criminelles sont soumises à encore plus de limitations. Les revolvers doivent être enregistrés à la GRC et nécessitent un permis spécial. Les mitraillettes, les carabines à canon scié et les fusils de chasse sont strictement interdits, un point c'est tout.

Des infractions et des pouvoirs de condamnation spéciaux sont en place pour imposer des sanctions supplémentaires à ceux qui enfreignent les lois sur les armes à feu ou utilisent celles-ci pour commettre d'autres délits.

Ce ne sont que quelques-unes des dispositions de la loi actuelle de notre pays qui rendent notre législation différente de celle de notre voisin du Sud que le député a mentionné dans ses commentaires. Il existe une grande différence. Je ne pense pas que nous pouvons ni ne devons dramatiser cette question, mais il existe une différence sensible entre notre système et le leur.

Nous devons nous rappeler que de temps en temps on a dû revoir notre système. Je ne le conteste pas. C'est exactement ce que nous faisons dans le projet de loi C-80.

Certains des amendements que propose le député d'Ottawa-Sud méritent, à mon avis, d'être étudiés. Examinons-les. Un de ses amendements exigerait que ceux qui veulent une autorisation d'acquisition d'arme à feu prouvent qu'ils peuvent entreposer cette arme dans un lieu sûr. Personne ne le contestera.

L'autre soir, j'entendais à la radio le témoignage d'un jeune père de 25 ans qui avait accidentellement tiré sur son bambin de trois ans en manipulant une arme à feu à la maison. Encore une fois, cela nous rappelle l'importance de ranger les armes à feu dans un endroit sûr. C'est d'ailleurs la première chose que le jeune homme en question a mentionné. Personne ne contestera que c'est là une exigence raisonnable.

Le député propose aussi d'augmenter les frais de permis et d'exiger 100 $ pour la délivrance d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Je pense que ce montant est exagéré, si on considère que dans une grande partie du pays et dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, on utilise encore des armes à feu pour chasser et trapper. Il ne faut pas oublier qu'il y a encore quelques trappeurs au Canada.

En vertu du nouveau système proposé par le député, les collectionneurs d'armes devraient verser 100 $ pour chacun de leurs achats. Les vrais collectionneurs seraient donc pénalisés. Ça me paraît déraisonnable. En vertu de ce même système, il faudrait obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu pour chaque achat effectué. Donc, en vertu du projet de loi C-80 et des amendements que le député propose d'y ajouter, il y aurait une période d'attente de 28 jours entre chaque acquisition, en plus des frais de 100 $ que je considère des plus déraisonnables.

Le système actuel ne vise pas à décourager les propriétaires d'armes, mais à repérer et à décourager ceux qui ne devraient pas avoir accès à des armes à feu pour leur propre sécurité et pour celle des autres. C'est ce que nous devons et allons essayer de faire avec le projet de loi C-80.

Je pense que le bien-fondé des arguments soulevés dans ce débat et de certains des amendements proposés par le député d'Ottawa-Sud pourrait être examiné dans le cadre des audiences du comité législatif qui se tiendront au sujet du projet de loi C-80. Le député pourrait alors exposer ses propositions, et nous pourrions en discuter ouvertement et peut-être y apporter quelques modifications. Aucun d'entre nous ne va contester la nécessité de rendre notre loi actuelle plus sûre en ce qui concerne la possession et l'acquisition d'armes à feu.

Je pense que certaines propositions du député sont applicables dans notre système actuel, mais que d'autres ne le sont nettement pas. Il m'est donc impossible d'appuyer le projet de loi du député, et j'exhorte mes collègues de la Chambre à rejeter aussi ses amendements.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, cet après-midi, de participer à ce débat et d'appuyer la motion de mon collègue d'Ottawa-Sud qui vise à adopter le projet de loi C-273.

On doit se poser de sérieuses questions dans ce pays, à savoir comment il se fait qu'il soit plus facile, au Canada, d'acheter un fusil que d'acheter une caisse de bière? Si, par exemple, vous êtes une personne de 17 ans, au

Canada, vous pouvez, comme mon collègue d'Ottawa-Sud l'a si bien indiqué plus tôt, obtenir un certificat d'acquisition de fusil, acheter un fusil, sans même le demander à vos parents ou à une autre personne en autorité. Je reviens à mon exemple de tantôt, parce qu'il fait le point, ce n'est pas le cas pour se procurer une caisse de bière.

Dans cette société dans laquelle nous vivons, il n'est pas interdit de chasser lorsqu'on est en état d'ébriété.

[*Traduction*]

C'est important. Il n'est pas interdit, au Canada, de chasser en état d'ébriété. Ce n'est pas considéré comme une infraction dans notre pays. Il est uniquement interdit de pointer son arme à feu vers un objet lorsqu'on est ivre. Vous pouvez être ivre, vous promener dans le bois et transporter sur le dos une arme à feu chargée, mais si vous parvenez à rester debout sur vos deux jambes, vous ne commettez pas d'infraction. Il y a sûrement quelque chose qui cloche lorsque nous avons des lois qui autorisent de telles absurdités. Il est peut-être même plus facile d'acheter une boîte de bâtons de dynamite qu'une caisse de bière. Mais qu'avons-nous tous?

Un de nos collègues a soumis aujourd'hui une proposition en vue de renforcer légèrement, et seulement légèrement, soyons francs, les dispositions régissant les armes à feu. Le projet de loi propose qu'une demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu soit remplie chaque fois qu'une personne en achète une. N'est-ce pas là une proposition raisonnable? Et chaque fois que vous achetez une nouvelle arme à feu, vous devez demander au service de police et aux autorités compétentes si vous êtes apte à posséder une telle arme.

[*Français*]

La loi actuelle, monsieur le Président, dit qu'un certificat d'acquisition est en vigueur pour cinq ans. Le savez-vous, vous, monsieur le Président, si vous ou moi allons être en condition de posséder un fusil dans quatre ans et 364 jours d'aujourd'hui?

J'ai de la difficulté, parfois, à savoir si je vais être sain d'esprit la semaine prochaine! Je ne suis certainement pas en mesure de pouvoir le déterminer, pour quatre ans et demi ou même cinq ans moins un jour de la date à laquelle nous nous parlons aujourd'hui.

[*Traduction*]

Or, dans cinq ans ou presque, je pourrai utiliser l'autorisation d'acquisition d'armes à feu que j'ai obtenue aujourd'hui et acheter mon 499e fusil avec celle-ci. Ce sera tout à fait légal. Pourquoi avons-nous besoin d'une loi sur les armes à feu?

• (1740)

[*Français*]

Monsieur le Président, un tiers des homicides au Canada en 1989 ont été commis par une arme à feu. Des 218 homicides commis par des armes à feu, 44 p. 100 avaient été commis avec des carabines, 25 p. 100 avec des armes de poing, 17 p. 100 avec des fusils de chasse et 2 p. 100 avec des carabines ou des fusils de chasse à canon tronqué. Donc, ce sont les tristes statistiques que nous avons.

[*Traduction*]

Il y a quelques années, j'ai lu dans une revue américaine un article qui portait sur les accidents causés par des armes à feu. La situation est beaucoup plus grave aux États-Unis qu'au Canada, mais le message qui se dégageait de l'article était évident. On pouvait y lire ce qui suit: «L'année dernière en Grande-Bretagne, 250 personnes ont été tuées avec un fusil. En France, il y en a eu 300. Dans d'autres pays européens, il y en a eu tant, tandis qu'aux États-Unis, le nombre de personnes ainsi tuées atteignait 10 552» ou quelque chose du genre. L'article terminait sur ces mots: «Que Dieu bénisse l'Amérique.»

Un point important a été soulevé dans le même article. Tous les présidents américains qui ont été tués ou assassinés, ou qui ont été victimes d'un attentat, l'ont été avec une arme à feu. Aucun président américain n'a été poignardé. Aucun président américain n'a été attaqué au moyen d'un autre type d'arme.

Au Canada, nous n'avons perdu qu'une seule personnalité politique nationale, et sa statue se trouve à l'arrière de cet édifice: il s'agit de Thomas D'Arcy McGee. Il a malheureusement été tué d'une balle.

N'est-il pas temps que nous commencions à tirer une leçon de ce que nous savons si bien?

[*Français*]

J'ai en main une lettre, monsieur le Président, qui est signée de la main de M. Michel Denis, le chef de police de la ville de Hawkesbury dans ma circonscription. Cette lettre est adressée à mon collègue d'Ottawa-Sud, parce qu'il est l'auteur de ce projet de loi.

La lettre se lit comme suit:

[*Traduction*]

Monsieur,

J'ai lu avec grand intérêt votre projet de loi C-273 concernant le contrôle des armes à feu.

Le corps policier de Hawkesbury appuie sans réserve votre position. Les mesures proposées nous permettraient de mieux protéger nos collectivités.

Nous vous félicitons d'avoir présenté une position aussi ferme à nos parlementaires.

Cette lettre est signée par le chef de police, Michel Denis.

Il se peut que le gouvernement étouffe le projet de loi aujourd'hui ou qu'il le défasse comme il en a le droit, tout comme nous avons le droit d'approuver ou de rejeter une mesure législative qui nous est soumise.

Pensons aux enjeux. N'oublions pas que le projet de loi n'interdit pas la possession d'armes à feu. Il renforce les règles de possession trop laxistes au Canada. En l'adoptant, nous pourrions peut-être sauver la vie de quelques personnes qui, sans ce projet de loi, seront tuées par des armes à feu.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la motion que nous débattons aujourd'hui a le grand avantage de nous faire discuter d'une question éminemment importante dans la société canadienne, soit celle de la criminalité ou de la violence dans notre société.

Je vous dirai d'emblée, monsieur le Président, que je suis en désaccord, mais totalement en désaccord, avec les items présentés par le député d'Ottawa-Sud dans sa motion d'aujourd'hui. Je vais vous dire pourquoi, monsieur le Président, car je pense qu'il est important d'expliquer les raisons qui justifient mon opposition à la motion ou à des éléments de la motion du député d'Ottawa-Sud.

Le député d'Ottawa-Sud conviendra avec moi que tout dépend de la vision que nous avons de notre pays, en tant que société. Je pense qu'il sera le premier à admettre qu'une ville comme Ottawa n'est peut-être pas la ville la plus violente ou la ville la plus criminalisée au pays.

Il y a parfois des bagarres ici. Il y a des villes qui sont beaucoup plus durement touchées par la criminalité, mais j'amènerai le député d'Ottawa-Sud en Abitibi—Témiscamingue, dans ma région. Et je pense que le député va reconnaître que l'on définit souvent ma région comme étant le paradis de la chasse. Alors le député conviendra avec moi qu'aller en Abitibi—Témiscamingue, à Rouyn—Noranda, à Val d'Or ou à Senneterre, et dire aux gens qu'on va rendre plus difficile l'accessibilité aux armes, les gens en Abitibi—Témiscamingue ne se promèneraient pas avec le panache de l'orignal, mais ils exhiberaient la tête du député, parce qu'il est impensable chez nous d'aller dire à la population, à 150 000 personnes, qu'on va rendre plus difficile l'accessibilité aux armes, quand ils viennent au monde—et je dis au député d'Ottawa-Sud que les gens de chez nous viennent au monde entourés d'armes dans la maison et que ma région est sûrement une des régions les plus pacifiques qu'il y a au Canada, tout simplement parce que les gens ont «apprivoisé» les armes.

Ils savent que cela peut être un plaisir extraordinaire, mais que ça peut être un outil extrêmement dangereux qu'il faut cacher dans la maison. Et c'est cela que je veux dire au député d'Ottawa-Sud, qu'il faut faire attention quand on veut appliquer des mesures coercitives à l'ensemble de la population canadienne parce que l'ensemble de la population canadienne n'est pas toute imbue de criminalité ou de violence. Je comprends dans quel sens le député d'Ottawa-Sud fait ses propositions, mais j'aimerais lui dire que pour beaucoup de citoyens, qui sont non violents au pays, ce sont des mesures qui seraient tout à fait contraignantes.

Pour ce qui est de la criminalité, et je pense que le député d'Ottawa-Sud va être d'accord avec moi, il y a des meurtres crapuleux qui sont commis sur une base régulière. Les pages de journaux, les médias, la télévision le soir vont nous rapporter des meurtres crapuleux sur une base régulière. Mais ne faut-il pas dénoncer davantage une certaine presse qui se délecte de ces meurtres-là. Je ne dis pas qu'il faut les cacher, mais je dis qu'il y a une certaine presse qui fait en sorte d'attacher beaucoup d'importance à ces événements-là. À tous les jours, on peut voir des gens ensanglantés, des gens tués, et je me dis que ce sont les causes de cette violence-là qu'il faut éliminer dans un pays comme le nôtre. Et ces causes-là, on en a parlé un petit peu tantôt. Il y a la pauvreté qui est une cause de violence. Le député de Glengarry—Prescott—Russell parlait de drogue, parlait d'alcool. Il y a beaucoup de causes qui portent les gens à la violence, et ce n'est pas, monsieur le Président, parce qu'ils ne trouveront pas une arme à feu qu'ils ne seront pas violents. La violence se fait avec un couteau, la violence se fait avec des marteaux, la violence peut se faire avec une corde, et les gens déterminés à utiliser la violence, il vont l'utiliser quel que soit l'outil ou le moyen qu'ils auront à leur disposition.

Alors, monsieur le Président, le but de mon intervention, c'est pour dire au député d'Ottawa-Sud qu'il faut faire bien attention parce qu'il y a des gens au pays qui peuvent. . . Il a cité des corps policiers qui étaient d'accord avec sa pétition, et je le comprends. Mais il y a sûrement au pays des milliers et des milliers de corps policiers qui ne se sont pas prononcés sur la motion du député d'Ottawa-Sud, et certainement que dans une région comme la mienne une motion comme celle-là serait difficilement recevable. Alors, je dis au député d'Ottawa-Sud que ça revient un peu à un débat de société. Bien sûr que les statistiques prouvent peut-être qu'on a une criminalité qui grandit, mais je pense qu'il faut davantage travailler sur les causes que sur les armes

elles-mêmes et, quand on est déterminé à user de violence, on trouvera tous les moyens pour le faire.

J'ai ici des statistiques qui sont intéressantes. Je voudrais vous donner des statistiques, monsieur le Président, que j'avais ici tout à l'heure sur le nombre de demandes reçues par la GRC au Canada, en 1989. On parlait d'à peu près 200 000 demandes, je ne trouve pas les statistiques exactes, mais on parlait d'à peu près 200 000 demandes de permis qui avaient été présentées à la GRC. Si on dit qu'il faut absolument accorder à chacune de ces demandes-là, monsieur le Président, une attention toute particulière, qu'il faut aller vérifier où ces armes-là vont être entreposées, on va alourdir de façon incroyable le fardeau déjà immense de nos fonctionnaires à travers le pays, ce qui ferait en sorte que quand on augmentera la tâche de ces gens-là, il y a aura de la criminalité qui se fera au pays. Il y aura de la drogue qui circulera, il y aura des commerçants qui feront le trafic de la drogue et qui ne seront pas arrêtés par des gens dont on aura intensifié les tâches.

• (1750)

Le député a fait allusion à la classification des armes au pays. Actuellement, monsieur le Président, vous savez que la plupart des armes que nous avons au pays font partie de la catégorie des armes ne faisant l'objet d'aucune restriction et leur acquisition n'est assujettie qu'à l'obtention de l'arme à feu. Il y a également les armes plus dangereuses auxquelles le projet de loi C-80 fait allusion. Je pense que le député d'Ottawa-Sud sait que dans le projet de loi C-80, il y a quand même des mesures importantes pour limiter l'accès à des armes dangereuses; ces armes plus dangereuses sont quand même utilisées à des fins légitimes et font partie des armes à autorisation restreinte et il y a les armes qui ne servent à aucune fin légitime, telles que les fusils mitrailleurs et les carabines dont le canon est scié qui font partie des armes prohibées.

L'une des raisons qui justifient une telle classification des armes à feu est de permettre aux personnes qui appliquent le régime de contrôle des armes à feu et qui exécutent la loi, de concentrer leurs maigres ressources au contrôle de ces types d'armes à feu qui présentent les plus grands risques pour la société.

La loi veut que la majorité des ressources affectées à la sélection et à l'exécution soient concentrées sur les types d'armes à feu et les types de propriétaires qui présentent les plus grands risques. Nous sélectionnons tous les nouveaux acquéreurs d'armes à feu et nous exigeons des personnes qui désirent s'en procurer une à se soumettre à un processus de sélection additionnel et à enregistrer leurs armes à feu.

Une autre raison à l'appui de la classification actuelle est de minimiser les répercussions des restrictions juridiques sur les activités de la grande majorité des utilisateurs d'armes à feu, qui utilisent, à des fins sportives ou cynégétiques, des fusils de chasse et des carabines qui ne font l'objet d'aucune restriction.

Les propositions de modifications qu'entend présenter la ministre de la Justice respectent cette classification.

Le projet de loi C-80 comporte des dispositions obligatoires relatives à l'entreposage sécuritaire, mais celles-ci ne s'appliquent qu'aux collectionneurs d'armes à autorisation restreinte, et non à tous les requérants d'armes à feu.

En conclusion, monsieur le Président, parce que j'aimerais peut-être laisser la parole à un autre député qui désirerait s'exprimer sur le sujet, je voudrais dire au député d'Ottawa-Sud que les propriétaires canadiens d'armes à feu respectent la loi et font en sorte que le pays soit sécuritaire pour tous. Ils appuieront, monsieur le Président, les mesures raisonnables et efficaces de sélection des requérants d'armes à feu, mais on ne saurait s'attendre à ce qu'ils appuient des mesures déraisonnables et difficiles d'application.

Je suis d'avis, monsieur le Président, que les dispositions de ce projet de loi ne sont pas justifiées. Elles sont, à mon sens en tout cas. . . Je pense avoir exprimé en début de discours les raisons pour lesquelles je m'y oppose et ce, à titre de représentant d'une région que l'on toucherait extrêmement durement si on rendait l'accessibilité aux armes plus difficile. Ce serait une situation intolérable, donc pour cela, la motion du député d'Ottawa-Sud, à mon avis, est déraisonnable parce qu'elle aide peu à l'élaboration de normes de sécurité efficaces, uniformes à l'échelle du pays et que les mesures qu'elle prévoie sont difficiles d'application parce qu'elles augmenteraient la charge de travail de la police et n'offre que peu d'avantages réels.

Donc, monsieur le Président, en conclusion, je suis obligé de dire que la motion du député d'Ottawa-Sud, à mon avis, est absolument irrecevable et en un certain sens, elle est un peu beaucoup une insulte faite à beaucoup de citoyens au pays qui sont des gens responsables et qui ne méritent pas qu'on les place sous le joug d'une loi coercitive comme celle-là.

[*Traduction*]

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada) : Monsieur le Président, il me fait plaisir à moi aussi de participer au débat sur les armes à feu. J'ai l'impression d'avoir beaucoup parlé de ce sujet ces derniers temps, non seulement en raison du projet de loi du député, mais

également en raison du projet de loi C-80 actuellement devant la Chambre.

Un député a dit plus tôt, et avec raison, qu'au Canada, la possession d'une arme à feu est un privilège. Je crois que la plupart des gens savent qu'aux États-Unis, la possession d'une arme à feu est un droit. Ce droit est inscrit dans la constitution; pas au Canada. Bien sûr, tout comme l'histoire de nos deux pays qui est différente, l'attitude face aux armes à feu a évolué différemment. Au Canada, leur possession est un privilège et, comme tel, le gouvernement s'y intéresse depuis longtemps et il fait l'objet d'un débat légitime ici. J'ai été étonné d'entendre le député de Glengarry—Prescott—Russell déclarer qu'il était plus facile d'acheter une caisse de bière qu'une arme au Canada. Cela ne tient pas debout.

Je vois le député de Timiskaming hocher la tête. Cela ne tient pas debout. Il est évident que le représentant du Parti libéral ne possède pas d'arme puisque, entre autres choses, j'ai constaté en parlant avec différents groupes qu'il y a toutes sortes de formalités à remplir et de difficultés à surmonter avant de pouvoir acheter une arme—ce qui a motivé le projet de loi C-80.

C'est une chose, à mon avis, que le projet de loi C-80 va pouvoir faire, après discussions au Parlement, pour supprimer certaines des difficultés administratives auxquelles se heurtent les chasseurs légitimes et les sportifs du Canada.

J'ai aussi été choqué d'entendre les commentaires des députés néo-démocrates. Ils nous accusent d'avoir trop tardé et ils reprochent à la ministre de ne pas avoir de courage en lui demandant pourquoi il a fallu un an pour présenter ce projet de loi. On ne peut pas gagner sur tous les plans. Quand on présente une mesure législative au Parlement sans avoir procédé préalablement à des consultations, les néo-démocrates montent sur leurs grands chevaux en s'écriant: «Vous auriez dû consulter les gens. Pourquoi ne vous êtes-vous pas entendus avec les groupes de pression et les particuliers partout au Canada avant de présenter ce projet de loi?»

C'est donc exactement ce que nous avons fait pour le projet de loi C-80. Je le sais d'autant mieux que j'ai participé aux discussions. L'ancien ministre de la Justice, le ministre actuel des Transports, avait invité, l'été dernier, les principaux groupes nationaux qui s'intéressent à cette question à venir nous faire part de leurs préoccupations. J'ai eu l'insigne privilège de participer à ces discussions, et je suis donc bien placé pour rapporter ce qu'ils ont dit. Contrairement à ce que pense le député de Glengarry—Prescott—Russell qui croit que c'est facile et simple de posséder une arme à feu, ils nous ont fait part de motifs de plainte fort légitimes à propos de difficultés administratives, et je suis heureux de voir que le projet de loi C-80 en tient compte.

Lorsqu'elle est entrée en fonctions, la ministre actuelle de la Justice a poursuivi ce processus de consultations. Elle n'a pas tout recommencé par le début parce qu'elle tenait, comme les députés de ce côté-ci de la Chambre, à présenter un projet de loi au Parlement, et c'est pour cela qu'elle a poursuivi les consultations déjà en cours en consultant des groupes que son prédécesseur n'avait pas pu entendre.

Les députés néo-démocrates se sont pas contents de cet état de chose. Vous les avez entendus, monsieur le Président. C'est une chose terrible à faire que de consulter les gens avant de présenter un projet de loi à la Chambre. Je suis aux antipodes des députés du NPD là-dessus.

Je croyais aussi que c'était une bonne chose de déposer le projet de loi tout juste avant l'ajournement de la Chambre, car cela donnait l'occasion aux sportifs, aux chasseurs, aux membres de clubs de tir, bref à tous les intéressés, de se réunir pour l'étudier pendant l'été. J'en ai parlé à des députés, comme le député de Parry Sound—Muskoka qui, je vous prie de me croire monsieur le Président, se fait entendre dans notre caucus sur la question des pluies acides et d'autres. Il m'en a parlé. Il y a aussi le député de Macleod qui a bien voulu m'inviter dans sa circonscription il y a quelques semaines pour parler de cette question. Je leur ai dit que ce projet de loi n'était pas coulé dans le béton.

Je puis vous dire, monsieur le Président, que j'ai siégé à tous les comités législatifs chargés de projets de loi venant de la Justice depuis 1984. Il n'y a pas un seul projet de loi qui n'ait pas été modifié à l'étape de l'étude en comité ou du rapport. Le projet de loi C-80 ne sera sûrement pas le premier à en être exempté.

Je dirai donc aux députés du NPD et du Parti libéral: si vous voulez qu'avance l'étude du projet de loi C-80 et de tous ceux dont la Chambre est saisie, allez donc voir vos amis du Sénat. C'est là où il y a impasse. Les députés du NPD le savent fort bien.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai le privilège de pouvoir répéter ma question sur le déversement de déchets radioactifs dans le lac Wollaston qui s'est produit le 7 novembre 1989, il y a presqu'un an.

• (1800)

Une des raisons pour lesquelles je dois répéter ma question, c'est que nous avons entendu parler de l'accident pour la première fois le 9 novembre 1989, date de la chute du mur de Berlin, événement marquant dans l'histoire du monde qui a évidemment monopolisé l'attention des médias. C'est pourquoi cet incident n'a pas défrayé la chronique comme il aurait dû.

Cela a pris 15 heures avant qu'on entende parler du déversement de deux millions de litres d'eau d'exhaure radioactive contaminée dans le lac Wollaston et le public n'en aurait probablement jamais rien su si le chef de la bande du lac Hatchet près du lac Wollaston ne nous avait pas téléphoné après avoir survolé la région en avion et reconnu ce qui se passait. Certes, les autorités environnementales avaient été averties à ce moment-là, mais on n'avait rien dit aux gens de la région. Cette série d'événements ont amené ceux-ci à se demander ce qu'on faisait à leur environnement.

J'ai eu l'occasion de visiter les lieux peu après avec le député provincial de la région, Keith Goulet, des édiles municipaux et les membres de la bande. Nous avons vu des choses tout à fait effarantes. Un réseau de mares artificielles ou d'égouts agricoles—c'est ce que je connais le mieux en tant qu'agriculteur—ne pourrait pas fonctionner de la même façon que ce système d'élimination très délicat. Ce qui a particulièrement attiré mon attention était un système d'alerte automatisé qui devait être inspecté visuellement une fois l'heure—11 inspections n'avaient pas été faites—mais qui était déconnecté depuis 1985. Malgré toutes les inspections effectuées par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, elle n'avait jamais remarqué qu'il était déconnecté.

Le chef a demandé une enquête publique. Il voulait connaître le rôle des contrôleurs dans la région. Autrement dit, qui surveille ces derniers? La Commission de contrôle de l'énergie atomique fait-elle bien son travail? Un peu plus tard sont apparues des manchettes comme celle-ci, publiée le 24 novembre: «Les employés de la CCEA ne sont pas assez nombreux pour prévenir les déversements». C'est le genre de question qui a été soulevée.

Le chef demandait quel rôle devaient jouer les autochtones dans l'exploitation des ressources. Tout autour d'eux, sur leurs territoires, il se passe des choses qui modifient leur environnement de façon permanente. Pour la bande, les possibilités économiques sont peu nombreuses et les emplois n'existent pas. À l'heure actuelle, aucun habitant de Wollaston ne travaille à Rabbit Lake, soit à une distance de 18 milles de l'autre côté du lac.

Quel est le rôle de la collectivité de l'endroit à l'égard de la protection de leur environnement? Ses membres y vivent depuis si longtemps et ils y seront encore longtemps. Ils connaissent profondément leur environnement naturel, plus que n'importe quel chercheur bien intentionné qui vient de temps à autre prélever un échantillon.

Cette enquête a reçu un appui considérable de diverses sources, soit des Travailleurs unis du Canada, de groupes religieux, de Greenpeace, d'organismes professionnels de la santé et de bien d'autres organismes. On reçoit encore des pétitions.

Le 19 février dernier, j'ai demandé comment progressait l'enquête et je n'ai reçu aucune réponse. Enfin, le 6 septembre, le ministre, Jake Epp, a répondu au chef Ed Benoanie de la bande du lac Hatchet. Il lui a dit, en gros, de ne pas s'inquiéter, car le gouvernement allait arranger les choses de sorte qu'au bout du compte le système serait encore meilleur.

Je pourrais peut-être citer un extrait de la lettre du ministre. Voici:

> Cameco assume la responsabilité du déversement, se déclarait coupable face aux accusations portées en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique et acquittait l'amende maximale de 10 000 $.

Cette amende de 10 000 $, c'est une pitoyable farce. À notre époque, tout le monde sait ce que représente pour une industrie aussi importante, qui a causé des dommages incommensurables à l'environnement, une amende de 10 000 $—ce montant correspondait à deux accusations—qui n'était en réalité que de 5 000 $, soit le double de celle qui est imposée lorsqu'on fume sur la colline du Parlement.

La loi en vigueur à cet égard a été rédigée en 1946. Cette loi surannée n'a pas été révisée, et personne ici ne parle de le faire.

Le ministre dit ensuite qu'une enquête exhaustive a été menée et qu'aucun des rapports sur le déversement ne fait état de problèmes. Tous les échantillons d'eau qui ont été analysés révèlent que le niveau de contamination du lac et du ruisseau qui s'y jette ne dépasse pas la limite prévue dans les normes pour l'eau potable. Les habitants de la région se posent de sérieuses questions sur la façon dont ces tests ont été faits. Ils sont chez eux dans cette région. Ils connaissent bien les glaces et les modèles d'écoulement de l'eau. Selon eux, les tests ont été faits dans des conditions trompeuses. Par conséquent, ils doutent de la validité des tests et voudraient qu'ils soient refaits.

• (1805)

Le ministre ajoute :

> Je sais que les membres de la commission vous ont rencontrés à Ottawa pour discuter de la situation. La commission reconnaît l'existence de lacunes. . .

Elles vont être corrigées. Plus loin, on lit que :

> . . . la commission tiendra une réunion dans votre localité afin d'assurer le suivi de l'affaire et de se pencher sur d'autres sujets de préoccupation.

En fait, la commission s'est contentée d'écouter poliment, puis d'annoncer la réouverture de la mine sans qu'il n'y ait eu la moindre discussion avec les habitants de la localité. Ceux-ci n'ont pas contribué de façon significative au processus de prise de décision.

Le ministre dit encore :

> En 1978, la commission Bayda a rendu publics les résultats d'une enquête approfondie relative aux répercussions environnementales, sociales et économiques de l'exploitation de la mine de Cluff Lake, ainsi qu'aux effets sur la santé et la sécurité. Son rapport a ouvert la voie à l'expansion de l'industrie de l'extraction d'uranimum en Saskatchewan.

Voici en partie ce que le chef Benoanie a répondu au ministre:

> La commission Bayda de la commission d'enquête de Key Lake n'a même pas pris les droits des autochtones en considération, et mon peuple n'était même pas concerné, ni examiné le cas de la mine de Rabbit Lake qui est en activité. Seulement une demi-page du rapport de plus de 300 pages de la commission Bayda est consacrée aux droits des autochtones et aux droits reconnus par traité. La commission recommande en fait qu'une autre enquête s'occupe de ces questions.

Le ministre parle ensuite de l'enquête de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Ce n'est pas en réalité une recherche originale, seulement un recueil de faits et de chiffres.

Le ministre tente ensuite de rassurer les gens en disant que s'il y avait d'autres projets à l'avenir, et il en est déjà question, nous aurons des audiences sur l'évaluation environnementale.

Le mérite de ces audiences est déjà bien connu. Je demande au secrétaire parlementaire de bien vouloir nous dire comment on s'occupera de ces questions.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, un certain nombre d'événements se sont passés depuis que cette question a été soulevée en février dernier. Je voudrais en examiner quelques-uns et déposer un compte rendu de ce qui s'est passé entre le début de novembre 1989 environ et le communiqué d'aujourd'hui.

Je voudrais d'abord souligner quelques faits. Dans sa lettre du 6 septembre 1990, le ministre a exposé les faits concernant le rejet. Il a aussi déclaré qu'il ne voyait pas la nécessité d'ordonner une enquête publique sur les mines d'uranium du nord du Canada puisqu'il y en avait déjà eu plusieurs et qu'il serait possible à l'avenir d'évaluer les nouveaux projets miniers. Par exemple, en 1978, la commission Bayda a rendu publics les résultats d'une étude approfondie sur les effets de l'exploitation de la mine du lac Cluff sur l'environnement, la santé, la sécurité, ainsi que sur ses conséquences socio-économiques.

Le ministre a déclaré qu'une autre enquête sur les mines d'uranium du nord du Canada ne lui paraissait pas nécessaire, étant donné à ce sujet les conclusions d'enquêtes antérieures approfondies, les occasions de participation dont le public pourra bientôt profiter durant le processus d'évaluation et d'examen environnemental et la promesse de la Commission de contrôle de l'énergie atomique d'ouvrir de nouvelles lignes de communication.

Le 4 octobre 1990, la CCEA s'est réunie à Wollaston Post. La population autochtone lui a présenté trois demandes principales. Elle a demandé que la société engage plus d'autochtones, qu'elle se donne un plan financier pour partager les bénéfices avec eux et qu'il y ait une enquête sur les mines d'uranium. La commission a répondu que ces questions dépassaient le cadre de son

mandat et après avoir entendu toutes les parties concernées, elle a décidé de renouveler la licence de la société.

Il serait imprudent de commenter davantage cette affaire puisqu'elle doit être entendue par les tribunaux de la Saskatchewan le 17 janvier 1991.

Monsieur le Président, je voudrais déposer ces documents pour qu'ils puissent être consignés au compte rendu.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je désire souligner ici par une autre question la question que j'ai déjà posée au ministre de l'Environnement et dont la réponse avait été donnée par un autre ministre, celui qui est le secrétaire d'État. À la question posée, je ne suis pas du tout content de la réponse reçue. C'est une question qui avait été posée lors de l'incendie de pneus qui est survenu à Saint-Amable. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que c'était un incendie impliquant plusieurs millions de pneus usagés dont le site se trouvait à Saint-Amable, ville qui est située à environ 15 kilomètres de ma circonscription de Chambly.

• (1810)

Je suis mécontent de la réponse du ministre parce qu'il a effectivement dit que ce problème d'incendie de pneus était plutôt de juridiction provinciale et que ce problème était également à l'étude. Et il a tenté de me rassurer en me disant que, pendant l'incendie, il faisait tout en son possible et qu'il collaborait avec les autorités provinciales.

Je suis content de savoir que le gouvernement ait finalement réussi à faire éteindre l'incendie. Il me semble, si je peux utiliser cela comme exemple, que ce gouvernement est toujours en train de jouer au pompier, d'éteindre les feux. Mais, souvent ces mêmes feux sont causés, premièrement, par un manque de leadership de la part du gouvernement fédéral, et, deuxièmement, monsieur le Président, ces incendies sont causés par une guerre de juridiction entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Donc, pendant que tout le Canada attend de notre gouvernement conservateur un certain leadership, ce que nous voyons quotidiennement, c'est un gouvernement qui joue au pompier.

Ce n'est pas cela un gouvernement. Un gouvernement devrait avoir la ferme volonté de prévenir ce genre de problème. Saint-Amable, c'est un symptôme de ce gouvernement qui joue au pomnpier, au lieu d'attaquer le problème à sa base. Donc, j'admets, monsieur le Président, que j'étais, comme on dit au Québec, «en beau maudit» en écoutant la réponse du ministre. J'étais mécontent parce que j'attendais mieux que cela. Je peux vous dire jusqu'à quel point les gens de ma circonscription et du Québec sont mécontents en vous faisant part de certains sondages où les gens parlent de gouvernements, pas seulement de leur mécontentement envers le gouvernement fédéral mais également envers le gouvernement provincial, car chacun essaie de rejeter le blâme sur l'autre. Le problème, monsieur le Président, est facile à comprendre. Les gens sont mécontents du manque d'actions, les mêmes vieilles excuses qu'ils entendent depuis longtemps: ce n'est pas de notre juridiction, c'est parce qu'on attend la conclusion d'études. Mais, mon Dieu, les études, on en a plein d'études, on en a plein de consultations, et on a pas mal de «placotage» sur la question de l'environnement. Mais des actes, des actes grâce auxquels on peut regagner la confiance du public, en disant: voici des actes, on n'a pas cela avec ce gouvernement.

Je peux vous citer un exemple démontrant jusqu'à quel point cela est sérieux. Il y a la compagnie Désourdy qui se trouve dans ma circonscription. C'est une compagnie responsable, respectable, qui veut faire un site d'enfouissement, un site d'enfouissement qu'ils appellent un site de valorisation des déchets. Moi j'appelle cela un site d'enfouissement. Pour ce genre de site, qui est proposé par la compagnie Désourdy, il ne sont en aucune façon obligés de faire une étude d'impact sur l'environnement. Ce n'est ni de juridiction provinciale ni de juridiction municipale, et il semble, d'après un jugement avec lequel je ne suis pas d'accord, que ce ne soit pas non plus de juridiction fédérale. Mais, une fois que la nappe phréatique sera contaminée, à ce moment-là, les gouvernements provincial, fédéral, municipal, tous ces gouvernements vont jouer au pompier parce qu'ils y seront obligés, parce qu'ils n'auront pas pu prévenir le problème.

• (1815)

Dans le même ordre d'idées, monsieur le Président, je pourrais vous parler des pesticides. Vous avez peut-être des pesticides sur votre gazon parce que vous aimez avoir une belle pelouse, mais les pesticides qui entrent dans notre eau, qui contaminent notre eau, c'est un problème sérieux. Le gouvernement fédéral, jusqu'à présent c'est à l'étude. . . on n'a pas tellement de contrôle sur l'application de ces règlements visant à un certain contrôle fédéral sur les pesticides qui sont utilisés par les consommateurs.

Donc, en résumé, j'aimerais bien vous dire que je refuse d'accepter une rationalisation de ce gouvernement à savoir que le feu à Saint-Amable, c'est à cause d'un problème de juridiction ou à cause du fait qu'ils n'ont pas fait assez d'études. Le temps pour les études, c'est terminé. Maintenant, on devrait passer aux actes.

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les incendies de dépotoir de pneus survenus plus tôt cette année à Hagersville, en

Ontario, et à Saint-Amable, au Québec, ont montré que la coopération fédérale-provinciale est nécessaire pour résoudre le problème des pneus de rebut au Canada. Ces incendies ont rendu le public plus conscient de la nécessité d'une action coopérative pour assurer l'entreposage à l'air libre des pneus usagés dans des conditions sécuritaires et pour s'attaquer au problème global de la gestion des pneus usagés.

On s'occupe à mettre au point une politique et des programmes. Vingt-six millions de pneus usagés sont mis au rebut chaque année au Canada. Environ 20 p. 100 de ces 26 millions de pneus sont récupérés: soit en les revendant ou en recyclant le caoutchouc en carpettes et paillassons. Il reste 20 à 21 millions de pneus usagés à éliminer d'autres façons. Même avant l'incendie de Hagersville en février, Environnement Canada finançait des projets de recherche pour trouver d'autres utilisations pour les pneus de rebut.

À la suite de l'incendie de Hagersville, tous les ministres de l'Environnement ont accepté lors d'une réunion à Vancouver de créer un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'examiner la gestion de l'entreposage, l'élimination et la transformation des pneus de rebut. Ce groupe de travail, présidé par le représentant de l'Ontario, s'est réuni pendant l'été, et les ministres en étudieront le rapport final lors de la réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement les 28 et 29 novembre. Le groupe de travail devait également revoir les lignes directrices provisoires régissant l'entreposage de pneus à l'air libre. Il faut noter que le Québec et l'Ontario ont déjà pris des mesures à la suite des incendies de pneus survenus sur leur territoire.

La réutilisation et le recyclage de ces pneus de rebut constituent la solution à long terme recherchée par les gouvernements fédéral et provinciaux. À court terme, Environnement Canada examine attentivement les fours à ciment comme méthode d'élimination des pneus usagés.

L'utilisation des fours à ciment a fait l'objet d'un atelier spécial d'une demi-journée lors de la Conférence canadienne sur la gestion des déchets tenue récemment à St. John's, Terre-Neuve. Si tous les fours à ciment utilisaient des vieux pneus pour satisfaire à 20 p. 100 de leurs besoins en énergie, ils pourraient prendre tous les pneus dont on se débarrasse. Selon l'industrie, on ne prévoit aucun supplément d'émissions provenant de l'utilisation de vieux pneus comme combustible de remplacement. On vérifiera cette affirmation en faisant des tests de combustion homologués.

En outre, le comité associé du Code national de prévention des incendies du Canada, parrainé par le Conseil national de recherches, élabore des lignes directrices pour l'entreposage à l'air libre de vieux pneus. Le comité examine les règlements internationaux qui visent l'entreposage à l'air libre de vieux pneus pour déterminer lesquels peuvent s'appliquer au Canada.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président je pense qu'il est particulièrement à-propos que toutes les questions soulevées ce soir portent sur l'environnement.

Je me rappelle qu'en 1988, juste avant les dernières élections, le premier ministre est venu dans la région de Hamilton et a visité le Centre canadien des eaux intérieures. Il a dit que sa priorité numéro un, au cours des prochaines années, serait l'environnement. Depuis lors, nous avons eu les incendies de pneus.

Lorsque le député dit que 20 p. 100 de tous les pneus sont recyclés, il oublie de dire qu'il y a une technologie qui permettrait de les utiliser tous. Ils sont actuellement envoyés aux États-Unis, broyés et utilisés avec d'autres matériaux pour faire des revêtements de routes et retournés au Canada. Comment se fait-il que nous, Canadiens, nous ne soyons pas en mesure de recycler nos propres pneus et d'utiliser cette nouvelle technologie pour construire nos routes. Pourquoi laissons-nous cela aux Américains?

J'ai demandé à intervenir parce que je suis extrêmement mécontente d'une autre question environnementale dont le gouvernement a parlé ce printemps, à savoir la question des pluies acides.

Pendant un certain nombre d'années, le premier ministre a promis qu'il ferait quelque chose à propos du mouvement transfrontière des pluies acides. Nous savons que la loi américaine sur l'assainissement de l'air a été adoptée, mais nous attendons encore que notre premier ministre et son gouvernement prennent des mesures sur le transfert transfrontière. Les pluies acides n'ont pas de passeport. Même si nous sommes heureux des initiatives américaines, nous sommes extrêmement inquiets de voir qu'en l'absence d'un accord bilatéral négocié entre le Canada et les États-Unis les précipitations acides américaines continueront à se déverser sur le Canada.

• (1820)

S'ils examinaient ce qu'a fait le gouvernement dans le domaine de l'environnement jusqu'à ce jour, monsieur le Président, je pense que tous les Canadiens seraient outrés d'apprendre que le ministre de l'Environnement et le gouvernement ont, en fait, demandé une suspension de leur propre injonction concernant la construction du barrage Rafferty—Alameda. Le ministre de l'Environnement avait engagé sa réputation, disant qu'il allait faire preuve de fermeté à l'égard du gouvernement de Saskatchewan sur cette question mais, comme dans bien d'autres cas, il a plié.

[*Français*]

Je pense que la décision du ministère de l'Environnement de ne pas procéder avec l'injonction contre la construction du projet Rafferty–Alameda démontre jusqu'à quel point il n'y a aucune politique environnementale de la part du gouvernement. Cela a commencé avec l'ancien ministre de l'Environnement, Lucien Bouchard, qui n'était pas prêt à prendre des décisions en ce qui concerne les grands dossiers environnementaux. Maintenant qu'il fait partie d'un autre parti politique, il fait volte–face. Mais cela a commencé avec un mauvais ministre de l'Environnement, dont M. Bouchard, et cela continue avec un autre mauvais ministre de l'Environnement, soit M. de Cotret.

C'est incroyable, après tout ce qu'il a dit en Chambre la semaine dernière, soit que le vrai test de son leadership, ce serait le projet Rafferty–Alameda que, finalement, il ait décidé de ne rien faire. Et tant et aussi longtemps qu'il se traîne les pieds, il est certain que la construction va être terminée.

Monsieur le Président, on sait que les Canadiens et les Canadiennes sont beaucoup plus avancés sur les dossiers environnementaux que le gouvernement. Si on parle des pluies acides, par exemple, pourquoi n'a–t–on pas eu la possibilité de signer une entente avec les Américains dans un accord bilatéral sur la question des pluies acides?

On sait que dans les circonscriptions de l'Est, il y a des érablières qui sont mortes justement, pas à cause des pluies acides au Canada, mais à cause des pluies acides importées des États–Unis. On sait également que les pluies acides ne portent pas de passeport et que la seule façon qu'on pourra vraiment réagir dans ce dossier, c'est d'avoir des normes fédérales nationales ici au Canada, d'avoir des normes telles celles qui ont été établies par le *Clean Air Act* aux États–Unis. Mais en même temps, il faudrait absolument avoir un accord bilatéral pour justement établir des normes internationales dans ce grand dossier de l'environnement. Autrement, ce ne serait que de la fausse rhétorique de la part de M. Bouchard et de son successeur, le nouveau ministre, M. de Cotret.

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question posée par la députée de Hamilton–Est concernant la loi américaine sur la lutte contre les pluies acides.

Le gouvernement du Canada est très heureux de voir que le Sénat et la Chambre des représentants des États–Unis aient adopté la fin de semaine dernière un ensemble global de modifications à la loi américaine sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

Cette loi adoptée par le Congrès exige que les émissions soient réduites de 10 millions de tonnes et soient plafonnées à ce niveau réduit. Elle renferme également des dispositions générales et prévoit des mécanismes de surveillance.

J'aimerais rappeler aux députés que le Canada a toujours voulu que les États–Unis adoptent une loi en vue de réduire les précipitations acides qui traversent nos frontières chaque année. A cet égard, le ministère canadien de l'Environnement a montré à l'aide de ses modèles informatiques qu'un programme de lutte semblable à celui adopté par le Congrès répondrait aux exigences environnementales du Canada voulant que la pollution en provenance des États–Unis ne dépasse pas les 2 millions de tonnes chaque année.

Les dispositions commerciales que renferme la loi devraient en fait être à l'avantage du Canada, étant donné que le coût de la réduction des émissions est le plus bas dans la vallée de l'Ohio, une région qui exporte le plus de pollution vers le Canada. En outre, beaucoup des centrales électriques de la vallée exportent leur électricité vers d'autres régions. Cela signifie que les échanges de quotas d'émissions pourraient entraîner une plus grande réduction des émissions dans la vallée pour des raisons financières inhérentes à cet emplacement et parce que les gouverneurs de l'endroit tentent de refiler le coût de leurs mesures antipollution aux clients de l'extérieur de l'État.

Monsieur le Président, je pourrais en parler encore longtemps. L'adoption de cette loi devrait permettre au Canada et aux États–Unis de négocier en vue de la conclusion, d'ici la fin de l'année, d'un accord bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontière.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 novembre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il y a quelques jours, la Chambre a adopté une motion concernant la création d'un comité spécial sur le transport aérien. Cette motion contenait quelques erreurs. Je dois donc demander encore une fois le consentement de la Chambre pour présenter la motion qui la remplace. Je crois que vous donnerez votre consentement pour la motion qui suit. Je propose:

Que, suite à l'ordre adopté le lundi 29 octobre 1990,

Un comité spécial de la Chambre des communes sur les services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis soit institué;

Que le comité ait les mêmes pouvoirs qu'un comité permanent;

Que le comité ait le pouvoir de se déplacer ou de siéger au Canada et de se déplacer à Washington et que le personnel nécessaire l'accompagne; et

Que le comité présente son rapport au plus tard le 15 janvier 1991, pourvu que, si la Chambre ne siège pas, le rapport sera réputé avoir été présenté le jour où il sera déposé auprès du greffier de la Chambre des communes.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

M. Milliken: Madame la Présidente, nous donnons notre consentement.

M. Edmonston: Madame la Présidente, nous y consentons.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion.

La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à reconnaître, au cours des prochaines négociations du GATT et dans l'ensemble de sa politique économique, le rôle essentiel joué par les agriculteurs dans le maintien du style de vie canadien et qu'elle exhorte le gouvernement à défendre les principes de la gestion de l'offre, à maintenir les «filets de sécurité» en vue d'assurer une rentabilité stable et juste à tous les secteurs de la production alimentaire, à adopter des politiques encourageant le développement durable dans le domaine des méthodes agricoles, et à reconnaître le rôle crucial des collectivités agricoles dans l'ensemble de l'économie et dans le maintien du bien-être des Canadiens.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Certains députés de mon parti ont soulevé aujourd'hui la question de la durée des discours. Comme vous le savez, les députés peuvent habituellement parler pendant 20 minutes, après quoi une période de 10 minutes est réservée aux questions et aux observations. Je demande, du moins en ce qui concerne l'opposition officielle, que pendant toute la journée la durée des discours soit fixée à 10 minutes et que chaque discours soit suivi d'une période de 5 minutes réservée aux questions et observations chaque fois qu'un député de notre parti prend la parole.

M. Cooper: Madame la Présidente, la tradition veut que ce côté-ci de la Chambre permette aux partis de l'opposition de procéder de cette façon, s'ils le désirent. Nous consentons cette fois-ci encore à ce qu'ils procèdent ainsi aujourd'hui.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je saurais gré aux autres députés qui souhaitent eux aussi se prévaloir de ce droit de le mentionner à la présidence.

Les crédits

• (1010)

M. Speller: Madame la Présidente, notre secteur agricole traverse des temps très difficiles et notre milieu rural se détériore. De mémoire d'homme, sauf au cours de la Grande crise, jamais les agriculteurs n'ont été autant aux abois et les Canadiens tiennent absolument à savoir ce que le gouvernement fait pour y remédier.

La production de denrées alimentaires a toujours constitué un défi que les agriculteurs relève sans cesse en faisant preuve de souplesse et, je dois le dire, d'une bonne dose de courage. Les familles d'agriculteurs vivent constamment dans l'incertitude par suite des conditions atmosphériques et du marasme du marché.

Nous, les agriculteurs, venons de terminer une année-récolte exceptionnelle, mais compte tenu de la chute constante des prix, nous apprenons qu'un nombre sans cesse croissant d'agriculteurs seront contraints avant l'automne d'abandonner leur exploitation.

Or, le gouvernement n'arrête pas de parler d'une nouvelle vision de l'agriculture canadienne. Les agriculteurs s'inquiètent précisément de cette nouvelle vision. Qu'entend le gouvernement par nouvelle vision? L'une des idées force de cette vision dont le gouvernement a tracé les grandes lignes dans *Partenaires dans la croissance* est la notion d'autonomie de l'industrie agro-alimentaire.

Les bas prix sont la conséquence d'un certain nombre de facteurs, notamment la guerre des subventions à l'exportation que se livrent les États-Unis et la CEE, l'embargo contre l'Irak, une récolte mondiale probablement exceptionnelle cette année et un dollar canadien surévalué. Tous ces éléments échappent au contrôle des agriculteurs.

Il faut donc que le gouvernement fédéral intervienne sur-le-champ pour prévenir la ruine financière des agriculteurs de l'Ontario et du reste du Canada. Il doit de toute nécessité annoncer un programme céréalier spécial pour dédommager les agriculteurs des répercussions de l'embargo ou un versement intérimaire d'au moins 15 $ à 20 $ la tonne dans le cadre de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, voire les deux. Le gouvernement ne peut pas poursuivre sa politique attentiste. Depuis trop longtemps en effet il abandonne les agriculteurs à leurs propres ressources pour faire face à leurs banquiers, pour voir aux besoins de leur famille avec des revenus très inférieurs au coût de production des denrées alimentaires nécessaires pour nourrir nos concitoyens.

Le gouvernement s'efforce constamment de convaincre les agriculteurs que cette autonomie accrue ne signifie pas pour autant l'élimination de l'aide gouvernementale. Pourtant, que peuvent-ils espérer d'un gouvernement fédéral qui, lors du dernier budget, a décidé de ne plus participer au programme d'assurance-récoltes à frais partagés, qui a mis fin au tarif de l'Est, abandonné le programme de remise en état des embranchements, aboli les prêts sans intérêt dans le cadre de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et éliminé le Programme de stimulation des exportations de produits laitiers? Il a en outre aboli les crédits de la Commission canadienne du lait pour la commercialisation de la poudre de lait écrémé, tout comme d'ailleurs ses dépenses d'exploitation. On a aboli le programme de prêts basé sur les prix des produits agricoles qui offrait des prêts subventionnés aux clients de la Société du crédit agricole possédant peu d'avoir et se trouvant en difficulté financière. On a également aboli la remise de la taxe d'accise sur le carburant consommé à la ferme. Voilà le genre d'appui que promet le gouvernement, une véritable politique d'abandon. Ou serait-ce, Madame la Présidente, ce qu'il appelle une politique d'autonomie?

Pis encore, les agriculteurs, comme les autres citoyens canadiens, sont durement touchés par la politique des taux d'intérêt élevés qu'applique le gouvernement. L'augmentation du prix du carburant alourdit encore le fardeau financier du secteur agricole qui se débat pour se tenir à flot.

Le gouvernement refuse de reconnaître ou même d'admettre les graves difficultés financières auxquelles font face les céréaliculteurs, les producteurs d'oléagineux, les horticulteurs et les éleveurs de bétail. La situation est grave, et même si elle découle directement de la baisse des prix et des mesures adoptées par des gouvernements étrangers, il reste que le gouvernement fédéral doit aussi accepter sa part de responsabilité, puisqu'il n'a su créer des programmes de soutien qui servent de filets de sécurité afin de protéger nos agriculturs canadiens contre l'inévitable baisse de leur revenu.

Les producteurs étaient heureux d'avoir l'occasion de proposer au comité chargé d'étudier les mesures de protection des solutions qu'il pourrait inscrire dans son rapport. Toutefois, ce rapport et tout le travail effectué ces derniers mois ne rapporteront des dividences que si les propositions sont mises en oeuvre, dès la campagne agricole 1991-1992, et si les coûts de production ne dépassent pas le tiers du total des primes, afin que le taux de participation des agriculteurs soit élevé.

Il est essentiel que le régime d'assurance du revenu brut et le compte de stabilisation du revenu net, deux programmes proposés par le comité des mesures de protection aux producteurs de céréales et d'oléagineux, offrent les mêmes avantages pour le fourrage consommé sur la ferme et l'ensilage de la récolte céréalière que pour les céréales vendues sur le marché. Il faut aussi que les producteurs horticoles soient protégés—par le programme d'assurance du revenu brut, ou la caisse de stabilisa-

tion du revenu net, ou les deux—parce que, à l'heure actuelle, beaucoup d'entre eux ne sont pas admissibles à des programmes de stabilisation ou d'assurance.

Il faut aussi éviter que les agriculteurs ne soient dans une situation financière aussi précaire qu'en 1989–1990 et en 1990–1991, autrement beaucoup d'entre eux ne seront plus là pour participer aux programmes de protection.

Je félicite le ministre de l'Agriculture d'être revenu sur sa décision hâtive d'éliminer les avances comptant sans intérêt. Il y a longtemps qu'il aurait dû le faire dans le cas de la première avance de 50 000 $ pour 1990–1991 consentie aux producteurs de céréales, de graines oléagineuses et de produits horticoles. Cette décision va atténuer en partie la crise financière cet automne, mais l'imposition de la même limite sur l'aide sans intérêt aux entreprises agricoles, comme les sociétés de personnes ou les sociétés familiales, comme le gouvernement le fait dans le cas d'une ferme administrée par un particulier, va pénaliser injustement les agriculteurs qui préfèrent travailler collectivement.

J'espère que le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture sont à l'écoute, car ce changement d'attitude ne fera que remettre à plus tard la crise financière amorcée par les bas prix de 1990–1991. Ces prêts sans intérêt ne font pas disparaître la nécessité d'établir un autre programme ponctuel en 1990–1991.

C'est encourageant d'entendre le gouvernement admettre qu'il était dans l'erreur. Le ministre des Finances devrait profiter de cette occasion pour admettre que la TPS est une erreur et qu'il va la retirer, car cette taxe ne sera qu'un fardeau additionnel pour les agriculteurs canadiens.

Les agriculteurs ont les reins forts et déjà ils supportent plus que leur part du fardeau. C'est ce que je veux dire par «reconnaître le rôle crucial des collectivités agricoles dans l'ensemble de l'économie et dans le maintien du bien-être des Canadiens». Le gouvernement essaiera de nous convaincre qu'il soutient notre secteur agricole, mais ses mesures sont plus éloquentes que ses paroles. Les exemples que j'ai donnés démentent le gouvernement.

Quelle nouvelle vision de l'agriculture le gouvernement offre-t-il eu égard à notre système de gestion de l'offre? Encore là, il soutient appuyer totalement la gestion de l'offre. On trouve le passage suivant dans le document *Partenaires dans la croissance*: «Les offices nationaux sont un système exclusif au Canada, qui permet de renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs et agricultrices et de stabiliser les prix. [. . .]Ils ont fort bien réussi à réduire le risque associé à la production ainsi qu'à procurer plus de stabilité tant au niveau des prix que du marché.» Je suis d'accord. N'est-ce pas là ce que nous essayons d'accomplir dans tous les autres secteurs?

Pourtant, dans les négociations du GATT, il semble que tous les programmes soient remis en cause. Notre ministre du Commerce dit au ministre de l'Agriculture qu'il devrait avoir honte des sommes que nous consacrons en aide aux agriculteurs. Comment pouvons-nous espérer que nos négociateurs défendent les agriculteurs canadiens si le ministre dont ils relèvent juge que les agriculteurs reçoivent trop d'argent? Avec un tel ministre du Commerce pour nous représenter à la table des négociations, nous n'avons pas besoin d'opposants. Pas étonnant que nous ayons obtenu un si piètre accord de libre-échange.

Comme si cela ne suffisait pas, notre ministre de l'Agriculture a fourni au GATT des chiffres trompeurs sur les subventions à l'agriculture. Lorsque le système de gestion de l'offre a été mis en place sous le régime du GATT, il était entendu que les subventions proviendraient de l'assiette fiscale, mais certains, surtout les États-Unis, soutiennent que si les consommateurs paient plus cher que les prix mondiaux, cela constitue une subvention. Du point de vue économique, c'est une ineptie, mais le gouvernement semble disposé à accepter cette position.

Le ministre sait qu'il est inexact et injuste de dire que l'écart entre le prix canadien du lait et le prix mondial constitue une subvention aux producteurs de lait. Pareil calcul est non pertinent et injuste parce que les prix mondiaux reflètent le dumping pratiqué par les pays dont la production est subventionnée. Le fait est que les prix mondiaux sont bien en deçà des coûts réels de la production dans la plupart des pays producteurs laitiers.

Notre système de gestion de l'offre est conforme au droit international et à l'article XI du GATT. Nous avons tout à fait le droit de le conserver tel quel, mais au lieu de défendre nos droits en la matière, les conservateurs ont affaibli notre position aux négociations. Notre système assure une production de qualité supérieure à des prix justes et raisonnables pour les consommateurs, et un rendement satisfaisant aux producteurs. Fait tout aussi important sans doute, le Canada est maintenant à peu près auto-suffisant en produits laitiers.

Il y aurait encore beaucoup à dire à propos des besoins pressants de notre secteur agricole, mais le temps me manque. L'agro-alimentaire est la principale industrie du Canada. À l'instar de leurs concitoyens, les agriculteurs

ne demandent qu'à bien gagner leur vie et à fait vivre leur famille.

• (1020)

À force de travail et d'efforts, nous avons créé un secteur agricole qui fait l'envie du monde entier. Il nous faut veiller à ce qu'il ne soit pas détruit par des politiques à courte vue.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue d'avoir ouvert ce débat aujourd'hui sur un secteur vital de notre économie.

Je voudrais l'interroger sur le phénomène général des jeunes qui semblent abandonner l'agriculture partout au Canada. Dans notre région du sud de l'Ontario, la grande industrie attire dans ses rangs de jeunes agriculteurs expérimentés.

Les parents, qui sont à peu près à l'âge où ils peuvent songer à profiter un peu de la vie, se rendent compte qu'ils ne peuvent le faire parce que la relève nécessaire pour continuer de rendre la vie agricole productive n'existe pas.

Étant lui-même un jeune agriculteur, le député connaît bien ces problèmes. Je voudrais lui poser la question suivante, et la poser, par la même occasion, aux autres députés aujourd'hui: que pouvons-nous faire, en tant que gouvernement national, pour susciter à nouveau de l'intérêt, de l'ambition, voire des vocations dans le secteur agricole au Canada.

Que pourrait-on faire pour réintéresser les jeunes à l'agriculture au Canada?

M. Speller: Monsieur le Président, je rends hommage à mon collègue pour la compréhension qu'il manifeste de l'agriculture. Plusieurs d'entre nous ignorent peut-être qu'il est lui-même agriculteur. Je sais que ce domaine l'intéresse vivement.

C'est là l'un des plus grands problèmes du monde agricole aujourd'hui: les jeunes et les raisons qui les pousseraient à adopter le métier d'agriculteur, dans les conditions que leurs parents et leurs grands-parents ont connues.

Mon collègue a raison lorsqu'il dit qu'il est difficile pour les jeunes de se tailler une place dans le milieu, ou même d'y rester s'ils ont pris la relève. Mon ami d'en face sait que, sans les politiques et les programmes gouvernementaux visant à répondre à la situation mondiale en matière d'agriculture, de nombreux jeunes ne pourraient jamais accéder à l'agriculture.

De nouvelles idées et de nouvelles pensées font surface. Bien sûr—je rends les honneurs qui s'imposent lorsqu'ils sont mérités—beaucoup de bonnes idées ont découlé du livre vert intitulé *Partenaires dans la croissance*. Bien des gens ont conjugué leurs efforts.

Dans toute la province de l'Ontario, également, divers groupes d'agriculteurs se sont formés avec l'objectif d'élaborer de nouvelles idées, afin d'inciter les jeunes à rester dans le domaine de l'agriculture. Nous du Parti libéral avons formé un groupe chargé de rencontrer les agriculteurs, en vue de développer ces idées nouvelles sur les méthodes innovatrices qui garderont nos jeunes dans le monde de l'agriculture. Évidemment, nombre d'entre elles ont trait aux moyens d'assurer aux agriculteurs la sécurité qu'on offre généralement dans les autres domaines d'emploi.

Le problème des jeunes dans le monde de l'agriculture vient en grande partie du fait qu'ils ne peuvent pas obtenir le financement approprié. Ils sont aux prises avec les mêmes problèmes que le reste des Canadiens, les gens d'affaires de toutes catégories au Canada, pour obtenir les fonds dont ils ont besoin.

Les gouvernements doivent trouver de meilleurs moyens de faire savoir à nos jeunes qu'ils pourront compter sur des fonds stables tant qu'ils en auront besoin, et pendant bien des années.

Malheureusement, avec la hausse des taux d'intérêt et la volatilité de nos marchés économiques, ce genre de programme n'existe pas. Ce type de garantie à l'endroit de nos jeunes agriculteurs n'est pas disponible. Pourtant, il y en a tellement qui ne se lancent pas en agriculture pour la simple raison qu'elle n'offre pas de sécurité financière.

Je remercie mon collègue de sa question. Je pourrais en dire bien plus long, mais je veux entendre une question de l'autre côté.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir commenter pendant quelques minutes cette motion d'opposition et insister auprès du gouvernement, à cette étape-ci des négociations du GATT, sur la nécessité de soutenir avec grande fermeté qu'aucun nouvel accord, entre les quelque 96 pays qui mettront un terme à cette série de pourparlers dans quelques semaines à Bruxelles, ne saurait être conclu qui ferait disparaître les programmes canadiens de gestion de l'offre.

Le Canada, à cette étape de son histoire, est en proie à de nombreuses tensions qui seront difficiles à surmonter, nous en avons tous l'impression. Nous nous demandons parfois s'il reste quelque chose qui marche encore correctement. Madame la Présidente, je puis vous dire que quelques mécanismes fonctionnent encore. Par exemple,

les programmes de gestion de l'offre qui marchent très bien depuis de nombreuses années et encore aujourd'hui dans les secteurs suivants: lait, produits laitiers et produits dérivés, volaille.

Grâce à ces programmes, les Canadiens peuvent compter depuis une vingtaine d'années, soit depuis 1970, sur un bon approvisionnement en denrées alimentaires de base de haute qualité et à un prix abordable. Personne n'est exploité, ni le producteur, ni le consommateur. Ce régime fonctionne depuis 20 ans avec une efficacité et une efficience maximales. Il appartient au gouvernement en place de veiller, au nom de l'intérêt général, à ce qu'aucun accord conclu au GATT ne nous oblige à faire marche arrière dans la production et la mise en marché des denrées essentielles.

En examinant tous les progrès réalisés dans l'industrie laitière, par exemple, on se rend vite compte de l'importance de l'actuel système de gestion de l'offre. Les fluctuations considérables des prix faisaient que les gens étaient attirés dans cette industrie pendant de courtes périodes, lorsque les prix étaient favorables, mais se retiraient très rapidement quand les prix tombaient en deça des coûts de production.

Personne, dans aucun secteur d'activité économique, ne voudrait ni ne pourrait poursuivre ses opérations pendant un certain temps sans pouvoir compter sur un prix minimum de vente de son produit, qui soit en rapport avec ses coûts de production, et sur une demande assez stable de ce produit.

Le système de gestion de l'offre a été conçu justement pour répondre à ces deux besoins: un prix fondé sur les coûts de production et un mécanisme assurant une certaine stabilité de la demande. Les Canadiens croient qu'il est important pour le pays d'être autonome tout particulièrement en matière de laitages.

En mai dernier, Goldfarb Consultants, entreprise réputée de sondages, a réalisé une enquête, dont les résultats sont très intéressants, sur l'opinion que les Canadiens ont des producteurs laitiers et de la façon dont ils fonctionnent.

M. Bosley: C'est utile de posséder sa propre exploitation, n'est-ce pas?

M. Jordan: Si on est honnête, il importe peu à qui appartient l'exploitation.

L'enquête de Goldfarb a produit deux ou trois statistiques intéressantes à partir de toutes les données recueillies. Sept Canadiens sur dix estiment que tous les laitages devraient être produits au Canada et 34 p. 100 croient qu'ils pourraient être importés, mais tiennent à disposer de lait frais. Quatre-vingt-cinq p. 100 des Canadiens croyaient que l'industrie laitière canadienne allait très bien et que les producteurs se tiraient très bien d'affaire. Voici une autre statistique intéressante: 76 p. 100 des Canadiens affirment qu'ils sont disposés à payer les produits laitiers canadiens plus cher et à soutenir ce secteur.

• (1030)

En résumé, la vaste majorité des Canadiens, soit 94 p. 100, estiment que l'industrie laitière doit rester indépendante et ne pas subir l'influence de pays étrangers.

Les Canadiens peuvent appuyer les systèmes de commercialisation actuels, car ils savent que, depuis 20 ans, ils peuvent acheter à bon marché d'excellents produits en quantités suffisantes. Les Canadiens ne consacrent que 14 à 17 p. 100 de leur revenu disponible à la nourriture. C'est le pourcentage le plus bas au monde quand on songe à la qualité de nos aliments et à notre climat rigoureux qui fait souvent grimper les coûts de production.

Le prix-cible du lait industriel fixé par la Commission canadienne du lait a augmenté de seulement 4,7 p. 100 de juillet 1986 à juillet 1990. Durant la même période, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 19,3 p. 100. Cet écart est attribuable au fait que les producteurs canadiens se classent parmi les plus efficaces au monde, ce dont bénéficient les consommateurs.

Une famille canadienne de quatre personnes achète en moyenne deux douzaines d'oeufs par semaine. À raison de 1,50 $ la douzaine, elle paiera 156 $ par année pour un aliment très nourrissant dont toutes les parties sont utilisées et qui vient dans son propre emballage écologique. Que pourrait-on demander de plus? C'est parce que les agriculteurs canadiens sont parmi les plus efficaces du monde, ce qu'ils sont devenus grâce aux régimes de commercialisation dirigée.

C'est pourquoi les négociateurs canadiens au GATT doivent résister à toute tentative de négociation de nos régimes de production et de commercialisation qui sont tellement avantageux pour tous les Canadiens, aussi bien les producteurs que les consommateurs.

Les offices de commercialisation ont ordonné et stabilisé l'une des industries les plus essentielles du Canada. Les Canadiens qui ont bénéficié de ces programmes supplient le gouvernement fédéral d'affirmer sans équivoque son engagement envers nos régimes de gestion de l'offre. Ne pas le faire serait manquer gravement au mandat que nos agriculteurs ont confié à leurs porte-parole aux négocations du GATT. Tant les producteurs que les consommateurs canadiens paieront le prix si nous laissons aller nos régimes de gestion du marché.

D'après les deux horloges, mon temps de parole est épuisé. C'est volontiers que j'essaierai de répondre aux questions qu'on voudra me poser.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir prononcé un discours aussi éloquent et de comprendre la situation des agriculteurs canadiens.

La circonscription que représente mon collègue compte un certain nombre de producteurs laitiers. Il a donc probablement lu, lui aussi, les éditoriaux qui ont paru dans les journaux partout au Canada et qui critiquaient notre système de gestion de l'offre et qui s'en prenaient vraiment aux producteurs de lait, les qualifiant de sangsues du système. Mon collègue expliquerait-il brièvement à tous les Canadiens à quoi tient l'efficacité réelle de notre système de gestion de l'offre et leur dirait-il une fois pour toutes qu'ils ne paient pas trop cher les produits de ce système?

M. Jordan: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir posé cette question.

Un autre de mes collègues m'a demandé ce que le jeune agriculteur voulait de nos jours. Les jeunes qui s'engagent dans l'industrie laitière sont à la recherche d'une certaine stabilité. Ils veulent certaines garanties d'avenir. Or, il est difficile de trouver la stabilité quand le marché fluctue. J'ai constaté moi-même que, lorsque le prix du lait est élevé, les gens se lancent sur le marché pour en ressortir aussitôt. Comment ces jeunes peuvent-ils envisager d'acheter le tracteur dont ils ont besoin à crédit, comme la plupart d'entre eux dans cette industrie sont obligés de faire aujourd'hui et comme nous avons dû le faire avant eux? Où en trouveront-ils le courage, quand il n'y a aucune stabilité en vue pour cette industrie?

Ceux qui veulent s'en prendre à l'Office de commercialisation du lait ne comprennent vraiment pas comment ça marche. Ce n'est que lorsque ses coûts augmentent que celui qui a investi 300 000 $, 400 000 $ ou 500 000 $ augmente ses prix. S'il veut faire un peu plus d'argent, il doit avoir l'esprit d'initiative et devenir plus efficace. Voilà qui explique les quelques données statistiques que j'ai mentionnées. L'esprit d'initiative permet de gagner en efficacité. C'est, à mon avis, ce qui peut motiver les jeunes gens à se lancer dans l'industrie. Ils y trouveront une certaine stabilité et des raisons d'accroître leur efficacité. Ils ont le goût du risque, et je pense que cela les motivera à se lancer dans l'industrie.

Pouvez-vous imaginer qu'un pays comme le Canada soit obligé de compter sur un pays voisin pour subvenir à certains de ses besoins en aliments de base, surtout avec les prix qui fluctuent? Quelle honte!

J'ai mentionné le cas de l'Office de commercialisation du lait. C'est la même chose pour les oeufs. J'ai dans ma circonscription le plus gros producteur d'oeufs en Amérique du Nord je crois. La production est bonne, la qualité excellente et le prix abordable.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet de la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie.

Le député de Haldimand—Norfolk demande à la Chambre de reconnaître, dans les négociations du GATT et dans la politique économique globale, le rôle essentiel et précieux que jouent les agriculteurs dans le maintien du mode de vie canadien.

J'estime que les réalisations du gouvernement prouvent que le bien-être des agriculteurs canadiens est pour lui une priorité et qu'il continuera de l'être.

De 1984 à 1989, le gouvernement fédéral a consacré directement et indirectement près de 22 milliards de dollars à l'agriculture. Encore en 1990, nous avons pris diverses mesures, dont le lancement d'un programme de 500 millions de dollars de paiements directs au comptant afin d'améliorer les liquidités des agriculteurs. En outre, nous offrons aux producteurs de céréales et d'oléagineux jusqu'à 95 millions de dollars dans le cadre d'un programme d'exemption d'intérêts.

Les agriculteurs canadiens n'ont jamais bénéficié d'une aide aussi substantielle. Cela montre bien que notre gouvernement est résolu à aider les agriculteurs et qu'il reconnaît la nécessité de maintenir le mode de vie canadien dont il est question ici. Notre engagement ne se résume pas à une affaire de gros sous. Nous avons volontiers eu recours au trésor fédéral pour alléger les problèmes de revenu agricole, mais nous avons aussi pris deux initiatives importantes pour assurer le bien-être à long terme du secteur agricole canadien.

Les crédits

Au plan national, nous sommes en pleine réforme de la politique agro-alimentaire. C'est ainsi que tous les partenaires du secteur agro-alimentaire se sont réunis pour définir les options politiques qui vont garantir que ce secteur de 50 milliards de dollars évolue aussi rapidement que la société qu'il sert.

Dans le cadre de cette réforme politique, nous cherchons des moyens de nous assurer que le secteur répond aux demandes du marché, qu'il est autonome, qu'il tient compte des besoins régionaux et qu'il permet un développement durable. Ces quatre piliers, comme on les appelle, constituent le fondement d'une industrie agro-alimentaire saine et durable.

• (1040)

Dans le cadre de cet examen, le groupe de travail réunissant le gouvernement et l'industrie a conçu un nouveau système de filets de sécurité qui offrira aux agriculteurs une prévisibilité et une stabilité à long terme, ce qui permettra de s'attaquer à quelques-unes des préoccupations que les orateurs précédents ont soulevées dans leurs interventions. Ce système nous permettra de nous éloigner de l'aide ponctuelle que nous avons dû accorder ces dernières années. Cette aide a contribué à traiter les symptômes, mais pas à régler le problème. Il est difficile de pratiquer l'agriculture lorsqu'on ne peut pas faire de prévisions à long terme. Nous estimons que les filets de sécurité qui sont présentés aideront à donner à l'agriculture la stabilité dont elle a besoin.

Il est à espérer que ces nouveaux filets de sécurité seront en place dans le secteur des céréales et des oléagineux pour la prochaine campagne agricole. À mon avis, si tous les députés de la Chambre des communes souhaitent que ce système soit en place pour la campagne agricole de 1991, nous pourrons réaliser cet objectif, et j'estime que nous en avons l'obligation.

Nous espérons également que, au moment de la prochaine campagne agricole, nous serons en voie d'assurer un environnement commercial juste et équitable sur le plan mondial. Il est extrêmement important que nous tenions compte de cet environnement. À cette fin, le Canada a joué un rôle important en faisant incorporer l'agriculture dans l'*Uruguay Round* de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Cette initiative d'ordre international revêt également une importance cruciale pour la santé à long terme de notre secteur agro-alimentaire. Nous avons besoin d'un nouvel ordre commercial à l'échelle mondiale dans ce domaine si nous voulons éviter la stupide guerre des subventions qui a gravement nui à notre secteur des céréales et des oléagineux. Nous avons besoin d'un nouvel ordre commercial mondial qui permettra à nos secteurs de gestion de l'offre de fonctionner selon des règles clairement définies. Nous avons besoin d'un nouvel ordre commercial mondial si nous voulons que nos collectivités rurales croissent et prospèrent.

Les négociations de l'*Uruguay Round* doivent se terminer en décembre et le Canada y a fermement indiqué ses objectifs. Nous demandons notamment l'élimination des subventions à l'exportation, une réduction importante des subventions internes, un meilleur accès au marché, une plus grande sécurité pour la gestion de l'offre grâce à à la clarification et au renforcement de l'article XI et à la création de règles sur les mesures de santé pour qu'elles ne servent pas d'obstacles déguisés au commerce, ce qui est si souvent le cas aujourd'hui.

La proposition que nous avons faite à Genève le 15 octobre a été élaborée en consultation étroite avec l'industrie agro-alimentaire et les gouvernements provinciaux. En fait, les dirigeants de l'industrie ont largement fait l'éloge de notre offre.

Jim Caldwell de la Canadian Cattlemen's Association a déclaré à ce propos et je cite:

> C'est une offre bien équilibrée. Si d'autres pays l'acceptaient, ce serait un bon départ.

Albert Chambers de l'Office canadien de commercialisation du poulet a déclaré, et je cite:

> C'est ce que nous espérions. Les producteurs de volaille et d'oeufs n'auront pratiquement pas de raison de se plaindre.

Nous croyons que notre position à ces négociations est équilibrée: elle reflète le fait que notre secteur agro-alimentaire est axé à la fois sur le marché intérieur et sur l'exportation. Si nous pouvons mettre un terme à l'utilisation destructive des subventions à l'exportation, les agriculteurs canadiens pourront soutenir une concurrence loyale avec les autres agriculteurs et non avec le Trésor d'autres gouvernements. Si nous obtenons le renforcement et la clarification de l'article XI, nos agriculteurs pourront faire marcher des programmes de gestion de l'offre tout en étant assurés qu'ils respectent des règles acceptées par tous les autres pays.

De toute évidence un accord sur l'agriculture au cours des négociations de l'*Uruguay Round* sera à l'avantage de l'ensemble de l'agriculture de notre pays. Nous ne pouvons pas faire les difficiles. L'accord doit être à l'avantage de tout le secteur agricole.

D'ici l'échéance de décembre de l'*Uruguay Round*, nous avons l'intention de poursuivre nos étroites consultations avec l'industrie. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour l'industrie, c'est-à-dire un ordre mondial juste et équitable pour le commerce.

Nous sommes déçus que les Européens n'aient pas encore déposé leur offre et nous sommes extrêmement ennuyés que les Européens et les Américains augmentent leurs subventions à l'exportation. Nous espérons qu'ils ne font que bander leurs muscles à l'approche de l'étape cruciale des négociations.

Le Canada tient à ce que cette guerre commerciale prenne fin. Nous pouvons seulement espérer que les autres nations commerciales sont du même avis.

Le succès de l'*Uruguay Round* nous aiderait à assurer un avenir brillant à notre secteur agro-alimentaire et, par voie de conséquence, à toute notre économie. Après tout, nous ne pouvons pas oublier que ce secteur représente environ 10 p. 100 de notre produit national brut et emploie plus de 14 p. 100 de notre population.

Notre gouvernement est conscient de l'importance de cette industrie. Voilà pourquoi nous faisons de notre mieux pour assurer le succès de l'*Uruguay Round*. Voilà pourquoi nous sommes au milieu d'une importante révision de la politique agro-alimentaire canadienne. Nous voulons assurer à cette industrie un avenir stable et prévisible. Nous voulons faire en sorte qu'elle puisse croître et prospérer, car lorsqu'elle connaît croissance et prospérité, le Canada en fait autant.

J'espère que les diverses interventions que nous entendrons aujourd'hui à la Chambre de la part des différents partis nous permettront d'en arriver tous à des solutions pratiques très positives, car nous savons à quel point le secteur agro-alimentaire est important pour notre grand pays. La production agricole a permis de développer notre pays au début de son histoire.

Nous avons une capacité de production bien supérieure à nos besoins nationaux, et nous savons qu'une bonne partie du monde a besoin de denrées alimentaires. Nous savons aussi toutefois que beaucoup de pays qui ont besoin de ces denrées ne sont pas capables de payer. Il faut mettre certaines solutions au point afin de conserver un secteur agricole viable et fort, mais en gardant toujours à l'esprit qu'il y en a d'autres dans le monde qui ne sont pas aussi favorisés que nous.

J'espère que les députés en tiendront compte quand ils nous feront part de leurs réflexions sur l'agriculture canadienne. Le document de notre groupe de travail, *Partenaires dans la croissance*, a amené non seulement les politiciens mais aussi tous les paliers de gouvernement à travailler ensemble. Ce travail a touché le commerce dans tous les secteurs, jusqu'à la base. Les discussions sur le bien-être du secteur agro-alimentaire ont permis aux représentants d'en arriver à une merveilleuse collaboration et à d'excellentes consultations. Nous croyons qu'une meilleure compréhension prend forme parmi tous les intervenants non seulement au GATT mais aussi dans notre pays. Ce faisant, tous le monde va prospérer, car si l'agriculture prospère dans notre pays, nous allons tous en bénéficier.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage au député de Huron—Bruce. Beaucoup d'entre nous savent qu'il est lui-même agriculteur et qu'il a fait beaucoup pour ce secteur au cours des années.

Je voudrais en revenir à la précédente question que j'ai posée à mon collègue. Il se rend compte que cet important secteur de notre économie se trouve à la croisée des chemins. C'est un secteur dans lequel il a passé de nombreuses années, qu'il a aimé et dans lequel il a incité de nombreuses personnes à se diriger. Que devrions-nous faire, à son avis, pour susciter un peu d'enthousiasme et d'intérêt de la part des jeunes et pour inciter ceux qui ont de l'argent investi dans l'agriculture à travailler et à vivre sur leur propriété?

Il y a cinq ou six ans, lorsqu'on demandait aux jeunes s'ils seraient intéressés par des études dans le secteur environnemental, neuf sur dix regardaient de l'autre côté. Ils ne reconnaissaient pas l'importance de l'environnement.

Aujourd'hui nous avons un secteur, l'agriculture, qui devra nourrir le monde au cours des 10 ou 15 prochaines années mais, pour quelque raison inconnue, il ne semble pas que les jeunes aient un intérêt ou une vocation pour l'agriculture. Je répète, une vocation, car ce n'est pas comme avoir un emploi dans un immeuble de Bay Street ou de la rue Sainte-Catherine, où l'on travaille de neuf à cinq. C'est un engagement total et absolu.

Ce que je voudrais que le député nous donne, lui qui a possédé et exploité une ferme pendant une bonne partie de sa vie, c'est son opinion sur ce que nous devrions faire pour ramener les jeunes à l'agriculture?

M. Cardiff: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Cela nous donne l'occasion de parler d'un aspect particulier qui nous inquiète tous. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est apparu au cours des années. Tous ceux d'entre nous qui représentent une circonscription rurale se sont déjà demandé, à maintes reprises, comment un jeune pouvait entrer dans le secteur agricole.

Il y a aussi une nouvelle génération d'agriculteurs en puissance. Il y a aussi une génération qui est déjà en place. Cela ne signifie pas que nous ne sommes plus face à des défis difficiles. La situation a été difficile et nous

devons le reconnaître. Les revenus agricoles ont été bas et les dépenses élevées. La plupart des agriculteurs ont réduit leurs frais au strict minimum. Très souvent ils n'ont pas eu l'aide qui aurait pu leur donner le niveau de vie qu'ont les autres habitants de ce pays. Nous devons nous attaquer en premier au problème du manque de stabilité nécessaire en agriculture. Les programmes spéciaux, nous le savons, permettent de faire face aux difficultés présentes et plus ou moins immédiates, mais ne constituent pas une solution à long terme. Compte tenu du document *Partenaires dans la croissance* et des travaux qui en découlent, surtout en ce qui concerne le secteur financier agricole, nous estimons avoir besoin de programmes prévisibles à long terme offrant notamment des filets de sécurité propres à convaincre les agriculteurs qu'ils ont un avenir en agriculture.

• (1050)

Je crois que bien des jeunes Canadiens aimeraient se lancer en agriculture et succéder à leurs parents à la tête d'exploitations de type familial ou à titre de nouveaux participants. Nous savons qu'ils continuent de fréquenter les collèges où s'enseigne l'agriculture, qu'ils s'intéressent au secteur agro-alimentaire, ce qui permet de conclure que la volonté existe. Grâce aux filets de sécurité, avant même de semer, l'agriculteur pourrait prévoir son revenu pour l'année. Il serait ainsi beaucoup plus à l'aise pour emprunter, et le prêteur serait aussi beaucoup plus à l'aise pour prêter. Peut-être faudrait-il établir un taux préférentiel si chacun se sent à l'aise, et cela constituerait l'un des premiers moyens d'assurer la stabilité requise.

Par ailleurs, nous sommes dans l'incapacité de faire des prédictions, parce que les nations commerçantes ne sont pas parvenues à se mettre d'accord en ce qui concerne les denrées agricoles et les céréales. Je suis sûr que tous les députés sont au courant de ce qui se passe depuis quelques années. En 1989, les pays producteurs de grain du monde ont transféré environ 245 milliards de dollars américains au secteur agricole, ce qui est fort embarrassant quant on songe aux conséquences; pourtant, le tiers des habitants de la planète se couchent chaque soir le ventre vide. C'est là également un problème que nous devons examiner.

Pour en revenir à la question du député, je crois que plus de jeunes se lanceront en agriculture si nous mettons en application les bonnes mesures. Nous avons une équipe de travail sur le financement agricole qui étudie la question des nouveaux participants à l'agriculture, non seulement des jeunes, ce qui est important. Si nous pouvons élaborer des programmes suffisants, cela aidera.

Depuis que je m'occupe d'agriculture, aussi bien dire depuis ma naissance, il y a toujours eu le problème du transfert des terres d'une génération à la suivante. Ainsi, si nous pouvions trouver le moyen d'assurer ce transfert sans que la nouvelle génération n'ait à refinancer l'exploitation, cela serait également fort utile. L'important, pour le moment c'est que le revenu soit prévisible et se maintienne à un niveau qui permette de bien vivre. Ce serait là le meilleur encouragement que nous puissions offrir à nos jeunes.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer, par quelques commentaires, à ce débat sur l'agriculture. Tout comme vous, madame la Présidente, je suis très inquiet des négociations qui se déroulent actuellement au GATT.

On sait qu'à la fin de ces négociations, et seulement à la fin, nous pourrons savoir quelles sont les incidences des ententes qui seront signées pour les producteurs québécois notamment. Je sais qu'on partage la même région prospère et agricole et on espère qu'elle le demeurera.

Pour le bénéfice de nos collègues, il y a des milliers et des milliers de cultivateurs qui nous ont écrit pour nous transmettre leurs doléances. Je pense qu'il est important, surtout dans le cadre de ce débat, de s'assurer que nos collègues sont bien au courant des demandes légitimes des producteurs du Québec, lesquelles sont regroupées dans trois petits paragraphes, madame la Présidente. Premièrement, il est évident que le maintien et le bon fonctionnement des systèmes de gestion des approvisionnements, particulièrement appliqués aux producteurs de lait, de volaille et d'oeufs est essentiel, si on veut maintenir un certain équilibre et un certain sens de sécurité en agriculture.

Bien sûr, on ne peut pas avoir un système de contrôle si on n'a pas le contrôle des importations et dans ce sens-là, c'est évident que leur remplacement par une tarification douanière se traduirait par le démantèlement progressif des systèmes de gestion des approvisionnements.

Finalement, vous le savez comme moi, les producteurs québécois sont préoccupés par le maintien de leurs programmes de stabilisation des prix et des revenus dans leurs formes actuelles. On sait que le Québec a un programme, probablement le plus généreux et le mieux adapté à la réalité agricole, et dans ce sens, le maintien de

l'assurance-récolte et aussi des programmes de crédit agricole doivent être des facteurs prédominants dans les négociations qui se déroulent actuellement au GATT. Dans ce sens-là, il est évident que pour nous, l'ensemble de ces programmes ne cause pas de distorsion sur la production et la commercialisation.

Donc, au moment où à Genève se déroulent ces négociations, beaucoup d'agriculteurs sont très inquiets. Leurs investissements considérables souffrent d'un point d'interrogation important, les banquiers sont nerveux. J'ose espérer que le gouvernement n'acceptera jamais de signer une entente qui ne respecterait pas les acquis.

Je sais que le secrétaire parlementaire, qui est très au courant du dossier, voudra nous répéter cette assurance, à savoir que les acquis des cultivateurs canadiens ne seront pas touchés.

[*Traduction*]

M. Cardiff: Madame la Présidente, je remercie le député de m'avoir donné l'occasion de réiterer notre position et confirmer que nous souscrivons à l'article XI qui est à la base de notre secteur de la gestion de l'offre, qu'il s'agisse des produits laitiers ou des volailles.

Nous avons fait connaître notre position après avoir procédé à une consultation approfondie de ces deux industries. Nous ne nous sommes pas du tout écartés de cette position qui avait été établie avec l'aide de ces secteurs et nous la conserverons. Nous n'avons aucune intention d'en changer.

Nous avons eu des entretiens constants avec les producteurs laitiers et les aviculteurs et leur appui nous a été très précieux pour établir cette position et la conserver. Il est très évident pour le gouvernement que c'est ce que nous voudrions avoir.

Madame la Présidente, m'autoriserait-on à m'adresser au député qui parlait des jeunes agriculteurs.

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. La période réservée aux questions et aux commentaires est maintenant terminée, mais je serais tout à fait disposée, si la Chambre y consent, à permetre au secrétaire parlementaire de répondre aux questions.

Des voix: D'accord.

M. Cardiff: Je vous remercie, madame la Présidente, ainsi que la Chambre, pour votre coopération. Je voudrais seulement dire que la ventilation selon l'âge pour les agriculteurs est assez constante depuis 1931. La proportion d'agriculteurs de moins de 35 ans était en fait plus élevée en 1986 que dans n'importe quelle année recensée entre 1961 et 1976.

Également entre 1981 et 1986, à peine plus de 28 000 personnes de moins de 35 ans ont lancé une nouvelle exploitation agricole. Je pensais que la Chambre serait intéressée par ces statistiques.

M. Bob Speller (Haldimand-Norfolk): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire pour ses commentaires. Comme il le sait, car je l'ai déjà mentionné, je crois que les propositions faites vont dans la bonne direction. Je pense que nous devons consulter encore davantage les agriculteurs, mais j'ajouterais, en tout honnêteté, que les agriculteurs veulent savoir si le gouvernement aura assez d'argent pour tenir toutes les promesses faites au cours de ces consultations.

Le député sait fort bien que son collègue, le ministre du Commerce extérieur, a déclaré à la Chambre, le 15 octobre, ce qui figure à la page 14142 du hansard:

> Le ministre de l'Agriculture devrait avoir honte de donner tant d'aide financière aux agriculteurs canadiens.

Je voudrais donner au secrétaire parlementaire l'occasion de réfuter à la Chambre ces allégations et de promettre à tous les agriculteurs canadiens que, lorsque toutes les consultations seront terminées et que tous les programmes seront en place, il y aura assez de fonds pour les financer.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je voudrais simplement déclarer que notre gouvernement a toujours appuyé le secteur agricole depuis que nous avons pris la barre du pays en 1984. Nous avons toujours mis sur pied des programmes et accordé de l'aide quand le besoin s'en faisait sentir, et nous continuerons de le faire.

Peu importe ce que nous réserve l'avenir, en tenant de bonnes consultations, nous croyons pouvoir venir en aide aux agriculteurs sans y consacrer autant de deniers publics si nous parvenons à rationaliser quelque peu le marché mondial.

Je l'ai déjà dit et je le répète: nous continuerons à venir en aide au secteur agricole comme nous l'avons toujours fait par le passé.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux Déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, hier, à Bonaventure dans le comté de mon collègue, Darryl Gray, le ministre responsable du Développement régional, l'honorable Benoît Bouchard, a annoncé la participation du gouvernement fédéral à un plan de mise en valeur du saumon atlantique au Québec.

En vertu de cette entente conjointe fédérale-provinciale, le gouvernement du Canada contribue 12 millions de dollars à un programme de remise en état des habitats du saumon atlantique et du développement de la pêche sportive.

Permettez-moi, madame la Présidente, de saluer cette initiative du gouvernement fédéral et de rendre hommage à la Fédération québécoise du saumon atlantique qui s'est impliquée dans la préparation de ce programme depuis déjà plusieurs années et qui continuera de s'impliquer dans la mise en application du programme.

* * *

[*Traduction*]

LE CENTRE FISCAL DE WINNIPEG

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Les Canadiens savent que, depuis 1984, ce gouvernement a augmenté les impôts à 32 reprises. Si la taxe sur les produits et services est adoptée, cela en fera 33.

Le gouvernement a fait preuve d'une imagination inouïe au chapitre des impôts, mais il est une taxe dont on ne parle pas beaucoup, soit les frais exigés pour certains services. Car il appert maintenant que l'on oblige les employés à payer certains services particuliers.

Voici un exemple. Il y a une nouvelle directive qui oblige maintenant les employés à verser des frais de stationnement élevés pour garer leur voiture au Centre fiscal de Winnipeg. Le parc de stationnement là-bas est vraiment mal conçu. Il n'y a pas suffisamment de prises pour les voitures et cela fait plus d'un an que l'on a demandé que de nouvelles prises soient installées. L'hiver là-bas est très rigoureux, et si vous ne me croyez pas, je vous invite à aller y faire un tour. On a demandé l'année dernière que de nouvelles prises soient ajoutées. Rien n'a encore été fait. Il n'y a pas suffisamment de places de stationnement pour les employés. Le Centre

n'est pas bien situé, le services d'autobus laisse à désirer, et il n'y a pas vraiment d'autres endroits où stationner.

Il semblerait que la situation soit la même dans d'autres villes canadiennes, et dans d'autres édifices du gouvernement, pas seulement au Centre fiscal de Winnipeg.

[*Français*]

Quand le gouvernement va-t-il cesser de surtaxer les Canadiens? Et quand vont-ils mettre leurs employés au premier rang?

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, les citoyens de la circonscription de Saint-Maurice accueillent avec enthousiasme l'annonce faite par le premier ministre au sujet de l'avenir de notre pays. Les gens de ma circonscription vont participer activement à ce grand débat national. Nous allons rappeller à nos amis du Canada anglais que le Québec est une société distincte. Ce fait devra être reconnu une fois pour toutes.

Contrairement aux députés du Bloc québécois, la grande majorité des députés du Québec vont collaborer à l'appel lancé par le premier ministre. Nos amis du Bloc québécois devraient, eux aussi, travailler positivement sur cette question. Car l'intérêt du Québec, tant qu'il est dans le Canada, c'est que le Canada fonctionne.

Message au député de Shefford ainsi qu'au député de Richelieu: Le rôle des députés au Parlement canadien est de trouver des formules pour améliorer le pays, et non de planifier des stratégies stériles pour le détruire.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDIFICE DALY À OTTAWA

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, si l'on en croit un rapport publié cette semaine par le *Ottawa Citizen*, la Commission de la capitale nationale semble prête à faire certaines recommandations au sujet de l'édifice Daly.

Ces dernières années, le projet suscite un débat houleux sur la valeur historique de cet édifice et sur la possibilité de le préserver sans y apporter de modification majeure, malgré son infrastructure dangereuse. Ceux qui passent le long de sa façade sud, rue Rideau, peuvent voir que tous les travaux visant à améliorer cette horreur entraîneraient des dangers et des inconvénients à cause du décrochement nul.

Article 31 du Règlement

Il n'y a rien à gagner en gardant intacte sa façade sud. J'exorte la CCN de tenir compte des conseils des experts qui s'occupent actuellement de ce projet: enlevez les pierres dangereusement inférieures aux normes, placez l'édifice beaucoup plus en retrait et faites-en une réplique de l'édifice original construit en 1905, selon le style de Chicago. Toutes ces mesures apporteront les améliorations souhaitables au paysage urbain s'ouvrant sur la place de la Confédération.

* * *

L'ÉTHANOL

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, avec l'accumulation des réserves de céréales dans l'Ouest et l'augmentation du prix des combustibles sur les marchés mondiaux en raison de la situation au Moyen-Orient, il serait temps d'évaluer sérieusement la rentabilité de l'accroissement de la production d'éthanol, un diluant de l'essence pouvant être produit par la fermentation de grains de provende comme les céréales de qualité inférieure.

Le rapport du Comité permanent de l'agriculture publié en octobre de cette année recommande qu'à court terme, la politique énergétique canadienne vise au premier chef un meilleur rendement énergétique et une plus grande économie d'énergie.

Les carburants contenant de l'éthanol offrent de nombreux avantages aux producteurs, aux vendeurs et aux acheteurs de carburant à moteur, de même qu'à l'ensemble de la population. L'éthanol pourrait nous permettre de réduire considérablement notre dépendance des importations de pétrole et stimulerait notre économie agricole.

J'exhorte les producteurs de carburants et le gouvernement à envisager sérieusement l'accroissement de notre production. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est terminé.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, ce gouvernement a abandonné les travailleurs du Québec et du Canada par son projet sur Hibernia et par son opposition sur le principe d'une loi anti-scab proposée même par un ancien conservateur, le député de Richelieu. Quelle ironie! Quelle hypocrisie! Des députés francophones du gouvernement conservateur, qui n'ont même pas de couilles pour défendre les vrais intérêts des Québécois.

J'ai visité les chantiers maritimes de Lévis—Lauzon, et j'ai écouté et appuyé le cri d'alarme lancé par Robert Monette, le président du syndicat chez MIL Davie. Il est évident que le gouvernement a manqué le bateau dans le dossier Hibernia. Mais, en plus, en s'opposant au principe d'une loi anti-briseurs de grève, les masques des conservateurs sont tombés quelques jours après l'Halloween. Et aujourd'hui nous voyons le vrai visage de ces conservateurs, madame la Présidente, un visage anti-syndical, anti-travailleurs, anti-Québec.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, aujourd'hui, on a pu lire dans les journaux que le ministre Gil Rémillard, du gouvernement du Québec, n'est pas satisfait du rendement du gouvernement fédéral concernant le développement régional au Québec.

L'état d'avancement en date du 30 septembre 1990, de l'entente Canada-Québec sur le développement économique des régions de 1988 est le suivant: Dans les régions ressources, le fédéral a instauré des programmes pour une valeur de 214,99 millions de dollars, représentant 75,9 p. 100 des 283 millions prévus. De cette somme, 23,6 p. 100 sont déjà engagés, soit 66,91 millions, alors qu'au gouvernement provincial, il n'a mis seulement que 98,66 millions, représentant 48,6 p. 100 des 203 millions prévus. Madame la Présidente, 2,6 p. 100 seulement de cette somme ont été engagés, pour 5,96 millions.

Dans les régions centrales, le fédéral a déjà engagé 43,75 millions contre 3,52 millions seulement par le provincial.

Madame la Présidente, s'il a l'éloquence des discours, le ministre Rémillard n'a pas celle des chiffres et il devrait apprendre très vite à compter pour le bien des Québécois et des Québécoises.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, depuis deux ans, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard souffrent aux mains de la Société canadienne des postes. La fermeture de bureaux postaux ruraux, la réduction des services, et plus récemment, l'annulation de la distribution rurale du courrier le samedi sont devenues monnaie courante.

On en est rendus au point où la Société canadienne des postes offre des services de deux niveaux. Mes électeurs, qui demeurent le long des routes rurales, ont constaté que non seulement ils n'avaient plus droit à la distribution rurale du samedi, mais qu'ils ne pouvaient même plus ramasser leur courier au bureau de poste ce jour-là.

Les insulaires méritent mieux de la part de la Société canadienne des postes et ils devraient pouvoir également manifester leur mécontement devant les décisions prises dernièrement par cette société. Je prie le ministre chargé de la Société canadienne des postes d'accéder à la demande que je lui ai faite précédemment en formant un comité qui examinera les compressions pratiquées dernièrement par cette société et les incohérences dans ses activités à l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

[*Français*]

L'ALPHABÉTISATION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, il faut poursuivre nos efforts de sensibilisation et renouveler notre engagement commun afin d'améliorer les capacités de lecture et d'écriture des Canadiens et des Canadiennes.

Une récente enquête de Statistique Canada sur le degré d'alphabétisation des Canadiens révèle que 38 p. 100 des adultes canadiens ont de la difficulté à exercer des activités courantes de lecture et de calcul.

Au cours de l'Année internationale de l'alphabétisation qui aura été propice à l'action, les gens ont davantage pris conscience de la situation. Ils ont redoublé leurs efforts afin d'améliorer le niveau d'alphabétisation des Canadiens et des Canadiennes. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Pour 4,5 millions de Canadiens, lire et écrire s'avèrent une difficulté quotidienne.

Madame la Présidente, nous ne pouvons pas laisser autant de potentiel humain se perdre à cause d'une connaissance insuffisante. Il en va de notre développement en tant qu'individu et en tant que nation.

* * *

[*Traduction*]

LE FLEUVE FRASER

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le Fraser s'étend sur 1 200 kilomètres et son bassin couvre 230 000 kilomètres carrés. Il est un élément essentiel de l'écosystème de la Colombie-Britannique.

Le bas Fraser fait l'objet d'une surveillance particulière grâce au programme de gestion de l'estuaire du Fraser, qui vise à contrôler la qualité de l'eau se déversant dans les basses terres de l'estuaire. Il n'existe pas de programme semblable qui serait chargé de protéger le haut Fraser au moyen d'un plan clair et efficace.

• (1110)

Il faudrait prévoir un plan de ce genre pour le haut Fraser afin de mieux concilier les considérations économiques et écologiques. En outre, un tel plan servirait de cadre à des programmes de recherche et de surveillance efficaces.

Nous avons besoin d'une stratégie intégrée pour nettoyer le Fraser sur toute sa longueur et nous attaquer à des problèmes sérieux comme la qualité de l'eau de même que les répercussions des pratiques agricoles, industrielles et forestières sur le haut Fraser.

Tous les organismes publics et privés qui s'intéressent au Fraser devraient avoir l'occasion de participer à l'élaboration d'un programme de gestion du haut Fraser.

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est maintenant écoulé. Le député de Portage—Interlake.

* * *

LES ENFANTS

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour vous entretenir d'une question importante pour tous les Canadiens.

Nos enfants, les enfants du Canada et les enfants de toute la planète, ont besoin de notre protection, de notre aide et de notre amour.

Je félicite le premier ministre des efforts qu'il a déployés aux Nations Unies lors du Sommet mondial pour les enfants. Ce sommet marque un point tournant et nous pouvons désormais atteindre de nouveaux sommets, entretenir des aspirations plus grandes au sujet des droits des enfants.

Je tiens à remercier les nombreuses personnes de ma circonscription, celle de Portage—Interlake, qui continuent de déposer des dons en argent ou en produits essentiels aux enfants à mon bureau de circonscription. Ces dons sont destinés aux nombreux orphelinats de Roumanie. Leur générosité sera d'un grand secours pour les enfants de ce pays, et elle ne sera pas oubliée.

Article 31 du Règlement

Enfin, je souhaite la bienvenue en ce monde à une nouvelle Canadienne, Cali Beryl Blank, fille rayonnante de santé de Sheldon et Irene Blank de Winnipeg. Puisse-t-elle vivre dans un monde qui sera meilleur pour les enfants que celui d'aujourd'hui.

* * *

NORDION INC.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, hier, le ministre d'État à la Privatisation a annoncé qu'il sollicitait des offres pour l'achat des actions de Nordion Inc., filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada.

Le gouvernement risque de prendre, dans ce domaine, la mauvaise habitude de passer des marchés secrets désavantageux pour les Canadiens. La vente de Route Canada par le CN en est un exemple. En ces temps d'incertitude économique, des mesures concrètes doivent être prise pour protéger les contribuables et les employés d'acheteurs sans scrupules ne désirant acquérir Nordion que pour en cannibaliser l'actif.

J'exhorte le ministre responsable à rendre publics tous les renseignements concernant cette transaction: l'évaluation que son ministère a faite de la valeur marchande actuelle de la société, toutes les offres qui n'auront pas été retirées, l'accord d'achat et de vente et l'entente de rémunération conclue avec Wood Gundy, qui est chargé de la gestion des offres. Il importe que les Canadiens ne soient pas tenus dans l'ignorance pendant qu'une autre société d'État est démantelée.

* * *

LE MUSÉE DE FOSSILES DE PARRSBORO

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, je veux assurer à la Chambre et à ceux qui s'intéressent au Musée de fossiles de Parrsboro que le gouvernement fédéral s'est bel et bien engagé à financer ce musée. Je suis également heureux d'annoncer que l'honorable Ron Giffin, ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, a confirmé l'engagement du gouvernement provincial. L'investisseur du secteur privé a lui aussi promis de mettre le projet à exécution le plus tôt possible.

Le Musée est financé en vertu d'un accord spécial entre plusieurs ministères et ordres de gouvernement, mais il n'aurait jamais vu le jour sans la participation de l'investisseur du secteur privé.

Bien que certains opportunistes aient tenté de dénigrer le Musée, nous sommes tous déterminés à mener à bien ce projet historique au coeur d'une région éprouvée par le chômage. Le Musée permettra à la région de revigorer son économie, et la société géologique jouit de l'appui total de la collectivité.

* * *

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS CANADIENS SUR L'AVENIR DU CANADA

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'importance fondamentale de trouver des représentants des territoires du Nord canadien parmi les membres du nouveau Groupe de consultation des citoyens canadiens sur l'avenir du Canada.

Il va sans dire que toutes les régions du pays devraient pouvoir se faire entendre dans le processus de renouveau national qui vient d'être amorcé. Dois-je rappeler à la Chambre que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest couvrent le tiers de la superficie du Canada? N'empêche que ces territoires ont été tenus à l'écart de la négociation de l'Accord du lac Meech.

Le premier ministre a parlé hier de consultations d'un océan à l'autre. Le Canada étant bordé par trois océans, je réclame des consultations d'un océan à l'autre et du nord au sud et je prie le premier ministre de ne pas laisser pour compte cette majestueuse région du Canada qu'est le Grand Nord. Faites savoir aux Canadiens de cette région que leur opinion compte et qu'ils pourront l'exprimer.

Je demande au premier ministre d'inviter le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à proposer des candidats pour oeuvrer au sein de cet important groupe de consultation sur l'unité nationale.

* * *

LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, l'article 19 désigne un organisme international de contrôle contre la censure, dont le siège social est à Londres. Cet organisme a émis l'opinion dernièrement que la protection de la liberté de l'information au Canada manquait nettement de rigueur. Dans son rapport à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ce groupe a invité le gouvernement fédéral à réviser ses compressions budgétaires à l'égard des programmes qui visent à promouvoir l'utilisation des langues autochtones et il a déclaré que, pendant la récente crise à Oka, la liberté des médias avait été considérablement amoindrie.

J'espère que le Comité permanent des affaires autochtones, lorsqu'il se penchera sur les événements de l'été dernier à Kanesatake, tiendra compte de ces observations

et des autres critiques formulées par la communauté internationale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai des questions à poser au ministre de l'Environnement sur le projet de barrage Rafferty–Alameda, et sur ce que son comportement dans cette affaire révèle de l'importance que lui et le gouvernement attachent à un environnement sain pour tous les Canadiens.

Hier, une déclaration faite sous serment a été déposée à la Cour du Banc de la Reine de Saskatchewan, dans lequel le premier ministre Devine de Saskatchewan déclare sous serment que, à une réunion que le ministre et lui ont eue le 5 septembre dans le bureau du ministre, ils se sont entendus pour que le projet de barrage se poursuive et qu'aucune évaluation environnementale ne soit terminée avant la fin des travaux. Le ministre a pourtant répondu à la Chambre, le 12 octobre: «Il n'y a pas eu d'entente.»

Comment peut–il faire cette affirmation quand le premier ministre de la Saskatchewan jure sous serment dans un document déposé devant un tribunal de Saskatchewan qu'une entente a été conclue et que lui et le ministre l'ont même scellée par une poignée de mains?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je répète, pour commencer, que ma position dans cette affaire a toujours été très nette. Je voulais qu'il y ait un examen complet. Des documents ont été déposés auprès d'un tribunal de Saskatchewan en fin d'après–midi mercredi. J'ai demandé au tribunal, par l'entremise de notre conseiller juridique, de me laisser le temps d'y répondre. J'ai l'intention de le faire. Je peux dire aussi que je maintiens la position que j'ai prise devant mes collègues à la Chambre le 12 octobre: il n'y a pas eu d'entente.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai ici la déclaration que le premier ministre a faite sous serment. Il y jure que le ministre a convenu avec lui et a répété devant des hauts fonctionnaires, au cours d'un déjeuner, que les travaux de construction du barrage pouvaient aller de l'avant et qu'il n'y aurait aucune évaluation du projet tant qu'il ne serait pas complété.

Le ministre va–t–il répéter sous serment ce qu'il a déclaré ici et va–t–il se rendre immédiatement en Saskatchewan afin d'y être contre–interrogé sous serment au sujet de cette déclaration?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je viens de dire très clairement, dans ma réponse à la première question, que les documents ont été déposés au tribunal très tard, mercredi après–midi. Nous avons demandé un renvoi afin que je sois en mesure de produire les documents équivalents concernant la position du gouvernement fédéral, et c'est ce que je vais faire. Ces documents vont être authentifiés sous serment et ils seront déposés au tribunal cet après–midi.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, si le ministre et le gouvernement sont vraiment résolus à obtenir une évaluation environnementale du projet avant que celui–ci n'aille de l'avant et s'ils veulent que le tribunal s'en assure, pourquoi le gouvernement, par l'entremise de ses juristes, a–t–il demandé au tribunal de renvoyer encore l'affaire à six jours?

On me dit que de la machinerie lourde est en marche au barrage nuit et jour, sept jours par semaine. Je comprends que le ministre veuille déposer sa déclaration sous serment, mais pourquoi ne peut–on pas commencer à entendre cette affaire dès maintenant à l'aide des documents que nous avons déjà? Le fait que le ministre a demandé un autre renvoi à six jours ne prouve–t–il pas son manque de sérieux?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, c'est très simple. Je l'ai déjà dit deux fois et je vais le répéter pour être sûr que mon collègue d'en face le comprenne bien.

Le gouvernement de la Saskatchewan a saisi le tribunal de nouveaux documents mercredi après–midi, aux environs de 16 heures, heure locale. On nous en a informé et il n'est que juste, je crois, que nous ayons, nous aussi, l'occasion de déposer des documents équivalents de sorte que le tribunal puisse juger de cette affaire en toute connaissance de cause. Voilà ce que nous sommes en train de faire.

• (1120)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, selon la déclaration sous serment déposée par le président de la Saskatchewan Power, M. George Hill, le ministre aurait dit que si la commission d'examen environnemental du projet Rafferty démissionnait, c'était «tant pis».

Est-ce que le ministre aurait dit, et je cite le texte de la déclaration: «Si, en fait, il démissionnait, cela accroîtrait probablement les options ouvertes au ministre.» Le ministre a-t-il dit que ça lui était égal?

Y a-t-il une limite au cynisme de ce ministre et de ce gouvernement? Après avoir dit cela, pense-t-il qu'il sera capable de regagner la crédibilité nécessaire pour être l'ultime défenseur de l'environnement national?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente je répète, c'est très clair. Je veux que le processus soit mené à terme. C'est pour cela que nous avons pris les décisions que nous avons prises, et je ferai une déclaration complète devant les tribunaux, sous la forme d'un affidavit qui sera déposé cet après-midi.

En dehors de cela, vu que l'affaire est devant les tribunaux, je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ce n'est pas ce que j'appellerais faire face à ses responsabilités, et le ministre le sait.

Est-ce que le ministre a dit au premier ministre de la Saskatchewan qu'il ne devrait pas communiquer avec lui par l'intermédiaire de son cabinet ministériel, car il ne peut pas se porter garant de son personnel?

De ce fait, est-ce que la correspondance ultérieure entre le ministre et le premier ministre de la Saskatchewan n'a pas été échangée par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire du premier ministre? Est-ce que le chef du Cabinet du premier ministre est intervenu, comme on le prétend?

Est-ce que le ministre de l'Environnement, par ses dénégations, ne porte pas atteinte à sa propre crédibilité et à celle de son ministère? Et maintenant, est-ce qu'il ne porte pas atteinte à la crédibilité du cabinet du premier ministre? Qui le public canadien pourra-t-il croire maintenant?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, c'est très clair, il n'y a pas eu d'accord le 5 septembre. Nous sommes devant les tribunaux. La déclaration sous serment sera déposée cet après-midi et s'ajoutera aux déclarations des nombreuses personnes que mon collègue a mentionnées.

Il n'y a pas eu d'accord et nous voulons que le processus soit respecté. Nous voulons un examen environnemental complet du projet avant que les travaux ne puissent continuer, conformément au seul accord jamais signé entre le Canada et la Saskatchewan, celui du 26 janvier 1990.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ce qui est en jeu dans le dossier du barrage Rafferty-Alameda, c'est la crédibilité du ministre et du gouvernement, et les conséquences pour les projets à venir et la sincérité du gouvernement quand il affirme vouloir imposer un véritable processus d'évaluation environnementale.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Voilà pourquoi, madame la Présidente, je crois que le ministre de l'Environnement doit clarifier ses actes pour la Chambre.

Dans l'affidavit qu'il a produit, le premier ministre Devine affirme que le député de Souris—Moose Mountain, le secrétaire parlementaire du premier ministre, savait qu'une entente avait été conclue.

Or, je le demande au ministre de l'Environnement, le secrétaire parlementaire du premier ministre ne l'aurait-il pas informé de cette entente le 5 septembre? Le principal secrétaire du premier ministre ne l'en aurait pas informé? Qui est-ce qui est responsable du dossier? Est-ce le ministre de l'Environnement? Pouvons-nous lui faire confiance?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): C'est très clair, madame la Présidente. La réunion qui s'est tenue le 5 septembre réunissait, à part moi, des représentants de la Saskatchewan, certains de mes fonctionnaires et certains de mes collaborateurs politiques. Aucune entente n'a été conclue. Je l'ai déclaré très clairement à la Chambre, et je le répète aujourd'hui.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Environnement. De toute évidence, nous avons deux versions ici. Mais au lieu de discuter là-dessus, je veux lui poser une autre question, car il dit qu'il va déposer sa propre déclaration.

Le processus d'examen environnemental qui lui tient très à coeur, selon lui, est très important pour tous les Canadiens, en raison de ses conséquences pour le projet de la baie James et pour d'autres mégaprojets.

Le ministre de l'Environnement a dit que la commission d'évaluation avait démissionné parce qu'elle estimait ne pas pouvoir accomplir son travail si on procédait à la construction du barrage. Je lui demande s'il a songé à nommer une autre commission. Et dans l'affirmative, qui fera partie de cette commission et qui a accepté d'y siéger?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, comme le but recherché est de veiller à ce que le processus soit appliqué intégralement, pour répondre à la question de savoir si je songe à nommer une autre commission, oui, bien entendu, car c'est le seul moyen de mener à bien le processus.

Je voudrais également dire à la députée d'en face que nous avons certes un décret sur les lignes directrices, mais pas de loi pour veiller à ce que tous les grands projets de notre pays soient assujettis à une évaluation environnementale avant le début des travaux, alors j'exhorte son parti à appuyer fortement le projet de loi C-78, dont un comité est actuellement saisi.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre sait bien que le projet de loi C-78 comporte plus d'échappatoires, plus d'exemptions que le régime actuel.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, le ministre de l'Environnement dit qu'il va créer une commission; la construction se poursuit 24 heures par jour; le projet se poursuit et pourtant, le ministre a demandé un autre délai de six jours. Quand le ministre de l'Environnement va-t-il créer une autre commission? À quelle date? Qui a accepté de siéger au sein de cette commission pour évaluer ce projet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, c'est la raison pour laquelle nous sommes devant les tribunaux auxquels nous demandons une injonction pour que les travaux soient interrompus, ce qui nous permettra alors de créer la nouvelle commission et de poursuivre le processus d'évaluation environnementale auquel notre gouvernement tient beaucoup. dans ce pays.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et elle concerne la crédibilité du ministre de l'Environnement et même de tout le gouvernement, à cet égard.

Le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré sous serment: «Il», c'est-à-dire le ministre fédéral de l'Environnement, «m'a invité à lui serrer la main pour constater l'entente que nous avons conclue et je l'ai fait.» Il a aussi déclaré sous serment que le texte de cette entente a été communiqué, le même jour, au député fédéral de Souris—Moose Mountain ainsi qu'au chef de cabinet du premier ministre.

Le ministre de l'Environnement prétend maintenant à la Chambre qu'aucune entente n'a été conclue, alors que le premier ministre de la Saskatchewan affirme le contraire et ajoute que le texte en a été communiqué au chef de cabinet du premier ministre. La question que je pose au premier ministre suppléant est la suivante: qui est-ce qui ment, le ministre de l'Environnement ou le premier ministre de la Saskatchewan? Qui est-ce qui ment?

Mme le vice-président: La députée pourrait-elle reformuler sa question?

Mme Copps: Volontiers, madame la Présidente. Voici donc ma question au premier ministre suppléant: Qui ne dit pas la vérité?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, nous nous sommes rencontrés le 5 septembre; nous avons discuté un certain nombre de questions et nous n'avons pas convenu de modifier l'entente signée le 26 janvier 1990. Cette entente est toujours en vigueur et nous voulons qu'elle soit respectée et que l'environnement du Canada soit protégé.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le ministre a prétendu, ce qui est très grave, que le premier ministre de la Sakatchewan s'est parjuré. Le ministre de l'Environnement maintient qu'un tel accord n'a pas été conclu alors que, en fait, nous avons une déclaration sous serment du premier ministre de la Sakatchewan selon laquelle non seulement il y a eu un accord. . .

Mme le vice-président: La députée pourrait-elle poser sa question?

Mme Copps: Ma question s'adresse au premier ministre suppléant; Y a-t-il quelqu'un à la Chambre du côté du gouvernement qui se préoccupe de l'environnement? Pourrait-on savoir qui dit la vérité en l'occurrence: le

premier ministre de la Sakatchewan ou le ministre de l'Environnement?

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée connaît le Règlement de la Chambre mieux que ses questions ne le laisseraient supposer. Elle sait quels termes sont antiparlementaires. De même, elle a toujours su très bien discerner les termes susceptibles d'être cités aux nouvelles télévisées. Elle devrait faire passer son intérêt pour les nouvelles télévisées après son intérêt pour la procédure parlementaire.

La réponse a été fournie par le ministre de l'Environnement. On déposera au cours de la journée des déclarations sous serment au nom du gouvernement du Canada qui indiqueront clairement la position de celui-ci sur la question. Elle ne devrait pas essayer d'insister sur une date limite momentanée à cause des calendriers normaux auxquels les procès sont assujettis.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, les Manitobains ne sont pas indifférents à ce qui se passe en Saskatchewan. Ils s'inquiètent beaucoup des effets du barrage Rafferty-Alameda sur la qualité de l'eau et sur le débit d'eau dans la rivière Souris du côté du Manitoba.

Les membres de la Commission d'évaluation environnementale ont démissionné. La commission n'existe plus. Je désire poser la question suivante au ministre de l'Environnement: comment, en l'absence de la commission, compte-t-il procéder à une évaluation de l'impact écologique du projet au Manitoba?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, c'est pour cette raison que nous sommes encouragés, parce que nous voulons que l'entente du 26 janvier 1990 soit respectée. Nous sommes aussi encouragés parce que la commission a démissionné après avoir appris que les modalités de l'entente avaient été violées.

Selon la décision que rendra la Cour, nous constituerons très vite une nouvelle commission pour faire en sorte que le travail soit achevé, et que le processus d'évaluation environnementale soit pleinement respecté en l'occurrence.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je suis sûr que les Manitobains voudront que le ministre tienne sa promesse.

Le projet Rafferty-Alameda a été entrepris à la suite d'une entente conclue avec les Américains. Le Canada a promis de construire le barrage très rapidement. En échange, les Américains ont promis d'investir 41 millions de dollars dans ce projet.

Or le gouvernement a maintenant perdu le contrôle du projet. D'ailleurs, l'entente a été signée avant que l'on ne procède à l'étude d'impact écologique.

Risquons-nous de nous mettre dans le pétrin avec les Américains, simplement à cause de la négligence du gouvernement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, il était devenu hélas évident, à la fin septembre début octobre, que les modalités de l'entente signée entre la Saskatchewan et le Canada en vertu de l'injonction du tribunal concernant l'évaluation environnementale ne seraient pas respectées.

Nous avons immédiatement demandé aux tribunaux d'émettre une injonction, et c'est ce que nous sommes en train de faire encore une fois dans le but de nous assurer que le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale détaillée, comme l'ordonnait l'injonction de décembre 1989.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, c'est au même ministre que je m'adresse.

Nous sommes aujourd'hui le 2 novembre. Selon la déclaration sous serment les 5, 17 et 20 septembre, puis de nouveau les 5 et 10 octobre, le gouvernement de la Saskatchewan a communiqué avec le gouvernement fédéral—autrement dit, avec le ministre lui-même, le secrétaire parlementaire du premier ministre ou son chef de cabinet—pour lui faire connaître sa position.

Comment se fait-il que le gouvernement fédéral n'est pas réagi et pris des mesures pour protéger l'environnement? Pourquoi n'a-t-il rien fait pour défendre sa position?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je tiens seulement à faire savoir au député qu'au cours de cette période, j'ai eu avec le gouvernement de la Saskatchewan des entretiens dans l'espoir d'en venir à une entente qui permettrait à la commission d'amorcer et de poursuivre ses travaux.

Nous avons eu ces entretiens tout au long de septembre et au début du mois d'octobre. La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, nous avons malheureusement dû reconnaître que nous ne pouvions nous entendre, que les membres de la commission avaient démissionné et que je devrais me résoudre à utiliser la manière forte, soit recourir à une injonction du tribunal.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je m'adresse encore au même ministre.

Si celui-ci savait—et il devait sûrement le savoir à l'issue de ses entretiens—que les choses ne tournaient pas rond, pourquoi n'en a-t-il rien dit? Pourquoi a-t-il tenu les Canadiens dans l'ignorance? Pourquoi n'a-t-il pas fait savoir au public que l'environnement était menacé, que le gouvernement de la Saskatchewan s'imaginait avoir conclu une entente? Le public aurait ainsi pu intervenir pour défendre l'environnement, ce que le ministre refuse apparemment de faire? Pourquoi tout ce mystère.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Au cours de cette période, madame la Présidente, la commission poursuivait ses travaux et s'acquittait du mandat qui lui avait été confié d'évaluer l'impact écologique, une tâche à notre avis très importante pour les Canadiens de toutes les régions. La commission faisait des progrès.

Au même moment, nous nous efforcions de discuter avec le gouvernement de la Saskatchewan certains aspects de la controverse qui avaient surgi au cours des six mois précédents. La commission poursuivait ses travaux.

Ce que nous aimerions, c'est qu'elle puisse les mener à bonne fin.

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement.

Au paragraphe 84 de la déclaration sous serment qu'a faite George Hill, il affirme: «À la fin du repas, soit probablement vers 13 h 35, le ministre a demandé au premier ministre de la province s'il y avait d'autres questions à régler. Le premier ministre a répondu non, et l'hon. Robert de Cotret a invité le premier ministre à sceller l'entente avec une poignée de mains, et les deux se sont serrés la main.»

Pour la gouverne de tous les Canadiens, j'aimerais que le ministre de l'Environnement nous explique pourquoi il nie aujourd'hui qu'un accord secret avait été conclu à ce sujet.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, le député cite une déclaration faite sous serment. L'affaire est devant les tribunaux. J'ai clairement signalé à la Chambre que je répondrai, au nom du gouvernement du Canada, à ces déclarations sous serment en faisant moi-même une déclaration sous serment cet après-midi.

J'espère seulement que la question sera réglée devant les tribunaux et non dans le cadre d'un débat public, comme celui-ci.

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

J'ai entre les mains une copie de la déclaration sous serment signée par le premier ministre de la Saskatchewan. Au paragraphe 8(d), il dit: «Le 5 septembre 1990, il a téléphoné au député Len Gustafson.» Il poursuit en disant, et j'ai, ici, l'extrait complet que j'aimerais citer au premier ministre suppléant: «J'ai également rencontré le chef de cabinet du premier ministre. Je l'ai avisé de l'accord conclu et des dispositions de l'entente. Il m'a dit qu'il était heureux que nous ayons pu régler cette question.»

Le premier ministre suppléant pourrait-il éclaircir la situation pour tous les Canadiens et admettre au peuple canadien et à la Chambre qu'un accord secret avait été conclu en catimini à propos de ce projet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je félicite le whip pour sa nomination et pour l'enthousiasme dont il fait preuve. Il est dommage que les faits qu'il nous présente viennent ternir sa prestation.

M. Dingwall: Traitez-vous le premier ministre de la Saskatchewan de menteur?

M. Clark (Yellowhead): Non, je n'utilise jamais ce genre de langage. Je laisse cela à la députée de Hamilton-Est.

Le député, sans aucun respect pour les convenances, a cité un extrait d'une déclaration sous serment faite dans le cadre de poursuites judiciaires en cours.

Comme l'a affirmé mon collègue, le ministre de l'Environnement, aucun accord n'a été conclu. Comme il l'a aussi précisé, d'autres déclarations sous serment seront déposées aujourd'hui. Au lieu d'avoir, ce midi, à la télévision, le quart d'heure de gloire qu'a promis à nous tous Andy Warhol, le député devrait laisser les poursuites judiciaires suivre leur cours.

[*Français*]

LE MANDAT DE LA COMMISSION SPICER

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le mandat de la Commission Spicer est loin d'être clair. Les Canadiens et Canadiennes ont plusieurs questions concernant soit la composition de la commission ou le mandat de travail de cette dernière.

J'aimerais demander au premier ministre suppléant si cette Commission Spicer servira de substitut à la promesse faite par le gouvernement, par le premier ministre, de mettre en place une commission nationale sur les affaires autochtones? Également, doit-on comprendre que cette Commission Spicer remplacera ou mettra en veilleuse une autre promesse du gouvernement, à savoir que le Parlement s'adressera à la question de la réforme de cette institution, de ce pays, en commençant par le Sénat? Est-ce qu'on verra une réforme du Sénat bientôt?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, nous espérons voir une réforme dans la pratique du Sénat aujourd'hui et ce serait bien à l'avantage du Canada si les sénateurs libéraux quittaient leur approche de «staller»—pour utiliser un bon mot français d'Alberta—de «staller» le travail du Canada au Sénat.

Mais il y aura bien sûr d'autres actions que le gouvernement, le Parlement doit prendre pour changer, pour réformer nos institutions canadiennes, non seulement le Sénat, mais aussi pour considérer les réformes nécessaires ici en Chambre, pour considérer les changements nécessaires dans les autres pratiques fédérales-provinciales, les autres pratiques du Canada.

Mais on pense que ce n'est pas suffisant de limiter la participation, dans un tel grand débat national, aux parlementaires. À titre de parlementaires, nous avons un rôle à jouer, mais les Canadiens, eux aussi, ont un rôle à jouer. Et le gouvernement canadien, avec la décision annoncée hier, avec la formation de la Commission Spicer, est maintenant dans une position de participer pleinement aux décisions qui touchent l'avenir de notre pays.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, la Commission Spicer est peut-être un bonne thérapie de groupe pour la majorité des Canadiens, mais bon nombre d'entre nous se sentent délaissés. Les Francophones hors Québec, les gens vivant au nord du 60e parallèle et les groupes multiculturels se considèrent les laissés pour compte de cette commission.

Le vice-premier ministre ou le premier ministre pourrait-il nous dire. . .

[*Français*]

. . .suppléant. Je vais utiliser un terme français. Ce n'est pas «stallé» ça.

Une voix: Il est «stallé» lui-même.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Est-ce que son gouvernement élargira la composition de cette commission pour inclure les gens dont je viens de parler et, deuxièmement, si le rapport de cette commission sera remis un jour au Parlement pour qu'il puisse l'analyser et y donner suite?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je sais que la qualité de mon Français laisse parfois à désirer dans un pays. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle est meilleure que la qualité de votre anglais.

M. Clark (Yellowhead): L'ancien premier ministre prétend que mon français est meilleur que mon anglais. Mais cela fait partie de la riche diversité du Canada, et je suis sûr qu'il voudra m'encourager à me montrer plus inventif dans la choix de mon vocabulaire, sinon dans le choix de mes réponses aux questions.

Nous avons établi cette commission précisément parce que des milliers, peut-être des millions de Canadiens se sentent effectivement exclus des décisions touchant à l'avenir de leur pays. Je crois que cette situation doit être un sujet de préoccupation pour nous tous qui travaillons dans le cadre des institutions nationales.

Nos institutions nationales ne fonctionnent évidemment pas aussi bien qu'elles devraient. Nous devons continuer à nous acquitter de nos responsabilités aux Communes et au sein des autres institutions nationales, mais nous devons comprendre que les Canadiens se sentent effectivement délaissés, qu'ils souhaitent eux aussi avoir voix au chapitre dans la planication et dans les décisions qui influent sur l'avenir de ce pays extraordinaire. Nous y gagnerons tous au bout du compte.

Y aura-t-il vraisemblablement des changements dans la composition de cette commission? Non. Déploiera-t-on des efforts concertés pour s'assurer que tous les Canadiens de toutes les régions et de toutes les couches sociales participent pleinement à cet exercice? Oui. C'est pour cela que nous établissons. . .

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Aujourd'hui, on peut lire dans les journaux que le ministre Gil Rémillard, du gouvernement du Québec, n'est pas satisfait du rendement du fédéral concernant le développement régional au Québec. Ma question est la suivante, madame la Présidente.

Est-ce que le ministre peut nous faire part, dans cette Chambre, de l'état d'avancement, en date du 30 septembre dernier, de l'entente Canada-Québec sur le développement économique régional des régions ressources et centrales de 1988?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, tout d'abord, M. Rémillard a fait une erreur hier parce qu'il réfère à 240 millions pour l'entente sur la forêt alors qu'il aurait dû référer à l'entente de développement économique régional qui n'a rien à voir avec ce dont nous discutons.

Deuxièmement, au niveau des sommes dépensées par le gouvernement fédéral au Québec, sur l'entente de 880 millions, le gouvernement fédéral a actuellement engagé à peu près 76 p. 100 des sommes, le gouvernement du Québec, à peu près 40 p. 100 des sommes. Le gouvernement fédéral a effectivement dépensé à peu près 25 p. 100 des déboursés; le gouvernement du Québec, 2 p. 100, madame le Présidente.

Alors je pense que l'agenda, le calendrier fédéral est à temps, et le programme s'applique de façon régulière. Qu'on agisse de façon différente du côté du gouvernement du Québec, il leur appartient de le faire, et je pense que ce n'est pas notre responsabilité. Mais, d'un autre côté, que M. Rémillard s'assure bien des chiffres qu'il donne avant de les commenter.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le rapport sur la sécurité des pétroliers rendu public ce matin présente un programme d'urgence de protection des quatre côtes du Canada contre les déversements accidentels ou délibérés de pétrole.

Ce matin, lors de la conférence de presse, le ministre a parlé en termes vagues d'études, d'examens et d'évaluations. Les auteurs du rapport disent que nous pouvons nous attendre à un déversement majeur chaque année et ils ajoutent que nous ne sommes pas du tout prêts à y faire face.

Le ministre prendra-t-il immédiatement des mesures pour obtenir les fonds et le personnel nécessaires pour mettre en oeuvre toutes les recommandations du rapport qui n'exigent pas de mesure législative?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour féliciter, au nom du gouvernement, et je crois, de tous les Canadiens, David Brander-Smith et son groupe de travail qui ont produit ce rapport. Il s'agit d'un rapport exhaustif et percutant et le gouvernement tient compte de ses recommandations. Elles sont excellentes.

Nous n'avons pu en prendre connaissance que tout récemment et le député nous dit que nous devons agir le plus rapidement possible. C'est ce que nous faisons. À mon avis, nous pouvons prendre certaines mesures pour coordonner les activités des différents ministères afin d'accroître la surveillance et les inspections. Nous nous y emploierons sans délai. Par ailleurs, nous avons déjà pris certaines initiatives. Ainsi, 5,3 millions de dollars ont été réservés pour des installations de contrôle du trafic maritime dans la baie de Plaisance. Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur annoncera officiellement l'implantation de ces services cet après-midi.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, la réponse du ministre est un peu plus encourageante que celles qu'il donnait à la conférence de presse de ce matin. Je l'invite à élaborer rapidement un plan et à le présenter au Parlement.

J'ai une question sur un autre sujet à poser au ministre des Transports. Lundi, l'Office national des transports a émis un permis signifiant la disparition de services de VIA Rail. La direction de VIA pourra maintenant réduire la fréquence des liaisons ou les éliminer sans devoir passer par le processus encombrant des audiences publiques dans les régions touchées.

Le ministre fera-t-il la preuve du prétendu attachement du gouvernement au processus de consultation en renversant la décision de l'Office?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): J'espérais que le député reviendrait au rapport Brander-Smith, ce qui m'aurait permis d'améliorer mes réponses.

Non, je ne pense pas que cette décision diminuera la vigilance du gouvernement à l'égard de tous les services de VIA Rail au Canada. Les dernières réductions de service de VIA Rail découlaient de notre ferme volonté de mieux utiliser l'argent des contribuables. Je crois que les résultats sont éloquents et le public voyageur n'a aucune raison de s'inquiéter.

* * *

L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS MARITIMES

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports et elle porte sur l'intention du gouvernement de forcer les armateurs canadiens à payer des frais d'utilisation pour les services de la Garde côtière.

Compte tenu du déclin des affaires de notre industrie des transports maritimes et des activités portuaires dans tout le Canada ainsi que de la condamnation sévère de ce plan par la Société de développement économique du Saint–Laurent, comment le ministre peut–il forcer les armateurs canadiens à payer ces frais d'utilisation élevés quand il sait pertinemment que cela anéantira la compétitivité de l'industrie des transports maritimes le long de la Voie maritime du Saint–Laurent, celle du Québec en particulier, qui sera la plus durement touchée?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, le gouvernement, par l'entremise du ministère des Transports, n'a pas d'excuses à offrir pour ses tentatives en vue de mieux servir les usagers des transports maritimes et les contribuables canadiens. À cette fin, nous envisageons le recouvrement des frais, mais mon collègue laisse entendre que c'est un fait accompli, alors qu'il sait très bien que nous n'en sommes qu'à l'étape des consultations. Ces consultations ont lieu dans les secteurs des transports maritimes et aériens. Qui plus est, mon collègue sait aussi que les consultations, qui devaient prendre fin le 1er novembre 1990, vont se poursuivre jusqu'au 1er février 1991, ce que nous avons annoncé la semaine dernière.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce gouvernement ne s'excuse pas non plus pour le déraillement de nos trains, pour les difficultés de nos compagnies aériennes attribuables à ses politiques mal conçues. Voilà maintenant qu'il veut s'en prendre à l'industrie des transports maritimes.

Comme il est clair que ces frais d'utilisation vont ruiner la compétitivité de l'industrie des transports maritimes, le ministre reviendra–t–il à la raison et renoncera–t–il à appliquer ces frais d'utilisation qui feront tant de tort à cette industrie?

• (1150)

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, à ma connaissance, il n'y a pas encore de frais d'utilisation semblables. Nous en sommes à l'étape des consultations. J'attendrai la fin de celles–ci avant de me prononcer. Contrairement à ce que les libéraux avaient coutume de faire, nous ne prenons de décision qu'après avoir tenu des consultations.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les employés de Pratt & Whitney ont été informés hier des mises à pied à cause de l'annulation des commandes causée par la récession créée par ce gouvernement.

Est–ce que le gouvernement va annoncer des politiques pour sortir le Canada de la récession afin d'aider les employés de Pratt & Whitney et d'autres milliers de Canadiens qui sont en train de perdre leurs emplois? Est–ce que vous allez faire quelque chose?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la présidente, effectivement, la compagnie Pratt & Whitney a fait des annonces hier. Maintenant, j'aimerais que mon collègue tienne compte que depuis 1984, cette compagnie située à Longueuil, près de Montréal, a augmenté considérablement ses effectifs pour passer à plusieurs milliers d'employés nouveaux.

Évidemment, l'industrie de l'aéronautique actuellement, particulièrement la construction de moteurs, est en période de ralentissement, non seulement au Canada—car cela n'a rien à voir spécifiquement avec le Canada—mais à la grandeur du monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard: Cela m'amuse de voir les membres du Parti libéral s'énerver, parce qu'il y a six ans, madame la Présidente, en 1982, ils en ont coupé 2 500 emplois, eux!

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Ce n'est pas le Parti libéral qui s'énerve, ce sont les milliers d'employés qui sont nerveux parce qu'ils sont en train de perdre leurs emplois à cause des politiques économiques de ce gouvernement.

Combien d'emplois faut-il encore perdre avant que vous ne licenciiez ce ministre des Finances qui est incompétent?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, les politiques économiques du gouvernement conservateur, depuis six ans, ont eu leurs résultats. Des millions d'emplois ont été créés. Évidemment, ce n'est pas le rôle de l'opposition, surtout pas, de souligner le nombre d'entreprises qui ont été créées au Canada depuis ce temps-là.

Nous faisons pleinement confiance au ministre des Finances, sûrement plus que la série de ministres des Finances qui se sont succédé, sous le gouvernement libéral, pendant le régime précédent, madame la Présidente!

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

Nos forêts sont en danger en raison des tarifs sur le bois d'oeuvre et de la politique du gouvernement de conserver un dollar fort et de hauts taux d'intérêt. Les ententes conclues dans le domaine forestier, qui permettent la recherche et le reboisage des régions exploitées, sont échues depuis des mois et nous apprenons maintenant que le ministre a moins de 30 p. 100 des fonds nécessaires à sa disposition pour financer une telle entente avec la Colombie-Britannique.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas signé d'entente, malgré les nombreux engagements qu'il avait pris en ce sens?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, nous savons tous qu'il faut deux personnes pour que le bal se poursuive, et deux parties pour signer une entente.

Comme mon ami le sait bien—la plupart des libéraux ne le savent peut-être pas, mais c'est l'évidence même...

Une voix: La plupart des gens le comprennent.

M. Oberle: En effet.

C'est un fait que nous avons présenté à la Colombie-Britannique et à d'autres provinces une offre très attrayante, répondant à la ferme volonté du gouvernement fédéral de protéger la forêt. J'ai annoncé récemment que si cette offre n'est pas acceptée, je devrai envisager d'autres options.

Je peux informer le député que mon homologue de la Colombie-Britannique vient de m'écrire pour me signaler qu'il était intéressé à signer l'entente.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, il est à peu près temps que ce gouvernement et celui de la Colombie-Britannique entreprennent de faire quelque chose au sujet de ces ententes dans le domaine forestier.

Une voix: Bravo!

M. Gardiner: Le rapport du vérificateur général précise que les plans pour la réalisation d'un inventaire national de nos ressources forestières sont en suspens parce que le ministre a négligé de signer de telles ententes avec six provinces.

Le ministre a déjà déclaré qu'il prendrait seul les moyens qui s'imposent en Colombie-Britannique si aucune entente n'était pas conclue. Entreprendra-t-il de traiter seul cette question dans l'ensemble du pays pour que nous ayons un inventaire exact de nos ressources forestières?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, l'une des idées premières et des principes que j'ai fait inscrire dans ces nouvelles ententes ont justement trait à la nécessité de faire une planification à plus long terme fondée sur des chiffres plus exacts.

La plupart des provinces sont d'accord pour dire que c'est un des points essentiels et nous tâchons de rédiger ces ententes de telle manière qu'elles en tiennent compte.

Pour ce qui est des propos du vérificateur général, je ne sais pas quel rapport mon ami a lu, mais je n'ai pas pu trouver le moindre bout de texte qui irait dans le sens, même éloigné, de ce qu'il avance aujourd'hui.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Récemment, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, se joignant à tous ceux qui dénoncent la politique des transports du gouvernement, a signalé que le port de Halifax était menacé par les ports de l'État de New York et les chemins de fer américains. En passant, le port de Halifax injecte plus d'un demi-milliard de dollars dans l'économie de la région atlantique et crée des milliers d'emplois.

Le ministre finira-t-il par s'occuper de cette imminente catastrophe économique en ordonnant au CN d'améliorer ses voies entre Halifax et Montréal et Toronto et en prenant des mesures immédiatement pour que les conteneurs destinés au Québec et à l'Ontario ne transitent pas par les ports de la côte est des États-Unis?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis parfaitement conscient des inquiétudes au sujet des transports qui règnent sur la côte est, notamment au port de Halifax. J'ai visité ce port en hélicoptère et j'ai rencontré les membres de la commission. Nous avons parlé de leurs préoccupations.

Nous avons lancé là-bas une initiative qui, pensons-nous, facilitera la coordination entre les deux modes de transport que sont le rail et le bateau. La chose intéressera sûrement le député. Nous pensons pouvoir accomplir des progrès.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, le ministre doit agir sans tarder. Le problème lui a été signalé à plusieurs reprises au cours des six derniers mois. Lui faut-il d'autres preuves de la gravité de ces menaces? Les problèmes se manifestent déjà.

J'ai en ma possession un document qui a été remis à l'Interstate Commerce Commission par Hapag-Lloyd, quatrième expéditeur le plus important qui fait livrer ses marchandises à Halifax. Ce mémoire appuie l'acquisition de la ligne D & H qui réunit le port de New York à la frontière québécoise. Voici ce qu'on y lit:

> Hapag-Lloyd s'intéresse vivement au développement d'autres liaisons améliorées et compétitives pour desservir les marchés canadiens de Montréal et de Toronto. Nous invitons la commission à approuver rapidement la transaction.

Quand le ministre commencera-t-il à prendre son travail au sérieux? Quand protègera-t-il les emplois des travailleurs canadiens des transports maritimes au lieu d'exporter ces emplois vers les ports de New York et du New Jersey?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Je dois dire à la Chambre, madame la Présidente, que j'ai été alerté par des collègues de ce côté-ci de la Chambre. Le député n'a jamais soulevé les problèmes du port de Halifax à la Chambre.

Je tiens à informer le député que le CN est actuellement en train de remettre en état la liaison Halifax-Montréal. Nous avons déjà commencé à agir.

Des voix: C'est juste.

L'ENVIRONNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Plus tôt ce matin, le ministre a dit en réponse à une question que «la Commission du projet de barrages Rafferty—Alameda fonctionnait bien». Si elle fonctionnait si bien, peut-il nous dire pourquoi tous ses membres ont démissionné?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, la commission était de plus en plus préoccupée de ce que les travaux concernant le barrage Rafferty avançaient bien plus rapidement que leur mandat ne le permettait. À ce point tous les membres ont démissionné.

• (1200)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Dans la déclaration sous serment qu'il a signée, le premier ministre de la Saskatchewan affirme qu'il était également allé à son rendez-vous avec le chef de cabinet du premier ministre. Or, le ministre nous a dit aujourd'hui qu'aucun accord n'avait été conclu, ce qu'a confirmé le ministre de l'Environnement.

Pourrait-il nous dire quel était l'autre but de cette rencontre entre M. Spector, chef de cabinet du premier ministre, et le premier ministre de la Saskatchewan.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, si je ne m'abuse, M. Spector était alors sous-ministre des Relations fédérales-provinciales. Il n'est pas étonnant qu'il ait eu affaire au premier ministre d'une province.

Si le député et la Chambre veulent bien attendre la suite des procédures judiciaires, ils verront que le tribunal a reçu, entre autres, des déclarations sous serment signées par M. Spector.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Mme le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Bengt Goransson, ministre de l'Éducation et des Affaires culturelles de la Suède.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 19 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PROJET DE LOI C-258

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, le 12 octobre 1990, le Comité législatif parlementaire a étudié le projet de loi C-258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes, et ce sans modification.

J'ai donc l'honneur aujourd'hui de déposer ce rapport à la Chambre et de remercier les honorables députés de toute l'attention et de la diligence qu'ils ont bien voulu porter à accomplir leur travail qui leur avait été confié, et c'est ainsi que le mien se termine. Et je remercie le Président de m'avoir fait l'honneur de présider ce Comité législatif.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans) demande la permission de déposer le projet de

loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition, signée par un certain nombre de gens provenant d'un peu partout en Ontario, qui concerne l'étiquetage des produits alimentaires.

Celle-ci fait suite aux graves réactions allergiques qui ont causé la mort de plusieurs jeunes Canadiens, dont Robyn Allen qui était âgé de 15 ans.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement et les parlementaires canadiens à modifier le Règlement sur les aliments et drogues de façon à obliger les fabricants à dresser la liste précise des ingrédients et des additifs contenus dans les aliments préemballés au lieu d'en indiquer seulement la classification générale. Ils veulent également que les restaurants et les magasins d'alimentation soient tenus de mettre à la disposition de leurs clients une liste de tous les ingrédients et additifs que contiennent les aliments préparés.

LE DROIT DE LICENCE SUR LE MATÉRIEL RADIO

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui la première d'une grande série de pétitions, en espérant que d'autres députés en présenteront également, provenant des services de pompiers volontaires de la Nouvelle-Écosse.

La pétition en question vient du service de pompiers volontaires de Bedford, en Nouvelle-Écosse, qui existe depuis longtemps, comme beaucoup d'autres dans tout le pays.

Les signataires demandent au gouvernement de réviser sa décision de faire payer à tous les services de pompiers volontaires et à d'autres services d'urgence le plein droit de licence sur tout le matériel radio qu'ils possèdent. Ils demandent humblement au gouvernement de repenser cette politique parce qu'à titre de volontaires, ils trouvent que ce droit accru, qu'ils considèrent comme une taxe, réduira l'efficacité des services qu'ils rendent à leur collectivité.

Affaires courantes

LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom de plusieurs électeurs de Stormont—Dundas qui partagent l'inquiétude des producteurs laitiers et des aviculteurs de tout le Canada devant la menace qui pèse sur leur système de commercialisation, par suite de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et des négociations actuelles du GATT.

Les signataires demandent au Parlement d'ordonner au gouvernement de maintenir le système canadien de gestion de l'offre, de présenter au monde un modèle de régime agricole et de protéger l'ensemble du système au cours des négociations actuelles du GATT.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une pétition à déposer conformément à l'article 36 du Règlement. C'est un honneur pour moi de déposer cette pétition au nom de ma collègue, la députée de Mount Royal.

La perspective d'une taxe sur les livres et autres publications inquiète beaucoup ces pétitionnaires de Toronto, surtout à un moment où on s'efforce de promouvoir l'alphabétisation partout au pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision d'appliquer la TPS à la chose imprimée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 372 et 373.

[*Texte*]

LES DEMANDES DE VISAS DE VISITEUR AUX HAUTS-COMMISSARIATS D'ISLAMABAD, AU PAKISTAN, ET DE NEW DELHI, EN INDE

Question no 372—**M. Lee:**

En 1989, combien de demandes de visas de visiteur le haut-commissariat *a*) d'Islamabad, au Pakistan, *b*) de New Delhi, en Inde, a-t-il (i) reçues, (ii) rejetées, (iii) approuvées, (iv) satisfaites par la délivrance d'un visa?

Le très hon. Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) En 1989, le Haut Commissariat à Islamabad au Pakistan a reçu 8 274 demandes de visas de visiteurs. Au cours de la même période, 4 277 demandes ont été rejetées et 7 065 visas ont été délivrés.

b) À New Delhi, en 1989, 29 241 demandes de visas de visiteurs ont été reçues; 11 209 demandes ont été rejetées et 26 482 visas ont été délivrés.

Prière de noter que les statistiques ne font pas la distinction entre «demandes agréés» et «visas délivrés».

LES DEMANDES DE VISAS D'ÉTUDIANT AU COMMISSARIAT DE HONG KONG ET AU HAUT-COMMISSARIAT DE NEW DELHI, EN INDE

Question no 373—**M. Lee:**

En 1989, combien de demandes de visas d'étudiant le haut-commissariat *a*) de Hong Kong, *b*) de New Delhi, en Inde, a-t-il (i) reçues, (ii) rejetées, (iii) approuvées, (iv) satisfaites par la délivrance d'un visa?

Le très hon. Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Voici les statistiques demandées concernant les étudiants:

	Demandes reçues	Demandes rejetées	Visas délivrés
(a) Hong Kong	8 475	1 423	7 267
(b) New Delhi	645	67	457

Prière de noter que les statistiques ne font pas la distinction entre «demandes agréés» et «visas délivrés».

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Je demande, madame la Présidente, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉROULEMENT DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de regret que je dois encore une fois faire un recours au Règlement, suite à un engagement, en fait, suite à la parole du Président concernant le déroulement de la période des questions. Madame la Présidente, hier, mon collègue de Richelieu a été reconnu pour une petite question de charité. Aujourd'hui, vous m'avez offert la même chose.

Nous sommes allés, mes collègues et moi, rencontrer le Président, afin de s'assurer qu'il y aurait une justice en cette Chambre et qu'on pourrait poser de véritables questions au gouvernement. Encore aujourd'hui, vous nous donnez l'occasion de poser une petite question, et comme de raison, le ministre va avoir l'occasion de se faire aller, mais nous, on ne peut même pas répliquer!

Madame la Présidente, il y avait une entente formelle avec tous mes collègues à l'effet qu'on pourrait poser des questions, dont une question supplémentaire, comme tous les autres députés de l'opposition. Suite à la décision du Président hier, à l'effet qu'on avait le droit de siéger en cette Chambre et qu'on était membre à part entière dans cette Chambre, je ne comprends pas votre attitude du tout! C'est drôle, mais à chaque occasion où la Présidence est sous une telle direction, la même chose se produit.

Des voix: Oh, oh!

M. Lapierre: Je voudrais savoir, madame la Présidente, quelle est votre politique à vous concernant la période des questions.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je voudrais signaler à la Chambre que les ministériels aussi croient au principe de l'équité et à son application durant la période des questions.

J'espère que la décision que rendra la présidence tiendra compte du fait que nous avons, de ce côté-ci, une centaine de députés de l'arrière-ban qui ne demandent pas mieux que de faire quotidiennement leur part durant la période des questions.

• (1210)

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Les commentaires de l'honorable député de Shefford m'étonnent pour le moins puisqu'il met en cause, dans une certaine partie de sa question, les événements d'aujourd'hui, et, dans une autre partie de ses commentaires, des événements qui se sont passés hier, alors que quelqu'un d'autre occupait le fauteuil de la Présidence. De toute façon, il me fera plaisir d'en rediscuter avec l'honorable député dans le Cabinet du Président, je pense que c'est l'endroit pour le faire, et je pense que les Canadiens et les députés comprendront très bien que j'ai été absolument désolée que l'honorable député de Shefford ne juge pas à propos de poser une question lorsque la parole lui a été donnée. Cela a été son choix, et non pas celui de la Présidence.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA CONSTRUCTION DU BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA

Mme le vice-président: J'ai reçu une demande, conformément à l'article 52 du Règlement. Je vais donc reconnaître l'honorable députée de Hamilton-Est.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je me demandais s'il n'y aurait pas lieu de tenir un débat d'urgence sur la construction du barrage Rafferty-Alameda. Qu'en pensez-vous?

À la lumière des révélations que le premier ministre de la Saskatchewan et d'autres ont faites dans des déclarations sous serment, il semble y avoir une contradiction énorme entre la position du ministre fédéral de l'Environnement et celle du premier ministre de la Saskatchewan dans le dossier Rafferty-Alameda.

D'aucuns diront que cette question sera réglée par voie jurisprudentielle au cours de prochains jours. Toutefois, le chef de l'opposition nous apprend qu'en ce moment même, les travaux se poursuivent 24 heures sur 24 pour que la partie Rafferty du projet soit terminée avant que le gouvernement fédéral n'entame des poursuites.

Il y a dix jours à peine, le ministre de l'Environnement a déclaré catégoriquement à la Chambre qu'il allait remuer ciel et terre pour faire arrêter sur-le-champ la construction du barrage Rafferty-Alameda. Depuis, rien, sinon des déclarations contradictoires et déroutantes de la part du ministre et des tactiques dilatoires de la part du gouvernement. Et voilà que le ministre fédéral de l'Environnement, après s'être engagé devant la Chambre à voir personnellement à. . .

Les crédits

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Je crois avoir très bien compris ce que me disait et ce que voulait continuer à me dire l'honorable députée d'Hamilton-Est. Je pense que tous les députés et tous les Canadiens sont très conscients de l'importance des problèmes relatifs à l'environnement et particulièrement en ce qui concerne le barrage Rafferty—Alameda en ce moment. Nous en avons parlé pendant la majeure partie de la dernière heure. Nous en avions déjà discuté pendant une journée entière il y a très peu de temps. Alors, je ne doute aucunement de l'importance de la question. Mais je pense que, même si je n'avais pas à donner de raisons, j'ai voulu quand même en offrir à l'honorable député, et je ne crois pas qu'il serait approprié aujourd'hui de mettre de côté les choses qui sont à l'étude par la Chambre pour faire ce débat d'urgence en ce qui concerne aujourd'hui; plus tard, nous y verrons.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Speller (p. 15039).

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, il me fait plaisir de commenter, au nom de mon parti, la motion présentée à la Chambre par le député de Haldimand—Norfolk.

Le moment est particulièrement bien choisi pour débattre de cette motion à la Chambre, parce que d'une part, Les négociations du GATT sont en cours et, d'autre part, les familles agricoles canadiennes traversent des temps très difficiles.

S'adonner à l'agriculture au Canada n'a jamais été de tout repos. Les caprices du temps et des marchés, la mécanisation de l'industrie agricole et ses effets sur l'ensemble des agriculteurs ont tous contribué, au fil des ans, à entretenir un climat d'incertitude dans ce secteur, et l'on n'y a jamais eu la vie facile. Or, je crois que la crise actuelle exige encore plus d'attention qu'on ne lui en a accordé jusqu'à maintenant. Une partie du problème vient de ce que la population agricole décroît et perd graduellement de son importance politique. Par conséquent, les difficultés liées à l'agriculture ont reçu beaucoup moins d'attention qu'elles n'auraient dû. L'agriculture joue un rôle très important, non seulement dans l'économie nationale, mais particulièrement parce que le tiers des Canadiens vivent encore dans des régions rurales.

Ce déclin a commencé en 1981, c'est pourquoi je voudrais présenter quelques chiffres à la Chambre, afin que les députés constatent eux aussi ce qui arrive à l'ensemble des agriculteurs.

Par exemple, en 1989, les agriculteurs ont touché des revenus provenant du bétail et des céréales qui ne correspondaient qu'à 80 p. 100 de ceux qu'ils avaient réalisés en 1981. Autrement dit, de 1981 à 1989, le montant qu'ils ont reçu en argent pour leur production a fondu pour ne représenter que 80 p. 100 du chiffre initial. Pendant cette même période, les coûts de production ont augmenté de 150 p. 100. On peut donc constater que l'écart entre ce que les agriculteurs reçoivent pour leurs produits sur les marchés et ce qu'ils ont dû assumer comme dépenses s'est énormément élargi.

Seulement cette année, nous envisageons une baisse de 37 p. 100 du revenu net des agriculteurs et une réduction de 60 p. 100 dans la province de la Saskatchewan, ma province d'origine, où mon père exploite encore une ferme, où je vis encore et où je fais avec fierté des paiements hypothécaires pour une demi-coupe de terre que je possède et que, pour l'instant, je loue.

Ce n'est pas simplement un problème de statistique, c'est un problème essentiellement humain. Quand un écart aussi profond entre le revenu et les dépenses se prolonge, la dette s'accumule, en particulier avec une politique d'argent cher que les gouvernements libéraux d'abord et les gouvernements conservateurs ensuite ont constamment appliquée, condamnant ainsi ceux qui sont entrés en agriculture depuis les années 60 jusqu'au milieu des années 70 à des frais constamment très élevés sur leurs emprunts.

Il en est résulté non seulement de l'incertitude dans le milieu agricole, mais les choses en sont au point où la charge de la dette de la jeune génération pèse sur leurs parents. Il arrive souvent que les parents garantissent les emprunts contractés par la jeune génération, sans s'imaginer que leur revenu de retraite serait brusquement anéanti, quand les créanciers viennent réclamer ce qu'on leur doit. Cela se produit souvent, partout dans le Canada rural.

Les familles agricoles sont aussi soumises à plus de stress, car ceux qui les font vivre doivent aller gagner dans d'autres provinces l'argent nécessaire au maintien de la ferme. Il n'en résulte pas seulement plus de stress pour les familles agricoles, mais la collectivité est aussi privée

de ses éléments de base qui la gardent en vie. Nous ressentons aussi un véritable désespoir; les jeunes ne veulent plus cultiver la terre et n'attendent qu'une occasion de vendre pour quitter. Ce ne sont définitivement pas les conditions dans lesquelles se développe un collectivité agricole dynamique.

Une partie du problème vient de ce que nous avons toujours concentré notre attention sur l'agriculture sans nous préoccuper de ce que devenait la population. Nous avons accepté ce déclin parce que nous n'avons pas porté attention à la population ni fait du maintien d'une population rurale et agricole l'un de nos objectifs, l'une de nos priorités.

Le problème tient en partie au fait, je crois, que la véritable crise de la population rurale a été masquée par un phénomène observé autour des centres urbains, à savoir l'aménagement en région rurale de nombreux quartiers nouveaux pour lesquels les gens délaissent les villes. Je ne vois certes aucune objection à cela. Beaucoup de gens l'ont fait à Prince-Albert et dans la localité de Spruce Home, où j'habite, c'est-à-dire que beaucoup de gens ont quitté la ville pour la campagne. Néanmoins, cela se trouve à fausser les statistiques sur la population rurale dans les recensements, alors que, en fait, la population vraiment rurale qui n'est influencée par la proximité d'aucun centre urbain éprouve de graves difficultés. En Saskatchewan, par exemple, le nombre des agriculteurs a baissé de 1 000 par année entre 1981 et 1989, jusqu'à n'être plus que de 60 000, en dépit de tout ce que les gouvernements antérieurs ont dit faire pour le secteur agricole.

• (1220)

Sur les 60 000 agriculteurs qui restent, 10 000 vivent aujourd'hui dans la crainte constante de la saisie. Ils ont reçu un avis de saisie et ils sont en train de perdre une partie ou la totalité de leurs biens agricoles. Ces 10 000 agriculteurs pourraient bien ne plus être en affaires d'ici peu, compte tenu du manque de liquidités dans les Prairies. C'est une plaisanterie cruelle que de merveilleuses récoltes de céréales ne trouvent aucun preneur sur aucun marché.

Cela se répercute sur les petites localités. Toujours en Saskatchewan, sur les 701 localités qu'elle compte, 303, soit près de la moitié d'entre elles, ont vu diminuer leur population depuis 1986. Cela se traduit par des commerces en faillite, la fermeture d'écoles, le manque de services d'un bout à l'autre de la Saskatchewan rurale. La même situation se rencontre à bien des égards dans beaucoup d'autres parties du pays.

Les crédits

Quand on examine toute l'évolution de l'agriculture, on doit remonter à l'année 1969 et au rapport du groupe de travail sur l'agriculture. Ce rapport concluait principalement que deux agriculteurs sur trois étaient incompétents et devaient abandonner cette activité. Le rapport fut condamné carrément par tous les secteurs du monde agricole. Aucun gouvernement ne l'a jamais complètement adopté. Le gouvernement libéral de l'époque ne l'a certainement pas embrassé à bras ouverts, et le gouvernement conservateur non plus par la suite.

Cependant, la politique qui y était sous-jacente, l'acceptation de l'idée que deux agriculteurs sur trois étaient incompétents et devaient abandonner, ont à mon avis servi de fondement à la politique agricole au Canada. La tendance dessinée dans le rapport de ce groupe de travail a été nettement à l'oeuvre depuis ce temps.

Le monde rural a finalement compris ce qui lui arrive et dit: «Nous avons reculé assez longtemps. Nous avons livré suffisamment de combats d'arrière-garde. Il y a des limites à ne pas dépasser.» Les agriculteurs canadiens ne reculeront plus quand il s'agira de défendre leur mode de vie, leur population et leur avenir.

La motion évoque un certain nombre de principes qui ont permis de maintenir ce que nous avons maintenant dans le monde rural et ce que nous voulons également préserver pour l'avenir. La régularisation du marché et la gestion de l'offre ont certes donné de très bons résultats à beaucoup d'égards. C'est pourquoi je trouve très inquiétant de les voir remis en question.

Les éditoralistes du pays se plaisent à les critiquer. Ce sont des critiques mal avisées et virulentes, qui rappellent à bien des égards celles de M^me^ Beryl Plumtree et d'autres personnes, à la fin des années 70. Elles luttaient prétendument contre l'inflation et utilisaient cet argument pour s'attaquer aux revenus agricoles. Beaucoup de Canadiens estiment que les offices de commercialisation ne se sont jamais remis des attaques lancées contre eux.

Par ailleurs, le gouvernement brille par son inconstance lorsque, d'une part, il dit qu'il appuie sans réserve la gestion de l'offre, et d'autre part, il a conclu un accord de libre-échange qui ouvre le marché canadien aux importations américaines. En outre, il accepte une analyse d'équivalence des subventions agricoles faite par le GATT, analyse qui donne une image très fausse des subventions dans le secteur agricole canadien, car elle englobe dans les subventions les prix que les agriculteurs obtiennent dans le cadre de la gestion de l'offre. Ce n'est absolument pas exact. Ces prix dépendent du marché et ne constituent pas une subvention. Quoi qu'il en soit, compte tenu de la façon dont nous avons permis aux négociations du

GATT de se poursuivre, ils sont considérés comme une subvention et nous sommes disposés à les négocier. Lorsqu'il s'agit de la gestion de l'offre et des discussions ultérieures, il faut que nous cessions non seulement le Canada, mais aussi les autres pays du monde, de tolérer, dans le domaine du commerce extérieur et de l'agriculture, la recherche d'intérêts égoïstes qui permet aux multinationales de contrôler le prix des produits agricoles dans le monde. Elles réduisent les prix offerts aux agriculteurs et haussent les coûts des intrants, appauvrissant ainsi les agriculteurs, qui doivent rivaliser entre eux pour obtenir des revenus globaux qui sont en chute libre.

Nous ne voulons pas que les agriculteurs de l'Europe, des États-Unis ou des pays du tiers monde s'appauvrissent. Je crains que la prétendue libéralisation des échanges à laquelle nous assistons ne soit essentiellement qu'un abandon du système commercial mondial entre les mains des multinationales et qu'elle ne fera que réduire davantage les revenus agricoles dans le monde.

Toute la question de la subvention du tarif du Nid-de-Corbeau touche grandement les agriculteurs de ma région. L'Accord du Nid-de-Corbeau a été un accord historique pour le Canada. À mon avis, il faisait partie de l'entente constitutionnelle de l'Ouest avec le Canada. Il lui permettait d'acheminer ses produits vers les marchés d'exportation dans le cadre d'une entente conclue avec le reste du Canada pour rendre économiquement viable la production de grains dans les Prairies. Il a été affaibli par les gouvernements libéraux précédents qui l'ont abâtardi avec la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

L'accord est encore une fois attaqué. Il s'agit d'une attaque à laquelle les agriculteurs résistent presque unanimement par l'intermédiaire de leurs organisations agricoles. Elle est menée par le Groupe de travail sur les transports qui déforme énormément la question du transport du grain dans son analyse. Il a accouché d'une analyse très partiale en faveur d'un régime de paiements aux producteurs. En même temps qu'ils prennent ces décisions, nos fonctionnaires continuent d'affaiblir la subvention du Nid-de-Corbeau en utilisant le GATT comme excuse pour l'enlever aux agriculteurs des Prairies.

Or, les États-Unis et nos autres partenaires commerciaux n'ont jamais considéré cette subvention comme un problème. Nous nous sommes imposé à nous-mêmes ce problème.

Le gouvernement prétend qu'il a donné beaucoup d'argent aux agriculteurs ces dernières années et c'est vrai. Une grande partie de ces fonds a été consacrée à des interventions ponctuelles et montre que l'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture est essentiellement schizophrénique. D'un côté, il prétend appuyer la gestion de l'offre. De l'autre, il soustrait l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé et l'Accord de libre-échange permettra très bientôt la concurrence avec la Commission sur nos marchés canadiens.

En ce qui concerne les grains, il élimine le remboursement de la taxe sur le carburant, il augmente le prix de l'assurance-récolte et il supprime les paiements anticipés pour les grains, ce qui affaiblit la régulation de l'offre. Et il y a aussi les rapports du Groupe de travail sur les transports. Les agriculteurs attendent ces rapports du groupe de travail avec un esprit ouvert et avec l'espoir qu'il en découlera une façon plus cohérente d'envisager l'agriculture.

Il faut faire remarquer à l'honneur du gouvernement que l'image globale de la situation n'est pas encore au point. Le régime d'assurance du revenu brut me rappelle fortement le régime que le gouvernement a proposé au moment des dernières élections fédérales, qui assurait aux céréaliculteurs le coût de production de leurs 8 000 premiers dollars de récolte. Ce serait un prix garanti sur une quantité garantie de production. Cela donnerait aux agriculteurs une certitude et ce serait simple à gérer. C'est un point que le Nouveau Parti démocratique avait proposé aux élections et qui avait été très bien reçu. Plus le régime d'assurance du revenu brut se rapproche de ce genre de concept, meilleur sera son fonctionnement.

Le régime de stabilisation du revenu net ne va, je le crains, aider que les agriculteurs qui disposent déjà d'un revenu net important. Cela s'appliquerait aux agriculteurs plus âgés et laisserait les jeunes agriculteurs en plan comme ils le sont actuellement. Il suffit d'observer ce qui se passe dans ma province, la Saskatchewan, pour s'apercevoir que le revenu familial moyen, provenant de l'agriculture seulement, sera cette année de 5 000 $. Aucune famille canadienne ne peut vivre de 5 000 $, ce qui explique qu'une aide immédiate s'impose, ainsi qu'un genre d'assurance-revenu à long terme.

• (1230)

Tout en parlant du revenu net des familles d'agriculteurs, je voudrais cependant signaler une autre question que cette Chambre n'aborde pas souvent. Il s'agit de la situation à laquelle doivent faire face les agriculteurs canadiens ayant un autre revenu combiné à leur revenu agricole. Cinquante p. 100 au moins des agriculteurs de

revenu d'appoint pour pouvoir faire vivre leur famille, ce qui n'est pas vraiment surprenant lorsque l'on sait que le revenu moyen des agriculteurs s'élève à 5 000 $.

Ces agriculteurs sont assujettis à la Loi de l'impôt sur le revenu et notamment à son article 31, lequel n'est pas très clair en ce qui concerne la possibilité pour les agriculteurs ayant un revenu autre que leur revenu agricole, de radier leurs pertes agricoles de ce revenu, contrairement aux autres entreprises de notre pays. Les agriculteurs sont assujettis à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui permet au ministère du Revenu de décider s'il s'agit d'une perte légitime ou non, et d'ajuster l'imposition d'un agriculteur selon des décisions très vagues, très générales et qu'il est très difficile d'appliquer à l'avance. En fait, le ministère du Revenu peut examiner les déclarations d'un agriculteur présentées les quatre années précédant sa dernière déclaration pour réévaluer son revenu.

Les agriculteurs qui réinvestissent tout leurs gains dans leur exploitation courent le risque que l'agent du fisc ne vienne les jetter sur la paille en appliquant à la lettre la Loi de l'impôt sur le revenu. Je supplie le gouvernement de bien examiner cette loi et de venir en aide aux agriculteurs de plus en plus nombreux qui se trouvent dans cette situation perilleuse au fur et à mesure que leur situation financière se dégrade.

Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais examiner brièvement certains des remèdes que notre parti préconise pour éviter que nos agriculteurs ne perdent encore du terrain et ne livrent des batailles perdues d'avance.

Tout d'abord, nous devons donner suite à toute cette notion de filet de sécurité. Nous devons reconnaître que nous ne pouvons pas laisser ce secteur à la merci des forces du marché, que le secteur public doit intervenir de toute évidence, que nous devons nous appliquer à collaborer, et que seule la commercialisation ordonnée pourra lui permettre de survivre.

S'il faut en croire le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, ces programmes n'entreront pas en vigueur avant l'année prochaine. Cette année, dans la seule province de la Saskatchewan, nous aurons besoin de 1,1 milliard de dollars pour maintenir le revenu net des agriculteurs à son niveau extrêmement bas actuel. Le secteur de l'agriculture a immédiatement besoin d'un apport de capitaux.

Il doit pouvoir avoir accès à des prêts à faibles taux d'intérêt. Il se ressent beaucoup plus que tout autre des taux d'intérêt élevés. Il faut réformer la Société du crédit agricole de façon qu'elle ne se comporte plus uniquement comme une entreprise de prêts ordinaire, mais qu'elle utilise au contraire les moyens dont elle dispose pour aider certains agriculteurs à se lancer en affaires, voire à en aider d'autres à s'y maintenir, à offrir des prêts à bail à long terme comportant de faibles taux d'intérêt, de façon que les agriculteurs ne soient plus obligés, de pères en fils, à payer des intérêts sur leur endettement, en se vendant l'exploitation les uns aux autres, de façon également à perpétuer les faibles revenus et le climat d'incertitude.

Nous devons veiller à ce que notre infrastructure rurale ne se détériore pas davantage. Nous devons renoncer aux fermetures de bureaux de poste qui mettent en péril les localités rurales. Nous devons faire en sorte que VIA Rail continue de desservir les localités rurales et que les services de voirie assurent l'entretien du réseau routier. Nous devons éviter de saborder le mouvement coopératif en appliquant la TPS aux investissements et aux dividendes, de sorte que les localités rurales et les agriculteurs puissent continuent de s'organiser ainsi qu'ils ont toujours réussis à le faire pour s'entraider.

En terminant, je dois dire que je me réjouis que nous ayons pu aborder cette question. J'ajouterai qu'au Canada, bien des gens souhaitent posséder une exploitation agricole. Nous ne manquons pas de terres. Le monde continue d'avoir besoin de nos denrées alimentaires. Tout ce qui nous manque, c'est la vision, la volonté politique d'assurer le dynamisme du monde rural.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter le député de Prince-Albert—Churchill River. Lorsqu'il a parlé, à la fin de son discours, d'une vision, j'ai immédiatement pensé à John F. Kennedy. Celui-ci, lorsqu'il a décidé d'aller de l'avant avec le projet spatial en 1961, a dit: «Nous allons mettre un homme sur la lune.» Personne ne connaissait les divers problèmes techniques et les complexités que présentait un tel projet. Mais parce qu'il avait une vision, il a été en mesure de rallier les Américains, les gens de toutes conditions sociales, les professionnels, les écoliers,

pour travailler ensemble à la réalisation de cet objectif commun.

En écoutant aujourd'hui le député décrire tous les efforts que déploie le Canada pour venir en aide aux agriculteurs, tous les divers aspects de la vie qui sont touchés par l'agriculture, je me suis rendu compte que nous devions voir les choses sous un angle nouveau un peu comme l'a fait John F. Kennedy lorsqu'il a envoyé un homme sur la lune.

Nous avons toujours, en tant que nation, utilisé une démarche qui consistait à mesurer notre force en nous fondant sur ce que disaient les banquiers, sur la quantité d'armes que nous produisions. Or il serait peut-être temps de modifier notre façon de penser et de mesurer notre force en fonction du nombre de bouches que nous nourrissons et de l'environnement que nous protégeons. Car une fois que nous aurons adopté cette nouvelle façon de voir les choses, de nouveaux horizons s'ouvriront à nous.

La question que je pose au député qui depuis son enfance se trouve impliqué dans l'agriculture est la suivante: le moment n'est-il pas venu de concevoir des notions entièrement nouvelles pour mesurer la force du secteur agricole dans ce pays, le rôle qu'il joue vis-à-vis des autres pays, une façon nouvelle de mesurer notre véritable force en tant que nation?

M. Funk: Je remercie le député de Broadview—Greenwood pour sa question très pertinente.

Il a très bien saisi, quelle direction nous devons prendre, à mon avis. Comme j'ai essayé de dire dans mon discours, le problème tient en partie au fait que nous manquons de ce genre de vision. Nous l'avions à l'origine quand nous avons colonisé notre pays. John A. Macdonald avait pour politique nationale de peupler les campagnes. Aujourd'hui nous soumettrions à un PEEE le déboisement, la construction des routes et autres questions, mais néanmoins à cette époque-là nous avions une large vision pour la mise en valeur de notre pays qui frappait vraiment l'imagination non seulement des Canadiens mais du monde entier alors que les immmigrants arrivaient en foule dans notre pays. Nous avons crée des réseaux ferroviaires, infrastructure nécessaire pour développer la capacité des localités rurales de produire des aliments, non seulement pour le Canada mais pour le monde entier.

Cela a peu à peu disparu. Il est difficile de dire quelle en est la cause première dans le cas présent. Que nous ayons perdu cette vision et que nous soyons devenus vulnérables aux milliers de coups mortels portés aux localités rurales et agricoles par des programmes qui ont sapé non seulement l'économie et l'assise démographique, mais aussi la large vision de la collectivité rurale.

C'est une façon très valable d'envisager l'avenir. Je suis satisfait dans la mesure où le gouvernement a inclus la durabilité dans les quatre principes de base qu'il veut soutenir. J'éprouve certains doutes à ce sujet, étant donné le fait que le gouvernement est manifestement intéressé par une économie plus influencée par le marché et ce genre d'attitude, «advienne que pourra» de l'avis d'un grand nombre d'entre nous, ne nous conduira en aucune façon vers un avenir de développement plus durable.

• (1240)

Néanmoins, cela nous est offert et une grande partie de tout cela provient, à mon avis, du nouveau sentiment que nous protégeons, en fait, également un large environnement. Nous ne faisons pas que produire des aliments, nous sommes aussi les gardiens d'une grande partie des services de la terre à l'échelle planétaire et nous sommes chargés non seulement pour notre propre population à venir, mais pour le monde dans son ensemble de prendre soin de notre terre pour qu'elle reste productive pour les futures générations.

Je crois que si nous adoptons ce point de vue, si nous acceptons tout ce que cela implique et si nous nous fixons des objectifs, notament mettre un terme au dépeuplement rural et maintenir les services ruraux, des objectifs fermes et très concrets que nous voudrions que notre société atteigne, nous pourrons alors faire d'énormes progrès.

Il y a deux choses biens précises que nous devons faire immédiatement pour enclencher ce processus. Premièrement, j'ai bien peur qu'aucun lien n'unisse ces groupes de travail, ce qui n'enlève rien à leur valeur respective. Aucune analyse ne sera effectuée, rien n'est prévu pour réunir tous ces groupes de travail dans un contexte plus global. On se contentera d'une approche fragmentée et sectorielle à mesure que chaque groupe de travail présentera son rapport.

Nous ne saurons pas si nous perdons du terrain ou si, en réalité, nous progressons globalement, du moins pas d'après les travaux effectués par ces groupes de travail.

Je crois qu'il faut inscrire dans le processus une approche plus globale. Je crois également que nous avons besoin de rassembler nos idées au sujet du développement rural. Il y a énormément de grands esprits créateurs au pays, dans les universités comme dans les organisations agricoles. Madame la Présidente, en parlant aux membres des syndicats du blé, des syndicats d'agriculteurs ou de nombreuses autres organisations agricoles, on se rend compte qu'il existe dans ces regroupements de

grands esprits créateurs. Les gens ne veulent pas assister au déclin de ces localités, et ils ont de bonnes idées.

Alors, je crois que nous devons créer un mécanisme pour rassembler les projets de développement rural et les appuyer afin que nous, les parlementaires, puissions y participer et offrir, au niveau national, une certaine orientation de façon à atteindre les objectifs que le député a si éloquemment décrits. Ainsi, avec cette nouvelle vision, nous allons mesurer notre force en fonction du nombre de bouches que nous nourrissons et de l'environnement que nous protégeons.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, je désire seulement faire un commentaire au sujet du discours de mon collègue.

J'ai été frappé par la franchise et surtout par la profondeur des propos tenus par mon collègue. Je peux vous dire, étant le député de Chambly, circonscription avoisinant celle de madame la Présidente, et même après avoir vécu dans le comté de madame la Présidente dans la petite ville de Saint-Barnabé-Sud, je suis au courant depuis longtemps que dans le secteur agricole, les fermiers sont extrêmement inquiets par. . . Je vois que les Conservateurs de l'autre côté ont le temps de rigoler; ils trouvent cela drôle. Mais moi, je ne trouve pas cela drôle du tout.

Les gens de ma circonscription et les gens de la ville où j'ai habité, les fermiers, sont extrêmement inquiets. Vous pouvez sourire si vous le voulez. Souriez tant que vous formez le gouvernement, mais dans peu de temps, vous ne serez plus là!

Ce que je veux vous dire, madame la Présidente, c'est qu'ils sont inquiets, le secteur agricole, les fermiers, pour deux raisons: premièrement, ils voient un gouvernement qui les menace quotidiennement avec des programmes qu'il a mis en place comme la TPS, des taux d'intérêt tellement élevés qu'ils ne peuvent pas survivre, et comme, madame la Présidente, le libre-échange. Déjà, ils ont des problèmes avec les négociations du GATT au sujet desquelles le ministère de l'Agriculture a déjà dit qu'il prévoit, cette année, une perte générale pour les fermiers, une perte générale de 25 p. 100 des revenus. Madame la Présidente, ça, c'est écoeurant!

Mme le vice-président: Malheureusement, je dois interrompre l'honorable député. La période de questions et commentaires est terminée.

Les crédits

[*Traduction*]

Malheureusement, nous n'avons pas de temps pour une réplique. Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur la motion de mon collègue de Haldimand—Norfolk.

Nous parlons aujourd'hui des inquiétudes que les négociations du GATT suscitent chez les agriculteurs canadiens. Ceux-ci veulent que nous discutions à la Chambre de la politique agricole du gouvernement. Bien sûr, je le répète, ils sont extrêmement inquiets.

[*Français*]

Les producteurs laitiers canadiens, et plus particulièrement ceux de Glengarry—Prescott—Russell, comme je le disais plus tôt, se sentent menacés. Il y a, dans la circonscription que je représente, environ 1,000 producteurs laitiers. Je vois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assis face à moi et je sais qu'il connaît bien la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell. D'ailleurs, j'ai de bonnes raisons de croire qu'il vient dans ma circonscription au moins à toutes les semaines, d'ailleurs à quelques kilomètres seulement de ma résidence.

Donc, il connaît l'agriculture dans Glengarry—Prescott—Russell. Il a l'occasion de voir cette agriculture parce qu'en fait, c'est l'industrie principale de la circonscription que je représente.

Madame la Présidente, les agriculteurs canadiens sont inquiets du message du gouvernement d'en face. Ici même, à la Chambre des communes, le 15 octobre dernier, le ministre du Commerce extérieur disait, et je le cite textuellement à partir du hansard:

> Monsieur le Président, comme les autres pays qui participent aux négociations, nous avons dû révéler à Genève le coût approximatif de nos programmes d'aide à l'agriculture, soit 8,8 milliards de dollars. Le ministre de l'Agriculture devrait avoir honte de donner tant d'aide financière aux agriculteurs canadiens. C'est énorme.

Madame la Présidente, il est tout à fait possible que le ministre du Commerce extérieur ait voulu rigoler lorsqu'il a fait cette remarque. Mais je vous assure que ses commentaires sont inquiétants. Je ne voudrais pas qu'aucun Canadien ou aucune Canadienne partage l'avis du ministre, premièrement qu'il y ait 8,8 milliards de dollars de subsides agricoles et dans un deuxième temps, que l'aide financière aux agriculteurs canadiens était matière de honte et que c'était énorme. C'est faux.

Tout d'abord, si on parle des producteurs laitiers canadiens, la valeur des systèmes de gestion d'approvisionnements que nous avons, le fait que le prix donné aux agriculteurs, ou si vous voulez, le fait que les agriculteurs

aient un revenu garanti pour leurs produits, c'est-à-dire un revenu garanti par unité, bien sûr, plus ils sont efficaces, plus leurs profits sont grands. Donc, ce n'est pas le profit qui est garanti mais bel et bien le prix qu'ils obtiennent pour le lait et cela est garanti à cause d'une formule de coût de production.

Certains ont attribué à cela une valeur de 2,2 milliards de dollars. Mais comme je le dis, madame la Présidente, ce n'est qu'une valeur attribuée parce que les octrois du gouvernement fédéral envers la production laitière sont de 266 millions, soit 10 p. 100 de ce montant-là seulement. Pour le reste, ce sont certains qui lui ont attribué, comme je le disais, l'équivalence d'un subside. Mais c'est bel et bien un subside qui n'existe pas.

• (1250)

[*Traduction*]

J'ai ici un article paru récemment dans *The Ottawa Citizen*. Il porte sur Nathan Harris, agriculteur du comté de Renfrew. M. Harris s'est plaint au *Citizen* d'un autre article paru dans le journal au sujet des subventions agricoles. Il s'est plaint avec raison. Je vous lit l'article:

> Il déplorait—pour ne pas dire qu'il était plutôt irrité—un article de John Hay sur les subventions agricoles, paru le 17 octobre.
>
> «Ce genre d'articles, disait-il, est tout à fait inacceptable.»
>
> Le passage qui l'a le plus choqué était celui où Hay déclarait que les producteurs laitiers canadiens reçoivent la rondelette somme de 2,2 milliards de dollars en subventions chaque année. (Harris n'était pas non plus très heureux de la description en ces termes du programme canadien de gestion de l'offre des produits laitiers: «fixation des prix et méthode louche de contrôle de l'offre par les offices de commercialisation».)
>
> Harris soutenait que le montant des subventions a été nettement exagéré. Après tout, il y a environ 36 000 producteurs laitiers au Canada et 2,2 milliards de dollars représenteraient environ 60 000 $ par agriculteur. . .

De toute évidence, M. Harris a parfaitement raison de soutenir que les producteurs laitiers canadiens ne reçoivent pas de subventions de cet ordre du gouvernement fédéral. Il est dit plus loin dans l'article:

> Pourtant, quand j'ai demandé au journaliste, M. Hay, d'où il tirait ses chiffres, il a immédiatement répondu: «Du gouvernement du Canada.» Le ministère du Commerce extérieur. . .

C'est le ministre du Commerce extérieur qui nous dit que son confrère de l'Agriculture devrait avoir honte de consacrer autant d'argent, d'après lui, aux agriculteurs. Plus loin dans l'article, Jane Huntley de la Fédération canadienne des producteurs de lait explique les faits tels qu'ils sont. Elle dit:

> Les 2,2 milliards de dollars [. . .]ne sont pas une subvention que le gouvernement verse aux producteurs laitiers [. . .]Quatre-vingt cinq p. 100 de cette somme—1,87 milliard de dollars—provient de la différence entre les prix intérieurs canadiens et les prix mondiaux des produits laitiers.

Ces prix mondiaux tiennent compte des subventions que les autres pays versent à leurs agriculteurs, ce qui a pour effet de réduire artificiellement les prix de ces pays. La différence entre nos prix et ces prix artificiellement bas est réputée être une subvention.

Il ne faut pas être un génie en économique pour savoir que cela n'a aucun sens. Si leurs prix sont réduits artificiellement, nous ne devrions pas nous servir de la différence entre nos prix et les leurs pour arriver au prix supposément juste.

Quoi qu'il en soit, qu'est-ce que ça peut faire si notre système de gestion de l'offre est conçu en fonction de nos consommateurs plutôt que de l'exportation? En d'autres termes, la gestion de l'offre n'est pas une mesure qui cause de la distorsion dans les échanges. Par conséquent, le ministre du Commerce extérieur a eu tort de répondre comme il l'a fait à la question qu'on lui a posée le 15 octobre dernier à la Chambre.

Ils ont tort, ces autres pays qui nous disent que nos producteurs laitiers reçoivent ce genre de subventions. Comme je l'ai déjà dit, les producteurs laitiers du Canada ne touchent que 10 ou 15 p. 100 environ de ce que certains ont prétendu qu'ils touchaient.

[*Français*]

Madame la Présidente, il ne faudrait pas non plus mal interpréter l'opinion publique canadienne sur ce dossier. J'ai en main un document préparé par la Fédération canadienne des producteurs de lait au sujet d'un sondage qui a été effectué un peu plus tôt en 1990 par les conseillers Goldfarb.

Les conseillers Goldfarb sont arrivés aux conclusions suivantes: 85 p. 100 des gens énumérés dans ce sondage décrivent les producteurs laitiers canadiens comme faisant un bon travail ou un excellent travail; 77 p. 100 croient que les producteurs laitiers du Canada font un aussi bon travail ou meilleur travail que ceux des autres pays; 79 p. 100 croient que les exploitants de fermes laitières mènent une vie dure; 94 p. 100 croient que les producteurs laitiers respectent scrupuleusement les standards de l'industrie.

Madame la Présidente, si j'étais un député conservateur, j'envierais les résultats de ce sondage.

Je vous assure que le taux de confiance que le consommateur canadien a envers l'agriculture canadienne est de beaucoup supérieur à la confiance des Canadiens au gouvernement d'en face.

Madame la Présidente, certains iront dire qu'il n'est pas important que notre industrie canadienne soit autosuffisante. Mais vous savez, encore une fois, le même sondage révèle des faits assez intéressants. Je vous les cite. Quatre-vingt-quatorze p. 100 des Canadiens croient qu'il est important pour l'industrie laitière canadienne d'être autosuffisante. En réponse à la question suivante, on a fait les constatations suivantes. Quelle importance devrait avoir l'industrie laitière au Canada? Voici une des alternatives: 1) Assez importante pour combler nos propres besoins avec assez de surplus pour l'exportation. Soixante-quinze p. 100 des Canadiens sont d'accord avec cette alternative. Alors, voyez-vous, madame la Présidente, la confiance des Canadiens dans le système.

Pour conclure, madame le Présidente, le ministre des Finances nous disait le 15 octobre en cette Chambre à la page 14138 du hansard, et je cite: «. . .or il faut mourir pour aller au ciel. . .». Madame la Présidente, je peux vous dire que mes collègues ainsi que moi-même n'avons pas l'intention de laisser mourir à petit feu les agriculteurs du Canada.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis très contente de pouvoir, moi aussi, intervenir aujourd'hui en faveur de la motion de mon collègue qui demande au gouvernement de tenir compte, au cours des prochaines négociations du GATT et dans sa politique en général, du rôle essentiel que jouent les agriculteurs dans le maintien du style de vie canadien.

Il est primordial, à mon avis, de transmettre un message sans équivoque au gouvernement. Il faut lui dire que les agriculteurs canadiens méritent notre loyauté et notre appui, et lui rappeler que nous devons défendre les principes inhérents à leur mode de vie.

Tous les agriculteurs canadiens ont les yeux rivés sur les négociations du GATT à l'heure actuelle. De nombreux observateurs considèrent que les subventions agricoles sont au centre de la ronde actuelle des négociations. L'issue possible de ces pourparlers laisse planer de nombreuses questions.

Nous savons tous que ces questions revêtent une importance considérable au sein de notre secteur agricole. Elles pourraient avoir des répercussions énormes sur l'avenir des agriculteurs de ma localité de Nepean notamment.

J'aimerais vous exposer en quelques mots la proposition que le gouvernement a déposée sur la table des négociations du GATT. Voici un résumé de la position actuelle: premièrement, suppression complète de toutes les subventions à l'exportation sur une période de dix ans; deuxièmement, conversion de toutes les barrières non tarifaires autres que la gestion de l'offre en équivalents tarifaires; troisièmement, réduction de 50 p. 100 de ces nouveaux équivalents tarifaires sur une période de dix ans au terme de laquelle aucun tarif ne devra dépasser 20 p. 100; quatrièmement, abrogation des lois sur les importations de viande et remplacement de ces lois par les mesures de protection prévues à l'article XIX du GATT; cinquièmement, réduction de 50 p. 100 de tous les programmes de soutien intérieur faussant les échanges sur une période de 10 ans; sixièmement, doublement à 5 p. 100 du marché du total des quantités permises d'importations visées par la gestion de l'offre, sous réserve de la participation des États-Unis et de la CEE.

Madame la Présidente, avec votre permission, je parlerai essentiellement de la gestion de l'offre. Je commencerai par dire que la position que je viens de décrire est une exigence minimum de la part des agriculeurs canadiens.

Le gouvernement canadien a commis une erreur capitale en offrant, d'entrée de jeu, 5 p. 100 du marché aux importations comme point de départ. C'est tout ce que nous pouvons nous permettre selon l'industrie laitière. J'ai rencontré une demi-douzaine de producteurs laitiers de la région d'Ottawa-Carleton qui m'ont fait part de leurs vives inquiétudes à ce sujet. Nous devrons attendre pour voir quels seront les résultats de cette gaffe. Cependant, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour encourager le gouvernement à s'en tenir strictement à cette proportion. Il ne dispose d'aucune marge de manoeuvre sur cette question.

Le Canada doit maintenant s'efforcer de développer une agriculture économiquement viable, qui peut soutenir avec succès la concurrence dans un environnement commercial international, concurrentiel et libéralisé. Les négociateurs canadiens doivent constamment garder à l'esprit cet objectif fondamental, dans le cadre des négociations continues.

• (1300)

D'abord, le Canada doit travailler au sein du GATT à mettre au point des règles internationales justes et claires sur les échanges commerciaux en matière d'agriculture; ensuite, il doit mettre au point un système qui favoriserait l'accès au marché mondial grâce à une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires à travers le monde.

Nous du Parti libéral avons l'impression que c'est au moyen d'ententes commerciales internationales qu'on doit chercher à libéraliser les échanges, en mettant moins l'accent sur des liens bilatéraux avec les États-Unis. C'est pourquoi l'actuelle session de négociations de l'*Uruguay Round* revêt tellement d'importance. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est avéré incapable d'obtenir l'appui recherché pour sa proposition quant à l'article XI. Il est beaucoup trop disposé à réduire de 50 p. 100 les programmes internes, y compris les programmes sur les produits laitiers, et à mener la gestion de l'offre au Canada en négociant l'élimination des tarifs sur toutes les denrées agricoles dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Il est essentiel pour le Canada de maintenir nos principes établis depuis longtemps en matière de gestion de l'offre. Dans un pays de la taille du nôtre, soumis à des pressions de toutes parts, il est nécessaire de maintenir les filets de sécurité en place. Ceux-ci sont indipensables à l'industrie agricole au Canada. Sans eux, l'industrie se trouverait dans une situation passablement désespérée. Pour qu'on puisse continuer de pratiquer une agriculture stable et sûre au Canada, la gestion de l'offre doit être maintenue.

Je veux également signaler un point qui n'est pas passé inaperçu: le gouvernement fédéral semble tenter de faire passer les intérêts des fermiers de l'Est après ceux de l'Ouest, dans l'espoir de retrouver l'appui de cette région. C'est un jeu très dangereux. Le gouvernement fédéral ne doit pas gagner l'appui d'un groupe en agissant au détriment d'un autre. Ce serait semer la dissension chez les agriculteurs, ce qui me paraît inacceptable et peu scrupuleux. Il est temps que le gouvernement fédéral joue le rôle de défenseur du pays et non d'une région.

L'agriculteur canadien a droit à notre appui et il a droit à une juste rémunération de son travail, qu'il adore. Nous devrions de nouveau nous efforcer d'atteindre l'autonomie en matière d'alimentation. Cette motion est un important symbole du soutien que nous voulons accorder aux agriculteurs pour qu'ils puissent continuer à nourrir les Canadiens.

Le Canada a compté sur ses agriculteurs autrefois et je crois que nous devrons recommencer à compter davantage sur eux. Il nous appartient à nous, députés, de leur montrer que nous nous rangeons de leur côté et que nous tenons à ce qu'ils réussissent.

En guise de conclusion, je tiens à dire que l'agriculture est un rouage indispensable dans l'économie canadienne. Mieux encore, l'agriculteur canadien est essentiel au mode de vie canadien, au bien-être général de notre pays.

Ce fut pour moi un grand honneur que de parler de ces questions agricoles à la Chambre aujourd'hui et d'exprimer le soutien que j'accorde à notre agriculture.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, tout à l'heure, j'écoutais avec une grande attention les discours de deux de mes collègues de l'opposition, dont celui du député de Glengarry—Prescott—Russell ainsi que la tentative de discours du député de Chambly. Même si je n'ai pas beaucoup de cheveux, monsieur le Président, les quelques poils qui me restent m'ont dressé rapidement sur la tête.

Entendre le député de Chambly parler d'agriculture en cette Chambre, cela me surprend beaucoup de sa part. Il n'a probablement jamais vu une vache de sa vie et il n'y connaît absolument rien, si l'on tient compte des propos qu'il vient de nous faire, alors qu'il a dit que les agriculteurs étaient contre la TPS. S'il y a des gens qui vont profiter, monsieur le Président, de l'arrivée et de la création de la taxe sur les produits et services, ce sont bien les agriculteurs canadiens qui jusqu'à maintenant ont montré leur satisfaction à cet égard.

Pour ce qui est du discours de mon collègue, député de Glengarry—Prescott—Russell, pour qui j'ai un grand respect et une grande estime, au moins, lui, contrairement au député de Chambly qui vient de se présenter en Chambre, connaît l'agriculture. Son comté est rempli de producteurs agricoles et il faut le reconnaître. Cependant, mes compliments au député de Glengarry—Prescott—Russell s'arrêtent là. Tantôt, il nous a fait son discours de «monsieur le curé» et il est venu nous expliquer comment les libéraux étaient gentils avec les producteurs agricoles, comment les libéraux voyaient les choses, et qu'ils découvraient maintenant les besoins des agriculteurs canadiens et québécois.

C'est curieux d'entendre cela de la part du député de Glengarry—Prescott—Russell. Je me rappelle, que comme député de Saint-Maurice en 1983, Jean Chrétien, excédé parce qu'il y avait eu une manifestation des producteurs agricoles devant son bureau à Shawinigan, avait déclaré aux journalistes: «Les cultivateurs sont un gang de chialeux et il n'y a rien à faire avec eux autres. Plus on leur en donne, plus ils vont nous en demander». C'était la position de Jean Chrétien en 1983-1984. Tout à coup, on découvre du côté libéral un grand intérêt pour les questions agricoles, monsieur le Président.

Je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell devrait réviser son discours et en même temps, donner quelques cours d'agriculture au député de Chambly qui est dans cette Chambre et qui tantôt a fait le discours le plus raté que je n'ai jamais entendu depuis le début de cette session sur une question agricole. Je l'inviterais à consulter son collègue du caucus agricole pour qu'il puisse avoir certaines leçons. Il pourrait venir me voir après parce que chez nous on connaît les problèmes du monde de l'agriculture. Dans Saint-Maurice, j'ai des producteurs qui sont impliqués dans toute une série de productions qui représente l'ensemble du Québec.

Le député de Chambly, tantôt, essayait de faire des comparaisons, disant que c'était le marasme qui s'en venait dans l'agriculture. Il parlait du comté de notre vice-présidente, députée de Saint-Hyacinthe, qui est voisin du sien. Il aurait avantage de temps en temps à s'ouvrir les yeux quand il arrive à Saint-Hyacinthe.

Monsieur le Président, pour les gens qui ne le savent pas, les producteurs agricoles de Saint-Hyacinthe sont les plus riches et les mieux cotés. Ce sont les producteurs du Québec qui vivent dans une prospérité totale. Il s'agit d'un comté absolument exemplaire en matière agricole. Nous connaissons cette réalité. Nous savons que ces gens ont réussi à rationaliser leurs opérations au cours des années et à faire en sorte que la région de Saint-Hyacinthe notamment puisse être une région extrêmement prospère. Quiconque visite la ville de Saint-Hyacinthe et les régions qui l'entourent, monsieur le président, peut le constater à n'importe quel moment.

J'inviterais le député de Chambly, la prochaine fois, avant de se lever pour nous parler d'une chose qu'il ne connaît absolument pas, de prendre au moins les mesures pour s'informer. Évidemment les députés ne peuvent pas être au courant de tout, monsieur le président, je le reconnais. Cependant, lorsque l'on prend la peine de se lever à la Chambre pour prendre la parole comme le député de Glengarry—Prescott—Russell l'a fait tantôt, même si je ne suis pas d'accord avec lui, au moins il connaît l'agriculture. C'est ce que je voudrais mettre dans la tête du député de Chambly. On ne se lève pas seulement pour faire la grande parade parce qu'il est le seul du Québec dans son caucus, mais on se lève quand c'est le temps et pour des sujets qui en valent la peine.

Monsieur le président, j'aimerais regarder avec vous aujourd'hui et avec les députés en cette Chambre, la position que défend actuellement les négociateurs canadiens dans la dernière phase *Uruguay Round* qui tire à sa fin après quatre années d'intenses discussions entre quelque 98 pays membres du GATT.

Comme vous le savez, monsieur le président, l'agriculture n'est qu'un des quinze groupes de négociations de cette ronde du GATT mais il est devenu le secteur clé sur lequel on porte toute l'attention afin de dénouer l'impasse que l'on connaît. Cela est dû principalement à la difficulté qu'éprouvent les principaux pays exportateurs et importateurs de produits agricoles de mettre de l'ordre dans un marché caractérisé par l'anarchie. Une situation qui est aussi causée par l'absence de règles justes et claires pour l'ensemble des partenaires dans le monde agricole.

Conformément aux instructions qui ont été émises par le Président du groupe de négociations sur l'agriculture, notre pays a déposé, le 15 octobre dernier, son offre détaillée devant servir à la négociation multilatérale sur le commerce agricole. Je tiens à le rappeler, monsieur le président, il ne s'agit que d'une offre initiale qui est conditionnelle à l'engagement des autres partenaires commerciaux de raffermir aussi leurs commerces de produits agricoles.

L'offre mise de l'avant par le Canada se divise en quatre volets principaux qui devront être réalisés sur une période de dix ans. Monsieur le Président, j'ai remarqué que mon collègue de Chambly a écouté attentivement les propos que j'ai prononcés. Je dois lui dire cependant que ce qui importe pour les agriculteurs du Québec, c'est qu'il y a une négociation et le Canada n'est pas seul dans cette négociation. Il y a 98 autres pays qui sont impliqués. Alors pourquoi crier à l'avance au marasme? Pourquoi crier à l'avance à la fermeture presque totale de l'agriculture au Québec et au Canada?

• (1310)

Pourquoi ne pas laisser le processus normal des négociations être enclenché complètement? Ça me rappelle une déclaration du candidat du NPD de la circonscription de Chambly, lors de la dernière élection fédérale. Il est arrivé dans la ville de Saint-Tite qui se trouve dans la circonscription de Champlain, et le collègue du NPD avait dit que, avec le libre-échange dans le domaine de l'agriculture, la ville de Saint-Tite serait complètement fermée six mois plus tard, qu'il n'y aurait plus un seul producteur agricole dans la ville de Saint-Tite. Aujourd'hui, nous voyons dans cette ville, comme dans le reste de la région du coeur du Québec, des agriculteurs qui sont prospères, des agriculteurs évidemment qui peuvent être inquiets, nous le reconnaissons, mais qui nous font confiance, et qui savent pertinemment que le gouvernement du Canada va défendre leurs intérêts.

J'ai voulu brièvement exprimer ma position sur le sujet, monsieur le Président, et je vous en remercie.

Le président suppléant (M. Hudon): L'honorable député de Chambly désire faire un commentaire?

Les crédits

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je trouve que cela va éduquer pas mal le public en général d'avoir entendu mon collègue de Saint-Maurice. De la façon dont il m'attaque, cela en dit long sur lui ainsi que sur son gouvernement. Je dois dire que je comprends, on voit que mon collègue est très occupé, qu'il a beaucoup de choses à faire. . . Il aime bien ses collègues, et c'est pour cela qu'il a parlé presque tout le temps pendant que j'avais la parole.

M. Pronovost: Oh, de la psychologie!

M. Edmonston: Je ne suis pas sûr qu'il m'ait entendu. Et je ne suis pas sûr que, lui, a cette ouverture d'esprit. Ce que je dénote chez lui quand il parle du secteur agricole, c'est un certain esprit qui n'est pas tellement ouvert, qui semble même être arrogant. Laissez-moi vous démontrer de quelle façon cela semble arrogant: «Monsieur le député de Chambly, vous ne savez pas de quoi vous parlez, mais moi, le député de Saint-Maurice, je le sais, les choses vont très bien». Mais franchement, monsieur le Président, les choses vont mal! Je prierais mon collègue, si je peux avoir son attention cette fois-ci, et je lui demanderais: Est-ce que vous êtes capable, à la Chambre aujourd'hui, de nier le fait que le ministre de l'Agriculture, chez nous, a déjà prévu une perte de 25 p. 100 de revenus dans le secteur agricole? Vingt-cinq p. 100! Monsieur le Président, cela c'est un fait, c'est un rapport du gouvernement, ce n'est pas un rapport Edmonston. Voyons donc! C'est un fait. Oui, il y a certaines fermes à Saint-Hyacinthe qui vont assez bien. Mais il y en d'autres, à Chambly et ailleurs, où les gens vont dire au député de Saint-Maurice que ça va mal. Il peut parler avec Jacques Proulx de l'UPA qui dit que ça val mal, monsieur le Président. Il peut parler avec M. et M^me^ Lareau qui exploitent une ferme dans ma circonscription avec leurs deux fils, David et Martin.

Ca va paraître bizarre pour mon collègue, il ne va pas me croire, mais moi j'ai passé une journée complète à travailler sur la ferme de M. et M^me^ Lareau parce que je voulais savoir ce que c'était que de travailler sur une ferme laitière. Et, monsieur le Président, moi travailler sur une ferme? Je suis un journaliste, je suis un gars de la ville. C'est vrai. Je n'essaie pas de le cacher.

M. Holtmann: *Milk comes from cows*!

M. Edmonston: Oui c'est cela. Mais, une fois élu, j'ai décidé que si je devais parler du secteur agricole ou d'autres problèmes, je devais avoir une certaine connaissance. Mais, aujourd'hui, je dois vous dire que je ne pense pas que les gens du secteur agricole de Saint-Hyacinthe et de Chambly méritent les propos pleins d'arrogance de mon collègue et qui dénotent un manque total d'informations.

Le président suppléant (M. Hudon): L'honorable député de Saint-Maurice, une courte réponse s'il vous plaît.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Oui, monsieur le Président, même si j'aurais préféré lui répondre plus longuement.

Tout d'abord, il dit que je l'ai attaqué. Écoutez, c'est le député de Chambly qui s'est levé le premier en cette Chambre pour parler et pour attaquer, de façon injuste, les politiques du gouvernement avec aucune espèce d'argumentation en parlant de la TPS, alors qu'elle sera profitable à l'industrie agricole, et l'Union des producteurs agricoles du Québec le reconnaît. Ils ont reconnu publiquement, que de façon générale, elle serait favorable à ce secteur-là. Il est venu nous parler de ce genre de situation, le député de Chambly.

Ce que je lui dis, c'est que s'il est spécialiste dans le domaine des citrons, le député de Chambly devrait rester spécialiste des citrons et se lever en Chambre quand il est question de citrons, de voitures automobiles. Mais parler des questions agricoles, s'il ne connaît pas cela, qu'il laisse la place au député de Glengarry—Prescott—Russell ainsi qu'à mon collègue de Drummond ou à d'autres députés de cette Chambre qui s'y connaissent, au lieu de dire des imbécillités comme il le fait aujourd'hui. Cela est tout à fait regrettable, et il induit les producteurs agricoles du Québec et du Canada en erreur.

[*Traduction*]

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que je trouve admirable que mon collègue du Nouveau Parti démocratique ait songé à participer à ce débat sur l'agriculture. Il admet que les questions agricoles sont importantes pour tous les Canadiens. Je me félicite de son intervention, mais je n'aime pas beaucoup, je l'avoue, voir le débat dégénérer en conflit de personnalités. Je n'y vois rien de positif qui puisse contribuer à ce que nous essayons de réaliser ici.

En ce qui concerne les mesures de protection du secteur agricole, je pense que les meilleures sauvegardes dont les agriculteurs canadiens disposent aujourd'hui, ce sont les ministres responsables de l'agriculture, le ministre du Commerce extérieur et le premier ministre, qui ont fait de l'agriculture le sujet du débat du GATT, dans le cadre de la négociation de l'Uruguay. C'est là une mesure de protection que personne d'en face n'a mentionnée. En fait, c'est le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État aux Céréales qui ont élaboré des programmes très novateurs pour aider les agriculteurs canadiens dans le cadre du Programme de stabilisation des prix des céréales de l'Ouest.

Nous devons rappeler aux Canadiens que ce programme accusait un important déficit et que le gouvernement l'a renfloué. C'est de l'argent qui. . .

M. Funk: Ce sont les agriculteurs qui l'ont renfloué.

M. Holtmann: Le gouvernement du Canada l'a également fait en se servant de l'argent des contribuables. Ce n'était pas un montant insignifiant; loin de là, il s'agissait de centaines de millions de dollars.

Examinons quelques-uns des autres programmes conçus pour aider les agriculteurs à traverser une période difficile. C'est le souci de protéger ces derniers qui a amené le ministre de l'Agriculture à consacrer, avec l'approbation du premier ministre, 2,1 milliards de dollars au Programme spécial canadien pour les grains. Ce seul programme a probablement sauvé à lui tout seul plus d'agriculteurs de l'Ouest que n'importe quelle autre initiative prise depuis la Seconde Guerre mondiale. C'était un programme extrêmement important financé par les contribuables. Nous admettons qu'il s'agissait d'une mesure spéciale et que des mesures de ce genre créent certaines difficultés parce qu'elles nécessitent d'énormes déboursés. Cependant, il est clair que les mesures de protection que nous avons sont entre les mains de quelques personnes qui s'occupent du ministère de l'Agriculture.

On peut bien critiquer. J'étais à la Chambre au cours de la dernière législature lorsque le gouvernement a annoncé qu'il affectait quelques centaines de millions de dollars à ce programme. Les députés de l'opposition avaient alors protesté en disant qu'il aurait fallu en attribuer davantage. Ils ne pensaient même pas qu'il s'agissait de l'argent des contribuables.

Tout à l'heure, j'ai entendu le député de la Saskatchewan dire que nous avons besoin de prêts à faible taux d'intérêt et de beaucoup d'autres programmes. Pour lui, c'est le gouvernement qui doit tout faire pour tous les agriculteurs. Je croyais entendre un membre des anciens syndicats agricoles. Beaucoup d'agriculteurs ont su rentabiliser leurs opérations sans avoir à demander d'abord l'aide du gouvernement.

M. Funk: Beaucoup d'entre eux étaient membres des syndicats agricoles.

• (1320)

M. Holtmann: Les agriculteurs n'aiment faire appel au gouvernement, ils préfèrent gagner leur argent et avoir un système de marché libre. Or, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour rétablir le système de marché libre et permettre des échanges équitables, en redonnant du sens au commerce agricole dans le cadre du GATT.

Nous avons dû réduire les subventions. N'oublions pas qu'à cet égard, les provinces se faisaient la lutte au Canada. Elles ne donnent pas des subventions aux agriculteurs sans arrière-pensée. Peut-être les provinces devraient-elles avoir au Canada, ce qui n'existe pas, des règles du jeu équitables par rapport aux subventions agricoles. Cette question doit être étudiée, et je crois que les premiers ministres provinciaux devraient se réunir, de temps à autre, pour établir des programmes comparables qui prévoiraient des règles de jeu équitables, au lieu d'encourager la production artificielle à certains moments.

Pour ce qui est des politiques agricoles et de ce que nous devrions faire à l'avenir, nous savons tous qu'il existe dans l'Ouest un nouveau parti, que l'on pourrait dire de droite, le Parti réformiste. Ce parti veut faire de grandes percées. Juste au sud de la circonscription que je représente, son chef, M. Preston Manning, demande à la population de l'aider à élaborer une politique agricole. Aux deux réunions qu'il a tenues, le 27 octobre, il aurait insisté sur la nécessité de réduire les dépenses gouvernementales.

Or, c'est plutôt extraordinaire, car certains agriculteurs voudraient appuyer cette initiative du Parti réformiste, mais, s'ils l'examinent de près, ils constateront qu'elle est tout à fait à l'opposé de ce que les néo-démocrates veulent faire, c'est-à-dire doubler les dépenses en agriculture. S'il était élu, le Parti réformiste commencerait par réduire nos acquis.

Nous venons de mettre en oeuvre de nouveaux programmes, dont le programme agro-alimentaire, qui doit favoriser la production et l'innovation dans le secteur agricole, et le programme d'aide en cas de sécheresse. Nous avons subi une sécheresse terrible; le député de la Saskatchewan en sait quelque chose. Le gouvernement du Canada a distribué 500 ou 850 millions de dollars, puis encore 500 millions de dollars au printemps pour aider les habitants des régions touchées. Le Parti réformiste aurait réduit ce montant et je suppose que ceux d'en face l'auraient doublé et rendu le déficit incontrôlable.

M. Fisher: Nous parlerons pour nous-mêmes. Exposez-nous votre politique.

M. Holtmann: Monsieur le Président, le député aura le temps de livrer ses réflexions sur la politique agricole, et je suis sûr qu'il voudra le faire. Ce sont toutefois des faits dont il faut tenir compte.

Cette année, les récoltes sont surabondantes et les cours mondiaux sont faibles. Où est le ministre d'État chargé des Céréales? Il est en train de vendre nos récoltes. Il se démène tellement pour vendre notre production de céréales. Pas plus tard qu'hier. . .

M. Fisher: À cause du marché libre.

M. Holtmann: Et voilà, les néo-démocrates seront les prochains vendeurs de céréales, dans un marché des plus artificiels. Ils vont trouver des gens pour doubler le prix des céréales quand il sera, disons, de 150 $ la tonne; ils vont trouver des marchés à 300 $ la tonne. C'est leur logique à eux. Un marché libre n'est justement rien d'autre que libre. Il faut y être compétitif. Il va sans dire que les subventions des Européens ne nous facilitent pas la tâche.

Mais le ministre, connaissant les difficultés, est parti en mission. Il a même laissé entendre hier que le mouvement de céréales serait excellent jusqu'au début de la nouvelle année. Le député devrait aussi savoir que la Commission a exercé toutes ses options. Je présume qu'elle ne peut pas révéler encore les conditions exactes de la vente. Soit dit en passant, le ministre d'État chargé des Céréales a lui-même une exploitation agricole, et s'il y a quelqu'un qui comprend les difficultés des agriculteurs, c'est bien lui. Il est l'un d'eux. Il sait ce que c'est que de faire la culture des pommes de terre et des céréales. Il en connaît les difficultés, pour y avoir été confronté lui-même.

Quelqu'un a dit tout à l'heure que la taxe sur les produits et services va coûter très cher aux agriculteurs. Faudrait voir. Le ministre des Finances a été on ne peut plus clair: les agriculteurs verront leurs coûts de production diminuer de 250 millions de dollars grâce à cette taxe. On peut le croire sur parole, ce que les agriculteurs ont fait, car ses prévisions sont presque toujours tombées justes, depuis six ans qu'il est ministre des Finances. On ne peut pas en dire autant des projections avancées par nos vis-à-vis ni de leurs déclarations absolument farfelues. Il a toujours mis dans le mille. Les agriculteurs feront bon acceuil à cette taxe qui réduira leurs coûts de production.

Ils se garderont certainement d'admettre cette possibilité, mais le fait demeure. Voyez chez vos concessionnaires d'équipement agricole ce qui va arriver au prix des machines. Il va baisser. Les coûts de production des engrais et des produits chimiques aussi vont baisser, mais ça, personne n'en parle.

M. Funk: Et le ministre de l'Agriculture, lui?

M. Holtmann: Je me rends compte que le temps qui m'était alloué est écoulé. Permettez-moi de dire, en terminant, que les agriculteurs traversent effectivement une période difficile, mais le gouvernement conservateur a su mettre en oeuvre des programmes bénéfiques pour les agriculteurs dans le passé, et ils s'en rappellent.

M. Funk: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté les observations du député de Portage—Interlake, l'endroit où l'on a fermé une base. Les autorités de cette ville écrivent à tous les députés pour que ceux-ci obtiennent que des entreprises s'y installent. Ils doivent se demander ce que fait leur propre député s'ils se sentent obligés de nous mettre tous les 295 à contribution.

M. Holtmann: Nous avons besoin de toute l'aide possible.

M. Funk: C'est à peu près aussi contradictoire que les observations du député. Je crois qu'il s'est laissé aller à une envolée oratoire lorsqu'il a accusé les députés d'en face de préconiser que le gouvernement dirige tout et paie tout, de sorte qu'une partie indéfinie de l'argent des contribuables soit dilapidée dans le secteur agricole à cause de vieux péchés qu'aurait commis le Syndicat national des cultivateurs.

Je dirai au député que s'il veut s'en prendre au Syndicat national des cultivateurs, aux syndicats du blé du Canada et au régime d'écoulement ordonné que ces organisations ont défendu au fil des années, il devra le faire ouvertement.

Le débat porte aujourd'hui sur la question de savoir si nous allons maintenir un régime d'écoulement ordonné fondé sur la Commission canadienne du blé, les offices de commercialisation et les autres organisations du genre qui s'assurent que les agriculteurs n'ont pas constamment besoin de recourir à l'aide du gouvernement; que le marché travaille pour et non contre les agriculteurs; que les agriculteurs ne sont pas complètement à la merci des conditions atmosphériques, de la situation internationale et d'autres choses du genre.

Les gouvernements ont déjà eu l'habitude au Canada d'exploiter le marché international au profit du Canada, mais cette bonne habitude semble s'être perdue au cours des dix dernières années.

En même temps que le député préconise une allégeance totale au système de libre entreprise qui, selon lui, est la solution à tous nos problèmes, il se vante de ce que notre adhésion croissante à ce système nous ait coûté des milliards de dollars. Cela ne tient certes pas seulement à notre adhésion au système de libre entreprise, mais au type même de libre entreprise à laquelle les États-Unis d'Amérique sont censés adhérer. Le plus grand défenseur du marché libre au monde était certainement Ronald Reagan. Il est censé être à l'origine de l'idée.

Une voix: C'est exact. Mais ça n'a pas marché.

M. Funk: Mais d'où nous viennent les subventions à l'exportation? Qui a augmenté les subventions à l'exportation de 40 p. 100 au cours de l'année écoulée? Qui a commencé à subventionner les produits sur son propre marché et même au Canada? Voilà le modèle que nous propose le député pour l'agriculture canadienne. En même temps, il s'attaque aux piliers traditionnels de notre agriculture, un système de commercialisation ordonné unique au monde, et qui a permis aux agriculteurs canadiens de survivre.

Je voudrais bien que le député nous dise de quel côté de la clôture il se situe. Est-il en train de proposer que le système de commercialisation ordonnée soit remplacé par le marché libre ou pas?

M. Holtmann: Monsieur le Président, je suis heureux que le député m'ait ramené à la commercialisation ordonnée, mais avant de me lancer dans cette discussion, je voudrais lui garantir que je viens d'une exploitation agricole où nous vendons nos porcs sans l'aide d'un office de commercialisation, mais que, par contre, nous avons une production laitière qui est protégée par un office de commercialisation, et tout cela doit rester à peu près intact.

Il propose que nous ayons un office de commercialisation même pour les porcs, mais je ne pense pas que ça marchera. Laissez-moi revenir à quelque chose de très fondamental. J'ai dit à cette Chambre que nous avions en fait créé des programmes pour aider l'agriculture à certaines périodes, une sorte de filet de sécurité, mais que son parti avait voté contre le projet de loi de crédits qui accordait de l'argent aux agriculteurs. Qu'il aille donc expliquer cela aux agriculteurs de sa circonscription. Lorsque nous avons présenté le projet de loi de crédits pour débloquer de l'argent pour le programme de stabilisation du grain de l'Ouest, pour financer les dépassements de la Commission canadienne du blé, c'est son parti qui a voté contre. Expliquez ça aux Canadiens. Si vous appuyez les politiques d'aide à l'agriculture de notre gouvernement pourquoi votez-vous contre? Ça n'a pas de sens. Il veut savoir de quel côté de la clôture je me situe, mais pourquoi lui et son parti n'ont-ils pas appuyé les choses que, justement, ils réclament.

• (1330)

M. Funk: Parce que les plans de dépense du gouvernement ne sont bons à rien.

M. Holtmann: Vous voyez, monsieur le Président. C'est ça la réponse, tout simplement de la politicaillerie.

Je ne suis pas des deux côtés de la clôture. Nous appuyons une commercialisation ordonnée, nous l'avons prouvé. Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont répété maintes et maintes fois que la commercialisation ordonnée était un de nos critères. Nous avons le droit d'y avoir recours.

Nous parlons du GATT. Naturellement nous pensons que nous sommes injustement traités par nos partenaires commerciaux et nous demandons que l'on autorise une commercialisation ordonnée, parce que cela aide tous les agriculteurs canadiens et en particulier ceux qu'il représente.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, avant d'avoir le privilège de siéger en cette Chambre, j'étais, comme vous le savez sans doute, député à l'Assemblée nationale et je représentais une circonscription dans un secteur rural.

Donc, au début des années 1970, j'ai dû me familiariser rapidement avec les problèmes et avec les inquiétudes des cultivateurs. Effectivement, au tout début des années 1970, il y avait eu une évolution assez importante dans le domaine agricole au Québec et à travers le Canada et il s'agissait des quotas de lait qui avaient été établis et cela s'est avéré extrêmement important et profitable pour nos producteurs de lait.

Mais depuis quelque temps, j'ai eu la visite à mon bureau, de cinq représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Dans le passé, quand ils avaient leurs rencontres à différents endroits dans le comté que je représentais, dans la vallée de la Petite Nation, dans la ville de Thurso, j'étais souvent présent. C'est ainsi que j'ai pu comprendre, graduellement—et remarquez bien lorsque je dis comprendre, je devrais dire en surface peut-être—les véritables problèmes des cultivateurs.

Donc, depuis quelque temps, avec les négociations du GATT et surtout avec le libre-échange, il existe une inquiétude chez nos cultivateurs et avec raison. Quand on regarde la décision concernant l'importation du yogourt et des produits laitiers, comme la crème glacée, des États-Unis, cela a forcé la note, en ce sens que le Québec a connu une diminution de 5 p. 100 des quotas de lait. C'est-à-dire que nos producteurs de lait commercial au Québec vont être obligés de réduire leur production de 5 p. 100.

Donc, vous réalisez qu'il sont inquiets de la situation. Mais ils sont également inquiets pour d'autres raisons. Quand on regarde la motion, on voit les mots: «filets de sécurité». Comme il a été dit dans cette Chambre, le filet de sécurité, c'est d'assurer que les revenus soient stables et qu'ils rencontrent les coûts de production de nos cultivateurs. Mais je prétends que le filet de sécurité qui est mentionné là, c'est plutôt la population qui a bénéficié d'un genre de filet de sécurité, parce que depuis plusieurs années, nos producteurs agricoles au pays ont été très efficaces dans leur production agricole.

Si on regarde les vingt dernières années, et ce sont des faits, ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés, si on regarde les faits, le domaine agricole, l'agro-alimentaire a été extrêmement efficace et ce sont les produits qui ont coûté le moins cher si on les compare avec l'industrie du textile, avec les fabricants d'automobiles, et le reste. Vous allez voir que les producteurs agricoles ont été très efficaces, parce que les coûts ne sont pas tellement plus élevés si on les compare à tous les autres produits dans un tel marché. Donc, on ne peut pas leur reprocher de ne pas s'être tenus à la page. Au contraire, ils ont été très efficaces.

Mais dans les négociations, est-ce que l'avantage qu'il y avait, comme le système de quotas pour les producteurs de lait commercial ou le programme de stabilisation vont être en jeu? Est-ce qu'on va être obligés de réduire l'aide qu'on apporte à nos cultivateurs?

Et j'ai toujours dit, madame la Présidente, que l'agriculture est devenue, dans ce monde, aussi important que la défense nationale. Si on laisse à l'étranger notre production agro-alimentaire, on se met dans une situation très précaire. Donc, il est essentiel, c'est une des politiques les plus fondamentales de notre pays de s'assurer qu'on sera autosuffisants. On ne peut pas faire autrement, sinon on serait à leur merci!

Donc, il est nécessaire d'avoir des politiques à point et la facilité de les atteindre, au service de nos cultivateurs. À l'heure actuelle, comme je le disais, madame la Présidente, elles sont efficaces. Il faudrait faire appel, évidemment, à ceux qui oeuvrent dans le domaine, comme l'UPA qui représente nos producteurs agricoles au Québec. Au cours des rencontres que j'ai eues avec eux, ils ont exprimé leur inquiétude et ils voudraient absolument que le gouvernement ne cède aucunement au niveau de l'aide qu'ils reçoivent actuellement. Cela, naturellement, c'est le point fondamental de leurs demandes.

De plus, s'il y a la moindre réduction de l'aide, comme déjà ils sont obligés de subir une baisse de 5 p. 100 pour le lait commercial, s'il y a une baisse, la relève va devenir encore plus difficile à trouver. Vous savez que la relève agricole, surtout au Québec—je ne peux parler pour le reste du pays, car j'ai connu surtout les agriculteurs du Québec—donc, la relève est à un niveau très, très bas, madame la Présidente. Comment voulez-vous que les fils de cultivateurs s'y intéressent s'ils doivent s'endetter de 250 000 $ à 300 000 $, même jusqu'à 600 000 $? Il existe un programme provincial pour nos cultivateurs avec lequel j'ai composé pendant de nombreuses années. Mais dans l'ensemble, c'est une dette, un fardeau et il y en a très peu qui désirent l'absorber. Donc, la relève agricole est importante.

Je ne voudrais pas faire une rétrospective historique, mais c'est intéressant de remarquer, madame la Présidente, qu'il y a vingt ans, la relève agricole était automatique. Les fils de cultivateurs prenaient la relève de leurs pères et cela contribuait à une économie locale très stable. C'était très profitable sur le plan de la stabilité, mais ils ont travaillé très fort pour maintenir leur niveau de vie.

Si on se reporte au début du siècle, vous allez voir que presque 70 p. 100 de notre population vivaient dans les régions rurales où il y avait au-delà de 25 p. 100 de notre main-d'oeuvre qui était rattachée directement, pas dans des postes indirects, mais directement sur la terre agricole, 25 p. 100 de nos travailleurs. C'était beaucoup. Mais avec la Première Guerre mondiale, il y a eu une industrialisation rapide et ces 25 p. 100 ont chuté aux environs de 15 p. 100. Après la Deuxième Guerre mondiale et avec la mécanisation de l'agriculture, on voit aujourd'hui que seulement 3 p. 100 de nos travailleurs demeurent sur des terres agricoles pour y produire. Ils sont devenus très efficaces et avec la nouvelle machinerie et la technologie, cela a fait que nous avons un besoin énorme, c'est évident. Mais les emplois indirects sont beaucoup plus nombreux maintenant. On sait que c'est un facteur. Si on prend comme exemple le Québec et l'Ontario, un travailleur sur sept est relié directement ou indirectement à l'industrie agro-alimentaire.

Tout cela pour en venir au point, madame la Présidente, que si nous n'avons pas de relève agricole, c'est parce qu'il y aura eu un échec total dans l'aide qui est si importante pour nos cultivateurs. Et dans les négociations avec le GATT, ou même dans le libre-échange, on a perdu un peu de terrain, si je peux employer cette expres-

sion. Il est très important que le gouvernement sache et qu'il tienne en ligne de compte qu'il y a une limite à ce que les cultivateurs sont capables d'absorber.

• (1340)

Et si on perd notre relève à un tel rythme, on va voir des multinationales qui vont faire de la production agro-alimentaire, et là il n'y aura plus de stabilisation dans les prix. Et on peut être assuré, madame la Présidente, que les coûts que l'on paye pour les aliments en ce moment vont certainement augmenter parce que, avec les grosses compagnies multinationales, c'est *what the market can bear*, si je peux employer cette expression. Mais c'est important pour le gouvernement et tous les cultivateurs, surtout l'UPA, qui sont en train de surveiller à la loupe toutes les démarches des négociations du GATT et le libre-échange, mais c'est un danger potentiel pour le gouvernement de céder à des demandes des États-Unis, surtout pour réduire l'aide que l'on porte à nos cultivateurs. C'est extrêmement important que l'on maintienne ces filets de sécurité pour nos cultivateurs. Si on ne maintient pas ces filets de sécurité, non seulement les cultivateurs auront des problèmes, mais un problème social qui va aussi se développer. Parce que malgré que le plus gros pourcentage de la population vient des grands centres, il y a encore de l'attachement à la terre, et il ne faut pas prendre pour acquis que l'on peut réduire l'importance de nos cultivateurs dans notre économie nationale.

Dans l'ensemble, je suis convaincu que le gouvernement est conscient que l'UPA surveille leurs agissements, et c'est extrêmement important qu'il se mette en contact pour s'assurer que le bien-être de nos cultivateurs et le bien-être de l'industrie agro-alimentaire soit considéré au même niveau que notre défense nationale.

Mme le vice-président: D'autres questions ou commentaires? Reprise du débat. L'honorable député de Stormont—Dundas a maintenant la parole.

[*Traduction*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, je me réjouis de parler aujourd'hui de cette motion très importante qui concerne l'intégrité et la stabilité future de l'industrie agricole canadienne.

Je désire féliciter mon collègue, le député de Haldimand—Norfolk, d'avoir présenté cette motion. Je crois qu'elle arrive à point, étant donné l'échéance imminente des négociations du GATT à Genève et parce qu'elle appuie le maintien d'une industrie agricole canadienne économiquement viable et productive dans l'intérêt de nos agriculteurs et des consommateurs canadiens.

Elle exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître dans les négociations du GATT et dans ses politiques économiques intérieures le rôle essentiel joué par les agriculteurs dans le maintien du style de vie canadien. Elle exhorte expressément le gouvernement à défendre les principes de la gestion de l'offre et à maintenir les «filets de sécurité» en vue d'assurer une rentabilité stable et juste à tous les secteurs de la production alimentaire.

Elle l'exhorte aussi à adopter des politiques encourageant le développement durable dans le domaine des méthodes agricoles et à reconnaître le rôle crucial des collectivités agricoles dans l'économie canadienne et dans la contribution au bien-être de tous les Canadiens.

Les Canadiens sont conscients de l'importance de l'agriculture dans notre économie. Un déclin de la productivité et de la stabilité de notre secteur agricole aurait certainement des conséquences nuisibles pour le Canada. Le gouvernement doit réaliser que s'il ne réussit pas à protéger convenablement l'agriculture canadienne aux négociations du GATT et dans ses politiques agricoles, il fera du tort à tous les Canadiens et il causera de graves dommages à l'économie canadienne en général.

Depuis 15 ans, les agriculteurs canadiens comptent sur le système de gestion de l'offre pour promouvoir la stabilité dans le secteur agricole et pour obtenir un revenu raisonnable de leur entreprise. L'industrie laitière est un secteur de l'agriculture canadienne qui a un intérêt considérable dans les négociations du GATT et qui dépend de la gestion de l'offre. Il existe plus de 34 000 exploitations laitières au Canada et environ 70 000 familles agricoles tirent leur gagne-pain de cette industrie. Pour ces gens-là, les offices de commercialisation doivent demeurer solides.

De plus, l'industrie de transformation du lait emploie environ 25 000 Canadiens dans 400 usines éparpillées partout au Canada. Le chiffre total des personnes vivant de ce secteur de l'agriculture s'élève à près de 100 000 et représente environ 14 p. 100 de tout l'emploi dans l'industrie agro-alimentaire canadienne. Quand ces chiffres sont englobés dans les chiffres pour les autres secteurs de l'agriculture, on peut constater l'importance que revêt l'agriculture pour notre économie et pour l'emploi au Canada. Les emplois sont rares dans les régions rurales, et l'agriculture est le pivot de nos localités rurales.

Les producteurs canadiens de lait désirent conserver les offices de commercialisation et le système de gestion de l'offre afin de gagner leur vie grâce au prix qu'ils peuvent demander pour le lait. Les producteurs n'exploitent pas le consommateur en gonflant le prix du lait et des autres produits laitiers. Ils touchent simplement un prix équitable pour leurs produits calculé en fonction de leurs coûts de production. C'est exactement ce que la gestion de l'offre permet de faire. Sans un tel système, les producteurs canadiens de lait, de volaille et d'oeufs ne

seraient pas capables de rester en activité. Très peu d'entreprises pourraient le faire s'il coûtait plus cher pour fabriquer un produit que le prix auquel il se vend sur le marché.

Les Canadiens constatent tous les jours la qualité des produits que nos agriculteurs produisent. La plupart des Canadiens conviennent que le Canada a établi en une période relativement courte un système agricole qui fait l'envie du reste du monde.

Dans ma circonscription de Stormont—Dundas, plus de 2 600 habitants pratiquent l'agriculture ou travaillent dans les services connexes. Selon mon opinion impartiale, on trouve parmi eux les meilleurs producteurs de lait, d'oeufs et de volaille au pays. Je suis également fier du fait que, à l'usine Ault Foods, à Winchester, on fabrique quelques-uns des meilleurs fromages au monde et que les produits de cette entreprise sont reconnus à l'échelle internationale.

Notre secteur agricole doit continuer de respecter les normes de qualité élevées qui existent au Canada. Il doit également pouvoir continuer de répondre aux besoins des agriculteurs et de tous les autres Canadiens.

Un récent sondage d'opinion publique a révélé que 94 p. 100 des Canadiens estiment qu'il est important que l'industrie laitière puisse s'autofinancer. Quatre-vingt-huit p. 100 des répondants estiment que nos producteurs laitiers font un excellent travail et 70 p. 100 disent que tous les produits laitiers consommés au Canada peuvent et devraient être fabriqués dans notre pays. Seulement 3 p. 100 sont d'avis que les producteurs laitiers sont surpayés, tandis que 45 p. 100 pensent qu'ils sont sous-payés. Ceux qui sont au courant des offices de commercialisation du lait les approuvent et estiment qu'ils sont avantageux tant pour le consommateur que pour le producteur.

Les Canadiens reconnaissent également la contribution importante que les agriculteurs apportent au patrimoine culturel et historique du Canada. Les agriculteurs mettent en valeur le paysage rural depuis des générations, et le mode de vie rural fait partie intégrante des traditions de notre pays. Malgré les conditions climatiques variées qui n'offrent qu'une brève saison de culture, les agriculteurs sont néanmoins parvenus à satisfaire les besoins alimentaires de notre pays.

Aujourd'hui cependant, les taux d'intérêt élevés, l'augmentation des prix des facteurs de production et l'incertitude quant à l'avenir de l'agriculture au Canada exercent de plus en plus de pressions sur la capacité de survie de nos agriculteurs. Il y a en outre les inquiétudes à propos de la gestion de l'offre et des divers filets de sécurité. Le gouvernement fédéral doit, quant à lui, donner aux agriculteurs les assurances qu'ils méritent.

L'incertitude quant à l'issue des entretiens du GATT en décembre a déjà causé des problèmes pour les agriculteurs qui demandent des prêts bancaires. M. Cyrille Parent, présidant la conférence annuelle sur les banques et l'agriculture qui s'est tenue ce mois-ci à Saint-Hyacinthe, au Québec, a déclaré que les banques «conseillent aux agriculteurs de ne pas demander de prêts le mois prochain». Les banques elles-mêmes s'inquiètent beaucoup de l'avenir de l'agriculture du Canada. Elles ont un intérêt certain dans le secteur agricole et sa viabilité future.

Au cours des cinq dernières années, les banques canadiennes ont radié plus de 560 millions de dollars de prêts irrécouvrables et l'encours de leurs prêts aux agriculteurs est de l'ordre de 7,4 milliards de dollars. De toute évidence, elles sont en faveur du maintien de la gestion de l'offre et des contingents dans l'agriculture canadienne. Elles veulent que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent pour appuyer nos agriculteurs. Elles veulent que les agriculteurs canadiens survivent et continuent à être leurs clients.

Les agriculteurs canadiens n'ont pas peur d'entrer en concurrence avec les grands pays agricoles du monde. Ils veulent cependant être raisonnablement bien équipés pour le faire. Ils doivent pouvoir soutenir la concurrence et survivre. Les agriculteurs se rendent compte que le monde est en mutation. Ils savent que la question des échanges agricoles est un aspect important du succès des entretiens du GATT. Aucun agriculteur canadien ne souhaite une guerre mondiale de l'agriculture, ni non plus davantage de mesures protectionnistes. Les agriculteurs admettent que si, par exemple il faut éliminer progressivement les subventions agricoles, tous les pays doivent le faire.

Dans tous les pays, les règles du jeu de l'agriculture doivent être équitables. Les États-Unis demandent l'élimination des suvbentions agricoles au GATT. Aux États-Unis, les producteurs de produits laitiers sont subventionnés par le gouvernement américain. L'agriculteur américain admire tellement le régime canadien de gestion de l'offre que 11 des principaux États producteurs de produits laitiers aux États-Unis, lesquels comptent pour 80 p. 100 de la production, ont mis sur pied, le 1er novembre de cette année, un système de gestion de la production. On se demande donc si les États-Unis

étaient sincères lorsqu'ils ont dit qu'ils élimineraient leurs subventions agricoles.

• (1350)

Les agriculteurs canadiens sont déjà défavorisés par rapport aux agriculteurs américains. Les taux d'intérêt sont moins élevés aux États-Unis, tout comme l'est le prix du carburant, des engrais, des fourrages et des pièces des machines agricoles. Nos agriculteurs ne seraient pas en mesure de soutenir la concurrence si notre régime de gestion de l'offre et nos filets de sécurité étaient démantelés à la réunion du GATT.

Par conséquent, le gouvernement fédéral se doit de défendre les intérêts de nos agriculteurs. Les prix des denrées doivent refléter les dépenses qu'engagent les agriculteurs canadiens pour produire ces biens. La gestion de l'offre a toujours permis de prévoir un approvisionnement adéquat, tout en permettant à l'agriculteur de toucher un revenu raisonnable. Le régime vise à protéger l'agriculteur et le consommateur en liant les prix aux dépenses moyennes engagées par les producteurs les plus efficaces, et en limitant la production aux prévisions afférentes à la consommation intérieure. Ainsi, les Canadiens ont accès à des approvisionnements stables, à des prix justes. L'élimination du régime de gestion de l'offre entraînerait la disparition de ce lien et du secteur agricole canadien.

Selon un éditorial qui a paru dans l'*Ottawa Citizen* le 30 octobre 1990, il faudrait procéder à une réforme agricole à l'échelle internationale et éliminer les mesures agricoles peu efficaces. De plus, il ne faudrait pas que le Canada abandonne l'exploitation agricole. Il mentionne aussi que le consommateur canadien serait bien heureux si, une fois les offices de commercialisation éliminés, le prix de la volaille diminuait. Toutefois, l'article fait aussi valoir que le consommateur serait moins heureux si les forces du marché faisaient augmenter le prix des pilons au point où ils seraient beaucoup trop chers pour une famille à revenu moyen.

Pour terminer, j'ai surtout parlé du régime de gestion de l'offre parce que je crois que son avenir est lié à celui du secteur agricole au Canada. Le gouvernement fédéral a l'obligation et la responsabilité morales de sauvegarder l'exploitation familiale canadienne et le paysage rural du Canada. Il doit en outre protéger notre économie et le bien-être des Canadiens. En dernière analyse, quelle que soit l'issue de la réunion du GATT, les Canadiens en voudront toujours au gouvernement s'il transforme le secteur agricole en un vestige de son passé historique, et s'il réduit sa contribution actuelle au bien-être de notre économie, de nos agriculteurs et de notre pays.

Les crédits

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'apprécie le fait que le député a fait son discours principalement sur la gestion de l'offre. Cependant, je voudrais lui poser une question concernant certains aspects des négociations avec le GATT et l'agriculture canadienne.

Ce n'est pas un secret que le Parti libéral, qu'il représente, a eu du mal à obtenir des sièges dans l'ouest du Canada, au cours des années, et il y a beaucoup de raisons à cela. L'une d'elles dans la collectivité agricole a été le fait que le Parti libéral était considéré comme l'une des forces qui s'attaquait au Tarif du Nid-de-Corbeau, ce tarif historique pour l'expédition des céréales canadiennes.

Étant donné les changements qui ont été apportés, aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le système a été quelque peu modifié, mais on a conservé le principe de payer les chemins de fer plutôt que les producteurs. Cependant, nous nous trouvons maintenant dans une situation, avec à la fois les négociations du GATT et le rapport du groupe de travail, où on est en train de modifier profondément le système par lequel les avantages découlant du Tarif du Nid-de-Corbeau sont répartis et les agriculteurs ne craignent que celui-ci soit supprimé complètement. Cela semble être clairement le programme à long terme des bureaucrates des ministères des Transports et de l'Agriculture, qui a été appuyé par deux gouvernements successifs.

Je sais que le député n'habite pas l'Ouest, mais je me demandais quelle est la position du Parti libéral sur cette question très importante, découlant du GATT et du groupe de travail. Est-ce que le Parti libéral appuie le maintien du paiement aux chemins de fer dans le cadre du Tarif du Nid-de-Corbeau ou serait-il d'accord avec les projets du gouvernement d'y apporter des changements spectaculaires?

M. Kilger: Madame la Présidente, je remercie le député du Nouveau Parti démocratique pour sa question. Je suis heureux qu'il ait aussi reconnu qu'étant un député de l'est de l'Ontario, je ne prétendrais pas à mes collègues à la Chambre, ni aux agriculteurs canadiens dont nous parlons aujourd'hui, que je suis un expert sur la question du Tarif du Nid-de-Corbeau que vous considérez comme une question propre à l'Ouest.

Je penserais assurément qu'elle mérite un examen approfondi, mais c'est, à mon avis, une autre de ces questions qui ont suscité d'un bout à l'autre du pays énormément d'inquiétude dans la collectivité agricole.

Bien que je me réjouisse de cette question, je reconnais que je ne suis pas en mesure d'y répondre. La question agricole est grave et je sais que tous les députés qui participent au débat aujourd'hui le reconnaissent. Je n'en parlerais pas puisque je ne suis pas un expert en la matière, mais je reconnais assurément que c'est une question qui inquiète vivement les habitants de l'ouest du Canada et la collectivité agricole. C'est l'une de ces questions qui causent d'énormes inquiétudes à notre collectivité agricole et j'espère que le gouvernement et tous les députés vont l'examiner de façon très approfondie.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je me sens d'humeur diplomate aujourd'hui.

M. Gauthier: Vraiment? C'est charmant.

M. Crosbie: Je suis très heureux que la Chambre soit saisie de la question des négociations commerciales multilatérales de l'*Uruguay Round*. Je crois que c'est l'opposition libérale qui a déposé cette motion et qu'elle mérite enfin des félicitations parce qu'elle s'intéresse enfin à cette question après quatre ans.

J'ai le plaisir de vous dire que je ne trouve rien de répréhensible dans cette résolution. C'est très inhabituel. C'est même la première fois que j'examine une résolution libérale sans rien trouver à redire sur son contenu.

M. Dionne: Le moment est donc venu de vous asseoir.

M. Crosbie: Ce que demande la Chambre, c'est que les négociations du GATT et nos politiques économiques tiennent compte du rôle essentiel que jouent les agriculteurs dans le maintien du mode de vie des Canadiens. Je crois que c'est l'évidence même, c'est un élément central de notre politique.

La résolution demande au gouvernement de défendre les principes de la gestion de l'offre. Madame la Présidente, depuis que nous sommes au pouvoir, nous n'avons eu de cesse de rassurer les fermiers canadiens jouant un rôle dans l'industrie agricole et la gestion de l'offre, sur le fait que nous défendons les principes de la gestion de l'offre. C'est d'ailleurs exactement ce que nous avons fait, comme en fait foi l'offre que nous avons déposée au début d'octobre à Genève, en conformité avec nos obligations dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. C'est ce que nous faisons.

La résolution nous demande ensuite de maintenir les filets de sécurité en place afin d'assurer une rentabilité stable et juste à tous les secteurs de la production alimentaire, un autre élément central de notre politique. En fait, le ministre de l'Agriculture est en train de préparer une étude majeure, en collaboration avec tous les secteurs de l'industrie agricole, pour déterminer les politiques et les principes qui permetraient d'assurer un rendement juste et stable aux travailleurs de tous ces secteurs.

La motion demande que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter des politiques encourageant le développement durable dans le domaine des pratiques agricoles, cela va de soi, et à reconnaître le rôle crucial des collectivités agricoles dans l'ensemble de l'économie et dans le maintien du bien-être des Canadiens, un autre principe largement admis auquel nous souscrivons.

C'est une résolution que nous pouvons soutenir sans réserve.

Madame la Présidente, je crois que l'*Uruguay Round* des négociations commerciales multilatérales sera le théatre des décisions les plus importantes au cours des années 90, dans la mesure où l'on peut prévoir ce qui se passera au cours de cette décennie. Aucune autre série d'événements à caractère économique ne revêtira autant d'importance que ceux qui seront arrêtés dans le cadre de l'*Uruguay Round* qui clôturera ses travaux à Bruxelles au cours de la première semaine de décembre, après quatre ans de négociations intensives sur 15 sujets de discussion.

Je n'ai pas le temps de passer ces 15 sujets en revue maintenant, d'autant plus que nous nous intéressons surtout à l'agriculture aujourd'hui. Mais il faut reconnaître, en toute justice, que l'agriculture est l'un des secteurs les plus importants des 15 sujets en cours de discussion à l'*Uruguay Round*.

• (1400)

La plupart des participants conviennent que l'*Uruguay Round* ne clôtura pas ses travaux sur une note positive à Bruxelles, en décembre, à moins qu'on ne trouve une solution satisfaisante aux questions agricoles. Autrement dit, certaines des pays commerciaux les plus importants du monde, dont les États-Unis et tous les membres du Groupe Cairns, et aussi, je crois, la plupart des représentants des pays en développement, sont déterminés à soumettre l'agriculture au régime des règlements du GATT pour s'assurer que certains principes de justice et d'équité sont appliqués au secteur commercial agricole dans le monde, ce qui n'est pas le cas actuellement.

On a déployé des efforts de négociation naguère dans le domaine du commerce agricole international, mais sans réussir généralement à abattre les barrières non tarifaires imposées aux importations et à régler le problème des subventions, surtout les subventions à l'exportation. Beaucoup de secteurs agricoles échappent à toute réglementation du GATT.

Comme nous savons, beaucoup de secteurs aux États-Unis jouissent d'une dérogation depuis 1954 ou 1955. L'offre que nous avons faite à la table du GATT est évidemment conditionnelle à l'élimination de toutes ces exceptions. Nous ne maintiendrons pas notre offre si, par exemple, il est demandé que la dérogation dont jouissent actuellement les États-Unis soit maintenue. Notre offre est assortie de certaines conditions.

Quelle est notre offre? Il s'agit d'une offre initiale conditionnelle à l'acceptation par les autres pays de la négociation d'une vaste réforme du commerce agricole qui aurait des avantages concrets pour l'agriculture canadienne. Elle devrait permettre d'en arriver en dix ans à la fin de la guerre des subventions par l'élimination totale et l'interdiction des subventions à l'exportation. C'est un premier objectif.

Il est malheureux que jusqu'à aujourd'hui, le 2 novembre, la Communauté européenne, en réunion à Genève, n'ait pas encore réussi à s'entendre sur une position agricole en dépit du fait que tous les pays participant aux négociations du GATT aient accepté de présenter le 15 octobre leur offre concernant l'agriculture. Nous sommes le 2 novembre et la Communauté européenne est incapable de faire connaître une position.

Une offre a bien été présentée, il y a deux mois, je crois, par M. MacSharry, commissaire à l'agriculture de la CEE, mais elle a été jugée tout à fait inacceptable par les États-Unis, le Canada et d'autres pays du groupe de Cairns. Elle prévoyait une réduction d'environ 30 p. 100 des subventions à l'agriculture faussant le commerce avec une période de référence commençant en 1986. Dans les faits, cette proposition ne représentait qu'une réduction de 13 à 17 p. 100 des subventions.

Tous les pays concernés, sauf, bien sûr, la Communauté européenne, ont jugé cette offre tout à fait inacceptable. Les douze membres de la CEE ne se sont même pas entendus sur cette offre. L'Allemagne et la France, notamment, ont refusé d'entériner même cette offre insuffisante de la CEE, ce qui aura pour effet que celle-ci se réunira de nouveau lundi pour voir si elle fera une offre.

Il est évident que si la CEE ne présente pas très bientôt une offre, du moins des éléments de discussion, c'est tout le processus de négociations commerciales multilatérales qui risque de s'effondrer. La CEE est sans doute l'une des deux grandes puissances économiques du monde, voire la première. Si elle ne présente pas d'offre sous peu, cela se répercutera sur les négociations dans les 14 autres secteurs.

Je suppose que le moral des troupes commence à baisser, car nous savons tous que si des progrès ne sont pas faits dans le domaine de l'agriculture il n'y en aura pas ailleurs. Si cette ronde échoue, je prédis que les années 90 seront beaucoup plus difficiles que prévu pour tous les pays engagés dans le commerce international.

Advenant un échec de ces négociations, ce sera le chaos dans les échanges commerciaux: on assistera à la formation de blocs commerciaux, à des augmentations vertigineuses et à une montée du protectionnisme. Nous avons déjà été témoins de toutes sortes de mesures protectionnistes prises par différents pays, y compris les États-Unis, le plus grand marché du monde, mais, si ces négociations échouent, il y aura des augmentations vertigineuses. Il y aura une très forte hausse des mesures unilatérales, une montée de l'unilatéralisme commercial, comme on l'appelle dans le milieu des NCM.

On assistera à un recours excessif à des tactiques de fiers-à-bras de la part des géants commerciaux et économiques mondiaux qui, si aucune règle ne les en empêche, vont exercer leur influence en usant de leur pouvoir économique brut. C'est pourquoi il importe, madame la Présidente, de réussir cette ronde de négociations. Si une bataille s'engage dont le résultat dépend de la puissance économique brute, nous ne pourrons pas nous imposer dans le monde. Le Canada est un pays de rang intermédiaire. Nous sommes une nation marchande, des importateurs, et plusieurs autres sont beaucoup plus forts que nous sur ce plan. Un tiers de notre PNB dépend du commerce. Pour prospérer, nous devons donc compter sur un système commercial mondial fonctionnant dans le cadre de règles clairement établies, dont nous puissions nous prévaloir lorsque les géants économiques essaient de s'en prendre à nous. Cela explique l'importance du nouveau système de définition des règles, dans le cadre duquel nous avons eu beaucoup de succès. Si la ronde de négociations actuelle aboutit, les conflits seront renvoyés

à des comités qui prendront des décisions. D'importants progrès ont été réalisés dans ces domaines; c'est pourquoi il faut arriver à régler l'épineuse question des subventions agricoles.

En ce qui concerne notre proposition sur l'agriculture, l'un des objectifs concerne les subventions à l'exportation. Or la Communauté européenne semble déterminée à rejeter toute restriction sur ces subventions. Si la Communauté n'accepte pas des limites à son droit d'accorder d'énormes subventions à l'exportation à ses producteurs de céréales et d'autres denrées, le Canada continuera à subir les effets néfastes de la concurrence entre la CE, les États-Unis et d'autres pays, une concurrence basée sur l'octroi de subventions à l'exportation. C'est le premier objectif.

Le deuxième objectif est de renforcer l'orientation vers le marché grâce à une réduction pouvant atteindre 50 p. 100 des subventions intérieures qui créent des distorsions commerciales. Il faut également définir plus clairement les mesures de soutien agricole qui ne peuvent pas faire l'objet de droits compensateurs et qui ne créent pas de telles distorsions. Cela est extrêmement important.

Nous ne parlons pas ici de toutes les subventions intérieures, madame la Présidente, mais seulement de celles qui créent des distorsions. Quel genre de mesures de soutien peut-on adopter sans s'exposer à l'imposition de droits compensateurs et sans créer des distorsions? Cela doit se décider cette fois-ci. Il faudra des règles claires sur ces questions.

Notre troisième objectif a été d'améliorer l'accès au marché par une réduction du tiers des droits normaux. Les droits ne dépasseraient pas 20 p. 100.

Le dernier objectif important est de mieux protéger les régimes de gestion de l'offre en renforçant et en clarifiant l'article XI du GATT selon la formule que nous avons proposée en mars dernier et qui prévoit un accès minimum au marché, compatible avec nos obligations internationales.

Ce renforcement et cette clarification de l'article XI sont nécessaires si nous voulons que nos producteurs laitiers soient protégés correctement par notre régime actuel de gestion de l'offre. Cela est connu et cela est compris. Le statu quo ne saurait protéger adéquatement les producteurs laitiers du Canada aujourd'hui. Voilà pourquoi il est si important que nous réussissions à faire aboutir ces négociations. Il y a une autre raison. Si l'article XI n'est pas renforcé et clarifié, un groupe spécial du GATT a déjà dit que nos producteurs laitiers seraient en difficulté, compte tenu de l'interprétation des règles actuelles du GATT.

• (1410)

Quant à l'accès minimum au marché, tout ce qui a été proposé, c'est que, sur une période de 20 ans, le niveau d'accès, en ce qui concerne les programmes de gestion de l'offre, soit porté à 5 p. 100 du marché intérieur. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais je pense que tous les députés doivent être au courant. La proposition a été bien accueillie.

Le député a parlé de l'éditorial que le *Ottawa Citizen* a publié le 30 octobre. Voici le texte:

> En soi, la position de négociation du gouvernement canadien sur le commerce des produits agricoles, dans les pourparlers en cours sur les échanges multilatéraux, a beaucoup de bon sens.

Voilà l'opinion des éditorialistes du *Ottawa Citizen*.

Certains représentants de l'industrie laitière ont fait des critiques, mais celles-ci ont été plutôt discrètes, si l'on pense aux protestations qu'ils peuvent faire entendre lorsqu'ils sont vraiment indignés. Naturellement, dans leurs déclarations publiques, ils vont présenter ce qui serait la position parfaite pour les producteurs de lait. Les travailleurs des brasseries feraient la même chose, ainsi que les éleveurs de bétail ou les pêcheurs. Tous recherchent la perfection. Mais ils savent que la perfection n'est pas de ce monde. Il faut accepter des compromis, pourvu que les principes fondamentaux soient saufs.

Il est généralement reconnu que nous avons réussi à faire une offre avantageuse pour les deux principaux secteurs de l'industrie agricole: celui de l'exportation de céréales, de bovins, de porc et d'autres produits, à qui les subventions aux exportations causent en ce moment un tort immense, et celui de la gestion de l'offre, notamment la production laitière et la production avicole qui sont les premiers bénéficiaires du régime. Ces producteurs veulent tout autant que le gouvernement que ce régime soit maintenu à l'avenir.

Je peux citer le communiqué du 23 octobre 1990 de la Canadian Cattlemen's Association. Elle qualifie la proposition de réforme du commerce agricole que le Canada a faite au GATT de «bon début vers un monde plus équilibré où commercer». Selon l'Association, c'est une offre équilibrée.

Le 16 octobre 1990, M. Albert Chambers de l'Office canadien de commercialisation du poulet a dit:

> Les producteurs de poulet et d'oeufs auraient peu ou pas de sujets de se plaindre.

M. Knoerr de la Fédération canadienne de l'agriculture a affirmé le 16 octobre 1990 que le groupe national des agriculteurs appuie fortement l'essentiel des propositions, selon un reportage du *Ottawa Citizen*.

Le communiqué du 16 octobre 1990 de la Fédération canadienne des producteurs laitiers déclare à l'article XI:

> La position présentée par le gouvernement fédéral appuie pleinement la recommandation de la Fédération canadienne des producteurs laitiers.

Le gouvernement du Québec a émis un communiqué très favorable à notre position. Même l'UPA et la Coopérative fédérée de Québec estiment que notre position marque un progrès. Certaines questions les préoccupent, mais en général, leur réaction est favorable et celle du gouvernement du Québec, très approbative.

Notre position est un bon point de départ. Les États-Unis ont fait une proposition plus ambitieuse que la nôtre en ce qui concerne les subventions aux exportations. Je répète que la Communauté européenne ne veut même pas parler d'abolir ou de réduire les niveaux de subventions. On peut donc voir à quel point sont éloignées les positions de ceux qui doivent conclure une entente d'ici cinq semaines.

Le gouvernement apporte aux agriculteurs un soutien sans précédent. Entre 1984 et 1989, les dépenses fédérales directes et indirectes dans le secteur de l'agriculture se sont élevées à 22 milliards, dont 12 milliards pour compenser le secteur des céréales des prix faibles dus à la guerre des subventions. C'était l'un des principaux postes, mais on a dépensé en tout 22 milliards de dollars. Cela prouve certes amplement que le gouvernement a adopté et fait valoir les principes exprimés dans cette résolution.

Cette guerre du commerce coûte extrêmement cher à tout le monde. En 1989, les pays membres de l'OCDE ont consacré 245 milliards de dollars américains à des transferts au secteur agricole, pendant que la Communauté européenne y consacrait à peu près 90 milliards de dollars, les États-Unis, 66,6 milliards, le Japon, 59 milliards et le Canada, 7 milliards.

En tant que pays commerçant, le Canada ne peut pas se permettre de poursuivre cette guerre, car il ne la gagnera jamais. Cinquante p. 100 de nos recettes agricoles sont tirées de nos exportations. Cette dépendance est des plus marquées dans le secteur des céréales et des oléagineux, car les exportations y comptent pour 70 à 80 p. 100 des recettes. C'est pourquoi notre offre se veut équilibrée et globale, de façon à profiter à long terme tant à nos secteurs d'exportation qu'aux éléments de notre secteur agricole qui relèvent de la gestion de l'offre.

Si nous arrivons à faire approuver notre position dans les cinq prochaines semaines, le Canada aura accompli un pas important tant pour sa prospérité économique en général que pour celle de sa collectivité agricole. Je me réjouirai certes de tout appui que les députés de tous les partis représentés ici pourront nous offrir en amenant les autres pays intéressés à souscrire aux éléments fondamentaux de cette offre.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention les propos du ministre qui référait à une lettre reçue par l'Union des producteurs agricoles du Québec qui appuie les démarches du gouvernement canadien en faveur des producteurs agricoles du Québec.

Je voudrais faire cette remarque à ce moment-ci et demander au ministre s'il a cité en détail, et d'une façon bien correcte, la missive qu'il a reçue du président de l'Union des producteurs agricoles du Québec. J'ai eu l'occasion de rencontrer, ces jours derniers, celui-ci qui siège à la Commission Bélanger-Campeau à Québec, et qui était absolument furieux, insulté d'avoir été incorrectement cité en cette Chambre par le ministre d'État à l'Agriculture, le député de Montmagny, qui en réponse à des critiques virulentes soumises par les députés de l'Opposition avait pris comme défense cette lettre envoyée par l'Union des producteurs agricoles du Québec par le président, M. Proulx, qui disait que l'UPA approuvait la démarche du gouvernement alors qu'en réalité l'Union des producteurs agricoles du Québec a réitéré toutes les craintes qu'ils ont face aux démarches entreprises dans le cadre du GATT par le gouvernement canadien, démarches qui ne sont absolument pas certaines de réussir et qui, si elles ne réussissent pas peuvent avoir des conséquences énormes sur l'avenir de l'agriculture dans la province de Québec. L'UPA à maintes reprises a mis en doute, à certains moments, la bonne foi du gouvernement dans ses démarches auprès du GATT.

À d'autres reprises, l'UPA a mis en doute l'objectivité ou même le plan de tactique des négociations des négociateurs canadiens au GATT en laissant clairement voir que cette stratégie du gouvernement était vouée à l'échec et que si, d'une part, le ministre dans son rapport ici en cette Chambre aujourd'hui essaie de nous faire croire que ses démarches seront fructueuses, il est une brutale réalité, c'est qu'il y a de fortes chances que ses démarches n'amèneront pas la protection recherchée par les producteurs agricoles.

• (1420)

Par conséquent, c'est une chose que de dire au ministre: Oui, nous espérons que vous allez réussir et que les programmes de soutien aux agriculteurs vont demeurer, et nous souhaitons, qu'ils demeurent. Mais c'est une toute autre chose que de voir si le gouvernement réussira bel et bien dans le cadre des négociations du GATT à assurer la protection demandée par les agriculteurs et souhaitée par nous de ce côté-ci de la Chambre des communes.

Par conséquent, j'apprécierais que le ministre, quand il cite la lettre des producteurs agricoles du Québec, nous donne exactement ce qui est dit et qu'il ne laisse pas croire qu'il a de la part de l'UPA un chèque en blanc, alors qu'au contraire l'UPA exprime de très sérieuses réserves quant à la démarche du gouvernement canadien à ce moment-ci dans le cadre des négociations du GATT.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Madame la Présidente, je n'ai cité aucune lettre de l'UPA. Si le député avait prêté une oreille attentive, comme il aurait dû le faire, il m'aurait entendu dire que le communiqué émis conjointement par MM. Proulx et Pelletier était en général positif. J'ai déclaré que les deux présidents voyaient dans l'offre du Canada une évolution favorable. J'ai poursuivi en disant que, bien sûr, ils n'approuvaient pas tout. Ils ont critiqué certains aspects de cette offre. J'ai expliqué que, même si on présentait une offre parfaite, elle ne le serait jamais au point de gagner l'appui de tout le monde dans un groupe. Les gens cherchent une perfection qui n'est pas de ce monde.

Je ne répéterai pas tout ce que j'ai dit, sauf que, d'une façon générale, la réaction des représentants de cet organisme a été modérée et positive. Voilà ce que je comprends. Ils n'ont pas aimé certains aspects de l'offre, entre autres le niveau d'accès minimal de 5 p. 100 qui a été proposé pour le secteur laitier sur une période de dix ans. Si nous réalisons tous nos autres objectifs, si le reste du monde rejette la situation inéquitable qui prévaut actuellement et si les États-Unis abandonnent leur exonération, nous aurons réussi et nous accorderons, sur une période de dix ans, un niveau d'accès minimal de 5 p. 100. Cela ne fait pas leur affaire.

Comment atteindrons-nous un de ces objectifs si nous refusons toute concession? Ce ne sont pas eux qui négocient. Ils n'ont pas à rendre des comptes. Ils peuvent donc représenter leur groupe de pression et, à titre de lobbyistes, demander évidemment la perfection, sachant bien que s'ils étaient à notre place, ils feraient exactement comme nous. Il faut donner pour recevoir.

Nous ne pouvons pas dire au reste du monde: «Reconnaissez la gestion de l'offre, renforcez le libellé de l'article XI(2)(1) comme nous le désirons et faites ce que nous voulons dans ce secteur, mais nous n'allons pas vous accorder un accès accru à nos marchés, même au cours des 10 prochaines années, peu importe ce que vous faites à l'égard du secteur laitier.» Personne dans le reste du monde ne va accepter cela. Notre disposition est raisonnable, mais ils disent qu'ils ne sont pas d'accord. Je ne peux pas les critiquer pour avoir adopté la position absolue au nom de leurs clients. À quoi d'autre devrait-on s'attendre? Je n'ai aucune excuse à faire. Je crois avoir très bien décrit la situation.

Une négociation est en cours et, si le Canada n'y participe pas, si nous disions que, en tant que l'un des 100 pays membres du GATT, nous ne participerons pas à cette négociation, il faut alors prendre des risques. Ceux qui s'inquiètent des résultats éventuels devront simplement attendre de les voir.

Dans le secteur agricole, notre position est déjà appuyée par toutes les région du pays, malgré les nombreux intérêts contradictoires qui existent dans les collectivités agricoles. En outre, nous avons quelques très brillants négociateurs: M. Germain Denis, chargé de nos NCM sous la surveillance de M. Gerry Shannon, l'ancien sous-ministre Mike Gifford, et d'autres fonctionnaires du ministère de l'Agriculture.

Nous avons l'assistance du ministre de l'Agriculture. J'espère que le ministre d'État chargé de l'Agriculture, qui est très soucieux des intérêts des agriculteurs québécois, se joindra à moi à Bruxelles, au cours de la dernière semaine des négociations.

M. Gauthier: Oh, laissez-moi vous tenir la main.

M. Crosbie: J'allais dire: avec les vaches, vous tiendrez peut-être autre chose.

Nous avons également le ministre d'État chargé de l'Agriculture, qui est responsable de la Commission canadienne du blé. J'aurai beaucoup d'aide. Je ne doute pas un instant que je serai soumis à une intense surveillance.

M. Gauthier: Comme de juste.

M. Crosbie: Comme ce devrait être le cas.

Nous savons que M. Proulx n'est pas entièrement d'accord avec ce que nous faisons. Je pense qu'il nous mènerait la vie dure s'il n'estimait pas que nous sommes sur la bonne voie.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'apprécie le ton d'homme d'État qu'a adopté le ministre et reconnais que nous avons ensemble intérêt à atténuer la terrible guerre des subventions à l'exportation qui se poursuit actuellement.

Toutefois, le secteur de la gestion de l'offre dans notre pays commence vraiment, je pense, à se sentir comme le chevalier noir du film Monty Python qui perd un membre à la fois et essaie de continuer à danser sur la route.

De toute évidence, le libre-échange a eu pour effet d'ouvrir le secteur de la gestion de l'offre aux importations.

Maintenant, nous proposons d'accroître les importations dans le cadre du GATT. Cela crée des protestations de la part de notre propre secteur de la transformation et fait également hurler les médias: une attaque du système de gestion de l'offre.

J'aimerais demander au ministre pourquoi le gouvernement canadien a convenu d'adopter une formule d'équivalence des subventions aux producteurs pour évaluer les subventions, car il a inclus les avantages de la gestion de l'offre, découlant en fait du marché, et les a représentés comme étant une subvention, non seulement au cours des négociations commerciales, mais aussi à l'intention des Canadiens qui suivent la question et ce débat de près.

Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il adopté cette formule qui déforme les faits? Deuxièmement, pourquoi le gouvernement présente-t-il aux négociations du GATT, la question des avantages accumulés alors qu'en fait personne ne nous demande de nous en débarrasser ou de les modifier en profondeur.

M. Crosbie: Madame la Présidente, toutes les mesures d'aide dans le secteur agricole font bien sûr l'objet d'un examen au GATT.

Le comité de négociation agricole et son président ont décidé que chaque pays devait produire avant le 1er octobre ses données de base en matière agricole. La réponse devait être préparée selon les lignes directrices définies par le président. C'est bien sûr ce que nous avons fait. Et cela sous toutes réserves quant à la question de savoir si nous approuvons ou non ces lignes directrices. Nous ne les approuvons pas, et nous l'avons fait clairement savoir. Nous en approuvons certains éléments et pas certains autres, et nous l'avons fait clairement savoir quand nous avons présenté les données: «Nous les produisons sous toutes réserves des positions de négociation des participants ou des résultats des négociations.» La négociation portera aussi sur les restrictions, les conditions, ce qui constitue une subvention faussant les échanges et ce qui ne l'est pas, ce qui constitue une mesure verte et ce qui ne l'est pas.

Nous ne nuisons nullement à notre position en fournissant l'information exigée par le président du comité de négociation.

Dans le cas de la subvention du Nid-de-Corbeau, elle devra faire l'objet d'un examen comme tous les autres programmes d'aide dans le secteur agricole pour déterminer s'il s'agit d'une mesure verte ou non. Elle peut passer pour une mesure verte par certains côtés, et pour une mesure non verte par certains autres.

Si elle doit être modifiée en quoi que ce soit, la subvention sera maintenue. Nous nous sommes engagés à verser la subvention du Nid-de-Corbeau qui constitue une subvention historique pour l'industrie agro-alimentaire dans les Prairies. Nous nous sommes engagés à la maintenir, mais on peut discuter de ses modalités de versement ici et à Genève. Si l'on s'accorde à dire qu'une des modalités de versement fausse les échanges, nous trouverons une autre façon de la verser. La subvention elle-même va continuer à être accordée, bien que la façon de s'y prendre puisse devoir être changée selon les résultats de ces négociations. Ça me paraît assez clair.

• (1430)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, la motion présentée à la Chambre se lit en partie comme suit:

> Que la chambre exhorte le gouvernement à reconnaître, au cours des prochaines négociations du GATT et dans l'ensemble de sa politique économique, le rôle essentiel joué par les agriculteurs dans le maintien du style de vie canadien. . .

J'estime que c'est une excellente motion. De plus, je considère que le débat que nous avons eu aujourd'hui et la contribution de chacun des partis, sont vraiment encourageants.

Je voudrais dire pour commencer, que mes collègues et moi-même, au sein du Nouveau Parti démocratique, accordons notre appui le plus entier au ministre de l'Agriculture et au ministre du Commerce extérieur dans le

rôle très difficile qu'ils devront jouer dans les prochaines négociations du GATT.

Nous reconnaissons que, à bien des égards, nous appartenons à un marché agricole mondial et que nous devons faire certaines concessions. C'est un rôle difficile. Je comprends qu'il y ait de nombreuses pressions de la part de tous les secteurs de la communauté agricole, qui souhaite préserver ce qu'elle estime être des structures nécessaires et une aide indispensable pour demeurer une industrie pleine de vitalité.

Cependant, nous avons certaines inquiétudes en ce qui concerne l'interprétation et la définition de ce qui constitue une subvention commerciale déloyale ou une subvention commerciale propre à déformer les conditions du marché. Franchement, nous avons certaines inquiétudes au sujet du fait que le Canada, à bien des égards, semble être pris entre l'arbre et l'écorce en ce qui concerne les négociations du GATT, les pressions exercées par notre voisin américain et la situation dans laquelle nous nous trouvons en raison des sanctions compensatrices en vertu de l'Accord de libre-échange.

Je voudrais donc envisager un peu ces différentes questions et placer toutes ces inquiétudes dans un certain contexte. Auparavant, je voudrais donner un bref aperçu de la nature du secteur dont nous parlons ici au Canada. Je pense que de nombreux Canadiens ne réalisent pas l'importance du secteur agricole pour notre économie et notre mode de vie.

Aujourd'hui, il y a environ 35 000 exploitations laitières au Canada, chacune faisant vivre en moyenne deux familles. Il y a environ 25 000 Canadiens qui travaillent dans le secteur laitier seulement, dans environ 400 usines réparties dans tout le Canada. Et puisque nous parlons de l'industrie laitière, nous produisons chaque année environ 7,6 milliards de litres de lait. Ce n'est qu'un des secteurs de notre agriculture, mais il représente néanmoins 3,8 milliards de ventes au niveau de l'exploitant et donc une partie importante de notre produit intérieur brut, environ 7 milliards.

Je disais donc que ce n'était qu'un des secteurs de notre communauté agricole, mais un secteur très important qui, à mon avis, peut être durement touché par les décisions soit du GATT soit des groupes bilatéraux de négociation dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Je pense qu'un chose est très claire pour tous les députés et c'est que nous avons une crise croissante dans le domaine de l'agriculture. En Saskatchewan, il y a des champs qui ne sont pas récoltés, parce que nous avons une récolte record que nous ne pouvons pas vendre. C'est le résultat direct de la guerre des subventions que se livrent les États-Unis et la communauté européenne, qui laisse l'agriculture dans une situation déplorable.

Je suis tout à fait d'accord avec le ministre que nous devons essayer d'éliminer les subventions déloyales à l'exportation. Il est certain que nous ne pouvons pas participer à ce petit jeu; nous n'avons pas la capacité de production, la capacité économique pour soutenir ce genre de guerre économique.

Nous avons un problème dans le domaine de l'agriculture. C'est une crise qui ne cesse de s'aggraver depuis 1984. En une année seulement, 1987-1988, la Communauté agricole canadienne a perdu 24 000 emplois. L'endettement agricole du Canada dépasse maintenant 22 milliards de dollars d'après les chiffres de 1989. Environ un tiers des agriculteurs, tous secteurs confondus, sont gravement endettés et risquent la faillite. Beaucoup d'entre eux ont déjà connu ce sort ou risquent de le connaître. Les habitants d'une ferme familiale sur cinq vivent pratiquement dans la pauvreté.

Ces chiffres sont très décourageants. Ils remettent certainement en question les politiques des huit ou dix dernières années en ce qui concerne l'importance que notre institution accorde à l'agriculture.

En 1961, il y a presque 30 ans, nous avions 480 000 fermes viables au Canada, mais en 1986, il n'en restait plus que 293 000. Cela représente une perte énorme pour ce secteur de l'économie. Par conséquent, nos localités rurales perdent une base économique très importante. Elles perdent un mode de vie. C'est très inquiétant.

Les politiques du gouvernement témoignent d'une tendance alarmante en faveur du libre jeu des forces du marché, des intérêts des grandes sociétés et d'une soumission aveugle à l'égard du marché libre mondial. Le gouvernement annule les subventions à l'agriculture, abolit les prêts sans intérêt, augmente la surtaxe fédérale sur les produits agricoles et hausse les taux d'intérêt, ce qui nuit évidemment beaucoup à nos agriculteurs et en particulier aux jeunes qui ont dû s'endetter lourdement pour monter leur affaire et agrandir leur exploitation.

Nous connaissons les effets des taux de change scandaleux entre le Canada et les États-Unis et les difficultés qu'ils entraînent pour l'agriculture et pour pratiquement tous les secteurs de l'exportation. Si on y ajoute la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, toutes ces mesures causent de graves difficultés à nos localités agricoles.

Nous avons vu notre gouvernement lentement courber l'échine devant les demandes répétées des États-Unis, qui voulaient que nous réduisions nos mécanismes de soutien au marché agricole. Leurs demandes ont même été inscrites dans l'Accord de libre-échange qui est maintenant dans sa deuxième année d'existence.

Permettez-moi de vous lire l'article 701 de l'Accord de libre-échange signé par les deux pays. L'article traite des subventions à l'agriculture:

> Les Parties sont convenues que leur principal objectif en matière de subventions à l'agriculture est d'arriver, d'une façon générale, à éliminer toutes les subventions qui créent des distorsions dans le commerce agricole, et elles s'entendent pour travailler ensemble à la réalisation de cet objectif.

Cet objectif peut paraître très honorable. De prime abord, je ne crois pas que bien des gens s'y opposeraient, mais cela change quand on tente de déterminer ce que signifie vraiment l'expression «subvention faussant les échanges». Cela nous pose un problème, comme nous le voyons quand le secteur de l'agri-négoce des États-Unis prétend que la structure des offices de commercialisation du Canada constitue une subvention faussant les échanges. Les États-Unis nous avaient déjà formulé cette plainte. Si cela veut dire que le Canada s'est engagé, en signant cet accord, à éliminer ce genre de «subventions qui faussent les échanges», alors cela causera de graves problèmes à nos agriculteurs et plus particulièrement à nos producteurs laitiers.

Si les États-Unis ne parviennent pas à faire baisser les subventions internes dans le cadre des négociations de l'*Uruguay Round* de l'Accord général sur les tarifs et le commerce, c'est-à-dire les négociations du GATT qui sont actuellement en cours et que nous avons déjà mentionnées, alors ils tenteront probablement de s'en prendre aux offices de commercialisation du Canada au moyen du mécanisme bilatéral de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange. S'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent par l'entremise du GATT, ils tenteront de le faire en invoquant les dispositions de l'Accord de libre-échange.

• (1440)

Je veux vous lire un autre article de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, tiré du chapitre traitant d'agriculture, soit l'article 703 intitulé «Accès aux marchés des produits agricoles».

> Afin de faciliter le commerce des produits agricoles, les Parties oeuvreront ensemble à améliorer l'accès à leurs marchés respectifs en éliminant ou en réduisant les barrières à l'importation.

Essentiellement, cela veut dire: ouvrons le processus; améliorons l'accès à nos marchés respectifs.

Quand on compare la capacité de l'industrie agricole des États-Unis à la faible capacité de l'industrie agricole canadienne, on voit que nos marchés canadiens pourraient être littéralement submergés de produits agricoles américains bon marché.

Nous avons déjà été témoins de l'exode quotidien de nos consommateurs habitant le long de la frontière canado-américaine qui se rendent aux États-Unis pour acheter leurs produits laitiers et l'essence à bien meilleur prix. On ne peut pas blâmer les gens de chercher à en avoir plus pour leur argent, mais je suis persuadé que nos consommateurs canadiens qui dépensent des millions de dollars chaque jour aux États-Unis, en achetant à meilleur prix, ne songent pas aux répercussions que cela peut avoir sur notre propre industrie agricole et notre secteur laitier, ou encore sur la main-d'oeuvre dans ces secteurs ou notre assiette fiscale. Je ne les blâme certes pas d'essayer d'acheter à meilleurs prix, mais cela a des conséquences tragiques pour notre propre économie nationale.

Aussi, si nous ouvrons nos frontières à cet égard et que nous garantissons un accès plus libre, nous allons connaître une période très difficile pour restructurer le secteur agricole au Canada à cause de la concurrence des produits américains.

Nous pourrions bien devenir, je pense, un dépotoir où les États-Unis déchargeraient leurs excédents parce que leur système est un peu différent du nôtre. Ils ne contrôlent pas la production. Ils subventionnent le coût de production et ils peuvent avoir de très gros excédents de produits laitiers, de beurre, par exemple, dont ils doivent se débarrasser quelque part et il serait très commode pour eux que les frontières canadiennes soient ouvertes pour accueillir ces produits.

La Commission Macdonald, quand elle a été formée il y a quelques temps, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, avait recommandé que l'agriculture comme secteur économique soit exclue de cet accord. En fait, comme nous le savons tous, l'histoire a voulu que le gouvernement ne tienne pas compte de cette recommandation et inclue l'agriculture comme un élément important de l'ALÉ.

Par ce fait, les États-unis ont obtenu des concessions importantes. Ils ont obtenu la réduction des pouvoirs de la Commission canadienne du blé, la suppression des subventions aux transports dans notre pays et la disparition graduelle des tarifs douaniers. Ils ont gagné sur plusieurs fronts.

Par exemple, l'Accord de libre-échange a eu un impact presque immédiat sur l'industrie vinicole, surtout en Colombie-Britannique. Des milliers d'acres de terres agricoles à fort rendement ont été défrichés et laissés en jachère parce que l'industrie ne pouvait s'adapter aux changements occasionnés par l'Accord de libre-échange. Il est vrai qu'elle a réussi, en quelque sorte, à remonter la pente avec certaines variétés de raisins, mais ce n'est plus l'industrie vibrante qui existait avant l'entrée en vigueur de l'accord.

De bien des façons, nos marchés agricoles risquent tout simplement de devenir des créneaux qui se chargeront de fournir des produits spécialisés, mais qui ne seront pas en mesure d'offrir au consommateur canadien des produits canadiens.

Du fait que nous avons obtenu ces concessions par l'entremise de l'Accord de libre-échange, je suis convaincu, madame la Présidente, que les États-Unis chercheront maintenant à inclure l'industrie laitière dans des futures négociations. Ils ont dit essentiellement que, bien que l'industrie laitière ait échappé à la première ronde de négociations, ils ont l'intention d'inclure cette industrie dans toutes les autres rondes de négocations qui prendront place. Je me demande, madame la Présidente, si le fait d'inclure l'industrie laitière canadienne dans les négociations futures ne créerait pas un précédent en ce qui concerne la participation du Canada aux négociations trilatérales qui se déroulent actuellement entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, qui a manifesté le désir d'y participer. S'agit-il là d'une des concessions que nous serons tenus de faire?

Je tiens à signaler, madame la Présidente, que l'Office agricole américain a conclu, en ce que concerne l'Accord de libre-échange, que, une fois les tarifs supprimés, les céréales, les produits de boulangerie, la volaille, les oeufs et les produits laitiers américains pourront avoir librement accès au marché canadien, ce qui risque de compromettre la survie des offices de commercialisation.

Il ne fait aucun doute que l'ensemble du domaine agricole canadien est mis en péril non seulement par l'Accord de libre-échange, mais aussi par les présentes négociations du GATT.

Je me souviens des paroles que l'un des conseillers sur les questions de libre-échange auprès du ministre actuel du commerce prononçait dans l'Okanagan il y a un certain temps déjà, en fait, avant même que je sois élu. Cet homme, spécialiste des négociations agricoles, pressé par les agriculteurs d'expliquer pourquoi le gouvernement incluait l'agriculture dans les négociations de libre-échange, déclarait: «Pour parler franchement, je dirai que certaines choses sont plus importantes sur le plan politique que sur le plan économique.»

Madame la Présidente, j'en déduis qu'à ce moment, le gouvernement était prêt à sacrifier l'agriculture canadienne pour parvenir plus rapidement à ses fins politiques. Je crois que cela n'est plus à démontrer.

Un mouvement d'élimination progressive des moyens de contrôle et de protection de notre secteur agricole s'est amorcé et si ce mouvement n'est pas inversé grâce au GATT ou à l'Accord de libre-échange, il pourrait signifier la disparition de l'industrie agricole au Canada. La vérité—et nous l'entendons souvent dire—c'est qu'il faut que tous soient sur le même pied, mais dans le domaine agricole, cela n'est pas possible.

Il y a un certain nombre de raisons à cela: nous avons un climat froid et une saison de végétation plus courte; à l'unité, il est plus difficile et plus coûteux de produire au Canada que, disons, en Floride ou en Californie; la main-d'oeuvre coûte plus cher ici; l'étendue du pays et la faible densité de la population augmentent les frais de transport.

Ces facteurs militent contre la notion de règles de jeu équitables, et font du maintein de certaines structures de commercialisation une condition essentielle à la survie de l'industrie agricole canadienne dans la mesure où cette industrie tient à survivre.

Les Américains ont préconisé surtout l'instauration du libre-échange en agriculture et nous avons été témoins, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, de la guerre commerciale dévastatrice que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne. Cette guerre doit cesser. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Elle doit cesser et nous soutenons toutes les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour mettre fin à ce genre de conflits.

Je dois en même temps le prévenir que nous ne pouvons pas nous enfermer dans une position qui compromettrait l'avenir de nos offices de commercialisation sous prétexte que nous voulons gagner nos négociations.

Nous constatons que les États-Unis sont le pays qui a insisté le plus énergiquement pour obtenir la suppression des subventions agricoles. Mais après examen, nous nous apercevons que le système américain est truffé de subventions au niveau de la production. Je rappellerai au ministre du Commerce extérieur et au ministre de l'Agriculture que si les États-Unis souhaitent tant mettre un terme à ces guerres internationales et à ces subventions commerciales, qu'ils commencent alors par supprimer les subventions commerciales qui inondent leur industrie.

• (1450)

Madame la Présidente, je vais laisser tomber d'autres arguments que je souhaitais défendre et me contenter de rappeler brièvement que de ce côté-ci de la Chambre, nous comprenons la position difficile que doivent défendre les ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur dans le cadre de ces négociations, que nous souhaitons que ces négociations soient fructueuses, mais que nous ne voulons pas que le Canada capitule en renonçant à la politique qu'il s'est toujours engagé à suivre pour protéger notre agriculture et maintenir les structures de commercialisation qui existent actuellement dans ce secteur.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, le député d'Okanagan—Shuswap a mentionné—et j'ai pris connaissance de son intervention—que la taxe sur les produits et services serait agréée au secteur agricole quand elle est exemptée. Tout le monde sait cela. Il a aussi dit que les structures doivent demeurer dans le secteur agricole.

Je dois vous dire que le ministre de l'Agriculture a rencontré M. Proulx de l'UPA à Montréal et les gens de l'Union des producteurs agricoles sont satisfaits en ce qui concerne le dépôt des négociations que le gouvernement canadien veut prioriser en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales du GATT qui offrent une plus grande sécurité pour le système de gestion des approvisionnements en renforçant et en clarifiant l'article XI du GATT. Cela inclut des niveaux d'accès minumum au marché canadien.

Mon confrère a dit aussi tout à l'heure qu'il était en faveur, si j'ai bien compris, de ces négociations du GATT. La question que je veux lui poser, si on considère qu'au fil des ans, le secteur agricole canadien est un des secteurs qui profitent le plus d'exportation, à ce moment-là, s'il veut qu'on conserve les marchés qu'on a avec d'autres pays, que favorise-t-il justement de la part du gouvernement canadien dans ses priorités face aux négociations du GATT?

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Madame la Présidente, le député soulève des points intéressants. J'ai des réserves à faire quant à la position canadienne aux négociations du GATT parce qu'on offre fondamentalement d'ouvrir la porte, ni plus ni moins, à la suppression graduelle des subventions qui faussent les échanges. La question est de savoir comment on définit ce type de subventions. Qui va le faire? En fait, je l'ai déjà dit, les Américains ont déclaré qu'ils considéraient le travail fourni par les offices de commercialisation comme une subvention de ce genre.

D'une part, on dit qu'on va ouvrir la porte, qu'on va faire des concessions en supprimant graduellement ces offices et, de l'autre, on tente de renforcer ces mêmes offices en invoquant l'article XI du GATT. Nous sommes dans une sorte d'impasse. D'une part, nous capitulons et, de l'autre, nous disons que nous devons obtenir une plus grande sécurité pour nos offices de commercialisation par le truchement de l'article XI du GATT.

Le hic, c'est comment fait-on pour faire une ouverture tout en renforçant les offices? Tel est le dilemme dans lequel se trouve enfermé le gouvernement. Il ne fait aucun doute qu'il faut trouver d'autres marchés pour les produits agricoles canadiens, comme l'a dit le député.

Par exemple, lors de mon séjour en Corée du Sud en tant que membre d'une délégation commerciale interparlementaire, j'ai constaté qu'il y existait une foule de débouchés non seulement pour notre agriculture, mais aussi notre industrie du bois d'oeuvre. Il y a de nombreux créneaux à exploiter dans la région asiatique du Pacifique. Cela s'applique notamment à la Corée dont l'économie connaît des changements rapides et dynamiques. Il nous faut y établir une présence forte pour nos produits agricoles. Il existe certaines difficultés, la Corée du Sud ayant ses propres structures tarifaires et voulant bien sûr, protéger ses industries. Mais les possibilités sont là.

Il ne fait aucun doute que nous devons nous intéresser aux échanges avec d'autres pays. L'un des défauts de l'Accord de libre-échange, selon moi, est qu'il ne s'intéresse qu'aux échanges entre les deux pays. Nous n'avons rien contre le concept d'une plus grande libéralisation des échanges, globalement ou par secteurs. Il faudrait tenir compte de la réduction de la structure des tarifs, telle qu'exposée. Parallèlement, nous devrions envisager de réduire les barrières de façon multilatérale, comme on tente de le faire au sein du GATT, afin d'élargir nos marchés agricoles, au lieu de nous limiter aux États-Unis.

Si l'on se penche sur la capacité de l'industrie agricole américaine et qu'on la compare à la nôtre, point n'est besoin d'être un génie pour découvrir qui sera gagnant et qui sera perdant.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, j'aimerais qu'on précise la position du Nouveau Parti démocratique sur le sujet. J'ai toujours pensé que les néo-démocrates appuyaient les négociations du GATT, parce qu'elles nous aident à établir un marché international. Est-ce bien la position du Nouveau Parti démocratique?

Par ailleurs, ne sont-ils pas d'accord pour dire que, si nous pouvions réduire, sur une période donnée, les subventions faussant les échanges commerciaux accordées dans de nombreux pays, nous pourrions alors nous insérer beaucoup plus facilement sur le marché mondial, avec beaucoup plus de succès.

M. MacWilliam: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord sur ce point.

Ce qui nous préoccupe, c'est la définition de ce qui constitue une subvention qui fausse les échanges commerciaux. Si cette définition s'applique également au concept de fonctionnement de nos offices de commercialisation, alors nous sommes allés trop loin. Je ne crois pas que nous puissons abolir les mécanismes de protection nécessaires au fonctionnement du marché contrôlé et efficient que nous avons mis au point au Canada. Si une telle définition s'applique au concept de fonctionnement de nos offices de commercialistion, nous ne sommes pas d'accord. Nous voyons d'un bon oeil, par contre, l'élimination des autres subventions faussant les échanges commerciaux, telles que les subventions à la production dont bénéficie le marché américain. Lorsqu'on examine ce marché, on constate qu'un grand nombre de subventions du genre sont cachées, mais qu'elles existent néanmoins. Ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'agriculture, aux États-Unis, nagent dans les subventions. Ce sont des subventions qui faussent les échanges.

La guerre des subventions aux exportations, qui se poursuit depuis longtemps entre les États-Unis et le Marché commun européen, a laissé l'agriculture canadienne dans une situation lamentable, surtout dans le secteur des céréales et des oléagineux. Ces subventions doivent être éliminées.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE CONTRÔLE SOCIAL

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de protéger et d'accroître l'importance du contrôle social de l'économie, afin d'atteindre les objectifs sociaux que sont le plein emploi, l'équité régionale, le développement technologique et l'égalité entre tous les Canadiens.

• (1500)

—Madame la Présidente, c'est pour moi un très grand plaisir de présenter à la Chambre cette motion qui vise à protéger et à accroître le contrôle social de l'économie qui est si important. Notre parti estime que c'est là un élément crucial si nous voulons atteindre de grands objectifs sociaux comme le plein emploi, l'équité régionale, le développement technique et l'égalité entre tous les Canadiens.

Le plus souvent, lorsqu'on parle de contrôle social, les gens pensent que nous voulons en revenir aux débats idéologiques des années 30, 40 et 50. Dans ces débats, le contrôle social est assimilé à ce que nous appelons chez nous des sociétés d'État ou à d'autres formes de propriété privée. C'est un débat idéologique intéressant. On pourrait certainement soutenir, en tout cas je n'essaierais pas de montrer le contraire, que les sociétés d'État ont été d'une importance cruciale pour le développement de notre pays. Cela se voit dans tous les secteurs, depuis les chemins de fer au XIX^{e} siècle jusqu'à Petro-Canada de nos jours.

Ce n'est pas de cette forme de contrôle social que je veux vous entretenir en proposant cette motion. Je peux plutôt parler de propriété sociale ou communautaire. Je veux parler en particulier d'établissements tels que les coopératives de toutes sortes, non seulement les coopératives de consommateurs qui ont joué un si grand rôle dans l'Ouest par le passé, mais aussi des coopératives de producteurs et surtout des coopératives de travailleurs.

Dans le contexte global des coopératives, il y a probablement près de 12 millions de Canadiens qui en sont membres, qu'il s'agisse de coopératives de consommateurs et de producteurs, de coopératives de crédit ou de caisses populaires au Québec. Cela représente environ 43 p. 100 des Canadiens adultes. Il y a plus de 60 000 personnes qui s'occupent directement de la gestion de ces établissements, en tant que membres bénévoles de leurs conseils d'administration.

En ce qui me concerne, par exemple, je suis membre d'une coopérative de crédit. Cependant, surtout à cause de mes fonctions ici, je ne fais pas partie de son conseil d'administration. Je compte sur le travail bénévole des personnes élues pour diriger la coopérative. Il en est de même des coopératives de producteurs et de consommateurs qui existent dans tout le pays. C'est un domaine d'activité extrêmement important dont nous ne tenons pratiquement pas compte dans nos débats économiques.

Si 43 p. 100 des adultes canadiens font partie du mouvement coopératif, je trouve malheureux qu'on ne tienne pas davantage compte du rôle que peuvent jouer les coopératives de consommation et de crédit.

L'actif total des coopératives canadiennes, y compris les institutions financières, s'élève à 68 milliards de dollars. Il ne s'agit donc pas d'une activité marginale qui ne joue qu'un rôle très limité dans notre économie. Nous parlons d'importants établissements qui peuvent assumer à l'avenir un rôle beaucoup plus important qu'à l'heure actuelle.

En fait, prenons les coopératives de crédit et les caisses populaires; chaque année, elles prêtent environ 37 milliards de dollars à leurs membres. Les revenus annuels des coopératives non financières atteignent près de 15 milliards de dollars. Certaines coopératives s'occupent de commercialisation. Elles sont présentes dans les secteurs de l'alimentation, du logement, des garderies et des services de santé, des communications, des services funéraires même, de la fabrication, de la transformation et ainsi de suite.

Ces coopératives ne datent pas d'hier au Canada. Il est excitant de voir les défis qui se présentent pour notre mouvement coopératif. Les relever constitue dorénavant le rôle de ce type de propriétaires collectifs dans notre pays.

Arrêtons-nous, par exemple, aux observations formulées récemment par Laird Hunter, de l'Association des coopératives du Canada, qui a témoigné l'an dernier devant un comité parlementaire sur le projet de loi C-21. Il a déclaré—et c'est un élément d'une importance particulière—que, de plus en plus, ceux qui s'intéressent à la mise sur pied de coopératives de travailleurs se demandent ce que pourra avoir comme conséquence sur les fermetures d'usines le fait que les travailleurs puissent racheter l'usine. Il a ajouté que, compte tenu de l'avenir incertain dans bien des secteurs de la fabrication, l'Association des coopératives du Canada croit fermement que les amendements devraient tenir compte de l'évolution des coopératives de travailleurs.

C'est mon principal argument, aujourd'hui. Nous devons reconnaître que, dans le contexte d'une récession et de nombreuses fermetures d'usines partout au Canada, les travailleurs ont des chances de réussir dans bon nombre de cas, probablement pas dans tous les cas ni la majorité des cas, s'ils ont la loi de leur côté et qu'ils reçoivent un appui financier des institutions et du gouvernement. Les travailleurs sont capables d'apporter des solutions aux problèmes qu'entraînent les fermetures d'usines, non seulement pour eux personnellement, mais aussi pour leur collectivité.

• (1510)

Au cours de ses observations, M. Laird avait fait remarquer qu'il y avait un grand nombre de coopératives de travailleurs dans la province de Québec.

[*Français*]

Il y a beaucoup de coopératives dans la province de Québec qui existent afin d'établir la possibilité de continuer l'exploitation des usines qui connaissent des difficultés. Et on peut dire que c'est la même dans les autres secteurs économiques de notre pays.

[*Traduction*]

M. Laird a laissé entendre que de telles coopératives sont courantes dans le secteur des services. Il y en a aussi quelques-unes dans le secteur manufacturier sur la côte ouest. Il a dit qu'on fait de plus en plus appel à l'aide du mouvement coopératif tout entier.

À l'heure actuelle, il y a quelque 15 000 travailleurs qui font partie de ce genre de coopératives au Canada, et leur chiffre d'affaires annuel est d'environ 300 millions de dollars. Ainsi donc, nous avons près de 400 coopératives de travailleurs d'un bout à l'autre du pays.

Il existe de telles coopératives au Canada depuis 1940 dans des secteurs divers, depuis la réparation de gros équipement jusqu'aux textiles et à la fourrure, en passant par la coupe du bois, la culture maraîchère et les métiers du bâtiment. Sont également regroupés en coopératives des acteurs, des musiciens, des programmeurs, des consultants, des gens de la presse écrite et électronique, des exploitants d'autobus scolaires ou de services de remorquage, des gens qui font la cueillette des bleuets, qui fabriquent des bardeaux de cèdre ou travaillent dans des restaurants ou dans des boulangeries, des gens qui travaillent en arts graphiques, dans l'entreposage ou dans l'industrie alimentaire et dans la vente au détail, pour ne nommer que ceux-là.

Les exemples de contrôle social de l'économie se multiplient partout au Canada. La motion à l'étude fait ressortir l'importance de protéger et d'accroître ce contrôle social. Je voudrais profiter du temps qu'il me reste pour expliquer comment on pourrait y arriver.

Un comité spécial où sont représentés le fédéral et les provinces se réunit depuis quelques années. Je dois dire que le gouvernement fédéral a accueilli favorablement la suggestion du mouvement coopératif en ce sens, ce qui est tout à son honneur. Les travaux n'ont pas progressé aussi rapidement que je ne l'aurais souhaité, mais le comité a néanmoins pris la question au sérieux.

Le comité spécial de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux a recommandé trois moyens de protéger, d'améliorer et d'accroître cette forme de contrôle social. Premièrement, il recommande que les gouvernements garantissent la parité, de sorte que les institutions financières traitent les coopératives de travailleurs au même titre que d'autres petites ou moyennes entreprises. Il faudrait pour cela modifier une loi existante, des règlements qui restreignent précisément la création de coopératives de travailleurs.

Deuxièmement, le comité a recommandé que le gouvernement assure l'égalité des possibilités. Autrement dit, le gouvernement devrait tenir compte des coopératives dans l'établissement et la mise en oeuvre de ses nouveaux programmes.

Par exemple, le mouvement coopératif a témoigné lors du débat des amendements que l'on proposait d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage, et j'ai remarqué que mon collègue d'en face, le député de Burlington, avait participé à ce débat sur le projet de loi C-21. D'après le mouvement coopératif, les modifications que l'on proposait d'apporter aux règlements de l'assurance-chômage n'allaient pas rendre la chose possible. Au moins, le projet de loi ne précisait nullement si les membres de coopératives de travailleurs pourraient se prévaloir de leurs primes d'assurance-chômage comme pourraient s'en prévaloir pour fonder une coopérative de travailleurs les personnes qui essaient de lancer une petite entreprise.

Il a désormais été établi que ce sera possible grâce à des modifications qui ont été apportées aux règlements par suite d'instances formulées par le mouvement coopératif canadien, et c'est le genre de mesures qui doivent être prises pour que les règlements ne soient pas discriminatoires et que les possibilités soient bonnes.

Enfin, le comité a recommandé que le gouvernement encourage ouvertement la création de coopératives de travailleurs. Il me semble qu'il faut pour cela adopter ce que notre parti proposait il y a cinq ans dans le rapport d'un groupe d'action pour la création d'emplois que j'ai coprésidé et qui visait à consulter les travailleurs sur de nouvelles façons d'accroître les possibilités d'emplois, en particulier dans les régions les plus pauvres du pays. Pour ce faire, il faudra toutefois des engagements financiers de la part du gouvernement.

Je terminerai aujourd'hui en signalant certaines propositions de la *Worker-Ownership Foundation* de Toronto qui a défini une orientation de politique qui appellerait le gouvernement à fournir ce genre de soutien financier. Notre parti approuverait sûrement cette mesure.

Comme mon collègue qui est notre porte-parole sur les questions des coopératives est présent, je dois faire très attention de ne pas faire d'erreurs sur ce point.

Selon la *Worker-Ownership Foundation*, il faut appliquer un programme qui accorde des capitaux de lancement à court terme afin que des spécialistes apportent une aide technique aux nouvelles coopératives de travailleurs. Il faut aussi établir un crédit d'impôt qui compensera une partie de l'impôt que devraient payer sur les gains en capital ceux qui vendent des blocs considérables d'actions aux groupes de travailleurs-propriétaires.

• (1520)

Il faut aussi développer un ensemble d'instruments souples de financement comme des garanties de prêt et des prêts sans intérêt. Si nous nous engageons dans cette direction, vers la promotion de ce genre de propriété sociale, nous ferons naître de nouveaux mouvements, de nouvelles initiatives dans le développement des collectivités à partir de la base, ce qui apportera de nouveaux emplois à de nombreuses régions, en préservera dans beaucoup d'autres, établira l'égalité des chances dans un grand nombre de régions pauvres et, enfin, ce qui est plus important que tout le reste, donnera aux travailleurs le sens d'une plus grande autonomie dans de nombreuses entreprises constituées selon cette forme de propriété sociale.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler de la motion du député. Mes observations porteront surtout sur la question générale du contrôle social. Je ne m'étais pas rendu compte que le député s'attacherait à un aspect particulier, celui des coopératives. Mais c'est ce qu'il a fait et je voudrais répliquer plus particulièrement à certaines de ses observations.

Ses objectifs sont louables, à savoir aider les gens à prendre leur sort en main en faisant l'acquisition d'entreprises en faillite, et ainsi de suite. Il a parlé d'égalité de traitement, d'égalité des chances en faisant valoir que le gouvernement devrait encourager ouvertement les coopératives de travailleurs ou les coopératives de production au moyen de crédits d'impôt, de financement flexible de la dette, de garanties d'emprunt et le reste.

Je crois que le gouvernement pourrait, peut-être, leur assurer l'égalité de traitement et l'égalité des chances au moyen de mesures législatives s'il y a effectivement discrimination. Mais je pense qu'il n'y en a probablement pas. Si cela veut dire, par exemple, agir de la façon dont nous finançons les coopératives de logement, il ne s'agit alors que d'une autre façon d'intervenir dans l'économie pour fausser le marché.

J'en donnerai pour exemple une coopérative de logement, la coopérative Sundance à Edmonton. L'immeuble a été construit en 1977 et bénéficie de pas moins de quatre subventions de l'État. C'est très bien s'il s'agit de fournir des logements aux gens à revenu faible ou modeste, mais cela fausse le marché immobilier quand on fournit des logements aux personnes à revenu élevé qui gagnent plus de 50 000 $. Voici en quoi consistent ces quatre subventions: une subvention proprement dite de 280,000 $ équivalant à 10 p. 100 de l'hypothèque; une hypothèque au taux préférentiel de 9,5 p. 100 accordée pour 50 ans; une subvention spéciale, unique, de réduction de 1,5 p. 100 du taux hypothécaire pour 50 ans, qui a pour effet d'abaisser le taux hypothécaire à 8 p. 100; et quatrièmement, une subvention de 30 000 $ par an pour l'ensemble du projet. C'est bien. Les personnes à revenu faible ou modeste touchent une subvention. Les gens qui gagnent plus que le seuil—qui est fixé à environ 22 000 $, je crois—paient un modeste supplément de 72 $ par mois et contribuent ainsi à cette subvention de 30 000 $ par année.

Une récente étude de la SCHL a révélé que 9 p. 100 des Canadiens qui vivent dans ces coopératives d'habitation gagnent plus de 50 000 $ par année. C'est une terrible distorsion du marché du logement que de profiter ainsi de quatre subventions comme celles qui sont versées à la coopérative d'habitation Sundance. Si le député parle de ces types de subventions quand il parle de financement flexible de la dette, de garanties d'emprunt, de crédits d'impôt et d'autres mesures semblables, nous n'en voulons pas.

Toujours à propos de la coopérative d'habitation Sundance, je considère que les gens à revenus élevés devraient quitter après un certain temps, quand leurs revenus atteignent 50 000 $ par année, pour permettre aux gens à revenus faibles ou modestes de se loger à des prix abordables. Trente-quatre p. 100 des gens qui vivent dans la coopérative d'habitation Sundance peuvent se permettre de payer l'hypothèque d'une petite maison. Pourquoi le gouvernement du Canada les subventionne-t-il?

Avec un déficit de 30 milliards par année qui s'ajoute à une dette de près de 350 milliards de dollars, nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à subventionner à peu près n'importe quoi. Pour votre information, monsieur le Président, il y a un député fédéral qui vit dans la coopérative Sundance, le député d'Edmonton-Est. Il y vit avec quatre autres personnes et sa part ne dépasse pas 200 dollars par mois. Selon mes estimations, le loyer de chaque logement est environ la moitié de ce qu'il coûterait dans le secteur privé.

Il se forme parfois des cliques qui faussent le marché quand les comités qui dirigent ces coopératives font leur choix parmi les gens qui veulent avoir un logement. Le mouvement coopératif peut avoir des effets louables, mais les gens le discréditent parfois en perpétuant de telles distorsions et en abusant ainsi des programmes du gouvernement.

La propriété sociale n'est plus la solution à adopter, à mon avis. Si un groupe de travailleurs veut prendre le contrôle d'une usine qui ferme, ceux-ci peuvent s'entendre et préparer un plan de travail; ils peuvent alors s'adresser à une banque et la banque peut leur prêter de l'argent; ils peuvent mettre sur pied une équipe de gestion et tout va très bien. Le gouvernement ne devrait en aucun cas s'en mêler et leur donner un traitement préférentiel qui aurait pour effet de déséquilibrer le marché en faveur d'un groupe particulier.

J'ai été invité, il y a deux semaines, à m'adresser au Co-operative Council d'Edmonton, en Alberta. Ce conseil d'environ 15 membres, dont deux sont des coopératives de logement tenait sa réunion annuelle. Parmi les membres il y a des coopératives de crédit, des coopératives agricoles, des coopératives de travailleurs, des coopératives de consommateurs, etc. Deux heures avant que je prenne la parole, j'ai reçu un appel me disant que je ne pouvais pas faire de discours parce que je m'étais prononcé contre les logements coopératifs et on estimait que ma présence n'était pas souhaitable.

La raison, c'est que quelques membres de coopératives de logement gagnant plus de 50 000 $ par année s'étaient vexés que je dise qu'ils ne devraient plus profiter de subventions massives du gouvernement. Ils étaient vexés et ils avaient décidé qu'ils ne voulaient pas que je leur adresse la parole, même s'ils n'étaient que deux sur 15. Par leur mesquinerie, ils discréditaient tout le mouvement coopératif et le privaient d'une discussion raisonnable et rationnelle.

Personnellement, je suis en faveur des coopératives de logement et des autres coopératives. C'est une bonne façon pour les Canadiens à faible et moyen revenus d'obtenir des logements et le gouvernement devrait continuer à les encourager. Cependant, nous ne devrions pas subventionner les Canadiens à haut revenu, en particulier deux députés de cette assemblée, membres de coopératives de logement.

Le contrôle social a déformé ce que nous voulions réaliser et nous ne devrions plus y participer de cette façon. Si nous voulons accorder une aide au logement, nous devrions nous assurer qu'elle est accordée selon les besoins. Il y a de plus en plus de gens sans-abri et de personnes à revenu faible ou modéré qui ont besoin de logements abordables.

• (1530)

Le mouvement coopératif devrait considérer sérieusement ce que disait le député, c'est-à-dire devenir plus actif, mais il ne devrait pas demander de subventions du gouvernement ou de garanties de prêt. Il ne devrait pas demander aux contribuables de les appuyer de cette façon. Nous les appuyons d'autres manières par le biais des programmes d'assurance-chômage, par exemple?

En terminant, je dirais que le contrôle social n'est pas l'objectif des Canadiens. Nous voulons que le système de libre entreprise se perpétue. Il a été responsable de la croissance et ce sont les initiatives individuelles qui ont conduit à la croissance de notre activité économique.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir débattre de cette question. Comme le sait sans doute le député d'Essex—Windsor, ma circonscription de Broadview—Greenwood regroupe beaucoup de coopératives, dont Carrot Common. Je félicite ces coopératives pour leur travail. Comme le mentionnait mon collègue, le mouvement coopératif peut prendre plus d'ampleur et que tous les Canadiens peuvent en recueillir les fruits.

Tout d'abord, je tiens à dire que je m'inquiète de certaines tendances qui semblent se manifester de temps à autre, lorsque les coopératives cherchent à se donner un air de club fermé. En d'autres termes, lorsque je me rends dans une coopérative et que je n'ai pas ma carte d'adhérent, il m'arrive de n'être pas aussi bien reçu que dans n'importe quel autre magasin de la circonscription. Dans le domaine des relations publiques, il vaudrait mieux pour le mouvement coopératif dans son ensemble que les gens qui le connaissent bien et qui s'en servent, soient un peu plus ouverts en ce qui concerne le service qu'ils offrent.

Mon collègue laisse passer une occasion excellente; je veux parler du domaine des services financiers. Il a dit dans son discours que le mouvement coopératif compte des millions et des millions d'adhérents au Canada. A mon avis, il suffirait de rassembler et d'organiser ces adhérents en une ou deux grandes institutions financières pour qu'ils aient une influence toute spéciale, étant donné qu'ils feraient partie d'une institution financière coopérative qui pourrait avoir un effet spectaculaire sur les taux d'intérêt, les taux hypothécaires et les prêts accordés à la petite et à la moyenne entreprise.

L'un des problèmes actuels du mouvement coopératif, c'est que personne n'a pris le temps d'en rassembler les divers adhérents. Un de mes amis avocats, Joe Pomerant, a passé près de trois années à travailler dans le mouvement coopératif. Il a montré que s'il pouvait amalgamer les divers clubs coopératifs de l'Ontario et utiliser ce pouvoir d'achat, il pourrait abaisser le coût des voyages de vacances de 30 ou 40 p. 100. Il s'agit d'une économie apppréciable.

Le même esprit pourrait s'appliquer à la main-d'oeuvre. Nous vivons dans un monde où nous devons faire preuve d'une compétitivité de qualité mondiale. Elle ne peut pas uniquement se manifester à la table des négociations, lorsque nous renégocions notre contrat. Elle doit aussi se traduire dans la qualité de notre travail et dans notre niveau de productivité.

Si le mouvement coopératif, qui visait ce noble objectif que j'appuie, devait en tenir compte dans ses négociations, en fait, le coût de ses salaires serait peut-être beaucoup plus bas, ce qui nous rendrait beaucoup plus concurrentiels et faciliterait grandement la création d'emplois et la croissance.

L'expansion du mouvement coopératif créera des retombées illimitées. Nous ne nous sommes jamais réellement concentrés sur la façon dont nous pouvons utiliser ces ressources, notamment en période de récession. Comme le député d'Edmonton l'a mentionné plus tôt, si on doit organiser ces coopératives et si elles doivent viser à obtenir un financement privilégié et, qu'une fois qu'elles l'obtiennent, elles prennent de l'expansion et s'éloignent de l'objectif premier du système, tout en demeurant exclusives, ce n'est pas une attitude très raisonnable ou logique.

Tout au long de l'histoire de notre pays, le mouvement coopératif nous a tirés de certaines périodes très difficiles. Je sais que dans toutes les circonscriptions du Canada qui connaissent des difficultés, c'est uniquement lorsque nous unissons tous nos efforts que nous pouvons réellement nous sortir de quelques-unes des graves crises que nous traversons.

Je propose au député d'Essex—Windsor, qui est l'auteur de cette motion, de commencer peut-être par un grande institution financière canadienne. En surveillant les forces des membres du mouvement des caisses de crédit, il pourrait consolider cette ressource. Après quoi, il pourrait peut-être lancer une toute nouvelle tendance pour ce qui est des services bancaires et des taux d'intérêt. On accorderait alors plus rapidement de crédibilité et de confiance à son objectif qu'à toute autre proposition.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je voudrais remercier en premier lieu l'honorable député de la circonscription d'Essex—Windsor d'avoir présenté cette motion, car elle offre l'occasion idéale de démontrer la mesure dans laquelle le gouvernement a rempli ses promesses d'équité régionale et de justice pour tous les Canadiens et surtout de s'apercevoir du travail effectué par les députés conservateurs à Ottawa et surtout celui du travailleur acharné qu'est le député de Roberval, l'honorable ministre Benoît Bouchard.

Lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir en 1984, il a constaté que malgré les efforts déployés par le gouvernement libéral précédent et les sommes considérables qu'il avait dépensées au chapitre de l'expansion régionale, il existait toujours de graves disparités régionales dans tout le pays. C'est pourquoi notre gouvernement a entrepris un examen approfondi des besoins économiques régionaux et s'est attaché, chose qui n'avait pas été faite auparavant, à établir un cadre destiné à remplir ces besoins.

Cette nouvelle approche-cadre, exposée dans le discours du Trône de l'automne 1986, visait précisément à corriger les déséquilibres et le sous-développement régionaux et à se concentrer sur les régions les plus défavorisées. Conformément à cette approche, de nouvelles initiatives de développement régional ont été prises en fonction des besoins particuliers des régions ciblées.

• (1540)

C'est ainsi qu'ont été créés l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, alors qu'Industrie, Sciences et Technologie Canada était chargé du Québec et de l'Ontario.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exposer, pour l'honorable député de la circonscription d'Essex-Windsor, la manière évidente dont Industrie, Sciences et Technologie Canada a réussi à focaliser ses nouvelles initiatives de développement économique dans les régions les plus défavorisées du Québec et de l'Ontario en leur fournissant également des débouchés prometteurs.

Au Québec, en matière de développement régional, notre gouvernement a articulé un programme d'action visant précisément à atteindre les objectifs souhaités par le député d'Essex-Windsor, à savoir la création d'emplois et la diminution du chômage, la réduction des disparités entre les régions et le développement technologique des entreprises.

Lors de notre arrivée au pouvoir en 1984, nous avons convenu de poursuivre le programme de développement industriel et régional, le PDIR, institué en 1983 par l'ancien gouvernement. Ce programme, le PDIR, visait à favoriser l'expansion industrielle et régionale en appuyant les initiatives du secteur privé offrant les plus grandes chances de rentabilité, de croissance soutenue et de compétitivité sur la scène internationale.

Même si le programme avait une portée nationale, le niveau d'aide accordée aux entreprises variait selon le niveau de développement socio-économique de l'emplacement des projets. Ainsi, plus une région était défavorisée en termes de chômage et de revenu, entre autres, plus l'aide éventuelle était importante. Le PDIR prenait donc en considération les disparités économiques, non seulement entre les différentes régions du pays, mais également entre les diverses régions à l'intérieur même d'une province comme le Québec.

Le PDIR, en appuyant l'établissement de nouvelles usines et la modernisation d'établissements existants, a suscité la création et le maintien de plusieurs milliers d'emplois à travers le Québec. Le programme comportait, en outre, un volet «innovation» qui a favorisé l'innovation et le développement technologique au sein d'un bon nombre d'entreprises au Québec.

Soucieux d'adapter nos politiques de développement régional aux besoins spécifiques des diverses régions du pays, notre gouvernement a signé avec le gouvernement québécois, en 1988, une entente multisectorielle et multirégionale de développement économique. Destinée à harmoniser les interventions des deux gouvernements et en maximiser l'impact, l'entente a pour grands objectifs d'accélérer la croissance économique des régions du Québec et d'accroître la participation des populations régionales au marché du travail.

L'entente, d'une durée de cinq ans, est dotée d'un budget de 820 millions de dollars dont 440 millions, soit 54 p. 100, seront fournis par le gouvernement fédéral. Il faut souligner que la plus grosse portion des fonds de l'entente, c'est-à-dire 486 millions de dollars, seront consacrés aux régions de ressources, compte tenu que leur base industrielle est peu diversifiée et souvent menacée, que ces régions sont éloignées des grands centres et que le taux de chômage y est nettement plus élevé que dans les régions urbaines. C'est le cas pour ma circonscription d'Abibiti ainsi que celle de Témiscamingue, dans le nord du Québec.

Dans les régions ressources, les initiatives sont regroupées sous cinq programmes cadres distincts: le développement des entreprises, le développement technologique, la mise en valeur des ressources naturelles, le renforcement des infrastructures économiques et le développement des ressources humaines.

C'est ainsi que des programmes spécifiques ont été mis sur pied en agro-alimentaire, en pêcheries et aquiculture, en développement industriel et touristique. Nous venons également d'annoncer un programme d'aide à l'innovation.

Dans les régions centrales, nous avons mis sur pied le programme de renforcement de la productivité manufacturière et nous appuyons sept principaux champs de développement pour la région de Montréal. Nous avons récemment annoncé deux programmes, soit un programme d'aide aux zones défavorisées et un programme d'aide à l'innovation. Et aujourd'hui, le député d'Essex-Windsor pourra lire ma déclaration que j'ai faite en cette Chambre concernant l'état d'avancement de cette entente avec le Québec. Et le député va s'apercevoir que le ministre, le député de Roberval, l'hon. Benoît Bouchard, fait son travail, et non le ministre du Québec, le ministre Gil Rémillard.

D'autre part, le gouvernement fédéral favorise le développement régional au Québec par l'entremise d'ententes auxiliaires visant le développement de secteurs ou de domaines spécifiques. Dès 1985, notre gouvernement et celui du Québec se sont entendus pour conclure une série d'ententes auxiliaires touchant le développement forestier, le développement minéral, l'agro-alimentaire, les pêches, le tourisme, les équipements culturels, les transports, les entreprises de communications, ainsi que les développements scientifique et technologique.

Un total de 1,4 milliard de dollars ont été consacrés à ces différentes ententes sectorielles. Cette somme a été répartie également entre le Canada et le Québec. Elle inclut la somme de 150 millions de dollars qui avait fait l'objet d'un protocole d'entente et qui a été répartie en mars 1990 entre sept ententes sectorielles.

Par le fait même, nous avons prolongé la plupart des ententes sectorielles jusqu'en mars 1991. Il va sans dire que les nombreuses mesures, initiatives mises en oeuvre dans le cadre de ces ententes, ont contribué grandement au développement des régions du Québec.

En ce qui concerne la région de Montréal, notre gouvernement reconnaît que celle-ci fait face à des problèmes particuliers. Le problème du chômage et de pauvreté dans les quartiers centraux de la ville de Montréal est particulièrement préoccupant. On sait que les secteurs de l'est et du sud-ouest de Montréal ont été les plus durement touchés par les fermetures d'usines et les licenciements majeurs au cours des dernières années. C'est pourquoi le gouvernement canadien a participé activement depuis plus de deux ans à la relance économique de ce quartier.

Le Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal,—c'est-à-dire le PRIEM, mis sur pied en juin 1988—et un programme semblable pour le sud-ouest de Montréal, le PRISOM, mis sur pied en septembre 1990, vise à renforcer et diversifier la structure industrielle locale à attirer de nouveaux investissements et favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises, surtout des PME. D'une durée de cinq ans, ces programmes sont dotés d'un budget global de 50 millions de dollars.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant souligner les activités positives et concrètes que le gouvernement exerce dans le nord de l'Ontario grâce à l'initiative FedNor, créée en 1987 en vue d'assurer à cette région toute l'aide nécessaire pour qu'elle réalise son plein potentiel de développement économique. La somme de 55 millions de dollars réservée à cette initiative quinquennale représentait un engagement important et a permis de mettre sur pied des entreprises et de créer des emplois dans toute la région.

Dans le cadre de FedNor, des fonds fédéraux de plus de 26 millions ont été consentis pour financer quelques 311 projets. Je dois souligner monsieur le Président, que près de 2 225 emplois ont aussi été créés et maintenus. Le Conseil consultatif de FedNor qui assure la sensibilité de la prestation de tous les programmes de FedNor aux besoins locaux, a été totalement impliqué lors de ces contributions.

Ce gouvernement, en réponse à la réaction très favorable du public à l'égard de FedNor, et en dépit des compressions budgétaires a tout fait pour que les entrepreneurs du nord de l'Ontario aient l'aide dont ils ont tant besoin. C'est pourquoi, monsieur le président, une somme supplémentaire de 14 millions de dollars vient d'être affectée à FedNor.

Comme vous pouvez le constater, lorsque l'honorable député d'Essex—Windsor met en doute l'intérêt que porte le présent gouvernement à l'équité régionale, il ferait peut-être bien de s'adresser aux entreprises, aux hommes et aux femmes du nord de l'Ontario qui apprécient particulièrement ce qu'à fait pour eux jusqu'ici le gouverment fédéral grâce à FedNor.

Monsieur le Président, FedNor a largement aidé les entrepreneurs du Nord à relever les défis et à réaliser leur plein potentiel. En vertu d'une initiative spéciale en matière d'acquisition, FedNor aide en fait tout un éventail d'entreprises du Nord ontarien capables de vendre de leurs produits à l'administration fédérale.

Il y a quelques semaines à peine, des représentants de plus de 80 entreprises de 25 communautés du nord de l'Ontario se sont rendus en mission commerciale dans la région de la Capitale nationale sous le thème «Vitrine du nord de l'Ontario». Cette mission, parrainée et organisée par FedNor en collaboration avec Approvisionnements et Services Canada avait pour objectif d'aider les fournisseurs du Nord à faire affaire avec le gouvernement fédéral.

Monsieur le président, les activités gouvernementales dans la région du nord-est de l'Ontario qui traversent une période difficile sont dignes de louanges. Dans la régions de Témiscamingue, par exemple, les représentants de FedNor ont veillé à accélérer le traitement des demandes d'aide. Grâce à FedNor, les investissements effectués par les sociétés Pyrok Company et Dymond Clay Company contribueront largement à l'économie de la région. On pourrait énumérer plusieurs programmes comme l'agriculture, mais monsieur le Président, ce gouvernement a joué un rôle de premier plan dans la reconnaissance de l'importance économique du nord de l'Ontario et du Québec. Ce que je voudrais mettre en relief, monsieur le Président, c'est la réussite de l'approche que nous avons adoptée. En effet, nous approchons du but que nous nous sommes fixés, soit l'égalité de tous les Canadiens. Merci monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la motion que propose le député d'Essex—Windsor est à la fois intéressante et fascinante. Je vais vous la lire de nouveau pour que nous sachions bien dans quelle direction nous allons.

• (1550)

Voici la motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de protéger et d'accroître l'importance du contrôle de l'économie, afin d'atteindre les objectifs sociaux que sont le plein emploi, l'équité régionale, le développement technologique et l'égalité entre tous les Canadiens.

Je peux comprendre que le député vise le plein emploi au Canada et je le respecte de vouloir investir dans les Canadiens et les Canadiennes pour leur fournir la formation et le perfectionnement qui leur permettraient de participer pleinement à une économie florissante.

Je sais qu'il est sincère lorsqu'il affirme, dans cette motion, qu'il veut bâtir un Canada fort qui sera en mesure de soutenir la concurrence grâce au plein emploi.

J'aimerais lui signaler que, aussi louables ses intentions soient-elles, la motion qu'il a déposée à la Chambre témoigne d'un manque de compréhension de ce qui est possible dans un pays aussi diversifié et complexe que le Canada. Elle témoigne d'une incapacité inquiétante à saisir les complexités de notre marché du travail.

De plus, je tiens à rappeler au député que notre gouvernement a toujours compris qu'il importait d'investir dans sa population. En effet, nous effectuons à ce moment-ci le genre d'investissements sociaux qu'il préconise dans sa motion. Ces investissements se présentent sous la forme de programmes de formation et de recyclage offerts aux travailleurs canadiens dans le cadre de la Planification de l'emploi et de la Stratégie de mise en valeur de la population active.

Nous avons toujours maintenu que l'absence de mesures pour protéger la capacité concurrentielle de notre main-d'oeuvre aurait des répercussions très dures, non seulement auprès des particuliers qui ont perdu leur emploi, mais également sur les perspectives économiques du Canada. C'est pour cela que nous avons consacré plus d'argent à la formation professionnelle et au perfectionnement que tout autre gouvernement avant nous dans l'histoire de notre pays.

Je vois que la motion du député ne définit pas le terme «plein emploi». C'est compréhensible. Nos organismes, notamment le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, qui souhaite lui aussi le plein emploi, ont déclaré qu'il serait impossible de trouver une définition de cette notion susceptible de faire l'unanimité.

En effet, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration a reconnu que la définition du plein emploi est aussi compliquée que le cube de Rubik. Dans son dernier rapport, il a suggéré un taux de chômage de 4 p. 100 comme étant peut-être une situation de plein emploi.

À notre avis, il n'est ni possible, ni réaliste d'adopter un taux cible de chômage, par exemple 4 p. 100, parce que le Canada est un pays où les disparités régionales sont immenses. Les gouvernements ne peuvent pas, d'un coup de baguette magique, restaurer les stocks de morue de l'Atlantique ou forcer des usines automobiles à aller s'implanter en Gaspésie où le taux de chômage est particulièrement élevé.

En outre, le Canada, comme le reste du monde industrialisé, doit faire face à des changements économiques rapides en raison des modes de commerce et de fabrication internationaux qui doivent constamment être adaptés à un marché mondial beaucoup plus dynamique et imprévisible.

L'adoption de, par exemple, 4 p. 100 comme objectif de plein emploi peut même être trompeur. En fait, un taux de chômage de 4 p. 100 ou moins peut cacher de grandes disparités.

Lorsque le député de Broadview—Greenwood a participé au débat, il a parlé des établissements financiers qui peuvent être en mesure de présenter des programmes et d'offrir des prêts, des hypothèques et d'autres services financiers à un taux plus avantageux que ceux pratiqués par nos banques et nos compagnies de fiducie aujourd'hui.

Mon fils travaille à la Van City Savings and Loans de Vancouver. C'est sans doute la coopérative de crédit la plus importante du monde. Elle livre fort bien concurrence sur le marché financier dynamique de Vancouver et fait des affaires assez impressionnantes. Elle tire bien son épingle du jeu, mais je dois ajouter que la plupart de ses dirigeants sont venus de grandes sociétés pour en prendre la tête et guider son évolution par de judicieux conseils.

Il y a des secteurs plus propices à la coopération. Mais ce n'est pas le paradis des travailleurs. Les coopératives prennent bien des formes.

À un moment donné, j'ai constitué une société dont tous les actionnaires, qui étaient principalement les employés, possédaient le même nombre d'actions ordinaires. Mon propre investissement comprenait en outre des actions privilégiées. D'après l'entente conclue, tant que la société réalisait des bénéfices et versait des dividendes à même ses revenus courants, seules les actions ordinaires étaient assorties d'un droit de vote. Cependant, si la société avait un déficit d'exploitation pendant deux années consécutives, les actions privilégiées étaient elles aussi assorties d'un droit de vote permettant de modifier l'orientation de l'entreprise. Une coopérative peut prendre de multiples formes. Cette formule ne répond pas à tous les besoins dans le monde des affaires, mais elle a certainement un rôle à jouer.

Comparons la situation du Canada en 1967, lorsque le taux de chômage était à 3,8 p. 100, à celle de 1988, lorsque ce même taux était à 7,8 p. 100. Une simple comparaison entre les deux chiffres donne à penser que les Canadiens vivaient mieux en 1967 qu'en 1988.

Après tout, si nous nous en tenons à la définition du plein emploi que donne le conseil consultatif, nous étions effectivement, en 1967, en deçà du taux de chômage de 3,8 p. 100. Par contre, un examen plus approfondi des chiffres suggère que tout n'est pas si rose, en particulier si l'on compare le nombre de gens qui occupaient un emploi à temps plein toute l'année durant, au cours de ces deux années.

En 1967, l'année de plein emploi apparent, 39 p. 100 des Canadiens âgés de 15 ans et plus travaillaient à temps plein durant toute l'année. En 1988, le taux de chômage dépassait vraiment 5 p. 100 et seulement 44 p. 100 des Canadiens occupaient un emploi durant toute l'année.

Établissons la comparaison en dollars et en cents pour les Canadiens. Pour plus de clarté, procédons en tenant compte de la valeur du dollar en 1988.

En 1967, que le conseil consultatif qualifie d'année de plein emploi, 14 p. 100 des Canadiens touchaient un revenu annuel rajusté de 25 000 $ ou plus. Mais en 1988, lorsque le taux de chômage était de 7,8 p. 100, plus du quart de la population, jeunes et adultes confondus, gagnait autant que cela. Or, était-on plus près du plein emploi en 1967 ou en 1988? Qu'en pensez-vous?

Ce que je veux faire valoir au député, monsieur le Président, c'est que le plein emploi est une notion beaucoup plus complexe qu'il ne le laisse entendre dans sa motion.

Notre gouvernement croit qu'il est possible de créer des emplois et qu'il a un rôle important à jouer à cet égard. Le gouvernement a récemment autorisé un nouveau plafond de 346 millions de dollars pour des programmes de formation en 1990. On n'a jamais consacré autant d'argent à des programmes de formation jusqu'à ce jour.

À cause de ces fonds, des gens qui autrement auraient cherché du travail ont maintenant l'occasion de perfectionner leurs compétences pour pouvoir trouver le travail qu'ils veulent. Cet accent sur une intervention active comme la formation et le réemploi plutôt que sur le soutien passif du revenu est appuyé par tous les pays membres de l'OCDE. Notre but est de consacrer une plus grande partie de nos programmes de main-d'oeuvre à cette fin.

Ce changement d'accent, monsieur le Président, est au coeur de la Stratégie de mise en valeur de la population active. Dans le cadre de cette stratégie, nous investirons plus d'argent que jamais dans la formation et le perfectionnement professionnels. Nous avons réaffecté 800 millions de dollars en tout pour augmenter l'utilisation des fonds d'assurance-chômage à des fins de formation. L'augmentation des dépenses consacrées aux programmes actifs fera passer de 25 à 40 p. 100 la part de ces programmes.

L'utilisation accrue des fonds d'assurance-chômage pour des fins de formation permettra de mettre sur pied plus de stratégies de formation, de mobilité, de travail indépendant et de réemploi, des mesures pratiques qui offriront des avantages à long terme aux chômeurs canadiens.

Le président suppléant (M. Corbett): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne à 13 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 novembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 9 octobre, de la motion de M. Plamondon: Que le projet de loi C-201, Loi modifiant le Code canadien du travail (briseurs de grève et services essentiels), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, nos honorables vis-à-vis sont un peu déconcertés. Ils s'attendaient, j'imagine, à parler les premiers. Ce n'est pas toujours votre tour, les amis!

Comme d'habitude, monsieur le Président, je considère comme un privilège de prendre la parole à la Chambre pour examiner tout particulièrement le projet de loi C-201 qu'a présenté le député de Richelieu. En ma qualité de porte-parole suppléant pour le Travail, j'ai quelques remarques à formuler à propos de ce projet de loi qui tend à modifier le Code canadien du travail en ce qui concerne les briseurs de grève et les services essentiels. S'il vise d'une part à interdire l'embauche de «jaunes» pour remplacer des employés des sociétés d'État dans l'incapacité de travailler en raison d'une grève ou d'un lockout, il vise d'autre part à assurer dans ce cas le maintien de services essentiels.

Tout comme mon collègue le député de Kenora—Rainy River, le porte-parole de l'opposition officielle de Sa Majesté dans le domaine du travail, j'estime que la partie du projet de loi qui concerne les briseurs de grève a certains mérites. L'emploi de «jaunes» cause un grave préjudice aux employés d'une entreprise empêchés de travailler à cause d'une grève ou d'un lockout. Après tout, lorsque, suite à la rupture de négociations ou au moment du renouvellement de leur contrat, les travailleurs exercent leur droit de grève, droit qu'ils ont obtenu de haute lutte, ils se trouvent grandement désavantagés quand l'entreprise embauche des «jaunes» pour les remplacer. De ce point de vue, la partie du projet de loi qui vise à préserver le droit des travailleurs de faire la grève sans craindre l'ingérence de «jaunes» mérite notre appui. Certaines dispositions du projet de loi sont tout à fait claires à cet égard. Ainsi, l'article 90.2 précise:

> Pendant la durée d'une grève ou d'un lockout. . .il est interdit à une société d'État:
>
> *b*) soit d'utiliser. . . les services d'une personne qui n'est pas à l'emploi de la société d'État pour remplir les fonctions d'un employé faisant partie de l'unité de négociations en grève. . .

. . .autrement dit, un membre du syndicat.

Cependant, monsieur le Président, le projet de loi renferme une mise en garde, à la fin de l'alinéa c) du paragraphe 90.2, introduite par l'expression «à moins». Alors que le projet de loi indique clairement qu'il ne faut pas embaucher de briseurs de grève pour remplacer les travailleurs, il autorise néanmoins le maintien des services essentiels, ce qui est ambigü et peu clair.

Le parrain de ce projet de loi a fait savoir à la Chambre qu'il s'inquiétait des services essentiels et de Postes Canada, comme un grand nombre de Canadiens, étant donné que Postes Canada est l'une des sociétés d'État qui rencontrent de grandes difficultés en ce qui concerne l'utilisation de briseurs de grève pendant une grève ou un lock-out. Cependant, bien que ce projet de loi puisse être conçu pour remédier à certains problèmes associés avec Postes Canada, il y a d'autres sociétés d'État qui seraient manifestement désavantagées par ce projet de loi. La

partie concernant le maintien des services essentiels est l'un de ces points contestés.

Les modifications apportées au Code canadien du travail, proposées dans le projet de loi, sont compliquées davantage par les changements apportés à la Société canadienne des postes elle-même. Un grand nombre de ses services et la façon dont elle les fournit ont été modifiés et le jour viendra peut-être où elle en sous-traitera un plus grand nombre. Cela semble au moins la tendance actuelle. Comme mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, l'a si bien exprimé, et je cite ses remarques de l'autre jour:

> Quand on change le mandat et la raison de son existence, alors on crée des difficultés pour le syndicat qui existe.

Pour revenir à la question des services essentiels, le projet de loi ne précise pas ce que l'on considère comme des services essentiels. Il contient une disposition pour que la société et le syndicat se mettent d'accord pour déterminer quels sont les services essentiels, mais, en dehors de cela, il n'en existe aucune définition. Le projet de loi dispose que les parties au conflit doivent s'entendre sur une définition des services essentiels et transmettre une liste de ces services au ministre responsable de la société d'État, pour qu'il puisse être tenu au courant des services que l'on juge essentiels. Par ailleurs, le ministre pourra même décider, de concert avec le cabinet, si une grève est pressentie ou en cours et s'il convient de suspendre le droit de grève des employés pour que les services essentiels soient maintenus. Je tiens encore une fois à dire, aux fins du compte rendu, que les services en question ne sont pas définis dans le projet de loi.

• (1310)

Comme Shakespeare le disait si souvent: «Voilà le hic.» Les pouvoirs conférés aux ministres responsables de sociétés d'État en particulier sont très vastes. En effet, ces ministres auront le pouvoir d'ordonner le retour au travail des employés et d'empêcher un syndicat de décréter une grève, même s'il a un motif légitime de le faire. L'article en question, soit l'article 90.9, précise que le droit de grève peut être suspendu si l'on juge, lors d'une grève, que les services essentiels prévus sont insuffisants et mettent en danger la santé ou la sécurité publique.

J'ai deux observations à faire à ce sujet: d'abord, on dit au début du projet de loi que les services essentiels doivent être définis par la société et le syndicat, ou le syndicat lui-même, et plus loin, que le ministre responsable doit déterminer si les services essentiels, en cas de grève, sont jugés suffisants et s'il doit suspendre le droit de grève. Ces pouvoirs sont en fait très vastes. Deuxièmement, le passage où l'on dit que les services rendus mettent en danger la santé ou la sécurité publique n'est pas très clair. Bien entendu, ces services ne pourraient être mis en danger que si des actes d'agressions ou des affrontements se produisaient, mais je ne vois pas comment on parviendrait à protéger la santé ou la sécurité publique en suspendant le droit de grève. Cela, en fait, ne ferait qu'aggraver la situation.

En résumé, certains articles du projet de loi sont valables et nous sommes d'accord avec les arguments invoqués par le parrain du projet de loi C-201. Toutefois, il est d'autres aspects qui doivent être clarifiés et c'est pourquoi j'estime que le projet de loi devrait être renvoyé au comité en vue d'un examen plus approfondi.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-201 présenté par le député de Richelieu. Je voudrais premièrement faire quelques commentaires sur les dispositions du projet de loi concernant les briseurs de grève. Notre parti appuie sans contredit ces dispositions, à cause des tragédies qui se produisent sur les lignes de piquetage quand des travailleurs syndiqués décident de faire la grève.

Si vous me le permettez, je reviendrai sur un incident survenu très récemment et que j'ai encore présent à la mémoire. L'incident s'est produit dans ma circonscription, dans la ville de South Porcupine, aux mines Dome, où des amis de longue date sont devenus de véritables ennemis, et où des familles ont été déchirées, à la suite d'une grève très violente et très laide. Pourquoi? Parce que des briseurs de grève ont franchi les lignes de piquetage. L'entreprise avait cru bon d'embaucher des travailleurs de l'extérieur de la province pour continuer d'exploiter la mine. Elle prétendait que, si les mineurs voulaient encore avoir une mine à exploiter après la grève, elle devait maintenir ses activités, mais elle en faisait bien davantage, puisque la production avait repris. L'une des atrocités qu'elle a commise a été d'embaucher des étudiants. Elle a fait de ces étudiants des briseurs de grève et certains d'entre eux ont été blessés.

C'est sur cette même ligne de piquetage qu'une voiture a foncé pour pouvoir la franchir et a traîné un homme sur une distance d'environ 50 pieds. Nous savons que d'autres travailleurs ont été blessés et que les syndiqués étaient furieux. Cela n'a fait qu'aggraver la situation. Il est clair qu'il faut doter notre pays de lois contre les briseurs de grève et je crois que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction. J'ai toutefois certaines réserves au sujet de la deuxième partie de la mesure, que j'aborderai dans quelques instants.

Nous avons une loi similaire au Québec, une loi contre les briseurs de grève, mais un peu différente. La différen-

ce, c'est qu'il existe au Québec un comité chargé de déterminer ce qui constitue un service essentiel avant même que les travailleurs ne déclenchent la grève et non pas après, comme on le propose dans ce projet de loi.

La deuxième partie de ce projet de loi donne au ministre les pleins pouvoirs pour définir ce qui est un service essentiel et ce qui ne l'est pas. Il est vrai que certains secteurs de ces lieux de travail assurent déjà des services essentiels. Certains secteurs doivent être maintenus pour que les travailleurs aient un emploi qui les attend.

Quand on parle de services essentiels, il faut garder à l'esprit que, sans ces services, la santé et la sécurité des Canadiens seraient mises en péril. Quand je lis la liste des sociétés visées, je me demande si on peut dire que la Banque fédérale de développement est un service essentiel à la santé et à la sécurité du public.

On dit que la société Loto Canada est aussi visée par cette disposition. Peut-on en dire autant de la Commission de la capitale nationale? Certainement pas. Il faut donc étudier davantage le projet de loi. Il faut veiller à ce que ce genre de problème soit réglé avant que ce projet de loi soit sanctionné. Je pense qu'il faut discuter davantage de toute la question.

Ce que je veux dire, c'est que nous avons l'intention d'appuyer ce projet de loi et de le renvoyer à un comité législatif, qui pourra l'étudier plus à fond et l'améliorer. Il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'une loi contre les briseurs de grève pour protéger les travailleurs qui, de par la loi, ont le droit de s'organiser. Ils ont le droit de négocier et de faire la grève, mais ils n'ont pas obtenu le droit d'arrêter quiconque traverse leurs lignes de piquetage, compromettant ainsi tout le processus de négociations collectives.

Pourquoi l'employeur retournerait-il à la table de négociation et y discuterait-il de bonne foi, quand il sait que son entreprise peut fonctionner comme d'habitude grâce au recours à des briseurs de grève? Il faut accorder aux travailleurs le droit d'arrêter ces briseurs de grève de franchir leurs lignes de piquetage. La seule manière d'y parvenir est de présenter un projet de loi comme celui-ci sans la définition large qui figure dans la deuxième partie.

Nous avons besoin d'une sorte de mécanisme qui forcerait les employeurs à retourner à la table de négociation et à discuter de bonne foi, sachant que s'ils ne le font pas, leurs activités vont être paralysées.

En guise de conclusion, j'appuierais fortement la première partie. Mais je recommanderais de revoir la deuxième partie du projet de loi, qui donne au ministre trop de latitude quant à la définition des services essentiels.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-201 dont nous sommes saisis maintenant, la Loi modifiant le Code canadien du travail.

• (1320)

Cette mesure poursuit un double objectif. Elle propose d'interdire l'embauche d'autres personnes pour remplacer les employés en grève ou en lock-out au sein des sociétés d'État et de prendre les mesures nécessaires pour y assurer les services essentiels. Même si je comprends les raisons qui ont incité le député à présenter cette mesure, c'est surtout le moyen qu'il a choisi pour intervenir dans ce domaine dont je vais parler. Je croyais qu'on se garderait de bouleverser tout le cadre juridique des relations de travail rien que pour apporter à la loi actuelle des amendements dont le but est de régler un problème précis et limité, semble-t-il.

Le député propose, en l'occurrence, d'apporter à la Partie I du Code canadien du travail des amendements qui s'appliqueraient uniquement aux sociétés d'État. Sans vouloir débattre des avantages ou des inconvénients de ces amendements, nous pouvons dire que c'est proposer une mesure fragmentaire pour régler un problème.

La Partie I du Code canadien du travail, qui traite des relations industrielles dans le secteur privé de compétence fédérale et au sein des sociétés d'État, est un ensemble législatif équilibré et complet touchant à un vaste éventail d'activités dans le domaine des relations de travail. Ces activités vont de l'accréditation des syndicats et des employeurs, à la négociation collective et aux diverses étapes du recours à une tierce partie, en passant par les droits et les responsabilités des parties concernées jusqu'aux sanctions et aux interdictions qui peuvent s'appliquer quand on juge que les règles «de base» ont été violées.

À mon avis, il serait peu pratique que les députés étudient des modifications précises au Code du travail du Canada sur le remplacement de travailleurs et sur les services essentiels uniquement au sein des sociétés d'État sans aussi prendre en considération les autres disposi-

tions du Code et l'ensemble du domaine de compétence du gouvernement fédéral à cet égard.

Ayant parlé de la nature, à mon avis, inacceptable du projet de loi à l'étude, je veux maintenant porter mon attention sur les questions précises qu'il touche. Les services essentiels et l'intérêt public sont des sujets dont la Chambre a été saisie à quelques reprises, notamment lorsque les députés ont été appelés à étudier une mesure de retour au travail à l'occasion d'un arrêt de travail ayant des conséquences appréciables.

Comme il a déjà été dit, la Partie I du Code du travail fixe le cadre du processus des négociations collectives et énumère les différentes formes que peut prendre l'intervention de tiers lorsque les employeurs et les syndicats en ont besoin pour régler leurs différends lors de négociations.

La très grande majorité des conflits de travail au sein de l'administration fédérale sont réglés sans recours à la grève ou au lock-out. Cependant, il arrive, de temps en temps, que les parties soient incapables d'arriver à un règlement satisfaisant et qu'un arrêt de travail provoque des perturbations économiques et mette en danger la santé et la sécurité de Canadiens.

Dans de tels cas, le gouvernement, qui est le protecteur des droits des citoyens et de l'intérêt public, doit prendre ses responsabilités et mettre fin à l'arrêt de travail.

Il faut bien comprendre ici que la grève ou le lock-out est un outil économique utilisé dans le processus de négociation collective. Une telle mesure entraîne des inconvénients pour les citoyens qui perdent ainsi accès à certains produits ou services. Chaque arrêt de travail doit être évalué d'après l'ampleur des inconvénients qu'il cause à la population et la gravité de ces inconvénients. Il faut se demander s'il représente une menace à la viabilité économique du pays ou à la santé et la sécurité des citoyens.

Dans le secteur privé de compétence fédérale, le gouvernement a subi à l'occasion de fortes pressions pour qu'il interdise les grèves dans des secteurs qu'on qualifie de services essentiels. Je dis qu'on les qualifie de services essentiels, et je devrais peut-être expliquer ma pensée pour ne pas paraître cavalier.

Si l'on voulait définir et énumérer les services essentiels au Canada, il faudrait à mon avis faire usage de beaucoup de prudence. La perception qu'a la population de ce qui constitue un service essentiel peut ne pas être toujours bien éclairée, et peut varier selon la frustration du moment, lorsqu'elle est privée d'un service ou d'un produit en raison d'une grève.

Pour illustrer ce point, je peux vous parler d'une grève qui a eu lieu il y a quelques années au Royaume-Uni, touchant les préposés au remplacement des ampoules dans les feux de circulation. Si l'on avait pour tâche d'énumérer les services essentiels, je ne crois pas que celui-ci figurerait sur la liste, à prime abord. Pourtant, avec le temps, cette grève a causé des embouteillages de plus en plus graves à Londres. Lorsqu'une grève paralyse la circulation dans une ville, je suppose que le service en question peut être jugé comme essentiel.

Il y a sans doute un secteur où le public est porté, avec raison, à pousser le gouvernement à adopter des mesures législatives restrictives. Cependant, nous avons choisi, au niveau fédéral, de ne pas adopter de mesure législative qui interdise les grèves dans notre secteur de compétence. Au lieu de cela, le gouvernement a préféré mettre en place des mécanismes visant à accroître davantage l'efficacité du régime de relations de travail et à aider les parties à négocier des ententes sensées et à entretenir de meilleures relations.

Dans notre régime de négociation collective libre, prévu dans le Code canadien du travail, on suppose que les parties viendront à la table des négociations, déterminées à rendre le processus efficace et disposées à faire les compromis inhérents au processus de négociation collective.

Même s'il n'interdit pas le recours à des remplaçants en cas d'arrêt de travail, le Code canadien du travail assure un certain équilibre en protégeant les employés qui sont touchés par les grèves ou les lock-out. Le Code prévoit en effet que les travailleurs qui participent à une grève légale ne peuvent pas être remplacés de façon permanente et ont priorité sur quiconque a été embauché pour les remplacer lorsqu'ils retournent au travail une fois le conflit réglé.

En outre, le Code interdit à un employeur de suspendre ou de licencier un employé qui refuse de faire le travail d'un autre employé qui participe à une grève légale, ou de lui imposer une pénalité financière ou autre.

Les dispositions existantes ne sont peut-être pas satisfaisantes aux yeux du député, mais elles permettent néanmoins aux sociétés d'État de continuer à fonctionner pendant un arrêt de travail, tout en protégeant le droit des employés permanents qui participent légalement à ces activités.

À mon avis, la mesure législative proposée entrave considérablement le processus de négociation collective libre. Comme son prédécesseur, la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends de travail, le Code canadien du travail adopté par le Parlement définit un cadre qui vise à assurer le bon fonctionnement du régime des relations de travail dans le secteur fédéral. Il s'est avéré très efficace au cours des années.

Je crois que la meilleure forme de négociation collective, c'est lorsque les parties elles-mêmes doivent en arriver à une entente acceptable. Plus le processus est limité, moins les parties seront disposées à faire les compromis nécessaires.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont extrêmement fiers de voir cette Chambre saisie de ce projet de loi. Ils sont également extrêmement fiers aussi, à plus forte raison, de constater que c'est l'un des leurs qui a introduit ce projet de loi devant la Chambre.

C'est aussi un symptôme extrêmement révélateur de constater qu'il faut presque le jeu du hasard, il faut presque une loterie pour que cette Chambre se penche sur l'un des problèmes fondamentaux de tout pays démocratique, celui de la civilisation, de la discipline, des rapports du travail et du capital.

Il se trouve, monsieur le Président, que ce projet de loi veut introduire des principes démocratiques, qu'on connaît dans beaucoup de pays, et même dans le nôtre, dans les provinces comme celle du Québec par exemple, des principes démocratiques, dis-je, dans les rapports de relations de travail.

J'ai entendu des orateurs antérieurs mentionner la nécessité de maintenir une équité, la liberté des négociations. Et justement, c'est ce à quoi s'adresse le projet de loi. Le projet de loi veut s'assurer qu'il y a un équilibre dans les forces en présence.

Monsieur le Président, j'ai assisté, je dirais aux premières loges, au débat qui a presque secoué le Québec dans les années 1970, et plus précisément en 1976-1977, lorsque le gouvernement de l'époque a présenté un projet de loi pour instaurer un régime de loi anti-scabs. Je peux vous assurer que les arguments que nous avons entendus à l'époque contre ce projet de loi étaient beaucoup plus forts, beaucoup plus impressionnants même que ceux qui sont invoqués aujourd'hui. On nous prédisait le désastre, monsieur le Président, on nous disait que le Québec serait presque réduit à feu et à sang si cette loi était adoptée, qu'il y aurait une injustice fondamentale, que les grèves dureraient plus longtemps et qu'il n'y aurait plus de négociations libres, qu'il y aurait un avantage inéquitable qui serait conféré à la partie syndicale dans un rapport de force toujours un peu difficile à exercer.

• (1330)

Après ce débat pénible, difficile, le gouvernement du Québec a réussi à faire adopter par l'Assemblée nationale le projet de loi C-45 qui est devenu la loi anti-scabs. Et nous vivons donc au Québec depuis 13 ans, sous un régime qui est encore bien plus serré, bien plus rigoureux que celui que propose cette loi. Et quelles sont les conséquences désastreuses qui avaient été prédites? Il s'agit de voir les statistiques qui montrent par exemple que, depuis l'adoption de la loi anti-scabs au Québec, loin d'allonger les conflits de travail, on les a réduits de 35 p. 100 en durée en moyenne. C'est une chose que nous avons à considérer.

Le projet de loi qui est présenté n'est pas en train de proposer l'aventure, ce n'est pas une expérience alourdie, hypothéquée par les risques de l'inconnu; ce n'est pas le désastre possible qui menace l'adoption de la loi par la suite. Au contraire, il suffit de se référer au Québec. Et, encore une fois, il faut bien le dire, le Québec dans ce domaine, le domaine social, le domaine de l'établissement de rapports civilisés entre les travailleurs et les employeurs, le Québec a été un pionnier au Canada. Et je pense que cette Chambre aurait mauvaise grâce de fermer les yeux sur un des acquis fondamentaux de ce renouveau social et économique qui a balayé le Québec dans les années 1970 et qui a donné entre autres ce fruit: celui de maintenir un équilibre entre les travailleurs et les employeurs. Je ne peux pas comprendre qu'on puisse vouloir maintenir le *statu quo* dans ce domaine.

Il y a une certaine façon dans cette attitude de vouloir revivre les événements de la violence des années 1930. Rappelons-nous, que dans les années 1930, c'était la liberté sauvage; c'était comme on dit au Québec, «au plus fort la poche». C'était le plus fort qui l'emportait, celui qui pouvait le plus engager de scabs, celui qui pouvait noyer les grévistes sous le poids de ses possibilités d'emploi. Est-ce que nous voulons, au Canada, revivre cela?

Qu'on ne dise pas que ce n'est pas arrivé depuis les années 1930. C'est arrivé encore dans les années 1986-1987, c'est arrivé à Autobus Voyageur, c'est arrivé aux élévateurs à grains à Sorel, c'est arrivé dans la grève des Postes de 1986-1987, c'est arrivé encore aujourd'hui au Port de Montréal. Nous sommes informés qu'il y a encore des gens qui sont scabs actuellement dans un conflit de travail qui sévit au Port de Montréal. Est-ce que c'est le genre de relations de travail que le gouvernement fédéral veut assurer? Nous avons également enten-

du des arguments du genre: «Écoutez, ça ne va pas assez loin, le ministre a trop de pouvoirs en cas de services essentiels; il faudrait couvrir plus largement, il faudrait couvrir également les employés du gouvernement, il faudrait couvrir également tous les employeurs régis par des chartes fédérales».

Mais bien sûr, nous sommes d'accord, mais nous en sommes au stade de la deuxième lecture. Il s'agit, pour les députés qui se lèvent debout aujourd'hui et qui auront à voter, de nous dire si, en principe, ils sont d'accord ou non pour civiliser les rapports sociaux, les rapports du travail au Canada. Et ensuite, s'ils veulent apporter des amendements, ils pourront, comme nous d'ailleurs, se présenter au Comité législatif, suggérer toutes sortes d'amendements qui leur paraîtraient pertinents et nécessaires. Et après, s'ils ne sont pas d'accord avec le sort qui a été fait à leur demande d'amendements, en troisième lecture, là ils pourront voter contre.

Il y a une forme d'hypocrisie dans une attitude qui consiste aujourd'hui à dire: Je ne suis pas d'accord, parce que ça ne va pas assez loin, parce que ça va trop loin. Alors qu'on sait tous que, dans le processus parlementaire, c'est à l'étape suivante qu'on pourra raffiner le projet pour en faire une configuration plus près de ce qu'on pense exactement. Pour le moment, c'est le principe. Pour le moment, c'est le devoir de se lever et de dire si on pense que le Québec a eu raison, il y a 13 ans, d'instaurer un régime civilisé qui a rétabli le véritable rapport de force car, monsieur le Président, parlons-en du rapport de force.

J'ai été porte-parole patronal pendant de très nombreuses années; j'en ai vécu des grèves de l'autre côté et je sais très bien que si l'on veut maintenir l'égalité du rapport de force, il faut faire en sorte qu'une grève soit une grève, qu'un *lockout* soit un *lockout*. Une grève qui est brisée par des scabs, monsieur le Président, ce n'est pas une grève. Ce n'est pas une grève, car c'est le droit de grève, hypocritement, subversivement nié. Ou on est pour le droit de grève, un droit fondamental dans les rapports sociaux au pays, ou on est contre. Si on est pour, on ne voudra pas mitiger, on ne voudra pas brimer d'une façon indirecte le droit de grève, sacré pour un travailleur, et un droit de grève avec lequel les employeurs ont appris à vivre au Canada.

Le Canada n'est pas un pays du Moyen-Âge, monsieur le Président. Il y a longtemps que les employeurs savent ce que c'est qu'une grève, un *lockout*, comme il faut négocier. Au Québec, nous avons vécu depuis 13 ans dans ce régime, et je soumets, monsieur le Président, que ce serait une indignité pour cette Chambre de refuser de mettre le gouvernement fédéral à l'heure de la démocratie du XX^{e} siècle.

[*Traduction*]

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-201, qui vise à modifier le Code canadien du travail. Si ce projet est adopté, il sera interdit aux sociétés d'État fédérales dont les employés sont en grève légale ou en lock-out d'engager d'autres personnes pour les remplacer. Le projet vise aussi à garantir le maintien des services essentiels lorsqu'il y a grève ou lock-out dans une société d'État.

Je tiens à féliciter le député de Richelieu de l'initiative dont il a fait preuve en saisissant les députés de cette question. Il ne fait aucun doute que l'embauche de remplaçants pendant les arrêts de travail est une question que la Chambre doit étudier avec le plus grand soin. Quant à savoir si la situation présente des sociétés d'État fédérales justifie le genre d'intervention législative proposée ici, il appartiendra à chaque député de se former une opinion à la lumière des divers points de vue exprimés au cours du débat.

[*Français*]

À ma connaissance, monsieur le Président, le Québec est la seule province canadienne à avoir adopté des dispositions détaillées pour interdire l'embauchage de remplaçants. La loi québécoise a été votée à l'origine en 1977, puis élargie en 1983, de manière à englober les surveillants de l'extérieur et les sous-traitants.

[*Traduction*]

Dans plusieurs régions, sans oublier le secteur auquel s'applique la première partie du Code canadien du travail, qui est de ressort fédéral, les autorités protègent le droit de l'employé de reprendre son poste après une interruption de travail, de préférence à une personne engagée pour le remplacer, et interdisent toute mesure disciplinaire qui pourrait être prise à l'encontre d'un employé qui a pris part à un arrêt de travail légal.

Au Québec, on a dit que les deux objectifs visés par la loi interdisant l'embauche de travailleurs de remplace-

ment sont de réduire la violence pendant les différends ouvriers et de faire diminuer la durée des interruptions de travail. Selon l'auteur du projet de loi, les faits montrent que la loi québécoise a eu les effets souhaités, mais les recherches effectuées jusqu'à maintenant n'ont guère été concluantes. Les études traitant de la violence reliée aux arrêts de travail se sont essentiellement basées sur les comptes rendus des journaux et n'ont donc pas permis de tirer des conclusions fermes quant à l'incidence de la violence dans les cas où les employeurs font appel à des travailleurs de remplacement.

Le projet de loi C-201, qui ne s'appliquerait qu'aux sociétés d'État, ajouterait des dispositions concernant les services essentiels à la partie I du Code canadien du travail. La question des services essentiels de compétence fédérale a fait l'objet de plusieurs examens. D'une façon générale, le Code ne traite pas des services publics essentiels tels qu'ils sont définis dans la jurisprudence de l'Organisation internationale du travail, c'est-à-dire les services de police, de pompiers et de santé. Au-delà de cette définition limitée, il serait difficile d'imaginer une structure administrative qui déterminerait ce qui est essentiel dans les opérations de diverses sociétés d'État, comme les Postes, le CN ou Radio-Canada. En fait, dans ces cas particuliers, la loi assurerait un fonctionnement partiel, ce qui est nettement différent du maintien des services essentiels.

Dans son examen des conflits portant sur les services essentiels, il y a un certain temps, l'équipe spécialisée dans les relations de travail, dirigée par H. D. Woods, a formulé sept observations qu'elle jugeait fondamentales pour découvrir des moyens de limiter ces conflits. Selon l'équipe, «il est extrêmement difficile de prédire dans l'abstrait, de façon certaine et convaincante, dans quelle industrie ou service et à quel moment on devrait limiter le recours aux sanctions économiques». Le rapport ajoute qu'«on ne peut espérer trouver une politique ou une méthode unique qui réponde, avec succès, à toutes les situations» et que «beaucoup de souplesse est nécessaire si l'on veut éviter que les parties n'intègrent toute politique ou méthode existante à leurs stratégies». Le rapport aboutit à la conclusion qu'«il peut se présenter, dans les conflits de travail, des circonstances que la loi n'a pas prévues et qui permettent de la contourner».

• (1340)

Les conclusions de l'équipe demeurent valides. À mon avis, les dispositions actuelles du Code canadien du travail à l'égard du règlement des conflits reflètent les réalités qu'expriment ces observations.

Je voudrais encore une fois féliciter le député de Richelieu d'avoir signalé à la Chambre cette question que nous sommes tous obligés d'examiner de temps en temps. J'estime que ce débat revêt une grande importante.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux d'être en mesure de me pencher quelques instants sur le projet de loi qui a été présenté cet après-midi. Je voudrais féliciter le député de Richelieu de nous en avoir saisis.

Pendant de nombreuses années, beaucoup d'entre nous avons eu l'impression, fausse semble-t-il, que nous étions parvenus à établir des relations de travail plus civilisées que ce dont nous sommes témoins depuis quelques années.

Bien des sociétés nord-américaines consacrent de plus en plus d'argent et de temps à des colloques qu'elles organisent pour leur personnel, leurs surveillants et leurs agents de personnel. Elles dépensent ainsi des centaines de milliers et des millions de dollars. Ce phénomène scandalise ceux d'entre nous dont le nom figure parfois sur les listes de diffusion de ces sociétés et de ces entreprises qui sont à la recherche de remplaçants, pour ne pas dire autre chose, en cas de grèves. Nous sommes sidérés de voir à quel point nous avons peu appris au fil des ans.

Le monde du travail accorde une très grande importance à la notion de propriété quand il s'agit de l'emploi, et les travailleurs canadiens, surtout dans certaines régions comme la Colombie-Britannique, le Québec et le nord de l'Ontario, ont toujours jugé qu'ils avaient parfaitement le droit de défendre leur emploi, en utilisant toute la force que notre société accepte comme raisonnable lorsqu'il s'agit de se défendre contre une attaque contre notre propriété, notre maison ou notre entreprise.

On constate que l'embauchage de remplaçants ou de briseurs de grève professionnels augmente. C'est vrai non seulement dans le secteur privé, mais également, comme on a pu le constater au cours des dernières années, dans le secteur public et au sein de la Société

canadienne des postes. Cela ne peut qu'inciter à une violence qu'aucune société civilisée ne peut accepter.

Même s'il s'agit d'une mesure modeste, ce projet de loi constitue quand même un pas important dans la voie de relations plus civilisées dans l'industrie et dans la société en général.

Si j'avais plus de temps à ma disposition, je vous lirais certaines définitions qu'on donne de temps à autre des briseurs de grève, afin de montrer simplement à la Chambre et à tous ceux qui nous écoutent ou qui lisent le hansard combien profonds sont les sentiments des travailleurs qui voient leur emploi menacé par le recours aux services de briseurs de grève. Il est important pour nous de comprendre l'ampleur de ces émotions, afin de bien se rendre compte à quel point il est crucial d'adopter une loi dans l'esprit de la mesure législative dont nous sommes maintenant saisis.

Mes collègues néo-démocrates et moi-même, et sûrement quelques autres députés, peut-être même l'auteur du projet de loi, croient qu'il faut peut-être préciser la désignation des services essentiels. Cette définition, qui parle simplement de santé ou de sécurité publique, suffit-elle ou est-elle trop large? Dans quelles circonstances allons-nous restreindre les droits fondamentaux des intéressés, sachant que ces droits sont aussi vieux que la Grande Charte, qui existe depuis des siècles et qui stipule qu'aucun homme ne devait être forcé de construire des ponts? Si, à l'époque, les gens n'étaient pas forcés de construire des ponts, nous avons alors de bonnes raisons de croire qu'on considérait que, de nos jours, ni l'État, ni une entreprise ne devait prendre des mesures visant à retirer aux gens le droit de refuser de travailler. C'est un droit qui remonte au tout début de l'humanité. La mesure législative proposée, que nous accueillons avec plaisir, nous permettra donc de rétablir des relations de travail plus civilisées et nous donnera la possibilité de vivre en harmonie au sein de la société.

Nous souscrivons à ce projet de loi et nous comptons qu'il ne tardera pas à être renvoyé à un comité.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-201, qui tend à modifier le Code canadien du travail. Nous avons beaucoup entendu parler du but que vise le projet de loi. Nous avons aussi entendu parler de quelques-unes des difficultés que pose concrètement son application et des répercussions qu'il aura sur les relations de travail dans les sociétés d'État.

Les députés qui sont intervenus dans le débat ont fait des observations très judicieuses. Au moment de juger si ce projet de loi est souhaitable ou non, je crois qu'il faudra en garder à l'esprit quelques-unes qui étaient particulièrement pertinentes.

On a fait valoir, par exemple, qu'un groupe de négocation relativement petit chez un employeur où les groupes sont multiples pourrait retirer du projet de loi le pouvoir de paralyser l'ensemble d'un réseau de transport national. On a donné l'exemple du CN, le chemin de fer du Canadien national. S'il est interdit à une société ferroviaire de recourir à d'autres travailleurs quand un petit groupe d'employés est en grève, l'entreprise ne pourra pas poursuivre ses activités. La situation serait intolérable, et il faudrait se demander comment une mesure la permettant a pu être adoptée.

Un autre problème à prévoir est l'impact du projet de loi C-201 sur les structures de négociation avec plusieurs syndicats. Il est arrivé par le passé que le salariat et la direction dans ce secteur forment de vastes structures de négociation entre plusieurs groupes et plusieurs compagnies. Les négociations fondées sur une base de négociation aussi vaste présentent l'avantage de réduire le nombre de grèves auxquelles les employeurs et les syndicats sont exposés pendant les négociations. Toutefois, le pouvoir accru dont disposerait chacun des syndicats, conformément au régime proposé de non-remplacement des travailleurs, aurait probablement un effet fractionnel, multipliant les conflits de travail et réduisant le nombre des conventions collectives globales que recherchent le patronat comme les syndicats.

En outre, les sociétés d'État risquent d'avoir des problèmes spéciaux au niveau de la concurrence. En effet, des sociétés d'État comme les Chemins de fer nationaux seraient régies par un système législatif considérablement différent de celui auquel seraient assujettis leurs principaux concurrents. Le Canadien national ne pourrait pas remplacer des travailleurs en grève, alors que le CP, par exemple, serait en mesure de le faire. Les sociétés d'État seraient donc désavantagées, tant du point de vue de l'exploitation qu'à la table de négociations. En somme, les sociétés d'État seraient moins compétitives que leurs concurrents du secteur privé.

La désignation de services essentiels, qui est proposée dans le projet de loi, pose des problèmes particuliers. Des entreprises à emplacement unique, tels les hôpitaux, peuvent s'adapter à de pareilles dispositions. Par contre, les systèmes de transport qui fonctionnent de façon continue et qui ont des raccordements nationaux et internationaux exigent le maintien d'un système très avancé de coordination des ressources humaines et du matériel. La notion de personnel minimal associée à une entreprise à

emplacement unique serait extrêmement difficile à adapter à un réseau de transport moderne.

J'ai signalé que des injustices découleraient de l'application aux entreprises de notre législation des relations de travail, conformément au Code canadien du travail. J'ai cité l'exemple des Chemins de fer nationaux. Radio-Canada est une autre société d'État.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 h 49, la période réservée au débat est expirée, conformément à l'article 93 du Règlement.

[*Français*]

Le vote porte sur la motion du député de Richelieu. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Que l'on convoque les députés.

(*Et la sonnerie s'étant arrêtée*)

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je désire invoquer le Règlement.

Étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi émanant d'un député, j'espérerais que la Chambre consente à ce que nous votions rangée par rangée, selon la dernière coutume établie il y a quelque temps, au lieu de voter parti par parti. Je demande ceci parce que c'est un projet de loi émanant d'un député.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord pour que le vote soit pris par rangée?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais rappeler aux honorables députés, à ce moment-ci, que les premiers à voter seront ceux qui appuient la motion. Je commencerai par demander aux députés dans les rangées à ma droite de bien vouloir se lever, suivis des députés dans les rangées à ma gauche.

Par la suite, je demanderai aux députés dans les rangées à ma droite qui s'opposent à la motion de bien vouloir se lever et je terminerai par ceux dans les rangées à ma gauche.

(La motion de M. Plamondon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote N^o^ 312*)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Berger
Black	Blackburn (Jonquière)
Blaikie	Blondin
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boyer
Breaugh	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Champagne (Champlain)	Clancy
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne
Duceppe	Duhamel
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Harb	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacLaren
MacLellan	Maheu
Marchi	Marleau
McLaughlin	Milliken
Mitchell	Parent
Parker	Pickard
Plamondon	Prud'homme
Riis	Robinson
Rocheleau	Saint-Julien
Samson	Stewart
Stupich	Vanclief
Waddell	Wappel
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—72

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bourgault	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Couture
Crosby (Halifax West)	Darling
Dobbie	Domm

Article 31 du Règlement

Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Greene
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Hughes
James	Johnson
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Plourde
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Têtreault	Thompson
Thorkelson	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vien	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—90	

Le président suppléant (M. DeBlois): En conséquence, je déclare la motion rejetée.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement!

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Laval-Est sur un recours au Règlement.

M. Della Noce: Monsieur le Président, si je ne me suis pas levé tantôt, c'est parce que j'étais en retard. J'ai donc préféré demeurer assis. Si j'avais été en temps, je tiens à enregistrer devant cette Chambre que j'aurais voté contre cette motion même si le projet de loi est louable. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Della Noce: . . .car à mon avis, je le considère incomplet.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Cap-Breton—Richmond-Est invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, vous allez constater, je crois, qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que le député revienne aux Déclarations des députés conformément à l'article 31 du Règlement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord pour que l'on passe maintenant aux déclarations en vertu de l'article 31 du Règlement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1420)

[*Traduction*]

SERVICE COMMÉMORATIF À VIMY

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, des centaines de personnes se sont rassemblées hier en France sur quelques acres de terrain à jamais dédiés au Canada, dans le magnifique parc où se trouve le Monument aux morts de Vimy.

Tous les ans, en novembre, une foule de Français se joignent à nos dignitaires et à nos militaires pour célébrer le service spécial dédié à la mémoire des 60 000 Canadiens qui ont perdu la vie lors de la Première Guerre mondiale.

Le monument a été érigé sur la crête de Vimy, lieu de la première et de la plus brillante victoire canadienne. Nos soldats, rappelés de divers corps d'armée pour former le noyau canadien, cherchaient à prendre la crête fortement défendue. Le 9 avril 1917, ils y sont parvenus, et leur victoire leur a valu un respect éternel. Mon père y était.

Le gouvernement français a cédé au Canada une partie de ce lieu historique. Je le répète, des centaines de Français, hommes, femmes et enfants, s'y sont rendus hier en compagnie de l'ambassadeur du Canada en France, M. Claude Charland.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES CANADIENS D'ORIGINE ITALIENNE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce n'est pas dans mes habitudes de prendre la parole pour féliciter le premier ministre, mais je tiens à le remercier pour les excuses qu'il a présentées officielle-

ment hier à quelque 700 Canadiens d'origine italienne qui avaient été internés pendant la Seconde Guerre mondiale.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Je félicite également le Congrès national des Italo-Canadiens, et notamment sa présidente sortante, Anna Maria Castrilli, qui n'ont jamais abandonné la lutte pour défendre cette cause.

Ceux qui ont tant souffert de cet internement, ainsi que leur famille, ont été grandement apaisés d'entendre ces paroles qu'ils attendaient depuis si longtemps.

Nous, du Parti libéral, nous réjouissons de cette mesure progressive et juste. Nous partageons la fierté de la collectivité et nous prions le premier ministre de ne pas tarder à saisir officiellement la Chambre des communes de cette question, pour que nous puissions clore ce chapitre de l'histoire du Canada.

Bien sûr, d'aucuns diront que nous ne pouvons et ne devons pas nous charger de corriger les erreurs passées. Pourquoi pas? Notre pays et notre population n'en sortiront-ils pas grandis? Ces excuses n'ont rien d'un acte de faiblesse. C'est plutôt une initiative qui renforce la confiance des gens et leur engagement envers le Canada. Elle nous rappelle, à nous tous au Parlement, que nous devons penser sans cesse à préserver les droits fondamentaux de la personne.

* * *

ALBERTA WOMEN IN POLITICS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais saisir l'occasion de féliciter M^me^ Martha P. Bielish, ancien sénateur, à propos de la publication et de la diffusion du livre qu'elle a commandé, intitulé *Alberta Women in Politics*.

En raison de sa participation, toute sa vie, à la politique et aux organisations féminines de la province, l'*Alberta Women's Institute* tout particulièrement, le sénateur avait parfaitement conscience du fait que les renseignements sur les femmes qui ont tant contribué à la vie publique de l'Alberta étaient si rares et si peu accessibles.

Je tiens à féliciter M^me^ Bielish pour son initiative ainsi que pour son dévouement à la cause de l'égalité. L'éducation et l'information sont essentielles. En tant qu'ancienne institutrice, elle a contribué à sensibiliser davantage les gens aux difficultés des femmes et à leur recherche de l'égalité des sexes et des conditions économiques.

Article 31 du Règlement

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'appliquer une solution simple à ce qui est devenu un cauchemar démocratique, c'est-à-dire d'autoriser simplement les nouveaux parents à se prévaloir des nouvelles prestations parentales prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage à compter du 1^er^ janvier 1990. Elle a refusé. Son refus indique clairement à quel point elle est déphasée.

Des rapports en provenance de toutes les régions du pays révèlent qu'il y règne une grave confusion. Les nouveaux parents ne savent pas quoi faire et, pour parler simplement, les centres d'emploi non plus.

Nous demandons encore une fois à la ministre de clarifier la situation une fois pour toutes. Il est déjà assez grave qu'elle ait enlevé, pendant une récession, des prestations d'importance cruciale à des familles qui travaillent, en sabrant le programme d'assurance-chômage. Ces familles ne devraient pas avoir à quémander le peu de prestations qu'il reste.

* * *

LE GROUPE DE CONSULTATION SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, à titre de Canadien fier de l'être et à titre d'ex-radiodiffuseur, je trouve absolument passionnants les moyens électroniques dont disposera le groupe de consultation de douze membres sur l'avenir du Canada.

Je sais que nos radiodiffuseurs privés ont toujours appuyé de tout coeur les initiatives visant à panser les blessures et à favoriser une meilleure compréhension entre les Canadiens et, à l'intérieur d'un cadre de travail réaliste, ils pourraient, de concert avec les canaux communautaires canadiens diffusés par câble, saisir cette occasion pour fournir des liaisons par satellite. Cela permettrait la plus grande participation possible des Canadiens d'un océan à l'autre.

Il serait merveilleux d'assister simultanément à des assemblées municipales où des habitants de, disons, Dundas, en Ontario, Whitehorse, au Yukon, et Corner Brook, à Terre-Neuve, parleraient aux commissaires siégeant à Trois-Rivières.

Cela peut se faire. Le Canada forme un pays invraisemblable, et Keith Spicer et sa commission s'attaquent à une mission invraisemblable, mais nos ancêtres y ont réussi. Au nom de nos enfants, je frissonne d'enthousiasme à la pensée que ce groupe de consultation des citoyens contribuera à garder les Canadiens unis.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le président, sans préjudice. J'ai lu avec étonnement les déclarations du député de Chambly, membre du Nouveau Parti démocratique, qui indique qu'il ne parlera pas au nom de son parti en faveur de la souveraineté-association, mais que sa définition n'est pas comme celle du PQ, ni pour l'indépendance du Québec. Avant son élection, M. Edmonston était en faveur du lac Meech. Mais depuis, comme député, il était contre. Un conseil au député de Chambly mais, remarquez-bien, pas comme membre du Parti démocratique: Si un référendum a lieu, que ce soit clair et non équivoque. Je comprends!

* * *

[*Traduction*]

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour prendre la défense des enfants canadiens qui ne connaîtront peut-être pas le Noël que le gouvernement leur a promis.

Dans son communiqué de presse annonçant le projet de loi C-86 sur le crédit d'impôt anticipé pour enfants, le ministre des Finances a déclaré avec confiance que son gouvernement:

> . . .l'adopterait rapidement pour que le crédit puisse être versé en novembre.

Nous sommes en novembre, monsieur le Président, mais où est le projet de loi? Quand on lui a demandé la semaine dernière à quelle date la Chambre en serait saisie, le gouvernement n'a rien voulu promettre. J'invite maintenant le ministre des Finances à relire son propre communiqué de presse et à agir dès maintenant.

Les familles à faible revenu ont fait des projets pour leurs crédits parce qu'elles considéraient la parole du gouvernement comme de l'argent en banque. Je crains que les enfants les plus démunis n'aient été trompés. Je crains surtout que le grippe-sou qui a volé Noël ne soit pas seulement un personnage de bande dessinée, mais bien un ministre.

* * *

[*Français*]

LES CANADIENS D'ORIGINE ITALIENNE

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Monsieur le président, moi aussi je vais joindre ma voix à celle du député de York-Ouest et à celle de tous les députés d'origine italienne qui sont ici en cette Chambre. Hier, le premier ministre du Canada s'est excusé devant les Canadiens d'origine italienne pour le tort que leur a causé le gouvernement en place durant la Seconde Guerre mondiale.

Le 4 novembre est une date historique pour les membres de la communauté italienne car, finalement, justice fut rendue.

Après un demi-siècle de silence où plusieurs gouvernements se sont suivis sans jamais s'excuser d'avoir si injustement emprisonné durant la dernière guerre mondiale, au-delà 700 Italo-Canadiens dont la plupart venaient de Montréal et Toronto, le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, a eu le courage d'ouvrir et de corriger une page de notre histoire, ce que les gouvernements antérieurs n'ont jamais fait.

Monsieur le Président, depuis mon entrée en politique, je n'ai jamais pensé que j'avais fait un mauvais choix en choisissant de devenir un député sous la bannière du parti conservateur.

Aujourd'hui je dis tout haut que je suis fier d'être membre des troupes de Brian Mulroney et du gouvernement conservateur. Je suis d'autant plus fier car c'est l'aboutissement d'une promesse électorale faite envers les citoyens d'origine italienne à toute la communauté italienne du Canada. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne la parole à l'honorable député de York-Centre.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de considérer les partis politiques fédéraux comme des instruments d'unité nationale. En période de tensions régionales, comme en ce moment, les partis devraient promouvoir l'unité, chacun concevant sa propre stratégie pour unir le pays.

À cet égard, il faut remarquer que les députés du NPD ont maintenant deux faces. En dehors du Québec, ils continuent à parler de fédéralisme renouvelé et renforcé. Par contre, au Québec, leur seul membre élu, le député de Chambly, préconise un Québec souverain et une association économique avec le reste du Canada.

• (1430)

Nous savons que, en ce moment, ce message plaît à de nombreux Québécois, mais il est contraire à la politique du parti à l'extérieur du Québec. Cela ne contribue pas à

l'unité nationale. La politique à deux faces des néo-démocrates est une honte.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le sénateur Murray dit qu'il est futile d'envisager les questions autochtones alors que le débat sur l'unité nationale continue. Il dit: «Attendez le rapport du groupe Spicer, en juillet 1991.» Cela me paraît mal venu et pourrait être désastreux pour le Canada et les autochtones. On peut faire quelque chose et réaliser des progrès, parallèlement aux travaux du groupe Spicer.

J'attire l'attention du gouvernement sur un discours très éloquent de Roberta Jamieson, protectrice du citoyen de l'Ontario et elle-même autochtone. En septembre dernier, elle disait à Halifax: «Les questions autochtones doivent être résolues, non pas enterrées.» Tous les protecteurs du citoyen des provinces ont souscrit à sa proposition de commissaire fédéral qui agirait comme médiateur pour toutes les affaires courantes concernant les autochtones. Ce serait une bonne chose.

J'avertis le gouvernement que dans ma province de Colombie-Britannique, sur la route du lac Duffy, près de Pemberton, il y a un barrage où la situation est sur le point d'exploser. Nous pourrions avoir un autre Oka en Colombie-Britannique. Essayons de l'éviter, faisons quelque chose pour les autochtones.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS SUR LA BASSE-CÔTE-NORD

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, les moyens de communication sur la Basse-Côte-Nord dans la circonscription de Manicouagan sont extrêmement difficiles à l'année longue.

En effet, les villages de Baie Johan Beetz, Kégaska, La Romaine, Harrington Harbour, La Tabatière, Mutton Bay, Aylmer Sound et Tête-à-la-Baleine sont desservis par hydravions en été et par avions sur skis durant l'hiver.

[*Traduction*]

À l'automne et au printemps, ces villages isolés ne sont reliés à l'aéroport le plus proche que par hélicoptère.

Article 31 du Règlement

Les habitants de ces localités doivent payer le prix fort pour se procurer les produits de première nécessité. Il est temps que notre gouvernement, de concert avec le gouvernement provincial et les autorités municipales, prenne les dispositions nécessaires pour améliorer les moyens de transport sur la Côte-Nord du Bas-Saint-Laurent.

LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, comme vous le savez, c'est la Semaine de la prévention du crime au Canada. Les forces policières du pays livrent un âpre combat aux trafiquants de drogues dans leurs localités. Les drogues sont reconnues comme l'une des principales causes de la violence et des actes criminels au Canada.

Le gouvernement fédéral amasse des sommes importantes grâce à l'application des lois sur les produits du crime et aux saisies d'argent effectuées au cours d'enquêtes sur le trafic des drogues. Il pourrait remettre la totalité ou une partie de l'argent saisi aux forces policières locales afin de les aider à poursuivre leur rude combat. Il ne faut pas oublier que ce sont ces forces policières qui financent souvent les enquêtes et en assument les frais initiaux. Cet argent provient souvent des contribuables municipaux.

J'exhorte le gouvernement à partager, avec les forces policières canadiennes, les produits du crime de façon équitable, afin d'exploiter au maximum nos ressources et de permettre aux corps policiers de bénéficier des profits que rapporte leur travail.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la semaine dernière, au Nouveau-Brunswick, le ministre de l'Assistance du revenu a annoncé que le gouvernement de cette province ne considérerait pas comme revenu le crédit d'impôt au titre de la taxe sur les produits et services, de sorte que les personnes à faible revenu bénéficieront vraiment de ce crédit d'impôt. Autrement dit, en cas de besoin, il n'y aura aucune réduction de l'aide de la part du Nouveau-Brunswick.

C'est une bonne initiative et il faut en féliciter cette province. Cela confirme pratiquement ce que nous répétons depuis le début, à savoir que les Canadiens à revenu faible ou moyen seront avantagés par le nouveau système de la TPS.

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en fin de semaine, le premier ministre du Canada a essayé de nous convaincre des avantages économiques du fédéralisme pour le Québec. Est-ce qu'il prend les Québécois pour des idiots?

La politique monétaire fédéraliste actuelle est désastreuse pour le Québec. Le taux de change accule des centaines d'entreprises à la faillite. L'industrie du meuble est en crise. Pratt & Whitney met à pied plus de 1 000 employés.

Il est clair, monsieur le Président, que le régime fédéral crée de l'instabilité économique au Québec. Seul un Québec souverain peut exiger une politique monétaire favorisant la stabilité et la croissance économiques du Québec. C'est pourquoi seule la souveraineté du Québec offre des garanties de stabilité et de croissance.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail et ministre d'État aux Transports): Monsieur le Président, dans le rapport de 1989 de l'Institut canadien de la santé infantile, on mentionne que les accidents évitables ont été la principale cause de la mort d'enfants canadiens dont l'âge variait entre 5 et 14 ans.

Tous les députés conviendront que la santé de nos enfants est l'affaire de tout le monde. Tous les secteurs de la société doivent collaborer pour proposer des moyens novateurs pour supprimer la cause de ces accidents.

La maison sans danger de Sifton, lancée par le conseil scolaire de London, en Ontario, en est un bon exemple. Elle encourage la sécurité à la maison et cherche à réduire ou à supprimer les accidents que subissent les enfants chez eux.

Dans la maison sans danger, les enfants sont accompagnés par des enseignants et par leurs parents. Ils vont d'une pièce à l'autre et on les encourage à reconnaître les dangers qu'ils courent dans une maison.

Pour les 3 000 enfants qui visiteront cette année la maison sans danger, cette expérience leur montre de première main à quoi ils doivent s'attendre et ce qu'ils ne doivent pas faire dans une maison.

Il faudrait faire l'éloge de programmes comme la maison sans danger de Sifton, un projet parrainé par le secteur privé comme par le secteur public en vue d'assurer la sécurité des enfants. Il sera élargi à l'avenir, espérons-le, pour devenir un programme éducatif pour les enfants et les adolescents.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur la façon dont le gouvernement s'est occupé du dossier relatif au projet Rafferty-Alameda.

Jeudi dernier, les avocats du gouvernement fédéral se sont présentés devant les tribunaux de la Saskatchewan et leur ont demandé d'attendre six jours, soit jusqu'à mercredi de cette semaine, avant d'accorder l'injonction que réclame le gouvernement en vue d'empêcher la Saskatchewan de poursuivre les travaux de construction du barrage Rafferty-Alamada tant qu'une évaluation environnementale n'aura pas été terminée.

Nous apprenons maintenant que le ministre fédéral de l'Environnement est à l'étranger et qu'il ne sera de retour que le 13 novembre. Cela veut dire qu'il ne pourra pas être contre-interrogé au sujet de la déclaration sous sermet qu'il a faite. Cela veut dire qu'il ne pourra pas témoigner devant les tribunaux lorsque ceux-ci commenceront à tenir leurs audiences mercredi prochain.

À la lumière de ces faits, comment peut-on prendre au sérieux le gouvernement lorsque, tout en affirmant qu'il veut que la Cour supérieure de la Saskatchewan émette une injonction pour empêcher la poursuite des travaux de construction du barrage Rafferty-Alameda en attendant une évaluation environnementale, il autorise un témoin clé à se rendre à l'étranger pendant deux semaines et à ne pas assister aux audiences de la cour pendant toute cette période?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il y a plusieurs faits que le député devrait connaître, s'il ne les connaît pas déjà.

À la fin de la semaine dernière, les représentants du gouvernement de la Saskatchewan ont déposé des déclarations sous serment très détaillées et volumineuses devant le tribunal, avant le début de l'audience qui devait avoir lieu jeudi. Les avocats du gouvernement du Canada ont à juste titre demandé à leur tour qu'on leur accorde

un délai pour déposer des contre-déclarations, ce qu'ils ont fait avant l'échéance de vendredi.

Ces déclarations ont toutes été déposées devant le tribunal. Elles ont été remises au juge en question et à toutes les parties intéressées. Le juge, et certains des avocats du gouvernement sont d'accord avec lui, a laissé entendre que les audiences débuteront mercredi prochain, sans plus tarder. Toutes les preuves ont été soumises au tribunal. Nous avions promis de demander une injonction visant à suspendre les travaux de construction du barrage Rafferty-Alameda et tout se passe comme prévu. Nous espérons qu'une décision sera prise mercredi ou peu de temps après.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire n'a pas su expliquer pourquoi le ministre de l'Environnement, témoin majeur à ces délibérations, doit s'absenter non pas seulement jusqu'à mercredi de cette semaine, mais jusqu'à mardi de la semaine prochaine, de sorte qu'il ne sera pas là mercredi de cette semaine pour témoigner et répondre au représentant de la Saskatchewan qui voudrait le contre-interroger sur son affidavit.

Si le gouvernement prend cette action en justice au sérieux, pourquoi permet-il au ministre de s'absenter? Serait-ce qu'il agit simplement pour la forme et qu'il ne tient pas vraiment à ce que le tribunal rende son jugement avant que les travaux de construction au barrage Rafferty ne soient terminés?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique, le porte-parole officiel du Parti libéral et un autre observateur intéressé, naguère ministre dans son propre gouvernement, participent tous à Genève à une très importante réunion sur les changements climatiques dus aux émissions de gaz carbonique. Si le ministre ne se rendait pas à cette réunion ministérielle ainsi qu'il en a le devoir, monsieur le Président, l'opposition n'aurait pas manqué de bondir pour nous accuser de nous dérober à nos obligations internationales.

• (1440)

Nous avons communiqué aux tribunaux les renseignements pertinents sous la forme d'affidavits. Le gouvernement sera représenté. Le ministre de l'Environnement sera représenté par ses propres avocats lors des délibérations qui auront lieu comme prévu mercredi de cette semaine.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le porte-parole de l'opposition officielle pour l'Environnement n'est pas un témoin dans la cause dont je parle.

M. Gauthier: Juste.

M. Gray (Windsor-Ouest): Le porte-parole du NPD pour l'Environnement non plus, mais le ministre de l'Environnement, lui, l'est et il ne peut pas témoigner par l'intermédiaire de son avocat.

Je demande au vice-premier ministre s'il est si important que le ministre soit à cette conférence qui se termine le 8 novembre et pourquoi il ne revient pas immédiatement? Pourquoi passera-t-il cinq jours de plus, non pas à la conférence, mais à Londres, en Angleterre, pour informer le haut-commissaire sur le plan vert—ce qu'il n'a pas fait à la Chambre—et pour rencontrer des groupes s'occupant de questions d'environnement? Pourquoi est-ce plus important qu'être présent au Canada pour témoigner au nom du gouvernement fédéral et obtenir une injonction contre la Saskatchewan dans l'affaire du projet Rafferty-Alameda? Pourquoi cinq jours supplémentaires? Quelles justifications le gouvernement donne-t-il?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est clair que la question, tout à fait injustifiable, du chef de l'opposition vise à donner une fausse impression. La requête adressée à un tribunal de la Saskatchewan est un recours équitable contre une injonction.

La preuve a été présentée au tribunal sous forme de déclarations sous serment. Il n'y a aucun moyen de savoir si oui ou non il y aura contre-interrogatoire sur ces déclarations. Aucune demande en ce sens n'a été formulée. Ce n'est pas un procès. Dans ce genre de procédure, il n'y a pas de témoignage de vive voix.

Si, pour une raison ou pour une autre, le tribunal décidait de permettre des contre-interrogatoires sur ces déclarations, le ministre de l'Environnement pourrait revenir au Canada très rapidement et se soumettre à cette procédure. Mais il n'y a aucune raison de croire qu'il devra revenir et il serait irresponsable de sa part de se soustraire à cette importante obligation internationale, dont il s'acquitte au nom du Canada, pour attendre les bras croisés d'être appelé alors que c'est très improbable.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le débat à la Chambre depuis nombre de semaines porte sur la question de savoir si une entente officieuse était intervenue entre le ministre de l'Environnement et le premier ministre de la Saskatchewan. J'ai en main une déclaration écrite sous serment de Ralph Pentland, directeur de la Direction de la planification et de la gestion des eaux: «Lorsque le ministre et le premier

ministre se sont joints à nous, les hauts fonctionnaires, il nous a semblé qu'ils s'étaient entendus sur une façon de procéder. Le ministre a dévoilé ce sur quoi le premier ministre et lui s'étaient entendus.»

Quelle est la teneur de cette entente? Quelle est cette façon de procéder? Quelle est cette idée? Voilà ce que je demande au vice-premier ministre.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis pas avocat, et il est arrivé dans ma carrière politique. . .

Des voix: Bravo!

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, il est rare de voir une telle unanimité à la Chambre.

Monsieur le Président, je ne suis qu'un profane, mais j'estime que l'une des raisons pour lesquelles nous avons un système judiciaire et que nous y nommons des avocats réputés au poste de juges, c'est pour qu'ils puissent juger des causes comme celle-là.

Nous avons décidé de demander une injonction au tribunal compétent de la Saskatchewan parce que nous étions d'avis que l'entente du 26 janvier avait été violée. Nous avons donné au tribunal des preuves de ce que nous avancions. La partie adverse a demandé elle aussi une injonction en présentant ses preuves. Il revient sûrement aux tribunaux, et non à la Chambre des communes, de décider de quelle façon cette audience devrait se tenir et quels devraient être les résultats.

Des voix: Bravo!

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre et le gouvernement ont des comptes à rendre à la Chambre et non pas aux tribunaux. La Chambre veut des réponses.

La déclaration assermentée du ministre démontre clairement que pendant quelques semaines, il a tenté de forcer la commission d'examen à. . .

M. le Président: Une minute, je vous prie. Voilà une accusation découlant d'une procédure judiciaire. Il va de soi qu'aucune des questions posées ne serait réglementaire s'il s'agissait d'une cause criminelle. Mais il s'agit d'une cause civile et le tribunal est saisi actuellement d'un différend entre diverses personnes qui ont déposé des déclarations assermentées.

Pour l'instant, la députée a interrogé le gouvernement en rappelant ce qui s'était passé, et je l'ai laissée poser sa question. Mais je doute que cette question soit pertinente si la députée prend chaque déclaration assermentée les unes après les autres pour porter une accusation contre un député.

Peut-être la députée voudra-t-elle reformuler sa question, mais je ne voudrais pas qu'elle la repose de la même façon.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je trouve tout à fait normal que la Chambre soit informée et j'espère que le gouvernement choisira de répondre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'essaie d'expliquer à la Chambre que compte tenu des circonstances, j'estime que cette question est inappropriée à cause de ce qu'elle renferme. La Chambre sera informée sans aucun doute quand le juge rendra sa décision. Lorsqu'un tribunal est saisi de preuves contradictoires, il semble très difficile de demander à la Chambre ou à un ministre de décider quelle déclaration assermentée devrait être retenue. C'est une question qui relève indiscutablement de la compétence du juge.

Si la députée veut poser une question qui touche au coeur même de la politique du gouvernement ou des mesures qu'il a prises, sa question est forcément recevable. Je voudrais que la députée réfléchisse mûrement à sa question avant de la poser.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je pourrais peut-être demander simplement au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement quel était le concept dont parlait M. Pentland. À quelle entente était-on venu et quelles mesures a-t-on convenu de prendre?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme vous le disiez, en se levant pour nous lire l'une des diverses déclarations assermentées contradictoires, les députés nous placent dans une position assez difficile. Il nous faudrait prendre le temps de les lire toutes et d'en faire le dépôt à la Chambre.

J'aimerais répéter ce que j'ai dit auparavant: cette affaire est devant les tribunaux et c'est le rôle du juge de départager ces déclarations.

En réponse à la question de la députée, permettez-moi de mentionner l'existence d'une autre déclaration assermentée, celle de Norman Spector, qu'elle a en sa possession, j'en suis sûr, même si elle n'en a pas fait mention. Ce dernier parle d'une visite que le premier ministre Devine lui a rendue pour discuter d'une proposition. Dans mon esprit, et je parle toujours en tant que profane, une proposition est très différente d'un accord.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Presque 16 000 emplois de plus sont disparus au Canada en un mois environ. Le week-end dernier, les leaders néo-démocrates d'un bout à l'autre du pays se sont réunis pour discuter des problèmes très graves que connaît actuellement notre économie. Qu'on regarde ce qui se passe dans les exploitations agricoles familiales, dans le secteur des pêches ou dans le secteur manufacturier, c'est la même chose partout.

Le nombre de Canadiens qui perdent leur emploi augmente chaque semaine: 310 à Kamloops, 240 à Windsor, 370 à Brantford, 200 à McMasterville, 461 à Timmins, et la liste ne cesse de s'allonger. La situation est très grave pour les familles canadiennes de tous les coins du pays.

Les leaders néo-démocrates ont reconnu à l'unanimité qu'il fallait apporter une solution nationale à cette crise nationale. Quand le premier ministre sera-t-il prêt à annoncer une réunion des premiers ministres sur l'économie afin que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral puissent discuter ensemble de la situation?

Des voix: Bravo!

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà fait des remarques à ce sujet, mais je tiens quand même à dire à la députée que je rencontrerai mes homologues provinciaux. Nous n'avons pas encore fixé de date, mais nous avons l'habitude de nous rencontrer à cette période-ci de l'année pour discuter de la situation économique et pour examiner les politiques qui pourraient être adoptées, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, dans le contexte des budgets qui seront présentés par tous nos gouvernements au début de la nouvelle année. Nous pourrons, à cette réunion, examiner certaines des questions très pertinentes que la députée a soulevées à la Chambre.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les Canadiens ne peuvent pas attendre. C'est une crise nationale. La situation est certes assez grave puisque, chaque jour, des Canadiens perdent leur emploi. Ils ne savent pas comment ils arriveront à nourrir leur famille. Encore aujourd'hui, les statistiques sur les indicateurs économiques publiées par Statistique Canada révèlent un ralentissement de notre économie. La situation est certainement assez grave pour que le premier ministre lui-même rencontre ses homologues provinciaux afin d'essayer de trouver une solution. Le ministre des Finances nous a parlé à plusieurs reprises des mesures qu'il compte prendre en vue de répondre aux besoins des marchés monétaires internationaux. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement compte prendre pour répondre aux besoins réels des Canadiens, pour créer des emplois, pour redresser l'économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons été très clairs au sujet des mesures à prendre et des stratégies à adopter en vue de remédier au ralentissement actuel de l'économie.

Nous avons dit que, dès que nous avons vu venir ce ralentissement le printemps dernier, nous pouvions prévoir une réduction des taux d'intérêt. Cette tendance à la baisse s'est maintenue. Les taux d'intérêt ont baissé d'environ un point et demi par rapport au sommet atteint le printemps dernier.

Tant que le ralentissement persiste et que les pressions inflationnistes diminuent, les taux d'intérêt devraient continuer à baisser.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le ministre se soucie du taux d'inflation, mais lui et son gouvernement sont prêts à imposer la TPS qui, de l'aveu même du gouvernement, attisera l'inflation. Il nous faut donc conclure que les taux d'intérêt vont encore augmenter.

Si le ministre des Finances se préoccupe vraiment de l'inflation, s'il tient à faire fléchir les taux d'intérêt, et sachant que la TPS est inflationniste, va-t-il retirer cette taxe dès maintenant de manière que les taux d'intérêts restent à la baisse?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée parle de la taxe sur les produits et services. Je dois lui signaler, bien qu'elle le sache sûrement déjà, que cette taxe permettra d'abaisser le coût des nouvelles immobilisations, des nouveaux bâtiments et usines, du nouveau matériel et de la nouvelle technologie. La mise en place de cette technologie, de ces immobilisations, de ces usines et de ce matériel créera des emplois dans le secteur de la construction. Et la compétitivité de l'économie canadienne sera renforcée.

Il est vrai que le coût de la vie, comme la députée l'a dit, subira une seule augmentation de 1,25 p. 100. À long terme, cependant, la TPS allégera les tensions inflationnistes et fera baisser les coûts de production et les frais des entreprises dans tous les secteurs: agriculture, pêches, exploitation des ressources, fabrication, services. Elle réduira donc notablement les pressions inflationnistes.

Je me dois de relever un élément important dans la question de la député: la hausse de 1,25 p. 100 du coût de la vie ne fera pas nécessairement augmenter les taux d'intérêt. Ce que la Banque du Canada a toujours dit, c'est qu'elle suivrait l'évolution du taux d'inflation de base dans l'économie. Si ce taux continue de baisser comme il le fait depuis quelque temps, il pourra y avoir un certain recul des taux d'intérêt.

Des voix: Bravo!

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'augmentation constante du déficit fédéral a non seulement obligé le gouvernement à emprunter à l'étranger, mais a drainé l'épargne intérieure au point où le secteur privé doit, lui aussi, chercher des prêteurs hors de nos frontières. De ce fait, des fonds canadiens s'en vont à l'étranger à un rythme accéléré, sous forme de dividendes et d'intérêts, portant le déficit du compte courant à des niveaux sans précédent.

Est-ce que le ministre des Finances pourrait dire à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire pour arrêter cette hémorragie de la richesse canadienne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous appliquons depuis six ans la même politique économique visant très clairement à abaisser le déficit fédéral. Nous avons réussi à réduire ce déficit malgré l'opposition du parti de l'honorable député, peut-être pas la sienne, mais celle de tous ses collègues à la Chambre, et malgré l'opposition des sénateurs libéraux à la TPS. Quelles que soient les mesures que nous ayons prises pour faire baisser le déficit, nous avons constamment été confrontés à l'opposition des députés d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vois que les députés se réjouissent de ce que nous n'ayons pas fait baisser le déficit assez rapidement. Ils font cela, monsieur le Président. . .

Des voix: C'est honteux!

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Le ministre sait très bien, monsieur le Président, que la dette a plus que doublé depuis que son gouvernement est au pouvoir. Il sait très bien que le déficit est très élevé, qu'il atteint presque les niveaux record des dernières années. Le ministre le sait aussi bien que moi. Il sait en outre que le Canada ne peut attirer des capitaux étrangers que si notre Banque centrale maintient sa politique de taux d'intérêt élevés. Cependant, c'est cette même politique qui réduit considérablement les bénéfices des sociétés, crée du chômage et compromet les investissements essentiels à notre avenir.

Comment le ministre des Finances se propose-t-il de remédier au déficit du compte courant au moment où sa propre politique est en train de détruire nos industries exportatrices?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député soutient que nous n'avons pas réussi à faire baisser le déficit. Je dois lui rappeler que le déficit s'est élevé à 38 milliards de dollars durant la dernière année de son gouvernement. L'année dernière, il n'était que de 28,9 milliards. En pourcentage, cela représente respectivement 6,7 et 3,1 p. 100 de notre économie. Par conséquent, nous avons fait des progrès très réels.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Chaque fois que nous avons présenté un budget conçu pour abaisser le déficit, son parti et ses collègues se sont férocement attaqués à chacune des mesures que nous proposions.

Je conviens volontiers avec lui qu'il fait abaisser le déficit, mais si le Parti libéral pouvait cesser ses manigances, nous irions peut-être un peu plus vite.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, vendredi dernier, en cette Chambre, le premier ministre suppléant affirmait qu'il n'y aurait aucune addition possible à la composition du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, présidé par M. Keith Spicer. Pas de place pour les francophones, pas de place pour les gens qui vivent au Nord du 60e parallèle, pas de place pour un large éventail de communautés ethniques. Hier, devant le Congrès national italo-canadien à Toronto, le premier ministre disait et je le cite: «Qu'il y avait de la latitude pour des nominations additionnelles.»

Monsieur le Président, la question se pose ici aujourd'hui: Qui doit-on croire? Le premier ministre qui dit n'importe quoi, n'importe quand pour avoir la confiance des Canadiens ou l'ancien secrétaire d'État qui nous a dit vendredi qu'il n'y avait pas de place pour d'autres personnes sur ce comité-là?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tous les députés reconnaîtront sans doute que les membres de cette commission extrêmement importante sont d'éminents Canadiens qui représentent toutes les couches de la société.

Il faut bien comprendre que ces gens n'entendent pas représenter des intérêts particuliers. Ils font partie de cette commission qui facilitera et encouragera le dialogue et la discussion, afin de parvenir à un consensus.

Ce qui importe le plus, c'est que tous les Canadiens, peu importe la région d'où ils viennent, leur statut social ou leurs origines ethniques, auront la possibilité de se présenter devant cette commission, de faire connaître leur point de vue, de participer à un dialogue et de défendre leur position, pour le bénéfice de tous.

• (1500)

Je crois que c'est là la caractéristique la plus importante de cette commission et je déplore que le député ait perdu de vue tout ceci.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a toujours pas répondu à la question. Elle est pourtant très simple.

Va-t-on oui ou non nommer d'autres personnes?

Aucune réponse.

Au cours d'une entrevue accordée ce week-end, M. Keith Spicer, le nouveau président de la commission en question, du Groupe de consultation des citoyens, a déclaré que cette formation allait faire en sorte de créer au Canada anglais un climat propice à une meilleure acceptation des recommandations de la Commission Bélanger-Campeau, au Québec, surtout si elles sont radicales.

Ma question est donc celle-ci: Qui a donné au président Spicer le nouveau mandat de créer ce climat au Canada anglais, au cas où les recommandations de la Commission Bélanger-Campeau seraient radicales, et que signifie au juste ce mandat? Veuillez nous le préciser.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le mandat est très clair. Je l'ai en main. Il a été déposé à la Chambre des communes jeudi dernier, et je demande au député de le lire à nouveau.

Il aura alors peut-être une idée de la portée de ce mandat. Lorsqu'il propose qu'on nomme d'autres membres à cette commission, de combien de personnes parle-t-il? Veut-il porter le nombre de membres à 24, 50 ou 100?

M. le Président: Je rappelle à la Chambre qu'il est 15 heures et qu'il faut donc obtenir le consentement de la Chambre pour poursuivre la période des questions.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais que la période des questions a commencé en retard aujourd'hui à cause du vote.

En temps normal, nous nous entendons au préalable avec l'opposition.

Les choses ne se sont pas déroulées conformément à ce qui avait été convenu. Vous m'en voyez fort déçu.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Monsieur le Président, je suis sûr que vous comprendrez que mes collègues du Cabinet auront pris des engagements et qu'ils doivent assister à des réunions.

Je ne vois pas d'objection à consentir à la prolongation de la période des questions si l'opposition y tient. En revanche, je lui demanderais de comprendre que certains de mes collègues ministériels sont appelés à l'extérieur de la Chambre. Ils ne pourront donc pas répondre aux questions qu'on aurait peut-être voulu leur poser.

Le président: La présidence a été claire: la période des questions ne saurait être prolongée sans le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Les Canadiens s'inquiètent de voir jusqu'à quel point notre politique d'intervention dans le golfe Persique est dictée par les tactiques électorales de la Maison-Blanche plutôt que par le rôle du Canada dans l'effort de maintien de la paix des Nations Unies.

Je voudrais que le ministre me confirme que notre escadron de CF-18 dans le Golfe a bel et bien été placé sous le contrôle tactique non pas de Canadiens mais d'un directeur américain des combats aériens se trouvant à bord d'un croiseur américain. Le ministre nous dira-t-il ce que fait concrètement le Canada pour que toutes les forces déployées dans le golfe Persique soient sous commandement onusien et non sous commandement américain?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, sans ajouter foi aux prémisses du raisonnement du député, il est vrai que l'escadron canadien de CF-18 est sous contrôle tactique.

Encore faut-il savoir ce que cela veut dire. Cela signifie que l'information provenant d'au moins trois sources distinctes est coordonnée par un contrôleur. Le commandement des avions reste néanmoins entre les mains d'un Canadien.

Les alliés avec lesquels nous menons des opérations dans le Golfe connaissent parfaitement les règles de l'engagement du Canada. Ils savent donc par avance quels ordres les Canadiens peuvent ou ne peuvent pas exécuter.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, indéniablement, ce sont les États-Unis qui détiennent le contrôle tactique.

Je pose ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il y a dix jours, le ministre a semé l'émoi dans le pays en évoquant la sombre possibilité que des Canadiens soient tués dans une guerre du Golfe.

Je lui demande s'il se rallie à l'opinion du sénateur américain, Sam Nunn, qui a dit: «La guerre serait sanglante et coûteuse. Il faut donner une chance d'agir à toutes les autres options, y compris l'embargo.» Le ministre partage-t-il ce point de vue, et ce qui importe par-dessus tout, admet-il maintenant qu'il ne doit pas y avoir d'offensive militaire dans le Golfe sans un mandat clair des Nations Unies ni, surtout, un débat complet et un vote au Parlement du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est plutôt ironique qu'un parti aussi farouchement anti-américain que le Nouveau Parti démocratique ne puisse souscrire à une idée que si elle émane d'un sénateur américain.

Je partage évidemment le point de vue du sénateur Nunn, que le député vient de citer. C'est ce que je dis, et ce que des membres du gouvernement disent, depuis quelque temps déjà. Si nous sommes là-bas et si nous affirmons notre intention d'aller jusqu'au bout pour faire respecter les sanctions et sortir Saddam Hussein du Koweït, c'est justement parce que nous savons que Saddam Hussein ne croit pas aux tigres de papier. Nous savons qu'il ne prendra les menaces d'intervention du Canada et d'autres nations au sérieux que s'il est évident que nous avons l'intention d'aller au bout des mesures que nous avons annoncées. Nous préférerions naturellement passer par les Nations Unies.

C'est pourquoi le Canada travaille avec autant de diligence et avec un certain succès à faire l'unanimité au sein des Nations Unies. Nous poursuivons ces efforts. Notre préférence va à un commandement des Nations Unies, mais le Canada ne veut pas que Saddam Hussein croie que le monde va abandonner la partie et ne pas mettre à exécution les positions prises aux Nations Unies et ailleurs si d'aventure une nation, un membre du Conseil de sécurité, opposait son veto. Nous n'avons pas

l'intention de laisser ébranler la position du Canada, qui reçoit beaucoup d'appuis, par le veto que pourrait opposer un pays aux Nations Unies. C'est le bon sens.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur le même sujet. On signale que le secrétaire d'État américain, M. Baker a, jusqu'à maintenant, rencontré certains des principaux représentants des pays qui participent au déploiement des forces multinationales pour voir s'ils sont vraiment prêts à déclencher une offensive contre les Irakiens au Koweït.

Le secrétaire d'État a–t–il eu ce genre d'entretien avec M. Baker? Sinon, ces pourparlers sont–ils prévus? Le secrétaire d'État a–t–il l'intention d'établir clairement la position du Canada, c'est–à–dire que nous refusons de participer à une action offensive contre les Irakiens et que nous croyons qu'il faut attendre que les sanctions donnent des résultats et forcent les Irakiens à se retirer, sans avoir recours à la force?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour plus de clarté, je rappelle les paroles de M. Baker, qui ont paru dans la *Gazette* de dimanche:

> L'objectif premier de ce déplacement est de discuter avec nos partenaires de la coalition de la consolidation de toutes les mesures prises pour isoler Saddam Hussein. . . et, par conséquent, de jeter les bases de l'éventuelle. . . exécution de toutes les possibilités. . .

Il va sans dire que la solution que privilégie le Canada est celle qui consiste à faire bloc pour convaincre Saddam Hussein de quitter paisiblement le Koweït. C'est le but de la politique que nous poursuivons activement.

Y a–t–il des entretiens avec les États–Unis? Bien sûr qu'il y en a, comme avec les nombreux autres pays, dont 25 ont des troupes, sous une forme ou une autre, dans la région et dont bon nombre sont membres du Conseil de sécurité et participent à d'autres activités des Nations Unies.

Y aura–t–il un débat à ce sujet à la Chambre? Ce débat a eu lieu. La Chambre a recommandé le renvoi de la question au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, et moi–même avons comparu devant le comité. Nous sommes prêts à le refaire et, cette fois, l'ambassadeur auprès des Nations Unies nous accompagnera. Nous prendrons certainement toutes les mesures possibles pour faire en sorte que le Parlement participe à part entière à la discussion dans cette affaire. C'est ainsi que nous avons agi jusqu'à maintenant et c'est ainsi que nous entendons continuer. Nous voulons que le Canada respecte ses obligations internationales.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, on voudrait quand même savoir si, en fait, le Canada va participer directement à cette série de consultations avec le secrétaire d'État Baker. À la veille des élections au Congrès des États–Unis, il semblerait crucial que ce soit un point tournant. Le secrétaire d'État voudrait–il répondre à cette question?

Je voudrais qu'il réponde aussi à la prière qu'un ressortissant canadien actuellement détenu en Irak exprimait dans une lettre qu'il a fait parvenir au *Calgary Herald* et que ce journal a publiée hier, à savoir qu'il se sent trahi parce que le Canada n'a pas nommé d'envoyé spécial.

• (1510)

Le ministre peut–il me dire si le gouvernement a décidé de prendre des mesures spéciales, d'envoyer une délégation, ou va–t–il demander au secrétaire général des Nations Unies de s'engager à aller en Irak solliciter la libération des ressortissants étrangers actuellement retenus prisonniers par le gouvernement irakien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que je suis constamment en rapport avec les ministres des Affaires étrangères d'autres pays qui font partie de la vaste coalition qui veut que Saddam Hussein quitte le Koweït.

Ensuite, nous voulons naturellement obtenir la libération des personnes qui sont retenues là–bas contre leur gré. J'ai déjà fait savoir au député, en privé comme en public, que le Canada n'enverra pas de mision officielle pour chercher à faire libérer ces personnes, car nous estimons que le régime de Saddam Hussein pourrait se servir de cela à des fins propagandistes.

Je sais que des personnes envisagent de se rendre là–bas à titre non officiel. Il faut voir de près si le fait de discuter publiquement du recours possible à des envoyés non officiels risque de favoriser ou, au contraire, de compromettre le prompt retour au Canada des Cana-

diens qui veulent quitter l'Irak, mais qui ne le peuvent pas à l'heure actuelle.

* * *

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au leader du gouvernement à la Chambre.

Étant donné qu'il ne reste que 49 jours avant Noël et qu'environ 66 000 familles canadiennes attendent de toucher le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, comme l'a promis le ministre des Finances, pourrait-il dire à la Chambre quand il se propose de nous saisir du projet de loi visant à autoriser le versement anticipé de ce crédit d'impôt pour enfants, étant donné que l'opposition est disposée à en accélérer l'adoption?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais que l'opposition aimerait accélérer l'adoption de ce projet de loi, sinon du reste de notre programme législatif. Je suis certes disposé à entrer en discussion à ce propos.

Je m'inquiète cependant d'une chose, et je demanderais au député d'y réfléchir et peut-être de proposer des suggestions. Nous pouvons bien sûr le faire adopter à la Chambre avec l'accord de tous les partis, mais qu'en sera-t-il de l'autre endroit, qui a du mal ne serait-ce qu'à lancer le débat sur la TPS?

Des voix: Bravo!

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre a peut-être oublié que son parti jouit d'une majorité à l'autre endroit. Il n'a eu aucun mal à faire adopter récemment une mesure législative qui sabrait les programmes sociaux. Il craint peut-être que Trevor Eyton et ses camarades n'adoptent pas ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Manley: Nous tentions de découvrir la semaine dernière ce que le gouvernement se proposait de faire pour les pauvres du Canada en proie à la récession. Voici une chose qu'il pourrait faire. Pourquoi ne s'engage-t-il pas à faire avancer ce projet de loi?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous nous sommes bien sûr engagés à faire adopter ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Ce ne sont pas les sénateurs de la majorité qui nous préoccupent. Ce sont Allan MacEachen, Royce Frith et compagnie qui paralysent les travaux à l'autre endroit.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: L'endroit des morts vivants.

M. Andre: Le député a bien raison d'insister pour que les Canadiens à faible revenu reçoivent leur chèque avant Noël. J'espère qu'il se rappelle qu'une disposition du projet de loi sur la TPS permettra d'envoyer avant Noël...

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . .le crédit de taxe de vente. J'espère que leur souci à l'égard des Canadiens à faible revenu englobe aussi bien le crédit de taxe de vente que le crédit d'impôt pour enfants.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur l'affaire très importante du projet Rafferty-Alameda.

Le ministre sait que le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré sous serment avoir informé le chef du cabinet, ainsi que le secrétaire parlementaire du premier ministre, d'un accord qu'il avait conclu avec le ministre fédéral de l'Environnement.

Ma question est la suivante: M. Spector ou le secrétaire parlementaire du premier ministre ont-ils informé le premier ministre que le premier ministre de la Saskatchewan pensait être arrivé à un accord avec le ministre de l'Environnement? Le premier ministre était-il au courant?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous revenons encore une fois à la question soulevée plus tôt aujourd'hui dans cette Chambre à propos d'une série d'affidavits présentés au tribunal, lequel est chargé d'évaluer leur contenu.

Nous pensons que le tribunal rendra son jugement mercredi ou peu de temps après, à propos de ces divers affidavits.

Le député parle du chef du cabinet du premier ministre. Peut-être voudrait-il lire cet affidavit et il aimerait peut-être la faire inscrire au procès-verbal de cette Chambre; il découvrira que le chef du cabinet du premier

ministre fait précisément mention d'une proposition dont avait parlé le premier ministre Grant Devine, sans qu'il ne soit nullement question d'un accord.

De toute évidence, c'est vraiment faire perdre du temps à cette Chambre que de discuter d'une question qui est à juste titre devant un tribunal de la Saskatchewan qui a compétence pour la trancher.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, tout d'abord, nous serons très curieux de voir si le juge statuera effectivement sur la question de savoir qui ne dit pas la vérité dans le cas qui nous occupe.

Ma question est celle-ci: le premier ministre était-il au courant? Également dans son affidavit, le ministre de l'Environnement a admis qu'il avait tenté à plusieurs reprises d'influencer la commission d'évaluation. Or, l'alinéa 22*b*) des lignes directrices sur le PEEE prévoit expressément qu'il ne faut pas s'ingérer dans les travaux de la commission.

C'est comme si le ministre tentait d'influencer un jury. La question que je pose au vice-premier minsitre est celle-ci: le gouvernement peut-il nous assurer que le ministre. . .

M. le Président: Un instant. Le député a peut-être son opinion sur toute cette procédure, mais comme j'ai été obligé de le dire à un autre député plus tôt, il ne peut pas émettre cette opinion sous forme d'accusations dans cette enceinte. J'entendrai le député s'il désire poser une question qui ne tourne pas en accusations, de façon que le gouvernement soit en position d'y répondre.

M. de Jong: Si vous le permettez, monsieur le Président, dans son affidavit, le ministre de l'Environnement a déclaré avoir tenté à plusieurs reprises de communiquer avec la commission d'évaluation pour qu'elle accepte certains calendriers. Selon nous, cela va à l'encontre des lignes directrices sur le PEEE.

Ma question est donc la suivante: le gouvernement peut-il nous assurer qu'on demandera immédiatement la démission du ministre, du moins jusqu'à ce qu'on fasse la lumière sur cette question. . .

M. le Président: Le député d'Abitibi.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La réfection du tronçon ferroviaire de Franquet-Chapais du CN en Abitibi est terminée depuis le 29 juin 1990. Les compagnies minières de Chapais et de Chibougamau ont demandé aux dirigeants du CN de Montréal que le transport du minerai soit effectué immédiatement sur ce tronçon.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le ministre trouve-t-il justifiable du point de vue économique de continuer à transporter le minérai par un détour inutile de 700 milles? Et dans la négative, le ministre veut-il intervenir auprès des dirigeants du CN afin qu'ils respectent, dans les plus brefs délais, les demandes des compagnies minières concernées?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN a lancé un appel suite à la décision. Il y a un processus en place qui doit être suivi dans de tels cas. Je ne m'implique pas et je ne dois pas m'impliquer dans les opérations quotidiennes de cette société de la Couronne.

* * *

LE DROIT DU QUÉBEC À L'AUTODÉTERMINATION

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'aile québécoise du Parti conservateur a adopté en fin de semaine une résolution par laquelle elle reconnaît le droit du Québec à disposer de lui-même. Ce droit est le fondement même de la démarche qui s'amorce maintenant au Québec vers la souveraineté. La question est la suivante: Est-ce que le gouvernement endosse la résolution de l'aile québécoise du parti?

Une voix: Très bonne question!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, effectivement. . .

M. le Président: À l'ordre! Un moment, s'il vous plaît! Ce n'est pas une question concernant l'administration du gouvernement.

L'honorable député de Lac-Saint-Jean a la parole pour une question supplémentaire.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. C'est la question fondamentale qui régit l'avenir du pays. Se pourrait-il que la Chambre des communes se désintéresse d'un droit fondamental qui va régler l'avenir du Canada et du Québec, monsieur le Président? Voilà une question essentielle qui à l'arrière-plan de tout l'avenir de la vie politique canadienne et québécoise au cours de la prochaine année. Je pense que le. . .

Privilège

M. le Président: Peut-être que l'honorable député a raison, mais ma tâche est très claire. La question doit être une question qui est acceptable selon le Règlement de cet endroit et c'est le jugement que je rends.

[*Traduction*]

Je dois informer les députés que la période de questions est terminée.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation parlementaire australienne dirigée par le sénateur John Olsen.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SERVICE COMMÉMORATIF À VIMY

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, hier, des centaines de personnes se sont rassemblées sur quelques acres de terre de France qui appartiennent désormais pour toujours au Canada. Elles se sont rendues dans le magnifique parc où se trouve le Monument aux morts de Vimy.

En novembre de chaque année, une foule de citoyens français se joint à nos dignitaires et à nos soldats pour célébrer le service spécial dédié à la mémoire des 60 000 Canadiens qui ont été tués pendant la Première Guerre mondiale.

Le monument est érigé sur la crête de Vimy, lieu de la première et de la plus grande victoire du Canada. Nos soldats, qui provenaient de plusieurs armes, formaient le Corps canadien, qui avait pour mission de prendre la crête fortement défendue. Le 9 avril 1917, ils y sont parvenus et ont gagné le respect pour toujours. Mon père a participé à cette bataille.

Le gouvernement français a gracieusement fait don au Canada, pour toujours, d'une partie de ce lieu historique. Comme je l'ai dit, des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants français s'y sont rendus hier pour se joindre à notre ambassadeur en France, M. Claude Charland, afin de rendre hommage aux Canadiens tombés pendant la Première Guerre mondiale.

Que les Canadiens puissent faire de même le jour du Souvenir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA RECEVABILITÉ D'UNE QUESTION

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je soulève une question de privilège au sujet de ce qui est survenu tout à l'heure quant à la question que j'ai posée à la Chambre.

Il existe une Constitution dans ce pays, il existe un droit public, il existe un gouvernement et il existe, au sein de ce gouvernement, un ministère des Relations fédérales-provinciales. C'est ce ministère qui est chargé de gérer les rapports avec les États membres de la fédération, de sorte que l'une des questions importantes qui se posent, monsieur le Président, c'est la gestion des relations entre les États fédérés et l'État central.

Lorsqu'un député du Parlement se lève pour demander à un ministre de la Couronne, un ministre supérieur du Cabinet, soit le vice-premier ministre, de dire à la nation de quelle façon il entend régir le droit des peuples à la gestion des rapports fédéraux-provinciaux, je soumets, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une question qui intéresse directement la Chambre. S'il y avait une première question qui devrait intéresser cette Chambre avant les autres, ce serait celle de la démocratie, celle de l'avenir du peuple du Canada, celle de l'avenir du peuple du Québec.

Je ne peux comprendre, monsieur le Président, qu'on puisse limiter uniquement à des congrès de parti des affirmations sur le droit du Québec à disposer de lui-même et de permettre à un gouvernement de s'exempter de venir dire à la Chambre ce qu'il entend faire.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre est très clair. Si le député s'intéresse tant aux délibérations de l'aile québécoise du Parti progressiste conservateur, il devrait se demander pourquoi il tenait tant à la quitter.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, j'interviens aussi dans le présent débat puisque je me demande pourquoi notre gouvernement ou un ministre de la Couronne ne pourrait se prononcer sur une question semblable, alors qu'en 1952, le très honorable Louis Saint-Laurent a lui-même appuyé la résolution 673 aux Nations Unies qui allait exactement dans le sens du droit à l'autodétermination des peuples. Cette position a été renouvelée en 1960 lors de la résolution 1514

aux Nations Unies, qui a également été appuyée par le très honorable John Diefenbaker.

À mon avis, monsieur le Président, il y a déjà eu, dans le passé, des questions semblables qui ont été adressées à certains ministres et ils y avaient alors répondu.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la question est importante et nous, de ce côté-ci, aimerions savoir tout d'abord pourquoi la réponse à la question n'a pas été permise. Un gouvernement peut ou ne peut pas répondre à une question. Ce n'est pas dans les habitudes de ce gouvernement de répondre aux questions, mais tout de même, la question a été posée assez clairement. Nous ne voyons pas pourquoi le député n'a pu recevoir de réponse à sa question. Nous aimerions savoir de la Présidence pourquoi elle n'a pas permis la réponse et peut-être demander au gouvernement un avis à ce sujet. Est-ce qu'ils sont prêts à répondre à la question, oui ou non? C'est tout.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je cherche le commentaire pertinent de Beauchesne, mais je ne le trouve pas pour le moment.

Le but de la période des questions est de fournir à l'opposition une occasion d'obtenir de l'information sur les mesures, les programmes et les politiques du gouvernement. Elle vise à faire la lumière sur ce que fait le gouvernement.

Les questions concernant les discussions auxquelles les ministres participent à un autre endroit, en leur autre qualité de membres d'un parti politique, n'ont rien à voir avec le gouvernement. Comme le prévoit Beauchesne, elles n'entrent pas dans le cadre de la période des questions.

Votre Honneur a eu tout à fait raison de dire qu'il est contraire au Règlement de poser au gouvernement des questions concernant des discussions qui n'avaient rien à voir avec les responsabilités des ministres, conformément à leur serment du Conseil privé, ni avec leurs responsabilités concernant leurs ministères, ni avec les décisions ou les mesures du gouvernement, mais qui portent sur les activités d'un parti politique auquel appartiennent les ministres.

Par conséquent, elles sont irrecevables pendant la période des questions.

Quant à l'affirmation générale selon laquelle les questions constitutionnelles, entre autres, sont très importantes pour le Canada et devraient être débattues à la Chambre, il est vrai qu'elles sont importantes, mais il y a toutes sortes de tribunes et d'occasions appropriées pour en discuter et les débattre à la Chambre.

La période des questions n'est pas l'une d'entre elles. Le Règlement ne prévoit pas qu'on puisse discuter des décisions prises au cours d'une fin de semaine par un parti politique ou que les membres du gouvernement puissent être appelés à rendre des comptes et à répondre à des questions sur les activités auxquelles ils ont participé en tant que membres d'un parti politique. La période des questions n'est tout simplement pas le moment pour cela.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. La semaine dernière, on était tout content, toute la Chambre, de laisser la parole au premier ministre en ce qui concerne l'avenir du Canada. Maintenant, pour un ministre de la Couronne, de prétendre qu'on n'a pas le droit de répondre à cette question-là, la question qui a été posée par un autre député en ce qui concerne la capacité du Québec de prendre la décision sur son avenir, son autodétermination, c'est sûrement une question pour le gouvernement. Je suis certaine que le ministre politique de la province de Québec aimerait, avec l'accord unanime de la Chambre, clarifier cette question. Je suis convaincue qu'il est maintenant prêt à le faire, donner la chance. . . Parce que, monsieur le Président, je me souviens très bien, lorsqu'on formait le gouvernement, on posait des questions, par exemple, sur la politique du gouvernement libéral en ce qui concerne le *cruise missile testing*. Les partis politiques, de temps en temps, ont des messages à donner au gouvernement.

Mais je trouve que la question est acceptable, qu'elle est recevable, et je suis certaine que tous les députés ici en cette Chambre seraient prêts à suspendre le Règlement pour donner la chance au ministre politique de la province de Québec de s'exprimer sur cette question qui est très importante pour le peuple du Québec. J'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre. Est-on prêt à le donner?

[*Traduction*]

M. le Président: La députée de Hamilton-Est, parlant de ma décision il y a quelques minutes, a demandé si la Chambre pouvait accorder son consentement unanime

pour que le ministre réponde à la question. Je tiens à dire que le ministre n'a pas besoin du consentement unanime pour cela.

Ce que je faisais remarquer, à titre de président, c'est que la façon dont la question était présentée la rendait, à mon avis, irrecevable. Il y a d'autres façons de poser une question sur ce sujet. Je dois interpréter le Règlement. Je ne disais pas que le ministre ne pouvait pas y répondre. Je disais que la question, comme elle était présentée, était irrecevable.

Si le ministre veut y répondre, c'est sa décision. Si la Chambre veut revenir aux questions et si le ministre veut répondre, alors, la présidence est au service de la Chambre.

• (1530)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Si la Chambre m'autorise à donner la réponse au député de Lac-Saint-Jean, je pense que cela permettra d'éclaircir la situation.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Il est nécessaire d'avoir le consentement uniquement pour poser la question encore une fois, mais il n'est pas nécessaire d'avoir le consentement pour donner une réponse.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Avec votre consentement, monsieur le Président, j'aimerais donner l'explication concernant la résolution qui a été adoptée en fin de semaine et qui va permettre, je l'espère bien.

Une voix: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

M. Bouchard (Roberval): Vous m'avez donné l'autorisation de répondre à la question du député de Lac-Saint-Jean. J'apprécierais que le député de Colombie-Britannique. . .

M. le Président: Je m'excuse. Un moment, s'il vous plaît!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je suis déjà debout!

[*Traduction*]

M. Barrett: En sommes-nous encore à la période des questions, monsieur le Président?

M. le Président: Je pourrais peut-être expliquer aux députés ce qui s'est passé. Le député de Lac-Saint-Jean a soulevé un rappel au Règlement à propos d'une question qu'il avait posée à la Chambre. J'ai estimé alors que la question n'avait pas été posée d'une façon conforme au Règlement, mais le ministre avait parfaitement le droit d'y répondre s'il le désirait. Je ne lui interdisais pas de le faire.

J'ai écouté le rappel au Règlement très attentivement et je tiens à ce que l'on sache bien que je n'ai pas cherché à interdire au ministre de répondre à la question, que je n'imaginerais même pas d'essayer d'interdire à un ministre de répondre.

Le ministre a fait savoir qu'il désirait donner une réponse au député de Lac-Saint-Jean. Tout ce qu'il me faut, c'est le consentement unanime de la Chambre pour en revenir à la période des questions. Je pensais avoir ce consentement et c'est pour cela que je donnais la parole au ministre. Monsieur le ministre.

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, effectivement, je pense que l'explication sur la résolution de samedi à Mont-Sainte-Anne va satisfaire les députés de cette Chambre. La résolution qui a été proposée par les représentants de la circonscription de Louis-Hébert reconnaissait au Québec le droit à l'autodétermination.

Monsieur le Président, je pense que les conservateurs québécois ont accepté cette proposition dans le sens où cette résolution fait déjà partie de ce qui a été accepté par la Charte des Nations Unies, dont le Canada est signataire. Elle ne présume pas, particulièrement dans les débats qui s'amorcent sur l'avenir du Canada et du Québec, elle ne présume d'aucune façon des décisions qui sont prises.

L'assemblée à Québec a considéré qu'il était impossible de croire qu'on puisse refuser ce type de résolution en même temps que les Nations Unies, n'ayant pas particulièrement à l'esprit le Québec ou le Canada au moment où ils l'ont acceptée, ne présumaient pas des décisions ou des orientations que le Canada et le Québec vont prendre. Nous l'avons fait dans un esprit, encore une fois, d'ouverture et je pense que la question est valable et la réponse demeure valable en ce sens où il s'agit d'une position d'autodétermination qui est, encore une fois, acceptée par la Charte des Nations Unies et qui s'applique à l'ensemble des peuples.

Alors, à ce moment-là, je pense que la question était recevable pour nous et nous l'avons acceptée, mais dans le sens, encore une fois, où, au moment où le Canada et le Québec s'orientent vers des discussions fondamentales sur l'avenir de l'un et de l'autre, nous avons considéré cela comme étant valable.

Encore une fois, monsieur le Président, il s'agit d'une décision prise par l'aile québécoise du Parti conservateur. Ceci étant dit, je pense que la décision prise à Québec était excellente et je félicite mes collègues conservateurs du Québec de l'avoir fait, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est à l'honorable député de Lac-Saint-Jean pour une question supplémentaire.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Tout d'abord, je remercie le ministre de nous avoir expliqué les tenants et aboutissants de la résolution adoptée par l'aile québécoise, mais je reviens à la question qui est celle-ci: Est-ce que le gouvernement—puisqu'il y a un gouvernement en face de nous—par la voix de son ministre, va nous dire s'il accepte le principe que le Québec a le droit libre et entier de disposer de lui-même? Voilà la question, monsieur le Président!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, encore une fois, je rappelle au député de Lac-Saint-Jean qu'il existe. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, lorsque le député de Lac-Saint-Jean était ministre, il n'appréciait pas les cris, alors j'espère qu'il est en mesure de faire la même chose maintenant qu'il est de l'autre côté.

Alors, je dis ceci: Il s'agit d'une résolution proposée par une aile, soit l'aile conservatrice du Parti conservateur. Monsieur le Président, le gouvernement dispose des recommandations comme celle-ci au même titre que le Parti libéral et les autres partis politiques le font.

[*Traduction*]

M. le Président: Dans les circonstances, je crois que les députés pourraient avoir l'amabilité d'écouter la réponse du ministre. Il tente de donner une réponse très complète à une question que la Chambre a accepté d'entendre, contrairement à ses habitudes. Le ministre.

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, effectivement, je pense que le débat est trop sérieux, que la question est trop fondamentale pour qu'on en fasse une question partisane à la Chambre des communes. Encore une fois, qu'il y ait des intentions partisanes à l'intérieur de cela, j'en suis. Mais, au moment où nous discutons encore une fois de ces questions fondamentales, le parti conservateur, aile québécoise, a fait une recommandation au gouvernement qui va en disposer selon les procédures normales. Alors, je pense qu'à cause du sérieux de la question, on devrait éviter d'y mettre toute partisanerie, monsieur le Président.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Un recours au Règlement, monsieur le Président, parce que je crois que vous avez, fort à propos, jugé qu'il était essentiel que la question posée au conseil des ministres soit une question sur les prérogatives du gouvernement. La façon dont le député de Lac-Saint-Jean a reformulé sa question, il l'a formulée d'une façon où elle devenait tout à fait acceptable, à savoir qu'il demandait au ministre si, oui ou non, le gouvernement conservateur était prêt, dans ses politiques gouvernementales, à accepter cette résolution passée par l'aile québécoise des conservateurs lors de leur congrès de fin de semaine. Or, le ministre, et c'est là mon recours au Règlement, monsieur le Président, c'est que le ministre, se levant pour répondre à une question, que vous aviez jugée acceptable à ce moment-là, s'est permis de donner une réponse, non pas en sa qualité de ministre et membre du conseil des ministres canadien, mais strictement en sa qualité de politicien militant conservateur du Québec, qui avait traité d'une question à l'occasion d'un congrès politique. Par le fait même, sa réponse n'était pas conforme au Règlement puisqu'elle ne donnait pas la véritable réponse de ce gouvernement, à savoir si, oui ou non, ils acceptent comme gouvernement cette résolution passée par des militants en fin de semaine.

M. Gauthier: C'est ça la question.

M. le Président: Peut-être que la meilleure solution serait qu'il pose une autre question demain.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Le sixième rapport que j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui porte sur le contrôle des subventions accordées par les ministères et les organismes fédéraux ainsi que les sociétés d'État.

Le comité a déterminé certaines procédures que pourraient adopter les organismes subventionnaires et qui permettraient de mieux contrôler et justifier les subventions accordées. Le comité recommande, par exemple, la coordination des versements échelonnés et l'adoption de meilleures méthodes d'examen et de surveillance des subventions, quand l'importance de la subvention, ou sa valeur en dollars, le justifie.

Une autre recommandation importante du Comité porte sur la responsabilité des organismes subventionnaires qui renouvellent chaque année les subventions qu'ils

versent à certaines organisations. Le Comité recommande que les organismes présentent au Parlement des rapports triennaux pour justifier ces subventions régulières, en prenant en considération les multiples demandes pour nos maigres ressources ainsi que les avantages qu'en retirent le Canada et le bénéficiaire.

Le Comité recommande également que des crédits soient accordés à l'évaluation des programmes et que les portions inutilisées des subventions soient recouvrées.

Le Comité demande au gouvernement de déposer, dans les 150 jours qui suivent, une réponse globale au rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

PRÉSENTATION DE DEUX RAPPORTS DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe: le rapport de la délégation canadienne au débat sur les dimensions parlementaires de la CSCE organisé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que le rapport de la délégation canadienne au débat annuel sur l'OCDE de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Ces réunions ont été tenues à Strasbourg, du 26 septembre au 4 octobre 1990.

• (1540)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je signale aux députés le débat parlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe parce que ce débat porte sur la nouvelle Europe. Les députés devraient jeter un coup d'oeil au rapport car il traite de la participation future du Canada à l'Europe qui est en train de prendre forme, non pas uniquement à l'Europe des douze pour des raisons économiques, mais plutôt pour des raisons de sécurité.

Il est question dans ce débat de la formation d'un nouvel organisme, l'assemblée européenne. J'invite les députés à lire ce rapport avec soin en vue de décider si la Chambre devrait participer à un débat sur l'avenir de l'Europe et le rôle que le Canada pourrait jouer à ce chapitre.

Comme je l'ai dit, tous les pays d'Europe ont décidé à l'unanimité de s'inspirer des règles qui régissent le Conseil d'Europe pour façonner leur nouvelle assemblée. Le Canada n'est pas d'accord avec cette décision. En fait, l'assemblée européenne chargée de la sécurité de la nouvelle Europe devrait être régie par des règles établies par l'assemblée même de parlementaires.

J'encourage les députés à lire ce rapport et à formuler des suggestions sur la question de savoir si la Chambre devrait ou non discuter en bonne et due forme de la position du Canada face à la nouvelle Europe, parce que cette question devrait être débattue avec soin.

* * *

LA TOLÉRANCE RACIALE

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour demander le consentement de la Chambre afin de proposer une motion qui sera mise aux voix sans débat ou amendement. Celle-ci sera appuyée par la députée de Vancouver-Est et en voici le texte:

> Que la Chambre dénonce toute initiative visant à faire de notre pays une tribune servant à faire publiquement des déclarations délibérément trompeuses, inexactes et fausses au sujet de l'Holocauste et de la persécution nazie à l'endroit des Juifs et d'autres peuples avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale, et qu'elle condamne clairement et catégoriquement tous ceux qui prônent la discrimination raciale et la haine fondée sur la couleur, la religion, l'origine ethnique ou la culture.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement pour cette motion présentée par la députée de Saint-Laurent—Cartierville?

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais dire que le gouvernement est heureux d'appuyer cette motion.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc il y a accord, et cette motion est adoptée.

(La motion est adoptée)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur, j'ai le devoir de déposer à la Chambre une pétition qui est conforme à l'article 36 du Règlement à l'effet que d'imposer une taxe sur les livres, les journaux et les revues est une taxe absolument régressive. Les pétitionnaires qui sont de ma circonscription de Carleton—Gloucester, ainsi que de la région d'Ottawa et de Montréal, soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue une pierre angulaire de notre démocratie, de notre éducation, de notre culture et de nos loisirs. Ils allèguent qu'une société instruite et productive ne peut

être que lésée par une telle disposition qui voudrait imposer une taxe sur la lecture.

Les soussignés demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée et de prévoir la détaxe dans la Loi sur la TPS proposée pour le 1er janvier 1991 afin que le gouvernement ne soit pas reconnu dans l'histoire comme celui qui a taxé la lecture.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, aujourd'hui j'ai l'honneur de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition est signée par un nombre de citoyens et de citoyennes canadiens qui sont la TPS sur les livres, les journaux et les revues. C'est une taxe sur la lecture.

[*Traduction*]

Ces personnes demandent au Parlement de rejeter la TPS sur l'enseignement et la lecture et qu'il le fasse dès que possible.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, comme je l'ai fait à maintes reprises dans le passé, pour présenter une pétition de mes électeurs qui s'inquiètent au sujet de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires estiment que la taxe proposée par le ministre des Finances sur les produits et services est une forme d'imposition injuste parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer du contribuable. Ils pensent également que le gouvernement n'a pas remédié au régime fiscal injuste actuellement en place qui permet aux riches et aux sociétés de payer peu ou pas d'impôt fédéral, tout en obligeant les contribuables à revenu faible ou moyen à assumer une plus lourde part du fardeau fiscal national.

Ils demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal pour qu'on impose vraiment un impôt minimum aux riches et aux sociétés.

Mme Mary Clancy (Halifax): En conformité de l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, je demande à présenter une pétition qu'ont signée des centaines de Canadiens d'un océan à l'autre au sujet de la taxe sur les produits et services en général et tout particulièrement quant à son application aux livres.

À l'instar de leurs concitoyens de toutes les régions du pays, les pétitionnaires demandent au Parlement de réaffirmer le principe historique qui est concrétisé par la non-imposition de tout ce qui est imprimé en lui conservant un taux de taxe nul dans le projet de loi sur la TPS.

Si nous devons subir cette taxe pernicieuse, assurons-nous au moins qu'elle ne frappe ni les livres ni les journaux.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le devoir de présenter une pétition.

De tout temps, les gouvernements du Canada ont jugé bon d'imposer un taux d'imposition nul aux revues, aux livres et aux imprimés comme les journaux. Or, le gouvernement conservateur voudrait les assujettir à sa TPS.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de renoncer à son projet de taxer les livres et l'enseignement et de réaffirmer ainsi le principe historique qui est concrétisé par la non-imposition de tout ce qui est imprimé en n'assujettissant pas à la TPS les livres, les journaux et les publications à vocation culturelle.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au nom de nombreux Canadiens une pétition qui a été certifiée conforme et qui exhorte le gouvernement à renoncer à mettre en application sa pernicieuse et sotte TPS, à laquelle presque tous les Canadiens s'opposent.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai là une série de pétitions provenant de Canadiens de toutes les régions de notre pays qui reprochent au gouvernement de vouloir appliquer sa TPS aux livres.

Les pétitionnaires signalent que tous les gouvernements sans exception depuis la Confédération ont appliqué un taux d'imposition nul aux revues, aux livres et aux journaux. Le gouvernement actuel songe maintenant à les assujettir à sa TPS. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement réaffirme le principe historique qui est concrétisé par la non-imposition de tout ce qui est imprimé en lui conservant un taux de taxe nul dans le projet de loi et les règlements sur la TPS.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens qui s'opposent à la TPS.

C'est devenu presqu'une litanie quotidienne depuis quelque temps d'entendre des gens frustrés et désespérés venir frapper vainement à la porte du gouvernement sans que celui-ci ne daigne leur répondre.

Le peuple canadien est vraiment frustré. J'espère que le gouvernement reviendra finalement à la raison en abrogeant la TPS qui a été adoptée aux Communes.

• (1550)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, comme le reste de mes collègues, j'invoque l'article 36 du Règlement pour vous rappeler que 86 p. 100 des Canadiens sont contre l'imposition d'une taxe sur les biens et services régressive et mal conçue, surtout quand on l'applique aux livres, aux revues et aux journaux.

L'imprimé est la pierre angulaire de la démocratie, de l'éducation et de la culture. Une société alphabétisée et productive ne peut se permettre de taxer la nourriture de l'esprit et de l'âme.

Les gens n'en reviennent pas de voir que le gouvernement est allé jusqu'à taxer la Bible et le Coran. Le premier ministre et le ministre des Communications conviennent que les livres ne devraient pas être taxés. Il est regrettable qu'ils ne puissent pas convaincre le ministre des Finances de croire ce que lui disent les Canadiens en ne taxant pas l'imprimé.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par beaucoup d'habitants de plusieurs localités ontariennes. Jamais depuis le premier jour de la Confédération une taxe n'a été imposée sur les livres, les journaux et les magazines, mais le gouvernement actuel appliquera la TPS à ces imprimés. Il parle beaucoup d'alphabétisation, mais de toute évidence, ce n'est pas une priorité pour lui.

En tant qu'ancien enseignant, je trouve ridicule que nous ne puissions pas inculquer quelques connaissances aux ministres de ce gouvernement parce qu'ils n'écoutent pas. Lorsque les étudiants n'écoutent pas, on ne peut pas leur enseigner quoi que ce soit.

J'espère qu'au cours des prochains jours, ceux et celles qui veulent lever tous les obstacles à la diffusion de l'imprimé qui constitue la pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société alphabétisée et productive réussiront à faire entendre leur message. Nous ne voulons pas que la TPS de 7 p. 100 soit appliquée aux livres ou à l'éducation, sous quelque forme que ce soit.

LES LICENCES POUR LE MATÉRIEL RADIO

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition venant d'un grand nombre d'habitants du comté de Colchester, en Nouvelle-Écosse.

Ces pétitionnaires s'inquiètent des fortes hausses des frais de télécommunications par radio qui ont été décrétées par le gouvernement fédéral. Comme les services d'incendie sont avant tout des organismes sans but lucratif et que ces hausses vont forcer une foule de services d'incendie faisant appel à des volontaires de reporter ou d'annuler l'achat d'équipement servant à la protection des particuliers et de leurs biens, ils pressent le gouvernement de ne pas assujettir de tels services à ces hausses excessives.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition en Chambre aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, émanant de l'Alberta, de l'Ouest et de l'Est de l'Ontario.

Nous demandons à nouveau au gouvernement du Canada d'abandonner son projet et de ne pas appliquer la TPS sur les livres. Les pétitionnaires nous avisent que d'imposer une taxe sur les livres, les journaux et les hebdos serait excessivement régressif.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition venant de centaines d'Ontariens qui exhortent le gouvernement à ne pas assujettir les livres à la TPS.

Il convient de mentionner aussi qu'à l'autre endroit, on va présenter aujourd'hui un amendement à cet effet. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'écouter enfin les Canadiens d'un océan à l'autre.

S'il existe un article qui devrait être exempté de la taxe, c'est bien les livres et les manuels scolaires pour que les jeunes et les personnes âgées de tout le pays puissent au moins lire et s'instruire davantage.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des incomparables citoyens de Kamloops, qui restent grandement affligés que le gouvernement aille toujours de l'avant avec la taxe sur les produits et services, cette mesure vraiment cruelle et punitive.

Les pétitionnaires mentionnent toute une série de facteurs qui en font une taxe injuste. Elle est discriminatoire envers les Canadiens de l'Ouest, les petites entreprises et les travailleurs en général. En outre, elle fera monter les taux d'intérêt. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi et de repartir à neuf dans la conception d'une vraie réforme fiscale.

Monsieur le Président, je suis sûr qu'à l'instar de certains de mes collègues, j'ai des pétitions signées par des personnes de divers endroits au Canada qui sont choquées de voir que le gouvernement juge bon de taxer les livres pour enfants. Je crois que le Canada deviendra le seul pays du monde à taxer les lectures pour enfants, si la taxe sur les produits et services devient réalité.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire, particulièrement à cette époque de l'année où nous voulons acheter des livres pour encourager nos jeunes à lire, que nous ne voulons pas d'une taxe spéciale sur les articles de lecture imposée par le gouvernement.

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour déposer une pétition comptant plus de 2 000 signatures et dont les signataires viennent de partout en Ontario.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de concevoir et d'adopter une politique globale en matière d'agriculture, afin d'assurer la survie des fermes familiales du Canada et de garantir l'avenir d'une industrie agricole viable et autonome au pays.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition ici signée par de nombreux électeurs de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell, particulièrement les résidants de la ville d'Hawkesbury que vous connaissez tous, vous et tous les autres parlementaires. Les résidants de la ville d'Hawkesbury, dans ma circonscription, demandent à cette Chambre de faire appel au gouvernement afin qu'il rejettte la taxe sur les produits et services, cette taxe néfaste qui nuira à l'économie canadienne et qui sera appliquée aux livres.

Je me fais donc le porte-parole des gens d'Hawkesbury, d'Alexandria, de L'Orignal, de Lancaster et de toutes les autres communautés de Glengarry—Prescott—Russell qui ont bien voulu signer cette pétition et je les en félicite.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter moi aussi une pétition. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre commence à trouver que les pétitions prennent beaucoup de temps aujourd'hui, j'en suis conscient, mais je suis persuadé que beaucoup de ses électeurs lui ont adressé des pétitions pour dénoncer la TPS. Ni lui ni le ministre des Transports ne s'empressent de les déposer à la Chambre. Je suis désolé qu'ils ne le fassent pas, car leurs électeurs seraient ravis qu'on présente leurs pétitions sur le sujet.

Dans leur intérêt, je dirai au secrétaire parlementaire que ces pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services parce qu'elle s'applique aux imprimés. Comme le député de Kamloops l'a dit, la taxe frappera les livres d'enfants, les bibles et autres livres religieux, bref toutes les publications.

Ces Canadiens, comme des millions d'autres, dénoncent cette taxe et demandent au Parlement de la rejeter.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire se rappelle que je lui ai parlé, en privé et à la Chambre à plusieurs reprises,

d'une question qui figure au *Feuilleton* depuis environ six mois.

Je sais qu'il a retourné la réponse parce que le personnel qui l'avait préparée n'avait pas fait un travail satisfaisant à ses yeux. Je n'aurais pas été satisfait de la réponse moi non plus.

Le secrétaire parlementaire a-t-il réussi à convaincre les personnes en cause de lui remettre sans tarder la réponse satisfaisante qu'il veut déposer à la Chambre?

M. Cooper: Je vais vérifier, monsieur le Président, et communiquerai le résultat de mes recherches au député.

* * *

• (1600)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je remarque la présence du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Nous avons hâte, bien sûr, d'entreprendre l'étude du projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, qui en est à l'étape de la deuxième lecture.

Monsieur le Président, j'estime que nous sommes au bord d'une crise au Canada et je voudrais saisir mon collègue de cette question en invoquant le Règlement. Nous savons tous qu'en septembre, des avis ont été envoyés à plus de 60 000 familles à faible revenu pour leur annoncer que les crédits d'impôt pour enfants leur seraient envoyés par la poste au plus tard à la mi-novembre.

À ce sujet, le projet de loi C-86 a été déposé le 11 octobre. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais je ne crois pas qu'il y ait là recours au Règlement selon le Règlement même de la Chambre. Nous passons donc à l'ordre du jour.

Avant de passer au débat, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte)— l'agriculture; l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Wappel)—la politique monétaire; l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Prembroke (M. Hopkins)—le commerce.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA CONVENTION RELATIVE AUX CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (pour la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'entamer le débat en deuxième lecture sur la Loi traitant de la convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises.

Ce projet de loi vise à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, autorisant ainsi les ministères, les établissements publics et les sociétés d'État mandataires à bénéficier de ses dispositions. Comme le veut l'usage, il consiste à donner force de loi à la convention qui est reproduite dans une annexe.

Une convention sur les contrats de vente internationale de marchandises s'applique aux opérations de vente de marchandises à des fins commerciales entre des parties ayant leur établissement dans des États contractants différents.

La mesure législative établit un ensemble de règles uniformes pour la vente internationale de marchandises et permet le recours à des règles juridiques compatibles avec la législation canadienne.

L'application de la Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises va permettre aux entités fédérales de bénéficier des trois principaux avantages de cette convention, à savoir la facilitation du commerce, une plus grande certitude, sur le plan juridique, dans les contrats de vente internationale et une meilleure équité entre les signataires d'un contrat de vente internationale.

La loi fédérale de mise en oeuvre garantira que toutes les entités fédérales sont protégées de façon uniforme par le régime de la convention.

Jusqu'à maintenant, 28 États ont signé la convention, dont certains, comme les États-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et la Chine, comptent parmi nos principaux partenaires commerciaux. Donc, l'adoption de la loi fédérale de mise en oeuvre va permettre aux entités fédérales de se prévaloir, dans un grand nombre de transactions, des avantages du régime établi par la convention.

La convention favorise le commerce en offrant aux signataires d'un contrat de vente internationale de marchandises un système uniforme de droits, mais protège aussi leur liberté de passer des contrats en leur permettant de déroger à la convention au moyen d'une disposition spéciale.

La certitude juridique. Les contrats de vente internationale de marchandises posent de nombreux problèmes en droit international privé, dont ceux, par exemple, de déterminer quelle loi régit quels contrats, ou quel tribunal a compétence en la matière. Ce sont les tribunaux qui doivent souvent régler ces questions et les litiges qui en découlent peuvent entraîner des dépenses considérables en honoraires d'avocats et autres frais judiciaires, sans parler des retards inutiles.

L'incertitude, surtout sur le plan juridique, nuit particulièrement aux échanges commerciaux. Il faut définir clairement les droits des diverses parties pour favoriser des transactions équitables. Il est difficile de le faire, parce qu'on ignore au juste quelle loi s'appliquera. Avec l'augmentation du nombre des transactions commerciales internationales, la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises constitue un élément indispensable aux échanges internationaux, car elle crée un système de règles juridiques qui établit clairement les droits des diverses parties. Ces règles sont compatibles avec la législation canadienne et s'appliquent à la place de la législation des autres États signataires de la convention dont les règles ne nous sont peut-être pas familières ou nous sont peut-être même défavorables.

L'équité entre les divers partenaires commerciaux. Dans le cas d'une transaction internationale, chaque partie souhaite souvent que la transaction soit régie par les lois de son propre pays, chose que le partenaire commercial le plus faible risque d'avoir de la difficulté à obtenir. En règle générale, c'est la partie qui est en position de force dans les négociations qui obtiendra que le contrat soit régi par la loi de son propre pays. La convention offre une solution plus acceptable, car elle permet aux parties de faire en sorte que le contrat soit assujetti à un système uniforme et neutre de règles juridiques. Ainsi, la convention est donc un moyen de réduire les inégalités entre les parties.

La Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises a été soumise aux provinces, qui l'ont fort bien accueillie. Huit provinces, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique ainsi que les Territoires du Nord-Ouest ont déjà adopté une mesure législative de mise en oeuvre.

Le ministère de la Justice a consulté des représentants du monde des affaires ainsi que l'Association du Barreau canadien au sujet de la convention et leur réaction a été extrêmement positive. Les sociétés consultées ont signalé que la convention permettait de faire disparaître dans une large mesure les incertitudes juridiques reliées à la vente internationale de marchandises. Elles ont parlé également des avantages d'un système neutre et uniforme qui laisse aux parties la liberté de signer des contrats et elles ont fait remarquer enfin que la convention était compatible avec la législation canadienne.

Les principes juridiques à la base de la convention sont semblables à ceux des lois canadiennes et compatibles avec ces dernières. Plusieurs experts canadiens ont examiné les questions et ont effectué une analyse tendant à comparer la convention et la législation commerciale canadienne en vertu du droit civil et de la common law. Ils en ont conclu que la convention était compatible avec notre législation.

Je suis heureux de souscrire à ce projet de loi et j'invite la Chambre à l'appuyer.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, appuyer ce projet de loi en deuxième lecture. Son but est excellent et il répond à un besoin pressant.

Comme l'a dit le député de Niagara Falls, cette loi vise à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Elle répond à un besoin qui existe depuis longtemps. Ses objectifs sont importants non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. Le député de Niagara Falls a dit que la convention apporterait plus d'équité dans les échanges commerciaux entre les petits et les grands pays. C'est une question dont les Canadiens doivent s'occuper et sur laquelle ils doivent être bien informés.

• (1610)

Si nous voulons faire du commerce sur le marché mondial, nous devons connaître non seulement les besoins des Canadiens, mais aussi ceux des petits pays. Aujourd'hui, les grands pays ont généralement tendance à ne pas tenir compte de leurs petits partenaires commer-

ciaux. Cette attitude fera beaucoup de tort au commerce international dans un avenir rapproché parce que les petits pays sont absolument débordés par la paperasserie et le pouvoir financier des grands pays.

Si nous ne tenons pas compte de ce problème, nous allons rendre le commerce international très difficile pour les petits pays. Et si nous n'avons pas de partenaires commerciaux, nous ne pourrons évidemment pas faire de commerce nous-mêmes. C'est évident, il me semble. Même le gouvernement est d'accord là-dessus.

Je vois que le ministre des Transports lui-même comprend cela et c'est très important. Je sais maintenant que le message est passé et qu'il sera généralement compris.

Je tiens à dire aussi que nous devons situer cette question dans une perspective mondiale. Si nous devenons trop cupides et trop abusifs dans notre commerce extérieur, nous allons décourager un grand nombre de nos partenaires commerciaux éventuels.

Comme l'a dit mon collègue, nous voulons particulièrement avoir la sécurité et le cadre juridiques, étant donné que cette convention correspond tout à fait aux principes juridiques de notre pays, ce qui à mon avis, est fort important.

J'aimerais faire part de l'une de mes préoccupations avant de recommander l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture. Je mettrais en garde le gouvernement contre la façon cavalière dont il traite ce projet de loi. Ce projet de loi, comme l'a dit le député de Niagara Falls, est extrêmement important. Il semble évident que l'adoption de cette convention est dans l'intérêt du Canada et de ses partenaires commerciaux. Mon collègue a dit que 28 pays l'ont ratifié.

Si le Canada veut continuer à jouer un rôle de premier plan en commerce international, s'il veut personnifier le dynamisme que les pays moins importants veulent trouver chez leurs partenaires commerciaux, il faudrait, je pense, aller plus vite en ce qui concerne la ratification de cette convention.

Nous allons sans doute être le 29e pays à ratifier cette convention, à moins que nous ne prenions encore du retard. Cela n'est pas bon pour la réputation du Canada. Cela n'est pas bon pour la réputation d'un pays qui a toujours manifesté un intérêt pour le mieux-être du tiers monde et des pays plus pauvres. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour faire des échanges commerciaux et offrir de financer ces pays par l'entremise de l'ACDI et d'autres organismes. Nous avons pu faire du commerce avec eux dans notre intérêt, et bien sûr, dans le leur également.

Nous avons été peu disposés, me semble-t-il, à adopter ce projet de loi. Nous avons été peu disposés à en adopter le concept. Il se peut que nous ayons approuvé ce concept aux Nations Unies, mais il semble qu'au bout d'un moment, le Canada cherche à esquiver ses responsabilités.

Si cette tendance se poursuit—et malheureusement, cela semble devenir trop fréquent—le Canada va perdre encore plus son prestige au sein de la communauté internationale. Nous n'aurons personne d'autre que nous à blâmer. C'est ce qui va arriver. Nous allons être, dans le meilleur des cas, le 29e pays à ratifier la convention. Or nous sommes l'un des pays les plus industrialisés du monde, l'un des promoteurs du commerce international, bien au-dessus de la plupart des autres pays membres des Nations Unies. Nous avons été le premier pays à appuyer à fond le commerce international et à sauvegarder les intérêts des pays du tiers monde, et nous aurons de la chance si nous sommes le 30e pays à ratifier cette convention.

Huit de nos provinces et un de nos territoires l'ont déjà approuvée et nous nous retrouvons aujourd'hui au Parlement face à cette question, après un très long retard. Il est franchement gênant qu'elle ne soit signalée que maintenant à la Chambre.

Je ne veux pas m'étendre davantage là-dessus. Mon parti souhaite que ce projet de loi soit renvoyé en comité. J'en appuie donc la deuxième lecture pour que nous puissions en débattre en comité le plus rapidement possible. Et je demande au gouvernement de lui faire franchir le plus rapidement possible toutes les autres étapes du processus législatif.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, dans les observations préliminaires du gouvernement sur ce projet de loi, il y avait trois remarques que celui-ci voulait faire en présentant le projet de loi. Je vais commenter deux d'entre elle.

Une porte, naturellement, sur la facilitation du commerce et l'autre sur une plus grande équité en matière de commerce, à savoir, l'équité entre les différents niveaux

des partenaires, certains étant plus puissants que d'autres et, dans un sens, la structure administrative permettant de faciliter ce développement du commerce. Je voudrais placer le débat dans le contexte, allant de l'abstrait au concret, en ce qui concerne le projet de loi en question, tout d'abord, de la Communauté européenne et, deuxièmement, de nos propres rapports, à l'échelle internationale, qui ont changé de façon spectaculaire à cause de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis.

Je voudrais d'abord parler des répercussions en mutation, en ce qui concerne ce système uniforme, qui seront modifiées en 1992 lorsque la Communauté européenne atteindra son apogée. Le gouvernement et d'autres porte-parole pour l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis laissent entendre souvent que nous serons en mesure, grâce au projet de loi en question, d'être des partenaires égaux et de favoriser un accroissement du commerce sur une base égale de sorte «qu'un pays plus puissant ne dominera pas un pays plus faible», pour citer les paroles du député.

Je voudrais aussi faire remarquer que le gouvernement aime faire de la Communauté européenne le modèle où ce développement du commerce pourra avoir lieu. Il omet de mentionner qu'en 1989, les commissaires européens des affaires sociales et de l'emploi ont publié une charte des droits sociaux fondamentaux. Mon collègue a parlé du système uniforme de droits en ce qui concerne ce projet de loi. Cette charte avait pour but de protéger 322 millions de citoyens de la Communauté européenne contre tous les torts qui pourraient résulter du fait que celle-ci va devenir un seul marché interne au 31 décembre 1992.

Monsieur le Président, compte tenu des observations préliminaires du gouvernement, peut-être demandez-vous quel rapport il existe entre cette charte des droits et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis? Le rapport est évident parce que, au début de ses remarques, le député a dit qu'il s'agissait de faciliter le commerce entre des partenaires de forces inégales. Une façon de niveler les chances consiste à insérer dans le processus bureaucratique une charte qui garantit trois choses: premièrement, le même traitement pour les hommes et les femmes, principe visant à éviter les déformations qui pourraient nuire à la libre concurrence, deuxièmement, la sécurité sociale des travailleurs itinérants, ce qui leur facilite le libre mouvement et, troisièmement, la formation professionnelle où des principes généraux servent de lignes directrices pour les politiques nationales.

• (1620)

Rédigé par les attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement, cet excellent document explique en détail l'importance de l'existence d'une entente parallèle lorsque de nouveaux blocs commerciaux seront régis par cette nouvelle loi.

Comme mon collègue du Parti libéral l'a signalé, le gouvernement aurait dû donner la priorité à cette mesure il y a bien longtemps. En réalité, je déplore le fait que cette mesure soit passée avant une autre qui est encore plus importante, soit celle qui touche les 60 000 Canadiens à qui le gouvernement a promis d'envoyer le crédit d'impôt pour enfants ce mois-ci. Nous attendons encore cette mesure législative.

Je dis cela en passant. Je voulais commenter l'observation très pertinente de mon collègue libéral qui a signalé le fait que les provinces devancent déjà le gouvernement fédéral dans ce domaine, sans parler du fait qu'elles lui dament aussi le pion en ce qui a trait aux Canadiens qui attendent leurs crédits d'impôt. Ce n'est qu'une remarque en passant, je le répète.

Revenons à nos moutons. Le document de la bibliothèque est tout à fait impartial et disponible sur demande. Il s'applique au débat en cours, surtout que le député qui parlait au nom du gouvernement a décrit une partie du projet comme étant un régime uniforme de droits.

À propos de cette démarche visant à uniformiser les droits dont ce projet de loi définit essentiellement la structure juridique, le gouvernement actuel nous a dit que dans ses ententes futures, notamment dans le cadre de l'Accord de libre-échange qu'il a signé avec les États-Unis, il rechercherait une certaine uniformité.

Nous constatons qu'il n'en est rien et que le document juridique que le gouvernement actuel a déjà signé avec les États-Unis, et les prochaines négociations entre les États-Unis et le Mexique auxquelles le gouvernement tient à participer, pourraient bien aller à l'encontre du projet de loi dont nous sommes saisis.

Comment cela se peut-il, monsieur le Président? Je soutiens que la preuve est faite.

M. Belsher: Vous vous écartez de la question.

M. Barrett: Monsieur le Président, je tiens à vous dire que mes commentaires se rattachent parfaitement aux propos du député. Il a énoncé les trois principes, et je m'efforce de les appliquer à une plus grande justice des relations commerciales.

De ce point de vue, le gouvernement nous avait fait croire, vraisemblablement à tort, que dans le cadre de l'accord canado-américain, nous bénéficierions de la même protection que celle dont bénéficient les membres de la Communauté européenne, et que vraisemblablement la convention des Nations Unies sur les contrats de vente s'appliquerait aux négociations à venir entre le Mexique, le Canada et les États-Unis.

J'ai trois questions à poser: L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis comporte-t-il une protection comparable à la dimension sociale de la Communauté européenne? Pas un brin. Pourtant, certains porte-parole du gouvernement—je ne saurais les nommer tant ils sont nombreux—ont beau vanter les avantages de cet accord, il est indéniable que le projet de loi ne renferme aucune charte sociale ni aucune des promesses que le premier ministre avait faites relativement à l'égalité que procureraient les meilleurs programmes sociaux.

Je peux comprendre que vous en soyez estomaqué, monsieur le Président. Nous avons même eu le rapport de la Commission de Grandpré que le gouvernement avait chargée d'identifier tous les nouveaux avantages auxquels auraient accès les travailleurs devenus chômeurs à cause de cet accord commercial.

Qu'est-il advenu du rapport de Grandpré? Le savez-vous, monsieur le Président? Le gouvernement nous avait dit à la Chambre, alors que nous débattions ce projet de loi, que le rapport de Grandpré établirait pour le Canada et les États-Unis tous les mécanismes nécessaires afin d'aider tous ceux qui resteraient sur le carreau par suite de la création de ces nouveaux blocs commerciaux. Nous discutons de cette dimension des blocs commerciaux, et pourtant toutes les suggestions contenues dans le rapport de Grandpré, toutes les demandes d'équité fondées sur cet argument, ont été laissées de côté.

Le gouvernement nous a fait part de ses voeux pieux, lui qui se dirige maintenant, comme l'a signalé le porte-parole du gouvernement, vers l'adoption d'une série de droits uniformes. J'ai bien noté ce qu'il a dit. Il a lu son discours. Il a aussi parlé de facilitation du commerce et d'une plus grande équité dans ce domaine. Entre le projet de loi et le discours que nous a livré le porte-parole du gouvernement, il y a un monde de différence. En l'écoutant, j'ai vite compris que le gouvernement espérait un petit après-midi tranquille pour faire adopter cette mesure législative sans qu'on ait l'occasion d'examiner de trop près les obligations qu'il contracte aux termes de ce projet de loi.

Je voudrais vous poser cette question, monsieur le Président, puisque je sais que vous comprenez la situation mieux que quiconque à la Chambre. Je vois que vous m'écoutez attentivement. J'espère qu'un autre député écoute notre conversation, je ne voudrais pas que ces trésors de sagesse ne servent à personne. Cela dit, nous nous engageons dans des pourparlers trilatéraux, entre le Mexique, le Canada et les États-Unis, dans le seul but de nous associer à un partenaire dont la main-d'oeuvre est peu rémunérée. Le gouvernement du Canada se plie aux désirs des grandes sociétés qui veulent que nous, les Canadiens, perdions nos emplois aux mains des travailleurs mexicains peu rémunérés.

Si le gouvernement était vraiment sérieux dans sa démarche, il n'accepterait jamais de mettre en danger des emplois canadiens en tolérant la concurrence injuste que livreraient les travailleurs mexicains peu rémunérés. Le gouvernement dirait que, dans ce projet de loi, il a l'intention de faciliter les échanges commerciaux et de veiller à ce que les règles du jeu soient respectées. Mais dans le projet de loi, aucune mesure n'est prévue pour protéger les emplois canadiens, les conditions de travail, l'environnement ou la santé.

M. Belsher: As-tu lu le projet de loi, Davey?

M. Barrett: Monsieur le Président, le député veut savoir si j'ai lu le projet de loi. Je l'ai lu en entier. J'ai été étonné et déçu de voir que l'on n'a même pas reconnu le fait que le porte-parole libéral avait raison à propos des retards.

Mais j'aimerais développer l'argument du Parti libéral en disant que le gouvernement tarde à agir. Alors qu'il continue de brader les emplois des travailleurs canadiens en concluant des accords de libre-échange et en participant à des négociations trilatérales éventuelles avec le Mexique, il nie l'existence même des dispositions du projet de loi qui traitent d'équité, comme l'a mentionné le député.

Comment peut-il y avoir équité, d'une part, lorsqu'on conclut un accord de libre-échange qui détruit les emplois de travailleurs canadiens? Comment peut-il y avoir équité, d'autre part, si l'on accepte de participer à des négociations trilatérales avec le Mexique, de faire concurrence au programme des maquiladoras, où les travailleurs mexicains sont payés 3,61 $ par jour pour des

emplois qui, au Canada, sont rémunérés à raison de 10 et 12 $ l'heure et que nous allons perdre?

Ce projet de loi, bien qu'il constitue un outil administratif destiné à favoriser les échanges de règlements et de règles entre pays membres des Nations Unies, nie l'existence, au Canada, de toutes normes comparables à celles du Marché commun européen.

Si le gouvernement prenait vraiment ce projet de loi au sérieux, il proposerait une charte garantissant des programmes sociaux et des emplois, comme le fait la communauté européenne. Je trouve la situation injuste et déplorable. En toute honnêteté, le gouvernement a tort de dire que l'on trouve dans l'accord de libre-échange le même genre de dispositions que celles qui existent au sein de la communauté européenne, et que ce projet de loi vise à faciliter les échanges. . .

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre veut que le député discute du projet de loi dont est saisi la Chambre. Il n'y a rien dans ce projet de loi qui traite de cette question. Le projet de loi vise à favoriser l'adoption d'une convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Le député n'a pas du tout compris le fond du projet de loi et cherche à induire la Chambre en erreur. On doit lui signaler qu'il enfreint le Règlement ou l'obliger, du moins, à discuter du projet de loi.

• (1630)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne de nouveau la parole à l'honorable député d'Esquimalt—Juan de Fuca l'invitant toujours à s'en tenir à la teneur du projet de loi à l'étude.

[*Traduction*]

M. Barrett: Monsieur le Président, je ne m'offusque aucunement de l'intervention du député. De toute évidence, il n'a pas lu le projet de loi. Il n'a pas étudié quelle était la position exacte du gouvernement sur ce projet de loi et j'aimerais répéter, pour son édification, les mots exacts que le porte-parole du gouvernement a utilisés. Je m'y suis strictement limité jusqu'ici, ayant pris des notes pendant son discours.

Je le répète pour l'édification de ce malheureux député qui a jugé nécessaire, en faisant son intervention, de révéler qu'il ne savait pas de quoi il parlait. S'il veut bien m'écouter, je vais répéter. L'orateur qui a présenté la position du gouvernement sur ce projet de loi a traité de trois domaines précis, et j'en commenterai deux en détail. Le temps ne me permet pas de traiter du troisième, parce qu'il faudrait encore une journée et demie pour ce faire.

M. Nicholson: Avec consentement unanime.

M. Barrett: De plus, le temps dont je dispose personnellement est limité, mais je dois bien faire comprendre au gouvernement ce qu'il a dit. Je disais donc que le député a parlé de trois domaines, soit la facilitation du commerce. . .

M. Nicholson: Exactement!

M. Barrett: Avez-vous entendu cela, monsieur le Président? J'aimerais bien que, par l'intermédiare de la présidence, on puisse transmettre ces propos au député qui m'a interrompu avec si peu d'égards. Le troisième domaine était une plus grande équité commerciale. Exactement, selon l'expression parlementaire.

Si je peux poursuivre mon explication relative à ces deux points, nous pourrons ensuite. . . Non, monsieur le Président, l'interjection du député était une hallucination. Je poursuis une explication, c'est différent.

Le gouvernement a halluciné sur les accords commerciaux. C'est tout à fait cela.

Une voix: Il hallucine à tous points de vue.

M. Barrett: C'est pourquoi nous sommes maintenant aux prises avec la terrible perte de 160 000 emplois à la suite de l'Accord de libre-échange, et le gouvernement pense qu'il nettoiera le dégât avec ce genre de torchon bureaucratique.

Je reviens à ce que je disais. . . il ne me reste que peu de temps. . . soit à la question de l'accord entre le Mexique, le Canada et les États-Unis en vue de faciliter le commerce, pour reprendre les mots du député lui-même, qui a parlé des nations faibles contre les nations fortes. Le député veut-il vraiment dire qu'il protégera les travailleurs canadiens au moyen d'un programme de maquiladoras, alors que les Mexicains gagnent 3,61 $ par journée de travail et les Canadiens, 10 $ à 12 $ l'heure? Y a-t-il un moyen, dans le cadre bureaucratique qu'il veut instaurer, de présenter cela aux travailleurs de ce pays qui ont perdu leur emploi en raison de l'attrait du programme des maquiladoras pour les fabricants canadiens, qui dit ni plus ni moins qu'en allant s'établir au Mexique, on épargne 25 000 $ par travailleur par année? Où est l'équité dans ce programme? Pour reprendre les mots du député, je me

demande en quoi cela facilite des relations commerciales équitables.

Ce gouvernement lance un appel par voie bureaucratique, au moyen de cette loi, qui semble merveilleusement universelle, qui veut nous intégrer à un système dynamique et progresser vers la protection des travailleurs du monde entier, mais qui vend par la même occasion les emplois des travailleurs canadiens par l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Maintenant, expliquez-moi cela, monsieur le Président, et je n'ai pas besoin de passer en revue une fois de plus les constatations de la Commission de Grandpré. Nous savons tous que le gouvernement n'en a tenu aucun compte.

Cette commission, mon ami, avait été promise pendant une campagne électorale. À cette époque, on ne l'avait pas appelée un forum. On l'avait appelée commission et elle avait été chargée de trouver les meilleures solutions pour réparer les torts découlant de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le rapport de cette commission a été déposé à la Chambre.

M. Stupich: C'était une farce.

M. Barrett: Mon collègue dont la réputation d'attachement à la fonction publique en tant que porte-parole de groupes communautaires religieux, a dit que c'était une farce. En tant que porte-parole de groupes religieux, il trouve très difficile d'utiliser un terme plus violent que farce, mais lorsqu'il s'émeut au point de parler de farce, vous savez que ça a été un vrai gâchis.

Si le gouvernement veut prendre modèle sur la Communauté européenne et si nous avions un ministre du Commerce que je trouve—bon, je ne peux pas faire ce genre de commentaire, je laisse tomber. . .

Une voix: Ah!

M. Barrett: Non, non, je ne le dirai pas.

Une voix: Ambigu.

M. Barrett: Ambigu. C'est un bon mot.

Ambigu. Ce terme est juste. Le gouvernement parle de sa volonté de faciliter le commerce et présente son argument, comme il l'a fait dans l'allocution d'ouverture sur le système uniformisé de droits. Il s'est aussi vanté, au moment de la signature de l'Accord de libre-échange, que nous aurions les meilleures structures sociales possibles, mais celles-ci ne se comparent pas à celles de la CEE. Chaque fois que le gouvernement affirme que l'Accord de libre-échange est le même que celui de la Communauté européenne, il ne dit pas la vérité. Le gouvernement ne dit pas la vérité. Certains porte-parole qui défendent la position du gouvernement s'en tiennent à cette description.

Cet accord ne contient rien qui garantit plus d'emplois et des emplois meilleurs. Il ne contient rien pour améliorer les conditions de vie et de travail; et rien non plus pour accroître la participation des travailleurs et des autres partenaires sociaux. Tous les fonds des programmes sociaux remaniés en 1972 et en 1984 sont disponibles pour donner aux organismes privés et publics l'aide nécessaire pour recruter des jeunes et leur donner la formation professionnelle.

Cela est un élément du modèle, monsieur le Président. Le gouvernement n'en tient pas compte en acceptant la convention des Nations Unies. Pourtant, la Communauté économique européenne l'a prévu dans la mesure législative protégeant les travailleurs qui proviennent des pays où les salaires sont bas, qu'ils fassent partie de la CEE ou pas.

Ces pays ne restent pas des partenaires pratiquant une politique de la main-d'oeuvre bon marché. Au lieu d'amener le Mexique à livrer concurrence au Canada, nous devrions plutôt nous inspirer du modèle européen en insistant pour que les salaires pratiqués au Mexique soient alignés sur les normes canadiennes et non pas le contraire, ce qui permettrait ainsi à nos deux pays de se livrer concurrence sur un pied d'égalité.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Mon collègue du Parti libéral a visé juste dans ses critiques lorsqu'il a dit, fort à propos, que le gouvernement avait tardé à nous présenter ce projet de loi. Quelle est la raison de ce retard? Je suis content que mon collèque du Parti libéral en ait parlé. Plus le gouvernement tarde à ouvrir ce débat, plus le temps s'écoule et moins vite l'on sait qu'il n'existe aucune norme comme celle dont parle le député. On espère ainsi mieux pouvoir faire croire aux Canadiens que les pratiques commerciales de ce pays sont semblables à celles qui existent ailleurs dans le monde.

Elles ne le sont pas. Je suis redevable à mon collègue libéral de l'avoir signalé parce que le gouvernement actuel, pour plaire aux sociétés commerciales, a sacrifié les Canadiens et les Canadiennes et aussi, et je sais que c'est un choc pour vous, monsieur le Président, les petites entreprises canadiennes qui ont fait faillite ou qui ont fermé leurs portes devant cette concurrence injustifiable attribuable tout d'abord à l'Accord de libre-échange, et maintenant au programme des maquiladoras au Mexique.

Pour vous rafraîchir la mémoire, monsieur le Président, je vous rappelle que les maquiladoras constituent une zone franche du Mexique, visée par ce projet de loi, où on a le droit d'employer des travailleurs à 3,61 $ pour une journée entière de travail.

M. Nicholson: C'est absurde.

M. Barrett: Absurde? Mon cher collègue nie-t-il que ce désir soutenu du Canada de participer aux pourparlers américano-mexicains est une tentative pour donner aux succursales canadiennes dominées par les capitaux des sociétés américaines un accès accru au programme des maquiladoras et la possibilité de réduire ainsi le nombre d'emplois au Canada?

Le député ne sait-il pas que nous avons perdu 160 000 emplois à cause de la cupidité ou de la stupidité de ce gouvernement qui n'exige pas des normes analogues à celles en vigueur dans la Communauté économique européenne?

M. Lewis: Cupidité?

Mme Copps: Il y a de nombreuses raisons, mais ce n'est sûrement pas la faute de Cupidon.

M. Barrett: Vous avez raison. Cupidon n'était pas au rendez-vous. C'est le genre de chose qui nous dérange moins à notre âge, monsieur le Président. Mais Cupidon n'était sûrement pas à la table quand les Américains leur ont fait faire une petite promenade d'amoureux; et il y a maintenant des pourparlers avec le Mexique.

M. Dionne: Ils sont stupides.

M. Barrett: Je ne dirais pas cela. C'est une interjection. C'est injuste. Je refuse de dire que leur approche est stupide. Cependant, il y a des gens à la Chambre qui n'hésiteraient pas à le dire. Loin de moi de vouloir contredire leur définition. S'ils estiment que c'est stupide, je peux comprendre leur véhémence.

• (1640)

Y-a-t-il un meilleur mot, monsieur le Président, pour expliquer à la population canadienne pourquoi nous devons perdre des emplois au Canada au profit du programme industriel des maquiladoras, pourquoi des usines comme celles de Gillette, de Toro et d'autres doivent fermer leurs portes à cause de l'accord qui a trahi les entreprises et les travailleurs canadiens, lesquels ne peuvent concurrencer ces entreprises qui paient des salaires plus faibles? Pourquoi? Qui servent-ils? Quels maîtres dictent les sinistres propositions qui se cachent derrière le débat presque innocent de cet après-midi sur ce projet de loi, qui s'est fait attendre, comme on l'a fait remarquer?

M. Dionne: Le gouvernement et les grandes entreprises des États-Unis.

M. Barrett: Le gouvernement et les grandes entreprises des États-Unis, a dit mon collègue. On ne peut tout de même pas les tenir responsables de la non-présentation du projet de loi sur les crédits d'impôt à l'intention des 60 000 personnes qui attendent que le gouvernement remplisse sa promesse, mais c'est un aparté, monsieur le Président, parce que j'ai été grossièrement, ou plutôt sagement, interrompu.

Voici ce que je voulais dire, monsieur le Président. Ce gouvernement n'a pas fait le moindre effort pour protéger les travailleurs, comme l'a fait la CEE, et assurer des chances égales pour tous, des droits uniformes, selon les termes du député. Au contraire, les remarques préliminaires du gouvernement nient l'existence de droits uniformes. Tout ce qui intéresse le gouvernement, c'est permettre que les travailleurs soient mal rémunérés pour que les entreprises canadiennes puissent concurrencer les usines mexicaines dont la main-d'oeuvre est exploitée par le capital américain.

C'est le rêve du marché continental, et c'est ça qui se cache derrière ce projet de loi. C'est le rêve d'un continent dont l'économie serait basée sur les capitaux américains, les ressources canadiennes et la main-d'oeuvre mexicaine à bon marché. Cela n'a absolument rien à voir avec la Communauté européenne, qui a spécialement inscrit des droits dans des lois devant être adoptées en 1992.

Si le gouvernement prend au sérieux la définition donnée par mon collègue, celle d'un système uniforme de droits, qu'il prenne explicitement l'engagement de faire adopter, sous forme d'addenda de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, exactement les mêmes droits dont jouissent les régions à salaires bas d'Europe et dont traite le projet de loi à l'étude sur la même base.

Il est injuste pour les Canadiens que le gouvernement se permette de se laisser mener par un mythe bureaucratique selon lequel il nous suffit d'adopter ce projet de loi pour remédier à toutes les erreurs qu'il a commises dans ses négociations commerciales. Cela est faux. Je voudrais donc, dans le très bref laps de temps qu'il me reste, savoir exactement quelle impression le gouvernement cherche à créer. Bien qu'il essaie, un peu tard, d'adopter les modalités bureaucratiques modernes nécessaires pour faire face au commerce international sous l'égide des

Nations Unies, ces modalités ne se comparent pas du tout à ce qui existe au sein des autres blocs commerciaux.

Qu'est-ce qui nous a amenés à cette situation? Je ne veux pas passer en revue l'histoire lamentable de la capitulation de notre gouvernement durant les négociations sur le libre-échange. Cette capitulation a eu lieu malgré les vaillants efforts tant des libéraux que des néo-démocrates au cours des dernières élections. Elle a même coûté sa carrière politique à l'ancien chef du Parti libéral. Malgré cela, nous ne connaissons pas encore la position des libéraux sur les entretiens Canada-États-Unis-Mexique. Nous ne savons pas. . .

Mme Copps: Et quelle est la position d'Edward Broadbent?

M. Barrett: Monsieur le Président, maintenant qu'ils ont un nouveau porte-parole au comité, je serais ravi de l'entendre dire: «J'appuie la position de John Turner et je m'oppose moi aussi aux entretiens Canada-États-Unis-Mexique.» Mais nous n'avons rien entendu de tel jusqu'ici.

Une voix: Non.

M. Barrett: Non, nous n'avons rien entendu encore. Nous avons finalement eu droit à une demi-réponse sur la TPS, mais rien du tout sur l'affaire mexicaine. Ils ont déjà des engagements.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Esquimalt—Juan de Fuca est un parlementaire expérimenté et très intéressant, mais je lui rappelle le titre du projet de loi C-81, Loi de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. J'aimerais donc que le député revienne à la pertinence du débat. J'apprécie d'avance sa collaboration.

[*Traduction*]

M. Barrett: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de m'avoir ramené aux propos du député. Je m'étais éloigné, et je vous remercie de votre intervention.

J'ai donc parlé du premier point: faciliter le commerce. Je voudrais maintenant passer au troisième parce que je n'aurai pas le temps de parler du deuxième.

Le député a dit qu'il y aurait une plus grande équité entre les petits et les grands pays sur le plan commercial. Ce troisième point est crucial, car le gouvernement est sur le point de tenter des efforts désespérés pour s'intégrer à un bloc commercial. Or, la mesure à l'étude vise justement à favoriser une plus grande équité dans les tractations avec la bureaucratie de ces grands blocs commerciaux. Pour nous, qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, avant même que ne soient terminés les travaux du comité de la Chambre chargé de voir si nous allons faire partie de ce nouveau bloc commercial, le gouvernement dit que nous allons en être de toute façon.

Comment le député peut-il se présenter à la Chambre et soutenir avec feu, avec conviction que le projet de loi et le gouvernement fédéral favorisent une plus grande équité en matière commerciale? Cela ne tient pas debout. Je l'ai déjà dit et je suis obligé de le répéter cette fois encore: on continue de sacrifier les emplois des Canadiens.

Je pose cette question au député qui, je suppose, mettra un terme au débat. Est-ce la procédure normale, à savoir que les députés ministériels répondent aux questions?

M. Nicholson: À la troisième lecture.

M. Barrett: Je remercie le député de son aide.

Je veux poser un certain nombre de questions au gouvernement. Peut-il nous dire s'il a l'intention, en respectant les conventions des Nations Unies en vertu de ce projet de loi, de voir à ce que les modèles comme la Communauté européenne soient utilisés de la même façon dans toutes les négociations commerciales futures? Le gouvernement est-il prêt à reconnaître que la Communauté européenne, qu'il cite en exemple relativement à l'établissement d'un bloc commercial, a des normes fondamentales en ce qui concerne l'égalité des droits des travailleurs?

Est-il disposé à nous dire si, dans sa démarche en vue de s'assujettir aux règlements des Nations Unies, il acceptera ou non que la main-d'oeuvre mexicaine puisse venir librement aux États-Unis et au Canada? La liberté de mouvement est un point essentiel. Nous avons besoin de savoir si la liberté de mouvement sera exclue ou non aux termes des conventions des Nations Unies que nous signerons une fois ce projet de loi adopté. Ne veut-on pas seulement en fait exploiter ces travailleurs peu rémuné-

rés qui font concurrence aux travailleurs canadiens? C'est une question importante pour nous et pour les Canadiens qui regardent ce débat. Ces gens qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour élever des enfants avec amour en espérant qu'ils recevront une meilleure formation et qu'ils jouiront de meilleures possibilités économiques veulent être certains que les emplois promis seront là. Cette mesure législative aplanit peut-être certains problèmes bureaucratiques, mais la politique du gouvernement empêchera qu'il y ait une véritable égalité.

Pourquoi le député vient-il nous parler d'un système uniforme de droits, d'équité entre les partenaires commerciaux et d'une plus grande équité dans le commerce lorsque le gouvernement a déjà prouvé qu'il se moquait éperdument de l'équité pour les travailleurs canadiens? Cette définition est plutôt déroutante pour moi et pour les 160 000 Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause de la politique du gouvernement. Ce n'est pas un grand soulagement de savoir que le gouvernement veut mettre en oeuvre les conventions des Nations Unies lorsque de nombreux travailleurs canadiens ont déjà perdu leur emploi, leur sécurité et, dans bien des cas, leur maison.

• (1650)

Il ne faut pas précipiter l'examen de ce projet de loi. Il est important d'en discuter en détail. Il est important de nous faire donner des réponses et des explications détaillées par un gouvernement qui, si je puis dire, s'acharne à vouloir brader notre pays dans des pourparlers trilatéraux avec le Mexique et les États-Unis.

Je veux parler en particulier d'un écrit savant qui a paru dans la publication *International Comparative Law Quarterly*. Le premier article du numéro de janvier 1989, Partie I, volume 38, porte sur le projet de loi à l'étude. Il s'intitule: «La Convention de Vienne sur les ventes, 1980, et la Convention de la Haye, portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels—Une étude comparative.» L'analyse a été préparée par un diplôme de l'École des études commerciales d'Harvard. Je remettrai une copie de ce texte savant à qui en voudra.

Je prends bien soin de rattacher mes commentaires au projet de loi de manière claire et précise, et je signale en particulier la partie d) de la page 7, sur l'application de la convention aux contrats de vente internationale de marchandises. Le lien avec le projet de loi ne saurait être plus direct.

Le premier paragraphe se lit ainsi: «La convention des Nations Unies sur les ventes, comme l'énonce le paragraphe 1(1), s'applique aux contrats de vente de marchandises entre des parties ayant leur établissement dans des États différents.» À celà se rattache la question d'égalité entre différents États que mon collègue a soulevée. Le gouvernement ne traite pas cette fois non plus d'égalité. Il ne traite pas du déséquilibre du commerce. Il ne dit pas, à propos de structure, comment il a l'intention d'accomplir ce qu'il promet à l'appui du projet de loi.

Le problème, c'est que le gouvernement passe à côté de la question dans le débat et la présentation du projet de loi. Il s'est contenté de présenter des observations générales sur les contrats de vente sans préciser comment il entend protéger les Canadiens dans le cadre de contrats de vente spécifiques, compte tenu de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada et de la poursuite de la politique annoncée par le gouvernement concernant des négociations entre le Mexique et le Canada.

Quel part ces contrats de vente fait-elle aux intérêts pétroliers concurrents du Canada et du Mexique sur le marché américain? Quelle sera la position d'Hibernia, par exemple, conformément à ce projet de loi? La société Mobil Oil va recevoir 2,7 milliards de dollars de l'argent des contribuables canadiens dans ce qui constitue le plus grand arnaque réalisé par une société parasite dans toute l'histoire du Canada, et pas une goutte du pétrole visé par ce projet de loi ou ce contrat ne sera raffinée au Canada. Quelle catastrophe! Les Terre-Neuviens croient qu'ils vont obtenir des milliers d'emplois. Les Canadiens fournissent les milliards, et le gouvernement dit s'inquiéter du sort des Terre-Neuviens. Il vaudrait mieux donner les 2,7 milliards de dollars au gouvernement de Terre-Neuve et le laisser décider de ce qu'il conviendrait de faire conformément à ce projet de loi pour les travailleurs et les travailleuses de cette province.

Croyez-vous que le gouvernement va faire cela, monsieur le Président? Ne secouez pas la tête, monsieur le Président, car vous êtes censé demeurer neutre. Je vais vous dire une chose: Je ne suis pas étonné que le gouvernement n'ait absolument rien dit au sujet de ce projet de loi ni de ce cadeau.

Le gouvernement ne manque pas de toupet! N'importe quelle grande entreprise qui a besoin d'argent peut se faire garantir ses contrats de vente, mais les travailleurs ordinaires qui demandent de l'aide peuvent toujours courir.

Pourquoi ce projet de loi ne prévoit-il rien sur la protection des droits comme cela pourrait se faire conformément aux recherches qui ont été faites dans notre propre bibliothèque, monsieur le Président? Permettez-moi de soulever aussi la question de l'amélioration des conditions de vie et de travail. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas été capable de définir ce concept dans le débat sur ce projet de loi? Pourquoi ne l'a-t-il même pas défini par écrit?

Je sais qu'il me reste deux minutes, monsieur le Président. Malheureusement, j'ai perdu beaucoup de temps à cause des interjections des ministériels. Je vais néanmoins continuer rapidement.

L'amélioration des conditions de vie et de travail, la participation des travailleurs et des partenaires sociaux, la charte sociale proposée, le droit à la liberté de mouvement, la rémunération, tout cela veut dire que, pour que la concurrence soit juste, il faut que le salaire de base soit le même peu importe le pays où l'on vit et le genre de travail qu'on fait, monsieur le Président. Cela ne sera pas le cas lorsque nous ferons concurrence au Mexique, et ce genre de mesure bureaucratique ridicule n'y changera rien.

Je pourrais parler de la section de ce document préparé par les préposés à la recherche de notre bibliothèque où il est question de l'amélioration des conditions de vie et de travail, du droit à la production sociale, de la liberté d'association et du droit à la négociation collective. Les organisateurs syndicaux au Mexique sont victimes de violations massives des droits de la personne. C'est un point qui a été soulevé en comité, et aucun député du parti ministériel ne s'y est opposé.

Monsieur le Président, je vous remercie de me signaler qu'il ne me reste qu'une minute. J'en ai encore long à dire et j'attendrai impatiemment l'étude de ce projet de loi en comité.

Je vais profiter de la minute qui reste pour terminer mon intervention dans ce très important débat. Même si c'est un lundi après-midi plutôt ennuyeux et même si c'est la première fois que nous débattons ce projet de loi, je tiens à dire que je suis déçu que le gouvernement n'ait pas dit qu'il définirait, pour les travailleurs canadiens, l'égalité des droits qui sont absolument nécessaires et qui sont détruits par l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et par cette idée insensée du gouvernement qui est déterminé à nous mettre en concurrence avec la main-d'oeuvre mexicaine bon marché sans protéger les normes, l'accès aux soins de santé ni les conditions environnementales.

Je suis déçu du gouvernement. Je ne suis pas déçu de ce projet de loi, mais je me sentirais beaucoup mieux si le gouvernement s'engageait à respecter la philosophie sur laquelle il est fondé.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles nous discutons de ce projet de loi cet après-midi réside dans ce dont nous devrions discuter, selon nous, au lieu de ce projet de loi. Il s'agit du projet de loi tendant à faciliter le versement le plus rapidement possible du crédit d'impôt pour enfant.

Si je me rappelle bien les chiffres, quelque 66 000 familles canadiennes, auxquelles le gouvernement a promis ce paiement, se demandent maintenant avec anxiété si elles le toucheront, étant donné l'incertitude qui semble exister de l'autre côté de la Chambre en ce qui a trait à la présentation du projet de loi pertinent. Le gouvernement ne devrait pas permettre que les événements qui se déroulent à l'autre endroit empêchent l'adoption rapide de ce projet de loi dans cette enceinte. Les deux partis d'opposition ont pris des engagements et, sauf erreur. . .

M. Lewis: Oui, mais vous ne tenez jamais vos engagements.

M. Blaikie: Mon collègue, l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, affirme que nous ne tenons pas nos engagements. C'est là une affirmation plutôt étrange de la part d'un gouvernement auquel on doit le chaos actuel dans les relations entre l'opposition et le gouvernement. Cependant, quoi qu'il en soit, si mon collègue d'en face est si certain de cela, je l'invite à nous mettre à l'épreuve et à présenter un projet de loi. Nous ferons en sorte de le faire mentir.

Une voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Nous souhaiterions que le gouvernement présente ce projet de loi. Cependant, le gouvernement a choisi de ne rien faire. Il a préféré présenter le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

C'est pour nous une occasion de discuter de la nature de la réglementation internationale des échanges commerciaux. Ce projet de loi ne porte que sur un aspect de la question. Il vise à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Fondamentalement, il s'agit d'un projet de loi qui tend à protéger les acheteurs et les vendeurs.

Ce que le député qui m'a précédé a essayé de faire comprendre à la Chambre—et je suppose que d'autres députés voudraient peut-être défendre le même point de vue—c'est qu'une trop grande partie de la réglementa-

tion internationale actuelle des échanges commerciaux ne tend qu'à protéger les acheteurs et les vendeurs, c'est-à-dire les possédants, et n'offre aucune protection ou presque aux travailleurs, au niveau international.

Dans le cadre des ententes internationales, notamment celles conclues par le Canada, comme l'Accord de libre-échange canado-américain, on protège fort peu les travailleurs par rapport aux acheteurs et aux vendeurs. Le gouvernement envisage de conclure un autre accord de libre-échange, dans ce cas-ci, un accord tripartite englobant le Mexique en plus des États-Unis. Il menacera encore davantage les travailleurs canadiens que l'accord actuel de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ce n'est pas souvent que nous avons la possibilité de discuter de questions commerciales dans cette enceinte. Malheureusement, le débat sur la position du gouvernement relativement aux pourparlers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sur le libre-échange n'a lieu qu'en comité et dans les médias et aux autres tribunes où les députés inquiets de cette question ont été en mesure de la soulever.

• (1700)

Nous n'avons pas pu encore en débattre dans cette enceinte. Ce projet de loi nous donne la possibilité de parler de la réglementation internationale des échanges commerciaux et de la tendance regrettable que l'on constate à l'heure actuelle dans le monde et qui consiste à établir des blocs commerciaux en fonction des régions et peut-être même des hémisphères.

J'ai eu récemment la possibilité d'assister à une réunion du comité des affaires étrangères à laquelle participait un des principaux partisans, parmi les universitaires, d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il a dit au comité qu'il voyait dans un tel accord le précurseur, ou un pas de plus dans la voie d'un accord hémisphérique de libre-échange, dans lequel le Canada s'engagerait à pratiquer le libre-échange non seulement avec le Mexique, mais aussi avec tous les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

M. Lewis: Ce serait épouvantable.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'entends quelqu'un d'en face dire que ce serait épouvantable. Ce qui est épouvantable à ce propos, c'est que nous n'avons rien entendu de la part du gouvernement actuel ni de celui des États-Unis ni d'ailleurs, que je sache, de la part du gouvernement mexicain, qui nous permette de croire qu'ils voient la concurrence que ferait régner n'importe quel accord de libre-échange comme une concurrence devant s'exercer dans le contexte d'une certaine base sociale.

Le député qui m'a précédé a parlé de cette charte sociale qui doit entrer en vigueur avec l'intégration complète de l'économie de la Communauté européenne en 1992. C'est reconnaître le fait que si l'on veut assurer des règles du jeu équitables, dans un contexte d'intégration économique et de concurrence sans entraves, il faut que les pays s'entendent sur un minimum à observer en termes de normes sociales.

À mesure qu'elle se dirige vers le marché unique de 1992, l'Europe en arrive à un tel accord. Après avoir déjà franchi l'obstacle consistant à accepter en théorie la nécessité d'adopter une charte sociale, elle en arrive à un accord sur les normes de base à respecter en matière de revenu, sur la législation de base à adopter en matière de pension de retraite et de relations ouvrières et, au-delà du contrat social, sur les normes communes à respecter en matière d'environnement. Voilà le genre de chose que nous n'avons pas dans le contexte de l'Accord canado-américain de libre-échange. C'est le genre de chose que nous n'aurons certainement pas dans le cadre d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. C'est le genre de chose que nous n'avons pas à l'heure actuelle dans quelque contexte que ce soit de commerce multilatéral dans le cadre du GATT ou de quoi que ce soit.

Ce que nous disons et avons toujours dit depuis la création du NPD vient de la conviction que le marché lui-même, sans ce genre d'accord sur les normes sociales, ne produit que de la misère si on lui donne libre cours sans que l'État n'exerce ce genre de contrôle sur le salaire que le secteur privé peut payer aux travailleurs et sans les diverses autres réglementations dont j'ai déjà parlé.

L'argument présente un aspect curieusement ironique. Nous disons, d'une certaine façon, que s'il doit y avoir intégration économique, il faut qu'il y ait une certaine harmonisation. Or, l'harmonisation est cela même dont nous nous sommes préoccupés dans le débat sur l'Accord canado-américain de libre-échange. Nous nous en sommes préoccupés alors et nous nous en préoccupons encore dans le contexte de l'Accord canado-américain de libre-échange. S'il devait y avoir harmonisation des normes sociales, environnementales ou autres dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, étant donné l'asymétrie des relations entre ces deux pays et la taille des États-Unis comparativement

à celle du Canada, à notre avis, il est probable que l'harmonisation se ferait vers le bas, c'est-à-dire selon les normes sociales américaines. Dans le cadre d'un accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, cette harmonisation se ferait encore davantage vers le bas. Ce scénario est bien différent de ce qui se passe en Europe, où l'harmonisation se fait vers le haut, car les pays les plus économiquement puissants, entre autres, l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas, ont de fortes traditions sociales-démocrates.

C'est ainsi en Europe, car les pays les plus économiquement forts sont également les plus progressistes. L'harmonisation s'y fait donc vers le haut. Dans le contexte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le pays le plus économiquement fort des deux se trouve à être le moins progressiste, si bien qu'on peut prévoir que l'harmonisation se fera dans l'autre direction.

Nous n'en sommes même pas rendus à ce point dans nos relations avec les États-Unis. Nous n'en sommes pas encore à parler d'harmonisation, car, de toute évidence, c'est un dilemme pour ceux d'entre nous qui sont contre l'accord de libre-échange. Nous soutenons, surtout si nous regardons du côté de l'Europe, qu'on ne peut pas avoir une concurrence libre et sans entrave si elle ne repose pas sur la justice sociale. Pourtant, nous constatons que si l'on tentait d'atteindre cet objectif dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'harmonisation conduirait peut-être en fait à une justice sociale moindre pour le Canada. Même si elle représentait une sorte de victoire morale, le fait demeure que les Canadiens seraient dans une pire position si jamais les lois sur le travail et sur le revenu de la Géorgie devenaient un modèle dont s'inspirerait le Canada pour établir ses normes sociales.

Un autre point dont je voudrais parler cet après-midi dans ce débat sur le projet de loi C-81 concernant la réglementation du commerce international et en particulier la protection des acheteurs et des vendeurs dans les contrats internationaux concerne l'opinion de nos voisins du Sud au sujet de la réglementation du commerce international par la communauté internationale.

Nous nous sommes rendu compte ces dernières semaines qu'ils étaient vraiment prêts à ordonner à des sociétés situées au Canada de ne pas faire de commerce avec Cuba. Washington voudrait exercer ce genre de pouvoir extraterritorial sur elles si elles sont d'origine américaine et si le siège de leur sociétés mères est aux États-Unis, et leur interdire de commercer avec Cuba comme il l'interdit aux autres sociétés américaines.

Il n'y a rien de nouveau là-dedans, monsieur le Président, mais à notre époque, on serait porté à penser que les Américains n'oseraient pas imposer ce genre de réglementation aux sociétés américaines et surtout à celles qui sont installées au Canada.

Cela touche un grand nombre de sociétés au Canada, étant donné le pourcentage élevé de propriété étrangère et surtout américaine que connaît notre pays. Beaucoup de sociétés canadiennes sont visées.

Je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait déclaré qu'il considère cette attitude comme un empiètement injustifié sur la souveraineté canadienne. J'encourage le gouvernement à utiliser un langage aussi ferme que possible et à dire aussi fermement que possible à Washington et au président Bush qu'une telle ingérence dans le commerce canadien et une telle violation de la souveraineté canadienne ne seront pas tolérés.

J'ai fait deux choses jusqu'à maintenant. J'ai parlé de la charte sociale que l'Europe s'est donnée et de la grande différence entre ce qu'on fait là-bas et les nouveaux arrangements que le gouvernement a déjà conclus avec les États-Unis et qu'il est à la veille de conclure avec le Mexique. Deuxièmement, j'ai parlé de la question du commerce avec Cuba et de la façon dont nos voisins du Sud essaient dans ce cas d'imposer leur volonté au commerce international plutôt que de respecter le rôle de la communauté internationale.

Troisièmement, je voudrais parler de la façon dont le commerce international est faussé actuellement par la question de la crise de l'endettement qui empêche les pays débiteurs de commercer aussi librement qu'ils le voudraient et de vendre ce qu'ils voudraient. Notre système financier international, en place depuis déjà un certain temps, soit essentiellement depuis la Deuxième Guerre mondiale, a forcé de nombreux pays à consacrer tous leurs efforts et une bonne partie de leurs terres à la culture industrielle dans le but d'obtenir une monnaie forte qui leur permette d'acheter des marchandises sur le marché international. Le problème aujourd'hui, c'est que ces pays ne sont même pas capables d'acheter de marchandises sur le marché international. Tous les profits qu'ils tirent de la culture industrielle, qui est assez des-

tructive en soi, servent simplement à payer l'intérêt de leurs dettes. C'est donc dire qu'ils ne progressent pas. Parce qu'ils ont axé leurs économies locales sur la culture industrielle, ils subissent tous les inconvénients de cette activité économique sans profiter d'une monnaie forte qui leur permettrait d'acheter les biens qu'ils ne peuvent se procurer dans leur propre pays. Ils sont perdants sur toute la ligne.

• (1710)

Si le gouvernement voulait vraiment créer un contexte commercial global, multilatéral et sain, il s'attaquerait sérieusement aux problèmes de la dette et suivraient les excellentes recommandations que lui a faites le sous-comité du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur et auxquelles il n'a pas répondu.

M. Nicholson: Je vois que vous n'avez pas lu le projet de loi non plus.

M. Blaikie: J'en ai regardé les grandes lignes. Il n'y a pas grand-chose à dire. C'est une convention de Genève qui vise à protéger les acheteurs et les vendeurs. Ce qui est vraiment en jeu ici du point de vue politique, c'est la question de savoir s'il faut débattre de cette question ou du projet de loi qui faciliterait le paiement de ces crédits d'impôt pour enfant.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais intervenir pour un instant, en invoquant le Règlement, pour indiquer à la Chambre que les partis s'étaient entendus la semaine dernière pour qu'on traite aujourd'hui des projets de loi C-81, C-82 et C-73, ce que j'avais l'intention de faire.

J'ajouterai, monsieur le Président, que si les députés consentent à régler le cas de ces trois projets de loi, nous sommes disposés à parler tout de suite après du projet de loi C-86, qui porte sur les crédits d'impôt pour enfant. Nous sommes même prêts à le faire rapidement de la façon la plus satisfaisante possible.

M. Riis: Monsieur le Président, voici qui est intéressant. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement a raison. Il dit qu'il était entendu que nous étudierions les projets de loi C-81, C-82 et C-73 aujourd'hui. C'était l'intention du gouvernement et nous avons donné notre accord. Cependant, nous nous sommes aperçus pendant la fin de semaine qu'on avait promis pour la mi-novembre un crédit d'impôt pour enfant à plus de 60 000 familles à faible revenu.

J'ai pris connaissance de ce que projette de faire le gouvernement au cours des prochains jours et ce projet de loi ne figure pas sur la liste. Le secrétaire parlementaire voudrait-il nous dire s'il considère que le projet de loi sur la Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, le projet de loi sur les gardiens de port et le projet de loi sur la dissolution de sociétés d'État sont plus importants que le projet de loi sur le crédit d'impôt pour enfant? Je ne crois pas.

Au nom de mon parti, je voudrais dire au secrétaire parlementaire que nous faciliterons l'adoption des projets de loi C-81, C-82 et C-73 si le gouvernement présente dès maintenant—il reste suffisamment de temps—le projet de loi C-86 pour qu'on puisse dire aux familles à faible revenu que nous voulons les aider, en cette période d'avant Noël, à mettre de l'argent de côté pour acheter des vêtements d'hiver à leurs enfants, qu'on puisse. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'hésite à reconnaître le secrétaire parlementaire parce que la Chambre n'est pas un lieu de négociations entre les leaders parlementaires. Je serais plutôt enclin à inviter les leaders parlementaires à se rencontrer à l'extérieur de la Chambre et à laisser le débat se poursuivre. Toutefois, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement a peut-être quelque chose à ajouter.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, j'admets que le projet de loi C-86 est très important et je suis sûr que tous les députés en conviennent. J'ai cependant donné ma parole aux députés, en tant que secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, que nous irions de l'avant aujourd'hui avec les projets de loi C-81, C-82 et C-73.

Monsieur le Président, je vous demande donc de déterminer s'il y a consentement unanime de la Chambre, pour que nous traitions des projets de loi C-81, C-82 et C-73, puis tout de suite après, pour que nous procédions à toutes les étapes du projet de loi C-86. Je vous assure que de notre côté, nous sommes prêts à accorder ce consentement.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai entendu vos commentaires tantôt à l'effet que les leaders de la Chambre de tous les partis devraient négocier quelque part ailleurs que dans cette Chambre. Je pense que c'est la coutume qui veut que les leaders parlementaires des partis en cause se réunissent régulièrement, en particulier le mardi, pour décider de l'agenda des jours qui viennent.

En l'occurrence, nous n'avons pas été informés la semaine dernière de l'intention du gouvernement d'apporter le projet de loi C-86, c'est-à-dire la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants) cette semaine. Mais nous avons constaté un intérêt dans le grand public et nous sommes d'accord, comme opposition officielle, que si le gouvernement veut donner des bonnes nouvelles et faire son travail sérieusement, nous serions d'accord avec lui pour donner notre considération au projet de loi C-86 dans les plus brefs délais.

Nous avons ici des gens qui désirent prendre la parole sur les projets de loi C-81, C-82 et C-73. Si le gouvernement s'engage, monsieur le Président, sans anticiper et sans préjuger de quoi que ce soit, que plus tard aujourd'hui on pourra entamer le projet de loi C-86 en deuxième lecture, nous sommes tout à fait d'accord.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, les propos de mon collègue d'Ottawa—Vanier m'étonnent, parce que je croyais que nous étions d'accord. J'aimerais savoir dès maintenant s'il y a accord unanime pour que nous procédions sans autre interruption à l'étude du projet de loi C-86 sur le crédit d'impôt pour enfant, parce que nous croyons. . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! À l'ordre! Je me vois forcé d'inviter les leaders parlementaires, s'ils en ont le désir, à se rencontrer à l'extérieur de la Chambre. Quant à moi, je n'ai d'autre choix que de reconnaître à nouveau le député de Winnipeg Transcona sur l'ordre du jour, soit l'étude du projet de loi C-81.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis content d'avoir réussi cet après-midi à convaincre les leaders à la Chambre de se réunir. Ils en viendront peut-être à une entente après avoir écouté mes remontrances.

Pour l'essentiel, je constate que nous devrions étudier le projet de loi C-86 cet après-midi, mais mon leader n'a pu obtenir le consentement unanime de la Chambre pour passer d'emblée à l'étude de cette mesure. Le leader du Parti libéral à la Chambre a donné une raison curieuse pour refuser son consentement en prétextant que deux députés de son parti voulaient intervenir sur ce projet de loi. Pourtant, deux députés néo-démocrates sont intervenus l'un après l'autre sans qu'un député libéral ne se lève.

Une voix: C'est exact.

M. Blaikie: Je trouve cela vraiment curieux, en effet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle à la collaboration du député de Winnipeg Transcona d'en revenir à la pertinence du débat sur le projet de loi C-81.

[*Traduction*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement pour remettre de l'ordre puisque le député cherche à créer le désordre. Il nous fait un procès d'intention.

Le débat s'est ouvert sur le projet de loi C-81 cet après-midi. Nous avons participé à ce débat. Nous avons promis d'examiner le projet de loi C-81 aujourd'hui et, si possible, les projets de loi C-82 et C-73.

Nous pouvons faire ce que nous voulons avec le consentement unanime de la Chambre, mais le député de Kamloops ne peut pas proposer l'étude d'un projet de loi qui ne lui appartient pas. C'est au gouvernement de le faire, et je demande donc au gouvernement de proposer l'étude du projet de loi C-86 s'il le souhaite. Nous lui permettrons à l'unanimité de le présenter. Cependant, je ne dis pas que le député de Kamloops n'a pas le droit de présenter un projet de loi. Il fait de la politique ou quelque chose en tout cas que nous n'avons jamais fait à la Chambre. Il fait de la politique partisane.

Des voix: Bravo!

M. Riis: J'invoque le Règlement. Au ciel ne plaise que nous fassions de la politique à la Chambre des communes du Canada, monsieur le Président.

Il faudrait qu'une chose soit parfaitement claire, car je pense qu'il y a eu malentendu. Je suis bien conscient que le Nouveau Parti démocratique ne peut pas, hélas, proposer de projet sur le crédit d'impôt pour enfant.

Un point doit être très clair. Je voudrais, par votre entremise, demander s'il y a consentement unanime pour revenir au projet de loi C-86 afin de faire progresser rapidement l'étude de cette mesure législative.

Des voix: Bravo!

• (1720)

M. Cooper: Monsieur le Président, n'importe qui peut demander le consentement unanime, je n'ai aucune objection, mais vous vous rappellerez que j'ai moi-même demandé ce consentement pour étudier les projets sur lesquels nous nous étions entendus, et les députés étaient parfaitement au courant. Cela figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui: les projets de loi C-81, C-82 et C-73 et ensuite le projet C-86.

Monsieur le Président, si vous étiez disposé à soumettre cette proposition à la Chambre, nous donnerions notre consentement avec plaisir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La question qui est posée par le secrétaire parlementaire, si je la comprends bien, vise à demander le consentement unanime de la Chambre pour que l'on passe à l'étude des projets de loi C-82 et C-73.

Je ne peux toutefois pas demander ce consentement avant que la Chambre ait disposé du projet de loi C-81. Alors, je n'ai pas d'autre choix que de redonner la parole au député de Winnipeg Transcona pour que la Chambre dispose, si elle le désire, du projet de loi C-81. Il reste quelques minutes à l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Riis: Je crois que nous faisons des progrès. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement voudrait que nous terminions rapidement les projets de loi C-81, C-82 et C-73 pour passer, je suppose, au projet de loi C-86.

Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, proposer à la Chambre et particulièrement à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement, ainsi qu'au député d'Ottawa—Vanier de consentir à l'unanimité à ce que nous finissions aujourd'hui l'étape en cours du projet de loi C-81, du projet de loi C-82 et du projet de loi C-73 ainsi que toutes les étapes du projet de loi C-86.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est d'accord sur la proposition du député de Kamloops, soit que l'on dispose aujourd'hui, en deuxième lecture, des projets de loi C-81, C-82 et C-73?

Des voix: D'accord.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): C'est amusant de voir les négociations en cours, monsieur le Président! J'ignore le type d'arrangements que le NPD a fait avec le gouvernement pour anticiper les décisions qui n'ont pas été encore prises. Il faut quand même pas se leurrer! Le projet de loi C-81 est encore en cours de débat par le NPD, lequel essaie de s'en servir pour essayer de faire du chantage pour que cette Chambre passe à autre chose. Je suis bien prêt à ce que l'on adopte les projets de loi C-81, C-82 et C-73, et même C-86 s'il le faut, mais il reste à peine une heure et demie de séance, monsieur le Président! Si les néo-démocrates continuent de parler comme ils le font d'habitude, on ne les adoptera pas avant 19 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! J'en appelle à la collaboration de tous. Si je puis me permettre de faire une proposition, je suggérerais aux leaders parlementaires des trois partis de se rencontrer dans les meilleurs délais. Quant à moi, je n'ai d'autre choix que de reconnaître à nouveau le député de Winnipeg Transcona.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai noté avec intérêt que vous avez demandé le consentement unanime à la proposition du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement. Je vous demande de faire de même au sujet de ma proposition, qui consiste à terminer avant la fin de la séance la deuxième lecture des projets de loi C-81, C-82 et C-73, puis toutes les étapes du projet de loi C-86. Voilà la proposition sur laquelle je demande le consentement unanime.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux qu'on soit bien clair parce que la proposition me paraît très large et plutôt vague. Il y a devant la Chambre une proposition à l'effet que la Chambre accepte de s'engager, à la séance d'aujourd'hui, à ce qu'on adopte quatre projets de loi, sauf erreur.

La Chambre est-elle d'accord là-dessus?

Des voix: D'accord.

M. Lapierre: Je ne suis pas d'accord!

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans ces conditions, je reconnais à nouveau le député de Winnipeg Transcona.

M. Lapierre: Monsieur le Président!

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je vous ferai remarquer que vous n'avez pas demandé le consentement unanime encore et que j'ai le privilège de dire non. Toutefois, étant donné que nous voulons collaborer à la bonne cause et particulièrement au sort des familles canadiennes—et plus particulièrement des familles québécoises—je suis certain que dans un esprit de collaboration que j'aimerais voir à double sens de la part des leaders des autres partis, et j'aimerais qu'ils se rappellent de cette collaboration dans d'autres circonstances, je vais également donner mon consentement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, pour être bien sûr que la Chambre est bien consciente, est-ce qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre accepte aujourd'hui l'adoption, à toutes les étapes, des projets de loi C-81, C-82, C-73 et C-86?

Des voix: Non, non!

Une voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre attention, s'il vous plaît! Je crois avoir mal formulé la proposition. Y a-t-il consentement unanime pour qu'on adopte à l'étape de la deuxième lecture les projets de loi C-81, C-82 et C-73, et le projet de loi C-86 à toutes les étapes, lors de la séance d'aujourd'hui?

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable leader parlementaire de l'opposition.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sur la proposition du gouvernement, cette motion ne sera pas débattue. Elle sera adoptée à l'unanimité si le gouvernement veut bien la mettre aux voix et faire sienne la proposition voulant qu'on adopte les projets de loi C-81, C-82, C-73 et C-86 aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait clairement exposer les termes de l'entente.

Je crois comprendre que la Chambre convient de terminer, avant la fin de la séance de ce soir, à 19 heures, la deuxième lecture du projet de loi C-81, la deuxième lecture du projet de loi C-82, la deuxième lecture du projet de loi C-73 et toutes les étapes du projet de loi C-86.

Monsieur le Président, je crois que cela est parfaitement clair pour tous les députés et que tout le monde y consent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, est-ce que la Chambre accorde le consentement unanime à la proposition que vient de faire le leader parlementaire du gouvernement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cette motion est donc adoptée et devient un ordre de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais à nouveau le député de Winnipeg Transcona sur le projet de loi C-81.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, comme j'ai atteint mon but, je n'ai rien d'autre à dire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il d'autres intervenants sur le projet de loi C-81?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA NOMINATION D'UN GARDIEN DE PORT POUR LE HAVRE DE QUÉBEC

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports) propose que le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

• (1730)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi à l'étude qui modifie les lois concernant le gardien du port de Montréal et le gardien du port de Québec.

Cette mesure législative vise à rendre plus efficace l'administration des gardiens de port par la Chambre de commerce de Montréal et la Chambre de commerce de Québec. Elle supprimera aussi certains aspects archaïques de ces lois, qui datent de 1882 dans le cas du port de Montréal et de 1871 dans le cas du port de Québec.

Je dois signaler, monsieur le Président, que les gardiens des ports de Montréal et de Québec sont uniques au Canada. Les lois qui les lient à la Chambre de commerce de Montréal et à la Chambre de commerce de Québec datent d'avant la Confédération.

Les gardiens de port jouent un rôle important. Ils doivent inspecter toutes les cargaisons de céréales, de minéraux concentrés, de bois et d'explosifs. Ils doivent aussi voir à ce que les bateaux satisfassent aux exigences nécessaires en matière de sécurité et soient chargés conformément aux règlements canadiens en matière de sécurité.

La Chambre de commerce de Montréal et la Chambre de commerce de Québec sont autorisées par les lois de 1881 et de 1871 à établir le tarif des honoraires pour ces services.

Cette mesure législative exige que les tarifs des honoraires couvrent les coûts des services de gardiens de port et que l'argent recueilli ne serve qu'à cette fin. Les tarifs des honoraires doivent actuellement être approuvés par le gouverneur en conseil pour entrer en vigueur, de telle sorte qu'ils ont peu changé au cours des dernières années.

Or, comme les déplacements de la marine commerciale ont accéléré et que les coûts fluctuent rapidement, la Chambre de commerce juge donc nécessaire de rajuster les tarifs des honoraires, souvent à brève échéance, de manière à couvrir les coûts des services de gardien de port et à assurer la prestation de leurs services à l'industrie du transport maritime.

Il est difficile de prévoir la demande du transport maritime et, par conséquent, les revenus qu'il faudra pour couvrir les coûts des services de gardien de port. Reconnaissant les délais plus longs qu'exige l'approbation du gouverneur en conseil, le gouvernement entend donc faire disparaître cette exigence de la loi. Les mesures de protection pour le gouvernement et pour l'industrie du transport maritime seront maintenues, afin d'assurer la grande qualité des services à des coûts appropriés.

Le principal objectif du projet de loi consiste donc à confier à la Chambre de commerce le pouvoir d'approuver les tarifs des honoraires et de les mettre en vigueur. Nous sommes persuadés que, grâce à ces changements, l'administration des services de gardien de port de Montréal et de Québec sera plus efficace et que l'excellence des services fournis à l'industrie du transport maritime sera maintenue.

Le gouvernement fédéral conservera la responsabilité générale de la nomination de gardiens de port et de la vérification de la gestion financière de leurs services. L'industrie du transport maritime et la Garde côtière du Canada continueront à être représentées aux comités techniques des Chambres de commerce responsables de l'établissement des fonctions de gardien de port et de la recommandation des tarifs des honoraires. Les Chambres de commerce consulteront les usagers et les informeront des tarifs et des modifications aux honoraires et frais en les publiant à l'avance dans la *Gazette du Canada* et les journaux locaux.

Avant d'établir les tarifs des honoraires, les Chambres de commerce consultent en ce moment les usagers des ports sur le caractère équitable de ces honoraires et frais par rapport à la valeur du service et à la responsabilité confiée aux gardiens de port pour la sécurité des navires, de leur cargaison et de leur équipage. Les usagers sont généralement satisfaits de la qualité et de la nature du service fourni par les gardiens de ces ports. Les mêmes rapports efficaces et harmonieux vont se poursuivre.

Monsieur le Président, le deuxième objectif du projet de loi est essentiellement d'ordre administratif. Le projet de loi supprime les limites que le texte même de la loi originale imposait sur les honoraires et frais versés pour les services des gardiens de port. Ces honoraires convenaient il y a de nombreuses années mais ne correspondent plus aux coûts actuels des opérations. Par exemple, la loi obligeait à payer un quart de centin par tête de

bétail et même, sur tous les alcalis expédiés du port, des honoraires n'excédant pas deux centins par baril.

J'ajoute que l'honoraire sur les porcs et les moutons ne devait pas excéder un quart de centin par tête.

Ces modifications d'ordre administratif rendront aussi valides les tarifs d'honoraires et de frais qui ont été fixés par la suite et qui ne pouvaient se conformer à ces dispositions archaïques.

Dans l'ensemble, les modifications rendront les opérations des gardiens de port plus efficaces et mieux adaptées aux conditions actuelles du transport maritime au niveau local tout en maintenant la responsabilité du gouvernement en matière de sécurité de la navigation commerciale.

J'espère, monsieur le Président, que vous jugerez que le projet de loi mérite d'être approuvé afin que soit modernisée cette partie restreinte mais importante des opérations quotidiennes de ces deux ports.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom de mes collègues libéraux au sujet du projet de loi C–82. Comme le secrétaire parlementaire vient de le faire remarquer, il s'agit essentiellement d'un projet de loi d'ordre administratif visant à permettre aux ports de Montréal et de Québec de fixer les honoraires et frais à exiger des compagnies de transport pour les services qui leur sont rendus.

Autrefois, c'était le gouvernement qui fixait les frais par décret. Le projet de loi à l'étude supprime en outre la limitation des frais payables à l'égard de divers services.

Par exemple, l'article 10 de la loi visant à «pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Québec» porte que les personnes qui assistent le gardien de port lors de l'inspection des navires endommagés auront droit à une rémunération n'excédant pas cinq dollars.

De toute évidence, il s'impose d'actualiser la rémunération prévue.

La notion de gardien de port est toutefois fondamentale. Elle remonte à un vieil adage dans l'ancien régime britannique. Je crois bien qu'on ne trouve de gardiens de port au Canada qu'à Québec et à Montréal.

Les gardiens de port sont aujourd'hui, et seront en vertu du projet de loi, les employés de la Chambre de commerce de la ville, cette dernière comptant des représentants des diverses compagnies de transport.

D'après ce que je comprends, le gardien de port a trois fonctions: premièrement, inspecter le port, deuxièmement, agir à titre de médiateur dans les conflits et contribuer à les régler, si possible et, troisièmement, percevoir les honoraires et les frais payables à l'égard de ces services.

Pour l'exercice 1989, la Chambre de commerce du Grand Québec a recueilli 65 000 $ pour les divers services rendus. Je crois savoir que le salaire du gardien de port comme le traitement du président de la Chambre de commerce sont payés à même cette somme.

Il importe que les gardiens de port continuent d'être nommés par le gouvernement fédéral et que, en fait, même s'ils font rapport directement à la Chambre de commerce, ils soient tenus de présenter chaque année une demande de vérification, peu importe les services offerts au cours de l'année en question.

Je crois juste de dire que leur salaire doit être modernisé. Compte tenu du salaire suranné qu'ils touchent, on peut s'attendre à une hausse considérable, oscillant entre 500 et 1000 p. 100. Même si l'on parle de montants relativement faibles pour les diverses entreprises de transport, il ne fait aucun doute que cette hausse de salaire entraînera une hausse de leurs frais d'utilisation des installations portuaires.

Je crois juste de dire que, à elle seule, cette hausse de frais ne devrait pas poser de problème grave à la plupart des entreprises de transport. Mais elle va probablement s'ajouter aux frais qui sont peut–être exigés des entreprises qui ont recours aux services de la Garde côtière. Selon les consultations que va effectuer mon bon collègue, le ministre, ces entreprises risquent de devoir absorber au cours de la prochaine année une hausse des frais d'utilisation des services de la Garde côtière.

Cela fait partie du programme gouvernemental de recouvrement des coûts. On prévoit recouvrer jusqu'à 25 millions de dollars, dont plus de la moitié, soit 14 millions, pourrait provenir de la province de Québec et notamment des deux ports dont il est ici question aujourd'hui.

Vous pouvez donc juger, monsieur le Président, du fardeau supplémentaire que cela représentera pour les entreprises de transport. En outre, le rapport soumis au ministre quant à ses intentions concernant la prévention et la solution des problèmes de transport va manifestement contribuer à ajouter aux frais des entreprises de transport au titre du respect qu'il leur faudra accorder au bout du compte à l'environnement. Il va y avoir une série de hausses éventuelles pour les diverses entreprises de navigation. Le gouvernement du Canada devrait être

responsable à titre de protecteur de cette industrie et pouvoir intervenir d'une certaine façon si ces honoraires qui ne seront plus plafonnés en vertu de la mesure à l'étude et qui seront fixés par un organisme indépendant, à savoir la Chambre de commerce, devenaient déraisonnables.

• (1740)

L'industrie de la navigation traverse effectivement une période très difficile. La navigation a diminué dans plusieurs parties du pays. La Société canadienne des ports s'occupe fondamentalement de l'administration de sept ports autonomes, soit ceux de Halifax, Montréal, Québec, Prince Rupert, Saint John, St. John's et Vancouver. Sept ports divisionnaires relèvent également de sa juridiction. La Société canadienne des ports rapporte que les activités de navigation ont diminué de près de 7 p. 100 en 1989 par rapport à l'année antérieure, une diminution des expéditions qui se chiffre à environ 174 millions de tonnes de marchandises. Quatre-vingt-trois p. 100 des marchandises ont transité par les sept sociétés de port locales, et 17 p. 100 par les ports relevant de la Société canadienne des ports, c'est-à-dire les sept ports divisionnaires. Le tonnage total qui a transité par les postes de mouillage des sept sociétés de port a diminué à nouveau de 8 p. 100. Dans les postes de mouillage des sept ports plus modestes de la Société canadienne des ports, le tonnage total a diminué de 9 p. 100. Les expéditions de charbon ont diminué de 2,5 p. 100; celles de céréales de 26 p. 100 pour atteindre 19,2 millions de tonnes, tandis que le trafic conteneurisé diminuait de 12,5 p. 100 par rapport à l'année précédente pour atteindre un peu plus de 12,3 millions de tonnes.

À Montréal, un des ports dont nous parlons cet après-midi, le volume total se chiffrait à 20,4 millions de tonnes pour 1989, par rapport aux 22 millions de tonnes de 1988. Le port de Québec a connu une baisse similaire, le volume total passant de 18 à 15,5 millions de tonnes.

Ces statistiques déposées devant Votre Honneur permettent de montrer que l'industrie du transport ne traverse pas de bons moments actuellement. Nous avons été témoins de cette situation à propos du transport terrestre. Nous savons ce qui est arrivé à notre infrastructure ferroviaire. Nous savons ce qui est arrivé à notre industrie aérienne. Nous savons que 3 000 Canadiens ont été licenciés par Air Canada, Worldways et d'autres sociétés. Nous sommes au courant du concept d'ouverture des espaces aériens. Nous ne devrions pas saper l'industrie du transport maritime, qui a démontré sa force et sa diversité. En fait, les Américains ont peur de soutenir la concurrence avec nous dans ce domaine car ils ont trop de respect pour nous.

Les Américains n'ont pas hésité à nous livrer concurrence dans l'industrie du transport routier. Ils l'ont fait, à nos dépens. Maintenant, ils veulent nous livrer concurrence dans les airs. C'est la raison pour laquelle le gouvernement accepte une entente d'ouverture des espaces aériens.

Lorsque nous parlons d'une augmentation et d'une mise à jour des honoraires pour l'industrie du transport maritime, nous ne devrions pas en oublier la nature délicate. Il faudrait essayer de ne pas licencier les gens, mais plutôt de leur donner une infrastructure et de faciliter leur croissance et leur dynamisme afin qu'ils puissent non seulement s'épanouir, mais aussi que ce genre d'emplois se multiplient pour que des familles canadiennes, notamment celles vivant dans les villes proches de ces sept grands ports, continuent à pouvoir gagner leur vie.

Nous souhaitons que ce projet de loi soit renvoyé en comité où nous étudierons plusieurs domaines nous permettant, tout en mettant ces honoraires à jour, de nous assurer qu'ils sont à l'avantage des sociétés de transport maritime afin qu'elles puissent continuer à fonctionner.

Les autres points que j'aimerais soulever relèvent peut-être de la compétence du comité. De quel mécanisme d'appel dispose une société de transport maritime pour laquelle les honoraires sont trop exorbitants? Maintenant que nous accordons plus d'autonomie aux chambres de commerce et aux divers gardiens de port, quel rôle doit jouer le gouvernement canadien lorsqu'une société de transport maritime se plaint des honoraires qui lui sont imposés?

Nous songeons peut-être aussi—et je dis cela au ministre et à son secrétaire parlementaire—nous savons maintenant que les ports doivent présenter une vérification comptable annuelle. Nous laissons peut-être entendre maintenant que nous lui accordons plus d'autonomie afin d'obtenir un rapport plus exhaustif. Au lieu d'obtenir une simple vérification comptable avec, sur une feuille de papier, des chiffres qui, parfois, ne signifient pas grand-chose, nous voudrons peut-être rendre ce type de rapport plus exhaustif.

Nous y ferons peut-être participer également les chambres de commerce. Maintenant qu'elles auront un pouvoir, elles pourront peut-être établir d'étroites relations de travail avec le gouvernement du Canada. Encore une fois, bien que nous nommions les gardiens, nous devrions être responsables, à mon avis, des honoraires imposés à l'industrie du transport maritime.

Sur ces quelques mots, car je sais que la Chambre a beaucoup de besogne à abattre avant 19 heures, nous donnons notre bénédiction à cette étape du projet de loi. Nous avons hâte de l'examiner plus en détail en comité. À ce moment-là, au nom du Parti libéral, je soumettrai quelques points dont nous pourrons discuter plus longuement.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter de cette occasion pour faire quelques brèves remarques au sujet de ce projet de loi. Le projet de loi C-82 porte sur une question qui devrait faire l'objet d'un examen public approfondi, l'obligation de nos ports de rendre des comptes.

Après tout, le Canada est une nation commerçante et comme notre santé économique dépend largement de notre commerce, nos ports ont une importance particulière pour nous. Leurs activités sont trop souvent enveloppés d'un secret qui cache des activités très douteuses. Enlever ce voile et assurer la transparence la plus complète possible dans un environnement compétitif devrait être un but de tout gouvernement vraiment ouvert.

Le projet de loi est acceptable pour mes collègues néo-démocrates et le régime qu'il propose est bon. Certains aspects valent particulièrement la peine d'être appuyés. Il permet la participation du public grâce à la publication d'avis dans la *Gazette du Canada*. Il laisse en fin de compte le pouvoir entre les mains du gouvernement et les gardiens de port doivent encore soumetttre des vérifications indépendantes annuelles au gouvernement.

Dans un sens étroit, il oblige les ports à rendre compte de l'évolution des forces du marché et de l'industrie du transport maritime. C'est bon parce qu'il y a d'autres domaines où l'obligation de rendre compte fait considérablement défaut.

Les ports du Canada sont dispensés des exigences de la Loi sur l'accès à l'information. Cette exemption est censée protéger la position concurrentielle des ports. Elle vise peut-être aussi à éviter des embarras au gouvernement et à ses copains.

Cette année, le chef de mon parti, la députée du Yukon, et le *Globe and Mail* ont levé le voile sur une partie de ces excès, de ces dépenses énormes et de ces extravagances.

Le directeur du port de Montréal gagne environ 130 000 $ par an. Ce n'est peut-être pas trop pour le travail qu'il fait, mais regardez un peu les avantages divers qui étaient mentionnés dans le *Globe and Mail* plus tôt cette année: usage de deux chauffeurs et de deux voitures, allocation annuelle de 6 600 $ pour sa propre voiture, 15 000 $ pour sa carte de membre du Club de golf Mont Royal, deux billets de saison pour les Expos, soit 6 857 $, et également 10 billets de gala, à 500 $ chacun, pour l'Orchestre symphonique de Montréal.

En 1988, le budget de représentation de la société dépassait 327 000 $, le double de 1985. On avait dépensé presque 11 000 $ pour une soirée au Westin, plus de 42 000 $ en boissons, fleurs, cigares et une catégorie appelée «autre». Le port a donné plus de 63 000 $ à des traiteurs pour des soirées à bord du *Maisonneuve*, officiellement un remorqueur, alors que sa fonction réelle est la représentation. De la représentation, monsieur le Président, plutôt du gaspillage.

Quelle explication donne-t-on? On nous dit que ces galas et ces parties de baseball sont un travail fatiguant. Le directeur du port expliquait que les accusations de folles dépenses venaient de cols bleus envieux.

Laissez-moi vous citer ses paroles exactes, du moins selon le *Globe and Mail*:

> Ces accusations ont été portées par des gens qui n'étaient pas invités à bord du bateau. Si cela les embête, tant pis.

Après avoir dit que le port devait faire de la représentation s'il voulait continuer à avoir des clients, il concluait:

> Et ces balourds ont le culot de se plaindre.

• (1750)

Cette attitude, monsieur le Président, jette une nouvelle lumière sur l'atmosphère empoisonnée des relations de travail qui règne au port. Ce n'est pas étonnant.

Ces balourds sont des travailleurs. Comme tous les autres Canadiens, ils n'ont pas vu doubler leur budget réservé aux distractions au cours des quatre dernières années. Ils ont vu supprimer des services du gouvernement, fermer des bureaux de poste, attaquer violemment la société Radio-Canada, démanteler VIA Rail et la TPS se profiler à l'horizon.

Non, monsieur le Président, les travailleurs n'ont pas été invités sur le bateau. Ils ont raison d'être en colère parce que les principes de retenue et de restrictions budgétaires du gouvernement ne concernent pas le mode de vie auquel se sont habitués les petits copains de ce dernier.

Nous voulons des réponses. Nous voulons de la responsabilité et de la franchise. Nous voulons pouvoir éclaircir des situations comme celle qui s'est produite en 1984 lorsque le port a embauché la société du sénateur Guy Charbonneau pour le conseiller sur l'endroit où il pourrait acheter de nouvelles polices d'assurance. Deux mois

plus tard, le port était assuré en grande partie par la société Pratte-Morrissette Inc., dont le sénateur Guy Charbonneau est président du conseil d'administration. Quelle surprise! Cette société a continué à assurer le port pendant cinq ans. Les Canadiens n'ont découvert cette magouille que six ans plus tard, en juin dernier.

Voici un autre cas qui va intéresser les députés. Maurice Mayer a touché une commission d'au moins 225 000 $ pour acheter des terrains à la Société des ports de Montréal. M. Mayer est un courtier en valeurs immobilières, un important collecteur de fonds pour les conservateurs et un ami du premier ministre.

Une voix: Quelle honte!

M. Laporte: Son nom a été proposé par André Gingras, autre conservateur bien connu et directeur de la Société des ports. Ce qui est intéressant en l'occurrence, monsieur le Président, c'est que Gingras et Mayer étaient associés en affaires à l'époque et négociaient la location au gouvernement fédéral, pour 10,4 millions de dollars, d'un immeuble de bureaux qu'ils possédaient avec trois autres partenaires. Ces autres partenaires étaient tous des conservateurs.

À propos, Roch Lasalle, le ministre des Travaux publics d'alors, a passé outre aux objections de hauts fonctionnaires et a ordonné aux bureaucrates d'aider les partenaires à obtenir ce bail. Mais il s'agit d'une autre assiette au beurre.

Le contrat de Mayer avec le Port de Montréal a été conclu en décembre 1986. Nous nous en sommes aperçus en juin.

Si nous devons comprendre ce qui se passe, si nous devons nous convaincre que tout est réglementaire, alors nous devons avoir cette franchise. On a besoin de transparence dans tout le système portuaire.

La Société canadienne des ports en est un exemple parfait. À la réunion générale de l'année dernière, la plupart des commissaires ont dépensé environ 4 000 $ principalement dans la salle à manger et au salon. Il y a eu des repas et des divertissements à des clubs privés exclusifs. Les commissaires sont payés pour participer à des conférences téléphoniques. Quatre appels téléphoniques correspondent à une journée de travail, soit 300 $.

Ceux qui observent la façon d'agir du gouvernement ne seront sans doute pas étonnés d'apprendre que la plupart des membres du conseil d'administration appartiennent à un parti en particulier, le Parti conservateur. Nous avons découvert ces renseignements grâce à la presse canadienne.

La politique de l'assiette au beurre n'est pas un phénomène unique à la Société canadienne des ports. Le vice-président de la Société du port de Montréal est un ancien candidat conservateur dans le comté de Westmount, tandis que Peter Ohrt, qui est membre du conseil d'administration, faisait jadis partie du personnel du Cabinet du premier ministre.

Tout cela est très bien. Ces gens sont peut-être tous compétents, et leur affiliation au parti n'est peut-être que pure coïncidence. Mais elle soulève des questions sur lesquelles seul un régime responsable et ouvert pourra faire la lumière.

La récente controverse entourant Peter Lush et la Commission du havre de Hamilton est également très instructive, et non pas uniquement parce que l'on s'est demandé s'il y avait eu méfait. Le gouvernement n'a rien fait pour nous aider à obtenir les renseignements. Il s'est toujours montré évasif lorsque venait le temps de répondre aux questions sur les conflits d'intérêt. Plus tard, en boycottant une réunion du comité des transports, il a mis un frein à l'enquête sur la question.

Et si, comme le ministre des Transports l'a laissé entendre, M. Lush n'a rien fait et n'est qu'une innocente victime de demi-vérités et d'insinuations, le gouvernement est le seul à blâmer dans toute cette affaire parce qu'il a voulu que les réunions de la commission se tiennent à huis clos en vue d'empêcher l'accès à ces renseignements.

Le secret et le refus de rendre des comptes sont synonymes de gaspillage et de prodigalité. Ils incitent les gens à prendre des raccourcis, à contourner les règlements, à arrondir un peu trop la note. Maintenant, plus que jamais, le gouvernement doit être non seulement ouvert et honnête, mais aussi donner l'impression de l'être.

Ce n'est pas un hasard si les Canadiens se montrent cyniques envers leurs représentants élus et les titulaires de postes par nomination. On a de plus en plus l'impression que le gouvernement du Canada cherche non pas à servir les intérêts des citoyens, mais ceux d'un petit groupe de privilégiés. Cette impression se transforme en conviction chaque fois que les Canadiens constatent que la réforme fiscale profite aux riches et non aux travailleurs, chaque fois que le gouvernement cède aux pressions des grandes entreprises et affaiblit les mesures environnementales si nécessaires. Et cela se confirme à une époque de compressions, de privations, de sacrifices et de misère, et nous constatons chaque fois que des

personnes nommées à certains postes vivent de plus en plus grassement.

Les banques alimentaires sont plus nombreuses que les restaurants McDonald à l'heure actuelle au Canada. La pauvreté chez les enfants, qui est un véritable scandale, est une réalité répandue partout au pays. Pourtant, le gouvernement actuel ne peut pas comprendre que des gens quittent un navire le ventre creux au port de Montréal. La vérité, c'est que ce navire est notre navire, ce port notre port, qui relève de notre gouvernement, et cela se passe dans notre pays, que cela plaise ou non aux députés d'en face.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre! J'en appelle à la collaboration du député de Moose Jaw—Lake Centre pour en venir à la pertinence du débat.

[*Traduction*]

M. Laporte: Monsieur le Président, je termine en rappelant simplement qu'une fois au pouvoir, les libéraux et les conservateurs oublient le prix que la population paie pour bien des luxes dont leurs amis semblent profiter. Ce sont les Canadiens qui paient la note. Il est temps de changer de cap, de remettre notre pays sur la bonne voie.

C'est dans cet esprit que le NPD examinera ce projet de loi pour voir s'il ne peut pas en resserrer les dispositions sur la question de la responsabilité et également rendre l'administration de ces deux ports plus transparente tout en tenant compte des besoins en matière de capacité concurrentielle. Le C-82 n'est pas le début d'une société ouverte et démocratique, mais il soulève plutôt des questions que nous devons continuer d'examiner. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'en parler et nous avons hâte de le renvoyer au comité.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'essaierai de respecter la règle de la pertinence, mais venant d'entendre les protestations de mon collègue néo-démocrate lorsque j'ai mis tous les politiciens dans le même sac en parlant de la confiance du public, je dois dire que beaucoup d'entre nous n'en revenions pas, en fin de semaine, de lire dans les journaux qu'un député néo-démocrate invoquait son immunité parlementaire pour éviter de payer les dettes encourues pendant la campagne à la direction du parti. Franchement, pour un parti qui se targue d'être si ouvert au public, je dois me demander pourquoi il agit ainsi, mais—et cela est une entorse à la règle de la pertinence—j'ai jugé qu'il fallait en parler parce que j'avoue être d'accord avec certains arguments de mon collègue du NPD.

On peut aborder le projet de loi C-82 sous un angle étroit.

[*Français*]

Comme microcosme, on peut dire qu'il y a belle lurette que l'on aurait dû faire certains changements pour justement moderniser le système qui existe actuellement, surtout dans le fleuve Saint-Laurent et dans le système marinier. Mais en même temps, cela donne une occasion au gouvernement de revoir les politiques sur tous les ports, y compris le Port de Hamilton.

[*Traduction*]

Je ne pourrais pas voir adopter le projet de loi C-82 à l'étape de la deuxième lecture sans savoir pourquoi le gouvernement, dans sa grande sagesse, n'a pas adopté une optique plus large et envisagé la réforme du système de réglementation de l'ensemble des ports fédéraux lorsqu'il a examiné les amendements très spécifiques sur les honoraires payés et pour le personnel des ports de Montréal et de Québec. Si l'on considère le fiasco des deux derniers mois au port de Hamilton, on se rend compte des lacunes du système actuel.

• (1800)

Le ministre des Transports est sûrement conscient, en dehors de tout esprit partisan—car je sais à quel point il tient à se dégager de tout esprit partisan dans cette affaire—, du fait que la ville de Hamilton a adopté à l'unanimité, il y a quelques semaines, une résolution appuyée par de soi-disant membres du Parti libéral, du Parti conservateur, du NPD et, je crois, de quelques autres formations politiques. Cette résolution, qui faisait suite à une autre, envoyée au ministre des Transports le 20 mars de cette année, a été directement adressée au cabinet du premier ministre pour lui demander, entre autres choses, de tenir une enquête publique complète sur l'affaire Lush. Cette résolution a été envoyée au premier ministre du Canada au début d'octobre et. . .

Une voix: Mais cela n'a rien à avoir avec le projet de loi.

Mme Copps: Cette question est reliée au projet de loi, parce qu'il traite de la nomination d'un gardien de port à Québec et qu'il vise à modifier la loi concernant l'emploi de gardien de port à Montréal. J'estime qu'au lieu de présenter une mesure aussi limitée pour régler une situation particulière à Montréal et à Québec, le gouvernement aurait dû proposer un projet de loi assurant une

refonte complète des modalités de fonctionnement des ports du Canada.

Nous venons d'entendre l'orateur précédent parler d'allégations de conflit d'intérêts. Il est évident que la confiance du public est à son plus bas. Il ne s'agit pas seulement du gouvernement conservateur. C'est un problème qui se pose à tous les politiques. L'une des raisons, c'est que le public a l'impression, qui est renforcée par des incidents comme l'affaire Lush, que des amis du pouvoir ont l'occasion, une occasion injustifiée de profiter de leurs activités d'initiés ou des connaissances privilégiées qu'ils ont sur les rouages de nos ports et havres.

Le député qui a pris la parole avant moi a parlé de transactions immobilières, à Montréal, auxquelles a été mêlé l'ancien ministre des Travaux publics, et il en a expliqué les répercussions sur les ports de Montréal et d'ailleurs. Selon moi, le problème n'est pas propre à ce port, car il peut hanter des commissions portuaires des quatre coins du pays.

À lire la lettre adressée au premier ministre le 10 octobre, vous constaterez qu'il n'y a aucun complot libéral pour mettre le problème sur la place publique. Le conseil municipal de Hamilton a adopté la résolution suivante avec l'appui unanime de tous les partis:

> Que, conformément à la résolution adoptée par le conseil de Hamilton à sa séance du 13 mars 1990. . .

Et dont les détails ont été communiqués au ministre des Transports en mars 1990.

> . . .la résolution suivante soit adressée au très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada:
>
> *a*) Que le Conseil invite le gouvernement fédéral à reconsidérer les recommandations faites par le groupe de travail de la ville chargé d'examiner le mandat et la structure de la commission du havre de Hamilton, recommandations datées de janvier 1989. . .

M. Lewis: Pas la moindre chance.

Mme Copps: Pas la moindre chance? Le ministre des Transports dit qu'il n'y a pas la moindre chance. Il n'a pas même eu la courtoisie de répondre, par l'entremise du cabinet du premier ministre, à une résolution unanime de la ville de Hamilton. Pourtant, il nous dit de son siège à la Chambre qu'il n'y a pas la moindre chance.

M. Lewis: J'ai déjà examiné la question l'an dernier. Vous devriez vous mettre à jour.

Mme Copps: J'ai communiqué avec le bureau du maire vers 17 heures cet après-midi, et le premier ministre n'a pas encore répondu à la lettre du conseil.

La résolution exige clairement un examen du mandat et de la structure de la Commission du havre de Hamilton établis en janvier 1989. . .

> Que le gouvernement fédéral s'occupe immédiatement de combler le poste vacant au sein de la Commission du havre de Hamilton. . .

Et, j'ajouterai qu'un habitant de Hamilton ou quelqu'un qui représente les intérêts de cette ville soit nommé à ce poste. Le ministre se souviendra que sa collègue, l'ancienne ministre associée des Transports, a appuyé avant tant d'insistance la nomination de Peter Lush qu'elle est allée à l'encontre des conseils politiques venant de toutes les sources dans la ville de Hamilton. La situation a créé un sentiment d'amertume chez beaucoup d'habitants de Hamilton qui voient que leurs intérêts ne sont pas représentés au sein d'une commission qui est censée agir, en partie, en leur nom.

Deuxièmement, que la ville de Hamilton soit consultée avant que le poste vacant au sein de cette commission ne soit comblé. Troisièmement, et c'est le point le plus important:

> Qu'une enquête publique soit tenue afin de s'assurer que toutes les ventes de terrains, notamment la vente de terrains à la Commission du havre de Hamilton par J.I. Case Canada en 1987, vente au sujet de laquelle M. P. Lush a déclaré un conflit d'intérêts, étaient conformes à tous les égards à la loi sur la Commission du havre de Hamilton, qui dit ceci:
>
> > Il est interdit à la commission de traiter des affaires, directement ou indirectement, avec un commissaire.
>
> De plus, que le conseil municipal de Hamilton demande à rencontrer immédiatement le premier ministre du Canada pour discuter des questions liées au port, qu'une copie de cette résolution soit envoyée à tous les députés de la région et que tous les députés de la région, y compris Shirley Martin, Geoff Scott et Bill Kempling. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre! J'ai noté que l'honorable députée de Hamilton-Est nous avait promis de rester pertinente et je l'invite à revenir au titre du débat qui concerne les ports de Montréal et de Québec.

Mme Copps: Mais il me semble, monsieur le Président, quand on traite d'un sujet qui parle précisément d'un port, il n'y a aucune interdiction du gouvernement d'agir sur d'autres ports en même temps. S'il avait eu le courage de suivre les recommandations, telles qu'elles ont été déposées, unanimement par tous les partis politiques au conseil de ville de Hamilton, il aurait pu introduire un

projet de loi omnibus qui en même temps traiterait des problèmes qui devraient justement être réglés dans le Port de Montréal et dans le Port de Québec, et en même temps, il pourrait démontrer à la population qu'on est en train de nettoyer notre ministère des transports ici au Parlement.

[*Traduction*]

M. Belsher: Tenez-vous en au projet de loi!

M. Lewis: Ce n'est absolument pas pertinent.

Mme Copps: Monsieur le Président, je parle d'un projet de loi qui traite des ports et havres du Canada. Je regrette que les députés ne voient pas la pertinence d'une résolution unanime de la municipalité de Hamilton, mais cette question, monsieur le Président, concerne manifestement la politique globale du gouvernement à l'endroit des ports et des havres.

En tant que députée de la région de Hamilton, j'ai parfaitement le droit de soulever des questions pertinentes à la Chambre et de demander au ministre des Transports pourquoi il n'a pas élargi le cadre du projet de loi C-82 dont la Chambre est actuellement saisie. C'est très pertinent, et je crois, monsieur le Président, que si vous examinez tous les. . .

M. Lewis: Ce n'est absolument pas pertinent.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre des Transports n'a pas le courage de se lever pour présenter ses observations. Je lui demanderais de se lever et de dire quelques mots au sujet de cette affaire. Je veux savoir pourquoi. . .

M. Lewis: La députée veut que cela figure au compte rendu. L'intervention de la députée n'est absolument pas pertinente et elle figure donc au compte rendu.

Mme Copps: Le député continue de crier à partir de sa place qu'il n'a pas l'intention de modifier le mandat de la commission portuaire, comme le demande à l'unanimité le conseil municipal de Hamilton. Il refuse de dire pourquoi le premier ministre ne s'est même pas donné la peine de répondre à une résolution unanime du conseil municipal, comme il refuse de dire au peuple canadien. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre la députée de Hamilton et je comprends tout l'effort qu'elle met pour parler de sa circonscription de Hamilton-Est, mais je dois attirer l'attention sur la pertinence du débat qui est sur les ports de Québec et de Montréal. On pourrait évoquer la possibilité que ce projet de loi traite d'autres ports partout au Canada.

Alors, je demande la collaboration de la députée de Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, avec tout le respect que j'ai pour vous, je veux simplement vous dire que lorsqu'on parle des ports, on a le droit comme intervenant dans le débat de parler sur les ports. Le projet de loi tel quel touche à certains ports, y compris ceux de Montréal et de Québec, mais je ne me vois pas d'aucune façon forcée de restreindre mes commentaires sur ces deux ports. Il y a des problèmes dans tous les ports. Vous avez entendu mon collègue néo-démocrate qui parlait tout à l'heure des problèmes de conflits d'intérêt qui ont déjà été soulevés au sujet du Port de Montréal. Moi je note que ce n'est pas seulement un problème qui touche Montréal, c'est un problème qui touche au coeur de notre système de la Commission des ports nationaux, tel qu'on l'a vu très clairement, ici à la Chambre, depuis le mois dernier et tel que le gouvernement municipal de Hamilton exige une réponse du gouvernement. Alors, s'il y a d'autres projets de loi émanant du ministre des Transports qui traitent des ports, je serais bien intéressée à participer à ce débat.

• (1810)

J'ai vu l'ordre du jour et je ne vois aucun autre instrument visant à élargir la politique du ministre des Transports relative aux ports. Je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas le droit de toucher aux problèmes qui ne sont pas uniques au port de Hamilton mais qui touchent aussi aux conflits d'intérêts potentiels à Montréal, à Québec et à Toronto et dans tout autre domaine où on crée une commission qui accorde certains droits à certains individus qui sont normalement ou généralement des amis du gouvernement. Je trouve donc que la preuve de la pertinence y est fortement démontrée.

Je vais juste terminer, monsieur le Président, en vous disant que, suite à la résolution adoptée unanimement par le conseil municipal de Hamilton, j'ai moi-même envoyé une lettre, en date du 19 octobre, dans laquelle je demandais justement une réponse du premier ministre dans les plus brefs délais possibles.

[*Traduction*]

J'ai demandé qu'on donne suite à la résolution unanime du conseil municipal de Hamilton. J'ai écrit au premier ministre, le 19 octobre, pour lui demander de répondre promptement aux préoccupations légitimes des gens

de Hamilton concernant l'utilisation des terrains et concernant, en particulier, les pouvoirs des commissions de port et de havre.

Le premier ministre a manifestement décidé de faire fi de la demande légitime du conseil municipal de Hamilton et, en criant à partir de sa place, le ministre des Transports a fondamentalement fait savoir qu'il n'a pas l'intention de donner suite à la demande légitime de la municipalité de Hamilton.

Tout ce que l'on demande, c'est la tenue de véritables audiences publiques qui fassent que la population reprenne confiance dans le processus. Si l'on ne peut pas se faire entendre en dehors de la Chambre des communes—c'est certes ici l'endroit où faire valoir ce genre de choses—encore une fois. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Encore une fois, je regrette de vous interrompre, mais la tradition parlementaire veut que l'on n'indique pas la présence ou l'absence d'un collègue parlementaire à la Chambre. J'invite de nouveau la députée à faire preuve de collaboration et à s'en tenir au sujet du projet de loi.

Mme Copps: Vous m'avez peut-être mal comprise. Je n'ai pas parlé de la présence ou de l'absence de quiconque. J'ai dit qu'il n'était pas prêt à traiter de cette question. Il était présent à la Chambre, il hurlait des insultes tout le temps mais il n'était pas prêt à traiter de la question. C'est sur ce point-là que j'ai insisté.

Malgré tout, monsieur le Président, je pense que j'ai fait valoir mon point de vue et j'espère que le ministre des Transports sera prêt à donner le ton, un tout petit peu, à ce projet de loi, justement afin de vérifier, de donner la preuve aux contribuables canadiens qu'il respecte la façon dont leurs taxes sont dépensées.

[*Traduction*]

Tout ce que je veux, c'est un peu de justice pour les contribuables—mon collègue, le député de Hamilton-Ouest, a l'intention de donner suite à cette affaire avec la députée de Hamilton Mountain et moi. Nous voulons que l'argent des contribuables soit utilisé à bonnes fins. Nous voulons faire en sorte que, lorsqu'il présente un nouveau projet de loi, le gouvernement élabore les lignes directrices et, plus particulièrement, qu'il prévoie les vérifications et les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des contribuables du Canada et garantir l'intégrité du système.

Nous voudrions que ce projet de loi permette de faire cela et plus encore. Nous voudrions notamment qu'un projet de loi général vienne remettre de l'ordre dans une situation qui se caractérise, entre autres, par l'affaire Peter Lush et la commission du port de Hamilton.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre de se prononcer?

Des voix: Le vote!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un Comité législatif.)

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 octobre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je serai bref, mais je tiens à déclarer officiellement mon appui aux excellentes déclarations qui ont été faites contre la privatisation d'un certain nombre de sociétés qui figurent sur la liste du ministre et qui sont visées par ce projet de loi.

Nous avons exposé les raisons pour lesquelles, selon nous—je parle ici des députés de la région de Toronto—, ce n'est pas rendre service aux Torontois que de dissoudre la société Harbourfront, parce que cette société a fait ses preuves, cela va sans dire. Fait plus important encore, elle joue, pour le gouvernement du Canada, le rôle indispensable de fenêtre s'ouvrant sur la ville de Toronto.

Je connais la rengaine: «Pourquoi le gouvernement fédéral entretient-il les parcs?» Pourquoi les provinces ou les municipalités ne s'en chargent-elles pas? Pourquoi, en d'autres mots, demandent les conservateurs, le gouvernement fédéral devrait-il s'occuper de ce que peuvent faire les autres ordres de gouvernement?

J'approfondirai la question dans une minute ou deux, car j'y vois l'explication de la débandade actuelle. Cette attitude explique pourquoi les Canadiens ne savent plus quelles sont les valeurs de leur pays. Le gouvernement fédéral cherche partout, dans tous les coins, de quoi se débarrasser, par la déréglementation, le transfert aux provinces, la fermeture, la cession aux Américains. Il est décidé à se retirer de toutes ses entreprises d'une façon ou d'une autre.

Les Canadiens s'en rendent compte. Dans divers coins du pays, les gens commencent à accorder à leur région beaucoup plus d'importance et de valeur qu'au gouvernement national. Jusqu'à un certain point, les gouvernements régionaux ont de l'importance, les questions et les valeurs régionales leur signification. Mais le gouvernement fédéral a pour attitude de se défaire de tout et de se retirer de tout en se fondant sur une idéologie qui, poussée à l'extrême, coûtera cher au pays.

Je suis content que le ministre chargé de la Privatisation soit ici, car souvent les ministres ne sont pas présents quand leurs projets de loi sont débattus à la Chambre. Je le remercie d'être venu suivre le débat. J'aimerais qu'il reconsidère la tendance de son gouvernement à généraliser la cession de ses entreprises.

Je lui rappelle que l'enseignement universitaire, par exemple, pourrait se décrire comme une question de compétence provinciale. On pourrait considérer la recherche et le développement comme un secteur dont le gouvernement fédéral devrait se retirer parce que d'autres ordres de gouvernement, d'après l'AANB, peuvent se prétendre davantage autorisés à s'en occuper. L'assurance-maladie est un autre exemple de programme qui n'aurait jamais été mis en oeuvre si un gouvernement conservateur partageant l'idéologie du gouvernement actuel avait été au pouvoir à l'époque. «Pourquoi devrions-nous nous en occuper, dirait-il, alors que les gouvernements provinciaux s'en chargent déjà?»

M. McDermid: Qui a introduit l'assurance-hospitalisation?

M. Kaplan: Je veux donner un dernier exemple, celui d'un organisme que je connais très bien, la Gendarmerie royale du Canada. Il s'agit d'une institution nationale qui n'était pas prévue dans l'AANB. Le maintien de l'ordre ne figure pas dans la liste des pouvoirs fédéraux, et étant donné l'attitude du gouvernement actuel qui veut se retirer de tous les secteurs et se débarrasser de toutes les sociétés d'État, je crains que nous ne voyions un jour une institution comme la Gendarmerie royale du Canada privatisée et livrée. . .

M. McDermid: Qui a essayé d'en supprimer le caractère «royal»? Pierre Trudeau.

M. Kaplan: Il n'existe aucune preuve de ça. Nous cesserions d'exister.

Il nous faut un gouvernement qui reconnaisse que si l'on veut que notre pays reste uni, il faudra qu'il le reste par la volonté des gens, grâce aux gens qui voudront faire certaines choses ensemble, en élaborant un programme commun, en élaborant des valeurs communes, et si ce programme et ces valeurs ne consistent qu'à découper les sociétés d'État, à les vendre, à les livrer aux Américains ou aux provinces ou au secteur privé, à déréglementer, si c'est cela le programme, notre pays va disparaître. Je voudrais prévenir le gouvernement qu'il se dirige dans cette voie. Je parle à ce moment-ci de la Harbourfront Corporation, qui n'est qu'un petit exemple, mais cette dissolution fait partie d'une tendance qui est très inquiétante, une tendance dont la concrétisation risque de conduire à l'éclatement de notre pays.

• (1820)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je voudrais répondre, car des accusations ont été faites à la Chambre, vendredi dernier et encore aujourd'hui, sur ce qui se passe à la Harbourfront Corporation, à Toronto.

Je veux qu'il soit très clair que, au début des années 70, lorsque le gouvernement fédéral a décidé de nettoyer la zone riveraine de Toronto, il s'était engagé à ce moment-là à la retourner ensuite aux habitants de Toronto. C'est l'engagement qu'il avait pris à ce moment-là.

La commission Crombie a déposé un très bon rapport, qui a été bien accueilli par la ville et les habitants de Toronto. M. Crombie effectue également un examen beaucoup plus vaste de la zone riveraine au nom du gouvernement de l'Ontario.

Les affirmations qu'ont faites les députés du Parti libéral au sujet de la Harbourfront Corporation sont fausses. Cette société offre d'excellents programmes à la ville de Toronto et continuera en ce sens. Les parcs seront retournés à Toronto, engagement qui n'a pas été

pris par notre gouvernement, mais par le gouvernement libéral au début des années 70. C'est exactement ce qu'il avait dit qu'il ferait. Et c'est exactement ce que fait ce gouvernement-ci: s'assurer que les programmes se poursuivront, que les parcs seront retournés aux habitants de Toronto pour qu'ils tentent d'obtenir les immeubles qui devaient être construits dans la zone riveraine ou à l'extérieur.

C'est on ne peut plus clair. Cela n'a rien à voir avec la liquidation de la Harbourfront Corporation, contrairement aux allégations de quelques députés libéraux de Toronto qui ne savaient pas ce qu'ils disaient à ce moment-là. Il est clair qu'ils n'ont pas lu le rapport de David Crombie. Ils n'ont pas vu non plus le rapport subséquent du gouvernement provincial que l'on appelle le rapport Allan.

Si le député, qui n'a lu ni l'un ni l'autre, avait pris le temps de s'informer et de comprendre ce que fait exactement le gouvernement du Canada avec la Harbourfront, il verrait que nous assurons l'avenir en offrant une excellente programmation pour les habitants de Toronto. C'est de cela qu'il s'agit. S'il s'était documenté, il ne serait pas ici à proférer toutes ces imbécilités au sujet de la privatisation de la Harbourfront Corporation. Il devrait s'informer avant de prendre la parole à la Chambre et de faire des déclarations tout à fait incorrectes.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le ministre a dit une chose avec laquelle je dois dire que je suis totalement d'accord. Je n'ai pas lu le rapport du gouvernement de l'Ontario sur le rapport Crombie, mais ce dernier, je l'ai lu. Je voudrais dire au ministre que je ne suis pas du tout d'accord avec ce rapport. C'est pour cela que nous nous opposons à la recommandation que le gouvernement fédéral abandonne la Harbourfront.

Le ministre nous dit qu'il s'est engagé à maintenir la programmation au Harbourfront. Où a-t-il pris cet engagement? Certainement pas dans le projet de loi. Comment pouvons-nous. . .

M. McDermid: Il a été pris.

M. Kaplan: Le ministre pense peut-être que les déclarations de ministre équivalent à des engagements, mais je peux lui dire que ce n'est pas le cas. S'il était prêt à prendre cet engagement publiquement et à le mettre par écrit dans un document légal qui lierait les parties, je pourrais au moins lui concéder qu'une certaine programmation pourrait continuer à la Harbourfront, même s'il perdait l'important contact avec le fédéral.

J'ai une autre chose à dire au ministre. Il dit que les citoyens sont très heureux de récupérer la société, mais j'étais justement à l'hôtel de ville de Toronto quand ils ont discuté pour savoir s'ils voulaient la récupérer et s'ils en avaient les moyens. La question est très controversée. Ils ne considèrent pas cette mesure comme un cadeau du gouvernement fédéral, mais comme un engagement qu'ils prennent de fournir 150 millions de dollars pour maintenir la programmation que le ministre se dit prêt à soutenir.

Le ministre ne me fera jamais croire que le Canada a avantage à confier ce projet à la ville, mais il me permettrait de croire à la survie de Harbourfront en présentant un amendement—qu'il a seul le pouvoir de proposer parce qu'il suppose une affectation de crédits—pour garantir qu'une fois entre les mains de Toronto, ce projet continuera de bénéficier de son soutien financier.

[*Français*]

C'est un engagement que je serais prêt à reconnaître comme engagement réel de la part du gouvernement du Canada. Mais je peux voir le ministre d'ici dix ans, cinq ans ou trois ans quand il reviendra dans le secteur privé, comme je suis certain qu'il fera. Disons qu'il s'agit d'un engagement du gouvernement. Ce n'est pas du tout un engagement d'avoir seulement les paroles d'un ministre junior ici à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Autres questions et commentaires? La parole est à l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue de York-Centre pour son excellent discours. Je suis sûr que tous les députés conviendront avec moi qu'il est rare d'entendre pareille sagesse dans cette Chambre. J'aimerais demander à mon collègue s'il s'inquiète, tout comme moi, des attaques répétées du gouvernement contre les instruments d'unité nationale dont nous disposons dans notre pays.

À la lecture de ce projet de loi, je vois diverses institutions disparaître, comme l'Office canadien des provendes, et nous avons parlé aussi de Harbourfront. Je m'inquiète de la privatisation des bureaux de poste ruraux au Canada. Je m'inquiète de ce que les bureaux de poste de ce pays qui arboraient le drapeau du Canada soient vendus au secteur privé, que le drapeau du Canada en soit retiré, que le mot «Canada» ne figure plus sur le logo de la Société canadienne des postes.

Cela m'inquiète beaucoup étant donné que notre pays s'est construit grâce aux initiatives du secteur privé, c'est certain, mais aussi grâce aux encouragements du gouvernement. Nous voyons ces instruments d'unité nationale, dont certains figurent dans ce projet de loi, supprimés par ce gouvernement; les bureaux de poste et d'autres encore, privatisés par d'autres projets de loi présentés à cette Chambre par le député de Brampton, le ministre qui veut tout vendre.

Je me demande si mon collègue conviendrait avec moi que cela est une grande cause d'inquiétude et qu'il faut rappeler à ce gouvernement qu'il est le gardien des biens des contribuables du Canada et que ces biens ne sont pas uniquement là pour être vendus sous prétexte que cela répond à son idéologie.

M. Kaplan: Monsieur le Président, comme on pouvait s'y attendre, je suis d'accord avec tout ce qu'a dit le député, sauf le généreux compliment qu'il m'a fait pour me féliciter de ma modeste intervention. J'estime qu'il a très bien décrit les conséquences qu'entraînerait ce projet de loi.

À mon avis, il importe de noter que les préoccupations formulées par le député de Prescott—Glengarry—Russell illustrent bien l'intérêt qu'il porte à ces questions, qui s'appliquent non seulement à la ville de Toronto et à d'autres régions du pays, mais également, comme toujours, aux habitants de sa circonscription, dont il défend les intérêts depuis si longtemps avec tellement de sincérité et de dévouement.

• (1830)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période des questions et observations. Reprise du débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Une voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un Comité législatif.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre brièvement la parole à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-86, qui apporte des changements importants à la loi sur le crédit d'impôt pour enfants.

Il vise à offrir une aide supplémentaire aux familles à revenu faible ou modeste, qui ont trois enfants ou plus. Ce changement a été annoncé pour la première fois par le ministre des Finances dans son discours sur le budget de février. Cette mesure est prise dans l'esprit des efforts constants que fait notre gouvernement pour améliorer la situation de ceux qui sont le plus dans le besoin. Cet important principe est l'une des bases de notre politique économique. Depuis le début de notre mandat, nous avons toujours pris les mesures qui s'imposaient pour aider les Canadiens dans le besoin.

Notre réforme de l'impôt sur le revenu, par exemple, avait notamment pour but d'aider les familles à faible revenu. Je signale également le rôle important que jouent les crédits de TPS dans la réforme de notre système de taxe de vente. Ce crédit visait aussi à alléger le fardeau des familles ayant un revenu de moins de 30 000 $. Dans le cadre de la réforme de la taxe de vente, les trois quarts des familles monoparentales et des ménages de personnes âgées auront un meilleur revenu après impôt qu'auparavant. Malheureusement, je dois signaler que ces mesures sont encore retenues par le Sénat et

qu'il pourrait s'écouler un certain temps avant que l'on reçoive l'argent promis au titre de ces enfants. La proposition contenue dans le projet de loi C-86 haussera le revenu maximal admissible aux fins du paiement anticipé du crédit d'impôt remboursable pour enfants.

Les dispositions actuelles sont le fruit de modifications apportées en 1988. Il y a actuellement un paiement anticipé d'un maximum des deux tiers du crédit d'impôt estimé, si le revenu familial n'excède pas les deux tiers du maximum donnant droit au crédit. Ces dispositions n'apportent cependant pas une aide adéquate aux familles de trois enfants ou plus dont le revenu se situe entre le plafond établi et les deux tiers du montant maximal. La proposition faite dans le budget de février et dans le projet de loi dont nous sommes saisis corrige cette situation. En haussant le plafond de revenu admissible aux fins du paiement anticipé à 100 p. 100 du maximum admissible, pour les familles ayant trois enfants ou plus, le gouvernement veut reconnaître les besoins spéciaux de celles-ci. C'est particulièrement utile, puisque ce paiement est normalement reçu pendant l'hiver, période où les familles ont réellement besoin de cet argent.

On évalue à 70 000 familles, comptant environ 236 000 enfants, le nombre de celles qui bénéficieront du changement. Après le changement, quelque 730 000 familles auront droit au versement anticipé. Cette mesure n'augmente en rien les dépenses du gouvernement, mais représente une augmentation d'environ 30 millions de dollars des versements anticipés aux familles.

J'ajoute que nous espérons que le projet de loi sera adopté rapidement à toutes les étapes à la Chambre des communes et au Sénat aussi. Ensuite, ce sera la sanction royale. Après cela, le gouvernement fera tous les efforts pour poster les chèques le plus rapidement possible. Il faudra peut-être jusqu'à deux semaines.

À mon avis, il est tout indiqué qu'après que les enfants du Canada, surtout ceux des familles à faible revenu, ont reçu une grande attention, la Chambre des communes adopte le projet de loi le plus rapidement possible.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis favorable au projet de loi C-86, et je tiens, avant de commencer mon discours, à féliciter mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, d'avoir signalé la question au gouvernement.

En fin de semaine dernière, j'étais dans ma circonscription et j'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques de parents seuls qui ont été consternés lorsqu'ils ont appris qu'ils ne recevraient pas les chèques. Une jeune femme, citée dans le *Halifax Chronicle Herald*, a déclaré: «Si j'avais su, j'aurais pris des dispositions au sujet de mes factures parce qu'il me faut un peu d'argent pour Noël. Sans le crédit d'impôt pour enfants, je n'aurai pas d'argent pour permettre à mes enfants de fêter Noël.»

Donc, monsieur le Président, je crois qu'il convient tout particulièrement. . .

Une voix: La TPS. . .

Mme Clancy: Si la TPS devait par malheur être adoptée, je crois que mon collègue d'Ottawa-Sud, en permettant l'examen de cette mesure cet après-midi, aura rendu un grand service à beaucoup de familles du pays qui ont un besoin désespéré de cet argent. Cette mesure aurait dû être adoptée depuis longtemps, mais je pense que nous devons quand même nous dire: Dieu merci, elle sera adoptée aujourd'hui.

Mme Finestone: Mieux vaut tard que jamais.

Mme Clancy: Comme dit ma collègue de Mount Royal, mieux vaut tard que jamais.

Monsieur le Président, si nous arrivons à faire adopter ce projet de loi très rapidement, il apportera un grand soulagement aux parents un peu partout au Canada, surtout aux parents seuls, qui sont en grande majorité des femmes. Par conséquent, monsieur le Président, nous appuyons sûrement le projet de loi. Nous sommes d'avis qu'il doit être adopté très rapidement cet après-midi même.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-86, à titre personnel et au nom de mon caucus.

Le projet de loi permettra à près de 66 000 familles de plus, comptant quelque 230 000 enfants, de recevoir d'avance le crédit d'impôt pour enfants. La mesure n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour le gouvernement. Elle permet simplement d'effectuer des paiements anticipés.

Le projet de loi doit être adopté aussi rapidement que possible pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le versement anticipé du crédit d'impôt a été promis dans le budget de 1990. La promesse a été confirmée en septembre dans une lettre qui a annoncé à des milliers de Canadiens qu'ils recevraient des chèques en novembre. Le ministre des Finances a publié un communiqué de

presse pour la reconfirmer le 11 octobre. Je répète que les chèques ont été promis pour ce mois-ci. Je suis heureuse que le gouvernement ait accepté de nous écouter aujourd'hui, qu'il ait accepté d'écouter mon chef parlementaire, le député de Kamloops, qui a insisté auprès du leader parlementaire du caucus conservateur. Je suis heureuse que le gouvernement ait écouté aussi la déclaration que j'ai faite aujourd'hui avant la période des questions et qu'il ait pris des mesures pour accélérer l'adoption du projet de loi C-86.

• (1840)

L'objet du versement anticipé est de permettre aux familles pauvres de recevoir le crédit d'impôt au moment où elles en ont le plus grand besoin, non seulement pour célébrer les fêtes, mais aussi pour acheter les vêtements chauds et les bottes dont les enfants auront besoin pendant l'hiver.

Beaucoup de ceux qui ont appris en septembre qu'ils recevraient ce montant en novembre ont déjà fait des plans. Dans les journaux et à la télévision, nous avons vu pendant le week-end des reportages sur des familles qui étaient très inquiètes parce qu'il semblait que le gouvernement n'allait pas donner suite à cette mesure. Les médias nous ont montré quelles seraient au juste les répercussions pour bien des Canadiens.

Prenez par exemple cette mère de cinq enfants, en Ontario, qui doit se contenter de 19 000 $ par année. Elle voulait, pour reprendre ses termes, que les politiciens se grouillent et fassent quelque chose. C'est justement ce que nous faisons aujourd'hui, et j'en suis heureuse.

Il y a cette autre femme de Lower Sackville, en Nouvelle-Écosse. Elle attendait le crédit pour faire un Noël à ses enfants. Cette mère qui est seule avec ses trois enfants était très en colère parce qu'il semblait que le crédit ne viendrait pas. Je tiens à rendre hommage à mon chef parlementaire, le député de Kamloops, qui a incité le gouvernement à passer à l'action. Je suis heureuse que le gouvernement ait été réceptif et que nous ayons pu l'amener à mettre ce projet à l'étude.

Nous espérons que ces familles recevront leurs chèques ce mois-ci, sans quoi les familles dont j'ai parlé et des milliers d'autres seront forcées de passer Noël dans la misère et seront dans l'impossibilité de procurer à leurs enfants les vêtements chauds dont ils ont absolument besoin pour l'hiver.

J'espère sincèrement que les Canadiens recevront ces chèques avant Noël, le mois prochain. Cela veut dire simplement que le crédit d'impôt pour enfants sera versé avant Noël au lieu de l'être au printemps.

Nous savons que la pauvreté des enfants est une honte nationale pour le Canada. Selon les statistiques, il y a chez nous 913 000 enfants de moins de 16 ans qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Cela représente un enfant sur six. Parmi ces enfants, 55 p. 100 appartiennent à une famille qui compte deux parents et 39 p. 100 à une famille monoparentale dont le chef est une femme. Les statistiques révèlent que 64,5 p. 100 des enfants élevés par une mère seule sont pauvres. En outre, 28,4 p. 100 des enfants élevés par un père seul vivent dans la pauvreté. La moitié de tous les enfants pauvres au Canada sont dans des familles dont le chef travaille à plein temps ou à temps partiel. Cinquante et un p. 100 des enfants autochtones vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada. C'est scandaleux.

En 1986, 49 000 enfants relevaient des services de l'aide sociale à l'enfance au Canada. Selon certains organismes dans diverses localités, entre 54 p. 100 et 75 p. 100 de ces enfants viennent de familles à faible revenu. Environ 40 p. 100 des enfants et des adolescents confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence. De nombreuses études ont établi ce lien, cette corrélation entre les conditions économiques défavorables et les mauvais traitements infligés aux enfants.

Selon un rapport publié en 1980, les autochtones représentaient plus de 20 p. 100 des enfants en foyer d'accueil au Canada, même s'ils ne représentent que 2 p. 100 de l'ensemble des enfants canadiens. Quarante p. 100 des bénéficiaires des banques d'alimentation sont des enfants, dont 20 p. 100 ont moins de cinq ans.

Il y a 625 restaurants McDonald au Canada, mais il y a aussi 1 100 banques d'alimentation et soupes populaires. Dans ma province, la Colombie-Britannique, plus de 20 p. 100 des enfants vivent sous le seuil de la pauvreté.

Je vais faire quelques remarques en terminant. Je veux demander au gouvernement pourquoi le seuil établi pour avoir droit à cette aide ne correspond pas à ce qui avait été annoncé dans le budget. Le seuil prévu dans le projet de loi C-86 est inférieur à ce qui avait été annoncé dans le budget, et je me demande pourquoi.

Pour la première fois, je crois que le gouvernement reconnaît les besoins des familles nombreuses à faible revenu et a élaboré une politique pour les aider au moyen du régime fiscal. Comme je l'ai dit plus tôt, cela ne coûtera rien au gouvernement. Ce projet de loi ne fera que permettre aux familles d'avoir l'argent au moment de l'année où elles en ont le plus besoin.

Je tiens à remercier le gouvernement et l'opposition officielle d'avoir adopté une position commune à l'égard de cette motion. D'après moi, cela illustre que la Chambre peut collaborer lorsqu'une mesure législative se révèle nécessaire, et je suis heureuse d'accorder ma voix à cette mesure aujourd'hui.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. DeBlois.)

Article 1

M. Boudria: Monsieur le Président, je n'ai qu'une question à poser, si la réponse satisfait l'opposition.

Le secrétaire parlementaire, qui pourra consulter les fonctionnaires, peut-il dire et confirmer à la Chambre qu'advenant l'adoption de ce projet de loi et l'adoption improbable de la TPS, la personne qui reçoit ce salaire ou moins ne sera jamais perdante sous le régime de la TPS? En d'autres termes, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire que le montant du crédit d'impôt pour enfants sera suffisant, de sorte que personne ne perdra d'argent, une fois la TPS en vigueur, si le revenu correspond à la tranche d'imposition mentionnée dans le projet de loi?

M. Worthy: J'ai peut-être mal compris, mais vous soulevez deux questions distinctes. D'une part, il y a la taxe sur les produits et services qui prévoit des remboursements et, d'autre part, il y a le crédit d'impôt pour enfants que nous étudions. Le projet de loi à l'étude se rapporte strictement aux familles de trois enfants ou plus, dont le revenu est égal ou inférieur au montant de 24 000 $ et quelque.

Il s'agit là de deux questions à part, dont une concerne la taxe sur les produits et services. Nous pourrions en discuter, bien que je doute que cela soit pertinent.

M. Boudria: Monsieur le Président, je me rends bien compte que le remboursement fait partie de l'autre projet de loi. Ce crédit est clairement insuffisant. Le Conseil national du Bien-Être et bien d'autres organismes canadiens nous ont déjà signalé que le remboursement prévu par la TPS ne suffira pas à combler les pertes que subiront les familles pauvres.

• (1850)

Je demande donc au secrétaire parlementaire de nous parler des pertes que subiront ces familles—car nous savons tous que cela se produira—, comme nous l'ont dit divers groupes, dont le Conseil national du Bien-Être. Par ailleurs, nous avons ce crédit d'impôt additionnel. Même en additionnant ces deux montants, le crédit d'impôt et le remboursement prévu par la TPS, un grand nombre de particuliers seront perdants financièrement sous le régime de la TPS, surtout ceux qui se situent dans les tranches d'imposition inférieures. Pourrait-il confirmer que c'est exact?

M. Worthy: Monsieur le Président, je ne peux manifestement pas le confirmer. En fait, je serais très heureux si nous pouvions nous lancer dans un débat très sain sur l'hypothèse tout à fait contraire.

Tout porte le gouvernement à croire que les gens, surtout ceux dont le revenu est de 24 000 $ et moins, profiteront de la TPS. Il pourrait y avoir quelques exceptions parmi les familles, en fonction de leurs habitudes d'achats. Personne ne peut dire au juste comment les gens dépenseront leur argent, mais toutes les études auxquelles le gouvernement ou moi-même avons eu accès montrent qu'on peut penser tout à fait l'opposé de ce que vous prétendez. Les familles avec enfants, qui sont placées dans la situation dont nous discutons dans ce projet de loi, verront en fait leur sort s'améliorer en vertu de la TPS.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: Y a-t-il d'autres interventions?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du projet de loi.

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants) soit adopté.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous voulons nous montrer coopératifs, mais j'espère que la personne proposant l'adoption du projet de loi à l'étape du rapport sera présente dans cette enceinte.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants) soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis certainement très heureux d'intervenir à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour ce qui est du crédit d'impôt pour enfants.

Mon intervention vient à point nommé, car encore hier, dans ma circonscription, une famille avait un besoin bien réel de ce type de crédit.

Je me suis demandé pourquoi il avait fallu attendre si longtemps. On a annoncé cette mesure pour la première fois en février, mais on n'a déposé la motion pertinente que le 11 octobre. Quoi qu'il en soit, je suis quand même heureux que la modification pertinente ait été présentée. Nous pouvons maintenant compter sur l'adoption de ce projet de loi.

Je souscris certes à la modification applicable à l'année 1990 et aux années suivantes qui tend à faire passer le plafond de revenu de deux tiers du revenu familial maximum à la totalité de ce montant pour les familles de trois enfants ou plus ayant droit au paiement anticipé de ce crédit.

Sur ce point, je pense que bien des familles pauvres du pays remercieront la Chambre des communes.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots.

Je pense que tous les enfants du pays qui vont profiter de ce projet de loi voudraient me voir remercier tous les députés qui ont permis d'adopter aussi rapidement cette mesure dans cette enceinte aujourd'hui. J'espère que ce projet de loi sera également adopté rapidement au Sénat et que les enfants et les familles ayant droit à ce crédit le recevront bien avant Noël.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Milliken: Monsieur le Président, compte tenu du travail très considérable qui a été abattu aujourd'hui—trois projets de loi gouvernementaux ont été lus pour la deuxième fois et un autre a traversé toutes les étapes—le leader parlementaire du gouvernement pourrait peut-être nous informer du programme qu'il a en tête pour la journée de demain. Nous avons terminé presque tous les travaux qu'il avait prévus pour demain. Je me demande s'il pourrait nous informer de ce que nous allons débattre demain à la Chambre.

M. Harvie Andre: Monsieur le Président, j'ai l'intention de passer demain à l'étude du projet de loi concernant les sociétés de fiducie et de prêt. Il s'agit du projet de loi C-83. Nous en débattrons demain matin.

Demain après-midi, nous pourrions peut-être débattre du projet de loi C-85 ou du C-40.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, en novembre 1985, le gouvernement conservateur avait promis aux agriculteurs de tout le pays et aux habitants de toutes les localités rurales de mettre en oeuvre une politique agricole permanente. Il y a environ cinq ans de cela. Nous sommes maintenant en 1990, presque en 1991, et nous attendons toujours ce programme permanent.

En décembre dernier, l'actuel ministre de l'Agriculture a chargé un certain nombre de groupes de travail

d'examiner la situation dans le secteur agricole et de proposer une orientation politique. Ces groupes de travail se sont réunis. Ils ont déposé des rapports et le ministre a promis qu'une loi entrerait en vigueur pour la campagne agricole 1991-1992. Toutefois, aucun projet de loi n'a encore été présenté ni soumis à la Chambre. La Chambre a été saisie de toutes sortes de projets de loi d'ordre administratif, mais pas de ce projet de loi très important qui nécessite un débat sérieux et approfondi.

• (1900)

Le gouvernement s'est déjà vanté d'avoir consacré, ces dernières années, des milliards et des milliards de dollars à l'agriculture, et c'est exact. Mais ces milliards, il ne les a pas investis dans le meilleur intérêt des agriculteurs. Il n'a pas dépensé cet argent dans le meilleur intérêt des citadins et des contribuables en général. En dépit de tout l'argent qui a été investi dans le secteur agricole, le nombre des agriculteurs diminuent chaque année. Le nombre des faillites agricoles a augmenté considérablement. Il existe un problème dans le Canada rural. Nous avions 65 000 agriculteurs en Saskatchewan, en 1985, quand le gouvernement a promis de présenter un projet de loi et nous en avons moins de 60 000 maintenant: dans cette province seulement, nous en perdons plus de 1 000 par année.

Le problème est grave et la situation désespérée. Les localités rurales du Canada souffrent et elles perdent leurs emplois et leurs entreprises parce que l'économie agricole disparaît. Elles s'étiolaient depuis longtemps; elles commencent maintenant à s'écrouler. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les gouvernement libéraux et conservateurs qui se sont succédé au Canada ont négligé cette question très importante qui touche une grande partie de notre pays: l'avenir et le bien-être des ruraux canadiens.

Ma question est simple et directe. Quand le gouvernement présentera-t-il un projet de loi pour s'attaquer à la crise agricole du Canada? Il a promis de légiférer, mais il ne l'a pas fait. Dans l'ouest du Canada, nous avons eu l'une de nos meilleures récoltes depuis des décennies. Des agriculteurs me disent que c'est la meilleure récolte qu'ils ont jamais eue. Ils ont du grain dans les champs, certes, mais ils ne peuvent pas le vendre. Ils ne peuvent le vendre qu'à un prix dérisoire.

Le gouvernement a promis de présenter un projet de loi et quand il le fera, la mesure devra être analysée et débattue. J'espère qu'il n'a pas l'intention de le faire au printemps prochain et de demander à l'opposition de l'adopter à toute vapeur. Ce serait certainement injuste. C'est ce qu'il a fait dans le cas des paiements anticipés. Il a présenté le projet de loi en septembre et il a prétendu que c'étaient les néo-démocrates qui le retardaient et que s'il pouvait être adopté, les agriculteurs auraient leurs paiements. C'est extrêmement injuste et antidémocratique. Cette question est trop importante pour que le gouvernement adopte une telle attitude.

Quand le gouvernement soumettra-t-il un projet de loi à la Chambre et quel en sera le but? Aura-t-il pour but d'aider les familles rurales à survivre ou d'aider l'industrie agro-alimentaire et tous les Cargill du monde? Quand aurons-nous un projet de loi et quel en sera le but?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est évident que les agriculteurs vivent une situation ironique en raison de la récolte record de toutes les régions du Canada. Les prix ont chuté au moment où les réserves mondiales ont faussé les subventions à l'exportation, ainsi que nos prix.

J'ai une chose à dire. Lorsque les agriculteurs ont appelé le gouvernement à l'aide, ce dernier a répondu à leur appel.

Plus tôt cette année, le 13 octobre, le ministre de l'Agriculture a annoncé la réintroduction pour une année du programme d'avances d'argent sans intérêt pour les céréales non vendues. Cela va aider beaucoup de producteurs.

Cela permet de leur verser 50 000 $ ou plus, sans intérêt; s'ils ont besoin de davantage et se qualifient à cet égard, ils peuvent en recevoir plus.

Même ce montant va grandement améliorer les liquidités de beaucoup de nos agriculteurs. Cela va permettre d'avancer plus de 1,4 milliard de dollars sans intérêt, ce qui revient à un coût total de près de 95 millions de dollars. Bien sûr, nous savons tous comment vont être gérés ces programmes—par l'entremise des divers groupes, qu'ils se trouvent dans l'ouest du Canada ou dans

d'autres régions des provinces qui n'ont pas le Bureau de stabilisation du revenu des céréalicuteurs de l'Ouest, etc.

Monsieur le Président, les programmes auxquels nous travaillons sont des programmes coopératifs préparés par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les producteurs de ces produits. Beaucoup de ces producteurs ont bien du mal à survivre aujourd'hui.

C'est de cette façon uniquement que nous pouvons trouver les solutions à long terme dont nous avons besoin. Nous ne pouvons pas proposer de programmes ponctuels. Nous l'avons essayé. Nous savons que les années 80 ont été bien différentes des autres en raison des changements dans le monde, les États-Unis et la Communauté européenne versant d'énormes subventions à l'exportation, ce qui a nui à nos marchés, a abaissé les prix mondiaux des céréales et a rendu très difficile pour nous de rivaliser avec le Trésor de ces autres pays ainsi qu'avec les autres agriculteurs.

Le premier programme que nous espérons instaurer est le programme des filets de sécurité des céréales et oléagineux. Un comité composé d'agriculteurs et de divers fonctionnaires travaillent à un tel programme. Nous savons que les ministres de l'agriculture se réunissent plus tard ce mois-ci. Nous savons qu'il faudra compter sur la collaboration des provinces, de même que du gouvernement fédéral et des producteurs pour trouver la solution à long terme aux problèmes actuels. Les gouvernements n'ont pas la réponse à tous ces problèmes, mais nous savons que, en oeuvrant ensemble, ils y trouveront une solution. Nous estimons que cela nous apportera une viabilité à long terme et la sécurité dont nous avons besoin.

Je voudrais répéter que les pratiques des États-Unis et de la Communauté européenne ont nui énormément à nos agriculteurs, à cause de la chute radicale des prix des céréales sur le plan international. La seule façon dont nous pouvons lutter contre cela, c'est de chercher à obtenir, par l'entremise du GATT, une réduction des subventions mondiales qui nous permettra de livrer concurrence équitablement.

Nos agriculteurs sont les meilleurs au monde. Ils ont un produit de qualité et concurrentiel, mais on ne peut tout simplement pas rivaliser avec ces pays, compte tenu de leurs trésors publics.

En travaillant au GATT, et en mettant sur pied, pour la campagne agricole de 1991, nous l'espérons, les programmes de sécurité du revenu et divers autres programmes, nous estimons pouvoir régler un grand nombre de nos problèmes.

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à propos d'une question que j'ai posée au ministre du Revenu national le 26 septembre dernier au sujet de la taxe proposée sur les produits et services. En fait, j'ai demandé au ministre s'il avait ordonné aux entreprises de commencer à percevoir la TPS avant que celle-ci ne soit adoptée.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de m'étendre sur cette question et peut-être d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire.

Tout d'abord, pourrais-je dire qu'en réponse à ma question, le ministre a commencé par ce qu'il pensait être une rebuffade, quand il a dit, et je cite:

> Si le député est prêt à accepter l'invitation que je lui ai donnée, je serais heureux de lui expliquer les règles du C-62.

Je voudrais commencer par dire que plus qu'au même moment où que j'ai été nommé par notre chef le porte-parole officiel de l'opposition en matière de revenu, je me suis mis en rapport avec le ministère pour demander une séance d'information.

Le fait est que les fonctionnaires du ministère ont pris un certain temps afin de se réunir pour pouvoir tous assister à la séance d'information qu'ils avaient l'intention de me donner. J'étais prêt et tout disposé à y assister n'importe quand, et c'est en fait parce que le ministère n'a pas pu réunir rapidement tous les chefs de service que nous n'avons pas pu avoir cette séance d'information au moment où j'ai posé cette question.

Je voudrais qu'il soit bien clair que j'ai toujours été très heureux d'accepter l'invitation du ministre, et qu'il savait, ou aurait dû savoir, que le retard apporté à cette séance d'information était dû au fait que les fonctionnaires de son ministère n'avaient pas pu se réunir. Puis-je dire, en passant, que la séance d'information a été excellente, et j'en remercie les agents de son ministère.

• (1910)

Qu'est-ce qui m'a poussé à poser cette question? C'est un appel d'un de mes électeurs, Charles Angus, de l'avenue Clapperton, dans ma circonscription. Il a reçu de la société T. Eaton une facture datée du 31 juillet 1990. La facture était accompagnée de la note suivante: «Cher client, le gouvernement fédéral a déterminé que les polices de garanties prolongées constituent un service auquel s'appliquera la TPS.» Et voici le passage important: «Conformément au règlement, nous devons commencer, à compter du 1er septembre 1990, à percevoir la taxe de 7 p. 100 sur la portion de votre police qui sera en

vigueur en 1991.» Sur la facture, datée du 31 juillet, figurent des frais de 3,26 $ pour la TPS.

Le projet de loi n'a même pas encore été adopté au Sénat. En juillet 1990, la TPS n'avait aucune chance de devenir loi. Il n'existait aucun règlement obligeant la société Eaton à prélever cette taxe. Et pourtant, on demandait au client de payer la TPS.

J'ai eu l'occasion de consulter le hansard du 30 octobre dernier et de lire le passage où l'hon. secrétaire parlementaire répond à une question de mon collègue, le député de Darmouth, et prétend répondre à ma question en même temps. Il a déclaré que le ministre a émis, le 9 août dernier, un communiqué pour rappeler aux entreprises certaines choses. Il est intéressant de voir ce qu'il avait à leur rappeler. Le communiqué précisait que les entreprises qui fournissent des marchandises qui seront livrées ou des services qui seront exécutés après 1990 devront prélever, à compter du 1er janvier 1991, la taxe sur les produits et services proposée de 7 p. 100 applicable aux paiements anticipés effectués entre le 1er septembre 1990 et le 1er janvier 1991. Qu'est-ce que cela veut bien dire?

De toute évidence, la société Eaton a compris qu'elle devait commencer à prélever la TPS dès le 1er septembre. La compagnie Eaton était-elle la seule à facturer la TPS? Bien sûr que non, puisque le Barreau canadien, dont je suis fier de faire partie, m'a envoyé une facture, lui aussi, le 14 août. C'était cinq jours après ce merveilleux communiqué du ministère. Ne vous en déplaise, on m'a demandé, sur cette facture du 14 août, d'acquitter 13,65 $ au titre de la TPS.

Je n'ai rien payé, bien sûr. J'ai payé ma cotisation, mais non pas la TPS, puisque d'après le ministre, rien légalement ne m'obligeait à le faire. Cela est-il d'un grand secours aux consommateurs? À la population canadienne? Je n'en sais rien.

Je suis membre également de l'Association canadienne des automobilistes. On nous a répété si souvent que la TPS était une taxe visible que j'ai pris la peine de consulter l'*Oxford English Dictionary* pour en connaître le sens. On dit sous «visible»: «Qui peut se voir avec les yeux; qui est en deçà de la limite des ondes auxquelles l'oeil est sensible; qui peut être perçu ou vérifié; qui est apparent ou ouvert.» J'ai en main ma facture de l'Association canadienne des automobilistes. L'association me demande de payer des frais d'adhésion qui incluent la TPS, mais rien sur cette facture ne m'indique combien la TPS représente sur les 81,25 $ réclamés, même si on explique bien que cette taxe est comprise dans ce montant. Voilà pour la visibilité.

Que font les entreprises? Elles sont prises entre l'écorce et l'arbre. Si elles ne perçoivent pas la TPS, elles en seront tenues responsables de toutes façons. Si elles la perçoivent, elles sont dans l'illégalité puisque aucune loi ne le leur permet. C'est ce qu'on m'a amplement démontré vendredi quand certains de mes électeurs âgés m'ont téléphoné pour me dire qu'ils avaient essayé de prendre des dispositions en matière de funérailles. L'entreprise de pompes funèbres leur a signifié qu'ils devraient payer la TPS à l'avance. L'électeur en question ayant refusé, l'entrepreneur en pompes funèbre lui a répondu: «On ne passera pas de contrat alors. Nous ne vous vendrons pas de services funéraires payés d'avance à moins que vous n'acceptiez de payer la TPS.» Mon électeur a répondu: «Fort bien, mais si la TPS n'est pas adoptée, vous me rembourserez.» On lui a répondu: «Nous vous rembourserons.» Mon électeur a ajouté: «Bien entendu, vous nous verserez de l'intérêt sur le montant de la TPS» et il s'est fait répondre: «Pas forcément». Il ne s'agit pas d'une somme minime puisque le montant de la TPS payée d'avance est de 1 300 $ dans ce cas.

Ce que je veux expliquer, c'est que ce gouvernement, à cause de son communiqué ambigu du 9 août 1990 et de sa politique qui consiste à se laver les mains des différends entre entreprises et consommateurs, sème la zizanie car les consommateurs ne peuvent pas avoir gain de cause contre la compagnie T. Eaton ou contre les autres sociétés qui refusent de les servir s'ils ne paient pas la TPS d'avance.

La question est simple: pourquoi le gouvernement s'est-il lavé les mains de ce problème en abandonnant les consommateurs à leur sort?

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a si bien dit au début de sa question, je me rends compte qu'il a lu mes notes du 30 octobre alors que je répondais à une réponse. J'avais profité de l'occasion pour mentionner que la réponse détaillée que je voulais donner à la question qu'on avait posée se rapportait aux deux honorables collègues de Dartmouth et de Scarborough. Il me semble que son collègue de Dartmouth, par le geste qu'il m'avait fait à la fin, semblait heureux de l'explication qui lui paraissait convenable.

Il est vrai que les problèmes que mon honorable collègue a soulevés, je les ai également vécus personnellement. Hélas, hélas!

Mais je voudrais dire à mon collègue, même si son parti est contre la TPS, que le problème que nous vivons présentement, et il le connaît très bien, se passe dans

l'autre Chambre. Nous espérons tous que ces problèmes seront réglés, sinon on aura des problèmes à régler nous-mêmes dans nos propres dépenses, dans notre consommation journalière. Comme mon épouse me le disait récemment, on vient de payer notre système d'alarme dont les coûts sont répartis de septembre 1990 à septembre 1991, et non seulement nous a-t-on chargé la taxe avant 1991, mais on nous l'a chargée pour 12 mois, même si celle-ci ne sera en vigueur qu'à compter de janvier 1991, si elle vient en vigueur.

Or, le problème que nous vivons présentement, il est vrai, on a essayé de ne pas aller au-delà de cela, mais malheureusement avec tout ce qui se passe, le problème est réel.

[*Traduction*]

Mon collègue peut toujours se reporter à ce que j'ai déjà dit, et je vais le répéter pour ceux qui m'écoutent. Je serai heureux que mes propos figurent de nouveau au compte rendu. La perception de la TPS pour les transactions chevauchant la date de transition est strictement facultative. Le consommateur et le commerçant doivent s'entendre à ce sujet.

C'est ce que j'ai fait chaque fois que j'en ai eu l'occasion. Nous en sommes toujours venus à un accord. Il m'est arrivé de me fâcher contre le commerçant qui m'a fait payer la taxe sur douze mois de service d'entretien de mon système d'alarme, alors qu'il aurait dû m'en faire payer huit. Ce sont les deux tiers de la facture.

Au début, c'est un problème, mais je pense que deux personnes de bonne foi peuvent toujours s'entendre. Elles doivent savoir que la perception de cette taxe est facultative et qu'elle ne devrait pas être imposée.

C'est très clair, et je voudrais relire ce que j'ai dit à l'intention de mon collègue. C'est aux pages 14918 et 14919 du hansard du 30 octobre. Je présume que le député d'alors m'avait posé la même question.

Même si nous avons tenu des séances d'information, je sais que les consommateurs et les commerçants peuvent avoir manqué les réunions, et qu'ils ne comprennent pas toujours. Je ne les en blâme pas. C'est du nouveau. J'ai dit à mes fournisseurs que c'était nouveau et qu'ils allaient s'habituer.

Entre-temps, espérons que l'autre Chambre facilitera les choses pour tout le monde.

LE COMMERCE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le 19 octobre, j'ai posé à la Chambre deux questions sur l'économie de l'est de l'Ontario.

L'une d'elles portait directement sur le sort de la ville de Renfrew qui a perdu au total 1 667 emplois et huit industries et dont d'autres industries ont réduit leur activité dans les quelques dernières années. Un cas remonte plus loin que cela, mais le mouvement est constant depuis que Mitel a fermé ses portes. La firme britannique à qui le gouvernement du Canada avait autorisé la vente de 51 p. 100 de la société canadienne Mitel a fermé l'entreprise où travaillaient 550 employés. Depuis, d'autres ont suivi.

• (1920)

J'ai été particulièrement troublé par ce que le ministre des Sciences m'a répondu. Il remplaçait le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il m'a pratiquement dit que je devrais m'occuper de l'industrie au lieu de poser des questions à la Chambre.

Depuis un an ou plus, je travaille avec le maire, le conseil et la commission industrielle de Renfrew. J'ai eu des réunions avec les services gouvernementaux à Ottawa, avec de nombreuses personnes et industries que j'ai invitées à se joindre à nous. J'ai eu des réunions à Queen's Park, à Toronto. Je suis allé rencontrer des gens de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis, et j'ai fait des voyages au Canada.

Le ministre des Sciences ferait mieux de me donner une réponse plus intelligente. Il ferait mieux de faire ses recherches avant d'insulter un député qui fait autant. Je me demande parfois comment il a pu être président d'une université quand je le vois intervenir à la Chambre et agir comme il le fait.

L'été dernier, le député de Stormont—Dundas, le député de Glengarry—Prescott—Russell et moi-même avons soulevé ces questions concernant l'est de l'Ontario et avons tenu une conférence de presse au cours de laquelle nous avons produit des chiffres exacts. Pour une raison étrange, le ministre des Approvisionnements et Services, qui est censé se faire le défenseur de l'est de l'Ontario, est intervenu et a dit plus tard que les députés libéraux avaient gonflé la situation économique de l'est de l'Ontario hors de toute proportion et accusé les libéraux de fabriquer des chiffres.

J'ai ici les chiffres que nous avons cités lors de cette conférence de presse de l'été dernier. Savez-vous d'où ils viennent? Ils viennent du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de son propre gouvernement.

Et le ministre d'ajouter que nous ne tenions pas compte des plus. Bien sûr que nous en tenons compte. Dans la colonne de droite de ce rapport du bureau de l'emploi de notre région figurent le nombre des emplois qui ont été perdus et celui des emplois qui ont été créés. Le solde négatif révèle une perte de 1 667 emplois rien que pour la ville de Renfrew. Cela mérite sûrement mieux qu'une réponse finfinaude de la part d'un ministre des banquettes d'en face.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je ne suis pas du genre à intervenir bruyamment tout le temps à la Chambre à propos de tout et de rien. Il faut que les choses aillent bien mal pour que je proteste. J'étudie mes dossiers avant d'intervenir et je m'attends à ce que les autres en fassent autant.

L'autre question que j'ai soulevée avait trait à l'industrie forestière, surtout en Ontario. Elle souffre vraiment de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 et du cours artificiellement élevé du dollar canadien.

J'ai discuté avec les gens tout l'été, tout le printemps dernier et cet automne, et ce qui se passe dans ce secteur est triste. Les banques savent bien que l'industrie forestière va mal, alors que font-elles? Elles demandent le remboursement de leurs prêts. Certaines sociétés sont contraintes de vendre des machines de 80 000 dollars pour 40 000 dollars, simplement pour se débarrasser de leurs créanciers. Elles vendent leurs machines pour la moitié de ce qu'elles valent.

Si cela continue, cette industrie va être dans une situation catastrophique. Il est temps que le gouvernement envisage un moratoire pour protéger la petite entreprise, si nous voulons qu'il nous reste quelque chose au sortir de la récession.

Le ministre du Commerce extérieur nous avait promis un programme d'aide à l'adaptation pour assister ceux qui pourraient être victimes de l'accord de libre-échange.

Le gouvernement dira que le secteur forestier n'a pas été touché par l'accord de libre-échange puisqu'il n'y est pas mentionné. Le secteur sait bien qu'il a été immolé sur l'autel du libre-échange entre les États-Unis et le Canada. C'est Pat Carney, lorsqu'elle était ministre du Commerce extérieur, qui a signé le document autorisant les Américains à imposer des droits de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis.

Le gouvernement a ensuite décidé de les percevoir lui-même. Peu après, les banques américaines ont prêté de l'argent à leurs entreprises qui ont construit des scieries le long de la frontière. Elles ont maintenant un meilleur produit et peuvent nous concurrencer, ce qui fait que notre industrie a souffert considérablement de cette politique.

Le secteur du bois d'oeuvre estime avoir été immolé pour permettre la conclusion de l'accord. Pat Carney, la ministre du Commerce extérieur, a depuis été recompensée par une nomination au Sénat. Vous pouvez donc voir, monsieur le Président, pourquoi je suis en colère contre tout cela.

Je vais juste vous citer une autre chose, et j'en aurai terminé. C'est de Sinclair Stevens, alors qu'il y avait des négociations à propos de l'usine de Mitel à Renfrew, au moment de la vente de la société à une compagnie britannique. Il a donné cette réponse à la Chambre:

> J'ai fait remarquer et je ferai à nouveau remarquer pour le député que Mitel connaissait des difficultés financières. Le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Cette société a proposé de verser plus de 300 millions de dollars de nouveaux capitaux, ce qui permettra de sauvegarder 2 500 emplois canadiens et 5 000 emplois dont des emplois internationaux. Je suis du côté des employés de Mitel, et je pense qu'il est temps que le député se mette aussi de leur côté.

Et cela est venu des banquettes du gouvernement. Aujourd'hui, sur les 550 employés de cette usine, il n'en reste pas un. En fait, cette usine flambant neuve qui a coûté 30 millions de dollars sert d'entrepôt aux Archives du Canada.

Je demande au gouvernement de présenter un plan économique pour l'est de l'Ontario; nous sommes absolument sérieux et honnêtes à ce sujet, car il faut faire quelque chose pour protéger ces gens dont la vie est détruite sur le plan économique.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis sûr que le député ne m'en voudra pas, mais j'aimerais souhaiter la bienvenue à trois visiteurs très importants de

l'Alberta, qui sont de passage à Ottawa cette semaine. Il y a d'abord M. Al Bray, surintendant des sections du Trésor de l'Alberta, M. Chip Collins, conseiller spécial du Trésorier de l'Alberta et du surintendant des sections du Trésor de l'Alberta, et M. Vic Neufeld, inspecteur en chef des sections du Trésor de l'Alberta. Ils sont venus visiter notre belle ville et viennent d'une province tout aussi belle, l'Alberta.

J'aimerais répondre à la question du député. Je suis conscient, comme il devrait l'être, du fait que l'accord de libre-échange entraîne une restructuration de l'économie canadienne, et qu'il risque d'y avoir des perturbations à cause de cette restructuration. Il devrait également savoir que nous ne pouvons continuer, comme nous avons essayé de le faire dans le passé, à entourer le Canada d'une frontière artificielle, étant donné la tendance à la mondialisation des échanges et la restructuration qui en résultera. Il devrait le comprendre.

J'aimerais aussi lui rappeler que je suis parfaitement conscient, tout comme les députés de l'Ouest canadien, de ce dont il parle, soit la question du chômage, car lorsque le Programme énergétique national est entré en vigueur, lorsque l'impôt sur les revenus pétroliers a été appliqué à l'Alberta et aux autres provinces de l'Ouest par le gouvernement d'alors, on a vu les taux d'intérêt dépasser la barre des 22 ou 24 p. 100. Je sais, et les députés et les habitants de l'Ouest le savent aussi, ce qui peut arriver, non pas à cause de la restructuration et de la libéralisation du marché, mais à cause de programmes comme le Programme énergétique national, qui a causé beaucoup de tort aux provinces et fait perdre des emplois à de nombreux travailleurs. Nous nous en souvenons très bien.

Je voudrais vous parler du protocole d'entente régissant le bois d'oeuvre. Ce protocole a été conclu avec l'appui de la grande majorité des provinces productrices, en vue d'éviter l'imposition, par les États-Unis, d'un droit compensatoire et de garder, au Canada, des fonds qui, autrement, auraient été transférés aux États-Unis. Lorsque le gouvernement a négocié le protocole d'entente, il a toujours dit que ces mesures seraient provisoires, et les Américains le savaient puisqu'ils en avaient été informés.

Depuis que le protocole a été signé en décembre 1986, nous avons réussi, à la suite de négociations, à faire en sorte que les provinces de l'Atlantique soient exemptées de ce droit. Par suite des négociations qui ont eu lieu après l'entrée en vigueur de la mesure de remplacement adoptée par la Colombie-Britannique, cette province n'est plus assujettie au droit. La Colombie-Britannique représente plus de 60 p. 100 de la production et plus de 70 p. 100 des exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis.

• (1930)

En outre, je suis heureux de dire qu'aux négociations tenues la semaine dernière entre le Canada et les États-Unis, et auxquelles le Québec a participé, nous avons réussi à ramener les droits sur les exportations de bois d'oeuvre du Québec à 6,2 p. 100 au 1er novembre 1990. Le taux en vigueur au 1er novembre était de 8 p. 100, contre 15 p. 100 avant la tenue d'autres négociations. Réduit à 6,2 p. 100, le taux sera ramené à 3,1 p. 100 le 1er novembre 1991 et, du 1er novembre 1992 au 31 octobre 1994, il sera de 3 p. 100.

De même, moins de 25 p. 100 des exportations de bois d'oeuvre du Canada sont actuellement frappés de droits d'exportation.

Nous sommes toutefois conscients des difficultés que traverse l'industrie forestière canadienne en raison de facteurs comme la disponibilité de bois de qualité, une conjoncture défavorable, le ralentissement du marché immobilier, la hausse du dollar canadien et les droits sur les exportations de bois d'oeuvre. En raison de l'évolution de la situation, les représentants du gouvernement fédéral et leurs homologues provinciaux, de concert avec les porte-parole de l'industrie, ont examiné nos options par rapport au protocole d'entente.

On ne peut surestimer l'importance des consultations avec les provinces. Certes, le gouvernement fédéral est responsable du commerce extérieur, mais la gestion des forêts relève des provinces. Toute mesure canadienne relative au protocole d'entente doit être prise en consultation avec les provinces et l'industrie.

Le ministre du Commerce extérieur a discuté de nos options et de notre stratégie avec ses homologues provinciaux. Pareilles consultations se poursuivront. Nous tiendrons compte du point de vue de toutes les provinces avant de prendre une mesure. Il est capital que les gouvernements fédéral et provinciaux et les entreprises en arrivent à un consensus sur cette question.

En somme, nous examinons nos options, faisons nos recherches et consultons l'industrie et les provinces. Le gouvernement est déterminé à trouver une solution permanente à ce différend commercial de longue date et à passer à l'action dès qu'un consensus se dégagera parmi tous les intéressés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉSORDRE À LA TRIBUNE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Au cours de la période des questions, le mercredi 17 octobre, il s'est produit à la tribune une manifestation qui a suscité une discussion passionnée. La présidence s'est engagée à examiner attentivement les propos tenus, à revenir sur la question et faire rapport à la Chambre, s'il y avait lieu de le faire.

Le lendemain, jeudi 18 octobre, le député de Peace River, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, a soulevé la question de privilège, car, a-t-il dit—et je cite—:

> . . .j'ai la ferme conviction que les députés du Nouveau Parti démocratique ont participé à un incident qui dénote leur mépris envers vous et envers la Chambre.

Le secrétaire parlementaire a porté une accusation selon laquelle, vu que le député de Windsor—Sainte-Claire ait été au courant que la manifestation aurait lieu et qu'il n'avait rien fait pour l'empêcher, il était en fait complice de cet outrage au Parlement. Il a exposé plusieurs points à la Chambre, indiquant que si la présidence concluait que cette affaire devrait être considérée comme une question de privilège, il était disposé à présenter la motion suivante:

> Que toute l'affaire de la manifestation des étudiants qui s'étaient rassemblés à la tribune du public pour la période des questions le mercredi 17 octobre 1990 et la preuve à première vue que le député de Windsor—Sainte-Claire avait été prévenu à l'avance de cette manifestation soient renvoyées au Comité permanent des privilèges et des élections.

[*Français*]

La présidence a eu la possibilité de réfléchir assez longuement à cette affaire et elle a jugé utile de faire porter ses réflexions sur trois aspects de celle-ci. En premier lieu, le désordre lui-même constitue le problème primordial, un problème que la présidence voudrait examiner un peu plus loin dans ses remarques afin de se concentrer d'abord sur la double question plus immédiate de savoir si un ou plusieurs membres de cette Chambre ont joué un rôle dans le perpétration de cette manifestation inacceptable et, dans l'affirmative, si la conduite d'un député peut être mise en question au moyen de la question de privilège.

[*Traduction*]

Pour débuter, la présidence voudrait préciser bien clairement ce qu'il s'agit de décider ici. Lorsqu'elle rend une décision sur une question de privilège, la présidence ne décide pas en fin de compte, de l'affaire elle-même, elle ne peut que décider si, à partir des faits présentés à la Chambre, il paraît probable qu'il y a eu une violation de privilège si sérieuse qu'il y a lieu de suspendre toutes les autres affaires dont la Chambre est saisie pour examiner la violation présumée. Pour être plus précis, dans le cas qui nous occupe, la présidence doit être convaincue qu'il est raisonnable de conclure, d'après les éléments de preuve présentés, que le député de Windsor—Sainte-Claire a participé ou aidé de quelque façon à cette manifestation choquante.

Or, le secrétaire parlementaire a présenté à cette Chambre des éléments de preuve—cinq, je crois—qu'il a qualifiés de «*prima facie evidence*». Peut-être il y a-t-il avantage à examiner ce que veut dire «*prima facie evidence*». Selon la cinquième édition du *Black's Law Dictionary*, à la page 1071, «*prima facie evidence*» se définit comme «des éléments de preuve qui suffisent pour établir un fait déterminé tant qu'ils n'ont pas été contredits ou réfutés par d'autres éléments de preuve». Bien que la question de la suffisance des éléments de preuve présentés ait fait l'objet de certains commentaires au cours de la discussion de la question de privilège, il ne paraît pas nécessaire d'approfondir cet aspect davantage car, de toute façon,

celui-ci a été nié, contesté ou expliqué, et la présidence est d'avis que ces dénégations et ces explications ont plus de poids que les éléments de preuve avancés, qui sont largement circonstanciels.

Il y a, à la Chambre une tradition de longue date qui veut que nous acceptions la parole d'un député.

• (1110)

Dans son intervention, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a décrit cette tradition comme quelque chose de «primordial et essentiel pour assurer la bonne marche de cette institution» et il nous a averti que «si nous dérogeons à ce principe, nous finirons par avoir de grandes difficultés ici». La présidence est redevable au député de l'emploi de ce tour de phrase, ainsi que du raisonnement qu'il a développé dans son intervention.

En réponse à l'accusation du secrétaire parlementaire selon laquelle il aurait su que la démonstration allait avoir lieu, le député de Windsor—Sainte-Claire a catégoriquement nié que lui-même ou un membre de son groupe parlementaire aient été informé ou au courant de la chose. Ce point a été corroboré par plusieurs membres de son groupe parlementaire, mais même dans le cas contraire, même si personne ne l'avait appuyé, nous, à la Chambre, sommes tenus d'accepter sa parole. Telle est la nature de notre institution que la parole d'un député est souveraine, et si nous perdions cela de vue ce serait à nos risques et périls.

À mon avis, cet aspect de l'affaire a été réglé par la dénégation que le député de Windsor—Sainte-Claire a opposée à l'accusation en question; par conséquent, je ne puis conclure qu'il y ait à cet égard quelque question de privilège à soumettre à la Chambre.

Je ne permettrai donc pas au secrétaire parlementaire de saisir la Chambre, sous la forme d'une motion privilégiée, de la partie de son projet de motion qui porte sur la question de connaissance préalable de la manifestation.

[*Français*]

Je voudrais maintenant passer à la manifestation même et à la question de savoir s'il était à propos de soulever la question de privilège à cet égard. Ainsi que je le disais jeudi dernier, j'ai trouvé rassurants les propos des députés qui ont parlé du respect qui est dû à la Chambre, tant par ses membres que par les autres. Je suis heureux d'accepter la suggestion du député de Saint-Denis voulant que la Présidence rappelle aux députés, au moment opportun, ce que la Chambre représente et qu'elle souligne le sérieux du désordre qui s'est produit à la tribune de cette Chambre. Le député de Saint-Denis, qui est partisan de la tradition parlementaire, a un sens aigu de la Chambre et de ses humeurs et allures changeantes et je me réjouis sincèrement de son conseil bien avisé.

[*Traduction*]

Je comprends aussi, et partage, la crainte exprimée par le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre que le désorde à la tribune de la Chambre puisse être considéré comme une expression légitime d'un désaccord politique et qu'il soit une indication du mépris que ses auteurs ont pour notre institution. Ceux qui veulent sauvegarder leurs droits doivent être toujours vigilants à l'égard des atteintes sérieuses à ces droits.

Par le passé, la Chambre a généralement choisi de ne pas prêter attention à ceux qui portaient atteinte à sa dignité en interrompant les délibérations, parce qu'elle ne voulait pas faire par inadvertance de la publicité à leur cause. Dans *Le privilège parlementaire au Canada*, Maingot fait observer ce qui suit, aux pages 241 et 242:

> Toutes les formes d'inconduite en présence de la Chambre ou d'un comité peuvent être considérées comme des outrages parce qu'elles constituent un affront à la dignité de la Chambre. . .
>
> L'inconduite au sens traditionnel comprend des actes qui perturbent ou tendent à perturber ou à interrompre les travaux de la Chambre ou des comités, comme le fait de crier, de lancer des objets ou de brandir des pancartes. . . Les incidents de ce genre sont fréquents; il est même arrivé qu'ils aient pour effet de suspendre temporairement la séance, mais selon l'opinion générale, la Chambre préserve davantage sa dignité en n'y donnant pas suite. . . Elle évite de prendre des mesures à l'encontre de ceux qui tentent ainsi de perturber ses délibérations afin de ne pas leur faire de publicité.

Peut-être le moment est-il venu de revoir nos usages à cet égard. Dans ce cas, c'est à la Chambre qu'il appartient d'en décider. Ce que la présidence doit décider à ce moment-ci, c'est si la motion proposée par le secrétaire parlementaire, dépouillée de toute mention de la question de connaissance préalable de la manifestation, porte ou non sur une question de privilège.

Dans le cas où je déciderais qu'il y a lieu de consulter la Chambre immédiatement, le secrétaire parlementaire serait invité à présenter sa motion révisée portant renvoi au Comité des privilèges et élections de la question de la manifestation qui s'est déroulée à la tribune. La motion pourrait alors être débattue, amendée et mise aux voix. Selon l'issue de ce processus, elle pourrait être examinée par un comité et revenir devant la Chambre à la suite du rapport du comité, si celui-ci présentait un rapport.

[*Français*]

Si la présidence insiste sur ce point, c'est uniquement pour souligner la complexité et la longue durée potentielle du processus mis en branle lorsqu'une question de privilège est considérée comme fondée à première vue.

[*Traduction*]

La présidence indique clairement qu'elle n'aurait guère de peine à considérer comme privilégiée la motion révisée, elle hésite pourtant à déclencher les conséquences d'une telle décision. Je me demande si je pourrais persuader le secrétaire parlementaire de considérer, compte tenu de la suppression d'une partie de la motion proposée, s'il désire que cette affaire soit traitée à ce stade comme une question de privilège.

Je demande au secrétaire parlementaire de bien vouloir collaborer avec la présidence à cet égard.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'accepte sans difficulté votre décision d'aujourd'hui, tout comme j'accepte la parole du député du Windsor—Sainte-Claire. J'ai également l'intention de proposer la motion modifiée. Cela ne me pose aucune difficulté, si je suis certain d'utiliser les mots qui conviennent.

M. le Président: Je comprends que le secrétaire parlementaire accepte sans réserve la parole du député de Windsor—Sainte-Claire. C'est la déclaration que le secrétaire parlementaire a faite à la Chambre. Celui-ci est également disposé à proposer la motion.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que toute l'affaire de la manifestation des étudiants qui s'étaient rassemblés à la tribune du public pour la période des questions le mercredi 17 octobre 1990 soit renvoyée au Comité permanent des privilèges et élections.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis heureux que la présidence ait enfin rendu une décision dans cette affaire qui, d'après vous, se ramenait au comportement d'étudiants, à l'opportunité ou non d'une manifestation étudiante et à une motion singulière visant à renvoyer la question des manifestations étudiantes au Comité des privilèges.

Il me faudra beaucoup réfléchir à cette affaire pour en comprendre tous les aspects, compte tenu des actes et des déclarations qui l'ont provoquée.

La décision rendue au sujet du député en question dit qu'il faut accepter la parole d'un député. Or l'affaire se situe dans le contexte d'une allégation d'outrage à la Chambre basée sur des déclarations délibérées, qui n'ont pas été retirées, faites par un député qui a présenté des preuves artificielles à l'appui de son accusation. Pourtant, la décision rendue porte strictement sur la question de savoir si ma parole doit être acceptée ou non.

Au Parlement britannique, dans des cas semblables, lorsqu'un député en accuse un autre d'outrage à la Chambre, mais que son accusation est rejetée, il peut lui-même être accusé d'outrage à la Chambre. Je crois, monsieur le Président, que le député qui a porté les accusations a manifesté un mépris de la Chambre beaucoup plus grave que celui des étudiants ou de ses collègues qui se sont comportés d'une manière affreuse après la manifestation des étudiants.

• (1120)

M. Thacker: Foutaises!

M. McCurdy: Le député a porté une accusation absolument sans fondement, une accusation qui, de son propre aveu. . .

Une voix: Il devrait la retirer.

Mme Mitchell: Il ne s'est même pas excusé.

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Le député aura peut-être l'occasion de poursuivre son exposé à un autre moment. Cependant, afin que tous les députés et le public qui regarde comprennent bien ce qui se passe, je vais résumer la situation. Le secrétaire parlementaire a fait certaines accusations en soulevant la question de privilège. Comme le député de Windsor—Sainte-Claire a nié catégoriquement ces accusations, j'ai jugé que la question de privilège n'était pas fondée à première vue.

Si le député de Windsor—Sainte-Claire veut débattre ce point à un autre endroit, il trouvera évidemment le moyen de le faire. Il voudra peut-être en discuter au comité.

Décision de la présidence

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il croyait le député sur parole et qu'il acceptait ma décision.

Le député de Windsor—Sainte-Claire semble laisser entendre que ce qui s'est passé avec ces étudiants n'est pas aussi important que la discussion qu'il pourrait avoir avec le secrétaire parlementaire. Il peut avoir sa discussion avec le secrétaire parlementaire. Cependant, en tant que Président, je dois vous dire que je prends très au sérieux ce genre de manifestation à la Chambre. En plus de tout le reste, je suis responsable de la sécurité ici. Même si ce point n'a pas été soulevé pendant le débat, j'en suis bien conscient.

Il y a aussi un autre point dont je suis très conscient. C'est bien beau pour les Canadiens de dire ces temps-ci qu'ils n'ont pas de respect pour les hommes politiques. Ils n'ont peut-être pas de respect pour certains d'entre eux, mais si le pays n'a plus de respect pour cette institution, je voudrais bien savoir par quoi il voudrait la remplacer.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député voudra peut-être soulever cette question d'une autre façon mais, pour l'instant, l'affaire est close. La motion est dégagée de toute accusation contre le député. Cela a été fait dans les règles et a été accepté par la Chambre. Si le député veut soulever la question à un autre moment, nous entendrons évidemment ce qu'il a à dire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous avons tous écouté vos paroles judicieuses et, bien entendu, nous acceptons votre décision. Cependant, je pense qu'il y a une autre chose que nous devons régler avant d'aller plus loin. Il nous tarde d'examiner toute la question des manifestations et de leurs répercussions sur la réputation de la Chambre. On a réglé cette question comme il se doit, monsieur le Président, sur votre recommandation.

Je voudrais maintenant m'adresser, par votre entremise, monsieur le Président, à mon collègue, le secrétaire parlementaire, qui a porté des accusations très graves contre le député de Windsor—Sainte-Claire. Lorsque vous avez précisé que la question de privilège ne paraissait pas fondée à première vue, le secrétaire parlementaire a déclaré que cette décision ne lui posait aucun problème. C'est exactement ce qu'il a dit. Je suppose qu'on doit en conclure qu'il accepte donc cette décision.

Cependant, dans l'intérêt de notre institution et étant donné que la parole d'un député est ce qui compte le plus, je demande au secrétaire parlementaire, qui a porté ces très graves accusations contre mon collègue, d'intervenir maintenant et de faire ce qu'on est en droit d'attendre de lui.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis placé dans une situation quelque peu difficile. Cela s'explique simplement. . .

Mme Mitchell: Vous vous y êtes placé vous-même.

M. Cooper: Si les députés voulaient bien m'écouter jusqu'au bout, je leur expliquerais ce que je veux dire au juste lorsque j'affirme que je suis placé dans une situation difficile. J'ai précisé très clairement que j'acceptais la décision de la présidence. Je crois qu'elle est tout à fait judicieuse.

En outre, j'accepte la parole du député de Windsor—Sainte-Claire. J'ai écouté très attentivement la décision de la présidence, mais je n'ai évidemment pas en main le texte de cette décision. Je vais donc vous en citer certains passages de mémoire et vous exposer mon problème. Le Président a précisé ce qu'on entend par «*prima facie evidence*». Il s'agit d'éléments de preuve qui sont retenus tant qu'ils n'ont pas été contredits ou réfutés par d'autres éléments de preuve.

J'ai soulevé la question de privilège dans cette enceinte en me fondant sur des éléments qui me paraissaient fondés à première vue. Depuis, il s'est produit certains événements dont le Président a tenu compte pour rendre sa décision que j'accepte entièrement. Je veux parler notamment de la parole donnée par le député de Windsor—Sainte-Claire. Il m'est difficile de présenter des excuses pour une déclaration que j'ai faite dans cette enceinte, alors que je croyais que mes affirmations étaient tout à fait exactes, et de démentir ensuite mes paroles. Voilà tout le problème; je ne peux démentir les affirmations que j'ai faites à ce moment-là.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne vais pas m'attarder là-dessus. Du travail important nous attend, et je regrette que mon collègue ait choisi cette façon d'agir. Il sait maintenant, s'il réfléchit à la décision très sage que vous avez rendue à la Chambre, que ses accusations étaient fausses. Il l'admet lui-même.

Il serait tout à fait judicieux et dans le meilleur intérêt de cette institution que le député retire ce qu'il a dit et présente des excuses à mon collègue, le député de Windsor—Sainte-Claire. Après tout, nous sommes appelés à collaborer et nous voulons le faire. Par contre, tant que ces accusations pèseront, en dépit de la décision que vous avez rendue, monsieur le Président, les travaux de cette grande institution en souffriront.

M. McCurdy: Monsieur le Président, vous semblez considérer ma comparaison entre le comportement des étudiants et celui du député comme la justification d'un manque de respect envers la Chambre des communes. Si l'on repense à ce terrible incident, on constate que ce n'était pas du tout un simple écart du débat sur une question qui a été soulevée par le député d'en face et non par moi.

Monsieur le Président, même si je m'oppose absolument à ce que l'on manque de respect à la Chambre ou à la présidence, je retiens néanmoins de vos paroles que les députés élus à la Chambre doivent avoir un plus grand sens des responsabilités.

Il y a toute une marge entre un incident qui sème le désordre à la tribune et le comportement inacceptable d'un député, qui se trouve ici parce qu'il respecte en principe cet endroit. À mon avis, monsieur, le comportement d'un représentant élu est plus lourd de conséquences qu'une manifestation qui provoque le désordre. Comme il avait formulé des accusations gratuites, sans fondement et totalement farfelues, j'ai dû me défendre et peser mes mots. Cet homme est intervenu et a menti. . .

M. le Président: Attendez un instant. Le député a entendu le jugement de la présidence qui, à mon avis, absout entièrement le député de toutes les accusations qui ont pu être faites. Il ne peut y avoir aucun doute là-dessus. Le député et certains de ses collègues ont la possibilité de réfléchir au libellé exact de mon jugement. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il l'accepte entièrement.

Si le député désire que le secrétaire parlementaire en dise plus long, il y a peut-être une procédure lui permettant de le demander. Mais la présidence ne peut pas ordonner au secrétaire parlementaire d'en faire davantage pour l'instant qu'il n'en a déjà fait.

Le secrétaire parlementaire a dit que, lorsqu'il a fait ces accusations, quoi qu'elles aient pu être non fondées en fin de compte, ce n'était pas de mauvaise foi. Le député de Windsor—Sainte-Claire dit maintenant qu'il a menti. Or, c'est là une allégation très grave, et si le député de Windsor—Sainte-Claire veut poursuivre la discussion, il devra le faire conformément au Règlement et à un autre moment.

Le point crucial, c'est qu'il y a eu une manifestation qui, à première vue, constitue à mon avis un outrage à la Chambre. On ne s'entend pas sur la question de savoir qui aurait pu être au courant et qui aurait pu la prévenir. Ce désaccord, qui est certes sérieux, notamment pour le député de Windsor—Sainte-Claire, je le comprends bien, est important et je ne le sous-estime pas. Mais je ne crois pas qu'il devrait pour l'instant faire oublier le fait que des manifestations de la sorte, que certains Canadiens estiment tout à fait légitimes, ne le sont absolument pas. C'est l'argument fondamental qu'il faut faire valoir.

• (1130)

Le député et le secrétaire parlementaire voudront peut-être discuter de leurs divergences d'opinion. S'ils désirent prendre la parole plus tard aujourd'hui, je serai heureux de les entendre. Ce serait peut-être une solution plus satisfaisante que celle du député de Windsor—Sainte-Claire. Je comprends très bien la position de ce dernier.

Je prierais les députés de ne pas confondre les deux questions. Ce qui doit retenir notre attention ici, c'est de savoir si nous allons laisser des gens, quelque sincères que soient leurs convictions, envahir la Chambre, mépriser ses usages et entraver ses travaux. Dois-je rappeler aux députés qui s'intéressent à l'histoire ce qui est arrivé à un pays que nous considérons maintenant comme un ami et un allié?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 36 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-huitième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections ayant trait aux affaires émanant des députés.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter en cette Chambre une pétition qui a été signée par quelque 25 citoyens, Canadiens et Canadiennes, qui veulent faire connaître leur objection, leur opposition à l'imposition d'une taxe sur les produits et services, et plus particulièrement sur les livres, les revues, les publications, les hebdos.

Les pétitionnaires, monsieur le Président, soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue la pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre système d'éducation. Ils allèguent, dans la pétition, qu'une société instruite et productive ne peut qu'être lésée par une telle imposition.

Les soussignés demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée et de prévoir la détaxe dans la Loi, de la TPS et ses règlements d'exécution.

Monsieur le Président, ces gens ont raison. Le gouvernement devrait écouter, ne devrait pas imposer une taxe sur la lecture, ne devrait pas imposer une taxe sur les publications.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter la première d'une série de pétitions que des personnes ont signées à la foire du comté de Norfolk.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas adopter la taxe sur les produits et services.

Cette pétition a été jugée conforme par le greffier des pétitions.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter au Parlement, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition de centaines de citoyens de tous les coins du pays, y compris de Montréal, de Mississauga et d'Ottawa, qui supplient le gouvernement de réaffirmer les principes traditionnels que représente l'exonération de taxe de la chose imprimée et de maintenir le taux de taxe nul dans la loi et les règlements sur la TPS.

En d'autres termes, ne taxez pas les livres et l'éducation, pour que nos jeunes apprennent à lire et enrichissent notre société. Frapper les livres et la lecture de la TPS est contraire à cet objectif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom de plusieurs électeurs de Kamloops.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement se propose de taxer les publications religieuses, soit les périodiques et les livres à caractère religieux. Le Canada deviendrait ainsi le premier État au monde à taxer les ouvrages religieux. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas taxer les publications religieuses de toute nature en abandonnant son projet de taxe sur les produits et services.

Monsieur le Président, je veux présenter une autre pétition de nature plus générale concernant une autre question. Elle est également signée par des électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de la persistance du gouvernement à vouloir faire adopter la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font valoir que, avec l'approche de l'hiver, la taxe supplémentaire sur le mazout domestique va constituer un sérieux fardeau pour les habitants du Nord, c'est-à-dire pour les Canadiens en général, à l'exception, je suppose, de ceux du Grand Vancouver. Et comme il leur faudra acheter davantage de mazout, ils paieront davantage de TPS, ce qui, je le répète, va constituer un fardeau injuste. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abandonner tout simplement son projet de TPS.

DEMANDE D'UN IMPÔT MINIMUM

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions concernant les impôts.

La première pétition vient d'un certain nombre de travailleurs de la région de Mission—Coquitlam qui ont constaté que le fardeau fiscal s'est alourdi d'environ 1 000 $ depuis 1984. Ils demandent au gouvernement d'instituer un impôt minimum pour les sociétés rentables et de veiller à ce que le fardeau fiscal soit plus également partagé entre les contribuables, aussi bien les particuliers que les sociétés.

LA PAUVRETÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, les autres pétitions concernent les femmes et les personnes âgées vivant dans la pauvreté.

Comme vous le savez, monsieur le Président, 50 p. 100 des femmes canadiennes qui produisent une déclaration d'impôt ont un revenu inférieur à 10 000 $, contre 23 p. 100 seulement des hommes.

Les pétitionnaires, en l'occurrence, demandent au gouvernement d'implanter un régime fiscal qui soit plus simple et plus équitable pour les Canadiens moyens, tout particulièrement pour ceux qui sont pauvres et pour les femmes âgées. Monsieur le Président, j'ai une autre pétition concernant les personnes âgées qui vivent dans la pauvreté. Étant donné que 60 p. 100 des femmes de 65 ans et plus vivent sous le seuil de la pauvreté, les pétitionnaires demandent au gouvernement de réformer notre régime public de pensions de façon que toutes les femmes, qu'elles aient ou non été des salariées, reçoivent des pensions qui leur permettent de vivre dans la dignité et de participer pleinement à la société.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je présente, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des gens qui s'opposent catégoriquement à la taxation des livres et des publications. Taxer ces articles ne peut que causer de graves problèmes aux éditeurs canadiens qui sont en concurrence avec ceux d'autres pays. Nous savons bien que ce genre de concurrence n'est pas à l'avantage du Canada ni des lecteurs. Il me semble que c'est un fardeau que nous avons toujours essayé d'alléger au moyen de l'exonération de taxe.

La taxe sur les produits et services, dans ce cas-ci, fera beaucoup de tort à l'éducation, aux programmes nationaux et à la diffusion de l'information.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais aussi présenter, conformément à l'article 36, une importante pétition provenant d'habitants d'un bon nombre de petites villes du sud de l'Ontario comme Brantford, Hamilton, Simcoe et Thorold. Ces Canadiens exigent que le gouvernement renonce à la taxe sur les produits et services. Ils réclament un régime fiscal beaucoup plus efficace comportant un impôt minimum pour les particuliers et les sociétés riches. Ils disent aussi qu'il doit y avoir un consensus général sur une mesure fiscale qui remplacerait efficacement la taxe sur les ventes des fabricants, mais ils ne veulent pas de cette taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à la taxe sur les produits et services et d'instituer un régime fiscal progressiste.

• (1140)

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions certifiées conformes quant à la forme et au contenu. Toutes les deux sont signées de citoyens du Canada habitant la région d'Ottawa.

Ces deux pétitions portent sur la taxe sur les produits et services, et plus particulièrement sur un aspect précis, la taxation des livres pour la première fois dans notre histoire. Les livres, les magazines et les journaux ont toujours été taxés à ce que l'on appelle un taux nul. Maintenant, en vertu de la TPS, le gouvernement propose de taxer ces articles.

Par suite, ces citoyens canadiens demandent au Parlement de faire en sorte que l'on respecte le principe historique qui veut que l'on ne taxe pas les livres, les magazines et la littérature, et de s'assurer que la loi sur la TPS les exclut.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs d'ici, à Ottawa, qui sont opposés à la TPS. Ces Canadiens sont particulièrement concernés à cause de la proposition du gouvernement d'imposer cette taxe sur les mots imprimés et sur les livres qui sont très importants dans un État démocratique.

[*Traduction*]

Ces pétitionnaires, comme beaucoup d'autres, sont abasourdis de voir que le gouvernement persiste à vouloir imposer cette taxe alors que tant de millions de Canadiens ont fait connaître leur opposition et signé des pétitions comme celle-ci pour le faire savoir.

LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): La deuxième pétition porte sur un autre sujet. Elle est signée par un certain nombre d'électeurs de ma circonscription de Kingston et les Îles et de la région avoisinante représentée par le député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington. Ce dernier appuie un gouvernement qui se propose de brader le système canadien de distribution et d'approvisionnement des producteurs de lait et de volaille.

Cette pétition demande au Parlement d'instruire le gouvernement du Canada de préserver le système canadien de gestion des approvisionnements, de le protéger à tout prix lors des négociations en cours du GATT et de ne pas brader notre pays comme il le fait depuis six ans au détriment de tous les Canadiens. Il nuit à notre économie. Il vend le pays à nos voisins dans le but délibéré de se débarrasser d'un système de gestion de l'offre et de la demande qui a pourtant très bien servi les agriculteurs canadiens.

Ce sont ces derniers qui ont signé cette pétition, dans l'espoir que le gouvernement les écoutera et les protégera, au lieu de les laisser pour compte, comme il le fait depuis six ans.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 351 et 391. Questions marquées d'un astérisque

[*Texte*]

LES DÉDUCTIONS POUR LES HABITANTS DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET ÉLOIGNÉES

Question no 351—**M. Taylor:**

A-t-on effectué un suivi de l'allocation fiscale consentie aux régions septentrionales et éloignées de la Saskatchewan durant les années 1989 et 1990 et, dans l'affirmative, *a*) combien s'en sont prévalus, *b*) combien de demandes ont été examinées, *c*) combien de demandes ont été rajustées?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): *a*) Le nombre de déductions pour les habitants de régions éloignées demandées par des individus résidents de la Saskatchewan, sur les déclarations d'impôt pour les années 1987, 1988 et 1989, sont les suivantes:

1987	1988	1989
14 393	13 375	13 016

b)c) L'information sur le nombre de déductions révisées et redressées pour les résidents de la province de la Saskatchewan ne peut être obtenue promptement. Ces données tenues sous forme sommaire incluent les données pour les provinces de l'Alberta et du Manitoba.

Année fiscale	1987	1988	1989
Déductions révisées:	7 679	5 083	0
Déductions redressées:	4 614	2 585	0

LES DÉDUCTIONS POUR LES HABITANTS DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET ÉLOIGNÉES

Question no 391—**M. Funk:**

Pour *a*) 1988, b) 1989, y a-t-il eu des suivis, en Saskatchewan, sur les allégements fiscaux accordés aux résidents du Nord canadien et des régions éloignées et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): *a)b)* L'information sur le nombre de déductions révisées et redressées pour les résidents de la province de la Saskatchewan ne peut être obtenue promptement. Ces données tenues sous forme sommaire incluent les données pour les provinces de l'Alberta et du Manitoba.

Année fiscale	1987	1988	1989
Déductions révisées:	7 679	5 083	0
Déductions redressées:	4 614	2 585	0

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question no 342 marquée d'un astérisque?

Monsieur le Président, en raison de la longueur de la réponse, je demande que celle-ci soit estimée lue et imprimée dans le hansard.

Le Président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'accepter la proposition du secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES SUPERBOÎTES

*Question no 342—**M. Saint-Julien:**

La Société canadienne des Postes a-t-elle placé des superboîtes à plus de 600 pieds du client le plus éloigné que la superboîte doit desservir et, dans l'affirmative, *a*) dans quelles provinces, *b*) dans quelles villes et rues, *c*) de combien de pieds, pour chaque emplacement, la superboîte dépasse-t-elle la norme de 600 pieds?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): En 1985, la Société canadienne des postes a annoncé l'établissement d'une politique en matière de distribution du courrier, y compris l'utilisation de boîtes postales communautaires (superboîtes) comme équipement et mode de distribution dans les collectivités où la distribution à domicile aurait normalement eu lieu. La distance séparant la clientèle des boîtes postales communautaires a été établie à 600 pieds ou 180 mètres. De façon générale, cette distance a été respectée pour la grande majorité des 600 000 clients qui sont aujourd'hui desservis par des boîtes postales communautaires.

Il arrive cependant que la Société ne puisse se conformer aux critères établis en raison de la disposition de la subdivision ou de la municipalité. Si la Société canadienne des postes respectait ces critères, les boîtes seraient placées, bien en vue, en face de plusieurs maisons du même côté de la rue. Lorsque cela se produit, les boîtes postales sont installées à l'extrémité d'un croissant, ou à quelque distance de l'endroit où elles auraient normalement dû être placées, sur une parcelle de terrain comportant un droit de passage sans imposer de contrainte aux propriétaires dont le terrain est adjacent à la boîte. Il est arrivé que la clientèle ait demandé à la Société de déplacer les boîtes même si cela signifiait qu'elle devait parcourir une plus grande distance pour s'y rendre.

Ailleurs, la Société a pris l'initiative de les déplacer et elle a effectué des sondages auprès de la clientèle. Dans d'autres situations, les municipalités ont demandé à la Société de placer les boîtes à une distance plus grande que les 600 pieds réglementaires. Dans ces cas, la Société canadienne des postes a sollicité l'appui de la clientèle concernée et cette dernière le lui a accordé. En général, dans les centres urbains où la Société a dû faire ce genre d'exception, les clients ont à parcourir moins de 300 pieds de plus pour se rendre à leur boîte postale communautaire. Dans tous les cas, la Société en a discuté avec les représentants municipaux de la clientèle dont le courrier est livré dans les boîtes postales communautaires.

Dans les milieux suburbains et ruraux, où la Société a placé des batteries de boîtes aux lettres, une partie de la clientèle réside à plus de 600 pieds de ces boîtes et doit donc parcourir une plus grande distance.

C'est le cas de plusieurs villes et villages de la plupart des provinces, d'un océan à l'autre. La Société canadienne des postes a toujours tenté d'appliquer le critère de façon systématique. Elle doit cependant faire preuve de flexibilité à l'égard des municipalités et de la clientèle qu'elle dessert.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'examen interrompu le mardi 30 octobre de la motion de M. Loiselle portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-83, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement lorsque le ministre a présenté son projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, puis j'ai lu un grand nombre de ses documents et j'ai relu son discours pour me convaincre, si cela était possible, au nom de tous les Canadiens, que son initiative était bonne. Je dois avouer qu'après réflection je reste aussi peu convaincu en ce qui concerne l'objet du projet de loi C-83, qui en bénéficiera, comment il sera avantageux, et quels sont ses objectifs. En fait, il y a plus de questions qui restent sans réponse que de questions résolues à propos de ce projet de loi.

Par exemple, quand je demande à qui s'adresse ce projet de loi, qui va en bénéficier et si ce seront les clients grâce à la qualité, la disponibilité, l'accessibilité, l'uniformité et la variété du service ainsi que grâce à la sécurité des dépôts et des services, on ne répond à aucune de ces questions.

Le projet de loi C-83 a-t-il en fait pour but d'aider les déposants, les investisseurs, les clients? Les dépôts vont-ils être garantis non seulement par la loi en vertu des règlements, mais par les usages du secteur financier? En fait, allons-nous fournir la protection nécessaire contre un endettement excessif qui découlera de transactions entre les institutions financières des divers paliers.

Va-t-on prendre les mesures nécessaires contre les transactions entre initiés? J'ai pensé, par exemple, aux décisions d'investissement fondées sur les besoins d'un partenaire ou d'une filiale dans ce qui serait actuellement un autre pilier, un autre secteur du marché des fonds d'investissement.

Le ministre, en toute justice, nous a donné toutes sortes de garanties, mais celles-ci ne seront pas plus réalisées que la promesse de faire figurer dans le projet de loi un mécanisme de surveillance et d'application pour assurer la réalisation de ce qu'il a annoncé. On considérait que la réglementation en vigueur jusqu'ici était parfois compliquée parce que les quatres piliers de l'industrie de l'investissement étaient réglementés sur une base individuelle. Les déposants se sentaient rassurés, peu importe la nature de leurs investissements. Cependant, en ce qui a trait à la concurrence entre les divers secteurs financiers, ce genre de raisonnement est de moins en moins convaincant.

Une troisième question se pose au sujet du projet de loi C-83: cherchons-nous à améliorer la rentabilité et la compétitivité des institutions financières? Le projet de loi C-83 va-t-il les rendre plus concurrentielles? Donnera-t-il à chacune des 3 000 institutions financières canadiennes la chance d'être beaucoup plus rentable et beaucoup plus concurrentielle afin de mieux servir le consommateur et l'investisseur?

Je n'en suis pas sûr, monsieur le Président. Au cours du débat, on a dit à maintes reprises qu'il importe de donner plus de latitude au secteur financier afin qu'il devienne plus efficace tant sur la scène mondiale que sur la scène nationale.

Mais il ne faut pas oublier que la Banque Royale, la plus grosse institution financière du Canada, était 16e au classement mondial en 1981 alors que, aujourd'hui, à peine neuf ans plus tard, elle est tombée en 57e place. Compte tenu des énormes ressources dont disposait la Banque Royale il y a neuf ans, qu'est-ce qui a changé? Ni le ministre, ni mes collègues n'ont répondu à cette question. Qu'est-ce qui a changé au point que la Banque Royale, qui a déjà été parmi les premières au palier international, est devenue moins concurrentielle?

M. Sobeski: Combien de banques américaines sont parmi les dix premières?

M. Volpe: J'en parlerai dans quelques instants.

Essayons-nous d'améliorer les services offerts par les banques, les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurances et de prêts et les firmes de valeurs mobilières? Au moyen de ce projet de loi, le gouvernement est-il en train de s'arranger—c'est la question que les Canadiens lui posent par l'intermédiaire de leurs députés—pour que les intérêts de notre pays cèdent le pas aux intérêts internationaux, ces intérêts dont le ministre nous a dit qu'ils dominent de façon absolue le secteur des investissements au Canada?

• (1150)

Je mets tous les députés en garde contre le phénomène de croisement des secteurs dans une industrie donnée et les invite à réfléchir à ce qui se passe quand un secteur particulier se lance tout à coup dans un effort de fusion, de rationalisation ainsi que de planification de ses priorités. À en juger d'après les tendances depuis six ans, cela aboutit invariablement à des pertes d'emplois. Par la suite, le secteur offre moins de perspectives d'emplois. Qu'est-ce que cela signifie pour nous?

Si nous faisons abstraction des conséquences du point de vue des perspectives d'emplois pour les Canadiens ou de la mise en valeur escomptée des investissements dans les secteurs financiers, il faut évidemment en tirer les avantages immédiats dont nous aurions besoin pour défendre les intérêts de tous les Canadiens.

Par ailleurs, lorsque nous examinons le projet de loi C-83, nous comprenons ce qu'il en est de la concurrence entre les banques et les sociétés de crédit étrangères qui exercent leur activité au Canada sans être assujetties à la loi canadienne. Les sociétés canadiennes se font la concurrence sur le marché intérieur. Elles se trouvent donc, désavantagées, parce que le projet de loi C-83 ne change rien à la situation.

La dernière question que se posent les Canadiens peut se résumer ainsi: Le projet de loi C-83 portant réorganisation des institutions financières va-t-il beaucoup favoriser les intérêts économiques de notre pays? On peut dire que la présence d'institutions internationales au Canada favoriserait la visibilité, accroîtrait les échanges commerciaux et multiplierait les occasions de commer-

cer. Tout cela aurait de quoi réjouir si nous pouvions constater aujourd'hui certains résultats.

Je ne crois pas avoir besoin de signaler que notre balance commerciale se détériore graduellement. S'il est vrai que nous pouvons attirer chez nous plus d'investisseurs étrangers, il n'est pas toujours certain que leurs profits demeurent au Canada.

Le projet de loi C-83 présente certaines difficultés que nous pourrons, je l'espère, étudier de façon diligente et approfondie au comité, car les Canadiens désirent savoir exactement dans quelle voie ils s'engagent.

Je signale que abstraction faite d'idéologie de philosophie politique, nous devons nous attaquer notamment aux graves problèmes de la concentration des richesses et du contrôle de l'économie au Canada. Nous avons constaté—le ministre l'a reconnu à la Chambre—que sur les 3 000 institutions financières dont les actifs représentent environ 900 milliards de dollars, 25 d'entre elles détiennent à elles seules environ 84 p. 100 de ces actifs, soit 760 milliards de dollars. Cette concentration du pouvoir économique et financier n'aide aucunement les Canadiens. Elle ne sert absolument pas leurs intérêts, que ce soit sur le plan de la consommation ou des placements.

Si l'on pousse les choses un peu plus loin, on constate que outre le fait que ces actifs de 900 milliards de dollars se trouvent concentrés entre les mains de quelque 25 sociétés, les actifs des institutions bancaires au Canada par rapport au PNB ont augmenté d'environ 50 p. 100 au cours des trois dernières décennies. Par exemple, au milieu des années 80, les actifs des institutions bancaires comptaient pour environ 90 p. 100 du PNB, alors que ce taux n'était que de 60 p. 100 dans les années 70, et de 41 p. 100 au début des années 60. Nous sommes donc témoins d'une tendance qui ne peut aller qu'en s'intensifiant avec un projet de loi comme le C-83, à moins que des mesures de protection appropriées ne soient adoptées.

La concentration qui se développe dans l'industrie n'aidera pas, pour ainsi dire, le simple citoyen. Cela ne contribuera pas tellement à aider les autres institutions financières qui font affaire au Canada. En fait, nous risquons, avec le projet de loi C-83—et ce fait a été confirmé par le ministre, les critiques et les observateurs, ceux qui sont en faveur du projet de loi et ceux qui y sont fortement opposés—de voir naître des situations qui seront directement attribuables à la restructuration financière qui est proposée. Les banques achèteront des compagnies d'assurance. Les sociétés de fiducie se transformeront en banques. Les compagnies d'assurance offriront des services propres aux sociétés de fiducie, et il se peut que les banques nationales achètent aussi des sociétés de fiducie. Tout le monde a reconnu ce fait, mais tout le monde ne voit pas le danger inhérent qui existe.

Nous privons, petit à petit, les petites institutions bancaires, les petits entrepreneurs privés, non seulement d'exploiter une entreprise qui en vaille la peine, mais de prendre de l'expansion et de se développer. D'ailleurs, une chose qu'il faut bien comprendre au cours de ce débat, c'est que les banques à charte fédérale sont déjà, et de loin, les principales sources de capitaux canadiens, et que, grâce au projet de loi C-83, elles pourraient étendre un jour leur emprise à tout le secteur financier canadien en diversifiant leurs activités.

Une incursion des banques canadiennes dans le secteur des assurances n'est pas à écarter d'après ce que nous savons de l'expérience d'autres pays, surtout en Europe où elles ont fait l'acquisition de compagnies d'assurances car ce que les banques recherchent, à vrai dire, c'est la mise en commun d'informations sur leurs clients. Elles veulent élargir l'éventail de leurs produits et se protéger contre les offres publiques d'achat hostiles. Quoi qu'il en soit, leur croissance se fait au détriment et aux dépens des déposants.

Ce n'est donc pas la question de la concentration de la puissance financière et économique qui nous préoccupe à propos du projet de loi C-83. Ces sont les nombreuses préoccupations dont les Canadiens nous font part par l'entremise de leurs porte-parole parlementaires. J'aperçois certains députés qui en ont parlé avec passion jusqu'ici dans le cours de ce débat, car à la vérité, nous devons nous demander si nous faisons porter nos efforts sur le bon marché international, si nous nous fondons sur des principes valables pour réorganiser ce secteur afin de le rendre plus concurrentiel sur les marchés internationaux et si nous faisons une analyse juste du marché financier international.

Ce qu'on appelle la muraille de Chine existe dans ce domaine de l'avis de certains et elle a été érigée surtout pour limiter le potentiel de croissance inhérent aux économies d'échelle. L'élimination de cette muraille de Chine permettrait aux conglomérats qui émergeront—car il y en aura—de continuer à bénéficier de l'élargissement du marché, d'avoir des pouvoirs plus vastes, des risques plus grands et une plus grande diversification.

De l'avis de certains, comme M. Guy Glorieux, directeur du programme de recherche sur les services financiers du Conference Board of Canada, cette mesure pourrait, avec le temps, et il insiste sur cet aspect temporel, être un facteur déterminant du renforcement de la position concurrentielle. Il y a ici un élément d'expectative, d'espoir et d'optimisme. Le secteur financier sera sûrement très intéressé d'apprendre qu'il existe une autre théorie voulant que le milieu international ne soit pas véritablement orienté par le marché et qu'il y a lieu de s'inquiéter que la restructuration se fasse pour les mauvaises raisons. Ainsi, selon une évaluation, il n'y aurait que 20 p. 100 des opérations de change liées à de véritables échanges de biens ou de services, les 80 p. 100 restant ne sont que spéculation et règlements d'arbitrage.

Dans de telles circonstances, nous devrions nous inquiéter de cette croyance que la déréglementation des marchés financiers va accroître le rendement économique réel parce que la déréglementation semble davantage fondée sur le fait que d'autres le font que sur des données tangibles ou des éléments de preuve solides, qui n'existent peut-être pas.

Le milieu international est sensible à diverses forces et, selon certains, il est dangereusement instable. Cette situation a forcé le FMI a déclarer dans un rapport de 1989 que la vitesse à laquelle se sont propagées les perturbations et l'effondrement des barrières géographiques et fonctionnelles susceptibles d'isoler les marchés amènent maintenant les organismes de surveillance de certains pays à envisager à nouveau la nécessité de mesures de prudence, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

• (1200)

Mentionnons, par exemple, la réévaluation de l'orientation du secteur financier en regard du risque du marché international. Le marché international des actions reflète cette situation.

Ainsi, la banque américaine Citicorp a mis un terme, plus tôt cette année, à ses opérations sur actions internationales, dans lesquelles elle avait pourtant investi un milliard de dollars.

Autres exemples: les courtiers Normura Securities, Shearson Lehman Hutton et Merrill Lynch ont tous réduit cette année leurs opérations sur actions internationales.

Que faisons-nous? Avec ce projet de loi, nous reconnaissons essentiellement qu'il convient d'entrer dans un secteur duquel les autres se retirent peu à peu. À mon avis, il ne faut pas viser le marché américain quand on parle du mérite du projet de loi sur la scène internationale.

En fait, plus du tiers des prêts de la Banque Royale sont consentis à des Américains. Dans le cas de la Banque de Montréal, il s'agit d'un quart des prêts. La tendance des banques canadiennes à faire affaire avec des Américains ne date donc pas d'hier.

Les institutions financières canadiennes veulent soutenir la concurrence étrangère, mais les chances sont qu'elles miseront davantage sur les États-Unis que sur le Japon ou l'Europe,—c'est-à-dire le marché international—compte tenu du peu d'investissements et d'opérations qu'elles y ont faits ces dernières années.

La restructuration financière que vise le projet de loi C-83 rendra donc les institutions canadiennes beaucoup plus conscientes des événements qui se produisent aux États-Unis plutôt que sur le marché international. Le plus paradoxal dans tout cela, monsieur le Président, c'est que la déréglementation s'opère chez nous à un rythme bien plus rapide qu'au sud de la frontière.

La législation en vigueur aux États-Unis, on le sait, s'applique aux institutions financières étrangères qui y exercent leurs activités. En vertu de cette législation, les banques ne peuvent être propriétaires de maisons de courtage, ni détenir plus de 10 p. 100 des actions de sociétés commerciales, même si, j'en conviens, elles contournent ces dispositions. Il n'en reste pas moins que pareilles lois existent.

Les institutions canadiennes qui veulent faire des affaires aux États-Unis devront se conformer à ces lois. Par conséquent, cela crée une curieuse situation où nous courons le risque d'entreprendre une réforme financière visant à accroître nos investissements aux États-Unis sans que nous puissions en retirer grand-chose à court terme.

Les modifications financières que nous proposons pour les institutions rendraient ce marché beaucoup plus accessible aux investissements américains. Le fait que le marché des valeurs mobilières a également un problème de concurrence avec les États-Unis vient de ce que les banques canadiennes possèdent maintenant les plus grandes firmes de valeurs mobilières du Canada.

La vulnérabilité dont je parlais plus tôt se trouve encore exacerbée du fait que l'économie canadienne s'appuie sur des emprunts étrangers qui s'élevaient à 24 milliards de dollars américains en 1986, ce qui est relativement plus élevé que pour tout autre grand pays industrialisé.

Par exemple, nos emprunts représentent 4 p. 100 du PIB, contre 3 p. 100 aux États-Unis et encore moins pour d'autres pays. Les émetteurs de titres canadiens ont emprunté environ 25 milliards de dollars sur les marchés européens entre 1987 et 1989, soit le double de ce qu'ils ont emprunté aux États-Unis au cours de la même période. Mais on constate un virage récent en faveur des États-Unis à la suite de la signature de l'Accord de libre-échange et de la hausse des taux d'intérêt.

La conjoncture dans laquelle nous élaborons ce projet de loi crée donc un grave problème. Nous espérons dans ce contexte être mieux en mesure de concurrencer à l'échelle internationale, mais nous ne parvenons qu'à nous engager de plus en plus sur le marché américain. Les conséquences à long terme de la mise en oeuvre d'une stratégie bancaire universelle suscitent de graves préoccupations, non seulement en ce qui a trait à notre position vis-à-vis des États-Unis et d'autres nations du marché global, mais aussi quant à la question de savoir qui, dans notre pays, va prendre l'initiative de la restructuration financière. Nous avons été témoins de certaines mesures prises par des provinces comme l'Ontario et le Québec qui mettent en cause toute la structure des relations fédérales-provinciales et la compétence fédérale.

On trouve des industries possédées par des banques dans de nombreux pays européens, notamment en Allemagne, mais il existe un important facteur culturel et historique qui n'est ni accepté, ni constaté ici au Canada. Je sais qu'on ne peut revenir en arrière, mais je ne crois pas non plus qu'il faille agir de façon précipitée. Nous voulons que le projet de loi C-83 fasse l'objet d'une étude et d'un examen public appropriés afin de préserver les intérêts des Canadiens, c'est-à-dire les déposants et les investisseurs.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de mon collègue attentivement. J'avoue que je partage certaines des inquiétudes qu'il a soulevées. Je voudrais mentionner d'autres préoccupations que nous avons, nous du Nouveau Parti démocratique, et faire quelques renvois précis à la mesure législative dont nous sommes saisis ce matin.

Tout d'abord, quand il est question du projet de loi C-83, et surtout de la loi régissant les sociétés de fiducie et de prêt, il faut tenir compte du contexte de déréglementation de toutes les institutions financières. Après tout, ce n'est là qu'une des séries de mesures que le Parlement du Canada étudiera au cours de la déréglementation des institutions financières du pays.

D'ailleurs, le terme déréglementation suppose certaines réalités. En général, il donne à entendre que l'on fasse table rase de la bureaucratie, des lois, des règlements, des lignes directrices et autres et que les institutions financières et leurs activités passent dans le secteur de la libre entreprise. Il sous-entend que la concurrence s'en trouvera plus vive entre les institutions financières, que les banques s'engageront dans les activités de fiducie et que les organismes d'épargne assumeront certaines fonctions des banques, sans oublier les activités des sociétés de placement, des compagnies d'assurance et des maisons de courtage qu'elles feront siennes. La concurrence accrue devrait entraîner une diminution, si l'on veut, des intérêts et des primes versés, et, d'une façon générale, représenter un avantage pour le consommateur. Voilà le principe.

Examinons ce principe dans un double contexte. Prenons tout d'abord l'industrie de l'aviation. Ces mêmes arguments nous ont été présentés au moment de déréglementation de l'industrie de l'aviation et, en fait, de tout le secteur des transports. Le gouvernement a présenté ce projet, qui avait été lancé par les libéraux, je crois, car la déréglementation de tout le secteur des transports a commencé lorsque les libéraux ont cédé le gouvernement aux conservateurs. On soutenait alors que le consommateur en bénéficierait, car les services seraient accrus et améliorés et que divers autres avantages en découleraient. Les coûts devaient baisser et les consommateurs, en profiter. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se produit. En fait, c'est exactement le contraire qui arrive. Nous sommes témoins d'une concentration des pouvoirs et de l'influence dans le secteur des transports.

Nous avions un certain nombre de lignes aériennes, comme la Pacific Western, Wardair, Canadian, Air Canada et toute une série de transporteurs régionaux. Or, dans le secteur du transport aérien, il reste surtout Canadian et Air Canada. Si on lit tout ce qui s'écrit sur le transport aérien, on s'aperçoit que pratiquement tout le monde s'accorde pour dire que cette tendance se poursuivra et qu'il n'y aura plus, en définitive, qu'une seule compagnie aérienne au Canada. Ce ne sera pas nécessairement Air Canada ou Canadian. Ce pourrait être Delta

Dans des endroits comme Kamloops, que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte, on nous a dit que nous pourrions profiter de toutes sortes de services supplémentaires.

• (1210)

On nous a affirmé que si nous pensions profiter déjà d'un bon service avec Pacific Western, nous n'avions qu'à attendre la déréglementation. Nous pourrions alors bénéficier de toutes sortes d'autres services.

Nous avons maintenant droit à de tous petits avions et c'est le pilote lui-même qui vous accueille à bord, monsieur le Président. Vous prenez place dans l'avion et, après vous être fait secouer au-dessus des Rocheuses, vous atteignez Calgary. C'est une amélioration par rapport au service d'avions à réaction sur lequel nous pouvions compter pour nous rendre à Calgary.

À l'époque, les horaires étaient fort variés. À l'heure actuelle, monsieur le Président, il faut vraiment planifier à l'avance son itinéraire pour se rendre à Kamloops en une journée. En d'autres termes, la qualité du service s'est détériorée.

On nous a dit également que les prix allaient baisser, que l'accroissement de la concurrence entraînerait des économies pour le consommateur. Cela a bien été le cas pendant quelques semaines. Vous pouviez, en effet, faire une bonne affaire sur les billets d'avion.

Par contre, à l'heure actuelle, un aller retour entre Kamloops et Calgary coûte à peu près le même prix qu'un aller retour entre Kamloops et Londres, en Angleterre. Les gens commencent à penser qu'ils devraient peut-être aller faire leurs achats de Noël en Europe. Toutes les promesses qui ont été faites aux consommateurs ne se sont absolument pas matérialisées. On constate que les gens sont bien loin de profiter de la déréglementation dans le secteur des transports.

Je pourrais également vous parler du transport ferroviaire. Bien entendu, des localités entières ne peuvent tout simplement plus profiter du service ferroviaire, et je pense que nous en sommes maintenant tous conscients. C'était là une grave erreur. Je pense qu'au moins certains ministériels le reconnaissent. Ce n'est pas le cas de tout le monde. C'est le secteur des transports.

Lorsqu'on se penche sur la déréglementation et lorsqu'on cherche à voir les avantages qu'elle offre aux gens dans le secteur des transports, par exemple, on s'aperçoit qu'elle n'apporte pratiquement rien de plus. En fait, cela ne fait qu'empirer les choses, mais certaines personnes en tirent un avantage. Les grosses entreprises de transport, surtout les multinationales, seront avantagées.

Les sociétés américaines de camionnage l'ont été. Mon petit doigt me dit que la politique des espaces aériens ouverts profitera aux compagnies aériennes américaines qui auront dorénavant accès au marché canadien. C'est dire que cela profite à quelqu'un, surtout aux grosses légumes de ce secteur.

Quels sont les effets de la déréglementation? Prenons un autre exemple. Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin. Prenons le cas des sociétés d'épargne et de crédit aux États-Unis. Dans le cadre de la politique économique du président Reagan, le gouvernement américain a décidé, peut-être pour des motifs parfaitement honnêtes, de revenir à la charge avec l'idée de déréglementer les institutions financières.

Les sociétés d'épargne et de crédit sont un échec complet. Elles disparaissent les unes après les autres, et il y a des gens qui ont perdu toutes leurs économies. Je ne crois pas nécessaire d'expliquer aux députés qui se tiennent un tant soit peu au courant de ce qui se passe dans le milieu des finances que les sociétés américaines d'épargne et de crédit ont été un vrai désastre pour les personnes qui ont fait affaire avec elles.

Il est vrai que certains ont fait fortune en faisant fructifier leurs avoirs dans les sociétés d'épargne et de crédit pour ensuite les retirer avant qu'elles ne fassent banqueroute. Il reste néanmoins que l'Américain ordinaire qui place ses économies dans pareille institution perd presque tout.

On trouve au Canada même des exemples des pressions qui s'exercent aujourd'hui. Un certain nombre de sociétés de fiducie canadiennes ont dû fermer leurs portes. Nous avons été témoins de la fermeture de banques dans l'ouest du Canada ce qui a occasionné des pertes catastrophiques pour tant de gens, et des mesures prises pour renflouer certaines institutions afin de dédommager les déposants.

Il faut en parler au cours de l'étude du projet de loi C-83. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre en septembre par le ministre d'État aux Finances. Il nous a alors expliqué le but du projet de loi. C'est à cela que sert la première lecture.

Je veux en rappeler ici l'objet parce que je suis absolument certain que le gouvernement finira par faire adopter ce projet de loi. Celui-ci va déréglementer l'industrie. Il va briser les quatre piliers sur lesquels se fonde le secteur financier canadien.

Je signale avec une certaine fierté que le Canada est célèbre dans le monde entier pour ses institutions financières solides et raisonnablement bien réglementées. Notre système fait l'envie de nombreux pays.

La direction que prend le gouvernement est un véritable fouillis idéologique: il déstabilise à nouveau les quatre grands piliers du système pour faciliter leur activité. Il faut comprendre que nous parlons en ce moment des principaux participants. Nous verrons sûrement les petits éléments financiers du système s'affaiblir et la porte s'ouvrir plus grande pour les étrangers, qui useront de leurs puissants moyens financiers pour supplanter les entreprises canadiennes sur le marché des institutions financières.

Je trouve cela injuste. Je sais que les conséquences seront malheureuses dans Kamloops pour en avoir parlé avec de petits assureurs. Les gens hochent la tête d'un air incrédule à l'idée que le gouvernement manque de bon sens au point d'anéantir les efforts qu'il fait depuis plusieurs années pour établir de petites sociétés d'assurances, des sociétés régionales et, dans certains cas, des sociétés ouvertes aux besoins d'une collectivité, pour maintenant les livrer en pâture aux grandes sociétés financières multinationales, probablement des banques ou sociétés de fiducie, qui vont même envahir le domaine des assurances. Ce n'est qu'un exemple que je donne de la direction que nous prenons.

En septembre, le ministre a dit que le projet de loi avait pour objet de consolider les lois existantes concernant les sociétés de fiducie et de prêt et de réformer complètement la façon dont les sociétés de fiducie et de prêt incorporées fédéralement sont réglementées. C'est là un objectif louable. Il a ajouté que la Loi sur les compagnies fiduciaires et la Loi sur les compagnies de prêt avaient été promulguées en 1914 et que le projet de loi C-83 constituait la première tentative de modernisation de ces lois. Selon lui, compte tenu de la similarité fondamentale des sociétés de fiducie et de prêt, du moins du point de vue de leurs activités financières intermédiaires, le projet de loi C-83 permettra de les consolider.

Cela fait des années que nous favorisons la modernisation de cette législation. Je me souviens d'avoir fait valoir il y a dix ans auprès du ministre des Finances de l'époque qu'il était temps de la rajeunir. Après tout, les choses ont tellement changé depuis 1914, surtout dans le secteur des institutions financières. Pendant des années, le gouvernement a piétiné.

Et s'il a piétiné, c'est notamment à cause des pressions énormes qu'ont exercées sur lui les grandes institutions qui voulaient voir tout déréglementé afin de prendre de l'expansion. Si je me souviens bien, les banques voulaient s'occuper de location de voitures. Elles veulent tout simplement étendre leurs tentacules le plus loin possible. Cela allait à l'encontre de nombreuses idées que caressait alors le gouvernement.

M. Rodriguez: C'est ce qu'elles veulent.

M. Sobeski: Les banques ne s'occupent pas encore de location de voitures.

M. Rodriguez: Elles ont obtenu de s'occuper d'autres choses.

M. Riis: Monsieur le Président, mon collègue d'en face dit que les banques ne s'occupent pas encore de location. Attendez. C'est comme pour le magasinage le dimanche. On insiste jusqu'à ce que les résistances finissent par s'émousser et que le magasinage le dimanche devienne une réalité.

Les banques finiront par exploiter le crédit-bail, monsieur le Président, ça ne sera pas long. Cela prendra peut-être un an ou deux. Après tout, nous n'avons pas encore commencé à étudier les révisions proposées à la Loi sur les banques. On nous en saisira bientôt dans le cadre d'un programme global. Nous verrons alors. . .

M. Rodriguez: Elles offrent le crédit-bail pour les camions de plus de vingt tonnes.

M. Riis: C'est exact. Après tout, elles font maintenant du crédit-bail partiel, pour les camions de plus de vingt tonnes. . .

M. Rodriguez: La limite s'abaisse donc.

M. Riis: Elle s'abaissera à 19 tonnes, 18 tonnes et puis finalement jusqu'aux Toyota et le reste.

Je vais passer maintenant à d'autres aspects de cette information importante. Un autre objet du projet de loi, comme on l'a présenté, s'énonce ainsi: «Dans le rôle d'institutions financières, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt sont pratiquement indifférenciables.» On le comprend. Quand on étudie ces deux institutions, leur évolution à l'époque moderne, on constate évidemment qu'elles sont effectivement indifférenciables.

Elles opèrent toutes deux sur les marchés du dépôt de détail et du prêt, mobilisant le gros de leurs fonds au moyen des dépôts des clients ou au moyen de la vente au public de divers titres d'emprunt et de l'investissement dans les prêts hypothécaires résidentiels. Nous avons éprouvé certaines inquiétudes à cet égard. Je le sais, mon honorable collègue a dit à maintes et maintes reprises que même si ces deux types de sociétés sont maintenant indifférenciables, il faut se demander si elles devraient l'être. Maintenant qu'elles sont devenues des institutions de dépôt, qu'est-ce que cela veut dire sur le plan de la concurrence avec les autres institutions financières?

Encore une fois, faute d'une loi à jour, on en a peu discuté publiquement. La principale différence entre les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt est que les premières, en plus de jouer un rôle d'intermédiaire financier, agissent comme administrateurs de successions et de fiducies et gèrent les affaires financières de leurs clients. Comme ces trois derniers rôles concernent les biens et les droits civils, ils sont réglementés par les provinces.

Le projet de loi C-83 est le premier d'un groupe de projets de loi destinés à réformer la réglementation des institutions financières constituées en vertu d'une loi fédérale. Il vaut peut-être la peine de signaler au début du débat sur cette importante mesure législative que la réglementation des institutions financières est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au Canada. Le gouvernement fédéral a une compétence exclusive sur les banques et les provinces ont une compétence exclusive sur la réglementation des valeurs mobilières. Les sociétés de fiducie, d'hypothèque, de prêt et d'assurance sont réglementées par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

• (1220)

Cette situation embarrasse un peu le gouvernement parce que pendant qu'il tergiversait au lieu de s'adapter au monde changeant des institutions financières, les provinces, et particulièrement le Québec, agissaient rapidement et assouplissaient les quatre piliers, coupant ainsi l'herbe sous le pied du gouvernement fédéral. Or, il faut réellement se hâter pour aligner les organismes de réglementation et les lois fédérales sur les progrès déjà réalisés dans bien des provinces.

Le projet de loi C-83 comporte plusieurs objectifs. L'un d'eux vise à avantager les consommateurs grâce à une concurrence accrue et à la diversité des services offerts par les institutions financières. À mon avis, nous avons manifestement ici un objectif mixte: avantager les consommateurs grâce à une concurrence accrue. Il est juste de dire que, lorsqu'on regarde ce qui se passe aux États-Unis et dans d'autres pays, en réalité, cette concurrence accrue n'existe tout simplement pas. Elle aura lieu momentanément, peut-être pendant une brève période, dans certains secteurs du milieu financier, mais dans l'ensemble, les grandes sociétés notamment les multinationales, auront en fin de compte la préséance sur les autres.

Il est vrai que les services offerts seront plus variés. Dorénavant, les sociétés de fiducie et de prêt pourront en offrir davantage. Les banques et les maisons de courtage offriront également plus de services. Les compagnies d'assurances élargiront leur base. Effectivement, les services seront élargis.

Quoi qu'il en soit, cela soulève toutes sortes d'autres préoccupations, monsieur le Président. Vous vous rappelez problablement le débat et les discussions qui ont eu lieu lorsque le Comité des finances a étudié ce projet de loi pour la première fois il y a quelques années. Il a examiné la question des opérations sans lien de dépendance et la nécessité de rendre pratiquement les règlements plus sévères lorsqu'on autorise les divers piliers à diversifier leurs opérations. Après tout, il sera très tentant pour une institution bancaire de devenir une sorte de centre omniservice où l'on peut faire toutes ses transactions sur place et, au lieu d'encourager la concurrence, d'offrir toutes sortes de services: hypothèques, assurances et autres, tout cela à la même adresse.

À mon avis, on peut se demander, monsieur le Président, si cela favorise une concurrence accrue. En fait, si l'on était cynique, je suppose que l'on pourrait dire que cela permettra certaines manoeuvres contre la concurrence pour profiter des clients naïfs ou de ceux qui ne comprennent pas les complexités des milieux financiers. Toutefois, nous allons attendre et en discuter au comité.

Le projet de loi augmentera également la protection des déposants et des détenteurs de polices. La question de la protection des détenteurs de polices peut d'ailleurs être discutée, mais nous en parlerons aussi en comité car nous avons certaines réserves, en particulier en ce qui concerne la réglementation de cette protection accrue.

La mesure législative renforcera également l'aptitude des institutions financières canadiennes à soutenir la concurrence au pays et à l'étranger et elle jettera les bases d'une discussion avec les provinces sur l'harmonisation. Il est en effet certain qu'une harmonisation doit se produire. J'ai dit plus tôt que les provinces avaient pris un peu d'avance sur le gouvernement fédéral en profitant—de leur point de vue, je suppose—de l'évolution du monde des finances. C'est maintenant un peu embarrassant pour le gouvernement fédéral que de devoir essayer

de regagner le terrain perdu, mais l'harmonisation doit être un objectif.

Monsieur le Président, vous me faites signe de terminer mon discours. Malheureusement, j'aurais encore beaucoup à dire.

M. Rodriguez: Parlez-nous donc des banques américaines qui s'installent ici.

M. Riis: Dans le peu de temps qu'il me reste, je vais mentionner les activités des banques américaines au Canada et parler des banques de la vieille annexe II que nous avons accueillies il y a quelque temps, mais avec une stricte réglementation. On en était arrivé à accepter que, en contrepartie de l'autorisation donnée à nos banques d'exercer leurs activités dans leur pays et des changements adoptés, on autoriserait les banques américaines à s'établir au Canada et à exercer certaines activités bancaires. Tout cela ne tient plus maintenant. C'est en fait tout d'un coup que le marché s'ouvre aux institutions financières américaines et que les institutions bancaires américaines au Canada deviendront un fait plus réel que jamais. C'est un fait.

Je pourrais parler de la structure du capital, comme les articles 62 à 138 la reflètent notamment. Cela me semble important. Naturellement, d'autres orateurs en feront mention. Nous avons passé beaucoup de temps à débattre de l'administration de la société et nous devons maintenant passer beaucoup de temps à fixer les rôles régissant la composition et l'élection du conseil d'administration au chapitre de ses droits et responsabilités.

Il y a aussi la question de la propriété, des transactions entre initiés, dont j'ai fait mention assez implicitement plus tôt. Le recours à des injonctions judiciaires, la prise de contrôle de l'institution et au fond, si je peux juste résumer en disant que le livre bleu de 1986 annonçait le lancement du programme de restructuration des institutions financières et autorisait le gouvernement, dans le cas où une institution financière réglementée était menacée d'insolvabilité, à confier tout le capital de l'institution à la SADC. En pareil cas, la SADC aurait tous les pouvoirs pour gérer les affaires de l'institution et procéder à une fusion ou à la vente des actifs si elle le jugeait nécessaire.

Naturellement, je dirais pour conclure que toute cette question intéressait vivement le Nouveau Parti démocratique, et continue à l'intéresser, me permettrais-je d'ajouter, et c'est quelque chose que nous voulons approfondir une fois le projet de loi envoyé au comité.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai pris plaisir à écouter le discours du député de Kamloops. Je sais qu'il est l'un de leurs principaux porte-parole sur de nombreuses questions et qu'il est assez familiarisé avec la Loi sur les banques ainsi qu'avec la structure des banques et du crédit au Canada. C'était évident d'après ses commentaires.

Il n'a pas abordé dans son discours un point auquel je m'attendais, à savoir l'énoncé de la position du NPD sur la nationalisation des banques. Je crois comprendre qu'il s'agit de la pierre angulaire de la position des néo-démocrates depuis les années 1930, et j'espérais qu'il indiquerait à la Chambre la position actuelle de son parti à propos des banques.

Je suis étonné qu'il parle de ce projet de loi d'une manière assez favorable alors que je crois comprendre—mais je me trompe peut-être—que l'objectif du NPD n'était pas de réglementer, mais de nationaliser les banques canadiennes.

Je n'ai pas entendu cela aujourd'hui, et comme pour leur position à propos du Sénat, ils ont peut-être changé d'avis. Dans ce cas, le député nous parlerait-il de la dernière résolution sur la nationalisation des banques et nous dirait-il si elle a été rayée du manuel de politique néo-démocrate? Peut-être était-il présent au congrès où cette résolution a été rayée. Il pourrait nous expliquer pourquoi son parti a changé de position.

J'aimerais bien savoir ce qu'il en pense. Il pourrait nous le dire au cours de la période réservée aux commentaires.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Kingston et les Îles. J'espérais que quelqu'un soulèverait cette question, car elle nous force à donner des explications à un moment où la récession est de plus en plus grave. Au sujet des banques, parlons d'abord des opérations et de la compétence provinciale.

Le député sait sans doute que des provinces ont déjà pris l'initiative de structurer leurs institutions financières, car elles peuvent ainsi modifier la politique économique. Par exemple, le Québec a bien réussi dans ce domaine en établissant avec les institutions des rapports sans lien de dépendance. L'Ontario et l'Alberta sont d'autres provinces où cette formule a été utilisée efficacement, surtout pour servir les intérêts du gouvernement, à notre avis.

Je profite de l'occasion pour dire un mot de la Banque fédérale de développement. Elle a été établie pour aider les petites entreprises qui ont de la difficulté à obtenir des prêts des institutions financières traditionnelles. Je suis très déçu de ce que le gouvernement ait modifié le mandat de la Banque fédérale de développement. Tous

les députés qui s'adressent à cette banque dans l'espoir d'aider les petites entreprises savent que le gouvernement a modifié son mandat de telle sorte qu'elle est maintenant devenue vraisemblablement l'une des banques les plus conservatrices de notre pays. Le gouvernement a en effet enjoint à cette banque de réaliser des bénéfices sans prendre de risques. Dans ces conditions, nous connaissons tous des cas où des emprunteurs ont dû offrir des garanties équivalant à 400 ou 500 p. 100 de la valeur de l'emprunt demandé.

• (1230)

La Banque fédérale de développement n'est plus l'institution de dernier recours, mais bien plutôt l'institution de premier recours, car elle sera on ne peut plus empressée à vous prêter de l'argent si vous n'en avez pas besoin. Si au contraire vous en avez besoin, ce sera vraisemblablement l'une des dernières institutions où vous devez vous adresser, à quelques exceptions près. Je tiens à ajouter que certaines succursales parviennent encore à aider certaines petites entreprises tout en appliquant à leur façon la politique actuelle. Je ne tiens pas à l'écarter tout à fait, mais je voudrais bien que le gouvernement fédéral revise le mandat de la Banque fédérale de développement, surtout à ce moment-ci où l'économie traverse une crise très grave.

Mon honorable collègue a également posé une question au sujet de la nationalisation des banques. Notre parti a reconnu qu'une réglementation efficace des banques était préférable à la nationalisation, reconnaissant ainsi que toutes les banques ont des chartes, que le Parlement du Canada examine de temps à autre ces chartes et la Loi sur les banques, et que c'est à lui qu'il appartient d'adopter la réglementation appropriée en ce qui concerne les affaires bancaires et d'autres aspects du monde financier au Canada. Je tiens à dire au député que d'autres pays, au lieu d'opter pour la simple nationalisation, ont démontré qu'il est indubitablement préférable de procéder à une réglementation efficace et structurée, que c'est tout ce dont on a besoin en fait pour orienter la politique bancaire de façon à servir les intérêts du gouvernement du jour. J'espère que le député trouvera cette réponse utile, car il a posé une question intéressante qui revient souvent. J'espère que ma réponse contribue à rendre les choses plus claires dans l'esprit du député et d'autres personnes également.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour parler de la banque centrale. La Banque du Canada est, bien sûr, la banque nationale qui appartient aux Canadiens. À mon avis, cette banque, à l'heure actuelle, ne sert pas les intérêts des Canadiens. L'orientation suivie par la banque centrale est mauvaise. Je crois que, à quelques exceptions près, même les députés conservateurs devront admettre que le taux d'inflation a tendance à se stabiliser, et compte tenu aussi de l'évolution de la situation économique et de l'entrée en vigueur éventuelle de la taxe sur les produits et services au 1er janvier, que l'orientation actuelle, dis-je, ne peut aboutir qu'à des résultats désastreux. Je suis convaincu que les députés d'en face, s'ils exprimaient leur opinion personnelle, seraient de cet avis.

Je tiens donc à dire que, en ce qui concerne la banque nationale, il ne faut pas perdre de vue que si nous avions un gouvernement différent, des politiques fiscale et monétaire différentes qui seraient en partie reflétées dans l'orientation suivie par la banque centrale, que les conditions dans notre pays seraient quelque peu et même peut-être considérablement différentes. Il faut profiter de cette occasion pour méditer là-dessus.

L'hon. Pierre H. Cadieux (soliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Je dois reconnaître d'emblée que je n'ai pas suivi de très près les changements de positions du NPD. Mais le député de Kingston et les Îles a noté que la position du NPD en matière de nationalisation des banques semble avoir changé, ce qu'a confirmé si j'ai bien compris le leader néo-démocrate à la Chambre. Celui-ci voudra peut-être nous expliquer quand exactement le NPD a modifié sa position.

M. Riis: Ce qui fait la force du Nouveau Parti démocratique, notamment, c'est qu'il prend position. Il a une politique agricole et rurale, une politique des pêches et de la conservation des sols, une politique sociale et une politique dans le domaine de l'habitation. Bref, le Nouveau Parti démocratique prend effectivement position dans tous ces domaines. Nous ne sommes pas comme les

conservateurs pratiquent une autre politique, une politique indéchiffrable, mais nous sommes honnêtes au NPD, monsieur le Président. Nous sommes francs, directs et ouverts.

Je ne saurais dire quand exactement nous avons modifié notre politique, mais les temps changent et les prises de position aussi et c'est pourquoi nous préconisons maintenant le recours aux pouvoirs de réglementation de la Chambre des communes, c'est-à-dire du gouvernement légitime du pays, pour amener les banques à bien servir les Canadiens. C'est sur le plan de la réglementation qu'en tant que parti politique, nous différons un peu de nos collègues du Parti libéral et du Parti conservateur. Alors que leur priorité est de légiférer à l'avantage des banques, les lois et règlements que nous adopterions auraient pour but d'amener les banques à mieux servir les Canadiens.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat très captivant sur le projet de loi C-83. J'ai été ravi de voir le NPD tenter d'adopter une politique qui est celle du Parti libéral depuis de nombreuses années. Plus les néo-démocrates essaient de se rapprocher de notre vision des choses, plus il est intéressant de les voir changer de couleur. Je crois qu'il est évident que le député qui a parlé avant moi a adopté certaines valeurs qui lui étaient auparavant étrangères.

J'ajouterai, monsieur le Président, que nous voulons que le projet de loi soit renvoyé à un comité pour examen article par article. Nous savons aussi qu'il est nécessaire que des témoins viennent exprimer leur opinion sur les quatre piliers du secteur financier.

Cette mesure législative se fait attendre depuis longtemps. Elle était annoncée depuis cinq ans et je dois dire franchement, après un examen préliminaire, et sous réserve des commentaires des autres, qu'il semble que l'on nous présente une mesure législative des années 1980 pour tenter de faire face au contexte mondial de l'an 2000. Nous croyons que la mesure législative, à première vue attrayante, doit être examinée plus à fond et grandement améliorée, ce que le Comité des finances ou un comité législatif pourra faire.

Le Parti libéral a certaines réserves au sujet du projet de loi. Nous sommes conscients de la mondialisation de l'économie et savons qu'il est nécessaire que nos institutions financières s'adaptent à cette économie et affirment leur présence sur les marchés. Nous croyons aussi qu'il faut trouver un juste équilibre garantissant la protection des consommateurs canadiens.

La question que nous nous posons, c'est de savoir si le projet de loi atteint tous nos objectifs qui sont très importants. Il faudra que les différentes institutions financières et les groupes de consommateurs nous orientent, mais nous jugeons que la mesure législative, dans sa forme actuelle, ne va pas assez loin à certains points de vue.

Le Parti libéral a consulté un certain nombre de personnes pour se faire une idée juste. Je sais que le député de London-Est n'a pas manqué de communiquer avec les compagnies d'assurances de sa circonscription. Il s'est maintenu en contact étroit avec elles pour avoir leur avis. Je sais que mon collègue, le critique pour les institutions financières, a lui aussi rencontré des représentants de banques et de sociétés de fiducie ainsi que le surintendant afin de recueillir leur point de vue sur ce projet de loi. Nous avons hâte qu'il soit étudié en comité.

Nous nous inquiétons par ailleurs des rumeurs selon lesquelles la Chambre va se proroger, retardant d'autant l'adoption du projet de loi. Nous nous préoccupons également du fait que la réforme manque de rigueur. Nous reconnaissons tous l'existence des quatre piliers dans le secteur financier. Il me semble que le gouvernement présente sa réforme du secteur au coup par coup. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Plutôt que d'avoir quatre piliers au bout du compte, on risque de tout gâcher. Cela nous préoccupe beaucoup. Le gouvernement s'est certes engagé à ne pas promulguer la loi tant que toutes les facettes n'auront pas été étudiées par le Parlement, mais cela ne suffit pas. Il nous faut avoir la certitude que les différents éléments de la loi vont fonctionner. Sinon, les résultats pourraient être désastreux pour les milieux financiers et les consommateurs en général.

• (1240)

Il nous faut reconnaître aussi qu'à l'heure du marché mondial, les services financiers fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Nos institutions perdent régulièrement du terrain. La part des banques et des firmes de courtage canadiennes, pour ce qui est des titres émis sur le marché des euro-émissions, par exemple, a

chuté à un chiffre sans précédent de 2 p. 100 en 1988, alors qu'elle atteignait 6 p. 100 en 1976. Dans la gestion des prêts internationaux, leur part globale est passée de 8 p. 100 en 1983 à 3 p. 100 en 1988. Ces diminutions importantes montrent clairement que quelque chose ne va pas.

J'ai eu la chance ou la malchance, selon son optique, de travailler dans les années 1960 pour l'une des banques à charte. La Banque Royale, à l'époque, était l'une des grandes banques du monde. Je crois qu'elle arrivait au cinquième ou au sixième rang. Maintenant, elle ne figure même plus parmi les cinquante premières. On constate donc un déclin très marqué du soutien de la concurrence par nos institutions, à l'échelle mondiale. Nous devons faire quelque chose pour corriger cette situation.

M. Sobeski: Combien y a-t-il de banques américaines parmi les dix premières?

M. Rideout: Cela ne fait aucune différence. Des banques canadiennes ont figuré pendant des années parmi les dix plus importantes. La mauvaise gestion de ce gouvernement est telle qu'elles ne sont même plus parmi les cinquante premières.

On doit parler des problèmes que nous devrons affronter, maintenant que le gouvernement a mis en oeuvre une loi sur le libre-échange, puis invité la société American Express à conclure un accord, qui fut d'ailleurs signé et officialisé le jour des élections. Des banques américaines ont maintenant envahi notre marché. Leurs filiales concurrencent nos banques et offrent différents services que nos banques ne sont pas en mesure d'offrir. Nous nous sommes de nouveau prosternés devant les institutions financières américaines et nous avons mis les nôtres en danger. La situation aura pour effet que notre position reculera encore davantage sur le marché mondial à la suite de cet accord avec American Express, qui a modifié les règles du jeu au détriment de nos institutions.

Par ailleurs, 1992 approche. Autrefois, on redoutait 1984, maintenant c'est 1992 et le marché commun européen. Il y aura intégration financière à moins qu'un autre conservateur, Margaret Thatcher, se lançant à l'assaut de moulins à vent, ne finisse par imposer ses vues. Si ce genre d'attitude prévaut, l'intégration pourrait ne pas se faire. Il y aura dans le marché commun européen une institution bancaire centrale forte. Si nous voulons livrer concurrence dans ce domaine, il nous faudra faire des concessions. Si nous voulons marquer des points sur le marché européen, nous allons devoir accorder un traitement semblable aux banques européennes et japonaises.

Nous devons faire en sorte que nos institutions financières soient fortes, rentables, concurrentielles sur le marché mondial. En plus de tous ces problèmes, voici que les provinces commencent à combler le vide que le législateur fédéral tolère depuis quelques années. De nouvelles dispositions ont été adoptées en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et dans ma propre province, le Nouveau-Brunswick. Toutes ces provinces ont modernisé leurs lois sur les sociétés de fiducie et de prêt. Le Québec a la Caisse des dépôts, qui est un bon exemple d'institution financière complète. Le consommateur québécois peut se rendre dans n'importe quelle succursale pour souscrire une assurance, obtenir un prêt ou faire un dépôt. Voilà les secteurs que nous devons explorer afin d'essayer d'établir un certain équilibre permettant à nos institutions financières d'être viables et de livrer concurrence aussi bien sur le marché mondial que sur le marché national. Nous devons en même temps prévoir une protection suffisante des consommateurs.

Le projet de loi comprend en fait quatre domaines importants: les pouvoirs des institutions financières, leur propriété, le cadre de réglementation et le système de contrôle. Ce sont là des domaines aussi importants que controversés.

Au sujet de la propriété des institutions, question importante, j'estime que les banques canadiennes doivent avoir une propriété dispersée. Il existe d'importantes restrictions sur la propriété des institutions financières. Personne ne peut posséder plus de 10 p. 100 des actions d'une banque. En même temps, nous avons des sociétés de fiducie ayant un actif de plus de 750 millions de dollars dans lesquelles une seule personne ou un seul organisme peuvent posséder 35 p. 100 des actions. Par conséquent, les fiducies peuvent avoir une propriété concentrée, ce qui désavantage les banques si elles sont tenues de disperser leur capital-actions.

Les partisans de la dispersion estiment que cette formule constitue une garantie contre les transactions entre initiés et l'emploi abusif des fonds des déposants. Une banque à propriété dispersée serait donc moins susceptible de se laisser convaincre par un financier influent d'investir de grosses sommes dans des entreprises risquées.

Je ne suis pas tellement sûr que les choses se passent vraiment ainsi. Je lisais un article l'autre jour au sujet du gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui se trouve dans l'obligation de renflouer la plus grande banque du pays qu'un grand financier australien avait entraînée dans des projets plutôt louches. Par conséquent, il y a quand même des risques, même lorsqu'une institution financière a une propriété dispersée.

Une autre préoccupation a trait au lien entre différentes institutions financières et à la question de savoir si les banques doivent pouvoir vendre des assurances, si d'autres genres d'entreprises peuvent posséder des banques, et diverses autres questions semblables.

Il nous vient immédiatement à l'esprit la situation de l'American Express qui place toutes nos institutions financières dans une situation vraiment désavantageuse. Cette entreprise fait directement concurrence à des sociétés canadiennes qui ne jouissent pas des mêmes droits. Les banques visées à l'Annexe A n'ont pas le droit d'avoir des liens financiers et commerciaux. Les règles sont quelque peu différentes dans le cas des sociétés de fiducie, d'assurance-vie et de valeurs mobilières. Il existe une certaine souplesse dans ces secteurs.

La question qui se pose est donc la suivante: Voulons-nous accorder à nos institutions financières des pouvoirs plus étendus dans ces domaines? Les banques devraient-elles pouvoir vendre de l'assurance? Le réseau établi avec les compagnies d'assurance entraînera-t-il une telle concentration d'argent et de pouvoir dans les banques que la situation du consommateur s'en trouvera compromise?

Les banques soutiendront, bien sûr, que les primes diminueront parce qu'elles détiendront la concentration du pouvoir et qu'elles seront en mesure de faire face à la situation. Par contre, on craint également que la concentration du pouvoir n'entraîne une hausse des primes, ce qui constituera une menace pour les consommateurs.

À cet égard, une banque, telle la Banque de la Nouvelle-Écosse, pourra-t-elle continuer à vendre des assurances-accidents—risques divers de Canada-Vie en distribuant des brochures dans ses succursales et en utilisant leurs lignes téléphoniques? Voilà certaines des questions à examiner et à présenter au Comité des finances ou à un autre, pour qu'il puisse les étudier, revoir les textes législatifs et considérer divers points de vue, venant aussi bien des banques et de diverses institutions financières que des consommateurs.

De plus, nous entrevoyons la possibilité que le crédit-bail automobile soit offert et nous nous demandons si les banques devraient être autorisées à s'engager dans ce domaine. Je sais que tous les députés ont reçu du courrier de diverses institutions financières qui les priaient de ne pas autoriser le financement du crédit-bail automobile par les banques.

M. Sobeski: Ce n'est pas dans le projet de loi.

M. Rideout: C'est exact, ce n'est pas dans le projet de loi.

Enfin, nous devons examiner nos institutions financières et essayer de faire de ce qui est avantageux pour l'ensemble de l'industrie. Il est intéressant de noter que le crédit-bail automobile relève surtout des sociétés américaines—GMAC, Ford Credit et Chrayler Credit. Évidemment, cela permet d'embaucher des Canadiens et de créer des emplois, mais il reste que la majeure partie de l'argent et des bénéfices quittent le pays vers les États-Unis. Le projet de loi devrait aider en ce domaine.

• (1250)

Nous devons décider si les institutions financières pourront promouvoir la vente de produits et de services au moyen de leurs cartes de crédit et, encore une fois, il sera intéressant de voir si les divers groupes de consommateurs et les institutions financières présenteront des idées quant à la façon appropriée de structurer notre système bancaire.

Il faut repenser complètement notre système bancaire, examiner toutes nos institutions financières et peut-être que, grâce à ce projet de loi notamment, nous pourrons avoir un examen plus approfondi des institutions, faire en sorte que nos banques, nos sociétés de fiducie et nos compagnies d'assurances soient davantage compétitives sur le marché mondial.

Je voudrais me pencher aussi sur la réglementation, les transactions entre initiés, les conflits d'intérêts et la concentration des entreprises. Il faut se rappeler ce qui s'est produit aux États-Unis où le fiasco dans le secteur de prêt et d'épargne, s'il n'a pas mis en faillite les États-Unis, n'est pas loin de le faire, étant donné qu'on va devoir trouver 500 milliards de dollars dans l'économie pour renflouer les établissements de prêt et d'épargne en cause. Il faut être certain que nos règlements et les pouvoirs conférés au surintendant sont suffisants pour éviter des catastrophes de ce genre.

Nous avons été témoins d'un petit exemple de cela au Canada, en Alberta plus particulièrement, où des institutions financières ont fait faillite à cause peut-être d'une mauvaise gestion ou de toutes sortes d'autres choses. Il n'en reste pas moins que bien des gens ont perdu beaucoup d'argent. Et ce n'est qu'une institution. Si cela touche toutes les institutions et que nous continuons à perdre toute confiance dans ces dernières, elles deviendront alors moins efficaces et ne seront plus en mesure de favoriser la mise en oeuvre de la politique de développement économique de notre pays et des diverses provinces.

En outre, nous sommes confrontés au problème que posent les institutions réglementées par le gouvernement fédéral par rapport à celles qui sont réglementées par les

gouvernements provinciaux. On constate jusqu'à maintenant que le gouvernement fédéral a laissé un vide que les provinces se sont empressées de combler. Il faut maintenant décider dans le cas de bon nombre de ces institutions si elle vont être réglementées au niveau fédéral ou au niveau provincial. Je le répète, nous devons nous assurer que toutes ces institutions seront assujetties à une certaine réglementation, afin de maintenir la confiance dans nos institutions financières.

En ce qui a trait aux transactions entre initiés, il faut à nouveau s'assurer que toutes les opérations sont sans lien de dépendance. On prétend que les compagnies ouvertes sont préférables, à ce titre, puisqu'il ne peut pas y avoir de transactions entre initiés ni de conflits d'intérêts. Je ne suis pas certain que ce soit vraiment le cas. Je crois que le surintendant doit être investi de pouvoirs très étendus et qu'il doit pouvoir faire les vérifications qui s'imposent et intervenir d'une façon plus constructive. J'ai l'impression que dans la plupart des cas, le surintendant utilise plutôt la persuasion morale, faute d'avoir les pouvoirs nécessaires pour forcer les diverses institutions financières à se plier à ses exigences. Cela prend une importance critique, parce que nous serons confrontés à de graves difficultés si l'on se rue sur nos institutions financières. Nous devons maintenir la confiance.

Je vois qu'il me reste peu de temps. Je voudrais dire en terminant que nous souscrivons au principe général du projet de loi et que nous sommes en faveur de son renvoi au Comité des finances. Nous sommes impatients de connaître l'opinion des divers intéressés, depuis les consommateurs jusqu'aux institutions financières, dans l'espoir que cette mesure législative médiocre puisse être améliorée considérablement.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai aussi très hâte que le Comité des finances soit saisi de ce projet de loi. Je suis persuadé que le député et son collègue de Nickel Belt trouveront des améliorations à lui apporter.

Tous les députés, qui ont pris la parole aujourd'hui, s'entendent pour dire que le projet de loi comporte déjà des dispositions qui protègent les consommateurs. Certains voudraient débattre de choses qui ne figurent pas dans le projet de loi, comme la possibilité pour les banques de se lancer dans le crédit-bail automobile, ce qui ne leur sera pas permis. Les sujets sont si nombreux. J'ai vraiment très hâte de participer à ces discussions.

Je tiens cependant à signaler—et je voudrais savoir ce que le député en pense—que la mesure législative habilitera des institutions sans capacité de souscription d'assurances—les banques et les sociétés de fiducie et de prêt par exemple—à être propriétaires de sociétés, mais que les règlements imposeront des restrictions à la vente d'assurances par les institutions de dépôt. Cela donne l'impression qu'on pourra se procurer tous les services au même endroit.

Tout à l'heure, le député de Kamloops a dit craindre que le petit courtier d'assurances du coin ne soit durement touché par une telle mesure. Je ne vois pas ce qui lui fait dire cela, car il ne sera pas permis à ces institutions de vendre des assurances.

Un des sujets de préoccupation courants est la possibilité qu'ont les succursales de vendre des assurances, grâce à une liaison informatique ou téléphonique. Cela ne sera pas permis. Il sera interdit aux banques d'offrir de tels services. La loi en vigueur suscite des inquiétudes en ce qui concerne la circulation et la divulgation des renseignements. Voilà une autre lacune que le projet de loi vise à combler en éliminant la possibilité de divulguer l'information.

Les banques pourront continuer de vendre leurs services, mais le petit courtier du coin restera néanmoins l'expert à consulter pour les consommateurs qui veulent assurer leurs biens, leur maison ou des risques divers.

Si le député a des inquiétudes à ce sujet, je voudrais les connaître, car la mesure législative établit un équilibre délicat entre l'expansion continue des grandes banques et la diversification des services offerts aux consommateurs. Par exemple, les professionnels qui depuis des années assurent les maisons pourront encore le faire. Ils ne vendront pas d'assurance pour les maisons dans une institution financière, mais ils le feront à leur bureau.

J'espère que le député reconnaîtra avec moi que cette partie de la mesure est une bonne chose. J'aimerais avoir ses commentaires là-dessus, et je répète que je suis impatient de l'entendre nous exposer son point de vue quand le projet de loi sera à l'étude au comité.

M. Rideout: Monsieur le Président, je suis content qu'on me pose cette question. Je reconnais que des dispositions de la mesure visent à protéger le petit agent d'assurances. Ce qui m'inquiète, moi et d'autres personnes, c'est que, avec la possibilité de concentration du pouvoir au sein des institutions financières, surtout dans le domaine de l'assurance, il s'exerce une sorte de poussée, de pression qui retire au petit courtier son indépendance pour le mettre à la merci des grandes institutions financières.

Nous craignons que ce qui s'est produit dans le cas d'American Express et des services qu'elle offre par ses filiales, ne se produise aussi dans nos institutions financières parce que les banques devront avoir les mêmes privilèges.

Il ne me reste plus de temps. J'essaierai donc de répondre plus tard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

DAVID IRVING

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la liberté d'expression, alors qu'elle est l'une des valeurs auxquelles nous tenons le plus au Canada, permet aussi de contester les opinions différentes des nôtres.

La tournée canadienne de l'auteur britannique David Irving m'inspire donc de vives inquiétudes. Quand il prétend que l'holocauste a été exagéré, il déforme l'histoire, amoindrit les atrocités du régime nazi et sème la haine. Nous ne savons que trop bien que la promotion de la haine à l'endroit de minorités identifiables provoque des actes de violence comme il s'en produit tous les jours dans le monde entier.

M. Irving aurait apparemment dit hier soir, à Ottawa qu'Hitler n'a jamais été au courant de ce qui se passait, qu'on n'a pas eu recours à des chambres à gaz pour tuer des Juifs et que celles que l'on voit aujourd'hui à Auschwitz ont été construites après la guerre. De tels propos sont évidemment déconcertants pour les personnes qui ont perdu des êtres chers au cours de l'une des périodes les plus sombres de l'histoire.

Je sais que la majorité des Canadiens, y compris les députés des deux côtés de la Chambre, rejettent le point de vue de M. Irving, et que les Canadiens vont se rallier à la cause de la vérité, rejeter les préjugés de M. Irving et

défendre la société paisible, tolérante et respectueuse que nous formons tous.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER INC.

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il me fait plaisir de vous signaler qu'une entreprise de ma circonscription, la société Bombardier Incorporée, de Valcourt, dans Richmond—Wolfe, a eu le bonheur de se voir attribuer deux prix très importants la semaine dernière. En effet, la division des produits marins de l'entreprise Bombardier a remporté, dans la catégorie design industriel, la Palme d'or pour avoir conçu et mis au point le véhicule marin sportif Sea-doo qui a accaparé 15 p. 100 du marché nord-américain en seulement trois ans.

En même temps, une autre de ses divisions de Valcourt même a pu remporter la Palme d'argent et cela, pour l'excellence dans le design industriel dans l'équipement des monte-pentes.

Ces prix ont été décernés, monsieur le Président, en reconnaissance de l'utilisation d'un design exceptionnel pour un produit fabriqué au Canada. Je suis donc fier de constater qu'une société québécoise et de Valcourt, plus particulièrement du comté de Richmond—Wolfe que je représente, puisse rivaliser ainsi, monsieur le Président, et remporter un prix d'envergure nationale.

Félicitations à tous ces ingénieurs et employés de Bombardier à Valcourt!

* * *

[*Traduction*]

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, le premier ministre a dit aux Québécois en fin de semaine qu'ils perdraient leurs pensions si le Québec se séparait du reste du Canada. Je partage la foi du premier ministre dans l'unité nationale, mais ses observations prouvent à nouveau que, s'il a le choix, il préférera s'en tenir à son approche machiste et tyrannique plutôt que rechercher la consultation et le compromis.

Il a usé de ce style agressif et stérile pour récupérer une partie des pensions, faire avaler la TPS aux Canadiens, imposer sa politique de taux d'intérêt élevés et mener notre pays au bord de la ruine.

Quand le premier ministre va-t-il se rendre compte que les Canadiens n'acceptent pas d'être bousculés et que son style est dépassé? Dans l'intérêt du Canada, on

ne pourra pas endurer beaucoup d'autres accès machistes de la part du premier ministre.

* * *

LE NCSM PROTECTEUR

M. John E. Cole (York—Simcoe): Je tiens à vous informer, vous, monsieur le Président, et les députés d'une initiative qu'ont prise le conseil et les habitants de la petite ville de Newmarket, ma ville natale.

La ville a décidé «d'adopter» le *NCSM Protecteur* qui est en mission au Moyen-Orient et d'envoyer des lettres, des revues et des journaux aux membres de son équipage en témoignage d'intérêt.

Les marins aiment à lire des lettres du Canada dans leur temps libre et il importe pour leur moral que des Canadiens prennent le temps de leur manifester de l'intérêt.

Je sais que les habitants de Newmarket vont appuyer ce projet et je mets d'autres localités et tous les Canadiens au défi de prendre le temps d'écrire à ces jeunes gens et à ces jeunes femmes pour leur dire qu'ils ne les oublient pas et que leurs voeux les accompagnent.

En ces temps incertains, le soutien certain des citoyens de Newmarket et de tous les Canadiens est apprécié et est très important pour ceux qui servent outremer.

* * *

LES ATELIERS DU CP À WESTIN

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, un député à la Chambre des communes a récemment soulevé la question de la santé et de la sécurité au travail aux ateliers du CN à Transcona. Il parlait de la présence d'amiante dans la centrale électrique.

Je voudrais soulever une autre question similaire. Les conditions auxquelles sont exposés les employés des ateliers du CP à Westin sont dangereuses et à tout le moins potentiellement nocives.

Des employés ont été récemment chargés de démanteler une chaudière isolée avec des bandes d'amiante. Ces employés ont été exposés à de la poussière d'amiante durant trois semaines en avril dernier. Dans les deux situations, la direction était irresponsable.

De plus, le 16 octobre 1990, un agent de la sécurité a inspecté le site de Westin en vertu du paragraphe 145(1) du Code du travail du Canada et a constaté qu'il y avait eu des infractions. Je les résume ainsi: aucune affiche n'informait les employés de l'isolation à l'amiante dans le réchauffeur; les matériaux des chaudières à base d'amiante n'étaient pas identifiés; les employés n'avaient pas reçu l'information, l'instruction, la formation et la surveillance nécessaires pour assurer leur santé et leur sécurité au travail. On n'avait pas évaluer le danger que représentait l'amiante sur les lieux de travail. Le gouvernement doit prendre la responsabilité de veiller à ce que le lieu de travail de tous les employés soit sûr et exempt de danger pour la santé.

[*Français*]

Le gouvernement doit s'assurer que la santé et la sécurité de tous les employés, que ce soit dans leur lieu de travail ou ailleurs, soit une préoccupation et une priorité.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur du Canada a annoncé que le droit à l'exportation, imposé sur certains produits de bois d'oeuvre vendus par le Québec sur le marché américain, sera réduit de 8 p. 100 à 6,2 p. 100 à compter de maintenant et que ce droit sera ramené à 3,1 p. 100 le 1er novembre 1991 puis à 3 p. 100 un an après, et ce jusqu'au 31 octobre 1994.

Cette décision, prise le 31 octobre 1990 par des hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec, d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, et des États-Unis, découle du memorandum d'entente conclu en décembre 1986 entre le Canada et les États-Unis. Les réductions dont il a été convenu sont fonction de la valeur des mesures de remplacement adoptées par le Québec.

L'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec a réagi favorablement à cette annonce et c'est une excellente nouvelle, monsieur le Président, pour l'Abitibi—Témiscamingue.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, Jimmy Swaggart doit se sentir fier. Sa pénitence publique, forme moderne de l'autoflagellation et de l'humiliation publique sans la toile de jute et la cendre, dans l'espoir, bien sûr, d'expier ses péchés, est maintenant devenue un modèle pour les chefs politiques, ceux qui refusent et sont incapables de redresser les torts qu'ils infligent aux citoyens sans la moindre méfiance.

«Oh! nous aurions pu faire davantage pour réduire le déficit», a déclaré le premier ministre aux spectateurs et aux auditeurs réunis hier soir dans le sud de l'Ontario. «Si nous avions fait davantage plus tôt, nos problèmes seraient moins aigus aujourd'hui, cela ne fait aucun doute», a reconnu notre premier ministre devant un auditoire en colère. «Oui», a-t-il avoué à ceux qui attendent un secours, «la taxe sur les produits et services arrive à un moment difficile alors que le pays s'engage dans une période de récession.» Mais fera-t-il quelque chose à ce sujet? Eh bien, le moment n'est jamais bien choisi pour une nouvelle taxe, nous dit-on. De plus, notre vaillant chef fait ce qu'il juge bon et non pas ce que l'écrasante majorité des Canadiens sait être bon. Cela ne ressemble-t-il pas à la confession d'un loup? On peut presque entendre dans le lointain le prédateur repentant agenouillé dans le confessionnal et demandant à son confesseur de lui donner rapidement l'absolution, car, mon Père, je crois entendre des moutons venir dans le vallon.

* * *

[*Français*]

REVENU CANADA

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national applique une politique discriminatoire envers les contribuables canadiens.

M. Réjean Perron, de La Tuque, n'avait pas déclaré ses revenus pour 1985-1986.

Madame Joncas, de la section de l'identification et de l'observation lui a fait parvenir, le 6 octobre 1989, une lettre lui ordonnant d'effectuer ses déclarations d'impôts dans les plus brefs délais.

Monsieur Perron s'étant exécuté, Revenu Canada lui devait de l'argent pour les deux années en cause. Cependant, le ministre refuse de le rembourser sous prétexte qu'il a dépassé le délai de trois ans pour faire sa réclamation.

Comment M. Perron peut-il faire appliquer ce délai quand il reçoit la lettre quatre ans après l'année 1985?

Monsieur le ministre, votre ministère se fout des citoyens en abusant de ses pouvoirs administratifs. S'il est normal que tout citoyen paye ses impôts à l'État, il devrait en être ainsi lorsque c'est à l'État à payer.

Dans le cas de M. Perron, malgré le fait que vous soyez au courant, vous n'avez rien fait, si ce n'est que de refiler le problème au ministre des Finances.

J'en conclus donc que ça doit être cela que ça veut dire quand vous dites que vous prenez vos responsabilités.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE TRAFIC DE NAVIRES-CITERNES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, il s'est écoulé près de deux ans depuis que le déversement de pétrole causé par le Nestucca au large de la côte de la Colombie-Britannique confirmait nos pires craintes au sujet du transport du pétrole. Cet incident a entraîné un débat d'urgence à la Chambre et des appels en vue d'une enquête publique complète et d'une évaluation environnementale de l'installation de chargement Westbridge, dans le port de Vancouver.

Depuis lors, le trafic de navires-citernes dans le port de Vancouver et dans le détroit de Juan de Fuca a quadruplé. La taille des pétroliers s'est accrue et le volume des exportations de brut a augmenté de 2 000 p. 100. Malgré des avertissements répétés et des recommandations figurant dans au moins trois rapports notoires, et en dépit du fait que la Garde côtière ait admis ne pas être équipée pour faire face à un déversement important, le gouvernement a refusé d'agir.

La semaine dernière, le gouvernement a reçu le rapport final du Comité Brander-Smith sur les systèmes de sécurité des navires-citernes. Sa réaction était prévisible. Encore une fois, il a feint d'ignorer qu'un déversement important de pétrole dans le détroit de Juan de Fuca, déversement qui toucherait également les Îles-du-Golfe, est inévitable.

• (1410)

Les preuves sont claires et le risque d'une catastrophe est évident. Quand le gouvernement agira-t-il dans l'intérêt des habitants de la Colombie-Britannique et appliquera-t-il les recommandations du comité Brander-Smith?

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE CONJUGALE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, à l'échelle du pays, une femme sur 10 est victime de violence conjugale verbale, sexuelle ou physique. La plupart des victimes de violence conjugale ne feront appel à la police qu'après la 34e agression. Ce chiffre ne tient pas compte des milliers de femmes qui n'ont jamais porté plainte suite aux attaques de leur conjoint.

Monsieur le Président, le lundi 12 novembre, les femmes de Châteauguay pourront bénéficier d'un nouveau foyer pour échapper à la violence de leur conjoint. La nouvelle maison d'hébergement, la Re-Source, ouvrira ses portes grâce à un prêt hypothécaire sans intérêts de

Article 31 du Règlement

225 000 $ provenant du Programme Opération Refuge de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La solution au problème de la violence conjugale n'est pas pour demain mais, dans l'attente de cette solution, l'Opération Refuge, initiative du gouvernement conservateur, permettra aux femmes de Châteauguay et de 14 autres municipalités du Québec de se soustraire à la violence qui leur est faite.

* * *

[*Traduction*]

LA MARINE MARCHANDE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, nous devons reconnaître la contribution que les marins de la marine marchande ont apportée au Canada pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée.

Même si les marins de la marine marchande n'étaient pas membres des forces armées, ils ont joué un rôle d'une importance cruciale dans les victoires des pays alliés. Sans la marine marchande, nos forces auraient été privées d'approvisionnements essentiels: vivres, armes, munitions, véhicules, carburant et autres produits indispensables. Les marins de la marine marchande ont couru les mêmes risques que les membres de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada et très souvent ont fait le même sacrifice.

Le Royaume-Uni et les États-Unis ont légalement reconnu que leurs marins de la marine marchande avaient fait du service actif dans les forces de ces pays et qu'ils avaient droit aux mêmes prestations. Les marins de la marine marchande ne méritent-ils pas le même traitement?

Oui, monsieur le Président, ils méritent que nous leur rendions hommage et que nous les aidions pour les remercier de leurs sacrifices. Nous devrions leur manifester notre gratitude en les reconnaissant comme des anciens combattants à part entière, sans aucune discrimination, dans les lois sur les anciens combattants.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, cette semaine, les Canadiens et les citoyens de beaucoup de pays du monde célèbreront le jour du Souvenir. Depuis que cette célébration annuelle a commencé, après la guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres, il n'y a pas eu un seul instant sans guerre ou sans lutte armée quelque part dans le monde.

Le jour du Souvenir est destiné à commémorer la mémoire de ceux qui sont morts à la guerre ou qui ont servi dans les forces armées.

Le Canada jouit d'une réputation enviable dans le monde pour les programmes et les avantages tangibles qu'il offre à ses anciens combattants. Il importe que nous continuions à nous souvenir de nos anciens combattants et à servir les 600 000 Canadiens qui portent encore ce titre.

Les conséquences du service en temps de guerre commencent seulement à se faire sentir pour beaucoup de nos anciens combattants qui sont maintenant âgés de 70 ans en moyenne. Pour certains d'entre eux, les maux habituels de la vieillesse sont aggravés par le fait qu'ils ont passées des années de leur jeunesse à combattre dans les champs inondés de la Hollande ou à faire le quart sur le pont glacé des corvettes dans l'Atlantique Nord.

Je félicite le ministre des Anciens combattants de proposer le projet de loi C-87 qui témoigne de l'importance que le Canada continue d'accorder à ses anciens combattants et j'exhorte tous les députés à appuyer sans réserve ce projet de loi.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, beaucoup de députés fédéraux ont reçu la visite des familles de Canadiens et de Canadiennes qui sont actuellement retenus en Iraq et au Koweït.

J'ai exhorté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de permettre à un député conservateur fédéral de participer à une mission parlementaire multipartite qui se rendra en Iraq et au Koweït dans un but humanitaire pour aider les familles qui éprouvent tant de souffrances dans cette épreuve très difficile.

Il y a 27 hommes à Bagdad et 13 au Koweït. Leurs familles sont très inquiètes. J'ai parlé personnellement à quelques-unes d'entre elles. Beaucoup d'autres pays ont envoyé des délégations, mais notre gouvernement a refusé jusqu'à maintenant de prendre cette importante mesure humanitaire.

Le premier ministre a même dit que les citoyens canadiens ainsi pris au piège étaient peu nombreux et que leur situation n'était pas désespérée.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce silence est particulièrement grave étant donné les menaces récentes du gouvernement conservateur d'utiliser la force avec les États-Unis contre l'Iraq, sans le consentement des Nations Unies et sans même un mandat parlementaire.

Au nom des familles et au nom de tous les Canadiens et Canadiennes qui condamnent l'inaction et le silence de leur gouvernement, je demande au gouvernement de permettre à une délégation multipartisane de participer à cette mission humanitaire.

[*Traduction*]

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, hier soir, à CFTO TV, les citoyens du sud de l'Ontario ont eu leur période des questions avec le premier ministre du Canada.

Ils ont posé de nombreuses questions sur une vaste gamme de sujets et, à toutes, le premier ministre a répondu directement et franchement.

Les vrais Canadiens ne s'intéressent pas aux questions venimeuses. Les Canadiens ordinaires ne s'intéressent pas aux diffamations.

Je félicite Tom Clark, il ferait un excellent Président de la Chambre. Félicitations aux Canadiens qui ont posé les questions au premier ministre. Vous faites honte à l'opposition et vous démontrez son manque de tact et d'efficacité. Félicitations au premier ministre qui sait prendre des décisions difficiles et faire preuve de véritable leadership.

M. le Président: Si M. Clark veut prendre ma place, je suis prêt à lui laisser.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, tout le monde se souvient que lorsque le ministre des Finances a présenté son ignoble TPS, il avait dit que c'était une taxe juste qui conduirait à une augmentation de la prospérité dans tout le pays. Il avait dit également que la TPS aurait pour effet de faire monter l'inflation, une seule fois, de 1,2 p. 100.

Ayant vu les sondages, tout le monde sait que la population ne croît pas cela. Dans la région atlantique, 3 p. 100 seulement des gens appuient la TPS. Le ministre des finances conservateur de la Nouvelle-Écosse, Greg Kerr, vient de dire qu'il ne croyait pas non plus aux prévisions du ministre. Il prévoit une augmentation de l'inflation dans sa région de 7 p. 100 l'an prochain. C'est deux fois ce que prévoit le gouvernement fédéral.

Les Canadiens, et ceux de la région atlantique en particulier, ont suffisamment souffert de la politique économique de ce gouvernement. Il a retiré des milliards de dollars au développement régional, à la santé, à l'enseignement et à la péréquation. Nous en avons assez.

Si le gouvernement ne veut pas entendre les mauvaises nouvelles venant des Canadiens, il pourrait au moins écouter ses amis conservateurs, comme le ministre des finances de la Nouvelle-Écosse, voir la folie de sa décision et retirer sa TPS.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aujourd'hui, le déluge de mauvaises nouvelles économiques s'est poursuivi. Statistique Canada a fait savoir que l'indicateur avancé composite, une mesure de la façon dont l'économie devrait se comporter, est en baisse pour le septième mois de suite, ce qui, selon les économistes, signifie que la récession durera plus de six mois.

Il y a d'autres mauvaises nouvelles. Les ventes d'automobiles produites ici sont en baisse de 19 p. 100 par rapport à l'année dernière, ce qui signifie beaucoup de souffrances pour des milliers de Canadiens et leur famille, en raison des fermetures et des mises à pied dans ce secteur-clé.

Pourquoi le ministre tient-il tant à donner des fêtes aussi tristes à des milliers de Canadiens et à leur famille? Pourquoi ne propose-t-il pas de nouvelles mesures économiques, notamment baisser immédiatement les taux d'intérêt de façon à réduire l'effet de cette récession au lieu de l'accentuer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, un élément dans la baisse des ventes automobiles est, à mon avis, important. C'est que les exploitants de parc automobile qui vont être les grands bénéficiaires de la TPS attendent pour acheter parce que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Merveilleuse proposition!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face rient. Les coûts des exploitants de parcs automobiles baisseront de 13,5 p. 100 grâce à la TPS. Pour ce qui est de leur compétitivité, il est donc important pour eux d'attendre.

Ils feront de gros achats à compter du 1er janvier 1991. Cela va stimuler la production des constructeurs automobiles. Cela va se traduire par des économies pour les sociétés de location de voitures et pour leurs clients. Il

est, je pense, utile de comprendre cela plutôt que d'écouter les déformations du chef de l'opposition à propos de l'économie.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce qui, d'après le ministre n'est que déformations, vient directement de son organisme de statistique, Statistique Canada.

Les Canadiens ne croient pas le ministre lorsqu'il parle de la TPS. Les concessionnaires d'automobiles offrent actuellement des rabais équivalant à toute économie que permettrait de réaliser la TPS. Les voitures ne se vendent toujours pas en raison de la politique économique de ce gouvernement.

En fait, John Winter, expert-conseil en matière de vente au détail, a dit: «Le rabat-joie» et il veut sans doute parler du ministre des Finances, «a déjà volé Noël et prévoit sans doute de voler la fête du Travail l'an prochain.»

• (1420)

Selon Deloitte et Touche, grande société d'experts-comptables, 43 p. 100 des détaillants s'attendent à faire moins de ventes à Noël par rapport à l'année dernière. Un associé important de cette société a d'ailleurs dit: «Il y a beaucoup de personnes qui sont touchées dans notre pays.»

Quand le ministre va-t-il faire quelque chose pour ces personnes, les petits entrepreneurs, les petits détaillants, en fait presque tous les Canadiens qui souffrent de la récession fabriquée au Canada par ce ministre? Quand va-t-il faire quelque chose pour les aider?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des nombreuses aubaines proposées par les constructeurs automobiles aux exploitants de parcs automobiles. Ils vont acheter ces voitures en réalisant de grosses économies après le 1er janvier. Je pense que nous serons témoins d'une forte augmentation des achats par ces gens-là.

Mon collègue fait mention—et j'ai l'article sous les yeux—des problèmes du secteur de la vente au détail. À cet égard, mon collègue pourrait encourager ses amis du Sénat à adopter la TPS pour que nous puissions payer quelque 600 millions de dollars aux Canadiens à faible revenu afin de les aider à faire leurs achats de Noël.

Ce que j'entends de l'autre côté, c'est que c'est à cause de la faiblesse de Jean Chrétien, en sa qualité de chef du parti, qui n'est pas capable de contrôler le Sénat, qui n'est pas. . .

M. le Président: Le chef de l'opposition.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, John Winter, le principal expert-conseil de la firme Deloitte et Touche en matière de vente au détail, ne rend pas la TPS responsable de ce qui s'annonce comme une saison de Noël désastreuse pour les détaillants. On parle des mesures économiques du ministre; il devrait reconnaître le problème, l'accepter et faire quelque chose pour y remédier.

[*Français*]

Monsieur le Président, la récession créée par ce ministre est réelle et elle frappe tous les secteurs de l'économie canadienne.

La semaine dernière, Pratt & Whitney ont annoncé que 850 employés perdront leur emploi et aujourd'hui, Marine Industries de Québec annonce 700 mises à pied.

Donc, je demande ceci au ministre des Finances: Qu'est-ce qu'il attend pour prendre des initiatives créatrices d'emplois? Pourquoi insiste-t-il à rendre la vie tellement dure à tous les Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demande au député s'il ne pense pas qu'il serait utile que Jean Chrétien, le chef du parti libéral fasse preuve d'un peu de courage et confronte Allan MacEachen en ces termes: «Sénateur MacEachen, il y a 7,5 ou 8 millions de Canadiens qui attendent 600 millions de dollars de l'adoption de la TPS. C'est important pour le secteur de la vente au détail de notre pays.» Mais qui peut savoir avec les volte-face de Jean Chrétien puisqu'un jour il dit qu'il va faire quelque chose à propos de la TPS et qu'il annonce le contraire le lendemain.

Le député a parlé de M. John Winter. Je voudrais faire remarquer quelque chose dans cet article: 32 p. 100 des détaillants ont prédit que le chiffre d'affaires de leur magasin augmenterait plus vite que l'inflation; 21 p. 100 s'attendaient à une augmentation des ventes de 3 à 5 p. 100—ce qui représente 53 p. 10; 47 p. 100 pensaient que les ventes vont baisser.

La conclusion que j'en tire, en reprenant les commentaires de Ron Corbett dans *The Ottawa Sun* d'aujourd'hui: «Certains jours, je ne peux pas m'empêcher de me demander si nous faisons ce qu'il convient, si nous ne

sommes pas en train de créer une prophétie qui s'autoréalise dans notre couverture de la récession.»

Les déclarations du chef de l'Opposition qui présente tout sous un jour négatif parce que. . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le premier ministre ferait une dernière tentative pour remonter dans les sondages en prétendant être à l'écoute.

Pourtant, le message a toujours été et reste très clair: 76 p. 100 des Canadiens ne veulent pas de la TPS. De plus, les politiques du gouvernement ont engendré des taux d'intérêt trop élevés, des chutes de profits, des faillites, des mises à pied qui se suivent les unes après les autres.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou, en son absence, au ministre des Finances: Maintenant que le premier ministre a décidé de tendre l'oreille, est-il prêt à tendre la main aux Canadiens et à changer ses politiques désastreuses?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dis à ma collègue d'en face que, si elle s'inquiète pour les gens qui ont besoin d'aide maintenant, il y a 7,5 ou 8 millions de Canadiens qui s'attendent à recevoir avant Noël un total de quelque 600 millions de dollars de chèques au titre de crédits de la TPS.

C'est important pour la vente au détail dans notre pays et pour les Canadiens dont elle s'inquiète; et si elle prend la question à coeur, elle devrait s'adresser à son chef, Jean Chrétien, pour lui demander de tenir tête une fois pour toutes au sénateur MacEachen qui tire les ficelles de cette marionnette qu'est le chef du Parti libéral.

Mme Marleau: Monsieur le Président, si le gouvernement veut que Jean Chrétien dirige la Chambre, il devrait peut-être démissionner et. . .

Des voix: Bravo!

Mme Diane Marleau (Sudbury): Hier, monsieur le Président, le premier ministre a dit, et je cite:

> Que le diable l'emporte. Il faut faire des changements structuraux, sans quoi l'économie ne survivra pas.

L'économie est gravement touchée, elle périclite.

J'adresse ma question au ministre des Finances. Va-t-il agir, nous aider à survivre et changer sa politique monétaire avant que ne s'effondrent toutes les structures du pays et que nous soyons tous morts? Le ministre va-t-il nous aider?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cela fait ressortir davantage les exagérations auxquelles j'ai fait allusion.

Bien sûr que l'économie est malade. Il faut tout faire pour la renforcer, d'où la nécessité de réduire l'inflation et les taux d'intérêt. Mais il faut aussi faire les changements que nous préconisons pour aider l'économie, y compris passer la taxe sur les produits et services, qui va aider les Canadiens à revenu modeste, et réduire le coût de production des sociétés afin de les rendre plus concurrentielles sur les marchés internationaux.

Ma collègue devrait en discuter avec son chef, Jean Chrétien. Nous ne lui demandons pas de diriger le pays, nous lui demandons de faire quelque chose de moins compliqué, comme essayer de diriger le Parti libéral du Canada.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Lorsque la Chambre a finalement recommencé à siéger, après l'été au cours duquel les autochtones ont laissé éclater leur mécontentement, le premier ministre a fait à la Chambre et aux autochtones trois promesses précises, soit d'améliorer la méthode d'examen des revendications territoriales, d'assumer les obligations découlant de traités remontant à plus d'un siècle, et d'accélérer la négociation de traités modernes en s'appuyant sur des revendications territoriales globales.

Une autre fois, le premier ministre a proposé une commission royale chargée d'étudier les questions autochtones. Or, samedi dernier, le sénateur Lowell Murray a déclaré que la commission royale et d'autres projets de réforme devraient attendre que le comité Spicer dépose son rapport le 1er juillet prochain. Il a déclaré que le gouvernement ne voulait pas qu'on s'écarte des questions les plus fondamentales.

Étant donné que l'Accord du lac Meech a échoué notamment parce que les autochtones avaient été exclus de cette démarche, le gouvernment souhaite-t-il maintenant que la commission Spicer échoue à son tour? Dans le cas contraire, le vice-premier ministre pourrait-il nier les affirmations du sénateur Murray et tenir les promesses que le gouvernement a faites aux autochtones?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): De toute évidence, monsieur le Président, le député aura été mal informé, car sous l'impulsion du très compétent ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, des progrès substantiels ont été réalisés en ce qui concerne les réclamations territoriales, les droits découlant de traités et l'amélioration générale des conditions de vie de nos autochtones.

Ce que le sénateur a voulu dire, sauf erreur, c'est qu'il ne serait pas utile d'entamer un dialogue constitutionnel proprement dit tant que les Canadiens ne se seront pas entendus sur la meilleure façon d'aborder les questions autochtones.

Les tentatives faites jusqu'à maintenant en ce sens ne nous découragent pas pour autant. Cependant, mieux vaut laisser cette démarche suivre son cours, de façon à établir un véritable consensus et à faire régner un meilleur climat de compréhension entre les autochtones et les autres Canadiens.

• (1430)

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. Dimanche dernier, le premier ministre a promis de présenter sous peu à la Chambre des communes des excuses officielles à tous les groupes ethniques que le gouvernement du Canada a traités sans égards et d'envisager la possibilité de leur verser une indemnité.

Cependant, tant que le comité Spicer n'aura pas déposé son rapport, le gouvernement du Canada n'offrira rien aux premiers citoyens de notre pays dont il a volé les terres, empoisonné l'eau, dont il a enlevé de force les enfants, quitte à les offrir en adoption à l'étranger ou à les placer dans des pensionnats où ils furent victimes d'agressions sexuelles. N'est-ce pas la façon pour le gouvernement de dire que les premiers seront les derniers?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il ne sied pas du tout au député de chercher à simplifier à l'extrême une situation en laissant entendre qu'aucune initiative positive ne sera prise en faveur des autochtones du Canada.

Le vice-premier ministre a clairement dit que des mesures précises et concrètes ont été prises pour donner suite à l'engagement pris par le premier ministre, à la Chambre. La rencontre historique qui a eu lieu entre le premier ministre et les dirigeants autochtones de la Colombie-Britannique, qui se sont réunis pour la première fois depuis 1910, témoigne de cet engagement. Les rencontres qui ont eu lieu avec les représentants de la Federation of Saskatchewan Indians, pour discuter des droits fonciers issus de traité se poursuivront cette semaine et témoignent elles aussi de cet engagement.

La nomination, par le premier ministre, de Mlle Carol Corcoran, dirigeante autochtone reconnue, au groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada montre clairement que le gouvernement a l'intention de prendre des mesures concrètes pour défendre les intérêts des autochtones.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je ne sais pas sur quelle planète vit le gouvernement. Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice.

Nous sommes témoins actuellement en Colombie-Britannique d'une reprise de la situation vécue à Oka, un mini-Oka, où l'on a fait appel, encore une fois, à la GRC pour retirer des barricades.

Je voudrais poser la question suivante au ministre: qu'a-t-elle fait? Quelles mesures a-t-elles prises pour empêcher que d'autres mini-Oka ne se reproduisent? Que compte-t-elle faire pour remédier à la situation actuelle à Duffey Lake, près de Pemberton? A-t-elle pris des mesures ou va-t-elle tout simplement attendre que la violence éclate peut-être en Colombie-Britannique?

Une voix: Comme elle l'a fait l'été dernier.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député tient des propos irréfléchis. Les événements survenus durant l'été se sont révélés tragiques pour tous les Canadiens. Le gouvernement a clairement dit qu'il est disposé à négocier une entente en vue de régler les revendications territoriales globales et précises et d'améliorer le processus conduisant à ces négociations.

Nous avons pris cet engagement en Colombie-Britannique il y a quelques semaines, et les membres de la nation Lillooet et de la bande Mount Currie ont le droit d'avoir accès à ce processus. Je compte rencontrer le chef de la bande Mount Currie demain matin pour discuter plus à fond de ces questions avec lui.

Les tribunaux de la Colombie-Britannique ont jugé que tous les habitants de la Colombie-Britannique et du Canada doivent respecter la loi et ne pas ériger des barricades pour parvenir à leurs fins.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier soir, les Canadiens ont appris que le ministère de la Défense nationale a permis à des Canadiens de participer volontairement à des essais cliniques de la drogue HI-6, un contrepoison au gaz neurotoxique, sans les avoir pleinement informés que cette drogue pouvait causer le cancer et des malformations congénitales.

Puisque la Direction générale de la protection de la santé a, semble-t-il, insisté auprès des chercheurs pour que l'on indique sur le formulaire de consentement que la drogue est cancérigène, le ministre peut-il nous dire pourquoi les essais ont été effectués bien qu'ils ne respectent pas le code de déontologie et les normes de sécurité du Canada? A-t-il été surpris? Va-t-il émettre une directive pour interrompre les essais jusqu'à ce que tous les effets secondaires de la drogue aient été expliqués aux participants et que ces derniers aient donné leur consentement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prend toujours des mesures pour protéger tous les volontaires chaque fois qu'il fait l'essai de nouveaux médicaments. C'est pour cela que le formulaire de consentement renferme autant de renseignements détaillés, car on tient à bien informer les volontaires sur les effets secondaires possibles de ces médicaments.

J'ignore si le député en a pris connaissance, mais le formulaire de consentement en question comporte notamment une mise en garde faisant état de la possibilité d'effets secondaires graves, voire mortels, du médicament. Nous avons pris la peine de préciser tous les détails. Nous avons également expliqué que d'autres effets secondaires non prévus, peut-être mortels, n'étaient pas à écarter. Nous avons également demandé aux responsables de multiplier encore davantage les mises en garde à la phase 2 des essais, et de ne pas oublier de mentionner les effets cancérigènes possibles même si aucune preuve en ce sens n'existe jusqu'ici.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, le ministre a fait la preuve encore une fois que son ministère était frappé d'impuissance en matière de réglementation. Moins de 1 000 dollars américains permettent d'acheter un cobaye humain dans le Canada des conservateurs. M. Trottier, l'un des cobayes humains du Canada dont le ministre a parlé, ne savait pas qu'on effectuait des tests sur sa personne. Le ministre devrait relire le contrat.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. C'est un fait reconnu que le gouvernement américain accorde, au Canada, des octrois de recherche dans le domaine de la guerre chimique et biologique.

Je demande au ministre de nous dire dès aujourd'hui quand il exigera que le ministre de la Défense nationale cesse de prendre avantage de son propre ministère dans le domaine de la réglementation et quand il empêchera que les Canadiens soient soudoyés afin de servir de cobayes pour des fins purement militaires alors qu'ils sont démunis ou mal renseignés?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée prétend que je devrais relire le contrat. Je ne manquerai pas de le faire. Comme pour tout autre médicament des effets secondaires potentiellement graves, parfois même mortels, sont toujours à prévoir.

La députée fait d'autres fausses allégations comme elle en a souvent l'habitude. Elle devrait comprendre que l'usage de gaz neurotoxiques n'est pas à écarter dans la région du monde où nous avons envoyé nos troupes. Les soldats canadiens ont été envoyés pour combattre un régime qui n'a pas craint de se servir de ces gaz contre sa propre population civile.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social doit obtenir le consentement éclairé des volontaires et leur donner tous les renseignements disponibles avant de leur faire subir ces tests. Dans le cas qui nous occupe, il leur a non seulement fourni les informations nécessaires, mais il les mis en garde contre les effets secondaires qui pourraient survenir. Nous sommes allés encore plus loin en spécifiant qu'à la phase 2, on devra faire spécialement état de la possiblité d'effets carcinogènes, même s'il n'est pas clairement établi que le HI-6 cause le cancer.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question, qui a trait au jour du Souvenir, s'adresse au ministre des Anciens combattants.

Le ministre sait sans doute que le président de la Légion royale canadienne a écrit au premier ministre pour protester contre le fait que ce dernier ait demandé au gouverneur général de se rendre à l'étranger le 11 novembre.

Le gouvernement reviendra-t-il sur cette décision et demandera-t-il immédiatement au gouverneur général de rester au Canada pour remplir ses obligations de commandant en chef des Forces armées canadiennes en participant aux cérémonies du jour du Souvenir ici, au Canada?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, Son Excellence le gouverneur général représentera le peuple canadien à la cérémonie de couronnement du prince Akihito à laquelle assisteront les membres de familles royales, des chefs d'État, des chefs de gouvernement du monde entier et des gouverneurs généraux de pays du Commonwealth.

Je dois préciser que le 11 novembre—et c'est très important—Son Excellence participera à une cérémonie au cimetière de Yokohama avec des représentants des forces armées, dont deux ont été décorés de la Croix de Victoria pour le Canada, et des députés de la Chambre des communes du Canada.

Je sais que ses pensées seront avec nous il assistera à une cérémonie très importante où il représentera le peuple canadien.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): C'est une réponse très décevante pour des anciens combattants qui ont tant donné.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de la Société des postes et a aussi trait au jour du Souvenir. Notre pays traverse une crise qui menace son unité. Il est impérieux que nous manifestions notre attachement profond à nos traditions, à l'unité nationale et à notre histoire. Le jour du Souvenir est une fête qui unit tous les Canadiens.

Cette coutume est menacée par les négociations collectives à la Société des postes car les postiers risquent de perdre le droit de participer aux cérémonies du jour du Souvenir.

Le ministre perpétuera-t-il la tradition du jour du Souvenir en demandant à Postes Canada de la respecter cette année et dans l'avenir?

• (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que personne de ce côté-ci de la Chambre n'a d'excuses à faire pour le traitement que nous réservons au jour du Souvenir et à ce qu'il représente.

Les négociations patronales-syndicales se poursuivent aux Postes. Le syndicat a décidé d'utiliser la voix des médias pour traiter d'un aspect de la question en ne montrant qu'un côté de la médaille. Il semble que le député ait pris cela pour de l'argent comptant. Ce n'est pas mon cas. Nous allons laisser les parties terminer leurs négociations.

* * *

LA SANTÉ

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et porte sur l'affaire du HI-6, qui a déjà été soulevée durant la période des questions. À ma connaissance, c'est son ministère qui était responsable de tous les tests mettant en cause les quatre personnes, dont deux ont déclaré à la télévision hier soir qu'elles n'étaient tout simplement pas au courant des dangers.

J'ai ici une lettre du ministre de la Défense nationale adressée le 30 juillet à mon collègue, le député de Skeena, où il est dit: «Vous avez raison de dire que le médicament HI-6 est un carcinogène reconnu.» Ce qui contredit la déclaration que vient de faire le ministre de la Santé et du Bien-être social. Lequel des ministres dit vrai?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si le député fait allusion à la lettre que j'ai envoyée à son collègue le 4 septembre, je vais la lui lire.

Des voix: Non, non.

M. Mcknight: Monsieur le Président, si le NPD me le permet, je voudrais lire la lettre.

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre ce que dit cette lettre.

M. McKnight: Monsieur le Président, je voudrais lire cette lettre, qui porte la date du 4 septembre:

> Nous avons fourni des détails sur les composantes chimiques de la synthèse du HI-6 dans notre présentation de drogue nouvelle de recherche à la Direction générale de la protection de la santé, Santé

et Bien-être social. Même si un des éléments chimiques, le bis-chlorométhyléther (BCME), est un carcinogène reconnu, ce composé et ses propriétés toxiques sont changés complètement quand le composé est combiné à d'autres pour former le HI-6. La toxicité du BCME n'est donc pas pertinente à celle du HI-6. . .

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre sait sans doute que le docteur Mendoza, un des pionniers de la recherche en cette matière, a directement contredit les affirmations qu'il fait dans cette lettre. Au surplus, le médicament a été interdit aux États-Unis et le docteur Mendoza a déclaré que la tenue de tests au début de l'an prochain serait prématurée.

Je demande au ministre s'il ordonnera que les tests prévus pour l'an prochain ne soient pas tenus.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député est porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de défense. Au moment où des membres des Forces canadiennes se trouvent dans une région où des armes chimiques ont été ou pourraient être utilisées, il me semble qu'il devrait appuyer cette initiative afin que le Canada puisse compter sur un fournisseur sûr d'antidote pour la guerre chimique.

J'ignore si les néo-démocrates tiennent à avoir cette réponse, monsieur le Président, mais le député doit bien comprendre que ce produit chimique, le HI-6, se vend en Suède et en Yougoslavie. Si nous cherchons à mettre au point de nouveaux produits sous une forme nouvelle au Canada, c'est pour pouvoir compter sur un fournisseur canadien sûr afin d'être en mesure de protéger les hommes et les femmes qui sont au service de leur pays.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Plus tôt cet automne, l'Association canadienne des chefs de police lui a demandé une amnistie dans tout le Canada pour ceux qui, illégalement, possèdent des armes à feu, ce qui faciliterait le contrôle des armes illégales ou interdites dans les rues de nos villes. L'amnistie de 1978 a permis de ramasser 47 000 de ces armes non enregistrées, comme celles qui, en septembre, ont été utilisées pour tuer deux jeunes de 15 ans, lors de deux incidents distincts à Scarborough.

Qu'est-ce qui empêche la ministre de la Justice d'accorder cette amnistie générale qui aiderait nos forces policières à combattre le crime?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la principale chose qui m'empêche de faire ce que propose le député c'est qu'aucune loi ne m'y autorise.

Contrairement à ce que disent les journaux comme *le Toronto Star*, je n'ai pas le pouvoir légal de déclarer une amnistie nationale en matière d'armes à feu.

J'ai communiqué avec les procureurs généraux et les préposés aux armes à feu des provinces pour discuter de la possibilité d'accorder une période d'amnistie, et particulièrement de la faire coïncider avec notre propre loi sur les armes à feu. Cela serait l'occasion de réaliser une campagne de sensibilisation.

Je ferais bien de signaler au député que tout chef de police a l'autorité nécessaire pour accorder une période d'amnistie sur son territoire. Je crois d'ailleurs que nous avons besoin des polices locales pour la mise en oeuvre de l'amnistie. Autrement dit, il est très important d'obtenir la collaboration des polices locales, parce que leur personnel et leurs dépôts pour recevoir les armes sont indispensables. Rien n'empêche les chefs de police d'agir d'eux-mêmes. En fait, je crois que le chef de la police d'Ottawa est passé à l'action unilatéralement. J'encourage tous les chefs de police à utiliser leurs pouvoirs à cette fin.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. J'aimerais que la ministre tente de préciser ses intentions à cet égard.

Au début d'octobre, un porte-parole de son cabinet aurait déclaré, selon un article de presse, qu'il n'y aurait pas d'amnistie officielle en matière d'armes à feu tant que la TPS ne serait pas adoptée. Je ne comprends pas vraiment cette attitude. La ministre veut peut-être taxer les armes qui seront remises.

La ministre agira-t-elle maintenant au moyen d'une loi ou d'un décret? Qu'est-ce qui l'empêche d'agir maintenant pour retirer de la circulation ces armes à feu dangereuses et indésirables?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député se trompe sûrement en citant mes collaborateurs ou quiconque aurait parlé en mon nom. Vous vous trompez

du tout au tout. Les deux questions n'ont absolument aucun rapport.

Je vais encore une fois préciser que je suis habilitée à proposer des modifications du Code criminel, mais que je ne peux ni faire appliquer le Code, ni décréter une amnistie générale. Je n'ai pas le pouvoir de le faire. Je ne vais pas présenter un projet de loi spécial qui me le permette.

Comme je l'ai dit, je tiens des consultations avec mes homologues provinciaux afin de déterminer s'il convient de décréter une amnistie à l'échelle nationale. J'espère que le député voudra bien m'appuyer dans mes efforts.

* * *

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En dépit du fait que le Nord canadien occupe le tiers de la superficie du pays et qu'il soit doté d'un statut constitutionnel, politique et juridique qui n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada, le Nord n'est pas représenté au sein du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada.

Je voudrais citer un passage d'une lettre que le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a écrite au premier ministre le 2 novembre. Le passage est le suivant:

> Je crois sincèrement qu'un représentant territorial apporterait une perspective unique aux délibérations du groupe... et que sa participation aux travaux assurerait aux gouvernements et aux résidants des territoires qu'ils ont un porte-parole et un rôle à jouer à l'échelle nationale.

Comme le président du groupe de consultation reconnaît ces faits en se rendant à Tuktoyaktuk et à Inuvik en fin de semaine et comme le premier ministre a dit le week-end dernier qu'il ne voyait pas d'inconvénient à la nomination d'autres membres, le vice-premier ministre veut-il demander au premier ministre de nommer un Canadien du Nord comme membre du groupe?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce qui intéressera le groupe de consultation—ainsi que tous les Canadiens, j'en suis certain—c'est le point de vue des habitants du Nord sur cette très importante question.

Comme je l'ai dit à la Chambre hier, les membres de cette commission ne sont pas là pour représenter un groupe, une région ou un secteur d'activité en particulier. Ils sont là pour faciliter le dialogue entre les Canadiens, pour les encourager à présenter leur point de vue à la commission afin que nous puissions en arriver à un consensus sur les valeurs qui sont importantes pour nous, sur les changements constitutionnels et institutionnels que nous voulons apporter et sur l'orientation à prendre pour faire du Canada un pays uni et plus fort.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. La réponse qu'il a donnée est tout à fait inacceptable.

Il n'y a peut-être rien qui puisse remplacer le genre de contribution positive qu'un vrai Canadien du Nord pourrait apporter à ce groupe de consultation. Il ne suffit pas de faire quelques incursions dans le Nord.

• (1450)

Le vice-premier ministre peut-il me dire pourquoi, le week-end dernier, le leader du gouvernement au Sénat a dit qu'il ne servait à rien d'examiner les questions relatives aux autochtones parce que cela ne ferait que détourner la commission de son but fondamental? Les droits des premiers citoyens, monsieur le Président, étaient certainement considérés comme fondamentaux lorsque le premier ministre a fait des promesses le 25 septembre.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour régler, en dehors du groupe de consultation des citoyens, les questions constitutionnelles touchant les autochtones, spécialement compte tenu du fait que ce groupe de consultation n'est pas une solution de rechange acceptable à l'intervention directe du gouvernement?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne peux penser à personne d'autre qui pourrait apporter une meilleure contribution que les deux députés qui représentent le nord du Canada. Je crois qu'ils sont très...

Mme Blondin: Ce n'est pas suffisant.

M. Mazankowski: La députée dit que ce n'est pas suffisant. Les députés sont très éloquents et ils connaissent bien les questions touchant les autochtones, et je suis certain que le groupe de consultation et tous les Canadiens...

Mme Blondin: Ne soyez pas condescendant.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, elle dit que je suis condescendant, mais ce n'est pas du tout le cas. J'essaie simplement de complimenter la députée pour l'énorme contribution qu'elle fait à la Chambre au nom des Canadiens qu'elle représente.

Je peux aussi lui dire que l'un des membres, Carol Corcoran, est de Fort Nelson, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, et qu'elle a, sauf erreur, des liens étroits avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, on a rapporté le week-end dernier les propos de représentants du gouvernement des États-Unis selon lesquels ce dernier n'aurait pas l'intention de modifier le tarif appliqué au bois d'oeuvre qui est une source de problèmes dans l'industrie forestière, surtout en Colombie-Britannique et dans le nord de l'Ontario. Des milliers d'emplois sont en train de disparaître.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis 1986, année où le tarif est entré en vigueur, le gouvernement américain a transmis quelque 64 directives au gouvernement canadien concernant ce tarif. Le ministre déposera-t-il ces documents à la Chambre afin que nous puissions déterminer une fois pour toutes le degré de contrôle exercé par les États-Unis sur notre politique forestière depuis que le gouvernement en place a cédé notre droit de gérer nous-mêmes nos forêts?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait que cette entente a été conclue par suite des problèmes liés aux pratiques de coupe dans sa province et d'autres dans tout le pays. Il ne devrait pas essayer d'embrouiller les gens à propos de l'historique du problème ou de la façon dont celui-ci a été résolu.

Il pose une question concernant le dépôt de documents. Il est à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que s'il veut une réponse à une question de ce genre, qui exige un certain délai, il devrait manifester son intérêt plutôt que de soulever le problème ici.

Je vais examiner la question, et si les usages de la Chambre permettent le dépôt de ces documents, nous les déposerons.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est ce que j'ai fait le 16 octobre dernier; son propre ministère a reçu quelque 64 directives émanant du gouvernement des États-Unis et portant sur le tarif du bois d'oeuvre. Je crois comprendre que le ministre déposera effectivement ces documents à la Chambre.

Ma question supplémentaire est la suivante: compte tenu de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement et de ses mesures destructives pour l'industrie forestière, et compte tenu qu'il est clair que les États-Unis n'écoutent pas le gouvernement lorsqu'il fait de faibles tentatives pour faire modifier le tarif, le ministre invoquera-t-il l'article 9 du protocole d'entente et mettra-t-il immédiatement fin à cet accord?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les néo-démocrates sont toujours prêts à dénoncer quelque chose, sauf lorsqu'il s'agit de prendre position sur n'importe quel genre. . . Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique me fait la leçon. Il veut peut-être changer de parti.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Si j'ai bien compris ce que le député m'a demandé, il voulait savoir si j'allais déposer une liste de documents. Lorsque je lui ai répondu qu'il aurait davantage de chances d'obtenir une réponse à cette question en me donnant le préavis voulu, il m'a précisé que c'est ce qu'il avait fait en faisant inscrire au *Feuilleton* une question portant sur la liste des demandes présentées par le gouvernement américain au gouvernement canadien. C'est une chose que de demander une liste et c'en est une autre que d'exiger le dépôt d'un document.

Je lui répète mon engagement. Je verrai en quoi consistent les usages de la Chambre. S'ils prévoient le dépôt du document en question, c'est naturellement ce que nous ferons alors.

Si son leader parlementaire veut encore une fois changer de parti ou proposer cela, j'espère que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de Moncton.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La TPS désavantage fortement les coopératives de vente au

détail. En effet, on imposera tous les achats de parts dans les coopératives, mais on n'en fera rien dans le cas de leurs concurrents. Les services offerts aux coopératives locales par leur maison mère seront également assujettis à la taxe, alors que les entreprises de vente au détail du même genre y échapperont.

Le ministre a reconnu les erreurs en question relativement aux banques et aux coopératives de crédit et il les a corrigées. Pourquoi ne va-t-il pas corriger les lacunes et les inéquités de la TPS pour ce qui est des coopératives de vente au détail?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député comprend que le processus législatif est déjà fort avancé. Il s'agit d'une question qu'on aurait pu examiner si le député l'avait soulevée plus tôt.

Je crois que le député doit comprendre. . .

M. Manley: Le ministre ne changerait absolument rien.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député d'Ottawa affirme que nous ne changerions rien. Pourtant, nous avons modifié certaines dispositions au cours du processus législatif, notamment à la demande du Comité des finances de la Chambre des communes dont il fait partie. Le 19 décembre dernier, j'ai annoncé certaines modifications à la taxe.

Il est important que le député intervienne au sein de son caucus et dise à son chef, l'honorable Jean Chrétien, que c'est maintenant à lui de donner les ordres plutôt que de laisser cela à la discrétion d'Allan MacEachen.

Des voix: Bravo!

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, notre parti appuie son chef lorsqu'il recommande au Sénat de combattre la TPS pour que le projet de loi échoue.

Des voix: Bravo!

M. Rideout: Co-op Atlantic, la plus importante coopérative de la région canadienne de l'Atlantique a jugé que cette TPS truffée de lacunes favorisera leurs concurrents de 1,3 million de dollars par année. Depuis six mois, les coopératives tentent de rencontrer le gouvernement pour réparer toutes ces injustices, mais il n'y a rien à faire. Aujourd'hui, Co-op Atlantic appuie ouvertement le Sénat dans sa lutte contre la TPS. Les coopératives de commerçants se font renvoyées d'un ministère à un autre.

Quand donc le gouvernement s'occupera-t-il de ce qui les inquiète et quand abandonnera-t-il cette TPS si imparfaite?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, quand le député a dit que son parti appuyait le chef, j'ai remarqué que les applaudissements étaient rares.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, ces applaudissements, c'était pour Jean Chrétien ou Allan MacEachen?

Une voix: Autrefois, c'était pour John Turner.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je donne la parole au député de Jonquière.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Communications. Les députés de cette Chambre connaissent l'importance que les députés francophones accordent à la mise en place d'un canal d'information en français pour tous les francophones du pays.

Aussi, à l'intérieur du projet de loi C-40 sur la radiodiffusion, il y a un amendement qui obligerait Radio-Canada à offrir ce service non seulement aux anglophones, mais également aux francophones.

Alors, ma question est la suivante: Notre gouvernement est-il favorable et appuie-t-il la mise en place d'un canal d'information pour les francophones?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît et est sensible au fait que la mise sur pied d'un service de nouvelles continu en langue française suscite un intérêt manifeste au sein de la population francophone au Canada.

Depuis le rejet l'an passé, par le CRTC, de sa demande d'octroi pour un service de nouvelles continu de langue française, la Société Radio-Canada a entrepris de préparer une nouvelle demande qui tiendra compte des objections soulevées par le CRTC.

Je crois savoir que la SRC serait sur le point de pouvoir soumettre une demande révisée, mais qu'aucune décision n'a encore été prise quant à la date du dépôt de cette nouvelle demande.

Le Groupe de travail sur la situation économique de la télévision au Canada doit se pencher sur la capacité du système canadien de radiodiffusion d'intégrer de nouveaux services, dont des services spécialisés.

• (1500)

M. le Président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead, une seule question s'il vous plaît.

* * *

LE DROIT DU QUÉBEC À L'AUTODÉTERMINATION

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

On sait qu'aujourd'hui a commencé à Québec la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec. On connaît aussi la réponse que le vice-premier ministre a donnée à une question que je posais en cette Chambre le 28 juin sur le droit à l'autodétermination du Québec, et on connaît les réponses données hier concernant cette même question. Ma question est celle-ci: Est-ce que le gouvernement du Canada reconnaît que les Québécois et les Québécoises sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme mon collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, en a informé la Chambre hier, voici une proposition de l'aile québécoise du Parti conservateur du Canada.

Il arrive que des propositions soient ainsi présentées par diverses régions du pays. En fait, des conférences sur les politiques régionales se tiennent partout dans le pays et il y aura, en 1991, une conférence sur les politiques nationales. À ce moment, toutes les activités ou les propositions se rapportant aux politiques seront étudiées dans les moindres détails. C'est un processus normal de fonctionnement pour un parti politique. Si le député souhaite recevoir une invitation pour assister à cette conférence, à titre d'observateur, je me ferai un plaisir de m'en occuper.

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 26 février 1990, le ministre de l'Agriculture a conclu avec son homologue américain un accord prévoyant l'harmonisation des normes d'inspection de la viande et de la volaille.

Le ministre peut-il faire le point sur cette question?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): C'est exact, monsieur le Président. Le secrétaire américain à l'agriculture et moi avons effectivement convenu de chercher à établir un système standardisé d'inspection frontalière fondé sur l'équivalence entre nos deux systèmes. Il y a évidemment des étapes à franchir. Au Canada, nous avons pu amorcer ce changement par voie réglementaire.

Aux États-Unis, il devra faire l'objet d'audiences publiques. Un certain nombre de groupes d'intérêt souhaitent comparaître pour faire part de leurs commentaires sur ce projet. Cette étape n'est pas terminée, mais je peux garantir au député que, de part et d'autre de la frontière, la volonté d'en arriver à un tel arrangement est ferme et un engagement a été pris. Il ne reste plus qu'à espérer que, cela fait, nous pourrons mettre en oeuvre une mesure temporaire qui deviendra ensuite permanente.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-83, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, il restait cinq minutes dans la période de questions et observations suivant le discours de l'honorable député de Moncton. Je vais maintenant reconnaître les honorables députés qui

désirent poursuivre la période de questions et observations. La parole est à l'honorable député d'Etobicoke–Nord.

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, le projet de loi porte sur un sujet qui a été pendant longtemps la préoccupation tant du gouvernement qui était au pouvoir au début des années 80 et à la fin de la décennie précédente que des Canadiens, en général, à cause de son importance cruciale dans la future croissance de notre économie. La capacité que nous avons de canaliser nos épargnes à des fins productives dépend directement de la capacité que nous avons de structurer nos institutions financières de façon à en assurer à la fois l'efficacité et la probité. Les mots clés dans une loi sur les institutions financières comme celle qui est à l'étude aujourd'hui doivent être la solvabilité financière. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je demande la collaboration de tous les députés pour que les conversations particulières se déroulent à l'extérieur de la Chambre.

Je voudrais également faire remarquer à l'honorable député d'Etobicoke–Nord que nous en sommes toujours à la période de questions et observations. Nous n'avons pas encore entrepris la reprise du débat.

[*Traduction*]

M. MacLaren: Monsieur le Président, je n'ai pas remarqué si on voulait poser des questions ou faire des observations. J'intervenais dans le débat même. Je dois être prêt à céder la parole si on veut poser des questions ou faire des observations, et à poursuivre mon intervention quand vous me le direz.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprenons le débat. Le député d'Etobicoke–Nord.

M. MacLaren: Comme je le disais, monsieur le Président, la question des institutions financières met essentiellement en cause les problèmes de la solvabilité, les soucis au sujet de la probité, la question de la concurrence et, enfin, la nécessité de la propriété canadienne et du contrôle par des Canadiens.

La façon dont le Canada organise ses institutions et marchés financiers influe, à un point étonnant, sur la façon de déterminer nos objectifs nationaux. Comme le faisait remarquer un observateur, si l'on suit le mouvement des capitaux dans l'économie de marché et si l'on examine les institutions qui créent ce mouvement, on peut en apprendre long sur la façon dont les ressources de la société sont utilisées, par qui elles le sont et comment le contrôle est obtenu et exercé. Voilà dans un certains sens, ce que nous faisons aujourd'hui. Nous débattons d'une question fondamentale concernant l'avenir de notre pays. Je veux traiter aujourd'hui de cette question.

Qu'on me permette de commencer par une question. Comment nos institutions financières peuvent–elles le mieux répondre à la mondialisation croissante des marchés et, plus précisément, à la mainmise probable qui menace le droit de regard du Canada sur sa technologie de même que sur ses ressources commerciales et financières?

Au fil des années, diverses pressions en faveur de changements qui se sont manifestées dans l'économie canadienne ont mené à la mise au point du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'une des principales forces de changement des institutions financières est l'inflation. La volatilité des taux d'intérêt a réduit les termes des actif et passif au Canada, diminuant en même temps le risque de devoir emprunter à court terme et de devoir prêter à long terme.

Avec le temps, compte tenu de la réduction de la durée des prêts au Canada, les institutions spécialisées dans les instruments à long terme ont cherché de plus en plus des fonds à court terme. Elles ont cherché à mieux harmoniser leur passif à leur actif. Il s'en est suivi que tout le monde s'est mis au courtage des titres à court terme, ce qui a contribué directement à estomper les différences entre les quatre types d'institutions traditionnellement reconnus au Canada, soit les maisons de courtage, les banques, les compagnies d'assurances et les sociétés de fiducie. Cela a suscité de plus en plus de problèmes au niveau des règlements. Si des institutions qui ont toujours été très différentes sont de moins en moins faciles à distinguer, il s'ensuit manifestement des problèmes de réglementation.

De même lorsque nous avons reconnu, il y a quelques années la nécessité d'assurer davantage les dépôts, un des résultats a été que les sociétés de fiducie se sont vu ouvrir la voie pour intervenir encore plus activement dans tout le domaine de l'intermédiation financière. Bien sûr, la Loi sur les banques de 1954 et de 1967 n'a fait qu'accentuer cette tendance à brouiller les distinctions entre les quatre prétendus piliers du monde financier en permettant aux banques d'envahir tout d'abord le domai-

ne des prêts à la consommation puis celui des prêts hypothécaires.

• (1510)

Les banques sont par conséquent devenues de plus en plus actives dans des domaines qui avaient jusque là été la chasse gardée des sociétés de fiducie et, inversement, je le répète, dans le cas de l'accroissement de l'assurance-dépôt, les sociétés de fiducie sont devenues de plus en plus actives dans le domaine des dépôts, un domaine qui avait toujours été la chasse gardée de nos banques à charte.

Or, nous avons vu plus récemment les banques entrer dans le domaine du courtage. Il y a quelques années, en réaction à une initiative prise par une banque à charte, le gouvernement avait permis aux banques non seulement d'entrer dans le domaine du courtage, mais aussi d'acquérir l'actif des firmes de courtage au point qu'il n'existe plus aujourd'hui de grandes sociétés de courtage indépendantes au Canada. Ce quatrième pilier du monde financier traditionnel a maintenant disparu sous la forme d'entité indépendante.

En outre, monsieur le Président, nous avons également vu les changements de la réglementation créer au fil des années des pressions en faveur d'autres changements. On commence par changer une règle pour constater bientôt qu'il faut répondre à d'autres changements qui s'imposent à la suite du premier changement que l'on a fait. Nous subissons donc des pressions du simple fait qu'au cours de quelques décennies le Canada a modifié sa réglementation des institutions financières, ce qui a, à son tour, provoqué encore davantage de demandes en faveur de changements.

Parallèlement à cela, les provinces sont devenues plus actives dans la réglementation financière, mais elles le sont encore davantage dans la recherche de solutions novatrices aux intermédiaires financiers tant à l'égard des institutions de dépôt, c'est-à-dire des sociétés de fiducie, des banques et des coopératives que dans la réglementation des assurances et d'autres activités qui étaient habituellement le domaine protégé du gouvernement fédéral.

Un autre facteur qui a contribué à estomper de plus en plus les distinctions entre les institutions financières et, partant, à accroître les pressions en vue d'un réexamen de la réglementation de ces institutions, c'est la mondialisation des sociétés financières.

Nous avons vu que des changements survenus dans d'autres pays ont mené à des pressions en ce sens au Canada, et je ne parle pas seulement des États-Unis, quoique les répercussions de l'accord de libre-échange sur les institutions financières soient nombreuses. Je parle surtout aussi des initiatives prises en Europe qui ont eu pour effet d'y réduire les distinctions entre institutions financières, ce qui a entraîné des pressions analogues au Canada, de sorte que les institutions financières canadiennes puissent livrer concurrence à l'échelle internationale selon ce qu'on appelle des règles du jeu équitables.

J'ai dit que la solvabilité constituait une des principales préoccupations. De nos jours, on continue de vouloir que toutes nos institutions financières qui servent le public puissent garantir leur solvabilité par de saines pratiques commerciales, mais cela pose la question encore plus fondamentale de savoir s'il ne faudrait pas réglementer les banques et les opérations bancaires, c'est-à-dire essentiellement s'il ne faudrait pas réglementer les institutions lorsqu'elles deviennent de plus en plus indistinctes ou réglementer l'activité proprement dite. Dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui, on opte pour la deuxième solution.

On a aussi appliqué les normes de la compétition et de l'efficacité à nos institutions financières pour vérifier si elles étaient compétitives sur le plan international. On s'est demandé si les combinaisons de plus en plus nombreuses entre institutions et activités financières au Canada recèlaient des possibilités de conflits d'intérêt et le public s'est inquiété de plus en plus—ce fut le cas tout récemment quand Amex est entré dans le système bancaire canadien—du rôle des sociétés étrangères dans une industrie jusqu'ici dominée par les Canadiens.

Il existe une question plus fondamentale. L'importance relative du financement direct par l'intermédiaire du marché des actions a décliné depuis quelques années tandis qu'a augmenté celle du crédit obtenu par l'intermédiaire des institutions financières comme les banques et les sociétés de fiducie. Cette tendance a augmenté, c'est pourquoi le Canada a connu dans les années 1980 une demande accrue de prêts à la consommation et de prêts hypothécaires et les sociétés non financières ont préféré le crédit bancaire au financement par obligations et actions. La hausse et l'instabilité de l'inflation et l'incertitude croissante au sujet des taux d'intérêt ont incité prêteurs et emprunteurs à préférer des éléments de passif et d'actif à plus court terme, ce qui a donné aux sociétés de fiducie et de prêt un nouveau créneau compétitif dans le marché du crédit.

Nous avons connu au Canada des changements législatifs qui ont entraîné une concurrence accrue sans égard aux limites traditionnelles entre les institutions. Les normes en matière de réserves ont été abaissées pour les dépôts à terme dans les banques et les plafonds des taux d'intérêt des banques ont été supprimés, ce qui a amélioré leur capacité de faire face à la concurrence pour les dépôts à terme. La concurrence accrue sur le marché des

dépôts a forcé les institutions financières à étendre et à diversifier leur gamme de services.

Tous ces facteurs, et d'autres comme je l'ai dit il y a un instant, ont conduit à une situation où les Canadiens doivent maintenant se demander—et le gouvernement a soulevé la question en présentant sa mesure législative—quelle voie le Canada doit suivre en ce qui concerne nos institutions financières. Si l'objectif est de déréglementer les institutions financières, nous pouvons nous acheminer vers des liens commerciaux. C'est-à-dire que le gouvernement peut, par voie législative, autoriser des sociétés commerciales à détenir des institutions financières. Nous pourrions avoir au Canada, comme nous l'avons vu se produire ces dernières années, des sociétés détenant des institutions financières. C'est relativement nouveau sur la scène financière canadienne et c'est un problème auquel tente de s'attaquer l'actuelle mesure législative.

L'autre solution, naturellement, et je répète que les deux ne s'excluent pas nécessairement, est de remplacer le lien commercial par un lien financier. C'est-à-dire que le gouvernement pourrait permettre que des institutions financières détiennent des sociétés commerciales, ces institutions pouvant être, en particulier, des banques. Si l'on permettait aux banques de détenir des actions de sociétés commerciales, comme c'est fréquemment le cas en Europe et au Japon, le Canada pourrait se retrouver avec des institutions qui ne seraient pas sans rappeler les prétendues «banques universelles» d'Europe.

Les mérites de cette solution, aux yeux de certains, seraient de garantir la propriété canadienne, non seulement de nos principales institutions financières, mais aussi de nos entreprises de fabrication et de service en général. Par contre, ce qui inquiète certains, cela pourrait réduire la concurrence et conduire à des conglomérats qui nuiraient au degré de concurrence dans notre économie.

• (1520)

L'établissement de liens financiers, c'est-à-dire le fait que des banques ou sociétés de fiducie canadiennes détiennent des actions dans des sociétés commerciales, pourrait être considéré comme étant dans l'intérêt national fondamental du Canada. Le gouvernement devrait alors—je le suppose—envisager un genre de règlement financier en vertu duquel des institutions financières à propriété dispersée, c'est-à dire actuellement des banques à charte uniquement dont la valeur totale des actions détenue par une même personne ou entité est limitée à 10 p. 100, pourraient acquérir des sociétés commerciales.

Des liens financiers de ce genre faciliteraient sans aucun doute l'évolution vers un système financier axé sur le crédit plutôt que sur le marché; c'est-à-dire que des entités commerciales de notre pays chercheraient davantage à se faire financer par des institutions financières que par le marché boursier. Cela serait non seulement compatible avec le dynamisme global de l'évolution des marchés financiers dans le monde, mais permettrait aussi au Canada de faire une planification industrielle de plus longue portée qui soit aussi plus stable.

Plus important encore, en autorisant des liens financiers, le gouvernement pourrait établir un moyen efficace qui permettrait aux actifs canadiens de rester entre les mains de Canadiens. Si les Canadiens s'inquiètent du fait que les actifs canadiens ont échappé progressivement, dans de nombreux cas, depuis ces dernières décennies, au contrôle canadien, les banques à charte, qui, par définition, sont des institutions à propriété dispersée, pourraient permettre aux Canadiens de conserver au moins un bloc de contrôle dans une institution commerciale canadienne, la rendant ainsi pratiquement à l'épreuve de toute prise de contrôle par des intérêts étrangers.

Dans ce contexte hypothétique, j'aimerais parler encore un moment du projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui. Il vise essentiellement à entraîner les institutions financières du Canada sur une voie assez différente de celle dont je viens juste de parler. Le projet de loi donne aux sociétés de fiducie de tels pouvoirs qu'elles pourront à bien des égards concurrencer encore plus efficacement et plus largement les banques. Les sociétés de fiducie qui ont beaucoup de capitaux disposeront pour la première fois de pleins pouvoirs pour consentir des prêts commerciaux et à la consommation, ce qui les met virtuellement au même niveau que nos banques.

C'est, je crois, l'article 400 du projet de loi qui supprime les critères de qualité actuels et leur substitue l'obligation que les investissements d'une société suivent des normes de prudence, mais il n'y a pas de limite sur les prêts à la consommation inférieurs à 250 000 $ consentis à des particuliers. De la même façon, sous réserve de l'approbation du Surintendant des institutions financières, les sociétés dont le capital est supérieur à 25 millions de dollars ne seront soumises à aucune limite pour les prêts commerciaux.

Le projet de loi permet pour la première fois aux sociétés de fiducie et de prêt de fournir une gamme limitée de services de nature non-financière ou d'élargir leur capacité d'offrir des services, comme la gestion d'immeubles, l'offre de biens et de services aux détenteurs de cartes de crédit, la vente de billets de loterie et même de tickets de transport urbain. Le principal élargissement dans ce projet de loi est la possibilité pour les institutions de dépôts d'entrer dans le secteur de

l'assurance-vie. Voici naturellement un changement important, un coup terrible porté aux quatre piliers du secteur financier traditionnel au Canada. Pour la première fois, on prévoit que les institutions de dépôt canadiennes pourront entrer dans le secteur de l'assurance.

J'aimerais savoir quelles études le gouvernement a préparées. Qu'a-t-il fait pour examiner la question des compagnies d'assurance qui sont contrôlées par les institutions de dépôt?

J'espère que le gouvernement déposera toutes les études qu'il a réalisées dans ce domaine, et j'ai l'impression déconcertante qu'elles sont plutôt rares. Tous les Canadiens en profiteraient si l'on pouvait avoir plus de renseignements sur les études qu'a menées le gouvernement en vue de déterminer s'il serait dans l'intérêt public que les institutions financières fassent l'acquisition de compagnies d'assurance.

Je me rends compte que mon temps de parole est presque écoulé. J'aimerais dire, pour terminer, que le projet de loi sur les sociétés de fiducie soulève également la question des restrictions à la propriété, la participation des banques étant limitée à 10 p. 100 des actions d'une société. Le projet de loi toutefois confirme que les sociétés commerciales peuvent détenir 65 p. 100 des actions appartenant à une société de fiducie, le montant qui reste, soit 35 p. 100, devant être détenu par le plus grand nombre d'actionnaires possibles.

Je ne sais pas si les Canadiens jugent que ces mesures visent à protéger suffisamment leurs intérêts et permettent d'assurer la probité et la bonne gestion des affaires au sein des institutions financières. La question sera débattue davantage en comité. Je suis certain que cette question sera abordée de nouveau lorsque la Chambre procédera à une révision de la Loi sur les banques et de la Loi sur les compagnies d'assurance-vie, deux autres occasions au cours desquelles nous pourrons assister au même genre de débat qu'aujourd'hui. En effet, ce n'est qu'à partir de ce moment-là que ce projet de loi prendra effet, même s'il est adopté plus tôt. J'attends avec impatience le jour où je pourrai participer à ces débats.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'aimerais que le député réponde à cette question précise. Ce projet de loi crée une situation où, par suite de l'accord de libre-échange, les banques américaines de l'Annexe 2 pourront s'implanter au Canada et offrir les mêmes services que les banques canadiennes de l'Annexe A. Or les banques américaines ne seront pas assujetties à la règle de propriété de 10 p. 100.

D'après le député, est-il juste de traiter les banques étrangères d'une certaine façon, et les banques canadiennes d'une autre?

M. MacLaren: Monsieur le Président, le député a très bien identifié en l'occurrence une carence majeure dans l'approche du gouvernement à l'égard des institutions financières. L'octroi du statut de banque à la société American Express au Canada n'est que la partie émergée de l'iceberg. Voilà qu'une société étrangère n'ayant pas chez elle le statut de banque est autorisée au Canada à se comporter comme une banque, alors que cette possibilité est interdite aux Canadiens.

Que les sociétés commerciales canadiennes puissent posséder leur propre banque est une toute autre question. Mais je tiens pour une anomalie des plus remarquables, sinon des plus bizarres, que l'on permette à une société étrangère qui n'a pas chez elle le statut de banque de se comporter comme une banque au Canada.

À l'instar du député, je tiens pour une absurdité flagrante le fait qu'en vertu de l'accord de libre-échange, les institutions financières américaines puissent se livrer à toutes sortes d'activités au Canada sans que nos propres institutions financières puissent en faire autant aux États-Unis.

Dans le cadre de l'accord de libre-échange, en effet, le Canada a offert aux institutions financières américaines de les traiter chez lui de la même façon que ses propres institutions financières, et les États-Unis ont offert de même aux institutions financières canadiennes de les traiter de la même façon qu'ils traitent les leurs chez eux. Or, aux États-Unis, ce sont les gouvernements des États qui régissent les banques, alors qu'au Canada, c'est le gouvernement fédéral: D'où la différence. Il s'ensuit qu'au Canada les institutions financières américaines peuvent exercer leur activité à l'échelle nationale, alors qu'aux États-Unis, les institutions financières canadiennes doivent restreindre grosso modo leurs activités à un seul État.

Je trouve—et je suis sûr que le député en conviendra—que nos représentants aux négociations de l'accord de libre-échange auraient dû réclamer, non pas le traitement national, mais la réciprocité, de telle sorte que nos institutions financières jouiraient maintenant aux États-Unis des mêmes avantages que les institutions financières américaines au Canada.

Je trouve qu'il s'agit là d'une question tout à fait légitime qu'il y aurait lieu de poser au gouvernement en toute occasion.

• (1530)

M. Rodriguez: Comme le député connaît ce domaine à fond, monsieur le Président, je tiens à lui poser une question supplémentaire.

Étant donné qu'il a lu et qu'il s'est familiarisé avec le projet de loi pourrait-il me dire si, comble de l'absurde, un riche Canadien pourrait en fait se rendre aux États-Unis et s'y porter acquéreur d'une banque, quitte ensuite à la rapatrier au Canada à titre de filiale d'une banque étrangère et à se livrer aux mêmes activités que nos banques sans pour autant respecter la règle de propriété? La chose est-elle possible?

M. MacLaren: Monsieur le Président, j'ignore s'il existe un règlement qui empêcherait un citoyen canadien d'effectuer une telle opération. C'est une autre anomalie qui nous a échappée non seulement dans ce projet de loi, mais également dans l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

J'aurai l'occasion, avec le député et tous les intéressés, car cette question devrait intéresser l'ensemble des Canadiens, de voir ce qu'il en est au juste dans le cadre de la révision décennale de la Loi sur les banques.

Le gouvernement a légiféré dernièrement pour reconduire cette loi pour une année encore. J'ignore si nous pourons procéder à cet examen avant le changement de gouvernement. Cette question démontre de nouveau l'absurdité de la législation actuelle concernant la propriété étrangère des institutions financières canadiennes.

Le député a probablement raison, je ne vois pas pourquoi un Canadien disposant des fonds nécessaires ne pourrait pas acheter une banque américaine et déménager cette banque au Canada pour effectuer des opérations qu'une banque canadienne n'aurait pas le droit de faire.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Saint-Laurent—Cartierville, les minorités visibles; le député de Timmins-Chapleau, l'assurance-chômage; et enfin, le député de Saint-Léonard, l'économie.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le projet de loi C-83 renferme l'ensemble des mesures de déréglementation du gouvernement dans le secteur financier.

C'est un train de mesures et une extension de la Loi sur les banques qui embrassent non seulement les sociétés de fiducie et de prêts, mais également les banques, les compagnies d'assurances et autres institutions financières, un sujet de préoccupation réel pour les hommes d'affaires, mais aussi pour les localités partout au Canada qui attendent cette réforme de nos institutions financières depuis un certain temps déjà.

Je soupçonne que cette première mesure législative nous est présentée sous une forme qui, à toutes fins utiles, ne représentera pas ce que le gouvernement aurait souhaité en termes de réforme des sociétés de fiducie et de prêts.

J'ai l'impression que ce projet de loi a été présenté un peu pour démontrer aux Canadiens et au milieu financier du pays que le gouvernement n'était pas inactif dans ce domaine où il n'a apparemment pas été très rapide à intervenir. Il y aura des mesures assurant le même traitement des différentes institutions financières, notamment une mesure législative modifiée s'appliquant aux sociétés de fiducie et de prêt.

Cependant, je crois que l'orientation générale du gouvernement dans la réforme des institutions financières est facile à discerner. Cette orientation a été présentée par le ministre des Finances en second dans son discours de présentation du projet de loi. De plus, notre Comité des finances a déjà discuté de cette orientation en entrant peut-être un peu plus dans les détails, grâce à l'information que les représentants du ministère des Finances nous ont fournie.

Les grandes lignes de la nouvelle orientation, selon ce que le ministre a déclaré et l'information obtenue, sont, premièrement, de toutes nouvelles règles concernant la propriété des institutions financières. Ces règles seront rendues beaucoup moins contraignantes, notamment en ce qui a trait à la propriété par des étrangers. Ainsi, en raison de l'accord de libre-échange mentionné tout à l'heure par mon collègue, nous verrons les institutions financières américaines traitées pratiquement comme si elles étaient canadiennes. C'est là un aspect de la nouvelle orientation.

Un autre aspect, c'est la réduction des barrières entre les différentes institutions financières canadiennes. Par exemple, les compagnies d'assurances n'ont pu dans le passé détenir des actions de banques, et vice versa. De même, on a confié certaines fonctions aux compagnies de fiducie et de prêt, mais en leur interdisant de prendre des participations dans d'autres institutions financières, comme les maisons de courtage, les compagnies d'assurances et les banques. C'est cela qui va changer.

Ensuite, le gouvernement mettra en place ce qu'il considère comme des normes de sécurité améliorées. De quoi s'agit-il au juste? Ce sont des normes, d'après moi, qui confèrent beaucoup plus de pouvoir aux institutions financières en matière d'auto-réglementation. On donne à celles-ci le pouvoir et la responsabilité de veiller à ce qu'il n'y ait pas de transactions internes entre initiés. Elles devront veiller, notamment, à ce que la participation dans d'autres institutions financières ne donne pas lieu à des avantages concurrentiels particuliers. Je dois dire que nous considérons l'auto-réglementation avec beaucoup de scepticisme. En toute franchise, nous n'allons pas d'emblée rejeter carrément cette réforme des institutions financières, mais nous allons sûrement surveiller de très près son application, car nous estimons qu'elle comporte de graves risques pour le pays et les épargnants qui placent leur argent dans les diverses institutions financières du pays.

• (1540)

Enfin, le gouvernement dit que c'est une tentative de modernisation des règles qui s'appliquent aux diverses institutions financières. De façon générale, nous ne nous y opposons pas. En effet, la loi sur les fiducies n'a pas changé depuis la Première Guerre mondiale. Il y a une multitude de possibilités pour la mise à jour de la législation sur les sociétés, en ce qui a trait aux grandes questions financières influant sur l'économie.

Il y a la possibilité suggérée par le gouvernement, mais quelle serait celle du Parti libéral? En écoutant le dernier orateur qui s'est prononcé sur cette question, le critique en matière de commerce du Parti libéral, on aurait pu croire, en fait, que ce parti entretenait de sérieux doutes et soulevait d'importantes questions au sujet de ce projet de loi. Pourtant, la critique responsable des institutions financières du même parti a établi clairement, lorsqu'elle a entamé le débat au nom des libéraux, que son parti était favorable à ce projet de loi.

Il est particulièrement intéressant de voir pourquoi ce projet de déréglementation est soutenu par le Parti libéral.

M. Fontana: Parlez-nous de votre programme de nationalisation des banques.

M. Langdon: Nous y arrivons, n'ayez crainte. N'en faites pas un drame. Vous devriez être fier de la position prise par votre critique. Elle a déclaré que son parti appuyait ce projet de loi parce que notre pays est de plus en plus présent à l'échelle mondiale, parce qu'une nouvelle réalité se dessine grâce à la mondialisation des échanges et qu'en raison de celle-ci, il est nécessaire d'aider les institutions financières canadiennes à soutenir une concurrence plus acharnée. C'est exactement le genre de discours tenu par le gouvernement lui-même. Nous constatons donc que, sur la question essentielle de la gestion économique, comme d'ailleurs dans bien d'autres domaines importants, les libéraux et les conservateurs défendent en gros la même position. Ils sont en faveur de la déréglementation des institutions financières pour la même raison, parce que l'on assiste à une mondialisation des marchés et que nos institutions financières doivent devenir plus solides et plus fortes, pour être mieux en mesure de faire concurrence au reste du monde.

Permettez-moi de faire quelques observations au sujet de la position défendue par les partis conservateur et libéral. Nous ne devons pas laisser les deux partis qui s'intéressent avant tout au monde des affaires modifier les lois sans nous donner la peine d'élever la voix et de protester, alors que ce projet nuira grandement, selon nous, à de nombreux consommateurs dans tout le Canada.

Cela vaut la peine de s'arrêter à un fait: depuis 1980, c'est-à-dire depuis moins de dix ans, 23 sociétés de fiducie ou de prêt ont obtenu une charte fédérale au Canada. Mais il y a eu aussi, pendant la même période, beaucoup de compagnies de fiducie qui ont disparu.

Je pourrais donner la liste des plus importantes faillites simplement pour illustrer mon propos. La faillite de la Crown Trust Company, par exemple, s'est soldée par une perte estimée à 930 millions de dollars. La Fidelity Trust a suivi, avec 791 millions de dollars de pertes, puis Greymac

Trust, avec 240 millions, Seaway Trust, avec 300 millions, Pioneer Trust, avec 201 millions, Columbia Trust, avec 99 millions, ensuite Northwest Trust en 1987, avec 275 millions, et enfin le plus grand scandale financier, celui de la Principal Savings and Trust dont la faillite en 1987 a coûté 116 millions de dollars.

Confrontés à ces désastres récents de nos sociétés de fiducie et de prêts, nous ne pouvons nous joindre aux libéraux pour dire: «Nous appuyons ce projet de loi.» Il ne suffit pas non plus, comme les conservateurs l'ont fait, de présenter un projet de loi qui fait appel à l'autodiscipline des institutions financières pour sauvegarder les dépôts de nos citoyens qui investissent dans les sociétés de fiducie.

De plus, aucune disposition du projet de loi n'impose à ces institutions de divulguer les frais d'administration qu'elles exigent de leurs clients. Le gouvernement affirme qu'il obligera les banques à divulguer ces frais, mais, malgré les avis juridiques ambigus qu'il a reçus, il n'est pas disposé à en faire de même dans le cas des sociétés de fiducie et de prêts qui, pourtant, livrent une concurrence directe aux banques. Encore une fois, monsieur le Président, il ne suffit pas que les libéraux et les conservateurs s'accordent pour dire que le projet de loi est parfait tel qu'il est, alors qu'il ne prévoit rien concernant la divulgation des frais d'administration.

Nous avons la nette impression que cette mesure est conçue pour aider les institutions financières à se racheter les unes les autres et, en même temps, pour empêcher une vraie concurrence entre elles. Autrement dit, le projet de loi est conçu pour leur permettre de bénéficier de tous les avantages sans avoir à supporter le moindre inconvénient.

• (1150)

Bref, ce projet de loi entraînera, sans l'ombre d'un doute, une plus grande monopolisation du secteur financier dans notre pays. Ce n'est pas cette mesure législative à elle seule qui créera cette monopolisation, mais bien toute la série de mesures de déréglementation du secteur financier que les conservateurs veulent mettre en place et que les libéraux appuient jusqu'à maintenant. Nous verrons une plus grande monopolisation du secteur financier.

Nous aurons aussi une situation dans laquelle la concurrence ne sera plus possible. À cause de cette orientation prise par les conservateurs et les libéraux, il ne sera plus possible pour les institutions financières de se faire concurrence. Je crois que les conservateurs, qui ont présenté ce projet de loi, et les libéraux, qui l'appuient, nous mettent dans la pire des situations. Nous avons donc l'intention de nous opposer à cette mesure législative. Nous comptons soulever de sérieuses questions en comité et nous allons veiller à ce que ce projet de loi fasse l'objet d'un examen assez minutieux pour que les consommateurs canadiens d'un bout à l'autre du pays puissent être convaincus qu'il y a une véritable concurrence entre leurs institutions financières.

Nous avons aussi l'intention de veiller à ce que de véritables garanties soient données aux gens qui investissent dans nos banques, nos sociétés de fiducie et nos sociétés de prêt afin d'empêcher que nos institutions financières ne perdent presque 5 milliards de dollars comme elles l'ont fait depuis 1980. Il faut qu'il y ait de la concurrence pour protéger les consommateurs, et il faut qu'il y ait une réglementation sévère pour protéger les investisseurs.

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, je suis très impressionné par la capacité du député d'attendre à la toute dernière minute pour nous donner la chance de comprendre les questions qu'il voulait soulever dans ce débat. Je suis impressionné par le fait qu'il ait pu répéter ce que des membres de mon caucus ont signalé, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-83, comme des éléments très essentiels pour corriger la mesure législative qui nous occupe. Il s'agit de garantir la sécurité des dépôts des déposants, de faire en sorte qu'un meilleur service soit disponible pour ceux qui vont dépendre du secteur des services financiers, et de créer l'occasion d'améliorer la capacité de tous ces éléments de soutenir la concurrence sur le marché national et international.

L'une des questions que je voudrais poser est celle-ci: l'honorable député d'Essex—Windsor ne pense-t-il pas qu'il diminue l'importance de ces principes très fondamentaux et très solides, du fait qu'il détourne non seulement l'attention de la Chambre mais aussi celle de tous ceux qui voudraient mieux comprendre le débat sur cette très importante mesure législative, en banalisant la discussion et en faisant allusion à des déclarations incomplètes qu'il choisit parmi les interventions de députés des deux côtés de la Chambre?

Sa principale préoccupation relativement à ce projet de loi est-elle que celui-ci puisse être étudié en comité, analysé, disséqué, critiqué et amendé de façon qu'il convienne aux Canadiens? En fait, sa principale préoccupation est le fait que le Parti libéral a formulé le genre de recommandations et qu'en fait pourrait être en mesure de présenter le genre d'amendements qu'il aimerait tellement appuyer.

M. Langdon: Monsieur le Président, les Libéraux se placent très souvent dans cette situation. Leur position officielle avant que le débat ne commence est qu'ils approuvent le projet de loi. Ils estiment que c'est une bonne mesure en raison de la concurrence au niveau international. C'est ce que nous dit leur porte-parole. Nous nous levons à notre tour et nous formulons nos critiques et observations, comme l'a fait mon collègue responsable des institutions financières dans son allocution initiale, et les Libéraux commencent alors à reculer et à dire: «Bon sang, nous avons oublié certains éléments-clés; nous aurions intérêt à lire très attentivement ce projet de loi et à voir si Rodriguez avait raison.» Disons que, comme d'habitude, mon collègue de Nickel Belt avait raison naturellement, car lui et moi siégeons au Comité des finances et nous ne ménageons pas nos efforts pour améliorer les mesures proposées par le gouvernement.

J'espère vivement que les libéraux présenteront certains amendements, mais, franchement, ils se sont placés dans une situation difficile lorsque leur critique a déclaré souscrire à ce projet de loi. En appuyant cette mesure, les libéraux précisent très clairement, comme je l'ai laissé entendre dans mes observations, que les partis qui sont davantage liés au grand capital au Canada soutiennent ce projet de loi.

Eh bien, nous sommes contre ce projet de loi et nous n'avons pas l'intention de nous en excuser. Notre critique l'a signalé lorsqu'il est intervenu, et c'est là la position que notre caucus défend depuis qu'il a analysé le projet de loi lui-même.

S'il est possible d'améliorer le projet de loi au comité, ce sera alors, bien entendu, très utile. Comme je l'ai laissé entendre et comme le critique du Parti libéral en matière financière l'a reconnu, le projet de loi dont nous sommes saisis n'est, selon toute probabilité, qu'un prétexte. Il s'agit juste d'une mesure préliminaire tendant à rassurer le monde de la finance et à lui préciser que le gouvernement entend présenter une autre mesure qui touchera tout l'éventail des institutions.

Parlons de tout cet éventail. Assurons-nous de bien faire les choses et n'acceptons pas une mesure pleine de lacunes qui va laisser les consommateurs sans protection et qui ne va pas donner à ceux qui investissent dans ces institutions la sécurité qu'une bonne réglementation pourrait leur apporter. C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi et nous lutterons contre ce dernier à l'étape de la deuxième lecture.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, après avoir écouté mon collègue qui nous a fait un excellent exposé du projet de loi C-83 et qui, manifestement, a repris les craintes soulevées par le Nouveau Parti démocratique au sujet de cette mesure, je voudrais lui poser cette question.

Dans ce projet de loi, le gouvernement va enfin mettre en oeuvre des règlements, des règles et une législation concernant les frais d'administration bancaires. En vertu de ce projet de loi, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt vont pouvoir agir comme des banques. Pourtant, dans le projet de loi C-83, on est incapable d'imposer aux sociétés de fiducie et aux sociétés de prêt des exigences aussi faibles que celles envisagées dans le projet de loi C-9. Nos vis-à-vis parlent de façon équivoque en affirmant qu'ils ne peuvent imposer aux sociétés de fiducie et aux sociétés de prêt les règles régissant les frais de gestion des banques, car elles ne sont pas visées par la même législation.

Quelle confiance les consommateurs peuvent-ils donc avoir dans les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt qui peuvent s'adresser à la SADC, la Société d'assurance-dépôts du Canada? Parmi ceux qui y ont fait appel, il y avait surtout des sociétés de fiducie, car ce sont les sociétés qui ont fait faillite. Pourtant, nous ne pouvons dire à ces sociétés qu'elles devront être assujetties aux lois sur les frais de gestion bancaire, si elles veulent toujours être membres de la SADC. Où est la logique?

• (1600)

Une voix: Il n'y en a pas.

M. Langdon: Monsieur le Président, je crois que mon collègue vient de soulever un élément important que lui et moi avions déjà mentionné dans nos discours.

C'est exact que les conservateurs et les libéraux appuient une mesure législative qui est illogique. Il n'y a effectivement aucune logique à dire que les sociétés de fiducie et de prêt devraient être mieux en mesure de se livrer concurrence et qu'elles devraient pouvoir s'acheter mutuellement dans une certaine mesure.

Par ailleurs, il est illogique de déclarer que nous établirons des règles de divulgation des frais d'administration dans le cas des banques, mais que nous ne le ferons pas dans le cas des sociétés de fiducie et de prêt.

L'illogisme est d'autant plus grand que le gouvernement a jugé bon de dire qu'il imposera des règles de divulgation des taux d'intérêt dans le cas des sociétés de fiducie et de prêt. Il n'appliquera pas ces règles de divulgation à ce qui remplace souvent les prélèvements d'intérêts c'est-à-dire les frais d'administration que les sociétés de fiducie et de prêt prélèvent tout comme les banques.

Cette mesure législative doit présenter plus de logique, si elle doit être adoptée par la Chambre et par le pays. Autrement, nous verrons de plus en plus de banques, de sociétés de fiducie et de sociétés de prêt faire faillite, tout comme le gouvernement des gens d'en face l'a constaté sous sa direction et comme les libéraux l'ont constaté quand ils formaient le gouvernement avant 1984.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je remercie mes collègues d'en face, des deux partis, pour ce vote de confiance extraordinaire qu'ils viennent de m'accorder.

Drôle de coïncidence que nous parlions, entre autres, des frais d'administration bancaires, parce que je viens de faire observer au député de Nickel Belt que, de nos jours, monsieur le Président, c'est à peine si on peut passer devant une banque sans se faire débiter des frais d'administration sur son compte.

Du temps de ma jeunesse, on croyait encore—en tout cas, c'était la croyance populaire—que les banques avaient pour vocation de servir le public. Il y avait ces institutions austères et respectables que Stephen Leacock a rendues célèbres dans une oeuvre qui a ensuite été portée à l'écran. On y voyait des gens très respectueux se rendre à la banque.

Aujourd'hui, ceux d'entre nous qui, préférant les contacts humains, entrent encore dans une banque au lieu d'aller au guichet automatique, sont obligés de payer chaque fois pour ce privilège. Naturellement on vous ouvrira un compte-chèques, et on ne vous fera pas payer quand vous ferez des chèques, mais vous payerez les chèques.

En fin de compte vous vous ferez avoir d'une manière ou d'une autre. Vous payez pour le moindre service que la banque vous offre.

Prenez le cas de la succursale de la Banque Toronto-Dominion située dans le centre commercial de Kern Park, dans ma circonscription, qui servait toute la partie est de Transcona. Elle était là depuis des années, depuis qu'on a commencé à construire cette partie de la ville. Non seulement la succursale a fermé, mais la succursale principale de Transcona a transféré le service aux entreprises quatre milles plus loin, dans le centre commercial de Kildonan Place.

Aujourd'hui, les commercants qui ont fait affaire avec cette banque durant des années sont obligés de faire des milles pour se plier au bon plaisir de la banque. On me dit que les résultats ne sont pas fameux, ce qui est une bonne chose, car il est à espérer que la banque rouvrira la succursale à Kern Park, ce qu'elle n'a pas encore fait. Elle n'a organisé qu'une caisse à distance, à ce qu'on me dit, qui sera très commode pour les personnes âgées qui se feront geler cet hiver à 40° sous zéro quand elles essaieront de deviner quels boutons il faut pousser!

C'est le service que nous obtenons des banques depuis quelque temps. Cela ne m'étonne pas que les Canadiens ne s'inquiètent pas autant qu'ils le devraient quand ils entendent dire que le gouvernement songe à autoriser d'autres institutions à offrir les services bancaires.

Il y a là des raisons de s'inquiéter, comme l'ont fait remarquer les députés de Nickel Belt et d'Essex—Windsor. Si des entreprises comme des sociétés de fiducie et de prêt doivent agir comme des banques, il faut qu'elles soient réglementées comme des banques, un point que les banques font valoir et qui ne manque pas de cohérence.

Au moment où nous abordons la première d'une série de mesures qui portent sur la déréglementation des institutions financières, nous avons raison de nous inquiéter du fait que le gouvernement n'a absolument rien appris sur les effets de la déréglementation. C'est embarrassant pour un Canadien de voir le Canada toujours imiter ce qui se fait aux États-Unis. Toute mode qui a eu cours aux États-Unis finit par surgir ici dix ans plus tard.

L'imitation est déjà mauvaise en soi, sauf que, en général, quand une mode commence à s'implanter ici, les Américains ont eu le temps d'en découvrir les défauts. Cela est valable pour la déréglementation des transports aériens de même que pour celle des institutions financières, sans parler de la déréglementation de quelques autres secteurs. Je ne vais pas céder à la tentation de parler de la déréglementation du transport ferroviaire.

Le fait est que ce genre de déréglementation a déjà fait des ravages aux États-Unis. Le scandale des institutions d'épargne et de prêts au cours duquel des centaines de milliers de citoyens américains ordinaires ont été dépouillés de leurs économies, des économies de toute leur vie, pourrait-on dire, découle du fait que le gouvernement a supprimé par une loi son obligation de s'assurer que les sociétés auxquelles les Américains ordinaires confient leurs économies ne risquent pas de perdre ces économies. Pourtant, c'est justement le genre de choses que le gouvernement envisage de faire à sa façon au moyen de la déréglementation.

On peut en dire autant de la déréglementation des transports aériens. Elle n'a pas donné les résultats escomptés, mais a plutôt entraîné une diminution de la sécurité publique. Il en est résulté une détérioration du service dans un grand nombre de villes et de régions des États-Unis. Et pourtant, nous sommes prêts à emboîter le pas ici même, au Canada. On va découvrir bientôt que la déréglementation des transports aériens n'aura pas suscité une concurrence accrue ni aucune des bonnes choses qu'on en attendait. On va se retrouver avec une compagnie aérienne exerçant un véritable monopole et on n'aura rien appris.

On n'a rien appris de la déréglementation des transports aériens et on n'a pas compris que ce n'est pas la panacée que tant de gens imaginaient. On verra qu'elle ne suscite pas le genre de concurrence effrénée qui profite aux consommateurs, mais bien tout un tas d'histoires entre diverses institutions, entre diverses entreprises louches qui trouvent différents moyens de s'enrichir aux dépens de la population. Voilà à quoi revient la déréglementation. Cela revient, de la part du gouvernement, à une abdication de sa responsabilité de veiller, si l'on doit avoir une société de marché, qui opère de façons bien déterminées, de manière à protéger les Canadiens qui confieraient leurs économies à ces institutions. Nous ne voulons pas avoir raison à ce propos, tout comme nous ne voulions pas avoir raison à propos de la déréglementation du transport aérien ni à propos de celle du transport ferroviaire, lorsque nous disions que cela entraînerait une diminution plutôt qu'un accroissement du trafic ferroviaire. Or, la déréglementation a entraîné une diminution parce qu'elle a favorisé l'utilisation accrue des camions, et cela a des conséquences pour l'environnement et pour la sécurité publique.

• (1610)

À l'heure actuelle, près de ma circonscription, à la gare de triage de Symington, on pourrait tirer du canon à travers la cour de triage sans craindre d'atteindre un wagon à cause de l'érosion continuelle, encouragée par la politique du gouvernement actuel, de l'utilisation du rail pour transporter les marchandises dans notre pays.

Nous constatons ce résultat; il était prévisible. Nous prédisons ici aujourd'hui que la déréglementation des institutions financières finira par mener à un désastre comparable pour le public. Il n'est pas prévisible dans ses détails, mais il est prévisible dans sa certitude, car un jour nous regretterons amèrement que le gouvernement se soit embarqué dans cette abdication de sa responsabilité. Ce n'est pas une abdication complète; il y a des règles et des règlements et de nouvelles règles et de nouveaux règlements, mais cela s'inscrit dans un processus, dans une idéologie globale chez le gouvernement actuel qui dit: «Nous faisons confiance au secteur privé. Ces gens sympathiques à la tête des institutions ne mettraient jamais en péril les économies des personnes âgées. Ils ne mettraient jamais en péril le bien-être financier des familles canadiennes ordinaires. Ce sont des gens bien; nous n'avons pas besoin de les surveiller; ils vont s'autoréglementer.

Cette naïveté, et l'on ne sait jamais au juste si c'est de la naïveté ou une stupidité délibérée et simulée, est le genre de chose qui crée des difficultés à beaucoup de Canadiens, car ils croient toujours que le gouvernement se sent encore un peu responsable de leur bien-être financier et qu'il ne permettrait pas aux banques, aux sociétés de fiducie et aux sociétés de prêt de réellement les arnaquer ou de mettre leurs économies en péril.

Cette confiance a été mal placée, en ce sens que des Canadiens croyaient que le gouvernement ne ferait pas une mauvaise affaire avec les États-Unis en signant l'accord de libre-échange. Cette confiance a été mal placée pour diverses autres raisons, les Canadiens ne pouvant pas se résigner à croire qu'un gouvernement canadien dûment élu puisse en fait les vendre au premier venu. Et pourtant, c'est exactement ce qui s'est passé avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de même qu'avec la déréglementation des compagnies aériennes, et notamment dans les petites villes, qui sont désormais moins bien desservies qu'auparavant. Et c'est certes ce qui se passe avec la déréglementation des transports en général, un nombre croissant de camions encombrant actuellement nos routes. Il y a à

peine quelques jours, monsieur le Président, je me rendais à l'aéroport lorsqu'un camion presque aussi long qu'un train est passé à côté de moi. Il avait deux remorques.

Je vois que le député de Winnipeg–Sud–Centre est à la Chambre. Il a été le ministre des Transports qui a amorcé cette horrible tendance, lorsque les libéraux étaient au pouvoir en 1984. Ils sont entrés, avec beaucoup de bruit et d'espoir, dans l'ère de la déréglementation des transports. Que constatons–nous maintenant lorsque nous lisons le rapport du vérificateur général? Ce dernier dit que le gouvernement n'était pas prêt pour la déréglementation et qu'elle a entraîné toutes sortes de problèmes dans les aéroports et ailleurs.

Or, c'est la même chose qui se produit dans le cas qui nous occupe. Nous allons avoir une déréglementation à cause d'une obsession idéologique et nous ne serons pas prêts. Le gouvernement n'est pas prêt à prévoir tous les problèmes que la déréglementation apportera parce qu'il faudrait pour cela qu'il soit capable de s'autocritiquer. Or, le gouvernement a été incapable jusqu'ici de faire preuve du moindre sens critique, surtout quand ses obsessions idéologiques étaient en cause.

Monsieur le Président, comme vous pouvez le voir, ce projet de loi nous inspire beaucoup d'inquiétudes et je suis sûr que les députés de mon parti auront beaucoup de plaisir à montrer en comité ses nombreuses faiblesses lorsque ce projet de loi veut protéger les épargnes et les avantages financiers que beaucoup de Canadiens ont bloqué actuellement dans ces diverses institutions financières. J'espère que le gouvernement écoutera pour une fois et qu'il tiendra compte des inquiétudes du public. J'ai remarqué qu'il a écouté celles d'une partie du public et qu'il n'a pas permis aux banques de vendre des assurances dans leurs locaux.

Je me rappelle que certaines sociétés d'assurance s'inquiétaient beaucoup à ce sujet. C'est la seule fois dans ma vie où une société d'assurance a communiqué avec moi. On n'y trouve pas beaucoup de partisans du NPD, normalement—bien que quelques personnes m'y appuient, je le sais—parce que les assureurs ne sont généralement pas considérés comme des électeurs du NPD. Ils se sont certainement adressés à nous quand on a cru que les banques allaient être autorisées à vendre des assurances au comptoir.

Elles auront cependant le droit de posséder des sociétés d'assurance. Le gouvernement a aussi écouté les vendeurs d'automobiles. Il n'y a pas beaucoup de socialistes, là non plus, chez les vendeurs d'automobiles neuves ou d'occasion au Canada, mais ils se sont certainement adressés à nous quand on a craint que les banques puissent louer directement des voitures, ce que le projet de loi ne permet pas, même s'il autorise une certaine forme de location.

Dans les deux cas, cela ouvre la voie aux banques. Dans les deux cas, elles ont obtenu ce qu'elles voulaient et elles sont bien près de pouvoir offrir toute la gamme des services financiers à leurs comptoirs, comme elles le souhaitaient. C'est regrettable parce que si nous voulons que notre secteur financier soit compétitif, nous n'aurions pas dû assouplir les quatre piliers traditionnels au Canada et leur permettre de se fondre les uns dans les autres et surtout de le faire d'une façon qui favorise une mainmise étrangère accrue.

La question que le député de Nickel Belt a posée au député libéral qui parlait m'a intéressée.

M. Rodriguez: Un banquier libéral.

M. Blaikie: Le banquier libéral qui parlait—ce grand libéral qui est en réalité. . .

M. Rodriguez: Un conservateur.

M. Blaikie: Un conservateur, qui est plus à l'aise avec le programme financier du gouvernement. Ce n'est pas un secret. C'est bien connu de tous, sauf peut–être du député qui continue d'être un libéral malgré lui. Ce n'est pas rare chez les libéraux, n'est–ce pas? Ils sont capables d'avaler n'importe quelle manipulation. . .

M. Rodriguez: Et eux compris.

M. Blaikie: Ils peuvent même s'avaler complètement parfois, comme vient de le faire récemment le chef du Parti libéral à propos de la TPS.

La question posée était: «Est–ce que les Canadiens qui ne peuvent rien faire en tant que Canadiens, pourraient faire quelque chose s'ils se déguisaient en Américains?» En achetant une institution financière américaine, ils pourraient faire des choses au Canada qui leur seraient interdites si leur institution était canadienne. Quelle était la réponse? Oui.

C'est vraiment une forme bizarre de traitement national. Généralement, cela veut dire que vous traitez quelqu'un de l'étranger comme vous traiteriez quelqu'un de chez vous. Ce que nous constatons, c'est que nous faisons

de la discrimination en faveur des étrangers, ce qui veut dire que des gens peuvent faire au Canada des choses qui leur seraient interdites s'ils étaient Canadiens.

Cela nécessite les liens spéciaux que le premier ministre avait promis d'établir avec les Etats-Unis d'Amérique, au moment de son élection en 1984, vers de nouveaux sommets, ou abîmes, selon votre interprétation, voulant que ce qui n'est pas possible pour les Canadiens le sera si, en quelque sorte, ils ont les moyens d'acheter une société américaine qui ferait au Canada ce qui serait interdit à une société canadienne équivalente.

De toute évidence, cette initiative de déréglementation pose beaucoup de problèmes sur le plan idéologique. Le fait est que le gouvernement semble n'avoir rien appris des fausses promesses de la déréglementation qui n'ont pas été réalisées dans d'autres secteurs. Certains problèmes très réels de détail, de politique et de réglementation seront, j'en suis sûr, découverts et, j'espère, résolus convenablement en comité.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a, comme à son habitude, tempêté contre cette loi.

Cela m'a amusé de l'écouter, car après tout, s'il avait été là pour entendre l'exposé très raisonné du député de Kamloops au sujet de cette loi, je pense qu'il aurait été surpris de remarquer tous les points de désaccord. Je ne vais toutefois pas entrer dans tous les détails. Je vais lui poser la question que j'ai posée au député de Kamloops. Peut-être connaît-il mieux les positions de son parti que son leader parlementaire, car le député de Kamloops n'a pas pu être précis sur ce point, et j'espère que mon collègue le sera. Je croyais que le Nouveau Parti démocratique, opposé à l'idée de réglementer les banques, souhaitait les nationaliser.

• (1620)

M. Epp: Je pensais qu'il souhaitait les abolir.

M. Milliken: Pas du tout, ils ne veulent pas les abolir. le ministre dit qu'il pensait qu'ils voulaient les abolir. Non, ils ne veulent pas abolir les banques, mais les nationaliser. Ils veulent les placer sous leur contrôle et en faire des instruments de politique officielle. C'est leur politique depuis plusieurs années. Je me souviens d'avoir lu quelque chose à ce sujet quand j'étais à l'école, et je crois comprendre que c'est leur position depuis près de 50 ou 60 ans. Je ne sais pas depuis combien de temps, mais le député pourrait peut-être nous éclairer sur ce sujet.

Le député de Kamloops nous a dit ce matin qu'ils y ont renoncé. Comme pour leur position au sujet du Sénat, ils ont compris leur erreur et au lieu de se débarrasser de celui-ci, ils veulent maintenant le sauver, et au lieu de s'emparer les banques pour les nationaliser, ils veulent maintenant les réglementer.

Le député de Kamloops m'a dit ce matin que, en fait, la position du NPD a effectivement changé à cet égard. Ils sont maintenant en faveur de la réglementation des banques et non de leur nationalisation. Je me demande si le député pourrait nous dire quand ils ont changé de position, à quel congrès et à quelle date? Je n'ai pas constaté de changement et je ne me rappelle pas avoir lu quoi que ce soit à ce sujet.

Je me rappelle qu'ils ont simplement changé de politique pour rendre la Nouveau Parti démocratique acceptable aux yeux d'un plus grand nombre d'électeurs. Bien que je sois ravi de voir cela se produire, étant donné que ce parti prétend mordicus que c'est une institution très démocratique qui respecte la volonté de ses membres, je voudrais savoir à quel congrès les néo-démocrates ont changé cette politique de nationalisation et l'ont abandonnée pour adopter cette politique de réglementaiton qui, à propos, est la politique des libéraux depuis plus de 50 ans.

M. Blaikie: Monsieur le Président, il est curieux d'entendre un libéral parler de la politique de son parti parce que je n'ai jamais pu déterminer qu'il en existait une. Contrairement aux néo-démocrates, les libéraux ne tiennent jamais de congrès pour établir une politique, et quand ils le font c'est tous les dix ans, qu'ils le veulent ou non, parce que cela semble être une bonne idée du point de vue des relations publiques. Mais, leur caucus n'est jamais tenu de respecter les débats de politique et leurs conclusions, s'ils parviennent jamais à des conclusions, leur chef non plus d'ailleurs. Ce sont des manifestations où les députés libéraux se rendent bon gré mal gré une fois tous les dix ans. Le Parti libéral n'a donc pas de leçons à nous donner, vu la façon dont il fonctionne.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un article du règlement interdit clairement à tout député d'induire la Chambre en erreur. Or, c'est ce que vient de faire mon honorable collègue.

Son chef parcourt actuellement le pays pour dire aux Canadiens tantôt qu'elle est en faveur d'Hibernia, tantôt qu'elle est contre. À Terre-Neuve, par exemple, elle affirme qu'elle est pour. Les néo-démocrates n'ont pas de politique. Ils soutiennent le pour et le contre de tout.

Le député ne devrait pas induire ainsi la Chambre en erreur.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Je ne crois pas qu'il y avait là rappel au Règlement, et je redonne la parole au député de Winnipeg Transcona.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Franchement, monsieur le Président, je ne me souviens pas d'avoir dit un mot d'Hibernia.

M. Simmons: Vous avez dit que vous aviez une politique.

M. Blaikie: Sauf erreur, le député devait regarder une émission différente lorsqu'il était dans le vestibule.

M. Rodriguez: Il s'est réveillé.

M. Blaikie: Il s'est précipité à la Chambre en s'imaginant que j'avais dit une chose que je n'avais pas dite du tout. S'il tient à venir à la Chambre pour invoquer à tort le Règlement, il devrait au moins regarder la bonne chaîne.

M. Simmons: Monsieur le Président, le député de Winnipeg Transcona a tout à fait raison. Je lui offre à cet égard mes plus plates excuses. Il n'a pas dit que son parti avait adopté une nouvelle politique. En cela, il a eu tout à fait raison. Son parti n'a pas de politique. Il adopte des positions contradictoires sur tout, y compris Hibernia.

M. Blaikie: Monsieur le Président, nous n'avons pas deux positions à l'égard d'Hibernia. Nous avons voté contre ce projet. Lorsqu'elle s'est rendue à Terre-Neuve, le chef du Nouveau parti démocratique a tenu au sujet d'Hibernia les mêmes propos que nous avions tenus à la Chambre, soit que ce projet n'est pas avantageux pour les Terre-Neuviens. Voilà pourquoi nous avons voté contre. Nous ne nous excusons pas de l'avoir fait. D'ici peu, les Terre-Neuviens comprendront que ce projet ne leur apportera pas les avantages que les ministériels ont fait miroiter aux yeux du député.

Le député de Provencher a trouvé le moyen de convaincre le député de Burin—Saint-Georges. Tous les deux sont maintenant d'ardents partisans du projet Hibernia, ce qui démontre bien qu'il n'existe pas vraiment de différence entre le gouvernement et l'opposition officielle. Quand il s'agit de prendre des décisions importantes comme dans le cas du projet Hibernia, ils croient tous aux mêmes choses: ils préfèrent donner des centaines de millions de dollars aux sociétés pétrolières et à d'autres qui, au lieu de travailler à l'essor économique de notre pays, profitent des largesses de l'État afin qu'elles seules puissent bénéficier des projets de grande envergure.

M. Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne savais pas que nous allions discuter du projet Hibernia cet après-midi. Je tiens à dire au député que dans quelques minutes, à l'endroit que son parti appuie, à savoir l'autre endroit, le projet Hibernia sera approuvé. Je demande au député d'appuyer et le Sénat, et le projet Hibernia.

M. Blaikie: Monsieur le Président, il a été approuvé mais sûrement pas amélioré par le Sénat. Cela ne change pas notre point de vue au sujet du projet Hibernia. En fait, ce qui se passe à l'autre endroit n'a pas changé notre opinion du Sénat. Nous croyons qu'il devrait être aboli.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Si seulement c'était la position des conservateurs depuis des années. Du jour au lendemain, tous les conservateurs veulent l'abolition du Sénat. Ils auraient dû se joindre au NPD ou à son prédécesseur, le parti CCF, car il y a belle lurette que ces deux partis réclament l'abolition du Sénat. Avant d'être la maison de retraite des bailleurs de fonds conservateurs, c'était la maison de retraite des bailleurs de fonds libéraux. Peut-être cette crise à l'autre endroit convaincra-t-elle le gouvernement de réformer ou d'abolir le Sénat.

Avant d'être si cavalièrement interrompu par un collègue du député qui m'a posé la question, je parlais du fait que le député de Kingston et les Îles s'oppose au concept de la propriété publique. C'est peut-être pour cette raison que son parti a été tellement hésitant sur la question de la privatisation de Petro-Canada.

Est-ce pour cette raison qu'ils n'ont pratiquement pas protesté à propos de la privatisation de Petro-Canada? Ils savent, en leur for intérieur, que les sociétés qui sont passés dans le secteur public, comme Petro-Canada, l'ont été contre la volonté des membres du Parti libéral du Canada. Ils tentent maintenant de dénigrer l'idée que les Canadiens puissent être propriétaires d'une grande société pétrolière ou d'une grande banque.

Nous sommes déjà propriétaires de la Banque du Canada. Le député est-il en train de dire que nous devrions privatiser la Banque du Canada?

M. Worthy: Monsieur le Président, la Chambre consent-elle à ce que ce projet de loi soit renvoyé au Comité des finances plutôt qu'à un comité législatif?

• (1630)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors est-ce qu'il y a consentement unanime pour que ce projet de loi soit lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des finances.)

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 6 novembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 6 novembre 1990, à 17 h 15, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire auprès
du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, nous avons discuté de la question avec les autres partis et nous avons convenu de déclarer qu'il est 17 heures. Toutefois, il nous faudra quelques minutes pour nous organiser en vue de discuter des initiatives parlementaires. Nous pouvons donc suspendre les travaux jusqu'au rappel de la présidence, et une fois les députés présents, nous pourrons poursuivre.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement pour que la Chambre suspende à loisir?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 33.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 37.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Du consentement unanime, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Français*]

LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

LE CENT VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 octobre, de la motion de M. Proud:

Que, de l'avis de la Chambre, la ville de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, devrait être désignée comme le «Berceau du Canada» afin de souligner le 125e anniversaire de la conférence des pères de la Confédération tenue à Charlottetown en 1864.

Et sur l'amendement de M. MacAulay:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «Berceau du Canada» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Berceau de la Confédération».

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion de mon collègue de la circonscription de Hillsborough telle qu'elle a été modifiée pour souligner le fait que Charlottetown soit reconnue comme le berceau de la Confédération, et non celui du Canada.

Comme vous le savez, monsieur le Président, cette initiative vise à marquer le 125e anniversaire de la Confédération qui eut lieu en 1864 à Charlottetown.

Je n'ai aucun doute sur le bien-fondé de souligner, par une désignation officielle, les événements qui se sont produits dans cette ville en septembre 1864. Le caractère déterminant des décisions qui en ont découlé et de leur influence sur notre destin collectif doit être reconnu par tous.

Mais il ne faudrait pas oublier, d'un autre côté, que le Haut et le Bas-Canada ont été fondés près d'un siècle avant la tenue de la Confédération de Charlottetown, en 1791. En effet, bien longtemps avant cette date, le mot «Canada» était déjà employé par Jacques Cartier, quand, le 13 août 1535, les deux jeunes Indiens qu'il avait en sa compagnie l'informèrent de la route pour le «Canada»; ils parlaient à ce moment-là du village de Stadacona, site actuel de la ville de Québec.

• (1640)

D'ailleurs, si nous fouillons un peu dans la correspondance officielle de l'époque, nous découvrons que le nom de Canada était synonyme de Nouvelle-France. Il est cependant vrai qu'à compter de 1763, la Grande-Bretagne avait délaissé cette dénomination de Nouvelle-France pour celle de province de Québec. Mais il n'en demeure pas moins que le mot a d'abord et avant tout désigné une aire géographique dont le coeur battait au rythme du fleuve.

Le Canada a été désigné comme tel par la Loi constitutionnelle de 1791. Le Québec fut alors considérablement agrandi et divisé en provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada. En 1841, les deux provinces furent réunies sous le nom de province du Canada. C'était bien avant 1864, vous en conviendrez.

Monsieur le Président, si j'apporte ces quelques précisions, c'est bien sûr parce que je tiens à donner au Québec la place qui lui revient, c'est-à-dire le statut véritable de berceau du Canada.

L'histoire a démontré que la Conférence de Charlottetown a été un événement crucial, un catalyseur qui a amené à regrouper les forces vives qui agissaient auparavant de façon isolée au sein des colonies de l'Amérique du Nord britannique.

C'était le premier pas qui devait nous amener à la formation d'un pays moderne et, ultimement, à son expansion graduelle d'un océan à l'autre.

Quand, le 1er septembre 1864, Charlottetown accueillit à sa conférence les représentants du Canada-Uni, elle ouvrit la voie à une union avec les autres colonies de l'Amérique du Nord britannique. Un mois plus tard, ce nouvel esprit d'ouverture se manifesta par la tenue de la Conférence de Québec où ceux qu'on allait dorénavant appeler les pères de la Confédération poursuivirent ensemble le travail amorcé à Charlottetown.

C'est ainsi qu'ils s'entendirent sur 72 résolutions, les résolutions de Québec qui allaient servir d'assises à l'union qui serait consacrée le 1er juillet 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il faut cependant préciser, monsieur le Président, que sans les premiers jalons jetés à Charlottetown, jamais de tels développements n'auraient été possibles. Et dans ce contexte, je soutiens volontiers la proposition qui consacre Charlottetown comme le berceau de la Confédération. Grâce au pacte fédératif qui a pris naissance en ces lieux, le Canada, après avoir été une colonie française puis une colonie britannique, a pu devenir un immense pays qui a suscité l'admiration de plusieurs à travers le monde.

Je citerai à ce titre le commentaire de l'historien américain, S. E. Morrison: «Jamais—disait-il—depuis l'empire romain, des noms locaux n'ont reçu une extension aussi grande que Canada et Saint-Laurent.»

L'année 1989 aura permis de souligner l'anniversaire de la Conférence où ont été jetées les bases de la Confédération. À juste titre, Charlottetown peut s'enorgueillir d'avoir donné naissance à une superstructure politique et administrative à laquelle l'appartenance de chaque membre aura été librement consentie.

Grâce à la ville de Charlottetown comme «berceau de la Confédération», cela permet de bien se rappeler ce ferment d'unité qu'elle a semé dans notre histoire collective.

Si la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard appartient avant tout à ses habitants, elle appartient aussi, au sens large du terme, à tous les Canadiens. C'est pourquoi, monsieur le Président, nous tenons tous à célébrer sa valeur historique. Ce serait une belle occasion, je crois, pour nous de rappeler les principes qui ont été et qui continuent d'être à la base de notre évolution.

Permettez-moi de les résumer en trois mots: liberté, diversité, solidarité.

Liberté d'abord, car, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le Canada actuel est né d'une union réalisée dans un esprit de libre arbitre. En 1864 comme en 1867, chacun de ses membres a cru, et l'histoire a démontré, qu'ils avaient eu raison de le faire, que l'union ferait la force.

Diversité ensuite, car il serait fort à propos de se rappeler, monsieur le Président, que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaissait le caractère distinctif de la société québécoise en réalisant son propre territoire et en reconnaissant son Code civil, sa langue et sa religion.

Solidarité enfin, car c'est grâce à elle, et à elle seulement, que la liberté et la diversité ont eu plein droit de cité au Canada. Sans l'esprit de solidarité qui a animé nos ancêtres, le Canada n'aurait pas pu régler aussi efficacement les problèmes auxquels il devait alors faire face. Si les défis qui s'offrent à nous aujourd'hui sont différents, je suis certain que la foi dans les principes établis par les pères de la Confédération nous permettra de les relever efficacement.

Nous, Canadiens, en tant qu'êtres humains, avec notre diversité en héritage, nous nous sommes forgé des traits communs et des valeurs communes qui constituent aujourd'hui l'essence même de notre identité nationale. La liberté, la diversité et la solidarité, cela veut dire qu'on partage ses bons et ses mauvais moments, ses temps de gloire et ses temps de détresse, ses joies et ses peines.

Commémorer de façon permanente le 125e anniversaire de la Conférence des pères de la Confédération à Charlottetown me semble une bonne façon de se souvenir des principes qui ont été à son origine. C'est pourquoi, monsieur le Président, je suis prêt à réitérer mon appui à cette proposition qui vise à désigner Charlottetown comme le berceau de la Confédération, car cette ville a joué un rôle important, à la fois réel et symbolique, dans la grande aventure canadienne.

[*Traduction*]

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter de la motion présentée par le député de l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné que je suis originaire du Nouveau-Brunswick, province soeur de l'Île-du-Prince-Édouard qui s'est jointe à celle-ci et aux autres provinces du Canada en 1864 pour discuter de la Confédération, c'est un honneur pour moi ce soir de débattre cette résolution, qui vise à rendre hommage à Charlottetown comme berceau de la Confédération. C'est avec une très grande fierté que j'interviens aujourd'hui devant mes collègues pour faire un bref survol des événements qui ont conduit à la naissance de notre pays.

Étrange coïncidence, on me dit que c'est également un 6 novembre que le Parlement canadien a été convoqué pour sa toute première session en 1867. La présente séance, cet après-midi, revêt donc une signification particulière.

Ce n'est pas se complaire dans la nostalgie que de se souvenir de son passé. C'est un exercice qui nous permet de comprendre qui nous sommes, en tant que peuple, et dans quelle direction nous nous acheminons. Je me rappelle encore les paroles du chanoine Lionel Groulx, ce grand historien de Montréal, qui a écrit un jour qu'une nation ne pouvait pas plus se dissocier de son passé qu'une rivière pouvait se séparer de sa source. Aucune génération ne se suffit à elle-même.

Il est à la fois sain et important de se donner un long recul pour examiner la situation du Canada. Nous devons comprendre que les discussions constitutionnelles de 1990 sont l'expression des passages vibrants de nos livres d'histoire. Elles trouvent leurs origines dans les toutes premières démarches que les Pères de la Confédération ont engagées pour réaliser le consensus constitutionnel, il y presque 125 ans.

• (1650)

Ce qui s'est passé au début de la Confédération, et ce qui se passe aujourd'hui, s'inscrit dans les efforts de toutes les régions du pays pour aplanir nos différends et trouver un fédéralisme acceptable à toutes les communautés canadiennes. Cette démarche fait partie de la recherche d'une définition commune et de l'évolution de l'identité nationale de ce jeune pays dynamique qui est le nôtre.

Espérons de tout coeur que le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, dont le premier ministre a annoncé la création la semaine dernière, s'acquittera intégralement de sa mission qui est de raviver, dans l'esprit des Canadiens, une vision d'un Canada très uni dans le cadre du périple historique que nous allons entreprendre au cours des mois à venir.

D'autres l'ont dit, les pères de la Confédération ont dû jeter les bases d'une identité nationale englobant des intérêts divergents et des besoins différents. Ils y ont réussi, mais ils n'ont pu que commencer la tâche. Il appartenait aux générations suivantes, dont la nôtre, de continuer cette oeuvre et de modeler la nation de leur rêves, la nation de nos rêves. La tâche est loin d'être terminée.

Ces dernières années et encore ces derniers mois, nous avons constaté douleurs et discorde et il y a bien des plaies à panser en raison des sentiments douloureux éveillés dans le feu du débat. Malgré tout, je pense qu'au sortir de notre épreuve, nous serons beaucoup plus forts et plus déterminés que jamais à rester ensemble dans un Canada uni.

Non, les Canadiens ne sont pas tous les mêmes d'un océan à l'autre, d'une région à l'autre, d'une culture à l'autre et d'un groupe linguistique à l'autre. Oui, il nous arrive parfois de nous disputer et de discuter avec flamme de nos différences. Et oui, nous trouvons que les liens qui nous unissent sont parfois étouffants, parfois trop lâches, mais plus longtemps nous restons ensemble, plus, à mon avis, nous comprenons ce que nous pouvons retirer de cette grande expérience canadienne; ce mariage de provinces, de territoires et de régions; cette coexistence de deux langues officielles et de tant de cultures.

La motion à l'étude qui vise à célébrer le rôle que Charlottetown a joué dans la naissance de la nation canadienne a beaucoup de mérite. Une telle reconnaissance est importante non seulement pour Charlottetown, non seulement pour l'Île-du-Prince-Édouard, mais pour tous les Canadiens. Adopter cette motion contribuera à souligner les grandes réalisations de notre pays et cela nous aidera à mieux comprendre nos origines.

Je suis d'accord avec mes collègues qui ont déclaré que nous devions bien choisir les mots. Si nous nous contentons de dire que Charlottetown est le berceau du Canada, nous perdons de vue certains faits historiques majeurs. Le terme «Canada» était en usage depuis bien longtemps lorsqu'en 1864, les représentants coloniaux se sont réunis à Charlottetown pour discuter de la fédération des colonies de l'Amérique du Nord britannique.

[*Français*]

Monsieur le Président, au XVIe siècle, le terme «Canada» servait de synonyme pour les possessions de la France en Nouvelle-France. L'explorateur Jacques Cartier a même fait référence au fleuve Saint-Laurent comme étant la rivière du Canada. Alors, le premier Canada était un Canada français et les bases d'une nation ont en grande partie été jetées par les colonisateurs de langue française.

[*Traduction*]

C'est au Québec que commence l'histoire de notre pays. Plus tard, l'Acte constitutionnel de 1791 a créé deux entités politiques portant toutes deux le nom de Canada: le Bas-Canada et le Haut-Canada, qui sont aujourd'hui, respectivement, le Québec et l'Ontario.

En 1841, comme vous le savez, monsieur le Président, ces deux entités ont été réunies pour former une seule province du Canada, qui a duré quelques décennies. C'est une délégation de cette province qui a rencontré les représentants des Maritimes à Charlottetown en 1864 pour proposer l'idée d'une fédération. En fait, cette conférence n'avait pour but au départ que d'étudier la possibilité d'une union entre l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ma province d'origine. Le gouvernement de la province du Canada a réussi à se faire inviter à cette conférence pour proposer son propre projet de fédération. Il a alors proposé un projet d'union plus large.

Les détails pratiques de l'union ont été arrêtés un mois plus tard à la conférence de Québec. Les participants à la conférence se sont entendus sur ce qu'on a appelé les 72 Résolutions de Québec, qui constituent les fondements de la loi en vertu de laquelle quelques colonies de l'Amérique du Nord britannique allaient s'unir pour former la Confédération et créer un pays s'appelant le Canada.

Le projet présentait la perspective d'un nouveau pays d'un océan à l'autre, offrant beaucoup de richesses et de possibilités. Il devait permettre à ses citoyens de jouir de la sécurité d'un système parlementaire fédéral tout en assurant l'autonomie des provinces dans leurs domaines de compétence. Il devait donner au gens du Québec des pouvoirs accrus en matière de langue et d'éducation et il reconnaissait le système juridique distinct du Québec, le droit civil qui est encore en vigueur aujourd'hui dans cette province.

Au moment même où nos voisins américains se livraient à une guerre civile sanglante, nos peuples fondateurs cherchaient par des moyens pacifiques à conclure une union. Ils se tendaient la main dans un esprit de compromis, de générosité et de confiance. Avons-nous le droit d'en faire moins aujourd'hui?

La reconnaissance de la nature distincte du Québec était inscrite dans notre premier document constitutionnel. Nous continuons à respecter le pacte original conclu avec les Québécois et nous voulons mieux en établir le sens, dans le contexte d'aujourd'hui.

Il est utile de préciser les détails de l'histoire pour nous rappeler à quel point nous sommes le produit de cultures et de traditions différentes, et combien nos origines sont liées autant aux éléments francophones qu'aux éléments anglophones de nos précurseurs.

J'appuie la motion modifiée voulant que Charlottetown soit désignée Berceau de la Confédération. Non seulement Charlottetown a-t-elle accueilli les Pères de la Confédération en 1864, mais l'édifice même où les chefs se sont rencontrés y est encore. Son vieux quartier restauré conserve admirablement l'atmosphère de l'époque.

L'année dernière, les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard ont célébré le cent vingt-cinquième anniversaire de la conférence de 1864 en organisant des festivals, des expositions et des productions théâtrales. Bien que l'année de l'anniversaire soit terminée, il importe de garder vif le souvenir de ce qui s'est passé en 1864. Nous devons veiller à ce que les Canadiens se souviennent des premiers événements cruciaux qui ont conduit à la formation de notre pays, particulièrement à l'approche de l'année 1992 qui marquera le 125e anniversaire de la Confédération. Ce sera certainement une belle occasion pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays de se réjouir.

Nous avons beaucoup de raisons de nous réjouir. Nous avons créé quelque chose d'admirable ici, sur ce continent. Les diverses communautés qui forment le peuple canadien ont pu maintenir chacune leur identité distincte, tout en s'enrichissant mutuellement.

[*Français*]

L'union du Canada français et du Canada anglais était le fondement de la vision d'un Canada tolérant, humain, généreux, visionnaire et ouvert. Bien sûr, nous n'avons pas totalement atteint tous ces buts. Même si un grand bout de chemin a été parcouru depuis ce premier débat pathétique à Charlottetown, nous avons encore du chemin à faire.

[*Traduction*]

En terminant, il faut que tous les Canadiens continuent de se tendre à la main et de s'efforcer de créer un nouveau climat de confiance et de compréhension qui ne pourra exister que si chacun y met toute sa foi et sa bonne volonté. Un pays repose sur bien plus qu'une constitution. Il repose sur l'unité. Nous, les députés, avons une responsabilité spéciale. Nous devons tous travailler dans nos circonscriptions respectives à apaiser les tensions, à répandre l'espoir, à renforcer la confiance et à assurer l'unité de ce beau pays qu'est le Canada.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler de la motion d'initiative parlementaire nº 498 présentée par mon collègue, le député de Hillsborough, et modifiée par un autre de mes collègues, le député de Cardigan.

La motion est ainsi libellée, et je cite:

> Que, de l'avis de la Chambre, la ville de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, devrait être désignée comme le «Berceau du Canada» afin de souligner le 125e anniversaire de la conférence des pères de la Confédération tenue à Charlottetown en 1864.

Certains se demanderont peut-être pourquoi la députée de Nepean, en Ontario, participe au débat sur cette motion aujourd'hui. Je suis née dans l'Île-du-Prince-Édouard, plus précisément à Summerside. Mon père était producteur de pommes terre à North Bedeque et mes ancêtres sont arrivés dans l'île en 1779. J'ai fait mes études au Prince of Wales College de Charlottetown. J'ai encore deux frères et une soeur qui habitent là-bas. Je m'estime donc particulièrement bien placée pour parler de cette motion, et c'est pour moi un honneur de le faire.

• (1700)

L'Île-du-Prince-Édouard est une province unique en son genre au Canada. Elle n'a jamais perdu de vue son histoire. Les habitants de l'île sont très fiers de leur patrimoine et ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour le préserver. Mais il restait une chose à faire, et c'est justement l'objet de la motion à l'étude cet après-midi.

Monsieur le Président, je dois signaler que ma documentation vient en grande partie des écrits du révérend Francis W. P. Bolger, de St. Dunstan's University, à Charlottetown.

À la salle du Conseil législatif, dans le Provincial Building, à Charlottetown, le 8 septembre 1864, l'orateur invité concluait en ces termes le discours qu'il adressait aux délégués:

> D'après tout ce que j'ai pu apprendre, les provinces formeront avant longtemps un seul grand pays du Pacifique à l'Atlantique. Il n'y a jamais eu de réunion aussi importante que celle-là dans toute l'histoire de l'Amérique britannique. Et on pourra peut-être dire un jour qu'ici, dans cette petite île, s'est forgée l'union qui a donnée naissance à l'un des plus grands pays sur la face de la terre.

Cinquante ans plus tard, le gouvernement installait une plaque de bronze commémorant la Confédération. On peut y lire :

> L'union fait la force. Dans le coeur et l'esprit des délégués qui se sont réunis dans cette salle le 1er septembre 1864 est né le Dominion du Canada. La Providence les ayant guidés, leur oeuvre a dépassé leurs espoirs.

Écoutez ces mots et pensez-y: «Les provinces formeront un grand pays.»

Ces mots ont été prononcés il y a plus de 125 ans, monsieur le Président.

Ils ont dit: «L'Union a produit l'une des plus grandes nations de la terre.» Ils ont aussi dit: «L'union fait la force.» Nous devons réfléchir à ces mots aujourd'hui.

À un moment de notre histoire où le Canada est remis en question, je crois qu'il est temps pour nous de renouveler nos voeux, pour ainsi dire, en tant que nation. C'est exactement ce que fera la motion M-498.

En avril 1864, les trois provinces Maritimes ont tenu des réunions, croyant que leur union profiterait à tous. Chose curieuse, l'Île-du-Prince-Édouard s'y est opposée, craignant de perdre son indépendance.

Cependant, les délégués ont pris l'initiative de déterminer si la délégation «canadienne», que le député de Fredericton a mentionnée, c'est-à-dire le groupe représentant le Haut et le Bas Canada, accepterait de s'entretenir avec les premiers ministres des Maritimes pour étudier la possibilité de réaliser une union entre toutes les provinces de l'Amérique du Nord britannique. Les participants ont décidé d'organiser une conférence à ce sujet et ont choisi de la tenir à Charlottetown.

La conférence de Charlottetown s'est ouverte le 1er septembre 1884. John A. Macdonald y a prononcé un long discours en faveur de l'union.

Pour les «Canadiens», la question de savoir si les Maritimes allaient s'y joindre en bloc ou individuellement n'était pas vraiment importante.

De toute façon, l'idée d'une union des Maritimes a été abandonnée au cours de la conférence, ce qui a aidé la cause de la Confédération.

L'un des résultats les plus importants de la conférence est que les participants ont unanimement convenu qu'une union fédérative de toutes les provinces de l'Amérique du Nord britannique serait avantageuse si elle pouvait être basée sur des principes justes et équitables pour les différentes provinces. Je pense que cela est encore vrai aujourd'hui, Monsieur le Président.

Les délégués ont été jusqu'à conclure une entente conditionnelle relativement à certains principes devant être intégrés dans le plan d'ensemble. Une fois que l'union serait chose accomplie, toutes les dettes seraient assumées par le gouvernement fédéral.

Il est clair que la conférence de Charlottetown a constitué un grand pas vers la constitution future du Canada. Le consensus portant qu'une union fédérale était possible et l'établissement des grandes lignes de la constitution d'une telle union ont effectivement été des réalisations majeures.

La tâche consistant à régler les détails de l'entente s'annonçait pénible, mais une étape importante était franchie.

La constatation la plus importante a été le fait que les délibérations à Charlottetown avaient révélé un consensus suffisant sur le principe d'une union fédérale pour justifier la poursuite des discussions dans le cadre d'une réunion officielle, à Québec.

La conférence a donné l'occasion aux principaux hommes politiques des diverses provinces de se connaître et de développer les liens personnels indispensables au succès de toute négociation officielle. En outre, les accords généraux conclus ont facilité l'ébauche d'un programme fédéral lors de la conférence de Québec. John A. Macdonald, qui peut être reconnu comme l'architecte de l'union fédérale canadienne, a fait allusion à la conférence de Charlottetown dans les débats de la Confédération canadienne, en 1865, qui peuvent être considérés comme des analyses très justes des résultats de la conférence.

John A. Macdonald a déclaré au cours du premier débat, le 6 février 1865, que «les accords généraux conclus à la conférence de Charlottetown avaient grandement facilité l'acceptation de l'union fédérale à Québec.»

Plus tard au cours du même débat, il avait déclaré que si la conférence de Charlottetown n'avait pas été tenue, la création de l'union fédérale aurait fort bien pu être retardée de nombreuses années. Les éloges de Macdonald à l'endroit de la conférence affirment indubitablement son importance à titre de prélude à la constitution de l'union fédérale.

De ce point de vue, je suis persuadée que vous reconnaîtrez que la conférence de Charlottetown a constitué un pas extrêmement important dans la formation de notre nation.

Je déplore, cependant, que trop peu d'historiens reconnaissent son importance. Trop souvent, on se contente de dire que les Pères de la Confédération se sont rencontrés à Charlottetown en septembre 1864 et qu'on a décidé alors de tenir une conférence officielle à Québec, en octobre.

L'auteur dont j'ai parlé tout à l'heure dans mon introduction, le révérend Francis W. P. Bolger, croit qu'un traitement aussi superficiel de cette conférence laisse un énorme vide dans notre connaissance de l'histoire de la Confédération.

Même s'il est vrai que la Confédération n'est pas née à la conférence de Charlottetown, selon M. Bolger, Charlottetown a été le berceau de la Confédération, et c'est là un fait important dont on devrait tenir compte dans notre histoire.

Je vous ai fait part des événements historiques entourant la conférence comme les a racontés le révérend Bolger, et je le remercie vivement de ses écrits. Il est généralement reconnu comme la personne la plus versée dans l'histoire de l'île. Il n'est que juste que ses écrits soient repris dans le hansard de la Chambre des communes pour que nous puissions tous sans cesse les consulter.

On célébrera en 1992 le 125e anniversaire de la Confédération et on espère que les écrits en question aidera les Canadiens à mieux connaître et comprendre leur histoire.

À l'heure actuelle, le Canada est divisé. Il existe d'énormes tensions entre les provinces. Certaines parlent d'obtenir leur indépendance et de quitter l'union fédérale. Il nous faut trouver des symboles d'unification nous permettant de rester ensemble.

Le fait de reconnaître Charlottetown comme le berceau de la Confédération apportera d'importants avantages économiques à l'île et permettra également de réaffirmer les engagements de l'Île-du-Prince-Édouard envers le Canada et, inversement, l'importance que le Canada attache à l'île et à sa capitale, Charlottetown.

Cela a vraiment été un privilège pour moi d'intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet de cette motion. Comme l'a déclaré le député de Fredericton, je pense que c'est là une des choses qui pourrait nous aider à garder notre nation unie. Je crois que nous devrions réfléchir très sérieusement à l'objet de cette motion et à ses objectifs.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire un mot pour appuyer la motion dont la Chambre est saisie. D'autres députés ont raconté avec bonheur l'histoire d'avant la Confédération, de la Confédération et d'après la Confédération. Ils nous ont fourni d'excellents conseils sur les choses à ne pas oublier en ce moment particulier de notre histoire.

La seule chose que je veux ajouter, quand je pense que Charlottetown représente le berceau du Canada, c'est qu'au moins, dans les cours d'histoire que j'ai suivis à l'école, ce fait a été pleinement reconnu. Par contre, je n'avais jamais entendu parler de la conférence qui a suivi à Québec. Je crois que c'est surtout Charlottetown qui a été reconnue comme le point de départ du Canada.

Je pense qu'il est temps pour nous de penser que ce que Sir John A. MacDonald appelait l'occasion rêvée de fonder un grand pays reste toujours l'occasion de travailler ensemble. Autrement dit, aucun pays ne doit être tenu pour acquis. Nous avons tendance, comme Canadien, à supposer que notre pays est différent des autres et qu'il n'est pas exposé aux tensions et aux conséquences de l'histoire. Je pense que nous nous sommes rendus compte, à temps je l'espère, que nous devons travailler beaucoup pour garder notre pays uni, surtout parce que le Canada est un pays tellement grand et diversifié.

• (1710)

En terminant, monsieur le Président, je veux rappeler à la Chambre les observations formulées par l'ancien secrétaire général du Commonwealth, Sonny Ramphal, qui est maintenant à la retraite. Il avait témoigné devant le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce extérieur et sa déclaration a pris la forme d'un adieu, si l'on veut, au moment où nous ignorions encore le sort de l'Accord du lac Meech.

Qu'importe l'opinion que nous avons, à titre personnel ou collectif, sur cet accord, je crois que la déclaration qu'il a faite au Comité, à ce moment-là, est instructive, même si l'accord a échoué. Voici ce qu'il a dit—et cela se rapproche beaucoup de ce que je disais moi-même aux premiers jours du débat sur la Constitution, dans les années 80. Le Canada a une solide tradition démocratique et est reconnu pour sa capacité de régler les conflits pacifiquement et dans un esprit de collaboration. Si nous, qui sommes si choyés et qui formons un microcosme du

monde, n'arrivons pas à accepter les difficultés que comporte la coexistence de plusieurs groupes linguistiques et ethniques dans notre pays et provoquons l'éclatement de celui-ci parce que nous sommes incapables d'apprendre à vivre ensemble, cela sera effectivement très mauvais signe pour le reste du monde.

Nous avons tendance à oublier trop souvent que les rapports que les Canadiens entretiennent entre eux sont un exemple moral et politique d'une importance considérable. Pendant longtemps, les regards du monde entier étaient tournés vers le Canada, qui était source d'exemple de la possibilité pour des gens de cultures, de langues et de traditions différentes de former ensemble un pays unique.

Si nous cessons de donner l'exemple au moment où le monde a le plus besoin d'un guide, nous ferons plus que nous nuire à nous-mêmes et au patrimoine, auquel vous avez été si nombreux à faire allusion cet après-midi, que nous léguerons à nos enfants et à nos petits-enfants, mais nous rendrons aussi un mauvais service au monde entier en lui communiquant le message suivant: «Même nous qui sommes si choyés, au Canada, sommes incapables d'y parvenir. Ce n'est pas la peine d'essayer chez vous.» Quel horrible message à envoyer au reste de la planète!

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. MacAulay est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est au député de Hillsborough pour un rappel au Règlement.

M. Proud: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à remercier tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui et le 11 octobre.

Je remercie les trois partis de leur appui. Comme on l'a dit cet après-midi et la dernière fois que la motion a été étudiée, il est temps de se remémorer les événements de Charlottetown en 1864, puis de Québec, qui sont à l'origine de notre grand pays.

Je remercie de tout coeur tous ceux qui sont intervenus. C'est un grand jour pour Charlottetown. C'est un grand jour pour le Canada.

M. Belsher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec le consentement de la Chambre, nous serions disposés à faire comme s'il était 18 heures.

Nous devrions aussi tenir compte de l'avis que vous avez reçu de l'autre endroit. Je m'attends à ce que le débat sur la motion d'ajournement soit interrompu par l'arrivée du gentilhomme huissier de la verge noire. Si c'est le cas, nous pourrions terminer à notre retour du Sénat. Si nous terminions ce débat avant que le gentilhomme huissier n'arrive, pourrions-nous interrompre la séance pendant que nous nous acquittons de nos obligations à l'autre Chambre?

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à la motion du secrétaire parlementaire du ministre des Transports?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES MINORITÉS

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, en mai dernier, je demandais au ministre responsable du Multiculturalisme et de la Citoyenneté de nous donner les raisons expliquant son incapacité à embaucher des représentants des minorités visibles, et plus particulièrement des femmes. Je lui demandais aussi de nous dire quand il comptait remédier à cette situation inacceptable.

Celui-ci étant absent, c'est le premier ministre suppléant qui m'a répondu que les objectifs pour l'année 1991 démontreraient une augmentation de la représentation des minorités visibles à 3,8 p. 100 des employés de la Fonction publique.

Je dois dire, monsieur le Président, que cette réponse ne nous donne pas vraiment de garanties en ce qui a trait au nombre de femmes représentant des minorités visibles qui auront un emploi dans la Fonction publique.

[*Traduction*]

Je voudrais citer ce que le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a répondu à une émission sur la politique multiculturelle en Alberta, le 14 mai dernier.

La question était: «Vous tentez d'établir l'égalité des chances, n'est-ce-pas?» Le ministre a répondu:

> Égalité des chances, égalité d'accès. Il faut avoir la capacité, évidemment. Quand nous voyons qu'il n'y a aucune possibilité ni aucun moyen d'inclure les minorités visibles, les rapports avec les minorités et la police sont évidemment difficiles.
>
> Nous demandons aux institutions non seulement d'examiner leur propre programme de sensibilisation aux groupes culturels, mais de trouver le moyen d'inclure des minorités dans les services policiers, par exemple, pour qu'il y ait de meilleurs rapports et plus de compétence dans les services policiers, et que la collégialité permette de découvrir comment pensent les minorités et les groupes culturels.
>
> Présentons les choses autrement. La population de Toronto est composée à 20 p. 100 de minorités ethniques. Allez dans n'importe quelle institution. Ces minorités y sont-elles représentées dans la même proportion? Pas du tout. Il faut donc faire quelque chose à cet égard.

Je voudrais savoir comment le ministre espère amener les institutions à mieux intégrer les minorités visibles et en particulier les femmes, alors que son propre ministère ne donne pas l'exemple.

[*Français*]

Monsieur le Président, s'il est un ministère qui se doit d'avoir une forte représentativité des minorités visibles, c'est bien celui du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il est essentiel, si on s'attend à des résultats, de prêcher par l'exemple.

• (1720)

Comment peut-on demander à des institutions d'engager au moins le pourcentage minimal requis par le gouvernement, alors que ce même gouvernement ne respecte pas ses propres normes?

Monsieur le Président, s'il est important que ce ministère donne le pas en ce qui a trait aux minorités visibles, il est aussi primordial qu'il ouvre le chemin aux femmes. Ceci ne veut pas dire doubler les effectifs au niveau clérical. Il est important que les femmes soient de plus en plus en postes de décision. Des femmes compétentes, il y en a beaucoup. Il suffit d'avoir la volonté politique d'aller les chercher, d'accepter de payer le prix et, surtout, de cesser d'en avoir peur. Si le ministre est sincère, il trouvera les moyens d'avoir dans son propre ministère des femmes représentant les minorités visibles, en postes-cadres. Seulement après sera-t-il en mesure d'exiger des autres qu'ils répondent aux normes.

[*Traduction*]

Si le multiculturalisme est la réalité de notre pays, comme le dit le ministre, comment celui-ci entend-il faire pour que son ministère reflète cette réalité?

Le ministre a déclaré ce qui suit:

> Mon devoir est non seulement d'aider les gens à prendre conscience, mais encore de chercher activement à créer des associations; c'est de défier toutes les institutions à s'examiner et à s'assurer qu'elles encouragent la participation des divers éléments de la mosaïque canadienne.

Est-il en train de demander aux autres de faire ce qu'il est lui-même incapable de faire?

[*Français*]

Monsieur le Président, je comprends que le personnel d'un ministère ne peut être modifié du jour au lendemain, mais la responsabilité du multiculturalisme et de la citoyenneté a été donnée au ministre il y a quelque temps déjà. Combien de temps faudra-t-il attendre encore avant qu'il ait des cadres supérieurs représentant, et les minorités visibles et les femmes?

Monsieur le Président, je crois que si nous voulons que les choses se fassent, il est nécessaire de définir clairement des objectifs à atteindre pour une date donnée. Il est trop facile de dire que les choses se sont améliorées et que nous continuons de progresser. S'ajuster au rythme du limaçon n'est vraiment pas ce qu'on appelle être un chef de file, mais peut-être cela explique-t-il comment il se fait que le sujet est encore à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, j'espère que le ministre responsable du Multiculturalisme et de la Citoyenneté pourra bientôt nous dire que plusieurs postes-cadres, au sein de son ministère, entre autres, sont occupés par des représentants et représentantes des minorités visibles. En attendant, nous, du Parti libéral, continuerons de faire pression afin que l'équilibre soit établi.

[*Traduction*]

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir traiter ici de la question que la députée d'en face a soulevée le 14 mai dernier au sujet des possibilités d'emploi pour les minorités visibles au sein de la fonction publique.

Le gouvernement fédéral appuie fermement le principe de l'équité en matière d'emploi et de pratiques générales d'emploi. La démarche gouvernementale repose essentiellement sur la prise de conscience, un travail acharné et un plan d'action bien concret. Nous avons cherché à nous assurer qu'aucun employé ne soit l'objet d'attitudes discriminatoires qui nuisent à sa productivité et à son développement personnel.

Un programme complet d'équité en matière d'emploi est en place depuis 1983. Il oblige clairement tous les ministères et organismes fédéraux à élaborer des plans d'action, y compris des objectifs numériques précis pour accroître la représentation de certains groupes.

Au cours des années, on a réalisé des progrès importants pour favoriser l'emploi des membres des minorités visibles dans la fonction publique. En 1989, leur nombre avait atteint 6 829, comparativement à 4 159 en 1985. Sur cette période de quatre ans, leur pourcentage dans la population active a presque doublé, passant de 1,7 p. 100 à 3 p. 100.

Le Conseil du Trésor a également créé le Programme de recrutement des membres des minorités visibles. Il y a affecté plus de 15 millions de dollars et 400 années-personnes pendant la période de 1988 à 1993. En outre, un comité consultatif de l'emploi des membres des minorités visibles a été mis sur pied pour répondre aux questions qui préoccupent ces personnes.

Le gouvernement actuel reconnaît clairement la triste réalité que certains éléments de la population canadienne sont encore gravement désavantagés sur le marché du travail. Le gouvernement est donc déterminé à jouer un rôle proactif en cherchant à créer dans la fonction publique une population active comprenant des autochtones, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées et des femmes. Ces personnes font partie de la population active de notre pays et méritent d'être optimistes face à leur avenir.

Le président du Conseil du Trésor a déclaré que, ces dernières années, des progrès considérables avaient été accomplis dans ce domaine. On prévoit actuellement pour 1991 une augmentation de 3,8 p. 100 de la représentation des minorités au sein de la fonction publique.

Quant à la représentation des femmes, nous avons redoublé d'efforts et toutes les grandes catégories de la fonction publique ont connu depuis 1984, lorsque notre gouvernement a été porté pour la première fois au pouvoir, une croissance continue du nombre des femmes qui y sont employées. En accord avec cette tendance, il était également important que les femmes soient représentées aux échelons supérieurs et aux postes d'autorité dans la fonction publique. La représentation des femmes dans la catégorie de la gestion est donc passée de 7 p. 100 en 1984 à 14,1 p. 100 en 1989.

Notre gouvernement maintient fermement son engagement à promouvoir et à accroître la représentation des minorités visibles et des femmes au sein de la fonction publique. Il est plus que jamais déterminé à veiller à ce que l'égalité des chances et d'accès garantie par notre Loi sur l'équité en matière d'emploi, par notre Charte canadienne des droits et des libertés et par notre Loi sur le multiculturalisme canadien se réflète dans la fonction publique.

Certes, il reste encore des améliorations à apporter, et nous, du gouvernement, sommes les premiers à l'admettre. Nous sommes déterminés à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la fonction publique des années 1990 et au-delà reflète la riche diversité et la vaste expérience de tous les Canadiens.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

> Projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocrabures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois—Chapitre 41.

[*Traduction*]

Le député de Timmins—Chapleau a la parole.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, la semaine dernière, quand j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration si elle offrirait les prestations parentales rétroactivement à compter de janvier 1990, elle m'a répondu sèchement et brusquement: «Non».

Depuis ce temps, la presse a beaucoup parlé de la confusion actuelle due au fait que les nouveaux parents ne savent pas s'ils ont droit ou non à ces prestations. Je comprends les problèmes causés par la mise sur pied d'un nouveau programme, mais je dois encore une fois signaler à la ministre une chose qu'elle a peut-être oubliée: les femmes enceintes ne peuvent pas remettre leurs accouchements à plus tard jusqu'à ce que tous les fonctionnaires aient été bien renseignés sur ce programme.

Non seulement la ministre crée une tension dans une situation qui devrait être joyeuse, mais elle prend pour excuse les fonctionnaires surchargés de travail pour éviter d'intervenir.

À la séance du comité du 25 octobre, le sous-ministre et président de la Commission de l'emploi et de l'immigration a déclaré que des annonces paraîtraient dans les journaux le 12 novembre et que des brochures seraient envoyées par la poste pour informer les gens qui ont présenté une demande.

Entre temps, il semble que les employés des centres de main-d'oeuvre du Canada ne sont au courant de rien, tout comme le public canadien. Le cabinet du ministre dit que dans certains cas les parents d'enfants nés avant le 18 novembre peuvent encore recevoir les prestations parentales, à condition de ne pas faire la demande avant la date de mise en oeuvre. Dans d'autres cas, si la demande a déjà été faite, mais si la mère est retournée au travail depuis plus de 20 semaines, elle peut demander les prestations.

Le cabinet de la ministre a également fait état d'autres scénarios, mais il semble qu'il n'ait pas pu faire connaître ses désirs.

On peut se demander, monsieur le Président, ce qui arrivera pour ceux qui sont en première ligne, lorsque l'on considère les mises à pied massives en raison de la récession. Il est certain que dans les conditions actuelles les délais seront plus grands encore avant que les prestations ne soient versées.

Lorsque l'on ajoute cela à une réforme complexe et, je le répète, essentiellement injuste du régime d'assurance-chômage, on constate que la situation ne peut que se détériorer. Étant donné que la ministre n'a pas dit ce qui pourrait arriver à ceux qui ne sont pas parfaitement au courant de la mise en vigueur de ces prestations, on peut dire qu'elle prépare un autre cauchemar bureaucratique.

Elle pourrait reconsidérer sa précédente décision et rendre les prestations parentales rétroactives, sinon au 1er janvier du moins à la date de la Sanction royale, pour permettre aux gens d'y avoir droit et pour simplifier le processus.

• (1740)

Vu la situation actuelle, elle pourrait aussi envisager d'embaucher d'autre personnel pour accélérer le processus. Le syndicat représentant les employés, l'AFPC, demande depuis deux ans une augmentation du personnel. Devant quel cauchemar vont se trouver les employés actuellement en poste vu tous les problèmes que poseront ces nouvelles demandes?

Pour compliquer encore la situation, elle a aussi ajouté quelques petits avantages comme les prestations parentales. Je voudrais ajouter que personne ne dit que les prestations parentales soient une mauvaise chose, mais elles ne devraient pas être versées aux dépens des autres travailleurs en chômage.

[*Français*]

La semaine dernière, l'Organisation nationale anti-pauvreté, le Mouvement action-chômage de Montréal et le *Ontario Coalition Against Poverty* dénonçaient la réforme de l'Assurance-chômage comme étant l'une des pires attaques contre les salariés.

On est en droit de se demander si les chiffres cités par le sous-ministre Kroeger en comité sortent tout droit de son imagination.

En effet, le sous-ministre a indiqué que, selon certaines études, seulement 30 000 personnes seraient affectées par les changements à la Loi sur l'Assurance-chômage.

Or, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Emploi du Québec, près de 60 000 personnes seront touchées par la réforme.

[*Traduction*]

On s'attend à ce que le nombre des assistés sociaux dans l'agglomération torontoise double presque par rapport à l'an dernier. On a dit que le resserrement des règles fédérales sur l'assurance-chômage en est l'une des causes.

Nous avons également lu dans le procès-verbal du comité que l'élément du projet de loi touchant la formation ne serait pas appliqué avant le 1er janvier 1991. Le gouvernement perçoit des primes plus élevées depuis janvier 1990 et pourtant, les programmes ne sont pas en place. Le gouvernement s'enrichit aux dépens de ceux qui peuvent le moins se permettre de payer. Le gouvernement avait une solution de rechange, mais l'a clairement rejetée; de la même façon qu'il refuse d'envisager d'autres solutions de rechange à la TPS.

En Australie, le gouvernement a décidé d'adopter une loi sur un régime fiscal national de formation, appelé garantie de formation. Cette loi assure que toutes les sociétés australiennes dont les charges salariales dépassent 200 000 $, en dépenseront au moins 1 p. 100 pour la formation approuvée en 1990-1991 et que ce minimum s'élèvera à 1,5 p. 100 après deux ans. Il s'agit d'une solution de rechange qui permet d'entretenir et d'améliorer les capacités d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée.

La ministre a pensé qu'elle s'en sortirait mieux en choisissant une solution de facilité qui consiste à supprimer le financement d'un programme fort nécessaire, surtout en ces moments difficiles. Elle a choisi la solution de facilité et les familles où les deux conjoints travaillent doivent en subir les conséquences.

Nous cherchons une solution favorable à ce problème et j'espère que la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration nous proposera cette solution.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais reprendre certains des points soulevés par le député d'en face. Le gouvernement et la plupart des Canadiens, j'en suis sûr, sont heureux que le Sénat ait enfin jugé bon d'adopter le projet de loi C-21. En effet, certains des commentaires que le député a fait aujourd'hui ont trait directement aux mesures contenues dans ce projet de loi qui sont considérées comme des améliorations par un grand nombre de personnes dans notre pays.

En ce qui concerne la remarque du député selon laquelle la mise en oeuvre du projet de loi C-21 est un cauchemar dans certains cas, j'aimerais qu'il nous donne des détails plutôt que des allégations d'ordre général. D'après mes informations, la mise en oeuvre de ce projet de loi respecte le calendrier fixé et les bureaux locaux sont très capables de résoudre les problèmes qui se posent.

En ce qui concerne les prestations parentales, je serais négligent si je ne faisais pas remarquer au moins à titre d'information, que c'est le gouvernement qui a jugé bon de les instaurer. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de l'opposition en ce qui concerne leur opportunité. Les dispositions concernant les prestations parentales du projet de loi C-21 représentent un progrès sensible par rapport à la loi existante et ont été proposées pour répondre au désir légitime des Canadiens qui veulent avoir des enfants et souhaitent en même temps continuer à faire partie de la main-d'oeuvre.

Le député semble penser que les familles canadiennes paient pour ces prestations parentales depuis janvier 1990. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Il n'a pas compris la première conférence de presse sur le projet de loi C-21 que la ministre a tenue en avril 1989 ni les explications fournies ultérieurement à maintes occasions.

Elle a expliqué clairement et à plusieurs reprises que les économies réalisées grâce aux nouvelles dispositions concernant l'admission, la durée et la cessation d'emploi volontaire sans justification seront réinvesties dans le programme afin de financer les améliorations importantes apportées, entre autres, dans le domaine de la formation, des prestations parentales et des prestations versées aux personnes de plus de 65 ans. L'augmentation des cotisations ne finance pas les améliorations apportées au programme.

Le ministre des Finances a annoncé le taux des cotisations dans son budget d'avril 1989. Il n'a absolument aucun rapport avec les prestations plus généreuses contenues dans le projet de loi C-21. En fait, comme la ministre et ses fonctionnaires l'ont fait remarquer aux comités de la Chambre des Communes et du Sénat, le gel des taux de cotisations pour les années 1990, 1991 et 1992 vise à atténuer l'impact, sur une base annuelle, de l'entrée en vigueur de la Stratégie de mise en valeur de la population active.

De plus, nous avons clairement dit que si le compte d'assurance-chômage accusait un déficit, le gouvernement du Canada avancerait—comme il l'a fait dans le passé—les fonds nécessaires pour faire en sorte que l'on puisse continuer à verser les prestations d'assurance-chômage aux Canadiens.

J'aimerais également parler de la question de la rétroactivité. Le député veut savoir pourquoi le versement des prestations parentales ne sera pas rétroactif à janvier 1990. Le gouvernement serait très heureux si cela pouvait être le cas. En effet, la Stratégie de mise en valeur de la population active a été conçue de façon à ce que les prestations parentales soient versées à compter du 1er janvier 1990.

Toutefois, le Sénat du Canada, pour des raisons connues de lui seul, a choisi de différer l'adoption du projet de loi pendant presque un an. Ainsi, au lieu d'entrer en vigueur le 1er janvier 1990, comme prévu, les dispositions sur les prestations parentales ne prendront effet que le 18 novembre 1990.

Ceux qui, comme le député, souhaitent savoir pourquoi l'adoption du projet de loi a pris tant de temps, devraient poser leur question à d'autres, puisque l'intention du gouvernement à cet égard était claire et précise. Je trouve regrettable que l'on ait tant attendu pour

adopter ce projet de loi. Je suis certain que le député, après y avoir réfléchi, sera du même avis.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer à ce débat sur l'ajournement concernant la question que j'avais posée au ministre des Finances le 11 octobre dernier, à la page 14041. Ma question avait trait aux mises à pied qui continuent tous les jours, et lorsque j'ai posé ma question, j'y parlais de 3 000 mises à pied à Air Canada, la perte de 1 500 emplois au CN et 3 000 pertes d'emplois chez Imperial Oil. Et, à ce jour, monsieur le Président, parmi tant d'autres s'ajoutent les 700 emplois de Marine Industries et environ 1 000 emplois chez Pratt & Whitney à Longueuil. Donc, la liste continue, et aussi, en même temps, on note que le nombre des faillites augmente. Finalement, il n'y a pas longtemps, après plusieurs questions de l'opposition, le ministre des Finances a fini par admettre que nous sommes en période de récession.

Monsieur le Président, ce que j'ai trouvé étonnant, dans la réponse du ministre à ma question, c'est ceci. Et je cite:

> [. . .] Il sait sûrement que le plus gros problème que connaît Air Canada, c'est l'augmentation du cours du pétrole, laquelle découle du problème international du golfe Persique.

En effet, monsieur le Président, il y a cette crise dans le golfe Persique, mais ce n'est pas à cause de cela qu'Air Canada a procédé à 3 000 mises à pied. Je pense que la crise est plus profonde. Cela dépend, tout d'abord, de la politique économique du ministre des Finances de maintenir un dollar trop élevé. Par exemple, pour le tourisme, cela a été une saison désastreuse. Et je n'ai qu'à citer Claude Picher dans *La Presse* du 23 octobre 1990, il n'y a pas longtemps, qui justement disait, et, avec votre permission, monsieur le Président, je vais citer une partie de cet article que je trouve intéressant:

> Cauchemar touristique
>
> Derrière l'optimisme officiel des organismes de promotion touristique se profile une réalité brutale et incontournable: le Canada se dirige à toute vitesse vers le pire déficit touristique de son histoire. Et de loin! Les chiffres les plus récents indiquent que la saison de pointe, c'est-à-dire les mois de juillet et août ont été catastrophiques. Si on se fie aux tendances historiques, on peut déjà prévoir que le déficit touristique canadien jouera en 1990 dans les 4,4 milliards de dollars, une hausse de 26 p. 100 sur le déficit de l'année précédente et de 62 p. 100 sur celui de 1988. Même en tenant compte de l'inflation, la détérioration est spectaculaire. On aura une bonne idée des dégâts en se rappelant que 1988 était déjà considérée, à l'époque, comme une année-catastrophe!
>
> Oh! Certes, on pourra toujours répondre que le Canada est habitué! Année après année, il enregistre un déficit touristique relativement important. Ce qui est particulièrement troublant cette année, à part bien sûr la taille exceptionnelle du déficit, ce sont les chiffres de l'été.

• (1750)

Et je continue encore, monsieur le Président, avec le même article. Il nous donne des chiffres très précis que je cite:

> En juillet, on a compté 5,6 millions de voyages effectués au Canada par des visiteurs de l'étranger, des Américains surtout. Ce chiffre peut paraître gros, mais il représente un recul de 4,7 p. 100 sur celui de l'an dernier pendant le même mois.

Donc, monsieur le Président, c'est clair que les problèmes d'Air Canada ne sont pas dus à la crise du pétrole, mais plutôt à la crise économique qu'a créée le ministre des Finances, une crise créée par lui-même ici au Canada. S'il poursuit avec sa politique monétaire de maintenir un dollar élevé, bien sûr que les touristes, surtout les Américains qui viennent en grand nombre au Canada, vont trouver que ça coûte plus cher et ils ne viendront pas. Donc, nous voyons déjà les effets économiques qui marquent cette industrie.

Monsieur le Président, dans la même période, pour faire la preuve de cette politique économique si désastreuse pour le Canada, nous avons eu, encore la même journée—je ne sais pas si c'était une journée pour les mauvaises nouvelles—mais le 23 octobre, toujours dans le journal *La Presse*, il y avait un article intitulé: «La compétitivité du Canada va en décroissant». On était, monsieur le Président, dans les années 1980, au deuxième rang et maintenant nous en sommes au sixième à cet égard.

C'est inacceptable! Comment pourrons-nous continuer à être compétitifs, surtout que nous sommes dans les années 1990 et on s'en va vers les années 2000. Si le ministre continue avec ses politiques économiques, définitivement que nous allons avoir un désastre économique purement canadien. Il nous réfère souvent aux années 1981-1982, mais il s'agissait alors d'une crise internationale. Maintenant, on se trouve avec un phénomène totalement canadien et c'est la politique monétaire du ministre des Finances, un dollar trop élevé qui justement est néfaste—et on vient de le voir—à l'industrie du tourisme. Il y a également les taux d'intérêt trop élevés pour maintenir ce dollar également trop élevé, ce qui, justement, est néfaste aux manufacturiers canadiens car ils ne peuvent pas être compétitifs parce que les frais de financement dont ils ont besoin leur coûtent très cher. Donc, ils doivent faire absorber ce coût-là dans leurs prix et les prix montent.

Voilà, monsieur le Président! Et lorsque le ministre m'a demandé si j'avais des suggestions, je lui avais justement répondu qu'il devait commencer par réduire les taux d'intérêt. Il pourrait réduire les taux d'intérêt le plus rapidement possible et cela redonnerait confiance aux industries, cela créerait des emplois et les gens pourraient retourner sur le marché du travail. On pourrait alors avoir une économie viable et regarder l'avenir avec espoir.

Monsieur le Président, vous me faites signe que le temps qui m'était alloué est écoulé. J'espère que le secrétaire parlementaire qui répondra pour le ministre des Finances pourra nous donner des indications à l'effet que—vu que cette semaine, comme d'habitude à tous les jeudis, on annonce les taux d'intérêt de la Banque du Canada—on pourrait voir une réduction considérable afin que les Canadiens puissent garder espoir en l'avenir.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, ce gouvernement-ci reconnaît que l'économie canadienne traverse actuellement une période d'adaptation qui s'accompagne de difficultés pour de nombreux Canadiens.

Toutefois, étant donné la croissance excessivement rapide qui a marqué ces dernières années, le ralentissement de l'activité économique ne devrait surprendre personne ni faire naître une impression de crise.

Il est normal qu'il en soit ainsi lorsqu'une période de forte expansion engendre une demande de biens et de services qui dépasse la capacité de production de l'économie.

La forte expansion de l'économie canadienne pendant les sept dernières années a créé des contraintes de capacité, tant sur le marché du travail que sur celui des biens et, par voie de conséquence, a entraîné des tensions inflationnistes destructrices. Si nous n'avions pas réagi maintenant pour atténuer ces tensions, celles-ci auraient risqué de s'intensifier au sein de l'économie, et il aurait été beaucoup plus difficile et coûteux de les éliminer plus tard.

C'est ce qui a amené le gouvernement à élaborer et à poursuivre des politiques financières et économiques judicieuses visant à établir un meilleur équilibre entre la demande et la production, tout en résorbant les tensions inflationnistes. Ceci ouvrira la voie à une baisse des taux d'intérêt et au retour d'une expansion équilibrée et soutenue.

Nous sommes en train de vivre cette période d'adaptation. Nous reconnaissons que ces périodes d'adaptation s'accompagnent de difficultés réelles. Mais il est important que les Canadiens reconnaissent que ces conditions économiques changeantes rendent possible une modération des tensions inflationnistes auxquelles sont attribuables la montée des coûts des entreprises et des prix et l'érosion de la compétitivité, compromettant les emplois des travailleurs canadiens.

[*Traduction*]

Je tiens à rassurer le député: nous sommes parfaitement conscients de l'importance que revêtira la situation monétaire sur les activités des entreprises et sur l'ensemble de notre économie. Plusieurs personnes ont demandé instamment au gouvernement d'abaisser les taux d'intérêt pour relancer l'économie et éviter d'autres pertes d'emplois. Mais nous nous nuirions à nous-mêmes si nous tentions de créer des emplois en pratiquant une politique monétaire inflationniste. Il faut absolument que les participants dans notre économie comprennent que la latitude dont dispose le gouvernement pour influer sur la situation monétaire dépend directement de la réduction continue des pressions inflationnistes.

Je tiens à assurer au député que le gouvernement demeure fidèle au programme économique qu'il poursuit depuis 1984. Il crée également les conditions nécessaires à la baisse des taux d'intérêt et à la relance d'une croissance économique équilibrée et soutenue.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 17 h 58.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-86

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, hier, les sénateurs conservateurs ont reporté l'étude du projet de loi C-86, projet de loi tendant à verser à plus de 66 000 familles canadiennes le crédit d'impôt pour enfants avant Noël. Les sénateurs libéraux ont offert d'accélérer l'adoption du projet de loi C-86. Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales attendait de recevoir cette mesure. Il avait bien l'intention de l'adopter avant la fin de la journée. Au lieu de cela, les sénateurs conservateurs ont dit qu'ils n'avaient pas leurs notes avec eux. Ils n'en savaient pas assez au sujet de ce projet de loi d'une seule page.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas donné des notes à ses représentants à l'autre endroit? Pourquoi n'a-t-il pas expliqué à la majorité conservatrice au Sénat que le projet de loi C-86 devait être adopté de toute urgence, que son adoption avait été promise par le ministre des Finances en février? Se pourrait-il que le projet de loi C-86 soit une autre fausse promesse du gouvernement, ce qui serait bien typique de sa part?

Ou est-il possible que la nouvelle «Bande des huit», emballée par sa récente victoire qui lui permet d'infliger la récupération et les compressions dans l'assurance-chômage aux Canadiens, ne veuille rien savoir d'une mesure législative progressiste qui autoriserait le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants à quelques-unes des familles les plus pauvres du pays, juste avant Noël?

* * *

[*Français*]

ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, le 26 octobre dernier, j'avais l'honneur d'annoncer, au nom de l'honorable Marcel Danis, la mise en oeuvre d'un projet Alternance travail-études au Cégep de Saint-Jérôme.

L'option Alternance travail-études vise à faciliter l'intégration des étudiants et des étudiantes à la population active en leur permettant de combiner études et expérience de travail. Ainsi, la contribution de 200 000 $ du gouvernement fédéral permettra au Cégep de Saint-Jérôme d'introduire une composante travail-études dans ses programmes. Le Cégep de Saint-Jérôme, de concert avec les entreprises, sera alors en mesure de fournir aux étudiants et aux étudiantes les outils nécessaires pour mieux les intégrer au marché du travail.

Je félicite le Cégep de Saint-Jérôme pour son implication au sein de la communauté et je souhaite aux étudiants et aux étudiantes qui bénéficieront de l'option travail-études les meilleures chances de succès.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le gouvernement est toujours prêt à faire de belles promesses au sujet de l'environnement, mais il est rarement disposé à prendre des mesures concrètes à ce sujet.

Je pourrais vous donner comme exemple la décision du CN d'acheminer plus de 2 000 tonnes de sol peut-être contaminé d'un site industriel à Halifax jusqu'à River Denys, au Cap-Breton, ce qui représente une distance de 300 kilomètres, plutôt que de faire les tests nécessaires pour voir s'il était possible d'entreposer ce sol à une décharge locale.

Il semble que le CN n'avait pas de temps à perdre. Il n'a pas jugé bon non plus de consulter la municipalité d'Inverness, sans parler des habitants de River Denys. Il était plus facile de trouver un propriétaire de décharge privée prêt à ne pas poser trop de questions et d'entreposer ce sol à cet endroit-là en catimini, dans l'espoir que personne ne remarquerait rien. Loin des yeux loin du coeur.

Eh bien, les habitants de River Denys sont furieux à la perspective de voir leur eau potable contaminée par les eaux de ruissellement provenant du site en question. Il n'en va pas autrement de la municipalité d'Inverness, qui a déjà eu assez de problèmes avec des décharges controversées et qui a dû recourir à une injonction pour arrêter les activités du CN.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, tous les Canadiens savent l'intérêt que suscite désormais l'élimination de déchets dangereux. Aucune collectivité ne veut servir de décharge pour les déchets d'une société qui viennent d'ailleurs. Bien sûr, cela ne saurait se faire sans consultation ni sur l'initiative d'une société d'État nationale avec l'approbation tacite des gouvernements provinciaux et fédéral.

Le comportement du CN dans ce cas ternit son image auprès du public et, pire encore, il diminue la crédibilité de tout gouvernement qui discute avec les citoyens pour trouver des moyens appropriés d'éliminer les déchets industriels.

* * *

LE GOUVERNEUR ÉLU ANN RICHARDS

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, un député du Parlement canadien n'a pas souvent l'occasion de féliciter un gouverneur américain—qui d'ailleurs ne le saura probablement jamais—, mais je tiens à saluer la démocrate Ann Richards, la première femme à avoir été élue gouverneur du Texas, hier soir.

Il y a probablement des questions sur lesquelles le gouverneur élu Richards et moi ne serions pas d'accord, mais nous nous entendrions sûrement sur un point. En effet, son triomphe sur son adversaire républicain, Clayton Williams, représente sûrement une victoire pour toutes les femmes, partout dans le monde.

Non seulement M^me^ Richards a t-elle eu sa part de difficultés dans la vie, mais elle a persévéré et elle a réussi, en dépit de l'insolence de M. Williams et surtout de sa bévue regrettable et scandaleuse concernant les femmes et le viol.

Ma femme Priscilla et moi nous sommes réjouis de la victoire de Ann Richards hier soir. Je sais bien que le port du chapeau est interdit aux hommes à la Chambre, mais, si je le pouvais, je soulèverais mon stetson en l'honneur de la première femme gouverneur du Texas. Ya-hoo!

* * *

LA FISCALITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Voici revenu le moment de désigner la société parasite de la semaine. Nous présentons aujourd'hui le prix des effets spéciaux au Parti libéral du Canada qui a eu l'illusion de contribuer au régime fiscal en nous présentant sa plus récente idée: la formation d'un groupe de travail sur la fiscalité équitable.

Le Parti libéral s'est distingué par la composition de son équipe de trucages, où seront représentées d'illustres sociétés, telles que Peat Marwick, qui a fait en 1988 des contributions de plus de 54 000 $ au Parti conservateur et au Parti libéral, et Coopers & Lybrand, qui a versé en 1988 plus de 62 000 $ à la caisse des conservateurs et de 52 000 $ à celle des libéraux.

Ces experts en fiscalité vont sûrement veiller sur les intérêts du Parti libéral et protéger les échappatoires fiscales qu'il avait mises en oeuvre pendant qu'il était au pouvoir.

Nous félicitons le Parti libéral pour sa façon d'avoir l'air sincère quant à sa volonté de défendre les intérêts du Canadien moyen. Il est indéniable, quant à moi, que cette équipe mérite le prix des effets spéciaux de la société parasite de la semaine.

* * *

[*Français*]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le président, la Chambre de commerce du Canada et ses 170 000 entreprises membres ont déclaré publiquement leur appui au Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, présenté par notre premier ministre.

Monsieur le Président, le président de la Chambre de commerce, M. Tim Reid, a aussi mentionné sa satisfaction vis-à-vis les propos du premier ministre concernant la nécessité de mettre de l'ordre dans nos finances si nous voulons assurer notre prospérité durant les années 90, et sa prise de conscience face à la nécessité de réévaluer les rôles que joueront les gouvernements et le secteur privé au cours des prochaines décennies si le Canada veut réussir dans l'arène internationale.

Monsieur le Président, M. Reid termine son communiqué en donnant, au nom des 500 chambres et *boards of trade* locaux qui lui sont affiliés, son appui à la Commission dans ses efforts pour connaître les vues des Canadiens et des Canadiennes sur l'avenir du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES LIEUX HISTORIQUES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, Fort Petrie ainsi que le poste de commandement de tir et la batterie de South Bar font partie de fortifications désaffectées, datant de la Seconde Guerre mondiale, qui sont le sujet d'une vive polémique dans ma circonscription. J'espérais que le gouvernement subventionnerait leur restauration, mais en vain. Vu les dangers qu'elles présentent pour les habitants des environs, je suis obligé de donner raison à la municipalité du comté de Cape Breton d'avoir ordonné qu'elles soient démolies sans délai.

• (1410)

Il va sans dire que cette décision va décevoir profondément les sociétés historiques qui ont fait des pieds et des mains pour trouver les moyens de financer un projet de restauration.

Il ne faut pas oublier que la sécurité est toujours la considération première. Nous devons garantir la sécurité de nos concitoyens, surtout celles des enfants qui habitent près des fortifications.

Je prie donc le ministre de la Défense nationale de prendre les dispositions nécessaires. J'ai visité les lieux et rencontré les gens qui habitent dans les environs. Si aucune aide financière ne doit être versée, je saurais gré au ministère de démolir les fortifications sans tarder.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, à l'approche du jour du Souvenir, les Canadiens ont pour défi de rendre plus vrais la compréhension et l'amour qu'ils ont les uns pour les autres et pour leur pays. C'est le moment de nous souvenir de ceux qui ont combattu et qui sont morts pour que nous soyons libres de relever ce défi.

Tandis que de nombreuses autres parties du monde sont en proie à des conflits et à l'oppression, nous avons au Canada la liberté d'exprimer aussi bien nos espoirs et nos rêves que nos inquiétudes. C'est un privilège inestimable que nous devons apprécier et préserver.

Le 11 novembre, quand nous rendrons hommage aux hommes et aux femmes qui ont combattu et qui sont morts au service de notre pays, profitons-en pour nous rappeler la nécessité d'être tolérants et compréhensifs envers tous les peuples de la terre.

Travaillons ensemble à renforcer la paix et l'harmonie chez nous et partout dans le monde.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires indiennes, l'honorable Tom Siddon, a accepté d'entreprendre des discussions avec l'équipe de négociation de Kanesatake, laquelle sera formée en grande partie de représentants d'une coalition de factions qui a reçu l'appui de plus de 400 membres adultes de Kanesatake. Il a aussi demandé au conseil de bande d'y être représenté.

La table de négociation comprendra, en plus des représentants des Mohawks, ceux des gouvernements fédéral, provincial et municipal d'Oka, paroisse et village.

Monsieur le Président, c'est un bon début pour permettre enfin aux décideurs de régler cette épineuse question du transfert des terres, les 97 acres achetées durant la crise et de négocier un territoire unifié pour les peuples de Kanesatake. Je souhaite que ce processus soit ouvert à toute la population indienne et blanche de ma région. Je souhaite que les négociations aboutissent à un traité final entre les deux communautés. J'invite donc tous ceux et celles qui voudraient participer à cet exercice de le faire dans le but de ramener la paix et la prospérité à cette magnifique et unique région d'Oka—Kanesatake.

Finalement, j'offre mes voeux de succès à Me Bernard Roy qui dirigera cette négociation.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le Parti réformiste doute que le premier ministre ait appris sa leçon en affaires constitutionnelles et qu'il se soit corrigé de son penchant pour les manoeuvres secrètes et les démarches du haut vers le bas.

Les réformistes préfèrent une démarche constitutionnelle qui est axée sur les personnes et part de la base aux processus élitistes de relations publiques qui ont toujours été employés.

Les réformistes préféreraient que se tiennent des congrès constitutionnels dans les régions et chez les autochtones où des délégués élus directement par la population et soutenus par des spécialistes iraient délibérer et voter sur les propositions de modifications constitutionnelles. Les résultats de ces congrès seraient ensuite portés devant les instances traditionnelles du Parlement et des Assemblées législatives pour y être révisés et appliqués.

Article 31 du Règlement

Les citoyens canadiens veulent que le Canada aborde le XXI[e] siècle sur des bases constitutionnelles solides et ils sont capables de réaliser cet objectif. Les réformistes ne demandent rien d'autre que le Parlement fasse confiance au bon sens des gens ordinaires et qu'il s'occupe de mettre de l'ordre dans les finances publiques.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je demande aujourd'hui à tous mes collègues de répéter après moi:

Hé, hé!

Ho, ho!

Se débarrasser de la TPS, il faut!

Les argentiers conservateurs se font du mouron,
Car ils sont à court de pognon.
Le milieu des affaires ne peut pas blairer
Ni Michael Wilson ni John Crow.

On a décidé de donner un dîner
Dans un hôtel du havre de Toronto,
De sorte que Brian puisse s'enfuir en bateau
Si jamais les choses tournent mal.

Le nombre des protestataires a excédé celui des invités.
Ils sont venus de milles à la ronde.
L'un d'eux a franchi le cordon de sécurité
Et s'est mis à engueuler le premier ministre.

Mais le premier ministre n'a voulu rien entendre
Et il a fait jeter dehors le pauvre homme.
D'abord la clôture, puis l'expulsion,
Voilà comment les conservateurs usent de leur pouvoir.

Mais la vérité ne peut pas être étouffée.
Trois chefs se sont surpassés et,
Comme supplément au menu,
Ils ont rôti Mulroney, la dinde.

Puis le repas a pris fin et
Brian a eu ce qu'il méritait
Lorsque chefs et invités
Ensemble ont entonné:

Hé, hé!

Ho, ho!

Se débarrasser de la TPS, il faut!

* * *

[*Français*]

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, les premières neiges d'hier n'ont pas réussi à refroidir les ardeurs électorales de Jean Chrétien. Les récentes déclarations de M. Chrétien indiquent en effet qu'il est prêt à se battre, et je le cite, «contre l'agenda corporatif de la droite du gouvernement Mulroney».

Le chemin qui mène à Beauséjour est-il le chemin de Damas de Jean Chrétien?

La population canadienne, et particulièrement les électeurs de Beauséjour sont en droit de mettre en doute cette conversion miraculeuse.

Je dois en effet remettre en question la sincérité des propos d'un homme qui est tellement distrait qu'il en oublie même sa profession d'avocat.

Il va sans dire que si M. Chrétien se décide à épouser la cause des néo-démocrates de par ses déclarations, il lui faudra faire des démarches officielles afin de devenir membre du parti.

J'ajouterais toutefois, monsieur le Président, que mon parti se réserverait le droit d'annuler la carte de membre de Jean Chrétien au moment où il changerait son fusil d'épaule. Cela ne devrait pas tarder.

* * *

[*Traduction*]

LES CANADIENS À FAIBLE REVENU

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, avant-hier soir, le projet de loi sur le crédit d'impôt pour enfants a été adopté avec la collaboration de tous les députés. Ce projet de loi va permettre d'accorder une aide additionnelle à quelque 70 000 familles représentant plus de 230 000 enfants.

Au nom de ces bénéficiaires, je félicite les députés de tous les partis représentés à la Chambre d'avoir reconnu la nécessité d'adopter ce projet de loi.

Toutefois, ces mêmes familles attendent toujours que le Sénat se décide à adopter un autre projet de loi qui leur apporterait une remise supplémentaire. La taxe sur les produits et services prévoit favoriser non seulement les familles avec enfants, mais aussi les neuf millions de Canadiens à faible revenu. Ils pourraient ainsi toucher l'argent dont ils ont besoin et qu'ils méritent de recevoir avant Noël, mais il faut pour cela que le Sénat l'adopte immédiatement.

Je félicite les sénateurs qui s'efforcent de le faire adopter.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Statistique Canada révèle aujourd'hui qu'entre septembre et octobre, son indice de l'offre d'emploi, une mesure des emplois disponibles d'un bout à l'autre du pays, a diminué de 3,5 p. 100 au Québec, de 8,9 p. 100 dans les Prairies, de 13,7 p. 100 en Ontario, de 16,8 p. 100 en Colombie-Britannique et de 17,1 p. 100 dans les Maritimes. Cela veut dire qu'il y a de moins en moins de débouchés pour les milliers de travailleurs qui perdent actuellement leur emploi à cause de la récession provoquée par les politiques du gouvernement actuel.

Le premier ministre tiendra-t-il compte de son indice de l'offre d'emploi et commencera-t-il à prendre dès maintenant des mesures positives en faveur des milliers de Canadiens qui ont désespérément besoin d'aide pour sortir de la récession que ses politiques ont créée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, personne ne nie l'importance de ces chiffres. Ils nous préoccupent.

Mais je ferai également remarquer à mon honorable collègue que nous avons connu depuis six ans une hausse importante du nombre des emplois qui a fait grimper cet indice à un niveau très élevé. Je lui déconseillerais donc d'attacher trop d'importance à cet indice.

Cela dit, nous reconnaissons les problèmes de l'économie. Nous nous sommes efforcés de faire baisser les taux d'intérêt, lesquels, je l'ai fait remarquer à la Chambre, ont baissé de 1,5 point de pourcentage depuis le début de l'été. Si les conditions qui ont permis ce résultat se maintiennent, nous pouvons entrevoir d'autres progrès à cet égard.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, des économistes ont dit que les propos que tient le ministre au sujet des taux d'intérêt sont insignifiants et dépassés.

Hier, le gouvernement a enfin admis qu'il avait dépensé plus de 400 000 $ avec l'argent des contribuables pour effectuer des sondages et découvrir ce qu'il devrait déjà savoir: que les Canadiens ne veulent pas de sa TPS. Le gouvernement ne dépensera certes pas 400 000 autres dollars pour réaliser encore d'autres sondages qui confirmeront que nous sommes en récession et que la politique du gouvernement nuit gravement à des milliers de Canadiens et leurs familles.

Le gouvernement cessera-t-il de gaspiller de l'argent pour effectuer des sondages qui confirment simplement à quel point sa politique économique est impopulaire et mauvaise? Fera-t-il enfin quelque chose de bien pour le vrai monde, les travailleurs, les agriculteurs, les petits entrepreneurs, qui sont durement frappés par la politique économique malavisée du gouvernement?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les résultats des sondages ne sauraient étonner. Ils sont très apparents depuis quelque temps déjà.

Je demande à mon collègue si nous, en tant que gouvernement, devons ne pas tenir compte des conclusions de cinq commissions royales d'enquête et groupes de travail composés d'experts qui ont examiné l'actuelle taxe de vente et qui ont dit qu'il faut la modifier.

Sommes-nous censés faire fi des propos tenus par Jean Chrétien en 1977, lorsqu'il a souligné que l'actuelle taxe de vente handicapait nos exportations?

Devons-nous feindre d'ignorer ce qu'a fait Allan MacEachen, en 1981, lorsqu'il siégeait ici même, à la Chambre des communes, et qu'il a déposé un budget dans lequel il proposait de modifier le régime actuel de la taxe de vente?

Sommes-nous censés faire fi du Comité sénatorial des finances, dominé par des personnes comme Allan MacEachen, Michael Kirby et Sid Buckwold?

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, Jean Chrétien et les libéraux parlent au nom des Canadiens lorsqu'ils disent qu'il faut empêcher l'adoption de la TPS. Si le ministre s'intéresse à ce que disent les Canadiens, il écoutera Jean Chrétien et les libéraux qui disent, à la Chambre, au Sénat et dans tout le pays, qu'il faut empêcher l'adoption de la TPS.

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, les sénateurs libéraux, conformément aux politiques énoncées par Jean Chrétien et les libéraux, ont voté en faveur d'un amendement visant à soustraire les livres et les périodiques à la taxe de vente sur les produits et services. Mais les sénateurs conservateurs ont rejeté cet amendement. Je demande donc ceci au premier ministre: Pourquoi prétend-il être à l'écoute du pays tout entier quand il refuse de retirer sa TPS et qu'il a l'audace de taxer les livres? Pourquoi veut-il imposer sa TPS? Pourquoi veut-il imposer l'ignorance?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, Jean Chrétien ne dirige pas, il suit Allan MacEachen. Je ne fais que m'en remettre à la presse où je vois Allan MacEachen dire qu'il a averti Jean Chrétien après avoir pris la décision.

La différence avec notre gouvernement, c'est que nous faisons preuve de leadership. Nous avons vu les problèmes causés par la taxe de vente fédérale et nous avons décidé de l'éliminer.

Notre gouvernement fait aussi preuve de leadership lorsqu'il reconnaît le problème d'inflation et agit avant qu'il n'échappe à toute intervention. Le gouvernement fait preuve de leadership lorsqu'il s'attaque au déficit, au sujet duquel le député disait, lorsqu'il était critique des finances: «Pourquoi les conservateurs sont-ils autant préoccupés par le déficit?»

Je vais vous dire pourquoi, c'est en raison de la situation catastrophique que nous a laissée un Parti libéral qui ne se souciait pas du déficit, qui est à l'origine des problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le ministre a déclaré que son ministère s'assure que tous les renseignements disponibles sont divulgués aux volontaires des essais cliniques.

Toutefois, le ministre sait que Daniel Trottier, un des cobayes, n'a jamais été informé que le HI-6 pouvait causer des malformations congénitales et le cancer.

Je demande donc au ministre d'expliquer comment il peut qualifier de prudente l'attitude de son gouvernement de mettre en garde les prochains volontaires, alors qu'il sait fort bien que ceux qui ont déjà subi les tests, comme M. Trottier qui vous regarde aujourd'hui, n'ont pas eu droit à toute l'information disponible?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, non seulement ce monsieur à droit à tous les renseignements disponibles, mais il a signé une formule disant qu'il les a reçus et qui dit aussi:

> J'ai lu et je comprends les renseignements relatifs à l'étude sur le HI-6 qui figurent dans les pages suivantes. On m'a informé de la nature et de l'objet des essais, des avantages et des risques qu'ils comportent, et des risques et des effets secondaires possibles associés à l'administration de HI-6. Je comprends qu'il m'appartient de poser les questions que je juge nécessaires pour clarifier les points que je pourrais mal comprendre. J'ai posé toutes ces questions au médecin et suis satisfait des réponses reçues. Je comprends que je peux retirer mon consentement et cesser ma participation à tout moment, sans que cela n'influe sur mon droit aux soins médicaux.

Si ma collègue a pris la peine de lire le formulaire de consentement, elle sait également qu'il y est fait mention des éventuels effets secondaires du médicament et qu'en plus il y est indiqué que, comme pour n'importe quel médicament, des effets imprévus et potentiellement graves, y compris des accidents mortels, sont toujours du domaine du possible.

Mme Copps: Il n'est nullement fait mention du cancer.

M. Beatty: Les députés d'en face crient, «Vous vous êtes contentés de mentionner que cela pourrait tuer ou entraîner d'autres graves effets secondaires imprévus, mais vous n'avez pas expressément mentionné le cancer.»

En plus de tout cela, y compris l'avertissement que nous avons donné relativement à d'éventuels accidents mortels, pour la phase II de l'étude, nous avons demandé que le formulaire de consentement mentionne expressément la possibilité pourtant peu probable que ce médicament pourrait également être une substance cancérigène.

Nous avons tout fait pour nous assurer que tous ceux qui se portent volontaires soient complètement informés.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, suivant la réponse du ministre de la Santé, permettez-moi de préciser que la fabrication du médicament HI-6 est apparemment interdite aux États-Unis en raison du danger qu'il ferait courir aux employés et à la communauté.

Le ministre pourrait-il assurer aujourd'hui aux Canadiens que les essais du HI-6 sur l'homme sont sans danger, ou va-t-il admettre que les tests nécessaires du cancer chez les animaux n'ont pas encore été faits?

Si le médicament n'est pas sûr pour les Américains, pourquoi le serait-il pour les Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme c'est souvent le cas des députés libéraux, mon collègue ne présente pas les faits carrément et ouvertement.

Le médicament HI-6 n'est pas vendu aux États-Unis et n'est pas non plus vendu ni fabriqué au Canada. C'est précisément pour cette raison que les fabricants de médicaments doivent demander l'approbation du gouvernement du Canada.

Les députés d'en face disent qu'il est testé sur l'homme. Bien sûr, pour qu'un médicament soit approuvé au Canada, il faut aussi qu'il soit testé sur les êtres humains.

À partir de tous les renseignements dont nous disposons actuellement, fondés notamment sur des tests effectués dans d'autres pays, nous pensons que de tels tests sont sûrs et que nous avons respecté le critère relatif au consentement en connaissance de cause, même si ma collègue ne s'est évidemment pas donné la peine de lire le formulaire; elle ne savait pas que l'intéressé signe un formulaire de consentement indiquant qu'il est parfaitement au courant de tous les effets secondaires, qu'il a posé toutes les questions nécessaires et a été satisfait des réponses.

Il s'agit du jeune homme cité dans le *Sun* d'aujourd'hui qui a déclaré que, bien qu'on lui ait conseillé de ne pas boire après avoir pris ce médicament, il est allé prendre une bière tout de suite après et s'est senti mal. Il est expressément indiqué sur le formulaire qu'il ne faut pas boire.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

J'étais à Montréal, hier, où j'ai visité un atelier de vêtements. Monsieur le Président, avant même que l'Entente de libre-échange avec les États-Unis ait été signée, on disait déjà que ce secteur était vulnérable. J'ai pu le vérifier. C'est vrai que cette industrie est menacée.

Une chose est très claire, les politiques économiques de ce gouvernement aggravent la situation: le taux élevé du dollar canadien, les taux d'intérêt, la TPS, le libre-échange avec les États-Unis. De plus, le libre-échange avec le Mexique aggraverait la situation.

Alors, est-ce que le premier ministre va dire non au libre-échange avec le Mexique, protéger les emplois du vêtement du Canada et former les gens qui se trouvent sans travail?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pense que le ministre du Commerce extérieur a déjà commenté la question des négociations de libre-échange potentiel avec le Mexique, mais je voudrais référer à ce qu'a dit le chef du Nouveau Parti démocratique, au départ, concernant l'industrie du vêtement.

Je pense qu'il est incorrect d'attribuer les problèmes que nous connaissons dans ce secteur à l'entente avec les États-Unis, puisque la situation qui prévaut actuellement dans le domaine du vêtement, monsieur le Président, est internationale, et qu'elle est reliée d'avantage aux relations commerciales internationales qu'aux relations commerciales avec les Américains et sur lesquelles, actuellement, il y a des mécanismes pour tenter de trouver des réponses.

Alors je pense qu'il est beaucoup trop tôt et il est absolument erroné de prétendre qu'il y a une relation entre la situation, particulièrement dans la région de Montréal, entre les travailleurs dans le domaine du vêtement et le Traité de libre-échange, monsieur le Président.

• (1430)

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je voudrais, monsieur le Président, poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Alors que manifestement le gouvernement continue à affirmer qu'il est trop tôt pour évaluer les résultats de l'accord commercial, les travailleurs qui sont licenciés tous les jours dans tous les secteurs d'un bout à l'autre de notre pays savent déjà à quoi s'en tenir.

Je voudrais soulever cette question avec le ministre des Finances. Ce dernier a déclaré que la TPS serait avantageuse pour le Canada parce que les industries sont pénalisées par la taxe sur les ventes des fabricants. Or, l'industrie du vêtement n'était pas soumise à cette taxe et pourtant on va lui imposer la TPS.

Pour quelles raisons a-t-il décidé que la TPS devrait être imposée à cette industrie qui n'était pas auparavant soumise à la taxe sur les ventes des fabricants?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a en fait une taxe de vente fédérale indirecte sur tout ce nous achetons aujourd'hui, qu'il s'agisse d'aliments, de vêtements, de chaussures, de livres, de bureaux, la taxe de vente est imposée sur tout.

Une voix: Sur le mazout domestique.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Oui, monsieur le Président, il y a également une taxe sur le mazout domestique.

Des voix: Sur les coupes de cheveux.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): En effet, il y a une taxe sur les coupes de cheveux. Il y a une taxe sur tout ce que nous achetons aujourd'hui.

Le député néglige de prendre en considération cette taxe indirecte. Les commissions royales, les groupes de travail et les industriels qui se sont adressés aux gouvernements successifs depuis le milieu des années 50 veulent qu'on la supprime pour que les règles du jeu soient égales et que le Canada puisse être concurrentiel à l'échelle internationale.

On n'impose pas de taxe de vente sur les vêtements importés, contrairement à ceux qui sont fabriqués ici. Il est plus difficile pour les industries du vêtement qui fabriquent leur produit au Canada d'être concurrentielles à l'échelle internationale.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'adresse ma question supplémentaire au premier ministre. En examinant l'indice des emplois publié aujourd'hui par Statistique Canada, nous constatons que le nombre d'emplois disponibles en octobre a diminué de 12 p. 100 comparativement au mois précédent. Ce pourcentage varie d'une province à l'autre et il est beaucoup plus élevé dans certaines régions du Canada.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis des emplois. Compte tenu des politiques économiques du gouvernement, nous avons perdu des emplois à cause du libre–échange, du dollar élevé et des taux d'intérêt élevés. Qu'entend faire le premier ministre au sujet du nombre croissant d'emplois perdus? Qu'est–ce que lui et le gouvernement vont faire pour mettre fin à la récession et créer des emplois pour les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue dit que j'ai promis des emplois. C'est bien ce que j'ai fait au cours de la campagne de 1984, et nous avons créé 1,6 million d'emplois, soit plus que jamais auparavant dans l'histoire du Canada. Depuis le libre–échange, nous avons eu 300 000 nouveaux emplois, ce qui explique la baisse du taux de chômage de 11,6 p. 100, en 1984, à environ 8 p. 100, à l'heure actuelle.

Tout le monde sait que ma collègue est opposée à la modernisation de l'économie, au libre–échange et aux modifications de la taxe de vente. Elle a été hypnotisée par les tenants du protectionnisme qu'un expert financier a récemment décrit en ces termes: «C'est pourquoi les ennemis du libre–échange sont évidemment des chefs syndicaux trop grassement payés ou de riches monopolisateurs. Le protectionisme fait les manchettes et fascine les électeurs, mais les Canadiens s'aperçoivent qu'ils n'ont pas raison de s'opposer au libre–échange, car c'est un tendance historique bien ancrée et aussi immuable que la gravité.»

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il n'est pas sans savoir qu'on projette d'envoyer à Bagdad une délégation tripartite non officielle pour demander la libération des otages.

J'aimerais que le ministre confirme ce qu'il a dit hier à l'extérieur de la Chambre, soit que le gouvernement serait disposé à fournir des renseignements sur les Canadiens détenus au Koweït et en Irak, et à offrir de l'aide et des services aux ambassades et aux autres organisations gouvernementales.

Le ministre nous dirait–il dans quelle mesure le gouvernement est disposé à appuyer cette initiative et à collaborer avec les intervenants?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question du député est très claire. Le gouvernement ne permettra pas que des représentants du Canada se rendent en délégation à Bagdad. Les députés sont libres d'agir comme ils l'entendent.

Lorsque des députés se rendent à l'étranger, ils ont bien entendu droit à l'aide des fonctionnaires de l'ambassade canadienne. N'importe quel député qui se rendrait à Bagdad y aurait droit.

Si on en fait la demande, des séances d'information seront organisées à l'intention des députés qui désirent se rendre là–bas ou ailleurs à titre privé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Le ministre sait également que bon nombre des familles de ressortissants canadiens détenus en Irak et au Koweït n'ont plus aucun soutien financier ou aucune source de revenu.

Le ministre peut–il nous dire si le gouvernement compte fournir une aide temporaire, sous forme de soutien financier, ou encore mettre à la disposition de ces familles des services téléphoniques par exemple, jusqu'à ce que leurs conjoints ou autres parents soient relâchés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous nous trouvons, bien entendu, dans des circonstances exceptionnelles et le gouvernement envisage la situation dans ce contexte. Il n'existe pas de dispositions qui permettent au gouvernement de fournir une aide de ce genre et c'est pourquoi, je suis sûr que la Chambre le comprendra, nous voulons éviter de créer des précédents en ce qui concerne les mesures que nous pourrions prendre.

Cela dit, mes collègues et moi essayons de déterminer si nous pouvons venir en aide aux Canadiens dont les familles sont incapables de quitter l'Irak ou le Koweït. Il s'agit là de mesures extraordinaires. Je ne peux pas dire à la Chambre, pour le moment, si la chose est possible.

* * *

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de l'habitation. Comme vous le savez, la SCHL a récemment procédé à une évaluation du programme des coopératives d'habitation. Cette évaluation devait être terminée en août, mais le gouvernement a prolongé le délai qu'il avait fixé et empêché le public de participer aux consultations.

Ces tactiques dilatoires ont eu pour effet de laisser des milliers de familles sur des listes d'attente, des centaines de groupes de ressources le bec dans l'eau, et des projets de coopératives en suspens, jusqu'à ce que le gouvernement s'organise.

Je désire poser la question suivante au ministre: y aura-t-il un programme de coopératives d'habitation en 1991 pour offrir des logements à prix abordable dans notre pays?

[*Français*]

Y aura-t-il un programme de logements coopératifs, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Tous les députés le savent, monsieur le Président, l'actuel programme de logements coopératifs étant un programme quinquennal, nous devions évidemment attendre pour procéder à notre évaluation que les cinq années soient presque écoulées. Nous avons maintenant complété notre évaluation. Nous procédons à l'heure actuelle à des entretiens et à des consultations avec tous les intéressés, y compris les députés et les gens qui oeuvrent au sein du logement coopératif.

Je dois adresser mes recommandations au Cabinet vers la fin du mois de novembre ou au début de mois de décembre pour ce qui est de l'orientation à donner à un nouveau programme de logements coopératifs.

M. Joe Fontana (London-Est): C'est précisément ce qui nous inquiète, monsieur le Président, car chaque fois que le ministre chargé de l'habitation s'est adressé au Cabinet, non seulement il est revenu bredouille, mais il n'a rien obtenu pour l'habitation, ce qui est pis encore.

L'évaluation de la SCHL est non seulement trompeuse et incomplète, mais elle ne tient pas compte de solutions viables propres à rendre le programme plus rentable, comme par exemple le refinancement des coopératives antérieures à 1985 en utilisant la formule des hypothèques indexées.

Voici ma question supplémentaire: puisque les associations coopératives ont besoin de six mois pour préparer un projet, et puisque le gouvernement a retardé le nouveau programme, le ministre pourrait-il au moins reconduire le programme actuel d'une autre année afin d'aider les Canadiens qui ont besoin de logements?

• (1440)

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le programme actuel se poursuit jusqu'à la fin de l'année. Un bon nombre d'associations intéressées au logement coopératif élaborent depuis un bon moment de nouveaux projets. Nombreux sont les projets qui sont sur le métier et qui devraient être prêts à être réalisés dès l'année prochaine.

Une fois que j'aurai communiqué mes recommandations au Cabinet, à la fin de l'année, nous verrons ce qu'il adviendra du programme. Cependant, je demeure persuadé que nous aurons un programme de logements coopératifs et que le député en sera satisfait.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse.

Je tiens tout d'abord à lui témoigner toute ma gratitude, celle de mes collègues et des familles des Canadiens retenus en Irak et au Koweït pour avoir permis à un membre du caucus ministériel de faire partie de la délégation tripartite qui envisage de se rendre dans cette région troublée.

J'ai écouté très attentivement les observations que le ministre a formulées au sujet de son engagement, des renseignements préalables à fournir au Canada, ainsi que de l'appui que nous pouvons espérer obtenir du personnel de l'ambassade à Bagdad.

Tout particulièrement, le ministre pourrait-il nous dire, dans l'heureuse éventualité où, une fois la délégation rentrée au pays, les Canadiens retenus en Irak seraient autorisés à partir, s'il pourrait sérieusement envisager la possibilité de fournir l'aide logistique nécessaire, notamment en nolisant des avions pour venir en aide à ces Canadiens dans ces circonstances difficiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il faut écouter avec la plus grande attention les questions que pose le député. Au sujet de la permission de mon caucus, les députés n'ont pas à me la demander. Mes collègues sont libres d'agir à leur guise, et je sais d'expérience qu'ils sont nombreux à en profiter. Il n'est pas question de permission. Je trouverais malheureux de laisser persister au compte rendu l'impression qu'en tant que ministre, j'ai pu, ou l'un ou l'autre de mes collègues du Cabinet a pu prendre une initiative quelconque qui constituerait en quelque sorte la sanction officielle d'un voyage éventuel.

La deuxième partie de la question, le député le sait pertinemment, est tout à fait hypothétique. Si une situation se présentait dans laquelle je devrais intervenir, je ne manquerais pas de le faire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Le ministre se rappelle fort bien avoir indiqué encore cette semaine que son gouvernement ne trouverait pas acceptable qu'un membre de son caucus participe à une telle délégation. Je me réjouis de ce changement d'attitude. C'est un changement important.

En fait, je voudrais savoir si le ministre se rend compte également de l'importance, non pas uniquement pour les familles des ressortissants canadiens actuellement en Irak ou au Koweït, mais pour tous les Canadiens en général, de donner aux sanctions le temps de porter fruit. Cela dit, le ministre promet-il devant la Chambre, comme beaucoup de Canadiens le lui ont déjà demandé, de n'engager aucune action militaire unilatérale sans l'aval de l'ONU et seulement après qu'une telle action ait été dûment débattue et approuvée au Parlement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a un léger problème de conscience. Il devra se demander s'il doit adopter une attitude noble, quitte à la défendre jusqu'au bout, ou tenter de tourner à son avantage, par esprit de parti, une position dont il voudrait qu'elle soit interprétée comme un geste humanitaire.

Voici ma réponse en ce qui concerne la deuxième partie de la question. Le gouvernement multiplie les démarches pour s'assurer que toute mesure envisagée dans le Golfe soit prise sous les auspices de l'ONU. Nous avons joué un rôle positif de premier plan sur ce chapitre. Mieux, avec le concours de nos diplomates, nous avons réussi à faire accepter, aux Nations Unies, certaines des mesures qui ont été prises jusqu'ici. Nous avons l'intention de continuer dans cette voie. Mais nous tenons également à ce que les démarches du Canada et des autres pays, les 25 pays riches et pauvres du Nord et du Sud, musulmans et non musulmans, qui ont formé une coalition contre l'invasion du Koweït, soient prises au sérieux par Saddam Hussein. Il ne faudrait pas qu'il s'imagine qu'il existe quelque moyen facile de continuer d'occuper le Koweït. Nous ne voulons pas de lui au Koweït. Nous voulons qu'il parte et qu'aucun malentendu ne subsiste sur nos conditions.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. Hier, le ministre du Commerce extérieur a rencontré les représentants des 13 pays du groupe de Cairns à Genève. Dans son communiqué, il était dit qu'il avait discuté des moyens de débloquer les négociations sur le commerce des produits agricoles.

Évidemment, le groupe de Cairns est très opposé au système canadien des offices de commercialisation des produits laitiers et de la volaille. Le ministre du Commerce extérieur a-t-il fait des concessions sur ce système au groupe de Cairns afin, selon ses propres paroles, de débloquer les négociations sur le commerce des produits agricoles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député connaît très bien la position du Canada devant le GATT. Elle a été bien expliquée au Canada et sur la scène internationale. Le député y cherche des failles, mais il n'en trouve pas. Le Canada a très clairement expliqué sa position sur son système de gestion de l'offre devant le groupe de Cairns et devant les autres pays.

Nous réitérons notre attachement au système canadien de gestion de l'offre. Nous renforçons l'article XI comme nous nous sommes engagés à le faire, nous le précisons et et nous assurons le maintien du système de gestion de l'offre au Canada, sa croissance et son renforcement.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. En dépit des paroles du ministre, les agriculteurs canadiens sont très inquiets des concessions que le gouvernement a déjà faites, comme en témoigne sa position de départ dans les négociations du GATT.

Par exemple, le gouvernement a réduit les budgets des programmes de soutien de l'agriculture de 40 p. 100 ces deux dernières années. Une autre réduction de 28 p. 100 est prévue au cours de l'année qui vient.

Le gouvernement peut-il donner aux agriculteurs l'assurance qu'aucun autre programme de soutien ne sera sacrifié dans les négocaitions du GATT?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, toutes les réductions déjà imposées aux budgets des programmes d'aide à l'agriculture au Canada seront prises en considération dans notre position générale devant le GATT, où nous demandons l'élimination de toutes les subventions à l'exportation et la réduction de 50 p. 100 des programmes de soutien interne à condition qu'ils restent à l'intérieur de ce qui est acceptable.

Les chiffres que nous avons présentés, comme tous les pays y ont été invités, étaient basés sur la situation de 1986 à 1988, années où nous accordions plus de subventions qu'aujourd'hui. Toute réduction depuis ces années-là entrera en ligne de compte dans notre proposition de libéralisation du commerce mondial et d'instauration d'un système commercial plus équitable et plus ordonné pour les produits agricoles de toute la planète.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les provinces de l'Atlantique ont beaucoup souffert sous ce gouvernement conservateur. Entre autres, la fermeture des bureaux de postes et les coupures auprès de Via Rail ont sérieusement miné le bien-être de cette région. C'est maintenant au tour des services aériens et des transports maritimes.

Que fera le ministre pour assurer que son programme de récupération des coûts ne sapera pas davantage cette région en s'en prenant aux petites lignes aériennes et à l'industrie des transports maritimes?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à informer de nouveau la Chambre et le député, que j'ai rencontré des porte-parole des industries maritime et aérienne et que je vais les rencontrer encore ce soir. Je leur ai dit très clairement que c'était une mesure de recouvrement des coûts sur laquelle nous étions heureux de tenir des consultations avec l'industrie. En fait, les consultations devaient prendre fin le 1er novembre, et nous les avons prolongées jusqu'au 1er février 1991 pour qu'elles soient les plus utiles que possible.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Celui-ci a annoncé qu'il tiendrait des consultations avant de prendre une décision. Il n'y a pas de mal à ce que le gouvernement consulte les gens mais il avait consulté la population à propos de la TPS et de l'assurance-chômage, et nous avons vu ce que cela a donné.

• (1450)

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire le ministre quand il dit qu'il va tenir compte de l'avis des porte-parole des petites lignes aériennes et des entreprises de transport maritime qui jugent que le recouvrement des coûts projeté va leur nuire énormément? Pourquoi devraient-ils vous croire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député s'était donné la peine d'en parler au porte-parole du Parti libéral sur les transports, il saurait que le gouvernement prête une oreille attentive à ces entreprises.

Quand je déposerai le rapport, la réponse du gouvernement au rapport du comité sur les toxicomanies, le député saura que nous sommes à l'écoute.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nul doute que tous les députés souhaitent la bienvenue au premier ministre, qui revient de ses aventures dans la réalité de l'opinion publique.

J'admire comment il a terminé son périple en compatissant avec les pauvres et les défavorisés lors du dîner à 500 $ le couvert d'hier.

Compte tenu du temps et des efforts que le premier ministre a consacrés à recueillir le point de vue des Canadiens sur son gouvernement et sur la TPS, compte tenu aussi du fait qu'il vient tout juste d'apprendre que son gouvernement a dépensé 400 000 $, voire davantage, pour découvrir ce que n'importe qui aurait pu lui dire, à savoir que les Canadiens sont contre la TPS, le premier ministre finira-t-il par s'assurer que le temps, les efforts et l'argent des Canadiens ne sont pas gaspillés, par se mettre à l'écoute de la population et rejeter la TPS?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir parlé de cette question à plusieurs reprises aujourd'hui, à la Chambre.

Permettez-moi simplement de commenter de nouveau cet article de Diane Francis:

> Les Canadiens, comme le roi Canute, ce monarque du moyen-âge qui a tenté sans succès d'interdire à la marée de monter, ne peuvent pas bloquer la marée du libre-échange ou rejeter les réformes concomitantes, comme la TPS. Jouer à l'autruche sonnera le glas du Canada si les électeurs privilégient des politiques qui annuleraient l'Accord de libre-échange, bien qu'il soit trop tard pour faire marche arrière.

Ces mêmes politiques s'opposent à la TPS, qui a pourtant été recommandée par un groupe de travail, une commission royale, un comité parlementaire, un comité sénatorial et une succession de ministres des Finances. Le temps est venu pour les politiques de cesser d'agir en politiciens pour assumer un rôle plus positif et faire ce qui est bon pour le pays.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si le premier ministre se comportait ainsi, il répondrait aux questions qui lui sont posées à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: À l'ordre!

M. Blaikie: Le premier ministre pense-t-il qu'il est logique de dépenser 400 000 $ de l'argent des contribuables à une étude qui a permis de découvrir ce que tous savaient déjà, soit que les Canadiens ne veulent pas de la TPS? Est-ce une façon de dépenser l'argent des contribuables canadiens? Faut-il avoir la tête dure! Ne savait-il pas que les gens s'opposent à la TPS?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons toujours visé un seul objectif en prenant divers moyens, que ce soit en consultant différents groupes par l'intermédiaire des bureaux des députés ou en organisant des réunions entre les ministres et ces groupes; le premier ministre pouvait également inviter les groupes à le rencontrer ou encore participer à des tribunes téléphoniques qui lui permettent de discuter sans intermédiaire avec les Canadiens.

Depuis 1984, nous avons tâché par ces moyens de nous comporter en gouvernement transparent, et nous avons fermement l'intention de poursuivre dans cette voie.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS CANADIENS SUR L'AVENIR DU CANADA

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait au Groupe de consultation des citoyens canadiens sur l'avenir du Canada.

Le premier ministre préciserait-il, à l'intention de la Chambre et de tous les Canadiens, qui est invité à présenter un mémoire à cette commission présidée par M. Keith Spicer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du Canada. Surtout ceux qui pensent avoir quelque chose à offrir et qui ont eu l'impression d'être laissés de côté par le passé voudront probablement saisir cette occasion unique qui est donnée aux citoyens de définir ou redéfinir leur pays.

J'espère que cette initiative sera utile et que tous les députés et leurs électeurs y prendront part.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le mandat rédigé par le Conseil privé précise que personne ne sera exclus, et le premier ministre vient de le réaffirmer. Pourtant, Keith Spicer, président du Groupe de consultation, a déclaré à la radio de la CBC dimanche dernier que les politiques des trois grands partis fédéraux ne seraient pas les bienvenus alors que ceux des partis marginaux le seraient. Le premier ministre et le président du Groupe de consultation ne semblent pas être sur la même longueur d'onde.

Des voix: Oh, oh!

Mme Phinney: Comme Canadienne élue, me niera-t-on le droit de comparaître? Keith Spicer va-t-il refuser aux électeurs de Hamilton Mountain le droit fondamental de se faire entendre par la voix de leur représentante élue?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je suis sûr que la députée, après toutes les représentations qu'elle vient de faire, n'aura aucune difficulté à se faire entendre par le groupe.

Je n'ai pas écouté l'émission en question, mais M. Spicer est très bien connu. Il se distingue par une pensée originale et un grand talent pour structurer clairement les idées. Et il aime beaucoup le Canada. Je suis sûr qu'il veut provoquer un grand débat national qui sera fructueux. Vous devrez lui poser directement la question, mais je sais qu'il veut entendre le point de vue de tous les Canadiens. Si la députée veut comparaître, il est certain que les commissaires se feront un plaisir de l'entendre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de Cape Breton—The Sydneys, qui ne pourra poser qu'une seule question.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est à la ministre de la Justice que ma question s'adresse. Lors de la conférence internationale sur la prévention du crime, qui s'est tenue récemment à Ottawa, on a pu constater que, une fois de plus, le Canada se laissait distancer par les pays européens. Ainsi, les Pays-Bas, avec une population de 15 millions d'habitants et un taux de criminalité inférieur du tiers à celui du Canada, consacrent plus de 17 millions de dollars à la prévention du crime.

Pourquoi le gouvernement néglige-t-il la prévention alors que d'autres pays s'en préoccupent grandement et y consacrent les fonds nécessaires?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve cette question vraiment extraordinaire. Je regrette de ne pas disposer maintenant de statistiques précises sur nos contributions financières, mais je peux affirmer que le Canada participe très énergiquement à toutes les activités internationales de prévention du crime. De plus, nous avons des programmes et des projets de lutte contre la violence familiale et la violence contre les femmes. Nous avons en outre entrepris une révision complète et approfondie du Code criminel.

Le gouvernement du Canada manifeste son engagement dans ce domaine de multiples façons. Il s'occupe non seulement de la prévention du crime, mais aussi des moyens de faire face aux actes criminels lorsqu'ils se produisent et de veiller à ce que ceux qui s'en rendent coupables ne récidivent pas; il y a consultation au sujet de la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle.

Je serais très heureuse de prendre contact avec le député ou d'organiser une séance d'information pour lui. Il pourra constater, je crois, que le gouvernement du Canada déploie de grands efforts pour prévenir le crime dans tous les domaines où il est possible de le faire avec succès.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe peut poser une seule question.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, dans la déclaration finale de la deuxième Conférence mondiale sur le climat, plus de 700 scientifiques représentant 120 pays ont conclu que des mesures immédiates sont nécessaires pour réduire les émissions de gaz carbonique, afin d'éviter les répercussions dévastatrices du réchauffement de la planète. Les participants ont déclaré qu'il est techniquement possible d'atteindre l'objectif requis d'une réduction d'au moins 20 p. 100 de ces émissions. Cependant, les États-Unis, l'Union soviétique et l'Arabie Saoudite ont clairement montré qu'ils n'étaient pas disposés à agir.

Je voudrais donc poser au premier ministre la question suivante: pourquoi le Canada a-t-il pris la part des États-Unis, au lieu de travailler avec les pays progressistes à la rédaction d'une déclaration tenant compte des mises en garde des scientifiques?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit très clair pour les députés et toutes les parties intéressées que le Canada n'a pas pris la part des États-Unis, de l'Union soviétique, de l'Arabie Saoudite ou de n'importe quel autre pays qui cherche à retarder les progrès dans ce domaine particulier.

Permettez-moi d'ailleurs de citer un passage du communiqué final, qui dit ceci: «Compte tenu du fait que c'est du monde développé qu'émanent les trois quarts de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, nous nous félicitons des décisions et des engagements pris par la Communauté européenne et ses États membres, ainsi que par l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Finlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, la Suisse et d'autres pays développés, en vue de stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de CO_2 et d'autres gaz à effet de serre non contrôlés dans le cadre du protocole de Montréal, au niveau de 1990, en général.»

* * *

• (1500)

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Compte tenu de la conjoncture économique des régions ressources du Québec telles que l'Abitibi-Témiscamingue, et suite à l'entente Canada-Québec 1988 visant le renforcement des infrastructures économiques sur le développement régional, est-ce que le ministre est prêt à annoncer, dans les plus brefs délais, avec le Québec, trois nouveaux programmes tels que le soutien aux infrastructures d'accueil des entreprises, le soutien aux projets d'attraits et d'infrastructures touristiques et le soutien aux équipements régionaux majeurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'entente sur le développement régional avec le Québec, depuis 1988, a effectivement développé trois programmes fédéraux et, effectivement, je m'apprête, avec le ministre du Développement régional du Québec, à faire l'annonce très bientôt de trois nouveaux volets du programme, et cela pourrait être ceux que vient de signaler mon collègue de l'Abitibi.

* * *

LE DROIT DU QUÉBEC À L'AUTODÉTERMINATION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. À plusieurs reprises, le premier ministre a reconnu publiquement la légitimité et la légalité de la Commission Bélanger-Campeau. Je demande donc au premier ministre: Est-ce qu'il est aussi d'accord avec le préambule de la loi établissant cette commission, qui stipule, et je cite: «Considérant que les Québécoises et les Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel»?

Est-ce le premier ministre peut nous dire une fois pour toutes s'il est oui ou non d'accord avec le droit à l'autodétermination du peuple du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais examiné le préambule dont parle mon ami. J'en ai lu de larges extraits, mais je ne l'ai pas examiné en détail. Je serai donc obligé de le relire attentivement avant de donner suite à sa question.

Je pense que mon ami sait fort bien que la participation du premier ministre du Canada et des chefs de l'opposition, de la quasi totalité des premiers ministres des autres provinces et de lui-même, d'ailleurs, qui était député fédéral, au référendum de 1980, implique bien sûr l'acceptation par tous les Canadiens d'un vote démocratique et libre selon les circonstances et les critères normaux et acceptables.

Alors, sans entrer dans un domaine que je ne peux pas toucher à cause de la raison que je viens de mentionner, je pense que l'expérience de M. Trudeau, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en 1980, de la quasi totalité des membres de la Chambre et des premiers ministres indique la volonté démocratique de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENVOI COLLECTIF DIFFUSÉ PAR LE DÉPUTÉ D'EDMONTON—STRATHCONA

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège relativement aux actes du député d'Edmonton—Strathcona.

Je soutiens que le député a fait tomber la Chambre dans le discrédit en ne respectant pas les lignes directrices contenues dans le Manuel des allocations et services aux députés.

Dans un récent envoi collectif, le député s'en est pris à moi et au Parti réformiste du Canada sans tenir compte des lignes directrices. Il est clairement précisé dans le Manuel des allocations et services aux députés que «les envois collectifs, francs de port, ont pour objet de permettre aux députés de tenir leurs électeurs au courant des activités du Parlement.»

Peut-on considérer qu'un député parle des «activités du Parlement» lorsqu'il dit dans un envoi collectif, et je cite un extrait de la page 5:

> Elle devrait peut-être passer moins de temps à parcourir la campagne avec M. Manning pour faire de la politicaillerie aux frais des contribuables.

Je tiens à préciser que j'ai passé 66 des 87 fins de semaine depuis mon élection au Parlement dans ma circonscription. On peut donc difficilement dire que j'ai parcouru la campagne avec M. Manning.

Monsieur le Président, n'est-ce pas faire preuve de sectarisme politique, ce qui va à l'encontre des lignes directrices sur les envois collectifs, que de se servir de l'argent des contribuables pour publier des pages entières de texte où l'on s'en prend personnellement à un autre député? Un député ne se rend-il pas coupable d'outrage aux droits d'un autre député lorsqu'il dépense l'argent des contribuables pour attaquer personnellement ce dernier ou pour critiquer farouchement les politiques d'un autre parti?

Je sais que les Canadiens en ont assez de voir qu'on gaspille l'argent qu'ils envoient à Ottawa. Je vous demande, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre, de déterminer si cela ne constitue pas un bon exemple de gaspillage de l'argent des contribuables, une violation de mes droits et privilèges en tant que députée et un cas de mépris flagrant des lignes directrices sur les allocations aux députés.

Enfin, je veux vous lire l'annotation au chapitre F-3 du manuel. Elle dit, et je cite: «Les envois collectifs qui sont distribués ou autrement utilisés au cours d'une période d'élection, et qui, en tout ou en partie, favorisent ou défavorisent directement un parti enregistré ou l'élection d'un candidat en particulier, sont visés par la définition des dépenses d'élection dans la Loi électorale. Les coûts d'impression et d'affranchissement de ces envois, ou une fraction de ces coûts, selon la partie consacrée directement à l'activité de promotion ou de critique, doivent être déclarés comme une dépense d'élection.»

Je fais valoir, monsieur le Président, que le député d'Edmonton—Strathcona a commencé sa campagne en vue des prochaines élections, puisqu'il a consacré cinq pages entières de son envoi collectif à s'en prendre au Parti réformiste, au sénateur Waters et à moi-même.

Monsieur le Président, la note dit que de tels documents partisans tombent sous la définition des dépenses d'élection en vertu de la Loi électorale et que les frais d'impression et de poste doivent être déclarés comme des dépenses d'élection. Comme nous le savons tous, la prochaine élection pourrait ne pas se tenir avant un long moment. Par conséquent, cet envoi collectif a été envoyé longtemps avant le bref d'élection, et je dis, monsieur le Président, que la Chambre doit ordonner au député d'Edmonton—Strathcona d'inclure les frais liés à cet envoi collectif dans ses dépenses d'élection pour la prochaine campagne, si celui-ci présente de nouveau sa candidature. Les contribuables pourraient être plus satisfaits, monsieur le Président, si la Chambre ordonnait au député de payer personnellement les frais d'impression et de poste de son envoi collectif.

M. le Président: La députée peut avoir raison ou non d'invoquer la question de privilège, mais je ne pense pas que la Chambre puisse se mêler d'ordonner au député de payer ces frais.

Je cède la parole au député d'Edmonton—Strathcona.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, la députée de Beaver River parlait d'informer les électeurs, et c'est précisément ce que j'ai fait. Tous les jours, nous tenons dans cette Chambre un débat public sur diverses questions et politiques. J'ai consacré cinq pages de mon envoi collectif à un débat public sur ces politiques et questions. Mon envoi renferme certaines positions relatives à des questions soulevées, ainsi que mon analyse pertinente.

Nous faisons cela à chaque jour ici au cours de la période de questions. C'est là une tâche habituelle pour un député et je ne crois pas avoir enfreint quelque règle que ce soit. En fait, j'ai discuté de questions touchant d'autres partis, comme le font tous les députés dans le cadre de leurs fonctions. J'ai aussi fait état des antécédents de la députée en matière de vote, ce qui est du domaine public, mais j'ai simplement partagé cette information avec mes électeurs.

Je pense que le Parti réformiste, que la députée représente, soulève cette question parce qu'il craint la critique. Ce parti ne résiste pas à un examen public. En d'autres mots, ceux qui vivent dans une maison en verre ne devraient pas lancer de pierres. J'ai discuté de ces questions de façon rationnelle et raisonnable, comme nous le faisons chaque jour à la Chambre des communes.

Mlle Grey: Monsieur le Président, je ne m'en prends pas au fond de la question dont traite le député. Tout est certes de bonne guerre en politique, je le comprends.

Si le député se demande ce qu'il devrait inclure dans son envoi collectif, je dis qu'il doit sûrement être assez fier du travail de son gouvernement pour pouvoir parler des bonnes choses que ce dernier met en place dans ce pays. Par contre, je n'ai aucune idée du nombre de pages qu'il pourrait remplir.

Enfin, je conclus en disant que nous ne nous attaquons pas au fond de la question, mais plutôt au gaspillage d'argent. À la section F(3), je dis bien la lettre f), on lit que les demandes inacceptables sont des documents préparés par les bureaux de recherche d'un parti. Il me semble que c'est le cas ici et qu'il y a atteinte à nos privilèges en tant que députés. Je porte le cas à votre attention, monsieur le Président, en déclarant que de nombreux contribuables canadiens seraient tout à fait révoltés. C'est un précédent dangereux à établir.

• (1510)

M. Thorkelson: Monsieur le Président, mon envoi collectif comptait 200 pages. Le reste décrit les merveilleuses réalisations du gouvernement. Il faut faire le rapprochement entre la politique du gouvernement et les critiques qu'en font les autres. Cet envoi collectif est consacré à un examen rationnel, sensé et très ouvert de la politique du gouvernement. On peut tout simplement s'en débarrasser si on ne l'approuve pas.

M. le Président: Le député de York-Sud—Weston demande la parole et je la lui donnerai dans un instant. Il est à souhaiter qu'il pourra aider la présidence à déterminer s'il s'agit d'une question de privilège.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, la députée de Beaver River soulève un point important. Je n'ai pas eu la possibilité d'examiner l'envoi collectif du député d'Edmonton—Strathcona. Monsieur le Président, on vous demande aujourd'hui d'examiner la question des envois collectifs. Certains députés prétendent ou semblent laisser entendre par leurs interventions et leurs interpellations qu'aucune restriction ne s'applique à l'utilisation des envois collectifs, si ce ne sont les vagues restrictions pouvant figurer dans les manuels remis aux députés.

Monsieur le Président, je crois qu'il est essentiel que vous vous penchiez sur cette question, que vous examiniez attentivement l'envoi collectif du député d'Edmonton—Strathcona et que vous rendiez votre décision, en tant que Président de la Chambre, en ce qui a trait aux limites et aux restrictions qui doivent s'appliquer à la publication d'envois de ce genre.

Ainsi, monsieur le Président, je ne formulerai aucune observation sur l'envoi collectif en question, étant donné que c'est la députée de Beaver River qui a soulevé cette question, mais je crois qu'il vous incombe de rendre une décision sur la question des envois collectifs en général.

M. le Président: Je tiens à remercier le député de York-Sud—Weston. Je sais que les députés jugeront que cette question a été pleinement discutée et je vais l'examiner.

Il s'agit bien entendu de savoir ce qui peut figurer dans un envoi collectif. Il peut y avoir matière à question de privilège ou non; je verrai. C'est peut-être là une question qui intéresse tous les députés, mais il est inutile d'entendre d'autres arguments à ce sujet.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, je souhaite déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité permanent des transports qui s'intitule «La consommation d'alcool et de drogues chez les titulaires de postes reliés à la sécurité des transports au Canada».

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ DE SÉLECTION – CINQUANTE-QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-quatrième rapport du comité de sélection.

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL – CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Le rapport contient sept recommandations relatives au rapport de la commission de 1989 sur le traitement et les avantages des juges. Le comité prie en outre le gouvernement de soumettre la mesure législative au Parlement dès que possible.

FORÊTS ET PÊCHES – DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des forêts et des pêches. C'est au nom du président du comité, le député de Gaspé, que je présente ce rapport qui a été rédigé par le sous-comité des forêts, dont je suis le président.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité tant par le comité permanent que par le sous-comité. Il porte sur le mandat du nouveau ministère des Forêts.

Il y est recommandé que ce ministère ait pour mission de guider le Canada vers le développement durable des forêts, en collaboration avec les provinces et les territoires. Il est également recommandé que le mandat du ministère soit renforcé du point de vue organisationnel et financier et qu'il travaille en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et tous les autres intervenants dans l'élaboration des plans d'aménagement du territoire qui sont indispensables au développement durable des forêts canadiennes.

[*Français*]

Monsieur le Président, en vertu de l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse à ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES MEMBRES DU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est) demande à présenter le projet de loi C-343, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement (emploi au gouvernement).

—Monsieur le Président, en deux mots, ce projet de loi modifierait considérablement la loi actuelle. Il préviendrait le cumul des salaires en faisant en sorte que la pension de député ne soit pas versée aux anciens députés âgés de moins de 60 ans qui reçoivent un traitement du gouvernement du Canada ou d'un de ses organismes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES MEMBRES DU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est) demande à présenter le projet de loi C–344, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

—Monsieur le Président, ce projet de loi porte sur l'âge d'admissibilité à une pension de parlementaire. Il interdirait qu'un ancien député ou une ancienne députée touche sa pension de parlementaire avant 60 ans, compte tenu que la plupart des autres Canadiens doivent attendre jusqu'à 60 ou 65 ans pour toucher une pension.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE ET LES TARIFS DOUANIERS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai une pétition de producteurs laitiers du Canada qui estiment que le régime canadien de commercialisation et d'offre sur les marchés intérieur et extérieur n'a pas contribué aux excédents mondiaux.

Craignant que le gouvernement consente à des changements au GATT, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il offre le régime canadien en exemple au reste du monde et le garde intact à tout prix aux négociations du GATT en cours.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition de gens de la région d'Ottawa–Carleton.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réaffirmer le principe historique qui sous–tend l'exonération de taxe de l'imprimé et de maintenir cette exonération dans la loi et les règlements sur la TPS. Autrement dit, ils ne veulent pas que le gouvernement taxe l'éducation.

• (1520)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Je présente aujourd'hui une pétition signée par des Canadiens du sud de l'Ontario que l'imposition prochaine de la taxe sur les produits et services afflige au plus haut point.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi, car ils estiment que la TPS sera en partie invisible, qu'elle frappera très durement les Canadiens à revenu moyen et à faible revenu et qu'elle survient à un moment extrêmement difficile. Comme nous sommes au beau milieu d'une récession, elle va faire monter les taux d'intérêt et les prix et, partant, causer beaucoup de misère.

Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement ne se contente pas d'écouter les Canadiens, mais les aide à traverser la récession actuelle en n'imposant pas cette taxe.

LES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je présente ici une pétition signée principalement par des Canadiens de l'Ouest, mais aussi par des citoyens de tout le pays.

Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement d'user comme il se doit et immédiatement de ses pouvoirs pour favoriser la lutte que mènent tous les autochtones du Canada pour le règlement de leurs revendications territoriales et le respect de leurs droits.

Les pétitionnaires préviennent les autorités fédérales que toute inaction de leur part ne fera qu'encourager la détérioration des relations entre Canadiens de diverses races et susciter des manifestations dangereuses et aveugles de racisme.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, si les signataires de la pétition avaient été ici hier pour voir les politicards conservateurs au Sénat rejeter l'amendement très raisonnable que la minorité libérale à cet endroit avait proposé pour exonérer les livres et les imprimés des ravages de la taxe sur les produits et services, ils en auraient sûrement été terriblement choqués.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services en ce qui a trait à son application aux livres, et de manifester son désaccord avec l'attitude insensible, avide et cupide de la majorité conservatrice à la Chambre qui s'étend maintenant, semble–t–il, à l'autre endroit, qui taxera inéquitablement et uniquement au Canada, les livres et les publications qui ne sont taxés nulle part ailleurs sur la face du globe, dans aucun pays civilisé.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente un certain nombre de pétitions de la part d'un grand nombre de Canadiens opposés à la TPS.

Cette nouvelle taxe va faire grimper l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage. Elle va bien sûr aggraver la récession.

Vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter à la Chambre une autre pétition de la part de Canadiens qui en ont assez de la taxe du gouvernement actuel sur les produits et services.

Les députés d'en face trouvent peut-être cela drôle, mais je les mets au défi de se déboucher les oreilles et d'écouter ce que leurs électeurs ont à dire. S'ils se débouchent les oreilles et commencent à écouter très attentivement leurs électeurs, ils constateront que 85 p. 100 des gens détestent cette taxe.

Le ministre devrait faire quelque chose à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vois que le député de Willowdale se lève de nouveau. Je regrette, mais il n'a qu'une occasion de présenter ses pétitions; il pourra donc essayer à nouveau demain.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je remarque que le ministre des Finances est présent à la Chambre. Peut-être écoute-t-il les députés de l'opposition qui présentent ces pétitions.

Nous répétons simplement à la Chambre ce que désire l'écrasante majorité des Canadiens: que le ministre des Finances, qui reste assis avec son petit sourire suffisant...

Le président suppléant (M. Paproski): Que le député présente sa pétition.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je retire mon commentaire au sujet du petit sourire suffisant. Je pense que c'était plutôt un rire bien senti.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Calgary-Nord-Est.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne donnerai pas la parole au député pour un rappel au Règlement tant que la présentation des pétitions ne sera pas terminée. Je reviendrai peut-être au député.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai une série de pétitions dans lesquelles on demande au gouvernement du Canada de retirer la taxe sur les produits et services, surtout parce qu'elle est tellement injuste en ce qui a trait aux livres et publications.

J'ai d'autres pétitions d'un peu partout au Canada dans lesquelles on demande au gouvernement de rejeter sa taxe sur les produits et services. J'espère que le ministre des Finances écoutera puisqu'il est présent.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre aujourd'hui, au nom de beaucoup de Canadiens.

Les pétitionnaires prient la Chambre de demander au gouvernement de retirer cette taxe horrible, la TPS, que ce groupe de conservateurs avides tente d'imposer au public canadien.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens de la région de Dartmouth-Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Les Canadiens demandent au gouvernement de retirer la TPS et ils disent que cette taxe n'est qu'un élément du programme de droite visant à transférer le fardeau fiscal en soulageant les riches et les sociétés et en accablant les Canadiens ordinaires.

LE PROJET DE LOI C-284

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je me lève, moi aussi, pour présenter, conformément à l'article pertinent du Règlement, une pétition signée par beaucoup de gens de Coquitlam, Port Moody et Port Coquitlam, dans ma circonscription, et de la région du Grand Vancouver.

Ils disent que l'industrie de la câblodiffusion devrait être réglementée comme celle du téléphone parce qu'elle est effectivement un monopole, elle aussi. En 1988, les sociétés de câblodiffusion ont réalisé des bénéfices de 32 p. 100 sur leurs actifs, en moyenne, soit plus que le double des sociétés de téléphone. Les factures de la câblodiffusion ont augmenté en même temps que celles du téléphone diminuaient.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourrait-il en venir à l'objet de sa pétition?

M. Waddell: Vos pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter le projet de loi C-284 qui vise à réglementer le taux de rentabilité de l'industrie de la câblodistribution.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui, au nom d'un certain nombre de Canadiens, conformément à l'article 36 du Règlement, une autre pétition contre la taxe sur les produits et services.

Ces gens disent que le gouvernement ne corrige pas l'injuste régime fiscal actuel qui permet aux particuliers riches et aux sociétés de ne payer aucun impôt fédéral ou presque et qui force les contribuables à revenu faible et moyen à supporter une part croissante du fardeau fiscal national.

Ils prient le Parlement et le gouvernement de rejeter ce projet de taxe sur les produits et services et de mettre sur pied un régime fiscal juste pour tous les Canadiens.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter à la Chambre une autre de nombreuses pétitions qui demandent au ministre des Finances et au gouvernement conservateur de retirer immédiatement la taxe injuste et régressive sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 344, 346, 352 et 356.

[*Texte*]

LA MISE EN OEUVRE DE LA TPS

Question nº 344—**M. Harvard:**

S'il arrivait que la TPS ne soit pas adoptée par le Parlement, le gouvernement remboursera-t-il la taxe, intérêts y compris, aux Canadiens qui ont dû la verser?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): Au plan légal, il n'existe aucune obligation touchant le paiement, la perception ou le versement de la TPS avant que le projet de loi C-62 ne reçoive la sanction royale. Une des dispositions transitoires du projet de loi C-62 porte que les entreprises canadiennes qui fournissent des marchandises qui seront livrées ou des services qui seront exécutés après 1990 doivent produire, le 1er janvier 1991, une *déclaration en détail* au sujet de la taxe sur les produits et services proposée de 7 p. 100 à l'égard des paiements anticipés effectués entre le 1er septembre 1990 et le 1er janvier 1991. Le Ministère a encouragé les entreprises à se conformer à cette disposition transitoire, en soulignant bien toutefois qu'il n'existait aucune obligation ou pouvoir relativement à la perception de la TPS comme telle.

Si certaines entreprises perçoivent la TPS sur des opérations chevauchant la date de mise en oeuvre, elles le font volontairement, dans le but de se préparer à la TPS. Aux termes du projet de loi proposé, les vendeurs ne seront pas obligés de rembourser la TPS perçue avant la date où ils devront produire leur première déclaration aux fins de la taxe en 1991. Par conséquent, les consommateurs ne sont pas tenus légalement de payer la TPS avant la promulgation du projet de loi. Dans l'éventualité où des consommateurs payeraient la TPS et si le projet de loi n'était pas entériné, il reviendrait aux entreprises visées de compenser les consommateurs en question pour la TPS qu'ils auraient payée.

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES (PRESTATIONS DE DÉCÈS SUPPLÉMENTAIRES)

Question nº 346—**M. Harvard:**

Quand avisera-t-on les retraités et rentiers des Forces canadiennes que les prestations supplémentaires de décès prévues à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes passeront à au moins 3000 $?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): L'examen des prestations de décès supplémantaires en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes fait partie de l'étude relative à la réforme des pensions de la fonction publique présentement en cours. Cette question ainsi que d'autres reliées à la réforme des pensions seront examinées attentivement. Une annonce en ce qui concerne l'introduction et le contenu de la législation modificative sera faite à un moment opportun.

LA CONFÉRENCE À L'INTENTION DES SERVICES CORRECTIONNELS À HONEY HARBOUR, EN ONTARIO

Question nº 352—**Mme Stewart:**

Le gouvernement a-t-il tenu une conférence à l'intention des Services correctionnels du Canada à Honey Harbour, en Ontario, en septembre 1990 et, dans l'affirmative, *a*) quel en a été le coût total, *b*) combien de personnes y ont assisté, *c*) quel est le lieu de travail de chaque participant, *d*) les personnes présentes ont-elles touché une indemnité de déplacement et, dans l'affirmative, quelle a été la somme totale de ces indemnités, *e*) le gouvernement a-t-il payé les frais de séjour à l'hôtel de chaque participant et, dans l'affirmative, combien cela lui a-t-il coûté?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Oui une conférence sur la gestion des cas a eu lieu à Honey Harbour (Ontario) du 11 au 14 septembre 1990. Cent trente-huit délégués du Service correctionnel du Canada et quatre de la Commission nationale des libérations conditionnelles y ont assisté.

a) Le montant total dépensé pour cette conférence est de 71 395 80 $.

b) Il y avait 142 délégués et 10 orateurs invités à la conférence.

c) Les lieux de travail des délégués sont les suivants:

Établissements	
Établissement de Collins Bay	13
Établissement de Frontenac	2
Établissement de Bath	5
Établissement de Millhaven	7
Prison des femmes	6
Établissement de Joyceville	14
Établissement de Pittsburgh	1
Pénitentier de Kingston	7
Centre régional de traitement	2
Établissement de Warkworth	5
Établissement de Beaver Creek	2
Bureaux de libération conditionnelle	
Kingston—préparation des cas	10
Kingston—surveillance des cas	1
Peterborough	7
Ottawa	6
Sudbury	2
Timmins	1
Barrie	2
Toronto (centre-ville)	5
Toronto (est)	1
Toronto (ouest)	3
Surveillance par équipe	2
York—Durham	2
CCC de Keele	3
St. Catharines	1
Brantford	1
London	2
Guelph	3
Hamilton	5
Windsor	2
Laval	1
Autres	
Collège régional de formation du personnel	4
Administrations régionales	3
Projets pilotes	4
NHQ	2
Administration régionale (Québec)	1
Commission nationale des libérations conditionnelles	
CNLC Ottawa	2
CNLC Kingston	2

(d) & (e)

Les frais engagés par les délégués comprennent les dépenses pour l'hébergement, les repas, les frais accessoires et les dépenses globales au titre des déplacements. Le coût d'une chambre pour deux personnes était de 110 $ par jour. Celui d'une chambre pour une personne était de 140 $ par jour. Sur les 142 délégués, 10 ont occupé une chambre pour une personne. Les frais des repas étaient compris dans le coût de la Chambre. Les allocations au titre des repas, conformément aux directives du Conseil du Trésor, ont été accordées aux délégués pour les journées de voyage seulement. Certaines données sont approximatives car les demandes de remboursement de frais de voyage n'ont pas encore toutes été traitées.

	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COÛTS
Établissements		
Établissement de Collins Bay	13	4 635,00 $
Établissement de Frontenac	2	838,00
Établissement de Bath	5	1 537,00
Établissement de Millhaven	7	2 688,00
Prison des femmes	6	2 143,50
Établissement de Joyceville	14	5 582,50
Établissement de Pittsburgh	1	277,25
Pénitencier de Kingston	7	2 674,75
Centre régional de traitement	2	947,00
Établissement de Warkworth	5	2 166,25
Établissement de Beaver Creek	2	819,00
Bureaux de libération conditionnelle		
Kingston—préparation des cas	10	3 812,40
Kingston—surveillance des cas	1	473,50
Peterborough	7	2 384,50
Ottawa	6	2 487,12
Sudbury	2	758,00
Timmins	1	543,20
Barrie	2	465,50
Toronto (centre-ville)	5	1 842,00
Toronto (est)	1	358,50

Initiatives ministérielles

Toronto (ouest)	3	1 092,00
Surveillance par équipe	2	693,00
York—Durham	2	775,00
CCC de Keele	3	1 137,00
St. Catharines	1	379,00
Brantford	1	426,12
London	2	700,00
Guelph	3	1 137,00
Hamilton	5	2 024,05
Windsor	2	800,00
Laval	1	640,00
Autres		
Collège régional de formation du personnel	3	896,25
Administrations régionales	3	1 181,80
Projets pilotes	4	2 146,50
NHQ	2	1 582,94
Administration régionale (Québec)	1	1 758,00
Orateurs invités (coûts des contrats et des déplacements)	10	12 457,00
Location d'autobus		1 010,20
Chandails pour le comité de planification et les orateurs invités		430,00
Insignes d'identité		31,00
Commission nationale des libérations conditionnelles		
CNLC Ottawa	2	1 626,12
CNLC Kingston	2	1 039,85
		Total
		71 395,80 $

LES HONORAIRES D'AVOCATS VERSÉS PAR LA S.C.H.L.

Question nº 356—**M. Milliken:**

Quel est, pour *a*) 1989, *b*) 1990, le montant total des honoraires d'avocat que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a payé pour régler les poursuites intentées contre elle par d'anciens employés renvoyés injustement?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): *a*) et *b*) 11 104 10 $

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-85, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations de travail, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir proposer la deuxième lecture de ce projet de loi qui porte sur certaines questions soulevées par la cession d'aéroports à des autorités locales.

• (1530)

Ce projet de loi permettra de procéder aux négociations en vue de transférer les aéroports à des administrations locales et de remplir les objectifs du gouvernement en ce domaine.

La politique de cession des aéroports du gouvernement fédéral date de 1987, lorsqu'ont commencé les discussions sur les grands principes du transfert des aéroports fédéraux à des groupes locaux intéressés. Des principes supplémentaires visant à guider les négociations ont été approuvés en mai 1989.

Depuis le début, nos objectifs sont de permettre aux aéroports de mieux servir les intérêts de leur communauté, d'améliorer le potentiel de développement économique régional et de permettre au réseau national d'aéroports de fonctionner d'une façon plus commerciale et plus efficace sur le plan économique.

Avec cette politique, nous nous proposons d'améliorer l'exploitation commerciale efficace des aéroports fédéraux grâce à une structure de gestion qui réponde davantage aux besoins locaux.

Je devrais faire remarquer maintenant que toutes les questions liées à l'aviation, la sécurité du public, les services des incendies et les secours d'urgence dans les aéroports, continueront à relever du ministère des Transports.

Toutefois, grâce à une administration locale ayant des idées novatrices, les aéroports seront en mesure de s'adapter rapidement aux forces et aux besoins changeants du marché.

La souplesse qui sera accordée à l'administration aéroportuaire locale lui permettra de saisir les occasions de réussite commerciale qui se présentent et de contribuer directement aux projets de développement régionaux.

Dans l'énoncé de politique de 1987 et les principes supplémentaires de 1989, le gouvernement a fixé les conditions auxquelles les aéroports seraient cédés à une administration locale. Deux de ces conditions sont particulièrement importantes et j'aimerais m'y attarder aujourd'hui.

Tout d'abord, l'administration aéroportuaire locale doit offrir du travail aux employés permanents avec un salaire et des avantages sociaux comparables à ceux qu'ils recevaient au ministère des Transports. L'administration aéroportuaire locale doit traiter les employés équitablement: c'est un principe fondamental du processus de cession d'aéroport.

Deuxièmement, sur le plan financier, les recettes nettes, actuelles et prévues, produites par l'aéroport doivent être garanties au gouvernement, ainsi qu'une part de l'augmentation des recettes produites par l'autorité aéroportuaire locale.

Monsieur le Président, le gouvernement a reconnu que le sort des employés de l'aéroport doit être convenablement assuré, que c'est un élément intrinsèque du processus. Le personnel des aéroports de Transports Canada est composé de personnes compétentes et dévouées, et ce projet de loi, ainsi que les principes régissant les modalités de cession, feront en sorte qu'il soit traité équitablement.

L'adoption rapide de ce projet de loi contribuerait considérablement à calmer les craintes des employés des aéroports concernés en réglant leurs principaux problèmes. Par exemple, le projet de loi proposé donnerait un an aux employés concernés pour décider s'ils veulent transférer leurs prestations de retraite fédérale au régime de pensions de la nouvelle administration aéroportuaire locale.

Les conventions collectives des employés continueraient à s'appliquer aux termes du projet de loi jusqu'à ce qu'elles arrivent à expiration ou soient remplacées. Le Code canadien du travail et le mandat du Conseil canadien des relations du travail seraient appliqués pour résoudre les questions de relations du travail, au moment de la cession et par la suite.

Ce projet de loi relatif aux cessions d'aéroports fera également en sorte que les administrations aéroportuaires locales continuent à fournir au public des services bilingues dans les aéroports fédéraux.

Dans tout ceci, je veux assurer à la Chambre, et souligner, que les aéroports ne sont pas privatisés. Ils sont cédés—et mon collègue du Nouveau-Brunswick ferait bien de parler aux habitants de Moncton qui veulent une administration aéroportuaire locale; aussi je pense qu'avant que mon collègue s'enferre dans son opposition, il devrait se renseigner auprès des gens de la région de Moncton et du Nouveau-Brunswick.

Une voix: Absolument.

M. Lewis: Rentrez chez vous de temps en temps. Parlez aux gens. S'ils vous reconnaissent, ils vous diront qu'ils veulent une administration aéroportuaire locale à Moncton—et pourtant mon collègue s'y oppose! Je voudrais que les habitants de Moncton. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Calmez-vous.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre des Transports a la parole.

M. Lewis: Monsieur le Président, avant d'être cavalièrement interrompu par le député du Nouveau-Brunswick qui ne veut pas que la ville de Moncton ait son administration aéroportuaire. . .

M. Dionne: Je représente Miramichi.

M. Lewis: Bon, Miramichi, je vérifierai. Peut-être pourrions-nous en avoir une là aussi.

Les particuliers ou les sociétés privées ne seront pas directement propriétaires ou locataires des aéroports. Le gouvernement fédéral a l'intention ferme de donner suite à cette politique. Depuis que je détiens mon portefeuille, j'ai accordé la plus grande priorité au transfert de ces aéroports à des administrations aéroportuaires locales.

Nous aimerions que le projet de loi soit adopté, car il a soulevé beaucoup d'enthousiasme. Je me suis entretenu avec des groupes communautaires qui attendent avec impatience le jour où leurs aéroports vont relever d'administrations aéroportuaires locales. La démarche est déjà passablement avancée et nous faisons de plus en plus de progrès.

Je suis en mesure de confirmer à la Chambre que les négociations vont bon train avec les administrations aéroportuaires de Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver. Ces quatre administrations examinent actuellement la formule fédérale de location et, dans chaque cas, les négociations sont amorcées. Le transfert officiel aux administrations aéroportuaires pourrait avoir lieu d'ici le milieu de l'an prochain.

Fait à noter, nous avons appris du nouveau au cours des négociations avec les quatre premières administrations, au point que non seulement nous procéderions différemment pour améliorer le processus, mais encore pourrions-nous conseiller les administrations aéroportuaires locales afin que nous prenions des décisions plus rapidement.

Comme je le disais à mon honorable collègue, certaines localités ont manifesté beaucoup d'intérêt, notamment celle de Thunder Bay, représentée à la Chambre par un député libéral et un député néo-démocrate, la ville de Moncton, représentée par un député libéral, la ville de Québec, entièrement représentée par des députés conservateurs, la ville de Windsor, représentée par le chef de l'opposition, et la ville de Winnipeg, qui malheureusement est surtout représentée par des députés libéraux.

Ce projet de loi revêt une importance majeure. Il témoigne en effet du vif désir de notre gouvernement d'introduire un semblant d'ordre et d'efficacité dans notre secteur national des transports aériens. Nous croyons que la meilleure façon d'y parvenir est de favoriser l'esprit de concurrence qui anime le secteur public. C'est ce qui justifie notre proposition de choisir par voie concurrentielle un entrepreneur chargé de moderniser et d'exploiter les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson, pour les services qui ne sont pas liés à l'aviation, dans l'intérêt de cette région.

Comme je l'ai dit au début du mois, nous ne voyons pas de raison pour laquelle le gouvernement du Canada devrait se mêler des aspects commerciaux de l'exploitation des aéroports. Si nous agissons comme nous le faisons, c'est que nous préférons louer les installations plutôt que de les vendre.

En outre, cette orientation cadre avec notre vif désir d'entreprendre avec les États-Unis des négociations visant à conclure un accord aérien bilatéral propre à accroître le service aérien d'un point de vue quantitatif et qualitatif, ainsi qu'à favoriser la croissance économique.

En tant que citoyen du Nouveau-Brunswick, mon honorable collègue sait tout l'intérêt que Moncton aurait à multiplier ses liaisons aériennes avec les États-Unis. Le représentant de Toronto sait que les députés représentant Winnipeg souhaitent améliorer la situation, pour les sociétés aériennes canadiennes et les gens de Winnipeg qui désirent arriver et partir de cette ville. Cette observation vaut également pour Edmonton et toutes nos grandes villes. Voilà pourquoi cette initiative est conforme aux voeux des autorités aéroportuaires locales.

Ces changements visent à nous maintenir à la fine pointe des progrès rapides dans le domaine de l'aviation au Canada. J'ajouterai qu'ils ne portent en rien ombrage à la volonté de Transports Canada de fournir un moyen de transport sûr et sécuritaire. Il s'agit d'un objectif très important, comme je l'ai constaté quand j'ai pris en main ce portefeuille. Nous voulons que l'administration aéroportuaire soit en mesure de transférer à l'administration aéroportuaire municipale l'esprit d'initiative de la collectivité, en vue d'élargir les activités à l'aéroport, j'entends les activités autres que aériennes, l'entretien des avions, la vente des avions, et l'approvisionnement en pièces de rechange.

• (1540)

Il est possible d'atteindre ce but, monsieur le Président, avec ce projet de loi qui transfère aux autorités municipales l'administration des aéroports. La flexibilité qu'elles auraient face à certaines restrictions auxquelles nous sommes tout naturellement confrontés au sein du gouvernement permettrait d'améliorer le système de transport aérien et de favoriser l'essor des aéroports régionaux.

C'est avec ces quelques brèves observations que j'ouvre le débat sur ce projet de loi à mon avis très valable, puisqu'il profitera aux localités du Canada qui sont dotées de grands aéroports. C'est pourquoi j'encourage la Chambre à l'adopter.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion, au nom du Parti libéral, de répondre au sujet du projet de loi C-85 qui, comme vient de le dire le ministre, consiste essentiellement à établir le cadre juridique visant à assurer le transfert, aux autorités municipales, de l'administration des aéroports. Puisque ce concept est nouveau, il faut bien sûr le réglementer au moyen d'une nouvelle loi.

Nous ne pouvons pas examiner ce projet de loi isolément, soit sans tenir compte des autres grandes orientations du gouvernement qui régissent tous les modes de transport, surtout dans les airs. Le Parti libéral s'oppose vigoureusement en principe au transfert général de pouvoir que semble prôner le gouvernement, transfert qui se fait au profit des gouvernements provinciaux, des gouvernements municipaux et du secteur privé.

Quel que soit le mode de transport concerné, le ministre et son gouvernement doivent comprendre qu'un réseau national qui dessert toutes les régions et tous les habitants de ce pays vraiment immense doit se fonder sur un ensemble de normes nationales.

Cela ne veut pas dire que nous sommes, de ce côté-ci de la Chambre, contre l'idée d'une meilleure collaboration de la part des conseils municipaux et des organismes communautaires locaux avec le gouvernement pour leur permettre de faire la promotion de leurs aéroports locaux. Nous ne sommes pas contre cette idée. D'ailleurs, à propos du bruit des avions à l'aéroport Pearson, qui est situé dans ma circonscription, nous avons suggéré au ministre de nommer un défenseur des citoyens chargé d'établir un comité de travail auquel participeraient les localités, qui pourraient ainsi se faire entendre, et que ce ne soit plus un répondeur automatique local qui enregistre leurs plaintes quand les gens téléphonent à trois heures du matin pour signaler qu'un avion survole leur quartier. Quel est ce genre de relation, je vous le demande?

Nous ne sommes pas contre l'établissement de relations de travail plus étroites avec les organismes et les conseils locaux. D'ailleurs, il est de notoriété publique que nous sommes en faveur de relations plus étroites encore.

Mais cela ne signifie pas que le seul moyen d'établir de telles relations est de transférer ces pouvoirs du gouvernement fédéral à ces localités. La vérité, c'est que la collaboration avec le gouvernement fédéral est aussi une façon de procéder et que les deux courants ne sont pas incompatibles.

On ne peut donc pas étudier le projet de loi C-85 sans tenir compte de la politique générale de déréglementation du gouvernement. Qu'a dit le gouvernement aux Canadiens quand il a été question de déréglementer l'industrie de transports, surtout les transports aériens? Il a commencé par leur dire de ne pas s'inquiéter, que la déréglementation était bonne pour le consommateur, qu'elle allait réduire les tarifs aériens. La réalité, c'est que les tarifs aériens ont non seulement augmenté, mais se sont accrus davantage et plus rapidement que le taux d'inflation.

Monsieur le Président, si vous vouliez aller à Vancouver aujourd'hui et que vous vous rendiez à une agence de voyages, vous constateriez que la hausse des tarifs aériens est supérieure à l'inflation. Non seulement les tarifs ne sont pas restés stationnaires, mais ils ont subi des augmentations proportionnelles. En fait, la déréglementation n'a pas été la panacée et n'a pas entraîné la baisse de prix promise par le gouvernement.

La seule manière d'obtenir des réductions est de réserver longtemps à l'avance, soit quatre, cinq ou six mois, ce qui était déjà le cas avant la déréglementation. Cet argument ne vaut donc pas.

On a dit aussi: «La déréglementation va entraîner une plus grande concurrence et une plus grande diversification.» C'est encore faux. Qu'en est-il vraiment? La réalité, c'est que la concentration et la monopolisation se sont intensifiées dans l'industrie des transports aériens. Quatorze transporteurs régionaux ont été absorbés par Air Canada et Canadien sous le régime de la déréglementation. Pourquoi? Parce que ces transporteurs les ont évincés en desservant les mêmes localités au nom des économies d'échelle. Ils ont fait la vie dure à ces localités, ont réduit leurs tarifs et ont pu se maintenir en faisant des économies d'échelle. Pendant ce temps, les transporteurs régionaux ont fait faillite, ont été absorbés ou ont fonctionné à perte.

Voilà le vrai visage de la déréglementation qui devait être la panacée et permettre à l'industrie de se diversifier.

Le gouvernement a dit également: «Nous allons pouvoir mieux desservir les régions.» Encore une fois, regardons les faits. Regardons la situation dans l'Ouest. Monsieur le Président, regardons la situation de la région de l'Atlantique telle que décrite par mes collègues. Pensez à ce que ma collègue, la députée de Western Arctic, a déclaré des services par avions à réaction dans le nord du Canada.

Beaucoup de centres régionaux du Canada ont perdu leurs services par avions à réaction. Ces avions sont maintenant utilisés pour assurer des liaisons plus populaires. Non seulement y a-t-il eu une réduction des services, mais il y a aussi eu une diminution de la qualité. Un gouvernement doit nécessairement fournir des services de qualité. Ce n'est peut-être pas le cas d'une entreprise privée, mais c'est essentiel de la part d'un gouvernement et de cette institution.

Et qu'en est-il de la sécurité dans les avions et les aéroports, tant des États-Unis que du Canada? L'expérience démontre que depuis le début de la déréglementation, la sécurité a souffert dans les avions et les aéroports parce que certaines sociétés aériennes se sont montrées négligentes et qu'on les a laissées faire. Cela, bien sûr, ne préoccupe pas seulement l'opposition, mais l'ensemble des Canadiens.

Qu'advient-il de la sécurité d'emploi, en cas de déréglementation? Je me souviens du moment où le ministre a annoncé qu'il prenait les mesures nécessaires en vue de la privatisation des aérogares 1 et 2. J'admets qu'il a prononcé ces paroles dans un contexte plus étoffé, mais il a dit notamment: «Je ne suis pas ici pour sauver des emplois.» J'ai des nouvelles pour lui. Tous les ministres sont ici pour sauver des emplois. Ils ont pour rôle de promouvoir l'embauche, de multiplier les emplois et d'en créer de nouveaux, c'est certain, mais ils ont aussi pour tâche, en tant que membres du gouvernement, d'épargner les emplois existants aujourd'hui.

Nous connaissons l'état lamentable de la situation en général, et particulièrement dans le secteur des transports. Nous avons vu ce qui est arrivé chez Air Canada, où presque 3 000 employés ont été mis à pied. Nous avons vu ce qui est arrivé chez Worldways. Nous l'avons vu chez CN Route. Nous l'avons vu dans l'industrie des chemins de fer, avec la réduction des services de VIA.

Je peux également citer le très honorable vice-premier ministre, député d'Alberta, qui a dit le 16 juillet 1985: «Le gouvernement surveillera les effets des changements pour les employés et tentera de réagir aussi humainement que possible à toute conséquence néfaste.» Il parlait de la privatisation d'Air Canada.

En quoi a-t-on réagi humainement dans le cas des 3 000 premières personnes à perdre leur emploi à la suite de la décision d'Air Canada de resserrer sa propre ceinture de sécurité? Ce n'est peut-être qu'une première étape. Quelle a été la réaction humanitaire du gouvernement? Il n'y en a pas eu. On dit quelque chose avant la déréglementation et la privatisation, et on dit autre chose maintenant.

• (1550)

Qu'en est-il de la privatisation d'Air Canada, non seulement sur la question des pertes d'emplois, mais en ce qui a trait à l'investissement consenti par la population? Les gens ont perdu de l'argent dans ce dossier. Air Canada ne s'est pas montrée aussi inflexible quand il s'est agi de protéger ces emplois que lorsqu'elle a répondu aux désirs de ce gouvernement.

Nous ne pouvons pas envisager le projet de loi C-85 isolément; nous devons tenir compte de la déréglementation. Nous devons prendre en considération le concept de privatisation à l'origine de la privatisation d'Air Canada. Et que dire maintenant de la privatisation des aérogares?

Dans ma propre ville, à l'aéroport Pearson, nous avons une troisième aérogare qui appartient à des intérêts privés. Le gouvernement n'a jamais répondu à une question fondamentale: quels avantages le contribuable moyen et les voyageurs retireront-ils de la privatisation de cette troisième aérogare? Les questions sont bien plus nombreuses que les réponses du gouvernement.

Que dire de l'appel d'offres pour cette aérogare? Les allégations foisonnent et la situation est loin d'être nette. Combien les voyageurs devront-ils payer les produits et les services dans cette aérogare?

Même le vérificateur général, dans le plus récent rapport qu'il a soumis au Parlement, s'interroge au sujet de la privatisation de cette aérogare. On lit au paragraphe 30.84, à la page 816:

> Le ministère devrait mener une analyse a posteriori du projet de l'aérogare 3 afin d'en tirer des leçons. Cette analyse devrait porter entre autres sur les méthodes d'analyse des options envisagées et des mesures adoptées pour protéger les intérêts de l'État.

Pour protéger les intérêts de l'État. Il poursuit:

> Une telle initiative devrait jeter les assises d'une meilleure méthode de gestion des projets d'aménagement confiés, à l'avenir, au secteur privé.

À mon avis, le vérificateur a enveloppé ses propos dans des termes bien diplomatiques, au vu de certaines des révélations auxquelles il faut s'attendre dans les jours, les semaines et les mois à venir au sujet de l'exploitation de la troisième aérogare de l'aéroport international Pearson.

Que dire également du mouvement vers une plus grande privatisation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson, le principal aéroport du Canada, celui autour duquel gravitent tous les transports aériens?

Il y a 14 000 emplois en ce moment dans les aérogares 1 et 2. Étant donné les perspectives économiques générales, ne croyez-vous pas que ces travailleurs doivent craindre pour la sécurité de leur emploi? Le ministre a-t-il donné des garanties sur la protection de ces emplois? Ces

garanties seront-elles analogues à celles dont le gouvernement a parlé dans le cas des employés d'Air Canada?

Beaucoup de questions ont surgi. Beaucoup sont restées sans réponse. On peut se demander aussi, à propos des deux premières aérogares, comment il se fait que le gouvernement a mis la charrue devant les boeufs. Il a accepté un certain nombre d'offres non sollicitées d'entreprises privées visant à privatiser les aérogares 1 et 2 et quelques mois plus tard, il a répondu favorablement à ces offres.

Un gouvernement ne fonctionne pas d'une façon aussi fragmentaire, en privatisant un aéroport à la fois. S'il croit à la privatisation, il l'applique d'une manière globale. Ensuite, il définit les paramètres de sa politique et les moyens de la mettre en oeuvre. Un gouvernement ne réagit pas en général aux propositions d'entreprises et d'intérêts privés, leur permettant ainsi de lui dicter sa politique. En tant qu'institution nationale, le gouvernement doit plutôt parler au nom de l'ensemble du secteur des transports et du pays.

Que deviennent les services régionaux dans tout cela? Est-ce que les vols régionaux moins achalandés, que j'ai mentionnés plus tôt, cesseront d'être assurés par des avions à réaction?

Et que fera le gouvernement avec la libéralisation des transports aériens? C'est là une autre question dont il faut tenir compte lorsqu'on envisage de privatiser de plus en plus et d'enlever des pouvoirs au gouvernement central.

Nous savons que le ministre des Transports et son gouvernement sont disposés à déréglementer l'accord aérien de 1974 entre le Canada et les États-Unis, ce qui reviendra à instaurer le libre-échange dans notre espace aérien. Nous savons ce que le libre-échange nous a apporté sur le plan commercial sous forme de pertes d'emplois et de fermetures d'usines. Bien que les Canadiens puissent être favorables à une modification des ententes existantes, je ne crois pas qu'ils aient donné au gouvernement le feu vert pour déréglementer complètement cet accord.

Pourrions-nous d'ailleurs concurrencer les États-Unis dans le contexte d'une déréglementation complète des transports aériens? Le gouvernement reconnaît-il que les Américains ont peut-être une douzaine de grandes compagnies aériennes qui pourraient se faire concurrence, alors que nous n'en avons que deux? Le gouvernement tient-il compte du fait qu'American Airlines possède à elle seule plus de 500 appareils, tandis qu'Air Canada en a 104 et les Lignes Canadien International, 90? Nos principaux transporteurs aériens n'ont même pas à eux deux le tiers des appareils d'une seule grande compagnie américaine.

On promet une réduction des tarifs si l'on ouvre l'espace aérien entre le Canada et les États-Unis. Pourtant, je me souviens que l'on avait fait la même promesse lorsqu'on prônait la déréglémentation. Ces réductions ne se sont pas concrétisées à la suite de la déréglementation, et beaucoup doutent, pour le moins, qu'elles se réaliseront avec l'ouverture de l'espace aérien.

On promet aussi une plus grande diversification et une plus grande concurrence devant entraîner une augmentation du nombre de transporteurs aériens canadiens par suite de l'ouverture de l'espace aérien. Je pense plutôt que l'on sera témoin d'une plus grande monopolisation, c'est-à-dire d'une plus grande centralisation, afin que les lignes aériennes puissent réduire leurs dépenses et ainsi faire face à la concurrence des Américains. Il est possible qu'au lieu d'une diversification, nous assistions à une fusion entre Air Canada et les Lignes Canadien international, ce qui confirmerait en quelque sorte le caractère monopolistique de notre secteur des lignes aériennes ou, si le gouvernement autorise tout à fait l'ouverture de l'espace aérien, nous verrons probablement notre industrie aérienne passer très bientôt sous le contrôle des Américains. La question est de savoir si les Canadiens sont prêts à accepter une telle perspective. Je ne pense pas que ce soit le cas.

Qu'adviendra-t-il des services régionaux dans un concept d'ouverture des espaces aériens? N'est-il pas logique de penser que les Américains seront beaucoup plus enclins à desservir certains de nos grands centres qu'à desservir les régions éloignées de notre pays? Je ne crois pas qu'American Airlines tienne à desservir Goose Bay, Moncton, le nord de l'Ontario, le nord du Canada ni même l'ouest du Canada. Elle voudra plutôt desservir des grands centres comme Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax.

Notre pays ne se limite cependant pas à ces grands centres, particulièrement pour les Canadiens qui ont vu le transport ferroviaire disparaître au Canada atlantique. Les services de transport aérien par avion à réaction ont été réduits et, maintenant, avec une plus grande concurrence de la part des Américains, il faut se demander si les habitants de ces régions auront des services de qualité. S'il n'y a pas de bons services de transport ferroviaire, s'il n'y a pas de bonnes routes et s'il n'y a plus non plus de bons services de transport aérien, comment les Canadiens qui habitent ces régions pourront-ils voyager? Que veut dire le mot «qualité» dans le secteur des transports?

Est-ce que cela dépend de la région où l'on habite? En sommes-nous réduits à cela?

Et que faisons-nous de nos symboles nationaux? Je crois sincèrement que, lorsqu'ils montent dans un avion, les Canadiens attachent de l'importance au symbole qui est sur la queue de cet avion. Je suis certain qu'ils aimeraient mieux voir la feuille d'érable sur la queue des avions que les bandes rouges et les étoiles des États-Unis, aussi forts que les Américains puissent être dans le secteur des transports, et que Dieu les bénisse tous.

• (1600)

Pourquoi ne devrions-nous pas avoir une certaine fierté nationale de nos moyens de transport qui nous permettent de parcourir ce merveilleux et très vaste pays qu'on appelle le Canada? Un grand nombre d'analystes de l'industrie disent qu'il nous faut absolument offrir les garanties voulues. Le ministre aime à affirmer que les sociétés Air Canada et Canadien souscrivent à la notion de «ciels ouverts», mais tous les porte-paroles de ces deux entreprises ont toujours précisé dans les déclarations que j'ai lues qu'il fallait au minimum des garanties négociées.

Il n'est donc pas question de «ciels ouverts», ni de règles du jeu égales pour tous. On parle d'une nouvelle réglementation dans le cadre de l'entente actuelle, de modifications sous certaines conditions, et non d'une déréglementation complète dans le cadre de l'entente de 1974. Les analystes de l'industrie affirment que, face à la concurrence américaine, il se pourrait bien qu'on ne puisse conserver au Canada deux grandes compagnies aériennes, du moins pas sous leur forme actuelle.

Dans le *Financial Post*, que le gouvernement aime tant à citer jour après jour, Steve Garmaise, analyste de la société First Marathon Securities Ltd., a prédit que les sociétés Air Canada et Canadien devraient peut-être fusionner certains itinéraires internationaux dans les cinq années à venir, si les transporteurs américains peuvent concurrencer directement les transporteurs aériens canadiens.

M. Tony Hine, un analyste de la société ScotiaMcLeod Inc., a affirmé, pour sa part, que ces deux compagnies aériennes pourraient bien devenir des services d'apport pour le compte de transporteurs aériens américains plus importants. Cela se passe sur un autre front appelé «ciels ouverts».

Une fois de plus, on veut également faire payer les utilisateurs, au nom du recouvrement des coûts, sous prétexte que le gouvernement n'a pas l'argent nécessaire ou n'attache peut-être pas à la question l'importance voulue pour y consacrer suffisamment d'argent.

En ce qui concerne l'industrie du transport maritime, le gouvernement pourrait bien, lorsque les consultations prendront fin le 1er février, essayer de recueillir 25 millions de dollars, en imposant, pour la première fois, des honoraires aux sociétés de transport maritime qui utilisent les services de la Garde côtière du Canada.

Le gouvernement reconnaît-il que notre industrie du transport maritime compte parmi celles qui ont le mieux réussi par rapport à toute l'industrie du transport au Canada? Son efficacité était telle que les Américains refusaient de lui livrer concurrence. Or, elle connaît actuellement des difficultés. Le transport maritime a diminué de 10 p. 100 et il y a eu des pertes d'emploi. Toute augmentation des honoraires ne servira qu'à déstabiliser cette industrie.

Pensons aux intérêts du Québec, du port de Montréal, du port de Québec et à l'importante infrastructure du transport maritime dans cette province. Nous allons profiter de la province de Québec—je vois mes collègues du Québec en face—et recueillir plus de la moitié des 25 millions de dollars dans l'industrie du transport maritime du Québec, soit 14 des 25 millions de dollars que produira l'augmentation des coûts. L'industrie du transport maritime du Québec veut-elle cela? Cela la rendra-t-elle plus concurrentielle le long de la voie maritime et sur le plan international? J'en doute fort.

Qu'en est-il du programme de recouvrement des coûts à l'égard des droits d'atterrissage à nos aéroports partout au Canada? Aujourd'hui, nous avons entendu mon collègue du Nouveau-Brunswick. La semaine dernière, c'était ma collègue du nord du Canada, la députée de Western Arctic. Des membres de notre caucus dans l'ouest du Canada ont laissé entendre que le recouvrement des coûts par le biais des droits d'atterrrissage était simplement injuste, inéquitable et inapplicable. Jusqu'à maintenant, les droits d'atterrissage ont tenu compte du fait que les petits appareils parcourent de plus courtes distances, transportent moins de passagers, coûtent moins cher à emprunter et, partant, génèrent moins de revenus que les gros. Les droits d'atterrissage des petits appareils reflètent donc ces variables.

Voici que le gouvernement envisage de laisser tomber ces variables et d'établir les droits d'atterrissage seulement en fonction d'une proportion du poids de l'appareil. Qu'est-ce que cela signifie? Deux choses: d'abord, que les petits appareils vont devoir payer beaucoup plus cher que les gros, toutes proportions gardées, pour atterrir; ensuite, que les aéroports régionaux de l'intérieur du pays vont devoir débourser beaucoup plus parce qu'ils reçoivent surtout des appareils de compagnies aériennes assurant des services d'apport, et que ces hausses de coût seront refilées au public voyageur.

On a estimé que dans des régions comme l'Atlantique et l'Ouest, les voyageurs vont payer au moins 25 p. 100 plus cher le transport à bord des petits DASH-8 parce que les compagnies aériennes vont devoir payer plus cher pour atterrir aux différents aéroports. À St. John's, par exemple, les droits d'atterrissage d'un DASH-8 augmenteront de 32 p. 100, à Gander de 12,7 p. 100 et à Deer Lake, de 57,2 p. 100. Les frais de transport par petits appareils vont augmenter de 67 p. 100 à Goose Bay, comparativement à plus de 10 p. 100 pour le transport par gros porteurs transitant par l'aéroport Pearson, dans le Grand Toronto.

Est-ce là l'idée que le gouvernement se fait de l'équité à la grandeur du pays? Est-ce ainsi qu'il va répondre aux besoins et aux aspirations des Canadiens qui se trouvent à vivre en dehors des grands centres urbains? Est-ce là ce que le gouvernement entend par une politique du régionalisme? J'estime que cette façon absurde de voir notre pays ne donnera rien de bon et ne sera ni acceptable ni tolérée par les Canadiens de tout le pays.

C'est pourquoi je suis contre ces terribles politiques de décentralisation, de déréglementation et de privatisation du gouvernement. Elles sont indissociables. Nous ne pouvons donc pas les examiner séparément. Par conséquent, nous devons lier les questions précises soulevées dans le projet de loi C-85 aux lignes de conduite qui ont été énoncées et commencer à mettre les points sur les i quant aux conséquences de la cession aux autorités locales.

Premièrement, la responsabilité en matière de sécurité. Nous avons vu à quoi la déréglementation a conduit. Faut-il en conclure que la cession aux autorités locales s'effectuera au sacrifice de toutes considérations de sécurité, quelque soit le mode de transport? Si tel est le cas, cela vaut-il la peine de transférer tous les pouvoirs aux villes et localités? Je ne le crois pas.

Deuxièmement, la sécurité d'emploi. Nous avons vu quel effet la déréglementation et la privatisation ont eu sur la sécurité d'emploi. Faut-il en conclure que nous cédons en même temps aux autorités locales les garanties qui existaient en matière de sécurité d'emploi, surtout en pleine récession, étant donné que le gouvernement a enfin admis que nous traversions une récession?

Le projet de loi C-85 ne répond pas aux exigences relatives à la sécurité d'emploi des employés d'aéroport. Les nouveaux gestionnaires auront pleins pouvoirs sur les employés. S'ils décidaient de licencier 20 employés, par exemple, ils n'auraient qu'à leur donner un préavis de six mois. Or, comme Transports Canada met l'accent sur les services aux public, on a souvent besoin de plus d'employés, et il est clair que l'autorité centrale accorde une plus grande importance à la protection de ces emplois. Même si la convention collective restera en vigueur et si la négociation collective sera encore possible, le pouvoir de marchandage des employés visés par les cessions d'aéroports sera beaucoup moindre.

L'Union canadienne des employés des transports, qui représente la plupart des employés d'aéroport, compte actuellement 12 000 membres.

• (1610)

Logiquement, monsieur le Président—et vous êtes un homme logique contrairement à un grand nombre de vos collègues—la force de négociation est très grande. Par exemple, si Edmonton transférait l'autorité du gouvernement fédéral à l'autorité locale, le nombre de membres ne serait plus que de 125, ce qui réduirait considérableemnt le pouvoir de négociation.

Qui pensez-vous que les employés choisiront pour parler en leur nom, entre une association de 125 membres et une autre de 12 000 membres? Ils choisiront évidemment la plus grosse association, parce qu'elle est plus intéressée, contrairement aux députés qui chahutent.

J'ai hâte de voir si ces députés auront le courage de prendre part au débat. Cela ne leur fait peut-être ni chaud ni froid que les employés veuillent protéger leur emploi, mais cela importe en tout cas aux Canadiens qui doivent boucler leur budget à la fin du mois.

Troisièmement, et je reviendrai là-dessus plus en détail tout à l'heure, que penser du fait que les dispositions de la Loi sur les langues officielles ne s'appliquent pas au projet de loi C-85?

Quatrièmement, quel est le but ultime des autorités locales? Les gouvernements agissent en fonction d'un but ultime qui dépasse le strict point de vue financier. Ils visent la qualité du service, son caractère d'équité, la protection des emplois et la sécurité dans les déplacements à travers notre grand pays.

Le but ultime des autorités locales peut varier énormément de celui des gouvernements. Il y aura donc conflit entre ce qui sert l'intérêt privé et ce qui sert le bien commun.

Cinquièmement, que dire de la compétence et de l'expérience de Transports Canada dans l'administration de nos aéroports partout au Canada? Est-ce que toute l'expérience acquise par ceux qui ont travaillé longtemps et fort dans le domaine des transports et des aéroports et toute leur compétence et leur connaissance seront perdues? Quel genre de variable cela représentera-t-il dans l'évaluation et l'équation de la sécurité?

Sixièmement, les autorités locales seront-elles autorisées à un moment donné à imposer des taxes locales accrues à leur municipalité pour compenser les déficits subis à leur aéroport? Le gouvernement y a-t-il bien réfléchi? Si nous devions céder l'administration de l'aéroport à Edmonton ou Vancouver, les autorités municipales pourraient hausser dans quelques années l'assiette fiscale municipale afin de compenser les déficits subis aux aéroports. Est-ce juste?

Je soutiens que non, car ces aéroports font partie d'un service national. Dans le cas de l'aéroport d'Edmonton, monsieur le Président, ce n'est pas seulement Edmonton et les Canadiens de cette ville qui utilisent cet aéroport. Ce sont les Canadiens de tout le pays. Par conséquent, ce fardeau doit être également partagé.

Septièmement, les autorités locales risquent d'appliquer deux poids deux mesures. Elles seraient parfaitement disposées à obtenir l'administration des aéroports très populaires et très fréquentés.

Qu'en sera-t-il des aéroports moins fréquentés du Nord, de l'Est et de l'Ouest? Les autorités locales se précipiteront-elles pour tâcher d'obtenir l'administration de ces aéroports? Sinon, nous aurons deux catégories d'aéroports. Nous aurons les aéroports achalandés administrés par les autorités locales, et les autres aéroports administrés par le gouvernement du Canada.

Qu'est-ce que cela signifiera en termes de service pour les Canadiens, à tous ces aéroports? Ce gouvernement conclura manifestement un arrangement différent pour leur exploitation. Les Canadiens et les députés libéraux de ce côté-ci n'aiment pas ça.

Enfin, j'aborderai brièvement le prochain point, car je crois qu'il ne me reste plus que quelques minutes dans mon intervention. Je serais très heureux de continuer. Je le ferai peut-être si les députés d'en face le veulent bien. Les députés de mon parti et moi-même sommes également préoccupés par l'application de la composante langues officielles au projet de loi C-85.

Nous nous demandons avec inquiétude si le principe fédéral de bilinguisme sera sauvegardé et protégé.

Le ministre sait que la Loi sur les langues officielles est divisée en 12 parties. En fait, un certain nombre d'entre elles ne sont pas très intéressantes pour les autorités locales. C'est évidemment pourquoi les parties I, II, III, VI et VII ne sont pas incorporées dans le projet de loi C-85, car elle n'ont pas vraiment de rapport avec ce dernier.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, la raison pour laquelle la partie V, Langue de travail, la partie VI, Participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, et la partie VII, Promotion du français et de l'anglais, ne sont pas insérées dans le projet de loi C-85 n'est pas évidente.

L'article essentiel de la partie V dit:

> Le français et l'anglais sont les langues de travail des institutions fédérales. Leurs agents ont donc droit d'utiliser, conformément à la présente partie, l'une ou l'autre.

> Il semble anormal d'avoir une partie du projet de loi C-85 qui vise à protéger l'utilisation du français et de l'anglais dans les communications avec le public si l'utilisation de l'une ou l'autre langue par les employés n'est pas protégée.

Alors, pourquoi la partie V de notre Loi sur les langues officielles n'est-elle pas applicable dans le projet de loi C-85?

La partie VI dit:

> [. . .] le gouvernement fédéral s'engage à veiller à ce que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, sans distinction d'origine ethnique ni égard à la première langue, aient des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales. Les effectifs des institutions fédérales doivent refléter les deux collectivités de langue officielle.

> Là encore, c'est une partie de la Loi sur les langues officielles qui vise à protéger les travailleurs des deux groupes.

Cette partie n'est pas comprise dans le projet de loi C-85. Mon parti et moi-même avons du mal à comprendre le bien-fondé de cette omission.

La partie VII dit:

> Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
>
> Il incombe au ministère du Secrétariat d'État de faire appliquer ce principe. Ce ministère est autorisé à susciter la coordination de la mise en oeuvre par les provinces et à collaborer avec celles-ci et la population en vue de la réalisation de ce mandat.

Notre côté de la chambre demande encore une fois pourquoi la partie VII n'est pas mentionnée dans le projet de loi C-85 et pourquoi la loi ne permet pas, par conséquent, au secrétaire d'État de remplir cette très importante partie de son mandat.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, j'exhorte le ministre, qui est présent à la Chambre, à reconsidérer ce qu'il a dit, étant donné que trois parties essentielles, sur les 12 que compte la Loi sur les langues officielles, ne sont pas protégées. Cette omission est incompatible avec l'objectif de la réconciliation nationale ou de la paix entre les deux groupes linguistiques du Canada et de la promotion des chances pour tous les Canadiens sans égard à leurs origines ethno-culturelles que vise le premier ministre.

Ce projet de loi trahit ces principes parce qu'il ne permet pas que trois des douze parties de notre Loi sur les langues officielles régissent l'égalité entre les groupes linguistiques du Canada, et c'est honteux.

Pour terminer, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très inquiets que le gouvernement conservateur manifeste dans ce projet de loi sa dangereuse tendance à la décentralisation, le messie qu'il a promis aux Canadiens. La privatisation fait du tort à l'industrie du transport et aux Canadiens. Elle n'améliore pas l'industrie du transport. Elle coule notre secteur maritime. Elle déraille nos trains et elle cloue nos avions au sol.

J'ai beaucoup de respect pour le ministre. J'espère qu'il aura encore le temps de renverser la vapeur. Ce gouvernement traverse une phase mouvementée. Ce projet de loi ne va pas améliorer la situation, il va l'aggraver.

• (1620)

Pour notre part, nous allons continuer à combattre la décentralisation, la déréglementation et la privatisation avec toute l'énergie nationaliste que nous pouvons déployer.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole pour dire tout d'abord au ministre que les députés de ce côté sont absolument opposés à la privatisation et à la déréglementation, ainsi qu'à la méthode utilisée par le ministre et son gouvernement pour la réaliser.

Lorsque j'ai entendu le ministre, puis mon collègue libéral, je me suis un peu inquiétée, j'ai pensé que nous parlions effectivement de privatisation et de déréglementation.

Toutefois, il me semble que la privatisation et la déréglementation des aéroports se fait par règlement et non par cette mesure législative. Ce projet de loi ne vise que les travailleurs et la façon dont seront protégés leurs droits, leurs avantages sociaux et leurs conventions collectives.

Le titre du projet de loi est: «Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations de travail». Ayant regardé le projet de loi, écouté le ministre et écouté mon collègue libéral, je me rends maintenant mieux compte que le ministre à grapillé dans plusieurs mesures législatives: la Loi sur les langues officielles, la Loi sur la pension de la fonction publique, la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, la partie I du Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Je suis très heureuse que le ministre ait consulté ces lois, mais il y a beaucoup de domaines où il a laissé les travailleurs sans protection.

Le ministre a exprimé sa préoccupation et mentionné qu'il voulait un apport local en ce qui concerne les aéroports du Canada, et qu'il pensait que cet apport pourrait venir par l'administration aéroportuaire. Je me demande si le ministre considère également les représentants des employés de l'aéroport et les employés eux-mêmes comme des membres de la collectivité. Si la réponse est affirmative, j'aimerais alors demander au ministre pourquoi il a régulièrement refusé de discuter de cette loi avec le syndicat qui, d'après ce qu'il me dit, essaie de lui parler à ce sujet depuis maintenant deux ans.

M. Lewis: J'ai présenté ce projet de loi il y a un mois.

Mme Langan: Le ministre dit qu'il l'a présenté il y a un mois; comment aurait-il pu donc avoir le temps de consulter les syndicats? Il me semblerait raisonnable et logique que si l'on se propose de présenter une loi, on puisse envisager, dans un moment de faibesse, de parler aux syndicats avant de rédiger la loi.

M. Lewis: C'est ce qu'on appelle la deuxième lecture.

Mme Langan: Ah bon, c'est la deuxième lecture. Ah bon, nous tiendrons compte des syndicats à la deuxième lecture, parce que nous savons ce qui vaut le mieux pour eux. Ce gouvernement a la réputation de ne jamais faire attention à ce qui se passe en comité entre la deuxième et la troisième lectures, car il sait ce qui est bon pour les Canadiens.

Une voix: Le gouvernement y porte certainement attention.

Mme Langan: Pas vraiment. Il applique la clôture. Il fait franchir au projet de loi les diverses étapes et applique la clôture. Nous connaissons bien ce genre d'attention. Les Canadiens le connaissent. Je n'ai pas besoin de vous en persuader, vous les gars, là-bas. Les Canadiens savent jusqu'à quel point vous faites attention.

M. Lewis: Nous les gens.

Mme Langan: Oh je suis désolée. Vous les gens, là-bas. D'accord, si cela peut vous consoler.

De toute façon, revenons à ce projet de loi. Il prévoit le transfert de certaines questions concernant les employés actuels des aéroports qui doivent être cédés à des administrations aéroportuaires locales. Il garantit que pendant la période de transition du contrôle fédéral au contrôle local, les employés conserveront tous les droits garantis par leurs conventions collectives et les prestations de retraite dont ils bénéficient en tant que fonctionnaires, du moins c'est ce que le projet de loi laisse entendre. Mais il y a tant de secteurs qui suscitent l'inquiétude du syndicat parce que le ministre n'a pas jugé bon de l'expliquer au syndicat ni aux travailleurs de l'aéroport, mais seulement à la Chambre.

Il garantit également, dit-il, le maintien des services bilingues dans nos aéroports, mais nous venons d'entendre l'orateur qui m'a précédé nous faire part de ses craintes sur le sens véritable de cette disposition en ce qui concerne le respect de la Loi sur les langues officielles.

Ce projet de loi ne résoud pas toute la question de la cession de la gestion des aéroports relevant de Transports Canada aux administrations aéroportuaires locales. C'est cette omission qui est la plus grande lacune du projet de loi.

Alors que nous essayons d'une part de préserver les droits des employés, d'autre part nous ne préoccupons pas de demander qui sera le nouvel employeur et quelles responsabilités et quels services celui-ci va assumer.

M. Soetens: Ce sera peut-être le soumissionnaire le moins disant.

Mme Langan: Eh bien, ce pourrait être le soumissionnaire le moins disant. Cela pourrait aussi vouloir dire que nous pourrions nous débarrasser des syndicats et vraiment faire des économies. Le député d'en face dit que ce sera peut-être le soumissionnaire le moins disant. Nous avons souvent vu ce qui se passe en pareil cas. Le soumissionnaire le moins disant économise sur le salaire qu'il ne donne pas aux travailleurs parce qu'ils ne sont pas syndiqués. C'est souvent le cas. Si le député est offensé par ce que je dis, je pense que je l'ai été autant par ce qu'il a dit.

Il y a plusieurs problèmes concernant l'objet de ce projet de loi dont il faut parler, à mon avis. Le moindre de ces problèmes n'est pas le fait qu'on n'a absolument pas consulté, et j'en ai déjà parlé dans une certaine mesure, les représentants des employés concernés pour élaborer ce projet de loi. Ce sont ces hommes et ces femmes qui sont directement concernés par le maintien des services et de leurs droits collectifs, en tant qu'employés.

Toutefois, en réponse à mes observations, le ministre a dit à la Chambre qu'il travaille à ce projet de loi depuis un mois seulement et qu'il n'a pas pensé à consulter les employés avant de le rédiger, ni à leur en expliquer les répercussions.

Aux termes du projet de loi, le ministre est habilité à désigner les fonctionnaires qui seront sujets à ces dispositions législatives, mais le projet de loi ne définit pas les modalités de la désignation de ces employés. Rien n'indique que les employés visés ou leurs représentants syndicaux participeront aux processus de désignation.

Nous aimons bien le ministre et nous lui faisons confiance mais, malheureusement, les employés des aéroports ne le connaissent pas tous aussi bien que nous et ne sont peut-être pas enclins à lui faire confiance.

Que veut dire «employé désigné» dans le contexte de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique? Est-ce un employé désigné et renvoyé en vertu de l'article 29 de cette loi? Quelle est la position d'un employé incorrectement désigné au moment de la cession, quand cette erreur n'est relevée qu'après la cession?

On nous répondra que ces questions seront réglées plus tard mais, comme le Parlement n'a aucun droit de regard sur le processus de privatisation des aéroports, c'est la seule occasion que nous avons de nous assurer que le gouvernement traite ses employés en toute équité et qu'il agit dans l'intérêt du public.

Pour la gouverne du ministre, je parle d'employés qui sont très inquiets parce qu'ils ne savent pas du tout à quoi s'attendre. S'il n'en tient qu'au ministre, de toute évidence, ils devront patienter jusqu'à ce que le projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture et qu'il soit renvoyé au comité pour le débat public. J'aimerais que le ministre nous assure qu'il n'attendra pas trop longtemps avant de consulter les syndicats et les travailleurs pour apaiser leurs craintes.

Ce projet de loi autorise le ministre à désigner non seulement les employés d'un aéroport, mais également les personnes employées à des activités liées à un aéroport. Il n'est donc pas question ici uniquement des 12 000 employés du gouvernement dont le député de York-Ouest a fait mention. Il est question ici d'employés qui travaillent à des activités liées à un aéroport. Le ministre peut-il nous dire quels sont les employés visés par cette notion et quels sont les droits des employés ne relevant pas de Transports Canada? Cette question manque de précision et crée aussi beaucoup d'incertitude.

• (1630)

Ce projet de loi soulève d'autres questions. On ne sait pas quel sera le statut des employés qui risquent d'être en grève lors de la cession de l'aéroport aux autorités aéroportuaires municipales. Le ministre le reconnaît en quelque sorte. Compte tenu de ce manque de précision et vu la détermination des employés désignés, les employés en grève risquent de se voir privés du droit de retirer leurs services. Ce manque de précision soulève des inquiétudes.

Le projet de loi crée aussi de la confusion au sujet du statut des griefs et des autres questions qui n'ont pas été réglées entre l'employeur actuel et les employés, au cours de la période de transition et avant que ne soit accrédité le nouvel agent négociateur. À cet égard, l'article 7 du projet de loi fait mention d'une demande faite dans les trentes jours suivant la date de la cession par une «administration aéroportuaire désignée» ou l'agent négociateur visé par le paragraphe (1). Le Conseil canadien des relations du travail peut rendre une ordonnance visant à déterminer si les employés désignés de l'administration représentés par l'agent négociateur constituent une ou plusieurs unités habiles à négocier collectivement et (b) quel syndicat sera l'agent négociateur des employés désignés de chacune de ces unités.

J'aimerais bien que le ministre nous dise—peut-être n'est-il pas en mesure de le faire maintenant, mais sans doute voudra-t-il le faire dans les plus brefs délais—s'il entend ainsi rendre possible la révocation de l'accréditation du Syndicat des employés des transports et favoriser ainsi les opérations de maraudage parmi les employés syndiqués de l'aéroport? Je souhaite vraiment qu'il réponde d'une façon claire à cette question, car de nombreux travailleurs s'inquiètent de cette possibilité.

Par ailleurs, ce projet de loi fait état de la possibilité de protéger les travailleurs touchés par le transfert de la direction des aéroports de Transport Canada aux autorités aéroportuaires locales, mais il ne le dit pas en autant de mots. Les travailleurs n'ont que faire de vagues assurances et de vagues promesses d'intervention de la part du ministre; avant que leurs relations de travail avec leur employeur ne soient modifiées, ils ont besoin de connaître quels sont leurs droits et comment lesdits droits seront protégés. Le gouvernement a besoin de repenser ce projet de loi. Il doit s'exprimer en termes plus précis. Il a besoin de préciser le libellé de ce projet de loi et de se soucier bien davantage des droits des travailleurs que de ce fol empressement à vouloir tout privatiser au Canada.

Il a besoin de reprendre la rédaction de ce projet de loi de concert avec les travailleurs que touche cet empressement à vouloir privatiser nos aéroports. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser le gouvernement modifier à son gré les droits de négociation collective des employés des aéroports sans leur accorder une certaine protection, y compris notamment le droit d'agir en tant qu'agent négociateur et de participer à des négociations collectives.

Avant la signature du protocole d'entente, la cession de pouvoirs sur la gestion de nos aéroports sera assujettie à une série de conditions, d'évaluations et d'examens. Même alors, avant qu'elle ne s'effectue, de nouvelles négociations et de plus amples consultations devront manifestement avoir lieu.

Le gouvernement ne trouve-t-il pas qu'il est temps qu'il accorde aux travailleurs touchés la même considération qu'il accorde aux hommes d'affaires et aux gérants qui administrent les aéroports, en les laissant participer à des négociations, des consultations et des entretiens?

Les autorités aéroportuaires locales se félicitent d'hériter des employés hautement qualifiés qui sont actuellement à l'emploi de la Fonction publique. Elles sauront bénéficier de leur expérience et de leur formation. Cependant, elles en profiteraient bien davantage si lesdits employés avaient l'assurance de ne pas assister à la dévaluation de leur compétence et de leur expérience. Monsieur le Président, les travailleurs doivent avoir leur mot à dire dans cette cession pour s'assurer que leurs employeurs, actuel et futur, protègent leurs droits. Je crois que le ministre est généralement un homme de principes, un homme qui. . .

M. Lewis: Oh, oh!

Mme Langan: Monsieur le Président, je vais céder ma place au ministre pour qu'il puisse nous parler de ses principes.

Monsieur le Président, j'essaie de dire que le ministre s'intéresse au sort des préposés aux aéroports et que dans une certaine mesure, la présentation de ce projet de loi est, de sa part, un signe d'intérêt. Nous lui reprochons de ne pas avoir communiqué avec eux préalablement pour tenir compte de leurs plus grands sujets de préoccupation, car il est indéniable que certaines parties de ce projet de loi sont tellement obscures que ces travailleurs ne pourraient en comprendre les répercussions sur leur vie personnelle sans une séance d'information en règle de la part du ministre. Mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan, interviendra à la Chambre pour parler en long et en large du dossier de la déréglementation et de la privatisation parce que le ministre, au début de son allocution, a très clairement indiqué que cette question faisait partie du débat sur ce projet de loi.

Je voudrais aborder certains problèmes du point de vue de ma localité. Je vis dans la circonscription de Mission—Coquitlam, que je représente. Je vais prêcher un peu pour ma cause en disant au ministre que je lui ai envoyé deux lettres pour lui faire part des besoins de l'aéroport Pitt Meadows. Puisqu'il tient à consulter les travailleurs sur la question et puisqu'il invite l'opposition à collaborer à l'examen du projet de loi, et en dépit de son horaire chargé, je suis certaine qu'il ne faudra que quelques jours pour obtenir une réponse à ma lettre.

Pour ce qui est de l'ouverture des espaces aériens. . .

M. Milliken: Il s'y engouffrera lors de son prochain vol.

Mme Langan: Oh! Il s'y engouffrera lors de son prochain vol. La sécurité dans les aéroports, notamment à Toronto, est un autre aspect. J'ai appris du ministre, dans nos échanges à la Chambre, qu'il voyage en auto entre ici et sa circonscription. Je suis très heureuse pour lui. Avec la déréglementation et la privatisation, ceux d'entre nous qui traversons le pays la fin de semaine pour aller dans nos circonscriptions nous sentons vraiment rassurés de savoir que le ministre des Transports, lui, voyage en auto.

J'ai l'air de plaisanter, mais il est important que nous parlions de la sécurité dans le transport aérien au Canada. Je pense qu'il est très important de pouvoir dire aux Canadiens que les employés de nos aéroports sont compétents et se soucient de leur sécurité. Mais je me demande souvent, lorsque nous parlons de la privatisation d'aéroports et de la déréglementation, si nous parlons de vendre les aéroports prospères pour laisser ceux qui ont de la difficulté au gouvernement fédéral. Que penser? Est-ce que cela signifie que pour faire des profits, il faut rogner sur la sécurité? Est-ce à cela qu'il faut nous attendre si les aéroports sont privatisés?

Récemment, en revenant de Vancouver, j'étais assise à côté d'un pilote américain qui me disait que chaque fois qu'il le peut, il prend les transporteurs canadiens pour traverser le pays parce qu'il se sent beaucoup plus en sécurité dans un avion canadien. Voilà un témoignage bien inquiétant sur ce qui risque de nous arriver si nous sommes absorbés par nos partenaires américains. Le député qui a parlé avant moi a dit: «que Dieu bénisse les Américains». J'en fais de même. Je n'ai rien contre les Américains, contre les travailleurs américains, bien au contraire, je les respecte beaucoup, mais il n'empêche que j'estime que les travailleurs canadiens sont les meilleurs du monde. J'estime que nos transporteurs aériens sont les meilleurs du monde et j'espère sincèrement qu'ils le resteront. Mais cela dépend en partie de ce qui se passe au sol dans les aéroports.

Monsieur le Président, je pense qu'il serait important que je conclue mes propos en m'adressant encore une fois au ministre des Transports, par votre entremise. S'il se préoccupe vraiment, comme il le dit, des travailleurs qui seront touchés par ce projet de loi, il devrait les rencontrer pour clarifier les articles du projet de loi dont j'ai parlé et leur dire très clairement quels effets ce projet

de loi aura sur leur gagne-pain et leur vie; il devrait aussi assurer à la Chambre qu'il fera ces contacts.

• (1640)

Je vous remercie, monsieur le Président. Je remercie aussi le ministre, qui a bien voulu rester pour m'entendre, ainsi que les députés.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 74 du Règlement, les députés disposent de 20 minutes pour faire un discours, et de 10 minutes pour les questions et observations. Le député de Burin—Saint-Georges a la parole pour poursuivre le débat.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat. Mon collègue, le député de York-Ouest et porte-parole de notre parti sur le transport, a déjà couvert pas mal de terrain et a énoncé au ministre et à la Chambre certaines de nos préoccupations à propos du projet de loi.

Je voulais quant à moi parler plus particulièrement de la perspective régionale, laquelle revêt une grande importance non seulement pour la région d'où je viens, la circonscription de Burin—Saint-Georges, mais aussi pour tous les coins peu peuplés et isolés du pays.

Le projet de loi C-85 a pour titre Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail. C'est sur l'élément essentiel de ce titre que je veux attirer votre attention pour un moment, monsieur le Président, soit sur les cessions d'aéroports.

En soi, c'est une petite expression qui semble plutôt inoffensive, mais pour ceux qui connaissent les habitudes de ce gouvernement, qui connaissent son attitude, son idéologie et sa façon de penser, elle sous-entend, cette idée de cession des aéroports, beaucoup plus.

En pensant au gouvernement actuel, les mots qui nous viennent à l'esprit sont. . .

Une voix: Corruption.

M. Simmons: . . .privatisation, déréglementation, mondialisation, recouvrement des coûts, bénéfices. Ce sont cinq expressions qui, en soi, ne m'excitent pas particulièrement. J'aurais pu faire des rimettes en y jumelant les noms de cinq animaux, cinq oiseaux, ou cinq personnes dans ce cas-ci, ou encore cinq endroits au Canada. Il n'y a rien de mal à la privatisation, à la déréglementation, à la mondialisation, au recouvrement des coûts ni aux bénéfices—tant qu'ils sont utilisés à bon escient, monsieur le Président.

Mais nous parlons actuellement des liens entre la privatisation et la mondialisation et la déréglementation, et le recouvrement des coûts, et les bénéfices. Nous parlons des liens qui se forment entre ces expressions et de la façon dont ce pays est administré. Mais quand un gouvernement, quelle que soit son allégeance, développe une obsession pour ces expressions, quand il en fait sa raison d'être, le but même de son existence, quand il les érige en principe, il faut tout déréglementer et tout privatiser, il faut récupérer tous les coûts, il faut engendrer des bénéfices, coûte que coûte. Nous devons mondialiser nos marchés. Nous devons nous intégrer à la collectivité élargie.

Ce sont toutes là des idées louables jusqu'à ce qu'on les place dans le contexte d'un gouvernement dont le principal mandat est de bien servir les Canadiens.

Et les gens? Le gouvernement ne se préoccupe-t-il pas des gens? Ne sait-il pas qu'il y a des gens dans notre pays?

Une voix: Il s'en fout.

M. Simmons: Prenons par exemple sa réaction insensible aux préoccupations exprimées par les Canadiens à l'égard de la taxe sur les produits et services. Même en supposant que tous ces gens ont tort et que le gouvernement a raison, on pourrait au moins s'attendre à une réaction plus énergique ou plus compatissante, ou au moins à une explication de la raison pour laquelle il y a une telle divergence entre ce que le gouvernement veut faire et ce que 85 p. 100 de la population croit qu'il devrait faire. Le gouvernement aurait pu au moins s'assurer que les plus démunis ont quelques miettes. Il aurait pu au moins faire un effort, même avec dédain, pour rétrécir l'écart entre les riches et les pauvres.

Qu'il s'agisse de la TPS ou du projet de loi C-21, qui est bon à 2 p. 100 relativement aux congées de maternité et ainsi de suite, et mauvais à 98 p. 100 parce qu'il détruira notre régime d'assurance-chômage—mais c'est là une toute autre question—qu'advient-il des Canadiens dans tout cela? Qu'il s'agisse du projet de loi C-85 ou de toute autre mesure législative, le gouvernement ne se préoccupe-t-il plus du tout des Canadiens?

Il me semble qu'on a la solution au problème si on prend conscience du fait que le gouvernement n'est pas une entreprise. Je serais le premier à reconnaître que beaucoup des mesures prises par le gouvernement doivent être pratiques, efficaces et rentables. Aucun contri-

buable, quel que soit le montant qu'il paie en impôt, n'est d'avis que les deniers publics doivent être gaspillés.

Si être pratique veut dire se soucier de la rentabilité, vous ne trouverez pas un seul député libéral qui s'oppose à cela, monsieur le Président. Il n'y a même personne dans tout le pays qui aurait des objections.

Voulez-vous dire en fait qu'il faut se préoccuper avant tout des résultats financiers? Que le gouvernement devrait faire des bénéfices, déréglementer l'économie sans égard aux conséquences pour la population, privatiser des services sans se soucier des conséquences pour les gens? Si c'est bien ce qu'on entend, alors je dois dire que le gouvernement n'est pas une entreprise et qu'il n'a jamais été conçu comme une entreprise. Monsieur le Président, le drame qui se joue n'est pas une question de terminologie. Qu'importe qu'on qualifie le gouvernement d'entreprise ou d'autre chose. Le drame, c'est que le pays est dirigé en ce moment par un gouvernement qui tient à se comporter comme une entreprise alors que le pays a besoin de solutions qu'une stratégie commerciale ne peut lui donner et n'est pas conçue pour lui donner.

Pour atténuer les craintes de mes amis du milieu des affaires. . .

M. Nunziata: Parce que vous avez des amis dans le milieu des affaires?

M. Simmons: Deux bien comptés.

M. Nunziata: Ils doivent être parents.

M. Simmons: Pour commencer, je dois dire à mon collègue de York-Sud—Weston que ses doutes m'étonnent. Il est surpris, et cela n'est pas tout à fait dénué de fondement, mais je puis lui dire que deux ou trois hommes d'affaires ont été vus en ma compagnie, sans beaucoup de témoins autour. De façon générale, ils consentent à me parler à l'occasion, à Noël, à Pâques. . .

M. Nunziata: Casquette en main.

M. Simmons: . . .le dimanche matin après la messe, par exemple. Lorsque j'aurai terminé mon allocution, un bon conservateur pourrait bien prendre la parole pour me dénoncer comme un député qui est contre le monde des affaires. Je tiens à rassurer mes quelques amis du secteur des affaires ainsi que tous ceux qui m'écoutent maintenant. Je tiens également à rassurer tous mes amis conservateurs de l'autre côté. J'espère d'ailleurs qu'ils seront toujours de l'autre côté, pas nécessairement à la droite du Président. Ce que je veux dire, c'est que si un jour je me trouvais moi-même à la droite du Président, il faudrait qu'ils soient à sa gauche, parce que nous ne pouvons pas siéger du même côté. Nos façons de voir la réalité sont beaucoup trop différentes.

• (1650)

Avant qu'ils ne s'empressent de clamer à quel point les libéraux sont anticapitalistes, à cause de certains de mes propos, je vais me hâter de dire que le monde des affaires a sa place dans notre merveilleux pays. Je crois vraiment à l'entreprise privée. J'en avais une moi-même avant que je ne commence à donner tout mon temps à mes fonctions actuelles. Je suis partisan de la libre entreprise depuis longtemps, comme je suis libéral depuis longtemps.

Les libéraux croient fermement que la libre entreprise peut piloter l'économie et l'alimenter, mais que le gouvernement peut en même temps montrer un peu de compassion, un peu de bon sens qui prouvent qu'en définitive, ce ne sont pas seulement les profits qui comptent. Un gouvernement doit se préoccuper des gens et de leurs besoins. Il doit prendre des décisions et des initiatives qui appuient les gens et répondent à leurs besoins.

Tout d'abord, le gouvernement n'est pas une entreprise et n'a jamais été conçu comme tel. En second lieu, s'il y a une raison pour laquelle le gouvernement fédéral échoue si lamentablement et ne fonctionne pas, c'est que je ne crois pas que beaucoup de personnes au pays l'ignorent, le gouvernement fédéral est paralysé et a perdu le mandat moral de gouverner.

La raison pour laquelle le pays est tellement divisé actuellement, que ce soit vis-à-vis de la Constitution, de l'avenir du Canada comme tel ou des solutions fiscales et économiques mises de l'avant, c'est que le gouvernement a cessé de fonctionner. Celui-ci a carrément perdu son mandat de gouverner. À mon avis, monsieur le Président, le gouvernement ne fonctionne pas pour une raison bien simple, qui a des résultats désastreux. Le monsieur de Baie-Comeau et son équipe s'attardent à remplir des fonctions qui n'incombent pas au gouvernement.

Je fais ici une analogie. Je conduis une automobile—parfois plutôt mal. Je conduis aussi une motoneige—encore plus mal à l'occasion. Cependant je conduis ma motoneige de la pire façon possible lorsque j'essaie de la conduire comme une automobile, c'est-à-dire lorsque j'essaie de lui faire faire quelque chose qu'elle n'est pas conçue pour faire, lorsque je la conduis sur du gravier au lieu de la neige, lorsque je roule à la vitesse d'une automobile, bref lorsque je demande à ce véhicule de faire des choses pour lesquelles il n'est pas conçu. L'une des réalités fondamentales de la vie rurale, que ce soit dans le nord du Canada ou sur la côte sud de Terre-Neuve, que je représente, ou à tout autre endroit, que n'importe quel jeune de 12 ans—et à plus forte raison un adulte—qui a déjà chevauché une motoneige comprend très rapidement, est qu'une automobile et une motoneige sont deux véhicules très différents conçus à des fins très différentes.

Le problème du gouvernement est qu'il essaie de conduire l'appareil gouvernemental comme la motoneige des milieux d'affaires. Il essaie de l'utiliser à des fins qui n'étaient pas prévues au départ. Cette folle expérience a des conséquences catastrophiques dans tout le pays, de François à Petites, en passant par Grand Bruit, dans ma circonscription, dans des endroits comme Port Alberni, sur l'île de Vancouver et jusque dans le Grand Nord, à Iqaluit, ou à Point Roberts, dans le Sud, dans la péninsule du Niagara. Le gouvernement impose tellement de souffrances par ses politiques. Je pourrais à nouveau vous énumérer ce qu'on lui doit: La TPS, la destruction de l'assurance-chômage, l'absence de considération pour les difficultés qu'éprouvent actuellement les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique et l'objet même de ce projet de loi, la perturbation des services offerts aux gens qui vivent dans les régions les moins peuplées du pays. Il est possible, tous les jours de la semaine, de compter sur une douzaine ou une vingtaine de vols vers Toronto à partir d'Ottawa, car le marché le permet. Accompagnez-moi un jour à Stephenville, dans ma circonscription, et voyez le grand nombre d'avions qui en décollent, soit deux ou trois par jour. Un de ces jours, si le gouvernement est libre d'agir, lorsqu'il aura fini de privatiser et de déréglementer, il ne restera plus rien.

Sur le plan électoral et politique, je ne crains pas de ne pas former le gouvernement après les prochaines élections. Cela ne m'inquiète pas du tout. Quelle que soit votre opinion sur nos chances à cet égard, permettez-moi d'attirer votre attention sur une autre question. Quel que soit le parti qui prendra le pouvoir, et ce ne sera certainement pas cette clique d'en face, je peux vous dire qu'il devrait avoir une crainte, celle de n'avoir plus rien à gouverner ou presque et de ne pouvoir rien faire de ce qui reste du pays, que ce soit sur le plan politique, constitutionnel, social ou humain. C'est là ma préoccupation. On fait changer notre pays si rapidement et de façon si catastrophique qu'on risque de ne plus avoir grand-chose à gouverner le temps venu.

Je comprends, monsieur le Président, que mon temps de parole achève. Permettez-moi alors de passer directement à la question à l'étude.

Le projet de loi porte sur la cession de certains aéroports. Je le répète, il ne faut pas se laisser tromper par le beau libellé de ce projet de loi. S'il y a une chose que le député de Baie Comeau fait fort bien, Dieu sait que c'est de choisir avec soin ses paroles. Celui qui n'en est pas certain n'avait qu'à regarder la télévision il y a deux ou trois jours.

Une voix: M. Renard en personne.

M. Simmons: Il donne au terme une connotation péjorative.

Une voix: Oh, oh!

Une voix: Que pensez-vous alors de «filou»?

M. Simmons: Monsieur le Président, je demande à mon collègue de Toronto de se retenir. Il y a certains termes que même nous, les Terre-Neuviens, n'utilisons pas.

Le projet de loi traite de la cession de certains aéroports. Y a-t-il un terme plus hermétique que cession? Il faut donc voir au-delà des mots et ne pas se laisser avoir par les belles tournures. Il faut se demander où on veut en venir. En réalité, c'est encore une fois de marchandage qu'il s'agit. Si l'affaire est bonne à Toronto, où il y a des millions de personnes, elle doit être excellente à Burgeo, sur la côte sud de Terre-Neuve. Si c'est bon à Montréal, c'est sûrement un miracle à Gimli, au Manitoba. Alors, on parle de cession d'aéroports secondaires. Ce projet de loi dit simplement qu'on enfonce un autre clou dans votre cercueil, messieurs. Voilà une autre étape que viennent de franchir les conservateurs pour que ce pays devienne, sur le plan économique, une colonie américaine, que ce soit par la déréglémentation, la privatisation, la mondialisation ou le recouvrement des coûts.

• (1700)

À cet égard, une des dernières manoeuvres du gouvernement a été l'insulte qu'a faite, la semaine dernière, le ministre qui parrainait ce projet de loi, quand il a annoncé, ce qu'on savait depuis longtemps, que Transports Canada allait mettre en oeuvre un nouveau programme de recouvrement des coûts en avril prochain. Permettez-moi de signaler, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas de n'importe quel petit programme de frais partagés, comme nous en avons l'habitude. Oh, non. Il suffit d'examiner les chiffres, comme je l'ai fait, pour s'en rendre compte.

Si l'on habite Edmonton, comme vous, ou Terre-Neuve, comme moi, on en subira beaucoup plus les effets que ceux qui habitent Toronto, Montréal ou Vancouver. Voilà encore une mesure qui favorise les centres urbains du pays, au détriment des gens dont le seul crime est d'être nés dans un coin du pays où il n'y a pas un million de personnes concentrées dans un étroit rayon. Quel crime!

Qu'on parle du projet de loi C-85 ou de toute autre initiative gouvernementale, quand le gouvernement oublie qui l'a porté au pouvoir et qu'il n'est plus attentif aux besoins fondamentaux de la population—notez bien que je n'ai pas dit qu'il devrait combler ses moindres désirs—il est temps qu'il parte.

Nous avons de nombreuses craintes, et mon collègue, le député de York-Ouest, notre porte-parole pour les Transports, les a très bien exprimées. Il fait vraiment un excellent travail. Il a très bien défendu sa cause. J'espère néanmoins avoir contribué à préciser les choses, surtout en ce qui a trait aux précoccupations régionales, celles des gens qui considèrent que ce n'est pas un crime de vivre à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick. En fait, on n'y vit pas mal, même si la qualité de vie ne cesse de diminuer depuis que le gouvernement est branché sur le monde des affaires plutôt que sur le monde ordinaire, comme il devrait l'être et comme je souhaiterais qu'il le soit.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je suis certain que le député dont on vient d'entendre l'intervention s'en voudrait d'avoir laissé passer une fausseté. Il parle de dévastation d'un bout à l'autre du pays et il parle de Point Roberts. Je lui signale que Point Roberts est situé aux États-Unis. Je suis bien prêt toutefois à dire comme lui que la dévastation causée par le gouvernement est tellement grande qu'elle pourrait déborder nos frontières nationales.

Le président suppléant (M. Paproski): Le rappel au Règlement ne me paraît pas fondé. C'est plutôt un point de débat.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de l'opposition pour son discours d'une grande portée mais tout de même pertinent. Si je pouvais, je l'emmenerais sur une piste quelque part dans le nord du Canada, ou dans un hangar d'aviation en Ontario, à Sault-Sainte-Marie, Timmins, Windsor ou London.

Ma collègue de Mission—Coquitlam a parlé du ministre qui présente ce projet de loi, mais n'a rien dit de ceux qui travaillent dans un aéroport. Je ne connais pas très bien les règlements qui s'appliquent aux aéroports de catégorie cinq, quatre, ou trois, mais je sais que la différence arbitraire peut être de deux tiers d'un mètre, ou d'une couple de pieds selon l'ancienne unité de mesure. Pour une couple de pieds qui manquent, un aéroport peut être déclassé. C'est arrivé à Timmins, à London, à Sault Ste. Marie et dans un nombre incalculable d'aéroports au Canada. Les Canadiens ignorent peut-être que les services d'incendie ne sont pas suffisants. On m'a dit que trois ou quatre fois par mois, après 22 heures, il n'y a pas de pompier à notre aéroport local. Les fonctionnaires de Transports Canada renvoient les pompiers chez eux parce qu'ils n'ont pas les moyens de leur payer du temps supplémentaire.

On prétend qu'il appartient aux compagnies aériennes d'informer les pompiers. Je dis que c'est inacceptable. À certains de ces aéroports, les jours où un employé malade s'absente, il n'y a parfois que deux pompiers ou pompières, si vous voulez, pour chacun des deux véhicules de secours qui valent très cher. Il peut arriver qu'un sapeur se rende auprès d'un appareil en flamme en déroulant 300 ou 400 pieds de tuyau d'arrosage, revienne au camion pour libérer la valve de pression d'eau et entre seul dans l'appareil, et je crois comprendre qu'un sapeur ne doit jamais, au grand jamais, entrer seul dans un appareil écrasé.

J'en viens à ma question, monsieur le Président. Voici: d'après mon collègue, est-ce ainsi que les choses se passent dans les aéroports canadiens et que croit-il que le gouvernement devrait faire si les Canadiens ne sont pas suffisamment protégés contre les incendies, plusieurs jours par année? C'est inouï, incroyable.

M. Simmons: Monsieur le Président, je me permets d'abord de remercier mon collègue, le député de Surrey–Nord, pour avoir élargi aujourd'hui le champ restreint de mes connaissances. Je ne savais pas où se trouve Point Roberts; je n'y suis jamais allé; je croyais que c'était quelque part près de la frontière. Je le remercie de m'avoir dit exactement où c'est et je lui dirai un jour où sont situées Jean–de–Baie et Lamaline, car ces localités sont aussi près de chez moi que Point Roberts l'est de chez lui.

Le député de Sault Ste. Marie parle d'aéroports comme celui de Timmins. Il aurait pu citer aussi celui de Stephenville, car la situation y est la même en ce qui concerne les sapeurs. Il m'a demandé si je suis d'accord, et je lui répondrai que oui. Mais par ailleurs, s'il avait entendu l'argument que je défendais dans mon intervention, à savoir qu'on ne devrait pas administrer un gouvernement de cette façon, il aurait compris à quel point je suis d'accord avec lui.

Dès qu'un gouvernement dit: «Nous allons assurer des services de lutte contre l'incendie selon le principe de récupération des coûts plutôt que parce que le besoin s'en fait sentir», on est aux prises avec une situation très dangereuse. On a un gouvernement qui vient de décider, il y a quelques semaines, qu'à compter d'avril prochain, à St. John's, Terre–Neuve, dans le fief de mon camarade d'en face, le ministre du Commerce extérieur, il n'y aura plus aucun service de contrôleur aérien après minuit, entre minuit et six heures du matin, je crois. Durant six heures, il n'y aura personne dans la tour de contrôle de l'aéroport de St. John's, l'aéroport international situé le plus à l'est du Canada et chargé de surveiller un vaste secteur de l'Atlantique nord, car le gouvernement a décrété qu'il n'y avait aucun besoin de contrôleur aérien. Il les supprime tous durant ce quart. Pourquoi? Pour économiser quelques dollars. Pour économiser six heures de salaire, il est prêt à mettre en péril la sécurité de milliers de gens peut–être. Mais, monsieur le Président, ça en vaut la peine, car il va économiser quelques malheureux dollars.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

Travaux de la Chambre

Je donne la parole à l'honorable secrétaire parlementaire qui invoque le Règlement.

* * *

• (1710)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Monsieur le Président, je m'excuse de la confusion, mais comme d'habitude, il fallait procéder à des communications de dernière minute.

Monsieur le Président, vous trouverez sûrement le consentement unanime pour la motion suivante:

Que, le jeudi 8 novembre 1990:

(1) immédiatement après l'étude des affaires courantes, la Chambre passe à l'étude de l'affaire nº 21 émanant du gouvernement et inscrite à l'ordre du jour (motion relative à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), que le débat prenne fin au plus tard à quatorze heures, et qu'alors—ou avant, si aucun député ne se lève pour prendre la parole,—le débat sur la motion ou tout amendement soit réputé être ajourné;

(2) au cours du débat sur ladite motion, les trois premiers députés à prendre la parole soient respectivement des représentants des trois partis officiellement reconnus, que chacun dispose, pour intervenir, d'au plus 20 minutes sans la période de questions et observations, et que les orateurs suivants disposent chacun de 10 minutes sans la période de questions et observations;

(3) lorsque ledit débat sera réputé ajourné, conformément à l'alinéa (1) ci–dessus, la Chambre suspende ses travaux jusqu'à quatorze heures ou, s'il est quatorze heures au moment de l'ajournement du débat, que la Chambre passe aux «Déclarations de députés» de la façon habituelle, suivie de la période de «Questions orales», de la façon habituelle;

(4) après les «Questions orales», l'ordre du jour soit l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité plénier du projet de loi C–87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, et qu'à dix–sept heures au plus tard, le Président interrompe, au besoin, le débat alors en cours et mette aux voix immédiatement, successivement et sans autre débat ou amendement toutes les questions nécessaires pour disposer des étapes de la deuxième et de la troisième lectures du projet de loi, pourvu que a) chaque discours à l'étape de la troisième lecture dure au plus 10 minutes et b) si le Comité plénier étudie encore le projet de loi au moment de l'interruption du débat, le président du Comité y mette fin immédiatement, aux termes du présent ordre, et mette aux voix toutes les questions nécessaires pour faire rapport du projet de loi, et que rapport en ayant été fait, le Président mette aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les étapes du projet de loi, conformément au présent ordre; et

(5) la Chambre ayant disposé du projet de loi de la manière prescrite dans le présent ordre et sans reporter, aux termes d'un article du Règlement, aucun vote par appel nominal demandé au cours du débat sur le projet de loi, la Chambre étudie les affaires émanant des députés pendant au plus une heure, puis procède au débat d'ajournement pendant 30 minutes, et au terme dudit débat, la Chambre s'ajourne jusqu'à treize heures, le lundi 19 novembre 1990.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il y a eu consultations. Le député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, oui, il y a eu des consultations et, assurément, nous sommes en accord avec la motion présentée par le secrétaire parlementaire.

Je voudrais faire une mise au point. Si l'on présume qu'il n'y aura pas de votes par appel nominal plus tard aujourd'hui, et je crois comprendre que tel sera le cas, si c'était nécessaire, nous pourrions nous entendre pour ne pas voir l'heure, afin que quelques députés puissent terminer leurs observations après 17 heures.

M. Cooper: Monsieur le Président, si j'obtiens l'assurance qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à des votes par appel nominal, autrement dit, que toutes les motions seront adoptées par mise aux voix ou d'un commun accord, alors notre parti n'y voit aucun inconvénient. Nous serons heureux de collaborer avec les députés afin que chacun puisse prendre la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, cette proposition nous convient également. Nous nous engageons à ce que tout député qui désire prendre la parole en ait au moins la possibilité et à ce que personne ne monopolise la Chambre au-delà des 40 minutes habituellement réservées à la deuxième lecture. Je crois que les députés seront raisonnables et qu'ils tenteront de faire adopter ce projet de loi demain après-midi.

M. Riis: Monsieur le Président, à mon avis, le député d'Ottawa—Vanier soulève un excellent point: que, par souci d'adopter ce projet de loi important avant le jour du Souvenir, on s'entendra pour essayer de limiter les discours à une vingtaine de minutes à l'étape de la deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Français*]

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-85, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-85. J'aurais voulu écouter mon ami et collègue de Notre-Dame-de-Grâce qui célèbre aujourd'hui son 25e anniversaire de vie politique, c'est-à-dire de député à cette Chambre. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'honorable Warren Allmand est aujourd'hui honoré dans sa circonscription et il n'a pu être ici. Il m'a demandé de faire quelques commentaires sur ce projet de loi et il se réserve le droit lui-même d'ajouter et peut-être d'amplifier, d'expliquer plus avant notre opposition à certains articles du projet de loi.

Monsieur le Président, le projet de loi C-85 vise à établir certaines dispositions, certains critères en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail.

[*Traduction*]

Je vais laisser à mes collègues et amis de la Chambre du côté libéral le soin de discuter des questions concernant la protection des avantages sociaux des employés et des moyens que le gouvernement devrait prendre pour qu'ils ne perdent pas leurs pensions et leurs prestations de retraite lorsque les autorités locales assureront la gestion d'un aéroport.

Nous devons nous rappeler que lorsque le CN a décidé de privatiser Route Canada, les employés ont perdu leurs avantages sociaux et leurs pensions à cause de la mauvaise gestion de la société. Je vais laisser ces questions à certains de mes collègues, ici, qui les connaissent beaucoup mieux que moi.

Nous nous inquiétons au sujet de la protection des emplois. Le gouvernement doit s'assurer que tous les emplois des aéroports seront conservés lorsque ces aéroports seront gérés par les autorités locales. Nous nous souvenons évidemment de la privatisation d'Air Canada. Nous nous rappelons que le vice-premier ministre nous aurait promis à la Chambre que les emplois seraient protégés. Or, en octobre dernier, 2 900 personnes ont

perdu leur emploi et n'ont bénéficié d'aucune protection du gouvernement fédéral. Je vais aussi laisser certains de mes collègues du caucus libéral assumer l'obligation que nous avons de nous opposer à ce projet de loi s'il n'offre pas certaines garanties aux contribuables locaux. Ils ne devront pas être obligés d'assumer tout déficit que pourrait connaître l'administration de ces aéroports locaux et il y a évidemment d'autres questions comme la protection ultérieure des employés—la protection de leurs emplois pendant six mois—à laquelle les employés de la fonction publique ont droit, si les députés s'en souviennent, puisque la même règle devrait s'appliquer à notre avis au transfert des aéroports aux autorités régionales.

Je veux aussi parler d'un aspect très important de ce projet de loi qui concerne les langues officielles. Ayant été porte-parole de mon parti dans ce domaine pendant 10 ans et ayant été membre du comité permanent depuis sa création en 1979, j'ai le devoir de m'assurer que nous vérifierons si ce projet de loi est conforme à la loi existante et que le gouvernement aura la vie dure, s'il ne l'est pas. Je voudrais rappeler aux députés que l'article dont je vais parler est l'article 4 du projet de loi, dont le premier paragraphe se lit ainsi:

> 4.(1) À la date de cession d'un aéroport à une administration aéroportuaire désignée, les parties IV, VIII, IX et X de la *Loi sur les langues officielles* s'appliquent, compte tenu des adaptations de circonstance, à cette administration, pour ce qui est de l'aéroport, au même titre que s'il s'agissait d'une institution fédérale, et l'aéroport est assimilé aux bureaux de cette institution, à l'exclusion de son siège ou de son administration centrale.

Je sais, c'est compliqué. C'est pour cela que, avec votre permission, je vais prendre quelques minutes pour expliquer les conséquences de cet article et la façon dont, à notre avis, il devrait être renforcé, car le principe n'est peut-être pas exactement conforme à l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Laissez-moi vous lire tout d'abord ce que dit la loi. C'est le projet de loi C-72, adopté la la Chambre des communes le 7 juillet 1988. L'article 23 de cette loi dit: «Il est entendu qu'il incombe aux institutions fédérales offrant des services aux voyageurs de veiller à ce que ceux-ci puissent, dans l'une ou l'autre des langues officielles, communiquer avec leurs bureaux et en recevoir les services, là où, au Canada comme à l'étranger, l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante.»

• (1720)

[*Français*]

Monsieur le Président, dans son projet de loi C-85, le gouvernement a inclus un article important. C'est dans la foulée de la privatisation de certaines institutions fédérales qu'on a exigé que le gouvernement lie les autorités à la Loi sur les langues officielles afin que le public canadien puisse obtenir de ces nouvelles institutions privatisées les services dans la langue française ou anglaise, selon le cas, et selon le choix du client, c'est-à-dire du Canadien et de la Canadienne.

Monsieur le Président, la Partie IV du projet de loi en question confère à l'autorité, la nouvelle autorité régionale, municipale—et Dieu sait ce que ce sera, cette nouvelle commission—l'obligation de donner le service dans la langue du client. Si la langue de service est incluse dans le présent projet de loi, on va remarquer que la langue de travail,—la langue qui est utilisée à tous les jours par les travailleurs—et le principe de participation équitable,—c'est-à-dire la représentation équitable des deux groupes de langues officielles dans l'organisation—ont été totalement ignorés. Ce qui veut dire que des employés des aéroports concernés, soi-disant privatisés ou enfin restructurés, n'auront plus l'assurance de pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix; ils seront soumis au bon désir de l'administration en place.

Le gouvernement ne s'est pas assuré non plus qu'il y aura, dans ces nouvelles structures, une participation équitable des deux groupes de langues officielles. Là, monsieur le Président, où ça fera le plus mal, ce sont dans les situations où nous sommes en minorité. Je pense, monsieur le Président, à un aéroport du Québec, comme Dorval par exemple, qui pourrait faire l'objet d'un transfert au secteur privé. Qu'est-ce qui arriverait, monsieur le Président, si la soi-disant administration de cette nouvelle commission aéroportuaire décidait que la langue de travail du bureau central, c'est le français? Comment va faire l'administration pour imposer, insister, s'assurer que les travailleurs, eux, utilisent les deux langues officielles quand l'administration, elle, n'utilise qu'une langue? Problème, monsieur le Président!

[*Traduction*]

L'administration centrale fonctionnera dans une seule langue, car la loi l'exclut—ce n'est pas la même chose, monsieur le Président. Elle n'est pas soumise de la même façon à la Loi sur les langues officielles. Comment l'administration centrale qui utilisera une langue seulement—qui pourrait être l'anglais à Edmonton ou le

français à Dorval—encourage-t-elle ses employés à utiliser les deux langues officielles lorsqu'une langue seulement est utilisée dans ses bureaux? Cela pose un problème, monsieur le Président, dont nous débattons depuis de longues années dans cette Chambre. L'employé sera obligé d'utiliser la langue de l'administration. Si c'est le français à Dorval, ce sera à son détriment. Si c'est l'anglais à Edmonton, il devra utiliser la langue de l'administration. C'est ainsi que fonctionnera le système.

Que va-t-il arriver, si l'on utilise le même exemple, si les voyageurs qui, de par la loi, ont le droit de recevoir les services dans l'une ou l'autre langue officielle, ne sont pas satisfaits et veulent se plaindre directement à l'administration?

Ils ne peuvent pas le faire, car la langue de travail de l'administration centrale diffère de la leur. C'est-à-dire que si c'est du français à Dorval et de l'anglais à Edmonton et qu'un voyageur parle l'autre langue, il aura un gros problème parce que l'administration ne parle pas sa langue. Cela nous pose encore un certain problème parce que l'employé, s'il voyage, sera obligé d'utiliser la langue de l'administration. C'est un problème qu'il faudra résoudre.

On pourrait dire que nous attendrons avant de prendre des décisions à ce sujet. Cela fait deux ans et demi que nous avons adopté cette nouvelle loi sur les langues officielles et nous n'avons pas de règlements. Nous n'avons pas la définition du mot institution.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais simplement essayer de rappeler à la Chambre les définitions qui nous sont essentielles pour comprendre la réglementation qui découle d'une loi aussi importante que la Loi sur les langues officielles.

Cela fait deux ans et demi qu'on attend, le gouvernement n'a pas encore déposé ces règlements. On ne sait pas encore quelle est la définition de «demande importante», par exemple. On ne sait pas encore quelle est la définition d'un bureau.

Je pourrais vous en parler pendant près d'une heure, monsieur le Président, vous le savez, mais on attend toujours. Et comment va-t-on faire pour dire aux Canadiens qu'un bureau, cela se définit comme étant. . . Cela pourrait être un cheval, monsieur monsieur le Président! Cela pourrait être un cheval avec un policier dessus qui donne un service, ici, à la Chambre des communes, et qui est obligé de répondre, dans la langue de leur choix, aux personnes, au public canadien en visite ici. *Either in English* ou en français. Et si le policier n'est pas capable de répondre aux Canadiens, aux Canadiennes qui viennent visiter la Colline parlementaire durant l'été. . . Parce que c'est son bureau, il est assis sur un cheval, qu'est-ce que tu veux. . .

On lui demande: Monsieur le constable, quelle est cette statue? Où est la salle de bains? Quel est cet édifice? Bien, si le policier n'est pas capable de répondre, monsieur le Président, le bureau, tel que je le définis,—parce que c'est une définition qui est un petit peu farfelue, mais tout de même, elle est là,—le bureau est incapable de donner le service.

Maintenant, on va me dire: Bien oui, mais il ne faut pas exagérer. Je veux que l'on me donne la définition d'un bureau. C'est quoi un bureau? Je veux que l'on me donne la définition de «demande importante».

[*Traduction*]

Qu'est-ce qu'une demande importante? Comment définit-on une demande importante? Ce sont les questions que nous avons étudiées en comité et à la Chambre il y a deux ans et demi et le gouvernement n'a toujours pas donné de définition. Pourtant, nous sommes saisis aujourd'hui d'une mesure législative qui précise que la Loi sur les langues officielles s'applique lorsque la demande est importante. Qui va le déterminer?

Je me réfère à l'article selon lequel la loi s'applique avec les modifications qu'imposent les circonstances. C'est laissé à la discrétion des commissions ou des conseils locaux, quels qu'ils soient, et de quelque façon qu'ils entendent appliquer la loi du pays. Si on ne dit pas aux commissions quelles sont ces lois ni ce que le gouvernement fédéral et le Parlement voulaient dire en adoptant cette loi, comment diable pourraient-elles l'appliquer?

Je vous le dis, monsieur le Président un grave problème d'interprétation se pose en l'occurrence et nous allons vouloir poser des questions au ministre sur cet article, particulièrement à l'étape du comité. Je ne veux pas passer davantage de temps là-dessus, mais je serais très heureux de répondre à des questions.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je voudrais poser à mon collègue une question très courte. Comment, à son avis, ce projet de loi influerait-il sur la sécurité dans les aéroports? Avant-hier, il y a eu un petit accident à l'aéroport international Pearson. Comment ce projet de loi influerait-il, à son avis, sur la sécurité des aéroports?

M. Gauthier: Je remercie mon collègue pour sa question. Je pense que c'est une question assez importante. Comme ces commissions ou ces conseils seront indépendants du gouvernement, nous devons nous assurer que des normes nationales de sécurité seront en place et que ces conseils vont répondre aux exigences relatives à la sécurité, sans quoi nous nous exposons à des difficultés énormes.

• (1730)

Je suis certain que mon collègue d'Agincourt aura son mot à dire à ce sujet quand il prendra la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai une observation à faire avant de céder la parole au député de Saskatoon—Dundurn. Le député d'Ottawa—Vanier a félicité son collègue de Notre-Dame-de-Grâce à l'occasion de son 25e anniversaire comme député. Je signale à la Chambre que le député de Victoria—Haliberton, le député d'Annapolis Valley et le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke célébreront eux aussi le 25e anniversaire de leur première élection au Communes. Je pense qu'il y a lieu de féliciter les quatre députés.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles a la parole pour faire un commentaire ou poser une question.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je félicite l'honorable député d'Ottawa—Vanier pour son brillant discours. Comme toujours, très court mais fort bien présenté.

Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable député. Je comprends que le Comité sur les langues officielles, établi en vertu d'une législation, a recommandé que le gouvernement doit rapporter au Comité la procédure que le gouvernement a adoptée en vertu de la Loi sur les langues officielles. Et je me demande ce que le Comité fera sans ce rapport qui n'a pas encore été présenté au Comité?

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre demande que le gouvernement réponde à tout rapport déposé par un Comité permanent ou spécial. Il s'agit de l'article 109 du Règlement: Dans les 150 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, le gouvernement doit déposer une réponse globale.

Or, monsieur le Président, cette semaine, les 150 jours prévus dans le Règlement sont écoulés. Et j'espère que le gouvernement, cette semaine, va répondre au Comité sur les langues officielles et va nous faire connaître en cette Chambre sa position vis-à-vis les règlements qui portent sur la Loi sur les langues officielles, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir signalé que quatre de nos collègues célèbrent leur anniversaire. Ce sont des gens très intéressants et très gentils à qui j'ai eu affaire depuis mon arrivée ici il y a deux ans. En fait, il y a deux ans moins deux semaines. Ils nous ont beaucoup aidés. Mais j'ai hâte aux élections de 1992.

Une voix: Deux autres années.

M. Fisher: C'est ça, deux autres années.

Revenons à nos moutons, soit le projet de loi C-85, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations de travail.

J'ai écouté le ministre et je le félicite d'être resté à la Chambre pour écouter les discours des deux orateurs qui ont pris la parole après lui. Mon problème, c'est que, à ma connaissance, le ministre lui-même n'a fait aucune allusion directe ou indirecte aux points essentiels du projet de loi. Je suis content qu'il ne l'ait pas fait, car cela me donne l'occasion de parler de certains points qu'il a soulevés, même s'il l'a fait de façon détournée.

Le ministre a parlé d'efficacité, d'amélioration du service, de rentabilité des coûts, d'esprit d'entreprise et, d'après moi, tous ces facteurs sont associés à la privatisation, comme l'a laissé entendre plus tôt un des députés.

On a aussi parlé de déréglementation, terme qu'a employé un des orateurs précédents. Il a utilisé une autre expression, et je suppose qu'on pourrait employer le mot «pilier», étant donné que l'on a beaucoup parlé de piliers relativement à l'industrie bancaire. Je crois qu'ils pourraient également faire allusion à ce que j'appelle les trois piliers de la politique suivie par le Parti conservateur depuis deux ans—depuis mon arrivée à la Chambre—à savoir la déréglementation, la privatisation et le libre-échange, et ce n'est pas à cela que faisait allusion le député de York-Ouest.

Bien entendu, lorsque le ministre nous dit, au sujet d'un projet de loi, qu'il contribuera à améliorer le service, à rentabiliser les coûts, à rendre les activités commerciales plus efficaces, à favoriser l'esprit d'entreprise, il ne peut que faire allusion à la déréglementation et à la privatisation, qui, à mon avis, n'encouragent pas du tout l'efficacité, ne contribuent pas à favoriser l'esprit d'entreprise, ni à améliorer le service.

En ce qui concerne la déréglementation, qu'il s'agisse de l'industrie du camionnage ou de l'industrie aérienne ou même maritime, qui s'en vient, nous avons toutes les preuves qu'il nous faut. Elle n'a pas contribué à améliorer l'efficacité des services. Elle n'a pas offert toutes les possibilités que le gouvernement semble promettre avec les aéroports.

Pour ce qui est du libre-échange, les retombées importantes qui avaient été promises ne se sont pas concrétisées. En fait, pas un jour ne se passe sans que des Canadiens se plaignent à nous du tort irréparable que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis cause à notre pays. Par ailleurs, pas un jour ne se passe sans qu'ils viennent nous confier leurs vives appréhensions au sujet des conséquences encore plus néfastes que les programmes du gouvernement risquent d'avoir pour le Canada, s'il décide d'adhérer à un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

Quand le ministre décrit en termes flatteurs tous les avantages qui résulteront de la cession de nos aéroports aux autorités aéroportuaires locales, il tient des propos très peu susceptibles de réconforter les députés de l'opposition.

Bien souvent le gouvernement a fait l'éloge de projets de loi qu'il présentait en précisant qu'ils devaient assurer la prospérité du Canada et hâter l'avènement de toutes sortes de choses merveilleuses.

L'un des aspects que nous pourrions soulever et qui met en cause plus directement l'aspect humain, a trait aux incidences sur les pensions des employés et sur les aspects qui compteront pour les employés du gouvernement fédéral une fois que la cession aux autorités aéroportuaires locales aura été effectuée, ainsi que sur la protection à laquelle ils auront droit.

Si nous considérons le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage, nous constatons que ce projet de loi du gouvernement, décrit en termes dithyrambiques, va être une catastrophe pour les travailleurs du Canada. En effet, ce projet de loi ne leur accorde aucune protection.

Ainsi que je l'ai déjà signalé, la notion de privatisation, de déréglementation et de libre-échange n'offre aux Canadiens aucune protection. On s'est déjà demandé pourquoi le gouvernement voulait se défaire de ces aéroports vraisemblablement rentables. J'imagine, monsieur le Président, que vous pourriez entendre que ces énormes aéroports encore plus rentables seront plus efficaces, plus commodes et offriront vraisemblablement un meilleur service.

• (1740)

D'autre part, les aéroports de moindre envergure et, à en juger implicitement par les propos du ministre, peut-être moins efficaces, moins capables de dispenser un aussi bon service, et moins susceptibles d'assurer le succès d'entreprises commerciales—je ne sais pas au juste ce que cela signifie mais je suppose qu'il s'agit de ces petites boutiques que nous voyons surgir comme des champignons dans les aéroports que des hommes d'affaires ont lancées. J'imagine que, du moins en théorie, ils font des tas d'argent avec leurs petites boutiques.

La logique de ce raisonnement continue de m'échapper. Pourquoi le gouvernement ne se débarrasse-t-il pas des entreprises inefficaces qui lui coûtent cher, d'après lui, en les confiant à des entrepreneurs audacieux, puisqu'il laisse entendre qu'elles sont inefficaces parce qu'elles sont des entreprises gouvernementales. Remarquez que la solide expérience que nous avons acquise en Saskatchewan prouve que les entreprises gouvernementales, surtout sous la direction d'un gouvernement néo-démocrate, peuvent être fort efficaces. . .

Une voix: Foutaise.

M. Fisher: . . .et très rentables. Je ne vois pas pourquoi on ne cèderait pas ces petites entreprises à des entrepreneurs pour qu'ils puissent prouver au pays tout entier qu'ils font merveille.

Mais ce n'est pas cela qui se passe évidemment, et je le fais exprès de parler ainsi parce que je connais déjà la réponse à cette question, à savoir que le gouvernement cède l'administration des aéroports des grands centres à

ses amis parce que les bénéfices potentiels qu'elle représente sont énormes.

Je ne sais pas au juste ce qu'on fera de ces bénéfices parce que le projet de loi dit bien «cession, notamment par bail ou vente». On n'a pas dit qu'il ne pourra y avoir de compagnies privées, mais on ne dit pas non plus qu'il est interdit de créer une sorte de société, avec un conseil d'administration et ainsi de suite. Je soupçonne que ces dispositions laissent aux éventuels gérants, directeurs généraux et vices-présidents des aéroports de quoi se payer généreusement sur le compte de l'administration aéroportuaire.

Je crains que ce soit tout ce qu'il y ait derrière cette mesure. Autrement, le gouvernement mettrait vraiment l'esprit d'entreprise des Canadiens à l'épreuve en cédant l'administration des petits aéroports locaux au secteur privé.

Mais on les laissera plutôt entre les mains du public canadien qui devra assumer les frais de leur inefficacité administrative dont le gouvernement actuel a certes fait la preuve.

Le ministre nous a donné l'assurance que la sécurité aérienne, dont nous jouissons actuellement au Canada, comme l'a rappelé l'un des intervenants précédents, occupait la première place dans l'ordre des priorités. L'un de mes collègues en a parlé lorsqu'il a raconté qu'un pilote de ligne américain avait admis qu'il préférait utiliser une ligne aérienne canadienne pour traverser le pays chaque fois qu'il en avait l'occasion.

Voilà de quoi être très fier. Mais je pense aussi que le danger est très grand que l'aviation canadienne perde sa réputation en ce qui a trait à la sécurité.

Je crains également que la sécurité dans les aéroports, comme il a déjà été mentionné, n'en souffre énormément. La situation n'est déjà pas brillante. En effet, si les voyageurs canadiens savaient ce qui se passe au sol, il est fort probable qu'ils éviteraient de prendre des vols en fin de journée. Les faits montrent sans conteste qu'il n'y a pas beaucoup de protection si on prend un vol en fin de journée. J'estime, monsieur le Président, qu'une fois que les aéroports seront privatisés, ces risques vont augmenter beaucoup plus.

En ce qui touche les travailleurs eux-mêmes, le gouvernement élude encore la question, car les syndicats n'ont pas été consultés, ainsi qu'on l'a fait remarquer. Certes, le gouvernement se vante de ne jamais rien faire, de ne jamais adopter de lois ou en modifier, sans d'abord consulter les intéressés, mais nous savons que ce n'est pas le cas. Il est fort possible qu'il ait consulté ceux qui seront appelés à diriger les aéroports locaux privatisés. Il est probable qu'il l'ait fait cependant, il s'agit ici de la protection des travailleurs. Ceux qui représentent les travailleurs en ce moment ne sont pas protégés.

Je termine en parlant encore des travailleurs et surtout de la probabilité qu'ils puissent maintenir le niveau de vie, le niveau de salaire et les avantages dont ils jouissent maintenant en tant que fonctionnaires fédéraux, lorsqu'ils passeront sous la direction de ces administrations aéroportuaires locales. Certaines prospéreront, mais d'autres ne réussiront pas à fonctionner aussi bien que le gouvernement le suppose. Qu'arrivera-t-il aux fonctionnaires bien rémunérés et bien formés qui perdront leur emploi en raison de l'échec de certaines de ces administrations aéroportuaires?

Il faudra modifier la mesure législative pour protéger ces travailleurs, pas uniquement à court terme, mais à long terme, c'est-à-dire pendant toute leur vie active. Nous devons garantir leur rémunération à ces gens—pas uniquement les employés permanents, comme le ministre le dit et comme la mesure législative le précise supposément, quoique la mention du mot «permanent» soit peut-être l'essentiel. Il se peut que le ministre sache quelque chose que le reste du comité ignore encore. Il se pourrait que le nombre des employés temporaires dans les aéroports se multiplie, ce qui signifierait que leur niveau de vie diminuerait radicalement. Ce serait une tragédie. Il faudra s'occuper de ces questions avant que la mesure législative soit adoptée.

Et c'est ainsi que je termine mes observations, à cette étape du débat sur ce projet de loi.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un brin de surprise les propos du député sur la façon dont il conçoit ce projet de loi.

Je me demande même s'il l'a lu. Je suis renversé de l'entendre insinuer que le ciel va nous tomber sur la tête parce que l'exploitation des aéroports sera cédée à des administrations aéroportuaires locales. Il en parle comme s'il s'agissait de privatiser l'aéroport en le vendant à un organisme quelconque. Ce n'est pas le cas.

De même, il se demande combien d'administrations aéroportuaires sont en lice. Le député ne s'est pas rendu compte, au moment de l'annonce faite par le ministre des Transports il y a plusieurs mois, qu'on cherchait à atteindre les localités qui se montreraient intéressées à prendre en charge l'exploitation de l'aéroport local. Jusqu'à maintenant, quatre centres s'y sont intéressées: Vancouver, Calgary, Edmonton et Montréal.

C'est pour cette raison que le nombre de cessions possibles est aussi restreint.

En fait, il parle du nombre de kiosques en place dans les aéroports. La vérité, c'est que ces kiosques paient une commission à l'aéroport où ils sont situés. C'est une forme de loyer. Je constate que le NPD ne se préoccupe pas beaucoup de savoir s'il en coûte quelque chose au contribuable de payer une partie de ceci ou cela. Quoi qu'il en soit, c'est là une façon de recouvrer nos coûts.

• (1750)

Pourquoi le député en parle-t-il comme s'il s'agissait de privatisation alors que ce n'est pas le cas? Il s'agit de la cession des activités d'exploitation de l'aéroport. Les questions de sécurité touchant les contrôleurs et les opérations liées à la tour de contrôle relèveront toujours entièrement de Transports Canada et ne seront aucunement soumises aux administrations aéroportuaires.

M. Fisher: Monsieur le Président, je répondais simplement aux observations du ministre. J'ai lu le projet de loi. À mon grand étonnement, je dois cependant me demander, après avoir entendu le ministre, s'il l'a lu. Au cas où des députés d'en face se poserait la question, je leur garantis que je l'ai lu.

C'est le ministre qui a parlé de l'amélioration du service, de la rentabilité, de l'efficacité supérieure des entreprises dans l'exploitation des aéroports, du potentiel que présente l'entrepreneuriat. Si ces questions se rapportent directement au projet, je me demande comment on peut arriver à faire le lien, car il a pour titre Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations de travail.

Je le répète, cela m'a donné l'occasion de parler de ce qui me semble être les trois piliers de l'orientation conservatrice: déréglementation, privatisation et libre-échange première manière et libre-échange deuxième manière. Je suppose que cela donne en fait quatre piliers: deux accords de libre-échange.

Avec tout le respect que je dois au député qui a posé la question, et comme je voudrais bien continuer à parler de ce projet, nous pourrions aussi passer à la déréglementation et à la privatisation. Mais il y a d'autres députés qui veulent prendre la parole, c'est avec plaisir que je leur céderai la place.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-85, même si je n'ai que huit minutes aujourd'hui, à moins que vous ne soyez disposé à prolonger. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a sept minutes.

M. Nunziata: Sept minutes! Comme vous êtes généreux, monsieur le Président! J'utiliserai donc ces sept minutes et je reprendrai mon intervention à la séance suivante.

Ce projet de loi nous inspire des inquiétudes. C'est une nouvelle petite étape dans le long cheminement que le premier ministre et le parti conservateur ont entrepris en 1984. Leur entreprise consiste à brader le Canada. Dès 1984, le parti conservateur et le premier ministre ont décidé que le Canada fermait ses portes. En d'autres termes, ils ont décidé de privatiser diverses institutions fédérales et sociétés d'État afin d'apaiser l'aile droite du parti.

Ce n'est pas étonnant que M. Spicer et d'autres personnes doivent voyager d'un bout à l'autre du pays pour parler d'unité nationale puisque le gouvernement a commencé à diviser le pays il y a six ans à cause de ses politiques, particulièrement sa politique en matière de privatisation.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer afin de maintenir l'unité de notre grand pays parce que, sans le gouvernement fédéral, sans les politiques fédérales, la seule chose qui lie les Canadiens, la seule chose que nous avons en commun, c'est le fait que nous habitons la moitié nord du continent nord-américain. C'est la seule chose que nous avons en commun. En dehors de cela, qu'est-ce qu'un producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard aurait en commun avec un travailleur forestier de la Colombie-Britannique?

En 1985, le gouvernement a entrepris de détruire le Canada, de détruire l'infrastructure qui faisait du Canada un pays uni.

Le premier ministre a commencé par se rendre à New York pour dire à ses amis américains que l'Agence d'examen de l'investissement étranger disparaîtrait, que le Canada était à vendre et que le gouvernement canadien n'aurait plus le pouvoir de déterminer ce qui est bon pour le Canada dans le domaine de l'investissement étranger.

C'est à ce moment-là qu'il a commencé à lancer son message, qui était sans équivoque. Depuis ce temps, nous avons vu le gouvernement prendre de nombreuses mesures, de plus ou moins grande envergure, qui ont mené à la désintégration du Canada. Je vais en nommer quelques-unes. Air Canada. Le gouvernement a décidé de privatiser Air Canada. Pourquoi? Je l'ignore. Air Canada appartenait aux Canadiens. C'était une des sociétés d'État qui unissaient les Canadiens parce qu'elle permettait au gouvernement, de façon très directe, d'offrir des services de transport aérien à un grand nombre de localités canadiennes qui, aujourd'hui, ne sont plus desservies par des avions à réaction, comme elles l'étaient lorsque Air Canada était une société d'État.

Petro-Canada. Le gouvernement veut maintenant privatiser Petro-Canada pour enrichir encore davantage ses amis de Bay Street.

Harbourfront, à Toronto. Canada Place, à Vancouver. Le gouvernement veut maintenant privatiser Postes Canada. Il est en train de privatiser notre régime d'assurance-chômage. Ce n'est pas étonnant que les Canadiens se demandent aujourd'hui ce que cela signifie que d'être canadien. Pourquoi devrions-nous rester ensemble si le gouvernement est déterminé à détruire notre pays?

Tout inoffensif qu'il puisse paraître à certains et surtout aux députés ministériels de l'autre côté, ce projet de loi est un autre petit pas. Le gouvernement du Canada a décidé qu'il ne voulait plus s'occuper d'aéroports. Pourquoi?

M. Sobeski: Pourquoi devrait-il le faire?

M. Nunziata: Le député demande, avec son arrogance et sa suffisance habituelles, pourquoi le gouvernement devrait s'occuper des aéroports. Je vais vous le dire, monsieur le Président. L'année dernière, l'aéroport international de Toronto a réalisé un bénéfice net de 60 millions de dollars. J'ai bien dit net, complètement net. Qui a empoché cet argent? Il appartenait aux Canadiens. Il aurait pu servir à améliorer et à subventionner les aéroports des petits centres dans tout le pays. Mais qu'est-ce que le gouvernement a décidé? Il a décidé de le donner au secteur privé.

Est-il surprenant qu'il ait également donné l'aérogare 3? La construction et la gestion de cette aérogare ont été confiées au secteur privé, à Huang Danczkay. Ces gens ne sont pas là pour offrir des services aux habitants de Toronto et des régions voisines du sud de l'Ontario, ni pour leur donner l'occasion de faire partie d'un système de transport efficace. Huang Danczkay et tous les autres conservateurs et amis des conservateurs se sont empressés d'offrir leurs services pour administrer l'aérogare 3, parce qu'ils savaient qu'elle pouvait leur rapporter gros.

Dans le projet de loi C-85, le gouvernement a décidé de régler certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, etc., etc. Nous savons ce que cela veut dire. Cela signifie qu'il privatise et cède aux administrations locales l'exploitation de certains aéroports du Canada. Pourquoi n'examinons-nous pas ce projet de loi en premier? Les Canadiens ne le savent pas encore. De quelles administrations locales s'agit-il à Vancouver, Edmonton, Calgary ou Montréal? Nous ne le savons pas. Le gouvernement place la charrue avant les boeufs. Nous devrions examiner d'abord la question de la privatisation.

Je vois que vous avez peine à vous retenir. Vous êtes sur le point de me couper la parole. Avant que vous ne le fassiez, monsieur le Président, permettez-moi de dire que j'ai hâte que nous nous retrouvions pour discuter du projet de loi C-85, afin de poursuivre mes observations et de critiquer le gouvernement parce qu'il détruit le pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme le dit la chanson, nous nous retrouverons un jour.

Il restera 13 minutes au député pour terminer sa déclaration, plus dix minutes pour les questions et commentaires.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, en plus d'une cassette sonore—je crois que c'est la première fois que cela se fait dans cette enceinte—la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées qui s'intitule «S'entendre pour agir.»

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier souhaite invoquer le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je peux comprendre que le secrétaire d'État souhaite créer un précédent dans ce cas-ci en déposant une cassette. Cela signifie-t-il que le document en question fait alors partie intégrante du rapport officiel du gouvernement en réponse à ce comité? Doit-on comprendre que cette cassette est à la disposition de tous les Canadiens qui le désirent et de tous les députés qui souhaitent l'écouter?

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir invoqué le Règlement, car cela nous donne l'occasion d'expliquer ce que nous faisons.

Nous avons donc un rapport en réponse au comité des personnes handicapées. Le moyen que nous utilisons dans le cas présent est une façon de communiquer ce rapport à certaines personnes handicapées et de leur donner la possibilité d'entendre le contenu du rapport qui a été déposé à la Chambre, chose quelque peu inhabituelle à laquelle, selon moi, tous les députés devraient souscrire de tout coeur.

• (1110)

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous tentons de régler un problème particulier, celui des malvoyants. Je comprends que ce rapport existe sur cassette sonore, mais a-t-on prévu une version en braille pour ceux qui ne peuvent voir, par exemple. Nous sommes-nous assurés de n'exclure aucun groupe?

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention et je peux lui confirmer que ce rapport existe en braille. Nous offrirons d'autres moyens de communication pour nous assurer que tous ceux qui sont atteints d'un handicap auront la possibilité de voir ou d'entendre la réponse du gouvernement à ce rapport.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre que c'est, en fait, une initiative fort louable et très encourageante. Si je comprends bien, lorsque des rapports seront déposés en réponse à des rapports de comité, on prévoit de multiples copies qui pourront être distribuées aux gens intéressés. Ainsi, si un grand nombre de Canadiens veulent avoir accès à une vidéocassette, par exemple, on pourra compter sur de nombreuses copies pour faire face à la demande.

M. Cooper: Oui, monsieur le Président, je peux le confirmer. Bien sûr, nous ne voulons pas en produire trop, mais nous tenons à satisfaire aux besoins.

M. Flis: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue ait soulevé cette objection. Le moment est bien choisi pour rappeler à tous les députés que, lorsque nous envoyons les rapports parlementaires à nos électeurs, nous oublions ceux qui sont aveugles.

Dans mon dernier envoi collectif, j'ai fait paraître un court message pour demander aux électeurs qui connaissent des malvoyants de m'envoyer, avec la permission de

ces derniers, bien entendu, leurs coordonnées, afin que je leur fasse parvenir une cassette du rapport. En déposant ce rapport, nous créons un précédent afin que les Canadiens handicapés ne soient plus jamais oubliés.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(1) du Règlement, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la première version du règlement d'exécution proposés concernant les communications avec le public et les services au public dans les deux langues officielles. Ce dépôt est conforme à l'article 85 de la Loi sur les langues officielles.

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Par le fait même, monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des langues officielles.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, même si nous nous réjouissons du dépôt de ces règlements d'exécution de la Loi sur les langues officielles de 1988, je dois faire remarquer à la Chambre que deux ans et demi se sont écoulés depuis l'adoption. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra soulever cette question à un autre moment. Nous passons maintenant au débat, et je donne la parole au ministre d'État.

* * *

[*Français*]

CONSOMMATION ET CORPORATIONS ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale «La TPS au jour le jour», et ce dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

ENVIRONNEMENT

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité permanent de l'environnement intitulé «Les CFC—des émissions mortelles».

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 27 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS—SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du Comité permanent des comptes publics. Je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques observations.

Le septième rapport du Comité des comptes publics sur la réforme de la fonction publique, que j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, porte sur le projet Fonction publique 2000 et sur les changements radicaux qui s'imposent dans plusieurs secteurs clés de la gestion du personnel.

Le comité appuie la réforme générale amorcée dans le cadre de Fonction publique 2000 et en reconnaît la nécessité, à une réserve près. Il trouve en effet qu'on met le projet en oeuvre à la hâte, sans avoir suffisamment

consulté les syndicats de la fonction publique et les autres intéressés.

Le comité a donc recommandé que le gouvernement dépose un document de travail sur les conclusions de Fonction publique 2000 et qu'il en saisisse un nouveau comité spécial de la réforme de la fonction publique avant de présenter des modifications législatives importantes à la Chambre.

Le comité a également accordé une grande importance au grave problème du découragement dans la fonction publique. Il a défini quatre grands secteurs où des mesures précises peuvent être prises pour remonter le moral des fonctionnaires, à savoir le processus d'impartition, le système de paie et d'avantages sociaux, les difficultés liées au mauvais rendement et la nécessité d'offrir une formation pertinente.

Le comité a recommandé, entre autres, que le vérificateur général analyse la rentabilité des pratiques d'impartition des organismes gouvernementaux ainsi que leurs répercussions sur le moral des fonctionnaires. De plus, il a examiné de nouveau plusieurs secteurs importants qui ont déjà fait l'objet de rapports à la Chambre, notamment la dotation, la classification ainsi que la nécessité de préciser le rôle, les fonctions et les responsabilités des organismes centraux chargés de la gestion des fonctionnaires.

L'une des principales recommandations adressées au Conseil du Trésor et à la Commission de la fonction publique prévoyait que ces deux organismes veillent à ce que tous les pouvoirs en matière de personnel, qui sont délégués aux ministères et aux organismes fédéraux, s'accompagnent de mécanismes de reddition de comptes efficaces et adéquats qui permettraient de vérifier le déroulement ordonné des opérations.

Le comité prie le gouvernement de répondre avant le 30 novembre 1990 au sujet des changements au processus suivi dans Fonction publique 2000, et dans les 150 jours qui suivent en ce qui concerne les autres recommandations.

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS – TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants sur la souveraineté maritime.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport dans les 150 jours qui suivent.

Le comité a pu examiner les moyens de surveillance, de poursuite et d'interception de nos forces maritimes, utilisés surtout pour faire respecter les lois canadiennes. Au cours de la recherche des faits que le comité a entreprise, nous avons tous acquis une grande admiration pour les forces canadiennes. Nous avons aussi pris davantage conscience du travail extraordinaire qu'elles accomplissent dans la protection des lois canadiennes.

Sans exagération, tous les membres du comité reconnaissent que sur une base quotidienne, ce sont les forces canadiennes qui, souvent de manières inconnues ou non signalées, nous protègent contre les pollueurs internationaux et les attaques terroristes, surveillent et protègent nos ressources océaniques, empêchent les immigrants illégaux d'entrer et, en particulier, mènent les opérations de recherche et de sauvetage au nom de Canadiens.

Ces activités quasi militaires de la part de nos forces sont un aspect important et rassurant en matière de souveraineté. C'est dans cet esprit que le comité soumet 18 recommandations aux Communes.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que le député ne voulait pas donner l'impression que le comité approuvait les recommandations à l'unanimité. Bien que notre parti souscrive à un grand nombre des recommandations, le rapport n'est pas unanime.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1120)

LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET LES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (au nom du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)) demande à présenter le projet de loi C-93, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente à la Chambre une pétition signée par des personnes de nombreuses collectivités de l'Ontario et du Québec. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas imposer la TPS sur les magazines, les livres et les journaux.

Jamais depuis la Confédération ces articles n'ont été taxés. Le gouvernement projette de taxer la lecture, les livres et les journaux. Les pétitionnaires veulent que l'exonération de taxe continue afin qu'il n'y ait pas d'obstacle à la lecture et à la dissémination des connaissances.

LES TAXES DE PERMIS DES RADIO-TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, voici une pétition signée par un très grand nombre d'électeurs inquiets de ma circonscription qui estiment que les pompiers assurent un service absolument essentiel en protégeant la vie et les biens des citoyens.

Le ministère fédéral des Communications a décrété des hausses énormes des taxes de permis des radio-télécommunications, y compris des services radio d'urgence. C'est un coup très dur pour les services d'incendie, car beaucoup reposent sur le travail de bénévoles. Les pompiers ne sont pas rémunérés. Ils risquent régulièrement leur vie.

Les collectivités doivent financer ces services et en faire les frais. Les collectivités ont du mal à joindre les deux bouts et elles en auront encore davantage si la récession économique s'envenime.

Je crois très injuste de la part du gouvernement de hausser les taxes de permis et partant, de compromettre les services que les pompiers rendent à notre pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai à présenter un certain nombre de pétitions signées par des gens de Victoria et de Montréal. Les pétitionnaires demandent et au Parlement de continuer, comme ce fut toujours le cas, d'exempter la chose imprimée de toute taxe en prévoyant un taux nul de taxe dans la loi et les règlements sur la TPS.

Encore une fois, le gouvernement n'écoutera pas les nombreux Canadiens qui ont signé des pétitions. Ceux-ci sont forcés de demander au gouvernement de reconnaître que la chose imprimée ne devrait pas être taxée, mais continuer de bénéficier du traitement de faveur dont elle a bénéficié dans le passé.

Les pétitionnaires demandent qu'on donne suite à leur pétition.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour déposer plusieurs pétitions signées par près de 400 habitants des villages de Watford et d'Alvinston, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter leur grief à la Chambre et d'exhorter le gouvernement à garantir l'ouverture à long terme des bureaux de poste installés dans leurs localités. Les pétitionnaires sont mécontents que le gouvernement ferme les bureaux de poste dans les petites villes et les villages de toutes les régions rurales du Canada. Ils ne veulent pas que leur courrier soit traité par les magasins Becker's ou 7 Eleven.

Je tiens seulement à dire un merci tout spécial au conseil municipal de Watford pour avoir mené cette lutte ainsi qu'à vous, Stella Ferguson, pour l'avoir fait au nom des électeurs de votre région.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, sous le régime du projet de taxe du gouvernement sur les produits et services, les magazines, les livres et les journaux seront taxés. Une telle taxe va mettre en danger l'alphabétisation et l'apprentissage, et va saper le rôle important de l'éducation.

Des centaines de pétitionnaires de tout l'Ontario demandent au Parlement de réaffirmer les principes historiques consacrés dans le statut d'exonération de l'imprimé en le gardant détaxé dans la loi et le règlement sur la TPS.

J'ai bien reçu une réponse du gouvernement à de précédentes pétitions concernant la TPS, et le gouvernement, selon ses propres paroles, admet bel et bien qu'il taxera les livres et périodiques.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition aujourd'hui, et je fais remarquer qu'hier soir, la nouvelle majorité conservatrice au Sénat a de nouveau pressuré les Canadiens en refusant d'approuver un amendement au projet de loi instituant la taxe sur les produits et services qui aurait évité aux Canadiens de payer cet hiver

avons actuellement veut faire adopter son projet de loi malgré les objections de toutes sortes des Canadiens.

Les signataires de la pétition protestent contre l'intention de gouvernement d'imposer sa taxe sur les produits et services. Il est vrai que leurs objections sont motivées par leur opposition à l'application de la taxe aux livres et aux magazines, car c'est la première fois dans l'histoire canadienne qu'on taxe ainsi les imprimés.

Mais s'ils avaient été ici pour assister aux délibérations au Sénat, ils auraient été révoltés de voir l'attitude adoptée par la majorité conservatrice à l'autre endroit.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition à déposer en Chambre aujourd'hui conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition appuie les nombreuses autres pétitions que j'ai déposées en Chambre, à savoir que de taxer les livres, c'est imposer l'ignorance, que le gouvernement fait erreur en proposant de taxer les publications. Ces gens soutiennent que les journaux, les livres, les hebdos doivent être absolument exemptés de cette taxe. On doit être dans une société démocratique.

Les pétitionnaires, dont plusieurs douzaines ici disent que la libre distribution de la chose imprimée constitue une pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre éducation. Ils allèguent qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par l'imposition d'une taxe qui voudrait, monsieur le Président, restreindre la lecture dans ce pays.

Monsieur le Président, je pense que cette pétition est assez éloquente en elle-même et nous devrions suivre ses recommandations.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai un grand nombre de pétitions à présenter aujourd'hui de la part d'un certain nombre d'électeurs de Blue River, Vavenby, Birch Island, Clearwater, Black Pool, Little Fort, Darfield, Lewis Creek, Barriere, Chu Chua, Heffley Creek, Knouff Lake, Aspen Grove, Red Lake, Pass Lake, Pinantan Lake et Pritchard, en Colombie-Britannique.

Tous les pétitionnaires, des centaines et des centaines, énumèrent toute une série de sujets d'inquiétude que leur inspire la décision du gouvernement d'imposer sa taxe cruelle et punitive sur les produits et services. Ils soulignent qu'elle coûtera aux familles ordinaires des centaines de dollars de plus en taxes par année, à un moment où les politiques du gouvernement nous ont déjà fait plonger dans une récession. Les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement de revenir à la raison et de renoncer à sa TPS.

Sur un autre sujet, j'ai une pétition signée principalement par des électeurs de Kamloops. Ils soulignent que le gouvernement va maintenant imposer une taxe sur les livres, y compris sur les ouvrages religieux, de sorte que lorsque les gens achèteront des bibles, des brochures religieuses ou des livres de contes religieux pour leurs enfants, ils devront payer une taxe gouvernementale supplémentaire.

Ils ne peuvent tout simplement pas croire que cette mesure soit convenable ou raisonnable. Ils demandent au gouvernement de ne pas taxer les livres et publications.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement. La première est signée par des habitants de nombreuses régions, dont Winnipeg, au Manitoba, Waterloo, en Ontario, Dundas, en Ontario, Greenwald, au Manitoba, Parkside, en Saskatchewan et bien d'autres localités canadiennes.

Ces personnes réclament qu'on mette fin aux vols d'entraînement à basse altitude au-dessus des terres autochtones, du moins jusqu'à ce que les revendications territoriales aient été réglées.

Les pétitionnaires reconnaissent que le projet de centre d'entraînement n'a pas été accepté, mais que les vols se poursuivent néanmoins.

Ils voudraient que je souligne que la marche des Innu vers Ottawa se terminera par un rassemblement sur la colline du Parlement à quatorze heures samedi prochain.

• (1130)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par plusieurs personnes qui habitent la région de London, en Ontario, et qui demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires désirent que le gouvernement réforme le régime d'impôt afin qu'un impôt minimum efficace soit prélevé auprès des particuliers et des sociétés riches et que, s'il y a un vaste consensus public sur une taxe de vente destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, cette réforme ne soit pas une occasion pour le gouvernement de faire une razzia fiscale.

Les pétitionnaires veulent que le Parlement amène le gouvernement à abandonner un projet de taxe régressive à la consommation qui transférera le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires et à procéder à une vraie réforme fiscale.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition signée par des Canadiens de diverses localités, qui viennent simplement grossir les rangs des dissidents pour exprimer leur indignation et celle de tous les Canadiens face à une taxe sur les livres. C'est une taxe cruelle et brutale sans précédent dans notre pays et sans précédent, je le crois, dans toute autre société civilisée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 348 et 368.

[*Texte*]

LE PROTOCOLE DE 1987 SUR LES ACCORDS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

Question no 348—**M. Caccia:**

1. Dans le cadre du protocole de 1987 sur les Accords relatifs à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, *a*) quelles nouvelles données doivent être fournies, *b*) quand les programmes permettant de réunir ces données seront-ils en place, *c*) de telles données ont-elles été colligées et, dans l'affirmative, relativement à quelles années, *d*) seront-elles rendues publiques et, dans l'affirmative, (i) sous quelle forme, (ii) quand?

2. Au sujet de ce protocole, *a*) quelle était l'échéance fixée pour dresser la liste prioritaire des substances toxiques, (i) quand sera-t-elle dressée, (ii) rendue publique?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) Le Protocole de 1987 modifiant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs prévoit la collecte de données dans le cadre de programmes ayant pour but:

—de restaurer les zones depuis longtemps très polluées (secteurs préoccupants);

—d'élaborer des plans d'aménagement panlacustre;

—de résoudre le problème des sédiments et des nappes phréatiques contaminés;

—de quantifier les substances toxiques dans l'atmosphère et dans les eaux de ruissellement;

—d'évaluer les effets sur la santé humaine;

—d'établir, au regard de l'écosystème et de la qualité de l'eau, des objectifs sur lesquels les différentes administrations du bassin des Grands Lacs pourront s'entendre.

b) Les programmes en question sont maintenant en place.

c) Le premier rapport du Canada aux termes du Protocole de 1987 a été rendu public en février 1989. Établi à partir des données recueillis, il couvrait la période 1987–1988.

d) Le 31 décembre prochain, se terminera la deuxième période de rapport aux termes du Protocole de 1987. Le Canada présentera alors à la Commission mixte internationale un rapport d'étape, qui devrait être rendu public au début de 1991.

2. Après s'être consultées, les Parties au Protocole de 1987 modifiant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs ont élaboré les Méthodes normalisées et établi les Listes de substances demandées dans l'accord. Les Méthodes normalisées permettent de déterminer les substances dont on estime qu'elles ont des effets aigus ou chroniques sur les organismes aquatiques ou terrestres et qu'elles ont déjà ou pourraient être déversées dans le réseau des Grands Lacs. Elles tiennent compte des effets aigus ou chroniques de ces substances, de leurs pouvoirs mutagènes, tératogènes et cancérogènes, de leur bioaccumulation et de leur rémanance.

L'Accord demande aux Parties de dresser trois Listes de substances dont elles-mêmes, les gouvernements des États et de la province et la Commission mixte internationale devront s'inspirer en proposant d'assujettir une substance à un nouvel objectif spécifique. Ces listes—*substances présentes et toxiques, substances présentes et potentiellement toxiques, et substances potentiellement présentes et toxiques*—ont été établies en 1989.

Un protocole pour l'adoption d'objectifs concernant les produits chimiques est en cours de préparation pour examen par les gouvernements fédéraux ainsi que ceux des provinces et des États.

En mars 1990, les Méthodes normalisées et les Listes de substances ont été présentées au public pour examen. Les commentaires déjà reçus font actuellement l'objet d'une analyse par le Comité binational d'élaboration des objectifs. Des mises à jour annuelles seront publiées chaque printemps, et le public sera appelé à donner son avis.

LES AVIS DONNÉS AU GOUVERNEMENT PAR SES CONSEILLERS MILITAIRES AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ D'UN CONFLIT ARMÉ DANS LE GOLFE PERSIQUE

Question nº 368—**M. Duhamel:**

1. Des conseillers militaires ou autres ont-ils prévenu le gouvernement de la possibilité d'un conflit armé dans le Golfe Persique avant que l'on y dépêche des troupes canadiennes et, dans l'affirmative, *a*) quelle était à leur avis la probabilité, *b*) quelles indications ont été données quant à l'éventualité de pertes de vie?

2. Ces prévisions ont-elles changé depuis les premières séances d'information?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): Les renseignements demandés sont des documents confidentiels et privilégiés du Conseil privé de la Reine pour le Canada, et ne peuvent donc pas être divulgués, tel que stipulé par la Loi sur l'accès à l'information.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 341 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 341 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 353 et 354, marquées d'un astérisque?

Le président suppléant (M. Paproski): Questions marquées d'un astérisque nº 353 et nº 354.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que ces deux réponses soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

ARTICLE 26 DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

*Question Nº 353—**Mme Langan (Mission—Coquitlam):**

Y a-t-il des Canadiens qui ont demandé de suivre une formation aux termes de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage et à qui cette formation a été refusée et, dans l'affirmative, à combien de Canadiens l'a-t-on refusée, a) dans chacune des provinces du pays, b) chaque mois en 1990?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Emploi et Immigration Canada n'a aucun dossier indiquant le nombre de Canadiens qui ont demandé à suivre une formation aux termes de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, et à qui cette formation a été refusée. Le ministère a seulement de l'information sur le nombre de Canadiens qui ont reçu une formation aux termes de l'article 26.

RECETTES QUE LE GOUVERNEMENT A TOUCHÉES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI C-21

*Question Nº 354—**Mme Langan (Mission—Coquitlam):**

Depuis le 1er janvier 1990, le gouvernement a-t-il touché des recettes en application des dispositions du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent ces recettes, a) au total, b) quelles sont-elles pour chaque mois de 1990?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour l'année 1990, les employeurs furent encouragés à verser sur une base volontaire les cotisations à l'assurance-chômage au taux de 2 25 $ pour chaque 100 $ de gains assurables conformément au projet de loi C-21 plutôt qu'au taux de 1 95 $ établi en fonction de la loi non modifiée. Cette approche visait à éviter aux employés et aux employeurs les problèmes associés au versement global rétroactif qu'il faudrait effectuer au moment de l'entrée en vigueur du projet de loi C-21.

a) et *b*) Des données précises relatives aux cotisations plus élevées qui sont remises volontairement ne seront disponibles qu'au moment où les employeurs soumettront les T4-sommaires en 1991.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION

LE SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DES CHEFS DE GOUVERNEMENT

L'hon. Pierre Blais (pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose:

Qu'en prévision de l'imminent Sommet des chefs d'État et chefs de gouvernement des pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui aura lieu à Paris le 19 novembre 1990, la Chambre réitère son appui à la CSCE, cet éminent lieu de rencontre paneuropéen et trans-océanique au sein duquel un nouveau cadre de co-opération en matière de sécurité pourrait être instauré, grâce au maintien et au perfectionnement de son approche holistique dans les domaines de la sécurité, de la politique, de l'économie, de l'environnement et des questions humanitaires, et renforcé par l'expansion de la structure et des mécanismes de la CSCE, notamment la création d'une assemblée parlementaire de la CSCE.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 7 novembre, le débat pourra continuer jusqu'à 14 heures, sans interruption.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le débat actuel fournit à la Chambre une autre occasion d'étudier la politique extérieure du Canada.

En proposant cette résolution, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a donné une importante occasion parce que la politique extérieure n'est pas un luxe dans notre pays. Elle offre aux Canadiens un moyen essentiel de se définir et de déterminer leur avenir.

En prévision de l'imminente rencontre du 19 novembre à Paris dont vous venez de parler, il est important que les députés aient l'occasion de discuter des changements qui surviennent en Europe, étant donné la fin de la guerre froide, et de l'émergence de nouveaux alignements et de nouvelles possibilités dans cette région.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà parlé de l'opinion du Canada sur la CSCE, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans une importante déclaration sur la politique du gouvernement qu'il a faite le 26 mai 1990 au collège Humber dans la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore et qui est connue depuis sous le nom de déclaration de Lakeshore.

Je suis sûr que beaucoup de députés s'inspireront de cette déclaration dans le débat de ce matin.

Tout comme l'histoire de l'Amérique du Nord aurait été complètement différente sans l'Europe, comme n'importe quel autochtone du Canada nous le dirait, l'histoire de l'Europe n'aurait pas été du tout la même sans l'Amérique du Nord. C'est ici que les Européens sont venus pour échapper à la persécution religieuse, à la famine, à la faim et aux conflits politiques et pour se donner une nouvelle patrie et améliorer leur sort.

Quand nous étions des colonies, c'est d'ici que de grandes quantités de richesses et de ressources ont été expédiées en Europe, ce qui a permis aux pays d'Europe d'édifier leur prospérité et leur puissance.

Au XX^{e} siècle, des Canadiens et des Canadiennes portant l'uniforme canadien et utilisant les ressources de notre pays comme un arsenal pour protéger la démocratie ont prouvé plus d'une fois que l'histoire du Canada et l'histoire de l'Europe sont inextricablement liées.

Le débat de ce matin se tenant à l'approche du jour du Souvenir au Canada, beaucoup d'entre nous portent le coquelicot symbolique pour rappeler les milliers de Canadiens qui ont donné leur vie ou qui sont revenus ici avec des blessures qui les feront souffrir toute leur vie parce qu'ils ont participé comme Canadiens à des guerres d'origine européenne. Par conséquent, ce qui se passe en Europe ne nous est pas étranger.

Nous voulons la paix et la sécurité en Europe, car l'histoire nous apprend que la paix et la sécurité dont nous pouvons jouir ici en dépendent. Nous voulons la paix et la sécurité en Europe, parce que nos dépenses militaires ne sont plus nécessaires pour contrer une menace qui pourrait peser sur l'Amérique du Nord, mais à cause de l'instabilité ou de la menace d'un conflit ailleurs.

Ce concept de l'Europe outre-Atlantique est peut-être plus important pour nous, Canadiens, que pour les Américains, simplement parce que nous avons constamment besoin, à titre de pays peu important mais très actif sur la scène internationale, de maintenir l'équilibre.

Je vois notre pays dans une étape de transition, entre le modèle, les institutions et les idées d'un État du XIX^{e} siècle et un pays international du XXI^{e} siècle. Certainement, un aspect du rôle d'un pays international est sa

participation au sein d'organisations et d'associations régionales qui attachent de l'importance non plus aux frontières nationales, mais à la sécurité commune et aux intérêts partagés.

C'est la raison pour laquelle le Canada a été actif en Europe et continue de l'être avec l'OTAN, notamment dans ses aspects politiques que le premier ministre Pearson a fait prévoir dans le Traité de l'Atlantique-Nord, avec le Marché commun européen où il sera bientôt possible pour nous d'établir des liens plus formels avec la Communauté économique européenne. Le troisième élément en pleine évolution, la CSCE, est un ensemble étonnant de conférences, de réunions et d'accords, qui représentent un effort collectif aux niveaux politiques les plus élevés, poursuivant un intérêt commun.

• (1140)

Le Canada participe entièrement au processus de la CSCE depuis le début et nous y sommes engagés en raison d'un objectif fondamental, comme je l'ai déjà dit, qui est l'amélioraiton de la sécurité et de la confiance pour assurer un avenir de paix.

Nous voulons que tombent les barrières qui ont divisé les peuples. Nous voulons faciliter une circulation plus libre de l'information, des idées et des personnes.

[*Français*]

Notre intérêt et notre implication dans l'Europe vont au-delà des sacrifices importants que les Canadiens ont faits dans le passé. En plus, ils ne sortent pas des idées vagues de nos racines européennes. Plutôt, ils sont le reflet d'une estimation très concrète de l'importance de l'Europe au Canada, du Canada à l'Europe et de l'importance commune de la communauté européenne—Atlantique du Nord dans le cadre global.

L'Europe est plus qu'une conception géographique. Elle renferme une très grande majorité des pays démocratiques du monde. Elle renferme une très grande majorité de pays avec des économies de marché. Elle renferme une très grande majorité des pays du monde qui reconnaissent que la démocratie pluraliste et l'état de droit sont essentiels pour garantir le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

C'est dans ce cadre qu'il faut voir la CSCE. La CSCE, comme ensemble de conférences et d'accords regroupant 32 États européens ainsi que le Canada et les États-Unis, était un des principaux déclencheurs des changements qui sont intervenus en Europe. La CSCE devrait être un instrument choisi qui permettra d'ériger un ordre futur de l'Europe nouvelle et forte. C'est la planche à dessin de la nouvelle architecture de l'Europe.

[*Traduction*]

Pour concevoir une nouvelle Europe avec cette architecture, il est essentiel de construire une CSCE qui soit à la fois souple et capable de s'agrandir et de s'adapter. Nous voulons voir une CSCE qui soit, du point de vue canadien, à la fois paneuropéenne et transatlantique ainsi qu'un lieu de rencontre au sein duquel on pourrait instaurer un nouveau cadre de coopération en matière de sécurité.

Ce matin, je voudrais en aborder deux aspects, monsieur le Président. Le premier concerne les institutions de la CSCE. À cet égard, je mentionnerai brièvement que le député de London—Middlesex qui préside l'Association parlementaire Canada-Europe a été récemment invité à assister à la réunion organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette réunion a eu lieu à Strasbourg. Elle avait pour objet de discuter de la dimension parlementaire de la CSCE. La résolution dont nous sommes saisis concerne la création d'une assemblée parlementaire de la CSCE.

Le député d'Halifax-Ouest, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, parlera bientôt de cette dimension plus en détail. Je suis certain que d'autres députés le feront également.

Je voudrais seulement constater, monsieur le Président, l'absence inévitable du député de London-Middlesex, ce dernier voulait participer à ce débat, mais en ce moment, il représente le premier ministre ailleurs.

Quand il a participé à cette réunion à Strasbourg, il a fait valoir au cours des discussions que le Canada, en tant que membre à part entière de la CSCE, ne devrait pas être tenu à l'écart d'aucun genre d'assemblée parlementaire, et qu'il ne devrait pas y avoir non plus aucun signe d'affaiblissement des rapports entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

La résolution qui a été adoptée à la fin des débats appuyait le principe d'une assemblée pour l'Europe. Le député, en fait, s'est abstenu de voter sur cette résolution parce qu'il n'avait pas eu la possibilité d'en discuter ici au Parlement canadien. Il désirait s'assurer que toute nouvelle assemblée serait légalement une entité distincte de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Par conséquent, l'occasion que nous avons ce matin d'en discuter sera très

utile pour définir la politique canadienne dans cette direction.

Comme je l'ai dit, le député d'Halifax-Ouest nous fera bientôt part des réflexions que lui suggère son expérience considérable au sujet de ce que pourront être les futures directions.

Le deuxième point dont je parlerai et avec lequel je conclurai, monsieur le Président, porte sur les aspects de la sécurité de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et, en particulier, sur les mesures visant à établir la confiance.

À la fin du mois, alors que les parties se rencontreront à Paris, on atteindra une autre étape dans la création d'un avenir plus sûr pour les Européens et les Nord-Américains. Les Canadiens ont joué un grand rôle pour en arriver à ce stade. Cette étape sera marquée par la création d'un nouveau cadre grâce à un traité visant à réduire et à limiter les forces conventionnelles en Europe.

Ce sont les négociations sur ce qu'on appelle les forces conventionnelles en Europe. Elles tirent à leur fin, mais parallèlement à ces négociations, d'autres réunions des pays membres de la CSCE ont eu lieu, réunions qui ont porté sur toute une gamme de mesures que l'on appelle souvent mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Ces mesures ont fait l'objet de discussions. Elles ne visent pas, à l'instar des négociations sur la réduction des armements, à réduire le potentiel militaire, mais plutôt à soumettre ce même potentiel à l'examen du public et des autres parties.

Je voudrais dire à ce moment-ci que, à bien y penser, il s'agit là d'une notion des plus révolutionnaires, qui s'inscrit dans le concept «ciels ouverts» que le Canada appuie vigoureusement. Nous avons organisé une conférence à ce sujet à Ottawa, au début de l'année.

Tous ceux qui ont lu quelque chose au sujet de la stratégie militaire savent que l'élément surprise constitue un des éléments clés de toute stratégie. Cette ouverture, cette transparence a pour but de supprimer totalement cet élément surprise en permettant aux parties rivales, ou perçues comme rivales, de voir de près le potentiel militaire de l'autre côté, de voir où se trouvent les troupes, les militaires, les porte-avions, les chars, les avions, d'avoir une idée de leurs effectifs et des endroits où ils sont déployés.

Cette approche a pour but de créer un climat de transparence et de confiance au sujet des intentions militaires des autres pays. Le résultat final est très important, car les mesures de sécurité nationale prises par les pays visent à parer à la menace que recèlent les intentions du camp opposé. Les stratèges militaires, au fil des siècles—et encore au XX^{e}—ont dû élaborer et mettre au point des stratégies et dépenser des sommes énormes en vue de se préparer à faire face à la pire des menaces que l'on puisse anticiper, au pire scénario. Souvent, lorsque règne la méfiance—et nous avons eu l'occasion de connaître ce sentiment avec la guerre froide—la crainte est le dénominateur commun de toutes les parties, la crainte d'être pris dans un état de préparation inférieur à celui de l'ennemi. C'est dans ce contexte que l'on a assisté à une prolifération des armes.

• (1150)

Nous sommes tous conscients des milliards et des milliards de dollars qui ont été investis dans la course aux armements au cours du siècle. Il s'agit là d'une erreur de calcul déplorable et aussi d'un détournement effroyable de fonds qui auraient pû servir à régler les problèmes responsables de cette instabilité. Nous aurions pû bâtir un monde meilleur plutôt que de stocker des armes.

C'est pourquoi ces mesures sont révolutionnaires, car tout en favorisant la confiance et la transparence, elles contribueront à créer un nouveau climat caractérisé par la paix, à réduire les dépenses militaires et à minimiser le risque de guerre.

L'acte final de la conférence d'Helsinki, en 1975, comprenait certaines mesures relativement modestes susceptibles d'établir un climat de confiance. On a encouragé les pays à communiquer volontairement à leurs voisins leur intention de procéder à de vastes manoeuvres militaires pour éviter que ceux-ci pensent qu'une invasion quelconque se préparait.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est faite d'une série de réunions et de discussions où prennent corps des idées qui se traduisent ensuite dans la politique gouvernemenale de tous les pays européens et nord-américains participants. De nouvelles mesures de sécurité ont vu le jour aux réunions qui ont eu lieu à Madrid, entre 1981 et 1983.

Le député de Parkdale—High Park, qui prendra la parole dans quelques instants, a participé à la Conférence de Madrid. Je suis sûr qu'il profitera de ce débat pour expliquer davantage cet aspect de la CSCE.

J'en suis maintenant à la situation d'aujourd'hui, et je n'ai pas le temps d'expliquer en détail les mesures qui ont été prises subséquemment, mais elles sont importantes car elles englobent notamment une forte réduction des armements. Songeons, par exemple, que l'URSS ne con-

servera pas plus de 13 300 chars d'assaut en Europe comparativement à 41 000 au milieu de 1988. C'est une réduction considérable. Ajoutons qu'on a réduit de 42 000 à moins de 14 000 le nombre des pièces d'artillerie. Et le nombre des véhicules blindés de transport de troupes est passé de 58 000 à 20 000.

Il est difficile de s'imaginer ce que signifie une réduction de 38 000 du nombre de ces véhicules, mais on en aurait une idée plus juste si on les voyait alignés de Montréal à Toronto, le long de l'autoroute Macdonald-Cartier, on aurait une idée de l'étendue du camp armé qu'était l'Europe jusqu'ici et de l'imporance des réductions attribuables à la nouvelle atmosphère qui règne grâce à la CSCE.

La réunion qui aura lieu à Paris le dix-neuf de ce mois sera une autre étape importante. Les Canadiens peuvent être très fiers de savoir que le Canada a joué un rôle de premier plan en assurant, avec les puissances européennes, notre sécurité et notre avenir collectifs dans le cadre des relations internationales et régionales qui se sont établies avec l'avènement de ce nouvel ordre mondial. Au cours des prochaines heures, la Chambre entendra d'autres députés qui auront la chance d'intervenir, à la veille du jour du Souvenir et conscients des sacrifices consentis par tant de Canadiens et de Canadiennes au cours des guerres européennes, de nous parler en véritables Canadiens de l'avenir qui nous attend et de l'orientation que doit prendre la politique étrangère du Canada dans ce domaine, une politique qui a évolué avec les différents gouvernements, travaillant dans notre intérêt commun, et qui peut être forte et influente.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je prends toujours plaisir à discuter de la politique étrangère du Canada avec mon bon voisin d'Etobicoke—Lakeshore. Je dis bon voisin parce que nos circonscriptions se touchent et que nos électeurs ont la même origine. Nous représentons tous deux des électeurs provenant de tous les pays membres de la CSCE, y compris d'un pays non européen comme les États-Unis.

J'ai été heureux que le secrétaire parlementaire accorde une telle importance à cet aspect capital de la politique étrangère. J'ai toutefois été déçu qu'il n'y ait pas même un ministre pour présenter une motion. Le gouvernement prend-il vraiment la politique étrangère au sérieux? Je ne m'attendais pas à ce que le secrétaire d'État soit ici parce que je sais que cet après-midi, il doit prononcer à Toronto un important discours que j'espère pouvoir écouter. Certes, il aurait pu y avoir un ou deux ministres pour présenter et appuyer une motion. Je ne veux cependant diminuer en rien le mérite du secrétaire parlementaire. Je sais qu'il fait consciencieusement son travail.

Ma première expérience pratique de la CSCE a été la conférence de Madrid qui s'est échelonnée de 1980 à 1983. J'y étais avec un groupe de députés de la Chambre des communes. Nous y avons vu les négociations d'arrière-scène sur les questions de droits de la personne. Nous y avons vu des manifestations violentes au cours desquelles des représentants du Canada, des États-Unis, de l'Ukraine, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie demandaient aux délégués de la CSCE de s'occuper des droits de la personne. C'est dans ce domaine que le Canada a toujours été en tête du peloton et l'Union soviétique et d'autres pays ont voulu, avec raison, discuter du désarmement. Le Canada, quant à lui, a toujours veillé à ce que les questions de violation des droits de la personne soient abordées lors de ces conférences puisque c'est l'une de ses grandes priorités.

Je me souviens qu'en janvier 1989, à l'issue de la réunion de suivi de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'atmosphère était apparemment à la prudence, mais aussi à l'exultation en raison du succès de la série de discussions qui avait précédé. Même les détracteurs les plus virulents ne pouvaient pas nier que la CSCE avait le vent dans les voiles et était utile à l'amélioration des relations Est-Ouest.

Lorsque les accords d'Helsinki ont été signés aux premiers jours de la détente, certains ont parlé d'une nouvelle ère dans la coopération pan-européenne. D'autres ont parlé d'une victoire soviétique car l'URSS avait réussi à faire confirmer les frontières héritées de la Seconde Guerre mondiale. Encore cette année, nous avons vu à quel point la réunification de l'Allemagne a rendu les Polonais et les Lituaniens nerveux. Est-ce là une menace pour leurs frontières actuelles? Mais peu importe comment il a été interprété, l'acte final d'Helsinki contenait des principes précis pour orienter le comportement et les rapports des pays dans leurs discussions économiques, politiques et sociales.

Le processus ayant mené aux accords d'Helsinki n'a pas été facile. Il ne pouvait pas l'être. Il était nécessaire de croire en ce processus, de persévérer, de transcender les différences culturelles et idéologiques et d'arriver à une position commune. Mais on demandait quand même l'abandon du processus en raison des violations commises par l'Union soviétique et l'Europe de l'Est. À la fin de la journée, de la réunion de suivi de la conférence de Vienne, qui a commencé en novembre 1986 et a pris fin en janvier 1989, les 35 participants ont signé un plan pour l'avenir. La conférence de Vienne a commencé au moment où Gorbatchev introduisait ses réformes de la glasnost et de la perestroïka. Même si les États-Unis et

l'Union soviétique ont le même poids que tout autre pays quand vient le temps de voter, on ne saurait sous-estimer l'influence de ces deux superpuissances sur le succès du processus.

• (1200)

Selon les optimistes, la glasnost et la perestroïka ont fait leur chemin à la conférence de Vienne et, grâce au changement d'attitude de la part de l'Union soviétique, des conférences subséquentes ont pu avoir lieu. Certaines des 11 conférences prévues ont eu lieu, comme celles demandées par l'Union soviétique sur la dimension humaine, tenues en France en mai 1989 et à Copenhague en juin de cette année, et nous nous préparons maintenant au sommet de Paris où se réuniront les chefs d'État et de gouvernement des pays participants le 19 novembre, soit dans moins d'une semaine.

L'étendue des questions traitées par la conférence est tout simplement étonnante. C'est pourquoi il faut donner une direction claire et nette non seulement à la CSCE, mais aussi à tout autre organisme international dont le mandat pourrait être identique ou semblable à celui de la CSCE.

Le mandat de la CSCE se divisait en trois volets. Le premier comprenait les questions de souveraineté, tant dans les affaires internes qu'externes, la nécessité du règlement pacifique des différends, le respect des droits de la personne, y compris les droits économiques, culturels, sociaux ainsi que les libertés fondamentales, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'intégrité territoriale.

À ces questions se sont rajoutées celles de la coopération face au terrorisme, de la liberté religieuse et de la peine capitale. Ce volet est surveillé de près, car il a trait à des mesures servant à consolider la sécurité et la confiance internationales. Les questions du désarmement, des armes conventionnelles et nucléaires devront être traitées dans le cadre de la CSCE, bien que des hésitations subsistent encore.

J'aimerais attirer l'attention de la population sur le fait que les autres pays pointent maintenant le Canada du doigt, se demandant si nous ne violons pas nous-mêmes les droits fondamentaux de la personne. Pas plus tard que lundi, j'ai reçu une note de suicide de M. Biedrzycki, de Montréal. Ce n'est pas un de mes électeurs, mais il était si désespéré qu'il m'a envoyé cette note. Il voulait se jeter du haut du pont Jacques-Cartier, à Montréal. Pourquoi? Parce qu'il est arrivé de Pologne avec sa femme, il y a cinq ans, à titre de réfugié. Son oncle de Montréal les a accueillis chez lui et a offert un emploi à M. Biedrzyck.

Nous sommes en présence d'un couple installé au Canada depuis cinq ans, prêt à travailler et à créer des emplois pour d'autres Canadiens. Qu'est-il arrivé? Il est resté confiné dans l'arriéré des revendications du statut de réfugié. Cinq ans, monsieur le Président. Je vous pose la question: les droits de M. et M^me^ Biedrzycki n'ont-ils pas été violés dans leur propre pays? Est-ce là ce que favoriserait la CSCE, l'imposition d'une période de cinq ans pour déterminer si une personne a le droit de rester dans notre pays? Ce qu'il y a de plus curieux dans toute cette affaire, c'est que s'il était arrivé en Ontario, il aurait pu présenter une demande dans la catégorie désignée d'exilés volontaires. Ainsi, il y a au moins trois ans qu'il aurait reçu son statut d'immigrant reçu.

Parce qu'il est du nombre des immigrants qui formaient l'arriéré, il n'a pas le droit de rester chez nous. Il sera renvoyé en Pologne, menottes aux poings, escorté par deux gardes. C'est ainsi qu'on traite les gens qui veulent s'établir chez nous en tant que Canadiens.

Nous, les Canadiens, avons toujours été cités en exemple dans les autres pays, sur la question des droits de la personne. Nous avons maintenant cette tache au tableau, attribuable à l'incompétence du gouvernement dans l'application de sa politique sur l'immigration et les réfugiés.

Passons maintenant au deuxième volet, monsieur le Président, celui de l'économie, des sciences, de la technologie et de l'environnement. Arriver à un consensus dans ces domaines semble être tout ce qu'il y a de plus facile.

On peut soutenir toutefois, surtout aujourd'hui, au moment où notre sécurité même est menacée par la situation économique mondiale et où nous voulons accomplir de vrais progrès dans la protection de l'environnement, qu'il ne sera pas plus facile que par le passé de dégager un consensus.

Le transfert et l'échange dans les domaines des sciences et de la technologie sont essentiels au relèvement du niveau de vie, à l'amélioration des conditions de vie. Cette question est étroitement liée à l'économie et à l'environnement. À mon sens, il faudrait un engagement vigoureux, accompagné de mesures décisives; c'est le minimum à obtenir pour s'attaquer à ce problème et pour que notre action soit prise au sérieux.

Le troisième volet est celui des contacts entre personnes: information, coopération, échanges dans les domaines de la culture et de l'enseignement. Par le passé, le Canada a toujours exprimé son opinion avec force, se

préoccupant spécialement de la réunification des familles et des mesures humanitaires.

La réunion de Vienne a obligé les membres de la conférence à publier toutes leurs dispositions législatives et réglementaires qui touchent directement le mouvement des personnes à l'intérieur des États et entre les États. Je crois qu'il nous faut des lois et des règlements pour nous occuper de cas comme celui des Biedrycki, auquel j'ai fait allusion.

Vous pouvez le constater, monsieur le Président, la liste est longue, la portée de la conférence tout à fait illimitée. Maintenant plus que jamais, nous avons l'occasion d'élargir le rôle et d'accroître l'efficacité de la CSCE. Je suis très heureux et même étonné de constater que le gouvernement semble vraiment déterminé à saisir cette occasion et à jouer un rôle de premier plan à la prochaine conférence, si on en juge d'après la motion à l'étude. Mes collègues et moi n'avons rien à redire au principe de cette motion.

En fait, lorsque M. Chevardnadze est venu au Canada en mai dernier et a adressé la parole au Comité permanent des affaires étrangères, il a exprimé le voeu que la CSCE joue un rôle plus important et devienne une tribune favorisant des relations Est-Ouest élargies.

Mes collègues et moi avons appuyé ce principe comme l'expression d'un équilibre idéal permettant aux pays touchés par l'évolution du climat mondial de jouer un rôle plus important, ce que doit normalement favoriser le rapprochement idéologique entre les superpuissances.

Pour une fois, nous allons pouvoir nous occuper d'autre chose, d'autres menaces à la sécurité, comme le secrétaire d'État lui-même l'a dit dans le discours qu'il a prononcé en mai, et auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion, pour annoncer la nouvelle politique du gouvernement en Europe.

Je ne peux m'empêcher de me demander, cependant, comment cette initiative s'intégrera dans l'Europe de 1992. Nous savons déjà, en effet, que certains pays souhaitent s'occuper davantage de leurs propres affaires et laisser l'Amérique du Nord à l'écart du processus de décision.

Comment donc allons-nous maintenir le caractères transocéanique de la CSCE? Lorsque le Comité permanent des affaires extérieures s'est rendu en URSS puis en Allemagne, le 1er mai, tant les Allemands de l'Est que ceux de l'Ouest nous ont dit qu'ils tenaient à la participation du Canada et des États-Unis comme membres de plein droit. C'était plutôt rassurant à entendre.

J'aimerais cependant obtenir des éclaircissements sur le rôle que joueraient l'assemblée parlementaire mentionnée dans la motion, ainsi que le centre d'intervention en cas de crise et le secrétariat permanent. Je voudrais aussi savoir comment tout cela se répercutera sur le rôle de l'OTAN.

Est-ce que le ministre considère que la Conférence pourrait remplacer l'Alliance atlantique ou bien existerait-elle parallèlement à cette dernière? Si tel est le cas, comment envisage-t-il l'avenir du Pacte de Varsovie, aujourd'hui défunt? Comment la CSCE peut-elle garantir la paix et la sécurité des pays qui appartenaient auparavant au Pacte de Varsovie? Quels conditions devront remplir les nouveaux membres? Comment accueillera-t-on les États baltes qui souhaiteraient y adhérer?

Je dois dire, monsieur le Président, que je sais à quel point vous vous êtes battu pour le maintien de la politique de non-reconnaissance de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

À cause de la crise du golfe Persique et de notre propre crise d'Oka, les gens ont en quelque sorte oublié ces trois pays alors que l'Ouest, Canada et États-Unis compris, ont toujours refusé de reconnaître leur occupation par l'Union soviétique.

Si nous ne l'avons pas fait pendant 50 ans, pourquoi le faisons-nous maintenant?

• (1210)

La CSCE ne devrait-elle pas s'occuper de cette question? Les peuples de ces pays attendent une réponse.

Je ne pense trahir aucun secret, mais je crois savoir que les dirigeants de la Lituanie et de la Lettonie négocient pour pouvoir venir en visite au Canada. D'après la rumeur, le premier ministre serait disposé à les accueillir officiellement.

Si c'est vrai, je voudrais, par votre intermédiaire, monsieur le secrétaire parlementaire, remercier sincèrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre, au nom des Canadiens d'origine balte. Je crois que c'est un geste d'une très grande importance. Le gouvernement, à cet égard, peut compter sur le plein appui de ce côté-ci de la Chambre.

Autre question: quelles conditions devront remplir les pays qui, ne pouvant être membres de la Conférence, voudront y être admis à titre d'observateurs? Comment les accueillerons-nous? Qui prendra ces décisions?

Devront-elles être acceptées à l'unanimité par les 35 participants?

C'était tout nouveau pour moi de voir comment on procédait à la conférence de Madrid, à laquelle j'ai assisté. J'ai appris que tout devait être accepté à l'unanimité. Lorsqu'on ne pouvait même pas s'entendre sur l'ordre du jour, on arrêtait l'horloge. Nous nous retrouvions le lendemain, mais l'horloge disait que nous étions encore la veille. Ce sont toutes là des techniques auxquelles on peut avoir recours.

La CSCE est et devrait rester un cadre vital pour les activités du Canada sur la scène internationale. Nous devons élargir nos activités dans ce cadre. Nous devons dire aux Canadiens que c'est un processus que nous pouvons utiliser dans l'intérêt de la sécurité mondiale et de la sécurité nationale. Malheureusement, on n'a pas beaucoup parlé de ce processus et du rôle que nous y jouons. On n'a encore moins parlé du fait que le Canada doit respecter les principes et les codes de conduite que nous voulons que les autres pays respectent.

Nous aurions une vie meilleure si nous en venions à comprendre que nous sommes tous protégés sur le plan des libertés fondamentales et du droit à l'égalité.

En terminant, je voudrais proposer, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire, qu'on ajoute à cette motion, ou du moins qu'il soit entendu, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ouvrira ce processus au public pour que tous les Canadiens qui veulent y participer puissent le faire, que ce soit par l'entremise du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur ou d'un sous-comité.

Le Canada a joué un rôle de premier plan à la conférence de Madrid parce que nous avions formé un sous-comité avant la conférence et nous avions pu obtenir l'apport de tous les groupes d'intérêts et des Canadiens qui viennent de ces pays. Un rapport avait été rédigé et présenté, rapport auquel on se réfère encore aujourd'hui.

Je crois que c'est encore le temps pour nous d'entendre ce que les Canadiens qui ont des parents ou des amis en Union soviétique et en Europe de l'Est ont à dire. À mon avis, c'est le rôle du Parlement d'écouter les Canadiens. Nous pourrons ensuite nous servir de leur apport pour élaborer une politique étrangère sensée et responsable. C'est peut-être là une initiative que le secrétaire parlementaire pourrait prendre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que vous êtes au courant que nous nous sommes entendus sur une première ronde de discours de 20 minutes. Malheureusement, notre porte-parole a dû se rendre à une conférence de presse avec ses collègues du parti ministériel et de l'opposition officielle, et il devrait arriver d'une minute à l'autre.

Je me demande si tous seraient d'accord pour que notre prochain orateur ne prenne la parole que durant 10 minutes et qu'au tour suivant du Nouveau Parti démocratique, nous disposions de 20 minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis certainement d'accord. Le député de Kamloops pourrait peut-être obtenir des bandes des deux discours antérieurs afin que le porte-parole puisse en prendre connaissance avant de faire son allocution!

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de discuter brièvement de cette motion, au nom du sécrétaire d'État aux Affaires extérieures, en ce qui a trait à la CSCE, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à la place du Canada au sein de cet organisme, et à l'orientation future de ce celui-ci.

Je voudrais d'abord répéter très brièvement ce qui a déjà été dit, à savoir que le Canada, même s'il est une nation nord-américaine, a toujours entretenu des liens étroits avec l'Europe. La plupart des Canadiens qui connaissent cet aspect des relations internationales se considèrent comme des «Atlantistes».

Je pense que nous apprécions véritablement le fait que la grande majorité des Canadiens ont des racines culturelles et ethniques européennes et, pour cette raison, nous entretenons des liens très étroits, au niveau social et personnel, avec les Européens. Nous avons aussi des liens politiques et économiques solides, notamment en ce qui a trait au commerce international. De même, il y a beaucoup d'investissements canadiens en Europe depuis de nombreuses années.

Notre baptême de feu, c'est le cas de le dire, sur la scène européenne, est survenu lors de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle nous nous sommes acquittés de notre mission en faisant preuve de beaucoup de bravoure et de courage. Évidemment, nous nous remémorerons dans quelques jours ces années difficiles au

cours desquelles un grand nombre de Canadiens ont consenti des efforts et des sacrifices énormes.

Durant l'Entre-deux-guerres, nous n'avons pas joué un rôle aussi actif en Europe, peut-être pas aussi actif qu'on aurait dû le faire, et je pense d'ailleurs que l'Europe a souffert de cette présence trop faible. Lorsque je dis que nous n'avons pas été très actifs ou aussi actifs que nous aurions dû l'être, la remarque vaut aussi pour les États-Unis. Je pense que nous avons beaucoup appris depuis, entre autres que nous avons un rôle à jouer en Europe, sur le plan de la sécurité notamment, et que notre présence est désirée afin de favoriser la stabilité et d'aider l'Europe à administrer ses affaires internes.

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous avons apporté une autre contribution très importante, et nous jouons évidemment un rôle très actif depuis 40 ans, par le biais de l'OTAN.

Dans toutes ces interventions et dans toutes ces relations, le Canada s'est particulièrement distingué selon moi, et il a fait preuve d'un grand courage et d'une bonne dose d'imagination. En fait, c'est Lester B. Pearson qui a insisté sur ce qu'on appelle la «clause Canada» de l'OTAN. Il soutenait que l'OTAN devait être beaucoup plus qu'une alliance militaire et, bien entendu, mon parti et moi-même sommes tout à fait d'accord avec lui sur ce principe. L'OTAN devrait également servir à tisser des liens socio-économiques et culturels.

Cela dit, nous sommes maintenant confrontés au problème, agréable en quelque sorte, de définir le rôle que nous devons jouer au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous sommes actifs au sein de cet organisme depuis le début, dans les années 1970, et je suis heureux de voir que nous entendons continuer d'en faire partie.

Il y a bien des raisons pour lesquelles je prétends que cela revêt une importance fondamentale pour le Canada. D'une part, cela nous permettra de maintenir les liens étroits que nous avons toujours entretenus avec l'Europe et, d'autre part, nous serons ainsi en mesure d'apporter une aide utile à un continent qui est à l'heure actuelle le théâtre de toutes sortes de bouleversements.

Nous avons salué avec joie les événements qui se sont déroulés en Europe de l'Est au cours des 12 ou 18 derniers mois. À l'exception de la Roumanie, ces pays se sont transformés presque sans effusion de sang, pour passer du totalitarisme marxiste à une société libérale, démocratique. Cela s'est produit d'abord en Pologne et, plus récemment, en Tchécoslovaquie et en Hongrie, de même qu'en Allemagne, avec l'unification.

Ce processus a réjoui les Canadiens, les Américains et les Européens. Par contre, il a aussi suscité de très nombreux problèmes sur le plan économique, d'abord, puis sur le plan ethnique.

Il y a beaucoup d'agitation dans les pays comme la Yougoslavie ou la Roumanie, même dans certaines parties de la Tchécoslovaquie et certainement en Union soviétique. Il va sans dire que l'Union soviétique présente un cas bien spécial. Nous nous réjouissons des changements que la *glasnost* a apportés en Union soviétique, où la société devient plus ouverte, plus libérale et plus tolérante, et nous espérons que ses habitants sont satisfaits de la tournure des événements.

• (1220)

J'y ai fait un court voyage l'été dernier. La dizaine de jours que j'y ai passés m'a permis de constater que la population en Union soviétique est très malheureuse et inquiète; elle est d'humeur changeante. Les gens voient, tout autour d'eux, la grande pauvreté et les privations qui accompagnent la *glasnost*. En d'autres termes, la *perestroika*, l'autre donnée de l'équation, est un échec et le pays se trouve, jour après jour, au bord de la crise sociale.

Par exemple, ceux qui, je l'espère, devraient un jour bénéficier de la *perestroika*, c'est-à-dire les travailleurs et les travailleuses ordinaires de l'Union soviétique, sont ceux qui protestent le plus contre la *perestroika*, parce que, jusqu'à maintenant, elle ne leur a apporté que privation et misère. Les magasins d'alimentation sont vides et l'essence est rare, quand il y en a, dans bien des grandes villes de l'Union soviétique.

Il ne nous appartient pas de condamner l'Union soviétique ou M. Gorbatchev pour ce qui est arrivé. Pas plus qu'on ne peut sortir des ténèbres du jour au lendemain, un régime autoritaire et fortement centralisé ne peut se transformer en société libre ou en économie de marché en un clin d'oeil, sans connaître de telles difficultés.

Ce que je veux dire—et cela a rapport à la CSCE—c'est que je crains fort que l'Union soviétique n'éclate, comme elle a commencé à le faire, avant d'avoir eu le temps de s'adapter à l'économie de marché et à un régime libéral et démocratique.

C'est la pagaille dans le vieil empire soviétique. À vrai dire, hormis l'appareil militaire et ce qui reste du gouvernement central à Moscou, il n'y a plus, à proprement parler, d'empire soviétique. Or, la république fédérative de Russie, l'Ukraine, les pays Baltes, les républiques

sud-asiatiques, dans l'ensemble, sont résolument engagés dans la voie de la décentralisation. C'est facile à comprendre. Ils recherchent l'indépendance.

Je suis allé à Tachkent en avion en juillet. Ce soir-là, j'ai assisté à un dîner offert par le président du Soviet suprême. La première chose qu'il nous a dite après nous avoir souhaité la bienvenue est: «Je tiens à ce que vous sachiez que notre objectif premier est l'indépendance et le deuxième, l'appartenance à la communauté européenne.» Quel bond prodigieux il avait fait dans le temps qu'il faut pour dire ces quelques mots! Ces mots avaient été choisis. Ils étaient l'introduction du discours. Ayant entendu cela de mes propres oreilles, je peux comprendre que de très graves problèmes les attendent, à moins qu'ils ne parviennent à leurs fins cahin-caha, sans avoir connu de situation explosive ni de guerre civile.

L'histoire nous enseigne cependant que cette région du globe est extrêmement explosive et qu'elle a plus souvent, voire exclusivement, eu recours aux armes et à la rébellion armée qu'à des procédés démocratiques jusqu'ici inexistants dans cette région pour résoudre des crises. Nous ne saurions conjecturer pour le moment que ce sera la voie démocratique qui l'emportera, bien que nous espérions tous que ce sera le cas.

Dans ce contexte, il est extrêmement important que la CSCE commence à assumer des fonctions qui lui permettront de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, non seulement en Europe centrale—région qui est, depuis 40 ans au moins, le point de mire de notre attention et le théâtre de nos déploiements militaires—mais aussi en Europe de l'Est et en Union soviétique. La situation en Union soviétique fait planer une ombre extrêmement épaisse et inquiétante sur le tableau de la sécurité et de la stabilité en Europe. En effet, si la situation explosait et que les militaires décidaient de s'emparer du pouvoir afin de rétablir la sécurité et la stabilité ou si les communistes ultra-conservateurs décidaient de prendre le pouvoir et de se débarrasser de Gorbatchev, il n'y aurait alors qu'une voie possible. Incapables de poursuivre la libéralisation du régime, ils seraient obligés de retourner en arrière sur le plan politique pour un certain temps. Ils devraient rétablir l'ancien régime. Ils devraient revenir à l'autoritarisme, ce qui serait évidemment très dangereux pour la stabilité de l'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Je sais que mon court temps de parole est écoulé. Je félicite le gouvernement de mettre cette motion à l'étude aujourd'hui. Je me réjouis que le Canada poursuive sa participation à la croissance de la CSCE.

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler du processus global de la CSCE, processus qui nous intéresse tous, dans lequel nous mettons tous notre confiance et auquel nous donnons tous notre appui.

Dans une réflexion sur la sécurité et la coopération en Europe, les approches sont évidemment nombreuses.

Je voudrais insister sur l'importance de l'approche politique et la consécration des liens politiques pan-européens et de part et d'autre de l'Atlantique.

Ceux qui connaissent l'intérêt que je porte à l'Assemblée de l'Atlantique Nord auront déjà deviné que je vais recommander une participation plus intense de cette organisation à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, connue sous le sigle CSCE.

L'Assemblée de l'Atlantique Nord est le membre politique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ses membres sont des parlementaires de 16 pays de l'OTAN. L'OTAN, contrairement au Pacte de Varsovie, n'a pas été constituée seulement comme pacte militaire défensif, mais aussi comme organisme politique. Je dois ajouter que le Canada y est très actif et que lorsque nous assistons aux diverses réunions, les délégués canadiens jouissent d'une grande estime auprès de leurs collègues de l'OTAN.

Ce que nous avons toujours appelé les «vieux pays» se transforment aujourd'hui en un monde nouveau. Les Européens érigent une structure politique et économique intégrée qui était impensable il y a à peine dix ans. Les principes de l'Europe 1992, une monnaie commune sous le contrôle d'une banque centrale européenne, l'ouverture des frontières et une politique étrangère plus étroitement alignée sont les preuves tangibles que les jours de rivalité chauvine et souvent sanglante en Europe de l'Ouest sont révolus.

La coopération économique étroite va rendre la riche Europe encore plus riche. Le Canada dont le tiers du produit national brut dépend du commerce extérieur, ne peut feindre d'ignorer le marché européen immense et prospère, un marché de 320 millions de personnes dans la seule Communauté européenne.

Par ailleurs, les communautés d'Europe de l'Ouest voient s'élever le spectre du chaos économique dans l'Est, la perspective de déplacements massifs de réfugiés économiques et d'immigrants, et la possibilité que les

rivalités ethniques ou l'effondrement économique mènent à des conflits.

Il est évident que la fin de la guerre froide n'a pas débouché sur une nouvelle ère de paix et de stabilité en Europe, mais qu'elle a plutôt exposé les Européens, leurs cousins, amis et alliés à d'immenses perspectives et à de grands dangers.

Pour les millions de Canadiens qui y ont des racines, de la famille ou des amis, les liens avec l'Europe de l'Ouest ou de l'Est sont extrêmement étroits. Ils souhaitent ardemment que toute l'Europe soit en paix, unifiée et économiquement forte, mais nous le voulons tous.

Toutefois, reconstruire ou plutôt réinventer les institutions politiques et économies étranglées d'Europe de l'Est est une tâche énorme mais indispensable pour écarter le danger de conflit.

Je sais que des députés et des sénateurs se sont très activement intéressés à la CSCE au fil des années et ces derniers mois. Ils ont dicuté et fait la promotion d'un rôle élargi pour la CSCE et pour les parlementaires qui y participent.

Je tiens à féliciter tout particulièrement le député de Labrador, le député de Brant et le sénateur Duff Roblin, qui ont tous trois joué un rôle clé et manifesté un dévouement exemplaire.

Je crois qu'on s'entend depuis un certain temps pour dire que les parlementaires doivent communiquer davantage avec leurs nouveaux collègues de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique. Nous devons nous réunir et partager nos connaissances, notre expérience et nos impressions sur les avantages et les risques que présentent les modifications qui sont en train de transformer toute l'Europe.

• (1230)

Au sein de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, des parlementaires du Canada et d'autres pays membres de l'OTAN ont surveillé de près l'évolution de la sécurité en Europe et sont restés en étroite communication avec des représentants des nouvelles démocraties européennes, qui tiennent autant que nous à ce que la coopération et la collaboration soient institutionnalisées, de sorte qu'elles soient efficaces et tournées vers l'avenir et qu'elles prévoient la participation la plus active possible des Canadiens et des Américains.

Sont absolument cruciaux pour le Canada la CSCE et le rôle qu'elle va jouer dans la mise au point de nouvelles méthodes pour établir la confiance et la collaboration entre d'anciens adversaires.

Grâce à une assemblée parlementaire efficace, les Européens et les Nord-Américains vont pouvoir partager leurs idées et leur savoir-faire à l'égard de questions militaires, de la réduction des armes, de la coopération économique et technique, de l'environnement, des droits de la personne, de l'établissement du pluralisme politique et, en fait, de toute une gamme de questions qui peuvent diviser tout autant qu'unir des peuples ou des pays.

Je tiens aussi à exprimer l'espoir que tous les députés continuent de chercher des moyens créatifs et efficaces d'informer encore nos collègues européens et américains des points de vue et des préoccupations des Canadiens.

Si nous allions faillir à cette tâche, nous risquerions de perdre notre influence et des amis précieux. Nous risquerions aussi de rater une belle occasion de contribuer à créer un monde plus sûr et plus pacifique.

Le Canada est réputé pour son rôle dans le maintien de la paix au plan international. Compte tenu de cela, nous pourrions servir de médiateurs auprès de la communauté européenne.

La CSCE peut à son tour jouer un rôle clé dans l'établissement de la confiance aux plans politique, économique et environnemental. Nous devons tous viser cet objectif valable. Je sais que tous les députés voudront le faire.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat de la motion. Elle est certes générale, mais elle englobe de nombreuses questions qui sont aujourd'hui d'une grande importance dans les affaires internationales.

Je tiens à féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir fait inscrire cette motion au Feuilleton pour que nous en discutions à la Chambre. Les affaires internationales ne diffèrent pas beaucoup des affaires intérieures ou même des affaires familiales. En effet, les membres de la famille qui se parlent entre eux et qui discutent de leurs affaires ont tendance à très bien s'entendre. Plus nous parlons des problèmes de notre propre pays sur une base coopérative, plus règne la bonne entente. Il devient très important dans les affaires internationales, où il faut prendre de nombreuses décisions

cruciales, que les pays se parlent les uns aux autres sur une base familiale également.

C'est ce qui s'est produit au fil des années qui ont suivi la fondation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le monde a connu plus de 40 années de paix, parfois assombrie par la guerre froide avec les pays d'Europe de l'Est membres du Pacte de Varsovie. Au cours de ces années-là, il y avait très peu de dialogue entre les deux côtés. Tant qu'une pareille situation existe, il n'y a pas grand percée possible.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a tenu une conférence à Helsinki en 1975. Elle a marqué une grande percée dans les affaires internationales et a donné le ton pour les années à venir. Elle a, dans une certaine mesure, lancé un dialogue qui était absolument nécessaire mais ne se produisait pas à cause des attitudes de guerre froide entre les blocs militaires de l'Est et de l'Ouest. Je tiens à faire remarquer que l'OTAN n'est pas qu'un bloc militaire. C'est le sentiment que beaucoup de Canadiens ont eu au fil des années.

Lester B. Pearson, qui a passé toute sa vie dans le secteur diplomatique—je ne sais pas quel genre de diplomate il était dans sa jeunesse dans le monde du baseball, mais il l'a certes été tout au long des années qu'il a passées dans la fonction publique, que ce soit comme fonctionnaire ou comme député élu à la Chambre—a eu un important rôle à jouer dans la formation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il a donné à l'OTAN la faculté de discuter également de questions économiques entre les 16 pays qui finirent par en faire partie. Ils étaient bien sûr moins nombreux au début, mais d'autres se joignirent aux premiers au fil des 40 années de son histoire.

On pouvait donc y discuter de questions économiques. On pouvait y discuter également de questions sociales, et même des taux du chômage qui, comme nous le savons bien sûr, constituent une grande source de malaise à l'intérieur des pays et entre les pays.

Avec les affaires sociales, il y a le mélange des individus et l'échange de connaissances de caractère scientifique et technique. Je voudrais maintenant souligner que, si nous estimons que cela est important à notre époque moderne, à l'âge des ténèbres, les seules personnes qui communiquaient réellement entre elles étaient les savants qui s'échangeaient des informations scientifiques et techniques.

Il faut faire des efforts de rapprochement. Il faut dès maintenant élargir la portée de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Oui, l'OTAN doit être plus souple et le deviendra. Elle doit collaborer aux travaux de la CSCE et, dans une certaine mesure, faire réellement partie intégrante de la CSCE.

Le Canada et les États-Unis doivent prendre part à toute nouvelle organisation qui ressortira de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'Amérique du Nord ne peut tout simplement pas se contenter d'être un observateur. Le Canada a été un excellent diplomate parmi les pays du monde au cours des années et il a toujours un rôle important à jouer parmi eux. Nous ne devons pas hésiter un seul instant.

Entre autres choses que nous devons projeter, bien sûr, et qui sont des plus importantes au sein de la CSCE, ce sont les mesures visant à susciter la confiance et les principes de vérification provenant de tout accord de contrôle des armements, pour veiller à ce que les deux camps respectent bien les conditions en vertu desquelles ils ont signé des accords de désarmement.

Nous avons vu que la conférence sur les armes classiques qui s'est déroulée pendant des années à Vienne a été infructueuse. Bien entendu, les armements classiques en Europe constituaient un problème tout aussi grand que les armes nucléaires.

On n'est jamais parvenu à un accord, à cause d'un manque de volonté politique. Je le répète, monsieur le Président, il faut établir un rapprochement et une coopération entre les pays.

Lorsque les pays du Pacte de Varsovie ont commencé à s'effondrer à cause de problèmes socio-économiques internes et d'un désir de la population d'être libre, il y a eu immédiatement une volonté politique, à la conférence de Vienne, de réduire le nombre des armes classiques en Europe.

Tous ces accords sur la réduction des armes classiques et nucléaires doivent constituer un processus continu. Il faut tenir des rencontres et des pourparlers supplémentaires pour continuer de réduire ces armes et s'en débarrasser, afin que nous puissions avoir la coopération et la paix dans le monde.

Cela n'est possible qu'avec une tribune efficace. Nous, de notre parti, approuvons certes le renforcement de la CSCE. Nous appuyons assurément le fait que l'OTAN changera. Elle deviendra plus souple et, au lieu d'appuyer la course aux armements en Europe entre l'Est et l'Ouest, elle cherchera à se débarrasser des armes pour qu'il n'y ait plus de grave menace à la paix et à la sécurité de l'humanité.

L'histoire prouvera sans doute que l'OTAN est l'une des alliances qui a eu le plus de succès dans le monde parce qu'elle a empêché l'Est et l'Ouest de se faire la guerre assez longtemps pour que le Pacte de Varsovie se désagrège de l'intérieur. C'est comme si elle avait eu la

patience d'attendre que le Pacte de Varsovie n'ait plus la volonté, la capacité ou le désir de maintenir son vieux système qui a consisté pendant des années à priver les gens de leur liberté et de leurs droits. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est surtout illustrée dans sa lutte pour les droits de la personne dans tous les pays qui relevaient de sa compétence. À l'avenir, il deviendra essentiel que nous ayons une organisation valable et il est maintenant question que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se donne une assemblée formée de délégations des pays membres pour discuter des problèmes les plus importants et les régler.

• (1240)

Je sais par expérience qu'il est bon que des parlementaires de différents pays se réunissent pour discuter de ces questions parce qu'ils deviennent un pont. Ils reviennent chez eux et ils informent les gouvernements de leurs pays de ces discussions. J'ai de nombreuses années d'expérience avec l'Assemblée de l'Atlantique Nord qui réunissait des délégations de parlementaires de tous les pays membres de l'OTAN et j'ai été son vice-président pendant deux ans.

Pour terminer, je veux simplement dire que le fondement le plus solide sur lequel nous puissions construire une organisation internationale qui dure longtemps est le fait que les pays sont prêts à se parler comme les membres d'une famille, à dire ce qu'ils pensent et à faire ce qu'ils décident et qu'ils ont la volonté politique de régler les problèmes de notre époque.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens d'abord à proclamer notre entier appui à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les députés peuvent s'unir pour appuyer le sommet des chefs d'État et des chefs de gouvernements des pays membres de la CSCE. J'espère personnellement que le sommet de Paris insufflera une nouvelle vie au processus de la CSCE et que ce renouveau sera la base de la sécurité et de la coopération en Europe, en Amérique du Nord et dans l'Atlantique Nord au cours de la prochaine décennie et du prochain siècle.

La motion appuyant la CSCE contient une dimension parlementaire importante et même essentielle. C'est cette dimension que je voudrais explorer en discutant de la motion d'aujourd'hui. Je crois que la participation des parlementaires ajoute à la CSCE un élément dont elle a absolument besoin pour maintenir la démocratie au cours de la prochaine décennie et à l'avenir.

Je voudrais d'abord expliquer la façon dont les parlementaires participeront aux activités des organisations internationales. Je devrais commencer par dire que si l'on regarde les presque 50 années écoulées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, on se rend compte que les organisations internationales, si critiquées, et j'inclus les organisations pan-européennes, asiatiques et pacifiques, ont en fait réussi à maintenir la paix mondiale, malgré des années troublées, la guerre froide et d'autres événements.

Même si l'on a parfois mis en doute la crédibilité des organisations internationales, et de l'ONU en particulier, il n'en reste pas moins que nous avons connu la paix, nous pouvons donc dire que le système a fonctionné, même si nous avons eu souvent des occasions d'en douter.

On peut dire la même chose des organisations parlementaires qui sont associées à de nombreuses organisations internationales. J'ai assisté à beaucoup d'entre elles et je me suis parfois demandé si nous faisions des progrès, si nous accomplissions quelque chose de positif. Lorsque vous constatez que la paix a été maintenue et que vous voyez les changements qui ont balayé l'Europe et le monde, vous vous rendez compte que l'esprit est là, parmi les gens représentés par leurs parlementaires aux organisations internationales. Nous devons maintenant nous assurer que nous continuons à appuyer ces organisations internationales, pour qu'elles puissent poursuivre leur rôle de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Je souhaiterais parler un moment, monsieur le Président, de certaines organisations parlementaires et de leurs liens avec le Canada et l'Amérique du Nord, mais surtout de nos relations avec la Communauté européenne.

Il existe beaucoup d'organisations, mais tout le monde connaît la Communauté européenne et le Parlement européen qui joue un rôle essentiel parmi les 12 nations qui appartiennent maintenant à cette organisation. Il y a aussi, comme on l'a déjà dit, le Conseil de l'Europe, dont la base est beaucoup plus large, et l'assemblée parlementaire qui lui est associée. C'est une organisation coopérative basée beaucoup plus sur la compréhension mutuelle que sur des documents législatifs. C'est le genre d'organi-

sation à laquelle le Canada peut participer, car elle n'exige pas que nous adoptions des lois précises ou que nous souscrivions à des décisions qui nous lient. Nous conservons notre souveraineté et c'est précisément cela l'esprit de la CSCE, le maintien de la souveraineté nationale.

Il existe, comme je l'ai dit, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à laquelle adhèrent un bien plus grand nombre de nations. La question est celle-ci: Comment pouvons-nous créer une association parlementaire qui puisse se joindre plus directement à la CSCE et participer à ses travaux, notamment à la lumière des progrès de la démocratie et de l'arrivée de parlements et de parlementaires des démocraties naissantes d'Europe de l'Est?

Cela m'amène particulièrement au texte de la motion dont nous sommes saisis et qui encourage la création d'une assemblée parlementaire à côté de la CSCE.

J'ai eu tout récemment l'occasion de participer à la réunion de l'Union interparlementaire en Uruguay où précisément cette question a été débattue au sein du groupe européen dont font également partie le Canada et les États-Unis d'Amérique, puisque ces deux pays respectent la tradition de la CSCE en établissant ce lien paneuropéen avec l'Amérique du Nord. Certains parlementaires européens étaient d'avis que l'assemblée parlementaire et le Conseil de l'Europe devraient s'ouvrir aux nouvelles démocraties, de façon à devenir un organisme paneuropéen. Cela ne serait pas véritablement dans les intérêts du Canada et des parlementaires canadiens, car nous ne participerions pas directement à ce genre d'organisme.

Dès ses origines, la CSCE a fait participer le Canada et les États-Unis d'Amérique et a élargi sa zone d'influence. Nous participons déjà beaucoup à cette organisation et je pense que la création d'une assemblée parlementaire à côté de la CSCE est conforme à nos intérêts et devrait être encouragée et favorisée par les parlementaires canadiens.

Plusieurs éléments déjà en place conduiront à considérer la création d'assemblées parlementaires liées aux démocraties en développement en Europe et à leurs liens avec les démocraties établies qui participent déjà à la Communauté européenne et au Conseil de l'Europe.

En juillet 1991, la septième conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité en Europe se déroulera à Vienne. C'est une conférence qui émane des groupes membres de l'Union interparlementaire qui regroupe les parlements du monde entier. Au cours de ses délibérations, cette conférence se penchera sur la question d'une nouvelle assemblée parlementaire strictement européenne et celle de son extension à l'Amérique du Nord, soit au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Il sera essentiel que le Canada participe à cette conférence et insiste, comme nous l'avons toujours fait par l'intermédiaire de nos représentants de la Chambre des communes à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur le fait que le Canada a sa place, qu'il a un rôle à jouer et doit faire partie de l'assemblée parlementaire.

• (1250)

Pourquoi participons-nous à ce genre d'organisations? C'est simplement pour nous amener à penser que nous faisons véritablement partie de la CSCE et de l'Acte final d'Helsinki, fondement de la CSCE. Nous croyons, comme les pays membres de la CSCE, que l'égalité souveraine doit être respectée, que les frontières territoriales sont inviolables, qu'il ne saurait y avoir d'ingérence dans les affaires internes des autres États, que nous devons règler pacifiquement les différends internationaux et, surtout, respecter les droits de l'homme dans tous les pays du monde.

Ce sont les principes qui unissent les pays membres de la CSCE et les parlementaires d'institutions démocratiques, et ce sont les principes que nous voulons encourager, pas seulement dans notre pays, mais dans le monde entier, parce que, si tous les pays du monde les observent, nous pouvons être sûrs que ce sera le fondement de la paix et de la sécurité.

Je ne crois pas un instant que nous pouvons renoncer à nos obligations à l'égard de l'OTAN et de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. À mon avis, ces activités devraient se poursuivre et être intensifiées. Nous avons démontré par les efforts déployés pour établir la paix depuis 50 ans que la dissuasion était nécessaire. Il y aura toujours quelqu'un—et nous le voyons aujourd'hui au Moyen-Orient—qui exploitera ceux qui ne peuvent pas se défen-

dre physiquement. C'est vrai des gens, cela l'est aussi des pays. Nous ne voulons ni ne pouvons abandonner cet aspect de notre recherche de paix et de sécurité.

Nous pouvons, le moment venu et dans un autre domaine, établir de meilleures relations avec tous les pays, encourager et stimuler l'établissement de principes démocratiques et, en même temps, faire observer strictement ces principes qui assureront la paix et la sécurité dans l'avenir.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous appuyons la motion parce que nous croyons que la CSCE pourrait être le fondement d'un nouveau système de sécurité européenne. Cela dit, nous pensons qu'il faut éclaircir certains points et poursuivre nos efforts. Nous appuyons le principe selon lequel la CSCE serait le fondement d'un nouveau système de sécurité européenne parce que les vieux systèmes sont en train de s'effondrer, et pour cause.

Les deux organisations traditionnelles pour la sécurité en Europe—l'OTAN et le Pacte de Varsovie—sont des organisations vouées à la confrontation parce qu'elles ont été établies à la fin des années 1940 pour se défendre l'une contre l'autre. Maintenant que la détente règne en Europe, que le nombre de traités de désarmement augmente sans cesse et qu'on a annoncé dernièrement que le Pacte de Varsovie pourrait fort bien être dissout l'an prochain, l'Europe a besoin de trouver un nouveau système de sécurité. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est le forum logique à cette fin.

C'est le forum logique parce qu'il rassemble non seulement les pays européens de l'Est et de l'Ouest—les pays du Pacte de Varsovie et de l'OTAN—mais également le Canada et les États-Unis. À notre avis, la présence de ces pays-là est essentielle si nous voulons que l'Europe soit vraiment sécuritaire ainsi que politiquement et économiquement stable.

J'ai fait allusion au mouvement de détente en Europe. Bien sûr, elle n'est pas complète, mais il y a quelques années on a signé un traité concernant les forces nucléaires intermédiaires. En octobre, on a accepté un projet de traité visant à réduire les forces conventionnelles en Europe. Les entretiens sur la réduction des armements stratégiques vont bon train. Nous avons eu ici la conférence sur le ciel ouvert où il a été question de mesures propres à renforcer la sécurité et d'autres sur le désarmement. L'autre facteur important dont il faut tenir compte, c'est la réunification de l'Allemegne, car cela va contribuer à stabiliser davantage la situation en Europe.

Compte tenu de tout ce qui se passe, pourquoi faut-il créer un nouveau système de sécurité? Certains des pays d'Europe de l'Est optent pour un gouvernement conservateur ou libéral, tandis que d'autres optent pour une nouvelle forme de communisme ou de socialisme où la démocratie est beaucoup plus présente que dans le passé. Mais les bureaucraties dans ces pays demeurent en place, surtout dans les pays d'Europe de l'Est où, malgré les changements aux échelons supérieurs, les communistes de vielle souche sont toujours présents, de telle sorte qu'il reste encore beaucoup de travail à faire.

Cela dit, monsieur le Président, des risques de conflits sont en train de voir le jour dans la nouvelle Europe. Des conflits risquent de surgir par suite d'une recrudescence du nationalisme, et entraîner la chute des autorités centrales, que ce soit en Yougoslavie, en Union soviétique ou ailleurs. On voit apparaître des groupes minoritaires au sein de divers pays, groupes qui peuvent constituer une certaine menace. Il y a aussi de vieux conflits frontaliers qui peuvent surgir. La disparité économique qui existe en Europe constitue également une menace, tout comme les masses de réfugiés économiques et politiques qui traversent les frontières pour se rendre dans l'Ouest et qui causent peut-être des bouleversements.

Il y a aussi la menace que posent les petites incursions frontalières, mais aussi le terrorisme international. L'Europe dans son ensemble souhaite peut-être, par l'entremise de la CSCE, créer un cadre de coopération pour se protéger contre les attaques terroristes. Il ne faut pas oublier la menace que constituent aussi les problèmes environnementaux, la pollution de l'eau et de l'air—on a été témoin de la catastrophe de Chernobyl il y a quelques années. Comment la nouvelle Europe compte-t-elle affronter ces problèmes?

Ce sont toutes des questions auxquelles pourrait répondre une CSCE entièrement restructurée.

Nous accepterions que la CSCE serve de base au nouveau système de sécurité en Europe, mais nous voudrions aussi qu'elle soit restructurée, dotée de structures institutionnelles plus permanentes, d'institutions de formes plus variées, et d'un mandat nouveau et plus précis.

Mon temps de parole est presque écoulé, mais je tiens à dire qu'il existe d'autres organismes en Europe qui pourraient être pris en considération. Il y a la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, l'Union de l'Europe de l'Ouest. Aucun de ces organismes n'offre les possibilités que la CSCE est, elle, en mesure d'offrir, parce que la CSCE à une plus grande portée vue qu'elle englobe les pays d'Amérique du Nord, soit le Canada et les États-Unis.

C'est pour cette raison, monsieur le Président, que nous encourageons le gouvernement à participer à la conférence qui aura lieu en Europe, le 19 novembre, en vue de mettre de l'avant des propositions qui permettront de faire de la CSCE un organisme de sécurité plus efficace pour l'ensemble de l'Europe, un organisme qui sera en mesure de contrer les menaces que j'ai énumérées plus tôt et qui remplacera, en temps voulu, l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

• (1300)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je tiens à remercier les députés pour leur indulgence.

Le président suppléant (M. Paproski): Prenez les 20 minutes.

M. Brewin: Monsieur le Président, je sais que vous laissez entendre par là que je ne suis pas obligé de parler pendant 20 minutes, car nous avons entamé l'heure du déjeuner. Toutefois, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler pendant ces 20 minutes.

Au nom de notre parti, j'aimerais confirmer notre appui à cette motion très importante dont est saisie la Chambre. La motion propose que la Chambre réitère son appui à la CSCE en Europe en tant que lieu de rencontre paneuropéen et transocéanique au sein duquel un nouveau cadre de coopération en matière de sécurité pourrait être instauré. Pour que la CSCE devienne une telle tribune, il faut instaurer ce nouveau cadre tout en maintenant et en rehaussant l'optique générale dans laquelle elle aborde les domaines de la sécurité, de la politique, de l'économie, de l'environnement et des questions humanitaires, une optique qu'il serait possible de renforcer en élargissant sa structure et ses mécanismes, notamment en la dotant d'une assemblée parlementaire.

La CSCE est l'aboutissement de l'Accord d'Helsinki et elle est devenue une tribune qui a fait appel à la participation non pas seulement des membres de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie, mais également d'autres pays européens. Elle a vu le jour dans l'une des périodes d'accalmie de la guerre froide et au plus fort des tensions entre les superpuissances. Elle a poursuivi ses activités pendant les années du gouvernement Reagan. Il ne faut pas oublier que les Américains ont accumulé armes et missiles et pratiqué une politique d'intimidation au cours des années de gouvernement Reagan. C'est dire que les perspectives de paix semblaient plutôt sombres.

La CSCE commence maintenant à exercer toute l'influence dont elle est capable dans la foulée des changements ponctuels survenus en Europe avec la désagrégation du Pacte de Varsovie, de tous les régimes communistes en Europe de l'Est et des dispositions qui avaient prévalu jusqu'ici depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. On peut dire de ces dispositions, selon les points de vue historiques professés, qu'elles ont été prises à cause d'une menace appréhendée ou réelle venant de l'Ouest ou qu'elles témoignent des intentions hostiles de la part des pays de l'Est, surtout de l'Union soviétique. Ces deux interprétation ont du vrai.

Walter Lippmann, un commentateur américain réputé, a prétendu, force arguments à l'appui, que l'Union soviétique n'avait jamais envisagé une incursion militaire en Europe de l'Ouest et que l'OTAN a vu le jour largement pour servir de véhicule à l'establishment industriel militaire, surtout américain, pour écouler ses armes et ses ressources. Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que cette organisation est en train de s'effondrer actuellement. En effet, on ne peut plus dire que l'OTAN a encore une vocation militaire parce qu'elle ne fait plus l'objet d'aucune menace de la part des pays du Pacte de Varsovie, dont l'Union soviétique.

L'un des principaux pays du Pacte de Varsovie, l'Allemagne de l'Est, a disparu, absorbé par l'Allemagne de l'Ouest. Les deux Allemagnes forment maintenant un nouveau pays. D'autres pays comme la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne, sont, à toutes fins utiles, nos alliés. En tout cas, ils ne déploient certes plus de force militaire menaçante. On peut dire que le Pacte de Varsovie vit ses dernières heures. Il va de soi que l'Union soviétique n'a ni les moyens ni la volonté nécessaires pour se lancer dans une invasion quelconque de l'Ouest à cause des bouleversements internes et des terribles problèmes économiques qui l'agitent actuellement. La perspective d'une guerre en Europe, qui a servi de prétexte à des dépenses de milliards de dollars prélevés sur les économies des pays de l'Ouest et au maintien des troupes en Europe, s'est maintenant évanouie. Cette menace

s'est envolée. Pratiquement tout le monde le pense, indépendamment des allégeances politiques.

La question qui se pose maintenant est de savoir dans quelle voie s'engage l'Europe et surtout, quelles seront nos relations avec ce continent. Pour préciser un peu plus la question, disons que quatre options sont possibles. La première est la CSCE. La CSCE représente une perspective très réelle comme on l'a fait valoir au cours de ce débat et dans le texte de la résolution.

La CSCE peut devenir le cadre organisationnel de la sécurité en Europe en prenant les dispositions militaires pour neutraliser toute menance qui pourrait continuer de peser sur la sécurité de l'Europe.

Le grand avantage de la CSCE, comme il a déjà été dit, c'est qu'elle inclut des pays des deux côtés du Rideau de fer, maintenant disparu. Elle inclut également des pays neutres comme la Suède et la Suisse, de même que le Canada et les États-Unis. Elle compte donc une composante transatlantique et une autre, strictement européenne.

Cela signifie que tous les pays des deux côtés de l'Atlantique susceptibles de s'intéresser de près aux questions de sécurité en Europe auront une place à la table. Il se pourrait bien que la CSCE devienne alors le forum où seront discutées les ententes futures et, pourquoi pas, que cet organisme crée son système propre pour assurer la sécurité de toute l'Europe.

Le Conseil de l'Europe offre une autre possibité, l'OTAN aussi. Il se pourrait même qu'une nouvelle option dont il n'a pas encore été officiellement question soit présentée. La question de l'avenir de la sécurité en Europe peut donc être envisagée en fonction de quatre grandes possibilités. La CSCE, bien sûr, s'occupe de bien d'autres dossiers européens et il en est d'ailleurs fait état dans la motion.

Je parle des questions de sécurité militaire et de la manière de les régler en ma qualité de critique de mon parti pour les affaires de défense. Nous devons nous demander ici quel est l'intérêt du Canada dans tout cela. Se greffe à cette grande question, la question de savoir quel sera le rôle des États-Unis dans la nouvelle Europe.

Je pense que pour les partisans du gouvernement et les libéraux, l'intérêt du Canada est entièrement lié à celui des États-Unis. Il semble acquis et incontestable pour le gouvernement et ses partisans ainsi que pour le Parti libéral que l'OTAN conservera un rôle en Europe et que tous les efforts doivent être faits pour garantir le maintien de cet organisation, même si pour cela, il faut lui donner des rôles qu'elle n'a pas en ce moment.

Ils croient aussi que nous avons intérêt à encourager les Américains à maintenir des troupes en Europe, ce qui justifie le maintien de nos propres troupes, dont des forces aériennes et des forces navales pour soutenir notre armée de terre.

Pourtant, les armées américaines et canadiennes n'ont plus de rôle militaire à jouer en Europe. Plus rien ne justifie ce rôle. On ne peut même plus situer les lignes de front. Un officier de l'escadron de CF-18 basé en Europe déclarait au Comité de la défense que le dimanche après-midi, l'un des buts des promenades qu'il fait maintenant en automobile avec sa famille est une ville de Tchécoslovaquie qui lui avait été assignée comme objectif lors des exercices militaires ou en cas de conflit.

Cet objectif n'en est plus un. Aucun impératif militaire ne justifie le maintien de troupes canadiennes et américaines en Europe. Le seul argument est politique: il faut, dit-on, maintenir ces troupes pour contrebalancer le développement de l'Allemagne. On allègue aussi parfois que cette présence militaire fait partie du dispositif de dissuasion nucléaire car si les Américains partent et que ce qui reste de l'Union soviétique menace de lancer une attaque nucléaire contre l'Europe de l'ouest, celle-ci ne pourra plus compter sur le dispositif de dissuasion américain.

• (1310)

Permettez-moi d'examiner ces arguments un par un. La vérité, c'est qu'il y en a aux États-Unis, et ceux-ci ont leur pendant en Europe, jusqu'à un certain point, qui veulent que les Américains continuent d'assurer une présence en Europe et d'y exercer leur influence. Nous devons nous dissocier de ce point de vue. Ce n'est pas bon pour le Canada que les Américains demeurent en Europe. L'intérêt du Canada est plutôt dans le retrait partiel des troupes américaines basées en Europe, afin que nous n'ayons plus de raison d'y maintenir les nôtres.

Nous dépensons 1,2 milliard de dollars par année pour maintenir un contingent en Europe. Tout le monde à la Chambre peut imaginer une autre façon plus valable et plus utile de dépenser cet argent. On pourrait proposer simplement de réduire le déficit. D'autres réclameraient un programme de garderies afin de rétablir ce qui a été retranché des programmes sociaux au pays, d'autres encore proposeraient que l'argent serve à régler la crise dans les réserves autochtones, ou à aider l'ensemble des Indiens au Canada, ou qu'il soit consacré à la faim dans le monde. Nous affectons directement 1,2 milliard de dol-

lars au maintien de ce contingent en Europe, qui n'a plus aucune valeur sur le plan militaire.

Je dis que, dans les circonstances, c'est tout simplement immoral. Si vous ajoutez à cela le coût du maintien au Canada de l'infrastructure de soutien nécessaire au contingent européen, vous constaterez que ce prétendu engagement envers l'OTAN engloutit en fait 40 à 50 p. 100 de notre budget de défense. J'avance que c'est dans l'intérêt du Canada de mettre fin à la participation militaire des Canadiens et des Américains en Europe et de laisser aux Européens la responsabilité de régler les questions de sécurité qui les concernent ainsi que de voir à l'ensemble des points qui restent à régler à cet égard.

Nous devrions participer aux discussions sur le cadre de coopération et conserver notre place à la table des négociations, du simple fait de nos rapports de longue date avec l'Europe, mais nous n'avons pas besoin de l'OTAN pour ce faire. Il existe d'autres tribunes.

Permettez-moi de traiter, dans la mesure du possible, la question de la dissuasion nucléaire. Comme je l'ai déjà mentionné, certains prétendent que, d'une manière ou d'une autre, si des militaires américains restent stationnés en Europe, ils lui assureront une certaine protection puisqu'ils maintiendront la capacité dissuasive de l'arme nucléaire américaine.

Je me permets d'affirmer que le temps est venu de s'en prendre franchement à l'immoralité et à l'impraticabilité de toute la stratégie de dissuasion par des moyens nucléaires. Sur le plan de l'impraticabilité, l'Union soviétique et même d'autres pays possédant une arme nucléaire capable d'attaquer l'Europe ou toute autre région du monde, ont découvert que c'est une menace en l'air. Elle ne peut pas être mise à exécution. Elle coûte cher. Elle représente un danger pour l'environnement de son propre pays. C'est une menace qui ne se matérialisera jamais.

Même si cet argument ne passe pas, il y a toujours celui du reste de la force de dissuasion américaine. Il est clair qu'en fin de compte l'Union soviétique n'aura aucune intention d'utiliser l'arme nucléaire contre l'Europe occidentale ou l'Europe tout court, car elle en fait partie.

Lors du séjour du comité du SCRS à Washington plus tôt cette année, nous avons rencontré des hauts dirigeants de la CIA ainsi que d'anciens membres de celle-ci qui se tenaient au courant de la situation. Leur point de vue était que l'Union soviétique s'intégrerait économiquement et politiquement à l'Europe d'ici dix ans. C'était en mars. Aujourd'hui, il semble que ça va prendre beaucoup moins de temps.

Compte tenu des investissements et des bouleversements politiques en Europe et en Union soviétique, ainsi que de la collaboration qu'on observe entre celle-ci, la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne dans la crise du Golfe, il est très évident que l'Union soviétique réagit de la même façon que les pays de l'Ouest dans ces crises internationales et qu'elle a les mêmes intérêts qu'eux. Elle diffère d'opinion sur des points de détail, mais dans l'ensemble elle soutient la même chose et défend les mêmes intérêts. Il ne sert plus à rien de maintenir la dissuasion nucléaire.

Il nous reste donc à déterminer comment nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous visons en Europe. La CSCE fournit un cadre à ces discussions, et la motion dont nous sommes saisis favorise ce processus. Il importe que le gouvernement aille un peu plus loin qu'il l'avait prévu et qu'il dise, au sein des conseils de la CSCE, que le Canada considère que l'un des objectifs des discussions en cours est que l'OTAN soit démantelée graduellement, comme c'est le cas du pacte de Varsovie. Le temps est venu d'adopter comme politique le démantèlement de l'OTAN.

Le Canada devrait aviser les intéressés qu'il ne participera plus aux activités de l'OTAN, déclarer que cet organisme est devenu inutile et qu'il n'a plus sa place dans les discussions régionales et internationales, et annoncer qu'il va retirer ses troupes de l'Europe parce qu'il y a mieux à faire avec l'argent qui est maintenant consacré au maintien de troupes en Europe. Il s'agit d'une politique importante et je crois que si le gouvernement ne l'accepte pas aujourd'hui, il devra se résoudre à le faire demain. Il serait utile que le gouvernement agisse plus rapidement au lieu de se laisser encore une fois dépasser par les événements.

Il serait utile aussi que le Canada prenne des initiatives pour maintenir cet élan dans les efforts pour bâtir un monde plus sûr, un monde où le désarmement est enfin accepté, un monde qui ne cherche plus à garantir sa sécurité en mettant sur pied des armées énormes mais

comprend plutôt que sa sécurité dépend de l'acceptation fondamentale d'un fait: nous formons une famille où la sécurité de chacun ne se conçoit pas sans la sécurité de tous. Nous ne pouvons plus, du moins en Europe, compter sur les forces militaires pour garantir la sécurité. Il y va de l'intérêt du Canada de favoriser cette évolution, et c'est pourquoi j'invite la Chambre à appuyer la motion.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je saisis avec plaisir cette occasion de parler du prochain sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui aura lieu bientôt à Paris.

En 1975, lorsque cette conférence, la CSCE, s'est entendue sur une première série de principes et d'engagements, nous étions au milieu d'une ère de peur et de tensions. La CSCE est née de la volonté de dépasser cette peur et ces tensions pour trouver des principes et des droits communs et commencer à bâtir une Europe nouvelle.

Aujourd'hui, 15 ans plus tard, nous sortons de la révolution pour entrer dans la phase de reconstruction. Les bouleversements ont été si soudains et si profonds qu'il a été facile de se laisser emporter par l'euphorie au lieu de réfléchir sérieusement à l'énormité des changements.

M. Vaclav Havel, président de la République socialiste de Tchécoslovaquie, a, je crois, le mieux décrit les énormes changements qui se sont produits en Europe lorsqu'il a dit, et je cite:

> De toute évidence, ils n'avaient aucune idée du processus qu'ils mettaient en branle ni du rythme précipité qu'allaient prendre les événements. Nous étions bien conscients du nombre énorme et croissant des problèmes qui se cachaient sous le masque mielleux et figé du socialisme. Mais je crois qu'aucun d'entre nous n'a soupçonné qu'il faudrait si peu pour que ces problèmes se manifestent dans toute leur étendue et pour que les aspirations de ces nations s'expriment avec une telle force. Le masque est tombé si rapidement que, trop absorbés par notre travail, nous n'avons même pas eu le temps de nous en étonner.

Comme l'a mentionné M. Havel, le processus de la CSCE a été le premier catalyseur de ces changements: il a concrétisé et élargi l'engagement de certaines nations à respecter des droits qu'elles ne reconnaissaient pas auparavant, a exercé des pressions constantes et irrésistibles en faveur du respect de ces engagements et a finalement créé des habitudes et présenté des modèles de nations travaillant ensemble pour l'avancement de valeurs de base communes.

Une nouvelle Europe étant née, la CSCE doit, pour s'y adapter, élargir ses principes initiaux afin de renforcer le nouvel ordre.

• (1320)

L'engagement du Canada envers l'Europe est à la fois pragmatique et profond. Nous y sommes spirituellement et matériellement liés. L'OTAN, la CSCE et la Communauté européenne constituent les trois piliers de notre conception de la nouvelle Europe.

Au Canada, nous applaudissons ce qui se passe outre-Atlantique. Nous voyons dans la CSCE un moyen d'édifier une Europe qui ne serait pas à l'écart du reste du monde, mais en ferait pleinement partie. La nouvelle Europe doit être un modèle pour les autres, un modèle de la communauté d'objectifs qui peut permettre au monde de s'occuper sérieusement des autres problèmes pressants de la planète.

Parallèlement à la nouvelle Europe, une nouvelle CSCE doit émerger, flexible, pouvant croître et s'adapter grâce à une structure que le changement renforce au lieu d'affaiblir.

Le sommet de la CSCE qui s'ouvrira à Paris le 19 novembre constituera une excellente occasion pour renforcer les idéaux, les valeurs, les intérêts et les aspirations partagés de la nouvelle Europe. Le processus de la CSCE doit être institutionnalisé, régularisé et politisé. La Conférence doit pouvoir s'adapter aux besoins changeants de ses membres, dont témoigne la révolution européenne de la dernière année.

Cinq éléments précis seront critiques pour la nouvelle CSCE.

Le premier, c'est la nécessité d'établir une structure dotée d'une direction et d'un leadership politiques forts. Pour que le processus de la CSCE garde toute sa légitimité, les peuples de nos pays doivent s'apercevoir qu'il est contrôlé et guidé par leurs propres dirigeants.

Le second élément consiste à donner à la CSCE un caractère vraiment démocratique et représentatif. Les principes de la CSCE sont des principes de démocratie. Le Canada juge important que le sommet de Paris mène à la création d'une assemblée européenne où tous les États seraient représentés et qui se réunirait pour discuter des questions relevant de la CSCE.

Troisièmement, il y a la formation du centre de prévention et de règlement des conflits de la CSCE. Un tel centre multilatéral peut jouer un rôle crucial dans la vérification et l'échange des renseignements liés aux

négociations sur les mesures visant à accroître la confiance et la sécurité. On peut avoir recours à ce centre aux fins de recherche, de conciliation, de médiation et d'arbitrage en cas de conflit.

Quatrièmement, dans la nouvelle CSCE, il y a la question des entretiens sur la réduction des forces. Le sommet de Paris doit mener à une entente sur les forces conventionnelles en Europe. Une fois signée, cette entente, en gestation depuis des années, entraînera une réduction importante des armes conventionnelles. On ne peut pas bâtir une nouvelle Europe si les caractéristiques de l'ancienne Europe persistent et si on ne peut pas s'entendre sur la façon de les faire disparaître.

Cinquièmement, on doit renforcer le rôle transatlantique et paneuropéen de la CSCE. On veut une Europe qui jette un pont sur l'Atlantique, une Europe qui est un concept et non seulement un continent, une Europe qui reflète l'esprit d'ouverture dans lequel la CSCE a été fondée.

En résumé, la CSCE fournit les éléments essentiels d'une Europe ouverte. Elle compte sur la participation de l'Union soviétique et de l'Amérique du Nord. La nouvelle Europe doit être une Europe forte, un tissu hémisphérique de réalisations, de principes et d'engagements communs. La CSCE peut être un instrument de cette vaste Europe, une Europe dont l'étendue accroîtra la prospérité et renforcera la paix.

Comme la sécurité en Europe repose de moins en moins sur l'équilibre militaire et de plus en plus sur la stabilité politique et la prospérité économique, la CSCE doit, à son tour, élargir son mandat initial afin que la nouvelle Europe puisse se réaliser pleinement. Nous devons contribuer de façon constructive à la croissance de la nouvelle Europe et de la CSCE, et nous nous trouverons à contribuer à la croissance d'un nouvel ordre universel. Je crois que c'est justement ce que les cinq initiatives que j'ai mentionnées permettront de faire.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, étant donné le prochain sommet des chefs d'État et des chefs de gouvernement à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Paris, le 19 novembre 1990, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole ici cet après-midi.

La situation de l'Europe a changé de façon irréversible. Celle-ci a subi une transformation radicale au cours des cinq dernières années. La perestroïka et la glasnost de Mikhail Gorbatchev ont donné aux Soviétiques la confiance nécessaire pour demander d'autres changements.

Par ailleurs, le statut de l'Europe de l'Est a connu une métamorphose encore plus spectaculaire l'an dernier. Il est difficile d'exagérer l'impact de ces changements, non seulement en Europe, mais sur toute la scène internationale.

Étant donné que l'ordre mondial a été déterminé par les tensions entre l'Est et l'Ouest au cours des 40 dernières années, cet ordre va nécessairement être modifié par suite de l'évolution de la situation. En qualité d'intervenant, le Canada doit être au courant de la nature et de la portée des changements et être au moins prêt à réagir et, idéalement, à voir venir.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe fournit au Canada une tribune qui lui permettra de participer au modelage d'une nouvelle Europe prospère et pacifique.

Je voudrais ici parler des changements incroyables qui se sont produits en Europe—changements qui ont conféré à la CSCE une importance historique nouvelle: la réunification de l'Allemagne et, par voie de conséquence, la réunification symbolique de l'Europe et, à toutes fins pratiques, la fin de la guerre froide. Nous avons tous été émerveillés par la rapidité et l'étendue des changements. Les gouvernements communistes totalitaires de l'Europe de l'Est ont pratiquement disparu.

La rapidité, le degré et les conséquences de ces transformations ont varié, mais le thème a été le même presque partout en Europe de l'Est: la démocratisation et le rejet fondamental du marxisme-léninisme en tant que principe de base de l'économie et du gouvernement. On ne peut passer sous silence le rôle déterminant joué par le dernier récipiendaire du prix Nobel de la paix, Mikhail Gorbatchev.

Les nouvelles politiques adoptées, ainsi que plusieurs discours prononcés par M. Gorbatchev depuis 1985, ont montré de plus en plus clairement qu'un changement fondamental de philosophie était en train de se produire aux plus hauts échelons du Kremlin.

Comme le faisait remarquer un analyste d'expérience, M. Gorbatchev a allumé un détonateur qui a provoqué une série de rapides explosions politiques dans toute l'Europe de l'Est.

L'adoption des réformes soviétiques signifiait, premièrement, que les citoyens des autres pays allaient attendre ou vouloir des changements semblables, étant donné le rôle historique de chef de file des Soviétiques en matière de politique au sein du bloc communiste; deuxièmement, cette mesure signifiait que l'URSS n'avait plus le droit d'empêcher les réformes hors de ses frontières.

En ne faisant rien pour bloquer les réformes spectaculaires qui survenaient en Europe de l'Est, les Soviétiques avaient donné leur approbation tacite.

Ce processus a commencé par la légalisation de Solidarité et par le changement du pouvoir politique en Pologne. C'était le signal que tout le reste de l'Europe de l'Est attendait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons depuis assisté avec beaucoup d'intérêt aux événements de Tchécoslovaquie, de Roumanie et de Hongrie puis, bien sûr, à la réunification de l'Allemagne.

Ces changements sont fondamentaux et irréversibles. La marée a tourné pour toujours, les génies sont sortis des bouteilles à travers toute l'Europe.

Cette conférence arrive au moment idéal pour établir un sérieux dialogue paneuropéen et transocéanique. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est structurée de telle sorte qu'elle constituera le cadre de discussions et d'actions communes à l'avenir.

J'appuie de tout coeur les efforts visant à créer une assemblée parlementaire efficace au sein de la CSCE. La CSCE elle-même comprend des conférences et des accords entre 33 États européens ainsi que le Canada et les États-Unis.

L'Acte final d'Helsinki, signé en 1975, établit le cadre d'un engagement politique fondamental. Il comprend trois volets distincts. Le premier m'intéresse tout particulièrement, à titre de critique de l'opposition en matière de droits de la personne. Il énonce en effet des principes conçus pour guider les relations entre les États participants et traite de questions de sécurité, comprenant notamment l'établissement de la confiance sur le plan militaire. Dans ce cadre, le premier volet porte sur l'ensemble du domaine des droits de la personne.

Il est essentiel, dans le processus qui s'engagera à Paris dans une dizaine de jours, de veiller à ce que les discussions se fondent sur le respect des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

• (1330)

Plus récemment, la déclaration finale de Vienne a permis de franchir un pas important grâce à l'élaboration d'importants engagements normatifs dans tous les domaines couverts par le processus de la CSCE, et notamment celui des droits de la personne. La déclaration a établi un mécanisme en quatre étapes pour contrôler et encourager l'observation des engagements en matière de droits de la personne, ainsi qu'une conférence en trois parties sur la dimension humaine de l'Europe. De plus, la déclaration annonçait des réunions destinées à discuter, entre autres, du règlement pacifique des conflits et de la culture.

Le Canada est un important participant qui a joué un rôle actif dans le processus depuis sa mise en place. Nous devons maintenir notre engagement envers les objectifs déclarés: renforcer la sécurité et la confiance, éliminer les barrières partout où il y en a et favoriser la libre circulation de l'information, des idées et des gens dans toute l'Europe.

Cette conférence est un exemple du genre de rôle que le Canada peut et devrait continuer à assumer dans la communauté internationale.

Je voudrais répéter que j'ai été très heureuse de participer à cet important débat. Je sais que tous les députés, de tous les côtés de la Chambre, appuieront cette motion.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette question soulevée par mon collègue. C'est une question très importante car, pendant que nous parlons de violation des droits de la personne, de sécurité et de paix dans le monde entier, il y a un petit coin de la terre que le monde semble avoir oublié.

C'est une île de la Méditerranée, Chypre. Pour ceux de mes collègues qui ne savent pas où se trouve l'île de Chypre—ma collègue dit qu'elle le sait, mais il y en peut-être d'autres qui ne le savent pas—, je dirai que Chypre se trouve dans la partie orientale de la Méditerranée, juste au sud de la Turquie.

Depuis de nombreuses années, Chypre est envahie par des occupants successifs. Il y a 2 000 ans, les Grecs s'y étaient établis. Ensuite, nous avons eu des vagues et des vagues d'envahisseurs qui y sont venus et y ont laissé des vestiges. Les Turcs ont occupé l'île au XVI^{e}, au XVII^{e} et au XVIII^{e} siècles. Ils l'ont ensuite vendue aux Anglais.

Dans les années 1950, les Chypriotes se sont révoltés. Ils voulaient être libres. Ils ont réussi alors à obtenir l'indépendance.

À Chypre, les Chypriotes grecs forment 80 p. 100 de la population et les Chypriotes turcs, 18 à 20 p. 100. Ils ont vécu ensemble dans la paix jusqu'en 1963, moment où a éclaté le conflit, à Nicosie, entre les deux communautés.

En 1974, l'un des pays garants de l'île, la Turquie, a envahi Chypre en prétextant la nécessité de protéger la minorité turque. L'envahisseur est toujours là et, aujourd'hui, l'île est divisée. Elle est séparée en deux parties par une ligne verte, mur qui coupe en deux le territoire pour séparer les Grecs des Turcs.

Depuis bientôt 26 ans, un contingent canadien se trouve à Chypre dans le cadre d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Vingt-neuf de ses membres sont morts en faisant leur devoir et cette opération coûte en outre aux contribuables canadiens près de 30 millions de dollars par an.

Il est très important de prêter attention à cette région du monde, pendant ce débat sur la motion qui nous a été proposée, car, au moment où les pays d'Europe et d'Amérique du Nord se rencontrent pour parler de paix, voilà une région qui fait partie de l'Europe et dont personne ne souffle mot.

Un pays qui a des troupes à Chypre, la Turquie, veut se joindre à la Communauté économique européenne. Pourtant, les Turcs prétendent qu'ils sont dans cette île pour protéger les Chypriotes turcs de leur agresseur. Je vous le demande, monsieur le Président, qui est l'agresseur? Sûrement pas les Chypriotes grecs.

Pourtant, ce coin du monde est oublié. Pourquoi? À cause de son rôle au Moyen-Orient? Parce que c'est le dernier bastion d'où les pays occidentaux peuvent observer ce qui se passe au Moyen-Orient, jusqu'au Pakistan? Parce que, Israël mis à part, c'est le seul endroit où l'Occident ait pied pour poursuivre ses activités dans le monde musulman?

À Nicosie, il y a deux ambassades situées dans la même rue, l'une en face de l'autre, celles des États-Unis et de l'Union soviétique. J'ai eu l'occasion de les voir. Ce sont les plus grandes ambassades de ces deux pays dans le monde entier. Combien y a-t-il d'Américains, de citoyens américains à Chypre, 1 000, 2 000, 3 000? Ont-ils besoin de leur plus grosse ambassade là-bas?

Et les Russes, combien y en a-t-il à Chypre? Je serais étonné de pouvoir les compter sur les doigts de la main. Nous avons donc ces deux grandes ambassades en face l'une de l'autre. Pourquoi? Pour l'espionnage, à cette époque où il n'est question que de détente ou de paix dans le monde? Pourquoi ces deux pays dépensent-ils des millions?

Les superpuissances souhaitent-elles que l'île reste divisée? Veulent-elles le statu quo? On finit par se demander, monsieur le Président, comment il se fait que, en 25 ans, on n'a pas réussi à trouver de solution.

Je signale ces faits aux membres du gouvernement pour qu'ils les rappellent à cette conférence et que tous les pays européens discutent du sort de cette petite île, Chypre. C'est la dernière parcelle de l'Europe où persiste une certaine forme d'agression et d'instabilité.

Le mur de Berlin s'est écroulé. Depuis un an et demi, nous suivons de près l'évolution de l'Europe de l'Est vers la démocratie. En 1989, il y a eu le massacre de la place Tiananmen; nous avons vu la population se dresser contre les régimes de l'Est.

Pourtant, monsieur le Président, voilà une belle île de la Méditerranée où une partie souhaite la démilitarisation tandis que l'autre insiste pour protéger sa population. Mais de quelle population s'agit-il? Les députés et les gouvernements, les uns après les autres, ont tenté de répondre à la question.

Monsieur le Président, je sais que je n'ai presque plus de temps, mais la question est si importante que nos dirigeants sauront l'aborder à la conférence, du moins je le souhaite. Lorsqu'ils siégeront à la conférence, ils discuteront du problème de Chypre parce que les Canadiens et le monde entier ne peuvent pas supporter que cette île splendide soit divisée et ait été envahie par 30 000 soldats.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme plus personne ne veut prendre la parole, je vais suspendre la séance, qui reprendra à 14 heures.

Comme aucun autre député ne demande à intervenir, le débat est ajourné d'office, conformément à l'ordre du mercredi 7 novembre, et la séance est suspendue jusqu'à 14 heures.

(La séance est levée à 13 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que la réponse du gouvernement au rapport du comité permanent sur l'intégration économique des personnes handicapées a été déposé ce matin.

C'est encore une autre mesure prise par le gouvernement fédéral pour assurer la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale et économique du Canada.

Le gouvernement a prouvé son engagement à cet égard en établissant le Secrétariat de la condition des personnes handicapées, en consacrant 3,2 millions de dollars annuellement au Programme de participation des personnes handicapées, en créant la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées et en faisant adopter la première loi nationale sur l'équité en matière d'emploi, qui protège les personnes handicapées.

Nous invitons les localités d'un bout à l'autre du Canada à nous aider à atteindre ces objectifs en supprimant les barrières à l'intégration des personnes handicapées.

Aidez-nous à atteindre ce but qui représente un aspect primordial de la citoyenneté canadienne.

* * *

LE DÉCÈS DE HUGH MACLENNAN

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je sais que tous les députés ont été aussi peinés que moi d'apprendre le décès de Hugh MacLennan hier soir.

M. MacLennan, l'un des plus grands auteurs canadiens, est né à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, en 1907. Il a grandi à Halifax et a fréquenté l'Université Dalhousie, avant d'étudier à Oxford et à Princeton.

Parmi ses oeuvres les plus connues, mentionnons *Barometer Rising*, *The Watch that Ends the Night*, *Voices in Time* et, évidemment, son ouvrage le plus célèbre, *Two Solitudes*, dans lequel il montrait sa compréhension du Canada et les espoirs qu'il nourrissait pour notre pays.

Article 31 du Règlement

M. MacLennan a été honoré pour ses oeuvres sur le Canada, ses habitants et ses lieux. Il a reçu cinq Prix du gouverneur général, a été fait Compagnon de l'Ordre du Canada et est titulaire de 18 diplômes honoraires.

Nous rendons hommage à sa mémoire aujourd'hui et exprimons nos plus sincères condoléances à ceux qu'il laisse dans le deuil.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, c'est avec consternation et déception que j'ai lu le prétendu plan d'action pour les personnes handicapées que le gouvernement a déposé plus tôt dans la journée. Compte tenu des mots d'encouragement du premier ministre à l'endroit des Canadiens handicapés, je m'attendais à beaucoup plus que cela.

Les quelques initiatives prises sont insuffisantes. Trois millions et demi de Canadiens handicapés attendaient impatiemment un plan d'action global de la part du gouvernement. Des promesses et des mesures fragmentaires ne nous mèneront nulle part. Il faut que le gouvernement fédéral fasse preuve de détermination et de leadership à cet égard dès maintenant, et non à une date ultérieure qui lui conviendrait davantage sur le plan politique.

Le premier ministre s'intéresse-t-il vraiment au bien-être et à l'égalité des personnes handicapées? Le ministre responsable des Canadiens handicapées se préoccupe-t-il vraiment de leur pleine participation aux affaires communautaires?

Les belles paroles ne coûtent pas cher, et c'est tout ce qu'il y avait dans le rapport déposé aujourd'hui.

Monsieur le Président, je regrette d'avoir été obligé de faire cette déclaration. C'est avec tristesse que je l'ai faite, et non sous le coup de la colère.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, la rapport qu'a déposé ce matin le ministre responsable de la condition des personnes handicapées, le secrétaire d'État, en réponse au rapport du Comité, comprend d'importantes mesures dont l'examen exhaustif de la législation fédérale qui touche les personnes handicapées.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement fédéral démontre ainsi qu'il est fermement résolu à faire tomber les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées dans divers domaines clés et assurer ainsi une participation égale de tous les Canadiens et Canadiennes à la vie du pays.

On y propose également l'établissement d'un comité de sous-ministres qui aura pour mandat de mieux coordonner les activités fédérales destinées aux personnes ayant une incapacité. Ainsi, les ministères et les organismes régis par le gouvernment fédéral pourront poursuivre l'excellent travail accompli jusqu'à présent à cet égard.

Pour ma part, j'estime que cet examen de nos lois constitue une étape essentielle de notre démarche collective visant à favoriser l'égalité à tous les égards des Canadiens ayant une incapacité.

* * *

HOMMAGE POSTHUME À L'ABBÉ GÉRARD DION

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, une figure très éminente du Québec s'est éteinte cette semaine, l'Abbé Gérard Dion, un ancien professeur à l'Université Laval, à Québec. Je voudrais rendre un hommage à l'Abbé Dion qui fut à l'origine de la révision des moeurs électorales et, par extension, des moeurs politiques au Québec pendant les années 1950. Il était pour le temps un avant-coureur des changements de la révolution tranquille qui a débuté en 1960.

L'Abbé Dion était un travailleur acharné, doté d'un franc parler et d'un courage rares. Sa perte est très lourde pour la société québécoise, et le rôle social et politique de l'Abbé Dion fut déterminant pour le Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement le 1er novembre 1990, notre premier ministre a réaffirmé que le gouvernement était déterminé à réformer le secteur de l'éducation. Il a préconisé une nouvelle approche dans ce domaine relativement aux droits fondamentaux de tous les Canadiens et a établi des normes nationales qui permettront à nos enfants de se maintenir sur un pied d'égalité avec les enfants des autres pays.

L'éducation est un facteur essentiel au développement d'une personne, d'une société et d'un pays. Nous avons besoin d'un système qui fonctionne bien et qui soit adapté aux exigences futures du pays et de l'économie. Les Canadiens ont besoin d'un système dont l'efficacité est assurée. Nos enfants doivent avoir des chances égales; ils doivent au moins savoir lire, écrire et compter.

Tous les députés devraient se joindre à moi pour féliciter notre gouvernement de s'être engagé, par l'intermédiaire de la déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement des enfants, à réduire l'analphabétisme et à donner à nos enfants l'éducation qui les préparera à occuper un emploi productif.

* * *

LES PRIX SOCIALISTES D'EXCELLENCE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin de porter à l'attention des Canadiens le premier de nombreux prix socialistes d'excellence. Les personnes en nomination sont: premièrement, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, dont l'indignation manifestée à l'égard du sort des défavorisés fait sourire, compte tenu du traitement qu'il inflige aux pauvres imprimeurs; vient ensuite le député de Trinity—Spadina. . .

Monsieur le Président: Je dois rappeler aux députés que l'article du Règlement en vertu duquel nous faisons des déclarations est très précis. On ne peut s'attaquer à un député. Je suis convaincu que le député ne voudrait pas enfreindre la règle.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, hier le ministre des Transports a déposé sa réponse au rapport du comité des transports sur la stratégie visant à combattre la consommation abusive de certaines substances dans l'industrie canadienne des transports.

La politique du ministre est mauvaise et n'a pas été élaborée au Canada.

Nous avions espéré que le gouvernement, qui a récemment fait preuve d'un peu de cran en s'opposant aux tentatives des États-Unis d'imposer les lois commerciales américaines au Canada, aurait eu assez de courage pour dire aux États-Unis que le Canada ne donnera pas suite à leur demande, ni à celle de qui que ce soit, d'imposer aux Canadiens les lois américaines relatives aux tests de dépistage des drogues.

Le fait que les États-Unis aient l'impression qu'il existe un risque pour les Américains, alors que la plupart des Canadiens concernés, y compris le ministre et le comité des transports, ont répété à maintes reprises qu'il n'existe aucun risque réel au Canada, ne constitue pas une raison acceptable de violer les droits fondamentaux et la vie privée d'un quart de million de Canadiens.

Par ailleurs, les États-Unis constatent maintenant que leurs tests sont à la fois très coûteux et improductifs, et ils sont en train de se tourner vers d'autres moyens comme l'évaluation du rendement et la surveillance accrue.

Pourquoi adopter une stratégie inefficace? S'agit-il d'une manoeuvre pour camoufler l'incapacité de s'occuper des dangers réels à la sécurité dans les transports au Canada, notamment les charges de travail trop lourdes et un contrôle inadéquat de la circulation aérienne avec, comme corollaire, la fermeture de tours d'aéroport un peu partout au pays?

Les néo-démocrates appuieraient une véritable stratégie de sécurité qui serait axée sur des programmes d'information, de counselling et d'aide aux employés. Un rendement sûr, plutôt que la dépistage comme tel, devrait être l'objectif et le critère d'un programme bien pensé.

Monsieur le Président: Le temps accordé au député est écoulé.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, nous vivons présentement au Canada des moments tragiques alors que Québécois et Canadiens se cherchent dans une union qui fera de nous un peuple composé de différentes ethnies. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons composé, vécu et accepté nos différences culturelles, mais voilà que nous sommes confrontés avec un semblant de confrontation d'éclatement de notre société.

Il ne faut pas se laisser aller à des sentiments haineux, monsieur le Président. Tous ensemble, il faut travailler à cette réconciliation nationale. Il faut oublier les guerres patriotiques. Il faut vivre pour l'avenir. Il faut bâtir.

Je demande à tous les députés de cette Chambre de travailler à l'unisson pour que nous puissions bâtir ensemble un pays où il fait bon vivre, où il fait bon exister, où il fait bon voir qu'il y a de l'avenir pour nos enfants.

Ne soyons pas égoïstes, ne soyons pas masochistes, monsieur le Président. Laissons les autres vivre, et soyons prêts, ensemble, à laisser un héritage florissant à notre progéniture.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le gouvernement respecte ses engagements en matière de langues officielles. En plus d'avoir déposé aujourd'hui son avant-projet de réglementation relative à la Loi sur les langues officielles de 1988, notre gouvernement a signé avec le Manitoba, le 3 novembre dernier, une entente-cadre dans le domaine de la promotion des langues officielles. Cette entente-cadre permettra, entre autres, la révision, traduction et publication des lois et règlements de la province du Manitoba dans les deux langues officielles; la mise en oeuvre de services en français à Hydro-Manitoba, à l'Hôpital Général de Saint-Boniface et dans les bibliothèques publiques des régions francophones; la rénovation et l'agrandissement du Centre culturel franco-manitobain.

Voilà bel et bien, monsieur le Président, des exemples concrets du leadership exercé par le gouvernement en matière de langues officielles.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous savons tous qu'en dépit de leurs belles paroles, les sénateurs libéraux au sein du caucus libéral auraient pu à maintes reprises s'opposer avec succès au projet de loi sur la TPS.

Ils auraient pu le faire lorsque l'autorisation a été demandée de déposer le projet de loi au Sénat. Ils auraient pu le faire lors de la première lecture. Ils auraient pu le faire lors de la deuxième lecture. Ils auraient pu le faire lorsque les Libéraux étaient majoritaires, lorsque le comité sur la TPS menait ses travaux en avril, en mai et en juin.

Les sénateurs libéraux ont appuyé la TPS à toutes les étapes. S'il subsiste encore un doute en ce qui a trait à la position véritable des libéraux à l'égard de la TPS, j'ai ici le 20e rapport du Comité sénatorial permanent des banques, présidé par le libéral Ian Sinclair, et dont faisaient partie les libéraux MacEachen, Perrault, Kirby et Buckwold.

Ceux-ci ont unanimement recommandé que le gouvernement fédéral adopte le plus tôt possible une mesure législative pour mettre en oeuvre une taxe de vente multistades d'une vaste portée. En d'autres mots, les sénateurs libéraux du caucus libéral ont prié le gouvernement Mulroney de mettre en place la TPS. Honte aux libéraux qui s'opposent à la TPS après avoir travaillé en coulisses afin de faire adopter cette taxe.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FORÊTS

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, le 24 août dernier, le ministre fédéral des Forêts a présenté à son homologue québécois une proposition pour renouveler l'entente forestière.

Quoi qu'en disent les ministres Rémillard et Albert Côté, Forêts Canada est prêt à procéder immédiatement à la négociation de l'entente et ils n'ont pas à s'inquiéter sur la disponibilité des fonds fédéraux.

Pour ce qui est de notre gouvernment, il est clair que la forêt, et particulièrement la forêt privée au Québec, constitue l'une de nos priorités.

On ne peut se permettre de faire attendre davantage ceux et celles qui pourraient bénéficier de ces sommes. C'est pourquoi, messieurs les ministres Rémillard et Côté, je vous invite à vous asseoir à la table et à véritablement négocier. Le temps est précieux pour tout le monde.

M. Saint-Julien: Réveillez-vous, Québec!

* * *

[*Traduction*]

L'INCIDENT SURVENU À BROCKVILLE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, les Canadiens qui ont vu le document intitulé «The Brockville Incident», à l'émission *The Journal*, cette semaine, sont enfin en mesure de porter un jugement éclairé sur l'épisode du drapeau brûlé, qui s'est déroulé en septembre de l'année dernière.

Jusqu'à maintenant, cet événement avait été rapporté de façon biaisée et, d'une façon générale, n'avait pas été compris dans de nombreuses régions du Canada.

Cet incident illustre à quel point il est facile pour un petit groupe d'attirer l'attention grâce aux médias, simplement en se servant d'un moyen de protestation peu orthodoxe et inacceptable.

L'incident montre aussi combien il est facile d'opposer une région du Canada à une autre et un Canadien à un autre. Un pays c'est comme bien d'autres choses, monsieur le Président. Si vous voulez qu'il se porte bien, il se portera bien, mais si vous ne voulez pas qu'il aille bien, vous pouvez habituellement trouver une cause qui favorisera son éclatement.

Il est à espérer que cette émission aura permis aux Canadiens de voir par eux-mêmes ce qui était considéré par certains comme une cause grave de dissension dans les relations internationales et internes, mais qui était simplement, pour la majorité, un incident isolé, provoqué par quelques personnes mal avisées.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le gouvernement du Québec d'avoir modifié sa Loi sur les produits et services pour soustraire les livres et les publications de l'application de cette taxe. En agissant de la sorte, le gouvernement du Québec reconnaissait que la culture n'est pas taxable et confirmait l'importance qu'il accorde au développement de notre culture.

Je souhaite, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral, une fois sa loi ratifiée par le Sénat, et ayant reçu la sanction royale, apportera immédiatement une modification afin de soustraire de l'application de cette taxe les livres et les publications, en s'arrimant sur le gouvernement du Québec.

Quand pourrons-nous, monsieur le Président, féliciter le gouvernement fédéral pour ce geste?

* * *

FOCIQ 90

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, du 15 au 18 novembre 1990, le Stade olympique de Montréal sera le site de la première édition d'une gigantesque foire du commerce et des industries au Québec. L'événement appelé «FOCIQ 90» est organisé par la Chambre de commerce du Québec avec ses 230 chambres affiliées, en collaboration avec Promexpo et le concours des gouvernements fédéral et provincial.

Inspirés des foires internationales allemande et japonaise, FOCIQ 90 se veut être la plus grande vitrine industrielle et commerciale du Québec à être jamais présentée à ce jour. Six différents salons seront réunis sous le même toit pour constituer un vaste terrain d'échanges entre les délégués commerciaux de plus de 40 pays étrangers, 75 000 hommes et femmes d'affaires et 1 000 exposants. L'événement sera ponctué de plus de 180 conférences par les ministres et personnalités connues des milieux d'affaires reliés aux thématiques exposées.

Au nom de M. Jean Lambert, président de la Chambre de commerce du Québec, je vous invite à participer en grand nombre à cet événement inédit.

* * *

[*Traduction*]

CONSUMERS GAS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, surprise, surprise! Le nouveau premier ministre de l'Ontario commence à faire de la gymnastique. Il semble qu'à force de virevolter, Bob a fait volte-face à la vente de Consumers Gas.

N'est-il pas étrange qu'après s'être rendu à New York pour implorer les hommes d'affaires américains d'investir en Ontario, notre premier ministre socialiste aux bas de soie annonce qu'il autorisera la vente de Consumers Gas à des intérêts étrangers?

En mars seulement, Bob le rêveur, alors chef de l'opposition, disait que Consumers Gas devrait être un service public. Il a promis que, s'il était élu, il empêcherait cette vente.

Quelqu'un devrait dire aux néo-démocrates fédéraux que, pendant qu'ils livrent la guerre aux conservateurs parce qu'ils cherchent à vendre le Canada, leurs cousins provinciaux à Queen's Park sont en train de vendre l'Ontario. Ce parti suffisant commence à briser ses promesses, il pédale à l'envers, recule, fait volte-face et s'élance dans tous les azimuts.

Il n'y a pas à dire, c'est de la pure hypocrisie. Pourquoi Bob l'athlète flagorne-t-il d'importants hommes d'affaires? C'est toute la province de l'Ontario qui se demande quel genre de gouvernement elle a élu. Seraient-ce des conservateurs qui se cachent sous des apparences néo-démocrates? Quelles autres surprises Bob garde-t-il en réserve pour. . .

M. le Président: Le temps attribué au député est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Tous les jours, on assiste à des fermetures d'usine dans l'Ouest, en Ontario, au Québec, dans la région de l'Atlantique et partout au pays. La politique de taux d'intérêt élevés et de maintien du cours du dollar canadien à un niveau élevé nous empêche d'être compétitifs sur le marché international. C'est ce qui entraîne l'accroissement du chômage dans tout le pays.

Quand le gouvernement va-t-il concrètement donner suite à ses promesses souvent répétées mais jamais tenues de venir en aide aux personnes sans emploi à cause de sa politique impossible qui consiste à mettre en oeuvre un accord de libre-échange, d'une part, et à maintenir des taux d'intérêt et un cours du dollar élevés, d'autre part? Quand le gouvernement va-t-il remplacer sa politique actuelle de resserrement du crédit par une politique de plein-emploi?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député se rendra tout d'abord compte, je le suppose, que le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé aujourd'hui de façon marquée, soit de 12 points de base.

C'est là un signe évident que notre politique donne les résultats escomptés. Nous souhaitons que les taux d'intérêt baissent, mais nous voulons qu'ils restent bas, afin de pouvoir profiter pleinement de l'Accord de libre-échange et des autres politiques du gouvernement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre d'État chargé des Finances savent pertinemment que le fait de tripatouiller les taux d'intérêt n'est pas une solution. Le ministre n'ignore également pas que les fermetures d'usines et l'accroissement du chômage découlent directement de l'incapacité du gouvernement de mettre de l'ordre dans ses affaires.

Pour financer son déficit croissant, non seulement le gouvernement absorbe une grande partie des épargnes des Canadiens, mais il doit également aller emprunter sur les marchés étrangers à des taux élevés. Ainsi, petit à petit, le Canada devient tributaire des étrangers, et de ce fait, il est moins compétitif, des usines ferment et le chômage augmente.

Comment le gouvernement se propose-t-il de corriger le déséquilibre dans le compte d'opérations de change alors que sa propre politique de taux d'intérêt élevés et de maintien du dollar canadien à un niveau élevé nuit énormément à nos exportations?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour ce qui est de la création d'emplois, je préférerai toujours la politique de notre gouvernement à celle prônée par le Parti libéral.

Si mon collègue s'inquiète vraiment de la création d'emplois, il devrait exhorter ses collègues sénateurs à adopter la TPS, car c'est justement une taxe qui améliorera la capacité générale du Canada de créer des emplois et d'être compétitif. S'il est vraiment sérieux, c'est ce qu'il devrait faire, au lieu de se contenter de belles paroles.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Le ministre devra s'y prendre de bonne heure pour convaincre les Canadiens que la TPS est créatrice d'emplois. Le gouvernement n'a que deux politiques: des taux d'intérêt plus élevés et des taxes plus élevées. Chaque fois qu'il hausse les impôts, il attise l'inflation. Chaque fois qu'il relève les taux d'intérêt, le coût des emprunts monte, aggravant encore plus l'inflation.

• (1420)

La politique du gouvernement est en train de nous fermer les marchés mondiaux. Comme le Conference Board du Canada le disait cette semaine: «Les taux d'intérêt ont beaucoup augmenté depuis le début de 1988, ce qui a eu un effet néfaste sur la performance commerciale du Canada.» Le Conference Board conclut que «cette stratégie retardera probablement la relance et en diminuera l'intensité».

Quand le gouvernement proposera–t–il une politique de plein emploi et un nouveau budget au lieu de sa politique de chômage et de récession?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député doit se rend compte que les tensions inflationnistes sont la raison des taux d'intérêt élevés. On ne peut s'y dérober. Quand le Parti libéral l'a fait en 1980, il a causé une grave récession.

Après sept ans de croissance sans précédent, il est normal que la capacité excédentaire se manifeste et doive être supprimée de notre économie. C'est ce qui se produit en ce moment. Nous essayons d'empêcher l'inflation d'échapper à notre contrôle.

Nous y arrivons. Les taux d'intérêt baissent, comme le député a pu le constater dans le taux que la Banque du Canada a annoncé aujourd'hui.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les États–Unis ont annoncé l'envoi massif de troupes dans le Golfe et le secrétaire américain Baker cherche à faire adopter une résolution qui aurait pour effet de sanctionner le recours à la force contre l'Irak. Par ailleurs, les pays non alignés membres du Conseil de sécurité ont présenté une résolution visant à donner au secrétaire général un mandat élargi de maintien de la paix, à créer une force aérienne de maintien de la paix et à favoriser le règlement pacifique du différend.

Le ministre peut–il nous dire quelle est la position du gouvernement du Canada à l'égard de ces propositions? Appuyera–t–il la proposition concernant le maintien de la paix qui est actuellement à l'étude au Conseil de sécurité?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir posé la question.

Comme il le sait, le Conseil de sécurité a trouvé le succès remporté au cours des trois derniers mois remarquable parce que le texte des résolutions a été débattu en long et en large au sein même du conseil. Ce fut le cas sous certains rapports, dans l'affaire de l'invasion du Koweït par l'Irak et lors d'autres incidents survenus au Moyen–Orient, où l'intervention du Conseil de sécurité a été possible.

Les discussions se poursuivent et, pour tout dire, je ne crois pas que je contribuerais à l'atteinte d'un consensus au sein du Conseil de sécurité si je me prononçais ici sur la teneur de ces propositions.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre n'ignore probablement pas que la plupart des témoins entendus récemment par le Comité permanent des affaires extérieures préconisaient comme nous que le Canada et tous les pays visés par la crise fassent preuve de patience et, notamment, donnent le temps aux sanctions de faire leur oeuvre.

Le ministre peut–il nous dire si les Nations Unies ou le ministère des Affaires extérieures ont déjà pu évaluer précisément l'efficacité de l'actuel embargo économique et si le gouvernement canadien, en tant que membre du Conseil de sécurité, va exercer des pressions auprès de celui–ci pour qu'on étende et renforce les sanctions économiques afin de faire parvenir un message clair à l'Irak sans pour autant continuer à parler d'une escalade des hostilités militaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on évalue constamment l'efficacité des sanctions. Je crois qu'il faut diviser cette question en deux volets, à savoir: Sont-elles efficaces en soi et de par l'appui du monde extérieur? Contribuent-elles à modifier l'attitude de l'Irak?

La réponse au premier volet de la question, à savoir si elles sont efficaces en soi et de par l'appui du monde extérieur, est très certainement affirmative. Cela tient en partie à l'existence d'un blocus naval très efficace au sein duquel le Canada joue, je dois le dire, un rôle louable. Elle tient aussi à un appui international ferme. Nous surveillons cela de près. Nous avons un représentant à la vice-présidence du sous-comité des sanctions du Conseil de sécurité.

En ce qui a trait au second volet de la question concernant l'incidence des sanctions sur l'Irak, je dirai qu'il y a une certaine incidence. Je dois avertir la Chambre que les sanctions ne semblent pas devoir modifier l'attitude de l'Irak à brève échéance, mais je ne conviens pas moins avec le député que nous voulons continuer à user de sanctions et d'autres moyens pacifiques pour faire comprendre à Saddam Hussein que le monde est déterminé à lui faire quitter le Koweït.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous observons une escalade des déclarations belliqueuses, nous apprenons que les États-Unis vont envoyer plus de troupes et de chars et qu'ils cherchent à obtenir l'appui des Soviétiques pour une offensive sous leur commandement, et nous entendons de nombreuses déclarations de la part de Margaret Thatcher de Grande-Bretagne, et d'autres leaders, préconisant l'escalade militaire. Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il préconise l'escalade pacifique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera-t-il comprendre au monde entier, en termes énergiques et clairs, que le Canada ne participera à une guerre offensive que si celle-ci reçoit la pleine approbation des Nations Unies et de notre Parlement après l'échec de toutes les tentatives de règlement pacifique du conflit?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a l'habitude de faire de longs préambules comportant de nombreuses affirmations qui ne sont pas toujours exactes. Je ne veux donc pas donner l'impression d'approuver l'une ou l'autre des nombreuses affirmations contenues dans son préambule.

La position du gouvernement est très claire. Nous nous efforçons d'en arriver à une solution pacifique. Nous tâchons de faire en sorte que s'il fallait recourir à la force, cela se fasse sous l'égide des Nations Unies. Nous travaillons très fort à y parvenir.

Nous tenons certes à ce que Saddam Hussein sache bien que le reste du monde, le Canada y compris, est résolu à recourir à la force s'il ne répond pas aux mesures de pression pacifiques.

La députée laisse entendre que nous devrions prévoir des délais qui permettraient, selon ses propres paroles je crois, de convaincre entièrement le Parlement de la nécessité d'une action que nous pourrions entreprendre. Cela veut dire, je suppose, convaincre tous les députés à la Chambre des communes. Elle doit le savoir, cela voudrait dire que le Canada pourrait alors se voir dans la situation où, après nous être engagés à appuyer une action internationale, quand vient le moment d'agir, nous sommes incapables de le faire vraiment à cause des délais exigés par notre système parlementaire. Je pense qu'en y réfléchissant bien, elle ne voudrait pas que le Canada se trouve dans pareille situation.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, comme tous les Canadiens, je suis d'avis que, dans une démocratie, un débat libre et général sur la possibilité d'une entrée en guerre n'est pas une source de retard, mais un élément essentiel de ce que devrait être notre politique étrangère.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, s'il y a beaucoup de pays qui appuient le blocus économique de l'Irak, c'est parce qu'ils veulent tous trouver une solution pacifique à la crise du Golfe. Aujourd'hui, devant le Comité des affaires extérieures, Gwynne Dyer par exemple a dit qu'on doit donner aux sanctions économiques le temps de marcher.

Ma question pour le ministre est la suivante: Quelles informations a-t-il reçues des États-Unis et des Nations Unies sur l'efficacité actuelle du blocus? Est-il prêt à donner aux sanctions le temps de marcher?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la même question, exactement la même, vient d'être posée par le député de Winnipeg-Sud-Centre et je viens d'y répondre.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre.

Le ministre nous dit qu'un débat au Parlement sur une éventuelle entrée en guerre serait un retard. Le ministre n'est pas prêt à nous donner des détails sur les effets des sanctions économiques, qui sont la raison pour laquelle nous sommes actuellement au Moyen-Orient.

Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne donne-t-il pas à cette Chambre une idée des renseignements qu'il a sur l'effet des sanctions économiques?

Il me semble que la population canadienne a le droit de savoir pour quelle raison nous parlons de guerre avant d'avoir démontré que les sanctions n'avaient pas d'effet.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que la députée était présente lorsque j'ai répondu à la même question posée par le député de Winnipeg. Je ne sais pas si elle était présente d'esprit, mais elle était présente de corps, lorsque j'ai répondu. Je vais recommencer. La réponse à la question sur l'efficacité des sanctions comporte deux éléments: L'un est de savoir si les sanctions modifient le comportement de Saddam Hussein. Jusqu'à présent, cela ne semble pas être le cas.

• (1430)

L'autre aspect est de savoir si les sanctions ont l'appui général du reste de la communauté internationale. De toute évidence, oui. C'est en grande partie en raison du blocus maritime, dont le succès est dû, partiellement, au comportement exemplaire des Canadiens qui servent dans la région. Il est certain que le gouvernement du Canada est partisan de laisser le temps aux sanctions de faire leur effet. C'est notre position. La députée voudrait peut-être revenir. . . Vous ne souhaitez pas que je continue, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

LE CHÔMAGE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

J'attire de nouveau l'attention du gouvernement sur le fait que les fermetures et les ralentissements des usines ainsi que le nombre important de licenciements dans l'industrie forestière ont créé de très graves problèmes économiques et humains dans la vallée supérieure de l'Outaouais et dans l'est de l'Ontario en général. Après compensation des gains et des pertes, on s'aperçoit que bien plus de 3 000 emplois ont disparu.

Le ministre peut-il nous assurer aujourd'hui que son ministère présentera des mesures économiques visant à aider l'est de l'Ontario de façon utile et pratique?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, personne dans cette Chambre n'aime voir des usines fermer et être témoin de perturbations économiques. Je crois que ce que nous devons faire—et mon collègue le sait—c'est travailler avec les divers secteurs de l'industrie pour voir ce que l'on pourrait faire pour chacun d'entre eux en ce qui concerne leur développement futur, et essayer de préparer un genre de plan d'exploitation, si vous voulez, pour l'avenir. C'est ce que nous faisons actuellement.

Je ne pense pas qu'en tant que gouvernement l'on puisse faire beaucoup plus, sauf injecter plus d'argent, et cela n'est pas possible.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux demander une question supplémentaire au même ministre.

Depuis janvier 1989, Cornwall a perdu 1 100 emplois; Renfrew, 1 600; Hawkesbury, 250; et Alexandria, 325 emplois, incluant 100 mises à pied à l'usine de textile Consoltex dans les deux dernières semaines. Quand le gouvernement va-t-il prendre ses responsabilités? Quand va-t-il nous accorder un programme de développement pour aider l'est de l'Ontario? Est-ce qu'il faut tous perdre nos *jobs* avant d'avoir quelque chose?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances l'a répété maintes fois à ce député, la fermeture d'usines ne plaît à personne.

Mais si on veut parler de la fermeture d'usines, j'estime qu'il est important de parler de celles qui ont fermé leurs portes ces derniers mois. Si on me présente une liste d'usines qui ont fermé au cours des trois ou quatre dernières années, cela n'est pas juste, car ces fermetures n'ont rien à voir avec ce problème économique.

Nous admettons que nous avons un problème, et nous allons tenter de le régler.

Une voix: Nous en serions heureux.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je pose une question au vice-premier ministre.

Hier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé que les nombreuses revendications territoriales globales des Dénés et des Métis, qui durent depuis 20 ans, ne valent plus. Selon la nouvelle stratégie que le Cabinet a approuvé pour les revendications territoriales régionales, certains des Dénés et des Métis de la région ouest de l'Arctique sont compris dans les revendications, mais d'autres non.

Nous félicitons ceux qui le sont. Cependant, le reste des Dénés et des Métis qu'on a aliénés et essentiellement écartés et qui sont les victimes d'une politique de revendications territoriales régressive, fractionnelle et désuète, ainsi que des tactiques de négociation brutales du gouvernement fédéral, veulent savoir quel plans nobles et honorables le gouvernement a en réserve pour régler leurs revendications territoriales.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, il est effectivement déplorable que l'entente qui a été paraphée et signée n'ait pas pu être parachevée pour tous les membres de la nation des Dénés et des Métis.

Vu tout l'intérêt que la députée porte aux populations du Nord, je ne crois pas qu'elle veuille que nous revenions en arrière, sans continuer de régler les revendications territoriales. Nous faisons des progrès avec les groupes qui veulent réellement poursuivre les négociations. Nous continuerons également de progresser avec tous les autres groupes qui veulent négocier leurs revendications territoriales.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Dans un discours qu'il a prononcé le 25 septembre, le premier ministre a parlé de la reconnaissance récente des droits des autochtones par les tribunaux. Maintenant que le gouvernement a abandonné et remplacé l'entente de règlement des revendications foncières globales des Dénés et des Métis, je voudrais savoir si le premier ministre laissera les tribunaux juger de la légitimité des droits des autochtones de l'ouest de l'Arctique ou s'il craint que leur jugement ne soit semblable à celui rendu dans l'affaire Sparrow et Sioui?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, nous n'abandonnons pas l'entente avec les Dénés et les Métis.

Le premier ministre a promis à la Chambre que nous continuerions de travailler à régler les revendications foncières. C'est ce que nous faisons. Il y a des groupes qui rencontrent les autochtones. Nous les avons invités à se joindre à la discussion. Les discussions se poursuivent et nous agirons quand elles aboutiront.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, depuis que le Parlement a été rappelé en septembre, nous avons demandé au gouvernement de nous dire ce qui s'est vraiment passé pendant la crise des Mohawks cet été, étant donné qu'un pays intelligent tire des leçons de ses erreurs.

La GRC vient de faire une enquête sur ses propres activités à propos d'un incident qui s'est produit une nuit. Claude Ryan enquête sur ses propres services de police du Québec, et les conservateurs au Comité des affaires autochtones de la Chambre, essaient d'arrêter l'enquête parlementaire.

Je voudrais demander à la ministre de la Justice si elle reconnaît avec moi qu'on ne procède à aucune enquête vraiment approfondie et indépendante et si elle va au nom du gouvernement, annoncer une enquête publique indépendante et approfondie sur la crise d'Oka?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est une question extraordinaire, et elle soulève toutes sortes de sujets qui concernent bien des ministères différents du gouvernement, notamment le solliciteur général et le ministère de la Défense nationale.

Je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas remarquer au député que cette question peut être discutée à un comité parlementaire. Je crois comprendre que le mandat n'a pas encore été fixé, et assurément je n'ai exprimé aucune crainte au sujet de la portée de cette enquête. Je crois que c'est probablement la meilleure façon de procéder.

Je répondrais brièvement à cette question en disant que je n'ai aucune intention de faire une telle enquête.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Sans doute le vice-premier ministre se souvient-il que le printemps dernier, le gouvernement a promis aux autochtones à maintes reprises d'examiner dans les plus brefs délais leurs doléances constitutionnelles.

J'aimerais que le vice-premier ministre me dise aujourd'hui si le gouvernement entend agir immédiatement pour les examiner au lieu d'attendre le dépôt du rapport Spicer prévu pour le 1er juillet.

Tandis qu'il aura la parole, pourrait-il s'engager maintenant à nommer quelqu'un pour représenter les territoires du Nord au sein de la Commission Spicer, car il ne s'y trouve personne maintenant pour représenter cette région très importante de notre pays?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): En ma qualité de ministre chargée du dossier constitutionnel autochtone, monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre et je répète encore une fois que personne n'est plus déçu que moi de ce que l'Accord du lac Meech n'ait pas été ratifié, car cet accord et la résolution qui l'accompagnait prévoyaient un cadre juridique garantissant la tenue de réunions à intervalles réguliers et établissaient un échéancier pour l'examen des doléances constitutionnelles autochtones.

Vu l'échec de l'Accord du lac Meech et le peu d'empressement des provinces à engager des discussions constitutionnelles, le gouvernement fédéral ne saurait faire davantage. Ainsi que le député le sait, le gouvernement fédéral ne saurait à lui seul amorcer des discussions constitutionnelles.

Cela dit, cependant, je crois que la Commission Spicer amènera les Canadiens à discuter de certains des problèmes très épineux que nous éprouvons, y compris celui des droits collectifs dans la société canadienne, soit ceux que réclament différents groupes linguistiques et certaines collectivités autochtones.

Par ailleurs, nous intervenons avec énormément de détermination dans certains dossiers qui ne nécessitent aucun changement constitutionnel et où nous témoignons de notre bonne foi et de notre ferme volonté d'améliorer le sort des autochtones.

Je songe en particulier au dossier des revendications territoriales où le gouvernement déploie des efforts considérables, notamment dans ma propre province de Colombie-Britannique, et aussi dans le dossier de la justice autochtone. C'est un domaine, je crois où nous pouvons effectuer des progrès car il ne nécessite pas de changement constitutionnel.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes.

Le gouvernement continue sa destruction des services postaux ruraux au Canada. Les fermetures, la privatisation et même l'enlèvement du drapeau canadien, l'emblème de la Société. De plus, le ministre a donné un traitement favorable au ministre des Travaux publics quand la Société a annulé son projet pour un comptoir privé dans Central Nova. Pourquoi un système à deux poids, deux mesures, un pour les Canadiens et un pour les ministres?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes continue d'aménager de nouveaux bureaux de poste dans les centres commerciaux où les heures d'ouverture sont souvent plus longues que celles de ses propres succursales postales. Le service s'améliore. Partout où l'on fait ces changements, que ce soit dans les régions urbaines ou rurales, les enquêteurs qui font des sondages peu de temps après constatent que 70 à 80 p. 100 des clients sont satisfaits.

Je suis heureux du fait que ces changements nous font économiser de l'argent, qu'ils améliorent le rendement et que 80 p. 100 des clients sont satisfaits.

Si la députée veut représenter les 20 p. 100 d'insatisfaits, je représentarai les 80 p. 100 de satisfaits.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, il y a eu de nombreuses fermetures dans ma région et, depuis que je suis députée, je n'ai jamais vu tant de Canadiens protester, surtout dans les régions rurales du Canada. Ils protestent énergiquement contre le ministre.

Le fait que ce soit bon pour un ministre dans une région donnée ne signifie pas nécessairement que ce l'est dans d'autres régions du Canada.

Le ministre pense-t-il que tous ces Canadiens devraient cesser de protester et de signer des pétitions parce que lui ne s'inquiète pas de voir que les services postaux se détériorent partout au Canada et que des milliers de Canadiens n'auront plus de service postal dans quelques années et qu'il ne veut plus entendre de protestations? N'est-ce pas une bonne chose que de protester si vous n'êtes pas ministre?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la députée semble dire qu'il faut garder le service postal qui convenait à la société canadienne d'il y a 40 ou 50 ans.

Des sondages impartiaux indiquent que les clients approuvent les changements et le service. Notre vérificateur indépendant fait une enquête au trois mois et il nous dit que l'efficacité du service postal augmente.

À l'heure actuelle, les syndicats négocient pour obtenir un nouveau contrat. Les chefs syndicaux pensent qu'ils n'ont rien à perdre en essayant de mêler la politique à leurs affaires avec l'espoir que, en faisant des pressions politiques, ils obtiendront ce qu'ils sont incapables d'obtenir à la table de négociations.

À mon sens, la députée ne rend pas service à ses électeurs ni aux contribuables canadiens en continuant de défendre ce point de vue.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question concerne les anciens combattants et autres Canadiens qui se sont fait dire que les téléavertisseurs qui servent à communiquer avec les services des urgences n'entrent pas dans la catégorie des «services médicaux» énumérés dans la liste des biens et services détaxés. S'ils entraient dans cette catégorie, ils ne seraient pas assujettis à la taxe.

Le ministère des Affaires des anciens combattants doit considérer cela comme un service essentiel, puisque c'est lui qui fournit les téléavertisseurs, couverts par la Croix Bleue.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor ou au ministre du Revenu. Comment peuvent-ils justifier l'imposition d'une telle taxe sur un dispositif qui peut faire toute la différence entre la vie ou la mort?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le sait le député, la Légion canadienne est considérée comme un organisme à but non lucratif en ce qui concerne la TPS, et ne sera pas obligée de verser ou de percevoir la taxe.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère du Revenu nous disent que ce n'est pas le cas.

Si ce dispositif est exempté, le ministre peut-il me dire où, dans la liste des produits et services détaxés, il est dit que le dispositif est exempté?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait que les questions de ce genre devraient être inscrites au *Feuilleton*.

Des voix: Oh, oh.

M. Jelinek: Monsieur le Président, le député peut bien rire, mais s'il est un problème avec tous ces députés. . .

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Je suppose qu'ils ne veulent pas entendre la réponse, Otto. Rasseois-toi.

Le président: Le député de Regina—Lumsden.

* * *

LA MARINE MARCHANDE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Anciens combattants. On sait que 12 000 matelots et officiers de la Marine marchande canadienne ont servi notre pays pendant la Deuxième Guerre mondiale. Envi-

ron 3 500 sont toujours vivants. On sait aussi que 1 259 d'entre eux sont morts au combat, soit l'un des taux de mortalité les plus élevés au sein des différents services alliés pendant cette guerre.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ont accordé le statut d'anciens combattants aux matelots et officiers de leur marine marchande. Ceux de la Marine marchande canadienne, qui ont risqué leur vie à traverser des eaux dangereuses, au cours de la dernière grande guerre cherchent à obtenir aujourd'hui ce qu'ils cherchent à obtenir depuis la fin de cette guerre: la même reconnaissance, les mêmes droits et les mêmes avantages conférés actuellement à leurs compagnons d'armes de la Deuxième Guerre mondiale. Cette année, et pour la première fois, la Légion royale canadienne leur apporte son soutien. Ces hommes ont déjà reçu toutes les décorations accordées aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale. Si cela ne leur confère pas le statut d'anciens combattants, j'ignore alors ce qui pourrait le faire.

Le ministre nous donnera-t-il aujourd'hui l'assurance qu'il modifiera le projet de loi C-87 maintenant ou qu'il présentera immédiatement une autre mesure qui conférera à ces matelots de la Marine marchande le statut d'anciens combattants pour avoir servi leur pays pendant la Deuxième Guerre mondiale?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, depuis 45 ans, les différents gouvernements, dont le gouvernement actuel, s'occupent de ce dossier. Nous sommes très sincèrement conscients de la contribution de la Marine marchande pendant la guerre. C'est pour cette raison même que nous avons mis en place des programmes à son intention.

Il est vrai que les matelots de la Marine marchande reçoivent des décorations, mais ils n'ont pas droit à la MCV, la Médaille canadienne du volontaire, ni à la Médaille de la Défense.

Deuxièmement, nous leur acccordons la pension d'invalidité et l'indemnité de prisonnier de guerre. Ils ne sont pas admissibles à l'allocation aux anciens combattants, mais ils ont droit à l'allocation de guerre pour les civils. Il existe bien des choses à leur intention. Il me semble que nous les avons fort bien traités. Cependant, la difficulté vient de ce qu'ils ne faisaient pas partie des Forces canadiennes en service en temps de guerre.

Monsieur le Président, je vous signale, toutefois, que nous nous occupons de ce dossier actuellement. Nous en parlerons à la réunion de tous les groupes d'anciens combattants car il en existe d'autres à part la Légion royale canadienne. Nous avons fait de cette question un article à l'ordre du jour de notre rencontre du 24 octobre. Nous l'examinerons également au cours des prochains mois.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et Océans, qui a dû s'absenter pour affaires, j'adresserai ma question au ministre du Commerce extérieur. Je crois bien que le ministre a été avisé de la question concernant le Programme d'aménagement de l'estuaire du Fraser, qui est subventionné conjointement par le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique.

Depuis cinq ans, les responsables de ce programme ont eu pour mission de surveiller et d'évaluer l'état du bas Fraser. Le financement de cinq ans arrive maintenant à son terme, et le comité de financement du programme a demandé une prolongation de trois ans.

Le ministère des Pêches et des Océans est le seul des trois organismes fédéraux à ne pas s'être engagé à maintenir le financement du programme. Est-il disposé, à engager les fonds nécessaires au maintien de ce programme? Sinon, le ministre est-il prêt à soulever la question à la prochaine réunion du Cabinet et à inciter ses collègues à se pencher sur cette importante initiative écologique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le fait qu'on ait connu cette année l'une des meilleures pêches au saumon depuis cent ans témoigne on ne peut mieux de l'intérêt que le gouvernement porte à cette question et de la valeur de son programme en matière de mise en valeur des salmonidés.

Une voix: Vous attribuez-vous aussi le mérite pour ce qui est de la remonte du saumon?

M. Crosbie: Ça aussi. Il est temps, monsieur le Président, que ce gouvernement mette de côté sa modestie et commence à s'attribuer le mérite qui lui revient pour ses réalisations.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En ce qui concerne le nettoyage et le développement durable de l'estuaire du Fraser, c'est là une priorité fort importante pour le gouvernement. Le ministre de l'Environnement dévoilera dans les semaines qui viennent les grandes lignes du Plan vert. J'assure au député que le Fraser sera au centre de ce Plan vert, qui contient de véritables mesures. Pendant que l'opposition se contente de parler le gouvernement passe aux actes, monsieur le Président.

• (1450)

Des voix: Bravo!

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Je l'ai dit hier, les Pays-Bas ont consacré 17 millions de dollars à la prévention du crime et cette somme sera doublée d'ici 1994. La ministre a accordé 195 000 $ à la Fédération canadienne des municipalités, mais le programme prévu ne peut pas être mis en oeuvre parce que la ministre doit d'abord obtenir l'approbation de cinq autres ministères peu empressés à engager des fonds.

Pourquoi, alors que les pays européens donnent des millions aux villes pour lutter contre le crime, le gouvernement du Canada ne parvient-il même pas à mettre en oeuvre un programme de 300 000 $ pour lutter contre la criminalité qui est constamment en hausse au Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en plus de facteurs évidents, comme le fait que les Pays-Bas soient un État centralisé alors que le Canada est une fédération, donc qui partage la responsabilité de la prévention du crime avec les provinces qui, elles, dépensent des sommes considérables dans ce domaine, j'ajouterai qu'il est trompeur, pour ne pas dire plus, de comparer les chiffres provenant de deux pays distincts.

Mon ministère consacre un peu moins d'un million de dollars par année à la recherche en prévention du crime. Par ailleurs, le député parle d'un budget auquel contribuent un certain nombre de ministères. Je réitère l'offre que je lui ai faite hier. Je l'invite à venir me rencontrer pour que je l'informe et que je lui présente toutes les mesures de prévention du crime prises par le gouvernement du Canada. Je peux également lui faire parvenir cette information.

Le député doit savoir que le Canada est l'un des participants les plus actifs et les plus efficaces aux conférences des Nations Unies sur la prévention du crime, que ce domaine est une priorité pour nous et qu'en raison de notre frontière non défendue avec les États-Unis la coopération internationale dans la prévention du crime revêt une importance particulière pour nous. Nous avons apporté un nombre appréciable de modifications à nos lois. Enfin, il me fait plaisir de donner un conseil au député: j'espère qu'à l'avenir, il comparera des statistiques comparables et n'utilisera pas de chiffres n'ayant aucun rapport avec ce qui se fait ici.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, non seulement le gouvernement ne fournit-il pas l'argent, il n'est même pas d'accord pour mettre sur pied un conseil de prévention du crime, comme l'ont fait les pays européens et l'Australie. Le gouvernement du Canada semble vouloir s'enfouir la tête dans le sable en espérant que le problème disparaisse.

Pourquoi le gouvernement n'établirait-il pas un conseil de prévention du crime afin que nous puissions coordonner les efforts qui se font au Canada en vue de combattre le taux de criminalité croissant?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, un conseil de prévention du crime pourrait être utile, mais il existe actuellement une série de réseaux très étendus et très efficaces qui assurent les liens entre les trois paliers de gouvernement du pays, en vue de la coordination et de la consolidation des activités de prévention du crime.

Nous pouvons certainement examiner la pertinence de mettre un tel conseil sur pied, mais cela me semble être une réaction automatique, chez le Parti libéral, de créer un nouvel organisme chaque fois qu'un problème se manifeste.

Nous avons des chefs de police qui oeuvrent à la prévention du crime en dirigeant les forces policières du pays. Ils font un effort concerté au nom de tous les Canadiens et je n'ai aucune raison de croire que le système ne fonctionne pas.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Nous voulons tous protéger les défenseurs de l'humanité et nous voulons la paix. Toutefois, nous ne pouvons pas permettre que les volontaires des essais cliniques prennent des risques pour résoudre leurs problèmes financiers. On a rapporté que M. Trottier se serait porté volontaire principalement parce qu'il était fauché et qu'il

a continué de participer aux essais parce qu'il avait besoin d'argent.

Le ministre est-il d'accord avec moi pour dire qu'il est immoral d'offrir de l'argent aux Canadiens pauvres ou fauchés pour les inciter à servir de cobayes? Si sa réponse est oui, pourquoi le gouvernement a-t-il permis que cela se fasse et mettra-t-il immédiatement un terme cette pratique?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous croyons qu'il est tout à fait normal que les médicaments soient testés sur des volontaires avant d'être mis sur le marché au Canada. Si le député n'est pas de cet avis, il a certainement le droit de le dire.

Croit-il, par exemple, que les médicaments devraient être testés sur des personnes qui ne sont pas volontaires? Deuxièmement, ne croit-il pas que les personnes qui donnent de leur temps pour ces essais devraient être indemnisées? Le député sait-il que, dans le cas du HI-6, les essais et le suivi nécessitent cinq séjours pouvant durer jusqu'à 60 heures? Ne croit-il pas qu'il est normal que les gens qui ont confiance dans ces recherches soient indemnisés pour les inconvénients que cela leur cause?

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que les médicaments doivent être testés sur des humains dans un cadre clinique contrôlé avant d'être mis sur le marché. Nous croyons aussi qu'il faut accorder aux sujets une certaine rétribution, mais seulement pour compenser les heures de travail perdues et payer leur repas et non pas verser de l'argent pour attirer les pauvres.

Le Dr Agnes Klein, de la Direction générale de la protection de la santé, aurait dit, selon le *Calgary Sun* d'aujourd'hui: « Il s'agit d'une pratique normale.» Elle parlait du fait que le HI-6 n'avait fait l'objet d'aucun essai de cancérogénicité sur des animaux.

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, les essais sur les humains n'ont été précédés d'aucun essai sur les animaux.

Le ministre ne convient-il pas qu'il faut faire les essais sur des animaux avant de passer à l'expérimentation sur des êtres humains bénévoles? Pourquoi le ministre a-t-il inversé le processus? Ne craint-il pas que des doses, même faibles, d'un produit carcinogène ne causent un tort irréparable chez des êtres humains?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le député laisse entendre que le montant versé à ces personnes pour cinq séjours, à raison d'une soixantaine d'heures par séjour, ce qui fait 300 heures, est trop élevé. Si c'est bien son avis, qu'il le dise.

Le député affirme qu'il n'y a eu aucun essai sur des animaux. Depuis 1981, le ministère de la Défense nationale a fait diverses séries d'essais. Le programme comportait des tests d'efficacité sur sept espèces d'animaux dont une espèce d'oiseau, la souris, le rat, le cobaye, le chien, le singe, le cochon et le poulet. Il y a eu des tests sur les rats. Il y en a eu sur à peu près toutes les espèces, à l'exception des chiens savants.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Nous nous sommes appuyés sur toute cette information. De plus, il y a eu en Suède et en Yougoslavie 120 personnes qui ont été exposées à ce produit. Nous n'avons pu observer aucun danger pour l'être humain, et nous avons passé en revue toute la documentation médicale à ce sujet. Nous estimons que nos essais ont été faits en toute sécurité et dans le respect de l'éthique.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, comme beaucoup d'autres députés, j'ai posé des questions sur la TPS et je voudrais en poser une autre au ministre d'État aux Finances.

Comme vous le savez, je possède une petite entreprise et j'attends avec une certaine impatience le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services. Cependant, comme beaucoup d'autres, je viens d'une province qui aura plus d'un système de taxation. Je voudrais donc demander au ministre si lui-même et le ministre des Finances déploient des efforts en vue d'harmoniser les deux taxes.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député, qui vient de poser une très bonne question.

Pendant deux ans, nous avons déployé d'importants efforts auprès des provinces pour les persuader d'adopter un système de taxe de vente nationale. Malheureusement, nous n'avons pas abouti à des résultats positifs. Maintenant que la TPS est presque adoptée, les provinces commencent à se joindre à nous. Comme vous le savez, le Québec a annoncé un plan en deux temps pour l'harmonisation de sa taxe de vente avec la TPS fédérale. La Saskatchewan négocie actuellement avec le gouverne-

ment fédéral en vue d'une éventuelle harmonisation. Nous sommes donc sur la bonne voie. Je remercie encore le député de sa question.

* * *

[*Français*]

LA LIVRAISON DES COLIS DANS LE NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Depuis plusieurs mois, un groupe de travail a effectué des consultations et des études sur les effets de la diminution injuste de la subvention fédérale pour les colis-avions dans le nord de l'Abitibi et du Canada.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut me confirmer que l'étude est achevée depuis deux semaines et que plusieurs fonctionnaires et attachés politiques de la Société canadienne des postes et des Affaires indiennes en possèdent une copie? Quand le ministre va-t-il déposer publiquement ce rapport à la Chambre des communes à l'intention des députés?

[*Traduction*]

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je tiens à signaler que c'est par suite de ces démarches, tant à la Chambre qu'auprès de mon collègue le député de Vaudreuil, que cette étude a été réalisée. Elle a été menée par des fonctionnaires des Affaires indiennes. Dès que nous disposerons du rapport pour dépôt, je serai heureuse de lui en faire parvenir un exemplaire.

* * *

• (1500)

L'ÉNERGIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Hier, le prix du litre d'essence a augmenté de 10 cents à Saskatoon et de 17 cents à Regina. Hier aussi, le président de Petro-Canada a déclaré en comité que les augmentations récentes du prix de l'essence sont attribuables à la spéculation et non aux règles de l'offre et de la demande.

Le ministre de l'Énergie peut-il s'engager aujourd'hui à faire ouvrir une enquête à l'égard de ces hausses de prix spectaculaires et à faire justifier par les grandes sociétés pétrolières cette offensive dont sont victimes les consommateurs canadiens? Le ministre protège-t-il les intérêts des consommateurs canadiens ou ceux des sociétés pétrolières?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que le gouvernement surveillait et qu'il continuerait de surveiller le prix de l'énergie. En fait, j'ai proposé au NPD de lui faire une présentation détaillée sur la politique d'établissement des prix. Je propose aussi au député de regarder, par exemple, ce que fait le gouvernement de l'Ontario en matière d'augmentation de taxes—celui-ci estime peut-être que le prix de l'essence n'est pas assez élevé. C'est là sa nouvelle politique énergétique.

Par ailleurs, lorsque je vois sa position à l'égard du gaz vendu aux consommateurs, je constate que ce parti disait une chose dans l'opposition mais qu'il n'a vraiment rien contre la fixation des prix maintenant qu'il forme le gouvernement.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est la semaine de la prévention de la criminalité, mais les Canadiennes vivent toujours dans la peur.

Trois agressions sexuelles ont été commises en dix jours dans la petite ville d'Iqaluit. Sur les campus des universités canadiennes, de jeunes femmes doivent se faire accompagner pour passer d'un immeuble à l'autre à cause de l'accroissement inquiétant des attentats sexuels. Le gouvernement dépense des millions pour annoncer et justifier la TPS.

La ministre de la Justice promet-elle de consacrer un peu d'argent à une campagne pour éduquer les Canadiens et désarmorcer la violence contre les femmes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée connaît le programme de 40 millions du gouvernement contre la violence familiale, qui comprend le problème de la violence contre les femmes.

Elle conviendra que cette question transcende les partis. Elle nous concerne tous et exige un examen des attitudes profondes qui trouvent le moyen de se perpétuer dans un de nos milieux institutionnels.

Le ministère de la Justice a, notamment, fortement appuyé le Centre canadien de la magistrature qui fait oeuvre de pionnier pour conscientiser ceux qui siègent dans nos tribunaux sur le parti pris contre les femmes.

Si la députée n'a pas vu la bande-vidéo sur le parti pris contre les femmes que le Centre a produit, je lui en ferai parvenir un exemplaire avec plaisir. Elle fait signe qu'elle l'a vu. C'est le genre de choses qui peuvent se réaliser par l'entremise du ministère de la Justice.

Un groupe d'étude fédéral-provincial sur les femmes et le droit veut approfondir les questions de droit substantiel les concernant. La députée sait que les agressions sexuelles sont une problème grave. Elles sont révélatrices d'attitudes et de l'application de la loi. Nous sommes déterminés à extirper les attitudes qui conduisent à cette plaie sociale.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Nicéphore Soglo, premier ministre de la République du Bénin.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'implore votre indulgence, le temps de rappeler que nous célébrons aujourd'hui le 25e anniversaire de l'arrivée à la Chambre de quatre députés qui ont été élus en 1965.

Il s'agit des députés de Renfrew—Nipissing—Pembroke, de Notre-Dame-de-Grâce, de Victoria—Haliburton et de Annapolis Valley—Hants.

Monsieur le Président, ils ont tous bien servi leurs électeurs. Je suis certain que je me fais le porte-parole de tous en leur offrant mes plus cordiales félicitations à l'occasion de ce 25e anniversaire de vie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, l'opposition officielle est très heureuse de se joindre au secrétaire parlementaire pour féliciter ces quatre députés.

Nous leur sommes tous reconnaissants des services insignes qu'ils ont rendus au Canada et aux gens qu'ils représentent. Nous tenons leur carrière pour un exemple de dévouement à la chose publique et nous les exhortons à persévérer, peut-être pas 25 années encore, mais au moins jusqu'au début du siècle prochain.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi me faire l'écho, au nom de mon parti, des commentaires formulés par les deux orateurs précédents. J'ajouterai que chacun de ces déuptés est, à sa façon, un Canadien exceptionnel.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PIÈCE DÉDIÉE À LA MÉMOIRE DU PÈRE SEAN O'SULLIVAN

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion.

Les partis d'opposition ont été consultés. Je crois que la Chambre autorisera à l'unanimité la présentation et l'adoption de la motion.

J'agis au nom du premier ministre, et je sais que le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique sont en faveur de la motion.

Je crois comprendre qu'en l'absence de leurs chefs, les députés de Hamilton Mountain et de Brant appuieront la motion que voici. Elle est explicite.

Elle est libellée comme suit:

> Qu'en reconnaissance du fait que le regretté Sean O'Sullivan était député aux communes, qu'il a quitté la vie politique pour continuer d'aider les Canadiens en tant que prêtre, qu'il a consacré une part très grande de son temps à enrichir les députés de tous les partis de son amitié et de son dévouement, avant de nous être arraché par les ravages du cancer à l'âge de 37 ans, laissant à tous les Canadiens l'exemple et l'idéal de sa vie et de sa foi, la Chambre fasse de la salle d'attente de l'entrée sur la rue Wellington de l'édifice de l'Est une salle de méditation où tous, quelle que soit leur foi, seront admis, et la Chambre exprime par la présente motion l'espoir que cette pièce dédiée à la mémoire et à l'idéal du père Sean O'Sullivan et à ses émules rappelle à tous les députés et à tous les Canadiens la richesse de l'accueil réciproque inspiré par l'amitié et la bienveillance.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander une clarification de la décision concernant ma déclaration en vertu de l'article 31 du Règlement.

Le 1er novembre dernier, le Président a laissé le député d'Abitibi formuler des attaques personnelles contre le député de Burin—Saint-Georges. . .

M. le Président: Un instant. Je ne suis pas certain des intentions du député. Si le député remet en question une décision de la présidence, ce n'est pas le moment.

Si le député manque de. . .

M. Karygiannis: Clarification.

M. le Président: Le député demande une clarification et je peux la lui donner maintenant.

Le 17 janvier 1983, Mme Sauvé, qui assumait alors la présidence, a traité de la pertinence des observations formulées dans le cadre des déclarations des députés.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai interrompu le député au bout de quelques minutes, du moins quelques secondes, quand il est apparu clairement—je crois que c'était clair—que le député formulait des attaques personnelles envers un député au nom d'un autre député.

Par conséquent, je devais me lever et l'interrompre.

Le 17 janvier 1983, Mme Sauvé a dit que le temps réservé aux déclarations des députés ne devait pas servir à formuler des attaques personnelles. Elle a ajouté que, de toute évidence, les attaques personnelles n'avaient pas leur place dans les questions à soulever.

C'est la règle que nous essayons d'appliquer à la Chambre. Il se peut que cette règle ait été violée sans que je m'en aperçoive.

Je peux assurer au député que j'écoute attentivement. Si j'ai commis une erreur en ne relevant pas une infraction à un moment donné, je le regrette beaucoup. Nous devons pourtant observer cette règle, et je crois que tous les députés à la Chambre s'entendent sur ce principe.

• (1510)

Je remercie le député d'avoir soulevé cette objection. S'il veut en reparler avec moi, il peut naturellement me rencontrer dans mes appartements.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais simplement demander au leader du gouvernement à la Chambre de bien vouloir nous préciser l'ordre du jour prévu pour le lundi 19 novembre et, peut-être, le reste de la semaine.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à un ordre pris aujourd'hui, nous ajournerons à la fin de la séance d'aujourd'hui. La Chambre ne siégera pas demain, aussi regrettable cela soit-il. Je vais devoir trouver quelque chose d'autre à faire demain et je ne sais pas quoi. La semaine prochaine, nous ne siégerons pas, comme le prévoit le calendrier parlementaire.

Nous reviendrons le lundi 19 novembre, et je me propose alors de reprendre et, je l'espère, de terminer l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-85 concernant la cession d'aéroports. Nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi C-90 qui tend à prolonger la durée d'application des chartes des banques à charte du pays.

Mardi, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-90, si elle n'a pas été terminée lundi, et nous commencerons l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-88 qui concerne la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Mercredi, bien que cela soit sujet à changement, je voudrais aborder le projet de loi C-76 portant sur la Loi sur l'aéronautique et le projet de loi C-91 concernant la Loi sur la gestion des finances publiques, deux projets de loi dont l'étude portera sur des points de détail.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je viens tout juste de penser que si cela pouvait faire plaisir au ministre, en tant que leader du gouvernement à la Chambre des communes, demain, s'il est prêt à venir dans cette enceinte répondre à quelques-unes de nos questions pour une fois, nous serions plus que disposés à lui en poser.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'essayais de prendre la parole pour remercier la Chambre en mon nom personnel et au nom des autres députés qui célèbrent leurs 25 années de carrière à la Chambre. Je tiens à remercier les députés qui ont parlé en notre nom.

Il est très vrai que la motion que vient de proposer le vice-premier ministre et que vient d'adopter la Chambre prouve que notre assemblée s'intéresse encore beaucoup à l'aspect humain des choses. Je tiens à dire à quel point je suis fier de collaborer avec les députés qui siègent ici. Il y en a ici qui ont beaucoup de talent et un brillant avenir en politique canadienne.

Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas remercier mes électeurs de la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke, dans la vallée de l'Outaouais, et ceux des autres circonscriptions que j'ai représentées auparavant, pour leur loyauté au fil des années et pour la chance qu'ils m'ont donnée de les représenter ici. C'est effectivement un honneur pour nous tous de nous efforcer de bien représenter les Canadiens ici et de représenter le Canada sur la scène internationale.

Enfin, monsieur le Président, il y a dans ce métier des gens qu'on oublie parfois et dont on reconnaît rarement la contribution. Je veux parler de ma femme et de mes enfants. Je tiens à remercier très sincèrement Lois, Sherri et Doug pour avoir fait preuve d'une loyauté et d'une patience formidables au fil des années, ainsi que tous mes amis intimes et tous les membres de nos partis respectifs qui, dans nos comtés, nous appuient, nous sont fidèles et accomplissent du travail de tranchée pour nous de temps à autre. Nous leur devons tous énormément.

Après avoir remercié tout le monde, je tiens à dire encore une fois aux députés qu'aucun des défis qui se posent aujourd'hui au Canada, que ce soit du point de vue de l'unité nationale ou d'un autre point de vue, ne saurait nous échapper si nous voulons vraiment le relever ensemble. Attaquons-nous y ensemble! Nous avons un pays magnifique. Oui, nous avons des défis à relever, mais nous devons avoir la volonté et le désir de les relever et de continuer à faire de ce grand pays qu'est le Canada ce que les Pères de la Confédération et ceux qui ont siégé ici avant nous ont voulu que nous en fassions, de sorte que nous léguions à ceux qui nous succéderont un merveilleux passé sur lequel bâtir l'avenir.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que le député a soulevé la question de privilège et je n'ai jamais vu de questions de privilège apparemment plus fondées que dans ce cas.

Je profite de l'occasion pour dire que j'ai trois motions à proposer à la Chambre. La première a fait l'objet de consultations et il y a consentement unanime pour la présenter. La voici:

> Que le rapport sur les circonstances ayant entraîné la réquisition des Forces armées canadiennes pour venir en aide au pouvoir civil, que je dépose maintenant soit renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans l'esprit de coopération qui règne actuellement, nous sommes heureux de consentir à cette motion.

Je voudrais toutefois que le secrétaire parlementaire clarifie brièvement pour la Chambre le fait qu'il y a deux avis de motion portant production de documents au *Feuilleton*, l'un inscrit au nom du député d'Ottawa—Vanier qui demande des copies de tous les documents et lettres échangés entre le gouvernement du Canada et celui du Québec concernant le déploiement des Forces canadiennes à Kahnawake et à Kanesatake. Je crois que c'est le sujet de ce rapport.

L'autre est inscrit à mon nom et il demande des copies des documents établissant le coût total du déploiement des Forces canadiennes à Oka, au Québec, et qui doivent de toute façon être fournis au gouvernement conformément à la Loi sur la défense nationale.

Je signale aussi que mon autre avis de motion demande une copie du rapport du procureur général du Québec au secrétaire d'État du Canada exposant les circonstances dans lesquelles on a fait venir les Forces canadiennes à Oka. Je suppose qu'elle se trouve dans ce rapport.

Il semble que le secrétaire parlementaire a répondu par inadvertance en déposant la réponse à l'un de mes avis de motion portant production de document, ce qui me porte à me demander pourquoi nous ne nous sommes pas entendus là-dessus mercredi.

En tout cas, je me demande où se trouve ce document. A-t-il été déposé à la Chambre? Si oui, quand? Il semble parler d'un document qui a été déposé et que je ne l'ai pas vu déposer. Le secrétaire parlementaire pourrait-il faire la lumière sur ce point.

M. Cooper: Monsieur le Président, je me confonds en excuses devant le député pour avoir répondu à l'une de ses questions par inadvertance. Ce n'était certes pas mon intention.

Pour parler sérieusement, monsieur le Président, je serais heureux d'examiner les motions et sa demande de documents, comme je l'ai fait dans le passé, pour tenter d'obtenir des réponses complètes.

Pour ce qui est de la production de documents, je viens d'en déposer et, si la Chambre désire que je le fasse de nouveau en revenant à la période du Dépôt de documents, c'est possible, mais j'ai pensé que ce serait inutile si on consent à la présentation de la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Avons-nous le consentement unanime?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, avant que nous ne donnions notre consentement, j'ai une question à poser à mon collègue.

Conformément à la motion adoptée à l'unanimité à la Chambre, la question de la crise a été renvoyée au Comité des affaires autochtones pour étude. Pourtant, si j'ai bien entendu le député lorsqu'il a présenté cette motion, la question a été renvoyée au Comité de la justice et du solliciteur général.

Il conviendrait mieux, semble-t-il, qu'elle soit renvoyée au Comité des affaires autochtones. Après tout, il a reçu le mandat d'examiner toute cette question.

Je voudrais obtenir les éclaircissements de mon collègue là-dessus.

M. Cooper: Monsieur le Président, il est vrai qu'il y a eu consentement pour renvoyer la question de la crise d'Oka de cet été au Comité des affaires autochtones. Toutefois, ce que nous examinons dans ce cas-ci, c'est le rapport, sauf erreur, du procureur général du Québec. On a donc décidé lors de discussions avec les autres partis et les membres du Comité de la justice de déposer ce document en précisant qu'il sera renvoyé à ce comité.

M. Riis: Monsieur le Président, je pense qu'on nous demande le consentement unanime, mais avant de le donner je voudrais dire que, même si cela a été discuté au Comité de la justice, nous, néo-démocrates, estimons que puisque la question d'Oka a été renvoyée au Comité des affaires autochtones, ce serait l'endroit pour envoyer ce rapport. Car, après tout, s'il veut étudier cette question en détail, ce rapport serait une partie intégrante de l'évaluation.

• (1520)

Cela dit, monsieur le Président, nous acceptons de donner notre accord.

Une voix: Non!

M. Riis: Bon, monsieur le Président, dans les circonstances, j'imagine que nous n'acceptons pas de donner notre accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, je dois dire que je regrette d'entendre cela. J'ai remis la motion au Nouveau Parti démocratique au début de la période des questions. Je pensais que l'on en avait discuté au Comité de la justice où ce parti est représenté.

Je suis déçu de voir que l'on se trouve dans une situation où le consentement unanime n'est pas donné sans réserves car, comme les députés le savent, je n'ai pas l'habitude de demander le consentement unanime si je ne suis pas sûr que l'on s'entend.

L'autre motion pour laquelle je demande le consentement unanime de la Chambre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il l'autorisation de déposer le document?

Des voix: Oui.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pourrais peut-être aider. Je suis le représentant néo-démocrate au Comité de la justice. Nous ne nous sommes pas entendus pour examiner cette question car, comme notre leader à la Chambre le faisait remarquer, nous estimons que cela fait partie intégrante de l'examen général effectué par l'autre comité.

Je pense que ce rapport du procureur général du Québec est soumis en vertu de la Loi sur la défense nationale, pour expliquer pourquoi l'armée a été appelée. En vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas à déposer quoi que ce soit. Il le fait cependant.

Personnellement, j'aimerais que le gouvernement dépose un rapport. Toutefois, je me demande si nous ne pourrions pas donner notre consentement. Je suis certainement d'accord avec le dépôt du rapport, mais pas nécessairement au Comité de la justice.

M. Cooper: Je regrette, monsieur le Président, mais le député devra comprendre qu'avant de proposer à la Chambre des motions exigeant le consentement unanime, je dois procéder à beaucoup de discussions avec un grand nombre de personnes.

Je ne peux pas, de mon propre chef, intervenir à la Chambre et renoncer à la moitié ou au quart d'une proposition sur laquelle je croyais que nous nous étions entendus; je n'ai donc pas d'autre choix pour le moment que de retirer ma demande de consentement unanime.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

L'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour la requête suivante, à savoir que nous revenions quelques instants aux Déclarations des ministres afin de permettre au ministre des Anciens combattants de faire une brève déclaration concernant le jour du Souvenir.

M. Riis: Monsieur le Président, il est important d'établir clairement que non seulement le ministre des Anciens combattants pourra faire une déclaration—que nous sommes d'ailleurs très impatients d'entendre—mais que les porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique pourront eux aussi en faire une. C'est ainsi que je comprenais l'entente. Autrement dit, nous suivrons tout simplement la coutume établie à la Chambre.

M. Cooper: Par Déclarations des ministres, monsieur le Président, nous entendons habituellement les déclarations faites par les ministres, suivies par celles des porte-parole des deux autres partis, et c'est ce que je voulais dire.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du gouverneur Général,
Ottawa

le 8 novembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 8 novembre 1990, à 17 h 15, afin de donner la Sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith Larocque

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE JOUR DU SOUVENIR

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le dimanche 11 novembre, le Canada et la majorité des pays civilisés vont célèbrer le jour du Souvenir.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en tant que ministre des Anciens combattants, de rappeler à la Chambre et à tous les Canadiens que dimanche prochain, le 11 novembre, sera le Jour du Souvenir.

[*Traduction*]

Nous trouvons très réconfortant ces dernières années de voir que les foules se pressent de plus en plus nombreuses pour assister aux cérémonies du jour du Souvenir partout au Canada. Nous devons espérer que cette année encore, les Canadiens de toutes les générations s'associeront le 11 novembre aux 600 000 anciens combattants de notre pays pour rendre hommage à ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre.

L'année 1990 nous fournit maintes raisons de manifester notre gratitude à ceux qui ont combattu en notre nom. Cette année, tout particulièrement, nous nous remémorons la Bataille d'Angleterre. Des aviateurs canadiens étaient aux commandes d'un certain nombre de Hurricanes et de Spitfires qui, il y a 50 ans, remportaient cette éclatante victoire qui devait permettre aux alliés de se regrouper. Il s'agissait là d'une victoire psychologique majeure pour les alliés qui, jusque-là, n'avaient guère eu lieu de se réjouir.

Le printemps dernier, dans le cadre de manifestations organisées partout dans leur pays, des centaines de milliers de Hollandais ont rendu hommage aux anciens combattants de notre pays qui, il y a 45 ans, au temps de leur jeunesse ont participé à la libération de leur pays. Tous les Canadiens peuvent se faire gloire des témoignages d'admiration dont nos anciens combattants on fait l'objet. Les rues des villes et des villages étaient ornées de guirlandes de feuilles d'érable et des affiches souhaitaient partout la bienvenue aux libérateurs canadiens. Les Hollandais chantaient le *Ô Canada* avec beaucoup de ferveur. Ils n'ont jamais oublié les sacrifices et les exploits de ces jeunes qui, 45 ans plus tôt, avaient franchi l'Atlantique pour libérer leur pays. Tous ceux qui faisaient partie du contingent ont éprouvé un sentiment de fierté incommensurable.

Cet été, alors que les Forces canadiennes se dirigeaient vers le Golfe, nous avons eu l'impression de revivre cette époque où, il y a 40 ans, des volontaires canadiens s'étaient rendus en Corée sous les auspices des Nations Unies.

Plus tard ce mois-ci, des députés se rendront en Asie en compagnie de nos anciens combattants de Hong Kong, les premiers à marcher au combat et les derniers à recouvrer la liberté.

L'anniversaire de ces batailles nous montre que le Canada est resté à la hauteur de la réputation qu'il s'est taillée dans la boue de la France et des Flandres au cours de la Première Guerre.

Dimanche, nous saluerons tous ceux qui ont risqué leur vie pour des étrangers dans d'autres pays. De façon plus précise, nous songerons aux quelque 110 000 Canadiens qui n'ont pas regagné leur patrie.

Nous songerons aussi aux nombreux autres Canadiens qui n'ont pas porté l'uniforme, mais dont la vie a été bouleversée par les événements qui se sont déroulés loin d'ici. Je songe aux épouses, aux parents, aux frères, aux soeurs et autres membres de leurs familles, en fait, à tous ces gens qui ont participé à l'effort de guerre. Nous avons pris soin de ceux qui sont revenus handicapés, physiquement ou mentalement. Les services qu'ils ont rendus sont sans fin, leur amour éternel et sans bornes. Grâce au Programme pour l'autonomie des anciens combattants et à d'autres initiatives, nous sommes en mesure de rendre la vie plus agréable aux anciens combattants et à ceux qui prennent soin d'eux.

Ainsi, pendant que nous garderons une minute de silence le jour du Souvenir et que nous évoquerons les sacrifices que la guerre a demandés tout au long de notre histoire, réfléchissons, en 1990, aux paroles qu'a écrites Lord Byng après la bataille de la crête de Vimy, en 1917, alors qu'il a dit:

> Ils se tenaient debout, sur la crête de Vimy, le 9e jour d'avril 1917, des hommes du Québec côtoyant des hommes de l'Ontario, des hommes des Maritimes côtoyant des hommes de la Colombie-Britannique, et là s'est forgée une nation tempérée par les feux du sacrifice et martelée sur l'enclume de la grande aventure.

Ce sont des mots puissants, qui nous rappellent l'instant précis où les Canadiens ont atteint la majorité et sont devenus des membres à part entière de la famille des nations voués à promouvoir et à préserver la démocratie et la paix dans le monde. Depuis ce jour, nous n'avons jamais regardé en arrière.

• (1530)

[*Français*]

En tant que Canadiens, nous avons tant à conserver dans notre mémoire et tant de reconnaissance à exprimer.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, en tant que porte-parole de l'opposition officielle relativement aux affaires des anciens combattants, c'est un honneur pour moi aujourd'hui que de rendre hommage aux Canadiens qui se sont battus pour leur pays et pour la liberté. Nous rendons honneur aujourd'hui non seulement à ceux qui ont disparu au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée, mais aussi à ceux qui encore aujourd'hui subissent les conséquences de leur lutte.

Pour les Canadiens, le jour du Souvenir, c'est le coquelicot. Au cours des semaines précédant le 11 novembre, nous voyons les boîtes familières de coquelicots de la Légion royale canadienne dans les magasins et les églises. En échange d'un don de petite monnaie, les gens reçoivent une petite fleur, modeste malgré sa couleur rouge sang, qu'ils épinglent à leur revers. C'est devenu un rite si commun de la fin de l'automne que peut-être les gens ne pensent plus à l'importance de leur geste.

Les Canadiens portent le coquelicot comme symbole de respect et d'honneur pour ceux qui ont lutté pour notre pays. Je ne pense pas que quiconque à qui l'on demanderait s'il se souvient de nos morts à la guerre, dirait qu'il ne s'en souvient pas. Je crains toutefois que pas assez de Canadiens s'en souviendraient si on ne le leur rappelait pas, même en portant la fleur rouge sang au revers de leur manteau. Je regrette que pas assez de gens pensent à nos responsabilités constantes envers les anciens combattants.

Le jour du Souvenir, dans tout le pays, les gens marquent un temps d'arrêt au travail et à l'école, pour se rassembler autour de monuments aux morts, y déposer des couronnes et observer un moment de silence à 11 heures. Nous essayons à ce moment-là d'évoquer l'image des 114 000 Canadiens qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre dans la liberté. Ce moment de silence est une simple manifestation de respect à l'égard de ces hommes et de ces femmes. Mais quand nous relèverons la tête, après que nous serons retournés au travail ou à l'école, notre responsabilité ne s'arrêtera pas là. Nous n'avons pas fait assez, aussi sincère que soit notre hommage.

Nous avons une responsabilité permanente à l'égard des anciens combattants d'aujourd'hui, de leurs conjoints, de leurs veuves et de leurs personnes à charge, de ceux qui étaient prêts à faire le même sacrifice ultime

pour la liberté et qui vivent parmi nous aujourd'hui. Ces Canadiens vieillissants connaissent des problèmes particuliers. La guerre ne s'est pas terminée pour ces personnes en 1918, 1945 ou 1953. C'est manifeste dans leur vie quotidienne par leur mauvaise santé et par le conflit personnel et la douleur ressentie par tous ceux qui ont fait la guerre.

Le jour du Souvenir nous donne l'occasion d'exprimer notre gratitude aux vivants et aux morts d'une manière personnelle en portant ce coquelicot, en déposant cette couronne et en observant cette minute de silence.

Nous exprimons tous les jours notre gratitude et notre soutien d'une manière collective par les avantages que dispense le ministère des Anciens combattants.

Le jour du Souvenir ne se limite pas à se recueillir et à écouter nos responsables de la communauté faire un beau discours en l'honneur des morts bien que ce soit là un aspect sacré de cette journée.

Cette partie est relativement facile, comme peut vous le dire n'importe quel écolier qui a quitté sa classe pour se tenir à côté du cénotaphe. Ce qui est difficile, c'est de manifester ces sentiments dans notre vie quotidienne, c'est de se rappeler, alors que nous nous plaignons tous les jours de nos problèmes, que nous vivons dans la plus grande démocratie du monde, et que nous le devons à nos anciens combattants et à nos camarades qui sont tombés au champ d'honneur.

Cette année, nous avons encore plus de raison de les remercier pour ce que nous avons, de rendre hommage à ceux qui ont tant sacrifié pour notre pays. Depuis la dernière fois que nous avons célébré le jour du Souvenir, le mur de Berlin est tombé. La Tchécoslovaquie a élu un poète à la présidence du pays et les deux Allemagnes se sont unies pour ne former qu'un seul et même pays.

Pendant un an, le monde s'est émerveillé de voir que les hommes étaient capables de se comprendre, de se serrer les coudes et de procéder à des changements par des moyens pacifiques. La leçon à tirer du jour du Souvenir ne découle pas uniquement des images horribles comme les souvenirs sanglants qu'ont laissés la guerre des tranchées et la bombe d'Hiroshima. Elle s'inspire également des reportages télévisés nous montrant de jeunes Berlinois de l'Est et de l'Ouest abattant ensemble le mur de Berlin ou de la population de Prague en train de renverser une dictature non pas à la pointe du fusil, mais avec des chandelles allumées à la main.

J'espère, comme nous tous, que ces images sont la preuve que nous commençons à comprendre le sentiment que John McRae s'efforçait de nous transmettre dans son poème *Au champ d'honneur*. Nous avons maintenant l'occasion de mettre à contribution une sagesse aussi durement acquise pour régler la crise du golfe Persique. Tous les Canadiens espèrent que cette guerre ne sera jamais déclenchée, que nous n'aurons pas à accueillir d'autres anciens combattants au Canada. Mais si cette guerre devait survenir, et je prie pour que ce ne soit pas le cas, nous devrons continuer d'honorer et de respecter les anciens combattants de ce conflit de façon ponctuelle, en célébrant le jour du Souvenir et dans le quotidien, en leur offrant des allocations et des programmes.

Monsieur le Président, à la veille du 11 novembre, lorsque les Canadiens assisteront aux services célébrés ce jour-là, continuons d'honorer ceux qui ont répondu à l'appel du pays quand nous avons eu besoin d'eux.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'ai écouté les discours sensés du ministre et de mon collègue.

C'est pour moi un honneur, au nom du Nouveau Parti démocratique, de faire part à la Chambre de quelques réflexions et quelques sentiments sur le jour du Souvenir. Le mot d'ordre de cette importante journée est «N'oublions jamais». Cette phrase exprime tout le symbolisme de jour du Souvenir, c'est-à-dire, se rappeler les membres de notre famille humaine qui ont perdu la vie à la guerre. Les fils et les filles de notre nation qui sont morts au service du pays dans des guerres où ils ont combattu sont honorés une fois de plus et comme il se doit.

Il est important que nous réservions chaque année une journée spéciale pour honorer ceux qui sont tombés et qui ont servi le Canada à la guerre, mais il importe aussi de profiter de l'heure de l'armistice pour nous rappeler l'horreur inutile et la futilité de la guerre. Le mot d'ordre «N'oublions jamais», est gravé dans nos coeurs, mais l'avons nous toujours respecté? C'est avec une grande tristesse, monsieur le Président, que je dis non.

Beaucoup de Canadiens ont servi dans notre armée et beaucoup y sont morts sans que nous nous souvenions d'eux comme nous le devrions ou sans que nous reconnaissions leur contribution. Depuis longtemps, nous traitons avec mépris la mémoire des Canadiens qui ont servi dans les forces républicaines lors de la guerre civile d'Espagne. Au nombre de ces héros, il y a le docteur Norman Bethune. Ils ont été les premiers Canadiens à prendre part à la guerre contre le facisme et la dictature. Tous les gouvernements démocratiques qui ont refusé de venir à l'aide du gouvernement démocratiquement élu attaqué par Franco avec le soutien de Hitler et de Mussolini seront à jamais marqués par la honte.

Mais beaucoup de Canadiens se sont joint au bataillon Mackenzie-Papineau et ont combattu honorablement dans la même guerre à laquelle les gouvernements du Canada et de la Grande-Bretagne ne sont entrés qu'en 1939. Nombre de ceux qui ont combattu au sein de ce bataillon ont été faits prisonniers et torturés; le Canada n'a rien dit. Nous n'avons jamais honoré officiellement ces braves soldats et aucun gouvernement canadien ne leur a jamais accordé la reconnaissance qu'ils méritent comme anciens combattants.

Je tiens à préciser que les Canadiens qui ont servi dans les forces républicaines ne peuvent être comparés à ceux qui se sont joints aux troupes américaines pour aller se battre au Vietnam. Ceux qui ont combattu aux côtés des Américains au Vietnam ne se portaient pas à la défense d'un gouvernement élu démocratiquement. Au contraire, ils aidaient une superpuissance à envahir un petit pays.

Monsieur le Président, aucun gouvernement canadien n'a conféré le statut d'anciens combattants aux marins de navires marchands. J'y reviendrai à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Je voudrais dire toutefois que sans l'aide de la marine marchande qui a navigué dans des eaux dangereuses pour la cause des alliés, sans les fournitures et les médicaments qu'elle a transportés en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, les forces canadiennes et leurs alliés n'auraient jamais pu venir à bout du fascisme.

La marine marchande a perdu plus d'hommes pendant cette guerre que la Marine royale du Canada. De plus, nombre de marins de navires marchands ont été capturés et détenus comme prisonniers de guerre, jusqu'à cinq ans dans certains cas. Et pourtant, à la fin des hostilités, les marins de navires marchands, qui avaient risqué leur vie et tant contribué à l'effort de guerre, n'ont pas eu droit aux avantages offerts aux marins, aux soldats et aux aviateurs des forces régulières.

Je suis convaincu que peu de Canadiens connaissent de nos jours un autre chapitre de notre histoire, qui porte celui-là sur la participation des Premières nations à la première expédition militaire outre-mer canadienne. Il s'agit de l'expédition du Nil, qui a eu lieu en 1884-1885. C'était donc la première expédition militaire outre-mer du Canada. C'était aussi la première fois que des Indiens du Canada se portaient volontaires pour aller faire la guerre à l'étranger. Le général Wolseley, qui avait maté la rébellion de la rivière Rouge, a été tellement impressionné par l'expertise des Indiens en tant que voyageurs qu'il en a recruté un certain nombre pour collaborer à l'expédition des troupes de relève qui devaient remonter le Nil.

• (1540)

Un groupe de 56 Mohawks et de 30 Ojibways se sont vu confier un rôle de non-combattant, en tant que voyageurs accompagnant une expédition britannique remontant le Nil pour aller à la rescousse du général C.G. Gordon, à Khartoum.

Seize des membres du contingent des Premières nations sont morts au cours de l'expédition, par noyade, à la suite de maladies ou dans des combats. Tous ces voyageurs ont été décorés pour leur service en Égypte, mais nous leur devons bien de rendre hommage à leur mémoire à cette occasion.

Une croix a été érigée à la mission de Fort William en guise de monument commémoratif, pour rendre hommage aux services qu'ils ont rendus en cette occasion. En mémoire de ceux qui étaient les premiers ici et qui ont été les premiers à servir le pays, nous devons faire en sorte que leurs descendants, les Premières nations du Canada d'aujourd'hui, aient enfin la dignité de ceux qui sont maîtres de leur destinée—et ils ont certainement le droit de l'être.

Finalement, monsieur le Président, je veux rappeler à la Chambre le message que je lui avais communiqué l'année dernière à la même occasion. À cette époque de l'année, j'avais émis l'idée que le meilleur moyen pour le Canada de se souvenir de ses citoyens morts à la guerre, c'était de faire de son mieux pour favoriser et garder la paix. Je veux réitérer ce message.

Nous pourrions bientôt nous trouver de nouveau en guerre. J'espère que nous, en tant que nation, ferons tous ce que nous pourrons pour maintenir la paix. Si nous devons faire la guerre pour contrer une agression, nous ne devons le faire que sous les auspices des Nations Unies. Cette guerre pourrait ne faire que des vaincus. Pour que l'espèce humaine survive, nous devons apprendre à ne plus jamais faire la guerre.

Le président suppléant (M. Paproski): Pour poser un geste symbolique, j'aimerais que les députés se joignent à moi en se levant et en gardant une minute de silence.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Gatineau—La Lièvre, les systèmes d'information du gouvernement; le député d'Ottawa—Vanier, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada; le député de Nunatsiaq, les affaires indiennes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants) propose: Que le projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

—Monsieur le Président, je suis heureux de m'adresser à la Chambre à l'occasion de la seconde lecture du projet de loi C–87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens commbattants.

[*Traduction*]

Je suis aussi très heureux que la Chambre continue aujourd'hui la longue tradition d'abandonner les considérations partisanes, et que tous les partis appuient les mesures législatives destinées aux anciens combattants avec l'adoption du projet de loi à toutes les étapes. Je remercie mes critiques, le député de Hillsborough et le député de Regina–Lumsden de leur collaboration.

Dans un certain nombre d'allocutions que j'ai prononcées cet été, notamment en juin au congrès national de la Légion royale canadienne à Vancouver, j'ai donné aux anciens combattants un aperçu du type de changements que j'entendais proposer dans cette mesure législative. La réaction a été extrêmement favorable et elle a été renforcée lorsque les anciens combattants et leurs organisations ont pu prendre connaissance du projet de loi après la première lecture.

L'aperçu que j'ai présenté portait principalement sur trois aspects clés. Nous mettons d'abord un terme à des décennies de méthodes désuètes, paternalistes et tout simplement maladroites d'administration des comptes. Je crois qu'il convient d'expliciter ma pensée.

Lorsque les anciens combattants ou les personnes à leur charge sont incapables de gérer leurs finances et que personne ne peut les aider, le ministère des Anciens combattants intervient et leur offre cette aide. Nous aidons en ce moment environ 1 000 anciens combattants et personnes à leur charge relativement à l'administration de prestations d'ancien combattant. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour améliorer notre système d'administration des comptes. Il y a moins de 20 ans, le ministère des Anciens combattants administrait les comptes de quelque 10 000 personnes. Comme je viens de le dire, il n'y a aujourd'hui qu'environ 1 000 anciens combattants et personnes à leur charge qui font partie de cette catégorie.

Cela témoigne d'un changement radical de la façon de penser tant au ministère des Anciens combattants que dans l'ensemble de la société. Autrement dit, notre coeur était à la bonne place, mais rien ne remplace l'aide que peut donner un parent ou un ami bienveillant. Ils peuvent apporter la touche spéciale que nous ne pouvons donner. C'est pourquoi nous avons fortement encouragé les anciens combattants et les personnes à leur charge à nous faire connaître à quel tiers ils aimeraient confier l'administration de leurs finances.

Nous ne pouvons toutefois contrevenir à nos lois et règlements concernant les comptes administrés. Comme je l'ai dit, ils sont archaïques. Le projet de loi C–87, sur lequel nous nous penchons présentement, nous permettra d'offrir aux anciens combattants et aux personnes à leur charge un service des années 1990 et je crois que c'est une amélioration des plus valables.

Permettez–moi de vous donner un seul exemple du deuxième élément clé de ce projet de loi. Pendant des décennies, le ministère des Anciens combattants a suivi des modalités bancaires ordinaires à l'égard des comptes administrés. Ces comptes étaient traités au même titre que des comptes de chèque, c'est–à–dire que le coût de chaque service reçu était compensé par une renonciation aux intérêts sur le compte.

Les temps ont changé. Les institutions financières versent de l'intérêt sur presque tous les types de compte et le projet de loi C–87 permettra au ministère des Anciens combattants de se conformer aux pratiques modernes. Si la mesure législative est adoptée, le ministère des Anciens combattants paiera des intérêts sur les comptes administrés à compter du 1er janvier 1990. Cette année, l'intérêt se chiffrera à environ 3,5 millions de dollars. Monsieur le Président, voilà le type de changement auquel je pensais en disant que nous voulons offrir aux anciens combattants et aux personnes à leur charge un service et des prestations des années 1990.

Le troisième aspect que je veux aborder a trait à la réforme du système des comptes administrés. Depuis un certain temps, la Légion royale canadienne a proposé que lorsqu'un ancien combattant dont le compte est administré par le ministère des Anciens combattants décède sans laisser d'héritier ou de testament, les fonds administrés de ce dernier soient versés dans un fonds spécial de fiducie qui profiterait à d'autres anciens combattants.

Le moment est venu de donner suite à cette proposition. Le projet de loi C–87 nous permettra de créer un fonds spécial de fiducie et d'aider ces anciens combattants et les personnes à leur charge qui sont dans le besoin. Je ne saurais penser à une meilleure façon d'utiliser ces prestations non réclamées. Le fonds permettra d'exemplifier le lien spécial qui existe entre ceux qui ont servi côte à côte en Corée et lors des deux guerres mondiales.

Les modifications concernant le fonds de fiducie et les comptes administrés constituent les mesures les plus importantes du projet de loi. Il s'agit de nouvelles importantes, nécessaires et excellentes pour les anciens combattants et les personnes à leur charge. Mais il y a d'autres mesures qui valent d'être mentionnées.

• (1550)

D'abord, nous proposons l'élimination d'une anomalie qui empêche d'accorder des prestations à un certain nombre de veuves et de veufs. Il s'agit des conjoints survivants de pensionnés de la catégorie 21, c'est–à–dire ceux dont l'invalidité est évaluée à moins de 5 p. 100. Ces pensionnés touchent une somme forfaitaire plutôt que des paiements mensuels, mais ils ont néanmoins droit à une allocation pour soins advenant que leurs troubles de

santé nécessitent des soins à domicile. Cependant, au décès de l'ancien combattant, le conjoint survivant perdait immédiatement cette allocation mensuelle à un moment déjà difficile. Cette modification permettra de traiter ces personnes de la même façon que les veuves et les veufs d'autres pensionnés pour invalidité qui continuent de recevoir cette allocation jusqu'à concurrence d'un an après le décès de l'ancien combattant.

À cet égard, j'aimerais rappeler aux députés que le gouvernement actuel a fait en sorte d'aider les conjoints de pensionnés pour invalidité dont le décès est récent en continuant de leur verser des prestations de pension pendant un an après le décès de l'ancien combattant. Nous avons jugé qu'il s'agissait d'une pratique bienveillante et nous avons voulu que notre aide porte aussi sur d'autres domaines.

Par exemple, cet été, j'ai été en mesure d'annoncer que les conjoints survivants des anciens combattants qui bénéficiaient du Programme pour l'autonomie des anciens combattants pourraient profiter des services d'entretien ménager et de terrain jusqu'à concurrence d'un an après le décès de l'ancien combattant. Cette modification est entrée en vigueur le 1er septembre dernier, et elle témoigne des progrès quant à ce que nous voulons faire pour aider les conjoints survivants à traverser un moment très difficile.

Le projet de loi C-87 comporte aussi des douzaines de modifications visant à assurer la cohérence des politiques, à améliorer les libellés, et à rationaliser les modalités. Il s'agit de mesures administratives incontestables. En fait, je tiens à la souligner.

Suite à la première lecture, les principales organisations d'anciens combattants, soit la Légion royale canadienne, le Conseil national des associations d'anciens combattants et l'Association des anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des forces aériennes, ont examiné de près le projet de loi. Ils ont discuté de presque toutes les dispositions avec mon personnel et des fonctionnaires et nous nous sommes ensuite rencontrés pour parler des articles qui suscitaient encore des questions.

Mon approche a été simple et directe: si le projet de loi C-87 laisse subsister des doutes ou des incertitudes au chapitre des prestations ou des questions adminitratives, laissez-le moi savoir. Nous tenterons de trouver une solution dès maintenant ou nous mettrons la question de côté pour en discuter plus à fond. Je dois ajouter que nous l'avons fait dans plusieurs cas.

Les amendements que je proposerai au comité plénier correspondent au consensus auquel sont parvenues toutes les organisations d'anciens combattants. Les porte-parole libéral et néo-démocrate les ont eux aussi étudiés et discutés. Ce fut une consultation irréprochable. Je tiens à remercier les organisations d'anciens combattants de leurs inestimables commentaires et de leur perspicacité. Ce projet de loi a été amélioré grâce à leur contribution et je suis le premier à le reconnaître.

Avant de terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer un sentiment que tous les Canadiens partagent, particulièrement à ce moment-ci de l'année. Bien que nous ne puissions jamais nous acquitter de notre dette envers les hommes et les femmes qui ont fait tellement pour le Canada en temps de guerre, et que nous n'aurons de cesse d'essayer de nous en acquitter, le projet de loi C-87 a pour but de favoriser davantage les anciens combattants et les personnes à leur charge, mais nous tenons à faire encore plus.

Grâce à leurs interventions auprès des comités parlementaires, à leurs réunions et à leur congrès, ainsi qu'à leurs instances de tous les jours, les organisations d'anciens combattants présentent des douzaines de bonnes suggestions et recommendations. Les parlementaires et les Canadiens intéressés apportent aussi des idées de changement positives et constructives. Nous avons pu accomplir bien des choses, si bien que j'ai pu annoncer huit nouvelles améliorations au cours de l'été dernier.

Je tiens à remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre qui ont rendu possible ce débat sur le projet de loi C-87. Je leur sais gré de leur esprit de collaboration. J'ose espérer que nous pourrons franchir l'étape de la deuxième lecture, renvoyer le projet de loi au comité plénier pour faire dès aujourd'hui l'étude article par article et examiner les amendements.

[*Français*]

Je veux encore une fois remercier mes collègues de tous les partis qui ont rendu possible, aujourd'hui, le débat sur le projet de loi C-87. Les anciens combattants et les personnes à leur charge vous sont reconnaissants pour cet esprit de collaboration.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-87.

Je voudrais d'abord rendre hommage aux hommes et aux femmes que le ministère des Affaires des anciens combattants et les organismes connexes sont là pour servir. Plus de 100 000 Canadiens ont sacrifié leur vie dans trois guerres pour que notre beau pays reste libre. Évidemment, nous honorons et respectons aussi les an-

ciens combattants qui sont revenus au Canada, mais qui ont été obligés de vivre avec leurs handicaps et avec le souvenir de la guerre et des compagnons qu'ils ont perdus. Nous avons aussi une grande responsabilité à l'égard des conjoints, veufs, veuves et personnes à charge de ces anciens combattants.

J'ai pris le temps d'examiner ce projet de loi avec les diverses associations d'anciens combattants, notamment la Légion royale canadienne et le Conseil national des anciens combattants, qui comprend entre autres les Amputés de guerre, et j'en suis venu à la conclusion qu'il y a beaucoup de modifications à apporter à cette mesure législative.

Le projet de loi prévoit le paiement d'intérêts sur les fonds gérés en fiducie par le ministère au nom des anciens combattants. Je regrette qu'il ait fallu tant de temps au gouvernement pour prendre cette initiative, que le vérificateur général avait recommandée dans le rapport qu'il avait présenté au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986. Évidemment, cette initiative représente une lueur d'espoir dans un projet de loi qui, à bien d'autres égards, nécessite des améliorations.

Il y a plusieurs aspects de ce projet de loi qui m'inquiètent et qui inquiètent les organisations d'anciens combattants. Je voudrais parler de ces aspects pendant un moment. De nombreuses questions urgentes relatives aux anciens combattants n'ont pas encore été réglées. Les anciens combattants représentent évidemment une faible proportion de la population. Il se peut que beaucoup de Canadiens ne considèrent pas qu'il s'agit là d'une priorité. Compte tenu des sacrifices que ces hommes et ces femmes ont faits, c'est là une attitude qu'il faut absolument combattre. Nous devons notre liberté et notre démocratie à ces Canadiens exceptionnels. Nous devons nous occuper de façon continuelle des besoins et des préoccupations de ces gens et de leurs personnes à charge. Les anciens combattants sont chanceux de pouvoir compter sur des organisations comme la Légion royale canadienne et le Conseil national des anciens combattants pour les représenter auprès du ministère des Anciens combattants et d'autres organismes gouvernementaux.

Les conséquences de la récupération des pensions est une des grandes préoccupations des anciens combattants et de leurs associations. L'adoption par l'autre endroit du projet de loi C-28 signifie que les anciens combattants canadiens seront obligés de subventionner le déficit que le gouvernement n'a pas réussi à maîtriser.

Par ailleurs, il y a de nombreux anciens combattants qui n'ont pas besoin de soins dans un hôpital pour malades chroniques, mais qui voudraient pouvoir recourir à un service d'aide à domicile. C'est pour cette raison que le ministère a établi le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Cependant, certains de ces derniers, qui n'ont pas servi à l'étranger, ne sont pas admissibles à tous les avantages qu'offre ce programme. Je trouve injuste cette distinction entre anciens combattants. Elle devrait disparaître pour qu'ils bénéficient tous des mêmes services.

Je crois que l'adoption de ce projet de loi sans qu'on y intègre des modifications positives dans les domaines que je vais énumérer ferait beaucoup de tort à notre système d'aide aux anciens combattants. Je vais en donner quelques exemples.

À l'article 4, l'alinéa 14(3)*b*) de la Loi sur les pensions parle des «fonctions de la Commission qu'il leur délègue par ordre». Il faudrait préciser ce libellé pour qu'il soit clair que les fonctions de la Commission peuvent être déléguées, mais pas son pouvoir de décision.

J'estime que beaucoup d'autres dispositions devraient être corrigées. J'en parlerai lorsque nous examinerons le projet de loi article par article. Il semble également y avoir des erreurs de rédaction. Par exemple, à l'article 28 qui traite du paragraphe 81(1) de la Loi sur les pensions, il faudrait rétablir les mots «ou dont la compensation a été annulée ou réduite» en ce qui concerne le droit de demander une audition par un comité d'examen. Ces mots sont nécessaires pour permettre à un pensionné d'en appeler d'une décision d'annuler ou de réduire une compensation et pas seulement d'une décision concernant son admissibilité à une compensation, surtout lorsqu'une pension est annulée en vertu du nouveau paragraphe 106.2(2).

De plus, dans la disposition prévoyant la suspension du versement d'une pension pour refus de subir un examen médical, l'expression «de l'avis du ministre» devrait être remplacée par «de l'avis de la Commission». Il s'agit du nouveau paragraphe 106.2(2) figurant à l'article 31 du projet de loi. Cela permettrait de conserver les recours actuels et de veiller à ce que la décision soit prise par une commission indépendante, et non par le ministre.

• (1600)

Il est compréhensible que les organismes s'occupant des affaires des anciens combattants soient préoccupés par le changement d'attitude de la part du gouvernement relativement aux avantages. La mise en place de la disposition de récupération, ainsi que je l'ai déjà dit, les frais à l'égard du logement et des repas, la politique restrictive concernant l'évaluation de la perte auditive, l'application de restrictions quant au nombre de jours par année à l'égard desquels peut être versée l'allocation de traitement pour une invalidité ouvrant droit à pension, ainsi que les restrictions visant les dates de prise d'effet des

versements rétroactifs des prestations de traitement, ne sont que quelques préoccupations.

Je suis inquiet de l'évidente tendance à déléguer aux ministres les responsabilités de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants. C'est là un précédent dangereux, parce que si les fonctions d'arbitrage tombent entre les mains des bureaucrates, la notion de responsabilité est en danger.

Je suis aussi préoccupé par la réaction trop lente ou nulle du gouvernement à l'égard des requêtes des anciens combattants. Certains points nécessitent une attention urgente aux yeux des anciens combattants, notamment l'élimination des retards à donner suite aux demandes de pension. Je sais qu'on a fait beaucoup de chemin, mais il reste encore beaucoup à faire.

Il y a aussi le fait que les veuves ne sont pas admissibles aux augmentations de pension décrétées après le décès de leur conjoint. Il y a le paiement proportionnel plutôt que le versement de la pleine pension aux veuves, les paiements aux membres des forces armées qui souffrent d'incapacités qui gênent leur avancement et leur transfert, la révision des critères d'établissement des taux de pension d'invalidité, l'inéquité qui caractérise la Loi sur les allocations aux anciens combattants et qui doit être corrigée, notamment le fait que les anciens combattants ou leurs veuves doivent être des résidents du Canada lorsqu'ils présentent leur demande. Pour que l'allocation puisse être versée à l'extérieur du pays, le bénéficiaire doit avoir résidé au Canada de façon continue durant 12 mois.

Tout cela peut sembler correct à première vue. Beaucoup de gens ne sont pas revenus au pays après la guerre. Un grand nombre vivent aux États-Unis ou ailleurs. Or, une pension serait très utile à ces personnes, parce que celles-ci n'ont pas les moyens d'acheter des actions d'Air Canada ou de Petro-Canada. Ces personnes vivent bien au-dessous du seuil de la pauvreté, et il me semble tout à fait normal que les anciens combattants ou leurs veuves qui ne peuvent revenir au Canada aient droit à cette allocation.

Le Programme des allocations aux anciens combattants vise à répondre aux besoins essentiels de ces derniers. Pour avoir un niveau de vie raisonnable, un certain revenu supplémentaire, sous forme de gains occasionnels, d'intérêts sur les économies et de revenu de location, est exempté du calcul du revenu. Toutefois, on n'a pas relevé le maximum des gains occasionnels depuis 1985, année où on l'avait fait passer de 100 $ à 140 $.

Les associations d'anciens combattants croient qu'une exemption d'au moins de 500 $ par année est plus réaliste et que les augmentations devraient être au moins égales à l'indice des prix à la consommation, soit l'accroissement depuis 1985.

Je ne pourrais jamais souligner assez à quel point ces questions sont importantes et urgentes pour nos anciens combattants et leurs personnes à charge. Il faut les régler maintenant et non attendre quelques années.

Les anciens combattants et d'autres personnes dans tout le pays ont également signalé qu'il fallait reconnaître la contribution des marins marchands à l'effort de guerre du Canada durant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée.

Même si les intéressés n'étaient pas membres des forces armées, ils ont joué un rôle essentiel dans l'effort de guerre. Sans la marine marchande, nos forces n'auraient pu compter sur les approvisionnements essentiels en denrées, armes, munitions, véhicules, carburant et le reste, qui nous ont permis de nous assurer la victoire.

Les chiffres sur les marins tués et les bateaux perdus nous rappellent que même si les marins marchands ne faisaient pas partie de la Marine royale du Canada, ils couraient les mêmes risques et ont trop souvent payé le même prix que les marins de la marine de guerre.

Ils ont agi pour la même raison. Ils voulaient défendre leur pays et ses valeurs. On doit reconnaître leur contribution au même titre que celle des anciens combattants et leur apporter la même aide.

Depuis 1941, le gouvernement fédéral a reconnu que les membres de la marine marchande avaient rendu les mêmes services et fait les mêmes sacrifices que ceux de la marine de guerre et il a octroyé la croix d'argent aux veuves et aux mères des marins marchands qui ont perdu la vie en temps de guerre.

Je trouve étrange que par contre, on ne traite pas sur le même pied les membres de la marine marchande qui sont revenus lorsqu'il s'agit de leur offrir des avantages égaux à ceux qui sont offerts aux membres de la marine de guerre. Pour dire les choses comme elles sont, si un marin marchand était tué, il devenait un héros. S'il revenait au Canada, il devenait alors un civil oublié.

En 1962, à la suite des pressions exercées par la Légion canadienne et la Merchant Navy Association, le gouvernement canadien a essayé de reconnaître les services rendus par ces gens en adoptant la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils qui leur accordait l'équivalent des allocations aux anciens combattants. De ce fait, lorsque le gouvernement a décidé d'offrir aux bénéficiaires des allocations aux anciens

combattants le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, on était tout à fait en droit de s'attendre à ce qu'il offre également ce programme aux marins marchands, mais non.

Fondamentalement, dans l'optique de ce programme, le service en haute mer, durant les guerres en question, dans la marine marchande n'est pas considéré au même titre que le service non volontaire, même lorsque les intéressés n'ont servi que sur le sol canadien. À la place, les marins marchands font partie de la catégorie du personnel non militaire qu'on appelle des civils. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont légalement déclaré que leurs marins marchands avaient fait du service militaire actif et avaient donc droit à des prestations au même titre que les militaires.

Les membres de la marine marchande canadienne ne méritent-ils pas la même chose? Je suis d'accord avec les organismes d'anciens combattants qui répondent que, oui, ils ont droit à notre respect et à notre soutien pour les sacrifices qu'ils ont faits. Nous devrions reconnaître clairement leur statut dans les lois relatives aux anciens combattants.

Il existe un autre groupe de personnes qui ont servi le Canada et qui, pour des raisons techniques, ne reçoivent pas les prestations auxquelles elles ont droit. Il s'agit de ceux qui, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, se sont absentés sans permission et n'ont jamais regagné leurs unités. En 1946, un décret a établi une catégorie à part, pour ces anciens combattants présumés comme n'ayant jamais servi, ce qui signifie que, s'ils ne sont pas soumis aux conséquences de l'infraction militaire, ils se trouvent néanmoins privés des prestations prévues pour les militaires. Cela ne tient nullement compte du fait que bon nombre de ces millitaires avaient un excellent dossier et avaient même été blessés au combat.

Nous croyons qu'il faudrait prévoir un système pour réviser chaque cas faisant l'objet d'un appel. Une enquête serait effectuée et, le cas échéant, une libération honorable serait accordée. Les anciens combattants demandent seulement que ces cas soient jugés selon leur mérite dans le cadre d'un système simple et accessible. Ce pourrait être un comité spécial, par exemple. Si une décision favorable était rendue, ces anciens combattants et leurs personnes à charge auraient droit aux prestations.

Comme les marins marchands et les autres, il y a aussi des anciens combattants dont les expériences et les besoins spéciaux sont trop souvent ignorés. Je vous dis qu'ils reçoivent des prestations complètes, qu'ils passent inaperçus et qu'ils ont pourtant sacrifié beaucoup à leur pays. Je veux parler des prisonniers de guerre. Nous avons tendance à oublier ce qu'ils ont vécu.

Au lieu de vivre dans l'insouciance, comme la plupart des adolescents et des jeunes gens dans la vingtaine, nos militaires ont connu l'enfer de la guerre. C'est au prix de ce sacrifice que, tous tant que nous sommes, nous pouvons vivre en toute liberté dans le plus beau pays du monde et nous leur en sommes vraiment très redevables. Les anciens combattants font plus que nous rappeler, par leur présence, les guerres qu'ils ont livrées pour le Canada. Ils nous rappellent aussi que nous devons tout faire pour que jamais plus un Canadien ou une Canadienne ne doive consentir un tel sacrifice pour sa patrie.

J'aimerais citer l'hon. Daniel J. MacDonald, ex-ministre des Anciens combattants, qui a dit ceci, en juillet 1980, au sujet du projet de loi C-40: «De nos jours, on accuse souvent la société de ne pas faire assez de cas de la contribution de nos ancêtres à l'édification de ce merveilleux pays qu'on appelle le Canada et des besoins qu'ils éprouvent quand ils vieillissent et deviennent infirmes. On dit souvent que la conscience sociale d'un peuple se mesure à la façon dont il traite ses éléments vieillissants et en perte d'autonomie.»

Les anciens combattants évoquent peut-être en nous des leçons terribles, mais salutaires, et il faut bien se garder de les considérer comme des reliques pour autant. Nous devons veiller à ce qu'ils bénéficient de tous les avantages que la société canadienne peut leur offrir. Nous devons en outre être disposés à offrir notre soutien à une nouvelle génération d'anciens combattants canadiens si la guerre était déclarée dans le golfe Persique et être en mesure de le faire.

Tous les Canadiens espèrent de tout coeur que cette crise se réglera pacifiquement. Nous ne saurions cependant laisser nos espoirs nous aveugler. Nous devons être prêts à tout et être en mesure d'offrir une assistance aux anciens combattants d'aujourd'hui et de demain. Pour terminer, monsieur le Président, je tiens à dire à quel point je suis heureux que le ministre des Anciens combattants ait convenu de charger un groupe d'étude d'examiner diverses questions, dont celles que j'ai abordées ici.

• (1610)

En tant que critique de l'opposition officielle concernant les affaires des anciens combattants, j'ose croire que je ferai partie de ce groupe. Je suis impatient de collaborer avec le gouvernement et les anciens combattants à la solution des problèmes urgents dont nous sommes saisis.

Je sais que nous devrions tous avoir pour seul et même but de rendre la vie aussi saine, confortable et digne que possible aux anciens combattants du Canada. C'est le

moins que nous puissions faire pour des gens qui se sont tellement sacrifiés. Si nous vivons dans un pays libre, ce n'est pas par hasard, mais bien parce que les hommes et les femmes qui ont servi dans l'armée, la marine, l'aviation et la marine marchande, ainsi que beaucoup d'autres personnes, ont bien voulu risquer leur vie pour la cause de la liberté lorsque celle-ci était menacée. Beaucoup ont fait le sacrifice suprême et beaucoup d'autres ont subi des blessures. C'est grâce à eux si nous sommes libres aujourd'hui.

Monsieur le Président, en cette veille du 11 novembre, date à laquelle les députés vont participer dans tout le pays à des cérémonies du Souvenir, assurons-nous que nous avons effectivement gardé la foi avec ceux qui ont servi le Canada en temps de guerre.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat. Le projet de loi modifie plusieurs lois qui ont notre appui.

Le Nouveau Parti démocratique trouve beaucoup de bon dans ce projet de loi. Par exemple, nous notons avec plaisir que dans le cas d'anciens combattants qui meurent sans laisser d'héritiers, le projet de loi oblige le gouvernement à verser leur succession dans un fonds de fiducie qui servira à d'autres anciens combattants au lieu de le verser dans le Trésor public selon la pratique vieille de plusieurs années qu'il était temps de corriger.

Nous sommes contents que l'allocation pour soins soit accordée aux veuves de la catégorie 2. Nous voyons avec plaisir disparaître l'examen des ressources dans le cas d'enfants handicapés survivants. Nous avons d'ailleurs toujours été contre l'examen des ressources dans les programmes sociaux.

Dans l'ensemble, c'est une mesure législative progressiste. Elle accorde des allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge et inscrit dans le droit statutaire certaines des pratiques les plus généreuses du ministère des Anciens combattants.

En particulier, la loi accorde maintenant des allocations aux anciens combattants invalides pour l'usure des vêtements. Je félicite encore une fois le ministre de cette mesure positive.

Toutefois, le gouvernement refuse d'écouter les électeurs ou même les critiques constructives, ou il en est incapable. Nous avons donc été étonnés et ravis de voir le ministre des Anciens combattants se rendre aux recommandations d'organismes comme la Légion royale canadienne, l'Army, Navy and Air Force Veterans Association—je suis membre des deux—et le Conseil national des Anciens combattants du Canada, et apporter des amendements au projet de loi C-87 pour tenir compte de leurs préoccupations.

Encore une fois, je félicite le ministre. Il a fait preuve d'une sensibilité que nous apprécions tous.

Une partie du projet de loi C-87 porte sur les activités du Tribunal d'appel des anciens combattants. Une de ses dispositions prolonge le mandat des membres en les faisant passer de cinq et trois ans à sept et cinq ans respectivement. Nous y voyons là aussi une mesure positive visant à permettre aux membres du Tribunal d'accroître leur compétence dans leurs fonctions avant de devoir les quitter.

Je voudrais profiter à nouveau de l'occasion pour féliciter le gouvernement de la qualité des nominations qu'il a faites au Tribunal d'appel des anciens combattants. Il est juste de dire que plusieurs des nominations du gouvernement actuel aux offices et commissions ont été moins que judicieuses et appropriées. Heureusement, les nominations au Tribunal d'appel des anciens combattants, non seulement de la part du gouvernement actuel mais aussi des gouvernements précédents, sont restées étrangères à la ruée sur l'assiette au beurre.

En fait, je voudrais féliciter publiquement, à la Chambre des communes, le Tribunal d'appel pour l'excellent travail qu'il a accompli au fil des années. Je dirai humblement que j'aimerais voir le gouvernement actuel, ou le prochain—qui pourrait être formé par mon parti—prendre les mesures voulues pour veiller à ce que les nominations au Tribunal d'appel des anciens combattants demeurent relativement non entachées d'esprit de parti.

Tandis que je parle du Tribunal d'appel des anciens combattants, je voudrais suggérer au ministre de songer à présenter bientôt une mesure législative qui permettrait au Tribunal de tenir de temps à autre des audiences d'un bout à l'autre du pays. Il pourrait se présenter une situation où un ancien combattant désireux de faire appel n'est pas satisfait de l'avocat-conseil des pensions qui a plaidé en sa faveur lorsqu'il a soumis sa demande et veut comparaître lui-même ou se faire représenter par un avocat. Cela veut dire que l'un d'eux ou les deux doivent se rendre à Charlottetown.

Dans ces cas-là, une ou deux fois par année, le Tribunal devrait tenir des audiences en divers endroits du Canada pour faire en sorte que l'ancien combattant soit satisfait de la représentation qu'il peut obtenir.

C'est avec des sentiments contradictoires que je dis que le ministère que dirige le ministre est chargé de répondre aux besoins d'anciens combattants de moins en moins nombreux. Je ne peux vous dire à quel point je suis content qu'il en soit ainsi, mais il faut faire encore plus et à l'avenir il devra y avoir d'autres améliorations et augmentations.

Nous avons l'impression, depuis cet été, que le nombre de nos anciens combattants pourrait augmenter. Nous espérons que ce ne sera pas le cas, mais au moment où nous nous parlons, la guerre semble de plus en plus proche. Nous devons être pleinement conscients de ce que cela signifie.

Je ne veux pas que le ministère des Anciens combattants perde de son importance. C'est pourquoi j'encourage le ministre—et je l'appuierai—à lutter pour les anciens combattants même si c'est contre ses propres collègues du Cabinet. Je souhaiterais seulement qu'il lutte un peu plus fort parfois.

En tout cas, le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut pour favoriser un règlement pacifique de la crise du golfe Persique. Pour bien des raisons, le Canada ne peut pas se permettre d'autres guerres.

À la fin de mes remarques, je proposerai un amendement que je considère comme raisonnable et que je conseille au gouvernement d'adopter. Le projet de loi vise à aider les anciens combattants et leurs personnes à charge survivantes. J'ai félicité le ministre à ce sujet. L'amendement raisonnable que je proposerai demande à la Chambre de ne pas adopter le projet de loi C-87. Mon parti et moi voulons donner au gouvernement l'occasion de modifier les lois ou d'amender le projet de loi dont nous sommes saisis pour étendre les avantages dont jouissent les anciens combattants aux marins de la marine marchande canadienne qui ont fait au moins un voyage dans des eaux dangereuses durant la Seconde Guerre mondiale.

J'ajouterais que nous tenons à ce que ce projet de loi franchisse toutes les étapes d'ici la fin de la journée, même si cela signifie, monsieur le Président, que nous devrons oublier l'horloge. Il est honteux que le gouvernement actuel et les gouvernements précédents aient refusé pendant 45 ans de reconnaître convenablement la contribution de ces courageux Canadiens durant les deux guerres mondiales.

La réponse que le ministre a donnée à la question que je lui ai posée durant la période des questions aujourd'hui, m'a donné l'impression qu'il essayait de faire croire que les marins marchands bénéficiaient d'importants avantages même s'ils n'étaient pas reconnus comme anciens combattants. Je veux rappeler à la Chambre et au ministre certains des avantages qu'ils n'ont pas, mais que reçoivent les anciens combattants des forces armées, les pompiers et les surveillants civils.

• (1620)

Par exemple, ils ont tous reçu une indemnité d'habillement, mais pas les marins marchands. Les trois autres groupes ont obtenu des indemnités de rétablissement, mais pas les marins marchands. Les anciens combattants des forces armées ont reçu gratuitement des soins médicaux et dentaires pour une année, mais les marins marchands ne les ont reçus que s'ils avaient une invalidité ouvrant droit à pension, ce qui ne constitue pas un traitement égal. Les autres ont reçu des prestations d'assurance-chômage, mais pour les marins marchands, ce n'était pas sûr. Les anciens combattants des forces armées ont obtenu une indemnité d'incapacité temporaire, mais pas les marins marchands. Les autres ont reçu une formation professionnelle; en ce qui concerne les marins marchands la formation devait être liée à la marine et il fallait être âgé de moins de 30 ans. Bon nombre de ces marins étaient dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine, ayant navigué pendant la Seconde Guerre mondiale. Lorsqu'ils sont revenus, ils n'ont pas pu obtenir ces avantages.

Les autres ont obtenu, des avantages pendant leur période d'attente, mais pas les marins marchands. Les anciens combattants des forces armées ont pu recevoir une formation universitaire, mais pas les marins marchands. Les anciens combattants des forces armées ont eu la préférence pour obtenir un emploi dans la fonction publique fédérale, mais pas les marins marchands. Les anciens combattants et les surveillants civils des forces armées ont eu la préférence pour obtenir un emploi d'invalide, mais il fallait que les marins marchands souffrent d'un handicap; ils ne pouvaient avoir droit à l'assurance des anciens combattants prévue dans la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants que s'ils étaient mutilés de guerre. S'ils étaient très invalides, ils ne pouvaient cultiver aucune terre. Les autres groupes ont eu droit à l'assurance des anciens combattants, mais les marins marchands devaient remplir certaines conditions. Les anciens combattants des forces armées ont pu obtenir des prêts à l'entreprise et des prêts pour professionnels, mais pas les marins marchands. En temps de guerre, les anciens combattants ont pu voyager par chemin de fer à coût réduit pendant leur permission, mais pas les marins marchands.

C'est là une liste des avantages que les marins marchands n'ont pas reçus par rapport aux anciens combattants.

Je voudrais proposer un amendement réfléchi avant de m'asseoir. Il y a beaucoup d'éloges à faire au sujet du projet de loi C-87. Il vise clairement à venir en aide aux anciens combattants et à leurs survivants. J'attends avec impatience de participer à l'adoption de ce projet de loi aujourd'hui.

Je félicite le ministre de prendre pareille initiative. J'aimerais rappeler au ministre et à la Chambre qu'en tant que pays, le Canada n'a pas encore épongé sa dette à l'égard de certains anciens combattants de la guerre contre le fascisme. C'est la raison pour laquelle cet amendement motivé que je propose aujourd'hui, s'il est jugé recevable, demande à cette Chambre d'examiner et d'adopter sans délai le projet de loi C-87. Mon parti et moi-même aimerions donner au gouvernement la possibilité de modifier la législation, ou par un amendement à ce projet de loi, que nous pouvons adopter en 20 minutes, accorder toutes les prestations versées aux anciens combattants aux marins de la marine marchande canadienne qui ont navigué au moins une fois dans des eaux dangereuses au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Il est honteux que le gouvernement n'ait pas reconnu l'apport de ces marins marchands. Il y en avait 12 000. C'est l'équivalent d'une division complète de l'armée canadienne qui a servi dans notre flotte marchande pendant la Seconde Guerre mondiale. Il n'en reste que 3 500. Nous en avons perdu 1 259, soit plus de 10 p. 100 tandis que près de 200 on été faits prisonniers, certains pendant cinq ans, puisqu'ils avaient été capturés en 1940-1941 par les Allemands. Certains sont tombés à Mourmansk et au cours de la bataille de l'Atlantique. Il s'agit du taux de perte le plus élevé, toutes proportions gardées, de n'importe quelle force alliée au cours du grand dernier conflit.

C'est inexplicable, étant donné qu'ils ont reçu bien des médailles identiques à celles des anciens combattants des forces canadiennes. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont reconnu leurs marins marchands comme anciens combattants. Depuis janvier 1988, les marins marchands américains sont admissibles à toutes les prestations versées par l'administration américaine des anciens combattants.

Bien entendu, la Légion royale canadienne a adopté une résolution, demandant au Parlement du Canada de reconnaître nos marins marchands comme anciens combattants à part entière.

La balle est donc maintenant dans le camp du gouvernement. J'espère que le ministre ou un député du côté du gouvernement nous dira pourquoi ce ministre et ses prédecesseurs ont pendant 45 ans omis d'agir et n'ont pas accordé aux marins marchands les prestations, le statut et la reconnaissance des anciens combattants.

Par conséquent, monsieur le Président, je souhaite proposer:

—Que la Chambre ne pousse pas plus loin le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, parce qu'il ne rend pas admissibles aux prestations aux anciens combattants qu'il prévoit certains groupes non considérés jusqu'a maintenant comme anciens combattants, notamment

1) les membres de *Canadian Merchant Seamen*, qui se sont enregistrés auprès du gouvernement fédéral entre 1939 et 1945, année de la fin des hostilités dans le Pacifique, et qui ont navigué au moins une fois dans les eaux dangereuses.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au ministre des Anciens combattants, pendant que je lis l'amendement.

M. Merrithew: Monsieur le Président, j'avais l'intention de parler de l'amendement, mais je ne sais pas si vous avez dit qu'il est acceptable quant à la forme. Vous pourriez peut-être rendre votre décision.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il est acceptable quant à la forme. Je n'y vois aucun problème.

M. Merrithew: Dans ce cas, monsieur le Président, je vais le commenter brièvement.

Comme tous les gouvernements précédents qui, depuis la guerre, ont étudié la question de la marine marchande, le gouvernement actuel sait fort bien que ces hommes-là ont servi dans des conditions très dangereuses et que beaucoup d'entre eux ont perdu la vie. Cependant, aucun autre gouvernement n'est allé jusqu'à dire que ce sont des anciens combattants et à leur accorder tous les avantages dont bénéficient les autres anciens combattants.

Comme je l'ai dit au cours de la période des questions aujourd'hui, nous avons pris une mesure constructive. Naturellement, nous ne voterons pas en faveur de l'amendement.

Nous avons proposé à la Légion royale du Canada, à l'Association de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation et au Conseil national des associations d'anciens combattants de se joindre aux fonctionnaires du ministère et aux membres de la Commission canadienne des pensions, du Bureau de services juridiques des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants pour entreprendre une étude en profondeur afin de voir s'il serait possible de s'entendre sur cette question épineuse. Comme le gouvernement, je pense que nous devrions renvoyer la question au groupe d'étude des anciens combattants, car ce serait beaucoup plus sage que d'accepter cet amendement. C'est donc dire que le gouvernement va voter contre l'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais proposer la motion à la Chambre avant de donner la parole au député de Kootenay-Ouest—Revelstoke.

• (1630)

M. Benjamin, appuyé par M. Blackburn (Brant), propose:

Que la Chambre ne pousse pas plus loin le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, parce qu'il ne rend pas admissibles aux prestations aux anciens combattants qu'il prévoit certains groupes non considérés jusqu'à maintenant comme anciens combattants, notamment les membres de *Canadian Merchant Seamen*, qui se sont enregistés auprès du gouvernement fédéral entre 1939 et 1945, année de la fin des hostilités dans le Pacifique, et qui ont navigué au moins une fois dans des eaux dangereuses.

Le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke a la parole.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, en prenant la parole pour dire quelques mots au sujet du projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, je voudrais seulement ajouter au discours de mon collègue de Regina—Lumsden qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour nous à la Chambre de rendre hommage aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont servi leur pays dans les deux guerres mondiales et les nombreux autres conflits auxquels a pris part le Canada que d'appuyer le projet de loi dont nous sommes saisis visant à améliorer les avantages et les pensions de ceux qui ont servi dans les forces armées du Canada dans tous ces conflits.

Quant à l'amendement de mon collègue visant à désigner les personnes qui ont servi dans la marine marchande du Canada comme des anciens combattants ayant droit à tous les avantages de ces derniers, j'ai réfléchi et je me suis très bien rappelé le père d'un de mes bons amis—en fait cet ami était mon témoin à mon mariage—dont le navire a été torpillé trois fois et qui est tombé dans l'Atlantique Nord alors qu'il faisait le service de Mourmansk et qui a survécu trois fois. Rares sont les personnes, je pense, peu importe l'arme où elles ont servi qui ont mérité les pleins avantages et les droits entiers à pensions davantage que ce monsieur et d'autres qui, comme lui, ont risqué leur vie dans le plus dangereux théâtre d'opérations.

Il y a un autre groupe en dehors de ces personnes de la marine marchande qui, selon mon collègue et moi-même, devrait être reconnu également. Ces autres Canadiens qui n'ont jamais reçu l'hommage qui leur est dû en tant qu'anciens combattants sont ceux qui sont allés en Espagne pour lutter contre le fascisme pendant la guerre civile d'Espagne.

Il ne doit pas rester plus de 200 Mac-Paps qui ont été naturellement les premiers de notre pays à lutter contre le fascisme. Ils n'étaient pas bien payés en Espagne. Les Espagnols leur donnaient des armes et des provisions de base comme récompense pour les aider à essayer d'arrêter Franco, Hitler et Mussolini. Pour leur courage et le sacrifice de leur vie, leur propre gouvernement les a déclarés hors-la-loi parce qu'ils violaient la Loi sur l'enrôlement à l'étranger.

Songez un peu que dans les années qui ont précédé immédiatement la Seconde Guerre mondiale, la loi interdisait de prendre les armes pour s'opposer à la plus terrible tyrannie que le monde ait jamais connue, ce qui n'a pas empêché, parmi beaucoup d'autres, les hommes du bataillon Mackenzie-Papineau de se rendre en Espagne par leurs propres moyens et de s'y porter, dans l'honneur, à la défense de la démocratie.

Ils sont nombreux à avoir été décorés par le gouvernement républicain espagnol. Ils sont nombreux aussi à avoir été blessés, capturés, torturés et tués alors qu'ils combattaient pour s'opposer à la montée du fascisme et du nazisme.

J'ai souvent dit que si les démocraties avaient écouté les hommes du bataillon Mackenzie-Papineau, nous aurions pu réduire Hitler à l'impuissance et interrompre la suite des agressions qui ont abouti à la Seconde Guerre mondiale. Nombreux sont les hommes du bataillon Mackenzie-Papineau qui, une fois rentrés au Canada, se sont engagés dans les Forces canadiennes pour poursuivre la lutte contre le fascisme.

Maintenant, tout ce qu'ils souhaitent, c'est qu'on leur reconnaisse le titre d'anciens combattants. Ils ne se soucient guère des avantages qui en découlent, bien qu'ils les aient amplement mérités. Ce qui importe davantage, c'est qu'ils méritent de savoir que le Canada ne les considère plus comme des renégats pour avoir été les premiers Canadiens à tenter de bloquer la vague du fascisme.

J'espère que le ministre interviendra sous peu pour reconnaître comme anciens combattants les hommes du bataillon Mackenzie-Papineau et les autres Canadiens qui ont aidé le gouvernement espagnol, élu démocratiquement, à se défendre contre l'invasion fasciste au cours de la guerre civile espagnole.

Ainsi, monsieur le Président, les derniers de ces valeureux combattants de la liberté pourront enfin, en tant que bataillon, prendre la place d'honneur qui leur est due au pied du Monument aux morts le jour du Souvenir. Ils ont déjà trop attendu.

Je propose donc:

Que ce qui suit soit ajouté à l'amendement précédent:

et les hommes du bataillon Mackenzie-Papineau et d'autres Canadiens qui ont combattu aux côtés des forces républicaines espagnoles au cours de la guerre civile d'Espagne, de 1936 à 1939.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur le sous-amendement.

Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Avec dissidence

Le président suppléant (M. Paproski): Le sous-amendement est rejeté à la majorité.

(Le sous-amendement est rejeté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): L'amendement est rejeté à la majorité.

(L'amendement est rejeté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre se forme en comité, M. Paproski étant au fauteuil.)

Article 1. . .

M. Merrithew: Monsieur le Président, j'ai une série d'amendements que j'aimerais déposer aux fins d'étude par le comité. Je demande que la Chambre, du consentement unanime, considère que j'ai proposé la motion de dépôt, avec l'appui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces amendements seront examinés plus tard lorsque nous procéderons à l'étude, article par article, du projet de loi.

Afin de simplifier les choses, j'ai fait distribuer, plus tôt, des copies de ces amendements aux partis d'opposition.

Je crois être en droit de demander que si d'autres députés ont des amendements à déposer, on le fasse maintenant ou au cours des prochaines minutes, pour que tous les membres du comité aient l'occasion de les examiner et de prendre une décision à ce sujet.

J'espère que je serai en mesure de faire adopter ce projet de loi très rapidement, vu qu'il s'avère tellement important pour nos anciens combattants.

J'ai quelques amendements à proposer.

Le vice-président: Deux des motions seraient jugées irrecevables à l'étape de l'étude en comité. Ces amendements visent à supprimer les articles 16 et 24. Il faudrait, à l'étape de l'étude en comité, voter contre les articles 16 et 24. Par conséquent, je décrèterai que les 10 autres amendements ont été proposés par M. Merrithew, appuyé par M. Beatty.

• (1640)

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre. Elle porte sur la date de la fin de la guerre de Corée, soit le 27 juillet 1953. Pourquoi cette date n'a-t-elle jamais été repoussée et pourquoi ce projet de loi ne s'applique-t-il pas aux anciens combattants qui ont quitté le Canada après cette date?

Un de mes électeurs se sent lésé par le choix de la date d'arrêt. Le ministre peut-il nous dire combien d'anciens combattants sont touchés par cette mesure? Je me rends compte qu'il reste moins d'anciens combattants qui reçoivent une pension. Je parle spécifiquement de l'allocation d'ancien combattant à laquelle l'admissibilité prend fin à cette date parce que tous les autres anciens combattants ont reçu tous les autres avantages sauf cette allocation.

J'aimerais savoir combien d'anciens combattants ont quitté le Canada après cette date pour la Corée. Je pense qu'il serait utile de savoir étant donné la crise qu'il y a actuellement dans le golfe Persique parce qu'il n'y a aucun décret visant les troupes qui y sont. Nous pourrons en adopter un avec effet rétroactif, mais rien ne dit officiellement qu'ils sont en ce moment dans une zone de combat.

Ma première question a trait à cette date limite et au nombre de personnes touchées, c'est-à-dire qui ont été envoyées en Corée après cette date et n'ont donc pas eu droit aux allocations aux anciens combattants après leur retour.

Ma deuxième question est la suivante : Compte tenu de la diminution du nombre d'anciens combattants, ne pourrait-il pas y avoir une disposition repoussant cette date limite jusqu'à la fin de la guerre de Corée pour inclure ces gens? Dans une lettre qu'il m'adresssait, le ministre déclarait : «Le courage des gens de la marine marchande est bien connu. Leur contribution aux efforts de guerre est indéniable et tous les Canadiens leurs sont reconnaissants de leur travail. Cependant, beaucoup d'anciens combattants qui ont servi dans les Forces armées en temps de guerre ne sont toujours pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Je pense notamment ici à ceux qui sont allés en Corée.»

J'aimerais savoir si le ministre connaît le nombre de marins de la marine marchande qui pourraient encore aujourd'hui profiter du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et aussi, ce qui est plus important, combien d'anciens de la Corée se sont vu refuser les prestations du Programme d'allocation d'ancien combattant?

M. Merrithew: Monsieur le Président, les questions sur les mesure comme celle-ci portent souvent sur des points qui ne figurent pas dans le projet de loi.

J'ajouterais même que ses questions n'ont rien à voir avec l'article nº 1 du projet de loi, mais je tâcherai d'obtenir les chiffres demandés. Il y a de bonnes raisons d'avoir choisi cette date, sinon, on ne l'aurait pas choisie. Je vais tâcher d'obtenir ces informations en temps opportun. Naturellement, je ne connais pas les chiffres en question par coeur.

Mme Campbell (South West Nova): Je crois que l'article nº 1 nous permet de mettre en doute l'ensemble du projet de loi. Tout ce que je demande au ministre, c'est de me dire pourquoi ces gens ont été exclus des amendements au projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre. Je me demandais simplement s'il avait, faute de ne pouvoir nous renseigner, quelque explication à nous fournir sur la raison de la date limite retenue. C'est une question importante au Canada, surtout maintenant que nous envoyons dans le golfe Persique des troupes qui devraient savoir avant de partir à quoi s'en tenir sur leurs droits ou les avantages auxquels ils ont droit. Je sais que le Parlement peut légiférer rétroactivement en ce qui les concerne, comme il l'a fait pendant la guerre de Corée pour laquelle il avait choisi une date. Je sais que la date choisie rétroactivement a été préjudiciable à certains anciens combattants.

Étant donné que nous avons maintenant sous la main ce projet de loi omnibus pour aider les anciens combattants, et je n'ai rien contre cette mesure, pourquoi ne pas avoir tenu compte de quelques anciens combattants de plus?

M. Merrithew: Monsieur le Président, je me rends parfaitement compte que l'article nº 1 touche plusieurs choses. L'important est que la date retenue est celle du cessez-le-feu. Il y a eu passablement d'anciens combattants du troisième bataillon envoyés outre-mer après la signature du cessez-le-feu. J'en connais beaucoup personnellement.

Je répète que je ne peux obtenir maintenant les chiffres que vous demandez et je suggère d'en discuter plus tard. Si vous le désirez, je m'y engagerai par écrit. Je me ferai un plaisir d'obtenir ces chiffres, mais je ne les connais pas par coeur pour l'instant.

Le vice-président: La présidence pourrait peut-être faciliter les choses à la Chambre. Les articles 1 à 3 peuvent être adoptés en bloc, et ainsi de suite. Nous allons adopter les articles 1 à 3 dès maintenant.

Mme Campbell (South West Nova): J'invoque le Règlememt, monsieur le Président. Je crois que lorsque la Chambre en a terminé avec le premier article d'une mesure, nous n'avons plus le droit de parler des principes généraux de cette mesure. Est-ce exact? Il faut alors nous en tenir à chaque article.

Le vice-président: En effet, mais la présidence voulait uniquement se rendre utile. Nous poursuivons avec l'article nº 1. Le député de Beaches—Woodbine a la parole.

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, comme on traite de l'article 1 du projet de loi, je voudrais parler des allocations des anciens combattants.

Le ministre le sait, les fonds se font rares actuellement au sein du gouvernement fédéral, et toute perte d'avantages en vertu de la loi touchant les anciens combattants nous préoccupe.

Le ministre sait-il que trois jours avant le jour du Souvenir, on a remis un avis de cessation d'emploi à quelque 40 commissionnaires, qui sont tous, si je ne m'abuse, d'anciens combattants affectés à l'aéroport international Pearson de Toronto? J'ai su que des avis semblables avaient été remis à d'autres commissionnaires ailleurs au pays. Le ministre se rend-il compte des pressions que ces réductions vont entraîner sur les allocations des anciens combattants consenties à ces anciens combattants âgés qui se trouvent sans travail par suite des compressions du fédéral.

M. Merrithew: Monsieur le Président, le député m'avait avisé qu'il parlerait de cette affaire. Malheureusement, nous étions au beau milieu de la période des questions. J'étais alors préoccupé par une foule de choses, comme le député s'en sera sûrement aperçu. J'ai bien essayé d'en savoir davantage en demandant qu'on aille aux renseignements.

On me dit que le Corps des commissionnaires a passé un contrat avec la GRC et que celle-ci l'a avisé qu'en raison de contraintes budgétaires, elle n'allait pas renouveler ce contrat en totalité. C'est une situation certes

regrettable, et je vais communiquer avec le solliciteur général pour obtenir de plus amples détails.

M. Young (Beaches—Woodbine): Je remercie le ministre de sa réponse, qui respecte la tradition établie par ceux qui l'ont précédé à ce poste. Je l'incite simplement à le faire pour atténuer l'anxiété que ressentent ces anciens combattants.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'aimerais signaler rapidement un élément à l'attention du ministre. Le Corps des commissionnaires et tous les services de sécurité sont sous la responsabilité du ministère des Transports. Le ministère des Transports a confié la direction du Corps des commissionnaires à la GRC, mais il relève toujours du ministère des Transports et je ne crois pas qu'il devrait recevoir ce genre de traitement.

M. Lewis: J'aimerais faire savoir à la Chambre que le ministre des Anciens combattants m'a confié que cette question allait être examinée. Nous avons certainement apprécié de recevoir l'avis, parce que cela nous a donné l'occasion de nous pencher rapidement sur la situation.

J'estime, et c'est mon opinion personnelle—j'y reviendrai un de ces jours—que les commissionnaires pourraient faire beaucoup plus dans les aéroports que la GRC. C'est ce que je pense. Cependant, sur les questions de sécurité, la GRC fait appel aux commissionnaires dans sa grande sagesse, et j'approuve pleinement cette façon de procéder. Je ne sais rien de plus que les renseignements communiqués à la Chambre par le ministre. Comme nous l'avons dit, nous nous pencherons certainement sur cette question de façon plus approfondie.

• (1650)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

Article 4

Le vice-président: Nous avons un amendement à l'article 4.

M. Merrithew: Monsieur le Président, vous obtiendrez je crois le consentement unanime du comité plénier pour que les dix amendements soient automatiquement inclus dans les motions correspondantes au fur et à mesure que nous les aborderons. Il conviendrait donc peut-être de dire «l'article 4 modifié».

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 4 modifié est adopté.)

(Les articles 5 à 7 sont adoptés.)

Le vice-président: Nous avons deux amendements à l'article 8. L'article 8 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 8 modifié est adopté.)

(Les articles 9 à 14 sont adoptés.)

Le vice-président: Il y a un amendement à l'article 15. L'article 15 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 15 modifié est adopté.)

Article 16

M. Merrithew: Monsieur le Président, nous avons bien sûr eu des discussions avec des groupes d'anciens combattants, comme nous l'avons dit, avant la présentation du projet de loi. Cette disposition devait couvrir tous les aspects de la rétroactivité. Les groupes ont manifesté certaines réserves à cet égard. Pour cette raison, je crois qu'il vaudrait mieux supprimer les articles 16 et 24. Le gouvernement votera donc contre ces deux articles puisqu'il n'est pas possible de les modifier.

Le vice-président: Les articles 16 et 24 sont-ils rejetés avec dissidence?

M. Benjamin: Obtenons d'abord le consentement unanime. S'il est retiré, nous devrions voter.

Le vice-président: Procédons plutôt de cette façon. D'abord l'article 16 est-il rejeté?

Des voix: D'accord.

(L'article 16 est rejeté.)

(Les articles 17 à 23 sont adoptés.)

(L'article 24 est rejeté avec dissidence.)

(Les articles 25 à 27 sont adoptés.)

Article 28

Le vice-président: Nous avons un amendement à l'article 28. Est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'aricle 28 modifié est-il adopté?

(L'article 28 modifié est adopté.)

Article 29

Le vice-président: Nous avons un amendement à l'article 29. Est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'article 29 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 29 modifié est adopté.)

Article 30

Le vice-président: Nous avons un amendement à l'article 30. Est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le vice-présdient: L'article 30 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 30 modifié est adopté.)

Article 31

Le vice-président: Nous avons un amendement à l'article 31. Est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'article 31 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 31 modifié est adopté.)

(Les articles 32 à 64 sont adoptés.)

Article 65

Le vice-président: L'article 65 est modifié. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'article 65 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 65 modifié est adopté.)

Article 66

Le vice-président: L'article 66 est modifié. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: L'article 66 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 66 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Merrithew propose: Que le projet de loi modifié soit approuvé.

M. Merrithew propose: Que le projet de loi modifié soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je tiens à dire que nous avons fait du bon travail aujourd'hui. Je tiens à assurer au ministre que nous ne laisserons pas tomber les questions que nous avons soulevées aujourd'hui et qu'il en entendra encore parler.

Je veux aussi remercier le ministre. Il a eu la gentillesse de m'envoyer des notes pour m'aider à préparer ma réponse à la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. Il ne me connaît pas assez bien. Je n'ai jamais été à court de mots sur aucun sujet. C'était quand même aimable de sa part. Je ne m'en suis pas servi, mais je vais peut-être les garder pour l'an prochain.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je veux remercier mes critiques et les députés de la Chambre. Je suis d'accord avec le député de Regina—Lumsden et avec mon critique du Parti libéral, le député de Hillsborough, qui représente la circonscription où mon ministère est situé. Je les remercie personnellement de leur collaboration.

Le groupes d'anciens combattants d'un bout à l'autre du Canada ont surveillé de près ce qui s'est passé. Je crois que nous leur avons montré que nous pouvions consulter et écouter. Ce que nous avons fait est bon pour eux et pour leurs collègues. Même si nous n'avons pas encore fait tout ce que nous pouvons faire, les huit améliorations annoncées depuis juin et les mesures prévues dans le projet de loi C-87 sont de bon augure pour les anciens combattants.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, comme l'a mentionné le député de Regina—Lumsden nous avons fait beaucoup en peu de temps. Je crois que nous avons beaucoup de bonnes choses pour les anciens combattants dans ce projet de loi. Nous avons aussi d'autres choses qui ont besoin d'être mises au point.

Je suis heureux qu'un groupe d'étude ait été créé. Je suis impatient de participer à beaucoup des réunions que ce groupe tiendra au cours des mois et des années qui viennent.

Le nombre d'anciens combattants diminue. Par conséquent, les montants versés devraient augmenter et un plus grand nombre de personnes devraient toucher des prestations. Cela réglera une bonne partie des problèmes que les anciens combattants connaissent depuis la guerre de Corée, particulièrement le dernier groupe d'anciens combattants. Nous devons aussi penser aux militaires qui reviendront du Golfe et d'autres régions où il pourrait se passer quelque chose. Je veux simplement dire que je suis heureux d'avoir eu l'occasion de participer à ce débat et à l'étude de ce projet de loi en comité plénier aujourd'hui. Nous avons fait beaucoup, mais il reste encore beaucoup à faire.

• (1700)

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 16 octobre, de la motion de M. Young (Beaches—Woodbine): Que le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir prendre brièvement la parole à l'égard du projet de loi C-225, qui a été déposé à la Chambre au moyen d'une initiative parlementaire du député de Beaches—Woodbine.

Ce projet de loi a une histoire longue et honorable, en ce sens qu'il a été présenté la première fois en 1984, par le député de Lachine à l'époque, Rod Blaker. À cette époque, il était l'aboutissement d'une discussion en comité et avait reçu l'appui de tous les partis représentés au sein de ce comité, parce que l'on estimait que quelque chose devait être fait à l'égard des employés des députés.

La motion a été présentée par le député de Beaches—Woodbine au comité, qui a encore une fois reconnu que, de toute évidence, la situation avait changé au fil des années relativement au statut des personnes qui travaillent au service des députés.

Dans le passé, le nombre de ces personnes était beaucoup moins élevé et celles-ci formaient sur la colline une équipe qui fonctionnait essentiellement comme la fonction publique, sauf que ces personnes travaillaient continuellement dans des bureaux de députés; elles travaillaient pour les députés des différents partis et formaient un groupe d'employés d'expérience. Une grande partie de leurs tâches avaient un caractère beaucoup moins politique, peut-être, qu'aujourd'hui. Ces personnes faisaient essentiellement des travaux de recherche, de secrétariat, et ainsi de suite.

Par suite de l'augmentation du nombre de personnes au service des députés, il est devenu évident qu'il fallait faire quelque chose. Le comité multipartite a reconnu ce fait et le député de Beaches—Woodbine a présenté sa motion. Je pense que celle-ci a atteint les objectifs visés, puisqu'elle a contraint les députés à examiner la question des relations de travail sur la colline et à voir comment ceux-ci et leur caucus s'occupent de ces relations. des discussions très utiles, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, ont suivi la présentation de ce projet de loi.

Je pense qu'il existe toujours un appui général aux principes qui sous-tendent ce projet de loi. En d'autres mots, il faut accorder une certaine protection aux personnes qui travaillent pour les députés. En d'autres termes, ces gens ne peuvent tout simplement pas être à la merci des caprices des politiciens et de tout le reste qui fait partie de ce travail, sans pouvoir se prévaloir des droits fondamentaux dont jouissent les employés de tout autre secteur effectuant le même travail sur le plan des conditions de travail et le reste.

J'ai consulté le député de Beaches—Woodbine, et il nous semble que l'on comprenne mal l'objet de ce projet de loi, si on se fie à certaines allusions faites par d'autres députés au cours du débat et à d'autres observations sur ce projet de loi qui donnent à entendre qu'on ne ferait qu'accorder d'autres privilèges à un groupe de la Chambre des communes et qu'on risquerait ainsi de créer des iniquités. En d'autres termes, on prétend qu'on a pas abordé comme il se doit les questions de fond de ce projet de loi.

Selon moi, le député de Beaches—Woodbine a attiré l'attention de la Chambre sur cela dans ses observations du 16 octobre, lorsqu'il a déclaré que le projet de loi renfermait certaines lacunes et il a reconnu qu'on pourrait les corriger au comité. Il a précisé également qu'il était conscient du fait que le libellé du projet de loi initial rédigé en 1984, avait certaines faiblesses. Il a précisé qu'il serait disposé à collaborer avec le comité, afin des le corriger. Voici ce qu'il a dit alors:

> J'espère que nous aurons l'occasion d'entendre le point de vue des syndicats de la fonction publique, de membres du personnel des députés et de toute autre personne désireuse de nous aider dans notre travail.

Selon moi, le projet de loi proposé par le député de Beaches—Woodbine tend à faire en sorte que les membres du personnel des députés puissent avoir le droit de négocier une convention collective.

Nous avons essayé de faire cela au sein du caucus néo-démocrate. Nous aimons à penser que nous prenons ce genre de chose au sérieux et nous avons tout fait pour obtenir les résultats voulus. En définitive, je peux certainement affirmer que les avantages ont été de loin supérieurs aux inconvénients. Nous sommes très heureux de notre expérience de la négociation collective avec nos employés. Nous croyons qu'il serait certes très utile que les membres des autres caucus examinent la notion en question également.

À notre époque, où les techniques de négociation sont fort avancées, on peut certainement, dans le cadre de la négociation collective, tenir compte de la situation particulière des employés des députés. Il suffit de légitimer le processus par voie législative.

Ainsi, je voudrais proposer, appuyé par le député de Kamloops:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit révoqué et l'objet déféré au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.»

J'invite tous les députés à souscrire à cet amendement.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir sur le projet de loi d'initiative parlementaire dont la Chambre est saisie. Je me demande avec un peu d'inquiétude ce que la mesure entraînerait, et jusqu'où je dois aller dans mes observations.

Le projet de loi permettrait au personnel des Communes de se faire engager en priorité dans la fonction publique. Cette priorité leur serait accordée quand ils perdent leur emploi parce que leur employeur a cessé d'être député.

Contrairement à d'autres projets de loi d'initiative parlementaire, celui-ci nous concerne tous directement dans notre rôle de député. Il nous touche de plusieurs façons, et c'est pourquoi je voudrais communiquer quelques réflexions.

Cette mesure vise à assurer un traitement équitable à tous les employés des Communes, ces personnes admirables et honorables qui nous secondent dans nos circonscriptions et ici, à Ottawa. Elles sont souvent les agents de liaison entre nous et ceux que nous représentons à la Chambre.

Avant de prendre la parole aujourd'hui, j'ai longuement réfléchi au principe sur lequel se fonde le projet de loi, celui de l'équité ou de l'égalité. Le projet de loi vise en effet à traiter le personnel des députés sur le même pied que le personnel de certains bureaux parlementaires.

Je me demande si cette priorité n'a pas été accordée au personnel des députés lorsque la loi a été mise en place en 1966 et 1967, parce qu'on ne prévoyait pas à ce moment-là que les députés auraient leur propre personnel.

Malgré les apparences, je ne peux imaginer d'époques de l'histoire canadienne où un député n'aurait pas eu besoin de personnel dans sa circonscription, surtout quand les transports n'étaient pas aussi perfectionnés qu'aujourd'hui.

La différence, c'est que ces personnes n'étaient pas reconnues comme employés des députés. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que mes employés et ceux des autres députés sont extrêmement compétents et qu'ils seraient des personnes de valeur à intégrer à la fonction publique.

L'équité est une question très présente dans l'esprit des Canadiens ces temps-ci, et même depuis un certain temps déjà. On compare parfois les députés à la Chambre à des poissons dans un bocal, que l'on peut examiner de tous les côtés et de haut en bas. Il faut se demander ce que le public pourrait penser de cette proposition. La verrait-il comme un moyen d'accorder un traitement équitable ou plutôt comme une forme de traitement préférentiel à un groupe privilégié?

• (1710)

La notion d'égalité est importante. Cependant, je dois faire remarquer que je serais très inquiet si, dans un effort pour assurer un traitement équitable, le public n'y voyait qu'une tentative d'accorder un traitement préférentiel sous une forme déguisée. La proposition permettrait des nominations en priorité au sein de la fonction publique, sans la tenue de concours et de préférence à pratiquement n'importe qui au Canada.

Il ne fait aucun doute que nous, les députés de la Chambre des communes, sommes ici parce que d'autres nous ont aidés et parce qu'ils continuent de le faire, souvent une élection après l'autre et une session après l'autre. En effet, il y a des gens ici qui sont députés à la Chambre depuis 20 à 25 ans. Comme on a pu le constater aujourd'hui, on a rendu hommage à quatre députés qui sont à la Chambre depuis 25 années consécutives.

Nous devons sans cesse être reconnaissants envers ces gens. Une chose me préoccupe, toutefois, c'est que, en prévoyant une disposition axée sur une marque de reconnaissance, nous pouvons, sans le vouloir, exposer les personnes nommées à une critique injuste en leur réservant ce que certains peuvent appeler une «petite porte» pour entrer dans la fonction publique.

Cette disposition de nomination en priorité au sein de la fonction publique est-elle appropriée, ou alors peut-être serait-il plus pertinent d'apporter certains changements aux règles régissant le personnel de la Chambre des communes?

La recherche que j'ai pu faire sur le sujet ne m'a pas permis de déterminer avec certitude si les députés de la Chambre, quand ils ont adopté la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, ont jugé que ces nominations en priorité ne s'appliquaient pas au personnel des députés de la Chambre parce que ce personnel n'était pas reconnu officiellement à ce moment.

Je voudrais faire remarquer que, au moment de l'adoption de cette loi, une disposition d'accompagnement a été incluse dans la loi établissant très clairement—du moins cela paraissait clair à ce moment-là—que: «Il est interdit [. . .]à tout fonctionnaire: a) de travailler pour ou contre un candidat à une élection de la Chambre des communes b) de travailler pour ou contre un parti politique.»

Je ne tiens pas à m'étendre là-dessus, car je crois comprendre que la Cour suprême est en train d'examiner cet article de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Je veux seulement signaler que, ces dernières années, les syndicats de la fonction publique ont exercé d'énormes pressions sur le gouvernement afin qu'il assouplisse les contraintes restreignant les activités politiques des fonctionnaires.

En fait, notre gouvernement a fait valoir officiellement que les activités politiques des fonctionnaires ne devaient pas être plus restreintes qu'il ne faut pour assurer la neutralité politique de la fonction publique. Le problème a consisté jusqu'à maintenant à déterminer où se trouve la limite.

L'article de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique promulgée en 1967 que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à modifier a constitué un progrès important en permettant aux fonctionnaires fédéraux de participer à la vie politique.

Ce projet de loi fait suite aux recommandations d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur les relations patronales-syndicales dans la fonction publique fédérale. Il interdit toujours aux fonctionnaires de travailler pour, au nom de ou contre un parti politique ou un candidat à des élections, mais il précise qu'un employé ne contrevient pas à la loi en assistant à une assemblée politique ou en contribuant à la caisse d'un parti politique ou d'un candidat.

Je voudrais conclure mes observations en faisant remarquer que, au Canada, les contraintes ont toujours visé la participation des fonctionnaires à la vie politique. Les contraintes sont aujourd'hui moins nombreuses que dans les premiers temps de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, mais elles ont quand même fait l'objet de contestations.

La raison d'être des contraintes a également évolué; d'abord destinées à supprimer une forme de népotisme, elles visent aujourd'hui à rassurer les citoyens et les autorités politiques et administratives qui craindraient que la participation des fonctionnaires à des activités politiques ne compromette l'intégrité et l'impartialité de tous les rouages de la fonction publique.

Nous avons accompli d'énormes progrès à cet égard au Canada. Il ne fait aucun doute pour moi que les loyaux collaborateurs, qui m'ont si bien servi jusqu'à maintenant et qui continuent de le faire, pourraient, s'ils le désiraient, faire carrière dans la fonction publique d'une façon très honorable pour eux comme pour leur employeur.

Cela me gênerait beaucoup que ces personnes se voient priver du mérite qui leur revient en toute justice sous le prétexte, aussi faux soit-il, qu'ils seraient entrés dans la fonction publique du Canada par ce que d'aucuns appellent l'entrée de service.

Le président suppléant (M. Paproski): Je viens d'examiner l'amendement à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Le débat porte sur l'amendement.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup avoir le plaisir et l'occasion de parler sur l'amendement d'une loi que je trouve absolument dégueulasse concernant la fonction publique, telle que proposée par mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

Le projet de loi C-225 propose de modifier la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et de donner des privilèges et des droits au personnel des députés, des droits et des privilèges que les employés de la Fonction publique n'ont pas.

Je trouve cela absolument intéressant, pour dire le moins, et je me pose des questions concernant les principes du Nouveau Parti démocratique lorsqu'ils parlent de défendre les droits des travailleurs à tout propos et que tout à coup ils vont à l'encontre de ce principe.

Nous sommes les gestionnaires et les plus hauts fonctionnaires, en somme ceux qui prennent les décisions sur la fonction publique. Et là, on est en train de donner une préférence à nos propres employés.

Monsieur le Président, je trouve cela tout à fait aberrant!

[*Traduction*]

Tout comme mes collègues qui sont intervenus avant moi, j'éprouve la plus grande estime pour les employés des députés, et particulièrement pour les miens. Il n'est pas facile de travailler pour nous. Nos horaires sont très exigeants et il y a toute la tension que viennent ajouter l'urgence des échéances et la nécessité de servir un grand nombre d'électeurs qui ont une grande variété de problèmes.

Cela dit, je dois également reconnaître le travail énorme accompli par les fonctionnaires du Canada, dont beaucoup habitent dans ma circonscription de Carleton—Gloucester.

La loi régissant les nominations dans la fonction publique est présentement connue sous le titre de Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Elle a été adoptée il y a près de 22 ans et n'est peut-être pas complètement pertinente aujourd'hui. Mais elle s'est révélée une loi qui a garanti que la fonction publique demeure neutre et libre d'intervention politique. Je crois que le Canada constitue un excellent modèle à cet égard. À mesure que les gouvernements changent et que de nouveaux ministres arrivent à la tête des différents ministères, il est rassurant de voir qu'ils reçoivent une information impartiale et non entachée de considérations politiques au sujet des affaires de l'État.

Le projet de loi énumère trois conditions pour que les ex-employés des députés obtiennent la priorité sans concours.

[*Français*]

Sans concours, je trouve cela tout à fait inacceptable. C'est surprenant que cela vienne de la bouche d'un parti qui se vante constamment d'être le grand défenseur des travailleurs. Ils vont à l'encontre de leur propre fonction publique, de la justice. Je trouve que c'est une injustice.

Les conditions pour pouvoir détenir ces emplois seraient celles-ci:

[*Traduction*]

Il doit déjà avoir été fonctionnaire immédiatement avant de devenir l'employé d'un député. Pendant son emploi dans le cabinet d'un député, l'employé doit être devenu admissible à une nomination sous le régime de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Il doit avoir

été employé pendant au moins trois ans dans le cabinet du député. Et puis après? À quoi tout cela rime-t-il?

• (1720)

[*Français*]

C'est de la préférence! C'est incorrect, c'est de l'injustice, à mon avis.

[*Traduction*]

Je soutiens que même si toutes ces conditions requises sont respectées, accorder un tel traitement de faveur à ces employés très dévoués va complètement à l'encontre du principe selon lequel le fonctionnaire reçoit sa juste récompense selon ses mérites.

Il y a également une chose que certains des autres députés qui ont parlé du projet de loi semblent avoir oubliée. Ceux de nos employés qui cherchent à entrer dans la fonction publique du Canada après avoir été à notre emploi trouveraient insultant que l'on pense qu'ils ont besoin d'un traitement de faveur. J'ai interrogé à ce sujet certains employés des députés, et les miens également, et ils m'ont dit qu'ils pouvaient faire face à la musique. Ils peuvent subir le concours. Ils sont qualifiés et sont prêts à se présenter au concours et à se mesurer à n'importe qui d'autre. Ils étaient absolument outrés que l'on puisse penser qu'ils auraient besoin d'aide, d'un traitement de faveur, de piston politique pour obtenir un autre emploi.

Il y a également un problème de perception publique. Les temps sont difficiles pour tous les politiques. Le public ne pourrait pas et ne devrait pas tolérer pareille chose. Ouvrir la porte aux adjoints parlementaires sans concours—vous imaginez, monsieur le Président, sans concours—serait perçu comme un prolongement des pouvoirs des députés. Nous ne devons pas avoir l'air de prendre tout simplement soin des nôtres comme. . .

[*Français*]

. . .le Nouveau Parti démocratique semble vouloir faire. C'est leur *gang*, leur groupe, ils se protègent. Mais qu'est-ce qu'ils font pour protéger les travailleurs qui ont eu de l'emploi à travers des concours? Je trouve cette façon de penser absolument injuste.

[*Traduction*]

L'économie est en difficulté au moment où beaucoup de Canadiens cherchent du travail. La politique de réaménagement de l'effectif est une des façons de la Commission de la fonction publique d'adopter cette politique de compression des effectifs du gouvernement avec l'effet désastreux qu'elle a eu sur les employés. Que vont penser les employés de la fonction publique déclarés en surnombre par le gouvernement conservateur actuel lorsque nos propres employés peuvent avoir des emplois avant même ceux qui ont été licenciés à cause d'une mauvaise politique du gouvernement?

Certains de mes colllègues prétendent que les conditions dont il est question dans ce projet de loi existent déjà dans les cabinets des ministres ainsi qu'au bureau du leader du gouvernement au Sénat et à celui du chef de l'opposition à la Chambre des communes et au Sénat. Je prétends qu'on ne répare pas une injustice par une autre. La politique de favoritisme de ce gouvernement est mauvaise. Ne la laissons pas prendre plus d'ampleur en autorisant la curieuse façon de procéder du Nouveau Parti démocratique. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est écoulé. S'il a presque fini son intervention, je lui donnerai la parole lorsque nous reviendrons après la sanction royale.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1730)

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

> Projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants).

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJET DE LOI

[*Français*]

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Young (Beaches—Woodbine): Que le projet de loi C–225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (personnel des députés), soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité; ainsi que de l'amendement de M. Funk (p. 15352).

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de pouvoir continuer mon discours contre le projet de loi du Nouveau Parti démocratique concernant la philosophie de deux poids, deux mesures quand vient le temps d'embaucher les employés de la fonction publique.

[*Traduction*]

La fonction publique du Canada prend actuellement une initiative appelée Fonction publique 2000. On l'a critiquée pour ne pas avoir tenu compte des idées des représentants des employés. Ne commettons pas une autre erreur en autorisant qu'on modifie la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et qu'on accorde des avantages comme ceux–là sans une étude approfondie, par un comité parlementaire, de toutes les conséquences de ce projet de loi.

En terminant, je voudrais ajouter que je ne sous–estime aucunement l'importance de nos propres employés, qui travaillent sur la colline ou dans nos circonscriptions, mais que ce ne soit pas au détriment d'une fonction publique dévouée, professionnelle et apolitique. Il y a certainement d'autres moyens équitables et novateurs de préparer l'avenir de ceux qui travaillent si assidûment pour les députés. La voie normale à suivre pour obtenir un poste dans la fonction publique est de participer à un concours fondé sur le mérite. Nous ne devons pas entraver ce processus pour tenter d'avantager un groupe. J'ai l'impression que nous négligeons les droits des autres et, en même temps, que nous insinuons que nos anciens employés ne sont pas assez instruits, assez professionnels et assez motivés pour obtenir un emploi grâce un concours équitable.

[*Français*]

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat lequel, soit dit en passant, est d'une très grande importance puisqu'il a trait justement à notre personnel, le personnel des députés, des parlementaires. Je tiens d'abord à féliciter le député de Beaches—Woodbine de son initiative d'avoir présenté ce projet de loi C–225.

Monsieur le Président, à mon avis, le personnel des députés, ce sont déjà des fonctionnaires. Cela s'explique du fait que dans bien des cas ils sont déjà encadrés comme tels, considérés comme tels, sauf qu'ils n'ont pas la même sécurité que les fonctionnaires, les employés de la fonction publique du Canada.

Monsieur le Président, nous devrons être animés d'un esprit d'équité, de justice. Il n'y a pas si longtemps, nous, les députés, nous sommes dotés de certains avantages, sans doute bien mérités, et sans doute aussi que ce n'est pas encore assez, si l'on compare nos fonctions comme parlementaires à certains hommes d'affaires ou professionnels. De ce fait, il me semble que nous méritons une meilleure équité en matière salariale, et problablement aussi en matière de sécurité d'emploi ou de pension de retraite.

Maintenant, puisque nous avons à décider que ce qui n'est pas bon pour nous n'est pas bon pour les autres, et que ce qui est bon pour nous est bon pour nos voisins, nous devons aussi tenir compte que très souvent, pour ne pas dire toujours, la qualité du travail d'un député dépend en grande partie de la qualité du travail de son personnel. Il n'y a pas un député en cette Chambre, monsieur le Président, qui puisse faire un très bon travail, comme je crois nous le faisons tous, en tout cas avec la meilleure volonté possible, s'il n'est pas épaulé par un personnel qualifié, compétent et fidèle.

Je tiens à rendre hommage à mes employés, monsieur le Président, qui jusqu'à maintenant m'ont rendu de précieux services. Bien souvent, on les laisse dans l'ombre. Ce sont nous, les députés, qui en récoltons les bénéfices, les honneurs, mais ce sont nos employés qui font le travail pour nous.

Alors, si nous voulons vraiment être équitables, si nous voulons avoir le même traitement, la même sécurité pour nos employés que ce que nous défendons pour nous–mêmes, il me semble que le projet de loi C–225 vient réparer en quelque sorte une injustice. Si nos employés sont déjà considérés comme faisant le même travail que les employés de la fonction publique, il me semble que ce

n'est pas énorme que de leur concéder certains privilèges ou certains avantages.

Si un employé travaille pour la fonction publique du Canada pendant trois ans, il devient automatiquement un employé permanent. Alors pourquoi les employés qui travaillent pour les parlementaires n'auraient-ils pas le même traitement? À ce moment-là, il me semble que cela nous permettrait d'aller chercher du personnel encore plus compétent, qui pourrait se sentir plus en sécurité et qui pourrait faire un meilleur travail, encore. Donc, cela pourrait rehausser la qualité du travail du député.

Il ne faut pas oublier que nos employés ont des responsabilités familiales comme nous. Ils ont leur vie, ils ont des dépenses tout autant que nous. Donc, avant de s'engager à travailler pour un député ou de travailler dans un autre domaine, ils sont bien obligés de tenir compte, premièrement du salaire qu'ils vont gagner et également de leur sécurité d'emploi, de ce qui pourrait arriver s'il advenait qu'ils ne puissent pas continuer à travailler pour tel ou tel député, par exemple, à la suite d'une défaite électorale ou d'autres événements. Parce qu'il faut bien admettre que ces employés sont à notre merci. C'est très facile pour n'importe quel député de se départir d'un employé; il peut être congédié très facilement, et l'employé n'a presque aucun recours.

Je me dois donc, monsieur le Président, au nom de la justice et de l'équité, d'appuyer le projet de loi C-225.

• (1740)

Je suis certain que si tous les députés de cette Chambre faisaient un examen de conscience bien approfondi, ils ne pourraient faire autrement que d'en venir à la même conclusion.

Si nous voulons que nos employés soient fidèles, travaillants, qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes, et quand vient le moment peut-être d'en embaucher de nouveaux, si nous voulons aller chercher ce qu'il y a de mieux, il faudra, monsieur le Président, qu'il y ait une certaine sécurité pour ces employés-là. Les salaires qu'ils gagnent, ce n'est pas la fin du monde! Ils ne pourront pas devenir riches au bout de quelques années; ils ne pourront pas se baser sur cela pour leur avenir.

Mais au moins, monsieur le Président, qu'on ait quand même la décence, si je puis me permettre, la compassion, de leur assurer une certaine continuité. L'employé devrait au moins être assuré, si le député est défait, ou si le député le met à la porte—et encore là, c'est une autre possibilité—qu'il ne reste pas dans la rue, qu'il ait quelque chose d'autre, une alternative. Ils devraient au moins avoir la sécurité de pouvoir se trouver un autre emploi, un emploi connexe à ce qu'ils font, parce que le travail qu'ils font pour les députés est semblable, mais ressemble peu à ce que font les fonctionnaires.

J'ai entendu tout à l'heure un de mes collègues dire que c'était injuste parce que nos employés ne passaient pas par certains concours, certains filtres ou certains examens. Mais oui, monsieur le Président! Le filtre en question, c'est le député. Le député, avant de l'embaucher, va l'examiner au niveau de ses compétences, sa qualité d'employé; il fera cela avant de l'embaucher. Cela reviendrait à dire, à ce moment-là, que le député n'a pas de jugement? Mais ça revient à dire cela! Le député, tout à l'heure, disait qu'il ne pouvait pas considérer cela dû au fait que ces employés-là n'avaient pas été examinés, qu'ils n'avaient pas passé de concours comme d'autres, qu'ils n'avaient pas été examinés au niveau de leur compétence. Cela veut donc dire qu'il n'a pas la compétence de juger, car c'est lui qui l'a embauché.

Donc, je trouve cela un peu contradictoire, monsieur le Président. Pour quelles raisons, à ce moment-là, n'allons-nous pas nous accorder si nous nous considérons, à ce moment-là, comme des patrons intelligents—je crois que nous le sommes—équitables. . . Mais alors, l'examen était déjà fait, il a été passé au moment où le député a décidé de l'embaucher. Alors, s'il l'a fait ce jour-là, la journée qu'il sera congédié, il ne sera pas moins intelligent.

Il y a un autre élément dans tout cela, monsieur le Président, et il est à l'effet que ces employés, nos employés à nous, vivent de la même façon, nos émotions. Parfois, ils travaillent 40 heures, 45 heures par semaine et ils ne sont payés que pour 30. À cette heure-ci, monsieur le Président, je suis certain que mes employés sont encore au bureau maintenant. Pourtant, les employés de la Fonction publique, il y a déjà une heure et demie ou deux heures qu'ils ont quitté. Donc, c'est une contribution pour le pays qu'ils font. Pourquoi ne pas leur reconnaître cela?

Monsieur le Président, que le projet de loi vienne du gouvernement ou qu'il vienne d'un député de l'opposition, comme c'est le cas ici, il me semble que nous devrions passer par-dessus ce fait. Nous devrions mettre notre partisanerie de côté, monsieur le Président, et considérer le projet de loi comme il est avec ses qualités et ses défauts, mais non pas le rejeter du revers de la main du seul fait que c'est un député de l'opposition qui l'a présenté. Il me semble que ce ne serait pas équitable de faire cela, monsieur le Président.

Donc, je souhaite proposer une petite modification, si vous me le permettez, monsieur le Président. Bien sûr, la perfection n'existe pas dans aucun domaine et elle n'existe pas non plus dans ce document, dans ce projet de loi. La modification que je crois être opportune d'y apporter, et ce sera la seule, est la suivante: Je ne suis pas d'accord pour créer de nouvelles dépenses pour le gouvernement

alors que plusieurs fonctionnaires sont déjà aujourd'hui payés pour être sur les tablettes. Il faudrait que ces ressources puissent être épuisées avant d'embaucher du personnel venant des parlementaires. Et en apportant cette petite modification, monsieur le Président, j'en serais satisfait à 100 p. 100. J'invite donc mes collègues de la Chambre des communes, au nom de l'équité et de la justice, à adopter ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

Je voudrais commencer par rendre hommage à mon propre personnel. Ce projet de loi vise à accorder une certaine protection ou du moins la priorité au personnel des députés qui souhaiteraient entrer dans la fonction publique. Je dois dire, connaissant l'insécurité de la vie politique, que nous ne pensons pas toujours à l'avenir en terme de sécurité.

Par contre, ce n'est pas une chose qui est sans préoccuper les membres de notre personnel. Pourtant, je dois reconnaître que dans le cas de mes propres employés au moins, ce sujet a été abordé lorsque je les ai embauchés. Ils savent que la vie politique comporte un certain degré d'insécurité et ils ont accepté ce risque en acceptant l'emploi.

Cela dit, tant à Ottawa que dans ma circonscription de Fredericton, j'ai quatre personnes qui me servent bien mais qui, surtout, servent très bien ma circonscription et mes électeurs.

Parlant de la question de l'emploi dans la fonction publique et de l'établissement d'une priorité pour ceux ou celles qui voudraient y entrer, je dois dire qu'il n'y a pas de travail plus exigeant, et demandant plus de temps, dans mon bureau de circonscription, que celui d'essayer de répondre aux demandes des personnes cherchant un emploi. L'époque est révolue, heureusement, où les politiciens pouvaient orienter les gens vers des emplois ou même créer des emplois. Aujourd'hui, l'emploi dans la fonction publique est soumis à un système de concours où le mérite compte plus que toute autre chose. À mon avis, c'est ainsi que cela doit être.

J'ai pas mal d'appréhension à parler de ce projet de loi mais, au risque de vexer mes propres employés et tous ceux qui travaillent si bien pour tous les députés, je dois dire que j'ai du mal à appuyer une position qui leur donnerait une forme de priorité. Par ailleurs, j'ai des responsabilités envers tous les citoyens qui voudraient travailler pour la fonction publique et ne le peuvent pas, et auquel je dois dire, quotidiennement, que je ne peux rien faire pour eux directement. Le mieux que je puisse faire, c'est les autoriser à donner mon nom comme référence ou les aider à soumettre leur demande, pour qu'ils s'adressent comme il faut à la fonction publique.

Mon inquiétude au sujet de ce projet de loi découle du principe général qui le sous-tend et surtout de ses détails. Je n'avais rien contre son intention initiale, mais j'ai beaucoup de doutes au sujet de la façon dont il a été élargi.

Quelle était son intention initiale? C'était une intention valable. Nous nous inquiétons tous pour nos employés parce qu'ils sont dans une position très incertaine. Nous devons lire le projet de loi actuel à la lumière de ce sentiment de responsabilité et de ce désir d'assurer leur avenir. En lisant la note explicative qui accompagne le projet de loi, je vois que la modification vise un groupe très précis.

Le but initial était d'aider les employés qui ne sont plus employables lorsqu'un député pour lequel ils ont longtemps travaillé cesse d'être député à la suite de sa démission, de son décès ou de sa défaite aux élections. Les gens qui ont de longs états de service sont un cas très particulier. La proposition initiale visait à accorder une certaine protection à ces employés de longue date pour faciliter leur entrée dans la fonction publique, pourvu qu'ils soient suffisamment qualifiés.

Si le but de ce projet de loi était encore d'offrir une telle protection à ces gens, je continuerais de l'appuyer. Je crois cependant que son objet est devenu beaucoup plus général et qu'il va beaucoup plus loin que l'intention initiale.

L'emploi dans le bureau d'un député n'est pas défini. On pourrait penser qu'il s'agit du personnel des bureaux des députés sur la colline, ici à Ottawa, mais ce pourrait être aussi les employés des bureaux de circonscription. Ce n'est pas précisé et il faudra clarifier ce point.

Je crois que trois ans seulement, c'est un peu court pour qu'une personne qui a servi un député entre dans la fonction publique en priorité.

• (1750)

Selon la formulation actuelle du projet de loi, un employé d'un député qui a passé seulement trois ans et un mois au service de ce député obtiendrait automatiquement la priorité pour les nominations dans la fonction publique, devançant ainsi non seulement les autres fonctionnaires et les autres Canadiens, mais même des fonctionnaires de carrière ayant peut-être 20 ou 25 ans d'expérience qui auraient malheureusement été mis à pied.

Comme vous le savez, monsieur le Président, au cours des cinq ou six dernières années, à la demande des Canadiens, le gouvernement a délibérément diminué la taille de la fonction publique, réduit le coût du gouvernement et éliminé par le fait même plus de 12 000 fonctionnaires. Il y a beaucoup de fonctionnaires aujourd'hui qui ont été mis à pied et qui sont censés avoir la priorité pour revenir dans la fonction publique. Il ne semble pas juste qu'un membre du personnel du cabinet d'un député ait automatiquement priorité sur les employés présentant de longs états de service qui sont victimes des aléas des compressions de personnel dans la fonction publique.

Encore une fois, que veut dire le projet de loi quand il parle d'un employé? À défaut d'une meilleure définition, il faut faire ce que font les tribunaux de notre pays et avoir recours à un dictionnaire. Le *Webster* dit que c'est une personne qui est employée par une autre, habituellement pour un salaire et à un poste inférieur au niveau cadre.

Pour en revenir à l'objet initial du projet de loi, je suis à peu près certain que cela concernait des employés qui avaient été au service permanent, à plein temps, 40 heures par semaine, d'un député ici sur la colline. Sous sa forme actuelle, cependant, une personne qui n'a travaillé qu'un jour par semaine ou peut-être même quelques heures par semaine pour un député pourrait avoir droit à cette priorité. Encore une fois, cela ne semble pas équitable et doit assurément être clarifié et précisé.

Que signifie l'expression «avoir droit»?

M. Funk: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre le député au milieu de son discours, mais je voudrais lui faire remarquer, car je pense qu'il l'a peut-être oublié, que nous débattons un amendement à ce stade qui en fait retire ce projet de loi et le renvoie à un comité où on pourra en discuter les principes, mais où l'aspect inacceptable. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis certain que le député le sait et qu'il va parler d'une partie seulement du projet de loi.

M. Bird: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je vais présenter des arguments dans ce sens, et j'apprécie l'intervention du député.

Le fait même que tant de points demandent à être clarifiés m'amène à dire que je ne pense pas qu'il suffise de le faire étudier en comité, puis de le renvoyer ici. Je pense que ce projet de loi a besoin d'être étudié de façon beaucoup plus approfondie, du point de vue moral, et pour toutes sortes de détails.

Pour conclure, je voudrais récapituler certaines des lacunes graves que j'ai relevées—et j'espère que vous tiendrez compte pour mon temps de parole que l'on a interrompu mes remarques par ailleurs très bien organisées.

Tout d'abord, j'estime que l'objectif initial de cette proposition est devenu confus et a été élargi bien au-delà de ce qui avait été prévu à l'origine, et je ne pense pas qu'un amendement en vue de le faire étudier en comité soit la bonne solution.

Deuxièmement, j'aimerais préciser que cette priorité n'est accordée que lorsque le député pour qui travaille l'employé visé cesse pour une raison quelconque d'être député. Elle ne devrait pas être accordée à une personne qui a tout simplement démissionnée ou qui a été renvoyée pour des motifs de paresse, d'incompétence ou de mauvaise conduite.

Troisièmement, ce projet de loi ne pourrait être acceptable que s'il s'applique aux employés des députés en poste à Ottawa et, à bien y penser monsieur le Président, je ne sais pas si les employés dans les circonscriptions qui comptent de longues années de service ne devraient pas, eux aussi, être pris en compte. À mon avis, il ne faut pas se contenter de modifier et de réviser la loi. Il faut repenser tout le concept.

Quatrièmement, il faut insister davantage sur les longs états de service. Non seulement la période de trois ans est-elle trop courte, mais cela ne semble pas être une condition en vertu de l'alinéa 41.1*a*) et de l'alinéa 41.1*b*).

Cinquièmement, et j'achève, la question de savoir qui est un employé et qui ne l'est pas doit être clarifiée. Le fait d'accorder une telle protection à une personne qui n'a travaillé que de façon intermittente, même pour une période de trois ans, serait à mon avis intolérable.

Sixièmement, j'ai du mal à accepter le niveau de priorité accordé dans la liste de priorités actuelle. J'ai deux observations à formuler à cet égard: d'abord, j'aimerais que l'on accorde à cette nouvelle priorité la plus faible des priorités statutaires si le projet de loi est adopté, et, ensuite, que ce droit ne soit accordé qu'à des fins de considération et non à des fins de nomination.

Il serait très difficile de trouver le juste milieu entre l'objet du projet de loi et son libellé. Il y a des employés qui nous représentent au sein de la Chambre des communes qui méritent d'être protégés, de se voir accorder la priorité et d'être traités avec équité, mais c'est leur expérience qui devrait compter en dernière analyse, et cela devrait les avantager. Enfin, monsieur le Président, nous devons songer aux autres citoyens du Canada, ceux qui cherchent à faire carrière dans la fonction publique en se pliant à des modalités difficiles, ouvertes et compétitives, comme ce devrait être le cas.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat. Je suis membre du Comité des privilèges et élections, le comité qui a décidé que le projet de loi pourrait faire l'objet d'un vote et je tiens à expliquer brièvement comment sont choisis les projets de loi d'initiative parlementaire, et aussi en quoi consiste l'heure des initiatives parlementaires en précisant ce que nous tentons de faire et ce que McGrath a suggéré de faire par sa réforme de la Chambre des communes.

Vous le savez, nous mettons les noms des députés dans une boîte et nous tirons les noms au sort. S'ils ont un projet de loi ou une motion à présenter, nous mettons leurs noms dans l'une ou l'autre de deux boîtes. Nous tirons un nom pour les projets de loi et un pour les motions. Nous en tirons dix de chaque et trois font l'objet d'un vote.

Nous avons décidé que le projet de loi à l'étude ferait l'objet d'un vote parce que nous avons jugé qu'il corrigeait une négligence de 1967, lorsque les députés n'avaient pas de personnel. Beaucoup de députés étaient préoccupés par la situation. La décision a été prise de façon impartiale, dans le but de soumettre la question à un débat. Ce débat s'est très bien déroulé.

Comme vous le savez, le projet de loi a d'abord été présenté par un député libéral en 1984 et il a fait l'objet d'un débat, mais en raison du déclenchement d'élections, il est resté en plan. C'est maintenant un député néo-démocrate qui le présente.

Il est ironique que ce soit les néo-démocrates qui aient voulu que le projet de loi fasse l'objet d'un vote au comité et que maintenant, ils hésitent et suggèrent de le renvoyer au comité pour en discuter des principes généraux. J'imagine qu'ils subissent des pressions de la part des syndicats.

Je voudrais aussi préciser que lorsque les projets de loi d'initiative parlementaire arrivent à la Chambre des communes, ils ne sont pas parfaits. On doit normalement se prononcer sur le principe et les renvoyer à un comité qui se charge d'en corriger les défauts. Évidemment, celui dont nous sommes saisis a de nombreux défauts que vient d'énumérer le député, y compris celui de mettre le personnel des députés au haut de la liste des priorités. J'accepte, comme le recommande le député, qu'ils soient plutôt mis au bas de la liste des priorités. Peut-être ne voulons-nous pas vraiment leur accorder un statut prioritaire, mais plutôt faire en sorte que l'on tienne compte de leur candidature lorsque des postes sont offerts.

Par exemple, la fonction publique possède une banque informatisée d'où l'on tire cinq ou huit noms pour chaque poste à pourvoir. Peut-être pourrions-nous intégrer les noms des employés des bureaux de députés parmi ces cinq ou huit noms pour qu'ils aient à subir le processus de sélection. Au moins ils devraient se présenter aux concours. Je pense que c'est ce que nous voulons.

Tous les projets de loi qui ont été présentés à la Chambre et ont été renvoyés à un comité législatif ont subi de nombreux amendements. Certains diraient même que quelques projets de loi renvoyés par les comités étaient méconnaissables par rapport à l'original.

C'est là le processus suivi pour l'heure des initiatives parlementaires et il est très sain. L'honorable James McGrath, pendant les travaux du comité McGrath sur la réforme du Règlement, dont ce gouvernement a accepté bien des propositions, voulait donner plus d'importance aux simples députés. Les propositions en question atteignent l'objectif visé.

Je veux signaler par ailleurs que le personnel des députés apporte une contribution très importante à la Chambre des communes et au Parlement du Canada, ainsi que dans l'intérêt public. La plupart des employés des députés seraient des employés hors pair au sein de la fonction publique. Or, le projet de loi est ainsi libellé que leur accession à la fonction publique ne serait possible qu'en de rares cas. Il n'y en aurait donc que très peu à y accéder. C'est donc dire que nous ne parlons pas de déplacer une foule de gens. En fait, j'affirme que nous ne voulons prendre la place d'aucun fonctionnaire.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole achève. J'aimerais poursuivre à la prochaine heure réservée aux initiatives parlementaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra prendre les sept minutes qui restent du débat, lorsque ce projet de loi sera de nouveau à l'ordre du jour.

Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(3) du Règlement, l'affaire retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, il y quelques jours, j'ai posé une question au ministre des Approvisionnements et Services sur le rapport du vérificateur général et sur les 14 points qu'il a abordés au sujet de la sécurité des informations stockées dans la mémoire de tous nos ordinateurs. Puisque je suis ici maintenant, c'est que la réponse du ministre ne m'a évidemment pas satisfait. Je ne pouvais pas laisser tomber toute cette affaire sans attirer son attention sur certains faits très importants.

Je ne prétends pas être un spécialiste dans ce domaine, loin de là. Il s'agit d'un système fort complexe qui coûte cher à exploiter. Il n'est pas nécessaire d'être diplômé d'un collège spécialisé dans ce domaine pour comprendre que les systèmes informatiques, avec leurs banques de données en mémoire, leurs bases de données et tout le reste sont des dispositifs fort complexes et très coûteux.

Cependant, je dois signaler au gouvernement certaines questions fort importantes. Après avoir entendu le ministre, j'ai pris contact avec un spécialiste reconnu dans ce domaine. Il va de soi que nous avons abordé cette question en toute objectivité, monsieur le Président, et vous verrez d'après les questions que je soulève que c'est, en quelque sorte, d'une procédure normalisée dont je parle.

Je commencerai par signaler qu'après voir consulté le rapport du vérificateur général, j'ai constaté qu'il y a eu une certaine négligence, si je puis m'exprimer ainsi car cela fait plus de cinq ans que le vérificateur général rappelle qu'un simple accident pourrait paralyser toutes les activités du gouvernement du jour au lendemain étant donné le nombre élevé de banques de données qui existent actuellement dans l'appareil gouvernemental, ce qui ne veut pas dire que tous les services seraient touchés, mais un grand nombre en souffriraient énormément. Un tel accident pourrait bloquer tout notre système informatique et nous devrions alors dépenser des sommes énormes pour le remettre sur pied.

Je dis qu'il y a eu négligence parce qu'on a accordé si peu d'importance à l'aspect sécurité de nos banques de données. Nous devons nous rappeler aujourd'hui qu'il existe de plus en plus de petits génies informatiques et de profanes férus d'informatique.

L'expert m'a parlé entre autres de ce qu'il appelle une entrée logique qui permet à des individus d'accéder à une base de données du gouvernement, de modifier des données sur une personne, d'ajouter des renseignements qui ne devraient pas y être de toute évidence ou encore d'en transférer carrément les renseignements dans leur propre banque de données. Il va sans dire que ce qui est en jeu ici c'est la confidentialité des dossiers. On a donc raison de s'inquiéter. Ce sont des choses qui peuvent se produire. C'est un fait. Je n'invente rien. C'est un fait.

L'expert m'a dit que tout se passe comme si on donnait à un inconnu la clé pour entrer quelque part. Par conséquent, compte tenu du manque de sécurité, ce serait un jeu d'enfant pour qui s'y connaît que d'accéder à quantité de nos bases de données. C'est un fait. Il faut bien admettre, que si c'est le cas, ce n'est pas un bon principe de gestion.

Regardez ce que font nos institutions financières. Elles manipulent énormément de renseignements confidentiels et elles ont veillé à assurer la plus grande sécurité possible. Ce qui ne les empêche pas de faire de l'argent.

Il est évident qu'il existe des normes établies dont le gouvernement pourrait s'inspirer pour protéger ses bases de données; c'est très important.

[*Français*]

Monsieur le Président, après avoir démontré de la négligence dans ce domaine–là et je ne dis pas que c'est nécessairement le gouvernement qui est totalement responsable car peut–être que le problème date de dix ans, mais depuis les dernières cinq années, notre vérificateur général dit que la situation ne peut pas continuer, du moins pas ainsi.

Donc, en parlant avec un expert dans le domaine, j'ai demandé et je lui ai dit: Je ne veux pas que ce soit complexe, je veux que ce soit très simple, mais d'après vous—parce qu'il avait lu le rapport du vérificateur général et il est au courant qu'il y a un élément d'insécurité... Il a suggéré, si vous me permettez, ces trois points–ci:

[*Traduction*]

Pour commencer, il a dit qu'on devrait créer des normes de sécurité. Ce qui pourrait se faire en cinq ans. Établir des normes et élaborer un plan de travail dans un délai raisonnable.

C'est ce qu'il faut faire, c'est ce que devraient faire sans tarder nos hauts fonctionnaires, et le Conseil du Trésor puisque c'est lui qui tient les cordons de la bourse.

Nul doute que ça va coûter cher. Il n'empêche qu'on aurait un plan de travail qu'on pourrait graduellement mettre en oeuvre parce que la sécurité est une dépense indispensable de nos jours.

Enfin, il ne faut pas oublier que toute cette information est un élément d'actif du gouvernement. Il y a un vieux dicton en français qui dit:

[*Français*]

«Celui qui possède l'information possède le pouvoir».

Finalement, monsieur le Président, pour résumer, il ne s'agit pas de critiquer sans arriver avec des éléments de rechange, mais simplement d'avoir un plan de travail et de s'attaquer au problème avant qu'il n'y ait une erreur qui pourrait nous coûter énormément cher et semer le doute dans l'esprit des gens à l'effet que les données ne sont pas en sécurité.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de répondre à la question de mon collègue de Gatineau—La Lièvre au sujet des systèmes informatiques du gouvernement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, en réponse à la question soulevée par le vérificateur général l'an dernier, le ministère a pris les choses très au sérieux et a pris des mesures pour se doter d'une unité de gestion de l'information.

Cette unité veille à ce que le traitement et la mise en mémoire de l'information des bases de données du gouvernement se fassent en toute sécurité. Nous avons pris les moyens pour accroître la sécurité. Ce n'est pas mentionné dans le rapport.

[*Français*]

La sécurité des systèmes informatiques, monsieur le Président, revêt une importance capitale pour le ministère des Approvisionnements et Services ainsi que pour tous les ministères et agences du gouvernement. Je puis assurer la Chambre et le peuple canadien que des mesures de sécurité très strictes ont été prises afin de réduire le plus possible les risques d'atteinte à nos systèmes.

De plus, en cas de défaillance des systèmes informatiques, des plans d'urgence détaillés sont prévus afin d'assurer le maintien des opérations quotidiennes du gouvernement.

Monsieur le Président, je comprends fort bien les inquiétudes de l'honorable député. Les ordinateurs occupent maintenant une place importante dans nos vies quotidiennes et nous sentons de plus en plus peser sur nous la menace de problèmes qui pourraient être causés par exemple par les pirates et les virus.

Cependant, tout en étant sensible à ses préoccupations, il est important qu'il comprenne bien qu'il existe des mesures de sécurité contre toute atteinte à la confidentialité et à l'intégrité de tout l'éventail d'informations que traite le gouvernement.

Ainsi monsieur le Président, comme l'a déjà mentionné en cette Chambre le ministre des Approvisionnements et Services, on procède régulièrement à des inspections visant à assurer la sécurité, non seulement des ordinateurs qui se trouvent dans les bureaux du gouvernement, mais aussi de ceux des entrepreneurs qui font affaires avec le gouvernement. De plus, comme l'a également souligné le ministre, seules peuvent être traitées hors des bureaux gouvernementaux les données qui sont très peu névralgiques ou qui ne présentent que de très faibles risques conformément à la politique gouvernementale en matière de sécurité.

Par conséquent, monsieur le Président, je n'hésite absolument pas à affirmer devant cette Chambre et devant toute la population canadienne que tant les installations gouvernementales que celles de nos fournisseurs sont soumises à de nombreuses inspections et que la sécurité y règne en tout temps. Le fait, monsieur le Président, qu'il n'y ait jamais eu d'atteinte grave à nos systèmes témoigne peut–être de l'efficacité de notre politique en matière de sécurité et du succès de son application à la grandeur du gouvernement.

• (1810)

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la parole sur un sujet qui est d'actualité et qui préoccupe beaucoup les Canadiens. Il s'agit en effet de la nouvelle commission, la tribune des citoyens, commission présidée par M. Keith Spicer. Composée de quelque 12 personnes, cette commission aura à écouter, et à entendre je l'espère, les commentaires des Canadiens sur l'avenir de notre pays.

En effet, le mardi 5 novembre dernier, je posais au vice-premier ministre une question à la Chambre, à savoir s'il y aurait, oui ou non, des additions possibles à la commission afin de mieux représenter l'ensemble des Canadiens qui, comme moi, par exemple, se sentaient un peu laissés pour compte dans la composition de la fameuse commission.

On se souviendra, monsieur le Président, d'une question que je posais au gouvernement par laquelle je voulais savoir s'il y avait de la place pour les gens qui vivent au nord du 60e parallèle, les Canadiens et Canadiennes qui, comme on le sait, sont fort bien représentés ici par mes collègues de Nutnatsiaq et de Western Arctic. Je demandais également: Est-ce qu'il y a de la place pour les francophones hors Québec? Est-ce qu'il y a dans cette commission une place pour écouter les quelque un million de Canadiens qui vivent à l'extérieur du Québec et dont la langue maternelle s'adonne à être le français, langue officielle de ce pays. Je demandais aussi au vice-premier ministre si on pouvait s'attendre à ce qu'il y ait un plus large éventail de représentants de groupes ethnoculturels parce que je crois que c'est important, quand on a presque le tiers de notre pays qui est composé de nouveaux arrivants, de Canadiens qui représentent un éventail assez large de l'ensemble des cultures de la terre et des langues, je pense qu'il est important, dis-je, que ces gens-là aussi soient consultés sur l'avenir du pays. Or, on m'a répondu: Non, il n'y a pas de place pour ces gens-là, il n'y aura pas d'addition possible à cette commission.

Or, voici que le dimanche suivant, à Toronto, le premier ministre, dans une conférence qu'il donnait lors du congrès national italo-canadien, dit: Oui, il y a peut-être une possibilité d'ajouter des personnes à cette commission. Cela m'a un peu surpris parce que je venais de me faire dire quelques jours avant que non. Et voici que le premier ministre dit: Oui, c'est possible qu'il y ait des additions.

Or, on apprend par la suite que M. Spicer lui-même, le président, aurait confirmé la déclaration du vice-premier ministre et du secrétaire d'État, qui m'avait répondu la journée précédente, que non il n'y aurait pas d'addition. Alors la question qui se pose au secrétaire parlementaire ce soir c'est d'abord, premièrement: Est-ce qu'il y aura des additions à cette commission? Est-ce que c'est possible qu'on ait une réponse franche, claire et précise sur cette question?

Deuxièmement, monsieur le Président, je demandais: Pourquoi la commission ne se rapporte-t-elle pas au Parlement? C'était une question très spécifique. Est-ce que la mise en oeuvre de cette commission signifie également que le gouvernement a abandonné ses projets de réforme? Le gouvernement, on s'en souviendra, monsieur le Président, à la suite des événements de cet été, à Oka, en particulier, avait promis, dur comme fer, qu'il y aurait une commission qui s'occuperait de voir à étudier, et possiblement régler les revendications territoriales de nos concitoyens autochtones. Or, voici qu'on entend dire que ces préoccupations sont mises de côté par le gouvernement tant que la Commission Spicer siège. Eh bien, monsieur le Président, je demande au secrétaire parlementaire: Est-ce vrai qu'on va mettre de côté ces revendications, justifiées d'après nous, pour une période, Dieu sait combien de temps.

Troisième question: Est-ce que cette nouvelle Commission Spicer est un substitut de la commission promise par le gouvernement conservateur sur les affaires autochtones? Qu'on me réponde oui ou non. Non seulement moi, mais les autochtones aussi sauront à quoi s'en tenir.

Également, je voudrais savoir du secrétaire parlementaire, avec la mise sur pied de cette commission, est-ce qu'on va pouvoir encore, au pays, espérer qu'une réforme des institutions se fasse? Est-ce que le Sénat, par exemple, qui est une préoccupation pour certains Canadiens, pourrait devenir un meilleur Sénat, élu comme nous le voudrions, ou bien si on va attendre encore que la commission ait terminé ses activités?

Ce sont des questions qui découlent, monsieur le Président, de la création de cette commission. Je ne voudrais pas que le secrétaire parlementaire réponde à toutes mes questions, mais s'il pouvait au moins répondre à deux ou trois d'entre elles, j'en serais très aise.

[*Traduction*]

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au discours du député d'Ottawa—Vanier.

Il propose d'élargir le comité consultatif en nommant des représentants du Nord, des communautés ethniques et des minorités francophones hors Québec et d'autres groupes également peut-être.

Je dois dire malheureusement que la question trahit une incompréhension totale du processus novateur que le gouvernement a lancé. Le député semble passer à côté de la question.

Le point fondamental réside dans le fait qu'il s'agit d'un Groupe de consultation des citoyens et on ne soulignera jamais assez ce terme de «citoyens». Il ne s'agit pas d'offrir une tribune où les représentants de l'élite pourront une fois de plus discuter entre eux. C'est tout à fait différent. Il s'agit d'un forum où les Canadiens en général vont s'exprimer et dialoguer entre eux. Ils seront en mesure de faire connaître leurs points de vue, de faire partager leurs rêves, afin de parvenir à un nouveau consensus national.

Comme le premier ministre l'a signalé lorsqu'il a annoncé à la Chambre, le 1er novembre, la création de ce groupe, il s'agit d'une initiative destinée aux citoyens et qui doit venir des citoyens eux-mêmes. Je le souligne.

Cela signifie que les 11 membres du comité consultatif ne sont pas là pour représenter des intérêts particuliers. Ce n'est pas à cette fin que ce groupe a été formé. Les intéressés ont été chosis en tant qu'éminents Canadiens bien décidés à aider leurs concitoyens à tracer la voie de notre avenir. C'est pour cette raison qu'ils ont été invités à siéger au comité consultatif. J'ajouterais qu'il est intéressant de constater que les membres ainsi choisis représentent, à bien des égards, individuellement et collectivement, la diversité du Canada.

Leur travail est d'écouter et de faciliter un dialogue productif, plutôt que de défendre les barricades au nom de blocs linguistiques, ethniques, régionaux ou autres. Lorsqu'ils s'exprimeront, ce sera en tant que Canadiens sensibles à notre unité tout autant qu'à notre diversité.

Le premier ministre a dit pendant la fin de semaine qu'il était prêt à élargir le groupe. Il écoutera attentivement toute recommandation de M. Spicer à ce sujet. Cela me paraît la procédure normale. Si M. Spicer disait: «Il nous faut plus de monde», le premier ministre n'aurait pas d'autre possibilité que d'étudier la demande sérieusement.

Les Canadiens s'attendent certainement à ce que le premier ministre fasse tout son possible pour que le groupe fonctionne. M. Spicer a dit publiquement qu'il ne voyait pas la nécessité d'avoir plus de membres. Il faisait remarquer, comme j'ai tenté de le faire, que les membres du groupe n'écoutent pas en tant que représentants particuliers d'un groupe d'intérêt, mais en tant que bons auditeurs et bons communicateurs. J'insiste sur l'expression bons auditeurs (*good listeners*), c'est dans *The Citizen* du 7 novembre.

Il devrait être clair, d'après ce que j'ai dit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps accordé au député est écoulé.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir revenir aux questions que j'ai soulevées auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 24 septembre. Une de ces questions portait sur les terres d'Oka—Kanesatake.

• (1820)

Ce jour-là, j'avais interrogé le ministre sur la situation des terres que le gouvernement avait achetées au cours de l'été et qu'il devait céder à la population mohawk de Kanesatake. Lorsque j'ai posé cette question, les terres étaient toujours entre les mains du gouvernement. J'ai alors fait valoir qu'elles n'avaient pas encore été remises à la population mohawk. Mon argument est toujours valable. Les terres n'ont toujours pas été remises aux mohawks de Kanesatake.

Il y a deux jours seulement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé qu'il était disposé à engager des négociations avec le comité de négociation des Mohawks de Kanesatake. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous réjouissons de cette annonce, qui était attendue depuis longtemps.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette Chambre, nous aurions souhaité que la question des terres de Kanesatake ait été réglée sans la violence dont nous avons été témoins cet été. Nous aurions souhaité que le gouvernement ait fait une telle annonce au printemps de cette année. S'il l'avait fait, l'épisode particulièrement déplaisant des armes et des soldats à Oka et à Kahnawake aurait pu être évité.

Cependant, un genre de processus est au moins entamé, et je souligne le mot entamé. Ces négociations sont loin d'être terminées. Les terres, le logement, le développement économique, l'infrastructure communautaire et l'autonomie font partie des questions à l'ordre du jour.

Nous voulons que ces négociations commencent bientôt. Nous voulons qu'elles se déroulent bien. Nous espérons que le gouvernement se comportera avec justice et équité au cours de ces négociations. Nous voulons un règlement juste et équitable de cette question pour les Mohawks de Kanestake. Nous voulons un règlement juste et équitable de toutes les revendications territoriales des Mohawks de Kanesatake qui, comme le gouvernement le sait bien, englobent beaucoup plus que les 97 acres que le gouvernement a achetés cet été.

La question que j'ai posée au ministre des Affaires indiennes et du Nord le 24 septembre portait également sur l'attitude du gouvernement et sa façon d'aborder en général les questions et les droits autochtones. J'ai demandé comment nous pourrions être assurés que le gouvernement respecterait le programme qu'il a promis de suivre au sujet des autochtones, sachant qu'il est bien connu pour ses promesses rompues et ses obligations non remplies.

Récemment, le doute et la confusion ont entouré l'engagement du gouvernement à l'égard des questions autochtones. Le 25 septembre, le premier ministre a annoncé le nouveau programme autochtone de son gouvernement. Ce programme, pour reprendre ses paroles, contient quatre éléments principaux: les revendications foncières, les conditions économiques et sociales dans les réserves, les relations entre les peuples autochtones et les gouvernements et les inquiétudes éprouvées par les peuples autochtones du Canada dans la vie canadienne contemporaine.

Le 1er novembre, le premier ministre a annoncé la création du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, présidé par Keith Spicer. On n'a pas nommé à cette commission de représentants des Territoires du Nord-Ouest. Est-ce parce que, comme le député l'a fait remarquer précédemment, il s'agit d'un groupe d'éminents Canadiens? Est-ce parce qu'ils n'ont pas pu trouver d'éminents Canadiens dans le Nord? C'est pratiquement ce qu'il dit.

Le gouvernement n'a pas écouté les instances émanant de ce côté-ci de la Chambre et du Nord visant à faire nommer un habitant du Nord à cette commission. Encore une fois, le Nord a été laissé pour compte. Comme je l'ai signalé, le premier ministre était disposé à tenir compte de cette suggestion en raison des pressions qu'il subissait d'un certain groupe ethnique pour les torts causés dans le passé.

Au cours de la dernière fin de semaine, le ministre des relations fédérales-provinciales a dit qu'il n'y aurait pas de commission d'enquête sur les affaires autochtones pendant que le groupe de consultation effectue son travail. Cette commission avait été promise aux autochtones en juin dernier par le premier ministre, dans le but d'obtenir leur appui à l'Accord du lac Meech. Lorsque l'accord est mort, la commission a connu le même sort. Il est maintenant évident que cette commission ne sera pas créée, du moins pendant que le groupe de consultation remplit son mandat.

Malgré les promesses faites par le gouvernement d'accélérer le règlement des revendications territoriales, hier, il a fermé la porte à la plupart des Dénés et des Métis des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont ensuite commencé à exercer des pressions parce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord a affirmé qu'un gel général sur l'exploitation des terres dans la région du lac des Esclaves, dans le nord, serait levé à la fin janvier. On avait imposé un moratoire au développement foncier pour éviter de compromettre le processus final de sélection des terres. Or, ce moratoire a été levé dès que le ministre eut annoncé qu'il n'y aurait plus de négociations. Si ce n'est pas des tactiques de pression, qu'est-ce que c'est, je vous le demande?

Le gouvernement refuse de modifier sa politique en matière de revendications territoriales pour que les autochtones n'aient plus à renoncer à leurs droits afin de pouvoir obtenir un règlement.

Le gouvernement doit comprendre que sa politique sur les revendications territoriales globales pose de sérieux problèmes. Ces problèmes ne s'estomperont pas simplement parce qu'il a accepté de négocier un plus grand nombre de revendications à la fois ou parce qu'il consacrera plus de ressources à ces négociations.

Nous saluons, de ce côté-ci de la Chambre, l'engagement du premier ministre d'accélérer les négociations sur les revendications territoriales et de consacrer plus d'efforts et de ressources pour faire en sorte qu'elles aboutissent. Mais nous étions, et nous sommes toujours sceptiques sur l'étendue de cet engagement. Nous avons déjà entendu des promesses de ce genre naguère. Elles n'ont pas été tenues. Tous les obstacles au règlement juste et équitable des renvendications territoriales n'ont pas été levés.

Les aspirations des peuples autochtones de notre pays continueront d'être contrecarrées à moins que le gouvernement ne montre, par des mesures concrètes et positives, qu'il est disposé à renoncer au contrôle qu'il exerce sur leur vie.

Un exemple de l'attitude de certains députés conservateurs: il y a deux jours, le député de Châteauguay a déclaré qu'il était déçu que le gouvernement ait versé 5,2 millions de dollars pour l'achat de 39 hectares de terres qu'il allait céder aux 750 Mohawks de Kanesatake. Je suis d'accord avec lui. Le gouvernement n'aurait pas dû verser cet argent à la municipalité. Il aurait dû plutôt donner les terres aux Mohawks et leur verser en même temps les 5,2 millions de dollars pour l'usage de ces terres depuis des années.

Je le répète, c'est ce même député qui a dit : «Les Indiens veulent qu'on leur cède les trois quarts du Canada.» J'estime que c'est assez généreux.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, en réponse au député, je dirai que les événements de cet été à Kanesatake ont forcé tous les Canadiens à bien réfléchir à la situation de leur pays et à son avenir, ainsi qu'aux valeurs que nous partageons en tant que Canadiens. Nous devons parvenir à comprendre pourquoi les choses ont mal tourné, pourquoi des mesures désespérées ont été prises en vue d'attirer l'attention sur des questions qui auraient dues être réglées par la négociation.

Dans notre pays, nous avons l'habitude fermement ancrée d'utiliser la discussion, la négociation et le compromis, processus qui respecte le point de vue des autres et qui reconnaît qu'aucune des parties n'a le monopole de la justice et de la vertu.

Je veux rappeler aux députés le geste qu'a posé récemment le gouvernement. Mardi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé qu'il avait accepté d'entamer les négociations avec le comité composé de la coalition des groupes de Kanesatake, et qu'il avait en outre invité le conseil de bande à nommer un représentant à ce comité. Le ministre a ainsi rempli un engagement qu'il avait pris au cours de la crise d'Oka, cet été. Il a rencontré M. Christos Sirros, son homologue du Québec, le 2 novembre dernier. M. Sirros a indiqué que le Québec était prêt à entreprendre les négociations avec les représentants de Kanesatake et à annoncer publiquement qu'il accepterait la présence de représentants de la paroisse et de la municipalité d'Oka au sein de l'équipe de négociation provinciale.

Le gouvernement fédéral croit fermement que l'ensemble de la collectivité de Kanesatake doit jouer un rôle actif dans le processus de prise de décision. C'est pourquoi les négociateurs chercheront d'abord à élaborer un processus de ratification. Évidemment, chaque fois qu'ils parviendront à un accord, celui-ci sera soumis à la collectivité pour approbation.

Voici de quoi l'ordre du jour sera probablement composé: remembrement foncier pour la collectivité de Kanesatake, ce qui porte notamment sur le terrain de 97 acres acquis récemment; logements, infrastructure nécessaire et développement économique à Kanesatake; griefs des Mohawks au sujet des terres autrefois rattachées à la seigneurie du lac des Deux-Montagnes à Oka et en particulier les communs; élaboration d'un accord d'autonomie administrative avec les Mohawks de Kanesatake.

Le ministre a demandé au négociateur fédéral principal, Bernard Roy, de convoquer la première réunion des négociateurs le plus rapidement possible.

Nous espérons que ces négociations aboutiront à des accords qui garantiront la paix et la prospérité à la collectivité de Kanesatake.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant ajournement de la Chambre est adoptée d'office. En conséquence, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 7 novembre 1990, la Chambre s'ajourne au lundi 19 novembre 1990, à 13 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 novembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LES CRÉDITS POSTSECONDAIRES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) propose :

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de créer un organisme de réglementation au sein des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ou d'autres organisations nationales, ainsi qu'une norme en vue du transfert des crédits au niveau postsecondaire, et ce, pour les situations suivantes :

a) l'évaluation des diplômes des étudiants étrangers inscrits à des universités et collèges canadiens;

b) les étudiants qui passent d'une université canadienne à une autre, ou d'un collège canadien à un autre, de même que ceux qui passent d'un programme collégial à un programme universitaire et vice-versa;

c) les étudiants qui s'inscrivent à des études supérieures ou à un second programme de premier cycle; et

d) l'évaluation de l'expérience de travail en vue de la délivrance d'un diplôme par une université ou un collège canadien.

—Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'assurer que nous comprenons cette motion. Elle vise à amener les gens à examiner la question du transfert des crédits d'un établissement à un autre et d'un niveau à l'autre, ainsi que la question de l'évaluation de l'expérience de travail en vue de la délivrance d'un diplôme.

Elle veut aussi nous amener à examiner la question des gens d'autres pays qui arrivent au Canada avec des diplômes afin que ces gens soient traités de façon plus rationnelle.

[*Français*]

Ce qui m'intéresse surtout c'est de simplifier, si vous voulez, s'il était possible, le processus que l'on a en ce moment, et il y a plus qu'un processus, il y en a plusieurs.

Je veux être sûr que l'on comprenne exactement de ce dont il s'agit dans cette motion, et je vais la relire:

[*Traduction*]

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de créer un organisme de réglementation au sein des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ou d'autres organisations nationales, ainsi qu'une norme en vue du transfert des crédits au niveau postsecondaire, et ce, pour les situations suivantes :

Je vais d'abord me pencher sur ce premier paragraphe, qui dit que le gouvernement devrait envisager de créer un organisme de réglementation. Ce qu'on veut, c'est que le gouvernement contribue à l'établissement d'un organisme qui pourrait s'occuper de questions comme celles-ci :

a) l'évaluation des diplômes des étudiants étrangers inscrits à des universités et collèges canadiens;

b) les étudiants qui passent d'une université canadienne à une autre, ou d'un collège canadien à un autre, de même que ceux qui passent d'un programme collégial à un programme universitaire et vice-versa;

c) les étudiants qui s'inscrivent à des études supérieures ou à un second programme de premier cycle; et

d) l'évaluation de l'expérience de travail en vue de la délivrance d'un diplôme par une université ou un collège canadien.

Après avoir discuté de la motion avec un certain nombre de gens et après avoir réfléchi sur la question, si je devais réécrire la motion, je changerais deux choses. Premièrement, j'insisterais encore plus sur l'idée de jouer le rôle de catalyseur, d'essayer de rassembler les gens pour voir si nous pouvons simplifier et rationaliser le processus existant afin de réduire la confusion et la frustration que ressentent les personnes touchées.

Deuxièmement, j'essaierais peut-être d'élargir la notion de transfert pour y inclure les organisations et associations professionnelles, en plus des collèges et des universités.

La motion doit jouer le rôle de catalyseur pour susciter le dialogue, pour assurer une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des efforts actuellement déployés dans le domaine et pour codifier, si possible, le ou les processus existants. Elle vise aussi à assurer plus de justice et d'équité pour ce qui est du transfert des crédits dans tous les domaines que j'ai mentionnés, et, j'espère, de définir un processus qui permettra aux gens de savoir s'ils ont été traités aussi justement et équitablement qu'ils auraient dû l'être.

Quels sont les objectifs?

• (1310)

[*Français*]

Je veux vraiment réduire, si possible, la confusion qui existe à l'extérieur, et essayer d'apporter un côté rationnel qui pourrait nous aider à éliminer cette confusion, à simplifier. Je veux réduire si possible la frustration que ressentent ces gens qui sont impliqués, parce qu'ils sont souvent très frustrés et ne comprennent pas pourquoi on reçoit quelque chose dans certaines provinces ou certaines institutions et que cela varie énormément pour d'autres.

Si c'était possible, je voudrais aussi raffiner le processus qui existe en ce moment et ainsi réduire le dédoublement, la duplication, si vous voulez, qui se produit. J'aimerais m'assurer que certains cours qu'il n'est pas essentiel de répéter ne le soient pas. Je voudrais aussi augmenter la crédibilité du processus et de tous les gens qui sont impliqués dans ces décisions, ces activités.

[*Traduction*]

Je sais qu'il est important d'accepter la responsabilité constitutionnelle des provinces dans le domaine de l'éducation, et je veux insister là-dessus. Cette motion ne nie aucunement cette responsabilité.

Je reconnais aussi l'importance de l'autonomie des collèges et universités ainsi que des organisations professionnelles et commerciales.

[*Français*]

Je ne voudrais d'aucune façon nier l'autonomie, la responsabilité des provinces et des institutions qui seraient impliquées. Mais je crois qu'elles pourraient se réunir et travailler ensemble davantage.

[*Traduction*]

Je parle de confusion, puisque toute la question est vraiment là. Je vous citerai des exemples.

À titre d'ancien sous-ministre, professeur et homme d'affaires et même dans mon rôle actuel de député, j'ai souvent entendu des étudiants étrangers se plaindre d'avoir été traités injustement. Évidemment, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner chaque cas, mais j'avoue avoir constaté un certain nombre de problèmes graves. Les renseignements dont je disposais m'ont permis de conclure facilement que certains avaient demandé en vain le transfert de leurs diplômes à divers collèges. D'autres avaient essayé de faire reconnaître leurs diplômes universitaires par des universités canadiennes. D'autres encore avaient demandé que leurs diplômes soient évalués par des organismes professionnels. J'ai entendu très souvent l'histoire de gens qui venaient d'un même pays et qui possédaient les mêmes diplômes mais qui, en fait, n'avaient pas été traités de la même manière.

Je ne suis pas assez naïf pour croire que ces situations n'ont pas été exagérées parfois. Je comprends cela. On présente souvent son propre cas sous son plus beau jour. Pourtant, je suis aussi convaincu que certains de ces cas n'ont pas vraiment été traités avec toute la justice qui s'imposait, non pas parce que les gens étaient mal intentionnés, mais plutôt parce que les règles n'existaient pas ou qu'elles n'étaient pas claires. Peut-être n'ont-elles pas été assez étudiées.

Je peux citer des exemples en médecine et en droit, ainsi que dans le domaine des cours techniques si nous voulons nous parler des collèges communautaires.

Examinons toute la question du transfert des crédits d'une province à une autre, que ce soit au niveau universitaire ou collégial. Il y a de graves problèmes au sein même de notre pays. Un étudiant s'engage dans un programme, s'inscrit dans un collège ou une université d'une autre province et les cours qu'il termine avec succès ne sont pas toujours reconnus, du moins pas tous. Très souvent, on accorde une partie seulement des crédits. L'étudiant qui a travaillé très fort pour obtenir ces crédits y voit une injustice.

Même à l'intérieur d'une province, les difficultés sont de taille. Il n'y a pas si longtemps, une jeune femme, qui avait étudié deux ans en arts dans une université d'une province donnée en vue d'obtenir un diplôme, est venue me voir. Elle voulait faire transférer ses crédits à une autre université de la même province, toujours dans le cadre du même programme. La nouvelle université ne reconnaissait qu'une seule de ces deux années d'études. J'ai dû communiquer avec les autorités de l'université, qui ont vraiment manifesté beaucoup d'ouverture d'esprit face au problème. Nous avons discuté et nous avons

fini par nous entendre pour que les deux années soient créditées. Ce que je tends à établir, c'est que le problème n'aurait jamais dû se poser et que cet incident n'aurait jamais dû se produire.

Je suis quelque peu déçu de constater, au départ, que cette étudiante a eu ce genre de difficulté et que, si personne n'était intervenu en sa faveur, le problème ne serait vraisemblablement pas réglé.

[*Français*]

Lorsque l'on parle des collèges communautaires, même là il y a des problèmes. Je connais de nombreux cas où par exemple un étudiant avait complété un nombre de crédits qu'il a dû transférer à une autre institution, à un autre collège communautaire, supposément dans le même programme, et puis tous les crédits n'étaient pas acceptables au collège où il se rendait.

Il y a un collège communautaire où l'on peut compléter un programme en technologie qui dure trois ans. Si on continue au niveau universitaire, par exemple en technologie, et que l'on devient ingénieur, on nous accorde deux ans au niveau universitaire pour les trois ans d'études au niveau collégial. Dans certains cas, on ne nous accorde rien. Il faut recommencer à zéro. Il faut recommencer comme si l'on n'avait rien fait. Je trouve cela totalement injuste.

[*Traduction*]

Il y a aussi toute la question des maisons d'enseignement religieuses attribuant des grades universitaires qui offrent, par exemple, des diplômes en lettres. C'est la situation qui prévaut dans une province. Une université n'accorde absolument aucun crédit pour ces diplômes parce qu'elle estime qu'ils ne sont pas délivrés par une maison d'enseignement reconnue, et je peux comprendre ce point de vue. Toutefois, une autre université de la même province accorde un nombre considérable de crédits. Une troisième université reconnaît tous les crédits dans certaines conditions. Voilà donc que, dans une seule et même province, le cas d'un étudiant est évalué de trois façons différentes, ce qui a des conséquences considérables pour celui-ci.

Je me permets de vous citer le cas d'un étudiant exceptionnel d'un collège biblique qui a obtenu son diplôme avec des notes exceptionnelles. Cette personne voulait faire une maîtrise dans une université de la province. On a examiné ses diplômes, puis on lui a dit qu'on ne pouvait pas l'admettre parce qu'il ne détenait pas un diplôme de premier cycle d'une université reconnue. L'étudiant ne s'est pas laissé abattre pour autant. Il est allé s'inscrire au programme de maîtrise d'une université américaine prestigieuse, qu'il a terminé avec des notes exceptionnelles, puis il est rentré au Canada pour faire son doctorat. Tout s'est bien passé jusqu'à ce que l'université canadienne se rende compte qu'il ne détenait pas un diplôme de premier cycle d'une maison d'enseignement reconnue. On ne l'a finalement admis qu'après maints pourparlers et encore, avec beaucoup de réticence.

Des situations comme celle-là ne devraient manifestement pas se produire. Elles suscitent évidemment beaucoup de confusion, de frustration et de colère. On pourrait certes mettre au point un système plus rationnel, plus simple, plus efficace et plus facile à comprendre.

Il y a aussi toute la notion de l'expérience de travail. Certains d'entre vous n'ignorent pas qu'une expérience de travail connexe ou se rapportant aux études poursuivies est créditée au niveau tant collégial qu'universitaire. Ce n'est pas toujours le cas, toutefois. On est certes en droit de se demander pourquoi elle est créditée dans certains cas et pas dans d'autres. Pourquoi l'est-elle dans un collège ou une université en particulier et pas dans d'autres?

Je me permets de vous citer le cas d'un homme qui a travaillé plus de 20 ans dans des pays en voie de développement. Pendant toutes ces années, il a évidemment acquis beaucoup de savoir-faire, est devenu un spécialiste reconnu des pays en voie de développement, a prononcé un grand nombre de conférences et a publié maints articles dans des revues et dans d'autres publications. Et pourtant, lorsqu'il a voulu s'inscrire à un programme d'études de premier cycle, on lui a dit qu'il devait commencer au bas de l'échelle comme tout le monde. Je trouve cela inacceptable. Il n'y a aucun doute qu'une personne apprend énormément en vingt ans de services efficaces et dévoués. En réalité, il a pu trouver une université qui a consenti à lui reconnaître des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme.

• (1320)

Il serait regrettable de laisser l'impression que rien n'est entrepris dans ce domaine, car une première initiative importante est en marche. En effet, on a créé le Centre canadien d'information sur les titres internationaux. Certains d'entre vous savent que le Canada a officiellement adhéré à la convention de l'UNESCO sur les études et diplômes supérieurs des pays d'Europe. Cet organisme s'occupe de coordonner et de diffuser l'information sur les titres internationaux, un bon début dont il y a tout lieu de se féliciter.

Je voudrais vous faire connaître le mandat du Centre canadien d'information sur les titres internationaux. Le voici :

a) Coordonner la recherche et la diffusion de l'information sur la reconnaissance, par le monde universitaire et professionnel, des titres obtenus d'établissements d'enseignements canadiens et étrangers.

b) Recenser et répertorier les ressources existantes et établir un réseau d'information.

c) Fournir, au besoin, des services d'information sur les titres détenus par les personnes formées à l'étranger.

d) Favoriser la mobilité internationale des étudiants en leur fournissant de l'information pertinente ou en adressant leurs demandes aux organismes compétents;

e) Offrir aux pays étrangers, aux organismes internationaux et aux particuliers de l'information sur le système d'éducation canadien et, conjointement avec le ministère des Affaires extérieures, prendre des mesures pour promouvoir la reconnaissance à l'étranger des titres canadiens.

À part cet organisme, il y a le système d'évaluation des titres étrangers que la province de Québec a mis sur pied et qui, selon toutes les sources que j'ai consultées, fonctionne à merveille. Il existe donc un modèle à suivre. On me dit aussi que, à la suite d'une étude sur toute la question des titres étrangers, la province de l'Ontario prend en ce moment des décisions à ce sujet. J'ai su par ailleurs que le même processus était engagé dans les provinces de l'Alberta et du Manitoba.

J'en arrive au dernier point : qu'est-ce qui est nécessaire?

[*Français*]

On a besoin de quoi exactement pour essayer de répondre à ces besoins? Évidemment, il y a déjà un centre, soit le *Canadian Information Centre for International Credentials*. On pourrait, si on le voulait, élargir son mandat, lui accorder un autre mandat ou même on pourrait créer un autre organisme. Ce n'est pas cette option que je préfère, mais c'est une possibilité par laquelle on pourrait demander aux gens qui sont impliqués de se rencontrer et essayer d'arriver à une solution qui pourrait répondre à un nombre de besoins que j'ai identifiés aujourd'hui.

[*Traduction*]

Oui, nous pourrions étendre le mandat du centre. Nous pourrions constituer un autre organisme. J'hésite toutefois à faire cette recommandation. Nous pourrions demander aux trois organismes qui sont concernés au premier chef, l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association des collèges communautaires du Canada et l'Association des registraires des universités et collèges du Canada, de se réunir et de poursuivre cette idée. Il faut avancer à cet égard. Autrement, les gens continueront d'éprouver la désaffection, un sentiment d'injustice, de frustration et de confusion. En agissant, nous pourrions instaurer plus d'équité.

[*Français*]

Ce que je veux, c'est vraiment m'assurer que les gens qui sont impliqués de très près, qui y ont un intérêt, se réunissent afin d'apporter des solutions. Il est sûrement possible de simplifier, de définir un processus et d'en arriver à une solution qui va réduire le montant de confusion, de frustrations que ressentent les gens.

[*Traduction*]

Ce n'est pas tant un mécanisme qu'il nous faut qu'accepter de voir les problèmes, ne pas les nier, reconnaître que les talents sont nombreux, qu'il faut s'attaquer aux difficultés, régler les problèmes, relever les défis pour trouver les solutions utiles à un très grand nombre de Canadiens.

[*Français*]

C'est cela que je veux: aider les gens qui sont impliqués.

[*Traduction*]

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat sur la motion que le député de Saint-Boniface nous propose d'étudier. Je le remercie de l'intérêt qu'il porte à cette question et je lui suis reconnaissante pour sa contribution dans le domaine de l'éducation au Canada. Je sais ce qu'il a accompli au Manitoba

avant d'être élu à la Chambre. Ses réalisations l'y ont précédé et je l'en félicite.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la promotion de l'enseignement supérieur dans notre pays. Il ne faudrait pas non plus sous-estimer la contribution notable, voire capitale, des étudiants étrangers au système universitaire canadien, à l'économie nationale et au multiculturalisme.

Le gouvernement reconnaît que le Canada doit exceller dans le domaine de l'éducation. Cela revêt une importance capitale pour la santé de notre société et de notre économie dans l'immédiat, bien sûr, mais plus particulièrement pour garantir la prospérité au siècle prochain. C'est d'ailleurs pour cette raison précise que le Canada a ratifié en mars dernier la convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur.

Nous n'étions pas motivés exclusivement par des considérations matérialistes ou altruistes. Nous savons que, même si nous avons des langues et des systèmes économiques et sociaux différents, nos voisins mondiaux et nous avons la responsabilité commune de renforcer les liens qui nous unissent dans le domaine de l'éducation dans l'intérêt de la paix et de la coopération mondiales.

La convention de l'UNESCO a pour but de permettre à chacun des pays d'exploiter ses ressources pédagogiques de la façon la plus efficace possible, d'améliorer sans cesse les programmes d'études, de favoriser une plus grande mobilité internationale des enseignants, des étudiants, des chercheurs et des spécialistes et d'aplanir les difficultés qu'on rencontre souvent au retour d'un stage d'études ou de formation à l'étranger.

Au cours des quelques mois qui se sont écoulés depuis la ratification de cette convention, le Canada a créé le Centre canadien d'information sur les diplômes internationaux auquel le député de Saint-Boniface a fait allusion. Le centre, qui supervisera la mise en oeuvre de la convention, devrait être opérationnel d'ici à la fin de l'exercice en cours.

Pour ce qui est de l'objet de la motion, je voudrais vous faire part des initiatives qui sont prises par l'intermédiaire du centre. Il y a déjà eu beaucoup de discussions et de consultations sur le sujet. Des représentants provinciaux et fédéraux ont formulé un certain nombre de recommandations que les ministres ont approuvées et dont on s'inspirera pour élaborer le mandat du centre.

Il me paraît important de rappeler les attributions du centre : coordonner la recherche et la diffusion de l'information sur la reconnaissance, par le monde universitaire et professionnel, des titres décernés par des établissements d'enseignement canadien et étrangers; recenser et répertorier la documentation existante et établir un réseau de ressources internationales; fournir des services d'information sur les titres décernés à l'étranger; favoriser la mobilité internationale des étudiants en leur fournissant de l'information pertinente ou en adressant leur demande aux organismes compétents et offrir aux pays étrangers, aux organismes internationaux et aux particuliers de l'information sur le système d'éducation canadien; et, conjointement avec le ministère des Affaires extérieures, prendre des mesures visant à promouvoir la reconnaissance à l'étranger des titres canadiens.

Je tiens à souligner que les avantages iront dans les deux sens. Les étudiants canadiens désirant étudier à l'étranger auront autant à gagner de la signature de cette convention que les étudiants étrangers désirant venir étudier chez nous.

Ce nouveau centre agira à la façon d'une chambre de compensation en aplanissant les difficultés qui entravaient autrefois le mouvement des étudiants tant canadiens qu'étrangers. Il ne prétendra cependant pas assumer l'autorité ou le contrôle sur des domaines qui ne sont pas de sa compétence.

L'éducation demeure une compétence provinciale. C'est pourquoi le Centre canadien d'information sur les titres internationaux sera dirigé conjointement par le Canada et les provinces. Je tiens à bien faire comprendre également que le centre n'aura aucun pouvoir de réglementation. Il agira à titre purement consultatif. Les collèges, les universités et les organismes provinciaux et professionnels de réglementation conserveront leur autonomie.

• (1330)

En plus des fonctionnaires, le centre d'information comprendra des représentants de l'Association des universités et collèges du Canada et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Un statut d'observateur a été accordé à l'Association des registraires des universités et collèges du Canada. Le centre bénéficiera également du soutien des groupes de travail techniques possédant des compétences dans les domaines essentiels à son succès. Ce sont ces professionnels et ces spécialistes qui ont toutes les compétences nécessaires pour déterminer ce qui doit être fait et comment s'y prendre pour le faire.

Les tâches que le centre aura à remplir seront à bien des égards impressionnantes. La diversité et la complexité des divers systèmes politiques, sociaux et d'éducation existants dans le monde entier se révéleront un véritable défi.

Le centre d'information sera cependant en même temps un atout culturel exceptionnellement précieux. Il a pour raison d'être de rationaliser et de simplifier le flux d'informations, mais il aura peut-être également pour avantage suprême d'offrir une perspective nouvelle sur le fonctionnement des systèmes d'éducation et de formation dans les autres parties du monde.

Il ne fait aucun doute que le Canada ne peut que bénéficier du flux amélioré d'informations que générera le centre pour aider les étudiants canadiens et de l'afflux des universitaires étrangers qu'il attirera.

Le Centre canadien d'information sur les titres internationaux servira également de complément à plusieurs autres initiatives que le gouvernement a prises récemment pour appuyer les efforts déployés dans le domaine de l'éducation. J'aimerais parler plus particulièrement de la proposition du premier ministre de créer un groupe de travail sur le développement des ressources humaines afin qu'au XXI^{e} siècle, le Canada soit concurrentiel à l'échelle internationale, et l'étude du Conseil économique sur l'éducation et l'économie.

Il existe d'autres mesures et programmes fédéraux qui aident les étudiants étrangers à mieux tirer parti du temps qu'ils passent chez nous. Ainsi, Emploi et Immigration Canada a décidé récemment de modifier les conditions d'emploi des étudiants étrangers de façon qu'il soit plus facile pour bon nombre d'entre eux de travailler dans leurs domaines de spécialisation, à l'intérieur ou à l'extérieur du campus, pendant une période pouvant aller jusqu'à un an après l'obtention de leur diplôme.

Pour sa part, Statistique Canada publie maintenant un recueil annuel de statistiques sur les étudiants étrangers. De plus, le ministère des Affaires extérieures et celui de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie examinent tous deux des façons de promouvoir plus efficacement à l'étranger les services d'éducation et les établissements d'enseignement canadiens.

Il ne fait aucun doute que l'éducation est la clef de l'avenir. Alors que s'achève l'ère industrielle et que nous nous apprêtons à entrer dans celle de l'information, les universitaires, les gens d'affaires et les gouvernements auront un besoin plus impérieux d'accéder à un éventail encore plus vaste de données et de compétences. Il faut encourager et appuyer tout effort qui favorise ce processus.

Pour cette raison, je pense que la création du Centre canadien d'information sur les titres internationaux satisfait largement les objectifs de la motion que nous étudions aujourd'hui. Même si l'on fait abstraction de la question constitutionnelle, je crois qu'un organisme national comme celui dont on propose la création ferait double emploi.

Sauf le respect que je porte à mon honorable collègue de Saint-Boniface et malgré la noblesse de ses intentions, je pense, monsieur le Président, qu'une bonne partie de ce qu'il propose existe déjà et est même très satisfaisante.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de faire certaines observations sur la motion 688 qui a été présentée par le député de Saint-Boniface pour attirer l'attention sur un problème qui gêne les étudiants et les établissements d'enseignement du Canada depuis pas mal de temps.

Je trouve regrettable que la députée du gouvernement ait choisi de ne pas parler de la substance de la motion, bien qu'il soit vrai que la convention de l'UNESCO et la création du Centre canadien d'information sur les titres internationaux soient une première étape utile. Toutefois, elle a mentionné un des graves problèmes de la motion que nous étudions : elle propose une sorte d'organisme de réglementation alors que l'enseignement est une question provinciale.

Comme le Président le sait certainement, tout comme le député de Saint-Boniface, ces questions de compétence peuvent porter le débat au rouge, sans résoudre aucun des problèmes, lorsqu'on essaie de les confronter afin d'amener des changements. Je pense cependant que nous devrions reconnaître que l'enseignement est du domaine provincial et que même si c'est très malcommode à certains moments, c'est utile du point de vue de la diversité de l'enseignement au Canada qui reflète ainsi la diversité régionale de notre pays. Bien entendu, il y a le cas extrême du Québec qui a une langue et une culture différentes et qui, naturellement, doit avoir un système d'enseignement qui en tienne compte, mais néanmoins il y a des différences semblables partout au pays.

Lorsqu'on parle d'enseignement postsecondaire, même au sein d'une province il y a des différences, par exemple dans la catégorie des établissements d'enseigne-

ment, universités par opposition à collèges. Entre provinces, les systèmes ne sont pas strictement parallèles: les collèges de l'Ontario sont notablement différents des cégeps du Québec ou des collèges communautaires de la Colombie-Britannique. Il y a donc une grande diversité au sein des provinces et des catégories d'établissements reconnus comme dispensant un enseignement postsecondaire.

Même dans les universités, un des problèmes de vouloir tout réglementer est que cela aurait tendance à supprimer une diversité qui est très utile pour l'élaboration d'une foule de méthodes, de programmes, de cours, de tendances qui, à long terme, rendent notre système d'enseignement mieux adapté aux besoins, que ce soit les besoins des étudiants, de la société ou de l'économie.

Il est vrai qu'il y a énormément de diversité, chaque université et chaque collège trouvant sa propre orientation, chaque professeur enseignant souvent un cours, par exemple, d'introduction à l'économie, qui est différent d'un établissement à l'autre. Cela cause évidemment des problèmes pour les étudiants qui passent d'un collège à une université ou d'une université à une autre à l'intérieur d'une province ou encore d'une province à une autre. Le problème des équivalences des études et diplômes d'étudiants étrangers qui viennent faire des études au Canada est également difficile.

La secrétaire parlementaire a souligné que le problème va dans les deux sens, c'est-à-dire que, très souvent, les étudiants canadiens ont du mal à faire reconnaître leurs études et diplômes à l'étranger. C'est un problème qui ne se réglera certes pas au moyen d'une centralisation par un organisme de réglementation, comme on le propose dans la motion.

En fait, je doute qu'il soit concevable, compte tenu du libellé proposé par le député, que le problème puisse être réglé, mais cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas prendre au sérieux la question de l'équivalence des études et diplômes. Comment peut-on y parvenir? Certainement pas au moyen de mesures du Parlement, car il s'agit encore une fois d'une question de compétence provinciale sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir.

• (1340)

Il me semble que nous pourrions saisir cette occasion pour proposer aux universités et aux collèges, ainsi qu'aux ministres provinciaux de l'Éducation, de chercher un moyen de faciliter le transfert d'étudiants d'un établissement à un autre, de reconnaître, comme le député l'a mentionné, l'expérience de vie, comme on dit, en tant que critère d'admission et de faire en sorte que les étudiants étrangers soient acceptés de façon raisonnable dans des établissements canadiens et, en même temps, qu'ils puissent faire reconnaître les titres professionnels qu'ils possèdent.

Le problème, c'est que nous insistons trop sur les crédits et sur la description des cours, et pas assez sur les connaissances réelles des étudiants. Il me semble que nous pourrions adopter un système d'évaluation totalement différent ou employer un amalgame de systèmes pour nous attaquer au problème. Je recommanderais à l'AUCC et à d'autres groupes proches des collèges et des universités de traiter cette question en trouvant un moyen d'évaluer objectivement non pas les cours que les étudiants ont suivis ou les crédits qu'ils ont obtenus, mais les connaissances qu'ils ont acquises. En effet, on peut mesurer d'une certaine manière les connaissances acquises en classe ou au travail. Nous devons surmonter ce problème.

En tant que président du conseil d'administration du Collège St-Clair et professeur à l'Université de Windsor, j'ai dû faire face à ce problème. Je me suis efforcé, avec mes collègues, de trouver des moyens de le résoudre. Il me semble que la seule solution qui nous reste est de contourner cette tyrannie que constituent les descriptions de cours et l'attribution des crédits, et de tenter de trouver un moyen d'évaluer les connaissances réelles des étudiants—de voir ce que savent ceux qui ont de l'expérience de travail et de faire en sorte que ceux qui viennent de l'étranger puissent montrer ce qu'ils savent, afin qu'on puisse déterminer le niveau qui leur convient dans l'établissement d'enseignement postsecondaire de leur choix.

La formule retenue pourrait très bien comporter une évaluation des crédits déjà obtenus. Il me semble qu'un examen objectif suivi d'une entrevue adaptée conviendrait pour l'évaluation du dossier de ceux qui voudraient faire valoir leur expérience antérieure. C'est ce que je propose de faire.

Si le gouvernement fédéral avait une certaine influence en la matière, ce serait au moyen des paiements de transfert destinés au financement des programmes établis, qui ne sont pas destinés spécifiquement à l'enseignement postsecondaire, à l'heure actuelle. Ils ne font l'objet

d'aucune restriction. On pourrait y rattacher l'obligation, pour chaque province, de présenter une proposition raisonnable sur les conditions qui pourraient justifier les paiements de transfert.

J'ai recommandé une méthode possible à la Chambre et j'ai proposé un moyen d'exercer une certaine influence. J'espère que les administrateurs des collèges et des universités ainsi que tous ceux qui veulent que les étudiants des collèges et des universités soient traités de façon juste, prendront connaissance de ce débat et travailleront honnêtement à trouver une solution au problème sur lequel nous nous penchons aujourd'hui, après avoir essayé à plusieurs reprises depuis 30 ans de trouver une solution.

Franchement, je dois admettre, et c'est tout à l'honneur de la motion du député de Saint-Boniface, qu'on n'a jamais fait d'effort sérieux en ce sens jusqu'à maintenant, et que cela a causé des difficultés à de nombreux étudiants ou à d'autres personnes désireuses d'entreprendre des études dans notre pays.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir pour appuyer la motion du député de Saint-Boniface.

Juste pour mémoire, mon collègue n'a pas nécessairement demandé un organisme de réglementation, mais une discussion ou un dialogue en vue de simplifier le processus et de le rendre plus compréhensible. Il a manifestement saisi la complexité de la question et il ne demande qu'une discussion.

J'ai été très déçu par le porte-parole du gouvernement qui a déclaré que l'éducation relève de la compétence provinciale et que, de ce fait, nous ne devons pas parler de cette question ni nous en occuper.

En suivant ce raisonnement, nous devrions peut-être dire la même chose pour les soins de santé, l'environnement, toutes les sortes d'imposition, le développement économique et la création d'emplois.

La vérité, c'est que nous ne pouvons plus nous permettre de dire : «Eh bien, c'est votre affaire, je ne veux pas m'en mêler.» L'éducation, plus que jamais auparavant, va devenir maintenant l'affaire de tous, au palier provincial comme aux paliers municipal et fédéral.

Pour appuyer ma déclaration, je voudrais dire au député que ici au Canada actuellement un jeune sur trois ne finit pas ses études secondaires. D'après les dernières statistiques annuelles d'Emploi et Immigration près de 100 000 jeunes abandonnent leurs études avant d'arriver à la treizième année.

D'ici l'an 2000, au moins un million de jeunes Canadiens vont devoir se faire la lutte pour des emplois mal rémunérés ou être confinés au chômage.

On compare cette situation à ce qui se passe dans le monde, au Japon, par exemple on constate que 94 p. 100 des jeunes de 17 ans continuent leurs études.

En Allemagne, par exemple, où 89 p. 100 des jeunes sont encore à l'école à l'âge de 17 ans. En Suède, c'est 78 p. 100. Mais ici au Canada, les chiffres sont bien inférieurs. Seulement 72 p. 100 de nos jeunes poursuivent leurs études après l'âge de 17 ans.

Cela devrait alarmer le gouvernement, qui devrait comprendre que l'éducation ne peut plus relever du seul palier provincial ou municipal. Elle doit relever également du fédéral.

Au fil des ans, une bonne proportion des emplois de notre société étaient mal rémunérés et ne demandaient pas une haute qualification. Mais tout change maintenant à l'approche du XXI^{e} siècle. Nous nous voyons de plus en plus entrer dans les domaines de la technologie de pointe et des systèmes d'information. En conséquence, on demande à notre main-d'oeuvre d'être plus qualifiée et mieux formée. C'est pourquoi, par exemple, le gouvernement doit insister aujourd'hui sur le recyclage beaucoup plus qu'il ne l'a jamais fait auparavant.

Si on consulte les dernières statistiques d'Emploi et Immigration, qui remontent jusqu'en 1986, on constate que le taux de chômage était de 9,8 p. 100 pour les Canadiens âgés de 15 à 24 ans et ayant fait des études postsecondaires. Ce taux de chômage est bien inférieur à celui de 17,7 p. 100 enregistré pour le même groupe d'âge ne disposant que d'un diplôme d'études secondaires. Cela montre que nous ne pouvons plus éluder le problème et que nous devons au contraire nous y attaquer résolument. Nous ne pouvons plus nous contenter d'en charger d'autres paliers de gouvernement.

Pour ce qui est de reconnaître des équivalences dans le cas d'un étudiant qui change d'université, je trouve qu'il serait normal qu'un étudiant de première année en mathématiques qui a suivi par exemple des cours de calcul

infinitésimal à l'Université d'Ottawa puisse obtenir le crédit correspondant à l'Université York s'il étudie la même matière. Malheureusement, des tas de difficultés ont surgi ces dernières années du fait que certains étudiants choisissent de changer d'université, s'imposant ainsi une tâche énorme.

Je dois dire que la proposition de mon collègue en vue d'élaborer un mécanisme quelconque permettant de simplifier la démarche semble équitable.

• (1350)

L'ancien gouvernement provincial, qui était libéral, a publié l'année dernière un rapport au sujet des métiers dans la nouvelle économie globale. À mon avis, ce rapport renferme maintes recommandations utiles, y compris celle d'uniformiser l'enseignement postsecondaire.

Je voudrais citer un extrait de ce rapport :

> [. . .] le moment est venu de réfléchir aux contraintes inhérentes à notre système d'enseignement postsecondaire. Chaque étape de l'apprentissage devrait ouvrir des horizons au lieu de les fermer. Les étudiants devraient pouvoir passer facilement d'une maison d'enseignement à une autre sans avoir à repartir à zéro. En principe, l'étudiant qui change de maison d'enseignement devrait pouvoir y faire reconnaître la compétence acquise dans les matières étudiées. Si l'apprentissage doit être une démarche cumulative, nous devons faire en sorte qu'en fin de compte, aucun choix de carrière n'aboutisse à une impasse.

Le gouvernement de l'Ontario a fait un excellent choix, et il serait grand temps que le gouvernement des autres provinces lui emboîte le pas et s'achemine dans la même voie.

Nous avons besoin d'un catalyseur, et c'est le gouvernement fédéral qui doit jouer ce rôle, car nous ne pouvons plus éluder la question en alléguant qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale, alors que nous versons chaque année aux provinces des milliards de dollars en paiements de transfert.

Si nous allons utiliser cet argument, nous devrions considérer le régime d'assurance-maladie. Alors même que le régime d'assurance-maladie constitue indubitablement une responsabilité provinciale, le gouvernement fédéral intervient dans la gestion de ce régime et ne manque pas à l'occasion de faire savoir aux provinces comment, à son avis, il doit fonctionner.

Pas plus que les autres Canadiens, je ne suis prêt à reconnaître qu'il s'agit là d'un droit constitutionnel des provinces, car si nous participons au financement de notre système d'enseignement, nous devrions avoir notre mot à dire sur la façon de dépenser l'argent, surtout quand il s'agit d'instruire nos enfants, nos jeunes, les dirigeants de demain.

Je tiens à féliciter le député de son excellente initiative et rappeler qu'il a parlé des diplômés d'universités de l'étranger. J'ai de nombreux électeurs qui m'ont appelé à plusieurs reprises pour me raconter des histoires à faire frémir.

Un dentiste de la région d'Ottawa—Carleton qui a obtenu son diplôme en Angleterre m'a téléphoné. Il a exercé son art pendant plus de 25 ans. Ce dentiste travaille à l'heure actuelle en tant qu'agent immobilier, car il n'a pas réussi à faire reconnaître le diplôme universitaire qu'il a obtenu en Angleterre.

D'autres étudiants qui ont obtenu un doctorat en génie électrique ou en génie civil conduisent des taxis. Il est indéniable que nous n'en faisons pas suffisamment pour reconnaître les diplômes que certains étudiants ont obtenus d'universités étrangères avant d'immigrer au Canada.

Le système n'est pas parfait. J'aimerais pouvoir dire que le gouvernement prend note de la recommandation de mon collègue libéral avec l'espoir qu'il saura y donner suite.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais maintenant l'honorable député de Saint-Maurice.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'aimerais dans un premier temps féliciter mon collègue de Saint-Boniface pour cette initiative dont il fait preuve aujourd'hui en soulevant cette importante question devant la Chambre. Toutefois, il y a une chose qui doit être bien dite clairement, c'est que le gouvernement du Canada accorde aussi énormément d'importance à la question de l'éducation postsecondaire parce que nous reconnaissons que ce sera à l'avantage de la population canadienne que celle-ci soit prête à faire face aux défis qui vont nous attendre pour le XXI^{e} siècle.

Le gouvernement du Canada croit fermement dans l'importance de l'éducation et de nombreux efforts sont déployés, monsieur le Président, pour améliorer la situation dans ce domaine. Il utilise à cette fin une bonne part de son budget annuel, ainsi que tous les pouvoirs que lui confère la Constitution canadienne. Toutefois, le gouvernement respecte les juridictions provinciales et territoriales dans le domaine de l'éducation et ne désire ni interférer, ni transgresser sa juridiction dans ce domaine. Les

experts des divers gouvernements en matière d'éducation lui inspirent le plus grand respect.

Mon collègue de Saint-Boniface, en tant qu'ancien sous-ministre de l'Éducation dans la province du Manitoba, est bien au courant de ce fait et du dossier des études postsecondaires. Il est donc quelque peu surprenant que ce soit lui qui ait présenté cette motion, compte tenu de son expérience en matière d'éducation.

Afin de mieux saisir la motion débattue aujourd'hui, monsieur le Président, permettez-moi de mettre les événements en perspective en expliquant comment fonctionne le présent système. Vous conviendrez alors avec moi que la marge de manoeuvre du gouvernement fédéral est quand même réduite.

En 1867, la Constitution canadienne accordait aux provinces juridiction en matière d'éducation. En vertu de l'article 93, les écoles primaires et secondaires du Canada ainsi que les collèges relèvent directement des ministères provinciaux de l'Éducation. En conséquence, les ministères de l'Éducation des provinces sont responsables de l'évaluation des crédits académiques et des diplômes reçus en dehors des limites de leurs provinces respectives, et ce, à tous les niveaux sauf au niveau universitaire.

En effet, les universités constituent une exception. Le gouvernement provincial autorise les universités de par leurs chartes à octroyer des diplômes à leurs étudiants. Ces chartes leur confèrent également le pouvoir d'établir les critères d'admission et les procédures qui s'y rattachent. Chaque institution a ainsi la possibilité d'évaluer les crédits académiques des autres universités, provinces ou pays avant d'admettre un étudiant. Les universités sont chargées de la question des équivalences en ce qui a trait aux critères interprovinciaux ou encore à ceux des autres universités canadiennes.

Le problème soulevé par le député de Saint-Boniface ne représente pas un problème majeur. De plus, la plupart des universités reconnaissent l'expérience de travail et accordent aux étudiants des points en conséquence. Il y a donc déjà des mécanismes qui existent au niveau universitaire.

En réalité, le système déjà en place fonctionne très bien et les statistiques appuient cette affirmation. L'année dernière, plus de 70 900 étudiants étrangers étaient présents ici au Canada. Les équivalences de diplômes et de crédits étaient évaluées en fonction du système en place et ne semblaient pas poser de grandes difficultés. S'ajoutaient à ce nombre impressionnant d'étudiants étrangers, un très grand nombre de Canadiens qui avaient changé d'école, de collège ou d'université et qui étaient admis, compte tenu des crédits acquis, dans une autre institution d'enseignement.

Vous savez, monsieur le Président, mon collègue de Saint-Boniface a une très grande réputation dans le domaine de l'éducation et évidemment, lorsqu'il était au gouvernement du Manitoba comme sous-ministre, on pouvait lui reconnaître cette grande expertise. Toutefois, il a développé, ainsi que d'autres collègues du Parti libéral en cette Chambre, cette manie de vouloir prendre tous les pouvoirs qui existent actuellement dans les provinces pour les transférer au gouvernement central, le gouvernement du Canada. Les gens du Nouveau Parti démocratique ont la même tendance à vouloir presque abolir les pouvoirs des provinces pour transférer cela à un État central fort. Le chef libéral a exactement la même tendance de vouloir dire que les provinces ne sont pas capables de s'occuper de leurs responsabilités. Alors, il faudrait leur enlever certains pouvoirs et les remettre tous au gouvernement central.

Vous m'indiquez, monsieur le Président, que mon temps de parole est terminé alors que j'avais d'autres éléments très intéressants à apporter sur ce sujet. Malheureusement, la proposition de notre collègue de Saint-Boniface ne peut pas être retenue par ce côté-ci de la Chambre parce que, de notre côté, nous respectons entièrement, d'abord et avant tout, les juridictions de toutes les provinces du Canada en matière d'éducation.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je tiens à dire que, en ce qui concerne cette question très importante, les députés de ce côté-ci de la Chambre respectent eux aussi les provinces. Nous sommes également d'avis qu'il faut agir sans délai, comme l'a laissé entendre le député de Saint-Boniface, qui n'a pas demandé que soit créé un organisme de réglementation, mais plutôt que l'on entame des discussions sur cette question.

Ceux qui font de la politique savent qu'il est encore parfois plus difficile de bien saisir comment les choses se passent dans le milieu universitaire. Si nous voulons régler ce problème aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, nous devons agir sans délai, soit dès qu'il nous sera humainement possible de le faire, et ne pas nous embourber dans des discussions entre députés ou provinces. Il faut agir rapidement. Nous savons quel est le problème. Attaquons-le de front et trouvons-lui une solution.

M. le Président: L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 36(1) du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du Feuilleton.

[*Français*]

Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le touriste canadien ne peut éprouver que de la crainte et de l'inquiétude au sujet de la sécurité aérienne dans ce pays.

Le gouvernement a affirmé que le nouveau monde courageux de la déréglementation ne diminuerait d'aucune façon la sécurité dans les airs. Jeudi dernier, nous avons constaté à quel point ces paroles étaient vaines. Henry Dick, inspecteur principal de la sécurité auprès de Transports Canada, a déclaré à la commission chargée de faire enquête sur la tragédie d'Air Ontario à Dryden, que la déréglementation compromettait la sécurité des passagers, qu'elle avait eu pour effet d'accroître le volume de travail du ministère de près de 50 p. 100, et qu'aucun nouvel inspecteur n'avait été embauché pour faire face à ce surcroît de travail. À cause de ce manque de personnel et de la période de transition que traverse Air Ontario, il est extrêmement difficile de procéder à une inspection minutieuse des avions de la compagnie.

Qu'en est-il des engagements pris par le gouvernement en ce qui concerne la sécurité? Quand le gouvernement compte-t-il les respecter et embaucher les inspecteurs dont on a grand besoin? Le public voyageur canadien doit avoir à des réponses à ces questions sur-le-champ.

* * *

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a lieu cette semaine à Paris, est en train d'aboutir à des résultats que peu d'autre nous auraient osé espérer il y a à peine quelques mois.

La CSCE ouvre la voie à la création de nouveaux liens entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est, et entre l'Europe et l'Amérique du Nord. L'Europe est enfin libérée de la menace que constituait pour elle les alliances militaires autagonistes, et s'est engagée sur la voie de la démocratie, du respect des droits de la personne et de la coopération économique. Le Canada s'est joint à 33 autres pays pour favoriser l'essor des échanges commerciaux pan-européens et transatlantiques.

La CSCE devrait poursuivre les initiatives de l'OTAN pour promouvoir la paix et la sécurité en Europe. Elle devrait se doter d'un secrétarait permanent qui serait chargé de favoriser le maintien d'un dialogue ouvert et honnête entre les pays de la communauté européenne.

Il semblerait, pour le plus grand bien de tous, que la Guerre froide est enfin terminée.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 18 août 1989, j'ai écrit au président de la Société canadienne des postes et au ministre responsable de cette société pour leur demander de créer un timbre en l'honneur du 125e anniversaire de la naissance de Marie Sklodowska-Curie. Les députés savent sans doute que les travaux de cette femme sur la radioactivité lui ont valu le prix Nobel de physique en 1903.

En réponse à ma lettre, le président de Postes Canada m'a fait savoir que les décisions de ce genre sont prises conformément à l'article 3 de la politique de Postes Canada, qui stipule que le comité consultatif des timbres-poste doit privilégier les sujets qui touchent principalement le Canada.

Nul doute que les dirigeants de la société McDonald, qui a payé 250 000 $ pour faire imprimer son logo sur une série de nos timbres, ont été heureux d'apprendre qu'on considérait que leurs hamburgers étaient plus conformes aux intérêts canadiens qu'une femme ayant découvert un remède contre le cancer, sauvant la vie de milliers de gens partout au monde, dont des Canadiens.

Il est grand temps qu'on rappelle nos priorités à Postes Canada.

* * *

LES CÉRÉALES ET LES OLÉAGINEUX

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la semaine dernière à Winnipeg, les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture se sont rencontrés pour discuter du partage des frais liés aux propositions des représentants des deux paliers de gouvernement et des producteurs qui forment le Comité de protection du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux.

Article 31 du Règlement

Le régime d'assurance-revenu et le compte de stabilisation du revenu net sont les composantes d'un programme complet de stabilisation du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux. Ce programme n'aura aucune incidence sur la production et sera adapté aux besoins de chaque producteur grâce aux renseignements sur les rendements et les comptes de stabilisation individuels.

Les agriculteurs pourront calculer, dès le début du printemps, leurs rendements garantis pour chaque culture. Cette garantie procurera aux agriculteurs un élément de certitude et de prévisibilité, leur permettant ainsi de mieux planifier leurs affaires.

Les producteurs de céréales et d'oléagineux du Canada pressent les gouvernements fédéral et provinciaux de déployer sans tarder les nouveaux filets de sécurité.

* * *

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CLIMAT

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, malgré les incertitudes scientifiques et économiques qui persistent encore, les pays et les régions devraient prendre des mesures dès maintenant pour réduire les gaz à effet de serre et pour accroître les réservoirs de résorption naturelle de ces gas. C'est ce qu'ont conclu plus de 700 scientifiques de 120 pays du monde au cours de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat qui s'est tenue à Genève dernièrement.

Ces scientifiques ont demandé que les émissions de dioxyde de carbone soient réduites de 1 à 2 p. 100 par année à compter de maintenant. À la fin des assises scientifiques, les ministres présents, dont le ministre canadien de l'Environnement, se sont réunis également. Malheureusement, le Canada n'a pas donné suite à l'appel urgent qui a été lancé, ce qui fait que la déclaration ministérielle finale ne renferme ni objectifs ni calendriers pour la réduction des CO_2.

Le Canada vient donc de perdre sa place de chef de file dans le dossier de la lutte contre la pollution planétaire. Nous nous contentons plutôt de nous nous mettre à la remorque du programme de la Maison blanche, ce qui est éminemment déplorable.

* * *

LA COALITION CANADIENNE CONTRE LES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, maintenant que le président Bush a avalisé la nouvelle législation américaine sur l'assainissement de l'atmosphère, jeudi dernier, l'avenir de nos lacs, de nos rivières et de nos forêts est un peu moins incertain. Les États-Unis se sont maintenant engagés fermement à réduire de 50 p. 100 les émissions à l'origine des pluies acides d'ici l'an 2000, et la nouvelle loi servira de fondements à la conclusion d'un traité sur la pollution transfrontalière entre nos deux pays.

Aucun groupe ne mérite autant nos félicitations dans notre longue lutte que la Coalition canadienne contre les pluies acides. Parmi ceux qui méritent une mention spéciale, signalons les deux coordinateurs dynamiques de la coalition, Adele Hurley et Michael Perley, dont les démarches vigoureuses et acharnées auprès des décideurs économiques et politiques des deux côtés de la frontière ont contribué largement à la signature de cette mesure historique la semaine dernière.

Monsieur le Président, la Coalition canadienne contre les pluies acides célébrera cette victoire ce soir au Casa Loma, à Toronto, au cours d'une soirée de réjouissances à laquelle vous et moi sommes conviés. Il y a certes matière à se réjouir, car la coalition a gagné par ses efforts la gratitude de tout un pays et des générations futures de Canadiens.

Il y a quelques instants, j'ai eu le privilège de parler à notre ambassadeur a Washington, M. Derek Burney, et j'en ai profité pour le féliciter d'avoir aussi magnifiquement contribué à l'issue heureuse de ce dossier.

* * *

LE SERVICE DES ARCHIVES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le Service des archives de la Nouvelle-Écosse, à Halifax, se fait un honneur depuis bon nombre d'années de mettre ses documents à la disposition des étudiants, des chercheurs, des écrivains et de tous les intéressés. Ses services sont accessibles à tous ceux qui le désirent, qu'il s'agisse d'obtenir des documents ou des renseignements. Par conséquent, le fait qu'on ait découvert il y a quelques jours que toutes les fiches de référence ayant trait aux noirs et aux femmes avaient été enlevées par un vandale constitue une double tragédie. M^me^ Frances Early, historienne et ancienne titulaire de la chaire d'études féminines à l'Université Mount St. Vincent, a déclaré que le retrait de ces fiches et ses graves conséquences pour les recherches sur les femmes et les noirs constituent une offense à la dignité de ces deux groupes, puisqu'en volant le passé d'un groupe, on nie son importance et sa contribution à la société.

Parmi les éléments importants de l'histoire des noirs de la Nouvelle-Écosse, on note la création du Black United Empire Loyalists et leur contribution à un terminus du «chemin de fer» clandestin, pendant la période qui a précédé la guerre civile aux États-Unis.

Le rôle des femmes en Nouvelle-Écosse fait l'objet d'une documentation qui remonte aux premiers jours de Port-Royal, en Nouvelle-France, et qui va jusqu'à la mise

sur pied de la seule université canadienne destinée aux femmes.

De telles manifestations de sexisme et de racisme particulièrement odieuses sont malheureusement trop courantes au Canada aujourd'hui. Il est temps que tous les Canadiens voient à ce que ce genre de chose ne se produise plus ici, ni maintenant ni jamais.

* * *

[*Français*]

LA SOLLICITATION PAR TÉLÉPHONE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il y a des jours où l'on se demande où notre société s'en va et qui donc assume ses responsabilités! Des compagnies à numéros, des gens sans scrupules sollicitent les jeunes et autres à les appeler en composant un numéro de téléphone commençant par 976. Et qu'est-ce qu'on y entend? Un répondeur téléphonique livrant un message pornographique et obscène.

Malheureusement et par surcroît, chacun de ces appels téléphoniques est payant et ce sont les pauvres parents qui récoltent la facture à la fin du mois, stupéfaits et impuissants face au système.

Monsieur le Président, mais où donc Bell Canada a-t-elle mis son sens de la morale et l'éthique professionnelle en vendant ainsi l'utilisation de ces lignes téléphoniques à des fins pornographiques et obscènes? Comment le CRTC peut-il sciemment fermer les yeux devant une telle situation et laisser faire? Pendant que des personnes en autorité abusent de la naïveté des jeunes, d'autres autorités chez Bell Canada et au CRTC continuent de jouer au Ponce Pilate!

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les sénateurs libéraux recommencent à faire la promotion de leur perception déformée de la TPS. Leurs plus récentes sornettes, publiées dans tous les journaux canadiens la semaine dernière, montrent qu'ils ne comprennent absolument pas l'essence de ce projet de loi ou qu'ils ne tiennent aucun compte des faits. C'est l'un ou l'autre, et probablement les deux.

Ils devraient faire preuve d'une certaine compréhension, mais ils n'en manifestent aucune. Ils persistent à semer la confusion parmi la population du Canada. Ils forment la partie perdante, dans le débat sur la TPS, et ils sont incapables d'accepter leur défaite.

* * *

• (1410)

LES ENFANTS MALTRAITÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, encore une fois, je prends la parole à la Chambre pour exhorter le gouvernement à former une commission d'enquête indépendante sur les mauvais traitements répugnants dont ont été victimes des écoliers autochtones dans des internats canadiens.

D'innombrables autochtones du Canada ont subi des mauvais traitements dans des écoles financées par le gouvernement fédéral. En menant une enquête, le gouvernement contribuerait au processus d'indemnisation des victimes. De plus en plus d'autochtones révèlent les mauvais traitements dont ils ont été personnellement victimes dans des internats et ils expliquent comment cela se répercute encore aujourd'hui sur leur vie.

Pourquoi le gouvernement a-t-il peur de mener cette enquête? Ces victimes ont besoin de cette mesure de justice.

Par conséquent, j'exhorte de nouveau le gouvernement à créer une commission d'enquête indépendante sur ces internats. Tant que nous n'aurons pas commencé à écouter les victimes de ces mauvais traitements, il faudra faire face aux problèmes qui en découlent.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, M. Raymond Garneau, ancien ministre des Finances du Québec et ancien député libéral fédéral et critique financier, trouve que la taxe sur les produits et services proposée par notre gouvernement est probablement la plus équitable qu'on puisse trouver à l'ère des marchés globaux dans laquelle nous vivons.

Selon M. Garneau, à l'époque du libre-échange et de la mondialisation des marchés, il nous fallait abolir l'ancienne taxe et la remplacer par la TPS. De plus, M. Garneau ajoute que cette taxe de 13,5 p. 100 n'était plus administrable et affirme qu'elle est devenue une véritable passoire. Aucun gouvernement n'avait pu trouver un moyen pour colmater les brèches. On la contourne trop facilement par des moyens légaux à l'aide d'avocats spécialisés et rusés. Elle doit disparaître.

Monsieur le Président, il est temps que les sénateurs libéraux respectent l'agenda d'un gouvernement responsable.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je porte aujourd'hui un costume très particulier. Je l'appelle mon complet NPD, mes oripeaux socialistes, ma tunique «camarade», si vous voulez.

Le NPD sait ce que signifie cet accoutrement. Il est un signe d'opposition au morcellement du Canada, pour reprendre une formule si chère au chef. Il est contre le favoritisme crasse, contre Hibernia. Les néo-démocrates ont voté contre à la Chambre.

Mais ce costume a une deuxième poche. Le NPD sait exactement à quoi elle sert. Elle est—selon les paroles mêmes du député de Chambly—pour le morcellement du Canada. C'est encore une fois un symbole d'opposition au patronage, sauf bien sûr dans le cas de Ed Broadent, Bob White, Ian Deans.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Dans les déclarations de députés, il n'est pas facile de tracer la ligne entre ce qui constitue un commentaire acceptable et ce qui constitue une critique personnelle.

J'ai cru entendre le député déclarer qu'un autre député était en faveur du morcellement du Canada. J'estime que c'est une attaque personnelle et je demande au député de garder cela à l'esprit.

M. Simmons: Comme je disais, le NPD n'est pas vraiment contre Hibernia. Le chef du parti a déclaré à St. John's que le simple fait qu'elle ait voté contre le projet ne signifiait pas qu'elle s'y opposait.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Vous voyez, monsieur le Président, tout costume néo-démocrate digne de ce nom doit avoir deux poches : une pour dire en faveur de quoi on est, l'autre pour dire à quoi on s'oppose. Le problème, c'est qu'un jour, on peut mélanger les deux poches.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, une fois encore, le gouvernement conservateur a parlé fort, mais a fait très peu en ce qui concerne l'environnement.

Ce mois-ci, à Genève, au cours de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat, le ministre de l'Environnement n'a pas tenu compte des recommandations unanimes du Comité de l'environnement, non plus que des dangers liés aux émissions de gaz carbonique, qui constituent le plus important facteur de réchauffement de la planète.

Plutôt que d'appuyer les mesures internationales prises pour réduire d'au moins 20 p. 100 ces émissions d'ici l'an 2005, le gouvernement s'est vaguement engagé à stabiliser les émissions aux niveaux actuels d'ici l'an 2000.

Celui-ci a par ailleurs refusé de procéder à une évaluation complète des impacts de la centrale alimentée au charbon qu'on se propose de construire à Point Aconi, en Nouvelle-Écosse. Le projet de Point Aconi entraînera la production annuelle de 1,5 million de tonnes de gaz carbonique.

Au lieu de prendre des mesures face au problème du réchauffement de la planète, le gouvernement préfère fermer les yeux sur un projet qui augmentera de façon sensible les émissions de CO_2 au Canada.

Le projet de Point Aconi doit faire l'objet d'une évaluation complète des impacts.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire part des préoccupations des producteurs de lait du nord de l'Ontario, dans la circonscription de Nipissing, relativement à la récente proposition faite dans le cadre du GATT par le gouvernement, au sujet de notre industrie laitière. Il semble qu'encore une fois le gouvernement se soit laissé berner par l'illusion selon laquelle les États-Unis sont libre-échangistes, particulièrement en ce qui a trait à l'agriculture. En effet, quelle autre raison l'inciterait à mettre en péril nos marchés laitiers en proposant l'ouverture d'un secteur encore plus élargi à la concurrence déloyale?

Les Américains et les Européens inondent le marché mondial de leurs surplus de production laitière et forcent ainsi l'établissement de prix bien inférieurs aux coûts réels de production. Ils protègent vigoureusement leurs propres marchés au moyen d'obstacles au commerce beaucoup plus importants que les nôtres, alors que le marché canadien est déjà le plus accessible.

Nos programmes de gestion des approvisionnements visent à alimenter notre propre marché, de façon à ne pas créer d'importants surplus qui satureraient les marchés mondiaux. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, les surplus enregistrés au Canada sont payés par le producteur et non par le contribuable.

Le rôle du GATT consiste à assurer la mise en place de règles équitables sur le marché international, et non à être une tribune permettant aux intervenants de jouer à la guerre des subventions. La proposition formulée fait

du Canada une victime de cette guerre entre les États-Unis et l'Europe.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La semaine dernière, le Conference Board du Canada nous a appris que le niveau de confiance des ménages canadiens, au sujet de leur situation financière, est plus bas qu'il ne l'a jamais été. C'est un rejet éloquent des politiques du gouvernement. Seulement 7,8 p. 100 des familles estiment que la situation de l'emploi dans leur localité s'améliorera dans les six prochains mois.

Pourquoi le ministre et le gouvernement insistent-il pour maintenir la valeur du dollar, pratiquer une politique d'argent cher et imposer la TPS, autant d'éléments qui sapent la confiance des Canadiens face à leur avenir économique? Ne serait-il pas disposé à adopter une nouvelle orientation pour créer des emplois, stimuler la croissance économique et redonner aux Canadiens confiance dans l'économie de leur pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à ce genre de question du chef de l'opposition un certain nombre de fois.

Notre économie est en transition entre une période de croissance vigoureuse et une autre où il faut juguler l'inflation. Mon collègue n'est pas sans se rappeler ce qui s'est produit à la fin des années 70 et au début des années 80, à une époque où le gouvernement qu'il appuyait ne prenait pas ces problèmes au sérieux. Cela nous a plongés dans une grave récession en 1981-1982. S'il était honnête envers les Canadiens dont il prétend se faire le porte-parole, il ne tiendrait pas les propos que nous venons d'entendre.

Il n'est pas réjouissant de constater que le niveau de confiance est aussi bas, mais je peux comprendre cette attitude. Ce que nous nous sommes efforcés de faire, c'est d'abaisser les taux d'intérêt en raison du ralentissement de l'économie. C'est ce que nous faisons depuis quatre mois, et nous continuerons dans la même voie selon la conjoncture.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la semaine dernière, Statistique Canada signalait que plus de la moitié des emplois disparus au cours du premier semestre de cette année avaient été perdus dans les petites entreprises.

Il n'est pas étonnant que Catherine Swift, économiste principale et vice-présidente de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ait déclaré : «Le gouvernement n'a pas adopté de politiques intelligentes pour s'attaquer à ces problèmes.» Elle fait remarquer que l'accroissement de la charge fiscale et les taux d'intérêt artificiellement élevés témoignent de la médiocrité de la gestion du gouvernement.

Le ministre va-t-il accuser Catherine Swift de manquer d'honnêteté? Qu'a-t-il à lui répondre, à elle et aux dizaines de milliers de petites entreprises qu'elle représente?

Pourquoi le ministre ne propose-t-il pas des politiques gouvernementales intelligentes? Pourquoi n'améliore-t-il pas sa gestion et n'aide-t-il pas l'entreprise, surtout la petite entreprise, à se tirer du bourbier dans lequel ses politiques l'ont plongée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que je réponds à Catherine Swift, c'est qu'elle se borne à examiner une période très courte.

Qu'elle se souvienne de septembre 1984. Le taux de chômage était de 11,7 p. 100. Il a beaucoup baissé depuis.

Autre élément à ne pas négliger, il y a eu plus de 1,5 million d'emplois créés depuis, et 80 p. 100 d'entre eux dans la petite entreprise, si je ne m'abuse. Il n'est que trop facile de tirer des conclusion négatives. Si l'on tient compte des six dernières années, on peut dire que les politiques du gouvernement actuel ont donné des résultats. Grâce à elles, beaucoup d'emplois ont été créés et il y a eu un relèvement notable du niveau de vie des Canadiens, si on tient compte de leur revenu après impôt et après rajustement pour tenir compte de l'inflation. Leur pouvoir d'achat s'est accru de 8 000 $ par ménage.

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, puisque tout va à merveille, le ministre aurait dû nous expliquer pourquoi le niveau de confiance est si bas.

[*Français*]

Monsieur le Président, tout le monde est d'accord pour dénoncer les politiques de ce gouvernement. Selon Statistique Canada, les petites entreprises du Québec sont les plus touchées par la récession provoquée par ce gouvernement. Je demande donc ceci au ministre: Combien de temps encore le gouvernement continuera-t-il cette récession et quand va-t-il proposer des politiques qui aideront les petites entreprises à créer plus d'emplois au Québec et partout dans notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas dit que tout allait à merveille dans l'économie, contrairement à ce que mon collègue a laissé entendre. Je dis que nous traversons une période difficile en ce moment.

Il faut néanmoins tenir compte d'une plus longue période. La situation économique s'est beaucoup améliorée depuis 1984, année où nous sommes arrivés au pouvoir. Un million et demi d'emplois ont été créés.

Il importe aussi de comparer la position du Canada à celle du reste du monde. Il y a quelques jours à peine, on apprenait que, parmi toutes les villes du monde, Montréal et Toronto sont au haut de la liste des villes où il fait bon vivre.

Nous constatons que le Canada a l'un des niveaux de vie les plus élevés, si l'on tient compte des soins de santé, de l'espérance de vie et du niveau de revenu. Tout cela est positif. Et nous sommes déterminés à améliorer encore la situation. Mais cela ne se fait pas avec un coup de baguette magique. Nous savons que nous devons traverser cette période difficile pour maîtriser l'inflation de manière que les taux d'intérêt baissent et que l'économie reparte vigoureusement à la hausse, sans inflation.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et porte sur le projet Rafferty-Alameda.

Le 26 janvier, le gouvernement a signé un accord avec la Saskatchewan, mais a oublié de le faire approuver par le Cabinet. Le 5 septembre, le ministre a rencontré Grant Devine, mais a oublié le sujet de l'entretien. Le 12 octobre, la commission d'évaluation a démissionné. Le gouvernement a alors cherché à obtenir une injonction, qui lui a été refusée, parce qu'il avait oublié de nommer une nouvelle commission. Ce matin, le ministre s'est entretenu avec ses fonctionnaires pour essayer de déterminer ce qu'il convient de faire maintenant.

Quelles brillantes mesures le ministre a-t-il à annoncer à la Chambre, s'il peut s'en souvenir?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais d'abord compléter l'histoire du député. Avant tout cela, une évaluation environnementale avait été faite. Elle a été contestée devant les tribunaux, qui ont alors demandé au gouvernement fédéral de nommer une commission chargée de faire un examen public. Nous nous sommes conformés à cette demande.

Nous avons nommé une commission. Nous avons entrepris une évaluation environnementale complète du projet et avons essayé jusqu'ici de protéger le processus. Ce processus est très important. Je tiens à dire à mon collègue que nous avons l'intention d'en appeler de la décision de jeudi dernier, afin d'éclaircir la situation et de veiller à ce que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale en bonne et due forme, comme tout autre grand projet gouvernemental.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre marche au pif en matière d'environnement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'un échec de la justice, mais simplement d'un manque de volonté politique.

Comme le juge Muldoon l'a dit, le gouvernement devrait cesser de chercher des moyens de contourner les lignes directrices et essayer plutôt de les appliquer sérieusement. Il ne devrait pas essayer de contourner la loi.

Le ministre a dit qu'il ne peut pas révoquer le permis. Il pourrait au moins le suspendre. S'il ne sait pas comment, le premier étudiant en droit qu'il trouvera pourra le lui dire en détail.

Monsieur le Président, le gouvernement a pris des mesures qui font de lui la risée de tout le milieu de l'environnement. Va-t-il suspendre le permis, va-t-il le suspendre tout de suite? Il a le pouvoir de le faire. S'il n'en a pas l'intention, acceptera-t-il de se soumettre, lui-même et son gouvernement, à une enquête parlementaire, afin que nous puissions enfin connaître la vérité sur cette affaire?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'opposition parle du permis en termes vraiment simplistes. Un permis, que ce soit celui qui nous intéresse ou n'importe quel autre délivré par le gouvernement, ne peut être révoqué ou suspendu qu'en fonction d'une règle de droit fondamentale : il faut qu'il y ait eu une forme ou une autre de violation des conditions du permis. J'en ai discuté avec nos conseillers juridiques. Dans ce cas particulier, il n'y a eu aucune violation des conditions.

Nous usons devant les tribunaux des moyens dont nous disposons. Nous avons l'intention d'interjeter appel contre le jugement rendu jeudi dernier. Nous allons le faire cette semaine. Nous poursuivrons dans cette voie.

Je voudrais dire à mon collègue que la meilleure façon d'éviter ce genre de situation à l'avenir consiste, pour lui et son parti, à appuyer énergiquement le projet de loi C-78, qui mettra enfin de l'ordre dans le domaine des évaluations environnementales.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre associée de la Défense nationale. Comme le sait la Chambre, la semaine dernière, une délégation de trois députés, tous membres du Comité de la défense, dont je faisais partie, s'est rendue dans le golfe Persique. Je dois avouer que nous avons tous été fortement impressionnés par le professionnalisme, la compétence et la créativité de nos troupes en mission dans cette région.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Toutefois, monsieur le Président, nous ne pouvons en dire autant du comportement de notre gouvernement au cours de cette crise. Le 26 septembre dernier, le ministre de la Défense nationale a pris un engagement solennel à la Chambre en déclarant:

> [...] il y aura des consultations avant que ne soit modifiée la mission à laquelle les Forces canadiennes participent en ce moment pour assurer l'application des sanctions décrétées par les Nations Unies dans la résolution 665, mission qui consiste à dissuader l'agresseur.

Au cours de la fin de semaine, nous avons appris, de source bien informée, que les troupes canadiennes dépêchées dans le Golfe font plus que simplement respecter les sanctions de l'ONU. Même si elles s'en sont tenues à un rôle défensif, elles ont néanmoins participé à l'opération offensive appelée «Tonnerre imminent», effectuée près de la frontière du Koweït.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi le ministre de la Défense nationale n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris à la Chambre?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, premièrement, je tiens à remercier le député des bons mots et des félicitations tout à fait justifiés qu'il a adressés à nos militaires, hommes et femmes, en mission dans le golfe Persique. Comme il le sait pour l'avoir constaté sur place, nos troupes effectuent de l'excellent travail dans des conditions très difficiles. Je sais que ces compliments les réconforteront.

Je voudrais préciser à mon collègue que notre rôle dans le golfe Persique n'a pas changé. Notre mission est d'appliquer les sanctions prises par les Nations Unies contre l'Irak et de dissuader l'agresseur. Toute modification à cette mission devrait être étudiée par le gouvernement et, nous l'espérons, par le Parlement.

Par ailleurs, il est vrai que nous avons participé à cet exercice en fin de semaine, mais en y jouant, comme l'a signalé le député, un rôle secondaire. Nous avons prêté main-forte aux patrouilles, escorté les navires-hôpitaux américains et, comme le mentionnait le député, nous avons joué un rôle défensif dans une opération aérienne visant à évaluer la capacité de commandement et de contrôle des forces multilatérales déployées dans cette région.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la ministre vient de confirmer que la politique du Canada s'est nettement raffermie sans que le Parlement ait été consulté.

Je voudrais poser une question supplémentaire. La semaine dernière, le premier ministre a mentionné qu'il y aurait des réductions importantes dans les programmes gouvernementaux, principalement les programmes sociaux, présume-t-on, et certains ont avancé des chiffres allant jusqu'à 500 millions de dollars. Ces réductions auraient pour objet, selon lui, d'absorber le coût du contingent canadien dépêché là-bas. À ce moment-là, on nous a bien fait comprendre, à titre confidentiel, que les coûts supplémentaires n'étaient pas du tout de cet ordre. La ministre peut-elle déclarer publiquement et clairement à la Chambre ce que représentent les coûts supplémentaires du contingent canadien dans le Golfe?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je dois d'abord vous faire part de mon étonnement. Mon collègue veut certaine-

ment que nos hommes et nos femmes soient en mesure de faire face à toutes sortes d'éventualités. Comme nous le faisons au Canada et en Europe, nous participons constamment à des exercices dans le but de vérifier notre potentiel de commandement et de contrôle, ainsi que notre capacité à réagir dans toute situation.

• (1430)

Quant à la question des coûts, je suis au courant. J'ai vu circuler divers chiffres dans les médias. Je voudrais simplement rassurer mon collègue en lui disant que les coûts de ces opérations sont toujours à l'étude. Les calculs devraient être terminés d'ici quelques jours et l'information sera communiquée à la Chambre et à la population du Canada.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la ministre confirmera-t-elle à la Chambre que les éventuelles réductions visant à payer le coût du contingent canadien dans le Golfe se feront dans les dépenses actuellement engagées pour maintenir les Forces canadiennes en Europe, étant donné que la guerre froide est terminée?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, cette question soulève un autre problème.

Mon collègue sait fort bien que la signature du premier traité des Forces canadiennes Europe représente vraiment un événement historique qui, nous l'espérons, finira par entraîner la réduction des troupes militaires en Europe. Parmi tous les pays, le Canada est celui qui a déjà déclaré son intention de réduire ses forces d'environ 1 400 hommes. C'est avec un vif intérêt que nous suivrons l'évolution des futurs pourparlers des FCE.

Il est certain qu'à l'heure actuelle, il serait prématuré de révéler au député et à la Chambre les voies que nous explorerons afin de nous assurer d'avoir les ressources financières nécessaires pour poursuivre efficacement nos activités dans le Golfe et pour nous acquitter de notre mission là-bas.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Durant des semaines, nous avons demandé au ministre s'il avait ou non conclu un nouvel accord avec le premier ministre Grant Devine au sujet du projet Rafferty-Alameda. Dans une déclaration sous serment devant la cour, le ministre a révélé ceci : «Je n'ai pas conclu d'accord modificateur et je n'aurais pas pu le faire, car toute modification de l'accord conclu le 26 janvier 1990 aurait exigé le consentement du Cabinet.»

Voilà que, par le biais d'une décision judiciaire, nous apprenons que l'accord initial n'a jamais été approuvé par le Cabinet. Par conséquent, il n'aurait pas été nécessaire d'obtenir le consentement du Cabinet pour le modifier.

À la lumière de ces faits, le ministre maintient-il toujours ce qu'il a déclaré à la cour ou voudrait-il amender sa déclaration devant la Chambre?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai répété si souvent déjà devant la Chambre.

Il n'y a pas eu d'accord le 5 septembre. Il y a eu de nombreux pourparlers. On m'a laissé un document pour que je l'examine et que mes collaborateurs l'étudient. Voilà ce que j'ai dit dans la déclaration sous serment. Je maintiens tout ce que j'ai dit dans cette déclaration et à la Chambre.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le 2 novembre, le ministre a dit et répété à la Chambre qu'il voulait que l'entente conclue le 22 janvier 1990 soit respectée. Nous apprenons maintenant, grâce au processus judiciaire, que cette entente n'a jamais été entérinée par le Cabinet. La cour l'a déclarée par conséquent inapplicable.

Depuis quand le ministre sait-il que l'accord n'a pas été entériné par le Cabinet? Quand a-t-il appris qu'il pourrait ne pas être applicable? Pourquoi a-t-il continué de fonder toute son argumentation contre le projet Rafferty-Alameda sur cet accord?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons cherché à suivre le cours des choses ici, et nous l'avons fait fort judicieusement.

Nous avons constitué la commission, et elle a entrepris ses travaux. Nous avons toujours insisté pour que le gouvernement de la Saskatchewan respecte l'accord conclu en janvier 1990, que nous tenions pour exécutoire. Cet accord, signé par les deux parties, prévoyait clairement que la construction se poursuivrait tant que le niveau de sécurité serait respecté et qu'elle serait ensuite interrompue jusqu'à ce que la commission ait terminé son examen.

Lorsque les membres de la commission ont démissionné parce qu'ils estimaient que les travaux se poursuivaient sans que le niveau requis pour garantir la sécurité ne soit respecté, nous avons immédiatement demandé une injonction, qui nous a été refusée. Aujourd'hui, j'ai annoncé à la Chambre que nous allons demander l'autorisation d'en appeler de cette décision afin de voir plus clair dans cette affaire.

* * *

[*Français*]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Ces jours derniers, le *Ottawa Citizen* nous apprenait qu'un groupe de fonctionnaires était à préparer une série d'amendements constitutionnels importants pour changer les pouvoirs entre le gouvernement canadien et les provinces. Est-ce que le vice-premier ministre est en mesure de nous confirmer cette information aujourd'hui? Si tel est le cas, quand ces propositions seront-elles soumises à la Commission Spicer?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada a été établi afin de consulter les Canadiens de tous les coins du pays. On s'attend à déterminer ainsi précisément ce que veulent les Canadiens et les éléments qui leur semblent importants pour renforcer la fédération canadienne. C'est dans cette optique que nous souhaitons entreprendre cette démarche.

Le député comprendra, je crois, que le groupe de consultation n'est pas chargé de proposer des modifications à la Constitution. Seul le gouvernement en place peut faire cela en collaboration avec les provinces. Il serait évidemment prudent, comme en conviendra sûrement le député, d'obtenir le sentiment du Groupe de consultation des citoyens avant de seulement songer à proposer des modifications à la Constitution. C'est là la position du gouvernement.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question est très simple, et je voudrais que le ministre y réponde par un oui ou par un non.

Y a-t-il un groupe de fonctionnaires travaillant à huis clos afin de préparer des modifications constitutionnelles pendant que M. Spicer fait semblant de consulter la population? Le gouvernement s'adonne-t-il à des manoeuvres parallèles à huis clos? N'a-t-il tiré aucun enseignement de l'échec de l'Accord du lac Meech?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Répondez!

M. Ouellet: Selon un article publié dans l'*Ottawa Citizen*, des fonctionnaires seraient en train de mettre au point des modifications à apporter à la Constitution.

Ma question est très simple, monsieur le Président : ces gens-là travaillent-ils à huis clos et, dans l'affirmative, quand vont-ils produire leur document? La Commission Spicer sera-t-elle tenue au courant de ce que prépare le gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais que le député veut que je réponde simplement par oui ou par non à sa question. Je crois lui avoir donné une réponse très simple. Il serait à notre avis absolument imprudent de mener maintenant une démarche parallèle en vue de proposer des modifications constitutionnelles, avant même d'avoir entendu les Canadiens de tout le pays.

Je suis d'accord avec le député. Il se peut fort bien que l'Accord du lac Meech ait échoué faute d'une vaste consultation populaire.

Des voix: Quelle est la réponse?

M. Mazankowski: Eh bien, la réponse est évidemment non. Le fait est qu'une démarche a été entreprise. Nous voulons qu'elle porte fruit et, s'il se révélait nécessaire de recommander des modifications, notre gouvernement le ferait de façon responsable, comme il se doit.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Environnement.

Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine a rejeté les déclarations sous serment d'Environnement Canada selon lesquelles la poursuite des travaux de construction du projet Rafferty-Alameda causera un tort irréparable à l'environnement. Il y a des moyens d'appel, dont le ministre a parlé, mais comme dans le cas du barrage Oldman en Alberta, le projet pourrait être terminé avant

que le tribunal se prononce, ce qui transformerait le processus d'évaluation en enquête de coroner.

Le ministre a-t-il essayé d'obtenir, par l'entremise du premier ministre du Canada, que le premier ministre de la Saskatchewan règle la question par la voie politique et non par les tribunaux, qu'il retarde le projet afin que soit évalué le tort irréparable, ou ce tort irréparable est-il aussi acceptable pour le premier ministre du Canada qu'il l'est pour le premier ministre Devine?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à des collègues d'en face plus tôt aujourd'hui, nous entreprenons toutes les démarches en justice nécessaires afin d'assurer une évaluation complète du projet.

Je suis pleinement conscient des éléments de cette affaire qui permettent de croire que nous aurions gain de cause en appel et que nous pourrions alors effectuer une évaluation environnementale complète. C'est là où nous en sommes, et nous espérons voir nos efforts couronnés de succès.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la construction du barrage Rafferty-Alameda est autorisée par un deuxième permis fédéral émis en vertu de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Le ministre attend-il du public canadien qu'il croie que le gouvernement fédéral, qui a émis un deuxième permis, est impuissant à modifier ce permis, à le suspendre ou à l'annuler pour que soit évalué le tort irréparable à notre environnement? Pense-t-il qu'un seul Canadien croira que le tort irréparable cause de l'inquiétude alors que le gouvernement reste inactif?

• (1440)

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les faits concernant le permis sont tout à fait clairs. Je les ai exposés plus tôt; je vais les répéter.

Le permis a été délivré. Un certain nombre de conditions y sont attachées. Je crois qu'il y en a 22. Elles ont toutes été respectées jusqu'ici, et le gouvernement du Canada agirait dans l'illégalité totale s'il le révoquait unilatéralement à cette étape.

[*Français*]

L'ÉNERGIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et elle a trait à la souveraineté du Canada en matière de politique énergétique.

[*Traduction*]

Pour la deuxième fois en deux semaines, le premier ministre Bob Rae a bradé une partie du Canada en accordant l'autorisation provinciale pour l'acquisition de Consumers Gas par British Gas.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je voudrais demander au ministre fédéral de l'industrie s'il est prêt à s'engager là où Bob Rae refuse de s'aventurer et s'il est prêt à utiliser les pouvoirs considérables dont il dispose grâce à Investissement Canada pour bloquer l'acquisition de Consumers Gas par British Gas.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président je suis ravi de pouvoir dire à la députée d'Hamilton-Est que je suis sur la même longueur d'onde que le premier ministre Rae et l'ancien premier ministre Peterson qui avait accepté l'entente avant d'être battu.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président je peux simplement espérer que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie suivra mon conseil de la semaine dernière et demandera à Investissement Canada de bloquer la vente. S'il a l'intention de le faire, pourrait-il nous dire quelles ont été ses instructions à Investissement Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, bien sûr que non car, comme le gouvernement de l'Ontario l'a reconnu deux fois, nous considérons que l'investissement étranger n'est pas un péché et peut apporter beaucoup d'avantages au Canada; c'est d'ailleurs ainsi que l'ont perçu les deux gouvernements successifs de l'Ontario. Nous estimons qu'ils ont raison. C'est pour ça que nous avons accepté la vente.

Ma collègue, la députée de Hamilton-Est, devrait savoir que les investissements sont une bonne chose pour le Canada et nous espérons qu'elle les appuira, en commençant par celui-ci.

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur la situation de conflit d'intérêts dans laquelle le commissaire démissionnaire du havre de Hamilton, M. Peter Lush, s'est trouvé depuis le début.

L'avis juridique d'un cabinet d'avocats de Toronto, dont les services ont été retenus par le ministre des Transports, confirme que M. Peter Lush, président et commissaire du havre de Hamilton, était dans une situation de conflit d'intérêts dès le premier jour.

Comment le ministre, lui–même avocat et ancien procureur général du Canada, a–t–il pu se lever de son siège et nier l'évidence à maintes reprises? Admettra–t–il qu'en feignant d'ignorer les faits, il a en fait contribué au problème?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, lorsque les allégations m'ont été signalées pour la première fois, en mars dernier, nous nous sommes occupés de la situation à la satisfaction de tous les intéressés, y compris du député qui a soulevé la question le premier.

Lorsque d'autres allégations m'ont été signalées, j'ai retenu les services d'un avocat d'un cabinet réputé de Toronto, qui a jugé que, à son avis, il y avait conflit d'intérêts.

J'écris actuellement à tous les organismes d'État qui ont des lignes directrices sur les conflits d'intérêts pour les mettre au courant du rapport rédigé par l'avocat que nous avons engagé.

M. Lush a démissionné de son poste à la commission, le rapport a été remis à la GRC, l'enquête est en cours et nous considérons l'affaire close.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, le ministre a déclaré très récemment au cours d'une conversation qu'il a eue avec moi : «J'ai examiné les allégations de mars dernier», lorsque j'ai soulevé la question il y a neuf mois, «et j'ai constaté qu'elles étaient fausses.» Il dit ensuite qu'il examinera celle–ci; je parie que nous obtiendrons la même réponse. Et pourtant, le ministre des Transports a lui–même demandé à un cabinet d'avocats de Toronto d'examiner cette. . .

Une voix: Un cabinet de conservateurs.

M. Keyes: . . .il y a eu conflit d'intérêts.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice–premier ministre. M. Peter Lush a dit qu'il ne serait pas devenu commissaire du havre s'il devait pour cela renoncer au courtage, mais le gouvernement l'a nommé quand même à ce poste. Depuis 1987, M. Lush a reçu plus d'un demi–million de dollars en commissions, tout en étant en situation de conflit d'intérêts. Le vice–premier ministre cherchera–t–il à récupérer cet argent, puis à congédier son ministre des Transports?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le rapport a été remis à la Commission du havre de Hamilton. Il incombe à la commission d'intenter le cas échéant une poursuite civile. Je suis certain qu'elle examinera cette question avec ses avocats.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Le gouvernement prétend que la TPS va aider les entreprises manufacturières canadiennes. Or, celles qui transforment des produits américains et réexportent les produits finis, comme Dart Machinery et ARD Industries, m'ont dit la semaine dernière qu'au contraire la TPS va leur nuire énormément. Pourquoi le gouvernement a–t–il forcé ces entreprises à payer la TPS alors qu'elles ne paient pas à l'heure actuelle la taxe sur les ventes des fabricants? Le ministre ne se rend–il pas compte que cela leur nuira gravement face à la concurrence américaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis vraiment étonné que le député pose cette question. Il fait partie du Comité des finances. Il a participé aux travaux sur la TPS. Il sait sûrement que la TPS fera diminuer les coûts en capital pour toutes les entreprises manufacturières et pour les entreprises manufacturières auxquelles elles vendent.

Je devrais également lui faire remarquer qu'il y a une taxe fédérale indirecte pour laquelle ces entreprises n'obtiennent pas de crédit et pour laquelle elles en obtiendront un sous le régime de la TPS. Cela leur permettra de réaliser des économies importantes, de réduire leurs coûts d'exploitation et d'améliorer leur position concurrentielle sur les marchés internationaux.

Si mon honorable collègue ne croit pas ce que je dis, il devrait aller en parler avec l'Association des manufacturiers canadiens qui, depuis le milieu des années 50, demandent aux gouvernements successifs de supprimer la taxe de vente existante et, plus récemment, d'introduire une taxe comme la TPS tout simplement parce que cela améliorera la position des entreprises manufacturières canadiennes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Si le ministre ne me croit pas, il devrait peut-être aller en parler avec des dizaines d'entreprises partout au Canada qui vont être dûrement frappées à titre d'entreprises de traitement intérieur par ce changement de la fiscalité. Des milliers d'emplois sont en jeu dans le secteur des pièces automobiles et des machines. Le gouvernement est au courant du problème depuis mai dernier. Pourquoi a-t-il refusé d'écouter? Pourquoi a-t-il introduit le 29 octobre un règlement qui fait payer la TPS à ces entreprises manufacturières, alors qu'il sait que cela va nuire à ces entreprises, à leurs employés et aux localités où elles sont établies d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est une déformation de l'effet que la taxe sur les produits et services aura sur les entreprises manufacturières. Il est vrai que les entreprises manufacturières obtiennent un crédit pour la taxe directe sur les ventes des fabricants qu'elles paient sur leurs coûts d'exploitation, mais il est également vrai qu'elles n'obtiennent pas de crédit pour les taxes de vente fédérales indirectes qu'elles paient déjà aujourd'hui.

M. Langdon: Vous êtes passé à côté de l'essentiel.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il dit que je suis passé à côté de l'essentiel. Mais en toute déférence, monsieur le Président, je crois que c'est plutôt lui qui passe à côté de l'essentiel.

• (1450)

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les maires et les dirigeants de Makivik et de Kativik, des communautés de la région du nord du Québec, soit Nunavut, sont inquiets de l'application de la TPS au nord du Québec. Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire aujourd'hui le pour et le contre de l'application de la TPS pour les habitants de Nunavut, au nord du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la TPS remplacera une taxe de vente qui est actuellement en place et qui est déjà responsable des coûts et des prix plus élevés dans le Nord canadien. Le crédit de taxe s'appliquera sur les coûts de transport actuellement gonflés par la taxe de vente fédérale sur les carburants comme l'essence et le carburant diesel.

J'ajouterai, à l'intention de l'honorable député, que les modifications que le gouvernement a apportées au régime des allocations aux habitants du Nord canadien en étendra le bénéfice à un certain nombre de personnes qui n'y étaient pas admissibles auparavant.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Des Canadiens des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, du Labrador et du Nord du Québec sont à Ottawa aujourd'hui parce qu'ils ne sont pas du même avis que le ministre sur les conséquences de la taxe qu'ils auront à subir.

Dans les localités du Nord canadien, le coût de la vie peut être deux fois plus élevé que dans les autres régions du pays.

Étant donné que, pour les habitants du Nord, la TPS s'ajoutera à un coût de la vie qui est déjà nettement supérieur, le ministre aura-t-il au moins l'honnêteté d'admettre que la TPS est une autre mesure discriminatoire dont auront à souffrir les habitants du Nord canadien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au risque de répéter certains des points que j'ai fait valoir à l'instant en réponse à mon collègue, je rappellerai qu'une taxe est déjà incluse dans le coût de la vie des habitants du Nord. À titre d'exemple, une taxe est actuellement comprise dans le coût des aliments. Celle-ci sera toutefois supprimée avec l'adoption de la TPS. Par conséquent, mon honorable collègue a tort de ne s'attacher qu'à certains aspects de la taxe de vente qui est en vigueur au Canada.

Qui plus est, parce que la TPS sera avantageuse pour les industries qui exploitent les ressources et qui sont de grands employeurs dans le Nord canadien, elle aura un effet bénéfique sur l'économie des régions septentrionales.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, quand ce ministre se rendra-t-il compte qu'il a des responsabilités envers tous les Canadiens, et non pas seulement envers les quelques amis qu'il lui reste à Bay Street? Quand commencera-t-il à écouter ces gens qui

sont venus du Nord et qui savent quelles seront les conséquences de la TPS sur leur mode de vie? Le ministre daignera-t-il au moins, par pitié, écouter les Canadiens, surtout les habitants du Nord, qui seront les plus touchés par cette taxe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie complètement que le crédit de TPS aura des conséquences heureuses pour ceux qui vivent dans le Nord. Bien des habitants du Nord jouiront de ce crédit pour TPS, et leurs conditions de vie seront meilleures après l'application de la TPS que maintenant.

Je signale au député que s'il veut vraiment aider ces citoyens, il devrait aller à l'autre bout du couloir en parler aux sénateurs, parce que de toute évidence, ceux-ci n'écoutent pas Jean Chrétien. Ils ne tiennent pas compte de ses propos. Les sénateurs sont en train d'empêcher l'adoption du crédit pour TPS en faisant obstruction à l'adoption du projet de loi.

* * *

L'ENTENTE SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais poser ma question au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, les pays de l'OTAN et du pacte de Varsovie ont conclu une entente historique sur la réduction des forces militaires en Europe qui met pratiquement fin à la guerre froide.

J'en profite donc pour demander à la ministre quelle sera l'incidence de ce nouveau traité sur les forces militaires du Canada et sur notre politique étrangère? Je voudrais savoir surtout si le gouvernement compte redéployer nos forces militaires en Europe, ou les rapatrier, ou encore leur confier une nouvelle mission à la suite de ces changements importants?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre à la question de mon collègue. Il faut bien reconnaître que la signature du traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe est un événement historique. J'ai assisté, il y a un an et demi, aux premières discussions sur cette entente, dont nous devons nous réjouir de l'heureuse issue.

Je crois que le député se rend compte également que les réductions prévues dans les forces conventionnelles en Europe touchent surtout les pays de l'Est dans un premier temps. Pour l'instant, ces réductions ne sont pas, énormes en ce qui concerne l'OTAN. Même si nous ne connaissons pas encore tous les détails de cette entente, nous ne prévoyons pas qu'elle influera vraiment sur la situation de nos effectifs militaires en Europe.

Néanmoins, nous avons déjà décidé de réduire nos contingents européens de 1 400 militaires. Nous verrons peu à peu quelle pourrait être l'incidence de ce traité sur la participation militaire canadienne en Europe. Je signale également à mon collègue que le Canada sera notamment appelé à jouer un rôle en matière de vérification dans le cadre de cette entente. Notre participation active à ce chapitre pourrait être fort importante pour la sécurité future de l'Europe, à notre avis.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en 1987, le gouvernement a produit un Livre blanc dont le scénario se fondait sur la poursuite de la guerre froide.

Compte tenu du traité ratifié aujourd'hui et d'autres changements survenus en Europe, quand le gouvernement retirera-t-il officiellement ce Livre blanc pour le remplacer par une nouvelle politique de la défense qui reflète à la fois l'entente d'aujourd'hui et d'autres événements qui menacent la sécurité du monde actuellement? Quand procédera-t-il à certains changements dans cette politique pour tenir compte de la conjoncture actuelle?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, nous savons tous que les bouleversements qui sont survenus au cours de l'année ont profondément modifié la situation dans le monde. Ces changements influent évidemment sur notre future stratégie militaire.

C'est pour cela que nous procédons actuellement à une révision en profondeur de notre politique de défense, et nous espérons mener cette révision à terme au début de 1991.

Mon collègue comprendra que nous devons tenir compte de la crise du golfe Persique. Nous devons envisager notre stratégie militaire en fonction de la situation dans le monde, et non pas uniquement ce qui ce passe en Europe. C'est ce que nous sommes en train de faire et nous comptons bien en discuter avec nos collègues du Comité permanent de la défense nationale et d'autres collègues l'an prochain.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, l'article 281 de la Loi sur la défense nationale prévoit la tenue d'une enquête par la province sur les circonstances qui ont entraîné la demande d'intervention des Forces canadiennes pour faire face à une émeute ou à

des troubles civils, ainsi que le dépôt d'un rapport à cet égard.

La ministre estime-t-elle que le dépôt du rapport de deux pages du gouvernement du Québec sans la tenue d'une enquête est conforme aux dispositions de la Loi sur la défense nationale et qu'il justifie les dépenses de 22 millions de dollars qu'il a entraînées, l'embarras du Canada face à la communauté internationale et le climat de haine que la crise a engendré entre les autochtones et le reste du Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, la Loi sur la défense nationale ne précise pas quel genre de rapport doit être déposé. Je n'en dirai pas plus à ce sujet.

Je dirai toutefois, comme le député ne l'ignore pas, que les forces armées sont intervenues pour rétablir l'ordre lors de troubles civils, à la demande de la province de Québec. Elles ont mené à bien leur tâche d'une manière fort efficace en dénouant la crise à Oka sans que d'autre sang ne soit versé.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, comparativement aux activités militaires à Oka, qui ont coûté 22 millions de dollars, des négociations de bonne foi auraient conduit au règlement de la revendication territoriale pour 4 millions de dollars environ.

La ministre n'admettra-t-elle pas qu'en ne négociant pas de bonne foi et en ne respectant pas les engagements qu'il a pris à l'égard des Mohawks il y a de nombreuses années, le gouvernement est directement responsable de l'intervention militaire, qui a coûté cinq fois plus cher que le règlement de la revendication territoriale, sans compter les torts incalculables que cela a causés à la société canadienne pour les années à venir.

• (1500)

Le député sait que nous sommes engagés dans un processus de négociation avec la collectivité mohawk, le groupe de négociation mohawk de Kanesatake et le gouvernement. Comme il le faisait avant les malheureux incidents qui ont commencé le 15 juillet, le gouvernement travaille au règlement de ces questions d'une façon honorable pour les peuples Mohawks de Kanesatake.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

La semaine dernière, dans ma circonscription, j'ai rencontré des habitants de Fredericton Junction, un petit village du Nouveau-Brunswick. Ma question a trait aux fameux quatre dizièmes de kilomètre utilisés comme critère dans la distribution du courrier en milieu rural. Le bureau de poste a décidé arbitrairement que les habitants de Fredericton Junction, qui vivent à quatre dizièmes de kilomètre à l'extérieur du village, auraient maintenant le service rural de distribution du courrier.

Cela crée certains problèmes. Il s'agit d'un village comptant en majorité des personnes âgées. La disposition même du village rend pratiquement impossible la mise en place de boîtes à lettres. Le bureau de poste actuel dispose de suffisamment de place pour que ces gens continuent d'aller en personne y chercher leur courrier.

Le ministre enverra-t-il un de ses représentants—d'un haut niveau—à Fredericton Junction pour se rendre compte sur place de la situation? Je demande également au ministre s'il peut examiner la possibilité d'assouplir la directive concernant le service rural de distribution du courrier?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes offre gratuitement à chaque Canadien un système de distribution du courrier, que ce soit la distribution à domicile, les boîtes postales communautaires, la distribution rurale ou la poste restante. De temps à autre, des modifications sont faites, des gens déménagent et le reste, mais la pratique générale est de maintenir les services traditionnellement fournis.

Si le député affirme que cette pratique n'est pas suivie uniformément, il ne fait aucun doute que je communiquerai avec la Société canadienne des postes pour demander qu'on examine la situation. La Société canadienne des postes est une société d'État et je ne peux pas lui donner d'ordres, mais je suis convaincu qu'elle répondra à ma demande.

* * *

PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Le 22 octobre 1990, la députée de Western Arctic a présenté une motion à la Chambre qui a été adoptée à l'unanimité. Cette motion demandait que le sujet des événements de

Kanesatake et de Kahnewake de l'été 1990 soit renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones.

Mon inquiétude a pour objet les déclarations faites aux médias par le président de ce comité à la suite de la dernière réunion. Il a dit, entre autres, et je cite *The Hill Times* : «Je ne dis pas que quelqu'un ne devrait pas étudier la question, je dis qu'actuellement le comité a un emploi du temps très chargé.»

D'après le journaliste, le député de Macleod aurait dit au comité que celui-ci était très occupé et ne pouvait pas s'occuper de toutes les questions. Il a suggéré, dans le passé, que certaines questions pourraient être étudiées par le Comité de la justice.

Les déclarations du député de Macleod au *Hill Times* me portent à croire qu'il se soucie peu que le Comité permanent des affaires autochtones remplisse le mandat que lui a confié la Chambre à l'unanimité, ou alors il estime que quelqu'un d'autre devrait s'en occuper.

Je m'inquiète de voir le président du Comité permanent des affaires autochtones entraver le droit de la Chambre de demander à des comités d'entreprendre des études. Une telle ingérence ne peut que constituer un outrage à l'autorité de la Chambre.

Je demanderais donc au Président de se prononcer sur les questions suivantes : un comité peut-il refuser le mandat qui lui a été confié à l'unanimité par la Chambre? Un comité peut-il n'examiner qu'un aspect limité du mandat qui lui a été assigné par la Chambre au lieu d'étudier la question dans son ensemble, comme l'a demandé la résolution de la Chambre? Troisièmement, un comité peut-il ne pas donner la priorité au mandat assigné par la Chambre dans une motion adoptée à l'unanimité?

C'est une question urgente pour les députés. Si nous devions adopter un projet de loi sur la santé et la sécurité des passagers des transporteurs aériens et qu'une compagnie ou le gouvernement décide de refuser ce projet de loi, d'en retarder l'entrée en vigueur ou de ne pas lui donner la priorité voulue, alors les députés réclameraient à cor et à cri que le Président prennent des mesures pour faire respecter la décision du Parlement. Nous ne devrions pas en attendre moins de nos propres comités permanents et de leurs membres.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, étant président du comité permanent, monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Bien sûr, je respecterai votre décision sur les questions et les points soulevés par le député.

Je vous rappelle que les comités seuls décident de leur ordre du jour. Il y a deux semaines, en fait, le comité a tenu une audience publique sur son mandat et ses activités. Nous avons alors convenu de siéger le plus tôt possible afin de débattre davantage la portée de l'étude.

Monsieur le Président, sachez que le comité discute actuellement de son mandat concernant cette étude et d'autres questions à l'ordre du jour.

La dernière séance a de plus été ouverte au public et aux médias et tous les députés de la Chambre ont pu ensuite s'exprimer à ce sujet. Je tenais à vous signaler tout cela, monsieur le Président.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je suis maintenant assez bien informé au sujet de cette affaire pour dire que ce n'est pas une question de privilège. J'ai écouté attentivement parce que je n'étais pas sûr où les députés voulaient en venir exactement. Ce n'est pas une question de privilège et, comme les députés le savent, il n'appartient pas à la présidence d'intervenir dans les affaires des comités.

J'ai écouté très attentivement les observations du député de Macleod parce que, de toute évidence, le comité est encore saisi de la question.

J'ai déjà dit que, en règle générale et dans la majorité des cas, la présidence ne se mêle pas des délibérations des comités. Bien entendu, j'ai dit cela en supposant que le comité s'est mis à l'oeuvre. Le député de Macleod a dit clairement que la question est à l'étude.

Je ne dis pas que, si la question dont on m'a saisi avait constitué une infraction directe à un ordre de la Chambre, ma décision n'aurait pas été différente.

M. Waddell: J'invoque le Règlement au sujet d'une autre question pour dire à la Chambre que la ville de Vancouver a tenu un référendum sur la TPS en fin de semaine, que 15 p. 100 sont en faveur et. . .

M. le Président: Je suis redevable au député de dire à la Chambre ce qui se passe dans la ville d'où je viens, mais je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Elle découle de la période de questions et je vous en ai donné avis. J'en ai également informé le ministre de l'Industrie, les Sciences et de la Technologie.

Pendant la période des questions, le ministre de l'Industrie a fait une déclaration tout à fait erronée. Il a déclaré à tort que le gouvernement libéral précédent avait en fait approuvé l'acquisition de la société Consumers Gas par l'entreprise British Gas. Nous avons communiqué non seulement avec l'ex–premier ministre lui–même, mais aussi avec le trésorier. La déclaration du ministre est fausse.

Je suis sûre que le ministre de l'Industrie ne voudrait pas qu'une déclaration erronée figure au compte rendu. Je l'invite donc à profiter de l'occasion pour corriger son affirmation et à tirer au clair la déclaration manifestement erronée qu'il a faite au cours de la période des questions.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai dit, pendant la période des questions, que le premier ministre—je n'ai pas dit le gouvernement, je n'ai pas dit le Cabinet de l'Ontario—j'ai dit que le premier ministre Peterson était d'accord avec la proposition de Consumer Gas et il l'a confirmé pendant la campagne électorale.

Je continue de prétendre, monsieur le Président, que ce que j'ai dit était vrai. Je vais faire des vérifications ultérieures, mais je le pense et encore une fois, je maintiens ce que j'ai dit pendant la période des questions.

• (1510)

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai écouté les arguments de la députée de Hamilton–Est.

Mme Copps: Sa déclaration était erronée.

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés pourraient peut–être aider la Présidence.

J'ai écouté attentivement ce qu'avait à dire la députée de Hamilton–Est. J'ai aussi entendu le ministre. J'examinerai de près les «bleus» et, au besoin, je saisirai de nouveau la Chambre de cette question. Je pourrais même accepter d'entendre de nouveaux arguments.

Mais pour l'instant, je n'ai pas besoin d'en entendre davantage. J'examinerai les «bleus» et, au besoin, j'entendrai de nouveaux arguments.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du docteur Laszlo Surjan, ministre de la Santé de la Hongrie.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DU HAVRE D'HAMILTON

L'AVIS JURIDIQUE AU SUJET DE M. P.G. LUSH

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis juridique concernant M. P.G. Lush, ex–membre et président de la Commission du havre d'Hamilton.

* * *

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été déférés aux comités permanents indiqués en annexe.

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux 33 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU CINQUIÈME RAPPORT

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai l'honneur de déposer deux documents aujourd'hui.

Je dépose le premier conformément à l'article 109 du Règlement. Il s'agit de la réponse du gouvernement, dans les deux langues officielles, au cinquième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, rédigé par le sous-comité de la dette internationale et intitulé *L'avenir du monde et les intérêts du Canada dans le dossier de l'endettement du tiers monde*.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU RAPPORT

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ensuite, monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport annuel sur l'administration et l'observation du code d'éthique touchant les conditions d'emploi dans les sociétés canadiennes en Afrique du Sud.

[*Français*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE AU PARLEMENT AUTOCHTONE DES AMÉRIQUES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, c'est volontiers que je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire de notre pays qui a assisté à la quatrième réunion du Parlement autochtone des Amériques qui a eu lieu à Guatemala du 8 au 12 octobre 1990. Des parlementaires autochtones de tous les pays ont pu ainsi se rencontrer pour discuter d'affaires d'intérêt commun.

Cette année, ils ont discuté de quatre sujets principaux, y compris le désir des autochtones de s'impliquer davantage dans les affaires environnementales, et de prendre une part active notamment à la conférence des Nations Unies qui doit avoir lieu au Brésil en 1992.

Ils ont également discuté de la Convention 169 du BIT, d'atteintes aux droits de la personne et de la célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique en 1492.

Par ailleurs, je me réjouis de faire savoir à la Chambre que c'est au Canada que se tiendra la cinquième réunion de ce Parlement.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ D'ÉTUDIER LE PROJET DE LOI C-14

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues

officielles, le rapport du comité législatif qui a étudié le projet de loi S-14, concernant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées, sans proposer d'amendement.

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ D'ÉTUDIER LE PROJET DE LOI C-72

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de présider le comité législatif qui a étudié le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence. Je désire déposer maintenant, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence.

À propos, je tiens à remercier bien sincèrement les députés de tous les partis qui ont participé aux délibérations et aux audiences du comité législatif et qui ont su examiner très rapidement un projet de loi qui devrait avoir d'importantes conséquences pour le Nord et les régions arctiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Je propose: Que le deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, déposé à la Chambre le lundi 18 juin 1990, soit adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Beaches—Woodbine a la parole.

M. Young (Beaches—Woodbine): Merci beaucoup, monsieur le Président.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous avons tous convenu à la Chambre qu'il fallait adopter ce projet de loi. Dans ces conditions, pourquoi devrions-nous débattre une motion de ce genre?

M. Riis: À mon avis, monsieur le Président, mon honorable collègue a raison. Nous sommes tous en faveur de ce rapport. Seulement, mon collègue, le député de Beaches—Woodbine, souhaite formuler quelques observations qui dépassent le cadre du rapport, mais nous serions tous à fait disposés à nous prononcer sur son adoption au cours de la journée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je tiens uniquement à signaler que puisque nous sommes tous d'accord, je ne vois guère l'utilité d'un débat. Cependant, si un débat doit avoir lieu, je tiens à m'assurer que la députée de Hamilton—Mountain pourra y participer et formuler certaines observations au sujet de cette motion. Je crois savoir qu'un député du gouvernement doit prendre la parole. Dans ces conditions, si nous sommes tous d'accord pour nous prononcer maintenant sur cette motion, nous l'adopterons sans débat; par contre, si cette motion doit faire l'objet d'un débat, nous devons nous entendre pour que nous ayons tous l'occasion de traiter de cette motion.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de vous interrompre, mais à moins d'avis supplémentaires, la Présidence s'estime suffisamment renseignée pour rappeler que même si la motion a été adoptée, un député peut s'exprimer s'il veut le faire.

Je reconnais donc le député de Beaches—Woodbine. Tout d'abord, l'honorable whip du gouvernement a la parole.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Au nom du gouvernement, monsieur le Président, je tiens à faire savoir que le Cabinet a examiné le rapport et qu'il est favorable à toutes ses recommandations. En tant que députés ministériels, nous sommes prêts à adopter le rapport et à aborder l'examen d'autres affaires importantes pour notre pays. Chaque fois que nous arrivons comme maintenant à nous mettre d'accord, je trouve que c'est gaspiller les 2 millions de dollars environ par jour qu'il en coûte pour faire marcher la Chambre que de débattre une question sur laquelle nous nous sommes tous préalablement entendus.

• (1520)

M. Riis: Monsieur le Président, nous avons ici toute une série de recommandations qui concernent les personnes handicapées et il n'y a pas lieu, à mon avis, de se presser pour les appliquer. Après tout, ces recommandations ont demandé beaucoup de réflexion.

J'ai écouté ce que les porte-parole des partis libéral et conservateur ont dit à ce sujet. Je demande que chacun ait l'occasion de se prononcer sur cette question s'il le désire.

En fait, c'est ce que nous proposons depuis plusieurs jours. Il n'y a rien d'étonnant dans tout cela. Nous avons clairement laissé entendre que nous voulons faire avancer les travaux tout en permettant à chacun des partis politiques de participer à cette discussion importante sur

les problèmes des Canadiens handicapés. Ce n'est pas trop demander à mon avis.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécie beaucoup les commentaires des intervenants, mais encore une fois, la Présidence n'a d'autre choix que d'appliquer le Règlement et je reconnais le député de Beaches—Woodbine.

Tout d'abord, le leader parlementaire de l'opposition a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je reconnais que vous êtes dans une situation précaire, mais il y a tout de même une proposition faite par le leader parlementaire du NPD à l'effet que nous entendions un orateur de chaque parti. C'est une proposition qui, du consentement unanime, me semble acceptable et je pense qu'on pourrait l'entériner.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est d'accord avec cette proposition?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais donc le le proposeur de la motion, le député de Beaches—Woodbine.

[*Traduction*]

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je suis étonné de voir que la motion même soulève tellement de controverse. Il est question ici de plus de trois millions de Canadiens qui sont atteints d'un handicap quelconque. Je pensais que la Chambre aurait été heureuse d'avoir l'occasion de discuter non seulement du rapport du comité, mais aussi de la réponse du gouvernement à ce rapport.

Le rapport auquel je fais allusion est le deuxième qu'a présenté le Comité permanent des droits de la personne et des personnes handicapées. Il s'intitule *S'entendre pour agir : l'intégration économique des personnes handicapées.*

Le rapport reflète de façon très claire et précise la frustration, l'impatience et même la colère des Canadiens handicapés. Je fais partie de ce comité depuis 10 ans environ—depuis sa création—et c'est la première fois que je ressens ce profond sentiment de frustration parmi cet important segment de la population canadienne.

Ce rapport, monsieur le Président, offre non seulement une analyse des problèmes que posent les plans d'action du gouvernement, ou leur absence, mais propose aussi des solutions concrètes. Le rapport contient, à cet égard, une courte liste de six recommandations. Ce n'est pas une liste de souhaits ou une commande d'épicerie, mais une liste de six recommandations claires et concrètes sur les mesures qui devraient être prises d'ici la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées en juin prochain. C'est aussi simple que cela. Le rapport n'est pas compliqué. Il est très direct. Il est très clair et mérite que le gouvernement y donne une réponse beaucoup plus complète que celle du 6 novembre dernier.

Monsieur le Président, je me demande si les gens qui ont rédigé la réponse du gouvernement ont vraiment lu le rapport. S'ils l'ont lu, ils n'ont certainement pas compris ce qu'il disait ou ce que les handicapés tentent de faire comprendre au comité, au gouvernement, aux provinces, aux municipalités et aux régions depuis des années. Ce rapport n'avait pas pour but de conseiller le gouvernement. Il visait à prier celui-ci de prendre des mesures face aux injustices qui existent depuis au moins dix ou onze ans, soit depuis que le rapport *Obstacles* en a fait mention pour la première fois. C'était là l'objet du rapport.

On nous a rebattu les oreilles avec toutes sortes de conseils depuis une dizaine d'années, de sorte qu'il n'était pas nécessaire que ce rapport nous en fournisse d'autres. Les avis donnés sont clairs. Ils sont énoncés dans le rapport *Obstacles*, dans le rapport qui lui a fait suite, dans le rapport *Franchir les obstacles*, ainsi que dans la politique nationale de transport des handicapés qui, soit dit en passant, a été adoptée par le Parlement en 1983. Il s'agit du rapport Abella, monsieur le Président, lequel, vous vous en souviendrez, traitait des débouchés en matière d'emploi. La question a aussi été examinée dans le rapport multipartite intitulé *Égalité pour tous*. Je pourrais poursuivre encore longuement sur le nombre de rapports et de documents qui ont été présentés à la Chambre.

Je serais le dernier à dire qu'il n'y a pas eu de changements depuis dix ou onze ans, soit depuis le dépôt du rapport *Obstacles*. Toutefois, je soutiens qu'un grand nombre de ces changements sont tout au plus marginaux, et que beaucoup sont superficiels. Les changements apportés ont été superficiels et très marginaux. Il est malheureux qu'il en soit ainsi.

Dans sa réponse au dernier rapport, et en particulier aux six recommandations, le gouvernement propose une mesure positive et très souhaitable, à savoir le finance-

ment d'une étude, après le recensement, des questions qui concernent les handicapés au Canada dans le prochain recensement. Ce rapport est le bienvenu et il est extrêmement important étant donné qu'il nous fournira enfin de précieux renseignements que nous pourrons communiquer aux ministères et dont les ministres pourront se servir pour élaborer les politiques requises ainsi que pour mettre sur pied des programmes pertinents.

Cela dit, la réponse du gouvernement a été, dans l'ensemble, décevante et regrettable. Celle-ci était conforme à tous les clichés et arguments classiques employés par les ministres du gouvernement antérieur. Je dirais que cette réponse n'en étaient pas une. On s'est servi du même langage que le gouvernement précédent pour calmer non seulement les membres du Comité, mais aussi ceux qui se sont adressés à ce dernier, ceux qui sont venus nous faire part de leurs problèmes dans le but d'obtenir réparation.

L'un des principaux problèmes en ce qui a trait à la réponse du gouvernement s'était déjà manifesté lorsque nous nous occupions du rapport *Obstacles*. Nous avions formulé 130 recommandations relativement à ce qui devait être fait à l'égard des problèmes de la société, et plus particulièrement du milieu des handicapés, parce qu'en définitive ces problèmes nous touchent tous. Le problème central est l'absence de la notion de responsabilité. Je parle ici du manque d'actions concrètes, même si la volonté politique existe individuellement ou collectivement, chez les ministres. Voilà la clé du problème.

En fait, monsieur le Président, si vous vous reportez au rapport intitulé *Obstacles*, vous verrez que le comité a abordé cette question, qu'il s'est fondé sur les expériences d'autres gouvernements, particulièrement en Europe. Les gouvernements européens qui étaient un peu plus avancés que nous dans ce domaine nous ont dit que rien n'arriverait tant qu'on ne confierait pas cette responsabilité à un seul ministre d'État, qui jouerait le rôle de policier, si je peux m'exprimer ainsi. Il verrait à ce que non seulement les autres membres du Cabinet, mais aussi les gens qui travaillent dans les bureaux des ministres et dans les ministères du gouvernement fassent ce que les politiques leur ont demandé de faire. D'après leur propre expérience des dix ou onze dernières années, je soupçonne que c'est là l'élément qui manquait.

• (1530)

Je ne dis pas que tout a été mal fait. Je dis simplement que la pression n'était pas là. Il n'y avait aucun processus de reddition de comptes pour s'assurer que les gens faisaient ce qu'ils étaient censés faire. C'est pourquoi nous avons encore des problèmes sur le plan de l'intégration, tant économique que sociale, des personnes handicapées. C'est le principal problème et c'est pourquoi nous avons pris le temps de nous pencher sur la question dans ce rapport. La question de l'obligation de rendre compte domine ce rapport. C'est pourquoi nous avons intitulé ce rapport *S'entendre pour agir*.

Au cours de la dernière année, nous avons entendu non seulement des gens du milieu des personnes handicapées, mais aussi des fonctionnaires, des ministres et tout un éventail de gens du secteur public. Nous sommes convaincus que la volonté politique d'apporter des changements est bel et bien là. Il n'y a pas de doute là-dessus. Le problème vient des gens qui sont supposés élaborer la politique et voir à ce que cette politique soit mise en oeuvre afin que la volonté politique que nous avons observée soit exécutée.

J'ai des exemples qui prouvent que cette volonté politique existe, du moins sur papier. Au sujet des Canadiens handicapés, le gouvernement a dit ceci dans son discours du Trône du 5 novembre 1984 :

> Il est temps de reconnaître la responsabilité qui nous incombe à tous de donner à ceux de nos concitoyens qui souffrent d'une incapacité physique ou mentale l'occasion pleine et entière de contribuer activement à la vie nationale.

C'est la politique que le gouvernement a énoncée clairement le 5 novembre 1984.

J'en arrive maintenant au 1er octobre 1986. Un autre discours du Trône disait : «La population canadienne reconnaît le courage et le talent de ses handicapés, et l'exemple d'un Rick Hansen nous rend tous plus conscients de nouvelles possibilités et de nouvelles initiatives qui s'offrent à nous pour leur venir en aide.»

À la page suivante, je lis : «Mesdames et messieurs les députés, vous serez appelés à approuver des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui marqueront un nouveau progrès vers la pleine égalité à laquelle aspire la nation.»

Cela, c'était en 1986. Le gouvernement a répété la même chose il y a une semaine et demie. Où est le problème? Pourquoi est-ce que ces modifications de la Loi canadienne sur les droits de la personne tardent tant? C'est relativement simple. Tout est clair. Le gouvernement a accepté. Pourquoi ne pas passer aux actes? C'était le deuxième discours du Trône.

Nous voici maintenant en 1988. Le discours du Trône fut bref, car le gouvernement n'avait qu'une mesure à proposer. Il s'en est tenu à deux lignes :

> Mon gouvernement est déterminé à faire profiter les générations actuelles et futures de Canadiens des possibilités économiques qu'offre cet accord.

C'était en 1988. Je présume que cela valait aussi pour les Canadiens handicapés.

Le 3 avril 1989, on en a reparlé. Le passage pertinent tient en quelques lignes. Je le cite :

> La participation pleine et entière des personnes handicapées et des membres des minorités visibles est un aspect essentiel de la réalisation de cet objectif. Il est essentiel que les initiatives d'alphabétisation, les programmes d'enseignement et les activités de formation et de recyclage destinés à la main-d'oeuvre canadienne, correspondent aux besoins d'une économie moderne.

Avant les conservateurs, les libéraux ont fait le même genre de déclaration, prétendant vouloir améliorer le sort des Canadiens handicapés.

Monsieur le Président, nous attendons toujours. Les belles paroles ne suffisent pas. De toute façon, il n'en manque pas autour de nous. Tout le monde a quelque chose de gentil à dire au sujet des personnes handicapées. Ce sont les actes qui manquent. Les belles paroles sont agréables et sont bien accueillies, mais ce serait tellement mieux si on pouvait y joindre quelques actes.

Je voudrais vous donner quelques exemples de ce qui s'est produit depuis le dépôt du rapport *Obstacles* et de la réponse donnée par le gouvernement d'alors à ce rapport. Voilà ce que le rapport du comité dit à ce sujet.

Deux ans après la publication du rapport, il y avait déjà un fossé entre les attentes qu'avaient suscitées les conclusions de ce dernier et la volonté d'agir des responsables de la mise en oeuvre des recommandations. Au départ, en décembre 1981, le gouvernement avait réagi avec enthousiasme et s'était engagé à appliquer plus de 80 des recommandations du rapport *Obstacles*. Dans *Franchir les obstacles*, réponse publiée en 1983, le gouvernement avait affirmé qu'il appliquait ou étudiait activement toute les recommandations du rapport initial, sauf celles qui avaient été retirées ou qui ne relevaient pas de la compétence fédérale. Dans les cas où aucune mesure directe de mise en oeuvre n'avait été prise, le rapport *Franchir les obstacles* affirmait que des études avaient été entreprises, que des données étaient recueillies ou que des discussions étaient en cours.

Or c'est exactement ce que la réponse du ministre disait, il y a une dizaine de jours. Exactement la même chose.

Le comité était d'avis que la réponse du gouvernement précédent était un moyen poli de dire que la plupart des recommandations d'*Obstacles* avaient été discrètement classées.

Le fossé entre les attentes et les mesures effectivement prises s'est élargi depuis. Ce n'était pourtant pas difficile d'agir.

Je vais vous donner un exemple parfait de ce dont je parle. La réponse que le gouvernement a déposée, il y a une dizaine de jours, insistait beaucoup sur le travail commun des ministères et des organismes fédéraux et sur l'importance des résultats obtenus.

Je voudrais vous lire quelques extraits d'une lettre datée du 6 septembre 1990, que j'ai reçue de la Coalition des personnes handicapées de la Colombie-Britannique. Cette lettre était à l'origine adressée à Max Yalden, président de la Commission canadienne des droits de la personne. Elle se lit comme suit :

> Monsieur,
>
> Objet : Accès au parc Crab pour les personnes handicapées
>
> Nous sommes très mécontents du plan proposé par les responsables du port de Vancouver en vue de corriger le manque d'accès des personnes handicapées au parc Crab.

La Société du port de Vancouver est un organisme fédéral. La lettre se poursuit de la façon suivante:

> Le plan qu'ils proposent ne convient pas du tout et a été rejeté par la collectivité et par les ingénieurs professionnels depuis longtemps déjà.

Vous n'êtes peut-être pas au courant que des bénévoles ont consacré des heures à chercher une solution pertinente à ce problème. Depuis décembre 1986, des groupes de la collectivité ont organisé des assemblées publiques, rédigé des mémoires, protesté auprès de tous les ordres de gouvernement, fait campagne dans tout le district environnant et tenu des picnics de protestation. La lettre déclare ensuite :

Il y a trois ans, lorsque M^me^ Joan Meister a déposé sa plainte en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, nous avons appuyé sa position, puis nous avons continué à participer activement aux assemblées de la collectivité et de la municipalité.

Selon les avis professionnels que nous avons reçus et les consultations que nous avons tenues, le passage au-

dessus de la rue Columbia est la seule solution possible au problème d'accès. Pour que ce plan réussisse, il faut absolument que la Société du port de Vancouver collabore entièrement avec la ville de Vancouver.

À notre avis, les responsables du port de Vancouver bloquent tout le processus de consultation. En fait, la dernière proposition qu'ils vous ont faite illustre simplement leur refus d'agir de bonne foi.

Toute la question porte sur l'accès des Canadiens handicapés à un parc public régi par un organisme fédéral. Cet accès est nécessaire parce qu'un congrès international et une exposition pour les personnes handicapées doivent avoir lieu au printemps de 1992. Le premier ministre assistera au congrès avec de nombreux autres dignitaires, si je puis les nommer ainsi. Quel message est transmis aux personnes handicapées?

• (1540)

Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole, mais je mentionne brièvement pour terminer un dernier domaine de politique, les remboursements que prévoit actuellement le régime de la TPS.

Beaucoup se rappellent que la dernière fois que nous avons modifié le Régime de pensions du Canada pour améliorer les prestations des invalides, le Parlement fédéral a autorisé une forte augmentation. Les gouvernements se sont approprié l'argent, à leur niveau. Ils ont tout simplement décidé que le paiement entrerait dans le calcul des prestations provinciales, qu'il s'agisse de l'aide sociale ou des pensions d'invalidité, et ils ont réduit d'autant leurs versements à ces personnes. L'argent a été une manne pour les gouvernements provinciaux au lieu de servir aux invalides.

On a vraiment peur que la même chose se produise dans le cas des remboursements de TPS, si cette taxe est adoptée. Il y a un mois, j'ai demandé au ministre du Revenu national ce qu'il allait faire à ce sujet. Il m'a répondu :

> [. . .] le député devrait savoir que le gouvernement fédéral n'a aucun contrôle sur les actes des gouvernements provinciaux.

C'est vrai et nous savons tous cela, mais il pourrait sûrement en discuter avec eux, leur dire que nous ne voulons pas que cela arrive. C'est le moins qu'il puisse faire. Mais pour lui, c'est encore trop.

Je demande à tous les députés, non seulement d'appuyer ce rapport en principle, mais de prendre le temps de le lire et de faire pression au sein de leur caucus pour que les décideurs apportent à ces questions très graves une solution concrète.

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais que le député de Beaches—Woodbine m'explique ce qui l'a conduit à présenter—le 7 novembre, je crois—cette motion, que je trouve par ailleurs fort intéressante, après que le gouvernement a donné, le 8 novembre, une réponse très favorable aux six recommandations? Je crois que le gouvernement est fidèle à lui-même.

Qu'il me suffise de mentionner qu'il a collaboré avec Rick Hansen et la société Man in Motion pour élaborer des cahiers de documentation visant à faire connaître le programme «Ensemble» aux élèves de la maternelle à la huitième année. Notre gouvernement fait toutes sortes de choses pour les personnes handicapées au Canada. Je crois qu'elles en sont conscientes maintenant. Il y a même une école Rick Hansen dans la circonscription de London—Middlesex que je représente.

Les Canadiens voient bien que le gouvernement conservateur s'occupe des moins favorisés, comme en témoigne notre feuille de route. Je me demande pourquoi, compte tenu de cette réponse favorable, le député tient à ce que nous débattions cette question aujourd'hui? Il sait pourtant que nous sommes d'accord en ce qui concerne les gens qui se trouvent dans pareille situation. Nous faisons tout notre possible pour que la société canadienne soit plus enrichissante pour tous les Canadiens.

M. Young (Beaches—Woodbine): Ma foi, si le député avait bien écouté, il saurait que j'ai dit qu'il existe une volonté politique. C'est ce que j'ai dit.

J'aurais peut-être dû commencer par dire—et je le pense sincèrement—que le comité des personnes handicapées est probablement le plus impartial que la Chambre des communes ait jamais vu. C'est en toute impartialité que j'ai proposé cette motion. En fait, je ne crois pas avoir employé une seule expression ni un seul mot partisans dans les 20 minutes qu'a durés mon allocution.

Ce que je dis, c'est qu'il ne sert pas à grand-chose de pointer du doigt telle ou telle petite lacune. Ce que nous voulons, c'est que cela fasse partie intégrante de la politique gouvernementale—et je ne parle pas seulement ici

du Cabinet—mais aussi de ceux qui établissent la politique gouvernementale—de tenir compte des personnes handicapées dans leurs décisions.

Je me demande si le député sait que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a pris récemment l'initiative de susciter des possibilités d'emploi au Canada sans même faire allusion ni songer aux personnes handicapées. Ce n'est que lorsque celles-ci eurent mis au point une argumentation et un groupe de pression qu'on a commencé à tenir compte d'elles. C'est le genre de choses qui doivent changer non seulement au gouvernement fédéral, mais aussi sur les scènes provinciale et municipale.

Si le député estime sincèrement que nous ne devrions pas prendre le temps ici de débattre d'une question aussi importante, fort bien. Il n'est pas obligé de participer au débat, mais je l'exhorte à le faire parce que je crois que cette question est d'une telle importance pour la façon dont nous, les non-handicapés, voyons le Canada que je ne crois pas que nous arriverons jamais à cerner le problème, et encore moins à le résoudre, si nous ne saisissons pas ces arguments absolument essentiels.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom du gouvernement pour participer à l'adoption de la motion dont nous sommes saisis et pour reconnaître le précieux travail que le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a accompli avec son rapport intitulé : *S'entendre pour agir L'intégration économique des personnes handicapées*. Je tiens à souligner que le gouvernement est déterminé à atteindre les objectifs d'intégration économique des Canadiens handicapés.

Le 8 novembre, le secrétaire d'État du Canada a déposé à la Chambre la réponse positive du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Il a été déposé sous forme écrite, comme cela se fait habituellement, mais aussi sous forme vidéo afin que les personnes qui sont incapables de lire un texte puissent elles aussi prendre connaissance du rapport.

Tous les députés reconnaissent que 13 p. 100 de notre population souffrant d'infirmités, soit environ 3,2 millions de Canadiens, ont encore beaucoup de chemin à faire avant de pouvoir obtenir les mêmes droits d'accès et de participation à la vie de notre société et de notre pays que la plupart d'entre nous tenons pour acquis. Cela n'est nulle part plus évident que lorsqu'on parle d'intégration économique. Les handicapés comptent parmi les membres les plus pauvres de notre société. D'après le recensement de 1986, 60 p. 100 des handicapés ont déclaré un revenu inférieur à 10 000 $, et leur taux de participation à la population active rémunérée n'est que légèrement supérieur à la moitié de celui des Canadiens adultes sans handicap.

Sans l'intégration économique, bien peu de Canadiens handicapés connaîtront un jour l'indépendance économique, et sans cette indépendance, la participation à la société se réalisera rarement.

Nous savons que, au Canada, certaines personnes handicapées possèdent des talents et des compétences qui n'attendent qu'à être mis à profit et qui peuvent non seulement améliorer leur condition, mais également contribuer grandement à la croissance et à la prospérité de notre société.

Ce sont les convictions qui sous-tendent les recommandations du rapport du comité permanent. Lorsque le gouvernement a déposé sa réponse au rapport le 8 novembre, mon collègue, le secrétaire d'État, a clairement déclaré son engagement au président du comité permanent, le député d'Oxford. Je me réjouis de sa présence à la Chambre aujourd'hui. Il se dévoue depuis près de 20 ans à la cause des personnes handicapées; il faut le féliciter de son travail acharné.

Le gouvernement a également déclaré dans cette lettre au président du comité que nous tenterions de mettre en oeuvre les recommandations portant sur les besoins des personnes handicapées.

Jetons donc un coup d'oeil sur les recommandations du comité permanent et sur la réaction positive du gouvernement à leur égard.

• (1550)

Dans sa première recommandation, le comité permanent demandait au gouvernement du Canada de travailler de concert avec le comité, le secteur bénévole, le secteur privé, les syndicats et les personnes handicapées pour élaborer une stratégie d'action nationale visant à favoriser l'intégration économique des personnes handicapées.

Quelle a été la réaction du gouvernement? Dans des termes non équivoques, il s'est engagé à réaliser l'intégration économique. Il a promis que non seulement le ministre responsable des personnes handicapées, mais

également les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Emploi et de l'Immigration, et des Finances seraient tous partenaires dans la réalisation de cet objectif.

Cet engagement est pris dans le même esprit de collaboration que celui que a animé le gouvernement lorsqu'il a appuyé la création du comité permanent.

Il convient aussi de rappeler que c'est ce même gouvernement qui a lancé la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Cette semaine est un autre exemple de l'esprit de collaboration préconisé dans le rapport du comité permanent et elle a déjà, depuis son instauration, permis à notre société de prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'accès des personnes handicapées au Canada.

Examinons maintenant la deuxième recommandation du rapport. Elle préconise la mise en place d'un mécanisme efficace au sein du gouvernement, afin de veiller à la défense des intérêts des personnes handicapées ainsi qu'à la coordination et au contrôle permanents et uniformes de tous les règlements, politiques et lois qui les touchent.

Monsieur le Président, nous croyons que c'est seulement en invitant les membres permanents de la fonction publique à se joindre à notre démarche que nous réussirons à mettre en place un mécanisme efficace. Voilà la raison pour laquelle nous avons déjà donné suite à cette recommandation en établissant un comité de sous-ministres qui a été investi de cette responsabilité.

Le comité en question examinera les politiques et les lois et règlements avant qu'ils soient coulés dans le béton. Il relèvera les erreurs et les pratiques discriminatoires avant qu'elles ne se produisent. L'idée derrière cela, c'est de créer un mécanisme proactif plutôt que réactif. Je pense que le comité des sous-ministres sera un précurseur à ce chapitre.

La recommandation nº 2 et les mesures prises par le gouvernement pour y donner suite témoignent de l'importance que le gouvernement, la Chambre et les personnes handicapées accordent à la mise en place d'un mécanisme proactif au sein du gouvernement, surtout pour l'avenir.

Mais qu'adviendra-t-il des lois actuelles qui ne tiennent peut-être pas toujours compte des besoins des personnes handicapées et qui vont parfois même jusqu'à maintenir les obstacles qui empêchent leur pleine intégration?

C'est ce que fait valoir la troisième recommandation du comité qui demande que la loi et son règlement fassent l'objet d'une révision complète, quitte à procéder à certains changements au besoin.

Il s'agit d'une entreprise colossale, et je suis sûr que l'ancien président de ce comité et son président actuel s'en rendent parfaitement compte. On ne peut pas en venir à bout du jour au lendemain, mais il faudra bien que cette révision se fasse un jour, car autrement toutes les modalités et toute la politique de surveillance et de coordination de cette législation à l'intention des personnes handicapées seraient effectivement sans objet.

Nous voulons changer les choses et nous y arriverons. Le gouvernement a déjà dit quels seraient la portée et les objectifs de cette révision dans sa réponse à la troisième recommandation du rapport. Il a également déclaré qu'il donnerait la priorité aux domaines législatifs que les groupes d'handicapés lui ont signalés.

La quatrième recommandation du rapport du Comité permanent traite de l'équité en matière d'emploi. Je comprends le sentiment de frustration que certains éprouvent devant la lenteur apparente des changements qui s'opèrent dans l'appareil fédéral dans le domaine de l'équité en matière d'emploi.

Mais nous ne devons pas perdre de vue, à mon avis, que même si la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été adoptée en 1985, c'est maintenant seulement que ses dispositions commencent à se faire sentir. Maintenant que la période d'attente de trois ans est terminée et que nous commençons à recevoir les premiers rapports annuels, nous pouvons commencer à évaluer l'incidence de cette politique et de ses modalités de fonctionnement.

Je crois que cette politique porte fruit. Il y a deux ans, au moment du dépôt du premier rapport annuel, un seul employeur relevant de la Loi sur l'équité en matière d'emploi n'avait pas fait rapport de ses activités. Aujourd'hui, cette entreprise est passible d'une amende de 50 000 dollars.

Par ailleurs, plus de 1 200 fournisseurs du gouvernement signent désormais une attestation d'engagement à mettre en oeuvre l'équité en matière d'emploi.

Au sein même de la fonction publique fédérale, des progrès ont été réalisés. Ainsi, de décembre 1988 à décembre 1989, le taux de représentation des personnes handicapées a augmenté d'environ 1,8 p. 100 dans la catégorie de la gestion et de 3,4 p. 100 dans la catégorie du soutien administratif. Au cours de la même période, le nombre de fonctionnaires handicapés occupant, à plein temps ou à temps partiel, des postes d'une durée indéterminée a augmenté de 2,8 p. 100 et de 2,7 p. 100 respectivement.

Selon la cinquième recommandation du Comité, le gouvernement doit avant tout reconnaître que, si nous voulons réellement atteindre l'objectif de l'intégration économique ou autre des personnes handicapées, nous ne pouvons méconnaître plus longtemps le rôle que

peuvent et que doivent jouer les autres niveaux de gouvernement dans ce dossier.

L'intégration se fait au niveau local, dans les villes, les localités, les quartiers. L'accès aux services et la participation des personnes handicapées ne sont pas que des notions abstraites. Cela touche les services et tous les aspects de la vie quotidienne dans nos localités: le transport, le logement, les loisirs, le commerce et les lieux de travail.

Il incombe à tous les niveaux de gouvernement de travailler ensemble, dans leur domaine respectif de compétence à l'intégration des personnes handicapées. Nous ne pouvons apporter des changements dans un domaine ou à un niveau, si nous fermons les yeux sur les changements à apporter dans d'autres.

Je le répète, c'est exactement l'objectif que le gouvernement fédéral a tenté d'atteindre par le passé et qu'il continuera de viser.

Comme nous le signalons dans notre réponse au rapport du Comité, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux collaborent actuellement à l'évaluation des services touchant les Canadiens handicapés. Les ministres responsables des droits de la personne ont ordonné la préparation d'un rapport sur les programmes d'équité en matière d'emploi conçus à l'intention des personnes handicapées. Notre gouvernement a établi le même genre de partenariat, au palier municipal, par l'entremise de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, en vue de promouvoir la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Il s'agit là de mesures concrètes qui ont pour but de nous sensibiliser aux besoins des personnes handicapées, de détruire les barrières engendrées par l'ignorance et la discrimination qui ont si souvent, dans le passé, empêché les handicapés de participer et de contribuer à la société canadienne.

En 1986, le gouvernement a mené la première enquête post-censitaire approfondie qui devait lui permettre de mieux comprendre la situation des personnes handicapées. Cette enquête nous a appris beaucoup de choses. Néanmoins, malgré tous les renseignements qui ont été recueillis, beaucoup de questions restent sans réponses. C'est pour cette raison que le gouvernement a immédiatement répondu à la requête formulée par le comité permanent dans son rapport, soit que l'on procède à une nouvelle enquête post-censitaire en 1991. Cette deuxième enquête est d'une importance capitale. Elle coûtera cher, 8,2 millions de dollars, mais il s'agira d'argent bien dépensé. Elle servira d'outil indispensable à l'élaboration de plans d'action qui contribueront à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Le gouvernement a répondu aux recommandations du comité permanent de façon concrète et positive, et je suis fier de tous les progrès que nous avons accomplis, au nom des Canadiens handicapés, depuis six ans.

• (1600)

J'ai parlé de certaines des mesures qui avaient été prises. Il y en a d'autres. Mentionnons le crédit pour handicapés, qui a permis aux Canadiens handicapés de toucher plus de 100 millions de dollars en crédits d'impôt l'année dernière; le financement des centres de vie autonome; les recherches effectuées en matière de transport en vue de favoriser l'accès aux modes de transport relevant du gouvernement fédéral; la création d'un Secrétariat de la condition des personnes handicapées; le Programme d'aide à la remise en état des logements; le financement d'un programme pilote national de boursiers à l'Université de la Colombie-Britannique; le programme Discover Together, élaboré en association avec Rick Hansen et la société Man in Motion, visant à faire changer les attitudes des enseignants et des élèves face aux personnes handicapées; le réseau d'aide à l'adaptation des postes de travail qui offre aux employeurs 24 000 idées pour les aider à rendre leurs lieux de travail accessibles aux personnes handicapées; le CIPH, Centre d'information pour les personnes handicapées, qui est un réseau informatisé pancanadien pour informer les personnes handicapées et d'autres Canadiens intéressés à leur condition, et leur fournir des services. Et il y a beaucoup plus.

Nous savons que ces mesures ne peuvent pas, en soi, garantir l'intégration, l'accès et la participation au sein de notre société, ce qui est un droit pour tous nos citoyens, avec ou sans handicap. Nous sommes déterminés à travailler ensemble tant que ces objectifs ne seront pas atteints. De grands pas ont été accomplis dans cette direction.

Le comité permanent était déterminé à fixer pour le gouvernement un programme qu'il ne pouvait pas se permettre de négliger. Le gouvernement est déterminé à accomplir toutes les étapes de ce programme.

En terminant, je félicite les membres du comité permanent qui ont déclaré à l'unanimité que les droits des personnes handicapées et la nécessité d'intégrer ces personnes aux grands courants économiques et sociaux du Canada sont trop importants pour être banalisés dans un débat teinté d'esprit de parti.

C'est ainsi que le gouvernement a répondu au rapport du comité permanent *S'entendre pour agir*, non pas au nom de quelques personnes, mais au nom de tous les Canadiens dont, au premier chef, les personnes handicapées elles-mêmes.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je veux commencer par remercier le député de Beaches—Woodbine d'avoir proposé l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, car c'est une question où le sectarisme n'a pas sa place. Je crois que tous les députés devraient être favorables à l'idée d'offrir des conditions de vie meilleures aux Canadiens dont les capacités physiques sont réduites.

Je présenterai d'abord une brève rétrospective des travaux de notre comité et de ce qui nous a amenés à tenir ce débat aujourd'hui.

En 1981, le rapport *Obstacles* a été publié par un comité spécial sur la condition des personnes handicapées, la première étude du genre au Canada. Le rapport fut considéré comme l'étude la plus complète jamais effectuée par un organisme parlementaire sur cette question. Il présentait 130 recommandations ayant trait à un large éventail de questions juridiques, sociales et économiques.

Le gouvernement de l'époque a donné suite à virtuellement chacune des 130 recommandations, ou du moins il en a concrètement tenu compte.

En 1985, un sous-comité sur les droits à l'égalité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques a effectué une étude qui a donné lieu aux recommandations sur l'accès aux édifices fédéraux et sur l'emploi dans la fonction publique ainsi qu'au sein des sociétés régies par le gouvernement fédéral. Dans sa réponse, le gouvernement mentionnait, en matière d'équité, qu'il avait récemment établi le Secrétariat à la condition des personnes handicapées, qui relève du Secrétariat d'État, et adopté une loi, la Loi sur l'équité en matière d'emploi, en vue d'améliorer les conditions de vie de ce groupe.

Finalement, en 1987, on a persuadé le gouvernement d'établir un comité permanent exclusivement chargé de traiter les questions ayant trait à la condition des handicapés. À cette époque, le vice-premier ministre s'était engagé au nom du gouvernement à hausser à 3,3 p. 100 le taux d'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique et d'affecter 15 millions de dollars et 400 heures-personnes à ce projet. Malheureusement, les Canadiens en attendent encore la réalisation.

En 1988, le nouveau comité permanent publiait son premier rapport intitulé *Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles*. Le comité indiquait alors que les personnes ayant un handicap avaient difficilement accès à l'information. Il recommandait au gouvernement d'intervenir pour que les publications soient disponibles dans d'autres medias que sous la forme imprimée et pour modifier la Loi sur la radiodiffusion.

Le deuxième rapport de ce comité est ce que nous espérons voir adopter aujourd'hui. Chaque député a un certain domaine de responsabilité, qu'il soit ministre, secrétaire parlementaire ou critique d'un certain domaine. Cependant, la condition des personnes handicapées est un domaine qui, à l'encontre de la plupart des autres, intéresse plusieurs ministères, y compris les Communications, les Transports, l'Emploi et l'Immigration, la Santé nationale et le Bien-être social, et la Commission des droits de la personne.

Je pourrais poursuivre mon énumération pour démontrer que tous les ministères s'intéressent de quelque façon à ce domaine. On pourrait croire qu'en raison du grand nombre d'intervenants, il serait presque impossible d'en arriver à un consensus. Or, à force de volonté politique, les membres du comité sont effectivement arrivés à un consensus qui se dégage du rapport que nous examinons maintenant.

Avant d'en arriver à ce consensus, les membres du comité se sont demandés comment des parlementaires pouvaient le mieux servir les personnes handicapées. La première étape, vraisemblablement la plus importante, est celle de l'intégration économique. On a souvent dit qu'un emploi est le meilleur programme social possible. Celui qui occupe un emploi est fier de sa réussite, se sent utile à la société et capable de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. Comme personne ne souhaite vivre aux crochets de l'État, pourquoi mettre en oeuvre des programmes qui découragent les gens de travailler?

Vu le grand nombre d'obstacles que les personnes handicapées rencontraient, la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été un pas dans la bonne voie. Bien que cette loi constitue en théorie une initiative sérieuse, elle aurait grand besoin dans la pratique d'être rendue plus rigoureuse. Comme cette loi doit faire l'objet d'un examen obligatoire en 1991, j'exhorte vivement la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à entreprendre cet examen dès le début de la nouvelle année.

Mais comment parvenir à cette intégration économique? Le rapport du comité énumère les premières étapes à franchir dans cette longue et tardive démarche, et même si nous reconnaissons que ce rapport ne constitue pas la solution ultime, nous devons également reconnaître que le chemin à parcourir sera long. Mais comme le

dit le proverbe c'est par un pas que débutent les plus longs voyages.

Dans sa première recommandation, le comité exhorte le gouvernement à mettre l'accent sur l'intégration économique. Rien ne servirait de discuter de services de soutien tant qu'il n'aura rien fait pour favoriser l'intégration économique. Le gouvernement doit reconnaître que les personnes handicapées peuvent être aussi productives que celles qui ne le sont pas.

Comme le bassin de main-d'oeuvre dans lequel ils peuvent puiser se rétrécit, les employeurs feraient bien de commencer à faire appel à ce groupe, mais il faut que le gouvernement les encourage à le faire.

Comme je l'ai déjà dit, la question intéresse de nombreux ministères et presque tout ce que le Parlement fait a une incidence sur les handicapés.

Dans ses deuxième et troisième recommandations, le comité propose que toutes les lois existantes soient réexaminées afin de faciliter la vie aux 3,3 millions de Canadiens handicapés. Il recommande en outre qu'on tienne compte de ce groupe de Canadiens dans la rédaction de tous les textes législatifs et réglementaires à venir.

Le programme d'équité en matière d'emploi donne aux employeurs l'occasion de voir à quel point des handicapés physiques peuvent être productifs. On espère que, si la fonction publique donne l'exemple, l'industrie privée lui emboîtera le pas. Il faut toutefois être prudent, car nous avons constaté récemment que les employeurs réglementés par les autorités fédérales comptaient parfois double ou triple les effectifs des groupes cibles pour atteindre les objectifs fixés.

Dans sa quatrième recommandation, le comité réclame une vérification interne pour mesurer avec exactitude l'efficacité du programme.

La question des handicapés et de leur intégration économique transcende non seulement les attributions des ministères, mais aussi les compétences fédérales et provinciales. C'est pourquoi le comité recommande que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres pour qu'ils puissent voir quels types d'initiatives et de programmes de coopération sont envisageables.

Toutes ces recommandations ont leur importance, mais la plus fondamentale a trait au financement de la recherche.

Comment pouvons-nous établir les objectifs d'équité en matière d'emploi ou adapter des initiatives et des programmes spécifiques si nous ne connaissons pas les besoins ou les aspirations des handicapés? Ces données sont cruciales si nous voulons jeter les fondements d'une intégration économique efficace.

En 1986, le gouvernement a fait une enquête post-censitaire auprès des handicapés. Au cours de cette étude, Statistique Canada a questionné plus de 112 000 Canadiens handicapés. Cette recherche a produit les données auxquelles se reportent maintenant les groupes de consommateurs, les ministères et les parlementaires.

• (1610)

En février, j'ai demandé au ministre responsable de Statistique Canada si une telle étude serait faite après le recensement de 1991, mais il ne m'a pas donné de réponse satisfaisante.

Au début d'octobre, je lui ai de nouveau posé la question, et il a répondu que le gouvernement ne pouvait toujours pas y répondre. Quelques jours plus tard, j'ai écrit au ministre et j'ai appris qu'une enquête post-censitaire serait faite après le rencensement général de 1991.

Il est difficile de croire qu'autant d'attention ait dû être accordée à une étude aussi fondamentale pour la situation de l'emploi dans tout le Canada.

Toutes les personnes handicapées à qui j'ai parlé ainsi que les associations nationales de consommateurs ont été très heureuses d'apprendre que le gouvernement avait l'intention de faire une telle enquête. C'était avant que les détails en soient révélés. Nous avons en effet appris que le budget de l'enquête de 1991 ne sera que de 40 p. 100 de celle de 1986.

Si ce gouvernement a l'intention de faire de cette question une priorité, on s'attendrait à ce que cette étude, qui fournira les renseignements nécessaires à la conception des programmes du gouvernement au cours des dix prochaines années, soit plus étendue que celle d'il y a quatre ans.

Assez parlé, il faut maintenant agir, comme le laisse entendre le titre du rapport. Des initiatives symboliques comme la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées ne suffiront plus. C'est ce que doivent comprendre même les grandes sociétés, qui ont déjà beaucoup contribué à cette cause et l'ont défendue.

Récemment, McDonald's, IBM et Esso ont cessé de contribuer au financement de la Semaine pour l'intégration des personnes handicapées, en faisant valoir que la recherche, et non les publicités à la télévision et à la radio, est d'une plus grande utilité pour les Canadiens physiquement handicapés.

Je suis heureux que nous ayons ce débat maintenant plutôt qu'en juin dernier, lorsque le rapport a été déposé.

Maintenant que le gouvernement a déposé sa réponse, cela nous permet de comparer ce rapport avec la réponse.

Après avoir lu la réponse du gouvernement et avoir discuté de son contenu de façon approfondie avec les nombreuses associations d'handicapés qu'il concerne directement, je dois dire aux députés qu'il est vague, condescendant et arrogant. Ce n'est pas moi qui le dit mais les associations nationales de consommateurs.

La réponse du gouvernement ne recommande pas de prendre des mesures, mais de faire d'autres études et d'autres beaux discours. Les membres de l'opposition officielle sont partisans de prendre des mesures et c'est ce que préconise le rapport du comité.

Nous sommes d'accord avec le rapport du comité intitulé *S'entendre pour agir* et nous encouragerons tous les députés à suivre notre exemple.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Elle porte la signature de douzaines de Canadiens qui s'opposent fermement au fait que la Société Radio-Canada a toujours offert une programmation canadienne bien équilibrée d'informations, d'éducation et de divertissement pour les Canadiens dont l'âge, les intérêts et le goût ne sont pas les mêmes, tout en leur donnant l'occasion d'écouter et de regarder les meilleurs programmes de radio et de télévision de l'étranger.

Les pétitionnaires maintiennent que presque tout le contenu de la programmation bilingue de la Société est de caractère canadien, qu'elle répond aux besoins particuliers des régions et contribue à aider les Canadiens à échanger des informations.

À ces causes, les soussignés demandent humblement au Parlement de s'assurer en priorité que la Société soit renforcée afin d'agir comme principal véhicule de souveraineté culturelle canadienne et de donner un service de première qualité à tous les Canadiens, quelle que soit leur langue.

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition provenant de citoyens de Val-D'Or, Hull et Orléans qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada. Les pétitionnaires reconnaissent la nécessité de conserver tel quel l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

Ces pétionnaires déclarent, d'autre part, que les députés conservent le stationnement tel quel, à savoir un stationnement à l'arrière des édifices du gouvernement, et à l'extérieur, comme ceux des travailleurs d'usines au Canada, et que le gouvernement du Canada a d'autres priorités que d'aménager un stationnement et un centre commercial sur la Colline parlementaire pour les députés.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: n^{os} 345, 350, 357, 358, 370, 377 et 402.

[*Texte*]

LE COÛT DE L'AIDE AU POUVOIR CIVIL À OKA ET À CHÂTEAUGUAY (QUÉBEC), EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 1990

Question n^{o} 345—**M. Harvard:**

Maintenant, à combien s'élèvent les opérations militaires à *a*) Oka (Québec), *b*) Châteauguay (Québec)?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): Le coût total pour l'aide au pouvoir civil fournie par les Forces armées canadiennes à Oka et Châteauguay, Québec, en date du 26 septembre 1990, était estimé à 60.6 millions $. Toutefois, les déploiements militaires à Oka et à Châteauguay faisaient partie de la même opération, et conséquemment, l'effet des déplacements d'effectifs et de matériel entre Oka et Château-

guay rend impossible l'établissement des coûts pour chacun des deux endroits.

LE COÛT DE L'AIDE AU POUVOIR CIVIL À OKA ET À CHÂTEAUGUAY (QUÉBEC), EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 1990

Question nº 350—**M. Waddell:**

Combien l'intervention des Forces canadiennes à Oka et à Châteauguay, au Québec, a-t-elle coûté au Trésor jusqu'au 26 septembre 1990, aux termes de l'article 285 de la Loi sur la défense nationale?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): Le coût total pour l'aide au pouvoir civil fournie par les Forces armées canadiennes à Oka et Châteauguay, Québec, en date du 26 septembre 1990, était estimé à 60.6 millions de dollars.

LES DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE ET DE MATIÈRES DANGEREUSES

Question nº 357—**M. Simmons:**

Le ministère des Transports (Garde côtière canadienne) a-t-il entrepris d'élaborer et d'évaluer des mesures d'intervention pour faire face aux déversements de pétrole et aux accidents mettant en cause des matières dangereuses à la suite des observations formulées par le vérificateur général dans son rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1989 et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Dans son rapport, le vérificateur général s'est penché sur la planification d'urgence de la Garde côtière et sa capacité d'intervention en cas d'urgence maritime causée par le transport de marchandises dangeureuses dans les eaux canadiennes. Il n'a pas examiné les rôles ni les capacités des autres participants du réseau d'intervention mixte.

Depuis le début des années 1970, la Garde côtière canadienne a une capacité limitée d'intervention en cas de déversements de pétrole et de substances nocives. Le problème, tel que le laisse entendre le vérificateur général, n'est pas que l'absence de capacité, mais plutôt qu'elle n'est pas définie et mise en oeuvre à un niveau approprié. Pendant que le personnel du vérificateur procédait aux premières entrevues, la Garde côtière canadienne élaborait une proposition visant à améliorer la capacité d'intervention en cas de déversement de produits chimiques en mer. Cette capacité accrue devrait être mise en service d'ici la fin de l'année civile sous forme de projet pilote, réalisé en collaboration avec le ministère de l'Environnement fédéral dans la Région des Maritimes.

Quant à savoir si la Garde côtière a pris des mesures pour mettre à l'essai la capacité d'intervention pour les déversements de pétrole, elle fait des essais dans les cinq régions visées aux annexes du Plan bilatéral Canada-États-Unis au moins une fois tous les deux ans, et pour les plans canadiens au moins une fois l'an. Ces essais comprennent l'établissement et le fonctionnement d'un poste de commandement et comportent souvent le déploiement d'équipement réel sur les lieux de l'exercice. Ces exercices visent à vérifier la faisabilité du plan et à fournir une formation sur le tas aux intervenants.

La Garde côtière a encore une fois mis l'accent sur l'intervention et la planification d'urgence en matière environnementale. Le rapport du Comité d'examen public sur les systèmes de sécurité des navires-citernes et la capacité d'intervention en cas de déversement en milieu marin, rendu public le 2 novembre 1990, contient 107 recommandations sur l'amélioration de systèmes de prévention des déversements et d'intervention en cas de déversement au Canada. Ces recommandations seront analysées attentivement au cours du processus d'élaboration d'une réponse détaillée au rapport. L'examen, qui sera composé de consultations avec les groupes intéressés, est déjà amorcé.

L'ÉVALUATION DE L'ENSEMBLE DES RISQUES DES TRAVERSIERS DE PASSAGERS.

Question nº 358 —**M. Simmons:**

Des mesures ont-elles été prises, *a*) pour évaluer l'ensemble des risques des traversiers de passagers, comme l'a recommandé le vérificateur général dans son rapport annuel de 1989, *b*) pour définir les objectifs de la Garde côtière canadienne ainsi que ses priorités et ses initiatives en matière de compétence et de sécurité à ce sujet et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): (*a*) La Direction de la sécurité des navires de la Garde côtière canadienne (GCC) a adjugé à la firme Management Consulting un contrat pour que celle-ci effectue une étude de ses activités discrétionnaires et non discrétionnaires afin d'établir des priorités en matière d'utilisation des ressources en se fondant sur des critères d'évaluation des risques.

L'étude se poursuit et devrait être achevée à l'hiver ou au début du printemps 1991.

Par ailleurs, à la suite du désastre du «HERALD OF FREE ENTERPRISE» survenu en Europe, une équipe d'inspecteurs des navires à vapeur de l'Administration centrale et des bureaux régionaux de la GCC a procédé à l'inspection des systèmes de sécurité des principaux traversiers sur les côtes ouest et est. Un groupe de travail mixte gouvernement/entreprise privée sur la sécurité des opérations a été créé (25 membres). Il comprend des représentants de la gestion des navires et des installations à terre des cinq principaux exploitants de traversiers au Canada.

Ce groupe de travail a joué un rôle actif dans l'élaboration de la position du Canada aux lignes directrices de l'Organisation maritime internationale sur la gestion des

systèmes de sécurité des navires et la prévention de la pollution. Ces lignes directrices ont pour objet de fournir aux exploitants de navire un cadre de référence pour l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de bonnes pratiques de gestion des mesures de sécurité et de prévention de la pollution. L'objectif est d'assurer la sécurité, d'empêcher les blessures ou les pertes de vies humaines et d'éviter les dommages à l'environnement, plus particulièrement le milieu marin, et aux biens. Dans la plupart des cas, il a été établi que les exploitants de traversiers disposaient déjà de pratiques de gestion qui se conformaient aux lignes directrices publiées. Durant les travaux du groupe d'étude, tous les principaux exploitants de traversiers au Canada qui ne se conformaient pas déjà aux lignes directrices recommandées ont accepté de le faire.

(*b*) Cette question sera abordée dans l'étude des activités discrétionnaires, non discrétionnaires présentement en cours. En outre, une Division des programmes sur les accidents maritimes a été établie à la Direction de la sécurité des navires (GCC). Dans le cadre de son mandat, cette Division doit effectuer des recherches et des analyses indépendantes visant à établir les risques et les lacunes éventuelles des bâtiments en matière de sécurité, y compris les traversiers de passagers.

En outre, le groupe de travail mentionné à la partie (a) a pour mandat: (1) de présenter des recommandations sur la sécurité des traversiers rouliers aux représentants canadiens à la 56e séance du comité de sécurité maritime; (2) de considérer les répercussions des pratiques de gestion des équipages de traversiers; (3) de revoir les pratiques de gestion à bord des navires; et (4) de revoir les plans d'urgence prévus pour les traversiers canadiens.

Le groupe de travail s'est penché sur le rapport du groupe d'inspection de la sécurité qui indiquait qu'au Canada, on avait déjà donné suite à un bon nombre de recommandations et tenu compte de certaines des critiques formulées à la suite de la catastrophe du «HERALD OF FREE ENTERPRISE». En outre, les questions qui devront être réglées ont été relevées, notamment le fait qu'il faudra consigner les calculs de stabilité et les marques de tirant d'eau. Il faut souligner que la liste d'éléments nécessitant l'attention de la Garde côtière n'indique pas forcément qu'il existe de sérieuses lacunes au chapitre de la sécurité des traversiers au Canada, en effet, même si plusieurs de ces questions ne sont même pas mentionnées dans les documents de l'OMI, elles sont toutes en voie d'être réglées. Des points positifs ont également été soulignés comme la bonne communication entre les gestionnaires et le personnel des navires et des installations à terre.

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNE

Question nº 370—**M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):**

Les pensionnés et les rentiers des Forces armées verront-ils leurs prestations de survivants augmenter de 60 p. 100 conformément aux dispositions de la Loi sur les normes des prestations de pension et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): L'examen de paiements aux survivants en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes fait partie de l'étude relative à la réforme des pensions de la fonction publique présentement en cours. Cette question ainsi que d'autres reliées à la réforme des pensions seront examinées attentivement. Une annonce en ce qui concerne l'introduction et le contenu de la législation modificative sera faite à un moment opportun.

L'EXERCICE FINANCIER 1990-1991—LE DÉFICIT

Question nº 377—**M. Bosley:**

Pour l'exercice financier 1990-1991, *a*) à combien s'élèvera le déficit, selon les prévisions actuelles du gouvernement, *b*) le gouvernement envisage-t-il de réduire les dépenses pour le reste de l'exercice afin de ramener le déficit au niveau des prévisions initiales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Comme indiqué lors de l'allocution à l'assemblée annuelle de la Chambre de commerce du Canada à Edmonton le 17 septembre 1990, le ministre des Finances prévoit maintenant que le déficit budgétaire restera sous la barre des 30 milliards de dollars en 1990-1991. Il risque cependant de dépasser de 1 à 1.5 milliard de dollars les prévisions contenues dans le budget déposé en février 1990.

Le gouvernement continuera de suivre la situation de près et à gérer rigoureusement les dépenses, de manière à limiter le plus possible l'écart entre les projections budgétaires et les résultats définitifs pour l'exercice en cours.

LE BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Question nº 402—**M. Althouse:**

Les étudiants canadiens de 11e année reçoivent-ils à titre gracieux un agenda-calendrier du Bureau du Commissaire aux langues officielles et, dans l'affirmative, *a*) quel en est le coût unitaire de production et de diffusion, *b*) quel en est le coût de production et de diffusion à l'échelle du pays?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le Commissaire aux langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

[*Français*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question nº 367 marquée d'un astérisque.

Le président suppléant (M. DeBlois): Question marquée d'un astérisque nº 367.

M. Champagne: Étant donné la longueur de cette réponse, je vous demande qu'elle soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE DÉFICIT ET LA DETTE NATIONALE

*Question nº 367—**M. Duhamel:**

1. Quelles sont les prévisions concernant a) le déficit, b) la dette nationale à la fin du présent exercice, et ces chiffres comprennent-ils le passif non capitalisé des régimes de pension de retraite des anciens fonctionnaires ou des employés actuels?

2. À combien s'élevaient *a*) le déficit, *b*) la dette nationale au cours des exercices 1982-1983 et 1983-1984?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): 1. Le déficit budgétaire au cours de l'exercice 1990-1991 pourrait être de un milliard à un milliard et demi de dollars plus élevé que celui qui figure dans les prévisions budgétaires de février 1990; toutefois, on s'attend toujours à le maintenir sous la barre des 30 milliards de dollars. La dette nationale à la fin du présent exercice financier devrait être inférieur à 388 milliards de dollars. Ces chiffres comprennent le passif non capitalisé des régimes de pension de retraite des employés actuels et des anciens fonctionnaires.

2. Lors des exercices financiers 1982-1983 et 1983-1984, le déficit s'élevait respectivement à 28 734 000 000 $ et à 32 723 000 000 $. À la fin de ces mêmes exercices, la dette nationale était de 135 262 000 000 $ et de 167 985 000 000 $. Il s'agit là de chiffres révisés et qui tiennent compte des changements comptables introduits dans le Comptes publics du Canada de 1989-1990. Signalons que ces changements avaient été apportés par suite des inquiétudes manifestées par le gouvernement, par le vérificateur général, par le Comité permanent des comptes publics et par l'Institut canadien des comptables agréés en ce qui concerne la comptabilisation du passif des régimes de pension des employés.

[*Français*]

M. Champagne: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande la tenue d'un débat d'urgence pour étudier les conséquences résultant de l'échec des politiques environnementales du gouvernement.

[*Français*]

Notre avenir collectif commande des politiques environnementales et des actions claires, mais surtout consistantes. Il est évident que ce gouvernement n'a aucune idée de ce qui est nécessaire pour protéger l'environnement. Il est aussi évident que les risques que cela comporte sont trop grands pour que toute cette question ne soit pas débattue d'urgence ici dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Plus précisément, la Chambre doit se pencher sur l'incompétence totale et méprisable du gouvernement face au projet Rafferty-Alameda, sur son impuissance à faire preuve d'autorité dans le cas de Point Aconi et dans celui de Kemano, en Colombie-Britannique, ainsi que sur son incapacité générale à s'acquitter de son mandat environnemental à l'égard des droits et de la santé des autochtones.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que le ministre s'est levé jour après jour pour répéter que le projet de loi C-78 constituait la réponse fondamentale du gouvernement aux problèmes considérables qui compromettent l'environnement dans notre pays.

Le projet de loi C-78 a été conçu pour bien réconforter les pollueurs d'un bout à l'autre du Canada. Cette mesure législative affaiblit les lignes directrices générales qui s'appliqueront par suite des décisions concernant la rivière-

re Oldman et le projet Rafferty–Alameda. Si le projet de loi C–78 est la solution que le gouvernement a trouvée pour régler les problèmes que pose la protection de l'environnement, nous serons sûrement à plaindre.

À cause de cela et compte tenu de l'incapacité du gouvernement de réagir face aux problèmes et aux possibilités qui se présentent. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! J'aimerais rappeler à l'honorable député qu'il est très important d'éclairer la Présidence sur l'urgence de procéder à l'étude de cette motion et non pas d'aborder immédiatement le fond du débat.

[*Traduction*]

M. Martin: Monsieur le Président, la situation est urgente parce qu'une série de grands projets sont sur le point de se réaliser.

Comme il ressortait très clairement du jugement concernant Rafferty–Alameda, le tribunal n'a pas accordé l'injonction parce tellement de projets du genre étaient déjà en voie de réalisation que celle–ci n'aurait eu aucun sens. Il a invoqué en outre l'incompétence dont a fait preuve le gouvernement en autorisant la réalisation de ces projets.

Voilà pourquoi la situation est urgente. Cette raison vaut pour Rafferty. Elle est sur le point de valoir dans le cas d'Alameda. Elle vaut dans le cas de Kemano et dans celui de Point Aconi. Au bout du compte, elle vaudra dans le cas de la baie James, où le gouvernement du Québec menace d'aller de l'avant et de construire les routes.

La situation est extrêmement urgente. Si le débat n'a pas lieu dès maintenant, il faudra craindre pour l'environnement.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La question soulevée par le député de LaSalle—Émard est très importante, mais elle ne rencontre pas à ce moment–ci tous les critères indiqués par le Règlement pour la tenue d'un débat d'urgence. En conséquence, je me vois obligé de rejeter cette demande pour le moment.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 7 novembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C–85, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations de travail, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

• (1620)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C–85, qui revêt une grande importance pour beaucoup de Canadiens, surtout ceux qui vivent dans de grandes villes comme Montréal, Toronto, Vancouver et d'autres.

Le gouvernement en arrive à un point où il veut brader toutes les ressources du pays, mais l'affaire devient grave lorsqu'il s'agit de privatiser les aéroports. Nous avons vu que l'aérogare 3 de Toronto a été privatisée et qu'en conséquence, Huang Danczkay a gagné le gros lot. Le gouvernement dit que les aéroports ne rapportent rien. Pourtant, l'année dernière, Toronto a rapporté 72 millions de dollars. Qui faut–il croire?

La question qui se pose est la suivante: devons–nous aller de l'avant et laisser se poursuivre la privatisation, ou bien faudrait–il modifier le processus? Les députés du Parti libéral ont certaines propositions à présenter. Ils ont également certaines préoccupations.

Notre principale préoccupation concerne la sécurité. Si ce que le gouvernement veut faire en vertu du projet de loi C–85 se réalise, est–ce que la sécurité des passagers dans nos grands aéroports aura toujours la même importance capitale?

Une voix: Le voilà qui recommence!

M. Karygiannis: Mon collègue d'en face dit: «Le voilà qui recommence.» Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue qu'en 1988, plusieurs accidents ont failli se produire à Toronto. Le gouvernement est alors intervenu et a baissé la fréquence des mouvements d'avion de 140 à 70 à l'heure. Maintenant, il est prêt à remonter à nouveau cette fréquence et à construire plus de pistes.

Les gens qui vivent autour de l'aéroport en ont assez du bruit et ne veulent pas de pistes supplémentaires. Le gouvernement se propose pourtant d'en créer deux autres. Nous verrons ce qu'il adviendra de la sécurité. Se préoccupe-t-il de la sécurité? On commence à se poser la question.

Il y a quelques semaines à peine, il y a eu une quasi-collision à l'aéroport de Toronto. Je vois mon honorable collègue d'en face secouer la tête. Je lui dis que mes électeurs de Scarborough—Agincourt sont très inquiets lorsqu'ils se rendent au plus gros aéroport du pays.

M. McDermid: Ils ne prennent pas l'avion aussi souvent que moi:

M. Karygiannis: Il dit que ces personnes ne voyagent pas par avion aussi souvent que lui. Il en est ainsi pour la simple raison que certains d'entre eux ne sont pas aussi profiteurs que certains de nos amis.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, le député porte une accusation par insinuation et je suis certain qu'il voudra réfléchir sur ce qu'il a dit exactement, c'est-à-dire de laisser entendre que parce qu'un député voyage souvent par avion, c'est un profiteur. Je suis certain que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire, parce que celui-ci prend probablement l'avion tout aussi souvent que moi:

M. Karygiannis: Monsieur le Président, si mon honorable collègue pense que j'ai dit qu'il était un profiteur, ce n'est absolument pas le cas.

Toutefois, monsieur le Président, je rappelle au ministre la transaction En Route-Messageries CN. Je me demande pourquoi, lorsque j'ai communiqué avec le bureau du ministre au sujet de cette question, ses employés n'ont pas voulu me montrer les documents pertinents. Qu'avaient-ils à cacher? Les employés des messageries CN n'étaient-ils pas censés être protégés par une entente de trois ans au moment de la vente à En Route? Montrez-nous les documents.

M. McDermid: De quoi parlez-vous?

M. Karygiannis: De quoi je parle? Monsieur le Président, nous avons été témoin de la privatisation. Nous avons vu comment ce gouvernement procède avec la privatisation. Pourtant, lorsqu'il décide de privatiser quoi que soit, il le vend.

M. McDermid: Ce sont des balivernes.

M. Karygiannis: Monsieur le Président, une autre question très importante est la sécurité d'emploi. Le gouvernement veut privatiser nos aéroports. Pourtant, nous ne sommes pas certains que les gens qui travaillent dans les aéroports à l'emploi du gouvernement continueront de bénéficier de la sécurité d'emploi. Nous avons vu que lorsque la société Air Canada a été privatisée, 2 900 emplois ont été supprimés. Mon collègue secoue la tête. Si je me trompe dans les chiffres, qu'on me corrige, mais j'affirme que 2 900 emplois ont été perdus.

Des voix: Oh, oh!

M. Karygiannis: Merci. Merci de me le dire également s'il y en a un peu plus.

Selon le gouvernement, le service offert au public conservera le niveau de qualité élevé qu'il présente actuellement. J'ai bien peur que, si on continue de la sorte, la qualité du service diminuera.

Il est très important, quand on parle de privatisation, d'examiner les réalisations de ce gouvernement. Nous en avons plusieurs exemples, tels que l'entente entre En Route—Messageries CN et le cas d'Air Canada. Le gouvernement parle de privatiser la société Harbourfront de Toronto, puis de poursuivre avec la privatisation de Petro-Canada. Il faut faire connaître le dossier du gouvernement en matière de privatisation.

Il faut examiner la situation avant de privatiser quelque chose, surtout quand il s'agit d'un élément aussi vital que nos aéroports. La sécurité de nos aéroports, au XX^{e} siècle, est absolument vitale et primordiale, pour la simple raison que, d'ici l'an 2000, l'aéroport de Toronto sera devenu l'un des plus gros aéroports du monde. Je suis incapable de comprendre la décision du gouvernement sur cette question particulière, parce que je ne peux pas concevoir qu'elle ne diminue pas la sécurité. La population en souffrira. C'est alors que nous pourrions apprendre un bon matin qu'un accident majeur s'est produit, par suite de la décision frivole de ce gouvernement. Il faut tenir compte de cet aspect de la question.

L'autre point à considérer, c'est que, dans tout le pays, de grands aéroports ont vu leurs services réduits. Le gouvernement a déclaré que nous n'aurions plus de pompiers dans nos aéroports après 22 heures. À Terre-Neuve, après minuit, il n'y a plus personne dans la tour pour veiller à ce que les avions puissent atterrir en toute sécurité.

Des voix: Ne vous trompez pas.

M. Karygiannis: Les députés d'en face auront la chance de s'illustrer, mais je voudrais dire que la proposition du gouvernement est très dangereuse et qu'il faut l'étudier de très près.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de St. John's–Ouest.

Une voix: De St. John's–Est.

M. Ross Reid (St. John's–Est): Monsieur le Président, j'ai toujours suivi le député de St. John's–Ouest.

Mes remarques sur le projet de loi C–85 seront fort brèves. Auparavant, je voudrais faire une mise au point sur un certain nombre de choses. Nos collègues d'en face font sans cesse allusion à l'accord bilatéral canado–américain et à la déréglementation. Des précisions s'imposent à ces sujets.

En ce qui touche l'accord aérien bilatéral canado–américain, il faut reconnaître que cet accord, qui a été signé en 1974, est maintenant dépassé. Le trafic et les transports aériens sont vitaux pour le développement économique, dans les régions notamment. La plupart des députés le reconnaîtront sans doute—en particulier ceux qui connaissent la région de l'Atlantique. Il faut donc reconnaître que la question du transport aérien des voyageurs et des marchandises est liée directement au développement économique et à notre capacité d'accroître les possibilités économiques dans les régions. Signé en 1974, cet accord ne tient pas compte des nombreux changements économiques, des nombreux changements géographiques—il s'agit ici de la géographie économique bien sûr et non de la géographie physique—ni des besoins qu'ont les industries en matière de transport entre le Canada et les États–Unis.

• (1630)

Les Américains ont déjà accès à la plupart de nos grandes villes. Par contre, les transporteurs canadiens ont accès à un pourcentage beaucoup plus faible de villes américaines. Les transporteurs américains assurent plus de 60 p. 100 des liaisons transfrontière et retirent 500 millions de dollars de plus chaque année de ce marché que les transporteurs canadiens. Je crois que c'est un point dont il faut tenir compte relativement à la renégociation de cette entente.

Ce que nous devons faire, c'est assurer la compétitivité des transporteurs canadiens dans le nouveau régime et protéger la viabilité de l'industrie canadienne parce que ce sont les emplois des milliers de gens qui travaillent pour ces transporteurs aériens et dans les aéroports qu'ils desservent qui sont en jeu.

Pour ce qui est de l'entente bilatérale, je crois qu'il est important de reconnaître que nous introduisons graduellement certains éléments et que nous avons prévu des mesures de protection.

Certains de mes collègues d'en face ont parlé de souveraineté. Il est important de reconnaître dès le départ que les transporteurs canadiens fonctionneront comme des Canadiens, et que les transporteurs américains fonctionneront comme des Américains. Les règles nationales relatives à la propriété et au contrôle continueront de s'appliquer, et le droit d'établissement dans l'autre pays ne sera pas accordé.

Nous avons entendu des remarques au sujet de la sécurité. Je veux parler brièvement de cette question. Toute compagnie aérienne, peu importe son origine, qui poursuit des activités au Canada, est assujettie aux règlements de sécurité canadiens, et non aux règlements de son propre pays ou à ceux d'un autre pays. Tout transporteur aérien, qui poursuit des activités dans notre pays, le fait conformément aux règlements de sécurité du Canada. Nos traditions de sécurité comptent parmi les meilleurs au monde.

Permettez–moi un bref commentaire à propos de la tour de St. John's, à Terre–Neuve, que nous connaissons couramment sous le nom de Tor Bay. De minuit à 7 heures, il n'y a normalement aucun contrôleur aérien en poste dans cette tour. Je déplore cette situation et je l'ai dénoncée, mais c'est une situation que je comprends et que j'accepte pour le moment.

Je crois néanmoins qu'il est absolument essentiel d'admettre deux ou trois choses. Ni le trafic transatlantique ni le trafic régional ne sont pris en charge à St. John's; ils ne subiront donc aucun effet. Le trafic à destination et en provenance de St. John's restera la responsabilité d'opérateurs radio qui sont en poste 24 heures par jour à St. John's, à Terre–Neuve.

Au Canada, il n'y a pas de contrôleurs aériens dans la tour de nombreux aéroports, dont certains à Terre–Neuve et au Labrador. D'ailleurs, certains n'ont même pas de tour, mais continuent à fonctionner grâce à des spécialistes de l'information de vol. Toutefois, si le système d'atterrissage aux instruments de catégorie deux à St. John's s'avérait nécessaire pour les vols commerciaux qui arrivent plus tard, le personnnel serait maintenu en poste dans la tour.

Il importe de ne pas faire de déclarations gratuites et irresponsables à la Chambre relativement à la sécurité aérienne. Je tenais simplement à l'établir clairement.

Revenons, si vous le permettez, à l'entente bilatérale entre le Canada et les États–Unis. Depuis 1985, le gouvernement tente de rouvrir l'entente, d'abord, monsieur

le Président, parce que cette entente ne favorise nullement la création d'emplois, nous empêche d'appuyer le développement du tourisme, restreint notre capacité d'attirer des investissements et nuit à la participation et à l'expansion des Canadiens sur les marchés internationaux.

L'entente bilatérale profite à un certain nombre de villes canadiennes. Les directeurs d'aéroports, les chambres de commerce et divers groupes parlant au nom d'une industrie ou d'un groupe d'industries ont exhorté le gouvernement à faire en sorte que les transporteurs canadiens puissent offrir aux Canadiens de nouvelles destinations aux États-Unis. La gamme de possibilités peut être élargie. On pourrait exploiter Halifax, Moncton, Ottawa, Hamilton, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Vancouver, pour ne mentionner que quelques villes.

L'entente revêt une très grande importance pour ces villes et pour celles des environs, parce qu'elles sont devenues des pivots de la circulation aérienne régionale.

Halifax, par exemple, est devenue celui de la région de l'Atlantique. Ceux d'entre vous qui venez de cette région connaissent l'aéroport de Halifax comme le fond de leur poche pour y avoir passé des heures, voire des journées entières. Quiconque se rend là-bas ne le sait que trop bien. Certains d'entre nous aiment même y retourner de temps en temps.

M. Angus: Où est VIA quand on en a besoin?

M. Reid: Croyez-moi, VIA n'est pas la réponse. Déménager la capitale du Canada dans la région de l'Atlantique pourrait aider à résoudre une partie de nos problèmes.

Parce que nous sommes régis par un accord de 1974, notre capacité de gagner des marchés américains pour nos produits et services est extrêmement limitée. L'immense potentiel de Moncton pour le développement du transport aérien de marchandises est inexploité. À Ottawa, les gens d'affaires doivent passer par Toronto pour rejoindre quelque endroit aux États-Unis. Cet état de choses fait perdre du temps, il est exaspérant et ne satisfait pas aux besoins de la quatrième plus grande région métropolitaine du Canada dont l'industrie de technologie de pointe est en pleine expansion, dont les régions avoisinantes ont développé d'autres industries et dont l'accès aux États-Unis prend une importance particulière. Sans mentionner l'industrie touristique en expansion et l'attrait de la capitale nationale, d'Ottawa-Hull, auprès des États-Unis.

La grande ville de Hamilton, située à 45 minutes de l'aéroport Pearson de Toronto, a l'aéroport Mount Hope. Je reconnais qu'il est en terrain plat et découvert, au sommet de l'escarpement historique. Le trafic y est malheureusement très faible. Si nous obtenons un meilleur accès aux États-Unis, cet aéroport ouvrira des perspectives à cette région qui, comme nous le savons tous et comme on nous l'a appris à Terre-Neuve, est le coeur industriel du Canada. Des perspectives s'ouvrent pour Toronto et la péninsule de Niagara, pour le sud-ouest de l'Ontario. Hamilton pourrait servir pour le transport des marchandises et les voyages d'affaires, et sûrement pour donner de l'expansion au secteur des congrès. Les possibilités sont formidables. L'accord de 1974, vieux de 16 ans, ne permet pas de les exploiter. Hamilton illustre admirablement bien pourquoi il faut changer cet accord et en élargir la portée.

L'économie de l'Ouest s'est radicalement transformée ces dernières années. Durant les six ou sept dernières années, nous avons assisté à des changements importants dans le secteur pétrolier, et des changements importants également dans le monde agricole. Dans des villes comme Saskatoon, le secteur de la technologie de pointe est florissant. Il y a des villes comme Calgary qui ont vu s'épanouir un véritable secteur des services, où s'est développée également la possibilité d'exporter ces compétences que possèdent les Canadiens, surtout dans le secteur des services. Le secteur manufacturier a également connu une forte croissance dans l'Ouest.

Je n'ai pas besoin de parler encore une fois de Vancouver qui possède un énorme potentiel touristique qui s'est confirmé avec le succès de l'exposition internationale avec la découverte, par un nombre croissant d'Américains, que le Canada est vraiment une destination de choix et un pays où il fait bon séjourner.

Nous devons pouvoir dire à ces villes qui ont depuis si longtemps un lien avec les États-Unis et qui ont compris l'économie américaine et y ont participé d'une certaine façon, que l'économie a connu une période très difficile et a été gênée par l'accord bilatéral de 1974. Ce sont ces villes et leurs environs qui peuvent vraiment bénéficier économiquement d'un accès aux marchés américains et connaître une véritable croissance économique, car nous pouvons vraiment voir s'ouvrir des débouchés du seul fait que nous avons réussi à améliorer nos liaisons aériennes

directes avec des villes américaines. Sans parler, bien sûr, de la possibilité de se rendre à Las Vegas. Je veux dire aller tout simplement au sud de la frontière pour tenter sa chance. La vie est déjà un jeu de hasard, mais avec de bonnes occasions comme celles-là, nous devons être prêts à en profiter.

• (1640)

Je voudrais parler un peu des transporteurs et de leurs employés. Voyons un peu le véritable destructeur du secteur canadien du transport aérien. C'est l'industrie qui nous a encouragés à rouvrir l'entente bilatérale, qui nous a dit qu'elle voulait avoir la possibilité d'être concurrentielle et de procéder à une expansion et qui nous a affirmé qu'elle avait la capacité de le faire. C'est au sujet de la déréglementation de cette même industrie qu'on nous a dit des choses terribles.

Je reconnais que les transporteurs régionaux ont été particulièrement éprouvés. Certains sont actuellement aux prises avec de graves difficultés à cause de l'augmentation du prix du carburant. On disait que la déréglementation allait entraîner un resserrement du transport aérien, notamment dans les régions. Il est inutile que je vous parle de la région du pays d'où je suis originaire et où tout le monde se faisait prophète de malheur, affirmant que tous les aéroports seraient fermés.

J'aimerais simplement donner quelques chiffres aux fins du compte rendu. Sur les 146 liaisons intérieures qui sont les plus importantes et qui représentent près de 90 p. 100 du trafic aérien au Canada, la proportion de liaisons assurées par au moins deux transporteurs concurrents est passée de 44 p. 100 qu'elle était en 1983 à 77 p. 100. Et cela en pleine déréglementation. Les gens se rendant de Cambridge à Waterloo ont connu une telle hausse, car ils ont deux transporteurs. Les 42 localités du réseau d'où partent ou arrivent 95 p. 100 des Canadiens, avaient au moins deux transporteurs en 1989 et la moitié d'entre elles étaient desservies par cinq lignes ou plus.

Nous avons assisté à l'établissement de centres et de lignes de liaison. Nous avons vu surgir la concurrence. Les passagers peuvent choisir la ligne, le genre de service, le coût, l'horaire et ainsi de suite. C'est important. Le nombre de villes rattachées par un service direct, c'est-à-dire sans arrêt, ou indirect, sans changer d'avion, est passé de 1 088 en 1983 à 1 729 en 1989. Selon mes calculs, il s'agit d'une augmentation de 60 p. 100.

Entre 1983 et 1989, le nombre de vols directs et indirects entre les villes rattachées par un service a doublé. La même tendance se manifeste dans toutes les régions du pays.

Nous parlons de l'accroissement de la concurrence. Le consommateur profite toujours de la concurrence; son accroissement dans l'industrie du transport aérien intérieur a permis un plus grand choix de prix et de services.

Jusqu'ici j'ai parlé du Canada central et des villes de Hamilton et de Cambridge, mais il est aussi important de parler un peu des provinces atlantiques. Dans ces dernières, 24 villes jumelées ont vu leur trafic par avion croître de plus de 30 p. 100 rien que depuis 1989.

Et ce, en l'espace de deux ans. D'après mes calculs, une hausse de 30 p. 100 en l'espace de deux ans. Les vols directs dans cette région ont augmenté de 25 p. 100, tandis que les vols indirects ont connu une hausse de 61 p. 100. Quant au nombre total de sièges offerts pour les liaisons visées, il a augmenté de 22 p. 100. Par conséquent, nous avons non seulement plus de choix et de possibilités ainsi qu'un service élargi, mais la démarche s'est aussi soldée par un plus grand nombre de places disponibles. Tout cela après qu'on nous eut prédit maintes et maintes fois la fermeture de Deer Lake, de Stephenville et de Gander.

Je vais vous donner un exemple de ligne aérienne régionale. À St. John's, si vous prenez le vol de 6 h 20 le matin, il est 5 heures moins 10 ici et chez vous, monsieur le Président. Cinq heures moins dix signifie qu'il faut se lever à 3 heures et demie, pour arriver ici à 9 heures du matin. Je suis d'accord que cela fait plaisir au whip. Ça fait travailler notre personnel. Ça nous met au bureau à temps pour travailler, mais nous avons bien d'autres possibilités. Auparavant, je pouvais venir le matin ou venir la nuit.

Maintenant, si j'ai l'occasion de faire la grasse matinée, une fois ou deux par an, je peux arriver ici à midi. J'ai deux possibilités autour de 15 heures. C'est l'ancien horaire. Je pouvais partir à 14 h 30 ou je pouvais partir à 15 h 15 et j'arrivais ici pour 18 heures. Avec un bon chauffeur de taxi je pouvais être présent pour le vote et le whip ne savait même pas que je n'étais pas encore arrivé. Je peux aussi partir à 17 h 25. Bien sûr, il faut que je passe une heure et 50 minutes à l'aéroport de Halifax, mais j'avais l'habitude d'y rencontrer mon collègue de Gander—Grand Falls. Je ne savais pas où il allait, ni d'où il

venait, mais lui non plus alors ça n'a guère d'importance. Ce sont les choix que nous avons.

Je sais que je vous ai montré un horaire bleu. C'est naturel, que je vous en montre un bleu, je suppose. L'autre ligne a, à peu près, le même genre de choix. Je peux prendre l'avion de St. John's à Deer Lake avec une même compagnie aérienne quatre fois par jour. Je peux aller à Gander aussi et revenir. De Gander à Deer Lake c'est environ 400 milles par la route, alors qu'en ligne droite c'est environ 90 milles. Par avion c'est environ 180 milles ou quelque chose comme ça.

Je pense que ce qui est important, monsieur le Président, puisqu'on parle de ça. . .

M. Rideout: Vous n'avez jamais volé en ligne droite.

M. Reid: . . .et je pourrais parler de l'augmentation de 16 p. 100 depuis 1988 au Québec et en Ontario, dans 16 liaisons aériennes. Je pourrais parler de celles de 24 p. 100 dans les vols non hebdomadaires. Je pourrais parler d'une hausse de 20 p. 100 et de 28 p. 100 dans les Prairies et en Colombie-Britannique, mais je ne le ferai pas, monsieur le Président, car vous me dites d'accélérer et que mon temps de parole s'achève.

À mon avis, il est important d'examiner ces questions sous un autre angle, de voir l'accord bilatéral comme une chose positive. Les régions et les villes autres que les métropoles de Montréal et de Toronto veulent pouvoir commercer et prendre de l'expansion avec les États-Unis dans le secteur du tourisme et de l'industrie, et le changement qu'apporte l'accord bilatéral, allié à la déréglementation, leur offre justement cette possibilité.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Hamilton-Ouest.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais. . .

M. McDermid: Féliciter.

M. Keyes: Bien sûr, je félicite le député de St. John's-Est de parler si bien de l'aéroport Mount Hope de Hamilton. Nous savons tous que, selon Transports Canada, cet aéroport est en fait le premier choisi pour remplacer l'aéroport international Pearson à l'avenir, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons bien entendu que l'avenir est déjà arrivé, à cause de l'engorgement à l'aéroport international Pearson.

Dans le réseau de plaques tournantes, de «pivots» pour reprendre l'expression du député de St. John's-Est, nous savons tous, bien sûr, que la plus grande plaque tournante est l'aéroport international Pearson de Toronto, mais que les rayons du réseau qui convergent sur l'aéroport sont les autoroutes 400, 401 et 403, toutes dangereuses, toutes encombrées, où tous les véhicules automobiles tentent de se rendre à l'aéroport international Pearson. C'est comme cela que le gouvernement conçoit une plaque tournante.

• (1650)

Bien des fois nous avons tenté de dire au gouvernement qu'il serait très simple de contourner le problème dans le scénario qui jumelle Toronto et Hamilton.

Le gouvernement devrait comprendre qu'il pourrait régler la situation en appliquant une solution multimodale. C'est alors que l'on songe à l'aéroport Pearson au lieu de penser à construire un aéroport tout neuf à Pickering, ainsi que nous l'avons entendu entre les branches.

Il y a par exemple l'aéroport de Hamilton qui serait en mesure d'accueillir les trois-quarts de l'excédent des avions de l'aéroport international Pearson. Nous devons également envisager les routes et les voies ferrées à construire pour établir entre les deux un réseau parfaitement efficace au lieu de dépenser des milliards de dollars à construire de nouveaux aéroports. Nous disposons déjà des installations nécessaires à Hamilton, à London et à Kitchener. Elles sont là et elles sont prêtes.

Le député a parlé de la sécurité et ajouté que dans certains aéroports, il n'y avait pas la nuit de contrôleur de la circulation aérienne en service. Certains aéroports n'ont même pas de tour.

Il en est ainsi à l'aéroport de Hamilton. À l'aéroport Mount Hope, la nuit, il n'y a pas dans la tour de contrôleur de la circulation aérienne. Il n'y en a jamais.

Le député de St. John's-Est a parlé de sécurité. Chaque fois que je me rends à l'aéroport international Pearson, je soulève la question en disant : «Bien des fois des avions arrivent trop tard et sont détournés de l'aéroport Pearson vers l'aéroport de Hamilton où ils sont autorisés à atterrir même s'il n'y a pas de contrôleur de la circulation aérienne.»

M. McDermid: Oui!

M. Keyes: Le député de Brampton a dit «oui». C'est très bien. Je me réjouis qu'il m'écoute aussi attentivement, car ce que je vais maintenant lui démontrer, c'est que contrairement à ce que le député de St. John's–Est a pu dire à propos de la sécurité,—et les contrôleurs de la circulation aérienne de Toronto l'ont confirmé—rien ne permet de vérifier si un Cessna, un Piper ou un autre petit avion qui a décidé de décoller ou d'atterrir en pleine nuit n'a pas eu une crevaison, et ne s'est pas renversé, laissant le pilote inconscient sans personne pour savoir qu'il y a là un avion en panne alors qu'un gros transporteur détourné de Toronto s'apprête à atterrir à Hamilton. Ce serait la catastrophe.

Je me demande si le député pourrait concilier le besoin de sécurité et l'absence de contrôleurs dans la tour pour prévenir une collision de ce genre.

M. Reid: Monsieur le Président, nous pourrions imaginer toute sorte de situations hypothétiques. Mon collègue le député de Brampton où se trouve l'aéroport Pearson—habite tout près, à une dizaine de milles dans la région de Peel—il importe de reconnaître que les systèmes ont prévu l'inévitable et les situations comme celles dont le député a parlé.

Partout au Canada nous disposons d'un système de contrôle qui permet aux avions de voler d'une façon sécuritaire et efficace. Le député a parlé de St. John's. J'en reviens à Hamilton. Je tiens à dire tout d'abord que je ne suis pas un spécialiste de la circulation aérienne, bien que j'aie beaucoup voyagé en avion.

Dans les aéroports munis comme à St. John's d'un système d'atterrissage aux instruments de la catégorie 2, le contrôleur du trafic aérien a un rôle à jouer. Par contre dans les aéroports munis d'un système d'atterrissage aux instruments de la catégorie 1, l'avion atterrit sans que le contrôleur n'ait à intervenir; il n'est là que pour offrir la visibilité à partir du sol que ne peut fournir le système d'atterrissage aux instruments.

Étant donné que l'aéroport de St. John's est muni d'un système d'atterrissage aux instruments de la catégorie 1, la présence du contrôleur n'est pas requise. Elle n'est pas requise non plus lorsque le pilote doit voir la piste pour pouvoir atterrir.

À l'aéroport de St. John's, nous disons: «Si le vol de nuit arrive à 0 h 40, il ne pourra vraisemblablement pas atterrir à cause du temps. Le recours au système d'atterrissage aux instruments de la catégorie 2 est essentiel. Le contrôleur doit demeurer en fonction.»

Quant au Cessna qui s'est renversé à Mount Hope, je ne puis évidemment pas vous dire comment nous pourrions l'éviter.

M. Keyes: Maintenez un contrôleur en fonction!

M. Reid: Non, ce n'est pas la solution.

L'avion se dirigeant vers Mount Hope doit évidemment maintenir le contact avec la tour centrale de Toronto. J'ignore où elle se trouve. Dans notre région, il y a une tour centrale à Gander et une autre à Moncton. La grande ville de Moncton contrôle le trafic aérien au-dessus des provinces de l'Atlantique et d'une partie de l'océan. C'est la même situation.

Aucun avion ne s'engagerait sur une piste à Hamilton sans avoir communiqué au préalable avec Toronto, comme l'a dit le député de Brampton. Si un accident devait survenir, Toronto saurait où se trouve cet avion et ferait en sorte de communiquer avec lui.

Nous pouvons tous imaginer des situations abracadabrantes. La tradition de sécurité de nos aéroports et de nos avions est à peu près sans pareille dans le monde.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de York–Ouest, pour une très brève intervention.

M. Sergio Marchi (York–Ouest: Monsieur le Président, j'ai deux aspects à éclaircir. Premièrement, le député de St. John's–Est a parlé du refus de rouvrir l'entente de 1974, ce qui, à mon avis, n'est pas tout à fait exact. De ce côté–ci, le problème, ce n'est pas tant de revoir ou de modifier de vieilles ententes, mais plutôt l'attitude du ministre qui passe immédiatement d'un extrême à un autre et déréglemente complètement délaissant ainsi l'entente de 1974.

Il a également fait allusion au fait que l'industrie canadienne est d'accord avec les mesures du gouvernement. Le ministre a été prompt à donner l'exemple d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien. Si le député a pris connaissance des reportages des médias la semaine dernière seulement, il sait que les présidents de ces deux sociétés aériennes, donc présidents de nos deux principaux transporteurs aériens, sont un peu nerveux à l'idée d'une ouverture inconditionnelle des espaces aériens.

Le député de St. John's–Est—sachant que nos deux principaux transporteurs demandement maintenant le minimum vital en fait de protections négociées—pourrait–il nous dire comment il peut affirmer que l'industrie canadienne est d'accord puisque la semaine dernière, nos deux principaux transporteurs aériens ont

déclaré qu'ils étaient contre une ouverture complète des espaces aériens?

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de St. John's-Est. Vous avez une minute.

M. Reid: Monsieur le Président, je suis conscient de cette restriction.

Une voix: Et vous en êtes heureux.

M. Reid: Il y a tant à dire et si peu de temps pour le dire. Je remercie mon collègue de ses commentaires. Je crois qu'il est important d'être conscient de ce fait. J'ai déclaré qu'il fallait y aller progressivement, qu'il fallait avancer lentement et en sachant où nous allons.

Il est évident qu'ouvrir toutes grandes les portes et dire que n'importe qui peut aller n'importe où n'est pas une solution pour nos transporteurs. À mon avis, ce n'est pas non plus une solution pour les Américains et nous ne vivrons pas une telle situation de sitôt. Le processus repose sur des négociations, il nécessite du temps et est fonction de la gestion locale des aéroports. Vous le savez, dans certains cas les aéroports américains sont gérés différemment des nôtres et certains aéroports canadiens veulent être gérés de cette manière.

Je voudrais donner une réponse plus complète, mais le Président me fait signe que mon temps est écoulé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Scarborough—Rouge River—Le sénateur; le député de Cardigan—La taxe sur les produits et services; le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt—La taxe sur les produits et services.

Nous reprenons le débat. Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, avant d'intervenir, puis-je invoquer le Règlement? Vous avez décidé de donner la parole à deux députés de l'opposition officielle d'affilée au cours de la dernière ronde de questions et de commentaires, monsieur le Président. Je comprends que vous êtes, en quelque sorte, en train de vous faire la main dans vos fonctions. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Hou!

M. Angus: La pratique à la Chambre a toujours été de donner la parole en alternance pour ce qui est des questions.

Je suis content de contribuer au débat sur le projet de loi C-85. Je dois reconnaître que les commentaires du député de St. John's-Est m'ont beaucoup intéressé. J'aurais aimé pouvoir lui demander de reviser ses statistiques, si possible. Il a parlé de l'augmentation du nombre de vols dans différentes localités.

• (1700)

Je lui ferais alors remarquer que si on échange un avion à réaction de 90 ou de 120 sièges contre deux petits appareils d'une douzaine de places, les atterrissages et les décollages seront forcément plus fréquents, mais cela ne fera pas une grande différence sur le nombre de places en avion pour voyager d'une localité à l'autre; cela peut même se traduire par une réduction du nombre de places. J'aurais aimé que le député puisse me dire ce qu'il en pense.

Le député qui vient de participer au débat n'est pas entré dans les détails du projet de loi, les observations du ministre ne m'en ont pas dit plus long et le député de l'opposition libérale a préféré parler de la déréglementation, de l'ouverture des espaces aériens et de la privatisation.

Le projet de loi vise à donner un peu de protection aux employés qui vont être affectés par la décision du gouvernement de privatiser certains domaines des opérations aéroportuaires. J'aimerais que le débat porte sur un projet de loi établissant une politique de privatisation des aéroports de façon que les députés et tous les Canadiens participent au processus de prise de décision concernant l'administration des installations et des terres aéroportuaires. C'est clair que le contrôle de la navigation aérienne n'est pas en cause, car le gouvernement lui-même a dit qu'il continuera de s'en charger. Ces installations devraient-elles appartenir au gouvernement du Canada qui continuera de les faire fonctionner au nom des contribuables? Le gouvernement affirme qu'il entend en rester propriétaire. Il va reprendre possession des terres et des immeubles, mais il aimerait que d'autres s'occupent de les administrer.

Contrairement à ce que le ministre a dit dans ses remarques, cette histoire n'a pas commencé en 1987, mais en mai 1985 avec la publication du rapport Nielsen—le Groupe de travail chargé de l'examen des programmes—quand le gouvernement conservateur a d'abord proposé que le gouvernement fédéral examine l'opportunité de modifier sa politique des aéroports afin qu'il ne soit ni propriétaire des installations aéroportuaires, ni responsable de leur administration. Manifestement, il a changé d'idée, car il veut maintenant demeurer propriétaire, mais confier l'administration à d'autres.

En mai 1985, on nous annonçait dans le budget que le gouvernement chercherait «à élaborer une nouvelle structure de gestion du réseau d'aéroports fédéraux au Canada.»

Deux mois plus tard, dans l'exposé de principes sur la déréglementation des transports intitulé *Aller sans entraves*, avec lequel nous sommes si familiers, on pouvait lire: «on met au point des options pour un nouveau système autonome de gestion des aéroports fédéraux».

En octobre de cette année-là, le ministre des Transports d'alors a nommé un groupe de travail sur les aéroports pour étudier de nouvelles structures de gestion des aéroports fédéraux. Le rapport de ce groupe de travail diffusé un an plus tard recommandait l'établissement d'administrations aéroportuaires locales partout où cela était possible.

Le 9 avril 1987, le ministre des Transports d'alors, l'actuel ministre du Commerce extérieur, a annoncé une nouvelle politique autorisant «les administrations provinciales, régionales ou locales à assumer la gestion directe des aéroports». Le ministre a invoqué la rentabilité et une amélioration du service d'intérêt local comme étant les principaux objectifs de cette politique.

Si vous lisez les paroles de l'actuel ministre des Transports quand il a parlé au début de l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture, vous constaterez qu'il a dit deux choses:

> Depuis le début, nos objectifs sont de permettre aux aéroports de mieux servir les intérêts de leur communauté, d'améliorer le potentiel de développement économique régional et de permettre au réseau national d'aéroports de fonctionner d'une façon plus commerciale et plus efficace sur le plan économique.

Il a ajouté à la page 15263:

> Toutefois, grâce à une administration locale ayant des idées novatrices, les aéroports seront en mesure de s'adapter rapidement aux forces et aux besoins changeants du marché.

Cela ressemble à une publicité pour la Jeune chambre du Canada/Jaycees. Je soupçonne que le ministre en a fait partie autrefois dans sa jeunesse.

Je voudrais répéter les mots clés «les aéroports seront en mesure de s'adapter rapidement aux forces et aux besoins changeants du marché.» Rien ne pourrait condamner plus sévérement les programmes et les mesures du gouvernement que l'aveu du ministre que le gouvernement ne sait pas innover quand il s'agit de gérer commercialement ses aéroports et qu'il est incapable de réagir rapidement. Je ne critique pas le ministre personnellement, mais plutôt la mentalité du gouvernement conservateur du Canada.

Les mesures que prend le ministère des Transports semblent indiquer qu'il ne comprend pas qu'une entreprise du secteur public puisse être efficace et innovatrice et enregistrer des recettes, autrement dit des profits pour les contribuables.

Nous en avons certains exemples comme l'aéroport Pearson. Je n'ai pas les chiffres devant moi aujourd'hui, mais je sais qu'il rapporte de l'argent aux contribuables canadiens. D'autres grands aéroports le font aussi. L'aéroport de Vancouver rapporte également des profits aux contribuables du Canada. D'autres aéroports, comme celui de ma ville et j'imagine aussi celui d'Hamilton, n'enregistrent pas de profits. Ce n'est pas qu'ils en soient incapables, mais étant donné la conjoncture actuelle, ils n'ont pu élever leurs recettes au niveau de leurs dépenses.

Je voudrais donc, aujourd'hui, poser la question suivante: le gouvernement tente-il simplement de cacher le fait qu'il ne sait pas comment gérer un aéroport et que c'est pour cela qu'il veut le céder à un groupe communautaire?

La cession d'aéroports comporte certains risques. Nous nous retrouverons avec deux groupes différents qui travailleront dans un même aéoroport. Il y aura, j'imagine, un directeur des activités aériennes à l'aéroport, une sorte de grand responsable du contrôle de la circulation aérienne, le cas échéant, quelqu'un qui s'occuperait également des services de sauvetage et d'extinction des incendies d'aéronefs en plus du contrôle de la circulation aérienne et des autres services à l'extérieur des limites de l'aérogare et des terrains loués.

Ensuite, il y aurait également sur les lieux le groupe communautaire, ou les autorités provinciales, car cette option n'a pas été écartée. Ces gens géreraient l'aérogare et les terrains et décideraient qui devrait louer quoi.

Tout cela reste obscur, car nous n'avons pas encore discuté à la Chambre du rapport précisant qui décide où doivent se ranger les avions à l'aérogare. Cela ferait-il partie des sources de revenu que doit contrôler le groupe communautaire? Est-ce que cela fait partie du débat qui se déroule depuis des années au ministère des Transports, et qui consiste à retirer aux aéroports l'administration de l'aviation générale? De les déloger, non pas seulement de l'aéroport Pearson—et je sais que le problème là-bas est bien différent—mais même dans ma localité de Thunder Bay, de chasser du marché ou de frustrer les petits propriétaires d'avions, et de les obliger

à s'installer ailleurs dans la région en vue de les tenir à l'écart des aéroports commerciaux. C'est une question très grave. Est-ce là un des objectifs visés par la ligne de conduite préconisée par le gouvernement?

Je m'éloigne de mon discours original. Nous nous inquiétons des répercussions qu'aura ce projet de loi sur les aéroports nationaux. Nous craignons de ne plus pouvoir effectuer le genre d'interfinancement qui se produit aujourd'hui, où les gros aéroports participent au financement des aéroports plus petits. Nous avons des inquiétudes au sujet des aéroports qui servent de plaque tournante. L'orateur qui m'a précédé a longuement parlé des avantages de ce système. Il a fait allusion au fait que l'ouverture des espaces aériens éliminerait le besoin de faire le trajet Ottawa-Toronto pour se rendre aux États-Unis. Je ne sais pas où il s'est caché, mais il y a trois ou quatre semaines, je me suis rendu aux États-Unis en partant d'Ottawa, à bord de la compagnie US Air. Le service existe donc déjà.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que j'en ai assez, et mes propos ne visent ni la ville de Toronto ni l'aéroport Pearson, mais j'en ai assez de faire le trajet Ottawa-Toronto-Thunder Bay et Thunder Bay-Toronto-Ottawa. Nous n'avons plus de service direct comme c'était le cas avant la déréglementation.

Un des problèmes auxquels le Canada est confronté, et il s'agit d'une partie du problème d'embouteillage de l'aéroport Pearson, c'est que le gros du trafic est concentré sur Toronto. Cela ne fait qu'aggraver les problèmes d'embouteillage qui existent. Ces problèmes sont à l'origine des pressions auxquelles le député libéral a fait allusion. Le gouvernement propose d'élargir l'aéroport, de construire de nouvelles pistes pour faire face au trafic aérien sans cesse croissant au lieu d'assumer ses responsabilités et de dire oui, un certain contrôle s'impose.

• (1710)

Nous devons rétablir certains contrôles dans les services aériens. On l'a fait aux États-Unis. On a rétabli des contrôles sur les entrées et les sorties en matière de droits d'atterrissage et de couloirs aériens. Ce n'était pas une question d'argent; il suffisait de dire quand les avions pouvaient voler, de façon à répartir les vols durant toute la journée et éviter les heures de pointe.

Nous voyons qu'en dépit des protestations du gouvernement, qui répète à qui veut l'entendre que la sécurité ne sera pas compromise, rien ne garantit que l'administration locale d'un aéroport n'ira pas construire un immeuble à un endroit tel que la sécurité pourrait être indirectement compromise car cela empêcherait le genre de modifications requises dans le secteur de la tour de contrôle ou nuirait à la lutte contre les incendies.

Le gouvernement a promis que la sécurité ne serait pas compromise. Il suffit de lire le compte rendu de la commission d'enquête sur l'accident de Dryden pour comprendre ce qui s'est réellement produit. Il suffit de regarder ce qui est arrivé à Dryden. Comme les réactés ne vont plus à Dryden, le gouvernement du Canada a décidé de supprimer les services à temps plein de lutte contre les incendies.

Il arrive qu'il n'y ait pas d'opérations de dégivrage à l'aéroport Pearson, malgré ce qui a été recommandé. On a fait remarquer qu'à l'heure actuelle, il s'écoule trop de temps entre le moment où les avions sont soumis à des opérations de dégivrage et le décollage, de sorte que les avions devraient être dégivrés de nouveau mais décollent quand même. Des accidents risquent de se produire.

Des représentants de Transports Canada qui ont témoigné à la commission d'enquête sur l'accident de Dryden ont dit que leur personnel est incapable de dire si un avion donné était sécuritaire ou non et que personne à Transports Canada n'avait les connaissances requises pour cela.

D'autres rapports attestent très clairement que le gouvernement savait qu'il n'était pas prêt à déréglementer ce secteur, mais qu'il l'a fait quand même. Compte tenu de ses antécédents, je peux comprendre que le gouvernement mette en oeuvre ses principes politiques, qu'il veuille libérer le marché. Mais ça ne semble pas avoir marché au Canada. En fait, la situation ne s'améliore pas, elle empire.

Je voudrais parler brièvement de la question des employés. C'est l'essence même de ce projet de loi: comment les employés seront traités. Il importe de déterminer très clairement dans un projet de loi comment les employés de la Couronne seront traités si le gouvernement donne suite à ce projet.

Le ministre a déclaré le 7 novembre: «Les autorités des aéroports devront offrir aux employés permanents des salaires et des avantages comparables à ceux dont ils jouissaient à Transports Canada avant la cession. Selon un principe fondamental du processus de privatisation des aéroports, les administrations aéroportuaires locales doivent accorder un traitement équitable aux employés.»

Est-ce que cela signifie que ces employés sont assurés d'obtenir jusqu'au moment de leur retraite tout ce que les syndicats de la fonction publique obtiendront? Non. Cela signifie simplement jusqu'à la date d'expiration de leur contrat de travail. Ce contrat, selon la date où il a été signé, pourrait bien arriver à échéance une semaine après

la signature de l'entente concernant un aéroport. Cela n'offre pas une solide protection.

Je me pose également des questions sur la perte de ressources humaines. Nous avons littéralement des centaines, sinon des milliers d'hommes et de femmes qui travaillent pour Transports Canada dans les aéroports du Canada. Ce sont des gens qui se sont engagés à servir le Canada. Ils ont de l'expérience et leur avancement de carrière se fait au sein de la fonction publique. Leur retirera-t-on du jour au lendemain toute possibilité d'avancement en leur disant «nous ne voulons plus de vous. Vous êtes pris dans tel ou tel aéroport pour le reste de votre vie active.» Ou encore, ils seront retranchés de la fonction publique fédérale et seront invités à postuler comme candidats extérieurs les postes qui pourront se présenter. Cela voudrait dire qu'une personne ayant occupé le deuxième poste de commande dans un aéroport ne pourrait pas accéder au premier poste dans un autre aéroport. Nous perdons beaucoup de personnes compétentes, et c'est une honte, parce que les ressources humaines de Transports Canada sont, dans l'ensemble, très qualifiées et constituent un atout non seulement pour le ministère, mais pour tout le pays. Je pense que le gouvernement n'a pas tenu compte de cet aspect dans son désir de se décharger de cette responsabilité et de la confier à la collectivité locale.

Les répercussions concrètes de cette mesure sont l'autre aspect qui me préoccupe. J'ai vu les articles de presse. J'ai aussi lu les bullettins d'information des organismes communautaires qui disent: laissez-nous la responsabilité de l'aéroport; nous allons essentiellement aménager une toute nouvelle section pour la vente de biens, de produits et de services. Une telle initiative peut se révéler un succès dans une ville comme Toronto, et peut-être même dans un endroit comme Ottawa, où le centre urbain se trouve à une certaine distance de l'aéroport.

Mais qu'en est-il de Thunder Bay, qui est l'une des collectivités ayant un groupe intéressé à assumer la responsabilité de l'aéroport local? Cet aéroport est à toutes fins utiles en pleine ville. Cela ne fait aucun doute. Par conséquent, si vous aménagez un espace supplémentaire pour la vente au détail à une clientèle qui n'est pas la clientèle habituelle de l'aérogare, c'est-à-dire les passagers qui arrivent à Thunder Bay ou qui décollent de cet endroit ainsi que, dans certains cas, les personnes qui se rendent à l'aéroport parce que celui-ci fait maintenant partie du centre régional qu'est devenu Thunder Bay, bref si vous allez chercher une autre clientèle que celle-là, vous allez en fait attirer des personnes à un nouveau centre, situé sur un terrain fédéral, qui verse de l'argent au gouvernement fédéral, aux dépens des petits mails commerciaux et autres entreprises de la collectivité. Cet aspect est lui aussi préoccupant. Je pense que le gouvernement n'en a pas tenu vraiment compte, non plus, je pense, que les collectivités qui se sont montrées aussi enthousiastes à l'égard de ce concept.

Le dernier point, c'est que ces localités, pas toutes mais la mienne en tout cas, et je crois en avoir parlé directement au ministre, croient que d'exploiter l'aéroport comme autorité locale leur vaudra beaucoup d'argent du ministre des Transports; elles croient que c'est ainsi qu'elles rebâtiront ou agrandiront leur aérogare. Comme je ne l'ai pas fait publiquement à Thunder Bay, je tiens aujourd'hui à remercier le ministre des Transports de sa décision non seulement de rénover l'aérogare existante de Thunder Bay, mais aussi d'accélérer le processus pour que nous ayons de nouvelles installations à temps pour les jeux nordiques mondiaux qui doivent se tenir là-bas en 1995.

Cela dit, le groupe local qui cherche à obtenir le contrôle de l'aéroport de Thunder Bay le fait parce qu'il croit que cela accélérera l'afflux de capitaux d'immobilisations. Il a tort, et le ministre reconnaîtra sans doute avec moi que cela ne fait pas partie des accords de cession. Il faut que ces gens se détrompent.

Monsieur le Président, je constate que mon temps est épuisé. Il me tarde que cette mesure soit renvoyée au comité afin que nous puissions renforcer les dispositions qui concernent les travailleurs et les pensions même si, bien honnêtement, je voudrais que le gouvernement réexamine sa politique de cession aux autorités locales et provinciales, car je crois qu'il faut en ce moment que les aéroports continuent d'être exploités, contrôlés et financés complètement par les autorités fédérales.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Thunder Bay—Atikokan d'en dire un peu plus au sujet de certains aspects du projet de loi qui nous inquiètent.

Nous avons vu ce qui s'est produit lorsque le gouvernement fédéral a privatisé CN Route. C'était un fiasco total. Les nouveaux propriétaires ont cannibalisé l'actif de la société, les employés ont perdu tous leurs avantages en plus de leur poste et le gouvernement a refusé de mener une enquête pour les protéger. Le gouvernement est responsable de cette situation. Il n'a pas exercé la surveillance nécessaire lorsqu'il a privatisé CN Route. Il

a laissé tomber les travailleurs, a permis que certains perdent leur emploi et, dans beaucoup de cas, soient complètement ruinés, avec toutes les souffrances que cela impose à leur famille.

• (1720)

Le problème que je vois dans le projet de loi à l'étude, c'est que rien ne garantit à long terme que les travailleurs des différents aéroports du pays ne connaîtront pas le même sort.

À l'heure actuelle, beaucoup d'administrations locales cherchent à privatiser les services publics dans leurs propres collectivités. Par exemple, au lieu de laisser les employés de la voirie s'occuper de la collecte des ordures ménagères, elles donnent ce travail à contrat à des entrepreneurs privés, éliminant ainsi de nombreux emplois locaux bien rémunérés.

Quelle garantie auront les employés des aéroports du pays que cela ne leur arrivera pas? Qu'est-ce qui garantit que les nouveaux propriétaires-exploitants, que ces nouvelles administrations municipales ne privatiseront pas à leur tour les emplois dans les aéroports, cédant le plus souvent le travail à des entrepreneurs privés de l'extérieur de la collectivité, qui engageront pour le faire des travailleurs au salaire minimum, sans aucun avantage social et sans aucune sécurité d'emploi? Si ces gens essaient ensuite d'adhérer à un syndicat, la société est dissoute, une autre est constituée, qui présente une soumission sur le même travail, engage de nouveaux employés et continue à les payer au salaire minimum.

Quelles garanties recevront les travailleurs, quelles garanties recevront les familles qu'il n'y aura pas un autre fiasco du genre CN Route, organisé encore une fois par le gouvernement fédéral, le ministre des Transports et tous ces gens indifférents qui font partie du Cabinet?

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Si nous examinons les pratiques du ministère des Transports dans le secteur de l'aviation, nous constatons que, en dépit des pressions que nous avons faites, la sécurité est laissée au soin des transporteurs aériens eux-mêmes qui, à leur tour, confient cette tâche à des entreprises du secteur privé. Nous avons prié instamment le gouvernement de changer cela et de faire de la sécurité une responsabilité directe du gouvernement du Canada. Il a toujours refusé.

Comme mon collègue l'a dit, je crois que, à cause de la façon dont le projet de loi est formulé, une fois que la convention collective existante sera expirée et que les employés ne seront plus assujettis à cette convention collective et aux dispositions qu'elle renferme, rien ne peut garantir la permanence de ces employés. Cela ne veut pas dire que la permanence est garantie dans la fonction publique, mais on se retrouve soudainement dans une situation où il n'y a plus de syndicat et où une autorité locale essaie de trouver des façons de réduire les coûts. Oui, on aura recours à des sous-traitants. On achètera des services d'autres agences, peut-être de l'une de ces nouvelles sociétés de gestion qui se spécialisent dans la gestion des aéroports.

Au lieu que ce soit le gouvernement du Canada qui gère les aéroports de Toronto, de Montréal, de Thunder Bay, de Winnipeg, de Calgary et de Vancouver, ce sera la société X ou la société Y qui mettra en place sa propre bureaucratie. Il y a deux différences. La première, c'est que les employés ne recevront pas le même genre de traitement qu'ils recevaient lorsqu'ils relevaient du gouvernement du Canada et, deuxièmement, il y a une partie des recettes venant de vous et de moi en tant que passagers qui n'iront pas au contribuable, ni au ministre des Finances pour l'aider à administrer le pays, mais qui iront, sous forme de bénéfices, aux agences et aux sociétés qui assurent ces services.

Bref, il n'y a aucune garantie, et il faut modifier le projet de loi.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations. Je comprends ce qui le motive à parler ainsi.

Je tiens à relever deux points. D'abord, il ne faut pas confondre privatisation et cession d'aéroports à des responsables locaux. Tout le principe vise à permettre à ces responsables, qui sont des gens de la région de Thunder Bay, par exemple, de participer à l'expansion de l'aéroport et de son infrastructure.

Nous croyons qu'en donnant aux gens de l'endroit l'occasion d'agir sur la base d'une location—et non d'une vente ou d'un achat par un tiers—, le gouvernement

conservera le contrôle et ils devront respecter les modalités de la location. Ils peuvent le faire.

Je voulais rappeler à mon collègue la traumatisante déréglementation et ses répercussions sur les collectivités éloignées. Je n'ai pas les chiffres pour Thunder Bay, mais nous pouvons utiliser ceux d'une autre collectivité du Nord.

Avant la déréglementation, il y avait 17 vols par semaine à Sudbury. Il y en a maintenant 105 par semaine. Ce sont des vols pour Toronto.

La députée de Sudbury est présente. Croit-elle que les habitants de Sudbury voudraient revenir à 17 vols par semaine? La députée hoche la tête. Veut-elle nous signifier que les gens de Sudbury souhaiteraient réduire tous ces vols qui donnent la possibilité de partir à toute heure du jour ou de la nuit? Faut-il abandonner tout cela et en revenir à 17 vols par semaine? Cela correspond à un peu plus de deux vols par jour. Pourquoi autant de choix?

Demandez-le aux gens d'affaires qui vont à Sudbury en avion. Mon ami sait que les perspectives économiques de Sudbury sont beaucoup meilleures, grâce au gouvernement conservateur, et les 105 vols par semaine qui desservent la ville y sont pour quelque chose.

M. Angus: Monsieur le Président, je trouve les remarques du ministre particulièrement intéressantes parce que je suis certain que les gens de Sudbury aimeraient beaucoup que le service par avion à réaction soit rétabli. Ils aimeraient aussi en revenir aux prix qu'ils payaient. Je ne sais pas ce qu'il en est là-bas, mais on payait 300 $ pour aller de Thunder Bay à Ottawa avant la déréglementation. Aujourd'hui, il en côute 700 $ pour faire le même trajet.

Le service par avion à réaction est encore offert de temps en temps entre Thunder Bay et Winnipeg. Le reste du temps, monsieur le Président, il faut se contenter de petits avions à douze places. La ville de Dryden vient juste de perdre ce service, elle qui avait déjà perdu son rôle de plaque tournante pour le nord-ouest de l'Ontario. Cela s'est répercuté sur son économie, car le service par avion à réaction avait un effet d'impulsion dans la collectivité et contribuait à son développement.

Au ministre qui dit que la déréglementation est bénéfique, je pourrais expliquer en long et en large comment elle n'est pas conforme à l'idée théorique qu'en avait son prédécesseur et qu'il en a lui-même.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis très heureux que le ministre soit là. Ma collègue, la députée de Sudbury, qui se trouve derrière moi, voudra sans doute répliquer aux observations qu'il vient de faire. Il faudra bien sûr attendre un autre jour, mais nous ne perdons rien pour attendre, croyez-moi.

Je voudrais profiter de la présence du ministre parmi nous pour le remercier publiquement au nom des gens de Thunder Bay d'avoir annoncé, lors de sa dernière visite, qu'un aérogare beaucoup plus grand sera enfin aménagé à Thunder Bay. Le ministre a promis que les installations seraient prêtes à temps pour recevoir le flot de visiteurs que les gens du nord-ouest de l'Ontario attendent pour les Jeux nordiques. Je le remercie d'avoir sagement reconnu le besoin et de doter cette collectivité de ce moyen de transport capital.

• (1730)

En 1987, le gouvernement a décidé de faire passer la gestion des aéroports de Transports Canada à des entreprises commerciales constituées en sociétés dites les administrations aéroportuaires locales. J'ai été un peu troublé par ce que j'ai entendu au cours du débat l'autre jour et aujourd'hui. À propos de ces administrations, on semble confondre ce qu'on a appelé la privatisation des aéroports canadiens et l'administration des aéroports par des groupes locaux.

Je m'explique. Dans le cas de l'aérogare nº 3, qui ouvrira au début de février en même temps que le nouvel aéroport, la privatisation tient au fait qu'un groupe de personnes a investi de 400 à 500 millions de dollars pour le construire. Ces personnes pourront en faire l'exploitation et récupérer les fonds investis au fil des ans par la location des locaux.

L'idée qui a cours, c'est que, en fin de compte, l'aérogare nº 3 sera payée, comme dans toute entreprise commerciale, par le consommateur. J'en doute. Cette aérogare, que j'ai visitée, est magnifique. Comme on nous a dit que l'aérogare nº 3 comporterait quatre, cinq ou six fois plus de bureaux à louer que la plus haute tour à bureaux de Toronto, qui est actuellement le Centre Eaton, je me demande si les consommateurs, à savoir les voyageurs canadiens, auront les moyens d'utiliser ces installations.

Contrairement à ce qui arriverait en cas de privatisation, l'aéroport serait géré par une administration aéroportuaire locale qui, soit dit simplement, serait chargée de répondre aux besoins de la collectivité et pourrait être assimilée à une administration municipale. Nous savons tous qu'une municipalité gère très bien ses affaires parce qu'elle répond chaque jour aux besoins de la collectivité. Je compare donc les administrations aéroportuaires locales aux administrations municipales du Canada. Elles répondront quotidiennement aux besoins du public voyageur.

La politique visait à aménager nos aéroports de façon à mieux servir les intérêts régionaux, à rehausser le développement économique régional et à permettre à notre réseau aéroportuaire national d'être plus rentable, à l'exemple d'une entreprise commerciale. Contrairement à la politique gouvernementale peu judicieuse de déréglementation ou à son projet ridicule de privatiser l'aéroport international Pearson, la notion d'administration aéroportuaire locale bénéficie d'un solide appui. J'en reparlerai sous peu. Il semble que, si l'on arrive à atteindre les trois grands objectifs de cette politique, on constatera qu'elle est fort valable et avantageuse.

Reconnaissant qu'une administration aéroportuaire locale pourrait mieux représenter les besoins et les intérêts régionaux—et en l'occurrence ceux de Thunder Bay—j'ai appuyé et aidé un groupe de personnes très compétentes qui attendent l'approbation finale pour assumer la direction de notre aéroport local. Je tiens à dire, pour rassurer les gens de Thunder Bay, que l'administration de l'aéroport local ne représentera pas un autre coût qui sera laissé aux autorités municipales au lieu d'être payé par un palier supérieur de gouvernement. Je tiens à assurer que le coût ou le déficit ne devra pas être porté par les gouvernements municipaux. C'est une question qui tourmente aujourd'hui beaucoup de petites municipalités du pays qui semblent penser que parce que certains gouvernements leur cèdent des responsabilités, que les coûts associés à ces responsabilités leur échoient. À ce qu'on me dit et d'après mon interprétation de cette mesure législative, les coûts d'établissement d'une administration aéroportuaire ne se comparent en rien à ceux d'une administration municipale.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute dans mon esprit que l'administration aéroportuaire locale est avantageuse pour l'avenir économique de notre collectivité. Elle sera d'une valeur inestimable pour deux types de services que les lacunes du système actuel empêchent d'offrir. Je parle du service de fret et du service par avion à réaction. Je peux assurer aux gens de Thunder Bay que, si le projet de loi est adopté, l'économie de notre région ne s'en portera que mieux. Je doute fort qu'un mode de transport aussi important pour notre collectivité, surtout s'il est géré par des gens de la place, connaisse jamais le sort qu'a subi VIA Rail cette année. Ce secteur était administré sans apport local. Avec l'aide compétente de l'administration aéroportuaire locale, bien des petites localités canadiennes seraient au moins en mesure d'administrer certains des besoins en transport en tenant compte de la conjecture locale.

Si on lui en fournit les moyens, le groupe pourra administrer l'aéroport et prendre des décisions en mettant à profit son expérience inestimable en tant que membres de la collectivité. Contrairement à certains de ceux qui prennent, à Ottawa, des décisions qui touchent le nord-ouest de l'Ontario, notre groupe local a une idée de ce qui peut et de ce qui doit être fait à Thunder Bay et ailleurs au pays pour améliorer les services et accroître l'efficacité des aéroports.

Je suis convaincu que la même formule serait aussi applicable à l'aéroport Pearson, qui est le plus gros et le plus rentable au Canada. Au lieu de cela, le gouvernement, après avoir privatisé l'aérogare n° 3, entreprend la privatisation des aérogares n^{os} 1 et 2. Quelle erreur monumentale ce serait de laisser privatiser ces dernières avant de connaître au moins les résultats de l'exploitation privatisée de l'aérogare n° 3, de même que ses répercussions sur les voyageurs canadiens.

Ces intérêts privés géreront l'aérogare uniquement en fonction du bénéfice. Il y a des bénéfices énormes à retirer de l'exploitation de l'aérogare n° 3 dans laquelle il a été investi 400 millions, et celle des aérogares n^{os} 1 et 2 devrait aussi rapporter gros. À ce qu'on dit, elle pourrait rapporter 800 millions.

Malheureusement, dans toute entreprise commerciales, les frais retombent toujours sur les mêmes: les consommateurs, en l'occurrence les voyageurs canadiens. Je me demande si les Canadiens auront les moyens de

transiter par la liaison de transport vitale qu'est au Canada l'aéroport Pearson, compte tenu des coûts qui devront être absorbés. Les allocations de dépenses des gens du gouvernement leur permettront encore de voyager, et les gens d'affaires ont de bonnes allocations de dépenses, mais je me demande combien de Canadiens auront les moyens de voyager et de visiter le Canada avec leur famille, compte tenu du coût élevé du transport aérien au Canada aujourd'hui.

Les consommateurs n'auront pas les moyens de transiter par Pearson à cause de ces coûts exorbitants, de sorte que disparaîtra l'un des principes fondamentaux que nous nous efforçons de respecter au Canada, à savoir l'unité. On réalise l'unité nationale en voyant ce que sont les autres régions du pays et en vivant avec leurs populations. Je crains que cela ne disparaisse.

Nous sommes déjà au courant de la hausse projetée du prix qu'il en coûte pour transiter par l'aérogare nº 3. Le gouvernement a-t-il raison de croire que les exploitants des aérogares vont se livrer une saine concurrence ou se leurre-t-il à ce sujet? L'aérogare nº 3 va fixer les prix et les deux autres vont emboîter le pas. Ils seront probablement un peu meilleur marché quoique toujours très inabordables.

Je doute aussi qu'un aéroport puisse être efficace et rentable en présence d'intérêts concurrentiels. Où est la coordination centrale dans tous nos aéroports? J'ai dit maintes fois que le Canada avait besoin d'une politique des transports. Peu importe sa taille, sa capacité ou son nombre d'aérogares, un aéroport doit toujours fonctionner avec une unité, une harmonie et une coordination sans faille à tous points de vue, en l'air, au sol, et en matière de sécurité. On nous a dit que, avec ces mesures de privatisation, la sécurité ne sera plus un facteur contrôlé globalement par un seul organisme. On nous dit que ces mesures de privatisation n'ont pas tenu compte de la question du transport des gens entre le centre urbain et l'aéroport. Que l'on voyage dans n'importe quel pays du monde, on constate que l'une des premières préoccupations des autorités est de savoir comment les gens pourront se rendre à l'aéroport et en revenir.

• (1740)

Ce que nous aurons fait avec l'aérogare nº 3, si la privatisation des aérogares nºs 1 et 2 est réalisée, aura été de dépenser plus d'un milliard de dollars sans avoir pu améliorer la capacité des gens qui vivent à Toronto d'aller à l'aéroport et d'en revenir. Il n'y a aucun moyen de transport pour nous y amener et c'est l'un des points sur lesquels la privatisation ne fonctionne pas, à mon avis.

On pourrait alléguer que c'est justement une bonne raison pour vendre les aérogares nºs 1 et 2 aux propriétaires de la troisième aérogare. On aurait peut-être alors une administration centralisée, mais le coût que représenterait cette décision d'autoriser un monopole privé à l'aéroport Pearson serait prohibitif tant sur le plan des hausses de prix que de la protection des voyageurs. Il reste à voir si cet aéroport ne perdra pas encore plus de son efficacité, une fois l'aérogare nº 3 ouverte à l'entreprise, sans qu'aucune coordination n'ait été assurée entre la direction des aérogares nºs 1 et 2 et l'administration privée de l'aérogare nº 3.

Je ne vois qu'une seule solution aux problèmes qui sont déjà nombreux à l'aéroport Pearson aujourd'hui, et qui s'aggraveront dans un avenir prochain. La solution est simple: l'administration de l'aéroport de Toronto devrait être confiée à la municipalité. Laissons tomber l'idée de la privatisation, mettons l'aérogare nº 3 sur le même pied que les autres. Permettons à des groupes locaux ayant des intérêts directement liés à la localité de décider de ce qui est bon non seulement pour Toronto, mais pour tout le Canada, en matière de services aériens. Cette solution serait efficace pour la population et répondrait aux questions délicates qu'ont soulevées bien des gens, soit le bruit et les difficultés causées par la circulation sans cesse croissante dans le secteur important qui entoure l'aéroport.

J'ai dit en commençant que j'appuyais la politique de confier l'aéroport à une administration locale. Mais c'est un appui conditionnel. Rappelons les objectifs de cette politique: elle vise à servir les intérêts de la population locale ainsi qu'à stimuler le développement économique de ces secteurs et à les rentabiliser. Je me demande si ces objectifs peuvent être atteints avec les restrictions qu'auront à subir les administrations aéroportuaires, si nous permettons l'adoption de ce projet de loi sous sa forme actuelle.

En 1987, le ministre des Transports a annoncé que des principes supplémentaires s'ajouteraient aux principes déjà établis. On a décrété alors que les administrations aéroportuaires locales devront offrir, aux employés du ministère des Transports visés par la cession de l'aéroport, un poste analogue, rémunéré au même salaire que celui qu'ils détenaient auparavant. Les administrations aéroportuaires locales accepteront officiellement de respecter la Loi sur les langues officielles dans la prestation de leurs services au public et le ministère des Transports continuera de voir à l'application des normes fédérales de

sécurité. Les administrations aéroportuaires locales doivent assurer la prestation des services d'incendie et de sauvetage pour le compte des services concernés du ministère des Transports.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui donne force de loi aux exigences imposées à l'époque aux administrations aéroportuaires locales en ce qui concerne l'application de la Loi sur les langues officielles et les relations de travail. Il faut absolument s'assurer que lorsqu'une administration aéroportuaire locale prend la relève de l'administration d'un aéroport, le ministère des Transports demeure responsable de tous les aspects des opérations aériennes et de la sécurité dans l'aéroport en question. Aucune équivoque ne saurait subsister sur ce chapitre. L'aspect sécurité des transports aériens doit demeurer la prérogative du gouvernement fédéral et c'est de lui que doivent relever les contrôleurs aériens, les météorologues et les spécialistes en écologie.

La responsabilité de l'administration aéroportuaire se limite à assumer toute les opérations de l'aérogare et des installations au sol. On doit donner aux administrations aéroportuaires locales toute la latitude nécessaire pour exploiter leurs services selon les modalités les plus susceptibles de répondre aux trois principaux objectifs du groupe, à savoir adopter les changements nécessaires pour améliorer la qualité de leurs services à la localité concernée, prendre les mesures pour attirer davantage de clients vers cette localité et voir à répondre aux besoins de la région tout en exploitant leurs installations de la façon la plus rentable possible.

S'il est adopté dans sa forme actuelle, ce projet de loi empêchera les administrations aéroportuaires locales d'agir dans l'intérêt des localités; c'est là la réserve dont j'ai parlé plus tôt.

Il est indispensable que les employés actuels d'un aéroport qui doivent être mutés à une administration locale soient traités de façon juste et équitable et qu'on respecte toutes les obligations légales et les conventions collectives actuelles.

Il ne fait aucun doute que tous les employés actuels doivent bénéficier de la sécurité d'emploi.

Toutefois, monsieur le Président, les administrations locales subiraient un grave préjudice si elles n'étaient pas autorisées à engager par la suite des employés locaux qui fourniront vraisemblablement de meilleurs services à moindres frais.

Nous devrions engager plus d'employés qui répondent davantage aux besoins de la localité, c'est-à-dire qu'une fois toutes les obligations respectées, l'administration locale devrait être libre d'employer les services de toute personne ou de toute société qu'elle désire, en respectant les normes établies dans cette localité.

Les employés de l'aéroport ne devraient pas être tenus d'appartenir à la fonction publique fédérale et l'administration aéroportuaire ne devrait être liée par aucune loi régissant la fonction publique. À défaut de cette disposition, nous empêchons les administrations locales de réaliser les objectifs que nous avons fixés.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi n'est qu'une façade: nous conférons un pouvoir à des administrations locales sans leur accorder la responsabilité de l'exercer. À mon avis, ce projet de loi permet la création d'un groupe consultatif local sur les questions aéroportuaires, et je puis vous assurer que le groupe que j'ai rencontré à Thunder Bay ne veut pas devenir un groupe consultatif à moins d'avoir un certain droit de regard sur l'exploitation de l'aéroport et les intérêts de la communauté, et qu'il peut réagir en fonction des intérêts locaux. Je ne pense pas que le rôle de groupe consultatif l'intéresse et je suis certain qu'il y a de nombreux autres groupes au pays qui ne voudront pas voir leur rôle ainsi limité.

Les employés actuels doivent recevoir, je le répète, un traitement juste et équitable de toute administration aéroportuaire locale, mais l'administration devrait, tôt ou tard, avoir le droit d'établir ses propres règles et de fixer les conditions en vertu desquelles l'aéroport fonctionnera dans l'avenir.

Je constate que mon temps de parole touche à sa fin. Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler encore une fois les aspects les plus importants: premièrement, nous croyons qu'en adoptant ce projet de loi, il n'y aura aucun coût direct pour les municipalités ou les gouvernements provinciaux qui refuseront la mise en place d'une administration aéroportuaire locale. Les municipalités seront exonérées de tout blâme et on ne s'attendra pas à ce qu'elles contribuent aux frais de justice qu'occasionnera l'administration de l'aéroport.

Au bout du compte, l'administration aéroportuaire finira par relever du ministère des Transports. Mais ce qui importe surtout, c'est que le ministre des Transports et le ministère qu'il dirige demeureront responsables de la sécurité aérienne.

En conclusion, le projet de loi ne répond en rien aux besoins des collectivités canadiennes. J'ai parlé de Thunder Bay tout à l'heure, mais je suis certain que c'est le cas de toutes les collectivités au pays qui peuvent prendre en

main cette fonction primordiale qu'est le transport dans un pays aussi vaste que le Canada.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis un peu surpris du discours du député. Je comprends la nécessité d'avoir un contrôle local, mais je pensais que les raisons du gouvernement, si le passé signifie quelque chose, étaient la réduction des coûts et l'abandon des responsabilités.

Je voudrais faire un parallèle avec le secteur maritime. J'espère que le ministre pourra clarifier cette situation. Dans le domaine des quais et des ports, il semble que les ports de la côte de Colombie-Britannique atteignent 75 ou 80 ans. Par le passé, c'était la responsabilité du gouvernement. Il semblerait qu'il a l'intention d'abandonner cette responsabilité du fait que les installations se détériorent et que quiconque veut les reconstruire peut le faire à ses frais.

Je voudrais que le ministre, en réagissant au discours du député, en profite pour rassurer la Chambre à ce propos.

• (1750)

Prenons un endroit comme Zeballos où le contrôle local est important. Le quai a brûlé mais le ministre refuse de réagir. On a offert de payer la moitié des frais, mais toujours pas de réponse du gouvernement. Les autorités locales et des groupes d'initiative locale ont essayé de travailler avec le gouvernement, mais en vain. Il y a aussi l'exemple de Gibsons pendant les dernières élections. Il y a un grand panneau bleu, une brèche dans le brise-lame rend le port dangereux et il a besoin de réparations, mais là encore pas de réponse. Il y a plein d'initiatives locales et les gens sont prêts à travailler, mais rien ne se produit.

M. Skelly (Comox—Alberni): Qui est le ministre des Transports?

M. Skelly (North Island—Powell River): Je conviens également avec le député que des localités comme Klemtie et Bella Bella tentent vainement depuis des années d'obtenir un service par porte-conteneurs rouliers, alors que le coût de la vie dans ces localités est directement fonction de ce genre de services et pourtant le ministre, je dirais plutôt le gouvernement conservateur car je ne veux pas pointer du doigt le ministre actuel, cherche surtout à se décharger de ses responsabilités et du coût de tels services sur les localités en question. À preuve, le zonage à Port Hardy et également le cas de Coal Harbour où le gouvernement a dit que la question du recouvrement des coûts était plus importante que les initiatives locales en matière d'aménagement. Il a fait fi de l'avis des gens de ces localités maritimes. Dans ces localités, du navires-usines sont amarrés juste à côté des établissements touristiques dans le havre parce que le ministère des Transports a jugé plus important de recouvrer ses frais ou de rentabiliser ses installations que de respecter les initiatives locales en matière de zonage et d'aménagement.

Je crois que ce genre d'initiatives est également menacé avec cette idée de cession des aéroports. Dans les localités dénuées des moyens financiers nécessaires, comme Fair Harbour et Kyuguot, les quais fédéraux croulent littéralement sous le poids des ordures. Les gens de l'endroit tentent de mettre au point des mesures de recyclage en offrant leur collaboration au ministère qui leur répond que c'est impossible.

Il ne reste plus grand temps, à ce que je vois, et j'espère que le ministre trouvera le moyen de me répondre. A-t-il l'intention de répéter la même erreur avec les aéroports, d'abandonner les localités, de les laisser aux prises avec les coûts des installations en les privatisant et en renonçant ainsi à prendre ses responsabilités? J'attends les commentaires du député et du ministre si possible.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il a mentionné certaines localités dont je n'ai jamais entendu parler, à mon grand regret. Je suis sûr qu'elles ne figurent pas dans la liste de nos aéroports.

Nous parlons d'un concept simple. Nous parlons de la décentralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral vers certaines collectivités canadiennes. Selon ma perception, le projet de loi C-85 est un processus de décentralisation et tous—ceux qui ne vivent pas dans la capitale—nous sommes conscients que le Canada est tout simplement trop gros pour fonctionner à partir d'un seul centre et qu'un processus a été amorcé pour décentraliser les pouvoirs décisionnels en permettant à de plus petites collectivités de participer.

Mon collègue, comme nous tous, je l'espère, participe à l'administration du pays. Je pense que peu importe de quel côté de la Chambre nous siégeons, nous nous sentons concernés et nous voulons tous réduire les frais. Le seul moyen de réduire le déficit et la dette nationale, c'est de chercher collectivement comment nous pouvons administrer le pays, comment nous pouvons continuer d'offrir les services dont tous les Canadiens profitent à meilleur coût et de façon plus rentable.

Je pense que la décentralisation est un aspect mineur de l'administration du pays. Mais en nous occupant de cet aspect mineur, nous en sommes venus à penser que peut-être nous pouvions réduire les énormes dépenses de transport du pays en en confiant l'administration à des gens plus sensibles aux réalités locales qui nous permettront peut-être de maintenir le niveau actuel de service, mais de façon plus efficace et plus rentable. J'espère avoir réussi à calmer les appréhensions du député.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je dois intervenir aujourd'hui dans cette période de questions et de commentaires pour répondre au ministre des Transports qui a mentionné Sudbury, ma ville et ma circonscription.

C'est la deuxième fois que l'on mentionne Sudbury .La dernière fois, on a dit que nous n'avions que deux vols par jour. Aujourd'hui, on dit qu'il y a 17 vols par semaine. J'ai vécu très longtemps à Sudbury, 28 ans exactement. Au début des années 60, il y avait deux vols de Viscount par jour.

En 1980, j'ai été élue au conseil municipal, et nous comptions sur d'excellents services par avion à réaction à cette époque. Soit dit en passant, c'était il y a dix ans. Nous avions sept vols d'avions à réaction par jour entre Toronto et Sudbury, sept aller-retour. Je ne sais pas comment vous faites pour arriver à 17, mais à l'époque c'était sept par jour. Il y avait aussi deux vols est-ouest par jour. Nous n'avions pas à passer par Toronto pour nous rendre à Ottawa ou à Montréal. Il s'agit d'avions à réaction, deux par jour.

M. Lewis: Ça, c'est sans hélices.

Mme Marleau: Ce ne sont pas des avions à hélices, mais des avions à réaction. Je vous dirai qu'au début des années 80, Air Canada n'était pas intéressée à desservir Sudbury par avion à réaction et cherchait à se départir de cette destination. Le conseil municipal a demandé la tenue d'une étude, qui a prouvé qu'Air Canada faisait des profits en nous desservant. C'était en 1980. Je ne parle pas des autres vols qui partaient de Sudbury et y arrivaient. Je ne parle que des avions à réaction. De nos jours, il y a peut-être plus de vols, mais ce sont des avions pouvant accueillir 19 et 11 passagers, dont deux strapontins. C'est loin d'être agréable. Le service était bien supérieur à l'époque.

On parle de privatiser les aéroports. Le gouvernement parle de se retirer de la gestion des aéroports. Savez-vous ce qu'ils ont fait de celui de Sudbury? Ils ont dit qu'après 10 h 30 ou 11 heures le soir, il n'y aura plus de services de sécurité et de lutte contre les incendies de sorte que les avions qui atterriront le feront à leurs propres risques.

La semaine dernière, un appareil d'Air Ontario a atterri après 23 heures à l'aéroport. Il n'y avait ni équipe de sécurité, ni équipe de pompiers, personne n'était là. Certains vols des affiliés du Groupe Canadien—je ne devrais peut-être pas citer de noms, mais je vais le faire—ont été détournés de Sudbury parce qu'il n'y avait pas d'équipe de sécurité. Les appareils, en provenance d'Ottawa, ont atterri à Toronto et les passagers ont dû y passer la nuit. Tout cela s'est produit la semaine dernière.

Je me demande de quelle amélioration du service nous discutons actuellement. Les gens de Sudbury aimeraient beaucoup mieux avoir un service d'avions à réaction comme c'était le cas au début des années 1980 que ce qu'ils ont aujourd'hui. Je demande à mes collègues où cela va nous mener? Sommes-nous en train d'anéantir le réseau de transports? Par ailleurs, j'oubliais de mentionner que nous payons maintenant trois fois plus cher les vols entre Sudbury et Toronto.

Je me rappelle le jour où l'on a dit, pendant une réunion du conseil municipal, quelle bénédiction ce changement représenterait pour les voyageurs de Sudbury. Nous obtiendrions tous ces merveilleux services et pour moins cher, en plus. Mais lorsque la clientèle est captive, les transporteurs peuvent fixer le prix qu'ils veulent. On n'a pas le choix, on doit l'accepter.

Le ministre pourrait-il me dire ce qui arrivera aux malades qui devront atterrir à l'aéroport de Sudbury? La ville est un centre important d'orientation-secours dans le Nord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. La période prévue pour les questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable leader parlementaire de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Après cette intéressante intervention de la députée de Sudbury, je pense vraiment que la Chambre aimerait entendre la réponse et consentirait à accorder au député quelques minutes pour répondre, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Si la Chambre est d'accord, je suis prêt à reconnaître à nouveau le député de Thunder Bay—Nipigon.

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie la Chambre pour son consentement unanime. Ma collègue de Sudbury a posé des questions très pertinentes. Tous ces problèmes ont commencé en 1984 et se sont aggravés depuis la déréglementation, j'en suis sûr, qui s'est abattue sur le Canada.

• (1800)

Laissez-moi dire que la plupart de ces problèmes sont très réels. Je suis allé bien des fois à Sudbury, mais il n'y a plus de service d'avion à réaction entre cette ville et d'autres localités. À une certaine époque, on pouvait prendre l'avion directement de Thunder Bay à Ottawa, en passant par Sudbury. C'était un vol magnifique, mais on l'a supprimé à cause de la déréglementation. Il faut désormais se rendre obligatoirement à Toronto avant de pouvoir se rendre ailleurs.

S'il y a des aéroports du nord de l'Ontario qui ont réellement besoin d'être améliorés, surtout pour le transport des personnes handicapées, ce sont ceux de Sudbury et de Thunder Bay. Ma collègue a certes des préoccupations très importantes au sujet du transport aérien à Sudbury, et des services offerts à sa localité.

Je peux seulement dire qu'une administration aéroportuaire locale ayant un mandat approprié, et non celui qui est exposé dans le projet de loi C-85, qui lui permettrait de répondre aux besoins de la population de Sudbury et des environs—Sudbury est un centre qui répond à tous ces besoins—peut administrer l'aéroport de la localité de ma collègue. Je souhaite qu'elle m'appuie et m'aide à insister auprès du gouvernement pour qu'il modifie le mandat prévu dans le projet de loi C-85 afin que les administrations locales puissent agir sans être assujetties aux restrictions imposées dans ce projet de loi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, après cet échange intéressant, c'est un plaisir que de prendre la parole pour parler de ce projet de loi.

Je pense que ce que démontre le débat d'aujourd'hui, c'est qu'il est certain que ce côté de la Chambre des communes ne fait pas confiance au gouvernement du Canada et à ce qu'il propose.

Le Parti libéral du Canada s'oppose à la privatisation des aéroports. Nous sommes d'accord avec le transfert de la gestion des aéroports à des administrations locales, à certaines conditions qui, malheureusement, ne sont pas dans ce projet de loi.

Les critères qui, à notre avis, devraient figurer dans le projet de loi qui sera adopté par la Chambre des communes sont la garantie du gouvernement fédéral qu'il maintiendra la sécurité et l'accessibilité, par les handicapés notamment, et s'assurera que les administrations locales respectent la Loi sur les langues officielles. Le maintien du service au public est le premier critère de l'exploitation des aéroports qui, par ailleurs, doivent pouvoir continuer à bénéficier de l'expérience et des compétences de Transports Canada.

Nous estimons que ce projet de loi doit contenir des garanties que les municipalités ne seront pas appelées à assumer la dette d'une administration aéroportuaire locale qui accomplit des tâches de compétence fédérale. Enfin, il faut accorder la sécurité d'emploi aux employés de Transports Canada.

Depuis que je suis critique de l'opposition officielle pour l'emploi dans la fonction publique et les relations de travail, les politiques du gouvernement m'ont donné beaucoup d'inquiétudes, de même qu'aux employés du gouvernement du Canada et à de grandes parties du public.

La stratégie quinquennale de réduction des effectifs de la fonction publique, qui est appliquée sans grand discernement, a augmenté considérablement la charge de travail des fonctionnaires. En même temps, ceux qui ont encore un poste vivent dans la crainte d'être victimes de la prochaine réduction. Un des résultats de la réduction a été une augmentation considérable de l'impartition. Le budget global des contrats extérieurs est passé de 2 milliards à 3,2 milliards.

Alors que le gouvernement se débarrasse de ses employés et de ses responsabilités pour le service au public, il n'est pas en mesure de dire si oui ou non il économise de l'argent aux Canadiens et s'il leur en donne plus pour leur argent.

Des témoins ont affirmé le printemps dernier lors des audiences du Comité des comptes publics que le gouvernement ne sait pas si la sous-traitance lui permet ou non de faire des économies. Il ne tient pas un registre des dépenses liées à la sous-traitance. Il n'exige pas de comparer le coût de la sous-traitance et le coût du même travail fait par ses propres fonctionnaires.

Il en est résulté d'autres coûts s'ajoutant aux coûts directs de la sous-traitance, et notamment une croissance énorme du recours aux heures supplémentaires et au personnel non permanent.

Nous voyons—et j'évoquerai des exemples précis dans quelques instants—que le gouvernement est devenu prisonnier du dogme de la privatisation, de la réduction des effectifs et de la sous-traitance qui semblent un peu contraire au principe de la création d'emplois proclamé lors de l'avant-dernière campagne électorale. Il est vraiment désolant de constater que le gouvernement se vante d'avoir aboli 13 000 postes dans la fonction publique sans toutefois pouvoir indiquer à la population si ces suppressions de postes lui permettent de réaliser des économies.

Il est clair que, pour le gouvernement actuel, la privatisation, la réduction des effectifs et la sous-traitance sont des mots d'ordre qui tiennent du fanatisme au lieu de constituer des solutions pratiques à des problèmes concrets.

Le service fourni au public se ressent des compressions d'effectifs. Par ailleurs, dans le secteur des transports, il a été clairement démontré que la réduction des ressources a eu de graves répercussions sur la sécurité.

La volonté de faire plus avec moins crée des tensions dans presque tous les secteurs de la fonction publique. Transports Canada manque de personnel même s'il faut surveiller beaucoup plus étroitement les transporteurs aériens depuis la déréglementation. En fait, ce sont de plus en plus les compagnies aériennes qui se réglementent et qui se disciplinent elles-mêmes pour observer les normes canadiennes de sécurité en matière de transport des passagers.

Pour prendre un exemple tout simple, en juillet dernier, une étude a révélé que le taux d'accidents des grands transporteurs aériens commerciaux du Canada est deux fois plus élevé que celui des transporteurs américains. Le gouvernement devrait se demander si la déréglementation et la privatisation amélioreront ou aggraveront ces statistiques. Je pense que les décisions du gouvernement n'aideront pas à redresser la situation.

J'aimerais parler de deux incidents qui, à mon avis, montrent clairement qu'il y a lieu de s'inquiéter de la façon dont le gouvernement se décharge de ses responsabilités en les confiant à autrui.

On connaît les tristes résultats qu'ont eus, sur le plan financier, le transfert de responsabilités nationales au secteur privé. Qu'on se rappelle simplement le transfert de Boeing.

Mon deuxième exemple concerne la privatisation et tout particulièrement celle d'Air Canada. Je voudrais bien qu'on puisse passer à la Chambre l'enregistrement des propos que Claude Taylor a tenus l'an dernier lorsqu'il parlé, à l'émission *Cross Country Check Up*, des merveilles qu'il pourrait réaliser à Air Canada si seulement il ne se butait pas sans cesse aux obstacles propres aux sociétés d'État. Le service serait meilleur, selon lui. Les prix seraient plus bas. Les bénéfices augmenteraient. Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si seulement Air Canada était privatisée et s'il pouvait l'administrer sans les tracasseries que lui inflige le gouvernement fédéral.

Voyons maintenant comment se porte Air Canada qui a les coudées franches depuis un an? Je peux vous en parler en connaissance de cause puisque j'ai emprunté ce transporteur aérien. L'augmentation de ses tarifs dépasse de loin le taux de l'inflation. Son service s'est détérioré. Le nombre de vols ne cesse de diminuer et 3 000 employés perdent leur emploi dans une société qui devait supposément devenir plus rentable, plus commerciale et mieux placée pour assurer de meilleurs et de plus nombreux services et pour employer davantage de gens si seulement on pouvait la libérer de l'intervention fédérale et de ses obligations nationales.

Je voudrais revenir à un autre cas classique de privatisation. On a privatisé les Messageries CN il y a quelques années. Nous savons tous que les promesses du gouvernement, qui s'était engagé, à l'époque, à protéger les emplois, les avantages sociaux et les droits des employés, n'étaient que du vent. Depuis le début, le gouvernement avait l'intention de se départir des Messageries CN, de les vendre au secteur privé et de se dégager de toute responsabilité face aux employés qui ont si bien servi cette entreprise. Nous avons maintenant de bonnes raisons de croire qu'il y a eu certaines pratiques douteuses dans le processus de privatisation des Messageries CN et que les acheteurs n'étaient pas entièrement fiables.

• (1810)

Seulement quelques années après l'acquisition, leur entreprise a fait faillite. Des gens ont perdu leurs avantages sociaux. Je m'occupe en ce moment du cas d'un de mes électeurs qui a contribué pendant des années à un régime de pension et ne réussit même pas à savoir aujourd'hui quels arrangements ont été conclus entre le CN et l'acheteur des Messageries CN au sujet du régime de pensions des employés et cet électeur ne sait pas ce qui adviendra des cotisations qu'il a versées pendant tant d'années de sa vie active. Depuis deux ans, il essaie

d'obtenir les renseignements sur son propre argent et le gouvernement ne lui a encore rien dit.

Nous savons maintenant que lorsque le gouvernement se lave les mains d'un dossier, il se dégage de toute responsabilité pour ce qui est du bien-être des employés qui l'ont servi de façon exemplaire pendant des années. Je ne pense pas que les employés des aéroports peuvent s'attendre à un meilleur traitement de la part du gouvernement si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle.

Nous devons nous inquiéter du transfert de la responsabilité de l'application des règles de sécurité dans les aéroports. Il faudrait inclure des dispositions à ce sujet dans le projet de loi pour qu'il soit bien clair que c'est le gouvernement qui, au premier chef, est responsable de protéger l'intérêt public.

Nous devons également nous soucier de la dimension nationale des services qui unissent le pays depuis tant d'années. Nous ne devons pas uniquement nous soucier des aéroports riches, où des profits sont réalisables et où les pouvoirs locaux sont prêts à prendre la relève du gouvernement fédéral pour empocher ces profits. Nous devons aussi nous soucier de l'ensemble du réseau d'aéroports au Canada, dont ceux des petites localités qui ne sont pas rentables, mais qui n'en constituent pas moins un service important aux populations de bien des régions du Canada.

Nous avons adopté comme principe que nous partageons la responsabilité de faire en sorte que les Canadiens de toutes les régions aient un niveau équivalent de service, notamment en fait de transports et de communications. Nous avons tous admis que certains éléments de notre réseau de transport et de communication sont rentables et que d'autres ne le sont pas. Lorsque c'est possible, lorsqu'il y a des bénéfices dans les régions plus populeuses, ceux-ci sont réinjectés dans le système pour aider les régions du pays qui sont moins favorisées, qui ne peuvent assumer elles-mêmes les coûts de leurs services, en raison du faible nombre de leur population, de la distance, etc.

Je m'inquiète profondément de ce qui va arriver à ces localités éloignées si elles ne font plus partie d'un réseau national au sein duquel il est possible d'équilibrer les revenus et les dépenses et veiller à ce que tous obtiennent les services auxquels ils ont droit.

Je voudrais parler brièvement des effets de ce projet de loi sur les employés parce que c'est un élément important de notre opposition à cette mesure. On a dit qu'il incombait au gouvernement de veiller à ce que les employés touchés par la décision sur la cession des aéroports ne soient pas pris entre deux feux. Nous voulons préserver les droits collectifs de tous les syndiqués touchés par la cession. Franchement, la disposition du projet de loi voulant que les droits de négociation collective des employés d'un aéroport cédé prennent fin à la date d'expiration de leur convention n'est pas vraiment satisfaisante. Nombre de conventions collectives de fonctionnaires sont en phase de négociations à l'heure actuelle.

Nous craignons que le pouvoir de négociation des travailleurs ne s'en ressente, que leur droit de défendre des avantages acquis de haute lutte depuis de nombreuses années ne soit amoindri. C'est bun droit qu'ils exercent maintenant au sein de l'Union canadienne des employés des transports, qui compte 12 000 membres. Si, par exemple, l'administation de l'aéroport d'Edmonton était confiée aux autorités locales, le syndicat n'aurait plus qu'environ 125 membres; il serait donc beaucoup moins puissant à la table de négociations.

Le projet de loi C-85 ne satisfait pas aux conditions que nous jugeons nécessaires pour protéger les employés, car ils tiennent à leur sécurité d'emploi et ils veulent continuer à bien servir les Canadiens comme ils l'ont toujours fait dans la fonction publique. De même, les employés s'inquiètent beaucoup au sujet de leur régime de pensions.

Nous savons tous ce qui arrive quand nous comptons sur la bonne volonté du gouvernement. Chose certaine, les employés des Messageries CN se sont rendu compte du fait que le régime de pensions auquel ils ont contribué au cours de leur vie active peut s'effondrer s'ils se fient au gourvernement actuel pour défendre leurs intérêts.

Nous nous inquiétons, nous l'avons déjà mentionné à la Chambre, de l'applicabilité de la Loi sur les langues officielles et du fait que cette loi pourrait, pour diverses raisons, ne pas s'appliquer aux administrations aéroportuaires locales si aucun amendement n'est apporté au projet de loi dont nous sommes saisis.

Cela nous inquiète, comme nous nous préoccupons de façon plus globale de l'engagement du gouvernement à mettre en application ses politiques nationales partout au pays. Nous nous demandons comment le gouvernement veillera à ce que les Canadiens bénéficient, peu importe où ils vivent et où ils voyagent, d'un service du niveau de qualité décrété par le gouvernement national.

Nous voulons que le Canada fasse bonne impression aux voyageurs étrangers dès leur arrivée au Canada, peu importe l'aéroport où ils atterrissent. Pourtant, il semble

que, aux termes du projet de loi C-85, les administrations locales pourraient adopter les critères, stratégies, priorités ou pratiques d'emploi qu'elles jugent nécessaires pour gérer les aéroports qui leur seront cédés.

Rien ne prouve que le service à Edmonton, Calgary, Montréal ou Vancouver sera maintenu ou amélioré par suite de cette cession. Il n'y a rien dans le projet de loi qui prévoit le partage de compétences, de connaissances et d'expérience entre les employés de Transports Canada et les nouvelles administrations locales, pour faire en sorte que la qualité du service soit maintenue.

Enfin, je tiens à dire que la cession de l'administration des aéroports contribuera sans aucun doute à améliorer le service au niveau local. Toutefois, les collectivités risquent aussi de se retrouver avec un fardeau financier que le gouvernement ne veut plus assumer en vue de fournir ce qui est essentiellement une partie d'un service national.

Le projet de loi doit protéger les propriétaires fonciers locaux contre les effets d'une taxe régressive qui n'est pas fondée sur la capacité contributive des particuliers, contre un fardeau financier qui risque de leur être imposé et qui devrait plutôt être partagé équitablement entre les contribuables, le secteur privé et le gouvernement national du Canada.

Je veux simplement citer certaines déclarations faites par Gordon Sinclair, président de l'*Air Transport Association of Canada*, devant la Commission royale sur les transports. Il parlait de la privatisation des aérogares n^{os} 1, 2 et 3 à Toronto.

Il a dit que ces gens, les promoteurs, récupèrent les profits découlant des activités aéroportuaires et que les transporteurs aériens du Canada ne veulent pas que ce qui est arrivé dans le cas de l'aérogare n^{o} 3 se répète ailleurs au Canada. On a pris la décision relative à ce contrat en se fondant sur ce qui rapportait le plus à Transports Canada et non sur ce qui était le mieux pour l'industrie des transports et pour les voyageurs.

Ce projet de loi présente de nombreux défauts. J'espère que le gouvernement est disposé à l'améliorer afin que, s'il entre en vigueur un jour, cela puisse se faire d'une façon qui soit le plus profitable et le moins dommageable possible pour l'industrie du transport aérien au Canada.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le ministre a été confondu par le discours et dit «pas encore des ports?» J'allais pourtant lui apporter un peu de soulagement.

Une voix: En le faisant rire un peu.

M. Skelly (North Island—Powell River): Non, pas en le faisant rire. J'allais dire que le ministre n'a généralement pas une réputation d'ogre et de sans-coeur. Je le connais depuis 10 ans. C'est un homme distingué et un érudit, en qui on peut mettre toute sa confiance.

• (1820)

Une chose me surprend, et je me demande si la députée d'Ottawa-Ouest pourrait expliquer à la Chambre comment on peut en arriver à changer de la sorte. En réalité, le projet dont nous sommes saisis est l'oeuvre du député de Winnipeg-Sud-Centre. La Chambre a tenu un débat sur la question à l'époque où son parti formait le gouvernement. Il est à se demander aujourd'hui pourquoi diable ce parti aurait présenté une telle idée, si vraiment c'est une entreprise aussi inconvenante et malsaine, puisque tout cela aurait pu être tué dans l'oeuf il y a des années? On pourrait peut-être expliquer pourquoi le député de Winnipeg-Sud-Centre avait alors pris la parole dans cette même Chambre et présenté les mêmes arguments que le ministre des Transports a fait valoir. Je sais que mon collègue n'est ni un ogre ni un sans-coeur. Comme faute, il n'a fait que mener à leur aboutissement les voeux du député libéral de Winnipeg-Sud-Centre. Ce dernier pourrait-il s'expliquer à cet égard?

Mme Catterall: Monsieur le Président, je reconnais que certains sont ici depuis plus longtemps que moi et qu'ils ont peut-être eu le temps de s'aiguiser les crocs. C'est tout ce que je peux en conclure quand ils persistent à revenir toujours avec nostalgie à ce qui s'est passé il y a 8, 10 ou 15 ans. Je veux bien croire que c'est ce qui se produit quand on vit sur la *Sunshine Coast* la capacité de voir précisément et de se concentrer sur ce qui se passe à la Chambre s'en trouve un peu réduite. J'y vais moi-même quand je veux m'évader.

Il me semble aussi quelque peu curieux que ce soit le Nouveau Parti démocratique qui nous ramène en arrière en refusant de reconnaître que cela se passait il y a bien des années, et qu'il faut parfois traiter certains sujets différemment de nos jours, par rapport à cette époque passée.

Le projet de loi dont nous sommes saisis présente beaucoup de faiblesses et d'erreurs. Nous aimerions que ces faiblesses et ces erreurs soient corrigées.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je ne suis pas blessé par les remarques au sujet des jeunes et des vieux. Ma compatriote est de mon âge et semble être en aussi bonne forme que moi.

Ce qui m'inquiète le plus au sujet de la mesure du gouvernement—et certainement pas au sujet du ministre—c'est non seulement l'exemple des aéroports mais également celui des ports pour petites embarcations. Le gouvernement conservateur a retenu les services de consultants pour essayer de trouver un moyen d'abandonner tous les ports pour petites embarcations situés le long de la côte de la Colombie-Britannique. Comment pourrait-il les transférer au secteur privé? Comment pourrait-il s'en débarrasser afin de ne plus avoir à payer les frais d'exploitation et fournir des capitaux? Que ma collègue ne se leurre pas, c'est une affaire sérieuse. Ce sont les routes qu'empruntent les collectivités échelonnées le long de la côte, peu importe que nous parlions de la *Sunshine Coast*, de Sechelt, de Gibsons, de Powell River ou d'autres régions qui s'inquiètent énormément du fait que le gouvernement fédéral ne veut plus payer les coûts d'exploitation de leur réseau de transport et qu'il propose d'en faire la responsabilité des diverses localités qui elles n'ont pas les moyens de s'en charger. Les économies locales vont tout simplement s'effondrer et, à plus ou moins longue échéance, nous constaterons que les gens de ces régions, irrémédiablement affectés, vont aller s'installer ailleurs.

Le ministre n'est pas responsable des ports pour petites embarcations, d'accord, mais les ports et les aéroports relèvent de lui. Incidemment, le gouvernement n'est pas l'auteur de cette mesure, car c'est votre parti qui, il y a à peine six ou sept ans, formait le gouvernement et qui avait proposé la même chose. C'est le gouvernement actuel qui,—est-ce le fruit du hasard?—a décidé de donner suite à cette proposition.

Peut-être la députée pourrait-elle parler de l'initiative que le Parti libéral a prise dans ce secteur et de la coopération et de l'association de son parti avec le Parti conservateur qui se charge d'y donner suite. Je ne comprends pas très bien la situation.

M. Catterall: D'abord, je signale qu'on a oublié Robert's Creek. Je sais que des gens de la Colombie-Britannique seraient insultés.

Le député essaye de me placer dans une situation embarassante, car il s'attend que je me souvienne d'événements qui se sont déroulés quand je n'étais pas ici. Sinon, comme mon leader à la Chambre me dit, le député a une imagination très fertile et on parle de choses qui ne se sont jamais produites. Que ce soit personnellement ou au nom de mon parti, je n'ai pas l'intention d'accepter la responsabilité du projet de loi dont nous sommes saisis. Il a été déposé par le ministre des Transports d'un gouvernement auquel les Canadiens ne font plus confiance quand il s'agit de privatiser quelque chose, car ils savent trop bien ce qu'il a fait dans ce domaine-là.

M. Roy Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis privilégié et honoré de débattre le projet de loi à l'étude.

Les contribuables du Canada ne prisent guère le projet du gouvernement de privatiser les aéroports, surtout ceux qui sont rentables. Les vieux concepts de l'époque de Reagan et de Thatcher commencent à être dépassés. Fait ironique, le gouvernement nous présente cette série de mesures législatives alors que ces concepts sont de moins en moins en vogue.

Le gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique est un bon exemple. Nous attendons une élection pour enfin nous débarasser de cet anachronisme. Si étonnant que cela puisse paraître, le gouvernement provincial a privatisé le réseau routier, mais je ne connais pas un seul citoyen de la province qui approuve cette initiative.

On avait annoncé que le *Princess Marguerite* serait un excellent sujet de privatisation, mais la semaine passée nous avons constaté que l'affaire s'est effondrée. Il y a lieu de s'interroger quand le gouvernement décide de privatiser les aéroports.

Beaucoup de gens aimeraient participer davantage à toutes sortes de projets, et le gouvernement serait bien avisé de mettre au point les mécanismes nécessaires à cette fin. Chose certaine, les bureaucrates à Vancouver ne savent pas ce qui se passe sur les côtes de la province ou ailleurs en Colombie-Britannique, et ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des collectivités. Comme ils n'ont pas les fonds requis, ils ont beaucoup de difficulté à établir la réglementation qui leur permettrait de coopérer avec elles.

J'avais espéré que le gouvernement puisse trouver une autre solution que la privatisation. J'utilise l'exemple des ports, parce que la privatisation de ces installations semble plus imminente. Je voudrais analyser en détail les rumeurs qui courent le long de la côte de la Colombie-Britannique. J'espère que le ministre aura l'occasion d'éclaircir la situation.

Dans chacune des localités situées le long de la côte de la Colombie-Britannique, le réseau de transport s'appuie principalement sur les ports. Je vous citerai l'exemple de localités, comme Klemtu et Bella Bella, où les denrées

alimentaires qui y sont acheminées par bateau ou par avion coûtent beaucoup plus cher que les aliments vendus dans les régions urbaines. Depuis des années, ces localités réclament des porte-conteneurs rouliers pour les camions et les remorques. Cela aurait permis de réduire considérablement le coût de la vie dans ces localités. Pourtant, le ministre des Transports n'a nullement tenu compte de cette suggestion.

En refusant d'améliorer et d'agrandir ces ports de façon continue, on en réduit la durée à 75 ans. La rumeur veut que le ministère, sous la direction de ce gouvernement, ait l'intention d'abandonner les ports quand ils seront devenus inutilisables. Il espère ainsi que le secteur privé ou les localités qui en ont besoin décideront d'en assumer les frais d'immobilisations et d'exploitation. S'ils veulent un port, ils n'ont qu'à le financer eux-mêmes. Malheureusement, il en ira tout autrement. Cette mesure créera un énorme problème sur la côte, parce que le coût de la vie y est trop élevé. Il est tout simplement impossible de soutenir l'économie locale sans infrastructure. Dans la région la plus peuplée, nous voyons le gouvernement investir beaucoup d'argent dans les aéroports et les réseaux routiers. Dans les petites localités, il ne fait pas ces investissements et il dit simplement que les localités sont appelés à disparaître.

• (1830)

J'espère que le ministre va prendre la parole pour annoncer que cet abandon dans les 15 ou 25 prochaines années n'aura pas lieu, qu'en fait le gouvernement a un programme de rénovation des ports et qu'il continuera à les entretenir et à en être propriétaire.

Je citerai deux ou trois exemples d'endroits où les gens veulent participer localement mais où il n'existe pas de mécanisme qui le permette. Le port de Zeballos a brûlé récemment et ce secteur a été totalement retiré de l'économie locale. Une initiative solidaire est nécessaire. La collectivité veut participer avec le gouvernement du Canada et le ministère des Transports à la construction d'un quai. Le projet initial devait coûter environ 1 million de dollars et il semblait que c'était une tâche impossible pour le gouvernement. La collectivité a proposé de construire un quai et de se charger de la moitié du coût en coulant des pierres, en préparant le chantier pour que le gouvernement n'ait plus qu'à construire un quai.

On espérait une réponse rapide à une initiative communautaire visant à économiser les deniers publics, elle n'est pas venue. Voici l'occasion pour le ministre de participer à un projet communautaire et de réduire littéralement de moitié les frais pour les Canadiens.

Kyuquot est un exemple intéressant du même phénomène, parce que dans cette localité les ports sont encombrés de détritus. Le gouvernement fédéral a pratiquement dit que ces quais ne l'intéressaient pas. Assurément il possède l'équipement nécessaire, mais il ne va pas investir assez d'argent pour l'exploiter. Dans des endroits comme Kyuquot et Fair Harbour, les ports sont littéralement encombrés par les détritus. C'est une ironie du sort qu'à Fair Harbour cette année les tas d'ordures étaient tels que les ours sont devenus une menace pour les utilisateurs des quais.

Nous avons vraiment besoin d'aide ici, et j'espère que le ministre ce soir n'a pas abandonné ces quais et les éléments principaux de l'installation communautaire, mais va effectivement collaborer avec les habitants de Zeballos, de Kuyuot et de Fair Harbour.

Dans le cas d'une région comme Alert Bay, la bande indienne de Nimpkish a besoin des ports comme du réseau de transport pour sa flotte de pêche qui constitue le noyau de la collectivité. Le gouvernement semblait vouloir construire, rénover et moderniser des ports partout sauf à Alert Bay pour la bande indienne de Nimpkish. On a procédé là à des investissements symboliques qui ont permis principalement de mettre en place les installations, mais qui ne sont pas suffisants pour les protéger. Elles se sont usées et détériorés considérablement.

J'espère que le ministre est prêt à aller ou à envoyer des représentants à Alert Bay pour dire que le gouvernement est disposé à collaborer avec les habitants pour réparer les installations et les rendre conformes aux normes. Cela ne s'est pas produit depuis des années, et il est extrêmement important qu'il le fasse.

À Gibsons, en Colombie-Britannique, on assiste encore une fois à cette tendance du gouvernement à privatiser, à rejeter sa responsabilité à l'égard des infrastructures publiques et essentiellement à vouloir se décharger de cette responsabilité à l'égard de ces services publics très importants sur la collectivité locale et le secteur privé.

Il y a eu un grand scandale au moment des dernières élections. Le brise-lames à Gibsons était dans un tel état que les avaries causées par le vent à la flotte qui y était amarrée pouvaient parfois être graves. Il fallait le réparer. Une grande affiche bleue est apparue qui disait: «Votez pour nous aux prochaines élections et nous répa-

rerons le brise-lames.» Finalement rien n'a été fait. Tout a continué.

Nous craignons que le ministre, le gouvernement et les représentants du ministère des Transports ne veuillent, étant donné que ces quais se détériorent au bout de 15 ans, les abandonner dans l'espoir que la collectivité s'en occupe ou s'en passe.

Il est ironique que le gouvernement veuille aujourd'hui privatiser les aéroports, les céder à la collectivité locale, lui faire assumer les frais et laisser les installations se détériorer, si les autres cas peuvent servir d'exemples.

Dans la localité de Pender Harbour à Madeira Park, c'était intéressant. Le Seattle Yacht Club est arrivé dans cette localité et a simplement acheté un secteur; c'était une initiative du secteur privé pour la mise en valeur du port qui s'est mis à empiéter sur les droits cédés par bail à d'autres personnes de la région, leurs voisins, qui ont été absolument scandalisées de voir le gouvernement apparemment fermer les yeux ce genre d'empiétement.

Voilà le cas d'une association privée qui se porte acquéreur d'un terrain, puis sans autorisation ni permis lui donne de l'expansion tandis que Transport Canada abandonne ses voisins à leur sort. Les contribuables, les voisins, la commission régionale sont dans une colère noire. Pourtant, le gouvernement du Canada s'est en quelque sorte associé avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour bel et bien permettre au Seattle Yacht Club, une association étrangère, de s'implanter à demeure, en faisant fi des projets et des désirs des résidents de l'endroit.

La réaction de cette localité a été étonnante. De toute évidence, quand il s'agit de privatisation, le gouvernement n'est pas prêt à accorder une chance égale aux résidents locaux. Selon moi, si le gouvernement et le ministre veulent vendre leurs aéroports aux différentes localités, ils feraient mieux de se donner du mal pour regagner la confiance des gens établis le long du littoral de la Colombie-Britannique. S'il s'agit de projets de port, de déchets, de nombreux. . .

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement souligner que le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-85 a trait à la cession des aéroports et doit aussi toucher particulièrement les bénéfices aux employés des aéroports du Canada qui seront affectés par ces transferts.

J'ai écouté mon honorable collègue depuis le début. Il n'a aucunement traité de ce sujet pas plus qu'il n'a fait référence, dans son allocution, au sujet dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je demanderais tout simplement qu'on en revienne à la pertinence du débat et qu'on touche réellement les points qui sont devant cette Chambre aujourd'hui et qui sont relatifs au projet de loi C-85.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je redonne la parole au député de North Island—Powell River qui aura sûrement tiré profit des remarques de son collègue de l'autre côté.

[*Traduction*]

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je comprends le souci de mon collègue progressiste conservateur, mais je sais aussi la raison pour laquelle il est si chatouilleux.

Pendant la dernière législature, entre 1984 et 1988, un certain nombre de députés de son parti ont prêché à la Chambre la privatisation qu'ils prêchent maintenant à l'égard des aéroports en insistant sur l'avantage de les remettre à des entrepreneurs locaux. Je m'efforce simplement d'établir le lien et de lui démontrer comment tout cela manque de logique. Le gouvernement a agi ainsi avec les ports, et il voudrait faire de même maintenant avec les aérogares, mais les Canadiens sont contre. J'espère simplement que son collègue le ministre des Pêches et des Océans reconnaîtra qu'il a beaucoup de travail à accomplir dans le dossier des ports de plaisance. Vu l'échec complet que nous avons constaté dans ce domaine, nous ne voudrions vraiment pas que la même chose se reproduise dans le domaine des aéroports.

Si mon collègue examine la chose un peu plus attentivement, il constatera jusqu'à quel point cette initiative est impopulaire, et combien il serait nécessaire de la modifier. Si cette initiative n'était pas impopulaire, peut-être certains députés représentant des circonscriptions du littoral de la Colombie-Britannique seraient-ils là aujourd'hui; mais leurs électeurs ne leur font plus confiance.

Dans ces conditions, l'approche qui s'est avérée ruineuse au chapitre du transport maritime est en train de déteindre sur le transport aérien.

Je ne tiens pas à insister davantage là-dessus. Je souhaite simplement m'être fait comprendre, avec l'espoir que le ministre acceptera de commenter ce très grave

problème. Les habitants du littoral ont l'impression que le gouvernement fédéral entend abandonner les quais alors que ces ports atteignent leur soixante-quinzième année.

En fait, il y a une entreprise privée d'experts-conseils qui est en train de préparer un rapport dans lequel elle recommande que l'on abandonne les ports pour petits bateaux. Bien entendu, plusieurs questions ont été soulevées au sujet de l'amélioration des installations qui présentent un danger, que ce soit les détritus, les brise-lames, ainsi de suite. Le ministre peut-il dissiper certaines de ces craintes et nous dire s'il n'est pas possible peut-être de renoncer à l'idée de faire administrer certains de ces aéroports par les autorités municipales. Le ministre pourrait peut-être dissiper certaines des craintes qu'éprouvent les habitants de la Colombie-Britannique.

• (1840)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Question!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je désire invoquer le Règlement. J'avais cru comprendre que, une fois le débat sur le projet de loi terminé, nous déclarerions qu'il est 19 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors y a-t-il unanimité à la proposition du ministre des Transports à l'effet que la Chambre déclare qu'il est 19 heures?

Des voix: D'accord.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le 24 octobre, j'ai posé une question à la ministre d'État chargée du Troisième âge au sujet des effets de la taxe sur les produits et services sur les Canadiens âgées. Je suis heureux de pouvoir soulever cette question encore une fois aujourd'hui à la Chambre et j'espère sincèrement que la réponse que je recevrai sera mieux comprise par moi-même et par les personnes âgées de notre pays.

Ma question portait sur le fait que la TPS alourdira le fardeau fiscal des personnes âgées. Le gouvernement peut parler des crédits et dire que ceux-ci neutraliseront l'impact de la taxe sur les produits et services, mais il n'en reste pas moins que, en réalité, la TPS aura des conséquences très néfastes sur les personnes âgées du Canada.

Dans sa réponse à ma question, la ministre a parlé de justice sociale et a dit que les produits essentiels ne seraient pas taxés. Toutefois, la réponse de la ministre était loin de la vérité. Il y a plusieurs produits qui peuvent être taxés ou non selon la façon dont on les achète.

Le Bureau d'information aux consommateurs sur la TPS dit clairement que, si on achète un appareil médical sur ordonnance d'un médecin, la TPS ne sera pas ajoutée. Par contre, si on achète le même appareil sans une ordonnance, il faudra payer la taxe. Cette différence est alarmante et sèmera la confusion chez les personnes âgées et les Canadiens en général.

Il y a un exemple que je veux utiliser pour expliquer les problèmes liés à cela, et c'est celui d'un déambulateur qu'on annonçait à la télévision. Cet appareil aident les personnes âgées à marcher et à garder leur équilibre. Il peut servir de siège lorsqu'elles attendent l'autobus et peut aussi se transformer en poussette une fois qu'elles sont arrivées au centre commercial.

Ces appareils se vendent très bien, particulièrement auprès des personnes âgées qui ont besoin d'une aide minime pour se déplacer. Le problème, c'est que si elles font venir ce déambulateur par la poste, doivent-elles

envoyer une ordonnance du médecin avec leur chèque, à condition bien sûr qu'elles aient consulté un médecin? Personne semble savoir la réponse.

Le Bureau d'information aux consommateurs sur la TPS se contente de répéter la même chose. Si l'appareil est prescrit par un médecin, il n'est pas taxé. S'il ne l'est pas, on doit payer la taxe.

Ces gens sont censés protéger les intérêts du consommateur. Ne peut-on pas donner aux personnes âgées une réponse simple à une question simple, par exemple comment la TPS s'appliquera à un produit de cette nature? S'ils font des commandes par courrier ou par téléphone, comment expédiera-t-on l'ordonnance? Voilà des réponses auxquelles les Canadiens âgés ont droit.

La TPS sur les médicaments en vente libre sera coûteuse. Elle s'appliquera à des médicaments comme l'aspirine, le Ben-Gay et le Sudafed que beaucoup de personnes âgées utilisent pour soigner des malaises courants.

Le cas de l'aspirine est beaucoup plus frappant que les autres. Nombre de personnes âgées suivent une thérapie à l'aspirine pour prévenir les crises cardiaques. Selon le bureau d'information, la TPS fera augmenter de 2,3 p. 100 le prix de l'aspirine. Pour éviter de payer la taxe, bien des gens, y compris des personnes âgées, iront voir le médecin pour obtenir une ordonnance.

Résultat, les coûts augmenteront pour le régime d'assurance-maladie et aussi pour notre régime provincial d'assurance-médicaments. Au bout du compte, les coûts augmenteront pour les personnes âgées et pour tous les Canadiens.

Le gouvernement devrait soustraire à la TPS tous les médicaments, qu'ils soient prescrits par ordonnance ou non. Le gouvernement devrait aussi aider les personnes âgées à revenus fixes à échapper à la pauvreté. Près de 40 p. 100 de tous les Canadiens âgés qui vivent seuls sont sous le seuil de la pauvreté, et le gouvernement ne fait pas grand-chose pour les aider.

La dernière fois que la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ont été augmentés plus fortement que le taux d'inflation remonte à six ans. Aujourd'hui, pour la personne seule, l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu maximum provenant de la sécurité de vieillesse et du supplément de revenu garanti est de plus de 2 000 $.

La taxe sur les produits et services n'est rien d'autre qu'un fardeau pour le Canadien âgé. Et la confusion sera grande, puisqu'on ne saura pas au juste à quels produits la taxe s'applique ou non.

Si le patient demande une ordonnance pour éviter la taxe, le coût des services de santé et du régime provincial d'assurance-médicaments s'alourdira, ce qui, je le répète, fera encore augmenter les coûts pour les personnes âgées qui ont bâti notre pays. C'est injuste.

Répondant à ma question, la ministre a dit qu'elle écoutait les personnes âgées et tentait de répondre à leurs besoins. Si c'était le cas, elle devrait communiquer avec son collègue, le ministre des Finances, pour lui expliquer les grandes difficultés que la TPS occasionnera aux personnes âgées et lui demander de l'abolir.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense qu'il est très regrettable que le député ait discuté de cette question de la façon dont il l'a fait. Je l'ai écouté et je constate qu'il se préoccupe de toute évidence du sort des Canadiens à faible revenu ainsi que de celui des personnes âgées. En ce sens, il n'est pas différent des autres députés de la Chambre. Il est cependant malicieux à outrance lorsqu'il fait une analyse et une déclaration comme celles qu'il a faites.

• (1850)

L'objectif de l'exercice consiste à prendre une taxe de 13,5 p. 100 et à la ramener à 7 p. 100, tout en élargissant l'assiette de cette taxe de façon à ce qu'elle soit juste pour tous les Canadiens, y compris les personnes âgées. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé que quelque chose de plus devait être fait. Celui-ci a pris deux mesures qui confirment qu'il a écouté la population et a conçu un système très équitable.

La première chose que le gouvernement a faite a été de prévoir des exceptions. Les produits alimentaires de base ont été exemptés de l'application de la taxe, de même que des services tels que les repas livrés à domicile. Par ailleurs, les repas servis dans des maisons de repos ne seront pas taxés, non plus que la plupart des soins médicaux et dentaires, ainsi que les soins en milieu hospitalier et dans les maisons de repos. Aucune taxe ne s'appliquera aux médicaments d'ordonnance et aux instruments médicaux, de même qu'aux verres, verres de contact et aides auditives. Il n'y aura pas de taxe sur le

loyer, le transport municipal, les services de traversier, l'aide juridique, les prêts et les autres services financiers. Je mentionne ces services parce que ce sont les services et biens qu'achètent les personnes âgées. Voilà l'une des mesures très spéciales prises par notre gouvernement afin d'être équitable. La situation est loin de correspondre au sombre tableau présenté à la Chambre par le député.

La deuxième chose que le gouvernement a fait a été de prévoir un crédit. Cette mesure assure un traitement juste aux Canadiens qui ont un revenu peu élevé, c'est-à-dire les Canadiens auxquels fait allusion le député. Dans le nouveau système, les familles gagnant un revenu de 30 000 $ ou moins s'en tireront mieux que dans le régime actuel de la taxe sur les ventes des fabricants. Par suite de la réforme, près de 84 p. 100 des personnes âgées recevront le crédit de TPS tous les trois mois pour les aider à compenser la taxe. Près de 75 p. 100 des ménages de personnes âgées ou de familles monoparentales s'en trouveront mieux qu'à l'heure actuelle. On ne peut pas faire des exemptions de ce genre sans établir une limite claire.

Si tous les biens et services avaient été taxés, il n'y aurait aucune différence entre ce qui se trouve d'un côté de cette limite et ce qui se trouve de l'autre. Cependant, une fois qu'on a dit que les biens et les services de base, comme les médicaments d'ordonnance, les produits alimentaires et les loyers, seront exemptés, il faut savoir s'arrêter quelque part. C'est du simple bon sens et c'est ainsi que la loi est conçue.

Lorsque le député cherche à monter en épingle le cas de l'aspirine ou de quelques autres choses qui se trouvent de l'autre côté de la limite et essaie d'alarmer les personnes âgées du pays, il insulte le bon sens de ces gens. Cela me rappelle les tactiques du même genre dont on s'est servi au cours de la dernière campagne électorale en disant aux personnes âgées du Canada qu'avec l'avènement du libre-échange, elles perdraient l'assurance-maladie. L'assurance-maladie existe toujours pourtant. On leur avait dit aussi qu'elles perdraient toutes sortes de services sociaux. Ces services sont toujours là.

LE SÉNATEUR

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le débat d'ajournement ce soir pour aborder un sujet dont la Chambre a été saisie il y a environ un an. D'après le hansard, c'était le 6 novembre. Cela fait si longtemps que je m'en rappelle à peine. Un si long retour en arrière m'empêche de rassembler toute l'adrénaline que j'avais alors pour traiter de ces problèmes au cours de la période des questions.

Je veux savoir si le gouvernement a invité les parties intéressées à étudier la question de savoir si un sénateur a enfreint une loi, la Loi sur le Parlement du Canada ou les lignes directrices sur les conflits d'intérêts. J'avais demandé si le gouvernement avait pu remettre à ceux qui étaient chargés de l'enquête, je pensais à la GRC ou à un autre organisme qui examinerait l'affaire, une liste des études d'avocats qui avaient fait des affaires avec la Banque fédérale de développement. Je me serais attendu à ce que le gouvernement me réponde de bonne foi, qu'il me dise oui ou non, mais j'ai été déçu. Le gouvernement m'a répondu que ma question aurait dû être inscrite au *Feuilleton*. Il va sans dire que je n'étais pas très satisfait, car je ne demandais pas la liste, je cherchais à savoir si le gouvernement collaborait de bonne foi avec ceux qui étaient chargés d'enquêter sur cette affaire en particulier. Voilà pourquoi je prends aujourd'hui la parole à la Chambre, pour soulever la question à nouveau et m'assurer qu'elle figure au compte rendu, ici au Parlement.

L'affaire a trait à des factures publiques indiquant un montant de 104 000 $ qui a été versé à une étude d'avocats à laquelle le sénateur en question était associé. Je ne voyais rien d'anormal à demander si cette étude d'avocats figurait sur une liste et le genre d'affaires dont elle s'était occupée pour le compte de la Banque fédérale de développement.

J'étais curieux de savoir comment il se faisait que des avocats—je sais que le sénateur est lui-même avocat, mais je ne lui ai pas posé personnellement la question, bien que nous nous côtoyons en comité, mais la question n'a pas manqué d'être abordée à la Chambre—n'aient pas été au courant, en tant que partie à l'affaire, de certaines des particularités des lois dont il était alors question. J'espérais que des ministériels reconnaissent publiquement les faits et qu'ils s'engagent à y jeter un coup d'oeil.

Une année complète s'est écoulée depuis. Je n'ai pas insisté pour qu'on me remette la liste après avoir obtenu une réponse. Je sais cependant qu'elle existe, parce que moi et des gens avec qui j'ai travaillé au début des années 1980 y étions inscrits. Je faisais partie d'un groupe d'avocats qui travaillaient pour la Banque fédérale de développement par roulement. Il faut dire que je n'étais pas en situation de conflit d'intérêts à ce moment-là et que la question dont le Parlement a été saisi l'an dernier était de

savoir si un sénateur en particulier l'était. Cette question est restée sans réponse.

On est justifié de dire que le gouvernement fait de l'obstruction quand une question reste en suspens durant une année entière. Les électeurs canadiens sont en droit d'attendre une réponse plus complète que celle qui a été donnée aux électeurs et au Parlement ce jour-là. Ils méritent mieux que cela, à mon avis. Je ferai observer que, en tant que membre de l'opposition, j'ai le devoir de poser de telles questions et de le faire équitablement.

Je n'ai nullement l'intention de condamner qui que ce soit en son absence. J'ai néammoins le droit de poser des questions honnêtes. C'est le rôle de l'opposition. C'est un travail qui déplaît à beaucoup d'entre nous. Ce n'est pas facile de secouer les gens, de dénoncer les erreurs d'autrui, mais nous devons le faire dans l'opposition. Notre rôle est de veiller à ce que le gouvernement dûment élu suive la voie que les électeurs jugent la bonne.

Quand le gouvernement s'égare, comme il le fait parfois, notre tâche est de le ramener dans le droit chemin. J'essaie souvent de m'imaginer ce que nous ferions, mes collègues de l'opposition et moi, si nous siégions du côté du gouvernement. Nous en aurons peut-être la possibilité dans les prochaines années. Peut-être que oui, peut-être que non. J'espère que oui.

Comment aimerais-je que ces questions soient réglées? Quand je réponds à une question, à l'extérieur de la Chambre, j'aime le faire sans détours. J'aime à croire que je suis capable de le dire quand je me trompe ou que j'ignore la réponse.

• (1900)

Le gouvernement se dérobe depuis le 6 novembre de l'an dernier à une question mineure, qui touche tout de même les conflits d'intérêts des parlementaires. La question n'est toujours pas résolue. Elle n'a pas encore été réglée de façon satisfaisante à la Chambre, ou au Sénat qui a son existence propre.

J'espère qu'un jour, à la Chambre, un ministre parlera directement, honnêtement, qu'il fera toute la lumière pour qu'on sache qui sont les véritables responsables et qu'on puisse ensuite passer à des affaires publiques plus constructives.

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, comme le sait le député, sa question concerne les relations du sénateur Cogger avec le gouvernement et une société d'État, à savoir la Banque fédérale de développement.

Le ministre avait répondu aux questions à l'époque. Le député sait pertinemment que la GRC fait enquête dans cette affaire. S'il fait partie du barreau, il sait que nous ne pouvons pas parler de cette affaire. La GRC mène activement une enquête dont les médias ont souvent parlé au cours de la dernière année. Il est évident que la GRC mène une enquête approfondie de façon à s'assurer que la population canadienne sache bien s'il y a eu effectivement conflit d'intérêts dans les relations entre le sénateur Cogger et le gouvernement.

Comme le député ne l'ignore sans doute pas, le comité spécial du Sénat qui a été chargé d'examiner cette affaire et qui, ajouterai-je, se compose d'une majorité de libéraux, a suspendu ses audiences en mai afin d'attendre les résultats de l'enquête de la GRC. C'est normal.

En juin, des journaux de tout le pays ont fait savoir que la GRC avait déposé auprès du tribunal du Québec des documents décrivant en détail les résultats de son enquête à ce jour. Depuis lors, les médias ont maintes fois parlé de l'enquête portant sur le sénateur Cogger.

Compte tenu de ce qui constitue manifestement une enquête très active de la GRC, il ne convient pas qu'aucun autre député ni moi-même ne parlions plus amplement de cette affaire tant que la GRC n'aura pas terminé son travail.

Le collègue du député, le député de Glengarry—Prescott—Russell, a déjà demandé une somme incroyable de renseignements à la Banque fédérale de développement et loin de lui fournir des réponses évasives, nous lui avons fourni tous les renseignements dont il avait besoin au sujet des relations entre le sénateur Cogger et l'étude d'avocats Lapointe et Rosenstein. Nous lui avons fourni tous les renseignements qu'il demandait.

En outre, tant la banque que le gouvernement fédéral ont été aussi coopératifs que possible en mettant à la disposition de la GRC non seulement des documents mais encore des personnes-ressources pour l'aider dans son travail.

Je ne doute nullement que le député recevra une réponse à sa question lorsque la GRC aura terminé son enquête.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, le 31 octobre 1990, j'ai posé au ministre du Revenu national une question au sujet de la possibilité que des sociétés profitent de la TPS pour gonfler la valeur de leurs stocks et présenter des demandes frauduleuses de remboursement de la taxe sur les ventes des fabricants.

La question m'avait été inspirée par le rapport de 1989 du vérificateur général qui faisait remarquer qu'à moins que le gouvernement ne redouble d'effort à Revenu Canada, il aurait du mal à résoudre les problèmes que la taxe sur les produits et services allait faire surgir.

Il a fait remarquer qu'il y avait environ 75 000 fabricants inscrits sous le régime de la taxe sur les ventes des fabricants, et que le nombre des marchands inscrits passerait à plus d'un million sous le régime de la taxe sur les produits et services.

Il a mis en doute que les employés de Revenu Canada, dans le cadre du système actuel, réussissent à faire face efficacement à la situation. Il a soulevé le problème de la fraude, à propos non seulement de la taxe sur les ventes des fabricants mais aussi de la taxe sur les produits et services.

Quand on l'a interrogé cette année, le vérificateur général ne semblait pas encore convaincu que l'on ait fermé ces échappatoires. Je me reporte au rapport de 1989 pour exposer le problème dans les mots du vérificateur général. Voici ce qu'il écrivait au paragraphe 18.46:

> En principe, toutes les entreprises ayant des stocks pour revente pourraient demander une remise. Le ministère prévoit qu'un nombre considérable de demandes seront présentées sur une période assez brève. Il devra agencer les mécanismes voulus pour vérifier et traiter ces demandes.

Il poursuivait:

> L'énorme tâche que sera la conversion des stocks sur lesquels la taxe a été acquittée au niveau précédent d'imposition pourrait occasionner de pertes de recettes. Il faudra que le ministère exerce des contrôles appropriés sur ce processus pour assurer une juste évaluation des remises et réduire au minimum les pertes de recettes.

Quand on lui a demandé cette année s'il avait été convaincu qu'on s'occupait de ces problèmes, il a déclaré qu'il lui semblait que Revenu Canada était dans un état de gestion de crise en tâchant de mettre la TPS en oeuvre. Il a ajouté que le ministère nage dans l'incertitude, ne sachant même pas quelles sont les règles.

Il semble donc que cela posait pour lui un grave problème, que la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services causera en fait beaucoup de difficultés. La possibilité qu'il y ait des fraudes n'est qu'un des problèmes inhérents à ce régime fiscal. Le ministère est mal préparé, semble-t-il, à percevoir la taxe ou à attraper les fraudeurs.

Je voudrais souligner seulement quelques-uns des problèmes dont je suis au courant, et dont la liste est interminable. Tout en gardant à l'esprit que le vérificateur général a prévenu que la gestion de Revenu Canada est en crise, nous regardons ce qui se passe à l'heure actuelle. Des règlements sont établis tous les jours. Dans le discours original portant sur le budget, on parlait d'environ 150 règlements distincts. Une trentaine ont été établis jusqu'à maintenant. Cela pose un problème pour les législateurs du Comité de l'examen de la réglementation, le comité mixte de la Chambre et du Sénat, ainsi que pour les comptables et les fiscalistes eux-mêmes.

Comme le vérificateur général l'a souligné, les employés de Revenu Canada ne connaissent même pas les règles. En outre, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres groupes ont parlé d'un arriéré important des inscriptions. Nous ne savons pas combien d'entreprises se sont déjà inscrites, mais nous savons que l'arriéré pourrait bien être de trois mois.

On a signalé un autre problème avec les annonces diffusées par le Bureau d'information des consommateurs du ministère des Consommateurs et des Sociétés. C'est M. Bulloch qui a signalé au ministre d'État chargé du Tourisme et au ministre des Consommateurs et des Sociétés qu'ils nuisaient aux petites entreprises en diffusant ces annonces.

En réponse à M. Bulloch, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a dit que, comme lui, il s'inquiétait de ce que les annonces en question font du tort aux petites entreprises et à l'industrie touristique, en choisissant injustement certains secteurs pour illustrer les répercussions de la TPS. On voit bien là l'existence d'un problème à l'intérieur du système lui-même.

• (1910)

Dans ma circonscription, ce sont les maires des collectivités qui m'ont indiqué qu'ils ne voulaient pas de cette taxe. Ils me l'ont fait savoir en me téléphonant personnellement au cours du week-end et par le biais de référendums organisés par les conseils municipaux. Dans le cadre d'un référendum qu'a tenu la ville de Vancouver, 85 p. 100 des citoyens se sont prononcés contre la taxe sur les produits et services. Dans la ville de Kitimat, leur proportion a été de 88 p. 100.

En terminant, j'aimerais vous parler d'un de mes électeurs, Malcolm McPherson, propriétaire du motel de Richter Pass. Il m'a dit la fin de semaine dernière qu'il devait bien y avoir un moyen d'empêcher l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services et il m'a demandé si le gouvernement savait ce que cette taxe allait faire à l'industrie touristique. Je n'ai abordé la question des fraudes que superficiellement. C'est un sujet beaucoup plus complexe. Il ne faut pas que cette taxe entre en vigueur.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je réponds ce soir en l'absence du ministre du Revenu national qui essaie encore de se remettre du savon qu'on lui a fait manger.

[*Français*]

J'aimerais dire tout simplement que Revenu Canada est conscient que la TPS, comme toute autre taxe, présente des possibilités de fraude.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour assurer la détection et la prévention des fraudes. Le personnel travaillant dans le secteur de la vérification est actuellement formé en vue de détecter et de prévenir les fraudes. En outre, Revenu Canada est en train d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de vérification visant à détecter les pratiques frauduleuses.

Le système informatisé de traitement des demandes de Revenu Canada est pourvu de contrôles de révision intégrée qui reflètent les connaissances acquises grâce à l'expérience de ses fonctionnaires, de même que celle d'autres pays. Les demandes de remboursements qui seront rejetées par le système seront soumises à une vérification au bureau local.

Certains des aspects du programme de remboursement ont été conçus en vue d'encourager les demandes réelles. Par exemple, les inventaires, dans le cas des remboursements de la TVF, seront évalués selon les mêmes critères que ceux utilisés aux fins de l'impôt sur le revenu. Étant donné que les inventaires gonflés constituent un désavantage du point de vue fiscal, on encourage un établissement de la valeur des inventaires qui est à la fois réaliste et exact.

Des agents de Revenu Canada ont conclu une entente avec des représentants du secteur des comptables professionnels en ce qui a trait à l'attestation des valeurs de l'inventaire réclamé. Le traitement des demandes de remboursement de la TVF qui sont accompagnées d'un rapport provenant d'un comptable licencié sera accéléré dans ce processus. Les demandeurs qui choisissent de faire effectuer cet examen de façon indépendante par une tierce partie recevront leurs remboursements plus rapidement et l'intégrité du système de remboursement sera rehaussée en vertu de ces certifications.

Monsieur le Président, Revenu Canada aura les programmes qu'il faut pour assurer la détection et la prévention de la fraude.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1110)

[*Français*]

EXAMEN DE LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

PRÉSENTATION DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada concernant le projet de loi C-79, et le projet de loi est présenté avec amendements.

[*Traduction*]

Je voudrais également remercier les attachés de recherche et les avocats, qui ont fait un excellent travail pour le comité. Je remercie particulièrement les greffiers du comité, M. Birch et surtout M. Kirby, qui est avec nous depuis maintenant de nombreux mois et qui accomplit un excellent travail.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au président de ce comité. La tâche du comité a été difficile. Il a connu certains moments pénibles et grâce à l'excellent leadership de son président, nous pouvons déposer maintenant ce rapport et, espérons-le, l'étudier rapidement.

Je voudrais simplement dire que j'apprécie vivement les efforts que le président a déployés au cours de ces moments difficiles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, à mon avis, vous jugerez qu'il y a consentement unanime pour qu'on passe directement à la présentation des pétitions. Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre accepteraient de passer maintenant aux pétitions, puis de revenir aux motions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous passons donc à la rubrique Pétitions. L'honorable député de Kamloops.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. L'une d'elles est signée par un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui soulignent qu'en adoptant la taxe sur les produits et services, le Canada sera l'un des très rares pays du monde à taxer les livres, les documents, les tracts religieux, les livres d'enfants, etc. Alors que nous tentons d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour réduire le taux élevé d'analphabétisme, c'est une mesure que les signataires et moi-même considérons comme un net recul.

Dans un autre domaine qui est toutefois connexe, monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition qu'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, ont signée pour souligner leur opposition à la taxe sur les produits et services et rappeler que, dans le cadre du référendum organisé récemment

par la ville de Vancouver, 80 p. 100 des habitants se sont prononcés contre la taxe, alors que 15 p. 100 seulement l'ont appuyée. J'imagine que cela correspond à peu près au taux de popularité générale du gouvernement.

Les signataires estiment que si 85 p. 100 de la population est contre la taxe sur les produits et services, le gouvernement doit écouter ce que les gens ont à dire, renoncer à son projet de taxe et envisager plutôt une véritable réforme fiscale.

LES DROITS DES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom des habitants de Snowdrift, dans les Territoires du Nord-Ouest, concernant les autochtones du Canada et plus particulièrement la nation Mohawk.

Ils disent espérer que le gouvernement du Canada utilisera rapidement son autorité et ses responsabilités et qu'il résoudra de façon équitable les problèmes des autochtones en ce qui concerne leurs droits et leurs revendications territoriales. L'inaction de la part des autorités fédérales ne fera que continuer à nuire aux relations raciales au Canada et à provoquer des actes dangereux par ignorance et par racisme.

Je parle au nom des habitants de Snowdrift qui ont des sentiments bien arrêtés, comme les autres autochtones du Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai ici trois pétitions que je voudrais présenter en vertu de l'article 36 du Règlement. Elles sont signées par des habitants de la grande province de Colombie-Britannique qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Il y a déjà eu 31 augmentations de taxes et d'impôts depuis que les conservateurs sont au pouvoir, mais ces pétitionnaires s'opposent à la nouvelle taxe sur les produits et services, car elle va entraîner des difficultés sérieuses et injustes pour les Canadiens à revenu moyen et sera une charge considérable pour la petite entreprise.

Chacun de ces pétitionnaires réclame que le gouvernement du Canada, la Chambre des communes et le Sénat, retire cette taxe aussi rapidement que possible.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai un nombre important de pétitions à déposer aujourd'hui qui traitent de la question à savoir que le gouvernement veut imposer les livres.

Monsieur le Président, nous savons que d'imposer la lecture ou les livres, c'est imposer l'ignorance, et que cette taxe proposée par le gouvernement sur les livres, les journaux, les hebdos est une taxe absolument régressive.

Les pétitionnaires qui se retrouvent par centaines ici soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue une pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre éducation. Ils allèguent qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par une telle disposition qui voudrait imposer une taxe sur les livres, une chose qu'on n'a jamais vue au Canada. Monsieur le Président, ces gens s'opposent fortement à la TPS imposée sur les livres ou sur tout autre chose.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente, au nom d'un certain nombre d'habitants de Port Coquitlam, Coquitlam, Vancouver, Burnaby, New Westminster et d'autres villes du Lower Mainland de la Colombie-Britannique, une pétition priant la Chambre de demander au gouvernement de retirer la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires disent, en particulier, que cette taxe imposera un lourd fardeau aux petites entreprises et qu'elle est injuste pour les Canadiens à revenu faible ou moyen.

Monsieur le Président, avec toutes les pétitions qui affluent de partout au Canada, on se demande pourquoi le gouvernement et les députés qui l'appuient ne tiennent pas davantage compte des inquiétudes de 85 à 90 p. 100 des Canadiens qui veulent que cette taxe soit jetée aux orties et qui réclament une réforme fiscale vraiment juste. Quand allez-vous la réaliser?

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre au sujet de la taxe sur les produits et services.

Étant donné que le gouvernement refuse de considérer même les modestes amendements proposés par le Sénat en vue d'exonérer de la TPS les livres et surtout les services funéraires, je pense que les pétitionnaires qui

ont signé cette pétition trouvent de plus en plus révoltante l'insensibilité du gouvernement.

C'est pourquoi je demande humblement au gouvernement, par votre entremise, monsieur le Président, de songer à révoquer cette odieuse taxe sur les produits et services.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Tout comme mes collègues, monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir vous présenter, à vous et aux autres députés à la Chambre, une pétition au sujet de la taxe sur les produits et services.

Les signataires de la pétition exposent dans une série de préambules les raisons pour lesquelles ils croient que cette taxe devrait être retirée immédiatement. Ils font tout d'abord remarquer que depuis 1984, le gouvernement conservateur a imposé 31 nouvelles taxes ou hausses d'impôt aux Canadiens et fait passer de 9 à 13 p. 100 le taux de l'actuelle taxe fédérale sur les ventes des fabricants.

Les pétitionnaires ajoutent que cette nouvelle taxe, qui sera dissimulée aux Canadiens, s'appliquera à presque tout ce qu'ils achètent, sauf quelques rares exceptions. Ils font également remarquer dans leurs préambules que l'imposition de la TPS causera de graves et injustes difficultés aux Canadiens à faible ou moyen revenu et imposera un lourd fardeau aux Canadiens en général.

Ils terminent en demandant au gouvernement, et au ministre des Finances en particulier, de revenir à la raison, de comprendre le tort très grave que cette taxe causera aux Canadiens et de la retirer immédiatement.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter des pétitions qui ont été recueillies lors des foires de Simcoe et de Caledonia et qui portent sur la TPS.

Venant de Hagersville, Caledonia, Delhi et Fisherville, localités de ma circonscription, ces pétitionnaires pressent le gouvernement de rejeter la taxe.

• (1120)

Les pétitionnaires estiment notamment que la TPS va imposer un lourd fardeau aux petites entreprises et s'inquiètent des effets que cette taxe aura sur les petites entreprises. Ils exhortent le gouvernement à la rejeter.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous revenons donc à la rubrique Motions. La parole est à l'honorable député de Comox—Alberni.

* * *

[*Traduction*]

AFFAIRES AUTOCHTONES

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je propose:

> Que le troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones, qui a été présenté à la Chambre le mardi 19 juin 1990, soit adopté.

—Monsieur le Président, je vous remercie de mettre cette motion aux voix, car j'estime que la Chambre devrait se prononcer là-dessus. C'est une motion d'adoption d'une grande importance. En outre, une fois que j'aurai expliqué les raisons pour lesquelles je la présente aujourd'hui, la Chambre voudra sans doute la mettre aux voix avant de partir pour le lunch.

Comme les députés le savent, le Comité permanent des affaires autochtones a déposé son rapport en juin dernier sur les exilés de Grise Fjord, dans les Territoires du Nord-Ouest, après avoir entendu des témoignages des Inuit touchés par cet incident.

Ces témoignages portaient sur les souffrances de 15 familles inuit qui ont été déracinées de leur foyer dans le nord du Québec et réinstallées dans les localités isolées de Grise Fjord et de Resolute Bay, dans le Grand Nord, entre 1953 et 1957.

Le comité a entendu les témoignages de ces familles inuit et des gens qui ont passé plusieurs mois à Grise Fjord. Nous avons entendu des acteurs de ce drame nous en parler en personne au comité. Nous avons également écouté les témoignages des autorités canadiennes et d'autres participants à cette expérience.

Ces gens ont expliqué au comité que les autorités canadiennes les avaient trompés sur les motifs de leur réinstallation à Grise Fjord, dans les Territoires du Nord-Ouest. Toujours au comité, nous avons entendu des témoignages bouleversants sur les terribles épreuves qu'ils avaient endurées, sur la maladie, la faim, le manque de soins médicaux et les problèmes sociaux dont ils avaient souffert à cause de ce déménagement.

Ces gens nous ont dit que même si on leur avait promis qu'ils pourraient retourner chez eux, dans le nord du

Québec, s'ils n'étaient pas heureux de l'expérience dont ils faisaient l'objet, on ne les a pas réinstallés chez eux dans les deux ou trois ans qui ont suivi. La plupart ont dû attendre jusqu'au milieu des années 80 avant de pouvoir revenir vivre dans leurs terres natales, c'est-à-dire quelque 30 ans après avoir été réinstallés dans l'Arctique.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que ces familles inuit se sont soumises volontairement à cette expérience, alors que les témoins ont raconté au comité qu'elle avait été menée par la GRC. Or, elles nous ont dit qu'à l'époque, dès que la GRC frappait à votre porte, la crainte qu'elle inspirait et la tendance à croire ce qu'elle disait étaient telles qu'on suivait ses suggestions en faisant ce qu'elle disait de faire, monsieur le Président.

Le gouvernement a beau prétendre que ce déménagement était volontaire, la vérité, c'est que les familles inuit amenées du nord du Québec jusqu'à Resolute Bay et Grise Fjord, dans l'Extrême-Arctique, considéraient ne pas avoir le choix, qu'elles se sentaient obligées d'obéir à cet ordre. Et c'est ce qu'elles ont fait.

Elles avaient également l'impression d'avoir été trompées par les bureaucrates du gouvernement fédéral qui leur ont assuré que les ressources fauniques et autres étaient plus abondantes là-bas, que la vie y serait plus facile et qu'elles n'auraient pas à dépendre autant de l'assistance publique pour vivre. Ce n'était pas le cas, à vrai dire.

Les témoins ont également fait état du traitement que leur avaient fait subir les autorités canadiennes et la GRC. Par exemple, ils ont été victimes d'agressions sexuelles et de chantage lorsqu'on leur promettait du travail ou de la nourriture en échange de services sexuels et qu'on les utilisait comme de véritables esclaves dans les localités nordiques de Grise Fjord et de Resolute Bay. On nous dit maintenant que la GRC mène une enquête interne, pas une enquête publique, sur l'aspect pénal des accusations portées contre les autorités canadiennes à Grise Fjord et Resolute Bay, mais que selon les documents présentés hier par les fonctionnaires, et déposés à la Chambre par le ministre, la GRC éprouve certaines difficultés à organiser des entrevues avec les principaux plaignants.

Je suis convaincu que puisque les principaux plaignants portent des accusations d'agression sexuelle contre des membres de la GRC, il sera difficile de les joindre.

Comme les députés le savent, le comité a fait certaines recommandations après avoir entendu des témoins inuit et après avoir pris en compte l'absence d'éléments de preuve solides contredisant leurs témoignages.

Le comité a recommandé au gouvernement de reconnaître le rôle joué par les Inuit réinstallés dans l'Extrême-Arctique dans l'affirmation de la souveraineté du Canada dans le Nord. Il a demandé au gouvernement de s'excuser pour tout préjudice que les habitants de Grise Fjord et de Resolute Bay ont subi en raison des mesures gouvernementales découlant de son souci d'affirmer sa souveraineté dans le Nord. Le comité demandait également que ces excuses soient faites avec toute la solennité voulue et accompagnées d'une forme de reconnaissance de la contribution des populations inuit de Grise Fjord et de Resolute Bay dans l'affirmation de la souveraineté canadienne. Il demandait aussi au gouvernement d'envisager d'indemniser les populations de Grise Fjord et de Resolute Bay pour les services qu'elles ont rendus au Canada et les préjudices qu'elles ont subis.

Les membres conservateurs, libéraux et néo-démocrates du Comité permanent des affaires autochtones ont adopté ces recommandations à l'unanimité. Elles ont été faites à la Chambre des communes après l'audition des témoignages de personnes impliquées dans l'incident, de personnes qui en ont été directement victimes et qui en ont été des témoins directs.

De plus, le comité a demandé au gouvernement de répondre à son comité en respectant le délai habituel de 150 jours. Vous le savez, monsieur le Président, hier, le ministre a déposé la réponse du gouvernement, qui rejette tous les éléments de preuve présentés par les témoins inuit entendus par le comité ou touchés par les réinstallations de Grise Fjord et de Resolute Bay.

Le gouvernement nie que ces réinstallations visaient à protéger la souveraineté du Canada dans le Nord. Il refuse de s'excuser et, bien sûr, son rapport repose sur ce qu'il appelle les constatations d'un expert-conseil indépendant de l'extérieur, accepté par la Makivik Corporation et par le ministère.

Monsieur le Président, je considère que le rapport prétendument indépendant réalisé par le gouvernement de concert avec la Makivik Corporation a tiré des conclusions complètement erronées. Le rapport fait une utilisation sélective des preuves qu'il avance, et il vise manifestement à laver les fonctionnaires vivants ou morts, retraités ou toujours actifs, qui ont joué un rôle dans cet incident, soit le déplacement d'un petit groupe constitué

de 15 familles inuit de leur lieu de résidence dans le nord du Québec vers une région de l'Extrême-Arctique au climat hostile, où ces familles ont été essentiellement abandonnées à leurs propres moyens.

En se prononçant sur cette motion d'adoption, la Chambre a maintenant deux choix. Elle peut accepter le rapport et les recommandations d'un comité permanent particulier de la Chambre—un comité représentant tous les partis—qui en est venu à des conclusions différentes de celles des fonctionnaires. Elle peut aussi rejeter le rapport de son comité et s'en remettre au jugement des fonctionnaires en acceptant l'examen interne effectué par ces derniers et qualifié par eux de rapport indépendant.

Je crois que c'est une question très importante pour les députés. Quand cette Chambre prend la décision d'adopter les recommandations d'un comité, elle appuie par le fait même la position de ce comité et les preuves que constituent les témoignages. Si les députés décident de ne pas mettre la motion aux voix et de l'étouffer tout simplement, ou de voter contre, cela équivaut à un vote de défiance envers le Comité permanent des affaires autochtones, les témoins qui ont été entendus et le processus suivi par les comités. Je crois que ce geste établirait un très dangereux précédent à la Chambre.

• (1130)

Comme je le disais, le comité a pris connaissance des faits en entendant les personnes qui avaient été personnellement touchées, ce que n'ont pas fait les auteurs du rapport déposé hier à la Chambre par le ministre. Ce rapport est en effet un examen interne réalisé par un expert-conseil mandaté par le ministère des Affaires indiennes pour étudier ses propres actions. Je crois par conséquent que la Chambre doit prendre une décision très délicate: ou bien elle adopte une motion de censure à l'égard du Comité permanent des affaires autochtones, avec toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre, ou bien elle adopte une motion de censure à l'égard d'un rapport qui blanchit les fonctionnaires visés, présents et passés, avec les conséquences que cela peut avoir.

Le rapport qui a été présenté hier est, comme je le disais, très sélectif. Il était conçu pour blanchir le système et absoudre les fonctionnaires de tout méfait. Le rapport, dans bien des cas, ment carrément aux députés et ces mensonges doivent être dévoilés parce qu'ils induisent complètement en erreur. À mon avis, la Chambre devrait donner son opinion au sujet de ce rapport en votant en faveur de la motion d'adoption. Si elle le fait, cela va avoir de graves conséquences sur la crédibilité future des comités permanents de la Chambre et, assurément, sur la crédibilité des députés qui siègent à ces comités permanents.

Tout d'abord, il faudrait remarquer qu'on déclare dans ce rapport qu'il a été établi conjointement ou par un expert-conseil indépendant qu'avaient accepté le ministère des Affaires indiennes et la Makivik Corporation. Cette déclaration, monsieur le Président, est un mensonge.

En fait, les représentants du ministère des Affaires indiennes se sont adressés à la Makivik Corporation, qui représente les Inuit dans le cas présent. Ils lui ont dit: «Nous avons trois experts-conseils que nous allons vous présenter. Vous êtes autorisés à en choisir un.» Mais c'étaient les trois experts-conseils choisis par le ministère des Affaires indiennes. La Makivik Corporation et Inuit Tapirisat du Canada ont déclaré: «Nous ne pouvons pas accepter les deux premiers, parce qu'ils ont fait dans le passé des rapports défavorables aux autochtones; nous accepterons donc le seul que vous nous offrez que nous ne connaissons pas.» C'est celui qui a été accepté et qui a préparé ce rapport.

Je suis certain que, si la Makivit Corporation ou Inuit Tapirisat du Canada regardait ce rapport aujourd'hui, ils n'auraient accepté aucun des experts-conseils, mais ils n'avaient pas le choix. Le ministère des Affaires indiennes leur en a offert trois.

Il ne s'agit donc pas d'une étude conjointe, comme le ministre et les bureaucrates de son ministère voudraient nous le faire croire. C'est une étude et un expert-conseil qui ont été imposés par le ministère des Affaires indiennes à la Makivik Corporation. Cette dernière n'a absolument pas pu choisir l'expert-conseil qui a préparé le rapport. Ils étaient tous les trois des experts-conseils du ministère des Affaires indiennes.

Dès le premier paragraphe de ce rapport, on nous induit en erreur. On essaie de faire croire à la Chambre qu'il s'agit d'une étude conjointe, ce qui est faux.

Puis, l'étude mentionne que la question de la souveraineté dans le Nord n'est pas intervenue dans la décision du Canada de déplacer ces 15 familles inuit du nord du Québec dans l'Île d'Ellesmere, à Grise Fjord et Resolute Bay. En fait, le compte rendu des réunions tenues pour discuter de cette question montre très clairement que la

souveraineté du Canada était une grave préoccupation pour le gouvernement canadien.

Je voudrais citer le procès-verbal d'une réunion tenue à 10 heures, le 10 août 1953, dans la salle 304 de l'édifice Langevin, dans le but de discuter du transfert de certaines familles esquimaudes du nord du Québec à Cornwallis et à l'Île d'Ellesmere. Il a été reçu le 12 août 1953 dans l'administration du Nord. Je voudrais pouvoir déposer ce document à la Chambre parce qu'il réfute directement les mensonges qui sont contenus dans le rapport préparé par l'expert-conseil du ministère des Affaires indiennes qui a été déposé hier à la Chambre.

M. Sivertz, qui est devenu ensuite le directeur des opérations dans le Nord, a fait remarquer que le gouvernement canadien était très désireux que les Canadiens occupent le Nord. Il est apparu que, dans bien des cas, les Esquimaux étaient les seules personnes capables de le faire. À l'époque, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien se préoccupait au plus haut point de déménager les Eskimaux, de les déraciner de leur foyer pour les transplanter dans le Grand Nord afin d'y assurer une présence canadienne et, partant, d'établir la souveraineté de notre pays sur cette région.

Les bureaucrates mentent lorsqu'ils disent ou écrivent que cette affirmation est sans fondement. Elle est confirmée par les propres procès-verbaux et d'autres éléments de preuve dont dispose le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, documents que connaissent très bien ces bureaucrates et ces prétendus experts-conseils indépendants. Ce rapport que nous a fourni le ministre constitue une tentative pour induire le ministre et la Chambre en erreur. C'est aussi une tentative pour leurrer les Canadiens au sujet des méfaits dont ces familles inuit ont été les victimes entre 1953 et 1957.

J'exhorte la Chambre à approuver cette motion, à se prononcer en faveur de cette motion, et à faire savoir carrément aux bureaucrates et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien que nous n'aimons pas qu'on nous induise en erreur et qu'on nous mente.

Dans ce rapport, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prétend par ailleurs que c'était pour leur bien qu'il déménageait les familles inuit dans le Grand Nord, ajoutant que le gibier commençait à se faire rare dans le nord du Québec, où ces familles habitaient avant leur réinstallation. On en avait alors conclu qu'il était fort abondant dans la région septentrionale de notre pays. Il était donc utile de déménager ces familles dans cette région septentrionale afin qu'elles puissent y trouver plus de gibier et éviter d'avoir à compter sur les programmes d'asssistance sociale du Québec ou du gouvernement du Canada.

En fait, certains participants à la réunion dont j'ai parlé et qui a eu lieu à l'édifice Langevin le 10 août 1953 ont même mis en doute la présence de ressources suffisantes et la capacité des 15 familles en question de survivre dans le Grand Nord, compte tenu de l'insuffisance des ressources disponibles.

M. O'Neil, qui représentait l'Aviation royale canadienne, a exprimé la crainte qu'il n'y ait pas suffisamment de gibier dans la région de Resolute Bay pour nourrir les 15 familles esquimaudes qu'on proposait d'y installer. M. Cantley, un autre participant, lui a répondu qu'il avait lieu de croire que la faune marine était suffisamment abondante pour assurer la nourriture de ces familles. Personne ne pouvait le confirmer et, par conséquent, l'affaire était montée de toutes pièces.

D'après le gouvernement canadien et le rapport remis au ministre par les bureaucrates du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, c'est dans leur propre intérêt qu'on déménageait ces familles inuit dans les régions arctiques, où il y avait plus d'animaux sauvages et de poisson. Les témoignages entendus au comité qui avait étudié la question en 1953 indiquaient que les membres avaient l'impression que c'était faux. Quand ils sont arrivés dans l'Arctique, les Inuit n'ont pas trouvé suffisamment de ressources pour se nourrir et ils risquaient de mourir de faim. Ils ont même dû compter sur la GRC ou l'armée pour s'approvisionner.

Plusieurs familles ont souffert de la faim, et elles ont été privées de nourriture parce que cette région-là n'était pas bonne pour la chasse, en plus d'être complètement différente de celle d'où elles venaient.

Il suffit de comparer la documentation publique, les dossiers disponibles au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le rapport des soi-disant experts indépendants pour s'apercevoir que ces derniers ont choisi les renseignements qu'ils étaient disposés à rendre publics. Voilà pourquoi le rapport présenté à la Chambre

est faux et plein de mensonges et pourquoi il induit les députés en erreur.

La Chambre devrait examiner soigneusement la documentation que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous a donnée hier. Elle devrait également se pencher sur les dossiers que le ministère garde sur les questions de cette nature. C'est le même ministère qui a forcé les autochtones à quitter leurs terres et qui, à titre d'essai, par exemple, a obligé les Micmacs de la Nouvelle-Écosse à former deux collectivités distinctes. Le Canada et le ministère des Affaires indiennes ont fait avec les autochtones des expériences dont Josef Mengele ou Staline et son programme de collectivités seraient jaloux.

• (1140)

Il est grand temps que la Chambre reconnaisse le tort qu'elle a causé aux autochtones. Elle en fait systématiquement et elle continuera d'en faire si elle accepte le rapport que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lui a remis au nom de ses bureaucrates.

Nous avons un choix à faire: ou nous acceptons le rapport du ministre, faux document qui n'est qu'un tissu des pires mensonges, ou nous acceptons celui du comité particulier permanent de la Chambre qui est fondé sur les témoignages des personnes en cause. C'est une question de confiance, monsieur le Président. J'espère que la question sera mise aux voix et que tous les députés vont appuyer cette motion.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de faire un exposé à la Chambre sur une question qui revêt une importance énorme pour l'avenir du Canada.

Les relations entre le Canada et les peuples autochtones sont depuis toujours houleuses. Si houleuses, en fait, que certains sont même prêts à nous croire coupables des pires méfaits dans les relations que nous avons entretenues au fil des ans. Voilà pourquoi, à mon avis, nombreux sont ceux qui croient aux accusations selon lesquelles, au début des années 1950, le gouvernement de l'époque aurait bassement et cruellement déraciné un certain nombre de familles inuit pour les réinstaller, sans nourriture et sans ressources, dans un milieu hostile, tout cela à des fins politiques sinistres et incompréhensibles.

Nous avons entendu le député d'en face nous dire, dans un discours très passionné, que les rapports qui ont été présentés à la Chambre ne sont qu'un tissu de mensonges de la pire espèce. Je voudrais donc aujourd'hui profiter de l'occasion pour exposer à la Chambre un autre point de vue et pour expliquer aux députés la position du gouvernement en ce qui concerne les réinstallations des Inuit à Grise Fjord et Resolute Bay dans les années cinquante. Mon exposé se fonde sur un rapport indépendant, et non pas sur un rapport préparé à l'interne.

Permettez-moi, premièrement, de rappeler à la Chambre qu'il y a près de quatre décennies, le Grand Nord constituait encore un grand espace sauvage, regorgeant de gibier. Pour les Inuit qui traversaient de dures épreuves un peu plus au sud, l'Extrême-Arctique était terre de promesses et d'espérances. L'objectif était donc d'améliorer les perspectives sociales et économiques de ces Inuit.

De 1953 à 1957, le gouvernement fédéral a réinstallé dans les Territoires du Nord-Ouest un certain nombre de familles inuit d'Inukjuak dans la partie des Territoires du Nord-Ouest. Ce n'est que bien des années plus tard que certains Inuit ont exprimé le désir de retourner à Inukjuak aux frais du gouvernement.

Cette année, au mois de juin, le Comité permanent des affaires autochtones a fait cinq recommandations au sujet de leur réinstallation. Hier, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a répondu à ces recommandations.

Pour bien comprendre les réinstallations effectuées, il faut remettre les événements de 1953 dans leur contexte historique. Dans les années 1950, le gouvernement du Canada cherchait à aider les peuples autochtones du Nord à conserver leur mode de vie traditionnel. Le gouvernement était également disposé à aider les Inuit qui le désiraient à s'intégrer, à leur propre rythme, au développement économique du Nord.

De temps à autre, la chasse n'était pas bonne dans certaines régions du Nord, et les habitants de ces localités avaient alors la vie dure. Au moment de la réimplantation, le gibier à Inukjuak était rare et la population Inuit croissait. Les Inuit vivant à Inukjuak étaient donc confrontés à d'énormes difficultés.

Le gouvernement voulait réinstaller ces autochtones dans des régions où le gibier abondait. En réinstallant les Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest, on espérait qu'ils vivraient mieux grâce à l'abondance du gibier. Ce projet ne camouflait aucun autre objectif. Ce projet a été

entrepris avec les meilleures intentions et on a la preuve manifeste que les intéressés ont très rapidement profité de cette réinstallation sur le plan matériel. Les faits montrent clairement que cette réinstallation n'a pas été faite dans l'espoir de sauvegarder la souveraineté canadienne.

Il existe des documents historiques qui datent de 1930, année où la Norvège et le Canada ont effectué un échange de notes en vue de consacrer la souveraineté du Canada. Cet échange proclamait officiellement que les Îles Sverdrup appartenaient au Canada. Ces îles sont situées plus au nord de Grise et Fjord Resolute Bay.

L'Union Soviétique n'avait aucune visée sur l'Arctique, et les États-Unis avaient convenu de demander l'autorisation du Canada avant d'utiliser les îles de l'Arctique. La seule prétendue «menace» territoriale venait de quelques Inuit du Groenland qui, à l'occasion, chassaient illégalement en territoire canadien à la fin des années quarante et au début des années cinquante.

Dès 1952, la GRC était sur place, prête à prendre les choses en main. En fait, ce n'est qu'au cours des années soixante, lorsque le navire américain Manhattan a emprunté le passage du Nord-Ouest, que la question de la souveraineté canadienne a été reliée à la réinstallation des Inuit survenue lors des années cinquante. À la suite de l'incident du Manhattan, le gouvernement canadien, à l'époque, a commencé à parler des efforts qu'il déployait en vue de protéger la souveraineté de l'Arctique, de sorte que l'histoire a été réécrite. La réinstallation des Inuit a été ajoutée à cette liste des efforts faits par le gouvernement en vue d'exercer son contrôle sur le Nord.

La question de la souveraineté a été abordée de nouveau au cours des années 80 par la société Makivik, un organisme créé en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975. La société représentait les intérêts de tous les Inuit habitant dans le Nord québecois, où se trouve Inukjuak. Il est important de noter que, dans son étude sur la question de la souveraineté réalisée en 1982, la société Makivik a conclu que la réinstallation des Inuit n'avait pas pour but de consacrer la souveraineté du Canada dans cette région.

En 1990, dans un mémoire déposé devant le comité permanent, la société a rejeté les conclusions qu'elle avait elle-même tirées en 1982 et a déclaré que cette réinstallation avait effectivement été entreprise pour des raisons de souveraineté.

Monsieur le Président, je tiens à dire que, bien que la souveraineté n'ait pas été à l'origine de cette réinstallation, les familles inuit qui ont été réinstallées ont indirectement contribué à promouvoir la souveraineté du Canada dans cette région. Du fait qu'elles habitaient dans le Nord, elles ont été en mesure d'aider la GRC à capturer, à l'occasion, des braconniers dans l'île Ellesmere. Les Inuit d'Inukjuak ont été capables d'aider la GRC à appliquer les lois territoriales sur la protection de la faune et, indirectement, ont contribué à préserver la souveraineté du Canada.

Le comité permanent a jugé que le ministère des Affaires indiennes et du Nord était fautif, tant pour la planification que pour la mise en oeuvre de ce projet, qui a causé des difficultés aux Inuit.

En 1953, les moyens de transport dans le Nord laissaient à désirer. Le bateau était le principal moyen de transport, sinon le seul. Cela causait certains problèmes. L'un des problèmes qui se pose dans l'Arctique, et même partout ailleurs, c'est le transport des marchandises.

Le matériel et les fournitures dont les gens auraient besoin la première année ont été soigneusement planifiés, achetés et expédiés à des endroits précis. Malheureusement, une partie de ce matériel n'a pas été déchargée aux bons endroits. Par conséquent, ce premier hiver dans l'Extrême-Arctique a été très difficile pour de nombreux Inuit.

Toutefois, les difficultés que les Inuit ont connues en 1953 étaient en grande partie normales pour l'époque. Les transports et les communications étaient relativement peu développés. Depuis ce temps, il y a eu d'énormes progrès technologiques qui ont contribué à améliorer les conditions de vie dans le Nord. Il faut aussi comparer ces conditions à celles qui existaient dans les camps forestiers entourant Port Harrison, d'où venaient les Inuit. Les conditions étaient très difficiles à cet endroit et, par contraste avec l'Extrême-Arctique, il n'y avait presque pas de faune. Les conditions de vie étaient aussi difficiles dans le Sud que dans le Nord, et il n'y avait pas de chance que cela s'améliore.

Je voudrais aussi signaler que les déclarations faites devant le comité permanent au sujet des conditions extrêmement difficiles et de la famine n'ont pas été confirmées par les lettres reçues des personnes concernées. En faisant des recherches, nous avons trouvé, par exemple, un article intitulé «L'histoire de Salluviniq», qui a été publié en 1977 et qui raconte une expérience très

différente. Dans l'article, cet homme, un des Inuit qui a été réinstallé en 1953, dit ceci:

> Depuis que j'ai déménagé à Resolute, je n'ai jamais voulu retourner d'où je viens. . . Si je voulais retourner à Inoucdjouac (Inukjuak), je crois que le gouvernement accepterait de m'aider.

Il raconte aussi sa vie à Inukjuak avant sa réinstallation et dit clairement que ce n'est pas par contrainte qu'il a décidé de déménager à Resolute Bay.

• (1150)

Il existe beaucoup d'autres lettres que des Inuit qui étaient à Resolute Bay ont écrites à des parents et à des travailleurs sociaux du ministère. Ces lettres montrent que les Inuit sont satisfaits des conditions de chasse qu'ils ont trouvées dans l'Extrême-Arctique. Les témoignages donnés de vive voix font allusion à des malentendus au moment de la réinstallation. Je puis assurer à la Chambre que ce sont des motivations irréprochables qui ont été à l'origine de la réinstallation des Inuit d'Inukjuak dans l'Extrême-Arctique. Cependant, il est possible selon moi que beaucoup de ces malentendus aient été causés par des problèmes de langue.

L'affirmation la plus importante des Inuit d'Inukjuak est sans doute que le gouvernement fédéral leur avait promis de les ramener à leur point de départ à ses frais si, au bout de deux ou trois ans, ils n'étaient pas heureux de leur terre d'adoption. Après de sérieuses recherches, j'ai acquis la conviction qu'il y avait eu effectivement des promesses. Néanmoins, beaucoup de lettres écrites par les Inuit ne font aucune mention de leur volonté de repartir, et les lettres écrites par ceux qui étaient sur place vers la fin des années 50 et au début des années 60 expriment le souhait que des membres de leur famille les rejoignent à Resolute Bay.

Les habitants de la région d'Inukjuak ont continué de déménager vers le Nord jusqu'à la fin des années 50, jusqu'au moment où ces localités ont été fermées parce qu'il commençait à y avoir trop de monde.

La première demande de retour à Inukjuak que nous connaissions a été faite en 1960 et concernait un voyage pour une simple visite. Il n'y avait pour ainsi dire aucun Inuit qui souhaitait quitter l'Extrême-Arctique pour de bon à l'époque, mais il y a beaucoup de raisons qui expliquent que des gens aient demandé à partir. Dans bien des cas, on ne s'est attaqué aux problèmes que 20 ou 30 ans après les réinstallations initiales. L'une des raisons, dont j'ai parlé, était l'absence de moyens de transport adéquats. Il n'était pas facile d'organiser des déplacements à l'époque. Le seul moyen disponible était le bateau d'approvisionnement qui arrivait et repartait à la fin de l'été.

De plus, il fallait compter beaucoup de temps entre la demande de rapatriement et la mise au point de toutes les dispositions nécessaires. Ce n'était pas de la mauvaise volonté de la part du gouvernement, mais les problèmes à surmonter étaient considérables et les possibilités limitées. Au début des années 70, la GRC s'est servi de ses appareils, en se faisant rembourser par le Canada, pour que des Inuit puissent se rendre dans les Territoires du Nord-Ouest et pour en ramener quelques-uns à Inukjuak. Un fait reste clair: jamais le gouvernement canadien n'a carrément rejeté la demande des Inuit qui souhaitaient revenir à Inukjuak.

Le rapatriement à Inukjuak posait un autre problème, celui de l'absence de logements. Lorsque des gens rentraient, ils n'avaient pas de quoi se loger, à l'époque. Mais, en 1988, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a déboursé 700 000 $ pour aider le gouvernement du Québec à construire dix nouveaux logements pour accueillir ceux qui voulaient rentrer.

Il est également probable que les demandes de rapatriement sont venues longtemps après les deux ou trois ans que les fonctionnaires avaient prévus comme période où les gens demanderaient à rentrer chez eux. Néanmoins, les rapatriements se sont poursuivis.

En ce qui concerne la situation actuelle, je tiens à préciser que le gouvernement estime devoir s'acquitter d'une obligation morale, celle d'assurer le retour de ceux qui souhaitent rentrer. Le ministère a déjà dépensé plus de 250 000 $ en frais de déménagement. Il est prêt à s'occuper de la réinstallation de tous les Inuit qui le souhaitent.

Compte tenu de ces renseignements, je crois que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas à s'excuser de la manière dont le projet de réinstallation a été conçu, planifié et exécuté.

Je voudrais d'ailleurs citer un passage des conclusions d'un expert-conseil indépendant que la Makivik Corporation avait accepté à ce moment.

Trois experts-conseils lui avaient alors été proposés. Il n'était pas question d'en retenir un et de le lui imposer. Trois groupes différents avaient été proposés et la société en avait choisi un.

Voici le passage en question du rapport de cet expert-conseil:

> Les faits que nous avons examinés ne confirment pas l'allégation selon laquelle le gouvernement aurait mal agi lors de la planification et de l'exécution de ce projet.

Les renseignements examinés nous amènent à formuler une conclusion différente: le projet a été consciencieusement planifié et a été réalisé d'une manière raisonnablement efficace. Les Inuit y ont participé de leur plein gré, dans leur recherche de meilleures conditions de vie, et en ont profité.

Nous n'avons pas trouvé de motifs justifiant des excuses de la part du gouvernement au sujet de la façon dont le projet de réinstallation a été conçu, planifié et exécuté.

À notre avis, il serait trompeur que le gouvernement s'excuse d'une faute qu'il n'a pas commise.

Ce passage n'est pas tiré d'un document du gouvernement. Il vient du rapport d'un bureau indépendant qui a examiné les faits.

Je sympathise beaucoup avec toute famille ou personne désireuse de rentrer à Inukjuak. J'espère qu'elle pourra le faire le plus tôt possible.

Nous l'aiderons à déménager et à se réinstaller.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien continuera à travailler de concert avec les autochtones et les habitants du Nord pour convenir des changements mutuellement satisfaisants à apporter aux programmes et aux politiques.

Ayant évoqué ces souvenirs désagréables du passé, je voudrais, avant de terminer, parler de la situation beaucoup plus satisfaisante qui existe actuellement.

Les autochtones et les non-autochtones qui habitent dans le Nord avancent à grands pas vers la réalisation de leurs aspirations et le gouvernement les aide à le faire.

Nos efforts portent en tout premier lieu sur la conclusion d'ententes équitables pour régler les revendications territoriales. Les progrès récemment accomplis dans ce domaine au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont en train de permettre au Nord canadien d'adopter une orientation aussi nouvelle que prometteuse.

Au cours de la dernière année, des ententes importantes ont été conclues dans le Nord, dans le but de favoriser le développement économique, social et politique des premiers citoyens du pays et des résidents du Nord qui sont arrivés par la suite.

Le plus important de ces accords, en raison de sa portée, est l'entente de principe concernant la revendication territoriale de la Fédération Tungavik du Nunavut, dans la région est de l'Arctique, soit la région où se trouve Resolute Bay et Grise Fjord.

Les 17 500 Inuit dont le territoire s'étend sur les 350 000 kilomètres carrés de terres visés par cette entente pourront, plus que jamais auparavant, jouir des richesses du Nord.

Outre une superficie correspondant à peu près à la moitié de celle de la Saskatchewan, les Inuit recevront environ 612 millions de dollars à titre de compensation financière, une part des redevances pétrolières, des droits de prédation garantis, ainsi qu'une participation aux décisions relatives à la gestion des terres et de l'environnement.

C'est une entente juste et équitable.

Au moment de la signature de cet accord, le gouvernement du Canada a clairement indiqué que nous respections les droits traditionnels des Inuit qui occupent ces territoires depuis des siècles.

L'entente reconnaît et appuie leur désir de préserver leurs traditions et de décider eux-mêmes de leur avenir. C'est d'ailleurs sur cet avenir que nous devons maintenant tous nous concentrer, eux comme nous.

C'est aussi dans l'avenir que nous assisterons à l'établissement de nouvelles relations entre les autochtones et les allochtones canadiens; le premier ministre du Canada a d'ailleurs promis de favoriser l'établissement de ces liens lorsqu'il a annoncé le nouveau programme fédéral pour les autochtones, le 25 septembre dernier.

C'est dans ce sens que nos efforts doivent maintenant être orientés, et je compte sur les députés de la Chambre pour nous permettre d'amorcer le processus.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet de la motion d'adoption du rapport.

À mon avis, la motion que nous avons proposée est fort valable. Je ne peux pas comprendre que le gouvernement ait pu répliquer par une contre-proposition réfutant l'essentiel des déclarations des témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones le 19 mars dernier. À cette réunion, nous avions reçu des représentants de l'ITC et du groupe que l'on avait baptisé les exilés de l'Extrême-Arctique, des gens qui ont vraiment été touchés par cette réinstallation.

• (1200)

À mon avis, les beaux rapports et les documents bien fignolés des politiques et des fonctionnaires n'ont pas l'éloquence de ces Canadiens qui ont eu des problèmes et qui savent mieux que nous de quoi ils parlent lorsqu'ils racontent leur vie.

Il y a eu, entre autres, M. Allie Salluviniq, représentant de Resolute Bay, d'Inuit Tapirisat du Canada. Il a dit: «Je m'appelle Allie E9-1860. J'ai été identifié comme cela, bien que mon nom soit Allie Salluviniq. Tous les autres ont également des numéros, des numéros E-9. J'étais très jeune lorsque nous sommes partis d'Inukjuak pour l'Extrême-Arctique. Mais je me rappelle très bien de

notre arrivée, près d'un énorme rocher. Je me rappelle aussi combien nous avions froid. Certains d'entre nous ont été réchauffés par les chiens.

Je voudrais dire que pendant que nous nous préparions à quitter Inukjuak, on nous a dit que nous allions tous habiter au même endroit. Mais, à peine arrivés, on nous a dit qu'il fallait nous séparer. Ce fut une expérience épouvantable. Ma mère est morte encore jeune, sans jamais avoir revu les siens. Personnellement, je ne souffre pas. Ce sont ces gens-là, qui ont vécu cette expérience, qui en souffrent. Nous avons beaucoup souffert de tout cela. Nous méritons que l'on nous donne une deuxième chance de raconter notre histoire. Nous avons été séparés, alors que l'on nous avait promis que nous resterions ensemble. Ma mère est restée à l'hôpital pendant six ans car elle était atteinte de tuberculose. Résultat, j'ai grandi sans ma mère. Les personnes qui m'accompagnent vont vous donner d'autre précisions.»

Il y a d'autres témoignages, dont celui de M. John Amagoalik, président de l'ITC, qui a déclaré ceci: «Vous devez essayer de comprendre ce que c'était pour nous d'être déracinés du nord du Québec pour être envoyés dans l'Extrême-Arctique. Notre régime alimentaire en était chambardé. Dans le nord du Québec, nous étions habitués à manger du poisson et des oiseaux sauvages; nous consommions également des bêtes et d'autres produits du sol. Dans l'Extrême-Arctique, il n'y avait rien de tel. Nous devions nous déplacer sur des centaines de milles pour aller pêcher. Il n'y avait pas de caribou. Il n'y avait d'oiseaux que quelques semaines par année. Nous avons dû nous habituer à un régime fait de morse, d'ours polaire et de phoque. Il n'y avait rien d'autre.»

Il a ajouté: «Le milieu ambiant était également très différent. Il faisait beaucoup plus froid. L'hiver y était beaucoup plus long. Nous avons découvert qu'il y avait là trois mois de nuit totale. Nous n'avions pas été avertis auparavant. Ce fut pour nous un coup terrible de découvrir que nous ne pouvions voir le soleil du mois de novembre au mois de février. On trouvera plusieurs fois dans les annexes à notre mémoire le terme «expérience». Comme certains témoins l'ont indiqué, nous avons été traités comme des animaux de laboratoire. Notre dignité d'être humain a été violée. Nous aurions besoin de beaucoup de temps pour vraiment raconter notre histoire. Nous ne faisons ici qu'effleurer la surface. C'est une histoire qui mérite d'être racontée parce qu'elle fait partie de l'histoire du Canada.»

Voilà des personnes qui parlent de leur propre expérience. Ces gens qui ont vécu une page bien malheureuse de l'histoire du Canada.

Laissez-moi vous dire ce qui cloche dans la motion que nous avions présentée. Elle prévoyait que le gouvernement du Canada reconnaisse ce qu'ont fait les Inuit, qui ont été réinstallés à Grise Fjord et Resolute Bay, pour assurer la protection de la souveraineté canadienne dans le Nord, qu'il présente des excuses aux gens de Grise Fjord et Resolute Bay pour les injustices commises envers eux, que ces excuses soient faites dans le cadre d'une cérémonie officielle revêtant un caractère respectueux et solennel et qu'elles s'accompagnent d'un témoignage de reconnaissance envers les Inuit de Grise Fjord et Resolute Bay pour leur contribution à la protection de la souveraineté canadienne—il pourrait notamment ériger un monument historique ou délivrer aux personnes réinstallées qui vivent encore et à la famille de celles qui sont décédées un certificat attestant leur contribution remarquable.

Qu'y a-t-il de répréhensible à prendre le nom de personnes comme Martin Frobisher pour nommer une agglomération ou celui de sir Alexander Mackenzie pour baptiser un fleuve? Pourquoi ne pas reconnaître l'apport que ces personnes ont fait dans les circonstances les plus pénibles? Pourquoi ne pouvons-nous pas reconnaître que l'occupation du Nord, comme l'affirme l'un des rapports que j'ai ici, était un sujet de vive préoccupation?

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, John Munro, a présenté le document de travail «*Environnement Canada et le Nord*» à la troisième assemblée générale de la Conférence circumpolaire inuit, qui s'est tenue à Frobisher Bay en juillet 1983. À propos de l'évolution de la politique sur l'utilisation des ressources dans le Nord, le document fédéral affirme ce qui suit, à la page 59:

> Il est utile de noter que, avant la Seconde Guerre mondiale, la priorité allait aux formes traditionnelles d'occupation dans de vastes parties du Nord. Toutefois, les raisons principales de cette initiative ne relevaient pas uniquement de considérations comme le bien-être des autochtones ou la qualité de l'environnement. Les questions de souveraineté canadienne étaient les considérations primordiales. Les autochtones et l'environnement ont été utilisés comme éléments importants dans la formulation des stratégies afin de faire valoir les revendications territoriales du Canada dans l'Arctique. Par exemple, au début du siècle, Otto Servitude a découvert Axle Heiberg et l'île Elvis Ringis, qu'il a revendiqués pour la Norvège. Le Canada a répliqué en réaffirmant son droit sur l'archipel Arctique. Pour confirmer sa revendication, le Canada a constitué une réserve de

chasse dans l'archipel Arctique en 1926 et il a déclaré que les terrains de chasse devaient être préservés par les Esquimaux, les Inuit. Divers rajouts ont été faits à la réserve jusqu'en 1945, année où plus de 1,3 million de milles carrés ont été réservés sur toute l'étendue de l'archipel Arctique et une grande partie du reste des Territoires du Nord-Ouest. Pour donner encore plus de solidité à la revendication de souveraineté, le gouvernement a réinstallé des Inuit du nord du Québec dans l'archipel Arctique vers le milieu des années 50.

Ces affirmations sont tirées du document d'un ministre fédéral qui avait le même genre de ressources pour examiner les questions. Des autochtones qui ont comparu devant nous en mars 1990 ont fait les mêmes assertions.

Ces gens-là demandent qu'on leur fasse publiquement des excuses. L'expert-conseil dont les services ont été fournis à la Makivik Corporation est l'un des trois experts proposés; les deux autres ont été jugés inacceptables. Je ne crois pas que les Inuit aient pu vraiment choisir l'expert-conseil indépendant.

Durant les années 1953, 1955 et 1957, quelque 17 familles ont été déplacées par le gouvernement fédéral d'Inukjuak, Port Harrison, au Québec, à Resolute Bay et Grise Fjord, dans l'Extrême-Arctique. Selon le gouvernement fédéral, cette transplantation visait principalement à réduire la chasse à Inukjuak. Je ne comprends pas pourquoi, au nom d'expédients politiques ou à ses propres fins égoïstes, le gouvernement exploite toujours les autochtones en les transplantant ou en tirant parti du fait qu'ils occupent un certain territoire ou peuvent être amenés à le faire, ou encore peuvent servir à faire valoir un point quelconque.

Prenez, par exemple, la Commission Spicer qui vient tout juste de faire une rapide incursion dans l'Arctique, sous prétexte d'aller où tout a commencé. Ma foi, je crois que c'est vraiment faire preuve d'opportunisme politique. Si l'on veut reconnaître le caractère des autochtones et leur statut de première nation, qu'on le signale dans la Constitution! Qu'on reconnaisse la contribution que ces gens-là ont apportée au Canada et cela, en appuyant la création d'une caisse patrimoniale de dix millions de dollars, comme le recommande la Makavik Corporation. Le gouvernement ne pourrait pas mieux investir dix millions de dollars dans la cause inuit. En effet, en dépit des conditions les plus pénibles et du fait que les territoires ne sont pas encore une province, puisqu'ils relèvent du gouvernement fédéral, les Inuit ont réussi à préserver leur langue, l'une des trois seules sur 53 à avoir survécu. Avec le cri et l'ojibway, l'inuktituk est encore bien vivant.

• (1210)

Pourquoi? Est-ce parce que le gouvernement a injecté des millions de dollars dans la préservation de ces langues? Pas vraiment. C'est grâce à la persévérance et à l'aptitude à survivre fondamentales de ces gens-là. Ils ont survécu dans les conditions les plus dures. Ils ont été marginalisés sur le plan économique à la suite de tentatives pour alléger les pressions exercées sur les ressources, pressions liées à la chasse et au piégeage qui sont des activités traditionnelles dans cette région. Ces gens ont vécu le déclin de leur industrie du phoque. Mais ils survivent toujours.

Et que disent-ils au reste du Canada? Ils lui demandent de les écouter. Ils lui disent qu'ils ont souffert et qu'ils veulent être indemnisés. Ils demandent 10 millions de dollars pour les aider à se définir, et à faire connaître leur histoire, leur langue et leur patrimoine.

Ce sont eux qui ont assuré la survie de ces langues autochtones. Ce sont eux qui sont demeurés dans les territoires du Nord, car Nunavuk fait partie, somme toute, de l'Extrême-Arctique. Ils se sont taillé eux-mêmes une place au Canada et aucun autre Canadien n'oserait revivre pareille expérience. Ils ont été très braves et très généreux en offrant l'hospitalité à ceux qui sont venus chez eux.

On se demande maintenant pourquoi ils ont attendu si longtemps avant d'agir. Pourquoi avoir attendu 37 ans? Pourquoi revenir maintenant demander à être dédommagés? Lorsqu'on a subi la mentalité des colonisateurs, qu'on s'est fait dépouiller légalement, quand on a vécu sous des gouvernements abusifs qui vous disent que c'est ainsi que les choses doivent se passer et pas autrement, il faut alors 37 ans pour avoir et le cran et l'esprit de solidarité nécessaires pour défendre sa cause.

La Makivik Corporation a présenté des arguments fort bien étayés. Elle a décrit de façon très convaincante la cause du peuple inuit.

Je ne comprenais pas, il y a trois ou quatre jours, quand j'ai entendu le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et du Nord canadien parler de la réinstallation comme moyen de protéger l'Arctique ou d'asseoir la souveraineté canadienne dans l'Extrême-Arctique. J'ai trouvé très blessant que M. Van Loon, sous-ministre adjoint, réfute et nie toute déclaration des Inuit et aille même jusqu'à dire qu'ils mentent lorsqu'ils parlent de ce qu'ils

ont vécu et de ce qu'ils sont. J'ai vu le chef du peuple inuit du Canada insulté par ce bureaucrate qui devrait défendre ce peuple et non pas s'opposer à lui constamment.

Je trouve cette attitude très inquiétante. Que font ces gens? Un rapport soi-disant indépendant a été rédigé. J'espère que la motion débattue sera accueillie favorablement et que l'opinion de ces bureaucrates qui continuent d'entraver par tous les moyens le processus de justice sociale pour les peuples autochtones du Canada sera laissée de côté.

Il n'y a pas de meilleurs mots pour expliquer les sentiments ressentis que ceux utilisés par les témoins entendus, dont Markoosie Patsauq et Sarah Amagoalik, mère du président d'Inuit Tapirisat du Canada. Ces gens ont défendu leur cause de façon éminemment convaincante.

Nous rendons hommage à des étrangers et nous leur élevons des monuments. Nous avons baptisé des rivières et des îles du nom de gens comme Baffin, mais il n'y a pas de place dans le coeur des Canadiens pour reconnaître le mérite des gens qui étaient ici les premiers, qui ont édifié le pays et ont affirmé et protégé la souveraineté du Canada. Comment pouvons-nous manquer de décence et de respect au point de ne pas vouloir reconnaître le mérite de ces gens?

Il ne faut qu'une chose: la volonté politique du gouvernement. Ce rapport n'aurait jamais dû voir le jour. Ce rapport qui nie la nécessité d'excuses et refuse de reconnaître la contribution des Inuit à la protection de la souveraineté du Canada dans l'Arctique n'aurait jamais dû paraître. Nous aurions dû adopter une motion unanime comme celle du Comité permanent des affaires autochtones. Ses recommandations devraient avoir été approuvées. Le gouvernement devrait être fier de dire au peuple inuit: «Nous sommes fiers de votre contribution. Nous sommes heureux que vous ayez été là pour protéger notre souveraineté dans l'Arctique lorsque personne d'autre n'osait y aller.» Le peuple inuit a été contraint par la force d'aller jouer ce rôle et il l'a fait dans des conditions extrêmement difficiles.

Nous devons avoir assez de respect et de dignité pour reconnaître le mérite de ces gens. J'appuie sans réserve l'idée de créer un fonds du patrimoine de 10 millions de dollars, parce que j'estime que la culture inuit vaut d'être sauvegardée, compte tenu de ce qu'est le Canada et de qui nous sommes, nous les Canadiens.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, on s'est beaucoup demandé à la Chambre si la réinstallation des Inuit dans l'Extrême-Arctique avait pour but d'affermir la souveraineté canadienne. Il est paradoxal que le ministre des Affaires indiennes dépose maintenant à la Chambre un rapport qui est de toute évidence un tissu de mensonges, et que le ministre d'État. . .

Des voix: Règlement!

M. Skelly (North Island—Powell River): Je m'excuse, monsieur le Président. Je reprenais les propos d'un député qui a parlé avant moi. Ces observations étaient, à mon avis, fort justifiées et pertinentes, et se rapportaient de toute évidence à l'expert-conseil plutôt qu'au ministre.

Il est intéressant qu'un ex-ministre des Affaires indiennes de ce gouvernement, le ministre de la Défense nationale, ait dit dans une lettre datée du 5 février 1988:

> Mon collègue, l'honorable Tom McMillan, a déjà écrit au président d'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) le 16 octobre 1987 pour lui proposer deux possibilités en vue de la reconnaissance de la contribution des Inuit à la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Il s'agissait de désigner Resolute Bay ou Grise Fjord comme site historique national ou encore de reconnaître la réinstallation des Inuit dans l'Arctique comme un événement d'importance historique nationale dans un article sur l'histoire canadienne, ou de faire les deux. Par la présente, j'appuie la proposition d'ITC et je propose [. . .]un suivi de celles de M. McMillan.

Il ne fait aucun doute que le ministre de la Défense nationale, l'ancien ministre des Affaires indiennes, avait l'intention de faire reconnaître cette contribution par le gouvernement. Puis, tout d'un coup, il y a une volte-face, un déni des faits. Voilà que le ministre des Affaires indiennes et le ministre d'État créent une situation des plus embarrassantes en mettant en doute la valeur des travaux du comité, et celle des membres de leur propre parti qui siègent au comité, et qui ont unanimement décidé de présenter cette recommandation à la Chambre et de lui demander de se prononcer là-dessus.

Je voudrais poser la question suivante à la personne qui m'a précédé. La députée ne pense-t-elle pas que la Chambre est maintenant moralement tenue de mettre la motion aux voix; que l'honneur du comité et de ses membres est en jeu; que sont en jeu l'intégrité de tout le système ainsi que celle du comité, qui a entendu des témoignages et enquêté sur cette question? La députée

peut-elle nous donner son avis à ce sujet? Ne convient-il pas maintenant, sur le plan moral, de permettre la tenue de ce vote au lieu de laisser le gouvernement prolonger la discussion jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour voter?

Mme Blondin: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord pour dire qu'il serait moralement inacceptable de ne pas mettre la motion aux voix. Il serait moralement inacceptable de permettre l'adoption de ce rapport, qui réfute tout ce que les témoins ont déclaré. On voit bien qu'il serait totalement déraisonnable de la part du gouvernement de ne pas considérer les préoccupations de ces personnes qui, je le pense, ont présenté une cause délicate, qui demande qu'on s'y arrête. Je crois que nous ne devons pas étouffer le débat, mais plutôt mettre la question aux voix. J'en suis absolument convaincue.

• (1220)

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je veux seulement corriger le député de l'île de Vancouver, qui a mentionné qu'il s'agissait d'une décision unanime du comité. Je veux préciser que deux députés ministériels ont voté contre cette motion au comité, et que ce n'était donc pas une décision unanime.

L'autre point que je veux mentionner porte sur les propos de la députée de Western Arctic. La députée a fait tout un plat du fait qu'on avait attribué un numéro aux Inuit et qu'on les avait ainsi dépersonnalisés, dégradés, déshumanisés et tout ce que vous voudrez.

Pourtant, si l'on observe l'ensemble du système, on constate que quiconque a servi dans les forces armées, durant la guerre ou en temps de paix, s'est vu attribuer un numéro matricule. De même, à l'université, nous avons tous reçu un numéro d'étudiant. Cela ne signifie pas que nos noms n'étaient plus valides et que nous n'étions plus que des objets. Ces numéros servaient à des fins particulières. Moi-même, en tant que médecin agréé, j'ai un numéro du collège des médecins et chirurgiens, dont l'usage est réservé à des fins précises. Encore une fois, je ne me sens ni dépersonnalisé ni diminué dans ma dignité pour autant.

J'aimerais entendre ce que la députée peut répondre à cet égard. Comme je l'ai dit, je sais qu'on peut trouver insultant d'être identifié à un numéro, mais cela se produit sans cesse dans notre société et je pense que c'est peut-être mal interprété par certains.

Mme Blondin: Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. Je discutais avec l'un de mes collègues de l'autre parti et je n'ai pas entendu la fin de la question du député. Je serai très heureuse d'y répondre si vous voulez bien me répéter cette dernière partie.

M. Wilbee: Monsieur le Président, je tenais tout simplement à dire qu'on nous attribue souvent des numéros à des fins d'identification ou pour une autre raison. Cela ne veut pas dire que l'on tente de dépersonnaliser ou de déshumaniser la société. Ce n'est pas une expression de mépris. J'ai utilisé comme exemple le fait que tous les soldats ont un numéro matricule, que tous les étudiants reçoivent un numéro. En tant que médecin, j'ai reçu un numéro du Collège des médecins et chirurgiens.

Ce numéro peut servir dans certaines circonstances à me distinguer des autres personnes. Vous pouvez considérer cela comme une insulte, mais la société exige ce genre de choses. J'estime que l'on fait trop de cas de cette affaire. Il y a beaucoup de personnes qui, à tort, se sentent dominées ou considérées avec mépris parce qu'on leur attribue un numéro. J'aimerais avoir l'opinion de la députée là-dessus.

Mme Blondin: Avec plaisir. Un de mes collègues, M. Abe Ookpik, de Frobisher Bay ou d'Iqaliut, s'est penché sur cette question pendant des années.

Le numéro d'étudiant que vous recevez à l'université ou le numéro d'assurance sociale qu'on vous attribue ne vise pas à remplacer votre nom. La personne qui s'enrôle dans les forces armées reçoit un numéro, mais les gens continuent de l'appeller par son nom, comme par exemple soldat Smith ou soldat Jones.

M. Dingwall: Dingwall.

Mme Blondin: Ou Dingwall. Ou Wilbee, soldat Wilbee. Mais les Inuit qui se sont vu attribuer un numéro ont été soumis à un processus très dégradant. Les gens qui sont venus sur leurs terres leur ont attribué un numéro parce qu'ils n'avaient pas suffisamment de respect à leur égard pour apprendre leur nom. Les Inuit ont de très beaux noms. J'en connais plusieurs. J'ai vécu dans un village inuit. Je suis d'origine indienne et j'ai appris ces noms. Mangalaluk, Nasagaluak. N'importe qui pourrait apprendre ces noms. Oui, on a tendance à trouver ces numéros

dégradants et, oui, ces personnes n'ont pas été traitées de façon très humaine.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de poser une question à ma collègue. J'essaierai d'être bref pour lui donner un peu de temps pour répondre. Ma question porte sur le fait que le gouvernement ne semble guère disposé à reconnaître que ces Inuit ont été déplacés justement pour des raisons de souveraineté.

Si je pose cette question à la députée, c'est que je viens, moi-même, d'une région très similaire au nord du Québec d'où ces 15 familles ont été déménagées. Mais voilà, ces 15 familles ont été réinstallées dans une région extrêmement différente de leur région originale.

Le gouvernement aurait pu envoyer ces 15 familles, par exemple, dans ma région natale du nord de l'Ontario, où le terrain, la flore, la faune et les baies à cueillir sont identiques. Ainsi, leur mode de vie aurait été moins perturbé. La députée pourrait-elle nous expliquer pourquoi le gouvernement a choisi l'Extrême-Arctique au lieu du nord de l'Ontario, où les Inuit auraient pu conserver leur mode de vie?

Mme Blondin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir soulevé ce point important. On ne peut pas expliquer pourquoi ces gens n'ont pas été dirigés vers un milieu plus favorable. En fait, il n'y a qu'une seule explication, celle que le gouvernement refuse de reconnaître. Les autochtones ont été envoyés dans l'Extrême-Arctique dans le but exprès de protéger la souveraineté du Canada dans cette région, un point c'est tout.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour tenter de faire toute la lumière sur les événements qui ont abouti en 1953 au déménagement des familles inuit de Inukjuak à Grise Fjord.

J'aimerais faire part aux Canadiens des conclusions du rapport Hickling et tâcher de découvrir la vérité telle qu'elle subsiste quelque part dans les souvenirs et les froids documents du passé. C'est pour rechercher cette vérité que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a chargé un spécialiste de l'extérieur de procéder à une étude indépendante. Il l'a notamment chargé de vérifier le fondement de toutes les allégations auxquelles le Comité permanent des affaires autochtones a fait écho dans son troisième rapport au Parlement. Le ministère estimait tout à fait nécessaire de faire procéder à une évaluation détaillée et impartiale de tous les faits de façon à pouvoir fournir au comité permanent une réponse objective, complète et dénuée de parti pris, comme celui-ci le réclamait.

La commission indépendante a donc entrepris son étude. En premier lieu, elle a consulté la société Makivik, un organisme créé en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 pour représenter les intérêts de tous les Inuit du nord du Québec, cette région où Inukjuak, évidemment, est situé. Avec l'assentiment de la Makivik Corporation, la société Hickling a été chargée d'effectuer cette étude.

Le directeur de projet de la société Hickling a estimé qu'il devait tout d'abord s'entretenir avec des fonctionnaires du ministère pour examiner les antécédents de ces allégations, y compris les diverses tentatives faites précédemment par Inuit Tapirisat du Canada et la Makivik Corporation, ainsi que les demandes d'indemnisation formulées alors et les réponses du ministère.

Au cours de son enquête, il a également examiné les événements qui ont abouti à la comparution des Inuit devant le Comité permanent des affaires autochtones le 19 mars 1990, le compte rendu des délibérations de ladite réunion, ainsi que la réponse provisoire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En outre, l'équipe Hickling a demandé l'aide du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour chercher dans les dossiers toutes les mentions possibles du projet de déménagement. Entre 1966 et 1970, le gouvernement fédéral a remis ces dossiers au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en même temps qu'il lui a transféré ses responsabilités.

On a publié un rapport basé sur ces diverses sources et sur une étude approfondie et détaillée. J'aimerais citer à la Chambre des extraits pertinents tirés du résumé du rapport. Je rappelle aux députés que des exemplaires du rapport complet sont disponibles au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je cite le rapport Hickling:

Notre évaluation du fondement des allégations incluse dans notre étude est basée sur un examen minutieux de dossiers officiels du gouvernement, de documents, de rapports publics et non publics et d'ouvrages érudits. On peut les consulter au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans les bibliothèques d'autres ministères du gouvernement, dans les bibliothèques publiques et au service de renseignement de la Makivik Corporation.

À notre avis, quand le gouvernement a décidé de déménager les familles inuit dans les régions arctiques entre 1953 et 1956 ou 1957, il ne visait pas à renforcer la souveraineté canadienne dans les terres arctiques.

À la suite d'un échange de notes avec la Norvège en 1930, le Canada était certain que ses revendications de propriétaire des îles étaient légitimes, parce que le gouvernement canadien avait si longtemps affiché sa souveraineté de si nombreuses façons qu'il avait fermement établi ses droits dans toutes les îles arctiques d'une manière acceptable en vertu du droit international.

La GRC a exercé la souveraineté canadienne dans le Nord du seul fait qu'elle s'y trouvait et en raison des divers rôles qu'elle était appelée à jouer aux termes de son mandat et au nom d'autres ministères fédéraux.

À l'occasion, les agents de la GRC poursuivaient les Groenlandais qui chassaient illégalement l'ours polaire et le boeuf musqué, car c'était interdit en vertu du décret sur le gibier des Territoires du Nord-Ouest. En accomplissant cette tâche, ils contribuaient à établir la souveraineté du Canada.

• (1230)

L'étude se poursuit.

Les familles inuit en question n'ont pas été envoyées dans les régions arctiques pouir aider la GRC à faire respecter le décret sur le gibier des Territoires du Nord-Ouest, mais c'est ce qu'elles ont fait de temps à autre.

Le seul fait qu'elles vivaient là affirmait la souveraineté canadienne.

M. Skelly (North Island—Powell River): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois comprendre que le Règlement de la Chambre interdit de lire un discours directement aux fins du compte rendu. Il s'agit d'un discours que a été écrit par le ministère des Affaires indiennes et qui a déjà été prononcé par le ministre d'État aux Affaires indiennes.

Si le gouvernement a l'intention de simplement répéter ces niaiseries, pourquoi ne demanderions-nous pas le consentement unanime pour déclarer qu'il est 13 heures et sortir d'ici, si c'est là l'attitude du gouvernement à propos de cette question très grave?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais je crois qu'il y a une certaine latitude dans cette Chambre et que plusieurs orateurs précédents, des deux côtés de la Chambre, ont cité des documents ou des rapports et qu'à cet égard je dois exercer la même indulgence à l'égard des deux côtés de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, seriez-vous disposé à indiquer à la Chambre si quelqu'un peut ou non lire deux fois le même discours à la Chambre?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Après réflexion, je dois quand même aviser le député que chaque député peut recourir à des notes ou à des choses qu'il a écrites et qu'à cet égard ce n'est pas un rappel au Règlement à strictement parler. Encore une fois, sur cette matière, j'accorde à nouveau la parole à l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

Mme Dobbie: Monsieur le Président, il est très important, à mon avis, que les députés d'en face entendent les détails contenus dans le résumé du rapport, parce qu'en écoutant les discours et les interventions faits précédemment ce matin, il est clair pour moi qu'un grand nombre de députés ne connaissent pas la teneur du rapport de ce groupe indépendant. Il serait très utile pour eux, je pense, de comprendre les détails des conclusions de l'équipe Hickling.

L'étude continue ainsi:

Elles ont affirmé la souveraineté canadienne par le fait même de leur présence, mais ce n'était pas le but de cette réinstallation.

[. . .] (Le rapport Hickling) révèle que cette décision qu'avait prise le gouvernement d'encourager certaines familles inuit à se réinstaller dans l'Extrême-Arctique à cette époque-là a été motivée principalement par le souci d'améliorer les conditions de vie des Inuit, en particulier dans la région de la baie d'Hudson.

Quitter ces régions de marasme a été considéré par les représentants du gouvernement et les Inuit eux-mêmes comme un moyen d'échapper à la tentation croissante de compter sur l'aide sociale, de fournir aux Inuit de nouvelles et de meilleures possibilités économiques, vu les meilleures conditions de chasse et de piégeage, et comme un moyen d'obtenir des emplois mieux rémunérés.

On dit dans le rapport que:

Des mesures raisonnables ont été prises par les fonctionnaires du gouvernement afin de définir et d'appliquer des critères appropriés de

sélection des familles, de manière à assurer le meilleur succès possible pour le projet ainsi que la sécurité des participants. Ces critères ont été élaborés sur une période de plusieurs années, en faisant appel à diverses sources.

Les personnes qui ont été transportées au nouvel endroit par l'Institut C.D. Howe ont subi des examens radiologiques avant leur départ, et il semble que l'on n'ait décelé chez eux aucune trace de maladie infectieuse grave. Certains des participants étaient assez âgés et au moins un d'entre eux souffrait d'un handicap physique, mais leur participation au projet de réinstallation n'allait pas à l'encontre des valeurs culturelles inuit, ni des réalités de la vie dans l'Arctique à cette époque.

Les difficultés de subsistance dans le Grand Nord ont été cernées et évaluées avant le projet par des fonctionnaires, et un plan raisonnable a été mis sur pied afin que les personnes réinstallées bénéficient d'un soutien adéquat par des agents expérimentés de la GRC, qui connaissaient personnellement les familles, et qui avaient aussi des connaissances de la langue et des coutumes inuit.

À l'époque, des familles inuit de l'Extrême Nord ont été pressenties afin de participer au projet, et celles-ci ont accepté de fournir leur aide et de transmettre aux participants inuit du Québec leurs techniques de chasse et de piégeage.

Le premier groupe d'Inuit réinstallés n'était pas aussi équipé qu'il aurait pu l'être. Toutefois, il semble que cette question ait été réglée une fois sur place.

Des efforts raisonnables semblent avoir été faits pour expliquer, avant leur départ, le projet aux deux groupes inuit participants, ainsi que pour préciser que leur participation était volontaire.

Il est plus que probable que certains des Inuit ne pouvaient avoir une idée exacte des conditions dans le Grand Nord, étant donné que leur expérience personnelle à l'époque ne leur permettait pas d'avoir ces connaissances. Cette situation est très regrettable, mais ne devrait pas pour autant être interprétée comme une tentative délibérée de la part des fonctionnaires du gouvernement de tromper ou d'induire en erreur les participants inuit.

Un certain nombre des familles inuit participant au projet ont déclaré, dans des lettres écrites au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de la période de 1956 à 1963, qu'il y avait beaucoup de gibier et d'animaux à fourrure dans la région environnante de Resolute Bay ainsi que de Grise Fjord, et que la faim ne constituait pas réellement un problème. Le nombre de lettres écrites par des Inuit de Resolute Bay a diminué considérablement après 1963, pour cesser presque complètement après 1966, par suite du transfert, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de la responsabilité de la plupart des questions touchant les Inuit. Par conséquent, il n'est pas possible de dire s'il y avait encore beaucoup de gibier et d'animaux à fourrure après que les Inuit ont cessé d'écrire des lettres, mais il n'y a aucune raison de croire que ce ne fut pas le cas.

On peut aussi lire ceci dans le rapport:

Nous croyons que le ministère des Affaires indiennes et du Nord avait laissé entendre aux Inuit qu'ils seraient renvoyés dans leur localité d'origine après un, deux ou trois ans, s'ils le demandaient. Rien ne porte à croire que le ministère voulait que cette entente reste en vigueur indéfiniment.

Les dossiers révèlent que certaines des familles inuit vivant à Resolute Bay ont écrit à Ottawa, demandant de retourner à Port Harrison, ou Inukjuak, pour une visite. L'exemple le plus vieux d'une demande de ce genre que nous. . .

. . .les membres de l'équipe Hickling. . .

. . .avons pu trouver s'est produit vers 1960.

La détermination de la durée de la visite nécessitait souvent plusieurs échanges de lettres. À une occasion en particulier, en 1961, Ottawa a répondu à une telle proposition en semblant laisser entendre que les personnes qui désiraient visiter Port Harrison, ou Inukjuak, devraient s'unir pour noliser un avion à leurs frais. Les dossiers révèlent qu'un groupe a fait cela en 1962, mais on n'a pas d'autres détails.

Nous ne savons pas avec certitude s'il y avait une politique officielle sur la question à cette époque. Nous croyons que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a adopté cette position parce qu'il considérait que les personnes concernées étaient autosuffisantes sur le plan économique. Cette pratique était en vigueur pour les Inuit de Fort Chimo qui travaillaient à Churchill et qui voulaient se rendre en visite dans leur localité d'origine.

Cependant, au début des années 1970, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a organisé et payé le transport de plusieurs groupes d'Inuit de Grise Fjord et de Resolute Bay vers Port Harrison, afin qu'ils puissent rendre visite à leurs parents et déterminer s'ils voulaient retourner vivre de façon permanente dans cette localité.

Plusieurs familles ont demandé d'être réinstallées par la suite, ce qui a été fait. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a remboursé au gouvernement territorial le coût de la visite et de la réinstallation.

À une occasion, la GRC s'est servi de ses propres appareils pour aider plusieurs familles de Grise Fjord à rendre visite à des parents de Fort Harrison (Inukjuak) et, par la suite, pour les y installer. Apparemment, la GRC aurait absorbé ces coûts.

Un certain nombre d'autres familles de Resolute Bay ont été réinstallées à Port Harrison (Inukjuak) en 1988, tout d'abord à leurs propres frais ou avec l'aide de la Makivik Corporation du Québec. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a accepté de rembourser les frais de transport des familles qui étaient déjà rentrées à Inukjuak. La proposition a ensuite été élargie de manière à englober le coût du transport d'un certain nombre d'autres familles qui n'avaient pas encore déménagé, mais qui avaient manifesté le désir de le faire.

Ces remboursements, qui totalisaient environ 250 000 $, ont été payés sur les crédits du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1988-1989. En 1988, le ministère s'est également engagé à verser au gouvernement du Québec environ 700 000 $ pour que la province puisse ajouter dix logements au parc existant de Port Harrison (Inukjuak) afin d'atténuer l'impact de cet afflux sur les plans en matière de logement dressés par la localité pour 1989.

Le document que nous avons examiné, le rapport Hickling, n'étaie aucunement l'allégation voulant que le gouvernement ait agi de façon répréhensible dans la planification et la réalisation de ce projet. Les documents que nous avons examinés nous mènent à une conclusion différente: le projet a été préparé consciencieusement, il a été réalisé de façon raisonnablement efficace et les Inuit y ont pris part de leur

propre gré, en cherchant à améliorer leur sort, et ils ont profité de l'expérience.

• (1240)

Les constatations du rapport Hickling ne sont toutefois pas complètement positives. Le résumé dit ceci:

> À notre avis, les retards dans le règlement de la question du rapatriement des premières familles qui demeurent encore à Resolute Bay et Grise Fjord constituent le seul point sur lequel on peut critiquer le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne ce projet.

Telle était la conclusion de l'équipe indépendante Hickling. Cela dit, les auteurs du rapport ajoutent:

> Les circonstances qui ont occasionné ce retard ont déjà été expliquées par plusieurs sous-ministres depuis que la question a été officiellement abordée avec le ministère en 1982.

Le rapport Hickling soutient que:

> Une déclaration ferme et nette sur les mesures que le ministère entend prendre aurait beaucoup de poids.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a fait dans sa réponse, déposée hier, au troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

Dans cette réponse, le gouvernement a déclaré qu'il est disposé à prévoir des fonds, au cours de l'exercice 1991-1992, pour permettre aux familles inuit initialement réinstallées ou à leurs descendants qui demeurent à Grise Fjord ou à Resolute Bay de rentrer à Inukjuak.

En même temps, le gouvernement est prêt à rendre certains biens qui avaient été abandonnés à Resolute Bay et à Grise Fjord lors du départ de certaines familles dans le passé ou à offrir une indemnisation si la restitution de ces biens est impossible. Cela s'applique tant aux gens qui sont rentrés de leur propre initiative qu'à ceux que le gouvernement a réinstallés.

Tous les renseignements recueillis de façon indépendante montrent que ce projet a été conçu et réalisé dans les meilleures des intentions tant de la part du gouvernement que des familles inuit initialement réinstallées. Les faits révèlent que le gouvernement a depuis réagi honorablement aux demandes des Inuit qui ont par la suite décidé qu'ils préféraient rentrer à Inukjuak, en payant leur transport et leur logement et en acceptant maintenant de remplacer les biens perdus.

Je voudrais conclure en reprenant les conclusions du rapport Hickling:

> Nous n'avons pas trouvé de motifs justifiant des excuses de la part du gouvernement au sujet de la façon dont le projet de réinstallation a été conçu, planifié et exécuté. À notre avis, il serait trompeur que le gouvernement s'excuse d'une faute qu'il n'a pas commise. Cela impliquerait que le projet n'a pas eu un succès raisonnable, ce qui n'est pas du tout le cas.

Ce matin à la Chambre, nous avons entendu de grands discours, dont certaines parties ne servent les intérêts ni des Inuit ni des Canadiens. J'ai entendu le mot «exil» par exemple, qui laisse entendre qu'on a forcé des gens à faire quelque chose contre leur gré. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement n'a forcé personne à déménager et n'a forcé personne à rester. Rien ne prouve qu'une faute a été commise, comme le souligne le rapport Hickling.

Enfin, le député de Comox—Alberni y est allé un peu fort dans son intervention de ce matin lorsqu'il a comparé les mesures prises par le gouvernement aux agissements de Staline. Il arrive à l'occasion que des députés se laissent emporter, mais il y a des limites. Je crois que le député a dépassé les limites de ce qu'on peut considérer comme raisonnable dans un débat rationnel.

Monsieur le Président, je voudrais demander au député de retirer ses observations malavisées et de présenter des excuses à la Chambre.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la députée n'a certes pas déclaré sérieusement que j'avais fait des observations non parlementaires au sujet de ce rapport. Si l'on compare ce rapport aux documents que l'on peut obtenir du ministère des Affaires indiennes et que possède la Makivik Corporation, tout ce que j'ai pu dire pour signifier que ce rapport est un tissu de mensonges est exact. Je n'ai pas accusé la ministre de mentir, j'ai plutôt laissé entendre que ses experts-conseils lui avaient menti.

Il me semble aussi que la députée, lorsqu'elle qualifie ce rapport d'indépendant, induit la Chambre en erreur, car les experts-conseils ont été engagés par le ministère des Affaires indiennes. La Makivik Corporation pouvait choisir un expert-conseil parmi ceux du ministère. La société a rejeté les deux experts qu'elle savait anti-

autochtones et choisi celui qu'elle ne connaissait pas. Peut-on appeler cela un choix?

Le gouvernement soutient pourtant que l'étude est à la satisfaction de la Makivik Corporation. La députée devrait téléphoner à la société ainsi qu'à l'Inuit Tapirisat du Canada pour leur demander si l'on considère qu'il s'agit d'un rapport conjoint; on lui répondra clairement et simplement que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas une étude indépendante. Ce n'est qu'une manoeuvre des bureaucrates pour s'attaquer une fois de plus aux Indiens, selon leur habitude.

Je suis étonné de constater que des députés conservateurs, qui n'ont pas vécu ce genre d'expérience, qui n'ont personnellement entendu aucun témoignage et qui ont simplement reçu les documents du ministère des Affaires indiennes—en voulant protéger leurs semblables en poste au ministère, ainsi que leurs collègues retraités et décédés qui se sont portés à la défense des mesures et des attitudes prises par la bureaucratie du temps et en nous disant maintenant que les bureaucrates actuels affichent les mêmes attitudes, qu'ils sont capables de prendre le même genre de mesures et qu'ils le font—trouvent un appui auprès de leurs collègues conservateurs à la Chambre. C'est honteux.

Je voudrais que la secrétaire parlementaire se dissocie de ce genre de mesures prises par le gouvernement. On n'a pas à prendre la défense de chaque fonctionnaire, vivant, décédé ou à la retraite, qui a commis ce genre d'injustices et qui l'a admis, en 1953, dans les comptes rendus du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. On n'a pas à faire cela. On peut prendre position.

La ministre est-elle prête à se lever et à appuyer le comité permanent de la Chambre qui a entendu les témoignages ou défend-elle encore une fois une bureaucratie qui a si souvent pris des mesures de ce genre au détriment des autochtones du Canada?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, une fois de plus, le député tient des propos incendiaires et fait des déclarations qui n'ont d'autre motif que de blesser des gens qui souffrent déjà d'insécurité. Le député semble avoir beaucoup de mal à composer avec ce qui est raisonnable et logique et avec le fait que tout le monde ici s'efforce d'établir la vérité absolue, de trouver une explication impartiale à la transplantation de personnes d'Inukjuak à Grise Fjord.

Le député a qualifié le rapport de tissu de mensonges. Je crois qu'il devrait bien réfléchir avant de faire de telles déclarations.

• (1250)

S'il n'était pas à la Chambre, il devrait certes répondre de ses paroles.

Avant de faire de telles déclarations à la Chambre, le député devrait s'assurer qu'il peut prouver ce qu'il avance. Or, de telles déclarations ne sont absolument pas fondées.

En fait, et comme je l'ai signalé tout à l'heure dans mes remarques préliminaires, les auteurs du rapport indépendant se sont efforcés de retracer les faits dans le dédale des souvenirs et de découvrir ce qui s'est vraiment passé. Ils l'ont fait avec beaucoup d'honnêteté et en étant parfaitement conscients de la gravité de la question.

Le monde a changé depuis 1953. Des décisions, qui étaient alors considérées comme raisonnables, sans conséquences et dans l'intérêt des personnes en cause, ne seraient peut-être plus vues de la même façon aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que tout cela s'est passé en 1953.

L'étude a révélé que, compte tenu du contexte de l'époque, les décisions du ministère étaient raisonnables et découlaient uniquement de mobiles et d'intentions honorables.

Je tiens aussi à réagir brièvement à une autre observation qui a été faite tout à l'heure, à savoir que ces gens-là ont été laissés à eux-mêmes dans le Nord. Ce n'est tout simplement pas vrai.

La réinstallation des gens de Pond Inlet, par exemple, dans l'Extrême-Arctique, prouvait que le gouvernement tenait à ce que l'on fasse tout pour s'assurer que la transplantation des gens d'Inukjuak se ferait en douceur et que ceux-ci s'adapteraient à l'environnement le plus rapidement et le plus facilement possible de façon à tirer profit des ressources additionnelles de chasse et de pêche qui existaient alors.

Je tiens à rétablir les faits aux fins du compte rendu.

M. Skelly (Comox–Alberni): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée m'accuse, dans la réponse qu'elle vient de donner à ma question, de faire des déclarations empreintes d'émotivité ou carrément sans fondement.

J'ai des preuves à l'appui de ce que j'avance. Je voudrais savoir. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il s'agit là d'une question d'opinion. Par conséquent, pour permettre à un autre député de s'exprimer, je donne la parole à l'honorable député de Scarborough—Agincourt.

[*Traduction*]

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, il a promis de présenter des excuses à un certain nombre de groupes et de réparer les injustices commises envers eux. Il s'agit entre autres, des communautés chinoise, japonaise et italienne.

Nous avons vu le premier ministre faire des excuses officielles aux Japonais en 1988 et aux Italiens en 1990. Les Sikhs, les Ukrainiens et les Chinois attendent encore.

J'ai une toute petite question bien précise à poser au ministre. À propos de la vérité et des discours creux. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): Vous vous adressez à des députés de l'arrière–ban.

M. Karygiannis: Au député, plutôt.

Que faut–il de plus pour que le gouvernement comprenne que des erreurs ont été commises et qu'il trouve le courage de dire:«Nous reconnaissons nos torts. Les gouvernements qui nous ont précédés ne l'ont pas fait, mais nous, nous tenons à vous présenter des excuses.» Cela ne coûterait pas un sou. Alors, qu'attendons–nous pour reconnaître que nous avons commis une grave erreur en 1953 et pour présenter nos excuses aux autochtones du Canada?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, le député a le front d'exiger que le gouvernement actuel présente des excuses pour des incidents dont la plupart sont survenus à une époque où son parti était au pouvoir.

Dans ce cas précis, comme je l'ai déjà dit et comme nous l'avons entendu du ministre d'État ce matin, l'étude indépendante a disculpé le gouvernement de l'époque de toute faute. Il serait contradictoire de présenter des excuses alors qu'une étude indépendante n'a constaté aucune irrégularité.

Loin de moi de vouloir excuser quoi que ce soit que le gouvernement de l'époque ait pu faire, mais comme je l'ai dit, selon les faits recueillis, ce gouvernement a agi pour ce que l'on croyait être comme le plus grand bien des gens d'Inukjuak.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, une situation étonnante s'est présentée au comité quand un certain nombre d'adultes ont témoigné. Ils pleuraient en se remémorant les expériences éprouvantes qu'on leur a fait subir là–bas. Ils ont parlé de relations sexuelles consenties en échange de nourriture et de produits essentiels. Ils ont parlé de viol, de séquestration, de travaux forcés, de courrier ouvert. Ils ont donné une somme considérable de témoignages directs au comité. Fait intéressant, des membres de la GRC ont été accusés d'actes répréhensibles. Je voudrais faire une brève comparaison.

Il y a quelque temps, dans la collectivité de Gibsons, un détenu a été battu si violemment qu'il a failli en mourir. La GRC a été accusée de voies de fait et de négligence à fournir des données médicales. La GRC a conclu, après enquête, qu'il n'y avait pas eu d'irrégularité. Elle a conclu que l'intéressé s'était mis lui–même dans cet état. C'est ce qu'a révélé l'enquête interne de la GRC, qui a pris quelque temps.

Lorsque l'affaire a été confiée à la section des plaintes publiques de la GRC, un organisme tout à fait distinct, cette section a fait une enquête approfondie qui a conclu que, effectivement, la GRC avait maltraité l'intéressé. Elle avait négligé de fournir des preuves médicales et, finalement, a été trouvée coupable d'un grave méfait. Une fois qu'on fait intervenir un organisme indépendant au lieu de faire une enquête interne pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la GRC ou du gouvernement, on a alors un espoir de faire la justice.

Se faisant presque un point d'honneur envers la Chambre, ce comité a présenté un rapport dans lequel il a exposé les faits et formulé des recommandations. Un précédent ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est disposé à accepter cette idée. Le gouvernement est maintenant obligé d'appuyer un gouvernement libéral qui remonte à de nombreuses années. Les documents du ministère des Affaires indiennes admettent entièrement qu'il s'agissait là d'une expérience. Il est triste de penser que, pour une raison ou une autre, le

gouvernement modifie sa politique pour nier carrément la réalité.

Je suis absolument dégoûté. Je ne peux imaginer de termes assez forts pour exprimer mon mépris envers ce qui se passe ici aujourd'hui. Je vais m'asseoir. Si le gouvernement hésite avant d'autoriser une mise une voix sur cette motion, entre-temps, la Chambre devrait pouvoir commenter les activités dont nous avons été témoins ici ces derniers jours.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est un de ces moments très intéressants en politique où l'on nous invite à faire un examen rétrospectif et à remonter 37 ans en arrière pour examiner ce qui s'est vraiment passé à l'époque.

Il est très difficile pour n'importe qui de faire pareil exercice, même pour des députés. En écoutant ici les interventions, j'essayais de penser à ceux qui pouvaient être présents à l'époque où l'on a fait cet échange. Il est très important de reconnaître que lorsque s'écrit l'histoire, certaines choses peuvent manquer ou être oubliées. Il est extrêmement difficile d'essayer d'en arriver à une conclusion à ce moment-ci. Il y a peut-être deux torts qui sont causés. Il y a peut-être eu un mauvais traitement fait à nos Inuit du nord du Québec et de Resolute Bay. Il y a aussi un tort qui est causé à nos fonctionnaires qui ont été calomniés et qui ont été accusés de bien des choses différentes jusqu'ici.

Je suis probablement le dernier à appuyer des bureaucrates de quelque façon que ce soit. Mais vient également un temps où ils devraient avoir la chance d'exprimer leur opinion, de défendre leur position et les décisions qui ont été prises à cette époque. Tout ce que nous pouvons faire, c'est essayer de revenir en arrière et examiner ce qui a pu arriver à cette époque, lorsque ces fonctionnaires qui étaient chargés de prendre des décisions intelligentes ont dû examiner toute l'information dont ils disposaient à l'époque pour tâcher de faire pour le mieux en faveur des Inuit dont nous discutons aujourd'hui.

Ils ont cru sincèrement leur donner une chance de vivre une vie meilleure en leur faisant quitter la région où ils crevaient manifestement de faim, où il n'y avait pas de gibier ni aucun espoir pour l'avenir, pour les amener plus au nord dans l'Extrême-Arctique. C'est sur cette base que la décision a été prise à l'époque. Cette mesure a été prise pour tâcher d'améliorer le sort de ces gens-là. Peut-être qu'à l'époque il y avait des choses. . . Je vois que mon temps de parole est expiré. Je regrette. Peut-être une autre fois. Merci.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES TAPIS HARDINGS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les Tapis Hardings ont survécu à la grande dépression et à la dernière récession, mais ils ne survivront peut-être pas aux politiques économiques du gouvernement.

Après avoir fabriqué des tapis pendant 65 ans en Ontario, les Tapis Hardings ont été mis sous séquestre. Le mois dernier, ils ont fermé leur usine de Collingwood et ce mois-ci, ils ferment celle de Brantford. Six cent personnes ont été mises à pied et à moins qu'un nouvel acheteur ne soit trouvé bientôt, elles ne retourneront pas au travail. Beaucoup d'employés de cette société vivent dans ma circonscription. Je voudrais leur dire que le gouvernement fédéral va les aider à s'adapter, mais je ne peux pas, parce que le gouvernement refuse de mettre en oeuvre les programmes d'adaptation promis aux dernières élections.

Je voudrais leur dire de ne pas s'inquiéter, qu'il y a d'autres emplois pour eux, mais je ne peux pas, parce que le libre-échange et l'obsession du gouvernement pour les taux d'intérêt élevés ont fait disparaître des milliers d'emplois pour toujours.

Je voudrais dire à ces travailleurs mis à pied qu'ils recevront au moins l'assurance-chômage à laquelle ils ont droit, mais je ne peux pas parce que le gouvernement a affaibli l'assurance-chômage en augmentant le nombre de semaines qu'ils doivent travailler pour être admissibles et en diminuant le nombre de semaines pendant lesquelles ils peuvent retirer des prestations.

Je dirai donc au gouvernement que les Canadiens réclament un changement de coeur, un changement de politique et, pour tout dire, un changement de gouvernement.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les agents de Postes Canada ont si peur des agriculteurs et des villageois que leurs représentants amènent des gardes de sécurité avec eux quand ils rencontrent leurs conseils municipaux.

Cette société a demandé récemment à rencontrer à huis clos le conseil municipal d'Arborfield, en Saskatchewan. Quatre cadres agressifs de Postes Canada se sont présentés, accompagnés d'un garde de sécurité costaud. Il y avait peut-être des gardes en civil à l'extérieur parce que la société n'a pas pris de chance. Elle a même demandé au plus proche détachement de la GRC, à Carrot River, d'être disponible.

Cette démonstration de force de Postes Canada est très regrettable. Si ses fermetures sont justifiées, elle pourrait les faire accepter à l'aide d'arguments objectifs, au lieu de recourir à l'intimidation.

La fermeture ou le franchisage des bureaux de poste ruraux font du tort à des Canadiens loyaux.

Je prie le gouvernement d'annuler les ordres qu'il a donnés à Postes Canada et de mettre fin à l'intimidation et aux fermetures. Veuillez laisser Postes Canada fonctionner dans l'intérêt de tous les Canadiens, y compris des ruraux.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'OR

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 5 novembre 1990, le Conseil municipal de Val d'Or, en l'absence de quatre échevins, a adopté le contenu et le préambule du mémoire qu'il présentera devant la Commission Bélanger-Campeau. Ce mémoire a été préparé exclusivement par les élus municipaux, et la population de Val d'Or ne semble pas avoir été ni consultée ni informée de ses travaux.

Le 14 novembre, j'écrivais au Conseil municipal de Val d'Or en ces termes: Comme député d'Abitibi, je souhaite un Québec fort économiquement dans un Canada fort. Avant tout, le vrai problème actuellement ce n'est pas la Constitution, c'est l'économie en Abitibi—Témiscamingue. Qu'on analyse la situation économique du Québec, du Canada et de nos entreprises, on en revient au problème de la dette nationale.

Monsieur le Président, je suis près des préoccupations des citoyens de la ville de Val d'Or et, depuis 1984, j'ai été présent à Val d'Or et en Abitibi pour assurer et accélérer le développement économique et social pour le mieux-être des enfants, des femmes et des hommes de notre pays.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, il devient évident que l'additif d'octane MMT qui est utilisé dans l'essence canadienne est très dangereux pour la santé.

En fait, l'un des plus grands neurotoxicologues au Canada estime que la composante de manganèse du MMT est un produit neurotoxique insidieux qui est absorbé par le système respiratoire et qui détruit les cellules du cerveau.

Les enfants canadiens y sont particulièrement vulnérables parce que leur système immunitaire n'a pas encore produit de barrière hémato-encéphalique et qu'ils n'ont pas de mécanisme excréteur pour se débarrasser de cette substance pernicieuse.

Les effets neurotoxiques du manganèse peuvent accroître l'incidence de la maladie de Parkinson et d'autres troubles mentaux. C'est une honte nationale de constater que le gouvernement ne fait rien et continue d'autoriser l'utilisation du MMT au Canada, alors que celui-ci est interdit aux États-Unis depuis 1978.

Je demande au gouvernement de prendre dès maintenant des mesures pour interdire le MMT et le remplacer par l'éthanol, un additif renouvelable qui n'est pas nocif pour l'environnement.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION SUR LES EFFETS DES DROGUES ET DE L'ALCOOL

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la Semaine de sensibilisation sur les effets des drogues et de l'alcool commence aujourd'hui. Cet événement a été lancé il y a une douzaine d'années, à la suite des préoccupations que la population a spontanément exprimées au sujet des méfaits de l'alcool et des drogues, tout particulièrement chez les jeunes.

La Semaine de sensibilisation sur les effets des drogues et de l'alcool est un exemple éloquent de mesure d'inspiration populaire. Les écoles, les milieux d'affaires, la

police, les professionnels de la santé et des milliers de citoyens ordinaires qui ont à coeur la promotion d'un mode de vie responsable y participent.

J'invite aujourd'hui les députés de cette Chambre à continuer d'appuyer et d'encourager cette initiative communautaire fort louable.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le communiqué de la semaine dernière annonçant que le gouvernement fédéral ne versera que 100 millions en vertu du nouvel accord de foresterie conclu avec la Colombie-Britannique est une mauvaise nouvelle pour nos forêts, notre environnement et l'emploi dans ce secteur. Le président des Western Silvicultural Contractors estime que cela pourrait signifier la perte de 100 000 emplois.

Ce gouvernement et ses amis créditistes de Victoria ont manqué à leurs promesses au sujet de nos forêts.

La question qu'il faut se poser maintenant, c'est ce qui va arriver aux accords avec l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario, lesquels ont expiré en mars 1989. Sont-ils menacés également?

Le gouvernement prétend réduire les budgets pour financer notre effort dans le Golfe. Quand fera-t-il un effort pour les forêts?

Allez, signez ces accords!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, il serait peut-être bon que, lorsque le ministre des Finances et ses conseillers parlent de la TPS, ils regardent une carte. Il y a un Canada au nord du 60e parallèle.

Des représentants du Nord sont à Ottawa cette semaine pour appuyer l'amendement présenté au Sénat qui prévoit des dispositions particulières pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le nord du Québec et le Labrador, qui auraient pour effet de ramener à zéro le taux de la TPS.

L'économie du nord du Canada a des caractéristiques particulières et la taxe sur les produits et services aura un effet beaucoup plus grand sur les habitants de cette région que sur les autres Canadiens.

Article 31 du Règlement

Cet effet sera négatif, car notre économie est en développement et notre base industrielle, fondée sur autre chose que les richesses naturelles, est fragile et n'y résistera pas.

Il n'y a pas besoin d'habiter le Nord pour comprendre que le fait d'habiter là pose des problèmes économiques particulièrement graves. On est éloigné des grands marchés nord-américains, les hivers sont longs et les frais d'électricité, de transport, de communication et autres sont plus élevés. Il faut ajouter à cela le fait que la population est très dispersée et a un niveau d'éducation très bas.

La TPS sera véritablement un coup très dur pour l'économie du Nord.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix aux producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent pour que la nouvelle entente Canada-Québec sur le développement forestier se signe dans les plus brefs délais. Mon gouvernement a fait une proposition de 100 millions de dollars au gouvernement du Québec le 24 août dernier, et je trouve malheureux qu'elle soit toujours restée sans réponse.

Même si je reconnais que la forêt est de juridiction provinciale, il n'en demeure pas moins que notre volonté, comme gouvernement fédéral, est d'aider les propriétaires de boisés privés. Ils sont un apport économique très important dans ma région et c'est pour cela qu'ils méritent toute notre attention.

Messieurs les ministres fédéral et provincial des Forêts, les discussions ont assez duré. Passez aux actes et signez une entente qui permettra à ma région et à tout le Québec forestier d'avoir des outils de travail convenables pour développer et entretenir une ressource essentielle à notre survie économique.

* * *

LE DROIT DU QUÉBEC À L'AUTODÉTERMINATION

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, la preuve est faite que le régime actuel ne permet pas de coordonner les politiques économiques du gouvernement fédéral et des provinces dans l'intérêt de tous. L'Association des manufacturiers canadiens a dénoncé cette situation. Le problème est des plus sérieux. Ce sont les politiques expansionnistes de l'Ontario, encouragées

Article 31 du Règlement

par le manque de contrôle du fédéral, qui ont alimenté l'inflation en Ontario, et c'est le Québec qui en paie le prix.

Aujourd'hui, il est toujours dans l'intérêt du Québec de limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, même si l'Accord du lac Meech a été rejeté. C'est pourquoi l'autonomie du Québec s'impose comme la seule formule qui puisse sauvegarder la stabilité et assurer la croissance économique du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, nous devons commencer à remettre en cause les lois et les règlements qui privent les ruraux canadiens de leurs terres et de leurs ressources.

Un exemple de la situation nous est donné par Judy Skidmore, de Northcare, qui expliquait dans une lettre ce qui était arrivé lors d'une réunion tenue récemment sur l'accès des habitants de la région au Parc provincial de l'Ours polaire, dans le nord de l'Ontario. Elle écrit:

> Lors de la réunion, j'ai écouté avec malaise et une certaine frustration un jeune trappeur portant la casquette des trappeurs de l'Ontario, discuter avec des environnementalistes pour obtenir la permission de se construire un abri temporaire contre la pluie près de ses pièges.
>
> Le représentant de la Fédération des naturalistes de l'Ontario n'était pas d'accord avec lui. Plusieurs autres habitants de Peawanuck ont expliqué le fonctionnement de leurs véhicules tous terrains et comment ils utiliseraient les quatre qu'ils avaient dans une partie de cet immense parc.
>
> J'ai exprimé notre désespoir et affirmé que pour nous, cette réunion où des habitants du Nord devaient se défendre devant quatre personnes de Toronto pour pouvoir se construire un abri contre la pluie et obtenir la permission d'utiliser des véhicules tous terrains dans leur propre région, n'avait aucune valeur.

J'affirme qu'il est temps d'écouter les habitants des régions. Ce sont des gens qui vivent de la terre et travaillent avec les riches ressources de notre pays.

* * *

• (1410)

[*Français*]

REVENU CANADA

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national continue de cautionner la mauvaise gestion de ses fonctionnaires à l'endroit du contribuable latuquois, Réjean Perron.

Après avoir fait part au ministre que ses fonctionnaires ont attendu le délai de quatre ans avant d'exiger de M. Perron de faire ses déclarations d'impôt pour 1985–1986, j'aurais cru qu'un ministre sensé corrigerait la situation discriminatoire subie par mon commettant. Eh bien non, le ministre persiste à se fermer les yeux et laisse, en connaissance de cause, une injustice grave se continuer.

Au lieu de dépenser des millions de dollars en publicité pour faire croire aux gens que Revenu Canada est juste et équitable envers les contribuables, vous devriez davantage, monsieur le ministre, vous organiser pour que les personnes lésées soient dédommagées, car c'est là votre devoir premier.

M. Perron attend toujours l'argent que Revenu Canada lui doit. Cet argent, il ne l'a pas volé. Il l'a payé en trop sur ses retenues. S'il a été un bon citoyen en payant ses taxes, pourquoi seriez–vous un mauvais ministre en refusant de lui rembourser ce qui lui appartient?

M. Saint–Julien: C'est honteux!

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, les consommateurs canadiens, comme mes électeurs de Nepean, seront durement touchés par cette proposition du gouvernement d'appliquer la TPS aux frais d'électricité. J'ai reçu plus de 2 000 cartes de réponse des clients de Nepean Hydro, qui protestent de façon véhémente contre l'application de la TPS à leur compte d'électricité mensuel.

Je cite quelques–uns de leurs commentaires:

> Comme les aliments, l'eau et les services médicaux, l'électricité n'est pas un luxe, mais un bien essentiel et vital qui ne devrait pas être soumis à la TPS.
>
> Elle devrait être considérée comme un service, et non une source de recettes.
>
> Les retraités, comme nous, sont inquiets et excédés face à cette invasion fiscale.

Les gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont exonéré l'électricité de la taxe et ce, depuis que la taxe sur les ventes des fabricants a été mise en place au début du siècle.

La TPS ajoutera 300 millions de dollars par année à la note des abonnés et ce, seulement en Ontario.

La vente d'électricité ne devrait donc pas être assujettie à une taxe fédérale sur les produits et services.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, on critique souvent la Société canadienne des postes à la Chambre. Ça m'arrive à moi aussi, mais je voudrais vous faire part d'une chose qui s'est produite dans ma circonscription, où la société a tout fait pour satisfaire les souhaits de mes électeurs.

Les habitants d'une coopérative d'habitation située au 143, av. Ryland, à Truro, en Nouvelle-Écosse, ont demandé la distribution du courrier à domicile. La direction de Postes Canada a jugé que c'était impossible, mais elle a tout fait pour répondre aux besoins de ces personnes. Elle a offert des solutions de rechange et laissé la décision aux intéressés. À cinq reprises au moins, les porte-parole de la société ont visité l'immeuble où ils ont rencontré les habitants. J'y étais moi-même.

Je tiens à féliciter et à remercier le directeur régional, M. Gerry Roy, et ses collaborateurs, Barry Bennett et Wendall Skier, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de régler cette affaire à la satisfaction des parties en cause.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, notre jeunesse devra avoir une solide instruction et une bonne formation pour mieux faire face aux années 90.

Près des deux tiers des nouveaux emplois créés exigent plus de 12 années d'études et de formation. Pourtant, nous prévoyons déjà qu'un million de jeunes abandonneront leurs études secondaires au cours de la prochaine décennie.

Devant cette éventualité, tous les intervenants sociaux doivent dès maintenant encourager nos jeunes et leur faire voir les avantages d'une bonne éducation.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, on a lancé la campagne «L'école, j'y suis, j'y reste», au coût de 296 millions de dollars, afin de réduire le taux de décrochage de 30 p. 100 qui existe actuellement dans nos écoles secondaires.

Article 31 du Règlement

D'autres segments de la société ont également pris à coeur cette cause. Par exemple, deux conseils scolaires du comté de Lambton ont conclu des ententes de transition avec le collège Lambton. Le but de ces ententes est de faciliter le plus possible le passage des élèves au collégial.

Ces ententes permettent aux jeunes de mieux comprendre ce qu'on attend d'eux à l'école secondaire et au collège, et de leur donner une idée claire du chemin à suivre pour entreprendre une carrière.

Il faut encourager de telle initiatives. J'encourage plus de gens à investir dans nos jeunes, les effectifs futurs de notre pays, et je suis sûr que cet investissement nous rapportera gros.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, l'environnement du Canada est un peu mieux préservé depuis l'adoption définitive du Clean Air Act américain. Ce projet de loi a été salué comme une victoire pour l'environnement, car il impose un plafond et des réductions assujetties à un calendrier aux émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote ainsi que de nouvelles normes sévères pour les émissions des véhicules.

Les représentants canadiens et américains discutent actuellement d'un traité bilatéral qui préserverait mieux les lacs et les forêts de notre pays contre les effets nocifs des émissions causant les pluies acides. Cependant, nous au Canada avons encore beaucoup à faire pour égaler les progrès réalisés par nos cousins américains. En 1985, le gouvernement fédéral a conclu des négociations avec seulement 7 des 10 provinces qui imposaient des réductions des émissions, mais sans fixer d'objectifs, de calendriers ni de plafond national comme le fait le projet de loi américain. Les négociations actuelles en vue de conclure un accord global sur la qualité de l'air ne serviront à rien sans des normes nationales claires du côté canadien.

L'exclusion des trois provinces les plus à l'Ouest et des deux territoires laisse plus de la moitié de l'environnement canadien non protégé par les accords existants. Une impulsion nationale est nécessaire pour saisir l'occasion offerte par la Clean Air Act des États-Unis.

Je prie le gouvernement de négocier et d'appliquer des normes nationales et d'imposer un plafond aux émissions dans le Plan vert à l'étude qui soient au moins aussi stricts que la loi américaine.

[*Français*]

LES FEMMES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter tout particulièrement les femmes qui viennent d'être élues au sein des conseils d'administration des écoles au Québec. Quarante-cinq p. 100 de femmes représenteront la population québécoise lors des décisions majeures quant à l'avenir des écoles de nos enfants. Ceci est un pas majeur vers l'équité. La tâche sera ardue, mais je sais que les femmes n'ont jamais eu peur du défi.

À toute l'équipe et surtout à toutes les femmes, félicitations!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Aujourd'hui, la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick a statué que lorsque le premier ministre a nommé des sénateurs supplémentaires, dont l'un du Nouveau-Brunswick, afin de contrôler le Sénat et l'obliger à adopter la TPS, il a commis une erreur, car il n'a pas accordé en même temps à cette province un siège de député de plus à la Chambre des communes.

Par ailleurs, aujourd'hui, le leader du gouvernement au Sénat a reconnu que cette décision allait à l'encontre de celle que la Cour suprême de l'Ontario a rendue sur le même sujet et qu'une instance supérieure devrait être appelée à trancher.

Cela dit, et étant donné qu'il s'agit là de la décision de seulement deux tribunaux sur le grand nombre de ceux qui ont été appelés à se prononcer à ce sujet, le vice-premier ministre pourrait-il me dire s'il entend demander au Sénat de suspendre l'examen de la TPS et de ne le reprendre qu'une fois que la Cour suprême du Canada se sera prononcée sur toute cette affaire? Pourrait-il s'y engager aujourd'hui?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition a une façon toute originale d'interpréter les jugements de nos tribunaux. En l'occurrence, le tribunal n'a pas conclu, contrairement à ce que le chef de l'opposition voudrait le faire croire, que le premier ministre n'avait pas le droit de nommer un sénateur à cause des exigences de l'alinéa 51)*a)* de la Constitution; il a même ajouté: «Ces dernières semaines, certains ont mal interprété le sens du pararaphe 51(1) qui, pourtant, est parfaitement clair. Ce paragraphe ne dit pas qu'une province ne peut pas avoir plus de sénateurs que de députés, mais bien qu'elle doit toujours avoir droit à un nombre de députés non inférieur au nombre de sénateurs.» La distinction est importante.

Contrairement à la décision du tribunal de l'Ontario, le tribunal du Nouveau-Brunswick a laissé entendre que, étant donné qu'on s'était prévalu de l'article 26 pour nommer des sénateurs supplémentaires, il fallait créer un siège de plus à la Chambre pour le Nouveau-Brunswick. Le député se souvient sans doute que, lorsque j'ai abordé cette question à la Chambre, j'ai dit que cette conclusion était contestable.

Le tribunal du Nouveau-Brunswick a adopté un point de vue différent de celui de l'Ontario. Nous entendons en appeler de la décision du tribunal du Nouveau-Brunswick parce que, en toute déférence, nous ne sommes pas d'accord avec son interprétation des implications de l'article 26. Quoi qu'il en soit, le plus important, à mon avis, c'est que deux tribunaux ont déjà confirmé que le gouvernement pouvait légalement et légitimement recourir à l'article 26, que le recours à ce pouvoir n'a pas compromis la légitimité des projets de loi que la Chambre et le Sénat ont adoptés. Les sénateurs libéraux de l'autre endroit devraient maintenant accepter la réalité et adopter nos projets de loi.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre de la Justice ne nous a pas expliqué pourquoi, si elle est tant persuadée que le gouvernement a raison, le gouvernement interjette appel. Cela n'est pas logique.

Hier, le ministre du Revenu national a déclaré que le gouvernement possédait un mécanisme secret qui lui permettrait de faire adopter de force la TPS au Sénat et, toujours hier, le ministre d'État chargé des petites entreprises, qui se trouvait en Colombie-Britannique, a admis que le gouvernement pourrait laisser passer quelques mois et retarder la mise en application de la TPS. Je voudrais donc poser au vice-premier ministre la question suivante: Quelle est la politique du gouvernement, est-ce de suivre les tactiques dilatoires du ministre d'État chargé des petites entreprises ou d'opter pour les tactiques à la Rambo que prône le ministre du Revenu national?

• (1420)

Pourquoi le gouvernement ne met-il pas fin à la confusion qui règne en renvoyant directement toute cette question de la TPS, et la question du Sénat aussi, à la

Cour suprême du Canada pour obtenir une décision avant d'adopter la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il serait plus approprié, à mon avis, que le chef de l'opposition se demande pourquoi son parti continue d'user au Sénat de tactiques dilatoires mesquines et sectaires quand il sait parfaitement bien que rien ne peut justifier les retards provoqués à l'heure actuelle par le Sénat. La TPS va être adoptée. Tout le monde au pays sait que la TPS sera adoptée.

Les tactiques dilatoires employées au Sénat ne servent qu'à accroître l'incertitude dans laquelle se trouvent les petites entreprises. S'il acceptait d'écouter les représentants des 17 organisations différentes qui ont rencontré M. Chrétien et d'autres personnalités, il verrait que ces retards nuisent au secteur privé du Canada.

D'ailleurs, ces retards vont aussi provoquer un véritable problème, puisqu'ils empêcheront les contribuables à faible revenu de recevoir 600 millions de dollars en crédits d'impôt. Est-ce bien ce que veulent les membres du Parti libéral, que les contribuables canadiens à faible revenu ne puissent toucher leurs crédits pour la TPS? Voilà la question qu'ils devraient poser aux sénateurs.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les libéraux veulent la même chose que les Canadiens, soit que l'on supprime la TPS, pour éviter que les Canadiens ne récupèrent qu'une partie de la taxe par l'entremise des crédits tout en renflouant les coffres de l'État avec le reste. Voilà ce que veulent les Canadiens.

Le ministre d'État responsable des petites entreprises a dit au sujet de la TPS: «À mon avis, il faudrait éviter d'adopter la taxe la veille de Noël pour ensuite la mettre en vigueur la semaine suivante. Je crois que le gouvernement aurait tort de faire cela.»

[*Français*]

Monsieur le Président, pourquoi le ministre des Finances persiste-il à vouloir imposer cette taxe le 1er janvier quand il sait parfaitement bien que son ministre d'État a raison? Pourquoi ne suspend-il pas le débat jusqu'à ce que toute cette question de la TPS au Sénat soit tranchée par la Cour Suprême du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais poser la question suivante au chef de l'opposition: pourquoi appuie-t-il la politicaillerie des sénateurs de l'autre endroit, qui retardent le projet de TPS, alors qu'il sait très bien que les libéraux n'ont rien à proposer en échange, que Jean Chrétien a dit comme lui qu'il n'y a pas de solution de remplacement à la TPS?

L'unique réponse qu'il a été en mesure de donner, c'est: «Eh bien, je vais former un comité pour trouver une autre solution.» Le chef de l'opposition sait qu'il n'y a pas d'autre solution.

Le chef de l'opposition sait que toute solution proposée par les libéraux serait pire que la TPS. Pour des motifs politiques, les libéraux ne jouent pas franc jeu avec les Canadiens en leur faisant croire qu'ils pourraient proposer quelque chose de mieux.

La TPS aidera les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence internationale. Elle aidera aussi les producteurs canadiens, puisque les importateurs paient maintenant un tiers de moins de taxes qu'eux. La TPS contribuera à réduire les coûts des nouveaux investissements.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, dans une lettre, le président du Bureau fédéral d'examen environnemental déclarait, et je cite:

«Nous reconnaissons que le projet Grande-Baleine est un projet qui relève de la compétence provinciale et nous croyons que les procédures environnementales fédérales ne s'appliquent pas à ce projet.»

Monsieur le Président, c'est en flagrante contradiction avec toutes les déclarations de ce gouvernement ici même à la Chambre. Le gouvernement a-t-il l'intention de tenir parole avec les tenants de l'environnement du Québec? Est-il prêt à confirmer que le projet ne sera pas scindé? Le ministre est-il prêt à désavouer immédiatement, de façon non équivoque, la lettre de son fonctionnaire?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aurais aimé que mon honorable collègue d'en face fasse lecture d'autres paragraphes dans la lettre, parce qu'au début de la lettre, M. Robinson explique très clairement ce qui suit:

«Le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, ressource fédérale d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, s'applique au complexe Grande-Baleine puisque celui-ci a des impacts appréhendés sur des champs de compétence fédé-

rale, tels que les poissons, les mammifères marins, les oiseaux migrateurs et l'écologie de la Baie d'Hudson.»

Alors, monsieur le Président, c'est très clair, selon la lettre, le gouvernement fédéral maintient toutes ces prérogatives en termes d'évaluation environnementale et cela est réaffirmé tout au cours du document que mon honorable collègue vient juste de citer.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce matin, M. Allan Penn, du Comité consultatif de la baie James, qui était là lorsque la lettre a été rendue publique, a dit que, très clairement, il ne s'agit pas d'un problème de compétence. Il a ajouté que, de toute évidence, «le gouvernement actuel a sensiblement reculé par rapport à sa position précédente» sur la baie James. Autrement dit, ce n'est pas la loi qui est en cause, c'est le manque de volonté politique du ministre et du gouvernement.

Je demande au ministre de ne pas s'esquiver et de s'abstenir de nous réciter le message enregistré qu'il nous sert d'habitude. S'il s'esquive, alors son plan de protection de l'environnement et son projet de loi C-78 sont à l'eau.

Est-ce que le ministre accepte d'exercer les pleins pouvoirs du gouvernement fédéral dans le cas de la baie James? Accepte-t-il de ne pas scinder le projet? S'engage-t-il à ne pas permettre qu'un seul coup de pelle soit donné pour construire l'aéroport ou la route avant la tenue d'une enquête publique fédérale complète? Ou bien aurons-nous affaire à un Rafferty II à la Baie James?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répète, une fois de plus, que le gouvernement compte bien soumettre à une évaluation environnementale complète les projets de ce genre dans tout le pays et que tous les projets devraient être évalués avant le début des travaux de construction. C'est exactement ce que nous avons l'intention de faire dans ce cas.

* * *

LE SÉNAT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les députés se souviendront qu'il n'y a pas tellement longtemps, le chef de mon parti avait prévenu le gouvernement de l'incertitude qu'allait créer, sur le plan constitutionnel, la nomination des huit sénateurs. La décision rendue aujourd'hui au Nouveau-Brunswick confirme la préoccupation dont nous avait fait part mon chef.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte qu'il entraîne le pays vers un grave problème constitutionnel? La seule façon pour lui de régler adéquatement ce problème consiste à demander à ces huit sénateurs de démissionner.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement s'en tiendra à l'esprit des deux décisions rendues par les tribunaux, à savoir: que, en fait, les nominations n'ont pas invalidé l'activité de l'une ou l'autre Chambre; et que le gouvernement du Canada devrait poursuivre ses travaux. J'espère que le député et ses collègues prieront les membres du Sénat de poursuivre les travaux du Parlement du Canada.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la ministre de la Justice devrait savoir que toute décision d'un tribunal qui remet en cause la composition actuelle de la Chambre des communes, c'est-à-dire l'absence d'un autre député du Nouveau-Brunswick, situation qui, selon le juge, doit être corrigée, constitue une question très sérieuse qui ne doit pas être traitée avec désinvolture.

La ministre sait sûrement combien il sera difficile de résoudre le problème sans tarder. Or, la démission des huit sénateurs réglerait le problème sans tarder.

Le ministre des Finances se dit préoccupé par l'incertitude que les événements au Sénat ont engendrée dans les milieux d'affaires. N'est-il pas préoccupé aussi par la décision qui a été rendue aujourd'hui, et par l'incertitude qu'elle engendrera? Le gouvernement ne va-t-il pas s'efforcer de dissiper cette incertitude? S'il n'est pas disposé à demander aux sénateurs de démissionner, soumettra-t-il immédiatement la question à la Cour suprême, afin que celle-ci puisse trancher?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme ma collègue la ministre de la Justice vient de le dire, cette décision et celle qui a été rendue en Ontario réduisent sensiblement le degré d'incertitude qui existe.

M. Gray (Windsor–Ouest): Pourquoi n'interjetez–vous pas appel de cette décision?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Mon ami me demande pourquoi nous n'interjetons pas appel. La ministre de la Justice a déclaré que le seul motif permettant d'interjeter appel est un aspect restreint de la décision, et non pas le fondement de cette décision, qui porte que le premier ministre avait parfaitement le droit de recourir à la Constitution pour nommer les huit sénateurs.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il n'est pas question ici d'un aspect restreint de la décision, mais bien du fait que le juge a dit que nous devions faire sans tarder ce qui est quasi impossible, soit ajouter un siège à la Chambre des communes. Ce n'est pas là quelque chose que le ministre des Finances devrait prendre à la légère.

• (1430)

Il parle d'incertitude. Nous avons pu lire dans les journaux aujourd'hui que le gouvernement du Manitoba pourrait fort bien refuser de percevoir la taxe pour le gouvernement fédéral dans certains secteurs de l'économie de cette province. Encore plus d'incertitude.

Pourquoi les gens d'affaires, les consommateurs ou même les gouvernements provinciaux accepteraient–ils de percevoir ou de payer cette taxe alors que le gouvernement refuse de dissiper toute incertitude en renvoyant cette question à la Cour suprême?

Des voix: Bravo!

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète encore une fois qu'il n'y a aucune incertitude quant à la validité des mesures prises par le gouvernement. Je peux citer la décision de la Cour de l'Ontario, qui dit que c'est au Parlement de déterminer si le Nouveau–Brunswick a le droit d'avoir un député de plus. Le tribunal n'a pas le pouvoir de déclarer que la Chambre des communes n'est pas correctement constituée.

La Chambre des communes est correctement constituée, et le Sénat aussi. Ils devraient tous deux continuer de faire leur travail.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET DE LOI C–78

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, qui sait probablement que ce matin, la coalition nationale des groupes environnementaux a tenu une conférence de presse pour inciter le ministre à choisir entre renforcer le projet de loi sur les évaluations environnementales et renoncer carrément à ce projet.

Le ministre calmerait les inquiétudes que ce projet suscite dans le public en l'amendant pour donner au ministre de l'Environnement le pouvoir de rejeter les projets qui auraient de lourdes conséquences environnementales plutôt que de laisser ce pouvoir aux ministres qui parrainent ces projets.

Le ministre garantira–t–il à la Chambre aujourd'hui qu'il proposera les amendements voulus au comité avant que ne débute l'étude article par article?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je commencerai par féliciter le député de manifester son inquiétude et son intérêt pour le projet de loi C–78.

Comme nous le savons tous, le Canada n'est pas doté des mesures législatives qu'il lui faudrait en matière d'évaluation environnementale. Le projet de loi C–78 est une étape très importante vers l'adoption de la loi qui répondra à nos besoins.

Je n'ai pas cessé de le répéter, je serais très heureux de prendre connaissance des amendements que mes collègues souhaitent apporter au projet de loi et je m'engage à proposer les amendements appropriés s'ils me sont présentés au comité avant l'étude article par article.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais il sait très bien qu'il est préférable d'avoir un projet qui a du mordant plutôt qu'une loi qui ne jouit pas de l'appui du public.

Je demande donc de nouveau au ministre s'il s'engage à appuyer des amendements, proposés par nous ou par des députés de son parti, qui donneraient au ministre de l'Environnement le dernier mot lorsqu'il s'agit d'approuver ou de rejeter des projets particuliers.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répète ce que je viens de dire. J'ai fait savoir aux députés que je serais très heureux de recevoir leurs propositions d'amendements et j'ai adressé le même message aux provinces.

J'ai une courte liste d'amendements que nous étudions très soigneusement et je m'engage à proposer quelques amendements au comité avant l'étude article par article. Ces amendements sont dans le même esprit que le projet

de loi et nous estimons qu'ils renforceront le projet. Il nous faut cette loi, et il nous la faut très bientôt.

* * *

LE SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il le sait, le secteur du transport aérien connaît des difficultés et, pour empirer les choses, le ministre a déclaré hier à Toronto que les compagnies aériennes devraient faire face à une hausse des droits d'utilisation, qui, selon le président de l'Association canadienne du transport aérien, pourront atteindre 300 millions de dollars.

Comment le gouvernement peut-il envisager d'imposer des droits d'utilisation si élevés à un secteur qui est déjà dans une situation avancée d'instabilité, quand on sait que le coup sera plus dur encore pour les compagnies qui peuvent le moins se le permettre, c'est-à-dire celles des régions éloignées et des petites collectivités?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, les députés auraient avantage à connaître toute l'histoire. Hier, lorsque je me suis adressé à l'association, j'ai parlé du document de consultation qui avait été remis à l'industrie en juillet dernier. J'ai mentionné que nous étions ouverts à la consultation et que, à la demande de l'industrie, nous avions prolongé la période de consultation du 1er novembre au 1er février.

Après mon allocution—et ce n'est pas mentionné dans l'article—mes fonctionnaires ont participé pendant tout l'avant-midi à une séance sur le recouvrement des coûts. De nombreuses consultations sont en cours. C'est précisément le but de l'exercice. La période de consultation est loin d'être terminée.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je conviens que le ministre a accepté d'élargir la consultation; hier, par contre, il a dit très clairement à une importante conférence sur le transport aérien qui se tient ici, au Canada, que les compagnies aériennes vont payer des droits d'utilisation plus élevés et qu'il y aura un nouveau régime à cet égard. On ne peut pas du même souffle consulter et établir des lignes directrices.

Je le demande à nouveau au ministre: Pourquoi continue-t-il à menacer le secteur du transport aérien d'une hausse des droits d'utilisation? Une telle hausse risque de ruiner les petites compagnies aériennes, d'être refilée au public voyageur qui a déjà du mal à se payer des déplacements dans notre vaste pays et, enfin, d'exacerber les inégalités entre les grands aéroports et les aéroports régionaux alors que, où qu'ils vivent, les Canadiens ont tous droit à un transport aérien de qualité.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'était exactement le but de la séance. J'ai laissé entendre qu'il y aurait une hausse des droits d'utilisation et un recouvrement des coûts. J'ai dit être ouvert à la consultation. J'étais là pour cela. J'étais là pour cela le jour précédent. C'est ce que j'ai fait la veille au soir. C'est ce que j'ai fait au cours de la journée. C'est ce que mes collaborateurs ont fait hier. De la consultation.

Compte tenu des antécédents de mon collègue et du parti qu'il représente, ce genre de consultation lui est manifestement tout à fait étranger.

* * *

LE SÉNAT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je pose ma question à la ministre de la Justice, monsieur le Président. Je voudrais revenir au procès qui a été intenté au Nouveau-Brunswick.

La ministre se rappelle que le chef de mon parti est revenu à la charge quatre fois à la Chambre pour conseiller au gouvernement de renvoyer la question à la Cour suprême du Canada à cause du chaos constitutionnel qui pouvait en résulter. La ministre se souvient d'avoir répondu une fois que l'affaire était discutable. Plus tard, à une conférence de presse à Vancouver, elle a dit: «Le ministère de la Justice m'informe que ces sénateurs représentent toutes les régions du Canada, et quiconque n'est pas d'accord avec moi peut s'adresser aux tribunaux.» Eh bien, c'est ce que nous avons fait, et nous avons gagné précisément sur ce point.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Comment la ministre compte-t-elle ajouter un onzième député du Nouveau-Brunswick? Sait-elle que cela exigera vraisemblablement une modification constitutionnelle? Par conséquent, aurait-elle l'obligeance de dire à la Chambre quelles sont les sept provinces qui appuieront la modification qu'elle présentera pour faire adopter la TPS?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve intéressant d'entendre le député dire qu'il faut modifier la Constitution pour ajouter ce siège.

Les décisions qui ont été rendues sur cette question confirment la position que j'ai prise à la Chambre, lorsque j'ai déclaré que les nominations étaient valables. C'est ce que j'ai dit à la Chambre, et rien dans les jugements des tribunaux ne prouve le contraire. Il est clair que la constitution actuelle de la Chambre des communes est valable.

Le jugement rendu au Nouveau-Brunswick invite le gouvernement du Canada à trouver maintenant un moyen d'ajouter un siège aux Communes pour représenter cette province. Sur ce point, le jugement entre en conflit avec la décision de la Cour de l'Ontario. C'est donc sur ce point que j'en appellerai du jugement. La divergence montre combien l'interprétation de ces dispositions est difficile.

Je crois que ces questions sont devant les tribunaux. Aucun tribunal n'a jugé que le gouvernement ne pouvait pas, sur le plan juridique, nommer des sénateurs comme il l'a fait, et je laisse au pouvoir judiciaire le soin de déterminer ce que le gouvernement doit faire maintenant.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): J'ai une autre question à poser, monsieur le Président. Le juge a dit que si le Parlement ne trouve pas rapidement un moyen de créer et de combler 11 sièges, on demandera aux tribunaux de le faire.

La ministre ne se rend-elle pas compte qu'elle pourrait compromettre toutes les mesures législatives adoptées au cours de la présente législature si notre Parlement n'est pas légalement constitué?

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: La ministre s'est déjà trompée. Elle pourrait à nouveau être dans l'erreur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Waddell: Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Le gouvernement donne l'impression que le fait d'ajouter un député pour le Nouveau-Brunswick est un détail. Ce n'est pas un détail, c'est un amendement constitutionnel majeur!

Voici donc ma question: Quel plan le gouvernement entend-il adopter maintenant afin de donner suite au jugement de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick? Est-ce que le gouvernement va retarder l'implantation de la TPS?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la question fondamentale, c'est la légitimité des décisions de cette Chambre et du Sénat. Il n'y a aucun doute là-dessus.

• (1440)

[*Traduction*]

La légitimité des mesures législatives adoptées dans cette Chambre ou au Sénat n'est nullement mise en doute. Ni l'une ni l'autre des décisions rendues ne met en doute la façon dont les Chambres ont été constituées depuis la nomination des huit sénateurs.

Comme je l'ai déjà indiqué dans cette Chambre, la question qui se pose est intéressante et tient au libellé très compliqué et sibyllin de la Constitution. Elle consiste à savoir ce qui découle de l'utilisation légitime de ce pouvoir. Les deux tribunaux, celui de l'Ontario et celui du Nouveau-Brunswick, divergent d'opinion à ce sujet.

Comme nous sommes respectueusement en désaccord avec cet aspect du jugement rendu par le tribunal du Nouveau-Brunswick, nous interjetterons appel, mais le jugement ne portera nullement atteinte à la validité des décisions prises dans cette Chambre ou au Sénat. Il s'agit tout simplement d'une question de forme.

Si le tribunal confirme qu'il faut un autre siège, nous nous conformerons à ses exigences. Nous sommes toutefois respectueusement en désaccord avec la façon dont le tribunal du Nouveau-Brunswick interprète cette question.

* * *

LE PROJET SCOTIA SYNFUELS

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse ne peuvent pas croire qu'il a décidé de rejeter le projet Scotia Synfuels, qui permettrait de créer 2 000 emplois pendant plus de 36 ans, soit plus de trois fois le nombre d'emplois créés avec Hibernia, à une fraction du coût pour le secteur public. Il permettrait de produire 4 millions de barils de combustibles propres de haute qualité pour les Canadiens et d'utiliser proprement le charbon du Cap-Breton. Ce projet est tout indiqué pour l'économie du Cap-Breton.

Pourquoi le ministre tourne-t-il le dos à ce projet important? Pourquoi a-t-il abandonné son mandat envers l'expansion industrielle dans la région de l'Atlantique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que nous venons d'annoncer dans le cadre du crédit d'impôt deux projets de 24,5 millions de dollars pour le Cap-Breton, ce qui signifie que nous ne négligeons pas l'économie de la Nouvelle-Écosse.

Quant au projet Synfuels, mon collègue sait très bien, car ce projet se trouve dans sa circonscription, qu'il est en cours depuis maintenant 10 ans. Les promoteurs voulaient d'abord un crédit d'impôt de 200 millions de dollars au Cap-Breton. Mais ils voulaient davantage, soit une garantie d'emprunt et l'achat d'une réduction d'intérêt, ce qui n'était pas possible puisque le secteur privé ne fournissait aucune garantie de financement. M. Gillespie lui-même l'a dit dans le *Globe and Mail* hier.

La technologie était bonne, nous en convenons, mais il n'y avait pas de financement. Ce projet serait très coûteux pour le gouvernement du Canada à ce moment-ci. C'est pourquoi nous avons décidé ne pas accepter la proposition.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre sait que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, tous les députés de l'assemblée législative, de la province, tous les syndicats et tous les représentants municipaux de l'île du Cap-Breton appuient ce projet.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Au nom de la justice et de l'honnêteté, le ministre acceptera-t-il de rencontrer les promoteurs de ce projet et de mettre au point un plan qui conviendra au gouvernement du Canada et à ces promoteurs afin de réaliser ce projet pour les habitants de cette région du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député sait très bien que dans toutes les régions du Canada nous avons besoin d'argent pour conclure un marché. Vous pouvez avoir l'appui de toute la province, si vous voulez, mais vous ne pouvez pas obtenir 500 millions de dollars du secteur privé pour garantir votre projet. Vous demandez un crédit d'impôt de 200 millions de dollars en plus d'une garantie d'emprunt et d'une réduction d'intérêt. Ça ne peut pas être une bonne affaire. Actuellement, vous ne pouvez même pas fournir un dollar et vous voulez que nous vous fassions crédit!

Il n'est pas question que nous appuyions un projet dans lequel le secteur privé ne fait pas sa part. C'est aussi simple que ça.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national, mais comme je ne le vois pas à sa place, son secrétaire parlementaire acceptera peut-être répondre.

L'habitude que les gens ont prise d'aller magasiner aux États-Unis continue d'avoir des effets dévastateurs pour les détaillants des villes frontalières canadiennes, qui se traduisent notamment par une grave perte d'emplois dans le secteur de la vente au détail.

Le gouvernement fait-il quelque chose pour au moins reconnaître les problèmes croissants que cause sa politique économique et offrir une certaine aide aux détaillants des villes frontalières canadiennes qui entrevoient pour la période des fêtes un chiffre d'affaires qui n'a rien de bien réjouissant?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le problème soulevé par mon collègue—non de London, malheureusement, mais par mon autre collègue—fait l'objet de discussions depuis deux semaines avec les autorités municipales des villes frontalières et avec l'Association canadienne des détaillants.

Nous croyons pouvoir trouver une solution, mais je comprends que ce n'est pas facile pour les commerçants établis le long de la frontière. Mais les échanges entre les États-Unis et le Canada sont depuis longtemps une réalité de la vie pour tous ces commerçants.

Encore une fois, les fonctionnaires de mon ministère travaillent avec eux, et nous croyons pouvoir trouver une solution d'ici quelque temps.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je poserai donc ma question supplémentaire au même ministre. Le gouvernement fédéral est-il au courant du plan annoncé récemment par le gouvernement de l'Ontario qui offrirait des subventions aux détaillants établis dans certaines villes frontalières ontariennes pour les aider à financer leurs activités de promotion commer-

ciale visant à contrebalancer cette tendance à magasiner aux États-Unis?

Le gouvernement fédéral prévoit-il participer maintenant à cette initiative, ou offrira-t-il un programme similaire avant Noël?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous ne sommes évidemment pas aussi riches que le gouvernement de l'Ontario, et nous tâchons d'abord de voir s'il n'existe pas d'autres solutions que nous pourrions examiner avec les gens avec qui nous discutons à l'heure actuelle.

Pour être bien franc, nous n'envisageons pas la possibilité d'affecter des crédits à quelque programme que ce soit avant Noël. Nous travaillons en fait de diverses façons à résoudre le problème, mais aucun programme ni aucune subvention n'est prévu pour le moment.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Personne n'est dupe de ce qui se passe avec la phase II du projet de la baie James, de 24 milliards, et le projet Grande-Baleine, de 8 milliards.

Le Québec veut procéder à une évaluation des routes et des aéroports dès maintenant, puis les construire, au coût de 6 millions, pendant que l'on fait l'évaluation des effets des barrages et des réservoirs, pour pouvoir ensuite se plaindre qu'on lui a fait gaspiller de l'argent si certaines parties étaient jugées inacceptables.

Est-ce que le ministre n'est pas d'avis que l'évaluation devrait porter sur l'ensemble du projet? Autrement, on risquerait d'avoir des routes menant nulle part et des dommages irréparables à l'environnement.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, le gouvernement estime que l'évaluation environnementale d'un projet doit être faite avant que les travaux ne commencent.

C'est notre position. C'est la position que nous avons mentionnée au Québec et c'est la position que nous défendrons.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le Québec a décidé de scinder le projet Grande-Baleine en deux.

Les discussions sur une évaluation environnementale conjointe, qui se poursuivent depuis 18 mois, n'aboutissent pas. Est-ce que, pour une fois, au lieu de faire ce que veut l'Hydro-Québec, le ministre va faire ce qui est nécessaire pour protéger l'environnement et agir seul, s'il le faut, pour obtenir l'évaluation du projet Grande-Baleine et de ses infrastructures en une étape et non deux?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses à mon collègue. La première, je l'ai déjà mentionnée.

En vertu des lois et des règlements en vigueur, le gouvernement fédéral a tous les pouvoirs qu'il lui faut pour procéder à une évaluation environnementale complète. Par contre, il y a la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui a été signée par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les autochtones, sous les auspices du gouvernement libéral de l'époque, en 1975. C'est un document légal qui nous lie et c'est pour cela que nous essayons, parallèlement à l'exercice de notre pouvoir de procéder unilatéralement à une évaluation environnementale, de conclure une entente avec la province, pour que l'évaluation ait lieu suffisamment vite pour que nous ayons les résultats avant le début de la construction.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. À plusieurs reprises dans ma circonscription, des commettants se sont plaints concernant l'achat, par des personnes âgées de moins de 16 ans, de munitions pour armes légères. Est-ce que la ministre peut nous dire aujourd'hui que l'achat ou la vente de munitions constitue une infraction lorsque l'acheteur est âgé de moins de 16 ans, car j'ai l'impression qu'au Québec, les vendeurs ne respectent pas les règlements?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, alors que le contrôle des armes à feu est régi par le Code

criminel, le contrôle des munitions est, en règle générale, prévu dans la Loi sur les explosifs.

L'article 120(1) du Règlement d'application de la Loi sur les explosifs interdit la vente de munitions à une personne âgée de moins de 16 ans, sauf si celle-ci détient un permis valide délivré conformément au Code criminel. Il incombe au commerçant d'établir la preuve de l'âge de l'acheteur si cette question est approuvée. Le Règlement est entré en vigueur le 18 janvier 1990 et impose des restrictions quant à l'âge des acheteurs d'autres types d'explosifs, notamment les feux d'artifice. En général, les personnes pouvant acheter d'autres types d'explosifs ou du matériel connexe doivent être âgées d'au moins 18 ans.

* * *

LES TRANSFERTS AUX PROVINCES

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon les experts de la Banque nationale, les paiements de transfert ont largement profité aux provinces les plus riches et ont alimenté l'inflation dans ces mêmes provinces au cours des dernières années. Par ailleurs, on sait que les taux d'intérêt élevés du ministre des Finances visent à diminuer l'inflation dans ces provinces. Non seulement le Québec est désavantagé, mais il est aussi pénalisé par ces abus et ces erreurs de ces provinces et du gouvernement fédéral. Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre entend corriger la situation et accorder des compensations pour les dommages causés à l'économie du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les paiements de transfert au titre de certains programmes bénéficient à toutes les provinces, mais les paiements les plus importants pour le Québec sont ceux de la péréquation et cette province est, et de loin, la province qui reçoit le plus. La révision normale de la péréquation aura lieu bientôt, dans un an ou un an et demi, je crois. Les discussions ont déjà été entamées. Un certain nombre de provinces, dont le Québec, font valoir leur point de vue dans ce processus de révision. Nous voulons attendre la fin de ces discussions avant de prendre une décision au sujet de la péréquation.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je ne parlais pas de la péréquation, je parlais principalement des transferts dont profitent les provinces dans les ententes conjointes au niveau des programmes. Ce que je veux dire, c'est qu'actuellement, le Québec perd des milliards de dollars en vertu de cette politique de transferts dans les programmes qui existent entre les provinces et le gouvernement fédéral. Est-ce que le gouvernement fédéral va compenser pour ces milliards perdus par le gouvernement du Québec, et par les citoyens du Québec, par rapport à cette politique monétaire qui a pénalisé le Québec depuis plusieurs années?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les paiements de transfert en vertu du financement des programmes établis sont calculés en fonction de la population, peu importe la province, de sorte que le Québec a accès à ce programme au même titre que l'Ontario, la Colombie-Britannique ou la Nouvelle-Écosse.

Le Québec est le plus gros bénéficiaire de la péréquation. Tous les autres programmes de paiements de transfert sont beaucoup moins importants que ceux du financement des programmes établis et de la péréquation. Les troisièmes en importance sont les paiements au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Encore là, il s'agit d'un programme à frais partagés à égalité. Le gouvernement fédéral verse un dollar pour chaque dollar versé par le Québec. Donc, le Québec n'est défavorisé dans aucun de ces programmes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. La Société canadienne des postes a supprimé ses services dans des centaines de petites localités canadiennes, obligeant ainsi de nombreux Canadiens à parcourir jusqu'à 22 kilomètres pour mettre une lettre à la poste ou ramasser leur courrier. Elle a réalisé des bénéfices de 149 millions de dollars aux dépens de nombreuses gens des régions rurales. Par souci de justice, le ministre garantira-t-il les mêmes services postaux à tout le monde?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député devrait faire écrire ses questions par quelqu'un d'autre, car il a complètement déformé les faits.

On n'a pas fermé les bureaux de poste par centaines, mais on en a ouvert des centaines. Les fermetures dont parle le député n'ont pas eu lieu. Nos vérificateurs indépendants nous disent que le service postal s'améliore et qu'on n'a jamais donné le même service à tout le monde dans toutes les 150 années d'histoire des postes canadiennes, parce que les conditions ne sont pas les mêmes partout pour tout le monde. Je sais que le député voudra

revérifier ses renseignements avant de poser d'autres questions.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, mes renseignements sont tout à fait exacts. En voici quelques-uns de plus pour la gouverne du ministre et du gouvernement actuels. Non seulement le gouvernement taxe-t-il les services funéraires et les timbres des lettres de condoléances, mais il s'en prend aux bénéficiaires de l'assurance-chômage et aux assistés sociaux qui ne pourront pas toucher leur chèque rapidement à cause des distances, maintenant qu'il ferme les bureaux de poste ruraux.

Le ministre sait fort bien que les citoyens doivent avoir accès aux services postaux. Prendra-t-il les responsabilités que lui confèrent ses fonctions en traitant tous les Canadiens équitablement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député pousse un peu fort. Les assistés sociaux dont il parle recevront un chèque le 13 décembre si on réussit à convaincre les sénateurs libéraux de se décider.

Ajoutons que nos vérificateurs indépendants s'assureront que ces chèques sont livrés en temps voulu partout au Canada dès que nous les aurons mis à la poste.

Enfin, le service postal canadien n'a pas son équivalent dans le monde et nous avons également des spécialistes indépendants qui le confirment.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a au Québec quelque 500 marchands de meubles qui vont perdre leurs profits d'opérations d'une année complète, parce qu'ils ne seront pas adéquatement compensés pour la taxe de vente fédérale incluse dans leur inventaire. Hier, la Corporation des marchands de meubles du Québec a prétendu que cette injustice amènera, et je cite: «la disparition de plusieurs marchands de meubles.»

Monsieur le Président, le ministre acceptera-t-il de retirer la TPS pour ne pas nuire à l'industrie du meuble du Québec et des quelque 21 000 personnes qui y gagnent leur vie?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle des marchands de meubles en général. Certains marchands ont droit à un remboursement qui équivaut au montant actuel de taxe de vente fédérale sur leurs stocks. D'autres ne recevront pas le plein remboursement, et c'est malheureusement ce qui arrive quand il y a un remboursement moyen. Certains seront au-dessus de la moyenne, d'autres au-dessous.

Je dirai toutefois au député que s'il s'inquiète tant des marchands de meubles, qu'il aille donc voir le sénateur MacEachen et qu'il lui dise: «Il faut adopter cette taxe parce qu'elle mettra les fabricants canadiens sur un pied d'égalité avec la concurrence.»

À l'heure actuelle, les fabricants étrangers paient une taxe de vente inférieure d'un tiers. C'est pourquoi nous voulons faire adopter la TPS, pour aider nos fabricants de meubles. Mais si le sénateur MacEachen s'entête à faire la loi, s'il se dissocie de Jean Chrétien, il est alors. . .

• (1500)

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ce n'est pas de la théorie, c'est la réalité. Ce matin, j'ai parlé au vice-président des finances du Groupe Rona-Dismat qui affirme que l'entrée en vigueur de la TPS va causer des préjudices énormes aux membres de son groupe. Il y en a qui ne survivraient pas, m'a-t-il dit. Pourquoi le ministre demande-t-il à l'entreprise privée d'assumer de telles pertes en pleine récession économique? Pourquoi mettre en péril des compagnies, des emplois et les familles qui en dépendent?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, quand il a parlé au porte-parole du secteur du meuble, le député lui a-t-il dit quelle était la solution de rechange du Parti libéral? Lui a-t-il dit qu'aucune solution de rechange n'a été proposée? Lui a-t-il dit que la solution de rechange des libéraux serait une autre forme de taxe de vente? Lui a-t-il dit que la solution de rechange pourrait être une hausse des impôts des sociétés et des particuliers?

Le chef du Parti libéral, Jean Chrétien, a dit qu'il serait irresponsable de la part de l'opposition libérale de lutter contre la TPS sans proposer de solution de rechange. Quelle est-elle, cette solution de rechange?

Je pense que le député sait qu'il n'y en a pas, et que s'il y en avait une, elle serait pire que la TPS.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'aimerais revenir à une question qui a été posée hier par la députée de Hamilton-Est.

En réponse à une question qui portait sur l'approbation par mon ministère, plus précisément Investissement Canada, de l'achat de la société Consumers Gas, j'ai dit, comme en témoigne la page 15388 du hansard:

> [. . .] je suis sur la même longueur d'onde que le premier ministre Rae et l'ancien premier ministre Peterson, qui avait accepté l'entente avant d'être battu.

J'aimerais faire retirer les mots «et l'ancien premier ministre Peterson, qui avait accepté l'entente avant d'être battu.»

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA CONSTITUTION

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour discuter d'un prétendu outrage à la Chambre des communes.

Sur la question de privilège, je me fonde sur le *Parliamentary Practice* d'Erskine May. J'attire l'attention de Votre Honneur sur la récente décision rendue dans l'affaire d'Elizabeth Weir contre le procureur général du Canada; je me reporte plus précisément à la page 17 du jugement. Je vais vous en faire parvenir une copie. Je veux seulement en lire un court paragraphe à la page 17. Le juge a déclaré: «La situation exige qu'on fasse preuve d'imagination politique et d'ingéniosité pour trouver un moyen de donner sans tarder un onzième député au Nouveau-Brunswick sans remettre en question la représentation continue de la province à la Chambre des communes. Si le Parlement ne parvient pas à concevoir promptement un moyen de créer et de combler un onzième siège, il pourrait demander à la cour de s'en charger. Même si la cour ne peut pas donner d'ordres au Parlement, elle reste la gardienne des droits constitutionnels des citoyens. Elle verra donc, au besoin, à trouver le moyen de s'assurer que ces droits sont respectés.»

Ce que le juge demande, dans cette affaire, c'est de créer un siège supplémentaire pour le Nouveau-Brunswick. J'ai failli dire Colombie-Britannique. Vous savez comment je me suis battu pour essayer de conserver un siège dans cette province.

Mais vous savez, monsieur le Président, que, conformément à notre Constitution, et plus particulièrement aux articles 41 et 42, les provinces sont représentées proportionnellement à la Chambre. Le nombre de députés est, en fait, réparti proportionnellement entre les provinces. Donc, si vous donnez un siège de plus au Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique pourrait en demander un, le Québec aussi. La question est très difficile à régler sans modification constitutionnelle.

Ce qui m'inquiète, c'est que, en attendant une modification constitutionnelle qui mettrait en oeuvre la décision qui devrait, selon le juge, être appliquée sur-le-champ, les lois que la Chambre des communes a adoptées depuis la nomination des nouveaux sénateurs, et même les lois que nous adoptons maintenant, pourraient être illégales. Autrement dit, certains doutes pourraient planer sur ces mesures législatives.

Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement a nui à l'autorité de la Chambre. Il est coupable d'outrage à la Chambre, parce qu'il a jeté une ombre sur toutes les lois adoptées par la Chambre en refusant de veiller à ce que le Parlement soit constitué conformément à l'alinéa 51*a*). Cela a trait à la nomination des nouveaux sénateurs.

Deuxièmement, il y a son refus de renvoyer les questions légitimes concernant la composition du Parlement—le Parlement étant formé de la Chambre des communes et du Sénat—à la Cour suprême du Canada pour obtenir une décision rapide. Il se peut effectivement qu'à la lumière de cette décision et des articles de la Constitution, la Chambre ne soit pas dûment constituée. La question est grave, et le gouvernement est coupable d'outrage, à mon avis, parce qu'il n'a pas tenté d'élucider immédiatement la question. Il aurait dû le faire bien avant. Nous l'avions mis en garde, mais il ne voulait pas l'éclaircir. Aujourd'hui, il est aux prises avec une décision rendue par un tribunal. Il devrait chercher à éclaircir la situation. Sinon, il sera coupable de mépris de l'autorité du Parlement.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): À mon avis, monsieur le Président, le député a tort d'évoquer la possibilité que le

Parlement ne soit pas dûment constitué. La cour du Nouveau-Brunswick a rendu son jugement aujourd'hui, et elle voit d'un oeil différent ce qui découle de l'alinéa 51*a*) de la Constitution à la suite du recours à l'article 26 pour faire les nominations. Le gouvernement pense que, sur ce point-là et sur la question de savoir si le Nouveau-Brunswick a droit à un autre siège, la cour provinciale fait erreur. C'est pour cette raison que nous allons interjeter appel.

À mon avis, le Parlement serait mal venu de faire quoi que ce soit au sujet de cette décision de la cour avant qu'on n'ait épuisé tous les recours en justice.

La décision a été rendue publique aujourd'hui, mais le gouvernement du Canada n'a pas encore décidé de quelle façon il fera appel. Peut-être conviendrait-il de saisir la Cour suprême du Canada de cette affaire. Peut-être serait-il suffisant de s'adresser à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. J'aimerais que notre décision soit fondée sur un examen judicieux et pondéré de tous les éléments.

Je ne crois pas que la question ait été soulevée dans d'autres provinces. Il y a une cause devant la cour de la Colombie-Britannique au sujet du recours à l'article 26 et une autre en Ontario sur une affaire différente. Je ne suis pas certaine si, en Ontario, les plaideurs vont interjeter appel à la suite de la décision prise relativement à l'alinéa 51*a*). Ils en avaient l'intention, mais apparemment, ils ont changé d'idée.

Je n'ai jamais laissé entendre que la question n'était pas discutable. Le gouvernement était d'avis—et s'est fondé sur cet avis—que le recours à l'article 26 n'entraîne pas la nécessité d'élire un autre député au Nouveau-Brunswick. Nous devrions demander aux tribunaux de tirer cette affaire au clair. Je répète qu'aucune cour en Ontario ou au Nouveau-Brunswick n'a dit que la Chambre n'est pas dûment constituée du fait de ces nominations ou des incidences qui découlent de l'alinéa 51*a*).

Traditionnellement, nous n'exécutons pas un jugement avant d'avoir interjeté tous les appels possibles. D'après moi, les remarques du député au sujet de l'urgence d'agir sont prématurées. Il faut d'abord interjeter appel et faire éclaircir la question.

M. Waddell: Dans une certaine mesure, monsieur le Président, les propos que tient la ministre sont fondés. Je crois savoir que la ministre vient tout juste d'être saisie de cette décision et qu'ainsi qu'elle l'a dit, elle souhaite l'examiner. Elle voudra également réfléchir avant d'agir et elle adopte, à mes yeux, une attitude tout à fait sensée.

Ce qui m'inquiète, et je soumets la difficulté à la ministre, c'est qu'à peu près n'importe qui au Canada voudra peut-être contester la légitimité de l'une ou l'autre des lois que nous avons adoptées en déclarant que la Chambre n'était pas dûment constituée. Voilà qui soulève un problème.

Je suis tout disposé à attendre à demain, quitte à présenter de nouveau le problème à la ministre une fois qu'elle aura pu, ainsi qu'elle l'a demandé, examiner la position que le gouvernement adoptera. Je comprends que le gouvernement peut raisonnablement espérer au moins un certain délai de réflexion, mais comme le temps presse, j'aimerais bien pouvoir revenir demain sur cette affaire.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Relativement à la même question de privilège, monsieur le Président, j'estime que la ministre semble traiter cette affaire d'une façon assez sommaire. Je ne pense pas que la ministre et le gouvernement comprennent la gravité et les conséquences de cette décision du tribunal.

En toute déférence, je soutiens que le Parlement était dûment constitué à l'issue des dernières élections générales de 1988. Récemment, le premier ministre et le gouvernement ont pris une certaine décision en vue de nommer des sénateurs. À cause de la situation qui existe au Sénat en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, le tribunal a été appelé à statuer et à remettre en question les nominations du premier ministre.

• (1510)

Monsieur le Président, je vous prie de considérer les conséquences de la décision que, saisie de cette affaire en appel, la Cour suprême du Canada pourrait rendre, décision portant que le Parlement n'a plus été dûment constitué dès l'instant où le premier ministre a nommé huit sénateurs supplémentaires. Lorsque vous réfléchirez à la chose, monsieur le Président, je vous prie de considérer les conséquences d'une telle décision et le risque que toute contestation de l'une ou l'autre des lois

que nous avons adoptées au cours de cette législature pourraient faire courir au pays tout entier.

Bien que le Parlement constitue l'autorité suprême, il importe que la ministre et le gouvernement conservateur respectent la loi. Les tribunaux ont contesté la nomination de ces huit sénateurs supplémentaires.

Il me semble que ce gouvernement et le ministre ont la responsabilité de demander immédiatement à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur cette question aussi rapidement que possible pour éviter le risque très réel de chaos dans notre pays.

Il est possible, par exemple, qu'une loi soit adoptée par le Parlement grâce à une seule voix. Les conséquences pourraient très bien être différentes si un député supplémentaire du Nouveau-Brunswick siégeait à la Chambre.

Monsieur le Président, moi aussi, je vous prie de déclarer que nos privilèges seraient, en fait, gravement compromis par l'inaction du gouvernement, ou parce qu'il n'intervient pas rapidement pour renvoyer la question à la Cour suprême du Canada.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Port Moody—Coquitlam a soulevé une question très intéressante qui a été développée par le député de York-Sud—Weston. De même, nous avons entendu la ministre de la Justice.

D'après ce que j'ai entendu, on a rendu deux jugements qui se contredisent. Le ministre a dit que le jugement le plus récent, qui a été rendu hier ou aujourd'hui, va faire l'objet d'un appel.

Si j'acceptais l'argument selon lequel il s'agit potentiellement d'une question de privilège, je devrais alors décider si, d'après ce que j'ai entendu, la question de privilège paraît fondée à première vue. Il serait très difficile de le faire en se fondant sur deux jugements contradictoires à ce jour, même s'il convenait que le Président de la Chambre se prononce sur l'interprétation de deux jugements différents.

Les deux députés ont laissé entendre que le gouvernement devrait saisir immédiatement la Cour suprême du Canada de la question. C'est une question de principe et une question litigieuse. Je ne pense pas que ce soit une question à propos de laquelle le Président de la Chambre des communes puisse donner un ordre au gouvernement.

Les choses étant ce qu'elles sont, le Président, à mon avis, ne possède pas suffisamment de preuves qui lui permettent d'établir qu'il y a outrage à la Chambre, ce qui veut dire que la Chambre serait alors appelée à se prononcer sur la question. Advenant un vote favorable, la question serait alors renvoyée à un comité.

Cette situation, s'il s'avère qu'elle constitue un outrage à la Chambre, présenterait bien sûr des aspects intéressants du point de vue de la procédure qu'il faut envisager. À mon avis, le Président n'a pas à se prononcer là-dessus aujourd'hui, au moins.

Je tiens à remercier les députés de même que la ministre pour leur intervention. On a invoqué des arguments fascinants et intéressants. Je ne pense pas que la Présidence devrait intervenir à ce moment-ci.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'insister, mais la question de privilège qui a été soulevée plus tôt donnait à penser que les actes du gouvernement constituent un outrage au Parlement. J'aimerais aborder la question sous un autre angle.

Le jugement rendu par la Cour supérieure du Nouveau-Brunswick est assez exceptionnel. Il n'est pas facile de porter un jugement sur une loi du Parlement. J'estime, monsieur le Président, que nos privilèges ont été violés parce que l'autorité même de cette Chambre a été remise en question, non pas par un tribunal inférieur désigné par un gouvernement provincial, mais par une cour supérieure dont les membres ont été nommés par ce gouvernement ou ce Parlement. Il s'agit d'un tribunal du Nouveau-Brunswick dont les membres ont été nommés par le gouvernement fédéral.

La ministre laisse entendre que l'existence d'opinions contradictoires neutralise la décision rendue par le tribunal du Nouveau-Brunswick. Et qu'adviendrait-il si la décision du tribunal du Nouveau-Brunswick était la seule qui comptait? La position de la Chambre à cet égard serait-elle différente?

Monsieur le Président, je soutiens donc que le fait qu'une cour supérieure a mis en doute la validité de la nomination des huit sénateurs par le gouvernement met aussi en doute la légitimité et l'autorité de la Chambre des communes. Cette importante décision laisse supposer que la Chambre des communes peut ne pas être correctement constituée en ce moment même. En lais-

sant supposer que nous délibérons de façon illégitime ici, le tribunal a mis en doute la légitimité et l'autorité de la Chambre des communes, ce qui constitue certainement une violation de privilège.

Monsieur le Président, je vous demande de prendre note de cette question, d'obtenir un avis juridique des experts que vous consultez habituellement, qui qu'ils soient, afin de déterminer s'il y a vraiment une violation de privilège, non pas relativement à un outrage, mais relativement au fait qu'une cour supérieure de notre pays a mis en doute l'autorité et la légitimité de la Chambre des communes.

M. le Président: Je remercie le député des arguments qu'il a présentés. Encore une fois, cela ressemble beaucoup aux arguments présentés auparavant sur la question de privilège au sujet de laquelle j'ai rendu une décision. Je sais que le député ne me demanderait pas de contredire une décision que je viens de rendre il y a quelques minutes. Supposons que la question de privilège du député de York-Sud—Weston est une question tout à fait distincte qui se rapporte aux privilèges du député.

La présidence se retrouve encore dans la même situation, même si on accepte qu'il s'agit bel et bien d'une question de privilège. Je ne dis pas que c'est le cas mais, même si ce l'était, la présidence serait obligée de déterminer si la question de privilège paraît fondée à première vue ou non.

Le député dit que la décision du Nouveau-Brunswick revêt une grande importance parce qu'elle vient d'une cour supérieure. Que je sache, c'est le cas aussi de la décision de l'Ontario. Nous avons donc deux décisions contradictoires, et ce n'est pas à la présidence de décider lequel de ces tribunaux a raison, bien que je sois terriblement tenté de le faire, ayant donné des opinions sur des questions de ce genre pendant de nombreuses années avant de venir à la Chambre des communes. Je ne suis toutefois pas autorisé à le faire.

Deuxièmement, je ne crois pas que le fait d'obtenir un avis juridique, comme le député de York-Sud—Weston l'a proposé, m'aide beaucoup.

Comme je l'ai dit, c'est une question fascinante. Elle me fascine et elle fascine aussi les députés, mais je dois faire très attention pour ne pas aller au-delà de ce qui m'est permis de faire et j'ai bien peur qu'il ne convienne pas que j'intervienne.

La ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger cette discussion, mais un certain nombre de commentaires qui ont été formulés nécessitent des éclaircissements.

Les députés de York-Sud—Weston et de Port Moody—Coquitlam ont tous deux laissé entendre que les décisions des tribunaux du Canada portent que la nomination des huit sénateurs était inappropriée. Je crois que cette interprétation de leur part laisse une mauvaise impression à la Chambre, étant donné que ni l'un ni l'autre des tribunaux n'en est arrivé à cette conclusion.

• (1520)

Dans sa décision, le juge McRae de la division générale de la Cour de l'Ontario, conclut que la nomination des huit nouveaux sénateurs ne constitue pas une violation de la Loi constitutionnelle de 1867. C'est en raison de cette constatation que l'on peut dire que la composition de la Chambre des communes est valide. Le juge poursuit en disant que la Cour n'a pas la compétence voulue pour déclarer que la composition de la Chambre des communes est incorrecte.

La Cour du Nouveau-Brunswick a adopté un point de vue différent relativement aux conséquences de l'exercice de ce pouvoir de nomination en ce qui a trait au droit du Nouveau-Brunswick d'avoir un certain nombre de sénateurs, mais elle souligne très clairement, comme le dit le juge Stevenson, que certaines personnes ont donné, ces dernières semaines, une interprétation erronée de l'alinéa 51*a*). Le sens est clair. Cet alinéa ne dit pas qu'une province ne peut avoir plus de sénateurs que de députés. Il dit qu'une province peut ne pas avoir moins de députés qu'elle a de sénateurs, ce qui sous-entend que le Parlement devrait corriger une telle situation.

Une fois encore, la décision du Nouveau-Brunswick est une déclaration. Elle ne comporte pas une solution. Elle laisse entendre que le Parlement devrait trouver cette solution. Je pense qu'il y a lieu d'obtenir une décision définitive de la Cour. Je fais respectueusement valoir qu'il n'est pas plus convenable que la Chambre se conforme à une décision de la Cour du Nouveau-Brunswick qu'à une décision de la Cour de l'Ontario. Cela dit, je pense qu'il serait très malheureux que la lecture des comptes rendus de la Chambre donne à penser que l'un ou l'autre tribunal a jugé ces nominations incorrectes, alors que ce n'est pas le cas. Je pense que la question est très différente de ce que laisse entendre le député.

M. le Président: J'ai essayé de faire en sorte qu'il soit très clair que les opinions sont contradictoires. Il n'appartient pas à la présidence de les examiner dans les circonstances actuelles et j'imagine que la ministre de la Justice invoque le Règlement, mais la décision est rendue et l'affaire est close.

La députée d'Ottawa–Ouest a soulevé la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet des délibérations tenues ce matin par le Comité permanent de l'environnement.

J'avais saisi le comité d'une motion après avoir donné l'avis nécessaire. Depuis un certain temps déjà, j'avais notifié au président et à tous les membres mon intention de présenter la motion. Ayant donné avis il y a trois semaines, j'ai proposé ma motion ce matin.

Avant que nous puissions en arriver à un vote, l'un des trois représentants du gouvernement a dit qu'il allait quitter la réunion afin qu'il n'y ait plus quorum et qu'il ne soit donc plus possible au comité de se prononcer sur la motion. De plus, il a invité ses collègues à le suivre, ce qu'ils ont fait.

Le comité est désespérément à court de temps pour s'occuper du grand nombre de problèmes urgents qui menacent l'environnement. Ce qui s'est produit ce matin a aggravé le problème en interrompant la réunion et en empêchant le comité de s'occuper de toute autre question jusqu'à ce que les députés ministériels se décident à revenir, en nombre suffisant, je suppose, pour rejeter ma motion et poursuivre le programme très chargé du comité.

Le fait de perturber ainsi les travaux du comité et de lui faire perdre son temps à un moment où les Canadiens comptent sur la Chambre des communes pour examiner tous ces problèmes est vraiment déplorable. C'est le genre d'action partisane qui compromet l'esprit collégial qui s'est développé au sein du comité depuis des mois, par suite de l'urgence et de l'universalité des problèmes auxquels nous devons faire face.

La conduite des membres ministériels du comité m'a empêchée, ce matin, de débattre ces importantes questions et de représenter mes électeurs au comité et, en définitive, à la Chambre, surtout que ma motion demandait au comité de prendre certaines mesures et de présenter au Parlement un rapport sur certaines questions.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je crois que la présidence et d'autres députés savent avec quel intérêt la députée signale ces questions environnementales à l'attention du comité. La députée a parlé de l'esprit collégial qui règne depuis longtemps au comité, et j'ose évidemment espérer que cela va continuer.

La difficulté qui se pose à nouveau à la présidence est une difficulté à laquelle j'ai fait maintes fois allusion, à savoir que le comité existe et qu'il est maître de son travail tant qu'il ne s'y produit rien de tellement extraordinaire que la présidence doive considérer qu'on a porté atteinte à des privilèges ou qu'on s'est rendu coupable d'outrage. Il se peut fort bien que le comité revienne à un débat harmonieux, mais la présidence ne le sait pas. La députée a certes exprimé un grief, mais la présidence n'a aucun moyen d'intervenir dans les délibérations du comité.

Tout ce que j'espère, évidemment, c'est que les députés en viennent à un *modus vivendi* et qu'ils fassent un travail que nous souhaitons tous leur voir accomplir.

Mme Catterall: Monsieur le Président, puis–je demander des éclaircissements?

M. le Président: La députée d'Ottawa–Ouest demande des éclaircissements.

Mme Catterall: Monsieur le Président, ce qui m'inquiète, c'est que les comités sont en quelque sorte le prolongement de la Chambre.

M. le Président: Je ne veux pas le moindrement empêcher la députée de soulever une question importante, mais elle a déjà présenté un exposé complet là–dessus. J'ai peut–être eu tort de laisser aller les choses aussi longtemps, car je ne peux rien faire à cet égard.

Je crois que la députée devra faire valoir son argumentation au cours d'un débat à la Chambre, au cours de la période des questions ou en privé, mais qu'elle ne peut pas continuer à le faire ici. Nous en sommes rendus à discuter de ce qui se passe ou non au comité. Avant

longtemps, des députés vont mettre en doute la recevabilité de tout cela.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)) propose: Que le projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi sur les banques (prorogation des délais), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques pour présenter le projet de loi C-90 qui vise à proroger les délais prévus par la Loi sur les banques. Je traiterai brièvement du projet de loi et je m'attarderai aux raisons qui justifient cette prorogation.

Le projet de loi C-90 va droit au but. Il vise à proroger les délais sans modifier la Loi sur les banques. Nous savons tous que la Loi sur les banques cessera d'être en vigueur à compter du 31 mars 1991. Le projet de loi C-90 prolonge la durée d'application de la loi actuelle jusqu'au 1er avril 1992. Le gouvernement aura ainsi le temps de poursuivre sa réforme des lois sur les institutions financières et de formuler des amendements de fond à la Loi sur les banques, comme je l'ai annoncé le 27 septembre.

Il est important que nous disposions de cette période supplémentaire, de cette année de plus, même si les modifications aux lois régissant les institutions financières peuvent sembler n'être que des rajustments de forme. En fait, elles sont très importantes car elles se rapportent à un secteur crucial.

Tous les Canadiens seront touchés, favorablement, je crois, par cette mesure législative. La réforme des lois et des règlements que nous avons annoncée aura une incidence directe sur la façon dont les institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale répondent aux besoins des Canadiens.

Ces institutions seront plus efficaces et concurrentielles et seront mieux en mesure de répondre aux demandes des Canadiens.

N'oublions pas que l'argent dont s'occupent les institutions financières canadiennes sert à financer les hypothèques des Canadiens et les achats d'automobiles, ainsi qu'à protéger et à faire fructifier nos économies. Cet argent est investi pour établir et faire grossir nos industries et nos commerces.

Le succès de ces institutions est le gage de notre réussite économique. C'est sur lui que repose la sécurité des épargnants et des investisseurs.

Comme les institutions financières sont importantes pour canaliser les économies et financer la croissance économique, il faut donc qu'elles soient solides, novatrices, dynamiques et concurrentielles sur le plan international. Le défi était de développer une réglementation qui protège le public tout en favorisant l'innovation et l'efficacité dans le secteur financier. Nous relèverons ce défi.

• (1530)

Les objectifs de la réforme de la législation relative au sein du secteur financier sont, premièrement, d'accroître la protection aussi bien des déposants que des assurés. Deuxièmement, les consommateurs seront avantagés par une plus grande concurrence et l'élargissement de l'éventail de services qu'offrent les institutions financières. La capacité des institutions financières canadiennes de soutenir la concurrence ici et à l'étranger sera raffermie. Quatrièmement, les bases de pourparlers avec les provinces sur l'harmonisation seront jetées.

Les députés savent que, afin de protéger les consommateurs, le gouvernement a resserré les règles en 1987. Elles le seront encore plus, et le système de surveillance sera aussi renforcé. Par exemple, des règles plus sévères sur les transactions d'initiés seront appliquées. Le rôle d'autosurveillance des administrateurs et des vérificateurs sera rendu plus efficace par des fonctions obligatoires, et le surintendant des institutions financières aura plus de pouvoirs pour exiger l'information qui permettra de prévoir les problèmes.

Les consommateurs auront plus de facilité à choisir parmi un plus grand éventail de services financiers, car les banques, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt et les sociétés d'assurances se feront plus directement concurrence entre elles. Les intérêts des consommateurs continueront d'être protégés. Par exemple, la nouvelle Loi sur les banques comprendra aussi les dispositions sur la communication des frais de service que contient le projet de loi C-9 qui est à l'étude au Parlement.

En offrant de nouvelles possibilités de croissance aux institutions financières du Canada, le nouveau règlement aidera ces institutions à relever les nouveaux défis qui se présentent sur le marché mondial.

Nous savons tous, cependant, que les institutions financières ont des intérêts contradictoires qui ne sont pas tous complètement conciliables. Dans ces cas-là, nous avons cherché à réaliser un équilibre raisonnable. Par exemple, les banques et les sociétés de fiducie et de prêt n'auront pas le droit d'offrir la plupart des services d'assurance et la vente au détail de la plupart des produits d'assurance sera interdite dans les succursales des institutions de dépôt. Ainsi, l'assurance continuera à être vendue par des courtiers et des agents d'assurance qualifiés, détenteurs d'un permis et indépendants des institutions de dépôt. En même temps, cependant, les banques et les sociétés de fiducie et de prêt auront le droit de promouvoir la vente de produits et de services, y compris l'assurance, aux détenteurs de leurs cartes de crédit.

Le gouvernement a pris beaucoup de temps pour consulter les institutions financières et leurs associations au sujet de ses propositions. Il a intégré leurs opinions à ses propres analyses sur les besoins d'un marché national et international dynamique en pleine évolution. Ce processus a permis de prendre les décisions fermes et pragmatiques en matière de politique qui sont présentées par le Parlement.

Cette nouvelle réglementation représente un prudent équilibre entre les intérêts individuels, nationaux, internationaux, fédéraux, provinciaux et commerciaux qui servira bien les intérêts du public et qui permettra à nos institutions financières de faire leur travail.

Ces mesures établissent un cadre pour permettre à des institutions nationales fortes de servir l'intérêt national.

Ces réformes respectent aussi les droits et les pouvoirs de supervision des provinces dans le secteur financier. Les règlements fédéraux et provinciaux doivent être harmonisés si nous voulons éviter la balkanisation des régimes réglementaires et permettre à nos institutions de soutenir efficacement la concurrence au Canada et à l'étranger. Les nouvelles propositions et le nouveau projet de loi tiennent compte d'un certain nombre d'inquiétudes que les provinces ont exprimées concernant des questions comme les liens commerciaux et les pouvoirs internes de fiducie des banques et ils contiennent des dispositions visant à améliorer le partage de l'information entre les superviseurs fédéraux et provinciaux des institutions financières. Ces mesures ouvrent la voie à des discussions en profondeur avec les provinces pour clarifier les responsabilités en matière de supervision des institutions financières.

La coopération entre les autorités fédérales et provinciales est la façon la plus responsable d'assurer la stabilité et la croissance de nos institutions financières nationales et régionales et de réduire les possibilités de double emploi en matière de réglementation et de supervision. En pratique, nous voulons éviter autant que possible que les organismes fédéraux et autres ne multiplient les règlements dans leurs sphères de compétence respectives. Cette solution pourrait être conçue de façon à permettre que les institutions soient réglementées autant que possible par l'administration dont elles relèvent conformément à leurs actes constitutifs.

Je crois que les réformes dont j'ai parlé sont importantes, qu'elles sont dans l'intérêt commun et qu'elles favorisent nettement l'amélioration de la compétitivité. Les institutions financières du Canada ont besoin de tout cela, aujourd'hui. Cependant, pour offrir ces avantages, nous avons besoin de temps pour nous préparer et pour obtenir l'approbation du Parlement pour les modifications substantielles à la Loi sur les banques que nous proposerons. La prorogation des délais prévus dans la Loi sur les banques, dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous donnera ce temps.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement en faveur de la motion portant adoption du projet de loi C-90, qui proroge la Loi sur les banques.

Je me prononce en faveur de ce projet de loi, non pas parce que je suis d'accord avec la politique du gouvernement à l'égard du secteur financier, mais à cause des graves conséquences qu'entraînerait le rejet de ce projet de loi. Comme nous le savons, le projet de loi C-90 proroge la date d'expiration de la Loi sur les banques, ce qui, à son tour, proroge les permis des 10 banques canadiennes et des 57 banques étrangères établies au Canada. Sans cette prorogation, ces banques perdraient leur permis d'exploitation le 31 mars 1991, date de l'expiration de l'actuelle Loi sur les banques. Cela causerait l'effondrement total de tout notre système financier et jetterait notre économie entière dans le chaos. C'est donc la raison pour laquelle je m'exprime en faveur de cette motion.

Plus de 3 000 institutions financières canadiennes sont actuellement en exploitation au Canada et dans le reste du monde. Ensemble, elles ont un actif de près de 1 billion de dollars. Avec quelque 1 400 succursales dans tout le pays, qui comptent près de 500 000 employés, les institutions financières canadiennes servent pratiquement tous les particuliers et les entreprises du pays. De toute évidence, on ne saurait permettre leur effondre-

ment. Mais c'est le grave problème auquel le gouvernement nous expose, en attendant jusqu'à la dernière minute pour proposer une prorogation de la Loi sur les banques.

Il aurait été beaucoup plus raisonnable de présenter une nouvelle Loi sur les banques en septembre dernier, lorsque le gouvernement a déposé la nouvelle mesure législative sur les sociétés de fiducie et de prêt. Les banques sont au coeur du système financier du Canada et il importe que les Canadiens puissent voir l'ensemble du tableau, qu'ils puissent voir les mesures législatives que le gouvernement entend adopter à l'égard des quatre piliers, et non simplement des bribes de mesures législatives. Nous assistons aujourd'hui au dépôt de dernière minute du projet de loi C-90, qui constitue le plus récent exemple de la mauvaise organisation du gouvernement.

Je voudrais passer très brièvement en revue le bilan du gouvernement ces cinq dernières années en ce qui a trait à l'adoption de mesures législatives financières modernes et nouvelles. En 1985, le gouvernement a déposé un livre vert sur la réforme du secteur financier. Il a été suivi d'un livre bleu en 1986. Ensuite, les institutions financières du Canada ont dû attendre quatre ans, pendant qu'elles voyaient leur part du marché mondial s'effriter.

Or, le temps est un facteur primordial dans le secteur financier, en raison des changements rapides qui s'opèrent dans le monde entier. Une question très importante qu'il faut nous poser dans ce domaine est certes celle de savoir ce que le gouvernement a fait pour les consommateurs et pour les déposants qui sont les clients des institutions financières.

• (1540)

Une nouvelle loi financière moderne devrait offrir aux consommateurs un meilleur choix de services financiers à des prix plus concurrentiels. Les consommateurs de services financiers dans beaucoup de parties du monde profitent des avantages d'un cadre juridique moderne. Il n'y a absolument aucune raison pour que les consommateurs canadiens ne bénéficient pas des avantages similaires à ceux dont on jouit dans d'autres parties du monde, mais le gouvernement actuel en a privé les consommateurs canadiens simplement parce qu'il diffère sans cesse la présentation d'une loi concernant les institutions financières.

Nous tenons également à ce que les déposants dans les institutions financières canadiennes continuent de pouvoir compter sur une gestion sûre et saine de leurs dépôts. Ce genre de confiance serait acquise grâce à une nouvelle loi financière mettant l'accent sur une meilleure autoréglementation de même que sur le renforcement du rôle du surintendant des institutions financières. Comme nous le savons tous, le gouvernement a également privé de ces avantages les déposants canadiens.

Contrairement à ce que le gouvernement actuel peut penser, les années de retard à proposer une véritable réforme du secteur financier ne sont pas sans conséquences. En fait, près de sept années se seront écoulées entre le moment où le gouvernement a présenté son premier document de politique sur les institutions financières et celui où il fera adopter la nouvelle Loi sur les banques; sept années pendant lesquelles le gouvernement savait et reconnaissait que l'actuelle Loi sur les banques est désuète et gêne la capacité de nos banques à soutenir la concurrence; sept années pendant lesquelles il n'a pas réussi à présenter une nouvelle loi pour faire quelque chose à cet égard.

Nous voici aujourd'hui en train de discuter de la prorogation des délais prévus dans l'actuelle Loi sur les banques, alors que nous devrions vraiment être en train de discuter d'une nouvelle Loi sur les banques. Au lieu de dire aux banques quelles mesures législatives elles peuvent utiliser pour fonctionner et soutenir la concurrence dans un marché mondial terriblement compétitif, le gouvernement demande encore une fois qu'on lui accorde plus de temps. Nous devons à contrecoeur accepter de lui donner plus de temps, non parce que nous sommes d'accord avec l'approche du gouvernement, mais à cause des graves conséquences qu'entraînerait le rejet du projet de loi C-90.

La santé du système financier canadien et même de l'économie tout entière en dépend.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je ne suis pas aussi empressé que la députée qui m'a précédé de donner ma bénédiction à ce projet de loi. La mesure législative en question vise en effet à prolonger jusqu'en 1992 les chartes accordées aux banques.

Le printemps dernier, le gouvernement nous a promis une nouvelle Loi sur les banques et il n'a pas tenu parole. Il nous a aussi promis des modifications à la Loi sur les banques et nous ne les avons pas obtenues. Que nous propose-t-on maintenant? Le projet de loi C-83. Le gouvernement dit qu'il compte amorcer une réforme des institutions financières et que le projet de loi C-83 constitue le premier d'une série de modifications qui seront apportées au fonctionnement des institutions financières canadiennes. Le projet de loi C-83 en est donc à l'étape de la deuxième lecture. Un comité l'étudie. D'ici à deux ans, la Loi sur les banques sera modifiée. On apportera ensuite des modifications à celle sur les compagnies d'assurance.

Pourquoi assistons-nous à cet effeuillage? Pourquoi assistons-nous à pareil numéro? Vous nous balancez

d'abord le projet de loi C-83. Dans quelques mois, nous aurons droit à un autre, puis ce sera la Loi sur les banques. Pourquoi? Ne vaut-il pas mieux nous mettre toutes les cartes sur table de façon que nous puissions voir comment les modifications aux lois sur les sociétés de fiducie et sur les sociétés de prêts s'harmonisent avec la Loi sur les banques et avec celle sur les compagnies d'assurance? Pourquoi procéder de la sorte? Qu'avons-nous à gagner en agissant ainsi? C'est la question qu'il faut se poser. Nous devrions avoir toutes les cartes sur table pour pouvoir nous faire une idée d'ensemble. Voilà la première critique que j'avais à formuler.

L'année 1991 n'est pas une échéance surprise pour le gouvernement. Après tout, il a ratifié l'Accord de libre-échange et c'est ce qui l'a incité à modifier le fonctionnement des institutions financières. Mais est-ce bien là sa motivation? Il veut ainsi imiter son grand frère américain. Or, Dieu sait combien les Américains ont des problèmes avec leurs banques et leurs sociétés d'épargne et de prêt. Si l'on regarde soigneusement ce que présage pour nous le projet de loi C-83, on voit que l'on imite précisément l'exemple des États-Unis. Je le démontrerai un peu plus loin.

L'autre question dont je voudrais parler est celle de savoir ce que l'avenir nous réserve. Regardez le projet de loi C-83 et dites-vous bien, chers collègues, que c'est la tendance. La tendance, c'est la concentration du pouvoir entre les mains du ministre, ce que fait ce projet de loi. Le C-83 donne au ministre des pouvoirs spéciaux. Est-ce la tendance que l'on retrouve dans la Loi sur les banques et dans d'autres lois sur les institutions financières? Le pouvoir va se trouver concentré chez un ministre, un membre d'un parti politique. Nous avons eu un exemple de la façon dont un ministre peut utiliser ces pouvoirs spéciaux.

Nous avons eu l'exemple d'Amex. Amex ne répond pas à la description de ce qu'est une banque au Canada. Pourtant, le ministre a utilisé ses pouvoirs spéciaux pour donner à American Express des choses que les banques canadiennes n'ont pas. Une banque canadienne ne peut pas faire certaines des choses qu'Amex a reçu le droit de faire. Cela en vertu des pouvoirs spéciaux du ministre. C'est l'illustration parfaite des inconvénients des pouvoirs spéciaux. Il les a utilisés pour donner à Amex toutes sortes de pouvoirs et de droits que les institutions financières canadiennes n'ont pas. Autrement dit, il a changé les règles pour faire plaisir à certains joueurs, après le début de la partie. Cela me paraît donc une question légitime. Est-ce ainsi que nous voulons voir les institutions financières de ce pays contrôlées et réglementées? Comment les consommateurs de services financiers sont-ils traités en vertu de ce scénario?

Mme Hunter: Mal.

M. Rodriguez: Absolument. Très mal.

En 1985, il y a eu un livre vert. C'était une sorte de plan sur la façon dont les institutions financières devraient être réglementées. Il ne parlait pas de donner des pouvoirs spéciaux aux ministres qui ont des liens politiques. Il n'était pas question de cela.

Voici ce que le comité recommande à la page 30 de son rapport sur ce livre vert de 1985. Il propose la création d'une agence nationale de l'administration financière. Ce serait une société d'État où les provinces, le secteur financier et le fédéral seraient représentés au conseil d'administration.

Le comité proposait quatre membres nommés par les provinces, et représentant la région atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Il y aurait eu huit membres nommés par le secteur financier, deux représentant les banques à charte, un pour les sociétés de fiducie, un pour les compagnies d'assurance-vie, un pour les sociétés d'assurance-accidents, un pour les coopératives financières, un pour les fonds de pension et les sociétés de valeurs mobilières, si les règles de propriété provinciales étaient modifiées pour permettre qu'elles soient détenues par des institutions financières incorporées au fédéral. Cinq pour le gouvernement fédéral, l'un venant de la Banque du Canada, un autre du ministère des Consommateurs et des Sociétés et trois du ministère des Finances. Le conseil embaucherait en outre un inspecteur général des institutions financières, qui serait le fonctionnaire administratif en chef de l'ANAF et qui siégerait aussi au conseil, portant le nombre total des membres à 18. Le président du conseil d'administration serait nommé par le ministre des Finances. Cet organisme serait responsable de la réglementation et de la supervision de toutes les institutions financières constituées en vertu d'une loi fédérale, et d'institutions provinciales si les provinces le demandent.

• (1550)

Il établirait les conditions d'adhésion des institutions aux divers programmes gouvernementaux de protection des consommateurs. Les institutions provinciales seraient tenues de remplir ces conditions pour pouvoir participer à ces programmes. Il gérerait, à l'égard de chaque type d'activité financière, des fonds distincts qui serviraient directement à financer les programmes de

protection des consommateurs ou de réserve pour ceux qui sont mis en oeuvre par l'industrie.

Ce n'est pas tout. On décrit aussi le rôle que jouerait cet organisme en matière de supervision, sans proposer que tous les pouvoirs soient conférés au ministre. On y prévoit la participation des provinces parce qu'il faut harmoniser les règles qui régissent les sociétés de fiducie constituées en vertu d'une loi provinciale. Ces règles doivent être harmonisées.

Cela fournit une occasion et un moyen de mettre les provinces à contribution et de les inclure dans le champ d'application de la loi fédérale, mais n'autorise pas le ministre à exercer le moindre pouvoir spécial. Toute l'orientation du projet de loi C–83 fait problème. Le ton est donné pour ce qui est de la Loi sur les banques, si la tendance se maintient, de même que pour les compagnies d'assurances. Nous ne sommes pas très favorables à une telle idée. Nous ne tolérerons pas pareil effeuillage; le ministre peut en faire son deuil.

Le ministre parle maintenant de déréglementer les institutions financières et de les reréglementer. Le ministre s'en est vanté quand il a présenté le projet de loi C–83. Il les déréglemente pour les réglementer de nouveau. Qui sera investi du pouvoir de faire cette nouvelle réglementation? Ce pouvoir reviendra à un ministre politique, et non à un organisme, comme le recommandait le Livre vert en 1985.

Pourquoi cette proposition ne faisait–elle pas partie des modifications touchant les institutions financières? Pourquoi donc? Nous nous inquiétons du fait que nous commençons une autre récession. Nous nous souvenons de la dernière et de l'échec de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Nous nous en souvenons très bien.

Nous nous souvenons aussi qu'au cours des douze dernières années, dix sociétés de fiducie et de prêt ont dû se résigner à utiliser l'assurance–dépôts. Nous voyons maintenant une autre société de fiducie qui agonise. Allons–nous remettre ce pouvoir entre les mains d'un ministre?

Je peux bien aborder une autre question qui nous inquiète beaucoup. Voilà un ministre d'un gouvernement conservateur qui représente des intérêts particuliers au Canada. Regardons les nominations qui ont été faites récemment au Sénat. Tous ceux qui ont été nommés appartiennent au même club. À mon avis, cela soulève une autre question importante, celle de savoir si ce Parlement devrait envisager toute réglementation concernant les institutions financières avant que des règles sur les conflits d'intérêts lient les membres du Parlement, en particulier ceux du Sénat.

Une voix: Castonguay.

M. Rodriguez: Je vous le dis, monsieur le Président, les Canadiens doivent frémir quand ils pensent aux conflits d'intérêts possibles.

Qui s'intéresse à la question? Des gens qui ont un intérêt vital dans la façon dont les institutions financières sont réglementées dans ce pays.

Il y a ce Trevor Eyton. Il est très directement lié à la Royal Trustco et à la société Edper Enterprises. Il y a M. Castonguay qui est lié au groupe Laurentienne. M. Denino qui est associé à la Cabot Trust. Je répète qu'il y a là tout un club.

On peut parier jusqu'à son dernier cent que tous ces gens se retrouveront au sein du Comité sénatorial des finances et des banques. La question revêt un intérêt particulier.

Nous nous attendons à ce que les Canadiens croient que les règles régissant les institutions financières soient établies de la façon la plus impartiale possible. Comme si le colonel Sanders allait s'occuper du bien–être social des poulets. Il ne le fait pas.

C'est sérieux. Les Canadiens vont se faire plumer, et je m'arrête là, parce que je ne veux pas dire de gros mots.

Aucune mesure de ce genre ne devrait aller plus loin avant que ne soit adoptée la série de règles sur les conflits d'intérêts que le gouvernement a proposée. Elle est en suspens. Il faut attendre.

Une autre question qui m'inquiète, et le ministre a répété le terme de nombreuses fois, c'est la «mondialisation». C'est un nouveau terme.

Il nous faut des participants minces et agressifs, et à la fois plus forts.

Mme Hunter: Ils me paraissent gros et agressifs.

M. Rodriguez: La députée les trouve gros et agressifs.

C'est ce qui va se produire.

J'ai l'impression, quand j'écoute le ministre—j'ai vu se dessiner une tendance avec le projet de loi C–83—que le mouvement vers la mondialisation des institutions financières prend plus d'importance que les intérêts des Canadiens.

Comment ne pas le penser, quand sur la question des frais des banques et des sociétés de fiducie, nos appels répétés au gouvernement pour qu'il nomme un ombudsman qui surveille les intérêts des consommateurs sont restés lettre morte? Cela ne l'intéressait pas.

Il a dit: «Le surintendant des institutions financières s'en occupera.» Le surintendant se préoccupe plus de la solvabilité des institutions financières que des plaintes des consommateurs ordinaires contre les frais bancaires exorbitants.

Plus on avance dans l'édification de ces géants financiers, plus les intérêts des Canadiens sont relégués au second plan.

Ces institutions sont nées ici. Elles veulent maintenant s'occuper d'autres intérêts que ceux des Canadiens. Le bénéfice est la seule et unique motivation qui dicte leurs décisions.

Il me semble qu'on détruit les marchés nationaux en essayant de rétablir les marchés mondiaux. À cet égard, je dois poser la question suivante: quelle est la responsabilité sociale des institutions financières du pays? Où est leur sens des responsabilités?

J'ai vu ce qu'a fait l'une de nos grandes banques. Nous avons tous entendu parler de cas épouvantables où les banques ont saisi des fermes, des petites entreprises et réclamé des remboursements en périodes difficiles. Quel traitement les banques ont-elles réservé à la Société Campeau? Elles ont passé l'éponge et ont radié 80 millions de dollars. La Banque nationale a radié 80 millions de dollars, mais comment les banques traitent-elles les petits entrepreneurs?

• (1600)

Une voix: Les prêts aux étudiants.

M. Rodriguez: Dans le cas des prêts aux étudiants, elles se montrent sévères, très sévères. Que font les banques pour que les Canadiens puissent se loger à prix abordable? Et pourtant, cela pourrait leur permettre de réaliser des profits, mais elles peuvent réaliser des profits encore plus importants en finançant des entreprises risquées comme celles dans lesquelles s'est embarquée la Société Campeau. Rien que des profits.

Où est la responsabilité sociale là-dedans, je vous le demande? Voici que les banques, que la Banque de Montréal, peut trouver un million de dollars pour récompenser le vainqueur de la Triple couronne du Canada. Le cheval nommé Isvestia a remporté les trois premières courses au Canada et pour cela, ses propriétaires se sont vu remettre un million de dollars par la Banque de Montréal.

Où est la responsabilité sociale? Où se manifeste-t-elle? Dans l'habitation à prix abordable? Dans l'enseignement postsecondaire? Les banques participent-elles à quelque programme de formation que ce soit? Les voit-on investir leurs centaines de millions de dollars de profits, ces profits fantastiques qu'elles ont réalisés depuis un an ou deux? Les voit-on faire quoi que ce soit de tout cela?

Une voix: Les employés de banque paient plus d'impôt qu'elles.

M. Rodriguez: Le député dit que les employés de banque paient plus d'impôt que certaines de ces banques, ce qui est probablement exact. Mais voit-on les banques manifester une certaine responsabilité communautaire, une certaine responsabilité sociale? Non.

Je ne peux pas être optimiste au point de venir dire ici que tout cela est fort bien et devrait continuer. Je me dois de sonner l'alarme et d'avertir le gouvernement qu'il s'oriente dans la mauvaise direction et qu'il devrait prendre le temps de se demander où il s'en va.

Il a fait tout un plat de la propriété des banques. Il a dit qu'aucun particulier ni aucun groupe ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions d'une banque. Un homme peut-il en posséder 10 p. 100 et son fils 10 autres p. 100? Est-ce autorisé? Je le demande: Un homme peut-il posséder 10 p. 100 d'une banque et son fils, 10 p. 100 de la même banque? Une seule et même famille peut-elle posséder ainsi 20 p. 100 des actions d'une banque?

Quelle est la politique concernant la propriété des banques? Nous avons vu ce qui est arrivé pour les banques américaines énumérées à l'Annexe B. Elles vont pouvoir faire tout ce que font les banques énumérées à l'Annexe A et pourtant, elles ne seront pas assujetties aux mêmes règles que ces dernières. Les banques canadiennes sont assujetties à une série de règles, les banques américaines à des règles plus larges. Il faut examiner toute la question de la propriété des banques. Il faudrait voir comment s'appliquent les règles sur la propriété.

J'ai nettement l'impression qu'au moment où s'effondrent les piliers de l'institution financière, du monde financier de notre pays, il se produit en réalité que le pouvoir passe au ministère, entre les mains du ministre. Cela soulève de graves inquiétudes.

On veut faire croire à des barrières impénétrables comme le cloisonnement, mais après qu'on aura appliqué la déréglementation, ces barrières ressembleront davantage à du gruyère. Ce ne sont pas du tout des barrières, mais plutôt des palissades.

M. Bouchard (Roberval): Vous êtes très impressionnant.

M. Rodriguez: Le ministre dit que je suis impressionnant. Il est facile de l'être quand on parle d'un sujet aussi vaste et d'un sujet qui me tient autant à coeur. Il est question du pouvoir économique au Canada. Est-il exercé pour le bien de tous les Canadiens?

La réponse à laquelle j'arrive en lisant le projet de loi C-83 et en voyant l'orientation que prend le gouvernement quant à la réglementation des institutions financières suscite chez moi de graves inquiétudes. Mais voyez l'impression qu'on veut donner: il y aura toujours ces barrières puisque les compagnies d'assurances continueront de vendre de l'assurance. Les banques ne pourront pas en vendre dans leurs succursales, mais elles pourront posséder une compagnie d'assurances.

Pourquoi cette charade? Les compagnies d'assurances prennent les dépôts à l'heure actuelle. Elles prêtent de l'argent et vendent de l'assurance. Elles fonctionnent comme une banque. Quand on souscrit une police d'assurance-vie et qu'on paie les primes, on se trouve en fait à faire un dépôt. Quand la valeur de la police augmente, on peut emprunter de l'argent de la compagnie d'assurances. Les compagnies d'assurances ressemblent donc en fait beaucoup aux banques. Elles prennent des dépôts, pour ainsi dire, et elles prêtent de l'argent. Et pourtant, elles vont vendre de l'assurance.

Qu'est-ce que cette charade? Nous devons déterminer quels seront ces piliers dans les institutions financières, si nous devons en avoir, et nous devrions ensuite établir des règles qui s'appliquent à tout le monde. Ou bien les règles s'appliquent à tout le monde, ou bien elles ne s'appliquent à personne. Nous ne pouvons pas avoir des règles différentes pour les différentes institutions du monde financier. Nous ne pouvons certes pas investir un ministre de ce pouvoir, car nous en avons déjà fait l'expérience. Il est absolument certain que le Parlement ne devrait pas discuter de changements à apporter aux institutions financières tant que nous n'aurons pas au Parlement une véritable loi sur les conflits d'intérêts qui s'applique à la fois aux sénateurs et aux députés.

Nous allons donc devoir laisser adopter à contrecoeur ce projet de loi qui proroge l'échéance de la Loi sur les banques, qui régit les banques jusqu'en 1992. Mais je préviens que notre parti, les députés de ce côté-ci de la Chambre, se posent de très sérieuses questions.

Nous n'achetons pas chat en poche, et si cela veut dire que le projet de loi C-83 ne sera pas adopté tant que nous ne verrons pas le projet de loi sur les banques et les modifications proposées à la Loi sur les compagnies d'assurance, nous allons attendre, car nous avons besoin d'examiner l'ensemble de la situation. Nous ne voulons pas adopter un projet de loi pour découvrir ensuite que quelque chose ne va pas ou ne colle pas ou que la théorie n'est pas respectée d'un bout à l'autre.

Je tiens donc à prévenir le ministre que nous allons poser de sérieuses questions. Nous allons contester l'orientation que prend le gouvernement en matière de déréglementation et de reréglementation des institutions financières.

M. Worthy: Monsieur le Président, je pense que si vous consultez la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour passer par toutes les étapes de l'étude du projet de loi C-90 aujourd'hui, ce qui comprendrait son renvoi à un comité plénier au lieu d'un comité législatif.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime à la motion du secrétaire parlementaire, à savoir que la Chambre procède immédiatement à toutes les étapes d'adoption de ce projet de loi?

L'honorable whip adjoint du gouvernement. . .

M. Boudria: De l'opposition!

Le président suppléant (M. DeBlois): De l'opposition, oui.

M. Boudria: Monsieur le Président, je souhaite que ce soit le cas de l'autre côté de la Chambre très, très bientôt et mes collègues aussi. Je vous remercie pour le voeu!

Toutefois, monsieur le Président, j'aimerais seulement vous indiquer qu'un collègue aurait aimé prendre quelques minutes pour ajouter quelques mots, après quoi nous serions prêts à accepter la proposition. Si la Chambre est prête à nous accommoder avec cela, on serait prêt à procéder tout de suite après.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Worthy: Je ne m'y oppose pas du tout, monsieur le président.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire de très brèves observations au sujet de ce projet de loi.

J'ai rencontré beaucoup de gens du secteur des assurances et du secteur bancaire et leur ai dit qu'il est peut-être temps qu'ils essaient de trouver pour le Canadien moyen une solution directe au problème des assurances.

À l'heure actuelle, le Canadien moyen peut dépenser jusqu'à 4 000 $ ou 5 000 $ en frais d'assurances s'il possède une ou deux automobiles, une maison et une petite entreprise. J'estime qu'il serait plus facile de modifier la Loi sur les banques de sorte que celles-ci puissent se lancer dans la vente d'assurances. Cela réduirait le coût des primes et rendrait les assurances accessibles au grand public. Ce dernier obtiendrait un meilleur service et aurait une meilleure accessibilité aux assurances s'il n'avait qu'à prendre quelques minutes pour se rendre à une banque et y prendre les assurances dont il a besoin.

De nos jours, prendre une assurance est une procédure compliquée. Il faut «magasiner» d'un agent à un autre, ce qui est coûteux. Une personne qui doit actuellement dépenser en moyenne 4 000 $ pour des assurances pourrait bénéficier d'une réduction de 25 à 30 p. 100 si elle se rendait à une banque et s'adressait à son directeur ou à son spécialiste des assurances. Elle obtiendrait une police meilleure et plus accessible, à un coût inférieur.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington, le Service correctionnel du Canada, le député de Prince George—Bulkley Valley, les forêts, et le député de Bonavista—Trinity—Conception, la défense nationale.

[*Français*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. DeBlois.)

Le vice-président adjoint: À l'ordre. La Chambre est constituée en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi sur les banques (prorogation de délais).

L'article 1 est-il adopté?

Article 1—

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je veux demander pourquoi la présentation d'une nouvelle Loi sur les banques est retardée encore une fois. Elle nous a été promise le printemps dernier. Cette question ne vient pas de s'imposer à l'attention du gouvernement. Il sait que la Loi sur les banques est révisée tous les dix ans et il savait que l'année 1991 approchait. Pourquoi a-t-il de cette façon? Pourquoi a-t-il dû retarder cette révision et pourquoi ne l'avons-nous pas eue quand il nous l'a promise, le printemps dernier?

M. Worthy: Monsieur le Président, c'est parce que nous prenons les mesures nécessaires et que nous suivons le processus approprié pour agir d'une façon aussi responsable que possible en tant que Parlement et non seulement en tant que gouvernement. Nous avons présenté le projet de loi C-83, concernant les sociétés de fiducie et de prêt, qui est actuellement à l'étude au Comité des finances. Il sera débattu et discuté en profondeur et publiquement.

En même temps que nous avons déposé le projet de loi C-83, nous avons aussi déposé le document de politique indiquant les ressemblances et les différences, puisque les règles s'appliqueraient aux autres institutions. Nous rédigerons aussi rapidement que possible les autres projets de loi requis. Le gouvernement a dit que toutes les mesures législatives seront présentées en même temps. Il n'y aura pas d'effet de cascade. Nous agissons aussi rapidement qu'il est possible de le faire pour un gouvernement qui se veut responsable.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, la réponse du secrétaire parlementaire n'est pas satisfaisante. Nous étudions le projet de loi C-83, et c'est là-dessus que porte ma prochaine question. Il me semble que si nous devons avoir une série de lois pour modifier la façon dont fonctionnent nos institutions financières, alors je devrais avoir toutes les propositions devant moi. Il me semble important de voir comment les réformes de l'une influence les autres. On ne peut pas travailler sur un type d'institutions isolément.

En fait, si vous regardez le projet de loi C-83, comme le secrétaire parlementaire le sait très bien, il y a de nombreux recoupements. La Loi sur les banques s'appliquera, dans certains cas, à d'autres institutions financières. Certains aspects de la Loi sur les banques, comme la divulgation des frais, ne s'appliqueront pas aux sociétés

de fiducie et de prêt, en raison d'arguments que je réfute au sujet de la compétence provinciale.

J'estime que nous devrions voir l'ensemble des réformes envisagées. Tout d'abord, puisque le député en a parlé, pourquoi n'avons-nous pas tous les projets de loi? Est-ce que cela signifie que nous devrions retenir le C-83 en comité jusqu'à ce que nous ayons les autres projets de réforme des institutions financières, de façon à avoir une vue d'ensemble? Nous ne voulons pas de cet effeuillage. Je pense que nous sommes en droit de voir l'ensemble, et tous les Canadiens également.

Le secrétaire parlementaire nous dit qu'ils seront tous mis en oeuvre simultanément. C'est parfait, mais nous voudrions qu'ils soient aussi tous présentés et discutés simultanément. Nous nous livrons sur le projet de loi C-83 à un exercice que je juge inacceptable, car le gouvernement savait depuis longtemps que la Loi sur les banques devait être revue en 1991. Je voudrais donc que le secrétaire parlementaire nous donne des explications.

M. Worthy: Monsieur le Président, j'apprécie les observations du député et je sais qu'il a une vaste expérience de la question dont nous discutons. L'objet du projet de loi que nous étudions aujourd'hui est toutefois très simple. Il s'agit seulement de proroger d'un an la Loi sur les banques, de manière que nous puissions nous pencher sur toutes les parties du projet de loi comme il se doit et d'une façon responsable.

M. Rodriguez: Non, non et non, monsieur le président. Le secrétaire parlementaire ne peut pas s'en tirer en lisant les gribouillis de ses fonctionnaires. Je trouve cela absolument inacceptable.

• (1620)

Ce projet de loi vise à proroger la Loi sur les banques. La question que je pose est la suivante. Pourquoi demander pareille prorogation? La Loi sur les banques sera en vigueur jusqu'en 1992 et avec un peu de chance, sa révision nous sera soumise d'ici là.

On nous présente en même temps le projet de loi C-83, qui modifie le fonctionnement des institutions financières. Ma question est très directe. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté au Parlement les diverses lois qui modifieront le fonctionnement des institutions financières? Nous refusons cette approche par bribes, où le gouvernement nous promet le prochain projet de loi pour autant que nous adoptions celui dont nous sommes saisis. Il nous demande d'adopter un projet de loi avant de nous en présenter un autre. Toutes les mesures législatives entreront ensuite en vigueur en même temps. Leur proclamation se fera simultanément.

Il me semble que si le gouvernement a besoin d'une prorogation, il doit expliquer pourquoi c'est vraiment nécessaire. Je pense que le gouvernement a été négligent et qu'il a eu suffisamment de temps pour se rendre compte que 1991 approchait et qu'il devait se pencher sur la Loi sur les banques.

D'ailleurs, les institutions financières ont dû attendre des années avant d'obtenir le projet de loi C-83, qui modifie les lois sur les sociétés de prêt et de fiducie. Celles-ci étaient demeurées inchangées depuis 1917, et Dieu sait depuis combien de temps celle sur les compagnies d'assurances n'a pas été modifiée. Ce n'est pas comme si la situation avait subitement changé et que le gouvernement avait été pris par surprise. Cette situation existe depuis longtemps.

Le gouvernement nous dit maintenant qu'il veut éviter que les banques perdent leurs chartes au moment de la prorogation de la Chambre. Il veut s'assurer que les banques puissent poursuivre leurs activités. Cet argument ne me satisfait pas. Je demande une explication logique.

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois savoir où mon collègue néo-démocrate veut en venir. Il est regrettable que nous ne puissions pas obtenir de réponse définitive de la part du gouvernement. Nous ferions peut-être mieux alors de tenter d'obtenir l'explication de ce qui se passe au juste.

Il va de soi que le gouvernement savait, depuis quelques années, que la législation sur les institutions financières devait être modifiée. Il a présenté maintenant une mesure législative à cet effet. Il savait aussi, semble-t-il, que la Loi sur les banques arrivait à expiration en 1991 quand il a été élu en 1984, ou il a dû s'en rendre compte après l'avoir consultée.

Puisqu'il était au courant que deux mesures étaient nécessaires, pourquoi sommes-nous en train d'en étudier une seule? Je crois que c'est ce que notre collègue cherche à savoir. On nous dit que l'un des projets de loi influe sur l'autre. Or, dans un domaine, on nous présente une mesure complètement nouvelle, et pour ce qui est de l'autre, on se contente de nous demander de reconduire l'ancienne loi une année de plus. C'est effectivement ce que notre collègue voulait savoir. Je crois que toute la Chambre voudrait également que le gouvernement réponde à cette question.

Autrement dit, le gouvernement pourrait-il nous promettre que cette prorogation de la loi que nos collègues lui accordent sera la dernière qu'il proposera, qu'il ne serait plus nécessaire de la reconduire de nouveau car une mesure sera présentée et que l'adoption de l'autre

projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre sera retardée pour que nous puissions examiner ces deux mesures ensemble? Voilà la réponse que le Chambre voudrait obtenir maintenant.

M. Worthy: Monsieur le Président, je ne cherchais pas à éviter la question tout à l'heure. Deux autres personnes voulaient intervenir et je ne voulais pas leur couper la parole.

Une voix: Vous aviez l'intention de répondre?

M. Worthy: Bien sûr, je suis prêt à le faire. Mais nous ne sommes pas à la période des questions, mais en comité plénier. Normalement, on laisse les intervenants dire ce qu'ils ont à dire.

J'aime bien votre analogie à propos de l'effeuillage cet après-midi et, bien sûr, vous voulez connaître la vérité toute nue. Je voudrais pouvoir vous la dévoiler.

M. Rodriguez: Non, non.

Une voix: Osez, osez!

Une voix: On nous cache des choses!

M. Worthy: Un député me dit d'oser et l'autre laisse entendre qu'on cache des choses. Je ne sais plus qui croire.

Je ne peux évidemment pas faire le tour de tous les événements qui ont abouti à la réforme des institutions financières. Je ne peux tout de même pas être tenu responsable de toutes les mesures qui seront prises ou qui pourraient être prises dans un an ou deux. Je crois qu'il serait très irresponsable pour notre gouvernement de ne pas avancer comme il le faut et progressivement. Peut-être le moyen choisi n'est-il pas le meilleur. De toute évidence, vous pensez qu'il serait mieux de tout faire en un seul coup. Je crois que toutes les mesures prises par le gouvernement révèlent la volonté de procéder avec pragmatisme et d'aborder comme il se doit les lois financières. Le gouvernement procède méthodiquement.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui vise la prorogation des délais prévus dans la Loi sur les banques. La plupart des critiques et des commentaires que nous avons entendus au comité ont trait à l'ensemble de la réforme des institutions financières.

M. Rodriguez: Non, non et non.

M. Worthy: Oui! Je pense que la réforme des institutions financières est une bonne chose pour le Canada. Je crois que l'idée générale de vos commentaires, c'est qu'elle a trop tardé et que nous devrions aller plus rapidement.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai une ou deux brèves questions à poser au député. Nous parlons du projet de loi C-90, qui ne contient que deux articles. Le gouvernement nous dit que ce projet de loi doit être adopté et que s'il ne l'est pas, le secteur financier sera livré au chaos.

Le député peut-il m'expliquer ce qui arrivera précisément si le projet de loi n'est pas adopté? Le projet de loi permettra aux banques de poursuivre leurs activités jusqu'en 1992. Qu'arriverait-il si, pour une raison ou une autre, le Parlement n'adoptait pas le projet de loi au cours des prochains mois? Le député veut-il faire entendre aux Canadiens que les banques fermeraient leurs portes et diraient à leurs clients qu'elles ne peuvent plus accepter leurs dépôts ou traiter leurs retraits? Les banques devraient-elles liquider leurs actifs? Soyons sérieux au sujet des conséquences de ce projet de loi. Je ne participe pas activement au débat et je ne suis pas l'un des porte-parole des questions financières pour mon parti, mais en tant que Canadien ordinaire qui suis le débat, j'aimerais savoir quelles peuvent être les véritables conséquences.

Mon collègue néo-démocrate de Nickel Belt semble s'être mis dans un état proche de la frénésie au cours du débat. Tout à l'heure, j'ai cru un moment qu'il allait s'envoler. S'il n'y avait pas de plafond ici, il aurait sans doute atteint de belles hauteurs. Je me suis inquiété pour sa tension artérielle. Nous savons que le Nouveau Parti démocratique, et tout particulièrement ce député, sont contre les banques. Ils n'aiment pas les banques. Je ne sais trop si c'est parce que les taux d'intérêt sur leurs emprunts hypothécaires ou leurs emprunts commerciaux sont trop élevés. Nous savons que le Nouveau Parti démocratique aimerait bien nationaliser les banques. C'est d'ailleurs un élément du programme néo-démocrate.

Mais je n'ai pas pris la parole pour critiquer le Nouveau Parti démocratique.

M. Boudria: Pourquoi pas?

M. Nunziata: Pourquoi pas? demande le député de Glengarry—Prescott—Russell. Parce que nos amis néo-démocrates se complaisent dans l'hypocrisie. Comme on

dit en latin, *res ipsa loquitur*, les faits parlent par eux-mêmes.

Mais je reviens au sujet du débat, le projet de loi C-90. Le député peut-il répondre à ma question toute simple? Quelles seraient les conséquences si le Parlement n'adoptait pas le projet de loi?

M. Worthy: Monsieur le Président, tout d'abord, je crois que c'est une députée de votre parti, le porte-parole pour ces questions, qui a donné force détails et a énoncé ce qu'elle percevait comme de nombreuses ramifications possibles. Elle a présenté un scénario catastrophique. Je ne l'ai pas mentionné.

• (1630)

J'aurais raison de m'inquiéter parce qu'il est évident que la Loi sur les banques est la loi qui permet les transactions bancaires. Comme je le conçois, les banques ne pourraient plus fonctionner sans la prorogation des délais prévus dans la loi. Il m'est cependant impossible de donner une réponse plus complète. La situation serait très critique si le projet de loi n'était pas adopté.

M. Waddell: Monsieur le Président, je dois dire que je trouve fort amusant, dans ce débat au demeurant des plus sérieux, de voir que le secrétaire parlementaire et député de Cariboo—Chilcotin, en Colombie-Britannique, et son collègue le député de Nickel Belt ont en commun un intérêt, un petit secret. En effet, ils s'intéressent tous deux aux chevaux. De plus, il est bon de savoir qu'ils s'y connaissent aussi un peu en matière bancaire.

D'abord, je voudrais dire qu'il faut faire preuve de prudence quand on parle d'effeuilleuses et autres choses de ce genre. Ceci est une émission familiale et il faut prendre garde de paraître osés, surtout quand on parle de banques.

Je voudrais souligner deux points au secrétaire parlementaire. Le premier porte sur ce dont a parlé mon collègue de Nickel Belt, soit la notion de conflit d'intérêts et pourquoi le projet de loi ne comprend aucune disposition sur les risques de conflits d'intérêts. Comme le député de Nickel Belt l'a précisé, le secteur financier, les banques et les grands entrepreneurs sont actuellement surreprésentés au Sénat. L'autre jour au Sénat, un de ces sénateurs s'est abstenu de voter sur une motion portant sur la TPS. C'est compréhensible, et j'espère que je ne fais pas erreur. Qu'on me corrige si j'ai tort. On serait porté à croire que le sénateur en question s'est abstenu de voter de crainte de se placer en position de conflit d'intérêts. Le vote portait sur une motion d'amendement ayant trait au secteur des assurances. J'ai d'abord trouvé le geste fort honorable de la part du sénateur. Mais j'ai appris par la suite qu'il s'était abstenu parce qu'il n'aimait pas que le projet de loi soit contre le secteur des assurances, et qu'il ne voulait pas voter en faveur de celui-ci. C'était un sénateur conservateur, un de ceux qui ont été nommés récemment.

Pourquoi ne prévoit-on pas, dans les projets de loi que nous étudions, de dispositions sur les conflits d'intérêts des parlementaires qui représentent des banques? C'est plus facile à la Chambre des communes. Un député peut avoir des liens avec une banque, mais comme les Communes comptent plus de membres, leur influence est plus diffuse. Quant au Sénat, il comprend un si grand nombre de représentants du secteur financier que le risque de conflits d'intérêts est bien réel. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise pourquoi ce projet de loi ne prévoit rien sur les conflits d'intérêts ou qu'il nous donne au moins l'assurance que le gouvernement présentera une loi sur les conflits d'intérêts ainsi qu'une loi sur la réforme du Sénat.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Évidemment, Allan MacEachen est un expert-conseil fort écouté par les banques.

M. Waddell: Vous savez que les libéraux, celui de York-Sud—Weston en particulier, aiment m'interpeller. Ils craignent un peu le NPD dans des circonscriptions comme celle de York-Sud—Weston, notamment. Vous aurez peut-être besoin de nos votes pour revenir à la Chambre. À votre place, je ménagerais le NPD.

La deuxième question que je voulais soulever est celle du système de contrepoids. J'ai reçu une lettre à ce sujet. Je vais vous parler du type de lettres que nous recevons. J'ai ici une lettre très typique d'une certaine Shirley Potter. M^me^ Potter est de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Elle m'écrit ce qui suit: «Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation face à la situation du gouvernement qui permet au premier ministre de faire tout ce qu'il veut, et d'agir d'une façon qui montre son mépris total de l'électorat ainsi que de la plupart des représentants élus. Il est temps d'étudier sérieusement cette absence de freins et contrepoids et de corriger la situation de façon définitive.»

Elle poursuit en parlant de la concentration des pouvoirs. Dans ce pays, le pouvoir est aux mains des banques, qui décident à qui elles prêteront de l'argent. Mais un homme en particulier détient presque tout le pouvoir, le premier ministre.

Le gouvernement a déjà eu recours à la clôture 15 fois pour presser l'adoption d'autres lois, mais quand vient le temps de protéger ses amis banquiers, il veut proroger les délais. Il ne s'agit pas que d'une mesure d'ordre adminis-

tratif, mais d'une extension générale de la Loi sur les banques.

Je veux poser une question au secrétaire parlementaire: Pourquoi n'avons-nous pas de loi sur les conflits d'intérêts qui accompagne cette loi, ou du moins une déclaration quelconque? Pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas la Loi sur les banques? Même si nous lui accordons cette prolongation, le gouvernement s'imagine-t-il qu'il pourra revenir à la Chambre avec une nouvelle Loi sur les banques, ou une loi révisée? Serait-il possible qu'on le voie revenir avec une nouvelle loi ou une loi révisée sur les banques, pour régler certaines des questions dont nous sommes saisis?

Je veux juste ajouter quelque chose avant de terminer. Le député libéral soutient que nous, du NPD, sommes contre les banques. Ce n'est pas vrai. Nous voulons simplement que les banques rendent compte de leurs opérations.

J'ai en main un discours de M. G.F. Gaffney, vice-président principal de la Banque Royale, pour le district de la Colombie-Britannique. Il a prononcé ce discours le 15 octobre dernier, à l'hôtel Empress, à Victoria. C'est un très bon discours sur les banques et le contexte dans lequel elles évoluent. Cet homme est en train de mettre le système bancaire à jour en leur faisant assumer leurs responsabilités. Je demande donc au secrétaire parlementaire si le gouvernement ne pourrait pas mettre la loi à jour, plutôt que d'en prolonger l'application? Si nous adoptons aujourd'hui cette prolongation, y a-t-il une possibilité que le gouvernement présente une loi avant la fin du délai, pour que soit révisée la Loi sur les banques en ce qui a trait aux conflits d'intérêts ainsi qu'aux systèmes de contrepoids et pour que l'on puisse se pencher sur la situation de conflit dans laquelle se placent les sénateurs qui tiennent des votes sur ces importantes questions bancaires?

M. Worthy: Monsieur le Président, le député a soulevé plusieurs points. Au sujet du premier, je ne suis pas sûr où je suis dans le décor, mais je laisse cela à son imagination.

Il a soulevé deux points concernant les conflits d'intérêts, dont l'un touche directement les institutions financières. Le député admettra comme moi qu'on a amélioré le projet de loi et le document sur la politique qui ont été déposés. Je crois qu'ils règlent le problème des normes relatives aux conflits d'intérêts qui pourraient survenir au sein des conseils d'administration des institutions financières.

Bref, nous avons discuté de la réforme du Sénat et je suis d'avis que le député exprime divers points de vue qui reflètent l'opinion de Canadiens d'un océan à l'autre. C'est pour cette raison que le premier ministre a mis sur pied le groupe de consultation qui demande l'avis des Canadiens non seulement dans la région de Cariboo, mais aussi à Nickel Belt, à Terre-Neuve, en Ontario et au Québec. Espérons que tout cela va aboutir à une réforme qui répondra aux aspirations de toute la population.

M. Karygiannis: Monsieur le Président, toute entreprise, petite ou grosse, doit connaître les règles du jeu pour avoir une idée de ce qui l'attend au cours des deux prochaines années.

Nous sommes déjà à la onzième heure, mais le gouvernement nous dit qu'il faut adopter ce projet de loi dès aujourd'hui ou au plus tard demain, sans quoi les institutions financières vont s'effondrer. Le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité.

Le député de l'autre côté a parlé de responsabilité, de sincérité et de quoi encore, et nous sommes en train d'étudier un projet de loi sur les institutions financières. Je me demande si un jour nous allons pouvoir réviser la Loi sur les banques de façon que nous n'ayons plus à y toucher si souvent. Le gouvernement arrive toujours à la dernière minute pour demander à la Chambre de prolonger l'application de la loi pour un an ou deux. Il faut que, demain, les banques sachent ce que nous avons l'intention de faire et, dans un an, elles devront encore nous demander quels sont nos projets.

Le temps est venu de donner aux banques canadiennes une loi permanente afin qu'elles sachent exactement à quoi s'en tenir et ne soient pas obligées de demander une prolongation à la dernière minute. Si j'étais un commerçant forcé de suivre les débats parlementaires à la télévision pour savoir si je vais ouvrir les portes de mon magasin demain matin, je dirais que le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité.

Nous pouvons toujours parler de responsabilité et de gouvernement équitable, mais n'empêche que nous aurions dû nous attaquer à ce problème il y a bien longtemps.

M. Worthy: Monsieur le Président, j'en conviens.

• (1640)

Le gouvernement a dit qu'il va présenter la nouvelle Loi sur les banques dès qu'il pourra le faire. Ce sera au début de l'année prochaine. À ce moment-là, si ce n'est pas une loi permanente—autrement dit, si elle renferme

une disposition d'abrogation—ce sera à ce moment-là, je pense, que le député devrait recommander que nous envisagions de la rendre plus permanente.

Mme Callbeck: Monsieur le Président, j'ai écouté cette discussion. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'a pas assumé sérieusement ses responsabilités et n'a pas présenté la Loi sur les banques, au lieu d'une prorogation.

En 1985, nous avons eu un livre vert sur la réforme des institutions financières. En 1986, nous avons eu un livre bleu. Nous sommes maintenant en 1990, quatre ans plus tard. Qu'a fait le gouvernement pendant ces quatre années? Pourquoi n'a-t-il pas modifié la Loi sur les banques, au lieu de proroger celle qui existe déjà? Deuxièmement, je voudrais savoir exactement quand nous pouvons nous attendre à une nouvelle Loi sur les banques.

M. Worthy: Monsieur le Président, la première chose qui arriverait si nous présentions aujourd'hui une nouvelle Loi sur les banques et que nous essayions de la faire adopter pour la date qui conviendrait, c'est que nous serions accusés de précipiter son étude et d'agir en dictateurs à la Chambre.

Je ne peux pas dire à la Chambre pourquoi cela a pris tant de temps. Je sais qu'il y a eu de nombreuses étapes qui ont été probablement fructueuses. Il en résultera probablement un meilleur projet de loi parce que nous avons pris tout ce temps.

Mais je ne peux pas, et je ne veux vraiment pas revenir en arrière et essayer de justifier les trois ou quatre dernières années. Je dirais que si nous allons agir avec sérieux aujourd'hui, alors nous devrions proroger la Loi sur les banques, ce que la députée et le député de Nickel Belt avaient dit que nous devrions faire. Nous pourrions alors veiller à ce que l'année prochaine, quand la Loi sur les banques sera présentée—et on a dit qu'elle le sera aussi rapidement que possible l'année prochaine—nous l'étudierons avec autant de sérieux que nous pourrons.

Le vice-président adjoint: Nous en sommes toujours à l'article 1. La parole est au député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, dans son discours, le secrétaire parlementaire a fait mention du projet de loi C-83. Il a précisé en fait que ce projet de loi jouait le rôle de chef de file car il allait ouvrir la voie aux autres mesures législatives et frayer la voie à la Loi sur les banques.

J'ai déjà dit que je ne partageais pas son avis. Nous devrions voir tous ceux qui viennent derrière dans la file, et pas seulement le chef. Je suis prêt à proposer sérieusement au Comité des finances de retarder l'étude du projet de loi C-83 jusqu'à ce que nous ayons toutes les données en main.

Voyez dans quelle direction le projet de loi C-83 nous mène. Puisque le secrétaire parlementaire a abordé la question, je voudrais, moi aussi, parler des pouvoirs spéciaux qui seront confiés au ministre des Finances, si le C-83 est véritablement la tête de proue qui montre la voie. Cela me préoccupe, parce que, à la page 32 du rapport que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a présenté en 1985, figure une proposition concernant la supervision des institutions financières ainsi que la réglementation et la surveillance de ces institutions. Dans les recommandations 1 à 6, on propose la création d'une agence nationale de gestion financière.

Cette agence serait dirigée par un conseil d'administration, dont les membres représenteraient les provinces et les institutions financières. Le ministère des Finances et le ministère des Consommateurs et des Sociétés, se faisant les porte-parole des consommateurs, y seraient également représentés.

Mais voici ce qui se passe de nos jours. C'est l'argument que j'ai présenté au secrétaire parlementaire. Si nous nous engageons dans la voie qui a été tracée, nous éliminons la possibilité de donner suite à cette recommandation lors d'une révision ultérieure de la Loi sur les banques.

Ce que j'essaie de dire, c'est que nous ne devrions pas aborder cette question dans le projet de loi C-83, de sorte que, quand nous étudierons la Loi sur les banques, vous direz: «Nous avons déjà réglé cette question avec le projet de loi C-83, nous ne pouvons y revenir dans le cadre de la révision de la Loi sur les banques.»

J'ai énormément de réticences, monsieur le Président, à accepter qu'on confère ce genre de pouvoirs à un ministre. Je crois qu'il aurait été préférable d'adopter la recommandation faite par le Comité des finances et je veux savoir pourquoi on n'a pas tenu compte de sa proposition.

Il me semble aussi que cela permettrait aux provinces d'harmoniser leurs lois régissant leurs institutions financières avec les lois fédérales.

Je veux donc savoir pourquoi on n'a fait aucun cas de cette recommandation.

M. Worthy: À mon avis, monsieur le Président, vos propos témoignent bien de la sagesse et de la nécessité de

proroger l'actuelle Loi sur les banques, comme la Chambre est invitée à le faire cet après-midi.

À mon avis, les dispositions du projet de loi C-83 ne sont ni fixes ni immuables. La façon d'agir que vous nous avez indiquée, les recommandations que vous nous avez faites et les questions que vous avez posées tant au Comité des finances qu'à la Chambre aujourd'hui sont non seulement opportunes, mais c'est bien ainsi qu'il faut procéder.

En fait, à l'issue de cette démarche, nous aboutirons à une loi sur la réforme financière parfaitement constituée, dûment examinée et débattue, puis examinée à son tour au comité; ainsi, pour obtenir ce résultat, nous avons besoin de la prorogation de la Loi sur les banques que nous demandons aujourd'hui.

M. Rodriguez: Puisque nous comptons sur la présence de fonctionnaires du ministère, fonctionnaires que je tiens en haute estime à cause de leurs connaissances en ces matières, monsieur le Président, j'aimerais revenir sur certains des aspects que j'ai soulevés au cours de mon exposé.

La règle concernant la propriété de 10 p. 100 des actions s'applique-t-elle à la même famille? En vertu de l'actuelle Loi sur les banques, un père peut-il posséder 10 p. 100 des actions d'une banque? Un fils peut-il en posséder lui-même 10 p. 100?

M. Worthy: Monsieur le Président, je répondrai de mon mieux.

En vertu de la loi actuelle, si un père et son fils agissaient indépendamment l'un de l'autre, rien ne s'y opposerait. S'ils commençaient à utiliser conjointement leur droit de vote et agissaient de concert, selon l'interprétation actuelle, ils n'y seraient pas autorisés.

J'aimerais faire remarquer, en guise de commentaire, qu'en vertu des nouveaux pouvoirs que vous avez reprochés au ministre et qui dorénavant lui donneront plus de pouvoirs discrétionnaires à propos des sociétés de fiducie et de prêt, il serait probablement en mesure de se prononcer sur les ventes et les achats d'actions qui vous inquiètent.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je trouve beaucoup à redire aux pouvoirs spéciaux dont jouissent les ministres. Ainsi, grâce à ses pouvoirs spéciaux, le ministre a permis à la société American Express d'obtenir au Canada le statut de banque, alors qu'elle ne jouit même pas de ce statut dans son propre pays.

Pourtant, elle vient s'établir au Canada et elle est considérée comme une banque. Cela a fait courir bien des bruits à l'époque. Si le ministre des Finances a accordé à la société American Express un traitement spécial, c'est que cette société avait vigoureusement appuyé l'Accord de libre-échange.

N'étant pas cynique de nature, je n'ose dire si cette rumeur est fondée. Dieu sait pourtant si elle a couru! Je ne crois pas que les ministres devraient avoir des pouvoirs spéciaux. C'est pourquoi j'appuie la recommandation du Comité des finances, qui souhaite que ces éléments soient réglementés par cette association nationale dirigée par un conseil d'administration qui fixe les règles de base et exerce une surveillance. Le consommateur est alors protégé.

• (1650)

Je n'ai aucune confiance dans un système où, de quelque manière, il y a possibilité de conflit chaque fois qu'un père et son fils votent. Y a-t-il des règles qui disent qu'ils ne peuvent pas voter ensemble? C'est assurément ridicule. Ou bien la règle des 10 p. 100 s'applique ou bien elle ne s'applique pas. Il est ridicule de penser que les familles n'ont pas leurs intérêts à protéger.

J'aurais une question à poser au sujet des comptes inactifs qui sont dans les banques et qui, après dix ans, sont déposés à la Banque du Canada, si je ne m'abuse. Que se passe-t-il après cette période? Laisse-t-on encore passer 10 ans? Que fait-on? Qui reçoit l'argent de ces comptes inactifs? Combien y avait-il d'argent dans ces comptes l'an dernier, par exemple? De quel ordre sont les montants?

M. Worthy: Monsieur le Président, les fonctionnaires seraient tout à fait disposés à répondre à toutes ces questions, mais ils n'ont pas ces renseignements sur place.

M. Rodriguez: J'aimerais bien recevoir cette information.

Puisque l'occasion se présente, je voudrais aussi savoir, et je souhaiterais qu'on me fasse parvenir l'information par écrit, combien d'argent les banques touchent sur la dette nationale du Canada. En d'autres termes, quelle est la part de l'ensemble des bénéfices des banques qui provient de l'utilisation de l'argent des déposants pour acheter des bons du Trésor? Est-il possible d'obtenir cette information? Assurément, nous nous intéressons tous de près à notre dette nationale.

M. Worthy: Monsieur le Président, je suis peut-être un peu embrouillé, mais j'aurais cru qu'on pouvait demander ce genre de renseignement en faisant inscrire une question au *Feuilleton* ou en suivant la filière normale.

Je me demande comment cela peut toucher l'adoption du projet de loi C-90. Je suis sûr que, si on adressait la question par écrit aux fonctionnaires, ils se feraient un plaisir de fournir cette information.

M. Rodriguez: À mon avis, monsieur le Président, il y a lieu de poser ces questions en présence des gens qui s'y connaissent en institutions financières. Voilà pourquoi je les ai posées et je serais heureux de recevoir une réponse.

(L'article 1 est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Loiselle propose l'approbation du projet de loi.

Le vice-président: Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Andre (au nom de M. Loiselle) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, avant que ce projet de loi ne soit lu pour la troisième fois, adopté avec dissidence et renvoyé à l'autre endroit, j'aimerais encore une fois. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): J'accorde la parole au leader parlementaire du gouvernement, qui souhaite faire un rappel au Règlement.

M. Andre: Monsieur le Président, je ne veux pas interrompre le député pendant trop longtemps. J'aimerais simplement dire que demain sera un jour désigné réservé à l'étude des crédits.

M. Boudria: Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement pourrait peut-être rester une minute. J'avais cru comprendre que nous avions adopté, avec le consentement unanime de la Chambre, une motion visant à adopter le projet de loi en troisième lecture et il ne reste que deux minutes. Nous sommes toujours en train de discuter, et c'est pourquoi j'aimerais qu'on nous dise si le consentement unanime obtenu plus tôt aujourd'hui tient toujours. Si nous n'avons pas désigné d'orateur, ce n'est pas parce que nous n'avons rien à dire au sujet du projet de loi, mais parce que nous avions cru comprendre que nous allions respecter l'entente conclue en début de journée.

M. Nunziata: Monsieur le Président, cela fait plus d'une heure environ que nous entendons le NPD discourir, bien qu'il se soit engagé, plus tôt dans la journée, à adopter ce projet de loi, à l'unanimité, d'ici 17 heures. Alors, cessez vos jeux hypocrites et passons au vote.

M. Rodriguez: Le seul à faire preuve d'hypocrisie, c'est le député qui vient de parler. Monsieur le Président, je voulais tout simplement, en guise de conclusion, faire part des inquiétudes que nous avions. Le secrétaire parlementaire a tenté de nous fournir une réponse. Il ne nous a pas fourni de justification de ce report. et par conséquent, à l'étape du rapport, avec dissidence, nous avons permis que le projet de loi soit adopté et nous ferons de même à l'étape de la troisième lecture.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté avec dissidence.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince-George—Bulkley Valley) propose: Que le projet de loi C-288, Loi sur le jour du patrimoine national, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole à la Chambre cet après-midi pour présenter mon projet de le loi C-288 sur le jour du patrimoine national.

• (1700)

Je voudrais esquisser rapidement la courte histoire du jour du patrimoine national et expliquer aussi que ce projet de loi jouit déjà d'un certain appui. Je tiens également à inviter la Chambre et surtout le gouvernement, non sans espoir, à appuyer ce projet qui est très important pour notre histoire.

Le projet de loi C-288 sur le jour du patrimoine national porte en fait sur deux ou trois domaines fondamentaux. Tout d'abord, c'est une façon de prendre acte de l'histoire culturelle que nous partageons tous dans ce pays, d'un océan à l'autre, et de nous faire réfléchir au patrimoine avec lequel nous avons grandi. C'est une façon de souligner que, dans le pays tel qu'il existe aujourd'hui, nous ne voulons pas d'une image monolithique de notre rôle dans l'histoire, de notre rôle comme citoyens du Canada. Ce projet reflétera les opinions et attitudes diverses pour créer une journée du patrimoine national, qui sera célébrée le troisième lundi de février et ferait une pause très appréciée dans cette longue période de grisaille qui, sous nos latitudes, sépare le congé de Noël de celui de Pâques.

Il n'y a pas de doute, monsieur le Président, que ce serait pour nous tous l'occasion de reprendre haleine et de profiter peut-être d'un rayon de soleil. Regonflés à bloc, les Canadiens pourraient mieux travailler, mieux profiter de la vie de famille, et participer davantage à la vie de leur pays.

Essayons maintenant de voir rapidement comment je peux soutenir que le jour du patrimoine national jouit déjà d'un certain appui, même s'il ne porte pas ce nom. Le projet comblerait cette lacune tout en reconnaissant officiellement de nombreux événements qui marquent cette journée d'un bout à l'autre du pays et que nous commençons à regrouper autour de ce qui est en train de devenir le jour du patrimoine national.

Dès 1973, l'association canadienne de la Fondation du patrimoine a amorcé le mouvement en déclarant que le troisième lundi de février serait l'occasion de réfléchir à notre patrimoine culturel et à notre rôle comme Canadiens. Et ce patrimoine comprend notre environnement, nos immeubles et nos vies.

L'initiative suivante est venue de l'Alberta qui, à sa façon bien à elle, reconnaît le jour du patrimoine national, qu'elle appelle le jour de la famille. Il y a eu aussi des démarches par le passé en vue de faire reconnaître le jour du patrimoine national, le troisième lundi de février, comme journée internationale de la paix et de la bonne entente.

Tous les ans, à cette époque-ci, vous constaterez en écoutant les éditoriaux et les commentaires à la radio et à la télévision, ainsi qu'en lisant les journaux, qu'un grand nombre de médias prônent l'adoption d'un jour du patrimoine national. *The Toronto Sun*, *The Evening Telegram*, *The Gazette*, pour n'en nommer que quelques-uns, ont tous publiquement approuvé et appuyé le concept d'un jour du patrimoine national.

En fait, monsieur le Président, vous savez tout aussi bien que moi que, le jour du patrimoine national, un ministre, habituellement le secrétaire d'État, nous livre un très beau message dans lequel il nous fait part de ses préoccupations à l'égard du pays et de sa diversité multiculturelle, ainsi que de son appui à l'égard du jour du patrimoine national.

Monsieur le Président, je sais que vous en avez un exemplaire, mais le jour du patrimoine est reconnu dans le cahier de la Chambre des communes, c'est-à-dire dans le livre officiel que tous les députés reçoivent. À mon avis, nous avons déjà commencé à reconnaître le jour du patrimoine national. Je pense que mon projet de loi d'initiative parlementaire permettrait de rendre officiel ce que nous pratiquons déjà.

Ce projet de loi a été présenté pour la première fois en 1980, lorsque l'actuel député de Notre-Dame-de-Grâce et M^me^ Pauline Jewett, ancienne députée de mon caucus, ont présenté un certain nombre de motions et fait des démarches afin que l'on adopte un jour du patrimoine national.

En 1981, l'honorable Stanley Knowles a réellement lancé le mouvement en présentant régulièrement des motions visant à faire reconnaître le jour du patrimoine national et à obtenir l'approbation pertinente de la Chambre.

Je suis quelque peu honoré de chercher à poursuivre cette tradition. Si nous ne pouvons faire adopter ce projet de loi au cours de la présente législature, je ferai tous les efforts possibles au cours des législatures qui suivront afin qu'il puisse être adopté un jour.

Certaines rumeurs circulent au sujet de la session en cours. Allons-nous siéger jusqu'à Noël? Quand allons-

nous ajourner? Allons-nous mettre bientôt fin à la session et revenir à un moment donné l'an prochain?

Monsieur le Président, je sais que vous connaîtrez les dates de l'intersession en même temps que nous. Peut-être que le Parlement ne siégera pas et par conséquent, la Chambre n'aura pas l'occasion de reconnaître le jour du patrimoine national. Si le Parlement met fin à la session et entreprend une nouvelle session, vous pouvez être assuré que moi-même ou l'un de mes collègues ferons tout ce que nous pouvons afin que ce projet de loi soit présenté de nouveau et étudié.

Il existe une bonne raison de faire plus que d'appuyer ce projet de loi aujourd'hui. Je vais l'expliquer brièvement. Les intéressés peuvent certainement communiquer avec mon bureau pour obtenir un exemplaire du projet de loi. Il ne renferme que cinq articles. Nous aurons aussi, en 1992, le 125e anniversaire du Canada, événement dont il a été question dans le discours du trône de 1989. Le gouvernement s'était engagé à ce moment-là à organiser beaucoup d'activités pour marquer le 125e anniversaire du Canada. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens célébreront cet événement.

Montréal aura 350 ans en 1992. Plus près de chez moi, la route de l'Alaska, lien très important entre le Canada et l'Alaska, célébrera ses cinquante ans d'existence. Si ce projet de loi n'est pas adopté avant 1991, ce serait une mesure législative qu'il faudrait présenter en 1991—et nous laisserons même le gouvernement la présenter—pour aider tous les Canadiens à célébrer le 125e anniversaire du Canada en 1992. Nous avons la possibilité ici, aujourd'hui, d'appuyer ce projet de loi et nous aurons d'autres occasions de le faire à l'avenir.

Il est important, pendant ce débat, de signaler certains aspects de cette mesure législative. Il y a eu des discussions. J'ai témoigné devant le comité compétent pour expliquer pourquoi j'estimais que ce projet de loi devait faire l'objet d'un vote. J'ai fait cette demande en me basant sur certaines remarques que j'ai formulées au sujet de l'histoire culturelle de notre pays, en réponse à l'une des questions qu'on m'a posées.

Le Canada a-t-il vraiment besoin d'une autre fête? Que faites-vous du manque de productivité dont le Canada souffrira? Ce sont là certains des arguments utilisés relativement à cette proposition. Voici comment j'y ai répondu. J'ai dit que, de toute façon, pour les employeurs, pour les organisations et même pour le Parlement, mieux on est, plus on est heureux et plus on est productif.

• (1710)

J'ai pris leur argument et je l'ai renversé. J'ai soutenu que, en déclarant un jour du patrimoine national, nous accroîtrions la productivité des Canadiens principalement parce que, en donnant aux gens la chance de reprendre leur souffle à cette époque de l'année où les jours sont un peu sombres et froids, nous les aiderons à avoir de meilleurs sentiments par rapport à eux-mêmes, à leurs employeurs, à leur milieu, à leur province et à leur pays et nous récupérerons ainsi une grande partie de la prétendue perte de productivité que les critiques ont souvent mentionnée relativement à cette proposition.

Je voudrais lire quelques définitions qui, je crois, sont importantes pour les gens qui ont suivi ce débat. L'article 4 définit «jours fériés». Il est important, je crois, que je cite cette définition parce qu'il s'agit d'une politique nationale. Voici le texte de l'article:

> La définition de «jours fériés» à l'article 166 du *Code canadien du travail* est abrogée et remplacée par ce qui suit:
>
> «jours fériés» Le 1er janvier, . . ., le vendredi saint, la fête de Victoria, la fête du Canada, la fête du Travail, le jour de l'Action de grâces, le jour du Souvenir, le jour de Noël et le lendemain de Noël; s'entend également de tout jour de substitution fixé dans le cadre de l'article 195.»

Je n'ai pas lu la modification que le projet de loi à l'étude apporterait au Code canadien du travail en ajoutant le jour du patrimoine national à la liste des jours fériés, sous réserve de certaines des règles usuelles que nous connaissons. Ces règles sont, je suppose, légèrement assouplies de temps en temps par les employeurs, les employés et d'autres, mais, d'une façon générale, on reconnaîtrait le troisième lundi de février comme jour férié, selon la définition du Code canadien du travail.

Le projet de loi comprend quelques autres articles que je devrais également mentionner. L'un d'eux, en particulier, constitue une modification corrélative. Il est toujours important, je pense, de revenir sur les raisons de la désignation d'un tel jour et sur les résultats de cette désignation. Comme vous le savez, monsieur le Président, il arrive souvent, lorsque nous sommes chez nous en train de discuter de notre participation à des cérémonies marquant certains de ces jours fériés, que nous nous

interrogions sur les circonstances de leur création et sur ce qu'ils commémorent.

Je vais donc donner lecture de l'article 2 du projet de loi C-288 qui constitue une modification corrélative:

> La partie qui précède l'alinéa a) de la définition de «jour férié», à l'article 35 de la *Loi d'interprétation*, est abrogée et remplacée par ce qui suit:
>
> «jour férié» Outre les dimanches, le 1er janvier, le jour du patrimoine national, le vendredi saint, le lundi de Pâques, le jour de Noël, l'anniversaire du souverain régnant ou le jour fixé par proclamation pour sa célébration, la fête de Victoria, la fête du Canada, le premier lundi de septembre, désigné comme fête du Travail, le 11 novembre ou le jour du Souvenir, tout jour fixé par proclamation comme jour de prière ou de deuil national ou jour de réjouissances ou d'action de grâces publiques:»

Il mentionne deux ou trois autres jours. Comme on le constate à cette brève lecture, si je lisais encore deux articles, le projet de loi paraîtrait complètement dans le compte rendu d'aujourd'hui. Cela démontre néanmoins que, par un moyen très simple, nous, c'est-à-dire le Parlement, pourrions mettre en oeuvre une mesure dont nous avons parlé du bout des lèvres depuis des années. Si le Parlement devait l'adopter, nous ferions clairement savoir à tous les Canadiens comment nous envisageons notre héritage culturel, de sorte que ces jours fériés, j'en suis certain, seraient bien accueillis par la plupart des Canadiens.

Quelle meilleure façon de célébrer l'héritage culturel de notre pays? Quelle meilleure façon de célébrer, en 1992, le 125e anniversaire du Canada? J'ai reçu l'appui de divers organismes, dont l'association canadienne du patrimoine, ainsi que de Canadiens venant d'un peu partout, de Nouvelle-Écosse, de Colombie-Britannique et d'ailleurs. Leur réaction m'a certes réjoui, et je veux qu'ils sachent que nous continuons les pourparlers et que nous pensons à faire circuler des pétitions, de sorte que tous les Canadiens d'un océan à l'autre puissent exercer des pressions pour que le Parlement désigne un jour du patrimoine national.

En terminant, je demande simplement aux députés d'appuyer ce projet de loi et j'espère que le gouvernement en facilitera l'adoption. Je lui demande de voir s'il juge à propos d'appuyer ce projet de loi en ce moment, pour que nous l'adoptions au cours d'une nouvelle session du Parlement, l'an prochain s'il le faut, afin qu'en 1992, ce jour fasse partie des célébrations du 125e anniversaire du Canada. L'occasion est belle de poser un geste pour montrer aux Canadiens que nous respectons notre patrimoine culturel et que nous voulons qu'il soit une partie intégrante des fêtes qui s'en viennent.

Je suis heureux de présenter ce projet de loi aujourd'hui et, comme je l'ai mentionné précédemment, de vous faire savoir, monsieur le Président, qu'au cours des sessions à venir du Parlement, nous solliciterons l'adoption de ce projet de loi. Nous espérons qu'il recevra l'appui de tous les députés.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le débat sur ce projet de loi nous fournit une heureuse occasion de parler de la signification et de la célébration du patrimoine.

Je veux pour commencer remercier notre ami et collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley. Le projet de loi C-288 qu'il propose n'a rien de nouveau dans sa substance pour les Communes, comme le député l'a fait remarquer, mais il est le fruit des efforts valables et tenaces qui sont faits pour donner aux Canadiens la meilleure occasion de célébrer leur patrimoine.

L'idée a été proposée par la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine il y a plus de 17 ans. Depuis, elle a gagné des appuis chez les parlementaires, les organismes du gouvernement fédéral, au sein des gouvernements provinciaux et des administrations locales, des associations bénévoles et dans le public. Il y a trois ans, le secrétaire d'État de l'époque, l'honorable David Crombie, a qualifié le jour du patrimoine d'occasion exclusivement canadienne de célébrer à la fois l'unité et la diversité. Dans une brochure intitulée «Fiers d'être Canadiens», il a fait remarquer ceci: «Les Canadiens ont en réalité peu d'occasions de célébrer ensemble notre patrimoine. Nous le faisons à la fête du Canada et, au cours des semaines de l'environnement et de la citoyenneté que le gouvernement fédéral a instituées dernièrement, nous aurons des occasions plus nombreuses de comprendre ce que nous avons en commun comme Canadiens.»

Nous pouvons prendre conscience du patrimoine, sans avoir congé, comme nous observons la fête des mères. J'encourage mes enfants à respecter la fête des mères et celle des pères. Mon mari est en faveur de la fête des

pères. Mes enfants veulent savoir quand il y aura celle des enfants. C'est leur fête tous les jours.

Depuis 17 ans, le jour du patrimoine est observé ainsi, comme la fête des mères et celle des pères. Les sociétés historiques et les défenseurs du patrimoine architectural, et un grand nombre de sociétés bénévoles organisent des cérémonies et célébrations spéciales en février pour fêter le jour du patrimoine. Des municipalités ont proclamé un jour de célébration et des instituteurs font réaliser des projets spéciaux dans leur classe pour faire connaître aux élèves le patrimoine dans leur entourage, tout particulièrement. Ce sont toutes là des activités fort louables que nous apprécions, mais qui ne rejoignent finalement qu'une petite fraction de la population canadienne.

• (1720)

Notre patrimoine doit occuper une place à part, doit avoir la priorité dans nos pensées, nos paroles et nos activités. Jamais avons-nous mieux compris et respecté notre patrimoine que depuis le début de la présente décennie, où nous nous préoccupons de façonner le Canada de demain.

Je sais que le respect pour notre patrimoine divers ne se résume pas à la célébration d'un jour du patrimoine. Bien sûr, la fête du 1er juillet marque les réalisations de notre pays. Mais un jour du patrimoine pourrait aussi être très spécial. Il pourrait marquer nos réalisations en tant que Canadiens qui vivons et travaillons ensemble au sein d'une société multiculturelle. Nous pourrions célébrer alors notre capacité nationale de construire un avenir meilleur pour le Canada.

Il existe une autre distinction, plus simple, entre la fête du Canada et la fête du patrimoine. En tant qu'ancien enseignant, je regrette que le jour du Canada soit habituellement célébré pendant les vacances scolaires. La Fête du Canada doit donc être célébrée dans les écoles avant le 1er juillet. Il est alors difficile d'avoir vraiment l'esprit à la fête puisque la fête elle-même a lieu en dehors de l'année scolaire normale. Il importe de célébrer un jour du patrimoine qui tombe durant l'année scolaire.

Notre patrimoine est effectivement important pour nous tous et les écoles peuvent jouer un rôle très important en encourageant, expliquant et mettant en valeur notre patrimoine culturel. Un jour du patrimoine qui surviendrait en hiver pourrait vraiment susciter beaucoup de dynamisme dans les salles de classe de tout le pays. Avec les ressources scolaires, un objectif aussi louable serait partagé par notre jeune génération. Elle comprendrait notre patrimoine comme aucune autre génération avant elle.

Ceux qui estiment raisonnable que le Canada célèbre des jours fériés nationaux en un nombre comparable à celui des autres pays ont proposé d'honorer des personnes en désignant un jour du patrimoine en leur honneur. Bien sûr, on a proposé ce genre de choses au Canada et une personne remarquable qu'on pourrait honorer est sir John A. Macdonald. Je suis certaine que nous serions tous heureux de porter un toast en l'honneur de sir John, pour la prévoyance et la force d'âme dont il a fait preuve en réunissant les provinces pour qu'elles forment notre grande Confédération qu'est le Canada.

Sa date de naissance est le 11 janvier. Ce n'est peut-être pas le jour de l'année qui serait le plus acceptable comme jour férié, mais ce serait également une possibilité. La tradition veut depuis longtemps qu'on célèbre l'anniversaire du monarque en mai, peu importe la date réelle de sa naissance.

On pourrait donc célébrer chaque année l'anniversaire de sir John A. Macdonald à une date qu'il resterait à déterminer. Pourquoi ne pas en profiter pour célébrer en même temps le jour du patrimoine? Un jour du patrimoine accorderait beaucoup de latitude aux localités, aux organisations ou aux citoyens, qui pourraient célébrer ce qu'ils désirent. J'estime que l'anniversaire de naissance du premier de nos premiers ministres est une occasion excellente de célébrer.

On a fait de nombreuses suggestions valables de choses que nous devrions célébrer le jour du patrimoine national. La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine voudrait qu'on célèbre nos vieux bâtiments remarquables, nos grandes réalisations architecturales. On ne peut réellement pas contester pareil objectif, car notre environnement artificiel, comme nous l'appelons maintenant, constitue un facteur important dans la qualité de la vie que nous menons.

Célébrer les réalisations du passé contribue à protéger le meilleur de notre passé et à offrir un plus bel avenir aux générations futures.

Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, la célébration d'un jour du patrimoine n'exclut rien. Nous pourrions consacrer une date précise à une meilleure compréhension des contributions apportées par les autochtones. Un jour du patrimoine permettrait également de voir sous un nouvel angle la nécessité de parvenir à l'unité nationale.

Une suggestion fascinante voudrait que l'on propose chaque année un thème central pour la célébration annuelle. Ce thème susciterait naturellement beaucoup d'attention spéciale de la part des médias, mais exclurait aussi d'autres genres de célébrations locales ou indivi-

duelles également. Ne négligeons pas l'occasion qu'un jour du patrimoine donnerait pour organiser des événements spéciaux locaux dans nos propres circonscriptions.

J'ai souligné de nombreuses occasions de célébrer notre patrimoine. Nous, les Canadiens, avons vraiment de nombreuses raisons de célébrer en notre beau et généreux pays.

Je terminerai donc en remerciant à nouveau le député de nous avoir offert cette occasion renouvelée de réfléchir à la meilleure manière de désigner une journée pour célébrer notre patrimoine national, et je lui sais gré de nous avoir donné l'occasion d'en discuter.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je félicite d'abord le député pour son excellente idée de présenter son projet de loi d'initiative parlementaire, le C–288, concernant le jour du patrimoine.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier la députée ministérielle qui m'a précédé, pour les choses merveilleuses qu'elle a dites en faveur du Canada et d'une journée où les Canadiens peuvent célébrer leur patrimoine.

Monsieur le Président, si vous me demandiez dans quel pays je préférerais vivre, je répondrais immédiatement: «au Canada». Pourquoi? Moi qui viens d'un pays au patrimoine différent de celui des fondateurs de notre nation, je suis arrivé à la conclusion que le Canada est une terre d'avenir.

Le Canada est le pays où j'ai obtenu tout ce que j'ai—mes études, mon premier emploi et la possibilité de réunir les membres de ma famille. Nous avons aussi la liberté de parole et d'expression, la liberté de dire tout ce que nous voulons sans crainte d'être surveillés ou censurés.

En un sens, le Canada, c'est le paradis sur terre, pour moi. Je suis sûr que c'est la même chose pour beaucoup de gens qui vivent dans ce pays, surtout pour ceux qui ne sont pas de la même origine que ses peuples fondateurs. Ils le savaient en venant ici, c'est pourquoi ils ont choisi de s'établir au Canada.

Monsieur le Président, je n'ai problablement jamais vu un projet de loi présenté à la Chambre qui a fait l'objet d'un tel consensus. Comme le député qui l'a présenté l'a dit, les discussions à ce sujet ont commencé le 15 octobre 1974, quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois.

La question a été soulevée ensuite le 18 mars 1975, par le député de Winnipeg–Nord, de l'époque. Le 10 avril 1975, on a aussi discuté un rapport du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques à ce sujet. D'autres discussions ont eu lieu aussi le 22 avril 1975, le 13 février 1976 et le 31 octobre 1977.

Le 17 de mars 1978, le député libéral de Windsor—Walkerville de l'époque, M. MacGuigan, le député de Hillsborough et le député de Winnipeg–Nord–Centre, qui représentaient les trois partis politiques de la Chambre, ont parlé en faveur d'un jour du patrimoine.

Comme le député l'a dit, en mai 1980, le député de Notre–Dame–de–Grâce a aussi parlé de cette question. Il en a encore été question le 4 septembre 1983, le 2 novembre 1983, le 15 mai 1984, le 16 février 1987, le 7 avril 1987 et le 18 décembre 1987. Pendant ces 14 ou 15 ans, il y a eu des discussions sur la question d'un jour du patrimoine.

• (1730)

Comme vous le savez, nous avons déjà, en février, un jour du patrimoine et, à cette occasion, comme l'a dit la députée qui m'a précédé, le ministre responsable du multiculturalisme fait une déclaration. Il y a aussi des manifestations ailleurs au pays.

Seule la province de l'Alberta a un jour du patrimoine qui est férié. C'est le premier lundi d'août.

J'estime que reconnaître une journée du patrimoine serait un pas en avant, il n'y a pas de doute. Cependant, certains estiment que cela reviendrait à perdre une journée productive. Je pourrais dire que c'est tout le contraire, car je pense que la productivité augmenterait si nous avions un jour de repos en février, où nous pourrions réfléchir à ce que nous avons au Canada, où nous pourrions célébrer nos différences et où nous pourrions apprécier ce que nous a donné ce pays et cette société.

J'ai fait un peu de recherches pour savoir ce qui se faisait dans le monde et voir si nous étions les seuls à vouloir célébrer notre patrimoine en février.

En février, monsieur le Président, plusieurs nations célèbrent leur indépendance, leur constitution ou leur fondation. Ainsi, le Sri Lanka célèbre le jour de l'indépendance en février. Le Mexique a ce qu'on appelle là–bas le jour de la constitution. La Tanzanie célèbre la

fondation du pays. L'Iran a sa journée nationale. Le Japon fête aussi sa fondation, tout comme les États-Unis célèbrent l'anniversaire de George Washington. Chypre, la Bolivie, la Birmanie, la Guyane et la République dominicaine, voilà autant de pays qui célèbrent, un jour en février, la reconnaissance de leur indépendance, leur fondation ou leur patrimoine.

À mon avis, nous ne sommes pas les seuls à vouloir nous donner, en février, un jour où nous célébrerons notre patrimoine et où nous reconnaîtrons à sa juste valeur le milieu dans lequel nous évoluons.

Je déclare devant cette Chambre qu'aux élections de 1988, le Parti libéral s'était engagé à désigner un jour de février comme jour férié national s'il formait le gouvernement. Nous étions publiquement en faveur d'un jour de congé pour que les Canadiens puissent réfléchir à ce que signifie le Canada et au fait que, dans notre pays, chacun peut vivre comme bon lui semble, monsieur le Président, à condition d'apprécier le fait qu'il vit dans l'un des pays les plus extraordinaires du monde, à mon avis. C'est cela le Canada.

Je ne m'attarderai pas à vous en faire l'éloge car cette question fait l'unanimité des deux côtés de la Chambre. J'espère que le gouvernement appuiera ce projet de loi et que nous pourrons ensuite lui donner force de loi.

[*Français*]

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant du privilège qui m'est offert aujourd'hui de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-288 instituant le jour du patrimoine national; d'autant plus, monsieur le Président, que cette mesure peut avoir des répercussions fort importantes pour l'ensemble de la population canadienne.

En tant que citoyens et citoyennes de ce pays, nous sommes en droit d'être fiers de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel, ainsi que de la contribution éminemment importante des hommes et des femmes qui, au cours des siècles, ont travaillé à bâtir le Canada d'aujourd'hui. Nous sommes aussi en droit d'être fiers de nos origines, de notre langue, de même que de nos traditions familiales et religieuses. Réunies ensemble, ces valeurs évoquent non seulement notre attachement envers le passé, mais aussi notre admiration envers ceux et celles qui l'ont façonné.

Face aux changements profonds qui s'opèrent au sein de notre société, il est impérieux, je crois, que les gouvernements et chacun d'entre nous investissions davantage d'efforts dans la préservation de notre histoire et notre identité culturelle. D'ailleurs, plusieurs des difficultés auxquelles notre pays est confronté à l'heure actuelle prennent leur source dans l'ignorance, l'insouciance et dans une certaine forme d'intolérance envers les cultures d'autrui.

À mon avis, monsieur le Président, la question n'est donc pas de savoir si les Canadiens doivent souligner la richesse de leur patrimoine, mais plutôt comment devons-nous nous y prendre pour arriver à cette fin. Si nous appuyons les objectifs sous-jacents à ce projet de loi, il y a lieu de s'interroger très sérieusement sur ces incidences économiques et sociales.

Comme par exemple, l'ajout d'un autre congé férié à l'échelle nationale aurait des effets considérables sur la productivité. La perte de productivité qu'entraînerait un tel congé national serait d'environ 0,4 p. 100 du produit national brut, soit une somme d'environ 2,56 milliards de dollars. Dans le contexte actuel de l'économie, un coût aussi élevé incite à la réflexion.

Ce montant ne tient pas compte évidemment des sommes additionnelles requises pour promouvoir cette journée à l'échelle nationale et des autres fonds que le gouvernement devra engager dans les activités connexes de soutien. Somme toute, la création du jour du patrimoine national, en plus d'avoir des répercussions économiques très sérieuses, pourrait miner sérieusement la crédibilité du gouvernement qui, en période de récession, incite les entreprises canadiennes à devenir plus productives.

Mais il y a plus, monsieur le Président. L'adoption du projet de loi C-288, il faut bien le souligner, n'engage en rien les gouvernements des provinces, pas plus qu'il n'engage la responsabilité des employeurs dont l'activité n'est pas régie par le Code canadien du travail. Ainsi, à peine 8 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne pourrait se prévaloir de la loi et être en congé durant cette journée du patrimoine national.

Cela revient à dire que la loi, tout au moins, à ses débuts, serait inéquitable à l'endroit de la majorité de la masse ouvrière. Nous devons nous interroger, il va sans dire, sur le bien-fondé d'une mesure qui présente une telle disposition.

Le projet de loi actuellement à l'étude est susceptible de créer de la confusion puisque certaines provinces, comme l'Alberta et le Québec, ont déjà des fêtes dont les thèmes s'apparentent de très près à celui du patrimoine. Je veux faire allusion ici à la Journée du patrimoine,

célébrée le premier lundi du mois d'août, de même que la Fête de la famille, célébrée le troisième lundi de février en Alberta. Si le Québec ne possède pas une fête du patrimoine à proprement parler, il reste que la Fête de la Saint-Jean puise très largement dans des thèmes à saveur patrimoniale.

• (1740)

Vous conviendrez, monsieur le Président, qu'il serait souhaitable qu'une journée vouée à notre patrimoine ne vienne pas chevaucher les fêtes existantes dans les provinces et, encore moins, semer la confusion dans l'esprit de la population.

Monsieur le Président, il est tout à fait essentiel, j'en conviens, de rehausser l'esprit d'appartenance et de fierté des Canadiens et des Canadiennes, particulièrement auprès de la jeune génération. Mais la véritable question est de savoir comment nous devons y arriver. Est-ce qu'un jour du patrimoine national, par exemple, est la solution idéale? Dans quelle mesure une célébration de ce genre peut-elle servir à sensibiliser la population à la richesse de son histoire et aux valeurs patrimoniales en général?

Pour ma part, je ne crois pas qu'il s'agisse là de la meilleure solution, compte tenu des répercussions économiques, sociales et politiques d'une telle mesure. Je ne crois pas non plus qu'il s'agisse là d'un moyen approprié pour sensibiliser la population.

Je crois qu'il est illusoire de penser que l'on peut, à travers une célébration de ce genre, redresser les mentalités et modifier en profondeur la perception que se font nos citoyens de leur propre pays et de ses institutions. De plus, il est illusoire de penser que l'on peut, au rythme d'une journée par année, rehausser chez nos dirigeants, nos chefs d'entreprises et nos éducateurs leurs sentiments d'appartenance à ce pays et à ses institutions.

Enfin, il est également illusoire de penser que l'on peut, autour d'un symbole, aussi important soit-il, inculquer à notre jeunesse et à tous nos concitoyens un véritable sens de l'histoire et leur apprendre à apprécier les valeurs et traditions qui leur ont été transmises.

Tous les problèmes de société, en raison de leur complexité et de l'ampleur des enjeux en cause, appellent des solutions à long terme. En somme, à un mal de génération, on doit envisager un remède de génération, sans hésiter pour autant à appliquer les mesures à court terme qui s'imposent et éviter de sombrer dans l'immobilisme. En somme, dans ce cas comme dans bien d'autres, il n'existe pas de solution miracle.

Monsieur le Président, je crois que la solution réside dans un effort collectif d'éducation auprès de la génération montante. C'est par le biais des jeunes que l'on réussira à inculquer aux Canadiens un plus grand esprit de fierté envers nos traditions et valeurs patrimoniales. S'il est vrai que l'ensemble de la population ne demande pas mieux que de jouir d'une journée de répit en pleine période hivernale, je doute fort que les Canadiens, avec l'esprit pratique qui les caractérise, consacrent celle-ci à réfléchir sur la signification de leurs valeurs patrimoniales. Peut-être que l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley voudrait qu'il en soit autrement, mais vous conviendrez avec moi, monsieur le Président, que le rêve est souvent bien loin de la réalité.

Si le Canada devait un jour avoir sa journée nationale du patrimoine, cette décision devrait nécessairement découler d'un consensus entre le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces, les chefs d'entreprises, les syndicats ouvriers, les organismes voués à la préservation de notre patrimoine et la population. Et, pour arriver à ce consensus, nous devons nous efforcer d'éveiller chez la population un véritable sens des valeurs patrimoniales et travailler collectivement à l'établissement d'un climat économique, social et politique favorable à la réception d'un tel message.

Un jour du patrimoine national doit être le fruit d'une consultation élargie entre tous les intervenants et être exempt de toute forme d'ambiguïté quant à ses modalités d'application. Un jour du patrimoine nationale qui ne s'appliquerait qu'à une infime partie de la masse ouvrière ne saurait avoir un caractère vraiment national en dépit de son appellation. Procéder unilatéralement à l'adoption du projet de loi C-288 risquerait de nuire sérieusement à l'atteinte de cet objectif en ne tenant pas compte des préoccupations des autres intervenants dans ce dossier.

Monsieur le Président, si nous appuyons d'emblée les buts poursuivis par le projet de loi C-288, nous avons de sérieuses réserves quant au moyen envisagé et à ses répercussions éventuelles.

Ceci dit, monsieur le Président, le présent gouvernement est déterminé à tout mettre en oeuvre pour conférer à la préservation de notre patrimoine un statut prioritaire. Les gestes importants qu'il a posés antérieurement à ce titre témoignent bien de sa volonté d'agir.

[*Traduction*]

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir apporter ma contribution à l'étude du projet de loi C-288. Je tiens à féliciter le député qui vient d'intervenir et les autres qui m'ont précédé.

Je constate que ce projet de loi soulève deux questions. D'une part, il parle de l'importance de notre patrimoine national en faisant état du désir que nous avons tous de reconnaître et d'étudier, pour mieux l'apprécier, ce qui fait du Canada le grand pays que nous connaissons tous. D'autre part, il assure que décreter un jour férié pour célébrer notre patrimoine national ferait ou pourrait

faire beaucoup pour raffermir les sentiments patriotiques des Canadiens. Cette mesure nous demande de soupeser ces aspects positifs en regard de l'incidence négative indiscutable qu'un jour férié supplémentaire pourrait avoir sur la productivité et sur les frais d'exploitation des employeurs au Canada.

D'autres intervenants ont fait allusion aux problèmes propres à ma province, l'Alberta. Nous célébrons le jour du patrimoine en août et, chose curieuse, l'année dernière, le gouvernement provincial a désigné jour de la famille le jour proposé dans ce projet de loi comme jour du patrimoine national. En fait, ce n'est peut-être pas aussi curieux que cela semble, de prime abord, puisque les Canadiens savent depuis longtemps qu'un jour férié pourrait peut-être donner un peu d'allant à la période de Noël à Pâques, la période la plus froide, la plus sombre et la moins productive de l'année.

On ne peut pas ne pas tenir compte des conséquences économiques qu'aurait un jour du patrimoine au Canada. Un nouveau jour férié obligerait tous les employeurs, les gouvernements, les municipalités, les hôpitaux et les entreprises, non seulement à assumer les coûts calculés en heures supplémentaires de prestation des services essentiels, mais également la perte de travail qu'un tel congé représenterait. Nous devons donc dresser le bilan des avantages d'un tel congé sur le moral des gens et sur les améliorations possibles de la productivité, avantages qui existeront certainement, je le concède. À l'exception des mordus des sports d'hiver, la plupart des Canadiens broient du noir pendant nos longs hivers et ils aimeraient probablement avoir une journée de relâche comme les Albertains.

Date mise à part, j'ai parlé à des gens de ma circonscription de l'établissement d'un nouveau congé national pour célébrer notre patrimoine. La plupart, je dirais presque tous, sont d'accord pour dire que nous devrions célébrer notre patrimoine national. L'idée d'un jour de congé supplémentaire souriait à la majorité d'entre eux, mais beaucoup m'ont fait part du problème que j'ai mentionné tout à l'heure, à savoir le coût d'une telle mesure. Certains ont même parlé de gratification en se demandant pourquoi nos concitoyens devraient avoir un congé payé pour pouvoir apprécier le fait d'être Canadiens.

Je crois personnellement que le Canada ne peut pas se permettre, à ce moment-ci, d'imposer un jour férié et, monsieur le Président, j'utilise délibérément le mot imposer parce que même si les Canadiens disent qu'ils aimeraient avoir un jour de congé de plus, je n'ai vu aucun signe ni aucun mouvement généralisé en faveur de cette proposition de jour férié. Le moment serait mal choisi pour imposer aux Canadiens un nouveau congé férié payé.

Cela étant dit, j'ajoute que le projet de loi n'est pas sans mérite et je pense que le député de Prince George—Bulkley Valley a rendu service à la Chambre en présentant le projet de loi C-288. À ce moment-ci de l'histoire du Canada, il convient tout à fait de discuter de notre patrimoine et des moyens permettant à l'ensemble des Canadiens d'y réfléchir le plus productivement possible.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine a, la première, proposé un jour du patrimoine il y a quelque 17 ans. Je crois savoir que l'organisme avait consulté des représentants de l'industrie du tourisme canadien avant de proposer une date pour ce congé. Le troisième lundi de février avait été la date proposée par une nette majorité des personnes consultées. Elles jugeaient que cela inciterait les Canadiens à voyager au Canada pendant cette saison normalement morte; elles pensaient que cela créerait un nouveau marché composé de ceux qui n'ont ni le temps ni l'argent pour voyager à l'étranger; elles ont dit que cela attirerait également des Américains qui viendraient au Canada participer aux célébrations canadiennes et s'adonner ici à des loisirs d'hiver. Je doute de la justesse de leurs conclusions sur ce point parce que lorsque je voyage, je préfère toujours éviter les jours fériés.

Leurs conclusions soulèvent également des questions au sujet de notre objectif ultime. Voulons-nous célébrer le patrimoine ou encourager les loisirs? Je pense que cette question est capitale dans notre débat. Nous reconnaissons tous que notre patrimoine vaut la peine d'être respecté, mais pourquoi avons-nous besoin d'un congé pour le faire? Ne pouvons-nous pas nous contenter de proclamer une journée spéciale?

• (1750)

D'autres l'ont dit avant moi, nous le faisons déjà depuis environ 16 ans. Des associations de bénévoles ont déployé des efforts remarquables qui ont amené certaines municipalités à respecter le jour du patrimoine. Des événements spéciaux ont été organisés par des groupes de citoyens et des organismes gouvernementaux ici, dans la capitale nationale. Environnement Canada célèbre le jour du patrimoine, entre autres, en dévoilant les lauréats de ses prestigieux prix annuels du patrimoine. Certaines écoles font du jour du patrimoine un événement auquel les étudiants sont invités à participer. Des musées organisent des expositions spéciales et certaines salles présentent des spectacles spéciaux.

Ces efforts sont des plus louables, mais la célébration d'un jour du patrimoine non officiel ne touche qu'une infime partie de la population. J'estime que tous les Canadiens profiteraient de l'établissement d'un jour du patrimoine national.

En tant que députés, nous sommes particulièrement conscients du traumatisme dont ont souffert les Canadiens il y a quelques mois, par suite de l'échec de l'Accord du lac Meech. Nous avons été trop souvent témoins de

réactions très émotives aux nouvelles du jour. Maintenant, jouissant de l'appui sincère de la Chambre, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada s'apprête à faire une tournée du pays pour recueillir les points de vue des Canadiens sur nos options constitutionnelles. Le premier ministre a été bien inspiré en recourant au processus de démocratie directe; c'est une décision des plus sages. Et pourtant, j'ai la conviction que la meilleure solution réside dans la défense de la Confédération. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut rien changer. Au contraire, il faut modifier et adapter la Constitution.

Nous devons nous montrer ouverts au compromis dans les moments cruciaux et conserver le sens des proportions. Il serait désastreux que le dialogue national ne consiste qu'à marquer des points ou à écraser un interlocuteur. Au contraire, il nous faut examiner ce que nous avons vraiment accompli ensemble et comment nous y sommes parvenus.

Comment avons-nous réussi à faire de ce pays l'un des plus enviés du monde? C'est une défense en profondeur. C'est une véritable préparation à des changements viables dans l'avenir. Comment y parvenir? En invitant nos concitoyens de toutes les manières possibles à tirer les leçons du passé, et elles ne sont pas toutes arides. Ce qui implique une meilleure compréhension de nos racines, de la contribution des diverses cultures à la mosaïque canadienne, de l'apport des peuples autochtones, des différences entre notre façon de faire les choses et celle des autres pays, dans un esprit de citoyenneté active et responsable. Ce faisant, nous découvrirons des erreurs que nous avons faites, mais plus nous étudierons notre patrimoine commun, plus nous serons impressionnés par le caractère positif de notre histoire.

Nous comprendrons mieux ce que nous avons réalisé en sachant créer l'unité, l'excellence et la satisfaction personnelle à partir de notre chère diversité. Est-ce trop demander qu'un jour du patrimoine, pour célébrer tout cela? Le jour du patrimoine constituerait une occasion idéale de prendre conscience de ces éléments, mais tous les Canadiens devraient pouvoir en profiter. Il ne fait aucun doute pour moi que toute la population du Canada répondrait à l'appel et que les médias accorderaient leur attention aux différents thèmes qui seraient mis en valeur chaque année.

Le jour du patrimoine serait une occasion idéale pour les Canadiens parce que, contrairement à la fête du Canada, il serait célébré à une période où la plupart de nos jeunes sont à l'école. Ils participeraient dans une large mesure aux démarches visant à découvrir et évaluer notre héritage. Leurs professeurs et nous, leurs parents, serions désireux de les aider dans cette démarche, mais je soupçonne que ce serait plutôt les jeunes qui nous aideraient en nous amenant à penser à des choses que nous avons oubliées.

Je ne sais pas exactement ce que feraient ces jeunes et tous les autres. Consciemment ou non, nous chercherions ensemble la signification de notre patrimoine. Nous nous intéresserions davantage à nos racines et nous chercherions peut-être à résoudre l'énigme des facteurs qui ont fait de nous ce que nous sommes. Je crois que nous en viendrions à nous connaître mieux les uns les autres et, par conséquent, à devenir encore plus tolérants envers ceux dont les coutumes et, peut-être, la langue sont différentes des nôtres. Ce serait également un processus très sain.

Est-il trop tard pour prendre la défense de la Confédération? Ceux qui pensent qu'il est trop tard font preuve d'un tragique manque de confiance en notre avenir. Je crois en la survie à long terme du Canada et je pense que le moment est toujours bon pour créer de nouveaux moyens d'asseoir l'avenir sur des bases solides. En cette époque de remise en question de notre identité nationale, il devient particulièrement urgent que nous prenions conscience de notre patrimoine.

Ce que nous demandons, c'est peut-être rien de moins qu'une modification du caractère canadien. Nous semblons nous réjouir de notre réputation de modestie, de prudence et d'abnégation, mais c'est une fausse réputation, parce que ce ne sont pas la modestie et la prudence qui ont bâti ce pays. Comme nos ancêtres, nous semblons penser que ce ne serait que vulgaire vantardise que de parler des bonnes choses que nous avons faites et que nous faisons toujours. Cette sorte de modestie est un luxe que nous pouvons difficilement nous payer aujourd'hui. Les Canadiens sont encore en train de se découvrir mutuellement. Nous devons mieux comprendre comment nous en sommes arrivés là si nous voulons être en mesure de faire des plans d'avenir. Un jour du patrimoine accordé à tous les Canadiens pourrait être le moyen le plus simple et le plus efficace que nous puissions imaginer pour donner plus de dimension et de perspective à notre pensée nationale.

Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue pour avoir présenté ce projet de loi. Il importe que tous les Canadiens puissent célébrer notre patrimoine, mais je ne peux pas appuyer l'idée que la proclamation d'un autre congé férié soit le meilleur moyen d'y arriver.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je trouve malheureux de ne plus disposer que de cinq minutes pour examiner ce projet de loi, car j'aurais aimé en parler longuement. Il y aurait en effet beaucoup à dire sur la nécessité de promouvoir le patrimoine national; qui plus est, nous devrions en outre consacrer tout un débat à la question de savoir si la

meilleure façon d'atteindre cet objectif est d'accorder aux Canadiens un jour de congé de plus.

[*Français*]

Comme vous le savez, monsieur le Président, à l'heure actuelle, il y a déjà bon nombre de fêtes qui sont assez spéciales; je pense, bien sûr, à la fête du 1er juillet et à celle du 24 juin, laquelle pourrait peut-être être désignée, elle aussi, car elle serait importante pour bon nombre d'entre nous, particulièrement dans la circonscription électorale que je représente.

Mais ce qui est important aujourd'hui, c'est que la Chambre puisse s'exprimer. La Chambre se doit de ne pas laisser tomber ce projet de loi aux oubliettes, car, à mon avis, le fait de laisser ce projet de loi être extrait de l'agenda, c'est-à-dire si les députés parlent jusqu'à la toute fin, soit jusqu'à 18 heures—avec ce qu'on appelle communément un *talk-out*—en vertu de cette procédure, il est trop facile pour le gouvernement d'en face d'éviter un vote sur un sujet qui est important pour bon nombre d'entre nous.

[*Traduction*]

Je vais maintenant demander à la Chambre de se prononcer sur-le-champ. Si aucun député conservateur ne prend la parole, cela signifiera que le gouvernement a le courage de se prononcer sur cette question dans un sens ou dans l'autre. Dans le cas contraire, les Canadiens pourront juger du courage du gouvernement actuel. Nous serons fixés dans quelques secondes.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole pour examiner ce projet de loi, en dépit de ce que mon collègue et ami le député de Glengarry—Prescott—Russell a pu dire pour me défier.

Je voulais formuler un certain nombre de commentaires concernant l'excellent exposé du député de Prince George—Bulkley Valley, mais j'entends m'arrêter à un seul de ses commentaires avant de passer aux propos du député de Glengarry—Prescott—Russell.

Étant donné qu'un grand nombre de mes collègues ont par le passé présenté des projets de loi similaires, je dois dire que le projet de loi du député a l'heur de me plaire. Le député de Red Deer a mentionné l'aspect qui me fait hésiter. En effet, si j'hésite, c'est en raison de cette quesiton de productivité. Si je parvenais vraiment à me convaincre qu'à l'époque actuelle où, selon les statistiques les plus récentes, notre coût de revient par unité de main-d'oeuvre augmente, qu'il est un peu plus élevé que celui des États-Unis d'Amérique et qu'ainsi nous sommes en train de perdre notre avantage concurrentiel, le moment serait mal choisi pour proposer une nouvelle journée de congé.

Si le député acceptait d'étudier la notion du rendement décroissant dans cette perspective, je serais fort intéressé, car le Canada compterait suffisamment de personnes entreprenantes qui auraient décidé ces dernières années d'accorder à leurs employés de plus en plus de jours de congé afin de les rendre de plus en plus productifs. Autrement, mieux vaudrait connaître les chiffres à cet égard.

Enfin, monsieur le Président—je dispose encore vraisemblablement d'une demi-minute—mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell a parlé de l'importance de ce projet de loi et de la notion de patrimoine. Je tiens à rappeler au député que lorsque j'ai été élu député pour la première fois il y a une quinzaine d'années, c'est un député libéral qui a choisi de ruiner en partie notre patrimoine en proposant un projet de loi tendant à éliminer la Fête du Dominion. Je ne l'ai jamais oublié. J'étais à la Chambre. C'était un vendredi après-midi. J'étais très déçu, car à mes yeux, cela représentait une bonne partie de notre patrimoine. . .

• (1800)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ajournement

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, j'ai récemment pris la parole à la Chambre pour demander au président du Conseil du Trésor quelles mesures vont être prises pour faciliter la retraite anticipée et les programmes de recyclage des employés du service correctionnel de première ligne.

Ces employés sont chargés de la garde et de la surveillance des délinquants qui, dans bien des cas, sont devenus les citoyens les plus endurcis et les plus dangereux du Canada. Je m'inquiète du fait que ce personnel travaille dans un environnement qui est constamment stressant aussi bien que dangereux. Il est urgent qu'on se penche sur la question de la retraite anticipée et du recyclage.

En réponse à la question que j'ai posée au ministre, ce dernier a eu l'amabilité de me dire que ce serait bientôt. Cependant, pour être juste envers ces employés, ils attendent depuis presque vingt ans.

J'espère que le gouvernement va proposer ce projet de loi maintenant, ou au moins indiquer qu'à la prochaine session du Parlement et dans le discours du trône on proposera des réformes pour apporter, une fois pour toutes, ce changement tant attendu.

En 1967, le Service correctionnel du Canada figurait à la partie I de l'annexe I de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Cela établit le Conseil du Trésor comme l'employeur chargé de tous les aspects de l'administration du personnel.

Depuis 1971, l'Union des employés du Solliciteur général, qui représente les intérêts de la plus grande partie des employés du SCC, a essayé d'obtenir une forme quelconque de retraite anticipée pour les employés du service corectionnel.

Le rôle de ces employés est unique. Je le répète, le secteur correctionnel est dangereux et stressant, non seulement pour les membres du Service correctionel du Canada, mais aussi pour leur famille.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, 11 employés du Service correctionnel ont été assassinés dans l'exercice de leurs fonctions. De nombreux employés ont été pris en otage et ont servi de monnaie d'échange dans diverses négociations. D'autres ont été victimes d'innombrables voies de fait commis par des détenus violents qui n'ont rien à perdre.

Bien que les assassinats aient cessé, cela ne veut pas dire que la violence ou le risque de violence n'existe plus.

Dans son rapport annuel de 1988-1989, le Solliciteur général du Canada dénombre en tout, de 1984 à avril 1989, 678 voies de fait sur des employés et 26 prises d'otages. La menace de violence règne toujours et les employés doivent constamment être sur leurs gardes.

Le rapport montre également que, au cours de ces cinq années, il y a eu 195 incidents où le personnel a dû avoir recours au gaz et 743 incidents où il a utilisé des armes à feu. De plus, les meurtres, les suicides et les voies de fait sur des détenus par des détenus, bien qu'ils ne causent aucun tort physiquement au personnel, comportent quand même de graves répercussions psychologiques. Personne ne peut rester insensible bien longtemps à la mort violente.

Rien de surprenant à ce que les agents des services correctionnels, qui doivent constamment se méfier de la violence qui peut éclater en tout temps et qui doivent prévoir les moindres gestes des détenus, s'épuisent vite. De nombreux employés passent plus de temps à l'intérieur d'un pénitencier que les détenus qu'ils surveillent.

Dans le rapport sur les pénitenciers qu'il a publié en 1976, le sous-comité parlementaire déclare, au paragraphe 258:

> Les effets débilitants du travail à l'intérieur des pénitenciers se traduisent par un faible pourcentage d'employés qui gardent leur emploi jusqu'à l'âge de la retraite. Cela peut aussi expliquer les possibilités de carrière réduites et la non-diversification des tâches. Les employés s'inquiètent du fait que, lorsqu'ils seront épuisés, ils auront beaucoup de mal à se recycler dans un autre domaine. Les membres du sous-comité estiment qu'il faudrait prévoir, dans leur cas, de nouvelles dispositions pour aider ceux qui ne peuvent plus fonctionner dans le milieu carcéral, mais qui n'ont pas encore atteints l'âge de la retraite, à se trouver un autre emploi. Mais il reste que la retraite anticipée est essentielle dans leur cas.

• (1805)

Il faut absolument reconnaître la nature unique du travail en milieu carcéral et apporter des changements dans deux grands domaines. Premièrement, la retraite anticipée permettrait aux employés qui ont travaillé en contact direct avec les détenus pendant une grande partie de leur carrière, soit pendant 25 ans ou jusqu'à l'âge de 50 ans, de prendre leur retraite et de toucher immédiatement leurs prestations de pension accumulées et ce, même s'ils sont plus jeunes et s'ils comptent moins d'années de service que ne le prévoient actuellement les dispositions.

Deuxièmement, il faut prévoir des programmes de recyclage pour les employés qui ne peuvent plus continuer de travailler dans le milieu correctionnel. Ces pro-

grammes les aideraient à acquérir des compétences en demande sur le marché du travail dont ils pourraient se servir dans une nouvelle carrière.

Ce changement permettrait aux employés qui quittent leur emploi et qui ne peuvent être affectés à un autre poste dans la fonction publique de s'inscrire à un programme de recyclage d'une durée d'au plus deux ans.

Les employés du Service correctionnel du Canada demandent qu'on leur accorde la possibilité de prendre une retraite anticipée depuis 1971. Ils ont vu leurs collègues au sein de la fonction publique, les contrôleurs aériens, acquérir ce même avantage qu'ils cherchent à obtenir. Ils ne demandent qu'une seule chose, c'est que l'on reconnaisse le caractère unique de leur poste et qu'on leur accorde un régime de retraite qui corresponde à leur situation.

Pour mettre en oeuvre ces propositions, il faudra modifier la Loi sur la pension de la fonction publique. Il faut absolument prévoir un régime de retraite anticipée et des programmes de recyclage pour ces employés, et mettre en oeuvre les mesures proposées.

Les employés du Service correctionnel jouent un rôle capital en ce sens qu'ils protègent les citoyens canadiens. Dans la circonscription fédérale de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington on trouve les pénitenciers de Joyceville, de Millhaven et de Kingston, où sont incarcérés un grand nombre de prisonniers qui ont commis des crimes graves. J'espère que le gouvernement instaurera les programmes demandés en vue de récompenser les employés du Service correctionnel du Canada pour leur contribution importante à la société.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens pour commencer à saluer, au nom du président du Conseil du Trésor, l'importante contribution du député de Hastings—Frontenanc—Lennox et Addington à la cause des travailleurs du service correctionnel non seulement dans sa circonscription, mais encore dans tout le Canada.

Le gouvernement est bien conscient que le travail du personnel opérationnel du Service correctionnel du Canada est stressant. Et ce travail doit se faire dans des circonstances très difficiles, voire dangereuses, ce qui présente des risques d'épuisement professionnel grave. On doit donc conclure qu'il est essentiel de ne pas tenir compte de l'âge normal de la retraite pour ces fonctionnaires.

Le sous-comité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques a étudié la question et recommandé l'adoption de conditions spéciales de préretraite comme moyen de faire face au stress occasionné par la nature du travail dans le service correctionnel.

Le gouvernement accepte en principe l'idée qu'un programme de retraite anticipée pourrait être un moyen efficace pour assurer une gestion éclairée des précieuses ressources humaines affectées au service correctionnel.

Des problèmes similaires de stress liés à l'emploi et d'épuisement professionnel ont mené à l'adoption, en 1981, de clauses de retraite anticipée pour les contrôleurs aériens. Les modifications apportées à Loi sur la pension de la fonction publique consistaient essentiellement à autoriser les contrôleurs affectés au service opérationnel à prendre leur retraite, en touchant le maximum de la pension de retraite acquise, avant d'avoir atteint l'âge et les années de service réglementaires, sans subir les pénalités prévues par cette loi.

Par exemple, un contrôleur aérien qui a accumulé 25 ans de service opérationnel et est âgé d'au moins 50 ans peut prendre une retraite anticipée en touchant le maximum de la pension qu'il a acquise, soit une pension de 50 p. 100, calculée en multipliant le nombre d'années de service par 2 p. 100, sans être assujetti aux contraintes réglementaires applicables aux autres fonctionnaires qui prennent leur retraite dans des circonstances analogues.

En outre, un contrôleur aérien ayant au moins 45 ans et seulement 20 années de service opérationnel peut prendre sa retraite avec une pension à jouissance immédiate. Dans ce cas, il y aurait toutefois une réduction de sa pension acquise pouvant aller jusqu'à 25 p. 100. La différence avec la situation des autres fonctionnaires est de taille.

• (1810)

En outre, compte tenu du stress lié à l'emploi, les règles sont encore moins strictes dans le cas d'une retraite anticipée obligatoire, le nombre requis d'années de service opérationnel étant de 20 et aucune limite d'âge n'étant fixée.

Je voudrais ajouter qu'en contrepartie de ces avantages, les contrôleurs affectés au service opérationnel doivent verser un supplément de cotisation au régime de pension correspondant à 2 p. 100 de leur salaire. J'ai exposé en détail les dispositions relatives à la retraite anticipée dans le cas des contrôleurs aériens parce que les représentants des employés du service correctionnel ont proposé que le même type de régime soit offert aux employés du service correctionnel affectés aux opérations. Il est fort probable que les dispositions concernant la retraite anticipée chez les employés du service correctionnel seront analogues, mais présenteront quelques

variantes imposées par les aspects propres à ce dernier groupe.

Enfin, je voudrais ajouter, au nom du président du Conseil du Trésor, que, si l'on considère le calendrier des travaux législatifs du gouvernement, il conviendrait de traiter la réforme des pensions de la fonction publique de façon globale. Je tiens à préciser aux députés que le président du Conseil du Trésor m'a affirmé que les travaux concernant cette question vont bon train. Il est probable qu'un projet de loi sera déposé au début de la prochaine année civile. Je suppose que c'est une bonne nouvelle pour mon collègue et pour les électeurs qu'il représente.

Ce projet de loi contiendra des clauses relatives à la mise en oeuvre d'un programme de retraite anticipée pour le personnel du service correctionnel. Je sais qu'ils accueilleront favorablement cette nouvelle.

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 2 novembre, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser une question très importante sur la situation des ententes forestières fédérales-provinciales qui n'ont pas été signées, particulièrement dans ma province natale, la Colombie-Britannique, et dans les trois autres provinces de l'Ouest.

Pendant le congé parlementaire de la semaine dernière, nous avons appris que le gouvernement fédéral était revenu sur sa promesse d'assurer un financement suffisant de l'entente forestière. Nous avons appris qu'il ne pourrait offrir qu'une contribution de 100 millions de dollars dans le cadre d'une entente forestière, ce qui est moins que ce que contenait l'entente qui a expiré le 31 mars dernier. Nous ne savons pas encore où en sont les ententes des autres provinces qui sont arrivées à expiration.

Je suis furieux. Je ne le cache pas, parce que la population de la Colombie-Britannique l'est également à cause du refus du gouvernement de signer l'une ou l'autre de ces ententes forestières.

Ces ententes constituent la base de l'effort fédéral dans le domaine des forêts, une base qui nous donne les moyens de discuter avec les provinces et de mettre en valeur nos forêts. Il suffit de jeter un coup d'oeil aux recommandations formulées dans un rapport que le comité des forêts a déposé il y a quelque temps et qui est devenu inutile parce que le gouvernement n'a pas renouvelé ces ententes. Ces recommandations, que j'appuie énergiquement, traitent de la protection de 12 p. 100 des terres forestières du Canada. Comment pouvons-nous assurer cette protection sans l'aide du gouvernement fédéral?

C'est un rejet. Il nous faut maintenant rejeter ce rapport pour faire comprendre au gouvernement à quel point nous sommes sérieux au sujet des besoins de nos forêts.

Que pouvons-nous faire de quelques-unes des recommandations concernant la gestion des forêts, les terres du ministère de la Défense nationale et les terres administrées par les Indiens du Canada? Sans ces ententes forestières, sans la possibilité de se servir de ces fonds et de ces ressources, le gouvernement fédéral n'aura plus aucun moyen de participer.

Comme je l'ai dit, il faudra rejeter ces recommandations parce qu'elles ne seront plus efficaces. J'insiste sur cette question parce que j'ai investi énormément d'efforts dans le domaine des ententes forestières depuis mon élection à la Chambre. J'ai des raisons de le faire.

Dans ma région de la Colombie-Britannique, 40 p. 100 des terres insuffisamment reboisées par suite de l'exploitation forestière doivent être visées par ces ententes. Nous ne pouvons apporter la contribution que nous devrions fournir, étant donné que nous ne disposons pas des ententes dont il est fait mention dans les plans, les projections et les recommandations du rapport du comité des forêts.

J'ai maintenant l'impression que ce gouvernement et les députés d'en face nous ont laissé tomber, au point que lorsque nous voulons envoyer un message clair au gouvernement, nous devons formuler des recommandations prônant le rejet de ces recommandations.

• (1815)

Ces recommandations ne constituent pas la solution, surtout dans le cas auquel j'ai fait allusion. Nous nous en sommes remis à ces ententes forestières afin de faire en sorte que les Indiens disposent de terres qu'ils peuvent exploiter et gérer adéquatement.

Forêts Canada doit collaborer avec d'autres ministères comme Parcs Canada, afin d'assurer une gestion efficace de nos forêts. Nous devons rejeter ces idées parce que nous ne pouvons les mettre en oeuvre d'une manière adéquate en l'absence de telles ententes.

Je tiens à souligner, monsieur le Président, combien ces ententes sont importantes. J'ai dit à la Chambre aujourd'hui qu'environ 100 000 emplois en Colombie-Britannique seront probablement perdus parce qu'il n'existe pas d'ententes forestières. En raison de l'absence de telles ententes, Forêts Canada n'est pas en mesure de

s'occuper adéquatement de questions forestières d'envergure internationale ainsi que d'autres aspects.

Je vous fais très respectueusement remarquer, monsieur le Président, que j'en suis arrivé à la conclusion, après avoir discuté avec mes électeurs et d'autres personnes, que nous devons exprimer de façon très claire et vigoureuse notre opinion au gouvernement et à la Chambre, et leur dire jusqu'à quel point ces recommandations sont devenues inutiles en l'absence de toute entente pertinente. Je veux dire clairement que nous devons retirer notre appui aux recommandations énoncées dans le rapport, étant donné que nous ne pouvons les mettre en oeuvre.

Nous ne pouvons nous conformer adéquatement à ces recommandations en l'absence de toute entente forestière. J'espère que le gouvernement comprend bien l'importance de telles ententes et pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir de retirer mon appui au rapport du comité des forêts.

Nous ne pouvons accomplir la tâche requise si nous poursuivons dans la même voie. Je dis au gouvernement: Passons aux actes. Signons ces ententes.

J'espère que le gouvernement écoute et qu'il ne sera pas nécessaire de revenir sur cette question et d'entendre encore de belles paroles sans qu'aucune mesure concrète ne soit prise.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai écouté les propos de mon collègue, lequel, malheureusement, nous quitte. Vous voyez l'importance qu'il porte au dossier.

J'étais à Kamloops en fin de semaine dernière et j'ai rencontré l'Association des producteurs de bois de la Colombie-Britannique. Les gens m'ont tous dit, du moins ceux à qui j'ai parlé, que le ministre des Forêts, M. Oberle en l'occurrence, faisait un travail exceptionnel au niveau de la forêt.

Bien entendu, les gens savent les montants qui sont sur la table, mais ils savent également que la forêt—contrairement à mon collègue du Nouveau parti démocratique—eux savent, dis-je, que la forêt, c'est quand même une responsabilité en termes de ressources naturelles, une responsabilité provinciale. Ils savent également, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'agir d'une façon unilatérale, ce qui pourrait nuire davantage aux relations qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous reconnaissons les champs de juridiction de chacune des compétences administratives, mais ce que nous voulons faire, par le biais de ces ententes, c'est, d'abord et avant tout, de permettre à la collectivité forestière de la Colombie-Britannique, des provinces de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec ou des Maritimes de pouvoir bénéficier d'un programme de développement forestier qui soit adapté à leurs besoins et en conformité également, monsieur le Président, du développement durable tel que proposé et tel que soutenu depuis 1984 par nos différents ministres des Forêts.

Je voudrais rappeler également à mon honorable collègue, parce qu'il semble nous dire que le gouvernement fédéral et son ministre n'ont rien fait, que de 1984 à 1990, nous avons augmenté d'au-delà de 300 p. 100 les budgets attribués aux forêts. À partir de 1988, monsieur le Président, nous avons commencé à signer à nouveau des ententes avec certaines provinces. Je pense, entre autres, à l'entente avec le Nouveau-Brunswick et à celle avec la Nouvelle-Écosse. Nous avons fait des propositions l'ensemble des provinces canadiennes. Chaque province a une proposition concrète sur la table de la part de Forêts Canada.

J'estime donc, contrairement à ce que mon collègue du Nouveau parti démocratique peut avancer, que le ministre des Forêts du Canada a fait un travail exceptionnel dans la mesure où il respecte d'abord et avant tout les champs de juridiction de chacune des provinces. En plus, en tant que titulaire de la charge du ministère des Forêts, il tente de trouver un moyen pour donner à notre ressource un avenir durable et il essaie, par les moyens dont il dispose, de donner à nos producteurs forestiers, à nos entreprises, en fait, à l'ensemble des Canadiens, le moyen de pouvoir se développer et le moyen de pouvoir rentabiliser économiquement la forêt au Québec et au Canada.

• (1820)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui du coût des opérations militaires des Forces canadiennes dans le golfe Persique.

Je dirais pour commencer que je vois là une excellente occasion de construire un nouvel ordre mondial, grâce à la remarquable unanimité qui s'est manifestée pour la première fois aux Nations Unies et au Conseil de sécurité, unanimité qui résulte, on peut le dire sans risque, de la

fin de la guerre froide, comme on l'a vu confirmer cette semaine.

Ce que l'on voit, c'est un groupe de pays de la même opinion qui font la paix en mettant en quarantaine la source d'infection. Dans ce cas, c'est l'embargo contre un pays qui a envahi, pillé et absorbé un autre État. Dans notre monde, c'est considéré comme inacceptable.

Je voudrais aussi, avant d'en venir à la question des coûts, reconnaître la magnifique contribution des Forces canadiennes. Ce n'est pas une présence symbolique. C'est un effort notable. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a presque un demi-million de militaires au Moyen-Orient. Il y a plus de 100 navires et un nombre incalculable d'appareils de tous les types: avions chasseurs, basés sur des porte-avions ou à terre, transports de troupes, etc.

Le Canada a envoyé trois navires, une poignée d'avions et 1700 militaires. À ce jour, nous avons fait 25 p. 100 des interceptions de navires de surface traversant le golfe Persique. Monsieur le Président, c'est le chiffre clé, 25 p. 100. Nous parlons déjà de plus de 500 interceptions. J'ignore le nombre exact. Avant donc de parler du coût de l'opération, chose dont je me préoccupe, je voudrais commencer par passer en revue les sentiments que m'inspire ce qui se passe dans les Forces canadiennes.

Je soulève la question du coût, car cela me paraît avoir un effet un peu négatif. Nous avons engagé les Forces canadiennes il y a trois mois. Maintenant, trois mois plus tard, nous avons une grande discussion pour savoir comment nous allons payer cette opération. Tout cela découle, bien sûr, d'une question que j'ai posée le 22 octobre au ministre de la Défense nationale, et je voudrais simplement dresser une chronologie.

J'ai demandé au ministre comment il allait payer pour cette intervention. Il m'a répondu que l'argent, pour le moment, allait venir du budget de la Défense nationale. Le ministère paierait lui-même. J'ai été un peu épouvanté d'entendre cela, car, comme je le dirai plus tard, je sais qu'après de fortes réductions budgétaires, le matériel des Forces canadiennes est presque inutilisable à cause de la rouille. Et elles n'ont plus beaucoup de réserves financières. En fait, elle n'en ont plus.

Le 11 novembre, trois semaines plus tard, j'ai été ravi, tout comme les planificateurs des Forces canadiennes, sans doute, d'entendre le premier ministre dire qu'il allait débloquer des crédits et y aller à fond parce que l'argent ne posait pas de problème. Il a dit que le déficit n'avait rien à voir avec la liberté.

Le soulagement des planificateurs supérieurs de la Défense nationale doit avoir été grand quand il a dit qu'il allait faire débloquer des crédits additionels importants. Mon moral a remonté. J'étais content. Hélas! trois jours plus tard, quelqu'un a dû dire au premier ministre qu'il ne pouvait pas promettre pareille chose. L'argent ne se trouve point sous le pas d'un cheval. Le premier ministre a alors fait volte-face et déclaré que le gouvernement allait utiliser pour cela des crédits déjà affectés, que d'autres ministères du gouvernement seraient mis à contribution et financeraient la défense de la liberté.

À mon avis, si le gouvernement décide de dépêcher des forces pour participer à des opérations comme celles dans le Golfe, il doit également décider d'autres choses, y compris de l'ampleur des effectifs, de la durée du séjour, de l'importance de la dépense, de la nature du commandement et des contrôles, des conditions de désengagement, des implications des engagements à long terme et ainsi de suite.

Vu les hésitations et la confusion dont nous avons été témoins au sujet du financement, je m'inquiète quant à certains de ces aspects.

L'embargo va-t-il donner les résultats escomptés? Nous n'en savons rien. Il pourrait bien s'écouler toute une année avant que nous puissions le savoir.

Il est indubitable que cette aventure va coûter fort cher à tous les pays engagés. Cependant, si nous n'obtenons pas les résultats escomptés par des moyens pacifiques, le prix sera encore plus élevé. Nous pourrions bien devoir compter 300 000 morts de part et d'autre et des pertes se situant entre 50 et 150 milliards de dollars. C'est énorme! C'est terrible. Je m'inquiète du prix et du suivi de cette entreprise.

• (1825)

Dans l'état actuel des choses, Saddam Hussein devra un jour ou l'autre quitter le Koweït. Qu'adviendra-t-il alors? Nos effectifs pourront-ils plier armes et bagages et rentrer? Je ne le pense pas. Nous devons considérer la chose sous tous ses aspects, d'une façon systématique et rationnelle.

Voilà certaines des questions que je me pose et certaines des appréhensions que j'éprouve. Tout d'abord, lorsqu'il répondra à mes questions au nom du ministre de la Défense nationale, je tiens à ce que le secrétaire parlementaire nous donne l'assurance que les Forces canadiennes dépêchées dans le Golfe ne seront pas victimes

de la formule de financement floue qu'applique le gouvernement.

Je suis presque convaincu que cela ne se produira pas, mais je demande qu'on me garantisse que le reste des forces armées du Canada, qui ont déjà de l'âge, ne seront pas surutilisées dans ces exercices en vue d'un éventuel combat, ce qui est plus important aujourd'hui qu'au cours des 37 dernières années, à mon avis. Je voudrais, en particulier, qu'on m'assure que le budget des dépenses en capital des Forces canadiennes ne soit pas réduit au profit de ces activités, car il faut penser à demain et au fait qu'il nous faudra être prêts aussi à ce moment-là.

Plus que tout, et c'est le thème de toute ma présentation ce soir, les députés de ce côté-ci ne veulent pas apprendre que le gouvernement confie par mégarde une responsabilité plus grande aux Forces canadiennes en leur affectant moins de ressources dans l'ensemble pour accomplir leur travail, car ce serait courir au désastre. Les Forces canadiennes afficheront toujours une grande confiance en elles-mêmes, mais j'espère qu'elles n'auront pas à le faire jusqu'à l'impuissance.

En terminant, compte tenu de ce sujet de discussion et, en fait, des réductions étonnantes d'armes classiques qui ont été effectuées des deux côtés plus tôt cette semaine, il n'est pas insensé maintenant pour les Canadiens de s'attendre à quelques réactions du public face à ce qui doit sûrement être un semblant de politique en matière de défense, en attendant le Livre blanc sur la défense dont nous avons grand besoin.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais remercier et féliciter mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception pour les bons mots qu'il a eus à l'égard du magnifique travail que font les Forces armées dans le Golfe. J'arrive justement du Golfe où j'étais la semaine dernière et où j'ai pu rencontrer les gens de la marine, de l'aviation et de l'armée qui y travaillent.

Pour compléter les chiffres qu'il citait alors qu'il parlait de 25 p. 100 des interceptions qui étaient faites par les Canadiens, j'avais 23 p. 100; mais on peut toujours s'entendre. Par contre, ce qui est important de savoir, c'est que tout cela est fait avec seulement 3 p. 100 de tout l'équipement total qui est dans le Golfe à l'heure actuelle. Les Forces canadiennes n'ont que 3 p. 100 et ils font 23 à 25 p. 100 de toutes les interceptions. Donc, il font un travail magnifique.

[*Traduction*]

Pour revenir à la question du député, j'aimerais lui rappeler la réponse donnée à la question qu'il a posée le 22 octobre. À ce moment-là, on lui a dit que les hommes et les femmes représentant le Canada dans le Golfe disposaient des ressources nécessaires pour remplir leur mission. La situation n'a pas changé.

Les députés savent qu'on n'avait prévu ni la crise du golfe Persique ni un montant à cette fin dans le budget de défense de l'année en cours. Par conséquent, les coûts de l'opération sont imputés au budget actuel.

Le premier ministre a annoncé que le Président du Conseil du Trésor déposera bientôt à la Chambre le budget des dépenses supplémentaire à la lumière de l'engagement pris par le Canada de soutenir financièrement le contingent canadien envoyé dans le Golfe, et par suite des dépenses additionnelles imprévues occasionnées par le déploiement de l'armée à Oka pour venir en aide aux autorités civiles. Les renseignements sur les dépenses afférentes à la crise du Golfe et aux incidents d'Oka seront fournis une fois le budget rendu public.

Les médias ont émis beaucoup d'hypothèses au sujet des dépenses relatives à l'aide apportée par les forces armées canadiennes aux autorités civiles d'Oka et aux opérations dans le Golfe. Je ne peux me permettre d'en dire plus long tant que le budget des dépenses supplémentaire n'aura pas été déposé. Je suis sûr que le député ne se laissera pas aller à de nouvelles conjectures.

Les forces déployées dans le Golfe reçoivent en priorité des fonds qui sont tirés de sources diverses. Ce qui veut dire que les programmes de dépenses militaires ont, dans une certaine mesure, été touchés par cette situation avant même que des demandes de fonds additionnels ne soient présentées.

Par exemple, dans la partie du budget consacrée aux opérations et à l'entretien, on a accordé une moins grande priorité aux activités non liées aux opérations dans le Golfe. Certains exercices ont été annulés. Les heures de vol allouées et les journées d'affectation en mer ont été transférées d'autres activités aux forces déployées dans le Golfe, et certains nouveaux contrats militaires ont même été retardés.

Toutefois, je tiens à dire à la Chambre qu'aucun programme de biens d'équipement n'a été annulé ou modifié par suite de la crise du Golfe.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA BEAUCE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, de plus en plus de Canadiens, dit-on, sont inquiets quant à leur avenir. Je veux leur dire que le meilleur remède pour s'assurer un bel avenir réside en chacun et chacune d'entre nous. Il faut avoir confiance en soi, en notre capacité de concevoir un monde meilleur. L'optimisme engendre les plus belles réalisations, monsieur le Président. À l'inverse, la peur, la crainte engendrent des malheurs. Chez nous, en Beauce, on a de multiples exemples qui démontrent qu'avec de l'espoir et de la confiance en soi, on peut vaincre toutes les difficultés.

Alors que la Beauce est éloignée des grands centres, loin des grands axes routiers, loin des aéroports et des ports de mer, on a malgré tout réussi à confondre plus d'un cynique en faisant de la Beauce l'une des régions les plus dynamiques au pays, et ce, parce qu'on a cru en notre potentiel et qu'on continue à croire qu'on peut s'améliorer.

Monsieur le Président, j'invite la population canadienne à ne pas se laisser influencer par les prophètes de malheur. C'est en ayant une vision positive de l'avenir que l'on crée un environnement sain autour de soi.

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, hier, les Ontariens ont écouté avec appréhension le discours du trône prononcé par le gouvernement néo-démocrate nouvellement élu en Ontario. Ils ont voulu voir si le premier ministre Rae tiendrait toutes les promesses électorales qu'il a faites. Le public n'a pas oublié les annonces publicitaires négatives du NPD, remplies de fausses informations et qui se terminaient sur l'écran par un gros X.

Le moment est venu de passer aux explications, monsieur Rae. Pourquoi n'avez-vous pas tenu la promesse de financer 60 p. 100 des programmes d'enseignement primaire? Pourquoi n'avez-vous pas, comme promis, mis sur pied un programme visant à financer les hypothèques au taux de 10,5 p. 100? Pourquoi n'avez-vous pas donné suite à votre promesse de protéger les terres agricoles de l'Ontario contre tout développement débridé? Pourquoi n'avez-vous pas été fidèle à votre parole et établi un programme de gestion des décharges publiques et projeté de construire un dépotoir dans la vallée de la Rouge?

J'attribue la note zéro au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario pour un discours du trône vide de sens et décevant.

* * *

LE PROJET DE LOI C-45

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, depuis quatre ans et demi, le gouvernement conservateur et le ministère du Travail montrent qu'ils ne se soucient guère de la santé et de la sécurité des employés du Parlement et ils ont fait preuve d'un certain mépris à l'égard du Parlement lui-même.

Au mois de juin 1986, le Parlement a adopté le projet de loi C-86, Loi sur les relations de travail au Parlement, aux termes duquel d'importantes dispositions du Code du travail du Canada s'appliquaient dorénavant aux employés de la colline parlementaire. La Partie de la Loi a été promulguée la même année. Toutefois, la partie II, Mesures de travail, et la partie III, Santé et sécurité au travail, n'ont jamais été promulguées.

Comme le gouvernement a refusé de donner suite aux désirs exprès du Parlement, nos employés sur la colline, contrairement aux autres travailleurs des secteurs privé et public associés au gouvernement central, n'ont ni le droit de refuser d'accomplir des tâches pouvant être dangereuses pour leur santé, ni de demander qu'un inspecteur du gouvernement examine les nombreux problèmes de santé et de sécurité sur leurs lieux de travail, ni de réclamer que les comités de santé et de sécurité au travail surveillent leur environnement de travail.

Article 31 du Règlement

Ce matin, un certain nombre de ces employés et des représentants de leur syndicat ont manifesté devant la Tour de la Paix pour exprimer leurs doléances au sujet de la contamination par l'amiante très répandue et de la piètre qualité de l'air dans leurs bureaux.

J'exhorte le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent, à cesser d'appliquer deux poids et deux mesures et à mettre un terme au mépris qu'il témoigne tant au Parlement qu'à ses employés. Promulguez dès aujourd'hui les parties II et III.

* * *

LE PROJET DE LOI C-210

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, la deuxième heure de débat sur le projet de loi C-210, mesure d'initiative parlementaire visant à abréger les procédures d'extradition, aura lieu le 6 décembre. Le projet de loi va mourir au *Feuilleton* s'il n'est pas renvoyé à un comité et rapporté à la Chambre avant le congé de Noël.

Le NPD bloque cette mesure parce qu'il s'intéresse plus au sort des criminels qu'aux droits des Canadiens. Il veut que les contribuables du Canada continuent de payer des millions de dollars pour aider des gens comme Charles Ng qui abusent de notre système judiciaire. Le NPD invite les criminels à se réfugier au Canada. Il faut mettre fin à cela.

Nous pouvons adopter ce projet de loi, car la ministre et le ministère de la Justice veulent qu'il prenne force de loi. Je blâme le NPD de bloquer cette mesure législative et je lui demande de nous aider à la faire adopter.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le député néo-démocrate de Chambly a comparu hier devant la commision Bélanger-Campeau, mais nous ne connaissons toujours pas la position des néo-démocrates à l'égard du Québec.

Le député de Chambly fait des déclarations différentes selon le moment. Il a dit une fois que l'indépendance était une solution viable pour le Québec, une autre fois qu'il était en faveur de la souveraineté et une autre fois encore que la souveraineté-association était un strict minimum.

Quelle est la position du NPD à l'égard du Québec? Est-ce celle de Louise O'Niell, leur candidate aux élections partielles de Sainte-Marie qui s'est aussi déclarée en faveur de la souveraineté? Ou est-ce celle de leur chef actuel au Yukon qui s'est opposé, en même temps, à l'accord du lac Meech, à son ancien chef d'Oshawa et à l'actuel premier ministre de l'Ontario, qui l'appuyaient tous?

Il semble que le NPD ait trois positions à propos du Québec: une pour l'Ouest, une pour l'Ontario et une pour le Québec. Quand le NPD nous dira-t-il la vérité? Quelle est sa vraie position à l'égard du Québec?

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est à tort qu'on a blâmé le gouverneur général de ne pas être à Ottawa pour participer aux cérémonies du jour du Souvenir.

Ce jour-là, en effet, j'ai eu l'honneur de l'accompagner au Japon où il a participé à trois cérémonies commémoratives.

La première visait à rendre hommage aux membres des *Grenadiers* de Winnipeg et des *Royal Rifles* de Montréal qui sont morts au Japon après avoir été capturés à Hong Kong.

La deuxième visait à rendre hommage aux militaires canadiens qui ont fait le sacrifice de leur vie lors du conflit de Corée.

La troisième enfin visait à rendre hommage à tous les militaires du Commonwealth qui ont perdu la vie alors qu'ils combattaient dans le Pacifique. Le prince Charles, la princesse Diana ainsi que de nombreux chefs d'État étaient présents. Le Canada était chargé de la cérémonie. Deux Canadiens décorés de la Croix de Victoria accompagnaient le gouverneur général.

Je crois qu'au lieu d'insulter les anciens combattants de notre pays, celui-ci leur a vraiment rendu hommage.

* * *

LE LOGEMENT

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, la Fondation de l'habitation coopérative du Canada vient de publier son évaluation du bilan du gouvernement en matière de logement coopératif. Apparemment, le gouvernement est fort disert sur le chapitre du logement coopératif, mais il éprouve de la difficulté à passer aux actes.

Dans son bulletin intermédiaire, la Fondation signale que le gouvernement n'a financé la construction d'aucun nouveau logement en Saskatchewan en 1989. Il n'en a financé que 43 en Nouvelle-Écosse, et il ne devrait en financer que 6 cette année.

Jusqu'à maintenant, il n'a pas aménagé un seul nouveau projet de logements coopératifs sur des terres fédérales, bien que le premier ministre ait déclaré au cours de la dernière campagne électorale qu'il en faisait un objectif prioritaire.

Entre-temps, d'autres emplacements de la région de Toronto, y compris certaines parties de Malvern et Vaughan, ont été vendus à des lotisseurs privés au prix du marché. On avait bien promis deux emplacements appartenant au gouvernement fédéral à Vancouver, mais on n'a pas encore tenu parole.

Apparemment, le gouvernement se débrouille très bien quand il s'agit de parler, mais il éprouve des difficultés lorsqu'il s'agit de passer aux actes. Il semble tout à fait incapable de construire quoi que ce soit.

* * *

• (1410)

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, l'hypocrisie se porte bien, du côté du NPD. Bob la Pirouette Rae a exécuté des pirouettes parfaites dans son discours du trône de l'Ontario.

Celui qu'on prétendait digne de confiance a multiplié les promesses électorales pendant la campagne. Il a promis par exemple 10 000 nouvelles places dans les garderies sans but lucratif et des subventions pour 10 000 familles. Il a promis d'élargir les soins de santé dispensés au niveau communautaire et d'améliorer les conditions des travailleurs de la santé. Il a aussi fait campagne en s'engageant à accroître la participation de la province au coût de l'éducation.

Qu'obtient l'Ontario après avoir voté pour Rae Volte-face et pour ses promesses? Rien du tout, sauf une leçon sur les techniques d'esquive et de revirement.

Qu'est devenue la taxe que le NPD avait promis d'imposer sur les emballages non recyclables? Où sont passés les prêts à faible taux d'intérêt auxquels devaient avoir droit les acheteurs de maison, les agriculteurs et les petites entreprises? Qu'est-il advenu de la promesse de contrôle strict des loyers?

Pendant qu'on y est, où est donc passé celui qui se présentait comme le sauveur du gagne-petit? Le NPD a renoncé à tous ses principes pour s'emparer du pouvoir.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE NATIONALE D'ACTION CONTRE LE RACISME

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de mes collègues un geste posé par des étudiants et des étudiantes de niveau collégial et universitaire.

Article 31 du Règlement

La Fédération canadienne des étudiants a désigné le 21 novembre comme étant la Journée nationale d'action contre le racisme. Cette initiative est l'expression d'une volonté ferme de contrer les effets dévastateurs du racisme dans tous les milieux.

Dans ce contexte, monsieur le Président, l'action étudiante se répercutera au-delà du 21 novembre pour entraîner chaque étudiant à faire de la lutte au racisme, une cause à soutenir et à défendre, dans le milieu scolaire comme ailleurs.

Notons également que la démarche complète admirablement la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui avait lieu le 21 mars dernier.

Je demande donc à tous mes collègues d'appuyer les étudiants et de se montrer solidaires à leur démarche afin d'éliminer le problème du racisme dans notre société.

* * *

[*Traduction*]

LES CANADIENS D'ORIGINE ITALIENNE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les excuses présentées récemment pour l'internement de centaines de Canadiens d'origine italienne pendant la Seconde Guerre mondiale se faisaient attendre depuis très longtemps.

Pendant la guerre, de nombreux Canadiens d'origine italienne se sont battus et ont donné leur vie pour le Canada. Ironiquement, pendant que certains de ces Canadiens se battaient pour le Canada, on internait leurs proches parce qu'on les considérait comme des ennemis.

Pour comble, on n'a jamais pu prouver que les personnes internées avaient fait quoi que ce soit pour nuire à notre pays. Ces Canadiens avaient choisi notre pays parce qu'ils savaient qu'ils y trouveraient la liberté et l'espoir.

Le Parti libéral se réjouit des excuses faites récemment aux Canadiens d'origine italienne parce que cela contribuera à soulager la douleur que nos concitoyens ont ressentie.

Le Canada d'aujourd'hui regrette sincèrement d'avoir tant fait souffrir ces Canadiens innocents. En tant que pays, nous devons tirer une leçon de nos erreurs et veiller à ce que cela ne se reproduise jamais.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, nous apprenions en fin de semaine que la Société Radio-Canada avait annoncé une coupure de budget de 900 000 $ au niveau de l'information pour le réseau français. Le budget du réseau anglais est demeuré intact. Comment se fait-il que ce soit encore les francophones qui sont

Article 31 du Règlement

privés de nouvelles? Si on se rappelle, il y a quelque temps le CRTC avait retardé au mois de février la décision d'un service de nouvelles de 24 heures en français alors que le réseau anglais est en fonction même au Québec.

Comment se fait-il que les francophones soient obligés de payer une redevance aux câblodistributeurs pour un service qu'ils ne peuvent avoir dans leur langue? Y a-t-il deux sortes de Canadiens? Le ministre va-t-il faire un ménage un jour à la Société Radio-Canada et au CRTC?

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION CONTRE LES DROGUES

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les organismes de prévention considèrent la semaine du 18 au 24 novembre comme la Semaine nationale de sensibilisation contre les drogues. Celle-ci vise à attirer l'attention sur le besoin d'agir pour remédier au problème dévastateur de la toxicomanie. Cette semaine et les thèmes dont elle s'inspire font généralement ressortir l'alcool comme la drogue dont on abuse le plus au Canada.

Sous le thème «Maintenons le cercle vigoureux» et avec le concours des leaders amérindiens et inuit et les chefs de bandes du Canada entier, quelque 750 communautés et groupes autochtones participeront aux diverses activités coordonnées cette année par le *Nechi Institute of Alcohol and Drug Education* d'Edmonton.

La stratrégie antidrogue du Canada s'appuie sur la prémisse que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la lutte pour réduire et prévenir les méfaits de l'alcool et des autres drogues.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tient à féliciter les communautés autochtones et non-autochtones pour leur appui enthousiaste à cet événement.

* * *

LA VIOLENCE CONJUGALE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, la Fédération des ressources d'hébergement du Québec, appuyée par la Chambre des notaires du Québec, a lancé récemment une campagne publicitaire de 240 000 $ visant à sensibiliser le public québécois au problème de la violence conjugale. Sous le thème de «La violence enfante la violence, faut agir vite!», la campagne vise en particulier les enfants d'aujourd'hui qui pourraient devenir les agresseurs de demain.

Monsieur le Président, cette campagne publicitaire veut encourager les amis et voisins à intervenir dans les cas de violence conjugale pour que la femme arrête de souffrir seule. Cette campagne publicitaire aurait été difficile sans l'apport financier de la Chambre des notaires du Québec.

En tant que membre de cette profession, je tiens à féliciter la Chambre des notaires et la Fédération des ressources d'hébergement du Québec pour cette initiative conjointe, et j'espère que d'autres intervenants s'impliqueront de façon similaire pour aider à mettre fin à ce fléau de notre société.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE D'ACTION NORD-AMÉRICAINE CONTRE LE RACISME

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je signale qu'aujourd'hui est la journée d'action nord-américaine contre le racisme, que parraine la Fédération canadienne des étudiants et jeunes néo-démocrates en collaboration avec quelques organisations étudiantes des États-Unis.

Il est triste en effet de devoir encore célébrer une journée de ce genre. Malheureusement, le racisme persiste.

À l'Université Western Ontario, Philippe Rushton enseigne à ses étudiants que les êtres humains ne sont pas égaux, les Skinheads et les nazis tiennent des assemblées en Ontario et au Québec et un étudiant noir a été battu par des étudiants blancs dans un collège communautaire de la Nouvelle-Écosse.

Les nouvelles politiques de droite n'ont pas aidé, entretenant les foyers d'insécurité d'où émanent les flambées de racisme. Dans une économie où il faut constamment combattre pour survivre, lorsque les gens se prennent à la gorge, on blâme trop souvent des boucs émissaires qui ne sont que les victimes des vrais coupables.

Agissons dès aujourd'hui contre les nouvelles politiques de droite qui, en divisant les Canadiens, suscitent l'intolérance. Débarrassons-nous du gouvernement actuel en votant en faveur de la motion de défiance cet après-midi, afin de permettre au Canada de reprendre la voie de la social-démocratie.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne le projet Grande-Baleine.

Hier, à la Chambre, le ministre a dit qu'il n'était pas question que les travaux sur les infrastructures ne débutent avant que ne soient complétées les études environnementales sur tout le projet. Cependant, à la sortie de la Chambre, volte-face, flip flop: il a viré à 180 degrés en disant que la route pourrait être construite avant que ne soient complétées les études environnementales sur tout le projet. Voici donc ma question: Qui dit vrai? Le ministre de l'Environnement à l'intérieur de la Chambre, ou le ministre de l'Environnement à l'extérieur de la Chambre? Qui dit vrai? Le ministre de l'Environnement la semaine passée, ou le ministre de l'Environnement aujourd'hui? Qui, monsieur le Président, qui dit vrai? Le ministre de l'Environnement ce matin, ou le ministre de l'Environnement cet après-midi?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon collègue en citant des extraits du hansard d'hier, parce que cela va peut-être lui rafraichir la mémoire sur ce que j'ai dit. Hier, à la page 15467 du hansard, j'ai répondu ceci, et je cite:

> Monsieur le Président, j'aurais aimé que mon honorable collègue d'en face fasse lecture d'autres paragraphes dans la lettre, parce qu'au début de la lettre, M. Robinson explique très clairement ce qui suit:
>
> «Le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, ressource fédérale d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, s'applique au complexe Grande-Baleine puisque celui-ci a des impacts appréhendés sur des champs de compétence fédérale, tels que les poissons, les mammifères marins, les oiseaux migrateurs et l'écologie de la Baie d'Hudson.»
>
> Alors, monsieur le Président, c'est très clair, selon la lettre, que le gouvernement fédéral maintient toutes ces prérogatives en termes d'évaluation environnementale et cela est réaffirmé tout au cours du document que mon honorable collègue vient juste de citer.

Monsieur le Président, on a l'intention d'avoir un processus d'évaluation environnementale complet sur les infrastructures et sur le projet.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je dois dire qu'après avoir écouté ces propos, je commence à éprouver beaucoup de compassion et je comprends certainement les problèmes qu'éprouve Grant Devine avec ce ministre.

• (1420)

[*Français*]

Ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Le 3 octobre 1989, le député de Lac-Saint-Jean, le 23 novembre de la même année, le président du Bureau d'évaluation, et le 29 octobre 1990, le ministre suppléant de l'Environnement ont tous confirmé les juridictions fédérales sur les infrastructures de Grande-Baleine. Ce n'est que lorsque ce ministre entre en scène que le fédéral a commencé à se désengager.

La ministre de la Justice va-t-elle donner de la colonne vertébrale à son collègue? Va-t-elle confirmer que la Convention de la Baie James n'enlève rien aux juridictions fédérales sur les routes et les aéroports? Va-t-elle enfin lui expliquer les mystères de la vie?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que mon collègue d'en face a peut-être tendance à s'informer à travers les médias. Il est intéressant de voir ce matin, dans un des grands médias du Canada anglais, un en-tête qui titre: «*Quebec permitted to start Hydro project*», avec environ trois colonnes de texte. Tandis que M. Francoeur, dans *Le Devoir*, titre: «Ottawa n'a rien cédé à Québec sur le projet Grande-Baleine». Il a même cité dans cet article le ministre de l'Environnement du Québec qui disait, et je cite:

> À Québec, le ministre de l'Environnement ne donnait pas l'impression d'un ministre qui vient d'obtenir un feu vert d'Ottawa. Balayant les interprétations rapides des journalistes, le ministre a fait remarquer que la lettre du président du BFEEE ne laisse pas le Québec agir à sa guise et réaffirme plutôt la juridiction d'Ottawa dans ce dossier.

Monsieur le Président, c'est exactement ce que l'on a fait: réaffirmer notre juridiction dans le dossier.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, c'est incroyable. J'étais à l'extérieur et j'ai entendu ce que le ministre a dit dans le couloir. Je sais aussi, ainsi que les Cris, ce que le représentant du ministre a dit au cours des réunions, et j'ai entendu des propos qui contredisent tout à fait ce que le ministre vient de dire.

Soyons clair. Le problème n'est pas que le gouvernement n'a pas la compétence requise. C'est plutôt qu'il ne sait pas comment s'y prendre et qu'il manque de courage. Le gouvernement ne comprend pas que le projet Rafferty montre clairement qu'on ne peut pas consacrer 600 millions de dollars à la construction de routes et d'aéroports sans mettre en péril le processus d'évaluation environnementale. Le gouvernement se rend-il compte que l'on ne peut pas construire une route sans demander à quoi celle-ci servira?

Ma question est très claire. Le ministre peut-il répondre simplement par oui ou non? Va-t-il s'assurer qu'aucune activité concernant l'un ou l'autre aspect, qu'il s'agisse de la construction de routes ou d'aéroports, ne sera entreprise avant qu'une évaluation complète n'ait été faite?

En terminant, monsieur le Président, le ministre s'engage-t-il à ce que, peu importe sa réponse à la Chambre, celle-ci tienne au moins jusqu'à la fin de la conférence de presse impromptue à l'extérieur?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la position du gouvernement est que tout projet important de cette nature qui relève de la compétence fédérale, ce qui est certainement le cas ici, doit être assujetti à un processus d'évaluation en vertu des dispositions législatives sur le PEEE, ou à un processus dont il est convenu qu'il respecte les lignes directrices s'appliquant au PEEE. C'est le cas ici. J'ai répété à maintes reprises à la Chambre qu'une évaluation environnementale complète sera faite et qu'aucune décision ne sera rendue avant cette évaluation.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a dit en septembre qu'il ne s'agissait pas là de deux projets, mais bien d'un seul qu'il fallait examiner dans son ensemble. En octobre, il a changé d'avis et a dit qu'il n'avait pas d'objection à ce qu'Hydro-Québec investisse 600 millions de dollars dans la construction de routes et d'aéroports avant qu'une évaluation environnementale approfondie ne soit complétée.

Qu'en est-il au juste, monsieur le ministre? S'agit-il d'un seul projet ou de deux? Va-t-on effectuer une évaluation environnementale approfondie avant que les travaux ne commencent ou va-t-on s'engager à nouveau sur le même terrain glissant et va-t-on se retrouver, dans deux ans et par la faute de deux ou trois ministres, dans la situation où un barrage aura été construit avant qu'une évaluation n'ait été faite du projet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais le répéter encore une fois en termes clairs pour que les gens d'en face finissent peut-être par comprendre.

Nous voulons que ce projet soit évalué au plan environnemental.

Nous voulons qu'il soit bien évalué. Nous voulons que le gouvernement provincial participe à cette évaluation. Nous voulons certes qu'y participent les autochtones qui, comme le sait pertinemment la députée d'en face, ont un intérêt très important dans cette affaire.

Nous essayons de réaliser cette évaluation dans le cadre de la convention sur la baie James et le nord du Québec qui a été signée en 1975 par le gouvernement libéral de l'époque. Selon cette convention, un comité fédéral-provincial évaluera tous les aspects du projet.

Son mandat sera double: évaluer l'infrastructure et évaluer le projet. Après cela, nous verrons quelles décisions prendront le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a dit hier à la Chambre que le gouvernement estime que le projet doit être évalué à fond au plan environnemental avant que les travaux ne commencent. Or, il a dit à d'autres tribunes qu'il était prêt à donner le feu vert pour que des travaux d'une valeur de 600 millions de dollars puissent commencer et il a ajouté qu'il n'avait pas d'objection.

Si le ministre ne sait pas mieux que cela quelles sont ses responsabilités, en dépit de trois jugements judiciaires, ira-t-il en cour avec les Cris pour le découvrir? Déférera-t-il cette affaire au tribunal de sorte que nous ayons une évaluation environnementale approfondie?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si seulement la députée d'en face avait écouté ma réponse à sa première question avant de lire sa seconde question!

J'ai dit très clairement que les travaux ne commenceraient pas avant que le projet ait été évalué au plan environnemental. C'est très clair. Les routes, l'infrastructure et l'aéroport seront évalués. Le projet sera évalué. Puis viendra le moment de délivrer ou non les permis. C'est ce que j'ai toujours dit.

Il est absolument faux de prétendre que j'ai déjà laissé entendre quelque part que les travaux pourraient commencer avant que l'évaluation environnementale ne soit terminée.

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il y a deux ans, les Canadiens ont réélu le gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Dans son premier discours du trône complet, ce gouvernement nous a promis qu'il maintiendrait la prospérité nationale. Aujourd'hui, soit deux ans plus tard, les faillites ont grimpé de 61 p. 100 et le rendement de la fabrication est à la baisse. L'ambassadeur du Mexique parle même des emplois qui quittent le Canada au profit de son pays.

Le vice-premier ministre reconnaîtra-t-il qu'au lieu d'assurer la prospérité des Canadiens, le gouvernement a provoqué une récession et a affaibli l'économie dans tout le pays par sa détermination à maintenir les taux d'intérêt et la valeur du dollar élevés, à négocier le libre-échange et à imposer la TPS.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, sauf erreur le ministre des Finances a rappelé maintes fois à la Chambre, entre autres dans ses budgets de 1989 et de 1990, que nous connaîtrions un ralentissement de l'économie. C'est ce que nous constatons actuellement.

Le député mentionne le nombre des faillites en citant un pourcentage. Par contre, il n'établit aucun lien entre ce pourcentage et le nombre d'entreprises qui existent au Canada, soit 1,7 million. Il ne l'associe pas non plus aux 350 000 entreprises qui ont été créées en 1989. Il passe cela sous silence.

Quand le député parle de faillites, il ne distingue pas les faillites personnelles, qui représentent environ 80 p. 100 de l'ensemble des faillites. C'est précisément le pourcentage que le ministre des Finances avait avancé. La demande de crédit était beaucoup trop élevée. Les gens se sont trop endettés, ce qui a fait grimper l'inflation. C'est exactement ce que le ministre avait prévu. Voilà la vraie cause de ces faillites.

• (1430)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je ne m'explique pas que le ministre puisse chercher à blâmer les gens qui ont fait faillite, qui sont les victimes, au lieu de blâmer ceux qui siègent près de lui.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Monsieur le Président, 43 000 faillites, c'est un record dans notre pays, qu'on prenne ce chiffre dans l'absolu ou comme pourcentage des sociétés existantes. Pourtant, le ministre cherche à l'excuser.

Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour corriger la situation? Pourquoi ne fait-il rien pour juguler la récession? Il doit bien se rendre compte que beaucoup de gens se trouvent dans une situation précaire et désespérée.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, ni le gouvernement ni moi ne trouvons une consolation dans le fait que des gens fassent faillite. Les causes de faillite sont multiples. La plus courante est sans contredit le recours excessif au crédit.

Le député ne devrait pas perdre de vue qu'il y a eu deux fois moins de faillites qu'en 1982. Il oublie aussi de signaler que des milliers et des milliers d'entreprises ont été créées depuis 1982. Il compare des pommes et des oranges. C'est insensé.

Que fait le gouvernement pour venir en aide à ces entreprises? Il structure un régime fiscal équitable. . .

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: . . .qui mettra les entreprises canadiennes en meilleure posture face à leurs concurrents étrangers. Voilà ce que fait le gouvernement!

Vous devriez dire à vos amis du Sénat, si vous en avez, d'adopter la TPS au plus vite.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, les statistiques révèlent qu'il y a en fait 26 p. 100 plus de faillites qu'en 1984. Beaucoup plus d'entreprises ont fait faillite qu'il n'en a été créé durant la même période, d'après les chiffres dont nous disposons.

[*Français*]

Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Hier, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a annoncé la création d'un fonds destiné à protéger les salaires des travailleurs et travailleuses employés dans les compagnies qui font faillite. Est-ce que ce gouvernement a l'intention de présenter un projet semblable à l'échelle nationale?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, effectivement, les fonctionnaires de mon ministère sont en contact avec les responsables des différentes provinces et nous étudions actuellement différentes options sur la façon dont nous pourrions rencontrer le besoin qui a été exprimé.

Je salue et je prête attention à l'annonce qui a été faite par le gouvernement de l'Ontario hier. C'est une mesure qui est seulement à l'intérieur du discours du trône, mais nous aurons l'occasion de discuter, dans les prochaines semaines, avec le gouvernement de l'Ontario pour voir de quelle façon ils prétendent le faire. Je puis vous assurer qu'à mon ministère, nous devrions être en mesure de présenter quelque chose aux Canadiens très prochainement pour répondre à la situation.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, ou devrais-je dire, à ce Monty Hall de l'environnement, qui insiste pour jouer à *Let's Make a Deal* avec l'environnement.

Avec la phase II du projet de la baie James, le gouvernement fédéral a décidé de donner la préférence au droit des États-Unis d'importer de l'électricité à bon marché plutôt qu'aux droits ancestraux et issus de traités des Cris et des Inuit de la baie James. Étant donné ce qui s'est passé avec les projets Rafferty-Alameda et Oldman, je voudrais interroger le ministre sur l'obligation juridique qui incombe au gouvernemnt en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

S'engagera-t-il à reconnaître la responsabilité juridique du gouvernement en ce qui concerne les conséquences éventuelles du projet sur les droits ancestraux et issus de traités qui ont été conférés dans la Convention de 1975 et fera-t-il en sorte que les Cris et les Inuit puissent se fier à sa parole?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour ce qui est de l'évaluation environnementale du projet de la baie James, le gouvernement peut établir, en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, une commission mixte chargée de procéder à une évaluation environnementale appropriée et complète de tous les aspects du projet.

Dans la lettre de M. Robinson, qui a été publiée plus tôt cette semaine, nous nous sommes fondés sur l'avis donné par le ministère de la Justice, en avril dernier, selon lequel, étant donné les conditions prévues aux chapitres 22 et 23 de la Convention, le gouvernement fédéral ne pouvait pas participer au projet. Par contre, la lettre indiquait très clairement que tout le processus d'examen fédéral peut s'appliquer. Nous tentons donc actuellement de négocier en vue de remplacer ces deux évaluations, provinciale et fédérale, par une seule commission mixte qui engloberait également les autochtones de la région, soit les Cris et les Inuit. Nous souhaitons vivement que les choses aillent en ce sens.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, la Baie James II, comme tout le monde le sait, est un énorme projet hydroélectrique qui causera des dommages environnementaux et sociaux irréversibles. Il pourrait être construit sans qu'une consultation publique complète ait été effectuée à cause de la négligence manifeste du ministre.

Si le ministre croit vraiment qu'une telle consultation est possible, s'engagera-t-il dès maintenant à effectuer une évaluation environnementale complète pour inspirer confiance aux autochtones de cette région, les Cris et les Inuit? Le fera-t-il dès maintenant, monsieur le Président?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la réponse est oui. Je l'ai dit bien des fois. Il y aura une évaluation. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Ils n'acceptent pas une réponse affirmative.

M. de Cotret: Il y aura une évaluation environnementale du projet, des routes et de l'aéroport. Ce sera un processus public.

Nous préférerions l'effectuer conjointement avec les autres parties concernées. Les négociations se poursuivent sur cette question, mais je peux assurer à la députée que nous avons le pouvoir d'effectuer cette évaluation et qu'il y aura un examen complet et public du projet et de l'infrastructure.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. D'octobre l'an dernier à octobre cette année, les faillites au Canada ont augmenté de 60 p. 100. Quant au chômage, il est en hausse pour le quatrième mois consécutif. Le Conference Board of Canada signale que 79 p. 100 des entreprises s'attendent à une détérioration de leur situation au cours des six prochains mois, ce qui constitue un pourcentage inégalé depuis 30 ans.

En dépit de tous ces faits prouvés qui indiquent l'aggravation de la récession et la possibilité d'une dépression au Canada, le gouvernement entend-il maintenir sa politique des taux d'intérêt élevés et compte-t-il toujours instaurer la taxe sur les produits et services? A-t-il toujours l'impudence et l'effronterie de nous prédire une reprise économique pour le printemps?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je signale au député que les taux d'intérêt ont chuté de quelque 1,75 point au cours des derniers mois, qu'ils montrent une tendance à la baisse depuis mai et qu'ils continuent de décroître. À mesure que les pressions inflationnistes s'atténueront, les taux d'intérêt continueront de baisser. Je pense donc que le bilan à cet égard est excellent.

Si l'on compare les taux d'intérêt actuels de 13 et 14 p. 100 à ceux de 1981 et 1982, années où ils ont atteint 23 et 24 p. 100, on se rend compte que «taux d'intérêt élevé» n'a pas le même sens pour les libéraux et les conservateurs.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer au ministre qui n'a manifestement pas la moindre idée de ce qu'il fait comme substitut du ministre des Finances, qu'il subsiste un écart de cinq points entre les taux d'intérêt canadiens et américains. Les taux d'intérêt dans notre pays sont encore trop élevés.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Le gouvernement actuel, par vanité et égotisme, tente de défendre sa politique désastreuse en jouant à la roulette russe avec les emplois des Canadiens. Sept mille six cents autres travailleurs ont été licenciés à la société GM, 6 000 dans l'industrie forestière, et les pêcheurs et les agriculteurs sont en butte aux pires difficultés partout au Canada.

Je veux demander au vice-premier ministre, et je le lui demande aujourd'hui au nom des milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi, si le gouvernement abandonnera sa politique des taux d'intérêt élevés et s'il renoncera à la taxe sur les produits et services que nous ne pouvons plus nous permettre. Abandonnez cet entêtement à la Thatcher et faites face à la réalité.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous ne devrions pas perdre le sens des proportions. Lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, à Terre-Neuve, par exemple, dans la propre province du député, le taux de chômage était de 23 p. 100. Il est aujourd'hui d'environ 16 p. 100. Il est encore trop élevé, mais la tendance va certes dans la bonne direction.

• (1440)

À l'échelle nationale, le taux de chômage était de 11,7 ou 11,8 p. 100. Il est aujourd'hui de 8,8 p. 100. Il est encore trop élevé, c'est vrai.

Il faut veiller à opérer les changements et les ajustements structurels qui s'imposent. La TPS est une importante mesure fiscale qui améliorera la compétitivité de l'industrie canadienne. Elle devrait être adoptée. Elle devrait prendre force de loi.

Si le député veut insuffler une certaine confiance dans l'économie canadienne, il devrait persuader ses amis libéraux au Sénat de collaborer et d'adopter cette mesure législative, car tous les Canadiens en ont besoin.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier soir, on nous a montré un film où le ministre embarquait, à la Rambo, sur le NCSM Terra Nova et proclamait son appui à la participation canadienne à l'opération *Imminent Thunder*.

Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre a autorisé personnellement la participation canadienne à l'opération *Imminent Thunder*? Comment réconcilie-t-il cette initiative avec la résolution de l'ONU et avec l'engagement qu'il a pris de consulter la Chambre avant d'amplifier le rôle du Canada dans le golfe Persique?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Je regrette, monsieur le Président, que mon collègue qui a eu l'occasion de visiter les Forces canadiennes n'ait pas eu la chance d'utiliser l'équipement disponible pour visiter toutes les troupes qui sont là-bas.

Ce que dit le député, c'est qu'il ne comprend pas à quoi servent les exercices. Il y a une chose que le député ne semble pas admettre, c'est que toutes les armées—même l'armée canadienne—doivent pratiquer, c'est-à-dire participer à des exercices pour pouvoir faire leur travail.

Il n'y a réellement qu'une possibilité. Si vous ne pouvez pas remplir vos fonctions, par manque de pratique, alors vous n'êtes pas en mesure de défendre le navire. Si les navires ne peuvent pas participer à des exercices et remplir leur rôle, alors ils ne peuvent pas protéger les navires-hôpitaux qui se trouvent là-bas.

Les Forces canadiennes font des exercices tous les jours. Les escadrons en font et les vaisseaux en font. J'estime que c'est important pour que les hommes et les femmes soient capables de faire le travail qui leur a été assigné par le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre et le gouvernement ne voient pas qu'il est absolument vital que la participation canadienne reste dans les limites du mandat de l'ONU. Pour ma question supplémentaire, je vais parler d'autre chose, monsieur le Président.

En janvier, les Affaires extérieures ont demandé au SCRS de procéder à une enquête pour savoir si des Canadiens ou des sociétés canadiennes avaient aidé l'Irak à mettre au point des missiles de longue portée qui, aujourd'hui, seraient pointés sur notre contingent dans le Golfe.

Vu l'intérêt que le public porte à cette affaire, est-ce que le gouvernement rendra public le rapport complet du SCRS? Est-ce que le gouvernement peut garantir à la Chambre qu'aucune agence du gouvernement n'a aidé, directement ou indirectement, des Canadiens ou des sociétés canadiennes à mettre au point les missiles irakiens?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui concerne le SCRS, mon collègue sait que la politique du gouvernement est de ne jamais nier ou admettre la moindre allégation relative à ses travaux.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances mais en son absence, je l'adresserai au vice-premier ministre.

Hier, le ministre des Finances du Québec affirmait avoir demandé à son homologue fédéral d'exempter le livre de l'application de la TPS. Est-ce que le ministre compte écouter, mais surtout agir, à la suite de cette demande ou va-t-il, encore une fois, faire la sourde oreille?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je crois que le ministre des Finances a bien expliqué que la TPS serait mise en oeuvre sans modification. Je crois savoir que le Sénat mettra son dernier amendement aux voix demain. Espérons qu'il reviendra à la raison en procédant au vote final sur la taxe sur les biens et services pour qu'on puisse adopter cette mesure.

Le ministre des Finances s'est engagé à revoir certains aspects de la TPS une fois qu'elle sera en vigueur, mais il serait absurde de faire des exceptions maintenant. La taxe sur les biens et service doit entrer en vigueur selon le calendrier établi, et j'encourage ma collègue à communiquer avec ses amis au Sénat pour les convaincre de procéder au vote final.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien, à mon avis, que cette mesure ne sera pas adoptée à la hâte.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que le Québec devrait suivre la politique d'Ottawa, le livre se retrouvera doublement taxé. Advenant que le ministre refuse de comprendre le bon sens et décide d'imposer cette taxe telle quelle, peut-il nous garantir aujourd'hui, en cette Chambre, qu'il accorderait des crédits d'impôt afin d'empêcher la destruction de la culture écrite au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je tiens à mettre la députée en garde contre de telles déclarations qui sont tout à fait inexactes. Elle devrait

savoir que les livres scolaires et les livres achetés par les bibliothèques ne sont pas taxables. Elle a l'air de dire que tous les livres sont taxés à outrance, ce qui n'est tout simplement pas vrai.

Le ministre des Finances a pris un engagement ferme sur ce chapitre, et il tiendra parole, mais il ne modifiera pas la TPS maintenant. Elle doit entrer en vigueur le 1er janvier. Je demande de nouveau à la députée de communiquer avec ses amis sénateurs pour les convaincre de revenir à la raison en adoptant ce projet de loi le plus tôt possible pour que les entreprises qui se sont déjà équipées en prévision de cette taxe, ne perdent pas des centaines de milliers de dollars.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense. Le ministre sait sans aucun doute que la capacité de défense antiaérienne à basse altitude des Forces armées canadiennes est compromise par l'absence de champ de tir près de la base de Chatham. Je demande au ministre s'il peut donner à la population du Nouveau-Brunswick l'assurance que le champ de tir restera au Nouveau-Brunswick.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai communiqué avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick pour lui parler de nos préoccupations devant le peu d'enthousiasme des citoyens de la région de Chatham, dont parle le député, à accepter ce champ de tir. Le député sait très bien, monsieur le Président, qu'une évaluation environnementale est en cours.

Il sait aussi que nos discussions avec le Nouveau-Brunswick ne portent pas uniquement sur un champ de tir. La province demande plus de 25 millions de dollars pour accueillir le champ de tir et le système de défense antiaérienne à basse altitude. Le député sait que le budget du ministère de la Défense nationale a été réduit. Nous faisons tous les efforts possibles pour utiliser nos fonds efficacement. Il m'est impossible de donner au député l'assurance qu'il demande.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je pourrais utiliser les 15 minutes que vous m'accorderiez maintenant pour répliquer aux allégations du ministre. Quoi qu'il en soit, je lui demande s'il sait que ce dossier compte énormément pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Le ministre peut-il s'engager à ce que le champ de tir de Gagetown, actuellement utilisé par les Américains, serve de champ de tir pour les forces de défense antiaérienne à basse altitude de Chatham?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je reconnais avec le député que la contribution du ministère de la Défense à l'économie du Nouveau-Brunswick n'est pas négligeable.

Je lui rappelle que les chantiers maritimes de la province sont en train de construire six frégates de patrouille. J'attire son attention sur les autres contrats de construction que recevra la province et sur les milliards de dollars que représentent ces contrats. Je peux également dire au député que la région dont il parle n'est pas assez vaste pour les essais du système de défense antiaérienne à basse altitude auquel il fait allusion. Le député peut avoir l'assurance que le champ de tir est en ce moment utilisé à pleine capacité. À moins qu'il ne souhaite compromettre les activités de la BFC de Gagetown, je lui conseille de laisser tomber ce sujet.

* * *

• (1450)

CAMECO

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Ce matin, à Saskatoon, une compagnie du nom de Cameco, dont est responsable le ministre, a changé son plaidoyer de non coupable à coupable d'infractions provinciales pour le déversement de deux millions de litres de déchets radioactifs dans le lac Wollaston en novembre dernier. Comme cette société a également reconnu sa culpabilité dans le cas d'accusations portées contre elle par le gouvernement fédéral en décembre l'an dernier, le public n'a plus de recours pour obtenir des réponses à des questions comme: quel a été le rôle des autorités de réglementation dans cette catastrophe? Quel impact cette industrie a-t-elle sur les habitants du Nord et leur environnement? Datant de 1946, la loi qui régit cette industrie est-elle toujours pertinente?

Par conséquent, je voudrais demander au ministre: est-il prêt maintenant à revenir sur sa décision et à demander la tenue d'une enquête publique là-dessus afin que le public connaisse enfin tous les faits?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président.

* * *

LE FRASER

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le ministère des Pêches et des Océans, région du Pacifique, a proposé au ministre l'élaboration d'une stratégie de gestion à long terme des eaux pour le nettoyage du Fraser. Le rapport, dont j'ai obtenu copie, souligne que tous les paliers de gouvernement doivent travailler de concert pour fixer les limites de l'activité humaine et mettre en oeuvre des stratégies en vue d'un développement durable.

Le ministre peut-il nous dire s'il va engager son ministère dans des opérations coordonnées de nettoyage du Fraser? Reconnaîtra-t-il la nécessité d'élaborer un plan de gestion local de l'ensemble du bassin hydrographique du Fraser? Accordera-t-il à ces organismes les pouvoirs législatifs nécessaires pour faire respecter nos lois sur l'environnement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député c'est qu'il est plutôt rare que les députés socialistes félicitent le gouvernement de prendre des mesures pour protéger l'environnement. S'il veut bien tenir compte de ce que nous faisons actuellement en Colombie-Britannique et de ce nous avons fait depuis cinq ans, le député ne doutera pas que nous ferons davantage dans l'avenir.

* * *

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui est responsable, au nom du gouvernement, des édifices de la colline du Parlement. On savait déjà que l'air ambiant pouvait être contaminé par l'amiante dans l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest et l'édifice Wellington. Il semble que d'autre amiante ait été découvert au cours des récentes rénovations du secteur de la cafétéria, aux étages supérieurs de l'édifice de la Confédération.

Étant du nombre des centaines d'occupants inquiets de cet édifice, le ministre pourrait-il confirmer la présence de l'amiante dans ce quatrième immeuble du Parlement, préciser la gravité du problème ainsi que nous aviser des mesures que son ministère compte prendre et du moment où elles seront prises pour régler la question.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il est vrai que je suis l'un des occupants de l'édifice de la Confédération et je peux dire à la Chambre et à mon collègue que j'ai récemment discuté à quelques reprises de cette question importante avec le Président. On note la présence de fibre de verre et d'amiante dans cet édifice, mais la situation n'est pas la même dans tous les édifices. Je crois que la plus grande partie de ces matériaux a été retirée du huitième étage de l'édifice de la Confédération, au moment où ce secteur a été rénové à différentes fins. Le travail se poursuit également dans l'édifice Wellington.

J'ai demandé au personnel du ministère d'accroître sa vigilance au cours des inspections et de me fournir un plan plus détaillé pour l'élimination méthodique de cette substance qui, me dit-on, ne présente pas un bien grand danger pour la santé dans sa forme inerte.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, il y a deux jours le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé à la Chambre la réponse du gouvernement à un rapport du Comité permanent des affaires autochtones sur la réinstallation, dans les années 1950, de familles inuit, du nord du Québec dans l'Extrême-Arctique.

La réponse du gouvernement va complètement à l'encontre du rapport du comité. Pourquoi le ministre n'a-t-il tenu aucun compte de ce rapport qui était fondé sur les témoignages des Inuit qui ont participé à cette expérience de réinstallation?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le gouvernement a effectivement répondu lundi dernier au rapport du comité permanent, après qu'un expert-conseil ait fait une étude approfondie des circonstances dans lesquelles s'est faite la réinstallation volontaire de plusieurs familles inuit du nord du Québec dans l'Extrême-Arctique, en 1953 et peu après.

Le rapport de l'expert-conseil dit en résumé, et je voudrais le lire brièvement, monsieur le Président.

> Nous avons constaté que la décision prise par le gouvernement d'encourager activement la réinstallation des familles inuit dans l'Extrême-Arctique en 1953, et dans les deux ou trois années suivantes, n'était pas motivée pas le souci de renforcer la souveraineté canadienne dans l'archipel Arctique à cette époque-là, mais en fait par le désir d'améliorer les conditions de vie sociales et économiques de ces Inuit.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le ministre vient de faire remarquer qu'il s'agissait d'un rapport approfondi d'un expert-conseil. Je voudrais signaler que d'après les renseignements dont nous disposons, le contrat de cet expert-conseil a été donné le 8 août 1990 et le rapport final devait être terminé le 14 septembre 1990. On ne peut pas préparer un rapport très approfondi en cinq semaines.

Monsieur le Président, je poserai maintenant une question supplémentaire. Le ministre conviendra-t-il que les délais fixés étaient bien trop courts pour faire une analyse définitive et concluante de ces événements et va-t-il assurer aux Inuit qui ont été si durement touchés par cette réinstallation que cette étude n'est pas le dernier mot dit à ce sujet et qu'il est disposé à entreprendre avec eux de nouvelles discussions et de nouvelles négociations?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le rapport poursuit:

> Les faits que nous avons examinés vont à l'encontre des allégations selon lesquelles le gouvernement a mal agi dans la planification et la réalisation de ce projet. Les documents que nous avons étudiés nous amènent à une conclusion différente, à savoir, que le projet a été planifié consciencieusement et a été mis à exécution d'une manière raisonnablement efficace, et que les Inuit y ont participé de leur plein gré en quête d'une vie meilleure et qu'ils ont bénéficié de cette expérience.

Pour conclure, je trouve, comme le gouvernement, ce rapport tout à fait acceptable.

* * *

LE TABAC

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, il y avait de bonnes nouvelles à la une du *Globe and Mail* d'hier. On disait que la consommation de tabac au Canada chutait rapidement, que la production de cigarettes et de tabac à coupe fine avait diminué de 7,4 et de 23 p. 100 respectivement, ce qui signifie que l'usage du tabac a chuté de 10 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier. Il est évident que les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le tabagisme donnent des résultats.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: peut-il dire à la Chambre si le gouvernement compte poursuivre ses efforts pour veiller à ce que cette excellente tendance en matière de santé publique se maintienne?

Une voix: Très bonne question.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les députés devraient tous être encouragés par la baisse de 10 p. 100 enregistrée dans la consommation de cigarettes et de tabac au Canada au cours des 10 premiers mois de l'année.

Cette baisse prouve que la loi adoptée par le Parlement, les mesures fiscales appliquées par le ministre des Finances et les campagnes de sensibilisation du public organisées par le gouvernement et diverses organismes de services sociaux au Canada ont grandement contribué à améliorer la santé des Canadiens.

Toutefois, tant qu'il y aura 35 000 Canadiens qui, chaque année, mourront des suites de maladies reliées à la consommation de tabac, nous devrons poursuivre nos efforts et faire tout en notre pouvoir pour réduire les morts tragiques.

* * *

• (1500)

[*Français*]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture). Hier, un groupe de recherches de l'Université Laval a conclu que les propositions du gouvernement conservateur au GATT, par rapport à l'industrie laitière, diminueraient de 21 p. 100 le revenu des producteurs laitiers.

Qu'entend faire le ministre d'État (Agriculture) pour protéger les agriculteurs canadiens des ravages infligés par son collègue le ministre du Commerce extérieur?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense qu'il faut regarder les résultats de cette étude en perspective. Je voudrais rappeler à mon collègue que la très grande majorité des producteurs agricoles canadiens, unanimement ou presque, appuient la position canadienne au GATT.

Monsieur le Président, l'étude qui a été publiée hier a été faite à partir d'une donnée du *statu quo* actuel et ne tient pas compte de différents changements qui vont se produire au cours des 10 prochaines années, tels l'amélioration de la productivité, l'augmentation de la consommation intérieure, le développement de nouveaux produits, *et cetera*. Il faut bien dire que les producteurs laitiers, comme je l'ai mentionné il y a à peine un mois en cette Chambre, n'acceptent pas le *statu quo*. Le *statu quo* est inacceptable. Et en vertu de cela, le ministre du

Commerce extérieur a déposé une offre au mois de mars dernier pour clarifier et renforcer l'article XI, ce qui va faire, monsieur le Président, que nos producteurs laitiers canadiens vont être protégés, et c'est ce gouvernement-ci qui aura protégé les producteurs agricoles canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des finances.

Nous savons maintenant qu'au moins cinq provinces songent à dérober aux bénéficiaires de l'aide sociale leur crédit d'impôt pour la TPS. Ces Canadiens démunis méritent que le gouvernement prenne un engagement clair à ce sujet. Ils ne toléreront pas d'être exploités de deux côtés à la fois, d'abord par le gouvernement fédéral qui leur imposera la TPS, puis par leur gouvernement provincial qui leur dérobera leur crédit d'impôt.

Le gouvernement cherchera-t-il à obtenir des provinces une garantie absolue qu'elles ne déroberont pas aux Canadiens pauvres leur crédit d'impôt pour la TPS?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le député le sait, le ministre des Finances, tout comme moi et d'autres d'ailleurs, a déjà abordé cette question.

Nous l'avons déjà précisé, bien que nous n'ayions aucun contrôle direct sur les mesures fiscales que prennent les provinces, nous ferons l'impossible pour les persuader de renoncer à ce projet.

Si j'ai bien compris, le député a tiré ses renseignements du sondage, mené par le *Globe and Mail*, selon lequel cinq provinces songent à prendre une telle mesure, ce qui, naturellement, est faux, puisque l'une des grandes provinces, la Colombie-Britannique, a catégoriquement nié qu'elle envisageait une telle possibilité.

Si jamais une province décidait d'agir ainsi—et je dis bien si—nous ferions tout en notre pouvoir pour la dissuader parce que cela nous paraît immoral, inapproprié et voire même illégal.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Lloyd Roseville Crouse, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Annapolis Valley—Hants, pour une question de privilège personnelle.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ANNAPOLIS VALLEY—HANTS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je vous ai donné préavis de mon intention de soulever aujourd'hui une question de privilège. Je ne savais pas que j'allais pouvoir compter sur le lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Écosse pour m'aider à clarifier la situation.

M. le Président: Je sais que le député ne voudrait pas impliquer le représentant de la Reine dans l'examen des très graves questions qu'il doit aborder, mais les députés auront sans doute remarquer que c'est la première fois que nous entendons désigner Son Honneur par son nom au complet.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Nous savons tous que les questions de privilège sont toutes un tantinet fallacieuses mais la mienne me fournit au moins l'occasion de préciser certains faits afin d'aider à clarifier ma situation en tant que membre de cette honorable assemblée.

M. le Président: J'éprouve des difficultés avec les questions de privilège, mais il n'est guère fréquent qu'un député déclare en guise de préambule que la sienne est peut-être fallacieuses.

Quoi qu'il en soit, étant donné que le député siège à la Chambre depuis de nombreuses années, je suis prêt à le laisser soulever une question de privilège personnelle. Ce faisant, je ne m'appuie sur aucune autorité juridique, règle de procédure ou précédent historique ou autre. C'est simplement une chose qui se fait, à l'occasion.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je tiens à dire que je savais que cela serait difficile, mais j'ignorais qu'il serait à ce point difficile de se pencher enfin sur la question.

Je voudrais formuler une observation sérieuse, car le moment est grave. Manifestement, j'interviens avec une

certaine tristesse ne serait-ce que du fait qu'après 25 ans, je suis revenu au point de départ. Je me retrouve dans les hauteurs, parmi les députés de l'arrière-ban de l'opposition, à deux sièges environ d'où j'ai commencé ma carrière politique, il y a un quart de siècle.

Il s'agit en quelque sorte, d'un recul pour moi et je suis triste quand je pense à mes vis-à-vis avec lesquels j'ai eu de nombreux débats animés et j'ai tissé d'excellents liens qui, je l'espère, demeureront en partie. Je sais surtout dans quel dilemme vont se retrouver les partisans loyaux qui m'ont appuyé, moi, ainsi que mon prédécesseur, mon père, pendant des années et je ne prends donc pas les choses en question à la légère.

D'un autre côté, je ne pourrais vous énumérer tous les événements qui ont conduit à ceci aujourd'hui. J'ai écrit à mes collègues au caucus une lettre dans laquelle j'exprime certaines de mes pensées, et qui a été diffusée dans une certaine mesure. Je suis triste, mais je crois agir de façon honorable et prendre la mesure qui s'impose car j'ai trouvé très difficile, au fil des ans, d'être sous le joug du caucus et de vouer une loyauté aveugle au chef du parti.

Je suis très sérieux. Je suis heureux que nos débats soient télévisés. On peut toujours se demander si cela est bon ou mauvais pour notre pays, mais j'en étais partisan. S'il y a une chose qui nuit au respect voué à notre institution, c'est le fait que des Canadiens et les Canadiennes remplis de bonnes intentions, intelligents et dynamiques, s'aperçoivent à leur arrivée dans cette enceinte qu'on doit suivre les règles établies par John A. Macdonald, qui prétendait qu'il ne devait y avoir qu'un drapeau, qu'un parti, et qu'un chef, et qu'on devait voter en conséquence. Nous sommes tous passés par là.

C'est là qu'un député commence à devenir sceptique sur son rôle dans cette enceinte, sans parler du fait que la télédiffusion de nos travaux amène la population en général à être cynique à l'égard de ce qui se passe ici. Il semble que nous n'agissons que par intérêt politique sans vraiment discuter des questions qui se posent et que nous prenions position sur les questions en fonction de la discipline de parti. C'est là une chose qui est fondamentale dans cette institution et il s'agit là de l'un de ses points faibles intrinsèques.

Je crois sérieusement qu'à ce stade-ci de la présente législature, étant donné que les sondages montrent—et à mon avis continueront de montrer—qu'aucun parti n'est certain d'obtenir la majorité lors des prochaines élections, tout le monde peut penser détenir les rênes du pouvoir. C'est ce dont nous nous sommes servis la dernière fois pour essayer encore une fois de réformer les règles du Parlement, afin de le faire entrer dans le XX^{e} siècle avant que nous arrivions au XXI^{e} siècle.

Je ne veux pas abuser trop longtemps du temps de la Chambre. J'en suis venu à cette décision au fil des ans, à regret. En plus des lacunes inhérentes au Parlement, dont j'ai parlé, et des règles datant de 126 ans que nous devons suivre, il y a le fléau des discours captieux. Lorsqu'un parti est dans l'opposition, et j'y ai passé beaucoup de temps, il prétend une chose, mais lorsqu'il forme le gouvernement, il dit le contraire.

Monsieur le Président, à l'époque du parchemin, lorsque peu de gens savaient lire, et ne voyaient rien, on pouvait s'en tirer. Maintenant, je le répète, la télévision montre bien l'hypocrisie de notre institution. Malheureusement, dans le cas du gouvernement actuel, cela se reflète bien dans les sondages; ainsi, lorsqu'on est dans l'opposition, par exemple, on se fait les champions de la cause du vérificateur général.

Je siège dans cette enceinte depuis 25 ans. Je ne vais pas m'attarder sur chacune de ces 25 années. J'aborderai toutefois une question que je trouve extrêmement grave. Je vais vous énumérer quelques faits, car je crois que cela s'impose, et je vais vous parler également de toutes les autres inepties qui sont dites à la Chambre de temps à autre.

Le mandat du changement confié au gouvernement par les gens qui lui faisaient confiance a commencé à s'effriter lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984. Nous nous étions faits les champions de la cause du vérificateur général dans le cadre de la prise de contrôle de Petro Fina par Petro-Canada. Sitôt arrivés au pouvoir, nous avons eu recours aux tribunaux, à l'instar des libéraux, afin d'empêcher le vérificateur général d'avoir accès à certains documents. Voilà le type d'hypocrisie dont je parle. Je pourrais vous donner bien d'autres exemples.

Lorsque nous étions dans l'opposition, notre critique en la matière, qui est maintenant ministre des Finances, a dit bien des choses au sujet des taux d'intérêt élevés. Par la suite, il. . .

• (1510)

M. le Président: La difficulté que j'ai est la suivante. J'ai permis au député de soulever une question de privilège personnelle. La Chambre le fait par courtoisie. Comme je l'ai dit sur un ton plus badin tout à l'heure, il n'y a rien à ce sujet dans le Règlement ou les précédents, mais c'est une question de courtoisie.

Je demande au député d'en venir au fait. C'est une faveur spéciale que fait la Chambre. Il n'est pas donné à tous les députés de prononcer un discours sur des sujets qui peuvent avoir beaucoup d'importance mais qui de-

vraient plutôt faire l'objet d'un débat que d'une intervention à laquelle les autres députés ne peuvent répliquer.

Je prie le député d'aller droit au but de sa question de privilège personnelle. Je crois savoir ce que c'est et ce qu'il à dire nous intéresse tous, évidemment. Mais je ne peux pas le laisser exposer unilatéralement ses opinions à moins, évidemment, de permettre à d'autres députés d'intervenir eux aussi. Ce serait alors engager un débat qui serait totalement contraire au Règlement, et je serais fort à blâmer de le permettre. Je demande au député d'en venir au fait.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je vous respecte tout particulièrement, non seulement comme personne, mais aussi parce que comme Président vous avez su conférer à la Chambre un caractère de dignité. Je vais m'en tenir à vos directives et retenir certaines observations que j'avais l'intention de faire. Il y aura peut-être d'autres occasions pour cela. J'essayais seulement de donner un exemple qui aurait peut-être pu nous être utile. Je fais observer en toute déférence, après 25 ans passés ici, que si nous nous efforcions de corriger les choses, des députés ne se retrouveraient peut-être pas dans ce dilemme.

J'en arrive à ma question de privilège, qui tient, disons-le franchement, au fait que je siège parmi les indépendants. Je suppose que je suis le doyen d'entre eux, car la rangée part de ma place vers la gauche. J'ai été traité comme indépendant, et je suppose que je le suis à bien des égards, comme mes collègues ont pu parfois le constater. Autant faire face à la réalité, appeler les choses par leur nom. Je veux être reconnu officiellement, car l'état indéfinissable et transitoire dans lequel je me suis placé pose un problème pour les documents et à d'autres personnes.

Non sans certaines appréhensions, mais avec peut-être la joie que procure la liberté, je veux être reconnu comme conservateur indépendant et siéger comme tel. Je prends cette décision à cause de ma conviction profonde.

Je ne peux terminer sans mentionner ce que les journalistes vont sûrement relever, car ils y ont déjà fait allusion en parlant de mes antécédents. Je sais, et je suppose que c'est bien compréhensible, qu'une question viendra à l'esprit des gens, en particulier du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse qui a travaillé aux côtés de mon père. Qu'aurait fait mon père? Qui sait? Les temps ont changé, et il était loyal envers son parti.

Il arrive un moment, si un député croit honnêtement que la loyauté envers le chef est toujours fondamentale, où sur certains points et dans certaines situations, cette loyauté doit céder le pas à la loyauté envers un parti. J'ai quitté le caucus ministériel et me suis déclaré officiellement conservateur indépendant, mais je suis conservateur depuis plus longtemps que les trois quarts de mon caucus et j'ai l'intention de le rester.

Je fais cette déclaration ici ouvertement, en ce lieu qui est le tribunal suprême du pays, peut-être pour donner l'exemple, pour inciter d'autres Canadiens, surtout les conservateurs, à prendre position, car je crois honnêtement que s'il ne se produit pas un changement à la direction, le parti auquel j'appartiens va se retrouver dans une situation extrêmement difficile qu'un changement de direction pourrait éviter. Pour le moment, je veux être reconnu comme conservateur indépendant et être inscrit officiellement comme tel. Je ne sais vraiment pas si vous devrez ou non m'assigner un autre siège, vu la place que j'occupe déjà à la Chambre.

M. le Président: Le député a demandé à soulever une question de privilège personnelle, et je vais clore le débat là-dessus pour passer au dépôt de documents.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais seulement obtenir quelques éclaircissements. À la fin du hansard du mercredi figure la «Liste alphabétique des membres de la Chambre des communes, Deuxième session, trente-quatrième législature».

J'ai demandé à soulever une question de privilège personnelle et je crois que les précédents montreront que, au titre de l'affiliation politique, les députés sont considérés soit comme appartenant à l'un ou l'autre des partis politiques reconnus par la Loi électorale du Canada soit comme indépendants. Il n'y a pas d'autres possibilités. Je ferai valoir que tous les conservateurs ont tendance à être indépendants d'esprit et que notre caucus a été certes maintes fois le théâtre de débats très animés. Toutefois, aux fins de la liste officielle des députés, je crois que le député devrait être considéré comme indépendant et que l'affaire devrait en rester là.

M. le Président: J'ai entendu le député de Calgary-Ouest et, bien sûr, le député d'Annapolis Valley—Hants. Je vais y réfléchir. Je crois que la présidence a déjà été saisie de cette question. Cette question pourra être débattue par d'autres députés et d'autres partis et, je l'espère, être résolue de façon satisfaisante.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-72

RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai eu l'honneur de déposer le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-72. Il est nécessaire de redéposer le rapport parce qu'un amendement rejeté en comité y avait été inclus par inadvertance.

Je suis donc heureux de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport révisé du comité législatif sur le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence, avec des propositions d'amendement.

Monsieur le Président, je voudrais encore une fois féliciter les députés des deux côtés de la Chambre qui ont participé aux délibérations du comité et les remercier de leur collaboration.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LE PROJET DE LOI C-79

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, à l'étape du dépôt des rapports de comité, nous avons reçu un rapport du comité spécial sur le projet de loi C-79, qui a examiné les modifications de la Loi sur le Parlement du Canada. Ces modifications sont présentées article par article et ce n'est qu'à midi aujourd'hui que nous avons reçu la réimpression du projet de loi comprenant les propositions d'amendement du comité. J'en ai un exemplaire ici.

D'après le Règlement, si le gouvernement inscrit le projet de loi à l'ordre du jour de demain, nous n'avons que jusqu'à 18 heures aujourd'hui pour déposer des amendements. Je me demande, monsieur le Président, si nous ne pourrions pas demander le consentement unanime pour que le délai de 48 heures prévu au paragraphe 76(2) du Règlement soit porté à 72 heures, afin que tous les députés aient l'occasion de lire le projet de loi et, s'il y a lieu, de proposer des amendements avant que le gouvernement n'appelle le projet de loi.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je ne vois aucun inconvénient à cette proposition. Je suis d'ailleurs prêt à m'engager auprès du leader parlementaire de l'opposition à ne pas appeler le projet de loi avant qu'il n'y ait eu entente entre les leaders parlementaires des trois partis.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je remercie le leader du gouvernement de sa proposition. Je crois qu'il est important maintenant de négocier un arrangement satisfaisant au sujet de ce projet de loi. Je crois que la proposition de mon honorable ami est bonne.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend bonne note de cette collaboration entre les trois leaders parlementaires.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un grand honneur que de présenter encore une fois une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops, Clearwater, Barriere, Logan Lake et Chase en Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires déplorent que le gouvernement s'apprête à taxer la littérature. La plupart d'entre nous en sont consternés, car le Canada sera le seul pays au monde qui impose une taxe spéciale sur la lecture. Les pétitionnaires estiment que c'est une initiative rétrograde—c'est sans doute notre sentiment aussi—et ils demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision.

• (1520)

Monsieur le Président, un certain nombre de mes électeurs de Kamloops présentent une autre pétition. Ils sont sur le point de sombrer dans la dépression parce que le gouvernement, même si 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services, persiste à vouloir imposer cette taxe brutale, cruelle et mesquine. Ils demandent au gouvernement de revenir à la raison, de faire marche arrière, de prêter attention à ce que pensent les Canadiens et de proposer à la place une réforme fiscale réelle, profonde et claire.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui quatre pétitions signées par des habitants de diverses régions, notamment de la Colombie–Britannique.

Les pétitionnaires sont farouchement opposés à la taxe sur les produits et services. Ils estiment que cette taxe est punitive et aura de lourdes conséquences sur les Canadiens à revenu faible ou moyen. Elle frappera divers produits qu'ils doivent consommer et occasionnera de graves difficultés aux petites et moyennes entreprises. Ils prient le gouvernement du Canada de retirer immédiatement les dispositions législatives sur la TPS.

LES SPORTS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai la chance de présenter une pétition signée par de nombreux habitants d'Ottawa, qui expriment leur opinion au sujet de l'expansion de la LNH et du fait que le Canada devrait faire partie de cette expansion. Les villes d'Ottawa et de Hamilton pourraient fort bien accueillir des équipes de la ligue. Le Canada doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans la plus importante ligue de hockey en Amérique du Nord.

Ces habitants d'Ottawa ont décidé de présenter une pétition à cet égard. La date limite est le 7 décembre. C'est à ce moment–là que le monde saura si le Canada aura une place dans l'expansion de la Ligue de hockey nationale. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre notre part du marché. Le Canada doit garder sa place dans la ligue. Je vous prie tous instamment de faire circuler ces pétitions dans vos circonscriptions afin que les Canadiens puissent montrer leur appui pour notre sport national.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, nous continuons toujours de recevoir des pétitions concernant cette ignoble TPS.

Encore une fois, je veux présenter une pétition signée par des habitants de Toronto et de la circonscription de St. Catharines, que je représente. Les pétitionnaires s'opposent catégoriquement à cette taxe. Je n'ai encore rencontré personne dans ma circonscription qui trouve cette taxe acceptable. Je demande donc encore une fois au gouvernement de changer d'avis et de ne pas imposer cette taxe aux gens qui sont le moins en mesure de payer.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement et de présenter une pétition explicite, qui se lit comme suit: «Nous, soussignés, demandons respectueusement au gouvernement fédéral de négocier de bonne foi avec le peuple d'Oka, dans un esprit de justice, afin de régler la crise actuelle. Nous nous attendons à ce que le gouvernement du Canada se serve immédiatement de ses pouvoirs et de ses responsabilités et qu'il se montre juste face aux efforts faits par tous les peuples autochtones du Canada afin que l'on s'occupe adéquatement de leurs droits et de leurs revendications territoriales. Si le gouvernement n'intervient pas, cela aura pour effet de créer des tensions ethniques au Canada et d'entraîner des manifestations dangereuses et inconsidérées de racisme.»

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma deuxième pétition provient d'habitants d'Oliver, d'Osoyoos, d'Okanagan Falls et de Penticton, qui luttent contre la taxe sur les produits et services. Ces personnes s'opposent à cette taxe et demandent au gouvernement de la rejeter et de procéder plutôt à une véritable réforme fiscale qui soit juste pour tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir aujourd'hui de déposer une pétition signée par des Canadiens et Canadiennes qui s'objectent fortement à l'imposition d'une taxe sur la lecture, sur les livres, sur les publications en général.

Les pétitionnaires qui sont extrêmement fâchés par cette proposition du gouvernement conservateur soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue une pierre angulaire de notre démocratie, notre culture, notre civilisation et notre éducation en général. Ils allèguent également qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par une telle disposition qui voudrait imposer une taxe sur les livres. Monsieur le Président, ces gens, tout comme moi, croient fermement que taxer les livres, c'est imposer l'ignorance.

[*Traduction*]

LES ALIMENTS ET LES DROGUES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens de la région de Brantford, ainsi que de la Nouvelle–Écosse, qui sont préoccupés par le récent décès d'une jeune fille victime d'une allergie alimentaire.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter des mesures législatives appropriées afin d'exiger l'étiquetage adéquat des aliments préparés, ainsi que la publication, dans les restaurants, d'une liste des ingrédients qui entrent dans la préparation des aliments servis à ces endroits.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des habitants de Freetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les pétitionnaires s'inquiètent de l'avenir de leur bureau de poste rural.

Selon la pétition, la Société canadienne des postes est chargée d'améliorer les services fournis aux Canadiens. Étant donné que Postes Canada a réalisé des bénéfices de 149 millions de dollars en 1989-1990, que 180 familles sont desservies par le bureau de poste de Freetown et que celui-ci est la seule institution fédérale de la collectivité, les pétitionnaires demandent au Parlement de recommander à Postes Canada le maintien et l'amélioration du bureau de poste de leur collectivité.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui, dont une qui est signée par de nombreux habitants de la Saskatchewan, plus précisément de Laird, Waldheim, Saskatoon et Regina, par des habitants de la Colombie-Britannique, soit de Courtenay, Comox, Abbotsford et Vancouver, ainsi que de Winnipeg et de bien d'autres endroits au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la requête formulée par l'Assemblée des première nations et les Inuit du Labrador en vue de mettre fin aux vols à basse altitude au Canada. Ils demandent que le gouvernement réaffecte les fonds destinés à l'OTAN-NORAD pour permettre aux autochtones du Canada de reprendre le contrôle de leurs territoires et leurs moyens d'existence ainsi que pour favoriser le développement durable pour tous les Canadiens.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): La seconde pétition que j'ai à présenter est signée par des habitants de La Ronge et de Pine House, dans le nord de ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rétablir la déduction pour les habitants des régions éloignées, car elle est absolument essentielle pour contrer le coût de la vie qui est très élevé dans ces régions et qui ne peut qu'augmenter avec l'imposition de la taxe sur les produits et services.

LES ALIMENTS ET LES DROGUES

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique au nom des Canadiens qui souffrent d'allergies mortelles.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de présenter un projet de loi qui oblige les usines de transformation et d'empaquetage des denrées alimentaires à étiqueter leurs produits de telle façon que les personnes souffrant d'allergies mortelles sachent ce qu'elles consomment au juste et ne risquent pas d'être malades ni même de mourir pour avoir mangé quelque chose auquel elles sont allergiques.

[*Français*]

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES PATRIMONIALES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition provenant des villes de la rive sud qui font partie des circonscriptions des députés de ce gouvernement. Les pétitionnaires nous avisent que, compte tenu du fait que des milliers d'étudiants et de professeurs dans les écoles de langues patrimoniales dépendent de l'appui du gouvernement afin de survivre et que le programme d'enseignement de langues patrimoniales est le meilleur outil pour créer l'harmonie nationale et fournir les habiletés de langues et de communication, ils me demandent de supplier le gouvernement de maintenir les programmes sur l'enseignement des langues patrimoniales.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Les cinq pétitions qui viennent de toutes les régions du Canada disent que les gouvernements du Canada ont toujours jugé bon, depuis la Confédération et sans interruption, d'appliquer un taux de taxe nul sur les magazines, les livres et les journaux, mais que le gouvernement actuel propose de les soumettre à la TPS.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de réaffirmer le principe historique que concrétise l'exonération de l'imprimé en maintenant le taux de taxe nul dans la loi et les règlements sur la TPS.

• (1530)

LES ALIMENTS ET LES DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter cette pétition, conformément à l'article 36 du Règlement. Des pétitionnaires sont de Scarborough, Pickering et Oshawa, en Ontario, d'autres de Halifax et de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse.

Plus tôt cette année, Robyn Allen, une jeune fille de 15 ans de Scarborough, est morte des suites d'une réaction allergique. Les pétitionnaires demandent, conjointement avec l'Association d'information sur les allergies, que le gouvernement du Canada adopte une loi pour que le Règlement sur les aliments et drogues exige des producteurs qu'ils fournissent la liste détaillée des ingrédients et additifs qui entrent dans la composition des aliments prêts à servir, et des restaurateurs qu'ils fournissent aussi une liste des ingrédients afin que leurs clients sachent ce que contiennent les plats qu'on leur sert.

C'est avec grand plaisir que je présente aujourd'hui cette pétition.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de présenter, devant cette Chambre, une pétition qui est signée par des gens qui viennent du Québec et de l'Ontario concernant le sujet de la TPS. Ces gens s'opposent à une taxe qui sera imposée sur les livres et les magazines.

* * *

[*Traduction*]

LA COUPE VANIER

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole pour présenter une pétition venant d'un certain nombre de personnes de la région d'Edmonton, et en particulier de ma circonscription d'Elk Island.

Attendu que l'un des aspects les plus importants de la culture canadienne est le sport amateur et que la Coupe Vanier, nommée en l'honneur d'un ancien gouverneur général, est vraiment l'un des événements sportifs nationaux de ce pays; et attendu que la Société Radio–Canada (radio) a diffusé pratiquement chaque année les parties de la Coupe Vanier depuis sa création en novembre 1965; et attendu que Radio–Canada a décidé de ne pas retransmettre intégralement la Coupe Vanier 1990; les soussignés prient humblement le Parlement de demander à la Société Radio–Canada (radio) de reconsidérer sa décision au sujet de la retransmission de la finale de la Coupe Vanier, qui aura lieu à Toronto le 24 novembre 1990, afin de remplir son mandat qui est de servir, de maintenir et de promouvoir la culture canadienne d'un océan à l'autre.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs de la grande ville de Toronto.

[*Traduction*]

Tout comme les électeurs de Kamloops, dont le député a parlé en leur nom il y a un instant, ils s'opposent à la taxe sur les produits et services et particulièrement à l'imposition de cette nouvelle taxe sur les livres et les magazines au Canada.

Les pétitionnaires souhaitent, tout comme moi, que le député de Kamloops prenne place au Sénat, puisqu'il s'est prononcé contre la taxe sur les produits et services, et aide les sénateurs libéraux à l'autre Chambre qui luttent si vaillamment contre cette taxe. Je sais qu'il a des graphiques et des tableaux qui pourraient être utiles aux honorables sénateurs, et je suis persuadé que ses électeurs seraient ravis de le voir au Sénat où il pourrait accomplir un excellent travail et où son utilité serait peut–être un peu plus grande qu'ici à la Chambre où l'apparente incapacité du gouvernement à entendre les appels des milliers de Canadiens qui ont signé ces pétitions est notoire. En effet, nos appels semblent en l'occurrence tomber dans l'oreille d'un sourd.

J'exhorte le gouvernement à écouter les millions de Canadiens qui ont signé ces pétitions et à retirer immédiatement cette taxe inique.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 340.

[*Texte*]

LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX DROITS DES FONCTIONNAIRES

Question nº 340—**M. Bellemare:**

Suite à la décision de la Cour fédérale concernant l'alinéa 32(1)*a*) de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, le gouvernement a–t–il établi des lignes directrices relatives aux droits politiques des fonctionnaires et, dans l'affirmative, *a*) les fonctionnaires peuvent–ils (i) contribuer financièrement à un parti, (ii) être membre d'un parti, (iii) participer à une campagne à la direction, (iv) travailler pour un parti ou un candidat pendant une élection, (*v*) être représentant au scrutin, (vi) travailler dans un bureau d'élection, (vii) afficher une pancarte sur son terrain, (viii) solliciter des votes, *b*) y a–t–il des activités précises auxquelles un fonctionnaire n'a pas le droit de participer?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Voici la réponse que me communique la Commission de la fonction publique:

Aux termes des articles 32 à 34 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Commission de la fonction publique est responsable des questions relatives aux droits politiques des fonctionnaires. Pour faire suite au jugement rendu par la Cour fédérale au sujet des appels Osborne/Millar en 1988, la CFP a publié un bulletin à l'intention de tous les fonctionnaires pour les aviser que la Cour avait rendu caducs les alinéas 33(1) *a*) et *b*) de la loi [antérieurement l'alinéa 32(1)*a*)], mais qu'elle avait reconnu l'existence de la convention constitutionnelle voulant que la fonction publique fasse preuve de neutralité politique.

À l'heure actuelle, la situation juridique de chaque fonctionnaire nous empêche d'établir un règlement d'application universelle sur les activités politiques permises. Chaque cas doit être résolu à la lumière de deux principes: le premier porte que, dans l'intérêt du public, la fonction publique doit être neutre et impartiale, et être ainsi perçue; le deuxième précise que, de par son devoir de loyauté envers le gouvernement, le fonctionnaire doit faire preuve de réserve dans son expression et ses actions politiques.

Il est impossible de formuler un règlement d'application universelle quant aux droits de tous les fonctionnaires, car lorsqu'on applique ces principes à un cas particulier, bon nombre de facteurs doivent être pris en considération: par exemple, la nature et le niveau des responsabilités de la personne, le fait que la personne ait ou non affaire au public, le fait que la personne travaille dans une grande ou une petite ville, etc.

Il est à noter que, selon le Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique, les fonctionnaires doivent éviter de participer à des activités extérieures qui pourraient les soumettre à des exigences incompatibles avec leurs fonctions officielles ou remettre en question leur capacité d'accomplir les devoirs de leur charge en toute objectivité.

La Commission de la fonction publique interjeta appel du jugement dans l'affaire Osborne/Millar devant la Cour suprême du Canada. L'appel fut entendu le 11 octobre 1990 et le jugement sera rendu au cours de l'année 1991. Que ce soit directement ou indirectement, on s'attend à ce que ce jugement mène à la clarification des droits et obligations des fonctionnaires, des ministères et de la Commission de la fonction publique à cet égard.

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, si la question numéro 366 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre désire-t-elle que la question numéro 366 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LA MARINE ATLANTIC

*Question No 366—**Mme Callbeck:***

Pour chacun des traversiers de la *Marine Atlantic*, qui font la navette entre Borden (Î.P.-É.) et Cape Tormentine (N.-B.), *a*) quelle est, à l'heure actuelle, le pourcentage d'utilisation de la capacité mensuelle, *b*) que représentait cette capacité il y a 5 ans, *c*) quelle capacité prévoit-on (i) dans un an, (ii) dans 5 ans?—Document parlementaire nº 342-Q-366.

M. Champagne: Enfin, monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

AVIS DE MOTION PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENT

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion portant production de document P-30, inscrit au nom de l'honorable député de Kingston et les Îles.

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du rapport que doit adresser le procureur général du Québec au secrétaire d'État du Canada, conformément à l'article 281 de la Loi sur la défense nationale, pour expliquer les circonstances qui ont entraîné l'intervention des Forces armées canadiennes à Oka, au Québec.

(Le document est déposé.

[*Français*]

M. Champagne: Monsieur le Président, cet avis de motion portant production de document est acceptable par le gouvernement et le document est déposé immédiatement.

La motion est adoptée

M. Champagne: Monsieur le Président, je suggère que les autres avis de motions portant production de documents soient réservés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Milliken: Je remercie le secrétaire parlementaire d'accepter la motion nº 30.

Dans la motion nº 31, on demande la ventilation des coûts du déploiement des Forces canadiennes à Oka.

J'ai été absent plus tôt cette semaine, mais j'ai remarqué que dans le hansard—de cette semaine, je crois—on donnait une réponse dans laquelle on exposait déjà la ventilation des coûts pour une certaine période. Autrement dit, le gouvernement a les chiffres pour une partie, sinon pour la totalité de la période.

Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être s'entretenir avec son collègue, le ministre de la Défense nationale, pour voir si nous ne pourrions pas obtenir ces renseignements supplémentaires, qui ont déjà été fournis dans une réponse donnée dans le hansard. Je demande simplement qu'ils soient déposés à la Chambre sous forme de documents, conformément à la motion nº 31.

[*Français*]

M. Champagne: Oui, monsieur le Président. Mon honorable collègue sait très bien que nous travaillons sur la question et, dès que nous serons en mesure de répondre à la question, nous le ferons avec plaisir.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) propose:

Que la Chambre affirme que le Premier ministre ne lui inspire plus confiance et lui demande de démissionner et de déclencher immédiatement une élection.

—Monsieur le Président, avant de commencer mes observations, je voudrais simplement dire que, après discussion, les députés ont convenu de scinder leur période habituelle de 20 minutes de discours et de 10 minutes de questions et d'observations, s'ils le désirent. Tout député devrait mentionner au début de son exposé s'il compte procéder ainsi pour que ce soit parfaitement clair pour la personne qui occupe le fauteuil.

Je voudrais dire dès le départ que je compte partager ma période de 20 et de 10 minutes avec la députée de New Westminster—Burnaby.

Aujourd'hui n'a pas été un jour facile pour le caucus du Nouveau Parti démocratique, qui a dressé un bilan de la situation dans laquelle se trouve le Canada en ce deuxième anniversaire de l'élection du gouvernement conservateur, et qui n'a pu que constater la détérioration du pays tout entier. Le gouvernement ayant pratiqué une politique semblable à celle de la terre brûlée qui a causé une véritable hécatombe et entraîné d'incroyables souffrances dans la population, nous avons dû proposer au nom des Canadiens cette motion dans laquelle la Chambre affirme que le premier ministre ne lui inspire plus confiance et lui demande de démissionner et de déclencher immédiatement les élections.

C'est une motion très sérieuse. Je veux dire que le premier ministre a perdu la confiance des Canadiens et que lui et son gouvernement ne sont plus capables de gouverner.

Voici quelques manchettes de journaux que j'ai glanées dans la salle de lecture aujourd'hui. «Les sondages montrent que les conservateurs auraient bien besoin d'un nouveau chef.» «Neuf personnes sur dix croient que la nouvelle taxe devrait être immédiatement réexaminée et la plupart d'entre elles souhaitent son abolition.» «Si le premier ministre reste, la plupart des gens croient que la situation économique s'aggravera.»

Une autre manchette dit que le premier ministre nuit à notre économie et à notre réputation internationale. Une autre signale que le premier ministre a considérablement réduit les budgets des ministères de l'environnement et de la défense. Une autre affirme que le premier ministre n'est pas apte à diriger le pays. Une autre soutient que le pays est pratiquement sans chef. Une autre dit ceci: «Le manque de direction nuit au marché des changes.»

Toutes ces manchette parlent de Margaret Thatcher, au Royaume-Uni, et disent à quel point la situation s'est détériorée et dans quel mépris les habitants de ce pays tiennent maintenant leur premier ministre. Notre pays se trouve malheureusement dans la même situation, aujourd'hui.

Là-bas, beaucoup de ses propres députés et de ses propres ministres demandent à M^me^ Thatcher de démissionner. Dans quelques heures, la Chambre des communes britannique tiendra un débat semblable à celui-ci où elle contestera le droit du premier ministre de rester en fonction au moment où le pays semble privé de direction et où l'économie tout entière est menacée. La population

du Royaume-Uni a indiqué clairement ce qu'elle pensait de son premier ministre. Je crois que celle du Canada a elle aussi indiqué qu'elle n'avait plus confiance en son premier ministre ni en son gouvernement.

• (1540)

Poursuivons notre réflexion un instant et examinons simplement le journal d'aujourd'hui. Une fois encore, un important sondage mené par Angus-Reid et Southam News révèle que notre premier ministre est le plus impopulaire de l'histoire canadienne. De fait, alors que se tenaient des réunions importantes en Europe au cours des dernières heures, personne n'a voulu le rencontrer. Il a demandé des entretiens à de nombreux chefs d'État et presque tous les lui ont refusés. Même à l'étranger, il semble que les dirigeants de ce monde ne lui font plus confiance.

Les sondages indiquent aussi que l'actuel gouvernement est le plus impopulaire de l'histoire canadienne. Jamais, dans toute notre histoire, la population n'a tenu un gouvernement en aussi piètre estime. D'après les résultats du sondage d'aujourd'hui, sept Canadiens sur dix sont incapables de citer une seule réalisation du gouvernement depuis les dernières élections fédérales. Pas une seule réalisation positive.

M. Fulton: Pouvez-vous en citer une?

M. Riis: Mon collègue de la circonscription de Skeena me demande si, moi, je peux en citer une. Malheureusement, j'ai le regret de dire que j'en suis incapable. Je n'arrive pas à trouver une seule mesure positive que le gouvernement ait prise pour aider la population canadienne.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Les conservateurs disent que l'accord de libre-échange a été une belle réalisation. Or, quand on demande aux Canadiens ce qu'ils en pensent, 92 p. 100 ne sont pas de cet avis. Seulement 8 p. 100 de la population canadienne estiment que l'accord de libre-échange a été bon pour le Canada, et 92 p. 100 pensent le contraire.

Les conservateurs disent parfois que la réforme fiscale était une bonne idée. Cependant, 95 p. 100 des Canadiens ne sont pas du même avis. Seulement 5 p. 100 des Canadiens pensent que la réforme fiscale a été une bonne décision.

Parlons de la réduction du déficit: notre premier ministre parle en long et en large de ses démarches fructueuses en vue de réduire le déficit. Mais 95 p. 100 des Canadiens ne sont pas d'accord avec lui. Ils disent que la dette du pays n'a jamais été aussi élevée et que le déficit n'a pas été réduit de façon notable.

Il y a aussi la question de l'environnement. Soudainement, tout le Cabinet vire au vert sous nos yeux, et nous dit que des mesures importantes seront prises sur les questions environnementales. Mais 98 p. 100 des Canadiens ne sont pas d'accord. Seuls 2 p. 100 des Canadiens croient que ce gouvernement est sérieux en ce qui concerne les questions environnementales auxquelles notre pays est confronté.

Des emplois, des emplois, des emplois. Comme nous nous rappelons ce slogan de la dernière campagne électorale fédérale. Combien de Canadiens croient que le gouvernement a réellement réussi à créer de vrais emplois? Deux pour cent. Une majorité de 98 p. 100 de Canadiens croient que le bilan du gouvernement est catastrophique et que son attitude laisse terriblement à désirer. D'une certaine façon, il n'a pas tenu compte de la réalité. Même l'accord de libre-échange a entraîné la disparition permanente de 165 000 emplois dans notre pays.

Lorsqu'on examine sa réussite en matière de leadership, et c'est essentiellement de cela qu'il s'agit, le premier ministre du Canada choisit le mauvais moment pour faire preuve de leadership. Pour ce qui est des sentiments des gens face au leadership manifesté par ce premier ministre, de l'impression qu'a la population de ce premier ministre, de la confiance qu'elle place en lui, les résultats du sondage de ce matin montrent que 99 p. 100 des Canadiens ont perdu toute confiance en lui. Seul un Canadien sur cent a eu le courage d'affirmer qu'il croyait que le premier ministre faisait un bon travail. Cette proportion de un pour cent est probablement attribuable à une erreur statistique. Je serais porté à croire qu'en réalité, 100 p. 100 des Canadiens pensent que le premier ministre n'a aucune vision d'avenir, c'est pour cela qu'il a amorcé le démantèlement du Canada.

Nous avons vu le premier ministre parcourir le Canada dans un effort de propagande pour faire croire qu'il s'efforce de prendre les bonnes décisions difficiles. Il soutient que le gouvernement a pris des décisions difficiles qui ne sont pas nécessairement de bonnes décisions. En l'occurrence, il s'agit de décisions allant dans la mauvaise direction. Comme conséquence, un vent de désespoir, de désillusion et de mécontentement souffle sur le pays.

Je pense que si nous demandions aux Canadiens ce qu'ils pensent réellement, ils diraient qu'à leur avis, le premier ministre est en train de détruire le pays. Il ne fait aucun doute qu'il est en train de ternir la réputation de gardien de la paix que le Canada détient depuis longtemps sur la scène internationale et de démanteler les grandes institutions qui ont rendu le Canada différent. Cela s'est fait par l'avantage de privatisations et la folie de déréglementation que le premier ministre et son gouvernement ont imposées au peuple canadien dans le but de détruire ce qui faisait la grandeur du Canada.

J'ajouterai aussi que les investisseurs, les industriels, les grandes et les petites entreprises, ainsi que les consommateurs de tout le Canada viennent grossir les rangs de ceux qui voient l'avenir avec pessimisme, ce que confirment chaque jour les journaux. Tout le monde, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, les hommes, les femmes, les jeunes et les vieux, tout le monde a perdu confiance en ce gouvernement.

En terminant, sachez que je pourrais donner une longue liste d'exemples démontrant que le premier ministre et le gouvernement ont abandonné le Canada à un stade très critique de notre histoire.

Mais je laisse ce soin à d'autres, cela est si tristement évident. Tout le monde le voit, tout le monde le sait. À mon avis, il serait à-propos, maintenant que les conservateurs d'arrière-ban écoutent attentivement leurs électeurs, qu'ils fassent ce que ces derniers leur disent et demandent au premier ministre de démissionner et de déclencher des élections pour se soumettre au jugement du peuple.

Des voix: Bravo!

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais commenter les propos de mon collègue et ami de Kamloops. Il a visé juste en disant que tous les Canadiens, de Victoria à St. John's, avaient démontré qu'ils ne faisaient plus confiance au gouvernement actuel.

Je voudrais vous raconter une petite histoire à propos de cette taxe, car mon collègue de Kamloops et moi-même avons travaillé ensemble au plus fort de la campagne électorale il y a deux ans. En tant que candidats en lice, nous tentions d'expliquer à nos électeurs d'Okanagan—Shuswap et de Kamloops que le gouvernement actuel se préparait à l'une des pires arnaques fiscales jamais déclenchées dans l'histoire de notre pays. Nous avons passé pas mal de temps à tenter de faire de cette taxe la question de l'heure pendant la dernière campagne électorale.

En réponse à nos accusations, le gouvernement nous a demandé innocemment de quoi nous parlions au juste. Il a répondu qu'il ne voyait de taxe nulle part. «Où voyez-vous une taxe?» nous a-t-il demandé. Mais une fois les élections terminées et le coup du libre-échange perpétré, voilà qu'apparaît la TPS.

Mon collègue de Kamloops a très bien résumé la situation. C'est l'exemple même de la duplicité du gouvernement qui suit son programme législatif secret, et aussi de sa nature tortueuse dans sa façon de traiter les Canadiens. Ce n'est guère surprenant que le premier ministre soit moins populaire que M. Ceaucescu dans le temps, et voyez ce qui est arrivé à ce dernier!

Une voix: Oh, oh.

M. MacWilliam: On a souvent répété à la Chambre qu'il n'y avait pas de solutions de rechange à la taxe sur les produits et services. Je voudrais que mon collègue de Kamloops nous dise, lui qui s'y connaît en finances, si on n'a pas proposé au gouvernement des solutions de rechange à la TPS depuis un an.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon collègue d'avoir posé cette question judicieuse. Je me souviens que, durant la campagne électorale, j'ai demandé à maintes reprises au candidat conservateur, Ruskin Barry, s'il avait quoi que ce soit à dire à propos de l'intention du gouvernement de créer une taxe à la consommation. Don Blenkarn, le président du Comité des finances, a eu au moins le courage de dire à Toronto que telle était l'intention du gouvernement. Le premier ministre et le ministre des Finances l'ont tout de suite rabroué et ont dit qu'il ne savait pas de quoi il parlait et que c'était faux.

Je ne pense pas que cela a vraiment été l'enjeu des élections. C'est pourquoi le gouvernement ne peut absolument pas prétendre qu'il a reçu le mandat de la population pour imposer cette taxe cruelle, inhumaine et barbare.

En réponse à votre question dans laquelle vous demandez si nous avons une solution de rechange, je pense que c'est ce qui nous distingue de nos amis les libéraux. Ils vont créer un comité pour examiner les solutions de rechange à la TPS et à divers aspects de la réforme fiscale. Je pense que c'est ça leur position. Nous avons une solution de rechange. Nous l'avons rendue publique dans un document. Nous l'avons exposée en détail.

• (1550)

Voici d'ailleurs un des principaux éléments. Nous nous sommes simplement inspirés du président Reagan, qui a assujetti les sociétés américaines à un impôt minimum après avoir constaté, comme nous, que des milliers de sociétés ne payaient pas un sou d'impôt. Au Canada, selon les dernières estimations, on pense que 69 000 sociétés, échappent complètement au fisc. Les autorités américaines ont jugé que pareille situation était injuste. Nous le pensons aussi et c'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'établir un impôt minimum sur les sociétés pour que ces 69 000 sociétés rentables paient leur juste part d'impôts.

À l'instar de tous les Canadiens, je pense que ce n'est pas normal que le caissier d'une succursale de la Banque Royale du Canada paie parfois plus d'impôts que la société qui l'emploie. Nous pensons que c'est un régime fiscal injuste.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Un mot simplement pour bien préciser la nature de ce qui se passe. Le leader du NPD a demandé que la période de 20 minutes soit partagée en deux, et j'étais sous l'impression que la période des questions et commentaires ne venait qu'après les deux discours. Alors je m'excuse, j'aurais dû normalement reconnaître quelqu'un de l'autre côté, mais je me reprendrai après le prochain discours. J'accorde donc la parole pour 10 minutes à l'honorable député de New Westminster—Burnaby.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, il y a deux ans aujourd'hui que j'ai été élue députée pour la première fois, et il y a également deux ans que le gouvernement a été réélu. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne fait que confirmer ce que disent les Canadiens: le gouvernement devrait démissionner. Le moment est en effet venu pour le premier ministre de démissionner et de déclencher des élections générales au Canada. Voilà ce que réclament tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Depuis deux ans que le gouvernement a été réélu, j'aimerais examiner ce qu'il a accompli pour les femmes de notre pays. Dans ce domaine, le gouvernement a échoué lamentablement. Je dirai qu'après avoir fait d'innombrables promesses au cours de la dernière campagne électorale au sujet de l'égalité des femmes au Canada, il n'a rien fait. Il a fait moins que rien, monsieur le Président. Il les a fait régresser.

Le gouvernement n'a absolument rien fait pour améliorer le sort des Canadiennes. Qui plus est, comme l'a signalé le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre, il a prouvé qu'il fait peu de cas de l'opinion publique en présentant un projet de loi qui criminalise l'avortement, et ne respecte pas les valeurs chères à la majorité des Canadiens.

Depuis trois ans que l'avortement ne figurait plus au Code criminel, le gouvernement a décidé de l'y replacer. Même si au cours de cette période le nombre des avortements au Canada n'a pas augmenté, même si les Canadiennes ont démontré qu'elles étaient des personnes intègres qui méritent notre confiance, le gouvernement a décidé de criminaliser de nouveau l'avortement.

Qu'importent les promesses mirobolantes du premier ministre; j'entends en rappeler une qu'il a faite au cours de la campagne électorale. Le premier ministre a déclaré qu'aucun gouvernement conservateur ne se laisserait arrêter par des considérations financières quand viendrait le moment d'appuyer des initiatives propres à favoriser l'égalité. Pourtant, monsieur le Président, non seulement le gouvernement actuel a-t-il manqué à sa promesse, mais il a foulé au pied le dépôt sacré—c'est l'expression du premier ministre—de 52 p. 100 de l'électorat canadien, à savoir les femmes de notre pays.

Rien que dans son dernier budget, le ministre des Finances a retranché 1,6 million de dollars des crédits que le secrétariat d'État consacrait aux femmes; il a réduit de 1,75 million de dollars les crédits que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avaient affectés à la caisse d'aide aux projets spéciaux en matière de garde d'enfants.

À propos, où donc se trouve le programme national de garde d'enfants dont nous ne cessons d'entendre parler? Où est donc ce programme national de garde d'enfants dont nous avons tant entendu parler au cours de la campagne électorale de 1984, puis de nouveau au cours de la campagne électorale de 1988? Où est donc ce programme que le gouvernement devait mettre sur pied pour les petits Canadiens? Où sont donc les 6,4 milliards de dollars qu'il nous avait promis à maintes reprises?

Non seulement cet argent a disparu, monsieur le Président, mais le premier ministre a perdu sa crédibilité. Il aggrave encore son cas en apportant de nouvelles réductions au Régime d'assistance publique du Canada en Ontario, en Alberta, et dans ma province, la Colombie-Britannique. Il importe de comprendre que c'est au

moyen du Régime d'assistance publique du Canada que sont financés les abris pour femmes battues en vertu des accords fédéraux—provinciaux. C'est le mode actuel de financement des places de garderie dans notre pays et le gouvernement n'y participe plus dans ces trois provinces. Les enfants de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Alberta ont autant besoin de garderies que tous les autres, et les femmes de ces provinces qui sont battues et maltraitées ont autant besoin d'abris que celles des autres régions du Canada.

Puis il y a la réduction des paiements de transfert aux provinces et dans les domaines de la santé et de l'éducation, ce qui est désastreux pour les femmes puisqu'elles ont plus tendance à être pauvres et à avoir besoin de services comme les soins de santé. Et pour comble de malheur, la majorité des travailleurs dans les services de santé sont des femmes. Elles sont très vulnérables et sont les premières à être licenciées et à subir une réduction de salaire.

Nous ne pouvons pas oublier non plus—comme si cela était possible—la taxe sur les produits et services si mal nommée et ses répercussions sur les femmes. C'est une taxe qui ne produit rien et ne rend aucun service aux Canadiennes. La TPS nuira aux femmes qui gagnent en moyenne 64 p. 100 du salaire des hommes de notre pays. Les femmes dépenseront une plus grande partie de leur revenu disponible pour la TPS que les hommes parce qu'elles ont un revenu disponible plus faible et parce que la TPS est régressive, imposant la consommation plutôt que les revenus.

Une mère seule avec deux enfants paiera par conséquent la même somme à la caisse quand elle achètera des chaussures à son enfant que le premier ministre ou n'importe lequel des ministres en face. Quels efforts supplémentaires pourrait déployer le gouvernement, je me le demande, pour continuer à garder les femmes à leur place? Eh bien, s'il laissait monter le taux de chômage chez les femmes de façon spectaculaire comme c'est le cas depuis un mois. D'un coup de baguette des conservateurs, nous avons vu 41 000 emplois à plein temps, autrefois occupés par des femmes, disparaître sans laisser de traces. Mais depuis le printemps dernier, les magiciens du cabinet prétendent que les Canadiennes comprennent la nécessité des compressions lorsqu'on les place dans le contexte des restrictions budgétaires appliquées à l'ensemble des programmes gouvernementaux. Pourquoi le gouvernement croit-il pouvoir imposer ces compressions aux Canadiens les moins en mesure de les supporter? Pourquoi s'acharne-t-il sur les pauvres et les femmes du pays?

Les Canadiennes veulent savoir pourquoi ces restrictions et ces compressions miracle n'ont pas joué dans le cas du prêt de 17 millions de dollars accordé à des clubs de danseuses érotiques au Canada, de l'augmentation de 33 millions de dollars du budget du Service canadien du renseignement de sécurité, des rénovations, évaluées à 1,5 million de dollars, qui seront apportées aux salles de réunion des comités sénatoriaux, de la campagne de publicité de 14 millions de dollars organisée pour faire accepter une taxe dont personne ne veut dans notre pays, du faste des festivités organisées, au coût de 2 millions de dollars, pour souligner la Fête du Canada, sans parler de la somme encore inconnue que le gouvernement consacre pour préparer les Canadiens à la guerre et à la mort dans le golfe Persique.

Et ce n'est pas tout. J'ai reçu des appels et des lettres de personnes outrées de voir l'ignorance et l'incompétence dont fait preuve le gouvernement quand il traite les questions des femmes. Des Canadiennes de Toronto, Ottawa et Vancouver ainsi que des groupes de la Nouvelle-Écosse et de Winnipeg se sont données beaucoup de mal pour décrire les contradictions manifestes observées dans les conditions d'admissibilité aux programmes, services et subventions du gouvernement.

Toutes ces femmes et toutes ces organisations féminines en sont venues à la même conclusion: le gouvernement s'attribue le mérite de changements qui ne servent qu'à rehausser son image et, pour ne pas avoir à garder ses promesses, il a prétexté que la mise en oeuvre de ses principes se révélerait trop coûteuse. C'est dommage, surtout que ses principes dans ce domaine n'avaient rien d'impressionnants au départ. Il est évident que les Canadiennes ont perdu confiance dans le premier ministre et son équipe de canailles. Les députés qui représentent des électrices devraient tous appuyer cette motion et retirer au gouvernement et au premier ministre la confiance qu'ils leur ont témoignée jusqu'à maintenant.

[*Français*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très fière cet après-midi de parler du leadership de notre gouvernement, et particulièrement de notre premier ministre.

• (1600)

[*Traduction*]

Je voudrais d'abord vous exposer mes vues, et ensuite poser une question à la députée de New Westminster au sujet des observations qu'elle a faites à propos des femmes canadiennes, observations qui cadrent parfaitement et totalement avec la pensée néo-démocrate et qui ne correspondent absolument pas à la réalité.

Depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir, de nombreux progrès ont été réalisés en vue d'améliorer la situation de la femme au Canada. Le premier ministre serait le premier à dire qu'il reste encore beaucoup à faire à ce chapitre parce qu'il tient à assurer l'avenir des femmes au Canada. J'aimerais tout d'abord vous dire qu'un grand nombre de femmes ont été nommées à des postes très importants au Canada, notamment à la Chambre des Communes, au cabinet, dans la magistrature, de même qu'à des postes diplomatiques.

Le gouvernement a consacré 40 millions de dollars à la lutte contre la violence familiale et ce, à l'instigation de tous les membres du gouvernement et surtout du premier ministre. J'aimerais aussi vous parler brièvement du programme de garderies dont elle a fait mention et qui a été mis sur pied par le gouvernement, dans le but d'aider les femmes appartenant à des groupes minoritaires, les femmes autochtones, les marginales, parce que nous sommes conscients de leurs besoins.

Je voudrais aussi mentionner le Programme de cours de langue pour immigrants, première initiative du genre à être mise sur pied par un gouvernement pour aider les femmes immigrantes qui se sentent isolées à apprendre une langue et à s'assimiler à leur nouveau pays. Il y a les programmes de formation professionnelle pour les assistés sociaux, dont bon nombre sont des femmes, et qui ont été lancés par notre gouvernement dans le cadre de la Planification de l'emploi. Et que dire des possibilités qu'offre la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, une première au Canada.

La députée devrait avoir honte lorsqu'elle juge ainsi des programmes qui sont si importants pour les Canadiennes. Je tiens aussi à lui dire que notre gouvernement ne rendrait pas service aux femmes s'il laissait le déficit prendre des proportions démesurées comme l'a fait l'ancien gouvernement. Qui a été le premier groupe à être touché lors de la dernière récession lorsque les taux d'intérêt ont atteint 20 p. 100? Ce sont les femmes. Le gouvernement et le premier ministre ont pris les dispositions nécessaires pour faire en sorte que le pays ne traverse pas une autre crise comme celle-là.

Le gouvernement a pris des mesures pour corriger la taxe sur les ventes des fabricants, qui est à l'origine de nombreuses pertes d'emploi dans le secteur de la fabrication, le fief avoué du NPD. Nous sommes conscients des problèmes auxquels font face les pauvres de notre pays, et c'est pourquoi nous allons leur rembourser la taxe.

La députée parle d'abondance et ne ménage pas ses attaques, mais elle ne tient pas compte de la réalité. Je suis très fière. . .

Le président suppléant (M. De Blois): À l'ordre, je vous prie. La députée de New Westminster—Burnaby a une minute.

Mme Black: Je suis déçue que la ministre n'ait pas pu poser une question, monsieur le Président. Elle s'est mise à parler des réalisations du premier ministre en fait de nominations de femmes. Il est vrai qu'il a nommé un plus grand nombre de femmes à des postes importants, mais parlons donc des promesses qui ont été faites, des promesses creuses. La violence contre les femmes: les femmes sont encore maltraitées. . .

Mme McDougall: Quarante millions de dollars, est-ce que c'est rien?

Mme Black: Le gouvernement a promis une loi sur le contrôle des armes à feu, mais voici qu'il hésite. Les femmes perdent du terrain depuis que le gouvernement est au pouvoir. Depuis un an, l'écart salarial se creuse. Les promesses d'équité en matière d'emploi ne sont pas tenues; les promesses de services de garderie non plus, ni les promesses de réforme fiscale, car cette réforme n'a été qu'une sinistre plaisanterie pour les femmes.

Le premier ministre et son gouvernement ont laissé tomber les femmes de façon lamentable, et la ministre le sait pertinemment. Dans son propre ministère, les immigrantes sont toujours victimes de discrimination en matière de formation linguistique. L'accord de libre-échange a fait disparaître un nombre incalculable d'emplois, des emplois occupés par des femmes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période de questions et commentaires. Reprise du débat. La parole est au ministre des Pêches et des Océans.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je dirais au leader parlementaire qu'il peut faire comme la plupart de ses collègues qui ne sont pas présents à la Chambre: aller prendre une marche lui aussi.

Monsieur le Président, ce que je viens d'écouter est assez pathétique! Imaginez, un parti d'opposition dont le chef se réclame le leader le plus populaire au Canada. Le 24 Sussex, ce n'est pas loin, Audrey s'en vient! Et là tout d'un coup ils introduisent une motion à un moment où il y a tant de problèmes, où les pauvres en arrachent de façon terrible. Là les socialistes en cravate, puis avec de belles robes et avec des colliers décident d'introduire une motion pour exprimer que le premier ministre n'a plus la

confiance de cette Chambre et lui demande de démissionner et de déclencher immédiatement une élection.

[*Traduction*]

Ces chacals de la politique réclament des élections. À mon avis, cette motion est un grand hommage au premier ministre, parce que ces gens-là se comportent parfois comme s'ils n'avaient pas beaucoup de plomb dans la tête. Ils ne sont pourtant pas si stupides.

M. Gustafson: Ne leur attribuez pas trop de mérite.

M. Valcourt: Il le faut, parce que, aujourd'hui, après avoir parcouru le pays pour terroriser les gens, après avoir menti comme ils l'ont fait au cours du débat sur le libre-échange, auquel le député de Kamloops a fait allusion. . . Ils ont repris le même scénario pour la TPS, et tout le monde a peur. Ces socialistes en cravate pensent que, au moment où le premier ministre semble en difficulté, ils peuvent en profiter et que les électeurs vont voter pour eux cette fois-ci.

C'est aujourd'hui le deuxième anniversaire de l'élection du gouvernement. Ces socialistes en cravate, les néo-démocrates qui aiment tant l'argent des contribuables, que nous devons économiser, veulent que des élections soient déclenchées. Savez-vous pourquoi? Parce qu'ils croient que, si les élections avaient lieu maintenant, la popularité actuelle du premier ministre, telle qu'elle est perçue, leur donnerait une chance.

J'ai du nouveau à leur annoncer. Ils comptent sur l'ignorance des gens. Ils l'exploitent. Ils mentent aux gens. Ils font cela jour après jour et ne se corrigent jamais. Il y a quelque chose dont ces gens ne semblent pas se rendre compte au sujet des Canadiens, et c'est qu'il y a une profonde sagesse au Canada, qui semble toujours. . .

M. Samson: Déclenchez des élections. Vous verrez comme ils sont intelligents.

[*Français*]

M. Valcourt: Toi, laisse-moi parler et ferme ta gueule!

[*Traduction*]

Comme je le disais, les Canadiens ont une profonde sagesse dont ils semblent toujours faire preuve au moment de choisir leur chef. C'est typique des Canadiens.

Aujourd'hui, les néo-démocrates n'ont rien de mieux à faire que réclamer des élections et demander au premier ministre de démissionner. Le premier ministre ne démissionnera pas, j'en suis certain, parce qu'il n'est pas un socialiste faible. C'est un homme qui a un idéal pour le Canada. Il est courageux et a confiance dans les Canadiens et dans le Canada, contrairement à ces gens. . .

[*Français*]

Monsieur le Président, ces gens-là n'ont aucune confiance dans les Canadiens et les Canadiennes.

M. Samson: C'est dans ce gouvernement qu'ils n'ont pas confiance!

M. Valcourt: Ce sont ces mêmes gens qui, en 1988, lors de la campagne électorale sur la fameuse question du libre-échange, se pavanaient à la grandeur du pays pour faire accroire aux pauvres citoyens aînés du Canada qu'on allait leur enlever leurs pensions à cause de l'accord de libre-échange.

Une voix: C'est épouvantable!

M. Valcourt: Ils ont joué cet air à la grandeur du pays et là, ils nous servent la même sorte de stratégie sur la question de la taxe sur les biens et services, la *GST*.

[*Traduction*]

N'est-ce pas terrible? Je crois que nous avons fait une erreur, et je suis prêt à l'admettre. Nous aurions dû procéder comme les libéraux et les néo-démocrates l'auraient fait. Pour que les Canadiens comprennent bien la TPS, nous aurions dû leur dire d'abord: «Allan MacEachen s'est trompé lorsqu'il était ministre des Finances.» Ils auraient répondu: «Quoi? M. MacEachen s'est trompé? C'est impossible que le sénateur MacEachen se soit trompé.» Après tout, c'est lui qui a dit à la Chambre, lorsqu'il était ministre des Finances, que le Canada aurait un déficit de 11 milliards de dollars. Douze mois plus tard, le déficit s'élevait à 23 milliards. C'est lui, Allan MacEachen, qui était ministre à ce moment-là. Il a parlé de la taxe sur les ventes des fabricants. Il a dit que c'était une horrible taxe et qu'elle était mauvaise pour l'économie canadienne. C'est M. MacEachen qui l'a dit, pas moi. Nous aurions donc dit aux gens que Allan avait tort. Les socialistes en cravate disent que la taxe sur les ventes des fabricants est bonne. Savez-vous ce qu'ils protègent? C'est la taxe sur les ventes des fabricants. Les Canadiens doivent savoir que les néo-démocrates défendent un

régime fiscal très mauvais qui fait disparaître beaucoup d'emplois dans notre pays.
• (1610)

Mme Maheu: Allez, vide ton sac, Bernie!

M. Valcourt: La dame qui hausse le ton n'a pas de taxe de vente fédérale à acquitter sur le rouge à lèvres qu'elle achète, si elle en porte. Est-ce bien vrai? Y a-t-il une taxe de vente fédérale sur le rouge à lèvres? Je n'en porte pas, mais je peux vous dire que cette personne et toutes les femmes au Canada qui achètent du rouge à lèvres paient 22 cents au titre de la taxe de vente de fabricant qui est cachée. Cette taxe est remise directement au gouvernement fédéral, pour payer ses honorables députés des deux côtés de la Chambre, ainsi que pour diriger le pays. Cette taxe est cachée.

Celle-ci est aussi visée par 22 000 exceptions. Elle est complexe et stupide. Savez-vous ce que le Parti libéral protège? Il protège *des bananes vertes*. Une banane verte n'est pas taxée, mais elle le devient lorsqu'elle tourne au jaune. Voilà ce que les Libéraux protègent. Ils trouvent cela drôle, mais ce ne l'est pas. C'est la vérité et nous voulons changer notre système fiscal, à cause de certaines choses:

[*Français*]

Les bananes vertes, les bananes jaunes.

Monsieur le Président, je ne pense pas que ces gens-là puissent prendre encore très longtemps les Canadiens et les Canadiennes pour des gens aussi stupides qu'ils aimeraient les voir et les croire, parce que les gens ne sont pas stupides. Le premier ministre, M. Mulroney, vous le savez, est un type dont je vous ai dit qui avait une vision du pays. C'est un type qui avait des convictions, qu'il y croyait. Et aujourd'hui. . .

Une voix: Il est courageux!

M. Valcourt: Oui, il est courageux, puis c'est à l'instar de beaucoup de Canadiens, parce que voyez-vous, je ne pense pas moi que le Canada se soit bâti, car on a vu ce que 20 ans d'un régime. . . Vous savez, ils nous parlent des sondages, ils aiment cela nous parler des sondages. Vous savez, les libéraux et les socialistes en cravate nous parlent de sondages. Si on voulait gouverner par les sondages, on serait probablement très hauts dans les sondages. On serait à côté d'Audrey, mais le pays serait en faillite, parce que pendant 20 ans de temps on a été gouverné. . . Moi, je ne suis pas tellement vieux, mais je suis d'une génération de Canadiens qui a appris quelque chose du gouvernement libéral précédent, c'est que ce que tu gagnes dans la vie, ce n'est pas important. Ce que tu gagnes au bout de la semaine, ce n'est pas important. Ce qui est important c'est ce que tu peux aller emprunter, mais ne te préoccupe pas de le rendre, tes enfants vont le faire pour toi.

Une voix: C'est vrai.

M. Valcourt: Cela m'a été montré par le gouvernement libéral qui nous a précédé.

[*Traduction*]

Le député de Kamloops a pris la parole relativement à cette motion et j'ai relevé quelques points de son intervention. C'était terrible, mais il a dit ces choses. Il a parlé des mesures les plus impopulaires; il a parlé du fait de perdre la foi; il a parlé du libre-échange; et il a parlé de la dette et du déficit.

Ce nouveau genre d'hommes politiques, ces *socialistes en cravate*, les grands Néo-démocrates, ces «moralisateurs», comment peuvent-ils s'adresser aux Canadiens comme le fait le député de Kamloops et blâmer le gouvernement de n'avoir pas réduit le déficit, et ensuite déclarer, comme le fait le député de Westminster, qu'il est horrible que le gouvernement ait coupé, notamment, les transferts de paiement aux provinces et les plans canadiens. Pour qui prennent-ils les Canadiens? Pour des idiots? Je ne pense pas que les Canadiens le soient. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils aimeraient qu'il y ait des élections demain matin parce que. . .

[*Français*]

. . .ils ont semé tellement de peur dans la population.

[*Traduction*]

Mais ils ont encore manqué leur coup. Les Canadiens ne sont pas stupides et on le verra bien lorsque viendra le moment des élections.

Il y a exactement deux ans, jour pour jour, les *socialistes en cravate* et les libéraux ont parcouru le pays pendant deux mois en racontant toutes sortes de mensonges aux Canadiens. Les hôpitaux allaient fermer, les jeunes allaient être conscrits dans l'armée américaine, la situation serait épouvantable. Rien de tout cela ne s'est produit parce que ce n'étaient que des mensonges.

Aux prochaines élections, celles que vous allez souhaiter ne jamais avoir demandées, vous aurez ce que vous méritez. Et alors, la population, les Canadiens, les travailleurs, hommes et femmes, examineront le bilan. Ils considéreront la TPS. On parle de la TPS comme si nous l'avions proposée pour nuire aux Canadiens. On voudrait le faire croire à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et mes collègues du caucus et du Cabinet passent des heures tous les jours à chercher des moyens de nuire aux Canadiens. D'après ces gens, ce serait là le but du gouvernement. Comment pourrions-nous le faire? Mais, de toute évidence, c'est notre objectif, d'après eux. Je ne

pense pas que les Canadiens puissent croire à des sottises pareilles. Ils ont connu des temps difficiles.

Monsieur le Président, j'ai appris quelque chose pendant mes quelques années en politique et au Parlement. Il y a une règle fondamentale au gouvernement. Si la solution est facile, elle est souvent mauvaise. S'il y a une décision difficile à prendre, on a besoin de courage, mais c'est probablement la bonne. La plupart du temps, elle permet d'obtenir les résultats voulus. Les gens de l'autre côté préfèrent les solutions faciles.

Une voix: C'est le courage qui leur manque.

M. Valcourt: Oui, ils n'ont pas de courage. Nous l'avons constaté pendant vingt ans. Ils ont pris le pouvoir à un moment où nous n'avions aucune dette et, en 15 ans ont réussi à nous endetter de 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, ils ont l'audace—les néo-démocrates aussi, d'ailleurs, y compris le député de Kamloops—de dire que nous n'avons pas réduit le déficit depuis 1984. Ce qu'ils ne disent pas aux Canadiens, cependant, c'est que 80 p. 100 de l'augmentation de la dette représente en argent que nous avons dû emprunter pour payer l'intérêt de la dette qu'ils avaient accumulée et que nous avons héritée d'Allan MacEachen et compagnie.

Des voix: C'est honteux!

M. Valcourt: C'est l'exacte vérité. Ils parlent du déficit. Il faut vraiment de l'audace pour prendre la parole à la Chambre et prétendre que nous n'avons pas réduit le déficit. Il y a des choses qu'ils ne disent pas aux Canadiens, parce que ces derniers voudraient des détails. Les gens paient beaucoup trop d'impôts. C'est vrai, nous payons tous trop d'impôts. Cependant, l'argent que nous recevons. . .

M. Fisher: Cessez de les traiter comme cela.

M. Valcourt: Monsieur le Président, je suis persuadé qu'ils auront leur chance. Cependant, cela fait également partie de la stratégie libérale. Les libéraux ne veulent pas que les gens sachent. Ainsi, lorsque nous intervenons à la Chambre, ils tentent de nous interrompre. N'est-ce pas terrible? Eh bien, si ce que je dis n'est pas vrai, laissez-moi parler alors. Laissez-moi quelques minutes. Vous parlerez lorsque vous en aurez la possibilité.

Qu'est-ce que je disais au sujet du déficit? Je parlais des recettes fiscales, des impôts très élevés que les gens envoient à Ottawa. Avant notre arrivée au pouvoir, le remarquable gouvernement libéral qui nous avait précédés dépensait tout l'argent versé par les travailleurs canadiens, hommes et femmes, et empruntait 16 milliards pour prendre toutes les mesures réclamées par ces gens, les *socialistes en cravate*. Vous voyez, pour être populaire, il faut régler les problèmes à coup de dollars. Pour être populaire, il faut agir comme les libéraux l'ont fait pendant 16 ans. Lorsqu'ils n'avaient pas de solution à un problème, ils y consacraient d'énormes sommes. C'est ainsi qu'ils ont gouverné le pays.

• (1620)

Il nous a fallu six ans pour transformer ce déficit de 16 milliards de dollars dans notre compte ordinaire en un excédent de neuf milliards; c'est un redressement de 25 milliards de dollars. Cela est passé sous silence dans les sondages dont le député de Kamloops a parlé. Les sondages et les médias, dans leur *grandeur*, ne font pas mention de ces faits. Ce sont pourtant des faits réels. Les Canadiens ont économisé de l'argent grâce à la bonne gestion du gouvernement.

C'est à juste titre maintenant qu'ils demandent pourquoi, avec un excédent de neuf milliards de dollars, nous sabrons dans les programmes destinés aux femmes et aux pauvres. Ce qu'ils ne disent pas aux Canadiens—aux hommes et aux femmes qui travaillent et à leurs enfants qui grandissent—que nous sommes forcés de dépenser 30 milliards de dollars par année simplement pour payer l'intérêt sur notre dette nationale que nous devons au grand Allan MacEachen.

Une voix: Jean Chrétien.

M. Valcourt: Les Jean Chrétien de ce monde—vous savez le gars qui se présente à Beauséjour? Le chef du Parti libéral.

[*Français*]

Il se présente chez nous, en Acadie, au Nouveau-Brunswick, le p'tit gars Shawinigan.

M. Samson: Il n'est pas encore ici!

M. Valcourt: Non, il n'est pas rendu. Mais il s'en vient, on le veut ici, il devrait être là.

Une voix: Peut-être.

M. Valcourt: Et c'est de cela dont les gens se plaignent.

Je me souviens, lorsque le premier ministre, M. Mulroney, a gagné la dernière élection, je ne pense pas qu'il. . .

M. Gauthier: Il l'a achetée.

M. Valcourt: Ah, tu vois, on dit qu'il l'a achetée. Écoutez cela, les Canadiens! C'est du monde comme cela, les Canadiens, de l'avis du Parti libéral—et cela devrait être consigné au compte rendu—les Canadiens, ce sont des gens qui se font acheter! Eh bien moi, je pense que les Canadiens, ce ne sont pas des gens qui se font acheter, car à mon avis, ce sont des gens intelligents. Ce sont des gens qui, devant une solution facile que font miroiter les socialistes en cravate et les libéraux, ils seront peut-être enclins. . . Mais, quand ils vont y penser

comme il faut, ils vont toujours se ranger du côté du bon sens.

[*Traduction*]

C'est pourquoi, monsieur le Président, je suis très optimiste au sujet de l'avenir de notre gouvernement.

Une voix: Bravo!

M. Valcourt: Je suis également optimiste au sujet de l'avenir de notre pays.

Une voix: Hourra!

M. Valcourt: Le député qui a accusé le premier ministre du Canada d'être un «Ceausescu» a battu un record de bassesse.

Une voix: Il s'agissait du député d'Okanagan—Shuswap.

M. Valcourt: C'est la façon dont les socialistes —les *socialistes en cravate*—font de la politique.

Le premier ministre est bien décidé à faire du Canada un grand pays. Il a la ferme intention d'assurer à nos jeunes un bel avenir. Avec l'appui des Canadiens de tout le pays et celui des députés à la Chambre aujourd'hui, on va rejeter cette motion des *socialistes en cravate*. . .

[*Français*]

. . .on va vaincre et on va donner aux Canadiens le genre de pays dont ils ont besoin!

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. DeBlois): Période des questions et commentaires de 10 minutes. Je donne maintenant la parole à l'honorable député d'Ottawa-Sud.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question très simple pour le ministre «des poissons».

[*Traduction*]

Il est évident qu'il appuie avec enthousiasme la taxe sur les produits et services. Je voudrais qu'il essaie de s'imaginer ce qui se passera après l'entrée en vigueur de cette taxe. Il a dit que les Canadiens étaient assez intelligents pour avoir fait remarquer que la mise en oeuvre de la taxe proposée n'allait pas sans poser de vrais problèmes.

Imaginons ensemble la scène. Il peut choisir n'importe quelle province canadienne, sauf l'Alberta où il n'existe pas de taxe provinciale sur la vente au détail. Quelqu'un entre dans un petit magasin du coin, par exemple un 7-Eleven ou un Mac's Milk, prend des articles dans les rayons et apporte le tout à la caisse. Quelle sorte de personnel embauche-t-on dans ce genre de magasins? Dans la circonscription que je représente, le caissier ou la caissière a habituellement 16 ans, c'est son premier emploi et les mathématiques lui donnent du fil à retordre à l'école. C'est donc l'emploi rêvé.

Une voix: Oh, oh!

Une voix: Quel dénigrement!

M. Manley: J'arrive à la question. La personne donne les articles au caissier; c'est ce qu'elle veut acheter. Le caissier doit déterminer à laquelle des quatre catégories appartiennent les articles en question. Sont-ils assujettis à la fois à la TPS et à la taxe de vente au détail? Sont-ils exempts de la TPS ou détaxés mais assujettis à la taxe de vente au détail? Sont-ils plutôt assujettis à la TPS mais exempts de la taxe de vente au détail? Enfin, sont-ils exempts à la fois de la TPS et de la taxe de vente au détail? À laquelle de ces catégories les articles appartiennent-ils?

Une fois cette question réglée, il faut calculer le prix total à payer. Au prix d'un article, on ajoute la TPS à 7 p. 100, puis la taxe de vente au détail, qui est de 8 p. 100 en Ontario, par exemple, pour obtenir le prix total. Mais supposons que le client a en poche un coupon-rabais qu'il a trouvé dans son journal local. Il a maintenant un problème, car dans certaines provinces, la taxe sur les ventes au détail est calculée avant la prise en compte du rabais. Dans d'autres provinces, la taxe est calculée après. La TPS le sera après. Le vendeur devra donc calculer le prix, soustraire le rebais, ajouter la TPS, puis rajouter le rebais pour calculer ensuite la taxe sur les ventes au détail. Finalement, il devra encore soustraire le rebais.

Je voudrais savoir ce que le ministre conseillerait à un élève de 16 ans qui occupe son premier emploi de vendeur dans un magasin. Lui conseillerait-il de trouver un autre emploi, par exemple, dans une banque? Pendant qu'il répond à cela, il pourrait peut-être expliquer pourquoi le gouvernement a voulu adopter ce régime fiscal compliqué si la taxe sur les ventes des fabricants est si mauvaise. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait passer celle-ci de 9 p. 100, taux auquel elle se situait lorsqu'il est

arrivé au pouvoir, à 13,5 p. 100? Est-ce parce qu'elle n'était pas si mauvaise après tout?

M. Valcourt: Monsieur le Président, laissez-moi dire quelque chose au député.

Tout d'abord, je vois parfaitement bien pourquoi le député ne pourrait pas gagner sa vie en exploitant une entreprise. S'il voit la réalité comme il vient de le dire, je pourrais répondre sur le même ton. Si je pensais que les Canadiens étaient aussi stupides qu'il le croit. . .

M. Gauthier: Vous êtes trop stupide pour pouvoir répondre à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Voilà bien les libéraux. Ils ne savent qu'empêcher les autres de parler.

Je pourrais rétorquer au député. Il dit que le premier test est de savoir à quelle catégorie on a affaire. La première, la deuxième, la troisième ou la quatrième? Aujourd'hui, les choses sont beaucoup plus difficiles, car il faut déterminer, à la caisse, laquelle des 22 000 exemptions peut s'appliquer.

M. Gauthier: Sottises!

M. Valcourt: Pas plus que celles qu'il débite aujourd'hui. Pourquoi les chambres de commerce. . .

[*Français*]

Monsieur le Président, ils me font penser. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, j'en appelle à la collaboration des deux côtés de la Chambre, et je demande au ministre de compléter sa réponse à la question qui lui a été posée. La parole est au ministre des Pêches et des Océans.

M. Valcourt: Monsieur le Président, il y en a qui ne comprennent rien, et c'est vrai. Il y en a qui ne comprennent rien et qui ne veulent rien comprendre. C'est facile d'essayer de jeter de la poudre aux yeux. Les libéraux, vous êtes passés maîtres dans l'art de le faire et vous allez payer pour, parce que la même rhétorique que vous entendez aujourd'hui de ces gens-là, c'était la même en 1988, avant la campagne électorale. Durant la campagne sur le libre-échange, cela allait être terrible, et le soleil allait arrêter de se lever le lendemain matin! Pourtant, vous verrez qu'à partir du 1er janvier, les gens vont s'apercevoir d'une chose: le monde pauvre, les gens qui ont moins de revenus au Canada, qui ont moins de 30 000 $ de revenus dans leurs poches vont aller au magasin et ils vont avoir un petit peu plus d'argent dans leurs poches pour payer leurs affaires, ça va leur coûter moins cher. Voilà la réponse à sa question, monsieur le Président.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je n'avais pas imaginé que notre motion provoquerait une panique aussi manifeste.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Mais que voit-on? Pris de panique, l'honorable ministre des Pêches quitte la Chambre.

Je tiens simplement à dire une chose. Personne de ce côté-ci n'a jamais accusé les Canadiens d'être stupides ni supposé qu'ils l'étaient, pas même les 15 p. 100 qui appuient le gouvernement.

Je suppose, monsieur le Président, que vous verrez en moi un de ces néo-démocrates à cravate. Nous n'adoptons pas la même position que les conservateurs macho portant un blouson de cuir et chevauchant une moto qui sont prêts à écraser les Canadiens peu importe ce qu'ils peuvent vouloir.

Le ministre me paraît souffrir d'une grossière incompréhension de la nature de notre pays. Les Canadiens sont en colère. Le premier ministre a dit, et je le cite à peu près textuellement, que les Canadiens n'ont plus confiance dans les hommes politiques, qu'ils croient que ces derniers ne les écoutent plus. Il est clair que l'homme politique dont il parlait, c'était lui-même. C'est lui qui a refusé d'écouter les gens.

Je voudrais poser au ministre des Pêches une question à laquelle il ne répondra pas, je suppose, parce que je ne le vois pas le faire: pourquoi n'est-il pas possible au parti ministériel d'écouter les Canadiens, de cesser de décider qui est stupide et qui ne l'est pas? Même ceux qui sont vraiment stupides à ses yeux ont néanmoins des aspirations et des voeux particuliers pour leur pays et pour eux-mêmes. Ce que le gouvernement devrait faire, et je voudrais lui demander pourquoi son gouvernement ne le fait pas, c'est démissionner et permettre aux Canadiens, dont aucun n'est stupide, de se prononcer sur leur avenir. Je pense bien que cet avenir sera confié à ceux d'entre nous de ce côté-ci qui portons la cravate.

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais vous entendre dire s'il est approprié qu'un ministre qui a pris la parole à la Chambre et a passé trente minutes à lancer des insultes grossières quitte la Chambre pendant la période réservée aux questions et observations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Encore une fois, il s'agit là de matière d'opinion et non pas d'un rappel au Règlement.

Avant d'accorder la parole à l'honorable député de Cape Breton—Richmond–Est, j'aimerais qu'il m'indique si sa formation a l'intention de faire un discours de 20 minutes ou de le séparer en deux discours de 10 minutes.

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, vous pourriez obtenir, je pense, le consentement unanime de tous les députés pour m'accorder le privilège de parler peut–être pendant 60 minutes au lieu de 20. Je sais que les ministres d'en face aimeraient connaître mes vues.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Monsieur le Président, je parlerai pendant les 20 minutes qui me sont attribuées, puis je répondrai aux questions.

À propos du rappel au Règlement invoqué par mon collègue du Nouveau Parti démocratique, je sais qu'il parlait en son nom propre, mais je peux lui assurer que les députés de ce côté–ci de la Chambre partagent son opinion concernant le ministre des Pêches et des Océans qui a maintenant quitté la Chambre.

Les années 1990 et le siècle prochain prennent forme et le Canada est en perte de vitesse. Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens ont besoin d'imaginer quel sera l'avenir de leur pays. Aujourd'hui, les Canadiens attendent de leurs chefs politiques non seulement des mesures et des programmes, mais une vision créatrice qui place les questions et les intérêts dans un contexte plus large et qui unisse les vies de tous les citoyens. Ils exigent des chefs honnêtes, respectueux de la morale et des lois. Le premier ministre et son gouvernement conservateur n'ont pas rempli ce rôle.

Le gouvernement a manqué de parole envers les Canadiens et il a joué imprudemment le sort et l'avenir du pays.

Les principes et les usages du gouvernement pénalisent les provinces et les travailleurs, empêchent les gens de s'instruire, suppriment les emplois et diminuent les possibilités d'avenir.

C'est un gouvernement qui dirige des gens qui vivent dans la crainte d'une crise économique ou qui font la douloureuse expérience de la pleine réalisation de ces craintes. Des familles sans abri avec de jeunes enfants font vibrer nos cordes sensibles dans toutes les villes d'un bout à l'autre de notre pays. Des hommes et des femmes qui occupent de bons emplois aujourd'hui ne savent pas s'ils travailleront demain. Les jeunes couples perdent l'espoir de posséder leur propre maison dans un avenir prévisible.

Le père ou la mère au chômage, l'enfant qui a faim, le Canadien autochtone qui vit au–dessous du seuil de la pauvreté, une usine fermée, la banque d'alimentation locale sont autant de symboles qui illustrent la cruauté du conservatisme.

Il est rare qu'un gouvernement canadien ait eu une si belle occasion de faire preuve d'imagination créatrice et ait échoué si lamentablement.

Les taux d'intérêt élevés et la hausse constante des impôts pénalisent les Canadiens. Pour ceux–ci, le premier ministre et son gouvernement sont un véritable cauchemar devenu réalité.

Il y a deux ans, nous avons longuement débattu d'un accord de libre–échange. Mes collègues de ce côté–ci de la Chambre et les Canadiens de tout le pays ont discuté des conséquences de la concrétisation de cette entente.

On prétendait à l'époque que le libre–échange contribuerait à améliorer la performance du Canada sur les marchés. Les faits prouvent le contraire. Au mois d'octobre 1989, pour la première fois depuis 1976, le commerce de marchandises du Canada était déficitaire. En 1989, notre compte courant enregistrait des déficits records au niveau des échanges de ce secteur des services et du revenu de placements.

Vous rappelez–vous, monsieur le Président, qu'on nous avait promis des emplois et encore des emplois? Même si l'on a créé 250 000 emplois en 1989, c'est encore 100 000 de moins qu'en 1988.

On a dit que l'accord de libre–échange garantira aux exportateurs canadiens l'accès au marché américain. Pourtant, les États–Unis ne cessent de s'attaquer aux

exportations canadiennes au moyen de diverses initiatives pour limiter nos exportations de viande de porc, de poisson, de homard, de bois d'oeuvre, de yogourt et de crème glacée, de viande, de volaille, d'acier, de sucre, de limousines, de framboises et de machinerie lourde.

L'Accord de libre-échange permettra, disait-on, de préserver et d'améliorer les programmes sociaux et les programmes de développement régional du Canada et des Canadiens. Voici ce qu'il en est.

D'importantes réductions ont été effectuées dans les budgets suivants: le programme d'assurance-chômage a été amputé de 1,9 milliard de dollars; les bureaux de développement régional ont vu leur budget réduit de 25 p. 100; le programme de garderies de 5,4 milliards de dollars que le gouvernement s'était engagé à créer a été abandonné; la désindexation, sur cinq ans, des paiements de transfert accordés aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire correspond à une perte de 3 milliards de dollars; la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales a donné lieu à une hausse annuelle de l'impôt de 500 millions de dollars; VIA Rail a été privée de 500 millions de dollars sur cinq ans, et ainsi de suite.

Le gouvernement a promis de mettre sur pied d'importants programmes d'aide à l'adaptation pour les Canadiens qui risquent de perdre leur emploi en raison de l'accord de libre-échange. Il s'agissait là d'une des pierres angulaires du programme du gouvernement. Malgré le rapport de la commission Grandpré, qui a recommandé que le gourvernement consacre 200 millions de dollars supplémentaires à la formation par l'entremise du programme d'assurance-chômage, 300 millions de dollars additionnels au programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, et qu'il impose aussi aux sociétés une taxe de formation de 3 milliards de dollars pour financer la formation professionnelle, le gouvernement a préféré réduire sa contribution à la Caisse d'assurance-chômage de 1,9 milliard de dollars, réduire les prestations d'assurance-chômage versées aux chômeurs, majorer les cotisations d'assurance-chômage versées par les employés et les employeurs, et ne pas instaurer des programmes d'aide à l'adaptation pour faire face aux milliers de mises à pied causées par les fermetures d'usines. Voilà les résultats qu'a donnés l'accord de libre-échange. Les preuves sont claires et concrètes.

Voici ce que le premier ministre a dit, dans son livre publié en 1983, au sujet des enfants qui vivent dans la pauvreté. Je crois que cela mérite d'être consigné au compte rendu. Le premier a dit:

• (1640)

> Il y a ensuite la dimension que j'appelle la tendresse. Le gouvernement a la responsabilité essentielle de manifester de la compassion à l'égard des gens dans le besoin, de fournir de l'aide aux défavorisés, d'égaliser les chances pour tous et de faire preuve d'un sens élevé des responsabilités sociales qui mérite l'approbation de tous les Canadiens sérieux. Parmi tous les défis que le gouvernement doit relever, aucune cause n'est plus noble, aucune obligation n'est plus sacrée.

Ces paroles ont été prononcées en 1983. Elles ont été reprises dans les discours du trône suivants et dans les discours du budget du ministre des Finances, mais que disent les faits? Les faits sont clairs, sans équivoque et acceptés par tous, sauf les députés d'en face. Plus d'un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté, soit 120 000 de plus qu'en 1980, et plus de 60 p. 100 des enfants des familles monoparentales sont pauvres. Le taux de pauvreté des enfants du Canada s'établit à environ 13,4 p. 100, soit presque le double de celui du Royaume-Uni qui s'élève à 7,1 p. 100 et plus que le quadruple de celui de la Suède et de l'Allemagne de l'Ouest.

Voici ce que le *Toronto Star* disait l'autre jour au sujet de la pauvreté à Montréal:

> D'après Statistique Canada, une personne sur quatre vit dans la pauvreté dans l'île de Montréal. Dans le Grand Toronto, par comparaison, il y en a une sur huit. Le visage de la pauvreté n'est pas difficile à trouver. Il est presque impossible de marcher dans le centre-ville sans se faire demander de l'argent par des mendiants.

Le reportage est très sérieux. Et ça continue, monsieur le président.

> Environ 15 000 personnes sont sans abri et 4 000 d'entre elles couchent dans la rue tous les soirs tandis que les autres logent temporairement chez des amis et des parents.

Nous avons entendu la promesse que le premier ministre a faite aux enfants qui vivent dans la pauvreté, mais les faits sont clairs: il n'y a pas de programme national de garderies.

Le gouvernement a affaibli la sécurité de la vieillesse en récupérant les pensions, il a réduit les services de VIA Rail et il a évidemment laissé monter le taux de chômage qui a atteint un niveau incroyable dans bien des régions du Canada, y compris dans ma circonscription.

Le plus éloquent exemple de l'hypocrisie et de l'inaction du gouvernement d'en face se trouve peut-être dans un ouvrage écrit par une femme sous le titre *Les femmes et les enfants en dernier*. J'aimerais vous en lire un extrait, monsieur le Président:

> Une travailleuse sociale de l'hôpital Isaak Walton Killam pour enfants a vu des mères célibataires amener leur nourrisson à l'urgence parce qu'il vomit et souffre de diarrhée. Elles disent aux médecins qui l'examine qu'elles le nourrissent avec du lait entier dilué ou du Similac qu'elles diluent deux fois plus que le dosage recommandé. Leur chèque d'assistance sociale ne leur permet pas d'acheter ce produit beaucoup plus coûteux que le lait, ou alors d'en acheter suffisamment. Des provisions de Similac pour un mois coûtent environ 60 $. Ces mères ne savent pas que leur façon de se débrouiller avec un revenu insuffisant a rendu leur enfant malade. «Elles blêmissent à l'idée de devoir dépenser autant pour les provisions de Similac.»

On sait bien que les propos que viennent tenir les gens d'en face ne signifient absolument rien pour des millions de Canadiens d'un océan à l'autre alors que des organismes qui s'occupent de ces Canadiens étalent devant nous des preuves éloquentes de l'état du pays.

Quelle meilleure preuve que l'économie canadienne pouvons-nous avoir aujourd'hui? Les niveaux alarmants des taux d'intérêt font des ravages parmi les petites et moyennes entreprises. Le dollar surévalué nuit à nos exportations. Le taux d'inflation grimpe en flèche, et le taux de chômage est élevé dans les régions les plus pauvres du pays.

On voit le gouvernement oublier le programme promis par le premier ministre pour tenter d'appliquer la TPS, la taxe sur les produits et services.

Les dernières élections ont eu lieu il y a deux ans, et le gouvernement a été au pouvoir quatre ans avant cela. Il y a beaucoup à dire sur cette période de six ans. L'unité canadienne est par ailleurs sérieusement menacée. Il y a des raisons à cela, des raisons claires et non équivoques, car le premier ministre a, à la manière macho qu'on lui connaît, mené les Canadiens au bord de la catastrophe. Je pense au débat sur le libre-échange où on nous a dit une chose alors que c'est l'inverse qui se produit. Nous pouvions nous en douter lorsque nous avons vu la grande entreprise, en collaboration avec le gouvernement, acheter les élections de 1988. On en a des preuves.

Puis il y a eu le lac Meech, mais je ne parle pas de la substance de l'accord, je parle du processus. Les Canadiens ont été tellement écoeurés quand le premier ministre a dit qu'il s'était joué de ses partenaires, qu'ils en ressentent toujours le contrecoup.

Une voix: Nous en sommes les perdants.

M. Dingwall: Et la situation d'Oka, où le premier ministre n'est jamais intervenu, parce que peu lui en importait, et a envoyé l'armée sans débat à la Chambre des communes?

Naturellement, un autre exemple frais à l'esprit de beaucoup d'entre nous est la situation dans le golfe Persique. Le 11 novembre, j'étais dans une des Légions de ma circonscription. L'orateur était un homme qui a perdu deux frères pendant la Seconde Guerre mondiale et un autre pendant la guerre de Corée. Il disait: «Je n'étais qu'un enfant lorsque cela s'est produit et je ne pouvais pas comprendre l'angoisse de mes parents. Mais depuis le mois d'août, je sais ce que c'est, car mon fils aîné est maintenant dans le golfe Persique.» Le premier ministre et sa majorité conservatrice nous ont refusé un débat sur cette décision à la Chambre des communes.

Des voix: Honteux!

M. Dingwall: Le Parlement n'a pas été rappelé. Si ce ne sont pas des tactiques machistes à la Rambo de la part des conservateurs, je ne sais pas ce que c'est. Je regrette de devoir dire que les réponses aux questions d'unité, et je suis sincère, ne se trouvent pas dans la nomination d'un bureaucrate affairé et excentrique et de son groupe de consultation des citoyens. Ça ne donnera rien. Certains faits indéniables amèneraient n'importe quel individu raisonnable à tirer la même conclusion que moi.

Lorsque les historiens se pencheront sur la toute dernière partie de ce siècle, dont Laurier disait qu'il appartiendrait au Canada, ils seront probablement frappés par la gravité des dommages faits au tissu social et aux institutions politiques du pays par ce gouvernement.

Le premier ministre a trahi la confiance du peuple canadien, et les Canadiens ont perdu l'espoir et la confiance. Nous sommes devant un gouvernement qui a camouflé la vérité au sujet de l'incidence du libre-échange, ainsi qu'en matière de trains, de taxes, d'allocations familiales et de pensions de vieillesse. C'est un gouvernement qui a joué le tout pour le tout sur un coup de dé, qui a imprudemment joué l'avenir politique du pays.

Mon chef, l'honorable Jean Chrétien, et le Parti libéral sont déterminés à établir un meilleur gouvernement, qui favoriserait la justice, l'équité et la compassion au sein du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Nous avons notamment pour objectif de briser la barrière que représente la pauvreté pour un million de familles canadiennes, d'instaurer un réseau de garderies décent, d'assurer à tous les jeunes Canadiens une formation professionnelle adéquate, d'élaborer une politique d'immigration plus juste, de garantir à nos agriculteurs et à nos pêcheurs qu'ils pourront rester en affaires, de construire de nouvelles habitations pour les familles à faible ou moyen revenu, de transformer nos industries afin de les rendre concurrentielles en cette nouvelle ère technologique, de garantir à nos citoyens âgés de plus en plus nombreux qu'ils pourront continuer à vivre décemment et en santé et de préserver l'unité du Canada et des Canadiens.

Le ministre des Pêches et des Océans a dit que les Canadiens ne sont pas stupides. Je suis d'accord avec cela. Les Canadiens ne sont pas stupides, et c'est pourquoi, aujourd'hui, le gouvernement se trouve selon les sondages à 15 p. 100 de la faveur populaire dans certaines régions du pays, tandis qu'ailleurs, sa popularité est encore plus faible, parce que, comme il le sait bien, en matière

de garde d'enfants, de pauvreté, de libre-échange, d'économie et d'unité nationale, il exprime peut-être les voeux de la population qui désire un Canada fort et uni, mais il agit de façon à faire tout à fait le contraire. Le gouvernement a laissé tomber le peuple canadien et notre institution. Il n'a pas l'autorité morale requise pour gouverner.

• (1650)

J'appuie, au nom de mon parti et de ses membres, la motion qui a été présentée aujourd'hui à cette Chambre par le chef du Nouveau Parti démocratique. Nous demandons que des élections soient déclenchées le plus tôt possible, afin que l'on puisse juger de la réussite de notre pays. Si le gouvernement est tellement sûr de la légitimité de sa cause, qu'il permette au plus haut tribunal du pays d'en juger, le plus haut tribunal du pays étant, en l'occurrence, son peuple.

Je dis au premier ministre et aux députés conservateurs d'arrêter de faire de beaux discours et d'organiser un scrutin qui permettra aux gens de décider.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, le député a parlé d'absence de mesures et d'hypocrisie. Je dois dire franchement que je n'ai jamais entendu un discours qui en était aussi teinté.

J'ai une question précise à lui poser parce qu'il laisse entendre qu'il faudrait tenir des élections. Qu'il sache qu'il y en aura au moment opportun et que peut-être, à ce moment, son parti voudra bien présenter les mesures qu'il prendrait s'il était assez chanceux pour remporter les élections, ce dont je doute.

En 1937, les libéraux ont formé une commission royale d'enquête appelée à Commission Rowell-Sirois. Elle a présenté un rapport en 1940 où elle critiquait la taxation en cascade résultant de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants et demandait des changements.

En 1955, le gouvernement libéral a formé un comité sur la taxe de vente en lui confiant le mandat d'étudier les taxes à la consommation. Puis, en 1956, ce même gouvernement a formé un autre comité. En 1962, un autre gouvernement formait une commission royale d'enquête pour étudier les répercussions de la taxation et pour recommander des améliorations au régime fiscal. En 1966, cette commission présentait son rapport et déclarait qu'il devrait exister une solution de remplacement à la taxe de vente fédérale actuelle. Je cite le hansard de 1974:

> En outre, maintenant que le gouvernement a réduit la taxe de vente sur les matériaux de construction, nous devrions nous rappeler qu'il y a deux ans, au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, le gouvernement fédéral avait déclaré que la prochaine étape de la réforme fiscale concernerait son régime de taxes de vente et d'accise. On n'a pas entendu parler de la révision depuis lors et, à mon avis, il est temps que le gouvernement fasse rapport de l'état de la question. D'autre part, le budget apporte un changement important au régime de taxes de vente pour répondre à une situation particulière. Raison de plus pour terminer la révision et pour que le gouvernement présente le plus tôt possible des propositions aux fins de discussion publique. . .

Ce sont là des paroles prononcées par le député de Windsor-Ouest en 1974. Enfin, en 1975, le ministre des Finances de l'époque, M. Turner, présentait un document de travail en même temps que le budget fédéral. Il était beaucoup question des taxes sur la valeur ajoutée dans de document et je ne vous lirai pas tout ici. Il y était question de TVA et de ce qu'il faudrait faire au sujet de la taxe de vente fédérale existante.

En juin 1977, le gouvernement fédéral déclarait qu'une autre étude était nécessaire. Il forma alors un groupe d'examen de la taxe à la consommation composé de fonctionnaires choisis au sein des ministères du Revenu national et des Finances.

Pendant 50 ans, les libéraux ont payé des commissions d'enquête, des groupes de fonctionnaires et des groupes d'étude pour examiner les défauts de la taxe. À l'issue de toutes ces études, des changements étaient recommandés, mais rien n'a jamais été fait. Enfin, en 1982, le gouvernement était sur le point de faire quelque chose. Price-Waterhouse était heureux de faire savoir que le ministre des Finances annonçait dans son budget les changements tant attendus au régime fiscal fédéral et à la taxe d'accise. Ce ministre était Allan MacEachen et, bien sûr, nous savons où il est aujourd'hui.

La question que je pose au député est la suivante: Quand son parti nous dira-t-il au juste quelle mesure il proposerait si des élections étaient déclenchées?

Une voix: L'essence à 18 c. le gallon.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le Règlement prévoit 10 minutes de questions et commentaires. Je remarque aujourd'hui que les députés conservateurs en particulier prennent toute la période de 10 minutes et on n'a pas le temps de répondre aux questions. Est-ce qu'on pourrait demander au député quelle est sa question, pour qu'on puisse y répondre.

Une voix: Exactement!

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, la question venait d'être posée. Je reconnais donc l'honorable whip de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à tout ce fatras de données avancées par le député. Toutefois, aucun discours ni aucune allusion aux travaux de comités, de comités permanents et de gouvernements précédents, qui pourraient s'être penchés sur la question de la réforme fiscale ne réussiront à nous convaincre, de ce côté-ci de la Chambre, et encore moins à convaincre les Canadiens, que la TPS est une bonne taxe. Nous pensons que ce n'est pas une bonne taxe et qu'elle ne devrait donc pas être adoptée. C'est pourquoi le Parti libéral du Canada s'oppose à la TPS, tant au Sénat qu'aux Communes.

En ce qui touche la question du député d'en face, c'est le premier ministre et lui qui ont parlé de la grande réconciliation des gouvernements fédéral et provinciaux. Ils ne peuvent même pas convaincre les conservateurs provinciaux d'appuyer la TPS, monsieur le Président. Quelle hypocrisie, quel non-sens de la part du député d'en face. Il devrait se garder de poser une question aussi stupide, illogique, mal fondée et ridicule.

Mme Catterall: Bravo!

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une toute petite question très simple.

Je me demande si le député inclurait dans son commentaire l'ancien porte-parole du Parti libéral pour les questions financières. Le considère-t-il aussi comme un excentrique inepte?

Le député oserait-il dire à la Chambre que, d'après lui, M. Keith Spicer était un bureaucrate excentrique et inepte quand le gouvernement libéral l'a nommé commissaire aux langues officielles?

M. Dingwall: Monsieur le Président, en ce qui concerne la dernière question du député, c'est triste à dire, mais la solution ne réside pas dans la nomination d'un bureaucrate excentrique et inepte à ce Groupe de consultation des citoyens. Je m'en tiens à ce que j'ai dit, monsieur le Président.

Nous recevons toutes sortes de renseignements. Nous ne savons pas où ira le groupe de consultation. Un jour, on nous dit qu'il n'ira pas au Québec, et le lendemain, on nous dit le contraire. Tantôt on dit que des gens du Nord en feront partie et tantôt on dit que non. On ne connaît pas le mandat du groupe. Le mandat est changé. C'est ce que j'ai dit, monsieur le Président, et je m'en tiens à ça.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les commentaires de mon collègue m'ont beaucoup intéressé. Je voudrais l'entendre nous parler des problèmes d'une localité comme la mienne, à Surrey, où l'on peut compter un millier de nouveaux prestataires de l'assurance-chômage par semaine à cause de l'augmentation du taux de chômage que nous avons connue ces dernières semaines, sans parler de la clientèle de la banque alimentaire, qui s'accroît de 200 familles par mois depuis le mois d'août. On dénombre actuellement, à Surrey, 5 000 familles et 2 000 enfants qui dépendent de cette banque alimentaire pour vivre et le conseil scolaire est obligé de songer à nourrir les enfants affamés maintenant. Des gens sont venus me voir pour m'annoncer qu'ils avaient été mis à pied. Ils m'ont expliqué que cela faisait 15 ans qu'ils travaillaient pour la même société forestière et qu'ils allaient perdre leur maison maintenant.

M. MacDougall: C'est la faute des écologistes, monsieur.

M. Karpoff: Qui a parlé des écologistes? Sachez bien que c'est votre accord de libre-échange, vos taux d'intérêt élevés et votre politique de l'argent cher qui sèment la déroute au sein de l'industrie forestière en Colombie-Britannique. L'industrie forestière s'effondre à cause de la politique économique des conservateurs.

Des mères de famille sont venues me dire que leur loyer était passé de 600 $ à 900 $ par mois et qu'elles n'avaient plus assez d'argent pour nourrir leurs enfants. Tout ce qu'elles ont trouvé à dire a été: «Qu'allons-nous faire? Comment allons-nous faire pour survivre à cette récession conservatrice?»

Cette récession nous rappelle celle que les libéraux ont provoquée en 1981-1982.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député sur la première partie de sa question. Je croyais qu'il allait poursuivre en nous parlant des multiples pertes d'emplois attribuables à l'accord de libre-échange. Je pensais bien qu'il allait nous mentionner la compagnie Gillette, qui a fermé ses portes à Montréal; j'en parle question de l'informer et d'informer les députés. On a ainsi perdu 590 emplois avec le déménagement de cette société. Ajoutons les 50 autres qui ont été perdus à la société Germain, à Lachine, au Québec. Il faut compter aussi les 139 emplois licenciements à la Pittsburgh Paint à Toronto. Et les 360 à la Weston Foods, à Longueuil, au Québec. Dans le cas de la Northern Telecom, à Aylmer, toujours au Québec, c'est 680 emplois qui ont été perdus.

• (1700)

Je suis sûr que le député ne s'est pas renseigné auprès de son collègue du Québec. Nous ne savons jamais quelle position il défend. Qu'il sache bien que ce n'est pas seulement en Colombie-Britannique que l'accord de libre-échange a causé de graves problèmes, mais partout au Canada, y compris dans la région de l'Atlantique, en Ontario et au Québec.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. C'est maintenant au tour du Nouveau parti démocratique dont les membres ont accepté de diviser leur période en deux discours de 10 minutes.

[*Traduction*]

J'autorise le député de Skeena à parler pendant dix minutes.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je participe volontiers à ce débat la motion de censure envers le premier ministre et le gouvernement est rédigée en ces termes:

> Que la Chambre affirme que le premier ministre ne lui inspire plus confiance. . .

C'est tout à fait manifeste à en juger aux propos qu'a tenus le ministre des Pêches et des Océans, premier représentant du gouvernement à prendre la parole. Si c'est lui l'orateur le plus redoutable parmi les membres du plus nombreux cabinet de l'histoire du Canada, et si ce sont-là les meilleures raisons pour lesquelles les Canadiens devraient appuyer et maintenir au pouvoir le premier ministre et son parti, c'est à désespérer. Les plaisanteries douteuses et les insultes que le ministre des Pêches a lancées à droite et à gauche démontrent que même le cabinet n'a plus confiance dans le premier ministre. Je suis sûr que lorsqu'il lira cet exposé, le premier ministre n'aura pas de quoi se vanter de l'appui que lui a accordé le Cabinet.

Le premier ministre est celui-là même dont le seul titre de gloire après toutes ces années passées dans le secteur privé, au service surtout de l'Iron Ore, a été de transformer Schefferville en ville fantôme. Apparemment, ce titre de gloire auquel mes collègues ont fait allusion aujourd'hui ne fait que se confirmer. Je n'en veux pour preuve que la hausse du chômage, le nombre croissant des faillites, la perte d'emplois de plus en plus nombreux dans le secteur de la fabrication et des pêches. Dans la seule province de la Saskatchewan, 1 000 agriculteurs ont perdu leur exploitation au cours du premier semestre de cette année. Que cette situation soit imputable à l'accord de libre-échange, à la façon dont lui-même et son Cabinet ont défendu notre pays devant le GATT, à la surévaluation du dollar, à la hausse des taux d'intérêt ou aux préoccupations réelles des Canadiens, c'est une bien triste voie dans laquelle le premier ministre s'est engagé.

Je voudrais consacrer quelques instants à l'environnement. À en juger par son bilan, le gouvernement se soucie davantage de considérations économiques que d'environnement. De même, il se soucie davantage de considérations politiques et commerciales que d'environnement. Ce faisant, il favorise la destruction accrue de notre milieu naturel et compromet les perspectives d'avenir que la jeune génération mettait dans cette merveilleuse région du monde qui est la nôtre.

Le premier ministre aura eu beau défendre devant les Nations Unies les conclusions de la Commission Brundtland, et il aura eu beau faire semblant de favoriser le développement durable, quiconque m'entend doit nécessairement conclure que cela n'est qu'un leurre, comme dirait le ministre des Pêches.

Le premier ministre et le parti conservateur ont démontré qu'ils croient fermement que l'environnement ne coûte rien et que l'exploitation des ressources offre des perspectives illimitées. Ils n'ont pas compris que le temps de la croissance sans limite est passé et qu'il faudra dorénavant limiter la croissance dans le monde entier. Tragiquement, notre environnement a beaucoup souffert à cause de certaines décisions qui ne tiennent pas compte de tous les coûts réels des projets, quelle que soit leur envergure.

Au Canada atlantique, les ressources halieutiques ont été surexploitées, pas par les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, ni même par les quelques pêcheurs côtiers de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec. Ce qui est arrivé, c'est que des décisions politiques et administratives irresponsables ont laissé sans emploi des milliers de pêcheurs et de travailleurs de l'industrie.

Pour ce qui est de la côte de la Colombie-Britannique, c'est dommage que le ministre des Pêches et des Océans ait choisi de partir avant la fin de la période des questions. Il y a eu des fermetures forcées d'usines de traitement des espèces suivantes: crevette, crabe, ormeau et palourde. Aujourd'hui, plusieurs espèces non seulement de poissons de fond mais aussi de poissons anadromes sont menacées à cause de la pollution et de la mauvaise gestion des ressources.

Le projet Hibernia a été approuvé sans qu'on fasse une évaluation environnementale sérieuse. Ce projet, qui bénéficiera d'une aide de 2,7 milliards de dollars du gouvernement fédéral, pose un grand risque pour le secteur des pêches de l'Atlantique. Ce projet fournira du pétrole non pas aux Canadiens, mais bien uniquement aux Américains. Pas une goutte de ce pétrole n'ira à Terre-Neuve. Pas une goutte de ce pétrole ne servira un jour à chauffer une maison ou à faire rouler un véhicule au Canada.

Les forêts de chacune des provinces maritimes et, en fait, de chacune des provinces du pays sont en danger à cause de la coupe abusive, de la reforestation inadéquate et de la protection insuffisante. Le gouvernement et le ministre d'État chargé des Forêts ont produit un document qu'ils adorent distribuer en Colombie-Britannique, dans les provinces des Prairies, en Ontario et au Canada atlantique. Ce document, intitulé *Green Ghetto*, accuse les libéraux d'avoir dépensé moins de 10 cents sur chaque dollar tiré de la plus grande industrie et du plus grand employeur au Canada pour réinvestir cet argent dans nos forêts. Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Forêts devrait avoir honte. Le gouvernement dépense actuellement moins que ce que dépensaient les libéraux. Il dépense moins de 10 cents sur chaque dollar qu'il retire.

Le gouvernement consacre actuellement plus de capital aux projets forestiers réalisés à l'étranger qu'à ceux du Canada. C'est une forme intéressante de largesse de la part du plus grand pays exportateur de bois du monde, le pays qui a 10 p. 100 des forêts du globe. C'est certes un chiffre à ne pas oublier.

Le Québec n'a que 1 p. 100 de terres protégées, soit moins que n'importe quelle autre région, province ou territoire du Canada. De plus, le gouvernement appuie indirectement le projet de la Baie James II sans avoir effectué une évaluation environnementale complète. Il s'agit d'un projet de 24 milliards de dollars. Le gouvernement attend depuis deux ans, alors qu'il aurait pu entreprendre cette évaluation, discutant interminablement avec la province des conditions de l'évaluation. Nous savons maintenant qu'il n'y aura qu'une évaluation initiale de l'infrastructure routière et aéroportuaire.

Comme je l'ai dit hier à la Chambre, il pourrait s'agir de routes qui ne mènent nulle part et d'aéroports construits à la mauvaise place. Tout gouvernement intelligent ferait une évaluation environnementale des barrages, des réservoirs, de la région qui sera inondée, des répercussions sur les Cris, les Inuit, les oiseaux aquatiques, les mammifères marins et le poisson ainsi que des effets atmosphériques de ce projet qui comprend la déviation et l'aménagement de cinq rivières.

Plus tard, le gouvernement invoquera sans doute la prépondérance des inconvénients devant les tribunaux, après qu'on aura dépensé 600 ou 700 millions de dollars sur les routes, les aéroports et l'infrastructure. Il dira alors aux tribunaux que, comme dans le cas du projet Rafferty-Alameda, les considérations économiques devront primer sur l'environnement. Cela est tout à fait contraire aux principes du rapport Brundtland et aux promesses personnelles du premier ministre.

Ce projet énorme, le plus grand projet industriel jamais conçu dans l'histoire de l'Amérique du Nord, ira donc de l'avant sans que les Canadiens sachent à quelles conséquences absolument terribles il faut s'attendre, non seulement pour la faune terrestre et les poissons, non seulement pour les peuples autochtones qui vivent là-bas depuis 10 000 ans ou plus, mais aussi pour l'atmosphère, pour le climat de tout l'est de l'Amérique du Nord. Ce projet se réalisera sans même qu'on ait envisagé les autres solutions possibles.

Comme M. Lovins l'a fait remarquer au comité dont je suis membre, un effort sur le plan de l'efficience énergétique et des économies d'énergie dans l'île de Montréal permettrait d'économiser plus d'énergie que n'en produisent les centrales de la Baie James I.

De qui se moque-t-on? Les plus chauds partisans de ces mégaprojets ne sont nuls autres que les premiers ministres du Canada et du Québec. Ce ne sont pas les Québécois, ce ne sont pas les Canadiens qui profiteront de ce genre de mégaprojet. On n'a rien à gagner en escamotant l'évaluation environnementale d'un projet de cette ampleur. C'est une approche qui manque de finesse.

Et le projet Rafferty-Alameda? Voilà une bourde colossale. Trois ministres d'affilée ont sacrifié l'environnement: Tom McMillan, le député du Lac-St-Jean et le ministre actuel. Ils plaident devant les tribunaux, ils font des déclarations assermentées disant que l'environnement subira un tort irréparable, et ils se croisent les bras. Quant à la rivière Oldman, en Alberta, le scénario a été presque identique. Encore une fois, il y a eu entente avec quelques copains conservateurs. Le public a été exclus de tout processus d'évaluation sérieux, et le ministre ne s'est jamais acquitté des responsabilités que lui confie la loi. Même chose à Rafferty.

Il y a sur les planches à dessin des projets d'usines de pâte d'une valeur de 13 milliards de dollars; c'est le tiers du territoire de l'Alberta qui serait rasé. Comment le gouvernement assure-t-il le leadership dans un secteur

qui relève nettement de sa compétence, celui de la protection de l'air et de l'eau?
• (1710)

Où sont les études de l'impact cumulatif pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et les autres provinces. Quarante pour cent de la pollution marine au Canada provient de ce secteur. Le gouvernement continue de promettre des mesures de dépollution et toutes sortes de choses, mais il ne daigne même pas mentionner que la technologie de production en circuit fermé existe déjà pour l'industrie des pâtes. De quel leadership le gouvernement fait-il preuve? Que fait-il pour ceux qui doivent tirer leur eau de boisson des cours d'eau de ces régions?

En Colombie-Britannique, le projet Kemano II a été exempté par décret. Cinq ministres des Pêches successifs, dont l'actuel Président de la Chambre, ont promis une enquête publique approfondie et une évaluation environnementale. L'actuel premier ministre a promis par écrit aux habitants de la Colombie-Britannique une enquête publique complète et une évaluation environnementale.

Que sont-elles devenues? Décidément, la parole du gouvernement, la parole du premier ministre ne valent pas le papier sur lequel elles sont écrites. Les promesses faites par le Parti conservateur et le premier ministre ne valent pas le temps que les Canadiens mettent à les écouter.

J'ai terminé mon plaidoyer, monsieur le Président.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député a parlé de la perte d'emplois en Colombie-Britannique. Sa circonscription est l'une de celles où l'on trouve de grandes étendues de forêts pluviales. Je pense que tous les députés sont au courant de ce fait. Le *Western Canada Wilderness Committee* a dit que son objectif était de faire cesser toute exploitation dans ces forêts.

Le député appuie-t-il cet objectif du *Western Canada Wilderness Committee*?

M. Fulton: Monsieur le Président, comme il a souvent l'habitude de le faire, le député donne une interprétation fausse, non seulement de la position d'autres groupes et partis mais de sa propre position.

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Premièrement, toute cette déclaration est irrecevable et, deuxièmement, j'ai cité de façon exacte la déclaration du *Western Canada Wilderness Committee*.

M. Fulton: Monsieur le Président, il convient de jeter un coup d'oeil au secteur forestier de la Colombie-Britannique parce que le député, qui fait partie du gouvernement, s'en est pris aux gouvernements antérieurs pour n'avoir pas consacré au reboisement plus de 10 cents par dollar obtenu des travailleurs et de l'industrie. Pourtant, son gouvernement offre seulement 100 millions de dollars aux fins d'une entente de regénération, alors que le gouvernement provincial souhaitait la ratification d'une entente quinquennale d'un milliard de dollars, qui aurait été suivie d'une autre entente de 700 millions de dollars.

En réduisant les fonds accordés à une province comme la Colombie-Britannique, où s'exerce à peu près la moitié de l'activité forestière du pays, on provoque inévitablement une réduction de l'activité de coupe dans cette province. Même des gens comme M. Pearce, de l'Université de la Colombie-Britannique, reconnaissent maintenant que c'est le cas.

Ce qui s'est passé, c'est qu'au moment où la coupe des peuplements mûrs en Colombie-Britannique est passée de 50 millions à plus de 100 millions de mètres cubes par année, et où les profits des grandes compagnies forestières intégrées ont presque doublé, le nombre d'ouvrier syndiqués travaillant dans ce secteur a diminué presque du tiers.

Si le député prend connaissance du vote qui a été pris au sein du Comité des forêts, à majorité conservatrice, il constatera que celui-ci a approuvé la protection de 12 p. 100 de toutes les forêts et de tous les bassins hydrographiques dans l'île de Vancouver et dans tout le pays. Le député voudra peut-être lire la politique appuyée par son propre gouvernement concernant les forêts en Colombie-Britannique.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, durant son intervention, le député de Skeena a demandé: «De qui se moque-t-on?.» Je voudrais demander au député de Skeena qui se moque de qui.

Vous avez raconté une bien belle histoire, monsieur le député. Vous parlez d'un tas de choses, mais pas de notre pays. Vous aimez à blâmer le premier ministre. Je reconnais que les conservateurs ont pratiquement détruit le pays, mais que faites-vous des députés de votre parti qui travaillent également à la destruction du Canada et à la séparation de la province que je représente.

Faites-nous connaître l'idéologie néo-démocrate sur cette question. Ne parlons pas que d'environnement. Penchons-nous sur notre pays.

M. Fulton: Monsieur le Président, je ne sais pas au juste en quoi consistait la question de la députée. Je tiens à dire que durant toute son histoire, notre parti, ses chefs et ses membres ont toujours essayé de façon honorable de garder notre pays uni.

Je dois préciser, monsieur le Président, que contrairement à ce que la députée a laissé entendre, notre parti est bien loin d'encourager de quelque façon que ce soit la désintégration de notre pays. Pour affirmer cela, il ne faut pas avoir écouté ce que les députés de ce côté-ci et de notre parti ont déclaré dans cette enceinte et dans tout le pays au sujet des mesures qu'on devrait prendre en vue de donner au Québec le sentiment qu'il a, à long terme, un rôle important à jouer dans l'unification de notre merveilleux pays.

Les récents chefs du Parti libéral n'ont rien dit de particulièrement productif ou utile au sujet des problèmes qui assaillent le Québec, problèmes que nous constatons alors que la majorité des membres de son parti ont leurs appuis au Québec. D'ailleurs, c'est également grâce aux nombreux sièges qu'il a au Québec que le gouvernement actuel peut rester au pouvoir. Il est quelque peu hypocrite de blâmer le NPD pour les problèmes qui affligent notre pays et les relations difficiles du Québec avec le reste du pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire souhaite invoquer le Règlement.

M. MacDougall: Monsieur le Président, je voudrais le consentement de la Chambre pour pouvoir poser d'autres questions à notre collègue dans ce coin-là, car je suis persuadé que ceux d'entre nous qui viennent de régions qui comptent énormément sur le secteur des ressources naturelles voudraient bien finir par savoir au juste si notre collègue néo-démocrate est en faveur ou non d'un secteur des ressources dans la région en question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour poursuivre la période de questions et commentaires?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Une voix: Non.

Une voix: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. MacDougall: Monsieur le Président, quand nous avons écouté le député. . .

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai peut-être mal compris, mais je croyais que nous procédions par roulement et que les néo-démocrates se partageaient le temps qui leur est attribué. Dans ce cas, ce serait au tour de mon collègue de prendre la parole, monsieur.

M. Butland: Le débat!

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime. Nous reprenons le débat. Le député de Sault Ste. Marie a dix minutes pour faire son discours.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je tiens à féliciter mon collègue. Je suis certain qu'il fera un excellent ministre de l'environnement après les prochaines élections générales.

Des voix: Bravo!

M. Butland: Cela étant dit, je voudrais présenter ma motion:

> Que la Chambre affirme que le premier ministre ne lui inspire plus confiance et lui demande de démissionner et de déclencher immédiatement une élection.

En fait, des élections sont superflues. Si nous demandions aujourd'hui même aux Canadiens ce qu'ils souhaitent, au moins 85 p. 100 d'entre eux répondraient: «Que les conservateurs s'en aillent. Qu'ils démissionnent.» On n'a pas besoin de déclencher des élections pour le savoir. Quelle est la principale réalisation de ce gouvernement? Soixante et onze pour cent de la population n'a pas su que répondre, révèle un sondage publié dans le journal aujourd'hui. Tous ces gens n'ont pas pu trouver une seule chose à mentionner, encore moins une réalisation remarquable.

Monsieur le Président, sur la question du leadership, j'ai cherché dans un livre de citations une phrase pour décrire notre premier ministre. Rien ne va, mais j'aimerais quand même vous faire part de quelques-unes de mes trouvailles. «Le chef est un marchand d'espoir.» C'est de Napoléon Bonaparte. Cela ne s'applique certainement pas à notre chef. Lui, il sème le désespoir.

Une voix: Il sème la ruine dans le pays.

M. Butland: Mao dit: «Le meilleur chef ne se fait pas remarquer de la population.» On peut dire que notre chef a brillé par son absence cet été, mais c'était inhabituel.

Il y a ensuite les chefs que la population admire et respecte. Évidemment, cela ne va pas non plus. Viennent ensuite ceux qu'elle craint, puis ceux qu'elle déteste. Je suis au regret de vous dire que, dans ma circonscription, non seulement les gens ne considèrent pas le premier ministre comme un bon chef, mais ils ne l'aiment pas. Il y en a même qui le détestent. Je trouve bien triste de devoir le dire, même comme membre de l'opposition.

L'ancien chef du Parti libéral nous a peut-être entraînés sur la mauvaise voie, mais il a eu le mérite de guider le pays. Il a fait fausse route, mais les Canadiens le respectaient comme chef. Aujourd'hui, le pays est tout désorienté.

• (1720)

Quand le chef a bien travaillé, les gens disent: «Nous l'avons fait nous-mêmes. Nous avons réussi.» Dans les opérations du gouvernement au pouvoir, il n'y a pas de «nous» collectif, il n'y a que le «nous» du pluriel de majesté, c'est-à-dire un «je» camouflé.

Un chef est celui qui prend ses responsabilités. Il dit: «J'ai été défait.» Il ne dit pas: «Les hommes et les femmes de mon parti ont été défaits.» Le premier ministre devrait dire: «Je suis vaincu, mais vous n'avez pas à crouler avec moi.» Ce n'est pas nécessaire.

Aujourd'hui marque un deuxième anniversaire, ce qui réjouit tous les députés, j'en suis sûr. Un anniversaire est un événement heureux. Nous députés avons de nombreuses occasions de célébrer avec les gens des événements spéciaux: des cinquantièmes ou soixantièmes anniversaires, comme je l'ai fait la semaine dernière, et cela nous fait plaisir. Les Canadiens ne se réjouissent pas de l'anniversaire d'aujourd'hui. Ils sont au désespoir. Le pays est dans un esprit lugubre. Il est en proie à une sombre tristesse. Tout est noir. C'est un bien triste état de choses.

Une voix: Seulement dans votre circonscription.

M. Butland: Ah oui, parlons-en. C'est seulement dans ma circonscription, à cause de la politique du gouvernement. C'est à cause de lui que ma région est en proie à la plus grande tristesse. Le gouvernement y a détruit l'industrie de l'acier. Il est devenu impossible de vendre de l'acier aux États-Unis, à cause de la cherté de l'argent et de l'accord de libre-échange sur lequel le gouvernement a dit: «Sans libre-échange, ces expéditions pourraient être soumises aux contingentements, à des droits accrus, à des embargos ou à des interdictions.»

Où ira la production excédentaire? Je vais vous le dire, monsieur le Président: nulle part, parce les États-Unis ont fermé leurs marchés à tous nos produits de l'acier.

Je ne doute pas de la grande sincérité du député de Burlington. Mais en tant que spécialiste de l'acier, il conviendra certes que l'accord de libre-échange a été catastrophique pour l'industrie sidérurgique canadienne.

Les lamentations des membres de ma collectivité, comme dit le ministre, sont bien compréhensibles compte tenu de la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés et d'un dollar canadien trop fort. La mise à pied de 6 000 travailleurs, il y a 15 semaines, vous est attribuable. Et on n'en a rappelé jusqu'à maintenant que 600 ou 800. C'est bien malheureux.

Ce qui est encore plus triste, c'est qu'on ne peut pas considérer que le conflit de travail est réglé. J'hésite à le dire, monsieur le Président, mais ces gens-là ne toucheront peut-être pas d'assurance-chômage si la politique n'est pas immédiatement modifiée et que la ministre et son ministère ne font pas preuve d'une certaine compassion de sorte que ces gens-là puissent au moins passer un Noël pas trop triste et garder un certain espoir.

Il n'y a pas que dans ma circonscription qu'on se lamente. Je peux vous citer autant de circonsciptions que vous voudrez, y compris celles des députés ministériels, qui pâtissent aussi. C'est une kyrielle d'emplois perdus et de fermetures d'usines d'un bout à l'autre du pays.

La politique du gouvernement n'épargne personne. Il n'y a pas que Sault-Sainte-Marie qui en souffre, mais bien tout le pays. Je suis persuadé que chaque fois que les députés ministériels se rendent dans leur comté—et, à leur place, je ne voudrais certes pas m'y pointer—leurs électeurs leur disent qu'ils appartiennent à un gouvernement sans chef. Je crois que l'équipage est au bord de la mutinerie.

Je crois savoir qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir qu'ils se présentent aux comités.

M. Boudria: Quels comités?

M. Dingwall: Ils demandent quels comités. Et lorsqu'ils s'y présentent, je crois savoir qu'ils gardent un silence absolu afin de ne pas être tentés de tout démolir. Ils ne veulent avoir à défendre aucune des politiques gouvernementales.

Une voix: Des politiques indéfendables.

M. Butland: Ce sont des politiques indéfendables. Oka, le golfe Persique, Petro-Canada, la politique de libéralisation des espaces aériens, la TPS, la disposition de récupération et l'accord de libre-échange, ce sont des politiques impossibles à défendre. Je ne recourrais pas au comité non plus, je ne le voudrais pas.

M. Richardson: Les gros canons sont là, aujourd'hui.

M. Butland: Effectivement. Bien dit.

Je voudrais revenir à l'industrie sidérurgique que le gouvernement a vraiment fait disparaître; nos gens qui oeuvrent dans cette industrie le disent—nous sommes de loyaux commerçants. Pourquoi les Américains ne nous traitent-ils pas avec justice? Pourquoi?

Même notre Tribunal canadien du commerce a éliminé les droits antidumping dans le cas de 11, 12 ou 13 pays. Nous disons: «Laissez entrer leur acier.» Il n'existe aucune preuve qu'ils pourraient faire du dumping. Aucune preuve. Pourtant, les Américains nous harcèlent régulièrement et le mécanisme du groupe spécial pour les différends a totalement échoué.

Même la Algoma Steel Corporation a laissé entendre que nous n'y croyons plus. Je ne les blâme pas, car nous ne pouvons gagner. J'ai lu les décisions. Le libellé—et je ne suis pas avocat—informe tout profane qu'une décision ne peut nous être favorable. C'est impossible. Alors, qu'est-ce que cela nous a apporté? Que dit le gouvernement? Eh bien, nos gens disent que nous sommes de loyaux commerçants. Pourquoi nous traiter ainsi? Les Américains nous sautent dessus et nous ne disons rien. Nous gardons le silence.

Je crois qu'il est temps que le gouvernement joue un peu plus dur avec les Américains. Je sais que le député de Burlington conviendrait avec moi que nous n'avons pas encore assez montré les dents. Nous nous sommes tenus trop tranquilles. Nous ne faisons pas de bruit. J'ai écrit des lettres, mais cela ne change évidemment rien. On a dit que les gros canons étaient là, aujourd'hui. Peut-être est-ce l'explication. Ils n'accordent aucune attention à qui que ce soit. Ils n'accorderaient jamais d'attention à un député de la modeste ville de Sault-Sainte-Marie. Eh bien, qu'ils se mettent à l'écoute.

Des voix: Bravo!

M. Butland: Les Canadiens exigeront que vous écoutiez. Les habitants de Sault-Sainte-Marie exigeront que vous écoutiez.

Le premier ministre devrait poser le geste honorable, non seulement pour tous ceux qui sont à la Chambre, mais pour tous les Canadiens, même pour ses propres députés. Il leur ferait une faveur. Donnez-vous un autre chef qui saura peut-être nous indiquer la route à suivre. Vous avez notre appui.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai essayé tout à l'heure d'obtenir pour le député de Skeena une prolongation de la période des questions, mais connaissant la façon dont le NPD aime frapper et prendre la fuite, j'ai pensé que j'essuierais probablement un refus.

M. Fulton: Vous connaissez le règlement.

M. MacDougall: J'aimerais dire que depuis nombre d'années, le NPD a toujours voulu donner aux travailleurs l'impression qu'il les appuyait dans toutes les régions du pays. Les néo-démocrates étaient effectivement là pour appuyer les mineurs, les bûcherons, les travailleurs d'usine, ceux du secteur des ressources, les pêcheurs et les agriculteurs; ils étaient toujours là pour se porter à leur défense et pour affirmer que le Canada s'est développé grâce à ses travailleurs.

Je suis ici depuis neuf ans et je suis renversé par les volte-face des dernières années. Le parti qui devait édifier et renforcer un Canada pour les travailleurs a relégué cette option aux oubliettes. Les néo-démocrates sont beaucoup trop intéressés à appuyer les groupes d'intérêts, ceux qui veulent licencier nos mineurs, nos bûcherons et nos pêcheurs, parce que c'est bien vu et parce qu'ils recueillent leurs votes dans les centres urbains du pays. Ils sont plus intéressés à être portés au pouvoir, ce qui ne risque pas de se produire, qu'à représenter les régions canadiennes.

Je pose la question à un député qui vient du nord de l'Ontario, celui de Sault Ste. Marie. Quelqu'un devrait se porter à la défense du nord de l'Ontario au lieu de gober les insanités du député de Skeena.

Je pose la question au député. Ne croit-il pas que le programme FEDNOR qui a été créé à l'intention du nord de l'Ontario a a été avantageux pour le nord de la province? Ne croit-il pas au centre neutrinique de Sudbury, qui est unique au monde? Ne voit-il pas cela d'un bon oeil? N'est-il pas d'accord pour que les Jeux du Nord aient lieu dans le nord de l'Ontario? N'appuie-t-il pas le programme Développement des collectivités?

Ce sont là des initiatives du premier ministre et de son gouvernement, des mesures que son prédécesseur avait oubliées. Je dis donc au député que s'il est vraiment sincère à propos du nord de l'Ontario et de la situation actuelle, il devrait commencer à s'affirmer, se dissocier du député de Skeena et lutter pour la population de ces régions.

• (1730)

M. Butland: Monsieur le Président, c'était une question sans queue ni tête qui portait sans doute sur l'environnement. Puisque le gouvernement pollue presque tout, il y a probablement une analogie entre cette question et son action. Notre parti n'a pas besoin de s'excuser auprès de qui que ce soit et surtout des gens d'en face.

Vous parlez des groupes d'intérêts. Nous n'avons aucune difficulté à leur prêter attention. Si quelqu'un en a, c'est qu'il oublie que ces groupes se composent de Canadiens, alors où est le problème?

Le député m'a fait sourire quand il a parlé de certains programmes, comme Développement des collectivités, qui a été mis sur pied par mon prédécesseur. Je regrette, mais ce programme ne fonctionne pas. Les fonctionnaires qui le gèrent font du beau travail, mais ils ont les mains complètement liées.

Si une demande est approuvée dans ma circonscription, elle doit l'être ensuite à Sudbury, puis à Toronto et enfin à Ottawa où le bureau de la ministre peut encore la refuser.

Ne me vantez pas les mérites de ces programmes. Les fonctionnaires les gèrent du mieux qu'ils peuvent, mais les programmes n'apportent pas grand-chose au nord de l'Ontario. Les fonds pourraient être mieux dépensés.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat cet après-midi, et j'espère que la Chambre ne sera pas trop ébranlée si j'aborde directement l'objet de la motion.

C'est une motion extraordinaire, qui dit ceci:

> Que la Chambre affirme que le Premier ministre ne lui inspire plus confiance et lui demande de démissionner et de déclencher immédiatement une élection.

Quelle absurdité!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Ce sont là les gestes qui conviennent bien aux phoques savants de l'autre côté de la Chambre, monsieur le Président, et leurs bruits sont probablement aussi efficaces que ceux de leurs semblables, mais ils ne veulent pas dire grand-chose. La motion est ridicule.

C'est aujourd'hui le deuxième anniversaire de la deuxième victoire électorale de notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Le premier ministre actuel dirige le gouvernement du Canada depuis environ six ans. J'estime que le bilan du premier ministre se passe d'explications, mais je voudrais avoir l'honneur d'en parler cet après-midi car, à mon avis, il est le dirigeant remarquable non seulement d'un gouvernement, mais également d'un parti et d'un grand pays.

Je viens d'une région du pays qui ne tient pas pour acquis sa position à la Chambre, car pendant de nombreuses années, les habitants de cette région se sont sentis privés de leurs droits de représentation à Ottawa. Pendant une grande partie de ma vie d'adulte, la voix des habitants de la Colombie-Britannique a crié dans le désert. Je crois me rappeler le bras d'honneur et d'autres gestes de sympathie de la part de gouvernements du Canada et de dirigeants nationaux à l'égard de ma région du pays.

Depuis 1984, la voix de l'Ouest et celle de la Colombie-Britannique en particulier se sont fait entendre plus fortement au gouvernement du Canada qu'à toute autre époque de ma vie adulte. Pendant toute ma vie, en fait, sauf un vague souvenir que j'ai du gouvernement de M. Diefenbaker à la fin des années 1950 et au début des années 1960, c'est la seule fois que je peux me rappeler m'être sentie vraiment avoir voix au chapitre à Ottawa du côté ministériel de la Chambre.

Le parti qui forme le gouvernement actuel possède de véritables racines nationales, et le chef de notre parti a réussi à créer un parti jouissant de véritables racines nationales. Je soutiens que cela constitue en soi un signe d'un remarquable leadership.

Lorsque le premier ministre siège à la table de son Cabinet et regarde ses ministres, il voit un profil de notre pays. Ce profil ne s'en trouve que rehaussé et élargi quand il siège au caucus national, comme il le fait fidèlement chaque semaine, pour écouter tous ses députés, pour écouter leurs préoccupations.

M. Fulton: Il n'était pas là aujourd'hui. Chaque semaine, mon oeil!

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Je ne m'étais pas rendu compte que le député du NPD venait assister à notre caucus national. Je regrette, mais il n'est pas le député d'en face que nous accueillerions le plus volontiers. Nous aimons assez ce beau blond qui siège au premier rang, mais si vous y tenez vraiment, je suis sûre que nous pouvons arranger cela.

Étant donné la diversité des points de vue régionaux dans notre pays, étant donné l'extraordinaire variété des questions qui préoccupent les Canadiens, car malgré que notre pays n'ait qu'une population de 26 millions d'habitants, nous occupons un territoire dont la superficie nous classe au second rang dans le monde, je pense que c'est un signe des qualités extraordinaires de leader de notre premier ministre qu'il ait réussi à forger un grand parti politique national, un parti capable de gouverner le Canada pour tous les Canadiens et où tous les Canadiens savent que leurs voix seront entendues.

Le premier ministre jouit de la loyauté de ceux qui le servent et qui servent le pays avec lui. Il jouit de leur loyauté parce qu'il la leur rend bien. L'un des aspects du leadership qui est souvent passé sous silence et qui est pourtant extrêmement important, c'est le talent pour créer une équipe. Il devient très évident quand il fait défaut, mais c'est un point fort qui passe souvent inaperçu quand il est présent, car il crée tout simplement la base d'une action efficace.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je demande la collaboration de tous les députés pour permettre à la personne qui a la parole de pouvoir le faire dans le calme et la sérénité. Alors, je demande la collaboration des deux côtés de la Chambre.

La parole est à l'honorable ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Merci, monsieur le Président. Par conséquent, grâce à cette organisation nationale extraordinaire, cette force politique nationale conduite par un leader national extraordinaire, les gens de ma région ont la possibilité de se faire entendre comme jamais et comme ils n'ont jamais été entendus pendant la majorité de ce siècle.

L'Ouest est donc en quelque sorte réintégré, grâce au premier ministre. Au gouvernement du Canada il y a 10 ministres de l'Ouest. Ils détiennent des portefeuilles très importants, et surtout très importants pour les gens de l'Ouest: l'agriculture, les céréales, l'énergie, la défense et beaucoup d'autres. Cette voix au gouvernement du Canada influence la politique nationale et c'est ainsi que l'on a pu enfin répondre aux aspirations des gens de l'Ouest.

Ce n'est pas simplement parce que le premier ministre estime qu'il est le premier ministre de tous les Canadiens, mais aussi parce que c'est un chef profondément engagé envers notre pays, tout notre pays, et parce que c'est un chef qui a le courage de prendre des décisions difficiles, des décisions structurelles difficiles trop longtemps reportées par les gouvernements de ce pays, ce qui fait que nous n'étions pas seulement désavantagés sur le plan économique, mais aussi que nous avions des tensions entre les régions.

Je vais vous donner un exemple de la question qui m'a amenée en politique, l'accord de libre–échange. En 1975, les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest participaient à une conférence sur le développement économique. Ils ont publié un manifeste dans lequel ils demandaient au gouvernement du Canada de se concentrer sur l'ouverture des marchés américains, car c'était sur cette base que les provinces de l'Ouest pouvaient développer leur économie, la diversifier et échapper ainsi au cycle des vaches grasses et des vaches maigres propre au secteur des ressources.

Pendant la plus grande partie de notre histoire nous, gens de l'Ouest, avons eu l'impression que nous n'étions considérés que comme des fournisseurs de matières premières pour l'industrialisation du centre du Canada et qu'il y avait un tarif des douanes pour protéger les industries du Canada central, qu'elles soient efficaces ou non.

Voilà de quoi se préoccupaient les dirigeants de l'Ouest. En 1975, donc, les premiers ministres demandaient au gouvernement du Canada qu'il réduise les tarifs douaniers avec les États–Unis et ouvre ainsi des possibilités nouvelles. Il est intéressant de remarquer que ce document était signé par les quatres premiers ministres, alors qu'un seul, Peter Lougheed d'Alberta, était conservateur. Les trois autres étaient néo–démocrates: Ed Schreyer, Allan Blakeney et Dave Barrett en Colombie–Britannique.

Il n'y a donc pas de sectarisme dans la dénonciation par les gens de l'Ouest des effets destructeurs de la politique des droits de douane sur notre économie.

M. Fisher: C'était en 1972.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): C'était en 1975, et c'était fort juste.

Le premier ministre a d'abord cru que le libre-échange serait désastreux. Il pensait alors comme bon nombre d'habitants du centre du pays dont la première réaction est de protéger les fondements économiques de leur région. Mais l'une des grandes forces du premier ministre est sa capacité de réexaminer et de réévaluer ses propres points de vue.

Quand la Commission MacDonald a déposé son rapport et a fermement recommandé que le Canada négocie un accord de libre-échange avec les États-Unis, le premier ministre a fait preuve d'intégrité en réexaminant son propre point de vue et en reconnaissant que sa prise de position contre le libre-échange était peut-être fautive et que l'intérêt national serait mieux servi par la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis.

• (1740)

Les opposants au libre-échange avaient coutume de dire, par exemple, que 80 p. 100 de nos échanges avec les Américains se faisaient déjà sans barrières douanières. C'est là un chiffre bien trompeur, car c'était 80 p. 100 du commerce existant. Quel aurait pu être le volume des échanges? Dans quelle mesure le volume des échanges serait-il touché par la réduction des barrières douanières?

Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, tous les partis politiques s'opposaient à la politique douanière nationale parce que le Canada compte beaucoup sur l'exploitation de ses ressources naturelles et qu'il peut sans problème vendre aux Américains ses matières premières non transformées. Mais dès qu'il s'agit de matières le moindrement transformées, il doit faire face à des barrières douanières.

Il est très difficile, par exemple, de supporter un tarif douanier de 19 p. 100 sur le zinc transformé et de rester concurrentiel. Il n'y a donc pas eu de commerce du zinc transformé entre les États-Unis et la Colombie-Britannique. On n'a donc pas tenu compte du commerce potentiel du zinc transformé quand on a dit que 80 p. 100 de nos échanges commerciaux se faisaient déjà sans ces obstacles tarifaires. Les 20 p. 100 qui restent offrent d'énormes possibilités de croissance et de développement.

Il est très intéressant de constater que, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange et depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, l'économie de la Colombie-Britannique, entre autres, a connu une poussée remarquable. Ces barrières commençant à disparaître, les gens veulent investir en Colombie-Britannique et y instaurer une production à valeur ajoutée. Ma région a une immense dette morale envers Brian Mulroney, pour son courage.

Ce n'est pas seulement la signature de l'accord de libre-échange qui est en cause, mais aussi l'attitude du gouvernement en matière de développement économique régional. Le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest est l'un des programmes les plus efficaces que le gouvernement ait jamais mis au point pour stimuler le développement économique. C'est un programme qui se marie bien avec le conservatisme fiscal de l'ouest du Canada. Nous sommes restés très attachés à nos racines de pionniers, dans notre région. Il y a beaucoup de gaspillage qui nous déplaît dans les dépenses gouvernementales, mais j'y reviendrai dans un moment.

Les subventions du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest sont presque toutes remboursables. Environ 75 p. 100 de ces subventions seront remboursées au gouvernement du Canada. Le pouvoir multiplicateur des subventions de ce fonds, par rapport au financement du secteur privé, est de un pour quinze. Je défie n'importe quel gouvernement du monde de prouver qu'il a créé une telle productivité. Cela signifie que chaque dollar investi dans un projet à partir des fonds publics est assorti d'un financement de 15 $ du secteur privé.

Le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest est non partisan et apolitique. En fait, les gens qui obtiennent de l'aide de diversification économique de l'Ouest—je rencontre beaucoup de ces personnes créatrices et compétentes qui ont besoin d'un petit coup de main pour ouvrir de nouveaux débouchés et construire des prototypes pour commencer à trouver des clients—me disent qu'il leur suffit d'avoir une approbation de diversification de l'Ouest pour obtenir un prêt d'une institution financière. Cela vous donne une idée de la valeur qu'on attache au processus d'approbation de la diversification de l'Ouest et de l'admiration qu'il suscite.

C'est un programme qui répond aux besoins particuliers de l'ouest du Canada. Depuis trop longtemps, nous n'avons été que des porteurs d'eau, des agriculteurs et des mineurs dépourvus d'occasions de diversifier notre potentiel, incapables de nous protéger contre les fluctuations du cours des produits internationaux. C'est un luxe que les gens du centre du Canada connaissent depuis très longtemps, mais que l'ouest du Canada n'a jamais pu s'offrir.

Peut-être les gens de l'Ouest sont-ils plus près de leurs racines. Ils sont très conscients de la responsabilité fiscale. Peut-être sont-ils plus près de leurs racines des Prairies ou de pionniers comme. . .

M. Nault: Ils ne peuvent pas être plus près que nous les gens du Nord.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Les gens du Nord sont peut-être plus près, mais les gens de l'Ouest sont très près de leurs racines de pionniers. Ils sont très conscients de la responsabilité fiscale.

Fait à noter, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, M. Mel Couvelier, a dit que Michael Wilson a réussi plus que tout autre ministre des Finances canadien à comprimer les dépenses publiques.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément aux dispositions du paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion rejetée.)

(Vote No 313)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Bélair
Berger
Boudria
Brewin
Callbeck
Clancy
Dingwall
Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Blondin
Breaugh
Butland
Catterall
Crawford
Dionne
Fisher
Fulton
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
McCurdy
Mifflin
Murphy
Proud
Riis
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Tobin
Waddell
Foster
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacWilliam
Manley
McGuire
Milliken
Nault
Rideout
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Whittaker—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Charest
Clifford
Collins
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski

Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
niboia)	Worthy—121

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 13, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée 18 h 13.)